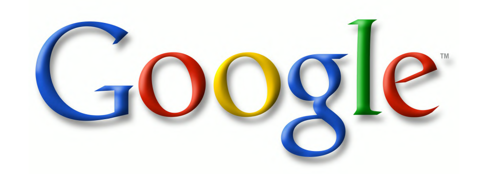


DICTIONNAIRE

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

II

PARIS. — IMP. DE CH. NOBLET, 13, RUE CUJAS. — 1881.

DICTIONNAIRE

ENCYCLOPÉDIQUE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER

BIBLIOTHÈQUE DU SOLDAT ET DU MARIN

MACHINES ET ENGINS DE GUERRE. —
BALISTIQUE ET PYROBALISTIQUE, — ARMES DE JET ET D'AST,
ARMES BLANCHES, ARMES A FEU. — STRATÉGIE. — TACTIQUE. — FORTIFICATIONS. —
CONSTRUCTIONS NAVALES. — INSTRUMENTS NAUTIQUES. — PÊCHE ET NAVIGATION FLUVIALE ET MARITIME. —
HYDROGRAPHIE. — VOYAGES ET DÉCOUVERTES. — COSTUMES ET UNIFORMES ET FORMATION DES DIVERS CORPS DE
TROUPES. — COMBATS ET FAITS DE GUERRE, TANT SUR MER QUE SUR TERRE — LIGUES ET TRAITÉS. —
ADMINISTRATION MILITAIRE ET MARITIME. — BIOGRAPHIE. — ANECDOTES. — AXIOMES. —
GÉOGRAPHIE. — PHYSIQUE. — MÉTÉOROLOGIE. — ÉTYMOLOGIES. —
TECHNOLOGIE. — ARCHÉOLOGIE. — GYMNASTIQUE. —
NATATION. — ÉQUITATION, ETC., ETC.

CHEZ TOUS LES PEUPLES ET DANS TOUS LES TEMPS

PAR

M. A. de CHESNEL

ANCIEN LIEUTENANT-COLONEL

CONTENANT DANS LE TEXTE PLUS DE 1700 EAUX-FORTES

Dessinées d'après les documents les plus authentiques et sur les modèles les plus estimés

Par M. JULES DUVAUX, élève de Charlet

2 VOLUMES GRAND IN-8.

Avec Cartes, Planches, Drapeaux et Pavillons coloriés

SIXIÈME ÉDITION

COMPRENANT UN SUPPLÉMENT

PAR

E. DUBAIL

Capitaine d'infanterie, breveté d'état-major, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages de géographie, d'histoire et d'art militaire, etc.

DEUXIÈME PARTIE

PARIS

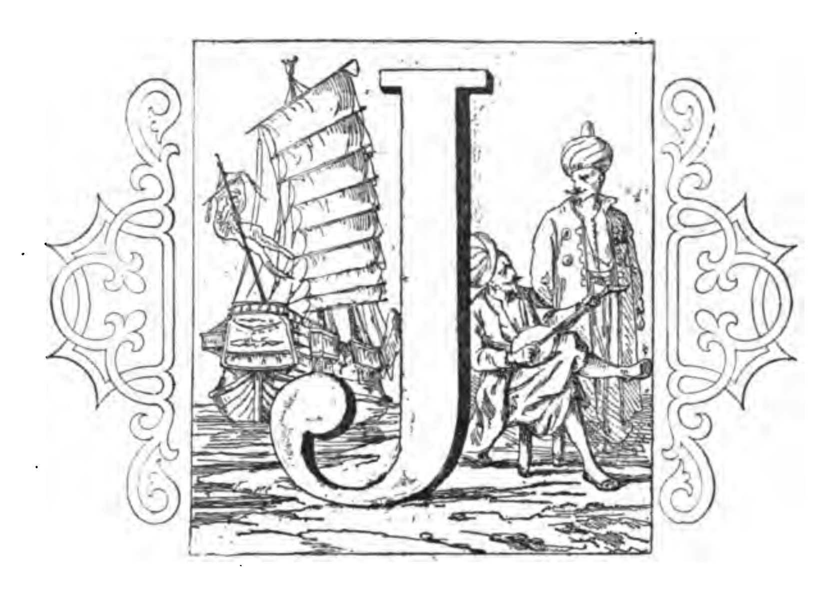
CH. GALLET ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

4, RUE HAUTEFEUILLE, 4.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



JAA-BACHI. Capitaine d'infanterie chez les Turcs.

JABÈS-GALAAD. Ville qui était située au delà du Jourdain, au pied des monts Galaad dans la Palestine. Elle fut détruite par les Israélites durant la guerre contre les Benjamites, et Saül y vainquit les Ammonites.

JABLE (*Mar.*). Entaille pratiquée à l'extrémité des douves d'une futaille pour en recevoir le fond.

JABOT. Maladie du cheval provenant de la trop grande dilatation de l'œsophage.

JACA. Ville murée située près de la rive gauche de l'Aragon et du col de Caufran, dans la province de Saragosse, en Espagne. Elle fut prise par Caton l'Ancien, l'an 195 av. J.-C. — Pendant la guerre de la succession d'Espagne, la ville de Jaca prit parti pour le petit-fils de Louis XIV, le duc d'Anjou, depuis roi d'Espagne sous le nom de Philippe V. — Les Français s'emparèrent de Jaca en 1808, et la gardèrent jusqu'en 1814. Dans les guerres civiles qui eurent lieu en Espagne depuis la mort de Ferdinand VII, en 1833, cette ville fut souvent prise et reprise par les partisans carlistes et par les troupes des christinos ou de Marie-Christine, veuve de Ferdinand, soutenant les droits à la couronne de sa fille Isabelle, que Ferdinand avait désignée pour son héritière, à l'exclusion de don Carlos, frère du feu roi.

JACKSON (André). Général américain et président des États-Unis, né dans la Caroline du Sud en 1767, mort en 1845. A quinze ans il prenait part à la guerre de l'indépendance. Il devint chef de la milice en 1799, puis major général dans la guerre de 1812 contre les Anglais. Il enleva la Floride aux Espagnols. Par une victoire devant la Nouvelle-Orléans, le 8 janvier 1815, il ne laissa aux Anglais d'autre chance que de reprendre la mer. De plus, il délivra le territoire de l'Union des incursions des Indiens. Élu président en 1829, il obtint l'honneur d'une réélection en 1833, à l'expiration de sa première présidence.



Le général André Jackson
(d'après Bertonnier.)

JACKSON (Thomas Jefferson), surnommé *Stonewall.* Général séparatiste, né à Clarksville, État de Virginie, en 1825. Il fit ses études au collége militaire de Westpoint, où il eut pour condisciple Mac-Clellan, son futur adversaire.

En 1846, sorti de l'école avec le grade de lieutenant, il parvint, dans la guerre contre le Mexique, au grade de major. Il quitta alors le service et professa la physique au collége militaire de Virginie, jusqu'au moment où la guerre civile éclata en Amérique. En sa qualité de Virginien, il embrassa la cause du Sud. Il commandait une brigade à la bataille de Bull's Run (21 juillet 1861), et contribuait pour sa part à la première victoire des confédérés. Ce fut lors de cette action qu'un officier du Sud, afin d'exciter l'émulation de ses hommes, s'écria, en voyant la brigade Jackson qui recevait sans fléchir un feu formidable : « *Look at Jackson's men, they stand like a* STONE WALL! (Voyez les gens de Jackson, ils ne bougent pas plus qu'un MUR DE PIERRE !)» De là le surnom de Stonewall qui est resté à Jackson. Jackson se signala aux batailles de Richemond, d'Antietam Creek, de Fredericksburg et dans les rencontres plus récentes qui eurent lieu sur le Rappahannock, où il reçut les blessures auxquelles il succomba le 10 mai 1863. Les séparatistes ont perdu en lui leur plus brillant général, dont la bravoure éprouvée et le talent stratégique inspiraient à ses hommes une confiance sans bornes. Les spiritistes d'Amérique ont annoncé très-sérieusement, dans le *New York Independent*, que, depuis sa mort, Stonewall Jackson est devenu un fervent défenseur de l'émancipation des nègres.

JACOB (Le moine). Voy. *Pastoureaux*, au mot BANDES MILITAIRES.

JACOB (Comte LOUIS-LÉON). Amiral, né à Tonnay en 1768. Lieutenant de vaisseau en 1794. Il montait le *Ça ira* et se distingua dans les deux glorieux combats que ce bâtiment soutint les 13 et 14 mai 1795, à la suite desquels il devint capitaine de frégate, et commanda la *Bellone* qui fit partie de l'expédition d'Irlande. Envoyé à Saint-Domingue, il fut nommé capitaine de vaisseau en 1803 ; préfet maritime, en 1806, au service du roi de Naples; commandant de l'escadre de l'île d'Aix en 1811; contre-amiral le 1er mai 1812, il défendit Rochefort lors des désastres de 1814. La Restauration le remit en activité en 1820, et lui confia le gouvernement de la Guadeloupe en 1823. Vice-amiral en 1826, pair de France en 1831, ministre de la marine en 1834, puis élevé à la dignité d'amiral en 1835. Mort en mars 1854.

JACQUELINE. Mot de la langue du soldat, pour désigner le sabre de cavalerie.

JACQUEMART. *Être vêtu de fer comme un jacquemart*. Selon les uns, cette expression doit son origine à Jacques-Marc de Bourbon, connétable sous le roi Jean, seigneur fort brave, mais toujours armé jusqu'aux dents. D'autres font venir ce mot de Jacquemart, nom donné aux statues de fer qui ornaient les horloges de quelques-uns des anciens beffrois. (*Voy.* BRAQUEMART.)

JACQUEMIN (FRANÇOIS-MAXIME). Général de division, né à Tours en 1795, mort en 1863. Garde d'honneur en 1813. Il fit la campagne de Saxe. Aux cent-jours il reprit du service dans le 7e de chevau-légers lanciers et fit la campagne de 1815. Sous-lieutenant de dragons en 1823, il fit en cette qualité la campagne d'Espagne, et y gagna la croix de Charles III. Lieutenant en 1825. Capitaine instructeur à l'école de Saumur et décoré de la Légion d'honneur en 1831. Chef d'escadrons en 1840. Lieutenant-colonel en 1845. Appelé de nouveau à l'école de Saumur pour la commander en second en 1848, et officier de la Légion d'honneur l'année suivante. Général de brigade en 1852. Général de division en 1854. Commandeur en 1855.

JACULATORES. Nom sous lequel on désignait, dans les armées romaines, des soldats armés du javelot et classés dans les troupes légères.

JACULUM. Dénomination générale des javelots chez les Romains.

JACULUM (*Pêche*). Filet dont les Romains faisaient usage.

JAËN. *Gienna*. Ville située près du Rio de Jaën, dans l'intendance de Jaën, en Espagne. Alphonse VIII, roi de Castille, y battit les Maures en 1157; Ferdinand III, de Castille, prit cette place en 1246; et les Maures ravagèrent son territoire en 1295, en 1368 et en 1407.

JAFFA, JAPHA ou **JAFED**. Ville de Syrie située sur la Méditerranée. Enlevée aux Syriens par Simon Machabée, elle fut dans la suite ruinée deux fois par les Romains; devenue possession des croisés, elle fut incendiée par Saladin; elle tomba plus tard au pouvoir de Mahmoud, qui en fit massacrer les habitants en 1776; les Français l'ayant occupée en 1799, y furent décimés par la peste; les Anglais, enfin, la prirent en 1840. C'est à Jaffa que le courageux Desgenettes, pour remonter le moral de nos soldats, n'hésita pas à s'inoculer le virus pestilentiel ; (*Voy.* DESGENETTES.)

JALÈS (CAMP DE). Les émigrés français s'y réunirent en 1790, pour y concerter leurs moyens d'attaque contre la république.

JALETS ou **GALETS**. Cailloux ronds qu'on lançait, soit avec la fronde, soit avec l'arbalète.

JALON. Se dit des poteaux qu'une armée laisse sur la route qu'elle suit, pour diriger les troupes qui marchent après elle.

JALONNEMENT, JALONNER. Action de placer des jalonneurs pour déterminer une direction, un alignement.

JALONNEUR. Homme qui sert de jalon pour déterminer d'avance une direction, un alignement.

JALOUSIE. De l'ital. *Gelosia*. La locution *tenir un pays en jalousie* s'employait autrefois pour signifier qu'on environnait ce pays de sujétions et d'alarmes.

JALOUX (*Mar.*). Se dit, sur la Méditerranée, d'un petit bâtiment, lorsqu'il s'incline aisément,

roule et se tourmente beaucoup. Un *vaisseau jaloux* est celui qui a un côté faible.

JAMAÏQUE. L'une des grandes Antilles. Cette île, qui fut découverte par Christophe Colomb en 1494, appartint d'abord aux Espagnols, auxquels l'amiral anglais William Perin l'enleva en 1655.

JAMBES-DE-CHIEN (*Mar.*). Montants qui se trouvent sous la poulaine, à la voûte d'un grand bâtiment, et près des dogues de la grande amure. — Se dit aussi d'une sorte de nœud fait sur un cordage pour le raccourcir, et du pli d'un câble sur lui-même.

JAMBETTES (*Mar.*). Nom sous lequel on désigne les montants et bouts d'allonge qui excèdent les bords d'un petit bâtiment et qui sont dégagés des bastingages. — Se dit aussi des pièces de bois qui lient les lisses des éperons bâbord et tribord.

JAMBIÈRES. *Ocrea*, κνημὶς (knêmis). Pièce d'armure défensive qui couvrait le tibia depuis la cheville jusqu'au-dessus du genou, et que l'on modelait, avec divers métaux, sur la jambe de celui qui portait cette armure. Elle était plus ou moins ornée de figures en relief ou en creux. Comme on l'attachait, au moyen de cordes et de boucles, à la partie postérieure de la jambe, cette partie ne se trouvait pas protégée. On désignait par l'épithète d'*ocreatus* le soldat qui portait des jambières. Les Samnites n'en avaient qu'une seule qu'ils portaient à la jambe gauche; il en était de même dans l'infanterie pesante des Romains, mais alors c'était la jambe droite qui se trouvait protégée. — En introduisant les jambières dans notre infanterie, on a commencé à les adopter pour les régiments de zouaves, et, aujourd'hui, elles sont portées par tous nos fantassins. Elles sont en peau de mouton fauve.


Jambière antique (*d'ap. le Musée de Naples*). Jambière moderne de l'infanterie.

JAMES (Thomas). Navigateur anglais. Chargé, en 1631, par une compagnie de négociants de Bristol, de chercher un passage au nord-ouest, il hiverna d'abord dans l'île Charlton; puis navigua au nord jusqu'au 65° 30′ de latitude; explora ensuite la partie sud de la baie d'Hudson, qui a gardé son nom; et il appela *Nouvelle-Galles du Sud*, la portion de continent qu'il vit dans l'ouest. Thomas James a nié la possibilité du passage au nord-ouest.

JAMES-ISLAND. Lieu situé près de Charleston, États-Unis. Le 14 juin 1862, les troupes fédérales y furent battues par les séparatistes, avec une perte de 640 hommes.

JAMES-RIVER. Rivière de l'État de Virginie, dans les États-Unis de l'Amérique du Nord. Le 26 juin 1862, il s'engagea dans ses environs et sur ses bords une série de combats et de batailles qui se prolongea pendant six jours entre les fédéraux américains commandés par Mac-Clellan et l'armée des confédérés commandée par Jackson Stonewall. Celle-ci eut en outre à soutenir le feu de plusieurs canonnières fédérales embossées dans la rivière. Le résultat fut la retraite des fédéraux, qui durent abandonner 80 canons de siége, 200 canons encloués, 1 700 mules, 2 500 chevaux, des magasins d'armes et de munitions, le ballon qui servait aux observations stratégiques avec tous ses apparaux, et 11 000 prisonniers, parmi lesquels 2 majors généraux, 6 brigadiers généraux, 13 colonels et 180 officiers.

JANGADA. Radeau léger en usage pour la navigation et pour la pêche le long des côtes du Brésil. M. le capitaine de corvette Paris en donne la description suivante : Les jangadas sont formés de cinq à six pièces de bois pointues, de sorte que le radeau est moins large aux extrémités; elles ont environ 7 à 8 mètres de long et 2^m,60 de large. Quelques attaches et des chevilles réunissent les madriers; sur ceux


Jangada (*d'après M. Paris*).

du dehors sont plantés des piquets soutenant des bancs à environ 0^m,50 de hauteur. Celui de l'avant est percé d'un trou pour le passage du mât; celui du milieu sert de siége; un troisième, situé derrière, est élevé à 1 mètre pour poser la voile lorsqu'elle est serrée. Cette voile est en toile, de la forme d'un triangle isocèle, et est jointe à un mât flexible. Quelques jangadas ont une cabane pour abriter les voyageurs.

JANICULE (Combat du). Les Romains y furent battus par les Étrusques, l'an 477 av. J.-C.

JANINA. Ville de l'Albanie méridionale, dans la Turquie d'Europe. Elle fut prise par les Turcs en 1425. Par le courage héroïque de ses habitants, soulevés en 1820 contre son pacha Ali, elle obtint un adoucissement au régime atroce sous lequel elle gémissait.

JANISSAIRES. Nom composé des mots turcs *iéni tcheri* (nouveaux soldats). Milice turque que les uns disent avoir été créée par Amurat Ier, en 1362, les autres par Bajazet Ier, en 1389. Lors de sa consécration par le cheik Hadshi-Begtash,

celui-ci, arrachant une manche de sa robe blanche, l'attacha comme ornement au kalpack d'un soldat ; ce fut dès lors un accessoire de la coiffure d'uniforme dans les jours de cérémonie. Cette milice était consacrée à la garde du trône et à la défense des frontières. Elle n'était composée que de soldats d'infanterie, choisis parmi les plus beaux hommes, et se recrutait principalement parmi les jeunes captifs chrétiens qu'on élevait dans l'islamisme. C'était le *lot* du sultan dans le *cinquième* des captifs blancs que l'on faisait à la guerre. Quand le lot impérial ne suffisait pas, on exigeait des chrétiens qui habitaient l'empire le tribut d'un *dixième* de leurs enfants mâles. Dans l'origine, le nombre des janissaires fut fixé à 6 000; mais il devint beaucoup plus considérable dans la suite. Après la conquête de la Turquie d'Europe, Mahomet II ayant permis aux chrétiens de se racheter du tribut d'enfants mâles, la milice ne se recruta plus que des Turcs. Constantinople compta jusqu'à 20 000 janissaires, et le total dans tout l'empire alla jusqu'à 100 000. Les contrôles mêmes des *ortas* ou compagnies en ont compris jusqu'à 300 000 ; mais ce n'était pas un effectif vrai, et en campagne le chiffre atteignait à peine 60 000. C'était une soldatesque composée d'enfants, de valetaille, d'artisans mariés de toutes les professions, toujours prête à se mutiner. Elle transportait, en guise de bannières, ses *marmites* sur la place publique et les renversait, ce qui voulait dire : Nous ne mangerons qu'après avoir obtenu satisfaction. Le sultan, par une capitulation du despotisme vis-à-vis de ces prétoriens, était inscrit janissaire dans la soixante et unième *orta* et touchait sa solde. En temps de paix, le janissaire portait un bâton de six pieds de long. En campagne il avait l'arquebuse à serpentin, un sabre ou *candjiar*, un fourniment contenant poudre et plomb, et la mèche enroulée le long de son bras droit. Dans le principe, alors que cette milice était disciplinée, elle rendit de grands services, et l'on cite entre autres les batailles de Varna et de Cassovie, où elle décida la victoire. Devenue plus tard trop puissante, elle se rendit redoutable par son insubordination, s'arrogea le droit de déposer les sultans, et résista énergiquement à toute espèce de réforme. En 1826, à l'occasion d'une insurrection que les janissaires avaient excitée à Constantinople, le sultan Mahmoud II prononça leur dissolution; la plupart furent massacrés dans la ville même, sur la place de l'Atmeïdan; et le reste, traqué sur tous les points de l'empire, fut exterminé.



Janissaire
(d'après Brindesi).

JANKAU. Bourg de la Bohême. Les Autrichiens y furent défaits en 1645, par Torstenson.

JANUS. Roi mythologique ou dieu des Romains. Les portes du temple qu'il avait à Rome demeuraient ouvertes tant que durait la guerre, et se fermaient en temps de paix : ces portes ne furent fermées que deux fois depuis la fondation du temple par Romulus, jusqu'à Auguste : une fois sous Numa Pompilius; une autre fois après la première guerre punique. Les statues de Janus le représentaient avec une tête à double visage, allégorie de ses deux attributs : la guerre et la paix; peut-être aussi le passé et l'avenir, ce dieu présidant à l'année.



Janus
(d'après les figures des images des dieux d'Antoine du Verdier).

JAQUE DE MAILLES. Espèce de petite casaque qui se portait sur les armes et sur la cuirasse aux quatorzième et quinzième siècles. La *jaque de mailles* était une armure faite de mailles ou de petits anneaux de fer, qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses. L'homme d'armes, dit M. Penguilly L'Haridon, dans son catalogue du Musée d'artillerie, portait la jaque sous l'armure. Dans les monuments de cette époque, la maille se voit aux aisselles et au bas de la braconnière. Cette armure fut aussi celle des gens de pied et des archers; celle que l'on conserve au Musée descend jusqu'aux grèves et se termine par une garniture dentelée en mailles de cuivre. La jaque représentée ici appartient au commencement du seizième siècle : c'est celle d'un archer; elle est à longues manches et se portait sous un autre vêtement.



Jaque de mailles
(d'après le Musée d'artillerie).

JAQUEMART. *Voy.* JACQUEMART, BRAQUEMART.

JAQUERIE. Durant l'occupation d'une partie de la France par les Anglais, et après la déplorable défaite du roi Jean à Poitiers, le pays se trouva non-seulement à la merci de l'armée victorieuse

JARLOT (*Mar.*). Entaille pratiquée dans la quille, dans l'étrave, dans l'étambot d'un bâtiment, pour y faire entrer le bordage.

JARNAC. Ville située sur la Charente, dans le département de ce nom. Les catholiques, commandés par le duc d'Anjou (depuis Henri III), y remportèrent, en 1569, une victoire éclatante sur les réformés, que conduisait le prince de Condé.

JARNAC. *C'est un coup de Jarnac.* Un duel célèbre, qui, eut lieu le 10 juillet 1547, entre Gui de Chabot de Jarnac et François de Vivonne, seigneur de la Châteigneraie, donna naissance à ce proverbe. Jarnac, d'un revers de son épée, fendit le jarret à son antagoniste, coup qui fut trouvé très-habile, quoique peu chevaleresque. Depuis on a dit, *coup de Jarnac,* pour désigner une ruse adroite et imprévue. Brantôme, neveu de la Châteigneraie, fournit des détails circonstanciés sur le duel en question.

JARREBOSSE (*Mar.*). Corde garnie d'un crampon, pour accrocher l'anneau de l'ancre, lorsqu'on la sort de l'eau.

JARRET. Du bas bret. *garr,* jambe. En termes de manége, *avoir les jarrets vides,* se dit d'un cheval dont les jarrets ne sont ni gras ni pleins.

JARRETIÈRE (*Mar.*). Amarrage dont on fait particulièrement emploi pour fixer aux mâts l'aiguilletage de l'appareil avec lequel on mâte.

JARRETIÈRE (*Pêche*). On donne ce nom au lien de charpente qui soutient les jumelles des bondes. C'est sur les jarretières que sont clouées les planches qui forment la cage.

JARVILLE. Village de France, dans le département de la Meurthe. Dans ses environs se livra, en 1477, la bataille dite *de Nancy,* où Charles le Téméraire perdit la vie.

JAS, JOUAIL ou **JOUAILLE** (*Mar.*). Forte pièce de bois fixée à l'extrémité supérieure de la tige d'une ancre, et qui a pour but d'empêcher que celle-ci ne se couche sur le fond lorsqu'on la jette à la mer. La longueur du jas est égale à celle de la verge de l'ancre, et sa grosseur, au milieu, est quadruple de celle de cette verge. Les ancres qui pèsent moins de 300 kilogrammes ont des jas d'une seule pièce de fonte.

JASERAN ou **JASSERAN.** Nom que portaient anciennement une espèce de cotte de mailles et une cuirasse de mailles.

JASSEFAT (*Mar.*). Espèce de vaisseau persan.

JASSY. *Voy.* **IASSY.**

JÂTS. Caste militaire des Hindous.

JATTE. *Voy.* Gatte.

JAUCLIDE. Ancienne machine de guerre.

JAUGE. *Jaculum.* Trait, verge.

JAUGE (*Mar.*). Bande de parchemin divisée en pouces et lignes, pour mesurer la circonférence des cordages au-dessus de neuf lignes. — Ce mot désigne aussi un instrument dont on fait usage pour mesurer la capacité des futailles.

JAUGEAGE (*Mar.*). Mesure de la capacité d'un



DICTIONNAIRE

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

II

tion de France et l'université de Paris eurent la lâcheté de se prêter à cet assassinat politique. L'évêque de Beauvais, Cauchon, dans le diocèse duquel elle avait été prise, était son juge légal. Créature des Anglais, il avait été chassé de Beauvais; le siége métropolitain de Rouen, alors vacant, lui prêta territoire. L'histoire de ce procès est un tissu d'horreurs. Il fallait un aveu de Jeanne pour qu'on pût la condamner. On n'eut pas honte d'abuser du sacrement de la pénitence en apostant deux témoins cachés pour l'écouter tandis qu'elle se confessait. Ce moyen n'ayant pas suffi, on eut recours à un faux. Elle ne savait pas écrire. On lui donna lecture d'un acte par lequel elle promettait qu'elle ne porterait plus d'armure, ni d'habit d'homme, et laisserait croître ses cheveux; puis, au moment où elle dut apposer sa croix, en guise de signature, on substitua à cet acte une déclaration par laquelle elle se reconnaissait dissolue, hérétique, schismatique, idolâtre, sorcière, etc. Cauchon prononce alors le jugement qui la condamne à une prison perpétuelle, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse.

Mais Bedford exigeait davantage. Un nouveau piége est tendu à la victime. Une nuit on lui enlève ses habits de femme et on ne lui laisse que son costume ordinaire d'homme; elle le revêt. Le fait est sur-le-champ constaté et sert de motif pour la faire condamner au feu comme hérétique relapse. L'exécution eut lieu le 30 mai 1431. Un prêtre, Nicolas Loiseleur, qui avait reçu sa confession et l'avait trahie en la falsifiant, bourrelé de remords, perça la foule pour monter sur la charrette qui la conduisait au supplice et lui avouer sa perfidie. On le repoussa. L'exécuteur raconta depuis que les Anglais avaient couvert le bûcher d'une épaisse couche de plâtre, afin que le supplice fût long et douloureux. Les manœuvres du procès furent révélées vingt-cinq ans après, lorsqu'une bulle du pape Calixte III en ordonna la révision. Charles VII avait changé le nom de Jeanne d'Arc en celui de Jeanne du Lis, et lui avait permis de porter le lis de France dans ses armes.

Sa famille fut anoblie, le village qui lui avait donné naissance fut exempté de toutes tailles, et la ville d'Orléans, si miraculeusement délivrée par elle, institua en son honneur une procession annuelle. Une statue lui a été érigée dans cette ville.

JEMADAR. Dérivé du persan *jema*, assemblée. Officier des régiments indigènes de l'armée anglo-indienne. Il prend rang après les enseignes anglais, et sa paye est de cent francs par mois.

JEMMAPES. Village situé sur la Haine, dans la province de Hainaut, en Belgique. Il est célèbre par la victoire que les troupes de la république, conduites par le général Dumouriez, sous lequel servait le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et Louis-Philippe, roi des Français, y remportèrent sur les Autrichiens le 6 novembre 1792. Cette victoire amena la conquête de la Belgique.

JÉNIKAU. Ville de Bohême, empire d'Autriche. Les Suédois y battirent les Impériaux en 1643.

JÉNISHÉHIR ou **NÉOPOLIS.** Ville de l'Asie Mineure. Elle fut prise par Tamerlan, en 1401.

JÉRICHO. Aujourd'hui *Rah* ou *Richa*, dans la Palestine. Cette ville fut prise par les Hébreux, sous la conduite de Josué, l'an 1470 av. J.-C.

JÉRUSALEM. En arabe *El-Kads*. L'ancienne *Jébus* des Jébuséens avant l'entrée des Israélites dans la terre promise, la *Hierosolyma* des Grecs. Ville située sur le torrent de Cédron, dans le pachalik de Damas, Turquie d'Asie. Les tribus de Juda et de Siméon s'étant emparées de la partie basse de cette ville, restèrent près de quatre siècles en observation devant la partie haute, appelée *Sion*. Elle ne se rendit qu'à David. L'an 971 av. J.-C., Jérusalem devint la proie de Roboam. Razin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israël, l'assiégèrent sous le règne d'Achaz, roi de Juda. Jérusalem fut encore attaquée, peu après, par Sennachérib, roi d'Assyrie; puis, à trois reprises, par Nabuchodonosor, roi de Babylone, qui, l'an 588, s'empara enfin de cette cité fameuse, la saccagea de fond en comble, réduisit en cendres le temple de Salomon, immola le plus grand nombre des habitants, et emmena le reste en esclavage. Rebâtie quelques années après par Zorobabel, elle devint la conquête d'Alexandre le Grand, puis celle d'Antiochus, roi de Syrie, l'an 170, et ensuite celle de Pompée. Caïus Sosies et Hérode le Grand en formèrent le siége et s'en emparèrent, l'an 37, après une résistance opiniâtre de la part des habitants. Jérusalem fut encore prise par Titus, fils de Vespasien, l'an 70 de l'ère chrétienne, et après un long siége, durant lequel les habitants souffrirent toutes les horreurs de la guerre. En l'an 130 les Romains lui donnèrent le nom de *Ælia Capitolina*, et elle ne reprit son nom de Jérusalem que sous Constantin. Les Sarrasins s'en emparèrent en 638; les croisés le 15 juillet 1099; et Saladin et les Turcs en 1187.

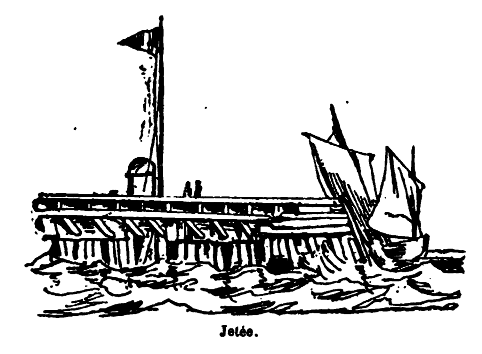
Voici comment Guillaume de Tyr décrit l'assaut que les croisés donnèrent à cette ville : « Les assiégés lançaient une quantité innombrable de flèches, de traits et de pierres de diverses dimensions, qu'ils jetaient avec les mains ou qui partaient de leurs machines et tombaient dans les rangs avec un horrible fracas. Les chrétiens, à leur tour, protégés par leurs boucliers et portant en avant les claies qu'ils avaient tressées, lançaient une grande quantité de traits avec leurs arcs ou leurs balistes, poussaient dans les airs des pierres grosses comme le poing, et s'avançaient avec intrépidité vers les murailles, ne laissant aucun moment de repos aux assiégés, et cherchant à abattre leur courage. Enfermés dans leurs machines, les uns s'efforçaient, avec de longs crochets, à faire marcher la tour mobile; d'autres dirigeaient d'énormes masses de rochers contre les murailles pour les ébranler à force de coups, et parvenir ainsi à les renverser; d'autres

encore, avec des instruments de moindre grandeur, nommés manganes, lançaient de petites pierres. Les assiégés avaient suspendu en haut de leurs remparts des sacs remplis de paille, des cordes, des tapis, des matelas garnis de soie ; en sorte que ces objets, mobiles et élastiques en même temps, amortissaient la violence du choc des projectiles. Ils avaient en outre dressé, au delà des remparts, des machines plus nombreuses que celles des croisés, et s'en servaient pour lancer des flèches et des pierres qui interrompaient toutes les attaques. Ils lançaient en même temps, sur les machines des croisés, des torches enflammées, des traits trempés dans le soufre et l'huile, enduits de poix, et toutes sortes de matières propres à entretenir la flamme. »

JET (Armes de). On comprend sous cette dénomination toutes les armes qui se lancent, soit à la main, comme les dards et javelots, soit au moyen d'une arme principale, comme les flèches qui se lancent avec l'arc, l'arbalète, etc.

JET (*Mar.*). Du lat. *jactus*, dérivé de *jacere*, jeter, lancer. Se dit des marchandises et autres objets qu'on jette par-dessus le bord, pour la sûreté du navire, dans certaines circonstances.

JETÉE (*Mar.*). Construction en pierres ou en bois, élevée soit dans un port de mer pour en assurer l'entrée, soit au milieu d'un cours d'eau pour en redresser le lit. Lorsque la jetée est en bois, elle prend le nom d'*estacade*. Dans les



Jetée.

ports de mer, les jetées ont principalement pour destination d'en prévenir l'encombrement par les galets et par le sable, ainsi que de briser les fortes lames qui arrivent de la haute mer. On cite les jetées des ports de Calais, de Cherbourg et de Dunkerque.

JEU. Les anciens monarques français rendirent des ordonnances sévères contre les gens de guerre qui, dans les camps ou dans les garnisons, jouaient les *jeux de hasard*, donnaient à jouer chez eux, ou souffraient seulement qu'on jouât dans leurs maisons. François Ier voulut que ceux qui joueraient aux dés ou aux cartes fussent fouettés pour la première fois, et fouettés, essorillés, et bannis pendant dix ans en cas de récidive. Ce prince confondit même dans son ordonnance ceux qui joueraient sans manquer aux lois de la probité et ceux qui se rendraient coupables de *faux jeux et piperies*. Henri II renouvela cette ordonnance en 1557 ; et Henri IV et Louis XIII imitèrent leurs prédécesseurs. Louis XIV défendit très-expressément aux officiers de ses troupes, par un édit de 1691, les jeux de hocq, de pharaon, de barbacole, de bassette, pour et contre, etc. En 1698, il changea les peines pécuniaires en peines capitales, et défendit, sous peine de la vie, de jouer dans les camps. Louis XV voulut aussi bannir les jeux de hasard de ses armées : il promulgua en conséquence, le 1er juillet 1727, une ordonnance rigide contre les joueurs ; et enfin, en 1768, il rendit l'ordonnance suivante : — « Sa Majesté prescrit par cette loi, aux officiers généraux et aux commandants des places, de veiller avec la plus grande attention à ce que les troupes qui sont sous leurs ordres ne jouent aucun jeu de hasard ; elle leur ordonne de s'en prendre aux commandants des corps si cela arrive, comme elle s'en prendra à eux si sa volonté à cet égard n'est pas exactement suivie ; le roi veut encore que les commandants des places s'informent des bourgeois ou autres habitants qui, dans leurs maisons, donnent à jouer les jeux défendus ; qu'ils les fassent arrêter et remettre aux juges des lieux pour les punir suivant l'exigence du cas ; il veut aussi que, si les contrevenants sont des gens notables et qualifiés, les commandants des places les fassent avertir la première fois, et, en cas de récidive, qu'ils en instruisent le secrétaire d'État ayant le département de la guerre, pour qu'il en soit rendu compte à Sa Majesté ; il veut de plus que tout officier, de quelque grade qu'il soit, qui est convaincu d'avoir joué, soit mis, la première fois, en prison pour trois mois, la seconde, pour six mois, et, pour la troisième fois, qu'il soit cassé et renfermé pendant deux ans dans une citadelle, un fort ou un château ; il veut enfin que les soldats, les cavaliers et les dragons qui tiennent des jeux défendus soient condamnés suivant la rigueur des ordonnances, et que ceux qui les jouent soient mis en prison pour quinze jours. » (*Encyclopédie méthodique*.)

JEU (*Mar.*). *Jocus*. On appelle *jeu des voiles* l'assortiment complet de toutes les voiles d'un navire ; et *jeu d'avirons*, le nombre d'avirons nécessaires pour un canot.

JOAB. Général des armées de David, mort l'an 1001 av. J.-C. Il anéantit le parti d'Isboseth, compétiteur du roi ; défit en plusieurs rencontres les Syriens et les Jébuséens ; marcha contre Absalon révolté, le battit et le tua de sa propre main ; puis, à la mort du roi, il prit parti pour Adonias contre Salomon ; mais celui-ci, ayant eu l'avantage, fit tuer Joab.

JODMIT. Petit poignard à lame de Damas, dont les Turcs font usage.

JŒGTS (*Mar.*). Sorte de yachts des pêcheurs norwégiens. Ils se font remarquer par une proue très-élevée et une grande largeur de cale.

JOHANNISBERG. Bourg du duché de Nassau. Les Français y remportèrent une victoire pendant la guerre de Sept ans, en 1762, sous les ordres du maréchal de Soubise, et de Louis-Joseph, prince de Condé.

JOINDRE (*Mar.*). Du lat. *jungere*. Par l'expression *joindre un navire*, on entend l'atteindre en lui donnant chasse. On dit aussi que les écoutes du petit hunier *sont à joindre*, lorsqu'elles sont halées autant que faire se peut.

JOINT (*Mar.*). Intervalle entre deux bordages ou entre deux pièces de bois quelconques. Deux pièces sont à *joints carrés*, quand elles sont rapprochées can contre can, sans entailles ni feuillures.

JOINT MOBILE (*Mar. à vap.*). Cette pièce, qu'on nomme aussi *joint universel*, est destinée, de même que les paliers de support mobiles, à satisfaire à l'arc que peut prendre le navire, de manière à ce que la ligne d'arbres n'en soit pas affectée jusqu'à l'arbre moteur. Elle se compose de deux mâchoires reliées par des boulons à un disque intérieur, et qui fonctionnent comme deux charnières, sans dépendre l'une de l'autre.

JOINVILLE (JEAN, sire DE). Né vers 1223, mort vers 1319. Il accompagna saint Louis dans sa première croisade, partagea ses combats et sa captivité. De retour en France, il publia des *Mémoires* remarquables par leur naïveté. L'édition de Ducange, en 1668, fut la plus estimée jusqu'à ce qu'en 1761 il en parut une d'après un manuscrit que Ducange n'a pas connu.

JOLY (ALFRED-JEAN-LOUIS DE). Général français, né à Paris en 1792, mort à Paris en 1862. Sorti de l'École militaire en 1810 avec un brevet de sous-lieutenant au 21e d'infanterie légère, il passa successivement par tous les grades, se distingua en Espagne au siége de Badajoz, à la bataille d'Albuféra en 1811, et à Leipzig. A l'affaire de Courtray, en 1814, chargé de couvrir avec sa compagnie la marche d'une division, il combattit pendant douze heures, conserva deux canons pris à l'ennemi, soutint le choc d'une charge de cavalerie dans laquelle il tua douze cuirassiers saxons. Il fit la campagne des cent-jours. La Restauration le rappela à l'activité. Au siége d'Anvers, en 1832, il commandait trois bataillons réunis de grenadiers de la division de réserve de l'armée du Nord.

JONCHE (*Pêche*). Ganse de corde qui sert à joindre, au bout l'une de l'autre, les pièces d'un filet.

JONKER. Nom que l'on donne, en Russie, à un sous-officier appartenant à la noblesse, et destiné à devenir officier.

JONQUE (*Mar.*). Grand navire commun aux peuples de l'Asie moderne. Il est courbé à l'avant et à l'arrière, carré à la poupe et à la proue, porte 3 mâts et 2 voiles carrées formées de nattes réunies par bandes, et les mâts et les flèches sont toujours couverts de pavillons et de banderoles de toutes couleurs. Les jonques sont lourdes et sans grâce; mais elles accomplissent toutefois des traversées assez longues, comme, par exemple, celle des côtes de la



Jonque de Canton
(*d'après Ellis*).

Chine aux îles de la Sonde et aux Philippines. Une jonque est venue jusqu'à Londres, il y a quelques années, en compagnie, il est vrai, d'un



Jonque de Singapoor
(*d'après Dumont-d'Urville*).

steamer anglais. Les jonques chinoises et les jonques japonaises sont les plus importantes de celles qui fréquentent les mers de l'Asie.

JOSEPHINOS. Nom que les Espagnols donnèrent, en 1808, à ceux de leurs compatriotes qui se déclarèrent pour la souveraineté de Joseph, frère de Napoléon. On les désignait aussi par un autre sobriquet : *afrancesados*.

JOSSELIN, sire DE COURTENAY. Mort en 1131. Il s'illustra parmi les croisés sous Baudouin II, son cousin, et, lorsque celui-ci succéda à Godefroy comme roi de Jérusalem en 1118, il reçut le comté d'Edesse.

JOTAPADE. Forteresse de la Galilée, dans la tribu de Zabulon. Joseph y soutint quarante-sept jours de siége contre les Romains.

JOTAPAT. Place importante de la Galilée. Elle fut prise par Vespasien, en 68.

JOTAPIEN. Général romain. A la mort d'Alexandre Sévère, il se fit proclamer empereur en qualité de parent du dernier souverain; mais, défait peu après, il périt en l'an 249.

JOTTEREAUX ou **JOUTTEREAUX** (*Mar.*). Pièces de bois en forme de consoles, qu'on applique tribord et bâbord d'un bas mât, et au-dessous de l'endroit où commence le ton de ce mât. Leur saillie, qui est sur l'avant, supporte les élongis. Les *jottereaux jumelles* sont ceux dont le pied s'appuie sur des jumelles, ce qui constitue un système avantageux de jumelage latéral. Alors il n'existe plus sur l'avant du mât qu'une petite jumelle de conduite ou de garniture.—On donne aussi quelquefois le nom de *jottereaux* aux pièces de construction appelées plus communément *dauphins*.

JOUAIL ou **JOUAILLE.** *Voy.* JAS.

JOUBERT (BARTHÉLEMY-CATHERINE). Général des armées de la république française, né à Pont-de-Vaux en 1769, mort le 15 août 1799. Volontaire en 1791, il fut nommé général de brigade sur le champ de bataille en 1795. Il rendit d'éminents services à Montenotte, Millesimo, Mondovi et Rivoli. Général en chef en 1798, il révolutionna le Piémont, et y débuta par des succès brillants; mais, attaqué à l'improviste à Novi, par le général russe Souvarow, il essuya une défaite, et c'est en cherchant à rallier son armée qu'il reçut une blessure à laquelle il ne devait pas survivre. Le coup qui enlevait Joubert aux armées de la république n'atteignait pas seulement un général : il ôtait à son jeune collègue Bonaparte un compétiteur au pouvoir que ce dernier rêvait déjà sans doute, et nul ne peut dire ce qu'il en eût été des destinées de Napoléon, si le directoire eût pu réaliser sa pensée d'investir le général Joubert du pouvoir suprême.


Joubert
(d'après Levacher).

JOUE (*Mar.*). De l'ital. *gota*. La joue d'un navire est la partie qui s'étend depuis le sabord de chasse inclusivement jusqu'à l'étrave. Les *joues d'une poulie* sont les côtés de sa caisse. Une *joue de vache*, une *demi-joue*, une *poulie plate*, sont une demi-caisse de poulie avec son réa, appliqués sur le côté d'un mât, d'une vergue, ou de la muraille d'un bâtiment.

JOUER (*Mar.*). Du lat. *jocari*. Un mât ou toute autre pièce *jouent*, lorsque étant mal consolidés, mal tenus ou mal saisis, ils reçoivent, au roulis, du jeu ou du mouvement.—Le vent *joue*, quand il varie fréquemment.—Le gouvernail *joue librement*, lorsque ses mouvements sont faciles. — Faire *jouer les pompes*, c'est les mettre en action.

JOUET (*Mar.*). Large virole triangulaire ou petite plaque de fer, que l'on cloue sur une pièce de bois qui doit recevoir une cheville ouvrière ou un essieu, afin de préserver du frottement les deux pièces juxtaposées.

JOUFFLU (*Mar.*). Se dit quelquefois de l'avant d'un navire, lorsqu'il est renflé.

JOUG. En lat. *jugatio*. Le joug sous lequel les Romains obligeaient les vaincus de passer sans armes, en signe de soumission, était formé de cinq lances, dont quatre plantées dans le sol, et la cinquième placée transversalement à leurs sommets. (*Voy.* FOURCHES CAUDINES.)

JOUG (*Mar.*). Bâton de 1 à 2 mètres de longueur, dont on se sert pour tordre les cordages de moyenne grosseur, et qu'on emploie aussi pour serrer une ligature.

JOUQUE. *Voy.* COTTE DE MAILLES.

JOUR (*Mar.*). Vide, séparation entre deux des pièces entrant dans la construction d'un navire. Le jour du franc-bord est sa couture avant le calfatage.

JOURDAN (JEAN-BAPTISTE). Maréchal de France, né à Limoges en 1762, mort en 1833. A seize ans il servait en Amérique. En 1791, il commandait un bataillon de volontaires sous les ordres de Dumouriez, en Belgique. En 1793, il était général de division. Sa conduite à la bataille de Hondschoote lui valut le titre de général en chef. De grands avantages remportés sur l'ennemi ne le préservèrent pas de la défaveur auprès de quelques membres du comité de salut public, et il fut destitué. A peu de temps de là, on lui confia le commandement de l'armée de la Moselle. Il prit Dinant, Charleroi, et gagna la bataille de Fleurus; opposé au prince Charles, il passa deux fois le Rhin. Quelques revers le firent remplacer par Masséna. En 1804, Napoléon le nomma maréchal, sans toutefois lui donner aucun commandement. En 1808, il suivit Joseph Bonaparte en Espagne, sans exercer aucune influence sur les événements. En 1814, il commanda la 7e division militaire. Après la révolution de 1830, il fut appelé au gouvernement de l'hôtel des Invalides qu'il conserva jusqu'à sa mort.


Jourdan
(d'après le musée de Versailles).

JOURDOUK. Soldat de la milice turque.

JOURNAL (*Mar.*). En lat. *diurnum*, dérivé de *dies*, jour. Registre où l'on consigne toutes les circonstances de la navigation d'un bâtiment.

JOURNALIER (*Mar.*). On appelle *vivres du jour-*

nalier, ceux qu'on reçoit en rade, des magasins du port, au jour le jour, afin de ne pas entamer les vivres de campagne.

JOURNÉE AUX FIGUES. Nom que l'on a donné à la sanglante bataille gagnée à Cabeza de los Ginetes, en 1431, sur Mohamed, roi de Grenade. Cette appellation vient, selon Mariana, de ce que le combat fut engagé dans une plaine remplie de figuiers.

JOURNÉE DES ÂNIERS. Le congrès assemblé à Mantoue, en 1511, pour la pacification de l'Italie, ayant été rompu par suite des intrigues du pape Jules II, les hostilités recommencèrent aussitôt entre les Français et les troupes papales. Celles-ci se retirèrent sous les murs de Bologne; mais lorsque le maréchal de Trivulce vint canonner la ville, les Bolonais lui ouvrirent leurs portes, et alors Français, bourgeois, paysans des montagnes voisines, tous fondirent sur l'armée du pape qui s'éloignait en désordre, traînant à sa suite un immense bagage. On fit un butin si considérable, on prit tant de mulets chargés dans les fossés et sur les chemins, que les Français donnèrent à cette affaire le nom de *journée des Aniers*. C'est après cette journée que Trivulce écrivit à Louis XII que dorénavant « il coucherait en lit, et ne porterait plus que des éperons de bois. »

JOURNÉE DES ÉPERONS. On donna ce nom à un combat qui s'engagea au mois d'août 1513, à Guinegate, non loin de la ville de Thérouanne, que Henry VIII et l'empereur Maximilien assiégeaient à la tête de 30 000 hommes d'infanterie anglaise, et d'environ 6 000 cavaliers allemands. Les Français, ayant opéré une sortie, eurent l'imprudence, après quelque succès remporté sur l'ennemi, de se livrer à des orgies lors de leur entrée dans le camp; ils furent attaqués au passage d'une rivière, et poussés avec une telle vigueur, qu'ils prirent la fuite dans un extrême désordre. On dit alors qu'ils avaient plus joué de l'*éperon* que de l'épée, d'où vint le nom de cette journée. (*Voy.* GUINEGATE.)

JOURNÉE DES ÉPERONS D'OR. Ce fut celle de la sanglante bataille de Courtray. (*Voy.* ce mot.) La chevalerie française, sur laquelle pesa tout le poids de cette bataille, éprouva un tel désastre, que les Flamands recueillirent sur le lieu du combat une quantité considérable d'éperons d'or.

JOURNÉE DES FARINES. Henri IV tenait Paris assiégé. Des soldats de son armée, déguisés en paysans et conduisant des charrettes de farine, se présentèrent à l'entrée de cette ville, au mois de janvier 1591, dans l'espoir de s'emparer des portes et de donner à l'armée le temps d'accourir; mais les ligueurs avaient été prévenus, et la tentative échoua.

JOURNÉE DES HARENGS. On nomma ainsi le combat où le duc de Bourgogne fut défait par les Anglais devant Orbais, le 18 février 1429, en voulant s'opposer au passage d'un convoi.

JOURNÉE SANS LARMES. Les anciens appelèrent ainsi une victoire remportée par les Lacédémoniens sur les Messéniens, parce que la cavalerie lacédémonienne ayant poursuivi les fuyards, en tua plus de 10 000 sans perdre un seul homme.

JOURS DE PLANCHE (*Mar.*). Journées accordées ou convenues pour le déchargement d'un bâtiment du commerce.

JOUTTEREAUX. *Voy.* JOTTEREAUX.

JOVIENS. Nom que Dioclétien donna aux soldats de l'une des deux légions qui remplacèrent les cohortes urbaines et prétoriennes.

JOYEUSE. Nom de l'épée de Charlemagne et de Guillaume au Court-Nez, à qui l'empereur la donna, lorsqu'il l'arma chevalier.

JOYEUSE (ANNE DE). Amiral de France, né au château de Joyeuse en Vivarais, en 1561, mort en 1587. Il fut d'abord connu sous le nom de baron d'Arques, et devint un des favoris de Henri III, qui le combla de dignités. Chargé, en 1586, de faire la guerre aux huguenots de la Guienne, il obtint d'abord quelques avantages; mais il périt à la journée de Coutras, où il eut à combattre le roi de Navarre, depuis Henri IV.

JOYEUSE (HENRI DE). Maréchal de France, frère du précédent, né en 1567, mort en 1608. Après avoir porté les armes contre les protestants, la mort de son frère et celle de sa femme l'affectèrent au point qu'il se retira du monde et se fit capucin sous le nom de frère Ange. En 1592, il quitta le froc, se mit à la tête des seigneurs catholiques du Languedoc, devint un des ligueurs les plus fougueux, et fut un des derniers à faire la paix avec Henri IV. Il rentra dans son cloître, en 1600, et vint mourir à Rivoli, pendant un pèlerinage qu'il avait entrepris d'accomplir nu-pieds.

JOYEUSE (JEAN-ARMAND DE). Maréchal de France, mort en 1710. Il servit avec distinction, sous Louis XIV, en Flandre, en Hollande et en Allemagne; il commandait l'aile gauche de l'armée à la bataille de Nerwinde, où il fut blessé.

JUAN D'AUTRICHE (Don). Un des héros du seizième siècle, né en 1545, mort en 1578. Fils naturel de Charles-Quint. En 1570, il contraignit les Maures révoltés à abandonner pour jamais l'Espagne. En 1571, les princes chrétiens ayant fait choix de lui pour commander la flotte qu'ils envoyaient en commun contre les Turcs, il gagna la célèbre bataille de Lépante, faisant subir aux musulmans une perte de 30 000 hommes et de près de 200 bâtiments. En 1578, envoyé par Philippe II contre les insurgés des Pays-Bas, il les défit dans la plaine de Gembloux. Ce fut sa dernière victoire, étant mort peu de temps après.

Don Jean d'Autriche
(d'après un portrait du temps).

JUAN D'AUTRICHE (Don). Général espagnol, né à Madrid en 1629, mort en 1679. Il était fils naturel de Philippe IV et d'une comédienne. Reconnu par son père avec le titre de grand prieur de Castille, il vint, en 1647, commander les troupes espagnoles en Italie, et s'empara de Naples. Rappelé en Catalogne en 1652, il soumit Barcelone, qui avait invoqué la protection de a France. Envoyé en Flandre pour combattre es Français que commandait Turenne, il perdit la bataille des Dunes en 1658. Une autre défaite à Estremos l'attendait dans le Portugal, où le conspirateur Pinto venait de donner la couronne au duc Jean de Bragance. Depuis lors, Juan, disgracié par la régente après la mort de Philippe IV, puis rappelé à la cour par Charles II, devint premier ministre de ce prince.

JUGATIO (*Mar.*). Nom sous lequel les Romains désignaient, dans un bateau, le banc sur lequel s'asseyaient les passagers.

JUGEMENTS DE LA MER ou **RÔLES D'OLÉRON** (*Mar.*). Sorte de traité formant un véritable code maritime, et adopté sur les côtes de l'Océan dès le douzième siècle. La première copie authentique de ces lois date de 1266. Ce code est contenu dans la collection des lois maritimes, publiée par M. Pardessus.

JUGER (*Mar.*). Se rendre compte de la situation d'un bâtiment d'après les gisements.

JUGULAIRES. Du lat. *jugularis*, dérivé de *jugulum*, gorge. Courroies de cuir couvertes de lames de cuivre, qui servent de mentonnières aux shakos et aux casques des soldats.

JUGURTHA. *V. Guerre de Jugurtha* au mot GUERRE.

JULIERS. *Juliacum.* Ville située près de la Roër, dans la province Rhénane, États prussiens. Maurice de Saxe s'en empara en 1610, les Espagnols en 1622, et les Français en 1794.

JUMELER, ACCLAMPER (*Mar.*). Renforcer une pièce de bois en y appliquant une ou plusieurs jumelles.

JUMELLE. Se disait autrefois d'une pièce de canon qui avait deux bouches et une seule lumière.

JUMELLES (*Mar.*). Longues pièces de bois appliquées sur des mâts ou des vergues trop faibles, afin de les fortifier, et auxquels on les attache avec du filin. Le même mot désigne des pièces de bois dont on compose le bas des mâts des grands vaisseaux.

JUMILLA. *Gemellæ.* Ville de la province de Murcie, en Espagne. Elle fut enlevée aux Maures par les Arabes, et les Castillans la prirent sur ces derniers sous Henri de Transtamare.

JUMONVILLE. Officier français très-distingué, qui fut tué traîtreusement par les Anglais, en 1753, dans la guerre du Canada.

JUNIN. Bourg de la république du Pérou. Bolivar y battit les Espagnols en 1824.

JUNOT (ANDOCHE), duc D'ABRANTÈS. Général de division, né à Bussy-le-Grand, département de la Côte-d'Or, en 1771, mort en 1813. Enrôlé volontaire et devenu sergent, il attira, grâce à une circonstance fortuite, l'attention du commandant d'artillerie Bonaparte, au siége de Toulon. Lors de l'expédition d'Égypte, Bonaparte, général en chef, emmena parmi ses aides de camp Junot, qui se distingua notamment au combat de Nazareth. Nommé général de division en 1801, Junot fut gouverneur de Paris en 1804, et ambassadeur à Lisbonne en 1805. Deux ans après, il commanda une armée d'invasion contre le Portugal, et fut chargé de gouverner cet État; mais, en 1808, battu à Vimeiro, par le général anglais Wellesley, depuis lord Wellington, il dut signer la capitulation de Cintra et se retirer. Il prit part à la guerre d'Espagne en 1810, à celle de Russie en 1812, et fut nommé gouverneur des provinces illyriennes; mais la perte de sa raison l'obligea de rentrer en France.


Junot, duc d'Abrantès.

JURÉ MILITAIRE. S'est dit du membre d'un jury institué par la constitution de 1791, et dont la décision devait précéder le jugement de la cour martiale.

JURY MILITAIRE. Tribunal composé de militaires de différents grades, qui, au temps de la république française, devait connaître des délits commis par les membres de l'armée. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui *conseil de guerre.*

JUSANT (*Mar.*). Reflux de la marée. Les navires attendent le jusant pour sortir du port.

JUSTICE MILITAIRE. En 993, Hugues Capet institua une cour mixte pour juger les crimes civils et militaires. Un tribunal, dit de la *connétablie*, reçut la même mission en 1191. Les cours prévôtales furent instituées en 1271 par Philippe le Hardi, et prirent, en 1422, le nom de *prévôtés de l'hôtel du roi.* Une ordonnance fut rendue en 1439, par Charles VII, sur les crimes et délits militaires, et d'autres ordonnances sur le même sujet furent promulguées en 1531, 1534, 1550, 1553, 1557 et 1584. A cette époque la haute justice militaire faisait *passer par les hallebardes*, entre deux rangées de hallebardiers, les piétons condamnés ; de là provient la locution *passer par les armes.* Un édit de 1665 régla le mode à suivre dans le jugement des conseils de guerre, et en 1670 parut aussi une instruction sur la forme de procédure à suivre contre les contumaces. Un écrivain du temps, Funderfeld,

s'exprime ainsi : « Autrefois, les officiers avaient pouvoir de vie et de mort sur les soldats pour quelque cause que ce fût, et ce n'est que depuis environ trente-cinq ans (depuis 1665) que les officiers de justice connaissent de leurs infractions. » En 1679, une ordonnance s'occupa de l'application des peines pour crimes et délits militaires; d'autres réglèrent, en 1685, 1688, 1699, 1712 et 1714, les procédures militaires et les formalités à suivre contre les déserteurs; les ordonnances de 1699, 1710, 1716, 1717, 1718 et 1720 portèrent application de peines pour d'autres délits; dans cette dernière année, on réunit en un corps d'ouvrage toutes les lois pénales qui existaient à cette époque. De nouvelles ordonnances sur la désertion parurent en 1730, 1733 et 1735; puis, en 1737 et 1741, ce furent aussi de nouvelles formes de procédure. Un second code de lois pénales militaires fut publié en 1750. Des ordonnances sur l'application des peines parurent encore en 1751 et en 1753; en 1768 fut rendue l'ordonnance sur le service des places; en 1790, la loi réglant la compétence des tribunaux militaires et des cours martiales, ainsi que leur organisation; et en 1791, un troisième code militaire fut promulgué. « Dans le cours même de ce siècle, dit le général Bardin, les officiers étaient généralement persuadés que le droit de tuer une sentinelle endormie leur était acquis, incontestable; seulement la mode n'était pas d'en agir ainsi. » L'année suivante, on institua aux armées des tribunaux de police correctionnelle militaire; en 1793, on supprima les cours martiales pour les remplacer, dans chaque armée, par deux tribunaux criminels; et, en 1794, on créa à la fois des conseils de discipline, des tribunaux de police correctionnelle, et des tribunaux criminels. Des décrets des mois de novembre 1796 et 1797 instituèrent, dans chaque division ou corps d'armée, des conseils de guerre permanents; enfin, de 1801 à 1812, on institua divers tribunaux militaires spéciaux, dont aucun n'a été conservé. Au second retour des Bourbons, en 1815, Louis XVIII rétablit les cours prévôtales, pour les supprimer en 1817. Le code de justice militaire pour l'armée de terre, contenu dans la loi du 9 juin 1857, est aujourd'hui la règle définitive de l'administration de la justice militaire en France. (*Voy.* COMPAGNIES DE DISCIPLINE, CONNÉTABLIE, CONSEILS DE GUERRE, COUR MARTIALE.)

JUTERBOCK. Ville fortifiée du Brandebourg, dans les États prussiens. Les Suédois, sous les ordres du général Torstenson, y battirent, en 1644, les Autrichiens que commandait le général Gallas.

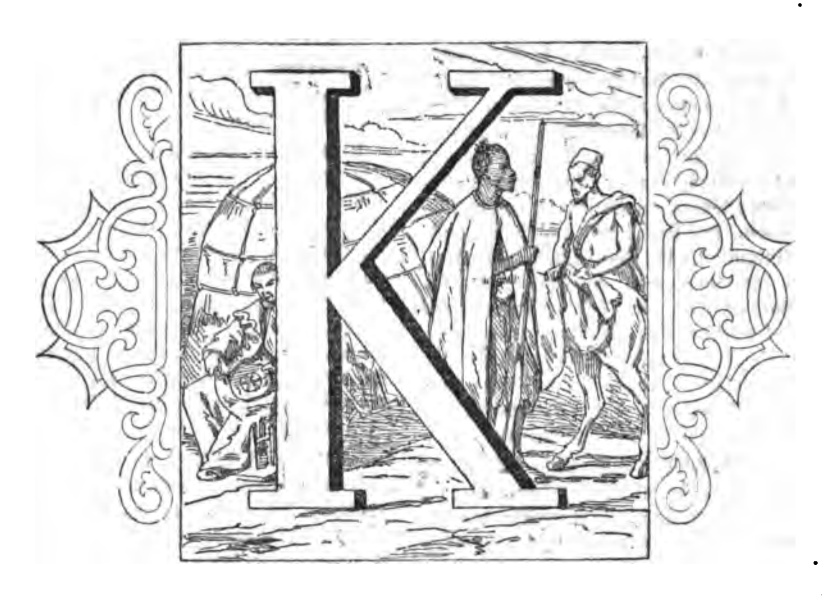


Jeanne d'Arc au siége d'Orléans.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



KAABA ou **KASBA**. Nom que donnent les Arabes, particulièrement dans les régences barbaresques, à la citadelle et au palais du souverain.

KABBADE. Vêtement militaire des Grecs modernes.

KABOUL. Ville d'Asie, capitale de la province de même nom et de tout l'Afghanistan. Elle fut prise en 1739 par Nadir-Schah, qui la pilla; et saccagée par les Anglais en 1842.

KABOUTOS. Figures en bois, ornées d'étoffes et de dorures, qui, chez les Japonais, représentent des guerriers célèbres, ou bien des armes et des attributs militaires. Ces figures, exposées dans les rues ou dans le vestibule des maisons, ont pour but d'inspirer aux jeunes gens ou d'entretenir chez eux l'amour des combats.

KABYLIE (Expédition de la). La grande Kabylie ou Kabylie du Djurjura se compose d'un massif de montagnes à étages successifs, offrant à son centre une muraille immense de rochers à pic, qui a reçu le nom de *Djurjura*. Elle est habitée par ses indigènes, les Kabyles ou Berbers, peuplade nombreuse, guerrière, qui s'était toujours montrée hostile à l'occupation française, et que l'on dut châtier à plusieurs reprises. Le maréchal Bugeaud fut le premier à parcourir la grande Kabylie en 1847; le général Saint-Arnaud soumit, en 1851, la portion de la petite Kabylie qui s'étend entre Collo et Djigelli; des expéditions furent successivement faites dans la contrée par les généraux Mac-Mahon, Camou, Pélissier, Bosquet et Renault. Au printemps de l'année 1857, le maréchal Randon, gouverneur de l'Algérie, résolut de frapper un coup décisif, et organisa en conséquence une expédition comptant 35 000 hommes; il emmenait avec lui les généraux Renault, de Liniers, Chapuis, Mac-Mahon, Bourbaki, Périgot, Yusuf et Gastu, qui commandaient les 1er, 2e et 3e zouaves; les 11e et



Kabyle
(d'après J. Rigo).

13e de chasseurs à pied; le 2e étranger; les 1er et 3e de tirailleurs algériens; les 23e, 41e, 45e,

54e, 60e, 68e, 75e et 93e de ligne; le 8e de chasseurs à cheval et le 1er de chasseurs d'Afrique.

Le premier engagement eut lieu, le 24 mai, avec les Beni-Raten, qui firent leur soumission. Elle fut bientôt suivie de la soumission des Beni-Fraoucen, Beni-Bouchaïb, Beni-Khellili, Beni-Roubri, Beni-Douella, Beni-Setka et Beni-Mahmoud. Au mois de juin furent établis la route et le fort de Souk-el-Arba, le fort Napoléon, et la route de Tizi-Ouzou au fort Napoléon. Le 24 du même mois, le général Mac-Mahon battit la tribu des Menguilleh, et le général Jusuf celle de Beni-Yenni. Le 28, on s'empara de Taourirt-el-Hadjay, et, le 30, d'Aguemoun-Isen. En même temps on obtint la soumission des Beni-Yenni, qui fut bientôt suivie de celle des Beni-Menguilleh, des Beni-Akache, des Ataf, des Akbile, des Bouyoucef, des Zaoua, des Yahia, des Beni-Abbès, des Beni-Mansour, des Ithouragh, des Illilten, des Illoula, et des Idjer. Le but que s'était proposé le maréchal étant ainsi victorieusement atteint, le 14 juillet l'armée expéditionnaire de Kabylie fut dissoute, et nos troupes rentrèrent dans leurs quartiers.

KACHAU ou **CASSOVIE**. Ville forte située au confluent du Hernath et de la Tchémel, en Hongrie. Elle fut entourée de murailles sous le règne d'Emeric, et soutint, en 1441, un siége contre les Bohémiens.

KADOM. Ville du gouvernement de Tambov, en Russie. Elle est située sur la Mokcha. Les Russes y vainquirent les Bulgares en 1209.

KAIRE (LE). *Voy.* CAIRE (LE).

KAISERLICH. Ce mot signifie *impérial* et ne s'est jamais appliqué qu'aux soldats *impériaux*, c'est-à-dire ceux des contingents fournis par les princes du Saint-Empire, ou Empire germanique, ou encore Empire d'Allemagne. Nos troupiers français l'ont appliqué à tort aux soldats de l'empereur d'Autriche (titre nouveau), mais les documents officiels n'ont jamais dit, dans ce cas, les *Impériaux;* ils ont dit : les *Autrichiens*, comme ils disaient les Austro-Russes, les Austro-Sardes, suivant les alliances de l'Autriche avec telle ou telle puissance. — L'Autriche n'a pas de garde impériale, donc pas de troupe spéciale à laquelle le mot *kaiserlich* puisse s'appliquer; elle a seulement, comme corps spécialement affecté à la personne du souverain, les gardes du palais, les gardes du corps, les gardes gendarmes, le tout formant au plus un effectif de 800 hommes, et qui sont à peu près ce que sont aujourd'hui les cent-gardes, ce qu'étaient, sous la Restauration, les cent-suisses et les gardes du corps. Le reste de l'armée ne se distingue qu'en troupes en service ordinaire (pied de paix), et troupes en congé qu'on peut rappeler pour le pied de guerre.

KAISERSBERG. Bourg situé sur un affluent du Fecht, dans le département du Haut-Rhin. Rodolphe de Hapsbourg s'en empara au treizième siècle, et il fut souvent pris et repris durant les guerres entre la France et l'Allemagne, aux dix-septième et dix-huitième siècles.

KAISERSLAUTERN. Ville de la Bavière rhénane. Les Français et les Prussiens se livrèrent bataille dans ses environs, en 1792 et 1793.

KAKATOIS. *Voy.* CACATOIS, CACATOËS.

KALÂADÂR. Officier supérieur qui, dans les villes de Perse et de l'Inde, commande le château de la place.

KALB (JEAN, baron DE). Général au service de l'Amérique, né à Nuremberg en 1732, mort en 1780. Il débuta très-jeune au service de la France et accomplissait pour elle, en 1770, une mission dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, au moment où elles s'insurgèrent contre la métropole. Il s'échauffa pour leur cause, revint en France lui susciter des défenseurs, parmi lesquels fut La Fayette. De retour en Amérique, il obtint un des principaux commandements dans l'armée, et fut tué à la bataille du camp de Clermont.

KALICH ou **KALISZ**. Ville de Pologne, dans la Russie d'Europe. Les Russes défirent complétement les Suédois dans ses environs, en 1706. Un traité d'alliance y fut conclu, en 1813, entre la Russie et la Prusse.

KALIL-PACHA. Grand vizir d'Amurat II. Il fut vainqueur, en 1444, à la bataille de Varna, où périt le roi de Hongrie Ladislas V. Il contribua, en 1453, à la prise de Constantinople, par Mahomet II. Peu après, soupçonné de trahison, il tomba en disgrâce.

KALMOUKS ou **ELUHS**. Peuple nomade de la grande Tartarie, de la famille mongole. Ils régnaient jadis dans le Turkestan, et au dix-huitième siècle ils portèrent leurs tentes sur le



Kalmouk
(d'après Sauerweid).

territoire de la Russie; mais bientôt, fatigués de l'oppression, la plupart, en 1771, passèrent en Chine. Ils y habitent la Dzoungarie. Le reste a continué de camper en Russie, sur la rive droite du Volga et sur les deux rives de la Kouma. Ils fournissent à l'armée russe quelques troupes légères, qu'on emploie à défendre les frontières de l'empire contre les incursions des Kirghis et trouve dans les habitants de la vieille Russie des Nogaïs.

KALPY. Ville du Bengale, dans l'Inde anglaise. Les Mahrattes y furent battus, en 1765, par les Anglais, qui la possèdent aujourd'hui.

KAMENETZ ou **KAMINIEC.** Chef-lieu du gouvernement de Podolie, en Russie. Il est situé près de la rive droite du Dniester. Les Turcs s'en emparèrent en 1672, et la rendirent à la Russie en 1699, lors de la paix de Carlowitz.

KAMIESCH. La baie de Kamiesch, au S.-O. de la Crimée, dans la mer Noire, dominée par les forts de Sébastopol, a acquis un renom dont elle était éloignée avant notre expédition de Crimée en 1854-56. Elle a servi, en 1855, de station à la flotte française. *Voy.* CRIMÉE (Expédition de).

KAMIS. Dieux guerriers des Japonais. Ils sont à la religion japonaise ce que les héros divinisés, tels que Hercule, étaient à la religion grecque.

KAMPEN. Ville murée située sur l'Yssel supérieur (Over-Yssel), en Hollande. Elle fut prise par les États en 1578, et se rendit aux Munstériens en 1672.

KANARA. Province de l'Inde, en deçà du Gange. En 1767 elle fut conquise par Haïder-Ali. Elle fait partie des possessions anglaises aux Indes depuis 1799.

KANDSAG ou **JELISAVETPOL.** Ville de Géorgie, dans la Russie méridionale. Les Seldjoucides la prirent en 1088, et les Mongols en 1235.

KANETI. Lieu de la Tartarie indépendante, sur la route de Boukhara à Khokand. Il est célèbre par la défaite qu'en 1569 y fit éprouver Abdullah-Saheb-Kéran, khan de Boukhara, aux khans de Tachkend, du Turkestan et du Kaptchak, qui avaient réuni contre lui 400 000 hommes.

KANEV. Ville située sur le Dnieper, dans le gouvernement de Kiew, en Russie. Elle fut prise par Batou-Khan, en 1239.

KANGIAR ou **KANDJAR.** *Voy.* CANDJAR.

KANODGE ou **CANOUGE.** Ville située sur le Cally-Neddy, non loin du Gange, dans la régence de Calcutta, Inde anglaise. Elle se rendit en 1018 à Mahmoud le Gaznévide, et, après le départ du conquérant, les radjahs de Delhi, qui la surprirent, la saccagèrent de fond en comble.

KANT. Ville de la Silésie, royaume de Prusse. Un combat y eut lieu entre les Français et les Prussiens en 1813.

KAPOSVAR. Bourg de Hongrie. Les Turcs le prirent en 1555, 1653 et 1686.

KARANSÉBÈS. Ville forte de Hongrie, dans le Banat. Au combat de ce nom, l'an 1789, l'armée commandée par le maréchal de Lascy fut saisie d'une telle terreur panique, qu'elle prit la fuite sous les yeux de Joseph II. (*Voy.* PORTE DE FER.)

KARIKAL ou **KARINKALA.** Ville située sur la côte de Coromandel, dans l'Inde française. Cédée à la France en 1739, les Anglais s'en emparèrent en 1803, et la rendirent, en 1814, à la France, dont elle est actuellement une colonie. (*Voy.* COLONIES FRANÇAISES.)

KARKI-MESRAC. Lance, ornée d'une banderole qui sert à la cavalerie légère des Turcs.

KARNAL. Ville de la régence de Calcutta, dans l'Inde anglaise. Elle fut témoin de deux batailles mémorables : l'une, entre Mohammed-Schah et Nadir-Schah, en 1739; l'autre, dans laquelle les Mahrattes furent défaits par les radjahs musulmans, en 1761.

KARS. Ville de l'Arménie, dans la Turquie d'Asie. Assiégée par les Russes en 1855, elle se rendit, après plusieurs assauts, le 28 novembre, au général Mourawieff. La défense fut des plus honorables, et les assiégés durent avoir recours, pour se nourrir, aux chevaux, aux chiens, aux chats, aux rats, aux pailles des toitures converties en pain, etc. La place était commandée, pour la Turquie, par le général anglais Williams.

KATUNGA ou **EYÉO.** Capitale du royaume de Yarriba, dans la Guinée septentrionale. Elle fut prise et détruite en partie par les Fellatahs, au commencement du dix-neuvième siècle.

KAYSERSBERG. Petite ville du département du Haut-Rhin. Autrefois fortifiée, elle fut prise par Rodolphe de Hapsbourg, au commencement du treizième siècle, et par les Suédois en 1632.

KAZAN ou **CASAN.** Ville chef-lieu du gouvernement de ce nom, située au confluent du Volga et de la Kazanda, dans la Russie d'Europe, à 900 kilom. de Moscou, et 1656 de Saint-Pétersbourg. Fondée en 1257 par Sayn, fils de Batou-Khan, elle fut prise et détruite par Vasili-Dimitrievitch en 1397. Rebâtie peu après par les Tartares, elle fut derechef occupée en 1552 par Ivan IV, après une résistance désespérée. Enfin Pugatchef s'en empara et la pilla en 1774.

KAZTBACH. Rivière de la Silésie, dans les États prussiens. Le général prussien Blücher battit les Français sur ses bords, entre Godberg et Liegnitz, le 26 avril 1813.

KEHL. Ville du grand-duché de Bade, située sur la Kinzig, à son confluent avec la branche droite du Rhin. En 1688, Vauban y construisit, à la tête du pont sur le Rhin, une forteresse devenue célèbre. Elle fut prise par le maréchal de Villars en 1703; par le maréchal de Berwick en 1733; par le général Moreau en 1796; par les Autrichiens en 1797; et fut démantelée en 1815, en exécution des traités de cette époque, les souverains coalisés regardant cette place plutôt comme un rempart pour la France que comme un obstacle à ses envahissements.

KEITH (George). Général écossais, né en 1685, mort en 1778, connu sous le nom de *milord maréchal*, parce que, dans sa famille, le titre de *comte maréchal* était héréditaire. Il fit ses premières armes sous Marlborough. A la mort de la reine Anne, en 1715, il tenta de faire reconnaître pour roi le prétendant, fils de Jacques II, à l'exclusion de George Ier, de la maison de Hanovre, et fut condamné à mort par le parlement. Il échappa aux suites de cette condamnation, alla servir en Prusse, et obtint la confiance et l'amitié du grand Frédéric, qui le chargea de plusieurs missions importantes.



George Keith
(d'après un portrait du temps).

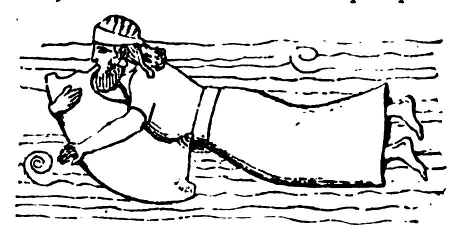
KEITH (Jacques). Frère du précédent, né en 1696, mort en 1758. Il quitta aussi l'Angleterre à l'avénement de George Ier; servit l'Espagne et la Russie; se signala contre les Turcs à Otchakov, et fit au service de la Prusse la guerre de Sept ans. Il fut tué au village d'Hochkirchen en combattant les Autrichiens.

KELLEK. Outre formée par un assemblage de peaux cousues et étendues sur des branches de bois. Le *kellek*, en usage sur l'Euphrate pour le transport des marchandises, ne sert qu'à descendre le fleuve. Arrivés à destination, les marchands retirent les branches du fond de l'outre et replient les peaux, qu'ils emportent sur leurs épaules, ou sur des chameaux ou des ânes, pour



Soldat assyrien traversant un fleuve sur un kellek
(d'après les bas-reliefs de Ninive).

retourner dans leur pays. Ce mode de transport remonte à la plus haute antiquité : on le retrouve représenté dans les sculptures des monuments assyriens récemment découverts. L'un de ces monuments, aussi précieux pour l'histoire militaire des temps antiques que les colonnes Trajane et Antonine pour les armées romaines, représente des soldats de Sennachérib passant un fleuve: les uns sont à cheval sur des outres de grande dimension, s'y retiennent d'une main, nagent de l'autre, et portent, liés sur le dos, leurs vêtements et leurs armes recouverts par le bouclier; d'autres, débarrassés de leurs armes, sont couchés sur des outres plus petites,



Soldat assyrien traversant un fleuve sur un kellek
(d'après les bas-reliefs de Ninive).

dans lesquelles ils soufflent pour les maintenir gonflées. Sur le rivage, d'autres soldats préparent et gonflent d'autres kelleks pour passer le fleuve.

KELLERMANN (François-Christophe), duc de Valmy. Maréchal de France, né à Strasbourg en 1735, mort en 1820. Avant l'époque de la révolution, il avait déjà gagné, dans la guerre de Sept ans, le grade de maréchal de camp. Appelé, en 1792, au commandement en chef de l'armée de la Moselle, il battit, avec le concours de Dumouriez, les Prussiens très-supérieurs en nombre et les força d'évacuer le territoire français.



Kellermann
(d'après Levachez).

Incarcéré comme suspect en 1793, il ne sortit de prison qu'au 9 thermidor. Commandant en chef des armées des Alpes et d'Italie, en 1795, il soutint pendant toute la campagne, avec 47 000 hommes seulement, les attaques d'une armée qui en comptait 150 000.

KELLERMANN (François-Étienne). Général de division, né à Metz en 1770, mort en 1835. Il fit les campagnes de Prusse, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et de France, et se signala particulièrement aux batailles de Marengo, d'Austerlitz, de Vimeiro, de Bautzen et de Waterloo. Il fut pair de France sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe.

KEMPEN. Ville de la province Rhénane, États prussiens. Les Français la prirent en 1642, après

une victoire éclatante de Guébriant sur les alliés, et l'occupèrent encore en 1648. Les Français battirent aussi les alliés dans les environs de Kempen en 1760.

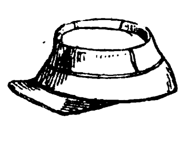
KENILWORTH. Ville du comté de Warwick, en Angleterre. On y voit les ruines d'un célèbre château fort qui avait été construit sous Henry Ier, et qui fut démantelé par Cromwell.

KENOQUE (LA). Forteresse dont les travaux avaient été dirigés par le maréchal Vauban. Elle fut prise, en 1744, par le duc de Boufflers.

KENSBERG. Village devenu célèbre par la victoire qu'y remporta Henri l'Oiseleur sur les Hongrois, en 933.

KENT (ÉDOUARD-AUGUSTE, duc DE). Né en 1767, mort en 1820. Il était le quatrième fils de George III. Il fut chargé de divers commandements en Amérique et en Espagne; mais il apporta une sévérité tellement outrée avec le soldat, qu'il excita, en 1809, une émeute des plus sérieuses, et qu'on dut le rappeler. Marié, en 1818, à une fille du duc de Saxe-Cobourg, il eut d'elle la princesse Victoria, reine actuelle d'Angleterre.

KÉPI. Coiffure adoptée par l'armée française depuis l'occupation de l'Algérie. C'est une sorte de casquette dont le fond, en drap, s'élève un peu à la manière du shako. Les formes du képi ont plusieurs fois varié; quoi qu'il en soit, le képi, malgré sa légèreté, ne peut, au dire d'hommes compétents, rester, pendant la guerre, la coiffure habituelle de nos soldats, qu'il ne garantit pas suffisamment contre les coups de sabre.


Kepi.

KERGUELIN (YVES-JOSEPH DE). Vice-amiral, né à Quimper en 1745, mort en 1797. Il explora, en 1771, les régions australes, et y découvrit, en 1772, une île déserte qu'il appela *terre de la Désolation*, et qu'on a aussi nommée *terre de Kerguelin*. A son retour, il fut quelque temps enfermé au château de Saumur, par suite d'une accusation portée par un de ses lieutenants d'avoir abandonné une embarcation. Il a laissé une *Relation de deux voyages dans les mers australes*, et une *Relation des événements de la guerre maritime de* 1778, *entre la France et l'Angleterre*.

KERKOUK. *Corcura*. Ville du Kurdistan turc. Les Turcs y défirent les Persans en 1733, et Nadir-Schah, roi de Perse, la prit en 1741.

KERNES. Soldats de l'infanterie irlandaise. C'étaient des troupes légères armées d'épées et de dards garnis d'une courroie, pour les retirer lorsqu'on les avait lancés.

KERTCH. *Panticapée* des Grecs, et *Aspromonte* du moyen âge. Ville de Crimée, dans la Russie d'Europe. Les Génois s'en emparèrent au quatorzième siècle, et la nommèrent *Vospro*; Mahomet II la prit aux Génois en 1476; et les Turcs la possédaient lorsqu'elle devint la conquête des Russes en 1774. Elle fut occupée, en 1855, par des troupes de l'armée anglo-française.

KESSELDORFF. Village du royaume de Saxe. En 1746, le roi de Prusse remporta en cet endroit une victoire signalée sur les Saxons.

KETCH (*Mar.*). Bâtiment de transport gréant un grand mât, un mât d'artimon, et ayant ses basses voiles sur cornes. Il porte aussi des mâts de hune. Ce bâtiment, dont font usage les Anglais, est du port de 50 à 200 tonneaux.

KEXHOLM ou **KOREL-GOROD.** Ville située sur le lac Ladoga, en Finlande, dans la Russie d'Europe. Les Suédois s'en emparèrent en 1611, mais Pierre le Grand la leur reprit en 1710.

KEYNTON (BATAILLE DE). Elle fut gagnée, en 1645, par le comte d'Essex, général des parlementaires, sur les troupes de Charles Ier.

KEYSERWERT. En 1702, cette place, occupée par les Français sous le commandement du marquis de Blainville, fut prise par le prince de Nassau-Saarbury, après cinquante-neuf jours de tranchée ouverte, durant lesquels les remparts furent pour ainsi dire pulvérisés.

KHAIBAR. Ancienne ville fortifiée de l'Hedjaz, en Arabie. L'an 628, Mahomet prit cette ville sur les Juifs; mais y ayant été empoisonné par une pièce de viande que lui servit une fille nommée Zaïnab, il demeura depuis lors valétudinaire, et mourut trois ans après. Lorsqu'on demanda à l'empoisonneuse comment elle s'était décidée à commettre ce crime sur le prophète, elle répondit: *J'ai voulu voir s'il l'était en effet.*

KHALED. Un des généraux de Mahomet, mort en 642. Il lui fut d'abord hostile et prit part à la victoire d'Ohod, gagnée par les Mecquois. Plus tard il embrassa la nouvelle religion, joua un rôle important dans la conquête de la Syrie, et reçut de Mahomet le surnom d'*Épée de Dieu*.

KIERNAL. Ville située entre Delhi et Lahore. Elle fut prise et saccagée, en 1739, par le fameux Thamas-Kouli-Khan.

KIEW ou **KIOVIE.** Ville du gouvernement de Kiew, en Russie. Elle fut prise sur les Moscovites, en 1008, par Boleslas Chrobri, roi de Pologne; et, en 1075, par Boleslas II.

KI-HOA. Au N.-O. de la capitale Saïgon, sur l'une des branches du fleuve Mé-kong, dans la basse Cochinchine, aujourd'hui Cochinchine française. Le camp de ce nom fut enlevé aux Annamites par les Français et les Espagnols, le 24 février 1861, après une résistance opiniâtre de la part des Annamites. Ce fait d'armes est l'un des premiers et des plus éclatants de ceux qui nous ont amenés à la conquête de cette importante possession dans l'extrême Orient.

KILBOURN ou **KINBOURN.** De *kil*, sable, et *bourn*, pointe. Citadelle qui défend l'embouchure du Dnieper, en face d'Odessa, à l'extrémité N. de la mer Noire. Souvarow y remporta une victoire

signalée sur les Turcs en 1788. Le 14 octobre 1855, les escadres anglo-françaises mouillèrent dans la soirée devant cette place. Le pavillon de capitulation ayant été inutilement hissé le 15, le débarquement eut lieu à l'abri d'un réduit improvisé sur 900 mètres de développement; et le général Bazaine, commandant les troupes de siége, fit établir deux lignes, l'une de circonvallation, l'autre de contre-circonvallation, à 1 200 mètres de la place, en logeant en même temps, derrière un pan de mur, une batterie de 12 pièces de campagne. Le 17, la flotte commença son feu contre la place, dont le gouverneur, Kokonowitch, capitula dans la même journée.

KILIA. Ville de la Bessarabie, en Russie. Elle est située sur la rive gauche du Danube. Les Russes s'en emparèrent en 1790.

KILKONNEL. Lieu de l'Irlande. La bataille de ce nom fut gagnée par les troupes anglaises sur le roi Jacques, en 1691.

KILLALA. Ville du comté de Clare, en Irlande. Elle est située sur la baie de son nom. Les Français l'occupèrent en 1798.

KILLICRANKIE. Passage des montagnes d'Écosse, dans le comté de Perth. Le vicomte de Dundee, à la tête des gens du pays, y défit les troupes de Guillaume III en 1689.

KILMAINE (Charles-Joseph). Général de la république française, né à Dublin en 1754, mort en 1799. Il débuta au service de la France, combattit en Amérique sous les ordres de La Fayette. La république française l'employa comme général de brigade à l'armée du Nord et dans la Vendée; il se signala ensuite en Italie. Lors du projet non réalisé d'une descente en Irlande, Kilmaine fut un moment désigné, après la mort de Hoche, pour commander en chef l'expédition. Plus tard, dans le commandement de l'armée d'Helvétie, il eut peu de succès et fut remplacé par Masséna.


Kilmaine
(d'après Bonneville).

KINBOURN. *Voy.* Kilbourn.

KING'S-MOUNTAIN. Montagne située dans la Caroline du Nord, aux États-Unis d'Amérique. Les Anglais y furent battus par les Américains en 1780.

KINSALE. Ville de la province de Munster, en Irlande. Marlborough la prit en 1690.

KIOGE. Ville du Danemark, située sur la baie de son nom, côte orientale de l'île de Seeland. Les Danois battirent dans son voisinage, en 1677, la flotte suédoise.

KIOSQUE (*Mar.*). Se dit, à Constantinople, d'un bateau de plaisance.

KIRGHIS ou **KAISAKS.** Peuple errant et guerrier du Turkestan : ils vivent presque toujours à cheval.

KIRIKALCH. Forteresse prise par les Circassien sur les Russes, le 16 mai 1837.

KIRKKILISSIA. C'est-à-dire les *Quarante Églises* Petite ville de la Roumélie, dans la Turquie d'Europe. Amurat II la prit en 1436.

KIRRI. Bâton creux dont les Hottentots font usage à la guerre et à la chasse.

KIS-DERBEND. Gorge du Balkan, située près de Samakov, en Bulgarie. Elle forme avec le Soulu-Derbend la grande position militaire qui domine la Turquie d'Europe.

KIST. Gros javelot en usage chez les Ottomans.

KLAGENFURT. Ville de l'Illyrie, empire d'Autriche. C'était autrefois la capitale de la Carinthie. Les Français la prirent en 1797 et en 1809.

KLÉBER (Jean-Baptiste). Général de la république, né à Strasbourg en 1754, mort en 1800. Il était fils d'un ouvrier terrassier qui l'avait envoyé à Paris pour y apprendre l'architecture; un gentilhomme allemand le prit en amitié et le fit entrer dans une école militaire à Munich. Il servit durant sept années dans ce pays, et revint en France, où il obtint, à Belfort, un emploi d'inspecteur des bâtiments publics. En 1792 il s'enrôla dans un bataillon de grenadiers, et son avancement fut rapide. Après avoir commandé une colonne républicaine dans la Vendée, il passa à l'armée du Nord, et à celle de Sambre-et-Meuse; il se distingua à Fleurus, et emporta la place de Maëstricht. En Égypte, il concourut à la prise d'Alexandrie, de Gaza, de Jaffa, et aux victoires du mont Thabor et d'Aboukir, et battit les Turcs à Héliopolis. Il fut assassiné au Caire, par un nègre musulman du nom de Souleïman-el-Abbi. Napoléon a tracé en ces termes le portrait de Kléber : « Figurez-vous un homme de haute stature, d'une figure imposante; le plus bel homme de guerre que vous ayez vu; de l'esprit, de l'instruction, du coup d'œil; ayant commencé par la bonne école, par l'infanterie; bon manœuvrier quoique élevé en Autriche; mais indolent, paresseux à l'excès, orgueilleux, satirique et frondeur, parce que c'est un métier commode, et que sa paresse et sa vanité y trou-


Kléber
(d'après Guérin.

vent leur compte. C'est un homme qui, à la guerre, tout en niaisant, en plaisantant, en tâchant de verser du ridicule sur les gens auxquels il a affaire, se laisse pousser jusqu'au bord du fossé. Il est vrai que, là, son amour-propre vient à son secours; il rappelle son talent et fait quelquefois de fort belles choses, comme on le dit. »

KLEPHTES. C'est-à-dire *Brigands*. Nom sous lequel on a désigné des peuplades dispersées sur tout le territoire de la Grèce moderne, mais particulièrement dans l'ancienne Thessalie, et qui, durant des siècles, firent la guerre aux Turcs. Après avoir été longtemps combattus par les Armatoles, les Klephtes vinrent s'unir à eux, en 1821, pour assurer l'indépendance du pays, pendant la lutte des Grecs contre la Turquie.



Klephte
(d'après Decamps).

KLOSTERSEVEN. Bourgade du Hanovre. Après avoir vaincu le duc de Cumberland en cet endroit, les Français y signèrent, en 1767, une convention par laquelle les Hanovriens s'obligeaient à garder la neutralité; mais cette convention fut bientôt rompue.

KLUNDERT. Ville du Brabant septentrional, en Hollande, prise par le général Dumouriez en 1793.

KNOLLES. Général anglais, né dans le comté de Chester en 1317, mort en 1406. Il servait sous Édouard III, et, en 1349, il envahit sans succès durable le Berri et l'Auvergne. Il prit part au *combat des Trente* (*Voy.* ces mots); commanda une division de l'armée qui, en 1364, battit les Français à Auray; et fut défait à son tour par Du Guesclin, en 1370, près de Pont-Villain. Sa carrière se termina par la pacification de la Guienne, dont il était le grand sénéchal.

KNOTSEMBOURG. Forteresse élevée par les Hollandais en face de Nimègue. Elle fut prise, en 1591, par le prince Maurice.

KNOUT. Instrument de supplice usité en Russie pour les malfaiteurs, et appliqué aussi dans l'armée. C'est un fouet composé de plusieurs lanières de bœuf entrelacées, qui se séparent vers la moitié de leur longueur, et sont terminées par des fils de fer tordus. Le sang ruisselle presque à chaque coup porté par le knout, et moins d'une douzaine de ces coups peut donner la mort.



Knout
(d'après Wolski).

KOBRYN. Petite ville située sur la Muchavica, dans le gouvernement de Grodno, en Russie. L'arrière-garde russe y fut culbutée par les Français, le 13 août 1812.

KOCH (Jean-Baptiste-Frédéric). Général de brigade et écrivain militaire, né à Nancy en 1782, mort à Paris le 28 mai 1861. Il était neveu de C.-G. Koch, membre des assemblées de la république et auteur du *Tableau des Révolutions de l'Europe*. Après avoir servi dans la garde consulaire à cheval en 1800, il passa dans l'infanterie et fit, à la grande armée, les campagnes de l'Empire. Durant la guerre d'Espagne, ses connaissances stratégiques le firent remarquer de ses chefs; il y gagna les grades de capitaine et de chef de bataillon en 1809 et 1811. En 1813, il fut attaché en Saxe au 3ᵉ corps d'armée et fut nommé, après la bataille de Lutzen, aide de camp du général Jomini. Lors des dernières luttes de l'empire, il n'imita pas la défection de son chef et combattit jusqu'à Waterloo; mais à la seconde restauration il alla retrouver en Russie son ancien général, avec lequel il avait noué des relations d'amitié basées sur une conformité de goût pour l'étude de l'histoire militaire. Il prépara alors la troisième édition de l'*Histoire des campagnes de la Révolution* (Paris, 1819-1824, 15 vol.). Ayant obtenu sa réintégration dans les cadres de notre armée, il revint en France, en 1817, et professa à l'École d'application de l'état-major, où son cours ne tarda pas à être supprimé pour cause de tendances bonapartistes. Enfin le gouvernement de Juillet lui accorda l'avancement qu'on lui refusait depuis longtemps : il passa colonel en 1834, et général de brigade en 1841. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1813. En dehors de sa collaboration aux écrits de Jomini, le général Koch a laissé plusieurs ouvrages estimés dont nous citerons les plus importants : *Mémoires pour servir à l'histoire des Campagnes de 1814* (2 vol. in-8, Paris, 1819), qui font autorité. — *Examen raisonné de l'ouvrage intitulé : La Russie dans l'Asie Mineure* (in-8, 1840), où sont signalées les erreurs stratégiques de Paskiewitch durant la campagne de 1828-1829. — *Mémoires de Masséna,* revus et annotés (4 vol. in-8, Paris, 1849). — Principal rédacteur du *Bulletin des Sciences militaires,* il a aussi écrit pour ce recueil un grand nombre d'articles remarqués à plus d'un titre.

KŒMŒRN. Ville située au confluent du Danube et du Waag, en Hongrie. Elle possède la citadelle la plus forte du royaume. Soliman prit cette ville en 1543 et la brûla; elle fut pillée de nouveau par les Turcs en 1594; par les Impériaux en 1597; et elle capitula en 1849, après une longue résistance aux Autrichiens.

KŒNIGSBERG. *Regiomuntum.* Ville située sur la Pregel, dans le gouvernement de même nom, en Prusse. Elle fut prise par le maréchal Soult, en 1807.

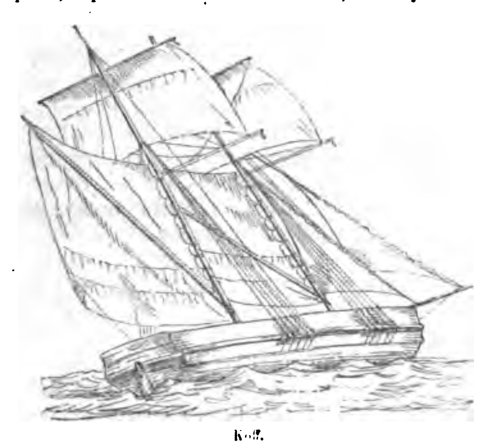
KŒNIGSHOFEN-IM-GRABFELDE. Petite ville du Bas-Mein, en Bavière. Les paysans révoltés y furent battus en 1625.

KŒNIGSMARCK (J.-Christophe, comte de). Général au service de Suède, né en Allemagne en 1600, mort en 1662. Il fut un des bons lieutenants de Gustave-Adolphe. A la mort de ce prince il commanda en chef; battit les Impériaux près de Wolfenbuttel; les poursuivit en Westphalie, en Saxe et en Bohême; et termina la campagne par la prise de Prague en 1648.

KŒNIGSMARCK (Othon-Guillaume de). Né en 1639, mort en 1688. Il était fils du précédent. Après plusieurs campagnes au service de Suède, il passa au service de la république de Venise, en 1686, battit les Turcs en Morée et aux Dardanelles, bombarda et prit Athènes, et fut nommé généralissime. Il mourut au siége de Négrepont, atteint par la fièvre.

KOETVORDEN. Ville de Hollande. Elle est située au milieu d'un marais, et sa citadelle fut construite par Cohorn. Les Français la prirent en 1795.

KOFF (*Mar.*). Bâtiment hollandais, caboteur. Il a deux mâts et quelquefois un mât de tapecu, et porte des voiles à livardes, ainsi que des



Koff.

huniers. Il est en outre gréé d'un grand et d'un petit foc. On s'en sert principalement dans les mers du Nord.

KOLAKH ou **KOULAKH.** Ville de l'Hedjaz en Arabie. Le puissant chef des Wahabites, Faysal, fut défait dans ses environs par Méhémet-Ali, en 1812.

KOLASCHIN. Lieu de l'Herzégovine, dans la Bosnie. Le 14 novembre 1861, un engagement y eut lieu entre les insurgés joints aux Monténégrins, et des troupes turques du corps d'Omer-Pacha. Les premiers y perdirent environ 300 hommes et leurs bagages.

KOLLIN. *Voy.* Neu-Kollin.

KOLOKCHA. Rivière du gouvernement de Vladimir, en Russie. Deux batailles furent livrées sur ses bords au douzième siècle.

KOLOMNA. Ville murée du gouvernement de Moscou, en Russie. Elle est située sur la Moscowa. Bâton-Khan la saccagea en 1237.

KONIEH ou **KONIAH.** *Iconium.* Chef-lieu de la Caramanie, dans la Turquie d'Europe. Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, y remporta une victoire signalée sur les Turcs en 1832. Les Égyptiens ne comptaient que 30 000 combattants, tandis que l'armée de Reschyd-Pacha était forte de 60 000 hommes. Ce général fut fait prisonnier. (*Voy.* Ibrahim-Pacha.)

KONIGSTEIN. Ville du royaume de Saxe, située sur la rive gauche de l'Elbe. Elle est dominée par une forteresse célèbre qu'on a construite sur un rocher de 460 mètres de hauteur.

KOPROLI ou **KIUPERLI** (Achmet). Grand vizir de Mahomet IV, mort en 1675. Il fit la guerre à la Hongrie en 1662; perdit, en 1664, la bataille de Saint-Gothard contre Montecuculli; mais malgré cette défaite, conclut, la même année, à Témeswar, une paix avantageuse. En 1669, il s'empara de Candie, dont le siége durait depuis vingt-quatre années, et prit Kaminiec ou Kamenetz en 1672.

KOPROLI (Mustapha). Fils du précédent. Grand vizir sous Soliman III, en 1689. Il fit la guerre à la Hongrie, prit Widdin, Belgrade, etc.; et livra, en 1691, la bataille décisive de Salankemen; mais, au moment où il se croyait vainqueur, il fut tué par une balle dans la mêlée.

KORAH. Ville de la régence de Calcutta, dans l'Inde anglaise. Les Anglais la prirent en 1763.

KORASSAN. Nom que portent des lames de cimeterre renommées pour leur excellence, que l'on tire de la Perse où elles sont fabriquées dans la province de Korassan.

KOREL-GOROD. *Voy.* Kexholm.

KORRAH. Ville de la présidence de Bombay, dans l'Hindoustan. Elle fut prise par les Anglais en 1818.

KORTE (Pierre-Christian). Général de division et sénateur, né en 1788 à Gerresheim, duché de Berg, mort à Paris en 1862. Il s'engagea à seize ans dans les hussards, passa lentement par tous les grades inférieurs, et ce ne fut qu'en 1812, en face de Moscou, que l'épaulette de sous-lieutenant récompensa enfin huit ans de services, autant de campagnes, et un coup de feu reçu tout récemment à la tête. L'année suivante, lieutenant dans les chasseurs de la garde. En 1814, à Brienne, il recevait trois blessures, en sauvant son général et en faisant prisonnier le chef d'état-major d'un corps prussien; il fut récompensé par la croix d'honneur. Rentré dans les cent-jours aux chasseurs de la garde, il fournissait dix charges dans la journée de Waterloo. La Restauration le fit capitaine en 1819. La guerre d'Espagne lui valut, en 1825, la croix d'officier de la Légion d'honneur et la croix de Saint-Louis. En 1832, chef d'escadrons, il vient servir en Algérie;

lieutenant-colonel de spahis en 1837; il est blessé d'un coup de feu à la tête en 1839, au combat de l'Oued-el-Haleg. Colonel du 1er de chasseurs d'Afrique en 1840, il est, l'année suivante, lancé en avant, au delà des sources du Chélif, par Changarnier qui connaît toute sa valeur. Éloigné de plusieurs lieues de l'infanterie, il attaque sans hésiter, avec 250 chevaux, des masses de cavalerie arabe qui couvrent une émigration de tribus ennemies. Il leur fait 3 000 prisonniers, leur prend 1 500 chameaux, 500 chevaux, un énorme butin et 60 000 têtes de bétail. Ce haut fait lui vaut la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Général de brigade, en 1843, il est appelé, trois ans après, en France pour prendre un peu de repos. Dans les journées de juin 1848, il reçoit un coup de feu dans le bras à l'attaque d'une barricade. Peu de temps après il est nommé général de division. L'empereur le nomme ensuite grand officier, grand-croix de la Légion d'honneur et sénateur.

KOSCIUSZKO (Thaddée). Général polonais, né en Lithuanie en 1746, mort en 1817. Il fit la guerre en Amérique, comme adjudant de Washington. Revenu en Pologne en 1783, il servit sous le prince Poniatowski contre les Russes, et se signala au combat de Dubienka, près de Lublin, en 1792. Après la convention acceptée par le roi Stanislas, il abandonna sa patrie, et se retira à Leipzig; mais il fut arraché à sa retraite en 1794, par ses concitoyens, qui le proclamèrent chef suprême des forces nationales. Après une victoire remportée sur les Russes à Wraclawice, près de Cracovie, il fut contraint de se replier à Choczim devant les Prussiens qui venaient de se joindre aux Russes; quatre mois plus tard, il fut écrasé, à Maicjowice, par ces derniers très-supérieurs en nombre. On raconte que, percé de coups, il s'écria en tombant : « *Finis Poloniæ!* » Conduit à Saint-Pétersbourg, il y resta deux ans prisonnier. Rendu à la liberté par Paul Ier, il voyagea en Angleterre, en Amérique, vint à Paris où il vécut dans l'obscurité, puis alla en 1814 s'établir à Soleure, en Suisse, où il mourut.


Kosciuszko
(d'après Oleszcynski).

KOSSÉIR. Ville d'Égypte. Elle fut prise par les Français le 29 mai 1799.

KOT-KANGRA. Forteresse des États Seikhs, dans le Kouhistan indien. Elle passe pour imprenable et on la considère comme la citadelle de la ville de Kangra ou Nagarcote.

KOTSKA ou **STOLNATZ.** Bourg de la Roumélie, dans la Turquie d'Europe. En 1739, les Turcs y battirent les Autrichiens, que commandait le comte de Wallis.

KOTT (*Mar.*). Sorte de rouf ou de cabane élevée sur l'avant de certains petits bâtiments.

KOUGHIL. Lieu situé au nord-est d'Eupatoria, en Crimée. Le 29 septembre 1855, un corps de cavalerie française, commandée par le général d'Allonville, y battit un corps de cavalerie russe commandée par le général Korf.

KOULOUGLIS. Nom que portent, en Algérie, les fils de Turcs et de femmes arabes. Les Kouloughis de Tlemcen défendirent longtemps cette place contre les attaques des ennemis de la France; et, en 1838, dans la province d'Alger, 300 jeunes gens de cette race, appartenant à la tribu d'Oued-Zeïtoum, qui s'était réfugiée sur notre territoire, furent admis à faire un service militaire, comme troupe auxiliaire.

KOUTOUSOFF-SMOLENSKOÏ (Michel). Feld-maréchal des armées russes, né en 1745, mort en 1813. Il fit ses premières armes contre les Turcs. En 1805, il commanda l'armée russe envoyée au secours de l'Autriche contre la France, et assista à la bataille d'Austerlitz que dirigea l'empereur Alexandre. Généralissime des armées russes en 1812, il perdit contre Napoléon la bataille de la Moskowa; mais, lors de la retraite, la fortune lui fut plus favorable, surtout à Dorogobouj et à Krasnoï, près de Smolensk. C'était un homme de mœurs douces, loyal et ami des lettres.


Koutousoff - Smolenskoï
(d'après Kar Peters).

KRAKE (*Mar.*). Sorte de câblière ou d'ancre dont les Norwégiens font usage lorsqu'ils vont à pêche du poisson.

KRASNOÏ. Village du gouvernement de Smolensk. Les Français y éprouvèrent des pertes considérables pendant la retraite de Moscou, en 1812.

KREIG (Jean-Frédéric). Général au service de France, né à Lahr en Brisgau, en 1730, mort en 1803. Il servit en Hanovre sous le maréchal de Saxe, et se distingua particulièrement à Rosbach, à Minden et à Clostercamp, où il fut fait prisonnier. Nommé général de division à la Révolution,

il défendit Thionville en 1793, et fut chargé par le Directoire du commandement de Paris, qu'il exerça pendant dix-huit mois.

KREMLIN. Célèbre citadelle de Moscou. C'est un vaste polygone régulier, entouré de murailles hautes et épaisses, avec créneaux, et flanquées d'une tour à chaque angle. Il renferme trois palais reliés ensemble : *vieux palais* des czars, *palais impérial* et *palais anguleux*. Ajoutons : un palais des menus plaisirs, un palais du sénat, un arsenal où se conserve le trésor de la couronne, le palais du patriarche, trois basiliques, plusieurs autres églises, et un monument vénéré : le clocher isolé d'Ivane Velikoï.

Lors de l'incendie de Moscou, le 14 septembre 1812, Napoléon entré en vainqueur occupait le Kremlin. « J'y restai, disait-il plus tard à Sainte-Hélène, jusqu'à ce que je fusse environné de flammes. » M. Thiers raconte ainsi cet épisode : « Des flammèches brûlantes, tombant au milieu des étoupes de l'artillerie répandues à terre, menaçaient d'y mettre le feu. Plus de quatre cents caissons de munitions étaient dans les cours, et l'arsenal contenait quelques cent mille livres de poudre. Napoléon pouvait, avec sa garde et les palais des czars, être emporté dans les airs. » Il lui fallut donc sortir de ce Kremlin, dont l'armée russe n'avait pu lui interdire l'accès, mais d'où le feu l'expulsait après vingt-quatre heures de possession. Le 23 octobre, au moment où commença notre mouvement de la fatale retraite, le maréchal Mortier fit sauter quelques parties de la citadelle russe. Le dernier bataillon français qui l'occupa fut celui du 7ᵉ régiment de ligne, sous les ordres du commandant Boissin. (*Voy.* GRENOBLE.)

KRIÉPOSTE. Nom que donnent les Russes à une redoute défendue par un rempart en terre et une palissade. Un grand nombre de ces fortifications sont élevées sur la ligne du Caucase.

KRINGELEN. Lieu de la Norvége où, en 1612, le colonel Sinclair, à la tête de 900 Écossais, fut anéanti par 300 paysans de Lessoe, de Vaage et de Froen, que commandait Berdon Segelstad, de Ringeboe. Les vainqueurs ternirent leur exploit en égorgeant, à quelque temps de là, 60 prisonniers.

KROGSKOV. Endroit de la Norwége où les habitants de la contrée se distinguèrent, en 1716, par leur défense héroïque contre les troupes du roi de Suède, Charles XII.

KRONACH ou **CRANACH.** Ville murée de la Bavière, que domine le château fort de Rosenberg. Elle soutint un long siége contre les Suédois durant la guerre de Trente ans.

KRONSTADT. *Voy.* CRONSTADT.

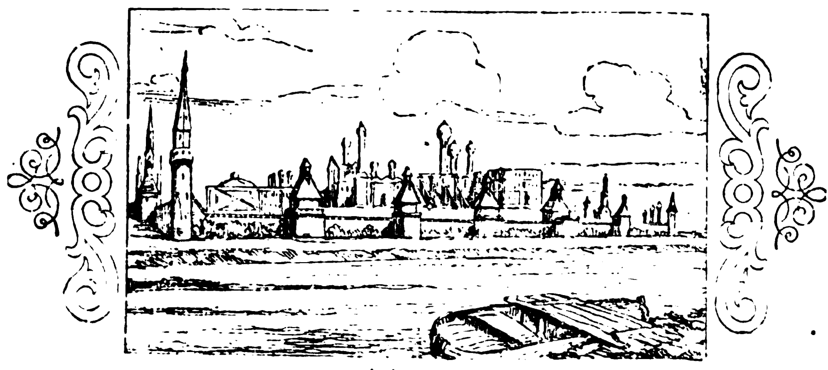
KRUSENSTERN (ADAM DE). Navigateur russe, né dans l'Esthonie en 1770, mort en 1851. Il accomplit, de 1803 à 1806, un voyage autour du monde, dans lequel il fit entre autres découvertes celle des îles Orloff ; et en 1815, il explora le détroit de Behring, cherchant un passage d'Amérique à Arkhangel en Russie. En 1826, il fut nommé vice-amiral et sous-directeur du corps des Cadets. On lui doit une *Relation* de son voyage autour du monde, un bel *atlas de l'Océan Pacifique*, et un recueil de *matériaux pour l'hydrographie du grand Océan.*


Krusenstern (d'après Lefèvre)

KURTKA. Habit-veste des lanciers polonais qui étaient au service de France, sous l'Empire.

KUSTRIN. Ville forte du Brandebourg, dans le royaume de Prusse. Elle est située au confluent de l'Oder et de la Wartha. Les Russes la détruisirent en partie en 1758, et elle fut occupée par les Français de 1806 à 1814.

KUTAHYA. Capitale de l'Anatolie, dans la Turquie d'Asie. Cette ville a donné son nom au traité de paix conclu, sous l'influence de la Russie, entre la Turquie et l'Égypte, après la bataille de Konieh, en 1832.


Le Kremlin

DICTIONNAIRE

DE

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



LAA. Ville de l'archiduché d'Autriche, située dans une île de la Thaya, et sur la frontière de la Moravie. En 1278, Rodolphe de Hapsbourg y remporta une victoire qui le rendit maître de l'Autriche et de la Styrie.

LABARUM. Étendard romain qui, depuis l'époque de Constantin, se portait à la guerre devant les empereurs, et avait pour la forme quelque ressemblance avec le *vexillum* de la cavalerie. On lit dans l'historien Fleury : « L'empereur Constantin, en marche pour combattre son rival Maxence, priait Dieu de toute son affection, quand il vit dans le ciel, au-dessus du soleil, une croix de lumière et une inscription qui disait : *Par ce signe tu vaincras* (*Hoc signo vinces*). Il fut étrangement surpris de cette vision, et les troupes qui l'accompagnaient et qui virent la même chose ne furent pas moins étonnées. L'empereur, longtemps après, racontait cette merveille en présence d'Eusèbe, évêque de Césarée, qui en a écrit l'histoire. Constantin fut occupé le reste du jour de cette merveille, pensant à ce qu'elle pouvait signifier. La nuit, comme il dormait, Jésus-Christ lui apparut avec le même signe qu'il avait vu dans le ciel, et lui ordonna d'en faire une image, de s'en servir contre ses ennemis dans le combat. L'empereur se leva avec le jour et déclara le secret à ses amis; puis il fit venir des orfévres et des joailliers, et, s'étant assis au milieu d'eux, leur expliqua la figure de l'enseigne qu'il voulait faire, et leur commanda de l'exécuter avec de l'or et des pierres précieuses. En voici la forme. Un long bois comme d'une pique, revêtu d'or, avait une traverse en forme de croix. Au bout d'en haut était attachée une couronne d'or et de pierreries qui enfermait le symbole du nom de Christ, c'est-à-dire les deux premières lettres du mot CHRIST, CH et R, *chi* (X) et *ro* (P), posée au milieu du *chi*. A la traverse de la croix pendait un petit drapeau carré, d'une étoffe précieuse de pourpre tissue d'or et chargée de pierreries. Au-dessus de ce drapeau et au-dessous de la petite croix, c'est-à-dire du monogramme, était en or l'image de l'empereur et de ses deux fils. La forme n'était pas nouvelle, mais on ne trouve point avant ce temps le nom de *labarum* qu'on lui donna toujours depuis. L'empereur en fit faire de semblables pour toutes ses troupes. Lui-même portait sur son casque le monogramme du Christ; ses soldats le portaient sur leurs écus, et les médailles des empereurs chrétiens en sont pleines. L'empereur choisit ensuite cinquante hommes des plus braves et des plus pieux de ses gardes, qui eurent la charge de porter tour à tour le *labarum*. » — Le labarum, tel qu'il est représenté ici, n'est pas entière-



Labarum
(d'après une médaille de Constantin).

ment conforme à la description qu'en fait Fleury, mais il l'est aux anciens monuments conservés.

A l'époque de Constantin, l'ancienne constitution romaine avait disparu : le sénat était anéanti, le peuple ne comptait plus, le souverain seul était tout; aussi les enseignes romaines, remplacées alors par les étendards copiés sur le labarum, cessèrent-elles de porter les lettres consacrées : S. P. Q. R. : *Senatus, populus que romanus* (le sénat et le peuple romain).

LABÈCHE (*Mar.*). Se dit quelquefois, sur la Méditerranée, pour les vents du sud-ouest.

LABÉDOYÈRE (CHARLES-ANGÉLIQUE-FRANÇOIS-HUGUES HUCHET, comte DE). Né à Paris en 1786. Simple soldat au siége de Mayence, il était colonel à Lutzen. Au retour de l'île d'Elbe, il fut l'un des premiers à faciliter la rentrée de Napoléon en France. Le rôle qu'il joua alors le fit mettre en jugement dès la seconde restauration, et, condamné par une commission militaire, il fut fusillé le 19 août 1815, à l'âge de vingt-neuf ans. (*Voy.* GRENOBLE.)

LABÉON (Q.-FABIUS). Général romain. Il vainquit Antiochus, roi de Syrie, l'an 188 av. J.-C., et fut nommé consul l'an 182. On cite un triste exemple de son extrême duplicité. Ayant imposé à Antiochus de livrer la moitié de sa flotte, il ne s'empara pas de la moitié du nombre des vaisseaux; mais, par un acte qu'on appellerait aujourd'hui machiavélique, il fit couper en deux tous les bâtiments du vaincu.

LABER (*Mar.*). Nom que l'on donne sur les côtes de l'Armorique, en Bretagne, à un lieu de relâche pour les caboteurs.

LABIENUS (TIT.). Chevalier romain et tribun du peuple l'an 63 av. J.-C., sous le consulat de Cicéron. Après avoir servi avec distinction sous César dans les Gaules, il l'abandonna, comme ennemi de la république romaine, dès que César eut passé le Rubicon, et se rangea du parti de Pompée. Il combattit à Dyrrachium et à Pharsale, suivit Caton en Afrique, passa ensuite en Espagne, auprès des fils de Pompée, et périt à la bataille de Munda, l'an 45 av. J.-C.

LABIENUS (QUINT.). Fils du précédent. Après la bataille de Philippes, il se retira chez Orode, roi des Parthes, et commanda quelque temps les troupes de ce prince contre les Romains du parti d'Antoine; mais un lieutenant de celui-ci, Ventidius, le battit et le fit prisonnier.

LABORDE (HENRI-FRANÇOIS, comte DE). Général de division, né en 1764, mort en 1833. Entré au service en 1783, il commandait au siége de Toulon, en 1793, la colonne qui emporta d'assaut les deux importantes redoutes. Il fit les campagnes de l'Empire. Il commandait en Russie une division de la jeune garde, et fut blessé à Dresde. Napoléon le nomma sénateur dans les cent-jours, et la seconde restauration le bannit en 1815.

LA BOURDONNAIS (BERTRAND-FRANÇOIS MAHÉ DE). Né à Saint-Malo en 1699, mort en 1753. Entré fort jeune au service de la Compagnie des Indes, il gagna son nom de Mahé à la prise de cette ville. En 1734, il fut nommé gouverneur général des îles de France et de Bourbon. Lors de la guerre de 1743, entre la France et l'Angleterre, le gouverneur de l'Inde Dupleix, menacé dans Pondichéry, vit arriver à son secours La Bourdonnais, qui assiégea les Anglais dans Madras et les obligea de capituler en 1746. Cependant des différends s'élevèrent à propos de la restitution de Madras, que La Bourdonnais avait promise moyennant rançon, ce à quoi Dupleix, qui avait Madras sous son commandement, ne voulut pas consentir. La Bourdonnais dut rentrer en France, en 1748, pour répondre aux accusations portées contre lui par le gouverneur de l'Inde. On l'enferma plusieurs années à la Bastille sans qu'il lui fût possible de faire entendre sa justification; et lorsque enfin on reconnut son innocence, il était ruiné et à l'agonie.



La Bourdonnais
(d'après Graincourt).

LABOURER (*Mar.*). Du lat. *laborare*, travailler. Se dit d'un navire qui transporte des marchandises. On dit aussi qu'une ancre mouillée *laboure le fond*, lorsqu'elle se trouve entraînée par le navire; il en est de même du bâtiment lorsque sa quille glisse quelque temps sur le fond. Les canons *labourent la mer* lorsque, en faisant route, la bande est assez forte pour que leur volée touche à l'eau. Enfin, le plat-bord d'une embarcation *laboure* aussi la mer, quand, à la voile, ce plat-bord rase la surface de l'eau.

LABRUM. Les Romains désignaient par ce nom le fossé ou la tranchée qui se trouvait en dehors d'un *agger* ou mur de fortification.

LAC. *Lacus*. Enlacement d'une forme particulière que l'on faisait autrefois à une cravate de drapeau, à une aiguillette de cavalerie, ou à un cordon de bonnet à poil.

LAC (*Mar.*). Amas plus ou moins considérable d'eau ordinairement dormante, douce plus souvent que salée, qui se trouve au sein des continents. La Suisse, l'Italie, l'Amérique, etc., offrent des lacs d'une très-grande étendue, dont quelques-uns sont sujets à des mouvements, à des tempêtes quelquefois aussi redoutables pour la navigation que les agitations de la mer.

LACÉDÉMONE ou **SPARTE**. Capitale de la Laconie. Elle fut assiégée sans succès par Pyrrhus, l'an 272 av. J.-C. Les femmes aidèrent courageusement à sa défense. Le général romain Quintus Flaminius s'en empara quatre-vingt-dix-sept années plus tard.

LACER (*Mar.*). *Lacer une bonnette*, c'est la réunir à la voile, au moyen d'un petit filin passé dans des œils de pie pratiqués le long des ralingues qui doivent être rapprochées.

LACERNE. *Lacerna.* Sorte de manteau de laine que portaient les Romains, et qui, dans l'origine, n'était qu'à l'usage des gens de guerre.

LACET (*Mar.*). Du lat. *laqueus*, corde. Ferrure à deux branches flexibles qui, repliée sur elle-même, embrasse un anneau de fer et sert à le fixer dans le point d'un bâtiment où il doit être attaché. — Les marins donnent le même nom aux petits goëmons enlacés, formant une ou plusieurs nappes flottantes à la surface de la mer, après avoir été détachés des rochers.

LACEUR (*Pêche*). Ouvrier qui fait des filets.

LA CHÂTRE (CLAUDE, baron DE). Né dans le Berri en 1526, mort en 1614. Nommé gouverneur du Berri par Charles IX, il assiégea à plusieurs reprises la petite ville de Sancerre, qu'occupaient les protestants, et ne put s'en rendre maître, en 1575, qu'après un blocus de dix-huit mois. Ses services dans le parti de la ligue lui valurent la nomination de maréchal de France par le duc de Mayenne. Il fut l'un des derniers à reconnaître Henri IV, et lui vendit cher sa soumission.

LÂCHE (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment lorsqu'il a des dispositions à faire des arrivées; mais on emploie plus communément le terme *mou*.

LÂCHETÉ. Du lat. *laxare*, amollir, affaiblir. En Grèce, la lâcheté du soldat était punie de mort. Charondas blâma ce genre de sévérité, et ordonna que le coupable fût exposé en habits de femme, durant trois jours, sur la place publique. Gengis-Khan avait ordonné aussi la peine de mort contre ceux qui, dans le combat, appelés au secours de leurs camarades, fuiraient au lieu d'aller à eux.

LA CLUE. *Voy.* LAGOS.

LAÇO. Sorte d'arme de chasse et de guerre dont



Gaucho mexicain lançant le laço
(d'après West).

on fait usage dans plusieurs contrées de l'Amérique, et que les hâbitants du Chili surtout manient avec une habileté très-remarquable. C'est communément une longue courroie de cuir de bœuf graissé et fortement étiré, qui forme un nœud coulant d'un côté, et qu'on retient par l'autre extrémité. On lance alors ce lacet autour du cou ou des pieds, soit d'un animal, soit d'un homme, de manière à l'étrangler ou à l'abattre, en tirant fortement la corde à soi. Si celui qui se sert du laço est à cheval, il continue sa course avec le plus de rapidité possible jusqu'à ce que sa proie soit morte. L'emploi de cette arme était connu des anciens, et Pausanias rapporte que les Sarmates arrêtaient et terrassaient leurs ennemis en leur jetant des laços.

LACUNES (*Mar.*). Se disait autrefois des espaces qui se trouvaient entre des vaisseaux en ligne, lorsque ces espaces étaient trop grands.

LÆVINUS (PUBLIUS VALERIUS). Consul romain. Il fit la guerre aux Tarentins et à Pyrrhus, roi d'Épire, qu'ils avaient appelé à leur secours. Vaincu à Héraclée, l'an 280 av. J.-C., par suite de l'effroi que causèrent aux Romains les éléphants, jusqu'alors inconnus en Italie, Lævinus répara bientôt cet échec, et força le roi d'Épire à demander la paix.

LA FAYETTE (GILBERT MOTIER DE). Maréchal de France, mort en 1464. Fidèle à la cause de Charles VII, il battit les Anglais à Baugé, en 1421, contribua à délivrer Orléans, qu'ils occupaient, et à les chasser de France.

LA FAYETTE (GILBERT MOTIER, marquis DE). Né en 1757, mort en 1834. A vingt-quatre ans il s'embarqua sur une frégate armée à ses frais pour aller soutenir l'indépendance américaine; fit un voyage en France, deux années après, pour organiser de nouveaux secours; et revint payer de sa personne à la défense de la Virginie et au siége d'York-Town. A la fondation de la république des États-Unis, il sacrifia les années de sa jeunesse et un million, le tiers de sa fortune. De retour en France avec une popularité immense, il fut appelé à l'assemblée



La Fayette
(d'après Ary Scheffer).

des notables en 1787, et fut élu, en 1789, député de la noblesse d'Auvergne aux états généraux. Au 14 juillet les électeurs de Paris le nommèrent commandant de la garde nationale. En octobre 1791, sa popularité étant à peu près perdue, il se retira dans ses terres. Nommé presque aussitôt après général en chef de l'armée des Ardennes, il essaya en vain d'employer son influence mi-

litaire à intimider le parti jacobin qui commençait à prédominer. Mis hors la loi, il dut abandonner son armée en fugitif et passer la frontière; arrêté par les Autrichiens, il fut renfermé dans la citadelle d'Olmütz, d'où il ne sortit qu'en 1797, par suite d'un article spécial du traité de Campo-Formio. Il ne reparut sur la scène politique qu'en 1815, pendant les cent-jours. Membre de la chambre des représentants, il demanda la déchéance du vaincu de Waterloo, dans l'espoir que les ennemis, qui déclaraient n'en vouloir qu'à Napoléon, consentiraient à traiter avec la France rendue à la liberté. Député sous la Restauration, il fit une opposition très-vive à la branche aînée des Bourbons. Il alla même jusqu'à prendre part à la conspiration de Belfort. Parti de Paris en secret, il ne rétrogada que sur un avis reçu en route que le coup était manqué. A la révolution de Juillet, il fut revêtu, par la force des choses, d'une sorte de dictature, et s'en servit pour faire couronner Louis-Philippe, dont il dit, en le montrant à la foule : « Voici la *meilleure des républiques.* » Le commandement supérieur de toutes les gardes nationales de France lui avait été donné par le peuple de Paris en insurrection; il ne tarda pas à être forcé de s'en démettre, et à être tout à fait écarté des affaires sans conserver d'autre influence que celle d'un simple député, envers lequel le pouvoir vivait à l'état de réserve et même de défiance.

LA FÈRE. Ville fortifiée située au confluent de la Serre et de l'Oise, dans le département de l'Aisne. Elle a soutenu plusieurs siéges, notamment en 958 contre Louis le Gros; en 1530, contre les Espagnols, qui s'en emparèrent; elle fut prise par les protestants en 1579; et Henri IV, l'ayant occupée en 1596, y construisit de nouvelles fortifications que Louis XIII augmenta encore, mais qui furent détruites sous Louis XIV en 1690. Les alliés y entrèrent en 1814 et la ravagèrent; mais les Prussiens l'assiégèrent vainement en 1815.

LA FÈRE-CHAMPENOISE. Petite ville du département de la Marne. Après une défense héroïque, Napoléon y fut défait par les troupes des coalisés, le 25 mars 1814.

LA FERTÉ (Henri de Senneterre, duc de). Maréchal de France, né à Paris en 1600, mort en 1681. Il se distingua au siége de La Rochelle, aux batailles d'Avesnes, de Rocroy et de Saint-Nicolas, et gagna cette dernière sur le comte de Ligneville. Fait prisonnier à Valenciennes en 1656, le roi le racheta. Depuis il prit Montmédy en 1657 et Gravelines en 1658.

LA FERTÉ-IMBAULT (Jacques d'Etampes, marquis de). Maréchal de France et ambassadeur en Angleterre, né en 1590, mort en 1668. Il se distingua au combat des Ponts-de-Cé, en 1620; aux siéges de Saint-Jean-d'Angely et de Montauban, en 1621; et particulièrement au combat de Veillane, en 1630: avec sa seule compagnie il chargea et tailla en pièces 3 000 hommes. Il servit enfin, et non sans mérite, dans les campagnes de Flandre, de 1646 à 1648.

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE. Petite ville du département de Seine-et-Marne. Elle fut autrefois une place de guerre importante, et, durant les guerres de religion, les calvinistes la considéraient comme leur chef-lieu dans la Brie.

LA FEUILLADE (François d'Aubusson, vicomte de). Maréchal de France, mort en 1691. Il fit avec distinction la campagne de Flandre commencée en 1651; servit, après la paix des Pyrénées, sous Montecuculli contre les Turcs; accompagna Louis XIV, en 1674, dans la conquête de la Franche-Comté, et emporta le fort de Saint-Étienne qui défendait Besançon.

LA FORCE (Jacques Nompar de Caumont, duc de). Maréchal de France, né vers 1559, mort en 1652. Echappé dans son enfance au massacre de la Saint-Barthélemy, il fit ses premières armes sous Henri IV et fut un des premiers à le reconnaître comme roi. Envoyé en Piémont en 1630, il prit Saluces et défit les Espagnols à Carignan; il investit Lunéville en 1634, s'empara de La Motte et de Spire, et fit prisonnier le général autrichien Colloredo.

LA GALISSONNIÈRE (Le marquis de). Lieutenant général des armées navales de France, né à Rochefort en 1693, mort le 26 octobre 1756. En 1745, il fut nommé gouverneur général du Canada, qui appartenait alors à la France, et qui servait de théâtre à des hostilités incessantes entre les Canadiens, soutenus par des forces françaises, et les Anglais, qui s'emparèrent de cette contrée en 1759. Dans ses fonctions de gouverneur, La Galissonnière s'était acquis toutes les sympathies des Canadiens, qui regardèrent son départ comme le prélude du sort qui les attendait. Rentré en France et appelé, en 1756, à commander une escadre dans la Méditerranée, La Galissonnière battit complétement l'amiral Bynk devant Minorque. (*Voy.* Bink, Jean.)


La Galissonnière
(d'après Maurin).

LAGAN (*Mar.*). L'un des noms que l'on donne aux débris que la mer jette sur ses rivages.

LA GARDE (Antoine Escalin des Aymars, baron de). Né vers l'an 1498, mort en 1578. Il débuta comme valet dans un régiment. Son intelligence et son courage l'élevèrent aux premiers grades. Il servit avec succès, tant sur terre que sur mer, et conclut le traité d'alliance offensive et défensive entre François Ier et la république de Venise contre Charles-Quint.

LA GARDIE (Pontus de). Feld-maréchal suédois, d'origine française. Après avoir servi sous nos généraux les plus distingués du seizième siècle, il passa au service du Danemark. Dans une guerre de cette puissance contre la Suède, en 1565, ayant été fait prisonnier, il entra dans l'armée suédoise, où il parvint successivement jusqu'au grade le plus élevé.

LA GARDIE (Jacques de). Fils du précédent. Sous Charles IX, il devint général en chef de l'armée suédoise, soumit une partie considérable de l'empire moscovite, et augmenta encore sa réputation dans les guerres de Gustave-Adolphe de Suède contre le Danemark, la Pologne et la Russie.

LAGHOUAT ou **EL-AGHOUAT**. Ville d'Algérie et le poste le plus avancé des Français dans le sud de la province d'Alger. Le général Pélissier l'emporta d'assaut le 4 décembre 1852.

LAGNY. Petite ville de l'arrondissement de Meaux, dans le département de Seine-et-Marne. Elle est située sur la Marne. Jadis fortifiée, divers partis la saccagèrent plusieurs fois du quatorzième au seizième siècle. Elle fut notamment assiégée par le duc de Bedford en 1432, et prise par le duc de Parme en 1590. Jacques de Montgomery, seigneur de Lorges, l'avait précédemment saccagée sans merci en 1544.

LAGON (*Mar.*). Nom que l'on donne à un petit étang voisin de la mer, et dans lequel celle-ci pénètre au temps des grandes marées.

LAGOS. Ville maritime de Portugal. Elle a donné son nom à un combat naval que l'amiral français La Clue perdit en 1759 contre la flotte anglaise commandée par l'amiral Boscawen. Les Français n'avaient que 7 vaisseaux, tandis que l'ennemi en comptait 14, ce qui n'empêcha pas une longue et courageuse résistance. Des sept vaisseaux français, deux, l'*Océan* et le *Redoutable*, furent brûlés; trois, le *Centaure*, le *Téméraire* et le *Modeste*, restèrent au pouvoir des vainqueurs; le *Guerrier* et le *Souverain* purent seuls se dégager et gagner Lisbonne.

LAGUE (*Mar.*). Nom que l'on donnait autrefois à la houache ou sillage d'un bâtiment.

LA GUICHE (Jean-François de), comte de La Palice, seigneur de Saint-Gérand. Maréchal de France, mort en 1632. Il fit, sous Louis XIII, les siéges de Montauban et de Montpellier. Il n'est pas à confondre avec La Palice, maréchal de France, mort en 1525. (*Voy.* La Palice.)

LAGUIS (*Mar.*). Nom d'un nœud coulant qui est fait avec le bout d'un cordage sur un fardeau, et qui se serre d'autant plus que la tension du cordage est plus grande.

LAGUNE (*Mar.*). Espèce de petit lac, plus ou moins marécageux, qui se forme vers le bord de la mer, à l'embouchure de certains fleuves, par suite de l'atterrissement de ces mêmes fleuves. Tels sont les canaux que l'on remarque en Italie dans les bancs d'alluvions aux embouchures du Pô, de l'Adige, de la Brenta, etc., bancs de la même nature ou de la même origine que le sol de la Hollande, et que le sol sur lequel repose la ville de Venise.

LAHARPE (Amédée-Emmanuel). Général de la république, né au château d'Uttins, pays de Vaud, en 1754, mort en 1794. Obligé de fuir de sa patrie, pour avoir défendu son canton contre les empiétements de la république de Berne, il se réfugia en France, y prit du service, et se distingua en Italie sous les ordres de Scherer et de Bonaparte. Il reçut cette lettre du Directoire : « L'effroi que vous inspirez aux ennemis de la république peut seul égaler la reconnaissance et l'estime dues à votre courage et à votre talent. » Le général Laharpe périt par suite d'une méprise, dans une reconnaissance de nuit.

LAHIRE (Étienne Vignoles, connu sous le nom de). Le mot *Lahire*, dit-on, exprimait en vieux français le grognement d'un chien en colère; il lui fut appliqué comme surnom par les Bourguignons. Compagnon de Jeanne d'Arc au siége d'Orléans, il se signala aussi aux journées de Jargeau et de Patay. Au moment où les Anglais se préparaient à brûler la fille héroïque, il s'approcha de Rouen pour la délivrer et fut pris par eux. Il leur échappa ; reconquit plusieurs villes et châteaux, et mourut de ses blessures à Montauban en 1442. C'est lui qui, interrogé par le roi sur ce qu'il pensait des apprêts d'une fête pour Agnès Sorel, répondit : « Je pense, sire, qu'on ne peut perdre plus gaiement son royaume.» Par malheur, sa bravoure fut entachée de cruauté et de cupidité. La confession de Lahire est devenue proverbiale. Se rendant sous les murs de Montargis pour attaquer le camp des Anglais, il rencontra en chemin un prêtre à qui il demanda l'absolution, lui déclarant vivement qu'il avait fait tout ce que les gens de son métier avaient coutume de faire. L'ecclésiastique lui accorda ce qu'il demandait, et pendant qu'il était à genoux le preux s'écria : « Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour Lahire, autant que tu voudrais que Lahire fît pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses Lahire. »

LA HOGUE ou **LA HOUGUE**. Fort situé au sud-est du cap de La Hogue, à l'entrée de la rade de même nom, dans le département de la Manche. La rade de La Hogue fut le théâtre, le 29 mai 1692, d'un célèbre combat naval entre la flotte française armée pour rétablir Jacques II, et que commandait Tourville, et les flottes combinées d'Angleterre et de Hollande, sous les ordres de l'amiral Edmond Russel. La flotte française fut entièrement détruite, mais elle était très-inférieure en forces.

LAHORE. Chef-lieu de l'État de ce nom dans l'Hindoustan, et anciennement capitale du royaume de Porus, que vainquit Alexandre. Les Anglais prirent cette ville en 1846.

LAIBACH ou **LAYBACH**. Ville d'Illyrie, empire d'Autriche. Elle fut occupée par le général Ber-

nadotte le 1er avril 1796, et par Macdonald en 1809.

LAINIÈRE (*Mar.*). Nom que portaient autrefois de petits bâtiments français qui faisaient, de concert avec les Anglais, un commerce de contrebande des laines d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.

LAIS (*Mar.*). Zone de terrain que la mer, les fleuves ou les rivières forment, par alluvion, sur le sol riverain. Ce mot est opposé à *relais*, qui signifie le terrain que les eaux abandonnent sur une rive, en se reportant vers l'autre.

LAISCHES. Petites lames ou plaques en fer mince dont on garnissait, au moyen âge, la casaque ou la cuirasse des fantassins, et que l'on fixait entre l'étoffe et la doublure.

LAISSADE (*Mar.*). Endroit d'une galère où la largeur du fond diminuait en venant sur l'arrière.

LAISSE. Sol qui, après avoir été occupé par la marée montante, se trouve découvert par le jusant. On donne le même nom aux terres mêlées de vase et de sable affectant la forme de sillons et durcissant peu à peu. On dit aussi AGAN.

LAISSER (*Mar.*). Un bâtiment *laisse ses ancres*, lorsqu'il les abandonne en partant du mouillage. *Laisser tomber l'ancre*, c'est mouiller.

LAIZE (*Mar.*). Se dit pour bande. La largeur d'une voile se compose de tant de laizes ou bandes de toile à voiles.

LALAIN (JACQUES DE), surnommé *le bon chevalier*. Né au château de Lalain, en Flandre, vers 1421, mort en 1453. Il débuta, comme écuyer du duc de Clèves, à la Cour de Bourgogne, puis alla courir les tournois en Espagne, en Portugal, en Angleterre, etc., et termina par *soutenir un pas* à la *fontaine des Pleurs*, près de Saint-Laurent-lès-Challon, contre tous les chevaliers qui se présentèrent. Comme faits de guerre, il battit les Gantois sous les murs d'Oudenarde, et se signala à la journée de Ruppelmonde. Il fut tué en assiégeant le fort de Pouckes.

LALLA MAGRNIA. Poste militaire français de la province d'Oran, près de la frontière du Maroc. Occupé par les Français en 1844, il y fut signé, en 1845, un traité de délimitation avec le Maroc.

LALLEMAND. Général de division d'artillerie, né à Metz, mort en 1839. Il fut un chaud partisan de Napoléon au retour de l'île d'Elbe, et combattit à Waterloo. Condamné à mort la rentrée des Bourbons, il s'en fut en Amérique, où son essai d'une colonie au Texas, sous la dénomination de *Champ d'asile*, ne put prospérer. Il dut y renoncer et alla habiter les États-Unis, d'où il rentra en France après la révolution de Juillet.

LALLY (THOMAS-ARTHUR, comte DE), baron DE TOLLENDAL. Né à Romans en Dauphiné en 1702, mort en 1766. Sa famille était originaire de Tol-n Irlande, et avait suivi Jacques II en A huit ans, Lally figurait dans un régi-mmandé par son père. Plus tard, en prit une part importante à la bataille de y. Nommé en 1756 gouverneur dans l'Inde, que la France et l'Angleterre se disputaient, il chassa d'abord heureusement l'ennemi des côtes de Coromandel; mais il échoua devant Madras, fut assiégé lui-même dans Pondichéry, et, après avoir soutenu pendant plusieurs mois, avec une garnison de 700 hommes seulement, les efforts d'une armée de terre de 22 000 hommes et d'une flotte de 14 vaisseaux de ligne, il fut obligé de se rendre en 1761. Le malheureux Lally avait des ennemis puissants, on l'accusa d'avoir trahi les intérêts du roi dans l'Inde. Il vint en France pour se justifier, on l'enferma à la Bastille. Il y resta dix-huit mois et n'en sortit que pour perdre la tête sur un échafaud, en vertu d'un arrêt de la Grande Chambre. Voltaire publia le premier un éloquent *factum* en faveur du condamné. Douze ans après, Louis XVI ordonna la révision du procès; l'innocence de Lally fut reconnue à l'unanimité, et sa mémoire réhabilitée par un autre arrêt en date de 1778.

LAMACHUS. Général athénien. Collègue d'Alcibiade et de Nicias, dans le commandement de la malheureuse expédition de Sicile qui eut lieu l'an 414 av. J.-C. Il périt devant Syracuse, après s'être signalé par une grande valeur.

LAMANAGE (*Mar.*). Direction que donne un pilote lamaneur à un bâtiment pour le faire sortir d'une rade, d'un port, d'une rivière, ou pour l'y faire entrer. — Se dit aussi de la profession du lamaneur.

LAMANEUR (*Mar.*). Du celt *loman*, guide. Nom des pilotes reçus et commissionnés d'après leurs connaissances locales, et employés à faire entrer toute espèce de bâtiments dans les rades, ports, baies, rivières, et à les en faire sortir, etc. Les nations du Nord donnent aux lamaneurs le nom de *locmans*. (*Voy.* PILOTE.)

LAMARQUE (MAXIMILIEN). Général de division, né à Saint-Sever dans les Landes, en 1770, mort en 1832. Il fit les guerres de la république, aux Pyrénées et sur le Rhin, gagna le grade de général de brigade à Hohenlinden. En 1808, il prit en Italie Gaëte et le fort de l'île Caprée (*Voy.* ce mot), fort qu'on regardait comme inexpugnable et que défendait, avec des troupes calabroises, un colonel anglais qui depuis acquit une déplorable célébrité, Hudson Lowe (*Voy.* ce nom). Lamarque se distingua de même, dans la suite, à Laybach, à Wagram, en Russie, en Espagne et dans la campagne de France en 1814.



Lamarque
(d'après Julien).

Aux cent-jours, chargé de contenir l'insurrection renaissante en Vendée, il déploya une noble modération; il dit à ses adversaires : « C'est moi qui vous propose la paix; dans les guerres civiles il est glorieux de la demander. » Député sous la Restauration, il se montra un ardent défenseur des libertés publiques. Emporté par le choléra en 1832, ses funérailles furent l'occasion de désordres assez graves.

LAMBACH. Ville de l'archiduché d'Autriche, située sur la Traun. Les Français y battirent les Russes en 1805.

LAMBALLE. Petite ville du département des Côtes-du-Nord. Elle fut prise et pillée quatre fois par l'armée royale, durant les guerres de la Ligue, et son château fort fut rasé par l'ordre de Richelieu, en 1626.

LAMBERT (John). Général anglais, mort en 1692. Dans la révolution d'Angleterre, il fut, après Cromwell, l'homme le plus influent, et ambitionna, après lui, le titre de *lord-protecteur*. Lorsque Monk abandonna la cause républicaine, il marcha contre lui et fut pris. Sa vie fut épargnée, et le parti vainqueur se contenta de le reléguer dans l'île de Guernesey.

LAMBESC (Charles-Eugène de Lorraine, duc d'Elbeuf, prince de). Né en 1754, mort en 1825. Fidèle à ses devoirs, et se trouvant de service aux Tuileries, le 13 juillet 1789, il n'hésita point à faire charger l'émeute par son régiment. Mis en accusation pour ce fait, il fut acquitté par le Châtelet, émigra peu après, et alla servir en Autriche, où il devint feld-maréchal-lieutenant.

LAMBIS (*Mar.*). Sorte de coquillage qui sert de cornet et qu'on fait résonner pour s'entr'avertir en temps de brume sur le banc de Terre-Neuve. Ce coquillage est le triton des naturalistes, *triton variegatum*.

LAMBOURDES (*Mar.*). Plate-forme au fond d'une fosse aux mâts, qui se fait avec des croûtes.

LAMBREQUINS ou **LAMBES.** On nommait ainsi, autrefois, des bandes fixées au bas de la cuirasse, et qui retombaient en sens divers, ou des rubans qui arrêtaient le chaperon sur le casque, et qu'on entortillait autour du cimier. On les appelait aussi *feuillards* ou *volets*.

LAME. Se dit pour épée et pour toute arme tranchante. Tirer la lame du fourreau, remettre la lame dans le fourreau.

LAME (*Mar.*). Du lat. *lamina*. Vague plus ou moins agitée, élevée au-dessus de la superficie, selon que la force du vent agit sur la mer. On dit que la lame vient de l'avant, de l'arrière ou du large, selon le côté du bâtiment qu'elle frappe. La lame est *courte*, lorsque les lames se suivent de près les unes les autres; elle est *longue*, quand les lames se suivent de loin et lentement. Par *être bout à lame*, on entend être sous la lame qui vient de l'avant. — On appelle *lame sourde* la vague qui se porte sur le point où l'on ne ressent pas le vent qui l'a soulevée.

LA MECQUE. Ville d'Arabie et chef-lieu de l'Hedjaz. Elle fut le berceau de Mahomet, qui, expulsé par ses concitoyens, se vengea plus tard, en 629, en la reprenant après un combat sanglant livré sous ses murs entre les mahométans et les Khoraïschites. La Mecque et Médine sont pour les mahométans les deux *villes saintes*, et la garde en est confiée au grand-seigneur.

LAMIA. Aujourd'hui *Zeitoun*. Ville de la Phthiotide, en Thessalie. Antipater, l'un des généraux d'Alexandre le Grand, y soutint un siége célèbre contre les Grecs, après la mort du héros.

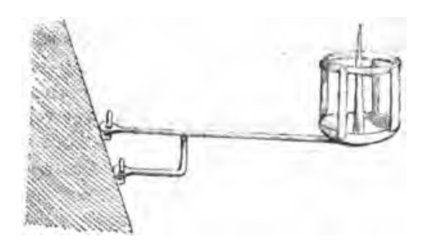
LAMOTHE-HOUDANCOURT (Philippe de), duc de Cardone. Maréchal de France, mort en 1657. Chargé du commandement de l'armée de Catalogne en 1641, il battit plusieurs fois les Espagnols et leur enleva quelques places. Ayant échoué devant Lérida en 1644, on lui en fit un crime. Il fut détenu au château de Pierre-Encise, à Lyon, et déféré au parlement de Grenoble, qui l'acquitta. Rétabli dans son commandement en Catalogne, il se distingua par sa défense de Barcelone.

LA MOTTE-PIQUET (Le comte de). Lieutenant général des armées navales, né à Rennes en 1720, mort en 1791. Il fit vingt-huit campagnes, de 1737 à 1783; se signala particulièrement dans la guerre d'Amérique, surtout au combat de Fort-Royal, et captura peu après vingt-six vaisseaux de l'escadre de George Rodney. Lorsqu'on lui donna le commandement de l'*Invincible*, on fit courir dans Paris le quatrain suivant :


La Motte-Piquet
(d'après Saint-Aubin).

C'était peu de nommer un vaisseau l'*Invincible*,
Il faut qu'il le soit en effet,
Et la chose devient possible
Quand Louis le confie à La Motte-Piquet.

LAMPION. On appelle *lampion de parapet*, un vase de fer où l'on met du goudron et de la poix, pour brûler et pour éclairer la nuit, dans une place assiégée, sur le parapet et autres endroits.


Lampion de parapet
(d'après Surirey de Saint-Remy).

LAMPION (*Mar.*). Petite lampe dont on fait usage lorsqu'on va dans les soutes aux poudres.

LAMPRESSE (*Pêche*). Nappe de filet dont les mailles n'ont qu'un pouce et demi d'ouverture ou 0m,0405, et dont les pêcheurs de la Loire font usage pour prendre les lamproies.

LAMPSAQUE. Aujourd'hui *Tchar-Dagh.* Ville de Mysie. Elle avait pour dieu national Priape. Ses environs donnaient un vin délicieux. Elle fut prise par Alexandre, l'an du monde 3670. Au moment de l'investissement, Anaximène, célèbre rhéteur, se présenta devant le conquérant, dont il était connu. Celui-ci, redoutant des supplications auxquelles il ne voulait avoir aucun égard, commença par déclarer au député qu'il ne lui accorderait pas sa demande. « Seigneur, répliqua Anaximène, toute la grâce que je viens vous demander, c'est de détruire Lampsaque. » Cet ingénieux détour sauva la patrie du rhéteur.

LAN, LANC ou **LANS** (*Mar.*). Déviation accidentelle et courte d'un bâtiment hors de sa route ou de son cap. A l'ancre, on dit une embardée. Le lan est le plus souvent un effet que le timonier s'efforce de prévenir ou de corriger; mais quelquefois, néanmoins, il reçoit l'ordre de faire un lan de tant de degrés, c'est-à-dire de changer le cap du navire de ce nombre de degrés sur le bord indiqué et dans le temps prescrit.

LANCASTER (James). Aventurier anglais, mort en 1620. Avec trois navires armés par des marchands de Londres, il prit trente-neuf bâtiments portugais, s'empara de Fernambouc dans le Brésil, et revint chargé d'un riche butin. On a donné son nom au détroit qui se trouve situé à l'entrée de la baie de Baffin et dont il avait soupçonné le premier l'existence.

LANCE. Arme offensive qui se compose d'un long manche de bois ou *hampe,* et d'une lame d'acier acérée, le plus souvent en forme de dard à deux tranchants. La lance, appelée par les Grecs *λόγχη* (logchê), ou *κοντος* (contos), quand elle était fort longue, dont ceux-ci faisaient usage dans la cavalerie, avait une bride en cuir attachée au bois, laquelle aidait le cavalier à monter. Les anciens distinguaient trois parties dans cette arme : la *tête, cuspis, αἰχμή* (aichmê), et *ἐπιδόρατις* (épiooratis), qui était de bronze ou de fer; — le *bois, hastile, δόρυ* (doru), perche le plus ordinairement de frêne; — et la *pointe de métal, spiculum, σαυρωτήρ* (saurôtêr), ou *στύραξ* (sturax), qui servait à la fixer verticalement dans le sol, ou à devenir le bout offensif, lorsque la tête était brisée. On appelait *hasta amentata* la lance munie d'une courroie pour aider à son jet; *hasta ansata,* celle qui était sans tête; et *hasta præpilata,* celle dont la pointe était mouchetée ou couverte d'un bouton, ...ur servir dans les exercices.

...u moyen âge, la lance était l'arme de la ...alerie, de la cavalerie, et elle différait de la ...e par la variété de la forme de son fer, qui était tantôt très-allongé, tantôt rond, en biseau, etc. Cette arme se composait du fer et d'une hampe dans laquelle on distinguait quatre parties : la *poignée* (A), resserrée entre deux renflements pour préserver et assujettir la main; le *pied* (B), au-dessous de la poignée, lequel était plus gros et se terminait en pointe pour appuyer la lance, lorsqu'on voulait la mettre en arrêt, sur le *faucre,* pièce de fer fixée à la cuirasse sous l'aisselle; les *ailes* (CC), renflement du bois en avant et en arrière de la poignée et servant à garantir la main, comme à éloigner du corps les coups de la lance opposée; et la *flèche* (D),



Lance de joute
(d'après Crispin de Pas).

partie de la hampe qui allait toujours en diminuant depuis les ailes jusqu'au fer. Le bois de la lance était souvent travaillé avec soin et richement orné, et l'on suspendait à son sommet des flammes et des banderoles. La *lance gracieuse* ou *glaise* se composait d'un long fer droit, uni, terminé en pointe; d'une poignée garnie de velours et de franges, avec les ailes et le pied travaillés à jour et ornés d'or. On appelait *lance brisée* la lance dont on se servait dans les joutes, et qui était à demi sciée près du bout (D), afin qu'elle pût facilement se briser sans danger pour celui qu'elle atteignait; *lance à outrance* ou *lance à fer émoulu,* celle dont le fer était pointu et qu'on employait pour les combats à outrance; *lance courtoise, lance mornée, lance frettée* et *lance mousse,* la lance dont le fer n'était pas pointu, et qui était garnie au bout d'une sorte d'anneau appelé frette ou morne; *lance à la main,* une petite lance à l'usage des piétons, par opposition à la *lance à cheval* que portaient les cavaliers; et *lance à poussée,* la lance ordinaire, ainsi nommée par opposition à la *lance à jet,* qui se disait des dards et des javelots qu'on jetait à la main. L'*arrêt de lance* était une courroie ou partie de l'armure du chevalier, qui servait à l'arrêter quand il allait lance baissée sur l'ennemi.

Montecuculli, au dix-septième siècle, vantait encore les avantages de la lance dans les termes suivants : « De toutes les armes dont on se sert à cheval, la lance est la meilleure; mais il faut qu'elle soit bien garnie et que les lanciers soient vigoureux, armés de pied en cap, qu'ils aient de bons chevaux, un terrain uni, ferme, point embarrassé. Les choses étant ainsi, ils se partagent en petits escadrons, vont à la charge, et ouvrent un chemin où les cuirassiers, qui suivent au trot, entrant après eux, font un grand carnage. Les lances ne prennent carrière qu'à soixante pas, comme toute cavalerie doit faire. Si la lance n'a pas ces qualités, ou que l'homme, le cheval, le terrain ne soient pas tels qu'il faut et ne concourent pas à l'impétuosité de la course et du choc, ou qu'elle ne soit pas soutenue de

près par les cuirassiers, elle est inutile; car l'ennemi s'ouvre lorsqu'il la voit venir et cède à son ardeur, puis enveloppe les lanciers et les taille en pièces, comme fit Charles-Gustave, roi de Suède, dans les dernières guerres contre les Polonais. La grande dépense et le peu d'usage de la lance, qui ne sert qu'à un jour de bataille, l'ont fait abandonner dans nos armées. Les Polonais s'en servent encore; mais ils les distribuent pour le combat par petites troupes de vingt-cinq à trente chevaux chacune; qui en aurait environ mille, en formerait trente ou quarante petits escadrons, lesquels, étant menés vivement et secondés par les cuirassiers, pourraient faire un grand effet. »

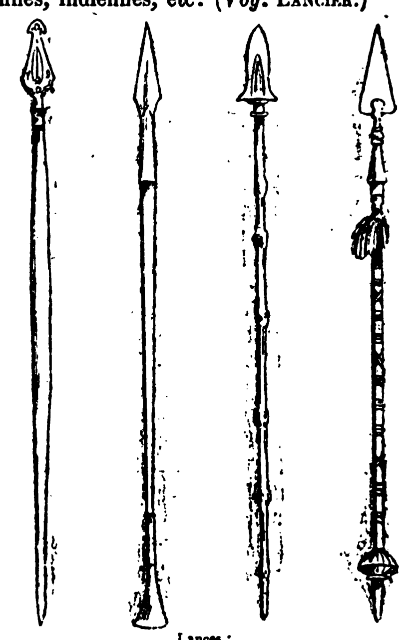
Le chevalier Melzo, dans le *Traité des règles militaires pour le service de la cavalerie,* dit: « Qu'une troupe de 15 000 fantassins doit être nécessairement accompagnée de 4 000 cavaliers, divisés en 40 compagnies, de 100 cavaliers par compagnie. De ces 40 compagnies, 10 doivent être de *lanciers,* 18 de cuirassiers et 12 d'arquebusiers. » Il ajoute plus loin que les capitaines doivent être des hommes expérimentés dans l'art militaire, ayant la prérogative de commander, quels que soient leur âge ou leur ancienneté de service, quand ils se trouvent avec d'autres capitaines d'arquebusiers et de cuirassiers.

L'armement des lanciers se composait, à l'époque où écrivait Melzo (1610): d'une cuirasse à l'épreuve, cuissards, garde-reins, brassards, armet et gantelet à la main gauche. Ils devaient avoir une banderole à leur lance pour se reconnaître.

La lance fut l'arme principale de la cavalerie française jusqu'au règne de Henri IV. Au treizième siècle les lances étaient de bois de frêne, avaient un fer aigu et ressemblaient à de longues perches. Sous Philippe de Valois, on les fit plus courtes et plus grosses. Au seizième siècle, les Écossais portaient une lance de près de 6 mètres de longueur, et, lorsqu'ils étaient en bataille, ils se tenaient serrés l'un contre l'autre, le premier rang mettant un genou en terre en dirigeant la pointe de ses lances vers l'ennemi, et les autres rangs présentant leurs lances pardessus la tête des hommes de ce premier rang.

L'armée russe fait un grand usage de la lance, même pour ses régiments de cuirassiers : leur premier rang charge avec la lance qui précède de quatre pieds les chevaux; le second rang charge avec le sabre. Le maréchal Marmont, dans son *Voyage en Hongrie et Russie méridionale,* approuve fort ce système; il préconise la lance surtout aux mains de la grosse cavalerie, tandis qu'il la regarde comme une arme primitive aux mains des cavaliers légers, et la trouve alors très-inférieure au sabre légèrement courbé du chasseur. Dans les dernières guerres du Caucase, l'empereur Nicolas a fait abandonner la lance pour le sabre du chasseur à un certain nombre de Cosaques, dont il a fait les *Cosaques de la ligne du Caucase.*

La lance se retrouve chez tous les peuples et dans tous les temps : les monuments de l'antiquité nous représentent des lanciers, et les collections nous montrent des lances abyssiniennes, indiennes, etc. (*Voy.* LANCIER.)



Lances ;
Orientale. Abyssinienne. Indiennes.

La lance des Astèques, ou anciens Mexicains, avait quelquefois jusqu'à dix-huit pieds de long.

On a aussi nommé *lance,* un instrument propre à recevoir la charge d'un canon et à la conduire au fond de l'âme. — Ce mot désigne encore une verge de fer qui se place au travers du noyau de terre d'une bombe, et qui se suspend en l'air quand on la coule. Lorsqu'elle est fondue, on rompt cette lance à l'aide d'un autre instrument approprié. — Enfin, on appelle *lance* la hampe d'un drapeau ou d'un étendard.

LANCE (*Mar.*). Bâton long et plat par le bout, dont on se sert pour les joutes sur l'eau. — Par *lance de sonde,* on entend un instrument employé pour sonder le fond de la mer et faire connaître la nature du sol sous-marin.

LANCE (*Pêche*). Sorte de panier d'osier, employé fréquemment pour prendre du poisson. Son ouverture est ronde et garnie de brins du même bois qui rentrent en dedans en se rapprochant, d'où il résulte que le poisson pénétrant pour aller manger l'appât qui se trouve au bout de l'engin, ne peut plus sortir de celui-ci. Ce panier porte aussi les noms de *bire, boisseau, bouteille, nanse, nasse, nasson,* etc.

LANCE A FEU. Sorte d'appareil dont on faisait autrefois usage pour mettre le feu à une pièce d'artillerie, et qui consistait en des baguettes de bois trempées dans une dissolution de nitrate de plomb, qui brûle lentement comme l'amadou. Les Cochinchinois nomment *lance à feu*

une sorte de fusée ou de feu grégeois qu'ils emploient à la guerre.

LANCE FOURNIE ou **LANCE GARNIE.** Au moyen âge on donnait ce nom à un groupe de six hommes: le chevalier, qu'on appelait aussi maistre, un page ou varlet, trois archers et un coustilier ou fantassin, armé du long couteau appelé coustille. (*Voy.* Coustilier et Gendarme, p. 609, col. 2.)

LANCE-GAYE. *Voy.* Arche-gaye.

LANCE-PESSADE. *Voy.* Anspessade.

LANCER (*Mar.*). *Lancer un bâtiment*, c'est le faire descendre à la mer, du chantier où il a été construit, en suivant la cale de construction. On saisit communément l'instant d'une grosse marée, pour exécuter cette opération.—*Lancer les grappins d'abordage*, c'est jeter les grappins sur un vaisseau ennemi, lorsqu'on se trouve à portée et en mesure de les accrocher.

LANCHE (*Mar.*). Embarcation qui n'a qu'un faible tirant d'eau, et dont on fait usage le long des côtes du Brésil. Elle porte deux mâts, l'un droit et tout à fait de l'avant, l'autre plus grand, très-couché sur l'arrière, et pourvus chacun d'une voile carrée.

LANCIA. Ville aujourd'hui inconnue de la Tarraconaise, en Espagne. Elle fut prise par le consul Quintus Pompeius, l'an 141 av. J.-C.

LANCIER. Bien que, dès une antiquité reculée, les armées aient eu leurs lanciers, ainsi que le constatent les traditions recueillies sur les monuments, témoin les bas-reliefs de Ninive représentant des lanciers assyriens, le nom de



Lancier assyrien
(*d'après les bas-reliefs de Ninive*).

lancier n'était pas connu au moyen âge, époque à laquelle ceux qui portaient la lance étaient appelés *hommes d'armes;* mais il acquit de la renommée, lorsque la lance, n'étant plus usitée dans l'ouest de l'Europe, devint l'arme de prédilection des Turcs, des Russes, des Cosaques et des Polonais. Le roi de Prusse Frédéric II forma le premier un régiment de lanciers; l'Autriche, à son exemple, créa trois régiments de lanciers hulans; et en France, vers



Homme d'armes : Lancier (1610)
(*d'après les Regals Militari du chevalier Melzo*).

1742, le maréchal de Saxe organisa un corps de lanciers fort de 1 000 chevaux, corps qui ne survécut pas au maréchal. (*Voy.* Hulan.) Un nouveau régiment de cette arme parut en 1801;



Lancier de la garde (1863)

dès 1804 on en comptait 4, et, en 1812, il y en avait 9, y compris les lanciers polonais, ce qui offrait un total d'environ 10 000 hommes. (*Voy.* Chevau-léger.)

« Napoléon, dit le général Bardin, avait créé les lanciers en cavalerie légère régulière, en vue de les opposer à la cavalerie irrégulière de l'ennemi; mais l'arme avait le défaut de n'être pas nationale, et le désavantage qu'on ne trouvait que difficilement en France les chevaux convenables pour la monter. On renonça donc à s'en servir comme hulans, et on les regarda comme une troupe propre, par sa vélocité et son armement, à terminer les charges entamées contre l'infanterie par les cuirassiers. » Un écrivain militaire, M. Courtin, prétend que les lanciers polonais de l'armée française n'avaient accepté la lance qu'avec déplaisir. « Leur colonel, dit-il, était fort mécontent d'une perche armée d'un fer aigu; les cavaliers polonais étaient bien plus redoutables le sabre à la main. »

Supprimés en 1815, à l'exception de ceux de la garde, les lanciers reprirent leur rang dans l'armée en 1831; une ordonnance du 19 février forma 6 régiments de lanciers. Pour l'exécution de cette ordonnance, les 5 premiers régiments de chasseurs devinrent lanciers et prirent les nos 1 à 5; le 6e lanciers fut formé par le régiment des lanciers d'Orléans, créé le 14 août 1830. Aujourd'hui, il y en a en France 8 régiments, formant chacun 6 escadrons, plus un régiment de lanciers de la garde impériale. Les lanciers ne comptent plus dans les rangs de notre armée comme cavalerie légère, mais comme très-bonne et très-utile cavalerie de ligne.

LANCIER-GENDARME. En 1810, le maréchal Suchet ajouta la lance à l'armement de plusieurs



Lancier-gendarme (1810)
(d'après un dessin de l'époque).

escadrons de la 2e légion de gendarmerie attachés à l'armée d'Aragon qu'il commandait. Cette innovation avait pour but d'inspirer plus de terreur aux *guerillas*, auxquels les gendarmes avaient plus particulièrement affaire. Les *lanciers-gendarmes* furent supprimés en 1813. L'uniforme était : shako bordé de blanc; plumet rouge; frac bleu à la hussarde; veste et culotte à la hongroise; gants crispins. L'armement se composait d'un sabre et d'une lance. (*Voy.* PETITE GENDARMERIE D'ESPAGNE.)

LANDAU. Ville forte de la Bavière rhénane. Cette place, que possédait la France depuis 1680, lui fut enlevée par les traités de 1815. Elle avait été successivement prise par les troupes alliées en 1702; par le maréchal de Tallard en 1703, et par le maréchal de Besons en 1713.

LANDEN. Ville de la province de Liége, en Belgique. Quelques-uns donnent son nom à la bataille plus connue sous le nom de *bataille de Nerwinde*. (*Voy.* NERWINDE.)

LANDERNAU. Ville maritime du département du Finistère. Prise par Jean IV, en 1374, et par Guy Eder, dit *Fontenelle*, en 1592.

LANDRECY ou **LANDRECIES.** Place forte du département du Nord, située sur la Sambre. Elle fut assiégée par Charles-Quint en 1543; par le cardinal de La Valette, en 1637; par les Espagnols, en 1647; par les maréchaux de Turenne et de La Ferté, en 1655; et par le prince Eugène en 1712. Les Autrichiens s'en emparèrent en 1794, mais elle fut reprise sur eux dans la même année par les Français.

LANDRIANO. Ville d'Italie. Les Français y furent battus par les Impériaux en 1529.

LANDSBERG. Ville de la Bavière, située sur le Lech. Elle fut prise en 1646 et en 1800 par les Français, qui y vainquirent aussi les Autrichiens en 1805.

LANDSDOWN. Lieu voisin de Bath, dans le comté de Somerset, en Angleterre. Une bataille y fut livrée entre les troupes de Charles Ier et celles du parlement.

LANDSHUT. Ville de la Silésie, en Prusse. La bataille de ce nom fut gagnée, en 1760, par le baron de Landhon, général de la reine de Hongrie, sur le général prussien Fouquet. La ville fut prise par les Français le 21 avril 1809.

LANDSKRONA. Ville forte de Suède, avec une citadelle. Elle fut prise et reprise plusieurs fois par les Danois et les Suédois, mais elle est demeurée à ces derniers depuis 1677.

LANDSTURM. De l'all. *land*, terre, et *sturm*, ouragan, assaut. Milice prussienne qui comprend tous les citoyens âgés de quarante à cinquante ans, ayant servi dans la ligne et la landwehr. On y admet aussi les hommes de cet âge n'ayant jamais servi, et les jeunes gens de dix-sept à vingt ans. Le landsturm n'est mis en réquisition qu'en cas d'invasion ennemie, et, durant la paix, il ne se trouve dans aucun rapport avec l'armée.

LANDWEHR. De l'all. *land*, terre, et *wehr*, dé-

fense. Milice prussienne. On distingue la landwehr de première levée et la landwehr de deuxième levée. Après avoir appartenu à l'armée active dès l'âge de vingt ans, et à la réserve pendant cinq années, tout soldat fait partie de la landwehr de première levée durant sept ans, c'est-à-dire depuis l'âge de vingt-cinq jusqu'à trente-deux ans. Cette armée, organisée et subdivisée comme la ligne, n'est appelée à l'activité qu'en cas de guerre; mais un certain nombre des hommes qui en font partie doivent, chaque année, faire l'exercice pendant quelques semaines. Les officiers de cette milice, jusqu'au grade de capitaine inclusivement, sont nommés par le roi, sur une liste de candidats élus par les soldats de chaque compagnie. Il se réserve de nommer à son gré les officiers supérieurs. En temps de guerre, les régiments de la landwehr complètent les régiments de la ligne, auxquels ils correspondent par leurs numéros. La landwehr de deuxième levée comprend les hommes de trente-trois à trente-neuf ans qui ont servi dans la première levée. L'organisation de cette deuxième levée est la même; mais, en temps de guerre, elle n'est employée qu'à renforcer les garnisons des places et à faire le service de l'intérieur du pays.

LANGARD (*Mar.*). On donne ce nom aux bricks-senaus qui enverguent une grande voile carrée, indépendamment de la grande voile naturelle, la brigantine.

LANGENAU. Ville du Wurtemberg. Les Autrichiens y furent défaits par les Français, le 15 octobre 1805.

LANGENSALZA. Ville située sur la Salza, dans la Saxe prussienne. Les Français et les Saxons y furent défaits en 1750 par les Prussiens.

LANGON (*Pêche*). Perche dont le bout est armé de pointes barbelées et dont on se sert pour harpeler le poisson.

LANGOUSTIER ou **LANGOUSTIÈRE** (*Pêche*). Filet à grandes mailles dont on fait emploi pour pêcher les langoustes.

LANGRES. *Andomatunum.* Ville du département de la Haute-Marne. Elle fut prise et brûlée par les Vandales en 407, et par Attila en 451.

LANGUE (*Mar.*). *Lingua.* Espèce de coin en bois qui sert à empêcher les étambrais d'être déchirés par les cercles d'un bas-mât, lorsqu'en le mâtant le pied descend dans la cale du bâtiment. —Ce mot désigne aussi un morceau de toile coupé pour faire partie d'une voile, comme renfort près des ralingues de côté, en forme d'un triangle allongé. — On donne encore le nom de *langue* à une portion de terre basse, étroite ou en pointe, qui s'allonge plus ou moins, de la côte ou d'une île, dans la mer.

LANGUE SERPENTINE. Se dit de la langue du cheval, lorsqu'elle remue sans cesse au dehors ou au dedans de la bouche, ce qui déplace ordinairement le vrai point d'appui du mors.

LANISTA. Maître d'armes des gladiateurs. (*Voy.* GLADIATEUR.)

LANNE-MOURINE. Plaine située près de la petite ville d'Ossun, dans le département des Hautes-Pyrénées. Elle est célèbre par la bataille que les habitants de la contrée y livrèrent aux Sarrasins dans le huitième siècle.

LANNES (JEAN), duc DE MONTEBELLO. Maréchal de France, né à Lectoure en 1769, mort en 1809. Fils d'un garçon d'écurie, il s'enrôla en 1792, et fut colonel en 1795. En Italie, il se signala à la prise de Mantoue, aux journées d'Arcole, de Montebello et de Marengo. Il fut de l'expédition d'Égypte. Dans la campagne d'Allemagne, de 1805 à 1806, il commanda l'avant-garde. Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland, ont grandi sa renommée; il fut blessé mortellement à la bataille d'Essling.


Lannes, duc de Montebello
(d'après le Musée de Versailles).

LANNOY (CHARLES DE). Général au service d'Autriche, né vers 1470, mort en 1527. Gouverneur de Tournay en 1521, vice-roi de Naples en 1522, il reçut le commandement des armées impériales en 1523, après la mort de Prosper Colonna. C'est à lui que François Ier, vaincu à Pavie, fit l'honneur de rendre son épée.

LA NOUE (FRANÇOIS DE), dit *Bras de fer*. Capitaine calviniste, né en Bretagne en 1531, mort en 1591. Il servit d'abord en Italie et dans les Pays-Bas. Les guerres de religion ayant éclaté en France, il forma un corps de calvinistes, s'empara d'Orléans et de plusieurs autres places en 1567, et fut chargé du commandement de la Rochelle, dont il fit une place redoutable. Envoyé par Henri IV en Bretagne, en 1591, contre le duc de Mercœur, il périt au siége de Lamballe. Le brave Lanoue a laissé, entre autres ouvrages, sous le titre de *Discours politiques et militaires,* un livre très-curieux et fort estimé.

LANSQUENETS. De l'all. *lands*, du fief, et *knecht*, valet. Soldats mercenaires que Charles VIII prit à sa solde, et qui composaient, vers le commencement du seizième siècle, une grande partie de l'infanterie française. Ce roi avait 6 000 lansquenets à sa solde. Ils se comportèrent vaillamment à la bataille de Ravenne. Cependant ces mercenaires causèrent souvent de grands désastres par leur esprit d'indiscipline et de pillage; il n'était pas rare de les voir se mutiner, refuser de se battre et menacer de quitter l'armée, pour ob-

tenir une augmentation de solde. Selon la *Mer des histoires*, les lansquenets de Charles VIII étaient divisés par *bandes* de coulevriniers, de piquiers, de hallebardiers et de *joueurs d'espée à deux mains, tous fournis de tabarins et de fleustes*. Malgré leurs nombreuses trahisons, Henri II continua d'employer des lansquenets : vers 1552 il en avait 9 000, formant quatre régiments. Leur arme favorite était la hallebarde. Pendant les guerres de religion, les deux partis employèrent ces mercenaires. A la bataille de Dreux, onze enseignes de lansquenets combattaient dans les rangs de l'armée royale, et douze enseignes dans les rangs des huguenots. Les derniers lansquenets parurent dans l'armée de Henri IV, qui, en 1591, en avait 7000 dans son armée.



Lansquenet (1552)
(d'après Frédéric Brendel).

LANTÉAS (*Mar.*). Grande embarcation dont font emploi les commerçants portugais de Canton, de Macao et des environs.

LANTERNE. Du lat. *laterna*. On appelait autrefois *lanterne de pièce* une espèce de grand collier dont on se servait pour porter la poudre dans l'âme du canon. On ne sait pas à quelle époque on commença à se servir de ces lanternes, mais on en faisait usage pour toutes les pièces à la fin du seizième siècle.

LANTERNE (*Mar.*). On donne ce nom à une boîte cylindrique en fer-blanc, qui contient des balles à mitraille, et qui est de calibre pour le canon dans lequel elle doit entrer. — La *lanterne à gargousses* est un étui de bois ou de cuir, dans lequel on porte les gargousses.

LANTIONE (*Mar.*). Espèce de galère chinoise, montant un grand nombre de rames, et qui ne s'écarte pas des côtes.

LANUVIUM. Aujourd'hui *Civita Lanuvia*. Ancienne ville du *Latium*. La bataille de ce nom fut gagnée sur les Volsques par les Romains, sous la conduite de Camille, l'an 367 av. J.-C.

LAOCOON. Fils de Priam, roi de Pergame, et d'Hécube, sa femme. Bien que grand prêtre d'Apollon, lors du célèbre siége de Troie, Laocoon soutenait les combattants de la ville, et, s'avançant contre le fameux cheval de bois construit par les Grecs, il tenta de s'opposer à son entrée dans la ville assiégée. Le même jour, offrant le sacrifice, lui et ses fils furent étouffés près de l'autel par des serpents gigantesques. La superstition vit la vengeance de Minerve dans cet événement, qui, depuis tant de siècles, exerce encore la poésie et la statuaire.

LAON. Chef-lieu du département de l'Aisne. Cette ville fut assiégée par les barbares en 407; prise et saccagée par Gélimer en 682; occupée par Pepin et Carloman en 742; assiégée sans succès par les Normands en 882; prise par Eudes, comte de Paris, en 892; par Charles le Simple, en 895; par Robert de France, qui la garda jusqu'en 923; et par Louis d'Outre-mer en 949. Vers l'an 990, Charles, duc de Lorraine, frère de Lothaire, mit sur pied une armée nombreuse pour combattre Hugues Capet, qui s'était emparé du trône, et vint former le siége de Laon, où se trouvaient renfermés la reine Emma et l'évêque Ascelin. Malgré la vigoureuse défense qui lui fut opposée, Charles s'empara de la place, fit prisonnier la reine et l'évêque, battit peu après l'usurpateur sous les murs de la même cité, et aurait peut-être reconquis le trône de ses pères si des traîtres ne l'avaient livré à Hugues, qui le fit enfermer dans la tour d'Orléans où il mourut. Laon fut encore prise par le duc de Bourgogne en 1411; par les troupes royales en 1414; livrée par Philippe le Bon, en 1419, aux Anglais, qui en furent chassés en 1429. Assiégée vainement par les calvinistes en 1567, elle fut prise par Henri IV en 1594. Enfin, les Français, commandés par Napoléon, y livrèrent une bataille, dont le succès fut indécis, contre les Prussiens, commandés par Blücher, le 10 mars 1814.

LA PALICE (Jacques de Chabannes, seigneur de). Maréchal de France, mort en 1525. Il prit part aux expéditions de Charles VIII et de Louis XII en Italie. La campagne de 1512 contre les confédérés de la sainte ligue lui fut surtout une occasion de gloire. Il eut une grande part à la victoire de Ravenne, et évacua en bon ordre les provinces vénitiennes, en y laissant des garnisons nombreuses. Pris en 1513 à la deuxième bataille de Guinegate, il parvint à s'échapper; se trouva en 1515 à la prise de Villefranche, à la bataille de Marignan, et en 1522 à la journée de la Bicoque; enfin, il secourut Fontarabie, fit lever le siége de Marseille, et fut tué à la journée de Pavie. (*Voy.* La Guiche.)

LAPAS. *Voy.* Alepase.

LA PÉROUSE (Jean-François Galaup de). Navigateur, né à Albi en 1741. Il détruisit, en 1782, les établissements anglais de la baie d'Hudson. Louis XVI, en 1785, lui traça de ses mains des instructions pour un voyage de découvertes; il partit de Brest avec les frégates *la Boussole* et *l'Astrolabe*, visita les côtes de la Tartarie, du Japon et de la Nouvelle-Hollande; mais, à partir

de 1788, on cessa tout à fait d'entendre parler de lui. Plusieurs navigateurs avaient en vain recherché ses traces, lorsqu'en 1827 le capitaine Dillon, de la marine anglaise, retrouva par hasard les débris des vaisseaux de La Pérouse dans une des îles Vanikoro. Un an après, le capitaine Dumont d'Urville visita ces parages et obtint des renseignements qui établissent d'une manière certaine que La Pérouse a fait naufrage et a péri sur les récifs dont Mallicollo, la plus grande des îles qui forment l'archipel des Hébrides, est entourée. La relation de la première partie du voyage de La Pérouse fut publiée, en 1777, par Milet de Mureau, et l'on a proposé de nommer *archipel de La Pérouse* le groupe formé par les îles Vanikoro, Andany, etc., au sud-est de l'archipel Salomon.


La Pérouse
(d'après le cabinet des Estampes).

LAQUÉAIRE. Du lat. *laqueator*, fait de *laqueus*, lacet. Gladiateur armé d'un nœud coulant, avec lequel il tâchait de saisir son adversaire. On employait aussi des laquéaires à l'armée. Selon quelques auteurs, ils étranglaient leurs ennemis avec le lacet, et, suivant d'autres, après les avoir renversés, ils les égorgeaient avec une arme tranchante. On croit que les laquéaires sont les mêmes que les *rétiaires*. Le *laço* ou *lasso* des Américains rappelle le lacet des laquéaires. (*Voy.* GLADIATEUR et LAÇO.)

LARANDA. Ville de la Lycaonie, dans l'Asie Mineure. Elle fut assiégée et ruinée par Perdiccas, après la mort d'Alexandre le Grand. A la la veille d'être forcés de se rendre, les habitants renfermèrent les vieillards, les femmes et les enfants dans leurs maisons, y mirent le feu, et, après avoir prolongé encore leur résistance durant quelques heures, se précipitèrent eux-mêmes dans les flammes.

LARDER (*Mar.*). *Larder une voile, une bonnette, un paillet*, c'est les garnir de morceaux de fil de caret qui sont piqués sur toute leur surface, et dont les bouts sont ensuite ouverts en étoupe. Une voile lardée peut être employée pour aveugler une voie d'eau, et, dans ce cas, on y ajoute de la fiente d'animaux, des chiffons, du suif et autres matières analogues.

LA RÉOLE. Ville située sur la Garonne, dans le département de la Gironde. Elle servit de place de guerre aux protestants, durant les guerres de religion.

LARGE (*Mar.*). *Largus*. Se dit pour la mer hors de vue des côtes. Une embarcation *pousse au large* quand elle déborde d'un navire. Le commandement *au large!* est l'ordre à une embarcation de passer plus loin d'un navire qu'elle ne paraît disposée à le faire.

LARGS. Ville du comté d'Ayr, en Écosse. Dans son voisinage, Haco, le dernier chef des envahisseurs danois, fut vaincu dans une sanglante bataille.

LARGUE (*Mar.*). On désigne ainsi l'allure par laquelle un vaisseau reçoit le vent dans une direction oblique par rapport à la quille, et qui peut varier depuis 67° 30′ jusqu'à la direction même de la quille. Un navire court *petite largue* ou *grande largue* selon qu'il reçoit le vent, soit un peu de l'avant du travers, soit par le travers même ou de l'arrière du travers. — *Largue en bande!* est le commandement de larguer avec promptitude une manœuvre, et de filer sans précautions. La largue est une des allures les plus favorables à la marche d'un bâtiment, en ce que toutes les voiles reçoivent le vent sans s'abriter les unes des autres.

LARGUER (*Mar.*). Démarrer, lâcher, laisser aller. *Larguer les ris*, c'est démarrer les garcettes d'une bande de ris pris, et rehisser la voile pour profiter de cette augmentation de surface dans la voilure.

LARIBOISIÈRE (JEAN-AMBROISE BASTON, comte DE). Né en 1759, mort en 1813. Lieutenant d'artillerie en 1781; capitaine en 1792, il fut chargé de l'armement de la place de Mayence; gardé en otage lors de la reddition de cette place, il ne rentra en France qu'en l'an II. Après avoir passé successivement par tous les grades, il fut nommé général en l'an XI. A Austerlitz, il commandait l'artillerie du 4e corps, et, par l'emploi qu'il fit de ses batteries et le feu terrible qu'il dirigea sur les lacs glacés qui portaient les colonnes russes, il contribua au succès de cette mémorable journée. Il se signala à Iéna, à Lubeck et à Eylau. Ses services furent récompensés par la décoration de grand officier de la Légion d'honneur, après le siége de Dantzig. Le général Lariboisière commanda successivement l'artillerie des armées d'Espagne et de l'armée d'Allemagne; contribua puissamment au succès de la journée de Wagram, et, après avoir fait glorieusement toute la campagne de Russie, il fut atteint, pendant la retraite, d'une maladie grave, et mourut à Kœ-


Lariboisière
(d'après Gros).

nisberg, en dictant des ordres pour l'évacuation de l'artillerie.

LA ROCHEJAQUELEIN (Henri de). Chef vendéen, né au château de la Dorbelière, près Châtillon, le 30 août 1772, tué le 4 mars 1794, sur le champ du combat, à Gesté. Henri n'avait pas encore vingt ans, lorsqu'on vint lui dire que les paysans de ses domaines le demandaient pour les conduire contre les républicains. Il courut alors à la Dorbelière, et fit sonner le tocsin. Aussitôt 10 000 paysans, armés de bâtons ferrés, de fourches, de broches et de fusils de chasse, se réunirent autour de lui. « Mes amis, leur dit-il, si mon père était ici, vous auriez confiance en lui. Pour moi, je ne suis qu'un enfant; mais par mon courage je me montrerai digne de vous commander. *Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi.* » Madame de Lescure, depuis marquise de La Rochejaquelein, a donné du héros, dans ses *Mémoires*, le portrait suivant: « C'était un jeune homme assez timide et qui avait peu vécu dans le monde. Ses manières et son langage laconique étaient remarquables par la simplicité et le naturel. Il avait une physionomie douce et noble. Ses yeux, malgré son air timide, paraissaient vifs et animés. Depuis, son regard devint fier et ardent. Il avait une taille élevée et svelte, des cheveux blonds, un visage un peu allongé et une tournure plutôt anglaise. Il excellait dans tous les exercices du corps, surtout à monter à cheval. »


La Rochejaquelein
(d'après le cabinet des Estampes).

LA ROCHEJAQUELEIN (Louis de). Frère du précédent, né au même lieu, le 30 novembre 1777, mort le 5 juin 1815, au combat des Mathes, dans un dernier soulèvement de la Vendée. Pendant la lutte des colons de Saint-Domingue contre les noirs en révolte, il avait, dès l'âge de seize ans, montré déjà un courage héroïque, digne frère de Henri, tous deux dignes fils de leur père. On rapporte de ce dernier, que, lors d'un voyage en mer, le bâtiment qu'il montait fut attaqué par des corsaires; qu'après avoir payé de sa personne et de son exemple, un boulet de canon lui ayant fracassé le bras, il acheva de couper avec son sabre ce membre qu'il jeta à la mer, et continua de se battre, jusqu'à ce qu'il tomba épuisé par les autres blessures dont il fut criblé et dont il mourut peu après.

LA ROCHELLE. *Santonum Portus.* Ville forte située au fond d'un golfe de l'Océan Atlantique, dans le département de la Charente-Inférieure. Louis VIII l'enleva en 1224 aux Anglais, à qui elle fut rendue par le traité de Brétigny; mais Du Guesclin s'en empara en 1372. Elle devint le boulevard des calvinistes en 1557; fut vainement assiégée par le duc d'Anjou en 1573. C'est au cardinal de Richelieu que revint la gloire de l'occuper en 1628, après un siége célèbre qui dura treize mois. Ce ministre en fit fermer le port par une digue gigantesque, et Louis XIV en releva les fortifications. Les Anglais y tentèrent sans succès une descente en 1757.

LA ROMANA (Don Pedro-Caro y Sureda, marquis de). Général espagnol, né à Palma, île de Majorque, en 1761, mort en 1811. Il envahit, en 1795, la Cerdagne française. En 1807 il fut chargé du commandement de troupes auxiliaires que le roi Charles IV avait fournies à Napoléon, et que celui-ci avait envoyées occuper l'île d'Abo dans la Baltique. Lorsqu'on demanda à La Romana de prêter serment au roi Joseph, il traita secrètement avec les Anglais, qui embarquèrent furtivement ses troupes à bord d'une escadre et les ramenèrent dans l'Espagne insurgée contre l'occupation française.

LARREY (Dominique). Chirurgien militaire, né à Baudéan, près de Bagnères, Hautes-Pyrénées, en 1766. Il débuta dans le service de santé à l'armée du Rhin en 1792, et était chirurgien en chef à l'âge de vingt-huit ans. Il fit en cette qualité les campagnes d'Italie, d'Égypte, d'Allemagne, d'Espagne et de France, y compris Waterloo, où il fut blessé et fait prisonnier. On lui doit la création des *ambulances volantes*. (*Voy.* ce mot.) Larrey, l'une des physionomies qui honorent le plus l'humanité et qui fit avec quelques autres, tels que Desgenettes, la gloire du corps auquel il appartenait, avait ce courage héroïque et placide, le premier entre tous, celui qui consiste à affronter le danger sans moyens de s'en défendre : le premier, en effet, il fit admettre dans les usages de la guerre d'enlever les blessés sur le champ de bataille même, où, avant lui, on les laissait exposés à toutes les péripéties de l'action. Dans ce noble et sublime exercice, Larrey fut plusieurs fois blessé. Sa mort fut digne de sa vie, car c'est dans les fatigues de son inspection des hôpitaux de l'Algérie, en 1841, qu'il contracta le germe de la maladie à laquelle il succombait en 1842. Napoléon Ier l'appelait *le vertueux Larrey*, et ses confrères le surnommaient l'*Ambroise Paré*


Larrey
(d'après le Musée de Versailles).

de l'époque. Larrey a donné une *Relation historique et chirurgicale de l'expédition d'Orient*, des *Mémoires de médecine et de chirurgie*, une *Clinique chirurgicale*, etc.

LASALLE (Antoine-Charles-Louis, comte de). Général de division de cavalerie, né à Metz en 1775, mort en 1809. Officier avant 1789, et bien que d'une famille noble, il adopta les principes de la révolution, et par une interprétation peut-être exagérée des idées d'égalité, ne voulant pas devoir son avenir au régime qui l'avait fait officier, il déposa son épaulette et s'enrôla comme simple soldat de la république. Il se signala par un brillant courage en Italie, en Égypte et en Allemagne. Il périt glorieusement sur le champ de bataille de Wagram, où il venait d'être fait général de division.



Lasalle
(d'après Gros).

LASCARS (*Mar.*). On nomme ainsi, dans les mers des Indes orientales, les matelots indiens qui naviguent sur les bâtiments européens, et qui, pour la plupart, sont tirés de la classe des parias.

LASCY (Pierre, comte de). Général au service de Russie, né en Irlande en 1678, mort en 1751. Après avoir servi en France, en Autriche et en Pologne, il passa dans l'armée de Pierre le Grand, et se distingua à Pultawa en 1709. En 1721 il ravagea la Finlande et enleva aux Turcs la place d'Azow.

LASCY (Maurice, comte de). Feld-maréchal. Fils du précédent, né en 1725, mort en 1801. Il prit de bonne heure du service en Autriche, se distingua à Breslaw en 1757, et à Hochkirch en 1758. Il réforma en Autriche le système de fortification qui avait été observé jusqu'à lui. (*Voy.* Karansebès.)

LAS NAVAS DE TOLOSA. *Voy.* Muradal.

LASO ou **LASSO.** *Voy.* Laço.

LASSIER (*Pêche*). Sorte de filet à manche.

LASTIC (Jean Bonpar de). Grand maître de Saint-Jean de Jérusalem, mort en 1454. Élu en 1437, il soutint deux fois dans Rhodes, en 1440 et 1444, les attaques du sultan d'Égypte, qui dut lever le siége. Après la prise de Constantinople, il refusa de payer le tribut à Mahomet.

LAST ou **LASTO** (*Mar.*). Mesure qui, dans les ports du Nord, correspond au poids de deux de nos tonneaux ou environ 2000 kilos. Les Hollandais particulièrement jaugent leurs bâtiments par lasts.

LATIN (*Mar.*). On appelle *bâtiment latin*, celui qui grée principalement des voiles latines enverguées sur des antennes. Une *voile latine* est une voile triangulaire.

LATITUDE (*Mar.*). Du lat. *latitudo*, largeur. C'est la distance d'un point quelconque de la terre à l'équateur, exprimée en degrés de la circonférence terrestre ; en d'autres termes, c'est l'angle que fait, avec le plan de l'équateur, une ligne qui irait de ce point au *zénith*. Cet angle est mesuré sur le méridien par l'arc compris entre le point et l'équateur. La latitude d'un lieu se comptant à partir de l'équateur, il est évident qu'elle est nulle ou *zéro* sous ce dernier cercle, tandis qu'elle augmente en degrés à mesure qu'on s'en éloigne. On conçoit qu'elle est la même pour tous les points sur tout le même cercle parallèle à l'équateur. Sa plus grande valeur est de 90 degrés (ou de 100 grades, nouveau système); c'est celle qu'elle a au pôle nord et au pôle sud. On la distingue en *boréale* et *australe*, suivant que le lieu dont il s'agit se trouve dans l'hémisphère *boréal* ou *austral*, c'est-à-dire au nord ou au sud de l'équateur terrestre.

Les dénominations de latitude et de longitude nous ont été léguées par les géographes de l'antiquité romaine. La petite partie de la terre qui leur fut connue étant plus étendue dans le sens de l'équateur, c'est-à-dire dans la direction d'est en ouest, que dans le sens des méridiens, ils imaginèrent d'employer le mot *longitude* (longueur) pour la mesure des distances comptées dans le sens de la plus grande dimension de la terre alors connue, et celui de *latitude* (largeur) pour toute distance qui se comptait dans le sens de sa plus petite dimension. (*Voy.* Longitude.)

LATMUS. Ville de Carie. Elle fut prise par Artémise, reine d'Halicarnasse, l'an 480 av. J.-C.

LATOFAO ou **LEUCOFAO.** Lieu dont on ne peut aujourd'hui déterminer l'emplacement d'une manière précise, mais que quelques-uns cependant ont mis entre Soissons et Laon. L'armée de Frédégonde y battit celle de Brunehaut en 596, et ce lieu fut aussi le théâtre d'une bataille gagnée en 680 par Ebroin, maire du palais, sur Pepin et Martin, chefs des Austrasiens.

LATOUCHE-TRÉVILLE (Louis Levassor de). Vice-amiral, né à Rochefort en 1745, mort en 1804. Entré dans la marine à treize ans, il était capitaine de vaisseau en 1780; il soutenait, l'année suivante, sur l'*Hermione*, de concert avec La Pérouse qui commandait l'*Astrée*, un combat de plusieurs heures contre quatre frégates et deux corvettes anglaises. En 1789, il figura à l'Assemblée constituante. En 1799, il commanda la flottille réunie à Boulogne, qui fut attaquée deux fois sans succès par l'amiral Nelson.

LA TOUR D'AUVERGNE (Théophile-Malo Corret de). Né à Carhaix en Bretagne (Finistère), en 1743, mort en 1800. Issu d'un bâtard de la famille de La Tour d'Auvergne. Il servit de bonne heure et se distingua au siége de Ma-

hon, après quoi il quitta les drapeaux, mais y revint pour faire les premières guerres de la Révolution. Dans la campagne de 1792, à l'armée des Alpes, il commanda comme capitaine le corps de grenadiers qui mérita le surnom de *colonne infernale*. A la paix de Bâle, en 1795, il quitta de nouveau le service. N'ayant nulle ambition et ne trouvant de charme qu'aux travaux littéraires, il refusa les épaulettes de général et le mandat au Corps législatif. En l'année 1800, cependant, la conscription menaçant d'enlever le dernier fils de son ami Le Brigant, il s'offrit pour remplaçant, entra dans un régiment comme simple grenadier, et rejoignit l'armée d'Helvétie. Six jours après son arrivée, il fut tué en avant d'Oberhausen, près de Neubourg. La compagnie où il avait servi conserva son cœur enfermé dans une boîte de plomb, que le plus vieux grenadier eut l'honneur de porter. Son nom continua à rester inscrit sur les contrôles, et à tous les appels le porteur de la relique précieuse répondait : *Mort au champ d'honneur*. Le premier consul avait décerné à La Tour d'Auvergne un sabre d'honneur, avec le titre de *premier grenadier de France*. Outre ces souvenirs glorieux du brave militaire, nous possédons, entre autres travaux de l'érudit, les *Origines gauloises*.


La Tour d'Auvergne
(d'après la statue de Marochetti).

Aujourd'hui l'armée russe consacre la mémoire d'un *premier grenadier*, à l'exemple de notre La Tour d'Auvergne. Le nom d'Archippe Ossipoff qui, en 1840, se fit sauter dans un fort au moment où il allait être pris par les Caucasiens, est maintenu comme celui de premier grenadier sur les listes de la première compagnie de son régiment. A l'appel de ce nom, une voix répond : *Mort pour l'honneur des armées russes dans le fort de Mikhailoff*.

LA TOUR DU PIN GOUVERNET (RENÉ DE). Né à Gouvernet en Dauphiné, en 1543, mort en 1619. L'un des chefs du parti protestant dans le Dauphiné, il se signala par des actes de bravoure tels qu'on les comparait aux prouesses de la chevalerie. Il devint conseiller privé de Henri IV, et commandant du Bas-Dauphiné.

LA TOUR DU PIN GOUVERNET (JEAN-FRÉDÉRIC DE). Né en 1727 à Grenoble. Il fit avec distinction la guerre de *Sept ans*. Lieutenant général en 1789, et gouverneur des pays de Saintonge et du Poitou, il adopta les idées nouvelles, fut élu député à l'Assemblée nationale par la noblesse du Poitou. Louis XVI le nomma, le 4 août 1789, au ministère de la guerre, qu'il quitta le 8 novembre 1790. Son courageux témoignage de respect pour Marie-Antoinette, lors du procès de cette malheureuse reine, détermina son arrestation et sa mort en 1794.

LA TOUR DU PIN (DE). Colonel d'état-major. Élève de l'École de Saint-Cyr, il entra comme sous-lieutenant dans l'armée en 1826; après deux ans de séjour à l'École d'application d'état-major, il passa en Afrique, où il devint successivement aide de camp du général Trobriand, du maréchal Clausel et du général Changarnier. Il était chef d'escadrons en 1841. Officier d'une instruction solide et d'une bravoure chevaleresque, il eût été appelé à de hautes destinées, si la surdité dont il était atteint n'avait obligé deux fois de le mettre en non-activité. Nommé cependant lieutenant colonel, pour fait de guerre, en 1848, il fut aussi promu colonel en 1853; mais il fallut enfin se priver de ses services que son infirmité rendait dangereux. Le colonel La Tour du Pin, forcé de renoncer à l'avenir sur lequel il avait compté, ne se condamna pas néanmoins à une retraite absolue. En Algérie, il suivait comme volontaire tous les corps envoyés à la poursuite des Arabes. Nos soldats l'avaient surnommé, à cause d'un énorme cornet acoutisque dont il ne se séparait jamais, le colonel *de la poêle à frire*. Lorsque l'expédition de Crimée fut décidée, il s'embarqua, toujours en simple volontaire, pour l'Orient, et on le vit dès lors assister en amateur à toutes les batailles, à toutes les rencontres où il y avait du péril à affronter. Toujours dans les tranchées, au milieu des soldats, il bravait, comme eux, les intempéries et la mitraille. Après avoir été blessé une première fois à Inkermann, il le fut une seconde fois, le 8 septembre 1855, à la prise de Malakoff, et mourut des suites de sa blessure, au moment où il rentrait en France.

LATOUR-MAUBOURG (MARIE-VICTOR FAY, marquis DE). Lieutenant général, né en 1756, mort en 1850. Émigré en 1792, il rentra en France après le 18 brumaire; fit partie de l'expédition d'Égypte; de l'armée d'Allemagne, d'Espagne et de Russie; opéra une retraite habile à Mojaïsk en 1812; se signala, en 1813, à Dresde et à Leipzig, où il perdit une jambe; devint ministre de la guerre en 1820; et fut appelé, en 1822, au gouvernement des Invalides, fonction dont il se démit en 1830.

LA TRÉMOILLE ou **LA TRÉMOUILLE** (GUI DE), surnommé *le Vaillant*. Mort en 1398. En 1380 il défendit Troyes contre les Anglais, et reçut des mains de Charles VI, en 1383, l'oriflamme de France. Il combattit les Turcs en Hongrie. Fait prisonnier à la journée de Nicopolis, la mort le surprit alors qu'il revenait en France.

LA TRÉMOILLE (LOUIS II, sire DE), vicomte DE THOUARS, prince DE TALMONT. Né en 1460, mort en 1525. Vainqueur à Saint-Aubin en 1488, il

commandait à la journée de Fornoue en 1495; il conquit le duché de Milan en 1500, eut une grande part à la journée d'Agnadel en 1509, perdit la bataille de Novare en 1513, défendit la Picardie en 1522, et périt à Pavie. On lui avait donné le surnom de *Chevalier sans reproche*.

LA TRINITÉ. Une des Petites-Antilles. Cette île fut occupée par les Espagnols en 1532; par les Anglais en 1575, et par les Français en 1676. Elle appartient aujourd'hui à l'Angleterre.

LATTER (*Mar.*). *Latter des planches*, c'est les empiler de manière à permettre entre elles la circulation de l'air.

LATTES. Genre de supplice qui était en usage autrefois dans quelques armées du Nord. Les soldats condamnés aux lattes étaient enfermés dans une chambre dont le plancher, formé de lambourdes prismatiques, blessait et fatiguait le prisonnier.

LATTES (*Mar.*). Fortes tringles de bois dont on se sert pour faire les caillebotis qui ferment certaines écoutilles. On appelle *lattes de caillebotis*, de petites planches resciées qu'on emploie à couvrir les barrotins des caillebotis; *lattes de gabarit*, celles dont on fait usage pour former les façons d'un vaisseau, en lui donnant la rondeur; et *lattes de galère*, les traverses ou longues pièces de bois qui soutiennent la couverture d'une galère.

LAUDON (GÉDÉON-ERNEST, baron DE). Généralissime des armées autrichiennes, né à Tootzen en Livonie, en 1716, mort en 1790. Ayant passé du service russe à celui de l'Autriche, il battit Frédéric le Grand en 1757, à Domstadt; il eut une large part à la victoire de Hochkirch en 1758, défit de nouveau Frédéric à Cunnersdorf en 1759, et à Landshut en 1760; mais dans cette même année il perdit la bataille de Liegnitz. En 1788, il refoula au delà de Belgrade, dont il s'empara, les Turcs qui avaient pénétré jusqu'au cœur de l'empire.

LAUFEN. Ville du Wurtemberg, située sur la Necker. Le duc Ulrich de Wurtemberg y battit les Impériaux en 1534.

LAUMIÈRE (XAVIER-JEAN-MARIE-HENRI-CLÉMENT VERNHET DE). Général d'artillerie, né en 1812 à Roquefort (Aveyron), mort devant Puebla, au Mexique. Admis à l'École polytechnique avant seize ans accomplis, il en sortit en 1828. Lieutenant d'artillerie en 1832, capitaine en 1838. Il vint servir en Afrique en 1840. Cité à l'ordre de l'armée après le combat d'Akbed-Kredda, en 1841, il fit l'expédition de Mascara et de Tlemcen. Décoré en 1842. Rentré en France et chef d'escadrons en 1851. Chef d'état-major de l'artillerie de la division d'occupation à Rome, il passa de là, en 1854, dans le régiment d'artillerie de la garde. Dans la campagne de Crimée, il dirigea les batteries contre le bastion Central, et plus tard contre le bastion du Mât. Il se signala aux journées des 2 et 24 mai, ainsi qu'à la prise du mamelon Vert et des *ouvrages blancs*. Lieutenant-colonel en 1855. Blessé dans Malakoff par un éclat de bombe. Rentré en France avec le grade de colonel en 1857. Il fit la guerre d'Italie en qualité de commandant de la réserve générale de l'artillerie. Officier de la Légion d'honneur en 1859. Appelé à commander l'artillerie du corps expéditionnaire du Mexique, et nommé général de brigade en 1862. A l'assaut de Puebla, le 29 mars 1863, au moment où, placé dans le quatrième parallèle, il observait les progrès de nos soldats, il fut frappé d'une balle à la tête et ne mourut cependant que dans la nuit du 5 avril.

LAURENTE. Aujourd'hui *Torre-di-Paterno*. Ancienne ville du *Latium*. Elle a donné son nom à la bataille que, l'an 1204 av. J.-C., Énée remporta sur Turnus, roi des Rutules.

LAURIACUM. Aujourd'hui *Lorch*. Ville de l'archiduché d'Autriche, située sur la rive droite du Danube. Les Romains y tenaient une flotte en station.

LAURISTON (ALEXANDRE-BERNARD LAW, marquis DE). Maréchal de France, né à Pondichéry en 1768, mort en 1828. Petit-fils du financier Law. Entré dans l'artillerie en 1793, général de brigade en 1800, il commandait en 1804 l'armée embarquée sur l'escadre de Villeneuve. Il fit partie de l'armée d'Allemagne et de celle d'Italie, et se distingua à l'attaque de Castel-Nuovo en 1807. Napoléon l'emmena en Espagne en 1808. Attaché à l'armée d'Italie, il prit part aux victoires de Raab et de Wagram. A la retraite de Russie, en 1812, il commanda l'arrière-garde; il était à Lutzen et Bautzen. Fait prisonnier à Leipzig, il ne rentra en France qu'à la Restauration. Louis XVIII le fit ministre de la maison du roi, et lui donna un commandement dans la guerre d'Espagne.

LAURONE. Ancienne ville d'Espagne. L'an 77 av. J.-C., Sertorius battit sous les murs de cette place, qu'il assiégeait, Pompée, qui était venu l'y attaquer.

LAUTERBOURG. Petite ville située sur la Lauter, dans le département du Bas-Rhin. Elle fut prise par les Impériaux en 1744, par les Prussiens en 1793, et reprise la même année par les Français, qui forcèrent les lignes de Lauterbourg à Weissembourg.

LAUTREC (ODET DE FOIX, vicomte DE). Maréchal de France, mort en 1528. Il suivit Louis XII en Italie. Couvert de blessures à la bataille de Ravenne, en 1512, il fut laissé pour mort. Lieutenant général en 1515, il se rendit odieux à la population du duché de Milan et s'en fit chasser en 1521. Dans sa tentative d'y rentrer, il fut défait à la Bicoque. En 1525, il combattit vaillamment à Pavie, après avoir conseillé à François Ier de ne pas livrer bataille. Deux ans après, il s'emparait d'Alexandrie et de Pavie, et livrait cette dernière ville au pillage, vengeance odieuse de la défaite précédente. Il mourut au siége de Naples.

LAUZUN (ARMAND-LOUIS, duc DE). *Voy.* BIRON.

LAVAL. *Vallis Guidonis.* Ville située sur la Mayenne, dans le département de ce nom. Elle eut beaucoup à souffrir durant les guerres de la Vendée, où elle fut tour à tour occupée par les deux partis, vendéen et républicain.

LAVAL (GILLES DE), seigneur DE RETZ. Maréchal de France, né vers l'an 1396, mort en 1440. Il se signala parmi les capitaines qui rendirent le trône à Charles VII et délivrèrent Orléans; mais il dut une autre célébrité aussi triste que la première était honorable, à ses débauches et à ses crimes, ce qui le fit condamner à être mis au gibet et brûlé. On l'avait surnommé *Barbe-bleue*.

LA VALETTE (GASTON PARISOT DE). Grand maître de l'ordre de Malte, né en 1494, mort en 1568. Élu 48ᵉ grand maître en 1557, il fit des courses nombreuses contre les infidèles, et faillit prendre Tripoli. Il soutint brillamment, en 1565, l'attaque tentée sur Malte par l'armée de Soliman II, forte de 40 000 hommes montant 200 vaisseaux, et commandée par Occhiali, Dragut, Piali et Mustapha. Après quatre mois d'une lutte acharnée, les Turcs ne s'étaient rendus maîtres que du fort Saint-Elme.

LA VALETTE (BERNARD DE NOGARET, duc DE). Né en 1592, mort en 1661. Fils du duc d'Épernon. Il servit en 1636 en Italie contre les Espagnols, et en Guienne contre les insurgés qu'on appela les *croquants*. (*Voy.* ce mot.) L'échec éprouvé par nos armes devant Fontarabie, en 1638, fut attribué à la jalousie de La Valette contre le prince de Condé, bien qu'en cette circonstance il eût rallié et ramené à Bayonne nos troupes abandonnées par le prince et par Soubise. Il dut passer en Angleterre et fut condamné à mort, par contumace, en 1639. Après la mort de Louis XIII, il obtint révision de son jugement, et, après son acquittement, fut investi du gouvernement de la Guienne, et ensuite de celui de la Bourgogne.

LAVANDIÈRE (*Mar.*). Sorte de bateau carré par les deux bouts, ce qui le fait ressembler aux bateaux des blanchisseuses ou lavandières, d'où lui vient son nom.

LAVARANDE (DE). Général de brigade. Admis à l'école de Saint-Cyr en 1831, il en sortit comme sous-lieutenant en 1833. Parti pour l'Afrique comme lieutenant en 1840, il y servit pendant treize années consécutives. Il fut nommé capitaine et chevalier de la Légion d'honneur en 1843, chef de bataillon au 10ᵉ léger en 1848, officier de la Légion d'honneur en 1849, lieutenant-colonel des zouaves en 1851, colonel en 1853, général de brigade et commandeur de la Légion d'honneur en 1855. En Afrique, il fit deux fois la campagne de la Kabylie, assista au siége de Zaatcha et à la prise de Nazab, et fut cité deux fois à l'ordre de l'armée. Il trouva la mort en Crimée, à l'attaque des *ouvrages blancs*, en 1855. Une bombe qui éclata entre ses jambes le coupa littéralement en deux, c'est-à-dire que sa tête resta d'un côté avec une moitié du tronc, un bras et une jambe.

LAVARDIN (JEAN DE BEAUMANOIR, dit le maréchal DE). Né dans le Maine en 1551, mort en 1614. Élevé auprès de Henri IV, il était dans les rangs des huguenots au siége de Poitiers, en 1569. Son abjuration après la Saint-Barthélemy le rallia à la cause de Catherine de Médicis, et il commanda, en 1587, sous le duc de Joyeuse, à la journée de Coutras, où les catholiques furent défaits. Huit ans plus tard, lorsque succomba le parti de la Ligue, il entra en composition avec Henri IV, qui l'acheta par les titres de maréchal de France et de gouverneur du Maine. Lavardin se trouvait dans le carrosse du roi lorsque celui-ci fut assassiné par le fanatique Ravaillac.

LA VAUGUYON (ANTOINE-PAUL-JACQUES DE QUÉLEN, duc DE). Lieutenant général, né à Tonneins en 1706, mort en 1772. Il se distingua aux siéges de Maëstricht, d'Oudenarde et d'Anvers, ainsi qu'aux batailles de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeld.

LAVAUR. *Vera.* Ville située sur l'Agout, dans le département du Tarn. Elle est célèbre, dans l'histoire de la guerre des Albigeois, par le massacre que Simon de Montfort fit de ses habitants en 1211.

LAVER (*Mar.*). Se dit en parlant d'une pièce de bois qu'on équarrit avec une scie qui enlève les croûtes de cette pièce.

LAVOIR. Verge de fer, à un des bouts de laquelle on met un linge mouillé pour nettoyer le canon d'un fusil.

LAWFELD. Village situé près de Maëstricht, en Belgique. Il fut le théâtre d'une victoire remportée en 1747 sur le duc de Cumberland, par les Français que commandait le maréchal de Saxe. Les Français furent encore vainqueurs des Autrichiens au même lieu, en 1794.

LAYBACH. *Voy.* LAIBACH.

LAZARET (*Mar.*). Établissement qu'on forme à terre, pour recevoir les hommes et les marchandises des navires en quarantaine.

LÉ. Synonyme de *laize*. (*Voy.* ce mot.)

LEAU. Ville forte du Brabant, en Belgique. Elle est située sur la Petite-Geete. Les Français la prirent en 1678, et les alliés en 1705.

LEBNA. Ville aujourd'hui inconnue de la Palestine. Elle était située sur le territoire de Juda. Prise par Josué, tous ses habitants furent passés au fil de l'épée.

LECCE. *Aletium.* Ville de la Terre d'Otrante, en Italie. Elle fut prise par les Normands au treizième siècle.

LÈCHEFRITE. *Voy.* COQ-SOURIS.

LECHENICH. *Legioniacum.* Ville de la province Rhénane, États prussiens. Jadis très-forte, elle

fut démantelée par suite du traité de Westphalie.

LECHFELD. Vaste plaine qui entoure Augsbourg et que le Lech arrose, dans le cercle du Danube supérieur, en Bavière. Pepin le Bref y défit les Bavarois et les Saxons en 743; Charlemagne, les Huns en 794. Les Hongrois y vainquirent les Francs et les Bavarois en 910; Othon Ier, à la tête des Germains, y battit les Hongrois en 955.

LECLERC (Victor-Charles-Emmanuel). Général. Fils d'un marchand de farines, né à Pontoise en 1772, mort le 2 novembre 1802. Capitaine au siége de Toulon en 1793, il s'y lia d'amitié avec Bonaparte. Celui-ci l'emmena en Italie, et récompensa sa brillante conduite aux journées du mont Cenis, du Mincio et de Rivoli, par un avancement rapide et par la main de sa sœur Pauline. Il fit l'expédition d'Égypte. Au 18 brumaire il seconda activement son audacieux beau-frère en conduisant le peloton de grenadiers qui envahit la salle des séances du conseil des Cinq-Cents. Envoyé, en 1802, pour reconquérir Saint-Domingue sur les noirs révoltés, que commandait Toussaint Louverture, il vit en quelques mois son armée ruinée par les maladies et lui-même y succomba.

L'ÉCLUSE. Ville et forteresse maritime, située sur le golfe de la mer du Nord, en Hollande. Il s'y livra une grande bataille au mois de juin 1340, entre la flotte française, sous les ordres de Hugues Quieret, grand amiral, Pierre Bahuchet, trésorier de la couronne, et Barbavara de Porto-Tenere, et la flotte anglaise, commandée par le roi Edouard III. La flotte française fut défaite après un combat de six heures, et perdit 90 vaisseaux avec 20 000 hommes d'équipage. Edouard fit lâchement pendre au grand mât de son vaisseau l'amiral Bahuchet. La victoire avait été au moment de se déclarer pour ce dernier, lorsqu'elle lui fut arrachée par l'arrivée subite d'une escadre flamande qui se rangea du côté des Anglais.

La ville de l'Écluse fut assiégée, en 1493, par Albert de Saxe; en 1587, par le duc de Parme; en 1604, par Maurice de Nassau; en 1621, par don Inigo de Borgia; et en 1794, par le général Moreau, qui s'en empara après une résistance héroïque de la part des assiégés.

L'ÉCLUSE (Fort). Situé dans une gorge étroite où coule le Rhône, dans le département de l'Ain, près de Gex, il commande la route de Genève à Lyon; mais il est lui-même commandé par des sommets presque contigus. Le duc de Savoie céda à la France, en 1601, ce fort qui, dans les campagnes de 1813 et de 1814, fut pris par les Autrichiens et repris par les Français.

LECOURBE (Claude-Joseph). Général de division, né à Lons-le-Saulnier en 1759, mort en 1815. Colonel à la bataille de Fleurus, il tint tête avec trois bataillons à 10 000 Autrichiens. Il servit comme général de division aux armées du Rhin et du Danube; et se montra tacticien habile en 1799, dans la campagne de Suisse contre les Russes. Lors de la mise en jugement de Moreau, il manifesta pour lui une sympathie qui lui attira la disgrâce du chef de l'État. Aux cent-jours, cependant, il rentra au service. Il commanda le corps d'armée qui arrêta sur le Rhin l'archiduc Ferdinand, et se maintint dans le camp de Belfort, quoique très-inférieur en nombre à l'ennemi.



Lecourbe
(d'après le Musée de Versailles).

LECUMBERRY. Commune de l'arrondissement de Mauléon, dans le département des Basses-Pyrénées. Les Français y battirent les Espagnols en 1794 et 1795.

LEEBURG. États-Unis. Une bataille s'engagea en ce lieu, le 21 octobre 1861, entre les fédéraux commandés par le général Stone, et les séparatistes conduits par le général Evans. Les fédéraux furent obligés de battre en retraite derrière le Potomac, après avoir perdu 600 hommes, au nombre desquels se trouvait le général Baker.

LEFEBVRE (François-Joseph), duc de Dantzig. Maréchal de France, né à Rufach en Alsace, en 1755, mort en 1820. Sergent aux gardes-françaises en 1789, général de division en 1794, il se distingua à Fleurus et au passage du Rhin en 1795, à la bataille d'Altenkirchen en 1796, et à celle de Stockach en 1799. Il combattit à Iéna et gagna en 1807 son titre de duc par la prise de Dantzig, réputée jusqu'alors imprenable. Il combattit aussi en Espagne, en Autriche et dans la campagne de France. La Restauration le fit pair de France.



Lefebvre
(d'après Mangelberg).

LEFORT (François). Général et amiral au service de Russie, né à Genève en 1656, mort en 1699. Les suites d'une affaire d'honneur lui firent quitter la France; il vint en Russie sous le règne du czar Fédor Alexiewitch. Simple capitaine à la mort de ce prince, les circonstances lui permirent de contribuer à faire proclamer Pierre Ier, dont il devint dès lors le conseiller le plus in-

time. Le czar le nomma général de ses troupes, amiral, et vice-roi de Novogorod.

LEGANÈS (Le marquis DE). Général espagnol. Il assiégea Turin sans succès en 1639; plus tard, en Espagne, en 1646, il força le comte d'Harcourt à lever le siége de Lérida. (*Voy.* LÉRIDA.)

LEGATUS. ἀντιστράτηγος (antistratêgos), ὕπαρχος (uparchos). Le *legatus* était, chez les Romains, un officier général, ou sorte de lieutenant, que l'empereur ou les premiers magistrats de la république envoyaient en mission auprès du commandant d'un corps d'armée, dans les circonstances difficiles, ou quand il y avait lieu de supposer qu'ils ne remplissaient pas bien leur mandat. Les fonctions du *legatus* étaient à la fois militaires et civiles. Délégués auprès des généraux et des gouverneurs de provinces, les *legati* devaient les aider de leurs conseils ou les remplacer en cas de besoin. Dans les bas-reliefs de la colonne Trajane, l'empereur Trajan est constamment accompagné d'un legatus et d'un tribun. Charlemagne imita les *legati* par ses *missi dominici*, et, chez nous, la Convention nationale par ses députés commissaires extraordinaires près des armées de la république.


Legatus
(d'après la colonne Trajane).

LÉGE (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment qui n'a pas sa charge complète et dont la carène n'entre pas assez dans l'eau.—Par *bâtiment qui fait son retour lége*, on entend celui qui revient sans charge, à vide, ou sur son lest.

LÉGER (*Mar.*). On dit *léger de voiles, léger de rames*, d'un bâtiment qui marche bien à la voile, ou d'un canot qui va bien à la rame. On entend par *escadre légère*, un certain nombre de vaisseaux ou de frégates que désigne l'amiral pour éclairer une armée navale et se porter au besoin sur telle ou telle partie d'une ligne.

LÉGION. *Legio.* La légion romaine était un corps de troupes organisé de manière à pouvoir se suffire à lui-même, et à constituer une sorte de petite armée : infanterie de ligne, infanterie légère, cavalerie et machines de guerre. (Nous parlons de la légion amenée à son point de perfection sous les premiers empereurs.)

Jusqu'à l'époque de Marius, l'infanterie de ligne se composait de trois espèces de soldats: *Hastaires* (*Voy.* ce mot), jeunes gens à la fleur de l'âge, tirant leur nom de la longue pique, *hasta*, dont ils étaient armés, et placés en première ligne sur le front de bataille. — *Princes* (du mot *princeps*, premier, parce que d'abord ce furent eux qui formèrent la première ligne), hommes dans la force de l'âge et conservant à tort leur nom primitif, puisqu'ils occupent désormais la seconde ligne. — *Triaires* (*triarii*), vieux soldats d'une valeur éprouvée, formant la troisième ligne, d'où venait leur nom. On les nomma aussi *pilani*, du mot *pilum*, fort javelot dont ils étaient armés.—Comme accessoire à ce fond solide, venaient des soldats armés à la légère, faisant service de tirailleurs, archers, frondeurs, qu'on appela *velites*, du mot *velocitas* (rapidité), à cause de la rapidité de leurs mouvements.


Légionnaire romain à pied
(d'après la colonne Trajane).

Donner l'histoire de la légion sous les différentes phases de la république est une tâche que plusieurs écrivains ont entreprise, mais, faute de matériaux suffisants, ils sont loin de s'entendre tant sur les changements apportés successivement dans l'armure que sur le chiffre des légionnaires. Le progrès, à partir de l'époque de Marius, consista surtout à effacer peu à peu cette distinction d'hastaires, princes et triaires suivant l'âge et la force, pour ne former qu'une unique infanterie de ligne.

Chaque légion, dit Végèce, fut alors composée de dix cohortes. La première était au-dessus des autres par le nombre et la qualité de ses soldats. Elle était en possession de l'aigle, enseigne générale commandant à la légion, et des images des empereurs; forte de 1 100 fantassins et de 132 cavaliers cuirassés, on l'appelait *cohorte militaire*. Les neuf autres cohortes étaient composées chacune de 555 fantassins et de 66 cavaliers. Ces dix cohortes formaient une légion complète de 6 095 fantassins et de 726 cavaliers légionnaires, donnant à la légion un total de 6 821 hommes.

L'enseigne commune de toute la légion était l'aigle, et chaque cohorte en avait une particulière, le *signum* (*Voy.* DRAPEAU), où étaient écrits les noms de la cohorte et de la centurie, afin que dans la plus grande mêlée les soldats, en jetant les yeux sur cette enseigne, pussent toujours rejoindre leurs camarades; outre cela, les centurions portaient des crinières à leurs casques, pour être plus facilement reconnus de leurs compagnies. Les centuries étaient subdivisées en décuries, dont les soldats campaient sous la même tente.

Chaque cohorte avait ses boucliers peints différemment des boucliers des autres cohortes, et sur chaque bouclier était écrit le nom du soldat, avec le numéro de sa cohorte et de sa centurie.

Pour l'avancement, tous les soldats, par ordre de promotion, roulaient de cohorte en cohorte, de sorte que de la première un soldat qu'on avançait passait d'un coup à la dixième, où il prenait un meilleur grade : avec le temps il remontait par toutes les autres, augmentant toujours de grade et de solde, et revenait à la première.

On n'employait point les soldats à des services domestiques ni au soin des affaires privées, car il ne paraissait pas convenable que les soldats de l'empereur, vêtus et nourris aux dépens de l'État, fissent d'autre métier que celui de soldat.

La légion était munie de balistes (*Voy.* ce mot) montées sur des affûts roulants, traînées par des mules et servies par une chambrée de onze soldats de la centurie à laquelle cette baliste appartenait. Chaque centurie avait sa baliste. Il y avait donc cinquante-cinq balistes dans une légion, plus dix onagres (*Voy.* ce mot), une par cohorte. Il y avait en outre, par légion, un nombre indéterminé de bateaux, faits d'une seule pièce de bois, pour jeter des ponts volants.

Les armes des soldats légionnaires étaient : le casque, la cuirasse et le bouclier; deux épées (*spathæ*), une courte et une longue; un dard léger et le pilum, arme redoutée des ennemis, composé d'un fer trigone ou triangulaire de vingt-cinq centimètres de long sur une hampe longue de deux mètres.

La légion avait à sa suite des menuisiers, des maçons, des forgerons, etc., destinés à construire les logements et les baraques des soldats dans les camps d'hiver, à fabriquer des tours mobiles, à réparer les chariots et les machines de guerre, ou à en faire de neuves; différents ateliers d'armuriers où l'on faisait les boucliers, les casques, les cuirasses et les armes, car les anciens avaient un soin particulier que rien ne manquât jamais dans les camps. Tous ces ouvriers étaient sous les ordres d'un officier qui s'appelait le préfet des ouvriers.

Quant à la cavalerie, elle forme pour la légion une aile (*ala*), qui se divise en dix turmes. La *turma* compte 30 cavaliers et se subdivise en trois décuries, ce qui donne 300 cavaliers. Il y a un commandant de l'*ala*, et la turma est commandée par le décurion de la première décurie. Telle fut la première organisation. L'étendard de la cavalerie était le *vexillum*. (*Voy.* DRAPEAU.)

En ordre de bataille, la légion présentait trois lignes, dont chacune était composée de dix rangs, sauf peut-être la troisième; et chacune se fractionnait en dix groupes, ou masses, laissant des intervalles réguliers. On est loin de s'accorder sur l'espace que le fantassin occupait dans le rang et dans la file. Les uns prétendent que le *terrain individuel* était de cinq à six pieds par légionnaire; d'autres le font de trois pieds seulement. « Le vrai absolu, dit le général Bardin, n'est ni dans l'une ni dans l'autre de ces assertions. Le premier système rappelle des usages plus anciens; le second appartient surtout à l'époque des légions impériales. Si dans les manipules le terrain individuel n'eût



Légionnaire romain à cheval (d'après la colonne Antonine).

été habituellement que d'un mètre, il ne fût pas resté entre les soldats un pied de distance de *coude à bouclier*, le mécanisme des passages de ligne et l'insertion d'un nouvel homme entre deux autres fussent devenus impossibles; or c'était le fond et la fin des évolutions manipulaires. »

Les vélites* ou infanterie légère, avec leurs armes de jet, se plaçaient derrière la légion ou autour d'elle. — La cavalerie protégeait les flancs.

Les légions étaient désignées par des numéros d'ordre : la première, la vingtième. Chacune, en outre, acquiérait un surnom : la *Martiale*, la *Fulminante*, etc.

Le général Armandi, dans son *Histoire militaire des éléphants*, après avoir fait ressortir les avantages de la légion sur la phalange grecque, fait remarquer que Romulus ne fit qu'adopter une organisation qui était déjà ancienne dans le Latium. « Elle convenait admirablement, dit cet écrivain, au sol de la moyenne et de la basse Italie, coupé en tous sens par les ramifications des Apennins, sillonné par de nombreux torrents et les accidents de son origine volcanique. Il eût été difficile de faire manœuvrer, sur un semblable terrain, de grandes lignes et de grandes masses sur un front continu; une formation fractionnée et très-mobile était de première nécessité. Il est aisé de conclure de plusieurs passages de Tite-Live que les Étrusques, Falisques, Samnites, etc., organisaient aussi leurs forces par légions. »

Nous terminerons par une considération à laquelle on ne s'est point assez attaché lorsqu'on a essayé d'écrire l'histoire de la légion et des différentes espèces de soldats qui l'ont composée

dans le principe. C'est que cette bigarrure résulta d'abord de la constitution politique de Rome naissante. Chaque citoyen y était soldat, s'armait à ses frais, et par conséquent selon ses moyens. Ainsi, nous voyons, dès les premiers temps de la république romaine, chaque citoyen de la première classe tenu de s'entretenir d'un javelot, d'une pique, d'une épée, d'un casque, d'une cuirasse, de cuissards d'airain et du large bouclier, le *scutum*, qui couvre toute la personne.— La seconde classe doit s'entretenir des mêmes armes, à l'exception de la cuirasse, et elle n'est tenue qu'au *clypeus*, le bouclier rond. —On fait pour la troisième classe une exception de plus, celle des cuissards. — Pour la quatrième classe, les armes sont le bouclier rond, l'épée et la pique. — Pour la cinquième classe, les armes se réduisent à la fronde et aux pierres. — La sixième et dernière classe n'est point aplée à marcher en guerre.

Dans cette ébauche rudimentaire de la légion, les combattants se disposent snr plusieurs lignes, en raison de leur armement plus ou moins formidable. Bientôt après, quand l'État fait les frais de la guerre, ce n'est plus le degré de la richesse individuelle qui place le soldat en bataille sur telle ou telle ligne, et met entre ses mains telle ou telle arme, c'est son âge et son expérience acquise. Nous voyons en première ligne la jeunesse ardente, soutenue par le soldat dans la force de l'âge, placé en seconde ligne, et enfin, comme réserve, le militaire consommé.

LÉGION DE POLICE GÉNÉRALE. *Voy*. GARDE MUNICIPALE.

LÉGION D'HONNEUR. *Voy*. ORDRES MILITAIRES.

LÉGION DU LIN. C'était le nom que portait un corps d'élite de Samnites, à cause des toiles de lin dont avait été tendue une enceinte dans laquelle les membres de ce corps s'étaient livrés à des imprécations contre les Romains, et avaient juré qu'ils ne fuiraient jamais et vaincraient l'ennemi. Ces soldats portaient des armes dorées et leurs casques étaient ornés d'aigrettes.

LÉGION FULMINANTE. Nom d'une légion romaine qui, du temps de Marc-Aurèle, était composée de soldats chrétiens.

LÉGION NAUTIQUE. Elle fut organisée en Égypte par le général Kléber, et confiée au commandement du capitaine de vaisseau Martinet. Elle était composée de marins, et cantonnée à Aboukir, à Damanhour et le long du canal d'Alexandrie.

LÉGION THÉBÉENNE. Légion romaine dont la levée avait été faite dans la Thébaïde, qui, sous le règne de Maximien Héraclius, en 286, souffrit tout entière le martyre, ainsi que son tribun, saint Maurice, plutôt que de sacrifier aux idoles, comme on voulait l'y obliger. Cette boucherie en masse d'hommes soumis au souverain, à la discipline, qui maintes fois avaient combattu en héros contre les ennemis de leur nouvelle patrie, est un des signes caractéristiques des dernières crises du paganisme expirant. Et ce sacrifice sublime et réfléchi de tant d'hommes qui, simultanément, se font les martyrs de leur foi, annonce dès lors quelles racines devra prendre cette religion nouvelle qui s'étendra sur le monde entier.

LÉGIONS DÉPARTEMENTALES. Elles furent instituées par une ordonnance du 3 août 1815, au nombre de 86, égal au nombre de nos départements à cette époque. Ces légions devaient comprendre chacune deux bataillons d'infanterie de ligne, un bataillon de chasseurs à pied, une compagnie d'éclaireurs à cheval, et une compagnie d'artillerie. Chaque légion prit le nom du département où elle fut organisée, et se recruta principalement des hommes de ce département. Après diverses modifications, les légions furent derechef, en 1820, appelées *régiments* et prirent des numéros qu'ils ont conservés.


Chasseur à pied (1820).

LÉGIONS ÉTRANGÈRES. Sous la Constituante, il se forma spontanément des légions étrangères


Légion italique (d'après Duplessis-Berteaux). Légion grecque (d'après Eugène Lami).

helvétique et *germanique*. La Convention vit dans cette organisation militaire des moyens d'appel et de défection dans les rangs des armées qu'elle



avait à combattre. Alors elle créa des légions *belge*, *liégeoise* et *batave*, qui se composèrent de volontaires et de déserteurs des armées vaincues.

Les mêmes errements furent suivis sous le directoire, le gouvernement consulaire et l'empire. Avant son départ d'Égypte, le général Bonaparte avait organisé le cadre d'une légion étrangère, composée de *Grecs*. L'effectif de cette légion était de 1 500 hommes; elle fut dissoute en 1801, lors de l'évacuation de l'Égypte. Le général Kléber avait également formé une légion *cophte*. (*Voy*. ce mot.)

La légion *italique* fut créée en 1799. Elle eut quatre bataillons, quatre escadrons de cavalerie légère et une compagnie d'artillerie.

Après la victoire de Marengo, la légion se fondit dans les différentes armes de la ligne.

En 1807 et 1808, lors de l'expédition du général Junot en Portugal, on utilisa les services d'un certain nombre d'officiers et de soldats portugais qui s'étaient ralliés au parti de la France, en créant la légion *portugaise* : elle se composait de trois régiments d'infanterie, d'un régiment de cavalerie et d'une compagnie d'artillerie; cette légion fut licenciée en 1814.

Ce fut après la campagne de 1807 en Pologne, que Napoléon ordonna la formation d'une légion *de la Vistule*, composée de trois régiments d'in-



Légion de la Vistule (sapeur) *(d'après Eugène Lami)*. Légion portugaise *(d'après la collection Martinet)*.

fanterie, d'un régiment de chevau-légers lanciers et d'une compagnie d'artillerie. Ces régiments, augmentés d'un quatrième régiment, firent partie de l'armée française jusqu'en 1814, époque où ils furent licenciés comme les autres corps étrangers qui étaient encore au service.

De 1804 à 1814, une légion *irlandaise* fit partie de l'armée nationale. La coupe de l'uniforme était la même que celle de l'infanterie légère; l'habit était vert, avec collet, revers, parements et boutons jaunes.

Sous la Restauration, outre les troupes étrangères suisses, il y avait une légion *hohenlohe*, créée en avril 1816, destinée à remplacer les régiments étrangers et à recevoir les anciens mili-



Légion de Hohenlohe Légion irlandaise *(d'après Eugène Lami)*.

taires qui, n'étant pas naturalisés, ne pouvaient servir dans les corps français. L'habit de cette légion était bleu céleste.

Une légion étrangère fut encore créée en Algérie après la révolution de Juillet, pour recevoir des réfugiés de tous pays, et son effectif était de 5000 hommes.

Cette légion forma ensuite deux régiments à trois bataillons, chacun de huit compagnies, et représentant un effectif de 5 154 hommes; son organisation a été définitivement réglée par les décrets des 16 avril 1856 et 14 octobre 1859. Elle ne forme plus actuellement qu'un régiment, composé de trois bataillons, sous le nom de *régiment étranger*. Cette légion s'est toujours vaillamment conduite, et notamment dans la dernière campagne de la Kabylie. C'est à la légion étrangère qu'appartient l'honneur de la journée d'Ichériden.



Légion étrangère (1863).

LÉGIONS POLONAISES. Les héroïques légions polonaises furent formées par le général Dombrowski, en Italie, à Milan, en janvier 1797. « Les Polonais, dit l'historien national de la Pologne, M. Léonard Chodzko, gardèrent leur uniforme et le commandement dans leur langue, prirent la cocarde française et des contre-épaulettes aux couleurs de l'Italie, avec l'inscription : *Gli uomini liberi sono fratelli.* Le 20 janvier, Dombrowski publia en quatre langues une proclamation qui appelait ses compatriotes à combattre les ennemis de la Pologne partout où ils les trouveraient.

« Les légions polonaises se couvrirent de gloire dans toute l'Italie. Dans la campagne de Naples, en 1798, elles se distinguèrent tellement, que le général Championnet chargea le général Kniaziewicz de présenter au directoire français les drapeaux conquis sur l'ennemi.

« Lors de la campagne de 1799, les Polonais se signalèrent à la Trebbia, à Novi, ainsi qu'au siége de Peschiere, en 1801. Ce fut une légion polonaise, formée sur les bords du Danube par Kniaziewicz, qui décida la victoire de Hohenlinden. »

A la paix de Lunéville, sur la demande de l'Autriche, le nom de *légions polonaises* disparut des contrôles de l'armée française. Les Polonais furent contraints d'entrer au service du roi d'Étrurie et du roi de Naples. Après six ans de luttes, pour prix de tant de sang versé en Italie et sur le Danube, 10 000 Polonais furent embarqués forcément à Gênes et à Livourne pour l'expédition de Saint-Domingue, dont le climat, meurtrier pour des hommes du Nord, détruisit ce qui restait de ces héroïques débris.

LÉGIONS PROVINCIALES. Un édit de François Ier, du 24 juillet 1534, réorganisa l'armée en sept légions d'infanterie, arquebusiers et hallebardiers, chacune de ces légions offrant un effectif de 6 000 hommes. Voici les termes de l'édit : « Au pays et duché de Normandie se fera et dressera une légion ; au pays et duché de Bretagne, une autre légion; au pays de Picardie, une autre; au pays et duché de Bourgogne, comté de Champagne et Nivernois, une autre ; ès pays de Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne, une autre légion ; au pays de Languedoc, une autre ; au pays et duché de Guyenne, une autre, qui seront en tout 42 000 hommes de pied. Duquel nombre, il y en aura 12 000 harquebusiers, et tout le demeurant picquiers et hallebardiers. » Les officiers et sous-officiers, jusqu'au grade de sergent, devaient appartenir rigoureusement à la province dont la légion était formée. Le cap d'escadre ou caporal (*Voy.* ce mot) des hallebardiers portait, outre la hallebarde, l'épée droite et un petit bouclier.


Cap d'escadre d'une légion sous François Ier (d'ap. les bas-reliefs du tombeau de François Ier).

LEGNANO. Ville située sur l'Olona, en Italie. En 1176, l'empereur Barberousse y fut vaincu par les Milanais.

LEGRAN (*Pêche*). Sorte de filet.

LEIPZIG. Ville du royaume de Saxe. Les Suédois y vainquirent les Impériaux en 1631 et 1642; elle fut prise par le prince d'Anhalt-Dessau, général du roi de Prusse, en 1745 ; par le prince Ferdinand de Brunswick en 1756 ; par le prince de Deux-Ponts en 1759 ; et par les Français en 1806. En 1813, les souverains alliés s'en emparèrent après la terrible bataille dite *des Nations*, bataille qui se continua durant trois jours, les 16, 17 et 18 octobre, et pendant laquelle les Français, avec 50000 combattants, soutinrent les efforts d'une armée de 150 000 hommes. Cette dernière armée en perdit, dit-on, près de 80 000; les Français laissèrent 20 000 tués sur le champ de bataille et eurent un grand nombre des leurs faits prisonniers. Parmi les morts étaient trois généraux, et le prince Poniatowski, chargé de protéger la retraite, se noya dans l'Elster ; Ney, Marmont et quatre généraux avaient été blessés, et dix-sept généraux faits prisonniers.

Les Saxons, nos alliés, se déshonorèrent par une défection telle, que l'histoire en offre peu d'aussi odieuses. « Placés en ligne avec nous, raconte M. Thiers, ils n'eurent pas plutôt aperçu les enseignes de Bernadotte, avec l'état-major duquel plusieurs d'entre eux étaient en communication secrète, que, par un hommage qui n'était pas celui de la fidélité à la fidélité, ils marchèrent soudainement à lui. La cavalerie déserta la première, l'infanterie suivit. Le maréchal Marmont, qui était à leur gauche, crut qu'ils se laissaient emporter à trop d'ardeur et courut après eux, mais il fut bientôt détrompé, et, trahison indigne ! à peine à quelques pas de notre ligne de bataille, ils tournèrent leurs pièces contre nous, en tirant sur la division Durutte, avec laquelle ils servaient depuis deux années. »

LEIRIA. Ville murée de l'Estramadure, en Portugal. Alphonse Enriquez l'enleva aux Maures ; mais ceux-ci ne tardèrent point à la reprendre, et elle ne rentra au pouvoir des chrétiens qu'au treizième siècle.

LEISA. Village du grand-duché de Hesse-Darmstadt. Charlemagne y remporta une victoire sur les Saxons en 779.

LEMAIRE (JACQUES). Navigateur hollandais, mort

en 1616. Il découvrit, en 1615, le détroit qui sépare la terre de Feu de la terre des États, et lui donna son nom, honneur qu'aurait dû partager son compagnon, le pilote Schauten. Au sortir du détroit, Lemaire explora la mer du Sud, visita la Nouvelle-Guinée, Batavia, et mourut sans avoir revu l'Europe.

LE MANS. *Cenomani.* Ville située sur la Sarthe, dans le département de ce nom, dont elle est le chef-lieu. Le général Marceau y battit les Vendéens en 1793.

LE MARANT DE KERDANIEL (René-Constant). Vice-amiral, né à Lorient le 10 août 1777, mort à Paris le 4 octobre 1862, dans sa quatre-vingt-cinquième année. Embarqué comme mousse, en 1790, sur la gabare *le Rhône*; aspirant en 1794, il assista, sur le vaisseau amiral *la Montagne*, au terrible combat du 13 prairial, dont l'issue fut à peu près douteuse, mais que rendit célèbre la résistance du *Vengeur*; lieutenant à la bataille de Trafalgar, il était à bord du vaisseau *le Héros*. Nommé capitaine de frégate, il devint aide de camp du ministre de la marine, l'amiral duc Decrès. Désirant reprendre du service actif, il obtint le commandement de la frégate *l'Astrée*, avec laquelle, trompant les croisières anglaises de la Manche, il fit route pour la mer des Indes, et força la frégate anglaise *l'Africaine* à amener son pavillon. Il fut fait capitaine de vaisseau par ordre de l'empereur après cette affaire. Sous la seconde Restauration, Le Marant, accusé de bonapartisme, fut destitué et ne put rentrer au service qu'en 1817; lors de la guerre d'Espagne, il s'empara, avec les frégates *la Guerrière* et *la Galatée*, de l'île Verte, cette clef d'Algésiras, que nos troupes occupèrent en 1823. Nommé contre-amiral peu de temps après, le baron Le Marant commanda pendant trois ans la station navale de la mer du Sud, puis revint à Cherbourg, dont il resta le préfet maritime pendant six ans. Il entra ensuite, comme vice-amiral, au conseil d'amirauté, d'où il sortit en 1845 pour faire partie du cadre de la réserve.


Le vice-amiral Le Marant de Kerdaniel (d'après une photographie).

L'amiral Le Marant était le type du marin breton : opiniâtre, bien que du caractère le plus bouillant et le plus affable à la fois, doué d'une constitution des plus robustes, il avait passé vingt-cinq ans de sa vie sur mer, et, outre six combats, il comptait deux naufrages essuyés dès le début de sa carrière.

LEMBERG ou **LÉOPOLD**. Capitale de la Galicie, États autrichiens. Elle fut vainement assiégée par les Russes en 1630; fut prise par les Turcs en 1671, et par Charles XII en 1704.

LEMBUS (*Mar.*). λέμβος (lembos). Petit navire très-léger qu'on manœuvrait à la rame, et dont se servaient les pirates de l'Illyrie.

LEMNOS. Ile de l'Archipel, en Turquie. L'an 73 avant J.-C., une bataille navale s'engagea dans la rade de cette ville, entre la flotte de Mithridate et celle des Romains que commandait Lucullus. La première perdit trente-deux vaisseaux, et trois de ses généraux furent faits prisonniers. — Les Turcs enlevèrent Lemnos aux Vénitiens en 1660.

LENCIA. Ville des Asturies, en Espagne. Elle fut prise, 25 ans av. J.-C., par le général romain Agrippa.

LENGNAU. Village du canton de Berne, en Suisse. Les Français y battirent les Bernois en 1798.

LENS. *Lentium.* Ville du département du Pas-de-Calais. Elle fut prise par le maréchal de Gassion en 1647, et reprise par les Espagnols l'année suivante. Bientôt elle rentra au pouvoir de la France à la suite d'une bataille dans laquelle le prince de Condé défit les Espagnols et les Impériaux.

LENTAGIO ou **TAGINA.** Bourg d'Italie situé non loin de Pesaro, au pied de l'Apennin. Il est célèbre par la victoire qu'y remporta, en 552, Narsès, général de l'empereur Justinien, sur Totila, roi des Ostrogoths, qui y fut mortellement blessé.

LEOBEN. Ville de Styrie, États autrichiens. C'est là que furent signés, en 1797, par le général Bonaparte et l'archiduc Charles, les préliminaires de la paix de Campo-Formio.

LEOBSCHUTZ. Ville de la Silésie, États autrichiens. Elle eut beaucoup à souffrir durant la guerre de Trente ans.

LÉON. *Legio Septima Gemina.* Chef-lieu de la province de Léon, en Espagne. Les chrétiens reprirent cette ville sur les Maures en 722; mais ces derniers l'emportèrent d'assaut en 996 et la ruinèrent de fond en comble.

LEON. Ile située dans l'Atlantique, province de Cadix, en Espagne. Elle fut prise par les troupes espagnoles insurgées, le 1er janvier 1820.

LEONATUS. Un des généraux d'Alexandre. Il eut en partage, à la mort du conquérant, la Petite-Phrygie et les côtes de l'Hellespont, et marcha au secours d'Antipater, lors de la guerre lamiaque, l'an 323 av. J.-C. Battu par les Grecs avant d'entrer en Thessalie, Leonatus fut atteint mortellement sur le champ de bataille.

LÉOPOLD. *Voy.* Lemberg.

LÉOSTHÈNES. Général athénien. A l'instigation de Démosthène, il essaya de profiter de la mort d'Alexandre pour délivrer la Grèce du joug macédonien. Après quelques succès obtenus sur Antipater, en l'an 323 av. J.-C., il fut tué au siége de Lamia où ce dernier s'était renfermé.

LÉPANTE, aujourd'hui **AINABACHTI.** *Naupactus.*



Ville du royaume de Grèce, située à l'entrée du golfe de Lépante. Assiégée sans succès par les Turcs en 1475, elle fut prise par Bajazet en 1498. Ce fut dans ce golfe, appelé autrefois golfe de Corinthe, qu'en 1571, les Vénitiens et les Espagnols, sous les ordres de don Juan d'Autriche, anéantirent la flotte des Ottomans, commandée par le capitan-pacha Muezzin-Zadé-Ali, amiral du sultan Selim II. La flotte des chrétiens se composait de deux cents bâtiments de diverses grandeurs; l'autre comptait un effectif de trois cents vaisseaux. La victoire, longtemps indécise, fut décidée contre les musulmans, par la mort du capitan-pacha; ceux-ci perdirent 30 000 hommes et deux cent vingt-quatre vaisseaux brûlés ou brisés sur la côte, et furent obligés de délivrer 15 000 esclaves. Les alliés eurent quinze galères hors de service, et 8 000 morts.

LERIDA. Anciennement *Ilerda.* Ville forte de la Catalogne, située sur la Sègre, en Espagne. Dans le voisinage de cette ville Scipion vainquit Hannon, l'an 210 av. J.-C., et Jules César y défit Afranius et Petreius, l'an 49. Raymond, roi d'Aragon, enleva cette ville aux Maures en 1149. En 1642, le maréchal de la Motte-Houdancourt battit sous ses murs le marquis de Léganès. Celui-ci ayant eu l'impudence d'écrire à son souverain qu'il avait vaincu les Français et pris leurs canons, le prince, quand il connut la vérité, fit arrêter le général imposteur, mais ne donna cependant aucune suite sérieuse à cette affaire. En 1647, Lérida, défendu par Georgio Britt, un des officiers les plus distingués de l'époque, soutint un siége contre le prince de Condé. De part et d'autre il y eut des prodiges de valeur et des pertes considérables ; mais le prince, ne recevant point les secours qu'il attendait, fut obligé de se mettre en retraite. Durant ce siége, on vit aussi des actes de courtoisie dont les temps actuels n'offrent plus d'exemple : c'est ainsi que Britt ne laissa point passer un seul jour sans envoyer des rafraîchissements au prince. La place, qui dès lors passait pour imprenable, fut cependant emportée en 1707 par le duc d'Orléans. L'armée française s'en empara encore le 14 juin 1810, et un combat eut lieu sous ses murs, le 23 avril 1814.—Lerida fait partie de la 8ᵉ capitainerie générale de l'Espagne, qui est divisée en 12 circonscriptions militaires du nom de capitaineries générales.

LÉRINS. *Lero* et *Lerina* ou *Planasia.* Iles situées dans la Méditerranée, près de la côte du département du Var. Les deux principales de ces îles sont Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. C'est dans la citadelle de la première que fut détenu l'homme *au masque de fer.* André Doria occupa peu de temps ces îles en 1536; et les Espagnols, qui les prirent en 1635, les gardèrent durant deux années.

LESCUN (Thomas de Foix, seigneur de), dit *le maréchal de Foix.* Il était frère puîné de Lautrec. Maréchal en 1515, il gouverna quelque temps le Milanais en l'absence de Lautrec, et, comme lui, indisposa la population. Il y rentra en 1522, prit Novare, combattit à la Bicoque et à Pavie, et mourut des blessures qu'il avait reçues à cette dernière journée.

LESCURE (Louis-Marie, marquis de). Chef vendéen, né en 1766, mort en 1793. Après avoir émigré en 1791, il revint à Paris l'année suivante et se trouva près du roi dans la journée du 10 août. L'insurrection vendéenne n'eut pas de défenseur plus brave. A Torfou, il fallait tenir le champ de bataille pour donner à l'armée le temps de se rallier. « Y a-t-il, s'écrie alors Lescure, quatre cents hommes qui veuillent périr avec moi? » Les quatre cents hommes l'entourent aussitôt et soutiennent, durant quatre heures, les efforts des troupes du général Kléber. Il fut frappé mortellement d'une balle au combat de la Tremblaye.

LESDIGUIÈRES (François de Bonne, duc de). Connétable de France, né à Saint-Bonnet de Champsaur en 1543, mort en 1626. Simple archer en 1562, il devint bientôt l'un des chefs du parti réformé. En 1575, il commanda l'armée protestante en remplacement de Montbrun. Il combattit avec succès en Dauphiné et en Provence, et contribua pour beaucoup à placer Henri IV sur le trône. Nommé généralissime des armées de Louis XIII, il rendit à ce prince des services aussi dévoués que ceux dont Henri IV lui avait été redevable. Son abjuration du calvinisme, en 1622, lui valut le titre de connétable.

LESSE. Machine de guerre recouverte de peaux, dont on faisait usage sous l'empire grec, pour se garantir du feu et pour fermer quelque passage.

LEST (*Mar.*). De l'all. *last*, poids. Ensemble de pierres, de sable, de bombes et de tous les poids embarqués à bord d'un navire, en sus de son chargement, pour le maintenir en équilibre sur l'eau et dans la position la plus favorable à sa marche et à la sécurité de la navigation. Le lest le plus pesant est le meilleur; il doit toutefois être en rapport direct avec le nombre des pièces d'artillerie : à bord des vaisseaux de 120 canons, le poids du lest s'élève à 875 000 kilogrammes. La marine militaire n'emploie pour lest que des gueuses en fonte.

LEST (*Pêche*). Poids dont on charge certains filets, afin de les empêcher de se soulever.

LESTAGE, LESTER (*Mar.*). Action de mettre du lest dans un bâtiment. *Voy.* Lest (*Mar.*).

LESTE (*Mar.*). On dit d'un navire qu'il est *leste* lorsqu'il est légèrement gréé.

LESTEUR (*Mar.*). Bateau qui sert à porter du lest. — On appelle aussi *lesteur* le matelot qui leste les navires ou qui conduit un bateau chargé de lest. *Voy.* Lest (*Mar.*).

LESZNO. Village situé sur le Soss, à huit kilomètres de Propoïsk, en Russie. En 1708, le czar Pierre le Grand battit, en cet endroit et dans les environs, le général suédois Lewenhaupt (*Voy.* ce nom), qui allait joindre Charles XII avec un

convoi considérable de provisions de guerre et de bouche. L'engagement dura trois jours. La victoire valut au czar 6 000 chariots et 16 pièces de canon; mais il acheta cette victoire par la perte de 20000 hommes. Les Moscovites ayant lâché pied pendant la première journée, Pierre courut à l'arrière-garde et cria à ses officiers: « Tuez les fuyards et ne m'épargnez pas moi-même, si je suis assez lâche pour me retirer. »

LETH (*Pêche*). Nombre à l'usage des pêcheurs du nord, pour compter les harengs: dix leths valent 10000 harengs ou dix caques ou barils de 1 000 harengs chacun.

LÉTHÉ. Aujourd'hui le *Guadalete*. Fleuve d'Espagne. Le 11 novembre 714, sur les bords de ce fleuve, Rodéric ou Rodrigue, roi des Goths, qui dominaient sur le pays depuis trois siècles, perdit une mémorable bataille contre les Maures, commandés par Tarik-ben-Ziad-ben-Abdoullah, lieutenant du calife Mousa. La perte de cette bataille livra la Péninsule aux Africains. On sait que ce Rodrigue ayant séduit la fille de l'un des plus puissants seigneurs de sa cour, le comte Julien, celui-ci, pour se venger, avait appelé les Maures dans sa patrie.

LETTRES DE MARQUE (*Mar.*). C'est l'autorisation qu'un gouvernement accorde à un particulier d'armer pour la course maritime contre les navires de tel autre gouvernement, et de se constituer *corsaire*. Ces lettres, qu'on appelle aussi *lettres de représailles*, datent d'une époque assez ancienne, et l'on voit que, dès le quatorzième siècle, il en est question dans les registres du parlement, appelés *olim*. La cour ordonne, par exemple, à Louis, roi de Sicile, de rendre justice à un des sujets du roi de France, que des pirates avaient dépouillé en mer, et elle menace le roi Louis de *lettres de marque* s'il n'obéit point. Dans les mêmes registres, on trouve une lettre du roi de France Charles VI à Martin, roi d'Aragon, à la date de 1396, où il est également question de lettres de marque. Enfin, en 1456, les États de Languedoc demandèrent que le roi donnât seul des *lettres de marque*, afin de mettre un terme aux pirateries qui désolaient la Méditerranée.

Les traités internationaux qui règlent la matière exigent trois conditions pour reconnaître la légitimité d'un armement en course: 1° l'autorisation du gouvernement (la lettre de marque); 2° une caution préalable; 3° la défense de disposer des prises avant de les avoir soumises à l'appréciation d'un tribunal.

Le traité de Paris, de 1856, ou plutôt la déclaration du 16 avril, a proclamé l'abolition de la course maritime d'une manière absolue. Cet acte, signé par sept puissances, a été accepté depuis par trente-sept autres; cependant c'est encore un acte unique et qui ne saurait fonder une jurisprudence internationale, puisqu'il reste encore trois nations dissidentes, parmi lesquelles l'Union américaine, qui a refusé de souscrire à l'engagement.

Par suite de ce refus, le gouvernement américain se pense autorisé à délivrer, quand le vouloir lui en prendra, des lettres de marque contre le commerce de toute nation avec laquelle il se trouverait en hostilité. Le gouvernement des États qui viennent de se séparer de l'Union fait aujourd'hui la course contre les navires américains du Nord, non pas toutefois à l'aide de lettres de marque, mais par des bâtiments que commandent des officiers par lui commissionnés, et les États du Nord agissent nécessairement de représailles.

LETTRES DE SANTÉ. *Voy.* QUARANTAINE.

LEUCADE. *Leucadia* ou *Leucas*, aujourd'hui *Sainte-Maure*. Ile de la mer Ionienne, célèbre par son promontoire d'où les amants malheureux se précipitaient pour chercher dans les flots la guérison de leur passion. Une bataille navale y fut gagnée sur les Lacédémoniens par les Athéniens, l'an 377 av. J.-C.

LEUCATE. Place forte du département de l'Aude. Elle fut défendue en 1590 contre les ligueurs, par Constance de Cezelli, qui, en l'absence de son mari, s'était mise à la tête de la garnison. Les Espagnols assiégèrent cette ville en 1637.

LEUCOFAO. *Voy.* LATOFAO.

LEUCTRES. Lieu de la Béotie, entre Thèbes et Thespies. Il est célèbre par la victoire qu'Épaminondas y remporta l'an 371 av. J.-C., sur Cléombote, roi de Sparte, victoire qui détruisit la prééminence de Sparte en Grèce.

LEUDES. *Voy.* ANTRUSTIONS.

LEURRE (*Pêche*). Du lat. *lorum*, courroie. Morceau d'écarlate ou autre appât factice dont on se sert quelquefois pour attirer le poisson.

LEUTHEN ou **LISSA**. Village de la Silésie, en Prusse. Frédéric II y vainquit les Autrichiens en 1757.

LEUTMERITZ, Ville située sur l'Elbe, non loin de Prague, en Bohême. Elle fut prise sur les Français en 1742, par le comte de Wallis; et, en 1744, par le roi de Prusse.

LEUTOMISCHL. Ville de Bohême. Elle fut prise par les Prussiens en 1758.

LEUZE. Ville de la province de Hainaut, en Belgique. Elle est située sur le bord de la Deure. Le 18 septembre 1691, le maréchal de Luxembourg y remporta une victoire signalée contre l'armée des alliés, commandée par le prince de Waldeck. Le général français y engagea vingt-huit escadrons seulement contre soixante-quinze, et la maison du roi et la gendarmerie particulièrement s'y conduisirent avec un remarquable héroïsme.

LEVANT (*Mar.*). Ce mot désigne l'*Est* sur la Méditerranée, tandis que les marins des ports de l'Océan entendent par *Levant* la Méditerranée, et désignent par le nom de *Levantins* les matelots du Levant.

LEVÉE. *Voy.* RECRUTEMENT.

LEVÉE (*Mar.*). On appelle *hommes de levée*, les

marins qui sont désignés dans leurs quartiers, par ordre supérieur, pour venir servir sur une flotte ou dans les ports. — Par *couples de levée*, on entend les principaux couples d'un bâtiment, et par *levée des couples*, l'opération au moyen de laquelle on place ces pièces sur la quille. — On dit aussi qu'*il y a levée*, lorsque la mer commence à être creuse, et surtout lorsqu'on la prend de l'avant.

LÈVE-NEZ (*Mar.*). Petit cordage qui sert, comme le hale-breu, autre petit cordage, à faire affaler les cargues de la brigantine, en les élevant jusqu'au point supérieur de la corne. Le lève-nez de la contre-voile d'étai est employé pour élever le rocambeau le long du petit mât de hune; et lève-nez de la bonnette est une sorte de cargue pour élever le bas de cette bonnette.

LEVENTI (*Mar.*). Nom sous lequel on désigne, sur la Méditerranée, un jeune et bon marin.

LEVER (*Mar.*). Du lat. *levare. Lever une ancre* ou *lever l'ancre*, c'est l'arracher du fond par les moyens usités à bord; *lever les lofs*, c'est carguer les points des basses voiles assez haut pour que, dans un virement de bord, ils ne s'engagent en aucun endroit; *lever les rames*, c'est tenir les avirons à plat et horizontalement sur le bord d'une embarcation; *lever une bossée*, c'est la démarrer de dessus un câble; *lever des matelots*, c'est faire une levée de marins, et *lever un plan*, c'est dresser une carte topographique ou autre. — On dit que *le temps se lève* ou *se hausse*, lorsqu'il s'embellit.

LEVIER (*Mar. à vap.*). Dans une machine à vapeur, on appelle *levier angulaire*, celui qui reçoit le mouvement de l'excentrique et le communique au tiroir; et *levier à main*, celui qui sert à faire mouvoir le tiroir, et par conséquent la machine, à droite ou à gauche, quand l'excentrique est soulevé.

LEVIÈRE (*Pêche*). Grosse corde enroulée sur un treuil et qui sert à relever un filet tendu aux arches d'un pont.

LÉVIS (Guy de). Il fut l'un des premiers à se croiser contre les Albigeois avec le comte de Montfort et fut proclamé maréchal de l'armée des croisés. (*Voy.* Albigeois.)

LEWE. Ville du Brabant. Elle fut prise par les Français en 1678, et par les alliés en 1705.

LEWENHAUPT (Adam-Louis, comte de). Général suédois, mort en 1719. Il fut nommé par Charles XII gouverneur de Riga en 1706, et livra aux Russes, en 1708, la bataille de Liesna, en Ukraine, où la victoire fut indécise. Après la défaite de Pultawa, pour conserver les débris de l'armée suédoise, Lewenhaupt dut signer la capitulation du Borysthène, en 1709. Il mourut au bout de dix ans de captivité. Il a laissé d'intéressants *Mémoires*. (*Voy.* Leszno.)

LEWENHAUPT (Charles-Émile, comte de). Élu maréchal de Suède en 1740, il contribua à faire déclarer la guerre à la Russie, et fut mis, en 1742, à la tête de l'armée envoyée en Finlande. Vaincu, la bravoure qu'il avait déployée ne put le sauver d'une condamnation capitale et de l'échafaud.

LEWES. Ville du comté de Sussex, en Angleterre. Le roi Henry III y fut vaincu et fait prisonnier par l'armée des barons, en 1263.

LEXINGTON. Ville du Massachusetts, aux États-Unis d'Amérique. Un combat fut livré dans ses environs, le 19 avril 1775, entre les Anglais et les Américains insurgés. Les séparatistes s'en emparèrent le 20 septembre 1861, après un combat de cinquante-neuf heures.

LEXINGTON. Ville du Missouri, aux États-Unis d'Amérique. Une bataille y eut lieu les 17 et 18 septembre 1861, entre les séparatistes et les fédéraux. Le général Brice, qui commandait les séparatistes, attaqua, avec 30 000 hommes, les fédéraux, au nombre de 3 500, commandés par le colonel Mulligan, qui non-seulement repoussa cette attaque par une charge à la baïonnette, exécutée par la brigade irlandaise, mais encore mit ses adversaires dans une complète déroute.

LEYDE. *Lugdunum Batavorum*. Ville de la Hollande méridionale, située sur le vieux Rhin. Elle soutint un siége célèbre en 1574 contre les Espagnols que commandait François Valdès. Les femmes partagèrent les dangers de leurs époux, et la défense était dirigée par Vanderdoës, poëte renommé, connu sous le nom de *Janus-Douza*. L'armée royale fut obligée de se mettre en retraite après cinq mois de blocus, durant lequel elle perdit 1 600 hommes, et les assiégés 6 000, décimés par le feu, la misère et la faim.

LIAISON (*Mar.*). Assemblage de toutes les parties de charpente qui forment la construction d'un vaisseau et qui se travaillent ensemble. Telles sont les gouttières, les courbes, les hiloires, les préceintes, etc.

LIBAN (le). Haute chaîne de montagnes, entre le pachalik de Damas et le pachalik de Tripoli, théâtre presque incessant de luttes entre les populations guerrières qui l'habitent : les Maronites et les Druses.

LIBAN (*Pêche*). Nom qu'on donne, sur la Méditerranée, aux cordages qui forment les ralingues supérieures et inférieures d'un filet.—Se dit aussi de la corde qui borde le pied du filet et à laquelle on attache le lest. — Se dit encore de la corde qui sert à attacher de gros morceaux de liége au filet de la madrague.

LIBÉRABLE. On appelle ainsi le soldat qui peut ou qui doit être libéré du service.

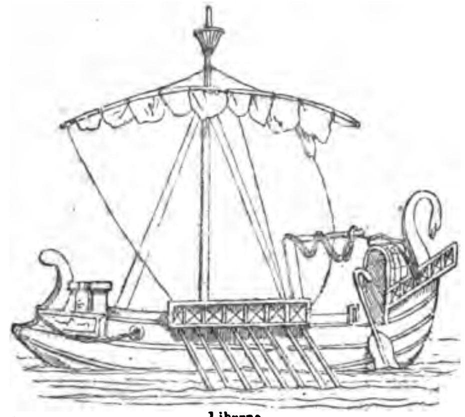
LIBÉRATION. Du lat. *liberatio*, délivrance. Ce terme s'emploie pour signifier l'affranchissement du service militaire, ou le congé définitif délivré au soldat.

LIBOURET (*Pêche*). Ligne enfilée dans un trou fait à un morceau de bois, et à l'extrémité de laquelle se trouvent plusieurs hameçons qui servent à prendre des maquereaux.

LIBRATORES. De *librare*, balancer, brandir. On nommait ainsi, dans les armées romaines, les soldats employés à manœuvrer les machines destinées à lancer des projectiles.

LIBRILLE. Machine de guerre pour lancer des projectiles. C'était une sorte de fronde.

LIBURNE (*Mar.*). *Liburna*, *Liburnica*, λιϐυρνίς (liburnis). Navire de guerre très-allongé, se terminant par une saillie longue, effilée et recourbée à l'avant et à l'arrière. Le liburne avait, suivant ses dimensions, une ou plusieurs voiles, et son mât se trouvait placé au milieu du bâtiment avec une voile levantine, tandis que les autres navires portaient la voile carrée ou voile latine. Ce genre de vaisseau, inventé par les pirates d'Illyrie, fut adopté dans la marine romaine après la bataille d'Actium. Lorsque ces galères étaient peu considérables, elles avaient trois files de rameurs de chaque côté. « Les liburnes, dit Zozime, ne sont pas moins propres à la course que les vaisseaux à cinquante rames; mais leur sillage est cependant moins rapide que n'était celui des *trières*. » (*Voy.* TRIÈRES et TRIRÈMES.)


Liburne
(d'après la colonne Trajane).

LICE. Du bas lat. *liciæ*, dér. de *palitium*, clôture en bois. Champs clos où combattaient les tenants des tournois. — *Rompre en lice* : « Anciennement, dit Pluvinel, les chevaliers rompaient des lances à camp ouvert, sans lices; mais il en arrivait tant et si grands accidents, soit par la perte de la vie des hommes et des chevaux, que, pour éviter à ces maux, on a inventé premièrement une haute lice, qui couvre le cheval et l'homme jusqu'à l'arrêt de la cuirasse. Puis on trouva les basses lices de la hauteur du gras de la jambe du chevalier, qui servent pour empêcher les chevaux de s'écarter de la carrière. » Et plus loin il ajoute : « Le vrai endroit pour rompre son bois de bonne grâce, est de rompre depuis la vue jusqu'à l'épaule du côté gauche, mais les meilleurs coups sont dans la tête. » (*Voy.* LANCE.)


Lice
(d'après le Traité d'Equitation de Pluvinel).

LICHIER (*Mar.*). Petit navire de transport usité en Hollande.

LICHTENSTEIN (JOSEPH-WENCESLAS, prince DE). Général autrichien, né à Vienne en 1696, mort en 1772. Il fit les campagnes de 1733 et 1734; fut nommé feld-maréchal en Italie; vainquit les Français à Plaisance en 1746; et devint directeur de l'artillerie à Vienne.

LICTEUR. Du lat. *lictor*, fait de *ligare*, lier. Nom sous lequel étaient désignés les gardes chargés à Rome d'accompagner et de garder les principaux magistrats. Leur appellation venait de ce qu'ils avaient la coutume de lier les coupables. Il y avait vingt-quatre licteurs marchant devant le dictateur, douze devant les consuls, et six devant les préteurs. Ils portaient sur leurs épaules des faisceaux de verges, du milieu desquelles sortait une hache; ils écartaient le peuple, frappaient avec leurs faisceaux à la porte de ceux chez lesquels se rendait le magistrat, et exécutaient les sentences. Chargés des exécutions capitales, après avoir attaché le criminel au poteau, ils le battaient de verges, puis lui tranchaient la tête avec la hache.


Licteur
(d'après la colonne Trajane et les médailles antiques.)

LIÉGE. *Leodum*. Chef-lieu de la province de ce nom, en Belgique. Cette ville est située sur la Meuse. Ses anciennes fortifications sont en partie détruites, et il ne lui reste qu'une bonne citadelle et quelques ouvrages à l'ouest. Liége fut saccagée par les Normands en 882, et par les ducs de Bourgogne en 1409 et 1468. Louis XI assistait forcément à ce dernier siége. Le duc, qui avait à se plaindre de lui, l'ayant fait arrêter dans Péronne, l'obligea d'arborer la croix rouge de la maison de Bourgogne et de suivre son armée devant Liége. — Le général Jourdan s'empara de la place de Liége le 26 juillet 1794.

LIEGNITZ. *Lignitia*. Ville murée de la Silésie, États prussiens. Les Polonais furent défaits sous

ses murs par les Tartares, en 1241, et Frédéric II y battit les Autrichiens en 1760.

LIEN (*Mar.*). Du lat. *ligamen*, dér. de *ligare*, lier. Bande de fer qui entoure le gouvernail.

LIERNES (*Mar.*). Planches qui garnissent le fond d'un bateau.

LIERRE ou **LIER**. Ville de la province d'Anvers, en Belgique. Elle fut prise, en 1776, par les Français.

LIESBOURG. États-Unis d'Amérique. Une bataille y fut livrée le 2 octobre 1861, entre les troupes fédérales commandées par le général Stone, et les séparatistes, sous les ordres du général Evans. Les premiers furent obligés de battre en retraite derrière le Potomac, après une perte de 600 hommes, parmi lesquels figurait le général Baker.

LIEU (*Mar.*). On appelle *lieu de reste*, l'endroit où se termine un voyage.

LIEUE. En France, dans le langage officiel et légal, on prend indifféremment le *myriamètre* ou le *kilomètre* pour unité itinéraire. On dit également : de Paris à Bordeaux on compte 573 kilomètres ou 57 myriamètres 3 kilomètres. — Cependant l'usage de désigner les distances en lieues a résisté aux dispositions légales qui interdisent l'emploi de cette expression, et l'on distingue encore :

La lieue commune, de 25 au degré,	= 4445^{m},4
La lieue de poste légale, de 28 1/2 au degré,	= 3898^{m},1
La lieue moyenne, de 22 2/9 au degré,	= 5001^{m},0
La lieue de 15 au degré,	= 7408^{m},0
La lieue de 18 au degré,	= 6173^{m},6
La lieue *géographique* ou *marine*, de 20 au degré,	= 5576^{m},7

La *lieue carrée* est une mesure de surface qui a une lieue de côté. En France, elle équivaut à 19 761 226 mètres carrés. (*Voy.* MILLE.)

LIEUES MINEURES (*Mar.*). Ce sont celles que l'on parcourt ou que l'on compte sur un petit cercle *parallèle à l'équateur*. (*Voy.* MOYEN PARALLÈLE.)

LIEURE ou mieux **LIÛRE** (*Mar.*). Nom que les marins donnent à plusieurs tours de gros cordages qui, réunis, souquent deux objets ensemble. Le mât de beaupré, par exemple, est souqué sur l'éperon par deux liûres.

LIEUTENANT. Du lat. *locum tenens*, tenant lieu. Dans un sens général, ce mot désigne un officier chargé de suppléer un autre officier qui lui est supérieur. Ce grade, très-ancien dans la formation de l'armée, fut supprimé par Charles IX, et rétabli par Henri IV. En 1445, on ne comptait que 32 lieutenants pour une force de 16 000 hommes; en 1516, il y en avait 1 pour 1 070; aujourd'hui 1 sur 80. Les attributions du lieutenant furent déterminées par une ordonnance de 1558. Actuellement, dans une compagnie, le lieutenant vient après le capitaine, il le remplace en cas d'absence, et l'aide dans ses fonctions. Il y a des lieutenants *en premier* et *en second*.

LIEUTENANT-COLONEL. Ce titre, introduit dans l'armée depuis 1552, et qui subsista jusqu'en 1794, ne désigna d'abord que le capitaine de la première compagnie de chaque corps, dite *compagnie colonelle*. Mais en 1791, le chef de chaque bataillon et de chaque escadron fut appelé lieutenant-colonel, ce qui dura jusqu'en 1793 où on les qualifia alors de *chef de bataillon* et de *chef d'escadrons*. En 1803, le premier consul intercala entre le colonel et les chefs de bataillon ou d'escadrons un officier qui reçut le titre de *gros-major*. En 1815, les officiers de ce dernier grade furent remplacés par les lieutenant-colonels, remplissant les fonctions de colonel en second, fonctions qui avaient déjà été exercées, de 1776 à 1788, par des *mestres de camp en second*.

LIEUTENANT DE FRÉGATE (*Mar.*). On désigne actuellement sous le nom d'*enseignes* les officiers de ce grade, qui correspond au grade de lieutenant d'infanterie.

LIEUTENANT DE ROI. Grade qui correspondait sous l'ancienne monarchie à ce qu'on appelle aujourd'hui *commandant de place*. Dans un but fiscal, Louis XIV rendit, en février 1692, un édit qui établissait des lieutenants de roi dans toutes les provinces. Ils furent supprimés en 1791. Rétablis en 1814, ils prirent en 1819 la dénomination actuelle de commandant de place.

LIEUTENANT DE VAISSEAU (*Mar.*). Officier qui vient après le capitaine de corvette, et dont il y a deux classes comme dans l'armée de terre. Leur grade correspond à celui de capitaine de cette armée. Le lieutenant de vaisseau fait exécuter les ordres du capitaine et préside aux manœuvres.

LIEUTENANT GÉNÉRAL. Ce grade, dans le principe, n'appartenait qu'à l'officier qui représentait le roi à la tête des troupes; mais à partir de Louis XIII, il désigna tous les officiers qui eurent un commandement immédiat sous le général en chef. Depuis, le grade de lieutenant général fut l'équivalent du grade de nos généraux de division. Cette dénomination, abandonnée sous la République et l'Empire, fut reprise à la Restauration, après laquelle les lieutenants généraux reprirent, en 1848, pour le conserver, le titre de général de division. (*Voy.* GÉNÉRAL.)

LIEUTENANTS DES MARÉCHAUX DE FRANCE. On fait remonter leur institution à l'année 1351. Ces officiers supérieurs étaient, dans l'origine, chargés de présider aux *monstres* ou *revues* des armées. En 1651, on en établit dans chaque bailliage ou sénéchaussée, pour prononcer sur les différends qui pourraient s'élever entre les gentilshommes. En 1693, Louis XIV leur donna le titre de *lieutenants des maréchaux de France, juges du point d'honneur*, et leur charge devint un office militaire; enfin, en 1704, on confirma leurs prérogatives, et ils avaient rang immédiatement après les sénéchaux et baillis des provinces. Ils ont disparu avec l'ancien régime.

LIGATURE (*Mar.*). *Ligatura*. Long et fort cordon de fil de caret, qui sert à souquer les pièces d'un mât et d'une vergue d'assemblage.

LIGNE. *Linea.* En termes de fortifications, on entend par lignes une suite d'ouvrages permanents ou passagers, destinés à couvrir une armée, un corps d'armée ou un camp; à fermer une trouée ou un débouché; à protéger les approches d'une place, etc. Les lignes se distinguent en lignes continues, lignes à intervalles, lignes d'approche et de contre-approche, lignes de circonvallation et de contrevallation, lignes de communication, lignes parallèles, etc. Il y a aussi des lignes à crémaillères, à lunette, à ouvrages détachés, à tenailles brisées, des lignes bastionnées, etc. On appelle *ligne magistrale*, la ligne de fortification qui entoure immédiatement le point que l'on veut défendre, ou simplement un tracé d'enceinte; *ligne de trajection* ou *ligne de feu*, le terrain protégé ou couvert par le feu d'un ouvrage; *ligne de moindre résistance*, l'endroit où une mine doit nécessairement faire explosion; et *ligne de défense* ou *ligne de frontière*, la ligne que, dans le système défensif d'un État, occupent ou doivent occuper les places fortes, les camps retranchés et les lignes. On donne aussi le nom de *ligne de défense* au terrain protégé ou couvert par le feu d'un ouvrage.

En ce qui concerne les troupes, on entend par *ligne* la direction générale de leur position, soit pour combattre, soit pour s'exercer aux grandes manœuvres. *Se porter sur la ligne*, c'est se diriger vers le point qu'on doit y occuper; *entrer, rentrer, se mettre en ligne, être en ligne*, c'est se placer, se replacer, ou être replacé dans la direction générale de la ligne; *rompre la ligne*, c'est se porter trop en avant ou rester trop en arrière de la direction. La *ligne de direction* est celle qu'un corps doit suivre pour se porter de sa position actuelle à celle qu'on veut lui faire occuper; la *ligne pleine* est celle où la droite d'un corps s'appuie à la gauche d'un autre corps; la *ligne à intervalles* ou *à échiquier* est celle dans laquelle on laisse un grand espace entre la gauche d'un corps et la droite d'un autre; les *lignes combinées* sont celles d'une armée disposée sur plusieurs lignes; et la *ligne de convoi* se dit de l'espace qui reste libre entre une armée et sa ligne d'opération.

Marcher en ligne, c'est conserver, en marchant, l'alignement général et partiel. Le commandement *par peloton* ou *par section en ligne* fait opérer à une troupe, qui marche par le flanc, un mouvement qui la partage et l'échelonne en pelotons ou en sections.

On appelle *troupe de ligne* celle qui est particulièrement destinée à combattre en ligne, d'où suivent les dénominations de *régiment de ligne*, d'*infanterie de ligne*, etc.

LIGNE (*Mar.*). Se dit de toute réunion de bâtiments de guerre qui sont rangés, qui gouvernent sous un même rumb de vent. On appelle *ligne du plus près*, la ligne de bâtiments qui forme un angle de 67° 30′ avec le lit du vent; elle est dite *ligne de plus près tribord*, lorsque les bâtiments qui la forment reçoivent le vent par la droite, et *ligne de plus près bâbord*, quand ils le reçoivent par la gauche.—Le *vaisseau de ligne* est un grand vaisseau ayant au moins 50 pièces de canon, et propre à se mettre en ligne; et l'*équipage* de ligne est celui d'un semblable bâtiment.—Par *lignes d'eau*, on entend les coupes horizontales de la partie submergée de la carène du vaisseau, parallèlement à la flottaison, qui est elle-même la plus haute des lignes d'eau sur le plan du vaisseau; et par *ligne du fort*, l'endroit où le vaisseau est le plus gros.

Les *lignes d'amarrage* sont des cordages goudronnés qui servent particulièrement pour la confection des gréements; les *lignes de loch* (*Voy.* Loch) sont des cordages qui servent à mesurer la vitesse du sillage; et la *ligne de sonde* est un cordage de 120 brasses de longueur, et de 2 à 3 centimètres de circonférence. On donne encore le nom de *ligne* à un petit cordage de 2 à 3 millimètres de diamètre.

LIGNE (*Pêche*). Assemblage de fils de crin, de soie ou de toute autre matière souple et tenace, au bout duquel est attaché un hameçon. Cet instrument fut inventé par le Phénicien Chrysor.

LIGNE (Charles-Joseph, prince de). Général au service de l'Autriche, né à Bruxelles en 1735, mort en 1814. Il acquit une grande renommée par son esprit, les grâces de sa personne et ses talents militaires, et l'on cite encore beaucoup de ses reparties. Il fit dans les armées autrichiennes la guerre de Sept ans, les campagnes qui suivirent, et fut nommé lieutenant général en 1771. En faveur auprès de Marie-Thérèse, cette faveur augmenta encore sous Joseph II. Envoyé en mission en Russie, il ne réussit pas moins auprès de Catherine II. Réuni, en 1788, au général russe Potemkin contre les Turcs, il eut une grande part dans la prise de Belgrade. Accusé, mais à tort, d'avoir contribué à la révolte des Pays-Bas contre l'Autriche, il fut écarté des affaires. En 1808, François II lui conféra le titre de feld-maréchal. Le prince de Ligne a laissé un assez grand nombre d'écrits, entre autres un journal des guerres auxquelles il a pris part.

LIGNE DE CHARGE (*Mar.*). *Voy.* Ligne de flottaison.

LIGNE DE CIRCONVALLATION. Se dit de la ceinture défensive dans l'intérieur de laquelle est campée une armée assiégeante. Cette ligne a pour objet de s'opposer aux secours qu'on tenterait d'introduire dans la place, et à toute espèce de coup de main en faveur des assiégés.

LIGNE DE CONTREVALLATION, LIGNE EN DEDANS et **CONTRE-LIGNE.** Ce travail de défense consistait autrefois en un fossé avec épaulement, soutenu de distance en distance par des ouvrages fortifiés, et servait à mettre le camp assiégeant à l'abri des attaques des assiégés. Mais, depuis que la

tactique moderne n'a plus attaché la même importance à la force des places que les armées laissent en arrière, et que la durée des siéges a considérablement diminué, on a à peu près abandonné les travaux de contrevallation, travaux d'une extrême lenteur et d'une grande dépense. On recourt cependant encore à ce double moyen d'attaque quand les siéges menacent de traîner en longueur : c'est ainsi que devant Sébastopol il fut élevé des lignes de circonvallation et de contrevallation.

LIGNE DE FLOTTAISON (*Mar.*). Ligne que le niveau de l'eau trace sur la carène d'un navire, et qui sépare la partie submergée de celle qui ne l'est pas. Cette ligne s'entend toujours d'un bâtiment supposé complétement chargé. On dit aussi *ligne de charge*.

LIGNE DE MIRE. On nomme ainsi la ligne qui détermine la position d'une pièce d'artillerie, relativement au point que l'on veut atteindre.

LIGNE D'OPÉRATION. Se dit de la ligne qu'une armée ou plusieurs corps destinés à la même opération ont à suivre constamment, et de laquelle ils doivent, par leurs manœuvres, chercher à se rapprocher sans cesse quand ils ont été forcés de s'en éloigner.

LIGNE DE TIR. Ligne théorique (soit l'axe du canon indéfiniment prolongé) que suivrait le projectile sans les deux retardatrices, pesanteur et résistance de l'air. (*Voy.* TRAJECTOIRE.)

LIGNE DE VITESSE (*Mar.*). Se dit, en termes de tactique, de la ligne de bataille formée au plus vite, c'est-à-dire sans égard aux postes déjà assignés aux vaisseaux. Cette ligne se forme sur le vaisseau amiral ou sur celui que l'amiral désigne.

LIGNE ÉQUINOXIALE (*Mar.*). Synonyme d'équateur. D'ordinaire, on dit simplement *la ligne*. Les latitudes commencent à se compter de cette ligne, et les points géographiques sont soit au-dessus soit au-dessous d'elle, soit au delà ou en deçà. — *Passer, couper la ligne*, c'est traverser l'équateur, passer d'un hémisphère à l'autre, d'une latitude nord à une latitude sud, ou d'une latitude sud à une latitude nord.

Las-Cazes raconte que le *Northumberland*, transportant Napoléon Ier à Sainte-Hélène, traversa la ligne, le 23 septembre 1815, par zéro de latitude, zéro de longitude et zéro de déclinaison, « circonstance, ajoute-t-il, que le seul hasard ne renouvellera peut-être pas dans un siècle ou dans mille ans, puisqu'il faut arriver au premier méridien précisément vers midi, passer la ligne à cette même heure et y arriver en même temps que le soleil le jour de l'équinoxe (et la couper en même temps sur un point qui appartienne à l'*équateur magnétique*). — Ce fut un jour de grosse joie et de grand désordre dans tout l'équipage. C'était la cérémonie que nos marins appellent le *baptême* et que les Anglais nomment le jour de *grande barbe*. Les matelots, dans l'appareil le plus burlesque, conduisent en cérémonie, aux pieds de l'un d'eux transformé en Neptune, tous ceux qui n'ont point encore traversé la ligne; là un immense rasoir vous parcourt la barbe préparée avec du goudron; des seaux d'eau dont on vous inonde aussitôt de toute part, les gros éclats de rire dont l'équipage accompagne votre fuite, complètent l'initiation des grands mystères. Personne n'est épargné : les officiers même sont, en quelque façon, plus maltraités en cette circonstance que les derniers matelots. Nous seuls, par une grâce parfaite de l'amiral (G. Cockburn) qui, jusque-là, s'était plu à nous effrayer de cette terrible cérémonie, échappâmes à ces inconvénients et à ces ridicules. Nous fûmes conduits, avec toutes sortes d'attentions et de respects, aux pieds du dieu grossier, de qui chacun de nous reçut un compliment à sa façon. Là se bornèrent nos épreuves. — L'empereur fut scrupuleusement respecté pendant toute cette saturnale, qui d'ordinaire ne respecte jamais rien. Ayant appris l'usage et le ménagement dont on usait à son égard, il ordonna qu'on distribuât cent napoléons au grotesque Neptune et à sa bande, ce à quoi l'amiral s'opposa, autant par prudence peut-être que par politesse. »

LIGNER (*Mar.*). *Ligner* une pièce de bois, c'est tracer, à l'aide d'un cordeau frotté avec de la craie, une ligne blanche qui marque la configuration qu'aura la pièce, et indique la quantité de bois qu'il en faut enlever.

LIGNEROLLE (*Mar.*). Petite ficelle faite à la main avec du vieux fil de caret.

LIGNES DORMANTES (*Pêche.*) Se dit des lignes qu'on laisse tendues au bord de l'eau, et qu'on visite seulement de temps en temps pour voir si le poisson y a mordu.

LIGNES DE WISSEMBOURG. *Voy.* WISSEMBOURG.

LIGNES EN DEDANS. *Voy.* LIGNE DE CONTREVALLATION.

LIGNETTE (*Pêche*). Ligne très-mince qui sert à pêcher à la canne. On l'appelle aussi *brumet*.

LEIGNITZ. Ville fortifiée de Silésie, en Prusse. Elle a donné son nom à une bataille mémorable que les Tartares gagnèrent, en 1241, sur les Polonais et les chevaliers teutoniques, commandés par Henri le Pieux, duc de Breslaw. Les vainqueurs, pour distinguer les cadavres des vaincus, leur coupèrent à chacun une oreille, et en remplirent ainsi neuf grands sacs, s'il faut en croire les auteurs du temps. En 1760, Leignitz fut aussi témoin de la victoire que remporta le général prussien Landhon sur les Autrichiens.

LIGNY. Petite ville du département de la Meuse. Elle fut prise par les Impériaux en 1544.

LIGNY. Village de la province de Namur, en Belgique. Napoléon Ier y battit les alliés le 6 juin 1815; mais cette victoire est aussi connue sous le nom de *bataille de Fleurus*. (*Voy.* FLEURUS.)

LIGUE. Du lat. *liga*, fait de *ligare*, lier. Union ou confédération entre des princes ou des États,

pour se défendre d'un ennemi commun, ou l'attaquer quand ceux-ci ont un même intérêt de religion ou de politique. On distingue donc les *ligues en ligue défensive* et *ligue offensive*. Voici les principales ligues dont l'histoire fait mention :

Ligue Dorienne. On appela ainsi l'une des deux grandes confédérations qui tentèrent de s'emparer de tous les États de la Grèce. L'autre était l'Ionienne. La conquête du Péloponèse, l'an 824 av. J.-C., fut pour les Doriens l'inauguration d'une longue suite de succès.

Ligue Ionienne. Voy. *Ligue Dorienne*.

Ligue Achéenne. Confédération des Achéens formée l'an 284 av. J.-C. contre les rois de Macédoine, et dans laquelle entrèrent les principales villes du Péloponèse. Cette ligue, qui demeura redoutable pendant cent trente-huit années, dut surtout ses succès aux talents d'Aratus et de Philopœmen; elle combattit longtemps contre les Romains pour défendre la liberté de la Grèce; mais elle fut enfin anéantie par le consul Mummius, après la prise de Corinthe, l'an 146.

Ligue Étolienne ou *Étolique*. Confédération des villes d'Étolie, fondée sur le modèle de la ligue achéenne, et qui entra avec celle-ci dans des rivalités qui eurent pour toutes deux les plus funestes résultats. Elle dura, avec des chances diverses, de 280 à 189 av. J.-C., époque où les villes de l'Étolie furent soumises par les Romains.

Ligue Italique. Elle fut formée par les peuples de l'Italie, l'an 91 av. J.-C., pour obtenir le droit de bourgeoisie romaine.

Ligues suisses. Elles eurent lieu à dater de la transformation des cantons en république fédérative, c'est-à-dire de l'an 1307.

Ligue du bon état. Nicolas Rienzi la forma à Rome, durant les troubles qui agitèrent l'Allemagne à l'élection de Charles IV, en 1346.

Ligue Cadée ou *ligue de la maison de Dieu*. C'est la plus ancienne confédération des Grisons. Elle date de 1401.

Ligues grises. Elles furent formées de trois petites républiques, qui constituaient le corps des Grisons, à partir de la ligue Cadée.

Ligue des dix juridictions ou *droitures*. Les communes du pays des Grisons la constituèrent en 1436.

Ligue de Souabe. Confédération formée en Allemagne, dans l'année 1448, pour rétablir la paix publique et garantir les particuliers contre les déprédations exercées par les nobles.

Ligue du bien public. On donna ce nom à la coalition formée, en 1464 et 1465, contre Louis XI. Cette coalition avait pour chefs les ducs de Bourgogne et de Bretagne, qui mettaient en avant le jeune Charles de Berri, frère du roi. L'un des coalisés avouait naïvement, dit-on, le but de cette ligue en ces termes : « J'aime tant ce bon royaume de France, qu'au lieu d'un roi j'en voudrais six. » L'adresse de Louis XI dissipa cette ligue, et le monarque ne tarda point à enlever à ses adversaires les concessions qu'ils lui avaient d'abord arrachées.

Ligue héréditaire. Ce fut l'alliance des Suisses avec l'archiduc d'Autriche, Sigismond, en 1474.

Ligue de Cambrai. Coalition qui fut signée à Cambrai, en 1508, entre le roi de France, le pape Jules II et le roi d'Aragon, Ferdinand le Catholique, pour combattre la république de Venise.

Ligue de Cognac. Elle eut lieu à l'instigation de François Ier contre Charles-Quint, et date du 21 mai 1526.

Ligue des gueux. Association des réformés en Flandre, en 1566. Ils portaient sur leurs habits l'image d'une écuelle de bois, avec ces mots : « Serviteurs du roi jusqu'à la besace. »

Ligue sainte. Confédération du parti catholique formée par Henri, duc de Guise, en 1576, à l'instigation du cardinal de Lorraine, dans le but de défendre la religion catholique contre les huguenots. Le formulaire qui la constituait fut signé secrètement à Péronne, le 12 février 1577. Le mystère en fut divulgué par un accident. Les chefs de la ligue avaient envoyé à Rome un certain David, avocat au parlement de Paris, pour mettre sous les yeux du pape Grégoire XIII le plan des conjurés. Il devait représenter au pape que la dynastie de Hugues Capet, qui avait usurpé le trône sur les Carlovingiens, était frappée de la malédiction du saint-siége, tant en vertu de l'anathème prononcé par Étienne II en 754, contre tous ceux qui porteraient atteinte aux droits de Pepin le Bref et de ses descendants, que parce que les rois capétiens avaient introduit de graves erreurs qu'on nommait en France les libertés de l'Église gallicane. Il devait lui dire qu'en conséquence on se proposait de faire déclarer le duc d'Alençon, le roi de Navarre et le prince de Condé hérétiques, rebelles et indignes du trône; d'enfermer Henri III et son épouse dans des couvents et d'élever sur le trône Henri, duc de Guise, comme descendant de Charlemagne, à charge de supprimer les prétendues libertés de l'Église gallicane. David revenant de Rome mourut subitement à Lyon, ses papiers tombèrent entre les mains des protestants qui firent imprimer ses instructions. L'authenticité de la pièce fut mise hors de doute par les rapports de Vivonne de Saint-Goar, ambassadeur de France en Espagne, qui découvrit qu'elle avait été transmise par les ligueurs à Philippe II et s'en procura une copie. — La ligue se propagea rapidement de Picardie dans le reste de la France.

Ligue du Rhin. Elle fut conclue, les 14 et 15 août 1658, entre Louis XIV et les archevêques de Mayence, de Trèves et Coblentz, l'évêque de Münster, le comte palatin du Rhin, le roi de Suède, le landgrave de Hesse et plusieurs autres princes allemands. Par le traité du 14,

ces princes s'engageaient à faire observer le traité de Westphalie; et, par celui du 15, la France accédait à la ligue. Il fut stipulé que les confédérés ne laisseraient passer sur leurs terres aucune troupe envoyée dans les Pays-Bas où ailleurs, contre le roi très-chrétien ou ses alliés.

Ligue d'Augsbourg. Elle fut formée, en 1686, contre la France, par l'empereur d'Autriche et les rois d'Espagne et de Suède, auxquels se joignirent, l'année suivante, l'Angleterre et la Hollande.

LIGULA ou **LINGULA**. Petit glaive en forme de langue, dont se servaient les Romains, avant d'avoir adopté le *gladius* ou long glaive droit des Celtibériens.

LIHESI. Lieu de la Hesse, près duquel, en 778, Charlemagne battit les Saxons qui s'étaient soulevés contre son autorité.

LILLE. Chef-lieu du département du Nord. Cette ville fut prise et ravagée par l'empereur Henri III en 1053; par Philippe-Auguste en 1213; par Philippe le Bel en 1296. Louis XIV la prit aux Espagnols en 1667 et la perdit en 1708, mais elle lui fut restituée par la paix d'Utrecht en 1713. Les Autrichiens la bombardèrent en 1792, mais sans pouvoir s'en rendre maîtres. — Lille est le chef-lieu de la 3e division militaire et le quartier général du deuxième des six grands corps d'armée continentaux.

LILLO. Bourg de la province d'Anvers, en Belgique. Il est situé sur la rive droite de l'Escaut. Les Espagnols l'assiégèrent en vain en 1684 et 1688; le maréchal de Lowendal s'en empara en 1747; et l'armée française s'en rendit maîtresse derechef en 1794. Le fort de Lillo a été surnommé *la bride d'Anvers*.

LILLS. Sorte de lance dont les habitants des îles Pelew se servent à la guerre.

LILYBŒUM. Aujourd'hui *Marsala*. Ville de Sicile, située à l'extrémité occidentale de l'île, près du cap Bocco. Timoléon y battit les Carthaginois en l'an 343 av. J.-C. Les Romains en firent le siége pendant huit années, et ne purent l'occuper qu'en vertu du traité qui mit fin à la première guerre punique. Les Carthaginois tentèrent de la reprendre plus tard, mais ils furent défaits dans un combat naval que leur livra le préteur Emilius.

LIMAÇON. Nom d'une évolution d'infanterie qui était anciennement en usage chez les Suisses et les Bourguignons.

LIMANDE (*Mar.*) Toile goudronnée dont on enveloppe un cordage que l'on veut garantir du frottement.

LIMANDER (*Mar.*). Envelopper un cordage d'une limande.

LIMBOURG ou **DOLHAIN-LIMBOURG**. Ville murée de la province de Liége, en Belgique. Elle fut prise, en 1578, par le duc de Parme; Louis XIV s'en empara en 1675, et en fit sauter les fortifications, que rétablirent ensuite les Espagnols. Le duc de Marlborough s'en empara en 1703.

LIMBUS (*Pêche*). Les anciens désignaient par ce mot la grosse corde, faite de plusieurs cordes tressées, qui servait de bordure à un filet.

LIME DE MARÉE (*Mar.*) Trace ou espace que la mer laisse sur le rivage quand elle se retire au jusant. — Les pêcheurs donnent le même nom aux endroits où la surface de l'eau est unie.

LIMÉNARCHIE (*Mar.*). Du grec λιμεναρχία (limenarchia), dérivé de λιμὴν (limên), port, et de ἀρχὴ (archê), commandement. On appelait ainsi, en Grèce, la charge de gouverneur d'un port. Le *liménarque* percevait sur les navires une contribution pour la station ou la libre pratique.

LIMERICK. Chef-lieu du comté du même nom en Irlande. C'était anciennement une place de guerre importante qui fut prise par les Anglais en 1174, et par les troupes du parlement en 1651. Elle fut assiégée sans succès par Guillaume III en 1690; mais il s'en empara l'année suivante. Toutefois, elle ne se rendit que par suite d'un traité favorable aux catholiques, traité qui fut appelé *capitulation de Limerick*.

LIMINARQUE ou **LIMITARQUE**. Du lat. *limen*, seuil, frontière, et du grec ἀρχός (archos), chef. Officier qui, chez les Romains, commandait des troupes préposées à la garde des frontières.

LIMOGES. *Augustorium, Lemovices*. Chef-lieu du département de la Haute-Vienne. Cette ville fut prise d'abord, en 1370, par le connétable Du Guesclin, et reprise par le prince de Galles. Ce dernier, exaspéré contre les habitants, les fit massacrer sans distinction de sexe et d'âge, et livra ensuite la ville aux flammes.

LIMON (*Mar.*). Bouts de cordages bien ridés qui servent de bras d'échelle pour monter dans les haubans, sans marcher sur les bastingages.

LIMON (*Mar., nav. fluv.*). *Limus*, λίμνη (limnê). Terre délayée que déposent les eaux courantes sur les terrains qu'elles ont momentanément envahis. On sait quelle est la réputation du limon du Nil pour l'engrais des terres sur lesquelles le fleuve le dépose.

LINCOLN. Chef-lieu de comté en Angleterre. Le comte de Pembrok, ayant assiégé et pris cette ville où s'étaient renfermés les Français qui soutenaient la cause du prince Louis, fils de Philippe-Auguste, se montra impitoyable pour les vaincus et les fit tailler en pièces. Les Anglais firent un butin si considérable, qu'ils appelèrent cette journée *la foire de Lincoln*.

LINGHEN. Ville située sur la rive de l'Ems, dans le royaume de Hanovre. Elle fut prise en 1597, par le prince Maurice, et en 1605 par le général Spinosa.

LINGUET ou **GINGUET** (*Mar.*). Pièce de bois attachée sur le tillac d'un vaisseau et destinée à arrêter le cabestan. Le *linguet de chaîne* est une sorte d'arrêt placé intérieurement à l'écubier, et

susceptible d'agir incessamment sur le câble-chaîne, c'est-à-dire qu'il remplace avantageusement le stopper.

LINGULA. *Voy.* LIGULA.

LINOIS (CHARLES-AUGUSTE-LÉON, comte DURAND DE). Contre-amiral, né à Brest en 1761, mort en 1848. Embarqué à quinze ans, il servit dans l'Inde et dans la guerre d'Amérique. Capitaine du vaisseau *le Formidable* en 1795, il résista glorieusement à une flotte anglaise à l'île de Croix, le 23 juin 1795; cependant, l'incendie envahit son bâtiment et il tomba au pouvoir de l'ennemi. Échangé peu après, il fut nommé contre-amiral en 1799 et battit les Anglais dans la baie d'Algésiras en 1801. La flotte de l'amiral Warren, bien supérieure en nombre, eut grande peine à triompher de la flotte de Linois, près de Madère, en 1806. Linois, de nouveau prisonnier, ne recouvra sa liberté qu'en 1814.


Linois
(d'après Quenedey).

LINTER (*Mar.*). Sorte d'embarcation que les Romains employaient pour transporter des denrées


Linter
(d'après la colonne Trajane).

sur les rivières, pour traverser les endroits marécageux, pour soutenir un pont de bateaux, etc.

LINTZ. Ville forte de l'archiduché d'Autriche. En 1741, cette ville fut prise par l'électeur de Bavière et les Français; et, en 1742, par le grand duc de Toscane.

LION (*Mar.*). Pièce de bois qui sert à relever la tête des épontilles de la cale avec le pont.

LIOUBE (*Mar.*). Entaille angulaire faite dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois pour recevoir l'extrémité d'une autre pièce.

LIOUBER (*Mar.*). Faire des lioubes.

LIPARI. Ville capitale de l'île de ce nom, dans la mer Tyrrhénienne. Elle fut prise l'an de Rome 500, par le consul C. Aurélius, et ses habitants furent passés au fil de l'épée.

LIPPSTADT. Ville située sur la Lippe, dans la principauté de Lippe-Detmold. Elle fut prise par les Français en 1757.

LIQUIDE INFLAMMABLE INEXTINGUIBLE (*Mar.*). Son invention est due au capitaine Norton, de l'armée anglaise. Une balle ordinaire, creuse et remplie de ce liquide, peut, dit-on, incendier un vaisseau de ligne. Au commencement de 1863, dans la guerre civile d'Amérique, les fédéraux, en assiégeant Charlestown, ont commencé à faire usage d'un feu liquide contenu dans des obus. Ce feu, qu'ils appellent *feu grec*, s'allume par la percussion au moment où l'obus a frappé le but et éclate. Il brûle pendant vingt minutes, et sous l'eau aussi bien que sur terre. Un obus en répand assez pour couvrir de flamme une surface de 100 pieds carrés.

LIS. Ancienne machine de guerre, qui était une sorte de palissade.

LIS (*Pêche*). Filet formé de 70 rangs de mailles de 3 centimètres carrés environ.

LISBONNE. *Olisippo, Felicitas Julia.* Capitale du royaume de Portugal, située sur la rive droite du Tage, et non loin de son embouchure. Elle fut prise et saccagée par le roi de Léon, Ordogno III, au dixième siècle, et par les Maures peu après sa reconstruction. Alphonse Ier, à la tête de chevaliers croisés, s'en empara en 1147, et les Français le 30 novembre 1807. Le 11 juillet 1831, l'amiral Roussin se présenta devant cette ville avec sa flotte. Les troupes de dona Maria l'occupèrent le 24 juillet 1833.

LISIEUX. *Lexovii.* Ville située sur l'Orbec et la Toucques, dans le département du Calvados. Elle fut pillée par les Normands en 877; brûlée par les Bretons en 1130; prise par Philippe-Auguste en 1203; par les Anglais en 1415; par Charles VII en 1448; par les protestants en 1571, et par Henri IV en 1589.

LISQUE (*Pêche*). Sorte de filet à larges mailles.

LISSA. Ville murée de la régence de Posen, États prussiens. Elle fut ruinée par les Russes en 1707, et Frédéric le Grand y battit les Autrichiens en 1757.

LISSAGE, LISSER (*Mar.*). Travail qui consiste à établir les lisses d'un bâtiment en construction.

LISSE. Bande de poils blancs qui se prolonge sur le chanfrein de certains chevaux.

LISSE (*Mar.*). Pièce de bois qui sert à lier les membres d'un vaiseau. On appelle *lisse de tribord*, la préceinte, un peu plus petite que les autres, qui tient le vaisseau tout autour par les hauts; *lisse de plat bord*, celle que terminent les œuvres mortes entre les deux premières rabattues; *lisse d'hourdi* ou *grande barre d'arcasse*, une longue pièce de bois placée à l'arrière, qui peut être regardée comme un banc et qui passe derrière l'étambot sur lequel sont attachés les estaims; *lisses de gabaris*, toutes les pièces qu'on emploie pour former les gabaris ou les façons d'un vaisseau; et *lisses de porte-haubans*, les longues pièces de bois plates qu'on fait régner le long des porte-haubans, et qui servent à tenir dans leurs places les chaînes des haubans.

LISTEAU (*Mar.*). Petite lisse ou morceau de lisse. Se dit aussi d'une pièce de bois qui sert à réparer un léger défaut dans un mât, dans une vergue, quand ces agrès sont composés de plusieurs morceaux. Ce mot désigne aussi une suite de tringles posées sur les côtés intérieurs d'un bâtiment en construction, à la hauteur où les baux doivent être placés.

LISTON (*Mar.*). Bande de bois dont on recouvre le bord de la première rangée des feuilles qui forment la doublure du vaisseau.

LITANA SYLVA. Aujourd'hui *forêt de Lago*. Elle est située près de Modène, en Italie. L'armée du consul Posthumius y périt l'an 215 av. J.-C., d'une manière étrange, au dire de quelques écrivains. Après avoir scié tous les arbres qui bordaient la route que devaient suivre les Romains, et de telle façon que, quoique ces arbres parussent solides, il suffisait d'un faible effort pour les renverser, les Gaulois, placés en embuscade, poussèrent vivement ces arbres sur l'ennemi une fois engagé à portée de leur chute. Posthumius lui-même y laissa la vie, et les vainqueurs, après avoir fait de son crâne une coupe qu'ils garnirent d'or, en firent usage pour des libations. Les Romains éprouvèrent encore, peu d'années après, une autre défaite au même lieu, l'an 193 av. J.-C.

LIT (*Mar.*). *Lit du vent* se dit pour la direction du vent, et *lit d'un courant*, pour la direction de ce courant.

LITIÈRE EN FER. Elle fut introduite en Algérie dans l'année 1840. Elle peut se porter à bras ou se placer sur une bête de somme, et les blessés y sont assis comme sur les cacolets, ou tout à fait couchés. Sous la planche principale qui forme le corps de la litière, se trouvent quatre tasseaux en bois qui servent de pieds lorsqu'on veut poser cette litière à terre pour en former un lit; une toile placée sous le matelas peut en être aisément retirée pour la déployer au-dessus du blessé en guise de rideau, et le garantir du soleil ou de la pluie; enfin, grâce à la promptitude avec laquelle la litière est transformée en brancard, un blessé peut y être couché sur le lieu même du combat, et porté ainsi à l'ambulance, soit à bras, soit placé sur un mulet. (*Voy.* CACOLET.)

LITUUS. Instrument de musique militaire des Romains, particulier à la cavalerie. C'était une espèce de trompette ou de clairon de cuivre, dont le tube était recourbé.

LIURE (*Mar.*). *Voy.* LIEURE.

LIVAH. *Voy.* SANDJAK.

LIVARDE. *Voy.* BALESTON, voile.

LIVIUS SALINATOR (M.). Consul l'an 219 av. J.-C. Il combattit avec succès en Illyrie. Nommé de nouveau consul l'an 207, il eut pour collègue son ennemi personnel, Claudius Nero, et ne l'en aida pas moins de tout son zèle à vaincre les Carthaginois, commandés par Asdrubal.

LIVIUS SALINATOR (C.). Préteur, l'an 190 av. J.-C. Il battit en Grèce l'amiral Polyxénidas, qui commandait la flotte d'Antiochus le Grand.

LIVOURNE. *Labro* ou *Liburnicus Portus*. Ville du grand-duché de Toscane. Elle fut occupée par les Autrichiens le 10 mai 1849.

LIVRE (*Mar.*). Du lat. *liber* (ce mot *liber* signifie proprement la couche intérieure d'écorce d'arbre sur laquelle on écrivait avant l'usage du papier). — On appelle *livre de bord*, le registre sur lequel on inscrit toutes les marchandises, et même les passagers qui sont à bord d'un vaisseau; *livre de signaux*, le livre contenant les signaux généraux et particuliers de nuit et de jour; *livre de loch*, celui où on enregistre les mesures obtenues par l'instrument nommé loch. (*Voy.* LOCH.)

LIVRET. Le livret du soldat lui est remis le jour de son entrée au service. Ce livret contient les nom, prénoms et âge de l'homme, avec l'indication du lieu de sa naissance; son ancienne profession, son domicile, son signalement, et la désignation du corps et de la compagnie auxquels il appartient; on y inscrit la note des effets qui lui ont été délivrés. Ce livret contient en outre les principales dispositions de la législation militaire.

LIVRET (*Mar.*). Petit cahier couvert de parchemin, coté et parafé par le bureau des revues et armements du port, sur lequel sont consignés tous les payements faits à celui qui en est pourvu, ce qui le met à même de recevoir sa solde dans les divers ports où il peut se trouver.

LIVRON. Petite ville du département de la Drôme. En 1574, Louis de Saint-Lary-Bellegarde, favori de Henri III, assiégea Livron qui, défendue avec autant de vigueur par ses habitants que le général catholique mit de mollesse dans son attaque, l'obligea à se retirer honteusement. Les femmes mêmes témoignaient un tel mépris pour cet adversaire, qu'elles venaient en foule filer leur quenouille sur la brèche, et qu'au dernier assaut elles voulurent soutenir seules l'effort des assiégeants.

LIZARD. Cap situé dans le Cornwall, à l'extrémité la plus méridionale de l'Angleterre. Dans son voisinage, Duguay-Trouin battit une flotte anglaise en 1707.

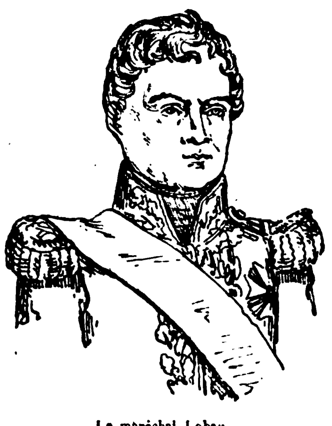
LLOYD (HENRI). Né dans le comté de Galles en 1729, mort en 1783. Il servit d'abord l'Autriche, fut aide de camp du maréchal Lascy et fit, comme lieutenant-colonel, la guerre de Sept ans. Du service de l'Autriche il passa dans les armées de Prusse, puis dans les armées de la Russie, où il se distingua pendant la guerre contre les Turcs, et devint général-major. Il a laissé un renom de tacticien habile et plusieurs ouvrages estimés sur l'art de la guerre.

LLUCHMAYOR. Ville de l'île de Majorque, l'une des Baléares, dans la Méditerranée. Vers l'an 1349, Jayme III, roi de Majorque, fut vaincu et tué dans ses environs.

LOANO. Ville située sur le golfe de Gênes. Les Français y battirent les Austro-Sardes en 1795.

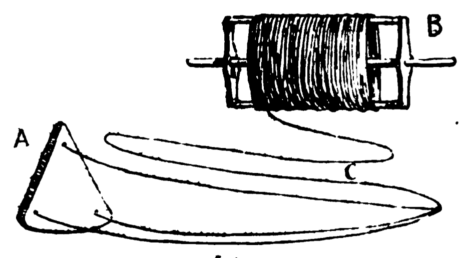
LOBAU. Ile du Danube, dans le cercle inférieur de Manhartsberg, archiduché d'Autriche. Les Français s'y trouvèrent pour ainsi dire emprisonnés en 1809, et furent obligés de s'y fortifier.

LOBAU (Georges Mouton, comte de). Maréchal de France, né à Phalsbourg, département de la Meurthe, en 1770, mort en 1838. Enrôlé en 1792, il était nommé général de division en 1807 sur le champ de bataille de Friedland, après avoir été aide de camp de Joubert, de Moreau et de Napoléon. En Espagne, il emporta à la baïonnette, en 1808, la ville de Médina, et fut pour beaucoup dans la prise de Burgos. Après la journée d'Essling, il gagnait le titre de comte de Lobau, par les talents et l'énergie qu'il déployait, en faisant construire les ponts qui permirent à notre armée, repliée dans l'île de ce nom, de reprendre l'offensive. Fait prisonnier à Dresde, en violation d'une capitulation, et emmené en Angleterre, il y resta jusqu'en 1814. Il était à Waterloo. Exilé à la Restauration, il ne rentra en France qu'en 1818. Il prit part à la révolution de 1830, remplaça le général La Fayette dans le commandement de la garde nationale de Paris, et reçut le bâton de maréchal en 1831.


Le maréchal Lobau
(d'après le Musée de Versailles).

LOBOSITZ. Petite ville de Bohême, dans l'empire d'Autriche. Elle est située sur la rive gauche de l'Elbe. Un combat fut livré sous ses murs, en 1756, entre les Prussiens et les Autrichiens.

LOCH (*Mar.*). Instrument qu'on emploie pour mesurer la vitesse d'un navire. Il se compose



Loch
A. Bâteau de loch. B. Dévidoir de loch. C. Ligne de loch.

d'un *bateau* et d'une corde, dite *ligne de loch*, enroulée autour d'un *dévidoir*. Le bateau est une planchette de forme isocèle, ou un secteur de cercle d'environ 20 centimètres de hauteur, et lesté à la base, afin qu'il se tienne debout, la pointe en haut. La ligne à laquelle est attaché le bateau est divisée en parties égales ou *nœuds*, qui ont chacun 15 mètres 43 centimètres, c'est-à-dire la cent-vingtième partie d'un mille marin de 60 au degré, et l'on compte le temps par un sablier qui marche 30 secondes, c'est-à-dire la cent-vingtième partie d'une heure. Quand le navire vient, en une demi-minute, à s'écarter de deux, trois, quatre nœuds de son bateau de loch, on dit qu'il file deux nœuds, trois nœuds, quatre nœuds à la demi-minute. Mesurer le filage du navire à l'aide du loch, est ce qu'on appelle *jeter le loch*. On nomme *table de loch* une ardoise ou un tableau noir où se trouvent des divisions par colonnes, pour marquer les heures où le loch a été jeté, et le nombre de nœuds qui y correspondent. Si l'on suppose que, dans l'espace de 30 secondes, la corde se soit déroulée d'une longueur de huit nœuds, on dira que le bâtiment file huit *nœuds*, ce qui équivaut à dire qu'il parcourt huit mille marins à l'heure (ou 14 812 mètres).

LOCHAGOS. *Voy.* Armée byzantine.

LOCHIE ou **LOCHOS**. Division de la dilochie des Grecs. C'était une seule file d'hoplites sur seize de profondeur. Cette file se partageait à son tour en deux *dimœries*, et celles-ci en deux *énomoties*. Chaque combattant portait en outre un nom composé qui lui rappelait en toute occasion la place et les fonctions qu'il devait occuper dans le rang et dans la file. Le premier homme de chaque file était à la fois *lochagos*, *dimœrite* et *enomotarque*, c'est-à-dire commandant de la file, chef de la première dimœrie et de la première énomotie.

LOCMAN. *Voy.* Lamaneur et Pilote.

LOCOMOTION. La longueur du pas étant de deux pieds, ou 0m,65 centimètres, le fantassin parcourt dans une minute, au pas ordinaire de 76 à la minute, 50 mètres; au pas de route de 90 à la minute, 60 mètres; au pas accéléré de 100 à la minute, 65 mètres; au pas de charge de 120 à la minute, 78 mètres; au pas de course de 140 à la minute, 98m,50. — L'infanterie marchant par étapes fait moyennement, toutefois en plaine et sur une bonne route, 4 kilomètres ou une lieue de poste par heure, y compris la durée des petites haltes. — La longueur d'une étape est de 20 à 32 kilomètres. — Une marche forcée est de 40 à 48 kilomètres. — Un homme exercé peut marcher, en terrain horizontal, pendant huit heures et demie par jour, en faisant 6 kilomètres à l'heure au pas de 0m,80. — Les espaces parcourus, dans le même temps, en rampe et en terrain horizontal, sont dans le rapport de 2 à 5.

Un cheval parcourt au pas, en une minute, 86 mètres, soit, en une heure, 5 160 mètres; au trot, 190 mètres, soit, en une heure, 11 400

mètres; au galop, 390 mètres, soit, en une heure, 23 400 mètres. — La cavalerie marchant par étapes fait moyennement 4 kilomètres en trois quarts d'heure. (Extrait du *Traité des connaissances militaires*, par Chatelain.)

LOCOMOTION (*Mar.*). Les petites marées parcourent à l'heure 24 kilomètres, et les grandes marées du cap de Bonne-Espérance 622 kilomètres.

LOCRES. Aujourd'hui *Bruzzano*. Ville située sur la mer Ionienne, dans le *Brutium*. Elle se rendit au consul Pleminius, l'an de Rome 547.

LODÈVE. *Luteva* ou *Forum Neronis*. Ville du département de l'Hérault. Elle fut prise et saccagée par les Albigeois en 1573.

LODI. Ville située sur l'Adda, en Italie. Le 10 mai 1796, il s'agissait pour l'armée française, commandée par le jeune général Bonaparte, de franchir vivement, par un coup d'audace, le pont de Lodi, garni de 20 pièces de canon soutenues par 16 000 Autrichiens. Une colonne de 6 000 grenadiers, que conduit Augereau, se lance au pas de course. Un feu épouvantable renverse la tête entière de la colonne; elle hésite. Bonaparte se porte de sa personne en avant, et la terrible batterie est enlevée.

LODIANA. Ville forte de l'Inde anglaise, située sur la rive gauche d'un bras du Setledge. Elle fut prise et presque entièrement détruite en 1846 par les Syks, alors en guerre avec l'Angleterre.

LOF (*Mar.*). Se dit du côté que le navire présente au vent. *Aller, venir au lof*, c'est aller au plus près du vent; *virer lof pour lof*, c'est virer vent arrière pour mettre au vent un des côtés du bâtiment au lieu de l'autre. On donne aussi le nom de *lof* à celui des coins inférieurs d'une basse voile qui est du côté du vent, lorsqu'elle est orientée obliquement à la quille. *Lever les lofs*, c'est carguer les points des basses voiles. *Lof tout!* est un commandement fait au timonier de mettre la barre toute dessous, pour faire lofer autant que possible.

LOFER (*Mar.*). Venir au lof.

LOGE (*Mar.*). De l'ital. *loggia*. Nom que l'on donne à quelques établissements commerciaux, particulièrement dans l'Inde.

LOGEMENT. Ouvrage de campagne offensif et défensif, ou espèce de retranchement fait à découvert dans un lieu dont on vient de chasser l'ennemi. On peut établir un logement sur la contrescarpe, la demi-lune, etc.

LOGEMENT (*Mar.*). Chambre de bord.

LOGEMENT DES GENS DE GUERRE. Le 23 janvier 1790, l'Assemblée nationale décréta, et Louis XVI sanctionna le 7 août suivant : « Tous les citoyens, sans exception, sont et devront être soumis au logement des gens de guerre, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à un nouvel ordre de choses. » Les lois de février, juin et juillet 1791 réglementent le logement militaire dans les bâtiments et établissements de l'État; et cette double matière, qui a été l'objet de nombreuses dispositions, est aujourd'hui fixée par le règlement du 20 juillet 1824, en ce qui concerne le logement chez les particuliers.

LOGISTIQUE. Du grec λογιστικὸς (logisticos), qui sait calculer. Nom que quelques auteurs ont donné à la science des armes dans un sens approximatif du mot stratégie.

LOGRONO. *Juliobriga*. Ville murée de la province du même nom, dans la Vieille-Castille, en Espagne. Elle est située sur l'Èbre. Les Français s'en emparèrent en 1823.

LOGUETTE (*Mar.*). Cordage que l'on ajoute au bout d'un câble pour le tirage des bateaux.

LOI MARTIALE. Nom sous lequel on a désigné diverses lois rendues contre les attroupements, notamment celle du 21 octobre 1789. Lorsqu'il devenait indispensable d'appliquer la loi martiale, on arborait le drapeau rouge, on tirait le canon d'alarme, et trois sommations d'avoir à se retirer, faites aux individus composant l'attroupement, devaient précéder l'emploi de la force. Ce nom de martiale a pour étymologie *Mars, Martis*, le dieu Mars ou dieu de la guerre.

LOIRE. *Liger*. Ce fleuve a joué un grand rôle dans notre histoire, et son cours est admirablement disposé pour défendre le centre de la France, ce qu'ont démontré suffisamment les guerres du moyen âge, ainsi que quelques opérations stratégiques des temps modernes. Qu'on suppose, en effet, la France envahie par le nord jusqu'à la Seine, il reste à ses armées le bassin d'entre Seine et Loire pour attendre l'ennemi et défendre le territoire de la Seine aux Pyrénées; que l'envahissement ait lieu par le sud, le même bassin d'entre Loire et Seine sert à garder et à garantir le nord. Là, dans l'une et dans l'autre hypothèse, les armées trouvent pour dernier refuge les montagnes de l'Auvergne. C'est ainsi que Vercingétorix luttait jusqu'à la dernière heure contre l'invasion romaine; que Vaïfre, duc d'Aquitaine, dressait un plan remarquable de la défense de cette province; que Ecdicus, avant lui, avait défendu le plateau de l'Auvergne contre les Goths, et qu'au quinzième siècle, les généraux de Charles VII arrachèrent la France aux Anglais, par suite de leurs manœuvres dans le bassin de la Loire. Chacun sait qu'en 1815 les débris des armées impériales, soutenues par une dernière lueur d'espoir, se retirèrent, mais vainement, au sud de la Loire, ce qui leur fit donner, par le parti triomphant, le surnom de *brigands de la Loire*.

LOIS D'OLÉRON, ou mieux **JUGEMENTS ET RÔLE DE L'ÎLE D'OLÉRON.** On donne ce nom à un recueil des coutumes généralement observées dans les ports de la Méditerranée, recueil rédigé par l'ordre d'Éléonore, duchesse de Guienne, reine douairière d'Angleterre, et de son fils Richard

Cœur de Lion, vers l'an 1190. Ce recueil fit autorité dans la plupart des ports de la mer Atlantique; il est encore de droit subsidiaire en Angleterre.

LOJA ou **LOXA**. Ville de la province de Grenade, en Espagne. Elle est située sur la rive gauche du Xénil. Les chrétiens l'enlevèrent aux Maures en 1436. Une bande d'insurgés, commandée par Rafaël Pérez, l'occupa le 29 juin 1861.

LOKEM. Cette ville fut prise en 1606, d'abord par les Espagnols sous les ordres de Borgia, et ensuite par le prince Maurice.

LOKON. Ville du territoire de Münster. Elle fut prise en 1665 par les Hollandais.

LOMITTEN (COMBAT DE). Les Russes y furent battus par les Français le 5 juin 1807.

LONATO. Ville d'Italie. Le général Bonaparte y battit les Autrichiens le 3 août 1796.

LONDONDERRY. Chef-lieu du comté de ce nom, en Irlande. Il est situé sur la rive gauche de la Foyle. En 1689, cette ville soutint un siége de sept mois contre le roi Jacques II, qui fut obligé de se retirer. Elle n'était défendue que par ses habitants, que dirigeait un courageux ministre protestant, nommé Valker.

LONGE. Corde de certaine longueur que l'on attache à l'anneau d'un caveçon, et qui sert à tenir un cheval trottant sur des cercles.

LONGER (*Mar.*). *Longer une côte,* c'est naviguer près et le long de cette côte; *longer un vaisseau,* c'est le serrer en faisant une route parallèle à la sienne.

LONGIS (*Mar.*). Se dit de deux barres de bois placées le long des passavants.

LONGITUDE (*Mar.*). Du lat. *longitudo,* fait de *longus,* long. La longitude d'un point terrestre quelconque est l'angle que fait le méridien qui passe par ce point avec un autre méridien adopté pour servir de point de départ. (Les Français, par exemple, adoptent le méridien de l'observatoire de Paris; les Anglais, celui de l'observatoire de Greenwich.) Cet angle est mesuré par l'arc de l'équateur compris entre le méridien observé et le méridien adopté comme point de départ. La *longitude* sert, avec la *latitude,* à déterminer la position d'un lieu terrestre. Elle est dite *orientale* ou *occidentale,* selon qu'elle se trouve être à l'orient ou à l'occident du méridien adopté. Elle se compte depuis 0 jusqu'à 180 degrés. Sa recherche présente le problème le plus important de la navigation. (*Voy.* LATITUDE.)

LONGITUDINAL (*Mar.*). Le plan *longitudinal* ou *diamétral* d'un bâtiment est celui qui s'élève verticalement en passant par la quille.

LONG-PIC (*Mar.*). Position d'un bâtiment qui, en levant une ancre mouillée à l'avant, est arrivé au-dessus de cette ancre, de manière que le câble est vertical.

LONGRINES ou **LONGUERINES** (*Mar.*). Fortes pièces de bois placées dans le sens de la longueur d'une cale de construction, et qui entrent dans la formation du grillage. — Ce mot désigne aussi les pièces de bois employées dans les plates-formes des mortiers.

LONGS-PONTS (COMBAT DES). Il eut lieu en l'an 15 de J.-C., au bord de l'Adrana, sur une chaussée appelée les *Longs-Ponts,* entre les Germains, commandés par Arminius, et les Romains qui obéissaient à Cecina, l'un des lieutenants de Germanicus. Après avoir été culbuté dans les marais et exposé à des accidents qui se multipliaient à mesure qu'il les surmontait, Cecina remporta cependant une victoire complète.

LONGUEUR (*Mar.*). La longueur proprement dite d'un navire se mesure de l'étrave à l'étambot, à la hauteur du fort, et de dedans en dedans; sa longueur absolue, ou de tête en tête, se prend horizontalement en dehors de tout, et en la mesurant des extrémités les plus éloignées. La longueur de la quille se mesure depuis son talon jusqu'au brion.

LONGUE-VUE ou **LUNETTE D'APPROCHE** (*Mar.*). L'image perçue par l'objectif y est redressée par l'interposition d'une lentille biconvexe entre l'objectif et l'oculaire; c'est cette lentille qui donne le grossissement. La *lunette de nuit* a plus d'ouverture à l'objectif, afin de percevoir plus abondamment le très-faible éclat dont peuvent alors briller les objets.

LONGWY. Ville fortifiée par Vauban, située sur le Chiers, dans le département de la Moselle. Elle fut prise par les Français au dix-septième siècle; depuis elle fut reprise une première fois par les Prussiens en 1792, et une seconde fois en 1815, après un siége opiniâtre. Par suite des traités de cette dernière époque, cette ville est restée à la France.

LONS-LE-SAUNIER. *Ledo Salinarius.* Ville située sur la Vallière et le Solvau, dans le département du Jura. Elle fut occupée par d'Ossonville en 1392. S'étant révoltée en 1500 pour se donner à l'Autriche, elle fut reprise d'assaut par les Français en 1637.

LOQUET (*Mar.*). De l'angl. *loch,* serrure. Nom que l'on donne aux barres qui servent à fermer les écoutilles, les cabanes, etc.

LORETTE. *Loretto.* Ville d'Italie, située non loin de la mer Adriatique. Les Français s'en emparèrent en 1797 et en 1800.

LORGES (JACQUES DE MONTGOMERY, seigneur DE). Il ravitailla Mézières où Bayard était renfermé. François I[er] le nomma capitaine de sa garde écossaise en 1545. Il saccagea, en 1544, la ville de Lagny, qui avait désobéi au roi. Depuis lors les habitants s'offensaient chaque fois qu'un mauvais plaisant leur adressait cette question : *Combien vaut l'orge?* c'est-à-dire *Lorges.* Le moins qu'il pouvait arriver à l'imprudent questionneur était d'être plongé dans le bassin d'une fontaine. (*Voy.* LAGNY.)

LORGES (GUI-ALDONCE DE DURFORT DE DURAS, duc DE). Maréchal de France, neveu de Turenne,

mort en 1703. Lorsque son oncle fut tué en 1675, il dirigea une habile retraite qui sauva l'armée. Vainqueur, en 1692, à la bataille de Pfortzheim, il fit prisonnier le duc de Wurtemberg; emporta Heidelberg en 1693, mais fut repoussé par le prince de Bade.

LORICART. On donnait autrefois ce nom aux ouvriers employés à la fabrication des cuirasses (*loricæ*).

LORICATUS. De *lorica*, cuirasse. On désignait ainsi l'homme armé d'une cuirasse, d'un corselet ou d'une cotte de mailles. De l'éléphant armé pour le combat, on disait aussi qu'il était *cuirassé* (*loricatus*).

LORICULE. *Loricula.* θωράκιον (thôrakion). Se disait pour désigner un rempart ou parapet de peu d'élévation.

LORIENT. Ville maritime du département du Morbihan, au confluent du Scorff et du Blavet. Elle fut attaquée sans succès par les Anglais en 1746. On y voit la statue de l'héroïque Bisson. (*Voy.* ce nom.) — Lorient est le chef-lieu du 3ᵉ arrondissement maritime et du 3ᵉ arrondissement de l'inscription maritime.

LORILLART. Genre de lance ou de javelot dont on se servait au moyen âge.

LORIQUE. *Lorica.* γυαλοθώραξ (gualothôrax). Cuirasse grecque de la plus ancienne époque, qui était composée de deux pièces de métal séparées, destinées à couvrir la poitrine et le dos. Elle était souvent aussi formée de petites pièces disposées de manière à imiter les écailles d'un poisson. On distinguait plusieurs espèces de ces cuirasses ou corselets, et les Romains entre autres avaient les *lorica plumata*, *serta*, *lintea*, etc. (*Voy.* Cuirasse.)

LORROISE. Genre de hache de combat dont il était fait emploi au moyen âge.

LOSTANGES (Le chevalier de). Capitaine de vaisseau, mort en 1836. Il se distingua, en 1779, au combat de la frégate française *la Surveillante*, contre la frégate anglaise *le Québec*.

LOTIER (*Pêche*). Se dit, en termes de pêcherie, de celui qui, fournissant sa part de filets, jouit d'un plein lot.

LOUBNY. Ville du gouvernement de Pultava, en Russie. Elle soutint un siége contre Charles XII, roi de Suède, pendant le règne de Pierre le Grand.

LOUCHET (*Mar.*). Godet de tôle, percé à jour, dont on arme les chaînes continues des dragues. Les louchets vont prendre les immondices dans le bas-fond, pendant l'opération du draguage, les enlèvent et les déversent dans le bateau réceptacle attaché au dragueur.

LOUGRE (*Mar.*). Petit bâtiment, le plus souvent armé, dont les bordages sont à *clin*, c'est-à-dire se recouvrent les uns les autres de $0^{m},03$ environ. Le lougre a beaucoup de tirant d'eau sur l'arrière, et a pour mâture un grand mât, un mât de misaine, un tapecu, tous les trois inclinés vers l'arrière, et de plus un beaupré très-court. Ses basses voiles sont à *bourcet*, c'est-à-dire que leur point de drisse n'est pas au milieu



Lougre.

de la vergue, d'où il résulte que les deux tiers de celle-ci et de la surface de la voile se trouvent sous le vent quand elles sont hissées. Lorsque le lougre est fort, il grée en outre des huniers et même des perroquets volants.

LOUISBOURG. Ville de l'Amérique du Nord. Elle fut prise par les Anglais sur les Français en 1745 et en 1758. Un combat naval eut lieu dans ses eaux en 1781, entre les Français et les Anglais.

LOUIS IX ou **SAINT LOUIS.** Roi de France, né à Poissy en 1215, mort en 1270. Il réduisit le comte de La Marche qui lui refusait hommage, et remporta sur Henry III, roi d'Angleterre, allié du comte, en 1242, les victoires de Taillebourg et de Saintes. En accomplissement d'un vœu fait en 1244, pendant une maladie dangereuse, il partit d'Aigues-Mortes en 1248, pour aller combattre les infidèles. Il débarqua en Égypte, prit Damiette en 1249, et battit l'ennemi à Mansourah en 1250. Vaincu par la disette et les maladies, il tomba avec ses deux frères entre les mains des musulmans, dut leur payer une rançon de 8 000 besants d'or ou à peu près 7 millions de francs. D'Égypte Louis IX passa en Palestine où il demeura quatre années, sans autre fruit de cette expédition que d'occuper Tyr et Césarée. Après quelques années consacrées en France aux soins d'une sage administration, il céda de nouveau à l'esprit de son époque et s'embarqua une seconde fois, en 1270, pour une autre guerre sainte. Débarqué près de Tunis, un premier succès semblait présager une heureuse campagne, mais la peste vint décimer son armée, et ne respecta pas le pieux monarque lui-même.

LOUIS XII. Roi de France, dit le *Père du Peuple*. Né à Blois, en 1462, mort en 1515. Fils de Charles, duc d'Orléans (petit-fils de Charles V), et de Marie de Clèves, Louis épousa, à l'âge de onze ans, en 1473, Jeanne, fille de Louis XI.

Quand le fils de ce dernier, sous le nom de Charles VIII, succéda à son père, en 1483, Louis, porteur du titre de duc d'Orléans, devenait le premier prince du sang, et il était de droit et de fait appelé à la couronne, alors que Charles VIII mourait, sans postérité, en 1498. Louis XII monté sur le trône, les courtisans cherchèrent à l'aigrir contre plusieurs de ses anciens adversaires et entre autres contre Louis de La Trémouille qui l'avait fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin : « Ce n'est pas au roi de France, répondit-il, à venger les injures faites au duc d'Orléans ! » Ayant remarqué sur une liste d'officiers de l'ancienne cour deux hommes qui l'avaient toujours desservi auprès de Charles VIII, il traça une croix en regard de leurs noms ; et comme ces personnages, instruits de cette circonstance, se disposaient à s'expatrier, le roi les fit appeler et leur dit qu'il n'avait ainsi marqué leurs noms qu'afin de se souvenir de Celui qui avait pardonné à ses ennemis, en mourant pour eux sur la croix.

Dans la guerre contre les Vénitiens, en 1509, l'armée française s'approcha de leur camp jusqu'à la portée du canon. Le roi voulut alors profiter de l'ardeur qui se montrait parmi ses troupes et en venir aussitôt aux mains ; et comme quelqu'un lui fit remarquer qu'il avait à combattre des ennemis très-*sages* contre lesquels il fallait agir avec prudence et prendre toutes ses précautions, il répondit : « Je leur donnerai tant de *fous* à gouverner, qu'avec toute leur sagesse, ils n'en viendront pas à bout. » Il se jeta lui-même au plus fort de la mêlée, passant au milieu du plus grand feu, et à ceux de ses courtisans qui lui représentaient qu'il s'exposait trop, il répliquait en riant : « Suivez-moi, mes amis, faites ce que vous me verrez faire ; et que ceux qui ont peur se mettent à couvert derrière ma personne. » A la bataille de Ravenne, où il remporta la victoire, mais achetée par une perte considérable d'officiers distingués, il s'écria avec douleur : « Je voudrais n'avoir plus un pouce de terre en Italie, et pouvoir à ce prix faire revivre mon neveu Gaston de Foix, et tous les braves qui ont péri avec lui. Dieu nous garde de remporter jamais plus de telles victoires ! » Comme on reprochait à ce prince son avarice, il répondit : « J'aime mieux voir mes courtisans rire de mes épargnes, que de voir mon peuple pleurer de mes dépenses. »

LOUIS XIV. Roi de France, dit *le Grand*, né à Saint-Germain en Laye en 1636, mort en 1715. Fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Il succéda à son père en 1643, sous la régence de sa mère. Sa minorité fut marquée par la continuation de la guerre contre la maison d'Autriche et par les guerres contre la Fronde. Sacré à Reims en 1654, il laissa les affaires aux mains de Mazarin, qui fit conclure le traité des Pyrénées en 1659. A la mort du cardinal, en 1661, le roi gouverna par lui-même. Avide de gloire et de conquêtes, en 1667 il déclara la guerre à l'Espagne, pour des prétentions formées au nom de Marie-Thérèse, son épouse, sur plusieurs provinces des Pays-Bas espagnols, en vertu du droit de *dévolution* usité pour lors dans ces pays. Selon ce droit, la propriété des biens passait aux enfants du premier lit lorsque le père contractait un nouveau mariage. Marie-Thérèse était fille du premier lit de Philippe IV, et les provinces régies par le droit de dévolution lui revenaient, prétendait-elle, et non pas à son frère du second lit Charles II, héritier de la couronne d'Espagne. Louis marcha sur la Flandre dont, en une campagne, il occupa toutes les villes ; et, l'année suivante, il s'empara de la Franche-Comté avec la même rapidité. La Hollande vint au secours de l'Espagne, et, par le traité d'Aix-la-Chapelle, le roi abandonna cette dernière conquête. En 1672, le roi déclare la guerre aux Hollandais et ouvre la campagne, avec Turenne et Condé pour ses lieutenants. Le début fut le passage du Rhin chanté par les poëtes de l'époque et notamment par Boileau, dans lequel on lit ce vers ridiculement emphatique :



Louis XIV
(d'après le médaillon en cire du musée de Versailles).

« Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire. »

L'Espagne, l'empereur et l'électeur de Brandebourg s'étant ligués contre la France, Louis s'empare de nouveau de la Franche-Comté ; Turenne ravage le Palatinat ; Schombert bat les Espagnols dans le Roussillon ; Condé bat le prince d'Orange à Senef ; Duquesne bat Ruyter dans deux batailles navales. Le victorieux Louis XIV offre généreusement la paix, et signe le traité de Nimègue en 1678 En 1682, notre pavillon, insulté par le dey d'Alger, est vengé par le bombardement de cette ville. Gênes, qui a eu des torts envers la France, les répare humblement en 1685. L'Empire, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande se coalisent et forment la Ligue d'Augsbourg. Une campagne s'ouvre alors et débute pour les armes françaises par des succès sur terre, tandis que sur mer nous sommes battus à la Hogue. La prise de Namur et les victoires de Steinkerque, de Nerwinde et de la Marsaille sont les lauriers des années 1692, 1693 et 1694 ; à la fin de cette dernière année, cependant, Guillaume nous reprend Namur. Mais bientôt tout le monde se lasse de la guerre, et le traité de Ryswick y met un terme en 1697.

La mort et le testament de Charles II, roi d'Espagne, rallument la guerre en 1700. Dans les

premières années de cette guerre de la *succession*, la fortune hésite à se prononcer; mais nos défaites à Hochstett en 1704, et à Ramillies en 1706, amènent la France près de sa ruine. Heureusement, l'année suivante, Berwick gagne en Espagne la victoire d'Almanza, et Duguay-Trouin bat à plusieurs reprises les flottes ennemies. Louis XIV profite de cette lueur d'un retour de fortune pour demander la paix. On lui fait des conditions humiliantes qu'il repousse avec fierté. L'Anglais Marlborough et le prince Eugène battent Villars à Malplaquet, en 1709. La France se relève enfin par les victoires que remportent Vendôme à Villaviciosa, et Villars à Denain, et ces succès amènent la paix d'Utrecht en 1713. Louis XIV meurt deux années après.

LOUIS-PHILIPPE. Roi des Français, né à Paris en 1773, mort le 26 août 1850. Fils du duc d'Orléans dit *Philippe-Égalité*. Il fut élevé par la comtesse de Genlis, qui lui donna une éducation à la fois philosophique et excentrique, et lorsque vint la révolution, le jeune prince en adopta les principes et courut aux frontières défendre le pays contre l'invasion étrangère. Il se signala, dans la campagne de 1792, à Quiévrain, à Valmy, et surtout à Jemmapes où il décida



Louis-Philippe (duc de Chartres) *(d'après Léon Cogniet).*

la victoire; mais sa brillante conduite ne le mit point à l'abri de la proscription, et il dut s'enfuir à l'étranger. Il alla d'abord en Suisse, où il vécut, pendant quelques mois, au collége de Reichenau, dans les Grisons, se cachant sous un nom emprunté et sous le titre de professeur de mathématiques; puis il voyagea en Norvége et pénétra jusqu'au cap Nord. En 1796, sur le vœu du Directoire, et sous la condition que cesserait en France la détention de sa mère et de sa sœur, il alla habiter l'Amérique. En 1800, il revint en Europe et se fixa en Angleterre, avec ses frères, à la résidence de Twickenham. En 1809, il épousa à Palerme la princesse Amélie, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles. Peu après il fut appelé en Espagne par une délibération de la junte de Séville pour combattre l'invasion française; mais le gouvernement anglais, craignant d'introduire une complication nouvelle dans la guerre contre Napoléon, força le Bourbon de la branche cadette de retourner en Sicile, où il demeura jusqu'à la rentrée de Louis XVIII en France (1814), événement qui le ramena lui-même dans sa patrie. Le Palais-Royal, qu'habita le duc d'Orléans, devint bientôt le rendez-vous des hommes appartenant au parti libéral, et c'est ce parti qui le plaça sur le trône, en 1830, à la chute de Charles X. Lors de la révolution de Belgique, Louis-Philippe refusa le trône de ce pays offert à l'un de ses fils, le duc de Nemours, et appuya l'indépendance belge en assiégeant Anvers et l'enlevant à la Hollande en 1832, en même temps que, pour contenir l'influence autrichienne en Italie, il faisait occuper Ancône par un coup de main. En 1834, le traité de la *quadruple alliance* entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, assurait la liberté espagnole contre les prétentions carlistes. En 1838, l'amiral Baudin, ayant sous ses ordres le prince de Joinville, l'un des fils du roi, châtiait la mauvaise foi du gouvernement mexicain par le bombardement et la prise de Saint-Jean d'Ulloa. En 1840, Louis-Philippe se montrait favorable au pacha d'Égypte et mécontentait les grandes puissances, qui s'entendirent pour régler, sans la France, les affaires d'Orient, et forcèrent le pacha de renoncer à son attaque contre le sultan. La France eut peine à rentrer dans le *concert européen* l'année suivante et à se voir admise à signer le traité des *détroits* qui régla l'entrée des Dardanelles et du Bosphore, et le traité du droit de visite en mer. En 1842, l'amiral Du Petit-Thouars occupait les îles Marquises et nous assurait une station avantageuse dans l'océan Pacifique. Pendant tout ce temps, notre domination s'étendit dans l'Algérie, qui fut le théâtre où les fils du roi allaient apprendre le métier des armes, et où se sont formés les généraux habiles et les soldats vaillants qui depuis ont figuré si brillamment dans les grandes guerres de Crimée et d'Italie. Renversé du trône par l'insurrection parisienne de février 1848, Louis-Philippe alla chercher de nouveau un asile en Angleterre, où il prit le nom de comte de Neuilly, et mourut dans la modeste retraite de Claremont.

LOUP. *Lupus*, λύκος (lucos). La figure de cet animal est celle qui a le plus anciennement paru sur les enseignes romaines.—Les Romains donnaient aussi ce nom à une espèce de harpon ou de croc à l'aide duquel ils détournaient les coups du bélier. — Le mot *loup* désignait encore, anciennement, une sorte de mors dont on faisait usage pour dompter les chevaux fougueux.

LOUP (*Mar.*). Les charpentiers donnent ce nom à un défaut capital qui se présente dans une pièce de construction. — On appelle aussi de ce nom une sorte de pince propre à arracher les gros clous.

LOUP (*Pêche*). *Voy*. LOUVE.

LOUP DE MER (*Mar.*). Sorte de sobriquet que l'on donne au marin qui a navigué la plus grande partie de sa vie, et a acquis l'expérience des péripéties nombreuses du métier.

LOURDES. Petite ville du département des Hautes-Pyrénées. Elle fut prise, en 1373, par le duc

d'Anjou, après le lâche assassinat du gouverneur de la ville, Pierre Arnaud de Berne. Celui-ci, ayant été attiré dans le camp des assiégeants par Gaston de Foix, dont il était parent, fut sommé de remettre la place aux troupes de Charles V, et comme il s'y refusa, déclarant que son honneur s'opposait à un tel acte, il reçut de la main même de ce parent déloyal cinq coups de poignard en pleine poitrine et tomba à ses pieds en le couvrant de sang.

LOURMEL (De). Général de brigade, né en 1811, mort en 1855, sous les murs de Sébastopol, le jour de la bataille d'Inkermann. Sorti en 1830 de l'École militaire, il débuta par la campagne de Belgique. Capitaine en 1841 dans le 10e bataillon de chasseurs à pied, il fut mis treize fois à l'ordre du jour de l'armée d'Algérie pour actions d'éclat. Chef de bataillon en 1842, lieutenant colonel en 1847, et blessé grièvement en 1849 au siége de Zaatcha, il devint général de brigade en 1852.

LOUSSEAU ou **LOUSSET**. *Voy*. Ousseau.

LOUSTIC. Il existait autrefois, et il existe encore, dans la plupart des régiments et des compagnies, une espèce de bouffon, un *homme spirituel* qui a le privilége d'amuser ses camarades. A la caserne on fait cercle autour de lui; en marche, il jabote sans relâche, raconte une foule d'anecdotes plus ou moins vraies, et le plus souvent tirées de son crû; il provoque le rire de ceux qui l'écoutent, et leur fait trouver plus courtes les heures de l'étape. Il n'y a aucun mal à ce que la compagnie ait son *loustic*, mais celui qui se charge de ce rôle n'arrivera probablement jamais à la commander. Savoir rire est une des aimables facultés de l'esprit humain, mais c'est faire un emploi dégradant de cette faculté que l'employer à faire rire les autres. Dans les régiments suisses, on donnait à ces farceurs le nom de *lustig*, dont on a fait, dans notre langue, *loustic* ou *loustique*.

LOUVAIN. Ville de la province de Brabant, en Belgique. Elle fut assiégée sans succès, en 1635, par les forces combinées de France et de Hollande; mais elle fut prise en 1736 par le comte de Lowendal.

LOUVE ou **LOUP** (*Pêche*). Espèce de filet qu'on tend verticalement sur trois perches, en présentant l'ouverture au courant.

LOUVELLE ou **LOUVETTE** (*Mar.*). L'expression *border en louvelle* signifie border de manière que les cordages se touchent carrément l'un à côté de l'autre.

LOUVOYAGE, LOUVOYER (*Mar.*). Se dit de l'action de courir des bordées quand on a le vent contraire et qu'on veut maintenir le vaisseau dans sa route. On dirige celui-ci tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et de manière à ce que la résultante des deux forces qui le sollicitent : résistance de l'eau et action du vent, le poussent dans un sens opposé à celui que le vent tendrait à lui faire prendre.

LOVER (*Mar.*). Ployer un cordage en rond.

LOWE. *Voy*. Hudson Lowe.

LOWENDAL (Woldemar, comte de). Maréchal de France, né à Hambourg en 1700, mort en 1755. Issu d'un fils naturel de Frédéric III, roi de Danemark. Il passa du service de l'Autriche au service de la Pologne, et successivement ensuite au service de la Russie et de la France; il prit part, sous le drapeau impérial, à la bataille de Peterwaradin et aux siéges de Temeswar et de Belgrade; sous le drapeau polonais, à la défense de Cracovie, en 1733, et aux campagnes de 1734 et 1735 sur le Rhin; sous le drapeau russe, au siége d'Otchakof et à la bataille de Choczim; enfin, sous le drapeau français, à la bataille de Fontenoy et au siége de Berg-op-Zoom, réputée imprenable, et qu'il prit d'assaut en 1747.

LOWESTOFT. Ville située sur la mer du Nord, dans le comté de Suffolk, en Angleterre. Elle fut témoin d'un combat naval entre les Hollandais et les Anglais, en 1665.

LOWOSITZ. Village de Bohême. Frédéric II, roi de Prusse, y remporta, en 1756, une victoire sur les Autrichiens.

LOXODROMIE (*Mar.*). Du grec λοξός (loxos), oblique, et δρόμος (dromos), course. Chemin que fait un bâtiment, ou la ligne courbe qu'il décrit en suivant toujours le même rumb de vent. « Le plus court chemin d'un point à un autre sur la sphère est l'arc de grand cercle passant par ces deux points; mais tout arc de grand cercle, sauf l'équateur, fait avec chacun des méridiens des angles différents. Si un navire partant d'un point devait parcourir un arc de grand cercle, il faudrait à chaque instant rectifier sa direction, ce qui entraînerait des difficultés insurmontables. Or, sur une sphère, on peut toujours tracer d'un point à un autre une courbe à double courbure jouissant de la propriété de faire avec chaque méridien le même angle; cette courbe s'appelle *loxodromie*. C'est la courbe que suivrait un bâtiment s'il courait toujours dans la même aire de vent, c'est-à-dire en faisant le même angle avec chacun des méridiens qu'il rencontre. Cette courbe affecte la forme d'une spirale allant constamment en se rapprochant du point qu'il s'agit d'atteindre. Le calcul démontre que pour deux points, même suffisamment éloignés, la grandeur de l'arc loxodromique compris entre les deux méridiens passant par ces deux points diffère peu de l'arc de grand cercle passant par ces deux points; c'est toujours cet arc loxodromique que les navigateurs cherchent à faire parcourir aux bâtiments pour aller d'un point à un autre. » (Dictionnaire des Arts, au mot *Navigation*.)

LOYALISTES. On appela ainsi en Angleterre ceux qui, après l'expulsion des Stuarts, se montrèrent favorables à la nouvelle dynastie. — On donna aussi le même nom, en Amérique, dans la guerre de l'indépendance, à ceux qui prirent parti pour la métropole et se prononcèrent contre l'insurrection.

LOYSON (Olivier). Général de division, né à

Damvilliers vers 1765, mort en 1816. Il se distingua à Wertingen, Guntzbourg et Austerlitz. Au 13 vendémiaire il avait commandé les troupes mises à la disposition du général Bonaparte pour défendre la Convention attaquée par les sections parisiennes.

LUBECK. *Lubecum.* Ville d'Allemagne, située sur la rive gauche de la Trave. Elle fut occupée par l'empereur d'Autriche en 1182; par les Saxons en 1189; par le comte Adolphe de Holstein en 1192; par le duc de Waldemar-Schleswig en 1202; et par les Français le 6 novembre 1806, après qu'ils eurent battu les Prussiens dans son voisinage. Lubeck reprit son indépendance après la bataille de Leipzig, époque à laquelle y entrèrent les Suédois.

LUCÉRIE. *Lucera.* Ville de la Capitanate, en Italie. Dans son voisinage, l'an de Rome 434, les Samnites furent vaincus par les Romains et obligés de passer sous le joug, ainsi qu'ils l'avaient imposé eux-mêmes à leurs adversaires à la journée de Caudium, l'an 321. (*Voy.* Fourches Caudines.) Pontius Herennius, le général qui commandait les Samnites dans ce combat de Caudium, fut le premier à qui l'on fit subir cette humiliation. L'an 438, Lucérie, assiégée par les Samnites, fut encore témoin d'un combat sanglant entre ce peuple et les Romains, combat dont le succès demeura à ces derniers. Lucérie fut détruite au quatrième siècle par l'empereur Constance.

LUCERNE. Chef-lieu du canton de même nom, en Suisse. Les Français s'en emparèrent en 1798. Elle fut, en 1802, le principal foyer de la guerre civile qui éclata en Suisse.

LUCKNER (Nicolas). Maréchal de France, né à Campen dans le Hanovre, en 1722, mort en 1794. Il fit, au service de Prusse, la guerre de Sept ans, et, peu avant la paix de 1763, passa en France et obtint le grade de lieutenant général. En 1791, il était nommé maréchal et commandait l'armée de Flandre et celle de la Moselle. Déclaré suspect, en 1794, par le tribunal révolutionnaire, Luckner fut envoyé à l'échafaud.

LUCKNOW. Dans la révolte de l'Inde, une troupe anglaise d'un millier d'hommes, avec des femmes et des enfants, s'enferma, le 25 septembre 1858, dans un petit fort qui dépend de cette ville, et soutint les attaques répétées de la formidable agglomération des insurgés, jusqu'au 17 novembre, où le général sir Colin Cambell vint frapper le dernier coup sur la rébellion, et délivrer ses braves compatriotes.

LUCQUES. *Lucca.* Ville d'Italie et ancienne colonie romaine. Elle fut emportée d'assaut par Narsès, en 553; prise par les Français en 774; occupée par Othon le Grand, de 936 à 973; par les Français en 1799; et par les Autrichiens en 1815.

LUCUMON. Guerrier étrusque qui vint au secours de Romulus, lorsque celui-ci engagea la guerre contre les Sabins.

LUDE (Jacques de Daillon, sieur du). Né dans le quinzième siècle, mort en 1522. Conseiller et chambellan de Louis XII et de François Ier; il fit les guerres d'Italie, fut gouverneur de Brescia, et soutint dans Fontarabie, durant treize mois, un siége contre les Espagnols.

LUDE (Henri de Daillon, duc de). Lieutenant général, grand maître de l'artillerie, né vers 1640, mort en 1685. Il se signala aux siéges de Tournay, de Douai, et de Lille en 1669; puis à ceux de Maëstricht, de Besançon, de Dôle, de Limbourg, de Cambrai et de Gand.

LUGO. *Lucus Augusti.* Ville de la province de Galice, en Espagne. Alonzo Ier l'enleva aux Maures en 742, et les Français l'occupèrent en 1809.

LUGO. *Forum Lucium.* Ville d'Italie. Les Français s'en emparèrent en 1796.

LUMIÈRE. *Lumen.* On appelle *lumière d'une bouche à feu*, le trou par lequel on dégorge et amorce la pièce.

LUMIÈRE (*Mar.*). On entend par *lumière d'une pompe*, le trou qui donne passage à l'eau pour se rendre dans la manche qui la conduit au dalot. (*Voy.* Dalot.)

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE. On peut obtenir de l'emploi de cette lumière, dans les siéges, des avantages importants. Ainsi, avec une pile électrique et une forte lentille, disposées dans la place, il est possible de projeter la lumière jusqu'à 3 000 mètres, sur les assiégeants, et de rendre beaucoup plus difficiles leurs travaux de nuit. — On fait usage aussi de la pile pour transmettre le feu à une mine, moyen qui fut indiqué par M. Fabien, lieutenant du corps du génie, et que les Anglais ont mis en pratique en le donnant comme de leur invention. Enfin, on peut encore se servir d'une batterie électrique, dans une marche de nuit, soit pour éclairer cette marche, soit pour répandre instantanément la lumière sur un point attaqué par surprise.

LUNA. Aujourd'hui *Lunejiano.* Ville maritime de l'ancienne Étrurie. Elle fut prise en 867 par le chef normand Hasting, qui, en y entrant, s'imaginait avoir conquis Rome. (*Voy.* Hasting.)

LUNAISON (*Mar.*). Une *lunaison de vent* ou *de temps* est une durée d'environ quinze jours du même vent ou du même temps.

LUND ou **LUNDEN.** Ville de Suède. Elle fut témoin, en 1675, d'une bataille sanglante entre les Danois et les Suédois. La victoire demeura à ces derniers.

LUNETTE. Petite demi-lune. Les lunettes sont ordinairement percées des deux côtés d'une demi-lune en manière de contre-garde. (*Voy.* Tenaillon.)—Ce mot désigne aussi un cercle en métal, garni d'un manche, avec lequel on vérifie le calibre d'un projectile. On emploie deux lunettes pour cette opération : l'une a une ouverture d'un peu plus de diamètre que l'autre, et

chaque projectile doit pouvoir passer en tous sens par la première, et être retenu, en tous sens également, par la seconde.

LUNÉVILLE. Ville située sur la Vezouze et près de la Meurthe, dans le département de la Meurthe. Jadis place forte, elle fut prise et démantelée par les Français en 1638. La république française et l'Autriche y signèrent, le 9 février 1801, le traité de paix dit *de Lunéville*, qui confirmait le traité de Campo-Formio.

LUPICAIRE. *Voy.* BANDES MILITAIRES, au paragraphe *Brabançons*.

LUSIN ou **LUZIN** (*Mar.*). Cordage pour les enfléchures.

LUTATIUS CATULUS. Consul romain. L'an 242 av. J.-C., il eut l'honneur de mettre fin à la première guerre punique, en détruisant la flotte carthaginoise près des îles Œgates.

LUTTER. Bourg du duché de Brunswick, en Allemagne. Le comte de Tilly y battit Christian IV, roi de Danemark, en 1626.

LUTZELBOURG. Village près duquel, le 10 octobre 1758, l'armée hessoise-hanovrienne fut entièrement défaite par les Français, que commandait le prince de Soubise.

LUTZEN. Ville de la province de Saxe, en Prusse. Elle a été témoin de deux grandes batailles : la première, gagnée sur les Impériaux par Gustave-Adolphe, qui y périt, en 1632; la seconde, par Napoléon sur les Prussiens, le 2 mai 1813. (*Voy.* GUSTAVE-ADOLPHE.)

LUXEMBOURG. *Luciliburgum.* Capitale du grand-duché de ce nom, dans la partie hollandaise, et l'un des États de la Confédération germanique. Cette ville est une des plus fortes places de l'Europe, et l'une des trois grandes forteresses fédérales. Elle fut prise et reprise dans les diverses guerres, notamment par les Français en 1542, 1543, 1684, 1702 et 1795.

LUXEMBOURG (FRANÇOIS-HENRI DE MONTMORENCY-BOUTEVILLE, duc DE). Maréchal de France, né en 1628, mort en 1695. Aide de camp du prince de Condé à la journée de Lens, en 1648, il s'attacha constamment à lui dans les troubles de la Fronde. Plus tard il se signala, en 1668, à la conquête de la Franche-Comté; commanda en chef pendant la campagne de Hollande, en 1672; prit Grool, Deventer, Campen et autres places; battit les Hollandais à Rodegrave et à Woërden, et fit, en 1673, une savante retraite. Haï par Louvois, il se vit impliqué dans un procès absurde, accusé d'avoir fait pacte avec le diable, d'avoir lié commerce avec des empoisonneuses, et subit une longue captivité. Enfin, au bout de dix années d'inaction, il fut replacé à la tête des armées, et il se vengea en gagnant les batailles de Fleurus en 1690, de Steinkerque en 1692, et de Nerwinde en 1693. Après cette dernière journée, le maréchal écrivit à Louis XIV : « Astaignan, qui a bien vu l'action, en rendra bon compte à Votre Majesté. Vos ennemis y ont fait merveilles, vos troupes encore mieux. Pour moi, Sire, je n'ai d'autre mérite que d'avoir exécuté vos ordres. Vous m'avez dit de prendre une ville et de gagner une bataille : je l'ai prise et je l'ai gagnée. »


Le maréchal de Luxembourg (d'après Rigaud).

LUXEUIL. *Luxovium.* Petite ville du département de la Haute-Saône. Elle fut ravagée par les Sarrasins dans le huitième siècle.

LUZZARA. Ville du duché de Parme, en Italie. Elle est située sur la rive droite du Pô. Le 15 août 1702, le roi Philippe V et le duc de Vendôme remportèrent, dans son voisinage, une victoire signalée sur les Impériaux.

LYME-REGIS. *Lemanis Portus.* Ville située sur la Manche, dans le comté de Dorset, en Angleterre. Le duc de Monmouth y débarqua en 1685 pour disputer le trône à Jacques II.

LYON. *Lugdunum.* Ville située au confluent du Rhône et de la Saône, chef-lieu du département du Rhône, de la 8e division militaire, et quartier général du 4e corps d'armée, comprenant les 8e, 9e, 10e, 17e, 20e et 22e divisions militaires. — Les Sarrasins s'emparèrent de cette ville et la saccagèrent au huitième siècle. Les protestants s'en rendirent maîtres en 1562.

La ville de Lyon a, dans nos annales, une lamentable page écrite pour le siége qu'elle soutint, en 1793 (du 8 août au 9 octobre), contre les troupes de la Convention. Nous laisserons ici parler l'écrivain de l'*Histoire de la Révolution*, M. Thiers.

« La longue incertitude des Lyonnais s'était terminée enfin par une résistance ouverte, et le siége de leur ville était devenu inévitable. Ils offraient de se soumettre et de reconnaître la constitution, mais sans s'expliquer sur les décrets qui leur enjoignaient d'envoyer à Paris les patriotes détenus. Bientôt même ils avaient enfreint ces décrets... en faisant tous les jours des préparatifs de guerre, et en retenant les convois destinés aux armées.

« Dubois-Crancé (*il était général, ministre de la guerre, membre de la Convention, et envoyé par cette assemblée comme commissaire à Lyon*) détacha 5 000 hommes de troupes réglées, et leur joignit 7 ou 8 000 jeunes réquisitionnaires. Il vint avec ces forces se placer entre la Saône et le Rhône, de manière à occuper leur cours supérieur, à enlever aux Lyonnais les approvisionnements qui leur arrivaient par eau, à conserver ses communications avec l'armée des Alpes, et à couper celles des assiégés avec la Suisse et la Savoie. Par ces dispositions, il laissait toujours le Forez aux Lyonnais, et surtout

les hauteurs importantes de Fourvières; mais sa situation le voulait ainsi. L'essentiel était d'occuper les deux cours d'eau et de couper Lyon de la Suisse et du Piémont. Dubois-Crancé attendait, pour compléter le blocus, les nouvelles forces qui lui avaient été promises et le matériel de siége qu'il était obligé de tirer de nos places des Alpes. Le transport de ce matériel exigeait l'emploi de 5 000 chevaux.

« Le 8 août, il somma la ville; il imposa pour conditions le désarmement absolu de tous les citoyens, la retraite de chacun d'eux dans leurs maisons, la reddition de l'arsenal et la formation d'une municipalité provisoire. Mais, dans ce moment, les émigrés cachés dans la commission de l'état-major continuaient de tromper les Lyonnais, en les effrayant du retour de la municipalité montagnarde, et en leur disant que 60 000 Piémontais allaient déboucher sur leur ville. Un engagement, qui eut lieu entre deux postes avancés, et qui fut terminé à l'avantage des Lyonnais, les exalta au plus haut point, et décida leur résistance et leurs malheurs. Dubois-Crancé commença le feu du côté de la Croix-Rousse, entre les deux fleuves, où il avait pris position, et dès le premier jour son artillerie exerça de grands ravages... »

Le siége traînait en longueur, et l'on était déjà arrivé à la fin de septembre.

« Ce siége était de toutes les opérations celle dont on attendait la fin avec le plus d'impatience. Nous avons laissé Dubois-Crancé campé devant cette ville, avec 5 000 hommes de troupes réglées, et 7 à 8 000 réquisitionnaires. Il était menacé d'avoir bientôt sur ses derrières les Sardes, que la faible armée des Grandes-Alpes ne pouvait plus arrêter... Il s'était placé au nord, entre la Saône et le Rhône, en présence des redoutes de la Croix-Rousse, et non sur les hauteurs de Sainte-Foy et de Fourvières, situées à l'ouest, et par lesquelles on aurait dû diriger la véritable attaque. Le motif de cette préférence était fondé sur plus d'une raison. Il importait avant tout de rester en communication avec la frontière des Alpes, où se trouvait le gros de l'armée républicaine, et d'où les Piémontais pouvaient venir au secours des Lyonnais. On avait encore l'avantage, dans cette position, d'occuper le cours supérieur des deux fleuves, et d'intercepter les vivres qui descendaient la Saône et le Rhône. Il est vrai que l'ouest restait ainsi ouvert aux Lyonnais, et qu'ils pouvaient faire des excursions continuelles vers Saint-Étienne et Montbrison; mais tous les jours on annonçait l'arrivée des contingents du Puy-de-Dôme, et une fois ces nouvelles réquisitions réunies, Dubois-Crancé pouvait achever le blocus du côté de l'ouest, et choisir alors le véritable point d'attaque. En attendant, il se contentait de serrer l'ennemi de près, de canonner la Croix-Rousse au nord, et de commencer ses lignes à l'est, devant le pont de la Guillotière. Le transport des munitions était difficile et lent; il fallait les faire venir de Grenoble, du fort Barraux, de Briançon, d'Embrun, et leur faire parcourir ainsi jusqu'à 60 lieues de montagnes. Ces charrois extraordinaires ne pouvaient avoir lieu que par voie de réquisition forcée et en mettant en mouvement 5 000 chevaux; car on avait à transporter devant Lyon 14 000 bombes, 34 000 boulets, 300 milliers de poudre, 800 000 cartouches et 130 bouches à feu.....

« Les Lyonnais avaient une grande horreur de Dubois-Crancé, que depuis deux mois ils voyaient acharné contre la ville, et ils disaient qu'ils ne voulaient pas se rendre à lui. Le 7 (*octobre*), Couthon leur fit une dernière sommation, et leur écrivit que c'était lui, Couthon, et les représentants Maignet et Laporte, que la Convention chargeait de la poursuite du siége. Le feu fut suspendu jusqu'à quatre heures du soir, et recommença alors avec une extrême violence. On allait se préparer à l'assaut, quand une députation vint négocier au nom des Lyonnais. Il paraît que le but de cette négociation était de donner à Précy (*émigré rentré, chef des troupes royalistes*), et à 2 000 des habitants les plus compromis, le temps de se sauver en colonne serrée. Ils profitèrent en effet de cet intervalle, et sortirent par le faubourg de Vaise pour se retirer vers la Suisse.

« Les pourparlers étaient à peine commencés, qu'une colonne républicaine pénétra jusqu'au faubourg Saint-Just. Il n'était plus temps de faire des conditions, et d'ailleurs la Convention n'en voulait pas. Le 9, l'armée entra, ayant les représentants en tête. Les habitants s'étaient cachés, mais tous les Montagnards persécutés sortirent en foule au-devant de l'armée victorieuse, et lui composèrent une espèce de triomphe populaire. Le général Doppet fit observer la plus exacte discipline à ses troupes, et laissa aux représentants le soin d'exercer eux-mêmes sur cette ville infortunée les vengeances révolutionnaires.

« Le comité de salut public prépara des décrets terribles, afin de rendre plus formidable et plus obéie l'autorité de la Convention. Voici le décret qui fut présenté par Barrère et rendu sur-le-champ :

« Article 1er. — Il sera nommé par la Con-
« vention nationale, sur la présentation du co-
« mité de salut public, une commission de cinq
« représentants du peuple, qui se transporteront
« à Lyon sans délai, pour faire saisir et juger
« militairement tous les contre-révolutionnaires
« qui ont pris les armes dans cette ville.

« Art. 2. — Tous les Lyonnais seront désar-
« més; les armes seront données à ceux qui se-
« ront reconnus n'avoir point trempé dans la
« révolte et aux défenseurs de la patrie.

« Art. 3. — La ville de Lyon sera détruite.

« Art. 4. — Il n'y sera conservé que la mai-
« son des pauvres, les manufactures, les ateliers
« des arts, les hôpitaux, les monuments publics
« et ceux de l'instruction.

« Art. 5. — Cette ville cessera de s'appeler
« Lyon. Elle s'appellera *Commune-Affranchie*.

« Art. 6. — Sur les débris de Lyon sera élevé

« un monument où seront ces mots : *Lyon fit la* « *guerre à la liberté, Lyon n'est plus!* »

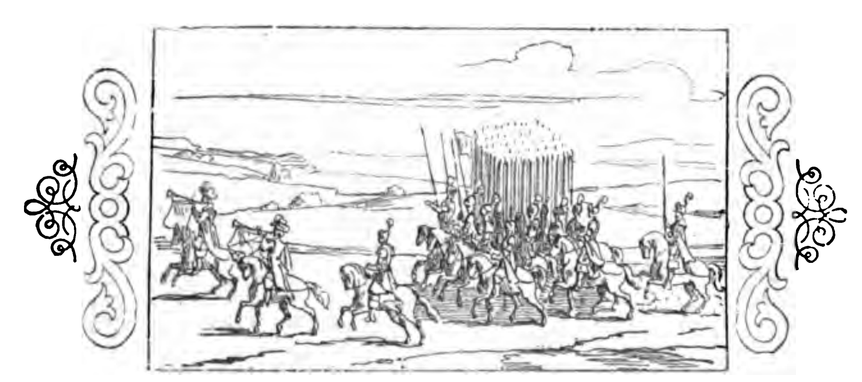
Malgré ce formidable anathème et malgré les désastres de cette horrible lutte, Lyon se releva et ne tarda pas à redevenir ce qu'elle est : l'âme industrielle de la France et l'une de ses glorieuses cités.

LYONS (Le baron). Amiral anglais, né à Burton, près Christchurch, dans le Hantz, en 1790, mort en 1858. Ce fut l'un des marins anglais les plus distingués, et il se fit particulièrement remarquer pendant la guerre de Crimée, où il succéda à l'amiral Dundas dans le commandement de la flotte britannique. Son fils, le capitaine Monbray Lyons, mourut glorieusement devant Sébastopol.

LYRNESSUS. Ville aujourd'hui inconnue de l'ancienne Mysie. Située dans une contrée appelée Cilicie troyenne, elle était, au temps de la uerre de Troie, la capitale d'un petit royaume. Elle fut prise et pillée par Achille.

LYSANDRE. Général lacédémonien, mort l'an 394 av. J.-C. Il est célèbre par la victoire navale qu'il remporta sur les Athéniens à Ægos-Potamos (*Voy.* ce mot), l'an 405, victoire qui mit fin à la guerre du Péloponèse, et à la suite de laquelle Lysandre s'empara d'Athènes. Ce héros fut tué dans un combat livré par les Spartiates aux Thébains, devant Haliarte.

LYSIAS. Général d'Antiochus Épiphane, roi de Syrie. Envoyé contre Judas Macchabée, il se laissa surprendre et s'enfuit, ayant perdu 5000 hommes. A la mort d'Épiphane, l'an 164 av. J.-C., Lysias s'empara du pouvoir au nom et comme régent du jeune Antiochus Eupator, et mit le siége devant Jérusalem. Il dût le lever pour marcher contre Philippe qui lui disputait la régence et qu'il défit. Cependant l'arrivée subite de Démétrius Soter changea la face des choses, et le régent et son pupille furent massacrés par leurs propres gardes.

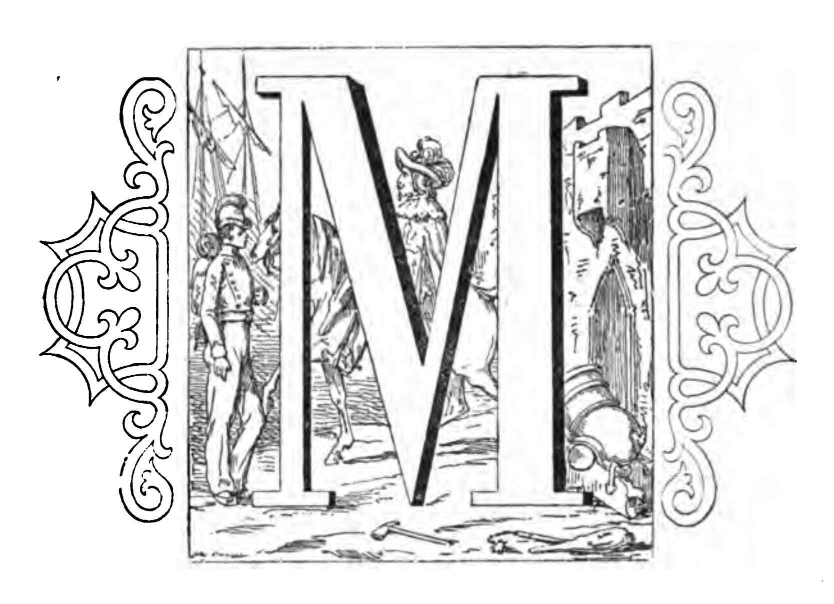


Avant-garde de lanciers au moyen âge
(d'après le Regole militari du cavalier Melzo).

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



MACALO. Lieu situé dans le voisinage de Bergame et de Brescia, en Lombardie. Carmagnole, à la tête des troupes vénitiennes, y remporta, en 1427, une victoire signalée sur les généraux du duc de Milan.

MACANAS. Massue légère, en bois noueux, dont font usage les Hurons et les Algoncains.

MACARONS (*Mar.*). Se dit, sur la Méditerranée, de petits morceaux de bois, établis, de distance en distance, sur le plat-bord d'une embarcation, pour en soutenir les fargues.

MACCHABÉE (MATATHIAS). Illustre guerrier juif, mort l'an 167 av. J.-C. Il provoqua le soulèvement des Juifs contre le joug d'Antiochus Épiphane, qui voulait imposer le culte des idoles, et, nommé général par ses concitoyens, il chassa les Syriens.

MACCHABÉE (JUDAS). Fils de Matathias. Il lui succéda dans le commandement des armées juives; battit successivement cinq généraux d'Antiochus, et rentra en triomphe dans Jérusalem, dont il purifia le temple. Après avoir défait de nouveau une autre armée d'Antiochus et celle de Démétrius Soter, il périt dans un combat, l'an 161 av. J.-C.

MACCHABÉE (JONATHAS). Frère du précédent. Il commanda aussi les armées juives, chassa Bacchidas de la Judée, l'an 158, et s'allia successivement avec Alexandre Bala, roi de Syrie, Démétrius Nicator, et Antiochus, fils d'Alexandre Bala. Il mourut assassiné par un usurpateur, l'an 143 av. J.-C.

MACCHABÉE (SIMON). Frère des précédents. Il s'empara de Gaza; s'allia avec Démétrius Nicator, roi de Syrie; il fit reconnaître l'indépendance de la Judée, et la défendit avec succès contre les invasions des généraux d'Antiochus Sidetès. Il fut assassiné par son gendre Ptolomée.

MACDONALD (ÉTIENNE-JACQUES-JOSEPH-ALEXANDRE), duc DE TARENTE. Maréchal de France, né à Sedan (Ardennes), en 1765, mort en 1840. Il prit service dans le régiment irlandais de Dillon, gagna à la bataille de Jemmapes le grade de colonel, et, trois ans après, celui de général de division, en conduisant sur la glace son infanterie à l'assaut de la flotte hollandaise. En 1798, il remplaça Championnet dans le commandement de Naples, réduisit la Calabre, et,



Macdonald
(*d'après le cabinet des Estampes*).

par la bielle d'excentrique, quand la machine est en marche. Les orifices du cylindre étant mis simultanément en communication, l'un avec la boîte à vapeur pour l'*admission*, l'autre avec l'un des conduits qui aboutissent au condenseur, pour l'*évacuation*, il en résulte que la vapeur s'introduit dans la partie supérieure du cylindre et agit sur le piston pour le faire descendre, tandis que la partie inférieure communique avec le condenseur, où se précipite la vapeur qui précédemment était employée à faire monter ce piston. Comme avant la fin de chaque course et en haut ou en bas du cylindre, le tiroir, selon qu'il monte ou descend, change la communication des orifices avec la chaudière ou avec le condenseur, il s'ensuit que le piston est pressé par la vapeur tantôt au-dessus, tantôt au-dessous, c'est-à-dire qu'il se meut sous la pression exercée par cette vapeur que fournit la chaudière, tandis qu'il foule, d'un autre côté, la vapeur qui s'évacue. Celle-ci se précipite dans le condenseur avec une vitesse d'autant plus grande que le vide s'y trouve mieux établi par la pompe à air, et qu'elle s'y condense avec plus de promptitude au contact d'un jet d'eau froide ou injection, prise en dehors du navire. L'eau provenant de la condensation et de l'injection est enlevée par la pompe à air. Lorsque le piston de cette pompe monte, il fait le vide au-dessous de lui, et alors le clapet de pied se lève, pressé par l'eau que contient le condenseur; cette eau remplit le corps de la pompe, au fur et à mesure que le piston monte; puis, en descendant, le piston pèse sur ce volume d'eau. Il résulte de cette pression que le clapet de pied se ferme, tandis que les clapets du piston s'ouvrent; que l'eau, pressée par le piston, passe alors au-dessus de lui; et qu'enfin, dans la nouvelle course ascendante, l'eau, se trouvant comprimée entre le couvercle de la pompe et le piston dont les clapets se ferment, force le clapet de la bâche à s'ouvrir, pour la laisser écouler dans cette bâche, d'où elle est évacuée à la mer par le tuyau de trop-plein, ou bien renvoyée à la chaudière par la pompe alimentaire.

D'après ce qui précède, on voit que la vapeur arrive de la chaudière dans la boîte à tiroir; que le tiroir distribue cette vapeur alternativement au-dessus et au-dessous du piston, pour faire monter et descendre successivement ce piston; que le même tiroir ouvre, tantôt en bas et tantôt en haut, les orifices du cylindre pour les mettre en communication avec le condenseur où se précipite la vapeur pour y être condensée; et que la masse d'eau provenant de la condensation et de l'injection est enlevée au condenseur par la pompe à air et évacuée dans la bâche d'où elle s'écoule au dehors. Cependant, une partie de cette eau, dont la température moyenne se trouve alors de 35 degrés, est envoyée à la chaudière par la pompe alimentaire, pour y maintenir le niveau et pour remplacer l'eau dépensée.

La transmission du mouvement du piston au propulseur, ou transmission du mouvement rectiligne alternatif du piston et mouvement oscillant au balancier, s'effectue au moyen de la traverse du piston et des bielles pendantes liées à la tige. L'extrémité du balancier agit alors sur la grande traverse et sur la grande bielle qui transmet en dernier lieu le mouvement rectiligne du piston en mouvement circulaire aux manivelles et à l'arbre de couche qui porte le propulseur. Dans quelques machines à hélice, la grande bielle se trouve directement articulée sur la tige du piston et sur les manivelles, de sorte que le piston agit presque directement sur l'arbre; mais dans les machines à cylindres oscillants, ainsi que dans celles à fourreaux, la tige du piston est directement articulée sur le tourillon des manivelles dont le mouvement est suivi, dans les premières par les cylindres, et dans les secondes par la tige du piston. Le propulseur, que ce soit roues ou hélice, utilise enfin la pression de la vapeur qui agit sur le piston, et, poussant à la fois et en sens contraires l'eau et le navire, il imprime à ce dernier un rapide sillage, ainsi que le font les voiles gonflées par le vent.

MACHINES A VAPEUR POUR LES HÉLICES. Ces machines mettent en mouvement une hélice qui sert d'organe de propulsion; elles sont logées dans le bâtiment au-dessous de la ligne de flottaison, ce qui permet leur application à la marine de guerre, n'étant pas exposées, ainsi placées, à être atteintes par les projectiles.

Nous donnons ici, en deux figures, les détails de ces machines.

La fig. 1 est une élévation longitudinale en coupe d'une paire de machines à action directe.

La fig. 2 représente, dans la partie de droite, une vue extérieure de l'extrémité d'une de ces machines, et dans la partie de gauche une coupe transversale du condenseur et de ses pièces adjacentes.

Dans la figure 1, les cylindres à vapeur A sont armés de brides B afin de les assujettir aux carlingues du navire, qui constituent les pièces de fondation des machines. Les deux cylindres A sont disposés parallèlement sur un côté de la quille, avec laquelle ils forment un angle droit, et ils sont réunis l'un à l'autre par des boulons; sur leurs faces ils sont aussi boulonnés à la charpente en fer CC des machines dont l'extrémité opposée est boulonnée de la même manière à la face des condenseurs DDD, dans lesquels sont disposées les pompes à air ainsi que les pompes d'alimentation et les pompes de cale. La charpente CC des machines est construite de manière à recevoir les portées E de l'arbre moteur ou arbre à manivelles F. Le piston G du cylindre est armé de quatre tiges de piston HH disposées par paires, de chaque côté de l'axe du cylindre et à un écartement suffisant l'une de l'autre pour permettre la rotation des manivelles sur l'arbre moteur F; ces tiges de

piston fonctionnent dans les boîtes à étoupe II montées sur la face antérieure du cylindre, et leurs extrémités sont clavetées aux tiges JJ traversant les boîtes à étoupe KK établies sur la face des condenseurs, les deux tiges inférieures JJ passant dans les pistons L qui sont faits en bronze et fonctionnent dans les pompes à air M situées dans les condenseurs. Les deux pompes à

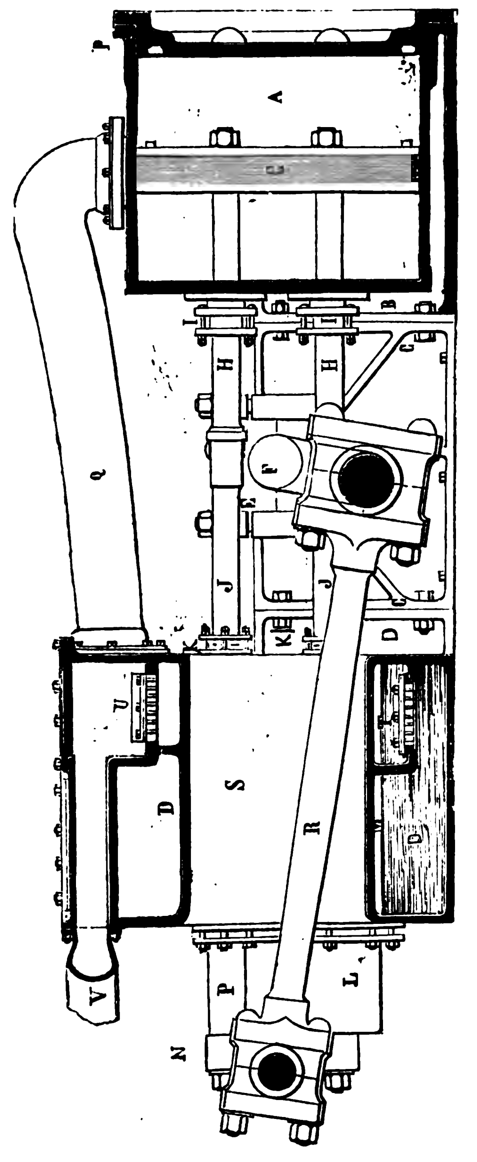


Figure 1.

air de chaque condenseur sont disposées parallèlement dans le fond du condenseur, et les tiges JJ, passant à travers les pistons L, sont réunies par les traverses N jointes au petit arbre transversal qui est animé d'un mouvement de va-et-vient par une extrémité de la bielle R dont l'extrémité opposée, embrassant la manivelle de l'arbre moteur F, lui imprime le mouvement de rotation voulu pour la marche du navire. Une ouverture S est pratiquée dans toute la longueur du condenseur afin de permettre le mouvement réciproque de la bielle, et c'est au-dessous de cette ouverture qu'est placé le clapet d'aspiration T par lequel passent l'eau et la vapeur provenant du condenseur; un second clapet de refoulement U, identique au premier, mais placé à la partie supérieure du condenseur, livre passage en dernier lieu à cette eau et à cette vapeur qui s'écoulent par le tuyau V.

Dans la figure 2, la pompe d'alimentation P

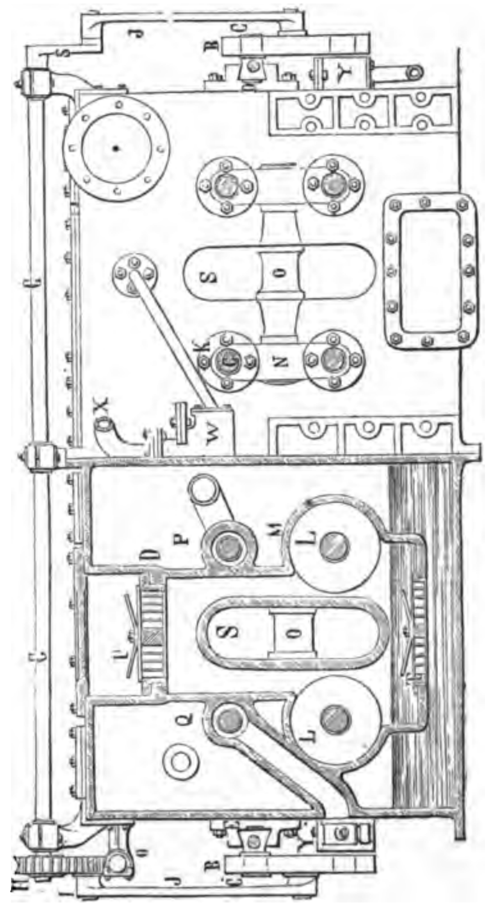


Figure 2.

est en communication avec la chambre des soupapes W et le tuyau d'alimentation X, tandis que la pompe de cale Q communique avec la chambre à soupapes Y. Chaque cylindre est pourvu d'un tiroir placé verticalement sur le flanc du cylindre et mis en mouvement par des excentriques montées sur l'arbre moteur de la manière ordinaire. L'arbre GG, monté transversalement sur la partie supérieure des condenseurs, sert pour mettre en marche, stopper et battre en arrière; à cet effet, il est muni à une de ses extrémités d'une manivelle S reliée à la bielle J qui est attachée aux excentriques de commande, et son autre extrémité est armée

d'un engrenage à vis sans fin H, dans lequel est frappée la broche saillante I, sur laquelle s'adapte une extrémité de la bielle J, son autre extrémité étant reliée, comme la première de ces pièces, aux excentriques de commande; cette disposition de pièces est commandée par un arbre O dont une extrémité est armée d'une vis sans fin engrenant dans la roue H, tandis qu'à l'aide d'un volant claveté sur son autre extrémité, le mécanicien peut faire tourner la roue H et manœuvrer les pièces de mise en marche. La vapeur venant des chaudières et alimentant les cylindres y pénètre par un tuyau abouchant sur les tiroirs et qui n'est pas indiqué sur les dessins, tandis que la vapeur provenant des cylindres, après y avoir produit son effet utile, se dirige, par le grand tuyau Q, vers les condenseurs.

MACHINES A VAPEUR D'EAU ET D'ÉTHER (*Mar. à vap.*). Ce système, qui porte aussi le nom de *système du Trembley*, consiste en deux machines conjuguées sur l'arbre moteur. L'une d'elles fonctionne avec la vapeur d'eau obtenue dans une chaudière d'après les moyens ordinaires; l'action de l'autre provient de la vapeur d'éther formée en vaporisant ce liquide à l'aide de la chaleur dégagée durant la condensation de la vapeur d'eau. On pense que, par l'emploi de cette machine, on peut obtenir une économie de combustible de 30 à 50 pour 100; mais la vapeur d'éther, qui est très-inflammable, a plusieurs fois causé des incendies à bord.

MACHINES DE GUERRE. Instruments qui, avant l'invention de la poudre à canon, servaient à lancer des flèches, des pierres, à abattre les murailles, à faire brèche, et à couvrir les assiégés et les assiégeants. Les anciens étaient très-habiles à construire et à diriger ces instruments, qu'ils possédaient en grand nombre, et dont la plupart avaient été imaginés par les Asiatiques. Les machines de guerre passèrent premièrement en Grèce, et de là en Italie, d'où elles se répandirent dans toute l'Europe, où leur emploi était général au moyen âge. Toutefois, les Grecs ne s'en servirent habituellement qu'après avoir été soumis à la puissance romaine; et ce fut à la quatrième bataille de Mantinée, gagnée, l'an 206 av. J.-C., par Philopœmen, à la tête de la ligue achéenne, contre Machanidas, tyran de Sparte, qu'on vit ces machines jouer un rôle d'une certaine importance. Quant aux Romains, ils n'attachèrent de machines à la suite des légions qu'à l'époque des empereurs. Polybe ne mentionne leur usage que pour l'attaque ou la défense des retranchements, des siéges et des passages de rivière; et ce n'est, nous le répétons, qu'au moyen âge que des machines furent employées par les armées et firent partie du matériel de défense de toutes les places. Végèce a écrit au sujet de ces machines : « La légion est munie de balistes montées sur des affûts roulants, traînées par des mulets, et servies chacune par une chambrée, c'est-à-dire onze soldats de la centurie à qui elle appartient. Les machines ne servent pas seulement pour la défense des camps, on les place aussi sur les champs de bataille, derrière les hommes pesamment armés. » Outre les balistes, il y avait par cohorte une catapulte (*Voy.* ce mot) destinée à lancer des traits et des pierres; les machines à tir horizontal étaient placées sur les flancs et dans les intervalles de la première ligne; et les autres machines se trouvaient établies en arrière, d'où elles lançaient des pierres et des balles suivant une trajection parabolique. (*Voy.* LÉGION.)

On rapporte que les Thébains ayant mis le siége devant Délie, pendant la guerre du Péloponèse, employèrent une machine assez extraordinaire : c'était une longue pièce de bois coupée en deux, creusée et rejointe, de sorte qu'elle ressemblait assez à une flûte. A l'un des bouts était attaché un long tuyau de fer où pendait une chaudière, si bien qu'en soufflant avec de grands soufflets à l'autre bout de la pièce de bois, le vent, porté de là dans le tuyau, allumait un grand brasier qui était dans la chaudière avec de la poix et du soufre. Cette machine, amenée jusqu'au rempart sur des chariots, à l'endroit où il était revêtu de pieux et de fascines, y causait un grand embrasement.

Au siége de Yolopata, Vespasien plaça autour de cette ville 160 engins de guerre pour y lancer des dards et des pierres. Quelques-uns de ces engins pouvaient contenir des projectiles du poids d'un talent ou 55 kilogrammes environ, et le bruit qu'ils faisaient était épouvantable. Les murs ne purent résister à ce moyen d'attaque, et s'écroulèrent sur les cadavres de leurs défenseurs.

Titus, assiégeant Jérusalem, partagea son armée en trois corps : il plaça les archers et ceux qui lançaient des dards au centre des ouvrages de terre élevés autour de la ville, et au devant de ceux-ci des engins qui vomissaient des pierres et des quartiers de roches. Les Juifs essayèrent aussi de se servir de machines qu'ils avaient prises dans la ville d'Antonia; mais quelques déserteurs seulement savaient les manier et elles furent peu utiles aux assiégés. Les machines des Romains, au contraire, et surtout dans la 10e légion, fonctionnaient admirablement et lançaient des projectiles énormes; mais comme ceux-ci, de couleur blanche, brillaient trop au soleil et faisaient que les Juifs pouvaient aisément les éviter, Titus eut l'idée de faire teindre les pierres en noir, procédé qui lui réussit parfaitement.

Dionysius ayant ouvert une brèche, l'an 370 av. J.-C., dans les murs de Moyta, ville de Sicile, fit avancer contre ces murs des tours placées sur des roues, et du haut de ces tours les soldats firent pleuvoir sur les défenseurs de la ville une grêle de pierres, de flèches et de dards.

Au siége de Sagonte, l'an 219 av. J.-C., les assiégés empêchèrent les soldats d'Annibal de faire usage de leurs béliers, en accablant les soldats qui les manœuvraient d'une énorme quan-

tité de traits et de projectiles. Lorsque Censorius marcha contre Carthage, et obligea les habitants à lui livrer toutes leurs armes, ils remirent entre ses mains 2000 machines; et quand Scipion s'empara de la même ville, il y trouva 121 grandes catapultes, 221 petites, 23 grandes balistes, 52 petites, et une énorme quantité de scorpions et autres armes. A l'époque où Marcellus assiégea Syracuse, le roi de Sicile, Hiéron, avait auprès de lui Archimède, qui l'aida puissamment dans la défense. Ainsi, Marcellus ayant amené une machine de guerre monstrueuse, qui reposait sur huit galères, Archimède la détruisit entièrement à l'aide de balistes dont les projectiles la mirent en pièces.

Au nombre des machines de guerre créées pour la destruction, nous citerons celle qui, au quinzième siècle, se trouve représentée dans l'ouvrage de Valturio, *De re militari*; elle représente un énorme dragon : de sa gueule et de ses flancs sortent des pièces à feu qui vont

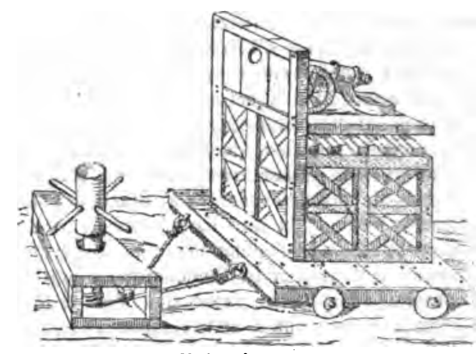


Machine de guerre (*d'après Valturio*).

porter la mort dans les rangs ennemis ; une espèce de pont-levis peut s'abattre par devant, et servir tout à la fois d'échelle pour escalader ou de défense en cas d'attaque ; dans le bas, des cordes et des poulies attachées à un pieu servent à faire mouvoir cette monstrueuse machine.

Une machine de guerre du dix-septième siècle, décrite par Hanzelet, et dont il donne le dessin, a beaucoup de rapport avec les *blockhaus mouvants*, garnis d'une pièce d'artillerie, dont on s'est servi récemment au siége de Puebla.

Cette machine était montée sur huit roues ; sa base était de cinquante pieds de long sur dix-huit de large ; les montants placés sur les quatre coins pour l'assemblage étaient formés de deux poutres jointes ensemble, ayant chacune trente-sept pieds de haut, un pied d'épaisseur et un pied et demi de large. Au-dessus de cette charpente, des planches épaisses et bien chevillées pour y placer de l'artillerie. Le tout supporté par un épais plancher auquel étaient adaptées les roues ayant quatre pieds de diamètre et deux pieds d'épaisseur. On dressait sur le sol un ou deux moulinets pour diriger cette machine.



Machine de guerre (*d'après Hanzelet*).

Les modernes n'emploient plus aucune machine du genre de celles dont il vient d'être fait mention ; mais ils mettent à profit les progrès de la science, pour inventer d'autres moyens de destruction. C'est ainsi que M. Perkins a proposé un canon à vapeur pouvant lancer 200 boulets par minute ; que M. Perrot a construit un fusil à air comprimé qui vomit un flux continu de balles ; que le comte de Dundonald a imaginé un appareil au moyen duquel il prétend détruire de fond en comble toutes sortes de fortifications ; etc., etc.

Voy. Acquérau, Baliste, Beffroi, Bélier, Bricole, Cabule, Carobaliste, Catapulte, Cattus, Chat, Chat-Chateil, Chat offensif, Clide, Corbeau, Corteau, Couillard, Dondaine, Ericius, Fandofle, Fustibale, Gate, Griphe, Hélépole, Hérisson, Jauclide, Lesse, Librille, Lis, Machefronde, Malveisine, Mangane, Mangonneau, Manubaliste, Martinet, Monancône, Mongalch, Mouton, Musculus, Onagre, Oxybèle, Palyntone, Pendule, Perdreau, Periacte, Pierrière, Pluteus, Polybole, Ribaudequin, Sambuque, Sarre, Saulcisse, Scorpion, Spingarde, Terebra, Tollenon, Torpedo, Tortorelle, Tortue, Tortue-Belière, Tours mobiles, Toxobaliste, Trebuchet, Tribock, Tribole, Triquoise, Trochobaliste, Troie, Truie.

MACHINES INFERNALES. C'est le nom que l'on donnait, au seizième siècle, à certaines machines que l'on préparait avec des pièces d'artifice, des matières inflammables, des projectiles, etc., et dont on faisait usage dans les siéges, soit pour l'attaque, soit pour la défense. L'une des plus célèbres de ces machines est celle qui fut employée contre les Espagnols qui assiégeaient Anvers en 1585. Voici la description d'une autre dont on se servit contre les Turcs au siége d'Erlau en 1552, description donnée par Hammer : « Le général de l'armée ottomane eut recours au moyen employé ordinairement par les Turcs dans les siéges de ce temps. Il s'occupa de combler le fossé, et d'élever un rempart à la hauteur des murailles de la place. Près du

bastion Bébeker, le fossé fut rempli avec des sacs de sable et de terre, sur lesquels furent rangées des fascines, et du bois fut amoncelé à une grande hauteur. Georges Bornemissa, l'Archimède du siége d'Erlau, que les historiens hongrois nommèrent Grégoire le Savant, médita la destruction de cet ouvrage et l'accomplit. D'après ses dispositions, des seaux de cuir garnis de bois résineux, de soufre et de poix, de goudron et de graisse, trempés dans le suif, sont remplis de pistolets chargés et descendus tout allumés pendant la nuit dans le fossé; les fascines et les bois s'enflamment; les assiégeants accourent pour éteindre l'incendie; ils sont repoussés, effrayés par l'explosion des pistolets éclatant de tous côtés, et le rempart s'écroulant n'offre plus qu'un monceau de cendre. Bornemissa perçait les Turcs, du haut des murailles, avec des espèces de lances rougies au feu, et des crampons qui ne lâchaient plus prise, et auxquels on se brûlait les mains si l'on voulait secourir les victimes une fois saisies. Le savant hongrois fit garnir de planches une grande roue, contenant dans l'intérieur des matières inflammables et des pistolets chargés; cette machine allumée roulait du haut des murailles, et, par des décharges continuelles, jetait la mort tout autour d'elle. »

En 1587, un Normand, nommé Chantepie, construisit une machine qui se composait d'une boîte dans laquelle étaient rangés et fixés 36 canons de pistolets chargés chacun d'une balle. Lorsqu'on ouvrait la boîte, un ressort se détendait, mettait le feu à une amorce préparée et faisait partir toute la charge. On rapporte aussi qu'à la fin du dix-septième siècle on faisait usage à la guerre de fusils ainsi disposés en *orgues*.

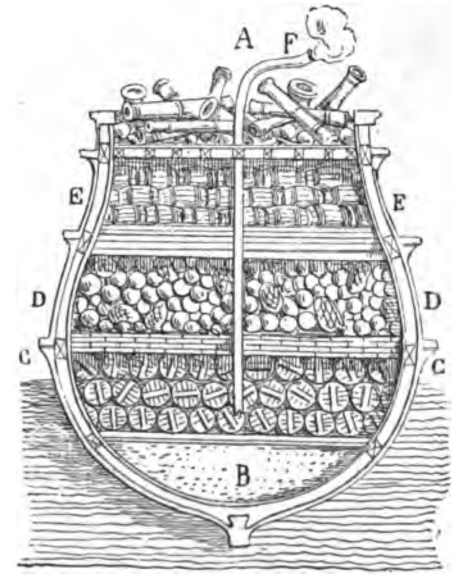
Hanzelet, dans sa *Pyrotechnie*, n'est pas moins ingénieux en engins de destruction. La figure 1 ci-dessous représente un coffre d'artifice, chargé sur une charrette et abandonné sur un chemin. « Aussi tost la dicte charette dressée et le coffre « accomodé au dedans de force grenades, barils, « pelottes et bonne quantité de poudre. Après que



Machine infernale, fig. 1
(d'après Hanzelet).

« le tout fut bien approprié, il fit poser des roüets « au dedans du dict coffre faits à propos, l'vn ser- « uoit de serrure, qui se bandoit auec la clef du « coffre, et se décliquoit en l'ouurant, l'autre estoit « attaché en vn autre endroict du dict coffre le- « quel se décliquoit aussi tost que l'on tiroit la « toille qui couuroit ce qui estoit empacqueté : la « ditte charette fut prise, et les soldats voulants « prendre le butin et ouvrant le dit coffre, ils « furent que tuez que brulez de vingt à trente. »

Le 30 novembre 1693, les Anglais essayèrent de détruire Saint-Malo au moyen d'une machine infernale. « Les Anglais, dit Surirey de Saint-« Remy, regardent présentement, quoique fort « vainement, ces foudroyantes machines comme « une des plus sûres ressources qu'ils aient pour « détruire nos ports et renverser nos villes ma-« ritimes. A la vérité, leur disposition a de quoi « faire trembler les plus intrépides, mais l'exé-« cution en est ordinairement très-périlleuse « pour ceux qui en sont chargés, et l'effet en « est peu certain, comme il a paru devant Saint-« Malo, où l'une de ces machines, que la flotte « anglaise avait amenée pour la destruction de « cette ville, ne fit autre fracas que de casser les « vitres, d'enlever la couverture de quelques « maisons de la place, et de tuer celui qui y « avait mis le feu, dont le corps demeura sur la « grève avec une partie de sa machine qui ne « sauta point, et qui donna lieu d'en connaître « la construction de la manière que l'on voit ici « (*fig.* 2). On sait aussi le peu de succès qu'elles « ont eu devant Dunkerque. »



Machine infernale, fig. 2
(d'après Surirey de Saint-Remy).

A. Coupe de la machine.
B. Fond de cale rempli de sable.
C C. Premier pont, contenant 20 milliers de poudre en baril, avec plafond en maçonnerie.
D D. Deuxième pont, garni de 600 bombes à feu et paquets de mitraille, avec plafond en maçonnerie.
E E. Troisième pont au-dessus du gaillard, garni de 50 barils cerclés de fer avec artifices.
F. Conduit pour mettre le feu aux poudres et aux amorces.
Sur le tillac, amas de vieux canons.

Les Anglais ne furent pas plus heureux en 1804 dans leurs tentatives incendiaires sur Boulogne.

MÂCHOIRE. Partie du chien du fusil d'ancien modèle qui porte la pierre.

MÂCHOIRE (*Mar.*). Espèce de fourche en croissant que les charpentiers font sur le bout inférieur de la corne d'artimon, pour arc-bouter sur le mât, en l'embrassant en partie sur l'arrière.

MACK (Charles, baron de). Général autrichien, né dans la Franconie en 1752, mort en 1828. Il fit avec quelque distinction la campagne des Pays-Bas contre la France, en 1792 et 1793. Envoyé en 1798 pour commander l'armée napolitaine qui marchait contre les Français maîtres de Rome, il fut battu et fait prisonnier par Macdonald et Championnet. En Bavière, en 1805, il se laissa cerner par Napoléon et enfermer dans Ulm, où il fut forcé de se rendre à discrétion avec 30 000 hommes. Condamné à mort pour ce fait, sa peine fut commuée en une détention au Spielberg, et même on lui rendit la liberté au bout de deux années.

MACKAU (Armand, baron de). Amiral, né à Paris en 1788, mort en 1855. Entré dans la marine à seize ans, et n'étant encore qu'enseigne provisoire, il s'empara, en 1811, avec le brick *l'Abeille*, d'un brick anglais beaucoup mieux armé. Il fut chargé plus tard de négociations avec Haïti, et porta en 1825, au Port-au-Prince, l'ordonnance qui reconnaissait l'indépendance de la colonie. Il obtint aussi de la Nouvelle-Grenade, en 1833, réparation d'une insulte faite au consul français, et signa, en 1840, avec le gouvernement de la Plata, un traité de paix destiné à mettre un terme aux différends survenus entre cette république et la France. Appelé au ministère de la guerre en 1843, il y resta quatre années.


Mackau
(d'après une photographie).

MACLES. *Voy.* Mailles.

MACLONNIÈRE (*Pêche*). Espèce de filet dont on fait usage dans les étangs de la Bresse et dans ceux du Languedoc.

MÂCON. *Matisco.* Ville chef-lieu du département de Saône-et-Loire. Elle est située sur la rive droite de la Saône. Attila s'en empara en 451 ; les Sarrasins en 720; Lothaire en 834; Louis et Carloman l'assiégèrent en 880; elle fut saccagée par les Hongrois en 924; et le duc de Nevers la prit en 1567. Un combat se livra sous ses murs entre les Français et les alliés, le 11 mars 1814.—Mâcon est le chef-lieu de la 3e subdivision de la 8e division militaire, dont le chef-lieu est Lyon.

MACRÉE. *Voy.* Mascaret.

MACSARAT ou **MACZARAT.** Grande case dans laquelle certaines peuplades d'Afrique se fortifient pour résister à l'ennemi.

MACTA (La). Cours d'eau de la province d'Oran, dans l'Algérie. Il est formé par la réunion de l'Habrah, du Sig et de l'Hammaun, et se jette dans la Méditerranée entre Arzew et Mostaganem. Le général Trézel y subit un échec contre Abd-el-Kader, le 28 juin 1835. L'émir était à la tête de 15 000 cavaliers; les Français perdirent 800 hommes.

MADAGASCAR. Grande île de la mer des Indes. A partir de 1642, la France y eut quelques comptoirs. En 1774, pour tenter de s'y agrandir, elle y envoya l'aventurier comte de Beniowski. Ce délégué ambitieux, ayant voulu se rendre indépendant, fut combattu par la France même, et son établissement fut détruit. Depuis 1815, les Français y occupèrent encore quelques points, comme Tintingue, Tamatave et Foulpointe; mais ces établissements furent abandonnés en 1831, après une guerre malheureuse contre les Ovas, laquelle avait été, comme en tant d'autres lieux, suscitée par les Anglais. En 1843, la France plante son pavillon sur la petite île de Mayotte, toute voisine de Madagascar et station plus saine, et rétablit des relations avec la grande île. Depuis, la reine Ranavolo se montra favorable aux intérêts français, et son fils Rokoto, qui lui succéda en 1861, continuait dans les mêmes errements, mais il fut assassiné dans le courant de 1863. Les éventualités de la politique malgache sont donc actuellement remises en question.

MADERA. Lieu d'Algérie où les Français combattirent les Arabes, le 12 octobre 1836.

MADÈRE. Ile de l'océan Atlantique. Découverte par les Portugais en 1419, et occupée par eux depuis lors, excepté de 1807 à 1814, période pendant laquelle les Anglais, qui y avaient déjà tenté un coup de main dès 1801, la retinrent arbitrairement.

MADRAGUE (*Pêche*). Sorte de grand parc qu'on établit dans la Méditerranée pour la pêche du thon. Il forme une vaste enceinte construite avec des filets et des câbles disposés par compartiments, et qui s'étendent jusqu'auprès de la côte. Les pêcheurs, à l'aide de divers moyens, poussent dans ce parc les thons, qui viennent en août et septembre.

MADRAS. Ville située sur la côte de Coromandel, dans l'Inde Cisgangétique anglaise. Les Anglais s'y fixèrent en 1639. Le capitaine français La Bourdonnais la leur prit en 1746, mais la paix d'Aix-la-Chapelle la leur rendit en 1748. Lally voulut à son tour la conquérir en 1759, mais il échoua dans cette entreprise. (*Voy.* La Bourdonnais et Lally.)

MADRID. *Mantua Carpetanorum,* et plus tard *Majoritum.* Ville de la Nouvelle-Castille et capitale de l'Espagne. Elle est située sur le Mançanarès. Après l'avoir saccagée en 1109, les Maures l'occupèrent et la fortifièrent. Elle se rendit à Napoléon I[er] le 4 décembre 1808, et les Français s'y maintinrent jusqu'en 1812.

MADRIER (*Mar.*). De l'esp. *madera.* Pièce de bois employée dans les constructions.

MAESTRAL. *Voy.* MISTRAL.

MAËSTRICHT. *Trajectum ad Mosam.* Ville forte, chef-lieu du Limbourg hollandais. Elle est située sur la rive gauche de la Meuse. Cette ville fut mise au pillage par les Espagnols en 1576; prise par le prince de Parme en 1579; par le prince Frédéric-Henri, fils de Guillaume le Taciturne, en 1632; et, en 1673, par Louis XIV, qui perdit 8 000 hommes sous ses murs. Le prince d'Orange, en 1676, sacrifia aussi 1 200 des siens pour s'en emparer, et ne put emporter la place. Le maréchal de Saxe l'attaqua en 1748, et il allait s'en rendre maître, lorsque la paix vint mettre un terme à ses efforts. Enfin, le général Kléber la fit bombarder le 4 novembre 1794.

MAGASIN GÉNÉRAL (*Mar.*). Établissement qui, dans les ports, renferme la plus grande partie des objets confectionnés pour l'armement d'un navire. — On donne aussi ce nom à une salle située dans l'entre-pont, et dans laquelle on place, d'une manière régulière, la plupart des objets de rechange d'un navire.

MAGDEBOURG. *Parthenopolis.* Ville de la Saxe prussienne. Elle fut prise par Maurice de Saxe en 1551; bloquée durant sept mois par les Impériaux en 1629; prise d'assaut par Tilly, qui la réduisit en cendres, en 1631; livrée par capitulation aux Impériaux en 1636; et occupée par les Français en 1806.

MAGEDDO. Aujourd'hui *Sabébé.* Ville de la Palestine. Josias y fut vaincu et blessé mortellement par Néchao, roi d'Égypte, l'an 608 av. J.-C.

MAGELLAN (FERDINAND). Navigateur portugais du seizième siècle. Après avoir servi dans l'Inde sous Albuquerque, il passa au service de l'Espagne en 1517. Chargé d'une expédition contre les Moluques, il imagina une route nouvelle pour s'y rendre; au lieu de doubler le cap de Bonne-Espérance, il résolut de prendre à l'ouest et d'aller passer au sud du continent américain.



Magellan
(d'après les Voyages de Théodore de Bry).

Parti le 20 septembre 1519 avec cinq bâtiments, il découvrit, le 21 octobre 1520, le détroit, qui a reçu son nom, entre l'extrémité sud de l'Amérique méridionale et la Terre de Feu. Magellan traversa ensuite l'océan Pacifique, aborda, en mars 1521, aux Philippines, et fut tué à Zébu, par les naturels de cette île.

MAGENTA. Ville de la Lombardie, dans la province de Pavie, située sur la rive gauche du Tessin, à cinq lieues à l'ouest de Milan. Elle fut saccagée en 1167 par Frédéric Barberousse. Le 4 juin 1859, les Français, commandés par Napoléon III, y remportèrent une victoire signalée sur les Autrichiens. Le corps d'armée du général de Mac-Mahon, avec la division des voltigeurs de la garde et une portion de l'armée du roi de Sardaigne, devait se porter sur Buffalora et Magenta, tandis que la division des grenadiers de la garde s'emparerait du pont de Buffalora sur la rive gauche, et que le corps d'armée du maréchal Canrobert s'avancerait sur la rive droite pour passer le Tessin au même point. L'Empereur se porta de sa personne à la tête du pont; mais la marche des autres corps fut troublée par diverses circonstances. Une seule division de l'armée piémontaise put suivre, et encore à une assez grande distance, le corps du général de Mac-Mahon; le corps du maréchal Canrobert trouva la route tellement encombrée qu'il ne parvint que fort tard au Tessin; enfin, le général de Mac-Mahon, qui avait divisé son corps en deux colonnes pour que l'une marchât sur Magenta et l'autre sur Buffalora, dut réunir celle-ci à la première, afin de ne point voir les deux colonnes coupées par l'ennemi. Il advint alors que quand son canon annonçait sa marche sur Buffalora, il fut obligé de changer de direction et de se porter sur Magenta. Ce changement d'opération trompa l'Empereur qui, croyant seconder son mouvement, lança les grenadiers de la garde sur les positions occupées par les Autrichiens en avant du pont, et la garde se trouva en présence de 125 000 hommes environ. Ce ne fut qu'après quatre heures d'angoisses que les troupes du maréchal Canrobert arrivèrent sur le champ de bataille, et au même moment le général de Mac-Mahon attaquait Magenta.

A huit heures et demie du soir, l'armée française restait maîtresse du champ de bataille, l'ennemi se retirait, laissant au vainqueur quatre canons, deux drapeaux, 7 000 prisonniers, et l'on trouva sur le lieu du combat douze mille fusils et trente mille sacs. Le feld-maréchal Giulay commandait en chef les Autrichiens, ayant sous ses ordres les généraux Klam-Gallas, Zobel, Schwartzenberg et Lichtenstein. L'ennemi opéra sa retraite sur Rebecco, Castellano et Corbeta, protégé par une batterie de fuséens; mais à son tour le général Auger prit les colonnes autrichiennes d'écharpe en flanc, avec quarante pièces d'artillerie. Dans son rapport à l'empereur d'Autriche, le général Giulay écrivait : « Je crois pouvoir dire avec certitude que l'ennemi a chèrement acheté la possession de Magenta, et qu'il rendra à l'armée de Votre Majesté la jus-

tice qu'elle a cédé devant un ennemi également valeureux, après une lutte héroïque. » La bataille de Magenta coûta en effet à l'armée française les généraux Cler et Espinasse; les colonels Charlier, Drouhot et Denis de Senneville; les lieutenants-colonels Menessier et de la Bonninière de Beaumont; le commandant Pissonnet de Bellefonds, etc.; 194 officiers blessés, et 4 198 hommes tués, blessés ou disparus. Les généraux de Mac-Mahon et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély furent faits maréchaux de France. *Voy.* Italie (Campagne d')

MAGISTER (*Mar.*). Grade qui, dans la marine militaire des romains, correspondait à celui que nous appelons maître d'équipage. Dans la marine marchande, le magister était le capitaine du navire : il se tenait assis à l'arrière du bâtiment pour en diriger la marche et donner ses ordres.



Magister
(d'après la colonne Trajane).

MAGISTER EQUITUM. Nom sous lequel les Romains désignaient l'officier général chargé de diriger la cavalerie. Ses attributions étaient très-étendues. Il prenait rang après les consuls. Spurius Cassius fut le premier élevé à cette dignité.

MAGISTER MILITUM ou **ARMORUM.** Ce titre fut donné par l'empereur Constantin à chacun des deux généraux qui commandaient en chef, l'un l'infanterie, l'autre la cavalerie.

MAGNAGO. Ville de la Lombardie, en Italie. Les Français y battirent les Autrichiens, le 5 avril 1799.

MAGNÉSIE. *Magnesia*, aujourd'hui *Manika* ou *Mansa.* Ville de Lydie, située sur l'Hermus et près du mont Sipyle, dont les anciens retiraient l'aimant. Agésilas y vainquit les Perses, l'an 396 av. J.-C.; et Scipion l'Asiatique y défit l'armée d'Antiochus le Grand, l'an 190 av. J.-C.

MAGNÉTIQUE (*Mar.*). Du lat. *magnes,* aimant. Se dit pour aimanté. — On appelle *équateur magnétique* la courbe formée autour du globe terrestre par la série des points où l'aiguille de la boussole conserve la position horizontale. — On donne le nom de *méridien magnétique* à celui qui passe par les points du nord et du sud de l'aiguille aimantée, et qui diffère du méridien du lieu où l'on se trouve d'une quantité égale à la variation de l'aiguille.

MAGON, surnommé *Barcée*. Général carthaginois. Il conquit une partie de la Sicile et défit Denis le Tyran à Cronium, l'an 382 av. J.-C. La ville de Syracuse allait tomber en son pouvoir lorsque Timoléon vint le battre et le mettre en fuite. Magon se tua pour échapper à la honte d'une condamnation capitale.

MAGON. Frère d'Annibal. Il contribua au gain de la bataille de Cannes, se soutint quelque temps en Espagne contre Scipion, et s'empara de l'île de Minorque. Battu dans l'Insubrie par Quintilius Varus, l'an 203 av. J.-C., il mourut des suites d'une blessure.

MAGON. Contre-amiral français, né à Paris en 1763. Il montait l'*Algésiras* au combat de Trafalgar, en 1805, et fut tué en sautant le premier à l'abordage du vaisseau anglais le *Tonnant,* qui était venu l'accoster.

MAGUELONE. Ville autrefois considérable du département de l'Hérault. Elle fut ruinée par Charles-Martel, parce que c'était un lieu de débarquement et de refuge pour les Sarrasins.

MAHANAÏM. Ville aujourd'hui inconnue de la Palestine, près de laquelle David vainquit l'armée d'Absalon, son fils rebelle. C'est en prenant la fuite après le combat de Mahanaïm, qu'Absalon, retenu par sa longue chevelure aux branches d'un arbre, fut tué par Joab.

MAHA-NAVAMI. Fêtes militaires chez les Hindous. Elles portent aussi le nom d'*ayoudapoudja,* qui signifie sacrifice aux armes.

MAHARI. Sorte de chameau très-svelte, que les Arabes montent de préférence au cheval, pour de longues courses. Son trot est le grand trot d'un bon cheval, et il peut soutenir cette marche durant un jour entier. Cette monture était déjà en usage il y a vingt-quatre siècles, et Hérodote nous apprend que les Arabes de l'armée de Xerxès montaient des chameaux d'une vitesse supérieure à celle des chevaux.



Mahari
(d'après un croquis de M. Cibot).

MAHÉ. Ville située sur la côte de Malabar, dans l'Inde française. Elle fut occupée par les Anglais de 1761 à 1785, et de 1795 à 1815.

MAHEUTRE ou **MAHOITRE.** Sorte de pourpoint rembourré que portaient particulièrement les gens de guerre au quinzième siècle et dont ils recevaient quelquefois le nom. Ce pourpoint faisait paraître les épaules larges et carrées. Monstrelet en parle à l'époque de 1467.

MAHLSTROEM. *Voy.* VORTEX.

MAHOMET, en arabe MOHAMMED. Fondateur de religion, d'empire et conquérant. Né à la Mecque vers l'an 571, il appartenait à la tribu des Koraïchites, tribu en grand honneur et pour lors en possession de la garde de la *Caaba,* temple grossier où se trouvaient le puits de Zemzem, une pierre noire descendue du ciel, et trois cents idoles représentant des hommes, des lions, des gazelles. Le culte dominant dans ce temple était le sabéisme, culte des astres; chaque tribu avait son étoile ou sa planète. Les sacrifices humains n'étaient pas rares : ainsi le grand-père de Mahomet avait fait vœu de sacrifier un de ses enfants, vœu dont une prêtresse de la Mecque, consacrée au culte d'une étoile, le releva moyennant une offrande en chameaux.

Le père de Mahomet s'appelait Abdallah, sa mère Émine. Plus tard les mahométans ont imaginé une généalogie qui le faisait descendre en droite ligne d'Abraham. Orphelin dès l'âge de six ans, il fut recueilli par son grand-père et un oncle qui commandait alors à la Mecque. Fort jeune, il accompagna cet oncle dans un voyage au grand rendez-vous des caravanes sur l'Euphrate, à l'endroit où, dans la suite, fut bâtie Bassora. A quinze ans il prit part à une expédition de sa famille contre deux familles rivales. L'orphelin pauvre fut à vingt-cinq ans le facteur d'une veuve nommée Cadige, qui faisait un commerce de quelque importance en Syrie. Cette veuve épousa bientôt son facteur, et l'oncle, à l'occasion de ce mariage, donna au neveu une somme qui représenterait environ 900 francs de nos jours.

Mahomet vécut commerçant obscur, confondu dans les caravanes jusqu'à l'âge de quarante ans. Ce fut alors, qu'après une longue absence passée dans la solitude, il raconta à ses amis des visions extraordinaires qu'il disait avoir eues, s'érigea en réformateur et prêcha une nouvelle doctrine religieuse. Sa femme, le jeune Ali, mari de sa fille Fatime, furent ses premiers disciples. Ses concitoyens s'élevèrent contre lui. « Quand vous viendriez à moi, dit-il, avec le soleil à la droite et la lune à la gauche, je ne ferais point un pas en arrière. Il n'avait encore que seize disciples, en comptant quatre femmes, alors qu'il fut obligé de les faire sortir de la Mecque, où ils étaient persécutés, et de les envoyer prêcher sa religion en Éthiopie. Pour lui, il osa rester à la Mecque, fit de nouveaux prosélytes, et les envoya encore en Éthiopie, au nombre de cent. Un succès brillant fut la conversion d'Omar, son persécuteur acharné. Omar déclara dans une assemblée nombreuse : « J'atteste qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'il n'a ni compagnon ni maître, et que Mahomet est son serviteur et son prophète. »

Cependant il fallut enfin que Mahomet quittât la Mecque, où sa vie était trop compromise : toutes les familles s'étaient réunies, et chacune d'elles avait confié à un membre la mission de le tuer partout où il le rencontrerait. Mahomet s'enfuit à Médine, dont les habitants nourrissaient contre ceux de la Mecque une haine héréditaire. De l'année de cette fuite, qu'on nomme *hégire* (du mot arabe signifiant fuite), date la fondation de la religion musulmane et l'ère des mahométans. Elle commence au 16 juillet 622. Leur année est lunaire et composée de 354 jours; mais dans un cycle de trente ans ils intercalent onze fois un jour.

Mahomet, réfugié à Médine, s'y créa un parti; il battit d'abord, avec 113 hommes, les Mecquois, qui étaient venus fondre sur lui au nombre de 1 000. Bientôt la Mecque fut prise, et le Prophète vit ses persécuteurs à ses pieds. Il détruisit les idoles, établit dans la Caaba le culte d'un Dieu unique, et se fit déclarer souverain. Neuf années lui suffirent pour s'asservir par la parole et par les armes toute l'Arabie, que les Perses n'avaient pu conquérir, et dans laquelle les Romains, qui faisaient grand cas des productions du pays, n'avaient osé se hasarder. Mahomet se trouvait alors à la tête de 40000 hommes, tous enivrés d'enthousiasme pour le nouveau prophète.

Le roi des Perses, Chosroës II, et l'empereur d'Orient, Héraclius, reçoivent de lui une missive, par laquelle il les invite à se convertir à sa religion. L'empereur, qui croit voir en lui un allié propre à inquiéter les Perses, répond par des présents; mais Mahomet trompe sa politique, et c'est au contraire sur la Syrie, possession de l'empire, qu'il se jette, et il y prend quelques villes.

Dès son premier combat contre les Mecquois, Mahomet avait annoncé que l'*islamisme* (du mot *islam,* foi en Dieu) devait être porté par le fer dans toute la terre, et la guerre sacrée fut dès lors regardée comme une des premières obligations des fidèles. Les Idolâtres durent se convertir, sous peine d'être massacrés. Les Chrétiens, les Juifs et les Guèbres eurent la faculté de se racheter par la soumission et le payement d'un tribut que le Coran règle à moins de cinq de nos francs pour chaque chef de famille, mais qui a été bien augmenté depuis.

Mahomet mourut à Médine en 632, à l'âge de soixante-trois ans, empoisonné, dit-on, par une Juive. Son cercueil se voit encore dans la cité de Médine, où les fidèles viennent le visiter, mais dont aucun chrétien ne peut approcher; car les mahométans, qui tolèrent ailleurs les Chrétiens, les Juifs et les Guèbres, n'en souffren:

pas en Arabie. C'est un ordre que Mahomet leur laissa en mourant.

Les révélations de Mahomet, dictées à des secrétaires, tantôt dans une ville et tantôt dans une autre, furent écrites là sur des feuilles de parchemin ou de palmier, ailleurs sur des pierres plates et même sur des omoplates d'animaux. Leur collection a formé le Coran.

MAHOMET Ier. Empereur des Turcs Ottomans, mort en 1421. Il raffermit l'empire qu'avait ébranlé Tamerlan; délivra la ville de Bagdad, assiégée par le prince de Caraman; soumit les Serviens, les Bosniaques et les Valaques, et fut le premier sultan qui ait eu une armée navale.

MAHOMET II. Né en 1431, mort en 1481. Il emporta d'assaut, en 1453, Constantinople défendue par l'empereur Constantin Dracosès. A la

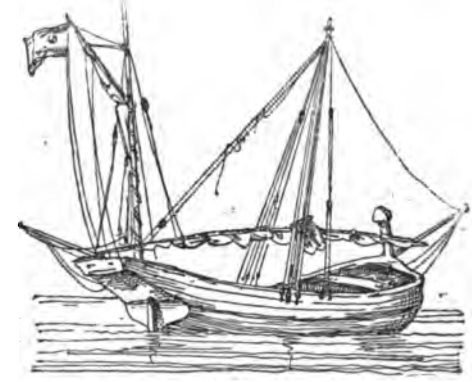


Mahomet II
(d'après un dessin de Gentil Bellini).

même époque, ses généraux subjuguaient la Thrace et la Macédoine. En 1456 il assiégeait en personne la ville de Belgrade, lorsque Jean Huniade vint l'attaquer et le mettre en déroute en lui tuant 40 000 hommes; il prit sa revanche en soumettant la Grèce centrale; en détruisant l'empire de Trébisonde en 1461; en s'emparant de l'île de Lesbos, de la Valachie, de la Bosnie, de la Caramanie, et en enlevant l'île de Négrepont aux Vénitiens. Il battit, en 1472, le roi de Perse qui avait envahi la Cappadoce; enleva Caffa aux Génois en 1475; rendit tributaires la Géorgie, la Circassie, la Moldavie, l'Albanie et les îles de l'Adriatique. Le traité de 1478, désastreux pour les Vénitiens, et la prise d'Otrante en 1480 furent les derniers événements de son règne. Il mourut après avoir échoué devant l'île de Rhodes, défendue par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, au moment où il menaçait à la fois Rome, la Perse et l'Égypte. Mahomet II joignait l'amour des lettres à la gloire des armes.

MAHON ou **PORT-MAHON.** *Portus Magonis.* Ville et port de l'île de Minorque, dans la Méditerranée. Elle fut prise par les Anglais en 1708; par le maréchal de Richelieu en 1750; et par les Espagnols, aidés des Français, en 1782, après un siége mémorable.

MAHONNE (*Mar.*). Petit bâtiment de la Méditerranée, servant au cabotage sur les côtes d'Afrique et d'Espagne. La *mahonne* ancienne était une



Mahonne.

sorte de *galéasse* en usage dans les mers du Levant; elle était plus petite et moins forte que les galéasses de la Méditerranée et de l'Adriatique.

MAIDSTONE. Ville située sur la Medway, dans le comté de Kent, en Angleterre. Il se livra sous ses murs, en 1648, une bataille sanglante où les royalistes furent défaits par les parlementaires que commandait le général Fairfax.

MAIE (*Mar.*). Caisse dont le fond, en caillebotis ou treillage, est propre à recevoir les cordages que l'on y fait égoutter après les avoir goudronnés.

MAÏEUR. Se disait autrefois pour major.

MAIGRE (*Mar.*). Du lat. *macer*, formé du grec μακρὸς (macros), long, mince. On appelle *navire maigre*, celui qui est resserré des côtés. On dit aussi que les eaux sont *maigres* dans un endroit, lorsqu'elles y ont moins de hauteur qu'à l'ordinaire.

MAIL, MAILLET D'ARMES. Long marteau dont on se servait pour combattre au moyen âge. Jean V, duc de Bretagne, ayant appelé aux armes les communes de son duché, recommanda de se munir de mails de plomb; et au combat des



Maillet d'armes
(d'après les Institutions militaires du capitaine Sicard).

trente, en 1351, où les champions de Charles de Blois et de Jean de Montfort se signalèrent par leur valeur, l'anglais Billeford maniait un mail du poids de 12 kilogrammes. (*Voy.* MAILLOCHE.)

MAILCOTTA. Ville de l'État de Maïssour, dans

l'Hindoustan. Les Mahrattes y vainquirent Haïder-Ali, en 1772.

MAILHÉE. Nom générique des cottes d'armes ou des hauberts qui étaient un tissu de mailles.

MAILLADE (*Pêche*). Filet employé par les pêcheurs de la Méditerranée. Il est composé de trois nattes appliquées l'une sur l'autre.

MAILLE (*Mar.*). De l'ital. *maglia*. Intervalle entre les membrures d'un bâtiment. — Se dit aussi d'une espèce de cordage dont on se sert pour mailler une voile.

MAILLÉ (JAKELIN DE). Templier, l'un des héros des croisades. Un chroniqueur rapporte ainsi la lutte où Maillé trouva la mort : « C'était dans un combat livré contre les Turcs, par Girard de Bideffort, grand maître des templiers. Un chevalier de cet ordre, Jakelin de Maillé, tous ses compagnons étant pris ou tués, soutint seul l'effort du combat; et parce que, monté sur un cheval blanc, il était couvert d'armes blanches, les Turcs le prirent, à son invincible courage, pour le saint Georges des chrétiens. Frappés de respect, ils le conjuraient de se rendre. Rien ne put le fléchir. Le combat avait lieu sur un champ fraîchement moissonné; mais dans cette lutte d'une armée contre un homme, le champ, quand le guerrier de la foi succomba, n'offrait plus trace de chaume, de sillons, de culture : tout n'était plus que poussière arrosée de sang. Dans leur admiration superstitieuse, les Turcs recueillaient cette glorieuse poussière, et s'en frottaient le corps, persuadés qu'un si noble contact leur communiquerait la valeur du héros. »

MAILLEBOIS (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS DESMARETS, marquis DE). Maréchal de France, né en 1682, mort en 1762. Il fit ses premières armes sous Villars, se distingua au siége de Lille en 1708; commanda une division en Italie en 1733. Envoyé, en 1745, au secours de l'infant don Philippe, il battit d'abord les Autrichiens, mais, accablé par des forces supérieures, il dut évacuer le Milanais l'année suivante, et fut défait sous Plaisance.

MAILLER (*Mar.*). Lier une voile à une autre, au moyen d'un filin passé dans les yeux de pie pratiqués le long de la ralingue des deux voiles.

MAILLES, MACLES. Petits annelets de fer dont on formait des armures en les entrelaçant les uns dans les autres. On portait des chemises, des jaques et des cottes de mailles, des gants de mailles, des haubergeons en mailles, etc. (*Voy.* COTTES, JAQUES, etc.)

MAILLET. *Voy.* MAIL.

MAILLETAGE, MAILLETER (*Mar.*). Action de garnir de clous à large tête le doublage d'un navire, afin de le préserver, dans la carène, de la piqûre des vers.

MAILLOCHE. Espèce de maillet d'armes dont on se servait au moyen âge. (*Voy.* MAIL.)

MAILLOCHE (*Mar.*). Sorte de maillet en bois, ayant une cannelure dans le sens de la longueur de la masse, qu'on emploie sur les navires pour fourrer les cordages.

MAILLON (*Mar.*). Nœud coulant employé pour saisir un objet sous l'eau.

MAILLOTIN. Maillet d'armes dont le manche était plus court que le manche du mail ou maillet. (*Voy.* MAIL.)

MAILLOTINS. Nom des rebelles qui s'insurgèrent en 1381, au commencement du règne de Charles VI. Ce nom leur fut donné, parce qu'ils forcèrent l'arsenal de Paris et s'emparèrent des maillets de plomb que Charles V y avait fait déposer. (*Voy.* BANDES MILITAIRES.)

MAILLY D'HAUCOURT (JEAN-AUGUSTE, comte DE). Maréchal de France. Il fit toutes les campagnes du règne de Louis XV, et se signala, au 10 août 1792, par son dévouement pour Louis XVI. Arrêté à Arras par ordre de Joseph Lebon, il périt sur l'échafaud, âgé de quatre-vingt-six ans.

MAIN. Du lat. *manus*. En termes de manége, on fait emploi des expressions suivantes : *cheval dans la main*, se dit d'un cheval bien dressé, qui suit sans efforts les indications du cavalier; *ce cheval est bien fait de la main de devant*, signifie qu'il a l'encolure et la tête belles; *il est mal fait de la main en arrière*, indique qu'il est mal conformé de la croupe, du train de derrière; *ce cheval est entier à une main*, signifie que le cheval n'a de disposition à tourner que d'un côté; le cheval qui *bat à la main* est celui qui secoue la tête et lève le nez; *il tire à la main*, se dit lorsque le cheval résiste aux efforts du cavalier; *il force la main*, quand il s'emporte malgré le cavalier et n'obéit plus à la main; *il pèse à la main*, lorsque sa tête est lourde et qu'il s'appuie sur le mors de manière à lasser la main; *il est léger à la main*, lorsqu'il n'a point le défaut qui vient d'être signalé; *conduire un cheval à la main*, c'est le changer de main; *n'avoir pas de main*, se dit d'un cavalier qui se sert mal à propos de la bride; *avoir l'appui* ou *la bouche à pleine main*, signifie qu'un cheval a l'appui ferme sans peser, sans battre à la main; *changer de main*, c'est porter la tête du cheval d'une main à l'autre, pour le faire aller à droite ou à gauche; *conduire* ou *travailler un cheval de la main*, c'est le changer de main; *rendre la main*, c'est lâcher la bride; *mener un cheval haut la main*, c'est tenir la main des rênes haute, afin de soutenir l'animal, et l'empêcher de butter; *mettre un cheval dans la main*, c'est lui donner une première position indispensable pour tous les autres exercices; *partir de la main*, se dit d'un cheval qui part légèrement et prend bien le galop; *un beau partir de la main* est l'action d'un cheval qui part de la main et court en ligne droite avec légèreté et vitesse; *sentir un cheval dans la main*, c'est éprouver, par ses mouvements, qu'il comprend facilement; *soutenir la main* ou *tenir la main*, c'est se faire obéir par la pression de la bride; *tenir*

un cheval dans la main, c'est en être toujours maître ; *tenir la main à un cheval,* c'est hausser la main de la bride pour le conduire à volonté ; et *le travailler de la main à la main,* c'est le travailler par le seul effet de la bride. On dit aussi *main de la lance,* pour indiquer la main droite du cavalier ; *main de la bride,* pour la gauche ; *main ignorante,* pour désigner le cavalier qui ne sait pas saisir les temps et changer à propos l'emploi de ses forces ; et *main savante,* se dit du cavalier qui conduit et soutient son cheval sans effort et par des mouvements peu apparents.

MAIN (*Mar.*). *Tirer main sur main,* c'est tirer un cordage par un mouvement non interrompu, en replaçant la main, à une longueur de bras, au-dessus de l'autre main, après chaque effort. — On donne le nom de *main de fer* à une forte crampe que l'on cloue au besoin, pour avoir un point d'appui ou de résistance.

MAIN DE FER. Sorte d'arme à crochets dont on faisait anciennement usage pour saisir l'ennemi qu'on ne pouvait aborder corps à corps. (*Voy.* CROCHET DE GUERRE, FOURCHE et HARPIN.)

MAIN MILITAIRE. Se dit de la force publique armée, lorsqu'il s'agit d'une exécution.

MAIPO ou **MAYPO** (BATAILLE DE). Elle fut livrée le 5 avril 1818 entre les royalistes chiliens et San-Martino, chef des indépendants, qui remporta la victoire. La ville de Maipo est située sur la rivière de ce nom, à 18 lieues S.-O. de Santiago.

MAISON (NICOLAS-JOSEPH, marquis DE). Maréchal de France, né à Épinay, dans le département de Seine-et-Oise, en 1771, mort en 1840. Il fit les campagnes de la République et de l'Empire ; prit Lubeck en 1806 ; protégea, pendant la retraite de Russie, le passage de la Bérésina ; et se signala à Leipzig. Chargé ensuite de commander l'armée du Nord, il contint en Belgique l'ennemi très-supérieur en nombre ; en 1822, il commanda l'expédition de Morée. Il avait refusé, en 1815, de juger le maréchal Ney, et il fut, en 1830, l'un des commissaires qui accompagnèrent Charles X à Cherbourg, lorsque ce roi, descendant du trône, quittait la France qu'il ne devait plus revoir.


Le maréchal Maison
(d'après le cabinet des Estampes).

MAISON DE SAINT-DENIS. Ce grand établissement modèle, que l'on connaît aussi sous le nom de MAISON DE LA LÉGION-D'HONNEUR, est destiné à l'éducation de 400 élèves gratuites et de 100 élèves payantes, filles ou parentes, à divers degrés, de membres de l'ordre. Cette maison, placée sous la direction supérieure d'une surintendante, a deux succursales : l'une au *château d'Écouen,* l'autre aux *Loges,* dans la forêt de Saint-Germain. Il est d'usage banal, dans un certain monde, tout en reconnaissant la bonne *instruction* que reçoivent les élèves de la Légion-d'Honneur, de faire bon marché de l'*éducation* qui leur est donnée. Mais, si peu que l'on veuille rendre justice à cet établissement, que nous envient tous les pays, et qui relève et honore le nôtre, il suffit de regarder de près les résultats obtenus par le séjour à la maison de Saint-Denis. Et lorsque l'on compare cette maison d'éducation à toutes celles qui nous entourent, on est bientôt obligé de reconnaître que nulle ne réunit plus d'éléments pour former des femmes de bien, de parfaites mères de famille, et souvent des femmes du premier mérite.

MAISON MILITAIRE, MAISON DU ROI. On nomme ainsi la troupe ou l'ensemble des troupes qui gardent la personne du souverain. Ce n'est que sous Louis XIV qu'on a parlé de la *maison du roi,* comme d'un corps séparé dans les troupes. On entendait par la *maison du roi* les gardes du corps, les gendarmes, les chevau-légers, les mousquetaires, la gendarmerie, les grenadiers à cheval, les régiments des gardes-françaises et suisses, et les cent-suisses. L'origine de ces corps d'élite remonte au règne de Charles VII. Chaque roi qui instituait une nouvelle milice ne se contentait pas d'avoir une compagnie dont il restait capitaine ; il mettait cette même compagnie dans sa garde. Charles VII, entre autres, mit dans sa garde deux compagnies de la nouvelle gendarmerie et deux autres de la milice des chevau-légers, sous les noms d'*archers français du corps* et d'*archers écossais du corps.* Henri IV mit également une compagnie de chevau-légers et une de gendarmes dans sa garde. Louis XIII augmenta la sienne d'une compagnie de *carabins.* Les milices avaient fourni les grenadiers à cheval et le régiment des gardes à pied qui, en campagne, étaient joints à la maison du roi. L'infanterie suisse avait aussi fourni, outre un régiment de gardes à pied, une compagnie de hallebardiers, qui avaient le titre de *gardes du corps.* « La maison du roi, dit le général Bardin, n'admettait que des nobles sous le *guidon;* la maison militaire tolérait le service des roturiers sous le *drapeau.* »

MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR. Le souverain actuel n'a pas ce que, sous l'ancienne monarchie, on appelait *maison militaire* ou *maison du roi,* composée de divers corps de troupes. Il a sa *garde impériale;* mais sa *maison militaire* proprement dite n'est qu'une réunion d'officiers généraux, supérieurs ou inférieurs, attachés à sa personne. Dans l'état actuel, cette maison comprend :

1° Un maréchal de France, grand maréchal du palais, et un général de division, adjudant général du palais;

2° Seize aides de camp, dont huit généraux de division, deux généraux de brigade et six colonels, dont cinq d'état-major et un d'artillerie;

3° Un général de division, directeur du cabinet topographique de l'Empereur;

4° Quatorze officiers d'ordonnance, dont deux lieutenants-colonels, deux chefs d'escadrons, neuf capitaines de diverses armes et un lieutenant de vaisseau;

5° Trois maréchaux des logis de l'Empereur, dont un colonel et deux chefs d'escadrons et de bataillon.

MAISTRANCE (*Mar.*). On désigne sous ce nom, dans les ports, le corps des maîtres, contre-maîtres et quartiers-maîtres, ou sous-officiers de marine chargés des différents détails du service. Il y a en France trois écoles de maistrance, établies à Brest, à Rochefort et à Toulon, et dont la création remonte à 1819.

MAITRE (*Mar.*). Officier qui commande toute la manœuvre. Le *maître d'équipage* est le premier sous-officier de manœuvre ayant autorité sur tout l'équipage. Le *maître des ports* est l'inspecteur qui a soin des ports et qui fait placer les navires; le *maître de chaloupe* est l'officier marinier qui conduit la chaloupe et qui veille à ce que les matelots ne s'en écartent point quand ils vont à terre; le *maître de quai* est l'officier préposé dans un port de commerce pour y exercer diverses fonctions relatives à la police; et le *maître mâteur* est le charpentier chargé de visiter les mâts et de les entretenir en bon état. — On appelle *maître bau*, la poutre du pont placée dans la partie la plus large; *maître couple*, le couple de membrure le plus ouvert; et *maître gabarit*, la partie la plus large du bâtiment.

MAÎTRE AU CABOTAGE (*Mar.*). Officier marinier qui commande un bâtiment faisant le cabotage. Il ne peut exercer ces fonctions qu'après avoir subi un examen théorique et pratique déterminé par une ordonnance de 1825.

MAÎTRE CANONNIER (*Mar.*). Celui qui est chargé de diriger le service de l'artillerie et d'en soigner le matériel.

MAÎTRE CHARGÉ (*Mar.*). On nomme ainsi le premier maître responsable des objets d'armement de sa partie ou profession, et dont il tient la comptabilité particulière.

MAÎTRE DE LA CAVALERIE. *Voy.* MAGISTER EQUITUM.

MAÎTRE DE LA MILICE. Ce militaire, dont les fonctions avaient été instituées par Constantin, avait, dans les préfectures romaines, l'autorité militaire sous les ordres du préfet du prétoire.

MAÎTRE DE TIMONERIE. *Voy.* TIMONERIE.

MAÎTRE DES ENGINS. Titre que portait, au moyen âge, l'ingénieur en chef chargé de l'administration des machines de guerre ou engins.

MAÎTRE MÉCANICIEN (*Mar. à vap.*). Celui qui dirige les travaux des machines à vapeur. D'après le règlement de la flotte, « lors des appareillages et des mouillages, et, en général, dans toutes les circonstances où le capitaine commande lui-même, le maître mécanicien se tient dans la chambre des machines, placé de manière à entendre la voix du capitaine, et à pouvoir, autant que possible, surveiller simultanément le jeu de toutes les pièces mobiles du mécanisme.»

MAÎTRESSE (*Mar.*). On nomme *maîtresse ancre*, la plus grosse ancre d'un bâtiment, celle qu'on appelait autrefois *ancre de miséricorde*. La *maîtresse varangue* est la varangue du maître couple; la *maîtresse levée* est la section verticale prise sur le plus grand couple; et les *maîtresses garcettes* sont les deux garcettes les plus longues d'une bande de ris.

MAÎTRESSE CORDE. *Voy.* BAUFFE.

MAÎTRESSE ou **MAÎTRE DE PALANQUE** (*Pêche*). Nom que l'on donne, sur les côtes de la Méditerrannée, à la maîtresse corde d'un filet.

MAIZEROY (JOLY DE). Lieutenant-colonel et écrivain militaire, né à Metz en 1719, mort en 1780. Il servit sous le comte de Saxe et fit les campagnes de 1756 à 1763. On lui doit plusieurs traités sur la tactique.

MAJOR. Officier supérieur ayant rang de chef de bataillon. Ce grade date dans nos armées de l'année 1553. Les ordonnances de 1670 et 1677 attribuent ce titre au premier capitaine d'un régiment. En 1686, ce grade fut remplacé par celui de lieutenant-colonel, supprimé à son tour en 1715. Le major reparut sous l'Empire avec les attributions de colonel en second; et le lieutenant-colonel ayant été rétabli en 1815, le major prit rang comme chef de bataillon, mais chargé seulement de la comptabilité du corps. Aucun officier comptable ne peut refuser au major les documents qu'il exige en fait d'administration. On avait établi dans les armées, en 1534, des *sergents-majors* chargés aussi de surveiller la comptabilité; à dater de 1630, ils furent appelés seulement *majors*, et leurs fonctions étaient identiques à celles que remplissent encore dans les régiments les officiers supérieurs de ce nom. — Il y avait également dans plusieurs villes, au seizième siècle, un officier appelé *major*, qui avait le commandement des milices communales.

MAJOR DE BRIGADE. Grade qui avait été créé en 1665, et qui fut supprimé en 1793. L'officier qui en était revêtu transmettait les ordres du major général aux majors des régiments.

MAJOR DE PLACE. Officier supérieur chargé du détail et de la surveillance du service d'une place de guerre. Dans les places où il n'y a pas de major titulaire, l'adjudant de place le plus ancien en remplit les fonctions.

MAJOR GÉNÉRAL. Ce grade, qui remonte à 1445,

sous le règne de Charles VII, n'est jamais occupé que par un officier général parfaitement exercé dans tous les détails des opérations d'une armée. Depuis Louis XIV, ces fonctions consistaient principalement dans : la distribution du terrain pour le campement ; l'ordre des gardes et des détachements ; la surveillance des opérations de siége ; la police des troupes, etc. Ces fonctions furent réunies, en 1790, aux fonctions du maréchal général des logis de l'armée et du maréchal général de la cavalerie, sous le titre unique de *chef d'état-major général de l'armée*. Au moyen âge, le grade de major général était désigné sous le nom de *maréchal de l'ost;* sous celui de *chevalier d'armée* au seizième siècle; et sous celui de *maréchal des logis*, aux dix-septième et dix-huitième siècles. En Angleterre et en Allemagne, les majors généraux sont appelés *quartiers maîtres généraux*. (*Voy.* GÉNÉRAL.)

MAJOUR (*Pêche*). Les Provençaux nomment ainsi une espèce de maille, de six à sept lignes en carré, qu'on fait à certains filets.

MALABESTE ou **MALEBESTE**. *Voy.* PATARASSE.

MALACCA. Ville de la presqu'île de ce nom, dans l'Indo-Chine. Les Portugais l'occupèrent en 1511 ; les Hollandais la leur enlevèrent en 1641, et la cédèrent aux Anglais en 1824.

MALAGA. *Malaca*. Chef-lieu de la province du même nom, en Espagne. Il est situé sur la Méditerranée. En 1487, Ferdinand le Catholique enleva aux Maures cette ville qu'ils avaient possédée durant près de huit siècles. Ce fut à peu de distance de cette cité que, le 24 août 1704, un combat naval s'engagea entre une flotte anglaise de 65 vaisseaux, et une flotte française composée de 24 galères et de 50 vaisseaux. Le comte de Toulouse commandait la flotte française, ayant sous ses ordres le maréchal vice-amiral de Cœuvres. La victoire demeura indécise. Les Anglais, favorisés par le vent, évitèrent l'abordage; ils eurent 3000 hommes hors de combat, et les Français environ la moitié de ce nombre.

MALAKOFF. Nom de la plus forte des tours qui faisaient partie des travaux de défense de Sébastopol. Elle fut emportée d'assaut, le 8 septembre 1855, par les troupes françaises que commandait le général Pélissier. Le général de Mac-Mahon s'élança de la septième parallèle, à la tête de trois bataillons de zouaves, que le colonel Collineau entraîna en pénétrant le premier dans le fort. Le colonel Decaen, le commandant Gambier, le 1er de chasseurs à pied et le 7e de ligne suivirent l'impulsion ; puis vinrent les 20e et 27e de ligne aux ordres du général Vinoy. Enfin, la division du général Lamotterouge, les canons du 10e d'artillerie, le 50e de ligne, les tirailleurs algériens, le 3e des zouaves, se logèrent à leur tour dans le formidable ouvrage.

MALANDRINS. *Voy.* BANDES MILITAIRES.

MALATIA. *Melitène*. Ville du pachalik de Marach, dans la Turquie d'Asie. Le roi de Perse Chosroès Ier y fut vaincu par les Grecs en 575.

MALCUS. Sabre, glaive tranchant ou couteau de chasse.

MAL DE MER (*Mar.*). Affection ordinairement passagère, très-douloureuse, sans fièvre, sans danger, consistant principalement en nausées, vomissements, défaillances du cœur, accompagnées d'un grand abattement.—On donne comme causes de ce mal le mouvement oscillatoire du vaisseau qui est de deux natures : *roulis* ou inclinaison alternative du vaisseau sur un côté ou sur l'autre; *tangage* ou élévation et abaissement successifs de l'avant et de l'arrière du bâtiment. — Ordinairement le mal de mer commence quelques instants après qu'on est entré dans le vaisseau, pour peu que la mer soit agitée. Chez quelques personnes pourtant ce n'est qu'au bout de deux jours qu'il survient. Quelque violent qu'il ait été, il cesse subitement dès qu'on touche le sol. Il n'en reste dès lors aucune trace, l'appétit n'en est pas altéré et la digestion pas moins active. Quand la navigation continue, le mal de mer cesse chez quelques personnes au bout de deux jours; chez d'autres au bout de huit. Chez quelques-unes il dure toute une traversée; d'autres enfin, naviguant habituellement, n'en sont jamais atteintes. — Le passager a quelque chance de se soustraire à ce mal, ou de le supporter plus facilement, en se couchant dans un hamac, fixé vers le point le plus central et le plus bas du vaisseau, aux environs du grand mât, où les mouvements, bien que le centre de gravité soit déplacé par le roulis, sont pourtant toujours moins prononcés qu'aux extrémités du bâtiment. — Les marins disent trivialement, de celui qui vomit par suite du mal de mer, qu'*il compte ses chemises*.

MAL DE TERRE (*Mar.*). Nom que les marins donnent quelquefois au scorbut, prétendant, sans raison aucune, que ce mal augmente à l'approche de terre.

MALDONADO (LAURENT FERRER). Navigateur espagnol du seizième siècle. Il a donné la relation d'un voyage fait en 1588, de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique par le nord-ouest, à travers un prétendu détroit d'Anian. Ce voyage, dont l'authenticité n'a pas été vérifiée, fut traduit en français, à Plaisance, en 1812.

MÂLE (*Mar.*). *Masculus*. On dit que *la mer est mâle*, lorsqu'elle est couverte de lames élevées qui brisent sur les bordages et embarquent dans différentes parties. — Un bâtiment est *mâle* lorsqu'il s'élève bien à la lame et n'embarque pas d'eau.

MALÉE. Général carthaginois. Après de grands succès en Sicile, durant l'année 536 avant J.-C., il eut le malheur d'échouer en Sardaigne et fut puni par l'exil. Pour se venger, il amena son armée devant Carthage, dont il s'empara, et mit à mort ses adversaires politiques. Il périt peu après dans une émeute.

MALET (CLAUDE-FRANÇOIS DE). Général de brigade, né à Dôle en 1754, mort en 1812. Il fit les campagnes de la République, et était, en 1805,

gouverneur de Pavie. Son ardent républicanisme le rendit suspect et il fut incarcéré en 1808, à Paris, par mesure de sûreté. Ayant obtenu de changer sa prison pour une maison de santé, il en profita pour ourdir contre l'empereur, qui alors faisait la campagne de Russie, une conspiration dans laquelle entrèrent les généraux Guidal et Lahorie, sans connaître toute l'étendue de son projet. Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1812, Malet quitte sa maison de santé en uniforme de général. Il se présente au colonel d'un régiment de la garnison de Paris, lui annonce que l'empereur est mort en Russie, et lui présente un faux ordre émanant, dit-il, du Sénat et d'un gouvernement provisoire supposé. Le colonel témoigne de sa douleur et se met, ainsi que son régiment, aux ordres du général. Malet alors, avec ses deux complices, à la tête de quelques détachements, se rend chez les différentes autorités de Paris. Le ministre et le préfet de police sont conduits en prison. Le préfet du département se laisse destituer. Le général Hulin, commandant de Paris, surpris chez lui, veut résister et reçoit un coup de pistolet qui le renverse sans le tuer. Mais, à l'état-major de la division militaire, au moment où Malet s'y présente, un officier le reconnaît pour un prisonnier d'État, et l'arrête dans son audacieuse expédition. Une commission militaire le fit fusiller le lendemain avec ses deux complices et le crédule et innocent colonel qu'il avait abusé. Cette conspiration est la plus singulière de nos temps modernes. On n'a jamais su quel mobile était derrière cette attaque hardie contre Napoléon alors si puissant. Malet est mort emportant son secret.

MALINE (*Mar.*). Nom donné aux grandes marées qui arrivent aux époques de syzygie.

MALINES. *Mechlinia.* Ville de la province d'Anvers, en Belgique. Elle fut détruite par les Normands en 884 et reconstruite en 897; saccagée par les Espagnols en 1572; par le prince d'Orange en 1578; par les Anglais en 1580; et prise et reprise par les Français aux dix-septième et dix-huitième siècles.

MALLEOLI. Sorte de flèches qui portaient des matières combustibles, et qu'on lançait dans les ouvrages de l'ennemi pour y mettre le feu.

MALLEVILLE. Ville de la Hongrie. Elle fut prise en 1096 par un corps de croisés sous le commandement de Pierre l'Ermite.

MALLIGAN. Ville de la présidence de Bombay, dans l'Hindoustan anglais. Elle résista durant un mois aux forces anglaises, dans la dernière guerre contre les Mahrattes.

MALO-JAROSLAVETZ. Petite ville du gouvernement de Kalouga, en Russie. Le prince Eugène Beauharnais, avec 20 000 hommes seulement, y soutint, le 24 octobre 1812, le choc de neuf divisions russes, fortes ensemble de 90 000 combattants.

MALOUINES (Iles) ou **FALKLAND.** Iles de l'océan Atlantique austral. Elles ont appartenu successivement à l'Espagne, aux Américains de la Plata et aux Anglais, qui les ont reprises en 1833.

MALPLAQUET. Village de l'arrondissement d'Avesnes, dans le département du Nord. Les maréchaux de Villars et de Boufflers y furent battus, le 11 septembre 1709, par les armées du prince Eugène de Savoie et du duc de Marlborough, dans lesquelles se trouvaient les généraux de Tilly et de Nassau. L'armée française comptait environ 80 000 combattants; mais les alliés étaient supérieurs de quarante bataillons. Toutefois, les Français opérèrent leur retraite en emmenant toute leur artillerie, leurs équipages, ainsi que les étendards qu'ils avaient pris à l'ennemi; et celui-ci ne fit pas, dit-on, au delà d'une trentaine de prisonniers. La maison du roi, qui, durant l'action, avait donné des preuves de la plus grande valeur, forma l'arrière-garde durant la retraite. Les alliés eurent 30 000 morts ou blessés; les Français 10 000 seulement. Nos troupes avaient manqué de pain tout un jour.

MALSAIN (*Mar.*). Se dit en parlant d'un fond ou d'une côte lorsqu'ils offrent des dangers.

MALTE. *Melita.* Ile de la Méditerranée, située au sud de la Sicile. Elle avait été occupée par les Phéniciens l'an 1519 av. J.-C.; par les Grecs, l'an 736; par les Romains, l'an 242; par les Vandales, puis par les Goths, au cinquième siècle de l'ère chrétienne. Les Romains en reprirent possession en 533; elle fut envahie par les Arabes en 870; par les Normands en 1090; elle appartenait à l'Allemagne en 1224, et passa successivement sous la puissance de Charles d'Anjou, du roi d'Aragon et du roi de Castille; Charles-Quint la possédait en 1525 et la céda, en 1530, aux chevaliers Hospitaliers qui venaient de prendre Rhodes, et qui furent dès lors appelés chevaliers de Malte. Elle fut assiégée, en 1563, par les Turcs, qui ne purent s'y maintenir, mais ne l'abandonnèrent point sans y donner des preuves de leurs passions sauvages. Lors de l'expédition de Bonaparte en Égypte, la flotte française vint toucher à Malte, que des intrigues, ourdies parmi les chevaliers de l'ordre, nous livrèrent. En admirant les formidables fortifications dans lesquelles nous venions d'entrer, un de nos généraux d'artillerie, Cafarelli, dit ce mot : « Nous sommes bienheureux qu'il y ait eu quelqu'un dans la place pour nous en ouvrir les portes. » Cette conquête devint peu après celle des Anglais. En 1801, le traité d'Amiens stipula le rétablissement de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; mais l'Angleterre trouva plus profitable pour elle de garder l'île où elle s'était commodément installée, et, en 1814, le congrès de Vienne, qui trancha plus qu'il ne dénoua de questions, confirma la possession de l'île entre les mains de l'Angleterre.

MALTE (Ordre de). L'origine de l'ordre religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem remonte au milieu du onzième siècle. Des marchands d'Amalfi, ville du royaume de Naples, ayant, avec l'autorisation du calife d'Égypte, bâti

un hospice et une chapelle à Jérusalem, cette fondation devint utile aux croisés qui prirent la première fois Jérusalem; un certain nombre d'entre eux se dévouèrent même au service de cet hospice; le pape Pascal II donna à son tour, en 1113, un caractère officiel à la confrérie de Saint-Jean, par un décret pontifical qui en régla l'organisation; et l'administration de l'hospice étant échu, en 1118, à Raymond Dupuy, gentilhomme du Dauphiné, celui-ci imagina alors de donner à l'ordre une double mission religieuse et militaire qui pût désormais le caractériser. C'est dans ce but qu'il organisa les confrères en deux grandes classes, l'une comprenant les *chevaliers* destinés au métier des armes, l'autre n'ayant que des *prêtres;* puis il les divisa encore, selon les pays auxquels ils appartenaient, en sept *langues* ou compagnies ainsi désignées: *Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne* et *Angleterre*. Le *grand maître* était investi d'un pouvoir suprême. Les biens que l'ordre possédait en Europe et en Asie étaient régis par des *percepteurs*, et constituaient des espèces de fiefs divisés en *prieurés, bailliages* et *commanderies*, lesquels étaient concédés sous certaines conditions et formaient ainsi une sorte de féodalité viagère. Les membres de l'ordre portaient, dans l'établissement, une robe et un manteau noirs, et, à la guerre, une cotte d'armes rouge. La robe et la cotte étaient ornées, sur le côté gauche, d'une croix blanche à huit pointes.


Chevalier de Malte
(d'après une gravure du temps).

Les compagnies ou *langues* se composaient chacune à leur tour de trois classes d'individus: les *chevaliers en justice*, les *chapelains* et *frères d'obédience*, et les *frères servants*, partagés aussi en *frères servants d'armes* et en *frères servants de stage* ou *donats*, employés au service des établissements. Les chevaliers n'étaient admis qu'après avoir fait preuve de noblesse et acquitté un certain droit. Ce droit variait suivant qu'on était reçu de *majorité* à seize ans; de *minorité*, c'est-à-dire au berceau; ou comme page du grand maître, à douze ans. Le profès n'entrait toutefois en possession de ses droits qu'après avoir accompli quatre *caravanes* ou croisières de six mois sur les galères de la religion, caravanes que, dans la suite, on put racheter par une certaine somme, afin de hâter son admission. Chaque langue avait ses dignitaires, dont plusieurs étaient investis d'une fonction spéciale dans l'administration générale de l'ordre. Ainsi le *grand commandeur*, qui appartenait à la langue de Provence, était président né du trésor commun; le *grand maréchal*, qui appartenait à la langue d'Auvergne, commandait militairement tous les religieux de l'ordre, à l'exception des grands-croix et de leurs lieutenants, des chapelains et des personnes de la maison du grand maître, et toutes les fois que le grand maréchal se trouvait en mer, il avait sous ses ordres le *général des galères* et même le *grand amiral*. Le *grand hospitalier* de la langue de France dirigeait le grand hôpital; l'*amiral* de la langue d'Italie commandait en l'absence du maréchal; le *turcopolier* de la langue d'Angleterre était général de la cavalerie; le *grand bailli* de l'ordre, chef de la langue allemande, inspectait les fortifications; et enfin, à la tête de chaque nation se trouvaient les *baillis*, divisés en *conventuels, capitulaires*, et *baillis de grâce* ou *ad honores*.

En 1291, les chevaliers de Saint-Jean durent quitter la Palestine qu'ils avaient défendue pied à pied, et se retirèrent d'abord à Limisso, dans l'île de Chypre; puis, en 1310, ils s'emparèrent de l'île de Rhodes; enfin, le 26 novembre 1530, ils prirent possession des îles de Malte et de Gozzo, dont Charles-Quint leur avait fait cession.

Aujourd'hui l'ordre de Malte n'est plus qu'une institution purement honorifique, dont le chef réside à Rome, où il entretient deux hôpitaux; et l'on se montre très-facile sur les preuves des deux cents ans de noblesse qu'il faut établir pour obtenir le droit de porter la croix de Malte. Cette croix est en émail blanc, à huit pointes, ayant des fleurs de lis dans les angles et suspendue à un ruban noir.

MALTE (Chevalier de). *Voy*. Malte (Ordre de).

MALVEISINE. Ancienne machine de guerre qui consistait dans une espèce de pierrier. Son nom lui venait de ce qu'elle incommodait beaucoup les ennemis qui se trouvaient à sa portée.

MAMELLIÈRE. Se disait autrefois de la partie de la cuirasse qui protégeait la poitrine.

MAMELON VERT, ou *redoute de Kamtchatka*. Ouvrage de fortification qui avait été élevé en avant de Sébastopol. Il fut emporté, le 7 juin 1855, par les divisions Camou, Mayran, Dulac et Brunet, de l'armée française. Les colonels Brancion et Hardy y trouvèrent une mort glorieuse, et le général Lavarande, qui avait eu part à la victoire, fut emporté le lendemain par un boulet qui le coupa en deux.

MAMELOUKS, MAMLOUKS ou **MAMELUKS**. L'origine de ce corps prétorien si célèbre ne remonte qu'à la première moitié du treizième siècle. A cette époque, une garde appelée *halilqua*, destinée à rester au Caire auprès du sultan, fut d'abord composée de 12000 jeunes Circassiens, Abases et Mingréliens, et entretenue ensuite au moyen d'esclaves qu'on achetait particulièrement dans l'Asie Mineure. On faisait choix de beaux

hommes, et le genre d'éducation qu'ils recevaient les disposait à devenir de valeureux cavaliers. On les exerçait en effet, pendant plusieurs années, au maniement du sabre et aux prouesses de l'équitation, dans lesquelles ils réalisaient des prodiges analogues à ceux que nous admirons chez les écuyers de nos cirques. Ces mamelouks ne formaient point une troupe homogène et soumise à un même chef; elle était, au contraire, extrêmement divisée, et chaque bey en possédait autant qu'il pouvait en entretenir; mais l'esprit de corps se maintint identique dans toutes les fractions. Au Caire, néanmoins, les mamelouks présentaient une force de 8 à 10 000 hommes. Cette troupe n'avait aucune administration



Mamelouk
(d'après Carle Vernet).

régulière, mais elle obéissait à des chefs qu'elle se donnait et qui traitaient en son nom avec ceux qui l'employaient. Ces chefs étaient en quelque sorte les hauts barons du pays. Toujours fiers, indisciplinés et indomptables, les mamelouks étaient aussi dangereux pour ceux qui usaient de leurs services que pour ceux qui avaient à les combattre. Par une singularité fort remarquable, ces hommes, transportés sur le sol égyptien, ne pouvaient y propager leur race, c'est-à-dire que leurs enfants ne parvenaient pas à l'âge adulte. On assure que le même fait se présente pour les Européens qui viennent aujourd'hui habiter l'Égypte. — Le premier chef suprême des mamelouks fut Deybars-Boudogdary, et son règne ne fut pas sans gloire; il détruisit la mystérieuse secte des *Assassins* qui avait été si formidable pendant deux siècles; et il recueillit les débris de la famille des Abbassides qui avait été chassée de Bagdad. Cette famille fit reconnaître son autorité spirituelle en Égypte, et le Caire devint alors la métropole de l'islamisme, jusqu'au jour où les souverains de la Sublime Porte réunirent l'autorité religieuse au pouvoir politique.

Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, ayant toujours rencontré, comme ses prédécesseurs, une opposition menaçante chez ce corps de mamelouks, qui ne reconnaissait aucun pouvoir, se décida à frapper un de ces grands coups que la politique autorise, mais qui ne sont pas toujours portés impunément lorsque celui qui les dirige n'est pas doué d'un de ces éminents caractères qui peuvent seuls transformer la situation d'un peuple. Le 1er mars 1811, dans une cérémonie solennelle qui avait lieu à propos du prochain départ de l'armée d'invasion qu'il allait conduire contre les Wahabites, Méhémet-Ali convoqua à la citadelle du Caire les grands dignitaires de sa cour, et tous les beys mamelouks que, depuis longtemps déjà, il avait attirés dans la capitale en les comblant de riches présents et en leur livrant de somptueuses habitations. Aucun d'eux ne manqua de se rendre près de lui, et ces brillants officiers se montrèrent revêtus de tout ce qu'ils possédaient de plus magnifique en costumes et en armes. Méhémet les accueillit avec la plus grande distinction, les entretint avec un calme parfait, et leur fit servir de nombreux rafraîchissements. Mais au moment où ils s'éloignaient et lorsqu'ils se trouvaient engagés dans un chemin creux qui conduit à la porte de la citadelle, un signal donné par la musique fit éclater une affreuse fusillade qui les assaillit de toutes parts. Ils cherchèrent à briser la porte qui s'opposait à leur fuite, mais elle résista à leurs efforts désespérés. Ils voulurent aussi rétrograder et aller, le sabre à la main, chercher la mort dans les rangs de leurs bourreaux, mais le feu de ceux-ci et leurs barricades ne permirent pas aux mamelouks de réaliser cette noble résolution. Quelques-uns songèrent même à implorer merci, mais le vice-roi se montra inexorable. Un seul, sur 470 qui étaient entrés à la citadelle, put se soustraire à cette horrible boucherie. Il était parvenu à gagner, à cheval, la terrasse d'enceinte, qui dominait de 20 mètres sur la campagne; la mort était en face de lui comme derrière; cependant, une épouvantable chance s'offrait en avant; il la tenta, et le cheval fut lancé dans l'abîme. L'animal fut tué sur le coup, le cavalier se sauva. Cet homme, que la Providence avait ainsi protégé, se nommait Amyn-Bey; il devint dans la suite gouverneur de Jérusalem. Dans les provinces, comme au Caire, les mamelouks furent poursuivis et immolés, et l'on peut dire que l'Égypte eut aussi sa Saint-Barthélemy.

Napoléon avait organisé, pour faire partie de sa garde, le 21 janvier 1804, un escadron de véritables mamelouks; mais cet escadron ne se recruta dans la suite que parmi les gens de couleur de diverses contrées, et il fut licencié à Périgueux en 1815. (*Voy.* HALILOUA, IBRAHIM-BEY.)

MAMERTE. *Mamertum*, aujourd'hui *Oppido*. Ville de la Calabre ultérieure première. Elle était occupée principalement par les Mamertins.

MAMERTINS. L'antique Mamerte, ville du Brutium en Italie, fournit des mercenaires au roi de Sicile Agathocle et à ses successeurs. Ce corps, bien que se mélangeant peu à peu d'hommes de tous les pays, conserva le nom de

Mamertins, et finit par faire la guerre pour son propre compte. Devenus maîtres de Messine, ils attirèrent contre eux les armes de Carthage et invoquèrent alors le secours de Rome, l'an 265 av. J.-C. Ils devinrent ainsi la cause de la première guerre punique. Rome accorda son alliance, ainsi que de grands priviléges, aux Mamertins, qui, par la suite, favorisèrent les brigandages de Verrès.

MAMMA (Bataille de). Elle fut gagnée l'an 536 sur les Maures par l'armée que commandait Salomon, l'un des lieutenants de Bélisaire.

MANASSAS. Lieu situé non loin du Potomac, dans le district de Colombia, aux États-Unis d'Amérique. Une bataille y fut livrée le 21 juillet 1861, entre les troupes fédérales ou unionistes du Nord, et l'armée des confédérés ou séparatistes du Sud. Après une lutte acharnée, une terreur panique s'empara, dit-on, des fédéraux, qui lâchèrent pied, et furent mis dans une déroute complète. Ils avaient à leur tête les généraux Scott, Patterson et Mac-Dowell; les confédérés étaient commandés par le président Davis et les généraux Beauregard et Johnston. Celui-ci fut tué. Le combat dura sept heures, et les pertes furent à peu près égales de part et d'autre. On rapporte que 140 000 hommes se trouvaient engagés : 90 000 du côté des séparatistes et 50 000 du côté des fédéraux. Cette affaire porte aussi le nom de bataille de *Bulls-Run*. C'est dans cette affaire qu'un général confédéré, voyant ses soldats faiblir, leur dit : « Voyez les soldats de Jackson, ils sont comme un *mur de pierre* (*stone wall*). » Le général Beauregard, dans son rapport au président de la confédération, se servit de cette expression pour qualifier le brave Jackson, qui depuis a conservé le glorieux surnom de *Stone-wall*. (*Voy*. Jackson (Th. Jefferson).

MANCHE (*Mar*.). *Manica*. On appelle *manche à eau*, un long tuyau de cuir, ouvert aux deux bouts, qui sert à verser l'eau qu'on embarque dans les futailles ou réservoirs situés à fond de cale. — On donne le nom de *manche à air* à une chausse de toile dont on suspend le haut à l'étai des mâts, tandis que le bas descend sous le pont. C'est un moyen excellent de renouveler l'air des régions inférieures du navire; et la manche ouverte du côté du vent favorise un courant d'air du haut en bas.

MANCHETTE (*Mar*.). Cordage d'environ quatre brasses dont le double est arrêté sur un bas-hauban. Les deux bouts estropent chacun une cosse dans laquelle passe une manœuvre de façon que le courant du grand bras et son dormant, soutenu par la manchette, ne peut tomber trop bas, lorsqu'il y a du mou dans ce bras. — On donne aussi le nom de manchette à tout cordage qui sert au même usage.

MANCHON (*Mar*.). Conduite en fer dont on garnit un écubier lorsqu'il doit servir au passage d'un câble-chaîne.

MANCHON (*Mar. à vap*.). Le tube ou manchon de l'arbre, dans les navires à hélice, est un fort tuyau en bronze qui traverse l'arrière du bâtiment, et dans lequel passe l'arbre extérieur de l'hélice. Il a pour but de préserver du contact de l'eau les membrures coupées par le passage de cet arbre et de leur présenter un point d'appui capable de résister quand elles fatiguent.

MANCHONS D'ASSEMBLAGE (*Mar. à vap*.). Ils sont destinés à relier les sections de la ligne d'arbres, et les boulons qui lient un disque d'un manchon à l'autre ont assez de jeu pour suppléer un point mobile lorsqu'il y a flexion du navire.

MANCINIUS (C. Hostilius). Consul l'an 137 av. J.-C. Envoyé en Espagne à la tête de 30 000 hommes, il se laissa battre par un corps de 4 000 hommes, et n'échappa à une ruine complète que par un traité scandaleux. Le sénat, loin de ratifier ce traité, livra Mancinius pieds et poings liés aux ennemis; mais ceux-ci donnèrent aux Romains une leçon de bonne foi, en renvoyant Mancinius sain et sauf.

MANDAT (Galiot de). Commandant de la garde nationale de Paris en 1792. Il se disposait, dans la matinée du 10 août, à défendre les Tuileries, lorsqu'un ordre de la commune insurgée l'appela à l'hôtel de ville. Il s'y rendit et fut massacré au moment d'y entrer.

MANDATEUR. S'est dit, autrefois, d'un aide de camp, et même d'un soldat chargé de porter des ordres.

MANDRIN (*Mar*.). Morceau de bois poli qui sert de gabari aux charpentiers.

MANÉGE ou **ACADÉMIE.** Lieu destiné à exercer les hommes et les chevaux aux pratiques de l'équitation. Il y a deux sortes de manége : le *manége couvert* et le *manége découvert* ou *carrière*. — On entend aussi par *manége* l'art de faire l'éducation des chevaux. On appelle *manége par haut*, la façon de faire travailler les sauteurs qui, s'élevant plus haut que le terre à terre, manient à courbettes, à croupades et à ballottades; et *manége de guerre*, le galop inégal dans lequel le cheval change aisément de main, lorsque l'occasion le réclame. (*Voy*. Équitation.)

MANÉGE (*Mar*.). Se dit quelquefois de l'art de bien conduire, de bien manœuvrer un navire.

MANENVERDER (Bataille de). Elle fut perdue, en 1629, par Gustave-Adolphe, roi de Suède, contre les Allemands et les Polonais réunis. A cette bataille le monarque suédois perdit son chapeau : de là des commentaires sans nombre par les auteurs sur la manière dont cette perte avait eu lieu. Ce n'est pas, au surplus, la seule puérilité dont les historiens se soient occupés.

MANET (*Pêche*). Filet en nappe simple, dont les mailles sont proportionnées à la grandeur du poisson qu'on se propose de prendre.

MANGALORE. Ville de la présidence de Madras, dans l'Hindoustan anglais. Elle fut prise et re-

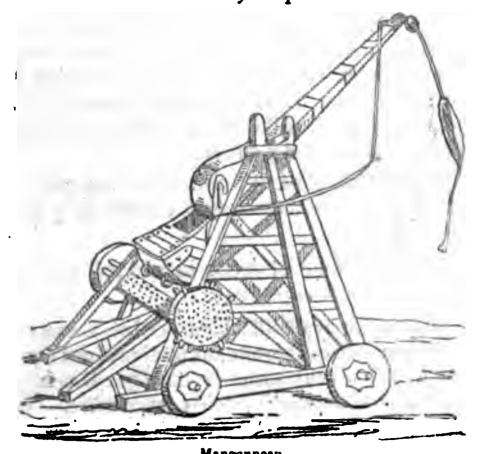
prise sur Tippo-Saëb par les Anglais, qui en sont restés maîtres depuis 1799.

MANGANE. Sorte d'instrument de guerre dont on faisait emploi au moyen âge, et à l'aide duquel on lançait de petites pierres.

MANGÉ (*Mar.*). Par l'expression *être mangé par la mer*, on entend être en butte à une mer très-agitée qui entre par les hauts du navire sans qu'on puisse s'en garantir. — On dit aussi que la mer *mange* un bâtiment, lorsque, près d'une côte plus haute que sa mâture, il se trouve comme dans l'obscurité.

MANGER (*Mar.*). Du lat. *manducare*. On dit *manger du sable*, lorsque le timonier, étant au gouvernail, a secoué le sable de l'horloge pour le faire passer plus promptement, ou lorsqu'il a tourné le sablier trop tôt, avant que tout le sable soit passé.

MANGONNEAU. Machine de guerre du moyen âge, qui avait du rapport avec la catapulte. On appelait aussi mangonneau le projectile lancé par cette machine. Celle-ci, d'après Guillaume Le

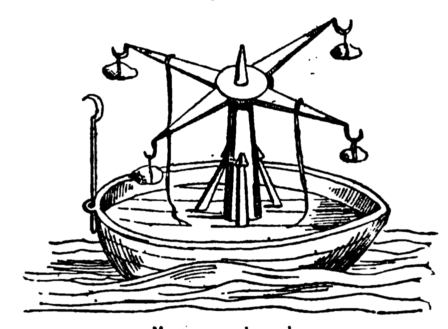


Mangonneau
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale).

Breton, aurait été, à la suite des croisades, empruntée par les Occidentaux aux Turcs qui, à cette époque, étaient très-supérieurs aux chrétiens dans l'art de la guerre. Le colonel d'artillerie Favé fit construire, à Vincennes, vers 1849, un mangonneau qui parvint à fonctionner d'une manière satisfaisante. La machine se compose d'une flèche de bois, de 10 mètres 30 millimètres de long, qui se meut autour d'un axe soutenu, à la hauteur de 8 mètres, sur un bâti en charpente. Cette flèche forme un levier dont l'axe est le point d'appui. A l'extrémité du petit bras du levier, est suspendu un poids de 4 500 kilogrammes; à l'extrémité du grand bras tiennent les deux bouts d'une fronde : l'un fixé solidement, l'autre terminé par une boucle et posé seulement sur un crochet de fer. Dans cette fronde, qu'on étend à terre sur un coulisseau, on place le projectile, puis, au moyen d'un cabestan que quatre hommes font mouvoir, on abaisse le grand bras jusqu'au sol, et, lorsqu'on cesse de le retenir incliné, il s'enlève entraîné par le contre-poids, et emmenant avec lui la fronde qui lance au loin le projectile.

Nonobstant l'invention du canon, on battait toujours les places avec les mangonneaux. En 1339, Jean, duc de Normandie, s'en servait au siége d'Aiguillon. On voit encore les mangonneaux mis en usage dans les siéges sous Charles V, cinquante ans après qu'on eut commencé à se servir du canon en France. Ce n'est que sous Charles VII que l'usage de ces machines cessa en France.

Des mangonneaux étaient aussi établis sur certains bateaux, ainsi que le démontre un dessin du manuscrit de Paulus Sanctinus Ducencis, représentant un mangonneau formé de quatre



Mangonneau de marine
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale).

branches, terminées à leurs extrémités par un crochet, auquel était suspendu le projectile, qu'on lançait en donnant aux branches un mouvement de rotation au moyen de cordes.

MANGUE (*Pêche*). Filet dont on fait usage dans les environs de Fréjus, département du Var.

MANHEIM. Ville du grand-duché de Bade, en Allemagne. Elle est située au confluent du Rhin et de la Necker. Les Bavarois prirent cette ville en 1622, et les Français en 1795.

MANIABLE (*Mar.*). Se dit du vent qui est d'une force modérée et permet toutes les sortes de manœuvres.

MANICROT. Nom que l'on donne, dans les hôtels d'invalides, à une classe de mutilés, c'est-à-dire à ceux qui ont perdu ou deux yeux, ou deux bras, ou deux jambes. Ces invalides ayant besoin des secours de quelqu'un attaché à leur personne, on leur adjuge une paye plus élevée.

MANIÉ (*Mar*). On dit d'un bâtiment qu'il est *bien manié*, lorsqu'il est conduit par un habile manœuvrier.

MANIEMENT DES ARMES. Exercices de pied ferme qu'on enseigne aux soldats. — Une ordonnance de 1750 prescrivait un intervalle d'une seconde entre les *temps* dont se compose un maniement d'armes. Une autre ordonnance, de 1831, prescrivait, dans l'exécution des temps composés de plusieurs *mouvements*, de précipiter les premiers mouvements. Une instruction de 1822

réglait à un quatre-vingt-dixième de minute la *cadence* des maniements d'armes.

MANIER. Action du cavalier qui mène un cheval avec art et de bonne grâce. Ce mot s'applique aussi aux chevaux dressés au manége ; ainsi on dit : Ce cheval manie bien à courbettes, à croupades, à toutes sortes d'allures.

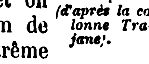
MANIER (*Mar.*). *Manier un navire,* c'est le manœuvrer.

MANIGUIÈRE (*Pêche*). Appareil de pêcherie qui consiste en filets tendus sur des pieux et aboutissant à des manches par lesquelles entre le poisson.

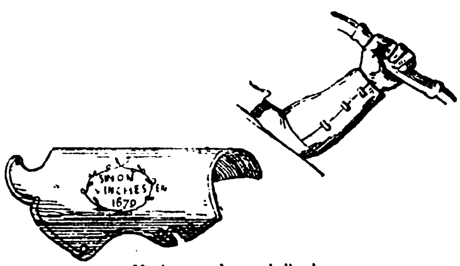
MANIOLLE (*Pêche*). Espèce de filet en forme de poche et fixé à un cercle, dont on se sert pour la pêche des éperlans.

MANIPULAIRE. Centurion qui, chez les Romains, commandait la fraction de légion appelée manipule. (*Voy.* Légion.)

MANIPULE. *Manipulus,* du mot *manus,* main. On nommait ainsi, chez les premiers Romains, l'enseigne d'une troupe. Dans l'origine, cette enseigne ne consistait qu'en une poignée de foin attachée à une perche ; plus tard on y plaça une main humaine. — On appelait aussi *manipule* un certain nombre d'hommes placés sous une seule enseigne. Ce nombre a varié progressivement. Le manipule avait des officiers particuliers chargés des détails de l'instruction, du service journalier et de la discipline. C'était au plus ancien des deux centurions ou capitaines, dont les centuries composaient le manipule, qu'appartenait le commandement, et on désignait cet officier sous le nom de *primipile*. Sa place était à l'extrême droite du premier rang, tandis que la place de l'autre centurion était à la gauche du même rang. (*Voy.* Drapeaux, Enseignes, Légion.)


Manipule (*d'après la colonne Trajane.*)

MANIQUE. *Manica.* Sorte de gaîne ou brassard que les archers des anciens portaient au bras



Manique ou brassard d'archer
(*d'après le musée d'artillerie*). (*d'après la colonne Trajane.*)

gauche, entre le coude et le poignet, ainsi que le démontrent les figures historiques de la colonne Trajane et les bas-reliefs de Ninive. Le Musée d'artillerie possède des spécimens de [redacted] du dix-septième siècle ; [redacted]s ici porte le nom de [redacted]hosen, et la date, 1670. Il a été trouvé près d'Abbeville. — On donnait aussi le nom de manique à une espèce de grappin en fer employé dans la guerre maritime.

MANIVELLE (*Mar. à vap.*). Pièce de fer qui, dans une machine à vapeur, forme coude avec l'arbre de couche, sur lequel elle est arrêtée au moyen de clavettes. Elle est pourvue d'une bride, et son tourillon reçoit le mouvement de rotation du tez renversé.

MANLIUS CAPITOLINUS (M.). Consul l'an 392 av. J.-C., puis tribun militaire. Après la prise de Rome par les Gaulois, vainqueurs à la journée d'Allia, il se retira dans le Capitole avec 1 000 hommes d'élite. Une nuit, éveillé par les cris des oies sacrées que l'on nourrissait dans le Capitole, il court aux remparts que les Gaulois escaladaient ; il renverse les assaillants, et, par ce fait d'avoir sauvé la citadelle, il gagne le surnom glorieux de Capitolinus. Ayant aspiré dans la suite à la tyrannie, il fut condamné à être précipité du haut de la roche Tarpéienne, sur laquelle était assis ce Capitole qu'il avait sauvé.

MANLIUS TORQUATUS (L.). Tribun militaire l'an 362 av. J.-C. Dans une bataille contre les Gaulois, l'un de ceux-ci, d'une taille gigantesque, étant sorti des rangs pour défier les Romains, Manlius le tua et lui enleva un collier d'or. Ce collier, *torques,* porté par le vainqueur en mémoire de son exploit, lui valut le surnom de *Torquatus*.

MANNE (*Mar.*). Petit panier sans anse.

MANNEQUIN PLONGEUR (*Mar.*). Appareil à l'aide duquel l'homme qui en est revêtu peut plonger, visiter les œuvres vives d'un navire, le fond de la mer, et demeurer un certain temps sous l'eau.

MANŒUVRE. Se dit du mouvement que l'on fait exécuter à des troupes. L'enseignement des manœuvres comprend *l'école de peloton, l'école de bataillon* ou *d'escadron,* et *les évolutions de ligne* ou *grandes manœuvres*. Les manœuvres qui n'ont pour objet que l'enseignement du soldat et de l'officier sont une sorte de mécanisme compris du plus grand nombre. Il est aussi de grandes manœuvres, opérées dans un rassemblement considérable de troupes, qui deviennent également une école pour les officiers de tous grades, et qui mettent en pratique certaines règles prescrites par les maîtres de l'art de la guerre. Quant aux manœuvres qui ont lieu en présence de l'ennemi, les premières dispositions sont bien soumises à la théorie ; mais les mouvements qui suivent n'appartiennent plus aux principes étudiés dans les livres, ils sont le produit du génie qui éclaire le général en chef ; c'est aux inspirations instantanées de celui-ci qu'est due la victoire, ou l'amoindrissement de la défaite. On doit une partie des manœuvres actuelles à Machiavel, secrétaire de Florence, qui pourtant n'était pas militaire. Les Numides, les Parthes, et de nos jours les mamelouks et les spahis n'ont eu ou n'ont d'autre manœuvre que de se pelotonner tumultueusement et de charger

en désordre et à bride abattue. — Le plus ancien livre publié sur les manœuvres de l'infanterie est celui de Lostelneau qui parut en 1647. Les principes du grand Frédéric furent reproduits ensuite dans une instruction de 1774; puis vinrent l'ordonnance de 1776, œuvre de Guibert et du ministre Saint-Germain, et celle de 1788, due au conseil de la guerre, mais qui ne reçut aucune exécution. Enfin, en 1831, on mit en pratique l'ordonnance qui, encore aujourd'hui, régit en partie l'instruction des troupes, mais à laquelle ont été successivement apportées de nombreuses modifications.

MANŒUVRE (*Mar.*). Partie de la tactique navale qui enseigne à gouverner un navire, à régler tous ses mouvements et à lui faire exécuter les évolutions nécessaires soit pour la route, soit pour le combat. — Le mot *manœuvre* s'emploie aussi pour désigner tout cordage qui sert à gouverner et faire agir les vergues et les voiles d'un bâtiment, à tenir les mâts, etc., etc.—On appelle *manœuvres courantes*, celles qui passent sur les poulies, comme les bras, les boulines, etc.; *manœuvres dormantes*, les cordages fixes, tels que l'itague, les haubans, les galaubans et les étais; *manœuvres majors*, les gros cordages, comme les câbles, les haussières, les étais et les grelins; *manœuvres passées à contre*, celles qui sont passées de l'arrière du vaisseau à l'avant, comme celles du mât d'artimon; et *manœuvres passées à tours*, celles qui sont passées de l'avant du vaisseau à l'arrière, telles que les cordages du grand mât et ceux des mâts de beaupré et de misaine. — On entend aussi par *manœuvre* le service des matelots et l'usage des cordages; on dit alors manœuvre *basse* de celle qu'on peut faire de dessus le pont, et manœuvre *haute* de celle qui se fait de dessus les hunes et les vergues.

MANŒUVRIER. Se dit de celui qui fait exécuter habilement ou savamment des manœuvres. On dit aussi d'une armée qu'elle est *manœuvrière*, lorsque ses marches, ses évolutions ont été conçues avec science.

MANOMÈTRE (*Mar. à vap.*). Du grec μανός (manos), rare, ténu, et μέτρον (métron), mesure. Appareil ou sorte d'échelle de pression, qui sert à mesurer le degré de tension de la vapeur intérieure d'une machine. Le mercure fait connaître cette pression à l'aide d'un tube en verre portant des divisions qui correspondent à des nombres et à des parties d'atmosphère. On fixe cet instrument à la chaudière ou dans son voisinage, à l'abri des chocs, et de manière à pouvoir être consulté fréquemment par l'homme chargé de la conduite du feu.—On distingue trois espèces de manomètres: le *manomètre à air libre*, employé pour les basses et les moyennes pressions; le *manomètre à air comprimé*, dont on fait usage pour les hautes pressions; et le *manomètre métallique* ou *manomètre Bourdon*, qui sert à mesurer les pressions plus grandes que celle de l'atmosphère.

MANOQUE (*Mar.*). Petite pièce de ligne de 30 à 60 brasses, ployée comme un écheveau et liée au milieu.—*Ployée en manoque*, se dit de toute ficelle ou corde arrangée de cette manière.

MANRESA. *Mimorisa.* Ville murée de la province de Barcelone, en Espagne. En 1057, elle fut enlevée au roi de Saragosse par le comte de Barcelone, Raymond II.

MANSFELD (Pierre-Ernest, comte de). Général allemand, né en 1517. Il prit Stenay en 1551. Fait prisonnier dans Ivoy par Henri II en 1553, il ne recouvra sa liberté qu'en 1557.

MANSFELD (Ernest de). Fils naturel du précédent, né en 1565, mort en 1626. Il quitta le service de l'Autriche pour se faire protestant et chef des révoltés de la Bohême. Il commença par en chasser le comte de Bucquoy, général autrichien. Forcé de se retirer, il vint ravager l'Alsace et battre les Bavarois et les Hessois, alliés de l'Autriche. Il dut quitter l'Allemagne pour sauver sa tête mise à prix, et passer dans les Pays-Bas. Il y aida Christian de Brunswick à battre les Espagnols à Fleurus. Rentré en Allemagne en 1625, traînant à sa suite une foule d'aventuriers, il fut défait au pont de Dessau, par le célèbre Wallenstein.

MANSJOUS (*Mar.*). Pirogues que les Indiens font avec le bois de différentes espèces de jaquier.

MANSOURAH ou **LA MASSOURE.** Ville de la basse Égypte, située sur la rive droite de la branche du Nil de Damiette. En 1250, les Sarrasins y furent d'abord battus par saint Louis, mais, peu après, les Français y furent battus à leur tour et le monarque y fut fait prisonnier.

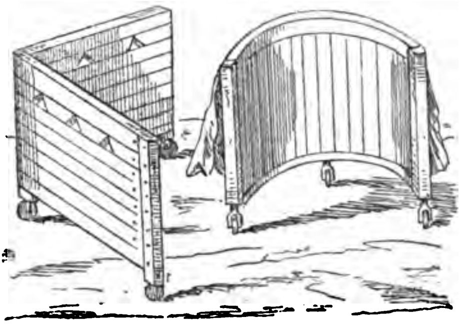
MANTEAU D'ARMES. Pièce qui était solidement vissée sur le côté gauche de la cuirasse pour la renforcer et protéger la poitrine, ce côté étant



Manteau d'armes
(d'après Crispin de Pas).

toujours le plus exposé aux coups. On ne s'en servait d'ailleurs que pour les lices, car si le manteau d'armes garantissait l'homme qui le portait, il le mettait aussi dans l'impossibilité de hausser, baisser ou tourner la tête. (*Voy.* Garde-bras et Lice.)— On donne, de nos jours, le nom de manteau d'armes à une sorte de manteau de toile de coutil, dont on couvre les faisceaux d'armes pour garantir les fusils de la pluie.

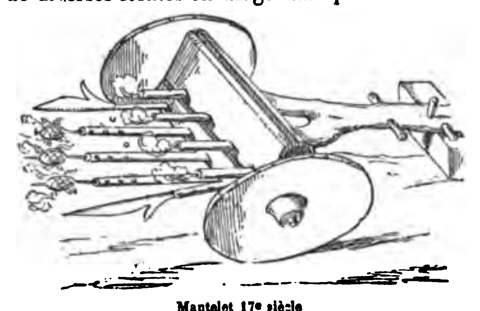
MANTELET. Parapet portatif et roulant dont se se couvraient autrefois les pionniers employés au travail d'un siége. Il était fait en gros madriers dou-



Mantelet ancien
(d'après le chevalier Folard).

blés, ayant 1^{m},50 de haut, unis par des barres de fer, et formant quelquefois un angle et deux faces.

Les mantelets étaient fixes ou mobiles; les planches des *Origines de l'artillerie,* de M. Lorédan Larchey, en représentent un grand nombre de diverses formes en usage aux quatorzième et



Mantelet 17e siècle
(d'après Hanzelet).

quinzième siècles. Hanzelet en décrit également plusieurs, et nous reproduisons, d'après lui, un mantelet mobile, armé d'arquebuses et de pointes de hallebardes, pouvant, dit-il, au moyen de ses roues, être conduit, avancé ou reculé suivant les besoins de défense ou d'attaque, et pouvant garantir plusieurs soldats des coups de l'ennemi.



Mantelet assyrien
(d'après les monuments de Ninive).

Une curieuse figure, dessinée par Layard, d'après un bas-relief de l'ancienne Ninive, représente un archer assyrien garanti par un mantelet qui le re couvre entièrement, tandis qu'un soldat maintient devant lui cette espèce de rempart.

MANTELET (*Mar.*). Espèce de porte qui ferme les sabords.

MANTES. *Medunta.* Ville du département de Seine-et-Oise, située sur la rive gauche de la Seine. Elle fut emportée d'assaut et saccagée par Guillaume le Conquérant, en 1087. Les Anglais s'en emparèrent au milieu du quatorzième siècle; Du Guesclin la leur reprit en 1363; mais elle retomba peu après en leur possession et ils la conservèrent jusqu'en 1449.

MANTICA. Sorte de bissac qui, dans l'armée romaine, servait également aux fantassins et aux cavaliers. Il était formé de deux sacs joints l'un à l'autre par une courroie.

MANTILLE. *Voy.* Cotte d'armes.

MANTINÉE. *Mantinæa*, aujourd'hui *Goritza.* Ville d'Arcadie. Elle fut témoin de quatre batailles importantes. Dans la première, l'an 418 av. J.-C., les Lacédémoniens défirent l'armée d'Argos et d'Athènes. La seconde, en 363, fut gagnée par Epaminondas sur les Spartiates. Démétrius Poliorcète battit dans la troisième, en 256, le roi de Lacédémone, Archidame IV. La quatrième, en 206, donna la victoire à Philopœmen sur Machanidas.

MANTOUE. *Mantua.* Ville située au milieu d'un marais dans une île du Mincio, en Italie. L'une des plus fortes places militaires de l'Europe par sa position naturelle, qui en fait la clef du passage de la Méditerranée à l'Adriatique, elle fut dans tous les temps le point de mire de tous les peuples envahisseurs, Gaulois, Romains, Marcomans, Hérules, Ostrogoths, Grecs, Lombards, etc. Malgré ses puissants travaux défensifs, elle fut prise et saccagée par les Autrichiens en 1630, par les Français en 1701, et occupée par le général Bonaparte en 1797. Après notre dernière campagne d'Italie, Mantoue, l'un des angles du fameux quadrilatère, est restée aux Autrichiens. (*Voy.* Quadrilatère.)

MANTURE (*Mar.*). Se dit d'un grand coup de mer, d'une agitation violente des vagues, d'une forte houle.

MANUBALISTE. Du lat. *manus*, main, et *balista*, baliste. Sorte d'arbalète à main ou machine de guerre, avec laquelle on lançait des dards minces et effilés.

MANUELLE (*Mar.*). Se dit pour barre et levier.— C'est aussi le nom qu'on donne au bâton qui sert à diriger le cochoir, bâton qu'on appelle aussi *gaton.*

MANUFACTURES D'ARMES. La première manufacture d'armes à feu, en France, fut établie à Saint-Étienne, en 1516, par le Languedocien George Vigile. (*Voy.* Fabriques d'armes.)

Aujourd'hui la fabrication des armes à feu, projectiles, poudres et salpêtres, armes blanches, etc., est répartie pour la France de la manière suivante :

Manufactures impériales d'armes : *inspections* de Paris, Châtellerault, Mutzig, Saint-Étienne, Tulle.

FORGES : *inspection* de Paris; *sous-inspections* de l'Est, à Besançon; du Nord-Est, à Metz; du Nord, à Mézières; du Centre, à Nevers; de l'Ouest, à Rennes; du Midi, à Toulon.

FONDERIES IMPÉRIALES : *inspections* de Paris, Douai, Strasbourg, Toulouse.

POUDRES ET SALPÊTRES. *Poudreries* : à Angoulême, Bouchet, Esquerdes, Metz, Pont-de-Buis, Ripault, Saint-Chamas, Saint-Médard, Saint-Ponce, Toulouse, Vouges. *Raffineries de salpêtres* : à Bordeaux, Lille, Marseille, Nancy, Paris, Ripault.

CAPSULERIE DE GUERRE : à Paris.

POUDRERIE : à Constantine.

MANULEA. Pièce qui, dans la catapulte, servait à tenir la corde tendue. — On donnait aussi le nom de *manulea* à la pièce d'armure appelée *manica* ou manique. (*Voy.* ce mot.)

MANUTENTION DES VIVRES. Établissement où se fabrique et se conserve le pain pour la troupe. — Les vieilles ordonnances, pour désigner ce service, employaient le mot *pistorerie*, du latin *pistor* (l'homme qui moud le blé); puis est venu le mot *boulangerie*, dont l'origine remonte à l'usage existant sous Louis XI de donner au pain la forme de boule. Plus tard, les entrepreneurs des grandes fournitures pour la troupe n'ont point voulu s'appeler boulangers, mais manutentionnaires, et le mot *manutention* s'est employé. Une instruction de 1822 remettait en usage le mot *boulangerie*; mais, depuis, le règlement de 1824 est venu maintenir le mot manutention. (*Voy.* FOUR DE CAMPAGNE, PAIN, SUBSISTANCES MILITAIRES, VIVRES.)

MANUTENTION EN DOUANE (*Mar.*). Aux termes de la loi, le transport des marchandises, des bâtiments marchands aux douanes, les déballage, ouverture de colis, remballage et pesage sont aux frais des propriétaires, mais les hommes de peine admis dans les établissements des douanes, quoique salariés et choisis par le commerce, doivent obtenir du directeur des douanes un permis de travail. La mesure ainsi adoptée, par les lois sur la matière, a eu pour but de prévenir les inconvénients qui résulteraient de l'admission dans les douanes de tous individus indistinctement. (*Dictionnaire du Commerce et de la Navigation.*)

MAOGAMALQUE. Ville de Perse. Elle fut prise par l'empereur Julien, l'an 363.

MAOUNA. Ile de la Polynésie, dans l'archipel des Navigateurs. Onze des compagnons de La Pérouse y furent massacrés par les naturels.

MAQUILLEUR. Nom que l'on donnait autrefois à des boulangers qui suivaient l'armée en campagne, et s'y livraient à un trafic illicite.

MAQUILLEUR (*Mar.*). Bateau employé pour la pêche au maquereau.

MAQUOIS ou **MACOIS** (*Mar.*). Matelot indien de la côte de Coromandel, dont la fonction est de conduire les chelingues (mauvaises embarcations) et les catimarons. (*Voy.* ce mot.) Le maquois appartient à la caste la plus inférieure.

MARABOUT (*Mar.*). Grande voile dont on faisait anciennement usage sur les galères.

MARAGHA. Ville forte de l'Aderbaïdjan, en Perse. L'empereur Julien y livra bataille aux Perses en 363. La victoire resta indécise, mais Julien fut blessé mortellement.

MARAIS SALANTS (*Mar.*). Terrains plus ou moins considérables, fréquemment inondés par les eaux de la mer, sur lesquels on retient une partie de ces eaux, afin d'obtenir, par l'évaporation, le sel qu'elles contiennent.

MARATHON. Village de l'Attique, en Grèce. Il est célèbre par la victoire que Miltiade y remporta sur les Perses, commandés par Datys et Artapherne, généraux de Darius, l'an 490 av. J.-C. Les Perses avaient, dit-on, 100 000 hommes d'infanterie et 10 000 chevaux. Les Athéniens ne comptaient que 10 000 combattants des leurs, et 1 000 auxiliaires envoyés de Platée. L'aile droite des Athéniens était conduite par le polymarque Callimarque, et en partant de ce point, toutes les tribus se trouvaient rangées l'une après l'autre suivant leur ordre numérique. Aristide et Thémistocle combattaient au centre. La ligne des Athéniens égalait en longueur celle des Perses, mais leurs rangs étaient moins serrés au centre qu'aux deux ailes. Lorsque le signal fut donné, toute cette ligne se précipita à la course sur les Perses, quoique les deux armées fussent séparées par un assez long intervalle. La mêlée eut une assez grande durée, et le centre des Athéniens fut enfoncé; mais, en revanche, leurs ailes eurent un avantage décisif; les Perses prirent alors la fuite vers leurs vaisseaux, et les Athéniens les poursuivirent l'épée dans les reins. Le poëte Eschyle combattit avec honneur à cette bataille. (*Voy.* ABATIS.)

MARAUDAGE, MARAUDE. Vol commis par des soldats écartés de l'armée. La maraude est un délit militaire. Avant 1789, le maraudeur pris en flagrant délit par le prévôt de l'armée était pendu sur-le-champ. Sous le consulat et l'empire, la *maraude simple* était punie de la prison et de l'exposition; la *maraude avec récidive*, de cinq ans de fers; et la *maraude à main armée*, de huit ans de la même peine, d'après la loi du 24 brumaire an V.

MARAUDER (*Pêche*). Se dit, en termes de pêcheurs normands, de l'action de raccommoder un filet.

MARAUDEUR. Soldat qui maraude.

MARAUDS. *Voy.* BANDES MILITAIRES.

MARBRE (*Mar.*). Cylindre de la roue du gouvernail, où la drosse s'enroule et se déroule.

MARCEAU (FRANÇOIS-SÉVERIN-MAURICE DESGRAVIERS). Général de la République, né à Chartres en 1769, mort en 1796. Fils d'un greffier au

bailliage criminel de sa ville natale, sa famille le destinait au barreau; mais il s'engagea dans le régiment de Savoie-Carignan; et, tandis que ses camarades se livraient aux distractions les plus habituelles du soldat, il passait une partie de ses journées, dans la chambre commune, à prendre des notes dans Xénophon, Feuquières, le maréchal de Saxe, Folard et Frédéric le Grand. La révolution aidant, Marceau devint général de division à vingt-cinq ans. Il combattit les Vendéens, se distingua à la bataille de Fleurus où il commandait l'aile droite, et fut tué à Altenkirchen, dans une reconnaissance qu'il faisait de l'armée dirigée par l'archiduc Charles. Les ennemis tenaient en si haute estime le général Marceau, nous allions dire : ce grand homme, qu'ils s'unirent aux Français lorsqu'il s'agit de lui rendre les honneurs funèbres.


Marceau
(d'après le cabinet des Estampes).

MARCELLUS (M. Claudius). Général romain. Il fut cinq fois consul. En 222 av. J.-C., vainqueur des Gaulois à Clastidium et ayant tué de sa main leur roi Viridomare, il s'empara de Milan et fit de la Gaule cisalpine une province romaine. Après le désastre de Cannes, Rome lui dut des jours meilleurs, grâce à deux avantages qu'il remporta à Nole pendant deux campagnes contre Annibal. Il transporta la guerre en Sicile et s'empara de Syracuse après trois années de siége. C'est au sac de cette ville que périt le fameux Archimède, quoique le général romain eût donné les ordres les plus formels pour qu'il fût épargné. Marcellus vainquit encore Annibal à Canusium en 210; mais il fut tué deux ans après, dans une embuscade où il fut attiré.

MARCHAND (Étienne). Capitaine du commerce maritime. Il fit de 1790 à 1792, pour le compte d'une maison de Marseille, un voyage autour du monde, et découvrit, en 1791, le groupe nord-ouest des îles Marquises, qu'il nomma *îles de la Révolution*. L'une d'elles a porté le nom de Marchand. La relation du voyage de ce navigateur fut écrite par Fleurieu, en 1793.

MARCHE. De l'all. *mark*, frontière. Nom sous lequel on désignait, au moyen âge, les provinces frontières d'un empire. Elles étaient gouvernées par des commandants militaires, chargés de leur défense, nommés *margraves*, de *mark* et *graff*, comte, d'où *marchio* en basse latinité et *marquis* en français. (*Voy.* Margrave et Marquis.)

MARCHE. Mouvement locomoteur de l'homme et des animaux. — Par le mot *marche* on entend aussi le mouvement qu'exécute un corps d'armée pour se porter d'un lieu dans un autre.

« Les marches des troupes, dit Chatelain (*Traité des Reconnaissances militaires*), s'effectuent loin de l'ennemi ou à sa portée. Les premières sont *marches de routes*; les autres sont *marches de guerre* et se font sur chemins de toute nature, à travers toute espèce de terrain, et souvent en se frayant tous les passages.

« Les marches de routes se composent des marches ordinaires qui se font par étapes; des marches accélérées, pour lesquelles on combine les précédentes avec des marches forcées; enfin des marches par relais, dans lesquelles les troupes voyagent en voiture, ou partie en voiture et partie à pied. (*Aujourd'hui on a le transport par chemins de fer.*)

« Les marches de guerre s'exécutent avec les précautions que l'on prend en présence de l'ennemi. Les divers corps de troupes sont plus ou moins concentrés, et leurs mouvements se combinent de manière que les troupes se prêtent un mutuel appui. Ces marches sont de trois espèces : les *marches d'attaques*, les *marches de retraite* et les *marches manœuvres*. Les premières ont pour but de joindre l'ennemi et de le combattre; les secondes, d'échapper à ses entreprises; les troisièmes, d'opposer des mouvements combinés à des forces supérieures. Les marches manœuvres se font parallèlement et perpendiculairement à la ligne de bataille; de là la *marche de front* en avant ou en retraite et la *marche de flanc*.

« Le but d'une marche manœuvre doit déterminer l'ordre dans lequel elle aura lieu d'après la nature du terrain, le nombre des colonnes et la proportion des troupes de différentes armes dont ces colonnes doivent être composées. Les mouvements doivent être calculés avec une grande précision, afin que les troupes, placées à de grandes distances les unes des autres, arrivent exactement sur un point donné au moment précis. Toutes les batailles livrées par Napoléon Ier offrent des exemples remarquables à ce sujet. Citons celle d'Eylau. Le corps du maréchal Davoust arrive pendant la bataille et se dirige, sans interrompre sa marche, sur le flanc gauche et les derrières de l'armée russe; et le même soir, le maréchal Ney vient, à la suite d'une marche forcée, prendre position d'équerre sur le flanc droit de l'ennemi. Jusque-là la victoire était incertaine, mais les Russes n'ayant pu déloger ces deux corps d'armée, et voyant leurs communications menacées, durent abandonner le champ de bataille. Pour obtenir de si grands résultats, il faut nécessairement que plusieurs conditions soient remplies : 1° d'abord il il faut avoir une connaissance parfaite du terrain et des communications pour être assuré de l'exécution des marches; 2° avoir de bonnes cartes ou des renseignements exacts sur les distances et l'état des routes; 3° les moyens de faire parvenir avec certitude aux chefs des dif-

férents corps les ordres de marche assez tôt pour qu'ils aient le temps nécessaire de parcourir la distance désignée; 4° savoir ce que l'on peut attendre de la vitesse des marches, car, dans telle circonstance, des troupes d'infanterie feront cinq kilomètres à l'heure, dans d'autres elles en feront moins de trois; 5° être assuré que les chefs et les troupes méritent la confiance qu'aucun retard ne sera apporté dans l'exécution des ordres; 6° avoir la certitude qu'aucun de ces corps ne sera arrêté par l'ennemi. Qu'une seule de ces conditions manque, et il est probable que les plus savantes combinaisons échoueront.

« L'avant-garde et l'arrière-garde ont pour mission de couvrir par une chaîne de postes l'armée et ses mouvements et d'arrêter ou amuser l'ennemi assez longtemps pour que le général en chef, informé de sa position ou de son approche, ait le temps de prendre avec l'armée les dispositions convenables. Elles ne se portent en avant ou en arrière qu'autant que cela est nécessaire pour remplir ce but. Alors les troupes d'avant-postes se replient sur l'armée, ou, suivant les circonstances, elles sont envoyées sur le front ou sur les flancs pour occuper les villages, les bois, les ponts, les défilés.

« Sur un terrain ouvert, l'ordre de la marche ne présente aucune difficulté, seulement il ne faut pas perdre de vue que, pendant la marche, on doit toujours avoir la faculté de se déployer facilement et de se présenter en ligne de bataille vers le côté par lequel l'ennemi peut arriver.

« La marche des parcs d'artillerie et des équipages doit s'effectuer par le chemin le plus facile et le plus éloigné de l'ennemi; ils doivent être placés dans la colonne de manière à être convenablement couverts. En retraite, ils sont envoyés en avant; en marchant à l'ennemi, ils restent en arrière.

« Dans les terrains coupés, si l'on est à proximité de l'ennemi, on ne saurait marcher avec trop de prudence et de précaution. Toute la contrée doit d'avance être fouillée par les troupes légères, et chaque défilé fortement occupé avant qu'on s'y engage.

« Dans les terrains montueux et coupés, les colonnes peuvent être dans le cas de rencontrer dans leur marche des positions éventuelles, bonnes à occuper contre l'ennemi qui voudrait arrêter la marche. Elles se trouvent souvent à portée des embranchements de routes conduisant vers lui. »

Dans notre article Locomotion, nous avons indiqué la vitesse sur laquelle on peut calculer la marche de l'infanterie et de la cavalerie. Nos militaires modernes mettent en doute la rapidité excessive que certains écrivains ont prêtée aux légions de l'ancienne Rome. « Des hommes à pied, marchant en grosses troupes, et qui seraient parvenus, à force d'exercice, à faire régulièrement huit lieues en cinq heures, ce serait, dit le général Bardin, un phénomène dont il ne se verra plus d'exemple. » Il soupçonne quelque mal entendu provenant de ce que l'*heure*, d'après les usages d'alors, ne se comptait pas d'une durée égale en toute saison, et que la dimension du stade a été fort diverse.

Parmi les marches célèbres par leur habileté et leur rapidité, on cite entre autres celles de Turenne, en 1674, pour couvrir la conquête de la Franche-Comté; de Condé, pour secourir Oudenarde; puis celles de Napoléon en Italie, pour repousser les Autrichiens qui voulaient secourir Mantoue, et celles qu'il exécuta en France pendant la campagne de 1814. Napoléon citait le trajet de Fréjus à Grenoble, à son retour de l'île d'Elbe, c'est-à-dire quatre-vingt lieues franchies en six jours, à la tête d'une troupe armée, comme une rapidité sans pareille dans l'histoire.

En termes de musique militaire, la *marche* est une composition destinée à être exécutée pendant la marche d'une troupe. Ce genre de morceau est à quatre temps, excepté dans le pas redoublé, où il est à deux temps.

MARCHE (*Mar.*). Position et arrangement assignés aux vaisseaux d'une escadre qui navigue. On distingue cinq ordres de marche : 1° l'ordre de chasse, l'armée étant sur une des lignes du plus près; 2° l'armée sur la perpendiculaire du vent; 3° l'ordre de retraite, l'armée sur les deux lignes du plus près, le général au centre et sous le vent; 4° l'armée en trois divisions, chacune dans le troisième ordre, chaque commandant respectivement l'un à l'autre; 5° l'armée partagée en trois colonnes, chacune rangée sur la ligne du plus près. L'ordre de marche des vaisseaux est toujours combiné de manière à ce qu'ils évitent facilement l'abordage. — La *marche d'un navire* ou son *sillage* est la quantité dont il s'avance en faisant route. C'est aussi la disposition ou la facilité qu'a ce navire à faire plus ou moins de chemin avec telle ou telle voilure, ou sous telle allure. — Une *bonne marche* est celle qu'obtient un bâtiment dont les formes sont élancées et susceptibles de diviser facilement le fluide.

MARCHEPIED (*Mar.*). Cordage tendu le long d'une vergue pour servir d'appui aux pieds des matelots qui travaillent sur cette vergue.— C'est aussi le nom de barres de bois placées en travers dans le fond des embarcations, afin d'offrir un appui aux pieds des rameurs.

MARCHEUR (*Mar.*). Il est *bon* ou *mauvais marcheur*, se dit d'un navire en parlant de sa vitesse.

MARCHIENNES. Ville de Flandre. Elle fut prise par les maréchaux de Gassion et de Rantzau en 1645; par Villars en 1712; et par les Autrichiens en 1793.

MARCIANO (Bataille de). Elle fut gagnée sur les Espagnols par les Français, le 3 août 1554.

MARCK (Robert III de la). Maréchal de France, né à Sedan vers 1490, mort en 1537. Après s'être distingué par la défense de Vérone contre les Vénitiens, en 1510, et avoir contribué à la prise de la Mirandole en 1512, il commanda l'avant-garde

à Marignan en 1515, et fut fait prisonnier avec François Ier, à Pavie, en 1525. Chargé de la défense de Péronne en 1536, il repoussa les Impériaux, et mourut l'année suivante à Lonjumeau.

MARCK (Robert de la), dit le *maréchal de Bouillon*. Fils du précédent, né vers 1520, mort en 1556. Il reprit, en 1552, Metz aux Impériaux, le château de Bouillon et toutes les places de son ancien duché ; mais, fait prisonnier en 1553, à la défense d'Hesdin, il fut conduit en Flandre où il mourut.

MARDICK. Ville de France, dans le département du Nord. Elle fut prise deux fois, en 1645, par le duc d'Orléans, et, en 1657, par Turenne.

MARDIE. Ville de Pannonie. L'empereur Constantin battit sous ses murs, l'an 314, les troupes du rebelle Licinius.

MARDIN ou **MIRIDE.** Ville forte de l'Aldjézireh, dans la Turquie d'Asie. Les Persans la saccagèrent en 1336. Elle soutint longtemps les attaques du grand envahisseur Tamerlan.

MARDONIUS. Général des Perses. Après avoir conduit, l'an 496 av. J.-C., une armée en Grèce, soumis la Thrace et la Macédoine, et avoir combattu aux Thermopyles et à Salamine, il fut défait et tué dans la bataille de Platée en 479.

MARÉAGE (*Mar.*). Se disait autrefois de la solde qu'on accordait aux matelots pour un voyage de long cours sur un bâtiment marchand.

MARÉCHALAT. Dignité de maréchal.

MARÉCHAL DE BATAILLE. Ce grade, établi en 1614, fut supprimé en 1672. Le maréchal de bataille était chargé de diriger tous les mouvements de l'armée d'après les ordres du général en chef.

MARÉCHAL DE CAMP. Il est fait mention de ce grade dès le quinzième siècle, et, dans l'origine, les attributions qui en relevaient consistaient à répartir le logement des troupes et à leur assigner la place qu'elles devaient occuper sur le champ de bataille. Il y avait, en 1557, dans l'armée du duc de Guise, trois maréchaux de camp. Quelquefois on confiait aux officiers de ce grade de petits corps à diriger. — Au seizième siècle, on voit qu'il y avait, en outre des maréchaux de camp, un *maréchal de camp général* qui leur était très-supérieur en autorité. Beaumont était investi de ce titre, en 1582, dans l'armée que le maréchal de Strozzi conduisit aux Açores; Biron le portait en 1600; cette charge fut érigée, en 1610, en office de la couronne, et Clinchamp l'occupait en 1652; mais à partir de cette époque il n'en est fait aucune mention. Les maréchaux de camp furent remplacés dans les armées de la république et de l'empire par les généraux de brigade, qui reprirent et gardèrent l'ancienne dénomination de 1815 à 1848. (*Voy.* Général.)

MARÉCHAL DE FRANCE. Le mot de maréchal vient, à ce que l'on croit, de la langue germanique, et serait composé des deux mots *march* ou *marach*, cheval, et *schalch*, maître. La fonction du maréchal fut en effet, primitivement, de veiller sur les chevaux du prince. Sous Philippe-Auguste, le personnage revêtu de cette charge conduisait l'avant-garde à l'armée. Dans l'origine aussi, il n'y avait qu'un seul maréchal; mais, de saint Louis à François Ier, il y en eut deux qui, subordonnés au connétable, avaient, sous sa direction, la conduite de l'armée. Cette dignité était alors amovible, et, sous Philippe de Valois, Bernard de Moreuil dut la quitter pour devenir gouverneur du Dauphin. François Ier avait ajouté un troisième maréchal, Henri II un quatrième, et le nombre s'en étant encore accru sous les successeurs de ces rois, les États de Blois exigèrent, en 1577, qu'il n'y eût que quatre maréchaux; mais Henri IV, Louis XIII et Louis XIV franchirent cette limite. A la mort de Turenne, en 1675, on créa huit maréchaux, qui furent, dit-on alors, *la monnaie de M. de Turenne.* Il y eut jusqu'à vingt maréchaux après la promotion de 1703, et Louis XIV exigea qu'on leur donnât le titre de *Monseigneur.* Les maréchaux de France formaient autrefois un tribunal qui jugeait les affaires d'honneur, et l'on voit, en 1589, le roi assembler les maréchaux pour juger un différend qui s'était élevé entre Sully et d'Andelot, qui se disputaient un prisonnier. La dignité de maréchal fut supprimée en 1792, et rétablie en 1804 par Napoléon, qui créa à la fois dix-huit maréchaux. Cette dignité s'est conservée jusqu'à nos jours.

La charge de *maréchal général, grand maréchal* ou *maréchal de camp général,* dont on parle à l'article Maréchal de camp, devint, pendant un temps, supérieure même à la charge de maréchal de France. Quand le maréchal de Biron fut revêtu de cette charge de maréchal général, il était le doyen des maréchaux de France. Lorsque Turenne l'obtint, il en prit le titre et quitta celui de maréchal de France. Ce titre de *maréchal général* reparut sous le règne de Louis-Philippe, en 1847, en faveur du maréchal Soult, duc de Dalmatie.

En la personne de ce même maréchal Soult s'éteignit le dernier des maréchaux créés par Napoléon, le 19 mai 1804, le lendemain de la proclamation de l'Empire. Voici dans quel ordre ces maréchaux moururent : Lannes, duc de Montebello, tué en 1809; Bessières, duc d'Istrie, tué en 1813; Berthier, prince de Neuchatel et de Wagram, mort en 1815; le comte Brune, massacré à Avignon, en août 1815; Murat, grand-duc de Berg, puis roi de Naples, fusillé en octobre 1815; Ney, prince de la Moskowa et duc d'Elchingen, fusillé en décembre 1815; Augereau, duc de Castiglione, mort en 1816; Masséna, prince d'Essling et duc de Rivoli, mort en 1817; le marquis de Pérignon, mort en 1818; le comte Serrurier, mort en 1819; Kellermann, duc de Valmy, mort le 13 septembre 1820; Lefebvre, duc de Dantzig, mort le 14 septembre 1820; Davoust, prince d'Eckmulh et duc d'Auërstaed, mort en 1823; le comte Jourdan, mort en 1833: Mortier, duc de Trévise, tué par la machine de Fieschi en 1835;

Moncey, duc de Conegliano, mort en 1842; Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, puis roi de Suède, mort en 1844; Soult, duc de Dalmatie, mort en 1851.

Le décret organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804), titre VI, article 48, avait fixé à seize le nombre des maréchaux de France, non compris les maréchaux sénateurs. Aussi, en 1813, le nombre des maréchaux était-il de vingt, dont quatre *sénateurs ayant titre de maréchaux de France.* Aujourd'hui le maréchal de France est de droit sénateur.



Maréchal de France.

D'après la loi de 1839, le nombre des maréchaux de France est fixé à six en temps de paix et douze en temps de guerre, y compris les *amiraux*, qui sont à l'armée de mer ce que les maréchaux sont à l'armée de terre.

Les maréchaux de France actuels sont LL. EE. MM.:

	DATES des nominations.
VAILLANT (Jean-Bapt.-Philibert)	11 déc. 1851
MAGNAN (Bernard-Pierre)	2 déc. 1852
BARAGUEY D'HILLIERS (comte Achille)	28 août 1854
HAMELIN (Ferdinand-Alphonse), AMIRAL	2 déc. 1854
PÉLISSIER (Aimable-Jean-Jacq.), duc DE MALAKOFF	12 sept. 1855
RANDON (Jacques-Louis-César-Alexandre, comte)	18 mars 1856
CANROBERT (François-Certain)	» » »
REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (Aug.-Michel-Étienne)	5 juin 1859
MAC-MAHON (Marie-Edme-Patrice-Maurice DE), duc DE MAGENTA	» » »
NIEL (Adolphe)	25 » »
DESFOSSÉS (Romain-Joseph), AMIRAL	9 juillet 1860
FOREY (Élie-Frédéric)	2 juillet 1863

MARÉCHAL DE LA LICE. Il présidait aux tournois et joutes, devait s'assurer que les combattants n'employaient que les armes autorisées, et donnait le signal du combat en prononçant ces mots: *Laissez aller!* A ce moment on enlevait les barrières, et les chevaliers combattaient jusqu'à ce que le maréchal jetât entre eux son bâton de commandement.

MARÉCHAL DES LOGIS. On créa, en 1644, une charge de *maréchal général des logis*, dont le titulaire devait présider au logement et au campement des troupes. (*Voy.* GÉNÉRAL.) Cette charge fut supprimée en 1700. Aujourd'hui les *maréchaux des logis* sont des sous-officiers de cavalerie. On appelle *maréchal des logis chef*, celui dont le grade correspond au *sergent-major* de l'infanterie.

MARÉCHAUSSÉE. Dans l'origine, ce mot signifiait à la fois un droit féodal et une obligation féodale. Le droit résidait, pour le seigneur, dans l'action de faire couper du foin dans la prairie de son vassal; l'obligation était pour celui-ci de fournir du foin et de l'avoine pour la nourriture



Maréchaussée (1786)
(d'après M. de Marbot).

des chevaux du seigneur. Le nom de *maréchaussée* venait de ce que le maréchal était l'officier féodal chargé d'exiger ces prestations en nature. — On donna aussi le nom de maréchaussée à la juridiction des maréchaux de France ou connétablie. Il y avait en France 120 maréchaussées qui dépendaient de cette juridiction et étaient chargées de faire sommairement le procès, soit aux soldats en marche qui s'éloignaient du quartier pour piller, soit aux voleurs de grand chemin, aux faux monnayeurs, aux vagabonds, etc. — Enfin, on appela *maréchaussée*, des troupes à cheval placées dans les diverses provinces pour assurer la sûreté publique. Leur service était celui que remplit aujourd'hui la gen-

darmerie. Après avoir reçu de siècle en siècle de nombreuses modifications, la maréchaussée, réorganisée par François I[er], et accrue sous le règne de Henri II, formait, en 1789, 33 compagnies, y compris la compagnie de la *connétablie*, qui avait été créée en 1060 et qui était la première de l'arme; la compagnie du *prévôt général de l'Ile de France*, et la compagnie de la *Prévôté générale des Monnaies*. Le corps entier offrait alors un effectif de 4 600 hommes, officiers, sous-officiers et soldats ou archers. Placée jadis sous les ordres du connétable, la maréchaussée le fut, après la suppression de cette charge, sous ceux des maréchaux. On appelait *prévôt de la maréchaussée*, l'officier qui, dans une province, était préposé à la sûreté des grands chemins.


Compagnie de la prévôté des Monnaies (d'après M. de Marbot).

La maréchaussée se recrutait d'anciens militaires, de vieux sous-officiers de cavalerie. Vingt ans de service dans le corps leur donnait droit aux *Invalides*, avec assimilation, pour le rang, à la *gendarmerie* de la maison du roi. L'édit de 1720 classait la maréchaussée à la suite de cette gendarmerie, et, lorsqu'en 1790 on refondit ce corps si utile, on lui donna le nom de gendarmerie, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.- (*Voy.* Gendarme, Gendarmerie.)

MARÉE. *Voy.* Mascaret et Mer.

MARENGO (Bataille de). Marengo, *Maricus Vicus*, est un village de la division d'Alexandrie, en Piémont. Dans la plaine où il est situé, les Français vainquirent, le 14 juin 1800, les Autrichiens commandés par le général Mélas. Cette bataille eut pour résultat de replacer l'Italie sous le pouvoir de la France, dont la fortune militaire se trouvait depuis quelque temps compromise. L'action de la division du général Desaix décida de la victoire. Afin d'attendre la venue de cette division, le général Bonaparte forma, avec ses grenadiers et au centre de la plaine, un carré soutenu par quelques pièces d'artillerie, et tous les efforts de la cavalerie ennemie vinrent se briser contre cette phalange de 900 hommes qui mérita dans cette journée le surnom de *redoute de granit*. Desaix se couvrit de gloire, mais il fut tué en conduisant sa terrible attaque. Les Autrichiens eurent 4500 morts, 8000 blessés, et 7000 prisonniers; la perte des Français fut de 1 100 morts, 3 600 blessés et 900 prisonniers.

MARÉOGRAPHE (*Mar.*) Instrument inventé par M. Chazallose. Porté sur le flot, il trace lui-même, comme l'indique son nom, les accidents du mouvement de la mer.

MARESCALIER. Se disait anciennement de la maréchaussée garde des frontières. — On a aussi donné ce nom au tribunal des maréchaux de France.

MARESCOT (Armand-Samuel). Général du génie, né à Tours en 1758, mort en 1832. Il était au siége de Toulon; il défendit Maubeuge en 1794, prit Charleroi, Landrecies, Maëstricht et défendit Landau en 1796. Ses talents furent appréciés aux armées de Rhin-et-Moselle et d'Allemagne. Il signa avec le général Dupont la capitulation de Baylen, ce qui lui attira la destitution, et la prison suivie de l'internement dans la ville de Tours.

MARET (Hugues), duc de Bassano. Né à Dijon, Bourgogne, en 1763, mort en 1839. Bien qu'il ne fût point militaire, il accompagna Napoléon I[er] dans toutes ses campagnes, et fut ministre de la guerre en 1813. C'était lui qui rédigeait les bulletins de la grande armée.

MAREY-MONGE (Guillaume-Stanislas), comte de Peluze. Général de division, né à Nuits (Côte-d'Or) en 1796, mort à Pomard, près de Beaune, en 1863. Petit-fils par sa mère du célèbre savant Gaspard Monge. Sorti de l'École polytechnique en 1817. Lieutenant en premier en 1824. Capitaine en 1826. Adjoint à l'état-major de l'artillerie lors de l'expédition d'Alger en 1830. Chef d'escadrons provisoire, il commanda le premier corps de chasseurs d'Afrique créé par le général Clauzel. Décoré en 1831. Cité à l'ordre de l'armée cette même année pour sa conduite à l'affaire de l'Ouaza, où il reçut un coup de feu dans les reins. Confirmé dans son grade lorsque les chasseurs d'Afrique formèrent un régiment en 1832, et cité de nouveau pour sa conduite à l'affaire de Bouffarick où il prit un drapeau. Lieutenant-colonel en 1834, chargé d'organiser et de commander six escadrons de spahis et le corps des spahis irréguliers. Blessé d'un coup de feu à la poitrine dans un combat contre les Hadjoutes en 1835. Officier de la Légion d'honneur cette même année. Grâce à sa connaissance de la langue arabe, investi du titre d'*aga* et chargé d'administrer les tribus. Appelé en France en 1839 comme colonel du 1[er] de cuirassiers. Revient en Algérie, en 1841, comme colonel du 2[e] de chasseurs d'Afrique. Cité l'année suivante à l'ordre de l'armée à la suite des opérations des colonnes du Chélif. Maréchal de camp en 1843. Commandeur en 1845. Général de division en 1848, il remplit par intérim, pendant trois mois de cette année les fonctions de gouverneur général de l'Algérie. Grand officier de la Légion d'honneur en 1851. Autorisé en 1859 à porter le titre de comte de Peluze qui avait appartenu à Gaspard Monge, et nommé grand-croix. Créé sénateur en 1863, peu de temps avant sa mort.

MARFÉE (Bois de la). Il est situé en Champagne, non loin de Sedan, dans le département des Ardennes. Il s'y livra, en 1641, un combat entre les troupes royales, commandées par le maréchal de Châtillon, et plusieurs princes français coalisés contre le cardinal de Richelieu. Ces derniers furent vainqueurs, mais le comte de Soissons, l'un d'eux, périt dans l'engagement.

MARGOTA (*Mar.*). Sorte de bateau carré par devant et pointu par derrière.

MARGOTIN (*Pêche*). Assemblage de deux ou trois crins tordus dont on fait une ligne.

MARGOTTE (*Mar.*). Nom que les calfats dondaient anciennement à une toile goudronnée qui entourait les chandeliers attachés aux parois du vaisseau.

MARGOUILLET (*Mar.*). Sorte d'anneau en bois, ayant une cannelure pour recevoir une estrope, et qu'on emploie comme conduite pour les cordages qu'on y fait passer. On appelle *entaille en margouillet*, celle que les charpentiers font moins profondes au milieu qu'aux extrémités.

MARGRAVE. De l'all. *marck*, marche ou frontière, et *graff*, comte. Titre que les empereurs donnaient autrefois aux seigneurs ou officiers qu'ils chargeaient de la défense des provinces frontières ou *marches*. (*Voy.* Marche et Marquis.)

MARGUERITE (*Mar.*). Appareil à moufle qu'on attache à un câble pour aider aux mouvements du cabestan, lorsque celui-ci ne suffit pas pour lever l'ancre.

MARGUS. Aujourd'hui *Morava*. Fleuve qui se jette dans le Danube. En l'an 505, Sabinus, général romain, fut battu sur ses bords par Pitzia, général de Théodoric.

MARIAGE (*Mar.*). Réunion de deux cordages, opérée quelquefois en les joignant l'un à l'autre par des amarrages plats, et d'autres fois par un aiguilletage à l'aide d'œillets qui terminent ces cordages.

MARIE-JEANNE. Pièce de canon qui joua un grand rôle chez les Vendéens, et à la conservation de laquelle ils attachaient beaucoup de prix.

MARIENBOURG. Ville murée des États prussiens. Elle fut prise en 1554 par les Français, qui la rendirent aux Espagnols en 1559. Cédée par ceux-ci à Louis XIV en 1659, elle a cessé d'appartenir à la France en exécution des funestes traités de 1815.

MARIENDAL ou **MARIENTHAL.** *Voy.* Mergentheim.

MARIE-SALOPE (*Mar.*). Nom que les matelots ont donné à un petit bâtiment d'une construction particulière employé à porter, à une certaine distance des ports, les vases, les sables, etc., que l'on en tire quand on les cure et qu'on les nettoie. Ce bâtiment porte un mât placé au milieu, avec une voile carrée, et on le décharge en ouvrant le fond par un mouvement de bascule.

MARIGNAN. *Marignano, Melegnano.* Ville située sur le Lambro, en Lombardie. François Ier y remporta une victoire mémorable en 1515, sur les Suisses et le duc de Milan. Cette bataille, qui fut livrée le 13 septembre, dura deux journées. A la suite de la première journée, on combattit à la clarté de la lune, jusqu'à ce que le disque de cet astre fut obscurci par les nuages. Alors on se reposa sur les armes à la place que chacun occupait, prêt à se reprendre corps à corps, quoiqu'on pût à peine distinguer le rang et le drapeau des siens. Les fantassins étaient pêle-mêle au milieu des cavaliers; et les lances des Suisses, de ces hommes qui, selon l'expression de François Ier, tombaient sous les boulets comme des quilles, brillaient ainsi que des langues de feu. Le groupe où se trouvait le prince était si près de ces farouches montagnards que, pour le leur cacher, le grand maître de Boissy fit éteindre le flambeau de poix qu'on avait placé proche la coulevrine sur l'affût de laquelle le roi reposait. Cette bataille fut une brillante revanche de la chevalerie française contre l'infanterie suisse qui l'avait vaincue à Novare. Le maréchal Trivulzio disait qu'il avait assisté à dix-sept batailles rangées, mais qu'elles n'étaient que jeux d'enfants auprès de cette terrible lutte de Marignan, véritable *combat de géants*. Quelques auteurs ont comparé à cette campagne de François Ier qui, après le passage des Alpes, se termine à Marignan, la campagne de Napoléon Ier qui, après avoir franchi les mêmes Alpes, défit l'ennemi à Marengo. En 1515, comme en 1800, des circonstances analogues se présentèrent aux armées françaises : le succès des deux batailles fut longtemps douteux, et ne se décida, en faveur des Français, en 1515, que grâce à l'apparition d'Alviano; en 1800, que par l'arrivée de Desaix.

Marignan fut encore témoin, le 10 juin 1859, d'une victoire des Français remportée par le maréchal Baraguey d'Hilliers sur les Autrichiens formant le corps d'armée du général Benedech. Ceux-ci perdirent une pièce de canon, laissèrent 8 à 900 prisonniers, et 1200 de leurs blessés furent transportés aux ambulances françaises. Le maréchal acheta son succès par la mort du colonel du 1er régiment de zouaves, de 13 autres officiers tués et de 56 blessés. *Voy.* Italie (Campagne d').

MARIGNY (Augustin-Gaspard-Bernard de). Chef Vendéen, né à Luçon en 1754, mort en 1794. Ancien officier de marine, il fut chargé du commandement de l'artillerie des troupes vendéennes; mais il se rendit coupable ou d'erreur ou de trahison aux combats de Luçon et de Chollet, dans lesquels son arme ne rendit aucun service aux Vendéens. De plus, il était hautain, brutal et sanguinaire, ce qui le rendait presque un objet odieux dans son parti. Ayant été parjure à un traité fédératif qu'il avait signé, sa mort fut prononcée par un conseil de guerre, et peu après il tomba sous des balles vendéennes. Toutefois, il fut dit que les ressentiments particuliers de Charette et de Stofflet contribuèrent beaucoup à sa condamnation.

MARIGOT (*Mar.*). On donne ce nom, en Afrique, à certains affluents des fleuves qui sont comme des canaux naturels, sans pente sensible. Le courant des marigots se dirige tantôt vers le fleuve ou le bras principal du fleuve, tantôt dans le sens opposé, suivant que la saison fait grossir ou diminuer le volume des eaux.

MARILLAC (Louis de). Maréchal de France, mort en 1632. Il fit ses premières armes sous Henri IV, et assista, pendant la minorité de Louis XIII, au siége de la Rochelle, où il fut chargé des travaux de la digue; il fut ensuite appelé au commandement de l'armée de Champagne. Plus tard, étant entré dans le complot qui avait pour but d'éloigner le cardinal de Richelieu, celui-ci le fit arrêter à la tête de son armée, et, l'accusant de concussion, le fit condamner à mort et exécuter.

MARIN. La vie de soldat a ses charmes qui se mêlent à ses dangers; la gloire fait oublier bien des fatigues et des privations; et, cependant, la plupart des militaires s'éloignent sans regret de leur drapeau, et reviennent avec joie goûter les douceurs du foyer domestique et de la liberté qui leur est rendue. Le matelot, au contraire, le véritable marin, est pour ainsi dire *malheureux* quand il est forcé d'abandonner l'élément sur lequel se sont accomplies les péripéties les plus émouvantes, les plus étranges de son existence. Il a été battu par les tempêtes, il s'est trouvé maintes fois au moment d'être enseveli par les eaux; la faim, la soif, la maladie, sont venues souvent le saisir sur son navire; mais ce navire aussi l'a rendu témoin des phénomènes les plus admirables de la nature; les flots ont été constamment animés pour lui par des milliers d'êtres aux formes les plus gracieuses ou les plus singulières, fréquemment aux couleurs les plus riches et les plus étincelantes, aux mœurs les plus curieuses! Il a vu, en traversant des espaces immenses, les effets les plus splendides du soleil, des météores et de l'illumination du firmament! Il a passé des mois entiers sans jouir de la verdure et des fleurs; mais quand il lui a été donné de savourer leur présence, il les a rencontrées dans le plus grand luxe que la création leur a réparti. Il a été retenu enfin, bien des fois durant des années, loin de sa patrie et de sa famille; mais les voiles de son vaisseau l'ont conduit sur des rivages où une foule de sujets de distraction et de consolation lui ont été offerts. La fortune ne lui a pas toujours été favorable, ou plutôt très-rarement elle l'a protégé; mais il est revenu de ses voyages riche de tant de souvenirs, qu'il en jouira jusqu'au tombeau. L'allure du marin est décidée, fière, elle annonce l'intrépidité. Lorsqu'il combat sur terre, il regarde presque comme jeu d'enfant le roulement de la fusillade, le fracas du canon sur le vaste espace du champ de bataille, habitué qu'il est à leur brutale harmonie dans l'étroit espace de son bord, qui lui a parfois donné comme une sorte de tableau de l'enfer. Le marin est religieux, parce que les grandes scènes auxquelles il assiste impriment en son âme le sentiment qui fait croire à un Être suprême. Il est superstitieux, parce qu'il ne doute nullement d'une action surnaturelle dans certain ordre de faits qui se reproduisent autour de lui. Enfin, il est d'ordinaire pittoresque dans ses expressions, poëte même, car son existence n'est en effet qu'un poëme continu.


Marin des équipages de ligne.

MARINADE (*Mar.*). On désigne sous ce nom les vivres qui sont apprêtés de manière à pouvoir être conservés durant les voyages de long cours, et que l'on garde en pots, en caisses ou en barils.

MARIN D'EAU DOUCE. Sobriquet par lequel les gens de mer désignent les mariniers qui ne naviguent que sur les rivières.

MARINE, du lat. *mare*, mer. Sous ce titre on comprend tout ce qui est relatif au service ou aux besoins de la navigation en général. On distingue la *marine militaire* et la *marine marchande*. La marine militaire est du fait de l'État, qui en a la charge; la marine marchande est le fait d'entreprises particulières. On a attribué aux Ichthyophages (*a*), répandus sur les côtes de la Phénicie, les premières connaissances de la navigation. « Des ouragans, dit le Phénicien Sanchoniathon, ayant fondu tout à coup sur des arbres de la forêt de Tyr, ils prirent feu, et la flamme dévora la forêt. Dans ce trouble, Ousoüs prit un tronc d'arbre, et l'ayant ébranché, il osa le premier aller en mer. » D'autres écrivains rapportent les premiers essais de la navigation aux Atlantes, qui, vers l'an 3000 av. J.-C., naviguèrent le long des côtes de l'Europe et allèrent jusqu'en Asie. Plus tard, c'est-à-dire vers 2714 av. J.-C., les Sidoniens acquirent de la renommée comme marins. Suivant quelques historiens, les premiers principes nautiques auraient été enseignés par les Rhodiens, vers l'an 900 av. J.-C.; et l'on fait remonter jusque vers les années 790 à 780, toujours avant l'ère chrétienne, la première construction des galères. Les peuples dont la marine fut le plus florissante chez les anciens sont les Phéniciens, les Athéniens, les Corinthiens, les Rhodiens et les Carthaginois.

(*a*) *Ichthyophages*, mangeurs de poisson. Du grec ἰχθύς (*icthus*), poisson, et φαγεῖν (*phagein*), manger.

Les *Commentaires* de César nous parlent de la marine qu'avaient les Gaulois, et les Venètes ou habitants de Vannes, qui livrèrent aux Romains, l'an 56 av. J.-C., une bataille navale dans laquelle la victoire fut longtemps disputée. Les Gaulois ne perdirent point, sous la domination romaine, la renommée qu'ils avaient acquise d'excellents marins, et voici ce que nous dit à ce sujet Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont vers l'an 472 : « Chez les Gaulois, chaque matelot est aussi adroit et aussi instruit que les meilleurs pilotes des autres nations. S'il faut en venir à l'abordage, ils ont sauté dans le vaisseau ennemi, et renversé ceux qui osent leur résister, plus tôt qu'on ne s'attendait même à les voir. Poursuivent-ils un vaisseau, quelque bon voilier qu'il soit, ils s'en emparent infailliblement. Obligés de battre en retraite, ils mettent tant d'ensemble et de hardiesse dans leurs manœuvres qu'on ne peut leur reprocher la honte de la fuite. En un mot, on dirait qu'ils se jouent des vents, des flots et de la mort même. » Les Francs, qui firent la conquête de la Gaule, n'eurent pas moins de réputation que les Gaulois comme marins, et l'empereur Probus ayant transplanté une colonie de Francs sur les bords de la mer Noire, cette colonie trouva le moyen de s'emparer d'un certain nombre de barques, de traverser, avec sa flottille, le détroit de Constantinople, la mer de Marmara, les Dardanelles, l'Archipel, la Méditerranée, le détroit de Gibraltar, et de revenir dans sa patrie par l'Océan et le Rhin. Les Francs continuèrent dès lors à avoir une marine dans la Gaule, et obtinrent fréquemment avec elle des avantages sur les nations qui leur furent hostiles. Ainsi l'on voit que Théodebert, fils de Thierry Ier, défit une flotte danoise; Gontran, roi des Burgondes, envoya des vaisseaux ravager les côtes de la Galice ; Charles-Martel dirigea une expédition maritime contre les Frisons ; Charlemagne entretint des flottes considérables sur l'Océan et la Méditerranée, ainsi que des barques armées à l'embouchure des grands fleuves, pour repousser les pirates du Nord ou Normands; enfin, ceux-ci s'étant établis, en 912, sur la côte occidentale de la France, dans l'ancienne Neustrie, y installèrent leur puissante marine, dont les historiens des dixième et onzième siècles ont fait si fréquemment l'apologie. Ces hommes du Nord, en effet, s'étaient rendus célèbres, vers le neuvième siècle, par leur audacieuse piraterie; ils remontaient incessamment les fleuves sur de légers navires ayant la forme de dragons; partout où ils mettaient pied à terre, ils portaient la désolation, car ils étaient aussi intrépides soldats que marins éprouvés; leurs forces maritimes ne subirent aucun décroissement après la conquête de la Neustrie; et lorsque Guillaume le Conquérant se présenta sur les côtes de l'Angleterre, ce fut avec une flotte de 3 000 bâtiments, parmi lesquels on comptait au delà de 500 barques armées en guerre. (*Voy.* GUILLAUME LE CONQUÉRANT.)

Sous le système féodal, les rois de France n'eurent pour ainsi dire aucune marine. Philippe-Auguste, n'ayant point de flotte pour entreprendre la première croisade, dut emprunter des vaisseaux aux Génois, et ce ne fut qu'après la conquête de la Normandie, en 1204, qu'il put enfin équiper une armée navale, que quelques écrivains ont fait monter à 1 700 voiles. Saint Louis, en 1242, mit en mer 80 vaisseaux, pour protéger les côtes du Poitou contre les Anglais. Le même souverain équipa, pour ses deux croisades, une flotte considérable dans le port d'Aigues-Mortes. (La mer s'est retirée, depuis, de cet ancien port, de plus d'une lieue.) Néanmoins, Philippe le Bel dut encore s'adresser aux Danois, et Philippe VI aux Génois, pour se mettre en mesure de lutter contre la marine anglaise, et c'était de vaisseaux génois qu'était composée la flotte vaincue à l'Écluse en 1340, flotte qui comprenait plus de 120 gros navires. La marine, à peu près délaissée sous le roi Jean, se releva sous Charles V, qui, en 1369, réunit une flotte nombreuse à Harfleur; et en 1372, une seconde flotte qui, secondée par les Castillans, remporta une grande victoire sur les Anglais, à la hauteur de la Rochelle. Enfin, en 1377, Jean de Vienne, amiral de France, ravagea les côtes de l'Angleterre. Cependant ces succès n'eurent point de durée. Il fut bien question, sous Charles VI, de tenter une descente dans la Grande-Bretagne, mais ce projet avorta. Les règnes de Charles VII, de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII furent sans lustre pour la marine.

François Ier voulut la régénérer, comme il régénéra l'armée, les lettres et les arts. Après la découverte de Christophe Colomb, ne voulant point se laisser déshériter de sa part du nouveau monde, François Ier chargea, dès 1523, le Florentin Verazzani d'aller à la recherche des terres de la partie septentrionale de l'Amérique, et, en 1534 et 1535, Jacques Cartier, simple pilote de Saint-Malo, découvrit le Canada et en prit possession au nom du roi de France. Ce prince fit creuser le port du Havre-de-Grâce, et y réunit, en 1545, une flotte qui, au dire de Martin Dubellay, comptait 150 gros bâtiments, 60 petits navires et 25 galères tirées de la Méditerranée. On confia cette flotte à l'amiral d'Annebaut, avec la mission de reprendre Boulogne sur les Anglais; mais ce projet ne put réussir, et l'amiral, qui fit cependant une descente dans l'île de Wight, borna sa campagne à ravager une partie de la côte d'Angleterre. En 1555, les Dieppois équipèrent, sans l'appui de l'État, une escadre qui détruisit la flotte des Pays-Bas.

Henri II, suivant en cela l'exemple de son père, entretint aussi des flottes sur l'Océan et la Méditerranée; mais après sa mort, arrivée en 1559, la marine française, victime des guerres de religion, fut presque entièrement détruite.

C'est au cardinal de Richelieu que revient la la gloire d'avoir ressuscité la marine française. Ayant, en 1626, racheté de Henri de Montmo-

rençy la dignité de grand amiral, Richelieu prit la direction de la marine, sous le titre de *grand maître surintendant de la navigation*, et fit alors adopter par Louis XIII les vues intelligentes, les maximes tranchées qui se trouvent consignées dans le *Testament politique* de ce ministre. « Il semble, dit-il au roi, que la nature ait voulu offrir l'empire de la mer à la France, par l'avantageuse situation de ses deux côtes, également pourvues d'excellents ports aux deux mers Océane et Méditerranée. Si Votre Majesté a toujours dans ses ports quarante bons vaisseaux bien outillés et bien équipés, prêts à mettre en mer aux premières occasions, elle en aura suffisamment pour se garantir de toute injure et se faire craindre dans toutes les mers par ceux qui jusqu'à présent y ont méprisé ses forces. Avec trente galères, Votre Majesté ne balancera pas seulement la puissance de l'Espagne, qui peut, par l'assistance de ses alliés, en mettre cinquante en corps; mais elle la surmontera par la raison de l'union qui redouble la puissance des forces qu'elle unit. Vos galères pouvant demeurer en corps, soit à Marseille, soit à Toulon, elles seront toujours en état de s'opposer à celles d'Espagne, tellement séparées par la situation politique de ce royaume, qu'elles ne peuvent s'assembler sans passer à la vue des ports et des rades de Provence, et même sans y mouiller quelquefois à cause des tempêtes qui les surprennent à demi-canal, et que ces vaisseaux légers ne peuvent les supporter sans grand hasard dans un trajet fâcheux où elles sont assez fréquentes. »

Le cardinal mit ses idées en pratique avec la suite et l'énergie qui étaient dans son caractère. Il fit construire des vaisseaux, et établit à Brouage, au Havre et à Marseille, des fonderies de canons pour les armer. Bientôt après, la France eut deux flottes : l'une de 60 vaisseaux sur l'Océan, où elle fit respecter son pavillon par les Anglais; l'autre de 20 galères sur la Méditerranée, pour y balancer la puissance de l'Espagne. Les Espagnols furent alors expulsés des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat; Henri Sourdis, archevêque de Bordeaux, comme l'avait été son frère le cardinal, et de plus intendant de l'artillerie, les vainquit, en 1638, à Galtari, en Biscaye, puis alla, en 1640, sur les côtes de Portugal, provoquer l'insurrection de ce pays contre l'Espagne.

Le port de Brest date aussi du ministère de Richelieu, auquel on dut des écoles gratuites de pilotes établies dans tous les ports et dirigées par des pilotes hydrographes; en 1639, la création du *régiment royal des vaisseaux*; et, en 1641, la fixation régulière des équipages.

Après la mort du cardinal, arrivée en 1642, la marine eut encore à souffrir, à décliner sous l'indifférence de Mazarin, et ce ne fut que lorsque Louis XIV prit les rênes du gouvernement, que notre marine put recouvrer sa puissance et son éclat. A cette époque, c'est-à-dire en 1661, il n'y avait plus dans les ports de France que 8 vaisseaux de 30 à 70 canons. Le ministre de Lionne fit alors réparer tous les vieux bâtiments, en fit construire 12 en France, et en acheta 32 aux Provinces Unies; il établit une fonderie de canons pour le compte du roi; attira des constructeurs hollandais, des tisserands et des cordiers de Hambourg, de Dantzig et de Riga; le port de Brest fut agrandi et celui de Toulon creusé; 30 000 marins furent classés; dès 1665, le duc de Beaufort put parcourir la Méditerranée à la tête d'une flotte qui détruisit celles de Tunis et d'Alger; et, en 1666, il commandait, sur l'Océan, une armée maritime de 34 vaisseaux montés par plus de 10 000 hommes.

En 1669, la marine passa sous la direction de Colbert, et en trois années les forces navales de la France étaient portées à 196 vaisseaux, dont 119 de première classe, 22 frégates et 55 bâtiments légers. Le port de Rochefort était en outre creusé, 60 000 matelots classés, l'École des *gardes-marines* constituée, et l'infanterie de marine établie d'une manière permanente. Colbert demanda et obtint, en 1672, que son fils Seignelay lui fût adjoint au département de la marine, avec droit de survivance, et sous ces hommes habiles la prospérité de la marine devint de plus en plus grande. Un *conseil de marine* et un *conseil des constructions navales* furent institués à Paris; l'administration des ports fut séparée du commandement militaire; des ordonnances réglèrent l'approvisionnement des vaisseaux, la garde des arsenaux, et la discipline des équipages; deux hôpitaux pour la marine furent fondés en 1674, l'un à Toulon, l'autre à Rochefort; et l'ordonnance de 1681 conserva la juridiction spéciale des tribunaux nommés *amirautés*, avec les différents siéges qui en dépendaient.

La marine française se montra alors dans toute sa splendeur : elle triompha, sous Duquesne, des Hollandais commandés par Ruyter; nos vaisseaux bombardèrent Gênes et forcèrent Alger à rendre les prisonniers chrétiens. Mais après la mort de Colbert, Seignelay ne put continuer avec le même succès l'œuvre si grandement inaugurée par son père : « La jalousie de Louvois, dit Saint-Simon, écrasa la marine. » On retrancha à celle-ci les fonds destinés à son service, et cette conduite fut en partie la cause de la perte de la bataille de La Hogue, en 1692; et les choses tombèrent à ce point qu'après la mort de Louis XIV, le maréchal de Villars s'étant rendu dans son gouvernement de Provence, *il vit*, dit-il, *avec douleur les débris des flottes pourrissant dans les ports*.

Louis XIV avait également porté son attention sur la marine marchande. Les Anglais, et encore plus les Hollandais, chargeaient dans nos ports nos denrées et les distribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à exempter ses sujets d'une imposition nommée le *droit de fret*, que continuèrent à payer tous les vaisseaux étrangers, et il donna aux Français toute facilité de transporter eux-mêmes leurs marchandises à

moins de frais. Il fut établi un *conseil de commerce*, que le roi présidait en personne tous les quinze jours. Les ports de Dunkerque et de Marseille furent déclarés *francs*. On forma une Compagnie des Indes occidentales et une autre des grandes Indes. Les colonies fleurirent à la Martinique, à Saint-Domingue, au Canada; et on en fonda de nouvelles à Cayenne et à Madagascar.

La marine, entièrement négligée dans les premières années du règne de Louis XV, n'éprouva que des désastres dans la suite de ce règne. Durant la guerre de la succession d'Autriche, de 1740 à 1748, la France essuya plusieurs défaites navales; elle fut encore plus malheureuse pendant la guerre de Sept ans; les amiraux de La Clue et de Conflans furent vaincus à Lagos et à Brest, en 1759; et nous perdîmes dans ces temps 93 vaisseaux détruits par la guerre, l'incendie et les naufrages.

Louis XVI fit les efforts les plus honorables pour relever la marine du pays : sous son règne le port de Cherbourg était commencé; une digue immense était entreprise pour fermer la rade de ce port; celui de Toulon devenait l'un des plus importants; on creusait aussi et l'on fortifiait les ports de Bouc et de Port-Vendres; la Rochelle, le Havre, Dieppe et Dunkerque étaient l'objet de grands perfectionnements; Bayonne et Dunkerque étaient déclarés ports francs; des constructions se poursuivaient dans tous les chantiers, et en 1789, la France possédait 81 vaisseaux de ligne, 69 frégates et 41 bâtiments inférieurs. Les amiraux d'Orvilliers, de Grasse, d'Estaing et le bailli de Suffren, soutenaient en même temps, avec gloire, l'honneur de notre pavillon pendant la guerre de l'indépendance américaine; et les découvertes de Bougainville et de La Pérouse ajoutaient un fleuron de plus à la couronne de notre marine.

La république, déchirée par les factions intérieures et sous le poids des guerres continentales, ne put s'occuper de développer les forces navales de la France; et notre pavillon eut à essuyer des échecs.

Le premier empire, tout occupé des événements qui s'accomplissaient sur les champs de bataille, ne put donner à la marine cette impulsion grandiose qu'il imprima aux autres administrations. Toutefois le puissant génie qui présidait alors aux destinées du pays n'abandonna pas entièrement cette pauvre marine, comme l'avaient fait plusieurs des gouvernements précédents; il maintint le nombre des vaisseaux à une force convenable; créa des équipages de haut bord et des flottilles, et soumit ce département aux rouages administratifs qui ramenaient en toutes choses à l'unité du commandement. Napoléon Ier reprit sur une plus vaste échelle, et avec des matériaux plus solides, les travaux de Cherbourg; protégea le mouillage de l'Ile-d'Aix par le fort Boyard; détruisit le banc de galets qui obstruait l'entrée du Havre; améliora Saint-Valery, Dieppe, Calais, Gravelines, Dunkerque. Sur des territoires qui nous appartinrent quelques années, il marqua son passage par de magnifiques travaux à Anvers, Ostende, Flessingue, Terneuse, et aussi dans la Hollande et sur le Wéser, l'Ems et l'Elbe.

La restauration sut faire respecter son pavillon; ses marins se distinguèrent à la bataille de Navarin, en 1827; et il leur revient une grande part de gloire dans la conquête d'Alger en 1830.

On sait tout ce que, depuis l'inauguration du second empire, la marine française a accompli en Crimée, en Chine, en Cochinchine, etc.

En 1862, notre flotte comptait :

94 navires à hélice cuirassés, dont 3 vaisseaux de 60 canons et 14 frégates de 40; 5 batteries flottantes de 18 canons, 14 de 16, et 58 chaloupes canonnières.

187 navires à hélice non cuirassés, dont 7 vaisseaux de 120 canons, 19 de 100, et 14 de 90; 6 frégates de 60 canons, 22 de 40 et 2 de 20; plus 20 corvettes de 10 canons, 53 avisos et 44 transports.

86 navires à aubes, dont 18 frégates de 20 canons, 9 corvettes et 59 avisos.

111 navires à voiles, dont 1 vaisseau de 120 canons, 1 de 100, 3 de 90, 1 de 70; 7 frégates de 60 canons, 8 de 50, 9 de 40; 10 corvettes, 18 bricks, 23 bâtiments légers et 30 transports.

Terminons par quelques lignes extraites d'un document curieux : c'est l'opinion exprimée, en novembre 1861, par un des plus habiles constructeurs de navires des États-Unis, M. Donald Mackay. Il revenait de France, avait parcouru nos ports militaires et nos grands établissements particuliers, et publiait ses remarques dans un journal de Boston. « La marine impériale française a, dit-il, son plan de travaux tracés et les crédits nécessaires déterminés depuis 1857 pour que ce plan ait reçu son exécution en 1867, au plus tard 1870. La France, à cette époque, aura pour principale force navale agressive 40 frégates à hélice cuirassées de première classe, dont l'armement variera de 36 à 52 canons (tous rayés et se chargeant par la culasse), ayant des moteurs de la force de 900 à 1 200 chevaux, et marchant à raison de douze nœuds à l'heure. D'après ce que j'ai vu de mes propres yeux, j'ai la conviction que *la France est appelée à devenir la première puissance navale du globe*. Les navires sur chantier me paraissent d'une construction bien mieux entendue que celle adoptée jusqu'ici par sa rivale l'Angleterre. »

MARINEL (*Mar.*). Vieux mot qui a signifié marin, matelot.

MARINIER (*Mar.*). Marin de rivière. On appelle *officiers mariniers*, un sous-officier qui fait partie du corps des maîtres, seconds-maîtres ou quartiers-maîtres.

MARITIME (*Mar.*). Qui appartient ou qui a rapport à la marine. Par exemple : *Territoire*

maritime, *Inscription* maritime, *Tribunaux* maritimes. (*Voy.* ces différents mots.)

MARIUS (Caïus). Général romain, né près d'Arpinum vers l'an 153 av. J.-C., mort l'an 86. Il se distingua d'abord au siége de Numance en 134. Tribun en 118, préteur l'année suivante, il accompagna en Afrique Metellus, se fit un parti dans l'armée et parvint à supplanter Metellus dans le commandement et à obtenir le titre de consul chargé de conduire la guerre contre Jugurtha. Il s'empara de celui-ci, revint à Rome où on le nomma consul cinq années de suite. L'an 102, auprès d'Aix en Provence, il extermina les Teutons qui se disposaient à envahir l'Italie; et il en fit autant des Cimbres, à Verceil, en 101. Il soutint à Rome le parti populaire avec le tribun Saturninus, et, à la défaite de ce parti, il se retira en Asie, où il conduisit la guerre contre Mithridate. Il entra en lutte avec Sylla lors de la guerre sociale de 90 à 88, fut chassé par lui, et réduit à se cacher dans les marais de Minturnes. On l'y découvre, on le jette en prison, un esclave cimbre reçoit ordre de le tuer. L'illustre proscrit, le voyant entrer, s'écrie : « Malheureux, oseras-tu bien tuer Marius! » Sur quoi l'esclave, saisi d'une terreur respectueuse, laisse tomber son arme. Rendu à la liberté, Marius s'enfuit en Afrique; toujours se cachant, il vit errant dans les ruines de Carthage. La nouvelle que Cinna tentait à Rome une révolte en sa faveur le ramène en Italie, n'ayant avec lui qu'un millier de soldats. Rentré à Rome, il se fait nommer consul pour la septième fois, et savoure la vengeance par de cruelles persécutions. Et cet homme, ce héros, tant de fois maître de la rigueur des événements, sans avoir appris à devenir maître de lui-même, meurt, quinze jours après son retour, par suite d'un excès de vin.

MARLBOROUGH (John Churchill, duc de). Général anglais, né à Ash dans le Devonshire en 1660, mort en 1722. Il fit ses premières armes sous Condé et Turenne, dans un corps d'armée anglais fourni par Charles II à Louis XIV en Flandre, et se distingua particulièrement aux siéges de Nimègue et de Maëstricht. Dans la guerre de la succession d'Espagne, en 1702, il commanda en chef les armées unies de l'Angleterre et de la Hollande contre la France, et força les Français à évacuer la Gueldre espagnole. En 1704, il battit l'électeur de Bavière à Schellenberg; incendia près de 300 villes dans la Bavière; remporta, de concert avec le prince Eugène, la victoire de Hochstett sur le général français Tallard et l'électeur de Bavière; défit en 1706 Villeroi à Ramillies, et s'empara d'Ostende, de Dendermonde et d'Ath; enfin il gagna, avec le prince Eugène de Savoie, en 1709, la bataille de Malplaquet sur Villars.



Marlborough
(d'après Vander-Verf).

MARMANDE. Ville du département de Lot-et-Garonne, située sur la rive droite du fleuve. Elle fut occupée par les Goths en 270; incendiée par le Sarrasins dans le huitième siècle; prise par Robert de Mauvezin en 1185; par les Anglais, en 1212; par Simon de Montfort en 1214; assiégée sans succès par les Anglais en 1424, et prise par eux en 1427; puis vainement assiégée par Henri IV en 1577.

MARMONT (Auguste-Frédéric-Louis Wiesse de), duc de Raguse. Maréchal de France, né à Châtillon-sur-Seine en 1774, mort en 1852. Sous-lieutenant en 1789, il alla à l'école de Châlons pour se former au service de l'artillerie; se trouva au siége de Toulon où Bonaparte le prit en affection; il accompagna ce général en Italie, en qualité d'aide de camp; fit partie de l'expédition d'Égypte, commanda l'artillerie au passage du mont Saint-Bernard, fut nommé général de division après la journée de Marengo. Dans la campagne d'Allemagne de 1805, il occupa la Styrie, passa dans la Dalmatie, et se maintint dans Raguse contre les Russes et les Monténégrins qu'il battit à Castel-Nuovo. Chargé, en 1809, après la victoire de Wagram, de poursuivre l'ennemi, il le battit à Znaïm, ce qui amena des propositions de paix de la part de l'archiduc Charles. Il fut gouverneur général des provinces illyriennes. Il remplaça, en 1811, Masséna dans le commandement de l'armée de Portugal, opéra sa jonction avec Soult, fit lever le siége de Badajoz, et tint pendant quinze mois Wellington en échec. Atteint d'un coup de canon à la bataille des Arapiles, en 1812, il s'y vit arracher la victoire. Il commanda le 6ᵉ corps à Lutzen, Bautzen, Wartzen, Dresde et Leipzig; contint longtemps l'ennemi sur les bords du Rhin en 1814; combattit à Brienne; détruisit à Champaubert un corps d'armée russe, dont il fit prisonnier le général, Alsuvief. Il surprit dans Étoges et enleva la division du général Ouroussoff; chassa Blücher de Meaux et le battit au Gué-à-Trem.



Marmont
(d'après le cabinet des Estampes).

Il livra, de concert avec le général Mortier, n'ayant que des troupes épuisées, la dernière bataille de cette héroïque campagne aux portes de Paris, qu'il fallut rendre, et se retira avec ses troupes à Essonne, près de Fontainebleau. C'est alors que, sans en avoir mission, il traita avec le gouvernement provisoire et les alliés, et que pour ce fait il fut accusé de trahison. Chargé par Charles X, en juillet 1830, de réprimer l'insurrection, il ne put y parvenir, et il accompagna le roi à Cherbourg à la tête de la garde royale, après quoi il se retira en Autriche, voyagea ensuite en Hongrie, dans la Russie méridionale et la Turquie, et alla terminer ses jours à Venise. Il a écrit ses *Voyages*, et un livre fort estimé sur l'*Esprit des institutions militaires*.

MARMOTTE (*Mar.*). Baril portatif où l'on conserve une mèche allumée qui s'y consume lentement, et avec laquelle on peut se procurer du feu à toute heure. — Ce nom désigne aussi des coffres fermant à clef, dans lesquels les calfats déposent leurs outils.

MARNAIS (*Nav. fluv.*). Sorte de bateau plat qui descend la Marne jusqu'à Paris.

MARNER (*Mar.*). Se dit pour retirer, en parlant de la mer. *La mer marne.*

MAROC. Capitale de l'empire de ce nom, en Afrique. Prise, en 1148, par Abdoulmoumem. Elle se voit aujourd'hui disputer par Mequinez l'avantage d'être la résidence du souverain.

MAROLLES (De). Général de brigade, né à Batavia, de parents français, en 1808, mort en 1855. Sorti de l'école de Saint-Cyr en 1826, il servit en Espagne en 1828 et 1829; devint lieutenant en 1831, capitaine en 1838, et partit pour l'Afrique en 1843, dans un bataillon de chasseurs à pied. Nommé chef de bataillon en 1846, il partit pour l'Italie en 1849, assista au siége de Rome, fut promu au grade de lieutenant-colonel dans la même année, colonel en 1852, et général de brigade en 1855. Il fut tué à l'attaque du Redan, devant Sébastopol, en Crimée, le 8 septembre.

MAROQUIN (*Mar.*). Nom que l'on donnait autrefois à un fort cordage tendu entre le ton de misaine et celui du grand mât, et sur lequel on frappait divers palans pour agir sur les fardeaux placés au-dessous.

MARPRIME (*Mar.*). Nom que donnent les voiliers à une sorte de poinçon dont ils font usage pour percer les trous de la toile.

MARPURG. Ville forte de la Westphalie. Le duc de Broglie s'empara de cette place en 1758.

MARQUE (*Mar.*). De l'allem. *marke*, trace. Nom sous lequel on désigne des points de reconnaissance, comme montagnes, arbres, clochers, etc., qui servent à déterminer l'endroit où l'on est quand le navire se trouve en vue du rivage.

MARQUER (*Mar.*). *Marquer une ligne de sonde* ou *de loch*, c'est y fixer, à des distances convenables, des bouts de torons portant des nœuds, de sorte qu'à l'œil comme à la main, on puisse, le jour ou la nuit, reconnaître les divisions de ces nœuds.

MARQUESEC (*Pêche*). Filet à mailles très-serrées et dont on fait usage sur les côtes de Provence.

MARQUEUR. Nom sous lequel on désignait, dans les anciennes ordonnances, l'officier chargé de marquer les logements.

MARQUIS. Du bas lat. *marquesus*, formé du germain *mark*, finage, frontière. Titre que l'on donnait, dans l'origine, aux officiers chargés de la garde et de la défense des *marches* ou provinces frontières. (*Voy.* Marche et Margrave.)

MARQUISE (*Mar.*). Deuxième tente que l'on place au-dessus de celle du gaillard d'arrière, pour se garantir des chaleurs insupportables de la zône torride.

MARQUISES ou **MANDANA** (Iles). Archipel de la Polynésie. Les Français s'en emparèrent en 1841. C'est aujourd'hui une de leurs stations maritimes dans l'Océanie.

MARRON. Pièce de cuivre ou petit anneau de fer que les rondes déposent à chaque poste, dans une boîte destinée à cet usage. Les marrons servent à constater que le service des rondes s'est fait avec exactitude.

MARSAILLE ou **MARSAGLIA.** Ville de la division de Coni, en Piémont. Le duc de Savoie y fut battu le 4 octobre 1693, par Catinat. 10 000 hommes tués sur la place, 2 000 prisonniers et 106 drapeaux enlevés furent les fruits de cette victoire qui, en outre, eut pour résultat de déconcerter les plans stratégiques du prince Eugène.

MARSALA. *Lilybœum.* Charles-Quint détruisit son port en 1582, pour qu'il ne tombât point aux mains des Turcs. Les Anglais ont accaparé les vignobles de son territoire, qui donnent des produits exquis. C'est sous le patronage des riches commerçants en vins de Marsala que Garibaldi prépara, en 1860, son débarquement à la tête des mille frères d'armes avec lesquels, après un engagement contre les troupes napolitaines, qui lâchèrent pied, il effectua la conquête de la Sicile, et bientôt après celle de Naples, conquête qui permit au ministre sarde Cavour de réaliser son projet de l'*Unité italienne*, sous le sceptre de Victor-Emmanuel. (*Voy.* Lilybœum.)

MARSALQUIVIR ou **MERS-EL-KÉBIR.** Le *Portus Magnus* des anciens. Ville de l'Algérie occidentale. Elle fut prise par les Espagnols en 1506 et perdue par eux en 1732.

MARSEILLE. *Massilia.* Fondée par les Phocéens 600 ans av. J.-C., dans une rade de la Méditerranée, à l'extrémité sud de la Gaule, Marseille ne tarda pas à devenir une des colonies les plus importantes de ce peuple navigateur. Sa puissance la conserva comme ville libre, alors que les Romains avaient depuis longtemps envahi la Gaule. Marseille, demeurée neutre entre César et Pompée, fut assiégée par le premier, qui la dé-

vasta, l'an 59 av. J.-C.; mais elle se releva promptement sur ses ruines. Après avoir passé successivement de la domination romaine sous celle des Goths et des Francs, Marseille demeura quelque temps comme à l'état de république, sous la direction de ses évêques. Elle soutint un siége contre Charles-Quint, en 1524 et en 1536, et conserva jusqu'en 1660 des priviléges que Louis XIV lui enleva. Marseille est aujourd'hui chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône, et de la 9e division militaire, comprenant les cinq divisions des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes, de Vaucluse et des Alpes-Maritimes. Cette ville ressortit au 5e arrondissement maritime, dont le chef-lieu est Toulon, et est la résidence d'un commissaire général de la marine, d'un directeur des mouvements du port, d'un ingénieur maritime, d'un sous-commissaire et d'un inspecteur adjoint de la marine; une école d'hydrographie y est établie. Marseille est aussi le chef-lieu du 5e arrondissement de l'inscription maritime.

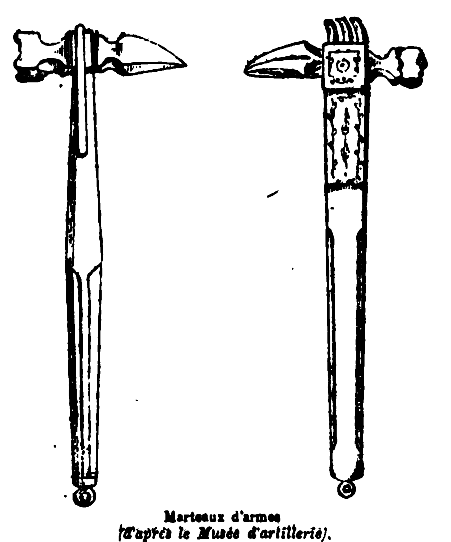
MARSES. *Marsi.* Ancien peuple du *Samnium*, au bord du lac Fucin. Il passait pour indomptable, et l'on disait proverbialement de lui, en Italie, que *les Romains n'avaient jamais pu triompher des Marses, ni sans les Marses : nec de Marsis, nec sine Marsis posse triumphari.* Il y avait aussi un peuple du même nom en Germanie.

MARSILLE. *Voy.* Abdel-Mélec-ben-Omar.

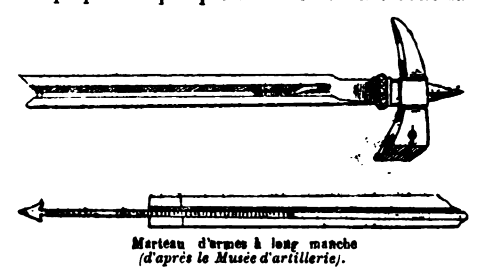
MARSOUIN (*Mar.*). Pièce de bois qui relie la carlingue à l'étrave et à l'arcasse. — Ce nom désigne aussi une tente placée en avant du mât de misaine.

MARSTON-MOOR. Lieu du comté d'York, en Angleterre. Le 2 juillet 1644, l'armée de Charles Ier y fut défaite par l'armée du parlement.

MARTEL ou MARTEAU D'ARMES. Cette masse, communément en fer, avait la forme d'un marteau ordinaire, c'est-à-dire qu'elle avait deux têtes : l'une arrondie et pesante, l'autre pointue et allongée comme un pic, ou en forme de croc, ou bien encore avec un tranchant comme une hache. Charles-Martel avait pris son surnom d'une arme de cette espèce, avec laquelle il avait tué un grand nombre de Sarrasins à la bataille gagnée par lui sur Abdérame. C'est à coups de son redoutable martel qu'Olivier de Clisson s'ouvrit un passage au milieu des rangs ennemis à la bataille d'Auray, en 1364. — Il y avait aussi le *marteau d'armes à long manche*, principalement employé au quatorzième siècle. Cette arme servait dans les combats à pied, et son usage se continua jusqu'à la fin du quinzième siècle. La hampe portait quelquefois une rainure dans laquelle entrait une tige de fer à pointe barbelée, comme le montre la figure ci-dessus.—Le martel se nommait aussi *maillet d'armes* et *martiau*. (*Voy.* Mail, Maillet, etc.)



Marteaux d'armes
(d'après le Musée d'artillerie).



Marteau d'armes à long manche
(d'après le Musée d'artillerie).

MARTELAGE (*Mar.*). Opération par laquelle les agents forestiers marquent du sceau de l'administration les arbres propres au service de la marine : ce sceau est exécuté en relief sur un marteau.

MARTHE (Anne Biget, dite *Sœur*). Née à Thoraise, près de Besançon, en 1748, morte en 1824. Durant les guerres de l'Empire, on la vit sans relâche sur les champs de bataille, secourant avec un touchant et héroïque dévouement les blessés et les prisonniers, sans aucune distinction de pays et de culte. Ses vertus eurent un tel retentissement, que Napoléon Ier lui conféra la croix de la Légion d'honneur, et, qu'à l'exemple de l'empereur, plusieurs autres souverains la décorèrent de leurs ordres.



Sœur Marthe
(d'après Chasselat).

MARTIAU. *Voy.* Martel.

MARTICLES. On donne aussi ce nom à la petite corde appelée plus communément hanet ou hamet. (*Voy.* Hanet.)

MARTIGNY. *Octodurus.* Petite ville de Suisse, dans le canton du Valais. Galba avait établi sur son territoire un camp dans lequel il eut à soutenir un combat contre les populations riveraines du Léman et du Rhône.



MARTIN (CLAUDE). Major général au service de la compagnie anglaise, dans l'Inde. Né à Lyon en 1732, mort en 1800. Il combattit Tippoo-Saëb et fit auprès du nabab d'Aoude une fortune considérable dont il légua une grande partie à la ville de Lyon pour des établissements de bienfaisance.

MARTINET. Machine de guerre du moyen âge, qui servait à lancer de grosses pierres.

MARTINET (*Mar.*). Cordage qui fait fonction de balancine pour les cornes, et qui les tient plus ou moins apiquées, c'est-à-dire dressées à un angle plus ou moins ouvert au-dessus de l'horizontale. — On désigne encore, sous ce nom, des bouts de cordages garnis de nœuds avec lesquels on agit sur les bringuebales.

MARTINGALE. Courroie de cuir qui part de la *muserolle* pour s'attacher aux *sangles* sous le ventre du cheval. Elle est fixée par un *coulant* au milieu du poitrail. — La *fausse martingale* est une courroie qui s'attache au milieu du poitrail et qui est terminée par un œillet servant au passage de la sangle et du *surfaix*. — On emploie la martingale pour assurer la tête du cheval qui a l'habitude de se cabrer, ou pour empêcher qu'il ne *porte au vent*.

MARTIN-GARCIA. Ile de l'Amérique méridionale, située au confluent de l'Uruguay et du Parana. Les Français l'occupèrent de 1838 à 1840.

MARTINIQUE (LA). L'une des îles du Vent, archipel des Antilles. La Martinique fut découverte par les Espagnols en 1493, et les Français y fondèrent une colonie en 1635. Les Anglais s'en emparèrent en 1702, la rendirent en 1763, puis l'occupèrent derechef en 1794 et 1809. La France n'en reprit possession qu'en 1814.

MARTINS-VILLE. Cité de la Caroline du Nord, aux États-Unis. Les Anglais y battirent les Américains en 1781.

MARTIOBARBULE. Arme dont les Romains et les Byzantins faisaient usage, et qui était, à ce que l'on croit, une sorte de masse de plomb. — On donnait le même nom au soldat qui se servait de cette arme.

MARTOS. Forteresse importante de la province de Jaën, en Espagne. En 1238, les défenseurs de cette place en étant sortis, leur gouverneur en tête, pour aller faire une excursion contre les Maures, le roi de Grenade, Méhémed-Abou-Saïd, se présenta inopinément sous ses murs. Les femmes prirent alors les armes et se défendirent avec une telle vigueur, qu'elles obligèrent les assiégeants à abandonner leur projet.

MARTYROPOLIS. Aujourd'hui *Metafarékin*. Ville d'Arménie, située sur le Nymphæus, affluent du Tigre. Défendue, en 531, par un officier romain, du nom de Sittas, elle fut assiégée sans succès par les Perses, qui s'en emparèrent plus tard, en 588.

MARVEJOLS. Ville du département de la Lozère. Le duc de Joyeuse la prit et la saccagea en 1586.

MARY-CHAHIDJAN. *Antiochia Margiana.* Ville située près des frontières de la Perse, dans la Tartarie indépendante. Elle fut ravagée par les Uzbeks en 1786.

MASADA. Aujourd'hui *Massade*. Ville de la Palestine, située sur un rocher près de la mer Morte. Ce fut la dernière place où les Juifs se défendirent après la prise de Jérusalem.

MASBATE. L'une des îles Philippines. Les Espagnols s'en emparèrent en 1569.

MASCARA. *Victoria*. Ville de la province d'Oran, en Algérie. C'était la résidence d'Abd-el-Kader. Les Français la prirent et la ruinèrent en 1835, et la réparèrent en 1841. Ils l'occupent depuis cette époque.

MASCARET ou **MACARET** (*Mar.*). Phénomène particulier causé par la marée, et qui se remarque dans diverses contrées, comme en France aux embouchures de la Seine et de la Dordogne. Il consiste en une masse d'eau ayant la forme d'un monticule, qui remonte le courant du fleuve avec autant de force que d'impétuosité. Souvent le mascaret remonte à une distance qui va au delà de 30 kilomètres, puis s'éteint en une espèce de brouillard. Il porte le nom de *porococa* sur l'Amazône; de *rat d'eau*, sur certains fleuves; de *bogatz*, sur le Nil; de *barre de flots*, sur la Seine; c'est du reste le dernier nom que nous lui donnons le plus volontiers sur tout fleuve en général. — On l'appelle aussi quelquefois *macrée*. (*Voy*. MER.)

MASPHA ou **MASPHÉ.** Ville aujourd'hui inconnue de la Palestine. Elle était située sur le territoire de Gad, et Judas Macchabée la prit et l'incendia.

MASQUE ou **MÉZAIL.** *Voy.* MÉZAIL.

MASQUE (*Mar.*). Sorte de revêtement, en croûte de chêne ou autre bois, que l'on établit devant les parties supérieures arrière et avant, devant la poupe et la poulaine des vaisseaux, frégates, etc., en construction sous des cales couvertes, afin d'abriter ces parties contre l'ardeur du soleil et contre la pluie. — On donne le même nom à l'abri que l'on obtient, soit fortuitement, soit à dessein, sur une côte.

MASQUER. On dit *masquer une batterie*, *masquer un pont*, *masquer une porte*, *masquer une place*, etc., pour exprimer l'action de placer des troupes ou d'élever un ouvrage vis-à-vis d'une batterie, d'un pont, d'une porte, d'une place, etc., afin d'empêcher les ennemis d'en sortir, ou de découvrir les manœuvres qu'on veut exécuter.

MASQUER (*Mar.*). Un navire *masque*, lorsque le vent, au lieu de frapper les voiles par l'arrière et de manière à imprimer à la coque une impulsion de marche, bat au contraire les voiles sur leur surface antérieure. En *masquant* un bâtiment, on le fait reculer, ou on l'arrête dans sa marche, ou on amoindrit son sillage. Un vaisseau ne peut être *masqué* que s'il reçoit le vent sur un de ses côtés à un angle plus ou moins ouvert.

MASSADE. Place forte qui était située sur un rocher près du lac Asphaltite. L'an de l'ère chrétienne 72, les Romains ayant assiégé cette place, et ses défenseurs se trouvant à l'extrémité, Éléa-

zar, qui les commandait, leur proposa de se donner la mort plutôt que de tomber vivants au pouvoir de l'ennemi. Ce conseil fut adopté avec enthousiasme : les hommes massacrèrent les femmes, les enfants et les vieillards; ils s'entretuèrent ensuite les uns les autres, et le dernier survivant, après avoir mis le feu à la ville, se perça de son glaive. Deux femmes seules parvinrent à se soustraire à ce carnage, et firent connaître aux Romains ce qui s'était passé.

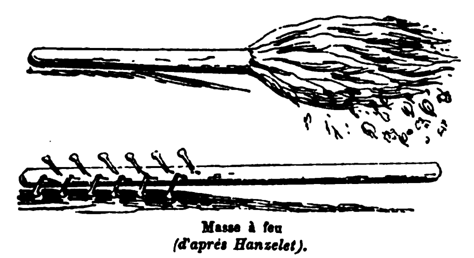
MASSANE (*Mar.*). Cordon de la poupe qui sépare le corps de la galère de l'*aissade*, point où commence le rétrécissement.

MASSAPÉE (*Mar.*). Instrument pour faire mouvoir les cordages d'un bâtiment.

MASSE. Du lat. *massa*, massue. Se dit d'une colonne de troupes très-serrée. — Dans l'administration militaire, on donne aussi le nom de *masse* à une somme formée des retenues faites sur la solde de chaque soldat, et allouée par abonnement pour une dépense spéciale. On distingue la *masse d'habillement*, la *masse de chaussure*, la *masse d'équipement*, etc.

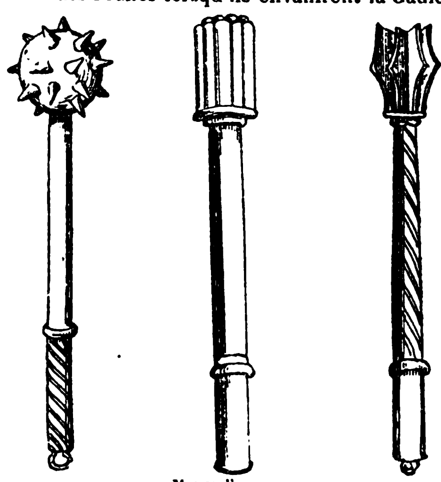
MASSE (*Mar.*). Gros marteau qui sert à enfoncer les chevilles du corps du navire, pour repousser les clefs des mâts de hune, etc. — La *masse pointue* ou *moine* est une sorte de marteau employé pour enfoncer les chevilles à tête perdue.

MASSE A FEU. Voici la description qu'en donne Hanzelet : « Après tant d'inuentions de grenades, ie vous donne en la main vne autre façon de feu pour seruir en quelque alarme ou autre occasion. Prenez un baston ou bout de pique de huict à douze pieds; mettez des cloux aux costez, distans enuiron d'vne palme, et jusques à deux poulies


Masse à feu
(d'après Hanzelet).

près du bout : couurez vostre baston, à l'endroit des cloux, de roche de soulfre, sur laquelle vous lierez des estouppes, et sur les estouppes mettrez encor de la dicte roche de soulfre, et puis de rechef des estoupes, et le grossirez de même façon tant qu'il vous plaira, et enfin vous lierez le tout de bonne ficelle. Quand vous le voudrez employer, mettez-y le feu, et estant bien allumé secoüez-la sur vostre ennemy, lors le dict feu s'espenchera et attachera si fort, qu'il ne quittera hommes, armes ny chevaux qu'il ne soit consommé et durera ainsi longtemps. »

MASSE D'ARMES. Elle différait de la *massue*, en ce qu'elle était formée d'un bloc, ordinairement de bois, fixé au bout d'un manche. Ce bloc, cylindrique ou carré, tantôt en bois uni ou garni de fer, tantôt creux et rempli de plomb, était aussi quelquefois entièrement en fer. Il était encore des masses hérissées de pointes de fer, qu'on appelait *bouges*, *plombées* ou *pommées*, fabriquées en fer ou en airain. La masse était l'une des armes des Francs lorsqu'ils envahirent la Gaule;


Masses d'armes
(d'après le Musée d'artillerie).

ils en avaient de deux sortes : l'une pour la défense, l'autre pour lancer sur l'ennemi, et cette dernière, dont le manche était très-court, se nommait *catéie*. La masse à deux mains avait deux mètres de long et son poids dépassait quelquefois 12 kilogrammes. Les Francs avaient dans leurs armées des corps de *massiers* qui devinrent, dans la suite, la garde particulière des premiers souverains de la monarchie; Philippe-Auguste avait aussi, en Palestine, des *sergents à masse* pour la garde de sa personne. Ces sergents ayant fini par être placés à la porte même du roi, ils prirent le nom d'*huissiers d'armes* et d'*huissiers à masse*. — Ce furent des variétés des masses d'armes qui reçurent les noms de *mails*, *maillets*, *mailloches*, *maillotins*, etc. Au moyen âge, les chevaliers, les princes et jusqu'aux rois avaient leur masse de combat.

MASSÉNA (André), duc de Rivoli, prince d'Essling. Maréchal de France, né à Nice en 1758, mort en 1817. Surnommé l'*Enfant chéri de la victoire*. Il fit les premières guerres de la Révolution, et fut général de division en 1795. Il décida le gain de la bataille de Rivoli en 1797. Chargé l'année suivante d'établir un gouvernement républicain dans l'État de l'Église, il scandalisa


Masséna
(d'après le cabinet des Estampes).

par ses dilapidations sa propre armée, qui le contraignit à se retirer. A l'armée d'Helvétie, en 1799, il battit les Russes à Zurich. Envoyé en Italie contre les Autrichiens, il se jeta dans Gênes avec une faible garnison, et défendit cette ville contre Mélas jusqu'à l'arrivée de Bonaparte. En 1805, à la tête de l'armée d'Italie, il refoula le prince Charles sur l'Allemagne. Chargé d'appuyer Joseph Bonaparte prenant possession du trône de Naples, il battit plusieurs fois les Calabrais qui ne voulaient point reconnaître le nouveau roi. En 1809, il commanda le cinquième corps de la grande armée en Allemagne, et gagna son titre de prince à la journée d'Essling. En 1810, il échoua dans sa mission de chasser les Anglais du Portugal. — Les *Mémoires de Masséna*, mis en ordre par le général Koch (*Voy.* ce nom), ont été publiés en 1849.

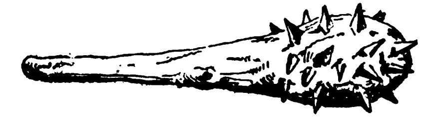
MASSER. Disposer des troupes en masses ou en colonnes serrées.

MASSIATE. *Voy.* Massyad.

MASSIFS (*Mar.*). Fortes pièces de construction qui renforcent, d'un côté, la quille avec le brion dont elles prolongent la liaison, et de l'autre, la réunion des fourcats avec l'étambot et la quille. — On donne aussi le nom de *massif* à une pièce de bois sur laquelle repose le pied du mât de beaupré d'un grand bâtiment; et encore à une sorte de coins employés à serrer le pied d'un mât dans son emplanture.

MASSOURE (La). *Voy.* Mansourah.

MASSUE. La plus ancienne des armes offensives. On la trouve dans tous les temps et chez tous les peuples; l'Écriture en arme Caïn et Samson, de même que le paganisme la plaçait dans les mains d'Hercule; les Romains avaient dans leurs armées des combattants qui faisaient usage de massues



Massue
(d'après le P. Daniel).

garnies de clous, et s'appelaient *clavatores* (*Voy.* Clava, Claviger); et sous le nom de *masse d'armes*, celles-ci furent employées en France jusqu'à la découverte de la poudre à canon. Aujourd'hui encore, sous la dénomination de *casse-tête*, de *tomahawk*, etc., la massue se rencontre chez la plupart des peuplades sauvages.

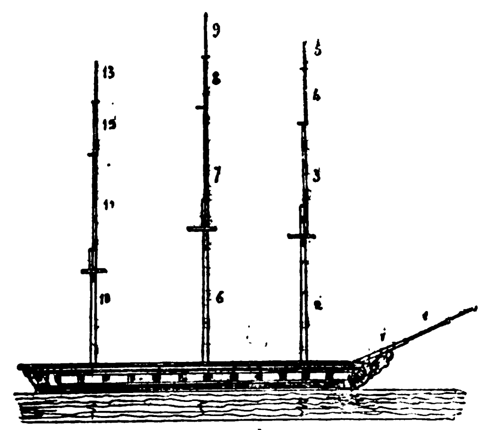
MASSYAD ou **MASSIATE.** Ville et forteresse qui étaient situées aux environs de Beyrouth, en Syrie. C'était le chef-lieu de la célèbre secte des Assassins ou Ismaéliens de Syrie. Les Turcs s'emparèrent de Massyad pour détruire cette secte.

MASTIGADOUR. Espèce de mors garni d'anneaux, qu'on met dans la bouche d'un cheval pour exciter la sécrétion de la salive.

MASULIT (*Mar.*). Chaloupe des Indes, dont les bordages sont cousus avec du fil d'herbes, et dont les calfatages sont de mousse.

MÂT (*Mar.*). Du lat. *malus*, ou plutôt de l'allemand *mast*, mât. Chez les anciens, les navires d'une dimension ordinaire ne portaient qu'un seul mât; ceux de grande dimension, et particulièrement dans la marine marchande, en avaient deux de même hauteur.

Les mâts sont de longues et fortes pièces de bois (c'est le sapin que l'on emploie), de forme cylindrique, afin d'offrir moins de prise à l'action du vent. Le mât s'implante par son pied dans



1.1. Mât de beaupré.
2. Mât de misaine.
3. Petit mât de hune.
4. Petit mât de perroquet.
5. Petit mât de cacatois.
6. Grand mât.
7. Grand mât de hune.
8. Grand mât de perroquet.
9. Grand mât de cacatois.
10. Mât d'artimon.
11. Mât de perroquet de fougue.
12. Mât de perruche.
13. Mât de cacatois de perruche.

la quille du bâtiment; il est fixé et maintenu en position plus ou moins perpendiculaire par un système de cordages appelés *étais*, *haubans* et *galhaubans*; sa fonction est de supporter les voiles par l'intermédiaire des *vergues* ou *antennes*. — Les grands navires, comme vaisseau de ligne, frégate, corvette (*Voy.* ces mots), ont quatre mâts qui sont, à partir d'arrière en avant: *mât d'artimon* (10 à 13), *grand mât* (6 à 9), *mât de misaine* (2 à 5), et *mât de beaupré* (1-1). Ce dernier, qui est situé à l'avant du bâtiment, est très-incliné à l'horizon, et ne manque à aucun navire. Quelques-uns portent en outre à l'arrière un mât qui reçoit le nom de *tape-cul.* Les grands navires marchands qui ont trois mâts verticaux sont appelés *trois-mâts*. Les *lougres*, *bricks*, *goëlettes*, *chasse-marée*, etc. (*Voy.* ces mots), ont deux mâts verticaux (grand-mât et misaine). Le *cutter*, le *sloop*, la *tartane*, etc. (*Voy.* ces mots), n'ont qu'un mât vertical. — Dans les grands navires un mât se compose de trois parties, qui s'étagent l'une au-dessus de l'autre et qui conservent aussi le nom de mât avec des désignations spéciales. Ainsi on dit *bas mât* ou *mât majeur* (majeur, ici, signifie plus gros) pour la partie de l'étage inférieur (2, 6, 10). — Dans un grand mât, au-dessus du *bas mât* ou *mât majeur*, vient le *grand mât de hune* (7), puis le *grand mât de perroquet* (8), et le *grand mât de cacatois* (9). — Dans un mât de misaine,

on a successivement au-dessus du bas mât (2) le *petit mât de hune* (3), le *petit mât de perroquet* (4) et le *petit mât de cacatois* (5). — Dans un mât d'artimon, on a, au-dessus du bas mât (10), le *mât de perroquet de fougue* (11), le *mât de perruche* (12) et le *mât de cacatois d'artimon* ou *cacatois de perruche* (13). — Un mât de beaupré (1-1) se prolonge en deux parties successives de faible diamètre, qui sont : *bout dehors de beaupré* (ou *bâton de foc*), et *bout dehors* (ou *bâton de clin-foc*). — De plus, dans les beaux temps, les mâts verticaux reçoivent pardessus le tout des *cacatois volants*.

Dans les grands navires les bas mâts, et au besoin les mâts de hune, sont faits d'*assemblage*, c'est-à-dire de trois à neuf pièces réunies en faisceau par des cercles de fer. (*Voy.* Hune, Hunier, Machine a mâter, Misaine, Navire, Vaisseau.)

MATAFION (*Mar.*). Petit cordage dont on se servait autrefois sur une galère.

MÂTAGE (*Mar.*). Opération qui consiste à placer sur un navire ou toute embarcation les mâts qui leur sont nécessaires pour naviguer.

MATAGORDA (Forteresse de). Dans l'île de Léon, à l'entrée de la rade de Cadix. Elle fut prise par les Français en avril 1810.

MATAGOT ou **MATAGAU** (*Mar.*). Grosse jumelle de brasseyage, qui servait autrefois de garniture contre le frottement des drisses et suspentes des basses vergues avec leurs mâts respectifs.

MATANZAS. Ville située sur la côte septentrionale de l'île de Cuba. Une flotte hollandaise défit en vue de cette ville, en 1657, une flotte portugaise.

MATARA ou **MATRAS.** Flèche à bout arrondi dont se servaient les Gaulois.

MATARIEH. Ville située près des ruines de l'ancienne *Heliopolis*, dans la basse Égypte. Le général Kléber y défit les Turcs, le 20 mars 1800.

MATARIS ou **MATERA.** Sorte de javelot employé par les Romains et les Gaulois, et dont on suspendait un grand nombre autour des autels et des statues de Minerve. Cette déesse recevait à cette occasion le surnom de *Matera*.

MATASSINS (Ballet des). Danse imitée des anciens. En 1786, on la dansait encore à Marseille, à Bordeaux, à Strasbourg, bien qu'elle fût alors défendue à Paris. « Ce sont, dit un auteur du temps, les soldats les mieux faits et les plus adroits de la garnison qui donnent ce spectacle au public, moyennant cinq sols qu'on baille en entrant. Ils dansent l'épée nue à la main, font avec leurs armes des tours d'adresse fort jolis à voir, au son de quelques violons et sans perdre la cadence. Ils s'escriment, se chamaillent à faire croire qu'ils vont se pourfendre, et au bout du compte, il n'y a nulle égratignure. Les danseurs sont en général au nombre de vingt-quatre. »

MATE (*Mar.*). Se dit de la grosse mer, lorsque les lames, longues et élevées, marchent avec lenteur.

MATELOT (*Mar.*). Du mot *mât*. Le matelot est dans l'armée de mer ce qu'est le soldat dans l'armée de terre. L'inscription maritime range sous la dénomination de matelots tous les marins immatriculés, c'est-à-dire ayant fait deux campagnes, non revêtus de grade et de l'âge de dix-huit à cinquante ans. Ces hommes sont à la disposition de l'État pour former le noyau des équipages de ligne, et ceux qui n'ont pas reçu cette destination peuvent s'engager dans la marine marchande. Les articles 250 à 260 du Code de commerce règlent les principales conditions des engagements des matelots avec les capitaines et les armateurs. On compte environ 60 000 matelots en France.



Matelot sous Louis XIV (d'après M. de Noirmont).

Dans l'acception rigoureuse du mot, tant que *le marin* n'a point fait deux campagnes, il est simplement *novice*. Un écrivain distingué de la marine française, l'amiral Wilhaumez, estime que « le nombre de bons matelots est presque toujours réduit dans la composition de l'équipage d'un bâtiment au dixième des hommes embarqués. Ce sont les maîtres de manœuvre, les seconds maîtres, les contre-maîtres, quartiers-maîtres et gabiers. Ceux qui les suivent sont matelots, sans être habiles à tout; viennent ensuite les *novices* qui sont à leur deuxième ou troisième campagne. Un homme ne peut pas faire un bon matelot s'il n'a pas commencé à naviguer à l'âge de quatorze à quinze ans, s'il n'est pas d'une constitution robuste, et s'il n'a pas une vocation décidée pour la mer. Ce n'est qu'au bout de plusieurs années de navigation, tant au long cours qu'au grand et petit cabotage, qu'il doit savoir fourrer, estroper, garnir les vergues, enverguer les voiles, les serrer, prendre des ris, les empointures, gréer et dégréer les vergues, mâts de perroquet, de cacatois et flèches en l'air, etc., passer les manœuvres courantes en général; enfin, gréer toute espèce de bâtiment; bien gouverner, sonder à la main, coudre et raccommoder les voiles,



Matelot (1863)

faire toutes espèces d'amarrages, d'épissures, de nœuds, de sangles, de paillets, les larder; du bitord, de la bignerolle, des commandes, des filets de pêche, des filets de bastingage, goudronner, barbouiller, lancer des grenades, bien manœuvrer le canon comme le fusil et le pistolet, et se servir des armes blanches; en un mot, un bon matelot est un homme extraordinaire par rapport à ceux qui sont éloignés des ports de mer. C'est un homme précieux, ne se rebutant dans aucune circonstance; les périls les plus imminents ne l'effrayent jamais; il est intrépide dans les combats, comme pendant les tempêtes. Le malheur de cette classe d'hommes, si importante dans un État qui a une marine, est d'être généralement mal appréciée, parce qu'elle est mal connue du plus grand nombre qui ne navigue pas. Le matelot a une mécanique usuelle qu'il sait employer à propos; il est hardi, agile, alerte, robuste, fait à la fatigue. Il affronte tous les dangers et il est l'homme le plus subordonné. On dit un bon matelot, un fin matelot, un vaillant matelot, pour celui reconnu le plus capable de tous les travaux et notamment ceux des *hauts* pendant les gros temps. Le bon matelot est propre à tout, si toutefois on sait le bien diriger, le bien conduire, c'est-à-dire *s'en faire craindre et s'en faire aimer.* »

MATELOT DU COMMANDANT. Nom que reçoivent, dans une flotte ou une escadre, deux vaisseaux entre lesquels celui que monte l'amiral doit combattre. L'un est aussi appelé, suivant l'ordre de la marche, *matelot de l'avant*, et l'autre *matelot de l'arrière* du vaisseau amiral.

MATELOTAGE (*Mar.*). Ensemble des connaissances pratiques que doit posséder un bon matelot. — Se dit aussi du salaire des matelots; et encore de l'union de deux marins, dont chacun devient le matelot de l'autre.

MÂTEMENT (*Mar.*). Action de mâter un vaisseau, et résultat de cette action.

MÂTER (*Mar.*). Placer les bas-mâts, à bord d'un bâtiment, aux endroits qu'ils doivent occuper. Comme ils sont d'un poids énorme (le bas-mât du grand mât d'un vaisseau de 130 canons pèse plus de 42000 kilog.), il faut recourir à un appareil particulier ou *machine à mâter*. Le plus usité, dans nos ports consiste en deux *bigues* formées de plusieurs pièces assemblées. C'est une sorte de chèvre d'une force extrême, les deux têtes se réunissent, mais les pieds sont écartés et engagés dans deux massifs de maçonnerie sur le bord d'un quai. L'appareil entier s'incline en dehors du quai de manière que sa partie supérieure, sa *guette*, surplombe au-dessus du bâtiment qu'il s'agit de mâter. Dans les ports de l'État, cet appareil a environ 46 mètres de hauteur et sa guette fait saillie surplombante d'environ 8 mètres en dehors du quai. Le navire amené au-dessous de la guette, on élève, à l'aide de roues de fonte fixées à cette dernière et de cordages manœuvrés par des cabestans, le mât, dans le sens de sa longueur, de manière à en présenter le bout inférieur ou *emplanture*, dans l'ouverture ou *étambrai* ménagée pour le recevoir. (*Voy.* MACHINE A MÂTER.)

MÂTEREAU (*Mar.*). Petit mât ou partie de mât, dont les proportions réduites indiquent qu'il remplace momentanément un autre mât absent.

MATÉRIEL. Du lat. *materialis*, fait de *materia*, matière. Nom sous lequel on comprend tout ce qui a rapport à l'approvisionnement, au harnachement et à l'équipement d'une armée, d'un navire, d'un siége. — Ce mot s'applique aussi, dans le même sens, à une flotte, à un vaisseau, etc.

MATERIS. Ce mot, d'origine celtique, désigne une sorte de javeline dont se servaient les Belges. Elle avait un fer très-large.

MÂTEUR, MÂTURIER (*Mar.*). Maître ouvrier qui, dans les grands ports de l'État, a seul la direction et l'exécution des mâts de toutes sortes, soit d'une seule pièce, soit d'assemblage.— On donne aussi ce nom aux maîtres et contre-maîtres chargés de diriger le travail sous les ordres des supérieurs.

MATHES (LES). Village situé sur la côte, près de Saint-Gilles-sur-Vic, dans le département de la Vendée. Louis de La Rochejaquelein y fut tué en 1815, durant les *cent-jours*, à la tête d'un corps de Vendéens.

MATHIAS CORVIN. Il eut pour père Jean Hunyad, général célèbre de la Hongrie qui, à la tête de 60 000 croisés, animés par l'éloquence de Jean Capistrano, franciscain, légat du pape Calixte III, força Mahomet II à lever le siége de Belgrade. En reconnaissance des services du père, les Hongrois, en 1458, élevèrent au trône le fils, bien qu'il n'eût que quinze ans. L'empereur Frédéric III et le roi de Pologne Casimir IV lui disputèrent la couronne *angélique*. (On nommait ainsi la couronne hongroise, laquelle était alors engagée pour garantie d'un emprunt chez des banquiers de la ville d'Œdenburg.) En quelques années Mathias Corvin triompha de toutes ces prétentions, et de plus se fit élire, en 1469, roi de Bohême, royaume qu'il conserva dix années. A la suite de démêlés avec l'empereur Frédéric III, il envahit deux fois l'archiduché d'Autriche, s'en empara en 1479 et le conserva jusqu'en 1490. Pendant toute sa vie il lutta glorieusement contre les Turcs. Grand admirateur de la tactique des anciens Romains, il s'appliqua à former une bonne infanterie, dont le noyau fut la *garde noire*. Il publia une théorie


Mathias Corvin
(d'après une estampe du temps).

sur le service militaire. Il donna ses soins à la législation, fit revoir les anciennes ordonnances et les réunit en un seul code ou *grand décret* (*decretum majus*). Il fonda à Bude une université, dont il fit l'institution la plus grande qui ait jamais existé. Elle comptait quarante mille étudiants, formait comme une ville à part, ayant son hôpital, et ses greniers approvisionnés pour une année. Il réunit au château de Bude la plus belle bibliothèque de l'époque et qui comptait 55 000 volumes, achetant en Italie des manuscrits apportés par les Grecs réfugiés, faisant copier ceux qu'il ne pouvait acquérir, et entretenant à cet effet grand nombre de calligraphes, doreurs, peintres, relieurs. Il eut à Bude même, dès 1473, un imprimeur nommé André Hess.— Pour donner une idée du style de Mathias Corvin, voici une de ses lettres aux habitants de Bude : « Mathias, par la grâce de Dieu, roi de Hongrie. Je vous donne le bonjour, citoyens. Si vous ne venez tous vous présenter au roi, vous perdrez vos têtes. Donné à Bude. Le roi. » — Pendant qu'il assiégeait Vienne, arrive à son camp un ambassadeur ottoman qui s'était vanté d'avoir séduit par son éloquence tous les princes auprès desquels il avait été envoyé. Le jour fixé pour l'audience, le roi ordonne un assaut et y conduit l'ambassadeur qui, au bruit de l'artillerie, dut développer l'objet de sa mission, et sur lequel la frayeur agit à tel point qu'il fut incapable de bien saisir la réponse du roi, et dut le prier de vouloir bien la répéter. Mathias la lui donna par écrit, et y ajouta pour Bajazet II ce conseil : « Qu'il eût à choisir pour ambassadeurs des hommes doués d'une plus forte tête. » Mathias, né vers 1443, mourut en 1490.

MATIFOU (Le cap). Il ferme, à l'est, la rade d'Alger. C'est là que débarqua Charles-Quint, lorsqu'il tenta son expédition en 1541.

MATIGNON (Jacques Govon de). Maréchal de France, né en 1525, mort en 1597. En 1552, il se signala aux siéges de Montmédy et d'Ivoy. Fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, en 1557, il ne recouvra sa liberté qu'à la paix de Cateau-Cambrésis, en 1559. Il défit les Anglais, en 1563, devant le château de Falaise, et se distingua aux combats de Jarnac et de Moncontour. Il fit prisonnier Montgomery dans Domfront, en 1574. Il enleva plusieurs places aux protestants, et eut l'honneur, à Nérac, en 1588, de battre le roi de Navarre. Ajoutons, et c'est là son plus grand titre à la considération, qu'il refusa, comme gouverneur d'Alençon et de Saint-Lô, d'exécuter les ordres de Charles IX, lors des massacres de la Saint-Barthélemy.

MATMATA. Tribu algérienne. Les Français la combattirent le 1er mai 1848.

MATRAMAUX (*Pêche*). Nom que donnent les pêcheurs de la Gironde à l'espèce de filet qu'ailleurs on appelle *folles*.

MATRAS. En latin *matara* ou *mataris*. C'était un trait armé d'un gros fer qui se décochait avec les arcs et plus tard avec les arbalètes. (*Voy*. Garrot.)

MATSCHEWITZ. Village de Pologne, dans la Masovie. Il est célèbre par une bataille que les Russes y gagnèrent sur les Polonais, le 4 octobre 1794.

MÂTS MAJEURS (*Mar*.). *Voy*. Mat.

MATTE (*Mar*.). Nom sous lequel on désigne un fond d'herbages entrelacés.

MATTIAIRE. Hache d'armes dont les marteaux étaient barbelés et accompagnés de pointes et de crochets.

MATTON (*Mar*.). Se dit d'un nœud, d'une bourre ou d'un petit amas de matières dures qui se rencontrent dans un cordage.

MÂTURE (*Mar*.). Nom collectif qui comprend l'ensemble des mâts. — On désigne aussi par ce mot l'art de mâter les vaisseaux, et parfois aussi, quoique improprement, la machine que l'on emploie pour ce travail.

MÂTURE A PIBLE (*Mar*.). Se dit des mâts qui sont d'un seul brin de longueur naturelle ou factice et forment un tout continu. Dans ce



Mâture à pible.

genre de mâture, particulier aux bâtiments du Levant de médiocre grandeur, il n'y a ni hunes, ni barres de perroquet, mais seulement des noix carrées pour arrêter le capelage des haubans.

MÂTURIER. *Voy*. Mateur.

MAUBEUGE. *Malbodium*. Ville forte située sur la Sambre, dans le département du Nord. Elle fut plusieurs fois prise et reprise par les Français et les Espagnols. Louis XIV s'en empara en 1649, et le traité de Nimègue, en 1678, en confirma

la possession à la France. Vauban fortifia cette ville en 1680. Assiégée en 1793 par le prince de Cobourg, elle fut délivrée par le général Jourdan.

MAUCHAND (CAMP DE). Dans le département de l'Aisne. Il semble résulter des explorations accomplies à cet endroit, par ordre de Napoléon III, que ce camp est bien celui que César avait établi pour commander le passage de l'Aisne à Berry-au-Bac.

MAUGÈRE (*Mar.*). Morceau de cuir cloué au-dessus des dalots de l'avant, et destiné à en fermer l'ouverture. — On désigne aussi, sous ce nom, un conduit de cuir ou de toile goudronnée par où l'eau s'écoule du vaisseau dans la mer.

MAURES. Originaires du nord de l'Afrique, et particulièrement du littoral méditerranéen, les Maures, habitants de la contrée que les Romains, en l'envahissant, appelèrent Mauritanie, et peut-être produit du mélange de la race arabe et des Romains, suivirent les traces des Arabes sur le continent européen et vinrent s'établir en Espagne vers le commencement du huitième siècle. Chassés, en 747, par Alphonse, roi des Asturies, des royaumes de Castille et de Léon, ainsi que de la Galice, ils reparurent plus nombreux en 1195 et défirent le roi de Castille, Alphonse VIII, à qui ils tuèrent 50 000 hommes. Leur domination en Espagne, qui avait duré près de huit siècles, ne prit fin qu'en 1492.

MAURIAC. Village situé près de Châlons, en Champagne. Attila, roi des Huns, y fut défait, en 451, par Aëtius, général romain, auquel s'étaient joints Théodoric et Mérovée.

MAURIAC. Petite ville du département du Cantal. Elle fut prise, en 1357, par les Anglais, et, en 1574, par les protestants, qui la saccagèrent.

MAUTERN. Ville de l'archiduché d'Autriche, située sur la rive gauche du Danube. Les Autrichiens y furent vaincus par Mathias Corvin, roi de Hongrie, en 1484.

MAUVAIS (*Mar.*). Par *mauvais temps*, on entend que le vent qui règne est contraire.

MAXEN. Lieu situé près de Pirna, en Saxe. En 1759, le comte Daun, général autrichien, y battit l'armée prussienne, ou plutôt il s'empara d'elle sans combattre, car elle n'opposa presque aucune résistance, tant l'attaque hardie et imprévue du comte l'avait frappée de stupéfaction.

MAYAGNEZ. Ville de l'île de Porto-Rico, l'une des Antilles espagnoles. Elle fut prise, en 1822, par l'aventurier Ducoudray, qui tenta d'établir dans l'île une république indépendante.

MAYENCE. *Maguntiacum* ou *Moguntiacum*, en allemand *Mainz*. Ville forte du grand-duché de Hesse-Darmstadt, fondée l'an 13 av. J.-C. Elle fut saccagée par les Vandales en 406; prise par les Suédois en 1631; par les Français en 1644, 1688 et 1792; par le roi de Prusse en 1793; et par les Français le 29 décembre 1797. Ceux-ci ne la livrèrent qu'en 1814 à la confédération germanique.

MAYENNE. Ville du département de même nom. Elle fut prise par les Anglais, en 1424, après un siége de trois mois et quatre assauts.

MAYENNE (CHARLES DE LORRAINE, duc DE). Né en 1554, mort en 1611. Second fils de François de Guise. Il prit une part active aux guerres de religion. Après l'assassinat de ses deux frères, Henri de Lorraine, duc de Guise, dit *le Balafré*, et le cardinal de Lorraine, Mayenne se mit à la tête du parti de la ligue, qui lui donna le titre de lieutenant général de la couronne de France, en 1589. Henri III ayant été assassiné par Jacques Clément le 15 août de la même année, Mayenne fit proclamer roi de France, sous le nom de *Charles X*, le cardinal de Bourbon. A la mort de ce prétendu roi, Mayenne tenta de se faire proclamer roi à son tour, mais Henri de Navarre (Henri IV) le battit à Arques et à Ivry. A son avénement au trône, qui lui revenait légitimement, Henri IV se montra plein d'indulgence pour le duc de Mayenne, et le nomma, en 1596, gouverneur de l'Ile-de-France.



Mayenne
(d'après un portrait du temps).

MAYRAN. Général de division, né en 1802, mort en 1855. Élève de l'école de Saint-Cyr, il entra dans les gardes du corps, compagnie de Grammont, en 1821. Après avoir fait la campagne d'Espagne en 1823, et celle de Belgique en 1831, il passa en Afrique dans un bataillon de la légion étrangère, et devint chef de bataillon en 1840. Il avait été mis plusieurs fois à l'ordre du jour. Il devint lieutenant-colonel en 1845, colonel en 1847, général de brigade en 1851, et général de division en 1855. Il fut tué en Crimée, à l'attaque de la tour Malakoff, le 18 juin.

MAZAGAN. Ville située sur l'Atlantique, près de l'embouchure de la Morbéa, dans l'État de Maroc. Bâtie en 1500 par les Portugais qui la nommèrent *Castro-Reale*, elle fut prise par les Marocains en 1769.

MAZAGRAN. La petite ville ruinée de ce nom, que la défense héroïque d'une poignée de Français a immortalisée, occupe le versant d'une colline assez roide, située à l'ouest et à une distance d'environ 7000 mètres de Mostaganem, province d'Oran. Lorsque, le 29 juillet 1833, le général Desmichels plaça une garnison française à Mostaganem, les habitants de Mazagran abandonnèrent leurs maisons et furent dirigés par Abd-el-Kader sur Tagdemt, où ils restèrent. Mais l'émir, après la rupture du traité de la Tafna, dirigea

ses coups à deux reprises sur Mazagran, pour procéder au renouvellement des hostilités dans la province d'Oran. La première fois, le 13 décembre 1839, un corps de 15 à 1800 hommes s'approcha de la ville, prit position dans les jardins de Nador, et au moment où l'aga qui commandait cette troupe donnait l'ordre d'ouvrir la brèche à coups de pioche, une balle l'étendit roide mort au pied de la muraille. Le lieutenant Magnien dirigeait la défense opposée par le détachement français, qui se composait d'une partie de la 10ᵉ compagnie du bataillon d'Afrique, et cette défense fut telle, que les Arabes se retirèrent bientôt en désordre, avec une perte de 30 hommes tués et environ 80 blessés. La garnison n'eut à déplorer que la mort du caporal Dupont.

Peu après, en février 1840, des bandes nombreuses vinrent occuper le pays entre le blockhaus Schauenbourg et Mazagran; elles y bivouaquèrent et allumèrent leurs feux au village de Zaouia. Le 3, vers neuf heures du matin, une quantité prodigieuse d'Arabes, descendus des montagnes du Chélif, et conduits par Mustapha-ben-Tamy, se ruèrent sur Mazagran. Ce poste se trouvait alors placé sous les ordres du capitaine Lelièvre, qui disposait de 123 hommes seulement, et de 2 pièces de canon. L'affaire dura les 3, 4, 5 et 6, et ce ne furent qu'assauts successifs. Les moyens de défense étaient insuffisants, au point que les Arabes purent se loger facilement dans le bas de la ville, et créneler les maisons, puis engager une vive fusillade contre le réduit où s'était réfugiée la garnison. La première attaque fut si brusque et si impétueuse, que le lieutenant Magnien, qui était hors de l'enceinte, fut obligé de se faire hisser dans l'intérieur à l'aide d'une corde. On se battit le jour et la nuit. Plus de 2000 Arabes demandèrent de monter à l'assaut, ce qu'ils tentèrent en effet, au moyen de perches à crochets et de poutres; mais chaque fois ils étaient repoussés et mitraillés à portée de pistolet par les assiégés.

Un indigène de Mostaganem, qui a fait le récit de la défense de Mazagran, s'exprime ainsi: « On se battit quatre jours et quatre nuits. C'étaient quatre grands jours; car ils ne commençaient pas et ne finissaient pas au son du tambour. C'étaient des jours noirs, la fumée de la poudre obscurcissant les rayons du soleil, et les nuits étaient des nuits de feu, éclairées par les flammes des bivouacs et par celles des amorces. » Enfin, Mustapha, qui avait vainement invoqué le Prophète et fait appel au fanatisme de ses soldats, se décida à opérer sa retraite. Ainsi, pendant quatre jours et quatre nuits consécutifs, 123 braves se battirent 1 contre 100, tinrent tête à plus de 12000 hommes, et brûlèrent 40000 cartouches en repoussant des assauts incessants. Dans ce nombre d'héroïques défenseurs, 3 seulement avaient été tués et 16 blessés. Quant aux Arabes, on évalua leur perte à 5 ou 600 morts et 100 chevaux tués. Parmi les Français, on a cité comme s'étant plus particulièrement distingués, MM. Lelièvre, capitaine au 1ᵉʳ bataillon d'Afrique; Magnien, lieutenant de la 10ᵉ compagnie; Durand, sous-lieutenant; Villemot, sergent-major; Girout, sergent; Taine, fourrier; Muster, caporal; et Leborgne, Courtès, Édet, Gagfer, Vomillon, Renaud, Hermet, Marcot, Varent, Flarnon, chasseurs de la 10ᵉ compagnie.

Dans son rapport, le capitaine Lelièvre écrivait: « Le 3, un peu avant la pointe du jour, je fis placer quinze hommes au-dessus de la porte pour la défendre, sous les ordres du sous-lieutenant Durand. Avant de l'enfermer, avec ses hommes, dans ce faible réduit, je lui serrai la main en lui disant: « Adieu! il est probable que nous ne nous « reverrons plus, car vous et vos hommes devez « mourir en défendant ce poste. » M. Durand et ses hommes s'écrièrent: « *Nous le jurons!* »

Dans la soirée du 4, voyant que les munitions allaient être épuisées, le capitaine Lelièvre adressa cette allocution à sa troupe: « Nous avons en« core un tonneau de poudre presque entier et « douze mille cartouches; nous nous défendrons « jusqu'à ce qu'il ne nous en reste plus que douze « ou quinze; puis nous entrerons dans la pou« drière pour y mettre le feu, heureux de mourir « pour notre pays. Vive la France! vive le roi! »

MAZAGUES. Place forte de l'Inde, qui fut prise par Alexandre le Grand.

MAZARO. Le soldat désigne ainsi la prison militaire, qu'il ne faut pas confondre avec la salle de police, où le détenu passe la nuit sur une paillasse, tandis que dans l'autre il n'a qu'un lit de camp en bois.

MAZEPPA. Hetman des cosaques, né en Podolie vers le milieu du dix-septième siècle. Page au service d'un seigneur polonais, il plut à la châtelaine, et l'époux outragé se vengea en le faisant lier, tout nu, sur un cheval sauvage qu'on chassa à coups de fouet en lui rendant la liberté. Le cheval était né dans l'Ukraine, il y porta le jeune homme mourant, que des paysans recueillirent. Mazeppa, fixé dans le pays, devint le secrétaire de l'hetman des Cosaques, et fut élu lui-même à cette dignité en 1687. Pierre le Grand, pour l'attacher à sa politique, le nomma prince de l'Ukraine. Quand Charles XII envahit la Russie, Mazeppa vint sous ses drapeaux et combattit avec lui à Pultawa. Après la perte de cette bataille, Mazeppa se réfugia en Valachie, et mourut peu après, en 1709.

MAZÈRES. Petite ville du département de l'Ariége. Autrefois fortifiée, elle fut prise sur les protestants par Louis XIII, qui en fit détruire les remparts.

MAZETTE. Cheval ruiné qu'on ne saurait faire aller ni avec le fouet, ni avec l'éperon.

MÉADIHA. Bourg du Bannat, en Hongrie. Il fut pris par les Turcs en 1738.

MÉANDRE. Aujourd'hui *Meinder* ou *Buiuk-Meinder*, fleuve de l'Asie Mineure. Les croisés de la seconde croisade furent défaits sur ses bords par les musulmans.

MÉAOUN. Ville de l'empire birman, située sur la rive droite de l'Iraouady. Elle fut prise par le conquérant birman Alompra, en 1755.

MEAUX. *Jatinum*, puis *Meldi.* Ville du département de Seine-et-Marne, située sur la Marne. Elle fut assiégée et prise par les Normands, qui la ruinèrent de fond en comble, en 888. Henry V, roi d'Angleterre, s'en empara en 1421 ; et le connétable de Richemont, capitaine de Charles VIII, en 1439. Cette ville ayant été l'une des premières à reconnaître l'autorité de Henri IV, on grava sur une de ses portes cette inscription : *Henricum prima agnovi regemque recepi.*

MÉCANICIEN (*Mar. à vap.*). Employé qui est affecté au fonctionnement et à l'entretien d'une machine à vapeur.

MÈCHE. Du lat. *myxus*, mouchure. Partie d'une pierre à fusil qui est taillée en biseau et frappe sur la batterie. — *Découvrir, éventer la mèche*, c'est trouver, au moyen d'une contre-mine, l'endroit où une mine a été pratiquée, et enlever la mèche qui devait la faire jouer.

MÈCHE (*Mar.*). Toron qu'on place dans l'axe des cordes qui ont plus de trois tours. On appelle *mèche de mât*, la pièce du centre d'un mât d'assemblage ; *mèche de cabestan*, la principale pièce de la charpente d'un cabestan ; et *mèche de gouvernail*, la forte pièce de chêne qui sert de base à tout l'assemblage du gouvernail.

MÈCHE INCENDIAIRE. Pour la préparer, on fait bouillir de la mèche à canon ordinaire dans de l'eau de salpêtre ; on la laisse sécher, et on la coupe en morceaux qu'on trempe dans de la *roche à feu* fondue. (*Voy.* ce mot.)

MECHEHED-ALI. Ville de l'Irak-Arabi, dans la Turquie asiatique. Elle fut enlevée par Caled aux princes chrétiens, en 632.

MÉDAILLES MILITAIRES. Ces médailles, que nous



Revers. Face.
1. Médaille militaire, ruban orange liséré de vert.

n avons connues en France qu'à l'époque de l'invasion, par les Russes, Autrichiens, etc., qui en avaient la poitrine couverte, sont destinées à être décernées aux troupes, soit pour faire connaître que ceux qui les portent ont fait partie de telle ou telle expédition glorieuse, soit comme récompense de bons services ou d'une action d'éclat. Ce genre de médailles, depuis longtemps en usage dans les armées de plusieurs



Revers. Face.
2. Médaille de la campagne d'Italie, ruban rayé de blanc et de rouge.

nations, avait été jusqu'ici peu usité en France. Cependant, on lit dans les *Mémoires de Vieilleville* le passage suivant au sujet de médailles d'honneur qu'il distribua aux officiers des troupes placées sous ses ordres : « Il avoit fait faire, par deux très-experts orfévres, environ deux cents médailles d'or, les unes du poids de trois escus pièce, les autres de deux, et la plus grande



Revers. Face.
3. Médaille de l'expédition de Chine, ruban jaune.

part d'un escu, auxquelles estoient des deux costez les portraits du roy et de la royne, bien gravés, et pendantes chacune à des rubans de soye jaulne et noire, qu'il distribua aux princes, colonels, reithermistres, capitaines, lieutenants et enseignes, selon leur qualité ; qui furent si aises et contents de ces médailles portant la res-

semblance du roy, qu'ils avoient servi environ trois mois, et de leur solde et payement qui leur fut fourny tout en or, qu'ils se mirent en bataille, gens de cheval et de pied, et si bien ordonnés, qu'il n'y avoit chose si plaisante à voir. »



Face.
4. Médaille de Crimée, ruban bleu liséré de jaune.

On doit à Napoléon III la création de plusieurs de ces médailles d'honneur : la *médaille militaire*, la *médaille de Sainte-Hélène*, la *médaille d'Italie*, la *médaille de Chine* et la *médaille du Mexique*. — La *médaille militaire* a été instituée par décrets des 22 janvier et 29 février 1852, en faveur des sous-officiers et soldats qui se sont distingués par leurs actions de guerre ou leurs bons services; une pension de 100 francs y est affectée. (*Voy.* fig. 1.) La *médaille de Sainte-Hélène*, instituée par décret du 12 août 1857, est accordée à tous les militaires qui ont servi de 1792 à 1815. (*Voy.* fig. 6.) La *médaille d'Italie*, fondée par un décret en date du 11 août 1859, est commémorative de la campagne d'Italie, porte en inscription les noms de *Montebello*, *Palestro*, *Turbigo*, *Magenta*, *Marignan* et *Solferino*, et décore la poitrine de tous ceux qui ont fait cette campagne. (*Voy.* fig. 2.) La *médaille de Chine* fut instituée le 23 janvier 1861. (*Voy.* fig. 3.) Les caractères chinois brodés sur le ruban, qui est jaune,



Revers.
4 *bis*. Médaille de Crimée.



Revers.
5. Médaille de la Baltique, ruban jaune.
(La face est la même que celle de Crimée)

signifient Pékin. Les troupes qui ont fait la campagne de Crimée ont aussi reçu de la reine



Revers. Face.
6. Médaille de Sainte-Hélène, ruban de liséré brun et gros vert.

d'Angleterre une médaille commémorative. Sur la face est le portrait de la reine, et le revers représente un guerrier antique, avec une figure de la Victoire, ayant pour légende le mot Crimea. (*Voy.* fig. 4 et 4 *bis*.) Les marins qui ont participé à l'expédition de la Baltique ont également reçu une médaille de la reine, ayant la même face, et dont le revers représente une figure de la Navigation avec la légende: Baltic. 1854-1855. (*Voy.* fig. 5 et 4.)

Le roi de Sardaigne a également distribué des médailles aux officiers et soldats de l'armée française qui se sont distingués pendant les campagnes de Crimée et d'Italie. Cette médaille, qui se rapproche beaucoup de la médaille militaire française, représente l'écu de la maison de Savoie, entouré de ces mots : al valore militare. (*Voy.* fig. 7.)

7. Médaille militaire sarde, ruban gros bleu.
(Au revers se trouve le nom du titulaire)

Une médaille destinée à consacrer le souvenir de l'expédition du Mexique a été décrétée; mais elle n'a pas encore été distribuée aux troupes du corps expéditionnaire.

MEDEAH. *Lamida*. Ville de la province d'Alger. Prise par les Français dès 1830, elle a été réoccupée par eux en 1840.

MÉDELLIN. *Metallinum*. Ville de la province de Badajoz, en Espagne. Les Français y battirent les Espagnols, le 28 mars 1809.

MÈDES, MÉDIE. L'antique Médie, aujourd'hui Aderbaïdjan et Irak-Adjemi, est une contrée de l'Asie, située au S. de la mer Caspienne et de l'Arménie, au N.-E. de la Mésopotamie, à l'O. de la Parthie. Habitée par des peuples essentiellement guerriers, elle fut néanmoins envahie et comprise par Cyrus dans son vaste empire des Perses (536 av. J.-C.), et après cette réunion de la Médie à la Perse, on arriva à confondre les Mèdes et les Perses. Aussi donna-t-on le nom de guerres médiques aux guerres d'entre les Perses et les Grecs durant le cinquième siècle av. J.-C. (*Voy. Guerres médiques*, p. 641.)

MÉDICIS (JEAN DE). Né en 1498, mort en 1526. Il combattit, en 1524, les Français dans la Lombardie, et prit d'assaut les villes de Caravaggio et de Biagrasso, dans lesquelles il commit des cruautés telles, qu'elles le firent surnommer *le Grand Diable*. Il servait la France en 1526, lorsqu'il fut blessé mortellement près de Mantoue. On donna le nom de *bandes noires* à ses soldats, qui avaient pris le deuil.

MEDINA-DE-RIO-SECO. Petite ville de la province de Valladolid, en Espagne. Elle fut témoin d'une victoire remportée sur les Espagnols par le maréchal Bessières, en 1808.

MÉDINE. Ville forte de l'Hedjaz, en Arabie. Elle fut prise et saccagée en 682, par le calife Yezid Ier, et par les Wahabites, en 1803.

MÉDIPONTIN (*Mar.*). Du lat. *medium*, milieu, et *pons*, pont. Pont de cordes.

MÉDITERRANÉE (*Mar.*). Du lat. *medium*, milieu, et *terra*, terre. On applique ce nom, comme générique, à toutes les grandes masses d'eau que l'Océan a formées dans l'intérieur des terres, et qui demeurent toujours en communication avec lui. Celle de ces mers intérieures qui conserve plus particulièrement le nom de *Méditerranée* est contenue entre l'Atlas, les Pyrénées et les chaînes qui se dirigent des Alpes vers la Turquie, c'est-à-dire qu'elle est bornée au nord et à l'ouest par l'Europe; à l'est par l'Asie, et au sud par l'Afrique. Sa longueur, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'à la Syrie, est d'environ 360 myriamètres. Sa salure est inférieure à celle de l'Océan, et son niveau paraît être toujours le même, d'où on a conclu qu'elle devait rendre à l'Océan, par des canaux sous-marins, une partie des eaux qu'elle en reçoit journellement. Ses vagues sont aussi infiniment plus courtes que celles de l'Océan, mais elles fatiguent davantage le navigateur sujet à ce qu'on appelle le *mal de mer*. On divise cette mer en *Méditerranée occidentale* et *Méditerranée orientale*. La première prend les noms de *canal des Baléares*, entre l'Espagne et les Baléares; de *golfe du Lion*, sur les côtes de France; de *golfe de Gênes*, sur la côte d'Italie; de *mer Tyrrhénienne*, entre la Corse, la Sardaigne, la Sicile et l'Italie. La Méditerranée orientale reçoit les noms de *mer Ionienne*, entre l'Italie et la Grèce; de *mer Adriatique*, entre l'Italie et la Turquie; et d'*Archipel*, entre la Grèce, la Turquie et l'Asie Mineure.

MEDJANA. Plaine de la province de Constantine, en Algérie. Elle contient, entre autres lieux, Bordj-Medjana, Zamora, Sidi-Embark, Djimilah, Msilah, et est traversée par la route qui va d'Alger à Constantine à travers les Portes de Fer. Elle fut occupée par les Français en 1838, et sa population, s'étant insurgée en 1840, fut définitivement réduite en 1842.

MEDJEZ HAMAR. Algérie. Un camp établi par les Français dans cet endroit fut défendu par eux contre les Arabes, le 22 septembre 1837.

MEDRISSA-ARBIA. Algérie. Un camp installé en ce lieu par Abd-el-Kader fut surpris par les Français le 22 juin 1843.

MÉDULLIE. Ville du *Latium*, en Italie. Elle fut prise deux fois par les Romains : la première, sous le règne de Tullus Hostilius, et la seconde sous celui d'Ancus Martius.

MEDULLIUS. Montagne d'Espagne. L'an 25 av. J.-C., les Cantabres y furent défaits par le général romain Agrippa.

MÉDUSE (Frégate LA). Son naufrage eut lieu sur le banc d'Arguin, à vingt lieues du cap Blanc, le 2 juillet 1816. L'opinion publique attribua ce naufrage à l'inhabileté d'un capitaine, que son ultra-royalisme avait recommandé, plus que ses services, au choix du ministère de la marine. L'état-major et une partie de l'équipage se servirent des chaloupes pour gagner la côte d'Afrique, en longeant les déserts arides et brûlants, et parvinrent à rentrer en Europe. Une centaine d'hommes n'eut que la triste ressource de construire à la hâte un radeau, sur lequel ils errèrent au milieu des flots pendant plus de vingt jours, en proie aux horribles souffrances de la soif et de la faim, qui les décimèrent. Le célèbre peintre Géricault a traité ce sujet dans un tableau qui est son chef-d'œuvre. Il a indiqué le moment où les derniers de ces malheureux, réduits à l'état de spectres, découvrent enfin une voile à l'horizon, et conçoivent l'espoir d'être recueillis par un navire, comme ils le furent en effet.

Un des survivants de ce terrible épisode du radeau de la *Méduse*, M. Corréard, a tenu longtemps un magasin de librairie dans la grande galerie du Palais-Royal, à Paris.

MÉGALOPOLIS. Aujourd'hui *Sinano*. Capitale de l'ancienne Arcadie. Cette ville fut prise et détruite par Cléomène, roi de Lacédémone, vers la fin du troisième siècle av. J.-C. Mégalopolis, s'étant relevée, entra dans la ligue achéenne, et y joua un grand rôle.

MÉGARE. *Megara*. Ville de la Sicile orientale. Elle fut prise par les Romains, l'an 214 av. J.-C.

MEGG. Javelot dont se servent les Turcs.

MÉHÉMED BALTADJI. Grand vizir sous Achmet III. *Baltadji* signifie fendeur de bois et rappelle la première profession de ce général. A la tête de 200 000 hommes, il enveloppa le czar Pierre le Grand avec toute son armée sur les bords du Pruth en 1711, et lui arracha un traité, que le sultan, éclairé par le roi de Suède Charles XII, ne jugea point répondre aux circonstances si favorables. Méhémet, accusé de trahison, fut exilé à Lemnos, et y mourut en 1713.

MÉHÉMET-ALI. Vice-roi d'Égypte. Il naquit à la Cavale, petit port de la Roumélie, en 1769, c'est-à-dire dans cette même année qui vit naître Napoléon, Chateaubriand, Cuvier et plusieurs autres hommes illustres. Sa mort arriva en 1849. Orphelin dès son bas âge, il fut élevé par un aga dont il gagna l'affection; son courage et son intelligence furent si précoces, qu'il obtint le grade de *boulouk-bachi* ou capitaine, à l'âge de vingt ans. Toutefois il ne continua pas alors la carrière militaire; il se maria et se livra au commerce des tabacs, qui lui procura une position honorable et indépendante. L'invasion des Français ayant obligé la Porte à faire des levées d'hommes, 300 recrues furent fournies par la ville qu'habitait Méhémet; et il fut nommé *byn-bachi* ou commandant de ce corps. Il assistait en cette qualité à la bataille d'Aboukir, où il donna de telles preuves de bravoure et d'habileté, qu'il fut promu au grade de *saré-chesmé* ou commandant de mille hommes. Il occupait ce grade lorsqu'en 1803 il fut défait par les mamelouks.


Méhémet-Ali
(d'après un croquis du comte de Forbin).

A partir de cette époque, l'ambition et la prospérité de Méhémet allèrent toujours progressant. Soit par la force, soit par la ruse, il vint à bout de vaincre ses adversaires Khosrew et Mohammed-Elfy, et, parvenu enfin à se faire nommer vice-roi, son intelligence le conduisit à des actes remarquables. Il entreprit particulièrement de civiliser l'Égypte; il y introduisit les méthodes européennes. Sa puissance devint telle, qu'il put tenir tête à la Porte, et battre les armées de celle-ci à Homs, à Beylan, à Koniah et à Nézib. Un des résultats les plus importants qu'il obtint, comme gouvernant, fut l'anéantissement des mamelouks (*Voy.* ce mot), dont la domination eût été un éternel obstacle à ses projets de réforme. Ses armes eurent aussi de nombreux succès dans les guerres qu'il entreprit contre les Wahabites et dans le Sennaar et le Kordofan. Ce fut vers 1815 qu'il entreprit l'organisation de ses troupes en corps réguliers, et leur instruction fut confiée à un officier français nommé Selves, connu depuis sous le nom de Soliman-Pacha. En juillet 1824, l'escadre égyptienne, composée de soixante-trois voiles et de cent navires de transport, débarqua en Morée 16 000 hommes sous le commandement d'Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet. Méhémet prit Tripolitza, incendia Argos, pénétra, après un siége opiniâtre et une résistance héroïque, dans les murs de Missolonghi, et il aurait probablement agrandi le cercle de ses victoires, si les forces réunies de la France, de l'Angleterre et de la Russie n'étaient venues y mettre obstacle. La bataille de Navarin anéantit, dans quelques heures, la marine de la Porte et de l'Égypte. Méhémet-Ali dut encore céder, en 1840, à la coalition formée contre lui par l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, coalition qu'une politique autre que la politique russe n'aurait ni provoquée ni permise.

MÉHÉRIS. Lieu situé près de Constantine, en Algérie. Les Français y eurent un engagement avec les Arabes, le 5 octobre 1837.

MÉHIDPOUR. Ville du Sindyah, dans l'Hindoustan. Les Anglais y remportèrent une victoire éclatante, en 1817, sur le chef mahratte Holkar.

MEIANNE (*Mar.*). Nom que portait anciennement la voile à laquelle on donne aujourd'hui le nom de *voile de misaine*.

MEILLERAIE (CHARLES DE LA PORTE, duc DE LA). Maréchal de France, né en 1602, mort en 1664. Il fit les guerres du Piémont et se distingua surtout à l'attaque du Pas-de-Suze, en 1629, et au combat de Marignan en 1630. Il était grand-maître de l'artillerie dans les guerres de Bourgogne et des Pays-Bas. En 1639, Louis XIII lui remit de ses mains le bâton de maréchal, sur la brèche de Hesdin. En 1641, il enlevait aux Espagnols Aire, la Bassée et Bapaume, et, l'année suivante, presque tout le Roussillon. En 1646, il prenait, en Italie, Porto-Longone et Piombino.

MEISSEN. Ville murée du royaume de Saxe. En 1759, les Impériaux, commandés par le duc de Deux-Ponts, battirent près de cette ville l'armée prussienne.

MEISTRE ou **MESTRE** (*Mar.*). Se disait autrefois du plus grand mât d'une galère.

MÉLAS. Général autrichien, mort en 1807. Chargé du commandement en chef de l'armée autrichienne d'Italie, en 1796, contre l'armée française, il battit Championnet à Genola, près de Saluces, en 1799, et s'empara de Coni; mais il perdit, l'année suivante, contre le général Bonaparte, la bataille de Marengo, et passa après cette défaite au commandement de la Bohême.

MELAZZO. *Mytæ.* Ville forte et maritime de Sicile. Les Romains y remportèrent une victoire navale sur les Carthaginois, l'an 260 av. J.-C. Les Sarrasins y vainquirent les chrétiens en 889 de notre ère; et les Espagnols l'assiégèrent sans succès en 1719. Le 20 juillet 1860, cette ville

fut témoin de la défaite des troupes napolitaines par le général Garibaldi.

MELEGATI (ÉLISABETH). Née à Vérone en 1786, morte à Chambéry le 3 mai 1863. Élisabeth Melegati épousa, en 1807, le tambour-major Antoine Cécile, du 6e régiment de tirailleurs, natif d'Aix-les-Bains, département du Mont-Blanc. Depuis son mariage elle partagea avec son mari tous les dangers des campagnes de 1807 en Italie, 1808 à 1811 en Espagne, 1812 en Pologne, 1813 en Saxe, 1814 et 1815 en France.

MELEGNANO ou **MARIGNAN**. *Voy*. MARIGNAN.

MÊLER. Du grec μίσγειν (misgein), mélanger. En termes de manége, *mêler un cheval*, c'est le mener de façon qu'il ne sache plus ce qu'on exige de lui.

MÉLIAPOUR. Ville de la présidence de Madras, dans l'Hindoustan anglais. Prise par les Français en 1672, et par les Anglais en 1749. Ces derniers y ont établi leur principal parc d'artillerie de l'Inde méridionale.

MÉLIE ou **MÉLIS** (*Mar*.). Sorte de toile à voile qu'on fabrique à Angers.

MÉLIK-EL-MOADHAM-CHÉRIF-EDDIN. Mort en 1227. Il est désigné sous le nom de *Coradin*, dans les chroniqueurs des croisades. Il secourut Damiette contre les chrétiens, obtint sur eux des succès en Palestine, prit Césarée et contribua à rétablir la domination musulmane à Damiette. La mésintelligence entre lui et ses frères, Melik-el-Aschraf et Melik-el-Kamel, à la mort de leur père en 1218, avait déterminé l'expédition de l'empereur Frédéric II en Palestine.

MÉLIK-EL-MOADHAM-GAIATH-EDDIN-TOURAN-CHAH. Sultan d'Égypte, mort en 1250. Il affama l'armée de saint Louis, et décida la funeste retraite qui causa la perte de plus de 30 000 français; les prisonniers furent massacrés; la personne royale fut seule respectée. Mélik fut détrôné et mis à mort par les Mamelouks Baharites, fatigués de ses cruautés.

MELILLA. Ville maritime du Maroc. Elle fut prise par les Espagnols en 1496.

MÉLINDE. Ville située sur la côte de Zanguebar, à l'embouchure du Quilimancy, et sur la rive droite du fleuve. Elle fut prise au seizième siècle par les Portugais, auxquels les Arabes la reprirent en 1698.

MÉLIS (*Mar*.). *Voy*. MÉLIE.

MÉLITÈNE. Aujourd'hui *Malatia*. Ville de la Cappadoce, située près du Mélas. Le général Justinien, cousin de Justin II, y livra une grande bataille à Chosroès, l'an 576. Ce dernier fut si honteux de sa défaite, qu'il rendit, à son retour dans ses États, une loi ignominieuse prescrivant aux souverains de la Perse de ne jamais marcher à la tête de leurs armées lorsqu'il s'agirait de combattre les Romains.

MELLOBAUDES. Roi d'un des peuples Francs, et le premier dont l'histoire fasse mention. Il servait dans l'armée romaine vers 354. Il fut commandant des gardes sous Constance, Julien, Jovien et Valentinien; et remporta, sous Gratien, en 378, une victoire signalée sur les Allemands.

MÉLOPHORES. Soldats perses qui faisaient partie des troupes de Cyrus. Les mélophores étaient armés d'un casque avec cimier sans visière, d'un bouclier rond, d'une épée attachée à la ceinture et d'un javelot. Les mélophores étaient tirés du corps d'élite des dix mille, appelés les *immortels*. Ils avaient formé l'avant-garde de ce corps célèbre. Le *mélophore* reproduit ici est la copie d'un dessin de Layard, d'après un bas-relief de Ninive.



Mélophore
(d'après un bas-relief de Ninive).

MELUN. *Melodunum*. Chef-lieu du département de Seine-et-Marne. En 1359, cette ville fut assiégée par le Dauphin, régent de France, et, en 1419, par Henry V, roi d'Angleterre. A ce dernier siége, les habitants se défendirent avec un courage héroïque; les prêtres et les moines se distinguèrent entre tous; et un religieux augustin, dit-on, tua, à coups de flèches, 60 Anglais.

MELUN (GUILLAUME DE), dit *le Charpentier*, en souvenir de sa vigueur à manier la hache d'armes. Il fut l'un des principaux croisés français de l'armée de Godefroy de Bouillon (douzième siècle).

MELUN (ADAM, vicomte DE). Général de Philippe-Auguste. Envoyé dans le Poitou, en 1208, contre Aimery VII, vicomte de Thouars, qui commandait les troupes anglaises, et contre Savary de Mauléon, il les défit l'un et l'autre, et fit prisonnier le vicomte de Thouars. Il eut aussi une grande part à la victoire de Bouvines en 1224.

MELUN (LOUIS DE), marquis DE MAUPERTUIS, puis duc DE JOYEUSE. Lieutenant général des armées du roi, né en 1634, mort en 1721. En 1677, au siége de Valenciennes, à la tête d'une compagnie de mousquetaires, il enleva les retranchements. Il ne fut pas moins brave à la bataille de Cassel et au siége d'Ypres. En 1694, par des mesures énergiques, il préserva le Havre de Grâce d'éprouver le sort de Dieppe: d'être réduit en cendres par les Anglais.

MEMBRE (*Mar*.). *Voy*. MEMBRURE.

MEMBRESSE. Ville d'Afrique. Bélisaire battit sous les murs de cette place, l'an 536, les troupes romaines révoltées qui avaient élu pour roi un nommé Storas.

MEMBRET. Petite épaisseur ménagée au bout de chaque branche d'un éperon.

MEMBRURE (*Mar.*). Assemblage de pièces de bois qui, dans la construction des grands bâtiments, forment les côtés sous le nom de *couples de levées*, et sous celui de *membrures* proprement dites, dans les petits bâtiments.—On dit, en parlant d'un vieux navire éprouvé par de nombreux services, que *sa membrure joue*.

MÉMEL. Ville de la Prusse orientale. Elle fut prise sur les Prussiens, en 1757, par les troupes moscovites, qui y firent un grand butin.

MEMHOUR. Billet de paye dont on fait usage en Turquie, pour les troupes réglées.

MEMNON. Général persan, mort l'an 333 av. J.-C. Il avait donné le sage conseil, lors de l'invasion de la Perse par Alexandre, de ravager l'Asie Mineure en se retirant devant l'envahisseur. Son conseil rejeté, il n'en combattit pas moins avec dévouement et vaillance au passage du Granique. Il défendit la ville de Milet, et mourut au moment où, tentant une diversion puissante sur les îles de la Grèce, il avait déjà pris Chios et Lesbos.

MEMPHIS. Ville d'Égypte fondée par Ménès l'an 1040 av. J.-C. Cambyse, roi de Perse, y défit une armée égyptienne l'an 525 av. J.-C. Les Sarrasins la détruisirent de fond en comble, en 1640.

MEMPHIS. Ville des États-Unis de l'Amérique du Nord, située sur le Mississipi. Les fédéraux l'occupèrent le 6 juin 1862, après le succès du commodore Davis dans l'engagement que sa flottille eut avec celle des confédérés.

MEMPHITIQUE. Danse guerrière que les Égyptiens exécutaient au son des instruments militaires.

MÉNARCHIE. Division de la phalange élémentaire des Grecs, qui se composait de 128 files d'oplites sur 16 de profondeur.

MÉNAS (Sextius). Ayant sous ses ordres la flotte de Pompée, il la livra à Octave qu'il trahit bientôt à son tour pour revenir au parti de Pompée, qu'il abandonna une seconde fois pour revenir derechef à Octave. Indigne de la mort des braves, il périt cependant en combattant les Illyriens.

MENDANA DE NEYRA (Alvaro). Navigateur espagnol. En 1568, on lui dut la découverte des îles Salomon auxquelles il arriva, parti d'un port du Pérou. Sept ans après, en compagnie de Quiros, il découvrit le groupe d'îles qui porte son nom. Il périt en retournant aux Philippines.

MENDEN. Ville de Westphalie, en Prusse. Les Français y furent battus par le duc de Brunswick, en 1759.

MENILLE (*Mar.*). Anse ou taquet long et évidé en dessous, pratiqué à la poignée d'un aviron de galère, pour le passage des mains.

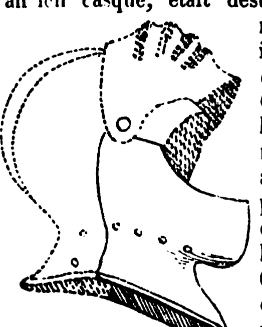
MENIN. En flamand *Meenden*. Ville de la Flandre occidentale, en Belgique, sur la Lys. Elle fut fortifiée par Vauban. Les Français la prirent en 1658, 1667, 1744, 1792 et 1794, et les alliés en 1706. Au siége de 1744, Louis XV l'emporta le 4 juin. Comme on vint dire au monarque qu'en brusquant un peu l'attaque et moyennant la perte de quelques hommes, on s'emparerait de Menin quatre jours plus tôt, il répondit : « Eh bien, prenons-la quatre jours plus tard : j'aime mieux perdre quatre jours devant une place, qu'un seul de mes soldats. » Le jour venant, les grenadiers demandèrent à monter les premiers à l'assaut, disant que leurs corps serviraient de fascines pour combler les fossés, et aideraient leurs camarades à escalader les remparts.

MENOU (Jacques-François, baron de). Général de division, né en 1750, mort en 1810. Maréchal de camp avant la révolution, il commanda en second en 1789 le camp formé sous Paris, et alla ensuite combattre en Vendée sans succès. Il défendit, en 1795, la Convention contre une insurrection du faubourg Saint-Antoine. Dans l'expédition d'Égypte, il embrassa l'islamisme et épousa une mahométane. A la mort de Kléber, Menou fut appelé à commander en chef l'armée française. Battu près d'Alexandrie en 1801 par le général anglais Abercromby, il dut évacuer la conquête de Bonaparte.

MENSORES. De *mensura*, mesure. On appelait *mensores*, dans l'armée romaine, ceux qui, lors de l'établissement d'un camp, mesuraient et assignaient les places que devaient occuper les différents corps. Il ne faut pas les confondre avec les *metatores*, qui avaient pour fonction de déterminer l'emplacement tout entier du camp. Sous l'Empire, on donna aussi le nom de *mensores* aux officiers chargés de désigner les maisons où chaque soldat devait loger dans le cours d'une marche. (*Voy.* Metatores.)

MENTONNETS. Petits renforts où sont passés les anneaux d'une bombe.

MENTONNIÈRE ou **BAVIÈRE.** Pièce qui, dans l'ancien casque, était destinée à protéger le menton et la partie inférieure du visage qu'elle enveloppait. Cette pièce, ainsi que le *mézail* (*Voy.* ce mot), était mobile autour des mêmes pivots placés à droite et à gauche du timbre. (*Voy.* ce mot.) Quand le mézail, qui était destiné à garantir la vue et le nez, était baissé et venait se rejoindre à la mentonnière, la tête de l'homme se trouvait entièrement à l'abri. Cette sécurité devait cependant être loin de compenser tout ce que cet


Mentonnière
(d'après le musée d'artillerie).

énorme ensemble des diverses parties du casque apportait d'entrave à la liberté des mouvements.

MENU (*Mar.*). Du lat. *minutus*. On appelle *menues voiles*, les perroquets ou autres voiles plus fines ou plus petites; et *menu cordage*, celui qui est propre aux drisses et autres manœuvres courantes moins fortes.

MENZIKOFF ou **MENTSCHIKOFF** (Le prince ALEXANDRE-DANILOVITCH). Favori et général du czar Pierre le grand, né à Moscou en 1674, mort en 1720. Il défit les Suédois près de Kalicz en 1706, et l'honneur de la victoire de Pultawa, en 1708, lui revint pour la plus grande part. Il conserva son influence auprès de Catherine, qu'il fit proclamer impératrice à la mort de Pierre Ier. Sous le règne de Pierre II, il fut disgracié et exilé à Bérézof, l'une des plus rudes contrées de la Sibérie, et y mourut.

MEPPEN. Ville du royaume de Hanovre. Elle fut prise, en 1761, par le prince de Condé.

MEQUINENZA. *Octogesa*. Petite ville avec un château fort, située au confluent de l'Èbre et de la Sègre, dans la province de Saragosse, en Espagne. Elle fut prise par les Français en 1810.

MER (*Mar.*). Du latin *mare*.

Étendue des eaux de la mer.

Sur environ 5 millions de myriamètres carrés que présente la surface du globe terrestre, la mer en couvre à peu près les trois quarts, mais d'une manière inégale, c'est-à-dire que l'hémisphère austral en contient plus que l'hémisphère boréal, dans la proportion de 8 à 5. Ainsi, entre le pôle N. et le 30e parallèle de latitude N., la terre et la mer ont des étendues à peu près égales, et dans l'hémisphère S., au contraire, l'Océan recouvre presque les $\frac{15}{16}$ de l'espace compris entre le cercle polaire antarctique, et le 30e parallèle de latitude S. Nous remarquerons, avec le savant M. Beudant, que la limite du grand Océan est formée par une série de montagnes qui, de la pointe sud d'Amérique, s'étendent jusqu'à son extrémité nord, en forment toute la côte occidentale, puis se continuent à travers l'Asie jusqu'à l'extrémité de l'Hindoustan, et longent finalement toute la côte orientale d'Afrique. Il résulte de cet ensemble un énorme bourrelet montagneux qui sépare la partie éminemment continentale du globe de la partie la plus maritime.

Profondeur des eaux de la mer.

Les profondeurs des eaux ne sont nulle part les mêmes : au milieu de l'océan Pacifique, on n'a pas trouvé de fond. On a sondé par 2 000 et 3 000 mètres; et 1 500 mètres sont une profondeur très-ordinaire en pleine mer. (Nous savons, depuis que la science et l'industrie ont créé le merveilleux système de la télégraphie électrique sous-marine, qu'il y a des fils de télégraphe qui reposent sur un fond de 2 600 mètres.) Le capitaine James Ross a fait jeter, dans les environs de l'île Sainte-Hélène, une sonde du poids de 225 kilogrammes, qui atteignit, dit-on, une profondeur de 5 000 mètres; mais la sonde, en général, ne peut garantir des résultats exacts, puisque d'une part elle est fréquemment entraînée par les courants sous-marins dans une direction oblique, et que de l'autre elle peut encore, après avoir déplacé une quantité d'eau égale à son poids, demeurer flottante au lieu d'aller au fond.

Vers la fin de 1862, un marin anglais, M. Hoskyn, montant la corvette la *Porcupine* (le porc-épic), a déterminé, par des sondages multipliés, la pente graduée du lit de l'Océan, à partir de l'Irlande jusqu'à Terre-Neuve, et a indiqué la nature du fond sur ce parcours.

Deux routes propres à la télégraphie furent choisies pour cet examen. La première, la route de Galway, sur une distance de 160 milles, directement à l'ouest de la baie de Cashla, a présenté un fond de mer ou terrasse ondulant gentiment et ayant la pente d'un rivage ordinaire. — Au-dessus de 100 à 185 brasses d'eau roulent les sondages intermédiaires à 20, 65, 68, 74, 76, 82, 105, 135 et 165 brasses. A l'extrémité occidentale de cette terrasse s'élève un banc qui n'est à peu près que de 80 pieds au-dessous de la surface de l'Océan. Au delà est une descente de 700 brasses sur 10 milles. Quand on a atteint le plateau télégraphique, une vaste plaine sous-marine s'étend jusqu'aux rivages de Terre-Neuve à une profondeur d'eau d'environ 2 000 brasses.

La seconde route part de Valentia. On rencontre d'abord une vallée profonde de 525 brasses. Une chaîne de 25 milles de large s'élève du bord opposé de cette vallée, et cette chaîne est à 230 brasses au-dessous de la surface. A son extrémité occidentale, le lit décline de nouveau, jusqu'à ce qu'on arrive à une vallée beaucoup plus profonde. Dans cette vallée marine, les eaux ont 3 009 brasses de profondeur. Au delà le fond s'élève graduellement jusqu'à ce que l'on attaque le plateau télégraphique.

Volume des eaux de la mer.

De Laplace, en soumettant au calcul l'attraction exercée sur la terre par le soleil et la lune, ainsi que les effets de la force centrifuge qui résulte du mouvement de rotation du globe, a démontré que la profondeur des eaux ne peut dépasser 8 000 mètres, mesure égale à l'élévation au-dessus du niveau de la mer des plus hautes montagnes du globe.

« La profondeur moyenne qu'on peut attribuer aux mers, dit M. Beudant, est de 4 800 mètres. d'où il résulte que la masse des eaux qui couvre une si grande partie du globe terrestre ne va pas à 2 millions de myriamètres cubes : c'est un volume infiniment petit relativement au volume total de la terre, qui est évalué à 1 milliard 79 millions de myriamètres cubes. Ce qui ne permet pas, ajoute-t-il, de concevoir une fluidité aqueuse de notre planète, du moins par les eaux actuelles, qui n'offrent pas la millionième partie de ce qu'il faudrait pour dissoudre une telle

masse dans les circonstances les plus favorables que l'on puisse imaginer. »

M. Constant Prévost s'exprime de la manière suivante sur ce sujet : « Il n'est pas facile de déterminer quel peut être le volume des eaux de la mer, et de juger si, ainsi que l'avancent quelques auteurs, elles fourniraient, étant réunies, une sphère de 50 à 60 lieues de diamètre et si, en supposant la surface du globe parfaitement unie, elles le submergeraient de 6 000 pieds. Il est certain que, quels que soient la profondeur et le volume que l'on puisse supposer aux mers actuelles, sans s'écarter des inductions tirées des faits constatés et de l'analogie, la masse de leurs eaux est bien peu considérable, comparée à la masse totale de la planète dont elles humectent quelques points à la surface de la terre; car, en admettant, par supposition, cette surface unie et enveloppée de toutes parts d'une couche d'eau de 10 000 mètres ou 30 000 pieds environ d'épaisseur, un globe auquel on donnerait 1 mètre de diamètre ne serait pas, dans la même proportion, recouvert de 1 millimètre d'eau, puisqu'en effet 10 000 mètres sont $\frac{1}{1273}$ de diamètre de la planète terrestre. »

Niveau des eaux de la mer.

Le *niveau de la mer* est généralement dans un état stationnaire, et il ne s'élève ou ne s'abaisse que par des causes locales ou temporaires. Ainsi, les eaux de la *mer Rouge* ne se trouvent élevées de quelques mètres (les uns disent 8, mais d'autres 1 seulement) au-dessus de la *Méditerranée*, que parce que les vents y font refluer les eaux de l'océan Indien; la *Baltique* et la *mer Noire* ne s'enflent au printemps, que parce que divers grands fleuves y déchargent leurs eaux augmentées par les torrents et la fonte de neiges; l'*océan Pacifique* n'est élevé de 7 mètres au-dessus de l'Atlantique, et le *golfe du Mexique*, à peu près de la même différence au-dessus de l'*océan Pacifique*, que par suite de l'influence des vents alizés qui chassent les eaux de l'*Atlantique* dans le *golfe du Mexique*, et élèvent alors le niveau de celui-ci au-dessus du *grand Océan*; enfin, si le niveau de la *mer Caspienne* est de 108 mètres au-dessous de celui de la *mer Noire*, c'est que l'affaissement du sol ou la diminution des eaux a amené progressivement ce résultat. On se rend encore compte de la différence de niveau par ce fait que toutes les mers communiquent entre elles par des détroits ou des conduits souterrains.

La surface de la mer, toute mobile qu'elle est, offre, dans sa direction générale et dans ses limites, une grande stabilité, et les lois de cette stabilité sont telles que le plus petit changement de niveau pourrait amener les plus grandes perturbations, et même un véritable déluge. Cet état de stabilité tient particulièrement à la direction de la pesanteur, qui est perpendiculaire à la surface des eaux tranquilles; si la pesanteur changeait, le niveau de la mer changerait; d'où il résulte que la stabilité de la surface des eaux dépend aussi de la stabilité de la terre et du monde. C'est donc par les lois de l'hydrostatique, c'est-à-dire celles de l'équilibre et de la pression, que toutes les eaux de la mer sont nivelées dans leurs bassins les plus profonds, et que leur immense surface conserve tout autour des continents une forme permanente. Elles peuvent être soulevées momentanément par les tempêtes, mais les lois de l'équilibre les ramènent bientôt dans les limites qui leur sont assignées.

On sait que c'est à partir du niveau des mers que l'on mesure la hauteur du sol et l'élévation des montagnes. Par un temps calme et une température moyenne, le baromètre marque 28 pouces à ce niveau, et la colonne éprouvant une dépression à mesure qu'on s'élève au-dessus de leur surface, indique par cette dépression proportionnelle de combien on s'est élevé au-dessus de ce niveau.

Quoique sur une étendue peu considérable la surface de la mer paraisse être plane, elle est courbe néanmoins, et conserve la forme sphérique qui appartient à la terre, obéissant à la loi physique d'après laquelle tout liquide abandonné à lui-même se dispose de telle manière que chacune de ses particules est rapprochée le plus possible du centre de la terre.

Densité des eaux de la mer.

La *densité des eaux* des différentes mers n'est pas identique : elle peut être augmentée, soit par un abaissement dû à des causes locales, soit par une plus grande quantité de sels contenus dans les eaux, et il est possible d'expliquer le phénomène dont il s'agit par la théorie des vases communiquants. On peut supposer en effet que si la densité des eaux de deux mers communiquant ensemble est différente, la pesanteur devra différer dans les mêmes proportions, et qu'alors le niveau de la mer qui contiendra les eaux les plus légères s'élèvera d'une quantité égale à l'excès de la pesanteur des eaux qui se trouvent dans l'autre bassin. Enfin, une attraction plus considérable, produite par une plus grande densité dans quelques couches terrestres, peut également favoriser l'élévation des mers à un certain degré, comme il vient d'être dit pour la mer Rouge.

M. de Humboldt a démontré que les proportions de sel contenu dans les eaux marines sont les suivantes :

Entre l'équateur et 14° de latitude.	0,0374
Entre les 15° et 25°.............	0,0349
Entre les 30° et 44°.............	0,0386
Entre les 50° et 60°.............	0,0372

Marées, flux et reflux.

La mer est soumise à divers mouvements. Les uns sont périodiques, tels que la marée, ou le flux et le reflux, dont nous allons parler; les autres ne se manifestent qu'après des laps de

temps plus ou moins longs, mais dont la durée est souvent d'un assez grand nombre de siècles; quelques-uns tiennent à des causes fortuites. L'un de ces mouvements, dont il n'a pas encore été possible de se rendre un compte exact, à moins de le comparer aux débordements et aux atterrissements des fleuves, fait opérer à la mer, de loin en loin, des retraits qui laissent à sec des portions du sol qu'elle occupait précédemment. C'est ainsi que le port de Fréjus, qui donnait asile aux galères des Romains, se trouve aujourd'hui assez éloigné de la mer, et il en est de même d'Aigues-Mortes, de Brindisi, de Damiette et de bien d'autres lieux. Plusieurs auteurs ont pensé que le mouvement de rotation du globe déterminait ces mouvements de la mer; mais il est évident que si c'était la vraie cause, tous les courants suivraient la même direction, et c'est ce qui n'a pas lieu.

« Les causes fortuites ou constantes qui troublent l'équilibre des mers, dit De Laplace, sont sujettes à des limites qui ne peuvent être franchies. La pesanteur spécifique des eaux étant beaucoup moindre que celle de la terre solide, il en résulte que les oscillations de l'Océan sont toujours comprises entre des limites fort étroites, ce qui n'arriverait point si le liquide répandu sur le globe était beaucoup plus pesant. En général, la nature tient en réserve des forces conservatrices et toujours présentes, qui agissent aussitôt que le trouble commence et qui ne tardent point à rétablir l'ordre accoutumé. On trouve dans toutes les parties de l'univers cette puissance préservatrice. Tout est disposé pour l'ordre, la perpétuité et l'harmonie. Dans l'état primitif et liquide du globe terrestre, les matières les plus pesantes se sont rapprochées du centre, et cette condition a déterminé la stabilité des mers. Ce n'est donc pas, comme Newton lui-même et Euler l'avaient soupçonné, une force adventive qui doit un jour réparer ou prévenir le trouble que le temps avait causé; c'est la loi elle-même de la gravitation qui règle tout, qui suffit à tout, et maintient la variété et l'ordre. Émanée une fois de la sagesse suprême, elle préside depuis l'origine des temps, et rend tout désordre impossible. Newton et Euler ne connaissaient point encore toutes les perfections de l'univers. »

Ce qu'on nomme la *marée* est un mouvement de la mer qui détermine, pendant une durée de six heures environ, l'élévation de l'Océan vers les côtes, et qui le fait redescendre ensuite pendant six autres heures : on appelle aussi ce phénomène le *flux* et le *reflux*. On nomme *pleine mer* ou *mer pleine*, le moment où l'eau se trouve le plus élevée, et *basse mer*, le moment où la retraite des eaux est totale. La durée, l'époque et la puissance des marées ont de nombreuses variations; mais, règle commune, le temps du flux et du reflux est, terme moyen, d'environ 12 h. 25 m.; c'est la moitié du jour lunaire, qui est de 24 h. 50 m., temps qui s'écoule entre deux retours successifs de la lune au même point du méridien. Ainsi, la mer éprouve le flux et le reflux en un lieu, aussi souvent que la lune passe au méridien, soit supérieur, soit inférieur, de ce lieu, c'est-à-dire deux fois en 24 h. 50 m.

Les anciens avaient, comme les modernes, remarqué ce phénomène de la marée. Hérodote et Diodore de Sicile disaient, à l'occasion de la mer Rouge, qu'on y voyait les eaux s'élever et s'abaisser. Pythéas conjecturait à son tour, trois siècles avant Jésus-Christ, que les oscillations de la mer devaient être en rapport avec les révolutions de la lune; mais les Grecs avaient, toutefois, porté si peu d'attention à ce mouvement périodique, que les soldats d'Alexandre, qui ne connaissaient que la Méditerranée, où la marée est à peine sensible, éprouvèrent une sorte de terreur panique, lorsque, pour la première fois, ils furent témoins du flux de l'Océan aux bouches de l'Indus. Dans la suite, Strabon, Possidonius et Pline s'occupèrent de ce fait particulier. Il faut néanmoins arriver à Newton pour s'arrêter à des données qui vaillent la peine d'être méditées.

Lorsque, pendant une certaine période, on suit le mouvement de la mer, on remarque bientôt que la durée de chaque oscillation dépasse douze heures, c'est-à-dire que lorsque la pleine mer a lieu un jour à midi, le lendemain c'est à midi cinquante minutes qu'elle se présente, le jour d'après à une heure quarante minutes, et ainsi de suite, en retardant chaque jour d'environ cinquante minutes. Dans l'intervalle des deux marées de jour, il en existe une de nuit qui se trouve également éloignée des deux qui précèdent, c'est-à-dire que, si elle commence à minuit vingt-cinq minutes, elle se rencontrera la seconde fois à une heure et quart; d'où il résulte que le terme moyen de deux oscillations est de un jour cinquante minutes, terme qui est aussi le temps moyen qui s'écoule entre le passage de la lune au méridien d'un lieu, et son retour à ce même méridien. En résumé, l'élévation et l'abaissement des eaux de la mer offrent des avances et des retards correspondant exactement à ceux que l'on observe dans les mouvements de la lune, ce qui a conduit tout naturellement à conclure que cet astre exerce une influence sur le phénomène des marées.

Si, en effet, pendant la durée d'un mois lunaire, on tient compte de la hauteur à laquelle parviennent les eaux au moment de la pleine mer, on s'assure que cette élévation est constamment plus considérable à l'époque des syzygies, c'est-à-dire vers le temps de la nouvelle et de la pleine lune; de même que c'est aussi à l'époque des quadratures ou du premier et du dernier quartier, que cette intumescence est le plus faible. D'un autre côté, on remarque que les marées syzygies qui arrivent lors de l'équinoxe, sont communément plus fortes que celles du reste de l'année; et, enfin, il est constaté que l'élévation des eaux de la mer n'est pas la même dans tous les lieux,

et ne s'y manifeste pas au même instant, bien que la distance qui les sépare puisse être d'ailleurs peu considérable. Voilà donc des faits qui semblent établir, comme il a déjà été dit, l'influence lunaire sur les oscillations de l'Océan; toutefois, ce phénomène n'est en définitive que l'un des résultats de l'attraction universelle.

Si les eaux de la mer s'étendaient entièrement et jusqu'à une certaine élévation sur la surface de la terre, la rotation du globe leur donnerait alors la forme d'un ellipsoïde, et il résulterait que cet équilibre n'éprouverait plus en quelque sorte que les modifications imprimées par les vents; mais les choses ne se passent point ainsi: Les eaux, à raison de leur mobilité, cèdent nécessairement à l'attraction du soleil; l'influence de cet astre est alors plus énergique sur les parties situées entre les tropiques, puisque d'une part il s'en trouve moins éloigné, et que de l'autre il agit perpendiculairement sur elles; et de ces premières conséquences naît cette donnée finale : lorsque, dans la zône torride, le soleil passe au méridien d'un lieu, l'attraction qu'il exerce sur les eaux de la mer en diminue le poids, de manière que pour contre-balancer l'action des eaux qui les pressent latéralement, elles doivent, en s'élevant, satisfaire aux conditions de l'équilibre hydrostatique.

Il semblerait d'après cela, du moins au premier aperçu, qu'il ne devrait y avoir qu'une seule marée solaire dans l'espace de vingt-quatre heures; mais il suffit d'un peu de réflexion pour se convaincre que les eaux doivent s'élever non-seulement du côté où se trouve l'astre qui les attire, mais encore du côté opposé, puisque ces eaux étant, en raison de leur plus grande distance, moins attirées par le soleil que ne l'est le centre de la terre, doivent conséquemment rester en arrière et former une intumescence analogue à celle qu'éprouvent les parties immédiatement soumises à l'influence solaire. Enfin, la distance du soleil étant variable, la hauteur des marées doit éprouver nécessairement des modifications, c'est-à-dire se trouver plus considérable lors du périgée que lors de l'apogée, et les eaux ne pouvant s'accumuler dans les régions équatoriales qu'aux dépens de celles qui recouvrent les régions polaires, il faut bien qu'à de hautes latitudes, les phénomènes du flux et du reflux deviennent insensibles.

Ce que l'on vient de voir des effets produits par le mouvement du soleil autour de la terre donne une première explication des phénomènes qui résultent aussi du mouvement de la lune autour de notre planète. Pendant la durée de la révolution diurne de la lune, ce satellite occasionne deux marées; mais, attendu que sa position à l'égard du soleil change tous les jours, ce n'est qu'à l'époque des syzygies que son influence coïncide avec l'influence de cet astre, tandis qu'au temps des quadratures, la lune agit en sens contraire. Il en résulte qu'à l'époque des nouvelles et des pleines lunes, la hauteur à laquelle parviennent les eaux est égale à la somme des effets que produiraient isolément le soleil et la lune, de même que vers le premier et le dernier quartier, l'élévation de ces eaux n'est plus que la différence des deux actions partielles, puisqu'elles se développent alors dans des directions rectangulaires, et que le grand axe de l'ellipsoïde aqueux que le soleil tend à produire répond au petit axe de celui dont la lune détermine la formation.

La remarque qui précède a cela de très-important, qu'elle fournit le moyen de reconnaître si la marée lunaire est plus ou moins grande que la marée solaire. L'heure des plus petites marées diffère en effet d'environ un quart de jour de l'heure des plus grandes marées; il s'ensuit que la marée lunaire l'emporte sur la marée solaire. De nombreuses expériences, réalisées dans le port de Brest, ont parfaitement établi que la lune, à raison de sa proximité de la terre, exerce une action trois fois plus grande que l'action du soleil, ce qui explique pourquoi l'époque des marées est subordonnée, dans les différents lieux, au passage de la lune par le méridien.

Mais l'influence attractive ne se transmet pas instantanément; et, même dans les mers les plus libres, ce n'est que quelque temps après le passage au méridien, que les eaux atteignent leur plus grande élévation. Dans le voisinage des côtes, au contraire, les différences deviennent notables, et il faut alors recourir à l'observation pour fixer ce qu'on appelle l'*établissement du port*, c'est-à-dire l'heure de la haute mer le jour de la pleine lune. Cette donnée une fois obtenue, il devient aisé de déterminer, pour une époque quelconque de l'année, l'instant auquel la mer aura atteint sa plus grande élévation.

C'est une opinion aussi fausse que généralement répandue, qu'il n'y a pas de marées dans la Méditerranée : elles y sont faibles, mais elles y existent; et, depuis longtemps, on a constaté les marées dans l'Adriatique.

On cite quelques exemples de perturbations extraordinaires du flux et reflux de la mer. Le 31 mai 1582, il s'éleva trois marées dans une heure à Lyme, comté de Dorset. Dans le même espace de temps, il s'en éleva quatre à Whitby, le 17 juillet 1761. Des mouvements analogues se manifestèrent en Angleterre, en 1795, 1808 et 1811. Les marées se font ressentir dans le fleuve de Kiang, en Chine, jusqu'à 700 kilomètres de la mer. Celles du port de Chepstow, petite ville du comté de Monmouth, en Angleterre, s'élèvent jusqu'à 22 mètres. Dans la baie de Fundy, elles atteignent à une hauteur de 23 mètres. Le détroit de Négrepont, autrefois l'*Euripe*, offre ce phénomène remarquable : du premier au septième jour, et du quatorzième au vingtième, le flux et le reflux sont réguliers; mais du septième au quatorzième, et du vingtième au vingt-cinquième, les marées deviennent tellement irrégulières, qu'il s'en élève de *onze* a

quatorze dans l'espace de vingt-quatre heures. (*Voy.* MASCARET.)

Flots de la mer.

Indépendamment des mouvements propres aux mers, dont il vient d'être parlé, les vents qui en agitent la surface y font naître des *ondes*, des *flots* et des *vagues*. Les marins donnent à ces dernières le nom de *lames*. Elles sont d'autant plus longues que la mer a plus d'étendue, et d'autant plus grosses que le vent a plus de force. Lorsqu'elles se précipitent sur le rivage, elles se rompent, rejaillissent et causent en se retirant ce qu'on nomme le *ressac*. Quand le vent tourbillonne, la mer est dure et il y a ce qu'on appelle *clapotis*. Le capitaine Scoresby a fourni les moyennes suivantes sur l'état des vagues de l'Atlantique : « La hauteur est généralement de 43 pieds anglais (le pied anglais = 30 cent.,479); la distance entre chaque vague est de 559; celle d'un sommet de vague à l'autre de 600; l'intervalle de temps entre chaque vague est de 16 secondes, et la vitesse est de 32 milles $\frac{1}{2}$ par heure. »

On croit que le mouvement des flots est dû à la rencontre de roches ou de bancs verticaux qui s'opposent au mouvement ondulatoire et forment ce que les marins appellent des *flots de fond*. Le mouvement qui s'opère alors a une telle force, le choc a une telle violence, que le flot agissant à une profondeur de 130 mètres, peut faire jaillir au-dessus du niveau de la mer une colonne d'eau d'une élévation de 50 mètres. Ces colonnes ont quelquefois de 2 à 3000 mètres cubes, et vont du poids de 2 à 3 millions de kilogrammes. Lorsque les flots de fond vont frapper contre les côtes escarpées, ils montent rapidement et s'élancent en gerbes immenses à une grande hauteur. La roche de *la femme de Loth*, dans l'archipel des îles Mariannes, s'élève perpendiculairement à 112 mètres 75; et cependant les vagues viennent se briser contre son sommet. Sur la côte de Cornouailles, le phénomène qu'on appelle le *soufflet du diable* est dû à un effet semblable produit par les flots de fond. Une longue crevasse, qui coupe un des rochers des grottes de Kynann, donne passage à une colonne d'eau qui s'élève comme une trombe à une grande hauteur, en produisant un bruit semblable à celui de la foudre.

Courants, contre-courants, etc.

La mer offre aussi d'autres phénomènes : ce sont les courants qui ont lieu dans un sens déterminé, tandis que les parties voisines sont calmes ou se meuvent d'une manière opposée. Le courant qu'on nomme *courant équatorial* est un exemple remarquable de ce genre particulier de mouvement, puisqu'il imprime à toutes les mers de la zône torride une direction qui se manifeste de l'est à l'ouest. Les courants que l'on appelle *polaires* se dirigent des pôles vers les mers équatoriales. On pense que ces courants sont dus à la forte évaporation qui, s'opérant sous la zône torride, détermine une dépense considérable des eaux, et provoque, pour celles-ci, le besoin d'être remplacées par les eaux venant des pôles.

Les masses d'eau équatoriales, amenées de l'est à l'ouest, dans la direction des vents alizés, et qui parcourent l'Atlantique, la mer Pacifique et la mer des Indes, rencontrent les continents d'Amérique, d'Afrique et des îles de la Sonde ; elles les contournent, et donnent lieu à d'autres courants partiels qui se lient aux courants généraux, et dont la vitesse peut varier suivant l'accumulation des eaux et les circonstances locales. Tel est le courant de l'Atlantique qui reçoit sur les côtes de la Norvège le nom de *Gulf-Stream*, et qui parcourt, dit-on, un cercle irrégulier de près de 3800 lieues de contour. Des Canaries, vers lesquelles il se dirige en quittant les côtes d'Espagne, ce vaste courant pourrait, en treize mois, conduire aux côtes de Caracas, et il met dix mois à faire le tour du golfe du Mexique. De là, il se jette, en accélérant sa vitesse, dans le canal de Bahama, après lequel il prend le nom de canal des Florides ; puis il longe les États-Unis, d'où il conduirait en deux mois vers le banc de Terre-Neuve. De ce point il gagne les Canaries, en passant près des Açores et en se dirigeant vers le détroit de Gibraltar, d'où il se courbe vers le sud. Ce courant, ainsi que plusieurs autres, explique certains faits de climatologie : ainsi, le grand courant qui part des régions polaires sud, par exemple, et gagne la côte occidentale d'Amérique, se divise là en deux branches, dont l'une, qui longe les côtes du Pérou, y adoucit d'une manière notable la température.

Un autre courant part de l'équateur en se dirigeant au nord, au fond du golfe de Guinée, et passant ensuite entre les îles du Prince, de Saint-Thomas et la côte voisine, va se perdre vers l'embouchure du Zaïre. On trouve encore, dans l'hémisphère austral, un grand courant qui, se dirigeant vers le cap de Bonne-Espérance, s'y embranche avec un autre courant paraissant venir du canal de Mozambique, pour doubler la pointe méridionale de l'Afrique, et se diriger vers le nord, le long des côtes. La Polynésie est remplie de courants contraires et peu connus, dont plusieurs offrent des dangers. Du sud de la Nouvelle-Hollande partent aussi de grands courants. La mer Pacifique a les siens. Le long de la côte du Labrador, on cite un courant qui, dans toutes les saisons, se dirige du nord au sud. Depuis le mois de mai jusqu'à celui d'octobre, un courant de la mer des Indes s'introduit dans le golfe Persique, et s'en dégorge durant les autres mois. Enfin, dans le golfe de Gascogne, un courant très-sensible se dirige au nord-ouest : il reçoit d'abord, en longeant la côte de France, les tributs de la Garonne, de la Charente, de la Loire et de la Vilaine ; puis, passant entre les îles et la côte de Bretagne, il va se perdre dans l'Océan.

Les principaux courants de la Méditerranée sont celui du détroit de Gibraltar, qui débouche avec force sur l'Océan, et la *Reine* ou double courant du détroit de Messine, qui va au sud pendant six heures, et au nord pendant les six heures suivantes.

La vitesse des courants, quelquefois très-rapide, tient sans doute à la profondeur des vallées marines. Il est aussi des courants locaux et irréguliers dont il est difficile d'expliquer la cause, à moins qu'on ne les suppose déterminés par des gouffres où s'engloutissent les eaux pour être ensuite repoussées, comme est le courant de l'Euripe, entre l'Eubée et les côtes de l'Attique, et peut-être aussi le Mahlstroem. Ces derniers courants ont reçu le nom de *tournant d'eau* ou *vortex*. (*Voy*. ce mot.)

Une remarque curieuse a été faite, c'est que, dans un même lieu, des mouvements contraires peuvent se produire à diverses profondeurs, c'est-à-dire que la partie supérieure peut couler dans un sens lorsque la partie inférieure coule dans un autre sens ou bien est en repos. On nomme *contre-courants* ou *remous*, deux courants s'avançant l'un contre l'autre en sens contraire. La vitesse du courant d'un fleuve ou d'une rivière est toujours moindre au fond qu'à la surface; ce n'est que près de celle-ci que la vitesse atteint son maximum, et les molécules superficielles du milieu du courant se meuvent plus vite que les molécules des côtes. Cette différence en moins qui existe au fond et sur les côtes est due au frottement, en sorte que le sol, dont le fond et les côtés du lit sont formés, finit par se désagréger. En étudiant les effets de la vitesse sur le sol des courants, on a calculé qu'une vitesse de 75 millimètres par seconde, dans le fond, suffit pour entraîner de l'argile fine; qu'une vitesse de 15 centimètres fait céder le sable fin; que le gravier fin ne résiste pas à une vitesse de 30 centimètres; et enfin qu'une vitesse de 90 centimètres emporte des fragments de la grosseur d'un œuf. Tous ces détritus, emportés par les eaux courantes, vont finalement se perdre dans les mers, et il est facile de se convaincre que si les rivières n'avaient pas la faculté d'opérer ce transport jusqu'à la mer, leurs canaux se trouveraient promptement comblés, et que les plaines seraient constamment submergées ou couvertes d'un sable stérile.

Mouvement général et éternel des mers.

Buffon voyait, dans un mouvement constant et régulier des mers d'orient en occident, la cause de l'état présent de la figure du globe, et d'autres savants pensent aussi que des perturbations périodiques, plus ou moins éloignées, dans le mouvement des eaux, sont une cause incontestable des phénomènes qui occupent l'attention des géologues. Dans ses *Études de la nature*, Bernardin de Saint-Pierre a donné des observations particulières sur ce mouvement. Plus récemment M. Adhémar a émis une théorie ingénieuse sur la même question. Il commence par constater que la position actuelle de l'axe de la terre, par rapport au plan de l'écliptique, donne pour résultat que la longueur annuelle de la période de nuit du pôle austral surpasse de 168 heures la période du jour, tandis qu'au pôle boréal c'est la somme des heures de jour qui dépasse de 168 la somme des heures des nuits; et il en déduit cette conclusion, qu'il doit résulter de cette différence, répétée durant un certain nombre d'années, de grands cataclysmes propres à bouleverser le monde. Il démontre en effet, après avoir prouvé l'inégale répartition des eaux sur le globe, qu'en allant du pôle boréal au pôle austral, les rapports de la mer à la terre forment dans chaque zône une série constamment croissante dans laquelle aucun terme ne rétrograde, fait particulier qu'on ne saurait attribuer à la seule configuration des parties solides de la terre; et qu'en admettant que la superficie diminue généralement toutes les fois qu'il y a augmentation dans la hauteur de l'eau, il faut alors reconnaître que, dans l'hémisphère austral, la mer doit être beaucoup plus profonde que dans l'autre hémisphère, différence qui ne trouve son explication que dans une cause qui placerait le centre de gravité du globe terrestre entre le centre de figure et le pôle antarctique. Poursuivant son interprétation et cherchant l'existence d'une loi qui vienne l'appuyer, M. Adhémar se représente le globe terrestre enveloppé d'eau de toutes parts, et il acquiert alors cette conviction que pendant un hiver du pôle antarctique, il se formera beaucoup plus de glace vers ce pôle que n'en offrira le pôle arctique pendant l'hiver correspondant, et il conclut que cette différence, reproduite durant quelques milliers d'années, doit nécessairement devenir considérable. Ainsi, par exemple, lorsque après trois mille ans la masse des glaces du pôle arctique a augmenté avec une grande progression, par suite de la durée de l'hiver correspondant et par l'effet que produit sur l'atmosphère le rayonnement de cette immense accumulation, il doit inévitablement arriver un terme où sa surface inférieure touchera la terre, et l'augmentation ne pouvant plus avoir lieu de ce côté, le centre de gravité s'élèvera en s'éloignant du centre de figure. — Maintenant, si l'on fait attention que la masse des glaces de l'hémisphère boréal se trouve très-inférieure à celle du pôle austral, on sera convaincu qu'il faut alors que le centre du globe et des deux masses de glaces se porte sur le rayon qui aboutit au pôle austral, en entraînant avec lui la presque totalité des eaux qui couvraient la surface de la terre et en laissant à découvert une grande partie des continents de l'hémisphère boréal.

C'est donc par ce déplacement du centre de gravité, que M. Adhémar explique la présence de la masse d'eau qui existe dans l'hémisphère austral, et qu'il cherche à donner la solution des cataclysmes causés par le mouvement des mers. « L'inégalité de longueur, dit-il, qui existe entre

l'hiver de l'hémisphère austral et le nôtre provient, comme on le sait, de la forme elliptique de l'orbite parcourue par notre planète. L'automne et l'hiver de notre hémisphère ont lieu actuellement pendant que la terre parcourt l'arc qui nous correspond au périhélie ; mais par l'effet de la précession des équinoxes, combiné avec le déplacement de l'orbite terrestre, le contraire doit avoir lieu dans dix mille cinq cents ans d'ici, c'est-à-dire, qu'à cette époque, l'automne et l'hiver de l'hémisphère austral seront de sept jours plus courts que les nôtres. Or, il est évident qu'alors tous les phénomènes que nous venons d'exposer auront dû se reproduire dans un ordre inverse. Ainsi, depuis l'année 1248, notre hémisphère commence à se refroidir, tandis que l'hémisphère austral se réchauffe ; et lorsque les glaces du pôle boréal surpasseront celles du pôle austral, le centre de gravité du système traversera le plan de l'équateur, la masse des eaux sera entraînée d'un hémisphère à l'autre, et les continents voisins du pôle antarctique seront abandonnés par la mer, tandis que ceux que nous habitons seront submergés. »

La théorie de M. Adhémar se résume dans les cinq propositions suivantes : 1° Par suite de la précession des équinoxes, il y a inégalité entre les sommes de jours et de nuits des deux hémisphères ; 2° cette inégalité produit une différence dans les températures correspondantes, et c'est à cette différence que l'on doit attribuer la différence des glaces des deux pôles ; 3° l'inégalité qui existe entre les poids des deux masses glacées déplace nécessairement le centre de gravité ; 4° du déplacement du centre de gravité résulte le déplacement des eaux ; 5° ce déplacement des eaux doit avoir lieu tous les dix mille cinq cents ans.

Au surplus, les causes des retours successifs de la mer au-dessus de nos continents sont un des faits géologiques sur lesquels nous avons le moins de lumières. « Ce sont ces alternatives, dit Cuvier, qui me paraissent maintenant le problème géologique le plus important à résoudre, ou plutôt à bien définir, à bien circonscrire ; car, pour le résoudre en entier, il faudra découvrir la cause de ces événements, entreprise d'une tout autre difficulté. »

Eaux douces en pleine mer.

Il paraît établi qu'en certains endroits de la mer il surgit des *sources d'eau douce*, ou bien que des fleuves y continuent leurs cours rapides sans se mêler aux flots. Ainsi, s'il faut en croire Linschot et Gemellé, on aurait l'habitude, près de l'île de Baharam, dans le golfe Persique, d'envoyer des plongeurs puiser de l'eau douce au fond de la mer. On dit que sur la côte du Brésil, à l'embouchure de la rivière de la Plata, l'Océan perd son goût salé jusqu'à près de 60 kilomètres au large. Enfin, on trouve dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* pour l'année 1725 une relation de M. Dachery, qui raconte qu'étant sur les accores du banc des Anguilles, il avait descendu dans la mer, à 130 brasses, une bouteille bien bouchée, et qu'il l'avait ensuite retirée pleine d'eau aux trois quarts moins salée que l'eau ordinaire. On oppose toutefois à ces derniers faits que, si la bouteille est bien bouchée, l'eau ne peut guère s'infiltrer à travers la porosité du verre, et que si le bouchon s'enfonce sous la pression du liquide, l'eau salée doit nécessairement s'y introduire. La physique essaye alors d'expliquer le phénomène par l'effet de la compression à une profondeur considérable, laquelle donne passage, au travers des pores de la bouteille, à des particules d'eau ; mais la physique a aussi ses erreurs, et ne donne pas toujours la solution des problèmes. Il faut donc s'en tenir raisonnablement à cette supposition, que, lorsqu'on obtient de l'eau douce en pleine mer, c'est que l'on rencontre un courant de cette nature de liquide.

Couleur des eaux de la mer et noms des différentes mers.

La couleur de la mer, qui varie beaucoup, est cependant en général d'un *bleu verdâtre foncé*, qui devient plus clair à mesure qu'on approche des côtes. Les rayons bleus étant très-réfrangibles, sont conséquemment envoyés en plus grande quantité par l'eau, qui leur fait subir une déviation en raison directe de sa densité et de sa profondeur. Les autres nuances tiennent à des causes locales. La mer est d'un *vert bouteille* dans la portion de l'Atlantique qui baigne la France et l'Allemagne. On dit que la partie supérieure de la Méditerranée a quelquefois une couleur *pourprée*, mais plus habituellement elle est *bleue*. La mer est *noire* autour des îles Maldives ; *blanche* dans le golfe de Guinée ; *vermeille* dans celui de Californie ; *rouge* à l'embouchure de la rivière de la Plata, et en plusieurs autres endroits ; *verdâtre* à l'ouest des Canaries ; *jaune* entre la Chine et le Japon, etc. On pense que les teintes rouges et blanches proviennent de l'agglomération d'animalcules, d'un mélange de substances terreuses, de la nature du sol, etc. M. Ehrenberg attribue la couleur de la mer Rouge à une espèce d'*oscillaria*, être microscopique dont les uns font un végétal, les autres un animal. Les teintes jaunes et verdâtres sont dues, selon quelques naturalistes, à des plantes marines plus ou moins rapprochées de la surface ; il en est enfin qui ne voient dans ces diverses teintes que l'effet produit par les terres que charrient les eaux ou qui constituent leur lit ; mais M. de Paravey n'admet aucune de ces causes, il donne à ces dénominations des mers une autre origine, et ce qu'il rapporte mérite quelque attention :

« Je ne sache pas, dit-il, que l'on ait trouvé des algues ou des poussières blanches dans la Méditerranée, dite mer Blanche dans tout l'Orient. Je n'ai pas vu que des algues noires se soient trouvées dans le Pont-Euxin, et lui aient fait

donner le nom antique de mer Noire. Le golfe Persique, nommé mer Verte chez les Orientaux, et l'Océan à l'est de la Chine, ont également reçu le nom de mer Verte, *Tsing-Hay* : on n'y a pas trouvé des algues microscopiques colorées en vert, que je sache. Il y a près de trente ans que j'ai donné l'explication, seule véritable, de l'emploi des noms des couleurs pour désigner de grandes et de petites mers.

« Le calendrier *Yue-ling*, composé vers le temps d'Alexandre, et conservé en Chine, calendrier combiné en Assyrie, pays central, et non en Chine, assigne au *nord* la couleur *noire*; à l'*est* la couleur *verte*; au *sud* la couleur *rouge*; à l'*ouest* la couleur *blanche*; et au *centre* la couleur *jaune* ou orangée.

« Et encore en ce jour, les villes orientales du royaume de *Tong-king* ont leurs portes du nord en noir; de l'est en vert; du sud en rouge; de l'ouest en blanc; tandis que le palais central du souverain est, comme en Chine, aussi couvert de tuiles émaillées en jaune. Ce système mnémonique est un usage de toute antiquité en Asie et chez les anciens Arabes et Chaldéens.

« Si l'on se place vers Palmyre comme centre, et en Syrie, pays central qui prend la couleur jaune, sens essentiel du nom de Syrie et qui a fait nommer le Jalaxarte *Sir-Daria* ou fleuve Jaune, couleur de cire chez nous, alors on a, au nord, le Pont-Euxin, de là dit noir; au sud, le golfe Arabique, de là dit rouge; à l'est, le golfe de Perse, nommée mer Verte chez les Orientaux; à l'ouest, la Méditerranée, appelée mer Blanche, *al-Thalassa*, par tous les Orientaux.

« Le système antique de la civilisation hiéroglyphique de la Syrie et de l'Assyrie est donc suivi ici comme il l'a été depuis en Chine, quand les livres de Babylone et d'Égypte y ont été portés pour y être heureusement conservés jusqu'à ce jour, mais non compris encore.

« Mais ces mêmes Scythes, qui savaient longtemps avant nous que les monts Pamer étaient le point culminant du globe, ont étendu ces noms des quatre petites mers aux quatre océans limites de l'Asie, leur séjour.

« L'océan Glacial a été appelé mer ténébreuse ou noire: l'océan au sud des monts Pamer et des Indes a été appelé la mer Érythrée ou mer rouge, et l'on a tiré aussi ce nom d'un roi qui y a dominé et que citent les livres conservés en Chine. La Méditerranée, à l'ouest, a gardé le nom de mer Blanche, trop peu connu en France; et le nom de mer Verte, du golfe Persique, a été donné, nous l'avons dit, à l'océan qui borne la Chine à l'est, mer dite *Tsing-Hay*.

« La mer Caspienne et centrale, où s'absorbe le fleuve Jaune ou le *Sir-Daria*, ou Jalaxarte, a été la véritable mer Jaune, bordant la Médie ou le pays du milieu, et le golfe de Péking a été dit mer Jaune. Cela tient à ces mêmes causes d'orgueil qui, après Alexandre, ont fait appeler la Chine, longtemps barbare, empire du Milieu. »

Odeur et saveur des eaux de la mer.

Les eaux de la mer ont une *odeur* nauséabonde et une *saveur* amère que l'on attribue au chlorure de sodium dont elles sont saturées; mais l'amertume diminue, dit-on, en raison de la profondeur. L'analyse faite sur 1 000 grammes d'eau de l'océan Atlantique a donné le résultat suivant : acide carbonique, 0,33; chlorure de sodium, 25,10; chlorure de magnésie, 0,20; sulfate de chaux, 0,20. On rencontre en outre, dans ces eaux, quelques traces d'oxyde de fer, et une petite quantité de potasse. La Méditerranée, sur 1 000 grammes de son eau, a fourni : acide carbonique, 0,11; chlorure de sodium, 25,10; chlorure de magnésie, 5,25; sulfate de magnésie, 6,25; carbonate de chaux et de magnésie, 0,15; résidu fixe, 36,90. On a remarqué que les eaux de l'Océan sont plus salées au large que sur les côtes; dans l'hémisphère boréal que dans l'hémisphère austral; vers l'équateur que vers les pôles. Toutefois, il y a des exceptions pour certains parages, et généralement pour tous ceux qui reçoivent beaucoup de rivières. La salure des mers intérieures est extrêmement variable, mais celle qui paraît dominer toutes les autres, à cet égard, est la *mer Morte*, qui contient à peu près un tiers de matières salines.

Température des eaux de la mer et son influence sur les terres.

La température de la mer est quelquefois supérieure, à sa surface, à celle de l'atmosphère, circonstance qui dépend de la densité plus grande de l'eau, laquelle lui permet de conserver plus longtemps sa température acquise. Un vent frais et rapide diminue tout à coup la chaleur atmosphérique, mais il ne pénètre pas l'eau avec la même facilité, et ce n'est que successivement que celle-ci cède à l'air l'excès de calorique qu'elle possède. L'air, en contact avec des mers éloignées des continents, présente moins de variations dans la température que celui qui touche aux terres. Sous les tropiques, l'air, dans sa plus haute température, est généralement plus chaud que la partie superficielle des eaux, prise aussi dans sa plus haute température; mais les températures moyennes donnent un résultat inverse : ainsi, sous la zône torride, la partie supérieure de l'eau a, comme le sol, une température supérieure à celle de l'air, différence qui diminue à mesure que l'on s'avance vers les pôles.

La température intérieure des eaux présente aussi, dans les zônes torride et tempérée, un résultat inverse à celui qui a lieu dans les terres, c'est-à-dire qu'elles sont communément plus froides à une certaine profondeur qu'à la surface. Péron a reconnu que, sous l'équateur, la température de la surface de l'Océan étant de + 31°, il n'y avait plus que + 30 $\frac{1}{2}$ à 390 mètres, et + 70 $\frac{1}{2}$ à 700 mètres de profondeur. Sous le 20° de latitude, le capitaine Sabine a trouvé cette même température de + 70 $\frac{1}{2}$ à plus de 2 000 mètres de profondeur, tandis que la tem-

pérature de la surface était de + 28°. Les expériences faites dans les mers de la zône glaciale offrent aussi beaucoup de variations : ainsi, tandis qu'entre les tropiques la température diminue avec la profondeur, c'est l'opposé qui a lieu dans les mers polaires. Dans les mers tempérées, comprises entre 30° et 70° de latitude, la température est d'autant moins décroissante que la latitude devient plus grande, et près du parallèle de 70°, elle commence à devenir croissante. Sous l'équateur, à 1 000 brasses de profondeur, elle est de + 6 à 7°; vers les pôles, à 700 brasses, elle s'élève à + 2 ou 3°, et dans le voisinage des glaces de Magdalena-Bay, au Spitzberg, on a observé que, par 65 et 139 mètres, la température de la couche d'eau variait de — 1°,66 à — 1°,91.

Suivant M. de Humboldt, le froid que l'on peut observer à de grandes profondeurs dans l'Océan intertropical indiquerait que les mers doivent être sillonnées par des courants analogues aux courants de l'atmosphère. Il pense aussi que la température de l'Océan, partout où il n'y a pas de courants et de bas-fonds, indique la température moyenne appartenant à telle ou telle latitude. Les observations donnent + 22° dans les environs de l'équateur, + 17° vers 26 degrés de latitude nord, et + 12° ½ vers 45 degrés de la même latitude. Enfin, M. de Humboldt prétend encore que l'eau est de 2 à 3 degrés plus froide sur les bas-fonds qu'en pleine mer, partout où il y a plus de 60 à 80 brasses de profondeur.

Les eaux, de quelque nature qu'elles soient, se trouvent toujours plus ou moins *électrisées*; mais l'eau que l'atmosphère tient en suspens l'est communément à un haut degré. L'électricité s'y montre presque aussi souvent *positive* que *négative*, quand elle tombe en pluie, tandis qu'à l'état de neige on la trouve *positive* quatre fois plus fréquemment que *négative*. L'électricité semble jouer également un rôle d'une certaine importance dans le phénomène de la *phosphorescence*. (*Voy*. ce mot.)

Habitants des mers.

Quant aux populations de la mer, voici comment s'exprime le docteur Jonathan Franklin : « C'est une erreur généralement répandue, de croire que la terre est plus peuplée que la mer. Pour peu qu'on ait navigué, on reconnaît bien vite la fausseté de cette opinion. La mer a des montagnes, des vallées, des forêts, toute une géographie subaquatique; elle est habitée par des milliards de milliards d'êtres. Vous y trouvez toutes les formes animées : là vivent les espèces les plus colossales que l'œil humain puisse contempler; là s'agitent les plus minces créatures que la vue, aidée du microscope, puisse saisir dans les profondeurs obscures de l'existence. Les infiniment petits et les infiniment grands, les figures les plus belles et les plus hideuses, les instincts les plus farouches et les plus innocents : tout s'y trouve. Parlerai-je de la variété des couleurs? Les fleurs de nos champs et de nos jardins n'ont rien de plus agréable à l'œil, ni de plus varié que certains zoophytes, fleurs vivantes des mers. La peau du tigre elle-même pâlit devant la coquille tachetée de certains mollusques. L'homme a demandé aux muets citoyens des eaux ses étoffes les plus précieuses, les ornements les plus rares du pouvoir ou de la beauté, le byssus, la pourpre, la perle. »

Il paraît résulter des objets trouvés au fond de la mer, par la sonde et la machine à draguer, que la surface du lit profond de l'Océan est une vaste couche de foraminifères (animaux microscopiques) et d'autres organismes délicats, qui ont pour fonctions de clarifier les eaux de l'Océan de toutes les impuretés minérales et organiques. Il est des mollusques perforateurs qui vivent à de grandes profondeurs. Le large banc découvert à 160 milles de Galway, et qui a reçu le nom de banc Porcupine, se compose de sable siliceux et de fort gravier, avec addition d'une quantité considérable de débris de millitores, de coquillages et d'autres organismes. La machine à draguer a ramené de la surface du banc plusieurs poissons, dont deux ou trois n'étaient pas jusqu'ici connus, et environ cinquante coquillages, outre des oursins, des étoiles, des éponges et des bernard-l'hermite. La vase amenée par la sonde, d'une profondeur de 340 brasses, contenait des spécimens de *pecten*, d'*azca* et de *pectunculus*, ainsi que des spécimens de *trochnus millegranus*. Le professeur King a surtout apprécié la découverte du *discima orbicula*, dans la vase du côté oriental de la vallée marine, de 3 000 brasses de profondeur.

Expressions techniques.

En termes de bord, *mettre un vaisseau à la mer*, c'est le faire glisser de dessus son chantier et le mettre à flot; *mettre en mer*, c'est quitter le port ou le rivage; la *haute mer* est la partie la plus éloignée de la côte; la *basse mer* est celle qui est à la fin de son reflux; *tirer à la mer* ou *porter le cap à la mer*, c'est se mettre au large en s'éloignant de la terre. Parmi les autres expressions consacrées, on dit que *la mer se brise*, lorsqu'elle bouillonne en frappant contre un rocher ou contre la terre; que *la mer étale*, quand elle ne fait aucun mouvement ni pour monter ni pour descendre; que *la mer moutonne*, lorsque l'écume des lames paraît blanche; que *la mer rapporte*, quand la grande marée recommence; et que *la mer a perdu*, lorsqu'elle a baissé. *Il y a de la mer*, signifie que la mer est un peu agitée; *il n'y a plus de mer*, veut dire que la mer est calme.

MER SUPÉRIEURE (*Mar*.). Nom que les Romains donnaient à la mer Adriatique, entre l'Italie et l'Illyrie.

MÉRARCHIE. Du grec μέρος (méros), partie, et ἀρχή (archè), commandement. Subdivision de la phalange grecque, qui comprenait 128 files ou 2 048 hommes.

MÉRARQUE. *Voy*. ARMÉE BYZANTINE.

MERCENAIRE. *Mercenarius.* Les Cariens furent les premiers Grecs qui vendirent leurs services à prix d'argent, et leur nom, pour cette cause, était devenu infâme. Cependant, l'emploi des mercenaires s'introduisit peu à peu dans les armées grecques, et même ils finirent par en former une notable partie. Les Carthaginois se servaient particulièrement de mercenaires. Les Romains ne les admirent que très-tard. « L'an de Rome 539 (213 av. J.-C.), il ne se passa en Espagne rien de remarquable, dit Tite-Live, si ce n'est que les généraux de la république attirèrent à eux la jeunesse celtibérienne, en lui donnant la même solde que celle qui lui était donnée par les Carthaginois; et ils envoyèrent en Italie trois cents Espagnols des plus nobles familles, afin qu'ils essayassent de gagner ceux de leurs compatriotes qui servaient comme auxiliaires dans l'armée d'Annibal. Les Celtibères furent les premiers mercenaires que les Romains admirent dans leur armée. » Chez les modernes; ce sont surtout les États de l'Italie qui ont eu recours aux troupes soudoyées et ils les ont principalement tirées de la Suisse. La France a eu à sa solde des Suisses, des Irlandais, des Écossais et des Allemands.

MERCŒUR (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de). L'un des plus vaillants capitaines du seizième siècle, né à Nomeny en 1548, mort en 1602. Gouverneur de la Bretagne, il entra dans la ligue après l'assassinat des Guise, en 1588, traita directement avec les Espagnols, et leur livra le port de Blavet. En 1598, il fit sa soumission à Henri IV. Trois ans après il alla commander en Hongrie l'armée de Rodolphe II, attaqué par les Turcs, obtint quelques succès, et mourut à son retour.

MERCY (François de). Général au service de Bavière, né à Longwy, en Lorraine, mort en 1645. Dans les guerres d'Allemagne contre les Français, il prit Rothweil, Nordlingen et Fribourg, qui lui fut reprise par le prince de Condé, après trois jours d'un combat acharné. Il opéra une retraite heureuse devant Turenne, et même le battit à Mergentheim. Vaincu de nouveau par le prince de Condé dans les plaines de Nordlingen, il mourut de ses blessures le lendemain du combat. On reproduisit sur sa tombe, près du champ de bataille, l'épitaphe antique : *Sta, viator, heroem calcas* : « Arrête, voyageur, tu foules un héros. »

MERGENTHEIM, ou **MARIENDAL** ou **MARIENTHAL**. Ville située sur la Tauber, dans le royaume de Wurtemberg. Le général de Mercy y battit Turenne en 1645.

MERIDA. *Emerita Augusta.* Ville située sur la Guadiana, dans l'Estramadure, en Espagne. Les Maures s'en emparèrent en 713; elle leur fut enlevée par Alphonse IX, roi de Léon, en 1230; et les Français l'occupèrent en 1810.

MÉRIDIEN (*Mar.*). En lat. *meridianus*, fait de *meridies*, midi (*medius dies*). On appelle ainsi un grand cercle imaginaire qui passe au zénith, au nadir et par les deux pôles. Il appartient au ciel ainsi qu'à la terre; il les partage en deux parties égales, dont l'une est désignée sous le nom d'*hémisphère oriental*, et l'autre sous celui d'*hémisphère occidental*. Lorsque le soleil parvient à la partie de ce cercle située sur l'horizon de l'observateur, il est *midi*; et il est *minuit* lorsque cet astre rencontre ce même cercle dans la région inférieure opposée. Le méridien varie pour chaque point des cercles parallèles à l'équateur ou à la ligne équinoxiale.

MÉRIE. *Voy.* Armée byzantine.

MÉRIS. Javelot dont on faisait autrefois usage.

MÉRITE (*Mar.*). *Meritum.* On appelle *mérite à la mer*, une apostille favorable inscrite sur le congé d'un marin, ou à côté de son nom sur les matricules.

MERJAZERGAH. Algérie. Les Français y eurent un engagement avec les Arabes, le 1er décembre 1840.

MERLÉE. Se disait, autrefois, du créneau d'une tour.

MERLETTE. Genre de casque dont on se servait au moyen âge.

MERLIN (*Mar.*). Petit cordage de deux ou trois fils de caret que l'on a commis ensemble, et dont les voiliers font usage pour coudre les ralingues des voiles principales.

MERLINER (*Mar.*). Coudre une ralingue avec le renfort d'une voile, travail qui s'exécute au moyen de fortes aiguilles, dans l'œillet desquelles on passe le merlin.

MERLON. Partie pleine qui se trouve entre les jours de deux embrasures d'une batterie de rempart, depuis le haut de ces deux jours jusqu'à la genouillère. Ordinairement le merlon a au dehors 5m,847, et à l'intérieur 3m,672. Le *demi-merlon* est l'espace compris entre l'embrasure et l'extrémité de l'épaulement du parapet. (*Voy.* Embrasure.)

MÉROÉ. Ville d'Éthiopie qui était située sur le Nil. Elle fut prise, l'an 1815 av. J.-C., par Moïse, commandant les troupes du roi d'Égypte.

MERRAIN (*Mar.*). Bois de chêne fendu en menues planches, dont on fait des douves de tonneau. Les tonneliers de la marine distinguent les douves ou *douelles* qui servent à monter des pièces, barriques et toute espèce de futailles, par merrain de *longaille* et merrain de *fonçaille* ou d'*enfonçure*.

MERRIMAC. *Voy.* Frégate cuirassée (page 561).

MERSEBOURG. Ville située sur la Saale, dans les États prussiens. Henri l'Oiseleur y battit les Hongrois en 933, et c'est dans ses environs, à Mœlsen, que se livra, en 1080, la célèbre bataille où périt Rodolphe de Rheinfelden.

MERS-EL-KEBIR. Ce port fut occupé par les Français le 14 décembre 1830. (*Voy.* Marsalquivir.)

MÉRY-SUR-SEINE. Bourg du département de

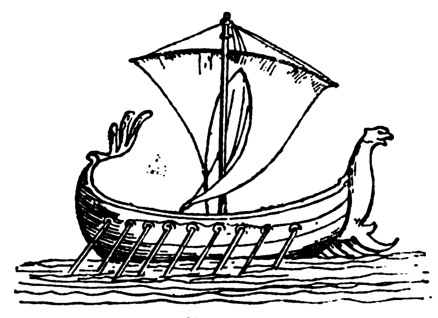
l'Aube. Un combat y fut livré, lors de l'invasion, entre les troupes françaises et les troupes des alliés, le 22 février 1814.

MÉSAIR. *Voy.* Mézair.

MÉSANCYLE. Du grec μέσος (mésos), milieu, et ἀγκυλίς (anculis), javelot. Espèce de dard dont on se servait autrefois, et qui était retenu par une courroie attachée au milieu de la hampe.

MESRAH. Ville de l'Égypte ancienne, qui était située sur les bords du Nil. Elle fut prise, en 640, par Amrou, chef des Sarrasins.

MESSAGÈRE (*Mar.*). Sorte de galère qu'employaient les Romains, et dont Sénèque parle en ces termes dans une lettre écrite à Lucilius : « Aujourd'hui ont apparu les galères appelées messagères, qu'on a coutume d'envoyer pour



Messagère
(d'après une peinture ancienne du musée de Naples).

annoncer l'arrivée de la flotte d'Alexandrie. La vue de ces vaisseaux réjouit les habitants de la Campanie. Tout le peuple de Pouzzoles monte sur les digues, et reconnaît aisément, quelque grande que soit la flotte, les galères messagères; car elles ont seules le privilége de déployer le *supparium,* nom qui désigne la voile haute que portent tous les navires, rien ne contribuant plus à accélérer le sillage du vaisseau que cette partie élevée de la voilure. »

MESSÈNE. *Messenæ.* Ville aujourd'hui ruinée du Péloponèse ou Morée, en Grèce. Ce fut sous les murs de cette ville qu'en l'an 184 av. J.-C., Philopœmen fut défait par Dinocrate. Emmené prisonnier et déposé dans un cachot, Philopœmen fut, l'année suivante, obligé de boire la ciguë. Ce grand capitaine était alors âgé de soixante-dix ans.

MESSINE. *Messana.* Ville au N.-E. de l'île de Sicile, sur le détroit de Messine. Les Mamertins s'en emparèrent l'an 289 av. J.-C. Appius Claudius battit sous ses murs les Syracusains, commandés par Hiéron, puis, peu après, l'armée carthaginoise, et commença ainsi la première guerre punique. Les Français occupèrent cette ville en 1675; les Espagnols en 1718; et sa citadelle tomba au pouvoir des Impériaux en 1719. Le 27 juillet 1860, Garibaldi fit son entrée dans Messine, et signa une convention militaire avec le général Clary; la citadelle seule demeura au pouvoir du roi de Naples, mais se rendit, le 13 mars 1861, au général piémontais Cialdini.

MESTRE (*Mar.*). Du lat. *magister,* maître. Nom que porte le grand mât de certains navires du Levant.

MESTRE DE CAMP. Ce grade, qui répondait à celui de colonel, fut créé par François I[er] pour commander les régiments de cavalerie légère.



Mestre de camp
(d'après M. de Marbot).

Louis XV, en 1730, ordonna que les chefs de régiment quitteraient le titre de *mestres de camp* pour prendre celui de *colonels;* mais ils le reprirent en 1780, époque à laquelle Louis XVI rétablit la charge de *colonel général.* Enfin, le roi ayant supprimé, par ordonnance du 17 mars 1788, toutes les charges de colonels généraux, les chefs de régiment furent désignés de nouveau sous le nom de *colonels.* (*Voy.* Colonel.)

MESTRE DE CAMP GÉNÉRAL. L'officier revêtu de cette charge, qu'avait établie Henri II en 1552, avait à l'armée une garde de cavalerie commandée par un lieutenant, et une vedette à l'entrée de son logis; il mettait quatre cornettes derrière ses armes. Le titre de *mestre de camp général* fut supprimé en 1791.

MESUREUR. *Voy.* Mensores et Metatores.

MÉTABOLE. *Voy.* Clise.

MÉTACENTRE (*Mar.*). Du grec μέτα (méta), près, et κέντρον (kentron), centre. Se dit particulièrement du point d'intersection d'une ligne verticale passant par le centre de gravité d'un bâtiment, avec la résultante de la pression latérale de l'eau, lorsque le navire se trouve incliné sur un bord ou sur l'autre, limite au-dessus de laquelle le centre de gravité ne peut être placé. — C'est le centre de pression d'un fluide sur un corps flottant, le point d'application de la *poussée du fluide.*

MÉTAL. Mot qui, au moyen âge, désignait indifféremment le cuivre ou l'étain dont on faisait emploi pour la fabrication des pièces d'artillerie.

MÉTAL D'AICH. Alliage métallique qui porte le nom de son inventeur, et qui est employé, en Autriche, pour la fabrication des canons de la

marine. Il se compose de 600 parties de cuivre, 382 de zinc et 18 de fer. Cet alliage est fort tenace; il peut être facilement martelé et travaillé; à froid, il supporte une courbure considérable sans se briser; et sa résistance est supérieure à celle du fer de meilleure qualité.

MÉTAPONTE. *Metapontum,* aujourd'hui *Torre di Mare.* Ville d'Italie. Elle fut prise par les Romains vers l'an 270 av. J.-C. Elle se déclara pour Annibal en 215, et fut reconquise par Rome vers 207.

METATORES. En français *mesureurs.* Officiers romains dont les fonctions étaient de choisir l'emplacement d'un camp et d'en déterminer l'orientation et les dimensions. (*Voy.* MENSORES.)

MÉTAURE. *Metaurus,* aujourd'hui *Metauro.* Fleuve de l'Ombrie qui se jette dans la mer Adriatique. Il est célèbre par la bataille qui fut livrée sur ses bords, l'an 207 av. J.-C., et dans laquelle Asdrubal, frère d'Annibal, fut vaincu et tué. Les consuls Néron et Livius commandaient les Romains. Ceux-ci firent un horrible massacre des vaincus, et Livius n'en fit épargner un petit nombre que « parce que, dit-il, il était bien qu'il en restât quelques-uns pour porter aux Carthaginois la nouvelle de la défaite de leur armée. »

METELLUS MACEDONICUS. Préteur l'an 148 av. J.-C. Il réduisit la Macédoine en province romaine, l'an 147. Dans la même année, il défit les Achéens à la bataille de la Scarphée, et s'empara de plusieurs villes importantes de la Grèce.

METELLUS NUMIDIUS. Consul l'an 109 av. J.-C. Après de grands avantages remportés en Numidie sur Jugurtha, que jusqu'alors on n'avait pu vaincre, il allait le faire prisonnier, quand le commandement lui fut enlevé et donné à Marius.

METELLUS PIUS SCIPIO. Créé consul l'an 52 av. J.-C., il suivit le parti de Pompée. Après la bataille de Pharsale, il alla en Afrique prêter appui à Caton et à Juba, et rassembler une armée contre César. Vaincu dans la journée de Tapsus, l'an 46 av. J.-C., il se donna la mort.

MÉTHONE. Aujourd'hui *Leuterochori.* Ville de la Macédoine, en Grèce, située sur le golfe Thermaïque. Philippe l'assiégea, la prit et la ruina, l'an 353 av. J.-C., mais il y perdit un œil. (*Voy.* ASTER.)

METIOSEDUM. Aujourd'hui *Meudon,* près Paris. Labienus, l'un des lieutenants de César, y livra bataille au chef gaulois Camulogène.

MÉTRAS. *Voy.* BOUGE ou BOULGE.

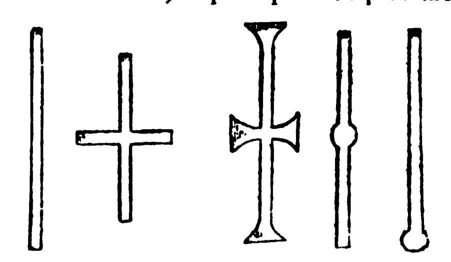
METTRE (*Mar.*). *Mettre un bâtiment en état,* c'est le réparer et l'armer; *mettre un bâtiment à flot,* c'est le faire flotter après l'échouage; *mettre un canot à la mer,* c'est débarquer un canot et le mettre à l'eau; *mettre son pavillon sur un bâtiment,* c'est, pour un officier amiral, s'embarquer sur ce bâtiment; *mettre le cap en route,* c'est diriger son navire suivant la route à faire; *mettre à sec,* c'est serrer toutes les voiles pour naviguer à mâts et à cordes; *mettre à la cape* ou *en panne,* c'est établir sa voilure de cape ou de panne; *mettre à l'autre bord,* c'est changer d'amarres ou virer de bord; *mettre en haut,* c'est reprendre ou relever la tournevire, lorsqu'en virant sur un câble, elle se trouve enroulée jusqu'au bas du cabestan; *mettre une ancre en mouillage,* c'est la dessaisir et la placer suspendue sur la serre-bosse et la bosse-debout.

METULUM. Aujourd'hui *Metling,* ville capitale des Japodes, peuple d'Illyrie. Elle fut assiégée et prise par César-Auguste.

METZ. *Divodurum,* puis *Metlis.* Place forte, chef-lieu du département de la Moselle, située au confluent de la Moselle et de la Seille. Metz fut, sous les rois de la première race, la capitale de l'Australie. Henri II s'en empara en 1552, et Charles-Quint l'assiégea sans succès la même année. François de Lorraine, duc de Guise, défendait la place, et repoussa les attaques durant 65 jours. Toutefois, ce siége fut cause de la destruction de 30 églises, dont quelques-unes renfermaient les tombeaux de plusieurs rois de la race carlovingienne, et de plusieurs autres monuments dont la ville était glorieuse. Sa citadelle date de 1566. — Metz possède une école d'application pour les élèves de l'artillerie et du génie. — Cette ville dépend du 3ᵉ grand commandement militaire, dont le quartier général est à Nancy, et est le chef-lieu de la 5ᵉ division militaire, dont les quatre subdivisions sont la Moselle, la Meuse, la Meurthe et les Vosges.

MEULAN. *Mellentum.* Petite ville du département de Seine-et-Oise. Elle fut prise par les Anglais en 1346; par Duguesclin en 1363; et par le duc de Bourgogne en 1417. Le duc de Mayenne tenta vainement de s'en emparer pendant les troubles de la Ligue.

MEURTRIÈRE. Ouverture pratiquée dans les murs d'une fortification, et par laquelle on peut tirer



Meurtrières.
(d'après la Bibliothèque archéologique de M. Gailhabaud).

à couvert sur les assiégeants. Les meurtrières sont des fentes verticales évasées à l'intérieur, ne recevant que le fusil, et ne pouvant servir qu'à un seul homme. La forme des meurtrières variait anciennement, suivant l'arme dont on se servait. Les ouvertures en croix étaient destinées au tir de l'arbalète; les fentes verticales, au tir de l'arc, et les trous ronds placés au milieu ou en bas de la fente étaient disposés pour les armes à feu.

du Nouveau-Mexique jusqu'au Rio-Gila et au Rio-Colorado; enfin, de l'embouchure du Rio-Colorado au Pacifique, une ligne parallèle à l'équateur aboutissant un peu au sud de San-Diego. La navigation du golfe de Californie, du Rio-Colorado, du Rio-Gila et du Rio-Grande était commune aux navires des deux nations. L'armée américaine restituait tous les points occupés par elle. — En compensation des territoires abandonnés (Texas, Nouveau-Mexique, Californie), le gouvernement de l'Union s'engageait : 1° à payer au Mexique la somme de 15 millions de dollars; 2° à satisfaire aux créances des citoyens de l'Union sur le Mexique, jusqu'à concurrence de 3 250 000 dollars. (*Voy.* la CARTE DU MEXIQUE.)

MEXIQUE (EXPÉDITION FRANÇAISE DE 1863 AU). Le dictateur Benito Juarez, que le parti libéral mexicain avait, en juin 1861, porté au pouvoir suprême par le renversement du parti clérical, ne tenait nul compte des plaintes des commerçants européens établis dans ce pays et qui avaient des créances à recouvrer sur les gouvernements précédents; les choses allèrent au point que leurs personnes mêmes cessèrent de trouver sécurité. Les trois États, Grande-Bretagne, France et Espagne, signèrent à Londres, le 31 octobre 1861, une convention pour une intervention commune au Mexique, et le 24 un *ultimatum* fut envoyé à Juarez. Sur son refus d'y obtempérer, le ministre plénipotentiaire français au Mexique se retira le 7 décembre et le ministre anglais le 16. Cependant l'Espagne, qui depuis longtemps était en rupture avec le Mexique, avait déjà envoyé une escadre qui entra dans les eaux de Vera-Cruz, le 8 décembre. Un mois après, le 7 janvier, l'escadre espagnole était rejointe par les escadres anglaise et française. Chaque escadre apportait son contingent de troupes. L'escadre de la France, placée sous le commandement du vice-amiral Jurien de la Gravière, se composait du *Masséna*, de l'*Ardente*, de la *Foudre*, de la *Guerrière*, de l'*Astrée*, du *Montézuma*, du *Berthollet*, du *Lavoisier*, du *Prony*, du *Chaptal*, du *Marceau*, de l'*Aube*, de la *Meuse*, de la *Sèvre* et de trois canonnières. L'armée de terre, sous les ordres du général de brigade comte Latrille de Lorencez, était formée du 1er bataillon de chasseurs à pied; de deux bataillons du 99e de ligne; de deux bataillons du 2e régiment de zouaves; d'un escadron du 2e régiment de chasseurs d'Afrique; de la 1re batterie du 9e régiment d'artillerie; d'un détachement du 1er escadron du train d'artillerie; de la 6e compagnie du 2e régiment du génie; d'un détachement d'ouvriers du génie; de la 1re compagnie légère du 3e escadron du train des équipages militaires; et d'un détachement d'ouvriers d'administration et d'infirmiers militaires: le tout comprenait environ 10 000 hommes. De leur côté, l'Espagne en avait envoyé 10 000; l'Angleterre 6 000.

Le 10 janvier, le général espagnol Prim, l'amiral français Jurien de la Gravière et l'amiral anglais Dunlop adressent une proclamation au peuple mexicain. Le 29, le ministère mexicain répond par des propositions; les trois plénipotentiaires jugent ces propositions inacceptables et ils décident de marcher sur Mexico.

Les pourparlers continuaient, tandis que les troupes avaient débarqué. Le 19 février on semble près de s'entendre. Un traité est conclu à Soledad, entre les commissaires alliés et le ministre mexicain, général Doblado. Il y est dit qu'on entrera immédiatement en négociation pour le règlement définitif du chiffre des réclamations des alliés, que leur validité est admise par le gouvernement mexicain. Les alliés, en attendant, auront faculté de camper à Cordova, Orizaba, Tehuantepec, localités plus saines que les environs de la Vera-Cruz, où la fièvre jaune les décime assez rudement. Dans le cas où les négociations viendraient à être rompues, ils sont tenus de reprendre leur position antérieure dans les environs de Vera-Cruz.

Cependant l'Empereur des Français refuse de ratifier le traité de Soledad; sur quoi, le 9 avril, les trois plénipotentiaires entrent à Orizaba en conférence pour se concerter sur leurs rapports ultérieurs avec le Mexique, en prenant pour base la convention de Londres du 31 octobre. L'Anglais et l'Espagnol déclarent que la convention de Solédad ayant reconnu la validité des réclamations qu'ils sont chargés d'appuyer, il n'y a plus de raison de commencer les hostilités. De son côté, le plénipotentiaire français soutient que le renversement du gouvernement de Juarez est indispensable pour garantir à l'avenir la protection des habitants français, et il signifie le même jour sa décision au gouvernement mexicain.

Les troupes anglaises et espagnoles se rembarquent. Les troupes françaises quittent la station saine de Paso-Ancho, occupée par elles en vertu du traité de Soledad, et reviennent à leur position antérieure de Cordova. De là le général Lorencez dénonce le commencement des hostilités. Le 28 avril il chasse les Mexicains de leurs positions fortifiées dans les montagnes de Coimbres, près du village d'Acutzingo.

Le 5 mai, il tente un assaut contre les hauteurs fortifiées de Guadalupe et Loreto, qui dominent la ville de Puebla, mais il est repoussé avec perte et se campe à Amazoc. Le 11 il se met en retraite sur Orizaba. La situation était difficile, il ne s'y montra point inférieur.

Six mois après, le général Lorencez faisait, le 20 octobre, de nobles adieux à ses soldats. « L'Empereur, leur disait-il, a décidé que le corps expéditionnaire du Mexique serait porté à 25 000 hommes et il en a donné le commandement à M. le général Forey. Jusqu'à la fin de ma vie je penserai avec orgueil aux jours de péril et de gloire que nous avons traversés lorsque je vous commandais en chef. Un jour l'histoire dira comment, après la retraite des Anglais, des Espagnols, et la défection des chefs de la partie de la nation mexicaine qui avait demandé l'intervention

française, un petit corps d'armée de 6000 hommes a pu se maintenir, intrépide et fier, au cœur d'un État immense, à 2500 lieues de son pays. »

Les Mexicains dont parle le général appartenaient au parti clérical sur lequel l'Empereur des Français avait résolu de s'appuyer pour jeter à bas le gouvernement de Juarez. Dès le début de l'expédition, des représentants de ce parti avaient été admis sous notre drapeau, au grave mécontentement de l'Angleterre et de l'Espagne qui rappelaient que la convention de Londres avait statué qu'on s'interdirait toute immixtion dans les affaires intimes du Mexique. Ce fut la principale raison mise en avant par eux lorsqu'ils se décidèrent à rembarquer leurs troupes et à laisser la France courir seule les chances d'une guerre dont le but se trouvait dès lors autre et plus compliqué que dans le principe.

Le général Forey fit d'Orizaba sa base d'opérations. Il y rassembla tous ses moyens d'attaque pour venir assiéger Puebla, le point sur lequel les Mexicains concentraient tous leurs moyens de résistance, destinés à couvrir la capitale, Mexico. Le pays était riche; mais les habitants, terrifiés par les proclamations de Juarez, se gardaient de rien mettre à la disposition des agents de notre armée. Il fallut se pourvoir de vivres, de mulets, etc., par la voie de mer, les envoyer acheter à la Havane, à la Martinique, aux États-Unis, où le besoin urgent, exploité par les vendeurs, fit qu'on paya des prix exorbitants, les amener ensuite de la Vera-Cruz par des chemins effroyables. (Un chemin de fer s'organisait, mais sa construction était difficile et demandait beaucoup de temps.)

Enfin, après environ six mois consacrés à des soins incessants et d'intelligents préparatifs, l'armée française se présentait devant Puebla le 18 mars. Elle comprenait :

1° La division du général Douay, ayant sous ses ordres : — 1re brigade, général l'Herviller, 1er bataillon de chasseurs à pied, 2e régiment de zouaves et 99e de ligne ; — 2e brigade, général Neigre, 7e bataillon de chasseurs à pied, 51e et 62e de ligne, 1er bataillon du 2e régiment de marine, 8e bataillon du régiment d'artillerie à pied, 4e compagnie du 1er escadron du train d'artillerie, 1re batterie du 9e régiment d'artillerie montée, 6e compagnie de sapeurs du 2e régiment du génie et un détachement de gendarmerie ; — le corps mexicain du général Marquez, composé de 800 fantassins et 200 cavaliers; et un autre petit corps mexicain, dit la *légion d'honneur*, composé d'officiers ayant pour chef le général Taboaba. (Le parti clérical mexicain avait repris confiance en voyant que notre armée s'était renforcée et il s'était rallié de nouveau à notre drapeau.) — Cette division investit la place à l'ouest et au nord.

2° La division du général Bazaine ayant sous ses ordres : — 1re brigade, général Bertier, 18e bataillon de chasseurs à pied, 1er régiment de zouaves et 81e régiment de ligne; — 2e brigade, général de Castagny, 20e bataillon de chasseurs à pied, 3e régiment de zouaves, 95e de ligne et un bataillon de tirailleurs algériens, 17e batterie du régiment d'artillerie de marine, une batterie de montagne, la 13e compagnie de sapeurs du 3e régiment du génie et un détachement de gendarmerie; — un corps mexicain commandé par le colonel la Pena, et un autre sous les ordres du colonel Trujeque. — Cette division investit la place à l'est et au sud.

Le général en chef avait pour chef d'état-major le colonel d'Auvergne. Le génie avait pour commandant supérieur le colonel Vialla; l'artillerie, le général de brigade de Laumière. L'administration était remise aux soins de l'intendant Wolf. Le chef d'escadron de gendarmerie Chavannes de Castel faisait fonction de grand prévôt.

Une brigade de cavalerie, général Mirandol, était formée de deux escadrons du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, deux escadrons du 2e, deux escadrons du 3e, deux escadrons du 12e régiment de chasseurs, et un demi-escadron du 5e régiment de hussards. Elle se partageait entre les deux divisions.

Quelques jours auparavant, le dictateur Juarez était venu de Mexico passer une grande revue des défenseurs de la place. Le chiffre s'élevait à 18000 hommes, infanterie et cavalerie. Les travaux de la défense étaient bien entendus, on en avait ajouté de nombreux pendant l'année qui s'était écoulée depuis la première attaque française. L'artillerie était puissante et bien servie.

En dehors de la place, un corps d'armée mexicain, commandé par le général Comonfort, et dont on évaluait la force au chiffre de 12000 hommes, surveillait les opérations des assiégeants et promettait de les inquiéter.

Le 23 mars la tranchée fut ouverte dans le fort de San-Xavier, à 650 mètres des ouvrages. Ce même jour, trois escadrons de chasseurs, commandés par le général Mirandol, ayant poussé une reconnaissance du côté où l'on soupçonnait se tenir Comonfort, rencontrèrent 2000 de ses cavaliers et les mirent en déroute. Le 29, après que l'artillerie eut éteint le feu des batteries de l'ennemi, l'assaut fut donné au fort par le général Bazaine à la tête d'une colonne composée du 1er bataillon de chasseurs à pied et du 3e de zouaves. Un autre bataillon de ce 3e zouaves et un bataillon du 51e de ligne formaient une seconde colonne de réserve.

Le fort emporté, et, après lui, le couvent de Guadalupite dont la prise exigea deux jours, l'ennemi n'en continua pas moins à se défendre dans l'intérieur de la ville et il fallut emporter un à un les îlots de maisons. L'artillerie française, qui devait ménager ses munitions et son personnel relativement inférieurs dans cette guerre de rues barricadées, si défavorable à l'assaillant, imagina de construire une sorte de

blockhaus sur roues (*Voy.* MUSCULUS), pouvant contenir un obusier de montagne, ses servants et cinq ou six tirailleurs. Pendant que le canon bat les barricades, enfile les rues et empêche les rassemblements de s'y former, quelques hommes peuvent faire marcher facilement ce blockhaus qui avance dans les rues sans que les balles puissent atteindre les hommes. — Le passage des rues sous la fusillade s'exécuta encore au moyen de caponières volantes composées de compartiments mobiles qui se rassemblent sur le terrain; chaque compartiment est porté par des soldats qui s'en servent comme d'un large bouclier. (*Voy.* MANTELET.)

Tandis que cette rude défense se prolongeait, le colonel Brincourt, dans la journée du 14, en conduisant une reconnaissance, rencontra et battit 3000 hommes de l'armée de Comonfort.

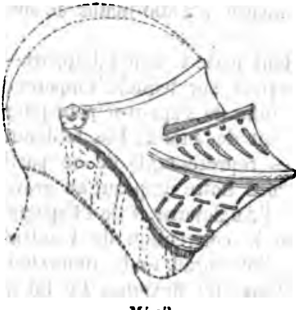
Dans les premiers jours de mai, cette armée de Comonfort, que Juarez était venu visiter, parut vouloir prendre l'offensive, en même temps que les assiégés tentaient une sortie. Dans la nuit du 7 mai, le général Bazaine, à la tête de 4 bataillons, 4 escadrons, avec 8 pièces d'artillerie, se porte vers l'armée ennemie à San-Lorenzo, et le 8 au matin, il la met en pleine déroute.

Les assiégés souffraient de la famine; la défaite de Comonfort ruinait toutes leurs espérances d'être secourus et ravitaillés. D'un autre côté, la tranchée avait été ouverte devant le fort de Teotimehuacan, leur dernière position, et le feu de l'artillerie française venait, le 16 mai, d'en détruire l'armement en deux heures de temps. Deux vigoureux assauts se préparaient. Le général Ortega se décida à capituler. Il demandait à sortir de la place avec armes et bagages et avec la faculté de se retirer sur Mexico. Le général Forey exigea que la garnison déposât les armes et se rendit prisonnière. Dans la nuit du 16 au 17 mai, le général Ortega prononça la dissolution de son armée, fit briser les armes, enclouer les canons, sauter les magasins à poudre et envoya un parlementaire annoncer que la garnison avait fini sa défense et se mettait à la disposition de l'assiégeant. Le matin venu, 12000 hommes, la plus grande partie sans armes, sans uniforme, sans équipement, se constituèrent prisonniers dans le camp français, avec leurs officiers au nombre de 1000 à 1200, dont 26 généraux et plus de 200 officiers supérieurs. Puebla rendue, et les deux armées du Mexique anéanties, le chemin de la capitale était ouvert.

Le 10 juin, le général Forey, à la tête de l'armée française, faisait dans Mexico une entrée triomphale. Cette expédition a valu au général Forey le bâton de maréchal de France.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le maréchal, rentré en France, a été remplacé dans le commandement en chef par le général Bazaine qui, tout en combattant les guerillas par nos troupes et des contre-guerillas, prépare une expédition contre San-Luiz de Potos, où s'est retiré l'ancien président Juarez.

MÉZAIL. On appelait ainsi l'ensemble des parties qui, dans le casque, étaient destinées à protéger la figure. Dans certains casques, le masque était d'une seule pièce et se relevait pour découvrir la figure; dans d'autres, il se composait de deux ou d'un plus grand nombre de parties, s'élevant vers le front ou s'abaissant sur la mentonnière. (*Voy.* MENTONNIÈRE.)


Mézail
(*d'après le Musée d'artillerie*).

MÉZAIR ou **MÉSAIR.** De l'italien *mezz'aria*, *demi-air*, terme de manége. C'est un saut qui, bien qu'au nombre des *airs relevés*, ne l'est pourtant qu'un peu plus que le *terre-à-terre*, mais est moins écourté et plus avancé que la *courbette*. On l'appelle aussi demi-courbette. On ne fait exécuter ce mouvement au cheval que dans les changements de main de deux pistes et dans les voltes et demi-voltes. (*Voy.* COURBETTE, etc.)


Mézair

MÉZANCE (*Mar.*) On appelait ainsi la chambre du comité d'une galère.

MÉZIÈRES. *Maceriæ*. Ville située sur la Meuse, et chef-lieu du département des Ardennes. L'armée de Charles-Quint, commandée par le comte de Nassau, l'assiégea en 1521; mais, défendue par Bayard, elle résista à toutes les attaques. Les Prussiens la bombardèrent en 1815. — Mézières est le chef-lieu de la 3ᵉ subdivision de la 4ᵉ division militaire, dont le chef-lieu est à Châlons-sur-Marne.

MEZRAG. Ce mot qui, en arabe, signifie lance, désigne, en Algérie, un gage d'union qui lie irrévocablement deux guerriers. Dès lors chacun d'eux devient, par le fait de ce don mutuel, le

naya, l'ami, le compagnon d'armes, l'*alter ego* de l'autre. Dans l'origine, le mezrag était sans doute une lance, comme son nom l'indique; mais aujourd'hui cette offrande est laissée au choix du donateur. Néanmoins, elle consiste presque toujours, soit en un fusil ou un yatagan, ou une gibecière, ou un burnous, ou quelque autre objet portatif. Le mezrag est un dépôt sacré qu'on ne peut, sans honte, perdre ou laisser aux mains de l'ennemi. Chaque naya doit défendre son mezrag jusqu'au dernier soupir; et, à la fin de l'association, il est tenu de le rendre intact à celui dont il l'a reçu. Enfin, si l'un des nayas vient à succomber dans la lutte engagée en commun, le devoir de son compagnon est de le venger à tout prix.

MEZZANIN (*Mar.*). Se disait du troisième mât de certaines galères.

MIAOULIS ou MIOLIS (André). Amiral grec, né en 1772, mort en 1836. Il acquit une véritable célébrité durant la guerre de l'indépendance de la Grèce contre les Turcs, de 1821 à 1829.

MI-CANAL (*Mar.*). Naviguer à mi-canal, se dit quand un bâtiment ne s'écarte pas du milieu d'un canal.

MIDAIUM. Ville aujourd'hui inconnue de la Phrygie. Sextus Pompée y fut fait prisonnier par les partisans d'Antoine, l'an 34 av. J.-C.

MIDDELBOURG. Ville de la province de Zélande, royaume de Hollande. Elle est située dans l'île de Walcheren, sur un large canal qui communique avec la mer du Nord. Les Espagnols l'enlevèrent aux Hollandais en 1574; les Français l'occupèrent en 1795; et les Anglais la leur enlevèrent en 1809.

MIDÉE. Ville de l'Argolide, dans la Grèce ancienne. Les Spartiates y défirent les Arcadiens et les Argiens, l'an 367 av. J.-C.

MIDSHIPMAN (*Mar.*). Dans la marine anglaise et la marine russe, ce nom correspond à notre nom *élève de marine*.

MIÉJOUR (*Mar.*). On appelle ainsi le vent de sud dans la Méditerranée.

MIGERAT. Nom que portait, au moyen âge, une espèce de flèche ou de dard.

MIGLAIVE. S'est dit pour glaive ou épée d'une longueur moyenne. C'était aussi le nom d'une espèce de hallebarde.

MIGRAINE. Nom qui fut donné, dans l'origine, aux grenades d'artifice. — Les idiomes du Midi désignent ainsi la grenade ou fruit du grenadier.

MILAN. *Mediolanum*. Capitale de la Lombardie, en Italie. Elle est située sur l'Olona, et l'on attribue sa fondation aux Gaulois, vers l'an 600 av. J.-C. Elle fut saccagée par Attila en 452; assiégée par Uraïas, neveu de Vitigès, en 538; prise par les Lombards en 568; pillée et incendiée par Frédéric Barberousse, en 1162; prise, en 1536, par les Espagnols, qui la conservèrent jusqu'en 1700; par le roi de Sardaigne et le maréchal de Coigny en 1733; par les Espagnols, sous le commandement de l'infant don Philippe, en 1745; elle fut occupée par Masséna en 1796; par les Autrichiens et les Russes en 1799; et par Napoléon Ier en 1800. Enfin, l'armée franco-sarde y fit son entrée en 1859. Depuis la paix de Villafranca, la Lombardie et sa capitale Milan font partie du nouveau royaume d'Italie.

MILET. *Miletus*, aujourd'hui *Palatcha*, dans l'Anatolie. Ancienne ville de Carie, située sur le golfe Latinique. Elle fut assiégée par les Lydiens l'an 1130 av. J.-C.; et ruinée par les Perses de l'an 504 à l'an 496 av. J.-C.

MILHAU. *Æmilianum*. Ville du département de l'Aveyron, située sur la rive droite du Tarn. C'était dans nos guerres de religion une des places fortes des protestants. Louis XIII la fit démanteler.

MILIANA. Ville de la province d'Alger, dans le bassin du Chéliff. Elle fut occupée par les forces d'Abd-el-Kader en 1834, et par le maréchal Valée en 1840.

MILICE. Du latin *militia*, formé de *milites*, soldats. Le mot *militia* ou *miltia* se rapporte aux levées qui, dans la Rome primitive, s'opéraient à raison de *mille* (*millia*) hommes par tribu. En France, le mot milice a signifié *art de la guerre*; plus tard il servit à désigner la profession des armes, et enfin on l'a appliqué, depuis le quinzième siècle, aux levées temporaires de bourgeois et de paysans, faites dans certaines circonstances, et l'on a dit les *milices communales*, les



Milice de l'arrière-ban (1547)
(d'après M. de Noirmont).

milices urbaines. Ce dernier genre de milice a reçu les noms de *garde bourgeoise*, de *garde civique* et de *garde nationale*. En Angleterre et aux États-Unis, on a conservé le nom de *milice*. Ces corps existaient déjà à l'époque mérovingienne,

et l'on voit figurer dans les armées de Chilpéric les milices de la Touraine, du pays de Bayeux, du Mans, de l'Anjou et d'autres provinces. Le service des milices urbaines n'eut d'importance qu'à l'époque de l'établissement des communes, époque à laquelle on les voit marcher à la guerre sous les ordres de leurs curés. Sous Louis VI, on les voit défendre énergiquement la royauté ; et, à la bataille de Bouvines, on les retrouve rangées autour de l'étendard royal. Toutefois, ces milices n'étaient obligées de servir à leurs frais que jusqu'à une certaine distance de la ville ; il y en avait même qui ne devaient s'en éloigner que de manière à pouvoir y revenir coucher, attendu que le but de leur institution était particulièrement la défense de la cité. A Paris, la milice urbaine portait le nom de *guet assis*. (*Voy.* GUET et GARDE NATIONALE.)


Milice (1757)
(d'après M. de Marbot).

« Indépendamment des régiments d'infanterie, dit M. de Marbot (seconde partie des *Costumes militaires français*), on comptait, dans chaque généralité ou province de France, des régiments et bataillons de *milice*, formés, par ordonnance du 25 février 1726, d'hommes *tirés au sort* dans les villes, bourgs et villages. Les *miliciens* devaient avoir seize ans révolus et la taille de cinq pieds au moins ; on les employait à la garde des places fortes et à l'escorte des convois. » Il y eut d'abord 122 bataillons, qui furent réduits à 100 en 1736 ; ils eurent une compagnie de grenadiers en 1744, et, l'année suivante, ils formèrent 7 régiments d'un bataillon, sous le nom de *grenadiers-royaux*. Ces régiments n'avaient pas de drapeaux.

En 1771, les *milices* prirent le nom de *régiments provinciaux*, et formèrent cinquante-quatre régiments portant chacun un nom de ville. Les *grenadiers-royaux* furent conservés et portés à 12 régiments ; les enrôlements s'effectuaient toujours par la voie du tirage au sort.

Il y avait également des *milices garde-côtes* qui étaient levées sur tous les habitants des côtes.

Les milices servirent avec beaucoup de distinction, notamment à la bataille de la Marsaille, où douze de ces régiments, qui ne faisaient que sortir de leurs provinces, combattirent avec autant de valeur et de fermeté que les vieilles troupes.

« Depuis deux siècles, dit le savant général Bardin, le terme *armée*, peu clair lui-même, a prévalu sur celui de *milice*, ou plutôt a fait confusion avec lui. Les écrivains du siècle dernier emploient, l'un pour l'autre, ces termes, qui diffèrent cependant. » Selon une définition nouvelle que le général propose et qu'il a adoptée dans son *Dictionnaire de l'armée de terre*, la *milice* d'un État embrasserait les forces militaires, les réserves, les vétérans, les morte-payes, les gardes bourgeoises nationales, municipales, provinciales, urbaines, les corps sédentaires, la landwher, la landsturm. Ceci posé, il divise la milice en partie *active* et en partie *inactive*. La partie active, qu'il appelle *force armée*, se décompose en une partie *mobile*, qui comprend l'*armée de terre* et (si l'État est maritime) *l'armée de mer*, et une partie non *mobile* (sauf les cas extraordinaires), qui est la garde nationale ou les corps analogues. La partie inactive est celle qui a acquis le droit au repos et la *jouissance* d'une retraite pécuniaire, sur quelque *élément* qu'elle ait combattu et en quelque arme qu'elle ait servi.

La proposition nous semble rationnelle ; l'usage viendra-t-il la sanctionner ? En attendant, nous ferons remarquer, avec le général Bardin, que la première conséquence de l'adoption de cette proposition serait de rendre synonymes les deux mots : *milice* et état *militaire*, et que le ministère français ne semble pas pénétré de cette pensée, puisque, dans les annuaires qu'il publie, sous le nom d'*État militaire*, on ne voit figurer que l'armée, sans que ces annuaires mentionnent ni la garde nationale ni la partie non active.

MILICE PALATINE. On appelait ainsi, à Rome, une milice fictive composée des gens de police et des gens de finance.

MILICE PERPÉTUELLE. Son établissement en France date de 1445.

MILITAIRE. *Militaris*. Se dit pour soldat. Le général Moreau s'est servi de ce mot comme d'un terme collectif : *Un militaire immense*, pour dire des armées considérables.

MILITARISME. Quelques auteurs de notre époque ont fait usage de ce néologisme pour signifier le système militaire.

MILITER. S'est dit pour combattre.

MILLE (*Mar.*). Le mille *marin* de France = 1/3 de la lieue *géographique* ou *marine* (c'est la lieue de 20 au degré, adoptée dans toutes les marines du globe), soit 1^kil.^,8522.

Nous avons en France le mille *itinéraire* = 1^kil.^,9490. Le mille *marin* ou *géographique* carré = 1/9 de lieue marine carrée = 3^kil.^,430768 carrés.

Le *statute mile* anglais = 1^kil.^,6093 ; il est d'usage aux États-Unis.

Le *square mile* anglais et américain, mesure de surface, ayant un mille de côté, = 2^kil.^,5898945 carrés. (*Voy.* LIEUE, LOCH et NŒUD.)

MILLESIMO. Bourg de la division de Gênes, Italie. Il est situé sur la Bormida. Les Français y battirent les Autrichiens le 14 avril 1796. On fit 8 à 9000 prisonniers, parmi lesquels se trouvaient un lieutenant général, environ 30 officiers supérieurs, et plusieurs régiments presque entiers.

MILO. L'une des Cyclades. Sa population fut réduite à l'esclavage lors de la guerre du Péloponèse, en 416 av. J.-C.

MILTIADE. Général athénien. A Marathon (*Voy.* ce mot), lors de l'invasion de Darius, Miltiade défit, au dire des historiens, 300 000 Perses avec 1 200 Athéniens seulement. Chargé ensuite de reprendre les îles de la mer Égée, il échoua sous les murs de Paros. Cette défaite, devant laquelle l'ingratitude des Athéniens oublia la gloire de Marathon, attira au héros une condamnation à l'amende de 50 talents (278 045 fr.). Faute de pouvoir payer cette amende, Miltiade fut jeté en prison et y mourut des suites d'une blessure reçue au siége de Paros.

MILVIUS (PONT). Aujourd'hui *Pont de Moli*, sur le Tibre. En avant de ce pont se donna, en 312, la bataille à la suite de laquelle Maxence, vaincu par Constantin, se noya dans le fleuve.

MINA (DON FRANCISCO ESPOZ Y). Fameux chef de partisans espagnols, né dans la Navarre en 1781, mort en 1836. Il était à la tête des guerillas qui, en 1809, firent aux Français un mal considérable. Il se mesura même en ligne, et sans désavantage, avec nos troupes, et gagna le grade de maréchal de camp. Mécontent de l'absolutisme de Ferdinand, il quitta, en 1814, l'Espagne, où il ne rentra qu'en 1820. Le gouvernement constitutionnel le fit capitaine général de la Galice. En Catalogne il tint quelque temps en échec, dans la guerre de 1823, le corps du maréchal Moncey ; toutefois, contraint de céder, il signa une convention honorable, et se réfugia en Angleterre. Il reparut encore en Espagne en 1834, toujours au service des idées libérales, mais une maladie ne tarda point à l'emporter.



Mina
(d'après Galtertex).

MINAHOUET (*Mar.*). Planchette percée d'un trou ; instrument dont les cordiers font usage pour garnir un filin, en l'entourant d'un fil de caret ou d'une ligne. — Ce mot désigne aussi un petit appareil de cordages qui sert, à bord des petits bâtiments, pour roidir les haubans.

MIN-BACHI. Officier persan qui a mille hommes sous ses ordres.

MINCIO. *Mincius.* Fleuve d'Italie. Il sort du lac de Garde et arrose les provinces de Vérone et de Mantoue. L'an 197 av. J.-C., le consul romain C. Cornelius défit, sur les bords de ce fleuve, les Gaulois Insubriens, qui laissèrent 35 000 morts sur le champ de bataille. Le passage du Mincio fut forcé par le général Brune, les 25 décembre et jours suivants en 1800 ; et une bataille y fut livrée le 8 février 1814. L'armée franco-sarde franchit aussi le Mincio en 1859. *Voy.* ITALIE (CAMPAGNE D').

MINDEN. Ville de Westphalie, en Prusse, située sur la rive gauche du Weser. Elle fut assiégée et prise par les Impériaux, sous le commandement du comte de Tilly, en 1626, et par le duc de Broglie, en 1759. Ce fut aussi dans ses environs, à Todenhausen, que, le 9 juillet de la même année, le maréchal de Contades fut complétement défait par le prince Ferdinand de Brunswick. Les Français s'emparèrent de Minden en 1806.

MINDONE. Lieu de la Mésopotamie où, l'an 529, une armée de Justinien fut défaite par les Perses.

MINE. De l'italien *mina*, lequel provient du bas latin *minera*. Ce mot, en termes de guerre, désigne une galerie souterraine pratiquée par l'assiégeant sous un bastion, un rempart, etc., dans le but de le faire sauter par le moyen de la poudre à canon. L'usage des mines remonte à la plus haute antiquité. Dans l'origine elles ne consistaient qu'à pratiquer sous les pas de l'ennemi un terrain qui, cédant dès que celui-ci s'avançait, l'ensevelissait dans les décombres. Plus tard, les Grecs et les Romains eurent recours aux travaux souterrains ou mines, pour séparer les murs et les tours des villes. C'était aussi par ces sortes de canaux que l'on pénétrait sous la muraille ou le rempart d'une place assiégée.

Voici de quelle manière on fit usage de la mine au siége du château de Bores, par Philippe-Auguste ; c'est la reproduction de la méthode suivant laquelle procédaient les peuples de l'antiquité : « Les assiégeants construisent avec des claies, des cuirs et de forts madriers, un *chat* sous lequel une jeunesse d'élite puisse se cacher en sûreté, tandis qu'elle travaillera sans relâche à combler les fossés ; puis, lorsque ceux-ci sont comblés, les chevaliers appliquent leurs boucliers contre les remparts, et, ainsi protégés, les mineurs travaillent avec des instruments pointus et des piques à entailler les murailles ; et, de peur que le mur, venant à s'écrouler, n'écrase par son poids et ne frappe les travailleurs d'une mort indigne d'eux, on étançonne avec de petits troncs d'arbres et des pièces de bois rondes la portion de la muraille qui demeure comme suspendue et menace incessamment les ouvriers. Lorsque ceux-ci croient avoir assez creusé, ils mettent le feu à ces supports, et la flamme les ayant consumés, la muraille s'écroule. »

C'est au siége de Constantinople, en 1453, que l'on trouve la première mention de l'usage fait en Europe de la poudre dans les mines. « Les Turcs, dit le chroniqueur grec Georges Phrantza, avaient creusé une mine, mais un Allemand, nommé Jean, très-habile à machiner le feu grégeois, fit creuser et préparer ingénieusement une contre-mine avec le feu liquide ; les Turcs donc arrivant avec joie, lui-même alluma le feu et brûla beaucoup d'entre eux. Les Turcs, à leur

tour, allumèrent le feu liquide qu'ils avaient préparé à l'avance, ce qui ne leur réussit en rien, seulement une petite partie d'une vieille tour tomba par la *détonation* du feu. »

Cette citation ruinerait l'assertion de l'Italien Tiraboschi, quand il attribue l'invention de la mine à explosion à Georges de Sienne, architecte de Frédéric, duc d'Urbin, et lui donne pour date l'an 1482. Cinq ans après, en 1487, un ingénieur au service des Génois essaye, sans résultat, un moyen semblable contre la ville de Sarzanella qui appartenait aux Florentins, et était défendue par eux. L'Espagnol Pierre de Navarre, qui assistait à ce siége en simple volontaire, devine les causes du non-succès, et, plus heureux, contribue, par le *jeu des fourneaux*, à la prise de Céphalonie sur les Turcs, en 1501.

On appelle *puits de la mine*, l'ouverture qu'on fait en terre à la profondeur de l'entrée des galeries qu'on veut pratiquer; *chambre* ou *fourneau de la mine*, le lieu destiné à recevoir la charge de poudre; *saucisson de la mine*, le rouleau de toile rempli de poudre dont on se sert pour mettre le feu à la charge de la mine; et *entonnoir de la mine*, le trou que forme la mine quand elle saute. — *Éventer la mine*, c'est découvrir le lieu où l'ennemi l'a pratiquée, et en empêcher l'effet.

Au siége de Rhodes, en 1522, siége où l'on employa plus de cinquante mines et cent contre-mines, un gentilhomme bressan, Martinengue, imagina d'employer dans la mine, pour *écoute* du travail de l'ennemi, un tambour dont la peau, chargée de quelques balles d'arquebuse, frémit au moindre coup donné dans le terrain avoisinant par un contre-mineur. (*Voy.* CONTRE-MINE.)

MINER. C'est pratiquer une mine sous un ouvrage fortifié.

MINEUR. Celui qui est employé aux travaux des mines pratiquées pour l'attaque ou la défense des places. On appelait autrefois *attachement de mineur*, l'opération de siége qui consistait à introduire un mineur dans un trou pratiqué au rempart, après la descente du fossé, pour que ce mineur continuât l'excavation du rempart. — De Thou fait mention, à l'année 1586, d'un corps de mineurs qui fut organisé, dans les Pays-Bas, pour forcer le prince de Parme à lever le siége de Nuits. Plus tard, le corps des mineurs fut réuni à l'artillerie, puis, en 1758, au génie militaire. Enfin, après plusieurs variations dans l'organisation et les attributions de ce corps, les mineurs se trouvent aujourd'hui réunis aux sapeurs du génie, et une compagnie de mineurs marche en tête de chaque bataillon de sapeurs. — Dans l'armement des forteresses on compte un pistolet ou un mousqueton de mineur par soixante et dix fusils d'infanterie. (*Voy.* GÉNIE MILITAIRE et SAPEURS MINEURS.)


Mineur.
(*d'après M. de Marbot*).

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT DE LA GUERRE. Dans l'origine, les grands officiers de la couronne signaient les lettres patentes et les expéditions. Sous la 1re race, il y avait sept grandes charges, savoir : 1° maire du palais; 2° duc ou gouverneur de province; 3° comte ou gouverneur de ville; 4° comte du palais; 5° comte de l'étable; 6° référendaire; 7° chambrier.

Sous la 2e race, on comptait dix grands officiers : 1° le grand aumônier; 2° le grand chancelier; 3° le grand chambrier; 4° le comte du palais ou grand maître; 5° le sénéchal, institué par Charlemagne; 6° le grand échanson; 7° le comte de l'étable (depuis *connétable*); 8° le grand maréchal; 9° le grand veneur; 10° le fauconnier.

Sous la 3e race, il n'y avait plus que cinq officiers qui signassent les chartes : 1° le sénéchal; 2° le bouteiller; 3° le chambrier; 4° le connétable; 5° le chancelier.

Les chartes furent ensuite signées par les notaires, qui prirent le titre de *notaires-secrétaires*. Parmi ces derniers, il y en eut quelques-uns que le roi distingua des autres et qui furent nommés *clercs du secret*. Telle est la première origine des secrétaires d'État. Charles VII fixa le nombre des notaires-secrétaires à douze, et leur donna des commissions pour signer en finance. Cet ordre fut observé jusqu'au règne de Henri II.

Henri II, par un règlement arrêté à Haute-Bruyère, le 1er avril 1547, réduisit les titulaires de ces charges à quatre, leur donna le nom de *secrétaires des commandements et finances*, et leur attribua à chacun un certain nombre de provinces et de pays étrangers, dont ils eurent mission d'expédier toutes les affaires.

1° Guillaume Bochetel, seigneur de Sassy, eut : la Normandie, la Picardie, la Flandre, l'Écosse et l'Angleterre;

2° Côme Clausse, seigneur de Marchaumont : la Provence, le Languedoc, la Guienne, la Bretagne, l'Espagne et le Portugal;

3° Claude de L'Aubespine, baron de Châteauneuf : la Champagne, la Bourgogne, la Bresse, la Savoie, l'Allemagne et la Suisse;

4° Jean du Thier, seigneur de Beauregard : le Dauphiné, le Piémont, Rome, Venise, le Levant. Lyon.

De L'Aubespine fut le premier qui, comme l'un des ministres plénipotentiaires pour la paix conclue avec l'Espagne au Cateau-Cambrésis, le 3 avril 1559, prit dans ce traité le titre de *secrétaire d'État*; depuis, ce titre a toujours été donné à ses successeurs dans leurs provisions.

Le 8 septembre 1588, Henri III ayant remer-

cié les secrétaires d'État en fonctions, ainsi que leurs survivanciers, créa, le 15 du même mois, quatre nouvelles charges de secrétaire d'État, et décida, le 1er janvier 1589, qu'il y en aurait un pour la guerre, un pour les affaires étrangères, le commerce et la marine, un pour la maison du roi, et un pour l'intérieur du royaume.

Louis de Révol, déjà pourvu de sa charge depuis le 15 septembre 1588, eut le département de la guerre.

DATE de la nomination.	NOMS.	DATE de la cessation des fonctions.
1589 janv. 1er	Révol (Louis de).	24 sept. 1594
1594 sept. 30	Villeroi (Nicolas de Neufville de).	3 mars 1606
1606 mars 4	Puisieux (Pierre Brulart, marquis de).	9 août 1616
1616 août 9	Mangot de Villarceau. (*Int.*) (1)	25 nov. 1616
1616 nov. 30	Richelieu (Armand-Jean du Plessis de), évêque de Luçon.	1er mai 1617
1617 mai 1er	Mis de Puisieux. (2e f.)	5 févr. 1624
1624 févr. 5	Le Beauclerc (Charles), sr d'Achères.	13 oct. 1630
1630 déc. 11	Servien (Abel), marquis de Sablé.	10 févr. 1636
1636 févr. 12	Sublet des Noyers (Fr.), Bon de Dangu.	10 avril 1643
1643 avril 13	Le Tellier (Michel).	24 févr. 1662
1651 janv. »	Comte de Loménie-Brienne, min. des aff. étrang. (*Int.*)	» déc. 1651
1662 févr. 24	Louvois (François-Michel Le Tellier, marquis de).	16 juill. 1691
1691 juill. 16	Barbesieux (Louis-François-Marie Le Tellier, marq. de).	5 janv. 1701
1701 janv. 8	Chamillart (Mich. de), Mis de Cani, seign. de Courcelles.	9 juin 1709
1709 juin 17	Voysin (Daniel-Fr.).	15 sept. 1715
1715 sept. 15	Villars (Louis-Hector, duc de), maréchal de France (2).	24 sept. 1718
1718 sept. 24	Le Blanc (Claude).	1er juill. 1723
1723 juill. 4	Breteuil (François-Victor Le Tonnelier, marquis de).	16 juin 1726
1726 juin 19	Le Blanc (Claude). (2e fois.)	19 mai 1728
1728 mai 22	Angervilliers (Nic.-Prosp. Bauyn d').	15 févr. 1740
1740 févr. 20	Marquis de Breteuil (2e fois.)	7 janv. 1743
1743 janv. 8	Argenson (Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d').	1er févr. 1757
1757 févr. 1er	Paulmy (Ant.-René de Voyer d'Argenson, marquis de).	25 févr. 1758
1758 mars 3	Belle-Isle (Louis-Charles-Aug. Fouquet, duc de), mar. et pair de France.	26 janv. 1761
1761 janv. 27	Choiseul (Étienne-Fr., duc de), lieut. gén., pair de France.	24 déc. 1770
1771 janv. 6	Monteynard (Louis-François, marquis de), lieutenant gén.	27 janv. 1774
1774 janv. 30	Aiguillon (Emman.-Armand de Vignerot du Plessis-Richelieu, duc d'), lieut. gén., pair de France.	2 juin 1774
1774 juin 5	Muy (Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte du), lieut. gén.	10 oct. 1775
1775 oct. 27	St-Germain (Claude-Louis, comte de), lieutenant général.	27 sept. 1777
1777 sept. 27	Montbarey (Alex.-Marie-Eléon. de Saint-Maurice, prince de), maréchal de camp.	18 déc. 1780
1780 déc. 19	Comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères. (*Int.*)	22 déc. 1780
1780 déc. 23	Ségur (Philippe-Henri, Cte de), lieut. gén.	29 août 1787
1787 août 29	Baron de Breteuil, ministre de la maison du roi. (*Int.*)	24 sept. 1787
1787 sept. 24	Loménie-Brienne (L.-Marie-Athan., comte de), lieut. gén. (1).	28 nov. 1788
1788 nov. 30	Puységur (P.-Louis de Chastenet, comte de), lieut. gén.	12 juill. 1789
1789 juill. 13	Broglie (Victor-Fr., duc de), maréchal et pair de France.	15 juill. 1789
1789 juill. 15	Comte de St-Priest (Guignard), ministre de l'int. (*Int.*)	4 août 1789
1789 août 4	La Tour du Pin Gouvernet (Jean-Frédéric de), comte de Paulin, lieut. gén.	8 nov. 1790
1790 nov. 16	Duportail (Louis Le Bègue de Presle), maréch. de camp (2).	2 déc. 1791
1791 déc. 6	De Narbonne (L.-Marie-Jacques-Amalric), maréch. de camp.	9 mars 1792
1791 déc. 11	De Lessart (Valdec), m. des aff. étr. (*Int.*)	8 janv. 1792
1792 mars 9	De Grave (Pierre-Marie, Mis de), m. de camp.	8 mai 1792
1792 mai 9	Servan (Joseph), mar. de camp.	12 juin 1792
1792 juin 12	Dumouriez, lieut. gén., ministre des affaires étrangères. (*Int.*)	16 juin 1792

(1) Les lettres *Int.* indiquent les ministres *intérimaires*.

(2) A la mort de Louis XIV, un édit du mois de septembre 1715 établit un conseil de la guerre, dont Villars est le président; et un autre édit de janvier 1716 supprime la charge de secrétaire d'État de la guerre, qui est rétablie le 24 septembre 1718.

(1) Ord. du 9 octobre 1787, instituant un conseil d'administration.
(2) 2 décembre 1791, création du comité central de la guerre.

DATE de la nomination.	NOMS.	DATE de la cessation des fonctions.
1792 juin 16	Lajard (Pierre-Aug.), adjudant gén., colonel de la garde nat. de Paris.	23 juill. 1792
1792 juill. 23	Abancourt (Charles-Xavier-Jos. Francqueville d'), adj. gén. colonel.	10 août 1792
1792 août 1er	Clavière, ministre des contrib. et des rev. publics. (*Int.*)	21 août 1792
1792 août 21	Servan, maréchal de camp. (2e fois.)	6 oct. 1792
1792 oct. 7	Lebrun, ministre des affaires étrangères. (*Int.*)	18 oct. 1792
1792 oct. 8	Pache (Jean-Nicolas).	2 févr. 1793
1793 févr. 4	Beurnonville (Pierre de Riel de), lieut. général.	30 mars 1793
1793 mars 30	Lebrun, min. des aff. étrangères. (*Int.*)	4 avril 1793
1793 avril 4	Bouchotte (J.-Bapt.-Noël), colonel.	18 avril 1794 29 germinal an II
1793 juin 13	Beauharnais (Alexis de), gén. de div. *N'accepte pas* (1).	
1794 avr. 18 29 germinal an II	Pille (Louis-Antoine), gén. de br., comm. de l'organisat. et du mouvem. des armées de terre (2).	3 nov. 1795 12 brumaire an IV
1795 nov. 3 12 brumaire an IV	Aubert-Dubayet (J.-Bapt.-Annibal), gén. de division.	8 févr. 1796 19 pluviôse an IV
1796 févr. 8 19 pluviôse an IV	Petiet (Claude), commissaire ordonnat. des guerres.	23 juill. 1797 5 thermidor an V
1797 juill. 23 5 thermidor an V	Schérer (Barthélemy-Louis-Joseph), gén. de division.	21 févr. 1799 3 ventôse an VII
1799 févr. 21 3 ventôse an VII	Milet de Mureau (L.-Marie-Antoine), général de brigade.	2 juill. 1799 14 messidor an VII
1799 juill. 2 14 messid. an VII	Bernadotte (Jean de), gén. de division.	14 sept. 1799 28 fructidor an VII
1799 sept. 14 28 fructid. an VII	Général Milet de Mureau. (*Int.*)	24 sept. 1799 2 vendém. an VIII
1799 sept. 14 28 fructid. an VII	Dubois de Crancé (Edm.-L.-Alexis), gén. de division.	10 nov. 1799 19 brumaire an VII
1799 nov. 10 19 brum. an VIII	Berthier (L.-Alexandre), gén. de div.	2 avril 1800 12 germin. an VIII
1800 avril 2 12 germ. an VIII	Carnot (Lazare-Nic.-Marguerite), inspect. gén. aux revues.	8 oct. 1800 16 vendém. an IX
1800 mai 5 15 floréal an VIII	Général Lacuée. (*Int.*)	22 mai 1800 2 prairial an VIII
1800 oct. 8 16 vendém. an IX	Berthier, général de division. (2e fois.)	4 sept. 1807
1800 oct. 9 17 vendém. an IX	Gén. Lacuée. (*Int.*)	14 nov. 1800 23 brumaire an IX

(1) 1er avril 1794 (12 germinal an II), suppression des ministères, remplacés par douze commissions exécutives.

(2) 1er novembre 1795 (10 vendémiaire an IV), rétablissement des ministères.

DATE de la nomination.	NOMS.	DATE de la cessation des fonctions.
1802 mars 21 21 ventôse an X	Dejean (J.-François-Aimé), gén. de div., min. direct. de l'ad. de la guerre (1).	2 janv. 1810
1807 août 9	Clarke (Henri-Jacq.-Guillaume), gén. de division.	3 avril 1814
1810 janv. 3	Cessac (Jean-Gérard Lacuée, comte de), gén. de div., min. direct. de l'admin. de la guerre.	19 nov. 1813
1813 nov. 20	Daru (Pierre-Antoine-Noël-Bruno, comte), min. direct. de l'ad. de la guerre (2).	30 mars 1814
1814 mai 13	Dupont de l'Étang (Pierre, comte), lieutenant général.	2 déc. 1814
1814 déc. 3	Dalmatie (Jean-de-Dieu Soult, duc de), maréch. de France.	10 mars 1815
1815 mars 11	Feltre (Clarke, duc de), lieut. général, pair de France. (2e fois. *Voy.* 1807.)	20 mars 1815
1815 mars 20	Eckmühl (Louis-Nic. Davout, duc d'Auerstædt, prince d'), maréch. de France.	8 juill. 1815
1815 juill. 9	Gouvion-Saint-Cyr Laur., comte), mar. et pair de France.	24 sept. 1815
1815 sept. 24	Feltre (Clarke, duc de), lieut. gén., pair de France. (3e fois.)	12 sept. 1817
1817 sept. 12	Gouvion-Saint-Cyr. (2e fois.)	19 nov. 1819
1819 juin 24	Marquis Dessole, lieutenant gén., min. des aff. étr. (*Int.*)	10 oct. 1819
1819 nov. 19	Latour-Maubourg (M.-Victor de Fay, marquis de), lieut., gén., pair de France.	13 déc. 1821
1819 nov. 19	Baron Portal, min. de la marine. (*Int.*)	10 déc. 1819
1821 déc. 14	Bellune (Claude Perrin, dit Victor, duc de), maréch. et pair de France.	18 oct. 1823
1823 mars 23	Vicomte Digeon, lieut. gén., pair de France. (*Int.*)	15 avril 1823
1823 oct. 19	Damas (Ange-Hyacinthe-Maxence, baron de), lieut. général, pair de France.	3 août 1824
1823 oct. 19	Comte de Coëtlosquet, lieut. gén., dir. gén. du personnel. (*Int.*)	28 oct. 1823

(1) A partir de 1802, jusqu'en 1814, il est créé, à côté du ministre de la guerre, un ministre directeur de l'administration de la guerre.

(2) 6 mai 1814, création d'un conseil royal de la guerre.

DATE de la nomination.	NOMS.	DATE de la cessation des fonctions.
1824 août 4	CLERMONT-TONNERRE (A.-Marie-Gaspard, marquis DE), lieut. gén., pair de France.	4 janv. 1828
1825 août 21	Baron DE DAMAS, lieut. gén., ministre des aff. étr. (*Int.*)	29 sept. 1825
1828 janv. 4	CAUX (Louis-Victor DE BLACQUETOT, vicomte DE), lieut. gén., membre de la Ch. des Députés.	8 août 1829
1829 août 8	BOURMONT (L.-Aug.-Victor DE GHAISNE, comte DE), lieut. gén., pair de France.	18 avril 1830
1830 avril 18	Prince DE POLIGNAC, présid. du conseil, min. des aff. étrang. (*Int.*)	29 juill. 1830
1830 août 11	GÉRARD (Maurice-Ét., comte), lieut. gén., membre de la Ch. des Députés.	16 nov. 1830
1830 nov. 17	Maréchal duc DE DALMATIE. (2e fois.)	17 juill. 1834
1831 juin 3	PÉRIER (Casimir), président du conseil, min. de l'int. (*Int.*)	30 juin 1831
1831 nov. 24	Comte SÉBASTIANI, lieut. gén., min. des aff. étrang. (*Int.*)	11 déc. 1831
1832 juill. 7	Comte de RIGNY, vice-amiral, min. de la marine. (*Int.*)	28 juill. 1832
1833 juill. 6	Comte SÉBASTIANI. (2e *int.*)	14 août 1833
1833 août 14	Cte DE RIGNY. (2e *int.*)	26 août 1833
1834 juill. 18	Comte GÉRARD, mar. de France. (2e fois.)	29 oct. 1834
1834 oct. 29	Cte DE RIGNY. (3e *int.*)	10 nov. 1834
1834 nov. 10	Baron BERNARD (Simon), lieut. gén.	18 nov. 1834
1834 nov. 18	TRÉVISE (Ad-Edouard-Casimir-Jos. MORTIER, duc DE), mar. et pair de France.	12 mars 1835
1835 mars 12	Cte DE RIGNY. (4e *int.*)	30 avril 1835
1835 avril 30	MAISON (Nicolas-Jos.), marquis, maréch. et pair de France.	6 sept. 1836
1836 sept. 6	Baron DE ROSAMEL, v.-amiral, min. de la marine. (*Int.*)	19 sept. 1836
1836 sept. 19	Baron BERNARD, lieut. général, pair de France. (2e fois.)	31 mars 1839
1839 mars 31	CUBIÈRES (A.-L. DESPANS.)	12 mai 1839
1839 mai 12	SCHNEIDER (Ant.-Virgile), lieut. général, membre de la Chambre des Députés.	1er mars 1840
1840 mars 1er	CUBIÈRES. (2e fois.)	29 oct. 1840
1840 oct. 29	Maréchal duc DE DALMATIE (3e fois.)	10 nov. 1845
1844 août 17	Baron DE MACKAU, vice-amiral, ministre de la marine. (*Int.*)	18 août 1844
1845 nov. 10	SAINT-YON (Alexandre-Pierre MOLINE DE), lieut. gén., pair de France.	9 mai 1847
1847 mai 9	TREZEL (Camille-Alph.), lieutenant gén., pair de France.	24 févr. 1848
1848 févr. 24	BEDEAU (Mar.-Alph.), lieut. général. *N'accepte pas.*	
1848 févr. 25	SUBERVIE (Jacq.-Gervais, bon), lieut. gén.	19 mars 1848
1848 mars 19	ARAGO (Franç.), memb. du Gouv. pr. et min. de la mar. (*Int.*)	5 avril 1848
1848 mars 20	CAVAIGNAC (L.-Eug.), gén. de division. *N'accepte pas.*	
1848 avril 5	ARAGO (François), min. de la marine. (*Int.*)	11 mai 1848
1848 mai 11	CHARRAS, lieut. col. d'inf., m. de l'Ass. constituante. (*Int.*)	17 mai 1848
1848 mai 17	CAVAIGNAC (L.-Eug.), gén. de div., memb. de l'Ass. const.	28 juin 1848
1848 juin 28	LA MORICIÈRE (Christophe-Louis-Léon JUCHAULT DE), gén. de div., membre de l'Ass. constituante.	20 déc. 1848
1848 déc. 20	RULLIÈRE (Joseph-Marcellin), gén. de div., m. de l'Ass. const.	31 oct. 1849
1849 oct. 31	HAUTPOUL (Alphonse-Henri D'), g. de div., m. de l'Ass. législat.	22 oct. 1850
1850 oct. 22	SCHRAMM (Jean-Paul-Adam DE), g. de div.	9 janv. 1851
1851 janv. 9	REGNAUD DE ST-JEAN D'ANGÉLY (Auguste-Mich.-Ét.), gén. de div., m. de l'Ass. lég.	24 janv. 1851
1851 janv. 24	RANDON (Jacques-L.-César-Alexandre), gén. de division.	26 oct. 1851
1851 oct. 26	ST-ARNAUD (Arnaud-Jacques LE ROY DE), gén. de division.	11 mars 1854
1852 juin 14	DUCOS, min. de la mar. et des col. (*Int.*)	10 juill. 1852
1852 août 21	Le même. (2e *int.*)	28 août 1852
1853 mars 10	Le même. (3e *int.*)	22 avr. 1853
1854 mars 11	VAILLANT (Jean-Bapt.-Philibert), maréch. de France, sénat.	5 mai 1859
1859 mai 5	Mal comte RANDON. (2e fois.)	Ministre actuel.
1860 juill. 6	Amiral HAMELIN, min. de la marine. (*Int.*)	9 août 1860
1861 juin 10	Comte WALEWSKI, ministre d'Etat. (*Int.*)	3 août 1861



MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT DE LA MARINE. Jusqu'en 1669, il n'y eut point, à bien dire, en France de secrétaire d'État spécialement chargé de la marine, si ce n'est pourtant que Richelieu s'attribua longtemps tous les détails de ce département; et lorsque Louis XIV prit les rênes du gouvernement, en 1661, c'était Hugues de Lyonne, ministre des affaires étrangères, qui administrait aussi le département de la marine. Colbert est, à proprement parler, le premier ministre que la marine ait eu, quoiqu'il fût aussi en même temps contrôleur général des finances. (*Voir la Notice en tête des ministres secrétaires d'État de aguerre.*)

DATE de la nomination.	NOMS.	DATE de la cessation des fonctions.
1547 sept. 14	Clausse.	— 1558
1558 — —	Robertet de Fresnes.	octobre 1567
1567 — —	Frizes de Sauve (1).	— 1579
1588 sept. 15	Ruzé de Beaulieu.	6 nov. 1613
1613 nov. 7	De Loménie de la Ville aux Clercs (Antoine). (Le card[l] de Richelieu, surintendant de la navigation.)	12 août 1615
1615 août 13	De Loménie, comte de Brienne.	23 févr. 1643
1643 févr. 23	Guénégaud de Plancy.	4 févr. 1661
1661 févr. 4	De Lyonne (Hugues).	— févr. 1669
1669 févr. —	Colbert (Jean-Bapt.), dit *le Grand Colbert*.	6 sept. 1683
1683 sept. 6	Seignelay.	6 nov. 1690
1690 nov. 6	Phélipeaux (Louis), de Pontchartrain.	5 sept. 1699
1699 sept. 6	Phélipeaux, comte de Pontchartrain (Jérôme) (2).	13 sept. 1715
1718 oct. —	Fleuriau d'Armenonville.	8 avril 1722
1722 avril 9	Comte de Marville.	12 nov. 1723
1723 nov. 13	Comte de Maurepas.	— — 1749
1749 mai —	De Rouillé.	28 juill. 1754
1754 juill. 28	De Machault.	1er févr. 1757
1757 févr. 1er	Peirenne de Moiras.	1er juin 1758
1758 juin 1er	De Massiac. (Lenormand de Mezy, adj. au ministre.)	1er nov. 1758
7.. nov. 1er	Berryer.	13 oct. 1761
1761 oct. 13	Duc de Choiseul-Stainville.	7 avril 1766
1766 avril 8	Duc de Choiseul-Praslin.	24 déc. 1770
1770 déc. 25	L'abbé Terray, chargé du portefeuille.	7 avril 1771
1771 avril 8	Bourgeois de Boynes.	19 juill. 1774
1774 juill. 20	Turgot.	24 août 1774
1774 août 24	De Sartine.	13 oct. 1780
1780 oct. 14	Delacroix, maréchal de Castries.	24 août 1787
1787 août 25	Comte Montmorin de Saint-Herem.	23 déc. 1787
1787 déc. 24	Comte de La Luzerne.	23 oct. 1790

(1) La charge est supprimée en 1579. Elle est rétablie en 1588.

(2) 1715 sept. 15. Établissement d'un conseil de marine pendant a minorité de Louis XV. Rétablissement des ministres en 1718.

DATE de la nomination.	NOMS.	DATE de la cessation des fonctions.
1790 oct. 24	Comte de Claret de Fleuriau.	15 mai 1791
1791 mai 16	V.-amiral Thévenard.	17 sept. 1791
1791 sept. 18	Delessart, chargé du portefeuille.	1er oct. 1791
1791 oct. 2	Comte Bertrand de Molleville.	14 mars 1792
1792 mars 15	Baron Lacoste.	20 juill. 1792
1792 juill. 21	Vicomte Dubouchage.	11 août 1792
1792 août 12	Monge.	10 avril 1793
1793 avril 10	Dalbarade, min., puis commissaire (1).	1er juill. 1795 13 messidor an III
1795 juill. 2 14 messidor an III	Redon de Beaupréau, commissaire.	7 nov. 1795 16 brumaire an IV
1795 nov. 8 17 brumaire an IV	Truguet, ministre.	18 juill. 1797 1 fructidor an V
1797 juill. 19 2 fructidor an V	Pléville le Peley.	27 avril 1798 7 floréal an VI
1798 avril 28 8 floréal an VI	Bruix.	2 juill. 1799 13 messidor an VII
1799 juill. 3 15 messidor an VII	Bourdon de Vatry.	23 nov. 1799 1 frimaire an VIII
1799 nov. 24 2 frimaire an VIII	Forfait.	1er oct. 1801 9 vendém. an X
1801 oct. 1er 10 vendém. an X	Duc Decrès.	30 mars 1814
1814 avril 2	Jurien, commiss. prov.	12 mai 1814
1814 mai 13	Baron Malouet.	7 sept. 1814
1814 sept. 8	Comte Ferrand. (*Int.*)	2 déc. 1814
1814 déc. 2	Comte Beugnot.	19 mars 1815
1815 mars 20	Duc Decrès. (2e fois.)	8 juill. 1815
1815 juill. 9	Comte de Jaucourt.	23 sept. 1815
1815 sept. 24	Vicomte du Bouchage.	28 juin 1817
1817 juin 23	M[al] Gouvion St-Cyr.	11 sept. 1817
1817 sept. 12	Comte Molé.	28 déc. 1818
1818 déc. 29	Baron Portal.	13 déc. 1821
1821 déc. 14	Marquis de Clermont-Tonnerre.	3 août 1824
1824 août 4	Comte de Chabrol de Crouzol.	2 mars 1828
1828 mars 3	B[on] Hyde de Neuville.	7 août 1829
1829 août 8	Comte de Rigny. *N'accepte pas.*	
1829 août 8	Prince de Polignac remplit l'intérim.	26 août 1829
1829 août 26	Baron d'Haussez.	27 juill. 1830
1830 août 2	Baron Tupinier (2).	10 août 1830
1830 août 11	Comte Sébastiani.	16 nov. 1830
1830 nov. 17	Comte d'Argout.	12 mars 1831
1831 mars 13	Comte de Rigny.	4 avril 1834
1834 avril 4	Baron Roussin. *N'accepte pas.*	
1834 avril 4	Comte de Rigny. (*Int.*)	18 mai 1834
1834 mai 19	Comte Jacob.	9 nov. 1834
1834 nov. 10	B[on] Dupin (Charles).	18 nov. 1834
1834 nov. 18	Comte de Rigny, ministre des affaires étrangères (*Int.*)	22 nov. 1834
1834 nov. 22	Baron Duperré.	5 sept. 1836
1836 sept. 6	V.-amiral de Rosamel.	30 mars 1839
1839 mars 31	Baron Tupinier.	11 mai 1839
1839 mai 12	B[on] Duperré. (2e fois.)	29 févr. 1840
1840 mars 1er	Vice-amiral Roussin.	28 oct. 1840

(1) 1er avril 1794 (12 germinal an II), suppression des ministères, remplacés par douze commissions exécutives. — 1er octobre 1795 (10 vendémiaire an IV), rétablissement des ministères.

(2) Chargé par intérim de l'administration de la marine, en l'absence de M. le comte de Rigny, qui, nommé, le 31 juillet 1830, commissaire provisoire, n'a pas occupé l'emploi.

DATE de la nomination.			NOMS.	DATE de la cessation des fonctions.		
1840	oct.	29	Amiral baron DUPERRÉ. (3e fois.)	6	févr.	1843
1843	févr.	7	Amiral baron ROUSSIN. (2e fois.)	23	juill.	1843
1843	juill.	24	Vice-amiral baron DE MACKAU.	10	mai	1847
1847	mai	10	Duc DE MONTEBELLO.	24	févr.	1848
1848	févr.	24	ARAGO.	10	mai	»
»	mai	11	Vice-amiral CASY.	27	juin	»
»	juin	28	BASTIDE.	17	juill.	»
»	juill.	18	VERNINHAC.	19	déc.	»
»	déc.	20	DE TRACY.	30	oct.	1849
1849	oct.	31	ROMAIN DESFOSSÉS.	9	janv.	1851
1851	janv.	10	Ducos (Th.).	23	janv.	1851
»	janv.	24	VAILLANT.	9	avril	»
»	avr.	10	Comte DE CHASSELOUP-LAUBAT (Prosper).	26	oct.	»
»	oct.	27	FORTOUL (Hippolyte).	2	déc.	»
»	déc.	2	LACROSSE, *n'accepte pas.*			
»	déc.	2	Ducos (Th.). (2e fois.) Mort en fonctions.	18	avril	1855
1855	avril	19	HAMELIN, amiral, sénat.	24	nov.	1860
1860	nov.	24	Comte DE CHASSELOUP-LAUBAT. (2e fois.) Il réunit les colonies.	Ministre actuel.		

MINNESINGER. Le *troubadour* ou *trouvère* de l'Allemagne au moyen âge. Chantre de l'amour, comme l'indique son nom, le minnesinger suivait aussi les chevaliers à la guerre et chantait leurs prouesses et faits d'armes.

MINOT ou **MINOIS** (*Mar.*). Espèce d'arc-boutant en bois saillant sur l'avant du navire, de chaque côté, en dehors de la poulaine.

MINSK. Ville située sur la Svisloche, dans la Russie d'Europe. Les Russes s'en emparèrent sur les Polonais en 1656.

MINUCIUS RUFUS (MARCUS). Consul romain, l'an 221 av. J.-C. Envoyé contre les peuples de l'Illyrie, il les força à se soumettre ; mais, quatre années plus tard, il fut battu par Annibal, et ne dut son salut qu'à Fabricius, qu'il avait pourtant offensé. Il fut tué à la bataille de Cannes.

MINUTE (*Mar.*). Du lat. *minutus*, petit, menu. La minute de degré égale un mille ou tiers de lieue marine de vingt au degré. (*Voy.* MILLE.)

MIOLLIS (ALEXANDRE-FRANÇOIS). Général de division, né à Aix en 1759, mort en 1828. Il servit en Amérique sous Rochambeau, fut capitaine en France à son retour; commanda les volontaires des Bouches-du-Rhône en 1792, et fit les campagnes d'Italie. Après le traité de Campo-Formio, il occupa la Toscane. Gouverneur de Mantoue en 1806, il fit élever un tombeau à Virgile. L'année suivante, et jusqu'en 1814, il gouverna Rome et les États de l'Église.

MIQUELET. La confrérie de los Miguelos ou des Miquelets a pour patron *San Miguel* ou l'archange Michel, auquel elle emprunte son nom. Elle faisait profession de conduire les voyageurs dans les Pyrénées, de les défendre à coups de pistolet contre toute attaque. Les miquelettes se rendaient aussi utiles aux femmes des voyageurs.

MIQUELETS. Nom sous lequel on a désigné des bandits espagnols qui vivaient principalement dans les Pyrénées, sur les frontières de la Catalogne et de l'Aragon. Plus tard, ce nom s'étendit à des troupes légères faisant la guerre en éclaireurs et en enfants perdus, sans jamais entrer en ligne. On commença à parler des miquelets lors de la conquête du Roussillon par Louis XIII ; Charles III les enrégimenta, et longtemps ils firent un service de gendarmerie sur la frontière. Quand l'Espagne eut à défendre son territoire contre l'invasion, il s'y forma des corps peu nombreux de *miquelets*, qui firent beaucoup de mal à nos troupes, et auxquels, vu leur peu d'importance, les Espagnols donnèrent le nom de guerillas.



Miquelet espagnol (1793) (*d'après les dessins du temps*).

MIQUELETS FRANÇAIS. Corps de partisans qu'on créa dans le Roussillon, au commencement de la guerre de 1689, contre l'Espagne, sous le nom de *fusiliers de montagne*. Ces corps, chargés de défendre les gorges de la Catalogne, acquirent une haute réputation de bravoure. Ces troupes se dispersèrent après la paix de Riswyck (1697), et ne furent réorganisés qu'en 1744.



Miquelets français ou fusiliers de montagne
1745 (*d'après M. de Marbot*). 1793 (*d'après les dessins du temps*).

On organisa, en 1793, une légion des Pyrénées, composée de volontaires et de miquelets français du Roussillon ; ces volontaires, commandés par le colonel Pérignon, qui fut depuis maréchal de l'empire, se signalèrent en maintes occasions. En 1808, lorsque Napoléon se préparait à porter ses armes en Espagne, il institua un corps de *mi-*

quelets français, qui rendit de très-grands services. L'uniforme de ce corps était, à peu près, celui de l'infanterie légère, approprié au genre de guerre et à la nature du terrain sur lequel il devait combattre.

MIRAGE, MIREMENT (*Mar.*). Phénomène d'optique produit par la réfraction des rayons lumineux, laquelle, dans certaines circonstances, où ils ont à traverser des milieux d'une densité très-inégale, donne d'un objet des images droites, obliques ou renversées et toujours plus ou moins altérées dans leurs contours. C'est ainsi que parfois les objets à l'horizon, et même un peu au-dessus de l'horizon, paraissent beaucoup plus volumineux qu'au zénith, particulièrement dans le sens de la hauteur.

« Quand la chaleur du jour, dit M. Pouillet, se fait sentir, quand la terre est échauffée par le soleil, les couches inférieures de l'air participent à la haute température du sol, de nombreux courants s'établissent avec plus ou moins de régularité; il en résulte dans l'air une espèce de tremblement ondulatoire très-sensible à l'œil, et tous les objets éloignés ne donnent plus que des images mal définies, qui semblent se briser et se recomposer à chaque instant. » Ce phénomène, qui s'observe même dans nos climats, est comme un prélude du phénomène du mirage. Il y a *mirage*, dans l'acception propre du mot, alors qu'on voit au-dessus de l'objet son image renversée, et cet effet se produit quand il y a grande inégalité entre la température du sol et celle des couches supérieures de l'air. Les plaines de l'Asie et de l'Afrique, où le sol est fortement échauffé par un temps calme, sont célèbres par leurs mirages. Le sol de la haute Égypte forme une plaine parfaitement horizontale, les villages sont situés sur de petites éminences. Le matin et le soir, ils paraissent dans leur situation et à leur distance réelles, mais quand le sol est devenu brûlant et que l'air non agité est plus chaud dans son voisinage qu'à une certaine hauteur, le pays présente l'apparence d'un lac, les villages paraissent bâtis sur des îles, et leur image renversée paraît sur ce lac menteur. Le Koran dit : « Les actions de l'incrédule sont semblables au *serab* (*mirage* de la plaine). Celui qui a soif le prend pour de l'eau jusqu'à ce qu'il s'en approche et trouve que ce n'est rien. »

« Quoiqu'il soit plus commun en Orient, le mirage, dit le savant Kaemtz (*Cours de météorologie*), existe cependant dans nos plaines d'Europe beaucoup plus souvent qu'on ne le croit, surtout quand on approche la tête de la surface du sol. Je l'ai observé dans les environs de Halle, dans le pays de Magdebourg et sur les bords de la Baltique, où je me croyais souvent au milieu d'une grande nappe d'eau. »

Si le sol est plus froid que l'air qui est en contact avec lui, alors la température des couches aériennes croît rapidement avec la hauteur, et on voit non-seulement au-dessus de l'objet son image renversée, mais le cercle visuel du spectateur est singulièrement agrandi. Un marin russe, Scoresby, a fait un grand nombre d'observations de ce genre dans les parages du Groënland. « Le 19 juin 1822, dit-il, le soleil était très-chaud, et la côte parut subitement rapprochée de 25 à 35 kilomètres; les différentes éminences étaient tellement relevées, que du pont du navire on les voyait aussi bien qu'auparavant de la hune de misaine. La glace, à l'horizon, prenait des formes singulières : de gros blocs semblaient des colonnes ; des glaçons ressemblaient à des champs de glace ou à une chaîne de rochers prismatiques, et, dans beaucoup de points, la glace parut être en l'air formant un angle de quelques *minutes* au-dessus de l'horizon. Les navires qui se trouvaient dans le voisinage avaient les formes les plus bizarres. Au-dessus des navires éloignés on voyait leur propre image renversée et agrandie; dans quelques cas, cette image était assez élevée au-dessus du navire, mais alors elle était plus petite que l'original. On vit, pendant un certain temps, l'image d'un navire qui, lui-même, était au-dessous de l'horizon; un navire était même surmonté de deux navires, l'un droit, l'autre renversé. »

Quelques jours après, Scoresby vit l'image renversée et parfaitement nette d'un navire qui se trouvait à l'horizon. Il reconnut, à l'aide de sa lunette, le navire de son père. Et lorsque ensuite ils se rejoignirent et comparèrent leurs deux livres de lock, ils constatèrent qu'au moment du phénomène une distance de 55 kilomètres les séparait, soit 31 kilomètres au delà de l'horizon réel et plusieurs myriamètres au delà des limites de la vue distincte.

MIRANDOLE. *Mirandola.* Ville du duché de Modène, en Italie. Les Français et les Espagnols y furent battus par les Autrichiens en 1703. Elle fut assiégée et prise, en 1511, par le pape Jules II qui, durant l'attaque, se montra courageusement dans les batteries et la tranchée. Les Impériaux s'emparèrent de Mirandole en 1700; les Espagnols en 1733; les Impériaux en 1734; les Espagnols en 1735; et les Impériaux et les Piémontais en 1742.

MIRE. Du lat. *mirari*, regarder avec attention. Espèce de bouton placé vers le bout du fusil ou du canon, et qui sert de guide à la visée de celui qui veut tirer. On dit aussi *bouton* et *visière*. On appelle *ligne de mire* le rayon visuel qui va de la pièce au point de mire, et *point de mire*, le but où l'on veut que le coup porte.

MIRECOURT. *Mercurii Curtis.* Petite ville située sur la gauche du Madon, dans le département des Vosges. La Hire s'en empara pour Charles VII en 1441, et le maréchal de Créqui en rasa les fortifications en 1670.

MIREPOIX. Ville du département de l'Ariége, située sur le Lers. Autrefois fortifiée, elle fut prise par les croisés sur les Albigeois.

MIREPOIX (GUY DE LÉVIS, marquis DE). Un des capitaines du treizième siècle, mort en 1230. Il

fit, avec Simon de Montfort, la croisade contre les Albigeois, gagna, dans cette guerre fratricide, la terre de Mirepoix et des titres. Le titre de *maréchal de la foi*, dont il s'était qualifié, fut transmis à ses descendants.

MIRER. Viser, regarder avec attention l'endroit où l'on veut que porte le coup d'une arme à feu.

MIRER (*Mar.*). On dit que *la terre se mire*, pour exprimer que les vapeurs font paraître les terres de telle manière qu'il semble que celles-ci soient élevées sur les bas nuages.

MIREUR. Instrument au moyen duquel les artilleurs des batteries de côte calculent à quelle portée sont les vaisseaux ennemis.

MIRME (*Mar.*). S'est dit pour petit bâtiment et pour chaloupe.

MIRMILLO. Classe de gladiateurs. (*Voy.* ce mot.)

MIROIR (*Mar.*). Cadre ou cartouche de menuiserie, placé à l'arrière du vaisseau, et chargé des armes du souverain, quelquefois aussi de la figure qui donne son nom au bâtiment. On dit plus communément, aujourd'hui, *tableau* ou *fronton*.

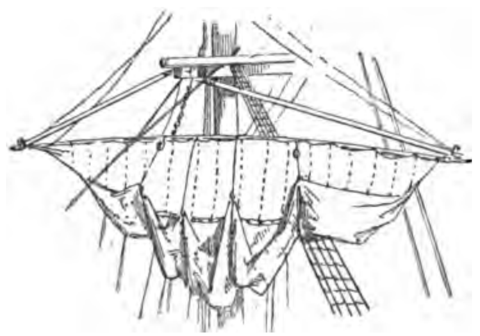
MIROIR ARDENT. L'histoire ancienne rapporte que lorsqu'en l'an 212 avant l'ère chrétienne, Marcellus vint assiéger Syracuse, Archimède incendia la flotte romaine au moyen d'un miroir qu'il avait imaginé. Ce fait est rapporté par Polybe, Tite-Live, Plutarque, etc. La possibilité de ce fait, qui avait été mise en doute par les modernes et entre autres par Descartes, fut démontrée depuis par des expériences de Buffon.

MIRON (*Mar.*). Ancien vaisseau à rames de petite dimension.

MIROUT. Ville de la présidence de Calcutta, dans l'Hindoustan. Mahmoud le Ghaznévide s'en empara en 1018, et Tamerlan la détruisit en 1399.

MIROUTTE. Cheval dont la robe noire ou baie offre des taches d'une nuance plus claire. On dit aussi *miroité*.

MISAINE (*Mar.*). De l'ital. *mezzano*, au milieu. Mât placé à l'avant du navire, entre le beaupré



Misaine.

et le grand mât. On dit aussi la *vergue de misaine*, la *hune de misaine*, la *voile de misaine*, ou simplement la *misaine*, pour désigner la vergue, la hune et la voile du mât de misaine. La misaine est la voile de tous les temps et n'est supprimée que durant une violente tempête.

MISE (*Mar.*). Par *mise à l'eau* d'un bâtiment, on entend son lancement du chantier pour le mettre à flot. La *mise en place des couples* est leur élévation sur la quille aux points où ils doivent rester, dès le commencement de la construction.

MISÉRICORDE. En lat. *misericordia*, de *misereri*, avoir pitié, et *cor*, *cordis*, cœur. Espèce de dague ou poignard de duel, que les anciens chevaliers portaient à la ceinture ou au côté, et que, dans les combats singuliers, le vainqueur enfonçait dans le corps du vaincu, au défaut de l'armure, si ce dernier ne criait *miséricorde !*

MISÉRICORDE. *Voy.* Ancre de miséricorde.

MISES. *Voy.* Voyants.

MISSERGHIN. Bourgade de l'Algérie, dans la province d'Oran. Elle est située au bord de la Sebkha. Le capitaine Montebello repoussa dans ses environs, à la tête de 65 spahis seulement, un corps d'Arabes qui comptait environ un millier de combattants.

MISSILE. Nom sous lequel les Romains comprenaient toutes les espèces d'armes destinées à être lancées ou dardées.

MISSION (*Mar.*). *Missio.* Expédition particulière d'un bâtiment chargé des ordres de son gouvernement, ou de toute autre autorité à laquelle il doit obéir.

MISSIONNAIRE. Nom d'une pièce de canon dont les Vendéens s'emparèrent à Jallais, en 1793, et à la possession de laquelle ils attachèrent ensuite des idées superstitieuses, ainsi que cela eut lieu parmi eux pour une autre pièce, la célèbre *Marie-Jeanne*. (*Voy.* ce mot.)

MISSOLONGHI. Ville de l'Hellade occidentale, dans la Grèce moderne. Elle fut occupée par Ali-Pacha de Janina, en 1804, et héroïquement défendue par Marco Botzaris contre les Turcs, qui ne purent s'en emparer en 1822 ; mais après un nouveau siége, qui dura une année, elle fut prise en 1826. Botzaris, qui y commandait encore, se fit sauter avec la garnison.

MISTIC ou **MISTIQUE** (*Mar.*). Petit navire grec. C'est une sorte de chasse-marée à antennes,



Mistic.

dont on fait usage sur les côtes d'Espagne et de Portugal. Son port est d'environ 80 tonneaux.

MISTRAL ou **MAESTRAL** (*Mar.*). Du lat. *magistralis*, magistral. Les Italiens l'appellent *maestro*. Vent dont la direction est le nord-ouest ou le nord-nord-ouest, et qui reçoit communément le nom de *bise*. C'est le vent dominant de la Provence, où il règne quelquefois jusqu'au delà de 20 jours. Il peut transporter des corps légers avec une vitesse de 20 à 25 mètres par seconde. Les Grecs désignaient le mistral sous le nom de *skiron*, les latins sous celui de *circius*. « Le circius, dit Sénèque, infeste la Gaule; il ébranle les édifices, et cependant les habitants s'imaginent lui devoir la salubrité de leur climat. » Strabon, qui appelle ce vent *melamboreas*, écrit: « La Crau est ravagée par le melamboreas, vent violent, terrible, qui déplace et renverse les pierres, précipite les hommes du haut de leurs chars, brise leurs membres, et les dépouille de leurs vêtements et de leurs armes. »

MITAU ou **MITTAU**. Ville située sur l'Aa, et chef-lieu du gouvernement de Courlande, dans la Russie d'Europe. Elle fut prise en 1701 par les Suédois, commandés par le comte de Lewenhaupt, et reprise par les Russes en 1706. En 1798, le comte de Provence (depuis Louis XVIII) trouva dans cette ville un refuge après avoir dû quitter d'abord Venise, puis Blackenbourg, par suite du traité de Campo-Formio, par lequel l'Autriche reconnut la république française. Ce prince vécut à Mittau d'un subside de la Russie jusqu'au jour du traité de Tilsitt, époque où l'Angleterre accorda l'hospitalité au royal proscrit et lui servit à son tour le subside qu'il cessait de recevoir de la Russie.

MITHRIDATE VII ou **EUPATOR**, dit *Mithridate le Grand*. Roi de Pont, mort l'an 64 av. J.-C. Il avait soumis les Scythes, conquis le Bosphore Cimmérien et s'attaquait à la Cappadoce, lorsque les Romains intervinrent. Mithridate dut alors temporiser jusqu'au moment où, ayant détaché plusieurs peuples de l'alliance romaine et s'étant uni à Tigrane, roi d'Arménie, il put rassembler une armée formidable et envahir brusquement le pays convoité. Comme déclaration de guerre il fit egorger le même jour, dans toutes les villes de la Cappadoce et de l'Asie Mineure, tous les Romains qui s'y trouvaient. Le chiffre de ces victimes s'éleva, dit-on, à environ 100 000. Le lieutenant de Mithridate, Archelaüs, battit, d'abord en Grèce, plusieurs généraux romains; mais Sylla, envoyé contre lui, reprit Athènes, le défit à Chéronée et à Orchomène, reconquit l'Asie Mineure, et tua à Mithridate, dans divers combats, et toujours au dire des auteurs, au delà de 200 000 hommes. Tous ces chiffres sentent fort l'exagération. Mithridate, qui avait en même temps perdu sa flotte par suite d'une bataille et d'une tempête, fut contraint, l'an 85, d'acheter la paix, aux plus dures conditions. Deux années s'étant écoulées sans qu'il eût retiré ses garnisons de la Cappadoce, selon la teneur du traité, Murena, l'un des lieutenants de Sylla, l'attaqua de nouveau, sans obtenir d'avantages importants. Sept ans après, la réduction du royaume de Bithynie en province romaine décida Mithridate, qui voyait là une violation de ses droits, à une guerre tout à fait décisive. Il tailla en pièces, à Chalcédoine, l'armée de Cotta, et mit le siége devant Cyzique. Vaincu par Lucullus, il s'enfuit en Arménie auprès du roi Tigrane, et ne tarda point à revenir à la tête de nouvelles forces. Lucullus le battit de nouveau; mais, rappelé à Rome, il ne put compléter sa victoire. Mithridate profita du répit pour reconquérir son royaume. Cependant Pompée, deux années après, le battit non loin de l'Euphrate, et le força à chercher un refuge auprès de Macharès, l'un de ses fils, roi du Bosphore. Le père tenta, mais en vain, d'entraîner le fils dans une guerre que l'on porterait au sein même de l'Italie. A bout de ressources, il voulut s'empoisonner, mais, d'une nature méfiante, il avait, dans le cours de sa vie, fait sur sa personne tant d'essais de poisons et de contre-poisons que, cette fois, le poison employé manqua son effet. Il recourut, pour trouver la mort, à la main et à l'épée d'un soldat gaulois. Mithridate était d'une intrépidité rare et d'un esprit fort cultivé; il parlait, dit-on, vingt-deux langues.


Mithridate
(d'après une médaille d'argent du Musée britannique).

MITRAILLE. Vieux mot qui signifie des débris de métal. Il s'applique à des balles de fer ou biscaïens, ordinairement mêlés de ferraille, dont on fait des cartouches pour l'artillerie. On les renferme dans des boîtes de fer ou en paquets dans des sacs de toile, arrangés autour d'une tige de fer, et l'on en charge les canons et les caronades pour causer un plus grand mal à l'ennemi. Il faut être près de celui-ci pour tirer à mitraille, parce qu'elle ne porte pas loin. Les distances adoptées sont cent pas contre l'infanterie, cinquante environ contre la cavalerie. L'obusier est plus favorable que le canon pour l'emploi de la mitraille. — On prétend que les Chinois ont fait usage de la mitraille deux cents ans avant l'ère chrétienne. En Europe l'usage semble en remonter au seizième siècle, et la marine aurait été, dit-on, la première à charger ainsi ses canons.

MITRAILLER. Tirer à mitraille. — *Se mitrailler* se dit aussi de deux armées qui tirent le canon l'une contre l'autre.

MITRE. μίτρα (mitra). Ancienne coiffure militaire des chefs de quelques nations de l'Orient. Elle avait du rapport avec la coiffure actuelle de nos évêques.

MITYLÈNE. Aujourd'hui *Castro* ou *Métélin*. An-

cienne capitale de l'île de Lesbos. Soumise au joug des Athéniens, elle tenta de s'en affranchir durant la guerre sociale (359 à 356 av. J.-C.). Les Athéniens la reprirent: ils la démantelèrent, emmenèrent tous ses vaisseaux, et soumirent derechef toute l'île à leur domination. En 86, Mitylène, qui avait pris le parti de Mithridate contre les Romains, fut prise et ruinée par ces maîtres du monde qui, plus tard, la relevèrent eux-mêmes.

MOBILISATION. Du lat. *mobilis*, mobile. Action d'envoyer en campagne un corps ordinairement sédentaire.

MODÈLE (*Mar.*). Du lat. *modulus*, mesure. Répétition exacte, mais sur une petite échelle, d'un bâtiment dont on veut conserver le souvenir matériel. C'est la copie portative et fidèle de ce bâtiment, de son gréement, de sa mâture et de son installation. Quelques ports ont des salles où l'on conserve des modèles, et Paris possède un musée naval très-riche en ce genre.

MODÈNE. *Mutina.* Capitale de l'ancien duché de ce nom, en Italie. Elle est située entre la Secchia et le Panaro. Sempronius Longus battit les *Boii* dans ses environs, l'an 194 av. J.-C.; Decimus Brutus y soutint un siége contre Marc-Antoine, l'an 43; l'armée sénatoriale et les légions d'Octave y livrèrent bataille à Antoine; et celui-ci, vainqueur le matin du consul Pansa, fut défait le soir par Hirtius et Octave, et obligé de lever le siége. Enfin, ruinée puis rétablie sous Constantin, Modène fut encore saccagée par les Goths et les Lombards.

MODIN. Aujourd'hui *Zuba.* Ville de Palestine. Judas y remporta une victoire sur Antiochus; et elle fut prise, en 646, par les Sarrasins que commandait Saed-Ebn-abi-Vakkas, puis livrée au pillage. Elle renfermait des richesses immenses, et l'histoire fait mention, entre autres objets, d'un tapis de 60 aunes en carré, qui était tissu de soie, d'or et d'argent, et semé de pierres précieuses. Les soldats le mirent en pièces pour s'en partager les lambeaux, et l'un de ces morceaux, quoique très-petit, fut vendu 60 000 francs à des marchands de Syrie.

MODON. *Mothone.* Ville de Morée, dans le royaume de Grèce. Les Vénitiens s'en emparèrent en 1686, et les Turcs la leur enlevèrent en 1715. Les Grecs brûlèrent une flotte turque dans sa rade en 1825.

MOELLENDORF (Henri, comte de). Feld-maréchal prussien, né en 1724, mort en 1816. Il apprit le métier des armes sous Frédéric le Grand. En 1793, il eut mission d'opérer le démembrement de la Pologne. Général en chef de l'armée prussienne en remplacement du duc de Brunswick, il gagna sur les Français la bataille de Kaiserslautern.

MŒNIA. Terme sous lequel les Latins désignaient les murailles d'une ville.

MOESKIRCH. Bourg du grand-duché de Bade. La bataille de Moeskirch fut gagnée par le général Moreau sur les Autrichiens, le 5 mai 1800.

MOGADOR ou **SOUERAH.** Ville située sur l'Atlantique, dans l'empire de Maroc. Elle fut bombardée en 1844 par les Français, sous les ordres du prince de Joinville.

MOGHAR-EL-FOGANI. Lieu d'Algérie. Les Français y battirent les Arabes, le 28 avril 1847.

MOHACS. Ville de Hongrie, empire d'Autriche, située sur la rive droite du Danube. Les Hongrois y furent vaincus par les Turcs en 1526, et ces derniers par les Autrichiens en 1687. Le duc de Lorraine commandait les Impériaux à cette seconde bataille, et il comptait 55 000 combattants. L'armée musulmane, qui était de 80 000 hommes, laissa sur le terrain 10 000 morts, 80 pièces de canon, 10 mortiers, tout son bagage, et une caisse renfermant, en or ou en pierreries, pour une valeur de 2 millions.

MOHILEV. Ville murée, chef-lieu du gouvernement de même nom, en Russie. Elle est située sur la rive droite du Dniéper. Les Suédois battirent les Russes dans son voisinage, en 1707; et les Français les défirent aussi au même lieu, le 22 juillet 1812.

MOHRUNGEN. Ville de la Prusse orientale. Les Français y vainquirent les Russes le 25 janvier 1807.

MOINE. Du grec μόνος (monos), seul. Feuille de papier pliée en deux ou en quatre, dont on couvre la traînée de poudre qui doit porter le feu au saucisson d'une mine.

MOINE (*Mar.*). Petits cônes de poudre humectée avec du vinaigre, que l'on brûle dans l'entre-pont pour chasser le mauvais air.

MOINES-LAIS. *Voy.* Invalides.

MOINEAU. Du grec μόνος (monos), seul. Petit bastion obtus que l'on construit au milieu d'une courtine très-longue, pour compléter le flanquement.

MOISES (*Mar.*). Pièces de bois placées transversalement à diverses hauteurs des lignes d'une machine à mâter, et qui consolident ces lignes.

MOISSAC. Ville du département de Tarn-et-Garonne. Elle fut ravagée par les Normands, et souffrit aussi beaucoup durant la croisade contre les Albigeois. Il en fut de même pendant les guerres entre la France et l'Angleterre.

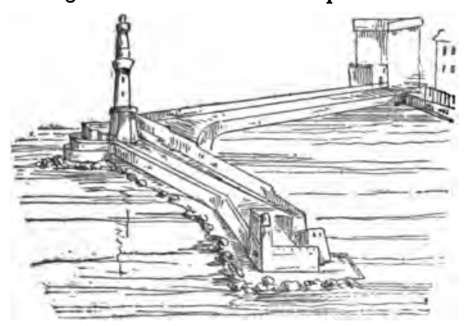
MOISSAC (de). En 1654, une émeute ayant éclaté à Paris, à cause du prix élevé du pain, un détachement de mousquetaires, conduit par le brigadier Moissac, fut envoyé à la place Maubert pour y rétablir le calme. Au lieu de manifester des dispositions hostiles contre tous, le brigadier, homme d'esprit, dit aux émeutiers, en ôtant poliment son chapeau : « Messieurs, nous n'avons ordre que de tirer sur la *canaille*, je prie donc les honnêtes gens de se retirer. » Personne ne voulut passer pour canaille, et tout le monde se retira.

MOJAÏSK. Ville de la Russie d'Europe. Elle fut plusieurs fois assiégée par les Polonais, et les Français l'occupèrent en 1812.

MOKCHANSK. Ville du gouvernement de Penza, sur la Mokcha, en Russie. Les Tartares du Kouban y furent repoussés en 1717.

MOKTHAR. Général arabe, né l'an 622 de notre ère, mort en 687. Partisan de la famille des Alides, il battit leur adversaire, le calife Obéid-Allah, et conquit la Mésopotamie. Quelques années après, Mosab, général du calife Abdallah, battit Mokthar, et, l'ayant fait prisonnier, le fit mettre à mort.

MÔLE (*Mar.*). Du lat. *moles*, masse énorme. Jetée de pierre, construite dans la mer, à l'entrée de certains ports, pour rompre l'impétuosité des vagues et mettre les navires plus en sûreté.



Môle de Naples.

Le môle diffère de la digue, en ce que celle-ci présente son travers aux lames, tandis que le môle lui présente son extrémité. On cite parmi les môles les plus importants ceux de Naples, de Gênes, d'Alger et de Barcelone.

MÔLER (*Mar.*). Se dit, sur la Méditerranée, de l'action d'un navire qui fait vent arrière ou prend le vent en poupe.

MOLETTE. Du lat. *mola*, petite meule. Partie de l'éperon, faite le plus ordinairement en forme d'étoile, et qui sert à piquer le cheval.

MOLETTE (*Mar.*). Cylindre de buis, garni d'un crochet, qui, dans les corderies, sert à donner un mouvement de torsion au chanvre.

MOLIÈRES. L'un des noms que portaient, au moyen âge, les boulets de pierre employés comme projectiles.

MOLINA-DE-ARAGON. Ville murée de la province de Guadalaxara, en Espagne. Les Français la prirent en 1810.

MOLITOR (Gabriel). Maréchal de France, né à Hayange, département de la Moselle, en 1770, mort en 1849. Enrôlé en 1790, capitaine l'année suivante, général de brigade en 1798. Il fit sous Masséna la campagne de Suisse. A Glaris, sommé de se rendre, par un ennemi supérieur en nombre : « Ce sera vous qui vous rendrez, dit-il, et non moi. » En 1800, il commanda le passage du Rhin, et l'effectua le premier à la tête d'une compagnie de grenadiers, fit 3500 prisonniers à Stockach, et gagna son grade de général de division en reprenant Feldkirch, qui était la clef du Tyrol. En 1805, en Italie, il décida la victoire de Caldiero; l'année suivante, en Dalmatie, avec 1600 hommes il dispersa 11000 Russes et Monténégrins et débloqua Lauriston, renfermé dans Raguse; en 1807 et 1808, en Poméranie, à la poursuite des Suédois, il enlevait Stralsund et y pénétrait le premier; il eut sa part aux victoires d'Eckmühl, d'Essling et de Wagram. Chargé d'occuper les villes hanséatiques en 1810, et la Hollande en 1811, il ne se replia sur la France qu'à la dernière extrémité et fit brillamment la dernière campagne. En 1823, il commanda le 2e corps de l'armée expéditionnaire d'Espagne, et y obtint le bâton de maréchal et la pairie. Louis-Philippe le nomma gouverneur des Invalides et grand chancelier de la Légion d'honneur.



Molitor
(*d'après le cabinet des Estampes*).

MOLLE MER (*Mar.*). Se dit quelquefois pour mer étale.

MOLLIR (*Mar.*). *Mollire.* Faiblir, diminuer de force. C'est aussi diminuer la rondeur d'un câble ou d'une manœuvre quelconque, ou enfin lâcher un cordage sur lequel les haleurs exercent une traction. *Mollir la barre du gouvernail*, c'est la rapprocher de l'axe du bâtiment.

MOLWITZ. Ville de Silésie, située sur la Neiss. Frédéric le Grand y remporta une victoire signalée sur les Impériaux en 1741. Lorsqu'il entra en campagne, on lui proposa de mettre sur ses drapeaux : *Pro Deo, pro Patriâ :* il raya *pro Deo*, disant qu'il ne fallait point mêler le nom de Dieu dans les querelles des hommes; mais il fit porter devant son régiment des gardes l'aigle romaine, *éployée* en relief, au haut d'une hampe dorée. La bataille de Molwitz était la première à laquelle assistait Frédéric. Au commencement de l'engagement, la cavalerie prussienne fut mise en déroute par la cavalerie autrichienne, et le roi, qui crut la bataille perdue, s'enfuit jusqu'à Opeleim, à douze grandes lieues de là. Cependant, l'infanterie de son armée rétablit le combat en sa faveur, et bientôt le prince apprit qu'il était vainqueur, ou, mieux, que le maréchal de Schwerin avait vaincu pour lui, ce qui, nouvel exemple d'ingratitude, causa peu après la disgrâce de ce général.

MONA. Aujourd'hui l'*île d'Anglesey*. Elle était devenue la principale retraite des druides, depuis que les armes romaines subjuguaient la



Gaule. Agricola s'en rendit maître, malgré la résistance opiniâtre des habitants qu'animaient l'exemple et les exhortations de leurs prêtres.

MONANCÔNE ou **MONANGON**. Machine de guerre, n'ayant qu'un bras ou style, qu'employaient les Byzantins.

MONCADE (HUGUES DE). Capitaine espagnol. Il servit successivement Charles VIII, roi de France, César Borgia, Gonsalve de Cordoue, les Colonna contre le pape Clément VIII; s'empara, en 1527, du Vatican qu'il pilla; se fit nommer, peu après, vice-roi de Naples, et périt en défendant cette ville contre Lautrec, en 1528.

MONCEY (ADRIEN), duc DE CONÉGLIANO. Maréchal de France, né à Moncey, près de Besançon, en 1754, mort en 1842. Engagé à quinze ans, il était capitaine en 1791. En 1793, dans les Pyrénées, à la tête des *chasseurs cantabres*, il gagna les épaulettes de général de brigade, peu après celles de général de division et fut, en 1795, général en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales. Il enleva plusieurs places d'armes et détruisit, dans la vallée de Roncevaux, la pyramide qui consacrait le désastre de l'armée de Charlemagne, et força l'Espagne à demander la paix. En 1796, il passait le Saint-Gothard, s'emparait de Plaisance et gagnait le combat de Roveredo. Après la paix de Lunéville, il fut nommé inspecteur général de la gendarmerie. En Espagne, il battit en 1808 les insurgés de Valence, et contribua à la prise de Saragosse en 1809. En 1814, major général de la garde nationale, il participa avec l'armée à la défense de Paris. En 1815, son refus de présider un conseil militaire pour juger le maréchal Ney fut payé par une détention de trois mois au fort de Ham. Il reparut en Espagne en 1823, à la tête du 4e corps, et on lui confia, dans ses dernières années, le commandement de l'hôtel des Invalides.



Moncey
(d'après le Musée de Versailles).

MONCONTOUR. Commune de l'arrondissement de Loudun, département de la Vienne. Elle est située sur la Dive. Le duc d'Anjou (depuis Henri III) y vainquit les protestants le 3 octobre 1569. Ceux-ci étaient sous le commandement de l'amiral de Coligny qui, quoique battu, opéra une retraite si habile, qu'elle ajouta à sa réputation. Le prince de Béarn (depuis Henri IV) assistait à cette bataille. Voyant l'avant-garde du duc d'Anjou enfoncée, il s'écria avec vivacité : « Donnons, mes amis, donnons; voilà le point de la victoire, ils branlent. » Et l'on reconnut après que, si l'on avait suivi ce conseil, l'avantage aurait pu demeurer aux huguenots.

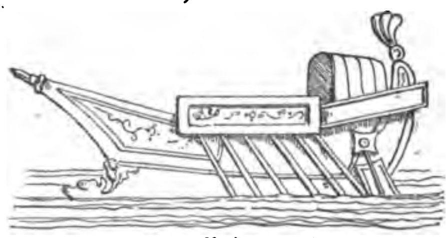
MONDE (*Mar.*). *Mundus.* Ce mot s'emploie quelquefois comme synonyme d'équipage, et c'est ainsi qu'on l'entend dans le commandement : *Tout le monde en haut !*

MONDKY. Village de l'Inde situé près de la rive gauche du Setledge. Les Sycks y furent défaits par les Anglais, dans deux combats meurtriers, en décembre 1845, et cette victoire mit à la merci des derniers le royaume de Lahore.

MONDOVI. Ville de la division de Coni, en Piémont. Le général Bonaparte vainquit les Piémontais dans ses environs, le 22 avril 1795, et le général Soult y dispersa, en 1799, au delà de 40 000 paysans insurgés.

MONDRAIN (*Mar.*). Monticule de sable qu'on aperçoit d'un bâtiment au voisinage des côtes.

MONÈRE ou **UNIRÈME** (*Mar.*). *Uniremis*, μονήρης (monêrês.) Galère qui n'avait qu'un seul rang de rames. Ces navires offraient souvent des dimensions considérables, et la même rame était manœuvrée par plusieurs hommes, au moyen de fausses poignées dont elle se trouvait munie. Il en était de même aux quinzième et seizième siècles, sur les galères de la Méditerranée.



Monère
(d'après une peinture du Musée de Naples).

MONGALCH ou **MUNKACS**. Ville de Hongrie. La femme de Tékély y soutint un siége glorieux de 1685 à 1688, et ce fut aussi la place d'armes de Ragotzky, durant la guerre contre l'Autriche, de 1703 à 1711. (*Voy.* TÉKÉLY.)

MONGHIR. Ville de l'Hindoustan anglais, située sur la droite du Gange. Les Anglais s'en emparèrent en 1763.

MONITOR. A l'article FRÉGATE CUIRASSÉE, nous avons parlé du duel qui eut lieu le 8 mars 1862, dans la baie de Chesapeake, entre la frégate cuirassée le *Merrimac*, appartenant aux confédérés américains ou séparatistes, et la batterie cuirassée le *Monitor*, appartenant aux fédéraux ou unionistes. Le *Merrimac*, après avoir subi une rude avarie, se retira, et quelques semaines après, fut incendié par son propre équipage, pour empêcher qu'il tombât au pouvoir de l'ennemi. Le *Monitor*, à son tour, dans une tentative de voyage le long de la côte américaine, fut affaibli par une tempête en vue du cap Hatteras, et sombra le 29 décembre de la même année.

En juillet 1863 un combat semblable se reproduisit. Les confédérés avaient armé la frégate cuirassée l'*Atalante* à trois ponts de 300 pieds de long sur 40 de large, qui leur coûtait un million de dollars (cinq millions de francs). Elle portait sur pivot à l'avant et à l'arrière un canon de Brock du calibre de sept pouces, rayé, et sur chaque bord deux canons de six pouces, avec de longs projectiles d'acier. La cuirasse, d'un pied d'épaisseur, posait sur une muraille de bois de chêne de quatre pouces et de quatre pouces de pin d'Amérique. L'*Atalante* avait pour mission de détruire les monitors qui occupaient la baie de Chesapeake, déboucher dans l'Atlantique et venir débloquer Charlestown. Elle rencontra tout d'abord le *Weehawken*, un monitor fédéral, qui a une seule tour ou *coupole*, munie de deux canons de quinze pouces de calibre lançant un boulet de 440 livres. L'*Atalante* commença le feu et lâcha trois bordées. La coupole du *Weehawken* riposta par un boulet de 440 qui perça la cuirasse du navire ennemi. Les éclats tuèrent ou mirent hors de combat une quarantaine d'hommes. Un second boulet brisa la fermeture d'un sabord et dix-sept hommes de plus furent tués ou blessés. Trois autres boulets multiplièrent les avaries et les désastres, si bien qu'en un quart d'heure et sous cinq coups de canon, l'*Atalante* fut réduite à amener son pavillon. Un autre monitor, le *Vaillant*, qui arrivait au secours du premier, n'eut pas même le temps de prendre part à l'action.

Parmi les monitors fédéraux, le *Roanoke* (l'inventeur suédois Erickson se plaît à emprunter des noms à la langue de son pays natal) a trois coupoles et porte trois pièces de canon de quinze pouces, à boulet de 440 livres. Il a de plus un formidable éperon. Le *Chanoine* est cité aussi comme une combinaison de la batterie cuirassée et du navire à éperon.

Dans le courant de l'année 1863 la Russie ajoutait à sa force maritime, dans les eaux de Cronstadt, une douzaine de monitors à une coupole, construits sur le modèle américain. (*Voy.* FRÉGATE CUIRASSÉE.)

MONK (GEORGE). Général anglais, né dans le comté de Devon en 1608, mort en 1670. Il apprit le métier de la guerre en Espagne et en Flandre. Lorsque éclata la révolution anglaise, il prit parti pour Charles Ier. Fait prisonnier par Fairfax en 1644, il ne recouvra sa liberté qu'en acceptant du service dans l'armée parlementaire. Il battit les Hollandais sur mer en 1653, et soumit l'Écosse, dont il fut nommé gouverneur général. A la mort du lord-protecteur, il se rapprocha des royalistes, entra en Angleterre à la tête de son armée, fit dissoudre le Long-Parlement, et proclama Charles II dans Londres, en 1660. Avant de mourir, il remporta encore de nouveaux avantages sur les Hollandais.

MONOMACHIE. Du grec μόνος (monos), seul, et μάχη (machê), combat. Se disait, au moyen âge, d'un combat d'homme à homme, ou de la preuve judiciaire par le duel. Alors ces sortes de combats étaient autorisés par l'Église qui, plus tard, les interdit.

MONOTAXE. Du grec μόνος (monos), seul, et τάξις (taxis), rang. Ordre de la phalange grecque sur une seule ligne.

MONOXYLE (*Mar.*). *Monoxylus*, μονόξυλος (monoxulos), de μόνος (monos), seul, et ξύλος (xulos) bois. Nom sous lequel les anciens désignaient le bateau creusé dans un tronc d'arbre et fait ainsi d'un seul morceau de bois. Plus tard, les Romains appelèrent aussi *monoxyle* une espèce de bateau à large fond, destiné à jeter des ponts sur les rivières, et que l'on transportait sur des chariots à la suite d'une armée.

MONPON. Petit bourg du département de la Dordogne. Il fut saccagé par les calvinistes en 1616.

MONS. *Mons Hannoniæ*. Place forte située sur la Trouille, dans la province de Hainaut, en Belgique. En 1679, le prince Eugène fut battu sous ses murs par le maréchal de Luxembourg. Elle fut prise par ce dernier en 1691 ; une seconde fois par les Français en 1701 ; les troupes de Marlborough l'occupèrent en 1705 ; le prince de Conti en 1746 ; Joseph II détruisit ses fortifications en 1784 ; et le général Ferrand s'en empara le 1er juillet 1794.

MONS-EN-PUELLE. Commune de l'arrondissement de Lille, département du Nord. Philippe le Bel y vainquit les Flamands, le 18 août 1304, et leur fit éprouver une perte considérable ; mais avant d'obtenir ce succès, il avait couru les plus grands dangers dans son camp, que l'ennemi avait envahi, et sans le comte de Valois, qui était venu le dégager à temps, c'en était fait sans doute de sa personne et de son armée. Il dut soutenir en effet, sans autres armes que son casque et son épée, et avec vingt chevaliers seulement, le choc de tous ses adversaires. Il donna néanmoins à ses troupes le temps de se reconnaître, de se former, et sa victoire fut complète.

MONTABAUR. Ville du duché de Nassau, en Allemagne. Les Français y battirent les Autrichiens en 1797.

MONTAGNAC. Colonel français. Le 25 septembre 1845, le colonel Montagnac, à la tête de 450 hommes, trompé par de faux rapports, fut attiré traîtreusement dans les environs du petit port de Dgema Gazhouat, aujourd'hui Nemours, et tomba dans une embuscade où l'attendaient 3000 Arabes. Ce brave, plutôt que de se rendre, se jeta avec sa petite troupe dans le marabout de Sidi-Ibrahim qui se trouvait tout près de là. Ils s'y défendirent héroïquement et se firent massacrer jusqu'au dernier. Un monument a été élevé à leur mémoire sur la place de Nemours.

MONTAGNE NOIRE (BATAILLE DE LA). Cette bataille, livrée près de Saint-Sébastien, fut gagnée par les Français sur les Espagnols le 17 novembre 1794. Le général Dugommier, qui commandait l'armée française, y fut tué. Les ennemis y

perdirent trois généraux et laissèrent sur le champ de bataille 10 000 hommes. La perte des Français ne fut que de 600 à 700 hommes.

MONTAGUE ou **MONTAGU** (ÉDOUARD), comte DE SANDWICH. Général et amiral anglais, né en 1625, mort en 1672. Il servit d'abord dans l'armée parlementaire contre Charles Ier. Après la mort de Cromwell, il seconda Monk pour le rétablissement des Stuarts. Comme amiral, il remporta plusieurs avantages sur les Hollandais en 1664; huit ans plus tard, dans un engagement, un brûlot ennemi aborda son vaisseau; il périt dans l'incendie plutôt que de se rendre.

MONTALEMBERT (MARC-RENÉ, marquis DE). Né à Angoulême en 1714, mort en 1800. Il se montra avec distinction dans la guerre de Sept ans, n'abandonna point le service à l'époque de la Révolution, et se rendit utile au ministre Carnot. Il était général lorsqu'il mourut. Il a introduit quelques perfectionnements dans l'art des fortifications, et a laissé, entre autres écrits, des mémoires estimés.

MONTANTS (*Mar.*). Pièces de bois droites et de médiocre grosseur, qui servent à soutenir le haut de l'arrière du vaisseau. — Se dit aussi de pièces de bois employées dans les ouvrages du dedans des bâtiments.— On appelle *montant de pavillon*, la pièce de bois, à laquelle il y a une tête de more, et où passe le bâton d'enseigne de poupe. Les *montants de voûte* et les *montants de poulaine* ont des positions inclinées que déterminent, pour les premiers, la saillie du tableau du couronnement, et, pour les seconds, l'écartement des lisses supérieures de poulaine, ou grandes herpes, relativement aux plus petites.— Le mot *montant* désigne, dans une tout autre acception, le temps durant lequel la marée monte.

MONTARGIS. Ville située sur le Loing, dans le département du Loiret. Les Anglais l'assiégèrent vainement en 1427, s'en emparèrent par trahison en 1431, et la conservèrent jusqu'en 1438.

MONTAUBAN. *Mons Albanus.* Chef-lieu du département de Tarn-et-Garonne. Cette ville fut assiégée sans succès par Montluc en 1580, et par Louis XIII en 1621. L'armée royale était commandée, sous les yeux du souverain, par le connétable duc de Luynes, et le prince était accompagné de ses plus brillants officiers, tels que le maréchal de Lesdiguières, Saint-Géran, Praslin, de Chaulnes; les ducs de Mayenne, de Guiche, de Vendôme, de Montmorency et de Chevreuse; le prince de Joinville, de Bassompierre, de Schomberg, etc. Comme on reprochait à l'un de ces seigneurs, Lesdiguières, la témérité qui l'emportait à chaque instant, il répondit : « Ne vous mettez pas en peine : il y a soixante ans que les mousquetades et moi nous nous connaissons. » — Le cardinal de Richelieu fit raser les fortifications de Montauban, en 1629. — Montauban est le chef-lieu de la 2e subdivision de la 12e division militaire, dont le chef-lieu est Toulouse.

MONTBÉLIARD. *Mons Peligardis.* Ville située au confluent de l'Isel et de l'Haleine, dans le département du Doubs. Le maréchal de Luxembourg surprit cette ville en 1647; Louis XIV s'en empara en 1674, et les troupes républicaines l'occupèrent en 1792.

MONTBRISON. Ancien chef-lieu du département de la Loire. Le château de cette ville fut emporté, en 1562, par le baron des Adrets, l'un des chefs des huguenots.

MONTBRUN (CHARLES DUPUY, seigneur DE), dit *le Brave*. Né au château de Montbrun en 1530, mort en 1575. La parole de Théodore de Bèze fit de lui un protestant. Après avoir résisté aux troupes du roi, il alla se joindre, en 1562, au baron des Adrets, chef des défenseurs de la cause en Dauphiné, et lui succéda dans le commandement. Il se montra brillamment à Jarnac et à Moncontour. Lors du siége de Livron par Henri III, il pilla par une surprise les bagages royaux; le roi, irrité, envoya contre lui des forces supérieures; il fut pris, condamné par une commission militaire, et exécuté.

MONTCALM DE SAINT-VÉRAN (LOUIS-JOSEPH, marquis DE). Maréchal de camp, né au château de Candiac, près de Nîmes, en 1712, mort en 1759. Commandant en chef des troupes françaises dans l'Amérique septentrionale, et vainqueur des Anglais en plusieurs rencontres, il dut accepter un combat inégal sous les murs de Québec (Canada). Blessé mortellement, il expira deux jours après.

MONT-CASSEL (BATAILLE DE). Les Français, commandés par Philippe Ier, y furent défaits par les Frisons et les Hollandais, en 1071.

MONT-DAUPHIN. Place forte du département des Hautes-Alpes, élevée sur une montagne escarpée, au confluent du Guiel et de la Durance. On lui donne quelquefois le nom de *Mont-Lion*.

MONTE-BALDO. Montagne située près de Vérone, en Italie. Les Français y défirent les Autrichiens en 1796 et en 1797.

MONTEBELLO (DUC DE). *Voy.* LANNES.

MONTEBELLO. Village de la division d'Alexandrie, Italie. Les Autrichiens y furent battus par le général Lannes, le 9 juin 1800. Le 20 mai 1859, une division de l'armée franco-sarde, commandée par le général Forey, ajouta une seconde page aux exploits des Français sur ce même terrain. Quelques compagnies seulement du 84e de ligne avaient d'abord tenu tête à l'ennemi, lorsqu'elles furent soutenues par la cavalerie piémontaise, sous les ordres du colonel de Sonnaz. Vinrent enfin le 17e bataillon de chasseurs à pied, les 74e et 98e de ligne, et de l'artillerie. Le village de Montebello fut emporté, et le général Forey se couvrit de gloire dans cette attaque. Les Autrichiens comptaient 18 000 hommes, conduits par le général de Stadion, et leur perte fut évaluée à 2000. Les Français eurent parmi leurs morts le général Beuret, le colonel

de Bellefonds et les commandants Duchet et Lacretelle; les Sardes perdirent le colonel Morelli. Un soldat du 74e de ligne fit, l'un après l'autre, seize prisonniers, et un sous-officier reçut dix-sept blessures. *Voy.* ITALIE (CAMPAGNE D').

MONTECHIARO. Ville d'Italie. Les Français y vainquirent les Autrichiens en 1796.

MONTECUCULLI (RAIMOND, comte DE). Célèbre général au service de l'Autriche, surnommé *le Végèce moderne*. Né dans le Modénais en 1608, mort en 1681. Il apprit de bonne heure la guerre sous un de ses oncles, général d'artillerie, et fut fait prisonnier, en 1639, à Hofkirch, par le général Banier. Rendu à la liberté, il chassa les Suédois de la Bohême, et secourut contre eux Jean-Casimir, roi de Pologne, et le roi de Danemark. Il repoussa ensuite les Turcs de la Hongrie, et les battit complétement, en 1664, à Saint-Gothard. En 1673 il vint en aide aux Hollandais contre la France; fut opposé à Turenne en 1675; et se présenta enfin devant Haguenau, dont le prince de Condé lui fit lever le siége. Retiré du service après cette campagne, il vint à Lintz finir ses jours. On a de lui un traité sur l'art de la guerre, écrit en latin: *Commentarii bellici*.



Montecuculli d'après Suyters.

MONTEFELTRO (GUIDO, comte DE). Les Pisans le mirent à leur tête, en 1290, pour combattre les Florentins, les Lucquois et les Génois, et il s'empara, vers 1294, de la ville d'Urbin, qu'il transmit à ses descendants.

MONTE-LEGINO. A la bataille de Montenotte (*Voy.* ci-après) le colonel Rampon se couvrit de gloire, en défendant héroïquement la redoute de Monte-Legino avec 1500 hommes d'élite, auxquels il fit prêter le serment, au milieu du feu, de mourir plutôt que de se rendre. Les assaillants, au nombre de 15 000, furent ainsi contenus, toute la nuit, à portée de pistolet.

MONTE-MURLO. Bourg de Toscane, Italie. Une bataille y fut gagnée, en 1538, par le duc de Florence, Côme II, sur les rebelles florentins que commandait Philippe Strozzi. Celui-ci, fait prisonnier, se perça le cœur d'un coup d'épée.

MONTENOTTE. Village des Apennins, dans la division de Gênes, Italie. Il est célèbre par la victoire que les Français y remportèrent sur les Autrichiens et les Piémontais, le 12 avril 1796. Ce fut la première victoire de Napoléon Ier.

MONTER. Fait du latin *mons, montis*, montagne. *Monter à l'assaut*, c'est attaquer une place afin de l'emporter de vive force; m[illegible] *brèche*, c'est faire tous ses efforts p[illegible] par la brèche dans une place assiége[illegible] *le bivouac*, c'est arranger un bivouac p[illegible] la nuit: *monter une batterie*, c'est me[illegible] les canons de cette batterie sur leurs aff[illegible] disposer de manière à pouvoir s'en ser[illegible] *monter la tranchée*, c'est monter la gard[illegible] la tranchée.

MONTER (Mar.). Se dit de l'action de se porter dans les haubans pour s'élever à la [illegible] sur les vergues, sur les barres, au capela [illegible] pomme, etc.—*Monter en double*, c'est mont[illegible] plus vite possible. *Monter un* [illegible] *en* [illegible]*tors*, c'est élonger sa quille sur les *tins*, *étal*[illegible] le système de l'étrave, celui de l'étambot y com[illegible] pris l'arcasse, et mettre en place ses couples[illegible] *monter le gouvernail*, c'est le placer, le présent[illegible] contre l'etambot, et le faire porter sur ses gon[illegible] et rosettes, de manière qu'il soit prêt à servi[illegible] *monter les pompes*, c'est les installer dans l'a[illegible] chipompe avec leurs accessoires; *monter les ca*[illegible]*nons*, c'est les mettre sur leurs affûts; et *monte*[illegible] *le cabestan*, etc., c'est installer ces objets à bor[illegible]

MONTEREAU. *Monasteriolum*. Petite ville située au confluent de la Seine et de l'Yonne, dans le département de Seine-et-Marne. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, fut assassiné sur le pont de cette ville par Tanneguy du Châtel, en 1419, alors que le duc venait traiter de la pacification avec le Dauphiné. (*Voy.* JEAN SANS PEUR.) Napoléon battit sous Montereau les troupes coalisées, le 18 février 1814.

MONTE-RESSORT. Outil qui sert à monter et démonter les pièces d'un fusil.

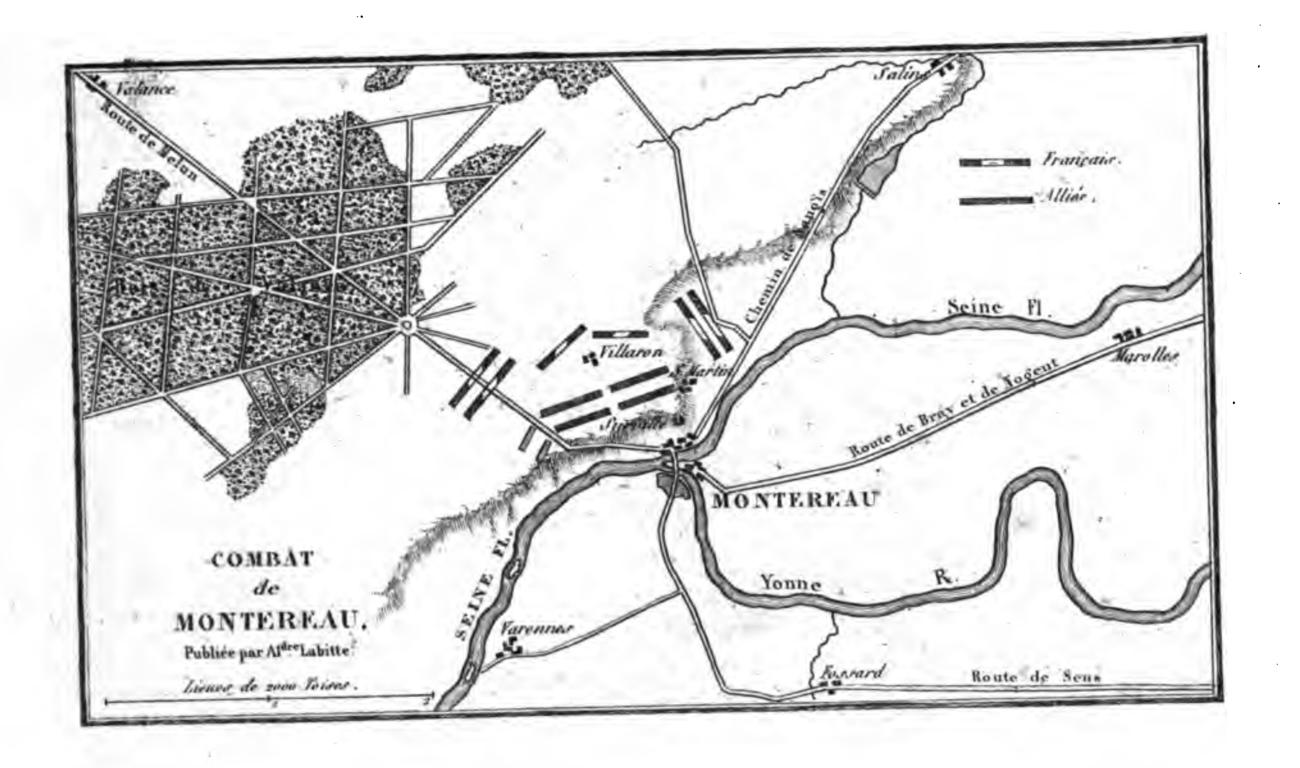
MONTESEMO. Lieu d'Italie où les Piémontais furent battus par le marquis de Mirepoix, le 8 juin 1745.

MONTESQUIOU D'ARTAGNAN (PIERRE). Maréchal de France, né en 1645, mort en 1725. Il commandait, en 1709, l'aile droite de l'armée française à la bataille de Malplaquet.

MONT-FAUCON. Dans la forêt de ce nom, l'an 889, Eudes, comte de Paris, avec 1000 chevaux seulement, dit-on, défit un corps de Normands qui se composait de 20 000 hommes, tant infanterie que cavalerie.

MONTFERRAT (BONIFACE III, marquis DE). Il régna à la fois sur le Montferrat et le royaume de Thessalonique. Fait prisonnier à la bataille de Tibériade, en 1187, il fut peu après échangé par les soins de son frère Conrad. En 1202, choisi pour chef de la quatrième croisade, il contribua puissamment à la prise de Constantinople, fut fait roi de Thessalie en 1204, et périt en 1207, en combattant les Sarrasins, devant Satalieh.

MONTFERRAT (GUILLAUME VI, marquis DE), dit *le Grand*. Né en en 1254, mort en 1292. Il fut d'abord l'allié de Charles d'Anjou, à qui il facilita la conquête du royaume de Naples. Après quoi, guerroyant pour son propre compte, il



COMBAT
de
MONTEREAU.
Publiée par Al^dre Labitte.
Lieues de 2000 Toises.
Française.
Alliée.
Valence
Route de Melun
Salins
Chemin de Nangis
Villaron
S. Martin
Seine Fl.
Marolles
Route de Bray et de Nogent
MONTEREAU
Yonne R.
SEINE FL.
Varennes
Fossard
Route de Sens

de Bellefonds et les commandants Duchet et Lacretelle ; les Sardes perdirent le colonel Morelli. Un soldat du 74e de ligne fit, l'un après l'autre, seize prisonniers, et un sous-officier reçut dix-sept blessures. *Voy.* ITALIE (CAMPAGNE D').

MONTECHIARO. Ville d'Italie. Les Français y vainquirent les Autrichiens en 1796.

MONTECUCULLI (RAIMOND, comte DE). Célèbre général au service de l'Autriche, surnommé *le Végèce moderne.* Né dans le Modénais en 1608, mort en 1681. Il apprit de bonne heure la guerre sous un de ses oncles, général d'artillerie, et fut fait prisonnier, en 1639, à Hofkirch, par le général Banier. Rendu à la liberté, il chassa les Suédois de la Bohême, et secourut contre eux Jean-Casimir, roi de Pologne, et le roi de Danemark. Il repoussa ensuite les Turcs de la Hongrie, et les battit complétement, en 1664, à Saint-Gothard. En 1673 il vint en aide aux Hollandais contre la France ; fut opposé à Turenne en 1675 ; et se présenta enfin devant Haguenau, dont le prince de Condé lui fit lever le siége. Retiré du service après cette campagne, il vint à Lintz finir ses jours. On a de lui un traité sur l'art de la guerre, écrit en latin : *Commentarii bellici.*



Montecucúlli
(d'après Sneyers).

MONTEFELTRO (GUIDO, comte DE). Les Pisans le mirent à leur tête, en 1290, pour combattre les Florentins, les Lucquois et les Génois, et il s'empara, vers 1294, de la ville d'Urbin, qu'il transmit à ses descendants.

MONTE-LEGINO. A la bataille de Montenotte (*Voy.* ci-après) le colonel Rampon se couvrit de gloire, en défendant héroïquement la redoute de Monte-Legino avec 1500 hommes d'élite, auxquels il fit prêter le serment, au milieu du feu, de mourir plutôt que de se rendre. Les assaillants, au nombre de 15 000, furent ainsi contenus, toute la nuit, à portée de pistolet.

MONTE-MURLO. Bourg de Toscane, Italie. Une bataille y fut gagnée, en 1538, par le duc de Florence, Côme II, sur les rebelles florentins que commandait Philippe Strozzi. Celui-ci, fait prisonnier, se perça le cœur d'un coup d'épée.

MONTENOTTE. Village des Apennins, dans la division de Gênes, Italie. Il est célèbre par la victoire que les Français y remportèrent sur les Autrichiens et les Piémontais, le 12 avril 1796. Ce fut la première victoire de Napoléon Ier.

MONTER. Fait du latin *mons, montis,* montagne. *Monter à l'assaut,* c'est attaquer une place afin de l'emporter de vive force ; *monter à la brèche,* c'est faire tous ses efforts pour entrer par la brèche dans une place assiégée ; *monter le bivouac,* c'est arranger un bivouac pour passer la nuit ; *monter une batterie,* c'est mettre tous les canons de cette batterie sur leurs affûts et les disposer de manière à pouvoir s'en servir ; et *monter la tranchée,* c'est monter la garde dans la tranchée.

MONTER (*Mar.*). Se dit de l'action de se transporter dans les haubans pour s'élever à la hune, sur les vergues, sur les barres, au capelage, à la pomme, etc.— *Monter en double,* c'est monter le plus vite possible. *Monter un vaisseau en bois tors,* c'est élonger sa quille sur les tins, établir le système de l'étrave, celui de l'étambot y compris l'arcasse, et mettre en place ses couples ; *monter le gouvernail,* c'est le placer, le présenter contre l'étambot, et le faire porter sur ses gonds et rosettes, de manière qu'il soit prêt à servir ; *monter les pompes,* c'est les installer dans l'archipompe avec leurs accessoires ; *monter les canons,* c'est les mettre sur leurs affûts ; et *monter le cabestan,* etc., c'est installer ces objets à bord.

MONTEREAU. *Monasteriolum.* Petite ville située au confluent de la Seine et de l'Yonne, dans le département de Seine-et-Marne. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, fut assassiné sur le pont de cette ville par Tanneguy du Châtel, en 1419, alors que le duc venait traiter de la pacification avec le Dauphiné. (*Voy.* JEAN SANS PEUR.) Napoléon battit sous Montereau les troupes coalisées, le 18 février 1814.

MONTE-RESSORT. Outil qui sert à monter et démonter les pièces d'un fusil.

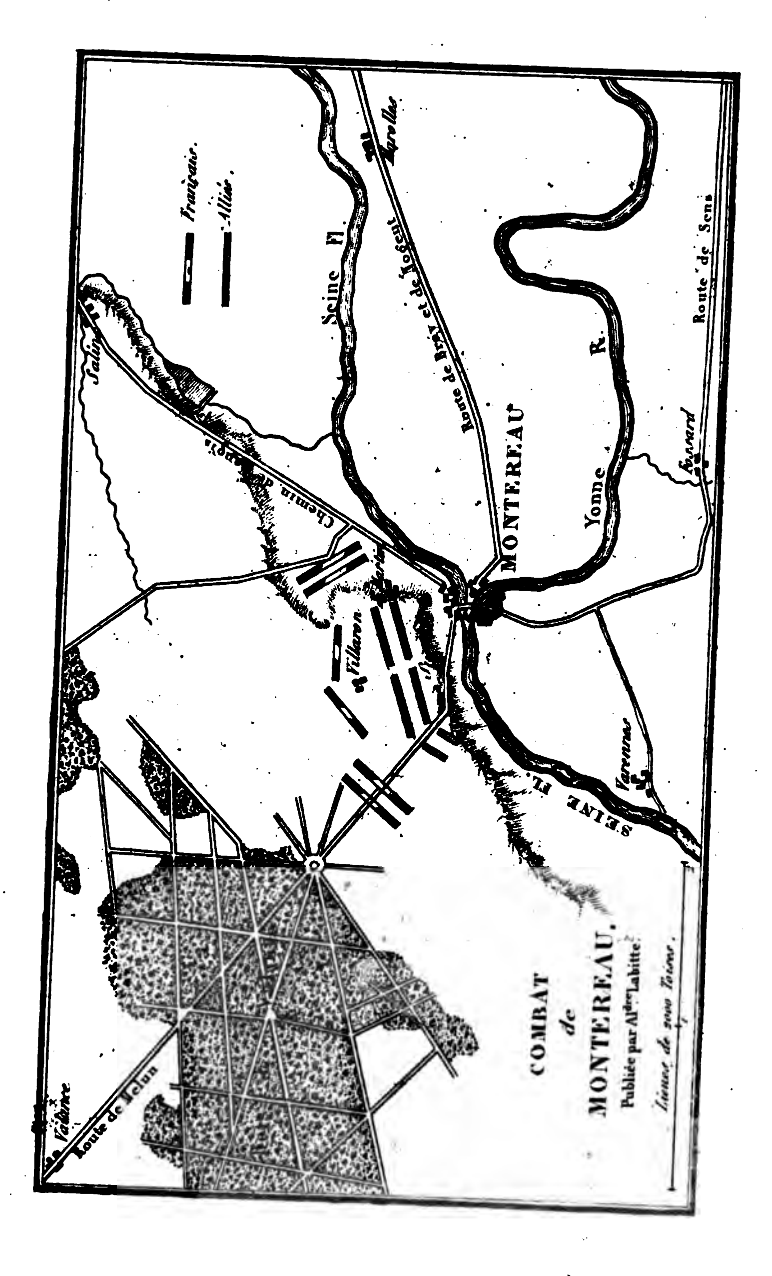
MONTESEMO. Lieu d'Italie où les Piémontais furent battus par le marquis de Mirepoix, le 8 juin 1745.

MONTESQUIOU D'ARTAGNAN (PIERRE). Maréchal de France, né en 1645, mort en 1725. Il commandait, en 1709, l'aile droite de l'armée française à la bataille de Malplaquet.

MONT-FAUCON. Dans la forêt de ce nom, l'an 889, Eudes, comte de Paris, avec 1 000 chevaux seulement, dit-on, défit un corps de Normands qui se composait de 20 000 hommes, tant infanterie que cavalerie.

MONTFERRAT (BONIFACE III, marquis DE). Il régna à la fois sur le Montferrat et le royaume de Thessalonique. Fait prisonnier à la bataille de Tibériade, en 1187, il fut peu après échangé par les soins de son frère Conrad. En 1202, choisi pour chef de la quatrième croisade, il contribua puissamment à la prise de Constantinople, fut fait roi de Thessalie en 1204, et périt en 1207, en combattant les Sarrasins, devant Satalieh.

MONTFERRAT (GUILLAUME VI, marquis DE), dit *le Grand.* Né en en 1254, mort en 1292. Il fut d'abord l'allié de Charles d'Anjou, à qui il facilita la conquête du royaume de Naples. Après quoi, guerroyant pour son propre compte, il


COMBAT
de
MONTEREAU.
Publiée par Al.dre Labitte.
Lieues de 2000 Toises.
Français.
Alliés.
Seine Fl.
SEINE FL.
Yonne R.
MONTEREAU
Route de Bray et de Nogent
Route de Sens
Route de Melun
Marolles
Salins
Villaron
Varennes
Fossard
Valence

s'empara de plusieurs villes. Les habitants d'Alexandrie réussirent à se saisir de lui. Enfermé dans une cage de fer, il y mouut au bout de dix-sept mois.

MONTFORT (Simon, comte de), surnommé *le Macchabée*. Enflammé par l'éloquence de Foulques de Neuilly, il prit la croix en 1199. A son retour de Palestine, les barons l'élurent, en 1208, chef de la croisade contre les Albigeois, que protégeait Raymond, comte de Toulouse. La cruauté chez Montfort l'emportait encore sur le courage. Il s'empara, en 1209, de la ville de Béziers, dont il fit égorger une grande partie des habitants; il prit ensuite Montréal, Carcassonne et, en 1213, délivra Muret, en battant Pierre II, l'allié des Albigeois. L'investiture des États du comte de Toulouse, dépouillé par lui, lui fut accordée par le pape. Il périt d'un coup de pierre en 1218, devant Toulouse qui lui refusait obéissance.

MONTFORT (Simon de), comte de Leicester. Fils puîné du précédent. Réfugié en Angleterre à la suite de difficultés avec Louis IX, il trouva dans ce pays une fortune considérable du chef de sa mère. Il y épousa la sœur de Henry III, avec lequel il ne tarda pas à rompre; souleva contre lui les barons; soutint à main armée de longues luttes contre les troupes royales, convoqua un parlement, origine des *Communes*, et après avoir, pendant plusieurs années, exercé un pouvoir absolu en Angleterre, vint périr, en août 1265, à la bataille d'Evesham, que lui livrait Édouard, fils du roi Henry.

MONT GENÈVRE. Sommet des Alpes Cottiennes, sur les limites de la France et du Piémont. Son altitude est de 3 540 mètres. C'est dans son flanc que la Durance prend sa source. On franchit le mont Genèvre pour se rendre en Italie par la route de Briançon à Turin, route qui fut pratiquée dès les temps les plus reculés. Les Gaulois pénétrèrent par là en Italie, ainsi qu'Annibal, César, et Charles VIII, avec son armée victorieuse, après la bataille de Farnèse; et Louis XIII, en 1629, suivit la même route pour aller au secours du duc de Mantoue, qu'attaquaient le duc de Savoie et les Impériaux. Toutefois, ce n'est que de nos jours, en 1803, et par l'ordre de Napoléon Ier, qu'un chemin convenable fut tracé sur ce mont. C'est par le mont Genèvre que la majeure partie de nos troupes est entrée dans le Piémont lors de la campagne d'Italie en 1859.

MONTGOMERY (Gabriel de). Mort en 1574. Capitaine de la garde écossaise de Henry II, et l'un de ses familiers, il eut le malheur de blesser mortellement le roi d'un coup de lance, dans un tournoi, et s'attira dès lors la haine implacable de Catherine de Médicis. Il se réfugia en Angleterre, où il embrassa les opinions de la réforme. Lorsque éclata en France la guerre religieuse de 1562, il devint un des chefs protestants les plus redoutables. Sa défense de Rouen et plusieurs avantages sur l'armée [illegible] attirèrent une condamnation [illegible] parlement de Paris, et suivie de l'exécution en effigie. Gracié à la paix de Saint-Germain, il échappa par la fuite au massacre de la Saint-Barthélemy. Il alla ensuite secourir La Rochelle et guerroyer en Normandie. Attaqué dans Domfront par le maréchal de Matignon, il dut céder au nombre et capituler. Au mépris de cette capitulation, qui assurait à Montgomery la vie sauve, Catherine de Médicis, alors régente, fit prononcer et exécuter sa condamnation à mort.

MONTGOMERY (Richard). Général américain, né en Irlande en 1737, mort en 1775. Après avoir servi au Canada, dans l'armée anglaise, contre les Français, il était venu s'établir à New-York. Lors de la déclaration de l'indépendance des États-Unis, Montgomery s'arma pour sa nouvelle patrie et tenta d'expulser les Anglais du Canada. Il fut tué au siége de Québec.

MONTHOLON (Charles-Tristan, comte de). Né à Paris en 1782, mort en 1853. Il était fils d'un colonel de dragons, et fut enrôlé dans la marine dès l'âge de dix ans. Il passa, à quinze ans, dans la cavalerie, fit les campagnes d'Italie, d'Allemagne et de Pologne, où il gagna le grade qu'avait eu son père. En qualité d'aide de camp du maréchal Berthier, il se distingua à la bataille de Wagram et y reçut cinq blessures. Il fut attaché, en 1809, à la personne de l'empereur comme chambellan. Il suivit Napoléon à Sainte-Hélène, écrivit des mémoires sous sa dictée, et resta près de l'empereur jusqu'à la mort de l'illustre proscrit.

MONTJOIE. Ce mot, qui, dans l'origine, servait à désigner des monceaux de pierres formés pour indiquer les chemins à suivre, devint dans la suite un cri de guerre. Ainsi, quand les Français criaient : *Montjoie-Saint-Denis!* c'était comme s'ils eussent dit : Suivez l'*oriflamme!* (L'oriflamme, on le sait, était conservé à Saint-Denis.) Les ducs de Bourgogne criaient : *Montjoie-Saint-André!* et les ducs de Bourbon : *Montjoie-Notre-Dame!*

MONTLHÉRY. *Mons Letherici*. Bourg du département de Seine-et-Oise. Une bataille y fut livrée, le 16 juillet 1465, entre Louis XI et les seigneurs de son royaume, révoltés contre son autorité, et lui opposant son frère Charles, duc de Berri. Ils étaient commandés par le comte de Charolais, et leur réunion reçut le nom de *ligue du bien public*. (*Voy.* ce mot.) La victoire, disputée toute une journée, demeura indécise, et, le lendemain, chaque parti s'éloigna en s'attribuant l'avantage. Toutefois, les royalistes enlevèrent aux Bourguignons du comte de Charolais un butin considérable. Ce fut après cette bataille que le jeune duc de Berri dit, en voyant le grand nombre de blessés qu'on transportait à Étampes : « J'aimerais mieux que les choses n'eussent jamais été commencées, que de voir déjà tant de maux survenus pour moi et pour ma cause, quelque bonne qu'elle soit. »

MONT-LOUIS. Place forte du département des

Pyrénées-Orientales. Elle est située à une assez grande élévation et sur la Tet. Le maréchal de Vauban la construisit en 1681, sous le règne de Louis XIV.

MONTLUC (Blaise de). Maréchal de France. L'un des vaillants capitaines du seizième siècle. Né au château de Montluc, en Guienne, vers 1502, mort en 1577. Il servit sous les règnes de François Ier, Henri II, François II et Charles IX. En Italie, il défendit Sienne pendant huit mois contre Charles-Quint. En France, dans les guerres de religion, il gagna le triste surnom, que lui donnèrent les huguenots, de *boucher royaliste.* C'est avec la plus étrange naïveté qu'il raconte, dans ses *Mémoires*, les massacres qu'il avait ordonnés. Tout mutilé à la guerre, il écrivait : « Quelle est donc l'honnête dame qui voudrait s'associer à un homme qui eût tous ses nerfs et tous ses os? »



Montluc
(d'après une estampe du temps).

MONTMARTRE. *Mons Martis* (mont de Mars), ou *Mons Martyrum* (mont des Martyrs). Ancienne commune du département de la Seine, aujourd'hui 18e arrondissement de Paris, qu'elle domine. Les Normands ravagèrent, en 887, ce lieu, où il se livra, en 1814, un combat acharné entre les Parisiens et les troupes coalisées, avant la capitulation de Paris.

MONTMÉDY. *Mons Medius.* Place forte du département de la Meuse, située au milieu d'une presqu'île formée par le Chiers, sur la rive droite. Les Français la prirent en 1541, 1552 et 1657. Cette dernière fois, les troupes étaient commandées par le maréchal de La Ferté, et agissaient sous les yeux de Louis XIV.

MONTMÉLIAN. Ville du département de la Savoie. Elle est dans une situation très-forte sur l'Isère. Elle fut prise par le baron de Rosni en 1600; par Catinat en 1691. Les Français, s'en étant emparés une troisième fois en 1705, en firent sauter les fortifications. — Les troupes républicaines l'occupèrent en 1792.

MONTMIRAIL. Petite ville du département de la Marne. Napoléon y remporta une victoire éclatante sur les coalisés, le 11 février 1814.

MONTMORENCY (Mathieu de), qu'on appelait *le grand connétable.* Il se signala au siége de Château-Gaillard et eut une grande part à la victoire de Bouvines, en 1214. Nommé connétable en 1218, il fit adjoindre à cette dignité, qui jusqu'alors n'avait été qu'un simple office de la couronne, le commandement suprême des armées, et le conserva jusqu'à sa mort.

MONTMORENCY (Anne de). Maréchal de France et connétable, né à Chantilly en 1493, mort en 1567. Il fit ses premières armes à Marignan et partagea, à la journée de Pavie, la captivité de François Ier. Battu et fait prisonnier une seconde fois par les Espagnols, à la bataille de Saint-Quentin, en 1557, il ne reparut sur la scène politique que sous Charles IX, et forma, en 1561, contre les calvinistes, un *triumvirat* avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André. Il gagna, en 1562, la bataille de Dreux sur le prince de Condé, ce qui ne l'empêcha pas d'être fait prisonnier. Rendu à la liberté l'année suivante, il chassa les Anglais du Havre. Quatre ans après il trouvait la mort à la bataille de Saint-Denis, livrée par les troupes royales aux protestants.



Montmorency
(d'après Hans Liefrinck).

MONTMORENCY (Henri II, duc de). Maréchal de France et amiral, né à Chantilly en 1595, mort en 1633. Il avait eu pour parrain Henri IV, dont il fut très-aimé. Dans les guerres de religion, il servit d'abord la cour avec zèle sur terre et sur mer; mais ayant eu à se plaindre du cardinal de Richelieu, et cédant aux instigations de Gaston, frère de Louis XIII, il souleva le Languedoc et combattit les troupes du roi dans la plaine de Castelnaudary, en 1632. Vaincu et blessé, il tomba entre les mains du roi; Richelieu lui fit faire son procès, et il fut décapité à Toulouse.

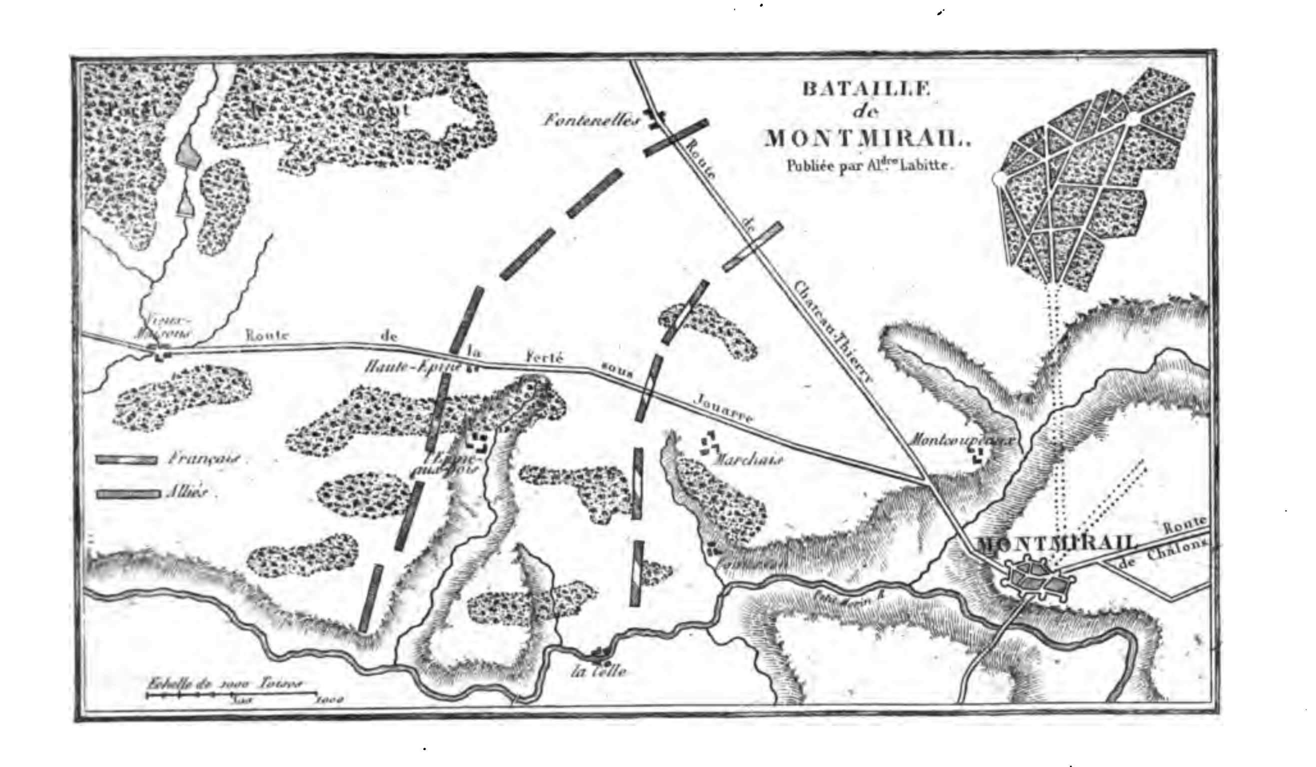
MONTMOUTH ou **MONMOUTH.** Ville du New-Jersey, aux États-Unis. Les Américains, commandés par Washington, y battirent les Anglais en 1778.

MONTODINE. Ville de la Lombardie, en Italie. Le duc de Vendôme y battit le prince Eugène en 1705.

MONTPELLIER. Chef-lieu du département de l'Hérault. Louis XIII prit cette ville sur les Calvinistes, en 1622. — Montpellier est le chef-lieu de la 10e division militaire, comprenant l'Hérault, l'Aveyron, la Lozère et le Gard.

MONTRE. Du lat. *monstrare.* On donna ce nom, durant le moyen âge et jusqu'au seizième siècle, aux listes des gens de guerre que les seigneurs devaient amener à leur souverain. — On appela aussi, par extension, *montre* ou *monstre,* une revue de troupes. — On désignait encore, par ce mot, la solde qui se payait ordinairement pendant la revue, où l'on constatait la présence des hommes qui servaient.

MONTRÉAL. Petite ville du département de l'Aude.


BATAILLE
de
MONTMIRAIL.
Publiée par Al.dre Labitte.
Fontenelles
Route de Chateau-Thierry
Route de la Ferté sous Jouarre
Haute-Epine
Montcoupeaux
Marchais
MONTMIRAIL
Route de Chalons
la Celle
Français
Alliés
Echelle de 1000 Toises
500
1000

Elle fut prise par Simon de Montfort en 1212, par les Anglais en 1355, et par les protestants en 1594.

MONTRÉAL. Ville située sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent, dans le bas Canada. Elle fut prise aux Français par les Anglais en 1760, et, en 1775, par les Américains, qui la rendirent volontairement aux Anglais.

MONTRE MARINE. *Voy.* GARDE-TEMPS.

MONTREVEL (NICOLAS-AUGUSTE DE LA BAUME, marquis DE). Maréchal de France, né en 1620, mort en 1703. Vaillant homme de guerre, à la fin duquel se rattache un fait étrange : Dînant chez le duc de Biron, un laquais maladroit renverse une salière devant le maréchal; celui-ci est tellement frappé de cette circonstance, tenue pour fatale dans la superstition du temps, qu'il s'écrie aussitôt d'une voix étouffée : *Je suis mort!* En effet, la fièvre et le délire le prennent et, quelques jours après, il n'existait plus.

MONTROSE ou **MONTROSS** (JEAN GRAHAM, comte et duc DE). Né à Édimbourg en 1612, mort en 1650. Jeté d'abord dans le parti des *covenantaires*, les ennemis de Charles Ier, il eut occasion de se rencontrer avec ce prince, et fut gagné par ses manières. Il se voua dès lors avec le plus grand zèle à son service. A la tête des royalistes d'Écosse et d'Irlande, il battit plusieurs fois les généraux de Cromwell, et ne déposa imprudemment les armes que sur l'ordre du roi. Après l'exécution de Charles Ier, il retourna en Écosse pour y organiser un soulèvement en faveur de l'héritier du trône. Dénoncé par un traître, il fut condamné à mort et exécuté.

MONT SAINT-BERNARD. Il est situé entre le Piémont et le Valais. Les Lombards le franchirent en 547; les Francs, sous Charlemagne; et les Français, sous Napoléon, en 1800. Après notre désastreuse campagne de 1799, l'armée d'Italie se trouvait acculée dans les montagnes de la Ligurie, et 10 000 hommes environ, sous le commandement de Masséna, couvraient les frontières de la Savoie, vers l'Italie. Au mois d'avril de l'année 1800, le général autrichien Mélas vint attaquer ce dernier corps, et ayant complétement séparé les deux ailes, qui se trouvaient aux ordres de Soult et de Suchet, il les réduisit à l'impuissance et aggrava la position fâcheuse des troupes françaises qui se trouvaient dans le Midi. Dans le Nord les opérations n'étaient pas plus heureuses : on n'entendait parler de tous côtés que d'engagements désavantageux, que de retraites forcées, et les meilleurs généraux de la république semblaient tous sous l'influence de la plus déplorable fatalité. C'est alors que le premier consul Bonaparte concentra rapidement, et porta en secret dans le Valais, une armée de 36 000 hommes, pouvant disposer de quarante bouches à feu. C'était peu par le nombre, mais c'était beaucoup par les résultats que garantissait la composition d'une telle armée. Elle était formée, en effet, de ces vaillantes brigades qui avaient déjà renversé en Italie toutes les forces qu'on leur avait opposées, qui venaient de braver, sous le soleil d'Afrique et dans les sables du désert, l'intrépidité des redoutables mamelouks; et auxquelles s'étaient jointes quelques vieilles cohortes qui, dans le Nord particulièrement, sous les ordres de Moreau, avaient donné tant de preuves de ce que peut réaliser la bravoure française.

Le 14 mai, l'avant-garde occupa le bourg de Saint-Pierre, situé au pied du mont Saint-Bernard, pendant que le gros de l'armée se réunissait à Martigny; et, le 16, toutes les troupes se mirent en marche pour opérer leur ascension. On connaissait la plupart des obstacles matériels qui attendaient l'armée sur son passage dans le terrible défilé, et l'on s'était prémuni, non-seulement contre ces obstacles, mais encore contre les éventualités. Les voitures de toute espèce, les caissons et les affûts furent démontés, afin que leurs membres séparés pussent être transportés à dos de mulets. Les munitions, les cartouches furent divisées et renfermées dans de petites caisses dont on chargea ces animaux; et les canons, déposés dans des troncs d'arbres creusés à cet effet, devaient être traînés sur la neige, attelés à des mules ou à des chevaux de l'artillerie. Mais, une fois que l'on fut parvenu à une certaine élévation, au milieu de difficultés se multipliant sans cesse, la force des bêtes de somme devint insuffisante, et il aurait fallu se résoudre, soit à abandonner les pièces, soit à consacrer à leur transport un temps considérable, si, dans cette circonstance critique, l'esprit français et un rapide élan de patriotisme n'étaient venus triompher spontanément des obstacles. Les troupes, malgré leur extrême fatigue, s'offrent d'un commun accord pour traîner les pièces; la prolonge de chaque canon et de chaque caisson est saisie par cent hommes; le général d'artillerie Gassendi dirige avec habileté la bonne volonté de tous ces braves; et la marche se continue, accompagnée des chants, qui électrisaient alors les masses populaires, et aux sons retentissants de la musique de tous les corps qui défilaient.

Aujourd'hui, la route du grand Saint-Bernard est entretenue, et des travaux d'art l'ont rendue très-praticable; mais à l'époque du passage de l'armée française, ce n'était qu'un véritable sentier circulant entre des rochers plus ou moins élevés, d'où l'avalanche menaçait à chaque instant de se précipiter, et que bordaient, dans divers endroits, d'horribles précipices. L'armée, en se déployant sur les flancs du Saint-Bernard, ressemblait à un long ruban de couleur azurée, ondoyant sur une surface blanche et brillante : c'était un spectacle grandiose, saisissant, merveilleux pour les populations du Valais, que de voir ces soldats intrépides prendre d'assaut, pour ainsi dire, cette citadelle de glace et de neige, et disparaître tour à tour au sein des nuages!

On fit une halte sur le plateau où se trouve l'hospice, et les religieux livrèrent toutes les provisions qu'ils possédaient. Là, le général Bonaparte, entouré des brillants officiers qui devaient

donner des maréchaux à l'empire, contempla ce nouveau triomphe que lui valaient sa puissante volonté et le dévouement de l'armée. L'enthousiasme de celle-ci était poussé à un si haut degré dans ce moment solennel, qu'une division préféra bivouaquer auprès de ses pièces, que d'aller chercher un abri plus commode dans les environs. Les troupes eurent à endurer des fatigues plus grandes encore pour descendre du côté de l'Italie; mais elles ne se montrèrent pas un seul instant découragées; et, le 18, elles étaient dans la vallée d'Aoste, où une compagnie d'ouvriers militaires, établie à Estrouble, remontait successivement les pièces sur leurs affûts, et les caissons et autres voitures sur leurs trains. Peu après, la bataille de Marengo venait couronner ce brillant épisode de nos annales.

MONT SAINT-GOTHARD. Il est situé entre les cantons d'Uri et du Tessin, et offre, à 2 075 mètres de hauteur, un col que traverse l'une des routes les plus fréquentées entre la Suisse et l'Italie. Les Français et les Austro-Russes se livrèrent plusieurs combats sur cette route en 1799.

MONT SAINT-JEAN. *Voy.* WATERLOO.

MONT SAINT-MICHEL. Ancienne abbaye et petite forteresse du canton de Pontorson, arrondissement d'Avranches, dans le département de la Manche. Elle est située sur un rocher qui forme île à la marée haute. L'an 1090, le prince Henry, l'un des fils de Guillaume le Conquérant, s'étant réfugié dans cette place, elle fut assiégée et prise par Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et par le duc de Bretagne, tous deux frères de Henry, qu'ils dépouillèrent de tout ce qu'il possédait. — Attaquée une seconde fois, en 1423, par les Anglais, disposant de forces considérables, elle soutint, pendant plusieurs jours, un siége, auquel tenait tête Louis d'Estourville, ayant sous ses ordres seulement 120 gentilshommes de la contrée, qui firent éprouver à l'ennemi des pertes notables, et l'obligèrent à une retraite honteuse, dans laquelle ils lui enlevèrent les deux pièces d'artillerie qu'on voit encore actuellement placées des deux côtés de la porte d'entrée de la forteresse.

MONT TAURUS (BATAILLE DU). Les Gaulois furent vaincus par Antiochus, roi de Syrie, l'an 275 av. J.-C., sur cette montagne, aujourd'hui Djebel-Kurin, dans l'Asie Mineure.

MONT THABOR. Montagne de Syrie, où s'accomplit, selon les Évangiles, la transfiguration de Jésus-Christ. L'an 1305 av. J.-C., Barac et Débora, chefs du peuple d'Israël, y défirent l'armée de Jabin, roi de Chanaan, commandée par Sisara. — Au même lieu, le 16 avril 1799, les Français, ne comptant que 4 000 hommes, commandés par les généraux Bonaparte et Kléber, remportèrent une victoire signalée sur les Turcs et les Arabes, qui comptaient 25 000 cavaliers et 10 000 fantassins. Les vainqueurs ne firent que des pertes insignifiantes.

MONTIEL. Bourg de la province de Ciudad-Real, en Espagne. Près de ce lieu, en 1368, un combat acharné s'engagea entre les troupes de Henry II de Transtamare et celles de son frère Pierre le Cruel, roi de Castille, auquel il disputait le pouvoir. Le premier, dont le connétable Du Guesclin soutenait la cause, à la tête des bandes appelées *grandes compagnies*, fut vainqueur, et, après le combat, dans lequel Pierre avait été fait prisonnier, Henry le poignarda de ses propres mains.

MONTOIR. Se dit du côté gauche du cheval, par où le cavalier monte. *Hors-montoir* désigne le côté droit. — On applique également ces deux expressions aux jambes du cheval.

MONTSALÉON (BATAILLE DE). En Dauphiné. Magnence y fut défait par Constance, en 353.

MONTURE. On appelle *monture d'un fusil*, le bois sur lequel le canon et la batterie sont établis.—La *monture de bride* est ce qui porte la partie du mors entrant dans la bouche du cheval. (*Voy.* MORS.)

MONTURE (*Mar.*). Se disait autrefois des hommes et des canons dont un vaisseau était chargé.

MONZAMBANO. Bourg de la Lombardie. Le général Brune y battit les Autrichiens en 1800.

MOOK. Village de la province de Limbourg, en Hollande. Louis de Nassau y fut défait et tué, en 1574, par les Espagnols que commandait d'Avila.

MOORE (Sir JOHN). Général anglais, né en 1761, mort en 1809. Il servit dans la guerre d'Amérique. Réformé à la paix de 1783, il rentra au service pour l'expédition de 1794 contre la Corse. Il conduisit en 1796 une brigade aux Antilles, fut nommé gouverneur de Sainte-Lucie et n'y resta qu'une année. Il combattit en Hollande en 1799; en Égypte en 1800; il mena un secours au roi de Suède en 1808; fut chargé en 1809 de commander l'armée anglaise en Espagne. Refoulé vers la mer par l'armée française, il dut faire face à celle-ci à la Corogne, où rien n'était prêt pour son embarquement, fut battu et périt dans l'action.

MOQUE (*Mar.*). Espèce de moufle sans poulie, percée d'un trou, par lequel on peut passer un cordage. — On appelle *moque de civadière*, celui où passe l'écoute de la civadière; et *moques du grand étai*, de gros caps-de-mouton que l'on met l'un au bout de l'étai, l'autre au collier, et qui sont réunis par une ride.

MORA. Les Romains désignaient sous ce nom ce que nous appelons *garde*, dans un glaive.

MORA. Nom que portait, chez les Lacédémoniens, un corps d'infanterie dont la force variait de trois cents, cinq cents, sept cents à neuf cents hommes. On n'y admettait que des hommes libres depuis trente ans jusqu'à soixante.

MORAILLES ou **MORAILLONS.** Sortes de boutons qui servaient à fixer les différentes pièces des anciennes armures.

MORALE MILITAIRE. La morale est une et la même pour tous les hommes; il n'y a donc point, à la rigueur, une morale particulière à l'usage de ceux qui appartiennent à la profession des

armes. Cependant, parmi les différentes vertus, il en est dont la pratique peut, à l'égard des militaires, devenir l'objet d'une recommandation plus vive, qui se grave mieux dans leur esprit.

Voici quelques aphorismes consacrés dans quelques bons livres qui traitent de ce sujet :

— « Le courage militaire se divise en trois classes : la première représente le courage de tempérament ; la deuxième, le courage par amour-propre ; la troisième, le courage formé par la force de la discipline, par l'entraînement de l'exemple et par l'habitude du danger. » (Jacquinot de Presle, *Cours d'art et d'histoire militaires.*)

— « Dans tout ce qu'on entreprend, a dit Napoléon Ier, il faut donner les deux tiers à la raison et l'autre tiers au hasard. Augmentez la première fraction, vous serez pusillanime ; augmentez la seconde, vous serez téméraire. »

— « Ceux qui tâchent de se conserver, dit Xénophon, n'en vivent pas davantage ; mais ceux qui font attention que la mort est commune à tous, et qui veulent rendre la leur glorieuse, arrivent souvent à une vieillesse honorable. »

— La Bruyère a dit : « La mort n'arrive qu'une fois et se fait sentir à tous les moments de la vie ; il est plus dur de l'appréhender que de la subir. »

— « Les hommes craignent la mort, dit Bacon, par la même raison que les enfants ont peur des ténèbres, parce qu'ils ne savent pas de quoi il s'agit. »

— A la bataille de Damiette, que saint Louis livra en Égypte en 1249, un certain Paul Richard qui commandait les *ribauds* de Paris les haranguait ainsi : « Allons ! allons ! mes amis, travaillez bien, la rue Saint-Pierre-aux-Bœufs a les yeux sur vous. N'oubliez pas notre décalogue : Il est défendu d'être blessé ; les blessures n'arrivent qu'aux maladroits. Il est défendu de laisser un bras ou une jambe sur le champ de bataille ; que feriez-vous du reste ? Vous savez seulement qu'il est permis de se faire tuer. »

— Ce même Paul Richard répondait à quelqu'un lui disant qu'on ne trouve pas la mort quand on la cherche : « Pas toujours en effet, mon ami ; la mort est un animal capricieux ; je me suis jeté vingt fois sous ses griffes, elle m'a fait patte de velours ; c'est quand on la fuit qu'elle vous étouffe. Je la connais comme si je l'avais inventée ; et elle sait bien, la drôlesse, que je ne la crains pas. »

— Au milieu des boulets et de la mitraille qui décimaient son infanterie, Ney, se dressant sur ses étriers, calme et impassible, criait à ses soldats ébranlés : « La mort ne frappe que ceux qui hésitent ! Regardez-moi ! elle ne m'atteint pas. »

— « Le courage ne consiste pas à se montrer susceptible à l'excès, prompt à s'échauffer et à rechercher un duel, parce qu'on a confiance dans son habileté à l'escrime. Le spadassin n'est souvent qu'un lâche devant l'ennemi commun. » (Belleville, dans son petit et très-recommandable livre intitulé : *Pierre Giberne.*)

— « Un preux chevalier, disait Bayard, n'a jamais rougi ses armes du sang de ses compagnons, mais il les a souvent trempées dans celui des ennemis de son souverain. »

— Turenne renvoya en France un officier qui avait tué en duel deux de ses camarades dans la même campagne, « parce que, disait-il, j'ai su et remarqué plus d'une fois moi-même la triste contenance de cet homicide devant l'ennemi : il nous tuerait tous si nous le laissions faire, et pas un seul ennemi du roi. »

— « Il ne dépend pas toujours de nous d'éviter l'offense, mais il dépend de nous de ne pas devenir agresseur. Depuis le dernier grade jusqu'au plus élevé, nul militaire n'est à l'abri de l'injure et tous sont en pouvoir de ne pas commettre une offense. Ils doivent donc s'accoutumer à être circonspects dans leurs discours, dans leurs propos et surtout dans leurs plaisanteries. Ils doivent s'étudier à n'être ni pointilleux, ni farouches, ni ombrageux, ni caustiques, et s'ils se pénètrent bien des principes du véritable honneur, ils cesseront d'établir son trône sur le duel ; ils voueront à un éternel mépris les provocateurs, les querelleurs d'habitude, les ivrognes et tous ces hommes sanguinaires ou fous qui se font un jeu d'une vie qui appartient à la patrie. » (Belleville, livre déjà cité.)

— « La cause des duels pour la plupart des soldats est bien moins la haine qu'ils portent à un de leurs camarades que la nécessité où ils croient être de se montrer braves, et, pour beaucoup de soldats orgueilleux, à l'esprit étroit, l'envie qu'ils ont de le prouver. » (Desbordeliers, *Morale militaire.*)

— « Il n'y a pas d'état où l'on devrait avoir moins de duels que dans l'état militaire. L'âge où l'on est soldat n'est l'âge ni de la vengeance, ni de la haine, c'est au contraire celui du dévouement et de la générosité. » (*Idem.*)

— « Si l'on vous voit exact à remplir tous vos devoirs, plein d'ardeur pour la patrie, toujours prêt à combattre pour son service, qui pourrait prendre plaisir à vous offenser ? ou qui ne serait porté par la réflexion et forcé en quelque sorte par la voix publique à vous adresser des excuses que l'on peut également faire et recevoir sans que l'honneur en soit compromis ? » (Dutheil, *Les Devoirs du Soldat.*)

— « On ne demande jamais au soldat qui sait se dévouer, se sacrifier aux intérêts de ses camarades, s'il est brave ; il n'a pas besoin de le prouver en se battant ; on ne doute réellement que du courage de ceux qui sont sans vertus, et qui n'ont que des paroles pour se faire valoir. » (Desbordeliers.)

— Un de nos premiers maîtres d'armes, Grisier, dans un livre où il traite la question du duel, non en professeur d'escrime, mais au point de

vue de la morale, et en s'élevant contre ce reste de mœurs barbares, impose aux témoins les devoirs suivants : 1° le duel ne sera toléré qu'entre deux adversaires également honorables ; 2° jamais on n'admettra un champion pour la cause d'un autre, une telle prétention sera repoussée honteusement ; 3° on devra demander un intervalle de trois jours entre la provocation et la rencontre ; 4° à des hommes ayant des torts égaux permettez l'usage de leurs armes respectives et les moyens de les assurer dans leurs mains ; mais ne faites pas de concessions pour le pistolet ; 5° acceptez toujours les excuses convenables et qui effacent l'injure ; 6° employez et saisissez tous les moyens de réconciliation ; 7° rejetez les explications sur le terrain quand elles paraissent devoir se prolonger ; 8° cédez toujours aux conseils que l'humanité tend à suggérer ; 9° n'admettez jamais l'hérédité des querelles. Les lois de l'honneur, les mœurs françaises repoussent les prolongations de vengeance.

— « Le soldat qui appartient à un peuple civilisé et à une armée où la discipline et l'autorité sont en honneur ne doit plus avoir ces manières brutales et presque sauvages qui n'imposent à personne. Il doit sans cesse se rappeler, dans ses relations avec ses concitoyens, qu'il n'y a pas de querelles qui puissent excuser l'emploi des armes, dont il n'a vraiment le droit de se servir qu'avec l'ordre de ses chefs. » (Desbordeliers.)

— « Pour combattre, le militaire n'a besoin que du courage d'un enfant ; mais pour supporter les fatigues, les privations et les souffrances de toute espèce, il lui faut le courage continuel de la patience et de la résignation. Il ne peut donc pas plus y avoir de vrai militaire sans énergie que sans honneur. Toutes les fois que l'homme veut absolument lutter avec le malheur, il est sûr d'être le plus fort, car il se grandit en proportion des obstacles. » (Desbordeliers.)

— « L'amour de l'ordre, l'habitude de l'obéissance, la confiance en soi-même et dans les autres : telles sont, sous le rapport moral, les bases fondamentales d'une armée. Il faut que la discipline, c'est-à-dire la soumission à la règle et à la volonté du chef légal, soit observée sans relâche ; et que chacun, au degré de la hiérarchie où il est placé, ait sans cesse à la pensée qu'il ne commande à ses subordonnés qu'à titre de l'obéissance qu'il doit à ses supérieurs. L'esprit d'ordre, le respect pour la règle, se montrent partout ; et c'est comme éducation et comme habitude de la vie qu'il faut y tenir. Un soldat dont l'habit est taché se battra sans doute aussi bien que tel autre dont la tenue est correcte ; mais, moins exact à remplir ses devoirs journaliers, il sera probablement moins soumis à la voix de ses chefs. » (Marmont, dans son excellent livre : *Esprit des institutions militaires.*)

— « Un bon soldat, connaissant ses droits et ses devoirs, confondra dans le même culte l'honneur et la justice, et s'en fera une règle de conduite invariable. Avant de dire ou de faire quoi que ce soit, il examinera scrupuleusement s'il n'est pas mû par quelque sentiment bas et injuste, sentiment qu'il refoulera aussitôt au fond du cœur avec indignation ; il méritera alors, dans sa complète et magnifique acception, le titre d'homme d'honneur. » (*Conseils d'un vétéran, ou la Vérité aux jeunes militaires.*)

— « Un soldat doit mépriser toutes les railleries qui auraient pour but de l'empêcher de remplir ses devoirs envers l'humanité. Les hommes au cœur dur n'ont pas plus de courage que les autres et souvent ils en ont moins ; la sensibilité, l'humanité, peuvent émousser ou détruire le courage instinctif d'un barbare, mais non le courage raisonné, le courage du soldat, qui prend sa source dans le dévouement. » (Desbordeliers.)

— « Le droit même de la guerre ne nous permet envers des ennemis, qui comme nous sont des hommes, que le moindre mal qu'il est possible de leur faire ; car on ne fait la guerre que par nécessité, on ne nuit à l'ennemi que pour être utile aux siens. Pour l'homme de guerre il n'y a pas de plus grande gloire que celle de mériter, au milieu des malheurs et des horreurs de la guerre, l'estime et la reconnaissance des vaincus. » (Desbordeliers.)

— « A l'étranger, en pays ennemi, le maraudage est toujours puni avec sévérité ; le soldat ne doit rien prendre dans les habitations ou sur les terres sans une absolue nécessité ; et quand il peut s'y croire obligé, il doit encore, pour mettre sa conscience à l'abri, sa responsabilité à couvert, attendre autant qu'il le peut les ordres de ses chefs. — Quand il s'agit de prendre, même pour vivre, un soldat honnête homme ne saurait mettre trop de prudence dans sa conduite. — Le soldat doit dans tous les pays respecter les propriétés pour son honneur ; mais en pays ennemi, il doit encore les respecter pour son bien et celui des autres ; car lorsque les propriétés sont ravagées par la guerre, les armées manquent de tout, et, ne pouvant ni agir ni se soutenir, sont exposées aux revers et aux maladies. » (Desbordeliers.)

— « A l'étranger, le soldat doit respecter les mœurs, la religion et jusqu'aux préjugés nationaux du peuple parmi lequel il se trouve, et éviter toute espèce de raillerie sur les objets et sur les choses qui peuvent blesser l'amour-propre de ses hôtes. Se moquer des costumes et des manières d'un autre peuple, n'est jamais qu'une preuve d'ignorance. » (Desbordeliers.)

— Napoléon Ier a dit : « A tous les degrés le métier des armes est noble, parce que pour tous il se compose de sacrifices, et se récompense avant tout par l'estime publique et la gloire. »

— « Si la cupidité pouvait pénétrer dans le cœur d'un militaire, s'il se préoccupait des idées de spéculation, de salaire et de bénéfice, il perdrait rapidement toutes ses nobles qualités ; sa dignité est inséparable du désintéressement ; il n'a

le droit d'être fier que parce qu'il donne toujours beaucoup plus qu'il ne reçoit, et sa bravoure n'est si honorable et si honorée que parce qu'elle est un acte de générosité.» (DESBORDELIERS.)

— « C'est lorsque le jeune soldat a passé par toutes les épreuves du noviciat, lorsque loin de sa famille, de tous ceux qu'il aime, il regarde en arrière et voit tout ce qu'il a fait pour être ce qu'il est, qu'a lieu sa première joie : celle de l'estime de sa propre force et de son propre courage. » (CACCIA, *des Vertus militaires*.)

— « La communauté de dangers, de gloire, d'intérêt, établit les liaisons les plus vives et les plus sincères, et, comme tout se touche et se lie dans le grand mystère de la société, c'est précisément dans l'état de guerre et au milieu des périls, c'est-à-dire là où la société en a le plus besoin, que se montrent le plus habituellement l'amitié, ou cette habitude de la camaraderie, cet esprit de corps, auxquels l'opinion a donné tant de force. » (MARMONT, livre déjà cité.)

— « L'obéissance est parfois difficile, et les ordres d'un supérieur d'humeur capricieuse et légère sont parfois prononcés d'une voix dure, avec un accent qui blesse, et ne semblent pas toujours très-justes. Mais voulez-vous apprendre à surmonter sans peine les plus vifs ressentiments, voulez-vous vaincre la plus violente colère ? pensez toujours que la dette que vous payez à votre pays comme soldat est une dette sacrée, une dette des plus honorables pour celui qui l'acquitte, et qu'une fois sorti du service il vous en restera un perpétuel souvenir qui contribuera beaucoup au bonheur de votre vie, si vous avez su remplir votre noble devoir consciencieusement. » (LAISNÉ, *Quelques conseils aux soldats*.)

— « Le règlement, toujours attentif à ce qui doit ennoblir le soldat, proscrit tout travail qui dégrade la profession des armes. Il accorde à l'officier un soldat pour entretenir ses armes et ses effets, mais il n'entend pas en faire un domestique, et la modique rétribution qu'il fixe le prouve bien. Que l'officier en campagne, où il est absorbé par tant de graves préoccupations; que même en paix, dans certaines circonstances forcées ou exceptionnelles, il se fasse aider plus largement par son soldat, il n'y a rien à dire ; mais s'il le fait, c'est à titre de service et d'obligation morale constatée de sa part ; son soldat ne cesse pas d'être pour lui un camarade militaire dévoué et respectueux. Presque toujours l'officier traite son soldat avec bonté et convenance ; il sait que s'il y a des gens honorables dans toutes les conditions, et que si la profession de domestique peut être bien relevée par la bonne conduite et le dévouement à un digne maître, la nation lui a confié ses enfants pour en faire des soldats et non des valets de chambre. Bien loin d'attacher son soldat, comme il arrive quelquefois, au service de personnes étrangères à l'État, il se fera scrupule de rien lui commander qui puisse dégrader l'homme. Il s'observera avec soin devant lui, car il dépend de lui de faire un honnête homme ou un faquin de cet être sans expérience, aisément porté au vice et n'ayant pas pour rentrer dans la bonne voie les ressources de l'éducation : les Figaros et les Frontins ne sont bons qu'au théâtre. » (*Conseils d'un vétéran, ou la Vérité aux jeunes militaires*.)

MORAND (Le comte). Général de division, né à Pontarlier en 1770, mort en 1835. Parti comme volontaire en 1792, il était nommé général de division sur le champ de bataille d'Austerlitz. Il se distingua à Eylau, Friedland, Essling et Wagram. Il sauva, en 1812, un corps de troupes à Dennewitz. Durant les *cent-jours*, Napoléon lui confia plusieurs commandements, ce qui lui valut d'être condamné à mort par contumace sous la Restauration. Le gouvernement de juillet l'éleva à la pairie.

MORAT. Ville du canton de Fribourg, en Suisse. Les Bernois et les Fribourgeois s'en emparèrent en 1475, et Charles le Téméraire y fut battu, le 22 juin 1476, par les Suisses, qui y formèrent une pyramide avec les ossements des vaincus. Les Français détruisirent, en 1798, ce monument, qui fut remplacé, en 1822, par un obélisque de pierre.

MORDARET. Clou doré sur les harnais.

MORDRE LE FOND (*Mar.*). Se dit de l'ancre qui enfonce une de ses pattes dans la vase, le sable ou les accidents sous-marins.

MORDU (*Mar.*) On dit du garant d'une poulie qu'il est *mordu*, quand il se trouve pris entre la caisse et le réa, ou engagé entre deux objets quelconques qui l'étreignent et empêchent son action.

MOREAU (JEAN-VICTOR). Général de la république, né à Morlaix en 1763, mort en 1813. Fils d'un avocat, et lui-même, en 1787, prévôt de droit à Rennes, il était, en 1792, élu chef d'un bataillon de volontaires. Il servit sous Dumouriez, et ensuite sous Pichegru, qu'il remplaça bientôt dans le commandement en chef de l'armée du Nord En 1796, à la tête des armées de Rhin et Moselle, il battit l'archiduc Charles et le reconduisit jusque sur le Danube. Il y rencontra des forces supérieures devant les-


Moreau
(d'après un portrait du temps).

quelles il opéra une retraite citée, par tous les écrivains militaires, comme l'une des plus savantes. Tombé en disgrâce auprès du Directoire, qui le soupçonnait d'intrigues coupables, Moreau ne fut réemployé qu'en 1799. On lui confia alors une inspection générale, et bientôt on l'envoya en Italie pour y réparer les désastres causés par l'incapacité du général Schérer. Il sauva l'armée à Novi après la mort de Joubert. Rappelé au commandement de l'armée du Rhin, il passa le fleuve en 1800; battit les Autrichiens à plusieurs reprises; repoussa le général Kray jusqu'au delà du Danube; et, après la victoire décisive de Hochstædt, signa l'armistice de Parsdorff. La reprise des hostilités amena pour lui la victoire de Hohenlinden, et Vienne n'échappa à une occupation que par l'armistice de Steyer, que suivit la paix de Lunéville. Là s'arrêta la glorieuse carrière de Moreau. Compromis dans le complot de Georges Cadoudal et de Pichegru, il fut condamné à une détention de deux années, que le premier consul commua en un exil aux États-Unis. Plus tard, c'est-à-dire en 1813, l'empereur de Russie, Alexandre, exploitant la haine que Moreau conservait contre Napoléon, lui fit des propositions et le décida à mettre ses talents au service de la coalition, qui prétendait faire la guerre, non à la France, mais à un ambitieux insatiable de conquêtes. Moreau eut la criminelle faiblesse d'accepter. Il débarqua à Gothembourg le 24 juillet, arriva le 26 au quartier général des alliés à Dresde, mais à peine se trouva-t-il en présence de l'armée française, qu'un boulet de canon lui emporta les deux jambes. Il mourut peu de jours après.

MOREAU. Sorte de cabas de corde, qui sert pour donner à manger aux chevaux.

MORÉE (EXPÉDITION DE). 1828. Elle fut confiée au général de division comte Maison, et se composait de 3 brigades d'infanterie, d'un régiment de cavalerie, de 4 compagnies d'artillerie, et de 2 compagnies du génie. La première brigade d'infanterie, aux ordres du général Tiburce Sebastiani, était formée des 8e, 27e et 35e régiments de ligne; la deuxième brigade, conduite par le général Higonnet, comprenait les 16e, 46e et 58e de ligne; et la troisième brigade, commandée par le général Schneider, était composée par les 29e, 42e et 54e de ligne. Le 3e régiment de chasseurs, sous les ordres du colonel de Faudoas, avait 286 hommes et 239 chevaux: l'artillerie, dirigée par le colonel Ducos de La Hitte, comptait 484 hommes et 370 chevaux; et les troupes du génie, qui obéissaient au lieutenant-colonel Audoy, avaient un effectif de 426 hommes et 12 chevaux. Enfin, les troupes de l'administration étaient au nombre de 435 hommes et 274 chevaux. L'expédition emmenait à sa suite un équipage de siége de 12 pièces, comprenant 6 canons de 16, 2 obusiers de 8 pouces, et 4 mortiers de 8 pouces; un équipage de campagne dont les batteries avaient 6 pièces de 8, et 2 obusiers de 24; le matériel était complété par 2 batteries de montagne ayant 6 canons de 4, 6 obusiers de 12, et 23 affûts destinés aux rechanges.

Les troupes expéditionnaires furent réunies à Toulon, où elles s'embarquèrent le 12 août, et le 29 du même mois elles débarquaient sur les rivages de la Grèce, dans le golfe de Koron. Au moment du départ, le général Maison avait adressé la proclamation suivante à l'armée : « Soldats! de concert avec ses alliés, votre roi vous charge d'une grande et noble mission : Vous êtes appelés à mettre un terme à l'oppression d'un peuple célèbre. Cette entreprise, qui honore la France, et à laquelle tous les cœurs généreux applaudissent, a ouvert devant vous une carrière de gloire que vous saurez remplir; j'en ai pour gages les sentiments et l'ardeur qui vous animent. Pour la première fois, depuis le treizième siècle, nos drapeaux, aujourd'hui libérateurs, vont apparaître aux rivages de la Grèce. Soldats, la dignité de la couronne, l'honneur de la patrie attendent un nouvel éclat de vos triomphes. Dans quelque situation que les événements vous placent, vous n'oublierez pas que de chers intérêts vous sont confiés. Des privations et des fatigues vous attendent; vous les supporterez avec courage, et vos chefs en donneront l'exemple. »

L'armée turco-égyptienne ayant peu après évacué la Grèce, aucun engagement n'eut lieu de la part des Français; ils eurent seulement à forcer l'entrée des places de Navarin, Modon, Koron, etc., mais sans beaucoup d'efforts. Les gouverneurs de ces places faisaient tous cette réponse, à la sommation du général en chef: « La Porte n'est point en guerre avec les Français; nous ne commettrons aucun acte d'hostilité, mais nous n'ouvrirons pas nos portes. »

MORELL (CHARLES-ROBERT DE). Né à Falaise en 1788, mort à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), en 1862. Sorti de l'école de Fontainebleau sous-lieutenant au 6e cuirassiers en 1806, il fit les campagnes de 1807 et 1808 en Prusse et en Pologne. — Lieutenant en 1809, blessé à Wagram et capitaine la même année. — Décoré en 1810, blessé en 1812 au passage de la Bérésina. — Chef d'escadron en 1813. — A Brienne, mis à l'ordre du jour du 6e corps d'armée pour avoir enlevé avec soixante cuirassiers un bataillon de chasseurs hongrois. — A Champaubert il s'empara de six pièces de canon, après avoir traversé une division russe à la tête de trois pelotons de cuirassiers. Blessé au combat de Vauchamp, nommé officier de la Légion d'honneur le 17 février 1814. — La première restauration le comprit dans la réorganisation du 4e cuirassiers et lui donna la croix de Saint-Louis. — Aux cent-jours, à Waterloo, blessé d'un coup de biscaïen à la tête. — Sous la seconde restauration il fit la campagne d'Espagne de 1823 et gagna au combat de Los Infantes le grade de lieutenant-colonel et la croix de chevalier de Saint-Ferdinand. — En 1826, il fut appelé à commander

en second l'école de Saumur. — L'année suivante, il en eut le commandement supérieur avec le grade de colonel. — Maréchal de camp en 1832, il demanda sa mise en disponibilité en 1835. Il avait reçu une épée d'honneur, hommage de la municipalité et de la garde nationale de Saumur pour sa conduite dans cette ville en 1830.

MORELLA. Ville de la province de Valence, en Espagne. Elle fut prise par Philippe V, en 1707; par le général carliste Cabrera, en 1838; et par le général constitutionnel Espartero, en 1840.

MORET. Ville de l'arrondissement de Fontainebleau, fortifiée par Charles VII. Elle fut occupée par les troupes des coalisés, le 14 février 1814.

MORET (ANTOINE DE BOURBON, comte DE). Né en 1607, mort en 1632. Fils naturel de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret. Il arma pour le Languedoc en faveur de Gaston d'Orléans, et trouva la mort en 1632 à la bataille de Castelnaudary. Plusieurs écrivains le font survivre quelques années de plus sous le froc du capucin et sous le nom de frère Jean-Baptiste.

MORFONDU (*Mar.*). Cordage fait avec de vieux câbles qu'on a préalablement détordus.

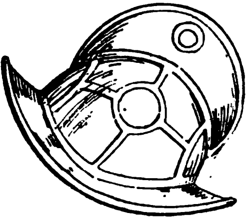
MORGAN (HENRI). Chef de flibustiers anglais, né dans le pays de Galles. Il se forma sous le vieux flibustier Mansfield qui en fit son vice-amiral. A la mort du chef, en 1668, Morgan rassemble douze bâtiments montés par 700 hommes, attaque et rançonne une ville de l'île de Cuba, emporte d'assaut Porto-Bello, détruit le fort de Maracaïbo, tout cela dans le cours d'une année environ, et se retire à la Jamaïque en 1669, avec l'intention d'y vivre en paix. Au bout d'un an l'inaction lui pèse, il reprend la mer avec une flotte de 37 voiles. Il ravage les côtes de l'État de Nicaragua, marche sur Panama en 1671 avec 1300 hommes, prend cette ville et la brûle, et fait subir le même sort à Porto-Bello. La paix conclue entre l'Angleterre et l'Espagne, mit un terme aux exploits de Morgan. Il fit le voyage de Londres pour rendre compte de sa conduite vis-à-vis des Espagnols, après quoi il revint à la Jamaïque, et y finit tranquillement ses jours.

MORGARTEN. Montagne de Suisse, entre les cantons de Schwitz et de Zug. Dans un défilé voisin, les conjurés suisses, au nombre de 1300 seulement, défirent 20 000 Autrichiens commandés par Léopold, duc d'Autriche, le 15 novembre 1315. Les Français combattirent avec succès les Suisses au même lieu, en 1798, et les Autrichiens en 1799.

MORGES. Ville du canton de Vaud, en Suisse. On y a établi l'école d'artillerie et l'arsenal du canton.

MORILLO (Don PABLO), comte DE CARTHAGÈNE. Général espagnol, né à Fuente de Malva, dans la province de Toro, en 1777, mort en 1832. Dans la guerre contre l'invasion française il se distingua en plusieurs occasions et surtout à la bataille d'Arroyo de Molinos, gagnée par l'armée espagnole en 1812. Ferdinand, remis sur le trône, l'envoya combattre les insurgés du Venezuela et de la Nouvelle-Grenade. Il prit Carthagène et Santa-Fé, et préparait une expédition contre le Pérou et Buenos-Ayres, lorsque Bolivar, secouru par Pétion, président de la république d'Haïti, remit les choses en question. La lutte se soutint sans avantage décisif d'aucun côté jusqu'à la bataille de Boyaca, en 1819. Morillo vaincu dut évacuer la Nouvelle-Grenade et revenir en Espagne, où, depuis son départ, une nouvelle révolution s'était opérée. Chargé par les cortès, en 1823, du commandement de la Galice, il y favorisa les royalistes par une conduite qui tenait presque de la trahison envers le gouvernement constitutionnel. Ferdinand, restauré de nouveau, ne songea point à récompenser ce serviteur à double visage. Morillo, dégoûté d'un zèle nullement glorieux, abandonna le service en 1824, et se retira en France, où il mourut huit ans après.

MORION, MORRION ou **MURION.** Sorte de casque léger et sans visière qui servait particulièrement de coiffure aux arquebusiers et aux mousquetaires, et qui tirait son nom de ce qu'il avait été emprunté aux Mores ou Maures. Brantôme nous a laissé les curieux détails qui suivent sur la fabrication en France des morions et des corselets (*Voy.* CORSELET) : « M. de Strozze, dit-il, approuvait fort les corselets gravés de Milan, et ne trouvait point que nos armuriers parvinssent à la perfection, non plus qu'aux morions; car ils ne les vuidaient pas si bien, et leur faisaient la creste par trop haute. Mais après, il crya tant qu'ils y vinrent; et trouva un doreur à Paris, qui les dora aussy bien ou mieux, d'or moulu, que dans Milan, ce qui fut une grande espargne pour les soldats; car, au commencement, il n'y avoit morion ainsy gravé d'or, qui ne coutast quatorze escus. Je le puis dire, pour en avoir acheté plusieurs à tel prix, ce qui estoit trop. Mais après, M. de Strozze mit ordre qu'on acheterait le morion blanc gravé à bon compte, et puis on le donnoit à ce doreur de Paris, et ne revenoit qu'à huit ou neuf escus. Du despuis, cela a si bien continué, que plusieurs maistres s'en sont meslés à forger, dorer et graver, que nous en avons veu une très-grande quantité en France et à bon marché. Aussy certes, faisoit-il très-bon alors veoyr les compagnies françaises, mieux qu'à présent, qui ont quitté les morions; car, outre que c'estoit une chose fort nécessaire, tant à un assaut de ville à cause des pierres, qu'à des combats à cause des coups d'espée dont le soldat se garantissoit, elle estoit très-belle et espouvantable à veoyr. Je me souviens qu'à la revue que monsieur, nostre général, fit


Morion
(d'après le Musée d'artillerie).

au voyage de Lorraine à Troye, il se trouva quarante mille hommes de pied françois, tant de M. de Strozze que de Brisac, dont il y avoit dix mille morions gravés et dorés. Et si n'estoient alors si communs comme depuis. »

On appelait aussi *morion*, autrefois, une sorte de châtiment militaire qui consistait à frapper sur le derrière, le soldat coupable, avec la hampe d'une hallebarde, ou la crosse d'un mousquet. « Quand un soldat est condamné aux *honneurs du morion*, dit un auteur du temps, il est d'abord obligé de choisir un camarade pour parrain. Aussitôt celui-ci le désarme et le décoiffe, puis met son chapeau au bout d'une lance qu'il lui donne à tenir. Il lui fait prendre ensuite la position d'un homme à qui l'on va donner le fouet sur les chausses, et il le lui donne en effet, avec le bois d'une arquebuse. On compte les coups de cette manière : on demande au patient s'il est gentilhomme. Il doit répondre qu'il l'est, puisqu'il est soldat. On lui dit alors qu'un gentilhomme doit avoir tant de pages, tant de valets, tant de chiens, autant de faucons; et autant de pages, autant de valets, autant de chiens, autant de faucons, autant de coups. On lui demande combien il y a de tours à son château : s'il répond qu'il ne s'en souvient pas, on répond pour lui, et autant de tours, autant de coups. On lui demande quels sont les princes de la famille royale. Il les nomme ou on les nomme pour lui. Autant de princes autant de coups. On passe aux maréchaux de France, aux officiers du régiment. Il les nomme ou on les nomme. Autant de maréchaux, autant d'officiers, autant de coups. De temps en temps le parrain ajoute : — Honneur à Dieu! service au roi! Tout pour toi, rien pour moi. — Le tambour annonçait par un ban que le supplice commençait, et par un autre ban que le supplice était terminé. »

MORISQUES. Les Espagnols donnèrent ce nom aux descendants des Maures qui habitaient leur pays. En 1610, un édit de Philippe III enjoignit à ces morisques de sortir de ses États, et plus de 900000 durent se soumettre à cette injonction.

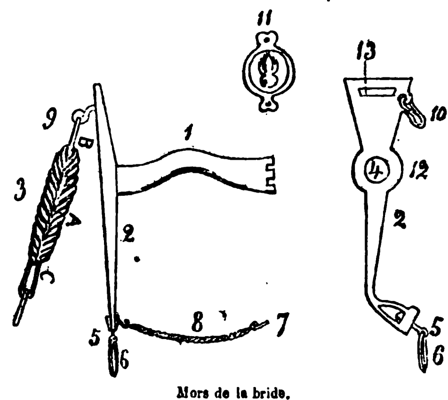
MORLAIX. Ville du département du Finistère. Elle fut prise par les Anglais, en 1374 et en 1522.

MORNAY (Philibert de), seigneur du Plessis-Mornay. Né en 1549, mort en 1623. L'un des chefs de l'armée calviniste, et écrivain de ce parti. Il fut renommé par sa valeur, sa science et sa probité; on l'appelait le *pape des huguenots*.

MORNE (*Mar.*). Ce mot s'emploie dans les colonies françaises comme synonyme de montagne.

MORS. Instrument en fer qu'on place dans la bouche du cheval, pour diriger et régulariser ses mouvements, par la pression que le cavalier produit sur les parties les plus sensibles de la tête (*Voy.* Cheval), les barres et les barbes, au moyen de l'action des rênes. Le mors s'attache à la *têtière* par les extrémités inférieures des montants, nommés *porte-mors*. (*Voy.* Bride.)

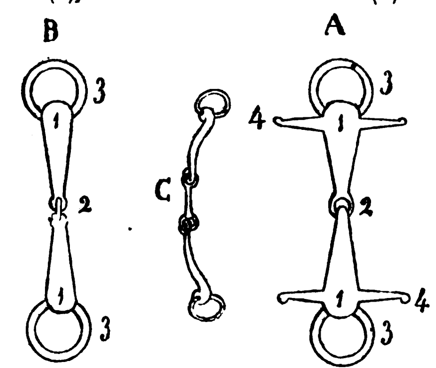
Il y a trois sortes de *mors* : le *mors de la bride*, le *mors du bridon* et le *mors du filet*. Le *mors*



Mors de la bride.

de la bride se divise en *embouchure* (1), qui se compose d'une arcade au milieu, dite *liberté de langue*, et des *canons*, *branches* (2. 2) et *gourmette* (3). Les pièces accessoires de celles-ci sont : les *fonceaux* (4), les *tourets de porte-rênes* (5), les *anneaux* (6), les *tourets de chaînette* (7), la *chaînette* (8), l'*esse* (9), le *crochet* (10), les *bossettes* (11), qui sont un ornement servant à cacher les fonceaux, l'*arc du banquet* (12), et l'*œil de la branche* (13).

La *gourmette* (BAC), fixée au mors par l'*esse*, se compose de mailles de fer de différentes grosseurs; elle est terminée à ses deux extrémités (BC) par des *maillons* : un du côté de l'*esse* (B), et deux du côté du *crochet* (C).

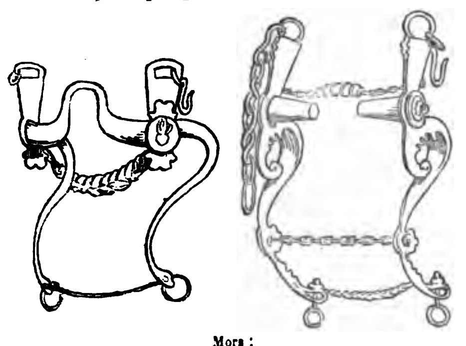


Mors du filet. Mors de trois pièces. Mors du bridon.

Le *mors du bridon* (A), comme le *mors du filet* (B), est composé de deux morceaux de fer nommés *canons* (1), joints ensemble par une charnière appelée *pli* (2), et terminés par deux *anneaux* (3) qui servent en même temps de *porte-rênes* et de *porte-mors*. La différence entre le mors du bridon et le mors du filet consiste en ce que les canons du premier sont plus gros, et que, dans le mors du bridon, deux traverses qu'on appelle *ailes* (4) sont jointes aux anneaux (3).

On se sert aussi d'un mors de trois pièces (C), qui se contourne plus facilement sur la liberté de langue et qui agit plus finement que le mors de deux pièces (A et B, 2).

Les mors les plus simples sont les meilleurs. Ce n'est que dans l'enfance de l'art que les écuyers de la première époque ont compliqué le embouchures d'une multitude de pièces nuisibles ou inutiles. Plus l'art de l'équitation s'est perfectionné, plus les mors sont devenus souples et doux, ainsi que le démontre la comparaison entre le mors du quinzième siècle et le mors à la Condé, adopté par la cavalerie moderne.



Mors : à la Condé, de la cavalerie moderne. — du XVe siècle (d'après de La Broue).

On appelle *mors à berge*, celui dont l'embouchure est composée d'olives d'une seule pièce, formant à son pli une demi-gorge de pigeon; *mors à branches tournées* ou *à sous-barbes*, celui dont les branches forment plusieurs coudes de forme ronde; *mors à canon simple*, celui dont le canon n'est point figuré, mais diminue toutefois en se rapprochant de son pli; *mors à pas d'âne*, celui dont l'embouchure est pliée en forme de pas d'âne; *mors à porte*, celui dont l'embouchure forme vers son milieu une sorte de porte cintrée; *mors à tire-bouchon* ou *à la Nestier*, celui dont les branches sont terminées par un anneau aplati et percé dans la partie inférieure comme celui d'un tire-bouchon; et *mors à la turque*, celui dont les branches sont droites sans sous-barbe. (*Voy.* MONTURE.)

MORT (*Mar.*). Du lat. *mors, mortis*. On appelle *mort de l'eau, mort d'eau, mortes eaux*, et *mortes marées*, le temps des marées des quadratures de la lune, lesquelles sont les plus basses. — *Tour mort* se dit du tour d'un cordage fait autour d'une tête de bitte ou d'un point d'appui, pour servir à retenir, par son courant, ce même cordage lorsqu'il vient à faire force. — Par *morte charge* d'un navire, on entend toute la charge qu'il lui est possible de porter.—*Bois mort* se dit des bouts d'une vergue.

MORTAGNE. Ville située près des sources de l'Huisne, dans le département de l'Orne. Elle fut prise par Robert II, roi de France, en 997, et eut beaucoup à souffrir durant les guerres de la Ligue, où les deux partis la saccagèrent tour à tour.

MORTAISE (*Mar.*). Vide d'un moufle où l'on met le réa. — Se dit aussi du trou dans lequel passe la clef de la caisse du mât de hune.—On appelle *mortaise du gouvernail*, le trou carré que l'on fait dans la tête du gouvernail par où passe la barre; et *mortaise du mât*, le trou carré dans la caisse d'un mât de hune pour le passage de sa clef.

MORTALET. Nom que l'on donnait, autrefois, à une boîte d'artillerie.

MORTALITÉ. *Mortalitas*. On a constaté, en Angleterre, ce fait remarquable, que le soldat, combattant sur la tranchée d'une ville assiégée, ou sur le champ de bataille en présence des ennemis les plus braves, se trouve exposé à moins de chances de mort que l'ouvrier, placé face à face avec les nécessités de son métier, dans certaines villes manufacturières, telles que Manchester, Liverpool, etc. Ainsi, la chance de mort, au siége d'Anvers, était comme 1 à 68; au siége de Badajoz, comme 1 à 55; à la bataille de Waterloo, comme 1 à 30; tandis que pour l'artisan de Liverpool, cette chance est comme 1 à 19; pour le tisserand de Manchester, comme 1 à 17; et pour le coutelier, exposé à respirer la poussière de l'acier, comme 1 à 14. — Cet autre calcul a été fait aussi en Angleterre : les pertes de l'armée anglaise, non causées par la guerre, ont été de 14 à 15 pour 1 000 par an, dans la métropole; de 20, aussi par 1 000, au Canada; 23 à Gibraltar; 28 aux îles Ioniennes; 35 à Sainte-Hélène; 55 à Bombay; 57 à Ceylan; 63 au Bengale; 143 à la Jamaïque; 200 à Bahama; et 480 à Sierra-Leone.

MORTEMER. *Mortum Mare*. Bourg du département de la Seine-Inférieure. Il s'y livra, en 1054, une bataille, dans laquelle Henri Ier, roi de France, fut vaincu par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.

MORTE-PAYE. Se disait, autrefois, du soldat entretenu à demi-paye dans une garnison en temps de paix. Le morte-paye, à l'instar du *paga muerta* de l'Espagne, était aussi l'invalide ou le vétéran de la milice française avant que ces dernières désignations fussent en usage.—On disait également *rocantin*, c'est-à-dire préposé à la garde d'un roc, d'un fort bâti sur un roc.

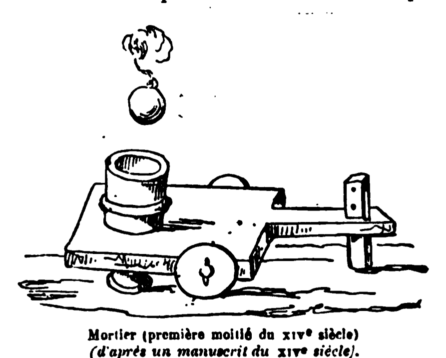
MORTIER (ÉDOUARD-ADOLPHE-CASIMIR-JOSEPH), duc DE TRÉVISE. Maréchal de France, né au Cateau en 1768, mort en 1835. Enrôlé en 1791, maréchal en 1804, il soumit la Hesse-Cassel en 1806, et entra dans Hambourg. En 1809 il gagna la bataille d'Ocana en Espagne. Il fit la campagne de Russie, et contribua à atténuer quelque peu les désastres de la retraite. Il eut une part glorieuse à la victoire de Lutzen, en 1813; partagea, en 1814, avec le

Le maréchal Mortier (d'après le Musée de Versailles).

maréchal Marmont, le commandement de Paris. En 1815, son noble refus de siéger parmi les juges du maréchal Ney lui fit perdre la dignité de pair de France, qu'il recouvra quelques années après. Il fut ministre de la guerre en 1834, et périt l'année suivante, victime de l'explosion de la machine infernale de Fieschi, à l'anniversaire des journées de juillet.

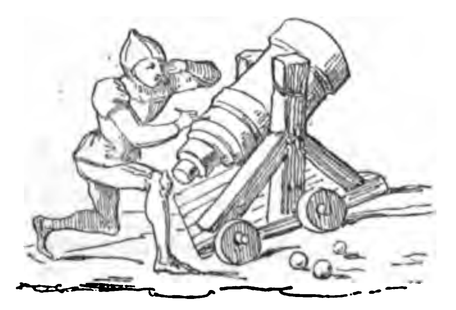
MORTIER. Du latin *mortarium*, vase qui sert à piler. Bouche à feu dont la forme rappelle le mortier des alchimistes; elle est destinée à lancer des bombes. L'usage de cette bouche à feu remonte, selon les uns, à l'an 1331 ou 1346; suivant d'autres, il n'est pas antérieur à 1510; enfin, plusieurs prétendent que ce fut l'ingénieur Mathias qui fit connaître son emploi en 1635. Cependant, dans une lettre de 1480, citée par Ludwig, dans son livre intitulé *Reliquiæ manuscriptorum,* il est dit « qu'une ville fut entourée de bombardes et de *mortiers* qui devaient battre les murs et les détruire. »

A l'appui de l'opinion de ceux qui font remonter l'origine des mortiers aux années 1331 ou 1346, nous reproduisons deux des plus anciens mortiers du quatorzième siècle, décrits et dessinés dans la précieuse collection des plan-



Mortier (première moitié du XIVe siècle)
(d'après un manuscrit du XIVe siècle).

ches publiées par M. Lorédan Larchey, pour accompagner le savant ouvrage qu'il fait paraître actuellement, sous ce titre : *Les Origines de l'artillerie française aux quatorzième et quinzième*



Mortier (deuxième moitié du XIVe siècle)
(d'après les Origines de l'artillerie française de Lorédan Larchey).

siècles, et auquel nous renvoyons le lecteur qui voudra suivre, avec tous les détails, que permettait seul un ouvrage aussi spécial, les transformations successives de l'arme de l'artillerie, depuis son origine jusqu'à la fin du quinzième siècle.

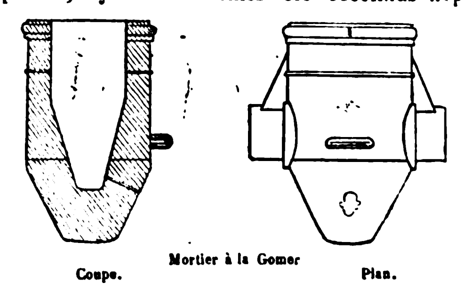
Hanzelet, dans le chapitre de sa *Pyrotechnie* consacré au pointage des canons, donne le dessin d'un mortier de son temps, en disant « qu'il est



Mortier du XVIIe siècle
(d'après Hanzelet).

plus facile d'eslever les mortiers selon qu'on désire que non pas le canon, à cause de leur diverse monture que vous voyez ici représentée. »

Le mortier a plusieurs points de rapport avec l'obusier. Il en diffère cependant en ce que la longueur de son âme est plus petite, c'est-à-dire qu'elle n'a communément qu'une fois et demie son calibre; que l'axe des tourillons est placé en arrière du centre de gravité, et près de la culasse; qu'il n'a pas de bouton de culasse comme les canons, qu'une seule anse est placée au-dessous, et que le diamètre de la volée est plus grand que celui de l'obusier. Enfin, l'obusier, lors du tir, n'est ordinairement pointé que sous un angle de quelques degrés au-dessus de l'horizon, tandis que le mortier peut être pointé sous tous les angles, depuis 0 jusqu'à 90 degrés. Le calibre du mortier se détermine aussi, comme celui de l'obusier, par le diamètre des bombes, et l'on dit des mortiers qu'ils sont de 8, 10 ou 12, pour indiquer qu'ils lancent des bombes de 8, 10 ou 12 pouces de diamètre. Les mortiers du diamètre de 12 pouces, ayant eux-mêmes été reconnus trop

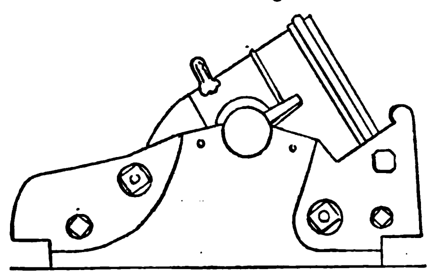


Mortier à la Gomer
Coupe. Plan.

pesants et d'un tir incertain, ont été remplacés par les mortiers de 10 pouces à grande portée.

Dans les mortiers décrits par Surirey de Saint-

Remy, la chambre était cylindrique; mais on a renoncé à cette forme, et les nouveaux mortiers dits *à la Gomer* ont une chambre tronconique. On a, du reste, inventé des mortiers monstres : tel est entre autres celui du général Paixhans.



Mortier sur son affût.

On voit au Musée d'artillerie de Paris un mortier du poids de 3 325 kilogrammes, qui date du *quinzième* siècle et porte sur sa volée l'écusson quadrillé de Pierre d'Aubusson, grand maître des hospitaliers. La culasse de cette pièce est très-longue et à chaque extrémité du mortier se trouve, au lieu de plates-bandes, une sorte d'engrenage qui en facilite la manœuvre. (*Voy.* BOMBARDE.)

MORTIMER'S CROSS ou **CROIX DE MORTIMER.** Lieu situé sur les bords du Lugg, dans le comté d'Hereford, en Angleterre. Il est célèbre par la bataille qui, durant la guerre des deux roses, y fut livrée le 1er février 1461, entre les troupes d'Édouard IV d'York, commandées par ce prince en personne, et l'armée de Henry VI de Lancastre, conduite par le comte de Pembroke. Cette victoire assura à Édouard la possession du trône d'Angleterre.

MORVILLIERS ou **LIFFOL.** Bourg du département des Vosges. Charles IV, duc de Lorraine, y battit le maréchal Du Hallier de l'Hôpital en 1641.

MOSCOU ou **MOSKOV.** En bas latin *Mosqua.* Chef-lieu du gouvernement de même nom, en Russie. Cette ville, située sur la Moscowa, fut plusieurs fois assiégée et prise : par Olgierd, en 1369; Poktamonich, en 1382; Iédigéï, en 1408; Dmitri-Khemiaka, en 1445; les Tartares, en 1451 et 1477; Otrepief, en 1605; les Polonais, en 1611 ; enfin par Napoléon, en 1812. Cette dernière fois, Rostopchin, qui était gouverneur de la ville, l'incendia par ordre exprès d'Alexandre Ier, et elle fut brûlée presque entièrement. L'armée française évacua Moscou le 23 octobre 1812, commençant ainsi sa désastreuse retraite.

MOSCOVA ou **MOSKOWA** (BATAILLE DE LA). La Moskowa, qui donne son nom à Moscou, ou qui le lui emprunte, est une rivière navigable de Russie, qui passe à Moscou et se jette dans l'Oka. L'armée française livra sur ses bords, le 7 septembre 1812, une des batailles les plus meurtrières qu'il y ait eues sous l'empire. Le général Kutusov commandait les Russes. Plus de 800 pièces de canon tonnèrent dans cette journée. Des masses énormes de Français attaquèrent d'abord en vain la redoute du plateau de Borodino, l'un des points les plus importants des positions russes, mais ces masses furent mitraillées. Enfin, le prince Eugène Beauharnais y pénétra à la tête des 7e, 13e, 21e et 61e régiments, et l'intrépidité accoutumée du maréchal Ney décida du succès, qui fut toutefois chèrement acheté. L'armée française, forte de 127 000 hommes, perdit 10 000 hommes tués et eut 20 000 blessés. Les généraux Caulaincourt, Compère, Huart, Rouancy, Montbrun, Marion, Lambère, Plouzolle et Romeux, étaient parmi les morts; 30 autres généraux se trouvaient au nombre des blessés, et l'on y comptait Compans, Grouchy, Nansouty, Latour-Maubourg, Friant et Rapp. L'ennemi, dont la force était de 140000 hommes, dont 120 000 hommes de troupes régulières et 20 000 de Cosaques et de milices de Moscou, perdit des généraux en foule et eut 60 000 hommes tant tués que blessés. Notre 61e de ligne avait laissé tout un bataillon parmi les morts dans la redoute; et lorsque, peu après, Napoléon, passant la revue de ce régiment, demanda au colonel ce qu'il avait fait d'un de ses bataillons, celui-ci répondit froidement : « Sire, il est dans la redoute. » Le général prince Bagration, qui périt à cette bataille, voyant les Français s'emparer d'un poste qu'il avait défendu avec la plus grande intrépidité, s'écria, dit-on, dans un enthousiasme qu'il ne pouvait réprimer : « Bravo, bravo! Français! » Ce n'était pas, certes, un manque de patriotisme, c'était un élan de loyauté chevaleresque.

MOSKOWA (Prince DE LA). *Voy.* NEY.

MOSSOUL. Ville de l'Aldjézireh, dans la Turquie d'Asie. Elle est située sur la rive droite du Tigre. Plusieurs fois saccagée par Saladin, les Mongols et Tamerlan, elle sut repousser les attaques de Nadir-Schah, en 1741.

MOSTAGANEM. Ville d'Algérie, située dans la province d'Oran, avec un port sur la Méditerranée. Elle fut occupée par les Français, le 28 juillet 1833.

MOT. Du bas lat. *muttum,* fait de *mutire,* parler bas. On appelle *mot d'ordre,* le mot que le chef d'une patrouille donne au chef d'un poste, lorsqu'il se fait reconnaître. Sous Louis XI on disait *nom de nuit,* et c'était toujours un nom de saint. A l'époque de Rabelais, on disait *mot du guet.* Le ministre Saint-Germain, vers 1779, voulait faire adopter l'expression *mot militaire* ou *parole.* Le *mot de ralliement* ou, comme on a dit aussi, le *contre-mot,* est le mot que le chef d'un poste donne au chef d'une patrouille, en échange du mot d'ordre. Les sentinelles avancées, outre celui-ci, doivent avoir aussi le mot de ralliement. Ces mots se communiquent à l'oreille, à voix basse et en faisant le salut militaire.

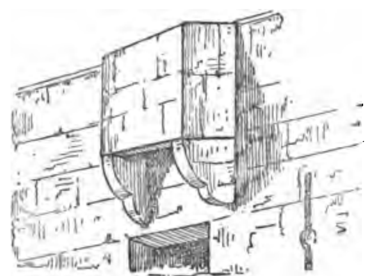
MOTTES. On donne ce nom à des collines factices entourées de fossés, collines dont la forme est variée, c'est-à-dire qu'il y en a de rondes, d'ovales et en parallélogrammes. C'est ce que les Romains désignaient sous la dénomination d'*oppida.* On en voit de très-bien conservées dans le Béarn et les contrées voisines, l'ancienne *Novem-*

populanie, où on les considère comme des camps retranchés établis par les anciens indigènes pour se défendre contre les irruptions des Maures et des Vascons.

MOTYA. Ville de Sicile. Elle fut prise et saccagée par Denys, tyran de Syracuse, l'an 397 av. J.-C.

MOU (*Mar.*). Du lat. *mollis*. Se dit d'un cordage qui n'est pas bien tendu. Donner du *mou* à un cordage, c'est diminuer sa roideur en le filant un peu. Un *vent mou* est un vent faible. Un navire est *mou* lorsque sa construction ou son arrimage lui donne des dispositions à faire de fréquentes arrivées, et que, par conséquent, il tient difficilement le vent.

MOUCHARABY. Nom donné, vers le quatorzième siècle, à des balcons munis d'un parapet, et à jour dans la partie inférieure, qu'on plaçait au-dessus des portes et des fenêtres pour en empêcher l'escalade. De cette ouverture on lançait des projectiles sur les ennemis qui tentaient de pénétrer par ces ouvertures. — Bientôt on imagina d'en garnir tout le haut d'une muraille, et ce système de défense continu prit le nom de *machicoulis*. (*Voy.* ce mot.)



Moucharaby de l'enceinte d'Aigues-Mortes.

MOUCHE. En latin *musca*. Petit crampon forgé à la partie postérieure du fer de derrière des chevaux, pour relever le talon.

MOUCHE (*Mar.*). Nom que l'on donne à un petit bâtiment de guerre, chargé d'observer les manœuvres de l'ennemi, de porter des ordres, etc.

MOUCHER (*Mar.*). Du lat. *muccare*. Se dit de l'action de couper le bout d'une pièce de bois d'une certaine forme; de retrancher une certaine longueur de certains cordages, s'ils sont mal commis, ou s'ils se sont décommis par le service. *Moucher le chanvre*, c'est couper les extrémités des fils de chanvre; *moucher un cordage*, c'est râcler avec un outil tranchant les fibres qui s'écartent.

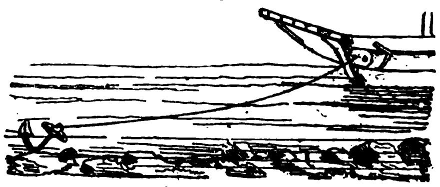
MOUCHOIR (*Mar.*). Morceau de madrier de forme à peu près triangulaire, qui sert à remplir des vides de même figure dans le bordage d'un navire. On appelle *mouchoirs d'étambrai*, les grains d'orge qui servent à remplir les angles des étambrais de mâts, lorsqu'ils sont percés en octogone, et *mouchoir de cabestan*, le petit placage triangulaire qui remplit les intervalles entre les taquets du cabestan.

MOUCHURE (*Mar.*). Morceau de bois coupé sur le bout d'une pièce. — Se dit aussi des parties roides et dures qu'on retire du chanvre.

MOUCHY (PHILIPPE DE NOAILLES, duc DE). Maréchal de France, né en 1715, mort en 1794. Il fit avec distinction les campagnes qui eurent lieu sous le règne de Louis XV, et donna, malgré son grand âge, des preuves d'un courageux dévouement à Louis XVI, dans les journées du 20 juin et du 10 août 1792. Il porta peu après sa tête sur l'échafaud révolutionnaire.

MOUFLARD. Se disait d'une partie du chanfrein d'un cheval armé.

MOUILLAGE (*Mar.*). Se dit du lieu où un navire peu tmouiller l'ancre, la jeter avec commodité, à l'abri du vent et de la grosse mer. Le mouillage réclame un fond qui ne soit pas vaseux, avec une quantité d'eau suffisante : les baies et les anses qui se trouvent à l'embouchure des rivières offrent en général ces conditions. On dit aussi *ancrage*.



Navire au mouillage.

MOUILLER L'ANCRE (*Mar.*). Jeter l'ancre en quelque endroit de la mer, pour arrêter le bâtiment.

MOUILLEUR (*Mar.*). Instrument destiné à faciliter le mouillage des ancres.

MOUISSEAU (*Mar.*). Corde avec laquelle on lie aux aurails ou anneaux, les caps qui servent à amarrer.

MOULAH ou **MOLLAH.** Nom que les Arabes donnent au prêtre qui est à la fois prédicateur et guerrier.

MOULE (*Pêche*). Du lat. *modulus*, mesure. Se dit des fuseaux à planchettes qui servent à confectionner les filets.

MOULEY-ISMAÏL. Lieu d'Algérie. Les Français y combattirent les Arabes, le 26 juin 1835.

MOULINET. Sorte d'évolution, aujourd'hui hors d'usage, qui consistait à faire opérer un changement de front à deux mouvements. « Le moulinet, dit le général Bardin, s'exécutait par une double conversion sur un point intermédiaire ou sur le centre d'un bataillon en bataille. Ces conversions, dans le principe, avaient lieu en aiguille de montre; elles s'exécutèrent ensuite en rompant par subdivision, à la manière des Prussiens. Le moulinet central s'accomplissait sans que les ailes mouvantes sortissent de leur orbe, tandis qu'une partie du bataillon en sort nécessairement dans tout autre changement de front; une moitié de la ligne avançait, l'autre moitié reculait au moyen du demi-tour. »

MOULINET (*Mar.*). Pièce de bois, en forme d'olive, qu'on met dans le hulot du gouvernail, et au travers de laquelle passe la manivelle.

MOULINET (*Pêche*). Sorte de treuil.

MOULINS-ENGILBERT. Petite ville du département de la Nièvre. Elle fut prise, en 1474, par Charles le Téméraire, et en 1525 par le duc de Bourbon.

MOULK-I-MEÏDAN. Canon dont on avait fait une divinité dans le Bedjapour ou Viscapour, ancienne province du Mogol et appartenant aujourd'hui à la présidence de Bombay. On avait imaginé aussi de donner à ce canon une sœur qui s'appelait *Kourk-o—Bourdglie*.

MOUHRDJI. Sous-officier attaché, autrefois, au corps des janissaires.

MOURAD-BEY. Chef des mamelouks, né en Circassie vers 1750, mort en 1801. Il partageait avec Ibrahim, depuis 1776, l'autorité en Égypte sans plus reconnaître l'autorité du sultan. C'est lui qui fit résistance aux Français lors de l'expédition d'Égypte. Il finit toutefois par négocier avec le général Kléber, qui lui abandonna le gouvernement de la haute Égypte, et dès lors Mourad-Bey ne cessa de se montrer fidèle à son pacte avec la France.



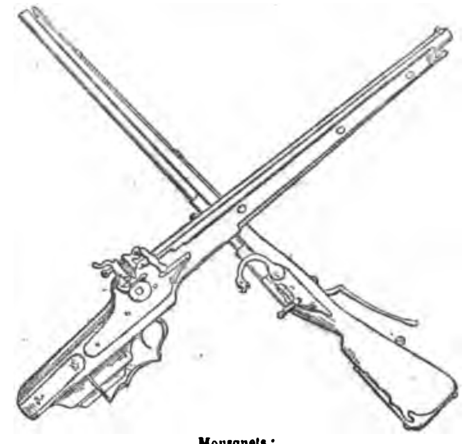
Mourad-Bey
(d'après Denon).

MOUROM. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Vladimir. Elle fut prise et saccagée par les Bulgares en 1038, et pillée plus tard par Batu-Khan, un des petits-fils de Gengis-Khan.

MOUSA-BEN-NASSER. Général du calife Walid Ier, mort en 718. Secondé par son lieutenant Tarik, il soumit les plus belles contrées de l'Espagne, franchit les Pyrénées, et pénétra en France jusqu'aux portes de Carcassonne. Le cours de ses triomphes fut arrêté par son rappel à Damas.

MOUSCRON ou **MOESKROON.** Village de la Flandre occidentale, en Belgique. Le général Moreau y battit les Autrichiens en 1794.

MOUSQUET. On a dit aussi *mousquette*. De l'italien *moschetta*, petite mouche. Ce fut d'abord le nom d'une sorte d'arbalète qui lançait de gros traits. (Voir, à l'article Fusil, ce nom donné plus tard par antiphrase à l'arme à feu qui lançait de très-grosses balles.) Cette arme, introduite en France vers 1527, viendrait, selon les uns, d'Italie, comme semble l'indiquer son nom, ou bien de l'Espagne. D'après Brantôme, elle aurait été introduite en France, vers 1600, par Strozzi. Le mousquet ne différait de l'arquebuse que par la forme de la crosse, qui était droite ou beaucoup moins recourbée; son poids était à peu près le même; aussi, dans le principe, ne pouvait-on s'en servir qu'à l'aide d'un chevalet ou fourche, ou forquine, et disait-on *mousquet à forquine*, comme on disait *arquebuse à forquine*. (*Voy.* ce mot.) La manière de mettre le feu à l'amorce, faisait de plus distinguer les mousquets, en *mousquet à mèche* et *mousquet à rouet*. Après avoir beaucoup allégé cette arme, on en fit usage aussi dans la cavalerie, et l'on forma des compagnies qui prirent le nom de *mousquetaires*. « Ce fut le duc d'Albe, dit Brantôme, qui, le premier, donna en main aux Espagnols les gros mousquets, et que l'on



Mousquets :
à rouet (XVIIe siècle) *(du cabinet de M. J. D.).* — à mèche (XVIIe siècle) *(d'après Surirey de Saint-Remy).*

veié les premiers en guerre et parmy les compagnies; et n'en avions point veu encore parmy leurs bandes, lorsque nous allasmes pour le secours de Malte en 1561, dont depuis nous en avons pris l'usage parmy nos bandes, mais avec de grandes difficultés à y accoustumer nos soldats. Et ces mousquets estonnèrent fort les Flamands, quand ils les sentirent sonner à leurs oreilles; car ils n'en avoient veu non plus que nous; et ceux qui les portoient les nommoient-on mousquetaires; très-bien appointés et respectés, jusqu'à avoir de grands et forts gojats qui les leur portoient en cheminant par pays; mais quand ce venoit en une faction, ou marchans en bataille, ou entrans en garde ou en quelque ville, les prenoient. Et eussiez dit que c'étoient des princes, tant ils étoient rogues et marchoient arrogamment et de belle grâce; et lors de quelque combat ou escarmouche, vous eussiez ouy crier ces mots par grand respect : *Salgan, salgan los mousqueteros! afuera, afuera, adelante los mosqueteros!* soudain on leur faisait place, et estoient respectés, voire plus que capitaines pour lors, à cause de leur nouveauté, ainsi que toute nouveauté plaist. »

MOUSQUETADE. Se disait des décharges et même d'un seul coup de mousquet.

MOUSQUETAIRES. Selon l'opinion la plus commune, les compagnies qui portaient ce nom avaient été instituées dès que le mousquet fut mis en usage dans l'armée française, et c'est ce que confirme Brantôme (*Voy.* ci-dessus Mousquet); mais quelques auteurs cependant prétendent que la compagnie qui, sous le règne de

Henri IV, était appelée *carabins*, prit la première, sous Louis XIII, la dénomination de *mousquetaires*, lorsque ce prince l'arma de mousquetons. Il se proclama leur capitaine, et désigna, pour commander sous ses ordres, un capitaine-lieutenant, un sous-lieutenant, un enseigne, un maréchal de logis et deux brigadiers. Les mous-



Mousquetaire du roi (1665)
(d'après Van der Meulen).

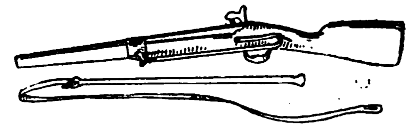
quetaires faisaient alors le service à pied et à cheval, et avaient des trompettes et des fifres. Une seconde compagnie de cette arme ayant été créée pour la garde du cardinal de Richelieu, et par suite pour celle du cardinal Mazarin, la mort de celui-ci fit aussi passer cette compagnie dans la maison du roi, seulement elle n'y fit d'abord son service qu'à pied. Les deux compagnies portaient dans le principe un costume irrégulier; mais, en 1673, on régla que l'uniforme serait de drap rouge; que la première compagnie aurait le bouton et la boutonnière d'or, et la seconde le bouton et la boutonnière d'argent. Les mousquetaires de la première compagnie montaient des chevaux de poil gris-pommelé, tandis que ceux de la seconde avaient des chevaux de poil noir, ce qui amena les dénominations de *mousquetaires gris* et de *mousquetaires noirs*. En campagne, et lors même que le roi ne commandait pas, il y avait toujours à l'armée un détachement de mousquetaires faisant le service auprès du maréchal de France général en chef. Les compagnies de mousquetaires se distinguèrent durant la campagne de 1672; au siége de Valenciennes, en 1677; à la bataille de Fontenoy, en 1745; et à celle de Cassel, en 1761. Elles furent réformées en 1775, et réorganisées en 1789; la république les licencia derechef en 1791; et la Restauration, après les avoir comprises dans la maison du roi en 1814, les supprima en 1815.



Mousquetaire des gardes-françaises (1665)
(d'après Van der Meulen).

MOUSQUETIER. Nom que portèrent les premiers mousquetaires.

MOUSQUETON. Ainsi que son nom l'indique, le mousqueton n'est qu'un diminutif du mousquet; il est uniquement destiné à la cavalerie, et il a souvent varié de calibre et de longueur. Le mousqueton est garni d'une tringle qui sert à le suspendre à un baudrier en buffle, au moyen d'une boucle à ressort allongée formant crochet, et qu'on appelle *porte-mousqueton*. Les plus



Mousqueton de cavalerie.

gros mousquets sont appuyés sur une espèce de botte fixée à la selle, tandis que les petits demeurent simplement suspendus à leur porte-mousqueton, et peuvent se tirer d'une seule main. On a eu pendant quelque temps dans l'armée trois modèles différents de mousquetons affectés à la cavalerie de ligne, à la gendarmerie, et aux hussards. Le canon du mousqueton adopté comme modèle en 1816, et modifié en 1822, a 18 pouces 1/2 (0^m,5015) de longueur, et son poids total est de 5 livres (2^k,4475). Toute la cavalerie légère en est armée. Dans le modèle fait pour la gendarmerie en 1825, on a supprimé la tringle et on a ajouté une baïonnette. Depuis 1829, l'artillerie est armée d'un mousqueton qu'elle porte en bandoulière. La marine a aussi adopté un mousqueton semblable à celui de la gendarmerie.

MOUSSE (*Mar.*). De l'esp. *moco*, jeune garçon. Ce mot, qui désigne un apprenti matelot, a été adopté en France vers le milieu du dix-septième siècle. Dans la marine marchande, les mousses ne peuvent être embarqués avant l'âge de dix ans ni après celui de seize; dans la marine militaire, ils doivent avoir au moins treize ans. Les mousses remplissent les offices les plus divers : ils grimpent aux cordages, manœuvrent les vergues, serrent les voiles, dégréent les mâts, balayent les navires et servent l'équipage, etc. Placés sous la dépendance des matelots, ils sont fréquemment exposés, chose trop regrettable, à la brutalité et à des traitements injustes.

MOUSSON (*Mar.*). Du malais *mousin*, saison. On nomme ainsi les vents périodiques soufflant régulièrement dans certaines saisons. — Le nom de mousson s'applique surtout à des vents du

grand Océan Indien. « En janvier, dit Kaemtz (*Traité de météorologie*), la température de l'Afrique méridionale est à son *maximum*, celle de l'Asie à son *minimum*. La partie septentrionale de l'océan Indien est plus chaude que le continent, mais moins chaude que la partie méridionale du même océan à latitude égale. Nous trouverons donc dans l'un et l'autre hémisphère des vents d'Est dirigés vers les points les plus échauffés. D'octobre en avril l'alizé du S.-E. règne dans l'hémisphère austral; l'alizé du N.-E. souffle dans l'hémisphère opposé et il prend le nom de *mousson de N.-E.*; entre deux est la région des calmes. Quand le soleil s'avance vers le nord, la température du continent et de la mer tendent à s'équilibrer; aussi vers l'équinoxe du printemps n'y a-t-il plus de vents régnants dans l'hémisphère boréal, mais des vents variables alternant avec des calmes plats et des ouragans; tandis que la *mousson de S.-E.* règne pendant toute l'année dans l'hémisphère sud. A mesure que la déclinaison boréale du soleil augmente, la température de l'Asie s'élève plus que celle de la mer, tandis qu'elle baisse dans la Nouvelle-Hollande et dans l'Afrique méridionale. Cette différence de température atteint son *maximum* en juillet et en août, mois pendant lesquels nous trouvons dans la partie septentrionale de l'océan Indien des brises de mer constantes. En examinant la position relative des deux continents dont les températures sont le plus marquées et en se rappelant que les masses d'air qui s'éloignent de l'équateur doivent devancer le mouvement de rotation de la terre dans le sens de l'Est, on se convaincra que ce courant doit venir du S.-O.; aussi cette *mousson* règne-t-elle depuis le mois d'avril jusqu'en octobre. Ainsi, tandis que dans l'hémisphère austral l'alizé de S.-E. règne pendant toute l'année, on trouve au nord de l'équateur la *mousson* de N.-E. en hiver, et la *mousson* de S.-O. en été.

MOUSTACHE. Du grec μύσταξ (mustax), poil de la lèvre. La mode des moustaches remonte aux temps les plus reculés. Les Grecs et les Romains l'adoptèrent et l'abandonnèrent tour à tour; mais elle s'est toujours maintenue chez les Orientaux et particulièrement en Chine. La moustache existait chez les Francs à l'époque de leur invasion dans la Gaule; cet usage, perdu au neuvième siècle, reparut avec les croisades; on l'abandonna derechef à la fin du quatorzième siècle, pour le reprendre sous le règne de François Ier, et le continuer jusqu'au règne de Louis XIV. Un règlement de l'an XIII ou 1805 prescrivit la moustache à toute la cavalerie, les dragons exceptés. Accordée comme privilége aux officiers en 1821, la moustache fut concédée à tous les militaires en 1832.

MOUSTACHE (*Mar.*). Nom des fausses balancines de la vergue barrée et de la vergue de civadière, dans lesquelles on passe un cordage pour leur servir de serpentes.

MOUTON. Traduction de l'ital. *montone*. Machine de guerre usitée au moyen âge, servant à lancer des pierres. « En 1382, dit Froissard, les Gantois, assiégeant Audenarde, firent ouvrer et charpenter à force, sur le mont d'Audenarde, un engin merveilleusement grand, lequel avait vingt pieds de large et vingt pieds jusques à l'étage, et quarante pieds de long; et appelait-on cet engin un *mouton*, pour jeter pierres de faix dedans la ville et tout effondrer. »

MOUTON (*Mar.*). On désigne sous ce nom de petites lames qui se forment quand la mer commence à être agitée après le calme. — Le même mot sert encore, sur la Méditerranée, à l'appellation d'un cordage qui sert à orienter la voile de mestre. — Par *mouton de cloche*, on entend la monture ou les montants de la cloche.

MOUTON-DUVERNET (Le baron). Né au Puy en 1769, général de division en 1813. Il fut membre de la Chambre des représentants en 1815, et nommé gouverneur de Lyon en juillet de la même année. En mars 1816, dans cette ville, le gouvernement de la Restauration le fit traduire devant un conseil de guerre. Sa condamnation à mort fut l'un des actes les plus iniques de cette époque fiévreuse. Dans une notice publiée par son avocat, on lit ces affreux détails, qui attestent jusqu'où peut aller la fureur des partis quand ils se laissent dominer par leurs passions : « Un banquet politique eut lieu peu de jours après l'exécution : des vociférations s'y firent entendre, des toasts célébrèrent la mort du général, et, pour compléter l'horrible saturnale, les convives exigèrent qu'on leur servît un foie de *mouton*, qui fut aussitôt percé de cent coups de couteau. »

MOUTON. *Voy.* Lobau (comte de).

MONTIPOLTAM. Ville de l'Inde anglaise. Il s'y livra, en 1781, une bataille mémorable entre les Anglais et Haïder-Ali. (*Voy.* ce nom.)

MOUVEMENT (*Équitation*). Le cheval a quatre principaux mouvements en marchant : aller en avant, reculer, et tourner à droite ou à gauche.

MOUVEMENT (*Nav. fluv.*). Se dit d'une rivière dans laquelle l'eau du fond coule plus vite que d'ordinaire. Quand une rivière mouve du fond, cela annonce une grande crue.

MOUVEMENT DES MERS. *Voy.* Mer.

MOUVEMENTS. Du latin *movere*, se mouvoir. Action par laquelle une armée exécute des ordres de tactique ou des évolutions. — On emploie aussi le mot *mouvements* comme divisions d'un *temps* dans le maniement de l'arme.

MOUVEMENTS (*Mar.*). Se dit des roulis et tangages d'un navire. — Dans une tout autre acception, on appelle *mouvements du port* les opérations relatives à l'armement, au désarmement, au soin et à l'entretien des vaisseaux d'un port militaire. Le service de ces opérations est fait sous l'autorité d'une direction spéciale dans chaque port.

MOUZAÏA. *Voy.* TÉNIAH.

MOUZON. Petite ville du département des Ardennes, sur la Meuse. C'était autrefois une place forte, dont Turenne s'empara en 1673.

MOYEN PARALLÈLE (*Mar.*). Parallèle passant par la latitude d'un point du méridien qui tient le milieu entre deux autres points donnés de ce même méridien. (*Voy.* LIEUES MINEURES.)

MUCELLE. Lieu situé près de Florence, en Italie. Les Goths y défirent les Romains l'an 541.

MUCHIR. Titre militaire qui, en Turquie, correspond à celui de maréchal de France.

MUCRO. Mot qui, chez les Romains, désignait la pointe d'une épée.

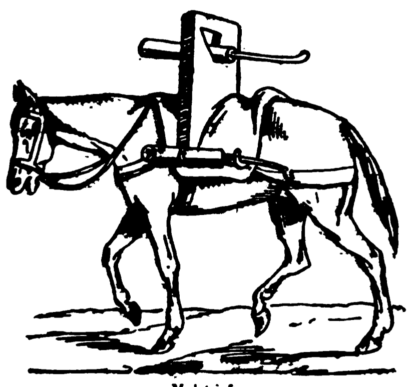
MUDER (*Mar.*). Faire passer la vergue ou l'antenne d'une voile d'un côté à l'autre du mât, pour que les voiles ne chargent pas le mât.

MÜHLBERG. Ville de la province de Saxe, en Prusse, située sur l'Elbe. Charles-Quint y vainquit, en 1547, les protestants que commandait l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, qui fut tué dans le combat.

MÜHLDORF. Bourg de l'archiduché d'Autriche, situé sur la rive gauche du Danube. Frédéric d'Autriche fut battu et fait prisonnier dans son voisinage, à Ampfing, en 1322, par Louis V de Bavière, son compétiteur.

MULET (*Mar.*). Bâtiment à deux ou trois mâts qui est employé sur les côtes de Portugal.

MULET A FEU. Au quatorzième siècle on se servait de mulets ou d'ânes porteurs d'escopettes; une de ces armes était placée dans la meurtrière



Mulet à feu
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale.)

d'un petit panneau surmontant l'arçon, et deux autres de rechange reposaient sur des crochets de chaque côté de la selle. — Anciennement, on nommait aussi *mulet à feu* une espèce de pièce d'artillerie.

MULETTE (*Mar.*). Bateau de pêche portugais, qui a huit ou dix hommes d'équipage.

MULGRAVE (CONSTANTIN-JOHN-PHIPS, lord). Navigateur anglais, né en 1734, mort en 1794. Envoyé en 1773 à la recherche d'un passage au nord de l'Amérique, il s'éleva au delà du 80° degré de latitude nord, et publia, en 1774, la relation de son exploration, sous le titre de *Voyage au pôle boréal, entrepris par ordre du roi en 1773.*

MULHAUSEN ou **MULHOUSE.** Ville du département du Haut-Rhin. Dans son voisinage, en 1674, le vicomte de Turenne défit les Impériaux et leur enleva des régiments entiers et des étendards.

MULHEIM. Ville de l'ancien duché de Berg, en Allemagne. Le combat de ce nom fut engagé et perdu en 1605, par le prince Maurice contre les Espagnols commandés par Spinola.

MULHOUSE. *Voy.* MULHAUSEN.

MULIER (*Pêche*). Sorte de filet employé pour prendre les poissons appelés mulets.

MULI MARIANI, mot à mot les *mulets de Marius.* Sobriquet donné aux soldats de Marius qui, les premiers, portèrent sur eux des vivres et des ustensiles, au lieu de les confier à un convoi. Cependant cet usage se conserva dans les armées romaines, parce qu'il dispensait de recourir à un immense attirail d'animaux et de chariots.

MULUCA. Forteresse d'Afrique qui était située près de la rivière de ce nom. Elle fut prise par Marius, l'an de Rome 645.

MUMMIUS (LUCIUS). Général romain, surnommé *Achaicus,* consul l'an 146 av. J.-C. Il mit fin à la ligue Achéenne, en battant le général Diæus, prit et brûla Corinthe, et réduisit la Grèce en province romaine, sous le nom d'Achaïe, d'où lui vint son surnom. Peu connaisseur en objets d'art, il disait aux commissaires chargés de transporter à Rome les chefs-d'œuvre qui avaient orné Corinthe : « Vous remplacerez à vos frais ce qui sera perdu. »

MUNDA. Ville de l'ancienne Bétique. César y remporta sur les deux fils de Pompée, l'an 45 av. J.-C., une victoire signalée qui termina la guerre civile.

MUNDEN. Ville située au confluent de la Fulde et de la Werra, dans le royaume de Hanovre. Elle fut prise et pillée par Tilly en 1626, et occupée par les Français en 1756 et en 1805.

MUNDERKINGEN. Ville du Wurtemberg, près de laquelle, le 30 juillet 1703, M. de Ségal, lieutenant du maréchal de Villars, défit les Impériaux.

MUNICH. *Monachium.* Ville capitale de la Bavière. Elle est située sur l'Isar. Les Suédois s'en emparèrent en 1632; les Autrichiens en 1704, 1741 et 1743 ; et les Français en 1800.

MUNICH ou **MUNNICH** (CHRISTOPHE BURCHARD, comte DE). Général au service de la Russie, né dans le comté d'Oldenbourg en 1683, mort en 1767. Ingénieur distingué sous le prince Eugène, dans la guerre de la succession, il passa de là au service de Pierre le Grand, et exécuta le canal de Ladoga. L'impératrice Anne le mit à la tête des troupes russes et, en 1736, il battit les Polonais et les Turcs, et s'empara de Pérékop, d'Otchakof et de Chokzim. Tombé en disgrâce, il fut envoyé en Sibérie en 1742, et resta vingt-

trois années en exil. Cet officier était tellement convaincu de la puissance qu'a le moral sur la santé de l'homme, que pendant le siége d'Otchakof, en 1739, il défendit, par un ordre du jour, à ses soldats, de tomber *malades*, sous peine d'être *enterrés vifs*. Les historiens rapportent que cet ordre étrange produisit l'effet que son auteur en attendait, et que les maladies, qui se multipliaient dans l'armée à un degré effrayant, cessèrent tout à coup.

MUNIFICES. *Munifici.* On désignait sous ce nom les soldats romains qui, ne jouissant d'aucune exemption de service, apportaient dans le camp l'eau et le bois, et s'acquittaient de toutes les corvées.

MUNITIONNAIRES. Du mot *munitions*. Malgré cette dénomination qui impliquerait la fourniture de toutes espèces de munitions, les munitionnaires ne s'occupent que des subsistances. Les premières fournitures réglées, ou *munitions*, faites aux troupes datent de l'an 1311, sous le règne de Philippe le Bel. En 1470, Louis XI créa deux offices de commissaires généraux des vivres, chargés de surveiller les munitionnaires ou *traitants*. Outre le pain et la viande que ces derniers fournissaient aux armées, ils étaient tenus d'établir à la suite des camps un marché de *fruits, épiceries, brandevin, étoffes, cuir, merceries*, etc. L'organisation des fournitures de bouche ne fut convenable qu'à partir de 1648. Le service administratif et de transport fut créé en 1747; et, en 1787, les régiments furent chargés, en temps de paix, de la manutention de leur pain et de la réalisation d'une partie de leurs achats. En 1788, une régie reçut la mission de pourvoir à la fourniture des fourrages, et ce système de régie fut aussi appliqué de 1799 à 1814, mais avec diverses modifications, aux subsistances des troupes. Une nouvelle régie, créée en 1817, prit en 1818 la dénomination de *direction générale*; celle-ci fut supprimée en 1823; après divers essais, un nouveau service de subsistances fut établi par l'ordonnance de septembre 1827; et depuis 1831, enfin, on met chaque année en adjudication les fournitures à faire à l'armée.

Comme munitionnaire, le célèbre Ouvrard a donné l'exemple le plus étonnant de sagacité et d'audace habile. En 1823, l'armée française, conduite par le duc d'Angoulême, voyait son entrée en Espagne retardée par une mauvaise organisation du service des subsistances, et cependant la perte de temps allait permettre aux troupes espagnoles de se porter à la frontière au-devant de l'invasion, si elle n'était brusquée. Le prince français était dans un grand embarras; Ouvrard se présente. « Avancez-moi, dit-il, à l'ouverture de chaque mois les onze douzièmes de l'argent nécessaire à la dépense présumée du mois, et je m'engage à pourvoir exactement chaque jour, pendant toute la campagne, aux besoins de l'armée. » On accepte, et la frontière est franchie. La veille du jour où l'armée devait arriver à Tolosa, l'audacieux Ouvrard, qui s'y était rendu d'avance, avait réuni les autorités, quelques ecclésiastiques, des notables, des marchands, et leur avait dit : « L'armée française ne veut pas vivre à vos dépens, mais il faut qu'elle soit nourrie; aidez-moi à lui fournir pain, légumes, viandes, fourrages, si vous ne voulez pas que demain elle les enlève de vive force. Répandez-vous dans les environs; annoncez que je payerai comptant tout ce qu'on apportera. Je fais plus, j'offre *dix* fois leur valeur pour les denrées apportées avant huit heures, *neuf* fois leur valeur pour celles apportées avant neuf heures, et ainsi de suite en diminuant d'un dixième par heure. » Le lendemain, au lever du soleil, tous les chemins conduisant à la ville se couvrirent de paysans apportant des denrées de toute sorte et luttant de vitesse afin de gagner les primes énormes qui leur avaient été annoncées.

MUNITIONS. Du lat. *munitio*, fait de *munire*, munir. Se dit des approvisionnements nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre, approvisionnements qui comprennent les vivres, la poudre, les cartouches, les gargousses, les projectiles, les armes portatives, les outils de l'artillerie et du génie, etc. Les vivres sont dits *munitions de bouche*; les autres fournitures *munitions de guerre*.—La détention de ces dernières est défendue par diverses lois (entre autres la loi du 24 mai 1834), et elle est punie d'un emprisonnement et d'une amende dont la quotité varie suivant les cas. — Aujourd'hui le mot munitions ne s'emploie plus guère pour les subsistances.

MUNITIONS NAVALES (*Mar.*). Approvisionnements embarqués sur les vaisseaux ou emmagasinés dans les arsenaux : ils comprennent les bois de construction, les chanvres, les cordages, les toiles à voiles, etc.

MUNFORDSVILLE. Ville de l'Amérique du Nord (Kentucky). Le 17 septembre 1862, le général confédéré Bragg enveloppe les forces fédérales réunies dans cette ville et, après un combat qui se renouvelle trois jours de suite, les oblige à capituler. Il fait prisonniers 5 000 hommes d'infanterie, une compagnie de cavalerie et s'empare de 10 canons. — La ville, dans laquelle Bragg n'avait laissé qu'un détachement de cavalerie, est reprise le 23 septembre par la cavalerie fédérale du général Mac-Cook.

MÜNSTER. Ville de la province de Westphalie, en Prusse. Elle fut occupée par les anabaptistes en 1533, et reprise sur eux en 1535. Leur chef, Jean de Leyde, prit pendant ce temps le titre de *roi de Munster*. Christian de Brunswick, évêque de Halberstad, s'en empara aussi en 1622. Ce prélat se faisait appeler *l'ami de Dieu et l'ennemi des prêtres*. Il traitait en effet avec ceux-ci de la plus rude manière, leur reprochant toutes sortes de vices. Münster fut encore occupée, en 1759, par les troupes françaises.

MUOTTA. Village du canton de Schwitz, en Suisse. Il est situé sur la rive droite de la rivière

de son nom, affluent du lac de Lucerne. Les Français y défirent les Russes en 1799.

MUR ou **MURAILLE**. Du latin *murus*, et du bas latin *murallia*. L'histoire ancienne mentionne plusieurs de ces ouvrages célèbres, destinés à protéger une portion plus ou moins considérable d'une contrée contre les irruptions de l'ennemi. Tels étaient le mur de Sémiramis; ceux de Sésostris, du Liban, de Joppée, de la Pamphylie et de la Margiane; puis les grands murs de la Chersonèse de Thrace, de Corinthe; le mur de César, destiné à fermer aux Helvétiens le passage dans la Gaule romaine; les murs d'Adrien et de Sévère, élevés contre les invasions germaines; le mur de ces deux empereurs dans la Grande-Bretagne, élevé contre les Calédoniens; le mur d'Anastase à Constantinople, etc. Tels encore la fameuse muraille de la Chine, et ce mur, appelé *Loui-say* ou grand mur, s'étendant de l'est à l'ouest, depuis les côtes du golfe de Tong-kin jusqu'aux montagnes des Moï, qui sépare la province de Kouang-Bin de la province de Bo-Chin, dans l'empire de l'An-nam, entre les 17° et 18° lat. N. et les 103° et 105° long. E. (*Voy.* ci-après les divers murs et murailles.)

MURADAL. Plaine située dans l'un des passages de la Sierra-Morena, en Espagne. En 1202, les rois de Castille, de Navarre et d'Aragon y remportèrent une victoire mémorable sur les Almohades, peuple puissant d'Afrique, que conduisait Méhémed-el-Naisir. Cette bataille reçut des Espagnols le nom de *Navas de Tolosa*, et des Maures le nom d'*Akas*.

MURAILLE (*Mar.*). Se dit de l'épaisseur du bord du bâtiment, comprenant les bordage, membrure et vaigrage.

MURAILLE DE LA CHINE (Grande). Muraille immense que l'empereur Thsin-Chi-Hoang-Ti fit construire, vers 247 av. J.-C., le long des frontières septentrionales de la Chine, afin d'arrêter les invasions des Mongols et des Mandchoux. Elle commence à l'est de Pékin, sur le bord de la mer; traverse d'abord la province de Tchi-li en se dirigeant au nord; puis, se portant à l'ouest, parcourt les provinces de Chan-di, Chen-si, et Kan-sou. Son développement est d'environ 2500 kilomètres; dans plusieurs endroits elle est en briques, ailleurs en terre, mais partout assez large pour que six cavaliers y puissent marcher de front; et sa hauteur ordinaire est de 6 à 8 mètres.

MURAILLE DU PIRÉE. Elle joignait le port de Munychie à la ville d'Athènes; elle fut commencée par Thémistocle, et achevée par Cimon et Périclès. Elle avait 60 stades de long et 40 coudées de hauteur. C'était un rempart sur lequel deux chariots pouvaient rouler de front, et qu'on avait construit avec de grosses pierres liées entre elles par des tenons de fer et de plomb. Le port pouvait contenir environ 400 galères.

MURAILLES D'ECBATANE. Ces murailles, qui servaient de fortifications à la capitale des Mèdes, offraient une particularité remarquable. Au nombre de *sept*, elles étaient disposées de telle manière que, du dehors, on apercevait l'entablement de la seconde au-dessus de la première, celui de la troisième au-dessus de la seconde, et ainsi des autres; enfin les créneaux de la première de ces murailles étaient peints en *blanc*, ceux de la seconde en *noir*, ceux de la troisième en *pourpre*, ceux de la quatrième en *bleu*, ceux de la cinquième en *orangé*, ceux de la sixième étaient *argentés*, et ceux de la septième étaient *dorés*. Ces diverses bandes représentaient donc à peu près les couleurs de l'arc-en-ciel ou celles du spectre solaire. Quelle avait été l'intention du constructeur?

MURAT (Joachim). Prince et maréchal de France, né à la Bastide, près de Cahors, en 1771, mort en 1815. Fils d'un aubergiste, il s'enrôla en 1790 et fut lieutenant-colonel en 1794. Il seconda Bonaparte au 13 vendémiaire dans la défense de la Convention; l'accompagna en Italie; fut en Égypte son aide de camp de confiance et obtint le grade de général de division. Sa coopération au 18 brumaire lui valut le commandement de la garde consulaire et la main de Caroline, l'une des sœurs du premier consul. Il se distingua à Marengo, et fut nommé successivement gouverneur de la république cisalpine et gouverneur de Paris. Napoléon, empereur, le nomma maréchal et prince. Il fit avec gloire la campagne d'Allemagne de 1805, et fut créé grand-duc de Berg. En 1808, son impérial beau-frère le plaça sur le trône de Naples. Il fit l'expédition de Russie, et dirigea, après le départ de Napoléon, la retraite de Smolensk à Wilna. Rentré dans son royaume après le désastre de Leipzig, il noua des intelligences avec la coalition, et consentit, moyennant qu'on respectât sa couronne, à fournir son contingent contre la France. En 1815, mécontent de ce qui se tramait contre lui au congrès de Vienne, et apprenant que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, il se déclara brusquement en sa faveur, contrairement aux recommandations de celui-ci, envahit la haute Italie et marcha contre les Autrichiens. Défait à Tolentino le 2 mai 1815, il perdit à la fois son armée et son trône. Quelques mois après il tentait de le reconquérir avec quelques partisans recrutés en Corse; mais, séparé du gros de sa troupe par une tempête et débarqué presque seul sur la plage de Pizzo, il fut arrêté, traduit devant une commission militaire, et



Murat
(d'après Gros).

fusillé. Chacun sait quel était le courage chevaleresque de Murat, et combien il excitait l'admiration chez l'ennemi même qu'il combattait.

MURCIE. Capitale de la province de ce nom, en Espagne. Cette ville était attaquée par les Arabes que commandait Tarik ; le gouverneur de la place, pour faire croire à une résistance qu'il n'était pas en état d'opposer, fit prendre des habits d'homme à toutes les femmes, et les rangea sur les remparts. Au moyen de cette ruse, il obtint une capitulation très-avantageuse.

MUR D'ADRIEN. Il allait du golfe de Solway, à l'O., à l'embouchure de la Tyne, à l'E., dans la partie N. de l'Angleterre, appelée aujourd'hui Northumberland, et fermait le passage de l'Écosse en Angleterre. Des tours, au nombre de quatre-vingt-un, surmontaient, de distance en distance, ce mur qui reliait entre eux vingt-trois châteaux, sur une longueur de 125 kilomètres.

MUR DE SÉMIRAMIS. Il servait de rempart à la Mésopotamie du côté du nord, et avait mille stades de longueur, c'est-à-dire environ 185 000 mètres.

MUR DE SÉVÈRE. Il était situé dans la Grande-Bretagne, à 130 kilomètres plus au nord que le mur d'Adrien, et n'était qu'un retranchement en terre, bornant au nord la Valentie et allant, sur une longueur de 43 kilomètres, de la Clyde au golfe de Forth.

MUR DU DIABLE. *Pfuhlgraben* en allemand. C'était le nom d'une grande muraille qui traversait une partie de l'Allemagne, entre le Danube et le Rhin, sur une étendue de plus de 500 kilomètres. Elle avait été élevée par les Romains, sous le règne d'Adrien, pour se mettre à l'abri des incursions des Teutons et des Germains.

MURENA (L. Licinius). Après avoir contribué à la victoire de Chéronée, l'an 87 av. J.-C., il conduisit la guerre contre Mithridate, comme lieutenant de Sylla absent. La prise de Comane, en Cappadoce, fut suivie de plusieurs échecs et Murena dut quitter la partie.

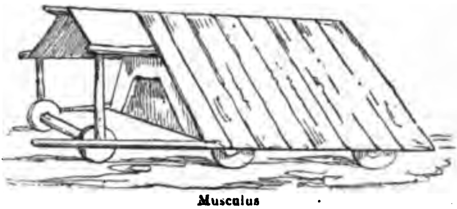
MURET. Petite ville du département de la Haute-Garonne, située sur la rive gauche de la Garonne. Assiégée en 1213, par Pierre II, roi d'Aragon, dit *le Catholique*, ce prince y fut vaincu et tué par Simon de Montfort. Le roi avait amené, dit-on, une armée de 100 000 combattants. Simon ne s'était renfermé dans la place qu'avec 1 200 chevaux; mais il sut si bien enflammer le courage de ses soldats que, dans une sortie qu'ils firent contre les assiégeants, ils portèrent la terreur dans leurs rangs, les taillèrent en pièces et le roi lui-même resta parmi les morts.

MURGANCE. *Murgantia.* Place forte des Samnites. Elle fut prise l'an 296 av. J.-C., par le proconsul Decius Mus.

MURIAX. Se disait anciennement des machines de guerre qu'on plaçait sur les murailles.

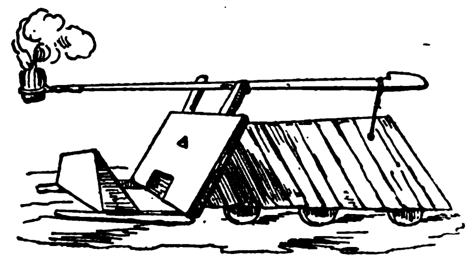
MURSA. Aujourd'hui *Eszek.* Ville située sur la Drave, dans l'ancienne Pannonie. Constance, en 350, y détruisit l'armée de son compétiteur Magnence. Déjà au même lieu, en 260, l'empereur Galien avait défait les troupes rebelles d'Ingenius, qui s'était fait proclamer Auguste en Illyrie.

MUSCULUS. Machine de guerre dont on faisait usage au moyen âge, et que Richer a ainsi décrite dans la relation qu'il a donnée du siége de Laon par Charles le Simple, en 938 : « Le roi fit construire, avec de fortes pièces de bois



Musculus
(d'après un manuscrit du XIVe siècle).

réunies, une machine semblable à une maison longue et étroite et ayant la hauteur du corps humain. Les parois étaient faites de bois très-solide et le toit couvert de poutres dures et entrelacées. On y adapta, dans l'intérieur, quatre roues, qui servaient aux hommes cachés dans l'intérieur à la pousser jusque vers la citadelle. Le toit n'était pas plat ; mais, à partir du sommet, il était incliné à droite et à gauche, pour offrir une pente plus rapide et mieux résister



Musculus
(d'après un manuscrit du XIVe siècle).

aux pierres que l'ennemi lancerait. Lorsque cette machine eut été terminée, elle fut remplie de soldats, et, au moyen de ses roues mobiles, poussée vers la citadelle ; quand on l'en eut approchée, le mur fut miné et renversé en partie. » Le musculus fut appelé plus tard *catus*, *cat* ou *chat*. (*Voy.* Chat-Chateil et Expédition française au Mexique.)

MUSCULUS (*Mar.*). Navire à voile de petite dimension, dont la forme s'est conservée dans le genre d'embarcation que les Vénitiens nomment *topo*, c'est-à-dire souris.

MUSÉE D'ARTILLERIE DE PARIS. *Voy.* l'article qui suit.

MUSÉES D'ARTILLERIE. Le mot musée vient du latin *museum*, académie, dérivé du grec μουσειος (mouseios), lieu consacré aux muses. On a dit d'abord *cabinet d'armes*, du latin *cavinum*, *cavinettum*, réduit. De vieux auteurs disent *armamentaire*. Les grandes collections de curiosités de ce genre datent pour l'Europe de la

fin du quinzième siècle. Maximilien Ier en fonda en Allemagne; Charles-Quint en Espagne; Henry VIII en Angleterre. Le catalogue d'un cabinet d'armes formé, par Louis XII, en 1502, est parvenu jusqu'à nous. Strozzi, en 1440, avait réuni à Rome une très-belle collection qui fut apportée à Lyon et que le fils de Strozzi laissa se disperser. On cite ensuite la collection des ducs de Bouillon à Sedan, et celle des Condé à Chantilly. Jusque-là on n'avait songé qu'à satisfaire un désir curieux. Sous le règne de Louis XIV, le grand maître de l'artillerie, le maréchal duc d'Humières, obtint l'autorisation de placer dans les salles du magasin royal de la Bastille un dépôt des modèles de l'artillerie alors en usage, pour servir à l'enseignement des jeunes officiers de cette arme. En 1788, Gribeauval, devenu premier inspecteur de l'artillerie, se propose de réunir dans le dépôt agrandi de la Bastille tout ce qui touche au matériel de guerre, tant dans le présent que dans le passé, et aussi toutes les inventions nouvelles qu'on viendrait offrir à l'État; malheureusement, lors de l'insurrection du 14 juillet 1789, les vainqueurs de la Bastille pillent le dépôt, et les collections du passé, du présent et de l'avenir disparaissent presque en entier.

Cependant, durant la tourmente révolutionnaire, le système de réquisition appuyé de visites domiciliaires amène dans les arsenaux des armes de toute sorte qu'une commission doit examiner. Bien des richesses sont envoyées dans les fers de rebut et vendues à vil prix. Mais le contrôleur attaché à la commission, le sieur Regnier, a l'heureuse idée de réunir dans un local séparé les armes et pièces d'armes qui lui semblent présenter de l'intérêt. Le ministre de la guerre Petiet donne l'ordre de les ranger dans une salle de l'ancien couvent des Feuillants, d'où elles sont peu à peu transférées dans l'ancien couvent des Jacobins de Saint-Thomas d'Aquin, lors de l'institution du comité central d'artillerie, par un arrêté du 9 thermidor an III (27 juillet 1795). L'année suivante, le musée d'artillerie se trouvait organisé, et, depuis, il n'a pas quitté ce local. Il s'est enrichi, non sans difficultés, d'une partie des dépouilles des anciens cabinets de Sedan et de Chantilly et de l'arsenal de Strasbourg. Les guerres heureuses de l'Empire y ont ajouté des richesses conquises à l'étranger. L'invasion de 1815 ne lui fut point trop funeste; l'administration vigilante fit soustraire aux recherches les objets vraiment précieux. Depuis lors, d'importantes acquisitions ont tendu incessamment à combler les lacunes qui pouvaient exister dans les diverses branches de cette magnifique collection. Les lacunes restant aujourd'hui sont celles qui n'ont pu encore être comblées nulle part.

Dans le très-curieux catalogue qu'il vient de publier, en 1862, l'intelligent et laborieux directeur de cet établissement, M. Penguilly l'Haridon, nous apprend que : les collections de l'âge de la pierre et du commencement de l'âge de bronze, de formation récente, ne sont pas encore très-riches; toutefois elles offrent au complet les types trouvés en France.

La série des armes antiques, grâce aux dons de l'Empereur, présente réunies toutes les pièces qu'on ne rencontre qu'éparses ailleurs. Quant au moyen âge, la série des armures commence environ au milieu du quinzième siècle. C'est l'époque la plus reculée qu'atteigne la panoplie dans les musées d'armes de l'Europe.

La collection des casques est la plus complète qui existe. Elle commence à la fin du douzième siècle, donne le casque du règne de saint Louis, et va presque sans lacune jusqu'au casque moderne.

La série des armes à feu portatives présente la première arme de ce genre, la coulevrine à main du commencement du quinzième siècle, et finit, sans interruption, au dernier fusil d'infanterie, modèle 1857. Il en est de même de l'artillerie, qui prend à l'origine (première moitié du quatorzième siècle) et va jusqu'au canon obusier de l'Empereur (système 1851). Chaque genre d'armes offre sa série complète.

MUSELIÈRE. Lanières de cuir croisées et formant poche, qu'on attache à la tête des chevaux, ou autres animaux, pour les empêcher de mordre.

MUSEROLLE. Partie de la *bride* ou *têtière* qui se place sur le nez du cheval. (*Voy.* BRIDE.)

MUSIQUE MILITAIRE. *Musica.* Thucydide rapporte qu'à la première bataille de Mantinée, « il y avait des flûtes entremêlées dans les bataillons, non pour chanter l'hymne du combat et faire un vain bruit, mais pour marcher d'un pas égal et même en cadence, de peur de rompre les rangs, comme il arrive d'ordinaire aux grandes armées.» — Plutarque dit : « Rien n'est plus propre que la musique à porter les hommes aux grandes actions, et particulièrement à exciter en eux le degré de courage nécessaire pour braver les dangers de la guerre; c'est à cette fin que les uns employaient la flûte, les autres la lyre dans les armées. » — Clément d'Alexandrie rapporte « que les Toscans font usage de la trompette; les Arcadiens, du fifre ou de la flûte; les Siciliens, d'un instrument qu'ils appellent pyctide; les Crétois, de la lyre; les Lacédémoniens, de la flûte; les Thraces, du cornet; les Égyptiens, du tambour; les Arabes, de la cymbale.»

Athénée nous montre les Lydiens se rangeant en bataille au son de la flûte et des pipeaux (*cum tibiis ac syringibus in acie instruuntur*). — Chez les Romains le cor sonnait le décampement, la retraite et l'heure des gardes de nuit; la trompette, le rappel; l'ensemble des deux instruments donnait le signal du combat; la buccine saluait le passage du général et annonçait la revue. —Les Francs conservèrent le *cor* et la *trompette* des Romains. Vers 1330 on commença à se servir du *clairon*, instrument en usage chez les Maures. —Les chevaliers du moyen âge eurent le clairon et l'oliphant. — Les *condottieri* en

Italie avaient le tambourin et le galoubet. — Brantôme raconte que Bonnivet, assiégé dans Saint-Ya, en 1550, « fist venir derrière le rempart sa bande de violons qui montoient toujours à une demi-douzaine (car il n'en estoit jamais despourveu) et les fist toujours sonner et jouer, tant que l'alarme dura; sous quel sonnet des tambours et des trompettes tout le monde se trésailloit de joie. » — C'était l'usage chez les troupes espagnoles d'ouvrir la tranchée devant une place au son des violons. — Au commencement du dix-huitième siècle la musique militaire française avait cornemuse pour les dragons, fifre et tambour pour l'infanterie, trompette et cymbales pour la cavalerie, hautbois pour les mousquetaires à cheval. Dans la guerre de 1741, le maréchal de Saxe donna à ses hulans et aux gardes-françaises une musique à hautbois, bassons et cymbales.

En 1776, presque tous les régiments français entretenaient une musique composée à l'*instar des régiments allemands* qui avaient *six* musiciens joueurs de basson, clarinette et hautbois; mais, dit un écrivain du temps, au lieu de se borner à ce nombre, « ils l'outre-passent jusqu'à l'extravagance. Plusieurs régiments ont jusqu'à vingt musiciens jouant des instruments susdits. Quelques-uns ont mêlé la musique turque à la mélodie européenne en introduisant de longs tambours dont les peaux détendues rendent un son sourd et lugubre, et deux plaques de cuivre (les cymbales) qui donnent des sons aigus et désagréables. »

C'est surtout depuis 1792 que la musique militaire a pris en France un grand développement. Sous le Consulat, le général Bonaparte fit supprimer les musiques de la cavalerie; on avait calculé, à cette époque, que les chevaux qu'on employait pour les musiciens pouvaient monter quatre régiments, près de 3 000 hommes. Les musiques des régiments de cavalerie furent rétablies en 1827. On avait provisoirement supprimé les musiques des légions départementales, en 1818; elles furent reconstituées lorsque ces légions reprirent le nom de régiment.

De nos jours, M. Sax a fait révolution dans la musique militaire par l'introduction de ses formidables instruments de cuivre.

Longtemps, en France, la musique des régiments fut en quelque sorte livrée à l'arbitraire ou au caprice du colonel, qui choisissait son chef de musique comme bon lui semblait, c'est-à-dire que la faveur ou d'autres considérations étrangères au bien du service pouvaient déterminer les choix. Aujourd'hui, c'est tout différent : chefs, sous-chefs et simples musiciens, concourent au Conservatoire impérial de musique. Un jury prononce, et le ministre de la guerre nomme aux emplois d'après la liste des lauréats qui lui est envoyée. Les musiciens qui se liaient autrefois au service ne pouvaient non plus prétendre qu'à la retraite de simple soldat : actuellement ils peuvent obtenir la retraite d'officier ou de sous-officier, suivant les succès que leurs études leur ont procurés et le rang qu'ils ont occupé. Ainsi le chef de musique a le rang de sous-lieutenant, avec les avantages et prérogatives attachés à ce grade; le sous-chef a le rang d'adjudant sous-officier; les musiciens de 1re classe, celui de sergent-major; ceux de 2e classe, le rang de sergent; et ceux de 3e classe, le rang de caporal. Enfin, les instruments eux-mêmes, au lieu d'être laissés, comme naguère, au choix arbitraire des chefs de corps, ont été réglementairement déterminés pour chaque corps de musique, ce qui établit désormais pour les régiments de l'armée une parfaite uniformité.

MUSSIDAN. Petite ville du département de la Dordogne. Autrefois fortifiée, cette ville fut plusieurs fois prise et saccagée durant les guerres de religion.

MUTELETTE. Se disait autrefois pour petite cible.

MUTINADOS. Les *mutinados* étaient de vieilles troupes espagnoles qui s'étaient souvent mutinées en Flandre faute de paye. Dans l'armée que le duc de Parme amena au secours de Paris, du temps de la Ligue, il y avait un régiment que les Espagnols appelaient par excellence *l'Escadron*, pour le distinguer des autres *mutinados*, qui donnaient ce nom à tout leur corps en général. Dès qu'on leur devait plusieurs soldes qu'on avait une ou deux fois refusé de leur payer, ils ne manquaient pas, dit Cayet, de se saisir de quelques places où d'abord ils mettaient la main sur les deniers publics qui s'y trouvaient, et se payaient de leur main de tout ce qui leur était dû, sans toucher au surplus; mais avant ils choisissaient un chef auquel ils donnaient le nom d'*Electo, Élu* : c'était en son nom que tout le corps agissait, et comme ils prétendaient que c'était uniquement à cet homme que le prince avait droit de se plaindre de la rébellion de tout l'*escadron*, dès qu'ils n'avaient plus rien à demander, ils le dépaysaient et reprenaient ensuite hardiment leur place dans le service. Cet *escadron*, qui s'était souvent mutiné, notamment en 1602, se souleva encore en 1606, et causa mille maux dans les Pays-Bas : les habitants aimèrent mieux donner aux archiducs une somme de quatre cent mille florins pour la paye de ces *mutinados*, que de se voir plus longtemps exposés à leurs cruautés et à leurs rapines. Une fois soldés, on publia un édit par lequel, après avoir déclaré ne plus vouloir se servir d'eux, on leur ordonnait de sortir des Pays-Bas dans les vingt-quatre heures; après ce temps, il était permis et même enjoint de leur courir sus, avec une récompense de vingt-cinq écus pour chacun d'eux pris mort ou vif. Cet édit causa l'entière extinction des *mutinados*, la plupart furent tués par les Flamands et un grand nombre par les paysans des environs de Cologne.

MUTINE. Aujourd'hui *Modène*, en Italie. Decius Brutus y soutint un siége contre Antoine, en 43

av. J.-C., et Octave et Hirtius y forcèrent Antoine à battre en retraite.

MUY (Nicolas-Victor de Félix, comte du). Maréchal de France, né à Marseille en 1711, mort en 1775. Il eut part à la bataille de Fontenoy, et devint gouverneur de la Flandre en 1762, puis ministre de la guerre sous Louis XVI. Il a laissé quelques écrits sur l'administration.

MYCALE (Mont). Aujourd'hui *Samsoun*. Il est situé en Ionie, au sud et en face de l'île de Samos, et forme, en s'avançant dans la mer, le cap *Trogilium* des anciens. C'est là que fut défaite, le 23 septembre de l'an 419 av. J.-C., l'armée navale des Perses, par Xantippe et Léotychide, le jour même où Pausanias gagnait de son côté la bataille de Platée.

MYLES. *Mylæ*, aujourd'hui *Melazzo*. Ville maritime du nord de la Sicile. Les Romains y défirent les Carthaginois, dans une bataille navale, l'an 260 av. J.-C. Les premiers étaient commandés par le consul Duilius.

MYONNÈSE. Ville maritime d'Ionie. Ce fut dans ses eaux que, l'an 190 av. J.-C., la flotte syrienne, commandée par Polyxénide, fut défaite par la flotte des Romains qui était placée sous les ordres d'Emilius.

MYOPARON (*Mar.*). *Myoparo*, *μυοπάρων* (muoparôn). Petite embarcation dont se servaient les pirates saxons. Elle était construite d'un treillis d'osier que recouvraient des peaux crues.

MYRIARQUE. Du grec *μύρια* (myria), dix mille, et ἀρχή (archê), commandement. Commandant d'un corps de 10000 hommes, chez les anciens Perses.

MYRINA. *Voy.* Amazone.

MYRONIDE. Général athénien. Vers l'an 458 av. J.-C., il battit les Thébains et les Lacédémoniens, et s'empara de toutes les villes de la Béotie, à l'exception de Thèbes. Il soumit aussi les Locriens-Opontiens et les Phocéens, et pénétra dans la Thessalie.

MYTHO. Citadelle de la Cochinchine. Elle fut enlevée aux Annamites par les Français, le 12 avril 1861.

MYTISTRATE. Place forte de la Sicile. Elle fut prise par les Romains aux Carthaginois dans la septième année de la première guerre punique. Le consul Atilius livra la ville au pillage, et fit vendre les citoyens qui échappèrent à la mort

M'ZAÏAS-FOUAGAS. Tribu algérienne. Elle fut défaite par les Français, le 6 juillet 1848.



Mirmillones (Gladiateurs) Meridiani
(d'après les estampes du Musée de Naples).

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



NABLE (*Mar.*). Trou de tarière percé dans un canot, afin de vider l'eau lorsque le canot a été tiré à bord ou sur le rivage. — Le même nom s'applique aussi au bouchon qui ferme le trou.

NABUCHODONOSOR II. Roi de Babylone et de Ninive. Il monta sur le trône l'an 605 av. J.-C. Il prit deux fois Jérusalem, et réduisit sa population en esclavage; il s'empara de Tyr après un siége de treize années; conquit ensuite l'Égypte, et, selon quelques commentateurs, il aurait porté ses armes jusqu'en Espagne. Enorgueilli de ses conquêtes, il prétendit se faire adorer comme un dieu; mais il tomba dans une sombre mélancolie voisine de l'aliénation, et mourut en 562.

NACELLE (*Mar.*). Du lat. *navicella.* Petit bateau qui n'a ni voile, ni gouvernail, et que l'on manœuvre à la rame.

NACHIVAN ou **NASSIVAN.** Ville d'Arménie. Elle fut prise par les Russes en 1804.

NACOLÉE. *Nacolea,* aujourd'hui *Doyanlu.* Ville de Phrygie. La bataille de Nacolée fut gagnée en 366, par l'empereur Valens, sur le rebelle Procope, à qui il fit trancher la tête.

NADIR. *Voy.* Zénith.

NADIR-SCHAH ou **THAMASP-KOULI-KHAN.** Roi de Perse, né à Mesched dans le Khoraçan, en 1688, mort en 1747. Conducteur de chameaux, puis brigand, il asservit le Khoraçan, et vint se mettre au service de Thamasp, souverain de la Perse à peu près détrôné. Il soumit Ispahan révoltée en 1729 et répara les affaires de Thamasp, en s'intitulant Thamasp Kou-li-Khan, c'est-à-dire le chef des serviteurs de Thamasp, et en gouvernant à la manière des maires du palais de la vieille monarchie française. Plus tard il le fit déposer, le remplaça par Abbas III, encore enfant, et termina heureusement une longue guerre contre les Turcs. A la mort d'Abbas, il se fit proclamer schah de Perse, soumit le Kandahar, attaqua le grand-mogol et vint s'emparer de Delhi, dont le butin représenta une valeur de plusieurs millions de francs. Détesté de la Perse qu'il opprimait, Nadir-Schah fut tué par ses généraux.



Nadir-Schah
(d'après le cabinet des Estampes).

NÆFELS. Bourg situé près de la Linth, dans le canton de Glaris, en Suisse. Un petit nombre de

Suisses y remporta, en 1388, une victoire mémorable sur les Autrichiens.

NAERDEN. Ville forte située sur le Zuyderzée, en Hollande. Elle fut prise et détruite en 1572, par Frédéric de Tolède. Après sa reconstruction, elle fut occupée derechef en 1672, par les Français, que commandait le marquis de Rochefort.

NAGE (*Mar.*). Action des hommes qui font avancer un canot à l'aide d'avirons. *Donner la nage*, c'est diriger le canot ou régler la vitesse de sa marche. On appelle : *bancs de nage*, les bancs qui servent aux canotiers; *tente de nage*, la toile tendue sur une chaloupe pour abriter les rameurs. *Bonne de nage*, se dit d'une chaloupe facile à manier; le *canot léger de nage* est celui auquel les rameurs donnent aisément et promptement le sillage. A Paris, on nomme *nage* le morceau du bachot où pose la platine de l'aviron, lorsque l'anneau de ce dernier est au touret.

NAGER (*Mar.*). Du lat. *navigare*, naviguer. Ramer pour voguer sur l'eau. *Nager à sec*, c'est remuer les avirons de manière à ne point faire jaillir l'eau ; *nager debout*, c'est ramer sans être assis; *nager sur le fer*, c'est mettre à la mer ou au large, avec de petites ancres, un navire que la tempête a jeté sur la côte; *nager en arrière*, c'est faire arrêter ou reculer un bateau, à l'aide d'un aviron. On emploie, dans l'action de nager, les commandements suivants : *nage de force*, pour redoubler d'efforts; *nage qui est paré* ou *qui est prêt*, s'adresse aux gens qui sont prêts : *nage à faire abattue*, se dit à ceux qui, dans une chaloupe, touent un navire, afin de les faire nager du côté où l'on veut que ce navire s'abatte : *nage au vent*, signifie que la chaloupe doit aller du côté du vent; *nage à bord*, indique qu'il faut venir à bord. (*Voy.* NATATION.)

NAGEUR (*Mar.*). Se dit pour rameur.

NAHAVEND. Ville de l'Irak persique. Il se livra sous ses murs, en 638, une bataille acharnée entre les Perses commandés par Rostam, et les Sarrasins conduits par Nooman. Le sort de la Perse fut décidé par cette journée, à laquelle les Arabes, vainqueurs, donnèrent le nom de *victoire des victoires*, du *triomphe par excellence*.

NAÏSSUS. Aujourd'hui *Nissa*. Ville de Mésie, dans la Dacie intérieure actuelle. Elle est située sur la Nissava, affluent de la Morava. Claude II y remporta une grande victoire sur les Goths, en 269.

NAIX. *Nasium*. Village du département de la Meuse. Ce fut une place forte fondée, sous le règne de Constance, par les barbares d'outre-Rhin, et dont s'empara, en 612, Thierry, roi de Bourgogne, sur Théodebert, roi d'Austrasie.

NAJERA. Ville située sur la Nagerilla, affluent de l'Èbre, dans la province de Burgos, en Espagne. Pierre, aidé du Prince Noir, remporta, en 1367, sur son frère Henry de Transtamare et sur les Français, entre cette ville et Navaretto, une victoire à la suite de laquelle Du Guesclin fut fait prisonnier.

NAMSLAW. Ville de Silésie. Elle fut prise, en 1741, par Frédéric II qui, lorsqu'il fit la conquête de cette province, l'adjoignit au nouveau royaume de Prusse.

NAMUR. *Namurcum*. Chef-lieu de la province de même nom, en Belgique. Cette ville est située au confluent de la Sambre et de la Meuse. Louis XIV la prit en personne, en 1692, et les armées françaises en 1701 et 1746. Ses fortifications furent détruites en 1784, par ordre de Joseph II. Le général Jourdan s'empara de Namur en 1794; et, en 1815, le général Grouchy combattit les Prussiens sous les murs de cette place.

NANCY. *Nanceium*. Chef-lieu du département de la Meurthe, situé sur la rive gauche de la Meurthe. Charles le Téméraire prit cette ville en 1475, et Louis XIII en 1634. Restituée à la paix des Pyrénées, en 1660, Louis XIV s'en empara derechef en 1670; puis il la rendit, en 1697, par suite du traité de Riswyck. Le 5 janvier 1477, le duc de Lorraine et les Suisses remportèrent, devant Nancy, une victoire signalée sur Charles le Téméraire, qui périt dans le combat. Enfin, les Russes occupèrent cette ville, le 16 janvier 1814.—Nancy est le chef-lieu de la 3e subdivision de la 5e division militaire, et le quartier général du 3e grand commandement militaire ou corps d'armée, comprenant les 5e, 6e et 7e divisions militaires.

NANGIS. Petite ville du département de Seine-et-Marne. Un combat y fut engagé entre les Français et les Autrichiens, le 17 février 1814.

NANKIN ou **NANG-KING.** Ville située près de l'embouchure du Yang-Tse-Kiang, et chef-lieu de la province de Kiang-Sou, en Chine. Les Anglais la bombardèrent en 1842.

NANSE (*Pêche*). Sorte de nasse d'osier.

NANSHIANG. Place de la Chine. Elle fut prise sur les rebelles par les Anglo-Français, le 28 avril 1862. On y fit 1 500 prisonniers.

NANSOUTY (ÉTIENNE-ANTOINE-MARIE CHAMPION, comte DE). Colonel général des dragons, né à Bordeaux en 1768, mort en 1815. Entré au service en 1785, il fit la campagne d'Allemagne avec Moreau, celle de Portugal avec Leclerc, assista aux batailles d'Austerlitz, de Wagram et de Friedland et prit part à l'expédition de Russie. Il sauva l'armée en s'emparant du défilé d'Hanau, après le désastre de Leipzig. Enfin, il se signala pendant la campagne de France. Il commanda un


Nansouty
(d'après Horace Vernet).

compagnie de mousquetaires à la rentrée des Bourbons, en 1814.

NANTERRE. Bourg du département de la Seine, à six kilomètres de Paris. Il était autrefois fortifié. Il fut pris et incendié par les Anglais en 1346 et en 1411. Les Français y battirent, le 2 juillet 1815, une colonne de l'armée des coalisés.

NANTES. *Condivicnum*, puis *Namnetes*. Chef-lieu du département de la Loire-Inférieure, situé sur la rive droite de la Loire, au confluent de l'Erdre et de la Sèvre Nantaise avec ce fleuve. Cette ville fut assiégée par les Huns en 445; prise d'assaut par les Normands en 843; occupée par Geoffroy, comte de Rennes, en 992; et assiégée sans succès par les Vendéens, en 1793.—Nantes est le chef-lieu de la 15e division militaire, comprenant la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres et la Vendée et dépendant du 5e grand commandement militaire ou corps d'armée ayant son quartier général à Tours.—Nantes est dans le ressort du 3e arrondissement maritime, dont le chef-lieu est Lorient. La marine est représentée à Nantes par un commissaire général, un directeur des mouvements du port, un ingénieur maritime, un commissaire de la marine, un comptable des matières, un chef de manutention des subsistances, un inspecteur adjoint, trois professeurs d'hydrographie et un chef de service de l'inscription maritime.

NAPATA. Ville de l'ancienne Éthiopie. Elle était située sur la rive droite du Nil, près du lieu où se trouve actuellement Méraouy. Petronius l'enleva à la reine Candace, l'an 24 av. J.-C.

NAPIER (Sir Charles). Général anglais, né à Londres en 1782, mort en 1853. Il fit la campagne des États-Unis. Placé, en 1843, à la tête de l'expédition contre le Sindhy et le Béloutchistan, il soumit ces deux contrées en trois années.

NAPIER (Sir Charles). Amiral anglais, né en 1786, mort en 1860. Il se distingua de bonne heure dans les guerres contre la France et les États-Unis; remporta au cap Saint-Vincent, en 1833, une victoire signalée sur la flotte de don Miguel; opéra, en 1840, contre la Syrie, où il bombarda Sidon, Beyrouth et Saint-Jean d'Acre; et commanda, en 1854, la flotte qui était destinée à agir contre la Russie dans la Baltique. Le peu de succès qu'il obtint dans cette mission lui fit perdre sa popularité précédemment acquise, ce qui ne prouve rien au reste contre sa capacité réelle.



Napier
(d'après Macquoid).



NAPLES. *Parthenope*. Ville d'Italie, située au fond du golfe auquel elle donne son nom, formé par la mer Tyrrhénienne. Elle fut assiégée et saccagée par Bélisaire en 526; prise par Totila, roi des Goths, en 542; par Sicon IV, prince de Bénévent, en 818; par l'empereur Conrad, en 1258; par Charles de Duras, héritier présomptif de la reine Jeanne Ire, en 1380; par Alphonse, roi d'Aragon, en 1442; par Gonzalve, général de Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon, en 1503; par le duc de Guise, en 1647; par les Français, en 1789 et en 1806; et par les Autrichiens en 1815. Le général Garibaldi l'occupa, sans coup férir, en 1861.

NAPOLÉON Ier, Empereur des Français, né à Ajaccio (Corse) le 15 août 1769, mort à Sainte-Hélène le 5 mai 1821.

Écrire l'histoire de ce grand capitaine, de cet admirable législateur, de cet illustre souverain, c'est présenter l'histoire de l'Europe durant un quart de siècle. On comprend aisément combien il est difficile de tracer dans une simple notice la figure colossale qui domina cette période et les événements qui l'ont remplie. Il faut se résigner à faire le meilleur choix possible dans ces pages glorieuses que les annales de l'Empire exposent à nos yeux, et à ne reproduire en quelque sorte que des noms et des dates; mais ces noms et ces dates parlent toutefois assez haut pour éveiller les souvenirs populaires de la nation, et faire vibrer son patriotisme. Peut-être, d'ailleurs, serait-ce une profanation de prétendre y ajouter des commentaires et des ornements oratoires, lorsqu'on n'a en main ni la plume de Tacite, ni celle de Plutarque, ni celle du grand historien du Consulat et de l'Empire, M. Thiers.



Napoléon Ier
(d'après Charlet).

Napoléon était le second des huit enfants de Charles Bonaparte et de Marie-Lætitia Ramolino. En remontant aux origines de la famille Bonaparte, on trouve quatre branches: la pre-

après avoir gagné la bataille de Wagram, en 1809, et avoir échappé, à Schœnbrunn, au poignard de Frédéric Stabs, il reçoit comme gage de la paix la main de Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche, et s'unit, le 11 mars 1810, à la fille des Césars, la petite-fille de Marie-Thérèse.

On arrive actuellement à cette fameuse campagne de Russie, si diversement jugée par les partis. Téméraire! elle l'était sans doute; mais le succès eût tout justifié : il eût fait de Napoléon un de ces demi-dieux du paganisme. L'empereur franchit le Niémen, le 24 avril 1812, avec 450 000 hommes destinés à combattre les Russes. Une réserve de 200 000 hommes servait d'appui au mouvement. Dès le début de la campagne, un présage sinistre se manifesta dans l'armée : ce furent les murmures, non des soldats, mais des officiers généraux. Pour la première fois depuis qu'ils étaient conduits par Napoléon, ils osèrent blâmer son ambition et se plaindre de n'avoir jamais aucun repos. La fortune, les honneurs avaient affaibli en eux le sentiment national, celui du devoir et de la discipline. C'était un fâcheux exemple à donner au soldat; mais celui-ci y résista noblement. Les jeunes recrues de l'armée n'eurent d'autre désir que celui de rivaliser d'ardeur, d'enthousiasme et de persévérance avec cette illustre garde impériale, le modèle de toutes les vertus militaires, et qui l'emporta par sa vaillance et son admirable esprit de discipline, sur toutes les phalanges et les légions d'élite tant vantées de l'antiquité.

Le 17 août, l'armée française attaque Smolensk, que ses défenseurs ne livrent qu'après l'avoir incendiée. On marche toujours en avant, car la tactique des Russes est de se replier sans cesse. Le 7 septembre a lieu la bataille de la Moscowa ou de Borodino. On arrive enfin devant Moscou le 14 septembre. Mais, de même qu'à Smolensk, la ville est incendiée par son gouverneur, le comte Rostopchin, et l'incendie dure quatre jours. L'évacuation de cette ville s'effectue le 23 octobre, et la retraite commence. Des combats et des souffrances atroces, causées par l'intensité du froid, la misère et la faim, accompagnent l'armée de Smolensk à Krasnoï. L'affreux passage de la Bérésina consomme la destruction des forces entrées en campagne, et 20 000 hommes seulement, affirme-t-on, peuvent rentrer en France. 49 000 morts couvrirent les champs de la province de Moscou; 71 000 demeurèrent dans le gouvernement de Smolensk; 30 000 sur les bords de la Bérésina; 18 000 sur la route de Zamin; 72 000 à Wilna et ses environs; et les Russes, enfin, retinrent 150 000 prisonniers.

Malgré cette épouvantable catastrophe, l'énergie de Napoléon ne reçut aucune atteinte : les ressources de son génie augmentaient toujours en raison des difficultés et des dangers. Il ne se dissimulait pas cette fois que l'Europe conjurée allait marcher sur lui; il se décide à aller à la rencontre de ses adversaires, et, le 15 avril 1813, il quitte Saint-Cloud pour rejoindre son armée du Nord que, dans un très-court espace de temps, il avait portée à 500 000 combattants. Il crée une nouvelle infanterie avec des cohortes de garde nationale; une nouvelle cavalerie avec la gendarmerie; et de nouveaux canonniers avec nos marins. Napoléon compte alors contre lui l'Angleterre, la Russie, la Prusse, l'Allemagne et la Suède; mais il gagne la bataille de Lutzen, le 2 mai; celle de Bautzen, le 21 du même mois; celle de Dresde, le 27 août; et le triomphe de ses armes eût été le même à Leipzig, sans l'erreur ou la faute d'un officier du génie, qui causa un nouveau désastre, en exécutant trop tôt l'ordre donné de faire sauter un pont.

La France, toujours envahissante depuis 1792, se trouve alors obligée de se préparer à la défense de son propre sol, vers lequel se précipitent, avec les troupes disciplinées de quelques nations, les hordes sauvages de la Russie, ces descendants des Sarmates, des Scythes, dont vingt siècles de progrès dans le reste de l'humanité n'ont pu adoucir les mœurs, comprimer l'avidité du pillage et du massacre. Le 24 janvier 1814, Napoléon, après avoir recommandé l'impératrice et son fils à la garde nationale de Paris, quitte cette ville pour aller livrer les combats de Brienne, de la Rothière, de Champaubert, de Montereau, de Troyes, de Craonne, de Saint-Dizier, etc., combats où le grand capitaine se montre constamment avec ces éminentes qualités qui l'avaient signalé dès son début dans la carrière, et l'avaient placé tellement haut dans l'histoire. Mais la Providence a ses arrêts; les hommes ne peuvent rien contre eux; elle avait présidé à l'élévation de Napoléon, elle décida à un autre moment qu'il succomberait. Un congrès fut tenu à Châtillon; mais il ne prononça rien en faveur de l'illustre guerrier, qui, d'ailleurs, avait dans les anciens partis, cette fois enhardis et actifs, des ennemis irréconciliables.

Les alliés entrèrent dans Paris : ils y furent accueillis par les uns, soufferts sans opposition par les autres; un gouvernement provisoire se forma; Napoléon se retira à Fontainebleau, accompagné de sa garde et de quelques généraux, pour y attendre ce que la Providence ordonnerait de lui; mais la plupart des officiers l'abandonnèrent : ils avaient à traiter pour leur compte avec le plus fort. Napoléon fit alors, le 4 avril, cette déclaration : « Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter la France, même la vie, pour le bien de sa patrie, inséparable des droits de son fils, de ceux de la régence de l'impératrice, et du maintien des lois de l'empire. »

Les puissances alliées et le gouvernement provisoire, parfaitement d'accord entre eux, n'avaient nullement besoin de cette déclaration pour prononcer une déchéance déjà arrêtée; et Napoléon quitta Fontainebleau le 20 avril, pour se rendre



à l'île d'Elbe qu'on lui avait assignée comme lieu d'exil, et où il arriva le 3 mai. Il s'y occupa de quelques précautions propres à se défendre contre un coup de main et à lui assurer le temps d'une retraite vers l'Amérique, de constructions, de plantations, de défrichements; rien ne semblait annoncer en lui des projets de restauration de sa puissance. Cependant il quitte l'île, débarque, le 1er mars 1815, au golfe Juan, non loin d'Antibes, et, après un voyage triomphal à travers la France, il rentre à Paris le 20 mars, anniversaire de ce jour où, quatre années auparavant, le canon retentissait pour annoncer à la ville et au monde, *urbi et orbi*, qu'un fils était né au nouveau César. Ce fils, né roi de Rome, devait mourir, vingt ans plus tard, *phthisique* et duc de Reichstadt.

Les premiers moments de la réapparition de Napoléon au pouvoir furent suivis de la signature de l'acte additionnel et de l'assemblée du champ de mai, reproduction des scènes théâtrales de la république. Ce n'était pas ce qui pouvait consolider la position dont l'empereur venait de s'emparer : la phraséologie, les parades populaires ne créent point un gouvernement fort. Le colosse qui s'était élevé par les armes, ne pouvait se maintenir que par elles dans les circonstances où il se trouvait. Il fallait qu'il fît connaître à l'Europe, toujours hostile, que la France était encore en état, sinon de reprendre ses conquêtes, du moins de faire respecter ses frontières. Les troupes avaient conservé leur ancien enthousiasme pour le captif de l'île d'Elbe; il partit avec elles, et, après avoir battu les Prussiens à Ligny et à Fleurus, il se présenta, le 18 juin, dans les plaines du Mont-Saint-Jean ou de Waterloo.

Hélas! la Providence y rendit encore infructueux tout ce que la science militaire avait réuni en ce moment dans l'esprit du grand capitaine pour le faire triompher; elle voulut qu'une armée dévouée, vaillante, susceptible des actions les plus héroïques, succombât, on ne peut consentir à dire sous l'ascendant du génie des généraux qu'on lui opposa et du courage des soldats qu'elle rencontra sur le champ de bataille, mais bien à la fatalité. Sans l'implacable fatalité, Napoléon ne pouvait être vaincu par Wellington. En Russie il fallut les éléments conjurés; et encore à Waterloo, toujours la fatalité, pour faire tomber le colosse, qui laissait derrière lui Alexandre et César.

Les mêmes intrigues, les mêmes lâchetés qui s'étaient produites en 1814, se renouvelèrent en 1815 contre Napoléon. Il ne douta plus que son rang parmi les souverains ne lui fût désormais ravi; et, par une étrange pensée, il eut recours, dans son adversité, à la nation dont la haine a toujours été flagrante contre la France, la nation qu'il avait incessamment rencontrée devant lui, comme un rempart, dans tous les pays où il avait porté ses armes. Le 13 juillet, il adressa cette lettre au prince régent d'Angleterre : « Altesse royale, en butte aux factions qui divisent « mon pays et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai consommé ma carrière « politique, et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer britannique; je me mets sous la « protection de ses lois, que je réclame de Votre « Altesse royale, comme celle du plus puissant, du « plus constant et du plus généreux de mes ennemis.» La *loyauté* britannique répondit à cet acte chevaleresque en faisant confiner Napoléon sur un rocher, au milieu du désert de l'Atlantique, et bientôt après en le livrant à la garde d'un geôlier impitoyable nommé Hudson Lowe. L'exilé, embarqué sur le *Bellérophon*, le 14 juillet, débarquait à l'île Sainte-Hélène le 17 octobre, et mourait dans sa prison de Longwood, le 5 mai 1821, à cinq heures quarante-neuf minutes du matin.

Bien des jugements ont été portés sur Napoléon, mais ils ne sauraient prévenir, à l'époque où nous sommes encore, du sentiment impartial qu'aura pour lui la postérité. Toutefois, il est bien de reproduire ici deux de ces jugements qui ne sauraient être suspects.

« Il y a toujours quelque chose qui entraîne l'âme, dit le vicomte d'Arlincourt, en dépit de toute opinion politique, vers les illustrations de la gloire et du malheur. Ce grand nom de Napoléon qui fit battre tant de cœurs dans le passé, qui fait encore bouillonner tant de pensées dans le présent, et qui, de toute éternité, frappera les imaginations dans l'avenir, ce nom, si difficile à prononcer froidement, étend un cercle de lumière sur tout ce qui se rattache à lui. »

Le comte de Maistre a écrit : « Un usurpateur qu'on arrête aujourd'hui, pour le pendre demain, ne peut être comparé à un homme extraordinaire qui possède les trois quarts de l'Europe, qui s'est fait reconnaître par tous les souverains, qui a mêlé son sang à celui de trois ou quatre maisons souveraines, et qui a pris plus de capitales en quinze ans que les plus grands capitaines n'ont pris de villes en leur vie. Un tel homme sort des rangs. C'est un grand instrument entre les mains de la Providence qui s'en sert pour renverser ceci ou cela. »

Il faut ajouter en faveur de cet homme extraordinaire, de cet homme de la Providence, comme dit M. de Maistre, qu'il a été presque idolâtré par tous ceux qui ont vécu dans son intimité, et que sa fascination était toute magnétique. Il a laissé de si puissants souvenirs en Orient, que sous la tente de l'Arabe, ou dans la caverne du Troglodyte, on rencontre fréquemment son portrait, auquel on rend une sorte de culte, comme à un saint ou comme au dieu de la guerre.

Les entretiens de Napoléon avec ses compagnons d'exil, à Sainte-Hélène, prouvent combien son vaste génie embrassait de choses à la fois, combien ses jugements étaient en quelque sorte prophétiques. Déjà, d'ailleurs, avant d'être accablé par l'adversité, ses prévisions se manifestaient à chaque instant; et l'on se rappelle encore ce qu'il répondit à M. Molé qui lui disait qu'il avait tué sans retour l'esprit révolutionnaire : « Vous





vous trompez, je ne suis que le *signet* qui marque la page où la révolution s'est arrêtée : quand je serai mort, elle tournera le feuillet et reprendra sa marche. » Depuis la mort du grand homme prophète, nous avons vu 1830 et 1848.

Il a dit à Sainte-Hélène, au sujet de la campagne de Russie : « C'est une chose curieuse, « que l'histoire ne connaîtra peut-être pas, et « qui cependant est bien vraie . toutes les fautes « que j'ai faites, je les ai faites par lassitude « des obsessions dont j'étais l'objet de la part « de mon entourage. C'est pour avoir cédé à « l'avis de mes maréchaux que j'ai perdu mon « armée dans la retraite de Russie. Je voulais « marcher de Moscou sur Saint-Pétersbourg ou « revenir par le sud ; je ne voulais à aucun prix « reprendre la route de Smolensk et de Wilna.»

Aux approches de la mort, Napoléon demanda un prêtre, et comme il aperçut sur le visage de ceux qui l'entouraient des marques de surprise, il leur dit : « J'avais besoin de cela, voyez-vous. « Je suis enfant de la classe religieuse de la « Corse. Le son des cloches m'émeut ; la vue « d'un prêtre me fait plaisir. Je voulais d'abord « faire un mystère de tout ceci ; mais cela ne « me convient pas ; je dois, je veux rendre « gloire à Dieu. Je doute qu'il lui plaise de me « rendre la santé : n'importe, donnez des or- « dres, faites dresser un autel dans la chambre « voisine ; qu'on y expose le Saint-Sacrement, « et qu'on dise les prières des quarante heures.» (*Voy.* LIGNE ÉQUINOXIALE.)

Lorsque Napoléon, après la campagne d'Austerlitz, éleva en l'honneur de la grande armée la colonne de la place Vendôme, il la surmonta de sa propre statue, en costume d'empereur romain, la tête ceinte de laurier, la main droite appuyée sur un large glaive dans le fourreau, et tenant dans l'autre un globe surmonté d'une Victoire ailée. Cette statue, œuvre de Chaudet, coulée d'un seul jet, avait 10 pieds et demi de haut et pesait 2 800 kil. A l'époque néfaste de 1814, elle fut descendue outrageusement de son piédestal par les mains ou tout au moins par les ordres de l'étranger. Le bronze dont elle était formée servit quelques années ensuite à fondre le cheval de la statue de Henri IV.— Le 27 juillet 1833, anniversaire de la révolution de 1830, une nouvelle statue, œuvre de M. Seurre aîné, fut replacée sur la colonne Vendôme, par une ordonnance de Louis-Philippe et par les soins de M. Thiers, alors ministre des travaux publics. Cette fois Napoléon était en habit militaire, avec la redingote et le petit chapeau traditionnels, « afin de s'harmoniser avec les figures des bas-reliefs de la colonne, lesquels sont en costumes militaires, » comme le portait le programme qui avait mis cette œuvre au concours. Il est à remarquer que cette seconde statue, plus grande que la première, puisqu'elle a 4 mètres, ne pèse que 1 750 kil. C'est que le fondeur Crozatier a fait faire un pas considérable à son art : bien que coulée pleine jusqu'au tiers des jambes, elle arrive à n'avoir plus dans les parois supérieures et dans les accessoires que 8 millimètres environ d'épaisseur.— Tout récemment, le 5 novembre 1863, Napoléon III, par un culte pieux de la mémoire de son oncle, a voulu que l'outrage de 1814 fût complétement réparé, et que l'auguste image fût restaurée au haut du monument, dans le costume que le fondateur avait jugé convenable d'adopter pour elle. La nouvelle statue est l'œuvre de M. Dumont. Le héros est représenté la tête couronnée de laurier, les épaules et le corps recouverts de la chlamyde antique. Il tient dans la main droite un globe surmonté d'une Victoire ailée, et de l'autre il serre sur sa poitrine la poignée de son glaive. Ce geste animé nous semble moins heureux que la main posée avec calme sur le glaive au fourreau de la première statue : un vainqueur est plus noble dans une attitude pacifique. — Cette statue, de 4 mètres de hauteur, fondue par M. Thiébault, pèse 2400 kil. — La petite Victoire ailée portée par la statue de M. Dumont est celle que portait la statue de Chaudet. — La statue de M. Seurre est allée orner le rond-point de Courbevoie, le lieu où débarquèrent les cendres rapportées de Sainte-Hélène.

Nous avons considéré comme d'un important intérêt historique la carte et le tableau qui l'encadre, que nous joignons ici. A l'aide de ce document, on suit tous les itinéraires de l'homme providentiel, depuis son départ du lieu qui le vit naître, jusqu'au retour de ses cendres sur les bords de la Seine, où l'un de ses derniers vœux fut qu'elles vinssent reposer. Ce document, où se trouve la généalogie de la famille de Napoléon, met encore à même de voir synoptiquement les noms de tous les personnages qui occupèrent la scène du monde pendant que le grand empereur le tenait à peu près dans ses mains.

NAQUAIRES. Ce mot désignait autrefois le tambour et d'autres instruments de musique militaire.

NARAH. Algérie. Les Français l'occupèrent le 3 janvier 1850.

NARBONNE. *Narbo Martius*, puis *Julia Paterna* et *Colonia Decumanorum*. Ville du département de l'Aude. Elle fut assiégée sans succès, en 436, par Théodoric, roi des Visigoths ; mais elle fut emportée d'assaut et livrée au pillage, en 531, par Childebert, roi de Paris, après la victoire qu'il remporta sous ses murs, sur Amalaric, roi des Visigoths. Les Sarrasins enlevèrent Narbonne à ces derniers en 720 ; Pepin s'en empara en 759 ; et les Normands en 859.

NARENTA ou **NARONA.** Bourg de la Bosnie, en Turquie. C'était anciennement le chef-lieu d'une province d'Illyrie. Les Vénitiens la prirent en 987 et les Turcs en 1479.

NARNI. Ville d'Italie, située près de la Nera. Les habitants, pour ne point tomber au pouvoir des Romains, se tuèrent après avoir égorgé leurs femmes et leurs enfants, et mis le feu à leurs maisons. En 1524, les Vénitiens, venus au secours de Charles V, s'étant emparés de Narni,

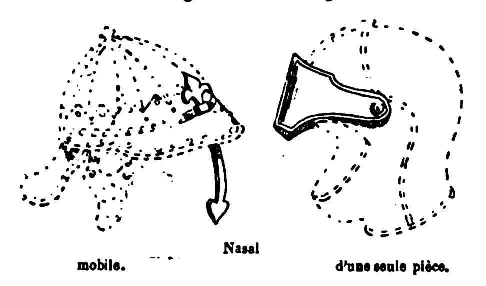
la saccagèrent après avoir passé ses défenseurs au fil de l'épée.

NARSÈS. Célèbre eunuque, natif de Perse. D'abord chambellan, puis trésorier de Justinien Ier qui l'employa avec succès à des missions diplomatiques. Après avoir secondé ou plutôt surveillé Bélisaire en 540, dans la guerre contre les Goths, envoyé de nouveau de Constantinople en Italie comme généralissime, en 552, il battit lui-même les Goths, les chassa, et réorganisa cette partie de l'empire. Insulté par l'impératrice Sophie, femme de Justin II, il se vengea en appelant d'autres envahisseurs, les Lombards.

NARVA ou **NARWA.** Ville maritime du gouvernement de Saint-Pétersbourg, en Russie. Elle est située sur la rive gauche de la Narova. Les Suédois en prirent possession en 1531. Le czar Ivan IV Vasilievitch l'occupa en 1558. Sous les murs de cette place, en 1700, Charles XII vainquit Pierre le Grand. Les Suédois ne comptaient que 8000 combattants; les Russes avaient 60000 hommes en ligne. Le butin fut immense. On voyait des soldats vendre un cheval pour trente sous et des robes richement fourrées pour une botte de foin. Les Russes reprirent peu après cette ville, en 1704.

NARVAEZ (Pamphile de). Né à Valladolid, mort en 1526. Il se signala par sa bravoure en Amérique et fut chargé par Vélasquez d'aller combattre Fernand Cortez; mais il fut vaincu, fait prisonnier et envoyé à Cuba. Étant débarqué plus tard dans la baie de Pensacola, jusque-là inconnue, et s'étant enfoncé imprudemment dans la contrée, il y fut massacré par les Floridiens.

NASAL ou **NASELLE.** Partie d'un casque, servant à garantir le nez, qui appartenait surtout à l'*armet* des quinzième et seizième siècles. Le *nasal* ne faisait généralement qu'un seul mor-



Nasal
mobile. d'une seule pièce.

ceau avec la *vue*, et se relevait sur le *timbre*, ou s'abaissait sur la *mentonnière*, au moyen d'un pivot placé sur le côté. Il y avait aussi le *nasal* mobile, qui consistait en une lame de fer courbe, parallèle à la ligne du profil de l'homme.

NASEBY. Village du comté de Northampton, en Angleterre. Charles Ier y fut complétement défait le 14 juin 1645, par les troupes du parlement, que commandaient Fairfax et Cromwell.

NASELLE. *Voy.* Nasal.

NASHVILLE. Ville des États-Unis d'Amérique. Elle fut prise sur les confédérés, le 26 février 1862, par deux divisions fédérales, commandées par les généraux Nelson et Crittenden.

NASIELSK. Ville du royaume de Pologne. Les Français y battirent les Russes en 1806.

NASSAU (Le prince de), reconnu sous ce titre par le parlement de Paris, bien que le conseil aulique eût débouté son père de ses prétentions à la succession de Nassau-Siegen. Né en 1745, mort en 1805. Entré au service de France, il accompagna Bougainville, en 1766, dans son voyage autour du monde, et peu après fut nommé colonel d'infanterie. Passé au service d'Espagne lors du siége de Gibraltar, en 1782, il obtint le grade de major général et une gratification de trois millions de francs. Il servit ensuite la Russie, qui le fit amiral. Il détruisit, en 1788, la flotte turque près d'Otchakov; combattit et défit les Suédois à Svenksund et à Borgo; mais fut lui-même vaincu dans une seconde bataille à Svenksund, en 1790. Quoique jeune encore, il se voua dès lors à la retraite et au repos absolu. (*Voy.* Orange.)

NASSE, NASSON, NASSONE (*Pêche*). *Nassa.* Sorte d'engin en osier, de forme conique, qui sert à prendre des crustacés. Les nasses à crabes sont des paniers percés à leur sommet, ayant un col qui se rétrécit à l'intérieur; on jette ces pa-



Nasses:
à homards. à crabes.

niers, lestés de pierres et garnis d'amorces, au fond de la mer; des cordes munies de liége montent de ces paniers à la surface de l'eau, et indiquent leurs places aux pêcheurs. — Un filet ou nasse de forme cylindrique, avec deux ouvertures, une en haut, l'autre en bas, placées en sens opposé, sert à prendre les homards.

NASSELLE ou **NASSETTE** (*Pêche*). Petite nasse.

NASSER-MOHAMMED (Melik-Al). Sultan d'Égypte et de Syrie (1293 à 1341). Il soutint de longues guerres contre ses voisins; mais, toujours victorieux par son courage et ses vues étendues, il recula les limites de sa domination jusqu'à l'Euphrate.

NATATION. « La natation, dit M. le capitaine Schreuder, auquel nous avons déjà emprunté en partie notre article Gymnastique, est la locomotion et la progression dans l'eau; c'est la faculté de se mouvoir dans ce fluide.

« Un principe important, qui a été mal compris par les auteurs qui ont écrit sur cet art, est celui de savoir si la densité du corps de l'homme est plus grande, égale ou moindre que la densité du volume d'eau qu'il déplace. Il est évident que, si la densité du corps de l'homme est plus grande que celle du fluide, son corps sera

immergé, et il descendra au fond du fluide avec une force égale à la différence de la densité du corps solide et du fluide; si elle est égale, il flottera entre deux eaux; et enfin, si la densité du corps est plus légère, la pression de l'eau qui l'environne le poussera de bas en haut avec une force égale à la différence de poids du fluide déplacé et du corps solide : le corps, par un mouvement ascensionnel, sortira du fluide jusqu'à ce que le volume de la partie immergée représente un poids de fluide égal au poids du corps.

« Par conséquent, un homme dont le poids du corps serait constant, et qui jouirait de la propriété d'augmenter ou de diminuer son volume, pourrait se maintenir au-dessus, au milieu ou au fond de l'eau, suivant qu'il augmenterait son volume, de manière que la quantité de fluide qu'il déplace pesât moins, autant ou plus que son corps.

« Le poisson jouit de cette propriété : il se tient aisément à toutes les profondeurs. La nature l'a pourvu d'un réservoir d'air entouré d'une membrane qui a la propriété de se dilater et de se contracter, et par conséquent d'augmenter ou de diminuer son volume. Quand cet animal s'élève, il distend les muscles qui compriment sa vessie, alors il augmente de volume sans augmenter sa densité, et vient à la surface de l'eau; quand il descend au fond de l'eau, il produit l'effet contraire.

« L'homme, suivant sa constitution physique, peut flotter à la surface de l'eau, aller au fond ou occuper tous les plans intermédiaires.

« Ainsi, l'homme à constitution athlétique, à muscles protubérants, développés, a une grande densité sous un petit volume : il sera projeté au fond de l'eau.

« L'homme gras, dont l'obésité est développée, à chair flasque, molle, spongieuse, a un grand volume avec une petite densité : il flottera à la surface de l'eau.

« Enfin les constitutions intermédiaires iront entre deux eaux.

« La natation, continue M. Schreuder, procure une constitution forte et vigoureuse.

« C'est en se baignant tous les jours dans l'eau presque glacée des lacs et des fleuves qui environnent sa hutte, que le jeune Iroquois contracte cette vigueur de constitution qui le rend supérieur aux fatigues et aux maladies.

« Chez les Romains, l'exercice de la natation avait lieu tous les jours, l'hiver même ne l'interrompait pas. Ils jugeaient cet exercice si nécessaire, dit Locke, qu'ils le mettaient en parallèle avec les belles-lettres; car, pour distinguer un homme mal élevé, bon à rien, ils disaient communément : *Nec litteras didicit nec natare:* « il n'a appris ni les lettres ni à nager. »

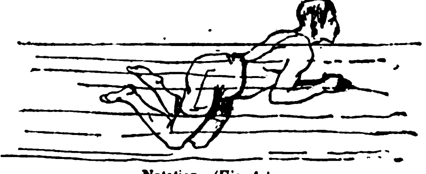
« A l'exemple de ces Romains qui s'échappaient du Champ de Mars, couverts de sueur et de poussière, et allaient se jeter dans le Tibre, il faut accoutumer les élèves à se précipiter dans l'eau tout habillés, à s'y déshabiller, à nager d'une seule main, tenant leurs habits de l'autre, élevés hors de l'eau. C'est ce que firent César et le Camoëns, dans leur naufrage; tenant au-dessus des flots, l'un ses *Commentaires*, l'autre sa *Lusiade*.

« Avant de nous mettre à l'eau, nous, dont la constitution physique est dégénérée, nous devons observer certains principes hygiéniques. On ne doit pas se livrer à l'exercice de la natation dans toutes les saisons, dans tous les temps et dans tous les lieux. Après les orages, l'eau, contenant une multitude de substances organiques en décomposition, contracte les qualités malfaisantes des marais. Pendant la canicule, il est prudent de s'abstenir de la natation lorsque le soleil, dans toute sa force, darde ses rayons presque perpendiculairement sur l'horizon. Il peut en résulter des érysipèles, des inflammations du cerveau, etc. Le milieu du jour n'est pas un moment favorable pour la natation; il faut s'y livrer le matin, avant le premier repas; mieux encore le soir, avant le dernier. Il convient de n'entrer dans l'eau que quand le corps n'est plus en transpiration, et qu'il est même entièrement rafraîchi, et, autant que possible, il faut s'immerger tout d'un coup des pieds à la tête.

« La natation se compose de trois exercices principaux :

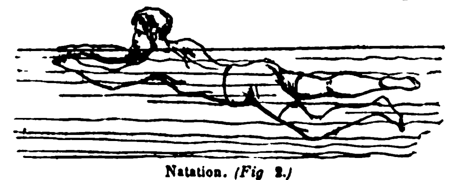
« 1er Exercice. — *La brasse ou nager en grenouille.*

« L'élève, ayant de l'eau à hauteur des épaules, place les bras près du corps, les paumes des mains et les doigts réunis, les pouces en l'air,



Natation. *(Fig. 1.)*

incline lentement en avant le haut du corps, la tête droite. Aussitôt qu'il a quitté le sol, il porte les talons l'un contre l'autre près des fesses; puis, par un mouvement simultané et violent, les mains se portent en avant et les pieds en arrière. Les bras se tendent à hauteur des épaules; ensuite les mains s'écartent à plat, les doigts joints, et décrivent une courbe en les enfonçant un peu dans l'eau, puis reviennent à leur première position. Les jambes se tendent par la



Natation. *(Fig 2.)*

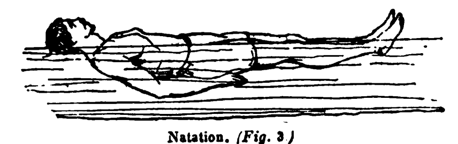
projection impétueuse et en arrière des pieds. On répète ce même exercice quand on s'aperçoit que le corps commence à s'enfoncer. On doit éviter d'accélérer l'intervalle des temps par

le jet des extrémités supérieures et inférieures. Il faut se hâter lentement.

« 2e Exercice. — *La planche.*

« Cette manière de progresser dans l'eau est très-simple et très-utile; elle donne le moyen de se reposer et d'éviter d'être enlacé par les herbes.

« L'élève est dans l'eau à hauteur des épaules, il penche doucement le haut du corps en arrière, puis se projette à la surface du fluide, le corps et les jambes en ligne droite; la figure, la poitrine et la pointe des pieds sortent de l'eau, les bras sur les côtés et près du corps. On pro-



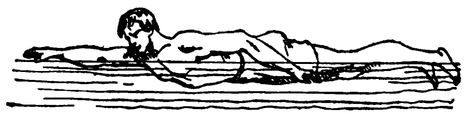
Natation. *(Fig. 3.)*

gresse en faisant mouvoir les bras comme des rames, et en même temps les pieds, comme il a été expliqué pour la brasse.

« 3e Exercice. — *La coupe.*

« Il faut un concours d'efforts considérables pour nager ainsi; mais c'est la manière de progresser dans l'eau pour obtenir la plus grande vitesse et pour échapper aux tourbillons ou entonnoirs.

« L'élève est dans l'eau à hauteur des épaules, il se couche sur le ventre, jette, en le sortant de l'eau, le bras droit tendu en avant, plie les der-



Natation. *(Fig. 4.)*

nières phalanges des doigts, de manière que la main forme une cavité : en même temps, il exécute, avec les pieds, le mouvement indiqué pour la brasse; enfonce la main dans l'eau en la faisant passer rapidement le long et près de la poitrine; puis la laisse aller en arrière du corps. Ces mouvements du bras droit et des jambes ayant reçu toute leur amplitude, et le corps commençant à s'enfoncer dans l'eau, alors l'élève exécute avec le bras gauche ce qui vient d'être prescrit pour le bras droit.

« Pour le mouvement alternatif des bras, le corps se penche à droite pendant la projection en avant du bras droit, et à gauche pendant la projection en avant du bras gauche; alors les oreilles sont légèrement mouillées.

« Ces trois manières de nager sont le principe de toutes celles qu'on va décrire :

« *Nager en chien.* — Cette manière de nager est la plus naturelle; pour l'exécuter, il faut imiter les mouvements du chien, c'est-à-dire qu'il faut faire sortir alternativement hors de l'eau les mains et les pieds; la main droite fonctionne avec le pied gauche, la main gauche avec le pied droit.

« *Plonger.* — L'homme qui ne sait pas nager ne plongera pas, à moins qu'il ne tombe dans l'eau par accident. Nous transcrivons ici ce que dit le commandant Courtivron dans son Traité sur la natation : « Il est aussi essentiel de savoir plon-
« ger que de savoir nager, car le plus habile na-
« geur, s'il ne sait pas plonger, n'est guère plus
« à l'abri des accidents que celui qui ne sait rien
« du tout; et malheureusement il est rare de
« trouver des personnes qui, ne s'étant exercées
« qu'à nager, ne conservent toute leur vie, pour
« l'action de plonger, une répugnance trop sou-
« vent funeste.

« Si l'on ne se livrait à l'exercice de la nata-
« tion que pour son amusement et même pour
« sa santé, il ne serait pas indispensable de sa-
« voir plonger; mais comme le but qu'on doit
« se proposer en apprenant à nager est de pou-
« voir, quelle que soit la circonstance où l'on
« se trouve, sauver sa vie ou celle des autres, il
« faut contracter d'avance l'habitude de s'élan-
« cer dans l'eau et de s'y enfoncer sans s'effrayer
« ni s'étourdir. Avec cette habitude, soit que
« vous tombiez par hasard dans une rivière, soit
« que poursuivi vous vous y élanciez, soit que l'on
« vous précipite pour vous perdre, soit que vous
« voliez au secours de quelqu'un, il est presque
« impossible que vous ne vous tiriez pas d'affaire.

« D'après cela il est facile de conclure qu'on
« doit faire marcher de front l'art de nager et
« l'art de plonger, puisque le second est le com-
« plément du premier. Pour apprendre à plon-
« ger, choisissez un endroit où vous avez de l'eau
« jusqu'aux genoux, asseyez-vous et tendez les
« bras à une personne qui sera debout vis-à-vis
« de vous, les jambes écartées, afin de laisser
« aux vôtres qui seront jointes la facilité de se
« placer entre les siennes; elle vous tiendra par
« les poignets, tandis que vous inclinerez en ar-
« rière. Dès que l'eau aura couvert votre visage,
« elle vous remettra sur votre séant. Il faut ré-
« péter cet exercice jusqu'à ce qu'on soit en
« état de se renverser ainsi et de se relever seul
« à l'aide de ses mains, ce qui arrivera quelque-
« fois à la première leçon.

« Voici encore une autre manière d'apprendre
« à plonger. D'abord on entre dans l'eau jusqu'à
« la ceinture, on aspire le plus d'air qu'on peut,
« on s'accroupit, et, retenant son haleine, on
« reste quelques secondes sous l'eau. On se re-
« lève et l'on recommence plusieurs fois le même
« exercice. Il entre un peu d'eau dans les na-
« rines, mais à peine s'en aperçoit-on. Quant
« aux oreilles, l'eau qui s'y introduit cause bien
« une petite surdité et un bourdonnement désa-
« gréable, mais il ne faut pas s'en inquiéter; au
« moment où l'on s'y attend le moins, l'eau sort
« et l'ouïe n'éprouve plus la moindre gêne. Quand
« vous serez un peu habitué à retenir votre ha-
« leine et à enfoncer votre tête dans l'eau, allez
« dans un endroit assez profond. Après avoir
« nagé quelques instants à la surface, plongez la
« tête la première en courbant brusquement le

« haut du corps et en élevant les jambes. Al-« longez les bras et nagez dans cette position en « gagnant le fond de l'eau, que vous atteindrez « d'autant plus vite que vos mouvements seront « plus précipités et votre position plus rappro-« chée de la perpendiculaire. Pour revenir sur « l'eau, tenez-vous debout, levez ensuite alter-« nativement les jambes comme si vous montiez « les degrés d'un escalier, et faites le même « mouvement avec les bras que vous tenez le « long et près du corps, ayant la paume des mains « tournée vers le fond de l'eau : de cette manière « vous reviendrez promptement à la surface.

« Quand l'endroit que vous avez choisi pour « plonger est peu profond, vous pouvez, dès que « vous avez atteint le sol, le frapper fortement « avec les pieds; vous reviendrez alors au-dessus « de l'eau et d'autant plus vite que votre corps « sera plus droit.

« On plonge aussi en jetant dans l'eau les pieds « les premiers ou la tête la première, ce qu'on ap-« pelle *donner un pieds-devant* ou *donner une tête*.

« Si l'on ouvre les yeux dans une eau sablon-« neuse, on éprouvera une légère cuisson quand « on sera à l'air; si l'eau est pure, on n'éprouvera « rien. Dans tous les cas, on aura soin de refer-« mer les yeux tandis qu'il seront encore dans « l'eau pour les ouvrir quand ils seront à l'air, « afin d'empêcher que les cils ne se replient en-« tre l'œil et la paupière, ce qui suffirait pour « rebuter un commençant.

« Pour nager entre deux eaux, il suffit, quand « vous aurez plongé, de prendre une position « horizontale et de nager en grenouille, comme « si vous étiez sur l'eau. »

« *Nager habillé.* — Les occasions les plus imprévues peuvent se présenter où vous serez obligé de vous jeter à l'eau tout habillé : il faut donc s'habituer à nager avec ses vêtements, ce qui devient un surcroît d'embarras et de difficulté. Quand vous nagerez avec facilité, commencez d'abord par nager avec un pantalon et votre chaussure, puis avec une veste, un habit, en augmentant le surcroît d'embarras.

« *Nager sur le flanc droit et sur le flanc gauche.* — Il se trouve des circonstances où il faut en nageant voir les bords de la rivière. Lorsque vous nagerez en grenouille, si vous voulez nager sur le flanc gauche, tournez la tête à droite, chassez avec force l'eau avec la main droite et la rapprochez près de la poitrine pour exécuter encore le même mouvement. On fera le mouvement inverse pour nager par le flanc gauche.

« *Nager les bras hors de l'eau.* — Exécuter les mêmes mouvements que pour nager en grenouille, en se penchant sur le flanc gauche et sortant la main droite de l'eau : il faut pour suppléer à l'inaction du bras droit, qui est hors de l'eau, que la force d'impulsion des jambes soit plus violente.

« On sortira la main gauche de l'eau par les mouvements inverses.

« Il est important de s'exercer de la sorte sans que la main placée hors de l'eau soit chargée; mais lorsqu'on aura acquis de l'habitude, il faudra saisir différents objets, en augmentant leur pesanteur et la difficulté de les porter.

« *Nager avec les pieds seulement, les bras allongés.* — Étant placé sur le ventre, tendre les bras en avant, les mains placées à la largeur des épaules, les pouces en l'air; faire mouvoir simultanément et avec vigueur les pieds en arrière, comme pour nager en grenouille.

« *Nager avec les bras seulement, les pieds allongés.* — Étant placé sur le ventre, faire mouvoir les bras en avant, comme il a été expliqué pour nager en grenouille, la paume des mains un peu courbée; joindre les jambes et les pieds, et les allonger.

« *Nager ayant la tête, les coudes, les genoux et les doigts des pieds placés hors de l'eau.* — Ce système de natation est très-difficile. Étant placé sur le dos, placer les mains derrière la tête, les coudes en l'air, les jambes et les pieds réunis; lever les genoux pour les placer le plus près possible de la poitrine. Dans cette position le corps et les jambes sont pliés et réunis. Cette manière de nager donne beaucoup de développement aux muscles, elle exige donc un grand concours de force.

« Il est bien d'autres manières de nager que le caprice invente. Ainsi l'on peut encore :

« *Nager à coups de poings et à coups de pieds; nager assis; valser dans l'eau*, etc.

Des crampes. — « La contraction douloureuse que l'on désigne sous le nom de *crampe* rend impuissant le membre qui en est atteint, mais il ne faut pas que le nageur s'en effraye; il n'y a plus d'art lorsque le moral est affecté, et le plus habile nageur, ayant perdu la tête, perd la vie comme celui qui ne sait pas nager.

« Aussitôt qu'on sera atteint d'une crampe, on se mettra sur le dos et l'on restera dans cette position jusqu'à la cessation de cette douleur. On fera encore mieux en se plaçant, s'il est possible, la tête, les coudes, les genoux et les doigts des pieds hors de l'eau, comme il a été expliqué plus haut. »

NATTE (*Mar.*). Du lat. *natta*, tapis de joncs. Entrelacement de roseaux fendus ou d'écorces d'arbre qu'on plaçait autrefois dans les vaisseaux pour garnir la soute au biscuit, les soutes aux voiles, et le fond de cale du bâtiment, lorsqu'on chargeait des grains, parce que ces nattes garantissent contre l'humidité.

NATUREL (*Mar.*). *Naturalis*. En tactique navale, on appelle *ordre naturel*, celui dans lequel les vaisseaux suivent le matelot d'avant désigné. Dans l'*ordre renversé*, au contraire, ils sont suivis par lui, la queue devient la tête, et réciproquement.

NAUCLERUS (*Mar.*). ναύκληρος (nauclèros). Qualification de l'armateur grec qui transportait des marchandises et des passagers d'un lieu à un autre, et devenait ainsi le capitaine et le subrécargue de son propre navire.

NAUFRAGE (*Mar.*). *Naufragium*. Perte d'un bâtiment par accident de mer. Dans la marine de l'État, tout commandant d'un bâtiment qui fait naufrage est appelé à rendre compte de sa conduite devant un conseil de guerre, et s'il y a eu lieu d'abandonner le navire, le commandant est passible de la peine de mort lorsqu'il n'est pas resté le dernier sur son bâtiment. Dans la marine marchande, il est dit par l'article 246 du Code de commerce : « Le capitaine qui a fait naufrage, et qui s'est sauvé seul ou avec partie de son équipage, est tenu de se présenter devant le juge de paix du lieu, ou, à défaut du juge, devant toute autre autorité civile, d'y faire son rapport, de le faire vérifier par ceux de son équipage qui se seraient sauvés et se trouveraient avec lui, et d'en lever expédition. »

L'officier de l'administration de la marine dans le quartier duquel se trouve le lieu du naufrage doit recevoir les premiers avis, quelle que soit la distance de ce lieu à celui de la résidence; mais, jusqu'à son arrivée, les syndics des gens de mer donnent les premiers ordres et requièrent, en cas de besoin, l'assistance des autorités locales, soit pour pourvoir au sauvetage, soit pour empêcher le pillage.

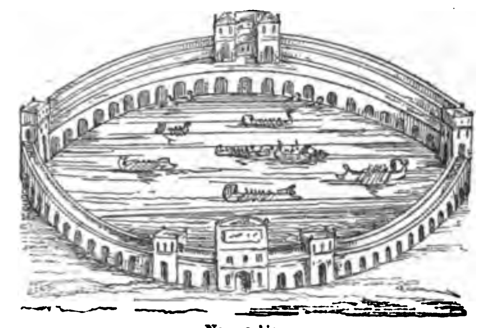
On a évalué à 2 pour 100 les pertes totales de navires dans la marine marchande anglaise, tandis que dans la marine française les pertes totales arrivent à peine à la proportion de 3/4 pour 100. Cela provient surtout de ce que, pour obtenir brevet de capitaine au long cours, il faut, en France, subir des examens assez rigoureux, réunir certaines conditions de temps de navigation et d'âge. Le capitaine français est instruit, et par conséquent prudent; l'instruction théorique tempère chez lui l'intrépidité dont il est doué certainement au même degré que son rival : il demandera jusqu'à treize hommes pour naviguer cent tonneaux; le capitaine anglais, qui n'a été soumis ni à une instruction spéciale, ni à des examens réguliers, est plus aventureux : il se contentera de neuf hommes. Un capitaine américain entreprendra la même tâche avec quatre hommes.

L'Angleterre arrive à un taux plus bas du fret, accordant plus que nous à la chance des naufrages, 1 et 1/4 pour 100 de leur valeur pécuniaire; à quoi il faut ajouter le nombre plus considérable de vies de matelots et de passagers qu'elle livre aussi en sacrifice. Grâce au démon de la cupidité, malgré les progrès de l'astronomie et de la science nautique, malgré l'érection d'un plus grand nombre de phares sur les bords de la Méditerranée et des deux Océans, les naufrages sont aujourd'hui plus fréquents pour la marine marchande anglaise qu'ils ne l'étaient à l'époque de sa naissance, sous Cromwell. Chaque année, un navire anglais sur trente-six fait naufrage. Les sinistres sont encore plus effrayants dans la marine américaine.

NAULAGE ou **NOLIS** (*Mar.*). *Naulium*, ναῦλον (naulon). Naulage se dit pour *fret* dans la Méditerranée. C'est le louage d'un navire ou d'une barque, pour le transport des personnes ou des marchandises. L'expression *naulage* n'est guère usitée sur les autres mers, où l'on dit communément *nolis*.

NAULOQUE. *Naulochus*. Port de Sicile situé à l'est de Mylès. Dans son voisinage, Octave détruisit la flotte de Sextus Pompée, l'an 36 av. J.-C.

NAUMACHIE (*Mar.*). *Naumachia*, ναυμαχία (naumachia), de ναῦς (naus), vaisseau, et μάχη (machê), combat. Ce mot s'appliquait également à la représentation d'une bataille navale, et à l'enceinte dans laquelle cette représentation se donnait. — Ce genre de spectacle s'exécuta d'abord dans le cirque ou l'amphithéâtre de Rome. Des canaux amenaient l'eau du Tibre à l'arène, qui se transformait momentanément en bassin. L'opération se pratiquait vite, et, dans la même journée, cette arène recevait tour à tour des gladiateurs ou des navires. Jules César fit le premier creuser, dans une partie du Champ de Mars, un bassin spécial qu'Auguste fit combler pour le



Naumachie
(d'après les Antiquités romaines de Kennett).

remplacer par un autre mieux situé le long du Tibre, et entouré de plantations. D'autres naumachies succédèrent : la plus célèbre fut celle de Domitien, entourée par une construction de gradins en pierre. Le lac Fucin fut plusieurs fois consacré à cet usage, notamment sous l'empereur Claude. Dans le combat naval figuraient des captifs de guerre ou des criminels condamnés à mort. La vie des vaincus dépendait, comme dans les combats de gladiateurs, du caprice de l'assemblée ou de l'empereur. Les navires formaient deux escadres, lesquelles prenaient le nom de quelque peuple maritime : Perses contre Athéniens, Rhodiens contre Siciliens, etc. Dans une représentation donnée sur le lac Fucin, on compta jusqu'à 100 navires et 19 000 combattants.

NAUPACTE. *Naupactus*. Aujourd'hui *Lépante*. Ville de la Grèce propre, sur la côte de Locride. Elle fut prise sur les Étoliens, par le général romain Acilius Glabrion, après un siége acharné, dans l'année 191 av. J.-C.

NAUPEGUS (*Mar.*). ναυπηγός (naupêgos). On désignait sous ce nom le constructeur de navires.

NAUPLIE, dite *de Romanie*. Ville de Morée, en Grèce, sur une langue de terre, au fond du

golfe de Nauplie, à quarante lieues au sud de Corinthe. Elle fut prise par les Turcs en 1715, et assiégée sans succès par Ibrahim-Pacha en 1825. Des troupes insurgées s'étant emparées de cette ville en 1862, en furent délogées, le 20 avril, par les forces royales.

NAUPLIE, dite *de Malvoisie*. Sur la côte orientale de Morée, à treize lieues de Mistra. Elle devint une principauté de l'empire latin, et appartint à Michel Paléologue. Les Vénitiens et les Turcs se la disputèrent longtemps. Elle était à ces derniers en 1715.

NAUTILUS (*Mar.*). Appareil sous-marin, sorte de cloche à plongeur, d'invention américaine, qui a pour destination d'opérer des travaux dans la mer. (*Voy.* BATEAU SOUS-MARIN et CLOCHE A PLONGEUR.)

NAUTIQUE (*Mar.*). En grec ναυτικός (nauticos), dérivé de ναῦς (naus), vaisseau. Qui appartient à la navigation. On dit l'*art nautique*.

NAUTONIER (*Mar.*). En grec ναύτης (nautès), dérivé de ναῦς (naus), vaisseau. Celui qui conduit un navire, une barque.

NAVAILLES (PHILIPPE DE MONTAUT DE BENAC, duc DE). Maréchal de France, né en 1619, mort en 1684. Entré au service en 1638, il se signala en Italie, combattit la Fronde et alla, sans succès, secourir Candie en 1669. Après une longue disgrâce, il fut appelé à prendre part à la seconde conquête de la Franche-Comté, en 1674; commanda une aile de l'armée à la journée de Senef, et prit, en 1676, Figuières en Catalogne. Après la paix de Nimègue, il devint gouverneur du duc de Chartres, depuis régent.

NAVAL (*Mar.*). Du lat. *navis*, vaisseau. Ce mot est employé pour ce qui concerne les vaisseaux de guerre. On dit un *combat naval*, une *victoire navale*, des *forces*, des *constructions navales*, etc.

NAVALE (*Mar.*). Du lat. *navis*, vaisseau. C'était, chez les anciens, le chantier ou bassin couvert qui servait à la construction des navires, et aussi à les abriter ainsi que les agrès. — Ce mot s'appliquait encore à la rade ou au havre qui donnait pleine sécurité aux navires.

NAVARCHUS (*Mar.*). En grec ναύαρχος (nauarchos), de ναῦς (naus), vaisseau, et ἀρχή (archè), commandement. Chez les Romains, le mot *navarchus* s'employait pour désigner le commandant d'un navire de guerre. — Chez les Spartiates, le mot *nauarchos* était le titre de l'amiral en chef.

NAVARETTE (BATAILLE DE). *Voy.* BANDES MILITAIRES et NAJERA.

NAVARIN. Ville maritime de l'Élide, dans le royaume de Grèce. Un combat sanglant fut livré dans ses environs, en 1825, entre les Grecs et les Turcs que commandait Ibrahim-Pacha. Les 19 et 20 octobre 1827, les flottes alliées, française, anglaise et russe, entrèrent dans le port, sans que la flotte turco-égyptienne, qui occupait le fond de la rade, y apportât la moindre résistance. Cette dernière flotte se composait de 3 vaisseaux de ligne, 16 frégates, 27 corvettes, 27 bricks et des brûlots embossés sur trois rangs. Cependant, un coup de fusil, tiré de l'un des brûlots placés à l'extrémité de la ligne des Turcs, vint tuer un officier d'un des bâtiments anglais, et un engagement général fut bientôt le résultat de cet acte isolé. Durant cinq heures, un combat acharné fut soutenu de part et d'autre avec une grande bravoure; mais à sept heures du soir, la plus grande partie de la flotte turco-égyptienne était détruite. Elle avait perdu dans cette bataille ses vaisseaux de ligne, ses frégates, 26 corvettes, 12 bricks et 5 brûlots, montés par 6000 hommes d'équipage. La flotte des alliés n'eut, en tout, que 140 hommes tués et 300 blessés.

NAVARRE (PIERRE DE). Général espagnol, né en Biscaye, mort en 1528. De simple matelot, il devint un ingénieur habile. Il suivit Gonzalve à la conquête du royaume de Naples, et, en perfectionnant le procédé de la mine, il fit sauter le château de l'Œuf en 1503. (*Voy.* MINE.) On lui donna alors des lettres de noblesse, et on le fit comte d'Alvetto. Il commanda ensuite l'expédition envoyée en Afrique par Ximenès, en 1509; eut part à l'expédition de 1510 dont il sauva les débris; puis passa en Italie en 1511, et fut pris par les Français à la bataille de Ravenne en 1512. Oublié par Ferdinand qui négligeait d'offrir la rançon de ce général, il servit la France aux journées de Marignan et de la Bicoque. Tombé aux mains des Espagnols, il fut, dit-on, étranglé par ordre de Charles-Quint dans ce même château de l'Œuf qui avait été le théâtre de son premier succès.

NAVARRENX ou **NAVARREINS**. Petite place forte située sur le gave d'Oloron, dans le département des Basses-Pyrénées. Elle fut prise et reprise plusieurs fois, ses défenses ne pouvant résister que quelques jours à une armée.

NAVAS DE TOLOSA (LAS). Village de la province de Jaën, en Espagne. En 1212, Alphonse VIII, roi de Castille, y remporta une victoire qui renversa la puissance des Almohades.

NAVETTE (*Mar.*). Du lat. *navis*, à cause de la ressemblance de cet instrument avec un navire. Poulie allongée dont le corps n'est pas entièrement estropé. — C'est aussi le nom d'une espèce de pirogue indienne.

NAVIA (*Mar.*). Petit navire. Tels étaient, chez les Romains, l'*alveus*, le *linter*, le *monoxyle*, etc. (*Voy.* ces mots.)

NAVICULAIRE (*Mar.*). *Navicularius*. Se disait, chez les Romains, du propriétaire ou du capitaine d'un navire de commerce. Le *préfet des naviculaires* était le chef de cette corporation.

NAVIGATEUR (*Mar.*). *Navigator*. Marin qui sait conduire un navire. — Se dit plus particulièrement de celui qui fait un voyage de découvertes, c'est-à-dire un voyage scientifique.

NAVIGATION (*Mar.*). En lat. *navigatio*. Art de

conduire et de manœuvrer un navire. — Cet art a eu trois périodes distinctes :

1° Les temps anciens jusqu'au quatorzième siècle. Le navire côtoie le rivage et marche à l'aide de rames; la voile est d'un usage secondaire. Pour combattre, on arme la proue de la galère d'un éperon à Salamine. « Les gros vaisseaux des Perses, dit Hérodote, lourds et mal manœuvrés, ne pouvaient combattre qu'en petit nombre, dans les détroits, les galères grecques, lesquelles, mieux conduites, entr'ouvraient avec leurs redoutables éperons les flancs des bâtiments ennemis. » Les Romains, à l'éperon qu'ils appelaient *rostre* (de *rostrum*, museau), ajoutèrent le *corbeau*, sorte de pont volant qu'on abaissait sur le navire ennemi pour en faciliter l'abordage.

2° Au quinzième siècle, la boussole, empruntée probablement aux Chinois qui se servaient de la pierre aimantée pour se diriger dans leurs courses sur terre, permet aux navires les voyages de long cours, la traversée de l'Atlantique et les pérégrinations sur le Pacifique. Désormais la voile acquiert plus d'importance et la rame est abandonnée. On multiplie les organes de la voilure. On imagine la *bonnette*, pour augmenter à volonté et temporairement la largeur des voiles en vergues du bord du côté du vent, et même des deux bords à la fois, lorsque le bâtiment a le vent de l'arrière; au-dessus des *basses* voiles, on a des voiles de *huniers*, que l'on surmonte d'un troisième étage de voiles; les voiles de beau temps, les *perroquets*; et, encore au-dessus, en quatrième étage, les voiles de petit temps, les *cacatois*. — L'invention du *loch* fournit le moyen de mieux apprécier l'espace parcouru; celle des cartes plates, par le Hollandais Mercatore (1550), perfectionnées par l'Anglais Wright, donne le moyen de mieux déterminer la direction à suivre. Grâce au sextant et aux montres marines qui datent de la fin du dix-huitième siècle, on détermine avec précision le point où l'on se trouve à chaque instant. (*Voy.* HUNE, LOCH, SEXTANT, etc.)

3° Le dix-neuvième siècle ouvre l'ère de la navigation à vapeur. La première application que Fulton ait faite avec plein succès de la vapeur à la propulsion d'un navire, date de 1807; sur le fleuve Hudson, pour un service entre Albany et New-York. Depuis sont venus l'emploi des câbles de fer, celui des coques de fer qui, plus légères et plus solides que celles de bois, se prêtent mieux aux formes les plus fines, sans préjudice pour la solidité; l'adoption des chaudières tubulaires qui fournissent une plus grande surface de chauffe pour la production de vapeur; l'hélice qui se substitue aux roues à cubes; la combinaison de la voilure avec la propulsion par la vapeur, etc., etc. (*Voy.* HÉLICE, etc.)

A propos de cette combinaison, mentionnons un bâtiment de guerre, la frégate *le Northumberland*, que l'on vient d'achever en Angleterre à la fin de 1863. Au lieu des trois mâts traditionnels, ce qui répond mal aux besoins de grands bâtiments qui ont aujourd'hui deux fois la longueur qu'on leur donnait jadis, cette frégate a cinq mâts, et ces mâts sont en fer creux, de manière à servir de *tuyaux ventilateurs* pour l'intérieur du navire, ce qui ajoute considérablement aux conditions de salubrité.

Les journaux américains ont récemment signalé, en ces termes, une nouvelle invention de navigation à voiles, appelée *the gemini ships, les navires jumeaux* : « On sait que la grande affaire de la navigation à voiles est de pouvoir prendre le plus de vent possible; c'est au point que si l'on pouvait en prendre assez, on marcherait aussi vite que le vent. Malheureusement, il y a une limite qu'on ne peut guère dépasser avec un seul navire; aussi un constructeur américain vient-il d'imaginer de faire marcher de conserve deux navires jumeaux, reliés entre eux par une grande voile de 200 mètres, tendue sur deux tronçons de mâts assujettis sur le côté intérieur des deux navires. Quand le vent s'engouffre dans cette longue écharpe, large de 20 mètres, elle emporte ces deux jumeaux avec une vitesse de 30 à 40 milles à l'heure. Comme les vaisseaux sont toujours sollicités à se rapprocher, les deux timoniers manœuvrent incessamment sous un angle de divergence très-ouvert, pour tenir la voile tendue. Dès qu'un grain apparaît, ils se rapprochent, la voile plonge dans l'eau, et les navires se trouvent en panne et comme ancrés au milieu de l'Océan. Il ne faut pas le quart de monde pour conduire ces deux pontons rasés, et cela sans autre reliure, mâts, vergues ni échelles. »

On vient de tenter tout récemment, dans la marine marchande anglaise, un essai assez singulier. C'est un vaisseau *articulé*; il a nom le *Connector*, parce qu'en effet c'est la connexion de plusieurs navires articulés et reliés entre eux, de manière que l'ensemble représente assez bien un long serpent qui peut marcher par plis onduleux. Le *Connector*, qui navigue en ce moment, est destiné au cabotage et à remonter les grands cours d'eau. Il a quatre sections, dont l'une porte la chaudière à vapeur, l'appareil moteur, et joue le rôle que remplit la locomotive sur un chemin de fer; les trois autres sections jouent le rôle de wagons; on les relie ou on les sépare à volonté en quelques secondes, et chacune a une sorte de poupe et de proue qui permettent de la manœuvrer à la voile.

Dans le numéro de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1864, M. Xavier Raymond donne un résumé fort intéressant de la campagne d'essai de l'escadre cuirassée, qui est rentrée à Cherbourg, le 25 novembre 1863, après deux mois d'une croisière laborieuse, dans laquelle elle a été soumise à toutes les violences de la mer, depuis le calme le plus plat jusqu'à un coup de vent des plus violents.

Personnel de la commission d'essai : vice-amiral, Penaud; Dupuy de Lôme, directeur du matériel de la flotte; le contre-amiral Labrousse; les capitaines de vaisseau Bourgeois, Cheva-

lier, Lefebvre; les ingénieurs des constructions navales Mariel et Robert.

Cinq navires cuirassés : *l'Invincible*, reproduction exacte de *la Gloire*; *la Normandie*, même type (le premier navire cuirassé qui ait franchi l'Atlantique en allant au Mexique en 1862); *la Couronne*, d'un modèle particulier; *le Solferino* et *le Magenta*, tous deux sur un même type, nouveau aussi.

Deux navires qui, bien que qualifiés frégates, sont en réalité des vaisseaux dans l'acception rigoureuse, puisqu'ils ont deux étages de canons couverts, une artillerie plus nombreuse : 26 canons en bas, 24 en haut, plus 2 pièces de chasse sur le pont. Par leur batterie haute, ils ont, sur les frégates, l'avantage d'un feu plongeant; de plus, ils sont armés à l'avant d'un éperon.

Deux anciens vaisseaux de ligne, à vapeur, non cuirassés, destinés à fournir les types les meilleurs comme terme de comparaison : *le Napoléon*, *le Tourville*, plus une corvette, *le Talisman*, qui a fait le service de mouche de l'escadre.

Toute l'escadre était à hélice (le *Talisman* était pourvu d'un *puits*, c'est-à-dire d'un appareil qui permet de remonter l'hélice, afin de pouvoir la visiter et la réparer en mer).

« Jusqu'ici, dit M. Raymond, l'on n'avait généralement considéré la voilure des bâtiments cuirassés que comme une ressource suprême pour un cas d'avarie qui, paralysant la machine, forcerait le navire à gagner le port le plus prochain en faisant vent arrière, en fuyant devant le temps. Au grand étonnement de tout le monde, cependant, voici que l'on vient de voir nos navires cuirassés naviguer à la voile pendant des journées et des nuits entières, et naviguer en escadre à des distances régulièrement observées, sans que l'ensemble fût disloqué. Ils ont navigué à la voile sous toutes les allures, y compris celle du *plus près*. Ils ont couru des bordées, ils ont viré vent devant avec la plus grande facilité, vent arrière plus lentement, mais sûrement, sans employer le secours de leurs machines. Au plus fort d'un terrible coup de vent, celui du 1er octobre 1863, le *Solferino*, dont la machine était réduite à l'impuissance par suite des avaries survenues dans son tuyautage, *tint la cape à la voile seulement* depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à une heure après midi. On avait si peu compté sur la possibilité d'une pareille prouesse, que ce navire n'était même pas pourvu des voiles avec lesquelles on tient ordinairement la cape. »

Cette campagne d'essai a prouvé que nos vaisseaux cuirassés ont des *tangages* infiniment plus doux, et que leurs *roulis* ne sont pas plus considérables que ceux des meilleurs navires construits avant eux. Pour plus de détails, voir ces deux mots : ROULIS, TANGAGE.

En essuyant un coup de vent des plus sérieux, celui du 1er octobre 1863, il n'est pas un seul des navires cuirassés qui ait subi des avaries que l'on puisse attribuer, soit à leurs formes, soit au système général de leur construction, soit aux procédés industriels ou aux matières qui ont été employés pour les construire.

NAVIGATION SOUS-MARINE (*Mar.*). Se dit de la navigation qui consiste à faire marcher des bâtiments entre deux eaux. (*Voy.* BATEAUX SOUS-MARINS.)

NAVIGUER (*Mar.*). Du lat. *navigare*. Voyager sur mer ou sur de grands fleuves. — *Naviguer une chaloupe*, c'est la faire avancer avec des rames.

NAVIRE (*Mar.*). En latin *navis*, en grec ναῦς (naus). Terme générique sous lequel on comprend toute espèce de bâtiment marchant à la rame ou à la voile, mais plus particulièrement ceux qui sont d'une certaine dimension. Les Grecs et les Romains en avaient plusieurs sortes qu'ils désignaient sous les dénominations suivantes : *navis oneraria*, στρογγύλη ναῦς (strongulê naus); πλοῖον φορτικὸν (ploïon phorticon), bâtiment de charge qui accompagnait une flotte, et qui était ponté d'un bout à l'autre; *navis actuaria*, ἐπίκωπος (épicôpos), bâtiment découvert, marchant à la voile, ou avec des avirons, et que l'on employait surtout dans une flotte pour transmettre des ordres ou transporter promptement des hommes sur certains points; *navis longa*, ναῦς μακρὰ (naus macra), sorte de galère à quille mince et aiguë, et que manœuvrait un seul rang de rameurs; *navis tecta*, *strata* ou *constrata*, ναῦς καταφράκτη (naus cataphractê), bâtiment ponté; *navis aperta*, ἄφρακτον (aphracton), bâtiment non ponté ou ponté seulement à moitié; *navis turrita*, bâtiment de guerre sur le pont duquel était élevée une tour qui servait aux combattants pour lancer des traits.

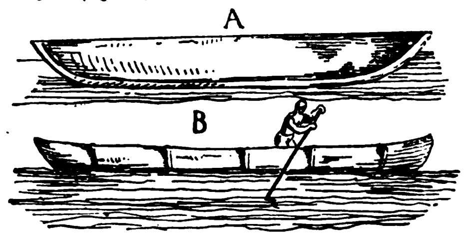
Aujourd'hui, on appelle *navire marchand*, celui qui va en mer uniquement pour le commerce; *navire en guerre et marchandise*, le navire marchand qui a une commission pour faire la guerre; *navire en course*, le navire armé en guerre par des particuliers, avec une commission pour courir sur les ennemis de l'État; *navire de conserve*, le navire de guerre qui accompagne les bâtiments marchands pour les défendre s'ils sont attaqués; *navire terreneuvier*, celui qui est destiné à la pêche de la morue sur le grand banc de Terre-Neuve; *navire banqué*, celui qui est placé sur le banc de Terre-Neuve, et qui y fait la pêche; *navire débanqué*, celui dont la pêche est achevée, ou qui est dérivé de dessus le banc, par suite de mauvais temps. On donnait autrefois, en Espagne et en Amérique, le nom de *navire de registre* au navire marchand qui obtenait du conseil des Indes, moyennant une certaine somme et sous certaines conditions, la permission d'aller trafiquer aux Indes. — On appelle *petit navire*, un instrument de bois qu'on jette à la mer, pour connaître le sillage du vaisseau.

L'invention des navires en fer, que les Anglais s'attribuent de nos jours, remonterait au moins au dix-septième siècle, car nous voyons, en 1644, un minime, du nom de Mersenne, indi-

uer la construction de ces navires, et s'en entretenir dans sa correspondance avec Descartes. Nous verrons même plus loin que, dès le onzième siècle, les Normands connaissaient déjà le cuirassement des navires.

Une des plus curieuses études à faire est de suivre la marche progressive des moyens de navigation, imaginés par les hommes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, depuis le primitif *monoxyle* (*Voy.* ce mot) jusqu'au gigantesque *Leviathan*. Nous l'essaierons rapidement.

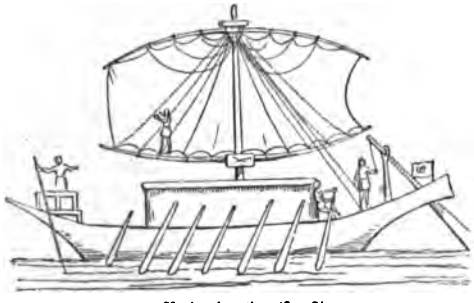
On ne se servait originairement, pour naviguer, que de radeaux, de troncs d'arbres creusés, *monoxyles* (fig. 1), ou de simples barques de bois



Monoxyle (*fig.* 1)
A. Intérieur. B. Extérieur.
(d'après les Navires des anciens de Leroy).

pliant recouvert de cuir. Sanchoniathon, parlant de l'origine de la navigation, s'exprime ainsi : « Des ouragans ayant fondu tout à coup sur des arbres de la forêt de Tyr, ils prirent feu, et la flamme dévora la forêt. Dans ce trouble, Osoüs prit un tronc d'arbre, et, l'ayant ébranché, il osa le premier aller en mer. » A mesure que la navigation s'étendit, on perfectionna la construction des navires, et le même Sanchoniathon, dans un fragment conservé par Eusèbe, dit : « De Sydié naquirent des hommes appelés Dioscures, Cabires, Corybantes et Samothraces, ils furent les premiers qui firent un vaisseau. »

L'Égypte, baignée par la mer et traversée par de grands fleuves, a dû connaître de bonne heure les différentes espèces de navires propres à la navigation, et nous devons aux Égyptiens l'image des plus anciens vaisseaux connus. Le navire égyptien reproduit ici (fig. 2), d'après Wilkin-



Navire égyptien (*fig.* 2)
(d'après Wilkenson).

son, était décoré extérieurement de couleurs brillantes, et une cabine s'élevait au milieu du navire.

Un vase gréco-sicilien, découvert à Agrigente en 1837, nous donne la précieuse reproduction d'une *unirème* grecque (fig. 3); à l'extrémité



Navire grec (*fig.* 3)
(d'après un vase d'Agrigente).

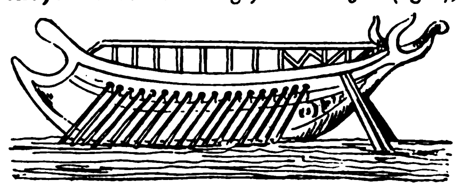
de son mât est placée une longue lance ou bélier, terminé à son extrémité antérieure par une pointe d'airain. Cette espèce de bélier devait être mis en mouvement par des cordages qui ne se trouvent point indiqués sur le dessin de ce vase. M. Jal, dans une intéressante étude sur la marine antique, a rétabli hypothétiquement le jeu de cordages qui devait, sans doute, faire mouvoir ce bélier. Un vaisseau antique, reproduit en 1836 par le *Magasin pittoresque*, d'après une patère antique, confirme l'exactitude du dessin du vase d'Agrigente et donne raison à M. Jal, par l'agencement des cordages.

On distinguait, dans la marine des anciens, deux sortes de navires : les vaisseaux ronds, *naves onerariæ, naves rotundæ* (fig. 4), employés



Navire rond (*fig.* 4)
(d'après un tombeau de Pompéi).

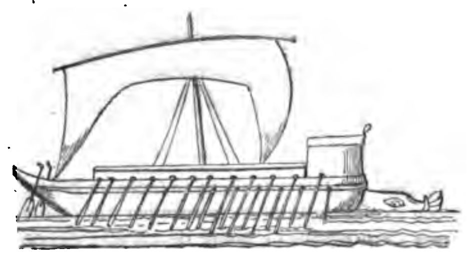
comme transports, construits pour de lourdes charges et ne marchant, le plus souvent, qu'à la voile; et les vaisseaux longs, *naves longuæ* (fig. 5),



Navire long (*fig.* 5)
(d'après un bas-relief de Pouzzoles).

destinés à la guerre; ils étaient d'une marche plus rapide, peu élevés sur l'eau et armés de rames

et de voiles. La figure 5, dessinée d'après un bas-relief de Pouzzoles, représente un navire long, a un seul rang de rames. Cette espèce de navire servait d'intermédiaire entre les *actuaires* (*Voy.* ce mot) et les *birèmes*. La *birème* représentée ici (fig. 6), est tirée du cabinet de



Birème étrusque (fig. 6)
(d'après un vase Thyrréhien appartenant à M. le duc de Blacas).

M. le duc de Blacas et reproduite par M. Jal dans ses études sur la marine antique. (*Voy.* Trirèmes.)

Aux navires romains succédèrent vers le cinquième siècle les *dromons* (*Voy.* ce mot), puis les *drackars* (*Voy.* ce mot), navires normands des huitième et neuvième siècles.

Les premiers navires francs furent des petites barques d'osier doublées à l'intérieur d'un cuir de bœuf; longues et étroites, manœuvrées par de longues rames, et pouvant naviguer de l'avant ou de l'arrière sans changer de bord. Avec ces frêles esquifs on les rencontrait dans la Méditerranée, dans le Bosphore et jusque dans la mer Noire. « Il n'y avait, dit Eumenius, nul lieu assuré contre la témérité de ces pirates, dès que leurs navires pouvaient y aborder. » Le plus ancien bateau franc connu est un navire du neuvième siècle, peint dans le manuscrit de la bible de Charles le Chauve (fig. 7); il démontre le progrès fait à cette



Navire franc (fig. 7)
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale).

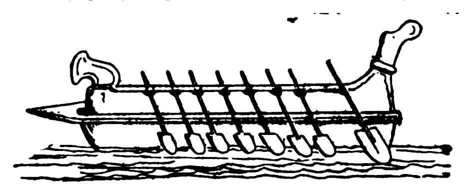
époque dans l'art des constructions navales, mais il rappelle toujours la forme des navires romains.

La marine normande se transforme au onzième siècle, ainsi qu'on peut le voir d'après le dessin (fig. 8) copié sur un manuscrit de la Bibliothèque impériale; à ce navire succédèrent, au douzième siècle, les *galées* ou petits *dromons*. (*Voy.* Dromone, Galéace, Galée.)



Navire normand, XIe siècle (fig. 8)
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale).

Les Normands de cette époque avaient aussi des navires cuirassés, dont les ceintures de fer s'enlevaient à volonté. Struve en a donné le dessin (fig. 9) d'après un monument antique, et



Navire normand cuirassé, XIe siècle (fig. 9)
(d'après Struve).

M. Jal, dans son *Archéologie navale*, parlant des vaisseaux normands, dit: « D'autres vaisseaux avaient des ceintures de fer terminées à l'avant par un éperon. »

Au treizième siècle, les progrès furent plus sensibles, et les expéditions de saint Louis amenèrent de profondes modifications dans l'art des constructions navales (fig. 10).



Navire du XIIIe siècle (fig. 10)
(d'après une miniature ancienne).

Les navires les plus célèbres des quatorzième et quinzième siècles furent les *caraques* (*Voy.* ce mot), bâtiments d'un très-fort tonnage. Les

premières caraques n'eurent que deux mâts, puis trois et enfin quatre (fig. 11); à trois ponts primi-



Caraques, navires des XIVe et XVe siècles (fig. 11)
(d'après le cabinet des Estampes).

tivement, elles arrivèrent successivement jusqu'à sept. La poupe et la proue des caraques étaient en forme de château, portant chacun 35 et 40 canons. Vinrent ensuite les *galéaces* et les *galères* (*Voy.* ces mots.)

C'est au seizième siècle, époque de progrès pour la marine, qu'un Français, de Brest, nommé Descharges, inventa l'usage des sabords, et son système pour la disposition des batteries subsiste encore de nos jours. Le navire le plus remarquable de cette époque est le *Grand-Harry*, vaisseau anglais, qu'une vieille peinture, conservée au château de Windsor, représente (fig. 12).



Le Grand-Harry, XVIe siècle (fig. 12)
(d'après une peinture du palais de Windsor).

Ce navire était de 1 000 tonneaux, et était armé de 122 bouches à feu ; ses voiles et ses banderoles étaient de drap d'or.

Sous Henri IV et Louis XIII, le développement donné à la marine amena de nouveaux changements dans la forme des navires (fig. 13); mais c'est à l'époque de Louis XIV que notre marine s'agrandit et que les navires se transformèrent. Pour suivre les différentes modifica-



Navire du XVIIe siècle (fig. 13)
(d'après Callot).

tions survenues depuis cette époque jusqu'à nos jours, nous renverrons le lecteur aux mots : BRICK, CORVETTE, FLUTE, FRÉGATE, VAISSEAU, etc., etc.

Disons un dernier mot sur le géant des mers, le *Leviathan*. Ce navire, appelé aussi *Great-Eastern* (Grand-Oriental), est la plus grande, la plus audacieuse construction navale que le génie maritime ait osé entreprendre. Le *Leviathan* a été construit, pour la compagnie orientale de naviga-



Le Leviathan (fig. 14)

tion à vapeur, sur les dessins de M. Scott Russell et sous la direction de M. l'ingénieur Brunel, fils de notre célèbre compatriote auquel on doit le tunnel sous la Tamise. Il a été commencé le 1er mai 1854 et lancé le 31 janvier 1858. La coque du bâtiment est entièrement en fer. Elle mesure 210 mètres de longueur absolue. La largeur principale est de 28 mètres environ et de 37 mètres en dehors des tambours. Le creux est de 18 mètres. Il est entré 10 000 tonnes de feuilles de tôle dans la coque : le nombre total des feuilles est de 30 000, qui ont été fixées au moyen de 3 millions de rivets. Le poids du bâtiment est de

12 375 tonneaux. La force motrice est fournie par la vapeur appliquée à l'aube et à l'hélice combinées ; la force nominale est de 2 600 chevaux. Le diamètre des roues à aubes est de 78 mètres, celui de l'hélice à quatre lames est de 7 mètres.

Le *Leviathan* peut recevoir 4 000 passagers et transporter au besoin 10 000 hommes de troupes. Il jauge en douane 18 500 tonneaux et 22 500, mesure absolue ; c'est deux fois le tonnage de toute la marine anglaise réunie au temps de Henry VIII. Sa vitesse est en moyenne de seize nœuds à l'heure ou environ 29 kilomètres (29 624 mètres.)

Le bâtiment est éclairé au gaz et par la lumière électrique. Vingt grandes embarcations et deux steamers à hélice, placés sur divers points du navire, sont destinés à faire face à tous les besoins de sauvetage. Un télégraphe électrique met le commandant en communication avec les machinistes et l'équipage, pour les services qui exigent une grande promptitude de rapports.

Ce colosse a été en quelque sorte une création inutile. La façon dont il se comporte à la mer n'a nullement répondu à ce qu'on espérait de lui. On jugeait le *Leviathan* capable de résister aux plus formidables tempêtes; mais les dangers qu'il a courus et les graves avaries qu'il a éprouvées, en septembre 1861, ont démontré suffisamment que l'on s'était trompé complétement sur les avantages de ce développement de la construction navale. Aussi a-t-il fallu renoncer à employer ce navire, dans lequel le public n'avait pas la moindre confiance, et, après quelques traversées d'Angleterre en Amérique, est-il demeuré à l'ancre pendant plusieurs mois, pour finir par être mis en loterie.

NAVIRE ! Ce cri est celui que jette l'homme en vigie, pour avertir qu'il découvre un bâtiment au large.

NAXOS. Ile de l'Archipel. La bataille navale de Naxos fut gagnée sur les Lacédémoniens par Chabrias, général des Athéniens, l'an 377 av. J.-C.

NAYA. *Voy.* MEZRAG.

NAZARETH. Petite ville de Galilée, en Palestine. Le général Junot y livra un combat glorieux, en 1793, et mit en fuite, avec peu d'hommes, un nombre considérable de Turcs.

NÉARQUE. Amiral d'Alexandre le Grand. Il était Crétois. Lorsque Alexandre renonça à pousser ses conquêtes au delà de l'Inde de Porus, Néarque fut, en l'an 326 av. J.-C., chargé par Alexandre d'organiser sur l'Indus une flotte de huit cents bâtiments pour descendre le fleuve jusqu'à son embouchure. Arrivé à l'Océan, Néarque reçut mission d'explorer le littoral jusqu'à l'embouchure de l'Euphrate, et de remonter ce fleuve jusqu'à Babylone, tandis qu'Alexandre regagnait cette ville, à travers la Perse, avec son armée. Arrien, dans ses *Indiques*, a donné des extraits du journal que Néarque avait écrit de son *périple* ou *contour* du littoral (de περί (peri), autour, et πλέω (pleiô), je navigue). Un savant anglais, W. Vincent, a publié un livre fort intéressant, en 1797, sur l'exploration de Néarque.

NÉGAPATAM. Ville du gouvernement de Madras, dans l'Inde anglaise. Bâtie par les Portugais, elle fut prise par les Hollandais en 1660, et par les Anglais en 1781.

NÉGOMBO. Ville de l'île de Ceylan. Les Anglais s'en emparèrent en 1796.

NÉGRAIS. Ville de l'empire birman, située dans une île à l'embouchure occidentale de l'Iraouaddy. Les Anglais tentèrent, sans succès, de l'occuper en 1697 et en 1757.

NÉGREPONT. *Chalcis* des anciens. Ville située sur la côte occidentale de l'île de même nom. Elle fut prise par les Turcs en 1470, et vainement assiégée par les Vénitiens en 1688.

NÉGRIER (*Mar.*). Bâtiment destiné à faire la traite des nègres, et qui généralement est très-bon voilier, afin de se soustraire à la poursuite des croiseurs. L'entre-pont de ce genre de bâtiment est toujours dégagé, pour qu'on puisse y entasser un plus grand nombre d'esclaves, et autrefois le pont qui recouvrait cet emplacement était communément percé de meurtrières qui permettaient de tirer sur les captifs en cas de révolte de leur part. — Le mot *négrier* s'emploie aussi pour désigner le capitaine qui commande un navire de ce genre. — Dans l'une et dans l'autre acception, ce mot *négrier* n'existera bientôt plus, il faut l'espérer, que comme souvenir; car tout semble promettre que nous touchons au moment où l'esclavage, et l'abominable traite des noirs, qui l'alimente, auront entièrement disparu du monde civilisé.

NÉGRIER (FRANÇOIS-MARIE-CASIMIR). Général de division, né au Mans en 1788, mort en 1848. Engagé à dix-sept ans, il fit la plupart des guerres de l'Empire, à partir de la bataille de Friedland, jusqu'à celle de Waterloo. A Chivry, avec 400 hommes au plus, il anéantit un corps russe de 2 000 hommes. Il exerça le commandement général de l'Algérie par intérim durant l'expédition de Constantine, puis dirigea avec succès diverses opérations sur Stora, Msilah, Biskara, contre les Kabyles de Collo et contre les Haractas. Rentré en France, en 1842, à la 16e division militaire, les électeurs l'envoyèrent, en 1848, à l'Assemblée nationale, dont il fut un des questeurs. Dans l'insurrection de juin, à Paris, il fut atteint mortellement par une balle.

NEHAVEND. Ville du Kourdistan, en Perse. Elle est célèbre par la victoire que les Arabes y remportèrent sur les Perses, en 638.

NEIPPERG (GUILLAUME REINHARDT, comte DE). Feld-maréchal autrichien, né en 1684, mort en 1774. Il couvrit, en 1739, la retraite des Autrichiens après la défaite de Krotska, et négocia la paix de Belgrade. Il fut chargé de l'éducation du duc de Lorraine, depuis empereur. Revenu aux armées, il se distingua de nouveau dans la guerre de la succession d'Autriche, notamment aux ba-

tailles de Molwitz et de Dettingen en 1742. Il remplaça un instant dans les Pays-Bas le duc d'Arenberg; se retira, en 1743, dans le gouvernement de la forteresse de Luxembourg, et, dix ans après, fut nommé membre du conseil aulique.

NEISS. Ville de la basse Silésie. Elle fut prise, en 1741, par le roi de Prusse, Frédéric le Grand; et, le 1er juin 1807, par les Français.

NELSON (Horace). Amiral anglais, né dans le comté de Norfolk en 1758, mort en 1805. Entré dans la marine à douze ans, il était contre-amiral en 1797, c'est-à-dire à trente-neuf ans au plus. A l'attaque de l'île de Ténériffe, il perdit un bras et dut se retirer. Plus heureux dans la rade d'Aboukir, en 1799, il anéantit la flotte française qui avait porté Bonaparte en Égypte. En 1801, avec Parker, il conduisit la flotte anglaise contre Copenhague, et attaqua sans fruit, la même année, la flottille française de Boulogne. De 1803 à 1805, il tint bloquée la flotte française du port de Toulon; lorsqu'après avoir échappé un instant à son observation elle eut rejoint l'escadre espagnole, il atteignit les deux flottes coalisées à la hauteur de Trafalgar, et les vainquit. Ce fut son dernier exploit; il lui coûta la vie.



Nelson
(*d'après une estampe anglaise*).

NÉMÉE. Ville voisine de Corinthe, en Argolide. Les Spartiates y défirent les forces réunies d'Argos, de Corinthe et d'Athènes, l'an 394 av. J.-C. Les Lacédémoniens étaient commandés par Aristodème.

NÉMEZ. Forteresse de la Moldavie. En 1686, l'armée coalisée des Autrichiens, des Polonais et des Vénitiens, vint mettre le siége devant cette place. Les habitants l'avaient abandonnée, et il ne s'y trouvait plus que dix-neuf Moldaves, qui, cependant, n'ouvrirent point les portes et se défendirent durant cinq jours. Comme on ignorait leur nombre, on leur accorda une capitulation honorable, et, à la grande surprise et surtout à la grande admiration des assiégeants, on vit sortir de la forteresse six hommes, qui emportaient sur leurs épaules trois de leurs compagnons blessés. Les dix autres avaient été tués.

NEMOURS (Jacques de Savoie, duc de). Né en Champagne en 1531, mort en 1585. Il se distingua au siége de Lens en 1552, à celui de Metz en 1553, puis en Flandre, en Italie, et dans les deux premières guerres civiles et religieuses de France.

NÉOPOLIS. *Voy.* Jénisheéhir.

NEPETUM. Aujourd'hui *Nepi*. Ville de l'Étrurie méridionale. Elle fut prise par Totila, roi des Ostrogoths, et reprise par Narsès, général de Justinien, vers le milieu du sixième siècle.

NÉPHÉRIS. Place voisine de Carthage, en Afrique. Elle fut prise par Scipion, l'an 147 av. J.-C.

NEPTUNE (*Mar.*). On a donné ce nom à un atlas maritime qui contient des cartes réduites. Le *Neptune oriental* se compose des cartes des mers de l'Inde.

NÉRAC. Ville du département de Lot-et-Garonne. Elle fut prise, le 4 juin 1621, par les calvinistes, et reconquise sur eux, le 7 juillet de la même année, par le duc de Mayenne.

NÉRESHEIM (Bataille de). Gagnée sur l'archiduc Charles par le général Moreau, le 10 août 1796.

NERF (*Pêche*). Nom sous lequel on désigne les cordes qui sont attachées à l'épervier, et qui servent à le serrer quand le poisson est pris.

NÉRON (C. Claudius). Général romain. Consul l'an 207 av. J.-C., avec Livius Salinator. Ils étaient ennemis mortels; l'intérêt de la patrie les réconcilia pour concerter leurs efforts contre Annibal. Après quelques engagements insignifiants dans le Brutium, une marche habile les réunit sur les bords du Métaure, où ils écrasèrent Asdrubal, qui amenait des renforts à son frère. De retour en Lucanie, Néron fit jeter la tête du vaincu dans les retranchements d'Annibal, qui apprit de la sorte qu'il n'avait plus à compter sur les secours attendus.

NERWINDE ou **NEERVINDEN.** Village de la province de Liége, en Belgique. Il est célèbre par la victoire qu'y remporta le maréchal de Luxembourg, le 29 juillet 1693, sur les Hollandais, commandés par Guillaume III. Les Français prirent à l'ennemi 76 pièces de canon, 8 mortiers, 9 pontons, 60 étendards et 22 drapeaux. — Le général Dumouriez défit, au même lieu, les Autrichiens conduits par le prince de Cobourg, le 18 mars 1793.

NÉSARTIE. Aujourd'hui *Refonzi*. Ville d'Istrie, dans l'ancienne Vénétie. Elle fut prise, l'an 178 av. J.-C., par les proconsuls Manlius et Junius. Lorsque les habitants virent qu'il ne leur restait plus aucun espoir de se défendre, ils égorgèrent leurs femmes et leurs enfants, et jetèrent leurs cadavres du haut des remparts.

NESTVED. Ville de l'île de Seeland, en Danemark. Les fils du roi Valdemar II s'y livrèrent une sanglante bataille en 1259.

NETTOYAGE (*Mar. à vap.*). M. Félix Tourneux a donné les instructions qui suivent pour le nettoyage des machines à vapeur en général, instructions qui trouvent aussi quelques-unes de leurs applications pour les machines maritimes. « Si la propreté, dit M. Tourneux, est toujours une condition indispensable de salubrité, d'agrément et d'utilité publique, c'est surtout dans les instruments de précision que ses lois doivent être scrupuleusement observées. L'introduction

de la poussière ou de tout autre corps étranger dans les diverses pièces d'un mécanisme, peut y multiplier les frottements d'une manière désastreuse, en accélérer l'usure, et souvent exposer les ouvriers à des accidents terribles. La malpropreté qui ne serait pas combattue par de fréquents nettoyages, s'oppose également à ce que du premier coup d'œil un mécanicien ou un ingénieur expérimenté s'assure de l'état dans lequel se trouvent les différentes pièces d'une machine qu'il veut examiner. Mais c'est surtout dans les chaudières que les nettoyages ont la plus haute importance. Les eaux que l'on y emploie pour la production de la vapeur sont toujours plus ou moins chargées de sels terreux qui se déposent dans le fond et forment des croûtes épaisses qui s'opposent à la transmission de la chaleur. Le premier inconvénient résultant de ces incrustations, c'est qu'elles augmentent la dépense du combustible; mais ce qui est bien plus grave, c'est qu'en isolant le métal de l'eau de la chaudière, elles l'exposent à rougir et à se brûler, et causent une prompte destruction des appareils et déterminent quelquefois des explosions. Il est donc indispensable de nettoyer fréquemment les chaudières, et de régler le retour périodique de cette opération sur le plus ou le moins de pureté des eaux qu'on y emploie. Il n'est pas possible, à cet égard, de donner des règles absolues. Avec des eaux ordinaires, telles que celles de la Seine, un nettoyage par mois est suffisant; avec d'autres, on ne devra pas laisser passer une semaine : tout dépend des observations que l'on aura faites sur la rapidité avec laquelle se forment les dépôts.

« Le nettoyage des chaudières est fort simple : lorsqu'elles sont vidées, on les bat à coups de marteau pour détacher les croûtes terreuses qui sont attachées aux parois, et on les lave avec soin. Pour s'assurer que ce travail est bien fait, il est indispensable de promener dans l'intérieur de la chaudière une lumière, afin de voir si la paroi métallique se montre partout nette et brillante. Une bonne précaution, pour ne pas augmenter l'adhérence des dépôts terreux, c'est de ne pas vider la chaudière tandis qu'elle est chaude. En effet, si le fourneau est encore rouge quand on laisse échapper l'eau, il est évident que la petite quantité d'eau boueuse qui resterait au fond s'évaporerait promptement, et, qu'en séchant, les dépôts adhérents en bouillie aux parois, se calcineraient. Cet effet les y fixe si fortement qu'on ne peut plus ensuite les arracher qu'avec le ciseau et le marteau. Différents procédés sont en usage pour dispenser d'un nettoyage trop fréquent. L'un consiste à établir sur la chaudière un tube étroit, muni d'un robinet et communiquant à un long tuyau de décharge. Ce tube pénètre dans le générateur, et va, en se bifurquant, plonger jusqu'au fond des bouilleurs. Au moment où le feu est éteint et avant que la vapeur ne soit tout à fait tombée, on ouvre le robinet; la pression intérieure chasse l'eau avec force dans le tube, et celle-ci entraîne les dépôts qui commençaient à se former. Ce moyen est fort usité à bord des steamers qui naviguent sur mer : il a pour objet, dans ce cas, de remplacer l'eau saturée de sel par d'autre eau moins salée, et de s'opposer à l'incrustation rapide des chaudières. Un autre procédé consiste à placer dans l'eau du générateur un vase en étain ou en bois plus étroit à l'entrée qu'au fond. Les dépôts qui se forment dans la chaudière sont envoyés par l'ébullition dans ce vase, et on les enlève, soit en retirant le vase, soit au moyen d'un tube, comme celui que je viens de décrire et qui plonge au fond du vase. Dans les chaudières des locomotives, les eaux qui servent à enlever les sédiments, lorsque l'on fait un nettoyage complet, sortent par deux ouvertures pratiquées au bas du foyer et fermées, pendant le service de la machine, par des plaques boulonnées. Pour les nettoyages partiels, deux robinets de décharge sont fixés le long du coffre également au bas du foyer. On les ouvre pendant que la machine est encore chaude, et l'eau qui s'écoule avec force sous la pression de la vapeur forme des jets rapides qui entraînent les sédiments. »

M. Félix Tourneux indique aussi, pour le nettoyage, l'emploi de certains corps, comme les pommes de terre et autres substances amylacées, l'argile, le verre pilé, etc. Le verre pilé s'oppose parfaitement aux incrustations, et en s'interposant entre les particules des dépôts terreux, il empêche leur adhérence aux parois; mais d'un autre côté, cette poudre, entraînée par le mouvement de la vapeur dans les boîtes de distribution et dans les cylindres, les use rapidement, comme si l'on y jetait de l'émeri. L'argile est d'un bon effet, lorsqu'on la délaye avant de la jeter dans le générateur, parce que sans cela elle tombe en masse au fond et forme elle-même des incrustations; toutefois, elle présente aussi l'inconvénient, comme toutes les substances en suspension dans l'eau, d'être entraînée par la vapeur, de remplir en partie le tuyau conducteur de cette vapeur, et, en s'introduisant dans les tiroirs et les cylindres, elle les encrasse et les fatigue. La pomme de terre et les autres substances amylacées donnent aussi dans les diverses pièces du mécanisme une crasse qui les fatigue, sans néanmoins les user; et pour empêcher les pommes de terre de se déposer au fond de la chaudière, on les met tout entières dans une cage qui reste suspendue dans l'eau. Les Anglais font usage, pour prévenir les dépôts, de matières animales et gélatineuses. Enfin, dans le même but, M. d'Arcet a proposé l'emploi de l'acide hydrochlorique, qui dissout la plupart des sels contenus dans les eaux ordinaires; mais qui demeure à son tour sans effet pour les eaux qui ne contiennent que du sulfate de chaux. (*Voy.* INCRUSTATION.)

NEUBOURG. Château de la frontière orientale de Bavière, situé près de Passau. Il fut pris par

les Suédois et les Bavarois en 1623; par les Bavarois en 1703; et par les Autrichiens en 1744.

NEUBOURG. Ville située sur le Danube, en Bavière, entre Ingolstadt et Donauwœrth. Le général Moreau y défit les Autrichiens le 28 juin 1800. C'est à ce combat que La Tour d'Auvergne perdit la vie.

NEUBOURG ou **NYBORG.** Ville forte de Danemark. Les Suédois y furent défaits en 1659.

NEUFCHÂTEL (Prince DE). *Voy.* BERTHIER.

NEUFCHÂTEL. Ville du département de la Seine-Inférieure. Elle fut prise par le comte de Flandre en 1175; par Jean sans Terre en 1201; par les Anglais en 1419; reprise sur eux en 1449; emportée et saccagée par le duc de Bouillon en 1472; et par le duc de Parme en 1592. Ses fortifications furent rasées en 1596.

NEUCHÂTEL. Ville du canton de même nom, en Suisse. Prise d'assaut et saccagée en 1033, elle fut aussi incendiée par Henry, évêque de Bâle, en 1249.

NEUHAUSEL. Place forte de la haute Hongrie. Elle fut assiégée par les Impériaux en 1621, sous le commandement de Bucquoy; en 1663 par le grand vizir Mahomet Kiuperli; et en 1685 par les Impériaux.

NEUILLY. Petite ville située sur la Seine, dans le département de la Seine. Plusieurs engagements eurent lieu sur son pont, en 1815, entre les troupes françaises et les troupes anglaises. — C'est au pont de Neuilly que furent débarquées les cendres de Napoléon, quand le prince de Joinville les ramenait de Sainte-Hélène.

NEU-KOLLIN. Ville située sur l'Elbe, en Bohême. Il se livra dans ses environs, en 1757, une grande bataille dans laquelle les Autrichiens, commandés par le maréchal Daun, défirent complétement le roi de Prusse, Frédéric II.

NEUMARKT. Ville de Silésie, en Prusse. Elle fut prise en 1745 par les Bavarois; les Prussiens y battirent les Autrichiens en 1757; et l'archiduc Charles y défit le général Bernadotte en 1796.

NEURE (*Mar.*). Petit bâtiment qu'emploient les Hollandais pour la pêche du hareng.

NEUS. *Niusa.* Ville de la province Rhénane, dans les États prussiens. Elle fut ravagée par Attila en 451, et par les Normands au neuvième siècle; l'empereur Philippe de Souabe s'en empara en 1206; Charles le Téméraire l'assiégea vainement en 1475; le duc de Parme la prit en 1586; et les Français en 1642 et en 1794.

NEUTRALITÉ (*Mar.*). Pour une nation, l'état de neutralité, vis-à-vis de deux autres nations qui sont en guerre, consiste à rester simple spectatrice de la lutte. Ses obligations se réduisent à : 1° s'abstenir de tout acte d'hostilité direct ou indirect; 2° garder impartialité complète entre les deux gouvernements belligérants, dans toutes les relations qui concernent la guerre.

La nation neutre ne peut, sans manquer à ses devoirs, accueillir dans ses ports les bâtiments de commerce ou de guerre de l'une des parties belligérantes et repousser les bâtiments de l'autre partie. La neutralité cesserait de la part de la nation neutre si elle accordait à l'un des belligérants asile complet, et rien que le simple refuge contre la tempête à l'autre; si elle autorisait le commerce de ses navires avec l'une des parties engagées et le prohibait avec l'autre; mais les sujets de la nation neutre restent d'ailleurs parfaitement libres de vendre et de porter leurs marchandises à celle des deux parties en guerre qui présente le marché le plus avantageux.

« Le navire neutre, dit M. Hautefeuille (*Traité des droits et des devoirs des nations neutres en temps de guerre maritime*), qui met à la voile pour un port belligérant, même alors que ce port aurait été déclaré en état de blocus par un acte notifié officiellement, peut, sans violer ses devoirs et par conséquent sans pouvoir être arrêté par les croiseurs du belligérant, se rendre sur les lieux et vérifier lui-même si le blocus continue d'exister. Mais, lorsque, arrivé devant le port, un des bâtiments de guerre de l'attaquant lui a notifié l'existence de l'investissement et même a inscrit cette notification sur son livre de bord, il doit se retirer. S'il tente d'entrer dans le port, de traverser le territoire conquis, il devient coupable de violation de blocus; il peut être arrêté et confisqué avec toute sa cargaison. Il peut même être coulé ou autrement détruit par l'artillerie. »

Certaines nations prétendent que le seul fait de mettre à la voile pour un port déclaré bloqué suffit pour encourir la saisie et la confiscation; la France regarde une telle prétention comme un abus de la force.

La loi internationale a institué la visite en mer, laquelle a pour but unique de s'assurer : 1° de la nationalité du navire rencontré; 2° de vérifier s'il porte des objets déclarés contrebande de guerre chez l'ennemi du croiseur. — A cet effet, un coup de canon à poudre, tiré par le croiseur, ce qui s'appelle une *semonce*, avertit le navire rencontré qu'il a visite à subir. Le capitaine doit s'arrêter, recevoir l'officier envoyé à son bord et montrer tous les papiers propres à prouver la nationalité du navire et sa destination. Les navires marchands, placés sous l'escorte d'un bâtiment de guerre, ne sont point soumis à visite; il suffit de la déclaration verbale de l'officier commandant le convoi pour affirmer la nationalité et la parfaite neutralité et légalité de tout ce qui navigue sous sa protection.

NEUVILLE-SUR-SAÔNE. Commune de l'arrondissement de Lyon, département du Rhône. C'est dans son voisinage que fut livrée, l'an 194, entre Septime Sévère et son compétiteur Albinus, la bataille qui décida de l'empire romain.

NEUVY-LE-ROI. Bourg du département d'Indre-

et-Loire. Il s'y livra, en 1044, une bataille entre les Angevins et les Champenois.

NEUWIED. Ville située sur la droite du Rhin, dans la Prusse rhénane. Les Français y défirent les Autrichiens en 1797.

NEVERS. *Noviodunum*. Chef-lieu du département de la Nièvre. Hugues le Grand prit cette ville en 952 et la brûla. Elle souffrit aussi beaucoup pendant la guerre de *Cent ans*, et durant les guerres de religion. Nevers est situé sur la rive droite de la Loire, au confluent de la Nièvre.

NEVILLE'S-CROSS. Lieu situé près de Durham, dans le comté de ce nom, en Angleterre. En 1346, une bataille s'y livra, dans laquelle périrent 15 000 Écossais, et où le roi d'Écosse, David Bruce, vaincu par lord Percy, fut fait prisonnier avec toute sa noblesse.

NEW-BERN. Ville de la Caroline du Nord, États-Unis. Elle fut prise sur les séparatistes par les fédéraux, que commandait le général Burnside, le 14 mars 1862.

NEWBURY. Ville située sur la Kennet, en Angleterre. Deux batailles furent livrées dans ses environs en 1643 et en 1644, entre les royalistes et les parlementaires.

NEWCASTLE. Ville située sur la gauche de la Tyne et chef-lieu du comté de Northumberland, en Angleterre. Elle fut, jusqu'à la réunion définitive de l'Écosse à l'Angleterre, le théâtre de luttes fréquentes entre les Anglais et les Écossais.

NEW-MADRID. Ville du Missouri, États-Unis d'Amérique. Le général fédéral Pope s'en empara le 14 mars 1862, après plusieurs jours de siége, et malgré la résistance des canonnières des confédérés, commandées par le commodore Hollins.

NEWPORT. Ville du Rhode-Island, aux États-Unis. Les Américains y assiégèrent les Anglais en 1778.

NEWRORS. Ville de la province de Leinster, en Irlande. Elle est située un peu au-dessus de l'embouchure du Barrow. En 1798, les révoltés de la contrée y essuyèrent une défaite, et les Anglais pendirent treize des chefs irlandais aux arbres du cimetière.

NEW-YORK. Capitale de l'État de même nom, aux États-Unis d'Amérique. Elle est située dans la partie méridionale de l'île qui a conservé le nom indien *Manhattan*, île triangulaire qui a sa base sur la mer et ses deux côtés baignés d'une part par l'Hudson, et de l'autre par le Harlem, qui n'est, à proprement parler, qu'une branche du premier fleuve. Durant la guerre de l'indépendance elle fut occupée par les Anglais, qui ne l'évacuèrent qu'en 1783.

NEY (MICHEL), duc D'ELCHINGEN, prince DE LA MOSKOWA. Maréchal de France, né à Sarre-Louis en 1769, mort en 1815. Fils d'un tonnelier, il s'engagea à dix-huit ans dans les hussards. Sous-officier lorsque la révolution éclata, il était en 1794 capitaine et aide de camp de Kléber. Il devint bientôt général et se distingua glorieusement en Allemagne, en Suisse, en Italie. En 1803, il pacifiait la Suisse en qualité de plénipotentiaire. Créé maréchal d'empire en 1804, il remporta l'année suivante la victoire d'Elchingen. Il prit part aux victoires d'Iéna, Eylau, Friedland en 1807, fut envoyé en Espagne et partagea avec Masséna, en 1810, l'honneur de la belle retraite de Portugal. Dans la campagne de Russie, en 1812, il se signala au combat de Liady, à la prise de Smolensk, à la bataille de la Moskowa, et pendant la retraite où il commanda l'arrière-garde. Séparé du gros de l'armée après la bataille de Krasnoë, il lutta pendant trois jours contre des forces immenses à travers lesquelles il parvint enfin à s'ouvrir un passage. Il sauva ensuite les débris de l'armée, au désastre de la Bérésina. Il ne fut pas moins brillant en 1813 à Lutzen et Bautzen, et en 1814 à Brienne, Champaubert et Montmirail. Placé par Louis XVIII, en 1815, à la tête du corps d'armée qui devait combattre Napoléon, il se prononça bientôt en faveur de celui-ci, et se joignit à lui avec ses troupes à Auxerre. A la seconde restauration, traduit devant la Cour des pairs, il invoqua en vain l'article de la capitulation de Paris qui aurait dû lui assurer le droit de retraite à l'étranger. Il fut condamné à mort et fusillé le 7 décembre 1815, derrière le Luxembourg. Le maréchal Ney était surnommé *le brave des braves*. On lui demandait un jour s'il n'avait jamais eu peur. « Je n'en avais pas le temps, » répondit-il.


Le maréchal Ney
(d'après le cabinet des estampes).

Une statue a été érigée au maréchal Ney, à la place même où il était tombé sous les balles. L'inauguration de cette statue eut lieu le 7 décembre 1853, jour anniversaire de la déplorable exécution.

NEZ (*Mar.*). *Nasus*. Se dit quelquefois de l'éperon, de l'avant, de la proue d'un navire.

NEZ DE BASQUE. On appelle ainsi la partie du bois de fusil de munition qui forme un ressaut près de la poignée.

NÉZIB. *Nisibis*. Chef-lieu d'un district du gouvernement de Malathia, dans la Turquie d'Asie. Cette ville a donné son nom à la bataille gagnée sur les Turcs, le 24 juin 1839, par l'armée égyptienne. Les Ottomans comptaient 87 000 hommes et étaient commandés par le séraskier Hafiz-Pacha. Les Égyptiens, sous les ordres d'Ibrahim-Pacha, avaient en ligne 43 000 combattants. Ce fut une affaire d'artillerie : les canons engagè-

rent l'action et ils en décidèrent le succès. L'artillerie du séraskier était dirigée par des officiers prussiens, ayant pour chef le baron de Molke ; celle des Égyptiens, conduite par Soliman-Bey, un Français du nom de Selves, portait un ravage épouvantable dans les rangs des Turcs. Ibrahim trouva, sur le champ de bataille, 4000 morts, 100 pièces de canon, et des bagages et des munitions en nombre considérable.

NICATORES. Nom que l'on donnait aux soldats de la cohorte royale, chez les Macédoniens.

NICE. *Nicæa.* Ville située sur la Méditerranée. Elle fut prise par Catinat en 1691, et par Berwick en 1706. Les Français s'en emparèrent encore en 1744 et en 1792. Par suite d'un traité avec la Savoie en 1860, cette ville a été incorporée à la France et se trouve dans le nouveau département des Alpes-Maritimes.

NICÉE. *Nicæa.* Aujourd'hui *Iznik.* Ville de Bithynie, dans l'Asie Mineure, située près du lac *Ascanius* ou lac d'Iznik. Les Sarrasins l'assiégèrent sans succès en 727; Pierre l'Hermite, chef des premiers croisés, fut entièrement défait sous ses murs par Soliman qui commandait la place ; elle fut prise par les Turcs en 1076; Godefroi de Bouillon s'en empara en 1097; Orkhan, le deuxième sultan ottoman, l'occupa en 1329; et les Turcs l'enlevèrent une seconde fois aux Grecs en 1333.

NICÊTÊRION. νικητήριον : de νικητηρ (nicêtêr), vainqueur. Ce mot désignait particulièrement, chez les Grecs, une décoration militaire qui se portait au cou ou sur la poitrine. Les Romains avaient les *phaleræ* et les *torques.*

NICHAPOUR. Ville considérable du Khoraçan persan. Elle fut prise en 1727 par Thamas-Kouli-Khan, qui la saccagea.

NICIAS. Général athénien, mort l'an 413 av. J.-C. Après la prise de Cythère sur les Spartiates et à la suite d'incursions en Laconie, le Péloponèse lui dut la trêve de cinquante années dite paix de Nicias. Envoyé, l'an 415, avec deux collègues, en Sicile, il obtint des succès suivis de revers, et dut enfin, ainsi que Démosthène, signer une capitulation qui ne sauva pas même sa vie. Les Siciliens, manquant à la foi jurée, le firent mourir.

NICOPOLIS, ou *Ville de la victoire.* Du grec νίκη (nicê), victoire, et πόλις (polis), ville. Située au confluent du Danube et de l'Aluta, dans la Mésie inférieure. Elle fut prise en 1370 par Bazet, qui remporta aux environs, sur les chrétiens, deux victoires décisives, l'une en 1393 sur l'empereur Sigismond, la deuxième en 1396 sur la noblesse française, conduite par Philippe d'Artois, connétable, et par Jean, comte de Nevers.

NICOSIA ou **ERBITA.** Ville de la province de Catane, en Sicile. Elle se rendit célèbre dans l'antiquité, par la résistance qu'elle opposa à Denys, tyran de Syracuse.

NID D'HIRONDELLE. Sorte d'épaulette fixée sur certains uniformes, comme ceux des tambours.

NID DE PIE. Genre de logement d'où l'on peut tirer sans se découvrir, et que l'assiégeant construit dans un ouvrage dont il s'est emparé, sur le haut de la brèche, à l'angle flanqué d'un bastion, d'une demi-lune, etc.

NID DE PIE (*Mar.*). Filet en forme de sac, dont sont pourvus les hommes affalés ou suspendus dans des chaises pour travailler à bord, et qui contient divers objets relatifs à l'ouvrage qu'ils accomplissent.

NIELLE (*Mar.*). Sorte de rouille qui se produit par la fermentation sur le chanvre des toiles et qui va souvent jusqu'à les détériorer.

NIÉMEN ou **NÉMEL.** Fleuve de la Russie orientale, qui forme la limite entre la Pologne russe et la Courlande. Napoléon eut avec l'empereur Alexandre, le 25 juin 1807, sur ce fleuve, près de Tilsitt, une entrevue qui amena la paix dite de Tilsitt. — L'armée française exécuta, le 23 juin 1812, le passage de ce fleuve pour pénétrer en Russie.

NIESTER. Fleuve de Pologne. Les Turcs furent battus sur ses bords par les Polonais, en 1694.

NIEUPORT. Ville de la Flandre orientale, en Belgique. Elle fut ruinée par les Anglais en 1383; rebâtie et fortifiée par Philippe le Hardi en 1385. Elle soutint plusieurs siéges, notamment contre les Français en 1488, et fut prise par eux en 1745, 1792 et 1794. — Maurice de Nassau avait battu l'archiduc Albert, devant les murs de cette ville, en 1600.

NIGLAROS (*Mar.*). νιγλαρος (niglaros). C'était, chez les Grecs, le chant des matelots, sur la mesure duquel on réglait le mouvement des rames.

NIMÈGUE. *Noviomagus.* Ville forte de la province de Gueldre, en Hollande. Elle est située sur la rive gauche du Wahal. Martin Schenck l'assiégea en 1589; Turenne la prit en 1672; elle fut encore occupée par les Français, sous les ordres du général Pichegru, en 1794. Elle a acquis de la célébrité par les traités qui y furent conclus en 1678 et 1679, entre la France, l'Espagne, la Hollande, l'Allemagne et la Suède.

NING-PO. Ville de Chine. Les rebelles s'en étant emparés dans le mois de décembre 1860, feignirent d'abord d'être animés d'intentions bienveillantes, ce qui encouragea les habitants qui avaient pris la fuite, à revenir à leur foyer; mais dès qu'ils y furent installés, les vainqueur en firent un massacre horrible, et se livrèren envers les femmes à des actes inouïs de cruauté

NINIVE. Ville aujourd'hui détruite de l'Assyrie Elle était située sur le Tigre, près de l'endroit où se trouve actuellement Mossoul. Prise, après un an de siége, par Arbacès, prince mède, et Bélésis, prêtre chaldéen, sur Sardanapale, dernier souverain du premier empire assyrien, celui-ci se brûla dans son palais avec ses femmes,

ses esclaves et ses richesses, l'an 759 av. J.-C. Nabopolassar, roi de Babylone, et Cyaxare, roi des Mèdes, détruisirent Ninive, l'an 625 av. J.-C.

NIORT. *Niortum*. Ville située sur la Sèvre Niortaise, et chef-lieu du département des Deux-Sèvres. Elle fut enlevée en 1202 aux Anglais, qui la reprirent en 1290, et la gardèrent encore pendant dix-huit années.

NISSA. Ville de la Servie. Elle fut brûlée par les Impériaux en 1689, et prise par les Russes en 1737.

NIVEAU DE LA CAMPAGNE. « Une ligne de niveau *vrai* est une courbe tracée à la surface du globe; un rayon visuel horizontal donne le niveau *apparent*. Dans la pratique on substitue le niveau apparent au niveau vrai, ou la tangente à la courbe. — Quand la distance qui sépare deux points, dont on cherche la différence de niveau, ne dépasse pas 300 mètres, la différence entre le niveau apparent et le niveau vrai est très-peu sensible et peut être négligée. Lorsqu'on veut avoir égard à cette différence, on emploie la formule $h = \frac{K^2}{2R}$, dans laquelle h = l'excentricité; K = la distance entre les deux points dont on cherche la différence de niveau, et R = le rayon de la terre. — La réfraction est une autre cause d'erreur, mais, n'ayant d'effet que sur les grandes distances, on n'en fait pas mention dans la topographie. Au reste, ces causes d'erreur se trouvent calculées dans les tables que le Dépôt de la guerre a fait imprimer à ce sujet. — Toutes les cartes construites, depuis quelques années, sur des opérations géodésiques, renferment des cotes de nivellement, tandis qu'auparavant on n'avait que des notions vagues sur la mesure des hauteurs; excepté pour la fortification, on ne connaissait guère la hauteur des montagnes que par des opérations barométriques. » (CHATELAIN, *Traité des reconnaissances militaires*.)

NIVEAU DE LA MER (*Mar.*). Lors de l'expédition d'Égypte, Bonaparte songea à canaliser l'isthme de Suez; des ingénieurs furent chargés d'étudier le niveau des deux mers, et le rapport de M. Lepère sur ce sujet est inséré dans le grand ouvrage sur l'Égypte. Les ingénieurs opérèrent à la hâte, au milieu des embarras et des dangers de la guerre. Ils ne purent procéder à une vérification des nivellements d'abord relevés, et ils arrivèrent à déclarer que la différence entre le niveau des hautes mers, de vive eau, à Suez et la basse mer à Tinéh était de 9 mètres 90 en faveur de la mer Rouge. Des doutes sérieux s'élevèrent dans le monde savant, et Laplace, entre autres, dit qu'il ne pouvait y croire. Depuis lors plusieurs voyageurs sont venus sur les lieux pour chercher à vérifier le fait. Des officiers anglais, en opérant avec le baromètre et ensuite par le procédé de l'ébullition de l'eau, n'ont pu découvrir aucune différence sensible entre le niveau des deux mers. On était dans cet état d'incertitude lorsqu'en 1847 une société se forma pour l'étude de l'isthme de Suez. Elle comptait les ingénieurs Negrelli, Stephenson et Talabot. Le travail du nivellement fut fait par des opérateurs français, sous la direction de M. Bourdaloue qui employa des méthodes perfectionnées. Les opérateurs, munis d'excellents instruments, furent partagés en plusieurs divisions opérant séparément afin que le travail de l'une servît de contrôle au travail de l'autre. Les résultats, publiés dans un rapport de M. Talabot, étaient si différents de ceux consignés dans le grand ouvrage sur l'Égypte qu'une nouvelle vérification parut nécessaire, et le vice-roi d'Égypte crut devoir confier ce travail à l'ingénieur Linant-bey. Le résultat du contrôle fut entièrement favorable au travail de M. Bourdaloue. Il n'y a pas une différence de vingt centimètres entre les chiffres donnés par l'expérience de 1847 et celle d'il y a une dizaine d'années. On a constaté pour différence de niveau, entre le point de repère, pris sur le quai de l'hôtel de Suez, et la basse mer de la Méditerranée, 2^{m},42860.

La Méditerranée à Barcelone et l'Océan à Dunkerque sont très-sensiblement au même niveau, d'après les observations de M. Delambre. La mer du Sud, au Callao, paraîtrait plus élevée de sept mètres que l'Océan à Carthagène, d'après les déterminations barométriques de M. de Humboldt; mais ce qui est arrivé pour l'isthme de Suez doit inspirer méfiance, malgré tout le respect dû à l'illustre savant.

NIVEAU DE L'EAU (*Mar. à vap.*). Ce niveau, dans les machines, doit être entretenu avec la plus scrupuleuse attention, puisque le dénivellement est l'une des causes des explosions.

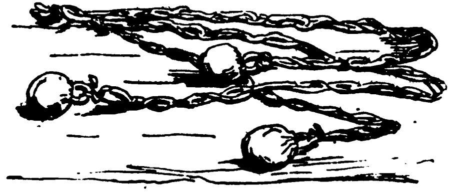
NIVEAU DE MER (*Mar.*). Se dit de la ligne de flottaison d'un navire.

NIVEAU DES CANONNIERS. Instrument dont on fait usage pour niveler les canons et les mortiers. Il consiste en une plaque triangulaire, au bas de laquelle est un arc de cercle de quarante-cinq degrés avec les divisions indiquées.

NIVELLE ou NIVELLES. *Niella*. Ville du Brabant méridional, en Belgique. Elle fut prise en 1578 par don Juan d'Autriche, et les Français y défirent les Autrichiens en 1794.

NIVELLE (JEAN DE). Pendant les guerres de la France contre les ducs de Bourgogne, Louis XI somma vainement le fils aîné de Jean II de Montmorency, qui, après s'être séparé de son père, s'était réfugié à Nivelle, de se réunir aux troupes royales. Jean répondit à cet appel en embrassant le parti des Bourguignons. La haine et le mépris populaires le poursuivirent, et bientôt, en parlant de lui, le peuple disait : « Ce chien de Jean, il s'enfuit quand on l'appelle. » Le mot resta en se défigurant, et l'on ne tarda pas à dire, comme on dit encore aujourd'hui dans le langage vulgaire, quand on poursuit un chien qui se sauve : « Il fait comme le chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle. »

NOAHARHARANCATE. Instrument de guerre en usage chez les Indiens de l'Amérique. Il se compose de trois boules de pierre, grosses comme le poing et recouvertes de cuir; elles sont attachées à des lanières. Pour s'en servir,



Noaharbarancate
(d'après *Klemm*).

l'Indien prend dans la main la boule du milieu, et après avoir fait tourner plusieurs fois les deux autres boules autour de sa tête, il lance le tout sur l'ennemi, après lequel les lanières viennent s'enrouler en se serrant par le poids des boules. A cent pas de distance un Indien est sûr de ne jamais manquer son but. Cet instrument est à peu près celui auquel les Espagnols donnent le nom de *bolas*. (*Voy.* ce mot.)

NOAILLES (ANTOINE DE). Amiral de France, né en 1504, mort en 1562. Il se signala à la bataille de Cérisoles, et négocia la trêve de Vaucelles, en 1556.

NOAILLES (ANNE-JULES DE). Maréchal de France, né en 1650, mort en 1708. Il combattit en Hollande, en 1672; fut envoyé contre les rebelles après la révocation de l'édit de Nantes; appuya, de 1689 à 1696, avec une armée française, la révolte de la Catalogne; prit et démantela Campredon, s'empara de Roses, et gagna la bataille du Ter en 1694.

NOAILLES (ADRIEN-MAURICE, duc DE). Maréchal de France, mort en 1766. Fils aîné du précédent, il servit sous lui en Catalogne, et ensuite dans la guerre de la succession d'Espagne. Il assiégea et prit Girone en plein hiver. Le régent l'appela en 1715 à présider le conseil des finances. En 1733 il reprenait du service et assistait au siége de Philipsbourg. L'année suivante il forçait les Allemands à évacuer Worms. En 1743, il fut battu par le roi George II à Dettingen.

NOAILLES (Le vicomte LOUIS-MARIE DE). Général de brigade, né en 1756, mort en 1804. Il prit part à la guerre de l'indépendance américaine, et adopta chaudement les principes de 1789. Il fut chargé, en 1792, de la défense de Sedan et des avant-postes du camp de Valenciennes. Sorti de France peu après, il y rentra sous le consulat et reprit du service. Il défendit courageusement, à Saint-Domingue, le môle Saint-Nicolas, prit une corvette anglaise, et mourut à la Havane des suites de ses blessures.

NOBLESSE MILITAIRE. Chez les Romains, la valeur militaire, quoique fort estimée, n'attribuait qu'une noblesse imparfaite, que l'on peut appeler considération, plutôt qu'une noblesse proprement dite. Les chevaliers romains n'étaient pas non plus réputés nobles, quoique l'on se fît honneur d'être issu, *ex equestre familiâ*, d'une famille de chevaliers. Les vrais nobles étaient : 1° les patriciens, c'est-à-dire les descendants des trois cents sénateurs primitifs; 2° ceux qui étaient élevés aux grandes magistratures; 3° les sénateurs; 4° ceux qui comptaient un père et un grand-père s'étant succédé dans le sénat, ou ayant rempli quelque office encore plus élevé. — Sous les empereurs les choses changèrent de face; on ne connaissait plus les anciennes familles patriciennes, la plupart éteintes ou confondues avec les plébéiennes. Pour assurer sa monarchie, Constantin fonda une noblesse, une *divine hiérarchie*, qui fut surtout militaire et divisée en trois classes :

1° Les *illustres*, titre qui fut affecté : aux consuls et aux patriciens, — aux préfets du prétoire et aux préfets de Rome et de Constantinople, — aux commandants généraux de la cavalerie et de l'infanterie,— aux sept ministres du palais, dont les fonctions sacrées étaient de servir la personne de l'empereur, c'est-à-dire : le *prepositus cubiculi* (grand chambellan); le *magister officiorum* (ministre de l'intérieur); le *comes sacrarum largitionum* (ministre des finances); le *quæstor* (le chancelier, ou ministre de la justice); le *comes rei privatæ principis* (ministre du domaine privé); les *comites domesticorum* (commandants de la maison militaire), etc., etc. En faveur des *illustres* furent créées les formules dont l'empereur lui-même se servait en leur adressant la parole : *Votre Sincérité, Votre Gravité, Votre Éminence, Votre Sublime Grandeur, Votre illustre et Magnifique Altesse*; on disait à l'empereur : *Votre Divinité*.

2° Venaient ensuite les *spectabiles* (respectables).

3° Et enfin les *honorabiles* (les honorables).

En France, la noblesse tire sa première origine des Gaulois, chez lesquels il y avait l'ordre des chevaliers (ou guerriers), distingués des druides et du reste de la nation. L'établissement des Romains introduisit les règles de la noblesse romaine. — Enfin, lorsque les Francs eurent à leur tour conquis les Gaules, ils apportèrent un nouvel élément de noblesse, car les Francs venaient des Germains, chez lesquels la noblesse héréditaire était déjà établie. Tacite, parlant des Germains, dit : *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt* : ils choisissent les rois dans la noblesse et les chefs de la guerre parmi les braves.

« Il y avait donc au commencement de notre monarchie trois sortes de nobles, dit le père Menestrier (dans sa *Méthode du blason*) : les uns, issus des chevaliers gaulois, qui faisaient profession de porter les armes ;— d'autres, issus des magistrats romains, lesquels joignaient l'exercice des armes à l'administration de la justice et au gouvernement civil et des finances; — et la troisième sorte de noblesse était les nouveaux conquérants qui, faisant tous profession des armes, étaient exempts de toutes servitudes personnelles et impositions, d'où leur vint le nom de *francs*, et cette franchise fut prise pour la noblesse

même, de sorte que franc, libre, ou noble, étaient ordinairement des termes synonymes. » — Ajoutons que le mot *noble* nous semble répondre à la noblesse, *nobilitas*, importée de l'empire romain; le mot *libre* au caractère du peuple indigène; le mot *franc* à celui des derniers conquérants.

Au onzième siècle, époque où le système féodal atteignit son plus grand développement, les possesseurs de fiefs ou *barons* (ce nom vient du mot teuton *bar*, signifiant homme libre, sans aucune idée de rang nobiliaire ou de dignité spéciale) devinrent insensiblement la première classe de la nation et remplacèrent les trois anciennes noblesses. A l'exemple des grands dépositaires de l'autorité, *ducs*, *comtes*, *marquis*, relevant du chef de la nation et qui se firent héréditaires, leurs vassaux, aussi bien que les vassaux directs de la couronne et les possesseurs d'*alleux* (terres libres considérables), prirent l'habitude de se nommer d'après les villes et les châteaux qu'ils possédaient, en se donnant les qualifications de comtes, de barons et de vicomtes. Ainsi se forma la noblesse féodale, sur la triple base de la naissance, de la possession et du genre de *tenure* du sol, c'est-à-dire du service militaire.

Aussi longtemps que le système féodal fut dans sa force, les barons français jouirent des droits suivants: battre monnaie; — entreprendre des guerres privées; — être exempts de toute contribution; — établir des péages et jouir de l'aubaine (c'est-à-dire recueillir la succession de l'étranger qui venait à mourir sur le territoire); — jouir de la régale (c'est-à-dire toucher les revenus du bénéfice ecclésiastique demeuré vacant); — exercer juridiction dans le fief; — ne subir le contrôle législatif d'aucune assemblée, ce qu'on qualifiait du nom d'*anomie*, être sans règle.

Gentilhomme fut le nom qui désigna tout homme noble; — *damoisel*, *écuyer* et *chevalier*, tirent leur origine de l'époque de la chevalerie; — *baron*, nous venons de le voir, signifia d'abord homme libre; — *vicomte* signifie celui qui tient la place du comte; — *comte* vient du latin *comes*, compagnon du prince; — *duc* vient du latin *dux*, chef militaire; — *marquis*, gardien de frontière, vient de l'allemand *mark*, frontière. — Nous ajouterons le *vidame*, qui représentait l'évêque dans l'administration de la justice temporelle et dans le commandement des troupes, fonctions incompatibles avec le caractère épiscopal.

Dans les armoiries le souverain seul porte une couronne *fermée*. Celle des rois de France était un cercle d'or relevé de huit fleurs de lis, cintré de huit diadèmes qui le ferment, et qui portent au-dessus une double fleur de lis qui est le cimier de France.

La couronne *ducale* est un cercle d'or, orné de fleurons à fleurs d'ache ou de persil, enrichi de perles et de pierreries.

La couronne de *marquis* est ornée de fleurons et de grosses perles mêlées alternativement.

Celle de *comte* est composée de perles seulement sur un cercle d'or.

Celle de *baron* est une espèce de bonnet entortillé de perles posées en bandes.

La couronne de *vicomte* est rehaussée seulement de quatre grosses perles.

Les *vidames*, au lieu de quatre perles, relèvent leur couronne par quatre croix pattées.

Le casque était la marque de *chevalerie*.

C'est dans les temps modernes seulement que l'on tenta d'établir une hiérarchie de titres. Les familles de l'ancienne noblesse de France estiment avant tout l'ancienneté de race. Un comte de Sabran, par exemple, ne changerait son titre pour celui d'aucun duc.

Depuis la fin du quinzième siècle, sous l règne de Louis XII, tous les hommes d'armes, c'est-à-dire ceux qui composaient les compagnies d'ordonnance, étaient gentilshommes. Il suffisait de faire uniquement profession des armes, ou d'avoir acquis un fief noble qui obligeait de suivre son seigneur à la guerre, pour être réputé gentilhomme de nom et d'armes. Cette noblesse ainsi entendue subsista jusqu'au règne de Henri III, prince qui supprima, en 1579, la noblesse acquise par les fiefs. Celle obtenue par les armes fut supprimée en 1600 par Henri IV, qui, pourtant, devait beaucoup aux braves capitaines qui l'avaient suivi à la guerre. Louis XIII et Louis XIV laissèrent subsister le même état de choses; mais, en 1750, Louis XV rendit un édit qui déclare la noblesse acquise de droit, non-seulement par ceux qui seront parvenus au grade d'officier général, mais aussi par quiconque servira au moins en qualité de capitaine et dont le père et l'aïeul auront servi en cette même qualité. Ce prince décida aussi que tous les officiers étaient exempts de la taille pendant la durée de leur service militaire; et que les officiers non nobles d'un grade inférieur à celui de maréchal de camp, qui avaient été nommés chevaliers de Saint-Louis, jouissaient, après trente ans de service non interrompus, de l'exemption de la taille pour le reste de leur vie. Le même privilége était assuré aux capitaines qui quittaient le service pour cause de blessures; et le nombre des années exigées était d'autant moins considérable que le grade était plus élevé. Enfin, par une déclaration du même roi, en date du 22 janvier 1752, il est dit « que l'intention de Sa Majesté a été que la profession des armes pût anoblir de droit, à l'avenir, ceux de ses officiers qui auront rempli les conditions qui y sont prescrites, sans qu'ils eussent besoin de recourir aux formalités des lettres particulières d'anoblissement; qu'elle a cru devoir épargner à des officiers parvenus aux premiers grades de la guerre et qui ont toujours vécu avec distinction, la peine d'avoir un défaut de naissance souvent ignoré; et qu'il lui a paru juste que les services de plusieurs générations dans une profession aussi noble que celle des armes, pussent par eux-mêmes conférer la noblesse. »

Supprimée par un décret de l'Assemblée constituante du 19 juin 1790, la noblesse ne fut

plus, pendant plusieurs années, qu'un souvenir héraldique. A son avénement au trône impérial, Napoléon Ier, à l'imitation de Constantin, créa des maréchaux d'empire et des grandes charges du palais : grand aumônier, grand chambellan, grand veneur, grand écuyer, grand maître des cérémonies et grand maréchal du palais. Il reconstitua une noblesse militaire, dans laquelle cette fois la hiérarchie fut imposée sévèrement : duc, comte, baron, chevalier, furent les seuls titres consacrés, et à chaque titre Napoléon attacha une dotation hiérarchiquement proportionnelle, que devaient servir, aux titulaires, une masse de domaines à ce appropriés dans les États voisins.

En 1814, Louis XVIII rétablit la noblesse de l'ancienne monarchie, tout en conservant la noblesse de l'empire; et l'art. 71 de la charte constitutionnelle de 1814 consacra l'existence parallèle des deux noblesses. Ancienne et nouvelle noblesse ne sont, de nos jours, exemptes d'aucune des charges de la société; elles ont perdu leurs anciens priviléges et leurs dotations; mais l'une et l'autre, aimons à le croire, se rappellent néanmoins le vieux dire : *Noblesse oblige*.

NOCERA. Forteresse de l'Ombrie. En 1385, le pape Urbain VI s'y était renfermé et y fut assiégé par Charles de Duras, roi de Naples, qu'il avait excommunié. Il se commit des atrocités de part et d'autre. Enfin Raymond des Ursins obligea Charles de Duras à lever le siége.

NOCERA-DE'-PAGANI. *Nuceria Alfaterna*. Ville de la principauté citérieure, dans le royaume de Naples. Narsès y gagna, en 553, une bataille contre Téïa, roi des Goths, qui y fut tué.

NOCHER (*Mar.*). Du lat. *nauclerus*. Se dit, dans le style recherché, poétique, de celui qui conduit un navire ou une embarcation. On écrivait anciennement *naucher*.

NOCTURLABA ou **NOCTURLABE** (*Mar.*). Instrument en usage dans l'ancienne marine, destiné, prétendait-on, à donner toute heure de la nuit par la mesure de la situation de l'étoile du nord audessus ou au-dessous du pôle.

NŒUD. Du lat. *nodus*. On appelait, autrefois, *nœud de cordelières*, la partie haute des épaulettes des officiers supérieurs; *nœud d'épaule*, l'ornement qui tenait la place de l'aiguillette d'uniforme; et *nœud d'épée*, un genre de dragonne que les officiers portaient, soit à la cour et n'étant pas en uniforme, soit dans le cas de deuil.

NŒUD (*Mar.*). Les matelots en forment un très-grand nombre d'espèces et plus ou moins compliqués, comme les nœuds : *plat*, *coulant*, de *bois*, d'*aiguille*, d'*aguis*, d'*écoute*, de *bouline*, de *jambe de chien*, de *tire-vielle*, de *hauban*, de *vache*, de *cul-de-porc*, de *gueule de loup*, de *gueule de raie*, de *tête d'alouette*, de *tête de mort*, de *demi-clef*, etc., etc.— On appelle *nœuds de la ligne de loch*, des nœuds formés sur cette ligne, à la distance de 15 mètres 43 centimètres les uns des autres (distance qui représente la 120e partie du mille marin) et par lesquels on estime le nombre de kilomètres que le navire a parcourus. Celui qui fait 4 kilomètres à l'heure file 6 nœuds ou 6 milles. La vitesse ordinaire des navires traversant l'Atlantique est de 7 $\frac{1}{2}$ nœuds à l'heure; celle du vaisseau actuel *l'Arabia*, 11 $\frac{1}{3}$ nœuds; du *Persica*, 13 nœuds; des frégates, en moyenne, 8 nœuds; et des batteries flottantes, 4 nœuds. Le yacht de la reine Victoria file 17 nœuds à l'heure. Des constructeurs anglais viennent de livrer, pour l'usage du sultan (en décembre 1863), un yacht qui file 18 nœuds. (*Voy.* Loch et Mille.)

NOGENT-SUR-SEINE. *Novigentum*. Petite ville du département de l'Aube. Il se livra dans ses environs, en 1814, un combat sanglant entre les Français et les troupes étrangères coalisées.

NOIRCIR (*Mar.*). Enduire les vergues et les mâts d'une composition faite de noir de fumée mêlée avec du goudron ou avec de l'huile.

NOIRMOUTIERS. *Nigrum Monasterium*. Ile située sur la côte du département de la Vendée, dans le golfe de Gascogne. Elle fut ravagée par les Normands au neuvième siècle; prise par les Hollandais en 1674; et eut beaucoup à souffrir pendant les troubles de 1793.

NOIX. Du lat. *nux*. Partie du ressort d'un fusil ou d'un pistolet, garnie de deux crans, dont l'un sert pour le repos, l'autre pour la détente, et qui s'engrènent dans la mâchoire de la gâchette.

NOIX (*Mar.*). Partie d'un mât de hune ou de perroquet, qui est plus forte que le mât lui-même, et qu'on laisse en renfort, au-dessous du capelage, pour soutenir les barres. — Partie d'un cabestan qui reçoit les barres ou leviers au moyen desquels on fait tourner cette machine.

NOLE. *Nola*. Ville de la Terre de Labour, en Italie. Elle faisait partie de l'ancienne Campanie. Le consul Petilius la prit l'an 314 av. J.-C., dans la seconde guerre punique. Nole, assiégée par Annibal, fut vaillamment défendue par Marcellus, qui battit deux fois le général carthaginois devant ses murs, en 216 et en 215 av. J.-C.

NOLIS, **NOLISER** (*Mar.*). Action d'affréter, de louer un navire ou toute autre embarcation. (*Voy.* Affréter, Fret, Naulage.)

NOM DE GUERRE. Nom que chaque soldat prenait autrefois en entrant au service, et sobriquet sous lequel on désigne certains militaires.

NOMENTE. *Nomentum*. Aujourd'hui *Lamentano*. Ville d'Italie, dans l'ancien pays des Sabins. Servilius Priscus Fidenas remporta dans ses environs, l'an 335 av. J.-C., sur les Véiens et les Fidénates, une victoire qui, peu après, lui valut la reddition de Fidènes et le surnom de Fidenas.

NOME TROCHAIQUE. Air que les Grecs employaient pour sonner la charge dans les combats.

NON-ACTIVITÉ. Position de l'officier, de quelque grade que ce soit, qui n'exerce momentanément aucune fonction. (*Voy.* Activité.)

NON-COMBATTANTS. Se dit de personnes suivant l'armée à divers titres; tels sont les administrateurs, les aumôniers, etc. A toutes les époques les *combattants* ont trouvé qu'ils avaient beaucoup trop de *non-combattants* derrière eux.

NON-VUE (*Mar.*). Se dit de l'effet de la brume, lorsqu'elle est très-épaisse, et qu'on ne peut avoir connaissance du parage où l'on se trouve.

NORA. Aujourd'hui c'est peut-être *Bour*. Ville de Cappadoce, qui fut célèbre par le siége qu'elle soutint sous les ordres d'Eumène, contre Antigone, l'an 310 av. J.-C. Antigone ayant fait inviter Eumène à se rendre près de lui, attendu, disait-il, que c'était au plus faible à venir parler au plus fort, Eumène répondit fièrement: « Je ne reconnaîtrai jamais d'homme plus fort que moi tant que je serai maître de mon épée. »

NORD (*Mar.*). Du saxon *north*. Point du ciel opposé au midi, et qui se trouve à gauche de l'observateur regardant le point où le soleil se lève. — On appelle *étoile du Nord* la dernière étoile de la queue de la petite Ourse. Cette étoile, s'éloignant peu de la terre, indique le nord au voyageur privé de la lumière du soleil. — *Faire le nord*, c'est se diriger vers le nord; *perdre le nord*, c'est s'égarer en mer.

NORD-EST (*Mar.*). Vent entre le nord et l'est.

NORD-EST-QUART-EST (*Mar.*). Point de l'horizon entre le nord-est et le nord-nord-est, et vent qui souffle de cette plage.

NORDESTER (*Mar.*). Ce mot, qui s'employait autrefois, signifiait incliner vers le nord-est. Il se disait aussi, dans la navigation hauturière, de l'aiguille aimantée.

NORDLINGEN ou **NORDLINGUE.** Ville du cercle de Rezat, en Bavière. Cette place a vu deux batailles livrées sous ses murs: la première, en 1634, entre les Impériaux et les Suédois; la seconde, en 1645, entre les Impériaux et les Français, commandés par le duc d'Enghien. Cette dernière bataille fut opiniâtre, sanglante, et les Français purent se croire vaincus à plusieurs reprises. Le comte de Merci, qui était à la tête des troupes impériales, trouva la mort dans cette journée. D'autres combats eurent encore lieu devant la même ville, entre les Français et les Autrichiens, en 1796 et 1805.

NORD-NORD-EST (*Mar.*). Point de l'horizon qui est situé entre le nord et le nord-est, et vent qui souffle de ces parages.

NORD-NORD-OUEST (*Mar.*). Point de l'horizon situé entre le nord et le nord-ouest, et vent qui vient de cette direction.

NORD-OUEST (*Mar.*). Point de l'horizon situé entre le nord et l'ouest, et vent venant de cette direction; il est ordinairement froid et pluvieux.

NORDOUESTER (*Mar.*). Se dit de l'aiguille aimantée lorsqu'elle varie du nord à l'ouest.

NORFOLK. États-Unis. Cette ville fut évacuée, le 10 mai 1862, par les séparatistes; ceux-ci, avant de se retirer, détruisirent l'arsenal maritime, et firent sauter la fameuse frégate cuirassée *le Merrimac* qui leur appartenait.

NORTH-ALLERTON. Bourg du comté d'York, en Angleterre. En 1113 il se livra, dans son voisinage, une mémorable bataille entre David, roi d'Écosse, qui soutenait la cause du jeune Henri Plantagenet, et l'armée anglaise, commandée par Turstan, archevêque d'York, laquelle combattait pour Etienne de Blois, petit-fils de Guillaume le Conquérant. Les Écossais furent battus. Ce combat porte, dans les annales de l'Angleterre, le nom de *bataille de l'Étendard*, parce que l'archevêque faisait marcher au milieu de ses troupes un chariot sur lequel était élevé un grand crucifix, avec des bannières de saints où se trouvaient attachées des hosties consacrées. (*Voy.* CARROCCIO.)

NORTHAMPTON. Peut-être l'antique *Camulodanum*. Chef-lieu du comté de Northampton, en Angleterre, située sur la Hen. Henry VI y fut vaincu et fait prisonnier, en 1460, par les comtes de Lamarche et de Warwick, chefs des partisans de la maison d'York. Warwick avait donné aux siens l'un de ces ordres sauvages comme il s'en produisait tant à cette époque : c'était d'épargner le roi et les soldats, mais de faire une boucherie des officiers.

NOSTR'HOMME (*Mar.*). Nom sous lequel on désigne, sur la Méditerranée, le maître d'équipage.

NOTTINGHAM. Ville d'Angleterre et chef-lieu du comté de même nom. Elle avait été fortifiée par Guillaume le Conquérant; mais Charles II en fit raser la forteresse.

NOU-KOUNG. Forte arbalète dont les Chinois font usage, et qui est disposée de manière à lancer plusieurs flèches à la fois.

NOUR-EDDYN-MAHMOUD (MELIK-EL-ADEL). Sultan de Syrie et d'Égypte. C'est le *Noradin* ou *Nouradin* des chroniqueurs. Il monta sur le trône d'Alep en 1145, et s'unit à son frère Séif-Eddyn-Ghazy, sultan de Mossoul, contre les guerriers de la seconde croisade, qu'il vainquit; puis il étendit ses États jusqu'à la Mésopotamie, conquit diverses provinces de la Syrie, et mourut à Damas en 1173. Les chrétiens le proclamaient comme leur plus redoutable ennemi.

NOURRIR (*Mar.*). *Voy.* NOURRITURE (*Mar.*).

NOURRITURE. Végèce recommande de toujours faire manger les troupes avant de les mener au combat. Les anciens soldats grecs portaient leurs provisions dans des havre-sacs de peau, et la règle était d'en avoir pour trois jours. Ces vivres consistaient principalement en fromage et en oignons. Une loi d'Arcadius et d'Honorius, datée de Milan, des ides de septembre de l'année 399, prescrit de quelle manière la corporation des boulangers, répandue par tout l'empire, devait, pour sa part d'impôt militaire, préparer le pain des soldats. — Jusqu'au quinzième siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où l'on créa une sorte d'administration des vivres, le soldat se nour-

rissait par le droit d'*apatis*, droit de vivre sur le peuple, dans une certaine circonscription légale. C'est ce qui se pratique encore dans plusieurs gouvernements de la Russie.

Nous voyons qu'au siége d'Orléans, en 1448, l'obligation de faire maigre les jours d'abstinence créait une grande difficulté pour nourrir e soldat. Il en fut ainsi pour les armées et les places assiégées jusqu'en 1780, époque où le ministre Ségur obtint du pape la dispense du maigre pour le soldat.

NOURRITURE (*Mar.*). Les matelots disent que le *temps se nourrit* ou *prend de la nourriture*, lorsqu'il se couvre de nuages annonçant une tempête.

NOUVELLE-CALÉDONIE. Une des principales îles de l'océan Pacifique, découverte par Cook en 1774, reconnue par d'Entrecasteaux en 1791, occupée comme colonie française en 1853. Elle est située entre les 20e et 23e parallèles sud, et les 161e et 165e méridiens à l'est de Paris, à 800 lieues à l'ouest de Taïti; la plus voisine des possessions françaises, à 150 lieues de la Nouvelle-Hollande. Sa situation se prête à des relations fructueuses, d'un côté avec la Chine, de l'autre avec la Nouvelle-Galles du Sud, qui vient de voter des subsides pour un service régulier de correspondance avec les îles Maurice et de la Réunion.

En 1860, nos établissements coloniaux furent envahis par les naturels, qui sont demeurés les derniers anthropophages aujourd'hui connus, et le gouverneur, agissant avec vigueur, comprima le mouvement. Aujourd'hui la colonie s'organise sur une grande échelle. Le gouvernement en est confié au commandant Guillain (qui a écrit un excellent ouvrage sur l'Afrique). Un journal qui se publie sur les lieux, le *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie*, a donné, en 1862, la relation d'un voyage d'exploration accompli par M. Marchand, sous-lieutenant d'infanterie de marine. Parti de Port-de-France, sur le versant oriental, le siége du gouvernement, il a traversé l'île dans sa largeur jusqu'à Kanala, sur le versant opposé, l'un des plus beaux ports qui soient au monde.

Le pays peut fournir au commerce un charbon excellent et d'une exploitation facile, presqu'à fleur de terre, des minerais de fer, probablement aussi du cuivre et de l'or; des bois, entre autres le sandal, le pin et le teck. Le gouverneur a fait des plantations de café qui ont un plein succès.

NOUVELLE-ORLÉANS. Chef-lieu de la Louisiane, État du Sud des États-Unis de l'Amérique du Nord. Cette ville est entourée de fortifications et a un port sur la gauche du Mississipi. Fondée par les Français en 1717, elle fut cédée par eux aux Américains en 1803. Les Anglais tentèrent vainement de s'en emparer en 1814. Les fédéraux ont enlevé cette ville aux séparatistes le 24 avril 1862, au moyen de troupes de débarquement conduites par le général Butler et le commodore Faragut.

NOVARE. Ville murée et chef-lieu de division, en Piémont, située sur la Mora. Les Suisses défirent les Français devant ses murs le 6 juin 1513. Elle fut prise par le prince Eugène en 1706, et par les Français en 1796. Une bataille tristement célèbre, dite de Novare, eut lieu entre les Sardes et les Autrichiens le 23 mars 1849; les premiers y furent défaits. Cette place se rendit, sans coup férir, aux Français, le 1er juin 1859, lors de la dernière guerre d'Italie.

NOVAWIEZ. Le général Dwernicky, à la tête des Polonais, y battit le général russe Kreutz, le 17 février 1831.

NOVI. Ville de la province de Gênes. Les Français y furent vaincus par les Austro-Russes en 1799; mais, dans la même année, ils y battirent les Autrichiens. A ce second combat, le général Joubert, voulant animer l'infanterie, s'élance à la tête de ses colonnes en criant : *En avant!* et, au même instant, une balle le frappe au cœur! *Amis!* poursuit-il en tombant, *marchez, marchez toujours!* Ce furent ses dernières paroles.

NOVICE (*Mar.*). Du lat. *novicius.* Grade intermédiaire entre le mousse et le matelot. Dans la marine marchande on lui donne le nom de *pilotin.*

NOVOGOROD-VÉLIKI ou **NOVOGOROD-LA-GRANDE.** Capitale du gouvernement de même nom, en Russie. Elle est située sur le Volga. Le grand-duc Ivan-Vasiliévitch s'en empara en 1471; elle fut prise et incendiée en 1578, et pillée par les Suédois en 1611. Un ancien proverbe dit : *Qui peut résister à Dieu et à la Grande-Novogorod?*

NOVOGOROD-NIJNÉI ou **NOVOGOROD-LA-PETITE.** Ville située au confluent du Volga et de l'Oka, et chef-lieu du gouvernement de Nijnéi-Novogorod, dans la Russie d'Europe. Elle fut prise et brûlée par les Tartares en 1317 et en 1378.

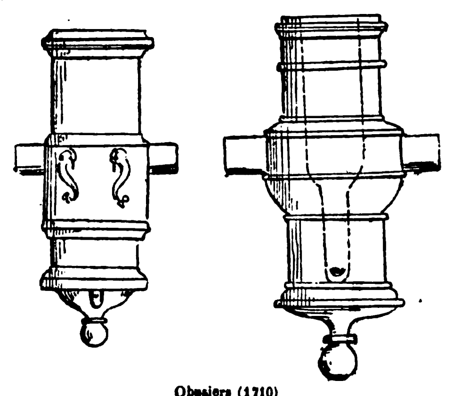
NOVOGOROD-SEVERSKOI, c'est-à-dire *la Sévérienne*, pour avoir appartenu à l'ancienne Sévérie. Ville située sur la droite de la Desna, gouvernement de Tchernikoff. Elle fut prise plusieurs fois par les Tartares, les Lithuaniens et les Polonais.

NOYALE (*Mar.*). Toile de chanvre écrue, très-forte et serrée, fabriquée en Bretagne, et employée pour la confection des voiles de vaisseaux. Il y en a de plusieurs espèces, qu'on distingue en *noyale extraordinaire*, à 6 fils de brin et en 4 fils; *noyale courte*, *noyale simple*, et *noyale rondelette*. Les trois premières se fabriquent particulièrement aux environs de Rennes, à Janzai, à Piré, et surtout à Noyal, d'où ce genre de toile a pris son nom.

NOYER (*Mar.*). Enfoncer, immerger, inonder. On dit qu'on *noie un navire*, lorsqu'en s'éloignant de lui, la convexité du globe en fait successivement disparaître à la vue d'abord les parties inférieures, puis le sommet des mâts.

NUAGE (*Mar.*). Howard a distingué, d'après leurs formes, trois sortes de nuages : le *cirrus*, le *cumulus* et le *stratus*. Le *cirrus* (*queue de chat* des marins) se compose de filaments déliés dont l'ensemble rappelle tantôt un pinceau, tantôt

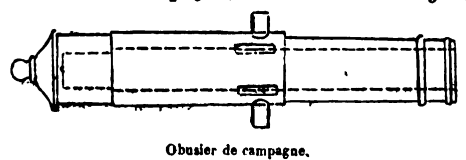
Ce projectile se lance à l'aide d'un mortier, monté comme un canon, et qu'on nomme *obusier*. Il y a des obus de 12 à 13 et de 16 à 17 centi-



Obusiers (1710)
Hollandais Anglais
(d'après Surirey de Saint-Remy).

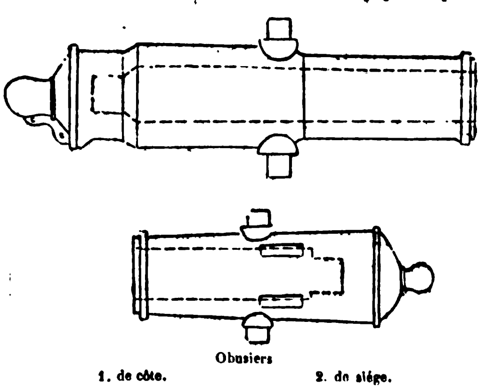
mètres de diamètre; les obus de batterie de montagne sont dits de 12. On nomme *obus à la spartelle*, celui qui est chargé de poudre et de balles s'éparpillant quand il éclate; et *obus tête de mort*, celui qui est percé de plusieurs trous par lesquels il vomit des pièces d'artifice enflammées. (*Voy.* SCHRAPNELL.)

On emploie cinq sortes d'*obusiers*, qui sont : l'*obusier de campagne*; l'*obusier de montagne*;



Obusier de campagne.

l'*obusier de siége*, qui est court, sa longueur n'est que de 152 centimètres; l'*obusier de place* et l'*obusier de côte*, en fer, beaucoup plus épais



Obusiers
1. de côte. 2. de siége.

que l'obusier de place. On se sert pour la marine de *canons-obusiers* en fer, du calibre de 30 et de 80.

OCANA. Ville de la province de Tolède, en Espagne. Les Français y battirent les Espagnols le 19 novembre 1809.

OCCASARY. Nom que porte le général en chef des forces du royaume de Benin, en Afrique.

OCCASE (*Mar.*). Du lat. *occasus*, coucher du soleil. On appelle *amplitude occase*, celle qui est observée au coucher vrai d'un astre. Les marins disent substantivement l'*occase*.

OCCHIALI (KILIG-ALI). Célèbre renégat calabrais, capitan-pacha sous Sélim II. Enlevé très-jeune par les Turcs, il fit le métier de pirate sous Dragut, s'éleva ensuite aux plus hauts grades dans la marine ottomane, se distingua en 1571 à la bataille de Lépante, ramena les débris de la flotte turque à Constantinople, enleva aux Espagnols, en 1573, le fort La Goulette, et termina une vie glorieuse en 1577.

OCCUPATION. En lat. *occupatio*. Se dit de l'action d'occuper une ville, une place, une province, etc. On appelle *armée d'occupation*, celle qui, s'étant rendue maîtresse d'un empire ou d'une portion de pays, occupe militairement ses provinces, pour les garantir d'une surprise ou d'une invasion.

OCÉAN (*Mar.*). En lat. *oceanus*, en grec ὠκεανός (ôceanos). Vaste étendue d'eau environnant les divers continents qui forment l'univers. Cette étendue peut se diviser en cinq parties : l'*océan Atlantique*, l'*océan Pacifique* ou *grand Océan*, l'*océan Indien*, l'*océan Austral*, et l'*océan Glacial*. L'*Atlantique* s'étend des côtes occidentales de l'ancien monde aux rives orientales du nouveau monde, et se trouve borné, au nord, par une ligne que l'on peut imaginer aller de l'île de Terre-Neuve aux îles Britanniques, et, au sud, par le cap de Bonne-Espérance et le cap Horn; le *Pacifique* occupe l'espace compris entre les côtes orientales de l'Asie, les îles Philippines, les Moluques et la Nouvelle-Hollande d'un côté, puis le littoral de l'Amérique occidentale de l'autre, et ses extrémités sont le détroit de Behring, au nord, et la pointe méridionale de la Nouvelle-Zélande, au sud; l'*océan Indien* est renfermé entre les parties méridionales de l'Asie et de l'Afrique et les bords de la Nouvelle-Hollande; l'*océan Austral* environne les régions polaires antarctiques, en confondant ses limites, au nord, avec celles des mers qui viennent d'être nommées; l'*océan Glacial* enfin s'étend du pôle nord au cercle polaire arctique. (*Voy.* MER.)

OCHSFELD ou **OCHSENFELD.** Plaine située entre Thann et Cernay, dans le département du Haut-Rhin, et qui resta longtemps inculte. Il s'y livra de nombreux combats à diverses époques, et les Suédois y battirent les Impériaux en 1634. On croit que cette plaine est le fameux *champ du Mensonge*, où Louis le Débonnaire fut abandonné par son armée.

OCHSTETT. *Voy.* BLENHEIM.

OCREÆ (*Lat.*). Ce sont les bottines ou grèves des Romains, que portaient particulièrement les soldats des deux premières classes. On les fit, dans l'origine, avec des bandes de cuir ou des plantes textiles, et, dans la suite, avec des lames de cuivre ou de fer. Elles montaient jusqu'à mi-jambe et étaient fixées avec des agrafes.

S'il fallait s'en rapporter à Végèce, le soldat n'aurait eu qu'une *ocrea*, destinée à protéger sa jambe droite qu'il portait en avant pour combattre; mais la plupart des autres écrivains parlent de cette arme défensive au pluriel : *ocreæ*. (*Voy*. Grèves.)

OCTANT (*Mar*.). Du lat. *octans*, le huitième. Instrument d'observation astronomique qui comprend un secteur de cercle de 45 degrés ou huitième partie du cercle divisé en 360 degrés, et qui est propre à mesurer la hauteur à la mer. (*Voy*. Sextant.)

OCTIRÈME (*Mar*.). Galère d'une dimension prodigieuse qui, au dire de Memnon, comptait cent rameurs sur chacun de ses huit rangs.

OCTOGONE. Du grec ὀκτὼ (octô), huit, et γωνία (gônia), angle. Se dit d'un ouvrage de fortification qui a huit bastions.

OCZAKOW. *Voy*. Otchakov.

ODESSA. Ville située sur la mer Noire, dans le gouvernement de Kherson, Russie d'Europe. Elle doit son principal accroissement au duc de Richelieu, émigré français, qui en était le gouverneur en 1803 et 1804. La flotte anglo-française bombarda cette ville en 1854.

ODOACRE. Célèbre conquérant, mort en 493. Fils d'un ministre d'Attila. A la mort de son père, il vécut de brigandage dans la Norique, à la tête de quelques hommes dévoués. L'Empire le prit, lui et les siens, à sa solde et en fit le chef des Hérules de la garde impériale de Ravenne. En 476, il détrôna Augustule, supprima le titre d'*empereur d'Occident*, régna sous celui de *patrice*, et distribua à ses compagnons le tiers du domaine. Pendant douze ans, il contint loin de ses frontières les peuples barbares de la Gaule et de la Germanie, vainquit les Rugiens en Norique, et imposa son joug à la Dalmatie. En 489, attaqué par Théodoric, qui conduisait la nation presque entière des Ostrogoths à l'invasion de l'Italie, il fut battu sur le fleuve Isonzo près d'Aquilée, puis à Vérone, et sur l'Adda, et dut s'enfermer dans Ravenne où il tint pendant plus de deux ans. Enfin Théodoric, pour l'amener à se rendre, lui demanda, non l'abandon, mais le partage de sa couronne, et, la condition acceptée, il le fit égorger quelques jours après dans un banquet.

ODOPHYLACE. Du grec ὁδὸς (odos), route, et φύλαξ (phylax), gardien. Soldat qui, chez les Grecs, veillait à la sûreté des chemins.

ŒIL. Du lat. *oculus*.—On appelle *œil du mors*, le trou qui est au bout de la branche du mors et par où sort la têtière. (*Voy*. Mors.)

ŒIL (*Mar*.). On appelle *œil de civadière*, le trou pratiqué vers chaque point de la voile de civadière, afin qu'elle puisse rejeter l'eau qu'elle prend lorsqu'elle est établie; *œil de pie*, le petit trou percé dans les voiles, aux bandes de ris et près des ralingues d'envergure, pour y passer des garcettes, des rabans et des bagues; *œil d'ancre*, le trou de la vergue où passe la cigale; *œil de perdrix*, le pavillon de signaux dont le milieu est un petit carré bleu entouré de bandes blanches et celles-ci de bandes de couleur aurore; et *œil de bœuf*, le pavillon de signaux dont le milieu est un petit carré rouge entouré de bandes blanches et celles-ci de bandes bleues.

ŒIL DE PROJECTILE. Ouverture qui, dans les projectiles creux, se trouve opposé au culot.

ŒILLÈRE. Partie de la têtière du cheval de harnais. Elle est composée de deux morceaux de cuir posés à côté des yeux, afin de les garantir des coups de fouet, et d'astreindre les chevaux à regarder devant eux.

ŒILLET (*Mar*.). Sorte de ganse ou de bague qu'on pratique au bout de diverses manœuvres, pour y passer un cordage.

OELPER. Village du duché de Brunswick, en Allemagne. Les Westphaliens y furent battus par le duc de Brunswick, en 1809.

ŒUF D'AUTRUCHE (*Mar*.). Sorte de bouchon de fil de caret, garni de suif et ayant à peu près la forme et la grosseur d'un œuf d'autruche, que les calfats emploient, pendant un combat, pour boucher un trou de boulet à la flottaison.

ŒUVRES (*Mar*.). On appelle *œuvres vives*, toute la partie de la carène d'un bâtiment chargé, qui est submergée; et *œuvres mortes*, toute la partie qui se trouve au-dessus du niveau de l'eau.

OFFEMBOURG. Ville du grand-duché de Bade. Elle fut prise par les Français en 1689 et en 1703.

OFFICIERS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER. Avant la Révolution, les divers grades des officiers de l'armée de terre étaient : *lieutenant général des armées; maréchal de camp*; *brigadier d'armée; mestre de camp*, ou *colonel de cavalerie légère*; *colonel d'infanterie* ou *de dragons* (les dragons étaient réputés alors corps d'infanterie); *lieutenant-colonel*, qui était capitaine de la seconde compagnie du régiment; *capitaine* (il y avait plusieurs sortes de capitaines : les capitaines en premier, en second, en pied, réformés; les capitaines des guides, dont les fonctions étaient de savoir les chemins par où devait passer l'armée; les capitaines de mineurs et de charrois, chargés de fournir les attelages, chariots et charrettes pour l'artillerie et les vivres). Ce grade de capitaine est un des plus anciens : il commença à être en usage quand, outre les troupes de leurs vassaux, les rois donnèrent des commissions à quelques seigneurs pour lever des *compagnies*. Ces seigneurs prirent le titre de capitaines de ces compagnies. Sous François Ier, chaque capitaine commandait 1 000 hommes. Les autres grades étaient *lieutenant*; *sous-lieutenant*; enfin, *cornette, enseigne* et *guidon*.

Les officiers d'infanterie portaient l'esponton, qui avait sept pieds de long, et les officiers de grenadiers et de fusiliers étaient armés d'un fusil mieux fini et plus léger que celui des soldats.

L'ordre hiérarchique des grades actuellement en usage date de la Révolution. A cette époque, le grade de maréchal de camp fut remplacé d'a-

bord par celui de *chef de brigade,* puis par celui de *général de division.* Le nom de *chef de brigade* remplaça celui de colonel, qui reparut



Officier d'infanterie (1560) (d'après le cabinet des Estampes). Officier du régiment des galères (1724) (d'après M. de Marbot).

sous le consulat. On créa des *adjudants généraux,* qui ne furent pas conservés; leur grade était intermédiaire entre celui de général de brigade et celui de colonel.

On distingue actuellement dans l'armée de terre : 1° les *officiers* proprement dits, c'est-à-dire les sous-lieutenants, lieutenants et capitaines; 2° les *officiers supérieurs,* qui sont les



Officier de la république (1793) (d'après Charlet). Officier du premier empire (1811) (d'après les costumes de l'époque).

chefs de bataillon ou d'escadrons, les majors, les lieutenants-colonels et les colonels ; 3° les *officiers généraux,* comprenant les généraux de brigade et de division : au-dessus de tous sont les maréchaux de France.

Nous donnons ici, au simple point de vue pittoresque, des types de l'officier proprement dit, à quatre époques différentes de l'histoire de l'armée de terre française.

A la fin du dix-huitième siècle, le corps des OFFICIERS DE MARINE se composait : de deux *vice-amiraux;* un *vice-amiral du ponant* et un *vice-amiral du levant;* de *lieutenants généraux des armées navales;* de *chefs d'escadre;* de *capitaines de vaisseau;* de *majors* et *aides-majors;* de *lieutenants* et d'*enseignes.* Les compagnies d'infanterie de marine étaient commandées par des lieutenants de vaisseau qui en étaient capitaines, et par des enseignes qui y avaient rang de lieutenant.

On distingue aujourd'hui les officiers de marine en : 1° aspirants de 2e classe; 2° aspirants de 1re classe; 3° enseignes de vaisseau; 4° lieutenants de vaisseau; 5° capitaines de frégate; 6° capitaines de vaisseau; 7° contre-amiraux; 8° vice-amiraux : au-dessus de tous sont les amiraux.

Voir les articles spéciaux aux différents grades d'officiers, tant pour l'armée de terre que pour l'armée de mer. (*Voy.* SOUS-OFFICIERS.)

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. Les cadres de notre organisation militaire comprennent :

1° Les *officiers d'administration de l'intendance militaire,* composés de : 15 officiers principaux, 66 de 1re classe, 67 de 2e classe; 176 adjudants en premier et 176 adjudants en second : — au total 500.

2° Les *officiers d'administration des hôpitaux militaires,* composés de : 10 officiers principaux, 43 comptables de 1re classe, 44 de 2e classe; 114 adjudants en premier et 114 adjudants en second : — au total 325.

3° Les *officiers d'administration des subsistances militaires,* composés de : 10 officiers principaux, 43 comptables de 1re classe, 44 de 2e classe; 114 adjudants en premier et 114 adjudants en second : — au total 325.

4° Les *officiers d'administration de l'habillement et du campement,* composés de : 3 officiers principaux, 10 comptables de 1re classe, 11 de 2e classe; 28 adjudants en premier et 28 en second : — au total 80.

5° Les *officiers d'administration du service de la justice militaire,* savoir : 1° près des *greffes* des tribunaux militaires, 12 officiers administrateurs de 1re classe, 11 de 2e classe; 10 adjudants en premier et 13 en second : — au total 46. 2° Adjoints dans les *établissements pénitentiaires,* 4 officiers comptables de 1re classe, 9 de 2e classe; 8 adjudants en premier et 5 en second : au total 26. — Soit, pour ces deux parties de l'administration de la justice militaire, 72.

Des détails qui précèdent il résulte que la totalité des officiers d'administration à différents titres est de 1 302. (*Voy.* HABILLEMENT, HÔPITAUX, INTENDANCE, JUSTICE MILITAIRE, SUBSISTANCES.)

OFFICIERS D'ADMINISTRATION (*Mar.*). Dans la marine militaire et dans une expédition, les officiers se distinguent par les fonctions du service spécial dont ils sont temporairement chargés. Ainsi l'on dit : officier commandant, officier en second, officier de garde sur la rade, officier de quart à la mer, de manœuvre, de signaux. Le premier officier de santé est le chirurgien-major. (*Voy.* ARMÉE NAVALE et COMMISSARIAT DE LA MARINE.)

OFFICIERS DE PORT (*Mar.*). Capitaines et lieutenants qui font la police des ports et des rades. Les officiers de port furent institués le 9 août 1791, et leur organisation définitive date du 10 mai 1807.

OFFICIERS DE SANTÉ. *Voy.* SERVICE DE SANTÉ.

OFFICIERS D'ORDONNANCE. Officiers détachés près d'un général, pour remplir des fonctions analogues à celles d'aide de camp.

OFFICIERS DU POINT D'HONNEUR. Leur création eut lieu par édit du 13 janvier 1771, et ils furent supprimés en 1789. (*Voy.* MARÉCHAL DE FRANCE.)

OFFICIERS MAJORS. Nom que portaient autrefois les majors de place et de régiment.

OFFICIERS MARINIERS (*Mar.*). Se dit des maîtres, contre-maîtres et quartiers-maîtres. Dans la marine, ils sont en quelque sorte ce que les sous-officiers sont dans l'armée de terre. On les tire des matelots; ils ont commencé par être mousses et novices. On distingue ceux de manœuvre de ceux de canonnage, de timonerie et de métiers.

OGER LE DANOIS. Guerrier austrasien dont le vrai nom était *Autcair*. Les romanciers l'ont célébré comme l'un des plus braves paladins de Charlemagne. Il termina sa carrière en se retirant dans l'abbaye de Saint-Faron, à Meaux, où il mourut dans la seconde partie du neuvième siècle.

OHOD. Montagne située près de Médine, en Arabie. Mahomet y fut vaincu, en 625, par Abou-Sofian, chef des Khoraïschites, ennemis mortels du nouveau prophète. La femme d'Abou-Sofian et plusieurs autres frappaient les tambours et animaient les soldats. Après le combat, leur courage se transforma en férocité, et elles se mirent à manger le foie des vaincus.

OIA. Ville de l'Inde. Elle fut assiégée et prise en 1508 par les Portugais. On rapporte qu'un officier, nommé Sylveira, ayant aperçu un Indien qui fuyait avec une femme d'une rare beauté, se mit à leur poursuite. Au moment d'être atteint, l'Indien fit face à ses ennemis pour se défendre, mais engagea en même temps du geste sa compagne à s'échapper. Celle-ci persista à ne le point abandonner. Alors Sylveira, touché de ce dévouement, s'arrêta avec les siens, disant à ceux-ci : « A Dieu ne plaise que mon épée coupe des liens si tendres ! »

OÏAK. Nom que portait un régiment de janissaires chez les Turcs.

OIE (*Mar.*). *Mouiller en patte d'oie,* c'est jeter trois ancres, par un gros temps, de manière que les cordages figurent à peu près une patte d'oie.

OISSEL-SUR-SEINE. Commune de l'arrondissement de Rouen, département de la Seine-Inférieure. Ce lieu était autrefois célèbre comme l'une des principales stations des Normands envahisseurs, lorsque leurs bateaux remontaient la Seine.

OJÉDA (ALPHONSE D'). Navigateur, né à Cuença au quinzième siècle. Il fut de la deuxième expédition de Christophe Colomb, et commanda celle de 1499. Les principaux frais de cette expédition étaient faits par Améric Vespuce et valurent à ce commerçant, qui du reste fit partie du voyage, l'honneur de donner son nom au Nouveau-Monde. Après une suite d'aventures, Ojéda mourut dans un dénûment absolu.

OKTAÏ. Grand khan des Tartares Mongols. Troisième fils de Gengis-Khan, il lui succéda en 1227, conquit le nord de la Chine et l'Arménie, se rendit maître de Moscou, de la Pologne, de la Hongrie, et fut la terreur du monde chrétien. A sa mort, qui eut lieu en 1241, les envahissements des Mongols, s'ils ne cessèrent entièrement, furent du moins suspendus.

OLDENSEL ou **OLDENSAAL.** Petite ville de Hollande. Elle fut prise en 1597 par le prince Maurice, et en 1605 par le marquis de Spinola.

OLÉRON. *Uliarus* et *Olario.* Ile de France, située dans l'Océan, vis-à-vis des embouchures de la Seudre et de la Charente. Conquise par les Anglais, elle leur fut enlevée sous Charles VII; puis, souvent prise et reprise du temps de la Ligue, elle fut enfin fortifiée par Louis XIV. (*Voy.* JUGEMENTS DE LA MER.)

OLIPHANT ou **OLÉPHANT.** Corruption du mot *éléphant.* Petit cor d'ivoire, en forme de trompe d'éléphant, dont se servaient les preux de l'époque de Charlemagne. « Et quand eut le preux chevalier donné d'estoc et de taille et jetté, drus comme gerbes, en leur sang, tous ceux de la troupe des assaillants, il donna de son *oléphant,* non pour appeler secours, il n'en eût point demandé, mais pour que des siens on vînt relever son corps qui gîsait et n'attendait que la venue d'iceux pour rendre en Dieu son âme. » (*Roman de chevalerie.*)



Oliphant
(d'après le musée de Copenhague).

OLIVA (FORT D'). Dans la province de Badajoz, en Espagne. Ce port fut emporté d'assaut par les Français, le 1er juin 1811.

OLIVENÇA. Ville forte de la province de Badajoz, en Espagne. Les Français la prirent en 1811,



OLIVIERS (Bois des). Algérie. Les Français y combattirent les Arabes, le 30 mai 1840.

OLKIRKEN. Le roi de Prusse, Frédéric II, fut défait en cet endroit, par les Autrichiens, en 1758.

OLMEDO. Ville de la province de Valladolid, en Espagne. Deux sanglantes batailles y furent livrées en 1446 et 1467.

OLMUTZ. *Eburum.* Ville forte de la Moravie, empire d'Autriche, située sur la March. Elle fut prise par les Suédois en 1642; par les Prussiens en 1648; et vainement assiégée par eux en 1758.

OLOFFÉE (*Mar.*). Mouvement en vertu duquel un bâtiment, faisant route, présente plus au vent qu'il ne le faisait auparavant.

OLONNAIS (J.-David Nau, dit l'). Fameux flibustier, né aux Sables-d'Olonne dans le dix-septième siècle. Il avait réuni dans l'île de la Tortue, l'une des Antilles, de nombreux aventuriers, et, avec eux, il resta la terreur des Espagnols, jusqu'au jour où les cannibales le prirent et le mangèrent.

OLONNE. Bourg du département de la Vendée. C'était jadis une ville forte qui fut prise et ruinée, en 1570, par La Noue, chef des calvinistes.

OLONNE (*Mar.*). Espèce de toile forte qu'on fabrique en Bretagne et dont on fait des voiles pour les vaisseaux.

OLORON. *Iluro.* Ville située sur le gave de même nom, dans le département des Basses-Pyrénées. Elle fut saccagée en 1632 par les Sarrasins, et plus tard par les Normands.

OLYMPE. Mont qui marquait la frontière de la Thessalie et de la Macédoine. Les anciens Grecs en faisaient le séjour des dieux de leur mythologie. C'est aujourd'hui le mont *Lacha.* Il ne faut pas le confondre avec un mont du même nom en Asie, sur les confins de la Phrygie et de la Mésie: ce dernier est aujourd'hui le *Kechich-Dagh,* mont du Moine. L'an 189 av. J.-C., les Romains défirent, au pied de l'Olympe grec, un corps considérable de Gallo-Grecs qui avait porté le ravage dans la contrée.

OLYMPUS. Aujourd'hui *Porto-Venetico.* Ville de l'ancienne Lycie, sur la mer Intérieure. Elle fut détruite par le proconsul Servilius Isauricus, l'an 78 av. J.-C.

OLYNTHUS. Aujourd'hui *Hagios-Mamas.* Ville de la Macédoine, sur le golfe Toronaïque. Philippe la prit et la détruisit l'an 348 av. J.-C. Ce prince avait acheté la trahison de deux habitants de la cité, nommés Euthycrate et Lasthène. Comme ils vinrent se plaindre à lui du mépris et des insultes auxquels ils se trouvaient en butte, il leur répondit : « Eh quoi ! faites-vous attention à ce que disent des gens habitués à nommer chaque chose par son nom ? »

ONAGRE. *Onager.* Sorte de baliste dont l'un des bras du levier était creusé en cuiller, ce qui permettait de lancer un projectile au lieu d'un trait. « Son usage, dit Végèce, est de jeter des pierres; et, selon qu'il est grand et que ses cordes de nerfs sont grosses, il pousse des corps plus ou moins pesants, mais avec une violence comparable à celle de la foudre. » — Ammien Marcellin nous apprend qu'on avait donné à cette machine le nom de l'onagre, âne sauvage, en souvenir de ce que cet animal, poursuivi par les chasseurs, projette contre eux, de ses pieds de derrière, les cailloux qu'il rencontre dans sa fuite. (*Voy.* Catapulte, Légion.)

ONCRE (*Mar.*). Sorte de petit navire.

ONEILLE ou **ONEGLIA.** Ville de la province de Nice. Elle est située sur le golfe de Gênes. Les Français la prirent en 1792 et 1794.

ONGLET (*Mar.*). Coupe et assemblage de deux pièces de bois qui se touchent par deux angles aigus.

ONOGURE. Ville de la Lazique, près de laquelle, l'an 554, les Romains, qui en formaient le siége avec 50 000 hommes, furent défaits par un corps de Perses qui ne s'élevait qu'à 3 000 combattants.

ONOMARQUE. Général phocéen. Dans la guerre sacrée, il commanda avec son frère Philomèle, et puis seul l'an 353 av. J.-C. Il réduisit Thronium, Amphisse et les villes principales de la Doride, et envahit la Béotie. Plus tard, Philippe, d'abord vaincu deux fois par lui en Thessalie, fut vainqueur à son tour près de Phères, prit Onomarque et le fit mourir sur la croix.

ONOSANDER. Il vivait sous le règne de Claude, dans le premier siècle de l'ère chrétienne. Il a laissé un livre intitulé : *Stratégikos logos* ou *Discours sur la Stratégie,* que l'empereur grec Léon et, parmi les modernes, le maréchal de Saxe ont fort estimé.

OPIMES. *Voy.* Dépouilles opimes.

OPINATEUR. Se disait, chez les Romains, de ceux qui fournissaient l'armée de pain, de vin et de fourrage.

OPORTO. *Voy.* Porto.

OPPENHEIM. *Bonconica.* Ville située sur le Rhin, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt. Elle souffrit beaucoup durant la guerre de Trente ans, et fut prise par les Suédois en 1631; prise et reprise par les Français et les Prussiens en 1689, 1792 et 1794. Les Prussiens y traversèrent le Rhin, pour pénétrer en France, en 1814.

OPPOSÉ (*Mar.*). Se dit de deux navires qui font une route opposée, ou qui courent à bord opposé.

OPTION. *Optio, optiones.* Officier adjoint au décurion de cavalerie, dans la milice romaine.

ORA (*Mar.*). Sorte de câble que, dans la marine romaine, on lançait de l'arrière pour attacher le navire au rivage, tandis que l'ancre et son câble maintenaient l'avant tourné vers la haute mer.

ORAN. *Portus Magnus.* Ville maritime et chef-lieu de la province de même nom, en Algérie. Fondée par les Maures expulsés d'Espagne, elle

leur fut prise, en 1505, par le cardinal Ximenès et Pierre de Navarre, mais ils la reconquirent en 1708, puis la perdirent derechef en 1732, vaincus par les Espagnols. Enfin, les Français l'occupèrent le 10 décembre 1830. — Oran, chef-lieu administratif de la province de ce nom, est le chef-lieu de la 2e division du 7e corps d'armée, comprenant les trois divisions militaires de l'Algérie. — La marine y est représentée par un directeur des mouvements du port et par un aide-commissaire.

ORANG-BAHÉ (*Mar.*). Bateau de plaisance des Javanais. Ce genre d'embarcation va à la voile et à l'aviron.

ORANGE (Philibert de Challon, prince d'). Grand capitaine, né au château de Nozeroy, en 1502, mort en 1530. Dépouillé de sa principauté par François Ier, à qui il refusait l'hommage, il entra au service de Charles-Quint. Les Français le prirent en 1525, et il ne recouvra sa liberté qu'après le traité de Madrid, en 1527. Il était avec le connétable de Bourbon au siége de Rome, et prit après lui le commandement. Maître du château Saint-Ange, il imposa au pape les plus dures conditions. Nommé vice-roi de Naples, il souilla son nom par des actes de cruauté envers les Français, qu'il chassa de cette ville. Chargé de conduire l'armée impériale en Toscane, il fut tué au siége de Florence.

ORANGE (Maurice de Nassau, prince d'). Fils aîné de Guillaume de Nassau, dit *le Taciturne*. Né en 1567, mort en 1625. Créé successivement: président du conseil d'État de l'Union des Pays-Bas en 1584, au moment de la mort de son père; capitaine général et amiral des provinces de Hollande et de Zélande, en 1586; de Gueldre, d'Utrecht, d'Over-Yssel, en 1589 et 1590. Il fit avec éclat les campagnes de 1590 à 1592; remporta la victoire de Turnhout en 1597, de Nieuport en 1600. Comblé d'honneurs, au point culminant de la puissance, ne pouvant plus supporter aucun contrôle, il poussa l'ingratitude envers les instruments de sa grandeur, jusqu'à les proscrire et les envoyer à l'échafaud, et parmi ses victimes il plaça l'illustre Barneveldt, le point de départ de tous ses succès. Maurice fut l'une des grandes physionomies militaires de son temps, mais il fut à peu près égalé par son frère Henri-Frédéric de Nassau.



Le prince d'Orange (*d'après Mierevelt*).

ORANGE. *Arausio.* Ville située près de l'Aygues, dans le département de Vaucluse. Elle est célèbre par la victoire des Teutons sur Manilius et Cépion, l'an 105 av. J.-C. Elle fut prise ensuite par les Visigoths, les Bourguignons et les Francs; elle eut beaucoup à souffrir durant les guerres de religion, et lorsque son dernier prince mourut, en 1702, Louis XIV s'empara de cette ville, qui depuis est restée unie à la France.

ORBÈGUE. Rivière du territoire d'Astorga, en Espagne. En 456, Théodoric, roi des Visigoths, défit sur ses bords l'armée des Suèves, commandée par leur roi, Réchiaire. Celui-ci était beau-frère de Théodoric, qui ne lui fit pas moins trancher la tête, lorsqu'on le lui amena prisonnier.

ORCHA. Ville située sur le Dnieper, dans le gouvernement de Mohilev, Russie d'Europe. Le czar Wasili IV y fut défait par les Polonais en 1514.

ORCHIMONT. Village du Luxembourg, en Belgique. On y voit les restes d'un château fort qui fut pris et rasé par les Français, commandés par le maréchal de Châtillon, en 1636.

ORCHOMÈNE. Aujourd'hui *Kalpaki.* Ville de l'ancienne Béotie. Sylla défit en cet endroit, l'an 86 av. J.-C., l'armée que Mithridate avait envoyée contre les Romains.

ORCYNIUM (Bataille d'). Eumène y fut vaincu par Antigone, l'an 321 av. J.-C.

ORDENER (Michel). Général de division et sénateur, né à Huningue (Haut-Rhin), mort à Paris en 1862. Sorti sous-lieutenant de dragons de l'École militaire en 1803, lieutenant et aide de camp de son père en 1805, décoré en 1806, aide de camp du général Duroc à Iéna, Eylau, Friedland, blessé d'un coup de sabre à cette dernière bataille. Capitaine en 1807, il sert à l'armée d'Espagne. — En 1809, il revient en Allemagne chef d'escadrons et aide de camp de Duroc. — En Russie, en 1812, blessé de trois coups de lance à la défense de Polotsk; blessé d'un coup de feu à la bataille de la Bérésina, où avec deux escadrons de cuirassiers il fit rendre les armes à 6 000 Russes. Après cette action d'éclat, il prend le commandement du 30e dragons, dont il venait d'être nommé colonel dix jours auparavant. — En 1813, avec ce régiment, à la bataille de Dresde, il enlève huit pièces de canon et fait prisonniers 5 000 Autrichiens. Sous les murs de Paris il est blessé d'un coup de baïonnette à la main et contusionné par un boulet à la cuisse. — Aux cent-jours il commande le 1er cuirassiers, dont il conduit les charges héroïques sur le plateau de Mont-Saint-Jean. La première charge le mit en possession de vingt pièces de canon qu'il fit enclouer. Blessé d'un coup de feu au cou. — La première restauration l'avait nommé chevalier de Saint-Louis, la seconde le laissa en non-activité. La révolution de juillet lui rendit le 1er cuirassiers. Maréchal de camp en 1831, lieutenant général en 1846. L'Empereur l'appela au sénat en 1852. Il avait été nommé officier de la

Légion d'honneur en 1813, il fut commandeur en 1836, grand officier en 1848.

ORDINAIRE. Du lat. *ordinarius*, fait de *ordo*, ordre. Ce mot s'emploie pour désigner la nourriture journalière du soldat. Les fonds de l'ordinaire sont destinés à l'assurer, concurremment avec la ration de pain fournie par l'État. Longtemps le mode d'administration suivi pour ce service donna lieu à de nombreuses réclamations. C'est dans le but de faire disparaître les irrégularités, les abus qui se propageaient, qu'un décret de 1861 a réglé que l'achat, la réception, la distribution des aliments et des objets à la charge de l'ordinaire, seraient assurés désormais, dans chaque régiment, par les soins d'une commission spéciale, nommée par le colonel et composée d'un chef de bataillon ou d'escadrons, de quatre capitaines de compagnie, d'un lieutenant faisant fonctions d'officier comptable, avec voix consultative, et que cette commission serait assistée de deux sous-officiers. Ce système, substitué à l'ancien, est un véritable bienfait pour le soldat.

ORDONNANCE. Messager militaire à cheval, mis à la disposition d'un général pour porter ses dépêches.

ORDONNATEUR (*Mar.*). Titre que l'on donnait autrefois aux chefs d'administration de la marine et aux officiers qui étaient chefs maritimes dans les ports secondaires.

ORDRE. Du lat. *ordo*. On appelle *ordre de marche*, *ordre de bataille*, la disposition d'après laquelle une armée se range pour marcher ou pour combattre. *Marcher en ordre de bataille*, se dit des troupes lorsqu'elles marchent en gardant les rangs et les intervalles qu'elles devraient avoir au moment du combat. Par *ordre mince*, on entend la disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur un front très-étendu, avec très-peu de profondeur; l'*ordre profond* est la disposition où la troupe offre une grande profondeur; et l'*ordre oblique* est la disposition d'après laquelle un corps de troupes engage le combat par une de ses ailes, en refusant l'autre à l'ennemi.

ORDRE (*Mar.*). Arrangement de vaisseaux ou autres bâtiments réunis en armée ou en convoi, et placés sous un même commandement supérieur.

ORDRE COMPOSÉ (*Mar.*). On nomme ainsi, en tactique navale, l'ordre qui consiste en deux ou plusieurs lignes, sur lesquelles se rangent les bâtiments d'une armée navale. Tels sont, entre autres, l'ordre de retraite ou de chasse, l'ordre de marche sur deux ou trois colonnes, etc.

ORDRE SIMPLE (*Mar.*). Se dit, en tactique navale, de la disposition des vaisseaux d'une armée sur une seule ligne.

ORDRES MILITAIRES. Le plus ancien de ces ordres dont l'histoire fasse mention est celui qu'institua Sésostris, roi d'Égypte, vers l'an 1710 av. J.-C., pour récompenser la valeur de ses soldats. Depuis, nous trouvons chez les Grecs le *nicélérion* (νικητήριον), signifiant prix de la victoire, de νικητήρ (nicètèr), vainqueur, et, chez les Romains, les *phaleræ* et le *torques*, sortes diverses de colliers.

Depuis lors, et surtout dans les temps modernes, ce genre d'institution s'est multiplié à l'infini.

Nous relevons ci-après, alphabétiquement, les principaux ordres militaires des temps intermédiaires, dont plusieurs ont cessé d'exister, et les ordres des temps actuels. Nous indiquons d'abord les ordres français, ensuite les ordres étrangers, en distinguant, parmi ces derniers, ceux que les citoyens français sont autorisés à porter.

Ordres français.

BETHLÉEM (DE).

Institué, dans la chrétienté, en 1459, lors des luttes soutenues pour s'opposer aux Turcs. La principale demeure des chevaliers de Bethléem, qui comptaient nombre de Français croisés, était à Lemnos.

CHARDON (DU).

Créé par Louis II, duc de Bourbon, en 1270.

CHIEN (DU).

Établi en 1102, par Bouchard de Montmorency, lorsqu'il vint rendre foi et hommage à Philippe Ier. L'insigne de l'ordre consistait en un collier sur lequel était gravé un chien, comme emblème de la fidélité qui devait être gardée au roi.

COSTE DE GENESTE (DE LA).

Institué par saint Louis, en 1234.

COURONNE DE FER (DE LA).

Ancien ordre du royaume Lombard-Vénitien, réorganisé par Napoléon, le 5 juin 1805, pour le royaume d'Italie. La couronne était de fer, l'aigle et l'anneau d'argent, le ruban jaune liséré de vert.


Ordre de la Couronne de fer.

Nous ne mentionnons ici cet ordre, qui resta ordre étranger, et que nous retrouverons dans les ordres des puissances étrangères, qu'au titre de la réunion, sur la tête de Napoléon Ier, de la couronne d'Italie à la couronne de l'empire français.

L'empereur était grand maître de l'ordre, et il y avait, en 1813, seize grands dignitaires étrangers, quinze grands dignitaires et trente et un commandeurs français.

COURONNE ROYALE (DE LA).

Institué par Charlemagne, en 802.

CROISSANT (DU).

Fondé par René d'Anjou, en 1448.

Écu d'or (De l').
Institué par Louis II, duc de Bourbon, en 1303.

Épi (De l').
Établi, vers 1445, par François Ier, duc de Bretagne.

Étoile (De l').
Créé au mois d'août 1022, par le roi Robert, et rétabli par le roi Jean, en 1352.

Genette (De la).
Institué par Charles-Martel, en 726, après sa victoire sur Abdérame, à la suite de laquelle on avait recueilli, comme butin, beaucoup de fourrures de genette.

Hermine (De l').
Institué en Bretagne, par Jean IV, en 1381.

Légion d'honneur (De la).
Fondé par Napoléon, premier consul, par la loi du 19 mai 1802, en exécution de l'article 87 de la constitution, concernant les récompenses militaires, et pour récompenser aussi les vertus et les services civils.



Ordre de la Légion d'honneur.

Dans l'organisation primitive, la Légion d'honneur était formée d'un grand conseil d'administration et de seize cohortes répondant à seize divisions de la France.

Les grades étaient alors ceux de *légionnaire*, *officier*, *commandant* et *grand officier*; la légion ne devait se composerque de 6412 membres; et chaque cohorte devait comprendre 7 grands officiers, 20 commandants, 30 officiers et 350 légionnaires.

On exigeait, à cette époque, pour être admis dans la Légion, vingt-cinq ans de services civils ou militaires, sauf les actions d'éclat et les cas exceptionnels.

Dans la suite, ces conditions ont été successivement modifiées, les nombres primitifs ont été dépassés, et les différents grades sont devenus ceux de *chevalier*, *officier*, *commandeur*, *grand officier* et *grand-croix*.

En 1813, dans l'année qui précéda la chute de l'empire, le grand conseil de l'ordre était composé de l'Empereur, *chef de la Légion*, président; du comte de Lacépède, *grand chancelier*; du comte Dejean, *grand trésorier*. Les grades de l'ordre étaient: 1° *grand aigle*, dont le roi de Rome était le premier; il y avait alors 65 Français et 59 étrangers, la plupart couronnés, décorés du grand aigle; 2° *grands officiers*, 164 Français et 4 étrangers; 3° *commandants*, 545; 4° *officiers*; 5° *chevaliers*.

L'aigle de la décoration en argent pour les chevaliers s'appelait alors l'*aigle d'argent*, et la décoration en or pour les grades au-dessus de chevalier s'appelait l'*aigle d'or*.

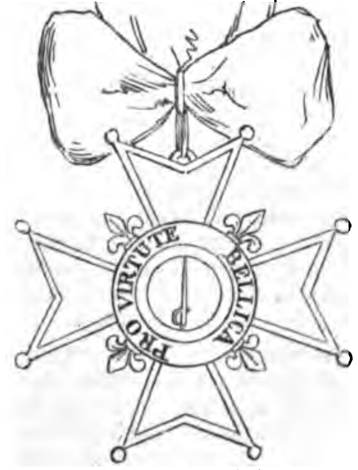
Le relevé suivant fait connaître par aperçu dans quelles proportions ont été multipliées les admissions dans l'ordre, après le règne de Napoléon Ier, l'armée non comprise :

	Chute de l'empire.	Année 1863
S.-préfets et Conseill. de préfect.	24	259
Agents divers des finances.....	11	219
Préfecture de police..........	0	48
Médecins de Paris............	21	328
Banquiers et agents de change.	1	46
Avoués et notaires...........	0	54

Lis (Du).
Renouvelé à plusieurs époques.

Magdeleine (De la).
Institué par Louis XIII, en 1614.

Mérite militaire (Du).
Fondé par Louis XV, en 1759, en faveur des officiers protestants qui, à cause de la religion qu'ils professaient, ne pouvaient être admis à recevoir la croix de Saint-Louis. Le



Ordre du mérite militaire.

ruban était bleu foncé. La croix portait l'effigie de Louis XV; la légende était : *Pro virtute bellicà*, autour d'une épée en pal.

Notre-Dame du Mont-Carmel (De).
Établi par Henri IV en 1608; supprimé en 1790.

Réunion (De la).
Créé par décret impérial du 18 octobre 1811, « destiné à récompenser les services rendus

« dans l'exercice des fonctions judiciaires ou ad-
« ministratives et dans la carrière des armes. »



Ordre de la Réunion.

Il était composé de 200 grands-croix, 1 000 commandants et 10000 chevaliers.

Saint-Esprit (Du).

Créé par Henri III, en 1599, en mémoire des bienfaits signalés qu'il avait reçus du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte. Ce jour était l'anniversaire de sa naissance, de son élection au trône de Pologne et de son avénement au trône de France. Le nombre des chevaliers fut fixé à 100, qui devaient avoir été nommés auparavant à l'ordre de Saint-Michel. Le souverain, chef et grand maître, avait seul le droit de recevoir les chevaliers. L'insigne fut un collier composé alternativement de la lettre H, d'une fleur de lis d'où sortaient des flammes émaillées couleur de feu, et d'un trophée d'armes. A ce collier pendait une croix d'or émaillée de blanc, avec une fleur de lis d'or dans chacun des angles, et, dans le milieu, d'un côté une colombe, et de l'autre côté l'image de saint Michel. Le titulaire devait appartenir à la religion catholique, être gentilhomme de nom et d'armes de trois races paternelles pour le moins.

Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte (De).

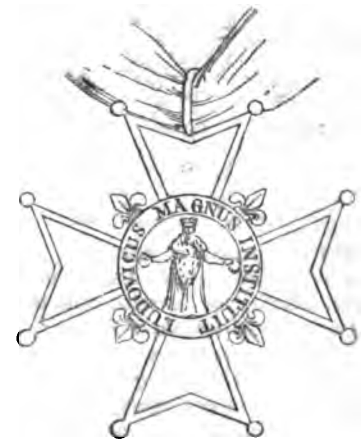
Créé par Gérard, en 1104. (Voir le mot Malte, où nous avons donné les principaux détails.) La croix de l'ordre est d'or émaillé de blanc; elle a quatre branches et huit pointes et une fleur de lis dans les angles des branches. — Ceux des chevaliers qui sont mariés sont appelés demi-croix, et portent la décoration à trois branches seulement.

Saint-Lazare (Ordre militaire et hospitalier de).

Établi en Terre Sainte par les croisés, vers l'an 1119, confirmé en 1215 par le pape Alexandre IV, qui lui donna la règle de Saint-Augustin. Il s'unit, en 1572, à l'ordre de Saint-Maurice de Savoie, et se confondit, en France, avec l'ordre du Mont-Carmel, en 1608. Il se composait d'environ 650 chevaliers, qui pouvaient se marier et posséder bénéfice. Ils faisaient preuve de trois générations de noblesse. La croix est d'or, à quatre branches et huit pointes, émaillée d'amarante, avec l'image de la Vierge environnée de rayons d'or; l'autre côté, émaillé de sinople, porte l'image de saint Lazare; les angles de la croix sont cantonnés d'une fleur de lis d'or. Le ruban est de couleur amarante, et se porte au col ou en écharpe. — Au siècle dernier, quatre de ces croix étaient annuellement accordées aux quatre élèves de l'École militaire qui avaient obtenu le prix de capacité; ces élèves jouissaient en outre d'une pension jusqu'à ce qu'ils atteignissent le grade de capitaine.

Saint-Louis (De).

Créé par Louis XIV, le 10 mai 1693, et confirmé par Louis XV en 1719. L'ordre comptait 8 grands-croix et 24 commandeurs; le nombre des chevaliers n'était point limité. Il fallait être catholique, avoir dix ans de service en qualité d'officier de terre ou de mer. L'insigne est une croix d'or à quatre branches et huit pointes, émaillée de blanc, avec des fleurs de lis d'or dans les angles; au milieu est un cercle dans lequel est, d'un côté, l'image de saint Louis, et, de l'autre, une épée dont la pointe s'engage dans une branche de laurier, avec cette légende : *Bellicæ virtutis præmium* : « Prix de la bravoure militaire. » Le ruban, couleur de feu, se porte à la boutonnière pour



Ordre de Saint-Louis.

les chevaliers. Les grands-croix portent la croix à un large ruban couleur de feu en écharpe, et une croix en broderie d'or sur l'habit. Les commandeurs ont l'écharpe, mais non la croix brodée.—Quelques commandeurs avaient 4000 francs de pension, d'autres 3 000. Nombre de simples chevaliers avaient des pensions moins considérables. — Cet ordre, rétabli par la Restauration, en 1814, n'a, depuis, été supprimé par aucune loi.

SAINT-MICHEL (DE).

Fondé à Amboise, par Louis XI, le 1[er] août 1469. L'ordre devait se composer de 30 chevaliers seulement. Louis XI en créa 15, et le chiffre maximum ne fut point atteint sous son règne. L'insigne était un collier d'or à coquilles entrelacées l'une à l'autre et posés sur une chaînette d'or, d'où pendait une médaille à l'effigie de saint Michel; ce collier faisait retour à l'ordre à la mort du titulaire. — Trop prodigué sans preuve suffisante de services et de naissance sous les rois suivants, l'ordre perdit de son éclat. Louis XIV essaya de le relever en réduisant le nombre des membres à 100, en exigeant preuve de noblesse au moins de deux races, dix ans ans de service dans les hauts grades de l'armée ou de la magistrature. L'insigne ordinaire fut dès lors une croix d'or, à huit pointes émaillées de blanc, cantonnée de quatre fleurs de lis, chargée en cœur d'une médaille représentant saint Michel foulant le dragon. La croix était attachée à un grand ruban noir porté en écharpe. Le grand collier pour les dignitaires ne subit point de changement. — Cet ordre tomba dans la suite en une telle défaveur, qu'on en vint à l'appeler un *collier à toutes bêtes*.

SAINT-REMI (DE).

Créé par Clovis en 496, le jour de son baptême.

SAINTE-AMPOULE (DE LA).

Son institution est attribuée à Clovis.

TROIS-TOISONS D'OR (DES).

Créé par Napoléon I[er] par lettres patentes du 15 août 1809, cet ordre devait se composer de 100 grands chevaliers, 400 commandeurs et 1 000 chevaliers. Les aigles des régiments qui avaient assisté aux grandes batailles de la grande armée devaient être décorées de cet ordre; une décoration de commandeur devait être donnée à celui des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants de chaque régiment, ayant fait partie de la grande armée, qui avait été désigné comme le plus brave dans le régiment; et une décoration de chevalier de l'ordre devait être donnée au sous-officier ou soldat de chacun de ces régiments qui serait désigné au même titre. Les nominations dans l'ordre devaient avoir lieu chaque année le 15 août. Cependant, en 1813, l'*Almanach impérial* ne contenait que l'empereur grand-maître, le roi de Rome, un grand chancelier et un grand trésorier, sans aucun autre titulaire de l'ordre.

Ordres étrangers (a).

AIGLE BLANC (DE L')........... Pologne.

Cet ordre fut fondé, en 1705, par le roi de Pologne, Auguste de Saxe.

AIGLE DE SAINT-MICHEL (DE L')..... Portugal.

Fondé, en 1171, par Alphonse Henriques, roi de Portugal.

(a) Les ordres étrangers marqués * sont ceux que des citoyens français sont autorisés à porter, en exécution du décret du 10 juin 1853.

AIGLE D'OR (DE L')........... Wurtemberg.

* AIGLE NOIR (DE L')........... Prusse.

* AIGLE ROUGE (DE L')......... Prusse.

* ALBERT LE VALEUREUX (D').... Roy. de Saxe.

* ANNONCIADE (DE L')......... Italie.

AVIS (D')................. Espagne.

Institué en 1147 par Alphonse I[er], et réuni à l'ordre de Calatrava.

* BAIN (DU).................. Angleterre.

Dit aussi ORDRE DES TROIS COURONNES. Fondé par le roi d'Angleterre Henry IV, en 1399. Les chevaliers étaient tenus de prendre un bain (probablement en mémoire du baptême par immersion) avant d'être reçus. Leur nombre était de 42. L'ordre, tombé en désuétude, fut converti sur de nouvelles bases, en 1814, pour récompenser le mérite militaire. C'est la première *décoration* introduite dans les usages anglais; elle se donne au mérite civil et au mérite militaire, mais seulement à la classe des officiers. L'insigne primitif prescrit par Henry IV fut un anneau d'or renfermant trois couronnes royales en champ d'azur, avec la devise : *Tria in unum*. Le cordon était rouge et se portait en écharpe. L'insigne actuel est une croix émaillée, sur laquelle sont réunis : la *rose* d'Angleterre, le *chardon* d'Écosse et la *harpe* d'Irlande.

BANDE (DE LA)................... Espagne.

Établi en 1322 par Alphonse XI, roi de Castille, pour défendre la religion contre les infidèles.

CALATRAVA (DE)................. Espagne.

Vers 1147, Alphonse VIII, roi de Léon et de Castille, avait confié la place de Calatrava, boulevard de l'Andalousie, à la garde des chevaliers du Temple, qui l'occupèrent pendant dix années; mais, effrayés du massacre auquel les Almohades avaient livré Grenade en 1157, ces chevaliers remirent la place à Sanche III, fils et successeur d'Alphonse. Dom Raimond, abbé de Fitero, de l'ordre de Cîteaux, indigné de voir des guerriers armés abandonner ainsi une cause sainte par pusillanimité, députa alors au roi de Castille un religieux de son couvent, Dias de Velasquez, pour réclamer l'honneur de défendre, avec ses moines, Calatrava contre les Maures. Sanche accepta cette offre, et aussitôt une foule d'Espagnols de distinction accoururent pour seconder ces religieux. Le succès le plus complet couronna leur courage et leur dévouement. Afin de perpétuer le souvenir de cet événement, Sanche fit don, en 1158, de Calatrava et de son territoire à ses défenseurs, qui dès lors les tinrent en fief de la couronne. Telle fut l'origine de l'ordre à la fois religieux et militaire de Calatrava. (*Voy.* AVIS.)

* CHARLES III (DE)............... Espagne.

CHAUSSE (DE LA)............... Venétie.

Institué à Venise, vers l'an 1532.

CHEVALIERS DE LA SAINTE-CROIX (DES). Afrique.
Fondé par le premier roi du Congo qui embrassa le christianisme.

CHEVALIERS DE SAINT-HUBERT (DES). Flandre.
Créé par Gérard V, duc de Clèves et de Gueldre.

* CHRIST (DU).................... Brésil.

* CHRIST (DU).................... Portugal.

* CINCINNATUS (DE)............... Amérique.
Il fut institué aux États-Unis en 1783. Il formait une société composée d'officiers de tous grades des armées de terre et de mer. A son origine, cet ordre fut porté à plus de 10000 membres, et son premier grand maître fut le major général Steuben. La décoration consistait en un aigle d'or avec cet exergue: *Cincinnia relinqui ad servandam rempublicam*; au revers: *Virtutis præmium*. Elle se portait sur la poitrine, attachée à un ruban bleu foncé liséré de blanc. Cet ordre, tombé promptement en désuétude, a cela de remarquable qu'il fut fondé dans une république où l'on affectait la plus grande horreur pour toute espèce de distinction.

* CONSTANTINIEN (DE) des Deux-Siciles.. Italie.

* CONSTANTINIEN (DE) de Parme. Italie.

* COURONNE (DE LA).......... Bavière.

* COURONNE (DE LA).......... Wurtemberg.

* COURONNE DE CHÊNE (DE LA).. Pays-Bas.

* COURONNE DE FER (DE LA).... Autriche.
(*Voir* COURONNE DE FER aux Ordres français).

COURONNE DE SAXE (DE LA).. Roy. de Saxe.

* COURONNE ROYALE (DE LA)... Prusse.

* CROISSANT (DU)............ Turquie.

* CROIX D'HONNEUR (DE LA).... Schwarzbourg.

* CRUZEIRO (DU)............. Brésil.

* DANEBORG (DE)............. Danemark.

DEUX ÉPÉES (DES).......... Pologne.
Créé en 1193, dans la Livonie et la Pologne, en faveur des chevaliers qui prenaient les armes pour la défense de la religion.

DEUX-SICILES (DES)............ Naples.

ÉCAILLE (DE L').............. Espagne.
Fondé au treizième siècle.

* ÉLÉPHANT (DE L').............. Danemark.

* ÉPÉE (DE L')..................... Suède.
Créé par Adolphe-Frédéric, roi de Suède, en 1748.

ÉPÉE (DE L')....... Royaume de Jérusalem.
Institué par Gui de Lusignan en 1192.

* ERNEST (D')......... Saxe-Cobourg-Gotha.

* ÉTOILE POLAIRE (DE L')............ Suède.

* FAUCON OU DE LA VIGILANCE (DU). Saxe-Weimar.

* FIDÉLITÉ (DE LA).......... Duché de Bade.

* FRANÇOIS-JOSEPH (DE)...... Autriche.

* FRANÇOIS Ier (DE) des Deux-Siciles.... Italie.

* FRÉDÉRIC (DE).............. Wurtemberg.

GÉRÉON OU GÉRION (DE).
Créé en Palestine par l'empereur d'Allemagne Frédéric Ier (*Barberousse*), vers 1188.

* GUELFES (DES).................. Hanovre.

GUILLAUME (DE)................ Pays-Bas.
Créé en 1815, par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas.

* HENRY LE LION (DE)........... Brunswick.

HERMINE (DE L') de Naples.... Italie.
Institué par Ferdinand en 1464.

* ISABELLE LA CATHOLIQUE (D').... Espagne.

JACQUES DE L'ÉPÉE (DE)........ Espagne.
Institué en 1161, par Ferdinand II, roi de Léon et de Castille.

JARRETIÈRE (DE LA)............ Angleterre.
Ordre militaire institué par le roi d'Angleterre Édouard III, en 1350. Il se compose de 26 chevaliers ou compagnons, tous *pairs et princes*, dont le roi ou la reine d'Angleterre est le grand-maître. — Ils portent à la jambe gauche une jarretière de velours bleu, garnie de perles et de pierres précieuses, avec cette devise brodée : *Honni soit qui mal y pense*. La reine porte l'insigne au bras gauche. — L'ordre est sous la protection de saint Georges, patron titulaire de l'Angleterre; l'assemblée ou chapitre se tient au château de Windsor, dans la chapelle de Saint-Georges.—Les auteurs sont en désaccord sur l'origine de cet ordre. Les uns prétendent que le roi Édouard l'institua en l'honneur de la duchesse de Salisbury, dont la jarretière, étant tombée dans un bal, fut relevée par le roi galant. D'autres veulent que ce soit en mémoire de la victoire remportée à Crécy, le roi ayant, pour signal du combat, déployé sa jarretière. La première version nous semble la plus probable.

* LÉOPOLD (DE).................. Autriche.

* LÉOPOLD (DE).................. Belgique.

LION (DU)..................... Bavière.

* LION DE ZAERINGHEN (DU)........ Bade.

* LION ET DU SOLEIL (DU).......... Perse.

* LION NÉERLANDAIS (DU).......... Pays-Bas.

* LOUIS (DE)............ Hesse grand-ducale.

MARIE-THÉRÈSE (DE)............. Autriche.
Établi en 1757, à l'occasion de la victoire remportée à Chotzemitz, sur les Prussiens.

* MEDJIDIÉ (DU) (l'ordre glorieux), ou décoration du Sultan Abd-ul-Medjid....... Turquie.

* MÉRITE MILITAIRE (DU) de Toscane.. Italie.

MÉRITE MILITAIRE (DU)........... Pologne.
Créé en 1791, par Stanislas-Auguste Poniatowski.

* MÉRITE MILITAIRE (DU)............ Prusse.

MÉRITE MILITAIRE (DU)........ Wurtemberg.

* MÉRITE MILITAIRE (DU) DE MAXIMILIEN-JOSEPH......................... Bavière.

MONT-JOIE (DE)............... Jérusalem.
Créé à Jérusalem, par le pape Alexandre III et confirmé en 1180.

NICÉTÉRION (*Voy.* ce mot).. Grèce ancienne.

* NICHANJ-IFTIKHAR (DU), ou le signe de l'honneur........................ Turquie.
Créé en 1831, par le sultan Mahmoud.

* NOTRE-DAME DE LA CONCEPTION DE LA VILLAVIÇOZA (DE)................... Portugal.

PHALERÆ. Sorte de collier. Décoration des anciens Romains. (*Voy.* TORQUES.)

* PHILIPPE LE MAGNANIME (DE). Hesse gr.-ducale.

* PIE (DE)......................... Rome.

PORTE-GLAIVE (DU)............... Livonie.
Institué en 1204, par Albert d'Apeldern, évêque de Livonie.

PRÉCIEUX SANG (DU) de Mantoue.... Italie.
Fondé en 1659, par Vincent de Gonzagues IV, duc de Mantoue.

* ROSE (DE LA).................... Brésil.

SAINT-ANDRÉ (DE)................ Russie.
Créé par Pierre le Grand, en 1698.

* SAINT-ALEXANDRE-NEWSKY (DE)... Russie.

SAINT-ANTOINE (DE) de Hainaut... Belgique.
Institué en 1382 par le comte Albert de Bavière.

* SAINT-BENOÎT-D'AVIZE (DE)...... Portugal.

SAINT-ESPRIT AU DROIT DÉSIR (DU). Jérusalem.
Fondé par Louis de Tarente, roi de Jérusalem, en 1353. Les chevaliers portaient sur leurs armes et leurs habits cette devise : *Si Dieu plaît.*

* SAINT-ÉTIENNE (DE) DE TOSCANE...... Italie.
Établi en 1560, par le grand-duc Côme Ier.

* SAINT-ÉTIENNE (DE) DE HONGRIE.. Autriche.
Établi en Hongrie, par un bref du pape Benoît XIV.

* SAINT-FERDINAND (DE)........... Espagne.
Créé en 1811, par les Cortès, et confirmé par Charles VII.

* SAINT-FERDINAND ET DU MÉRITE (DE) des Deux-Siciles......................... Italie.

SAINT-GEORGES (DE)........... Allemagne.
Établi vers 1468, par l'empereur Frédéric IV.

SAINT-GEORGES (DE).............. Bavière.

SAINT-GEORGES (DE).............. Russie.
Établi par Catherine II, en 1769.

* SAINT-GEORGES DE LA RÉUNION (DE) DES DEUX-SICILES........................ Italie.

* SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND (DE)..... Rome.

* SAINT-HENRI (DE)...... Royaume de Saxe.
Créé en 1736, par Auguste III, électeur de Saxe et de Pologne.

SAINT-HUBERT (DE)............... Bavière.
Institué en 1473, par le duc Gérard V, et placé sous le patronage de Saint-Hubert, évêque de Liége.

* SAINT-JACQUES DE L'ÉPÉE (DE)..... Portugal.
Fondé, vers 1170, pour s'opposer à l'invasion des Maures.

* SAINT-JANVIER (DE) des Deux-Siciles... Italie.

* SAINT-JOSEPH (DE) de Toscane........ Italie.

SAINT-JOSEPH (DE)............ Wurzbourg.

SAINT-LÉOPOLD (DE)........... Autriche.

* SAINT-LOUIS (DE) de Parme.... Italie.

* SAINT-MARIN (DE)..... Rép. de Saint-Marin.

* SAINT-MICHEL (ÉQUESTRE DE)...... Bavière.

* SAINT-OLAF DE NORVÉGE. Suède et Norvége.

SAINT-SAUVEUR DE MONTREUIL (DE). Espagne.
Établi, vers l'an 1120, par Clément VIII, roi d'Aragon et de Castille.

SAINT-SÉPULCRE (DU)............ Jérusalem.
Fondé par Baudouin, roi de Jérusalem, en 1103.

* SAINT-STANISLAS (DE)............ Pologne.
Créé par le roi de Pologne, Stanislas-Auguste, en 1765.

* SAINT-STANISLAS (DE)............ Russie.

* SAINT-SYLVESTRE (DE)............ Rome.

* SAINTE-ANNE (DE)................ Russie.

SAINTE-CATHERINE DU MONT SINAÏ (DE).
Créé en 1063, pour veiller à la sûreté des pèlerins qui venaient visiter le tombeau de la sainte.

* SAINTS-MAURICE ET LAZARE (DES) DE SAVOIE........................... Italie.
Institué par Amédée, duc de Savoie, en 1416.

* SAUVEUR (DU).................. Grèce.

* SAVOIE (MILITAIRE DE).......... Italie.

* SÉRAPHINS (DES)................ Suède.

SOLEIL (DU) ou DU LION ET DU SOLEIL. Perse.

* TOISON D'OR (DE LA)............. Espagne.
Créé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1429. Dans le principe, le nombre des chevaliers ne devait être que de 31; Charles-Quint le porta à 51. Dans la suite il est devenu illimité. — L'insigne est une toison d'or suspendue à un collier composé de *fusils* (briquets) en forme de B, pour Bourgogne, et de pierres à feu et cailloux étincelants de feux, avec ces mots : *Ante ferit quam flamma micet* : « Il frappe avant que l'étincelle brille ; » et pour devise : *Pretium non vile laborum* : « Noble prix des travaux. » En dehors des cérémonies, la toison se porte au cou avec un ruban couleur de feu. La grande maîtrise de l'ordre fut réunie à l'Espagne avec la succession de Bourgogne. Lorsque mourut Charles II, Philippe V, son héritier déclaré par testament, et l'archiduc d'Autriche Charles, prirent l'un et l'autre la qualité de grand maître de l'ordre, comme l'un et l'autre prirent les titres de roi d'Espagen

et de duc de Bourgogne. Tout en renonçant aux Pays-Bas, Philippe V conserva le titre de grand maître de la Toison d'or; et lorsque l'archiduc, devenu l'empereur Charles VII, renonça à la monarchie espagnole, il n'en continua pas moins de se regarder comme chef de cet ordre en sa qualité de souverain des Pays-Bas. Il y a donc eu depuis le commencement du dix-huitième siècle deux ordres de la Toison d'or : l'ordre espagnol et l'ordre autrichien.

TORQUES, Collier proprement dit. Décoration des anciens Romains. (*Voy.* PHALERÆ.)

* TOUR ET L'ÉPÉE (DE LA).......... Portugal.

* WASA (DE).................... Suède.

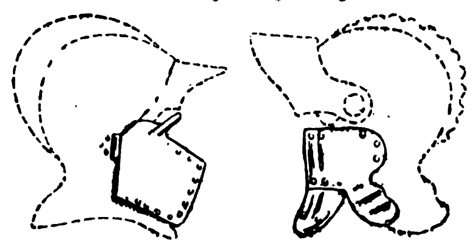
ORDUM (*Pêche*). Se dit d'une certaine longueur de lignes montées sur des cordes.

OREILLARD. Espèce de lance ou de hallebarde, dont on se servait au moyen âge.

OREILLE (*Mar.*). Du lat. *auris*. On appelle *oreille d'une ancre*, la partie saillante et large de chaque patte. Donner de *l'oreille à une pièce de bois* ou *à un bordage*, c'est les conformer de manière que sur leur longueur, plusieurs parties se trouvent dans des places différentes et diversement inclinées. Les *taquets à oreilles* sont les taquets à double tête fixés dans la muraille d'un bâtiment, pour y tourner les écoutes de basses voiles. On donne le nom d'*oreille de lièvre* à la disposition des voiles de certains petits canots dans l'allure vent-arrière, disposition qui, de loin, fait effectivement ressembler ces voiles à une paire d'oreilles de lièvre.

OREILLER (*Mar.*). Pièce de bois qui croise les deux varangues opposées de la membrure d'un bâtiment, afin de les fortifier.

OREILLON ou **OREILLÈRE.** Partie du casque qui couvrait l'oreille ou qui se prolongeait en mentonnière.



Oreillons
(*d'après le Musée d'artillerie*).

— On appelait *oreillon de cubitière* la rosette de métal qui garnissait extérieurement le coude d'un brassard.

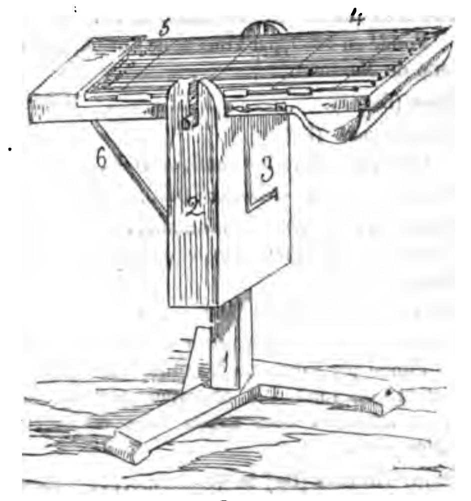
O'REILLY (ALEX.). Général, né en Irlande en 1735, mort en 1794. Du service de la France, pendant la guerre de Sept ans, il passa au service de l'Espagne. Lors d'une émeute à Madrid, en 1766, il sauva la vie de Charles III, qui le prit en grande faveur. Il fut chargé de recevoir possession de la Louisiane cédée à l'Espagne par la France. En 1774, il échoua dans une expédition dirigée contre Alger.

OREL ou **ORLOW.** Ville située sur l'Oka et l'Orlik, dans le gouvernement d'Orel, Russie d'Europe. Elle fut presque entièrement détruite, au dix-septième siècle, par les Lithuaniens, et plusieurs fois saccagée ensuite par les Polonais et les Tartares de Crimée.

ORGANEAU (*Mar.*). Gros anneau qui tient à l'ancre, et dans lequel est passé et attaché le câble. (*Voy.* ANCRE.)

ORGUE. Du grec ὄργανον (organon), instrument. Sorte de herse avec laquelle on ferme les portes d'une ville attaquée, et qui diffère de la herse ordinaire, en ce qu'elle est composée de plusieurs grosses pièces de bois détachées l'une de l'autre et tombant d'en haut séparément.

Le même nom désignait autrefois une arme dont on faisait aussi usage pour la défense des



Orgue
(*d'après Surirey de Saint-Remy*).

1. Arbre ou pivot.
2. Corps d'affût.
3. Boîte aux munitions.
4. Canons disposés en orgue.
5. Lumière communiquant à tous les canons.
6. Fourchette levant ou abaissant l'orgue.

places assiégées, et qui consistait en un assemblage de plusieurs canons de mousquets dont les lumières communiquaient entre elles.

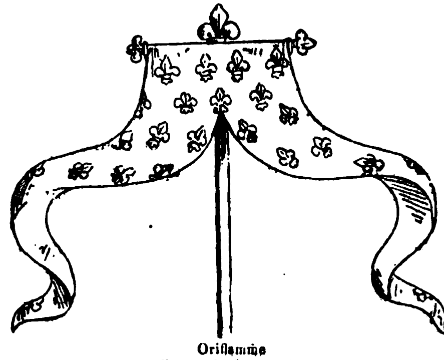
ORGUE (*Mar.*). Tube en plomb par lequel l'eau se dirige du dalot (grand trou incliné qui déverse à la mer) d'un pont supérieur au dalot d'un pont inférieur.

ORGUES. *Voy.* RIBAUDEQUIN.

ORIENTÉ, ORIENTER (*Mar.*). On appelle *voile bien orientée* celle qui est bien tendue et dont la position est convenablement choisie. — *Orienter* se dit de l'action de disposer les voiles, de les tendre et de les présenter convenablement au vent qui souffle. Se dit aussi en parlant du bâtiment lui-même.

ORIFLAMME ou **AURIFLAMME.** Du lat. *aurum*, or, et *flamma*, flamme. Bannière qui, sous les anciens rois de France, était portée pendant la guerre à la tête des armées, puis déposée à la paix dans l'église de Saint-Denis. Suivant la tra-

dition, cette bannière avait été donnée par Dieu à Clovis, et on la gardait à Saint-Denis, parce que le patron de cette abbaye était aussi celui de la France. Les auteurs ne se sont pas tous accordés dans la description qu'ils ont donnée de la célèbre enseigne. Selon André Duchesne, l'oriflamme était de vermeil toute semée de fleurs de lis d'or. D'après Guillaume Guiart, elle était pourpre et sans aucune figure. Un ancien inventaire de Saint-Denis rapporte que c'était un étendard d'un sandal fort épais, fendu par le milieu en forme de gonfanon, très-caduc et enveloppé d'un couvert de cuivre doré, avec un fer aigu au bout. Enfin, un auteur moderne dit que c'était un étendard de taffetas rouge à trois pointes garnies de houppes vertes sans franges d'or, et suspendu à une lance de bois doré ou de bois blanchi. Le P. Daniel, d'après lequel nous représentons l'oriflamme, la fait bleue, parsemée de fleurs de lis en or, et seulement à deux pointes très-allongées. Quoi



Oriflamme
(d'après le P. Daniel).

qu'il en soit à ce sujet, ce qui demeure authentique, c'est que, lorsqu'une grande guerre était déclarée, le roi, avant son départ, et après avoir communié à Notre-Dame, allait recevoir l'oriflamme des mains de l'abbé de Saint-Denis. Après la messe et la bénédiction, le monarque remettait la bannière consacrée au comte de Vexin qui, d'après la tradition, avait seul le privilége de la porter à la guerre, et qui prêtait le serment de la défendre au péril de sa vie et de la rendre à l'église. Cependant, on lit, dans Dom Millet, qu'à la bataille de Rosbec, sous Charles VI, le chevalier de Villiers portait l'oriflamme. « Au commencement de la bataille, dit cet auteur, il faisait un tel brouillard que les combattants avaient peine à se reconnaître, et les Français s'entre-tuaient par méprise; mais le chevalier de Villiers, ajoute-t-il, s'étant pris à élever très-haut l'oriflamme et à l'agiter dans l'air, le brouillard se dissipa comme par enchantement. » Suivant l'opinion générale, l'oriflamme aurait tout à fait disparu sous Philippe de Valois, durant la guerre de Flandre; mais on vient de voir qu'on la portait encore sous Charles VI. La popularité de cette bannière était restée telle jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, qu'en dépit des idées de l'époque, on vit, le 14 juillet 1790, à la fête de la confédération nationale, défiler dans la procession qui se rendait au Champ de Mars, un *porte-oriflamme*. (*Voy.* MONTJOIE.)

ORIHUELA. Ville située située sur la Segura, dans la province de Valence, en Espagne. Les Maures la prirent en 715, et Jacques Ier, roi d'Aragon, la leur enleva en 1264.

ORILLONS. On appelle *bastion à orillons*, celui aux côtés duquel il y a des avances, des épaulements de figure ronde ou carrée, pour couvrir le canon qui se trouve dans le flanc retiré.

ORINGIS. Ville importante de la Bétique, en Espagne. Elle fut assiégée et prise l'an 208 av. J.-C., par L. Scipion, frère de l'Africain.

ORINGUER (*Mar.*). Haler sur les orins, pour soulever l'ancre qui y est fixée.

ORINS (*Mar.*). Gros cordages amarrés par un bout sur la croisée d'une ancre mouillée, et aiguilletés par l'autre bout à une bouée. Les orins ont communément de vingt à quarante brasses de longueur et quelquefois jusqu'à cent vingt.

ORISTANO ou **ORISTAGNI.** Ville de Sardaigne, située près de l'embouchure du fleuve de son nom. Les Français la prirent en 1637.

ORIZABA ou **ORIZAVA.** Ville de l'État de la Vera-Cruz, au Mexique. Le 21 avril 1862, la cavalerie de l'armée française eut près de cette ville, avec la cavalerie du président Juarez, un engagement qui eut un plein succès pour les Français. Les Mexicains étaient au nombre de 2000 hommes environ, tandis que les Français ne comptaient que 300 combattants, gendarmes et chasseurs d'Afrique; mais leurs adversaires n'en furent pas moins mis dans une pleine déroute. Le 18 mai, un nouveau combat fut livré près de cette ville, entre un bataillon du 99e régiment de ligne, sous les ordres du commandant Lefèbre, et les troupes du général Zaragoza, qui tentaient de s'opposer à la réunion aux Français de la cavalerie mexicaine du général Marquez. Cette cavalerie et le bataillon du 99e, qui se conduisit héroïquement, firent prisonniers 800 fantassins, 400 cavaliers, et enlevèrent en outre un drapeau à l'ennemi, qui eut 150 morts et 250 blessés. Enfin, après l'attaque infructueuse de la Guadalupe, le général comte de Lorencez se replia sur Orizaba et s'y fortifia. Avant l'arrivée de nouveaux renforts, la place devait être témoin de glorieux avantages obtenus par les Français. Dans la nuit du 13 au 14 juin, un corps de troupes de l'armée mexicaine du général Zaragoza ayant occupé la cime du mont Borrego, à peu de distance d'Orizaba, deux compagnies du 99e furent successivement dirigées sur ce point, pour déloger l'ennemi. Ce petit nombre de Français, sous les ordres des capitaines Détrie et Leclère, fit des prodiges de valeur, et chassa de leur position les Mexicains, dont la force était cependant d'environ 2 000 combattants. Ceux-ci laissèrent 250 morts sur le champ de bataille, et livrèrent aux vainqueurs 200 prisonniers, 3 obusiers, 1 drapeau et 8 fanions de bataillon. Le

14, à la pointe du jour, le général Zaragoza n'en ouvrit pas moins son feu sur la ville; mais les batteries françaises rendirent vains tous les efforts des assiégeants et les obligèrent, dès que la nuit fut arrivée, à opérer leur retraite sur la Cagnada de Istapan et Saint-Andrès.

ORLE (*Mar.*). Ourlet qui est autour des voiles.

ORLÉANS. *Genabum*, puis *Aureliani.* Chef-lieu du département du Loiret. Cette ville fut assiégée par César, l'an 51 av. J.-C. Attila en forma le siége en 451 de notre ère ; mais, la ville étant défendue par l'évêque Anianus, le farouche conquérant fut battu par les Romains, que commandaient Aétius et Théodoric. Orléans repoussa aussi Odoacre en 470. Elle soutint, en 1428, un siége mémorable contre les Anglais, siége où les femmes prirent part aux travaux de la défense. Cependant, après la résistance la plus héroïque et les péripéties les plus saisissantes de la guerre, la place allait peut-être se trouver forcée de capituler, lorsqu'elle fut secourue par Jeanne d'Arc. (*Voy.* JEANNE D'ARC.) Le duc de Guise, qui assiégea aussi Orléans en 1563, y fut assassiné par le calviniste Poltrot de Méré.— Orléans est le chef-lieu de la 7e subdivision de la 1re division militaire.

ORLÉANS (NOUVELLE). *Voy.* NOUVELLE-ORLÉANS.

ORLÉANS (CHARLES, duc D'), comte D'ANGOULÊME. Fils de Louis de France et de Valentine de Milan; né en 1391, mort en 1465. En 1411, pour venger la mort de son père, Louis, premier duc d'Orléans, assassiné par Jean sans Peur, duc de Bourgogne, le comte d'Angoulême s'allia avec son beau-père, Bernard d'Armagnac, d'où vint le nom des *Armagnacs* donné au parti d'Orléans. Fait prisonnier à la journée d'Azincourt, où il s'était comporté vaillamment, il ne fut relâché par les Anglais qu'au bout de vingt-cinq années. Charles d'Orléans laissait en mourant quatre fils, dont l'aîné devint roi de France, sous le nom de Louis XII.

ORLÉANS (LOUIS-PHILIPPE, quatrième duc D'). Lieutenant général, né en 1725, mort en 1785. Il prit part aux campagnes de 1742.

ORLÉANS (LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH , cinquième duc D'). Né en 1747, mort en 1793. Après avoir commandé une escadre au combat d'Ouessant en 1778, il ne put obtenir la charge de grand amiral qu'il sollicitait. Il adopta, dès 1785, les principes de la révolution, et siégea plus tard à la Convention sous le titre de *Philippe-Égalité*. Son apostasie ne lui fit point trouver grâce auprès du parti de la Montagne, et, quoique ayant voté la mort de Louis XVI, il fut lui-même mis en accusation et envoyé à l'échafaud.

ORLÉANS (FERDINAND, duc D'). Petit-fils du précédent et fils aîné du roi des Français Louis-Philippe; né à Palerme en 1810, mort en 1842. Il fit avec distinction ses études sur les bancs du collége Henri IV à Paris. Ami des lettres, ayant un goût prononcé pour les arts, qu'il cultivait avec succès, il était brave, plein de loyauté, généreux, et marchait résolûment avec les idées du siècle. Il assista au siége d'Anvers en 1832; se distingua en Algérie, en 1835, dans divers combats livrés aux Arabes, et fut blessé sur les bords de l'Habrah, avant son entrée dans Mascara. Il franchit avec le maréchal Valée, en 1839, les fameuses *Portes de Fer*; et força, en 1840, le défilé de Teniah défendu par l'émir Abd-el-Kader. Après d'honorables faits d'armes, une fin déplorable était réservée au duc d'Orléans. Le 13 juillet 1842, il se brisa le crâne sur le pavé de l'avenue de Neuilly en sautant hors de sa voiture, que des chevaux emportés allaient verser. Il laissait après lui sa veuve, la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, femme de haute distinction, et deux fils, aujourd'hui le comte de Paris et le duc de Chartres, nés, le premier, en 1838, le second, en 1840. On doit au duc d'Orléans l'organisation des *chasseurs de Vincennes*, actuellement *chasseurs à pied*.



Le duc d'Orléans
(d'après Eug. Lami).

ORMUS. *Ogyris.* Ville, aujourd'hui en ruine, de l'île de même nom, sur la côte méridionale de la Perse. Très-florissante lorsque les Portugais s'en emparèrent en 1514, elle tomba dans une entière décadence lorsqu'ils en furent expulsés, en 1662.

ORNANO (ALPHONSE D'). Maréchal de France, né en Corse, mort en 1610. A l'âge de dix-huit ans il soutint, après la mort de son père, la lutte de la Corse contre les Génois, fit la paix en 1568, passa alors en France avec 800 hommes, et fut nommé par Charles IX colonel général des Corses au service du roi. Il servit fidèlement Henri III pendant les troubles de la Ligue, défendit aussi la cause de Henri IV, et contribua avec Lesdiguières et Montmorency à la soumission de Lyon, de Grenoble et de Valence.

ORNANO (Le comte D'). Né à Ajaccio en 1784, mort à Paris en 1863. Il était à seize ans sous-lieutenant de dragons et fit la seconde campagne d'Italie. A dix-neuf ans il faisait partie de l'expédition de Saint-Domingue. A vingt ans il commandait le bataillon des chasseurs corses. Décoré en 1805, à Austerlitz, de la croix d'officier de la Légion d'honneur. Après la bataille d'Iéna, il fut nommé colonel de dragons. Il fit l'expédition de Portugal. En 1809 il servit en Espagne sous Ney, força le passage de la Navia, et prit quatre pièces de canon à la bataille d'Alba

de Formès. Nommé général de brigade en 1811, il fit la campagne de Russie, se distingua à Ostronow et Mohilew, fut nommé général de division et commanda toute la cavalerie italienne à la bataille de la Moskowa. Blessé grièvement pendant la retraite, il dut la vie au soin que prit l'empereur de le faire placer dans la seule voiture qui lui restait. Il fit preuve d'une rare intrépidité dans la campagne de France et sous les murs de Paris. En 1815, il adhéra l'un des premiers au rétablissement de l'empire, ce qui lui valut, lors de la seconde restauration, d'être exilé en Belgique jusqu'en 1818. Il reprit du service sous la monarchie de juillet, commanda la 4e division militaire et fut nommé à la pairie. La république de 1848 le révoqua de ses fonctions, mais le suffrage des électeurs d'Indre-et-Loire l'envoya à l'Assemblée constituante et ensuite à l'Assemblée législative. Il s'attacha à la politique qui conduisit à la fondation du second empire. En 1851, il fit partie de la commission consultative et fut nommé membre du sénat, lors de la création de ce corps. Élevé bientôt après à la dignité de maréchal de France, il succéda au prince Jérôme Napoléon dans le gouvernement des Invalides.


Le maréchal d'Ornano
(d'après une photographie).

ORSE (*Mar.*). Se disait autrefois, dans le Levant, pour bâbord, côté gauche du navire. — Le mot *orse* désigne aussi le côté d'où vient le vent.

ORSER (*Mar.*). Se disait, dans le Levant, pour courir une bordée à bâbord.

ORSOY. Place forte de la Prusse rhénane, province de Clèves. Elle fut prise en 1598 par l'archiduc Albert, et en 1672 par les Français.

ORTHÈS (Henri d'Apremont, vicomte d'). Étant gouverneur de Bayonne, il reçut l'ordre d'y faire égorger les calvinistes, le jour du massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), et répondit au roi Charles IX : « Sire, j'ai communiqué la lettre de Votre Majesté à la garnison et aux habitants de cette ville. Je n'y ai trouvé que de braves soldats, de bons citoyens et pas un bourreau. »

ORTHEZ. *Horthesium.* Petite ville située près du gave de Pau, dans le département des Basses-Pyrénées. Wellington battit, dans ses environs, le maréchal Soult en 1814; mais les Français n'étaient que 20 000 hommes et avaient à combattre 70 000 Anglo-Espagnols.

ORTIVE (*Mar.*). Du lat. *ortivus*, qui s'élève. Se dit de l'amplitude observée au lever d'un astre, plus généralement du soleil. (L'amplitude est l'arc de l'horizon compris entre le point où l'astre se lève ou se couche et le véritable point de l'est ou de l'ouest.)

ORVIETTE ou **ORVIETO.** *Urbs Vetus.* Petite ville de l'ancienne province de Trasimène, Italie. Elle est située près du confluent de la Paglia et de la Chiana. Elle fut prise par Bélisaire, en 538.

ORVILLIERS (Louis Guillouet, comte d'). Né à Moulins en 1708. A la tête d'une flotte française qui devait opérer un débarquement en Angleterre, il battit l'amiral anglais Keppel, près de Brest, le 27 juillet 1778, mais ne put accomplir sa mission. Il quitta le service et quelques années plus tard la France.

OSIMO. *Auximum.* Ville située sur le Musone, en Italie. Elle fut prise par Bélisaire sur les Goths, après une résistance opiniâtre.

OSMA. *Uxama.* Ville de la province de Soria, en Espagne. Elle fut prise une première fois par Pompée; Alphonse Ier, roi de Léon, l'enleva, en 746, aux Maures, qui la reprirent au dixième siècle; et don Sanche de Garcia, comte de Castille, s'en empara en 1019.

OSNABRUCK. Ville de Hanovre. Charlemagne y remporta une grande victoire sur les Saxons en 772.

OSSEC ou **OUSSAS** (*Mar.*). Lieu de la cale d'un navire où les eaux s'assemblent, au bas de la pompe, et d'où on les extrait à l'aide d'un seau.

OST ou **HOST.** Du lat. *hostis*, ennemi. Mot qui signifiait, au moyen âge, armée, camp, expédition militaire. — On disait aussi host pour signifier le service dû au roi dans les guerres générales. (*Voy.* Host.)

OSTALRIC. Petite ville de Catalogne, située sur la Tordera. Elle fut prise, en 1694, par le maréchal de Noailles.

OSTE (*Mar.*). Manœuvre servant à brasser les vergues sur les bâtiments gréés à antennes. — L'oste prend le nom de bras sur les bâtiments à voiles carrées.

OSTENDE. Ville située sur la mer du Nord, dans la Flandre orientale, en Belgique. Elle fut entourée de murailles par Philippe le Bon, en 1445, et régulièrement fortifiée par le prince d'Orange en 1583. Spinola s'en empara en 1604, après un siége de trois ans et soixante-dix-huit jours; les Français l'occupèrent en 1745, 1792 et 1793; et elle fut bombardée par les Anglais en 1798.

OSTRACH. Bourg de la principauté de Hohenzollern-Sigmaringen, en Allemagne. Le général Jourdan y fut battu par les Autrichiens en 1799.

OSTROG. Ville du Montenegro. Après avoir battu les Monténégrins le 2 juin 1862, dans les environs de Trubjero, et ravitaillé la ville de Niksich, Dervisch-Pacha emporta d'assaut, le 7, les retranchements d'Ostrog, défendus par le prince de Montenegro. Dans ces divers engagements les pertes furent considérables des deux côtés, et les Turcs comptèrent parmi leurs morts les colonels

Mehmed et Moustapha, et plusieurs autres officiers.

OSTROGOTHS. Puissante nation gothique qui habitait à l'Orient des Visigoths. Répandue d'abord dans la Sarmatie, elle passa, vers la fin du quatrième siècle, dans la Pannonie et sur les bords du Danube; puis, au cinquième siècle, elle constitua un vaste empire qui comprenait l'Italie, la Rhétie, l'Illyrie, la moitié de la Mésie, la Sicile et une grande portion de la Narbonnaise. Ravenne et Narbonne étaient les capitales de cet empire, que détruisirent, au milieu du sixième siècle, Bélisaire et Narsès.

OSTROLENKA. Ville du royaume de Pologne, située sur la Narew. Les Français y repoussèrent les Russes le 16 février 1809; et les Polonais, commandés par le général Skrzyrnecky, y livrèrent aussi bataille aux Russes, conduits par le général Diebitch, en 1831.

OSTROVNO. Bourg du gouvernement de Mohilev, situé près de la rive gauche de la Duna, en Russie. Les Français y battirent les Russes le 25 juillet 1812, et les vaincus, dont la cavalerie fut culbutée, y perdirent leur artillerie.

OSTROVSKI (CONSTANTIN). Général polonais. Défait et pris par les Russes à la bataille de la Vedrokha, en 1500, il rejeta les offres à lui faites d'entrer au service d'Ivan III; à Orja, en 1514, il battit Glinski et les Russes. A plusieurs reprises, il contint les Moldaves, les Turcs et les Tartares de Crimée dans leurs tentatives de ravager la Pologne. Battu cependant par eux à Sokol, dans la Volhynie, en 1519, il prit sa revanche, en 1522, à Olchenica, où il délivra 40 000 prisonniers chrétiens.

OSZMIANA. Ville du gouvernement russe de Vilna, ancienne Lithuanie. Les Russes en massacrèrent les habitants en 1831.

OTAGES. Du lat. *hospitagium*, dérivé de *hospes*, hôte. La coutume de livrer des otages pour la garantie d'un traité était anciennement à peu près générale chez toutes les nations civilisées. En France, on voit, entre autres exemples, que le roi Jean, lorsqu'il recouvra la liberté, en 1361, par suite de la paix de Bretigny, dut donner des otages pour répondre du payement de sa rançon. Après la bataille de Pavie, en 1525, François Ier n'obtint la liberté qu'en livrant ses deux fils comme otages. Enfin, sous Louis XIV, en 1667, les habitants de Lille fournirent des otages comme garants de la capitulation qu'ils subirent.

OTAHITI ou **TAÏTI.** La plus grande des îles de la Société, dans la Polynésie. Vers 1822, l'Angleterre avait tenté d'imposer son pavillon à cette île et d'y placer une garnison. La France, plus heureuse en 1842, y a fait accepter son protectorat.

OTCHAKOV ou **OCZAKOW.** *Axiaca.* Ville située à l'embouchure du Dnieper, rive droite, dans le gouvernement de Kherson, Russie d'Europe. Elle fut prise par le général Munich sur les Turcs en 1737, rendue en 1739, puis occupée derechef par le prince Potemkin, en 1788, à la suite d'un siége opiniâtre. Elle fut alors rasée.

OTELLE. Lance en usage au moyen âge.

OTMACHOW. Ville de Silésie. Elle fut prise en 1741 par les Prussiens sous le commandement du comte de Schwerin.

OTRANTE. *Hydruntum.* Ville située sur l'Adriatique, dans la province napolitaine. Elle fut prise par Mahomet II, en 1480.

OTRICOLI. *Otriculum.* Bourg situé sur le Tibre, en Italie. Les Français s'en emparèrent en 1667, 1706, 1754 et 1792; et, en 1799, au nombre de 10 000 hommes seulement, ils y remportèrent une victoire éclatante sur les Napolitains.

OTT (PIERRE-CHARLES, baron). Feld-maréchal autrichien, né en Hongrie, mort en 1809. Il fit, en 1789, ses premières armes contre les Turcs; servit dans les guerres d'Italie sous Wurmser, Souvarow et Mélas; commanda le siége de Gênes en 1799; fut battu à Montebello en 1800; et prit part à la campagne autrichienne de 1805.

OUAINE ou **OUANNE.** Commune de l'arrondissement d'Auxerre, département de l'Yonne. Clotaire y fut vaincu, en 604, par Théodebert II, roi d'Austrasie, et Thierry II, roi de Bourgogne.

OUAMERS. Tribu algérienne. Les Français firent une expédition contre elle, le 21 avril 1840.

OUANDIOUACH. Ville de l'Hindoustan. Elle soutint plusieurs siéges, au dix-huitième siècle contre les Anglais, Haïder-Aly, et les Français.

OUARA. En Algérie. Les Français y combattirent les Arabes, le 1er juillet 1831.

OUCHDA. Ville située sur les confins de l'Algérie, dans la province de Fez, empire de Maroc. Près de cette ville, et sur les bords de l'Isly, le maréchal Bugeaud battit les Marocains le 14 août 1844.

OUDENARDE. *Voy.* AUDENARDE.

OUDEWATER. Place importante, située sur l'Yssel, en Hollande. Elle fut prise en 1575 par les Espagnols, qui firent un tel carnage des habitants que, s'il faut en croire les écrivains de l'époque, vingt citoyens seulement échappèrent.

OUDINOT (NICOLAS-CHARLES, duc de REGGIO). Maréchal de France, né à Bar-sur-Ornain en 1767, mort en 1847. Enrôlé à seize ans, il était élu chef d'un des bataillons de la Meuse en 1792, et débutait par la défense du château de Bitche, d'où il repoussait les Prussiens, en leur faisant 700 prisonniers, ce qui lui valut les épaulettes de colonel. Il gagna celles de général



Le maréchal Oudinot (d'après *Horace Vernet*).

de brigade au combat de Morlauter, en résistant pendant dix heures, avec son seul régiment, à 10 000 hommes. En battant l'armée de Condé à Ingolstadt et à Feldkirch, il gagna le grade de général de division. Il seconda Masséna à la bataille de Zurich, au siége de Gênes, et à la bataille du Mincio. Mis, en 1805, à la tête des *grenadiers réunis*, il battit avec eux les Autrichiens à Vertingen, balayant ainsi la route de Vienne devant Napoléon. Il était à Austerlitz. Il battit un corps d'armée russe à Ostrolenka et décida la victoire de Friedland. Il fit brillamment la campagne de 1809, et gagna à Wagram le bâton de maréchal. En 1810, il alla prendre possession de la Hollande. Il commanda le 2e corps en 1812, dans la campagne de Russie, et assura le passage de la Bérésina. En 1813, après avoir contribué à la victoire de Bautzen, il fut arrêté dans sa marche sur Berlin par Bernadotte, à Gross-Beeren. A Leipzig, il lutta à la tête de deux divisions, et fut emporté presque mourant. En 1814, il montra la même énergie à Brienne, Champaubert, Nangis, Bar-sur-Aube, Arcis. Sous la restauration, il prit part à l'expédition d'Espagne en 1823, fut grand chancelier de la Légion d'honneur, et gouverneur des Invalides. Le maréchal Oudinot avait été blessé trente-deux fois par l'ennemi, et on l'appelait le *Bayard moderne*.

OUDINOT (Nicolas-Charles-Victor), duc de Reggio. Général de division, né en 1791 à Bar-le-Duc (Meuse), mort à Paris en 1863. Il était l'aîné des fils du maréchal Oudinot. Admis dans les pages de l'empereur en 1805 et premier page en 1808, il accompagna Napoléon Ier à l'armée d'Allemagne. Lieutenant de hussards en 1809, il servit en Espagne et en Portugal comme aide de camp du maréchal Masséna. En 1811, lieutenant en premier (rang de capitaine), aux chasseurs à cheval de la garde impériale. Il fit la campagne de Russie. Décoré et élevé au grade de capitaine en 1813. Après les campagnes de Saxe et de France, nommé officier de la Légion d'honneur et chef d'escadrons en 1814. Cette même année, la Restauration le fait colonel du régiment de hussards du roi et chevalier de Saint-Louis. Commandeur de la Légion d'honneur en 1820. Maréchal de camp en 1822. Gouverneur de l'école de Saumur en 1824. Commandeur de Saint-Louis en 1827. Il est appelé en Algérie, en 1835, à commander une brigade de la colonne expéditionnaire de Mascara, est atteint d'un coup de feu à la cuisse, et est fait lieutenant général cette même année. En 1842, le département de Maine-et-Loire le nomme son représentant à la Chambre des députés. En 1849, le même département l'envoie à l'Assemblée nationale législative. Nommé commandant en chef du corps expéditionnaire de la Méditerranée, il concourt puissamment au siége et à la prise de Rome, et reçoit du pape la grand'croix de l'ordre de Pie, puis revient prendre sa place sur les bancs de l'Assemblée nationale. Grand-croix de la Légion d'honneur en 1851.


Le général Oudinot
(d'après une photographie).

OUDINSK. Ville de la Russie d'Asie, que nous citons ici à cause de la particularité de l'origine de sa population, qui toute descend des fameux Strélitz qui y furent exilés, quand Pierre le Grand procéda à la destruction de ce corps turbulent. (*Voy.* Strélitz.)

OUED-EL-HAMACAN. Algérie. Les Français défendirent contre les Arabes, le 24 juillet 1843, le camp qu'ils avaient établi en ce lieu.

OUED-FODDA. Algérie. Les Français y combattirent les Arabes, le 8 avril 1846.

OUED-GER. Algérie. Les Arabes y furent défaits par les Français, le 30 avril 1840.

OUED-LALLEGG. Algérie. Un engagement eut lieu en cet endroit, le 31 décembre 1839, entre les Français et les Arabes.

OUED-MALAH. Algérie. Un combat s'y engagea entre les Français et les Arabes, le 11 novembre 1843.

OUED-TEMDA. Algérie. Les Français y combattirent les Arabes, le 23 décembre 1845.

OUESSANT. *Uxantis* ou *Uxisama*. Ile de l'océan Atlantique, située sur la côte du département du Finistère. Une bataille navale, qui resta indécise quant à la victoire, y fut livrée en 1778, entre les Anglais, sous les ordres de l'amiral Keppel, et les Français que commandait l'amiral d'Orvilliers.

OUEST (*Mar.*). De l'angl. *west*. L'un des points cardinaux qui divisent l'horizon en quatre parties égales; il est directement opposé à l'est, et forme angle droit avec la ligne passant du pôle nord au pôle sud.

OUGLITCH. Ville du gouvernement de Jaroslav, dans la Russie d'Europe. Elle fut prise et saccagée par les Lithuaniens, en 1607.

OUISTREHAM. Commune des environs de Caen, dans le département du Calvados. Elle est située à l'embouchure de l'Orne. En 1762, les Anglais, qui l'avaient envahie durant la nuit, se rembarquèrent à la hâte, effrayés qu'ils furent par un sergent de gardes-côtes qui feignit d'être à la tête d'un fort détachement.

OULED-AÏDOUN. Tribu algérienne. Elle fut défaite par les Français, le 21 juin 1847.

OULED-AMAN. *Voy.* Ouled-Nedja.

OULED-DJELLA (Oasis des). Algérie. Les Français y battirent les Arabes, le 10 janvier 1847.

OULED-IBRAHIM (Col d'). Algérie. Les Arabes y furent défaits par les Français, le 13 septembre 1840.

OULED-MENDIL. Algérie. Un engagement y eut lieu entre les Français et les Arabes, le 30 novembre 1835.

OULED-NEDJA et **OULED-AMAN.** Tribus algériennes. Le 26 mars 1860, les Français défirent ces tribus qui avaient été soulevées par un fanatique.

OURAGAN. Dans l'Inde on emploie le mot *ouragan* ou *hurrican;* aux Antilles, on dit *tornado* ou *trovado*; dans les mers de Chine on dit *typhon*. Kaemtz rapporte qu'en 1681, Dampier observa à Antigoa (Antilles) un *ouragan* qui dura depuis le matin huit heures jusqu'au lendemain matin quatre heures. Le capitaine Gadbury était descendu à terre avec son équipage; lorsqu'il voulut retourner à son bord, il trouva le navire couché sur le flanc et la pointe du mât enfoncée dans le sable. On trouva des tonneaux à un quart de lieue dans les terres, et un navire fut lancé sur une roche élevée de 3 mètres au-dessus des plus hautes marées. — Dans un ouragan qui sévit sur Balasore (Inde), en 1831, dix mille personnes perdirent la vie. La grande route de Madras à Calcutta, à 14 kilomètres de la côte, fut envahie par la mer et couverte sur un vaste espace de 4 à 5 mètres d'eau. — Dans un ouragan à la Guadeloupe, en 1825, des canons du calibre de 24 furent déplacés, une aile d'un bâtiment du gouvernement en forte maçonnerie fut détruite, une planche de sapin de 9 décimètres de long sur 2 décimètres de large et 22 millimètres d'épaisseur fut lancée à travers un palmier de 4 décimètres de diamètre.

M. Espy a donné une théorie des tempêtes, ouragans ou *tornados* de l'Amérique du Sud. Il a noté d'abord l'abaissement extraordinaire du baromètre qui accompagne ces météores; puis, en examinant la direction des arbres renversés par le vent, les traces imprimées sur le sol, il en a conclu que dans ces ouragans l'air se précipite vers un espace central, point ou ligne. Il reconnaît pour cause une colonne d'air ascendante dont la température ne varie pas, parce que la condensation de son humidité lui rend la température qu'il perd par sa dilatation. Cette colonne ascendante donne lieu à une aspiration à la surface de la terre et en haut à la formation d'un *cumulus* (*Voy.* Nuage) qui se résout ensuite en grêle ou en pluie. (*Annales de chimie et de physique.*)

M. Dove a étudié les lois des ouragans dans les zônes équatoriales, tropicales, tempérées et glaciales; et, en réunissant un grand nombre d'observations, il est arrivé à des conclusions différentes de celles que M. Espy avait formulées. Il regarde les ouragans, tornados, typhons, etc., comme des tourbillons dont le diamètre et la direction varient. « Dans ces tourbillons, dit-il, le vent ne souffle point de la circonférence au centre, mais il souffle toujours à la circonférence et dans une direction perpendiculaire au rayon. Le mouvement de progression de l'ouragan est rectiligne ou curviligne. Ce sont ordinairement des chaînes de montagnes ou des côtes élevées qui forcent les ouragans à changer de direction. Leur origine est due à la rencontre de deux vents opposés qui engendrent un tourbillon. » De ses recherches, M. Dove tire les inductions suivantes à l'usage des navigateurs :

1° Dans la zône tempérée de l'hémisphère boréal, si le vent souffle d'abord du S.-E. et tourne au S. puis à l'O., le navire doit gouverner au S.-E. — S'il souffle, au contraire, d'abord du N.-E. et passe au N. et au N.-O., il faut gouverner au N.-O. Dans le premier cas, on se trouve dans la région S.-E.; dans le second, au contraire, dans la région N.-O. de l'ouragan.

2° Dans la partie boréale de la zône équatoriale, si le vent souffle d'abord du N.-E. et passe par l'E. au S.-E., il faut gouverner au N.-E. — S'il souffle d'abord du N.-O. et tourne par l'O. au S.-O, on gouvernera au S.-O. Dans le premier cas, le navire se trouve au N.-E.; dans le second, au S.-O. de l'ouragan.

3° Dans la partie australe de la zône équatoriale, quand le vent souffle du S.-E., puis tourne au S. et au S.-O., il faut gouverner au N.-O. — S'il souffle d'abord de l'E. et passe au N.-O. par le N., il faut piquer au S.-E. Dans le premier cas, le navigateur se trouve au N.-O.; dans le second, au S.-E. de la tempête.

4° Dans la zône tempérée de l'hémisphère austral, si le vent s'établit d'abord au N.-E. puis passe au N.-O. par le N., on mettra le cap au N.-E. — S'il s'établit au contraire au S.-E. pour passer au S. et ensuite au S.-O., il faut piquer au S.-O. Dans le premier cas, le navire est au N.-E.; dans le second, au S.-O. de la tourmente. (*Annales de Poggendorff*, citées par Kaemtz.)

OURAGOS. *Voy.* Armée byzantine.

OURAGUE. Adjoint au décurion de l'infanterie des alliés, dans la milice romaine.

OURDIR (*Mar.*). *Ourdir des fils de caret*, c'est les placer suivant la position dans laquelle ils seront commis, et les élonger ou les tendre suivant la nature du cordage auquel on les destine.

OURDIR LES CANNES (*Pêche*). C'est faire des espèces de claies semblables aux paillassons des jardiniers.

OURDRE (*Pêche*). Se dit en Provence des mailles d'un filet.

OURGEON (*Mar.*). Se dit, sur la Méditerranée, pour barre de gouvernail.

OURIADNIK. On désigne par ce nom les Cosaques de la mer Noire.

OURIQUE. Ville de l'Alentejo, en Portugal. Alphonse Henriquez gagna, en 1139, aux environs de cette ville, dans la plaine de Castro-Verde,

une victoire éclatante sur cinq rois maures, qui s'étaient coalisés.

OURLET (*Mar.*). De l'ital. *orlo*, fait du latin *ora*, bord. Partie de la laize d'une toile ou d'un morceau d'étamine, repliée et cousue sur elle-même.

OURS. Mot du langage militaire; synonyme de salle de police.

OURSE (*Mar.*). Manœuvre qui sert à orienter les antennes des bâtiments latins.

OURSIN. Bonnet à poil qui, sous le premier empire français, servait de coiffure aux grenadiers et carabiniers à pied et à cheval, et que portent encore, depuis 1854, les grenadiers de la garde et la gendarmerie d'élite. Cette coiffure, peu commode, est une importation prussienne. Le père du grand Frédéric l'avait imaginée pour grandir encore ses soldats géants qu'il recrutait à prix d'or. Notre ministre de la guerre, dès 1730, la donna à nos grenadiers des gardes-françaises et suisses, ainsi qu'aux grenadiers à cheval. Dans la guerre de 1756 nous l'adoptions aussi pour les grenadiers de la troupe de ligne, à l'instar des Autrichiens. Sous la Restauration, la garde royale infanterie était coiffée du bonnet à poil, les grenadiers avec plaque sur le devant; les grenadiers à cheval portaient aussi le bonnet à poil. (*Voy.* BONNET A POIL, COIFFURE MILITAIRE et COLBACK.) Ce genre de coiffure est un singulier rappel du vieil usage des Cimbres, des Teutons et des Francs, qui s'encapuchonnaient de la dépouille des bêtes sauvages.

OURTISAN. Tribu algérienne. Elle fut combattue par les Français, le 18 mai 1847.

OUSOUF. Chasseur à pied du 2e bataillon. Dans l'expédition de Chine, et lors de la prise du village de Kaouat-Tsoun, le 18 septembre 1860, il accompagnait l'officier comptable Ader, et le défendit, avec une valeur presque sans exemple, contre une nuée de Tartares. Le colonel Walker, à cette vue, disait au général Montauban : « Il y aurait des millions de décorations, qu'on devrait les donner toutes à cet héroïque soldat français, s'il échappe à la mort. » Malheureusement Ousouf fut mis en pièces.

OUSSAS. *Voy.* OSSEC.

OUVERT (*Mar.*). Se dit de l'entrée d'une baie, d'un port ou d'une rade.

OUVERTURE. On appelle *ouverture de tranchée*, le premier travail qui se fait pour pratiquer la tranchée.—Dans les évolutions militaires, on entend par *ouverture des colonnes*, l'espace qui se trouve entre chaque colonne d'un corps de troupes ou d'une armée.

OUVERTURE (*Mar.*). Espace libre entre deux terres. — Se dit aussi du plus grand écartement dans un vaisseau en construction.

OUVRAGE A CORNES et **OUVRAGE A COURONNE.** *Voy.* CORNES et COURONNE.

OUVRAGE DÉTACHÉ. On désigne ainsi tout travail de défense établi en avant dans la campagne, en regard de l'enceinte d'une place, et destiné à éclairer ou à protéger celle-ci d'une manière quelconque.

OUVRE L'ŒIL DEVANT! (*Mar.*). Ordre donné aux gens en vigie aux bossoirs, de bien veiller pendant la nuit à ce qui peut se présenter sur l'avant d'un bâtiment.

OUVRIERS D'ARTILLERIE ET DU GÉNIE. Sous Louis XIV, les *maîtres canonniers* et *bombardiers* servaient isolément comme machinistes ou ouvriers, attachés à l'armée. L'ordonnance du 5 février 1720, sur l'artillerie, divise les compagnies en trois escouades : la première, de canonniers ou bombardiers; la deuxième, de mineurs ou sapeurs, et la troisième, d'ouvriers en fer ou en bois. En 1756, il y avait 12 compagnies de mineurs et d'ouvriers; en 1791, 10 compagnies; sous l'empire, ce nombre fut porté à 18 compagnies. Il y a actuellement 12 compagnies d'ouvriers d'artillerie, 2 compagnies d'armuriers en Afrique, et 2 compagnies d'ouvriers du génie. Les ouvriers du génie sont préposés aux travaux dans les arsenaux, pour l'entretien des places fortes. La première compagnie de ces ouvriers fut formée en 1811, par Napoléon; la seconde compagnie fut formée en 1841, sous le règne de Louis-Philippe.



Ouvrier d'artillerie (1756) (*d'après M. de Marbot*).

OUVRIERS D'ÉTAT (*Mar.*). Sous cette dénomination, l'administration de la marine de l'État emploie un personnel considérable, placé sous la direction de chefs appelés ouvriers d'État principaux et chefs ouvriers d'État, sous-chefs ouvriers d'État, répartis entre nos établissements territoriaux et coloniaux.

OUVRIERS MILITAIRES D'ADMINISTRATION. On fait choix de ces hommes parmi des soldats qui ont exercé divers métiers ou professions. Ces ouvriers, qui suivent l'armée, installent les boulangeries volantes; gardent et distribuent les approvisionnements de subsistances; accompagnent et défendent les convois. Ils sont placés sous la direction de sous-officiers sortis de l'armée, qui ont suivi, à Vincennes, un cours théorique et pratique des choses qu'ils doivent connaître pour remplir leur service. (*Voy.* OFFICIERS D'ADMINISTRATION.)

OUVRIERS MILITAIRES DE LA MARINE. Sous l'empire, il existait des ouvriers militaires de






la marine. Les équipages de flottilles, créés pour l'armement des navires qui devaient opérer la descente en Angleterre, étaient composés d'hommes à la fois marins et soldats. Lors de la campagne de Russie, ces équipages furent dirigés sur la grande armée et changèrent leur dénomination. C'est sous le nom d'ouvriers militaires qu'ils furent licenciés en 1814. Ils étaient commandés par des officiers de marine. Leur uniforme était un shako évasé, garni d'une ganse rouge en V, habit coupé comme l'habit de la jeune garde; collet, revers et parements en velours noir; passe-poil rouge; veste et pantalon bleus; petites guêtres avec gland rouge. Leur armement était semblable à l'armement de l'infanterie de ligne.


Ouvrier de la marine (1812) *(d'après un dessin du temps).*

OUVRIR (*Mar.*). Du lat. *aperire*. On entend par *ouvrir un port*, lever l'embargo qui y existait; *ouvrir deux objets*, c'est gouverner de manière à détacher, à séparer à l'œil, et de plus en plus, deux objets qui étaient confondus en un seul, ou paraissaient l'un après l'autre, comme des tours, des clochers, des pointes de mâts, etc.; *ouvrir une vergue* ou *une voile*, c'est la brasser sous le vent, de manière qu'elle ait sur l'avant une direction plus rapprochée de celle du plan vertical de la quille.

OVATION ou **PETIT TRIOMPHE**. Du lat. *ovatio*, formé du mot *ovis*, brebis, parce que dans cette cérémonie on immolait une brebis, et non pas un taureau, comme dans le grand triomphe. Cette solennité militaire se pratiquait à Rome, lors d'un avantage secondaire sur l'ennemi, ou bien quand on n'avait vaincu que des rebelles, des pirates ou des esclaves. Dans l'ovation, le triomphateur n'était point monté sur un char, mais il entrait dans la ville à pied, sans être revêtu de l'habit triomphal, ayant une couronne, non de laurier, mais de myrthe, et se rendait au Capitole, non au son des trompettes, mais seulement des flûtes. Le consul Posthumius Tubertus fut le premier à qui le sénat accorda l'ovation, l'an de Rome 25.

OVERLAND (*Mar.*). Petit bâtiment hollandais.

OVIN. *Voy.* BOUÉE.

OXFORD. Chef-lieu de comté, en Angleterre. Cette ville fut prise, en 1142, par Étienne, usurpateur du trône, qui espérait s'emparer de Mathilde, fille de Henry Ier, laquelle s'était réfugiée dans la place; mais la princesse était parvenue, durant une nuit obscure, à traverser le camp ennemi et à se mettre à l'abri.

OXYBÈLE. Du grec ὀξυβελής (oxubelès), armé de pointes. Machine de guerre qui était employée pour lancer des projectiles, et dont se servait particulièrement la milice byzantine.

OXYCRAT. Boisson ordinairement employée par les légions romaines; elle était composée de vinaigre mêlé à l'eau.


Ovation ou petit triomphe.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



PA ou **PLA.** Se dit en parlant des batteries de tambour, et du coup frappé sur la caisse, en appuyant fortement avec la baguette tenue de la main gauche.

PACFI ou **PAFI** (*Mar.*). Nom de deux basses voiles d'un grand bâtiment. On appelle aussi *grand pacfi*, la grande voile, et *petit pacfi*, la voile de misaine.

PACHOLEKS. En polonais *pocztowy*, nom donné par les hulans polonais aux valets qui avaient soin de leurs chevaux et de leurs équipages. Ces valets formaient un corps de combattants à part; ils étaient armés d'une carabine, arme dont les hulans dédaignaient de se servir. Pendant que les hulans chargeaient, les *pacholeks* restaient en seconde ligne, pour leur faciliter le ralliement derrière eux, s'ils venaient à être repoussés, et arrêter l'ennemi. Ils étaient renommés pour leur adresse à tendre des embuscades. Dans l'organisation des *hulans* par le maréchal de Saxe, il y avait 500 *hulans* et 500 *pacholeks* ou dragons; mais si ceux-ci n'étaient plus valets des hulans comme dans les polks du roi de Pologne, ils leur étaient inférieurs, car les *hulans* seuls étaient nobles. Ces pacholeks recevaient leur solde du roi, tandis qu'en Pologne chaque hulan payait et entretenait son pacholek, qui ne dépendait que de lui. L'uniforme des pacholeks-dragons était celui des troupes régulières : habit vert, parements, collet et doublure écarlate, aiguillettes de laine rouge, veste ventre de biche, culotte de peau et bottes à la dragonne, casque de cuivre garni de peau de chien de mer, avec rosettes de cuivre. Leurs armes étaient : fusil et baïonnette toujours mise au bout du fusil, deux



Pacholek-dragon.
(d'après les Costumes militaires de M. de Marbot).

pistolets et un sabre. Le cheval était couvert d'une peau de loup. (*Voy.* Hulan.)

PACIFÈRES. *Voy.* Bandes militaires.

PACKET. *Voy.* Paquebot.

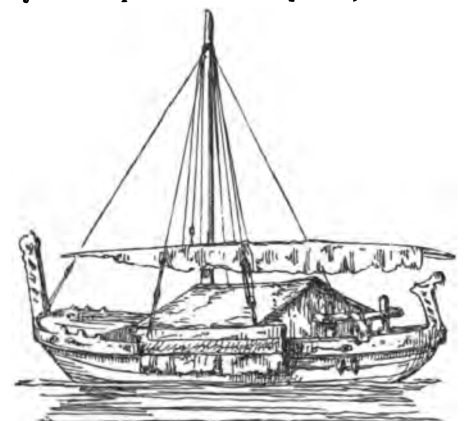
PACOLET (*Mar.*). Cheville servant à ancarer, à

l'extrémité des boute-hors, les haubans qui sont à la proue et à la poupe de la tartane.

PACOTILLE (*Mar.*). Petite quantité de marchandises qu'il est permis à ceux qui s'embarquent sur un navire d'emporter avec eux, afin d'en faire commerce pour leur propre compte. — Pacotille s'entend aussi, dans un sens plus explicite, de certaines parties de marchandises qui, réunies, forment la cargaison d'un navire.

PACTHOD (Le comte MICHEL-MARIE). Général de division, né à Carouge, canton de Genève, le 16 janvier 1764, mort à Paris le 24 mars 1830. Il était auditeur de la guerre au moment de la révolution. Nommé général de brigade en 1795; fit les campagnes de 1805, 1806, 1807. Passé à l'armée d'Espagne en 1808, il fut fait général de division sur le champ de bataille. Le 25 mars 1814, il combattait vaillamment, avec les gardes nationaux, à la journée de Fère-Champenoise. Il fut nommé inspecteur général de l'infanterie sous la Restauration.

PADOUACANN ou **PADOHANN** (*Mar.*). Navire malais à un, deux ou trois mâts, selon sa longueur. Il y en a de pontés et de non pontés; les ancres



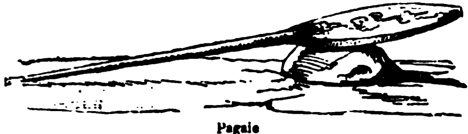
Padouacann
(d'après le Voyage autour du monde de Dumont d'Urville).

sont généralement en bois; les câbles en rotin ou en crin; les cordages en crin ou en filaments de cocos; la voile, de forme trapézoïde, est faite avec la feuille du latanier.

PADOUE. *Patavium.* Ville d'Italie. Elle fut saccagée par Alaric et par Attila. Défendue en 1509 par Pétilien, l'un des plus grands capitaines italiens, elle fut assiégée sans succès par l'empereur Maximilien.

PAFI. *Voy.* PACFI.

PAGAIE ou **PAGAYE** (*Mar.*). Petit aviron court, en forme de pelle à enfourner, par le moyen du-



Pagaie
(d'après le Musée d'artillerie).

quel les sauvages font marcher et manœuvrer leurs pirogues sans voiles ni rames.

PAGALE (*Mar.*). Ce mot signifie précipitation, désordre. *Amener en pagale,* c'est amener une chose en la laissant en quelque sorte livrée à son propre poids; *mouiller en pagale,* c'est laisser subitement tomber l'ancre, sans prendre toutes les précautions ordinaires; *affaler en pagale,* c'est jeter avec confusion les choses dans un navire; et *amener les voiles en pagale,* c'est les amener en larguant subitement leurs drisses.

PAGAN (BLAISE-FRANÇOIS, comte DE). Maréchal de camp et habile mathématicien, né à Avignon le 3 mars 1604. Il acquit une grande réputation par son courage et par ses talents dans l'art militaire, surtout au Pas de Suze. Il devint aveugle en 1642. Depuis ce temps-là il se livra entièrement à l'étude des mathématiques et des fortifications. Il mourut à Paris le 18 novembre 1665. — Ses principaux ouvrages sont : 1° *Traité des fortifications*; 2° *Théorèmes géométriques*; 3° *Théorie des planètes* et *Tables astronomiques*; 4° *Relation de la rivière des Amazones.* Ce dernier ouvrage est rare et curieux.



Pagan
(d'après Gascard).

PAGES. L'éducation militaire des jeunes gen-



Page
(d'après une tapisserie de Berne).

tilshommes commençait comme pages auprès d'un homme d'armes ou prince. Ils chevau-

chaient à la suite de leur maître, portaient ses armes et le servaient à table. Le page le plus grand et de plus haute famille avait quelquefois l'honneur de porter l'étendard royal.

PAGYDA. Forteresse d'Afrique qui était élevée près de la rivière du même nom. En l'an 22 de notre ère, un Numide, nommé Tacfarinas (*Voy.* ce nom) et qui était à la tête d'un corps de bandits, attaqua et défit, sous les murs de ce fort, les troupes que commandait Decius, l'un des plus braves et des plus expérimentés des officiers de l'empire, et qui fut tué dans le combat.

PAHOUA. *Voy.* PALLALONS.

PAILHOU (LOUIS), vicomte. Général de division, né en 1786, à Chez-Tableau, commune de Challignac (Charente), mort à Paris en 1863. Il entrait à seize ans à l'École polytechnique. Au sortir de l'école de Metz, en 1805, il rejoignit l'armée des côtes de l'Océan, comme lieutenant en second d'artillerie. A la grande armée, au siége de Graudenz, il fut nommé lieutenant en premier, et décoré en 1807. Il fit la campagne de 1808, dans les îles de Calzand et de Walcheren, et la campagne de 1809 à l'armée de l'Escaut. Cette même année, il entrait dans l'artillerie à pied de la garde impériale. Capitaine en premier en 1811, il se fit remarquer en 1812 au combat de Smolensk et à la bataille de la Moskowa. Chef de bataillon en 1813, il était attaché, en qualité d'officier d'ordonnance, à la personne de l'empereur, qui le nomma chevalier, puis baron de l'empire et officier de la Légion d'honneur. En 1814, chef d'escadrons dans la garde. Cette même année, la restauration le fit sous-lieutenant dans les gardes du corps, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, avec brevet du grade de colonel. En 1815, il obtint le commandement d'un régiment d'artillerie à pied de la garde royale. Maréchal de camp en 1819. Nommé sous-gouverneur de l'École polytechnique, en 1823, avec le titre de vicomte. En 1835, appelé à gouverner l'École d'artillerie de Toulouse, et en 1840 celle de La Fère. Membre dans cette même année du comité d'artillerie. Lieutenant général en 1841, grand officier de la Légion d'honneur en 1847. Inspecteur général et président du comité d'artillerie en 1849.

PAILLARS. Nom que l'on donnait aux troupes suisses, dans le moyen âge.

PAILLE (*Mar.*) *Palea.* On appelle : *Paille de bitte*, une grosse et longue cheville de fer qui, placée dans un trou pratiqué à la tête des bittes, empêche le câble de décapeler; on en fait emploi pour monter le tour à bitord. — *Paille de garniture*, la cheville moyenne avec laquelle on souque les estropes de poulie, les amarrages et les bridures. — *Pailles d'arrimage*, les bûches droites, rondes, courtes et sans écorce dont on se sert pour l'arrimage.

PAILLERS. Nom que l'on donnait anciennement à certains soldats, soit parce qu'ils portaient de la paille à leurs casques pour se reconnaître dans les combats, soit parce qu'ils incendiaient sur leur passage avec des bouchons de paille, qu'ils avaient toujours avec eux dans cette intention.

PAILLET (*Mar.*). Nattes confectionnées avec des torons de fil de caret tressés ensemble, et qui servent sur les vaisseaux à divers usages. — On appelle *paillets lardés*, ceux qui ont une de leurs faces couverte de petits bouts de filasse artistement passés dans la trame, afin d'en rendre le contact plus doux.

PAILLO (*Mar.*). Chambre où l'on renferme le biscuit de mer dans une galère. — Se dit aussi du forçat employé aux écritures dans les bureaux des bagnes.

PAILLOLE (*Pêche*). Sorte de filet dont les mailles sont étroites et faites d'un fil relié.

PAIN DE MUNITION. A partir de 1754, on trouve dans l'administration française la fonction de munitionnaire général, ou, comme on disait alors, de général des vivres.

Le munitionnaire fournit le pain au camp, le capitaine le touche pour sa compagnie, et le prix s'acquitte sur la solde.

Le *poids* de la ration de pain de munition, ainsi que les éléments de sa *fabrication*, ont subi plusieurs modifications.

Ce *poids* fut pendant longtemps de vingt-quatre onces pour le temps de paix et de vingt-huit onces à la guerre.

D'après l'ordonnance de 1758, on employait pour la confection du pain de munition un tiers de seigle et deux tiers de froment — En 1776, sous le ministère Saint-Germain, on mélangea moitié blé et moitié seigle, avec extraction du son. — Deux ans après, le seigle entra pour un quart, mais sans extraction de son.

L'ordonnance de 1790 supprime la retenue sur la solde et accorde gratuitement à chaque homme de troupe de ligne française, en temps de paix, une ration de vingt-quatre onces, franche de toute retenue; le pain est alors composé de trois quarts de froment et d'un quart de seigle, sans extraction de son. — Peu après, le pain fut de trois quarts de froment et d'un quart de seigle ou d'orge, blutés à raison de sept kilogrammes un tiers par quarante-neuf kilogrammes de farine, et la ration fut de sept hectogrammes et demi.

Toutefois, la fabrication restait très-vicieuse et était souvent une cause de maladie pour le soldat. L'attention publique fut enfin vivement éveillée sur cette question, en 1852. Une altération extraordinaire s'étant manifestée dans le pain de munition distribué aux troupes de la garnison de Paris et de plusieurs autres garnisons importantes, la santé des soldats se trouva gravement compromise; des affections intestinales en conduisirent un grand nombre à l'hôpital. Le ministre de la guerre nomma alors une commission d'enquête, dont firent partie nos chimistes les plus éminents : MM. Dumas, Pelouze et Payen. D'après le rapport de M. Payen, l'aspect du pain dénoncé,

son odeur désagréable, la poussière rougeâtre et fétide émanée de ses morceaux rompus, inspiraient un tel dégoût, que ce pain était rebuté dans toutes les casernes. La commission constata que cette altération consistait dans une végétation de cryptogames rouges, dont les germes se trouvent dans la couche corticale (le son), et qui tirent leur aliment du pain lui-même. Le développement de ces cryptogames est surtout considérable : 1° lorsque le pain contient dans la croûte 46 pour 100 d'eau et plus de 50 pour 100 dans sa mie ; 2° lorsque l'air est très-chargé d'humidité et que la température s'élève jusqu'à 30 ou 40 degrés (le cas avait eu lieu l'été précédent dans les baraques des camps de Paris et il est fréquent en Algérie) ; 3° lorsqu'on recouvre le pain avec du son (comme on faisait alors pour le pain de munition) : quand toutes ces circonstances se présentent, et elles se sont présentées plus d'une fois, les cryptogames croissent avec une rapidité et une abondance remarquables. — Chacun sait que les cryptogames sont cette végétation parasite qui s'attache aux grains et qui reçoit les différents noms de *rouille*, de *carie*, de *charbon*, d'*ergot*, etc.

Un décret du mois d'août 1853 a mis le soldat dans une condition convenable, une condition meilleure que celle des autres soldats de l'Europe. Aujourd'hui, le pain du soldat se fait avec des farines provenant de blé d'essence tendre, sans mélange de seigle, blutées au taux d'extraction de 20 kilogrammes de son pour un poids de 100 kilogrammes de farine brute. C'est exactement le même pain que celui de seconde qualité de la boulangerie civile.

Dans les villes de garnison, la fourniture de pain est faite par des boulangers civils.

En campagne, des ouvriers boulangers font partie, en nombre déterminé par les règlements, des compagnies d'ouvriers d'administration. (*Voy.* FOUR DE CAMPAGNE.)

La subsistance des troupes et particulièrement la fourniture de pain exigent d'un général en chef plus d'efforts d'esprit que tout autre objet, car sans cesse ses combinaisons seront contrariées et détruites faute de distributions de pain faites à temps. La difficulté de distribuer du pain régulièrement aux troupes est une des plus grandes à la guerre ; le bétail vivant se met plus facilement à portée des consommateurs.

Napoléon Ier méditait une révolution radicale dans le système de nourriture du soldat : il voulait adapter à nos armées le système de nourriture du soldat romain, et voir nos soldats mis en état de moudre le grain distribué et de fabriquer leur pain quotidien. Il alla même, dit-on, jusqu'à rendre un décret dans ce sens. Le maréchal Marmont, dans son livre : *Esprit des institutions militaires*, raconte avoir réussi en Portugal dans un essai de ce genre : « La guerre, dit-il, se fait ordinairement dans des pays habités ; et là où il y a des hommes il y a des grains pour les nourrir. C'est donc dans le moyen d'employer les grains dont les greniers sont remplis, que se trouve la solution de la question. » Pendant six mois, à l'aide de moulins portatifs qui réduisaient sur le lieu même le grain en farine, son armée s'est nourrie fort régulièrement. « Les conditions, ajoute-t-il, que ces moulins doivent remplir, sont : 1° être assez légers pour être portés par un soldat qui sort des rangs pour cet objet, vu son importance, si des moyens autres de transport viennent à manquer ; 2° pouvoir être mus par un seul homme ; 3° donner de belle farine et suffire, par un travail de quatre heures, aux besoins d'une compagnie. » Il resterait à résoudre la difficulté d'extraire le son, laquelle ne serait probablement pas inabordable.

Lors de la campagne de Russie, Napoléon, s'il ne rendit pas le décret dont nous avons parlé plus haut, donna du moins l'ordre de fabriquer des moulins portatifs. Le maréchal Marmont raconte que cinq cents de ces moulins arrivèrent à Smolensk au moment où l'armée opérait la fatale retraite de Moscou.

PAIXHANS (HENRI-JOSEPH). Général d'artillerie, né à Metz en 1783, mort en 1854. Élève de l'École polytechnique, il apporta de notables perfectionnements dans l'arme de l'artillerie, surtout pour celle de siége et de marine. On lui doit un modèle de canons-obusiers qui s'appliquent à ce double service, et qui sont appelés de son nom. Le général Paixhans a laissé plusieurs ouvrages estimés : *Considérations sur l'artillerie des places* ; *Nouvelle force maritime* ; *Force et faiblesse militaires de la France*, etc.

PAJOL (PIERRE). Général de cavalerie, né à Besançon en 1772, mort en 1844. Enrôlé en 1791, il fit brillamment les campagnes de la République et de l'Empire. Général de division en 1812, il commanda l'avant-garde dans l'expédition de Russie. Il contribua à la victoire de Dresde, en 1813 ; fut laissé pour mort à Leipzig ; reprit Montereau sur les alliés en 1814 ; s'empara de Namur en 1815, au moment où se livrait la bataille de Waterloo. En 1830, il seconda l'insurrection de juillet, et dirigea, le 3 août, la démonstration des Parisiens sur Rambouillet. Louis-Philippe le nomma gouverneur de la 1re division militaire et pair de France.


Pajol
(d'après Camoin).

PAL. *Palum.* Ce mot désignait les pieux ou palissades dont les Romains entouraient leurs retranchements. Chaque légionnaire était obligé,

dans les marches, de porter douze pals, formant ensemble un poids d'environ 30 kilogrammes.

PALACHE, PALANCHE ou **PANSCRETESCHE.** Arme offensive qui tenait de l'épée et de la lance, et que les hussards portaient à leur selle, à l'époque de l'introduction de cette cavalerie. Cette



Hussard armé de la palache
(d'après une estampe du temps).

arme, d'une longueur de cinq pieds, était très-mince; son peu de force, qui l'exposait incessamment à être brisée, n'a pas dû permettre d'en conserver longtemps l'emploi.

PALACIOS-DE-CAMPOS. Bourg de la province de Valladolid, en Espagne. Les Français y battirent les Espagnols en 1808.

PALADE ou **PALAPE** (*Mar.*). Se dit de chaque coup de rame qui fait avancer une embarcation. Une palade fait avancer plus ou moins, selon la force et l'adresse du rameur.

PALADIN. *Palatinus*, homme du palais. Nom que l'on donnait, au moyen âge, à ceux des chevaliers qui se consacraient à la recherche des aventures. L'immortelle œuvre de Michel Cervantes, *les Aventures de Don Quichotte de la Manche*, restera comme les plus curieuses archives des mœurs de la chevalerie et de ses paladins.

PALAFOX (Don José DE). Général espagnol, né vers 1780, mort en 1847. Officier des gardes en 1808, il avait accompagné la famille royale à Bayonne; voyant Ferdinand retenu prisonnier, il s'évada et vint soulever l'Aragon. Aidé de son frère, il organisa dans Saragosse, où le peuple l'avait proclamé gouverneur, la résistance contre les Français. Une première fois et après un siége de soixante et un jours, ceux-ci durent s'éloigner le 14 août 1808. Revenus à la charge, le nouveau siége dure deux mois, du 20 décembre 1808 au 20 février 1809, et marque dans l'histoire comme un des siéges où la défense fut poussée au plus haut degré de l'héroïsme. Atteint par l'épidémie qui avait autant que le feu décimé soldats et bourgeois, Palafox fut transporté en France, où il fut retenu prisonnier jusqu'en 1814. Nommé capitaine général de l'Aragon et duc de Saragosse, par Ferdinand, restauré sur son trône, il fut disgracié en 1820, pour s'être prononcé en faveur de la constitution.



Palafox
(d'après Ridley).

PALAMENTE ou **PALEMENTE** (*Mar.*). Se dit, dans le Levant, de l'ensemble des rames d'un bâtiment.

PALAMIDIÈRE (*Pêche*). Filet de la forme de celui qui sert à prendre les thons, mais à plus petites mailles que celui-ci.

PALAMOS. Petite ville située entre Barcelone et Girone, en Espagne. Elle fut emportée d'assaut, en 1694, par le maréchal de Noailles.

PALAN (*Mar.*). Sorte de moufle, ou assemblage de deux poulies à un ou plusieurs rouets, ayant chacune leur cordage. Le palan sert à former une puissance, soit pour aider à certaines manœuvres, soit pour enlever des fardeaux. On distingue le *palan de bouline*, le *palan de drosse*, le *palan de roulis*, le *palan à itague*, etc.

PALANCHE. *Voy.* PALACHE.

PALANCRE ou **PALANGRE** (*Pêche*). Longue et grosse ligne, soutenue par des bouées, et à laquelle sont attachées des lignes plus petites.

PALANDEAU (*Mar.*). Bouts de planches que l'on couvre de bourre et de goudron, pour boucher les écubiers et les trous du bordage.

PALANDRIE (*Mar.*). Se disait autrefois pour barque plate.

PALANQUE. Espèce de retranchement qu'on établit avec des pals ou pieux joints et placés verticalement, et qui est particulièrement en usage dans quelques villes et places fortes de la Hongrie, de la Croatie, etc.

PALANQUER. Former une fortification en palanques.

PALANQUIN (*Mar.*). Petit palan, comme celui de sabord, avec lequel les mantelets se relèvent. — Palanquin se dit aussi du palan frappé sur l'empointure d'une bande de ris, pour rapprocher celle-ci du bout de la vergue et faciliter l'opération de prendre des ris.

PALANQUINET (*Mar.*). Corde en palan qui sert à mouvoir le timon d'une galère. Ce mot s'emploie également pour palanquin.

PALAPE. *Voy.* PALADE.

PALARIEN. Du lat. *palaria*, fait de *palum*, poteau. Exercice militaire usité chez les Romains. Il consistait à s'escrimer avec une épée de bois et un bouclier d'osier contre des poteaux ou pieux plantés en terre. — On nommait aussi palarien le lieu où se faisait cet exercice.

PALAS. Sabre turc à lame droite.

PALATRE. La partie d'une garde de sabre qui a à peu près la forme d'une pelle.

PALE (*Mar.*). *Pala.* La partie plate d'une rame, d'un aviron, celle qui entre dans l'eau.

PALÉAGE (*Mar.*). Travail du matelot qui jette à la pelle le sel ou le grain chargé en grenier.

PALÉE. Ville de la Céphalonie. Elle fut assiégée sans succès, l'an 214 av. J.-C., par Philippe, roi de Macédoine.

PALEFROI. Nom que l'on donnait au moyen âge au cheval de parade. Les palefrois qui ont obtenu le plus de renommée dans les écrits de cette époque sont *Babiéça*, palefroi du Cid; *Bayard*, palefroi des quatre fils Aymon; *Bride-d'or*, palefroi de Roland; *Flori* et *Beiffror*, palefrois d'Oger le Danois; *Passebreul*, palefroi de Tristan; *Rabican*, palefroi de Roger; *Tachebrun*, palefroi de Ganélon; et *Entencendur*, palefroi de Charlemagne.

PALEMENTE. *Voy.* PALAMENTE.

PALENCIA. *Pallantia.* Ville de la Vieille-Castille, en Espagne. Licinus Lucullus l'assiégea sans succès l'an 151 av. J.-C.

PALEOPOLIS. Vieille ville d'origine grecque, qui était située sur la côte de la Campanie, près du lieu où fut plus tard bâtie Neapolis, laquelle est aujourd'hui Naples. Elle fut prise par le consul Publius Philo, l'an 324 av. J.-C.

PALERME. *Panormus.* Capitale de la Sicile, située sur la côte septentrionale de l'île, dans la Méditerranée, à l'extrémité S.-O. de l'Italie. L'an 480 av. J.-C., Gélon y vainquit les Carthaginois, commandés par Amilcar; les Romains s'en emparèrent l'an 254. Ce fut en vue de Palerme que, l'an 198 av. J.-C., Polixenias, amiral d'Antiochus, roi de Syrie, défit la flotte des Rhodiens que commandait Pausistrate. Bélisaire, en 535 de l'ère chrétienne, prit cette ville, qui devint ensuite la proie des Sarrasins, lesquels en firent la capitale de leurs conquêtes dans l'île; les Normands l'occupèrent en 1072; elle fut, le 30 mars 1282, le théâtre du massacre des Français, dit *les vêpres siciliennes;* le duc de Vivonne brûla dans son port, en 1676, une flotte hollandaise. Les Espagnols occupèrent Palerme en 1718. Le 27 mai 1860, Garibaldi pénétra dans cette ville, dont la garnison capitula le 6 juin.

PALESTRO. Village de la Lomelline (haute Italie), situé sur la Sesia et sur un canal entre Verceil et Robbio. Les Piémontais y battirent les Autrichiens le 31 mai 1859. Ces derniers avaient huit pièces en batterie, en arrière du canal profond *della Cascina*, dont le passage, sur un pont étroit, est couvert par un moulin et défendu par des rizières. Le 3e des zouaves français, que commandait le colonel Chabron, ne fut point arrêté par les obstacles que présentait cette position : les zouaves s'élancèrent sur elle sans faire usage de leur feu, s'emparèrent des pièces et firent 500 prisonniers. Ce régiment paya cette action d'éclat par un officier et 20 soldats tués, et 200 blessés, dont 10 officiers. Le lendemain du combat, le roi de Sardaigne adressa la lettre suivante au colonel Chabron :

« Torricone, le 1er juin 1859.

« Monsieur, l'empereur, en plaçant sous mes ordres le 3e régiment de zouaves, m'a donné un précieux témoignage d'amitié. J'ai pensé que je ne pouvais mieux accueillir cette troupe d'élite qu'en lui fournissant immédiatement l'occasion d'ajouter un nouvel exploit à ceux qui, sur les champs de bataille d'Afrique et de Crimée, ont rendu si redoutable à l'ennemi le nom de zouaves. L'élan irrésistible avec lequel votre régiment, monsieur le colonel, a marché hier à l'attaque, a excité toute mon admiration. Se jeter sur l'ennemi à la baïonnette, s'emparer d'une batterie en bravant la mitraille, a été l'affaire de quelques instants. Vous devez être fier de commander à de pareils soldats, et ils doivent être heureux d'obéir à un chef tel que vous. J'apprécie vivement la pensée qu'ont eue vos zouaves de conduire à mon quartier général les pièces d'artillerie prises aux Autrichiens, et je vous prie de les remercier de ma part. Je m'empresserai d'envoyer ce beau trophée à Sa Majesté l'Empereur, auquel j'ai déjà fait connaître la bravoure incomparable avec laquelle votre régiment s'est battu hier à Palestro, et a soutenu mon extrême droite. Je serai toujours heureux de voir le 3e régiment de zouaves combattre à côté de mes soldats et cueillir de nouveaux lauriers sur les champs de bataille qui nous attendent. Veuillez, monsieur le colonel, faire connaître ces sentiments à vos zouaves. « VICTOR-EMMANUEL. »

Voy. ITALIE (CAMPAGNE D').

PALET. Sorte de casaque dont on faisait anciennement usage. — On donnait aussi ce nom à la pierre à feu des fusils de rempart.

PALETEIS ou **PALETIS.** Se disait, au moyen âge, d'un combat qui avait lieu dans un endroit entouré ou défendu par des palissades.

PALETER. C'était combattre, escarmoucher ou attaquer un paletis.

PALETOQUE (*Mar.*). Sarrau-veste à l'usage des marins.

PALETTES (*Mar. à vap.*). Du lat. *paleta*, dimin. de *pala*, pelle. Les roues des bateaux à vapeur sont formées de bras armés à leur extrémité de palettes ou aubes qui viennent tour à tour s'enfoncer dans l'eau, et la pressent en faisant l'office de rames qui communiquent au navire un mouvement de propulsion. La dimension, la forme et la position de ces palettes ne sont nullement indifférentes au bon emploi de la force de la machine qui les met en mouvement, aussi ont-elles été l'objet de nombreuses études de la part des constructeurs. Un des inconvénients les plus graves à éviter est d'empêcher que la palette en sortant de l'eau, après avoir produit son effet, n'entraîne avec elle une certaine quantité de liquide dont le poids, en agissant sur la palette en sens inverse du mouvement, oppose une

résistance à la marche du navire. Il faut encore faire en sorte que les palettes ne soient pas tellement rapprochées les unes des autres, que chacune d'elles, en entrant dans l'eau, la trouve déjà mise en mouvement par l'effet de la palette précédente, et fuyant par conséquent devant l'action de la palette suivante. D'un autre côté, s'il existe trop d'intervalle entre deux palettes consécutives, il est à craindre que chacune d'elles, entrant tout à coup avec vitesse dans une eau tranquille, ne produise un choc. Ce choc sera d'autant plus considérable que la position de la palette à ce moment sera plus éloignée de la verticale, et qu'elle présentera à la fois une plus grande surface au liquide. Or, on sait quelle force vive les chocs absorbent inutilement, et même au détriment de la stabilité des appareils. Au milieu d'un grand nombre de formes et de positions essayées tour à tour pour résoudre le problème, trois principalement ont paru les plus satisfaisantes, et sont aujourd'hui employées sur les bateaux français, anglais et américains.

La forme de la roue la plus usitée en Amérique, porte le nom de *roue à palette brisée*. Elle s'obtient en divisant une roue à palettes ordinaires, en deux et même trois parties, par des plans perpendiculaires à l'axe. La roue divisée ainsi en trois parties, forme en réalité trois roues distinctes. On les accole les unes aux autres, en les plaçant de telle sorte que l'intervalle compris entre deux palettes de la roue primitive se trouve divisé en trois parties égales par les nouvelles palettes. Il résulte de cette disposition que le choc, au lieu de se produire en une seule fois, et sur toute la largeur de la roue, lorsque la palette entre dans l'eau, n'a lieu que par tiers et successivement. La résistance est aussi rendue beaucoup plus uniforme. La roue la plus usitée en France et en Angleterre, est due à un constructeur anglais, M. Morgen, et se nomme *roue à palettes verticales*. Dans ce système, la palette occupe toute la largeur de la roue : au moment d'entrer dans l'eau elle se présente toujours verticalement, et conserve cette position verticale tout le temps qu'elle est plongée. Ce résultat s'obtient au moyen d'un excentrique commandé par la machine à vapeur, et qui agit sur les palettes. La troisième espèce de roue, moins usitée que les deux précédentes, se nomme *roue à palettes cycloïdales*. Dans cette dernière, les palettes occupent aussi toute la largeur de la roue; mais, au lieu d'être plates, elles sont recourbées parallèlement à l'axe de la roue en forme de cylindre, présentant au liquide sa convexité. Cette position offre quelques avantages, pour le cas où l'enfoncement du navire n'est pas toujours le même, par exemple, pour les paquebots transatlantiques qui partent chargés de leur combustible et arrivent allégés au terme de leur voyage.

PALEU (*Mar.*). Outil à l'usage des cordiers.

PALICARE ou **PALIKARE**. Du grec πάλιν (pal... de nouveau, et κάρη (carê), chef. Nom que donnaient les Grecs à certaines compagnies ou régiments de nouvelle levée. La même appellation



Palikare
(d'après Bida).

a servi, de nos jours, à désigner les soldats employés dans la guerre des Hellènes contre la Porte, pour reconquérir leur indépendance.

PALICOT (*Pêche*). Petit parc tournant que les pêcheurs établissent dans les endroits où ils supposent qu'il se trouve beaucoup de poisson.

PALIERS DE SUPPORT (*Mar. à vap.*). On nomme ainsi les points d'appui ordinaires de la ligne d'arbres, et qui sont en nombre plus ou moins considérable, suivant la longueur de cette ligne et le poids des arbres qui la composent.

PA-LI-KAO. Chine. L'armée anglo-française y défit, le 21 septembre 1860, les Chinois, qui comptaient de 40 à 60 000 combattants. L'ennemi fit des pertes considérables en hommes, et il laissa en outre, entre les mains des alliés, 27 canons en bronze et une immense quantité de fusils et d'engins de guerre. Cette victoire valut au général en chef du corps d'armée français, M. Montauban, le titre de *comte de Palikao*.

PALIS (*Pêche*). Filets en nappe simple que l'on tend sur des piquets ou *palis*, comme les mancets.

PALISSADE. Barrière construite avec des pieux plantés les uns à côté des autres. L'accès des ouvrages en terre, dans les fortifications, est ordinairement protégé par des palissades. Les pieux employés pour ces travaux sont appelés *palis*.

PALISSADER. Entourer une fortification avec des palissades.

PALLADIUM. Statue de Pallas ou Minerve, que l'on conservait religieusement à Troie, et à laquelle on croyait que le sort de la ville se trouvait attaché. Elle était en bois, haute de trois coudées, et on la disait tombée du ciel. On rapporte qu'Ulysse et Diomède, ayant pénétré de nuit dans la cité, auraient enlevé cette statue de son sanctuaire, ce qui aurait amené la prise de la place ; cependant, au dire des Romains, les ... grecs ne se seraient emparés que

d'un faux palladium, et le véritable, apporté par Énée en Italie, était déposé à Rome en un lieu secret, connu seulement du grand prêtre et de la grande vestale.

PALLADIUM (*Mar.*). La partie des navires qui, chez les anciens, était sous la protection immédiate de Pallas. — Se disait aussi d'une statue de bois doré placée dans une niche à la poupe d'un vaisseau.

PALLALONS ou **PAHOUA**. Piques très-longues et très-aiguës dont les indigènes des îles Sandwich se servent à la guerre.

PALLANCE. Place forte des Vaccéens, peuple d'Espagne. Elle fut assiégée sans succès, l'an 137 av. J.-C., par le consul Emilius.

PALLAVICINO (Le marquis Orbeto). Aventurier italien du treizième siècle, mort en 1269. Il servit Frédéric II contre Grégoire IX et les Génois, forma un corps redoutable de cavalerie, parvint à se créer une souveraineté indépendante et devint en Lombardie le chef du parti gibelin. Dépouillé bientôt d'une partie de ses seigneuries par Charles d'Anjou, qui marchait sur Naples, Pallavicino mourut de chagrin.

PALLIUM. Vêtement militaire et pièce principale du costume des anciens Grecs. Le pallium était une grande draperie qu'on portait attachée, sur l'épaule ou autour du cou, par une fibule



Cavalier grec revêtu du pallium
(d'après un bas-relief du Parthénon).

(boucle ou agrafe). Ce vêtement, fait de tissu de laine et généralement de couleur brune, s'ajustait de différentes manières, et chaque variété avait son nom particulier.

PALMAGE (*Mar.*). On appelle ainsi la partie inutile que le charpentier enlève de la pièce de bois, lorsqu'il dresse un mât, une vergue.

PALME (*Mar.*). Bâtiment en usage dans les Indes orientales. Ce petit navire, d'une légèreté extrême, est gréé de deux bambous élevés en guise de mâts, portant une immense voile : la prise que celle-ci offre au vent est telle, que le navire, étroit et dépourvu de quille, chavirerait si l'on n'avait le soin de l'équilibrer au moyen



Palme
(d'après une gravure anglaise).

d'une grande pièce de bois supportée latéralement par de longues perches.

PALME (*Mar.*). *Palma*. Unité de mesure adoptée dans les ports de mer : elle est de 13 lignes ou 0m,02925 de longueur.

PALMELLA. Ville de l'Estramadure, en Portugal. Elle fut conquise sur les Maures, en 1165, par Alphonse Henriquez.

PALMER (*Mar.*). Dégager un mât, une vergue, etc., de tout le bois inutile ; le réduire à la mesure, à la *palme* voulue.

PALMESORE (*Mar.*). Pièce de bois cintrée qui forme et entretient la rondeur de la proue d'un navire.

PALMYRE ou **TADMOR**. *Palmyra*. Ville célèbre de Syrie, fondée par Salomon, vers l'an 1000 av. J.-C., et aujourd'hui ruinée. Elle fut détruite une première fois par l'empereur Aurélien, l'an 273 de l'ère chrétienne, après avoir été défendue par Zénobie, sa souveraine. Rétablie aux troisième et sixième siècles par Dioclétien et Justinien, elle fut renversée derechef, de fond en comble, par les mahométans. Ses ruines ne furent retrouvées qu'en 1691, par les Anglais Robert Wood et Darkins.

PALMYRE. Ville de l'Amérique du Nord (Missouri). En octobre 1862, elle fut prise par les confédérés et reprise par les fédéraux. Le général Mac-Neil, lors de cette reprise, se souilla d'un acte inouï dans l'histoire militaire d'aucune nation civilisée. — Lors de l'occupation de Palmyre par les confédérés, un habitant, nommé Andrew Allsman, avait disparu et l'on *présumait* qu'il avait pu être assassiné. Le général Mac-Neil fit publier que si, dans un délai de dix jours, cet individu n'était pas représenté, il ferait fusiller dix prisonniers confédérés parmi ceux qu'il avait sous la main. Le délai expiré, et Allsman n'ayant pas reparu, le général fédéral fit procéder à cet acte sauvage, qui ne peut même pas être qualifié de représailles, puisque le

meurtre d'Allsman n'est qu'une simple présomption, et que le malheureux peut aussi bien avoir été victime d'une mort accidentelle. Les derniers moments des dix victimes furent empreints du calme et de l'intrépidité qui conviennent à des martyrs.

PALNATOKE. Fameux corsaire danois du dixième siècle. Il avait formé une sorte de piraterie chevaleresque, dont le fort d'Iœmsborg, dans l'île Wollin, était le chef-lieu.

PALOMBE (*Mar.*). Cordage ayant à chacun de ses bouts une porte dans laquelle on introduit le crochet du rouet après l'avoir passé à travers les fils du toron réunis par un nœud.

PALONNE (*Mar.*). Ligature au moyen de laquelle, dans une corderie, on agit sur la traîne pour ralentir à volonté sa marche et régler la torsion du cordage.

PALOT (*Pêche*). Sorte de bêche employée par quelques pêcheurs pour retirer des coquillages ou des poissons enfouis dans le sable. — Se dit aussi en certains lieux pour *palis* ou piquet.

PALPER (*Mar.*). Plonger la pale d'un aviron dans l'eau, et l'y tenir immobile, pour ralentir la marche d'une embarcation.

PALUDAMENTUM. Cotte d'armes que portaient les généraux romains. Dans le principe, elle fut simplement de fer ou de cuivre; mais le luxe y introduisit plus tard l'argent, l'or et les pierreries. — On donnait aussi le nom de paludamentum à un manteau de pourpre dont se couvrait le général, en partant de la ville, lorsqu'il avait reçu le titre d'*imperator*. Le paludamentum se portait encore pour faire des vœux et des sacrifices; et l'on désignait par l'épithète de *paludatus* celui qui était couvert de ce manteau.



Paludamentum
(d'après la colonne Trajane).

PALYNTONE. Nom donné par les auteurs byzantins à une machine de guerre qui avait la forme d'un arc.

PAMPELUNE. *Pompeïopolis*, la *ville de Pompée*. Ville forte, chef-lieu de l'intendance de ce nom, en Espagne. Charlemagne la prit en 778; André de Foix en 1521; les Français en 1808 et 1823; et elle fut alternativement occupée par les deux partis, durant les guerres civiles de 1831 à 1842.

PAN. Du lat. *pannus*, étoffe. Se disait autrefois du drap ou de la draperie d'un étendard. — On appelait *pan de cuirasse*, la partie de la cuirasse qui couvrait le haut des reins. — Le *pan de canon* est la partie aplatie de l'extérieur d'un canon, d'un fusil ou d'une carabine.

PAN (*Mar.*). Face d'une pièce de bois, dans le sens de sa longueur.

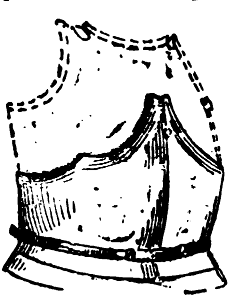
PANACHE. De l'ital. *pennachio*, fait du lat. *penna*, plume. Assemblage de plumes flottantes dont on orne un casque, un chapeau, etc., et dont l'origine remonte au règne de Charles VII. —Au quinzième siècle, les chevaux aussi furent admis à l'honneur de porter le panache. Montgomery, contemporain de Henri IV, dit : « Qu'un capitaine en entrant en *gard* (prenant la garde) doit porter une arquebuse, un fourniment, et sur la tête un morion avec un grand panache. » — Le vaillant Béarnais criait à ceux qui le suivaient : « Ralliez-vous à mon panache blanc ! »

PANACHE (*Mar.*). Artifice employé dans les brûlots. C'est une poignée de chanvre trempée dans une composition de résine, brai sec, soufre, huile de térébenthine et poudre.

PANARD. On donne ce nom au cheval dont les deux pieds de devant sont tournés en dehors.

PANCERNES. Nom que portait, avant 1831, un corps de cavalerie polonaise qui formait à lui seul la force de l'État.

PANCIÈRE ou **PANSIERE.** Pièce de l'armure qui embrassait la partie inférieure du corps. La *pancière* recouvrait une partie du plastron; elle était quelquefois à plusieurs lames articulées, comme la *braconnière* (*Voy.* ce mot), mais plus généralement d'une seule pièce. Le Musée d'artillerie offre de très-beaux exemples de pancières, entre autres les moulages des bas-reliefs de l'arc de triomphe d'Alphonse V, à Naples, qui donnent très-fidèlement les costumes militaires de la seconde moitié du quinzième siècle. La pancière, qui avait commencé à paraître vers 1350, cessa d'être en usage au commencement du seizième siècle.



Pancière
(d'après le Musée d'artillerie).

PANCORVO. Ville de la province de Burgos, en Espagne. Elle est située dans un défilé de montagnes à l'entrée duquel se trouvait autrefois une forteresse que les Français occupèrent de 1808 à 1813, et qu'ils détruisirent en 1823.

PANDOUR. Village du comitat de Pesth, en Hongrie. Ses habitants furent d'abord employés à la poursuite des voleurs, puis enrégimentés en corps francs. De là le nom de *Pandours* qui fut donné aux divers corps francs au service de l'Autriche. Mais le principal de ces corps, que l'Autriche organisa dans sa guerre contre la Prusse, fut

formé par un baron de Trenck, avec des bandits de l'Esclavonie. Sa composition n'offrait donc que des hommes habitués à se livrer à toutes sortes de dévastations et de crimes : le pillage, l'incendie, le massacre et le viol. Ce baron de Trenck était cousin germain du Trenck qui est devenu célèbre par ses longs emprisonnements sous Frédéric le Grand, et tout dans sa personne et ses habitudes le rendait digne de commander les réprouvés qu'il avait réunis. Sa taille dépassait deux mètres ; sa force était telle qu'il abattait la tête d'un bœuf d'un seul coup de sabre ; son corps était endurci à toute fatigue, au jeûne et à l'insomnie ; et il passait des nuits couché sur la neige, comme dans le meilleur lit.

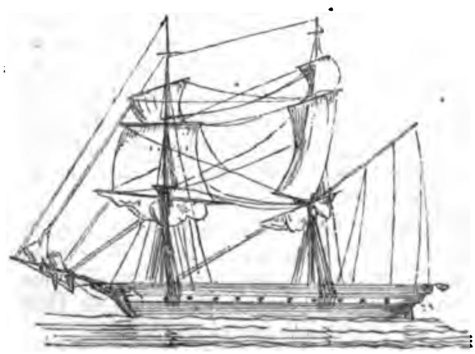
PANDYSIES. Réjouissances publiques que les Athéniens donnaient aux matelots durant l'hiver, époque à laquelle on ne tenait pas la mer.

PANETERIE. Du lat. *panis*, pain. Lieu où l'on dépose le pain, sur des étagères, dans les manutentions militaires.

PANIPOT ou **PANIPUT.** Ville de la régence de Calcutta, dans l'Inde anglaise. Deux grandes batailles furent livrées dans ses environs. Dans la première, en 1525, les Mongols défirent les Afghans ; et dans la seconde, en 1761, les Afghans taillèrent en pièces les Mahrattes.

PANIQUE. Du nom du dieu PAN. Se dit d'une frayeur subite et sans fondement réel. Ce mot vient de l'épouvante qui se répandit parmi les Gaulois, attaqués par les Grecs auprès du temple de Delphes. On avait supposé qu'en cette occasion le dieu Pan avait pris la défense des Grecs et répandu l'effroi parmi leurs ennemis. — Mais la *panique*, qui s'étend subitement sur *tous* ceux qui composent une réunion d'individus, n'est-elle pas plutôt nommée ainsi du mot πᾶν (pan), signifiant *tout?*

PANNE (*Mar.*). On dit qu'un vaisseau est *en panne*, quand les voiles sont placées de manière



Navire en panne.

qu'il puisse se maintenir sans marcher. Le mouvement du navire mis en panne se borne à une sorte de dérive.

PANNEAU (*Mar.*). Couverture de planches qui sert à fermer les écoutilles de chaque pont d'un bâtiment. — On appelle *panneau à boîte*, celui qui, étant plus grand que l'écoutille, s'emboîte par-dessus, à recouvrement.

PANNES ou **PANNIERS.** Pavois tissus d'osier.

PANNONIE. *Pannonia.* Contrée située sur la pente septentrionale des Alpes orientales. Elle fut conquise par Auguste l'an 10 de l'ère chrétienne ; par les Vandales au quatrième siècle ; et par les Hongrois vers l'an 900.

PANON. Flèche dont on se servait au moyen âge. — S'est dit aussi pour *pennon*. (*Voy.* ce mot.)

PANOPÉE (*Mar.*). Divinité que les anciens navigateurs invoquaient pendant la tempête.

PANOPLIE. Du grec πᾶν (pan), tout, et ὅπλον (oplon), arme. On nommait ainsi, au moyen âge, l'armure complète d'un chevalier. — Ce nom est resté pour désigner un trophée ou une réunion d'armes diverses, qu'on suspend aux murs d'un arsenal ou d'un musée.

PANOURE (*Mar.*). Galiote ou bateau chinois.

PANSCRETESCHE. *Voy.* PALACHE.

PANTAGUIÈRES (*Mar.*). Cordes employées pour assurer les mâts durant la tempête, et pour tenir les haubans plus roides.

PANTANNE (*Pêche*). Se dit, dans les environs de Narbonne, d'un parc ou d'une enceinte de filets établis dans l'étang de Leucate.

PANTENNE (*Mar.*). L'expression *en pantenne* s'emploie en parlant d'un bâtiment dont toutes les parties du gréement sont en désordre, mal orientées, brisées par le vent ou le combat, etc.

PANTENNE ou **PANTÈNE** (*Pêche*). Filet du genre des verveux, qu'on place au bout des bourdigues pour retenir les anguilles.

PANTICAPÉE. *Panticapœum*, aujourd'hui *Kertch*, dans la Chersonèse Taurique. Dans la forteresse de cette place se réfugia, l'an 63 av. J.-C., Mithridate, roi de Pont, contre qui son fils Pharnace s'était révolté pour lui arracher la couronne. L'infortuné monarque, au moment où les murailles étaient forcées, supplia un Gaulois de lui arracher la vie, ce que l'autre lui accorda, en lui plongeant son glaive dans le sein. Ainsi périt le prince qui avait si longtemps, avec autant de persévérance que de courage, fait la guerre aux Romains. (*Voy.* KERTCH.)

PANTOIRE (*Mar.*). Manœuvre dormante, capelée, comme le hauban, sur les bas mâts. On dit plus communément *pendeur*.

PANTOQUIÈRE (*Mar.*). Palan frappé sur les bas haubans opposés d'un mât, pour les roidir en les forçant à se rapprocher.

PAOLI (PASCAL). Général corse, né aux environs de Bastia en 1726, mort en 1807. Il entra d'abord au service de Naples, et rentra en 1755 dans sa patrie, qui venait de le proclamer chef, quoique absent. Il soutint alors avec courage la lutte engagée contre les Génois, et finit par leur enlever tout ce qu'ils possédaient dans l'inté-

rieur de l'île. Il voulut la régénérer, et invita J.-J. Rousseau à tracer pour elle un plan de législation. Il voulut aussi, lorsque la Corse fut cédée par Gênes à la France, en 1768, résister à la nouvelle domination; mais il fut vaincu par le comte de Vaux, et se réfugia en Angleterre. Appelé en France en 1789, il reçut, avec le titre de lieutenant général, le commandement militaire de son pays; mais il ne tarda pas à se trouver en désaccord avec la Convention. Mis hors la loi en 1793, il se retira une seconde fois en Angleterre où il resta jusqu'à sa mort. (*Voy.* ABBATUCCI.)



Paoli
(d'après le Cabinet des Estampes).

PAPAFIQUE (*Mar.*). Nom qu'on donne, dans certains ports, à la voile d'en haut d'un bâtiment.

PAPAGALLO (*Mar.*). Sur la côte orientale du Mexique, on nomme ainsi un vent violent qui souffle régulièrement dans la direction du nord-est et du nord-nord-est, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai.

PAPALIN. On désignait sous ce nom, au dix-septième siècle, les soldats du pape.

PAPIER EN DOUBLAGE (*Mar.*). Papier gris qu'on place quelquefois entre le franc-bord et le doublage en cuivre d'un bâtiment.

PAPIERS DE BORD. Ce sont les actes écrits qui constatent la nationalité d'un navire et de son équipage. Les uns sont relatifs au navire lui-même et à l'équipage (ils sont réellement les papiers de bord); les autres se rapportent à la cargaison. — La matière est réglée avec quelques différences chez les différents peuples. En France et en temps de paix, sur l'Océan, les papiers du navire sont au nombre de quatre : 1° l'acte de *propriété*, qui constate que le navire appartient pour moitié au moins à des Français; — 2° l'acte de *francisation*, émané de l'administration des douanes françaises et qui contient la description exacte du navire et l'attestation qu'il a été mesuré et reconnu bien construit; — 3° le *rôle d'équipage*, qui contient les noms, prénoms, âge, lieu de naissance et de domicile de tous les hommes qui composent l'équipage (depuis le capitaine jusqu'au dernier mousse) et même des passagers; — 4° le *congé de navigation*, acte par lequel la douane constate que le navire est encore en état de se prévaloir de la francisation qui peut être déjà ancienne.

On comprend aussi parfois dans les papiers de bord : 1° le *certificat de visite* du navire avant le chargement; 2° la *patente de santé* dans les cas où elle est exigée.

Quant aux papiers relatifs à la cargaison, pour en déterminer le nombre et la nature, il faudrait, dit M. Hautefeuille, dans un excellent article du *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, analyser les droits de douane de tous les peuples. D'après les usages les plus généraux cependant, et presque sans exception, on peut dire que les papiers concernant la cargaison doivent être revêtus du visa des autorités du pays d'expédition et être de nature à mettre les autorités du port d'arrivée à portée de constater facilement la nature du chargement afin de pouvoir faire l'application des lois. En général, les connaissements et les chartes parties suffisent pour atteindre ce but.

Le capitaine, en exécution de l'article 224 du Code de commerce, tient un registre sur lequel s'inscrivent les résolutions prises, et les recettes et dépenses faites, pendant le voyage, etc. Ce registre, ainsi que le journal de navigation, sont en dehors des papiers de bord, dans le sens légal du mot.

PAPILLON (*Mar.*). *Papilio*. Petite voile qui se place au-dessus d'un cacatois. Lorsqu'elle est triangulaire, on la nomme *aile de pigeon*.

PAPIRIUS CURSOR (E.). Maître de la cavalerie romaine, l'an 340 av. J.-C. Cinq fois consul et deux fois dictateur. Il combattit les Samnites, les Sabins et les Prénestins; et vengea l'affront des fourches Caudines, en reprenant Lucérie, l'an 320. Il était si sévère sur la discipline, qu'il condamna à mort son maître de cavalerie, Fabius, pour avoir combattu et vaincu l'ennemi sans son ordre. Fabius ne fut arraché au supplice qu'à force de supplications de l'armée entière.

PAPIRIUS CURSOR (L.). Fils du précédent. Consul l'an 293 et l'an 272 av. J.-C.; il remporta, en 293, la victoire d'Aquilonie sur les Samnites, qu'il battit de nouveau, ainsi que les Lucaniens et les Brutiens, en 271.

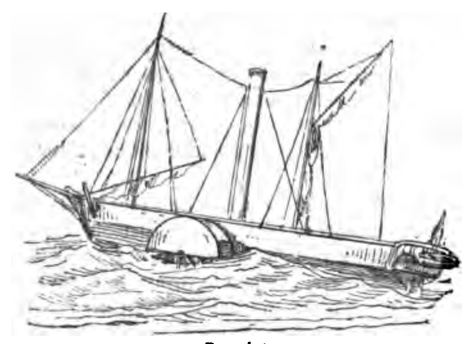
PAPPENHEIM (GODEFROY-HENRI, comte DE). Né en 1594, mort en 1632. Ce fut l'un des généraux les plus distingués des catholiques dans la guerre de Trente ans. Il fut tué à la bataille de Lutzen.

PAPPUAS. Montagne de la Numidie. Gélimer, roi des Vandales, y fut assiégé et bloqué par Pharas, prince hérule qui était l'un des lieutenants de Bélisaire. Comme Pharas avait témoigné de l'intérêt à Gélimer, qui se trouvait réduit aux dernières extrémités, ce dernier lui fit demander un pain, une éponge et une guitare. « Gélimer, dit l'envoyé, vous demande du pain parce qu'il n'en a ni goûté, ni même vu, depuis qu'il est chez les Maures. Il a besoin d'une éponge pour essuyer ses larmes, et d'une guitare, pour tâcher de calmer la violence de son chagrin. »

PAPYRE. Forteresse de l'Isaurie, dans l'Asie Mineure. L'an 486, l'empereur Zénon fit assiéger cette place, où s'étaient enfermés Léonce et Illus,

révoltés contre son autorité. S'étant emparés de la place, les soldats de l'empereur coupèrent les mains aux hommes de la garnison et envoyèrent à Constantinople les têtes de Léonce et d'Illus.

PAQUEBOT (*Mar.*). De l'angl. *pack*, paquet, et *boat*, bateau. Bâtiment qu'on emploie soit pour le service des lettres et des dépêches entre deux ports, soit à remplir sur mer le service régulier des malles-poste sur terre et à transporter des



Paquebot
(*d'après Gudin*).

passagers. A l'Angleterre appartient l'honneur d'avoir constitué la première d'importantes compagnies maritimes pour un service de paquebots au long cours. Elle compte aujourd'hui de nombreuses compagnies desservant les points les plus éloignés du globe.

Les États-Unis entretiennent sept lignes postales principales, dont plusieurs sont en relation incessante avec l'Europe.

En France, l'Etat a procédé comme avait fait l'Angleterre pour l'Inde, en installant dans la Méditerranée, pour l'Algérie, des services maritimes postaux au moyen de bâtiments à vapeur de la marine militaire. En 1851, l'État concéda ces services à la *Compagnie des services maritimes des messageries impériales;* et son réseau, qui ne comprenait primitivement que les ports de l'Algérie et de l'Italie, s'étend actuellement dans tout le bassin de la Méditerranée. Cette même compagnie s'est organisée, en 1857, pour desservir la ligne du Brésil et de la Plata, et, en 1861, elle a obtenu la concession des lignes de l'Indo-Chine. Ces lignes ont été inaugurées le 19 octobre 1862, par le départ de Marseille du paquebot *la Néva*, pour Alexandrie; de l'autre côté de l'isthme un autre paquebot attendait les voyageurs et les marchandises pour les transporter à leur destination.

Enfin, une dernière concession a été faite à une compagnie dite *Compagnie générale transatlantique des services postaux de Saint-Nazaire aux Antilles et du Havre à New-York*.

Depuis le développement de toute cette navigation, la rapidité des traversées a été en progression constante. Les traversées d'Europe en Amérique pour les meilleurs voiliers demandaient, il y a cinquante ans, pour le service postal, quarante jours au départ et trente jours au retour. Aujourd'hui que les bonnes routes sont mieux connues et surtout mieux suivies, les meilleurs voiliers emploient encore de trente à trente-cinq jours au départ d'Europe et de vingt à vingt-cinq jours au retour. La mise en activité des paquebots de 500 chevaux de vapeur réduisit tout d'abord la traversée à treize jours et demi; celle des navires de 650 chevaux à douze jours. Actuellement les bâtiments de 800 chevaux font le voyage en onze jours et demi; ceux de 900 et 960 chevaux traversent en dix jours et demi. On a même des exemples de traversée de neuf jours et quelques heures de New-York à Liverpool. On estime la vitesse moyenne d'un tel navire à 24 kilomètres à l'heure.

PAQUEFIC (*Mar.*). Se dit des basses voiles d'un bâtiment.

PAQUET (*Mar.*). De l'angl. *pack* ou *packet*. On appelle *manœuvres en paquet*, celles qui sont en désordre. — *Amener les voiles en paquet*, c'est les amener avec une grande précipitation. — Un *paquet de mer* se dit d'une grosse et pesante lame qui tombe à bord pendant la tempête.

PAQUETAGE. Manière dont le cavalier emplit son porte-manteau et le dispose derrière la selle. — Se dit aussi, par extension, de la façon dont les soldats plient leurs effets d'habillement, et les placent, soit dans leur sac, soit sur les tablettes de leur chambre.

PAR (*Mar.*). Un objet est vu *par le bossoir*, *par le travers*, etc., lorsqu'il se trouve dans la direction du bossoir, du travers, etc. Être *par tant de longitude*, *par tant de brasses d'eau*, c'est avoir cette longitude, cette quantité de fond.

PARABOLE. Du grec παραβολή (parabolè), comparaison, formé de παρὰ (para), autour, et βάλλω (ballô), je rapproche, je lance. Ligne courbe qui résulte de la section d'un cône coupé par un plan parallèle à un de ses côtés. La parabole a pour caractère particulier que tous ses points sont également distants du foyer, pris sur l'axe, et d'une ligne appelée *directrice*, perpendiculaire à l'axe, et éloignée du sommet de la courbe autant que ce point est éloigné du foyer. Tout corps lancé en l'air décrit, en tombant, une parabole. Cet effet est dû à la force de projection combinée avec la résistance de l'air et la pesanteur du corps. La démonstration a été donnée pour la première fois par Galilée. — Les projectiles lancés par les bouches à feu décrivent une parabole, qu'il suffit de calculer pour déterminer d'une manière certaine leur élévation et leur portée. — La surface concave formée par la révolution d'une parabole autour de son axe est précisément l'espèce de surface par laquelle tous les rayons lumineux sont réunis en un seul point, qui, pour cette raison, a reçu le nom de *foyer*. La forme parabolique est donc la plus avantageuse pour la construction des miroirs ardents, dont le terrible effet fut calculé par Archimède, lorsqu'il incendia la flotte ennemie devant Syracuse.

PARACHLAMYDE. Du grec παρὰ (para), autour, et χλαμύδος (chlamudos), manteau. Vêtement, en forme de manteau, qui, chez les Grecs, était porté particulièrement par les vieux militaires.

PARACLOSE ou **PARCLOSE** (*Mar.*). Vieux mot qui désignait une toile tendue au-dessus du pont d'un navire, soit pour l'abriter entièrement, soit pour y établir une sorte de cabine.

PARADE. De l'espagnol *parada*. Par ce mot on entendait, anciennement, le point de halte d'un cheval de manége. L'écuyer, durant ce temps d'arrêt, s'attachait à donner à sa monture des poses gracieuses, et l'on disait alors qu'il le faisait briller à la *parada*. Ce mot s'introduisit en France sous le règne de François Ier, et y resta d'abord dans le vocabulaire du manége, comme en Espagne. Sous Charles IX, il remplaça le mot *comparse*, venu de l'italien, qui désignait une figure de carrousel; enfin, l'expression passa de là dans les troupes, avec son acception actuelle. — Une ordonnance de Louis XIV, du 25 juillet 1665, prescrit aux gardes-françaises, corps privilégié qui prétendait parader à part, de *faire parade* avec les autres troupes de la garnison. — Cette expression signifiait aussi autrefois qu'on prenait la meilleure tenue possible, lorsqu'un prince ou un grand personnage se présentait devant un poste. — Aujourd'hui on appelle *parade* une réunion des troupes qui doivent monter la garde du jour, et qui défilent devant le corps d'officiers de la garnison, en tête desquels se placent les officiers supérieurs. Après le défilé, l'officier le plus élevé en grade fait former le cercle et transmet les ordres relatifs au service. — On donne enfin le nom de *parade* à tout rassemblement de troupes qui doivent être passées en revue par un haut personnage, et quelquefois manœuvrer devant lui.

PARADE (*Mar.*). A bord des grands bâtiments de guerre, la *parade* a lieu tous les les jours sur le gaillard d'arrière, pour les soldats de marine. — *Faire parade*, c'est orner un vaisseau de tous ses pavillons.

PARADIÈRE (*Pêche*). Nom que les pêcheurs de la Méditerranée donnent à un grand filet qu'ils établissent en pleine eau, et qui forme une enceinte au moyen des pieux sur lesquels il est tendu.

PARADIS (*Mar.*). Du chaldéen *pardes*, verger. On nomme ainsi l'endroit où, dans le fond d'un port, les navires se trouvent en sûreté complète.

PARADOS. Ouvrage de fortification qui garantit une troupe, une batterie, ou un second ouvrage contre les feux de revers.

PARADOUZ ou **PASSADOUZ.** Flèche dont on se servait au moyen âge.

PARAGE (*Mar.*). *Paragium*. Espace de mer ou partie de côtes accessibles à la navigation. — Ce mot désigne aussi le poli que les charpentiers donnent à la surface de la membrure d'un navire, avant de le border.

PARAGLACE (*Mar.*). Garniture de planches ou de pièces de bois fixes ou mobiles, destinées à garantir un bâtiment du choc des glaces. — Se dit aussi de l'estacade établie à l'avant d'un navire à l'ancre dans des eaux chariant des glaçons.

PARAGOGE ou **PARAGOGUE.** Du grec παρὰ (para), autour, et ἄγω (agô), je conduis. Manœuvre des Grecs consistant en mouvements parallèles à la ligne de bataille sur un front de seize, huit ou quatre hommes.

PARALE (*Mar.*). πάραλος (paralos). Galère sacrée expédiée chaque année à Délos par les Athéniens; elle portait des offrandes et des personnes qui devaient accomplir certaines cérémonies aux autels d'Apollon et de Diane. Ce voyage s'appelait *théorie*, et les voyageurs *théores*. Durant l'absence de la parale, on ne pouvait mettre à mort aucun condamné, et c'est pourquoi il s'écoula un mois entre le jugement rendu contre Socrate et son exécution. La vénération pour cette galère venait de ce que seule elle avait été sauvée de la défaite à la journée d'Ægos-Potamos. On ne l'employait plus que pour des missions d'État ou de religion.

PARALLÈLE (*Mar.*). Du grec παράλληλος (parallèlos), équidistant. On appelle *moyen parallèle*, le parallèle figuré entre deux latitudes données.

PARALLÈLES. On nomme ainsi, en termes d'art militaire, les lignes d'investissement que l'assiégeant pratique *parallèlement* au front de la place dont il veut s'emparer. C'est une *tranchée* dans le sol, un long fossé protégé par un parapet que l'assiégeant établit parallèlement au fossé de la place, et dans lequel il circulera autour d'elle, abrité contre le feu de l'assiégé. En avant de la parallèle s'établissent des places d'armes et des batteries qui foudroieront les batteries de l'assiégé, et, au moyen de la parallèle, l'assiégeant se trouvera à couvert pour aller d'une de ses batteries à l'autre. La première parallèle établie, l'assiégeant s'occupe d'en pratiquer une seconde plus rapprochée de la place. Pour ce faire, d'un point ou de plusieurs points de cette première parallèle, il dirige son travail de creusement du sol, de tranchée, vers la place, non en ligne directe, mais en cheminant par des zigzags, des *boyaux* obliquant, que le canon de l'assiégé ne peut prendre en enfilade, et qui opposent constamment leur crête derrière laquelle les troupes assiégeantes se trouvent abritées. Arrivé au point voulu, on établit la seconde parallèle, et, en avant, on place des batteries dont le feu sera plus efficace. Dans un siége, on fait d'ordinaire trois parallèles, et c'est en avant de la troisième que s'établissent les batteries chargées de pratiquer la brèche qui permettra de donner l'assaut.

Le nom général de *tranchée* s'applique à tout l'ensemble du travail; ainsi, l'on dit : ouvrir la tranchée, être de service à la tranchée, etc. A la première et seconde parallèle on donne d'abord une largeur de 5 à 6 mètres; on élargit plus tard la seconde jusqu'à une trentaine de

mètres, et la troisième jusqu'à 36 mètres. La distance entre elles est d'une portée de fusil, 300 mètres au plus, afin qu'elles puissent se protéger mutuellement. — La tranchée, chez les Romains, *fossa*, fut usitée dès les temps les plus anciens. On voit ce genre d'attaque méthodique se reproduire lors des croisades et dans des siéges conduits par Philippe-Auguste.

Le siége de Candie par les Turcs, en 1667, se fit au moyen de parallèle que tracèrent des ingénieurs italiens au service de la Porte. Jusqu'à cette époque, les Français se contentèrent de tranchées isolées qui facilitaient l'approche de la place, mais sans être reliées en un système et sans communiquer entre elles. Vauban, le premier, au siége de Maëstricht, en 1673, employa ce système ingénieux et savamment combiné de cheminement de trois places d'armes successives, qui viennent serrer de plus en plus près la place assiégée. —Le nombre de trois parallèles, aussi bien que les distances auxquelles elles s'établissent, subissent des modifications.

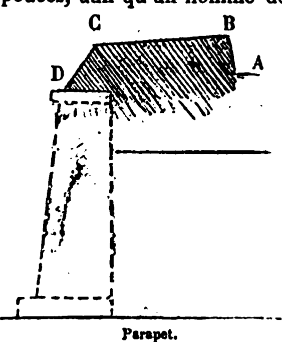
Au siége de la citadelle d'Anvers, les ingénieurs français s'étaient contentés de tracer deux parallèles : la première à 450 mètres, ou même, selon quelques rapports, à 300 mètres; la seconde à 90 mètres du glacis.

Il arrive parfois que l'on ménage des demi-parallèles entre la seconde et la troisième parallèle.— Le général Bardin regarde l'emploi d'une quatrième parallèle comme le seul moyen de réduire une forteresse construite selon les principes modernes et couverte par de grandes demi-lunes et des réduits de places d'armes rentrantes.

La portée et le calibre du canon, si remarquablement accrus de notre temps, vont changer bien des règles posées, en matière de parallèles, par Gassendi et autres. (*Voir* les mots Siége, Tranchée.)

PARALLÉLOGRAMME (*Mar. à vap.*). Du grec πάραλληλος (parallèlos), parallèle, et γράμμα (gramma), ligne. On nomme ainsi, dans une machine à vapeur, un système ou assemblage de tringles ayant un point immuable, et dont les points de jonction articulés, figurant une espèce de parallélogramme susceptible de varier, permettent à la tige du piston, qui y est fixée, de se mouvoir dans le sens de son axe.

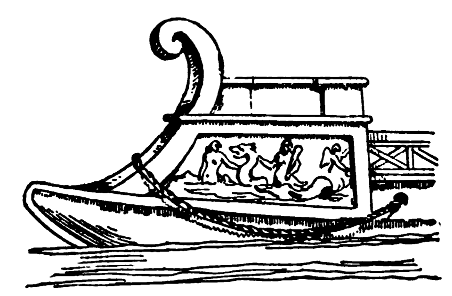
PARAPET. En vieux français Parapecte. De l'ital. *parapetto*, pare-poitrine. Dans le créneau ancien, le parapet est, à proprement parler, la partie haute qui protége le défenseur. Le parapet moderne fait partie du rempart, tant d'une forteresse que de tout ouvrage de fortification, soit permanente, soit passagère. — *Couronner* un ouvrage, c'est le surmonter de son parapet, dont les dimensions, les matériaux, et la hauteur à laquelle sera établie la ligne de feu, varient selon le besoin. — On distingue dans le parapet : le *talus intérieur* (AB), — la *plongée* ou *talus supérieur* (CB), — le *talus extérieur* (CD), — la *crête* ou *ligne de feu* (B). — Le parapet a, selon les cas, une, deux ou trois banquettes. D'après Gassendi, le parapet ne doit avoir au-dessus de la banquette supérieure que quatre pieds deux pouces, afin qu'un homme de cinq pieds puisse aisément tirer dans la direction de la plongée.— Le parapet de forteresse se construit en terre épierrée à la claie; son escarpe se *revêt* de maçonnerie de pierres ou mieux de briques, ou bien on la gazonne. Si le parapet est revêtu, son épaisseur sera de 3 mètres, autrement elle ira à 6 ou 7 mètres. — En campagne et pour ouvrage de défense passagère, le parapet, pour résister à la fusillade, devra avoir 1 mètre d'épaisseur. — Pour résister à des pièces de 4, le parapet aura 2 mètres d'épaisseur; avec 3 mètres on résiste à des pièces de 8; avec 4 mètres l'ouvrage peut résister à des pièces de 12. La puissance de l'artillerie, qui va prenant sans cesse plus de développement, est appelée à changer probablement ces indications.



Parapet.

A. B. Le talus intérieur.
C. B. La plongée.
C. D. Le talus extérieur.
B. La crête ou ligne de feu.

PARASÉMON (*Mar.*). Du grec παρὰ (para), et σῆμα (sèma), emblème. Figure allégorique, peinte ou sculptée, que les anciens plaçaient à la proue de leurs navires, vers le rostre, au-dessus ou à côté de l'éperon. Cette figure, lorsqu'elle était sculptée, représentait généralement une tête d'animal : lion, aigle, cochon, etc., comme on peut le voir sur les navires grecs (*Voy.* au mot Navire); et, pour les peintures, on choisissait des allégories maritimes, ainsi que les représentent les galères de la colonne Trajane. C'est ce que nous appelons aujourd'hui la *figure du navire*.


Parasémon
(*d'après la colonne Trajane*).

PARASOL DE MARQUISE. Se disait, autrefois, de la partie supérieure ou dôme de la tente appelée *marquise*. (*Voy.* Marquise.)

PARATAXE. De παρὰ (para), et τάξις (taxis), rang. Ordre dans lequel la milice grecque se rangeait en bataille. — C'était aussi le nom d'un corps de 256 hommes.

PARATONNERRE (*Mar.*). Barre de métal terminée en pointe aimantée, qui se place à la tête du grand mât, et quelquefois du mât de misaine. Cette barre a pour conducteur une corde en fil de laiton qui descend jusqu'à la mer. La girouette se meut autour du paratonnerre. — Le paratonnerre, inventé, en 1757, par Franklin, a pour raison l'identité du feu électrique avec le feu de la foudre, que l'illustre Américain venait de reconnaître.

PARAZONION. *Parazonium*. Glaive large et court attaché au ceinturon, que portaient, comme marque de distinction, dans les armées romaines, les officiers supérieurs. Son nom lui venait du grec παρὰ (para), et ζώνη (zônê), ceinture.

PARC. Du teut. *parch*, lieu clos. Lieu enclos où l'on rassemble tout le matériel d'une armée, les bouches à feu, les fourgons ou caisses chargées de munitions, les voitures, les chevaux, les équipages de ponts, et toutes les provisions de guerre jugées nécessaires.

PARC (*Mar.*). Lieu où sont renfermés les magasins, et où l'on construit les vaisseaux de l'État. — Se dit aussi d'une enceinte de planches entre deux ponts, pour enfermer les bestiaux embarqués pour la consommation; et de la partie du bâtiment où sont placés les boulets.

PARC (*Pêche*). Sorte de retranchement où l'on prend le poisson qui suit le retour de la marée, ou bassin dans lequel on conserve ce poisson.

PARC D'ARTILLERIE. Partie d'un camp qui est réservée pour les munitions de l'artillerie.

PARC DE MARINE (*Mar.*). Partie des arsenaux maritimes où a lieu la construction.

PARCOURIR (*Mar.*). Du lat. *percurrere*. On entend par ces mots : *parcourir les coutures d'un navire*, passer avec le ciseau sur tous les joints, afin de s'assruer qu'ils sont en bon état.

PARE A VIRER! (*Mar.*). Commandement pour que chacun se rende à son poste, afin d'exécuter la manœuvre de virer de bord vent devant. Lorsqu'on veut virer vent arrière, on dit : *Pare à virer lof pour lof!*

PARÉ (*Mar.*). Se dit du vaisseau prêt à combattre. *Paré à tout*, signifie lesté partout; et *bien paré*, bien alesté. — On appelle *ancres parées*, celles qui sont prêtes à être lancées à la mer.

PAREMBOLE. Évolution qui était en usage dans les armées byzantines, et qui consistait à détacher des subdivisions en avant.

PAREMENT. Se disait, autrefois, pour parapet, rempart. — Ce mot désigne particulièrement la partie inférieure des manches de l'habit d'uniforme. Le parement est d'une couleur différente de la couleur de l'habit, ou, s'il est de la même couleur, il en est détaché par un passe-poil de couleur tranchant sur le tout. (*Voy.* PASSE-POIL.)

PARENSANE (*Mar.*). Se dit, dans le Levant, pour appareillage.

PARER. Arrêt relevé d'un cheval de manége.

PARER (*Mar.*). Se dit pour se préparer, se débarrasser, s'alestir.

PARESCAUME (*Pêche*). Bateau portant mâts et voiles, et dont on fait usage pour la pêche à la madrague.

PARFUMER (*Mar.*). Afin de détruire les miasmes d'un navire, on le parfume en faisant brûler du goudron, du genièvre, du vinaigre, de la poudre mouillée, de l'encens, etc.

PARÈRE. *Voy.* USAGES MARITIMES.

PARIA (*Mar.*). Se dit d'un navire mal tenu et pauvre d'apparence.

PARIS. *Lutetia*, puis *Parisii*. L'an 52 av. J.-C., cette ville fut assiégée par les Romains, sous la conduite de Labienus. Défendue alors par Camulogène, qui, malgré son extrême vieillesse, fit preuve d'autant d'intelligence que de courage, elle obligea l'ennemi à se retirer. En 885, les Normands se présentèrent sous ses murs et y donnèrent, sans succès, six assauts que soutinrent les habitants dirigés par le comte Eudes et l'évêque Gauzelin.—La faction des Armagnacs ne fut pas plus heureuse en 1411; les troupes de Charles VII y succombèrent aussi en 1429, mais elles pénétrèrent dans la place en 1437. Paris fut assiégé de nouveau, en 1465, par le comte de Charolais, chef des troupes confédérées qu'on appelait la *ligue du bien public*, mais les portes ne lui furent point ouvertes. En 1589, Henri III et le prince de Navarre investirent la capitale, qui ne se rendit à Henri IV qu'en 1594. L'armée royale, commandée par Turenne, se présenta sous ses murs en 1652, mais après un combat acharné, le prince de Condé, qui se trouvait à la tête des mécontents, l'obligea à se retirer. Une bataille eut lieu sous Paris en 1814, et les alliés y perdirent environ 12 000 hommes; mais ils occupèrent la ville et s'y établirent en 1815.

Paris, capitale de la France, résidence du chef de l'État, des ministres de la guerre et de la marine, est : quartier général du premier corps d'armée, comprenant les 1re et 2e divisions militaires; chef-lieu de la 1re division militaire et de la 1re subdivision (Seine); siége de toutes les grandes administrations militaires, de l'hôtel des Invalides, du dépôt des cartes de la guerre, du Musée d'artillerie, etc., etc.

A Paris siégent toutes les grandes administrations maritimes, le conseil d'amirauté, le conseil des travaux de la marine, le comité consultatif des colonies, la commission supérieure de l'établissement des Invalides, la commission des phares de la marine, etc.; c'est à Paris que se trouve le dépôt des cartes et plans de la marine et des colonies.

PARISIEN (*Mar.*). Sobriquet que les marins

nier de gouverner au vent du point du compas où est le cap au moment même.

PAS-D'ÂNE. Se dit : 1° d'une garde d'épée qui couvre toute la main ; 2° d'une sorte de mors de cheval ; 3° d'un instrument qui sert à tenir ouverte la bouche d'un cheval, lorsqu'on veut en examiner l'intérieur.

PAS D'ARMES. Combat qu'un chevalier offrait d'engager contre tout venant, et qui avait pour objet de défendre un poste quelconque, soit un chemin ou un sentier de forêt, soit un passage en rase campagne, mais fermé par des barricades. L'un des pas d'armes les plus célèbres est celui de l'arc triomphal que François, duc de Valois, ouvrit avec neuf chevaliers, dans la rue Saint-Antoine, à Paris, à l'occasion du mariage de Louis XII, en 1514. (*Voy.* Emprise.)

PAS DE CAMP. Mesure qui sert à fixer les espaces nécessaires à un campement.

PAS DE SOURIS. Petit escalier étroit et roide, pratiqué à la gorge d'un ouvrage avancé, pour établir une communication entre cet ouvrage et le fossé qui se trouve en arrière. (*Voy.* Chemin couvert.)

PAS-DE-SUZE. Lieu situé à l'entrée du Piémont. Il fut forcé par Louis XIII, en 1629.

PASKEWITCH (Jean-Federowitch, prince de). Général russe, né en 1782, mort en 1856. D'abord page du czar Paul I[er], il se signala en 1809 au siége de Braïlov ; en 1812 aux batailles de Smolensk et de Borodino, à Viazma et à Kranoï ; en 1813 à la bataille de Culm et à celle de Leipzig. En 1814, il pénétra en France à la tête d'une division de grenadiers, et enleva Arcis-sur-Aube, où il fut blessé. En 1826, il fut chargé du commandement de l'armée dirigée contre la Perse ; s'empara de l'Arménie dont il emporta d'assaut la capitale Érivan, succès qui lui valut le titre de *comte Érivanski* ; en 1828, il marcha contre la Porte, prit Kars, Akhaltsiké et Erzeroum, ce qui obligea la Turquie à signer le traité d'Andrinople. En 1831, Paskewitch entra en Pologne et se rendit maître de l'insurrection ; il prit part, en 1849, à l'expédition de Hongrie, et, en 1853, à la guerre contre la Turquie ; mais, moins heureux cette fois que la première, il fut forcé d'abandonner le siége de Silistrie, après y avoir été blessé.



Paskewitch (*d'après Dawe*).

PASSADE. Se dit, en termes de manége, de la course d'un cheval qu'on fait passer sur une même longueur de terrain.

PASSADOUZ. *Voy.* Paradouz.

PASSAGE. Du lat. *passagium*, fait de *passus*, pas. On donne les noms de *passage de défilé*, *passage de fossé* et *passage de lignes*, à différentes évolutions militaires pratiquées pour passer dans un défilé, franchir un fossé et traverser des lignes de troupes.

PASSAGE (*Équit.*). Le *passage* est un pas ou un trot mesuré et cadencé. Il faut dans ce mouvement que le cheval tienne plus longtemps les



Cheval au passage.

jambes en l'air, croisées et opposées comme au trot ; mais il doit être plus raccourci, plus soutenu et plus écarté que le trot ordinaire. « Jadis, « dit M. Aubert, dans son remarquable *Traité* « *d'équitation*, dans le beau temps du manége « de l'Académie, un souverain ou un général « d'armée ne passait jamais une revue que sur « un cheval marchant au *passage* (pas cadencé) « et au *piaffer*. »

PASSAGE (*Mar.*). Temps que dure une traversée sur mer, d'un port à un autre. — Dans une autre acception, *passage* se dit de l'action de forcer l'entrée d'un détroit, d'un pont, sous le feu de l'artillerie des forts. Le capitaine Grivel a donné tout récemment à ce sujet les calculs suivants : A la distance de 100 mètres d'une batterie, un vaisseau qui parcourt 300 mètres en une minute et demie peut recevoir deux coups de chaque canon ; — à une distance de 1 500 mètres, dans un parcours de 3 100 mètres, il court la chance de dix coups de chaque canon. Supposons une flotte de cinquante vaisseaux passant sous une batterie à la distance de 300 mètres sur une ligne dont l'étendue serait de 2 800 mètres, l'ensemble de la flotte ne recevra pas plus de mille coups d'une batterie de cent canons, sans compter que les vaisseaux ont toujours la faculté de s'envelopper d'un nuage de fumée qui les dérobe au pointage des canonniers. Une puissante

flotte, abstraction faite des autres circonstances, peut donc risquer de forcer tout passage.

PASSAGE DE LA LIGNE (*Mar.*). Se dit de l'instant où un bâtiment, cinglant sur le méridien, coupe a ligne équinoxiale, et passe d'un hémisphère dans l'autre. Cette circonstance donne lieu à la vieille saturnale de bord, connue sous le nom de *baptême de la ligne* ou *baptême du père Tropique*. (*Voy.* Tropique.)

PASSAGER (*Mar.*). On donne ce nom à la personne qu'un bâtiment transporte à une distance convenue. Le passager, pendant toute la traversée, est soumis à l'autorité du capitaine, qui toutefois *ne doit user de son pouvoir disciplinaire qu'avec d'équitables tempéraments*. (Décret du 24 mars 1852.)—La nourriture du passager fait d'ordinaire l'objet de conventions spéciales avec le capitaine. Dans le cas où le passager se nourrit avec des provisions qu'il a embarquées, le capitaine, si la famine se fait sentir sur le navire, peut contraindre le passager à mettre ses vivres en commun pour le salut de tous, à la condition d'en payer la valeur. Il est assez singulier que la réciproque n'existe pas légalement, et que le passager à qui ses provisions viennent à manquer ne soit point autorisé à en exiger du capitaine, moyennant une indemnité convenable.—Le droit de passage d'une femme embarquée n'augmente pas à raison de l'enfant dont elle accouche dans la traversée.

PASSANDEAU. A été autrefois le nom d'une espèce de flèche, et ensuite d'une bouche à feu à tir direct.

PASSARO ou **PASSERO**. Cap sitné à l'extrémité sud-est de la Sicile. Les Anglais y défirent une flotte espagnole en 1718.

PASSAVANT. Nom que l'on donnait anciennement à des travaux ayant pour objet de dérober aux assiégés les démarches des assiégeants.

PASSAVANT (*Mar.*). Dans les grands bâtiments, c'est la portion du pont supérieur, tribord et bâbord, qui conduit du gaillard d'arrière au gaillard d'avant (d'une largeur d'environ 2 mètres et demi). Le milieu de ce pont reste ouvert entre le grand mât et le mât de misaine. Dans les constructions nouvelles, ce pont est de plain-pied, et le passavant n'existe plus. — Le même mot signifie aussi un permis, délivré par la douane, de laisser circuler librement des marchandises dans le rayon frontière, ou de transporter, sous le régime du cabotage et du transit, les marchandises non sujettes à l'acquit-à-caution.

PASSAW. *Patavia.* Ville de la basse Bavière. Elle fut prise, en 1703, par l'électeur de Bavière, qui, l'année précédente, avait battu les Impériaux sous ses murs. Il s'en rendit maître une seconde fois en 1751. Les Français l'occupèrent en 1809.

PASSE (*Mar.*). Petit canal entre deux bancs, deux terres, deux écueils, etc., par où les navires peuvent passer sans échouer. — Le mot *passe* désigne aussi le bout que l'on introduit dans les intervalles des torons, pour exécuter les épissures; il désigne encore le tour qu'un cordage fait sur une poulie, autour d'un point d'appui, dans un nœud ou dans un amarrage quelconque. — Le commandement : *Passe du monde sur le bord!* qui est fait par le maître d'équipage et est précédé d'un coup de sifflet, s'adresse à deux matelots qui, en grande tenue, doivent se placer de chaque côté de l'échelle de commandement, au passage d'un officier qui va monter à bord ou en descendre.

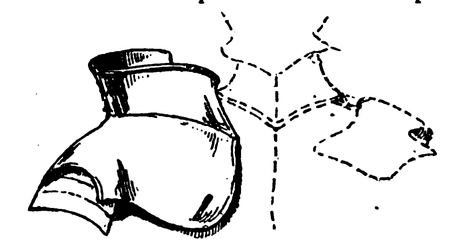
PASSE-BALLE. Planche percée de trous d'une grandeur déterminée, par lesquels on fait passer des balles pour vérifier leur calibre.

PASSE-BOULET. Planche percée de trous ronds servant à mesurer le calibre des boulets.

PASSE-CANAL (*Mar.*). Bateau avec lequel on peut traverser un canal.

PASSE D'ARMES. Genre de combat en usage aux temps de la chevalerie, et, depuis, dans les carrousels et les tournois. (*Voy.* Carrousel et Tournoi.)

PASSE-GARDE. Partie de l'armure de l'homme d'armes de la fin du quinzième siècle. Cette pièce



Passe-garde
(d'après le Musée d'artillerie).

de l'épaulière gauche était destinée à rabattre le coup de lance et à l'empêcher de glisser jusqu'au *colletin*. (*Voy.* Colletin.)

PASSÉE (*Mar.*). Une manœuvre est *bien passée*, lorsqu'elle vient à son appel ; lorsqu'elle est passée à contre, on dit qu'elle est *mal passée*.

PASSE-MUR. C'était un des noms donnés au canon appelé aujourd'hui *coulevrine*.

PASSE-PAROLE. Commandement donné à la tête d'une troupe, et qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'au dernier rang de cette troupe.

PASSE-POIL. Liséré de laine, de drap, etc., qui borde quelquefois certaines parties de l'uniforme, et sert à distinguer les corps entre eux. (*Voy.* Parement.)

PASSE-PORT (*Mar.*). Permis délivré par l'État à un bâtiment de commerce, de faire un voyage déterminé.—Se dit aussi du sauf-conduit délivré à un bâtiment ennemi pour se rendre dans un port désigné. —Les marins donnent le nom de passe-port à leur feuille de congé.

PASSER (*Mar.*). *Passer au billet* se dit de l'action d'un équipage qui vient, avant le départ, se présenter devant l'officier, pour qu'il constate le nombre des hommes de cet équipage.—*Passer sur le beaupré,* c'est passer trop près sur l'a-

vant. — *Passer à poupe*, se dit quand un bâtiment, auquel le commandant d'une flotte, d'une escadre ou d'une division, a des ordres à donner dans le porte-voix, passe, pour les recevoir, à côté de la poupe. — *Passer d'un ordre dans un autre*, se dit d'une manœuvre entre bâtiments de guerre, lorsqu'une armée navale, après avoir été rangée suivant une combinaison, se range suivant une autre combinaison. — *Passer au vent* ou *sous le vent d'un vaisseau*, c'est, en le gagnant de vitesse, se placer entre lui et le point de l'horizon d'où vient la brise, ou sous le vent de ce vaisseau. — Par l'expression *faire passer à la bande*, on entend l'ordre que l'équipage reçoit de monter sur les vergues ou dans les haubans, mais d'un seul côté du bâtiment, afin de saluer à la voix, par les vivats adoptés, les officiers généraux et les personnages qui quittent le navire, ou bien un bâtiment qui passe. — *Passer sur un bâtiment*, c'est s'y embarquer comme passager. — *Passer par-dessus le bord*, c'est s'y introduire ou en sortir clandestinement. — *Passer les manœuvres*, c'est introduire dans le canal des poulies, ou dans les conduits de toute sorte qui doivent les recevoir, les manœuvres courantes qui complètent le gréement d'un navire. — *Passer la tournevire*, c'est l'élonger des deux côtés du pont, le double passant sur l'avant du mât de misaine, après qu'un des bouts a été garni de quatre ou cinq tours au cabestan, et que les deux bouts ont été réunis ensemble.

PASSERESSE (*Mar.*). Petit cordage qui sert de supplément aux cargues d'artimon de certaines voiles d'étai et autres, pour bien serrer la voile contre le mât, lorsque le vent est très-frais.

PASSE-TRÉQUE (*Mar.*). On nomme ainsi, dans la Méditerranée, les poulies coupées.

PASSE-VOGUE (*Mar.*). S'est dit pendant un temps de l'action de nager, de ramer, en appuyant sur les avirons avec toute la force possible.

PASSE-VOLANTS. Nom sous lequel on désignait autrefois les hommes non enrôlés que les capitaines faisaient figurer dans les revues ou montres, afin de toucher frauduleusement de l'État le montant de leur solde pour un service imaginaire. On les nommait aussi *hommes de paille* ou encore *fagots*, et à une époque plus ancienne on a dit *fausses lances*. Cet abus était cependant sévèrement puni par les ordonnances qui existaient encore sous Louis XIV, et l'on voit dans les *Lettres historiques* de Pélisson, qu'un capitaine de cavalerie fut cassé pour avoir eu des *passe-volants*. En pareil cas, le dénonciateur avait cent écus de récompense, et les passe-volants étaient marqués d'une fleur de lis sur la joue. En cas de récidive, ils avaient le nez coupé. — Le nom de passe-volants s'est donné dans l'artillerie du seizième siècle à des pièces de seize, que l'on nommait aussi *sacres*. — Aujourd'hui on appelle encore *passe-volants*, des simulacres de canons, en bois peint, dont on garnit un rempart pour en imposer à l'ennemi, ou un navire de commerce pour faire croire qu'il est armé en guerre. Les Anglais appellent ces canons peints *canons de quakers*.

PASSEWALK. Ville de la Poméranie, en Prusse. Elle fut occupée par les Français en 1806.

PASSWAN-OGLOU (OSMAN). Célèbre aventurier turc, né à Widdin en 1758, mort en 1807. Passwan-Omar-Aga, son père, ayant été décapité par ordre du grand vizir, Passwan-Oglou s'enfuit dans les montagnes, fit la guerre en partisan, prit Widdin, et, après une lutte de plusieurs années, finit par obtenir de la Porte ottomane son pardon et la reconnaissance d'une quasi-indépendance qu'il conserva jusqu'à sa mort.

PASTOUREAUX. Troupes de paysans et de bergers qui, sous les règnes de saint Louis et de Philippe V, commirent toutes sortes de désordres.

Les pastoureaux de 1250 prétendaient former une croisade populaire pour aller à Césarée, en terre sainte, secourir saint Louis, à défaut des seigneurs qui se montraient insouciants. Ils pullulèrent en France, dans la Flandre et dans le Brabant. Ils eurent pour chef un moine de Hongrie, Jacob, qui se qualifiait le *maître de Hongrie*. Après qu'ils eurent pillé plusieurs villes, les seigneurs, avec l'approbation de la régente Blanche, mère du roi, marchèrent contre eux dans le Berri et les exterminèrent.

Les pastoureaux de 1320 marchaient sous la prédication d'un prêtre et d'un moine, en vertu d'une prophétie qui promettait la délivrance du saint sépulcre et la conquête de Jérusalem aux *bergers* et aux *pauvres d'esprit*. Ils commencèrent par mendier leur pain sur la route et finirent par l'exiger et par piller. Ils s'attaquaient surtout aux Juifs. Ils en assiégèrent un nombre considérable dans le château de Verdun-sur-Garonne, et ceux-ci, se voyant près d'être forcés, auraient engagé, dit-on, un jeune homme des leurs à les délivrer, par une mort prompte, des tourments qui leur étaient réservés. Ce bourreau improvisé en aurait égorgé en effet cinq cents, puis serait allé se prévaloir de cette exécution auprès des pastoureaux en leur demandant le baptême; mais, au lieu d'être accueilli, on l'aurait mis en pièces. Comme les pastoureaux, se dirigeant vers la mer pour s'embarquer, approchaient d'Avignon, résidence du pape, celui-ci lança contre eux l'anathème, le jour de la Pentecôte, sur quoi les seigneurs du Midi se mirent en mesure de les combattre et les exterminèrent. (*Voy.* BANDES MILITAIRES.)

PASTURANO. Village du Piémont. Les Français, commandés par Scherer, y furent battus en 1799.

PATACHE (*Mar.*). De l'ital. *patascia*. Ce nom servait autrefois à désigner certains bâtiments légers qu'on employait au service des grands navires, soit pour aller à la découverte, soit pour porter rapidement des ordres, des nouvelles, etc. Ce mot s'applique particulièrement aujourd'hui aux embarcations de la douane. — On appelle

aussi *patache* un vieux navire qu'on a approprié pour le service d'un arsenal.

PATARAS (*Mar.*). Gros cordages employés accidentellement pour remplacer ou soulager les haubans, lorsque le mauvais temps ou quelque mauvaise saison fait juger nécessaire cette précaution. Dans l'abatage d'un navire, on fait fonctionner les pataras sur les mâts.

PATARASSE ou **MALABESTE** (*Mar.*). Coin de fer emmanché, avec lequel on ouvre les joints entre les bordages neufs d'un bâtiment, afin de faciliter le calfatage.

PATAUX. Compagnies de milice qui, au dire de la *chronique de Flandre*, figuraient au siége de Furnes, en 1298.

PATAY. Commune de l'arrondissement d'Orléans, département du Loiret. Jeanne d'Arc et le duc d'Alençon y battirent, en 1429, les Anglais qui se trouvaient sous le commandement de Talbot. Au moment de combattre, Jeanne dit au duc qu'il fallait se munir de bons éperons, non pour fuir, mais pour poursuivre l'ennemi. « Au nom de Dieu, ajouta-t-elle, il faut combattre les Anglais, fussent-ils pendus aux nues. »

PÂTÉ. Se dit, en termes de fortifications, d'un ouvrage avancé placé dans un terrain inondé ou environné d'eau. Telle est la forteresse appelé le *Pâté de Blaye*, dans la Gironde.

PÂTE D'AMORCE. On la forme de pulvérin qu'on humecte avec assez d'eau-de-vie gommée pour que la pâte ait de la consistance. On l'emploie pour charger les étoupilles de guerre. On la forme aussi suivant cette formule : Antimoine, une partie; charbon, 1; pulvérin, 6; salpêtre, 4; soufre, 1.

PATEIL. Sorte de dard à grosse tête, dont on faisait usage anciennement.

PATELETTE. Se dit de la partie de la giberne et du havre-sac qui recouvre le côté extérieur.

PATENTE ou **PATENTE DE SANTÉ** (*Mar.*). Certificat de santé qui se délivre dans les ports de mer aux navires qui partent, pour constater leur état sanitaire au point du départ. Ce certificat sert à motiver, à leur arrivée dans un autre port, la libre admission de ces navires, ou leur obligation d'entrer en *quarantaine*. On distingue la *patente nette*, qui atteste que le bâtiment est parti d'un pays non infecté; la *patente brute*, qui affirme le contraire; et la *patente suspecte*, qui se délivre lorsque le navire a relâché dans un port ou s'est mis en communication avec des bâtiments dont l'état est douteux.

PATHEMAR ou **PATMAR** (*Mar.*). *Voy.* PATUMAR.

PATINER (*Mar.*). Faire un ouvrage avec précipitation. *Patine-toi*, est une expression de gaillard d'avant, qui équivaut à la recommandation de faire promptement une chose.

PATINEURS (RÉGIMENT DES). En Norvége il y a un régiment particulier de *patineurs*. Ce régiment, composé de quatre compagnies, est formé de soldats pourvus de patins extrêmement longs, avec lesquels ils montent ou descendent facilement les montagnes les plus élevées. Leur uniforme est vert foncé; leurs armes sont un fusil



Soldat du régiment des patineurs.

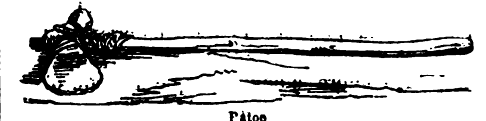
léger et un sabre poignard. Chaque soldat est muni d'un bâton ferré long de sept pieds, à l'aide duquel les hommes accélèrent ou ralentissent leur course, et se tiennent en équilibre; ils l'enfoncent dans la neige lorsqu'ils veulent s'arrêter, et s'en servent comme de point d'appui pour faire feu.

PATINS (*Mar.*). Bouts d'allonge des montants de garde-corps, autour desquels on tourne le serre-bosse d'une ancre, et d'autres cordages, pour les amarrer.

PATMAR ou **PATHEMAR**. *Voy.* PATUMAR.

PATNA ou **PATNAH**. Ville située sur le Gange, dans la régence de Calcutta, Inde anglaise. Elle fut souvent prise et reprise, et les Anglais, après y avoir entretenu un comptoir depuis 1640, s'en emparèrent définitivement en 1763.

PATOO ou **EMÉÉTÉ**. Sorte de hache de guerre dont se servent les indigènes de la Nouvelle-Zé-



Pâtoo
(d'après Dumont d'Urville).

lande. La tête ou lame est en talc, en basalte ou en jaspe, et est montée sur un long manche de bois dur.

PATOUILLEUX (*Mar.*). On appelle mer patouilleuse, celle dont les lames sont grosses, courtes et agitées en plusieurs sens.

PATOUS ou **PATOU-PATOUS**. Lourde massue dont se servent les Hurons et les Algonquins.

PATRAS. *Aroé*. Ville maritime de l'Achaïe, en Grèce. Les Turcs la prirent et l'incendièrent en 1770; les Russes détruisirent dans ses parages une escadre ottomane en 1772; et les Français, après s'en être emparés en 1828, lui rendirent son indépendance.

PATRIE (Amour de la). Mot magique qui se sent et échappe à toute définition, aussi bien que l'amour maternel. La patrie (*patria*), le lieu de naissance de nos pères (*patres*), le lieu où ils vécurent, le lieu où reposent leurs cendres; la patrie, où, quand devenus pères à notre tour, nos fils nous auront vus les élever, nous consacrer à en faire des hommes, veiller à leur destinée dans le présent, à leur destinée dans l'avenir; la patrie où sont nés, où vivent près de nous nos *compatriotes*, nos frères, dont les âmes ont le même amour, les mêmes aspirations que les nôtres; la patrie c'est l'ensemble de tout ce qui renferme nos affections, nos dévouements; c'est le centre de toutes nos aspirations, l'objet de tous nos rêves. C'est elle que tous nous chérissons, par instinct, par besoin, par nécessité et comme à notre insu; c'est vers elle que se reportent tous nos vœux, pour son affranchissement quand elle gémit sous un despotisme; c'est vers elle que se portent toutes nos indulgences, quand quelques-uns de ses fils égarés la bouleversent. Que l'étranger menace la patrie, tous nous nous retrouvons, sans distinction de castes, de rangs, d'opinions, pour la sauver : c'est que tous, ce que nous aimons le plus et avant tout, c'est la patrie, c'est-à-dire nos pères, nos fils et nos frères. Malheur à qui, soldat de l'épée, de la science, des arts, du travail, ne sent pas en lui, qu'à l'heure dite, il saura tout sacrifier pour obéir à cet amour sublime, l'amour de la patrie.

PATRIOTISME. Lorsqu'en l'année 1636, dite l'*année de Corbie*, à cause de la prise de cette ville par les Impériaux, des partis de ceux-ci poussaient presque jusqu'aux portes de Paris, le peuple offrit avec énergie de prêter son appui pour chasser l'étranger du sol français. Le roi étant revenu en hâte à Saint-Germain, « les sept corps des métiers, dit Richelieu dans ses *Mémoires*, allèrent le trouver dès le lendemain matin. Ils furent reçus dans la grande galerie, et firent au prince l'offre de leurs personnes et de leurs biens avec une si grande gaieté et affection, que la plupart d'eux lui embrassaient et baisaient les genoux; ensuite, ils dressèrent un rôle du nombre d'hommes que chacun d'eux pouvait lever et soudoyer, et le mirent entre les mains du lieutenant civil, comme aussi le rôle et les noms des hommes d'entre eux propres à porter les armes, afin que le roi s'en servît selon qu'il en aurait besoin. La même ordonnance fut envoyée à tous colléges, communautés, fabriques, monastères rentés, à laquelle tous obéirent avec un très-grand zèle, de sorte qu'en moins de dix jours, le roi eut de quoi lever et entretenir, trois mois durant, 12000 hommes de pied et 3000 chevaux. Les autres villes du royaume contribuèrent depuis, à proportion, avec une grande promptitude. »

Après ce beau mouvement de patriotisme des Français sous un roi, citons le mouvement non moins beau et plus complet encore des Français sous la première république en 1792. « Le 11 juillet, après avoir entendu les rapports des ministres des relations extérieures et de la guerre, le président de la Convention prononça la formule solennelle : *Citoyens, la patrie est en danger*. Dès cet instant, les séances furent déclarées permanentes; des coups de canon tirés de moment en moment annoncèrent cette grande crise; toutes les municipalités, tous les conseils de district et de département siégèrent sans interruption; toutes les gardes nationales se mirent en mouvement. Des amphithéâtres s'élevèrent au milieu des places publiques, et des officiers municipaux y recevaient, sur une table portée par des tambours, le nom de ceux qui venaient s'enrôler volontairement : les enrôlements s'élevèrent jusqu'à 15000 dans un jour. » (Thiers, *Histoire de la révolution française*.)

Les articles du présent dictionnaire offrent un très-grand nombre d'exemples de dévouement, d'abnégation, de sacrifices énergiques en faveur de la patrie. Tels sont entre autres ceux donnés par les habitants, hommes et femmes, des villes d'Abydos, Agria, Alesia, Aquilée, Aracillum, Ardura, Arigæa, Astapa, Athènes, Barcelone, Beauvais, Bogés, Caliguris, Glogau, Ispahan, Jérusalem, Lacédémone, Laranda, Leyde, Massada, Montargis, Narni, Néra, Nésartie, Numance, Sagonte, Saragosse, Sélinonte, Syracuse, Thaso, Uxellodunum, Véies, Xantus, etc., etc. (*Voy.* ces mots.)

PATRON ou **PATRONNE.** Du lat. *patronus*, protecteur. La giberne était ainsi désignée autrefois.

PATRONNE (*Mar.*). Se disait anciennement de la galère principale d'une armée.

PATROUILLE. Marche qu'une partie des troupes de garde dans une ville fait, pendant la nuit, pour la sûreté des habitants. Se dit aussi de toute marche que fait un détachement de soldats, soit pour prévenir des désordres et arrêter des malfaiteurs, soit pour empêcher les surprises de la part de l'ennemi. Le mot *patrouille* désigne également le détachement même qui exécute le service qui vient d'être mentionné. Le plus souvent la patrouille se compose de quatre à six soldats conduits par un caporal ou un sous-officier ayant le mot d'ordre. A la guerre, les chefs de poste doivent envoyer fréquemment des patrouilles pour épier les mouvements de l'ennemi et s'assurer que les sentinelles ne dorment point.

PATROUILLER. D'après certains auteurs, avant de devenir militaire, ce mot aurait signifié *barboter*, *patauger*, marcher dans la boue. Quoi qu'il en puisse être, le mot *patrouiller* signifie aujourd'hui faire la patrouille.

PATTE (*Mar.*). On appelle *pattes d'une ancre*, les pièces triangulaires qui terminent, à ses deux extrémités, la partie courbe de l'ancre, et la font mordre sur le fond (*Voy.* Ancre); *pattes de bouline et de ris*, les bouts de filin épissés sur les ralingues de côté des voiles carrées, pour recevoir les branches de bouline et

les palanquins; *patte d'anspect*, la garniture de fer que l'anspect porte à son gros bout; et *pattes de voiles*, les morceaux carrés de toile qu'on applique au bord des voiles, proche la ralingue, pour les renforcer, afin d'y amarrer les pattes de bouline. *Mouiller en pattes d'oie*, c'est mouiller sur trois ancres disposées en triangle à l'avant du vaisseau.

PATTE-D'OIE (*Mar.*). Assemblage de trois câbles tirant sur un même point.

PATUMAR, PATHEMAR ou **PATMAR** (*Mar.*). Bâtiment côtier des Indes orientales. Il va à la voile et à l'aviron, et on peut l'employer en guerre.

PATUREUR. Se dit quelquefois des cavaliers qui mènent les chevaux à l'herbe.

PAUCRIN (*Mar.*). Nom que, dans quelques ports, on donne aux portefaix. — Ce mot est aussi un terme d'argot maritime qui signifie avare.

PAUL-ÉMILE, surnommé *le Macédonique*. Général romain, né l'an 227, mort l'an 158 av. J.-C. Après avoir servi comme préteur en Espagne, il conquit la Ligurie, dans un premier consulat, en 182. Retiré quelque temps des affaires, il revint de nouveau au consulat, en 168, pour conduire la guerre contre Persée, à qui il enleva la Macédoine et qu'il fit prisonnier. Au retour, son triomphe dura trois jours et fut remarquable par l'abondance de l'or et des objets précieux rapportés de chez l'ennemi, en telle quantité que les citoyens de Rome n'eurent plus, a-t-on écrit contre toute vraisemblance, à payer d'impôt jusqu'à l'an 44 av. J.-C.

PAULMÉE. Se disait anciennement pour *accolade*, c'est-à-dire du léger coup donné avec la main à celui qu'on recevait chevalier.

PAUME (*Mar.*). *Palma.* Nom qu'on donne, dans les ateliers de mâture, au bout d'une pièce qui sert à allonger la mèche d'un mât d'assemblage. Ce mot désigne aussi, en général, toutes les pièces qu'on accole les unes aux autres ou qui, surajoutées à la mèche, sont terminées en creux, afin qu'elles ne puissent se séparer.

PAUMEL (*Mar.*). Bout de lisière de drap dont le cordier entoure le fil de caret, à mesure qu'il l'a formé, et qui empêche que sa main ne soit coupée par ce fil.

PAUMER (*Mar.*). Se dit, sur la Méditerranée, pour se touer à la main.

PAUMOYER (*Mar.*). Faire passer une chaloupe sous un câble ou sous un grelin. *Paumoyer un cordage*, c'est le parcourir à la main dans toutes ses parties.

PAUSAIRE (*Mar.*). Nom que portait, chez les anciens, le chef des rameurs d'un vaisseau. Il donnait le signal à ceux-ci, pour les faire manœuvrer de concert.

PAUSANIAS. Général lacédémonien, mort en 477 av. J.-C. Fils de Cléombrote, roi de Sparte, on lui dut en grande partie la victoire de Platée et la délivrance des villes grecques d'Asie. Plus tard, son ambition d'asservir sa patrie le porta à accepter les offres des Perses. Convaincu de trahison et condamné à mort, il se réfugia dans le temple de Minerve, dont on ferma les portes et où on le laissa périr de faim.

PAUSE (*Mar.*). Grande embarcation qu'on emploie à Archangel, pour le chargement des navires.

PAVAILLE. Nom que portait autrefois une espèce de grosse toile qui servait à confectionner des tentes.

PAVANE. *Pavana.* Figure, d'origine espagnole, qui était usitée dans les tournois et les carrousels. « Les chevaliers, dit Carré, menaient la pavane sans quitter le harnois ni la cotte d'armes; les hommes de pied, approchant des femmes, étendaient les bras et les mantes en faisant la roue comme les coqs d'Inde et les paons. » Brantôme, faisant l'éloge de Brissac, ajoute : « Qui n'était propre pour une seule danse, mais universel en tout, surtout pour les pavanes d'Espagne. » On abandonna cette figure vers le milieu du dix-septième siècle.

PAVESADE. De l'ital. *pavese*, pavois. Se disait anciennement de l'action de se retrancher au moyen de boucliers ou de pavois. C'était aussi le nom d'une grande claie portative, derrière laquelle se mettaient les archers pour lancer des flèches. « Les pavesades, dit le chevalier Folard



Pavesade
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale).

étaient en usage longtemps avant Philippe-Auguste, et Froissart ne les donne pas comme une chose nouvellement inventée. C'étaient des mantelets de claies qu'on rangeait sans doute par lignes parallèles ou obliques, du camp aux travaux les plus proches du corps de la place, derrière lesquelles les soldats à couvert ouvraient un petit fossé assez profond pour les maintenir droites et fermes. On les rangeait dans ce fossé, et on consolidait l'ouvrage par de la terre piétinée, ce qui se pratiquait dans les siéges réguliers; mais dans les attaques d'insulte, on y allait avec moins de cérémonie, et les claies étaient plus petites, pour être transportées plus aisément. C'est là le *retranchement portatif*, comme l'appelle le P. Daniel, en usage plusieurs siècles avant celui de Philippe-Auguste; on les appelait *pavesades*

ou *tallevas*, parce qu'elles servaient à couvrir; mais cela ne veut pas dire que ce fussent de vrais pavois. Procope et Anne Comnène font mention de ces sortes d'ouvrages dans leur histoire. Salignac, dans sa relation du siége de Metz par Charles-Quint, dit que M. de Guise fit mettre des pavesades du côté des brèches. »

PAVESADE (*Mar.*). Toile ou étoffe qu'on tendait autrefois en dehors autour des bords d'une galère, le jour du combat, pour dérober aux ennemis la vue de ce qui se passait sur le pont. — Se disait aussi d'un grand nombre de pavois qu'on plaçait aux deux côtés de la galère, pour couvrir et défendre ceux qui ramaient.

PAVESCHIERS, PAVESCHES, PAVESIEUX et **PAVESSIERS.** Noms que l'on donnait, au moyen âge, à des soldats porteurs de boucliers carrés, se terminant en pointe, de manière à ce qu'ils pussent être fichées en terre, pour protéger les travailleurs employés à un siége.

PAVIE. *Tricinum*, et au moyen âge *Papia*. Ville d'Italie, située sur le Tésin, en Lombardie. Le rebelle Oreste s'y étant enfermé en 476, la place fut emportée d'assaut par Odoacre, chef des barbares qui avaient envahi la contrée, comme les Goths, les Érules, les Squires, les Turcilinges, etc. Pavie fut assiégée sans succès, en 1655, par le prince Thomas de Savoie, qui commandait les troupes françaises employées dans le Milanais; occupée, en 1733, par le roi de Sardaigne; emportée, en 1745, par le duc de Modène, à la tête d'un corps de troupes de l'infant don Philippe; et prise par les Français en 1796 et 1800. Deux batailles mémorables furent aussi livrées sous les murs de Pavie : la première, en 774, par Charlemagne, qui battit Didier, roi des Lombards, et s'empara de la place; la seconde bataille est celle du 24 février 1525, dans laquelle les Espagnols firent prisonnier le roi de France, François I[er]. Lors de cette dernière bataille, l'armée française occupait une heureuse position qui lui aurait peut-être assuré le succès de la journée; mais, comme on a déjà eu l'occasion de le dire dans le présent livre, l'imprudente audace de François I[er], qui le fit s'élancer dans la plaine, rendit alors inutile l'action de l'artillerie, laquelle, auparavant, foudroyait l'ennemi et portait le désordre dans ses rangs.

Au dire de la plupart des historiens, François I[er] aurait écrit à sa mère, immédiatement après le désastre de cette journée, un simple billet contenant ces mots : « *Tout est perdu fors l'honneur!* » Cette exclamation était bien digne du prince à qui on l'a attribuée, et il dit en effet quelque chose d'approchant; mais il se trouve un correctif qui décolore beaucoup le laconisme de la phrase devenue célèbre : c'est la lettre du roi, telle que M. Champollion l'a reproduite d'après un journal manuscrit du temps, sous la date du 10 novembre 1525. Nous avons transcrit cette lettre à l'article FRANÇOIS I[er]. Chateaubriand, qui avait accepté la teneur du billet telle qu'elle était le plus généralement répandue, a dit, dans ses études historiques : « On ne trouve plus l'original du fameux billet : *tout est perdu fors l'honneur!* mais la France, qui l'aurait écrit, le tient pour authentique. » (*Voy.* FRANÇOIS I[er].)

PAVIER (*Mar.*). Se dit quelquefois du bord d'un navire qui sert de garde-fou. — Ce mot désigne aussi l'action de mettre un tour de drap rouge ou de toile au bord d'un vaisseau, pour cacher les soldats, et aux hunes pour ceux qui travaillent aux voiles; disposition qui se pratique un jour de combat ou un jour de réjouissance. — Sur les grands vaisseaux, on pavie de frise ou d'écarlate.

PAVILLON (JEAN-FRANÇOIS DU CHEYRON DU). Né à Périgueux en 1730, mort en 1782. Major général de l'armée navale placée sous les ordres du comte d'Orvilliers. Il commanda avec distinction divers vaisseaux, et périt à bord du *Triomphant*. On lui doit un traité de *tactique navale* et un perfectionnement des signaux.

PAVILLON (*Mar.*). Du lat. *pavilione*, ablat. de *pavilio*, tente. Espèce de bannière ou d'étendard qui est en forme de carré long, et dont le principal usage est de faire connaître à quelle nation appartient le bâtiment sur lequel il est arboré. On place alors le pavillon au mât de l'arrière. Lorsqu'il se trouve à d'autres mâts, il sert à indiquer le rang de l'officier général qui commande, et il n'y a que l'amiral qui porte le pavillon au grand mât. — *Amener* ou *baisser le pavillon*, c'est le baisser par déférence ou par force; *assurer son pavillon*, c'est tirer un coup de canon au moment où on l'arbore; *mettre le pavillon en berne*, c'est le plier dans sa hauteur, de manière qu'il ne forme qu'un faisceau : ce signal a pour objet, soit de rappeler l'équipage qui se trouve à terre, soit de demander du secours; *arborer le pavillon blanc*, c'est se déclarer ami ou demander la paix; *embrasser le pavillon*, c'est le ramasser entre les bras d'un matelot qui, se tenant auprès du bâton de ce pavillon, l'attire lorsqu'il est déployé, pour en former une sorte de fagot.

Les *pavillons de signaux* sont des pavillons de caprice faits d'étamine à couleurs variées.

On appelle *battant* la longueur du pavillon, et *guindant* sa largeur.

Autrefois, on appelait : *pavillon marchand*, celui qui était bleu et blanc, aux armes de France; *pavillon de chaloupe*, le pavillon carré qu'on arborait au mât d'une chaloupe où se trouvait un officier général; et *pavillon de combat*, celui qui était rouge.

Suivant les ordonnances de 1670 et 1689, l'*amiral* devait porter le pavillon carré blanc au grand mât; le *vice-amiral*, un même pavillon au mât de misaine; et le *contre-amiral* ou lieutenant général, ou même un chef d'escadre, faisant les fonctions de contre-amiral, au mât d'artimon, chaque pavillon à un quart de

battant de plus que de *guindant*. Les chefs d'escadre portaient une cornette blanche, avec l'écusson de leur département, au mât d'artimon, lorsqu'ils étaient en corps d'armée, et au grand mât quand ils commandaient en chef. Le vaisseau que montait un officier général commandant une escadre s'appelait *vaisseau-pavillon*, ou simplement *pavillon*.

Depuis 1765, les navires marchands ont le droit de déployer le pavillon national; avant cette époque, des pavillons particuliers leur étaient assignés. En 1790, le pavillon blanc reçut dans son quartier supérieur le nouveau pavillon de beaupré qu'on venait d'adopter; ce pavillon, décrété par l'Assemblée nationale, était composé de trois bandes égales posées verticalement; celle de la bande le plus près du bâton était *rouge*, celle du milieu *blanche*, et la troisième *bleue*. Le pavillon de poupe portait, dans son quartier supérieur, le pavillon de beaupré, ci-dessus décrit. Cette partie du pavillon était exactement du quart de la totalité du pavillon, et environnée d'une bande étroite, dont une moitié de la longueur était rouge et l'autre bleue; le reste du pavillon était de couleur blanche. Ce pavillon était aussi bien pour les bâtiments de guerre que pour les bâtiments de commerce. Un décret de la Convention, du 17 février 1794, supprima le pavillon décrété par l'Assemblée constituante; le nouveau pavillon fut formé des couleurs nationales, disposées verticalement; dans celui-ci, le bleu était attaché à la gaule, le blanc au milieu, et le rouge flottant dans les airs; c'est le pavillon actuel de l'Empire.

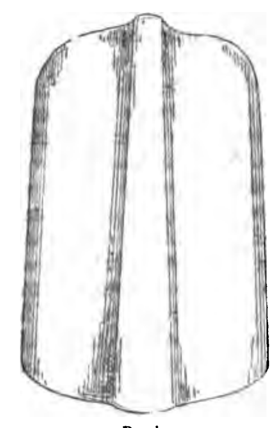
Le littoral de la France est divisé en cinq arrondissements ou préfectures maritimes : de Dunkerque à la frontière occidentale d'Espagne, et de la frontière espagnole orientale à la frontière occidentale d'Italie. Chacun des cinq arrondissements maritimes a été subdivisé en deux sous-arrondissements, et l'on a affecté à ces dix subdivisions des signes ou pavillons qui sont de deux formes: cornette et pavillon triangulaire.

Autrefois, les navires marchands, pour se faire reconnaître de loin, se servaient généralement des pavillons des villes où ils faisaient leurs armements; le règlement de 1817 leur a enlevé cette latitude. Ils sont obligés de faire arborer sur leurs navires les signes d'arrondissements adoptés par le ministère de la marine. On trouvera au *Tableau des pavillons* la reproduction des dix pavillons de nos dix sous-arrondissements maritimes.

Toutes les nations, à peu d'exceptions près, ont deux pavillons distincts : *pavillon de guerre* et *pavillon de commerce*; nous donnons dans ce volume le tableau de ces pavillons chez les principales puissances, ainsi que de nos pavillons d'arrondissements.

PAVILLON DE JUSTICE (*Mar.*). C'est un pavillon rouge qu'on déploie, en tirant un coup de canon, lorsqu'on inflige, à bord, une peine afflictive à un marin.

PAVOIS. De l'ital. *pavese*, et du bas latin *pavisium*. Grand bouclier des Francs qui était fait d'un bois léger et couvert de cuir ou de lames d'acier. Sa forme était un carré long, courbé vers les grands côtés, comme un segment de surface cylindrique.


Pavois
(d'après le Musée d'artillerie).

Le pavois servait à l'inauguration du chef ou du roi des Francs qui venait d'être élu : on le plaçait debout sur ce bouclier et on lui faisait faire trois fois le tour du camp où l'armée se trouvait réunie. De là l'expression consacrée : « Il fut élevé sur le pavois, » quand on parle de l'avénement, par élection confirmant l'hérédité, d'un des rois de la première race.

PAVOIS (*Mar.*). Pièce de toile ou de drap qu'on étend sur le bord d'un bâtiment, les jours de solennité ou de réjouissance, et les jours de combat.

PAVOISÉ, PAVOISEMENT, PAVOISER (*Mar.*). Ces expressions s'emploient lorsqu'il s'agit de garnir un bâtiment de ses pavois et pavillons, que l'on dispose symétriquement du haut en bas et de chaque côté des mâts. On pavoise les bâtiments dans certaines fêtes et solennités : à l'anniversaire de la fête du souverain; lorsqu'il aborde ou quitte le port ou les bâtiments qui sont en rade; à l'arrivée ou à la sortie de quelque personnage de haut rang, etc., etc.


Navire pavoisé.

PAVOISEUR. Se disait anciennement du soldat qui se servait d'un pavois.

PAVON. Amérique du Sud. L'armée buenos-ayrienne, forte de 15000 hommes, y battit, en 1862, les troupes argentines à peu près égales en nombre, et commandées par le général Urquiza, qui laissa à ses adversaires trente-sept canons et plusieurs milliers de prisonniers.

PAYAS ou **BAYAS.** *Voy.* Issus.

PAYE. Du lat. *paga*. Solde qu'on donne aux gens de guerre. On appelle *haute paye*, celle qui est plus forte que la solde ordinaire.

Le général Bardin établit une distinction logique entre le mot *paye* et le mot *solde*. « La paye, dit-il, sort des coffres de l'État par les mains des payeurs; la solde sort de la *caisse à trois serrures*, par les mains du quartier-maître trésorier. » (C'est la *caisse régimentaire à trois serrures*, laquelle en chaque lieu de station et de gîte, en paix ou en campagne, doit rester déposée dans le domicile du colonel qui a une clef, la seconde est aux mains du lieutenant-colonel et la troisième aux mains du trésorier. Outre les fonds on y dépose le registre ou journal de caisse, et les papiers de comptes pécuniaires.) — Toutefois, le général Bardin reconnaît que les deux mots *paye* et *solde* sont depuis plus de quatre siècles employés indifféremment comme synonymes dans la législation française; nous renvoyons donc au mot SOLDE pour traiter en détail cette question du prix payé pour le service de l'homme de guerre.

PAYER (*Mar*.). De l'ital. *pagare*. Une pièce de bois paye pour une autre, lorsqu'elle a un excédant qui remplace le trop peu d'une autre pièce assemblée avec la première.

PAYEURS. Fonctionnaires établis dans chaque département, pour y acquitter, en vertu de mandats réguliers, les dépenses de la guerre, de la marine et autres services de l'État. Ces fonctionnaires, qui sont au nombre de quatre-vingt-neuf et relèvent du ministre des finances, furent institués par un décret du 12 octobre 1791, et l'ordonnance du 31 mai 1838 règle aujourd'hui tout ce qui les concerne.

PAYOL (*Mar*.). Planche du fond de la chambre d'une embarcation.

PAYS. *Pagus*. *Battre le pays*, c'est explorer, reconnaître une contrée.

PAYSANS. *Voy*. GUERRE DES PAYSANS.

PEA-RIDGE (BATAILLE DE). Cette bataille s'engagea, le 6 mars 1862, dans l'Arkansas (un des États-Unis de l'Amérique du Nord), entre les fédéraux, commandés par le général Curtis, et les confédérés, et dura trois journées entières, au milieu d'un affreux carnage. Les confédérés avaient dans leurs rangs des Indiens ivres de whisky, et ces féroces auxiliaires scalpaient non-seulement les fédéraux blessés ou tués, mais encore ceux-là même qu'ils servaient et qui tombaient sur le sol. La victoire demeura aux fédéraux. Les généraux confédérés Ben Mac Cullock, Mac Intosh, Slack et Herbert y furent tués. Pertes : confédérés, 1 600 tués, 1 500 blessés, 1 600 prisonniers, 30 canons; fédéraux, 600 tués et 1 000 blessés.

PEAUTRE (*Mar*.). Se disait autrefois du gou-
·avire ou d'un bateau.

tio, rad. *piscis*, poisson. On distingue la *pêche maritime* et la *pêche fluviale*. — De nombreuses mesures législatives règlent l'exercice de la pêche maritime, notamment l'ordonnance de 1681, et les lois du 22 avril 1832; du 25 juin 1841 ; du 23 juin 1846; du 7 août 1850; du 22 août 1851, et du 9 janvier 1852. Les plus anciens titres qui fassent mention de la pêche du hareng datent de l'an 709, et ceux qui se rapportent à la pêche de la morue sont de la fin du dix-neuvième siècle. — La pêche fluviale est soumise à la loi du 15 avril 1829.

PECQ (LE). Gros bourg situé sur la Seine, au pied de Saint-Germain en Laye, dans le département de Seine-et-Oise. Les armées coalisées y passèrent la Seine le 1er juillet 1815.

PECTORALE. *Pectoralia*. Se disait de la plaque qui formait le devant de la cuirasse, couvrant la poitrine et le haut de la région abdominale : on l'attachait au moyen de bretelles passant sur les épaules; des boucles et des charnières la réunissaient à la plaque qui protégeait le dos.

PÉCULAT MILITAIRE. Larcin d'une part de butin. La fameuse loi *Julia, sur le péculat*, punissait non-seulement le larcin des deniers publics, mais encore celui de tout ce qui était sacré, ou qui appartenait à la république : dans cette espèce était compris le butin fait sur les ennemis. Cette loi réglait la punition du crime selon les circonstances; elle punissait les uns par la déportation, et les autres par la confiscation des biens; mais on fut obligé, sur la fin de la république romaine, de fermer les yeux sur la punition du péculat militaire; et en vain Caton se plaignit de la licence des soldats et des généraux. « Les voleurs, dit-il, des biens de nos citoyens, sont punis ou par une prison perpétuelle, ou par la peine du fouet; et ceux qui volent le public jouissent impunément de leurs larcins dans la pourpre et dans la tranquillité. » Mais alors tout le monde était coupable de péculat.

PÉCULE. Biens qu'un militaire romain acquérait avec la part de butin fait à la guerre. On nommait *peculium castrense*, tous les biens qu'un fils de famille, c'est-à-dire en puissance de père, acquérait comme militaire, en pleine propriété, de sorte que le père ne pouvait en priver son fils, et que le droit paternel était nul à cet égard. Le citoyen père de famille pouvait posséder des biens militaires, *bona castrensia*, un patrimoine militaire, *castrense patrimonium*; mais il ne pouvait avoir de pécule militaire. Alexandre Sévère écrivait à Félix : « Un fils de famille ne peut rien aliéner sans le consentement de son père, excepté son pécule militaire »; — et à Félicien : « Celui-là est dans l'erreur qui t'a persuadé que les serments de la milice t'ont dégagé du lien de la puissance paternelle : les militaires sont toujours en puissance de leurs parents; mais le pécule militaire leur appartient en propre, et le père n'y a aucun droit. »

PEDDAPOUR. Ville de l'Hindoustan anglais. Les français y furent battus par les Anglais en 1758.

PÉDIEUX, PÉDIEUSES. *Voy.* Heuses.

PÉGAULIÈRE ou **PÉGOLIÈRE** (*Mar.*). Bateau dans lequel on place les chaudières où chauffe le brai pour le carénage des vaisseaux.

PÉGU ou **PÉGOU.** Ville située sur le Pégu, affluent de l'Iraouaddy, et capitale de l'ancien royaume de Pégu, aujourd'hui dépendant de l'empire des Birmans. Rasée de fond en comble par le birman Alompra en 1757, elle fut rebâtie et fortifiée en 1790, et les Anglais s'en emparèrent en 1852.

PEIGNER (*Mar.*). Du lat. *pectere*, en grec πέκτειν (pectein). *Peigner un cordage*, c'est faire le tirage de ses brins après qu'il a été affiné; *peigner un toron*, c'est le détortiller et en gratter les brins de chanvre avec un couteau, pour les nettoyer et les effiler.

PEIGNURE (*Mar.*). Extrémité d'un cordage qui a été détordu et effilé.

PÉI-HO. Fleuve de la Chine. Le 20 juin 1859, les forces navales, commandées par l'amiral anglais Hope, se présentèrent aux embouchures de ce fleuve, dans l'intention de protéger le passage du bâtiment qui devait conduire à Pékin les ministres de France et d'Angleterre. L'amiral trouva l'accès du fleuve fermé par des estacades, et ayant voulu forcer ces obstacles, il eut à subir le feu des forts défendant l'entrée. Après un engagement qui dura quatre heures, trois canonnières anglaises avaient été coulées, et 478 officiers et marins, dont 14 Français, avaient été mis hors de combat. L'amiral, qui lui-même avait été blessé, dut se retirer, désespérant de pouvoir soutenir une lutte tout à fait inégale. La garnison des forts était composée d'un corps nombreux de Mongols, race guerrière qui reparaissait en Chine après plusieurs siècles d'exclusion. Les alliés prirent leur revanche en 1860. Le 21 août, les forts furent enlevés, et ce fait d'armes livra aux vainqueurs tout le pays jusqu'à Tien-sin, d'immenses approvisionnements et 600 pièces de canon.

PEILAU. Ville située près des sources de la Peila, affluent de la Weistritz, dans la Silésie, royaume de Prusse. Frédéric II y remporta une victoire signalée sur les Autrichiens, en 1762.

PEIPUS ou **PEIPOUS.** Lac situé dans la Russie d'Europe, entre le gouvernement de Saint-Pétersbourg et les gouvernements de Pskov, Riga et Revel. Il se livra sur ce lac, en 1702, entre les Suédois et les Russes, un combat dans lequel ces derniers furent vainqueurs.

PÉKIN ou **PÉ-KING.** Capitale de l'empire de la Chine, située sur le Yu-ho, petit affluent du Pei-ho, tributaire du golfe de Tchi-li. Cette ville fut prise par les Anglo-Français, le 13 octobre 1860, et un traité y fut conclu le 25 du même mois.

« La description des murailles de Pé-king donnera, dit M. Paul Varin, une idée de la situation des armées alliées, si, avec les ressources dérisoires qu'elles avaient à leur disposition pour renverser ces murs, il s'était trouvé derrière des hommes pour les défendre. Ces murailles ont 14 mètres 40 de hauteur, du côté de la campagne, et 13 mètres 50 du côté de la ville. Le terre-plein a 13 mètres de hauteur et 19 mètres 20 de largeur entre les deux murs de revêtement, de sorte que leur épaisseur totale, y compris les murs de revêtement, est de 20 mètres 50 au sommet, et de 26 mètres à la base. Le mur extérieur, qui dépasse le terre-plein de 1 mètre 40, est percé, à la hauteur de 50 centimètres, de larges créneaux pouvant recevoir du canon, distants les uns des autres de 3 mètres 40. Des demi-tours carrées, ayant 33 mètres 60 de large et 13 mètres 15 de saillie sur le mur, sont disposées de 200 mètres en 200 mètres et servent de flanquement. L'espace de 19 mètres compris entre les deux murs de revêtement, rempli de pudding fait de pierres, de béton, de terre, a une consistance extraordinaire. Il résulte de ce premier aperçu des murailles de Pé-king, que les Chinois devaient être bien démoralisés par leurs défaites, bien terrifiés par le pillage du palais d'été, pour nous avoir livré l'entrée d'une ville aussi facile à défendre et aussi difficile à attaquer. »

Le 28 octobre, l'armée française presque tout entière, l'ambassade en tête, conduisit au cimetière catholique de Pékin les restes des Français victimes d'un guet-apens dont les Chinois s'étaient rendus coupables le 18 septembre pendant la campagne. (*Voy.* Chine.) Le lendemain 29, un service fut célébré dans la cathédrale par Mgr Mouly, évêque du Petchili. Cet édifice, construit en 1657, avait été rebâti en 1707, sous le règne de l'empereur Khang-hi, et restauré, après un incendie en 1757, sous le règne de Kien-long: il était complétement abandonné depuis une vingtaine d'années et il n'en subsistait plus que les gros murs et des ruines en partie couvertes de ronces et d'arbustes. La croix de fer était restée sur le frontispice encore debout, lorsqu'en 1853 elle fut abattue par ordre du prince San-kao-lin. Désormais la cathédrale était rendue au culte catholique, et le prince Kong offrit de remettre également le terrain et les dépendances d'une église qui avait existé autrefois dans l'enceinte de la ville impériale. Le catholicisme rentrait ainsi triomphant à Pékin, d'où l'avaient exilé les cruelles persécutions du dernier règne.

PÉKIN. Terme par lequel les soldats désignent entre eux, sous forme de plaisanterie, les personnes qui ne sont pas dans la vie militaire. Cette plaisanterie, qui n'a rien de grave en soi, peut quelquefois cependant devenir offensante suivant les circonstances et le ton avec lequel elle serait adressée directement, par un militaire, à une personne de la vie civile. On sait avec quel à-propos M. de Talleyrand, fatigué

d'entendre un général répéter devant lui : « Ces pékins ! tous ces pékins ! » l'interrompit en lui disant : « Général, qu'entendez-vous donc par pékin? — Nous autres, militaires, répondit le général, nous appelons pékin tout ce qui est civil. — Ah! très-bien, reprit M. de Talleyrand, comme nous autres, pékins, nous appelons militaire tout ce qui n'est pas *civil*. »

PÉLARDEAU (*Mar.*). Morceau de bois ou de plomb, enveloppé d'étoupe et de suif, que l'on emploie pour masquer le trou d'un boulet ou ermer une voie d'eau.

PÉLICAN. Pièce d'artillerie qui est un quart de coulevrine, portant 3 kilogrammes de boulet.

PELISSE. Du latin *pellis*, peau, enveloppe. Veste galonnée et bordée de fourrures faisant partie de l'habillement du hussard, qui l'attache et la laisse pendre sur ses épaules, par-dessus la veste ordinaire d'uniforme.

PELLE D'AVIRON (*Mar.*). La partie plate de l'aviron entrant dans l'eau.

PÉLOPIDAS. Général thébain. Il eut la principale part au complot qui délivra Thèbes de la domination spartiate, l'an 379 av. J.-C.—A Leuctres il commandait le bataillon sacré. Il suivit Épaminondas dans le Péloponèse, secourut les villes thessaliennes contre le tyran Alexandre de Phères, et pacifia la Macédoine. Tombé au pouvoir de ce même Alexandre, il fut délivré par Épaminondas. Rentré en Thessalie pour la troisième fois, il y périt l'an 365, en remportant la victoire de Cynocéphale.

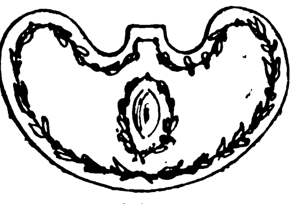
PELOTE (*Mar.*). Réunion de copeaux de sapin, trempés dans une composition de brai sec, soufre, nitre, goudron, huile de térébenthine, etc., qu'on emploie comme artifice dans les brûlots.

PELOTE A FEU. Pièce d'artifice que lancent les assiégés pour éclairer le fond du fossé.

PELOTON. Subdivision d'un bataillon sur le champ de bataille ou en marche. On égalise autant que possible la force des pelotons, ce qui a rarement lieu dans la subdivision par compagnies.

PELOTON (*Mar.*). Marche dans laquelle les vaisseaux d'une escadre se tiennent, comme sans ordre, autour de l'arrière du chef de peloton, et occupent le moins d'espace possible.

PELTA. πέλτη (peltê). Petit bouclier léger que l'on formait d'un treillage d'osier couvert de cuir. Il était quelquefois elliptique, mais plus communément tronqué à son sommet, avec une ou deux échancrures demi-circulaires, ce qui lui faisait



Pelta
(d'après une pierre antique gravée).

l'épithète de *lunata*. C'était le bouclier ones. — On appelait aussi *pelta* le bouclier carré des Thraces, lequel était fait de pièces imbriquées comme les pièces du *scutum* romain.

PELTA (*Mar.*). Nom sous lequel on désigne un homme embarqué pour les gros ouvrages de la pêche de Terre-Neuve. — Ce mot s'emploie aussi quelquefois pour désigner un mauvais matelot.

PELTASTE. *Peltasta*, πελταστὴς (peltastês). Se disait, dans un sens général, de tout soldat qui portait le bouclier appelé *pelta*; mais on donnait plus particulièrement ce nom à des corps de l'armée grecque, qui, d'abord composés de mercenaires thraces portant la *pelta*, prirent rang plus tard, sous Iphicrate, parmi les troupes régulières d'Athènes. (*Voy.* PHALANGE MACÉDONIENNE et PHALANGITE.)

PÉLUSE. *Pelusium*. Ville aujourd'hui ruinée, près de Tineh, dans la basse Égypte. Elle fut prise, l'an 520 av. J.-C., par Cambyse, qui s'en empara, sans beaucoup de difficulté, au moyen du stratagème suivant : connaissant le culte religieux des habitants pour certains animaux, il fit placer, au moment de l'attaque, des chats, des chiens et des brebis, en avant de ses colonnes, et les Égyptiens, dans la crainte de blesser ces êtres sacrés pour eux, n'opposèrent presque aucune résistance.

PEMBROKE. Ville maritime du pays de Galles en Angleterre. Sa citadelle fut ruinée par Olivier Cromwell.

PÉNALITÉ. Pour les fautes légères, le soldat romain était tenu de rester un temps déterminé dans une position gênante ou de creuser un fossé de dimensions données. On l'obligeait aussi à des corvées. Les tribuns infligeaient les amendes, les centurions les châtiments, et ces derniers faisaient usage ordinairement d'un cep de vigne pour administrer la bastonnade, punition qui ne passait nullement pour déshonorante. Si le patient se révoltait et portait la main sur son centurion, il était mis à mort. Les sentences de ce dernier genre étaient exécutées par les licteurs attachés à la personne du général ; ils frappaient de verges le condamné, avant de faire usage de la hache. — Quand une troupe s'était rendue coupable de désobéissance ou de lâcheté, on la *décimait*, c'est-à-dire que l'on mettait à mort un homme sur dix; et ceux qui devaient être exécutés étaient désignés par la voie du sort. — La loi des Douze Tables prononçait la peine de mort contre ceux qui avaient suscité des ennemis à l'État. Cette peine atteignait aussi ceux qui combattaient sans en avoir reçu l'ordre, ou qui n'obéissaient point au signal donné ; il en était de même pour celui qui abandonnait son rang, son poste ou son enseigne; celui qui jetait ou vendait ses armes, et celui qui excitait une sédition. La mort était également le châtiment des transfuges : ceux que les Carthaginois livrèrent à Scipion furent mis en croix et décapités; Fabius Maximus fit couper la main à ceux qu'il se fit remettre; Scipion Émilien en

fit combattre d'autres contre des bêtes féroces; et Paul-Émile en fit fouler aux pieds des éléphants. Le Romain était réputé transfuge, lorsqu'il s'éloignait assez du camp pour ne plus entendre le son de la trompette.

Sous la monarchie franque, le bâton de pommier remplaçait le cep de vigne des Romains pour la bastonnade appliquée au soldat. On apprit aussi à faire usage des autres peines romaines: la lapidation, la décimation, la dégradation. Puis vint le *duel* ou *jugement de Dieu*. Le vassal félon devenait serf. Une singulière peine de l'époque de la chevalerie était la *hachée*. Le chevalier condamné devait porter dans ses bras ou sur son dos, d'un lieu à un autre, un chien ou une selle de cheval. Au temps des croisades, les soldats du Christ empruntèrent aux mœurs de l'Orient différents supplices, tels que: couper la langue du blasphémateur, ou la percer d'un fer rouge; l'aveugler en promenant le fer rouge devant ses yeux, ou en les arrachant de leur orbite. Le bûcher punissait le profanateur. Pour des délits moins graves, on coupait le nez ou les oreilles: cette dernière peine s'appelait l'*esforeillade*.

Sous les Valois, l'homme *de troupe* et le *roturier* avaient à redouter la fustigation, les baguettes, le cheval de bois, l'estrapade, la marque, les galères, la mort en passant par les armes. L'officier de ronde avait droit de tuer, sans forme de procès, une sentinelle trouvée endormie. Les officiers avaient le privilége de punir de la dégradation, de la *cassation*, et même, en temps de guerre, de la décapitation. — Sous Louis XIV, le noble qui n'accourait pas à la défense de son enseigne tombait dans la roture. La révélation du mot d'ordre était punie à l'égal de la trahison. Le vol des armes menait à la potence, le simple vol entre camarades était puni des galères et de la marque d'une fleur de lis au visage. — Sous Louis XV et Louis XVI, les peines ordinaires furent les baguettes, les bretelles, les verges, l'expulsion avec cartouche jaune. Le recours en grâce était interdit aux déserteurs et, dans certains cas même, le cri *grâce!* prononcé par un spectateur de l'exécution pouvait le compromettre au point d'amener sa propre condamnation à mort. — Le soldat en révolte contre un supérieur avait le poing coupé avant de passer par les armes.

Sous le premier empire, les instructions de 1808 et 1810 déclarèrent simple peine correctionnelle : la prison; — peines infamantes : la dégradation et le carcan; — peines afflictives : la mort, la déportation, les fers, la reclusion, la gêne, la détention, la marque. Puis vinrent des peines nouvelles : les amendes, le boulet, le double boulet, les travaux publics. — La Restauration a fait une peine de la radiation du nom sur le tableau d'avancement. (*Voy.* CHÂTIMENT, COMPAGNIES DE DISCIPLINE, CONSEILS DE GUERRE, ESTRAPADE, JUSTICE MILITAIRE, PÉNITENCIERS MILITAIRES.)

PENARD. On disait autrefois *vieux penard* pour vieille épée. Jadis les épées courtes servaient à un double usage, car on les employait aussi pour couper le pain, et de là sont venus *painard*, *panard*, *penard*. Olivier Maillard, dans un de ses sermons, donne également au mot *gladius* la signification de couteau.

PENCEL. C'était anciennement l'un des synonymes du mot *pension*. On donnait aussi ce nom au floquet qu'on attachait à la lance et à l'épée.

PENDANTS D'OREILLES (*Mar.*). Se dit quelquefois des poulies de drisse des bonnettes hautes.

PENDENISSUS. Aujourd'hui *Behesni*. Ville de Syrie. Elle fut prise par Cicéron, l'an 54 av. J.-C.

PENDEUR (*Mar.*). Gros cordage suspendu au-dessous des capelages de haubans, pour supporter des caliornes ou poulies simples, appelées *pendants d'oreilles*. (*Voy.* ce mot.)

PENDULE. Sorte de bascule avec laquelle les Romains lançaient des pierres. On la faisait mouvoir avec des cordes que l'on tirait à force de bras.

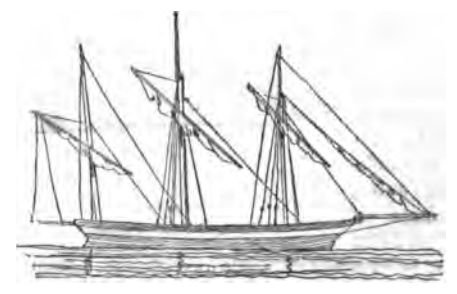
PÈNE. Partie du harnais d'un cheval, ou frange de petites cordes qui pend au bas du caparaçon pour chasser les mouches.

PÈNE (*Mar.*). Se dit d'un bouchon de grosse étoffe dont on fait des guipons (gros pinceaux) employés par les calfats. — C'est aussi le nom d'une pièce de bois qui fait partie de l'antenne.

PENEAU, PENEAUT ou **PENAU** (*Mar.*). *Faire peneau*, c'est larguer la serre-bosse pour que l'ancre glisse suspendue sur sa bosse debout et se trouve prête à tomber au fond.

PÉNÉE. Aujourd'hui *Salembria*. Sur les bords de ce fleuve de Thessalie, l'an 167 av. J.-C., Persée, roi de Macédoine, défit les Romains, commandés par le consul Licinius.

PÉNICHE (*Mar.*). De l'angl. *pinnace*, second canot. Embarcation svelte et légère, rapide à la



Péniche.

voile et à la rame, qu'on emploie particulièrement comme garde-côtes. Elle est gréée comme un lougre, bordant un grand nombre d'avirons, et munie de pierriers et quelquefois d'un canon en coursive.

PENISCOLA. Ville forte de la province de Valence, en Espagne. Elle fut conquise sur les Maures par Jayme le Conquérant, et cédée ensuite aux Templiers. Les Français, sous les

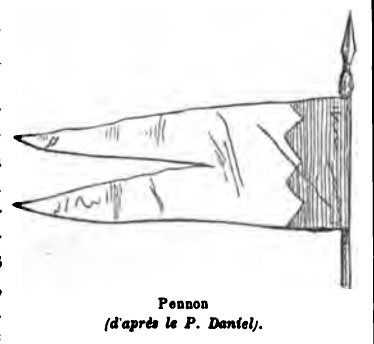
ordres du maréchal Suchet, s'en emparèrent en 1811, et la gardèrent jusqu'en 1814.

PÉNITENCIERS MILITAIRES. Ils ont été créés en France par l'ordonnance du 3 décembre 1832, et établis d'après le système d'Auburn. On y envoie les militaires condamnés correctionnellement par les conseils de guerre à plus d'une année d'emprisonnement. Le nombre des pénitenciers n'est pas limité, et les principaux sont à Metz, Lyon, Besançon et Alger.— Le château de Saint-Germain en Laye, qui fut l'un des séjours favoris de François Ier, le berceau de Louis XIV, et que l'on répare aujourd'hui pour y placer un musée d'armes anciennes, a servi pendant quelques années de pénitencier militaire.

PENNAMONDRE. Forteresse de l'île prussienne d'Usedom, dans la Baltique. Elle fut prise en 1715 par les Prussiens sur les Suédois. Les premiers étaient au nombre de 3700 hommes, les assiégés n'étaient pas plus de 250. Duslerp, gouverneur, se fit tuer sur la brèche avec les deux tiers des siens. Il avait reçu de Charles XII le billet suivant : « Ne faites aucun feu que quand les ennemis seront au bord du fossé ; défendez-vous jusqu'à la dernière goutte de votre sang. je vous recommande à votre bonne fortune. »

PENNE (*Mar.*). Du lat. *penna,* plume. Petit bout de la vergue à antenne. — *Faire la penne,* c'est dresser la vergue le long du mât, ou l'appliquer de manière que la penne s'élève au-dessus du mât. — On donne aussi le nom de penne à un gros cordon de laine réuni en houppe au bout d'un bâton.

PENNON ou **PANON.** Du lat. *penna,* plume. Étendard à longue queue, que portait autrefois à la guerre tout gentilhomme qui y allait avec ses vassaux pour servir un chevalier banneret. Le pennon différait de la bannière en ce que celle-ci était carrée, tandis que l'autre, comme il vient d'être dit, se terminait en pointe ou en queue. Lorsqu'un simple gentilhomme était fait chevalier banneret, on coupait la queue de son pennon pour former une bannière carrée. De là vint la locution *faire de son pennon bannière.* — On appelait *pennon royal,* la bannière que les rois faisaient flotter devant eux lorsqu'ils allaient à la guerre. — Le mot *pennon* désigne aussi la plume qui garnit la baguette d'une flèche.



Pennon
(d'après le P. Daniel).

PENNONAGE. Se disait anciennement du droit de porter un pennon. — Ce mot désignait aussi, dans la milice bourgeoise de Lyon, une division qui se composait d'environ 500 hommes et se rassemblait sous un pennon. Il y avait dans cette ville trente-cinq pennonnages, c'est-à-dire autant que de quartiers.

PENNONCELER. On désignait par ce mot l'action de déployer un pennon, ou de prendre possession d'un lieu en y plantant son pennon.

PENNONIE. On nommait ainsi, au moyen âge, la subdivision d'une troupe rangée sous un pennon.

PENNONIER. C'était la qualification de ceux qui avaient droit de lever pennon.

PENON (*Mar.*). Sorte de petite girouette d'une légèreté extrême. Le penon est fait de menues tranches de liége enfilées en guise de chapelet, sur chacune desquelles sont implantées de six à huit petites plumes. Fixé au bout d'une gaule, il se place entre les grands haubans et les haubans d'artimon, afin que le timonier qui gouverne le voie battre par le plus petit vent. — Penon se dit aussi d'une espèce de vergue.

PENONCEAU. Synonyme d'*écusson.* Sous le système féodal, les terres où les seigneurs avaient le droit de lever des troupes s'appelaient *terres à bannière.* « Pour marquer ce droit de chevalerie, dit le P. Menestrier, on élevait la bannière du seigneur sur une des tours ou sur le faîte du château, d'où vint l'usage des *penonceaux* qui marquent les terres seigneuriales, n'y ayant que les maisons nobles qui doivent avoir ces penonceaux ou armes des seigneurs. »

PENON-DE-VELEZ. Un des présides d'Espagne sur la côte est de l'État de Maroc. Fondé en 1509 par Pierre de Navarre, il fut pris par les Maures en 1522, et reconquis sur eux par les Espagnols en 1664.

PENSACOLA. Ville de la Floride, aux États-Unis. Elle est située sur une baie formée par le golfe du Mexique. Les Espagnols la prirent en 1781 et les Américains en 1814.

PENSION DE RETRAITE. Sous l'ancienne monarchie, la pension militaire ne fut accordée qu'à titre de récompense ; c'était, à vrai dire, une faveur qui dépendait de la volonté du monarque. Les lois de 1790 (22 août et 14 décembre) ont institué positivement le droit à une retraite à cinquante ans d'âge et après trente ans de service. Chose singulière, le premier consul (par une loi de l'an XI) ne reconnut point le *droit* positif, et se contenta de dire que la pension se *pouvait obtenir.* La Restauration cependant, par deux ordonnances du mois d'août 1814, confirma le droit aux pensions de retraite.

Armée de terre. — Les pensions de retraite pour les militaires et les fonctionnaires assimilés de l'armée de terre ont, depuis cette époque de 1814, été réglées par les actes suivants :

Loi du 11 avril 1831, encore en vigueur dans ses principales dispositions ; elle fixe le *minimum* des droits à trente ans de service, le *maximum* à cinquante ans ;

Ordonnance du 2 juillet 1831 ;

Loi du 14 avril 1832;

Loi du 19 mai 1834;

Loi du 26 août 1855, contenant des dispositions spéciales aux veuves et orphelins des militaires tués devant l'ennemi;

Enfin, loi du 25 juin 1861, maintenant les principales dispositions des lois antérieures, mais modifiant essentiellement les chiffres des pensions.

Les circonstances qui font varier les pensions du *minimum* acquis à trente ans de service au *maximum* acquis à cinquante ans sont, entre autres : les blessures et infirmités graves contractées au service; le droit au cinquième en sus; et, cas maximum, l'amputation de deux membres et la cécité complète.

Suivant ces divers cas, les pensions varient dans les proportions suivantes :

Général de division........	de 5 200 à 11 232
Général de brigade........	de 3 900 à 7 448
Colonel..................	de 3 120 à 5 616
Lieutenant-colonel........	de 2 340 à 4 493
Chef de bat. ou d'escadrons.	de 1 950 à 3 730
Capitaine................	de 1 560 à 3 053
Lieutenant...............	de 1 120 à 2 419
Sous-lieutenant...........	de 840 à 2 016

Les intendants généraux, intendants militaires, sous-intendants de 1re et 2e classe, sous-intendants adjoints de 1re et 2e classe, sont assimilés, pour la retraite, aux grades de général de division à capitaine.

Dans le corps de santé, les médecins et pharmaciens, depuis l'inspecteur jusqu'à son aide, sont assimilés aux grades de général de division à sous-lieutenant.

Dans les cadres administratifs, l'officier principal est assimilé au grade de lieutenant-colonel, etc.

Pour toutes les autres catégories, employés militaires, interprètes, vétérinaires, etc., etc., nous devons nous borner à renvoyer au tableau du tarif annexé à cette loi du 25 juin 1861, *Bulletin des lois*, n° 942, t. XVII, 11e série.

Quant aux veuves, la pension est le quart du *maximum* de la pension à laquelle le titulaire aurait eu droit après cinquante ans de service, campagnes comprises.

Les secours à accorder aux orphelins, jusqu'à leur majorité, sont à peu près subordonnés aux circonstances.

Armée de mer. — Les pensions des officiers et des fonctionnaires assimilés de l'armée de mer, réglées par la loi du 18 avril 1831, ont été modifiées par la loi du 26 juin 1861. A la différence de l'armée de terre, dont le temps de service voulu est pour le *minimum* trente ans, pour le *maximum* cinquante, le *minimum*, dans l'armée de mer, est fixé à vingt-cinq ans, le *maximum* est acquis à quarante-cinq ans. Le chiffre des pensions varie dans les proportions suivantes du *minimum* au *maximum*, en comprenant les droits acquis pour les blessures et infirmités graves :

Vice-amiral..............	de 5 200 à 9 360
Contre-amiral............	de 3 900 à 6 240
Capitaine de vaisseau......	de 3 120 à 4 680
Capitaine de frégate........	de 2 340 à 3 744
Capitaine de corvette.......	de 1 950 à 3 108
Lieutenant de vaisseau.....	de 1 560 à 2 544
Enseigne de vaisseau.......	de 1 120 à 2 016
Aspirant et volontaire.....	de 840 à 1 680

Les inspecteurs généraux du génie maritime, les directeurs des constructions et ingénieurs hydrographes en chef, les commissaires généraux de la marine, les inspecteurs généraux et directeurs du service de santé, les inspecteurs en chef des services administratifs, les aumôniers en chef, ont les mêmes droits que les contre-amiraux.............. 3 900 à 6 240.

Les ingénieurs de la marine et les ingénieurs hydrographes de 1re classe, les inspecteurs des services administratifs, les commissaires de la marine, les premiers officiers de santé en chef, sont assimilés aux capitaines de vaisseau.................... 3 120 à 4 680.

Les ingénieurs de 2e classe, les seconds officiers de santé, sont assimilés aux capitaines de frégate.................... 2 340 à 3 744.

Les mécaniciens en chef, les commissaires adjoints, les inspecteurs adjoints des services administratifs, les officiers de santé, chirurgiens principaux, sont assimilés aux capitaines de corvette...................... 1 950 à 3 108.

Les mécaniciens principaux de 1re classe, les sous-ingénieurs de 1re et de 2e classe, les sous-commissaires, les officiers de santé de 1re classe et les aumôniers sont assimilés aux lieutenants de vaisseau.................. 1 560 à 2 544.

Pour le surplus, nous devons renvoyer au tableau des tarifs annexé à la loi du 26 juin 1861, qui réserve aux veuves et orphelins, pour l'armée de mer, des droits analogues aux droits réservés pour l'armée de terre.

Rien de plus équitable que la pension accordée aux vétérans de nos armées; ce n'est pas à moindre titre que le pays assure l'avenir des hommes qui l'ont servi dans les autres carrières, durant de longues et laborieuses années : mais les soldats de la science, des arts, des métiers, n'auraient-ils rien à demander à la patrie qu'ils n'ont pas moins servie, souvent avec péril et presque toujours sans gloire? Question immense dont les difficultés, disons presque les impossibilités, ajourneront longtemps encore la solution.

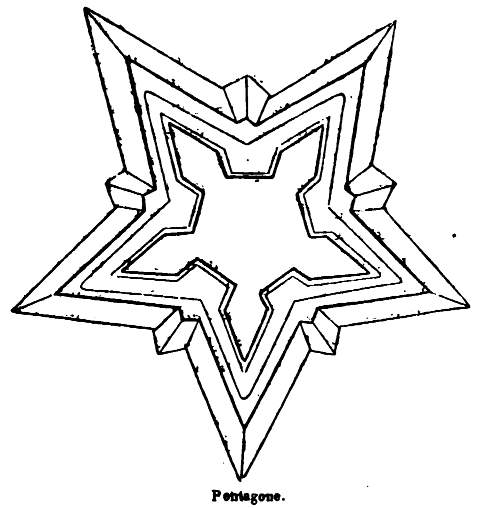
PENTACONTARCHIE. Du grec πεντήκοντα (pentêconta), cinquante, et ἀρχή (archê), commandement. Office du *pentacontarque* qui, chez les Grecs, avait cinquante hommes sous ses ordres.

PENTACOSIARCHIE. Du grec πεντακόσιοι (pentacosioi), cinq cents, et ἀρχή (archê), commandement. Subdivision de la milice grecque, qui était composée de cinq cents phalangistes,

contenait deux syntagmes, et se trouvait placée sous les ordres d'un *pentacosiarque*.

PENTADARQUE. Du grec πέντε (pente), cinq, et ἀρχός (archos), chef. Bas officier de la milice grecque qui avait cinq hommes sous ses ordres; c'était à peu près l'équivalent de notre caporal.

PENTAGONE. Du grec πέντα (penta), cinq, et γωνία (gônia), angle. Le *pentagone* est la figure



Pentagone.

que l'on choisit ordinairement pour le dessin d'une citadelle; chacun des cinq angles de ce polygone est susceptible de recevoir un bastion.

PENTE (*Mar.*). Du lat. *pendere*, pencher. Se dit des parties de la tente qui pendent des deux côtés.

PENTÉCONTORE (*Mar.*). Du grec πεντήκοντα (pentécontá), cinquante, et ἐρέσσω (éressô), je rame. L'un des plus anciens navires inventés par les Grecs. Il avait cinquante rameurs, et les Carthaginois, qui en conservèrent longtemps l'usage, s'en servaient pour le commerce et pour la guerre. Lorsque le célèbre navigateur Hannon fit son expédition sur les côtes occidentales de l'Afrique, vers l'an 610 av. J.-C., sa flotte se composait de soixante pentécontores. Les dimensions de ces bâtiments étaient telles, que cette flotte, disent les auteurs, portait 30 000 personnes, hommes, femmes et enfants. « On aura peine à croire, fait observer Bougainville, que soixante bâtiments portassent 30 000 personnes, surtout si on fait réflexion qu'indépendamment de l'équipage et des passagers, cette flotte était chargée de provisions pour un voyage de long cours. Ajoutons-y les vivres qu'il fallait distribuer au moins pour six mois dans les différentes peuplades, pour donner aux colons le temps de défricher et d'ensemencer les terres. »

PENTÉCOSTAIRE ou **PENTACOSTAIRE.** Chef d'une pentécostys à Lacédémone.

PENTÉCOSTYS. Du grec πεντηκοστή (pentêcosté), cinquantième. Subdivision de la milice spartiate, qui comprenait cinquante hommes.

PENTÈRE (*Mar.*). Du grec πέντε (pente), cinq. Navire de guerre des anciens, qui avait cinq rangs de rames de chaque côté, et dont il fut fait un fréquent usage durant la seconde guerre punique. A la bataille d'Écnome, livrée entre les Romains et les Carthaginois, la flotte des premiers se composait de 330 pentères pontées qui portaient 140 000 hommes. Les seuls bâtiments où se trouvaient les consuls Manlius et Regulus étaient des *énères*, navires à un seul rang. Chaque pentère avait 300 rameurs et 120 soldats. Les Carthaginois comptaient 350 pentères et environ 150 000 hommes.

PENTHIÈVRE. Fort situé sur le point le plus étroit qui unit l'isthme de Quiberon au continent, dans le département du Morbihan. Les émigrés français l'occupèrent en 1795, mais ils en furent chassés presque immédiatement.

PENTIÈRE (*Pêche*). Filet à larges mailles qu'on établit par le fond et verticalement.

PENTURES (*Mar.*). Du lat. *pendere*. Ferrure de rotation d'un gouvernail et d'un mantelet de sabord.

PENULA ou **PŒNULA.** Surtout de grosse laine brune, avec capuchon, que le soldat romain portait durant les marches et les factions, soit en temps de pluie, soit en hiver, dans les pays froids. Ce vêtement était à la fois civil et militaire; il était entièrement fermé sur le devant et avait une ouverture en haut, pour passer la tête. Quelquefois il était fendu depuis le bas jusqu'au milieu du corps, et les pans pouvaient être rejetés par-dessus l'épaule, comme on le voit dans la figure ci-contre, représentant, d'après la colonne Trajane, un soldat romain durant la seconde guerre de Dacie.



Penula
(d'après la colonne Trajane).

PÉPÉ (GUILLAUME). Général napolitain, né à Squillace, dans la Calabre, en 1782, mort en 1855. Il s'enrôla sous le drapeau républicain, lorsque les Français proclamèrent la république parthénopéenne, et combattit les troupes royales; mais il fut pris et banni. Il entra alors dans la légion italienne, s'attacha au roi Joseph et ensuite au roi Murat, se distingua à l'armée et devint lieutenant général. En 1820, il seconda la révolution qui imposa une constitution au roi Ferdinand, et prit en 1821 le commandement des insurgés des Abruzzes; mais il ne put résister aux forces autrichiennes, et, exilé de nouveau, il se réfugia en Espagne, puis en Angleterre et en France. Il reparut encore sur la scène politique en 1848, lors du soulèvement de la Lombardie, et par son admirable défense de Venise, où il fut

secondé par le général Armandi, retarda longtemps le rétablissement de la domination autrichienne.

PEPIN. Le premier roi de la dynastie carlovingienne, bien qu'elle n'ait pris son nom que de son fils, Charlemagne. Sa petite taille le fit surnommer le *Bref*. Il saisissait volontiers les occasions de se faire respecter; en voici un exemple. Dans un combat d'animaux, un lion tenait un taureau à la gorge; Pepin s'écrie : « Il faut faire lâcher prise à ce lion! » Tous les spectateurs gardent le silence. Pepin saute dans l'arène, attaque le lion, lui coupe la tête, et se retournant avec fierté : « Eh bien, me croyez-vous digne de vous commander? » Après son usurpation du royaume d'Austrasie, Pepin fit en Italie deux expéditions contre les Lombards; sacré une première fois par le pape Boniface, il jugea bon de se faire sacrer derechef par le pape Étienne II. En échange du service rendu, il confirma l'Église romaine dans la possession de l'Émilie et de la Pentapole reconquises sur les Lombards. Pepin le Bref, né en 714, mourut en 768, après un règne de seize ans.

PÉPLEGMÉNON. Dér. de πλάζω (plazô), j'erre çà et là. Évolution de la milice grecque, qui donnait au bataillon ou au corps d'armée la forme d'un croissant ou d'une tenaille.

PÉRAME (*Mar.*). Petit bâtiment des mers du Levant.

PERAZONIUM. Épée qui, chez les Romains, distinguait le tribun militaire, lequel portait en outre l'anneau d'or.

PERCER (*Mar.*). *Pertundére.* On *perce* un bâtiment pour tant de canons, c'est-à-dire que l'on ménage des ouvertures pour autant de sabords.

PERCEUR (*Mar.*). Ouvrier qui perce, à l'arrière d'un bâtiment, les trous dans lesquels on place les chevilles qui doivent fixer le bordage aux membrures.

PERCHETTE (*Pêche*). Filet plat, monté sur un cercle de fer ou de bois, et garni d'un poids assez lourd pour le maintenir au fond de l'eau. On le nomme aussi *balance*.

PERCUTEUR (*Mar.*) Marteau de cuivre qui remplace avec avantage les platines pour mettre le feu au canon.

PERCY (P.-FRANÇOIS, baron). Chirurgien militaire, membre de l'Institut, né en 1754 à Montagney, département du Doubs, mort en 1825. Il fit, comme chirurgien en chef, plusieurs des campagnes de la République et de l'Empire; introduisit dans le service de santé, et surtout dans l'établissement des ambulances, d'utiles améliorations; il s'honora, en 1815, en donnant des soins empressés aux blessés de l'ennemi restés sur le champ de bataille ou dans les hôpitaux.—On lui doit plusieurs écrits, entre autres un *Manuel du chirurgien d'armée*, publié en 1792, et une *Pyrotechnie chirurgicale* qui parut en 1794. (*Voy.* AMBULANCE.)

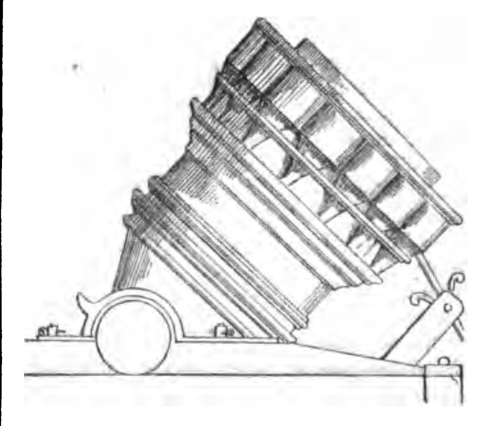
PERDANT (*Mar.*). On appelle *perdant d'eau*, le jusant. Le *perdant des marées* est la période durant laquelle chaque marée est plus faible que celle qui l'a précédée.

PERDICCAS. L'un des lieutenants d'Alexandre qui, en mourant, lui légua son anneau royal et dont il épousa la sœur Cléopâtre. Les autres généraux, Antigone, Cratère, Antipater et Ptolémée, alarmés de ses prétentions exclusives, se liguèrent contre lui au sujet du partage des provinces que laissait le conquérant. Perdiccas, dans une invasion des États échus à Ptolémée, fut défait à Memphis, et ses officiers révoltés le tuèrent au passage du Nil, l'an 321 av. J.-C.

PERDITION (*Mar.*). Du lat. *perditio*, fait de *perdere*, perdre. *Être en perdition*, c'est se trouver en danger de se jeter à la côte.

PERDRE (*Mar.*). Du lat. *perdere*, fait du grec πέρθειν (perthein), ruiner. — On appelle cheville à tête *perdue*, celle qui est assez enfoncée pour que sa tête soit en dedans du bordage. Le trou par lequel la tête a passé est alors rempli de brai sec.

PERDREAU. Machine de guerre dont on se servait au moyen âge pour lancer des pierres. — On donnait le nom de *perdreaux* à un groupe



Mortier à perdreaux.
(d'après Surirey de Saint-Remy).

de grenades, partant d'un même mortier, avec une bombe. Le mortier qu'on employait était un mortier ordinaire, mais dont le bord, dans son contour et dans son épaisseur, contenait treize autres petits mortiers, dans chacun desquels on mettait une grenade. La lumière du gros mortier communiquait avec la lumière des petits, et la bombe et les grenades partaient ensemble. Un Italien, nommé Petri, fut l'inventeur de ce genre de mortier, éprouvé pour la première fois le 2 septembre 1693.

PÉRÉKOP. Le *Taphros* des Grecs. Ville située au fond du golfe et sur l'isthme de même nom, dans la Crimée (ancienne Tauride), Russie d'Europe. Les Russes la prirent sur les Turcs en 1736 et 1771, et elle leur fut cédée en 1783.

PÉRÉVOLOTCHNA. Ville située sur l'Oriel, dans le gouvernement de Poltava, en Russie. Les Tartares et les Polonais la dévastèrent à plusieurs reprises.

PERGAME. *Pergamus*, aujourd'hui *Berghamah.* Ville de l'Anatolie, dans la Turquie d'Asie. L'an 190 av. J.-C., les Syriens, qui l'avaient assiégée, furent battus sous ses murs par les Achéens, commandés par Diophane. Elle fut prise par les Sarrasins en 716.

PERGOLA (ANGE DE LA). Condottiere du quinzième siècle, et seigneur de la ville de Pergola. Il servit Pise contre Florence en 1405, et combattit pour Philippe-Marie Visconti. Il perdit à Macalo, en 1427, sa troupe presque entière, et mourut peu après.

PÉRIACTE. Machine de guerre balistique dont les Grecs faisaient usage.

PÉRIAPATAM. Ville du Maissour, dans l'Hindoustan. Les Anglais y vainquirent Tippoo-Saëb en 1799.

PÉRIGNON (DOMINIQUE-CATHERINE, marquis DE). Maréchal de France, né à Grenade, dans la Haute-Garonne, en 1756, mort en 1818. De la députation à l'Assemblée législative, en 1791, il passa au service militaire et remplaça Dugommier dans le commandement de l'armée d'Espagne. En 1796 il fut ambassadeur à Madrid. L'Empire le fit sénateur et maréchal, et, en 1808, le mit à la tête des troupes françaises du royaume de Naples. En 1815, il organisa un plan de défense, dans le Midi, contre le retour de Napoléon. La Restauration le nomma pair de France.


Pérignon
(d'après le Musée de Versailles).

PÉRIGUEUX. *Vesunna.* Ville située sur l'Isle, et chef-lieu du département de la Dordogne. Elle fut prise et reprise à diverses époques, et notamment en 1651, par le prince de Condé. — Périgueux est le chef-lieu de la 4e subdivision de la 14e division militaire, dont le chef-lieu est Bordeaux.

PERINTHUS. Aujourd'hui *Hérécli.* Ville de Thrace, située sur la Propontide. Elle soutint un long siége contre Philippe, roi de Macédoine, qui fut battu sous ses murs par Phocion, général des Athéniens.

PÉRIPLE (*Mar.*). Du grec περί (péri), autour, et πλέω (pléô), je navigue. Navigation autour des côtes d'un pays, d'une mer, ou d'une partie du monde.

PERME (*Mar.*). Petit bâtiment turc qui sert à passer de Constantinople à Galata, et sur les autres rives de la Propontide.

PERMISSIONNAIRE. Se dit d'un militaire porteur d'une permission, d'un congé temporaire.

PERNOV. Ville forte du gouvernement de Riga, dans la Russie d'Europe. Les Russes l'occupèrent une première fois de 1575 à 1582, et la reprirent en 1710 sur les Suédois qui s'en étaient emparés.

PÉRONNE. Ville située sur la droite de la Somme, dans le département de même nom. Elle n'a jamais été prise, ce qui l'a fait surnommer par les militaires: *Péronne la Pucelle.*

PÉROUSE. *Perusia.* Ville située près du Tibre, dans l'Ombrie. Deux batailles eurent lieu sous ses murs entre les Samnites et les Romains, l'an 309 et l'an 295 av. J.-C.; elle soutint, l'an 41, un siége célèbre contre Octave qui, vainqueur, fit immoler des prisonniers sur les autels. — Au sixième siècle de l'ère chrétienne, Pérouse fut occupée par les Goths après un siége de sept années; elle tomba ensuite au pouvoir des Lombards; et fut prise, en 1416, par le fameux condottiere Forte-Braccio.—Les Piémontais l'occupèrent aussi le 13 septembre 1860.

PERPENDICULAIRE (*Mar.*). Du lat. *per*, sur, et *pendere*, pendre. La *perpendiculaire du vent* ou celle *de la route*, est la ligne perpendiculaire de l'aire de vent régnante, à celle de l'aire de vent à laquelle on gouverne.

PERPENNA. Général romain, partisan de Marius et, dans l'année 79 av. J.-C., lieutenant de Lepidus, père du triumvir. A la mort de Lepidus, il vint joindre ses troupes à celles de Sertorius, que bientôt après il fit assassiner dans un festin. Resté seul maître du commandement, il se laissa prendre dans une embuscade, et fut mis à mort par ordre de Pompée.

PERPIGNAGE (*Mar.*). Opération par laquelle on fixe l'arcasse et les couples d'un navire en position voulue.

PERPIGNAN. *Perpennianum.* Place forte, chef-lieu du département des Pyrénées-Orientales. Elle est située sur la rive droite de la Tet. Louis XI la prit en 1474; Louis XIII en 1642, ayant sous ses ordres les maréchaux de Schomberg et de La Meilleraie: il y eut trois mois de tranchée ouverte et l'on trouva dans l'arsenal de quoi armer 20 000 hommes. Les Français y battirent les Espagnols en 1793. — Perpignan est le chef-lieu de la 11e division militaire, comprise dans le 6e grand commandement militaire.

PERRIER. Ancienne machine névrobalistique qui servait à lancer des pierres. — Le même nom désignait le soldat qui manœuvrait cette machine.

PERRIER (*Mar.*). Petit canon de bronze, du calibre d'une livre au plus, qu'on place sur les chandeliers ou montants des gaillards, hunes ou embarcations. (*Voy.* PIERRIER.)

PERRIN (Augustin-Pierre-François-Boniface), dit Perrin-Solliers. Né à Marseille en 1791, mort en 1858. Sorti de l'école de Fontainebleau sous-lieutenant d'infanterie légère, en 1809, il passa successivement par tous les grades jusqu'à celui de général de brigade, auquel il fut nommé en 1848. Il se distingua au siége de Badajoz en 1811, au combat de Naumbourg et à Leipzig en 1814; durant les cent-jours à Wavre, Namur et Roquencourt. Il fit la campagne d'Espagne de 1823, prit part aux premières opérations de la conquête de l'Algérie, se distingua à Mascara, Tlemcen, Teniah, Constantine, et fut cité à l'ordre de l'armée, en 1836, pour sa conduite sur l'Isser. Le général Perrin, attaché à plusieurs reprises au dépôt de la guerre, l'a enrichi de plusieurs mémoires relatifs à notre histoire militaire.

PERROQUET (*Mar.*). Mât qui surmonte des bas-mâts. On appelle *vergue de perroquet*, celle qui s'installe sur l'avant d'un mât de perroquet; *voile de perroquet*, la voile carrée qui se grée sur un mât de perroquet; et *perroquet volant*, le perroquet qu'on installe sur la flèche d'un mât de hune qui ne porte pas de perroquet. Il y a aussi le *mât de perroquet de fougue*, la *voile de perroquet de fougue*, etc. (*Voy.* Mât.)

PERRUCHE (*Mar.*). Il y a le *mât de perruche*, la *vergue de perruche* et la *voile de perruche*.

PERRUQUE. Locution familière par laquelle le soldat désigne le détournement de matériaux appartenant à l'État.

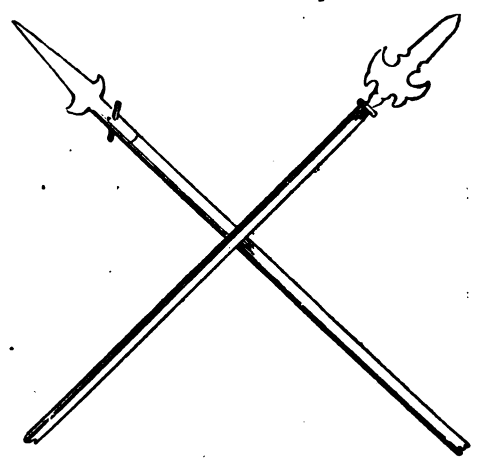
PERSE. L'histoire de ce vaste empire de l'antiquité est presque exclusivement militaire : des luttes incessantes, d'éclatantes victoires, de vastes conquêtes et d'immenses revers, tel est le tableau qu'il présente depuis qu'on le voit apparaître. Il révèle sa puissance (540 av. J.-C.) alors qu'il est gouverné par Cyrus, fils de Cambyse. Ce conquérant en recule les limites, plus loin qu'elles n'avaient jamais été. Ses successeurs mettent sous leur domination, par la force des armes, l'Égypte et l'Asie Mineure presque entière. La Perse est alors à l'apogée de sa grandeur (490-450 av. J.-C.). Mais la lutte qu'elle engage contre la Grèce est le point de départ d'une décadence qui ne tardera pas à devenir une ruine. Alexandre écrase Darius, s'empare de la Perse (330), qui, à la mort du héros (323), devient la proie des généraux macédoniens qui la déchirent. Sur ses débris s'élève l'empire des Séleucides, qui auront à lutter contre les Arsacides, jusqu'à ce que Rome mette fin à ces luttes intestines en envahissant la Perse et la réduisant à l'état de province romaine (64 av. J.-C.). Rome perd son influence en Orient, et les Sassanides (226 de notre ère) créent un second empire persan, dont les Arabes s'emparent et où ils s'établissent (652-1258). Ces derniers maîtres luttent et succombent sous les Mongols, et dès lors commencent de nouveaux déchirements, dans lesquels on voit des envahisseurs de toutes races, asiatiques, turcomans, européens, qui conduisent l'*Iran* à ce qu'il est aujourd'hui, jusqu'à ce qu'il devienne la proie, prochaine peut-être, de l'empire russe, qui ne cesse de la convoiter.

PERSÉPOLIS. Aujourd'hui *Tchéhil-Minar* (*les 40 Colonnes*). Ville actuellement en ruines située sur l'Araxe, en Perse. Alexandre le Grand s'en empara l'an 330 av. J.-C.

PERSIEN. Bouclier qui, chez les anciens, servait à garantir les travailleurs. (*Voy.* Bouclier.)

PERTUIS (*Mar.*). Du lat. *pertusus*, percé. Bras de mer entre deux îles, ou entre une île et un continent.

PERTUISANE, PERTUISANIERS. Rad. *pertuiser*, percer, trouer. La pertuisane était une sorte de hallebarde légère, d'un travail plus ou moins



Pertuisanes
(d'après le Musée d'artillerie).

recherché, dont la longueur dépassait peu la taille d'un homme. Cette arme, qui était inconnue avant Louis XI, fut, sous le règne de ce



Pertuisanier
(d'après Vander-Meulen).

roi, usitée dans l'infanterie, où elle se maintint jusqu'en 1670, époque à dater de laquelle elle devint propre seulement aux soldats invalides et

aux gardes de la prévôté. Louis XI créa une compagnie de *pertuisaniers*. Les pertuisaniers étaient, en 1659, des soldats d'élite du régiment des gardes-françaises. A cette époque, une ordonnance du roi prescrivit que huit pertuisaniers, vêtus de la livrée royale, formeraient deux rangs à la tête de chaque compagnie; ce nombre fut ensuite réduit à quatre, et, finalement, les pertuisaniers furent supprimés.

PERTUISANIER (*Mar.*). Nom qui a été quelquefois donné au garde-chiourme.

PESADE. Air relevé dans lequel le cheval lève le devant haut sans avancer, tenant les pieds de derrière ferme à terre sans les remuer, en sorte



Pesade.

qu'il ne fait point de temps, avec les hanches, comme à tous les autres airs. On se sert de cette leçon pour préparer un cheval à sauter avec plus de liberté, et pour lui gagner le devant. — La *pesade de chèvre* est la pesade dans laquelle le cheval ne plie pas les jambes de devant.

PESAMMENT. On appelait anciennement *soldat pesamment armé*, celui qui était armé de toutes pièces.

PESANT. Se dit d'un cheval qui ne s'enlève pas facilement du devant. Le *cheval pesant à la main* est celui qui porte la tête basse et qui s'appuie sur le mors.

PESCAIRE. *Voy.* Avalos (Marquis d').

PESCHIERA. *Ardelia.* Ville forte située sur le Mincio, dans la Lombardie. Elle fut prise par les Français en 1796; occupée par les Austro-Russes en 1799; et par les Français en 1801. L'armée sarde la prit sur les Autrichiens en 1848.

PESER (*Mar.*). *Peser sur un cordage*, c'est faire effort dessus en agissant de bas en haut. — On dit aussi que les vents, qu'un grain, *pèsent* ou sont *pesants*, lorsque leur violence peut faire incliner le bâtiment outre mesure.

PÈSE-SEL. *Voy.* Saturomètre.

PESTH. *Pestinum.* Ville située sur la gauche du Danube, en Hongrie. Elle fut prise, en 1526, 1541 et 1603 par les Turcs, qui la brûlèrent en l'abandonnant en 1684. Insurgée en 1848, contre l'Autriche, elle fut soumise en 1849.

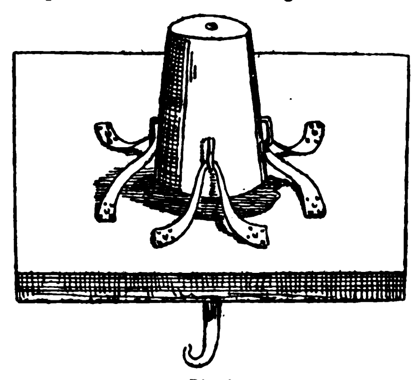
PESTUM. Ancienne ville de la Lucanie, située sur le golfe de son nom, aujourd'hui golfe de Salerne. Les Romains s'en emparèrent l'an 273 av. J.-C., et y installèrent une colonie.

PES VELI (*Mar.*). *Pied de la voile.* C'était, chez les Latins, la corde qu'on attachait à l'un des coins inférieurs d'une voile carrée, afin de diriger celle-ci du côté du vent. Ces cordes portent aujourd'hui le nom d'*écoutes*. (*Voy.* ce mot.)

PÉTAIL. Dard à grosse tête en forme de pilon, dont on faisait anciennement usage.

PÉ-TANG. Ville de Chine. L'armée anglo-française en prit possession le 2 août 1860.

PÉTARD. Pièce d'artifice dont on se servait pour enfoncer les portes et même les murs de peu d'épaisseur; son emploi est très-rare aujourd'hui. Louis XI *pétarda* une bastide au siége de Dieppe en 1644. On croit que l'invention est française. Le pétard est une espèce de mortier en bronze, fixé sur un plateau de bois. On charge ce mortier de



Pétard
(d'après Surirey de Saint-Remy).

poudre, par lits tassés, mais sans l'écraser, jusqu'à trois pouces du bord; on recouvre ensuite cette couche d'un feutre ou d'un papier; puis on met dessus de l'étoupe serrée, et on achève de remplir avec un mastic chaud, composé de résine et de brique pilée. On place après cela, dans le mastic encore chaud, une plaque de fer qui entre dans le mortier jusqu'au niveau des bords; enfin, on fixe le mortier sur le plateau; on dégorge la lumière et on y adapte une fusée lente. Ce plateau est armé d'un crochet qui sert à le suspendre à un tire-fond qu'on visse dans l'objet qu'on veut enfoncer, et lorsqu'il est ainsi suspendu on met le feu à la fusée. Le pétard prêt à être tiré pèse environ 42 kilogrammes. Cette opération dangereuse ne s'exécute que la nuit; et le détachement destiné à pénétrer par l'ouverture que le pétard est appelé à pratiquer, se tient le plus à portée possible, tout en prenant des précautions.

Les huguenots se servirent de pétards au siége de Calais. C'est à l'emploi des pétards que le maréchal de Lesdiguières dut la prise de Mou-

télimart et d'Embrun en 1585. On lit à ce sujet dans l'*Histoire universelle* de d'Aubigné : « Voici les premières nouvelles de ces pétards qui ont fait parler d'eux, et qui n'avaient encore été essayés, sinon en un méchant château de Rouargue qui n'a pu nous donner son nom. J'ai ouï dire aux premiers pétardiers, qu'ils avaient inventé cette machine en contemplant des tapisseries où ils voyaient de petites artilleries bandées de cercles de fer; comme de fait, les premiers que nous eûmes étaient ainsi faits: les uns pour prendre à l'étrier le tire-fond, les autres à la fourchette en contre-poussant; depuis on les a faits simple-



Pétard pour abattre les murailles (XVIIe siècle) *(d'après Hanzelet).*

ment de fonte bien choisie; on en fait d'étain et de plomb mêlés d'une autre drogue; et ceux-là ne sont pas les pires; on a aussi inventé diverses sortes de mèches parmi lesquelles se trouve le papier artificiel, la meilleure, pour ce que vous retenez un conterolle de même papier, qui vous marque l'heure du coup. Cette invention est due au capitaine Chanson, lieutenant de l'artillerie de Poitou. De plus on a apporté le madrier pour les barrières, pour les crapeaux, pour les grilles; et encore on a appris les pétards de se jouer à faire sauter les tours et les murailles, aussi bien que les portes et les fenêtres; de même pays sont sorties les saucisses et autres artifices qui ont porté malheur à ceux qui à leurs despens les ont essayés. Celui qui en a fait le premier coup de marque a été le roi de Navarre (Henri IV), sur Cahors, surprise honorable sur toutes celles de ce siècle, parce que le combat y dura six jours et six nuits. »

PÉTAU ou **PETTAU**. Ville de Pannonie, située sur la Drave. L'an 388, Théodore défit dans la plaine de Pétau les troupes de Maxime, qui périt peu après de mort violente à Aquilée.

PÉTERSBOROUGH (CHARLES MORDAUNT, comte DE). Général anglais, né en 1662, mort en 1735. Il commandait les troupes anglaises en Espagne, dans la guerre qui eut lieu contre la France en 1705 et 1706.

PÉTERWARADIN ou **PÉTERWARDEIN**. *Acunum*. Ville ayant deux forteresses et située sur la rive droite du Danube, dans l'Esclavonie, Etats autrichiens. Le prince Eugène y gagna une grande victoire sur les Turcs en 1716 ; assiégée par les Autrichiens en 1848, elle se rendit en 1849.

PÉTILIA. Aujourd'hui *Strongoli*. Ville de l'ancien *Brutium*. Annibal vainquit en ce lieu, l'an 209 av. J.-C., les Romains que conduisait le consul Marcellus. Ce dernier succomba sur le champ de bataille, après s'être battu en héros. Marcellus avait mérité d'être surnommé l'*épée de sa patrie*.

PETIT-BOIS (*Mar.*). Construire en petit bois, c'est remplacer les fortes pièces de construction par des assemblages de pièces plus petites.

PETIT-CHEVAL (*Mar. à vap.*) Appareil d'alimentation supplémentaire dont sont munies les chaudières qui fournissent la vapeur au-dessus de trente centimètres de pression au manomètre. Cet appareil se compose d'une petite machine à vapeur ayant sa prise de vapeur à la chaudière et évacuant soit à l'atmosphère, soit au condenseur de la grande machine; il fait mouvoir une pompe dont la prise d'eau est dirigée, soit à la mer, soit dans la cale, soit dans la chaudière, suivant que les robinets sont mis en communication avec l'un ou l'autre de ces aboutissants; et selon l'ouverture et la fermeture de deux autres robinets, le refoulement de l'eau a lieu : dans le générateur, si on veut alimenter; dans l'intérieur du navire, en cas d'incendie.

PETIT-FOC (*Mar.*). Voile triangulaire dont la drisse passe à la tête du petit mât de hune, et qui s'amure sur le beaupré. (*Voy.* Foc.)

PETITE-COLONNE (*Mar.*). Sorte de toile de chanvre écrue, dont on fait des voiles de navire.

PETRA. Ville de la Lazique. Elle fut prise sur les Romains en 541, par Chosroès, roi de Perse.

PETRA-LATA. Le GRAND-ROCHER. Forteresse élevée près du fleuve Métaure, en Ombrie. Elle fut prise sur les Goths, l'an 538, par Ildiger et Martin, lieutenants de Bélisaire.

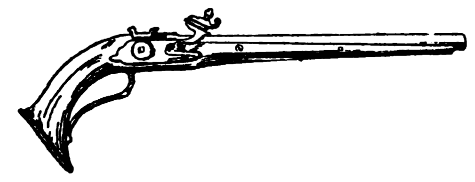
PETRA-OXIANA ou **ROCHER D'OXUS**. Forteresse aujourd'hui inconnue de la Sogdiane, ancienne contrée d'Asie. Alexandre y fit prisonnier, l'an 324 av. J.-C., le Sogdien Arimaze. Comme on fit sommer Arimaze de se rendre, il demanda d'un ton ironique à l'envoyé, « si Alexandre pouvait voler et si, par un bienfait subit, la nature lui avait donné des ailes ? » Le conquérant, piqué au vif, fit choix de 300 soldats jeunes et robustes, et leur commanda de grimper comme ils pourraient, mais d'arriver à un point du rocher qui dominait la place. Ils mirent un jour et demi à accomplir ce trajet plein de danger, et 32 d'entre eux périrent dans l'escalade. Lorsqu'ils eurent donné un signal convenu, une seconde sommation fut faite à Arimaze, qui ne l'accueillit pas mieux que la première ; mais alors on lui montra les soldats qui se firent voir au même instant, occupant le sommet du rocher, et cette apparition lui causa une terreur telle, qu'il capitula sans songer à ré-



sister davantage. Toutefois, Alexandre, par un sentiment d'orgueil blessé, et violant la parole donnée, eut la cruauté de faire battre de verges Arimaze, et de le faire attacher en croix au pied de son rocher.

PETREAUL. Ancienne machine de guerre qui lançait des pierres.

PÉTRINAL ou **POITRINAL.** Arme qui tenait le milieu entre l'arquebuse et le pistolet; elle fut inventée vers la fin du seizième siècle. Elle était plus courte que le mousquet, mais de plus gros



Pétrinal ou poitrinal
(d'après Surirey de Saint-Remy).

calibre, et sa pesanteur obligeait à la porter au moyen d'un large baudrier pendant en écharpe de l'épaule. Celui qui voulait tirer le pétrinal devait le coucher sur sa poitrine, d'où lui venait son nom. Il est fait mention de cette arme au siége de Rouen par Henri IV, en 1592, et l'on pense qu'elle donna naissance à l'espingole et au mousqueton.

PETROPOLOWSKI. Petite ville de la Russie d'Asie, sur la côte sud-est du Kamtchatka, avec un port sur le grand Océan. Elle fut attaquée sans succès, le 5 septembre 1854, par les troupes de débarquement de l'escadre anglo-française.

PETTAU. *Petovio.* Ville située sur la Drave, en Styrie. Ottokar III, margrave de Styrie, y battit les Hongrois en 1042.

PETUT (*Pêche*). Filet à grandes mailles dont on fait usage sur les côtes du midi de la France.

PETZUR. Cette ville, située non loin du lac Peïpus, en Russie, fut prise sur les Moscovites, en 1700, par le général Spens, officier de Charles XII, roi de Suède.

PEULE (*Mar.*). Vide sous les bouts des pièces à eau.

PEUSINIEN. On donnait ce nom aux archers de la garde des démarques, à Athènes, en honneur de Peusinias qui avait créé ce corps.

PEVENSEY. Village du comté de Sussex, en Angleterre. Il est situé sur la Manche. C'est près de là, dit-on, que Guillaume le Conquérant débarqua lorsqu'il vint pour envahir le royaume.

PEYRA. Sorte de projectile, de forme arrondie, que l'on employait au moyen âge pour le service de l'artillerie.

PEYRESTORTES. Commune de l'arrondissement de Perpignan, dans le département des Pyrénées-Orientales. Les Français y défirent les Espagnols en 1793.

PFAEFIKON. Village situé sur la rive sud du lac de Zurich, dans le canton de Schwitz. Les Suisses s'y livrèrent un combat en 1439.

PFAFFENDORF. Village de la Silésie, dans les États prussiens. Frédéric II y battit les Autrichiens en 1760.

PFAFFENHOFEN. Ville située sur l'Inn, en Bavière. Les Français et les Autrichiens y eurent des engagements en 1745 et 1809.

PFIFFER (François-Louis de). Général suisse au service de France, né en 1716, mort en 1802. Il se distingua aux siéges de Menin, d'Ypres et de Fribourg, et aux batailles de Rocou et de Laufeld. Ses compatriotes l'avaient surnommmé *le roi de la Suisse.* On conserve à Lucerne un plan-relief de la Suisse centrale exécuté par lui.

PFORZHEIM. Ville située sur trois rivières dans le grand-duché de Bade. Le maréchal de Lorges y battit le duc de Wurtemberg en 1692.

PHALA. Nom sous lequel on désignait, au moyen âge, des tours mobiles en bois, qu'on employait pour se fortifier passagèrement.

PHALANGEA ou **PHALANGA.** φαλαγγες, φαλαγγια (phalanges, phalangia). Sorte de gros bâtons dont les Africains firent usage les premiers à la guerre contre les Égyptiens. — On a découvert dans



Phalangea
(d'après le Musée de Naples).

un tombeau étrusque une phalanga en fer; et une peinture, qui décorait une des parois de ce tombeau, représente un guerrier portant sa phalanga et son bouclier suspendus à sa lance.

PHALANGARCHIE, PHALANGARQUE. *Voy.* PHALANGE.

PHALANGE. φαλαγξ (phalanx). Corps d'armée chez les Grecs. On a d'abord dit *speira* et aussi *taxis,* c'est-à-dire l'ordre par excellence. Du dernier mot nous avons fait *tactique.* L'ordre de phalange consistait dans la ligne pleine avec de très-petits intervalles entre les principales divisions et il était basé sur la division par deux ou par quatre. La file, ou *lochos*, était formée de 8, 10, 12 ou 16 hommes placés les uns derrière les autres, depuis le chef de file, appelé *lochagos* ou *protostate,* jusqu'au serre-file, nommé *ouragos.* Le nombre 16 était le nombre préféré. Le quart d'une file de ce nombre se désignait par le mot *énomotie;* c'était donc la réunion de 4 hommes dont le chef s'appelait *énomotarque.* Deux énomoties formaient une *dimérie* ou demi-file que commandait un *dimérite* ou *hémi-lochite.* Le nom de *protostate* (homme en avant) ou chef de file était commun à tous les hommes qui occupaient

dans la file un rang *impair*, comme 1, 3, 5, 7, etc., et l'on appelait le second de la file *épistate* (homme en arrière), dénomination qui servait aussi à désigner tous ceux qui occupaient dans la file un rang *pair*, comme 2, 4, 6, 8, etc. Il en résultait que la file se trouvait composée de protostates et d'épistates rangés alternativement entre le chef et le serre-file. La jonction de deux files se nommait *syllochisme*; elle avait lieu en plaçant les protostates et les épistates de la seconde file auprès de ceux de la première file; et tout homme à côté d'un autre était *parastate*. Tout le syllochisme ou le système de la totalité des files était nommé *phalange*. Les différents nombres des files réunies recevaient autant de dénominations particulières. . Ainsi, dans le corps des *hoplites*, par exemple, deux files jointes formaient une *dilochie* ou 32 hommes, dont le chef était appelé *dilochite*; quatre files composaient une *tétrarchie* de 64, commandée par un *tétrarque*; deux tétrarchies donnaient la *taxarchie* de huit files et de 128 hommes sous les ordres d'un *taxiarque*; la taxiarchie doublée formait le *syntagme* ou la *xénagie*, de 256 hommes ou seize files, sous la direction d'un *syntagmatarque* ou *xénarque*. Le syntagme formait un carré de 16 par 16; et il y avait cinq hommes hors de rang : un porte-enseigne, un officier marchant derrière en serre-file, un trompette, un hypérète ou porteur d'ordres, et un héraut. Deux syntagmes représentaient la *pentacosiarchie*, de 512 hommes rangés en trente-deux files; deux pentacosiarchies faisaient la *chiliarchie*, de 1024 hommes; la chiliarchie doublée donnait la *mérarchie* ou *télarchie* de 2048 hommes sur cent vingt-huit files; deux mérarchies formaient une *phalangarchie*, de 4096 hommes en deux cent cinquante-six files, et cette division, appelée aussi *stratége*, était commandée par un général nommé *phalangarque* ou *stratége*; deux phalangarchies offraient la *diphalangarchie*, de 8192 hommes sur cinq cents files, corps qui formait une corne ou la moitié de l'armée; et deux diphalangarchies donnaient la *tétraphalangarchie* ou la phalange complète, de mille vingt-quatre files et 16384 hommes. Le général Bardin estime que chaque homme occupait habituellement un terrain de deux mètres ou d'un mètre et demi, et en certaines circonstances un terrain seulement de dix-huit pouces. Dans l'*Iliade*, Homère dit, en parlant de la phalange grecque, à une époque où elle n'était point encore si savamment conçue : « Les rangs sont si serrés que les piques soutiennent les piques, les casques joignent les casques, les boucliers appuient les boucliers. »

Dans ces savantes divisions de la *phalange* grecque, ne retrouvons-nous pas les éléments de la formation de nos armées modernes : l'escouade, la compagnie, le bataillon, le régiment, la brigade, la division, le corps d'armée?

PHALANGE MACÉDONIENNE. Ce fut la phalange portée à sa plus grande force numérique et à sa plus grande variété d'accessoires, sous Alexandre et ses successeurs. « Il est important, dit le général Armandi (*Histoire militaire des éléphants*), de ne pas perdre de vue les différentes acceptions du mot phalange, qui, pris à la lettre, désigne plutôt l'arrangement que le nombre des combattants. Ainsi, lorsqu'on dit qu'Alexandre déploya sa phalange dans la plaine d'Arbelles, ou qu'Antiochus rangea la sienne à la bataille de Magnésie, c'est de la grande phalange qu'il est question; tandis que lorsque Arrien nous dit que ce même Alexandre fit avancer la phalange de *Cœnus*, la phalange de *Méléagre* ou celles d'*Amyntas* et de *Cratère*, il ne s'agit que de la petite phalange ou de quelqu'une des subdivisions de ce corps dont Cœnus, Méléagre, Amynthas, Cratère étaient les stratéges ou les chiliarques, selon les besoins et les ordres du roi. Ce sont ces mêmes subdivisions que Quinte-Curce désigne souvent par la dénomination indéterminée d'*agmina*. »

Dans ces différents cas il faut se représenter la phalange simple comme un corps de 4096 hommes, et la grande phalange comme la réunion de quatre de ces corps, soit 16384 hommes, ou même d'un plus grand nombre de phalanges simples. On adjoignait comme accessoires à cette pesante infanterie un certain nombre de troupes légères dans la proportion de *moitié*, des archers et frondeurs dans la proportion d'un *quart*, et de la cavalerie, aussi dans la proportion d'un *quart*. L'ensemble portait donc l'effectif de la grande phalange à 32768 hommes, ce qui peut être regardé comme une petite armée, propre pour toutes les opérations.

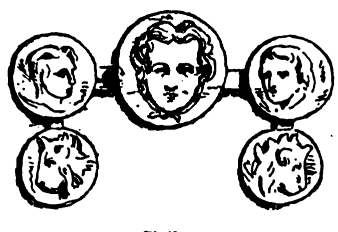
La grosse infanterie se composait d'*hoplites* qui formaient en bataille la force principale. Les cinq premiers rangs croisaient leurs *sarisses*, piques (dont la longueur a varié de quatorze à vingt pieds), en les tenant environ aux deux tiers de leur longueur; l'autre tiers se trouvait engagé et contenu entre les rangs de derrière. Il résultait de cette disposition que chaque chef de file avait à sa droite et à sa gauche six piques qui le débordaient plus ou moins. Les dix autres rangs, levant obliquement leurs sarisses et les appuyant sur les épaules des hommes placés devant eux, en formaient une espèce de toit, propre à arrêter les traits de l'ennemi, qui voyait devant lui un véritable rempart de boucliers hérissé de piques. Les *peltastes*, infanterie légère, se plaçaient sur les flancs. Les *psilites*, c'est-à-dire les archers et frondeurs, faisaient le service de tirailleurs. La cavalerie se rangeait sur les deux ailes.

PHALANGITES. φαλαγγίτης (phalangitês). Hommes appartenant à la phalange prise comme armée. A l'époque la plus brillante du système militaire chez les Grecs, on distingue parmi les phalangites : 1° l'*hoplite*, qui avait casque, cuirasse, grand bouclier, courte épée et *sarisse*; 2° le *peltaste*, portant petit bouclier, épée, casque léger, point de cuirasse, et, au lieu de pique, un javelot ferré; 3° le *psilite*, archer ou frondeur.





PHALÈRES. *Phaleræ.* φάληρα (phalèra). Plaques rondes, en métal, sur lesquelles on gravait des figures en relief, et dont on formait une sorte de collier qui se portait sur la poitrine. C'était pour les soldats une décoration militaire. Ceux auxquels la phalère était décernée étaient désignés par le titre de *phalerati*. Les soldats décorés de la phalère portaient, outre le collier, de petites phalères attachées à leurs casques et qui descendaient en forme de croissant audessous des oreilles. Une seule phalère, quelquefois, pendait sur le front. Parfois, enfin, la phalère ornait même le cou du cheval. (*Voy.* ORDRES MILITAIRES.)



Phalères
(d'après un tombeau romain).

PHALIZE. Mont situé près de Huy, en Belgique. C'est la position qu'occupait l'*Oppidum Aduatucorum* dont il est fait mention dans les *Commentaires* de César.

PHALSBOURG. Petite ville forte du département de la Meurthe. Sa forteresse, construite par Vauban, commande les défilés de la Meurthe. Cette place fut souvent assiégée, et notamment par les troupes coalisées, en 1814 et 1815.

PHARE (*Mar.*). *Pharus*, φαρος (pharos). Tour surmontée d'un fanal que l'on établit sur les côtes pour avertir les navigateurs du voisinage de certains points, ou pour leur signaler certains dangers. La plus célèbre de ces tours, chez les anciens, était le phare d'Alexandrie, que Ptolémée-Philadelphe avait fait construire, et d'où, si l'on en croyait les écrivains, l'on découvrait les navires à 100 milles en mer. Ce monument fut renversé par un tremblement de terre, en 1303. On voyait encore, en 1643, à Boulogne, le phare que les Romains avaient élevé pour diriger les navires qui traversaient la Manche.

On compte sur les côtes de France 259 phares et fanaux. Ces phares sont divisés en six catégories : 1° à *feu fixe*, lumière éclatante ; 2° à *éclats*, lumière qui montre alternativement 5 éclats et 5 éclipses ou plus, dans l'intervalle d'une minute ; 3° *fixe à éclats*, lumière fixe qui montre un éclat blanc ou rouge, précédé ou suivi de courtes éclipses et à des intervalles qui varient de 2, 3 ou 4 minutes ; 4° *tournant*, feu dont la lumière augmente d'une manière graduelle, jusqu'à ce qu'elle jette sa plus grande clarté, et qui décroît ensuite graduellement jusqu'à s'éclipser à intervalles égaux de 1, 2, 3 minutes, et quelquefois de $\frac{1}{2}$ ou de $\frac{1}{4}$ de minute ; 5° *intermittent*, c'est-à-dire dont la lumière, qui paraît tout à coup, reste visible pendant un certain temps et s'éclipse pendant un court intervalle ; 6° *alternatif*, lumière qui paraît rouge et blanche alternativement sans éclipse intermédiaire.

Quant au mode de leur éclairage, les phares et fanaux se divisent en deux catégories distinctes : la première comprenant les nouveaux établissements éclairés par des *appareils lenticulaires* ou *dioptriques* ; et la seconde, les phares et fanaux à *réflecteurs* ou *catoptriques*. Dans l'un et l'autre système, la condition principale à remplir est de diriger vers l'horizon les rayons émanés d'un ou plusieurs foyers de lumière. Les appareils lenticulaires sont classés à leur tour en quatre ordres principaux : les trois premiers comprennent les *phares*, de 15 à 30 milles marins de portée ; et le quatrième ordre, les simples *fanaux*, dont l'horizon ne s'étend guère au delà de 9 à 12 milles. Quant aux appareils à réverbères, on ne les divise communément qu'en deux ordres, selon qu'ils sont disposés pour l'éclairage des phares proprement dits ou des simples fanaux d'entrée de port.

Parmi les phares construits dans les temps modernes, on cite particulièrement celui de Cordouan, à l'embouchure de la Gironde, et celui de Barfleur, dans la Manche, qui se fait remarquer par son élévation au-dessus du sol, la hardiesse et la simplicité de sa construction. Le phare de Bréhat, près Tréguier (Côtes-du-Nord), phare à



Phare de Bréhat.

feu fixe, peut être regardé comme le plus beau monument de ce genre ; il a été construit de 1836 à 1839, sur un rocher couvert à la haute mer et situé à deux lieues au large. Le phare d'Eddystone, dans la baie de Plymouth (Angleterre), est d'une construction surprenante.

Les phares les plus puissants des côtes de France sont ceux du cap d'Ailly, de la baie de Goulfar, de Cordouan, du mont d'Agde, du cap Camarat et du mont Pertusato, en Corse ; la lumière de ces six phares s'étend jusqu'à 27 milles.

L'éclairage des phares et fanaux est confié à des *gardiens allumeurs*, dont le nombre est généralement fixé ainsi qu'il suit : trois pour les phares de premier ordre, et même quatre si le phare n'est pas en communication constante avec

la terre; deux pour les phares de second et troisième ordre; chacun de ces gardiens veille à son tour. Les phares de quatrième ordre n'ont qu'un seul gardien. — Les navires n'ont point à acquitter de droits de phares sur les côtes de France et sur celles d'Algérie. Nos voisins les Anglais sont moins généreux, ils exigent des droits élevés, contre lesquels les Américains protestent vivement. (*Voy.* FANAL et PHAROS.)

PHARETRA, PHARETRIGER. *Voy.* CARQUOIS.

PHAROS. Aujourd'hui *Lesina*. Ville de l'île de même nom, en Illyrie. Elle fut prise et saccagée, l'an 220 av. J.-C., par le consul Emilius. Démétrius, qui la défendait, prit la fuite sur un navire, et alla se réfugier auprès du roi de Macédoine. — Ce serait, suivant les historiens, du nom de l'île de Pharos que viendrait le nom des phares, le premier appareil de ce genre ayant été établi sur les côtes de cette île. (*Voy.* PHARES.)

PHARSALE. *Pharsalus*, aujourd'hui *Farsa*. Ancienne ville de la Thessalie. Elle est célèbre par l'importante victoire qu'y remporta César sur Pompée, l'an 48 av. J.-C.

PHASÈLE ou PHASELLE (*Mar.*). *Phaselus*, φασηλος (phasêlos). Petite embarcation allongée comme la cosse d'un haricot, dont se servaient les Égyptiens. Elle était faite ou d'osier, ou d'écorce de papyrus, ou même de terre cuite, et se manœuvrait soit à la voile, soit à la rame, selon sa dimension. Cette embarcation tirait son nom de Phasélis, ville de Lycie, où elle était particulièrement en usage.

PHAYLLUS. Général phocéen. Il succéda à son frère Onomarque, dans le commandement, durant la guerre sacrée. Il vainquit les Béotiens l'an 352 av. J.-C., et pilla le temple de Delphes.

PHÉCI. Sorte de bonnet ou de calotte que portent les chasseurs à cheval d'Afrique et quelques autres corps de l'armée française. Le mot phéci paraît être une corruption de l'arabe *fess* ou *fessi*.

PHILADELPHIE. Ville de l'Asie Mineure, aujourd'hui en ruine. Elle fut prise par Duncas, général grec, en 1097 et 1106; assiégée par Alisuras en 1306; et réduite à capituler par Bajazet, en 1391.

PHILÆ. Ile de la haute Égypte. Elle fut occupée par le général Desaix, le 3 février 1797.

PHILIPP (ARTHUR). Navigateur anglais, né à Londres en 1738, mort en 1814. Il fut gouverneur général de la Nouvelle-Galles du Sud, de 1788 à 1793. On a de lui un *Voyage à Botany-Bay*.

PHILIPPE II, dit *Philippe-Auguste*. Roi de France, né en 1165, mort en 1223. Il fit la guerre avec succès à plusieurs grands vassaux, notamment au comte de Flandre et au duc de Bourgogne. Le roi d'Angleterre, Henry II, retenait le Vexin injustement, il se vit susciter des ennemis dans ses propres fils par les intrigues de Philippe. Peu après, celui-ci s'unit au successeur de Henry II, Richard Cœur de Lion, pour entreprendre la troisième croisade. On se brouille dès le départ, ce qui n'empêche pas Philippe de se rendre en Asie et d'y prendre une part glorieuse au siége de Saint-Jean d'Acre, en 1191. Cependant, il revient dans la même année en France, et, profitant de l'absence de Richard, qui court les aventures et vient, de la Palestine en Allemagne, se faire enfermer dans un donjon, il envahit son duché de Normandie. Richard recouvre la liberté, et, jusqu'à sa mort, la guerre entre les deux monarques se prolonge sans succès définitif de part ni d'autre. A la mort de Richard, Philippe attaque vigoureusement Jean sans Terre et lui enlève ses fiefs de France: la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou et le Poitou. Il tourne ensuite ses armes contre le duc de Flandre, qui avait pour alliés Jean sans Terre et l'empereur Othon IV. Philippe gagne sur eux, le 27 juillet 1214, la célèbre bataille de Bouvines. Depuis lors, Philippe-Auguste demeura à peu près en paix.


Philippe-Auguste
(d'après Horace Vernet).

Ce fut sous le règne de ce monarque et sous celui de Louis VIII, son successeur, que s'accomplit la grande lutte de la nationalité française contre la puissance des Normands et celle des Provençaux. Pendant que Philippe gagnait la bataille de Bouvines, qui sapait la domination normande, le comte de Montfort allait soumettre les Provençaux. Sous le règne de Philippe-Auguste, le domaine de la couronne de France s'accrut considérablement. Ainsi, outre la Normandie et la Provence, il réunit l'Artois par un mariage; les comtés d'Évreux, de Meulan, de Boulogne, d'Auvergne, de Vermandois, de Valois, de Clermont et d'Alençon, par la confiscation ou par droit de retour à la couronne à la mort du dernier possesseur; et enfin la Bretagne passa à Pierre Maucler, de la maison capétienne de Dreux, par son mariage avec la fille d'Arthur, ce qui enleva aux Plantagenets leur dernière possession en France, et prépara la réunion ultérieure de cette dernière province.

PHILIPPE III, dit *le Hardi*. Roi de France, mort en 1285. Fils de saint Louis, il suivit son père à la dernière croisade. Il fit respecter par le comte de Foix, Roger Bernard III, son droit de suzerain. Il força, en 1274, les Navarrois à se soumettre au gouvernement de Jeanne, leur jeune reine, la fiancée de son fils Philippe; après les *vêpres siciliennes*, il fit la guerre au roi d'Aragon, Pierre III, et lui prit Elne, la passe de l'Écluse et Girone.

PHILIPPE IV, dit *le Bel*. Roi de France, fils du précédent, né en 1268, mort en 1314. Il termina

en 1291, par le traité de Tarascon, la guerre de l'Aragon. La guerre entre lui et Édouard Ier, roi d'Angleterre, allié à Gui de Dampierre, comte de Flandre, fut signalée par les victoires de Furnes, de Commines et la prise de Bruges, et se termina par une trêve avec Gui de Dampierre, suivie du traité de paix de Montreuil, en 1299. Dans le même temps, Philippe réunissait le comté de Flandre à la couronne; à la même époque, il avait un violent démêlé avec le pape Boniface VIII, qui l'excommuniait. Une révolte des Flamands qui battirent les Français à Courtray, en 1302, occupa le roi quelque temps. Cependant une trêve lui donnant du répit, il envoya en Italie des troupes qui se saisirent du pape. Philippe IV reprit ensuite les hostilités contre les Flamands, les battit à la bataille de Mons-en-Puelle en 1304, fit nommer à la mort de Boniface un pape français, Clément V, et s'empara des richesses de l'ordre puissant des Templiers, dont il livra au bûcher les principaux chefs et le grand maître Jacques Molay.

PHILIPPES. *Philippi.* Ville aujourd'hui ruinée de la Macédoine. Brutus et Cassius y furent vaincus par Antoine et par Octave, l'an 42 av. J.-C., et se donnèrent volontairement la mort après leur défaite. C'est au moment de se percer le cœur que Brutus s'écria : « Malheureuse vertu! tu n'es qu'un nom et je te cultivais comme une réalité! Esclave de la fortune, tu ne sers que le vice heureux! »

PHILIPPEVILLE. Ville forte de la province de Namur, en Belgique. Elle fut prise par don Juan d'Autriche, sur les Hollandais, en 1578.

PHILIPPEVILLE. Ville de la province de Constantine, en Algérie. Construite par les Français en 1839, et ainsi nommée en l'honneur du roi Louis-Philippe, elle fait partie de la 3e division militaire de l'Algérie.

PHILIPPINE. Forteresse située sur l'Escaut, près du Sas de Gand, en Hollande. Elle fut prise en 1747 par le comte de Lowendhal.

PHILIPPOPOLIS. Ville de Thrace. Equitus, général de l'empereur Valens, s'en empara en 366.

PHILIPPSBOURG. Ville forte située sur la Sulzbach, dans le grand-duché de Bade. Elle fut prise par les Suédois en 1633; par les Impériaux en 1635; par les alliés en 1675; et par les Français en 1644, 1688, 1734 et 1799. Le maréchal de Berwick fut tué sous ses murs en 1734.

PHILOMÈLE. Général phocéen. Il pilla le temple de Delphes, ce qui amena la guerre sacrée. Après quelques succès, battu par les Béotiens et prêt à tomber entre leurs mains, il préféra se précipiter du haut d'un rocher, l'an 354 av. J.-C.

PHILOPŒMEN. Général grec, né à Mégalopolis en Arcadie, mort l'an 183 av. J.-C. Après de profondes études de stratégie, il débuta par battre les Spartiates à la bataille de Sellasie. Nommé général de la cavalerie achéenne, il battit les Étoliens à Larisse en 208, et mérita d'être nommé préteur ou généralissime de la ligue des Achéens. Il gagna sur Machanidas la victoire de Mantinée et força Nabis à lever le siége de Messène. Battu par celui-ci dans un combat naval, il répara cet échec à la journée de Gythium, s'empara de Sparte et la força d'entrer dans la ligue. Sparte s'étant révoltée deux fois, Philopœmen démantela les murailles, déporta la plus grande partie de la population, et abolit les lois de Lycurgue. Chargé de repousser une incursion des Messéniens dans l'Arcadie, il livra à leur chef, Dimocrate, une bataille qu'il perdit. Tombé de cheval, il fut pris et conduit à Messène, où Demarate le fit empoisonner. On surnomma Philopœmen *le dernier des Grecs*. (*Voy.* Messène.)

PHOCION. Général athénien, né vers l'an 400 av. J.-C., mort l'an 317. Il fut nommé quarante-cinq fois général en chef, rendit des services éminents durant la guerre sociale contre Athènes, réussit à soustraire l'Eubée aux attaques de Philippe, et força ce prince à lever le siége de Byzance. Après s'être opposé à la guerre lamiaque, il accepta un commandement dans cette guerre, quoique âgé de plus de quatre-vingts ans, et battit les Macédoniens sur la côte de l'Attique; mais lorsque Athènes fut occupée par un de leurs généraux, Polysperchon, il fut, à l'instigation du vainqueur, condamné à mort par la populace, et but la ciguë. Il avait répondu un jour dans une assemblée à l'orateur Hypéride : « Je conseillerai la guerre, quand je verrai les jeunes gens déterminés à garder leurs rangs, et les orateurs à s'abstenir de voler le trésor public. »

PHOLIDOTOS ou **LEPIDOTOS.** φολιδωτος, λεπιδωτος (pholidôtos, lepidôtos). Cuirasse, couverte de petites lames disposées en écailles, dont les Athéniens faisaient usage.

PHONACIE. Du grec φωνη (phônê), voix. Art de régler les intonations de la voix. Il serait à désirer que, dans nos armées, ceux qui sont appelés à exercer un commandement quelconque, fussent dressés à donner à leur voix une intonation réglée sur un diapason uniforme: les ordres ne seraient que plus faciles à entendre et à exécuter. « Pourra-t-on croire un jour, dit le général Bardin, qu'en un pays où l'on a créé si dispendieusement un grand Opéra, on ne se soit pas avisé d'inventer un diapason artificiel, ou de composer une notographie, au moyen desquels la vocalisation tactique eût été soumise à des règles écrites qui l'eussent rendue la même dans toutes les troupes? » — Cela existe dans le clergé, et le Danemark nous donne un exemple qu'on peut l'introduire dans l'armée. Dans l'école militaire de ce pays, on enseigne une règle musicale des intonations. (*Voy.* Gymnastique et Intonation.)

PHOSPHORESCENCE DE LA MER (*Mar.*). Souvent, par une nuit sombre, lorsque l'air est sec et la mer agitée, une vive lumière se dégage à sa surface. Tantôt ce sont seulement des étincelles qui brillent çà et là à la manière des étoiles, mais dont l'existence est d'une courte durée; tantôt

c'est une nappe immense de feu qui s'étend à sa surface en une zône lumineuse. C'est surtout entre les tropiques qu'a lieu cet étonnant et magnifique spectacle. Le navire laisse derrière lui une trace de feu, et l'on voit fréquemment rouler sous sa quille des globes enflammés qui passent à plusieurs mètres de profondeur. Dans d'autres circonstances, la mer ressemble à un champ de neige, et Péron affirme qu'elle se teint aussi de couleurs prismatiques qui varient à chaque instant; mais ces phénomènes sont rares. Une pierre jetée au milieu des eaux produit parfois des jets lumineux qui s'élancent dans l'air, et les vaisseaux voguant à la surface de la mer paraissent comme embrasés, enveloppés de toutes parts de flammes qui brillent avec éclat. Dans tous les temps d'ailleurs, et presque dans toutes les situations, l'écume soulevée par la proue d'un bâtiment est parsemée de petites étoiles argentées qui roulent sur les flots et s'évanouissent dans le sillage.

Ce phénomène paraît devoir être attribué à plusieurs causes, dont les principales sont: l'électricité, le sel marin, la putréfaction des animaux et la phosphorescence d'une foule de polypiers et de petits animaux. C'est particulièrement aux méduses, dont quelques espèces sont microscopiques, et de la classe des acalèphes, que sembleraient appartenir les clartés les plus vives répandues par l'Océan. Le *cancer fulgens*, la pholade et le *pyroma atlantica*, produisent aussi une lumière très-brillante. Dans certaines localités, comme à Boulogne et au Havre, la phosphorescence n'est due qu'à une seule espèce de zoophytes ou animalcules microscopiques, les *noctiluques*, dont les myriades sont si pressées, que certaines vagues lumineuses en prennent une teinte uniforme. Toutefois les noctiluques sont moins lumineux que les ophiures et certains annélides.

Quelques observateurs admettent encore que, dans l'eau de mer et au milieu d'une mucosité qui peut le mettre à l'abri du contact de l'air atmosphérique, un phosphore liquéfié peut se dégager de sa prison et se placer en contact avec l'oxygène dont la mer est remplie; et l'on sait, par les belles expériences de Fourcroy, que les sels phosphoriques abondent dans toutes les humeurs des poissons, surtout dans leur laite. Enfin, l'opinion de Bory de Saint-Vincent est que nul animalcule n'entre pour quoi que ce soit dans la lumière de la mer, et qu'elle est déterminée par l'électricité et une mucosité où le phosphore se produit pour la plus grande partie.

PIAHIAP (*Mar.*). Bateau dont se servent les pirates dans les îles de la Sonde et les Moluques.

PIALI. Capitan-pacha. Hongrois de naissance, il fut recueilli enfant sur le champ de bataille de Mohacz, en 1526, par les Turcs. Mahomet II le fit élever au sérail et il parvint au plus haut grade de la marine musulmane. Il prit, avec la flotte turco-française, Messine et Reggio; ravagea Majorque, Minorque et Iviça; battit, en 1559, la flotte de Philippe II; mais assiégea Malte sans succès en 1565. Il commençait l'expédition de Chypre, lorsqu'il fut disgracié par Sélim II.

PIAVE. Fleuve d'Italie qui se jette dans le golfe de Venise par deux embouchures. Il fut franchi par l'armée française, le 8 mai 1809.

PIBLE (*Mar.*). On appelle *mâture à pible*, celle qui est formée de mâts d'un seul brin. Il n'y a dans cette mâture ni hune, ni barre de perroquet, mais simplement des noix carrées, pour arrêter le capelage des haubans.

PIC (*Mar.*). Se dit de l'extrémité de la vergue d'artimon. — On dit *être à pic sur son ancre*, lorsque celle-ci a son câble tendu verticalement. — *Le vent est à pic*, quand le penon est pendant, faute du plus léger souffle de vent qui vienne l'agiter.

PICCININO (Nicolo). Condottiere, né à Pérouse, mort en 1444. Élève de Braccio, il servit Philippe-Marie Visconti, battit le comte d'Urbin, Carmagnole et Sforza; perdit la bataille d'Anghiari en 1440; mais s'empara des forteresses du Bergamasque. Visconti le fit seigneur de Bologne.

PICCOLOMINI (Octave). Général des Impériaux, né à Sienne en 1599, mort en 1656. Il quitta le service d'Italie pour celui de l'Allemagne dans la guerre de Trente ans, prit part à la bataille de Lutzen, commanda une aile de l'armée à la bataille de Nordlingen, s'empara de plusieurs places de la Souabe et de la Franconie. Dans les Pays-Bas préservés par lui de l'attaque des Français, il devint général en chef des troupes espagnoles. Rappelé en Allemagne en 1648, avec le grade de feld-maréchal, il arrêta un instant les Suédois, fut nommé commissaire de l'Autriche au congrès de Nuremberg, et devint prince de l'empire et duc d'Amalfi.

PICHEGRU (Charles). Général des armées de la république, né à Arbois en 1761, mort en 1804. Il était répétiteur de mathématiques au collége de Brienne, à l'époque où Bonaparte y était élève. Sous-officier en 1789, il fut élu commandant d'un bataillon de volontaires, passa à l'armée du Rhin, et devint rapidement général de brigade, général de division, général en chef. Il seconda les opérations de Hoche, et commanda avec lui en, 1793, les armées de la Moselle et du Rhin. Appelé à l'armée du Nord, il la réorganisa; défit les alliés à Cassel, Courtray, Menin, Rousselaer et Hoo-



Pichegru
(d'après le cabinet des Estampes).

glede; s'empara des villes de la Belgique, passa le Wahal sur la glace; pénétra en Hollande; occupa Amsterdam et les Provinces-Unies en 1795; et prit la flotte hollandaise Ces brillants succès attirèrent sur lui l'attention du parti royaliste et le prince de Condé lui fit faire des propositions qui ne furent point repoussées. Pichegru, devenu pour le moins suspect au directoire, fut révoqué et passa deux années dans la retraite. Élu membre du Conseil des cinq cents, il se plaça à la tête d'un complot contre-révolutionnaire, et le directoire, par un coup d'État, le déporta, lui et ses adhérents, à Sinnamari. Parvenu à s'évader, il vint en Angleterre, et rentra ensuite secrètement en France, en 1804, avec George Cadoudal; découvert par la police consulaire et renfermé dans la prison du Temple, il préféra s'y donner la mort plutôt que de passer devant les tribunaux.

PICOIS (*Mar.*). Pic en usage dans la marine marchande, et servant à creuser les terres rocailleuses, ainsi qu'à faire du lest.

PICORÉE. Nom que l'on donnait, sous Charles IX, à ce que l'on appelle actuellement *maraude*. « Les troupes, dit La Noue, fameux capitaine calviniste, avaient observé d'abord beaucoup de discipline; mais elles se portèrent bientôt aux plus grands désordres ; chacun se comportait comme s'il y avait eu un prix proposé à celui qui ferait le plus de mal; d'où s'ensuivit la picorée. L'amiral Coligny ne négligea rien pour maintenir la discipline; mais malgré les exemples de sévérité dont il usait pour réprimer ce désordre, comme tout le monde y prenait part, la noblesse ainsi que le simple soldat, il ne lui fut pas possible d'y remédier entièrement.»

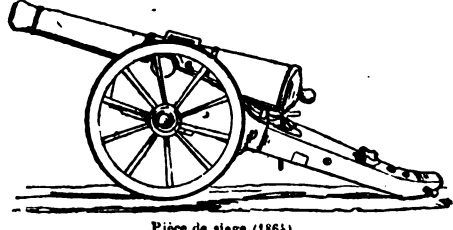
PICOT (*Pêche*). Filet chargé de pierres, qui ressemble à la demi-folle, et dont on se sert en Normandie pour pêcher des poissons plats.

PICOTEUX (*Mar.*). Petit bateau long d'à peu près 5 mètres, qui ne peut porter que 2 ou 3 hommes. — Ce nom désigne aussi un petit filet en tramail.

PICQUENAIRE. S'est dit anciennement pour piquier ou piquenier, ou soldat armé d'une picque ou pique. (*Voy.* PIQUENIER.)

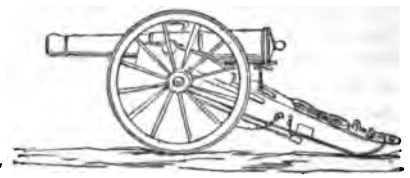
PIDANCE (*Nav. fluv.*). Gros maillet avec lequel on enfonce les bûches dans les mises du train à flotter.

PIÈCE. Se dit pour canon. On appelle *pièces*



Pièce de siège (1864).

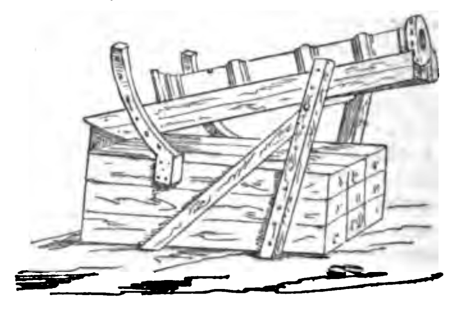
de batterie ou *pièces de siége*, les gros canons dont on fait usage pour assiéger une place; et *pièces de campagne*, les canons plus légers qui marchent avec l'armée. On distingue aussi



Pièce de campagne (1864).

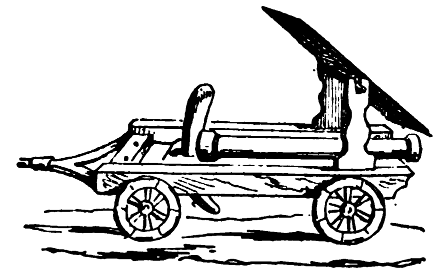
des *pièces de huit, de vingt-quatre, de trente-six*, etc., selon qu'elles portent des boulets de huit, de vingt-quatre, de trente-six livres, etc.

Nous reproduisons, d'après les *Origines de l'artillerie française* de M. Loredan Larchey, deux curieux spécimens de l'artillerie au quinzième siècle: une pièce de siége et une pièce de cam-



Pièce de siége (XV[e] siècle)
(d'après Valtari).

pagne. — La pièce de siége repose sur un affût divisé en deux parties; la partie supérieure fait corps avec la pièce qu'elle emboîte à demi; elle varie d'inclinaison, au gré du pointeur, entre quatre montants gradués, que traversent deux broches mobiles. La partie inférieure de l'affût forme un carré oblong, composé de trois étages de poutrelles solidement assemblées. — La *pièce de campagne* est sur un affût à quatre roues.



Pièce de campagne (XV[e] siècle)
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale).

Contre la tête de culasse, se dresse un bras de bois demi-courbe qui traverse toute l'épaisseur de l'affût; ce bras, par un mouvement de bascule, suffisait pour changer l'inclinaison du tir. L'affût est garni de deux montants dans lesquels vient s'encastrer un mantelet.

En fortification, on entend par *pièces détachées*, les ouvrages qui sont construits à quelque distance de la place.

PIÈCE (*Mar.*). On appelle *pièce de cordage*, un cordage neuf, lové (plié en rond), attaché sur lui-même, et qui a toute sa longueur de 80 à 120 brasses.

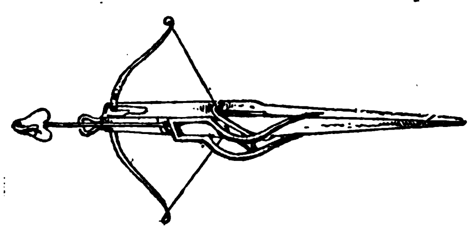
PIÈCE DE POUCE. Petite plaque de métal encastrée dans la crosse d'un fusil ou d'un pistolet.

PIED. Du grec ποῦς, ποδὸς (poûs, podos), ou du lat. *pes, pedis.*—En termes de manége, on appelle *le pied du montoir*, le pied gauche de devant; et *le pied hors du montoir*, le pied droit de devant. — Le cheval qui galope sur *le bon pied* est celui qui, en galopant, lève le pied droit de devant le premier. — Le cheval qui galope sur *le mauvais pied* est celui qui lève le pied gauche de devant le premier. — *Mettre un cheval sur le bon pied*, c'est l'accoutumer à galoper sur le bon pied. — On dit d'un cheval qu'*il a fait pied neuf*, lorsqu'il lui est revenu une nouvelle corne après qu'il a été dessolé.

PIED (*Mar.*). On nomme *pied de vent*, l'éclaircie qui a lieu tout à coup sur l'horizon.

PIED (*Pêche*). Ce mot désigne le bord inférieur d'un filet et l'une des trois pièces du manche de la ligne. — On appelle *pêche de pied*, celle qui se pratique sur les grèves avec des cordes garnies de lignes et de haims.

PIED DE BICHE. Pièce qui servait à tendre l'arbalète; c'est un levier articulé, dont le petit bras porte deux fourches à crochets; l'une de ces fourches s'arc-boute contre des tourillons placés



Pied de biche
(d'après le Musée d'artillerie).

à l'arbrier, et l'autre fourche va saisir la corde de l'arc et l'engage dans le cran de la noix. Le pied de biche se retire quand l'arme est bandée. Il se portait à la ceinture par l'agrafe qui se voit à l'extrémité du manche.

PIEDRAS (Las). Cap situé sur l'Atlantique, dans la province de Buenos-Ayres, État de la Plata. Les insurgés de Buenos-Ayres défirent près de là, en 1811, les troupes espagnoles.

PIERRE A CARABINE. *Voy.* Pyrite jaune.

PIERRE A FUSIL ou **PIERRE A FEU.** Variété de silex, noir ou blond, qu'on trouve par couches dans les bancs de craie. En France, on l'extrait surtout dans le département de Loir-et-Cher, à Meunes, Saint-Aignan, Noyers et Gouffy; dans le département de Seine-et-Oise, à Bougival et à la Roche-Guyon. Cette pierre a longtemps été employée à l'état brut, et ce n'est que fort tard qu'on a trouvé le moyen de la tailler. Dans la campagne d'Egypte nos soldats durent encore mettre à leurs fusils des pierres brutes, faute d'ouvriers en connaissant la taille.

PIERRE Ier, dit *le Grand.* Né en 1672, mort en 1725. Czar ou tzar de Moscovie (ses successeurs ont pris le titre d'empereur, et l'on dit aujourd'hui empereur de Russie ou de toutes les Russies). Désireux de civiliser son empire, il visita diverses nations de l'Europe. Il étudia la construction des vaisseaux en Hollande, et travailla de ses mains dans les chantiers de Saardam, inscrit parmi les simples ouvriers sous le nom de Peter Michaelof. Il enleva à l'Angleterre des ingénieurs pour tracer un canal du Don au Volga. Rappelé brusquement en Russie, en 1698, par une révolte des strélitz, il fit mettre à mort 4000 de ces soldats indisciplinés et commença son travail de réforme intérieure, tout en ayant à soutenir une guerre terrible contre le roi de Suède, Charles XII. Ce dernier, vainqueur à plusieurs reprises, fournit enfin au czar, par sa folle invasion au cœur de la Russie, l'occasion de le battre à Pultawa, en 1709.



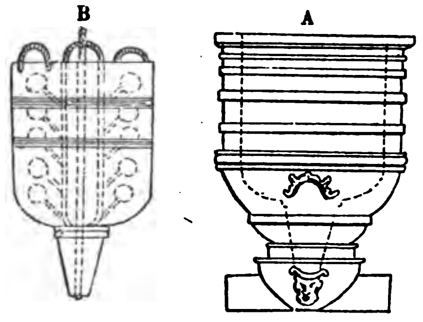
Pierre le Grand
(d'après Paul Delaroche).

Après quoi Pierre reprit à la Suède la Livonie, l'Esthonie et la Carélie, et marcha contre les Turcs, alliés de Charles XII. Pierre, cerné à Husch sur le Pruth, ne se dégagea de cette fâcheuse position que par l'habileté de sa femme Catherine, qui acheta du général turc la paix en 1711. Enfin, il conquit la Finlande en 1713, le Daghestan, le Chirvanle Mazendéran et l'Asterabad.

PIERRIER. Pièce d'artillerie qui tirait son nom de ce qu'on la chargeait avec des pierres au lieu de boulets de fer. On en faisait encore usage à la fin du quinzième siècle, et Guichardin, dans son *Histoire des guerres d'Italie*, mentionne de gros canons de fer qui portaient le nom de pierriers. Il ne faut pas confondre, comme on le fait généralement, le pierrier avec le *perrier*, petit canon de bronze dont on se sert dans la marine. Le conquérant mongol de la Perse, le célèbre Houlagou, traînait à la suite de son armée, en 1251, un grand nombre de pierriers.

Sous Louis XIV, on se servait encore de *pierriers.* « Par les *pierriers*, dit Surirey de Saint-Remy, il faut entendre les mortiers-pierriers, qui sont de véritables mortiers avec lesquels on jette des pierres et même des grenades dans une ville assiégée ou dans des tranchées. » On introduisait dans le mortier une boîte garnie de pierres et de grenades. Avant cette époque, on appelait

pierrier une petite pièce de canon se chargeant par la culasse, qui était ouverte pour recevoir



Pierrier
(d'après Surirey de Saint-Remy).

A. Pierrier.
B. Boîte pour mettre les grenades et les allumer du même feu.

les pierres, les grenades ou les cartouches, et une boîte de métal remplie de poudre pour chasser la charge. (*Voy.* PERRIER.)

PIERRIÈRE. Machine de guerre qui était employée au moyen âge. « La pierrière, dit Guillaume le Breton, est mise en mouvement par des cordes que l'on tire à force de bras, et, roulant ainsi en sens inverse sur un axe incliné, lance, plus rapide que les plus grandes frondes, des blocs de pierre énormes, tout bruts, et d'un tel poids, que huit bras suffiraient à peine pour soulever un seul de ces blocs. »

PIÉTER (*Mar.*). *Piéter le gouvernail,* c'est mettre des marques ou mesures de distance en distance, afin de connaître de combien il enfonce dans l'eau.

PIÉTINER. Anciennement on disait *piétiner* pour *marquer le pas.* Le commandement se faisait en disant : « Allons, tout le monde en mouvement ! » Les soldats appelaient ce piétinement *piler du poivre.*

PIÉTISTE. Sobriquet donné aux ef is aux soldats d'infanterie.

PIEUCHON. Hache d'armes anciennement en usage.

PIGEONS. Dans plusieurs circonstances, et dès les temps anciens, ces oiseaux, employés comme messagers, ont été utiles à la guerre. Decimus Brutus, assiégé dans Modène, fit parvenir dans le camp des consuls des lettres attachées à la patte de pigeons.

PIGEONS (*Pêche*). Anses très-longues par lesquelles les mailleurs commencent quelquefois leurs filets.

PIGNEROL. Ville de la division de Turin, en Piémont. Elle était autrefois très-forte et regardée comme la clef de l'Italie. François Ier s'en empara en 1536, et Richelieu en 1630.

PIGOU (*Mar.*). Chandelier à deux pointes de fer que l'on pique dans la cale, lorsqu'on veut y travailler.

PIGOULIÈRE, PÉGOLIÈRE ou **PÉGAULIÈRE** (*Mar.*). Embarcation dans laquelle sont établis des fourneaux en maçonnerie, portant les chaudières à brai qui servent à caréner les bâtiments.

PIL. Masse d'armes dont on faisait autrefois usage.

PILA (*Mar.*). Se disait, chez les anciens, d'une jetée ou d'un brise-lame.

PILANUS, PILANI. Du lat. *pilum,* javelot. Nom sous lequel on désigna les soldats les plus âgés de la milice romaine. Ils étaient armés de javelots et formaient le troisième rang. (*Voy.* LÉGION.)

PILASTRES (*Mar.*). De l'ital. *pilastro,* fait du lat. *pila,* pilier. Ornements, en forme de colonnes, des poupes des vaisseaux.

PILÉMA. πίλημα (pilêma). Cuirasse en usage chez les Grecs. Elle était de lin ou de laine, et si solidement feutrée, que les pointes de fer les plus aiguës ne pouvaient, dit-on, la pénétrer.

PILEUS. Ancienne coiffure principalement en usage chez les Daces et les Germains. Le *pile*us



Pileus
(d'après les colonnes Trajane et Antonine).

était un bonnet de feutre ou de peau ; sa forme était ronde et sans bords ; elle collait à peu près à la tête.

PILIERS DE BITTE (*Mar.*). On nomme ainsi deux grosses pièces de bois posées debout et maintenues par un traversin.

PILLAGE. Cet acte, si condamnable de nos jours, était autorisé par les lois militaires des Romains. On en donnait le signal en élevant, comme un étendard, une lance rougie de sang. Au moyen âge, on considérait aussi que piller était à la fois l'exercice d'un droit et une juste punition infligée au pays conquis ; toutefois les villes pouvaient se racheter du pillage à prix d'argent. Une ordonnance de Henri IV, de 1590, défendit que le pillage des villes prises d'assaut durât au delà de vingt-quatre heures ; mais cette ordonnance n'apporta qu'un léger remède au mal, et ce ne fut qu'en 1791 que parurent les premières dispositions légales à ce sujet. La loi du 21 brumaire an V, titre V, article 1er, punit de mort tout militaire convaincu de pillage à main armée. Cette loi est toujours en vigueur. Napoléon Ier à Sainte-Hélène disait que · « Pavie était la seule place qu'il eût livrée au pillage. Il l'avait promis à ses soldats pour vingt-quatre heures, mais au bout de trois heures il le fit cesser. » — Tou-

tefois on lit dans l'*Histoire de la révolution* de M. Thiers : « que lors de l'expédition en Syrie la ville de Jaffa, l'ancienne Joppé, fut livrée par Bonaparte au pillage et à un massacre de trente heures. » Le captif de Sainte-Hélène ne voulait parler probablement, à propos de l'affaire de Pavie, que des villes européennes civilisées.

Au surplus il ajoutait : « La politique est d'accord avec la morale pour s'opposer au pillage. On m'a mis souvent dans le cas d'en gratifier mes soldats ; je l'eusse fait si j'y eusse trouvé des avantages ; mais rien n'est plus propre à perdre une armée. D'ailleurs le pillage n'est point dans nos mœurs ; le cœur de nos soldats n'est pas mauvais. Beaucoup emploieraient les derniers moments à réparer les maux qu'ils auraient faits d'abord. »

PILLAGE (*Mar.*). Se disait autrefois de la dépouille des coffres et des hardes pris sur l'ennemi, et de l'argent qu'il avait sur lui jusqu'à concurrence de trente livres. Le surplus prenait le nom de butin.

PILLAU. Ville maritime de la Prusse propre. Elle fut prise par les Suédois en 1626, et par les Russes en 1758.

PILOTAGE, PILOTE, PILOTE-BOAT (*Mar.*). Du mot celte *pile*, qui signifie navire. Sous le mot *pilotage* on comprend l'ensemble des connaissances nécessaires pour conduire un vaisseau, c'est-à-dire prendre la hauteur des astres, pour en déduire la latitude, les angles horaires et les azimuts ; pour sonder, mesurer le sillage, observer la variation, etc. Autrefois, le pilotage était spécialement exercé à bord des vaisseaux de l'État, par un marin qui avait le titre de *maître-pilote* ou *premier pilote* ; mais aujourd'hui tous les officiers employés à bord participent au pilotage dans les



Pilote-boat.

limites de leurs grades et de leurs fonctions. On appelle *pilote hauturier*, l'officier chargé de la navigation en pleine mer ; *pilote côtier*, celui qui, sur certaines côtes et dans certaines parties de mer, dont la connaissance lui est particulière, dirige des bâtiments étrangers à ces parages ; et *pilote lamaneur*, le marin reçu et commissionné, après des études spéciales, pour faire entrer et sortir toute espèce de bâtiments des rades, des baies, des havres et des rivières, de la localité où il veut exercer. Les pilotes qui s'absentent sans congé écrit, qui se présentent en état d'ivresse ou qui échouent le navire par négligence sont passibles de la prison et de plus fortes peines.

On donne le nom de *pilote-boat* ou *bateau-pilote*, à l'embarcation sur laquelle les pilotes vont au large attendre les bâtiments qui rentrent.

En cas de concours de navires, les pilotes doivent de préférence se diriger sur les navires de l'Etat. Le capitaine *piloté* doit déclarer son tirant d'eau et se soumettre à la direction du pilote, bien que la présence à bord de ce dernier ne suffise pas pour décharger de toute responsabilité le capitaine et l'équipage. — Le service du pilote est rétribué d'après un tarif et le capitaine qui refuse d'employer le pilote n'en doit pas moins le prix du service. (*Voy.* Lamaneur.)

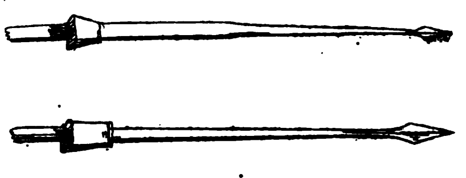
PILOTE-MAJOR (*Mar.*). Pilote chargé en chef du service du pilotage dans des limites déterminées.

PILOTER (*Mar.*). Conduire et diriger un bâtiment ; exercer le pilotage.

PILOTIN (*Mar.*). On nomme ainsi, dans la marine marchande, ce qu'on appelle novice dans la marine militaire.

PILOTIN (*Pêche*). Se dit des pieux principaux qui servent à construire les bourdigues.

PILUM ou **SPICULUM.** Arme nationale de l'infanterie romaine. C'était une lance dont le bois était aussi long que le fer. Celui-ci, creux dans les deux tiers de sa longueur, recevait le manche, qui s'y trouvait solidement fixé au moyen de clous. Le Musée d'artillerie possède deux



Pilum
(d'après le Musée d'artillerie).

moulages précieux, que nous reproduisons ici, de cette arme souvent décrite, mais dont on ne connaissait aucune reproduction. (*Voy.* Hastaires et Légion.)

PIMPIGNONS (*Pêche*). Les pêcheurs provençaux nomment ainsi des anneaux de fil servant à joindre les unes aux autres les nappes des trémaillades.

PINASSE (*Mar.*). Espèce de bâtiment de charge, à poupe carrée, originaire du Nord et fort en usage en Hollande et sur les côtes de la Biscaye. La *pinasse* portait trois mâts et naviguait à la voile et à la rame. Les premiers navigateurs



qui s'aventurèrent à la recherche des terres nouvelles, montaient des pinasses.

PINCE (*Mar.*). Partie inférieure de la proue, voisine de la quille. — Pièce de construction qui va depuis la hauteur du brion jusque sous la gorgère et qu'on nomme quelquefois *safran de l'étrave*. — Levier en fer pointu d'un bout et en pied de chèvre de l'autre, qui fait partie de l'armement d'un canon. — La *pince crochet* ou *loup* est une sorte de pince servant à arracher de gros clous.

PINCÉ (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment très-mince dans ses parties basses.

PINCEAU (*Mar.*). Du lat. *penicillus*, pour *peniculus*. — Le pinceau servant à goudronner est en crin et emmanché obliquement sur un bâton d'environ 2 mètres de longueur.

PINCE-BALLE (*Mar.*). Tenaille avec laquelle on prend les boulets rouges sur le feu, pour les transporter jusqu'à la pièce d'artillerie.

PINCER (*Mar.*). Par l'expression *pincer le vent*, on entend : aller au plus près du vent.

PINÇON (Martin-Alonzo et Vicente-Yanez). Ils étaient frères et commandèrent deux des navires de la première expédition de Christophe Colomb. Ils firent eux-mêmes quelques découvertes. Vicente-Yanez, notamment, aborda, le 26 janvier 1500, au Brésil, trois mois avant Cabral, à qui néanmoins on a fait généralement l'honneur d'avoir trouvé le premier ce point du littoral américain.

PINDARE. Le grand poëte lyrique de la Grèce. Né vers 520 av. J.-C., mort vers 456. Ses hymnes enthousiastes, chants de victoire en l'honneur des vainqueurs aux luttes des fêtes de la Grèce, se répétaient en chœur et animaient la marche des guerriers grecs.

PINDENISSUS. Ville de Cilicie. Elle fut prise, l'an 51 av. J.-C., par Cicéron, le grand orateur romain. Il écrivait à Atticus, à propos de ses succès : « J'ai campé près de la ville d'Issus, précisément au même endroit où campa autrefois Alexandre, prince un peu plus guerrier, sans doute, que vous et moi. »

PINGRE (*Mar.*). Bâtiment sans ornements et dont l'arrière est arrondi.

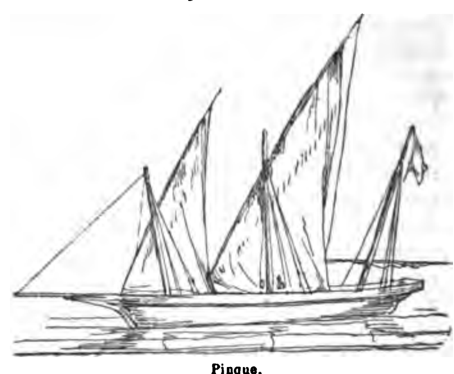
PINKEY. Collines situées près de Musselburgh, dans le comté d'Édimbourg, en Écosse. Les Écossais qui soutenaient la cause de Marie-Stuart y furent vaincus, en 1567, par l'armée confédérée, qui emmena la reine prisonnière.

PINKJE (*Mar.*). Nom que les Hollandais donnent à de grands bateaux de pêche.

PINNA (*Mar.*). Ce mot désignait, chez les anciens, le plat ou la lame d'un gouvernail.

PINNULE (*Mar.*). Petite plaque de cuivre percée d'une fente ou d'un trou. Dans les instruments astronomiques ou de mathématiques, la fente de la pinnule offre à l'œil la facilité de viser les objets.

PINQUE (*Mar.*). Bâtiment marchand en usage sur la Méditerranée, à trois mâts et à antennes,



Pinque.

à varangues plates, ayant l'avant renflé et l'arrière élevé.

PION. Ce mot se disait encore au temps de Louis XIV pour désigner un simple soldat : « Aller au feu comme un *simple pion*. » Scarron. (*Voy.* Pioupiou.)

PIONNIER. Du bas latin *pæonarius*, homme de pied. Soldat employé aux travaux militaires. Le *pionnier* s'est distingué du fantassin à mesure que le soldat d'infanterie a été mieux armé et a pris plus d'importance. Le pionnier dès lors est resté chargé de manier la pioche et la hache pour les travaux militaires. Les légions provinciales, créées par François Ier, se composaient, outre les 40 000 légionnaires, de 8 000 pionniers. Depuis 1818, on donne ce nom aux soldats employés dans les compagnies de discipline de 2e classe. L'usage des pionniers fut, du reste, emprunté aux Turcs par les chrétiens. « Le duc d'Albe ayant été envoyé en Piémont, son armée, dit Brantôme, était garnie surtout de grande quantité de pionniers, pour, à la mode des Turcs, remuer de grande terre, et combler les fossés de bois et de fascines. Toutefois, malgré les services qu'ils rendaient, ils jouissaient de peu d'estime dans l'armée, et l'on raconte à ce sujet que le duc de Guise, se rendant au siége de Thionville, en 1558, trouva sur son chemin quatre compagnies de pionniers en bataille, le tambour battant et les enseignes déployées, qui s'écrièrent à son passage : « Allons, « monsieur, allons mourir devant Thionville, il « y a longtemps que nous vous attendons ! » Ces courageuses dispositions excitèrent pourtant un rire général, chacun s'étonnant, dit Vieilleville, de voir des *gastadours* contrefaire le soldat. »

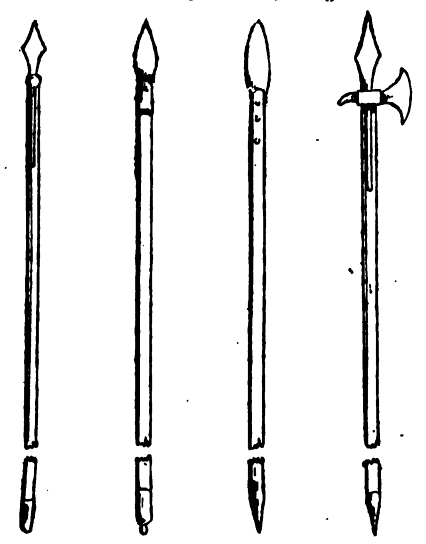
PIOTTE (*Mar.*). Petite gondole vénitienne.

PIOUPIOU. Synonyme familier de soldat d'infanterie. Cotgrave (*French and English Dict.*, 1673) traduit ce mot par *peep peep*, onomatopée qui rend le cri du poulet; il trouve l'origine de ce mot dans l'habitude qu'ont les fantassins en campagne de s'emparer des volailles d'autrui. M. Francisque Michel (*Études sur l'argot*, 1856) fait dériver *pioupiou* du vieux mot français *pion*,

qui signifiait anciennement soldat d'infanterie. (*Voy*. Pion.)

PIPRIS (*Mar*.). Nom que les nègres de Guinée donnent à leurs pirogues.

PIQUE. De l'allemand *picke*. Le mot français date de la seconde moitié du quinzième siècle. Jusqu'alors on avait dit : bourdon, godenhac, gros-bois, long-bois, guisarme, hanquebos ou hauquebos ou hochebos, perchot, planchon, vouge. Arme de



Piques.
Louis XIII. Louis XIV. Révolution. Empire.
(Estampes du temps.) (Musée d'artillerie).

main, anciennement en usage dans l'infanterie, et qui était formée d'une hampe de bois dur, garnie à l'une de ses extrémités d'un fer plat et pointu. Les Hébreux, les Égyptiens et les Perses avaient fait usage aussi de piques de diverses dimensions. Les Éthiopiens avaient les leurs garnies de cornes de chèvre en guise de fers; d'autres en affilaient simplement le bout et le faisaient durcir au feu, comme cela se pratique encore chez les peuples sauvages. Les phalangites grecs eurent la sarisse, dont la longueur a varié. (*Voy*. Phalange.) L'arme romaine qui répondait le mieux à ce que les modernes ont appelé pique était la *lancea*, que Virgile appelle *contus*, la perche, ou *cornus*, le cornouiller; d'autres poëtes ont dit *fraxinus*, le frêne. Les Suisses, les Flamands et les Picards furent renommés pour leur habileté à manier la pique. Dans les troupes françaises, cette arme fut d'abord entremêlée aux arbalètes, puis aux arquebuses; elle diminua en nombre à mesure que les armes à feu se propagèrent; et disparut enfin au commencement du dix-huitième siècle.

Pendant la révolution, les volontaires qui faisaient le service de la garde civique dans Paris étaient armés de piques; et durant un certain temps encore, sous l'Empire, les sous-officiers chargés de la garde du drapeau portèrent cette arme pour la dernière fois; leurs piques étaient armées d'un fer de hache et d'un bec de corbin.

PIQUE A FEU. Fusil au canon duquel on ajoutait une demi-pique en fer, qu'on rendait mobile au moyen d'un ressort adapté à la partie antérieure du canon. Quelquefois on substituait à la pique un sabre ou une épée. Ce fut le premier pas vers notre fusil à baïonnette fixée au moyen d'une douille. (*Voy*. Baïonnette.)

PIQUENIER ou **PICQUENAIRE**, ou **PIQUIER**. C'étaient, avec les *arbalétriers* et les coulevriniers à main, les soldats les plus estimés des bandes irrégulières connues, au milieu du quinzième siècle, sous les noms de *rustres*, *houspaillers*, *allaquays*, etc. Ces soldats n'avaient pas de costume régulier; leurs armes offensives étaient la pique et une épée, et ils portaient pour défense une *jacque de mailles* ou un *hautbergeon* (*Voy*. ces mots), et pour coiffure la *salade*, la *huvette* ou le *chapeau de fer*. Les ducs de Bourgogne les avaient organisés régulièrement et attachés à la suite de leurs compagnies d'ordonnance.



Piquenier
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque imp.).

PIQUER (*Mar*.). Du celt. *picken*. C'est frapper la cloche d'un bâtiment du nombre de coups nécessaire pour indiquer la fin de chacune des demi-heures dont un service de quart est composé. — Un navire *pique au vent*, lorsqu'il serre le vent plus que d'ordinaire ou gouverne extrêmement près, en profitant des risées ou autres chances favorables.

PIQUET. On nommait ainsi, dans l'ancienne pénalité militaire, le châtiment imposé, particulièrement dans la cavalerie, à l'homme *condamné au piquet*. La peine se subissait de plusieurs manières : un pieu ferré était placé à peu de distance d'un mur ou d'un arbre; le patient avait l'un de ses bras attaché à l'appui, c'est-à-dire au mur ou à l'arbre, dans une position verticale, et se tenait, avec le pied opposé, en équilibre sur le pieu ou piquet; d'autres fois on employait deux piquets, gros de dix à douze pouces, et saillant du sol à des hauteurs différentes : l'un à trois pieds, l'autre à dix ou douze pieds. Le patient avait un bras attaché au grand poteau et posait sur l'autre par un seul pied. Cette punition avait cela de très-dangereux, qu'en cherchant à changer de pied, le patient s'exposait à se disloquer le bras. Le piquet fut aboli sous le ministère Choiseul. — Aujourd'hui, on

entend par *piquet* un certain nombre de cavaliers ou de soldats d'infanterie commandés pour un service accidentel ou périodique. — *Planter le piquet,* c'est camper, s'établir sur un terrain. — *Lever le piquet,* c'est décamper.

PIQUETER. *Piqueter des fascines,* signifie l'action de fixer des fascines au moyen de piquets.

PIQUETER (*Mar.*). *Piqueter une pièce de bois,* c'est, au moyen des piquettes, buquettes ou broches, marquer, sur cette pièce, soit ses divers décimètres, soit les variations de sa largeur ou le bouge (le contour) qu'elle doit avoir.

PIQUIAIRE. Ancien synonyme de picquier ou piquier.

PIQUICHIN. Nom que l'on donnait, au treizième siècle, au soldat des troupes mercenaires.

PIQUIER ou **PICQUIER.** Soldat armé d'une pique. Dans l'origine, les dragons avaient des piquiers dans leurs rangs et ils les conservèrent jusqu'à l'époque où ils furent pourvus d'armes à rouet. Les piquiers recevaient une solde plus forte que les troupes ayant des armes à feu. Les Suisses furent les premiers qu'on forma en corps de piquiers pour combattre en masse, lorsque les



(Piquier XVIIe siècle) (*d'après Sébastien Leclerc*). Piquier ordinaire (XVIIe siècle) (*d'après le tombeau de François Ier*).

armées commencèrent à recevoir une organisation régulière. On leur donna des piques d'environ 6 mètres de longueur, et leurs bataillons carrés, hérissés de ces armes, furent connus sous le nom de *hérissons.* Les Flamands et les Espagnols suivirent cet exemple; ils acquirent une grande habileté dans l'art de manier la pique; et leur infanterie fut alors renommée comme la meilleure de l'Europe. Le piquier en marche portait son arme élevée le long du bras droit en l'appuyant sur l'épaule; dans les haltes, il la fichait en terre; et en combattant il la tenait à deux mains. Dans l'armée française, les officiers piquiers portaient une demi-pique appelée *esponton,* qu'ils conservèrent assez longtemps, même après l'adoption des armes à feu.

Sous Charles VIII, la proportion des piquiers aux escopetiers, dans une troupe, était de dix à un; — sous Louis XII et François Ier, de deux ou trois à un. Dans les légions organisées par ce dernier roi, piquiers et hallebardiers formèrent les quatre cinquièmes des compagnies. Les légions sous Henri IV comptèrent trois piquiers pour deux arquebusiers ou mousquetaires. Bientôt les piques et les armes à feu portatives furent combinées en nombre à peu près égal, puis les dernières prirent la suprématie; il n'y avait plus, vers le milieu du dix-septième siècle, qu'un piquier par deux mousquetaires, et plus tard, finalement, il y eut quatre mousquetaires pour un piquier.

Une ordonnance de 1553 plaçait en arrière-rang le piquier à *pique sèche,* qui ne portait pas de corselet. C'était un avancement que de devenir piquier à corselet et à hausse-col, avec la coiffure en fer, *morion, salade* ou *pot,* comme défense contre le feu des escarmoucheurs. — Les piquiers flamands du treizième siècle savaient déjà former des carrés présentant dans leur vide un abri où l'on tenait des chevaux de rechange pour les gens de cheval, et où ceux-ci venaient au besoin chercher refuge. — Gustave-Adolphe, qui employait neuf mousquetaires pour onze piquiers, formait de ces derniers le corps de bataille, lui donnant les mousquetaires pour rang extérieur, pour les ailes ou l'infanterie légère. — Dans les guerres de la minorité de Louis XIII, les piquiers français se tenaient sur dix rangs, partagés par demi-files. Les Suédois n'étaient que sur six rangs. « Telle a été, remarque le général Bardin, la transition de l'ordre profond à l'ordre mince. » (*Voy.* PICQUENAIRE et PIQUENIER.)

PIQUOT. Épée anciennement en usage.

PIRATE (*Mar.*). Du grec πειράω (peiraô), j'attaque; en lat. *pirata.* Se dit de celui qui, sans autorisation d'aucune puissance, parcourt les mers pour piller, pour détruire ce qu'il rencontre. La Méditerranée fut de tout temps infestée par des pirates, et les Romains durent diriger contre eux plusieurs grandes expéditions, de l'an 75 à l'an 65 avant l'ère chrétienne. Pompée parvint à en délivrer l'Italie; mais ils continuèrent de ravager les côtes de la Grèce, de l'Afrique et de l'Espagne. Au moyen âge et durant près de quatre siècles, les côtes de la Baltique, de la mer du Nord et de l'Atlantique furent également désolées par les pirates, Danois, Normands ou Varègues. Depuis la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, la Méditerranée fut encore couverte d'écumeurs de mer sortis pour le plus grand nombre d'Alger, du Maroc, de Salé et de Tripoli; et parmi ceux-là, deux surtout s'acquirent une déplorable renommée, ce furent Chérédin Barberousse et Dragut. Les efforts des chevaliers de

Rhodes et de Malte, la prise de Tunis par Charles-Quint, et les divers bombardements d'Alger furent impuissants à faire disparaître le fléau; et des milliers de chrétiens étaient sans cesse conduits comme esclaves dans les États barbaresques. Une ordonnance de 1584 condamnait les pirates à périr sur la roue; mais cette ordonnance n'empêchait nullement les pirates des États barbaresques d'opérer leurs courses dans la Méditerranée. Louis XIV, par le bombardement d'Alger, en 1683, contraignit pourtant ceux de cette régence à rendre une partie de leurs captifs. L'occupation d'Alger par les Français, en 1830, put enfin mettre un terme à cette longue exploitation des forbans. Aujourd'hui, on ne rencontre plus de pirates que dans certains parages peu fréquentés de l'Archipel grec et sur les côtes du Maroc, ainsi qu'en Asie, dans les environs des îles de la Sonde, que parcourent les Malais. (*Voy.* FLIBUSTIERS.)

PIRATERIE (*Mar.*). En France, la loi poursuit pour crime de piraterie : 1° tout équipage qui a commis des actes de déprédation ou de violence sur un navire français ou allié de la nation, ainsi que tout individu faisant partie de l'équipage d'un bâtiment armé et naviguant sans passeport, rôle d'équipage ou commission; 2° tout commandant de navire porteur de commissions délivrées par deux ou plusieurs puissances; 3° tout Français ayant pris une commission d'une puissance étrangère sans l'autorisation de son gouvernement. Les peines encourues sont, suivant la gravité des circonstances, et aux termes de la loi du 10 avril 1825, la reclusion, les travaux forcés ou la peine capitale.

Toutes les nations sont intéressées à la destruction des pirates, mais aucune d'elles ne permet plus de mettre un pirate à mort sans jugement. Le capteur d'un pirate doit le ramener dans sa patrie (de lui, capteur) et le livrer aux tribunaux compétents. En France, anciennement les tribunaux d'amirauté prononçaient sur les faits de piraterie. D'après la loi du 10 avril 1825, les cours martiales leur avaient succédé dans cette fonction, confiée aujourd'hui aux tribunaux maritimes permanents des arrondissements maritimes. Le tribunal compétent est celui dans le ressort duquel le pirate et le navire monté par ce pirate ont été conduits en France. Les tribunaux maritimes de Toulon doivent juger les faits de piraterie commis dans le détroit de Gilbraltar, la Méditerranée et les mers du Levant; les tribunaux de Brest connaissent des crimes commis dans les autres mers.

La peine de mort s'applique à tous les hommes de l'équipage pirate, lorsque le crime de piraterie a été précédé, accompagné ou suivi d'homicide ou de blessures. Elle n'atteint que les commandants, chefs et officiers, lorsqu'il n'y a eu ni homicide, ni blessures, et, dans ce cas, l'équipage n'est passible que des travaux forcés à perpétuité. — Sont déclarés complices, et subissent la même peine que les pirates, ceux qui leur ont fourni des armes, munitions, instruments de crime, logement, retraite ou lieu de réunion, ainsi que les recéleurs d'objets provenant d'un acte de piraterie.

PIRNA. Ville située sur la rive gauche de l'Elbe, dans le royaume de Saxe. Les Prussiens y battirent les Saxons et les Autrichiens réunis, en 1745; et les Saxons seuls, en 1756. Cette fois le roi de Pologne, Auguste, s'était renfermé dans un camp fortifié, dont le roi de Prusse forma le blocus. Les assiégés résistèrent durant cinq semaines; mais la famine les obligea de se rendre.

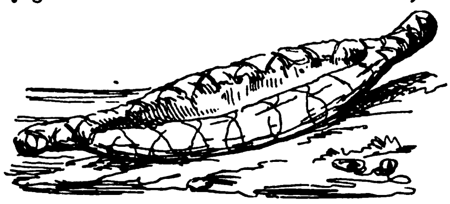
PIROGUE (*Mar.*). Mot indien qui désigne une sorte de bateau léger et allongé, et qui, le plus communément, est formé d'écorces cousues, quelquefois recouvertes d'une peau d'animal.

Les Esquimaux se servent de pirogues faites



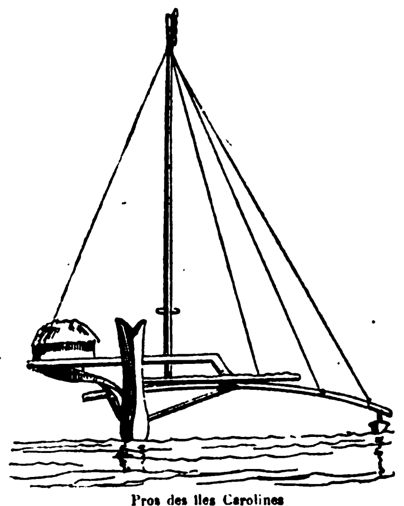
Pirogue des Esquimaux.

de bois ou d'os de cétacés, petites, très-minces, et recouvertes de peaux de phoque. — Lors du voyage de Dumont d'Urville en Australie, les



Pirogue d'Australie
(d'après Dumont d'Urville).

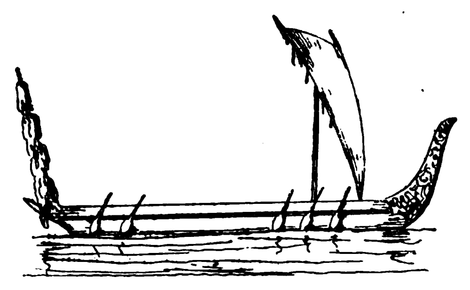
tribus les plus avancées n'avaient pu fabriquer que des pirogues en écorces d'arbre, réunies aux deux extrémités et cimentées avec une sorte de résine.



Pros des îles Carolines
(d'après Dumont d'Urville).

Les naturels des îles Carolines donnent le nom de *pros* à des pirogues d'une construction légère et d'une marche supérieure.

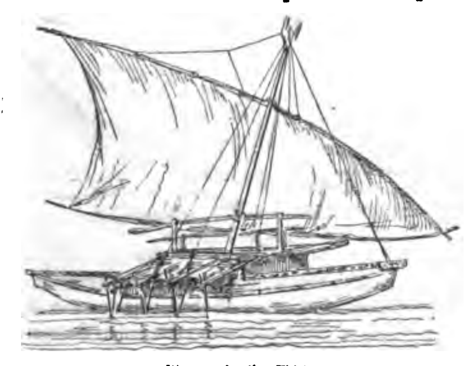
Les pirogues de guerre de la Nouvelle-Zélande sont très-longues; généralement les extrémités se relèvent en éperon, et celle de la proue est garnie de houppes de diverses couleurs; la



Pirogue de guerre
(d'après Dumont d'Urville).

poupe et les bords extérieurs sont garnis d'incrustations ciselées. Souvent les *pagaies* employées pour la manœuvre ont une pelle étroite, terminée par une longue pointe acérée, de manière à pouvoir au besoin servir de lance.

Les pirogues les plus rapides sont celles de la Nouvelle-Zélande, des îles Viti, Vanikoro, Fidji, Sandwich et Pomotou.—Les premiers Européens



Pirogue des îles Fidji
(d'après Dumont d'Urville).

qui parcoururent la mer du Sud ont tous rendu hommage à l'habileté avec laquelle étaient construites les pirogues dans certaines îles de la Polynésie. Ces embarcations étroites, allongées, se maintenaient en équilibre par un balancier qui se transportait d'un bord à l'autre, et marchaient dans toutes les directions grâce à leur grande voile triangulaire. Les grandes pirogues doubles les frappèrent surtout, et leur semblèrent capables de satisfaire à de longs voyages. Cette espèce de bâtiment, destiné surtout à la guerre, se compose de deux pirogues accouplées et réunies par une plate-forme. Forster en a vu à Taïti qui avaient de 30 à 40 mètres de long. Pour les manœuvrer, il fallait 140 pagayeurs, 8 pilotes, 1 chef de chiourme, et la plate-forme portait 30 guerriers. (*Voy.* Navire, Radeau.)

PISANI. Amiral vénitien. Vaincu par Paganino Doria, en 1352, à l'embouchure du bosphore de Thrace, il battit à son tour Grimaldi à la pointe de Loiera, en Sardaigne. Surpris, en 1354, par Paganino Doria, dans Porto-Longo, près de Modon, il fut fait prisonnier avec toute sa flotte et conduit à Gênes.

PISANI (Victor). Parent du précédent, amiral vénitien, mort en 1380. Vainqueur des Génois, en 1378, à Anzio, il les chassa de l'Adriatique. Il soumit les Dalmates rebelles et reprit aux Hongrois Cattaro, Sebenico et Arbo. Sa défaite à Pola, en 1379, par Doria, lui valut une condamnation à la prison par le sénat. On recourut de nouveau à ses talents contre les Génois, maîtres de Chiozza, et il força, en 1380, leur flotte entière à se rendre.

PISCICULTURE. C'est l'art d'élever le poisson. Il y a une vingtaine d'années, l'*alevinage*, c'est-à-dire le transport de l'*alevin*, le jeune poisson, du lieu de sa naissance dans un autre endroit où il pouvait grossir à l'abri des accidents et surtout de la voracité de certaines espèces, était le seul procédé mis en pratique. Aujourd'hui on emploie pour l'élevage du poisson les frayères, la fécondation artificielle, l'incubation et l'alevinage perfectionné.

Au quatorzième siècle, un moine français de l'abbaye de Réome, dom Pinchon, fit des essais de fécondation artificielle, auxquels il ne fut point donné suite. Vers l'an 1750, un naturaliste allemand, Jacobi, s'occupait de travaux de ce genre. Il prenait une femelle de saumon dont les œufs étaient à maturité et, par une légère pression, exprimait ces œufs dans de l'eau bien claire; après quoi, prenant un mâle, il faisait couler la laitance dans cette eau, et la fécondation des œufs se trouvait opérée. L'éclosion des œufs se faisait ensuite dans une boîte. Un ami de Jacobi, le comte Golstein, envoya à notre naturaliste Fourcroy un exposé succinct de l'expérience, et Duhamel l'inséra dans son ***Traité général des pêches***, en 1773. En Allemagne, cependant, Jacobi avait, en 1763, publié sa méthode, qui avait trouvé plus vite que chez nous un praticien pour l'appliquer sur une grande échelle. Le succès qu'elle obtint près de Nortelem, dans le Hanovre, dès l'année 1765, attira l'attention du gouvernement anglais, qui accorda une récompense à l'invention. Depuis lors, les traités sur l'histoire des poissons et ceux sur la pêche reproduisirent la méthode. Comment l'usine qui fonctionnait en Hanovre a-t-elle disparu? on l'ignore. Vers 1820, quelques essais furent repris en France, dans la Côte-d'Or, mais on manqua de persévérance. En 1837, un Écossais, J. Shaw, eut plus de succès et, par le moyen dont il usa, repeupla une rivière, la Nettz, d'où le poisson avait disparu. En 1841, un Anglais, Boccius, employa le même moyen chez plusieurs propriétaires pour repeupler de truites leurs cours d'eau. Cependant, à peu près à la même époque, un paysan tout à fait illettré, Jean Remy, au fond de son village de la Bresse, dans les Vosges, trouvait à nouveau, de lui-même, et à force de sagacité, le procédé de Jacobi signalé depuis si longtemps et si peu

appliqué. Il s'associait un aubergiste du nom de Gehin, et tous deux communiquaient, en 1841, une suite d'expériences à la Société d'émulation des Vosges. Depuis lors, un homme plus savant qu'eux, un professeur du Collége de France, M. Coste, est venu éclairer cette question d'une vive lumière. Sur sa demande, le gouvernement fonda, en 1851, un établissement modèle à Huningue, et aujourd'hui la question du repeuplement des eaux est résolue. La pisciculture fluviale et aussi celle maritime, afin de pourvoir au dépeuplement du littoral, est désormais fondée.

« Au point de vue de la pisciculture, dit M. Coste, les poissons peuvent être divisés en deux catégories : 1° celle qui comprend les espèces, telles que les carpes, tanches, perches, gardons, etc., dont les œufs, le *frai* (qu'il qualifie *adhérent*), s'attachent, immédiatement après la ponte, sur les objets environnants, pierres, végétaux, etc.; 2° la catégorie qui renferme les espèces dont les œufs restent *libres*, c'est-à-dire sont simplement déposés sur le sable, sur la vase ou dans les interstices des cailloux. »

Pour le frai *adhérent*, on prépare au poisson une *frayère* (lieu de dépôt) *naturelle* qui soit convenable, ou bien l'on en construit une *artificielle*, soit avec quelques mottes de gazon, soit avec des poteries, ou une caisse en bois; et, après que les œufs y ont été pondus et fécondés, on les transporte dans le réservoir où ils éclôront. C'est pour l'ordinaire un appareil de terre cuite ou de poterie émaillée, lequel est percé de trous qui admettent une eau courante.

Pour la fécondation artificielle, on opère comme nous avons dit que faisait Jacobi.

PISE. *Pisæ*. Ville du grand-duché de Toscane, en Italie. Ayant été surprise et incendiée en partie, en 1005, par Muget, prince sarrasin, elle dut sa conservation à une femme, nommée Chiusica Cismondi, qui donna l'alarme au moyen d'une cloche. Ce son, peut-être inconnu des barbares, les frappa d'épouvante, et ils prirent la fuite. On érigea une statue à Chiusica. Pise fut assiégée sans succès par les Florentins en 1499 et 1505, et prise par eux en 1509. *Voy.* PONT (JEU DU).

PISSIÈRE. *Voy.* FLANÇOIS.

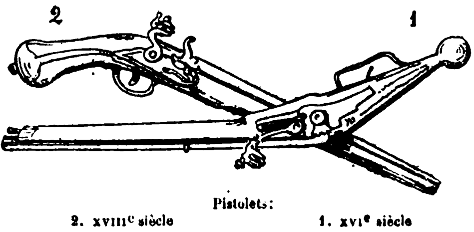
PISTE. Du lat. *pista*, fait de *pistare*, battre, fouler. Se dit, en termes de manége, des lignes que le cheval qui travaille trace sur le chemin, soit avec son train de devant, soit avec son train de derrière, soit avec tous les deux à la fois. On distingue donc la *piste simple* et la *piste double*.

PISTOIE. *Pistoria* des anciens. Ville située sur la Bronia et près de l'Ombrone, en Toscane. C'est là que, l'an 63 av. J.-C., Petreius défit Catilina. En 1815, Murat y fut battu par les Autrichiens.

PISTOLADE ou **PISTOLETADE.** Terme qu'on employait jadis pour signifier un coup de pistole ou de pistolet.

PISTOLE. Se disait autrefois d'une arquebuse courte et légère, qu'on nommait aussi pistolet.

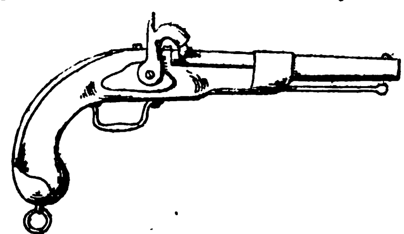
PISTOLET. De l'ital. *pistoletta*, dim. de *pistola*, petite arquebuse. Arme à feu courte et légère, dont la forme, au dire de quelques écrivains, serait une imitation d'une autre arme inventée en 1515 à Pistoie, ville de Toscane. Voici comment Henri Estienne s'exprime à ce sujet : « A Pistoie, petite ville qui est à une bonne « journée de Florence, se soulaient faire de pe« tits poignards, lesquels étants par nouveauté « apportez en France, furent appelez du nom du « lieu, premièrement *pistoyers*, depuis *pistoliers*, « et enfin *pistolets*. Quelque temps après, étant « venue l'invention des petites arquebuses, on « leur transporta le nom de ces petits poignards. » D'autres auteurs font dériver le nom de cette arme d'un capitaine de Sedan, appelé Sébastien Pistolet, qui en aurait été l'inventeur. Quoi qu'il en soit de ces opinions, ce qu'on sait de certain, c'est qu'en 1547, il y avait en France des *pisto-*



Pistolets :
2. XVIIIe siècle 1. XVIe siècle
(*d'après le Musée d'artillerie*).

liers ou soldats armés de pistolets, nom sous lequel on désigna aussi les *reîtres* ou cavaliers allemands qui se servaient également de pistolets. Selon l'historien de Thou, le roi de Pologne, Étienne Bathory, arma à son tour les hussards et les Cosaques de pistolets au lieu de carquois et d'arquebuses; et l'on voit que Louis XIII, faisant son entrée à Paris après son sacre, en 1610, fut reçu par plusieurs compagnies d'archers, d'arbalétriers et de *pistoliers*. On croit que les Allemands firent usage du pistolet avant les Français.

Le pistolet fut en usage dans la cavalerie, au même temps que l'arquebuse et le mousquet. Alors cette arme était à rouet ou à mèche, et si lourde qu'il fallait l'appuyer sur la cuirasse pour la tirer. Les pistolets de guerre modernes se distinguent en *pistolets d'arçon*, lorsqu'ils sont


Pistolet de cavalerie (1864).

grands; en *demi-arçon*, quand ils sont petits.

Jusqu'aux modèles des armes à feu arrêtés en 1763, la forme et la dimension des pistolets ne furent soumis à aucune règle : les cavaliers les avaient garnis de fer ou de cuivre; les officiers

y ajoutaient des garnitures d'or ou d'argent, des ciselures et des ornements poussés quelquefois au plus grand luxe. On en a établi aussi très-souvent à plusieurs canons. Les divers modèles de pistolets de guerre sont des années 1763, 1777, 1801, 1805, 1816 et 1822. Ceux de cette dernière année se divisent en *pistolet de cavalerie* et *pistolet de gendarmerie*. Le premier a un canon de 7 pouces 1/2, son calibre est de 26 balles à la livre, et les garnitures sont en cuivre; dans le pistolet de gendarmerie, le canon n'a que 5 pouces, le calibre est de 28 balles à la livre, et les garnitures sont en fer. (*Voy.* Revolver.)

PISTOLET A COFFRE. On appelait ainsi cette arme à feu, parce que ses ressorts se trouvaient renfermés dans une petite boîte en cuivre, pour les préserver des accidents.

PISTOLET A LA MANDRIN. Le pistolet de ce nom était en usage dans la marine et datait de 1777. Ses ressorts étaient protégés par une boîte, comme ceux des pistolets à coffre.

PISTOLET DE L'EMPEREUR. *Voy.* Artillerie.

PISTOLET DE SANCERRE. On donna ce nom aux frondes dont 150 vignerons sancerrois firent un usage très-meurtrier durant un siége qu'ils soutinrent, en 1573, contre le marquis de la Châtre.

PISTOLETADE. *Voy.* Pistolade.

PISTOLETIER ou **PISTOLIER.** Soldat armé d'une pistole ou d'un pistolet. Sous le règne de Henri II,



Pistolier (XVII[e] siècle)
(d'après une estampe du temps).

on donnait ce nom aux reîtres, cavaliers allemands au service de France.

PISTON (*Mar. à vap.*). On appelle *piston à vapeur* ou *grand piston*, le premier intermédiaire entre l'agent moteur, soit la vapeur, et le mécanisme qui fait mouvoir le propulseur. Le piston se compose: 1° d'un corps ou carcasse sur laquelle sont assemblées les garnitures de chanvre destinées à la fermeture exacte du cylindre; 2° d'une couronne fixée sur le corps pour maintenir et presser les garnitures; 3° d'une tige emmanchée dans le milieu du corps pour communiquer le mouvement du piston aux autres parties du mécanisme. Dans les *machines à balancier*, le mouvement rectiligne alternatif de la tige est guidé par le mécanisme appelé *parallélogramme*, construit d'après ce principe que: *lorsque trois angles d'un parallélogramme décrivent des arcs de cercle, le quatrième parcourt à peu de chose près la ligne droite.*—Dans les *machines à mouvement direct*, la tige du piston se trouve ajustée sur une traverse dont les extrémités glissent entre deux rainures qui servent de guide; et dans les *machines oscillantes*, c'est le presse-étoupe, ayant une grande hauteur, qui maintient la tige dans son mouvement rectiligne par rapport au cylindre. — On nomme *course du piston*, la longueur totale du chemin qu'il parcourt dans un sens ou dans l'autre, d'un bout du cylindre à l'autre bout, course à laquelle on assigne pour mesure la hauteur du cylindre qu'engendre une des faces du piston durant son mouvement. — On entend par *point mort du piston*, chacun des points extrêmes de la course, parce que c'est en ces points que la vitesse diminue jusqu'à devenir nulle.

PISTORERIE. On appelait ainsi, autrefois, la boulangerie militaire, qui reçoit aujourd'hui le nom de *manutention*. (*Voy.* ce mot.)

PISTOYER. S'est dit d'une ancienne espèce de dague.

PISTRIS ou **PISTRIX** (*Mar.*). πίστρις (pistris). Bâtiment de guerre, dont la construction avait quelque ressemblance avec la figure du monstre marin auquel les anciens donnaient le même nom.

PITANA. Aujourd'hui *Tchanderli* ou *Sandarli*. Ville de Mysie, située sur le fleuve *Evenus* ou *Fidari*. Mithridate y fut assiégé par Fimbria, l'un des partisans de Marius, l'an 85 av. J.-C.

PITAUX. Jadis on donnait ce nom à certains paysans que l'on envoyait à la guerre.

PITHIVIERS. Ville du département du Loiret. Elle fut assiégée sans succès, en 1350, par les Anglais. Ils s'en emparèrent en 1428. Le prince de Condé la prit en 1562 et 1567, et Henri IV la fit démanteler en 1589.

PITON. On donne le nom de *piton* au sommet d'une montagne qui se termine en pointe.

PITON (*Mar.*). Cheville de fer dont la tête est tantôt à bouche ou à croc, et tantôt ronde, carrée, etc. On en voit aux chouquets, aux affûts, etc.

PITPAN (*Mar.*). Canot creusé d'une seule pièce dans une souche d'arbre, et dont on fait usage sur la côte du Mosquito, Amérique centrale.

PITTSBURG-LANDING. Petit village sur la rive gauche du Tennessée, à sept lieues de Corinth, dans l'État du Mississipi. Les 6 et 7 avril 1862, il s'y donna une bataille entre les fédéraux, commandés par les généraux Grant, Buell, Wallace, Prentiss, Nelson, Mac-Clernand, Crittenden, Sherman, Hurlburt, Smith, Wood et Thomas; et les confédérés, commandés par les généraux Beauregard, Johnson, Braxton, Bragg, Breckeridge, Jackson, Polk et Evans. Les fédéraux perdirent 1 700 tués, parmi lesquels le général Wallace, 7 882 blessés et 4 000 prisonniers, parmi

lesquels le général Prentiss. Les confédérés eurent 1 000 tués, 5 000 blessés et 800 prisonniers. Parmi leurs morts se trouva le général Johnson, tué par un boulet, à la tête de ses troupes, dans la journée du 6. Il passait pour le meilleur stratégiste de l'armée du Sud. La première journée fut une victoire pour les confédérés; dans la seconde, les fédéraux reçurent des renforts qui cependant ne leur servirent qu'à regagner les positions perdues la veille.

PIVA. Lieu de l'Herzegovine, dans la Bosnie, en Turquie. Un combat y fut engagé les 21 et 22 octobre 1861, entre les Monténégrins et les troupes du sultan, commandées par Omer-Pacha. L'avantage resta définitivement aux Turcs, et les vaincus laissèrent sur le champ de bataille environ 800 hommes, parmi lesquels se trouvaient deux de leurs principaux chefs, les gouverneurs de Kataniska et de Krieska.

PIVOT, PIVOTER. *Pivot* se dit, dans les manœuvres, du point autour duquel se fait la conversion. — *Pivoter*, c'est opérer ce mouvement.

PIZARRE (François). Aventurier et conquérant du Pérou. Las d'être gardien de pourceaux, il vint chercher fortune au nouveau monde dans l'expédition de Balboa, en 1513. Remarqué par Cortez, il s'associa avec Almagro et Luque pour aller à la recherche du pays de l'or et fut chef des expéditions. Durant trois années, c'est-à-dire de 1524 à 1527, il explora la côte au sud de Panama. Le pays de l'or enfin découvert, c'est-à-dire le Pérou, il s'en fit concéder en 1528, par Charles-Quint, la vice-royauté, et procéda à la conquérir. Il fit périr perfidement l'inca Atahualpa, s'empara de Cuzco, la ville principale, et fonda celle de Lima. Almagro, de son côté, avait conquis le Chili; Pizarre entra en différend avec Almagro, le vainquit à Cuzco en 1538, et lui fit trancher la tête. Resté seul maître, son despotisme lui créa de nouveaux ennemis, et Herreda, qui se mit à leur tête, le tua dans son palais en 1541.



Pizarre
(d'après un portrait conservé à Lima).

PIZZIGHETTONE. Ville forte, située sur l'Adda, en Italie. Le prince Eugène la prit en 1706; les Français en 1796, et les Autrichiens en 1799.

PLACAGE (*Mar.*). Planche ou feuille de métal qu'on place sous le pied des pompes, pour qu'elles n'aspirent pas l'étoupe de la partie de la carène qui est au-dessous. — Se dit aussi de la réunion de deux pièces de bois placées à plat l'une sur l'autre et tenues par des chevilles, sans entailles ni roustures. — *Placage* se dit encore de la fourrure, du doublage ou renfort en bois, qui se trouve aux points des joues du navire où portent les becs et les oreilles d'ancre, lorsqu'on traverse celles-ci.

PLACE D'ALARME. On nomme ainsi le lieu où la troupe qui occupe un village doit se rassembler en cas de surprise ou d'approche de l'ennemi. Il faut, avant de se fixer sur le choix de ce point, avoir reconnu, avec le plus grand soin, quels sont tous les débouchés qui y conduisent et s'être assuré que l'espace est assez étendu pour que le détachement puisse s'y former en bataille. Tous les petits postes doivent connaître la place d'alarme, afin de s'y replier au besoin.

PLACE D'ARMES. Emplacement où, dans les villes de guerre ou de garnison, les troupes se réunissent, soit pour des revues, soit pour tout autre cas. — On donne aussi ce nom, dans un lieu fortifié, à l'espace destiné à recevoir les troupes qui doivent soutenir l'attaque ou la défense des points d'action.

PLACE FORTE ou **PLACE DE GUERRE.** Lieu destiné à défendre un territoire contre l'invasion de l'ennemi. On distingue ce genre de places en *places fortes* proprement dites, *forteresses*, *citadelles*, *forts*, *châteaux* et *postes militaires*. Les places fortes sont aussi divisées, suivant leur position sur la frontière, en places de première, de deuxième et de troisième ligne. Il est défendu d'élever aucune construction autour des places de guerre, jusqu'à une distance déterminée par des règlements. La loi permet aussi d'imposer des servitudes sur les propriétés privées, lorsque le besoin de la défense l'exige; mais ces servitudes ne peuvent être établies qu'en vertu d'une ordonnance ou d'un décret. C'est ainsi que le prescrivent les lois des 10 juillet 1791, 29 floréal an x, 8 mars 1810 et 17 juillet 1819.

Les places fortes, citadelles et forts de France sont les suivants. L'indication du grade des commandants fait connaître la classe des places que ces officiers commandent.

1re *div. milit.* Seine.	Vincennes.	Colonel.
	Mont-Valérien. . .	Colonel.
	Charenton.	Major.
	Saint-Denis. . . .	Chef de bataill.
	Fort de Romainville.	Id.
	Fort de Nogent. . .	Capitaine.
	Fort de Rosny. . .	Id.
	Fort de Noisy-le-Sec.	Id.
	Fort d'Aubervillers.	Id.
	Fort de l'Est. . . .	Id.
	Fort de la Briche.	Id.
	Fort d'Issy.	Id.
	Fort de Vanves. . .	Id.
	Fort de Montrouge.	Id.
	Fort de Bicêtre. . .	Id.
	Fort d'Ivry.	Id.
	Paris.	10 capitaines.
2e *div. milit.* Seine-Inférieure.	Le Havre.	Lieut.-colonel
	Château de Dieppe.	Capitaine.

3e *div. milit.*, Nord.	Gravelines	Chef d'escadr.
	Dunkerque	Colonel.
	Bergues	Major.
	Lille	Colonel.
	Citadelle de Lille	Capitaine.
	Douai	Colonel.
	Fort de Scarpe	Capitaine.
	Condé	Chef de batail.
	Valenciennes et cit.	Colonel.
	Bouchain	Major.
	Maubeuge	Lieut.-colonel.
	Le Quesnoy	Chef d'escadr.
	Cambrai et citad.	Colonel.
	Avesnes	Chef d'escadr.
	Landrecies	Id.
Pas-de-Calais.	Calais	Colonel.
	Boulogne-sur-Mer	Capitaine.
	Saint-Omer et fort Notre Dame	Colonel.
	Aire et fort Saint-François	Chef de batail.
	Montreuil	Capitaine.
	Béthune	Id.
	Arras et citadelle	Colonel.
Somme.	Abbeville	Capitaine.
	Amiens, citadelle	Id.
	Doullens, citadelle	Id.
	Ham, château	Id.
	Péronne	Chef d'escadr.
4e *div. milit.* Marne.	Vitry-le-François	Capitaine.
Aisne.	La Fère	Chef d'escadr.
	Soissons	Lieut.-colonel.
Ardennes.	Charlemont et les Givets	Colonel.
	Rocroy	Chef d'escadr.
	Mézières	Lieut.-colonel.
	Sedan et château	Chef d'escadr.
5e *div. milit.* Moselle.	Longwy	Lieut.-colonel.
	Thionville	Colonel.
	Metz	Id.
	Bitche et château	Chef de batail.
Meuse.	Montmédy	Major.
	Verdun	Colonel.
Meurthe.	Marsal	Capitaine.
	Toul	Chef d'escadr.
	Phalsbourg	Chef de batail.
6e *div. milit.* Bas-Rhin.	Strasbourg	Colonel.
	Citadelle de Strasbourg	Major.
	Wissembourg	Chef d'escadr.
	Lauterbourg	Capitaine.
	Schlestadt	Chef de batail.
Haut-Rhin.	Neufbrisach	Lieut.-colonel.
	Belfort et château	Id.
7e *div. milit.* Doubs.	Besançon	Colonel.
	Citad. de Besançon	Capitaine.
	Fort de Joux	Id.
Jura.	Salins et fort Saint-André	Capitaine.
Côte-d'Or.	Auxonne	Chef d'escadr.
Haute-Marne.	Langres	Lieut.-colonel.
8 *div. milit.* Rhône.	Lyon	Gén. de brig., commandant la subdiv. Chef d'escadr.
	Forts de la rive gche du Rhône	Capitaine.
	Forts de la rive droite du Rhône	Id.
	Forts de Montepaye et Calorre	Id.

Ain.	Fort-l'Écluse	Capitaine.
	Pierre-Châtel	Id.
9e *div. milit.* Bouches-du-Rhône.	Fort Saint-Nicolas de Marseille	Capitaine.
	Marseille	Colonel.
Var.	Antibes	Chef de batail.
	Fort Sainte-Marguerite	Capitaine.
	Toulon	Colonel.
	Fort Lamalgue	Capitaine.
	Iles d'Hyères	Id.
Basses-Alpes.	Sisteron et citadelle	Capitaine.
Alpes-Maritimes.	Citadelle de Villefranche	Capitaine.
10e *div. milit.* Hérault.	Citad. de Montpellier	Capitaine.
	Fort de Cette	Chef de batail.
11e *div. milit.* Pyrénées-Orientales.	Perpignan	Colonel.
	Citad. de Perpignan	Capitaine.
	Fort-les-Bains	Id.
	Collioure et château	Id.
	Port-Vendres et fort	Id.
	Pratz-de-Mollo et fort Lagarde	Id.
	Bellegarde	Chef de batail.
	Montlouis et citad.	Id.
	Villefranche et château	Capitaine.
Aude.	Narbonne	Capitaine.
12e *div. milit.*	Pas de places fortes.	
13e *div. milit.* Basses-Pyrénées.	Citadelle de St-Jean Pied-de-Port	Chef de batail.
	Navarreins	Capitaine.
	Bayonne	Colonel.
	Citad. de Bayonne	Capitaine.
14e *div. milit.* Gironde.	Blaye et fort Médoc	Major.
Charente-Inférieure.	Oléron et citadelle	Chef de batail.
	Ile d'Aix et fort Liedot	Major.
	Rochefort	Colonel.
	Forts de la Charente et de l'Aiguille	Capitaine.
	La Rochelle	Lieut.-colonel.
	St-Martin (Ile de Ré)	Major.
15e *div. milit.* Maine-et-Loire.	Château de Saumur	Capitaine.
16e *div. milit.* Ille-et-Vilaine.	Saint-Malo	Lieut.-colonel.
Morbihan.	Belle-Ile et citad.	Lieut.-colonel.
	Forts Penthièvre et Quiberon	Capitaine.
	Lorient	Colonel.
	Port-Louis	Major.
Finistère.	Brest	Colonel.
Manche.	Granville	Chef de batail.
	Cherbourg et fort d'Artois	Colonel.
	Fort Royal	Capitaine.
	Fort des Flamands, à Cherbourg	Id.
	Fort de Querqueville	Id.
	Mont Saint-Michel	
17e *div. milit.* Corse.	Citadelle d'Ajaccio	Chef d'escadr.
	Calvi et fort Monzillo	Capitaine.
	Saint-Florent	Id.
	Bastia	Lieut.-colonel.
	Corte	Chef de batail.
	Bonifaccio	Chef d'escadr.



18e, 19e, 20e et 21e div. militaires.	Sans places fortes.	
22e div. milit. Isère.	Grenoble.	Colonel.
	Citadelle de Rabot et fort de la Bastille.	Capitaine.
	Fort Barrault. . . .	Id.
Hautes-Alpes.	Briançon.	Colonel.
	Fort des Têtes. . .	Capitaine.
	Queyras.	Id.
	Mont-Dauphin. . .	Major.
	Embrun.	Id.
Algérie. Alger (Div. d').	Alger.	Colonel.
	Casbah d'Alger. . .	Capitaine.
	Fort l'Empereur. .	Id.
	Fort Napoléon. . .	Chef d'escadr.
	Tizi-Ouzou.	Capitaine.
	Blidah.	Lieut.-colonel.
	Médéah.	Chef d'escadr.
	Milianah.	Id.
	Cherchell.	Capitaine.
	Orléansville.	Id.
	Ténès.	Id.
	Teniet-el-Haad. . .	Id.
	Dellys.	Id.
	Aumale.	Chef de batail.
	Boghar.	Capitaine.
Oran (Div. d').	Oran.	Colonel.
	Mostaganem.	Chef de batail.
	Mascara.	Major.
	Tlemcen.	Lieut.-colonel.
	Mers-el-Kebir. . . .	Capitaine.
	Tiaret.	Id.
	Saïda.	Id.
	Sebdou.	Id.
	Daya.	Id.
	Nemours.	Id.
	Sidi-bel-Abbès. . .	Chef de batail.
Constantine (Div. de).	Constantine. . . .	Colonel.
	Philippeville. . . .	Chef de batail.
	Bône.	Chef d'escadr.
	Sétif.	Chef de batail.
	Djidjeli.	Capitaine.
	Bathna.	Chef de batail.
	Bougie.	Capitaine.
	Biskra.	Id.

L'état-major des places, réglementé par l'ordonnance du 31 mai 1829, comprend 144 commandants de différentes classes (quatre), 12 majors de place, 173 adjudants de place, 25 archivistes divisionnaires, 9 secrétaires archivistes de place et 5 aumôniers. (D'après l'*Annuaire militaire de* 1863.)

PLACE JALOUSE. S'est dit d'une place exposée, et dont il est facile de s'emparer.

PLACER. En termes de manége, *placer un cheval*, c'est le maintenir en parfait équilibre dans tous les mouvements qu'on lui fait exécuter; ou simplement le mettre dans une certaine position pour le faire voir d'une manière favorable.

PLACES-BASSES. Se dit des casemates et autres ouvrages qui servent à défendre les fossés.

PLAFOND (*Mar.*). Ce mot désigne la carène, l'œuvre vive du vaisseau au-dessus de l'eau, et le plancher du fond de la chambre d'un canot.

PLAGE (*Mar.*). Du grec πλάγιος (plagios), plan déclive, incliné. Zône qui sépare la terre végétale de la mer, et qui est composée de sables, de cailloux, de galets et de fragments divers déposés par le flux. Les brisants labourent fréquemment les plages et changent alors leur déclivité D'autres circonstances y établissent des bancs, de dimensions variées, ou y élèvent des monticules qui se couvrent quelquefois naturellement de verdure, ou sur lesquels on fait des plantations qui leur donnent une sorte de solidité et de stabilité. Ces monticules deviennent des barrières contre l'empiétement des flots; et lorsqu'ils sont particulièrement formés par les sables, ils reçoivent le nom de *dunes* (*Voy.* ce mot). Celles-ci affectent toujours des formes arrondies, et renferment des débris de plantes et d'animaux. On trouve des dunes consolidées dans toutes les parties du monde.

PLAGES ARTIFICIELLES (*Mar.*). Invention due au capitaine Adderley Sleigh. Ce système consiste en des caissons flottants qui forment, par leur réunion, de véritables ports où les navires peuvent rencontrer une sécurité aussi grande que dans les bassins en maçonnerie les mieux fermés. Les caissons ont une longueur de 35 à 100 mètres, sur une hauteur qui varie de 4 à 8 mètres, et s'enfoncent de 2 à 4 mètres dans la mer, c'est-à-dire dans les couches où le vent n'apporte jamais de trouble. Les plages ainsi construites présentent un talus ou plan incliné s'élevant à un angle de 20 à 25 degrés, pente sur laquelle la vague vient mourir comme sur un rivage naturel. Les matériaux employés sont le bois, le fer et la tôle : les bois sont ceux de Siam et de Cochinchine, renommés pour leur durée, et qu'on soumet d'ailleurs à des injections préparées pour la conservation du bois; le fer est galvanisé. Les caissons sont munis d'ancres spéciales qu'on enterre sous des blocs de pierre.

PLAIN (*Mar.*). Partie du rivage de la mer qui commence dans les terres à l'extrémité de la plaine ou laisse.

PLAINES D'ARAVIANO. Elles sont situées au pied du Moncayo, pic de la chaîne Ibérique en Espagne, et furent, en 1539, le théâtre de la défaite des Castillans par le comte de Transtamare.

PLAISANCE. *Placentia.* Ville située sur la Parma, en Italie. Il s'y livra, l'an 217 av. J.-C., un combat entre les Carthaginois et les Romains. Le 29 juillet 923, Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, y remporta une victoire sur Bérenger Ier. Plaisance fut prise et saccagée, en 1447, par Sforce, duc de Milan; une grande bataille s'y livra, en 1746, entre les Austro-Sardes et les Franco-Espagnols commandés par Maillebois et don Philippe qui y furent complétement défaits; enfin, cette ville fut occupée par les Français en 1799 et 1800; et par l'armée franco-sarde en 1859.

PLANCHE (*Mar.*). *Planca.* La *planche d'un canot* est celle qui sert à l'embarquement ou au débarquement, lorsque le canot ne peut se placer tout à fait près de terre. — On appelle *planche de charge*, la planche installée du quai au

navire, pour faciliter le chargement ou le déchargement. — On dit que la *planche est tirée*, quand le navire, prêt à partir, ne doit plus communiquer avec la terre.—La *planche de roulis* est celle d'une couchette qui retient un homme dans son lit; et la *planche du coq*, celle que l'on place sur un plan incliné pour faire glisser la chaudière de dessus les barres du foyer de la cuisine.

PLANCHER (*Mar.*). Plate-forme des chambres et soutes.

PLANCHETTE. Appareil qui sert à lever des plans. C'est une tablette de bois parfaitement dressée, portée par un genou et un pied à trois branches, sur laquelle on dispose la feuille de papier qui recevra le plan. — On donne aussi le nom de planchette à un petit appareil à l'aide duquel on met le feu à une mine.

PLANCHÉIER (*Mar.*). Clouer et mettre en place les bordages des ponts.

PLANÇON (*Mar.*). Madrier de chêne propre à être scié et débité en bordages.

PLAN DE CAMPAGNE. « Un plan de campagne, dit le général Bardin, est l'adoption d'un projet étudié. C'est un choix de lignes à parcourir ou à occuper; c'est la combinaison de l'espèce et de la quotité des troupes employées, de la distribution des forces sur des points divers, des méthodes d'administration; c'est la préférence à donner à la guerre de plaine sur la guerre des postes ou l'inverse, à la guerre défensive sur l'offensive ou l'inverse. — Dresser habilement un plan de guerre, le rattacher à ses véritables lignes d'opération, lui donner pour appuis, pour points stratégiques des forteresses approvisionnées, est une œuvre de génie et d'inspiration, et non une théorie qui puisse être enseignée dans des livres; il y entre autant de savoir politique que de science militaire.... La partie politique en doit être méditée par le ministère, mais les moyens d'exécution doivent être laissés à la sagacité du général; car l'à-propos et l'opportunité sont à un plan de campagne ce que le coup d'œil est à une bataille. »

On lit dans les dictées de Napoléon Ier au général Montholon : « Les plans de campagne se modifient à l'infini, selon les circonstances, le génie du chef, la nature des troupes et la topographie. Il y a deux espèces de plans de campagne : les bons et les mauvais; quelquefois les bons échouent par des circonstances fortuites; quelquefois les mauvais réussissent par un caprice de la fortune. » Et ailleurs : « Un plan de campagne doit avoir prévu tout ce que l'ennemi peut faire, et contenir en lui-même les moyens de le déjouer. »

PLAN-RELIEF. C'est la reproduction en miniature et avec les proportions strictement observées d'un monument, d'un palais, d'une forteresse, etc. Louis XIV eut l'heureuse idée, pour l'éducation de ses enfants, de faire exécuter des plans de ce genre des places fortes de la France et de les faire mettre dans la galerie du Louvre. Dans les deux invasions qui amenèrent la chute du premier empire, plusieurs de ces petits chefs-d'œuvre nous furent enlevés. — La collection des plans en relief des places fortes se conserve aujourd'hui aux Invalides.

PLAN TOPOGRAPHIQUE. C'est la reproduction sur le papier de la figure géométrique que présente la surface d'un terrain, reproduction qui conserve fidèlement entre toutes les parties les rapports existants de distance. — Tant qu'il s'agit d'un terrain sensiblement horizontal, l'opération se borne à tracer sur le papier une projection horizontale des différents principaux points de ce terrain, en liant ces points par la ligne droite ou par une suite de lignes brisées suffisamment pour se rapprocher insensiblement de la ligne courbe quand un accident de la figure le demande. — Lorsque la surface du terrain est ondulée, on a soin de rapporter la hauteur de ces différents points principaux à la hauteur d'un point que l'on a reconnu être le plus bas ou le plus élevé de tous les points du terrain. On indique par un chiffre la *cote*, c'est-à-dire le chiffre en mètres et fractions de mètres que chacun de ces points a au-dessus ou au-dessous du point le plus supérieur ou le plus inférieur adopté comme point de repère; et on lie ceux des points qui ont même niveau par une ligne que l'on appelle *courbe de niveau* : on obtient de la sorte une suite de courbes concentriques enfermant entre elles différentes *sections horizontales* qui représentent par leurs diverses hauteurs les ondulations du terrain. C'est ce qu'on appelle un plan *coté*. (*Voy.* TOPOGRAPHIE.)

PLANTAGE (*Mar.*). Charpente placée dans les corderies, et composée de poteaux convenablement étagés, sur lesquels est fixé, horizontalement, un madrier percé de plusieurs trous où tournent les axes des manivelles qui servent à tordre les cordages.

PLANTON. Sous-officier ou soldat de service auprès d'un général ou d'un officier supérieur, pour transmettre ses ordres et porter ses dépêches. Les administrations militaires ont aussi des plantons.

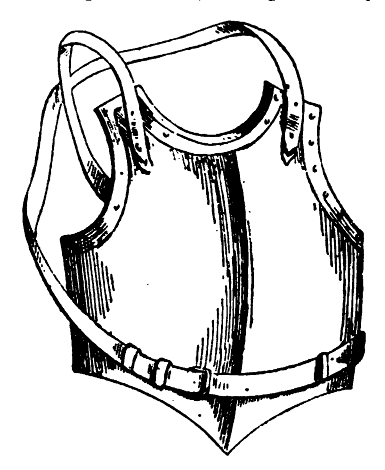
PLAQUE (*Mar.*). Du grec πλάξ, πλακός (plax, placos), chose plate, unie. Sorte de pelardeau en plomb.

PLASSENDAL. Forteresse située près d'Ostende, dans la Flandre occidentale, Belgique. Elle fut prise en 1708 par le comte de La Mothe, et en 1745 par le comte de Lowendahl.

PLASSEY. Ville située sur une branche du Gange, dans le Bengale, Hindoustan anglais. Elle est célèbre par la victoire que les Anglais y remportèrent sur le nabab du Bengale, en 1756.

PLASTRON. De l'ital. *piastrone*. L'un des noms que l'on donnait à la partie de la cuirasse qui couvrait la poitrine. — C'est ainsi qu'on appelle encore *plastron* une autre sorte de cuirasse en peau sur laquelle les maîtres d'armes reçoivent les coups de fleuret. — Dans l'ancienne armée,

toute la cavalerie était cuirassée par devant, c'est-à-dire plastronnée; le régiment royal des



Plastron
(d'après M. de la Porterie).

cuirassiers était seul cuirassé par devant et par derrière. Le plastron du cavalier tenait au moyen de bretelles passant en croix du dos au devant.

PLASTRON (*Mar.*). Pièce de bois appliquée intérieurement sur l'étrave d'une embarcation pour y clouer les abouts des bordages.

PLAT (*Mar.*). Du grec πλατύς (platus), large, uni. On appelle *vaisseau plat, bâtiment plat* et *bateau plat,* le vaisseau, le bâtiment ou le bateau qui a peu de profondeur et dont le fond est plus ou moins plat. — On entend par *calme plat,* l'état de la mer lorsqu'il ne souffle pas le moindre vent, et que rien n'agite sa surface.

PLAT-BORD (*Mar.*). Œuvre morte ou bordage large et épais qui termine le pourtour d'un bâtiment ou d'un bateau.—On dit qu'un navire *met le plat-bord à l'eau,* lorsque, par suite d'une grande inclinaison latérale, il se trouve au niveau de l'eau.— On appelle *lisse de plat-bord,* la troisième préceinte d'un vaisseau.

PLATE (*Mar.*). Petite embarcation à fond plat dont on fait usage pour la pêche dans la Manche.

PLATE-BANDE. Bande de fer qui passe sur les tourillons du canon et les attache à l'affût.

PLATE-BANDE (*Mar.*). Ce mot désigne, dans un bâtiment à arrière carré, les bordages de la poupe sur lesquels on applique des corniches.

PLATÉE. *Platea.* Ville aujourd'hui ruinée de la Béotie, en Grèce, et l'une des douze villes de la fédération béotienne. Elle était située au pied du mont Cithéron, près des sources de l'Asopus. Elle est célèbre par la victoire que les Grecs y remportèrent sur les Perses, commandés par Mardonius, le 22 septembre de l'an 479 av. J.-C. Les Athéniens étaient conduits par Aristide, et les Lacédémoniens par le roi Pausanias. La victoire, longtemps disputée, demeura aux Grecs, et Mardonius fut tué. Les vainqueurs trouvèrent des richesses immenses dans le camp des Perses, et avec la dixième partie du butin, laquelle fut consacrée aux dieux, on fit faire, pour le temple de Delphes, un trépied d'or soutenu par un serpent à trois têtes; pour le temple d'Olympie, un Jupiter en bronze de dix coudées de haut; et pour le temple de l'Isthme, un Neptune, aussi en bronze, de sept coudées. Longtemps après la bataille, on trouvait encore, dans la plaine de Platée, des coffres remplis d'or et d'argent et autres objets précieux. C'est à la vue de toutes ces richesses que Pausanias s'écria : « Il faut que les Perses soient fous de venir chercher notre pain noir. »— Dans l'année 427 av. J.-C., au début de la guerre du Péloponèse, les Thébains s'emparèrent de Platée et la saccagèrent. Les hommes furent égorgés et les femmes réduites à l'esclavage.

PLATE-FORME. Ouvrage de terre élevé et uni par le haut, sur lequel on établit une batterie. —On appelle *plate-forme de batterie,* l'assemblage de solives qui sert à placer du canon en batterie à l'attaque d'une place. — On a d'abord dit *tabloin* ou *tablouin,* de l'italien *tavola,* table.

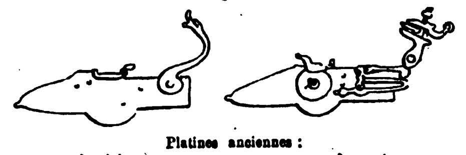
PLATE-FORME (*Mar.*). Sorte de plancher, comme celui de la soute aux poudres et de la poulaine. Il y a des plates-formes volantes, comme celle de la fosse aux câbles.

PLATE-LONGE. Corde ou courroie avec laquelle un écuyer à pied fait trotter un cheval.

PLATE-VARANGUE (*Mar.*). Varangue dont la partie plate est très-longue.

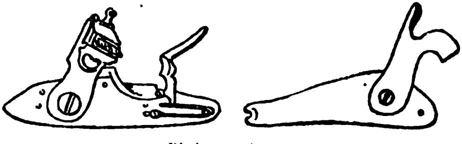
PLATIN (*Mar.*). Petite partie du bas d'une plage, d'un banc de sable, de roche ou de vase, que chaque marée couvre et découvre.

PLATINE. Pièce à laquelle viennent aboutir les autres pièces qui servent au ressort d'une arme à feu.—On appelle *platine à mèche,* le plus ancien mécanisme des armes à feu, celui où la mèche attachée au chien et s'inclinant à volonté sur le bassinet, enflammait la charge; *platine à rouet,* le mécanisme dans lequel une pierre à feu s'a-



Platines anciennes :
à mèche. à rouet.

baissait à volonté dans le bassinet, au fond duquel se trouvait un rouet d'acier que faisait mouvoir un ressort, et dont le frottement sur la pierre produisait des étincelles; *platine à batterie,* celle



Platines modernes :
à batterie. à percussion.

à laquelle répondait un chien portant une pierre, et qui s'abattait par le jeu d'une détente; *platine à percussion,* celle dans laquelle la pierre et l'a-

morce sont remplacées par une capsule de poudre fulminante mise sur une petite cheminée, et enflammée par le frappement d'un chien formant marteau. La *platine à secret* était celle dont on fermait à volonté le bassinet au moyen d'un cylindre tournant, ou dont on suspendait le jeu au moyen d'un petit verrou ou de tout autre procédé d'arrêt.

PLATOW (le comte). Hetman des Cosaques, né en 1765, mort en 1818. En 1806 et 1807, il fut employé contre les Français, et ensuite contre les Turcs dans l'armée de Moldavie. Au début de la guerre de Russie, en 1812, il reçut en plusieurs rencontres, par exemple à Grodno, de rudes leçons; mais, dans la désastreuse retraite, il nous fit beaucoup de mal. Dans les déplorables campagnes de France, il accordait le pillage illimité à ses Cosaques, qui profitaient impitoyablement de cette odieuse infraction au droit des gens, infraction que, de nos jours, n'admettent plus même les droits de la guerre.



Platow
(d'après Strœhling).

PLATTSBOURG. Bourg de l'État de New-York, aux États-Unis, sur le lac Champlain. Les Américains y remportèrent une victoire navale sur les Anglais en 1814.

PLATTZBERG ou **PLATTZBOURG.** Ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin. Les Prussiens y furent battus par les Français en 1794.

PLATZEN. Bourg de Prusse. Les Russes y furent défaits par les Prussiens, en 1759.

PLÈCHE (*Mar.*). Nom que l'on donnait autrefois à la guérite de hune.

PLEIN (*Mar.*). *Plenus.* Le *plein de l'eau* est la fin du flot.—*Porter bon plein*, c'est gouverner de manière à ce que les voiles ne soient pas dans le cas de *fasier* (ballotter) pendant les lans (écarts) ou les auloffées (retour au vent) inévitables du navire. — *Courir à pleines voiles*, c'est faire route avec toutes voiles dehors et un vent favorable. — *Plein la voile!* est un commandement au timonier de ne pas chicaner le vent, ou d'avoir toujours un peu de largue dans les voiles.

PLEISS (PASSAGE DU PONT DE), en Prusse. Le pont s'étant rompu après la bataille de Leipzig, les Français y perdirent 12000 hommes et 60 pièces de canon, le 18 octobre 1813.

PLÉLO (LOUIS-ROBERT-HIPPOLYTE DE BRÉHAN, comte DE). Né en Bretagne en 1699, mort en 1734. Ambassadeur de France en Danemark, il vint, à la tête de 1500 Français seulement, au secours du roi de Pologne, Stanislas, retiré dans Dantzig et assiégé par 30000 Russes. Avec sa poignée d'hommes, Plélo tenta de traverser les lignes russes pour se jeter dans la ville, força trois retranchements, mais périt accablé par le nombre.

PLEMPE ou **PLEINPE** (*Mar.*). Petit bateau de pêche employé en Hollande.

PLESKOV ou **SKOV.** Ville de la Lithuanie. Elle fut assiégée en 1581 par le roi de Pologne, Étienne Bathory; mais la paix de Zapolia fut signée avant la reddition de cette place.

PLÉSION. Nom que les Grecs donnaient à un bataillon oblong, dont le centre était plein ou vide. — Ce mot a aussi désigné, dans plusieurs systèmes de tactique, une colonne d'infanterie.

PLÉSIONNAIRE. Soldat qui faisait partie d'un plésion.

PLESTCHIÉIVO. Lac de Russie, situé au nord-ouest du gouvernement de Vladimir. Pierre le Grand fit construire sur ses bords les premiers navires sur lesquels il s'exerçait à la manœuvre.

PLET (*Mar.*). Arrangement en ovale d'un gros câble replié sur lui-même.

PLÉTEUX (*Pêche*). Outil avec lequel on donne aux hameçons la courbure convenable.

PLI (*Mar.*). Arrangement des manœuvres courantes, qui, généralement, sont pliées en rond.— *Mouiller un pli de câble*, c'est ne filer que très-peu de câble pour mouiller l'ancre.

PLIER. En termes de manége, *plier un cheval*, c'est lui amener la tête en dedans ou en dehors, afin de lui rendre l'encolure souple et les épaules faciles.

PLIER (*Mar.*). On dit qu'un navire est *plié*, lorsqu'il porte mal la voile ou qu'il s'incline trop sous l'effort d'un vent de côté. — Un bâtiment *plie* sous le feu de l'ennemi, quand il cherche à se retirer du combat.

PLINTHE. Du grec πλίνθος (plinthos), brique. Se disait chez les Grecs d'une armée rangée en trapèze, la plus grande face regardant l'ennemi.

PLOC (*Mar.*). Composition de poil de vache et de verre pilé, qu'on met entre le doublage et le bordage d'un vaisseau, pour le préserver des vers.

PLOËRMEL. Petite ville du département du Morbihan. On voit, entre cette ville et Josselin, un obélisque élevé à l'endroit où trente Bretons combattirent contre trente Anglais et les vainquirent, en 1351. (*Voy.* COMBAT DES TRENTE.)

PLOESKO. Ville située sur la Vistule, en Pologne. En 1043, le roi de Pologne, Casimir, gagna dans les environs de Ploesko une bataille décisive contre le rebelle Masos.

PLOMB DE SONDE (*Mar.*). Tronc de pyramide en plomb qu'on attache à la ligne de sonde. Il est concave en dessous et garni de suif, afin qu'il

rapporte des empreintes ou des parcelles du fond, dont on connaît ainsi la nature.

PLOMBÉE (*Pêche*). Corde garnie de balles de plomb dont on borde le pied de certains filets, afin qu'ils se maintiennent au fond de l'eau.

PLOMBER (*Mar.*). Un bâtiment est dit *bien plombé*, lorsqu'il est très-calé ou chargé. *Plomber un couple*, c'est le présenter, l'établir dans sa position convenable sur la quille.

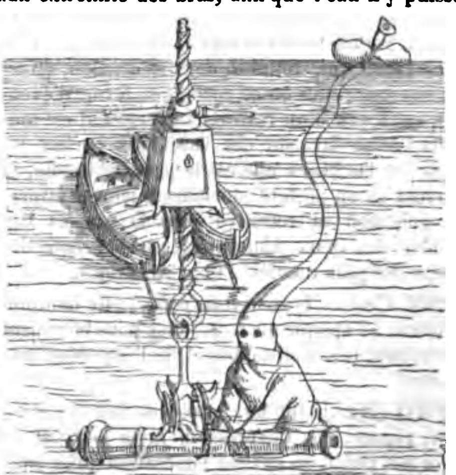
PLONGÉE. Talus doux du parapet d'un ouvrage de fortification, le long duquel le défenseur appuie son arme pour tirer sur l'assiégeant.

PLONGER (*Mar.*). Se dit quelquefois pour *caler*.

PLONGEUR (*Mar.*). Homme qui reste un temps plus ou moins considérable dans l'eau, sans avoir besoin de remonter à la surface pour respirer. C'est à l'aide de plongeurs que, dans la mer des Indes, le golfe Persique et la Méditerranée, on pêche le *corail*, la *perle* et l'*éponge*. (*Voy.* SCAPHANDRE.)

Dans son *Artillerie*, Diego Vfano donne le dessin et la description d'un appareil de plongeur, déjà ancien, de son temps, et qui n'a guère varié depuis son époque. Il indique la manière de retirer du fond de l'eau des pièces d'artillerie, au moyen d'une corde, dont une extrémité est fixée à un cabestan placé sur deux bateaux, et dont l'autre bout est attaché à la pièce par un plongeur.

« Afin que le plongeur, dit-il, soit plus à son aise sous l'eau pour bien travailler, les anciens ont inventé un capuchon singulièrement propre, fait de bonne vache ointe, et si bien cousu que l'eau n'y puisse entrer par aucune couture. La façon est telle que, dès la tête, il descend jusqu'à la ceinture ; il doit être bien lié et serré aux extrémité des bras, afin que l'eau n'y puisse



Plongeur
(*d'après Diego Ufano*).

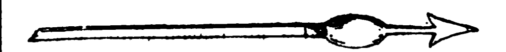
entrer. A l'endroit des yeux sont enchâssés des lunettes de corne bien menue et claire. Au sommet de la tête il y a une longue trompe, faite de même cuir, d'une longueur telle, que celui qui l'a en tête, étant au fond, elle ait le bout sur l'eau, où aussi il faut attacher des vessies de bœuf ou de pourceau pour la tenir haute, qui est le moyen de donner l'air et respiration à celui qui est au fond de l'eau. Celui-ci, pourvu de contre-poids aux pieds, afin que l'eau ne l'élève, il aura en main une corde attachée en certain lieu du bateau, tant pour donner signe de ce qu'il aura fait que pour se guider en haut après l'accomplissement de l'œuvre. » (*Voy.* CLOCHE A PLONGEUR.)

PLOWCRE. Dans la plaine de ce nom, en 1331, le roi de Pologne, Uradislas Leketek, défit les chevaliers teutoniques. Ceux-ci furent trahis par un transfuge, le palatin Samotuly, qui, après avoir été parjure à sa patrie, se remit en grâce auprès d'elle, en se rendant coupable d'un autre crime envers ceux qui lui avaient accordé l'hospitalité. Les chevaliers se battirent en héros, mais ils furent vaincus et massacrés, au nombre de 20 000, par les Polonais, qui avaient ordre de ne leur faire aucun quartier.

PLUMATA. *Voy.* SQUAMATA.

PLUMBATA. Nom que portait au moyen âge, dans le Midi, un projectile employé pour le service du canon. Il était de forme ronde.

PLUMBATÆ. Dards en usage chez les Romains qui les garnissaient de plomb pour les rendre plus lourds. Ces dards étaient très-courts, ils avaient la forme d'une flèche, on les armait



Plumbata
(*d'après le Musée d'artillerie*).

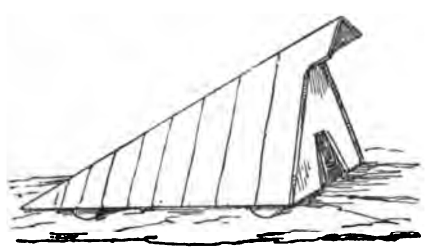
d'un fer barbelé, et chaque soldat en portait cinq dans l'intérieur de son bouclier pour les lancer avec la main. Végèce rapporte que deux légions, employées en Illyrie, ayant obtenu de grands succès, qu'elles durent principalement à leur adresse dans le maniement des dards, reçurent à cette occasion le surnom de *martii barbuli*, dénomination qui resta ensuite au genre de dard et qui fut appelé *martio barbulus*.

PLUME (*Mar.*). *Pluma*. On appelait autrefois *officiers de plume* ceux qui, sur les vaisseaux ou dans les ports, étaient employés à l'administration.

PLUMET DE PILOTE (*Mar.*). Plumes attachées à un morceau de liége, qu'on laisse voltiger pour voir d'où vient le vent. (*Voy.* PENON.)

PLUTEUS et **PLUTEUM**. θωράκιον (thôrakion). Rempart de planches dont les assiégeants se servaient pour se mettre à l'abri des traits des assiégés. On les dressait en avant des tranchées ou sur des tours et des machines de guerre.—Le même nom désignait encore une tour mobile couverte d'un toit ou de claies garnies de peaux et portée sur des roues, que l'on avançait contre les murailles d'une ville assiégée, et dans laquelle se plaçaient les soldats destinés à envahir ces murailles. « Les *plutei*, dit Végèce, sont faits d'une charpente cintrée, couverte d'un tissu

d'osier garni de peaux fraîches ou de pièces de laine. On les conduit où l'on veut, comme des chariots, par le moyen de trois petites roues placées, l'une au milieu sur le devant,



Pluteus
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale).

et les autres sur le derrière aux deux extrémités. Les assiégeants approchent ces mantelets des murailles, et de cet abri ils délogent des remparts les assiégés à coups de flèches, avec la fronde ou avec des traits, afin de faciliter l'escalade. »

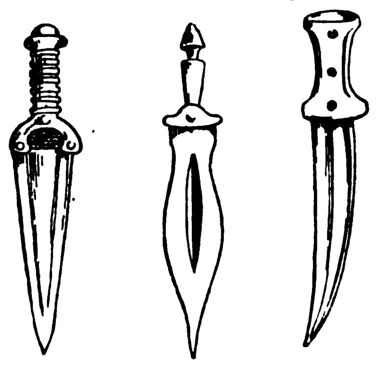
POCHE (*Pêche*). Manche de filets traînants dans laquelle le poisson se rassemble.

PODOPSELLE. Sorte de chaussure armée dont on se servait au moyen âge.

PODOSCAPHE (*Mar.*). En holl. *waterschoea*. Embarcation ayant la forme d'un sabot, en bois de sapin, en fer ou en cuivre, de 4m,55 de long, sur 0m,243 de largeur. Au milieu de la partie supérieure du sabot se trouvent trois petites lattes qui empêchent le conducteur de glisser. Il manœuvre au moyen d'une longue perche de 3m,90, terminée à chaque extrémité par une palette. L'avantage du podoscaphe, qui peut parcourir deux lieues à l'heure, est de pouvoir éviter facilement les obstacles.

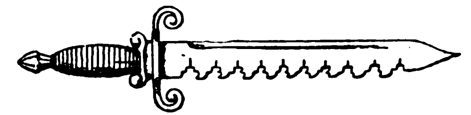
POGE (*Mar.*). Se disait autrefois, dans le Levant, du côté droit du navire ou du côté de tribord. Ce mot était opposé à *orse*, qui désignait le côté gauche ou de bâbord.

POIGNARD. Du latin *pugio, pugionis*, fait de *pugnus*, poing. Arme courte, pointue, tran-



Poignards :
antique. indien. arabe
(d'après le Musée d'artillerie et les dessins de Klemm).

chante, de formes diverses, qui faisait autrefois partie de l'armement militaire. Les anciens l'em- à la dernière période du combat, lorsqu'ils en étaient venus à se prendre corps à corps. Les Mèdes, les Perses, les Phrygiens, les Syriens et autres peuples de l'Orient portaient des poignards attachés à leur ceinture et tombant sur la cuisse droite. Les Égyptiens en avaient de particuliers qui furent adoptés par les Assyriens ; les Scythes portaient le leur avec le sabre, et celui des Thraces était remarquable par sa petitesse. Les Grecs avaient aussi l'épée et le poignard, et celui-ci, qui avait le plus souvent la forme d'un couteau, leur servait dans les sacrifices comme au combat. Quant aux Romains, ce ne fut que sous les empereurs qu'ils adoptèrent le poignard, et alors ils le portaient à droite, tandis que l'épée était suspendue à gauche. Au moyen âge, cette arme était généralement répandue, et au quinzième siècle on la portait dans une gaîne attenante au fourreau de l'épée, mode qui s'était établie avec le règne des Valois et qui disparut sous le règne de Henri IV. Les formes du poignard ont offert de nombreuse variétés. Il y en avait à lames ondulées et flamboyantes ; d'autres à lames courbes, soit du côté du dos, soit du côté du tranchant. Quelques-uns avaient leurs lames découpées à jour ou percées de petits trous dans le but d'y retenir des substances toxiques. Le dessin que nous donnons ici d'un poignard vénitien à crans découpés sur la lame,



Poignard vénitien (XVIe siècle)
(d'après la collection de M. Édouard de Septenville).

destinés à recevoir le poison, est tiré du riche cabinet de M. le baron de Septenville au château de Lignières-Châtelain. — Enfin, plusieurs poignards se composaient de deux lames opposées l'une à l'autre avec la poignée au milieu, ou de trois lames qui, réunies dans une gaîne, divergeaient entre elles en en sortant en forme d'éventail, au moyen d'un ressort. Le poignard est toujours l'arme favorite des Orientaux : chez les Perses et les Turcs elle est la plus habituelle, et souvent ils en portent plusieurs à leur ceinture. Le poignard se retrouve chez la plupart des nations des deux Amériques, et il y date des temps les plus reculés. (*Voy.* Acinace.)

POIL. *C'est un brave à trois poils.* Cette locution remonte à l'époque où trois longs poils formaient l'extrémité des moustaches et de l'*impériale* militaires.

POINT (*Mar.*). Du lat. *punctum*, fait de *pungere*, piquer. Par l'expression *faire le point* ou *faire son point*, on entend l'opération qui a pour objet de déterminer la latitude et la longitude du point du globe où se trouve à un moment donné le bâtiment que l'on monte. On fait le point chaque jour à l'heure de midi.

En vue des côtes et à l'aide de bonnes cartes, il est facile de faire le point du bâtiment avec des relèvements pris à la boussole de différents

points du rivage; mais, lorsqu'on se trouve hors de vue de la terre, on est obligé de lire dans le ciel.

La *latitude* s'obtient en observant la hauteur maxima du soleil au-dessus de l'horizon, au moment précis de son passage au méridien. Quand les chronomètres du bord annoncent les approches de midi, on observe la hauteur du soleil d'une manière continue. Après avoir vu cet angle grandir, il arrive un moment où il diminue; alors l'observation est terminée, la hauteur maxima constatée. — Par un ciel accidenté de nuages, on prend la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon plusieurs fois avant et plusieurs fois après le passage au méridien, en ayant soin de noter à chaque fois l'heure précise de l'observation, heure accusée par un chronomètre dont la marche est connue. — Deux observations de hauteur du soleil au-dessus de l'horizon, séparées par un intervalle même assez grand, mesuré par un chronomètre, peuvent aussi suffire pour le calcul de la latitude. (*Voy.* CHRONOMÈTRE.)

Pour obtenir la *longitude*, il suffit de mesurer la distance en temps des deux méridiens qui passent l'un par un point convenu, qui sert de point de départ (l'observatoire de Paris, par exemple), et l'autre par le lieu de l'observateur, c'est-à-dire déterminer la différence des heures entre ces deux lieux, puisque le soleil, dans son mouvement apparent autour de la terre, passe successivement par tous les méridiens et y marque le midi de chaque jour. Le chronomètre ou garde-temps étant réglé sur l'heure de Paris, et la conservant fidèlement, grâce à la parfaite exécution de l'instrument, l'observateur y rapporte l'heure de midi qu'il relève sur le point où le bâtiment se trouve, et la différence entre les deux heures lui permet de calculer la longitude.

Grâce à la multiplicité des voyages scientifiques, il existe aujourd'hui à peu près dans toutes les mers des stations dont la longitude est assez bien déterminée pour que le navigateur qui y relâche puisse rectifier l'heure que lui indique son chronomètre dans le cas où l'instrument aurait subi un dérangement et serait en avance ou en retard.

Au surplus, l'observation lue dans le ciel est toujours là pour s'assurer que la marche du chronomètre n'est point dérangée. On sait que les distances angulaires de certains astres varient à chaque instant en suivant des lois définies par l'astronomie. Des tableaux dressés par les astronomes donnent les distances angulaires de certains astres pour chaque heure des jours de l'année où il est possible de les observer. Il en résulte que le navigateur peut, en observant directement ces distances angulaires, connaître exactement l'heure de Paris, par exemple, au moment où lui-même il fait son observation, et établir le rapport de cette heure avec l'heure obtenue par lui dans le lieu où il se trouve.

Tout ceci est pour l'établissement du *point observé*. Quand l'état du ciel ne se prête pas aux observations astronomiques, on est réduit à se contenter du *point estimé*, comme font, en général, les capitaines des bâtiments de commerce, qui trouvent les instruments trop dispendieux et les calculs lus dans le ciel trop compliqués. Un bâtiment part d'un point dont la longitude et la latitude sont connues; si au bout d'un certain temps on connaît la direction qu'a suivie le bâtiment et le nombre de milles qu'il a parcourus, on en déduit la longitude et la latitude du point d'arrivée; or la boussole donne la direction, et le loch le nombre de milles. On se sert d'un instrument, le *quartier de réduction* (*Voy.* ce mot), pour calculer ou, comme on dit, pour réduire, ou bien on calcule par les sinus des angles la route et la distance parcourues pendant vingt-quatre heures (d'après le midi précédent) pour en conclure la latitude et la longitude du lieu où l'on est arrivé. Cependant l'aiguille aimantée est sujette à des variations selon les différents lieux; les courants et les écarts continus du bâtiment, qu'il est toujours difficile de tenir exactement dans la même direction, tendent à le faire sortir de la route tracée; le vent l'oblige parfois à louvoyer, le calcul par le point *estimé* n'offre donc pas une exactitude suffisante, et l'on ne peut se fier réellement qu'au point *observé*.

Chaque jour à midi on fait sur la carte son point *observé* ou *estimé*. On joint ensuite par une ligne droite le point que l'on vient de marquer et où se trouve le bâtiment, avec le point où l'on veut arriver. Cette ligne est la projection de la courbe loxodromique (*Voy.* LOXODROMIE), et l'angle que cette droite fait avec la projection des méridiens est l'angle réel que la direction du vaisseau doit faire avec le méridien pour la parcourir.

POINT DE VUE ou **POINT DIRECTEUR**. Quand on prépare une évolution, par exemple, le déploiement d'une ligne, une marche de bataillon en colonne, etc., on a soin de choisir pour point de vue, sur lequel se diriger, un but éloigné, isolé, très-visible, stable. Dans le cas où le terrain ne présente aucun accident naturel, on envoie un aide de camp à cheval se poster et figurer le point voulu. La direction vers ce point extrême se jalonne par d'autres cavaliers ou plantons qui servent de points intermédiaires.

POINT D'HONNEUR. On désigne ainsi, dans la civilisation, ce qui se rattache particulièrement à l'honneur, à la délicatesse, à la considération; mais la manière d'apprécier ce sentiment varie selon les pays, leurs mœurs et leurs coutumes. Toutefois, il est à peu près le même en tous lieux pour l'existence militaire. (*Voy.* HONNEUR.)

Voici un exemple curieux du point d'honneur: Le comte de S..., officier de hussards, avait contracté des dettes énormes à Rome, et, plein de loyauté, il ne voulait pas s'enfuir sans payer ses créanciers. Il avise un seigneur anglais, parieur effréné. Il lui propose de parier une somme (égale au chiffre de ses dettes) qu'il se brûlera la cervelle. L'Anglais, ne pouvant croire à l'exécution



d'un pareil projet, tient aussitôt le pari; les sûretés sont prises de la part de l'officier, et il se fait sauter la cervelle. L'Anglais paya religieusement toutes les dettes.

POINT MORT (*Mar. à vap.*). On nomme ainsi l'endroit où un piston, qui se trouve à la fin de sa course, est frappé d'inertie, par suite de la direction parallèle des bielles, des tiges et de la fermeture des tiroirs. Autrefois, on faisait usage de volants ou de modérateurs propres à donner suite au mouvement; mais on s'aperçut bientôt qu'après deux ou trois tours de roue, les bateaux à vapeur, en marche, contenaient eux-mêmes la force nécessaire qui agit sur les roues pour faire dépasser les points morts. (*Voy.* PISTON.)

POINTAGE. Action de pointer le canon, de diriger vers un point fixe une bouche à feu quelconque. On appelle vis de pointage, la vis au moyen de laquelle on pointe les canons de gros calibre.

POINTAGE (*Mar.*). Opération qui a pour objet de trouver sur la carte marine, au moyen d'un instrument appelé *quart* ou *quartier de réduction* (*Voy.* ce mot), et en mesurant la longitude et la latitude, le point ou le lieu précis où se trouve un bâtiment. — Le *pointage d'une bouche à feu*, à bord, consiste à la placer de manière que, pendant les roulis du bâtiment, et surtout lorsque celui-ci est stationnaire dans ses oscillations, cette bouche à feu arrive à se trouver en direction du point où il faut viser pour atteindre le but voulu. La différence entre *pointer* et *viser* consiste donc en ce que le pointage s'effectue seulement à l'aide de la pince, de l'anspect (levier), du coinsin, du coin de mire ou des vis, tandis que le chef de pièce ne fait feu que lorsqu'en visant il voit le but en direction.

POINTE. *Faire une pointe*, c'est s'éloigner momentanément de sa ligne d'opération, par une marche hardie et précipitée.

POINTE (*Mar.*). Sorte de langue basse de terre. — Par l'expression de *voiles en pointe*, on désigne toutes les espèces de voiles qui ne sont pas carrées.

POINTER. Diriger une arme à feu vers un point à l'aide de sa mire. (*Voy.* BELLE.)

POINTER (*Mar.*). Faire le point, ou réduire en une seule route, au moyen du *quartier de réduction*, les différentes routes tenues par le bâtiment, chaque vingt-quatre heures. *Pointer la carte*, c'est faire cadrer dessus la latitude et la longitude du point où l'on se trouve en mer. (*Voy.* POINT et POINTAGE.)

POINTEUR. Artilleur qui pointe le canon.

POINTIS (J.-BERNARD DESJEANS, baron DE). Marin français, né en 1635, mort en 1707. Il fut de plusieurs expéditions contre les Barbaresques, de 1681 à 1686; commanda un vaisseau de ligne au combat de 1689, qui eut lieu entre l'île de Wight et le cap Frehel; fit, en 1697, une expédition heureuse contre Carthagène, dans l'Amérique du Sud; et, à son retour, traversa, avec sept vaisseaux seulement, une flotte anglaise qui en comptait vingt-neuf. En 1705, il fut moins heureux en assiégeant l'imprenable Gibraltar.

POINTS CARDINAUX (*Mar.*). Lorsque l'on trace sur un plan le méridien et l'équateur, on obtient une sorte de croix dont les extrémités sont nommées les *quatre points cardinaux du monde*. Le point situé du côté du pôle boréal porte le nom de *nord* ou *septentrion;* à l'autre extrémité se trouve le *sud* ou le *midi;* celui qui est placé du côté où les astres semblent se lever est appelé *orient*, *est* ou *levant;* et l'autre, qui lui est opposé, *occident*, *ouest* ou *couchant*.

POINTURE (*Mar.*). Se dit des coins supérieurs d'une voile carrée.

POIRE A POUDRE. On a dit aussi *flasque*, dont nous avons fait *flacon*, corruption du mot italien *fiasca*, bouteille plate. — Au début des armes à feu, on avait la poire à poudre pour la charge, le *pulvérin* ou petite poire pour l'amorce et le sac à balles. Il en fut ainsi jusqu'à l'invention du *cartouche* (le mot fut d'abord masculin et s'appliqua à la giberne primitive). Le cartouche portait dix-neuf charges, chacune ayant sa balle. Plus tard, le mot a passé au féminin pour signifier la charge de poudre avec sa balle.

POISSE. Fascine enduite de poix, dont on se servait autrefois dans la défense des places.

POITIERS. *Pictavi.* Chef-lieu du département de la Vienne, situé sur le Clain. Cette ville fut prise par les Vandales, en 410; par les Huns, en 454; par les Sarrasins, en 732; par les Normands, en 846 et 866; et par les Anglais, en 1346. Poitiers est surtout célèbre par trois batailles qui furent livrées dans son voisinage : celle de Clovis contre les Visigoths, à Vouillé, en 507; celle de Charles-Martel contre les Sarrasins en 732; et celle du roi Jean contre les Anglais en 1356.

Abdérame, chef des Sarrasins, venait de vaincre l'Espagne. Il se trouvait à la tête de 375 000 combattants selon les uns, de 80 à 100 000 seulement selon les autres. L'armée de Charles-Martel n'était que de 30 000; mais son courage était depuis longtemps éprouvé, et le roi, tout le temps de la bataille, ne cessait de crier aux siens : « Soldats du Christ, frappez de la pointe, frappez de la pointe! » Abdérame fut vaincu, et la perte des Sarrasins fut immense, ce qui s'explique surtout en ce qu'ils combattaient presque nus contre des soldats bardés de fer. Charles reçut à cette bataille son surnom de *Martel*, à cause de la quantité d'ennemis que lui et les siens assommèrent avec leurs marteaux, martels ou masses d'armes.

A la bataille engagée par le roi Jean, celui-ci comptait 40 000 hommes, et se trouvait tellement supérieur en forces au prince de Galles, son adversaire, que ce dernier, désespérant de pouvoir résister, lui fit demander la paix et offrit de restituer les récentes conquêtes des Anglais. Jean voulut combattre, et il perdit la bataille. Les Anglais occupaient d'ailleurs une forte position sur un plateau élevé où l'on n'arrivait que par

un défilé qu'ils bordèrent d'archers. Le seigneur Ribeaumont, qui passait alors pour le plus habile dans l'armée française, eut cependant l'imprudence de lancer dans ce défilé les chevaliers qui formaient l'élite de cette armée; ils y furent tous tués par les archers, et, après cette déconfiture, 600 cavaliers anglais suffirent pour mettre en pleine déroute les bataillons du roi Jean, qui fut fait prisonnier avec son fils. Selon d'autres historiens, c'est parce que la cavalerie se serait précipitée dans des vignes où elle aurait été dans l'impossibilité complète de manœuvrer, qu'elle aurait été défaite par les archers. De là serait venu, à ce qu'on prétend, le dicton *Jean des vignes,* pour désigner une personne mal habile qui s'enferre d'elle-même. Le roi offrit néanmoins, dans sa personne, le spectacle d'un preux chevalier portant de rudes coups; et il se fit dans ce combat un massacre énorme d'officiers français qui cherchaient à défendre leur prince contre les ennemis dont il se trouvait assailli. La bannière royale fut longtemps foulée aux pieds sur la poitrine de Charni qui, quoique mortellement blessé, la retenait toujours fortement serrée dans ses bras. On rapporte qu'avant le combat, le roi parcourut les rangs disant à haute voix : « Entre vous autres, quand vous êtes à Paris, à Chartres, à Rouen ou à Orléans, vous menacez les Anglais, et désirez avoir le casque en tête devant eux : y êtes-vous? Je vous les montre : si, leur veuillez remontrer leurs torts et venger les dommages qu'ils vous ont faits; car sans faute nous combattrons. »

Poitiers est le chef-lieu de la 18e division militaire et du quartier général du 5e grand commandement militaire.

POITRAL ou **POITRAIL**. *Voy.* GIREL.

POITRINAL. L'un des noms qui furent donnés à la partie de la cuirasse qui couvrait la poitrine.

POITRINALIER. Soldat qui faisait usage de l'arme appelée pétrinal.

POITRINIÈRE. Courroie que l'on attache sur le poitrail d'un cheval.

POIVRIÈRE. Guérite de maçonnerie placée à l'angle d'un bastion, sur le faîte du mur, et qui rappelle la forme de l'ancienne boîte à poivre.

POKALEM. Sorte de bonnet de police dont on faisait anciennement usage. Pour le service intérieur dans les casernes et les camps, les troupes d'infanterie, de cavalerie et de dragons se ser-





Pokalem
(d'après M. de Marbot).

vaient anciennement de *gilets de travail,* faits avec leurs vieux habits, et de *pokalems,* bonnets de police en drap, avec une queue et une houppe au bout, de la couleur de l'habit; les revers étaient bordés de la couleur affectée au régiment. Les bonnets des dragons avaient été institués dans leur origine pour rendre les honneurs au roi, à la reine et aux généraux des corps.

POLA. *Pietas Julia.* Ville située sur l'Adriatique, dans l'Istrie, empire d'Autriche. Les Génois remportèrent dans ses eaux, en 1379, une victoire navale sur les Vénitiens.

POLACRE (*Mar.*). De l'esp. *polacra.* Petit bâtiment à voiles et à rames, dont on fait usage sur



Polacre.

la Méditerranée. La polacre est mâtée à pible et à traits carrés; la figure est remplacée par un éperon semblable à celui des chebecks.

POLACRON (*Mar.*). Petite polacre.

POLAQUES. Cavalerie polonaise au service de France, au milieu du dix-septième siècle; ils



Polaque
(d'après Della Bella).

avaient conservé leur costume national et les armes de leur pays : un marteau d'armes, une

hache, un cimeterre et une palache (*Voy.* ce mot) ou longue épée. Les *polaques* furent en partie détruits au combat de Castelnaudary (1632).

POLÉMARQUE. Du grec πόλεμος (polémos), guerre, et ἀρχὸς (archos), chef. Les Grecs appelaient ainsi le général en chef des armées béotiennes, et, à Athènes, le second des archontes qui était chargé de tout ce qui avait rapport à la guerre.

POLÉMICON. De πόλεμος (polémos), guerre. Danse guerrière des Grecs.

POLENTIA. Aujourd'hui *Polenza.* Ville de la Ligurie, située sur le *Tanarus*, actuellement *Tanaro.* Stilicon y battit Alaric, roi des Visigoths, en 403.

PÔLES (*Mar.*). Du grec πόλος (polos), dérivé de πολεῖν (polein), tourner. La terre possède, ainsi que les autres planètes, deux mouvements propres : le premier est un mouvement de translation qui l'emporte dans son orbite; le second est un mouvement de rotation sur elle-même. Comme ce dernier s'effectue constamment autour d'un même diamètre, on a supposé que la terre était traversée par un axe matériel, et on a donné le nom de *pôles du monde* ou *pôles du globe* aux deux points où cet axe fictif rencontrerait la surface de la terre. Le pôle qui se trouve du côté de la constellation de l'Ourse se nomme *arctique*, du mot grec ἄρκτος (arctos), ourse; et l'autre pôle est désigné sous celui d'*antarctique*, parce qu'il est opposé à celui de l'Ourse. On appelle aussi la partie du firmament qui se trouve du côté du pôle arctique ou nord, *hémisphère arctique, boréal* ou *septentrional;* et la partie opposée, *hémisphère antarctique, austral* ou *méridional.*

PÔLES DE FROID. M. Kaemtz, dans un travail publié en 1841, a démontré qu'il existe, sous l'influence de certains vents, des *pôles de froid temporaires.* Ce travail a été résumé ainsi par M. Martins, le traducteur du *Cours de météorologie* du célèbre professeur de l'université de Halle. « En hiver, quand le vent d'est souffle à Halle, la température de toute l'Europe continentale est au-dessous de la moyenne et le pôle de froid se trouve dans le voisinage de Varsovie. Il occupe alors le milieu d'une surface elliptique renfermant les villes de Kœnisberg, Dantzig, Berlin, Dresde, Breslau, Cracovie, Minsk et Wilna. La ville de Halle, où Kaemtz observait, se trouve sur la limite de cette zône. Dans cette région, la température est à 5° environ au-dessous de la moyenne de cette portion de l'année. Dans une seconde zône concentrique à la première, où se trouvent les villes de Riga, Hambourg, Hanovre, Prague, Lemberg, Kiew et Smolensk, la température est à 4° au-dessous de la moyenne. Dans une troisième zône où l'on remarque les villes de Revel, Gothembourg, Amsterdam, Bruxelles, Stuttgard, Munich, Vienne, Pesth, Odessa, Charkow, Moscou et Novogorod, la température se maintient à 3° au-dessous de la moyenne. Une zône très-étroite, comprenant Pétersbourg, Helsingford, Stockholm, Christiania, Londres, Lille, Rouen, Paris, Strasbourg, Bâle, Trieste, Bukharest, la Crimée, jouit d'une température qui n'est qu'à 2° au-dessous de la moyenne. Dans une quatrième zône, comprenant les Shetland, Édimbourg, Manchester, le centre de la France, Lyon, Milan, Venise et Belgrade, la température n'est plus qu'à 1° au-dessous de la moyenne. Enfin, une région fort irrégulièrement terminée, où se trouvent les Hébrides, l'Irlande, le comté de Cornouailles, la Bretagne, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Barcelone, Marseille, Gênes, la Corse, Florence, Naples et Raguse, jouit d'une température qui est égale à la moyenne de ces différents points. Ainsi, comme on le voit, en partant de Varsovie comme centre et se dirigeant suivant un rayon quelconque, on trouve des températures croissantes en allant vers le nord ou vers l'est, aussi bien qu'en se dirigeant vers le sud et vers l'ouest. — Ces pôles ne sont point permanents, mais se déplacent continuellement suivant les changements dans la direction du vent et les variations de la pression atmosphérique. — Quand les vents soufflent de l'ouest, la température de l'Europe continentale est au-*dessus* de la moyenne du mois, et un pôle de *chaud* situé à l'est de Halle et au centre d'une zône comprenant les villes de Memel, Varsovie, Dantzig, Kœnisberg, remplace le pôle du froid des vents orientaux. »

PÔLES MAGNÉTIQUES (*Mar.*). On donne ce nom aux deux points opposés d'un aimant, dans lesquels se trouve concentrée la vertu magnétique, et qui jouissent de la propriété de se tourner constamment vers les pôles du globe, lorsque leurs mouvements sont libres. — Les physiciens nomment aujourd'hui pôles magnétiques terrestres, les points de la surface de notre globe où l'aiguille aimantée suspendue par son centre de gravité se tient verticale. En de tels points, l'inclinaison est égale à 90 degrés, et l'intensité horizontale est nécessairement nulle. Il existe seulement deux lieux pareils sur la terre.

Le navigateur anglais Ross, dans son voyage de 1830, est parvenu le premier à poser sa boussole sur le pôle nord magnétique, et à marquer exactement la place qu'il occupait alors sur la surface de la terre. Peu d'années après, le navigateur français Duperrey exécutait la même opération au pôle sud. — Des calculs dus à M. Duperrey établissent la situation du pôle magnétique nord : latitude 70° 5′, longitude 99° 12′ à l'ouest du méridien de Paris; celle du pôle sud : latitude 75° 20′, longitude 130° 10′ à l'est de ce même méridien. (*Voy.* ÉQUATEUR.)

POLICE D'ASSURANCE (*Mar.*). Contrat entre un armateur et un assureur : moyennant une prime convenue, proportionnée aux chances de sinistres, l'assureur garantit l'armateur assuré contre les pertes qu'il essuiera en mer.

POLICE SANITAIRE. Dans l'année 1853, les puissances maritimes de l'Europe, représentées par des délégués qui s'assemblèrent à Paris, avaient



arrêté le projet d'une convention qui réglerait toutes les questions de police sanitaire. La convention fut discutée et rédigée, mais elle ne fut ratifiée que par la France et par la Sardaigne. — D'après le régime aujourd'hui commun à la France et au royaume d'Italie (la Sardaigne ayant vu s'annexer à elle les anciens États de la Péninsule), tout armateur, consignataire ou capitaine d'un vaisseau français ou italien, s'apprêtant soit à charger dans un port de la Méditerranée appartenant à l'une des deux nations, soit à faire partir sur lest, doit en faire la déclaration à l'autorité sanitaire, qui délivre une *patente de santé* constatant que le navire et le pays de partance sont sains. — Dans les pays dont les gouvernements n'ont point adhéré à la convention, les patentes sont délivrées aux navires français et italiens par leurs agents consulaires ou par les autorités sanitaires locales. — A l'arrivée de tout bâtiment dans un port français ou italien sur la Méditerranée, l'autorité sanitaire procède à la *reconnaissance*, c'est-à-dire constate la provenance et les conditions générales dans lesquelles se trouve le bâtiment. Si le lieu de provenance est soumis à l'obligation de la patente de santé, il est procédé à une vérification de l'état sanitaire du bâtiment, ce qu'on appelle l'*arraisonnement*. — Dans la Méditerranée, aucun navire ne peut être exempté de la reconnaissance, hormis les bateaux qui font la petite pêche, les bâtiments des douanes et les bâtiments garde-côtes. Dans l'Océan, cette exemption s'étend aux navires qui font le petit cabotage, aux paquebots arrivant à jours fixes du Royaume-Uni, de la Belgique ou de la Hollande, ainsi qu'aux paquebots dont le trajet n'exige pas douze heures de navigation et qui sont porteurs d'une patente de santé valable pour un an. — En temps ordinaire, les navires venant d'un port à un autre port du même pays peuvent être affranchis de l'arraisonnement : c'est le cas de ceux qui font le cabotage entre les ports français de la Méditerranée ou qui viennent de l'Algérie. (*Voy*. QUARANTAINE.)

POLIORCÈTE. Ce mot, signifiant assiégeur, preneur de villes, fut appliqué, comme surnom, à Démétrius, fils d'Antigone.

POLIORCÉTIQUE. Du grec πόλις (polis), ville, et ἕρκος (erkos), barrière. Branche de l'art de la guerre ayant pour objet l'attaque et la défense des places.

POLISTINA. Ville de la Calabre-Ultérieure première, dans le royaume de Naples. Les Français furent défaits dans son voisinage par Gonzalve, en 1503.

POLLENCE. Ville de Ligurie, sur le fleuve Tanaro. Alaric défit les Romains près de cette cité, en 402. Mis d'abord en déroute, il sut rallier ses troupes, pendant que ses adversaires se livraient au pillage dans son camp, et prit bientôt sur eux une éclatante et sanglante revanche.

POLO (MARCO). Navigateur et voyageur vénitien, né vers 1250, mort en 1323. Il séjourna en Tartarie, en Chine, parcourut diverses contrées de l'Inde, de la Perse et de l'Asie Mineure; de retour en Europe, et commandant une galère vénitienne dans la guerre de Curzola, il tomba aux mains des Génois et resta plusieurs années prisonnier. Ce fut dans cette captivité qu'il rédigea la relation de ses voyages, qui est restée l'un des plus précieux monuments géographiques que nous possédions. Elle a été traduite dans presque toutes les langues de l'Europe.



Marco Polo
(d'après une estampe italienne).

POLOTSK. *Peltiscum*. Ville située sur la Dzvina, dans le gouvernement de Vitebsk, Russie d'Europe. Elle fut prise sur les Polonais par le czar Ivan Vasiliévitch en 1563, et reprise par Étienne Bathory, en 1579. — Le 18 août 1812, le général Gouvion Saint-Cyr, commandant à la place du maréchal Oudinot les troupes françaises et bavaroises, battit devant Polotsk le général russe Wittgenstein et lui tua 3 000 hommes.

POLYBE. Guerrier et historien grec, né à Mégalopolis vers 206 av. J.-C., mort l'an 124. Il apprit le métier des armes auprès de Philopœmen. En 1704, il commandait un corps de cavalerie achéenne auxiliaire des Romains. Envoyé à Rome en otage, en 166, il ne fut rendu à sa patrie qu'au bout de dix-sept années. Il accompagna Scipion l'Africain au siége de Carthage, et fut chargé par les Romains de diverses missions auprès des Grecs. Il a écrit la *Vie de Philopœmen*, la *Guerre de Numance*, un *Traité de tactique*, et une *Histoire générale* en quarante livres, dont nous ne possédons complets que les cinq premiers, avec des fragments plus ou moins considérables des autres.

POLYBOLE. Machine de guerre qui lançait à la fois plusieurs projectiles.

POLYGONE. Du grec πολύς (polus), plusieurs, et γωνία (gônia), angle. On nomme ainsi le lieu où les artilleurs s'exercent au tracé et à la construction des batteries, ainsi qu'au tir des diverses bouches à feu et à toutes les manœuvres de l'artillerie. Le polygone comprend une butte en terre à plusieurs côtés et à plusieurs angles, servant de point de mire aux projectiles, deux *aidants* pour le tir à ricochet et diverses constructions accessoires; le tout au milieu d'un vaste terrain. Un polygone est attaché à chaque école d'artillerie. Les portées considérablement accrues des pièces aujourd'hui en usage changeront nécessairement les mesures assignées, qui ont été jusqu'ici 1 200 mètres de long sur 600 de large.

POMME (*Mar.*). Ce nom désigne : 1° de petits blocs lenticulaires en bois, cerclés en cuivre, ajustés à l'extrémité des mâts ou des bâtons de pavillon, et où se trouvent des clans (mortaises ouvertes) à réa dans lesquels passent des drisses de flamme et de pavillon; 2° d'autres petits blocs de bois presque sphériques, percés diamétralement et qui, faisant partie des racages (colliers) des vergues de hune, facilitent les mouvements de haut en bas de ces racages; 3° de forts margouillets (anneaux de bois) pour servir, en divers lieux, de conduite aux manœuvres courantes; 4° une pelote d'étoupe souquée sur un cordage avec du bitord tissu en façon de queue de rat, et qui y forme des arrêts.

POMMEAU. Petite boule au bout de la poignée d'une épée. — Se dit aussi d'une éminence arrondie qui se trouve à l'arçon de devant de la selle.

POMPE À AIR (*Mar. à vap.*). Les fonctions de cette pompe sont de vider le condenseur de l'eau et de l'air provenant de la condensation. Elle reçoit son mouvement par l'intermédiaire des balanciers dans les machines à balanciers; par l'arbre de couche et au moyen du vilebrequin (arbre coudé) dans le plus grand nombre des machines oscillantes; et directement par le grand piston dans la plupart des machines à mouvement direct. On distingue les pompes à air *à simple effet* et les pompes à air *à double effet*. Ces dernières sont à la fois *aspirantes* et *foulantes*, et font le vide dans le condenseur d'une manière continue.

POMPE À BRAS ou **POMPE À QUATRE FINS** (*Mar. à vap.*). Cette pompe, qui peut remplir quatre offices différents, sert accidentellement de pompe alimentaire, mais est particulièrement employée pour achever la hauteur du niveau, lorsqu'il ne peut s'établir convenablement par la simple ouverture du robinet de prise d'eau de la chaudière à la mer, ce qui a lieu quand la ligne de flottaison du navire n'atteint pas la ligne de niveau nécessaire pour la mise en activité des chaudières.

POMPE ALIMENTAIRE ou **D'ALIMENTATION** (*Mar. à vap.*). Elle est destinée à entretenir, dans la chaudière, le niveau de l'eau qui a baissé à la suite des extractions, de la vaporisation ou des fuites, ce qui rend la perfection de son fonctionnement de la plus grande importance. On calcule la quantité d'eau qu'elle doit fournir, de manière à surpasser l'entretien des niveaux, même lorsque les chaudières se trouvent dans les cas les plus graves.

POMPE D'EXHAUSTION. Mot anglais pour *épuisement*. (*Mar. à vap.*) Elle sert à enlever, dans la partie basse d'une machine, une certaine portion d'eau sursaturée, soit de sel marin, soit de toute autre matière tenue en dissolution ou en suspension dans l'eau.

POMPÉE, dit *le Grand*. Né l'an 106 av. J.-C., mort l'an 48. Ayant pris des premiers parti pour Sylla, il leva trois légions, défit divers corps des partisans de Marius, soumit au dictateur la Cisalpine, reprit la Sicile, et défit Domitius Ænobarbus en Afrique. Après la mort de Sylla, Pompée enleva la Narbonaise à Sertorius, qu'il alla chercher en Espagne où le traître Perpenna, et non la force des armes, délivra Pompée de ce redoutable adversaire. Consul à son retour en Italie, Pompée termine à Silare la guerre *servile*, et, chargé du proconsulat des mers, extermine les pirates. Il va ensuite combattre Mithridate et le défait sur les bords de l'Euphrate. L'Asie supérieure soumise, il descend en Syrie, et enlève ce royaume à Antiochus l'Asiatique. En l'an 60, il forme le premier triumvirat avec Crassus et César. Cependant, envieux des succès de ce dernier dans la Gaule, Pompée obtient contre lui un sénatus-consulte qui lui enjoint d'abandonner son armée. Ce fut le signal de la guerre civile. César passe le Rubicon (*Voy.* César), et Pompée, s'étant laissé surprendre sans forces en Italie, doit prendre la fuite et se réfugier en Grèce. Ayant eu l'imprudence de quitter son camp retranché de Dyrrachium, où César n'avait pu le forcer, Pompée suit celui-ci en Thessalie, et perd la bataille de Pharsale. Obligé une seconde fois de prendre la fuite, il vient chercher un réfuge en Égypte, où le roi Ptolémée XII le fait égorger en vue du rivage; sa tête fut portée à César qui, indigné de cet acte barbare, fit punir les meurtriers.



Pompée
(d'après une médaille antique).

POMPÉE L'AÎNÉ. Fils de Pompée le Grand. À la mort de son père, il passa d'Antioche en Afrique, puis en Espagne, où il réunit douze légions, de nombreux auxiliaires et une flotte formidable. Attaqué par César, à Munda, l'an 45 av. J.-C., il fut complétement défait et périt dans sa fuite.

POMPÉE LE JEUNE (Sextus). Frère du précédent. Il prit part à la bataille de Munda, et, retiré dans les monts Celtibériens, fit une guerre de partisans. César mort, il obtint de rentrer à Rome, et reçut le commandement des provinces maritimes. Ennemi du deuxième triumvirat, en l'an 42, il se rendit maître de la Sicile, conquit la Sardaigne et la Corse, bloqua et affama Rome, et réduisit Octave et Antoine à signer avec lui la paix de Misène, qui fut de courte durée. Le sort des armes enlève à Sextus la Sardaigne, la Corse et la Sicile, et il se réfugie en Asie. L'offre de ses services à Antoine ayant été repoussée, il engagea une nouvelle lutte, fut battu et pris par Titius, et périt dans la prison de Milet, l'an 35.

POMPEIES, POMPEII. Ville qui était située à l'embouchure du Sarno, dans le golfe de Naples. L'an 89 av. J.-C., Sylla défit en cet endroit une armée des Samnites commandée par Cluentius. — Renversée à moitié par un tremblement de terre, l'an 63 av. J.-C., Pompeies fut enfouie sous la lave par une éruption du Vésuve, dans l'an 79 de notre ère. Des fouilles la firent découvrir aux modernes en 1755 (près d'un demi-siècle après la découverte d'Herculanum).

POMPIERS. *Voy.* SAPEURS-POMPIERS.

POMPON. Houppe de laine que les militaires portent à leur coiffure.

POMPTIN. Lieu d'Italie où le consul Camille, fils du grand Camille, remporta, en l'an 347 av. J.-C., une victoire signalée sur les Gaulois. A cette bataille un combat singulier s'engagea entre un Gaulois remarquable par sa taille et sa force, et le jeune Valère. On raconte à cette occasion qu'un corbeau s'étant jeté sur le géant gaulois et lui ayant crevé les yeux, Valère reçut le surnom de *Corvus*, après la facile victoire qu'il remporta sur un ennemi impuissant à se défendre.

PONANT (*Mar.*). Se dit, sur la Méditerranée, pour occident. On appelle *ponantais*, le marin français qui appartient à la Manche et à l'Océan.

PONCE DE LÉON (J.). Capitaine espagnol, né dans la province de Léon. Il contribua à la conquête de la partie sud-est d'Hispaniola, soumit Porto-Rico et en fut fait gouverneur. En 1512, il découvrit les côtes de la Floride et y fonda une colonie.

PONDICHÉRY. Ville située sur la côte de Coromandel, dans l'Hindoustan. Elle fut enlevée à la France par les Hollandais en 1693, et restituée en 1697. Les Anglais, commandés par l'amiral Boscawen, l'assiégèrent sans succès en 1748, époque à laquelle elle était défendue par le général Dupleix; mais le général Coote et l'amiral Stevens s'étant présentés de nouveau devant la place en 1761, le général comte de Lally fut obligé de se rendre à discrétion. Les Anglais en usèrent largement: ils rasèrent les murailles et détruisirent les principaux monuments. Ils s'emparèrent encore de Pondichéry en 1783; puis en 1793, à la fin de juin, ils l'attaquèrent derechef avec une armée composée de 6 000 Européens et 17 000 Cipayes, tandis que les défenseurs de la ville n'atteignaient pas le nombre de 1 200 combattants. Après quarante et un jours de tranchée, ceux-ci se rendirent. Les traités de 1815 ont rendu à la France la possession de Pondichéry avec une petite banlieue. C'est un des cinq modestes comptoirs qui nous restent dans cette immense contrée.

PONIATOWSKI (JOSEPH, prince). Né à Varsovie en 1763, mort en 1813. Il fit ses premières armes au service de l'Autriche. Revenu en Pologne en 1789, il commanda en chef dans la guerre de 1792, mais il donna sa démission faute de s'entendre avec la diète. Deux ans après il servi sous Kosciusko, émigra après la défaite, et ne reparut dans sa patrie qu'avec les Français, en 1806. Il occupa alors le ministère de la guerre et organisa une armée polonaise, qui fut une sœur fidèle et héroïque de notre armée jusque dans nos désastres. En 1809, avec 8 000 hommes, il défendit Varsovie contre 60 000 Autrichiens, et battit à Razin l'archiduc Ferdinand. Il combattit sous le drapeau français en 1812 et 1813, et fut nommé maréchal de l'empire sur le champ de bataille de Leipzig. Chargé de protéger la retraite, il se noya dans l'Elster.



Poniatowski
(d'après Horace Vernet).

PONNE (*Mar.*). Petit bâtiment à fond plat, en usage sur les canaux de la Hollande. Il est garni d'ailes pour empêcher la dérive, quand il marche au plus près.

PONT (*Mar.*). *Pons, pontis.* Plancher d'un bâtiment, fait en fortes planches de sapin et de chêne. Selon leur grandeur, les bâtiments ont un, deux et même trois ponts, sans compter le faux pont et les gaillards. On appelle *premier pont* ou *franc tillac*, celui qui est le plus près de l'eau; *second pont*, celui qui est au-dessus du premier; *troisième pont*, le pont le plus haut du vaisseau, lorsqu'il est à trois ponts; *faux pont*, une espèce de pont fait à fond de cale pour la commodité et pour la conservation de la charge du vaisseau, et pour loger les soldats; et *pont coupé*, celui qui n'a que l'*accastillage* (*Voy.* ce mot) de l'avant et de l'arrière, et ne règne pas entièrement de proue à poupe.

PONT (JEU DU). Ce jeu était célébré tous les trois ans à Pise, en commémoration de la Jeanne Hachette italienne, Chiusica Gismondi. (*Voy.* PISE.) Dans ce jeu, les habitants des deux quartiers de la ville, séparés par l'Arno, combattaient les uns contre les autres, n'ayant pour toute arme, ceux-ci qu'un bouclier pointu, ceux-là qu'un bouclier rond; mais, bien que ces boucliers ne fussent que de bois et que les combattants fussent de pied en cap revêtus d'armures de fer, l'amour-propre surexcitant les champions, la mêlée dégénérait parfois en une véritable lutte, qui ne se terminait pas sans effusion de sang.

PONTADE (*Mar.*). Entaille faite dans une pièce de bois où l'on veut appliquer une fausse équerre.

PONT-À-MOUSSON. Ville du département de la Meurthe. Elle fut emportée d'assaut par le duc

de Bourgogne en 1475, et prise par Louis XIII en 1632.

PONTARLIER. Ville du département du Doubs. Elle fut prise, en 1639, par le duc de Weimar qui, quelques mois plus tard, la fit incendier.

PONT-DE-L'ARCHE. Petite ville située au confluent de l'Eure et de la Seine, dans le département de l'Eure. Elle fut reprise sur les Anglais en 1449, et fut la première à se soumettre à l'autorité de Henri IV, en 1589.

PONT-DU-CHÂTEAU. Petite ville située sur l'Allier, dans le département du Puy-de-Dôme. Elle fut prise par Louis le Gros en 1126, après une longue résistance.

PONTÉ. Fond de la garde d'une épée.

PONTÉ (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment qui a un ou plusieurs ponts.

PONTE-CORVO. *Voy.* Frégelles.

PONTE-CORVO (Prince de). Titre que porta momentanément Bernadotte, depuis roi de Suède. Napoléon Ier lui donna cette principauté en récompense de sa conduite à la bataille d'Austerlitz, où il enfonça le centre de l'armée russe.

PONTET. Demi-cercle de fer qui forme la sous-garde d'un fusil ou d'un pistolet.

PONTEVÈS (De). Général de brigade, né en 1805, mort en 1855. Sorti de l'École de Saint-Cyr en 1824, il fit les campagnes d'Espagne de 1828 à 1829, et passa en 1830 en Afrique, où il resta jusqu'en 1836. Il fut promu capitaine en 1837; chef de bataillon en 1844; lieutenant-colonel en 1847; colonel en 1849, lors de l'expédition de Rome, et général de brigade en 1854. Il passa avec ce grade dans la garde impériale en 1855, partit au mois de juin de la même année pour l'armée d'Orient, et fut tué sous les murs de Sébastopol.

PONTIF. Vieux mot par lequel on désignait un sapeur.

PONTIS (Le chevalier de). Il servit, durant cinquante-six années, sous les règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. On a de lui des *Mémoires* qui non-seulement offrent tout l'attrait d'un roman, mais encore donnent les détails les plus curieux sur les mœurs de ces temps. Ces mémoires faisaient les délices de madame de Sévigné. Nous leur emprunterons l'anecdote suivante :

Pontis servait aux gardes françaises; un autre soldat de ce corps, nommé L'Espérance, fils naturel de Crillon, venait d'être condamné à passer par les armes pour cause de duel. L'Espérance était intimement lié avec le chevalier de Pontis, et, au nom de cette amitié, il pria Pontis de lui tirer le premier coup de mousquet, comptant bien qu'en bon camarade il ne le manquerait pas. Le chevalier recula devant cette preuve d'affection fraternelle; L'Espérance insista, et l'affaire fut portée devant le capitaine de la compagnie et le lieutenant-colonel du régiment, qui prononcèrent contre Pontis. Celui-ci persista dans son refus. On lui déclara alors que s'il ne se soumettait pas, il prendrait la place du condamné, et il fut mis en prison. Heureusement qu'on finit par comprendre que son refus n'était pas déroger au devoir de l'amitié, et on le rendit à la liberté.

PONTIUS HERENNIUS. Général des Samnites. Après avoir, l'an 321 av. J.-C., fait passer l'armée romaine sous les *fourches Caudines*, défait à son tour l'année suivante, il subit le même châtiment. L'an 292, il fut vaincu de nouveau par Fabius Maximus et son fils. Il orna le triomphe du vainqueur et fut mis à mort. (*Voy.* Fourches Caudines.)

PONT-LEVIS. Pont fait en manière de plancher, qui, par le moyen de flèches, de chaînes et



Pont-levis.

d'une bascule, se lève ou se baisse devant la porte d'une ville ou d'un château, pour en faciliter ou en empêcher l'entrée.

PONTO (*Mar.*). Grand bateau à fond plat, que les Gaulois employaient pour le passage des rivières.

PONTOISE. *Priva Isaræ.* Ville située sur la rive droite de l'Oise, dans le département de Seine-et-Oise. En 1419, le duc de Clarence, général des troupes anglaises, escalada cette place durant la nuit; et comme la cour venait à peine de quitter la ville et y avait encore une partie de ses équipages, les vainqueurs y firent un butin estimé deux millions. Rentrée sous la domination du roi de France, Pontoise fut encore emportée de nuit, en 1437, par les Anglais que commandait Talbot Dans ces deux occasions, la ville avait pour gouverneur Lisle-Adam, qui la première fois se sauva en chemise, et la seconde fois fit rompre une poterne pour prendre de nouveau la fuite. Enfin, Charles VII, à son tour, reprit d'assaut Pontoise en 1441.

PONTON. *Voy.* Ponts militaires.

PONTON (*Mar.*). Grand bâtiment de forme à peu près carrée, un peu plus long que large, à fond plat, d'une forte construction, et portant au milieu un mât garni de caliornes (gros moufles), et aux deux extrémités un cabestan. Les pontons servent dans les ports militaires pour diverses opérations d'intérieur, et pour prison. On consacre à cette dernière destination de vieux

vaisseaux de ligne désarmés et rasés. A l'époque du premier empire, une triste célébrité fut acquise aux pontons anglais de Portsmouth,



Ponton
(d'après Cook).

de Plymouth et de Chatham, où les prisonniers français étaient parqués, entassés comme des animaux, et traités avec une véritable barbarie.

PONTON A CUILLERS (*Mar.*). Machine flottante qu'on emploie pour le curage des ports, des bassins et des rivières. (*Voy.* Bateau dragueur, Draguage, etc.)

PONTONNIER. Nom que portent les soldats chargés du service des ponts de bateaux. Les pontonniers furent organisés pour la première fois en 1765, en un bataillon de 8 compagnies, fortes chacune de 72 hommes. Il en existe aujourd'hui un régiment qui est compris dans l'artillerie, sous le n° 6, et dont la plus grande partie tient garnison à Strasbourg. (*Voy.* Ponts militaires.)

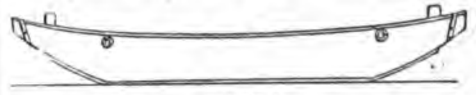
PONTORSON. Petite ville située non loin du Mont-Saint-Michel, dans le département de la Manche. Elle était autrefois fortifiée, et se trouvait en 1361 sous le commandement de Bertrand Du Guesclin. Une nuit où celui-ci était absent, un aventurier anglais, du nom de Felleton, se hasarda à tenter l'escalade par surprise; au bruit que Felleton et ses hommes faisaient sur le rempart, Julienne, sœur de Bertrand, donne l'alarme, accourt à la tête des hommes d'armes et repousse les assaillants.

PONT-SAINT-ESPRIT (le). Petite ville située sur le Rhône, dans le département du Gard. Elle fut souvent prise et reprise au quinzième siècle et durant les guerres de religion.

PONTS-DE-CÉ (les). Petite ville construite sur plusieurs îles qui communiquent entre elles par des ponts, dans le département de Maine-et-Loire. Les Angevins y battirent les Anglais et les Espagnols en 1438; le maréchal de Créqui y défit les troupes de Marie de Médicis en 1620; et les Vendéens et les républicains, en 1793, s'y livrèrent un combat sanglant.

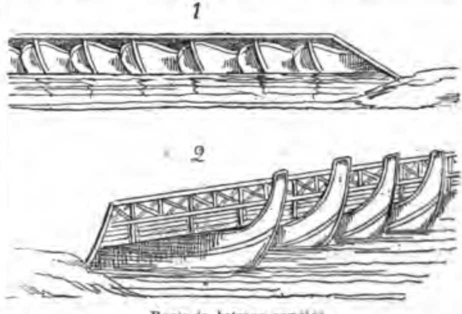
PONTS MILITAIRES. Ponts construits par une armée pour traverser une rivière. On les établit soit au moyen des ressources locales, soit à l'aide des équipages de ponts que les armées mènent à leur suite.

De tout temps et dans la grande guerre, les armées ont eu des équipages de bateaux propres à composer un pont sur les fleuves à traverser.



Bateau pour établir les ponts.

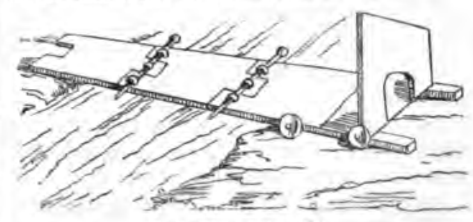
« A la suite de la légion romaine, dit Végèce, on porte des bateaux faits d'une seule pièce de bois, et, pour les lier ensemble, de grandes cordes, et quelquefois des chaînes de fer. Ces bateaux, couverts de madriers, font des ponts pour passer les rivières qui ne sont pas guéables. »



Ponts de bateaux romains
1. *(Colonne Antonine).* 2. *(Colonne Trajane).*

L'empereur Julien se servit, sur le Tigre et sur l'Euphrate, de bateaux de cuir. On en a construit en osier revêtu de toile goudronnée.

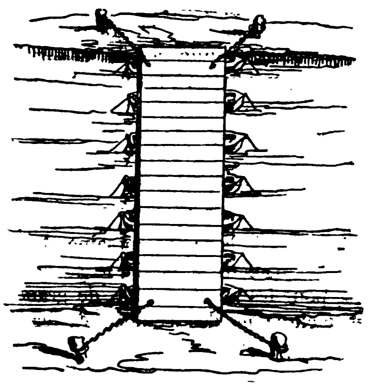
Au quatorzième siècle on se servait de tonneaux liés ensemble et recouverts de madriers, ou de ponts construits avec des planchers reliés les uns aux autres par des traverses et des boulons en fer, ainsi que le représente un dessin du manuscrit de Paulus Sanctinus.



Pont militaire (XIVe siècle)
(d'après le manuscrit du sérail, Bibliothèque impériale).

D'après Diego Vfano, en 1599, on se servait, dans l'armée espagnole, de ponts légers, faits de plusieurs pièces de toile étendues sur des assemblages de cordages, ayant les côtés garnis de perches de sapin; on les montait sur des petits bateaux si légers qu'on pouvait en charger trois sur un chariot. Et, pour le passage des grandes rivières, on employait des bateaux larges de 14 pieds environ, lesquels, bien affermis sur leurs ancres, étaient arrangés en ligne droite, à 14 pieds l'un de l'autre, la proue contre le

courant. Pour joindre la distance entre les bateaux, il fallait des pièces de bois longues de



Pont de bateaux (XVII[e] siècle) (d'après Diego Yfano).

28 pieds : 14 pieds pour couvrir l'entre-deux et les autres 7 pieds de chaque côté sur les bateaux.

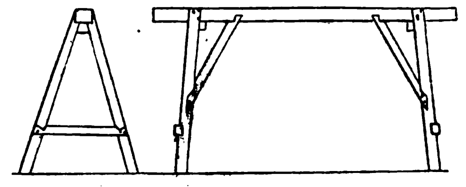
En 1622, la bataille de Fleurus nous mit en possession d'un équipage de pontons hollandais construits en tôle de fer. Un ingénieur français, Martinet, en construisit dès lors en tôle de cuivre. Ces bateaux étaient composés d'une carcasse à claire-voie, recouverte extérieurement de feuilles de laiton; les plats-bords étaient parallèles, et l'avant et l'arrière-bec étaient terminés carrément. Ils furent supprimés par un arrêté du 12 floréal an XI, et remplacés par des bateaux d'avant-garde.

Aujourd'hui, le ponton, fait de sapin, se place à des distances déterminées et supporte des madriers et des planches, de manière à ce que l'ensemble forme un pont, pouvant donner passage aux troupes, aux équipages et au matériel de toute espèce d'une armée ou d'un corps de troupes. Avec cinq de ces bateaux, on peut former un pont de 36 mètres, qui reçoit aussi le nom plus spécial de *ponton*; et le service en est fait par des hommes spéciaux appelés *pontonniers*. (*Voy*. ce mot.) Les pontons se transportent sur des haquets et suivent généralement les parcs d'artillerie.

Les Anglais, en 1835, ont eu l'idée de construire leurs pontons en caoutchouc, ce qui en diminue le poids de plus des 9/10.

On distingue, en France, deux équipages de ponts : l'un, dit de *réserve*, se compose de 75 voitures portant 30 bateaux et des matériaux de tout genre, qui permettent de jeter des ponts de 204 mètres de longueur; l'autre, dit *d'avant-garde*, est composé de 7 voitures, et sert pour traverser les cours d'eau qui n'ont pas au delà de 40 à 45 mètres.

Les ponts militaires prennent le nom de leurs supports, c'est-à-dire qu'il y a des *ponts de bateaux, de pontons, de radeaux, de chevalets*, etc. Pour la construction des ponts de chevalets, après avoir préparé les culées, on place les chevalets dans l'eau à quatre mètres de distance de milieu à milieu l'un de l'autre; on les garnit successivement de poutrelles recouvertes ensuite avec des madriers.



Chevalets pour les ponts.

Les plus célèbres ponts qui aient été jetés par des armées sont ceux de Darius, fils d'Hystaspe, sur le Danube; de Xerxès, sur l'Hellespont; de César, sur le Rhin; du duc de Parme, sur l'Escaut, en 1585; ceux des Français, sur le Rhin, la Limmat, le Pô, le Danube, le Niémen, la Bérésina, etc., pendant la République et l'Empire; et enfin les ponts jetés par les Russes sur le Danube, en 1837 et 1839.

On appelle *pont de bateaux*, celui que l'on forme sur une rivière, au moyen de bateaux et de pontons, pour le passage des troupes; *pont volant*, une sorte de bac que l'on établit sur des bateaux liés entre eux par des madriers et des planches; *pont de jonc*, des bottes de jonc couvertes de planches qui servent à traverser un marais; *pont de corde*, des cordes supportant des planches; et *pont de communication*, des ponts de construction diverse qu'on établit sur des rivières ou des ruisseaux, dans la guerre de siége ou de campagne, pour la communication des troupes campées sur les deux rives.

On lit dans les *Dictées de Napoléon I*[er] (au général Gourgaud) : « Quand une rivière a moins de soixante toises, les troupes qui sont jetées sur l'autre bord, protégées par une grande supériorité d'artillerie et par le grand commandement que doit avoir la rive où elle (l'artillerie) est placée, se trouvent avoir tant d'avantage que, pour peu que la rivière forme un rentrant, il est impossible d'empêcher l'établissement d'un pont. Dans ce cas, les plus habiles généraux se sont contentés, lorsqu'ils ont pu prévoir le projet de leur ennemi et arriver avec une armée sur le point de passage, de s'opposer au passage du pont, qui est un vrai défilé, en se plaçant en demi-cercle alentour, et en se défilant du feu de la rive opposée, à trois ou quatre cents toises de ses hauteurs. C'est la manœuvre que fit Vendôme pour empêcher Eugène de profiter de son pont de Cassano. »

POPHAM (Sir Home-Riggs). Amiral anglais, né à Gibraltar, d'une famille irlandaise, en 1762, mort en 1820. Engagé simple matelot, il était arrivé, en 1800, à commander les forces maritimes dans l'Inde. En 1804, il prit à la Hollande la colonie du Cap. En 1809, sous les ordres de Gambier, il surprit la flotte danoise, et depuis il appuya les opérations des Anglais dans la péninsule hispanique.

PORENTRUY. Ville du canton de Berne, en

Suisse. Saccagée par Attila, elle fut relevée par Charlemagne. Les Français l'occupèrent en 1793.

PORLIER (J.-DIAZ), dit *el Marquesito*. Général espagnol, né à Carthagène, dans l'Amérique du Sud, en 1757, mort en 1815. En guerroyant comme partisan contre les Français en 1809, il gagna le titre de capitaine général des Asturies. Après la restauration de Ferdinand, il échoua dans une tentative de rétablir la constitution des Cortès et d'organiser une junte provinciale; quelques-uns de ses soldats le livrèrent, et il subit le supplice de la *garotte*.

PORQUE (*Mar.*). Membrure placée à l'intérieur d'un bâtiment, sur le vaigrage. *Porquer*, c'est poser les porques, c'est-à-dire fortifier avec elles.

PORT (*Mar.*). *Portus*. Grande excavation naturelle ou faite de main d'homme, recevant les eaux de la mer, et offrant aux navires une station abritée contre les vents et la tempête. — On appelle *port de toute marée*, celui qui a assez de fond pour que les bâtiments puissent y entrer en tout temps; *port de barre*, celui dont l'entrée est fermée par un banc de roche ou de sable, ce qui ne permet d'y pénétrer qu'avec la haute marée; et *port franc*, celui où les marchandises ne payent aucun droit, tant qu'elles ne sont point expédiées dans l'intérieur du pays.—*Prendre port* ou *surgir au port*, c'est aborder à terre, soit dans un port, soit en tout autre lieu; *fermer un port*, c'est empêcher qu'il n'en sorte aucun bâtiment; *arriver à bon port*, c'est parvenir heureusement au lieu de sa destination.

On cite comme *ports militaires*, en France : Brest, Rochefort, Cherbourg, Toulon; et, en Angleterre : Portsmouth, Plymouth et Douvres.

Les principaux *ports de commerce* en France sont, sur l'OCÉAN : Dunkerque, Calais, Boulogne, Dieppe, le Havre, Caen, Barfleur, Quimperlé, le Croisic, Nantes, Saint-Nazaire, Paimbœuf, Pornic, les Sables, Marennes, Brouage, Blaye, Libourne, Bordeaux, la Teste, Bayonne et Saint-Jean de Luz; sur la MÉDITERRANÉE : Port-Vendres, Collioure, Leucate, Agde, Cette, Aigues-Mortes, les Martigues, Marseille, la Ciotat, Saint-Tropez, Cannes, Golfe-Juan, Antibes, Nice, Bastia et Ajaccio.

PORTAGE (*Mar.*). Se dit d'une masse de marchandises transportées d'un bâtiment à terre, ou d'un magasin à bord. — On appelle *droit de portage*, la faculté que chaque officier, chaque matelot a d'embarquer pour son compte jusqu'à un poids déterminé. (*Voy.* PORT-PERMIS.) — En Amérique, on donne aussi le nom de *portage* à un espace compris entre deux cours d'eau navigables, parce qu'il arrive fréquemment, lorsqu'on voyage dans l'intérieur des terres, de se trouver obligé, afin d'abréger la route, de porter son canot d'une rivière à l'autre. — On désigne enfin par le même mot les endroits des fleuves où sont des chutes d'eau qui forcent encore à porter le canot d'un point à un autre.

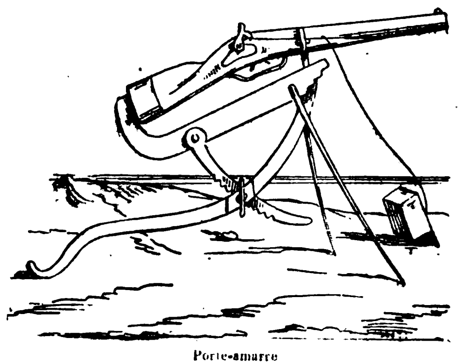
PORTANT (*Mar.*). La longueur d'un bâtiment *portant* sur terre est celle de la partie de la quille qui est en ligne droite, c'est-à-dire non compris l'élancement et la quête (la saillie inclinée en arrière jusqu'au couronnement).

PORT-AU-PRINCE. Capitale de l'île d'Haïti ou île Saint-Domingue, l'une des grandes Antilles. Cette ville fut occupée par les Anglais le 1er juin 1794.

PORTE-AIGLE. *Voy*. AQUILIFER et PORTE-DRAPEAU.

PORTE-AMARRE (*Mar.*). Cylindre de bois servant d'enveloppe à un cordage roulé en bobine allongée, et qu'on lance à l'aide d'une bouche à feu, afin d'établir une communication de navire à navire, ou de la terre à un navire. La bobine ainsi lancée se dévide dans sa course, et le cylindre porte au point voulu le bout du cordage qui, fixé par l'autre bout au canon ou au rivage, peut servir de va-et-vient. Cet appareil est de l'invention de M. Delvigne, qui le fit connaître en 1856. Depuis lors, des moyens ayant le même but ont été proposés. On connaît entre autres appareils le boulet-grappin, la fusée du Tremblay, les systèmes Bertinelli et Manby, le fusil Debouteville, etc.

Le nouveau *porte-amarre* de M. d'Houdetot est un fusil monté sur un trépied; une fente en hélice traverse l'épaisseur du canon et s'étend sur



Porte-amarre
(d'après M. d'Houdetot).

une partie de la longueur. Cette rayure-fente imprime au projectile, muni d'une ailette également en hélice, un puissant mouvement de rotation. Ce projectile, au lieu de passer par-dessus les mâts du navire en détresse, pénètre directement entre les manœuvres et y dépose une amarre.

PORTE-BAGUETTE. Rainure placée le long du fût d'un fusil ou d'un pistolet, pour recevoir et contenir la baguette.

PORTE-BAÏONNETTE. Partie de la banderole ou du ceinturon du fusilier, qui reçoit la baïonnette.

PORTE-BONNET. Se dit des courroies attachées à une giberne, pour y maintenir le bonnet de police.

PORTE-BOSSOIRS (*Mar.*). Pièces de bois courbes placées sous les bossoirs pour leur servir d'appui.

PORTE-COLLIERS (*Mar.*). Fourrure de sapin qui entoure les bas mâts à la hauteur des colliers d'étais.

PORTE COULANTE ou **PORTE-COULIS.** Herse d'une forteresse.

PORTE-CROSSE. Godet en cuir, rembourré du côté qui touche le cheval, attaché par une courroie à droite de la selle, et dans lequel entre la crosse du fusil. — La *botte de mousqueton* est la douille en cuir suspendue par une courroie au même côté de la selle, pour servir d'appui au canon de l'arme, dont la crosse se trouve maintenue par le porte-crosse.

PORTE DÉCUMANE. *Porta decumana.* C'était la porte d'entrée principale d'un camp romain, et la plus éloignée du front de l'armée ennemie.

PORTE DE FER. *Voy.* PORTES.

PORTE-DRAPEAU, PORTE-AIGLE, PORTE-CORNETTE, PORTE-ENSEIGNE, PORTE-ÉTENDARD. Sous ces diverses dénominations on a compris des fonctions à peu près analogues. Nous avons dit ce qu'était chez les Romains le porte-aigle, *aquilifer* (*Voy.* ce mot).

Dans l'ancienne armée française, la cornette blanche, ou le drapeau royal, était portée par un officier de la maison du roi, appelé *porte-cornette* ou simplement *cornette.* (*Voy.* ce mot.)


Porte-drapeau d'infanterie (XVIIIe siècle) (*d'après les costumes du temps*).

On nommait *porte-enseigne* les officiers qui portaient le drapeau. Le drapeau des Suisses étant plus pesant que les drapeaux des autres corps, on le faisait porter par un sous-officier, qui le remettait à l'enseigne, quand on montait ou descendait la garde, et les jours de parade. Dans les gardes françaises, les enseignes étaient appelés *gentilshommes à drapeaux.* (*Voy.* ENSEIGNE.)

On appelle aujourd'hui *porte-aigle* le porte-drapeau ou porte-étendard.

Napoléon Ier avait créé, par deux décrets du 18 février 1808 et du 25 décembre 1811, les *gardes de l'aigle.* « J'avais, disait-il à Las Cases à Sainte-Hélène, j'avais établi dans les régiments deux sous-officiers gardes spéciaux de l'aigle placés à droite et à gauche du drapeau, et, pour éviter que l'ardeur dans la mêlée ne les détournât de leur unique objet, le sabre et l'épée leur étaient interdits. Ils n'avaient d'autre arme que plusieurs paires de pistolets, d'autre emploi que de veiller froidement à brûler la cervelle de celui qui avancerait la main pour saisir l'aigle. Or, pour obtenir ce poste, ils étaient obligés de faire preuve qu'ils ne savaient ni lire ni écrire.» C'était un mode d'avancement, une occasion de se signaler réservée aux vieux soldats *non lettrés.* — Le second décret (celui de 1811) accorde à ces sous-officiers un casque et des épaulettes défensives, et il donne à ces sous-officiers « un épieu avec flamme ou un esponton de parade et de *défense* en outre des pistolets. »

Depuis le règne de Napoléon Ier, l'office de *porte-drapeau* est dévolu à un sous-lieutenant faisant partie de l'état-major du régiment.

Le *porte-étendard* est aujourd'hui, comme dans l'ancienne armée, un officier qui porte l'étendard d'un corps de cavalerie.


Porte-étendard de cavalerie (XVIIIe siècle) (*d'après les costumes du temps*).

Porte-étendard et porte-drapeau se disent aussi d'une pièce de cuir attachée à la selle du cavalier ou à la bandoulière du fantassin, pour appuyer le bout d'en bas de la hampe de l'étendard ou du drapeau.

PORTÉE. On appelle ainsi la distance à laquelle une bouche à feu peut lancer un projectile. Cette distance dépend de la nature de la pièce, de la charge, de la qualité de la poudre, de la nature du projectile, et de l'angle de projection. (*Voy.* ARTILLERIE, CANON, TIR.)

PORTE-ÉPÉE. Morceau de cuir ou d'étoffe attaché à la ceinture, pour recevoir une épée.

PORTE-ÉPERON. Lanières de cuir qui relient les branches de l'éperon. (*Voy.* ÉPERON.)

PORTE-ÉTRIERS. *Voy.* ÉTRIVIÈRE.

PORTE-ÉTRIVIÈRES. Anneaux de fer carrés, placés aux deux extrémités de la selle, très-près de l'arçon, et dans lesquels passent les étrivières.

PORTE-FER. Étui placé sur le côté des selles, et destiné à contenir un fer de cheval tout préparé.

PORTE-FEU. Bois d'une fusée à bombe ou à grenade.

PORTE-GIBERNE. Lanière de buffle qui supporte la giberne.

PORTE-GUIDON. Nom du sous-officier portant le guidon.

PORTE-HACHE. Etui d'une hache de sapeur.

PORTE-HAUBANS (*Mar.*). Bordage épais, fixé sur la muraille d'un bâtiment, pour donner plus de pied aux bas-haubans. Les porte-haubans sont cloués et chevillés de côté à l'arrière de chaque mât.

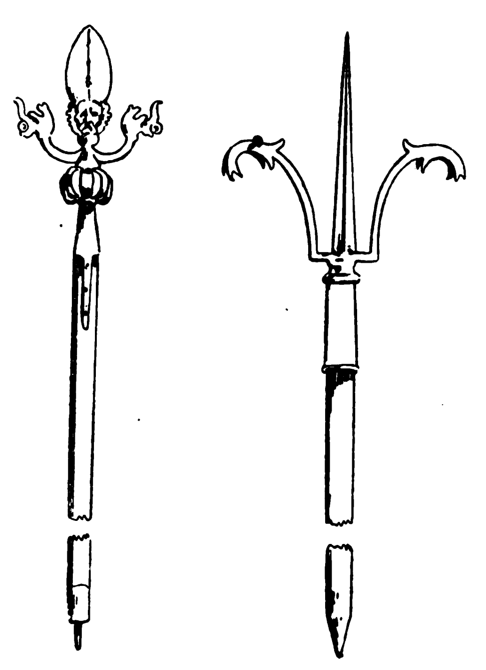
PORTE-LANCE. Courroie avec laquelle les lanciers modernes retiennent leur lance.

PORTE-LOF (*Mar.*). Lorsqu'une grande vergue est amenée jusqu'à porter carrément sur la muraille du navire, on dit qu'elle est sur ses *portelofs*.

PORTE-MANTEAU. Valise d'étoffe contenant les effets du cavalier.

PORTE-MANTEAU (*Mar.*). Se dit du canot qui, à la mer, est hissé aux bossoirs de poupe, comme un *porte-manteau.*

PORTE-MÈCHE. Partie de l'équipement de l'ancien arquebusier. Les porte-mèches de canonnier du seizième siècle avaient deux branches



Porte-mèche :
Italien (XVI[e] siècle) de canonnier (XVI[e] siècle)
(d'après le Musée d'artillerie).

recourbées et découpées pour recevoir la mèche, qui s'enroulait autour de la hampe. La pointe qui se trouve entre les deux branches en faisait une arme d'hast. Le porte-mèche italien, en forme de pique d'esponton, était une arme de commissaire d'artillerie.

PORTE-MORS. Cuirs qui soutiennent le mors de la bride. Chaque porte-mors peut être baissé ou haussé à volonté par le moyen d'une boucle. (*Voy.* BRIDE.)

PORTE-MOUSQUETON. Agrafe au bas de la bandoulière d'un cavalier, pour l'aider à porter son



1764 Porte-mousqueton. 1864

mousqueton.— Nous donnons ici, pour les comparer, les figures d'un porte-mousqueton de cavalerie du siècle dernier et d'un porte-mousqueton moderne.

PORTE-ORIFLAMME. Officier qui, au moyen âge, était chargé de porter l'oriflamme ou bannière de Saint-Denis. Cette fonction était particulièrement dévolue au comte de Vexin. (*Voy.* ORIFLAMME.)

PORTE-POMPON. Partie du shako sur laquelle est appuyé le pompon.

PORTER (*Mar.*). *Portare.* Gouverner, faire route. *Porter bien la voile,* c'est incliner faiblement sous l'effort du vent; *faire porter les voiles,* c'est mettre le vent dedans; *laisser porter,* c'est changer de direction, de manière à mieux prendre le vent dans les voiles.

PORTE-RAME (*Mar.*). Anneau de fer attaché à une embarcation, et dans lequel on passe la rame.

PORTE-RESPECT. Epée, poignard. « Foin ! n'ai-je pas pris avec moi mon porte-respect ? » (MOLIÈRE.)

PORTES. Nom sous lequel on désigne certains défilés. Les plus renommés sont les suivants : *Portes Albaniennes,* passage qui s'étend le long de la frontière du Daghestan ; *Porte de Trajan,* passage du Balkan, dans la Turquie d'Europe, qui se trouve sur la route de Vienne à Constantinople, entre Sophie et Philippopoli ; *Porte Westphalienne,* formée par les deux montagnes de Jakobsberg et de Wittekindsberg, dans les environs de Menden, province de Westphalie, en Prusse ; *Portes Caspiennes,* appelées aujourd'hui le *Pas de Khaouar,* défilé très-difficile qui conduisait anciennement de l'Hyrcanie dans la Parthie, et mène actuellement du Ma-

zendéran dans l'Irak-Adjémi, vers la source du Zioberis; *Portes Caucasiennes*, ancien défilé de Dariel, en Circassie, lequel conduit de Mozdok et Vladikaukaz à Tiflis; *Portes Ciliciennes* (*Ciliciæ Pylæ*), défilé du Taurus, près de Tyane, par lequel on passait de la Cataonie dans la Cilicie; *Portes de fer*, nom que portent plusieurs défilés, particulièrement le défilé de la chaîne du Balkan, qui se trouve sur la limite de la Hongrie et de la Turquie, et qu'on appelle *Démir-Kapou*, et le défilé qui, dans l'Atlas, en Algérie, est situé entre les provinces de Constantine et d'Alger, et reçoit encore le nom de *Bibans*; *Portes de Syrie*, défilé du mont Amanus, entre la Syrie et la Silicie; *Portes Ibériennes*, passage de la *Sierra d'Oca*; *Portes Persiques* ou *Portes Susiennes*, défilé célèbre qui établissait une communication entre la Perside et la Susiane. (*Voy.* MEDJANA et DUC D'ORLÉANS.)

PORTE-TOLET (*Mar.*). Garniture que l'on met sur le plat-bord d'une embarcation, à la place où frotte l'aviron.

PORTE-TRAITS. Courroie pliée en deux, qui soutient les traits des chevaux attelés.

PORTE-VERGUES (*Mar.*). Nom que l'on donne aux bras de la poulaine.

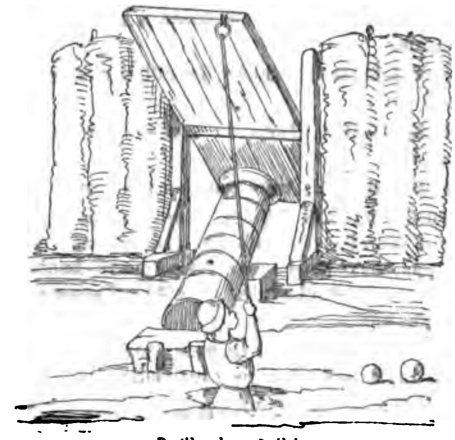
PORTE-VIS. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis fixant la platine d'un fusil, d'un pistolet, etc.

PORTE-VOIX (*Mar.*). Instrument d'acoustique dont on fait usage pour transmettre au loin les sons. Il consiste en un tuyau de cuivre ou de ferblanc, en forme de trompette, largement évasé par sa partie inférieure, et dans lequel on parle en portant la petite extrémité à la bouche. Un porte-voix de 1 mètre porte le son à environ 500 pas géométriques; lorsqu'il a 6 mètres, à 1600 pas; lorsqu'il a 8 mètres, à 2500. Les marins distinguent plusieurs sortes de porte-voix. Le plus usité est *le braillard*, qui sert dans les manœuvre ordinaires. Le second, qu'on appelle quelquefois *le gueulard*, s'allonge à volonté comme une lunette, et s'emploie pour transmettre la parole d'un navire à l'autre. Enfin, il y a *le porte-voix de combat*, qui est à demeure sur le pont et plonge verticalement dans les batteries. Les bateaux à vapeur ont aussi un porte-voix vertical pour donner des ordres au mécanicien. Quelques auteurs avancent que cet instrument était connu des anciens; mais on ne le voit toutefois, chez les modernes, figurer dans la marine qu'au quinzième siècle, et l'on en attribue l'invention, les uns au jésuite Kircher, les autres à l'Anglais Samuel Morland.

PORT-FAMINE. Il est situé sur la côte Sud du détroit de Magellan. En 1584, les Espagnols y établirent une garnison qui y périt de faim.

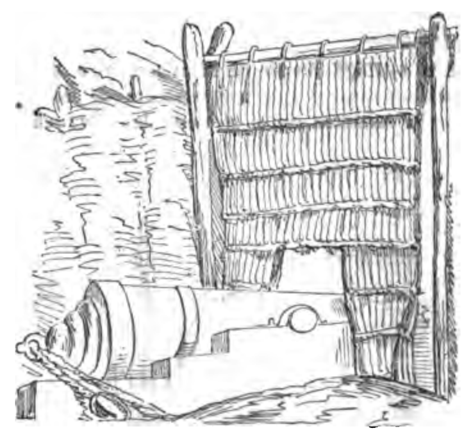
PORTIER-CONSIGNE. Portier de l'avancée d'une place forte.

PORTIÈRES. Vantaux de bois qui fermaient autrefois certaines embrasures de batteries. Une miniature de la *Chronique* de Pchachlaud, de la bibliothèque de Berne, représente un canonnier posté dans un trou et faisant basculer la por-



Portière du XVe siècle
(d'après un manuscrit de la bibliothèque de Berne).

tière, en tirant une corde. — Le Musée d'artillerie possède dans sa riche collection deux spécimens de portières ; une pour les embrasures



Portière russe
(d'après le Musée d'artillerie).

de l'artillerie et l'autre destinée à masquer les tireurs derrière les meurtrières; elles sont fabriquées avec de gros cordages de chanvre.

PORTISCULE (*Mar.*). Bâton avec lequel, dans la marine romaine, le chef des rameurs marquait la mesure pour que les rames fussent manœuvrées en cadence. (*Voy.* PAUSAIRE.)

PORT-LOUIS. Petite ville maritime du département du Morbihan. Un combat naval, dans lequel la victoire resta indécise, eut lieu dans ses eaux, le 24 juin 1795, entre les Français et les Anglais.

PORT-MAHON. Ville forte de l'île de Minorque, une des Baléares. Les Anglais s'en emparèrent en 1708; les Français, commandés par le duc de Richelieu, la leur enlevèrent en 1756, et ne la leur rendirent qu'en 1763; enfin, les Espagnols et les Français la reprirent en 1782. Port-Mahon appartient aujourd'hui à l'Espagne.

PORTO ou **OPORTO**. *Portus Calle*. Ville située à l'embouchure du Douro, dans l'Atlantique, province d'Entre-Douro et Minho, en Portugal. Les Français l'occupèrent en 1808 et 1809.

PORTO-BELLO ou **PUERTO-BELO**. Ville du département de l'Isthme, dans la Nouvelle-Grenade. Elle est située sur la mer des Antilles. L'amiral Parker la pilla en 1591 ; le flibustier Morgan en 1670 ; et l'amiral Vernon en détruisit les fortifications en 1740.

PORTO-NOVO. Ville de la baie de Benin, côte d'Afrique. Elle fut détruite par une escadre anglaise, le 28 avril 1861.

PORTO-RICO. L'une des Antilles. Les Anglais l'enlevèrent aux Espagnols en 1597, et la leur restituèrent plus tard.

PORT-PERMIS (*Mar.*) Se dit de ce qu'un officier peut emporter à bord pour son propre compte. (*Voy.* PORTAGE.)

PORT-RÉPUBLIQUE. États-Unis. Le général séparatiste Jackson défit en ce lieu, le 8 juin 1862, le général fédéral Frémont.

PORT-ROYAL. États-Unis. Il fut bombardé par la flottille fédérale, le 7 novembre 1861 ; les séparatistes, en l'abandonnant, laissèrent au pouvoir des fédéraux 43 canons et tous leurs équipements militaires.

PORTUGAISE (*Mar.*). Tour d'amarrage au moyen duquel on réunit deux vergues ou deux mâtereaux, pour en former une espèce de chèvre.

PORTULAN (*Mar.*). Nom que portait anciennement la carte ou le livre contenant le gisement et la description des ports de mer et des côtes, l'indication des courants et des marées, des heures de pleine mer, des jours de nouvelle et pleine lune, etc. Il y avait le portulan de la Manche, le portulan de la Méditerranée, etc. Un portulan du Génois Visconti, de 1318, conservé à Vienne, et un autre de Marino-Santo, de 1320, conservé à la bibliothèque de Paris, sont les plus anciens que l'on possède encore.

POSE. Se dit de l'action de placer des sentinelles. On appelle *grande pose*, celle des sentinelles placées pour le service de la nuit dans une place, et qu'on relève à l'ouverture des portes.

POSEN. Autrefois *Posnanie*. Chef-lieu de la province de même nom, en Prusse. Cette ville est située sur la Wasta. Au mois d'août 1704, un corps de 3 000 Suédois, à la tête duquel se trouvait le major-général Meyerfeldt, battit près de cette ville 7 000 Saxons, conduits par le général Schullenbourg. Deux mois après, les mêmes Suédois défendirent Posen contre 12 000 hommes commandés par le général Patkul. Les Français occupèrent Posen en novembre 1806.

POSTE. Du lat. *positus*, placé. Lieu où un soldat ou un officier est placé par son chef, avec une consigne particulière. Le *poste avancé* est celui qui se trouve le plus près de l'ennemi.— Toute sentinelle qui, devant l'ennemi, abandonne son poste sans ordre, est punie de mort.— On appelle *poste d'honneur*, celui qui est établi pour garder un personnage éminent. On entend aussi par poste d'honneur, un poste dangereux où il faut payer résolûment de sa personne. — On dit quelquefois *poste* pour *corps de garde*.

POSTE (*Mar.*). Emplacement pourvu de moyens d'amarrage, et destiné à être occupé, dans un port, par un bâtiment, un ponton ou un corps mort. — Le mot *poste* désigne aussi toute place déterminée à bord pour la manœuvre ou pour le combat.

POSTE-AUX-CHOUX (*Mar.*). Les matelots nomment ainsi le canot qui va chercher les provisions pendant le séjour en rade.

POSTER. Prendre position. Placer un corps de troupes dans un lieu d'où il puisse observer les mouvements de l'ennemi, et le combattre au besoin avec avantage.

POSTICHE. Se dit d'un homme occupant momentanément la place d'un autre, et en remplissant les fonctions.

POSTILLON (*Mar.*). Petite embarcation entretenue autrefois dans un port, pour aller à la découverte et porter des nouvelles.

POSTPOSITION. Se disait, chez les Grecs, d'une évolution qui renvoyait l'infanterie légère à la queue de la phalange.

POSTSIGNAIRES. *Postsignani*. Les Romains désignaient sous ce nom les soldats qui, dans l'ordre de bataille, formaient la seconde et la troisième ligne, et se trouvaient ainsi après les enseignes (*post signa*), qui étaient portées dans la première ligne.

POT À BRAI (*Mar.*). Chaudière en fer battu qui sert à chauffer le brai.

POT À FEU. Pot de fer rempli d'artifices, dont on fait usage dans les siéges.

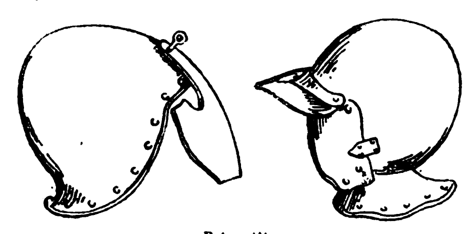
POT DE FER. *Voy.* CASQUE et POT EN TÊTE.

POTEMKIN (GRÉGOIRE-ALEXANDROVITCH, prince). Feld-maréchal russe, né à Smolensk en 1736, mort en 1791. Entré de bonne heure dans les gardes à cheval, sa haute taille et sa beauté attirèrent l'attention de Catherine II. Il se distingua dans une campagne contre les Turcs, obtint un avancement rapide, et, grâce à la faveur particulière de la souveraine, ne tarda pas à devenir ministre tout-puissant. Il annexa la Crimée à la Russie, prit d'assaut Otchakow, en 1788 ; Bender, en 1789 ; Kilianova, en 1790. Remplacé dans les bonnes grâces de l'impératrice par Platov-Zouboff, il eut le chagrin, en 1791, de voir Catherine changer de politique et disposée à faire la paix avec la Porte. Il ne survécut que fort peu de temps à la signature du traité conclu sans qu'on le lui eût communiqué.

POTENCE. On dit qu'un corps de troupes est *rangé en potence*, lorsque son front ne forme pas une seule ligne droite, mais deux lignes qui se flanquent mutuellement, comme font les deux côtés de l'équerre.

POTENCE (*Mar.*). Épontille fourchue placée sous le mât d'artimon, lorsqu'il repose sur le faux pont. Ce mot désigne aussi les montants ou arcs-boutants placés en divers endroits.

POT EN TÊTE. Nom que l'on donnait à une espèce de casque dont on ne faisait usage qu'aux attaques de retranchements et aux travaux de siége. Le timbre en était très-épais, ainsi que le gorgerin; il avait un fort bourrelet au lieu de crête;



Pot en tête
(*Musée d'artillerie*). (*Surirey de Saint-Remy*).

et la visière, aussi épaisse que le timbre, en s'avançant en forme de toit, laissait une vue large, quoique à l'abri des coups venant de haut en bas. Ce casque a été employé quelquefois, dans les guerres modernes, pour les opérations de tranchée.

POTERNE. Du lat. *posterna*, porte secrète. Fausse porte placée dans un rempart, et ordinairement dans l'angle d'une courtine, pour donner issue dans les fossés, et faciliter les sorties de la place sans être aperçu des assiégeants.

POTICHE (*Mar.*). Entaille faite sur les nœuds des pièces de bois, dans les chantiers, pour reconnaître les qualités de ces pièces.

POTOMAC (BATAILLE DU). Les 17 et 18 septembre 1862, l'armée fédérale, commandée par Mac-Clellan, livre bataille aux confédérés et leur fait repasser le fleuve. Les pertes sont énormes des deux côtés; plus grandes cependant du côté des fédéraux, constamment agresseurs et qui se heurtaient contre des hauteurs défendues par une artillerie formidable et des masses d'infanterie. Outre un général tué le 14, les fédéraux perdent trois généraux tués, quatre blessés, dont un l'est mortellement. — Les confédérés ont deux généraux tués et six blessés. — Le 19, les confédérés repassent tranquillement le Potomac et s'établissent solidement sur la rive virginienne. Mac-Clellan essaye en vain de s'opposer à cette retraite, il ne parvient qu'à enlever 300 traînards.

POTSDAM. Ville de la province de Brandebourg, en Prusse. Elle fut occupée par les Français, le 24 octobre 1806.

POUCHE (*Pêche*). Filet triangulaire dont les mailles ont environ 11 millimètres en carré d'ouverture.

POUDRE À CANON. Préciser l'époque de cette invention, sur laquelle on a tant écrit, est chose impossible. Les manuscrits arabes postérieurs à 1225 font mention d'un mélange incendiaire comme le salpêtre, et donnent la formule de sa composition. Les Chinois, dit-on, ne firent usage pour la première fois de cette poudre qu'en 1232; mais, à les en croire, elle était connue chez eux dix-sept siècles au delà de cette date, assertion qui semblerait confirmée par une lettre du P. Amyot, écrite en 1778, et dans laquelle ce missionnaire, traduisant, à ce qu'il affirme, un manuscrit chinois, fait remonter à plusieurs siècles avant l'ère chrétienne la connaissance et l'usage en Chine de la poudre d'artifice. Ce qui est du moins incontestable, c'est qu'au commencement de notre ère l'artillerie avait pris en Chine un grand développement, et qu'on y employait des machines de guerre connues sous les noms de *tonnerre de la terre*, *ruche d'abeilles*, *feu dévorant*, *globe contenant le feu du ciel*, etc.; on y chargeait des tubes avec des boulets faits de terre sèche et durcie; enfin, au treizième siècle, l'artillerie s'y employait généralement à la guerre, et l'on voit qu'assiégés dans Caïfong-fou par les Mongols, en 1232, les Chinois lançaient sur l'ennemi des boulets de pierre, ronds et de différents poids.

Marcus Græcus, qui vivait au commencement du neuvième siècle, cite deux sortes de feux d'artifice, qui, tous deux, dit-il, étaient préparés avec du charbon, du soufre et du salpêtre pilés et mêlés ensemble dans un mortier. Un chroniqueur de la même époque rapporte que le roi de Tunis, ayant livré un combat maritime au roi maure de Séville, se servit dans cette bataille de tubes en fer qui éclataient comme la foudre.

Selon MM. Reinaud et Favé, la découverte des propriétés explosives de la poudre appartiendrait aux Arabes, et ils apportent entre autres preuves le passage suivant d'un manuscrit arabe de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, remontant au quatorzième siècle : « *Description de la drogue à introduire dans le madfaa* (bouche à feu) *avec sa proportion:* Piaroud (salpêtre), dix; charbon, deux drachmes; soufre, une drachme et demie. Tu le réduiras en poudre fine et tu rempliras un tiers du madfaa; tu n'en mettras pas davantage, de peur qu'il ne crève; pour cela, tu feras faire, par le tourneur, un madfaa de bois, qui sera pour la grandeur en rapport avec sa bouche; tu y pousseras la drogue avec force; tu y ajouteras, soit le bondoc, soit la flèche, et tu mettras le feu à l'amorce. La mesure du madfaa sera en rapport avec le trou; s'il était plus profond que l'embouchure n'est large, ce serait un défaut. » Au surplus, les Arabes avaient appris des Chinois à mélanger le salpêtre avec le charbon et le soufre; seulement, l'espèce de poudre produite par ce mélange ne produisait pas, à ce qu'il paraît, les effets actuels de l'explosion : elle fusait, mais ne détonait pas.

L'emploi d'une poudre d'artifice chez les anciens est confirmé par les écrits de divers auteurs. Claudien, dans des vers sur les réjouissances publiques, dit : « On verra un plancher mobile descendre sur ses appuis abaissés; des flammes circulaires voltiger sur les contours élevés du

théâtre, errer innocemment, en globes divers, d'une solive à l'autre, se jouer avec rapidité sur les poutres qu'embellit le pinceau, et, telles qu'un vaste incendie, envelopper les tours sans péril et les quitter sans retard. » Athénée cite aussi, dans son *Banquet des savants*, un prestidigitateur, nommé Xénophon, qui savait préparer la matière d'un feu qui s'allumait de lui-même.

Dès le treizième siècle, la poudre suivit la route tracée par les conquêtes des Arabes, aussi la retrouve-t-on en Espagne, mentionnée dans la relation du siége de Niebla, en 1257, où les assiégés lançaient avec des machines, dans le camp chrétien, des pierres et des traits de tonnerre avec feu; et dans la relation du siége de Baéça, en 1323, où l'on fit emploi d'une machine qui, probablement, est le canon. « Le roi de Grenade, dit un écrivain espagnol, attaqua la ville de jour et de nuit, avec des machines et des engins qui lançaient avec grand tonnerre des globes de feu tout à fait semblables aux foudres de la tempête. L'année suivante, le roi, avec une armée bien pourvue de machines et d'engins, assiégea la cité de Martos et l'attaqua avec le feu incessant des machines de tonnerre. »

Roger Bacon, qui mourut en 1294, ne fut donc pas, comme quelques-uns l'ont prétendu, l'inventeur de la poudre à canon; mais il parle de cette poudre dans son traité *De secretis operibus artis et naturæ* (des opérations secrètes de l'art et de la nature), et, ne voulant pas rendre cette composition publique, il la désigne par ces mots : *Lura mope, can ubre,* qui sont l'anagramme de *carbonum pulvere* (poudre de charbon). Ce qui établit d'ailleurs que Roger Bacon lui-même ne se donnait pas pour l'auteur de cette découverte, c'est qu'il suppose, quoique très-gratuitement, que ce fut à l'aide de la poudre à feu que Gédéon, avec ses 300 hommes, défit les Madianites. Bacon a aussi parlé, dans un de ses ouvrages, avant 1268, d'une poudre employée, comme jeu d'enfant, dans plusieurs parties du monde, et a décrit comme suit le jouet en question, qui n'était autre chose que le pétard actuel : « On fait un instrument de la grosseur du pouce, et alors, par suite de la force de ce sel, qui est appelé salpêtre, il naît un bruit si horrible de la rupture d'un petit objet, comme d'un mince parchemin, que cette détonation semble surpasser le rugissement du tonnerre. » Dans un autre endroit, il dit encore : « On peut composer, au moyen du salpêtre et d'autres substances, un feu d'artifice qui brûle à la distance que l'on veut. Il y a aussi d'autres prodiges : des bruits semblables au tonnerre, des lueurs semblables aux éclairs peuvent être produits dans l'air d'une manière plus terrible que par la nature, car une quantité de matière égale à la grosseur du pouce fait un bruit terrible, et produit un vif éclair. »

D'autres traditions accueillies attribuent aussi la découverte de la poudre à canon au moine suisse Berthold Schwartz, et au moine français Jean Tilleri, d'où serait venu le mot *artillerie* (art de Tilleri), étymologie assez singulière que nous livrons à ceux qui ne seraient pas satisfaits de l'opinion la plus générale, qui fait dériver *artillerie* du vieux mot français *artiller,* employer l'art. Ceux qui rapportent à Berthold Schwartz l'invention de la poudre prétendent que l'empereur Wenceslas fit périr Schwartz en le faisant sauter au moyen d'un baril de cette poudre.

On a cité souvent un compte de dépenses d'avril 1339, rapporté par Du Cange, au mot *Bombarda,* comme l'un des plus anciens documents en France qui aient trait aux armes à feu; mais M. Lacabane en a trouvé un autre antérieur de quelques mois et qui est ainsi conçu : « Sachant tous que je Guillaume du Moulin de Bouloigne, ai eu et receu de Thomas Fouques, garde du clos des galères du roy nostre sire à Rouen, un pot de fer à traire garros (carreaux) à feu, quarante-huit garros ferrés et empanés (empennés) en deux cassez, une livre de salpêtre, et demie-livre de soufre vif pour fare poudre pour traire lesdiz garros; desquelles choses je me tiens à bien paié et les promets à rendre au roy nostre sire ou à son commandement toute fois que mestier sera. Donné à Leure, sous mon seel, le 11e jour de juillet l'an mil ccc trente et huit. »

Un écrivain arabe, Nedjn-Eddin-Hassan-Al-rammah, mort en 1295, et dont le manuscrit existe à la Bibliothèque impériale, fait connaître, d'après la tradition et les maîtres de l'art de son pays, les trois formules suivantes, dans lesquelles il entre précisément les mêmes substances que celles qui sont employées dans la fabrication de la poudre de guerre actuelle :

Salpêtre, 10.	Soufre, 1/2.	Charbon, 3.
Salpêtre, 10.	Soufre, 1/4.	Charbon, 2 1/2.
Salpêtre, 10.	Soufre, 1/4.	Charbon, 2 1/4.

La poudre dont on fait emploi aujourd'hui est un mélange de salpêtre ou nitre, de fleur de soufre, et de charbon léger peu calciné. Les proportions de ces trois substances varient suivant les pays et les usages auxquels la poudre est destinée. Ainsi, sur 100 parties,

	Salpêtre.	Charbon.	Soufre.
La poudre de chasse française offre	78	12	10
La poudre de guerre française	75	12,5	12,5
— de mine française	65	15	20
— dite anglaise	76	15	9
— de Bâle	76	14	10
— de Hollande	70	16	14
— de Suède	75	9	16
— de Prusse	75	12,5	12,5
— de Chine	40	7,6	52,4

Le charbon et le salpêtre fournissent les gaz, et le soufre rend la combustion plus vive. Les produits gazeux de la détonation sont l'acide carbonique et le nitrogène; le produit solide ou la crasse est du sulfure de potassium. Les gaz accidentels, qui n'ont aucune part à la projection

de la charge et qui se trouvent perdus, sont un peu de sulfure et d'oxyde de carbone, du carbonate d'ammoniaque, de la vapeur d'eau et de l'hydrogène carboné.

Pour fabriquer la poudre, on pulvérise séparément les matières qui la composent et on les triture ensuite ensemble dans des mortiers, au moyen d'un système de pilons, en y ajoutant une certaine quantité d'eau; puis on sèche les gâteaux humides et on les réduit en grains, en les faisant passer au travers des tamis. La poudre de chasse est, de plus, soumise au *lissage*, c'est-à-dire que, pour rompre l'aspérité du grain, on la fait rouler sur elle-même dans des tonnes durant plusieurs heures. Le grenage de la poudre est nécessaire pour que sa combustion soit instantanée.

Tous les bois ne sont pas également propres à la fabrication du charbon destiné à entrer dans la composition de la poudre, et l'on doit préférer pour cet usage les bois tendres et légers, susceptibles de donner un charbon friable, poreux, brûlant avec rapidité, sans presque laisser de résidu, et contenant, par conséquent, beaucoup de carbone. Celui qu'on emploie de préférence est la bourdaine, *rhamnus frangula*, qui remplit parfaitement les conditions désirables. On fait aussi de bonne poudre avec le charbon de peuplier, de tilleul, de marronnier, de châtaignier, de saule, de coudrier, de fusain, de cornouiller sanguin, d'aulne, de saule marsaut, etc. Le charbon tiré des tiges de chanvre ou chenevottes peut être substitué, sans trop de désavantage, au charbon de bois, et c'était le seul dont on se servait naguère en Espagne. Quel que soit, au surplus, le bois dont on adopte l'emploi, il faut avoir soin de le couper dans sa séve, et d'en enlever l'écorce, qui contient des principes terreux dans une plus grande proportion que le bois. On doit éviter, par la même raison, de se servir de bois morts. Pour que la combustion du bois puisse se faire également, il convient aussi que les branches soient d'une moyenne grosseur, et l'on choisit celles qui n'ont que cinq à six ans. Quand elles sont trop petites, il est difficile d'empêcher qu'elles soient entièrement consumées, et lorsqu'elles sont trop grosses, il en reste des portions qui ne sont jamais complétement carbonisées. On peut néanmoins employer, en les refendant, les branches d'une certaine grosseur.

Le salpêtre qu'on emploie à la confection de la poudre doit être bien sec, et en poussière cristalline, tel qu'on l'obtient en troublant la cristallisation au moyen d'instruments en forme de rabots, que l'on promène dans la dissolution de ce sel au moment où elle est suffisamment concentrée.

La troisième matière dont on fait usage, le soufre, est raffiné dans des établissements spécialement affectés à cette destination; il est sous forme de bâtons, ou en morceaux irréguliers, lorsqu'on l'apporte dans les poudreries.

« La poudre, dit le savant chimiste M. Regnault, doit satisfaire à plusieurs conditions, variables selon la nature des armes auxquelles on la destine. Lorsqu'elle est trop explosible, que toute sa masse prend feu trop instantanément, la réaction produite sur les parois de l'arme est brusque et violente, l'arme est souvent brisée, on dit alors que la poudre est *brisante*. Si la poudre n'est pas assez explosible, le projectile est lancé hors de l'arme avant que toute la charge soit brûlée; une partie de cette dernière brûle donc en pure perte. La poudre la plus convenable pour une arme déterminée est celle qui, brûlant complétement dans le temps que le projectile met à parcourir l'âme de la pièce, lui imprime, non instantanément, mais successivement, toute la force de projection dont elle est susceptible. On conçoit, d'après cela, que les qualités de la poudre doivent varier suivant la nature de l'arme dans laquelle elle doit servir; et il en est de même pour les autres applications que l'on peut faire de cette matière. A dosage égal, on fait varier cette qualité, soit en employant du charbon plus ou moins carbonisé, soit en donnant au mélange une compacité plus ou moins grande, soit en variant la grosseur des grains. »

Les poudres de guerre sont mises dans des barils de la contenance de 50 à 100 kilogrammes qu'on renferme eux-même dans des chapes. Le baril et la chape, fond, douves et cercles, sont de bois de chêne ou de châtaignier très-sain et très-dur.

La fabrication et la vente de la poudre sont exploitées par l'État, qui a créé à ce sujet une administration spéciale, sous le nom de *direction des poudres et salpêtres*.

Les *poudreries* de l'administration sont celles de :

Angoulême......	Inspecteur.	Chef d'escadrons.
Le Bouchet......	Id.	Id.
Esquerdes.......	Id.	Capitaine en 1er.
Metz............	Id.	Chef d'escadrons.
Pont-de-Buis....	Id.	Id.
Le Ripault.......	Id.	Lieuten.-colonel.
Saint-Chamas....	Id.	Capitaine en 1er.
Saint-Médard....	Id.	Chef d'escadrons.
Saint-Ponce.....	Id.	Capitaine en 1er.
Toulouse........	Id.	Chef d'escadrons.
Vonges	Id.	Id.

Les *raffineries de salpêtres* sont celles de :

Bordeaux........	Inspecteur.	Chef d'escadrons.
Lille...........	Id.	Id.
Marseille........	Id.	Id.
Nancy...........	Id.	Id.
Paris...........	Id.	Colonel.
Le Ripault......	Id.	Lieuten.-colonel.

De la même administration dépendent une *capsulerie de guerre*, établie à Paris, ayant pour directeur un colonel, et une *poudrerie*, établie à Constantine, ayant un chef d'escadrons pour directeur.

Il est fait défense à toute personne non commissionnée de fabriquer de la poudre, sous

peine de 3 000 francs d'amende et de confiscation des matières fabriquées et des ustensiles qui ont servi à leur production; il est également défendu de vendre, sans y être autorisé, soit de la poudre de guerre, sous peine de 3 000 francs, soit de la poudre de chasse, sous peine de 500 francs d'amende.

POUDRE BLANCHE. Un Anglais, du nom de Napier, a ainsi appelé une substance explosible de son invention, composée de la manière suivante : sur quatre parties, 1 de prussiate jaune de potasse bien pilé, 1 de sucre également pilé, et 2 de chlorure de potasse. Cette poudre aurait, au dire de l'inventeur, dix fois autant de force que la poudre ordinaire.

POUDRE-COTON. *Voy.* POUDRE et PYROXYLE.

POUDRE FULMINANTE. *Voy.* FULMINATE.

POUDRIÈRE. Magasin où l'on conserve la poudre de guerre. Le toit est supporté par une voûte, et de plus il y a aussi une voûte sous le sol. Le plancher est en madriers de chêne et sans clous, et l'air doit circuler dessous. Les barils sont disposés sur six rangs, isolés les uns des autres et des murs latéraux. Les chantiers sur lesquels les barils reposent sont en chêne bien sain, sans aubier, assemblés par deux espars de même bois, placés sur des dés cubiques, correspondant autant que possible aux lambourdes du plancher. La poudrière est munie de paratonnerres qu'on a trouvé avantageux de placer près du bâtiment : le mieux est de leur donner deux conducteurs, l'un du côté où se forment le plus fréquemment les orages, l'autre du côté opposé.

POUDRIN (*Mar.*). Nom que les marins donnent à l'espèce de pluie extrêmement fine que les lames forment en se brisant.

POUILLOUSE (*Mar.*). Voile aurique (ou de forme non carrée), qui se hisse dans les mauvais temps sur une draille parallèle au grand étai.

POULAIN. *Pullanus.* Se disait autrefois d'un cavalier de fortification.

POULAIN (*Mar.*). Forte étance qui arc-boute l'étambot d'un bâtiment en construction. C'est la dernière qu'on retire.

POULAINE (*Mar.*). Assemblage de plusieurs pièces de bois formant une portion de cercle terminée en pointe, et faisant partie de l'avant d'un navire.

POULE (COURIR LA). Aller en maraude. « Ils avaient couru la poule. » (RABELAIS.)

POULES D'EAU. *Voy.* FLOTTAGE.

POULIE (*Mar.*). De l'angl. *pulley*, fait de *pull*, tirer. Bloc de bois percé d'une ou plusieurs mortaises où l'on place des réas qui y tournent librement sur un essieu. On appelle *poulie estropée en fer*, ou *ferrée et en filin*, celle qui est garnie d'une estrope de fer ou de filin ; *poulie à cosse, à fouet*, et *à émérillon*, celle qui se fixe au moyen d'une cosse et d'un aiguilletage, d'un croc, d'un fouet ou d'un émérillon; *poulie simple, double*, etc., celle qui est à un ou à plusieurs réas; *poulie de retour*, celle qui est disposée pour faire revenir un cordage à peu près sur lui-même; enfin, il y a des poulies *coupée, plate, vierge* ou *baraquette, tournante* ou *à marionnette, à talon, à navette, à violon, à râteau*, etc., etc.

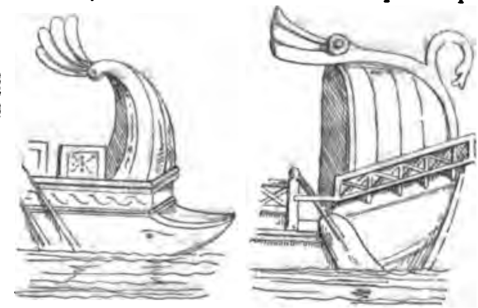
POULIER (*Mar.*). Se dit, dans la Manche, d'un amas de galets ou de sables et de cailloux, qui est charrié par la mer le long des côtes crayeuses de la Manche.

POULIERIE (*Mar.*). Atelier de port où l'on fabrique des poulies.

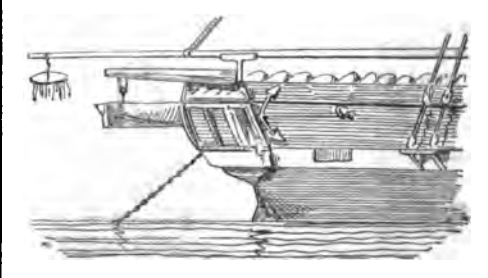
POULIEUR (*Mar.*). Ouvrier qui fabrique des poulies.

POULIOT (*Mar.*). Rouet de poulie placé obliquement au milieu d'une entaille faite dans une des pièces de la charpente d'un bâtiment, ou dans un bloc de bois cloué sur cette charpente.

POUPE ou **ARRIÈRE** (*Mar.*). *Puppis*, πρύμνα (prumna). L'arrière d'un navire ou la partie opposée à la proue. Cette partie est le poste d'honneur d'un bâtiment. Chez les anciens, la poupe était très-élevée, garnie de galeries et ornée de sculptures. Aujourd'hui la poupe a beaucoup perdu de son élévation, elle est moins chargée de décorations, et le couronnement la surmonte. C'est à la poupe qu'est inscrit le nom du navire.



Poupes antiques
(d'après la colonne Trajane).



Poupe d'un navire moderne.

POURPOINT MILITAIRE. *Voy.* COTTE D'ARMES.

POURSUIVANTS D'ARMES. Aspirants à l'office de héraut d'armes. Ils ne pouvaient y parvenir qu'après sept années d'apprentissage, et leurs cottes d'armes différaient de celles des hérauts.

POURVOYEUR (*Mar.*). Canonnier chargé d'aller chercher la gargousse pendant le combat, et de la remettre au chargeur.

POUSSE-BALLE. Nom que l'on donnait autrefois à la baguette du mousquet et de la carabine.

POUSSE-CAILLOU. Terme d'argot populaire désignant les soldats d'infanterie.

POUSSÉE VERTICALE (*Mar.*). Se dit de la force exercée sur un navire par l'eau qui est au-dessous. Cette force, qui maintient le navire à flot et le soulève à mesure qu'on le décharge, est causée par la pression des colonnes d'eau environnantes.

POUSSE-GOUPILLES. Instrument dont l'armurier et le soldat font usage, pour pousser les goupilles de la platine du fusil, lorsqu'ils veulent démonter cette platine.

POUSSE-PIEDS (*Mar.*). Très-petit bateau, pouvant recevoir deux hommes, et assez léger pour qu'un matelot le fasse glisser sur la vase, lorsqu'il s'agit de nettoyer les cales d'un port.

POUSSER (*Mar.*). Par l'expression *pousser une bordée*, on entend prolonger cette bordée plus que de coutume.

POUSSIER. L'argot du soldat fait de ce mot le synonyme de lit militaire.

POVOZOK (*Mar.*). Grande embarcation pontée, à fond plat, en usage dans le nord de la Sibérie.

PRÆFECTI. Officiers qui, au nombre de *douze*, étaient chargés par les consuls, dans une armée romaine, de commander les troupes fournies par les alliés. On appelait *præfectus equitum*, le général qui commandait la cavalerie; *præfectus legionis*, celui qui conduisait une légion, infanterie et cavalerie; *præfectus castrorum*, l'officier qui, dans la légion, était chargé du choix de l'emplacement et de l'établissement du camp; et *præfectus fabrorum*, celui qui dirigeait, dans l'armée, les ouvriers employés à la construction des machines de guerre. Il y avait en outre : le *préfet d'armes* ou *questeur*, dont le grade correspondait à celui de major général dans nos armées; le *préfet des alliés*, tribun des légions préposé aux troupes auxiliaires de l'empire; le *préfet des cohortes nocturnes*, magistrat commandant les troupes destinées spécialement à veiller à la sûreté publique durant la nuit; le *préfet du prétoire*, chef de la garde prétorienne.



Præfectus
(d'après la colonne Trajane).

Dans l'armée maritime, du temps de la république, on appelait *præfectus classis* l'officier qui commandait une flotte sous l'autorité des consuls. Le capitaine d'un vaisseau de guerre était nommé *præfectus navis*.

PRÆPILATA HASTA. Javelot dont les soldats romains se servaient pour l'exercice et les guerres simulées. La pointe de ce javelot était garnie d'un bouton analogue au bouton de nos fleurets.

PRÆTORIUM. στρατηγεῖον (stratègeion). Tente du général en chef, dans l'armée romaine.

PRAGA. Ville forte de Pologne, devenue célèbre par la victoire qu'y remporta sur les Polonais, en 1656, Charles-Gustave, roi de Suède. Les Russes la prirent d'assaut en 1794.

PRAGUE. Capitale de la Bohême, empire d'Autriche. Elle est située sur la Moldau. L'électeur palatin y fut défait en 1620. Les Français, commandés par le comte Maurice de Saxe, s'emparèrent de Prague en 1741; mais le prince de Lobkowitz la reconquit l'année suivante. Elle tomba au pouvoir du roi de Prusse en 1744, et le même prince battit sous les murs de cette ville, en 1757, l'armée autrichienne commandée par le maréchal Browne et le prince Charles de Lorraine.

PRAME (*Mar.*). Grand et fort bateau à fond plat, à rames et à voiles, tirant peu d'eau, pouvant porter un poids considérable, ainsi que de la grosse artillerie. On avait fait entrer un grand nombre de prames dans la flottille de Boulogne, sous Napoléon Ier.

PRAO, PRAHO ou **PRAHAU** (*Mar.*). Bateau malais d'une marche assez lente, servant au cabotage dans les îles de la Sonde. Ces bateaux, qui sont pontés, se rapprochent de nos chasse-marée.



Praho malais
(d'après Dumont d'Urville).

PRATIQUE (*Mar.*). Du grec πρακτικὴ (practikè), action. On appelle *pilote* et *marin pratique*, le pilote et le marin qui ont navigué plusieurs fois

dans les mêmes parages.—Le mot *pratique* désigne aussi la liberté d'aborder et de débarquer; et l'on admet un bâtiment *à la pratique, à la libre pratique, en libre pratique.*

PRAYA ou **PORTO-PRAYA.** Ville de l'île Santiago, dans le groupe du cap Vert. L'amiral Suffren livra dans sa baie, en 1778, un combat sanglant au commodore anglais Johnston.

PRÉCEINTE (*Mar.*). Du lat. *præcinctus*, ceint, environné. Bordage épais qui forme la ceinture d'un vaisseau et en distingue les étages. Ce bordage se place au-dessous de chaque rangée de sabord. On distingue la *grande préceinte*, qui correspond à la hauteur du premier pont; la *deuxième préceinte*, répondant au deuxième pont; la *troisième préceinte*, qu'on appelle aussi *tribord* ou *lisse de plat-bord*, et qui répond au pont des gaillards; et la *quatrième préceinte* ou *lisse de rabattue*, qui correspond au pont de la dunette.

PRÉFECTURES, PRÉFETS MARITIMES. Nos cinq *arrondissements maritimes*, divisés et subdivisés en *sous-arrondissements*, *quartiers*, *sous-quartiers* et *syndicats*, sont commandés par des préfets maritimes, vice-amiraux ou contre-amiraux. (*Voy.* ARMÉE NAVALE, ARRONDISSEMENTS MARITIMES.)

PRÉLART (*Mar.*). Grosse toile peinte ou goudronnée, avec laquelle on recouvre des objets qu'on veut mettre à l'abri de la pluie.

PREMIÈRE. Batterie de caisse qu'on désigne plus communément par l'expression *battre aux champs.*

PRENDRE (*Mar.*). *Prendre la mer*, c'est commencer un voyage; *prendre la mer debout*, c'est la recevoir par l'avant ou couper la lame avec l'étrave en faisant route; *prendre le large*, c'est faire route vers la pleine mer; *prendre chasse*, c'est fuir devant un bâtiment qui donne la chasse; *prendre hauteur*, c'est observer la hauteur ou les distances angulaires des astres.

PRÉNESTE. Aujourd'hui *Palestrino.* Ville du *Latium.* L'an 82 av. J.-C., Sylla la prit sur Marius, qui, après avoir vainement tenté de se sauver par des souterrains, se donna la mort.

PRENEUR ou **CAPTEUR** (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment qui a capturé ou pris un navire ennemi.

PRENZLOW. Ville du Brandebourg, en Prusse. Les Français y firent prisonniers, le 28 octobre 1806, 20 000 Prussiens, débris de l'armée défaite à Iéna.

PRÈS (*Mar.*). On dit être au plus près, gouverner près, pour exprimer qu'on marche dans la direction la plus rapprochée de celle du vent.

PRESBOURG. Ville située sur la rive gauche du Danube, empire d'Autriche. Elle fut occupée par le général Davoust, le 15 octobre 1805.

PRÉSENCE D'ESPRIT. C'est une qualité bien précieuse à la guerre : elle peut souvent tenir lieu de science, d'expérience et de moyens d'action. En voici quelques exemples :

— Périclès allait monter sur son vaisseau, lorsqu'une éclipse de soleil vint tout à coup plonger la terre dans les ténèbres et répandre l'effroi dans l'âme du pilote et des soldats. Périclès, pour ramener les esprits, jeta son manteau sur le visage du pilote et lui demanda s'il voyait. L'autre répondit que le manteau l'en empêchait. Alors Périclès lui fit comprendre, ainsi qu'à ceux qui l'entouraient, qu'une cause pareille, c'est-à-dire le corps de la lune interposé entre la terre et le soleil, empêchait de voir la clarté de ce dernier.

— Les soldats d'Agathocle, roi de Sicile, témoignaient des craintes sur une éclipse de soleil qui avait eu lieu avant leur départ pour Carthage. Agathocle les rassura en leur disant qu'un événement de cette nature dans les astres annonçait toujours un changement dans les choses, qu'ainsi le bonheur qu'avaient eu jusqu'alors les Carthaginois allait les abandonner pour passer du côté des Siciliens.

— Le Romain Catulus Luclatius, impuissant à contenir ses soldats qui prenaient la fuite, se mit à leur tête en criant : « Ils ne fuient pas, ils suivent leur capitaine! » Il parvint de la sorte à les ramener au combat.

— Le jour de la bataille de Tesin, dans laquelle Annibal battit Scipion, en 218 av. J.-C., il ranima le courage de son armée par ces paroles : « Compagnons, leur dit-il, le ciel m'annonce la victoire; c'est aux Romains et non à vous de trembler. Jetez les yeux sur ce champ de bataille; nulle retraite ici pour les lâches : nous périssons tous si nous sommes vaincus. Quel gage plus sensible de la protection des dieux? Ils nous ont placés entre la victoire et la mort. »

— En débarquant en Afrique, César se laisse tomber; il embrasse la terre et s'écrie : « Afrique, je te tiens! »

— Ayant fait une descente à la Jamaïque, Christophe Colomb ne pouvait obtenir des vivres des habitants. Il profita d'une éclipse de lune, dont il connaissait l'approche, pour les effrayer. « Vous serez bientôt rudement punis, leur dit-il : le Dieu puissant des Espagnols va vous frapper de ses plus terribles coups. Pour preuve de ce que je vous dis, vous allez voir, dès ce soir, la lune rougir, puis s'obscurcir et vous refuser sa lumière. Ce ne sera là que le prélude de vos malheurs, si vous ne profitez de l'avis que je vous donne. »

— Au commencement de la bataille de Cérignoles, en 1503, un magasin à poudre sauta. Cet événement ayant consterné l'armée, Conzalve cria aussitôt : « Mes amis, la victoire est à vous : le ciel nous annonce par ce signe éclatant que nous pouvons même nous passer d'artillerie. »

— Une troupe était en déroute, et les officiers se tourmentaient inutilement pour la rallier : tout fuyait. M. de Vendôme, qui aperçoit de loin ce désordre, accourt, et, s'adressant aux officiers, il leur dit : « Messieurs, laissez faire les soldats, ils ont raison; ce n'est pas là qu'ils doivent se

rallier, c'est à cet arbre là-bas. » A la vue du but, à la voix du général, les soldats, ranimés et honteux, se hâtent d'arriver à l'endroit désigné, se forment, et retournent vivement à l'ennemi qui les suivait; ils le culbutent à son tour et reprennent les postes abandonnés.

— Dans la campagne d'Italie de 1796, le général Bonaparte, après avoir la veille battu l'armée autrichienne et préparant une seconde victoire, court à la ville de Lonato que l'ennemi a évacuée. Il y est à peine entré, qu'un corps autrichien de plus de 4 000 hommes, qui a erré toute la nuit dans la montagne, vient à son tour chercher refuge en ce lieu. Les Autrichiens sont en force, et d'ailleurs le général français ne veut pas perdre un temps précieux à livrer un combat qui dérangera de plus hautes combinaisons. Un parlementaire autrichien se présente, apportant sommation de se rendre. Bonaparte fait monter à cheval tout ce qu'il a d'officiers autour de lui. Il ordonne qu'on amène le parlementaire et qu'on lui débande les yeux. Celui-ci est saisi d'étonnement en voyant ce nombreux état-major. « Malheureux! lui dit Bonaparte, vous ne savez donc pas que vous êtes en présence du général en chef, et qu'il est ici avec toute son armée! Allez dire à ceux qui vous envoient que je leur donne cinq minutes pour se rendre, ou que je les ferai passer au fil de l'épée pour les punir de l'outrage qu'ils osent me faire. » Le parlementaire va rapporter cette réponse, et les 4 000 Autrichiens mettent bas les armes devant un millier de Français.

PRESSE (*Mar.*). Se dit, en Angleterre, de l'enrôlement forcé des matelots. Ce genre de levée est autorisé, par un acte du Parlement de 1779, pour tous les cas où les engagements volontaires deviennent insuffisants.

PRESSE-ÉTOUPE (*Mar. à vap.*). Elle est située sur la muraille du navire qui limite la longueur arrière de la cale, et autour de l'arbre extérieur. Sa destination est d'empêcher l'eau qui remplit le manchon de s'introduire à l'intérieur du bâtiment. La solidité de cette pièce est de la plus grande importance, puisque la moindre cassure occasionnerait une voie d'eau considérable.

PRESSION (*Mar. à vap.*). *Pressio.* On distingue deux sortes de pression : la *pression nominale*, qui est celle de la vapeur mesurée, sans égard à la résistance de l'air, et la *pression effective*, égale à la pression nominale augmentée de celle de l'atmosphère; c'est-à-dire que lorsqu'un manomètre indique 2 atmosphères, la tension réelle de la vapeur est de 3, parce qu'il y en a une équilibrée ou presque annulée par la pression de l'air. Il en résulte que pour calculer dans une machine le travail de la vapeur, il faut augmenter de une atmosphère la tension indiquée par le manomètre.

PRÊT. Solde ordinaire du soldat. Elle a lieu tous les cinq jours, et prend son nom de ce qu'elle est fournie par anticipation. (*Voy.* PAYE.)

PRÊTER (*Mar.*). *Prêter le côté à un bâtiment, à un fort*, se dit d'un vaisseau qui prend position pour combattre. — *Prêter le côté au vent, à la mer*, c'est mettre à la cape.

PRÉTORIENS. *Voy.* GARDE PRÉTORIENNE.

PRÊTRES GUERRIERS. La guerre n'est point faite pour les ecclésiastiques : les préceptes de l'Évangile et la mission des ministres de Dieu sur la terre leur défendent d'attenter à la vie de leurs semblables; ils ne doivent voir que des frères dans tous les hommes, et ne point connaître d'ennemis. Cependant, à diverses époques de l'histoire de France et particulièrement au moyen âge, les prêtres et surtout les évêques conduisirent souvent des armées et donnèrent de leur personne. En voici quelques exemples : —A la bataille d'Embrun, en 569, gagnée sur les Lombards, Salone, évêque d'Embrun, et Sagittaire, évêque de Gap, chargèrent l'ennemi avec intrépidité, ayant le casque en tête et le glaive au poing. — Pendant le siége de Paris par les Normands, en 886, les évêques Gauzlin et Anschérie, armés de javelots, combattirent sur les remparts au milieu des soldats qui défendaient la ville. — A la bataille de Bouvines, en 1214, l'armée fut disposée sur le terrain par Guérin, évêque de Senlis, et parmi ceux qui se distinguèrent le plus par leur courage, on remarqua Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, qui se battait avec une massue. — En 1250, en Égypte, Jean de Vaisy, aumônier de la troupe de Joinville, guerroyait, armé de toutes pièces, contre les infidèles. — A la bataille d'Azincourt, en 1415, Jean de Montaigu, archevêque de Sens, fut tué en combattant avec une valeur incroyable : « Il portait, dit un auteur contemporain, au lieu de mitre un bassinet; pour dalmatique un hautbergeon; pour chasuble la pièce d'acier, et pour crosse une hache. »

PRÉVAL (Le vicomte DE). Général de division et sénateur, né à Salins en 1772, mort en 1853. Il fit plusieurs des campagnes de la République, du Consulat et de l'Empire, et s'acquit de la réputation par ses talents administratifs, ce qui le fit appeler au Conseil d'État, en 1810. On a de lui : *Mémoires sur les guerres d'Italie, Organisation de la cavalerie, Organisation et police des troupes, Service des troupes en campagne.*

PRÉVESA. *Nicopolis.* Ville de l'Hellade occidentale, royaume de Grèce. Elle fut prise par les Turcs en 1538, et par les Vénitiens en 1684. En 1758, les Français, au nombre seulement de 600, y tinrent contre 11 000 hommes.

PRÉVÔT (*Mar.*). Du lat. *præpositus*, préposé. Se dit du plus mauvais matelot, de celui qu'on emploie à balayer, à laver le vaisseau.

PRÉVÔT DE LA CONNÉTABLIE (GRAND). C'était, anciennement, le juge suprême de tous les délits commis par les militaires. Il était en même

temps, quelquefois, généralissime des armées, et dirigeait sans contrôle et sans concurrence toutes



Prévôt général de la connétablie (1724) (d'après M. de Marbot).

les opérations et l'administration de la guerre. (*Voy.* CONNÉTABLE et CONNÉTABLIE.)

PRÉVÔT DE L'ARMÉE. Officier qui avait autrefois la haute police d'un certain nombre de régiments, ou d'une étendue de territoire déterminée, et qui était placé sous les ordres du grand prévôt de la connétablie. Ces fonctions, supprimées par l'Assemblée constituante, furent rétablies sous le règne de Napoléon Ier. Les prévôts de l'armée étaient anciennement au nombre de quatre. Aujourd'hui, dans nos expéditions, un grand prévôt d'armes est parfois attaché à chaque corps expéditionnaire.

PRÉVÔT DE SALLE. Sous-maître d'armes qui donne des leçons d'escrime aux soldats.

PRÉVÔTALES (COURS). Tribunaux extraordinaires qui fonctionnèrent en France en 1815, et qui ont laissé une triste célébrité et de lamentables souvenirs. Chaque département eut alors sa Cour prévôtale composée d'un prévôt pris parmi les officiers de terre ou de mer, ayant rang au moins de colonel, assisté d'un président et de quatre juges choisis parmi les membres du tribunal de première instance du siége. Ces Cours procédaient contre tout individu, quelle que fût sa profession, civile, militaire *ou autre*. L'instruction sur toutes les plaintes ou dénonciations *privées* se faisait par le prévôt assisté d'un juge. La Cour pouvait se transporter et siéger sur le lieu même du crime ou délit. L'arrêt était en dernier ressort, sans recours en cassation, et exécutoire dans les vingt-quatre heures. Le souverain renonçait à son droit de grâce et ne pouvait l'exercer qu'en faveur des condamnés recommandés à sa clémence par la Cour prévôtale elle-même. (*Voy.* JUSTICE MILITAIRE.)

PRÉVÔTÉ DE LA MARINE. Juridiction spéciale qui connaissait jadis des affaires de la marine et qui avait été établie, par un édit du mois d'avril 1704, dans les villes de Brest, Rochefort, Toulon, Marseille, le Havre, Port-Louis et Bayonne.

PRÉVÔTS DES MARÉCHAUX. Juges d'épée qu'avait établis François Ier pour faire le procès à tous les vagabonds, et poursuivre les crimes et délits commis par les gens de guerre, les désertions, les vols sur les grands chemins, la levée des troupes sans autorisation, les faux monnayeurs, etc. Leurs sentences étaient rendues en dernier ressort et sans appel.

PRÉVÔTS MILITAIRES. Officiers chargés de maintenir la discipline dans les armées, en campagne ou dans les camps, et de réprimer les crimes ou délits des soldats. Toutefois, ils se bornent à faire arrêter ceux qui portent atteinte à la discipline, dresser procès-verbal, saisir les pièces de conviction, pour remettre le tout ensuite aux rapporteurs des conseils de guerre. Une ordonnance du 3 mai 1832 donne le titre de *grand prévôt* au commandant de la gendarmerie; et l'on appelle simplement *prévôt* l'officier qui commande la gendarmerie d'une division, et a sous ses ordres une brigade de gendarmes.

PRIMAGE (*Mar.*). Bonification de tant pour cent, faite au capitaine, sur le fret du navire qu'il commande.

PRIME D'ASSURANCE (*Mar.*). Avances que l'armateur paye à l'assureur, sur la somme totale convenue entre eux. Le plus ancien document législatif qui ait réglé le contrat d'assurance proprement dit, est l'ordonnance de Barcelone de 1435. (*Voy.* POLICE D'ASSURANCE.)

PRIMER (*Mar.*). *Primer la marée*, c'est partir quelque temps avant une marée favorable, afin d'en mieux profiter. — *Primer un navire* en une chose quelconque, c'est s'y prendre à l'avance, ou exécuter plus promptement que lui.

PRIN (*Pêche*). On nomme *filet prin*, la corde d'auffe (espèce de jonc) qui sert pour construire les bourdigues (pêcheries).

PRINCIPILAIRE ou **PRINCIPILE.** Nom que les Romains donnaient au centurion commandant le premier manipule des *pilani* ou *triaires*, c'est-à-dire le premier manipule de la légion. Ce centurion avait place dans le conseil de guerre après le consul, les tribuns et les préfets du camp; il devenait de droit membre de l'ordre des chevaliers, et la garde de l'aigle de la légion lui était confiée. (*Voy.* LÉGION, MANIPULE, etc.)

PRINCES. *Principes*. Corps de fantassins pesamment armés qui formaient la seconde ligne dans l'ordre de bataille d'une légion romaine. Ils étaient placés entre les *hastati* et les *triaires*. (*Voy.* LÉGION).

PRINCIPIA. Ce mot désignait le quartier général dans un corps romain.

PRINGALLE ou **PRINGOLE.** Nom que l'on donnait anciennement à l'espingole.

PRIS (*Mar.*). Un bâtiment qui vire de bord est *pris*, lorsque ses voiles sont masquées et qu'il continue à loffer; une voile est *prise*, quand elle est masquée. On est également *pris* par le calme, le mauvais temps, la glace, etc.

PRISE (*Mar.*). Se dit de tout bâtiment enlevé à l'ennemi, en temps de guerre, soit par un vaisseau de l'État, soit par un corsaire; mais la capture de ce dernier doit être conduite dans un port de l'État, pour y être déclarée de *bonne prise* par un conseil spécial constitué par le ministre de la marine. Les décisions du *conseil des prises* sont susceptibles d'appel devant le Conseil d'État.

PRISE D'ARMES. Action de prendre les armes pour un service quelconque.

PRISONNIERS DE GUERRE. Chez les peuples de l'antiquité, le sort le plus affreux était en général réservé aux vaincus; le *Væ victis!* de Brennus à Rome était selon les mœurs de ces temps. — Les idées de l'ancienne société étaient telles à l'égard des prisonniers, qu'Hermocrate, général syracusain, fut condamné au bannissement pour avoir conseillé, après la défaite des Athéniens, de traiter les captifs avec humanité. — Lors de la guerre des Corinthiens et des Corcyréens, guerre qui amena celle du Péloponèse, les Corcyréens, vainqueurs dans une bataille navale, dressèrent un trophée à Leucimne, promontoire de Corcyre, et y égorgèrent la majeure partie de leurs prisonniers. — Dans la guerre du Péloponèse, les Athéniens, au dire d'Élien, condamnèrent les Éginètes à avoir le pouce de la main droite coupé, afin qu'ils ne pussent se servir de la lance, tout en demeurant propres à manier la rame; ils exterminèrent toute la jeunesse mitylénienne; et firent marquer les prisonniers samiens au visage, avec un fer chaud portant l'image d'une chouette. — Lorsqu'un Taurien faisait un prisonnier, il lui coupait la tête et l'emportait chez lui, pour la placer ensuite au bout d'une perche sur sa maison et surtout au-dessus du foyer, convaincu alors que cette tête gardait et protégeait son habitation. — Les Scythes écorchaient leurs ennemis, et après avoir préparé les peaux, ils en couvraient leurs carquois, leurs chevaux et même leur propre corps. — Chez les Gaulois, lorsque des prisonniers étaient amenés aux druidesses, celles-ci, l'épée à la main, les jetaient par terre, les traînaient au bord d'une grande citerne, et là, la grande prêtresse les éventrait pour consulter leurs entrailles. — Quelquefois les Romains coupaient les jarrets des prisonniers. César, pour punir les braves qui avaient défendu Uxellodunum, leur fit couper la main.—On sait quelles exterminations accompagnèrent l'armée d'Attila, qui se donnait lui-même le titre de *Fléau de Dieu*. — Dans une expédition de Clotaire II contre les Saxons insurgés, ce prince ravagea tout leur territoire et n'y laissa aucun homme dont la taille surpassait la longueur de son épée. — Charlemagne, après avoir battu Witikind, qui était venu défendre la liberté des Saxons, traita de révolte cet effort courageux, et demanda aux vaincus de lui livrer leur général; sur la réponse qu'il s'était réfugié en Danemark, il fit massacrer 4500 prisonniers. — Lors de la première croisade, les chrétiens signalèrent aussi par des boucheries la prise des villes qui tombèrent en leur pouvoir. « Quand ils entrèrent dans Jérusalem en 1099, ils tuèrent, dit Guibert de Nogent, tous ceux qu'ils rencontrèrent, et, continuant leur marche vers le temple de Salomon, ils massacraient plus qu'ils ne combattaient. Bientôt les places, les carrefours, les rues furent encombrés de cadavres; le sang humain coulait à grands flots, et ceux qui s'avançaient à travers les morts en avaient presque jusqu'au-dessus des talons. » — Les guerres des Albigeois et des Hussites offrirent également le spectacle d'épouvantables excès. —Mais rien ne fut semblable aux atrocités qui accompagnèrent les victoires de Tamerlan. « Lorsqu'il quittait une ville, dit l'historien grec Ducas, il la laissait dans une si affreuse désolation, qu'on n'y entendait ni l'aboiement d'un chien, ni le chant d'un oiseau, ni le cri d'un enfant : il n'y avait rien laissé de vivant. » Au moment de pénétrer dans une petite ville de l'Asie Mineure, en 1403, des enfants, le Koran à la main, vinrent à lui, implorant sa pitié et récitant des passages du livre du prophète. « Qu'est-ce que ce bêlement? » demanda Tamerlan; et lorsqu'on lui dit que c'étaient des prières adressées à sa générosité, il donna l'ordre à sa cavalerie « d'écraser toute cette tourbe sous les pieds des chevaux. » — En 1126, des prisonniers tombèrent entre les mains de Louis VI, qui assiégeait le château de Montferrand, en Auvergne : « Ces malheureux, dit Suger, demandaient qu'on leur permît de se racheter, mais le seigneur Louis commanda qu'on leur coupât une des mains, et qu'ainsi mutilés et portant la main coupée dans celle qui leur restait, on les reconduisît à leurs compagnons. » — Lors du saccagement de Lille par Philippe-Auguste, en 1213, ce prince fit vendre tous les prisonniers. — En 1382, après la bataille de Rosbecq, et quoique la ville de Courtrai se fût empressée d'ouvrir ses portes aux vainqueurs, les Français, à leur départ, n'en massacrèrent pas moins les hommes, et vendirent les femmes et les enfants. — Les guerres avec l'Angleterre, aux quatorzième et quinzième siècles, furent signalées aussi par des cruautés inouïes dans lesquelles les Anglais apportèrent particulièrement tous les raffinements de la barbarie. Un de leurs princes, Henry V, avait même coutume de dire : « Guerre sans feux ne vaut rien, de même qu'andouilles sans moutarde. »

A notre époque même, qui se glorifie tant de sa civilisation, il est des pays où, si l'on ne mutile plus les prisonniers, on les condamne toujours à des travaux forcés. C'est ainsi qu'en Russie, par exemple, on les plonge dans les entrailles de la terre pour extraire du minerai; dans d'au-

tres parties de l'Europe, on les emploie dans les ports, sur les routes, etc., aux travaux les plus durs; partout enfin la besogne la plus pénible leur est réservée. — Lorsque les Circassiens font un prisonnier, ils lui enlèvent la peau des deux talons, à laquelle ils substituent, au moyen d'une sorte de colle, un morceau de cuir de porc hérissé de ses crins. Cette application cause à la victime une douleur horrible et l'empêche de fuir. C'est encore et toujours l'implacable *Vœ victis!* malheur aux vaincus!

PRISONNIERS (*Mar. à vap.*). Sorte de boulons taraudés et munis d'une tête, soit conique ou carrée, soit à six pans, qu'on emploie pour relier invariablement deux pièces adjacentes, lorsque les surfaces extérieures de celles-ci sont des surfaces de frottement ou d'ajustement sur lesquelles on ne peut laisser excéder une tête de boulon ou son écrou. La tête du *prisonnier* est alors noyée dans l'épaisseur du métal de l'une des pièces, et la partie taraudée dans l'autre pièce.

PRIVAS. Ville située près du confluent de l'Ouvèze et du Mezayon, et chef-lieu du département de l'Ardèche. Louis XIII l'assiégea et la prit le 27 mai 1629. — Le département de l'Ardèche est la 6e subdivision de la 8e division militaire, mais son chef-lieu est réuni à celui de la 5e subdivision à Valence (Drôme).

PROCLASTE. Nom que quelques auteurs modernes ont donné au coureur ou éclaireur des armées grecques; mais cette désignation ne se rencontre point dans les écrivains de l'antiquité.

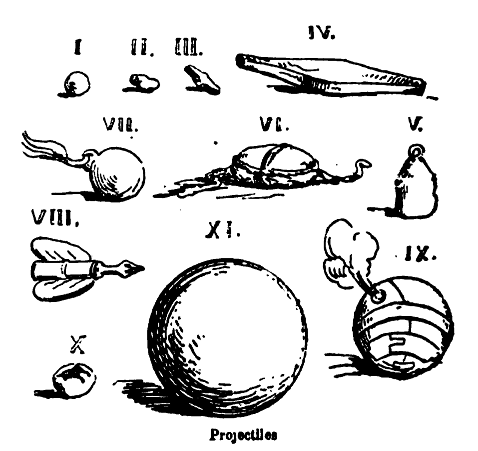
PROCOPE LE GRAND ou *le Tondu*. Chef hussite qui commandait les Taborites. Il fut l'aide de camp de Ziska. Il battit en 1431, à Tauss, les troupes de l'empire. Défait à Bœhmischbrod, il y fut tué, ainsi que son frère, Procope *le Petit*, qui commandait les Orphanites.

PRODE (*Mar.*). Ce mot s'emploie quelquefois pour désigner un bordage qu'on destine à certains appareils.

PROFONTIÉ (*Mar.*). On appelait anciennement *navire profontié*, celui qui avait un grand tirant d'eau.

PROJECTILE. Du lat. *pro*, en avant, et *jectus*, lancé. Les balles, les grenades, les boulets, les obus, les bombes, etc., sont des projectiles. Ils sont lancés en l'air dans une direction, avec un mouvement et par une force quelconques, puis abandonnés à l'action de la pesanteur. Le projectile qui est jeté obliquement doit décrire une parabole, abstraction faite de la résistance que l'air lui oppose. « Aujourd'hui les projectiles de guerre lancés par nos canons rayés tendent, comme ceux de nos fusils de précision, à dépouiller la forme sphérique pour revêtir la forme *ogivo-cylindrique*, c'est-à-dire qu'ils s'allongent de plus en plus, et se rapprochent, après bien des siècles, de ce qu'ils étaient alors qu'on les appelait flèches ou javelots, et qu'ils étaient lancés soit par le bras de l'homme, soit par la détente de la corde de l'arc, que l'explosion d'un gaz a remplacés; c'est qu'en effet, la pensée première de quiconque chercha à donner de la portée et de la pénétration à ses projectiles a dû être d'abord de leur donner une forme qui leur permît de vaincre avec plus de facilité la résistance que l'air oppose à tout corps en mouvement. Lorsque, après bien des siècles, on en revint au point de départ, pour ainsi dire, en faisant lancer par les armes à feu des balles *allongées*, cette application ne fut d'abord pas heureuse; tirées dans des canons de fusil à parois lisses, ces balles ne recevaient pas dans le principe une direction convenable, et les *pennes*, qui jouent un si grand rôle dans le vol des flèches, leur manquant complétement, rien ne pouvait les ramener sur une trajectoire que mille causes leur faisaient abandonner. C'est un officier français de l'ancienne garde royale, M. Delvigne, qui eut le premier l'idée de tirer des projectiles *allongés* avec des armes rayées, dont on connaît aujourd'hui et la longue portée et la précision, soit avec des fusils, soit avec des *canons*. » (*Batailles de terre et de mer*, par M. l'amiral Bouet Willaumez.) *Voy.* BALISTIQUE, CANON, FRONDE, FUSIL.

Nous représentons ici quelques projectiles en usage depuis l'âge des armes de pierre jusqu'au quinzième siècle : I. Projectile de fronde, gaulois, en pierre (*Musée d'artillerie*); II. III. Projectiles de fronde, étrusques (*Musée d'artillerie*); IV. Projectiles de grande dimension pour machines de guerre (*Musée d'artillerie*); V. VI. Projectiles romains de mangonneau, du quatorzième siècle



Projectiles

(*manuscrit de Paulus Sanctinus*); VII. Projectile de canon du quatorzième siècle (*même manuscrit*); VIII. Garrot du quinzième siècle (*d'après Valturi*); IX. Bombe formée de deux hémisphères de cuivre maintenus par un cercle de fer; au-dessous, une porte à deux battants destinée à introduire la poudre; une mèche enflammée sort d'un trou placé au-dessus de la bombe (quinzième siècle) (*d'après Valturi*); X. Cube de fer entouré de plomb, du quinzième siècle (*Musée d'artillerie*); XI. Gros boulet en pierre, du quinzième siècle (*Musée d'artillerie*).

PROJECTION. Du lat. *projectio*, fait de *projicere*, jeter en avant. On appelle *angle de projection*, la quantité angulaire dont la ligne de tir s'élève au-dessus de l'horizon, lorsqu'un canon est pointé en hauteur.

PROLONGE. Nom que portent les cordages dont se servent les canonniers dans la manœuvre des pièces de campagne. Ils les attachent aux essieux des bouches à feu, afin de traîner ces pièces d'une batterie à l'autre. — On nomme aussi *prolonge* un petit chariot servant à transporter des munitions ou des bagages militaires.

PROLONGER (*Mar.*). *Prolonger un vaisseau*, c'est le faire avancer contre un autre, c'est-à-dire le mettre flanc à flanc.

PROMENADE MILITAIRE. Marche de quelques heures qu'on fait faire à un régiment, dans les environs de la ville où il tient garnison, afin d'exercer les soldats.

PROMONTOIRE (*Mar.*). *Promontorium.* Pointe de terre qui s'avance dans la mer, et forme la dernière saillie d'une crête montagneuse. Tels sont : le *cap Horn* (Amérique du Sud); le *cap Comorn* (Indes orientales); le *cap de Bonne-Espérance* (Afrique); le *cap Sud* (Nouvelle-Hollande) ; puis : le *cap Misène*, en Italie ; le *cap Sunium* ou *Colonna*, le *cap Tenare* ou *Matapan*, en Grèce, etc. (*Voy.* CAP.)

PROMOTION. Du lat. *promotio*, fait de *pro*, en avant, et *motus*, mû. Se dit de l'acte par lequel on élève les militaires d'un grade à un autre. Le numéro de promotion est inscrit sur le brevet et devient un titre de primauté sur les numéros subséquents. En temps de guerre, le *promu* a droit à un supplément de gratification d'entrée en campagne.

PROPES (*Mar.*). Ce terme désignait, chez les Latins, l'extrémité inférieure de l'écoute attachée au coin d'une voile carrée, ou le bout du cordage fixé aux plats bords d'un bâtiment pour maintenir la voile ouverte au vent.

PROPUGNACULUM. Ce mot désignait, chez les Latins, toute espèce de construction destinée à mettre des soldats à l'abri des attaques de l'ennemi. Tels étaient les remparts, les palissades, les barricades, les tours, etc.

PROPULSEUR (*Mar.*). Se dit de tout mécanisme qui imprime le mouvement.

PRORÈTE (*Mar.*). *Proreta*, πρωρήτης (prôrètès). Homme qui, chez les anciens, se tenait à l'avant d'un navire, pour examiner la mer et indiquer au timonier sur quel point il devait gouverner. Le *prorète* avait aussi sous sa surveillance tout ce qui se rattachait au gréement et à l'armement du navire. Il était placé sous l'autorité du *gubernator*. (*Voy.* ce mot.)

PROSUMIA (*Mar.*). Petite embarcation que les Grecs employaient pour aller en reconnaissance et observer les mouvements d'une flotte ennemie.

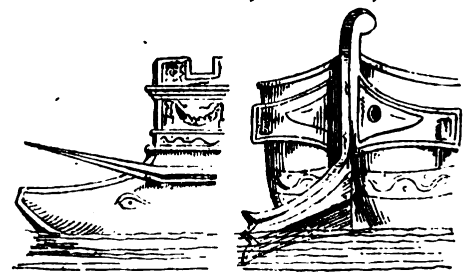
PROTAXE. Évolution en usage dans les anciennes troupes grecques.

PROTET (AUGUSTE-LÉOPOLD). Contre-amiral, né à Saint-Servan en 1808, mort en 1862. Élève distingué de l'École navale, il franchit avec rapidité les grades inférieurs, et, à trente-huit ans, il était déjà capitaine de frégate. Il fut, durant trois années, chargé de réprimer la traite des nègres, et, de 1850 à 1855, on lui confia le gouvernement du Sénégal, où son activité et son énergie rendirent d'éminents services dans la guerre qu'il fallut soutenir contre des tribus indigènes. Il ne montra pas moins de zèle dans le commandement qu'il eut en Chine, et se distingua dans les expéditions des alliés contre les Taï-pings. Il trouva la mort dans une attaque contre Nan-Jâo.

PROTOSPATHAIRE. Général en chef des troupes impériales dans le Bas-Empire.

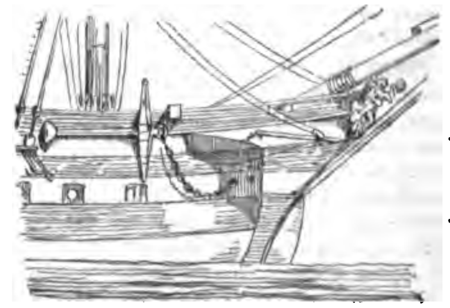
PROTOSTATE. Du grec πρῶτος (prôtos), premier, et στάω (staô), je me tiens. Nom que les Grecs donnaient au phalangite qui se trouvait le premier d'une file, et au premier homme qui était à la droite de la première ligne. (*Voy.* ARMÉE BYZANTINE.)

PROUE (*Mar.*). *Prora*, πρῶρα (prôra). On donne vulgairement ce nom à l'avant d'un navire ; mais, rigoureusement, la proue est la partie du bâtiment située sur l'avant du couple antérieur, dit *coltis*,



Proues antiques
(d'après la colonne Trajane).

et qui a l'étrave pour limite en avant. La proue des vaisseaux de guerre, chez les anciens, était armée d'un éperon d'airain ou de fer, en forme



Proue moderne.

de bec, d'où elle tirait son nom *rostrum*. De même que nos poupes actuelles diffèrent des poupes de l'antiquité, les proues des navires modernes ne ressemblent plus qu'approximativement aux proues antiques. Cette partie du navire est souvent ornée de sculptures.

PROVINS. *Provinum.* Ville située sur la Voulzie et le Durtein, dans le département de Seine-et-Marne. Elle fut prise par Charles le Mauvais en 1361 et 1378; par les Bourguignons en 1417; par les Anglais en 1432; et par Henri IV en 1592.

PRUDENCE. *Prudentia.* Cette qualité, sauvegarde de l'homme dans la plupart des actes de sa vie, est plus nécessaire sur les champs de bataille que dans toute autre situation. Sans elle, à la guerre, les succès les plus probables peuvent être compromis, les dangers les moins prévus peuvent se réaliser : témoin la fatale journée de Pavie. — Marius le savait, lorsque, provoqué dans son camp par les Gaulois et les Teutons réunis, il répondait à ses soldats impatients de combattre : « Quand il s'agit du salut de Rome, le hasard n'est point permis. »

PRUSNITZ. Village de Bohême, dans le cercle de Kœninggratz, Frédéric le Grand, à la tête de 18 000 Prussiens, battit en cet endroit 40 000 Autrichiens, le 30 septembre 1745.

PRUSSE (Royaume de). *Preussen.* Cet État, qui occupe un des premiers rangs parmi les grandes puissances européennes, surtout au point de vue militaire, est de formation toute récente. Il s'est constitué rapidement au moyen d'accroissements successifs, apportés par les conquêtes au primitif margraviat de Brandebourg. C'est surtout au grand Frédéric (1740-1746) que la Prusse doit d'être ce qu'elle est aujourd'hui. (*Voir pour les forces militaires de la Prusse ainsi que des autres États au mot* Recrutement.)

PRUSSE (*Mar.*). On désigne sous ce nom les bordages en sapin que l'on tire de la Prusse.

PRUTH. *Porata, Pyretus* ou *Hierasus.* Fleuve qui naît dans les Carpathes, en Galicie, tombe dans le Danube près de Galatz, et sert de limite entre la Russie d'Europe et la Moldavie. Il est célèbre par l'échec que Pierre le Grand subit sur ses bords, et le traité qu'il y conclut avec les Turcs en 1711. Le czar se trouvait, en cette circonstance, à la tête de 80 000 hommes seulement, et le grand vizir Baltaji-Méhémet en conduisait 200 000. Les Russes prirent leur revanche en 1770, et défirent les Turcs près du même fleuve.

PRYLIS. Danse guerrière chez les Grecs. (*Voy.* Pyrrhique.)

PRYTANÉE MILITAIRE ou **ÉCOLE DE LA FLÈCHE.** Cet établissement fut fondé en 1762. Ses élèves les plus distingués devaient passer à l'École militaire de Paris. En 1776, les élèves furent répartis dans différents colléges de province, tels entre autres que ceux de Brienne, de Sorèze, de Tournon, de Vendôme, etc., où ils continuèrent à recevoir une éducation militaire. Les élèves qui sortaient de ces écoles n'étaient pas immédiatement officiers, on ne les admettait que comme *cadets gentilshommes* dans les régiments. Le Prytanée actuel de la Flèche doit sa nouvelle organisation à un décret du 23 mai 1853; il reçoit 600 jeunes élèves, dont 400 sont aux frais de l'État.

PSARA ou **IPSARA.** Île grecque de la partie orientale de l'Archipel. Cette île, longtemps refuge redoutable de pirates, vit son chef-lieu, *Psara,* détruit, en 1824, par les Turcs.

PSILAGIE, PSILAGUE. La psilagie était une subdivision d'une phalange grecque, composée de deux hécatontarchies ou 256 hommes. Elle comprenait 30 files de *peltastes,* sous les ordres d'un *psilague.*

PSILE, PSILÈTE ou **PSILITE.** Fantassin des troupes grecques équipé à la légère. Il n'avait aucune arme défensive et ne faisait usage que du javelot, de l'arc et de la fronde. (*Voy.* Hoplites, Phalange et Phalangites.)

PUCHOT (*Mar.*). Les marins appellent ainsi une trombe d'eau.

PUERTO-REAL. Ville située près de l'embouchure de la Guadalète, dans la province de Cadix, en Espagne. Ce fut le quartier général des Français lorsqu'ils assiégèrent Cadix en 1811, 1812 et 1823.

PUISAYE (Joseph, comte de). Général royaliste, né à Mortagne en 1755, mort en 1827. Officier des cent-suisses en 1789, il fut élu membre de l'Assemblée constituante, et fut fait maréchal de camp en 1791. En 1793, il prit parti contre la Convention, se mit à la tête de l'armée départementale de l'Eure, et fut vaincu à Pacy-sur-Eure. Réfugié en Bretagne, il réorganisa la chouanerie, et de là se rendit en Angleterre où il prépara l'expédition de Quiberon, dont l'insuccès lui attira dans le parti royaliste des accusations non méritées de trahison. Le comte de Puisaye mourut dans la pauvreté à Hammersmith, près de Londres. Il a laissé des *Mémoires.*

PUISER (*Mar.*). Faire eau. On dit : ce navire puise par la carène, puise par les sabords, etc.

PUITS. Du lat. *puteus,* en grec βύθος (bûthos). Trous creusés au devant d'un retranchement, d'une circonvallation, etc., et qu'on recouvre le plus communément de branches d'arbres et de terre, pour tendre un piége à la cavalerie.—Puits se dit aussi de creux très-profonds pratiqués par les assiégés d'une place, afin de découvrir et d'éventer les mines des assiégeants.

PUITS (*Mar.*). Soute ou fosse destinée à recevoir des objets qui demandent peu de soins, comme les boulets, les câbles-chaînes, etc.—Ce mot désigne encore une sorte de citerne pour loger l'eau douce à bord de certains navires.

PUITS DE REMONTAGE (*Mar. à vap.*). On nomme ainsi une ouverture pratiquée à l'arrière d'un navire pourvu d'un propulseur héliçoïde amovible, ouverture dans laquelle on monte le propulseur lorsqu'il s'agit de le réparer, ou bien quand il faut marcher à la voile.

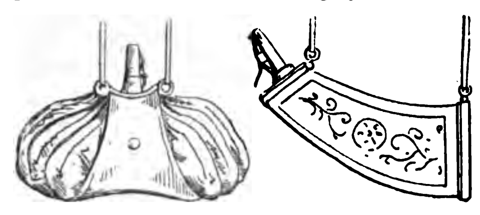
PULK. Se dit d'un corps de Cosaques.

PULTAWA ou **POLTAVA.** Ville de l'Ukraine, située près de la Vorskla, dans le gouvernement de

Saint-Pétersbourg, en Russie. Charles XII y fut vaincu par Pierre le Grand en 1708. Le roi de Suède, qui s'était enfoncé dans l'Ukraine avec 18 000 hommes seulement, et à peu près dépourvu de munitions, forma le siége de Pultawa, dans l'espoir d'y ravitailler son armée; mais il éprouva d'une part une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, de l'autre il eut bientôt sur les bras l'armée du czar qui s'élevait à près de 100 000 combattants. La bataille s'engagea le 8 juillet. Les Suédois se conduisirent avec leur bravoure habituelle : les Moscovites furent plusieurs fois enfoncés, mis en déroute; mais enfin le nombre l'emporta sur le courage, et Charles XII fut complétement défait.

PULTUSK. Ville située sur la Narew, en Pologne. Charles XII y remporta une victoire sur les Saxons en 1703, et les Français y défirent les Russes en 1806.

PULVÉRIN. Du lat. *pulvis, pulveris.* Poudre à canon très-fine qu'on obtient en écrasant de la poudre ordinaire et en la tamisant. Elle sert pour amorcer, pour faire des traînées dans les mines, etc. — Autrefois, on donnait le nom de *pulvérin* à un étui dont les arquebusiers et les



Pulvérin
(d'après une estampe allemande et le Musée d'artillerie).

mousquetaires faisaient usage pour renfermer la poudre. (*Voy.* FOURNIMENT et POIRE A POUDRE.)

PUPILLES DE LA GARDE. *Voy.* GARDE IMPÉRIALE.

PUPILLES DE LA MARINE. Ces pupilles sont des enfants de matelots, âgés de sept à treize ans, et



Pupilles de la marine.

élevés à Brest, à bord d'une corvette enfoncée dans le sol d'une vaste cour jusqu'à la ligne de flottaison. Pour prévenir les effets des chutes que ces enfants pourraient faire de la mâture, on a établi des casse-tête ou filets tendus, sur lesquels ils retombent.

PURGER (*Mar. à vap.*). Par l'expression *purger une machine,* on entend chasser l'air contenu dans ses différentes capacités avant de la mettre en fonction. On obtient ce résultat en faisant usage du reniflard. (*Voy.* ce mot.)

PUY (LE). Ancienne capitale du Velay. Elle fut assiégée sans succès par les Bourguignons en 1419. — Le Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire, est le chef-lieu de la 2e subdivision de la 20e division militaire.

PUYSÉGUR (JACQUES DE CHASTENET, seigneur DE). Lieutenant général, né vers 1600, mort en 1682. Il servit quarante et un ans, eut part à trente combats et cent vingt siéges, et ne fut jamais blessé. Il a laissé des *Mémoires,* publiés en 1747.

PUYSÉGUR (JACQUES-FRANÇOIS DE CHASTENET, marquis DE). Fils du précédent. Maréchal de France, né en 1655, mort en 1743. Entré au service en 1677, il remplit diverses missions diplomatiques. Il est l'auteur d'un traité intitulé : *l'Art de la guerre.*

PUYSÉGUR (JACQUES-FRANÇOIS-MAXIME DE CHASTENET, marquis DE). Lieutenant-général, fils du précédent, né en 1716, mort en 1782. Il fit les guerres du règne de Louis XV, et a laissé divers ouvrages sur l'art militaire, les sciences, la philosophie, etc.

PYRAMIDES (BATAILLE DES). *Voy.* EMBABEH.

PYRITE JAUNE. Sulfure de fer qui se présente en cubes d'un jaune d'or, et qui fait feu au briquet. On rapporte que, chez les Romains, les rondes militaires ne marchaient jamais sans être pourvues de morceaux de cette pyrite, afin de se procurer rapidement du feu, et chez les modernes on en a fait aussi longtemps usage pour armer les carabines, d'où lui était venu le nom de *pierre de carabine.* (*Voy.* PIERRE A FUSIL.)

PYROBALISTIQUE. Du grec πῦρ (pûr), feu, et βάλλειν (ballein), lancer. Se dit des machines de guerre qui lancent le feu. On appelle en général les armes à feu des *armes pyrobalistiques.*

PYROBOLAIRE. Soldat qui, chez les anciens, lançait des traits enflammés, ou celui qui faisait jouer le pyrobole.

PYROBOLE. Machine de guerre qui lançait des traits enflammés.

PYROPHORES. Hommes qui, chez les Grecs, marchaient à la tête des armées, tenant dans leurs mains des vases remplis de feu, comme le symbole d'une chose sacrée. Le respect était tel pour ces personnages, que les ennemis même eussent cru commettre un crime en les attaquant.

PYROSCAPHE (*Mar.*). Du grec πῦρ (pûr), feu, et du lat. *scapha,* chaloupe. Bâtiment à vapeur, sans cheminée, employé principalement en Russie.

PYROTECHNIE. Du grec πῦρ (pûr), feu, et τέχνη (technê), art. C'est l'art de préparer les pièces d'artifice, soit pour les feux d'artifice, soit pour les besoins de l'artillerie. Il existe en France deux écoles de pyrotechnie : l'une à Metz, pour l'armée de terre; l'autre à Toulon, pour la marine.

PYROXYLE, COTON-POUDRE et FULMI-COTON. Vers la fin de 1846, un chimiste allemand, M. Schœnbein, annonça qu'il avait trouvé une nouvelle poudre beaucoup plus énergique que la poudre à canon; mais il n'indiquait ni sa nature ni son mode de préparation; il se bornait à signaler les effets balistiques de cette matière inflammable, à laquelle il donnait le nom de *coton-poudre*.

« Le coton-poudre, dit M. Louis Figuier, se prépare avec une simplicité et une promptitude extraordinaires. Toute l'opération consiste à plonger du coton non cardé dans de l'acide azotique très-concentré. Seulement, comme l'acide azotique très-concentré est un produit assez cher, on a eu l'idée d'employer l'acide ordinaire du commerce, en y ajoutant de l'acide sulfurique. Ce dernier, qui est extrêmement avide d'eau, s'empare de l'eau excédante de l'acide azotique et le concentre ainsi sur place et à peu de frais. Les meilleures proportions de ce mélange ont été indiquées par M. Meynier, de Marseille; elles sont de trois volumes d'acide azotique ordinaire pour cinq volumes d'acide sulfurique à 66 degrés. On fait donc le mélange de ces deux acides, et on l'abandonne quelque temps à lui-même pour laisser dissiper la chaleur qu'il a dégagée. On plonge ensuite dans le liquide le coton non cardé, tel qu'on le trouve dans le commerce. Après douze ou quinze minutes de séjour dans ce bain, on retire le coton avec une baguette de verre; on le comprime pour faire écouler le liquide en excès, et on le lave à grande eau, jusqu'à ce qu'il n'ait plus ni odeur ni saveur. Il ne reste qu'à le sécher en l'exposant à l'air libre, à la température ordinaire. 100 parties de coton donnent ordinairement 172 parties de coton fulminant. Le papier, traité de la même manière, fournit un produit identique par ses propriétés avec le précédent.

« Les avantages que présente le pyroxyle dans les armes à feu sont faciles à résumer.

« La poudre-coton n'est pas altérée par l'eau; on peut l'abandonner longtemps à l'air humide sans qu'elle perde sensiblement de sa force explosive; on peut la plonger dans l'eau et l'y laisser séjourner, on lui rend, en la séchant, ses qualités ordinaires. Ainsi, en cas d'incendie à bord d'un navire ou dans les bâtiments d'un arsenal, on pourrait noyer les poudres, et les retrouver ensuite avec leurs propriétés primitives.

« Le pyroxyle n'attaque pas, ne salit pas les armes, qui, après quarante coups, sont aussi propres qu'auparavant; il ne laisse point, comme on l'avait dit, les armes humides, par suite de la production d'eau qui accompagne sa combustion : la chaleur produite est si considérable, que tous les produits volatils sont chassés du canon.

« Le coton-poudre brûle sans fumée et sans odeur. On a déjà tiré parti de cette propriété sur plusieurs théâtres de l'Allemagne, où l'on en fait usage pour les pièces à combat, à la grande satisfaction du public, des acteurs et surtout des chanteurs. Dans les armées, cette propriété du pyroxyle aurait à la fois des inconvénients et des avantages : la fumée de la poudre ne masquant pas les hommes, la justesse du tir serait assurée, mais les batailles en deviendraient infiniment plus meurtrières. J'ai entendu des marins prétendre qu'à bord des navires, l'usage de la poudre-coton rendrait les combats impossibles, attendu qu'au bout d'une heure les deux vaisseaux ennemis seraient, chacun de son côté, mis en pièces.

« La fabrication du pyroxyle ne présente aucun danger. Les accidents qui ont été signalés aux premières époques de la découverte tenaient uniquement à ce que l'on desséchait la matière à l'aide de la chaleur. Or, comme il n'y a aucune espèce d'avantage à sécher le coton-poudre en élevant sa température, et qu'en élevant sa température on s'expose à amener son explosion, on se contente aujourd'hui de le sécher dans un courant d'air, à la température ordinaire. Grâce à cette précaution bien simple, la préparation du pyroxyle est beaucoup moins dangereuse que celle de la poudre ordinaire. Le pyroxyle présente en outre dans sa fabrication l'avantage d'une extrême rapidité; une semaine suffirait pour aprovisionner de munitions une armée de 100 000 hommes. »

Dans un article du *Dictionnaire des arts et manufactures*, M. Barral établit, par chiffres détaillés, que le prix de revient du *coton-poudre* ne dépasserait pas 3 francs pour la qualité la meilleure. Or ce calcul se faisait il y a une douzaine d'années; et les produits chimiques s'obtiennent aujourd'hui à bien meilleur marché. Il faut de plus considérer que pour obtenir avec le pyroxyle un résultat donné, il suffit d'une quantité trois fois moindre que de poudre ordinaire. Le prix de revient ne serait donc nullement un obstacle à la substitution de la poudre nouvelle à l'ancienne.

Mais il resterait deux graves inconvénients : 1° le coton-poudre s'enflamme trop instantanément dans l'arme. Il est ce qu'on appelle une poudre *trop brisante* (*Voy.* POUDRE À CANON), et pourrait détériorer l'arme et même la faire éclater. Notre habile chimiste, M. Pelouze, répond qu'il est facile de parer à cela. Le simple soin de mélanger au coton-poudre une certaine quantité de coton non préparé, dans la combinaison de la cartouche, permettrait de régler à volonté la fulmination. La science, probablement, trouverait encore d'autres moyens de résoudre la question.

2° Le coton-poudre placé dans un lieu bien sec et tenu dans des barils fermés à l'abri de l'action de l'air, présente néanmoins, au bout de huit ou dix mois, des signes d'altération : la masse s'est humectée, elle répand une odeur piquante, elle s'est ramollie et quelquefois presque réduite en pâte. Cette décomposition peut s'accompagner d'un dégagement de chaleur, et

s'il arrive que la masse en travail soit considérable, l'échauffement peut aller au point de provoquer son inflammation. Telle est probablement, selon M. Maurey, la cause de l'explosion arrivée à Vincennes le 25 mars 1847 et le 2 août de la même année.

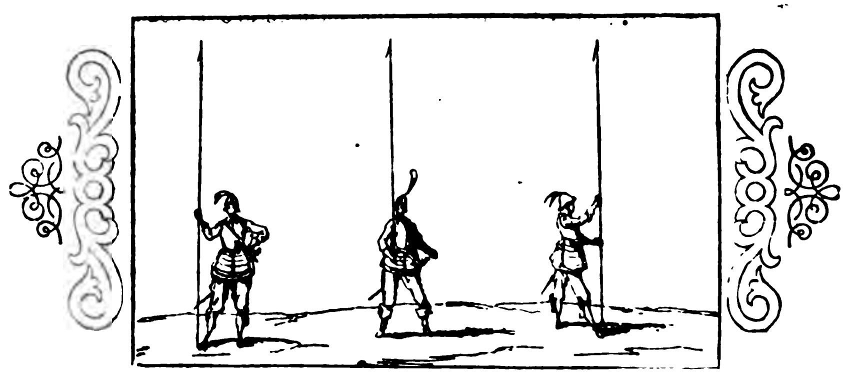
Cet inconvénient est-il irrémédiable? La science ne trouverait-elle pas une solution, le jour où elle serait appelée à s'en occuper sérieusement?

Enfin, le coton-poudre persistât-il à supporter quelque peu mal l'action d'un *temps* très-long, nous n'en conclurions pas moins en sa faveur et nous répéterions avec M. Pelouze : « Une poudre blanche, insoluble et inaltérable dans l'eau, de propriétés et de composition constantes, ne souillant ni la main, ni les vêtements, ni les armes, trois fois plus légère à transporter que l'ancienne poudre, puisqu'elle est trois fois plus forte; qui est susceptible de subir, sans la moindre altération, les voyages par mer; une poudre qu'on inonde dans une poudrière, dans la cale d'un navire, qu'on transporte par eau et qu'on retrouve toujours bonne; voilà, certes, bien des qualités qui priment celles de la pouder noire, toujours crassante et salissante, toujours craignant l'air humide qui l'altère et l'eau qui la détruit.»

Des essais faits à Vienne, en Autriche, avec des canons, des fusils et des carabines chargés de pyroxyle, ont donné des résultats des plus satisfaisants. On a remarqué que, par ce moyen, le tir est plus assuré; et comme on met simplement la cartouche dans le canon sans se servir de la baguette, la charge du fusil prend bien moins en temps. C'est ainsi qu'on a pu tirer cinquante-cinq coups en neuf minutes et demie. L'armée autrichienne a aujourd'hui des batteries organisées d'après ce nouveau système. (*Voy.* POUDRE À CANON.)

PYRRHIQUE. *Pyrrica* et *pyrrhiche*, πυῤῥίχη (purriché). Danse militaire que l'on disait avoir été instituée par Pyrrhus, fils d'Achille. Elle était usitée chez les Grecs et particulièrement à Sparte et en Crète. Les danseurs portaient des tuniques écarlates, dansaient tout armés avec une épée ou une lance, et les musiciens avaient un casque orné d'aigrettes et de plumes. (*Voy.* pour la figure de la pyrrhique au mot DANSES MILITAIRES.)

PYRRHUS. Roi d'Épire. A l'âge de quinze ans il se distinguait à la bataille d'Ipsus, sous le commandement de Démétrius Poliorcète. Envoyé comme otage en Égypte, auprès de Ptolémée, il épousa Antigone, fille de la reine Bérénice. L'an 291 av. J.-C., il s'empara de la Macédoine sur Démétrius; appelé en Italie, par les Tarentins, en 280, il battit les Romains aux journées d'Héraclée et d'Asculum. La Sicile lui dut d'être délivrée des Carthaginois et de tous ses petits tyrans, auxquels il se substitua, sans cependant pouvoir se maintenir. Descendu de nouveau en Italie, il fut vaincu à Bénévent par Curius Dentatus, et contraint de retourner en Épire, presque sans armée. Reportant ses efforts sur la Macédoine, il la soumit, et tenta la conquête du Péloponèse; après avoir échoué devant Sparte, il vint périr, à la prise d'Argos, sous le coup d'une tuile lancée d'un toit par une vieille femme.



Exercice de la pique.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



QUADRIGE. Char antique à deux roues et attelé de quatre chevaux de front. Le quadrige servait



Quadrige
(d'après une terre cuite).

plus particulièrement aux courses de char dans le cirque, et aux entrées triomphales.

QUADRILATÈRE. Le massif des Alpes du Tyrol, qui se projette sur l'Italie, a toujours fourni aux empereurs d'Allemagne leur base d'opérations contre cette vaste presqu'île. Au sortir des gorges du Tyrol sont situées les forteresses où l'Autriche a établi le centre de sa domination militaire ; c'est dans les montagnes elles-mêmes, dans la vallée supérieure de l'Adige, que se trouve le nœud de toutes les routes stratégiques.

Peschiera et *Mantoue*, protégeant les deux extrémités de la ligne du Mincio ; *Vérone* et *Legnago*, protégeant deux points de la ligne de l'Adige, enferment un espace que les militaires ont appelé le *Quadrilatère*. On comprend aisément quelle sécurité peut posséder une armée ainsi établie entre deux rivières et quatre places fortes qui ont entre elles d'excellentes communications, ne redoutant d'être tournée ni au nord à cause des montagnes, ni au sud, où sont des marais qui se prolongent jusqu'à la mer. — Peschiera est une petite ville située dans une île formée par le Mincio à sa sortie du lac de Garda. Des écluses permettent d'élever le niveau du lac, et de détruire par des chasses, dont l'effet se ferait sentir jusqu'aux lacs de Mantoue, les ponts de bateaux ou de chevalets que l'on aurait jetés sur le Mincio, entre ces deux villes. — Mantoue, ville de 27 000 âmes, est dans une île dont la superficie est de 50 hectares, île accolée à une autre de pareille étendue, qui sert de champ de Mars. Ces deux îles se trouvent au milieu d'un lac formé par un élargissement du Mincio, et sont distantes à peu près de 800 mètres de chacune des rives. On arrive à Mantoue par des chaussées étroites, au nombre de deux sur la rive gauche, et de trois sur la rive droite ; les passages sont protégés par des citadelles. — Vérone, ville de 53 000 âmes, située à l'endroit même où l'Adige débouche des gorges du Tyrol pour entrer dans

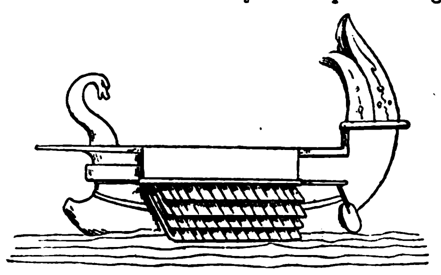
la plaine, sert de quartier général et de dépôt central pour les munitions de toute sorte.

A ces trois places fortes, en outre de la garnison qu'elles peuvent recevoir, sont attenants *trois camps retranchés.*

Legnago, petite ville reliée d'une manière sûre au camp de Vérone, possède une double tête de pont sur l'Adige, et donne à qui l'occupe le moyen de déboucher, du côté qui lui convient, à proximité soit de Mantoue, soit de Padoue.

QUADRILLE. De l'ital. *quadriglia.* Nom que l'on donnait au moyen âge à chacune des troupes qui composaient un carrousel.

QUADRIRÈME (*Mar.*). *Quadriremis.* τετρήρης (tetrêrês). Galère de marine militaire ancienne, qui se manœuvrait au moyen de quatre rangs



Quadrirème
(d'après une médaille antique).

de rames de chaque côté. La quadrirème, dit Cicéron, était couverte et si grande que, comparée aux autres bâtiments, elle ressemblait à une forteresse.

QUAI (*Mar.*). Du vieux lat. *caiare,* retenir. Muraille qui borde un port, un bassin, une rivière, etc., et contre laquelle se placent les navires pour recevoir ou débarquer leur cargaison. — Il y a dans les ports de commerce un officier appelé *maître de quai.*

QUAICHE (*Mar.*). Bâtiment cabotier des mers du Nord, du port de cinquante et jusqu'à deux



Quaiche.

[...]neaux; il a un pont, et porte deux mâts [...]e, comme le yacht.

[...]É (*Mar.*). *Qualitas.* On dit d'un navire qu'il a de *bonnes qualités,* lorsqu'il marche bien et porte gracieusement ses voiles; il a de *mauvaises qualités,* lorsqu'il exécute difficilement les manœuvres.

QUALITÉS MILITAIRES. Il faut entendre principalement par cette expression les qualités de l'officier. Elles se divisent naturellement en *qualités physiques* et en *qualités morales et intellectuelles.* Les premières sont un don du ciel, et il ne dépend pas de soi de les obtenir. Parmi les secondes, il en est aussi qui sont plus ou moins brillantes, selon que la nature encore y a plus ou moins pourvu; mais le plus grand nombre peut s'acquérir avec la volonté de bien faire.

Généralement, une taille élevée, l'aspect martial et les grâces du physique plaisent au soldat et lui imposent la considération. C'est donc un avantage : mais dans celui qui le possède il ne prouve rien en faveur de son courage, ni de ses vertus, ni de son aptitude au métier. On a vu des officiers à l'apparence souffreteuse et timide se montrer des chefs distingués et intrépides; et si Kléber, qu'on surnommait le *Mars français,* et bien d'autres encore, étaient d'une taille herculéenne, il ne faut pas oublier non plus que beaucoup des hommes qui se rendirent illustres dans la guerre étaient de taille exiguë. Tels furent Alexandre, Attila, Pepin le Bref, Philippe-Auguste, le roi de Suède Charles XII, l'amiral espagnol Gravina, etc. Agésilas, roi de Sparte, était petit et boiteux; dans les généraux célèbres, nous trouvons des bossus, comme le duc de Parme, le maréchal de Luxembourg, le prince d'Orange, etc.

Quant aux qualités morales, l'officier tout à fait digne du commandement doit en offrir un grand nombre. Il faut surtout qu'il soit brave, mais calme et discipliné; que l'énergie ne lui fasse jamais défaut; qu'il donne l'exemple de la sobriété, de la continence, de la clémence; et qu'il ait autant d'instruction que faire se peut.

Le chef dont la mémoire est heureuse possède une qualité dont on n'apprécie peut-être pas suffisamment l'importance; car le soldat est toujours flatté qu'on se rappelle ce qui le concerne. Cyrus connaissait tous les officiers de l'armée par leur nom, et disait à ce sujet qu'il était bien étrange que les artisans sussent comment s'appelaient leurs outils, et qu'un général fût si indifférent que de ne savoir pas les noms de ses capitaines, qui sont autant d'instruments dont il se sert dans toutes ses entreprises. Ce prince, ajoute-t-on, savait en outre les noms de plus de 30 000 de ses soldats d'élite. Scipion l'Asiatique, l'empereur Adrien et Othon étaient doués de la même faculté. Mithridate, qui commandait à vingt-deux nations différentes, parlait à chacune d'elles en sa langue, sans interprète. Jules César pouvait dicter jusqu'à dix lettres à la fois à ses secrétaires.

Il est sans doute des officiers très-recommandables à la guerre, quoique leur éducation ait été entièrement négligée; mais il dépend tou-

jours du bon vouloir de ces officiers de remédier à ce que des circonstances premières leur ont refusé, en s'imposant de consacrer à la lecture, à l'étude, les moments qu'ils livrent à l'oisiveté ou qu'ils perdent à l'estaminet. Somme toute, l'instruction est nécessaire au chef militaire; c'est une garantie pour le bien-être, pour l'existence, pour le succès de ceux qu'il est appelé à commander. Le grand Condé allait plus loin et disait : *Il n'y a pas de plaisir à obéir à un sot.*

Si, dans l'armée, chez les différents peuples et dans tous les temps, des chefs ont donné de déplorables preuves de leur ignorance, on aime, en opposition à cette absence totale d'instruction, à rappeler Xénophon, écrivant la retraite des dix-mille; Magon, célèbre général carthaginois, publiant vingt-huit volumes sur l'agriculture; Scipion l'Africain le jeune, travaillant avec Lelius aux pièces de Térence; Jules César, composant ses Commentaires; et tant d'autres généraux des temps anciens et des temps modernes, apportant, par leurs écrits, des enseignements dus à leurs propres lumières et à leur expérience. Pourtant, après ces exemples, on éprouve presque une sorte d'embarras, en ajoutant qu'Épaminondas, l'un des plus célèbres guerriers de l'antiquité, le vainqueur de Leuctres et de Mantinée, fut loué de ses contemporains parce qu'il savait danser avec grâce et jouer de plusieurs instruments avec habileté; et que Thémistocle ayant refusé, dans un repas, de jouer de la lyre, s'attira des reproches et fut regardé comme manquant d'éducation.

L'*activité* doit être, sans contredit, placée au premier rang dans les qualités qui distinguent un chef militaire, et Jules César est à ce sujet un exemple qu'on se plaît constamment à rappeler. Cicéron disait de lui que c'était un *monstre* pour l'activité, la vigilance et la célérité. Lucain, parlant de cette activité de César, ajoute : « *Nil actum reputans, si quid superesset agendum* : croyant n'avoir rien fait, tant qu'il restait à faire. » Ce grand capitaine avait d'ailleurs consacré ce principe, que, dans les entreprises hardies et périlleuses, il faut agir et non délibérer, parce que la promptitude contribue plus que tout le reste à les faire réussir. C'est après avoir, en quelques jours, poursuivi, atteint et vaincu Pharnace, fils de Mithridate, qu'il écrivit ces mots devenus fameux : Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu : *Veni, vidi, vici.* »

L'exemple de célérité le plus mémorable dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, est la marche de Claudius Nero : ce consul choisit 8 000 hommes de troupes d'élite dans son armée, qui était campée sur les frontières du Brutium, en présence d'Annibal, et, à la tête de ce détachement, il court rejoindre, au pied des Alpes, son collègue Livius, qui s'opposait au passage d'Asdrubal en Italie; il opère sa jonction le troisième jour de son départ, après avoir fait environ quatre-vingt-dix lieues; on attaque et défait l'ennemi dès le lendemain; et Claudius retourne aussi promptement dans son camp, où il arrive avant même qu'Annibal se soit aperçu de son absence. Il faut dire aussi que les habitants des pays que traversait ce petit corps lui fournissaient des relais en chariots et en chevaux pour les soldats fatigués, et lui préparaient des aliments sur sa route.—L'empereur Aurélien fut l'un des généraux les plus actifs de l'antiquité : il portait la guerre d'Orient en Occident, comme s'il n'eût fait que passer d'une province dans une autre; il défit les Goths, les Sarmates, les Marcomans et les Vandales, et vainquit la célèbre Zénobie, reine de Palmyre. — A notre époque, nous avons vu Napoléon Ier renouveler ces prodiges d'activité.

La *continence* est plus qu'une qualité, c'est une vertu. Elle est doublement honorable dans la vie militaire, parce qu'on s'est beaucoup trop accoutumé à regarder le contraire comme un droit du métier.—Parmi les prisonniers de guerre faits par Cyrus sur les Assyriens, se trouvait Panthée, femme d'Abradate, roi de la Susiane. Elle était d'une grande beauté. Cyrus refusa de la voir, dans la crainte qu'un tel objet ne l'attachât plus qu'il ne voudrait et ne le détournât des grands desseins qu'il avait formés. — Après la prise de la ville d'Asti, Charles VIII trouva, en rentrant dans sa chambre, une jeune Italienne, d'une beauté ravissante, que les courtisans du monarque avaient achetée pour lui en faire hommage. La jeune vierge conjura le monarque de lui sauver l'honneur. Charles, touché de ses prières et de son émotion, fit venir ses parents et leur donna une dot pour la marier. — Le chevalier Bayard, étant à Grenoble, logeait à côté d'une jeune personne dont la rare beauté fit sur lui la plus vive impression. Il s'informa de ce qu'elle était, et fit quelques démarches. La mère de la jeune fille l'envoya elle-même chez Bayard; mais la pauvre enfant se jeta aux genoux du chevalier et lui dit : « Monseigneur, vous ne déshonorerez pas une malheureuse victime de la misère, dont votre vertu devrait vous rendre le défenseur. » Ces mots touchèrent Bayard : « Levez-vous, ma fille, lui dit-il, vous sortirez de ma maison aussi pure et plus heureuse que vous n'y êtes entrée. » Sur-le-champ il la conduisit dans une retraite convenable, et, le lendemain, il fit appeler sa mère pour lui adresser des reproches et lui faire connaître ses intentions. — Lors de la prise du fort de Solré, dans le Hainaut, en 1637, les premiers soldats qui entrèrent dans la place, y ayant trouvé une très-belle personne, la conduisirent à Turenne comme la plus précieuse portion du butin. Le général, feignant de croire qu'ils n'avaient cherché qu'à dérober cette personne à la brutalité de leurs compagnons, les loua beaucoup d'une conduite si honorable; puis il fit de suite chercher le mari de la jeune femme, et lui dit publiquement : « Vous devez à la retenue de mes soldats l'honneur de votre épouse. »

Parmi les plus heureux exemples d'*humanité*

et d'amour de la *discipline*, on aime à citer celui qu'en donna Henri IV : des troupes qu'il envoyait en Allemagne ayant pillé quelques maisons de paysans en traversant la Champagne, le prince dit aux officiers qui étaient demeurés à Paris : « Partez en diligence, donnez-y ordre, vous m'en répondez. Quoi! si on ruine mon peuple, qui me nourrira? qui soutiendra les charges de l'État? qui payera vos pensions, messieurs? Vive Dieu! s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi! »

Tout acte de clémence, de loyauté, de générosité, en quelque manière qu'il se produise, honore toujours le cœur et le caractère du militaire, ennoblit l'uniforme qu'il porte.

Memnon, général de Darius, entendant un soldat qui parlait mal d'Alexandre, le frappa en lui disant : « C'est pour lui faire la guerre que je t'ai pris, et non pas pour en dire des injures. » — Le panetier de Barberousse vint offrir à Charles-Quint d'empoisonner son maître, ce qui aurait fait tomber l'Algérie au pouvoir des Espagnols. Charles envoya aussitôt prévenir son adversaire du péril qui le menaçait, l'invitant à se tenir sur ses gardes. — On exhortait Henri IV à traiter avec rigueur quelques places de la Ligue qu'il avait réduites par les armes ; il se contenta de répondre : « La satisfaction que l'on tire de la vengeance ne dure qu'un moment ; mais celle que donne la clémence est éternelle. » — Après la bataille de Pultawa, gagnée par Pierre le Grand, le 8 juillet 1709, le czar invita les généraux suédois, prisonniers, à dîner avec lui. Pendant le repas il prit un verre et leur dit : « A la santé de mes maîtres en l'art de la guerre ! » et en sortant de table il leur fit restituer leurs épées. — A la mort de Turenne, Montecuculli, son rival, instruit de cet événement dont il pouvait retirer le plus grand avantage, répéta plusieurs fois, avec une tristesse mêlée d'admiration : « Il est mort un homme qui faisait honneur à l'homme. »

QUARANTAINE (*Mar.*). De l'ital. *quarantana*, fait du latin *quadraginta*. Séjour plus ou moins prolongé que les personnes, les effets et les marchandises qui proviennent d'un pays infecté ou suspect de contagion, sont obligés de faire dans un lieu séparé de la ville où ils arrivent. On fait remonter à Barnabo, seigneur de Milan, le premier édit qui enjoignit, en 1383, de purifier tout ce qui proviendrait d'un lieu infecté par la peste. Les Vénitiens établirent ensuite, vers 1484, les premières quarantaines ; et, à partir de 1665, les diverses nations commerçantes de l'Europe adoptèrent les *lettres de santé*. En France, ce fut à Marseille qu'on fonda le premier lazaret ; les plus anciens règlements de *police sanitaire* (*Voy.* ce mot) datent à peu près de 1683, et c'est après la terrible peste de 1720 qu'on établit des quarantaines dans tous les ports du royaume. Les lois des 9 mai 1793, 9 mars 1822, et le décret du 24 décembre 1850, règlent la matière en fait de quarantaine. (*Voy.* CONVENTION SANITAIRE, LAZARET.)

QUARANTAINE LE ROI. Mesure instituée par saint Louis, ou, selon d'autres, par Philippe-Auguste, et renouvelée par saint Louis, laquelle défendait les *guerres privées* pendant quarante jours à partir du moment où l'injure avait été commise. Le roi intervenait pour faire arrêter et punir l'agresseur; et si, dans l'intervalle des quarante jours, quelqu'un des parents avait été tué, le meurtrier était puni de mort.

QUARANTENIER (*Mar.*). Cordage formé de trois petits cordons faits chacun de trois, quatre ou cinq fils de caret. On appelle *gros quarantenier*, celui qui est formé de cinq fils, et petit quarantenier, celui de trois fils.

QUARANTIRÈME ou **TESSARACONTÈRE** (*Mar.*). Galère des anciens ayant quarante files de rameurs à chaque bord.

QUARERATA. Se disait autrefois de la durée pendant laquelle un officier général avait à l'armée tel ou tel commandement. On lit dans madame de Sévigné : « M. Duras, pendant son *quarerata*, suivra le roi à l'armée, et commandera à toute la maison de Sa Majesté. »

QUART. Du lat. *quarta*, quatrième. On disait autrefois *quart de canon*, de la pièce de douze; *quart de manche*, de la plus petite subdivision d'un bataillon; et *feu de quart de rang*, de certains feux successifs. Par *quart de conversion*, on entend aujourd'hui le mouvement par lequel une des ailes d'une troupe parcourt un quart de cercle, tandis que l'autre aile pivote, en raccourcissant le pas, de manière que le front devient perpendiculaire à la ligne qu'il occupait.

QUART (*Mar.*). Temps pendant lequel une partie de l'équipage est appelée à exercer une certaine fonction, une certaine surveillance que tous doivent faire tour à tour, comme, par exemple, la garde du bâtiment. — *Être de quart, faire le quart*, c'est veiller à la sûreté du bâtiment et faire les manœuvres nécessaires. — La *bordée de quart* est la partie de l'équipage qui est actuellement chargée du travail; la *bordée qui n'est pas de quart* est celle qui se repose. — On dit aussi *quart de vent, quart de rumb*, de la quatrième partie de la distance marquée sur la rose du compas entre les huit vents principaux.

QUART-BISCUITÉ (*Mar.*). Se dit du pain de munition qui est quatre fois moins cuit que le biscuit.

QUART DE CERCLE ou **QUADRANT** (*Mar.*). Instrument qui est la quatrième partie d'un cercle, divisé par degrés, minutes et secondes, et auquel est adaptée une lunette fixe ou mobile. On fait usage du quadrant pour prendre les hauteurs, les distances, et pour diverses opérations astronomiques, etc. (*Voy.* SEXTANT.)

QUART DE CONVERSION. En termes de stratégie militaire, on appelle *quart de conversion* un mouvement que l'on fait opérer à une troupe, pour amener son front à la perpendiculaire sur la ligne qu'il occupe au moment où le mouvement est commandé; par exemple, si le front

fit face au levant, pour l'amener à faire face à nord. Pour exécuter ce mouvement, une des ailes pivote tandis que l'autre aile se développe pour opérer le quart de conversion.

QUARTIER. Cantonnement d'un corps de cavalerie ou d'infanterie. Se dit aussi d'un campement fait sur l'une des avenues d'une place, pour empêcher les convois et les secours d'y pénétrer. On appelle *quartier de campement*, les diverses parties d'un camp dont l'assiette est établie : tels sont les quartiers de l'artillerie, des vivres, des fourrages, des ambulances, etc. — Par *quartier d'hiver*, on entend l'intervalle de temps compris entre deux campagnes, ainsi que le lieu où les troupes sont établies pendant l'hiver. — Le *quartier général* est la position du camp où se trouve installé le général en chef avec l'état-major général de l'armée.

QUARTIER DE RÉDUCTION (*Mar.*). Instrument graphique propre à résoudre plusieurs problèmes de pilotage, par les triangles semblables. C'est un carton de forme carrée sur lequel est tracé un parallélogramme rectangle, dont la surface est divisée par un grand nombre de petites lignes dans le sens N. et S., et E. et O. Il y a de plus des arcs décrits du sommet de l'angle qui représente le centre d'un cercle, avec des rayons qui forment huit aires de vent (l'intervalle entre chacun d'eux est de 11° 15'.) Un fil, partant du même centre, peut se promener sur les degrés intermédiaires entre chaque aire de vent. L'ensemble offre ainsi tracés une multitude de triangles rectangles, parmi lesquels on en distingue toujours un semblable à celui qu'on veut résoudre.

QUARTIER DES CLASSES (*Mar.*). Se dit des divisions de la population maritime, divisions qui comprennent tout le littoral, chacune d'elles s'étendant sur quatre ou cinq myriamètres de côte. Des employés, à la solde du gouvernement, y tiennent des registres où figurent les noms, l'âge et les qualités des marins qui appartiennent à ce littoral, et qui sont susceptibles d'être appelés au service de l'État.

QUARTIER-MAITRE. On appelait autrefois *quartier-maître général*, l'officier chargé de faire choix des lieux de campement, d'en distribuer le terrain et de transmettre les ordres de mouvement. Aujourd'hui, on donne le nom de *quartier-maître trésorier* à l'officier chargé de la comptabilité d'un régiment. Ce dernier grade fut créé en 1762. Autrefois, c'était un officier du rang de lieutenant ou de capitaine, chargé à la fois du logement, du campement, des subsistances, de la comptabilité et de la caisse, et qui remplissait en outre, en campagne, les fonctions d'officier de l'état civil pour les mariages, les naissances, les décès, etc. Les ordonnances des 13 mai 1818 et 19 mars 1823 ont implicitement abrogé le titre de quartier-maître, pour ne laisser subsister que celui de trésorier.

QUARTIER-MAITRE (*Mar.*). Grade qui correspond à celui de caporal dans l'armée de terre. Le quartier-maître dirige les manœuvres sous les



Quartier-maître.

ordres du contre-maître et du maître d'équipage. — On appelle *quartier-maître écrivain*, le sous-officier de marine dont les fonctions sont analogues à celles du fourrier.

QUARTIER-MESTRE. Nom que l'on donnait autrefois, en France, au maréchal-des-logis d'un régiment de cavalerie étrangère.

QUARTIER SPHÉRIQUE (*Mar.*). Instrument graphique. Il est utile, ainsi que le *quartier de réduction* (*Voy.* ce mot), aux marins qui ignorent la trigonométrie. C'est un carton taillé en quart de cercle. Sa surface offre une série très-nombreuse de courbes figurant autant de quarts de méridiens ou longitudes, coupés par une série de lignes horizontales figurant autant de quarts de parallèles ou latitudes. A l'aide d'un fil partant du sommet de l'angle de la figure et que l'on promène sur cette représentation d'un quart de la sphère, on peut résoudre certains problèmes d'astronomie nautique : connaissant la latitude du lieu et la déclinaison du soleil, on trouve l'heure de son lever, de son coucher, son amplitude, etc., etc.

QUARTUAIRES. C'était autrefois le nom de cavaliers chargés de garantir les frontières de la Pologne contre les invasions des Tartares.

QUATRE-BRAS (Les). Ville du Brabant méridional, en Belgique. Il s'y livra, le 16 juin 1815, entre les Français et les Anglais, un combat acharné dans lequel périt le duc de Brunswick.

QUAYAGE (*Mar.*). Droit que payent les marchands pour avoir la liberté de se servir du quai d'un port et d'y placer leurs marchandises.

QUÉBEC. Capitale du Canada, dans l'Amérique septentrionale anglaise. C'est une place forte située en promontoire, entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Charles. Elle fut prise à la France, en 1629, par les Anglais, qui ne la restituèrent qu'en 1632; ils cherchèrent vainement à s'en emparer en 1690; mais elle devint définitivement leur proie le 18 septembre 1759. Les Américains l'assiégèrent sans succès en 1796.

QUENOUILLE (*Mar.*). Nom que portent, sur les côtes de la haute Normandie, des bateaux qui

servent à la pêche. — Se dit aussi de la perche à laquelle les fileurs attachent une queue de chanvre, et qu'ils ajustent sur leur côté pour en faire usage à peu près à la manière des femmes.

QUENOUILLETTES (*Mar.*). Petites barres de fer couvertes de limandes de toile goudronnée, sur lesquelles les gambes de hune sont amarrées au trélingage. — Ce mot désigne aussi les montants que forment les séparations des fenêtres de poupe, ainsi que les bouts de bois séparant les étais des bas mâts de leurs faux étais, et les maintenant parallèles.

QUENOUILLON (*Mar.*). Se dit quelquefois d'un cordon d'étoupe tourné et disposé à être employé au calfatage.

QUER (*Mar.*). Filament qui couvre le fruit du cocotier et dont on fait des cordages.

QUÉRAT (*Mar.*). Se disait, autrefois, du bordage de la carène d'un bâtiment, allant de la quille à la première préceinte.

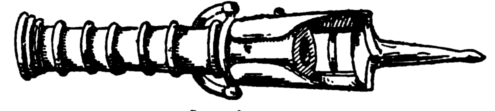
QUERELLE. Les querelles, qui dans la vie militaire tournent trop souvent au duel, partie dans laquelle chacun des combattants met en jeu une existence qui appartient au pays, les querelles sont le plus triste indice du manque d'éducation et de la sottise. Rien ne serait pénible à lire comme l'histoire des querelles privées, s'il était jamais donné de l'écrire. On y trouverait à chaque épisode, comme auxiliaires entre les querelleurs, la vanité, l'entêtement, l'ignorance et la brutalité, devant lesquels la raison et la bon sens ne peuvent que rester impuissants. Que peut, en effet, un homme de sens calme entre deux individus disposés également à fermer leurs yeux à l'évidence, et leurs oreilles à la voix de la raison? Un miroir placé devant deux hommes qui se querellent serait peut-être le seul moyen efficace pour les guérir instantanément de leur accès de bestialité : ils auraient honte de se voir.

QUESNOY (Le). Ville forte du département du Nord. Elle fut, dit-on, fondée par le chevalier Aymon, dont les quatre fils ont été, au moyen âge, le sujet d'un roman, et fortifiée par Baudouin en 1150. Louis XI l'enleva aux Bourguignons en 1477; Turenne s'en empara en 1654, et le prince Eugène en 1712; Villars la reprit la même année; tombée au pouvoir des Autrichiens en 1792, elle fut reprise par les Français en 1794.

QUESTEUR. *Voy.* Préfet d'armes.

QUÊTE (*Mar.*). Partie inclinée de l'étambot qui s'évalue en degrés, selon quelques-uns, depuis la quille jusqu'au couronnement, selon d'autres depuis la lisse de pont.

QUEUE (Canon à). On désigne sous le nom de *canons à queue* d'anciennes pièces d'artillerie en fer, des quatorzième et quinzième siècles. Ces premiers canons étaient de longs tubes ouverts par les deux bouts, et renforcés de distance en distance par des anneaux. Ils se chargeaient par la culasse au moyen d'une boîte qui s'en-



Canon à queue
(d'après le Musée d'artillerie).

castrait dans une sorte d'étrier à queue. Cette queue servait en outre à faciliter le pointage de la pièce.

QUEUE. *Cauda.* On appelle *queue de tranchée*, la partie de la tranchée où les assiégeants déposent leurs munitions et leurs matériaux; et *queue d'armée, de camp*, etc., la partie d'une armée, d'un camp, etc., qui occupe le terrain à l'opposite du front de bandière.

QUEUE (*Mar.*). On nomme *queue de bossoir*, la portion de cette pièce qui se trouve en dehors d'un bâtiment; *queue de pavillon*, l'extrémité de la partie flottante d'un étendard; *queue d'un pavillon de la série*, le bout de drisse sortant de la gaîne de $1^{m},46$, c'est-à-dire à la distance à observer entre deux signaux sur une même drisse. — Le *vaisseau de queue* est le bâtiment qui termine une ligne de marche ou de bataille. — La *queue d'un grain* est l'averse finale d'une pluie abondante tombée par avalanches interrompues

QUEUE (*Pêche*). Variété des filets à manche.

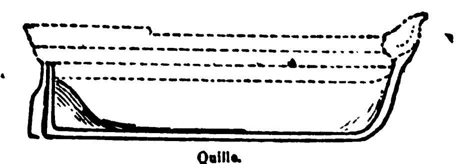
QUEUE-D'AVIRON (*Mar.*). Bateau en forme de gondole, dont on fait usage pour la pêche du hareng

QUEUE-DE-RAT (*Mar.*). Forme que l'on donne au bout d'une manœuvre en la travaillant en pointe, pour faciliter son entrée dans certains conduits ou poulies.

QUIBERON. Petite ville et presqu'île du département du Morbihan. Les Anglais y tentèrent un débarquement en 1746 et furent repoussés. Le 17 juin 1795, un corps d'émigrés français, sous les ordres de d'Hervilly et de Puisaye, y débarqua et s'empara d'abord du fort de Penthièvre; mais, cerné par les troupes du général Hoche, il fut bientôt anéanti. Les émigrés qui, n'ayant pu regagner à la nage les vaisseaux anglais, tombèrent aux mains du vainqueur, furent, par ordre des représentants du peuple en mission dans le département, fusillés sur une partie du littoral appelée *champ des Martyrs*. (*Voy.* Puisaye.)

QUIDIAT (*Pêche*). Guideau à hautes étalières.

QUILLE (*Mar.*). Du grec κοῖλος (coilos), concave. Longue pièce de bois allant de la poupe à la



Quille.

proue d'un navire, et lui servant comme de fondement. — On appelle *fausse quille*, des pièces de

bois qu'on applique à la quille véritable, afin de la préserver du premier choc dans les échouages. — La *quille d'un pont* est la grosse pièce de bois qui soutient ce pont.

QUILLÉ (*Mar.*). Se dit du bâtiment muni de sa quille. Tous les navires ont besoin, du reste, d'être quillés, pour n'être pas renversés par le mouvement des flots.

QUILLOIR (*Mar.*). Long bâton en usage dans les corderies pour faire tourner un dévidoir ou touret.

QUILLON. Prolongement, sur le dos de la lame du sabre, de la branche de sa poignée.

QUIMPER ou **QUIMPER-CORENTIN**. Chef-lieu du département du Finistère. Cette ville fut prise, en 1345, par Charles de Blois, qui fit passer au fil de l'épée la majeure partie des habitants. — Quimper, bien que chef-lieu de département, n'est pas chef-lieu militaire. Le Finistère, 3e subdivision de la 16e division militaire, a son chef-lieu à Brest.

QUIMPERLÉ. Ville située au confluent de l'Elle et de l'Isole, dans le département du Finistère. Clisson la prit sur les Anglais en 1373.

QUINCONCE. Du lat. *quincunx*, fait de *quinque*, cinq. Ordre dans lequel la légion des anciens se mettait ordinairement en bataille sur plusieurs lignes, tant pleines que vides, ou avec des intervalles entre chaque corps de troupes, égaux au front de ces troupes. C'était comme l'échiquier actuel.

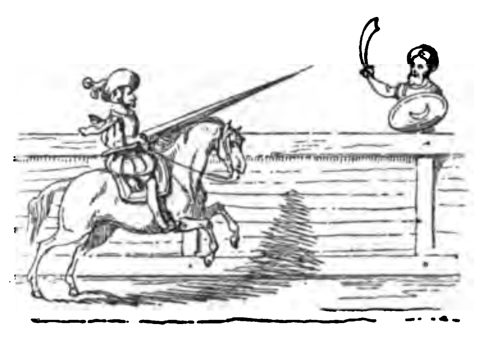
QUINQUAGÉNAIRE. Nom d'un chef de cinquante hommes dans l'armée romaine.

QUINQUEPORTE (*Pêche*). Verveux (filet) cubique à cinq entrées.

QUINQUERCE. Prix que l'athlète avait à disputer dans cinq combats différents.

QUINQUÉRÈME. *Voy*. Pentère.

QUINTAINE, QUINTAN. On a dit aussi Faquin. De l'ital. *quintana*. On nomme *quintaine* un ancien jeu d'adresse auquel s'exercent encore nos officiers dans les carrousels. Ce jeu consiste à courir à cheval autour d'un hippodrome, ayant en main une lance avec laquelle on doit atteindre un but désigné. Ce but est le *quintan*, mannequin tournant sur un pivot; il a le bras armé d'un fouet ou d'un morceau de bois taillé en forme de sabre ou de massue; le mécanisme est disposé de telle sorte que lorsque le cavalier heurte avec sa lance en dehors d'un point indiqué, comme ici le croissant du bouclier, le mannequin tourne avec rapidité et frappe le maladroit, qui perd le prix de la joute.



Quintaine
(d'après Crispin de Pas).

QUINTE. Se dit, en termes de manége, du mouvement désordonné d'un cheval sous le cavalier, et dans lequel il s'arrête tout court.

QUINTE. En termes d'escrime, la *quinte* est la cinquième garde, comme la *tierce* est la troisième, et la *quarte* la quatrième.

QUINTELAGE (*Mar.*). Se disait, autrefois, de la quantité d'objets qu'un matelot breton pouvait emporter pour son voyage. (*Voy*. Port-permis.) — Le mot *quintelage* a été aussi employé pour *lest*.

QUINTIUS CAPITOLINUS. Étant consul pour la sixième fois, en 468 av. J.-C., il défit les Volsques, peuple du Latium, et s'empara de leur capitale.

QUINZE-VINGTS. Saint Louis, revenant de la septième croisade (1248-1254), ramenait avec lui trois cents gentilshommes aveugles, auxquels les Sarrasins avaient crevé les yeux, et le pieux roi fonda à Paris, pour ces victimes de la foi, une maison hospitalière qui reçut, du nombre de ses hôtes, le nom de *Quinze-Vingts*.

QUIOULETTE (*Pêche*). Manche de filet terminant la *pantane* ou *paradière*. (*Voy*. ces mots.)

QUIRAT (*Mar.*). Se dit de la part qu'on a dans la propriété d'un navire.

QUIROGA (Joseph). Missionnaire et navigateur espagnol, né à Lugo en 1707, mort en 1784. Le roi d'Espagne le chargea de visiter les terres magellaniques, à la recherche de ports favorables pour fonder un commerce. Il donna à Rome des détails sur les missions du Paraguay, et l'on a rédigé d'après ses notes un journal de son voyage.

QUIROGA (Antoine). Général espagnol, né à Betanços, Galice, en 1784, mort en 1841. Il passa de la marine dans l'armée de terre, et il était colonel en 1811. Compromis dans la conspiration de Porlier (*Voy*. ce nom) et acquitté par le conseil de guerre, il eut le principal rôle dans l'insurrection de l'île de Léon en 1820, et fut capitaine général de la Galice. En 1823, il défendit sans succès la Corogne contre les Français, et se réfugia en Angleterre. Après la mort de Ferdinand, l'Espagne accueillit assez froidement le



Quiroga
(d'après le Cabinet des Estampes).

retour de Quiroga, et, lorsqu'il mourut en Galice, il était depuis longtemps oublié par les hommes du parti auquel il s'était dévoué : le pouvoir seul avait toujours les yeux sur lui. Quiroga ne fit, du reste, qu'éprouver le sort commun, dans tous les temps et chez tous les peuples, aux hommes dont le succès ne récompense pas le courage ou ne couronne pas l'audace.

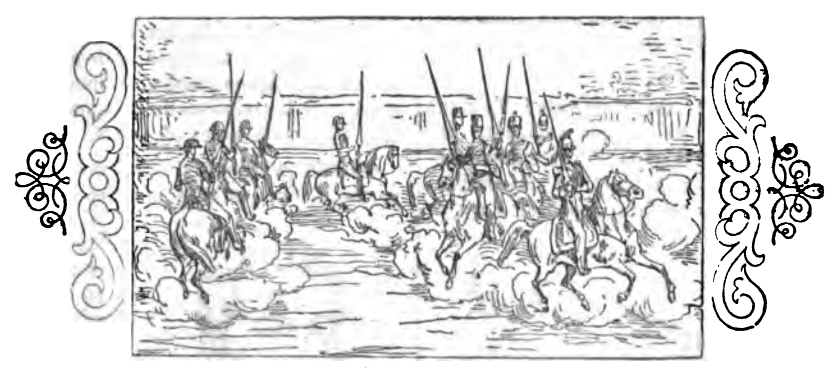
QUIROS (Pedro-Fernandez de). Navigateur du seizième siècle, né en 1550, mort en 1614. Intrépide marin du commerce, il devint pilote de Mendana de Neyra lors de la grande expédition de 1595 dans l'océan équinoxial, et à la mort de Mendana, Quiros le remplaça. Philippe III lui confia deux vaisseaux pour compléter, dans la mer Pacifique, les explorations faites sous Philippe II. Dans sa recherche du continent austral, dont il soupçonnait l'existence, il découvrit, en 1606, les îles qui portent son nom et la Terre du Saint-Esprit.

QUITO. Située au pied du volcan Pichincha, dans l'Amérique du Sud. Quito fut conquise, en 1533, par les Espagnols, qui y commirent des atrocités. Successivement comprise dans le Pérou (1533), dans la Nouvelle-Grenade (1718), dans la république de Colombie (1819), lors de l'affranchissement de ces contrées, après de longues luttes entre les indigènes et les troupes royales espagnoles, Quito est aujourd'hui le chef-lieu de la république de l'Équateur, depuis que cette république s'est constituée séparément après la bataille de Pichincha (1831).

QUI-VIVE! QUI-VA-LA! Cris des sentinelles placées à leur poste pour interpeller quand elles entendent du bruit autour d'elles. — *Être sur le qui-vive*, c'est veiller constamment à ce que nous faisons, à ce qui se fait autour de nous. C'est à la guerre surtout qu'il importe de se tenir sans cesse sur le qui-vive : plus d'une bataille aura été perdue, plus d'une campagne compromise, par la faute d'un général qui n'avait pas su se tenir assez sur le qui-vive.

QUOAILLEUR. Mot qu'on employait anciennement pour désigner le cheval qui remue fréquemment la queue, la *quoue*, comme on disait en vieux français.

QUOQUELU. On disait autrefois un soldat, un capitaine *quoquelu*, comme on dirait aujourd'hui fier, aventureux, avide de gloire. Peut-être est-ce parce qu'alors on eût dit qu'il était quoquelu, qu'on dit à présent, d'un militaire à l'air fendant, qu'il se croit la *coqueluche* (quoqueluche) *des femmes*.



Quadrilles exécutant la serpentine.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



RA. Onomatopée qui désigne les coups de baguettes donnés sur la caisse, de manière à former un roulement très-bref. Dans la marche militaire du soldat, le pied gauche doit tomber en mesure avec le *ra*.

RAAB. Ville de la basse Hongrie, située près du confluent du Raab et du Danube. Elle fut prise par les Turcs, sous Amurat III, en 1592; par le comte Palfi, en 1664; et par les Français, le 14 juin 1809. Les Hongrois révoltés l'occupèrent le 4 août 1849.

RABAISSER. En termes de manége, *rabaisser les hanches du cheval*, c'est asseoir un cheval disposé à s'élever sur les jarrets ou à marcher et à travailler sur les épaules.

RABAN (*Mar.*). Nom que portent des bouts de cordages de différentes espèces et de différentes longueurs, employés à faire divers amarrages. On appelle *rabans de faix*, *d'envergure* et *de têtière*, ceux qui servent à attacher par plusieurs points le côté d'une voile à la vergue qui doit la porter; *rabans d'empointure*, ceux qui lient les coins supérieurs d'une voile à sa vergue; *rabans d'empointure de ris*, ceux qu'on attache aux pattes de ris, et qui servent à rapprocher de la vergue les points latéraux d'une voile; *rabans de sabord*, ceux qui servent à maintenir fermes les mantelets de sabord; *raban de hamac*, le cordage avec lequel on lie un hamac détendu, dans le sens de sa longueur; *rabans de volée*, ceux qui tiennent fixée contre la muraille intérieure d'un bâtiment la volée des canons qui sont à la serre; *rabans de ferlage*, de larges tresses plates d'un fil de caret avec lesquelles on serre étroitement sur une vergue tous les plis d'une voile retroussée; *rabans de barre du cabestan*, ceux qui, par un gros temps, servent à maintenir les barres en place lorsqu'elles sont montées; et *rabans de barres du gouvernail*, ceux avec lesquels on fixe la roue tribord et bâbord.

RABAN (*Pêche*). Corde qu'on attache par une extrémité à la tête d'un filet dormant, et par l'autre à une pierre qu'on enfouit dans le sable.

RABANER (*Mar.*). Serrer avec un raban ou lier une voile sur sa vergue avec les rabans. On dit aussi *rabanter*.

RABATTRE. En termes de manége, se dit d'un cheval qui manie à courbettes. On dit qu'il rabat bien lorsque, portant à terre les deux jambes de derrière à la fois, les deux pieds viennent toucher la terre en même temps.

RABATTUE (*Mar.*). Un des étages situés au-dessus du plat-bord d'un grand bâtiment.

RABIAU (*Mar.*). Se dit, chez les matelots, de ce qui reste de vin ou d'eau-de-vie dans le vase qui a servi pour faire la distribution à une escouade. *Rabiauter*, c'est boire ce reste.

RÂBLE (*Mar.*). Pièce de bois droite, sur laquelle

on cloue les bordages du fond, dans les bateaux plats.

RÂBLURE (*Mar.*). Cannelure triangulaire, creusée soit dans la quille, soit dans l'étrave et l'étambot d'un bâtiment, pour recevoir les clous dans les bordages. La profondeur de la râblure de la quille doit être réglée sur les trois quarts de l'épaisseur du bâbord.

RABORDER (*Mar.*). Retourner un bordage qui était mal ajusté et l'employer d'une autre manière.

RABOUGRI (*Mar.*). Se dit d'un navire mal formé ou de la mauvaise disposition de son gréement.

RABRAQUER ou **REMBRAQUER** (*Mar.*). Abraquer derechef. Reprendre un cordage qu'on tenait et qu'on avait momentanément cessé d'abraquer.

RACAGE (*Mar.*). Chapelet ou collier formé par des pommes et des bigots en bois, enfilés par un cordage qu'on nomme bâtard. Ce collier entoure le fût d'un mât et rattache à lui la vergue, tout en laissant un jeu suffisant pour que celle-ci, avec sa voile, puisse monter et descendre facilement le long du mât.

RACAMBEAU (*Mar.*). Anneau de fer qui fixe au mât la vergue d'une chaloupe.

RACCASTILLAGE, **RACCASTILLER** (*Mar.*). Action de travailler au radoub des œuvres mortes d'un bâtiment ou à la refonte de ses hauts.

RACHE (*Mar.*). Trait fait avec un compas sur une pièce de bois.

RACLARE (*Pêche*). Filet en nappe, très-simple, très-clair, pierré et flotté, qui a 25 brasses de long sur 3 de large, et qu'on tend la nuit.

RACLE (*Mar.*). Instrument de fer tranchant dont on fait usage pour gratter les vaisseaux afin de les tenir propres.

RACOLEUR ou **RECRUTEUR**. De l'ital. *raccoglitore*, fait du verbe *raccogliere*, recueillir. Ce métier s'exerçait autrefois par des sous-officiers qui s'installaient sous des tentes en toile, au-dessus de l'entrée desquelles flottait un drapeau armorié. Quelquefois deux ou trois musiciens rassemblaient la foule au bruit de leurs instruments. C'était ordinairement sur le quai, depuis le Pont-Neuf jusqu'à la place de Grève, à Paris, que se tenaient les racoleurs ou, selon l'expression populaire, les *vendeurs de chair humaine*. On les distinguait à leur air matamore, leur chapeau sur l'oreille et leur épée sur la hanche. Ils faisaient appel à tous les jeunes gens qui passaient, et, souvent, placés devant leur tente, ils adressaient au public des allocutions dans le genre de la suivante :

« Par l'autorisation de Sa Majesté, je viens ici pour expliquer aux sujets du roi de France les avantages qu'il leur fait en les admettant dans ses colonies. Jeunes gens qui m'entourez, vous n'êtes pas sans avoir entendu parler du pays de Cocagne; c'est dans l'Inde qu'il faut aller pour trouver ce fortuné pays; c'est là que l'on a tout à gogo. Souhaitez-vous de l'or, des perles, des diamants? Les chemins en sont pavés; il n'y a qu'à se baisser pour en prendre, et encore ne vous baissez-vous pas, les sauvages les ramassent pour vous. Je ne vous parle pas du café, des limons, des grenades, des oranges, des ananas et de mille fruits délicieux qui viennent sans culture comme dans le paradis terrestre. Si je m'adressais à des femmes ou à des enfants, je pourrais leur vanter toutes ces friandises; mais je m'explique devant des hommes. Fils de famille, je n'ignore pas les efforts que font ordinairement les parents pour détourner les jeunes gens de la voie qui doit les conduire à la fortune; mais soyez plus raisonnables que les papas, et surtout que les mamans. Ne les écoutez pas quand ils vous diront que les sauvages mangent les Européens à la croque-au-sel; tout cela était bon du temps de Christophe Colomb et de Robinson Crusoé. »

Les racoleurs séquestraient ceux qu'ils avaient endoctrinés, dans des maisons appelées *fours*, et revendaient ensuite ces hommes aux recruteurs de l'armée. Les ruses les plus condamnables leur étaient permises, du reste, pour enrôler des soldats, et c'était toujours après avoir enivré les malheureux dont ils faisaient la chasse, ainsi que font les filous avec les provinciaux, qu'ils obtenaient d'eux la signature d'un engagement qui, à la honte de la législation de cette époque, ne pouvait plus être annulé. En Angleterre, ce qu'on nomme *la presse* était une représentation de ce genre de recrutement; mais au moins la force brutale s'employait ouvertement, et sans recourir à des moyens de captation qui rendent l'acte encore plus odieux. (*Voy.* RECRUTEMENT et RECRUTEMENT MARITIME.)

RADAR ou **RAAGDAER**. Nom que portent les soldats d'une sorte de milice instituée en Perse pour protéger les voyageurs.

RADASSE. Synonyme de *fauber*. (*Voy.* ce mot.)

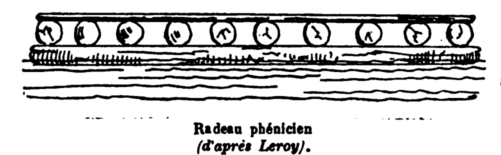
RADE (*Mar.*). Espace de mer enfermé en partie par des terres, et qui présente aux bâtiments un mouillage à l'abri des vents et des lames. Être *en grande rade*, se dit d'un vaisseau mouillé loin du port; il est *en petite rade*, lorsqu'il se trouve à proximité du port. *Mettre en rade*, c'est sortir du port.—On appelle *rade foraine*, celle qui est mal fermée, et que des côtes élevées n'abritent point de la violence du vent et de la grosse mer du large.

RADEAU (*Mar.*). *Ratis*, σχεδία (schédia). Surface flottante consistant en pièces de bois attachées les unes contre les autres, et à la flottaison desquelles on aide quelquefois au moyen de caisses et de barriques vides. Les radeaux s'emploient sur les rivières pour transporter de grandes masses de bois à brûler et de charpente. En mer, on les construit à la hâte avec des mâts de hune, des vergues et autres objets de drôme (*Voy.* ce mot), croisés par des traverses que l'on fixe à angle droit par de bonnes roustures (tours multipliés de cordage), établies dans le sens de la plus grande longueur du radeau; c'est ce qu'on nomme *radeau de fortune*. On se sert de cet appareil dans les échouages, lorsque les autres moyens d'em-



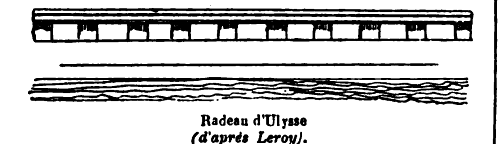
barcation manquent ou sont insuffisants. Quand un navire en mouillage a besoin de vider sa cale, il y procède aussi quelquefois à l'aide de radeaux qu'il tient près du bord. Dans quelques circonstances encore, des radeaux établissent une communication entre deux rives : c'est ainsi que les faubourgs de Constantinople sont unis à la ville par un pont de radeaux ajoutés, et qui se disjoignent pour donner passage aux vaisseaux.

Selon Pline, les anciens ne firent usage que de radeaux dans l'origine de la navigation. C'est aussi l'opinion d'Isidore et de Quintilien. Ce dernier dit : « Si ceux qui sont venus après les anciens n'avaient fait autre chose que les imiter, nous naviguerions encore sur des radeaux. » D'après quelques auteurs, le radeau aurait été imaginé par le Phénicien Chrysor, à qui l'on doit aussi l'invention de l'hameçon, de l'amorce et de la ligne. Les radeaux des Érythréens étaient construits avec des roseaux, ce qui leur donnait une très-grande légèreté, et permettait d'augmenter leur volume sans ajouter notablement à leur poids. Nous trouvons dans l'*Odyssée* une description qui nous fait connaître quel était le radeau de ces temps reculés.



Radeau phénicien
(d'après Leroy).

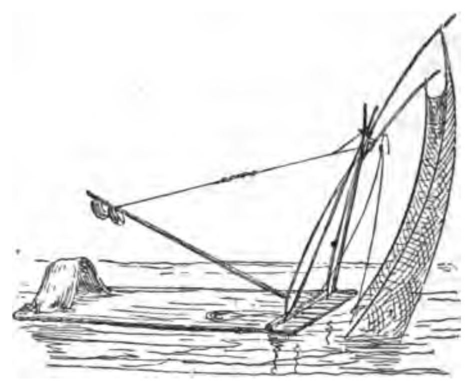
« Calypso, dit Homère, fit présent à Ulysse, pour construire le vaisseau qui devait le porter à Ithaque, d'une grande hache à deux tranchants et d'un morceau de bois d'olivier, travaillé avec un art infini, qui servait à la manier avec facilité. Elle fit aussi don à ce héros d'une scie très-parfaite, et le conduisit à la forêt située à l'extrémité de son île où croissaient les plus grands arbres. On y voyait des aunes, des peupliers, des



Radeau d'Ulysse
(d'après Leroy).

sapins dont la tête semblait se perdre dans le ciel. Ils étaient d'une grande beauté et très-propres à construire des navires légers, étant entièrement dépouillés de leur humidité. La déesse les ayant fait voir à Ulysse, le quitta et retourna dans son palais. Ulysse alors, commençant à travailler avec ardeur, coupa promptement les arbres. Il en abattit vingt en tout, dressa leurs faces à la règle et à l'équerre, et les rendit parfaitement lisses. Il les perça tous avec des tarières, et les unit par des liens, rendant, par la largeur qu'il donna à son radeau, son contour semblable à celui qu'un savant constructeur donne au fond d'un vaisseau de charge. Ulysse posa les planches et les attacha aux bois longs qu'il avait mis d'espace en espace, et il l'acheva avec des ais fort longs qui en formaient le bordage. »

Les Indiens des deux Amériques font usage du radeau pour transporter des bagages et des marchandises sur les grands cours d'eau ; on s'en sert également en Océanie et dans l'Inde : à Manille, les pêcheurs se servent d'un radeau sur lequel est un appareil de pêche consistant en un vaste filet quadrangulaire dont les deux coins



Radeau de pêche chinois
(d'après Dumont d'Urville).

supérieurs sont fixés à de longs bambous, et les deux autres amarrés à l'une des extrémités du radeau. Un levier placé à l'arrière le fait plonger dans la mer ou hisser à volonté.

RADER (*Mar.*). Mettre un bâtiment à la rade.

RADET (Étienne). Général et baron de l'empire, né en Lorraine en 1762, mort en 1825. Il reçut la mission, en 1809, d'enlever le pape Pie VII ; et, en 1815, de conduire à Cette le duc d'Angoulême, fait prisonnier dans le Midi. Il fut, dans les cent-jours, inspecteur général de la gendarmerie et grand prévôt de l'armée. Condamné, en 1816, à neuf ans de détention comme ayant coopéré au retour de l'île d'Elbe, il eut, au bout de deux ans, remise du reste de sa peine.

RADETZKI (Joseph Wenzel, comte). Feld-maréchal autrichien, né à Trebnitz en Bohême, en 1766, mort en 1858. Entré comme cadet, en 1784, dans le régiment des cuirassiers appartenant au général Caramelli, il fit ses premières campagnes contre la Turquie, et ne passa qu'en 1792 dans l'armée des Alpes, où il fit les campagnes d'Italie. Il assista aux batailles de Mondovi, Montenotte, Lodi, Castiglione, Arcole et Rivoli. A Marengo, il était aide de camp du général Mélas ; il figura plus tard aux batailles de Wagram et de Leipzig. De grade en grade, il par-



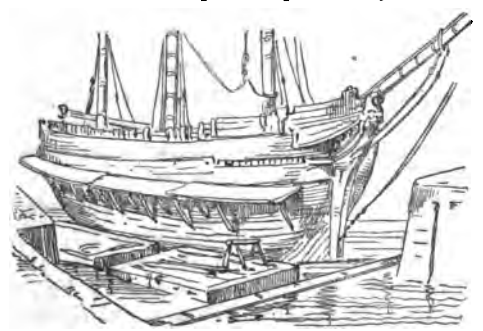
Radetzki
(d'après un portrait allemand).

vint, en 1831, au commandement de l'armée d'Italie, où il obtint le bâton de feld-maréchal, et remporta, en 1848, sur les Piémontais la victoire de Novare. Les honneurs ne lui furent point épargnés, et Vienne, ainsi que vingt-six autres villes, lui offrirent le droit de cité.

RADIER (*Mar.*). Plancher de l'avenue d'un bassin de construction. — Se dit aussi de la maçonnerie d'une forme ou d'un bassin.

RADJEPOUTES. C'est-à-dire *fils d'un radjah.* La dénomination s'est étendue de ces derniers à toute la caste des guerriers ou *chattryas* parmi les Hindous.

RADOUB (*Mar.*). Réparations faites à une partie quelconque, soit de la coque, soit de la voilure d'un bâtiment. Un navire *entre en radoub*, lorsqu'il va passer par quelques réparations, et *il est en radoub* lorsqu'il les subit. Lorsque cette opération a lieu pour un navire marchand et en cours de voyage, elle est soumise à des règlements prévus par le législateur. Ainsi l'art. 296 du Code de commerce dit que lorsque le capitaine se



Navire en radoub.

trouve obligé de faire radouber, pendant la traversée, l'affréteur est tenu d'attendre la fin des réparations ou de payer le fret en entier; et l'art. 238 statue que le fret est dû pour les marchandises vendues par le capitaine, afin de subvenir au radoub, pourvu que le prix de la vente n'ait pas été fait au-dessous du prix obtenu pour le reste de la même marchandise.

A Surabaya, dans l'île de Java, on a construit tout récemment, pour le radoub des vaisseaux, un *dock flottant* qui se submerge et remonte à flot à volonté. C'est une sorte de longue cuvette composée de plaques de fer forgé. Le fond est partagé transversalement en intervalles égaux par des solives de fer placées à 5 pieds de distance l'une de l'autre, de manière que le double lit de plaques, qu'elles consolident, représente des tubes rectangulaires d'une force immense. — Deux machines à vapeur, faisant mouvoir des pompes centrifuges, épuisent à volonté l'eau ou l'introduisent dans tel ou tel des vingt compartiments étanches dont se compose le dock. Sa puissance ascensionnelle lui permet de soulever dans une heure et demie le plus grand paquebot pourvu de ses machines et de son charbon. — Submergé, le dock offre au navire appelé à venir s'y placer une profondeur de 20 pieds d'eau. Entièrement vide, le dock ne tire pas plus de 2 pieds d'eau. Il en tire 5 après avoir reçu dans ses flancs pour le radoub un navire de 1 000 tonneaux, et 6 si le navire admis est de 1 500 tonneaux. — Ce grand ouvrage a été exécuté par un ingénieur anglais, M. Thompson, et toutes les pièces de fer dont il se compose ont été élaborées en Angleterre.

RADOUBER (*Mar.*). Faire des réparations à un bâtiment. — Se dit aussi de l'action de remédier aux avaries qu'a subies la poudre à tirer.

RADOUBEUR (*Mar.*). Celui qui radoube. On dit plus communément *calfateur.*

RADSTADT. Petite ville de l'Autriche, dans le cercle de Salzbourg. Le général Moreau y battit les Autrichiens, le 5 juillet 1796.

RAF (*Mar.*). Sorte de marée forte et rapide.

RAFALE (*Mar.*). Brusque recrudescence du vent, ce qu'on nomme à terre un coup de vent. La rafale se manifeste même à l'abri des hautes terres. Elle peut démâter un navire. Les marins disent une *petite rafale*, une *bonne rafale*, et un *temps à rafales.* Les rafales se produisent avant, pendant et surtout après les tempêtes, dont elles sont comme le dernier effort, et se développent principalement aux anfractuosités des rivages qui s'ouvrent en avant d'une gorge de montagnes.

RAFALÉ (*Mar.*). Terme d'argot des marins signifiant misérable.

RAFFILER. Dresser le tranchant d'une pierre à fusil.

RAFFOVINA GLAWITZA. Dans le Montenegro. Le 24 juin 1862, les Turcs en attaquèrent les retranchements, et laissèrent 3000 morts sur le champ de bataille, tandis que les Monténégrins n'eurent que 100 hommes tués et 200 blessés.

RAFIAU (*Mar.*). Petite embarcation à rames, gréée d'une voile à antenne sur un mât portant un foc. — Les marins du Nord donnent aussi ce nom au canot le plus léger de leur navire.

RAFLE (*Pêche*). Filet garni d'ailes et ayant plusieurs ouvertures à chaque extrémité.

RAFLOUER. *Voy.* Déséchouer.

RAFRAÎCHIR. Du lat. *refrigere*, rendre froid. *Rafraîchir un canon*, c'est en humecter l'intérieur avec de l'eau et du vinaigre, après avoir tiré un certain nombre de coups.

RAFRAÎCHIR (*Mar.*). Exposer au frottement les parties d'un cordage, d'un câble, etc., qui ne sont pas altérées, ou changer la fourrure qui couvre un câble ou une amarre. *Rafraîchir les itagues des huniers*, c'est renouveler leur fourrure ou changer la partie de ces cordages qui porte dans les poulies, en filant de la drisse d'un bord, et en halant sur l'autre. *Rafraîchir l'étalingure d'un câble*, c'est remplacer une étalingure usée par une nouvelle.

RAFRAÎCHISSEMENT (*Mar.*). Se dit des vivres frais de toute espèce qu'on embarque sur un



bâtiment, soit au départ, soit dans les relâches, par opposition aux aliments secs ou salés.

RAFTS (*Mar.*). Littéralement *radeaux*. Les Anglais et les Américains nomment ainsi les amas de bois flottants que l'on rencontre sur les fleuves de l'Amérique. On a longtemps cité celui qui se trouvait sur l'Atchafalaya, l'un des bras du Mississipi. Sa longueur était d'environ 10 milles, sur 220 mètres de largeur et près de 3 mètres de profondeur; il était couvert de fleurs, d'arbres et d'arbustes verts, ce qui ne l'empêchait pas de s'élever et de s'abaisser suivant le mouvement de l'eau, et il avait continué son accroissement durant soixante années environ, lorsqu'en 1835, époque à laquelle plusieurs des arbres qui vivaient à sa surface avaient acquis une élévation de 18 à 20 mètres, le gouvernement de la Louisiane prit des mesures pour le détruire, afin de rendre libre la navigation. Il fallut quatre années de travaux pour le faire disparaître.

Tous les navigateurs savent qu'une partie des végétaux terrestres, continuellement apportés dans la mer par les fleuves qui débouchent vers le golfe du Mexique, est portée, par le grand courant équatorial, jusque sur les côtes de l'Islande, du Groënland et du Spitzberg. « C'est un des phénomènes les plus étonnants de la nature, dit Malte-Brun, que cette immense quantité de gros troncs de pins, de sapins et d'autres arbres, qui viennent se jeter sur les côtes septentrionales de l'Islande, surtout sur le cap du nord et sur celui nommé Langanell. Ce bois arrive sur ces deux points en une telle abondance, que les habitants négligent d'en recueillir la plus grande partie. Les morceaux qui sont poussés le long de ces deux promontoires vers les autres côtes fournissent à la construction des bateaux. »

Le docteur Richardson, qui a observé les bois flottants du Mackensie, s'exprime ainsi : « Comme les arbres conservent leurs racines, qui sont souvent chargées de terre et de pierres, ils s'enfoncent promptement, surtout lorsqu'ils sont imbibés d'eau; puis leur accumulation, là où il existe des remous, donne naissance à des hauts-fonds qui finissent par devenir des îles. Dès que ces îles dépassent le niveau de l'eau, elles sont couvertes de touffes de saules dont les racines fibreuses servent à lier la masse et à lui donner de la solidité. »

Outre ces masses, il se forme aussi, à l'extrémité du Delta, dans le golfe du Mexique, et dans d'autres lieux encore, des amas de bois flottants, nommés *snags*, qui sont extrêmement dangereux pour la navigation. Souvent, cachés entièrement sous les eaux, ils présentent comme autant de fascines sur lesquelles la quille des bâtiments va s'engager; aussi la plupart des bateaux employés sur le Mississipi sont-ils construits de manière à se préserver autant que possible des suites de cette fâcheuse rencontre.

RAGLAN (J.-H. FITZROY-SOMMERSET, lord). Général anglais, né en 1788, mort en 1855. Il fit ses premières armes en Espagne sous le général Wellington dont il était aide de camp, et prit part, avec le grade de lieutenant-colonel, aux batailles de Toulouse et de Waterloo. Après avoir occupé divers emplois et entre autres ceux de major-général et de directeur général de l'artillerie, il fut choisi en 1854 pour commander en chef les forces britanniques en Orient. Il prit part à la victoire de l'Alma, au siége de Sébastopol et à la bataille d'Inkermann, après laquelle il fut élevé au grade de feld-maréchal; mais, peu après, il mourut de maladie.


Lord Raglan
(d'après une gravure anglaise).

RAGRÉAGE, RAGRÉER (*Mar.*). Opération qui consiste à polir, à l'aide de l'herminette, la surface extérieure, les bordages, les ponts, etc., d'un navire dont la construction est achevée.

RAGUE (*Mar.*). Boule de bois percée, autrement nommée pomme de *racage*. (*Voir* ce mot.) — On appelle *rague gougée*, celle qui a deux goujures ou entailles à angle droit sur sa surface, l'une servant au passage d'un cordage dormant, l'autre recevant la ligne qui fixe la rague sur le dormant. — On dit *se raguer*, pour se détériorer, s'user par le frottement continuel d'un corps voisin. Tels sont : un câble qui traîne sur le fond ou les aspérités du sol; une voile dont la toile frotte contre quelque point solide qui la déchire; etc.

RAGUSE. Ville de la Dalmatie. Elle fut conquise par les Français en 1697 et 1807.

RAGUSE (Duc DE). *Voy.* MARMONT.

RAHMANIEH. Ville de la basse Égypte, située sur la rive gauche de la branche principale du Nil. Les Anglais l'enlevèrent aux Français en 1801.

RAILLON. Flèche en usage au moyen âge.

RAINOISE. Fusil ou longue carabine, à canon rayé, autrefois en usage.

RAISIN DES TROPIQUES (*Mar.*). Nom que les marins donnent à une sorte d'algue de la zône torride, le *fucus natans*.

RAISONNER (*Mar.*). *Faire raisonner* un navire ou une embarcation quelconque que l'on rencontre, c'est les héler et leur adresser des questions.

RAKETIERS. De l'italien *rochetta*, qui fut le nom des premières fusées dont les Vénitiens se servirent au siége de Chiozza. Les allemands ont dit *raketten*. Les raketiers existent encore dans l'armée autrichienne; ce sont eux qui lancent les fusées à la Congrève.

RAKKUM. Petit javelot allongé des Hottentots.

RALINGUE (*Mar.*). Cordage légèrement tors et commis en aussière, que l'on coud sur les côtés

d'une voile pour la fortifier. On distingue, dans une voile : la *ralingue de têtière* ou *d'envergure*, qui borde sa partie supérieure par laquelle elle est lacée avec sa vergue ; la *ralingue de fond* ou *de bordure*, qui est sur le côté inférieur ; et les deux *ralingues de chute*, qui bordent les côtés verticaux. La *voile en ralingue* est celle dont le plan se trouve dans la direction du vent qui souffle. *Mettre en ralingue* ou *venir en ralingue*, se dit d'un bâtiment lorsqu'il place ses voiles dans cette position. — Les matelots disent qu'un homme *ralingue*, lorsqu'il semble avoir froid, ou qu'il manque du nécessaire.

RALINGUER (*Mar.*). Appliquer des ralingues au bord d'une voile. Recevoir le vent en ralingue.

RALLIEMENT. Action des troupes qui, après avoir été rompues ou dispersées, se rassemblent de nouveau. On appelle *point de ralliement*, l'endroit indiqué aux troupes pour se rallier ; et *mot de ralliement*, le mot que le général donne au corps qu'il commande, pour qu'il se rallie en cas de déroute ou de séparation. Le mot de ralliement est aussi celui qui se donne à la suite du mot d'ordre ; les sentinelles doivent le connaître, afin de l'exiger des rondes, des patrouilles, etc., qui passent devant elles.

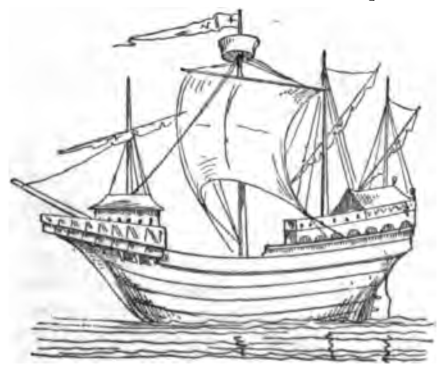
RALLIEMENT (*Mar.*). Action de bâtiments qui, après avoir été séparés, se rapprochent, se réunissent. On emploie dans les flottes, les escadres, etc., des signaux de ralliement.

RALLIER. *Rallier des troupes*, c'est les rassembler, les réunir, les remettre ensemble. — Rallier devant l'ennemi un corps dispersé est l'acte qui demande chez un chef le plus de présence d'esprit et d'autorité morale.

RALLIER (*Mar.*). Se rapprocher. *Rallier le vent*, c'est gouverner au plus près, pour gagner dans le vent.

RAMBADE (*Mar.*). Sorte de garde-fou placé au-dedans des frontaux des gaillards et de la dunette des grands bâtiments. Les rambades n'existent plus sur les bâtiments de guerre.

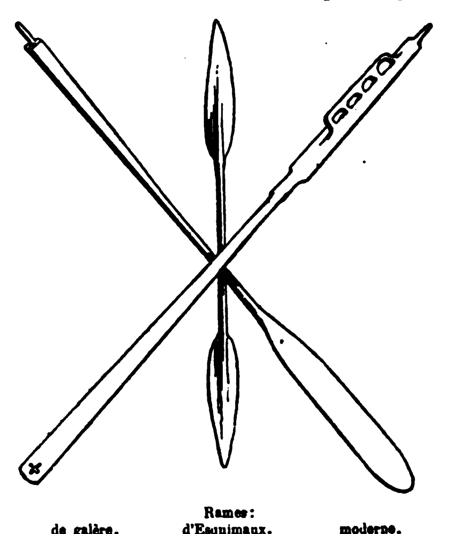
RAMBERGE (*Mar.*). Navire de guerre qu'on em-



Ramberge
(d'après une miniature du XVe siècle).

ployait anciennement dans la Méditerranée, et que les Anglais adoptèrent pour les voyages de découvertes. Ce genre de bâtiment se distinguait par ses mâts qui portaient des gabies ou petites plates-formes lesquelles furent l'origine des hunes.

RAME ou **AVIRON** (*Mar.*). Longue pièce de bois dont on se sert pour faire mouvoir une embarcation. La partie qui entre dans l'eau est plate, et celle que l'on tient à la main est arrondie. *Lève rames!* est un commandement que le patron



Rames : de galère. d'Esquimaux. moderne.

d'un canot fait à des canotiers, lorsqu'il veut suspendre la nage et laisser l'embarcation courir sur son erre. Lucain, parlant du vaisseau de Brutus, dit que les plus longues rames atteignaient la mer à une très-grande distance : *Summis longe petit æquora remis*. — Les rames dont on se servait dans les galères modernes, étaient garnies à leur extrémité supérieure, d'autant d'anneaux qu'il y avait de rameurs pour les manœuvrer.

RAMÉ. On appelle *balles ramées*, deux ou trois balles de plomb jointes ensemble par un fil d'archal tortillé ; et *boulets ramés*, des boulets composés de deux globes joints par une barre ou par une chaîne.

RAMEL (Jean-Pierre). Général de brigade, né à Cahors en 1770, mort en 1815. A l'armée de Moreau, en 1796, il défendit le fort de Kehl. Déporté à Sinnamary par le coup d'État du Directoire, il s'évada et rentra en France après le 18 brumaire, et publia un assez curieux document sous le titre de : *Journal d'un fructidorisé*. Il servit sous l'Empire. Commandant à Toulouse, en 1815, il périt massacré par les Verdets.

RAMENER. Se dit, en termes de manége, d'un cheval qui porte bien sa tête et son encolure. *Ramener un cheval*, c'est l'obliger à bien placer sa tête et à la maintenir dans une belle position.

RAMEUR (*Mar.*). *Remix*. Matelot faisant sur une embarcation le service des rames. Sur les vaisseaux des Grecs et des Romains, on n'employait que des étrangers pour ramer, et les Lacédémoniens, principalement, regardaient comme une

honte de manier la rame. Outre les étrangers, les Romains destinaient à ces fonctions des esclaves à qui ils avaient rendu la liberté, et lorsqu'il y avait disette de rameurs sur les bâtiments de l'État, les particuliers devaient livrer des esclaves qui alors devenaient libres.

La note d'infamie dont les rameurs étaient entachés dans l'antiquité traversa les époques intermédiaires, et nous retrouvons encore dans le siècle dernier les condamnés aux galères et les prisonniers faits sur les Barbaresques seuls préposés à ramer sur les galères de l'État. Soumis aux



Rameurs de galère
(d'après l'Architecture navale de Furstenbach).

ordres du commandant de la *chiourme*, leurs mouvements étaient dirigés par celui-ci, qui, placé sur la *coursive* séparant les rameurs de tribord des rameurs de bâbord, stimulait les moins actifs au moyen du bâton dont il était armé. (*Voy.* CHIOURME et GALÈRE.)

Dans l'antiquité, les rameurs étaient rangés sur les deux côtés du vaisseau, tous à couvert des coups de l'ennemi, sous le pont, et assis les uns au-dessus des autres, sur des bancs placés, non en lignes perpendiculaires, mais en forme de quinconce. Les rames inférieures étaient les plus courtes, et les supérieures les plus longues, afin qu'elles pussent agir sans se rencontrer. Les rameurs n'avaient pas d'autres lits que leurs bancs, et ils passaient la nuit et le jour au même poste, sous leurs rames. Chez les Grecs, les trirèmes avaient trois sortes de rameurs : les *thranites* étaient ceux du banc supérieur; les *thalamites* ceux du troisième banc, et les *zugites* ceux du banc du milieu.

L'adresse des rameurs, l'habileté de leurs manœuvres, contribuaient essentiellement au succès des combats navals. Dans le récit de la bataille de Drépane, livrée entre les flottes romaine et carthaginoise, Polybe s'exprime ainsi : « Dès que les deux armées furent proche l'une de l'autre, les amiraux donnèrent le signal, et elles en vinrent aux mains. Le combat fut d'abord assez égal, parce qu'il se passa entre l'élite des troupes embarquées sur les flottes; mais les Carthaginois eurent bientôt la supériorité, ayant de grands avantages sur leur ennemi : leurs vaisseaux étaient de coupe excellente, et remplis de rameurs très-exercés; leur sillage était fort rapide. Ils avaient aussi eu soin, en rangeant leur armée, de choisir un lieu spacieux, laissant la haute mer derrière eux. Si quelques-uns de leurs navires étaient pressés par ceux des ennemis, ils se retiraient en arrière sans danger, voguant légèrement et prenant le large; puis, décrivant une ligne courbe,



Rameurs anciens
(d'après la colonne Trajane).

ils revenaient tomber sur le côté du vaisseau romain qui les poursuivait, et qui ne pouvait se retirer que lentement à cause de son poids et du peu d'adresse de ses rameurs; ils les choquaient sans cesse ainsi, et en coulaient à fond un grand nombre. Si quelque galère carthaginoise était en danger, ils la secouraient sans courir de risques et avec une entière sûreté, ramant de manière que le vaisseau, marchant par la poupe, gagnait la haute mer.» — Voici, d'après le même auteur, comment les Romains exerçaient les rameurs, au temps de la guerre qu'ils poursuivaient en Sicile contre les Carthaginois : « Pendant que les uns, dit l'historien, s'occupaient à faire des galères, d'autres ramassaient de toutes parts des gens de mer pour en composer les chiourmes. Afin de les former d'avance à la manœuvre de ces bâtiments, ils les faisaient asseoir au bord de la mer sur des bancs disposés dans le même ordre que le sont ceux des rameurs dans les vaisseaux; et établissant au milieu d'eux un commandant, ils les accoutumaient, en ramant, à se renverser tous ensemble en arrière, à ramener leurs bras vers leur corps, à les étendre ensuite en se baissant en avant, et à commencer ou à suspendre leurs manœuvres, au même instant, à l'ordre du commandant. »

Dans l'ouvrage que Le Roy a publié sur la marine des anciens, il dit, au sujet des rameurs : « Par plusieurs passages de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, on voit que les plus grands vaisseaux des Grecs, au temps de la guerre de Troie, n'avaient, comme celui de Danaüs qui leur servit de modèle, que cinquante rameurs; et Thucydide nous apprend que ces navires, ces *pentecontores*, firent longtemps la principale force des armées navales, même après l'invention des trirèmes. Dans le premier livre de l'*Odyssée*, Minerve conseille à Télémaque de s'embarquer « sur un des meilleurs vaisseaux, équipé de vingt rameurs. »

C'est sur un navire de cette espèce qu'il parcourt les mers de Grèce, pour chercher son père. — Le nombre des rameurs était bien moins considérable dans les vaisseaux de charge. Ulysse, dans l'*Odyssée*, dit, en comparant la massue énorme d'un cyclope à un mât, « qu'un navire de charge à vingt rames peut affronter toutes sortes de mers. »

La monère des anciens, ou l'unirème, n'avait sur chaque bord qu'une seule file de rameurs; la dière ou birème en avait deux; la trière ou trirème en avait trois; la pentère ou quinquérème, cinq; la tessaracontère ou quarantirème, quarante, etc.

RAMILLIES. Village de la province de Brabant, en Belgique. Il est devenu célèbre par la victoire que les Anglais, sous les ordres de sir John Churchill, duc de Marlborough, y remportèrent, le 23 mai 1706, sur le maréchal de Villeroi qui, malgré les avis de ses officiers généraux, livra la bataille. L'issue malheureuse pour les Français de cette bataille de Ramillies tint en partie à ce que Villeroi avait placé une portion de ses troupes sur un terrain où elles se trouvaient dans l'impuissance d'agir.

RAMINGUE. Se dit, en termes de manége, d'un cheval qui se défend contre l'éperon, rue, saute, recule et refuse de se porter en avant.

RAMOTH-DE-GALAAD. Aujourd'hui *Zarca*. Ville de la Palestine. Achab, roi d'Israël, y fut tué dans une bataille, l'an 897 av. J.-C.; et Zoram, fils d'Achab, y fut blessé dans un autre combat, trois années plus tard.

RAMPE. On nomme ainsi, en termes de fortification, une pente douce pratiquée le long des talus extérieurs.

RAMPIN. Se dit d'un cheval bouleté des boulets postérieurs et qui ne marche pas sur la pince. Ce défaut est ordinairement naturel.

RAMPON (Antoine-Guillaume). Né à Saint-Fortunat (Vivarais) en 1759, mort en 1842. Engagé volontaire à seize ans, sous-lieutenant en 1791, il fit toutes les campagnes de l'Empire. A Montenotte, avec 1500 hommes, il soutint les assauts réitérés de 15000 Autrichiens, et Beaulieu, qui les commandait, dut se retirer. Après la bataille du Mont-Thabor, en Syrie, il fut fait général de division. Il entra au Sénat, fut pair de France en 1814 et pendant les cent-jours. Louis XVIII, au retour de Gand, le raya de la liste des pairs: injustice qui fut réparée quelques années plus tard.



Rampon
(d'après Gros).

RAMPON, RANCE (*Mar.*). Pièce de bois qu'on place sur le côté d'un vieux bâtiment pour le consolider.

RAMSÈS ou **RAMESSÈS**. L'Égypte a eu sept rois de ce nom appartenant à la dix-huitième et à la dix-neuvième dynastie que l'on qualifie *thébaines*, parce que leur siége était à Thèbes, dans la haute Égypte. Les Ramsès régnèrent du dix-septième au treizième siècle av. J.-C. — Ramsès-Miamun fut, dit-on, le roi que l'Écriture sainte désigne sous le nom de Pharaon (mot qui signifie simplement *roi*). Il régna soixante-six ans, vers l'an 1577 av. J.-C., et fit souffrir aux Israélites des maux infinis. Il avait deux fils, Aménophis et Busiris.



Ramsès
(d'après un bas-relief du palais de Karnac).

RANCER (*Mar.*). Fortifier un vieux bâtiment en y mettant des rances.

RANCON. Espèce de hallebarde dont on faisait usage anciennement, et particulièrement en France, sous le règne de Louis XI. Le dard avait à chacun des côtés une courbure en forme d'hameçon.

RANÇON. De l'all. *ranzion*. Somme que payait autrefois un prisonnier pour obtenir sa délivrance. Il en était ainsi à la guerre, ce qui faisait que dans les combats on épargnait toujours les seigneurs et les officiers, dans l'espoir d'en tirer une rançon plus ou moins considérable : celle du roi Jean, par exemple, s'éleva à trois millions d'écus d'or. Saint Louis, fait prisonnier à la bataille de Mansoure, en 1250, rendit pour sa rançon la ville de Damiette occupée par ses troupes, et paya 400000 livres pour la rançon des autres captifs. Au moyen âge, le vassal était obligé de contribuer à la rançon de son seigneur. La convention qui avait lieu à ce sujet recevait le nom de *cartel*. La rançon d'un soldat y était évaluée à 10 ou 12 livres, et celle d'un général ou maréchal, à 50000 livres. Mariana rapporte que dans la guerre qui fut engagée en Italie, entre les armées françaises et espagnoles, la rançon d'un cavalier était d'un *quart* d'une année de la solde; et l'on pense que c'est de là qu'était venu l'expression *demander quartier*, pour dire que l'on consentait à se rendre.

Sully, alors simple officier, raconte dans ses mémoires qu'ayant fait quelques prisonniers à l'affaire de l'Écluse, il les renvoya sans rançon lorsqu'il sut qu'ils appartenaient à son cousin le marquis de Roubaix. Celui-ci, qui avait usurpé des biens sur lesquels Sully avait droit, reçut

mal cette générosité. « Parbleu! dit-il, ces civilités sont belles et bonnes, mais si je le prenais il porte sa rançon avec lui : je le ferais renoncer aux biens qu'il prétend me contester. »

RANÇON (*Mar.*). Somme d'argent moyennant laquelle un vaisseau de guerre ou un corsaire relâche un bâtiment marchand ennemi qu'il a capturé.

RANÇON DU BRAVE. On nommait ainsi, chez les Gaulois, l'action glorieuse à la suite de laquelle un jeune guerrier pouvait enlever de son bras un anneau qu'il était tenu d'y porter jusqu'à ce moment.

RANDAN ou **RANDANS**. Ville et château fort situés près de l'Allier, dans le département du Puy-de-Dôme. Du Guesclin forma le siége de cette place en 1380, et ce fut sous ses murs qu'il succomba à une maladie. On a prétendu, dans plusieurs histoires de France, que le gouverneur anglais de la place de Randan était venu volontairement, fidèle à la parole qu'il avait donnée à Du Guesclin, déposer les clefs sur le cercueil de ce dernier. L'officier anglais n'eut pas à accomplir de son propre gré cette courtoisie, elle lui fut imposée, et voici comment les choses se passèrent : « Au trespassement de messire Bertrand, dit une chronique rapportée par M. Francisque Michel, fut levé grand cry à l'ost des François : dont les Anglais du chastel refusèrent le chastel rendre. Ce voyant, le maréchal Louis de Sancerre fait aussitôt amener les otages pour les testes leur faire tranchier. Les Anglais en sont avertis, et tout effrayés ils baissent la herse du château, et vint le capitaine offrir les cleifs au maréchal qui les refusa et leur dit : « Amis, à messire Bertrand avez convenances et « les luy rendrez. » Sans tarder, il les conduisit alors à l'ostel où reposait messire Bertrand, et les cleifs leur fist rendre et mestre sur le serqueul de messire Bertrand, tout en plourant. »

RANES. Bourg de l'arrondissement d'Argentan, département de l'Orne. C'est en ce lieu que se livra, en 1430, entre trente Français et trente Anglais, le *combat* dit *des Trente*. (*Voy.* COMBAT DES TRENTE.)

RANG. De l'all. *ring*, ordre. Suite de soldats placés à côté les uns des autres. — Se dit aussi de l'ordre déterminé suivant les grades et l'ancienneté.

RANG (*Mar.*). Se dit pour indiquer le degré de force ou d'importance des grands bâtiments. Ainsi, les vaisseaux à trois ponts, qui portent depuis 110 jusqu'à 130 canons, sont des vaisseaux de *premier rang*; ceux à deux ponts ou batteries, portant de 80 à 100 bouches à feu, sont du *second rang*; et ceux également à deux batteries, mais percés seulement de 74 pièces d'artillerie, sont du *troisième rang*. On appelle aussi *frégates du premier rang*, les frégates de 60 canons; *frégates du second rang*, celles de 54 canons; et *frégates du troisième rang*, celles de 44 canons. — En armée et en escadre, l'ordre de se former par *rang de vitesse* consiste en ce que les vaisseaux se rangent le plus promptement possible sur les divers points d'une ligne de combat, quel que soit d'ailleurs le poste ordinaire de chacun de ces vaisseaux. — A bord, on appelle *rang d'avant* la grande soute dans laquelle couche l'équipage et où l'on serre les cordages.

RANGER (*Mar.*). Disposer une escadre en ordre de bataille. *Ranger à l'honneur*, c'est passer le plus près possible; *ranger le vent*, c'est tenir le plus près.

RANTZAU ou **RANTZOW** (JEAN, comte DE). Général danois, surnommé l'*Achille de la Chersonèse Cimbrique*. Né dans le Holstein en 1492, mort en 1565. Frédéric Ier, duc de Holstein, lui dut en grande partie le trône de Danemark et la soumission des villes réfractaires, lors de la révolution qui renversa Christian II. Toujours vainqueur et jamais battu, les services du général Rantzau furent également utiles sous les deux règnes suivants.

RANTZAU (DANIEL DE). Général danois. Vainqueur des Suédois à Axtoma, en 1565; il fit, en 1568, une belle retraite de Scanie. Il mourut en 1569, au moment d'obtenir la reddition de Warberg, en Hollande.

RANTZAU (JOSIAS, comte DE). Maréchal de France, né dans le Holstein, mort en 1650. Venu en France avec Oxenstiern, il y prit du service et gagna le bâton de maréchal dans les guerres de Franche-Comté, d'Allemagne et de Flandre, ce qui ne l'empêcha pas d'être détenu pendant onze mois à la Bastille sous Mazarin. Le maréchal avait perdu à la guerre un bras, une jambe, un œil, une oreille, et Boursaut disait de lui qu'il ne lui restait qu'*un* de tout ce qu'un homme peut avoir *deux*. On inscrivit sur sa tombe :


Josias Rantzau
(*d'après Alaux*).

Du corps du grand Rantzau tu n'as qu'une des parts;
L'autre moitié resta dans les plaines de Mars.

RANZ DES VACHES. Air bucolique que jouent, sur la cornemuse, les bouviers de l'Helvétie. Alors que des régiments suisses servaient en France, leurs soldats venaient-ils à entendre cet air, le souvenir de la patrie s'éveillait si fort en eux, qu'atteints de nostalgie ils ne tardaient point à déserter ou à mourir; et le *mal du pays* faisait de tels progrès, qu'on fut, dit-on, obligé de défendre, sous peine de mort, de jamais jouer en France le *ranz des vaches*.

RAO-KIAO (COMBAT DE). Chine. Les positions occupées par les rebelles chinois, sur la rive

droite du Wampou, à Rao-Kiao, furent emportées, le 21 février 1862, par les Anglo-Français, sous les ordres des amiraux Hope et Protet.

RAPHIA. Aujourd'hui *Rapha*. Ville forte située sur les confins de la Syrie et de l'Égypte, entre Gaza et Rhinscolura. Ptolémée Philopator y battit Antiochus le Grand, l'an 217 av. J.-C.

RAPIDES (*Nav. fluv.*). Se dit d'une pente fortement inclinée dans le lit d'un fleuve, d'un espace plus ou moins long, et où la vitesse du courant est telle que les bateaux ne peuvent le refouler. Ceci a lieu surtout là où les fleuves traversent de grandes chaînes de montagnes ou qu'ils descendent de plateaux élevés de l'intérieur des continents. Le fleuve Saint-Laurent, le Potomac et la Delaware dans l'Amérique; l'Indus et le Brahmapoutre dans l'Inde; le Nil, le Sénégal et le Zaïre en Afrique, offrent de nombreux rapides. Toutefois les pentes de cette nature ne s'opposent pas constamment à la navigation, et, s'il est impossible de les remonter, on parvient fréquemment à les descendre et à les franchir. C'est ainsi, par exemple, que le fait le sauvage avec son canot d'écorce, et d'autres navigateurs au moyen de barques.

RAPIÈRE. Épée longue et forte, qui était particulièrement affectionnée par les maîtres d'armes, les racoleurs et tous ceux qui faisaient métier du tapage et des duels. — *Rapiérer* signifiait se battre avec la rapière.

RAPIQUER ou **REPIQUER** (*Mar.*). *Rapiquer au vent*, c'est reprendre l'allure du plus près et faire tous ses efforts pour gagner au vent.

RAPP (Le comte Jean). Général de division, né à Colmar en 1772, mort en 1821. Lorsque Desaix, dont était aide de camp, fut tué sur le champ de bataille, Bonaparte attacha Rapp à sa personne. Il lui donna une mission en Suisse pour faire accepter, par ce pays, l'intervention française. A Austerlitz, Rapp culbuta la garde russe. Il défendit durant plus d'une année la place de Dantzig contre 60 000 hommes. Au mépris de la capitulation, les Russes retinrent prisonnière la garnison, et Rapp fut conduit à Kiew d'où il ne revint qu'en 1814. Les mémoires publiés sous le nom de ce général sont apocryphes.


Rapp
(d'après le cabinet des Estampes).

RAPPEL. Batterie de tambour ou sonnerie de clairon, d'une mesure rapide et pressante, par laquelle on donne à la troupe l'ordre de se rassembler immédiatement.

RAPPERSCHWIL. Ville située sur la rive droite et à l'extrémité sud du lac de Zurich, dans le canton de Saint-Gall, en Suisse. Elle fut prise par les Zurichois en 1350, assiégée en 1444 par les miliciens de Schwitz, et eut toujours à souffrir durant les guerres civiles de la Suisse.

RAPPORT. Exposé que l'on fait à un chef, à des temps fixes ou indéterminés, des faits qui se sont produits dans l'intervalle d'un rapport à l'autre, ou des résultats de certaines opérations. Dans un régiment, des officiers et sous-officiers, désignés à cet effet, viennent *au rapport*, chaque matin, chez le colonel ou l'officier supérieur qui commande en son absence.

RAPPORT (*Mar.*). Masse d'eau rapportée par la marée.

RAPPORTER (*Mar.*). Les marées *rapportent* ou vont en *rapportant*, lorsqu'elles sont dans la période durant laquelle chacune d'elles est plus forte que celle qui l'a précédée.

RAPPORTEUR. Officier qui, dans les conseils de guerre et de discipline, exerce les fonctions de juge d'instruction ou de ministère public.

RAPPROCHEMENTS HISTORIQUES. L'histoire nous offre beaucoup de faits de guerre, d'une parfaite analogie entre eux, mais qui, ne se trouvant pas rapprochés les uns des autres dans les annales, ne font pas alors toujours remarquer leur ressemblance. Plusieurs ont pu se reproduire par imitation; mais il est à croire que le plus grand nombre doit être considéré comme provenant d'inspirations fortuites, comme le résultat de ces nobles sentiments qui animent le soldat dans les circonstances difficiles, et rendent ses actes héroïques. L'exposition de quelques-uns de ces faits est digne d'intérêt; on verra qu'à la guerre comme en d'autres circonstances, on a souvent l'occasion de s'écrier qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, *nil novi sub sole*.

1. Zopire, pour aider son maître, Darius, à s'emparer de Babylone qu'il assiégeait depuis longtemps, se coupa le nez, les oreilles et les lèvres, et se présentant dans cet état aux habitants de la ville, comme s'il eût été la victime de la cruauté de Darius, gagna leur confiance et parvint ensuite à livrer la place aux Perses. — Au onzième siècle, un certain Alcasée se conduisit de la même manière, par dévouement pour l'empereur Alexis Comnène, et parvint à lui livrer le faux Léon.

2. Spartacus, au moment d'engager la bataille où il périt, près de Rhegium, l'an 71 av. J.-C., tua son cheval en présence de son armée, disant que s'il était vainqueur il n'en manquerait pas, et que s'il était vaincu il n'en aurait plus besoin. — Le comte Ludovic Lodron haranguant un jour ses soldats, durant la guerre contre les Turcs, en Hongrie, un vieux routier allemand lui dit : « C'est bon à vous qui êtes monté à l'advenant sur un bon cheval et semblez déjà aviser à vous sauver. » A quoi Lodron répondit aussitôt en tirant son épée et tuant son cheval,

puis il ajouta : « Vous m'aurez donc pour capitaine et soldat ensemble, à combattre à pied avec vous en même fortune. »

3. César, débarquant sur la côte d'Afrique, tomba sur le rivage, et pour écarter aussitôt la fâcheuse impression que cette chute pouvait faire naître dans l'esprit de ses soldats, il s'écria : « O terre d'Afrique ! je te saisis ! » — Guillaume le Conquérant ayant abordé, le 28 septembre 1086, sur la côte d'Angleterre, près de Hastings, débarqua le dernier de tous ; mais au moment où son pied touchait le sable, il fit un faux pas, et tomba sur la face. Un murmure superstitieux s'éleva de toutes parts : « Qu'avez-vous ? Quelle chose vous étonne ? J'ai saisi cette terre de mes mains, et, par la splendeur de Dieu ! tant qu'il y en a, elle est à vous. » — En 1315, Édouard III, débarquant en Normandie, éprouva le même accident et dit aux siens : « C'est un très-bon signe pour moi, car la terre me désire. »

4. A la bataille de Marathon, le soldat athénien Cynégire, non content d'avoir signalé son courage pendant l'action, voulut encore poursuivre l'ennemi jusque dans ses vaisseaux. Parvenu à l'un d'eux, il chercha à y monter en s'aidant de la main droite ; mais elle lui fut coupée. Alors, il saisit le bord de la main gauche ; et celle-ci lui ayant été également coupée, il s'attacha fortement au vaisseau avec les dents, et y demeura suspendu. — Dans un combat naval contre les Marseillais, C. Acilius, soldat de la 10e légion, sous César, tenant de la main droite un vaisseau ennemi, reçut un coup qui la lui trancha. Il ressaisit aussitôt le bord de la main gauche, et ne lâcha point jusqu'à ce que ses camarades eussent assuré la prise. — Le duc de Parme, marquant, du bout du doigt, un endroit où il fallait faire poser une batterie, reçut un coup de mousquet qui lui emporta ce doigt-là ; il ne fit que hausser la main, et, d'un autre doigt, désigna le même endroit en continuant son discours. — Au siége de Maëstricht, en 1673, un grenadier du régiment du roi remarque qu'un officier est tombé sur le ventre. Il lui tend la main droite pour l'aider à se relever ; mais, en cet instant, un coup de mousquet lui perce le poignet. Sans se plaindre ni s'étonner, il tend la main gauche et relève son supérieur. — A l'attaque du col de l'Assiette, en 1747, le comte de Belle-Isle planta un drapeau dans les retranchements ennemis ; et ayant eu, pendant cette action, les deux mains emportées, il saisit avec les dents les palissades et chercha à les ébranler.

5. Philippe-Auguste, allant de Mantes à Gisors, avec une escorte de 300 cavaliers seulement, rencontra le roi d'Angleterre qui venait à lui avec une armée. Mauvoisin propose alors à Philippe de rentrer dans Mantes. « Moi, dit le monarque, que je recule et que je fuie devant mon vassal ! *Qui veut vaincre ou mourir avec moi me suive !* » Il s'avance aussitôt, perce avec son escadron toute l'armée ennemie, et arrive à Gisors, n'ayant perdu que peu d'hommes faits prisonniers. — En 1328, Louis, comte de Flandre, ayant imploré le secours de la France contre son peuple révolté, Philippe de Valois assembla son conseil pour le consulter sur cette entreprise. Il trouve une opposition générale. « Et vous, dit-il en s'adressant au connétable, pensez-vous aussi qu'il faille attendre un temps plus favorable ? » Le connétable était le célèbre Gaucher de Châtillon, alors âgé de quatre-vingts ans. « Sire, répondit-il, qui a bon cœur, a toujours le temps à propos. — *Qui m'aime me suive !* » s'écrie alors le roi, et il embrasse le vieux guerrier. — A la bataille de Marignan, François Ier s'écrie aussi, en se tournant vers les siens : « *Qui m'aime me suive !* » — Napoléon Ier, à Arcole, dit à ses soldats, dans le même sens : « *Suivez votre général !* »

6. Le combat des trois Horaces et des trois Curiaces, dans tous ses détails et ses suites, eut son analogue entre les habitants de Tégée et ceux de Phénée. Après une lutte de plusieurs années, les deux peuples convinrent aussi de terminer leur querelle par un combat de trois contre trois. Les champions de part et d'autre furent trois frères. Crilolaüs, celui des Tégéates qui survécut, ne dut sa victoire qu'à une fuite simulée par laquelle il réussit à séparer l'un de l'autre les deux Phénéates, qui, vainqueurs de leurs adversaires, allaient l'immoler. De retour chez lui, indigné de voir sa sœur Démodice pleurer une victoire achetée par la mort de son amant, l'un des trois Phénéates, il la perça de son épée.

7. Le chevalier Bayard, combattant à Romagnano, en 1524, pour protéger la retraite de François Ier, reçut un coup d'arquebuse qui le blessa à mort. On voulait le porter à la tête de la colonne : « Non, dit-il, je n'ai jamais fui lâchement ; il est trop tard pour commencer ; je mourrai comme j'ai vécu : portez-moi au pied de cet arbre, et placez-moi la face tournée vers les ennemis. » — Le fameux La Tour d'Auvergne, *premier grenadier de France*, ayant été frappé à mort, les grenadiers de la 47e demi-brigade lui rendirent les derniers devoirs, et l'un d'eux dit : « Il faut le placer dans sa tombe comme il était de son vivant, faisant toujours face à l'ennemi. »

8. Clovis, à qui l'on expliquait un jour *la Passion*, s'écria, au récit des souffrances du Christ : « Que n'étais-je là avec mes Francs ! » — Au seizième siècle, Crillon, priant un jour devant un crucifix, se mit tout à coup à crier : « Ah ! Seigneur, si j'y eusse été, on ne vous aurait jamais crucifié ! »

9. Charles XII, roi de Suède, assiégé dans Stralsund, dictait une lettre à son secrétaire, lorsqu'une bombe vint éclater dans la pièce voisine de celle où il se trouvait. Au bruit de l'explosion, le secrétaire laisse échapper sa plume. « Qu'y a-t-il donc, dit le roi d'un air tranquille, pourquoi ne continuez-vous pas ? — Eh ! Sire,

la bombe ! — Eh bien, qu'a de commun la bombe avec ce que je vous dicte ? » — Le général Custine se faisait lire une dépêche sur le champ de bataille, par son aide de camp Baraguey-d'Hilliers. Une balle siffle et perce entre ses doigts la lettre déployée. L'officier s'arrête et regarde son général : « Continuez, lui dit Custine, c'est un mot que la balle aura emporté. » — Au siége de Toulon, Napoléon dictait quelque chose à Junot, alors sous-officier. La lettre à peine achevée, un boulet la couvre de terre. « Bien, dit Junot avec le plus grand calme, je n'aurai pas besoin de sable. »

10. Les Athéniens, forcés dans l'île de Prosopitis par les Perses, incendièrent leurs vaisseaux afin de se mettre dans l'obligation de périr les armes à la main. — Arrivé sur les bords du Granique, Alexandre rencontra et mit en déroute une armée de Darius, composée de 100 000 hommes d'infanterie et de 10 000 chevaux ; puis, afin de se placer dans la nécessité absolue de continuer à vaincre en avançant toujours, il renvoya sa flotte. — Agathocle, roi de Sicile, ayant débarqué ses troupes sur les côtes d'Afrique, fit brûler les vaisseaux qui les avaient portées, afin d'ôter aux soldats la ressource d'une retraite sur laquelle ils pourraient compter. — En 1066, Guillaume le Conquérant, après avoir opéré sa descente en Angleterre, mit le feu à ses vaisseaux et dit à ses soldats : « Cette ressource vous est inutile, vous n'avez pas le dessein de fuir et de retourner en France ; nous n'avons plus d'asile que dans Londres ; il faut nous y frayer un chemin ou mourir sous nos drapeaux. — Fernand Cortez, occupé à la conquête du Mexique, et redoutant la sédition de ses soldats qui menaçaient souvent de s'embarquer pour retourner dans leur pays, fit échouer tous les navires qu'il possédait, afin d'enlever aux mutins la possibilité d'exécuter leur complot. — Maurice de Nassau venait d'arriver devant Nieuport qu'il voulait assiéger, lorsque l'archiduc Albert, accourant à la tête de 1200 chevaux et 120 000 hommes d'infanterie, ne lui en laissa pas le temps. Il ne restait à Maurice que deux partis à prendre : s'embarquer à la hâte ou se préparer au combat. Il n'hésita point et fit éloigner les bâtiments de transport, afin d'apprendre à ses soldats qu'il fallait vaincre ou périr. — A l'attaque de Kehl, en 1797, le général Lecourbe renvoya sur la rive opposée le pont volant qui pouvait l'aider à opérer sa retraite de l'autre côté du Rhin, et, prenant un drapeau, dit à ses soldats : « Voici le Rhin et voilà l'ennemi, il faut vous noyer ou vous battre. » — Après que son débarquement fut effectué dans l'île de Caprée, en 1808, le général Lamarque renvoya toutes les embarcations qui l'avaient amené, afin d'ôter aux assiégeants tout moyen de retraite.

11. Brennus, s'étant emparé de la ville de Rome, consentit à se retirer moyennant une rançon considérable. Non content de la condition qu'il avait imposée, il ajouta encore son épée, dans la balance, au poids convenu, en s'écriant : « *Malheur aux vaincus !* » Mais, dans le même moment, parut Camille qui, comme dictateur, refusa de ratifier la honteuse capitulation de ses compatriotes, et dit au chef des Gaulois : « C'est avec du fer, et non avec de l'or, que se rachètent les Romains. » — Albuquerque s'étant rendu maître d'Ormus, dans le golfe Persique, le roi de Perse lui envoya demander un tribut. Le général portugais fit apporter des boulets et des sabres devant l'ambassadeur et lui dit : « Voici la monnaie en laquelle mon maître paye des tributs. »

12. En 1505, quelques soldats vantaient leurs blessures en présence de Louis XII. Ce prince leur demande : « Qui vous les a faites ? — Ce sont les ennemis de votre majesté. — Ils étaient donc plus braves que vous ? — Non, Sire, ils n'ont fait que nous blesser, et nous les avons tués. » — Louis XIV passait une revue de ses troupes, accompagné de l'ambassadeur d'une puissance à laquelle il venait de faire la guerre. Arrivé devant une compagnie de grenadiers, il fit remarquer à cet ambassadeur les belles cicatrices dont ces militaires étaient ornés. « Et que pense Votre Majesté de ceux qui les ont faites ? » osa dire le diplomate. « Nous les avons tués ! » répliqua aussitôt avec énergie l'un des grenadiers.

13. Lors du siége de Montauban, en 1621, Lesdiguières s'y exposa en soldat. On le blâma sur sa témérité. « Il y a, répondit-il, soixante ans que les mousquetades et moi nous nous connaissons : ne vous mettez pas en peine. » — Au siége de Riga, Gustave-Adolphe bravait avec une sorte d'imprudence le feu de l'ennemi. Comme on lui fit des représentations à ce sujet : « Les rois, répondit-il en riant, ne meurent guère dans les combats ni dans les siéges. »

14. Au passage des Alpes par l'armée de Charles VIII, en 1495, on se disposait à enclouer l'artillerie que l'on désespérait de pouvoir faire suivre, lorsque les Suisses, pour réparer une faute qu'ils avaient commise et qui avait indigné le roi, offrirent de traîner ou de porter les pièces dans tous les endroits où les chevaux ne pourraient tirer. On accepta cette offre de dévouement, et le succès répondit au zèle de ceux qui l'avaient faite. — Au passage du mont Saint-Bernard par Napoléon, en 1800, l'infanterie française se montra aussi dévouée, et traîna à la prolonge, sur la neige, les pièces d'artillerie placées dans des troncs d'arbres creusés pour cette opération.

15. En 1640, les Français assiégeaient Turin. Les assiégés avaient pratiqué une mine à laquelle il ne manquait plus qu'un saucisson, pour faire sauter plusieurs compagnies de grenadiers qui venaient de s'emparer de l'ouvrage. Un sergent piémontais, qui gardait la mine, ordonne à ses soldats de se retirer ; il les charge de re-

commander sa femme au prince, bat un briquet, met le feu à la poudre, et périt ainsi pour sa patrie. — En 1814, le 25 mars, à l'attaque de San-Mateo, dans l'Amérique espagnole, un jeune officier, nommé Ricante, qui servait dans l'armée des insurgés, était chargé de la garde d'un magasin à poudre, et avait sous ses ordres une trentaine d'hommes. Il les renvoya au général Bolivar, en leur disant qu'il saurait seul défendre le poste, s'il était attaqué par les royalistes. En effet ceux-ci ne tardèrent pas à se présenter, et Ricante, préparé à l'événement, mit le feu aux poudres, qui le firent sauter avec tous les assaillants.

16. L'an 506 av. J.-C., Horatius Coclès soutint seul, à la tête d'un pont, pendant un temps assez considérable, l'effort des troupes de Porsenna, qui allaient pénétrer dans Rome, sans le courage du jeune guerrier. — A Taillebourg, en 1241, saint Louis résista seul, sur un pont, à une nuée d'assaillants, et la victoire la plus signalée fut le fruit de son action héroïque. — En 1503, à l'attaque du pont jeté par les Français sur le Garigliano, le chevalier Bayard arrêta seul, à la la tête de ce pont et durant près d'une heure, l'effort de 200 Espagnols. — Au pont de Gergau ou Jarjeau, Turenne contint également avec quelques hommes, pendant trois heures entières, les ennemis nombreux qui l'assaillaient.

17. Regulus était prisonnier des Carthaginois. Ceux-ci l'envoyèrent à Rome pour proposer l'échange des prisonniers; mais, avant de partir, on lui fit prêter serment de revenir en cas que la proposition ne fût pas accueillie. Regulus exposa au sénat romain le sujet de son voyage; et ayant été invité à donner son avis, il déclara que le bien de la république nécessitait le refus de l'échange qu'offraient les Carthaginois. Après cette réponse, il reprit le chemin de Carthage, où la mort l'attendait. — Saint-Luc ayant fait prisonnier le fameux Agrippa d'Aubigné, lui permit, sur sa parole, d'aller passer quelques jours à La Rochelle. Pendant son absence, des ordres de la cour arrivèrent pour faire transférer à Bordeaux le prisonnier, bien lié et gardé. Saint-Luc eut alors la générosité de faire avertir secrètement d'Aubigné, qui reçut l'avis à temps pour pouvoir s'évader; mais, esclave de la parole qu'il avait donnée, il se rendit sur-le-champ auprès de son loyal ennemi, qui fut obligé de remplir son devoir. — Le Père de Laurière, franciscain, ayant été pris par les Indiens avec quelques soldats, demanda qu'on le laissât partir pour aller lui-même traiter de l'échange des prisonniers. Le roi du Camboge paraissant douter qu'il revînt, le religieux détacha son cordon, et le laissa au monarque comme le gage le plus assuré de sa parole. Sur cette unique caution on le laissa partir; et, sa négociation ayant été infructueuse, il revint reprendre ses fers. — Un négociant de Nantes, nommé Haudandine, est pris par les Vendéens. Ceux-ci le chargent d'aller à la ville proposer un échange, et lui disent que le sort des autres prisonniers dépend de son retour. Sa mission ne fut pas heureuse. Comme on l'engageait alors à ne pas se remettre entre les mains de ce qu'à cette époque les républicains appelaient les *brigands*, il répondit que sa parole était engagée, qu'il ne compromettrait pas la vie de ses compagnons d'infortune, et il revint au camp.

18. A la bataille de Crémone, en 1648, le duc de Navailles conduit sa troupe au pied des retranchements ennemis; celle-ci hésite à l'aspect d'un large fossé rempli d'eau. « Eh quoi! s'écrie Navailles, vous avez passé des fleuves, et un ruisseau vous fait trembler! » Il s'élance alors dans le fossé et ses soldats le suivent. — En 1706, devant le fort Louis, en Alsace, le maréchal de Marsin refuse de marcher avec sa division, prétextant une inondation qui couvrait la plaine. Villars entre dans l'eau, se fait suivre par le corps d'armée de son collègue et dit à celui-ci : « Convenez que ce qu'on veut croire quelquefois impossible n'est pas même bien difficile? » — Lors de la bataille de Trebia, Souwarov avait donné l'ordre à un corps d'Autrichiens de passer la rivière pour déloger l'ennemi d'une de ses positions. Surpris de ne voir aucun mouvement, il se porte à l'endroit indiqué, et trouve les Autrichiens dans l'inaction. « Nous attendons des pontons, répond le chef allemand. — Des pontons! » s'écrie Souwarov indigné. Il fait approcher un régiment de Cosaques, se met à la tête, traverse la Trebia à la nage, attaque la position et l'emporte. S'adressant alors à l'un de ses aides de camp: « Allez, lui dit-il, apprendre aux Autrichiens comment on passe les rivières en Russie. » — Pendant la campagne de Portugal, en 1807, le général Laborde entendit murmurer ses soldats qui avaient à franchir un torrent profond. « Attendez, leur dit-il en se précipitant dans l'eau, je vais vous montrer comment on passe les rivières. »

19. Chabrias, général athénien, envoyé au secours des Thébains contre les Spartiates, et se trouvant abandonné de ses alliés, soutint seul, avec sa troupe, le choc des ennemis. Il fit mettre ses soldats l'un contre l'autre, un genou en terre, couverts de leurs boucliers et étendant leurs piques, d'où il résulta qu'Agésilas ne put les enfoncer. Les Athéniens érigèrent à Chabrias une statue qui le représenta dans l'attitude où il avait combattu. — Étant poursuivi par le roi de Suède, Charles XII, le comte de Schulembourg se posta si avantageusement que, malgré le petit nombre de ses troupes, il ne put être entamé. Son premier rang, armé de piques et de fusils, mit un genou en terre, et les soldats, extrêmement serrés, présentaient aux chevaux des ennemis un rempart hérissé de piques et de baïonnettes. Le second rang, un peu courbé sur les épaules du premier, tirait par-dessus; et le troisième, debout, faisait feu en même temps derrière les deux autres. De là est venu, ont dit quelques écrivains, le feu exécuté aujourd'hui, le premier rang ayant le genou en terre.

20. Le connétable de Bourbon ayant reçu un coup mortel à l'assaut de Rome, en 1527, dit à l'un des officiers : « Hâte-toi de me couvrir de ce manteau; cache ma mort aux soldats, et que j'emporte du moins avec moi l'espérance de la victoire. » — Aux plaines de Novi, en 1799, le général Joubert est frappé mortellement d'une balle; il tombe, et ses dernières paroles sont : « Couvrez-moi, afin que les Russes croient toujours que je combats parmi vous. »

21. En 1523, un gendarme français, nommé Tignerette, entend un mouvement qui se fait parmi des vedettes, placées en avant du village Audincton; il va pour en reconnaître la cause, et se trouve enveloppé par les ennemis, qui lui mettent le poignard sur la poitrine. Il ne laisse pas de crier : *Alarme!* et l'armée est sauvée. — La veille du combat de Clostercamp, en 1760, le chevalier d'Assas, officier au régiment d'Auvergne, est envoyé à la découverte pendant la nuit. Il tombe dans une embuscade de grenadiers ennemis, qui le menacent de le percer de leurs baïonnettes, ainsi que les siens, s'ils font le moindre mouvement. Sur quoi, un sergent nommé Dubois, renforçant sa voix, s'écrie : « *A nous, Auvergne, ce sont les ennemis!* » Et il tombe percé de coups. Le chevalier fut aussi emporté mourant. — En juillet 1793, le nommé Morel, caporal, sort du village d'Ost-Capelle, près de Lille, pour aller en reconnaissance. A peine a-t-il fait quelques pas, qu'il tombe dans un poste d'Autrichiens. Tous se précipitent sur lui en le menaçant de le tuer s'il pousse un cri. Morel, se dévouant, s'écrie d'une voix forte : « *Capitaine! feu, feu sur l'ennemi!* » et le brave soldat est tué. — Après le combat de Beaujeu, deux tambours de l'armée catholique et royale du Berri, Dubrion et Cerceau, qui cherchaient à rejoindre leurs compagnons d'armes, tombent entre les mains des républicains. Ceux-ci leur ordonnent, sous peine de mort, de battre le rappel pour attirer les royalistes qui logeaient dans les villages voisins de Beaujeu. Ces deux braves préférèrent la mort au sacrifice de leur honneur. — Au siége de Dantzig, en 1807, le nommé Fortenas, chasseur au 2ᵉ régiment d'infanterie légère, marchait en avant de son bataillon dans l'obscurité. Il tombe dans une colonne russe. Le commandant de celle-ci, mettant l'épée sur la poitrine de Fortenas, le menaçe de le percer s'il ouvre la bouche; et lui-même crie en français, pour tromper le bataillon : « *Ne tirez pas, nous sommes Français!* » Mais le brave chasseur, élevant la voix à son tour, s'écrie : « *Faites feu, ce sont les Russes!* »

22. Au combat qui se livra près du lac Régille, l'an 496 av. J.-C., Posthumius jeta un étendard au milieu des ennemis, en ordonnant à ses soldats d'aller le reprendre à la course. — Lorsque Annibal assiégeait Capoue, Vibius d'Accua, chef des Péligniens, jeta son étendard par-dessus le retranchement des Carthaginois, se vouant lui et les siens aux dieux infernaux, ennemis en restaient maîtres. Son exem[p] aussitôt imité par le centurion Pedanius, q[ui] cria : « Dans l'instant cet étendard va se t[r] avec moi dans le retranchement ennemi; q[ui ne] veut pas le laisser prendre me suive! » — trois attaques infructueuses contre les Impé[riaux] devant Fribourg, en 1644, le grand Cond[é] son bâton de commandement dans les ligne[s en]nemies, et enleva ses troupes pour aller l[e] prendre. — A l'attaque de Saumur par les [Ven]déens, Henri de La Rochejaquelein jeta chapeau par-dessus les retranchements, en cri[ant] : « Qui va me le chercher? » — Le 11 juillet 1 le capitaine Gazan défendait les cols de T[…] et de Fréjus. Blessé d'un coup de feu à l'ép[aule] et ne pouvant plus se servir de son sabre, jette dans les rangs ennemis en criant à ses [sol]dats : « Grenadiers, sauvez mon sabre de la m[ain] des esclaves! » Et les grenadiers font un carn[age] horrible des ennemis.

23. Le 7 août de l'an 480 av. J.-C., Léo[ni]das, à la tête de 300 Spartiates, se dévoua à [la] défense du passage des Thermopyles contre formidable armée de Xerxès, et les Perses [ne] purent avancer qu'après avoir exterminé le de[r]nier des Spartiates qui les avaient combattus. — En 1479, l'empereur Maximilien s'avançait [en] Picardie à la tête d'une armée de 40000 homme[s]. Afin de retarder sa marche, 160 Gascons, com[]mandés par Raimond d'Ossaigne, se jetèrent dan[s] le château de Molannoi, qui barrait le passage, s'y défendirent pendant trois jours, et se firen[t] presque tous tuer sur la brèche.

24. Les Maures assiégeaient Tarifa, don[t] Sanche le Brave s'était emparé. Le fils d'Alphonse de Gusman, gouverneur, fut pris par les Maures; ils le conduisirent sous les murailles de la place et menacèrent de le tuer, si le gouverneur ne se rendait sur-le-champ. Pour toute réponse, Gusman leur jeta un poignard et se retira des créneaux. Un moment après, il entend les Espagnols pousser de grands cris. Il accourt en demandant la cause de cette alarme. On lui dit que les Africains viennent d'égorger son fils. « Dieu soit loué! répondit-il, j'avais pensé que la ville était prise. » — Albuquerque assiégeait Malacca, dans l'Inde. Les assiégés ayant fait prisonnier Aranjo, son ami, menaçaient de le faire périr, si le siége n'était levé. L'assiégeant reçut ce billet que le courageux captif réussit à lui envoyer : « Ne pense qu'à la gloire et à l'avantage du Portugal; si je ne puis être un instrument de ta victoire, que je n'y sois pas au moins un obstacle. » La place fut emportée et Aranjo sacrifié. — Pendant le siége de Perpignan, en 1474, le fils de Jean Blanc, premier consul de la ville, ayant été pris dans une sortie, par les Français, les généraux firent dire au père que s'il ne rendait pas la place, son fils serait massacré sous ses yeux. Jean Blanc répondit que sa fidélité à son roi était supérieure à […]

dresse pour son fils. Celui-ci fut mis à mort. — Le poste de Rouva, confié à la garde de Chabannes de La Palice, en 1503, fut attaqué par Gonzalve. La Palice soutint trois assauts. Au dernier, placé sur la brèche comme une tour inébranlable, il fut précipité par une caque de poudre enflammée qui le frappa à la tête, et le vêtement que son armure couvrait prit feu si bien que la fumée sortait par toutes les ouvertures. Il se releva néanmoins, mais il fut forcé de se rendre. Gonzalve, voulant profiter de cet événement, menaça La Palice d'une mort honteuse, s'il ne donnait ordre à son lieutenant de livrer la place, et on le traîna à cet effet au pied du fort. « Cornon, cria La Palice à ce lieutenant, Gonzalve, que vous voyez ici, me menace de m'ôter un reste de vie, si vous ne vous rendez promptement. Mon ami, vous devez savoir en quel état est la citadelle : regardez-moi comme un homme mort, et, si vous avez quelque espoir de tenir jusqu'à l'arrivée du duc de Nemours, faites votre devoir. » — Marguerite de Valois, faisant la guerre à Henri III son frère, et au roi de Navarre son mari, vint camper devant Villeneuve-d'Agen. Elle ordonna à ses soldats de conduire Charles de Cieutat au pied des murailles, et de le tuer si son fils, qui commandait dans cette place, refusait d'ouvrir les portes. Cieutat cria à son fils : « Songe à la fidélité et au devoir d'un Français, et que si j'étais capable de te décider à te rendre, ce ne serait plus ton père qui te parlerait, mais un traître, un lâche, un ennemi de ton honneur et de ton roi. » Le jeune Cieutat fut assez heureux pour sauver son père, sans compromettre son honneur. — En 1588, le duc d'Épernon défendait le château d'Angoulême. On conduisit au pied des remparts Marguerite de Foix, épouse du duc, et on la menaça de la mort si elle ne déterminait les assiégés à se rendre. Loin de les encourager à cet acte de lâcheté, elle les exhorta, au contraire, à résister de toutes leurs forces. On respecta la magnanimité de la duchesse, et, son époux ayant été secouru, elle entra triomphante dans la place.

25. Le jour de la bataille d'Arbelles, il fallut réveiller Alexandre pour donner le signal. — La veille de la bataille de Rocroy, gagnée par les Français sur les Espagnols, le 19 mai 1643, le duc d'Enghien dormit profondément, et il fallut aussi l'éveiller à la pointe du jour. — Il en fut de même, dit-on, de Napoléon, à Marengo, à Austerlitz, et à d'autres batailles encore.

26. Ancus Marcius ayant pris la ville de Corioles, ne permit pas à ses soldats de s'y arrêter pour piller, comme c'était alors l'usage, mais il les ramena sur-le-champ à l'armée, ne demandant au consul, pour récompense de sa victoire, que de charger le premier l'ennemi. — Gassion, depuis maréchal de France, étant au service de Gustave-Adolphe, fut envoyé par ce prince au-devant d'un corps de troupes qui était attendu, afin de faciliter son arrivée au camp. Non-seulement le jeune officier s'acquitta avec succès de sa mission, mais encore il battit, pendant le trajet, un détachement considérable d'Autrichiens. Ce service était important, et Gustave demanda au vainqueur quelle récompense il voulait. « Je souhaite, répondit Gassion, que Votre Majesté m'envoie encore au-devant des troupes qui sont en marche. »

27. Léopidas, marchant avec les Thébains contre les Thessaliens campés sur les hauteurs de Cynocéphale, répondit à ceux qui lui faisaient remarquer l'étendue de la ligne des ennemis : « Tant mieux, nous en tuerons un plus grand nombre. » — En 1630, à la bataille de Stuhm, Gustave-Adolphe s'écria, en apercevant l'armée ennemie plus forte que la sienne : « Puisque les Polonais sont en si grand nombre, tant mieux, nos gens tireront plus sûrement. »

28. La tranchée se trouvant ouverte devant Prague, en 1741, Chevert, alors lieutenant-colonel du régiment de Beauce, résolut d'emporter d'assaut la place. « Écoute, dit-il à un sergent qu'il mit à la tête d'une poignée de braves : tu vas monter par cet angle. Près du rempart on te criera : Qui vive! tu ne répondras rien; tu en feras autant à la seconde et à la troisième fois. On tirera sur toi, on te manquera, tu égorgeras la sentinelle, et moi j'arriverai à l'instant pour te soutenir. » Les choses se passèrent exactement ainsi, et la ville fut prise. — Au combat de Torfou, voyant son armée en péril et voulant opérer un changement de position, Kléber dit à un officier nommé Schouardin, qui commandait des chasseurs de Saône-et-Loire : « Arrête l'ennemi devant ce ravin : tu te feras tuer, mais tu sauveras tes camarades. » L'officier répond sans hésiter : « Oui, mon général. » Il occupe le poste, où il périt avec cent des siens; et Kléber effectue le mouvement qu'il s'était proposé.

29. La foule se pressait autour de Duguay-Trouin : une dame s'approche plus près que les autres du célèbre marin et lui dit : « Monsieur, ne soyez pas surpris, je suis bien aise de voir un héros en vie. » — En 1784, le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois, était à son travail avec ses professeurs, quand M. de Suffren alla lui rendre ses hommages. Aussitôt qu'il entre, le prince va à lui et lui dit : « Je lisais en ce moment l'histoire des grands hommes, je la quitte avec plaisir pour en voir un. »

30. Au siége de Maëstricht, en 1748, un officier ayant dit qu'il était *impossible* de prendre la place : « Monsieur, répliqua le comte d'Auteroche, ce mot-là *n'est pas français.* » — Dans le conseil de guerre tenu à San-Lucar, en 1823, le contre-amiral Duperré, à qui l'on faisait des objections sur un projet qu'il présentait et que l'on qualifiait d'impossible, répondit : « Vous savez qu'on a dit que le mot impossible *n'est pas français.* »

RAPPROCHER (*Mar.*). *Rapprocher du vent,* se dit d'un bâtiment qui diminue l'angle qu'il faisait avec la direction du vent.

RAQUETTE, RAQUETTIERS. *Voy.* RAKETTIERS.

RARRIVER (*Mar.*). Arriver une seconde fois.

RAS. Chef militaire chez les Abyssiniens.

RAS (*Mar.*). On appelle *navire ras*, celui qui a peu d'élévation au-dessus du niveau de l'eau, ou celui dont la mâture a été abattue d'une manière quelconque.

RAS DE CARÈNE (*Mar.*). Radeau, en forme de parallélipipède rectangle, employé pour les opérations de radoub et de carénage qui peuvent s'exécuter sur l'eau.

RAS DE MARÉE (*Mar.*). Bouillonnement des eaux, ou petit clapotis produit dans certains endroits de la mer par la rencontre d'un courant particulier et d'un courant de marée. — Souvent le ras de marée est un signe précurseur de ces ouragans qui désolent les pays intertropicaux, et presque toujours il les accompagne.

RASER (*Mar.*). Du lat. *radere*, tondre, couper. *Raser un vaisseau*, c'est diminuer sa hauteur au-dessus de l'eau, soit en supprimant sa dunette et ses gaillards pour l'armer comme un bâtiment d'un rang inférieur, soit en ne lui laissant que son premier pont, pour en faire un ponton. — *Raser un bâtiment* dans un combat, c'est lui abattre ses mâts. — *Raser la côte*, c'est naviguer tout le long.

RASSADE (*Mar.*). Verroterie qui fait l'objet d'un commerce d'échange avec les naturels de l'Afrique et de l'Amérique.

RASTADT. Ville murée située sur la Murg, dans le grand-duché de Bade. Elle fut occupée par les insurgés badois en 1849.

RASTIGNAC (AIMERY CHAPT DE). Lieutenant général de la haute Auvergne, mort en 1596. Dans les guerres de la ligue, il battit les ligueurs à Issoire, en 1590, et Joyeuse, à Villemur, en 1592.

RASTIGNAC-MESSILHAC (ANTOINE CHAPT, comte DE). Général de brigade, né à Saint-Martin-sous-Vigouroux (Cantal) en 1776, mort en 1862. Volontaire en 1791, nommé sous-lieutenant au 68e d'infanterie en 1792. Lieutenant, trois mois après, à l'armée du Nord, dans la légion du centre, il s'opposait, l'épée à la main, à la désertion d'une partie de la légion qui voulait suivre Dumouriez. Capitaine en 1793, son goût pour l'arme de la cavalerie le porta à rétrograder d'un degré pour entrer lieutenant dans le 20e chasseurs à cheval. — En 1796, le bras droit fracassé par un coup de feu à la bataille de Neresheim en Souabe, il ne quitta point son escadron et contribua à sauver un parc d'artillerie, ce qui lui valut de reprendre le grade de capitaine. — Chef d'escadrons en 1805, il fit la campagne d'Italie, passa en 1806 dans les chevau-légers de la garde de Naples, suivit en Espagne, en 1808, le roi Joseph Napoléon, qui le nomma colonel en 1809 et maréchal de camp en 1813. — Réadmis dans l'armée française en qualité de colonel le 30 décembre 1814, un décret impérial de 1815 le confirma dans le grade de maréchal de camp, que lui confirma de nouveau une ordonnance royale du 8 février 1832.

RAT (*Mar.*). Nom que les calfateurs donnent à un ponton de cordage ou de planches dont ils se servent pour radouber un vaisseau.

RÂTEAU (*Mar.*). *Rastellum.* Caisse longue, étroite, percée transversalement en divers points de sa longueur, et contenant, dans toutes les mortaises qui y sont pratiquées, des rouets placés à la suite les uns des autres. On attache verticalement les râteaux, un de chaque côté du mât de beaupré et sur la liure de ce même mât, et ils servent au passage des différentes manœuvres qui descendent de son sommet. — On nomme *râteaux de vergue* certaines pièces de bois percées de plusieurs trous, qu'on applique sous quelques parties de la longueur d'une vergue basse, pour servir à attacher les divers points de l'envergure d'une voile basse.

RÂTEAU (*Pêche*). Outil avec lequel on entame le sable pour en retirer des poissons ou des coquillages.

RÂTELIER. *Rastellum.* Appareil formé de deux montants garnis de chevilles ou de crochets sur lesquels, dans les casernes et les corps de garde, on place les fusils dans la position horizontale. Il y a une autre espèce de râtelier qui consiste en deux montants posés sur une plate-forme et réunis par deux pièces de bois, disposées horizontalement à 1 mètre l'une de l'autre, avec des encoches arrondies, servant à maintenir les armes dans la position verticale.

RÂTELIER ou **RÂTEAU DE HAUBANS** (*Mar.*). Planche étroite, traversée dans divers points de sa largeur et perpendiculairement par des chevilles. Les râteliers sont fixés horizontalement au-dessous des bas-haubans d'un bâtiment, et les chevilles servent au tournage de diverses manœuvres.

RATION. Du lat. *ratio*, règle, mesure. Portion journalière, soit de pain et d'autres vivres, soit de fourrage, qui se distribue aux troupes. Les rations ne sont dues qu'aux hommes présents, faisant partie de l'effectif; elles ne peuvent être l'objet d'aucun rachat. Les denrées une fois reçues ne peuvent, sous aucun prétexte, être reportées au commis distributeur pour être échangées par lui. (*Voy.* VIVRES.)

RATIS (*Mar.*). Bateau à fond plat, avançant à l'aide d'un croc.

RATISBONNE. *Augusta Tiberii.* Ville située sur le Danube et la Regen, dans le royaume de Bavière. Elle fut prise par les Saxons en 1703, et par les Français en 1809. Napoléon Ier y fut blessé au pied par une balle morte. — C'est dans cette ville que se tenaient les diètes de l'empire (1656-1806).

RAVALEMENT (*Mar.*). Abaissement d'une partie du pont pour faciliter certains aménagements intérieurs.

RAVELIN. *Voy.* DEMI-LUNE.

RAVENNE. *Ravenna.* Ville d'Italie, située sur le Montone et non loin de l'Adriatique. En 493, Théodoric, roi des Goths, s'empara de cette ville après un siége qui avait duré deux ans et demi. Elle était défendue par Odoacre. — En 539, Bélisaire y assiégea Vitigès et se rendit maître de la place. — En 1512, Ravenne tomba au pouvoir des Français, après une bataille qui leur coûta Gaston de Foix, duc de Nemours, surnommé *le Foudre de l'Italie*. Lorsque Louis XII apprit cette perte, il s'écria : « Je voudrais n'avoir plus un pouce de terre en Italie, et pouvoir faire revivre Gaston et tous les braves qui ont péri avec lui. Dieu nous garde de remporter jamais de telles victoires ! » C'est à cette bataille que les Français n'ayant pu encore entamer l'infanterie espagnole, tant le front bordé de lances qu'elle présentait était épais, on vit un officier, nommé Fabien, dont la taille et la force étaient herculéennes, s'élancer sur les rangs ennemis, tenant en travers une longue pique qu'il faisait peser sur les piques des Espagnols, et pratiquer ainsi une sorte de brèche par laquelle les Français pénétrèrent dans les rangs ennemis et obtinrent ainsi la victoire.

RAVET. *Voy.* CANCRELAS.

RAVITAILLEMENT. Du lat. *victualia,* vivres. Introduction dans une place forte, des vivres et des munitions dont elle manquait. Autant un général apporte de soin à ravitailler les places qui se trouvent dans le cercle de ses opérations, autant l'ennemi qui lui est opposé développe d'activité pour y apporter obstacle. (*Voy.* AVITAILLEMENT.)

RAVITAILLER (*Mar.*). Fournir des vivres frais et de campagne.

RAVOIR (*Pêche*). Filet tendu par le travers d'un ravin ou d'un courant d'eau.

RAY (*Pêche*). *Voy.* CAPEIRON.

RAYMOND DU PUY. Grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mort en 1160. Il fit de cet ordre, simplement hospitalier jusqu'à lui, l'institution militaire de Malte, qui devint si fameuse dans la guerre constante qu'elle fit aux infidèles. Il donna des statuts à l'ordre en 1120. *Voy.* MALTE (ORDRE DE).

RAYONS (*Mar.*). Du lat. *radio, radionis.* Tringles de liaison des hunes.—Se dit aussi des poignées qui sortent de la roue du gouvernail, et sur lesquelles les timoniers agissent pour la mouvoir.

RAZZIA. Mot employé dans l'Orient pour désigner une invasion suivie de pillage, que le plus fort opère contre le plus faible. La razzia livre à celui qui l'accomplit des grains, des troupeaux, des chevaux, des armes, et en général tout ce qui lui tombe sous la main. Au quinzième siècle on disait dans le même sens *reize.*

RÉA, RIA ou **ROUET** (*Mar.*). Plateau circulaire en bois de gaïac ou en fonte de fer et de bronze, qui tourne sur un essieu dans le canal d'une poulie, d'un clan de mât ou de vergue, ou dans les chaumards (montants en bois) établis dans la muraille, et sur lequel roulent les manœuvres courantes.

RÉARMEMENT (*Mar.*). Nouvel armement.

REBAIS. Commune de l'arrondissement de Coulommiers, dans le département de Seine-et-Marne. On y avait fondé une école militaire qui fut supprimée en 1793.

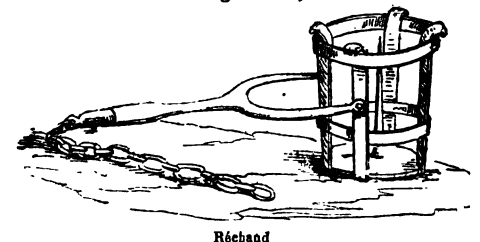
REBANDER (*Mar.*). *Rebander un navire* signifiait autrefois le faire virer de bord.

REBEC. *Rebecco.* Village de la Lombardie. En 1523, les Français, que diverses batailles et la retraite des Suisses avaient réduits à l'impossibilité d'entreprendre aucune action hostile, s'étaient réunis dans les environs de Rebec. Le marquis de Pescaire leur ayant enlevé dans la nuit un de leurs quartiers, ils se décidèrent à se mettre en retraite pour regagner leur patrie. C'est dans cette circonstance que le chevalier Bayard, chargé de conduire l'arrière-garde, fut attaqué et reçut dans les reins un coup de mousquet qui le blessa mortellement.

REBOUSSE (*Mar.*). Morceau de fer qu'on emploie pour repousser une cheville du trou où elle était enfoncée.

RECEPT ou **RECEIT.** Du lat. *receptus,* réceptacle. On nommait ainsi, au moyen âge, la forteresse dans laquelle on déposait des objets précieux ou le butin que l'on avait pris sur l'ennemi.

RÉCHAUD DE REMPART. Vase de fer servant à éclairer les fortifications. Il est garni d'une douille, au moyen de laquelle on le descend du rempart dans le fossé, afin d'éclairer celui-ci et empêcher les surprises de l'ennemi. On brûle dans les réchauds du goudron, des tourteaux et



Réchaud
(d'après Surirey de Saint-Remy).

des cercles goudronnés. Hanzelet décrit ainsi un réchaud portatif sous le nom de *rondache* à feu, pour aller la nuit dans les tranchées : « L'on met une large rondache au bout d'un bâton de dix ou douze pieds de long, au devant de laquelle est allumée une balle à feu inextinguible. Et par cet artifice, ajoute-t-il, nous voyons de nuit notre ennemi sans qu'il puisse nous voir. » (*Voy.* LAMPION.)

RÉCIF (*Mar.*). Ceinture interrompue que les bancs de madrépores ou polypiers forment autour de certaines îles; séparée de la côte par de petits bras de mer, dont elle dépasse le niveau. Lorsque le temps est beau et que la mer est calme, un récif immergé peut n'être signalé

à l'œil de l'observateur que par son apparition à travers la transparence de l'eau ; mais en temps de grosse mer, les lames plus volumineuses ou les brisants annoncent toujours la présence des récifs.

RÉCLAMATEUR (*Mar.*). *Reclamator*. Celui qui réclame un bâtiment ou des marchandises comme n'étant pas de bonne prise.

RÉCLAMPER, ACCLAMPER. *Voy.* JUMELER.

RECLARE (*Pêche*). Filet en nappe simple, avec plomb et liége.

RÉCOMPENSES MILITAIRES. Elles existèrent dans les armées grecques dès le temps d'Hercule et de Thésée ; elles consistaient alors dans une portion plus ou moins grande de butin. Cet usage, que l'on voit mettre en pratique au siége de Troie, où les chefs distribuaient les dépouilles de l'ennemi, se perpétua dans la Grèce. C'est ainsi que Pausanias eut à Platée la dixième partie du butin, et que Lacédémone récompensait par le don de la liberté les esclaves qui l'avaient bien servie. — A Athènes, les récompenses consistaient en promotions, en proclamations, en couronnes et en monuments ; cependant, le peuple, craignant quelquefois qu'on n'abusât des honneurs extraordinaires, se montrait hostile à décerner ceux qu'on lui réclamait. Miltiade ayant demandé, après la bataille de Marathon, à décorer son front d'une couronne de laurier, pour se présenter dans l'assemblée publique, cette faveur lui fut refusée, et un Athénien osa lui dire : « Quand tu feras seul triompher Athènes, tu pourras demander des distinctions personnelles. » — Les citoyens estropiés à la guerre étaient récompensés par une pension alimentaire ; on décernait aussi des honneurs funèbres à ceux qui étaient morts glorieusement sur le champ de bataille ; et enfin des prix étaient accordés pour certaines actions d'éclat. — A l'assaut de Leucythe, Branda, général des Lacédémoniens, promit cent mines d'argent à celui qui monterait le premier sur le rempart. Dercyllidas, général de la même république, s'engagea, lorsqu'il ferma par un retranchement la Chersonèse de Thrace, à récompenser ceux des soldats qui se seraient fait remarquer par leur ardeur au travail. — Agésilas, lorsqu'il passa en Asie, institua des prix pour être distribués aux corps d'infanterie qui seraient le mieux exercés. — Les Romains ne se montrèrent pas moins empressés à récompenser la valeur. — Vainqueurs des Romains, les barbares ne virent dans la guerre qu'un moyen de s'enrichir par le pillage. — Sous la première et la seconde race des rois de France, les récompenses militaires consistèrent dans le partage de la conquête et la répartition des fiefs d'abord à titre usufruitier, et peu à peu à titre héréditaire. — L'anoblissement, certaines distinctions, un lieu de retraite pour les infirmités et la vieillesse, une pension attachée à la croix de Saint-Louis, furent la monnaie dont la monarchie absolue paya les hommes qui l'avaient le mieux et le plus longtemps servie. — La république de 1792 abolit les décorations, les médailles, les chevrons d'ancienneté et ne maintint que l'hôtel des Invalides. La Convention promit un milliard à répartir entre les défenseurs de la patrie : l'époque de la répartition n'est jamais venue. — Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, décerna aux corps qui se signalaient une sorte d'anoblissement collectif, les qualifications de *terrible*, d'*invincible*, d'*un contre dix*, etc. — Empereur, il distribua des titres avec des dotations assises sur des territoires conquis. L'armée d'Aragon reçut de sa munificence, en vertu d'un décret, la somme de deux cents millions. Il voulut que, dans l'ordre civil, certains emplois fussent, comme honorable retraite, réservés aux militaires blessés. — De nos jours cette tradition se continue, sauf les dotations à l'étranger, lesquelles sont remplacées par des pensions votées exceptionnellement. (*Voy.* COURONNES, INVALIDES, RETRAITE, TRIOMPHE, etc.)

RECONNAISSANCE. Opération qui a pour objet d'examiner la topographie et la statistique du théâtre de la guerre, et de découvrir et de vérifier la force, l'emplacement, les dispositions et les projets de l'ennemi qu'on doit combattre. Les reconnaissances militaires se divisent naturellement en deux parties ou points : l'exploration des ressources et des forces de l'ennemi, puis l'étude spéciale du terrain. Cette dernière mission est presque toujours confiée à des officiers du corps d'état-major, plus particulièrement exercés aux travaux topographiques. « La reconnaissance des pays, dit Feuquières, s'acquiert par les cartes, par les conversations qu'on a avec ceux qui les connaissent ou en sont, et encore infiniment mieux par la vue et le séjour qu'on y fait. Elle est le fondement des entreprises à former sur les places, des marches, des campements, des subsistances, de la sûreté des convois et des batailles. » Le défaut de précautions à ce sujet a en effet, dans tous les temps, compromis des projets, des armées, le résultat favorable de beaucoup de combats, etc.

Deux reconnaissances faites avec un soin insuffisant ont puissamment influé sur la destinée de Napoléon Ier. Devant Saint-Jean d'Acre, le général du génie chargé de reconnaître la place déclara qu'il n'existait ni contrescarpe ni fossés ; sur quoi Bonaparte fait de confiance donner l'assaut, après une simple brèche pratiquée, et se trouve cependant arrêté par un fossé et une contrescarpe. Force lui fut de changer son plan d'attaque. Il y eut consommation de temps et d'hommes, ce qui permit à Sidney Smith, à la tête d'une flotte anglaise, d'introduire douze mille hommes dans la place. Bonaparte dut lever le siége : « *Cet homme*, dit-il, *m'a fait manquer ma fortune.* » A Waterloo, on fut mal renseigné sur la hauteur réelle du plateau de Mont-Saint-Jean ; la terre était couverte de moissons qui avaient toute leur taille, circonstance qui [illegible] duisit en erreur. La difficulté réelle que [illegible] contra à gravir le plate[illegible]

d'hommes et de temps, qui laissèrent aux Prussiens la latitude d'arriver assez tôt pour notre malheur. Cette fois, *le retour de fortune de Napoléon Ier fut manqué pour jamais.*

RECONNAISSANCE (*Mar.*). Action de découvrir, d'examiner, en naviguant, les côtes, les rades, etc., ainsi que les parages inconnus. — On appelle *signaux de reconnaissance*, ceux par lesquels les bâtiments de même nation, ou de nations alliées, se reconnaissent en mer. — Les navires de commerce, lorsqu'ils sont en vue du port, indiquent aussi, par des signaux de reconnaissance, leur arrivée aux personnes intéressées.

RECOURIR (*Mar.*). Par l'expression *recourir les coutures d'un bâtiment*, on entend passer le ciseau à calfat sur les étoupes de tous les joints. — *Recourir les manœuvres*, c'est les visiter dans toute leur longueur pour juger de leur état et des réparations dont elles auraient besoin.

RECOUS (*Mar.*). Se disait autrefois d'un bâtiment délivré ou rachetable.

RECOUSSE ou **RESCOUSSE**. Mot employé au moyen âge, et qui indiquait le secours porté à quelqu'un ou l'effort fait pour reprendre un objet qui avait été enlevé. Le cri : *A la rescousse!* était fréquemment poussé à la guerre pour appeler au secours.

RECOUSSE (*Mar.*). Navire repris, sur l'ennemi, par un autre bâtiment de la même nation. Si cette reprise a lieu dans les vingt-quatre heures depuis la capture, le bâtiment doit être rendu à son armateur, qui paye alors le tiers de sa valeur comme droit de recousse.

RECOUVRER (*Mar.*). Tirer une manœuvre dans le bâtiment.

RECRAN (*Mar.*). Crique ou enfoncement dans lequel on peut mettre à l'abri les petits bâtiments.

RECRUE. Nouvelle levée de gens de guerre, pour remplacer les soldats qui manquent dans un corps. — Le mot *recrue* s'applique aussi à l'homme levé pour le service.

RECRUTEMENT. Il était de règle générale, chez les Grecs, que tous les citoyens fussent appelés, dans l'occasion, à défendre la patrie ou à soutenir ses droits, et l'on n'admettait dans les rangs de l'armée, ni étrangers, ni esclaves; néanmoins on voit qu'à Sparte, Cléomène dut avoir recours a une levée de 9000 esclaves pour remplacer les citoyens morts sur les champs de bataille. En temps ordinaire, tout citoyen, à Lacédémone, était soldat depuis vingt ans jusqu'à soixante; chez les Athéniens, on ne servait que jusqu'à l'âge de quarante ans.

Dans l'origine, l'armée romaine n'admit non plus dans ses rangs que les patriciens et la bourgeoisie, mais Marius viola le premier les ordonnances sur la milice; il y accueillit des pauvres et des esclaves; et Tacite nous apprend qu'on admettait dans les armées romaines beaucoup d'étrangers, et particulièrement des Espagnols, des Gaulois et des Germains. Cependant, la lé- ... sition de ces armées fut variable. Des lois de Gratien, de Valentinien II et de Théodose le Grand (375 à 380), établirent des catégories de gens qui ne pouvaient être admis comme soldats, tels que les esclaves, les cabaretiers, les prostituteurs, les boulangers, les cuisiniers, etc. La profession de cuisinier était particulièrement décriée chez les anciens, et le nom en est resté comme une injure, puisque *coquin* signifie cuisinier (*coquus*). Une loi d'Honorius, du 15 avril 406, appelle les esclaves sous les drapeaux, et leur alloue deux sous d'or de gratification.

Dans son Traité de l'art militaire, Végèce dit qu'on ne recevait pas, anciennement, dans l'armée romaine, de soldats d'une taille au-dessous de 6 pieds; mais que les guerres de Civilis ayant épuisé la belle race, on dut se contenter d'hommes de 5 pieds 10 pouces. On voit dans Suétone que Néron avait levé, dans la banlieue de Rome, une légion dont les soldats, tous Romains, avaient 6 pieds. Du temps d'Adrien, on était admis dans les légions avec une taille de 5 pieds 6 pouces; mais on en exigeait une plus élevée pour les prétoriens. Enfin, une loi de Valentinien II, du 25 avril 367, fixa la taille des légionnaires à 5 pieds 7 pouces. Il resterait à discuter la longueur réelle du pied romain, sujet sur lequel les opinions des savants diffèrent. Les Romains actuels sont de taille moyenne.

Les jeunes Romains ayant pris l'habitude, pour se soustraire au service, de s'amputer des doigts, des ordonnances de Valentinien Ier et de Valens (367 à 368), puis de Théodose le Grand, en 381, prescrivirent de ne point congédier ces mutilés, mais de les employer à des travaux publics.

Pyrrhus disait à son commissaire des levées : « Choisis les soldats grands, je les rendrai forts. » Ce n'était pas le principe de Végèce, et voici ce qu'il dit des recrues : « Le nouveau soldat doit avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe et le pied moins charnus que nerveux. Quand on trouve tout cela dans un homme, on peut se relâcher sur la taille, parce que, encore une fois, il est plus nécessaire d'avoir des soldats robustes que des soldats de grande taille. »

Chez les Gaulois, l'engagement était facultatif pour les expéditions à l'extérieur; mais, lorsqu'il s'agissait de la défense du pays, les levées d'hommes étaient forcées, et l'on frappait les réfractaires de punitions terribles, telles que la perte du nez, des oreilles, d'un œil ou de quelque membre. Dans certains cas aussi, tous les hommes en état de combattre, depuis l'adolescent jusqu'au vieillard, devaient se rendre à une assemblée appelée le *conseil armé*, et la loi voulait que le dernier venu au rendez-vous fût impitoyablement torturé sous les yeux de l'assemblée.

Sous les rois de la première race, tous les Français devaient servir en personne. Chaque province avait sa milice particulière, et les chefs, appelés *duces*, d'où est venu le nom de *duc*, con-

duisaient eux-mêmes le nombre de soldats qu'ils étaient obligés de fournir, suivant les ordres qu'ils recevaient. Les évêques se rachetaient, par une somme d'argent, de l'obligation d'aller à la guerre. On entretenait sur les frontières des magasins pour la subsistance des troupes. Les soldats n'avaient d'autre solde que le butin qu'ils partageaient avec leurs chefs; et le roi même y avait sa part. Les prisonniers devenaient les esclaves de leurs vainqueurs.

Au temps de Charlemagne, tout homme libre qui possédait quatre métairies, soit en propriété, soit en bénéfice, devait aller à la guerre. Ceux qui n'avaient pas ce nombre de métairies se réunissaient pour atteindre ce chiffre; l'un d'eux se rendait alors à l'armée, et les autres lui fournissaient les armes, les chevaux et les provisions nécessaires. Celui qui avait douze métairies était obligé de servir avec cuirasse, et, s'il ne se rendait pas à l'appel, il perdait son bénéfice et le droit de porter la cuirasse. Un des capitulaires de Charlemagne contient ce qui suit: « Nous avons décrété que, suivant l'ancienne coutume, on publiât l'ordre et la manière de se préparer à entrer en campagne. Chacun doit, dans sa province, se fournir de vivres pour trois mois et d'armes et d'habits pour six mois. Ceux qui viendront des bords du Rhin jusqu'à la Loire commenceront à compter les trois mois du jour où ils seront arrivés sur les bords de la Loire, et ceux qui se rendront des bords de la Loire jusqu'au Rhin commenceront à compter les trois mois à partir du jour où ils seront arrivés sur les bords de ce dernier fleuve. Ceux qui habitent au delà du Rhin et qui doivent aller en Saxe pourront se fournir de vivres entre le Rhin et l'Elbe, et ceux qui habitent au delà de la Loire, et qui doivent aller en Espagne, pourront se fournir de vivres entre la Loire et les Pyrénées. »

Au commencement de la domination de la troisième race, la société féodale se trouvant complétement organisée, le service militaire s'opérait aussi régulièrement et hiérarchiquement. Le roi avait immédiatement au-dessous de lui des ducs, des comtes et des hauts barons; après ceux-ci et relevant d'eux, venaient des seigneurs qui possédaient aussi des vassaux tenus de les servir de leurs biens et de leurs corps. Lors donc que le souverain préparait une expédition, il convoquait les hauts barons qui devaient l'accompagner à la guerre, ceux-ci en faisaient de même des seigneurs placés sous leur suzeraineté, de sorte que le mouvement se communiquait du premier chef jusqu'au dernier vassal et qu'en peu de temps une armée se trouvait sur pied. La durée du service militaire était communément fixée à quarante jours, et ce ne furent que les expéditions d'outre-mer ou les croisades qui habituèrent les troupes à rester sous les drapeaux pendant un temps indéterminé. Les guerres avec les Anglais apportèrent un nouvel ordre de choses dans le service militaire, on eut alors recours aux mercenaires, et c'est alors qu'apparurent ces nombreuses bandes, plus redoutables encore pour le pays qu'elles servaient que pour l'ennemi qu'elles combattaient.

Plus tard, le recrutement de l'armée eut lieu aussi par enrôlement, au moyen de l'industrie d'officiers et de sous-officiers appelés racoleurs, et ces messieurs employaient toutes les ressources du charlatanisme pour attirer dans leurs filets les candides jeunes gens qui les écoutaient, la bouche béante. Ils avaient de véritables parades devant leur logis, et faisaient placarder de nombreuses affiches dans le style de celle-ci:

« AVIS A LA BELLE JEUNESSE.

« ARTILLERIE DE FRANCE, CORPS ROYAL.

« RÉGIMENT DE LA FÈRE, COMPAGNIE DE RICHOUFFTZ.

« DE PAR LE ROI.

« Ceux qui voudront prendre parti dans le corps royal de l'artillerie, régiment de La Fère, compagnie de Richoufftz, sont avertis que ce régiment est celui des Picards. L'on y danse trois fois par semaine, on y joue aux battoirs deux fois, et le reste du temps est employé aux quilles, aux barres, à faire des armes. Les plaisirs y règnent, les soldats ont la haute paye, bien récompensés, des gardes d'artillerie, d'officiers de fortune à 60 livres d'appointements. Il faut s'adresser à M. de Richoufftz, en son château de Vauchelles, près Noyon, en Picardie. Il récompensera ceux qui lui amèneront de beaux hommes. Pareilles affiches sont sur la porte. » (*Voy.* RACOLEURS.)

La *conscription* fut introduite en France par une loi du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798), ainsi conçue: « Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie. Lorsque la patrie est déclarée en danger, tous les Français sont appelés à sa défense, suivant le mode que la loi détermine; ne sont pas même dispensés ceux qui auraient obtenu des congés. Hors le cas du danger de la patrie, l'armée de terre se forme par enrôlement volontaire et par la voie de la conscription militaire. La conscription militaire comprend tous les Français depuis l'âge de vingt ans accomplis jusqu'à celui de vingt-cinq ans révolus. »—En 1814, l'article 12 de la Charte déclara la conscription abolie et la remplaça par des enrôlements volontaires; mais le nombre des enrôlés étant insuffisant, une loi du 10 mars 1818 posa en principe que l'armée se formerait d'abord par des enrôlements volontaires, et, en cas d'insuffisance, par des appels.— La loi du 21 mars 1822 arrêta que l'armée se recruterait par des appels et par des enrôlements volontaires. — Le 11 novembre 1830, les Chambres déterminèrent le chiffre du contingent, qui peut varier selon les circonstances; mais il a été communément de 80000 hommes. Afin d'établir une plus sage répartition que celle qui reposait sur la population générale, il fut aussi décidé, en 1830, que les hommes appelés seraient répartis d'après le nombre moyen des eunes gens inscrits sur les

tableaux de recensement des cinq précédentes années.—La loi de 1836 exigea que la moyenne fût calculée d'après les registres des dix dernières années, et de plus elle confia aux préfets le soin de faire la répartition entre les divers cantons, proportionnellement au nombre des jeunes gens de la classe appelée.

La loi en France admet plusieurs cas d'exemption du service militaire lors des appels; ces cas profitent aux personnes suivantes : 1° l'homme qui n'a pas la taille de 1 mètre 56 centimètres; 2° celui qu'une infirmité rend impropre au service militaire; 3° l'aîné d'orphelins de père et de mère; 4° le fils unique, l'aîné des fils, ou le petit-fils unique d'une femme veuve ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année; 5° le plus âgé de deux frères appelés à faire partie du même tirage; 6° celui dont un frère se trouve déjà sous les drapeaux, à tout autre titre que celui de remplaçant; 7° celui dont un frère sera mort en activité de service ou aura été retraité ou réformé pour blessures reçues ou infirmités contractées à l'armée. — Sont dispensés du recrutement : 1° ceux qui sont déjà liés au service militaire; 2° les jeunes marins portés aux registres matricules de l'inscription maritime; 3° les élèves de l'École polytechnique, lorsqu'ils doivent passer à un service public un temps égal à celui de la durée d'un congé; 4° les membres de l'université voués à la carrière de l'enseignement; 5° les élèves des grands séminaires régulièrement autorisés à continuer leurs études ecclésiastiques; 6° les grands prix de l'Institut et de l'Université.

Les travaux des conseils de révision fournissent, relativement à notre population masculine, des renseignements importants, 1° sur la taille, que par malheur on néglige d'indiquer au-dessous de 1 mèt. 56 cent., taille réglementaire ; 2° sur les états morbides et les vices de conformation qui se représentent le plus fréquemment dans telle ou telle localité. On connaît, grâce aux tableaux statistiques, la répartition très-inégale des défauts qui entraînent l'exemption du service militaire. La péninsule armoricaine, par exemple, se fait remarquer par un nombre minime de myopes et de poitrinaires, tandis que l'ancienne Provence présente beaucoup de jeunes hommes souffrant de ces infirmités. Par compensation, les départements du littoral de la Méditerranée offrent le minimum de scrofuleux, tandis que les six départements voisins (Rhône, Loire, Haute-Loire, Cantal, Lozère, Aveyron) en comptent un nombre considérable. Les habitants de la Lorraine paraissent sujets aux affections calculeuses, etc. Les données intéressantes déjà obtenues engageront sans doute les observateurs à compléter leurs travaux statistiques sur les aveugles, les myopes, les sourds-muets, etc.—On sait aussi que de 1837 à 1849, le nombre des conscrits n'atteignant pas la taille réglementaire était de 76,9 pour 1 000, et que de 1850 à 1858 il n'a été que de 62,8 pour 1 000. Ces chiffres répondent aux assertions de ceux qui ont affirmé que la taille moyenne des Français était en décroissance. Il est probable, cependant, qu'à la suite des guerres de l'empire, une certaine diminution de taille fut causée par la proportion relative de mariages contractés par des hommes très-petits, infirmes ou faibles de constitution.

Si nous examinons les quatre grands États militaires de l'Europe autres que la France, pour les comparer entre eux, nous trouvons les données suivantes :

1° Dans la *Grande-Bretagne*, l'armée *royale*, celle qui s'envoie partout, se recrute par des engagements volontaires. Le service est de vingt ans. C'est maintenant cette armée qui fait le service de l'Inde, aidée par les corps indigènes, depuis que la compagnie des Indes ne gouverne plus. A côté de l'armée, il existait sur le sol de la Grande-Bretagne une *milice*, que depuis plusieurs années le gouvernement tendait à diminuer et qu'il a cessé de convoquer en 1860. Cette milice se recrutait par la voie du sort dans chaque paroisse, et devait un service de cinq ans, avec faculté de fournir remplaçant. On rassemblait la milice une fois par an, pour l'exercer pendant vingt-huit jours. Elle était destinée spécialement à la défense du royaume, et il fallait un acte du Parlement pour en envoyer une partie servir au dehors. Elle est aujourd'hui remplacée par des corps de volontaires, *riflemen*, carabiniers et artilleurs, qui se sont organisés d'eux-mêmes tout récemment, dans la crainte chimérique d'une invasion par l'armée française. Ils se rassemblent à des époques déterminées, pour s'exercer au tir et à des manœuvres imitées de celles de nos chasseurs de Vincennes. Ceux qui ne s'arment point et ne s'équipent point à leurs frais, et c'est le très-petit nombre, reçoivent un équipement et une subvention de l'État. — Ajoutons une *yeomanry*, garde nationale à cheval que le gouvernement convoque ou ne convoque pas, à sa volonté.

2° En *Prusse*, plus que partout ailleurs, l'armée est la nation elle-même. On l'a dit avec raison : la Prusse est sortie d'une caserne. Voici comment se recrute l'*armée permanente* : Tout Prussien, à l'exception des comtes et des princes médiatisés et des ecclésiastiques, est obligé au service militaire à l'âge de vingt ans. La durée du service est de deux ans pour l'infanterie, et de trois ans pour les autres armes *en activité*, plus trois ou deux ans dans la *réserve*, en tout cinq ans. Le temps du service peut n'être que de trois ans en tout pour les enrôlés volontaires de dix-sept à vingt ans; il peut se réduire même à un an, et se faire, à la convenance de l'enrôlé, entre sa dix-septième et sa vingt-troisième année, si celui-ci remplit certaines conditions, dont l'une est de pouvoir s'entretenir et s'habiller. — Derrière l'armée est la *landwher*, dont le *premier ban* se compose de tous les hommes de vingt et un à trente-deux ans. Il se réunit deux

fois par an pour prendre part aux exercices militaires, et peut au besoin servir au dehors comme à l'intérieur. Le *second ban* se compose de tous les hommes de trente-deux à quarante ans. En cas de guerre il défend les places fortes, et peut être appelé à servir comme soutien pour l'armée active. — Vient enfin la *landsturm*, qui se compose de tous les hommes au-dessous de cinquante et un ans.

3° En *Autriche*, tout paysan ou bourgeois se doit à l'armée depuis dix-neuf ans jusqu'à vingt-neuf, et à la *landwher* depuis trente ans jusqu'à trente-huit, sauf les exceptions légales. Mais les congés abrégent considérablement le temps du service. L'armée se compose de deux parties bien distinctes : la première est l'*armée permanente*, qui, jusqu'aux dernières guerres, s'est recrutée de différentes manières, suivant les provinces, tantôt par engagements volontaires et par conscription, comme dans les provinces allemandes et slaves, tantôt par une sorte de levée en masse, comme en Hongrie. La seconde est fournie par les *colonies militaires* ou *régiments-frontières*, qui, depuis trois siècles, existent sur toute la frontière turque et la Transylvanie. Tout colon propre au service est soldat. Les biens-fonds sont demeurés de véritables fiefs militaires, dont la libre disposition appartient au souverain, et qui sont concédés, par fractions minimes (ne pouvant excéder une dizaine de nos hectares), à des individus ayant qualité pour en être investis. Les professions des corps de métier ne sont permises qu'aux enfants mâles impropres au service militaire. Les jeunes gens qui montrent la vocation et présentent la capacité nécessaire peuvent se consacrer au culte.

4° En *Russie*, l'armée régulière se recrute en principe par la conscription, laquelle n'atteint point certaines classes ; mais, jusqu'à ce jour, les seigneurs étaient restés maîtres de fournir, pour leur contingent demandé, tels de leurs paysans qu'il leur plaisait, et leur choix tombait sur les hommes les plus faibles ou de la moralité la moins bonne. En définitive, ce n'était point le sort qui décidait, mais le caprice du fonctionnaire chargé de présider au tirage. Cette injustice, portée à l'excès suprême, vient tout récemment d'enfanter l'insurrection de la Pologne, où le mot conscription, selon l'expression de lord Palmerston à la tribune anglaise, est devenu équivalent à celui de *proscription*. — A l'élément fourni par cette conscription, viciée dans son principe, se joint un autre élément consacré aussi par une injustice, les *cantonistes*, enfants nés sous le drapeau, et que l'État confisque à son usage; toute autre vocation que celle de soldat leur est interdite. Ils sont fort nombreux ; car les soldats ont permission de se marier et de tenir leurs femmes dans la caserne.

L'armée régulière, pour que sa mobilisation soit rendue plus facile, se décompose en deux *groupes* distincts, selon qu'elle est formée dans les provinces occidentales ou les provinces orientales de l'empire. Le premier groupe reçoit le nom d'*armée d'opération*, et est destiné aux opérations qui se dirigent contre les puissances de l'Europe. Il se subdivise en armée active et en landwher ou réserve. — Le *groupe* des provinces orientales fait le service de l'intérieur et veille aux frontières de l'est.

Dans le premier groupe, l'homme fait quinze ans de service ; il en fait dix seulement dans le second groupe. Dans les deux, la libération complète n'a lieu qu'au bout de vingt-cinq ans. Le soldat de la garde est libéré après vingt-deux ans.

La Russie a aussi ses colonies militaires de familles de cultivateurs, dont chacune doit fournir un cavalier ; mais jusqu'à présent ces colonies n'ont eu d'autre résultat que de fournir une race de bons chevaux.

Vient ensuite l'armée *irrégulière*, provenant des tribus cosaques. En échange de l'exemption de certains impôts indirects, chaque Cosaque doit le service militaire avec armes et cheval.

De dix-huit à vingt-cinq ans, le Cosaque est exercé à monter à cheval, manier les armes, conduire un bateau. De vingt-cinq à quarante ans, il est inscrit dans les cadres d'un régiment, et doit marcher dans le cas où la tribu est appelée. Si la tribu n'est appelée que partiellement, les hommes s'arrangent entre eux pour indemniser, par voie pécuniaire, ceux qui offrent de marcher au plus bas prix.

D'après un relevé fait en 1830, les armées de l'Europe présentaient à cette époque un effectif de 2 500 000 individus, c'est-à-dire qu'elles enlevaient alors à l'industrie et à l'agriculture 1 homme sur 92. Voici quelle était alors la répartition de la population armée comparée à la population réelle :

En Danemark	1 sur 51
En Russie	1 sur 57
En Suisse	1 sur 60
En Prusse	1 sur 76
En Suède et en Norwége	1 sur 85
En Turquie	1 sur 92
En Bavière	1 sur 113
Dans l'empire d'Autriche	1 sur 118
Dans les Pays-Bas	1 sur 119
En France et en Portugal	1 sur 139
Dans le royaume de Sardaigne	1 sur 165
Dans les îles Britanniques	1 sur 229
Dans le royaume de Naples	1 sur 247
En Espagne	1 sur 278
En Toscane	1 sur 318
Et dans les États du pape	1 sur 431

Le résultat produit depuis une trentaine d'années, chez les cinq grandes nations de l'Europe, par leur mode de recrutement, nous donne les chiffres suivants :

1° La *France*, qui a une population de 37 472 732 âmes et, avec l'Algérie, 40 471 856 âmes, entretient sur le pied de paix 404 195 hommes et 86 368 chevaux. Ces chiffres peuvent être portés

rapidement, pour le pied de guerre, en se contentant d'élargir les cadres, à 757725 hommes (soit près de 2 pour 100 de la population de la France et de l'Algérie réunies) et 143238 chevaux. (Budget de 1864.)

2° Le royaume de la *Grande-Bretagne*, avec une population de 30 millions d'âmes environ, entretient sur le pied de paix une armée de 222000 hommes et 15000 chevaux; sur ce chiffre, il n'y a de cantonné en Grande-Bretagne et en Irlande que de 43 à 50000 hommes. Le reste est réparti dans les colonies, où le service de l'Inde occupe, à lui seul, 73000 Anglais qui ont pour auxiliaires environ 111000 indigènes commandés par des officiers anglais. Pour passer au pied de guerre, la Grande-Bretagne se confie encore au recrutement seul, bien que ce mode se soit pourtant montré insuffisant, il y a peu d'années, lors de la révolte des cipayes. La Grande-Bretagne fut réduite alors à recruter hors de son sein des mercenaires étrangers. Dans le cas d'une invasion de son territoire, elle compte aujourd'hui sur ses volontaires *riflemen* (dont nous venons de parler), qui ont remplacé la vieille milice, et dont le chiffre s'élève à 163000.

3° L'*Autriche* entretient, avec une population de 37 millions d'âmes, sur le pied de paix une armée de 263000 hommes (sur lesquels 40000 cavaliers), qu'elle peut porter, aussi sur le pied de paix, à 566000 hommes.

4° La *Prusse*, avec une population de 19 millions d'âmes, entretient sur le pied de paix une armée de 200000 hommes, qui peut être portée sur le pied de guerre à 743000 hommes. (Proportionnellement à la population, ce chiffre est énorme, mais il n'est pas la moitié de cette force militaire que l'on puisse considérer comme aguerrie.)

5° La *Russie*, avec une population de 74 millions d'âmes, entretiendrait, si l'on en croit le *Journal militaire russe*, sur le pied de paix, en comptant armée régulière et troupes irrégulières, 1199000 hommes; et le chiffre du pied de guerre pourrait aller à 1600000 hommes. Mais on a pu voir en diverses occasions que, généralement, l'effectif n'est en réalité que des deux tiers de l'état nominal. Remarquons en outre la composition défectueuse de cette armée, où l'on incorpore les hommes sans tenir compte de leur moralité, et dans les rangs de laquelle on envoie les malfaiteurs, à titre de châtiment.

A ce propos, rappellons que les Suédois ayant, en 1741, déclaré la guerre à la Russie, on proposa, dans les États assemblés, de condamner les contrebandiers à être enrôlés pour la vie. « Et que deviendra la dignité du nom de soldat? » dit un député de l'ordre des paysans. Ce mot plein d'élévation arrêta la promulgation de la loi.

En *Amérique*, dans la guerre actuelle, le président Lincoln rencontra de grandes difficultés à recueillir des engagements volontaires pour l'armée fédérale. Voici le texte d'une affiche qui, en 1863, se lisait sur les murs de la ville de Boston : « Prime pour les vétérans en sus de la paye régulière. Argent comptant de la part de l'État de Massachusets, 325 dollars (le dollar vaut 5 francs), de la part de l'Union, 62 dollars; deux mois après l'engagement, 50 dollars; au bout de six mois, 50 dollars; au bout de l'année, 50 dollars; après dix-huit mois, 50 dollars; au bout de deux ans, 50 dollars; après trente mois, 50 dollars; après trente-six mois, 40 dollars; total, 727 dollars pour les trois ans de service. — Prime pour les nouvelles recrues : Comptant de la part de l'État, 325 dollars; de la part de l'Union, 62 dollars; et tous les six mois, jusqu'à la fin des trois ans, 40 dollars; total : 627 dollars. Il y a de plus une haute paye, de sorte que le vétéran touche en totalité 1 172 dollars, et la nouvelle recrue 1 072 dollars. Tout cela indépendamment de la solde ordinaire, qui est de 13 dollars par mois, plus les rations et l'habillement.

Il a fallu recourir à la conscription, jusqu'alors inconnue dans ce pays, et des applications s'en sont faites de 1861 à 1863. On agissait sur une population de 20 millions d'âmes, et le contingent annuel demandé fut de 50000 âmes. Le chiffre des exemptions par 1 000 a été à peu près celui de notre conscription de France. L'émeute terrible qui éclata à New-York en 1863 doit être attribuée aux familles étrangères établies récemment, qui voulaient bien jouir de leurs droits de nouveaux citoyens, mais n'aimaient pas à acquitter l'impôt *du sang*. (*Voy.* REMPLAÇANT, RÉSERVE.)

RECRUTEMENT MARITIME. La France, qui recrute son armée de terre par le meilleur mode, la *conscription*, a aussi un mode analogue de recrutement pour l'*armée navale* : l'*inscription maritime*. (*Voy.* ces deux mots.) — La Grande-Bretagne en est restée à l'ancien mode, l'engagement volontaire. En temps ordinaire, elle trouve facilement des sujets parmi les matelots de sa marine marchande, qui est la plus considérable du globe. Mais quand une guerre éclate, les racoleurs maritimes ont peine à fournir aux besoins; ils ont eu souvent recours à la violence, ce qu'on appelle la *presse* des matelots, et le gouvernement avait l'habitude de fermer les yeux sur cet effroyable abus. Aujourd'hui, la *presse* est formellement interdite. Aussi, lors de la dernière guerre contre la Russie, a-t-on vu le gouvernement anglais fort embarrassé pour recruter la flotte qu'il a dû expédier dans la Baltique. Lord Napier a déclaré en plein Parlement que ses équipages étaient ce qu'on peut concevoir de plus malhabile et de plus indiciplinable. — La marine militaire assez faible de l'Autriche, et celle naissante de la Prusse, recrutent leurs matelots par la voie d'engagements volontaires.—Il en est de même pour le Danemark, l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas. — La Russie emploie le singulier procédé de prendre dans son armée de terre des hommes dont elle fait des matelots; il est douteux qu'elle s'en

trouve bien. — Les États-Unis ont une marine militaire peu nombreuse, et, par conséquent, trouvent facilement pour elle, moyennant une prime, des matelots, dans leur très-importante marine marchande.

Si nous examinons les marines de guerre des principales puissances, comparées entre elles, nous trouvons les résultats ci-après :

La *France*, à côté d'une marine marchande comptant 14 738 navires à voile et 327 à vapeur, le tout jaugeant 983 996 tonneaux, entretient une marine militaire de 478 navires (dont 105 ne marchant qu'à voile), le tout portant 9 766 canons, et monté par les matelots les plus disciplinés qui se puissent voir.

L'*Angleterre*, à côté d'une marine marchande de 26 212 navires à voile et 2 228 navires à vapeur, le tout jaugeant 5 840 535 tonneaux, entretient une marine militaire de 669 navires (dont 103 ne marchant qu'à voile), le tout ensemble portant ensemble 9 756 canons (les canons des chaloupes canonnières et des navires pour le service du port n'entrent pas dans ces chiffres).

La marine militaire *russe* compte 310 navires (dont 62 ne marchent qu'à voile), le tout portant 3 691 canons.

L'*Autriche* compte 117 navires de guerre (dont 51 à voile seulement), portant ensemble 1 084 canons.

Le *Danemark* compte 31 bâtiments à vapeur et 12 à voile, plus une petite flottille à rames, le tout portant 929 canons.

La *Prusse* compte 31 bâtiments à vapeur, 8 à voile et une flottille à rames, le tout portant 76 canons.

L'*Italie* compte 97 bâtiments (dont 18 ne marchent qu'à voile), le tout portant 1 088 canons.

L'*Espagne* compte 92 bâtiments (dont 44 à voile seulement), le tout portant 970 canons.

Les *Pays-Bas*, dont la marine marchande jauge 540 949 tonneaux, ont pour marine militaire 145 navires (dont une cinquantaine à vapeur), portant 1 780 canons.

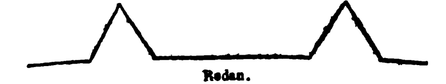
Dans l'*Amérique du Nord*, le gouvernement fédéral avait pour marine militaire, en 1861, au commencement de la guerre, 74 bâtiments tant à voile qu'à vapeur; aujourd'hui il compte 427 bâtiments (dont 104 à voile), le tout portant 3 268 canons. — Privés de la Nouvelle-Orléans, bloqués dans leurs autres ports et assiégés dans Charlestown et Mobile, les *États du Sud* éprouvent de grandes difficultés à se constituer une marine militaire. Nous avons dit (*Voy.* FRÉGATE CUIRASSÉE) la triste fin de leur frégate *Merrimac* dans la baie de Chesapeake, et (au mot MONITOR) la perte de leur frégate l'*Atalante*. Les confédérés continuent à faire des essais d'armement ; mais leur seul succès maritime jusqu'ici est celui de trois ou quatre navires qui font la course et qui poursuivent sur toutes les mers les bâtiments du commerce fédéral.

RECUL. Mouvement d'une chose qui s'éloigne en arrière du point de son assiette. Se dit surtout des armes à feu et particulièrement du canon. Pour les grosses pièces d'artillerie, le recul peut aller jusqu'à près d'un mètre.

RECUL (*Mar.*). Sur les bâtiments de guerre, le recul est borné par la longueur de la brague, gros cordage qui lie la pièce d'artillerie au navire.

RECULALOU (*Mar.*). Nom que les pêcheurs de la Méditerranée donnent aux deux premiers tours ou enceintes rondes des bourdigues.

REDAN. Un *redan* se compose de deux faces faisant généralement entre elles un angle aigu. Cet ouvrage, ordinairement de peu d'importance, ne s'emploie guère que pour couvrir une route, un pont, une porte, etc. Les *murs à redans*, formant des angles saillants et rentrants, qui avaient remplacé, dans la fortification, les enceintes anciennement formées de portions rectilignes, furent abandonnés pour le système des *bastions*.

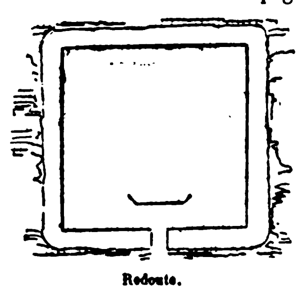

Redan.

REDAN (*Mar.*). Entailles faites en sens opposé dans deux pièces qu'on veut rendre solidaires l'une de l'autre.

REDIFS. On nomme ainsi, en Turquie, d'anciens militaires susceptibles d'être rappelés au service.

REDOUILLER (*Mar.*). Terme d'argot maritime qui signifie vexer, ennuyer.

REDOUTE. De l'ital. *ridotto*, asile. Ouvrage de fortification. Il y en a de deux sortes : la *redoute de campagne* ou *passagère* et la *redoute permanente*. La redoute de campagne a pour objet de mettre, dans certains cas, la troupe à l'abri des efforts de l'ennemi, de fortifier une éminence quelconque, de défendre un défilé, une rivière, un chemin, etc., etc. Elle se compose, comme la flèche, d'un parquet, de banquettes, d'un fossé, d'une berme et d'un glacis. L'étendue des lignes ou des faces est proportionnée au nombre d'hommes et à la quantité d'artillerie destinés à défendre l'ouvrage; d'ordinaire on calcule cette étendue sur le front de la troupe disposée sur deux rangs. La redoute placée sur une hauteur doit découvrir le pied de cette hauteur et ce qui se trouve en avant d'elle à environ 500 mètres. On donne aux redoutes la figure d'un triangle, d'un carré ou d'un cercle. La forme circulaire est la plus convenable en plaine rase ou sur une élévation, c'est-à-dire lorsqu'on découvre parfaitement ce qui se passe


Redoute.

sur tous les points du circuit; mais la redoute carrée devient nécessaire pour la défense d'un défilé, d'un chemin ou d'une rivière, afin d'opposer des feux parallèles. L'ouverture de la redoute doit être placée du côté où se trouve le plus de sûreté contre l'ennemi, et l'on couvre cette ouverture, soit avec des palissades, soit avec des abatis. On distingue ce genre de fortification en *redoute revêtue*, en *redoute fraisée* et en *redoute palissadée*.

La redoute *permanente* se lie à d'autres ouvrages destinés à la défense d'une place; la direction de ses faces doit être telle qu'elles puissent être défendues par ces ouvrages. La plus petite redoute que l'on doive construire est celle de 13 mètres de côté. On donne 32 mètres de côté pour une grande redoute. Pour évaluer, en construisant, la superficie du terre-plein ou de l'intérieur de la redoute de 13 mètres de côté, il faut retrancher deux fois l'épaisseur de l'enceinte, deux fois la distance horizontale de la crête intérieure du parapet au pied du talus de la banquette; cette distance étant de 3 mètres, le double ou 6 mètres, retranché de 13 mètres, laissera 7 mètres pour côté du terre-plein intérieur. Ce terre-plein aura donc 49 mètres carrés de superficie.

REDRESSE (*Mar.*). Cordage très-solide employé à relever ou à redresser un bâtiment abattu en carène.

RÉDUCTION (*Mar.*). On appelle *réduction d'une route*, la recherche de la différence en latitude et longitude donnée par une route sur laquelle on cingle.

RÉDUIT. On appelle ainsi, dans les places dépourvues de citadelle, un ouvrage fortifié que l'on établit à la gorge, du côté de la ville; qui peut, au besoin, agir contre elle, et dont on rend les abords aussi difficiles que les localités le permettent. En temps de guerre, cette fortification détachée est placée sous le commandement d'un chef spécial. — On donne aussi le nom de *réduit* à une partie de demi-lune que l'on réserve dans cet ouvrage, afin que si celui-ci se trouve emporté, ses défenseurs puissent avoir un refuge.

REFAIRE. On emploie cette expression : *refaire des troupes*, pour dire qu'on leur donne du repos, qu'on les réorganise, etc.

REFAIT (*Mar.*). Ce mot signifie *deux fois commis*, en parlant d'un cordage. — Il se dit aussi d'une pièce de construction bien équarrie.

REFONDRE (*Mar.*) *Refondre un bâtiment*, c'est renouveler toutes les pièces de bois qui se trouvent gâtées, et le reconstruire presque en totalité.

RÉFORME. Expulsion d'un corps d'armée, soit d'un homme, soit d'un cheval devenu impropre au service. Les jeunes gens soumis à la loi du recrutement peuvent être réformés pour infirmités prévues. Souvent, à la suite d'une guerre et après qu'un traité de paix a été signé, on réforme une notable portion de l'armée qui avait été employée. La réforme ainsi opérée lors du traité de Brétigny jeta sur les provinces du royaume ces bandes redoutables que l'on appela les *grandes compagnies*; une autre réforme considérable eut également lieu, en 1748, après le traité d'Aix-la-Chapelle; et enfin, en 1814, on licencia, provisoirement, 188 régiments d'infanterie, 37 régiments de cavalerie, et la presque totalité des officiers. — Les pensions de réforme peuvent se cumuler avec un traitement civil. (*Voy.* RETRAIT D'EMPLOI.)

REFOULER. Bourrer une pièce de canon avec le refouloir.

REFOULER (*Mar.*). *Refouler la marée*, c'est aller contre le cours de la marée.

REFOULOIR. Bâton garni à l'une de ses extrémités d'un gros bouton aplati, et qui sert à bourrer les pièces de canon. (*Voy.* ÉCOUVILLON.)

RÉFRACTAIRE. Du lat. *refragari*, s'opposer à. Terme par lequel on désigne un homme qui refuse de se soumettre à la loi du recrutement. Cette dénomination date de la fin du Consulat. A cette époque, les conscrits réfractaires étaient en si grand nombre, que le gouvernement se trouva dans l'obligation de former plusieurs dépôts pour les recevoir. Un premier décret du 12 octobre 1803 en désigna onze; puis un autre décret du 28 octobre 1808 les réduisit à huit, qui demeurèrent établis à Flessingue, Cherbourg, Nantes, Saint-Martin de Ré, Bordeaux, Bayonne, le fort Lamalgue de Toulon et Gênes. Chaque dépôt ne comprenait qu'une seule compagnie dont les hommes n'avaient pour toute coiffure qu'un bonnet de police et ne portaient point de baïonnette à leur fusil. Ils étaient constamment consignés dans leur caserne, et n'en sortaient que pour descendre aux travaux qu'ils devaient accomplir aux fortifications, aux routes, aux canaux ou dans les arsenaux. Ceux qui se distinguaient par une conduite régulière étaient proposés, lors des inspections, pour être incorporés dans les rangs de l'armée. En 1810, les régiments de Walcheren, de Belle-Ile et de l'île de Ré, furent en partie composés des réfractaires de divers dépôts. Les décrets sur les réfractaires furent abrogés par les lois des 10 mars 1818 et 21 mars 1832. Aujourd'hui les tribunaux criminels et les conseils de guerre prononcent sur les cas de désertion ou de rébellion.

RÉFRACTION (*Mar.*). Phénomène provenant de l'épaisseur de l'atmosphère, et d'où il résulte que les astres, surtout lorsqu'ils se trouvent à l'horizon, paraissent plus gros et plus élevés qu'ils ne le sont en réalité.

REFRAIN (*Mar.*). Retour des houles et des grosses vagues qui viennent se briser contre les rochers.

REFUSER (*Mar.*). On dit que *le vent refuse*, lorsqu'il devient contraire. Dans cette circonstance, le bâtiment ne peut pas toujours suivre sa rou[illegible] et c'est ce qui arrive surtout lorsqu'on nav[illegible] au plus près.

REGARD (*Mar.*). Le maître charpentier c

de surveiller l'exécution des plans d'un navire, est dit en avoir *le regard*.

RÉGATES ou **REGATTES** (*Mar.*). De l'ital. *regatta*. Nom donné à Venise à des joutes qui ont lieu sur les canaux. En France, les régates ont, depuis quelques années, une véritable vogue, et les régates du Havre, dans lesquelles des embarcations à la voile ou à la rame font assaut de vitesse, ont particulièrement conquis une sorte de célébrité.

RÉGENCE. Du lat. *regere*, gouverner. Nom que l'on donnait autrefois aux États barbaresques du nord de l'Afrique, lesquels, administrés pour le compte de l'empire ottoman, *régnaient* sur la Méditerranée, au moyen de leurs nombreux pirates. Les régences étaient Alger, Tunis et Tripoli. La première appartient aujourd'hui à la France; des deux autres, Tunis vit comme État, à l'égard de la Sublime Porte, à peu près dans les conditions de l'Égygte, c'est-à-dire de vassal indépendant; quant à Tripoli, cette régence est à peu près rentrée sous l'administration directe de la Porte.

RÉGENCE D'URGEL. Gouvernement provisoire de l'Espagne, établi, en 1822, sous la protection de l'armée royaliste dite *de la Foi*.

REGGIO. *Rhegium Lepidi*. Ville du duché de Modène, située sur le canal de Tossone, près du Crostolo. Détruite par les Goths, en 409, et relevée par Charlemagne, les Espagnols tentèrent en vain de s'en emparer en 1655; les Français l'occupèrent en 1702; le prince Eugène, en 1706; le duc d'Harcourt, en 1734; et le roi de Sardaigne, en 1742

REGGIO. *Rhegium Julii*, plus tard *Santa Agata delle Galline*. Dans la Calabre Ultérieure, sur le détroit de Messine. Détruite par Denis l'ancien, rebâtie par Denis le jeune, Reggio fut prise par les Romains l'an 280 av. J.-C.; prise par les Normands, que commandait Tancrède; saccagée par les flottes turques, au milieu du seizième siècle. Le général Garibaldi y battit les troupes napolitaines, le 21 août 1860.

REGGIO (Le duc DE). *Voy.* OUDINOT.

RÉGILLE. *Regillus Lacus*, aujourd'hui *Regillo*, en Italie. Lac du *Latium*, sur les bords duquel, l'an 496 av. J.-C., les Latins révoltés contre Rome furent défaits par le dictateur A. Posthumius.

RÉGIMENT. Du lat. *regimentum*, fait de *regimen*, gouvernement. Corps de troupes formé de plusieurs bataillons, divisés à leur tour en compagnies. Chez les Francs, les corps de troupes étaient désignés par le nom de leurs bannières et les compagnies comptées par enseignes; les capitaines des compagnies étaient appelés *chaptal*, et leur autorité n'avait d'autre durée que celle d'une campagne. Le chef qui dirigeait plusieurs compagnies, comme cela a lieu dans la formation du bataillon actuel, portait le nom de *capitaine général*. Avec l'augmentation des compagnies dans un même corps, celui qui les commandait prit plus tard le titre de *colonel* ou de *mestre de camp*.

RÉGIMENTS D'INFANTERIE.

C'est sous Henri II que l'on voit pour la première fois apparaître le nom de *régiment*. Ce roi le donne aux légions qu'il avait organisées; les quatre plus anciens régiments créés par lui sont :

1° *Picardie*, formé des vieilles compagnies, en 1557, après le combat de Saint-Quentin;

2° *Champagne*, créé en 1558;

3° *Navarre*, créé d'abord par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et maintenu par Henri II, en 1558;

4° *Piémont*, formé, dans la même année, avec les anciennes bandes noires du Piémont.

Chacun de ces quatre régiments était composé de 3 bataillons de 685 sous-officiers et soldats, ce qui donnait par régiment 2 055 hommes, sans compter les officiers.

Aux quatre régiments qu'il trouve lors de son avénement, Henri IV joint neuf régiments nouveaux :

5° *Balagny*, devenu *Rambure*, *Feuquières*, *Leuville* et finalement *Richelieu* (1595);

6° *Gravil*, devenu *La Chesnelaye* (1598);

7° *Anjou*, levé par M. *de Netmont* (1604);

8° *Maine*, levé par M. *de Lémont*, devenu *Turenne* (1604);

9° *Nérestang*, devenu *Bourbonnais* (1606);

10° *Dubourg*, devenu *Auvergne* (1606);

11° *Rozan*, devenu *Tallard* et *régiment de l'état-major* (1609);

12° De *Pons*, devenu *Bandeville* (1610);

13° De *Castel-Bayard*, devenu *Lagervasais* (1610);

Chacun de ces neuf nouveaux régiments comprenant 2 bataillons de 685 hommes chacun.

A la mort de Henri IV, dont la pensée avait réglé la véritable organisation de l'armée, la France comptait 25 000 fantassins et 4 000 cavaliers régulièrement enrégimentés. Les développements successifs de notre armée n'ont, à peu de chose près, été depuis que l'exécution des plans de Henri IV.

Sous Louis XIII, création de 11 nouveaux régiments, de (1616 à 1640) : Normandie, La marine, Royal, d'Esteing, Meuse, La Reine, Limousin, Royal des vaisseaux, du Perche, Artois, Alsace (*Allemand*).

A la mort de Louis XIII, la France comptait ainsi 24 régiments.

Louis XIV porte le nombre des régiments de 24 à 118, par la création des 94 nouveaux régiments suivants :

Régiments français.

1 royal artillerie, composé de 5 bataillons, chacun à 650 hommes.

6 régiments de 4 bataillons à 685 hommes.

6 régiments de 2 bataillons à 685 hommes.

62 régiments de 1 bataillon à 685 hommes.

Régiments étrangers.

4 Allemands de 1 bataillon à 640 hommes.

5 Irlandais de 1 bataillon à 450 hommes.

2 Italiens de 1 bataillon à 600 et 685 hom.
7 Suisses de 2 bataillons à 640 hommes.
1 id. de 1 bataillon à 685 hommes.

Tel était l'état des régiments d'infanterie en France, en 1729, quatorze ans après l'avénement de Louis XV.

1738. Licenciement de 60 000 hommes; nouvelles levées pour remplacer les vides; ces levées ne sont pas incorporées dans les anciens cadres, et l'on forme 100 régiments à un seul bataillon de 600 hommes.

1762. De 1738 à 1762, divers changements ont lieu dans les cadres des régiments. A cette dernière date, les modifications sont plus radicales.—Les 12 plus anciens régiments sont maintenus à 4 bataillons; 7 autres sont portés aussi à 4 bataillons, au moyen de la fusion de régiments dans d'autres régiments. — 22 régiments sont conservés à 2 bataillons, et les autres maintenus à 1 seul bataillon. Tous ces régiments, outre des noms particuliers, prennent un numéro d'ordre.

1774. A son avénement, Louis XVI trouve l'infanterie composée de 93 régiments tant infanterie française qu'étrangère, et 48 régiments provinciaux. Il supprime ces derniers par ordonnance du 15 novembre 1775. Les noms des régiments sont changés, et tous les régiments réorganisés sont composés de 2 bataillons, chacun de 4 compagnies de fusiliers, plus une compagnie de grenadiers pour le 1er bataillon, et une compagnie de chasseurs pour le 2e bataillon.

1784 (8 août). Création d'une infanterie légère sous le nom de *bataillons de chasseurs* (au nombre de 12), attachés aux régiments de chasseurs à cheval.

1791 (1er janvier). Les compagnies de chaque bataillon avaient été portées de 4 à 9, dont 1 de grenadiers et 8 de fusiliers. Cette organisation est maintenue, mais les régiments ne gardent plus que des numéros d'ordre de 1 à 105, et perd en leurs noms qui ont varié souvent, il est vrai, mais qui ne se sont pas moins souvent illustrés : *Picardie, Auvergne, Champagne, Turenne* et tant d'autres.

1791 (1er avril). Les 12 bataillons de chasseurs sont portés à 14, et numérotés de 1 à 14.

1793 (12 août). Les régiments d'infanterie deviennent des *demi-brigades*, composées de 1 bataillon des ci-devant régiments, et de 2 bataillons de volontaires; on compte alors 198 demi-brigades.

1796 (18-29 nivôse an IV). Les demi-brigades d'infanterie de ligne sont fixées à 100, et l'on porte à 30 les demi-brigades d'infanterie légère.

1803 (1er vendémiaire an XII). Le nom de *régiment* est rétabli et le nombre des régiments est ainsi fixé :—infanterie de ligne, 19 à 4 bataillons, 71 à 3 bataillons;—infanterie légère : 3 régiments à 4 bataillons, 24 à 3 bataillons.

1808 (18 février). Les régiments de ligne et d'infanterie légère sont portés à 5 bataillons, savoir : 4 bataillons de guerre de 6 compagnies, dont 2 d'élite, et 1 bataillon de dépôt de 4 compagnies.

1813. Le nombre des régiments s'était successivement élevé, de 1808 jusqu'à cette date, à 193, dont 156 de ligne, sous la dénomination d'*infanterie de bataille*, et 37 d'infanterie légère. Outre ces 193 régiments, nous avions : 4 régiments appelés *régiments étrangers*; 4 régiments *suisses*; 4 régiments de la *légion de la Vistule*; 3 régiments de la *légion portugaise*; 1 régiment *d'Illyrie*, et 1 régiment espagnol, *Joseph Napoléon*.

1814 (12 mai). L'infanterie est fixée à 90 régiments de ligne et 15 d'infanterie légère, soit : 105 régiments à 3 bataillons de 6 compagnies, dont une de grenadiers et une de voltigeurs.

1815. Cent-Jours. Les régiments, reportés à leur précédent nombre, reprennent leurs numéros.

1815 (juillet). Licenciement des régiments.

1815 (16 juillet et 3 août). Création des *légions*, une par département, dont elle porte le nom. Chaque légion comprend 2 bataillons d'infanterie de ligne, 1 bataillon de chasseurs à pied, 3 compagnies de dépôt, 1 compagnie d'éclaireurs, 1 compagnie d'artillerie (sur les cadres). Chaque bataillon à 8 compagnies, dont une de grenadiers et une de voltigeurs.

1819 (17 février). Création de 8 nouvelles légions sous les désignations *bis*, pour les départements suivants : Nord, Manche, Pas-de-Calais, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Seine, Seine-Inférieure et Gironde. Ces 8 départements ont 2 légions à 3 bataillons; 3 départements, 1 légion à 4 bataillons; 48 départements, 1 légion à 3 bataillons; 27 départements, 1 légion à 2 bataillons.

1820 (23 octobre). Suppression des légions; rétablissement des régiments :
40 de ligne à 3 bataillons de 8 compagnies;
20 de ligne à 2 bataillons de 8 compagnies;
20 d'inf. légère à 2 bat. de 8 compagnies.
La ligne prend les nos 1 à 60; l'infanterie légère, les nos 1 à 20.

1823 (2 février). Création de 4 nouveaux régiments, nos 61 à 64.

1825 (27 février). Les régiments sont fixés : à 6 pour le service du roi; 64 d'infanterie de ligne et 20 d'infanterie légère, chacun de 3 bataillons de 8 compagnies, dont 1 de grenadiers ou carabiniers, 1 de voltigeurs, 6 de fusiliers ou chasseurs. — C'est dans cet état que la Restauration laissait l'infanterie.

1830 (17 août). Le premier acte du gouvernement de 1830, concernant l'infanterie, est la création de 2 nouveaux régiments d'infanterie de ligne, sous les nos 65 et 66, sur la même base que les autres régiments.

1830 (18 septembre). Un 4e bataillon est ajouté à chacun des régiments d'infanterie de ligne.

1831 (21 mars). Création du corps des *zouaves*, formé de 2 bataillons.

1831 (4 mai). Création, à Alger, d'un 67e régiment d'infanterie de ligne formé de volontaires parisiens.

1831 (7 mai). Création dans les régiments d'une *compagnie hors rangs*.

1833 (7 mars). Les 2 bataillons de *zouaves* sont amalgamés en un seul bataillon.

1834 (9 mars). Les 4es bataillons des régiments d'infanterie sont supprimés et rentrent dans les 3 bataillons conservés.

1835 (25 décembre). Formation d'un 2e bataillon de *zouaves*.

1837 (20 mars). Création d'un 3e bataillon de *zouaves*.

1840 (29 septembre). Création de 12 nouveaux régiments, dont 8 d'infanterie de ligne et 4 d'infanterie légère, sous les nos 68 à 75 et 22 à 25. Le nombre des régiments est ainsi porté à 100.

1848 (2 mars). Création d'une *légion polonaise*.

1848 (7 mars). Les chasseurs d'Orléans prennent la dénomination de *chasseurs à pied*.

1848 (22 mars). Formation d'une 8e compagnie dans chaque bataillon des régiments d'infanterie de ligne et légère.

1849 (1er octobre). Formation de 2 compagnies de *voltigeurs algériens*.

1852 (13 février). Formation de 3 régiments de *zouaves*; formation de 3 bataillons de *tirailleurs indigènes*.

1853 (22 novembre). Formation de 10 nouveaux bataillons de *chasseurs à pied*, et de 2 nouvelles compagnies dans chacun de ces bataillons; et licenciement des 6es compagnies des 3es bataillons des 75 régiments d'infanterie de ligne et des 25 régiments d'infanterie légère, pour la formation de ces 10 nouveaux bataillons de *chasseurs à pied*.

1854 (9 mars). Formation d'un régiment de *tirailleurs algériens*.

1854 (1er mai). Rétablissement de la garde : 2 régiments de grenadiers, 2 de voltigeurs à 3 bataillons.

1854 (24 octobre). Suppression de l'*infanterie légère*; ses 25 régiments deviennent *infanterie de ligne* et prennent les nos 76 à 100.

1854 (15 novembre). Reconstitution de la 6e compagnie du 3e bataillon dans chacun des 100 régiments d'infanterie de ligne.

1855 (9 janvier). Il est formé dans chacune des trois provinces de l'Algérie un 2e bataillon de *tirailleurs indigènes*.

1855 (24 mars). Création d'un 4e bataillon dans chaque régiment.

1855 (2 avril). Création des régiments 101-102.

1855 (14 août). Création de deux nouveaux bataillons de *chasseurs à pied*.

1855 (10 octobre). Suppression du régiment de *tirailleurs algériens* existant; création de 3 régiments nouveaux, nos 1, 2, 3.

1855 (23 décembre). Un régiment de zouaves est ajouté à la garde.

1856 (16 avril). Création de 2 *régiments étrangers* remplaçant les 1re et 2e légions étrangères.

1856 (16 avril). Licenciement des 101 et 102e régiments. Les 100 régiments conservés sont organisés à 3 bataillons de 8 compagnies.

1856 (19 avril). Licenciement des 21e et 22e bataillons de *chasseurs à pied*.

1859 (26 mars). Création d'un régiment provisoire de tirailleurs algériens.

1859 (2 mai). Création de 2 nouveaux régiments d'infanterie de ligne, 101-102.

1859 (13 juin). Création d'un 2e régiment provisoire de tirailleurs algériens.

1859 (20 juillet). Suppression de ce régiment.

1859 (13 août). Licenciement du 2e régiment provisoire de tirailleurs algériens.

1860 (25 juin). Création d'un 103e régiment d'infanterie de ligne formé des éléments de la brigade de Savoie.

1861 (14 décembre). Licenciement du 103e régiment d'infanterie de ligne.

1862 (1er avril). Licenciement des 101e et 102e régiments d'infanterie de ligne.

RÉGIMENTS DE CAVALERIE.

Après les *chevau-légers*, les *carabins*, les *compagnies franches* et les *compagnies d'ordonnance* des rois de l'ancienne monarchie, on voit apparaître les *régiments de cavalerie*.

Sous Louis XIII, en 1635, ce sont 12 régiments de *carabins*, auxquels viennent s'adjoindre successivement : *Colonel-général*, *Lavallette*, depuis *Mestre de camp général*, *Cardinal*, depuis *Royal*, *Vivonne*, depuis *régiment du Roi*, *Royal-étranger* et *régiment de la Reine*.

1654 à 1719. Louis XIV crée de nouveaux régiments de cavalerie, parmi lesquels *Royal Allemand*, *Royal des cravates*, *Royal-Piémont*, *Bretagne*, *Anjou*, etc., *Villars*, *Saint-Simon*, *Turenne*, etc.; de ces régiments, il en est d'Irlandais, d'Allemands, d'Espagnols, de Bavarois, etc., etc. A sa mort, Louis XIV laisse 59 régiments de cavalerie, dont 1 de hussards Bavarois Rattky, et 13 de dragons.

Louis XV crée *Orléans* et *Stanislas*, ajoute *Berchigny*, comme 2e régiment de hussards, et porte les dragons de 13 à 16. Primitivement les régiments de hussards n'ont qu'un escadron; les régiments de cavalerie (proprement dite) ont soit 2, soit 3 escadrons; les dragons en ont 3.

1738. Formation de 300 nouvelles compagnies de cavalerie, au moyen desquelles on porte

à 4 les escadrons des régiments de cavalerie, et à 5 les escadrons des dragons.

1762 (10 décembre). Réorganisation de la cavalerie : 31 régiments de *cavalerie*, 17 de *dragons*, 4 de *hussards*, 1 de *houlans* (*Schomberg*), qui devient bientôt 18e dragons, et 2 régiments de *carabiniers*, d'abord de 40 compagnies, réduites à 30. — Pour remédier à l'inconvénient des changements de noms de chaque régiment, chaque fois qu'il change de colonel, on donne à la cavalerie, comme à l'infanterie, un numéro d'ordre, avec le nom d'une province, ou d'une maison régnante.

1762 (21 décembre). Le nombre des escadrons est fixé par régiment à 4 de 160 hommes par escadron, divisé en 4 compagnies de 40 hommes, et l'on fixe, à cette date, le nombre des régiments de cavalerie à 38, plus 17 régiments de dragons.

1774. Louis XVI trouve la cavalerie composée de 35 régiments, 17 de dragons, 4 de hussards et 4 légions, plus la cavalerie de la maison du roi et de sa garde. Il réduit les 35 régiments à 23, et incorpore l'excédant dans les dragons. Chaque régiment de cavalerie a alors 4 escadrons, un 5e dit de *chevau-légers*, et un 6e dit *auxiliaire*. Chaque escadron ne forme qu'une compagnie de 174 hommes, officiers compris. — Les régiments de dragons, portés à 24, ont 5 escadrons, dont le 5e est appelé *chasseurs*.

1778 (25 juillet). Formation d'un régiment de cavalerie allemande (*Saarbruck*).

1779 (29 janvier). Licenciement des escadrons auxiliaires, que l'on fusionne avec les escadrons de chasseurs, et dont on forme 6 régiments de *chasseurs*.

1779. Formation d'un 5e régiment de *hussards*. Tous les régiments de cavalerie sont mis sur le même pied : 4 escadrons, n'ayant chacun qu'une compagnie de 104 hommes et 6 officiers.

1784 (juillet). Formation d'un 6e régiment de *hussards*.

1787. La cavalerie comprend à cette époque : 2 régiments de *carabiniers*; 24 rég. de *grosse cavalerie*; 18 rég. de *dragons*; 6 rég. de *chasseurs*; et 6 rég. de *hussards*.

1788 (17 mars). Les 4 escadrons par régiment sont réduits à 3 escadrons de 2 compagnies. Les hussards et les carabiniers conservent 4 escadrons à 2 compagnies. Les régiments de chasseurs sont portés de 6 escadrons à 12.

1791 (1er janvier). Les régiments ne gardent plus que leurs nos 1 à 24 cavalerie; 1 à 6 hussards; 1 à 18 dragons; 1 à 12 chasseurs; 1 et 2 carabiniers.

1793 (21 février). Les escadrons sont fixés à 4 de 2 compagnies pour la cavalerie et les dragons; à 6 escadrons de 2 compagnies pour les chasseurs et les hussards.

An VII, après des changements successifs, on trouve 2 régiments de carabiniers, 25 de cavalerie, 12 de hussards, y compris les *hussards de la liberté*, 15 de dragons et 22 de chasseurs. — Les escadrons de la cavalerie et des dragons sont réduits de 4 à 3, et les escadrons des chasseurs et des hussards sont réduits de 6 à 4.

An X. Les 2 premiers régiments de cavalerie deviennent *régiments de cuirassiers*, qui sont portés à 5 en l'an XI.

An XII (1er vendémiaire). Remaniement de la cavalerie : elle se compose de 12 régiments de cuirassiers, 12 de dragons, 14 de chasseurs et 6 de hussards; et tous ces régiments sont fixés à 4 escadrons de 2 compagnies.

1807 (10 mars). Les escadrons des régiments de carabiniers et de cuirassiers sont portés de 4 à 5 escadrons de 2 compagnies. Les dragons, les chasseurs et les hussards sont maintenus à 4 escadrons.

1809 (24 décembre). La cuirasse est donnée aux carabiniers. — Les 9es compagnies, dites de dépôt, sont supprimées dans les régiments de chasseurs et de hussards. — Les cuirassiers s'augmentent de 2 régiments hollandais après la réunion de la Hollande à la France. — Les hussards s'augmentent de 2 régiments même arme hollandaise.

1811 (18 juin). Création de 9 régiments de chevau-légers (lanciers).

1813 (3 avril). Création de 4 régiments de gardes d'honneur.

1814 (31 mars). La cavalerie se compose à cette date de : 2 régiments de *carabiniers*; 14 de *cuirassiers* à 3 escadrons, sauf 1 à 5 escadrons; 30 régiments de *dragons*, dont 14 à 3 escadrons et 10 à 5 escadrons; 9 régiments de *chevau-légers*, à 3 escadrons; 31 régiments de *chasseurs*, dont 18 à 3 escadrons, 7 à 5 escadrons, et 6 à 6 escadrons; 14 régiments de *hussards*, dont 8 à 3 escadrons, et 6 à 6 escadrons; 4 régiments de *gardes d'honneur*, à 4 escadrons.

1814 (12 mai). Conservation de 2 régiments de carabiniers, 12 de cuirassiers, 15 de dragons, 6 de lanciers (chevau-légers), 15 de chasseurs, 6 de hussards, tous à 4 escadrons de 2 compagnies.

1815 (juillet). Nouvelle organisation : 1 régiment de carabiniers, 6 de cuirassiers, 10 de dragons, 24 de chasseurs, 6 de hussards : tous à 6 escadrons d'une compagnie; le dernier escadron de chaque régiment de chasseurs, armé de la lance, pour tourner l'injonction de l'étranger, qui défendait à la France d'avoir des régiments de lanciers. Les carabi-

niers et cuirassiers prennent alors les noms des princes de la famille régnante; les dragons, les chasseurs et les hussards prennent les noms de départements, outre leurs numéros d'ordre.

1825 (27 février). Création d'un 2e régiment de carabiniers, de 4 nouveaux régiments de cuirassiers, 2 de dragons. Suppression de 6 régiments de hussards.

1830 (14 août). Création du régiment des *lanciers d'Orléans.*

1831 (19 février). Nouvelle organisation des régiments : 2 carabiniers, 10 cuirassiers (*cavalerie de réserve*); 12 dragons, 6 lanciers (*cavalerie de ligne*); 14 chasseurs, 6 hussards (*cavalerie légère*).

1831 (21 mars). Création de 2 escadrons de *chasseurs algériens.*

1831 (17 novembre). Création de 2 régiments de *chasseurs d'Afrique.*

1834 (9 mars). Le nombre des escadrons de chaque régiment est fixé à 5, plus 1 peloton hors rangs.

1834 (10 septembre). Création, à Alger, des spahis réguliers, 1 régiment de 4 escadrons.

1835 (10 juin). Même création à Bône.

1836 (25 novembre). Les 13e et 14e chasseurs sont transformés en 7e et 8e lanciers.

1839 (31 août). Organisation de la cavalerie régulière en Afrique, portée à 4 régiments de *chasseurs d'Afrique*, les 2 premiers de 6 escadrons de chasseurs français et 2 escadrons de spahis; les 3e et 4e de 5 escadrons de chasseurs français et 1 escadron de spahis.

1840 (29 septembre). Création de 6 nouveaux régiments de cavalerie légère : 3 de *chasseurs*, nos 13 à 15, et 3 de *hussards*, nos 7 à 9.

1841 (7 décembre). Formation de 20 escadrons de spahis indigènes.

1845 (21 juillet). Création de 3 régiments de cavalerie indigène d'Afrique : *spahis d'Alger*, *spahis d'Oran*, *spahis de Constantine*; chacun à 6 escadrons.

1854 (10 avril). Formation d'un 6e escadron dans chacun des 53 régiments qui ne comptent que 5 escadrons.

1854 (24 juin). Formation, pour l'Algérie, d'un corps de cavalerie légère indigène, sous le nom de *spahis d'Orient*. Le nombre de régiments le composant reste à la volonté du gouverneur.

1855 (27 juin). Création d'un 7e et d'un 8e escadron dans chacun des 4 régiments de chasseurs d'Afrique.

1856 (6 avril). Licenciement du 4e régiment de *chasseurs d'Afrique.*

1856 (4 mai). Licenciement du 9e de *hussards.*

1856 (23 mai). Suppression des 7e et 8e escadrons des 1er, 2e et 3e régiment de *chasseurs d'Afrique.*

RÉGIMENTS D'ARTILLERIE.

Ce n'est qu'à partir de Louis XIV que l'on commence à trouver une organisation régulière de l'artillerie : il a son régiment, *royal artillerie*, dans lequel il incorpore le régiment des bombardiers, en 1695.

1720 (5 février). Louis XV porte ce régiment à 5 bataillons de 8 compagnies. Le génie et l'artillerie se réunissent et se séparent à plusieurs reprises; en 1761, on leur adjoint l'artillerie de marine.

1765 (13 août). Les 7 brigades d'artillerie alors existantes sont formées en autant de régiments d'artillerie, qui prennent les noms de La Fère, Metz, Strasbourg, Grenoble, Besançon, Auxonne, Toul. Chacun de ces régiments a 2 bataillons de 10 compagnies.

1792 (29 avril). Des 30 compagnies à cheval alors existantes, on forme 9 régiments.

An III (18 floréal). Le corps est composé de 8 régiments à pied et de 8 régiments à cheval, chaque régiment à pied de 20 compagnies, et chaque régiment à cheval de 6 compagnies.

An X (18 vendémiaire). Réorganisation de 8 régiments à pied, 6 à cheval (indépendamment des bataillons et compagnies de pontonniers, d'ouvriers, de canonniers sédentaires, de gardes-côtes, d'armuriers, etc.).

1810. 9 régiments à pied, 7 à cheval.

1813. 9 régiments à pied, 6 à cheval.

1814. 8 régiments à pied qui reprennent leurs anciens noms, et 4 régiments à cheval.

1838. 14 régiments de 24 batteries, plus un 15e pontonniers.

1863. 20 régiments : 1 à 5 à pied; 6e pontonniers; 7e à 16e monté; 17e à 20e à cheval.

RÉGIMENTS DU GÉNIE.

Ce n'est qu'en 1814 que nous trouvons le génie formé en régiments. Alternativement confondu avec l'artillerie ou séparée d'elle, nous ne voyons encore sous l'Empire, en 1813, que des bataillons de sapeurs-mineurs du génie, 2 de mineurs, 8 de sapeurs, y compris un bataillon espagnol.

1814 (12 mai). Le génie est organisé en 3 régiments de sapeurs-mineurs : c'est encore aujourd'hui le même nombre de régiments.

INFANTERIE DE MARINE.

Les régiments de l'infanterie de marine n'étaient qu'au nombre de 3 avant le nouvel empire. Leur nombre est aujourd'hui de 4.

ARTILLERIE DE MARINE.

Dans l'origine, le *corps d'artillerie de la marine* n'était en quelque sorte qu'une espèce d'infanterie. Sous l'Empire et la Restauration, elle est mutilée de toutes manières dans son organisation et ses attributions. — En 1840, elle éprouve une sorte de résurrection; et aujourd'hui elle se compose d'un régiment de 28 batteries et 6 compa-

gnies d'ouvriers, dont l'effectif est de 4 000 hommes environ, répartis dans nos cinq arrondissements maritimes, avec des détachements dans nos colonies. L'organisation de l'artillerie de marine ne ressemble en rien à celle des autres régiments, et son personnel d'officiers est celui, non d'un régiment, mais d'un grand corps militaire : 2 généraux, 7 colonels, 8 lieutenants-colonels, 21 chefs d'escadrons et majors, 99 capitaines et 87 lieutenants et sous-lieutenants, avec 103 employés gardes, ouvriers, etc.

Aux documents qui précèdent et qui ne sauraient être la complète énumération des innombrables actes relatifs à la formation et aux modifications des différents corps de notre armée, ajoutons, à cause de leur rôle particulier : 1° que les 10 premiers bataillons de *chasseurs à pied*, créés le 28 septembre 1840, en prenant pour 1er bataillon le bataillon de *tirailleurs*, reçurent, le 19 juillet 1842, la dénomination de *chasseurs d'Orléans;* 2° que les 1er mai et 23 décembre 1854, 17 février et 20 décembre 1855, la garde, rétablie, reçut divers accroissements et modifications, tels que l'addition d'un régiment de zouaves, d'un régiment d'artillerie à cheval et d'un régiment d'artillerie à pied, d'une division de 2 compagnies de génie, de 1 régiment de gendarmes, 3 régiments de grenadiers, 4 de voltigeurs, 1 bataillon de chasseurs, etc. (*Voy.* GARDE IMPÉRIALE); 3° que l'escadron des GUIDES, créé le 24 mars 1854, fut réorganisé le 29 février 1856. (*Voy.* pour le surplus au mot spécial à chacun des corps de l'armée.)

RÉGIMENT DE LA CALOTTE. Institution burlesque qui eut lieu sous Louis XIV, et qui vécut au delà d'un demi-siècle. Les fondateurs furent un nommé Aymond, porte-manteau du roi, et un sieur de Torsac, exempt des gardes du corps. Ces messieurs s'entretenaient un jour avec d'autres officiers, lorsque l'un d'eux, se plaignant d'un mal de tête, ajouta qu'il avait une *calotte de plomb*. Ce mot insignifiant fit cependant fortune, et de là l'idée du *régiment de la calotte*. Aymond en fut nommé le colonel. Le régiment fit frapper des médailles, adopta un étendard, un sceau et des armes parlantes composées d'une calotte, d'une pleine lune, un rat, un drapeau, une marotte, deux singes habillés et bottés, avec l'épée au côté et cette devise : *Favet Momus, luna influit*. Une autre devise du régiment portait : *C'est régner que de savoir rire*. Les associés expédiaient un brevet à quelque personne que ce fût de la société, qui se rendait coupable d'une sottise éclatante : c'était une censure publique des travers et des ridicules, et malheur à qui songeait à se fâcher, les brocards tombaient comme grêle sur le maladroit. Louis XIV ayant demandé à Raymond quand il ferait défiler son régiment devant lui, ce personnage eut l'effronterie de répondre au prince : « Sire, il n'y aurait personne pour le voir passer. » Le même écrivait au maréchal de Villars : « Monseigneur, depuis qu'Alexandre et César sont morts, nous ne reconnaissons d'autre protecteur du régiment que vous. » Nombre de personnes sont, à tort, disposées à nier que cette bizarre institution ait réellement existé, et ne voudraient voir là, toujours à tort, qu'un sobriquet injurieux pour un régiment de l'armée.

REGIMENT DES CORINTHIENS. Nom que l'on donna au régiment que le coadjuteur de Gondi leva à ses frais, parce qu'il était archevêque titulaire de Corinthe. *La première aux Corinthiens*, fut dit alors, en plaisantant, du premier échec qu'essuya ce régiment.

RÉGIMENT DES DROMADAIRES. *Voy.* DROMADAIRES.

RÉGIMENT DES PATINEURS. *Voy.* PATINEURS.

RÉGIPEAU (*Nav. fluv.*). Pièce d'un train de bois qui unit ensemble deux coupons.

REGISTRE (*Mar. à vap.*). De l'italien *registro*. Plaque de fer circulaire dont un diamètre sert de charnière, et qui est destinée à régler, soit le passage de la fumée dans la cheminée d'une machine à vapeur, soit le passage de la vapeur dans les tubes de conduite.

RÈGLE (*Mar.*). Du lat. *regula*. On appelait anciennement *règle du quartier*, la manière de calculer sa navigation en se réglant sur le quartier de réduction. — Les *règles de marée* sont des planches graduées, placées verticalement dans une forme ou bassin de construction, et qui servent à marquer la hauteur de l'eau.

REGRÉER (*Mar.*). Réparer le gréement d'un bâtiment mis en désordre soit par une tempête, soit par un combat.

REGULUS (M.-ATILIUS). Général romain. Consul l'an 256 av. J.-C. Vainqueur des Carthaginois à Ecnome en Sicile, puis à Adis en Afrique, il les avait réduits à demander la paix. Les conditions se débattaient entre les sénats des deux puissances, lorsque Regulus fut pris à Tunis par le Lacédémonien Xantippe, qui servait les Carthaginois. Après quelques années de captivité, on accorda, en l'an 250, à l'ex-consul romain, la liberté sur parole et on lui ordonna d'accompagner une députation chargée de demander à Rome un échange des prisonniers. Regulus, arrivé devant le sénat de Rome, exposa avec énergie les raisons qui devaient faire refuser l'échange, et, cet acte de patriotisme accompli, revint se reconstituer prisonnier chez l'ennemi, qui épuisa sur lui toute l'atrocité des supplices de cette époque.

REIGNAC. Ile du Rhin, située entre l'Alsace et la Souabe. En 1743, l'armée des alliés, sous les ordres du prince Charles de Lorraine, l'occupa afin d'opérer le passage du fleuve, projet qui fut déjoué par les maréchaux de Noailles et de Coigny, et 3 000 hommes, engagés sur le bras du fleuve séparant l'île de l'Alsace, furent ou taillés en pièces par les Français, ou noyés.

REIMS. *Remi*. Ville située sur la Vesle, dans le département de la Marne. Elle fut prise et saccagée par les Vandales en 406, et par Attila en

452. Édouard III, roi d'Angleterre, assiégea vainement Reims en 1359; dans le siècle suivant, les Anglais l'occupèrent, mais l'évacuèrent à l'approche de Jeanne d'Arc qui, triomphante alors, y amenait Charles VII pour le sacre de ce roi. — Les Russes entrèrent à Reims en 1814.

REISET (Antoine, vicomte de). Lieutenant général, né à Colmar en 1775, mort en 1836. Engagé en 1793, il servit d'abord sous Kléber. A Schwandstadt, en 1800, il prit le général ennemi. A Iéna, il prit le prince Auguste de Prusse. En 1812, à Rosas en Espagne, il contint avec son régiment toute l'avant-garde de Wellington. Il se distingua à Dresde et à la défense de Mayence. Dans la guerre d'Espagne de 1823, il commanda le corps d'armée chargé d'agir en Catalogne.

REÎTRE et **REITHER-MESTRE**, corruption française des mots allemands *reiter* et *reiter-meister*, cavalier et cavalier-maître. Les reîtres étaient des cavaliers allemands qui, de même que les lansquenets et les condottieri, louaient leurs services à quiconque pouvait les payer. Chaque reître avait un valet pour le servir et se faisait appeler maître, *meister*. Ils combattaient en corps plus ou moins considérables, et se montraient généralement braves et bons manœuvriers. L'époque où ils furent le plus connus en France est celle des guerres de religion, sous



Reitre
(d'après une gravure allemande).

les règnes de Charles IX et de Henri III. Catholiques et huguenots demandaient alors ces auxiliaires à l'Allemagne; et l'électeur palatin, Jean Casimir, entre autres, amena des reîtres, en 1557, à l'amiral Coligny. Il en fut tué un grand nombre aux batailles de Montargis, d'Auneau et de Vimori; et très-peu purent regagner l'Allemagne, tant les populations, qu'ils avaient pillées en venant, étaient demeurées animées contre eux. Les reîtres introduisirent, dit-on, en France, l'usage de l'arme à feu, le *pistoyer*, qu'on appela ensuite *pistolier*, puis *pistolet*. (*Voy*. Pistolet.)

RELÂCHE (*Mar*.). Lieu qui offre les conditions nécessaires pour qu'un bâtiment s'y arrête. *Faire une relâche*, c'est suspendre le cours de la navigation pour stationner dans un port, sur un point de côte, à un mouillage, etc. Il y a *relâche forcée*, lorsqu'un bâtiment est contraint, par la tempête ou par l'ennemi, de se réfugier en un endroit quelconque.— On relâche aussi pour faire de l'eau, des vivres, etc.

RELAIS. Du lat. *relaxatus*, reposé. Se dit, en termes de fortifications, de l'espace réservé entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé, pour recevoir les terres qui s'éboulent. (*Voy*. Lais.)

RELEVÉ. En termes de manége, on appelle *airs relevés*, la pesade, le mézair, la courbette, la croupade, la ballottade, la cabriole, le pas et le saut. (*Voy*. chacun de ces mots et Bas airs.)

RELÈVEMENT (*Mar*.). Se dit de l'observation faite avec une boussole garnie de deux pinnules, pour déterminer la situation d'un objet.

RELEVER (*Mar*.). *Relever un bâtiment*, c'est le remettre à flot; *relever une ancre*, c'est la retirer du fond pour la porter dans un autre mouillage; *relever une côte*, c'est en dessiner l'aspect sur divers points; *se relever d'une côte*, c'est parvenir à s'en éloigner après qu'on a été entraîné vers elle et menacé de s'y perdre ou d'y échouer. *Relever le quart*, *le timonier*, etc., c'est le remplacer.

RELIEF. De l'ital. *relievo*. Hauteur d'un ouvrage au-dessus du terrain sur lequel il est construit.

RELIEF (*Mar*.). Hauteur d'un bâtiment au-dessus de la surface de l'eau.

RELIEN. Poudre à tirer grossièrement écrasée et non tamisée.

RELIGION. Du lat. *religio*, fait de *religare*, relier (*relier l'homme à Dieu*, comme dit la théologie, et *les hommes aux hommes*, comme dit la philosophie moderne). La religion ne nuit en rien à la bravoure : bien au contraire. Beaucoup des guerriers qui se sont rendus illustres étaient religieux. Au moyen âge, la piété marchait dans un accord parfait avec les prouesses de la chevalerie. Les marins, si intrépides dans le danger, accomplissent un grand nombre d'actes que recommande la foi. Chez les anciens, on invoquait les divinités en allant à la guerre ou pendant le combat; et les Romains avaient même coutume d'adresser des prières aux dieux des assiégés lorsqu'ils voulaient se rendre maîtres d'une ville.

A notre époque, on a vu le maréchal de Saint-Arnaud, atteint par le choléra, en Crimée, mourir en bon chrétien; et l'on raconte qu'une *sœur* de l'hospice du Puy, ayant envoyé au maréchal Pélissier, le vainqueur de Sébastopol, une médaille de l'immaculée conception, cette religieuse aurait reçu du vaillant soldat la lettre suivante : « Je commence par vous dire que je ratifie bien volontiers les vœux que vous avez faits pour moi, et vous aurez dû le remarquer, ces vœux ont été exaucés. C'est le lendemain de l'Assomption que j'ai battu les Russes à Traktir, et c'est le jour de

la nativité de Notre-Dame que fut pris Malakoff. Ainsi, ce sont les bonnes prières à la Vierge, et la foi que nous y avons, qui, plus que le vulgaire ne le pense, nous ont été d'un si grand secours dans ces deux glorieuses journées. »

RELIGION (*Mar.*). On disait anciennement *vaisseau pavillon de la religion*, pour désigner un bâtiment des chevaliers de Malte.

RELIQUAIRE. Sous le dôme des Invalides, dans la crypte consacrée aux cendres de Napoléon I[er], du côté de la tête du sarcophage, se trouve une chapelle, dite *reliquaire*, où sont disposés des objets précieux ayant appartenu au grand homme : l'épée qu'il portait à Austerlitz; le chapeau qu'il portait à Eylau; le grand cordon de l'ordre de la Légion d'honneur, sa décoration habituelle; et le grand collier de l'ordre, qu'il prenait dans les circonstances solennelles.

REMARQUES (*Mar.*). Se dit des points de reconnaissance qu'on prend le long d'une côte, pour en faire usage quand on y reviendra.

REMBARQUEMENT, REMBARQUER (*Mar.*). Action d'embarquer de nouveau.

REMICULUM ou **REMICULUS** (*Mar.*). ῥῦμα (rûma). Câble qui servait à un bâtiment pour en remorquer un autre.

REMIGIUM (*Mar.*). Les anciens désignaient sous ce nom l'ensemble des rames d'un vaisseau.

REMOLÉ (*Mar.*). Tournant d'eau qui est quelquefois dangereux pour les navires. On dit plus communément *remous*.

REMONTAGE. Réajustement des pièces d'une arme à feu séparées par le démontage. — Se dit aussi de l'opération qui consiste à mettre un bois neuf à une arme à feu.

REMONTE. On nomme *dépôts de remonte*, des établissements spéciaux ayant pour objet d'encourager l'élève des chevaux, et de rechercher ceux propres au service militaire. Ces établissements sont confiés à la direction d'officiers de cavalerie chargés d'acheter les chevaux d'après le nombre fixé chaque année par le ministre de la guerre. Les dépôts de remonte sont établis, en France, à Caen, Saint-Lô, Alençon, Le Bec-Hellouin, Angers (1re circonscription); Fontenay-le-Comte, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Maxent, Guingamp, Morlaix (2e cir.). Le Vissens, Auch, Agen, Mérignac (3e cir.). Des établissements non groupés en circonscriptions sont établis à Guéret (dépôt), Aurillac (succursale), Mâcon (suc.), Sampigny (dép.), Favernay (suc.), et Villers (dép.). Nous avons en outre deux écoles de dressage, l'une à Saumur l'autre à Paris. En Algérie, nous avons des établissements hippiques à Blidah, Mostaganem et Constantine, et des dépôts d'étalons à Blidah, Mostaganem et Alélick. Dans les circonstances difficiles, nous allons demander au dehors, à Oldenbourg et à Jever, des chevaux pour les cuirassiers et pour les dragons; à Stade et à Lunebourg pour les dragons et la cavalerie légère; à Verden pour les lanciers et la cavalerie légère; à Fahrenwald, près de Hanovre, pour toutes les armes. Plus heureuse en cela que la France, l'Autriche n'a jamais besoin de s'adresser à l'étranger pour compléter ses remontes, et l'on sait que la cavalerie autrichienne est l'une des plus belles de l'Europe. Les vastes prairies qui bordent le Danube fournissent des chevaux en nombre immense; il est des provinces dont l'industrie principale consiste dans l'élève des chevaux; et la Hongrie possède des milliers de poulains qui vivent en liberté, presqu'à l'état sauvage, jusqu'au moment où le commerce s'en empare pour les répartir dans toutes les contrées du monde. Les autres contrées de l'Allemagne sont également dans des conditions très-favorables. La Russie tire de ses colonies militaires, sur le littoral de la mer Noire, plus de chevaux qu'il ne lui en faut pour son armée régulière.

REMONTE (COMPAGNIE DES CAVALIERS DE). Divers décrets de 1852, 1854 et 1856 ont réglé l'organisation et la composition des compagnies de remonte. Il y a dix compagnies : sept à l'intérieur et trois en Algérie. *Compagnies de remonte* de l'intérieur : la 1re à Caen, la 2e à Saumur, la 3e à Guéret, la 4e à Tarbes, la 5e à Saint-Lô, la 6e à Sampigny, la 7e à Paris; en Algérie : la 1re à Blidah, la 2e à Mostaganem, la 3e à Constantine.

Les cavaliers ont pour uniforme un dolman-spencer *bleu foncé*, orné de six tresses blanches;



Cavalier de la compagnie de remonte.

un pantalon *garance*, avec bande *bleu foncé*; une casquette, modèle des chasseurs d'Afrique; et les buffleteries *blanches*.

REMONTER (*Mar.*). Naviguer contre le courant. *Remonter au vent*, c'est louvoyer au plus près du vent; *remonter contre mousson*, c'est naviguer dans le sens opposé à la direction de la mousson.

REMORQUE (*Mar.*). Du grec ῥῦμα (rûma), câble, et ἕλκειν (elkein), tirer. Action de remorquer. — Se dit aussi du grelin de remorque.

REMORQUER (*Mar.*). Traîner une embarcation ou tout autre corps flottant, au moyen d'un cordage attaché à un autre bateau ou bâtiment mû par les

rames, les voiles ou la vapeur, afin d'en accélérer la vitesse, ou de l'empêcher de s'écarter, etc.

REMORQUEUR (*Mar.*). Bateau ou bâtiment qui donne la remorque. Se dit particulièrement, aujourd'hui, des bateaux à vapeur qui, dans les



Remorqueur.

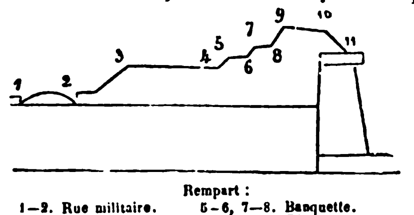
grands ports, sont spécialement destinés à remorquer d'autres bâtiments. A l'aide de ces remorqueurs, un navire peut franchir en peu de temps une passe devant laquelle il aurait pu être retenu longtemps.

REMOULIN. Se disait, autrefois, de l'étoile ou marque blanche que l'on voit fréquemment sur le front du cheval.

REMOUS (*Mar.*). Du lat. *removere*, remuer. Tournoiement d'eau occasionné par le mouvement d'un navire lorsqu'il cingle avec vitesse. — Se dit aussi du tournoiement causé par un obstacle, comme un rocher, une avance de terre, une île, etc. Le remous reçoit encore le nom de *contre-courant*. (*Voy.* MER.)

REMPAREMENT. Se disait, anciennement, de la construction d'une enceinte de circonvallation.

REMPART. De l'ital. *ramparo*, rampe. Ouvrage de fortification qui a pour objet de couvrir les habitations de l'intérieur et de faire dominer les assiégés et leur artillerie sur la campagne. Au moyen âge, le rempart était simplement une muraille en maçonnerie pleine qui entourait une ville ou un château et servait à les protéger contre les attaques de l'ennemi. Vinrent ensuite des remparts non-revêtus ou massifs en terrasses qu'on appelait *terreaux*; puis, enfin, le rempart tel qu'il est adopté aujourd'hui et qui consiste en une enceinte rasante, composée de bastions et de courtines, entourée d'un fossé polygonal, percée de portes et de poternes, et couronnée d'un parapet garni d'artillerie. On donne généralement la préférence aux remparts *mixtes* ou à demi-revêtement, c'est-à-dire maçonnés depuis



Rempart :
1—2. Rue militaire. 2-3. Talus intérieur. 3—4. Terre-plein. 5-6, 7—8. Banquette. 9—10. Plongée. 10—11. Talus extérieur.

le fond du fossé jusqu'au rez-de-chaussée, ou au cordon, et gazonnés à partir du terre-plein (3-4) jusqu'au haut du parapet (9-10). En temps de guerre, on les *fraise*. (*Voy.* ce mot.) Quelquefois on les *casemate*, ou tout au moins on les blinde. (*Voy.* CASEMATE, BLINDAGE.) Le rempart est la partie importante d'une fortification; on en défend l'approche au moyen d'un chemin couvert qui, lui-même, est protégé au dehors, et des ouvrages extérieurs masquent également l'escarpe et la contrescarpe. Les fossés sont établis de manière à n'être point dominés; ils surmontent un peu les dehors, sont secs ou inondés, et renferment fréquemment des casemates, des coffres et des contre-mines. Le rempart est surmonté d'un autre massif appelé *parapet*, servant à couvrir les hommes qui défendent l'enceinte; et ce parapet est divisé en deux par un degré, nommé *banquette* (5-6, 7-8), sur lequel le soldat monte pour tirer. Le parapet présente aussi des ouvertures pour le tir du canon, ouvertures qu'on nomme embrasures; la plus grande largeur de l'embrasure est tournée vers la campagne, et les entre-deux sont appelés *merlons*. La face des ouvrages qui regarde la campagne se nomme *escarpe*, et le bord du chemin couvert qui termine le fossé, *contrescarpe*. Enfin, les remparts sont aussi garnis de guérites que l'on désignait, anciennement, sous les noms d'*échauguettes* et de *nids de pie*. Extérieurement, le rempart est presque tout à fait masqué par le glacis que rase son feu; il doit couvrir la place, n'être dominé par aucune position du dehors; intérieurement, il se termine, à la rue militaire, par un talus dans lequel on pratique des rampes.

REMPLACEMENT. Se dit de l'acte par lequel un homme en remplace un autre dans le service militaire, au moyen de certaines formalités prescrites par des lois spéciales. C'est à peu près vers le quatrième siècle, époque de décadence dans les armées romaines, que le système des remplaçants s'y introduisit, et plusieurs lois du code de Théodose fixent la somme moyennant laquelle l'État se charge lui-même d'acheter des sujets propres au service. Des lois d'Honorius et de Théodose, de Valens et d'Arcadius, des années 375, 397 et 410, fixèrent et changèrent les chiffres de ce prix d'achat, qui varia de 25 à 30 et 36 sous d'or, cette dernière somme équivalant à une demi-livre d'or, soit 500 de nos pièces de 20 francs.

En France, les diverses lois sur le recrutement, et principalement celles du 10 mars 1818 et du 21 mars 1832, ont autorisé aussi le remplacement. Le *remplaçant* doit être libre de tout engagement personnel imposé par la loi du recrutement; n'être âgé que de vingt à trente ans au plus, ou de vingt à trente-cinq s'il a été militaire, ou de dix-huit à trente s'il est frère du *remplacé*; n'être ni marié, ni veuf avec enfants; avoir au moins la taille de 1^{m},56, s'il n'a déjà servi dans l'armée; n'avoir pas été réformé du service militaire; et produire un certificat de moralité délivré par le maire de la commune ou de chacune des communes où il a résidé depuis un an. Naguère encore les agences de remplacement militaire étaient exploitées, à quelques honorables exceptions près, par des *marchands d'hommes* dont les opérations

frisaient la friponnerie, lorsqu'elles ne l'accomplissaient pas entièrement; mais la création de la *Caisse d'exonération* de l'armée, en 1855, a détruit ce révoltant abus. — Le chiffre de la somme à verser pour obtenir un remplaçant fourni par l'État est fixé chaque année par décision du ministre de la guerre. — Les hommes au service et qui désirent se libérer le peuvent à raison de 500 francs pour chacune des années qui leur restent à faire. — Le soldat qui se rengage pour sept ans acquiert droit à une somme de 2 300 francs, sur lesquels il touche 1 000 francs comptant et le reste à l'expiration du terme, et de plus la haute-paye de 10 centimes par jour pour rengagement. — Les rengagements pour moins de sept ans donnent droit, jusqu'à quatorze ans de service, à une somme de 320 francs par an, dont 140 francs comptant et 180 francs à la fin du terme, plus la haute paye de 10 centimes par jour. Après quatorze ans de service, le rengagement ne donne plus droit qu'à une paye de 20 centimes par jour. Les remplaçants fournis par l'État et pour un terme de sept années ont droit à une somme de 2 300 francs, sur laquelle 1 000 francs comptant et le reste à l'expiration du terme. Si c'est pour moins de sept ans, ils reçoivent, à raison de chaque année, 320 francs, dont 140 comptant et 180 francs au jour de la libération.

REMPLISSAGE (*Mar.*). Pièce de bois destinée le plus souvent à remplir un vide quelconque. On appelle *couples de remplissage*, ceux qu'on multiplie entre les couples ordinaires.

REMUER. Du lat. *removere*, changer. On disait anciennement *remuer son camp*, pour exprimer qu'on décampait.

RENARD (*Mar.*). Petit plateau rond en bois ou en cuivre, ayant un manche, et sur lequel on a peint d'un côté les trente-deux rayons de la boussole, percés chacun de huit petits trous, pour recevoir autant de chevilles.—On donne le même nom à un fort crochet en fer servant à traîner des pièces de bois qu'on veut déplacer, et à une grande tenaille en fer avec laquelle on saisit des pièces d'un mât d'assemblage, soit pour les porter d'un lieu à un autre, soit pour les élever au-dessus des pièces avec lesquelles elles doivent être réunies.

RENAU D'ELIÇAGARAY (BERNARD). Ingénieur et officier de marine, né dans le Béarn en 1652, mort en 1719. Il améliora la construction maritime, et inventa des galiotes à bombes, dont il se servit contre Alger en 1682. Il dirigea plusieurs siéges de concert avec Vauban, suivit Louis XIV aux siéges de Mons et de Namur. Après le désastre de la Hogue, il sauva 30 vaisseaux et Saint-Malo. En 1696, il pourvoyait à la sûreté de nos colonies, et peu après réparait les places fortes de l'Espagne, et préservait contre les Anglais des galions réfugiés à Vigo. Il fut moins heureux en 1704, dans un siége de Gibraltar. Il a laissé une théorie *de la manœuvre des vaisseaux*.

RENCHEN. Ville du grand-duché de Bade, située sur la Rench. Le général Moreau y battit les Autrichiens en 1793.

RENCONTRE. Combat de deux corps de troupes qui se trouvent sans s'être cherchées. — Le même mot s'emploie pour le duel entre adversaires qui se sont assigné rendez-vous.

RENCONTREZ LA BARRE! (*Mar.*). Commandement au timonier de replacer la barre du gouvernail vers le côté opposé à celui où il l'avait mise auparavant. On dit : *Rencontrez un peu, encore, davantage, tout!*

RENDEZ-VOUS (*Mar.*). Lieu convenu entre les vaisseaux d'une flotte, pour se réunir dans le cas où ils viendraient à être dispersés.

RENDRE (*Mar.*). Un cordage *rend*, lorsqu'il s'allonge sous l'effort qu'il subit. — *Rendre le mou d'une manœuvre*, c'est tenir bon dessous ou à retour, quand on hale sur cette manœuvre. — *Rendre bord* se disait autrefois pour mouiller en quelque port.

RENDSBOURG. Ville située sur une île de l'Eyder, dans le Holstein. Elle fut prise par les Impériaux en 1627, et par les Suédois en 1643.

RENDU (*Mar.*). Se dit d'une manœuvre lorsqu'elle est arrivée à un point de tension convenable.—Une moufle est *rendue* quand les poulies se touchent.

RÊNE. Courroie de la bride d'un cheval.

RENFLÉ (*Mar.*). L'avant d'un navire est *renflé*, lorsque les joues sont proéminentes.

RENFORT. Corps de troupes que l'on joint à un autre pour augmenter la force de celui-ci. Le général qui attend un renfort doit s'imposer de se tenir sur la défensive, et de ne point se commettre avec l'ennemi jusqu'à ce que l'arrivée du renfort l'ait mis en mesure de combattre. A cet effet, il faut qu'il s'établisse dans un camp situé de telle manière, que des conditions de sûreté lui soient garanties.—On donne aussi le nom de renfort à la partie du canon comprise entre la culasse et la volée.

RENFORT (*Mar.*). Les ralingues et les bandes de toile qui doublent une voile en certaines parties, sont les *renforts* de cette voile.

RENGAGEMENT, RENGAGER. Action de s'engager une seconde fois ou plusieurs fois encore. L'ordonnance de 1788 commettait la faute de supprimer la haute-paye pour l'homme rengagé. En l'an II de la république le rengagement fut interdit; c'était une époque où l'argent manquait et où les armées étaient abondamment recrutées. L'an X rétablit le rengagement et reconnut pour lui une haute-paye, ainsi qu'une haute paye d'ancienneté. Aujourd'hui la matière est réglée par une loi de 1855, qui a créé la caisse d'exonération pour le service militaire. (*Voy.* REMPLACEMENT.)

RENIFLARD (*Mar. à vap.*). Soupape de la machine à vapeur, communiquant du cylindre au condenseur, et servant à donner issue à l'air

contenu dans les différentes capacités de la machine.

RENNEL (Le major J.). Officier anglais, né dans le Devonshire, en 1742, mort en 1830. Il servit longtemps dans l'Inde comme ingénieur, et publia des travaux importants sur la géographie. On lui doit de très-bonnes *cartes de l'Inde*; une explication du système géographique d'Hérodote; des *Observations sur la topographie de la plaine de Troie*, et des *Mémoires sur la géographie de l'Afrique*.

RENNES. Nom que l'on donna à certaines bandes militaires, du temps des *grandes compagnies*.

RENNES. *Redones*. Ville située au confluent de l'Ille et de la Vilaine, et chef-lieu du département d'Ille-et-Vilaine. Elle soutint, en 1326, contre les Anglais, un siége que fit lever Bertrand du Guesclin. — Rennes est le chef-lieu de la 16e division militaire et de sa 1re subdivision.

RENO ou **RHENO.** Petit manteau court ne couvrant que la poitrine et les épaules et ne descendant que jusqu'au bas des reins. Ce vêtement



Reno
(d'après la colonne Trajane).

était plus particulièrement porté par les Germains. Les Romains en avaient adopté l'usage, ainsi que le montrent plusieurs figures de la colonne Trajane.

RENO. *Rhenus*. Rivière d'Italie, dans les légations romaines. C'est dans une île du Rhenus que fut formé, entre Octave, Antoine et Lépide, le deuxième triumvirat, d'où naquirent des luttes sanglantes entre les légions et d'abominables proscriptions.

RENTI. Forteresse qui était située dans le département du Pas-de-Calais, à l'endroit du village actuel de ce nom. En 1554, Henri II, en ayant formé le siége, fut attaqué par l'armée de Charles-Quint, et forcé d'abandonner son entreprise, bien que victorieux et ayant pris à l'ennemi bon nombre d'enseignes et plusieurs canons.

RENTRÉE (*Mar.*). Se dit du rétrécissement de la largeur du navire, en montant du fort aux gaillards.

RENVERSÉ (*Mar.*). L'ordre d'une armée navale en ligne de bataille est *renversé*, lorsque, toute cette ligne virant de bord, le vaisseau qui était à la queue se trouve formant tête de la nouvelle direction.—On appelle *compas renversé*, la petite boussole suspendue dans une chambre, et dont le fond de la boîte se trouve en haut au lieu d'être en bas, comme celui du compas de route.

REPAS DE CORPS. Une loi du 8 juillet 1791 défendait aux officiers, sous-officiers et soldats, de donner ni de recevoir des repas de corps, sous quelque prétexte et de quelque part que ce fût. Cette mesure fut prise pour obvier aux résultats des manifestations politiques qui avaient eu lieu jusqu'alors dans ces réunions, et dans lesquelles les partisans de l'ancien régime et ceux du nouvel ordre de choses et d'idées en venaient souvent aux mains.

RÉPÉTITEUR (*Mar.*). Vaisseau d'une escadre ou d'une division, qui répète les signaux de l'amiral.

RÉPIT (*Mar.*). Se disait anciennement des agrès de rechange, qu'on réservait pour en faire usage au besoin.

REPLIER, RETIRER. On replie un corps, un détachement, un poste, pour les rapprocher du camp ou de l'armée.

REPNIN (Nicolas Vasiliévitch, prince). Général russe, né en 1734, mort en 1801. Il servit dans la guerre de Sept ans, vint en Pologne appuyer l'élection de Stanislas Poniatowsky, fut successivement ambassadeur auprès de lui et chez les Turcs qu'il fut ensuite appelé à combattre et à vaincre, forma le blocus d'Ismaïl, et signa les préliminaires du traité de Galatz. Plus tard, il s'acquitta de la mission de décider Poniatowski à abdiquer. Moins heureux lorsqu'il fut chargé d'engager le roi de Prusse à une coalition contre la France, il tomba dans une disgrâce complète.

RÉPONDRE (*Mar.*). Un bâtiment *répond* aux signaux qu'on lui adresse, par d'autres signaux de convention qui indiquent qu'il les a aperçus. — Le timonier *répond* qu'il a compris le commandement de l'officier de quart, en répétant les mêmes commandements.

REPOS. État d'un fusil ou d'un pistolet, lorsque le chien n'est ni bandé ni abattu.

REPRENDRE (*Mar.*). *Reprendre les haubans*, c'est en défaire les étrives, croisures et amarrages, afin de raccourcir ces haubans lorsqu'ils ont trop adonné pour pouvoir être ridés. — *Reprendre un palan*, c'est le frapper plus haut ou plus loin, quand la poulie qui tient le fardeau a amené celui-ci auprès de l'autre poulie.

REPRÉSAILLES. Se dit des mesures exercées contre un État ou contre les nationaux de cet État, pour obtenir la réparation de droits méconnus ou violés. On commence par la *rétorsion*, acte de rigueur; puis viennent les *représailles* proprement dites, soit la confiscation, l'embargo, la saisie des personnes, etc.; et enfin la *guerre*. Selon Grotius, « les représailles ne sont nullement fondées sur un droit naturel et de nécessité, mais seulement sur une espèce de droit des gens, arbitraire, en vertu duquel plusieurs nations sont convenues entre elles que les biens des sujets d'un État seraient comme hypothéqués pour ce que l'État ou le chef de l'État pourraient devoir, soit directement et par eux-mêmes, soit en tant que, faute de rendre bonne

justice, ils seraient rendus responsables du fait d'autrui. » — La lettre de *marque* pour la course en mer fut dans le principe une simple lettre de représailles, une autorisation donnée à un négociant lésé par l'étranger de récupérer par la force une indemnité égale à la perte, dont le chiffre était mentionné sur la lettre même. Une ordonnance de 1681 fait encore mention de lettres de représailles. La dernière lettre de représailles fut délivrée par la Convention nationale, le 3 février 1793. (*Voy.* LETTRE DE MARQUE.)

REPRISE (*Mar.*). Navire capturé par l'ennemi, et repris ensuite par un bâtiment de la nation de ce navire. — Reprise se dit aussi de l'action de reprendre une manœuvre.

REQUESENS (JOSÉ DE ZUNIGA Y). Grand commandeur de Castille, mort en 1576. Don Juan d'Autriche l'eut pour conseiller dans la guerre contre les Maures, de 1568 à 1570, et dans la campagne navale de Lépante, en 1571. Il remplaça le duc d'Albe dans le gouvernement des Pays-Bas. Battu sur mer à Reimerswaale, il vainquit à son tour Louis de Nassau sur terre à Mook, près de Nimègue, en 1574; puis assiégea Leyde, mais sans succès. Une maladie l'emporta pendant qu'il assiégeait Zierikzée.

RÉQUISITION. *Requisitio.* Demande faite, au nom d'une autorité légale, de mettre à sa disposition, pour un service public, des subsides en vivres, moyens de transports, etc. On a aussi donné le nom de réquisition à des levées d'hommes pour l'armée. Un décret de la Convention, du 23 août 1793, mit en *réquisition* tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans.

RÉSERVE. Corps d'armée qu'un général dispose à part, dans son ordre de bataille ou dans ses combinaisons stratégiques, de telle manière qu'il peut le diriger avec rapidité sur les divers points où son action devient nécessaire. Ce corps est généralement composé de troupes d'élite, car lorsqu'il est mis en mouvement, c'est presque toujours pour rétablir une attaque ou une défense compromise, ou bien pour décider du succès du combat. On attribue le premier usage de la réserve aux Lacédémoniens. Onosander prescrit non-seulement d'avoir ce corps toujours capable de porter des forces sur les points les plus menacés, et de tomber sur l'ennemi épuisé par une longue lutte; mais encore de placer à quelque distance du champ de bataille une troupe séparée dont l'action imprévue puisse décider du sort de la journée. Végèce recommande aussi par-dessus tout l'emploi des réserves.

On donne le nom d'*armée de réserve* à une organisation temporaire qui a pour objet de défendre le pays contre l'invasion étrangère.

L'*armée de réserve*, ou *la réserve*, est plus généralement cette partie de l'armée qu'on laisse dans ses foyers pour ne la mettre en activité que lorsque les circonstances l'exigent.

Un nouveau système d'organisation de la réserve a été mis en vigueur depuis quelques années; en voici les dispositions principales, telles qu'elles résultent d'une circulaire de M. le maréchal Randon, ministre de la guerre, en date du 10 janvier 1861 :

Les jeunes soldats de chaque contingent, après avoir été immatriculés, conformément aux prescriptions de la loi du 21 mars 1832, au titre des corps auxquels ils ont été affectés suivant leur aptitude, sont divisés en deux portions, comprenant :

La première portion, les jeunes soldats immédiatement nécessaires au recrutement de l'armée active;

La seconde portion, les jeunes soldats destinés à faire partie de la réserve.

Les jeunes soldats de la première portion du contingent sont dirigés, comme par le passé, sur les dépôts de leurs corps, pour y être habillés et équipés et y recevoir les premières notions de l'instruction militaire. Ils sont ensuite répartis dans les bataillons actifs.

Quant aux jeunes soldats de la deuxième portion, il est procédé à leur égard de la manière suivante :

Pour l'infanterie, il est placé un ou plusieurs dépôts d'instruction par département, selon l'importance du contingent annuel de ce département et les ressources du casernement.

Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent destinés aux armes spéciales (*cavalerie* et *artillerie*) sont réunis, pour leur instruction élémentaire, au corps de leur arme le plus à proximité.

Ils sont soumis, d'ailleurs, à toutes les obligations imposées aux hommes de la deuxième portion appartenant à l'infanterie.

Les hommes destinés au génie sont réunis à ceux de l'infanterie.

Après le départ des jeunes soldats destinés aux bataillons actifs, les jeunes soldats de la seconde portion du contingent sont rassemblés dans l'un des dépôts d'instruction établis dans leur département, pour y être exercés la première année pendant trois mois, après lesquels ils sont renvoyés provisoirement dans leurs foyers.

La deuxième année, ils sont rappelés dans les dépôts, pour y être exercés de nouveau pendant deux mois.

Les jeunes soldats devaient, en outre, être réunis la troisième année pendant un mois; mais cette dernière réunion n'a jamais eu lieu, et les hommes de la seconde portion, après deux rassemblements dans les dépôts, n'ont plus été assujettis qu'aux revues semestrielles de la réserve.

Les dispositions qui précèdent ont déjà été appliquées aux classes de 1859, 1860, 1861 et 1862. Les jeunes soldats des trois premières ont accompli leurs cinq mois d'instruction. Quant à ceux de la classe de 1862, ils ont été réunis pen-

dant trois mois, en octobre, novembre et décembre 1863, et ils termineront leur instruction en janvier et février 1865.

L'application de ce nouveau système de réserve paraît avoir donné jusqu'ici des résultats satisfaisants : les jeunes gens ont promptement acquis les premières notions élémentaires du métier des armes, et s'il y avait un jour nécessité de les appeler sous les drapeaux, ils seraient, au bout de quelques semaines, en état de rendre d'utiles services dans le rang.

Cette organisation de la réserve a préoccupé à différentes époques les esprits les plus éminents et les hommes les plus compétents; d'innombrables projets ont été soumis successivement aux divers gouvernements qui se sont succédé en France; de tous ces projets, celui qui se rapproche le plus complétement du mode actuel est, sans contredit, le système du colonel Giacobbi, soumis au pouvoir dès les premiers jours du nouvel empire.

Par *cadre de réserve*, on entend le cadre sur lequel sont portés les officiers généraux arrivés à un certain âge. Dans l'armée de terre, les généraux de brigade sont portés dans le cadre de réserve à soixante-deux ans et les généraux de division à soixante-cinq ans. Dans la marine, les contre-amiraux y sont inscrits à soixante-cinq ans et les vice-amiraux à soixante-huit. Dans cette position, ces officiers ne doivent plus être employés qu'en temps de guerre, et ils ne reçoivent plus que les 3/5 de leur solde d'activité.

RÉSERVE (*Mar.*). Vaisseaux placés hors des lignes, destinés à secourir les bâtiments qui ont besoin d'être secourus ou à remplacer les bâtiments désemparés en prenant leur poste de combat. — Le mot *réserve* désigne aussi un vieux vaisseau rasé qu'on emploie dans un port, comme magasin ambulant.

RESERVOIR (*Mar.*). Petit bassin établi sur l'avant de l'archipompe, pour contenir l'eau nécessaire à la consommation journalière. — Se dit aussi de la capacité qui, dans une machine à vapeur, reçoit l'eau de condensation par une ouverture à soupape. Cette eau est évacuée au dehors par un tube.

RÉSINER (*Mar.*). Enduire de résine un bâtiment.

RESPECT (*Mar.*). Se disait autrefois, dans le Levant, des agrès et des apparaux de réserve.

RESPONSION. On désignait anciennement, par ce nom, toutes les redevances auxquelles étaient astreints les ordres miliaires.

RESSAC (*Mar.*). On appelle ainsi le retour violent qu'opèrent les lames vers le large, après qu'elles sont allées frapper contre les falaises bordant la côte. — Le même nom désigne des embarcations faisant partie des flottilles dirigées sur Terre-Neuve. Ces embarcations, après avoir, pendant un certain temps, aidé à la pêche de la morue, reviennent avant l'hiver au lieu de départ pour y ramener les malades, les blessés et les marins inutiles à la nouvelle campagne, et pour débarquer les huiles, les morues et les autres objets de la cargaison.

RESSAIGNE (*Pêche*). C'est, dans le filet appelé tramail, la partie faite d'un fil délié et à mailles serrées.

RESSAIGNER (*Pêche*). Se dit de l'action de jeter des pierres près des filets tendus, pour y faire entrer le poisson.

RESSAUT (*Pêche*). Nom que porte, en Provence, le filet plus communément appelé *épervier*.

RESTAUR (*Mar.*). Se disait autrefois du recours des assureurs pour dédommagements.

RESTER (*Mar.*). Par *rester à un bâtiment*, on entend se retrouver dans la même position sur la boussole, après un déplacement; *rester de l'arrière*, c'est marcher moins vite que d'autres bâtiments qui précèdent; *rester à l'ancre*, c'est ne pas quitter l'endroit où l'on est retenu par les ancres.

RESURE (*Pêche*). Filet employé pour la pêche des sardines et des maquereaux.

RETARDATAIRES. On désigne sous ce nom les hommes qui ne répondent pas, dans les délais légaux, à l'appel de la conscription.

RETARDEMENT (*Mar.*). Se dit du laps de temps excédant le terme convenu pour le déchargement d'un navire, et pouvant donner droit à une indemnité. — Ce mot désigne aussi la *quantité* dont la marée d'un jour retarde sur la marée correspondante de la veille, retard qui est moyennement de 48 minutes par jour.

RETENUE. Prélèvement d'une portion du traitement, destinée soit à assurer une retraite, soit à payer certains objets à l'usage des hommes soumis à la retenue. — Il y a aussi la *retenue* opérée sur le montant des fournitures faites aux départements de la guerre et de la marine, pour la caisse des Invalides, etc., etc.

RETENUE (*Mar.*). Se dit de tout cordage employé à retenir un objet que l'on hisse ou que l'on débarque, et qui pourrait, sans cette précaution, être renversé.

RETHEL. Ville située sur la rive droite de l'Aisne, dans le département des Ardennes. En 1650, le maréchal du Plessis-Praslin la prit sur les Espagnols, et battit ensuite sous ses murs l'armée de don Estevan de Gamare, dont l'aile gauche était commandée par Turenne, servant alors contre sa patrie. Les vaincus reprirent possession de Rethel en 1655.

RETIAIRE. *Voy.* FUSCINA et GLADIATEUR.

RETIRADE. Se dit d'un retranchement pratiqué derrière un ouvrage.

RETIRER (*Mar.*). On dit que *la mer retire*, lorsqu'elle est dans son reflux.

RETRAIT D'EMPLOI. C'est le nom plus spécial de la réforme pour l'officier. Le retrait d'emploi

a lieu pour infirmité ou par mesure de discipline. Dans ce dernier cas, l'officier est jugé par un conseil d'enquête, et la quotité de son traitement de réforme est déterminée d'après le *minimum* de la retraite qu'il aurait obtenue s'il avait continué de servir, c'est-à-dire à raison d'un trentième par chaque année de service effectif.

RETRAITE. État du militaire qui s'est retiré du service, après une durée déterminée. L'âge et le droit à la retraite n'ont été réglés que depuis la révolution de 1789. La législation a souvent varié en cette matière. Son historique et son état actuel pour les armées de terre et de mer se trouvent au mot PENSION DE RETRAITE.

RETRAITE. Mouvement rétrograde d'un corps de troupes ou d'une armée devant l'ennemi qu'on n'a pu vaincre. Un général qui joint la prudence à la capacité, se ménage toujours, dans son ordre de bataille, la faculté d'opérer sa retraite, si le sort des armes ne lui est pas favorable; car brûler ses vaisseaux n'est pas un gage de succès pour tous ceux qui s'y décident. Il serait difficile d'établir des règles rigoureuses pour un mouvement de retraite, puisque le succès de ce mouvement tient aux dispositions du terrain, au courage, au calme des troupes et au talent du chef qui les dirige. Ce que l'on peut dire, c'est que telle retraite peut, autant que telle victoire, honorer un général, qu'elle donne la mesure de l'étendue de son génie et de ses ressources. La retraite des dix mille Grecs à travers les provinces de l'empire des Perses a immortalisé Xénophon qui les commandait. (*Voy.* RETRAITE DES DIX MILLE.) Le général Merci, poursuivi par Condé, après la bataille de Fribourg, s'acquit autant de réputation que s'il eût battu son adversaire. Moreau, à la tête de l'armée du Rhin, opéra une retraite mémorable qui commença le 10 septembre 1796, et fut effectuée le 24 octobre suivant. L'intrépide Ney moissonna de nouveaux lauriers, en couvrant la retraite des débris de l'armée qui venait de succomber en Russie. On sait, enfin, avec quel héroïsme et quelle habileté le commandant Changarnier, en 1836, protégea le retour de la colonne de Constantine, avec les braves de son bataillon du 2e léger.

Napoléon Ier, se rappelant la désastreuse capitulation du général Dupont à Baylen et la manière dont les guerillas faisaient la guerre, dicta plus tard ceci à Montholon : « La législation doit-elle autoriser un général cerné, loin de son armée, par des forces très-supérieures et lorsqu'il a soutenu un combat opiniâtre, à disloquer son armée la nuit, en confiant à chaque individu son propre salut, et en indiquant le point de ralliement plus ou moins éloigné? Cette question est-elle douteuse? Mais un général qui prendrait un tel parti, dans une situation désespérée, sauverait les trois quarts de son monde; et, ce qui est plus sérieux, se sauverait du déshonneur de remettre les armes par un contrat qui stipule des avantages pour les individus au détriment de l'armée. » Plus loin il ajoute : « Jamais de capitulation en pleine campagne, si vous voulez avoir des soldats et une armée : une capitulation qui sauverait 60 000 hommes ne vaudra pas le tort que fait à l'État la violation de ce principe. »

RETRAITE (*Mar.*). Dans l'ordre de retraite en armée navale, les vaisseaux se trouvent rangés sur les deux lignes de relèvement du plus près, c'est-à-dire que ces deux lignes forment alors un angle obtus de 12 rumbs ou de 135°. L'amiral occupe le sommet de l'angle, et cet angle est tourné de manière que cet officier se trouve en arrière de l'armée, ou le plus près de l'ennemi. — On appelle *sabords de retraite* ou *d'arcasse*, les sabords qui sont le plus près de l'arrière, ou dans le tableau de poupe, où l'on passe, s'il y a lieu, les canons les plus voisins. Le mot *retraite* désigne aussi un cordage qui sert à retrousser un hunier.

RETRAITE DES DIX MILLE. Xénophon, qui la dirigea, l'a racontée sous le nom d'*anabase*. Dix mille Grecs, auxiliaires de Cyrus le jeune, avaient tenu en échec tout un jour, à la bataille de Cunaxa, l'armée persane, forte de près d'un million d'hommes; ils avaient refusé de se rendre à Artaxercès, et s'étaient courageusement mis en retraite pour retourner en Ionie, avec Ariée, général des troupes barbares de Cyrus. Ces Grecs étaient un rassemblement de diverses nations : les Lacédémoniens étaient commandés par Cléarque; les Achéens, par Socrate; les Béotiens, par Proxène; et les Thessaliens, par Ménon. Ils avaient descendu le cours de l'Euphrate, dans l'intention de remonter le cours du Tigre, pour regagner, par la Mésopotamie, les provinces occidentales de l'Asie Mineure, lorsqu'ils furent retardés dans leur marche par Tissapherne, satrape de Lydie, qui les berça de diverses promesses et remonta avec eux le Tigre, jusque par delà l'embouchure du Caprus ou Zabatus Minor; arrivé à cet endroit, il attira dans son camp les chefs grecs, 20 autres capitaines et 200 soldats, et les fit égorger devant sa tente. Il avait épargné cependant les cinq chefs Cléarque, Ménon, Proxène, Agias et Socrate, afin de les envoyer à Artaxercès, et ce dernier leur fit trancher la tête.

Les Grecs, alors éloignés de près de six cents lieues de leur pays, entourés d'ennemis, dépourvus de vivres et de guides, allaient être saisis par le découragement à la nouvelle de cette odieuse trahison, lorsqu'un des leurs, un jeune volontaire athénien, du nom de Xénophon, releva leur énergie par son éloquence et son enthousiasme; il devint leur général sans qu'il eût demandé ce titre et sans qu'on eût songé à le lui offrir, simplement parce que cette fonction semblait naturellement la sienne dans la difficile circonstance. Il continua le mouvement de retraite; et, quoique toujours attaqué, harcelé sans cesse, il parvint pourtant, sans perte majeure, jusqu'au pied des monts Carduques, dans l'Arménie méridionale,

où il devança Tissapherne qui s'était proposé de s'emparer des défilés et d'anéantir les Grecs dans ce passage. Bientôt Xénophon mit le Centritès entre lui et l'ennemi. Non loin du lac Arsilla, dans la haute Arménie, il battit Tiribase, gouverneur de la contrée. Il traversa l'Euphrate à peu de distance de sa source; et se fraya un chemin à travers des neiges de l'épaisseur de deux mètres, sur les pentes septentrionales des monts Abos. Il franchit ensuite le Phase ou Araxe, au nord de l'Ararat; culbuta les Phasiens, les Chalbyles et les Taoques, qui cherchaient à lui barrer le passage. Au delà du mont Tèque, dans le sud-est du Pont, il mit également en fuite les habitants; et enfin, après avoir laissé derrière lui toutes les ramifications du Caucase, il s'arrêta à Trapezus, colonie grecque, où son intrépide phalange put se reposer pendant un mois de ses fatigues.

De là les Grecs se dirigèrent vers leur patrie, tantôt par terre, tantôt par mer, et parvinrent jusqu'au Bosphore. Dans la Thrace, ils s'employèrent à rétablir Scuthès sur son trône. Rentrés dans l'Asie Mineure, au nombre de 6 000 combattants, ils s'enrôlèrent à Parthénie, ville de Lydie, et marchèrent, sous la conduite de Thymbron, général lacédémonien, au secours des villes grecques de l'Asie, menacées aussi par Tissapherne; ce fut le terme de leur campagne. La retraite avait duré huit mois, et les Grecs, d'après ce que rapporte Xénophon, avaient parcouru, depuis Cunaxa en Babylonie, jusqu'à Cotyore, dans le Pont, 620 parasanges en 122 jours de marche. (La parasange grecque valait un peu plus de 5 kilomètres.)

RETRANCHEMENT. Ouvrage quelconque au moyen duquel on se défend contre l'attaque de l'ennemi. On se retranche dans une maison, dans une rue, dans une ville, dans un bois, et l'on fait usage de toutes les ressources dont on peut disposer autour de soi pour opposer une barrière, des obstacles aux assaillants. Le retranchement, toutefois, entraîne communément l'idée de revêtements en terre, de fossés, de fascines, de chevaux de frise, de coupures que l'on fait en dehors des bastions pour les défendre pied à pied, de toutes les dispositions enfin qui tiennent essentiellement à l'art militaire. Les *retranchements naturels* sont les ravins, les cours d'eau, les marais, les bois, les escarpements, etc.; les *retranchements artificiels* consistent principalement en un talus de terre formé des déblais de la tranchée, et sur lequel on dresse quelquefois des fascines, des palissades, des chevaux de frise, etc. Lorsque le retranchement présente un développement considérable, il prend le nom de *lignes*. C'était une règle invariable, chez les Romains, de ne jamais s'établir dans une position, ne fût-ce que pour une seule nuit, sans y construire un retranchement, *vallum*. — Le prince Eugène, rendant justice à l'usage qu'avaient les Turcs de s'abriter soigneusement derrière leurs *palanques* (palissades), et forcé lui-même à se couvrir de retranchements devant eux, disait : « Qui croirait que j'ai appris quelque chose des Turcs, et ceux-ci des Romains? Cela leur est resté des colonies. »

RETRANCHER. Établir des lignes, des tranchées.

RETRANCHER (*Mar.*). A bord d'un bâtiment on dit *retrancher un homme*, pour exprimer qu'on le prive d'une partie de sa ration, afin de le punir de quelque faute.

RÉTRIBUTION (*Mar.*). Composition qui se fait des frais et des avaries, entre les assureurs et les assurés.

RETROUSSER (*Mar.*). Se dit de la toile d'une voile que l'on relève pour serrer cette voile.

RETZ (Gilles de Laval, maréchal de). Né en 1396, mort sur l'échafaud en 1440. Il fit ses premières armes sous le duc de Bretagne; servit ensuite Charles VII contre les Anglais, et assista Jeanne d'Arc au siége d'Orléans; mais la suite de sa vie ne répondit point à ces glorieux débuts. Possesseur d'une grande fortune, il la gaspilla dans le faste et dans la débauche. Lorsqu'il voyageait, il était accompagné de 200 hommes d'armes, de chapelains, d'enfants de chœur, de musiciens, etc. Lorsque son patrimoine fut absorbé, il recourut à l'alchimie, aux charlatans, à tous les moyens qui lui parurent propres à procurer de l'argent ou des plaisirs, et quelques-uns de ces moyens furent d'une nature si criminelle, qu'il fut livré à la justice et subit la peine capitale.

RETZ (Albert de Gondi, maréchal de). Né à Florence en 1522, mort en 1602. Venu en France à la suite de Catherine de Médicis, il dut à la faveur un avancement que ne justifièrent en rien ses qualités militaires.

REUNS (*Mar.*). Mot employé quelquefois pour signifier la capacité de la cale d'un bâtiment.

RÉVEILLE-MATIN. *Voy.* Brise-mur.

REVEL. Petite ville du département de la Haute-Garonne. Fortifiée par les Calvinistes, elle fut demantelée en 1629.

REVENTER (*Mar.*). Faire porter dans une voile le vent qui frappe dessus.

REVERDIE (*Mar.*). Accroissement d'élévation des marées à l'époque des syzygies. — *Attendre la reverdie*, c'est attendre le moment où la mer rapportera.

REVERS. *Reversus*, retourné. En termes de fortifications, on appelle *revers de la tranchée*, le côté de la tranchée tourné vers la campagne, c'est-à-dire opposé au côté qui regarde la place. — Le *revers du fossé* est le bord extérieur opposé à celui de l'enceinte. — Le *revers de l'orillon* est la partie de l'orillon tournée vers la courtine. — *Battre à revers un ouvrage* ou *une troupe*, c'est battre l'un ou l'autre, soit en flanc, soit à dos. —*Prendre des revers*, c'est occuper une position

d'où l'on peut diriger obliquement son feu contre le dos de l'ennemi.

REVERS (*Mar.*). Partie en surplomb de la muraille d'un bâtiment. — On appelle *manœuvres de revers*, les écoutes, les boulines et amures de dessous le vent des basses voiles, c'est-à-dire qui ne se trouvent pas du côté du vent. — Le *palan de revers* est celui qui fait effort sur le garant d'un autre palan; le *revers d'arcasse* est la portion de voûte de bois faite à la poupe d'un vaisseau, soit pour soutenir un balcon, soit pour un simple ornement ou pour gagner de l'espace; et le *revers de l'éperon* est la partie de l'éperon comprise depuis le dos du cabestan jusqu'au bout de la cagouille.

REVERSEMENT (*Mar.*). Se dit du changement de la marée, des courants, etc.—Les moussons, les marées reversent lorsqu'elles prennent périodiquement une direction opposée.

REVERSER (*Mar.*). C'est transporter la cargaison d'un bâtiment dans un autre, mais on dit plus communément *transborder*. — Une marée, un courant, une mousson *reversent*, lorsque leur direction devient opposée à celle qu'ils avaient précédemment. — Le mot *reverse* est aussi le commandement d'une manœuvre qui a pour but d'accélérer le changement des amures, lorsqu'un bâtiment vire de bord.

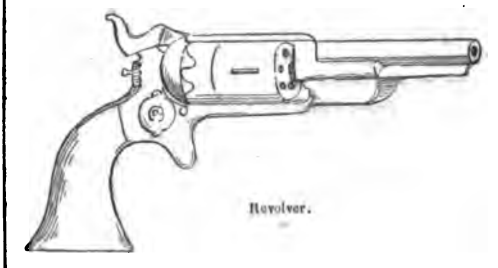
REVÊTEMENT ou **REVÊTISSEMENT**, dont la souche est le mot latin *vestire*, vêtir. Appui de maçonnerie que l'on établit dans certaines fortifications pour empêcher les terres de s'ébouler. Lorsqu'on élève des terres pour une chaussée ou un retranchement, on leur donne la figure d'un parallélipipède posé sur un plan horizontal; mais si on ne les soutenait pas par un revêtement, leurs côtés verticaux, qui sont des parallélogrammes, prendraient bientôt la figure triangulaire, attendu que la pesanteur de ces terres et la facilité que leurs fragments ont de rouler les uns sur les autres rendraient promptement la base plus large qu'elle n'était en son état primitif. Le revêtement empêche cette action. On le construit le plus souvent en maçonnerie, et il faut alors que la force des terres, qu'on appelle la *poussée*, soit combattue par la la force résistante de la maçonnerie. La poussée agit verticalement et horizontalement; mais c'est à l'action horizontale seulement que le mur doit s'opposer. On a donc à calculer, dans les grands travaux, la force d'extension de la masse terreuse, ainsi que celle de résistance du revêtement. Quelques ingénieurs, comme Vauban, Bulet et Gauthier, ont fourni des tables utiles à consulter. Toutefois, les chiffres qu'elles donnent sur la résistance à opposer à la poussée ne sauraient être qu'approximatifs, puisque cette poussée varie suivant la nature des terres et diverses circonstances qu'il n'est pas possible de prévoir. D'ordinaire le revêtement ne dépasse pas le pied du parapet ou le *cordon*. Pour l'enceinte d'une place de guerre on lui donne dix mètres de hauteur, les échelles d'escalade de cette longueur étant d'un usage regardé comme presque impossible. Certains ouvrages n'ont que des demi-revêtements jusqu'à la moitié ou aux deux tiers du rempart; le bord supérieur est alors garni de *fraises*. (*Voy.* FRAISE.) Dans les places à fossé sec, on pratique des mines et contre-mines à la distance de trois ou quatre mètres du revêtement.

REVIREMENT (*Mar.*). Action de revirer, c'est-à-dire de changer de route ou de bordée, lorsque le gouvernail est poussé à bâbord ou à tribord, afin de courir sur une autre aire de vent que celle sur laquelle le vaisseau a déjà couru quelque temps. — Par *revirement par la tête* ou *revirement par la queue*, on entend le mouvement d'une armée ou d'une escadre sous voile, lorsqu'elle veut changer de bord, en commençant par la tête ou par la queue de l'escadre.

REVIRER (*Mar.*). Tourner d'un autre côté. *Revirer de bord dans les eaux d'un vaisseau*, c'est changer de bord derrière un vaisseau, de manière à courir le même rumb de vent en le suivant.

REVOLIN (*Mar.*). Effet du vent lorsqu'il est réfléchi, renvoyé par un objet quelconque. Le *revolin* se fait sentir à peu de distance d'une terre. Une voile fait *revolin*, lorsqu'elle est enflée par la réflexion du vent que renvoie une autre voile.

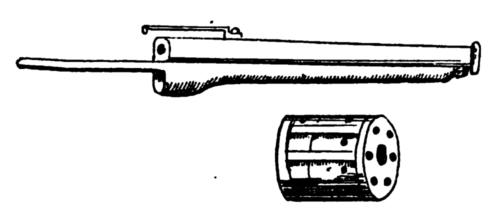
REVOLVER. Du lat. *revolvere*, rouler de nouveau, faire revenir après une révolution. Pistolet dont l'invention a été attribuée, plus qu'à tort, comme nous allons le voir, au colonel américain Colt. Dans le principe, son revolver comptait six ou même huit canons formant un groupe mobile autour d'un axe commun, de manière que chaque canon, chargé et garni d'une capsule, venait se présenter à son tour à l'action du chien. Ce système, lourd et massif, fut bientôt abandonné par Colt, qui adopta une disposition inverse : un seul canon, et, pour culasse mobile, un cylindre tournant, qui reçoit le nom de tonnerre, dont la circonférence porte six ou huit chambres pour recevoir autant de charges. Comme à l'origine, il n'y a qu'une seule platine, et chaque chambre du tonnerre vient à son tour se présenter devant le canon. On reprocha à ce


Revolver.

revolver d'être à effet *intermittent*, parce qu'il faut l'armer par un mouvement spécial pour chaque coup qu'on veut tirer, et un arquebusier anglais, Deane Adams, parvint à fabriquer un re-

volver à effet *continu* s'employant d'une seule main, la pression du doigt sur la détente suffisant pour armer et pour faire partir le coup. Nos armuriers français Devismes et Lefaucheux fabriquent d'excellents revolvers à six coups (ce qui est suffisant pour l'usage ordinaire), à tonnerre tournant et à balle forcée sur la tige.

En 1630, Hanzelet décrivait ainsi une arme *revolver* de l'époque : « Comment on peut tirer plusieurs coups d'une arquebuse à croc sans la retirer de la canonnière. Il faut avoir une pièce de fer ou de cuivre, de la longueur d'un pied, ayant un demi-pied de diamètre : percez un trou de la grosseur d'un pouce, et autour de ce trou plusieurs autres de la grosseur du calibre du canon; vous laisserez à ceux-ci une culasse de deux pouces d'épaisseur. Entre chaque trou, il faut observer extérieurement des cannelures de la longueur desdits trous, et y percer une lumière. Pour appliquer le canon, il faut qu'il soit monté sur une barre de fer qui passe dans le trou pratiqué au centre de l'instrument, et quand on veut tirer, on n'a qu'à charger lesdits trous de poudre, bourre et plomb, et ayant joint le canon, tourner ladite pièce, jusqu'à ce qu'un des trous



Revolver ancien
(d'après Hanzelet).

se rencontre dans celui du canon, par le moyen d'un ressort appliqué dessus; ayant tiré ce coup-là, vous en faites de même pour les autres, si bein qu'autant de trous il y aura, autant de coups vous tirerez sans perdre de temps à recharger votre arquebuse. »

On le voit donc, l'américain Colt n'a pas inventé; il a retrouvé ce qui était avant lui, il a appliqué et perfectionné, comme on a appliqué et perfectionné après lui.

REVUE. On donne ce nom à une inspection que fait le chef d'un corps plus ou moins considérable, soit comme simple examen de sa tenue, soit pour s'assurer de l'état de l'habillement, de l'armement et de l'instruction de ce corps, soit enfin pour rendre honneur à quelque haut personnage. Dans l'une ou l'autre de ces intentions, un capitaine passe la revue de sa compagnie, un chef de bataillon celle de son bataillon, un colonel celle de son régiment, un général celle sa brigade ou de sa division, un prince, celle d'un corps de troupes ou d'une armée tout entière. Les intendants militaires passent la revue des régiments ou des détachements pour constater leur effectif, leur bonne administration, et l'observation rigoureuse des ordonnances. Dans ce dernier cas, on fait mettre sac à terre au soldat, l'intendant le lui fait ouvrir, examine si ce sac contient les effets prescrits par les règlements, et si les inscriptions sur le livret sont régulières. Des inspecteurs généraux passent aussi la revue, chaque année, des divers corps de l'armée, pour leur faire subir à nouveau l'examen auquel s'est livré l'intendant; il s'assure de plus, par des théories et des manœuvres, de l'instruction de l'officier et du soldat; et il transmet au ministre de la guerre, avec son rapport d'inspection, les demandes d'avancement qui lui ont été présentées par les chefs de corps, ou celles qu'il juge à propos de formuler lui-même. C'est aussi dans les revues passées par les intendants, les inspecteurs généraux ou les généraux commandant les départements, que se fait communément le choix des hommes qui doivent être envoyés aux corps d'élite.

REYNIER (Jean-Louis Ebnezer). Général de division, né à Lausanne en 1771, mort en 1814.



Reynier
(d'après le Musée de Versailles).

Entré dans l'arme du génie, fait général de brigade en 1794. Il servit sous Moreau, fut de l'expédition d'Égypte, battit 20 000 Turcs devant El-Arich, et décida la victoire à Héliopolis. Employé à la conquête de Naples en 1805, il fut ministre de ce royaume. Il servit en Allemagne, en Espagne et en Russie. Prisonnier à Leipzig en 1813, il ne fut rendu qu'en 1814.

RHEINBERG. Ville de la régence de Dusseldorf, États prussiens. Assiégée sans succès par le duc de Parme en 1586, elle fut prise par les Espagnols en 1590, et reprise par Maurice de Nassau en 1597. Spinola l'occupa en 1606, Louis XIV en 1672. Les Impériaux la prirent et la démantelèrent en 1703. Les Français y remportèrent, en 1760, une victoire signalée sur les Hanovriens que commandait le prince héréditaire de Brunswick.

RHEINFELDEN ou **RHINFELD.** Ville située sur le Rhin, dans le canton d'Argovie, en Suisse. Sous ses murs, les Français, commandés par les ducs de Rohan et de Weimar, et les Autrichiens par Jean de Weerdt, se combattirent deux fois en 1638; la première bataille coûta la vie au duc de Rohan et les Autrichiens eurent l'avantage; la seconde bataille fut favorable aux Français, qui firent Jean de Weerdt prisonnier. Créqui battit les Impériaux au même lieu en 1678. La ville fut prise et démantelée par les Français en 1744.

RHEINFELS. Forteresse située sur une île du

Rhin, près de Saint-Goar, dans la province Rhénane, États prussiens. Les Français l'assiégèrent sans succès en 1672; mais ils la prirent en 1794, et la démantelèrent.

RHENEN. Ville de la province d'Utrecht, en Hollande, située sur la rive droite du Rhin. Les Français la prirent en 1672.

RHIGAS. Poëte de la Grèce moderne, né à Valestina, en Thessalie, mort en 1798. Ardent à la délivrance de sa patrie, il forma d'abord à Bucharest, puis à Vienne, une société secrète qui eut au loin des adhérents. L'Autriche le livra, ainsi que huit des siens, à la Turquie : on les dirigea sur Constantinople, et on les noya dans le Danube. Rhigas a laissé des chants patriotiques d'un style élevé, un *Traité de tactique militaire*, un *Traité élémentaire de physique*, etc.


Rhigas
(d'après Damon).

RHIGAS. Tribu algérienne. Les Français firent une expédition contre elle, le 21 février 1842.

RHIN. *Rhenus.* Grand fleuve qui prend sa source en Suisse, et circule en Allemagne, en France et en Hollande. Les passages les plus célèbres de ce fleuve sont ceux qui ont été effectués par César et Louis XIV. Ce dernier eut lieu le 12 juin 1672. Le Rhin a été aussi franchi en 1795 par une armée républicaine; en 1796, le 25 juin, par le général Desaix; le 18 avril 1797, par le général Hoche; dans la même année par le général Moreau; et le 25 avril 1800, par le général Gouvion Saint-Cyr.

RHODES. *Rhodus.* Chef-lieu de l'île de même nom, dans la Turquie d'Asie. Artémise, reine de Carie, se rendit maîtresse de cette ville l'an 352 av. J.-C. Rhodes soutint un siége mémorable contre Démétrius Poliorcète, l'an 285 av. J.-C.; fut prise, en 652, par les Sarrasins, lesquels brisèrent, pour le fondre, son fameux colosse d'airain, qu'un tremblement de terre avait déjà renversé. Ce colosse était simplement placé à l'entrée du port, et n'avait pas, comme on s'est plu souvent à le dire, les deux pieds posés sur les deux môles. Les vaisssseaux passaient, non pas entre ses jambes, mais simplement tout proche de lui.

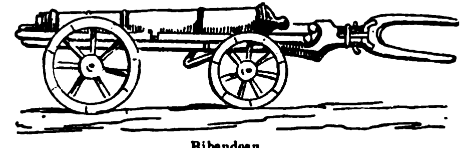
RHOMBOÏDE. Se disait, chez les Grecs, de l'une des formes de la phalange.

RHOMPHAIA. Arme de guerre en usage chez les Thraces. C'était une lance à manche de bois, d'une très-grande longueur; son fer avait la même dimension que le manche.

RHUMB. *Voy.* Rumb.

RIBAN (Louis-César-Auguste). Général de brigade, né à Grenoble (Isère) en 1785, mort à Senlis (Oise) en 1863. Enrôlé volontaire en 1805, servit en Portugal, se distingua à l'assaut de Girone en 1809, ce qui lui valut, peu après, l'épaulette de sous-lieutenant. Après l'assaut de Figuières, il fut lieutenant en 1811. Capitaine adjudant-major dans la campagne de Saxe, et décoré en 1813. Officier d'ordonnance du général Monck dans la campagne d'Espagne de 1823. Officier de la Légion d'honneur en 1824. En 1830, il fait la campagne d'Alger et gagne l'épaulette de chef de bataillon. Mis à l'ordre du jour, en 1836, lors de la défense du camp de Bouffarick. Lieutenant-colonel en 1837. Rentré en France et colonel en 1840; maréchal de camp en 1845. Commandeur de la Légion d'honneur en 1853.

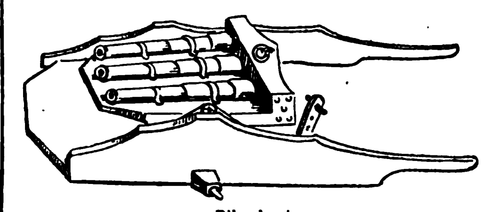
RIBAUDEAU. Charrette garnie de fer, autrefois en usage dans les armées, pour transporter les canons. — Dans le dialogue III du second traité d'artillerie, Diego Vfano démontre l'avantage de


Ribaudeau
(d'après Diego Vfano).

ces chariots à canon, comme plus commodes pour transporter les pièces dans les terrains marécageux, à cause de leurs roues plus élevées que les roues des affûts, et comme pouvant servir, au besoin, de retranchement contre l'ennemi.

RIBAUDEQUIN. On nommait ainsi, au moyen âge, la réunion de deux ou trois petits canons rangés sur une charrette à deux ou quatre roues, traînée par un cheval. Un nombre plus ou moins considérable de ces charrettes constituait l'artillerie de campagne, et, au dire de Monstrelet, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, allant assiéger Ham, avait à sa suite 12 000 de ces chariots.

Voici la description d'un ribaudequin que Scaliger fit fabriquer en 1387 : « Il unit ensemble, dit Giovanni Citadella, quelques in-


Ribaudequin
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale).

struments d'artillerie, au moyen desquels plusieurs bouches à feu pouvaient répandre en même temps la mort dans le camp ennemi. Il construisit trois grandes charrettes ayant chacune trois rangs de canons. Chaque rang se divisait

en quatre compartiments, et chaque compartiment portait douze bombardelles avec autant de balles. Chaque charrette contenait 144 canons avec un homme par rang, lequel devait mettre le feu aux bombardes de douze en douze, de telle sorte que les canons des trois charrettes se tiraient au moyen de trente-six décharges. Chaque charrette était traînée par quatre gros chevaux garnis d'armures, et chaque cheval était guidé par un homme armé d'une hache; en outre, douze chevaux, également bardés, conduits chacun par un homme ayant à la main une pique avec des fers artificiels pleins de substances combustibles qui, lorsqu'ils touchaient l'ennemi, jetaient le feu et répandaient l'incendie tout autour. »

On a aussi donné le nom de *ribaudequin* à une machine de guerre qui, suivant Roquefort, était un petit chariot en forme d'arc, de 4 à 5 mètres de longueur, et arrêté sur un arbre large de 0m,325, dans lequel était creusé un canal pour y mettre un javelot d'environ 2 mètres de long, ferré et empenné. « On le dressait sur les murailles des villes, et, par le moyen d'un tour, les javelots étaient poussés avec tant de force, qu'il n'en fallait qu'un pour tuer ou blesser plusieurs hommes à la fois. »

RIBAUDER. S'est dit de l'action de faire la guerre avec les Ribauds, ou de combattre avec une arme dont ils faisaient usage. — Se disait aussi d'un soldat dont la conduite était dissolue.

RIBAUDERIN. Costume militaire que portaient les Ribauds.

RIBAUDS. *Voy.* BANDES MILITAIRES.

RIBOMBARDER (*Mar.*). Se disait, autrefois, pour courir de petites bordées.

RIBORDAGE (*Mar.*). Dommage que le choc d'un bâtiment changeant de place cause à un autre bâtiment, dans le port ou dans la rade. — Se dit aussi de l'indemnité allouée pour la perte occasionnée par ce choc.

RIBORDS (*Mar.*). Bordages de la carène d'un bâtiment, placés au-dessous du gabord, et qui s'approchent jusqu'à environ un mètre et demi de la flottaison.

RICARDI. Petite rivière du territoire de Bologne, en Italie. Laurent de Médicis défit sur ses bords, en 1472, les exilés de Florence, ainsi que les Vénitiens que commandait Barthélemi Coglione. On prétend que c'est dans cette bataille qu'on fit usage pour la première fois de canons montés sur des roues.

RICHARD Ier, dit *Cœur de Lion*. Roi d'Angleterre, né en 1157, mort en 1199. Jeune, il prit trois fois les armes contre son père. Sa valeur et sa force herculéenne, sa passion pour les aventures, ont fait de lui le héros de la troisième croisade. Il s'empara de l'île de Chypre et de Ptolémaïs, mais il cessa bientôt de s'entendre avec son coalisé Philippe-Auguste. Il souilla ses hauts faits par des violences qu'il porta jusqu'à faire massacrer 2500 captifs. Vainqueur, à Assour, de 100 000 musulmans, il n'osa cependant risquer l'attaque de Jérusalem, et son caractère difficile fit qu'on l'abandonna et qu'il dut revenir en Europe. Parti pour l'Angleterre avec un seul vaisseau, il fut jeté par une tempête sur les côtes de Venise. N'osant traverser la France, il prit sa route, déguisé et à peu près sans suite, à travers l'Allemagne. Il eut l'imprudence de passer sur les terres d'un duc d'Autriche qu'il avait offensé en Syrie; il fut reconnu, chargé de chaînes, et ce duc d'Autriche le livra, contre une somme d'argent, à l'empereur Henri VI. Celui-ci détestait Richard à cause de ses liaisons avec le roi de Sicile, qu'il traitait de vassal félon. Il garda le captif pendant plus d'un an, d'abord à Mayence, ensuite à Worms et au château de Triefels. Les chevaliers, les évêques et le peuple d'Angleterre s'imposèrent pour la rançon de leur souverain : c'était un cas prévu par les lois féodales. La rançon fut stipulée à 250 000 marcs d'argent. Rentré dans ses États, Richard eut à combattre une faction suscitée par son frère Jean pour lui ravir la couronne; il fit la guerre à Philippe-Auguste qui avait envahi la Normandie, battit ses troupes à Fréteval et conclut une paix. Cinq ans après, étant venu assiéger la ville de Chalus, en Limousin, il fut atteint mortellement par une flèche.


Richard Ier, dit Cœur de Lion
(d'après Robert Peack).

RICHELIEU (ARMAND JEAN DU PLESSIS, cardinal, duc DE). Né à Paris en 1585, mort à Paris en 1642. D'une maison noble du Poitou, et fils de François du Plessis, capitaine des gardes de Henri IV, il fut d'abord destiné à la profession militaire, et porta le titre de marquis de Chillon. Son frère Alphonse ayant renoncé à l'évêché de Luçon, le jeune marquis, voyant pour son ambition de meilleures chances, prit la soutane, fit le voyage de Rome, et, dissimulant son âge véritable, obtint du pape qu'il le sacrât évêque, bien qu'il n'eût en réalité que vingt-deux ans. Il débuta par obtenir de grands succès comme prédicateur. Envoyé aux états généraux de 1614 par le clergé du Poitou, il attira l'attention de la reine mère, qui le nomma son aumônier. En 1616, il devint secrétaire d'État de la guerre et des affaires étrangères. Mêlé aux différends qui s'élevèrent entre Louis XIII et Marie de Médicis, il la suivit à Blois en 1617, mais sans se brouiller avec le roi. Il passa deux ans à Avignon à composer des ouvrages de théologie. En 1620, chargé de négocier une réconciliation entre la mère et le fils, il fit conclure le traité d'Angoulême, et l'année suivante celui d'Angers, en récompense de quoi il recevait le chapeau de cardinal en 1622, et en 1624 il entrait au

conseil, poussé par sa protectrice, malgré l'antipathie qu'il inspirait à Louis XIII. Il débuta en politique, lui cardinal, par faire conclure au roi une alliance avec les Anglais et les Hollandais hérétiques, et déclarer la guerre au pape à propos de la Valteline. Comme expiation, il battit les huguenots de France qui avaient repris les armes en 1625. Pour déjouer les intrigues du frère du roi, Gaston, duc d'Orléans, et de ses favoris, il fit juger et décapiter Chalais en 1626. Cette même année il se fit nommer surintendant général de la navigation, et prépara la ruine de la Rochelle. La réduction en 1628 de cette ville, dernier boulevard en France du parti protestant, après un siége qu'il conduisit en personne, le porta au comble du pouvoir, et en 1629 il fut créé premier ministre. Tournant dès lors ses armes à l'extérieur, il affermit le duc de Nevers dans la possession de Mantoue et de Montferrat, position qui commandait l'Italie. Gaston et Marie de Médicis contrariant l'exercice de son autorité, il fit exiler l'une et força l'autre à demander la paix après le combat de Castelnaudary, en 1632. Le reste de sa vie fut employé à une lutte contre la maison d'Autriche. Il mourut très-peu de temps après avoir livré à l'échafaud le favori Cinq-Mars, qui avait conspiré contre lui.


Le cardinal de Richelieu
(d'après la médaille de Warin).

RICHELIEU (Louis-François-Armand du Plessis, duc de). Maréchal de France et général des galères, né à Paris en 1696, mort en 1788. Il servit sous le maréchal de Berwick en 1733, et se signala au siége de Kehl. A la bataille de Fontenoy il décida la victoire par une inspiration heureuse. Appelé par les Génois, en 1748, il les délivra des attaques des Anglais. En 1756, il enleva d'assaut Port-Mahon, réputée jusqu'alors imprenable. Le Hanovre conquis en un mois, fut le dernier acte de sa carrière militaire. Richelieu fut un de ces hommes rares qui savent allier les qualités du soldat aux goûts raffinés du sybaritisme, et apportent une égale gaieté à supporter les incommodités du bivouac et à savourer les parfums d'un boudoir.


Le duc de Richelieu
(d'après Deseine).

RICHEMONT (Arthur de Bretagne, comte de). Deuxième fils de Jean de Bretagne. Il fut connétable de France en 1424, sous Charles VII; chassa les Anglais de la Normandie et de la Guienne, et mourut en 1458.

RICHEPANSE (Antoine). Général de division, né à Metz en 1770, mort en 1807. Il prit part aux premières guerres de la république. Sous-lieutenant en 1791, il parvint au grade de chef d'escadron, en l'an II, pour sa belle conduite à Altenkirchen. Général de brigade peu de temps après, il servit avec gloire dans les armées d'Allemagne, des Alpes et d'Italie. Il mérita à l'affaire de Fossano, en l'an VIII, le grade de général de division, et acheva d'établir sa réputation à la bataille de Hohenlinden, où, par une manœuvre habile, il décida le gain de la bataille. Appelé, en 1807, au commandement en chef de la Guadeloupe, il comprima l'insurrection de cette île, où il mourut de la fièvre jaune.


Richepanse
(d'après le cabinet des Estampes).

RICHMOND. Ville des États-Unis, chef-lieu de la Virginie. Le 31 mai 1862, les confédérés attaquèrent un corps de l'armée fédérale qui était en vue de cette place, lui firent subir des pertes considérables et s'emparèrent de canons et de bagages. Toutefois, l'arrivée sur le champ de bataille de deux brigades des forces du Nord obligea les vainqueurs à se replier. Le lendemain, ils engagèrent de nouveau le combat; mais ils furent repoussés sur tous les points et reprirent leurs positions à Richmond. Les fédéraux eurent 3 000 morts ou blessés, et les confédérés laissèrent 1 200 tués sur le terrain. Un autre engagement eut encore lieu devant cette ville le 26 juin et fut de nouveau fatal aux fédéraux. Ils prirent leur revanche, il est vrai, le 27, par suite d'une manœuvre combinée par le général Mac-Clellan; mais une bataille décisive, livrée les 29 et 30 du même mois, obligea ce général à battre en retraite, après des pertes considérables où des régiments entiers furent décimés. C'est alors que le général Halleck vint prendre la direction supérieure des forces fédérales. La bataille du 31 mai a reçu les noms de bataille des *sept pins* et de *fair-oaks* ou des *beaux chênes*.

RICOCHABLE. Se dit d'un terrain exposé aux ricochets de l'artillerie.

RICOCHET. Bond que fait un projectile lancé sur une surface. — *Tirer à ricochet*, c'est battre une place assiégée avec des pièces qui, au lieu d'être opposées perpendiculairement à la face

d'un ouvrage, sont pointées haut, comme les mortiers, d'où il résulte que le boulet vient plonger sur le rempart, derrière le parapet, où il fait plusieurs bonds. — On appelle *feux à ricochets*, ceux d'une batterie avec laquelle on produit des ricochets. — Le *boulet à ricochets* est celui qui fait plusieurs bonds. (*Voy.* TIR.)

RIDAGE, RIDER (*Mar.*). Action de roidir, de tendre fortement les haubans et les galhaubans d'un bâtiment.

RIDE (*Mar.*). Filin employé pour lacer ensemble deux caps-de-mouton, et pour roidir fortement un cordage plus gros dont un bout porte un des caps-de-mouton.

RIED. Ville de la haute Autriche. Les Français y battirent les Autrichiens en 1804.

RIEGO (RAPHAEL DEL RIEGO Y NUNEZ). Général espagnol, né en 1795 dans les Asturies, mort à Madrid en 1823. Il servit en 1808 dans la guerre contre la France, fut fait prisonnier, et rendu à son pays en 1814. Il fut nommé alors chef de bataillon au régiment des Asturies. Il fut l'un des organisateurs de la conspiration de l'armée de l'île de Léon contre le gouvernement de Ferdinand VII. Après que le général comte de l'Abisbal, qui avait accepté la direction de l'entreprise, eut trahi ses complices et opéré de nombreuses arrestations, Riego et son lieutenant Quiroga se chargèrent de reprendre l'affaire et de la brusquer. Tandis que Quiroga devait agir dans l'île de Léon, Riego se porte sur la ville d'Arcos, où il arrête l'Abisbal et proclame, le 1er janvier 1820, la constitution de 1812, à laquelle Ferdinand est forcé d'adhérer. Riego est nommé maréchal de camp et capitaine général de l'Aragon. Il eut, en 1823, le commandement des troupes réunies à Malaga pour s'opposer à l'invasion française. Après une suite d'insuccès, Riego, blessé, fugitif et à demi mort de faim, fut réduit à chercher un refuge dans une ferme isolée. Des paysans, partisans de la cause royale, l'arrêtèrent. Le général Foissac La Tour le réclama pour son prisonnier de guerre, mais les passions politiques parlèrent plus haut, et les autorités espagnoles se firent rendre leur proie. Riego fut conduit à Madrid, où il subit le supplice de la garrotte. (*Voy.* QUIROGA.)



Riego
(d'après une gravure espagnole).

RIÈRE-GUET. Nom que, sous l'ancien régime, on donnait au guet de nuit.

RIETI. Ville d'Italie. En 1719, les Français y battirent les Napolitains, et ces derniers y furent encore aux prises avec les Autrichiens en 1821.

RIEUX. Partisan du temps de la ligue, mort en 1593. Il défendit le château de Pierrefonds contre Épernon et contre Biron; secourut en vain la ville de Noyon contre Henri IV; faillit enlever ce prince dans une embuscade dans la forêt de Compiègne, et finit par être pris par les royalistes, qui le pendirent.

RIEUX (*Pêche*). Filet du genre des *folles*, que l'on tend ordinairement par le travers des courants d'eau.

RIFLE. Sorte de carabine employée dans l'armée anglaise.

RIFLEMEN. Nom que portent en Angleterre des miliciens volontaires et non soldés, armés de carabines, et dont les exercices sont analogues à ceux des *chasseurs à pied* de l'armée française. Ils existent, en dehors de toute action du gouvernement, comme simples associations de particuliers. Chaque paroisse de la Grande-Bretagne a aujourd'hui ses *riflemen*, qui s'exercent fréquemment dans le but de s'opposer à une descente que la France pourrait tenter. Leur chiffre est de 163 000 hommes. L'État se charge aujourd'hui de l'équipement de ceux qui ne pourraient y pourvoir à leurs frais, mais c'est la minorité et même très-faible. (*Voy.* RECRUTEMENT.)

RIGA. Ville de Livonie, en Russie. Elle fut prise sur les Polonais par Gustave-Adolphe, en 1621, et par les Russes en 1710. La bataille de ce nom fut gagnée sur les Polonais par Charles XII, roi de Suède, en 1701.

RIGNY (HENRI GAUTHIER, comte DE). Vice-amiral, né à Toul, dans le département de la Meurthe, en 1783, mort en 1835. Entré dans la marine à l'âge de quinze ans (1798), il était enseigne en 1803, servait en 1806 dans la grande armée avec les marins de la garde, et faisait ainsi campagne de terre en Prusse et en Pologne. Il assistait aux batailles d'Iéna et de Pulstuck, et se trouvait au siége de Stralsund. Attaché comme aide de camp au maréchal Berthier, il le suivait en Espagne (1808), était blessé à Somo-Sierra et revenait prendre une part distinguée à la bataille de Wagram (1809). Lieutenant de vaisseau à cette époque, il devenait successivement capitaine de frégate en 1811, et capitaine de vaisseau en 1816. En 1822 il



L'amiral de Rigny
(d'après Lepaulle).

commandait l'escadre du Levant lors de la guerre pour l'indépendance de la Grèce, et devenait contre-amiral en 1825. A Navarin il était à la tête de l'escadre française, et sa belle conduite lui valait d'être nommé vice-amiral (1827). Préfet maritime à Toulon en 1829, il refusait de faire partie du ministère Polignac, devenait membre du conseil d'amirauté en 1830 et ministre de la marine en 1831. Il gardait le portefeuille de ce département jusqu'en 1835, et le quittait pour celui des affaires étrangères, d'où il passait ambassadeur à Naples.

RIGOLE (*Mar.*). Du lat. *rigare*, arroser. Canal qui accompagne les mortaises des réas de la caisse des mâts supérieurs, dans laquelle la guinderesse (gros cordage) se loge pendant le guindage ou le calage.

RIMINI. *Voy.* ARIMINUM.

RINGARD (*Mar. à vap.*). Longue branche de fer, terminée en forme de crochet, employée pour le service des machines à vapeur.

RINGEOT (*Mar.*). Nom de la pièce de bois terminant la quille, à l'avant d'un grand bâtiment.

RINGOT (*Mar.*). Bague de ligne double, adaptée à l'estrope d'une poulie, pour y fixer le dormant d'un garant de palan.

RIO (*Mar.*). Rouet de poulie. (*Voy.* RÉA.)

RIO DE JANEIRO. Capitale du Brésil, située sur une superbe baie du même nom. Les Hollandais s'en emparèrent pendant la guerre, de 1635 à 1640; et Duguay-Trouin la saccagea en 1711.

RIOTA. Lieu d'Italie où, en 1513, l'armée française, commandée par Louis de la Trémouille, fut défaite par les Suisses sous la conduite du maréchal Trivulce.

RIPER (*Mar.*). Ce mot s'emploie en parlant des cordages, des amarres, des garcettes, etc., pour dire qu'on les fait glisser l'un contre l'autre.

RIPERDA (J.GUILLAUME, duc DE). Militaire et homme d'État, né à Gröningue d'une famille noble, mort en 1737. Colonel au service de Hollande et chargé d'une mission en Espagne, il gagna les bonnes grâces de Philippe V, qui le créa duc et le fit ministre des affaires étrangères. La fortune cessant de sourire à Riperda, il fut enfermé en 1726 dans la tour de Ségovie, d'où il s'échappa au bout de deux ans. Il erra en Portugal, en Angleterre, en Hollande, et finit par prendre le turban au Maroc avec le commandement d'une armée contre les Espagnols. Sa défaite devant Ceuta fut payée de la prison, puis du bannissement, et il alla mourir à Tétouan.

RIPOIRE (*Mar.*). Morceau de cordage ou d'étoffe, plié sur lui-même, dans lequel on fait passer, avec frottement, des fils que l'on vient de goudronner, afin qu'ils déposent au passage ce qu'ils ont pris de goudron en trop.

RIPUAIRES. Du lat. *ripa*, rive. Tribu de la confédération des Francs, qui reçut ce nom lorsqu'à l'invasion de la Gaule par les Francs, vers l'an 429, elle s'empara des provinces de la Gaule et de la Germanie situées sur les deux rives du Rhin depuis Cologne jusqu'à Coblentz, et à l'est jusqu'à la Fulde. Dans les premières années du siècle suivant, cette tribu se soumit à l'autorité de Clovis, chef le plus important des Francs *Saliens*. — Le nom de *ripuaires* avait aussi été donné précédemment aux hommes employés à la garde des frontières de l'empire germanique.

RIS (*Mar.*). Se dit d'une portion de voile, dans le sens de sa largeur, comprise entre deux bandes appelées *bandes de ris*, lesquelles sont fortifiées par des renforts, et percées d'œils-de-pie dans


Prendre un ris.

lesquels on passe des garcettes servant à faire des nœuds. Les ris sont destinés à faire des plis dans les voiles pour en diminuer la surface.—*Prendre un ris dans une voile*, c'est la raccourcir dans le sens de sa hauteur; *larguer un ris*, c'est détacher les garcettes qui retiennent la partie de la voile repliée sur la vergue, afin de présenter plus de surface au vent.

RISADE (*Mar.*). Action de riser les voiles.

RISBAN (*Mar.*). Terre-plein garni de canons pour la défense d'un port de mer.

RISBERME. Retraite garnie d'un fascinage, au pied d'un mur de terre.

RISÉE (*Mar.*). Augmentation subite et de peu de durée dans la force du vent régnant. — *Veille à la risée !* est le commandement de se disposer à baisser les voiles au passage du vent, ce que les marins appellent *saluer la risée*.

RISSANT (*Pêche*). Filet ressemblant à l'épervier: on l'emploie sur les côtes de Provence.

RISSON (*Mar.*). Grappin à quatre branches.

RISTORNE ou **RISTOURNE** (*Mar.*). Se dit, en matière d'assurances maritimes, de la résiliation d'un *contrat à la grosse*. Cette résiliation peut avoir lieu pour défaut ou insuffisance d'objets exposés aux risques, ou pour fraude de la part de l'emprunteur.

RIVET (Le général). Né en 1810, mort en 1855. Élève de l'École polytechnique, il sortit en 1833 de l'école d'application de Metz, comme sous-lieutenant d'artillerie, et s'embarqua pour

l'Afrique dans la même année. Lieutenant en 1838, capitaine en 1840, officier d'ordonnance du général Bugeaud en 1843. Il quitta l'artillerie et passa avec le grade de chef d'escadrons dans la cavalerie indigène. De 1834 à 1845, sa brillante conduite le fit mettre quatorze fois à l'ordre de l'armée. En 1846, nommé lieutenant-colonel au 2e chasseurs d'Afrique, et en 1848 colonel d'un régiment de hussards. En 1852, il prit part, comme général et chef d'état-major, aux expéditions dans la Kabylie, et devint enfin chef d'état-major du 1er corps d'armée de l'expédition d'Orient. Il fut tué sous les murs de Sébastopol, le 8 septembre.

RIVIÈRES. Les anciens étaient pénétrés pour les cours d'eau d'un respect religieux que partagaient les guerriers. Homère nous présente Pélée consacrant au Sperchius la chevelure de son fils Achille; Xerxès, avant de franchir le Strymon, lui sacrifie des chevaux; Tiridate en offre un à l'Euphrate; Vitellius fait en l'honneur du même fleuve la cérémonie du taurobole, etc.

RIVIÈRES (*Nav. fluv.*). On a inventé, pour mesurer la vitesse des rivières, divers instruments appelés en général *hydromètres*, et dont les noms particuliers sont : *volant hydraulique, pendule hydraulique, tube de Pitot, moulinet de Woltmann*, etc. ; voici le moyen le plus simple : On place sur l'eau un flotteur, communément en bois ou d'un autre corps d'une densité à peu près égale à celle de l'eau, afin que ce corps soit en partie noyé, et que le vent n'exerce point d'influence sur son mouvement ; on commence par mesurer une certaine distance sur la rive, et après avoir jeté le flotteur au plus fort du courant, on compte le nombre de secondes qu'il emploie à parcourir la distance marquée. La vitesse moyenne de la rivière est alors d'environ les *huit dixièmes* de la vitesse ainsi observée.

La vitesse des rivières est très-variable : on la dit faible quand elle est au-dessous de 0m,50 par seconde ; ordinaire entre 0m,60 et 1 mètre ; grande entre 1 et 2 mètres ; très-grande quand elle dépasse cette dernière quantité. La vitesse de la Seine, aux environs de Paris, est de 0m,60 ; celle du Rhône, du Rhin et de la Durance, est d'environ 2 mètres, et du double dans les fortes crues. Un cours d'eau prend le rang de rivière, lorsque, dans sa marche ordinaire, il mène de 10 à 12 mètres d'eau par seconde. De 30 à 40, c'est déjà une rivière navigable ; à 100 mètres et au-dessus, c'est réellement un fleuve. La Seine, à Paris, roule environ 250 mètres cubes d'eau par seconde; la Garonne, à Toulouse, en mène environ 150; le Rhône, à Lyon, plus de 600, et le Rhin, à Strasbourg, près de 1 000 mètres.

Voici les résultats d'études faites par des ingénieurs sur les pentes de quelques fleuves importants :

Le Mississipi, de Pittsburg à la mer, a un parcours de 3 244 kilomètres. Sur cet espace, la pente n'est que de 220 mètres, soit 0m,000065 par mètre. A partir du confluent de Muskingum, sur un parcours de 2 064 kilomètres, cette pente n'est plus que de 173 mètres, soit 0m,000059.

Le Danube, le plus puissant des cours d'eau de l'Europe, est, à sa source, à 690 mètres au-dessus du niveau de l'Océan. Son parcours étant de 2 800 kilomètres, c'est une pente moyenne de 0m,000250 par mètre, c'est-à-dire quadruple de la pente du Mississipi. De Ratisbonne à la mer, la pente moyenne de ce fleuve est réduite de moitié : elle est de 324 mètres pour 2 473 kilomètres, ou de 0m,000131 par mètre. Depuis Vienne, elle n'est plus que de 0m,00001 par mètre.

Le Rhône, depuis sa sortie du lac de Genève jusqu'à la mer, descend de 374m,80 pendant une course de 527 kilomètres, ce qui suppose une pente moyenne de 0m,000710, c'est-à-dire plus que décuple de celle de l'Ohio et du Mississipi. De l'extrémité de la presqu'île de Perrache à Lyon, jusqu'à la mer, cette pente n'est plus que de 169m,450 sur 332 kilomètres, ou de 0m,000480 par mètre. C'est sept fois la pente moyenne du Mississipi depuis Pittsburg. Entre Lyon et Avignon, cette pente est de 0m,000620 par mètre, c'est-à-dire presque décuple de celle du Mississipi de Pittsburg à la mer.

Le Rhin, après sa sortie du lac de Constance jusqu'à Rotterdam, descend de 407m,85 sur 700 kilomètres, ou de 0m,000550 par mètre, pente bien forte, et de Strasbourg à Rotterdam, de 164m,17 sur 470 kilomètres, ou de 0m,000450 par mètre.

La Loire est un peu moins inclinée. Ainsi, de Roanne à Paimbœuf, elle descend de 276 mètres sur 667 kilomètres, ou de 0m,000390 par mètre. C'est le sextuple de la pente moyenne de l'Ohio et du Mississipi. Depuis le pont d'Orléans jusqu'à Paimbœuf, sa pente n'est plus que quadruple de celle de la grande artère de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire de 91m,50 sur 351 kilomètres, ou 0m,000260 par mètre.

De Paris à Rouen, la Seine n'a qu'une faible pente de 24m,30 sur 242 kilomètres, ou de 0m,000100 par mètre.

La Garonne, de Toulouse à Bordeaux, et du confluent du Tarn au même point, présente des pentes moyennes qui se rapprochent des pentes de la Loire entre Roanne et Paimbœuf, et entre Orléans et Paimbœuf.

De toutes les rivières de la France, la Saône, que César appelait *lentissimus Arar*, est le cours d'eau dont l'inclinaison a le plus de rapport avec l'inclinaison du Mississipi. De Châlon à Perrache, dans la circonstance d'étiage la plus défavorable, la Saône ne descend que de 12 mètres sur 140 kilomètres, ou moyennement de 0m,000086 par mètre. Lorsque le niveau du Rhône, à Lyon, ne modifie pas le plan d'eau de la Saône, la pente moyenne de celle-ci ne dépasse pas 0m,000060.

Les fleuves les plus rapides sont les moins favorables pour la navigation.

RIVOLI (Duc DE). *Voy.* MASSÉNA.

RIVOLI. Ville située près de l'Adige, en Italie. Le général Bonaparte y remporta, dans les jour

nées des 14 et 15 janvier 1797, une victoire signalée sur les Autrichiens. Les Piémontais enlevèrent cette ville aux Autrichiens le 10 juin 1848.

ROANOKE (Iles). États-Unis d'Amérique. L'expédition fédérale du général Burnside s'empara, le 12 février 1862, de ces îles, occupées par les séparatistes. La perte, des deux côtés, s'éleva à environ un millier d'hommes.

ROBA (*Mar.*). Mot qui, sur la Méditerranée, indique toutes sortes de marchandises.

ROBECCHETTO. Italie. Au combat qui fut livré en cet endroit, le 2 juin 1859, entre les Franco-Sardes et les Autrichiens, les tirailleurs algériens ou *turcos* se distinguèrent d'une manière brillante.

ROBERT BRUCE. Roi d'Écosse sous le nom de *Robert Ier*. Pour arriver au trône et s'y maintenir, il eut à livrer de nombreuses batailles, entre autres celle de Bannockburn, qu'il gagna en 1314 sur Édouard II, roi d'Angleterre.

ROBERT *dit* **LE FORT.** Il descendait, croit-on, d'un frère de Charles-Martel. C'est de lui que vient la race des Capétiens. Il lutta héroïquement contre les Normands et fut tué en les combattant en 806.

ROBINET DE LA CALE (*Mar.*). Robinet de fortes proportions qui sert à donner de l'eau de mer pour laver les ponts et la cale, et à remplir, au moyen d'une manche, les futailles dont l'eau douce a été consommée. Ce robinet sert aussi à verser l'eau avec laquelle on noie les poudres en cas d'incendie.

ROBINETS-JAUGES (*Mar. à vap.*). Robinets placés à 71 millimètres l'un de l'autre, et marquant le niveau de l'eau qui doit se trouver entre eux dans la chaudière d'une machine à vapeur. L'ouverture du robinet supérieur doit donner de la vapeur, et l'ouverture du robinet inférieur doit donner de l'eau.

ROBUSTAIRE. Charpentier qui, chez les Romains, était attaché aux armées.

ROC. Se disait anciennement pour forteresse, à l'instar des Italiens qui disent *rocca* pour une citadelle.

ROCAMBEAU (*Mar.*). Anneau de fer disposé pour glisser sur un boute-hors ou sur un mât, et servir ainsi à étendre ou carguer une voile fixée par une bague ou un crochet à la circonférence du cercle de fer.

ROCANTINS. Nom donné aux vieux militaires en retraite, jouissant d'une demi-paye, que l'on continait dans les châteaux, les citadelles, les lieux forts, et particulièrement ceux que l'on appelait *rocs*, d'où venait à ces vieux soldats leur nom de rocantins. On croit que les rocantins furent institués par François Ier. Dans l'ordonnance du 1er décembre 1661, on les nomme *morts-payés*. L'ordonnance du 20 mars 1683 cassait et licenciait les morts-payés comme gens *inutiles*; ce qui ne fait pas honneur aux auteurs de cette ordonnance. (*Voy.* Invalides.)

ROCHAMBEAU (J.-B. Donatien de Vimeur de). Né à Vendôme en 1725, mort en 1807. Envoyé au secours des États-Unis, lors de la guerre de l'indépendance, à la tête d'un corps de 6000 hommes, il contribua, en 1781, à faire capituler le général anglais Cornwallis (*Voy.* ce nom). Nommé par Louis XVI maréchal de camp, en 1791, Rochambeau fut chargé, dans la même année, d'organiser l'armée du Nord, et dut se retirer devant l'impossibilité d'y établir la discipline. Condamné à mort sous Robespierre, il fut assez heureux pour échapper à l'exécution de la sentence. Il a laissé des *Mémoires*.


Rochambeau
(d'après le Musée de Versailles).

ROCHAMBEAU (Donatien-Marie-Joseph de Vimeur, comte de). Général de division, fils du précédent, né en 1750, mort en 1813. A l'âge de douze ans, il servait sous son père en Amérique. En 1791, le gouvernement français l'envoya à Saint-Domingue; il en chassa les Anglais, auxquels la France dut abandonner cette colonie trois ans plus tard. Rochambeau vint servir en Italie et en Tyrol, et de là retourna à Saint-Domingue avec le général Leclerc. Tombé au pouvoir des nègres insurgés en 1803, il ne recouvra la liberté qu'en 1811. Deux ans après, dans la campagne d'Allemagne, il fut tué à Leipzig.

ROCHE (*Mar.*). Sommet isolé d'une montagne sous-marine, qui est alternativement couvert par le flot et par le jusant. *Être dans les roches*, c'est se trouver au milieu d'un écueil; *être sur les roches*, c'est les toucher ou y échouer.

ROCHE A FEU. Composition incendiaire qui s'attache aux matières combustibles, les enflamme vivement, et que l'eau même ne peut empêcher de brûler lorsqu'elle se projette d'un tube imperméable. Il y a plusieurs formules de cette composition :

1re. — Salpêtre, 3 parties; pulvérin, 10; soufre, 12.
2e. — Salpêtre, 1 partie; pulvérin, 2; soufre, 4.
3e. — Salpêtre, 1 partie; pulvérin, 1; poudre ordinaire, 1; soufre, 4.
4e. — Salpêtre, 4 parties; pulvérin, 8; antimoine, 4; soufre, 16.

On fait d'abord fondre le soufre, et dès qu'il devient pâteux, on verse le salpêtre, puis l'antimoine. On bouche ensuite le fourneau; on ajoute, par portions, la poudre et le pulvérin; on remue jusqu'à ce que la pâte devienne tenace, et on coule dans des moules. (*Voy.* Mèche incendiaire.)

ROCHE-D'ERRIEN. Bourg du département des

Côtes-du-Nord. En 1347, Charles de Blois, qui réclamait le duché de Bretagne, fut défait en cet endroit, et obligé de renoncer à ses prétentions.

ROCHEFORT. Ville du département de la Charente-Inférieure, et le troisième des ports militaires de la France. Tombé au pouvoir des Anglais dans le treizième siècle, Rochefort ne fut repris que sous Charles VII. Le port a été creusé par Louis XIV en 1666. — Rochefort est le chef-lieu du 4e arrondissement ou préfecture maritime.

ROCHEFORT (CAMILLE, comte DE). Né à Paris en 1799, mort en 1863. Garde du corps du roi en 1817, lieutenant en 1821. Ses talents en équitation lui valurent d'être attaché au manége de Versailles avec le comte d'Aure. Il fit la campagne d'Espagne de 1823, et sa belle conduite à l'affaire de Campillo de Arenas le fit mettre à l'ordre de l'armée. Capitaine de dragons en 1830, vers cette époque il inventait la selle qui porte son nom et qui fut si utile à la cavalerie. Chef d'escadrons en 1843, lieutenant-colonel en 1847, colonel en 1850, général de brigade en 1852, il était alors appelé à commander l'école de cavalerie et il conservait ce commandement jusqu'en 1859. A la campagne d'Italie, il commandait la brigade de cavalerie du 4e corps, et était promu en 1860 au grade de général de division.

ROCHE-L'ABEILLE (LA). Commune de l'arrondissement de Saint-Yrieix, dans le département de la Haute-Vienne. Henri IV fit ses premières armes dans un combat que s'y livrèrent les protestants et les catholiques, en 1569.

ROCHELLE (LA). *Voy.* LA ROCHELLE.

ROCHET. *Rochus.* Dague en usage au moyen âge. Il y avait des *rochets courtois.*

ROCHON (ALEXIS-MARIE). Astronome et navigateur, né à Brest en 1741, mort en 1817. Il reconnut les îles et les écueils qui séparent les côtes de l'Inde des îles de France et de Bourbon. Il a publié plusieurs ouvrages.

ROCOUX ou **RAUCOU.** Village de la province de Liége, en Belgique. Il est célèbre par la victoire que les Français, commandés par le maréchal de Saxe, y remportèrent sur les alliés en 1746.

ROCROY. Ville forte du département des Ardennes, à 16 kilomètres de Mézières. Sous ses murs, le 19 mai 1643, le grand Condé, alors duc d'Enghien, remporta sur les Espagnols une victoire mémorable. « L'armée ennemie, dit Bossuet, composée de vieilles bandes wallones, italiennes et espagnoles, qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors, fut complétement défaite. Outre 5 000 prisonniers, elle perdit 10 000 hommes restés sur le champ de bataille, et parmi eux son général, le brave comte de Fuentès (*Voy.* ce nom), qui se trouva par terre parmi ces milliers de morts dont l'Espagne sent encore la perte. »

RÔDER (*Mar.*). Du lat. *rotare,* tourner. Un vaisseau *rôde sur son ancre* lorsque, étant mouillé et retenu par une seule ancre, il fait autour d'elle un commencement de rotation horizontale qui porte sa proue tantôt à tribord, tantôt à bâbord.

RODEMACK. Bourg du département de la Moselle. Les Français s'en emparèrent, en 1552 et 1639, et il ne fut définitivement acquis à la France que par le traité de Nimègue, en 1678.

RODNEY (GEORGE BRIDGES lord). Amiral anglais, né à Walton le 9 février 1718, mort le 23 mai 1792. Entré au service à l'âge de douze ans, il passa lieutenant en 1739, capitaine en 1742, et fut promu au grade d'amiral en 1759. Il s'empara, en 1761, des îles de la Martinique, de Sainte-Lucie et de la Grenade; de 1771 à 1774, il commanda la station de la Jamaïque. Ses dettes l'obligèrent à se retirer à Paris, qu'il ne quitta qu'en 1778. Un an après, ayant sous ses ordres une flotte de 22 bâtiments, tant vaisseaux de ligne que frégates, il captura en moins de dix jours 7 navires de guerre espagnols. Il remportait, en 1782, une victoire navale sur le comte de Grasse, près de la Martinique. Les whigs venaient d'entrer au pouvoir, ils nommèrent un autre général pour remplacer Rodney; son successeur partit quelques jours seulement avant la nouvelle de la défaite du comte de Grasse. Revenu en Angleterre, Rodney fut élevé à la pairie avec une pension de 50 000 francs: c'était la seconde d'égale somme qu'il obtenait de son gouvernement.



Rodney
(d'après une estampe anglaise).

ROGA. Présent que les empereurs de Constantinople faisaient, le 1er janvier, aux troupes de l'empire, ainsi qu'aux magistrats.

ROGEWEN (JACQUES). Navigateur hollandais, né en 1669. Il fit un long voyage autour du monde, et découvrit, en 1722, l'archipel auquel il donna son nom. D'odieuses accusations le firent arrêter à Batavia et ramener en Hollande, chargé de fers. Il se justifia, mais n'en resta pas moins sans emploi depuis lors.

ROGNIAT (JOSEPH, vicomte). Général de division de l'arme du génie, né à Vienne (Dauphiné), en 1767, mort en 1840. Il servait sous Moreau, en 1800; faisait les campagnes de 1805 à 1807. Chef de bataillon au siége de Dantzig, il y prenait une part distinguée. Entré colonel en Espagne, il concourait aux siéges de Saragosse, de Tortose, de Tarragone, de Sagonte et de Valence, et rentrait en France général de division. Il passait, en 1813, à la grande armée et fortifiait la ville de Dresde. En 1814, il commandait le génie à Metz, devenait inspecteur général du génie et pair de France en 1830. On lui doit des ouvrages estimés, entre autres une ***Relation des***

siéges de Saragosse et de Tortose, et des *Considérations sur l'art de la guerre*, que Napoléon Ier a combattues dans ses mémoires.

ROGUE, RÉSURE (*Mar.*). On nomme ainsi des œufs de cabillau, de morue ou de maquereau, qui servent d'appât pour la pêche de la sardine.

ROGUET (FRANÇOIS). Général de division, né à Toulouse en 1770, mort en 1846. Enrôlé en 1789, il fit les campagnes de la République et de l'Empire. Il se signala surtout à Elchingen, à Iéna et à Eylau; fut laissé pour mort, dans un combat d'arrière-garde sur la Passarge. Il commandait, à Wagram, les grenadiers à pied de la vieille garde. En Russie, à Krasnoë, il assurait la retraite de 1812. Il contribuait, en 1813, à la victoire de Dresde. Il disputa jusqu'aux derniers moments, en 1814, les Pays-Bas aux Anglais et aux Prussiens. Il commanda la vieille garde à Waterloo, après le général Friant, mis hors de combat. En 1831, il réprima l'insurrection de Lyon.

ROHAN (HENRI, duc DE), prince DE LÉON. Né en 1579, mort en 1638. Colonel des Suisses et Grisons en 1605, il fut, après la mort de Henri IV, le chef des Calvinistes en France, et lutta, à trois reprises, contre l'autorité royale. Lorsque la Rochelle eut succombé, il se retira à Venise, dont le gouvernement lui confia, en 1631, la conduite d'une guerre contre l'Espagne. L'année suivante, la France l'employa comme chef des ligues grises dans la guerre de la Valteline. Au service du duc de Saxe-Weimar et auprès de lui à la journée de Rheinfelden, il fut blessé mortellement. Il a laissé, entre autres ouvrages, des *Mémoires* d'une très-grande valeur sur les guerres des réformés en France, et un livre intitulé : *le Parfait Capitaine*.

ROI D'ARMES. Dignitaire qui portait le nom de *Montjoie*. Il avait juridiction sur tous les hérauts d'armes. Lors de sa réception, on le revêtait des insignes de la royauté, et il était conduit en grande pompe à l'église, par le connétable et les maréchaux; là il s'agenouillait devant le roi, et prêtait serment entre ses mains; le connétable lui enlevait alors le manteau, afin que le roi pût l'armer chevalier en le frappant du plat de l'épée que lui remettait le connétable; le souverain revêtait ensuite le roi d'armes de la cotte armoriée, déclarant que par cette cérémonie il lui donnait l'investiture de la dignité dont la cotte d'armes était le symbole.



Rois d'armes (*d'après Moreau*).

ROLAND. Personnage que l'on croit avoir été neveu de Charlemagne, l'un des paladins les plus renommés du règne de ce monarque, mais sur lequel on ne possède aucuns documents certains. Tout ce que l'on sait de ce héros, si célèbre dans les légendes du moyen âge, c'est que lorsque, en 778, Charlemagne revint victorieux d'Espagne, où il avait poussé jusqu'à Saragosse ses conquêtes sur les Sarrasins, son arrière-garde éprouva un échec considérable dans la vallée de Roncevaux (*Voy.* BURGUETTE), au passage des Pyrénées. « Plusieurs braves officiers français y furent tués, disent les chroniques, et entre autres Roland, préfet de la côte britannique. » Les aventures de Roland, qui nous reste comme l'un des principaux *Chevaliers de la Table Ronde*, sont le sujet du vieux *Chant de Roland*, de la *Chronique de Turpin*, du *Roland amoureux* et du célèbre poëme du grand poëte italien Lodov. Ariosto, sous le titre de *Orlando furioso*, Roland furieux. Plus d'une collection prétend conserver *Durandal*, la fameuse épée de Roland.



Roland (*d'après une statue de la cath. de Vérone*).

ROLAND. Chef des Camisards, après avoir servi dans les dragons. Il se maintint pendant deux années contre les troupes du roi, prit les titres de comte et de généralissime des protestants, et fut tué en 1704.

RÔLE D'ÉQUIPAGE (*Mar.*). Liste générale, comprenant les noms et les qualités de tous les hommes embarqués sur un bâtiment, soit comme employés à bord, soit comme passagers. Ce rôle doit contenir la déclaration des salaires du capitaine et de l'équipage. Le capitaine qui néglige l'inscription sur le rôle se rend passible d'une amende de 300 fr. pour chaque individu embarqué indûment si le bâtiment est armé au long cours, de 50 à 100 fr. au cabotage, de 25 à 50 fr. à la petite pêche. La même peine lui devient applicable s'il débarque, sans l'intervention du commissaire de l'inscription maritime ou du consul français à l'étranger, un individu inscrit sur le rôle. — Les actes de naissance, disparition, décès, sont inscrits au rôle d'équipage, de même que les testaments et tout acte touchant à l'état civil. (*Voy.* PAPIERS DE BORD.)

ROMAINVILLE. Village près de Paris. Un combat y fut engagé entre les Français et les troupes coalisées, lors de l'invasion, le 29 mars 1814.

ROMANA. *Voy.* LA ROMANA.

ROMANO. Village situé sur la Chiusella, en Piémont. Napoléon y battit les Autrichiens en 1800, après le passage du mont Saint-Bernard.

ROMANZOW (Le maréchal DE). Général russe, mort en 1796. Il se distingua au siége de Colberg, en 1761. Huit ans après, il eut mission de combattre les Turcs, les défit deux fois dans une première campagne, leur prit dans une seconde campagne Ismaïlov, Bender, Kilia, Akerman, Brahilov et Giurgevo, et dans une troisième, vint à Chumla forcer le grand vizir à demander la paix, qui fut signée à Kutchuk-Kainardji, en 1774. Appelé de nouveau, en 1787, à commander une expédition contre la Turquie, il se lassa, comme tant d'autres, de l'orgueil de Potemkin, et donna sa démission.

ROMBAILLET (*Mar.*). Pièce de bois assortie que l'on met au bordage d'un navire pour remplacer un nœud pourri.

ROMBALIÈRE (*Mar.*). Planches du bordage qui font le revêtement du plancher d'une galère.

ROME. *Roma.* L'antique *reine du monde.* Selon la légende, Romulus aurait imposé à sa ville plusieurs dénominations : l'une mystique et mystérieuse, *Amor*, anagramme de *Roma*, pour signifier l'union sainte qui devait régner entre ses citoyens; les pontifes seuls pouvaient prononcer ce nom durant les sacrifices; l'autre dénomination sacerdotale ou *Flora*, d'où les fêtes appelées *florales*; enfin, la troisième dénomination *Roma*, du grec ῥώμη (rômê), force, puissance. Rome, capitale de l'Italie, située sur le Tibre, fut fondée par Romulus, l'an du monde 3251, 753 ans avant Jésus-Christ, durant la 6e Olympiade. Elle fut assiégée par les Sabins, après l'enlèvement de leurs femmes par les Romains; plus tard, par Porsenna, roi des Étrusques; puis par Coriolan, à la tête des Volsques. Les Gaulois, sous la conduite d'un *brenn* ou chef, dont les Romains latinisèrent le nom en l'appelant Brennus, la saccagèrent l'an 390 av. J.-C.; Annibal en forma le siége, mais ne put y pénétrer; Marius, Cinna et Sertorius la prirent l'an 87 av. J.-C.; Sylla s'en empara en ennemi, vers le même temps, et Néron l'incendia l'an 64 de notre ère. En 307, Galerius l'assiégea sans pouvoir y pénétrer. De 408 à 410, Alaric l'occupa trois fois, et ses bandes la saccagèrent; Genséric, chef des Vandales, la prit en 455. La ligne d'attaque de Ricimer, en 472, s'étendit depuis l'Anio jusqu'au pont Milvius, et les assiégeants pénétrèrent dans Rome, après s'être emparés du Janicule et du pont Saint-Ange. En 476, Odoacre en prit possession. En 537, défendue par Bélisaire, Rome repoussa l'attaque des Ostrogoths, conduits par Vitigès; mais elle tomba au pouvoir de Totila, roi des Goths, en 547, et ses soldats s'y livrèrent au pillage durant plusieurs jours. Elle lui fut arrachée la même année; mais il y rentra en 549. Narsès la lui enleva derechef, en 553. Agilulphe, roi des Lombards, l'assiégea sans succès en 593; et Astolphe, aussi roi des Lombards, qui l'assiégeait en 755, fut obligé de se retirer devant Pepin; enfin, les Sarrasins en firent le sac, en 846.

Après un siége interrompu et repris, l'empereur Henri IV s'empara de Rome en 1084; mais il en fut chassé, la même année, par Robert Guiscard qui mit la ville à sac. L'empereur Barberousse l'assiégea sans succès, en 1167, et elle fut prise, en 1527, par l'armée de Charles-Quint, placée sous les ordres du connétable de Bourbon. Celui-ci fut tué, pendant un assaut, d'un coup de coulevrine tiré, du fort Saint-Ange, par le célèbre sculpteur Benvenuto Cellini, ou du moins par l'un des jeunes Florentins qui avaient, ainsi que lui, porté leurs services au pape Clément VII. On grava sur le tombeau du connétable cette inscription peu recommandable pour lui : « Ci-gît *Charles* « *de Bourbon*, après avoir agrandi l'empire, « vaincu les Français, assiégé le pape et pris « Rome. » Dubellay rapporte un fait assez étrange qui eut lieu à ce siége : « Un porteur d'enseigne, ayant la garde d'une ruine qui était la muraille au bourg Saint-Pierre, voyant monsieur de Bourbon venir, avec quelques soldats, à travers les vignes, pour reconnaître la place, entra en un tel effroi que, cuidant fuir devant la ville, passa, l'enseigne au poing, par ladite ruine, et s'en alla droit aux ennemis. Monsieur de Bourbon voyant cette enseigne venir droit à lui, estima qu'elle fût suivie d'autres gens, et que ce fût une saillie faite sur lui ; par quoi s'arrêta pour recueillir les hommes qui venaient à son secours, et faire tête, attendant son armée, laquelle incontinent se mit en armes. Ledit enseigne, ayant marché environ trois cents pas hors la ville, et oyant l'alarme au camp dudit seigneur de Bourbon, se reconnut, et ainsi qu'un homme qui vient de dormir, reprit ses esprits, et tout le pas s'en retourna devers la ville, et par la même ruine dont il était sorti, rentra dedans. Monsieur de Bourbon ayant vu la contenance de cet homme, et ayant connu ladite ruine, commanda de donner le signal de l'assaut, et lui-même marcha le premier, l'échelle au poing. »

Rome fut encore occupée, en janvier 1798, par les Français aux ordres du général Berthier; les Napolitains y entrèrent la même année à la retraite des Français; mais le général Championnet s'en rendit maître une seconde fois peu après. Les Français s'y installèrent encore le 2 février 1808; le général Lavauguyon en prit possession le 19 janvier 1814; les Autrichiens campèrent en vue du Monte-Mario et de la porte du Peuple, en 1820; enfin le général marquis Oudinot, après un siége de peu de durée contre les républicains, qui avaient chassé le pape, pénétra, le 3 juillet 1849, dans Rome où, depuis cette époque, l'empereur Napoléon III maintient un corps d'armée française pour protéger le chef de la religion catholique.

ROMEGAS (MATHURIN D'AUX-LESCOUT). De l'ordre de Malte, mort en 1581. Sa brillante conduite pendant le siége de Malte, en 1565, lui valut d'être nommé grand maître général des galères, et enfin lieutenant général ou magistère, en remplacement du grand maître, qu'on avait interdit.

ROMORANTIN. Petite ville du département de Loir-et-Cher. Elle fut prise, en 1356, par le prince

de Galles, dit le prince Noir, fils d'Édouard III, roi d'Angleterre.

ROMPU (*Mar.*). On appelle *bâtiment rompu*, celui qui est très-arqué, dont les extrémités semblent s'être abaissées à l'égard de son milieu. — La *ligne de vaisseaux rompue* est la ligne qui cesse d'avoir la régularité voulue.

RONCE (*Mar.*). Sur la Méditerranée, on dit *à la ronce*, pour dire *en dérive*.

RONCEVAUX. *Voy*. Burguette et Roland.

RONCIE. Arme dont on faisait usage anciennement, et qui avait la forme d'une faux.

RONCO. Village de la Lombardie. Le roi de Naples, Joachim Murat, y fut défait par les Autrichiens, le 21 avril 1815.

RONCQ. Commune de l'arrondissement de Lille, département du Nord. Les Français y battirent les Autrichiens en 1794.

ROND (*Mar.*). *Rotundus*. On appelle *vent rond*, un vent qui est assez fort, mais uniforme.

RONDACHE. Grand bouclier de forme ronde, déjà en usage du temps de Charlemagne; il





Rondaches :
en acier — en bois recouvert de peau
(d'après le Musée d'artillerie).

servait également, jusque dans le dix-septième siècle, à l'infanterie et à la cavalerie. — C'était aussi l'arme défensive des chevaliers errants. (*Voy*. Boucliers et Rondelle.)

RONDACHERS. Corps militaire dont les hommes portaient la rondache : il existait dans les troupes françaises au moyen âge.

RONDE. De l'espagnol *rondar*, rôder. Visite qui se fait durant la nuit autour d'une place, dans une ville ou dans un camp, pour s'assurer que les sentinelles et les postes observent leur consigne. La *ronde major* est celle que dirige le major de place; la *ronde des officiers de piquet* est celle que les officiers supérieurs font dans le camp. (*Voy*. Chemin de ronde.) — On appelle aussi de ce nom le chemin que parcourent, autour d'une prison, les soldats de service.

RONDE (*Mar.*). Service qu'accomplissent, durant la nuit, certaines embarcations armées, pour exercer une surveillance. A bord, on fait aussi des rondes de nuit et de jour, avec des fanaux sourds, pour la police, le feu, les voies d'eau, etc.

RONDELETTE (*Mar.*). Toile à voile qu'on fabrique en Bretagne.

RONDELLE. Petit bouclier rond, en bois de tremble, dont faisaient usage autrefois les gens de pied armés à la légère. La rondelle était portée par ceux des francs-archers de Charles VII qui avaient une pique pour arme; les Écossais se servaient encore de la rondelle en 1745. —



Rondelles :
à main — de lance — à main, en corne d'élan
(d'après le Musée d'artillerie).

On donna pendant un temps le nom de *rondeliers* aux soldats qui portaient cette arme défensive. Il y avait des *rondelles* à main et à poing pour combattre à pied; quelques-unes n'avaient que la dimension du poing et se portaient suspendues par un crochet au ceinturon. — Les lances des hommes d'armes portaient à la poignée une grande *rondelle* d'acier, qui couvrait la main, le bras et souvent l'aisselle. (*Voy*. Boucliers et Rondache.)

RONFLÉE. Se dit parfois de ce hennissement particulier du cheval, lorsqu'il a eu peur.

ROQUANTINS. *Voy*. Rocantins.

ROQUELAURE (Antoine, baron de). Maréchal de France, né en 1532, mort en 1614.

ROQUELAURE (Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de). Petit-fils du précédent. Maréchal de France, né en 1656, mort en 1738.

ROQUETTIERS. *Voy*. Raketiers.

RORAIRES, RORARIENS. *Rorarii*. Soldats de l'armée romaine : ils faisaient partie de la *levis armatura* ou troupe armée à la légère. On les



Roraire
(d'après la colonne Trajane).

plaçait dans la troisième ligne, entre les *triarii* et les *accensi*, d'où on les lançait à l'occasion sur les colonnes ennemies, qu'ils chargeaient vivement et à la manière libre de nos zouaves.

ROSAS ou **ROSES**. *Rhoda*. Ville forte située sur

la Méditerranée, au fond du golfe de même nom. Elle fut prise par les Français en 1645, 1693, 1795 et 1808. Cette dernière fois ils détruisirent les fortifications.

ROSBACH. Village de la province de Saxe, États prussiens. Frédéric II y battit complétement, le 5 novembre 1757, les Français que commandait le maréchal prince de Soubise. On vit à Rosbach, chose inouïe, presque toute l'infanterie française prendre la fuite. « Ce ne fut point une bataille, a écrit Voltaire, ce fut une armée entière qui se présenta au combat et qui s'en alla. L'histoire n'a guère d'exemple d'une pareille journée. » Voltaire dit encore, à propos de ce fait : « Il sera longtemps célèbre. On vit trente mille Français et vingt mille Impériaux prendre une fuite honteuse et précipitée devant cinq bataillons et quelques escadrons. Les défaites d'Azincourt, de Crécy, de Poitiers, ne furent pas si humiliantes. » La période militaire de 1757 à 1763, où figure cette déplorable bataille de Rosbach, a été cependant réhabilitée en partie par M. Théodore Anne dans son *Histoire de l'ordre militaire de Saint-Louis :* « Cette guerre, attentivement étudiée, dit-il, eut ses péripéties de gloire et de revers, et à tout prendre, elle a été moins malheureuse qu'on ne l'a dit. On l'a personnifiée dans le désastre de Rosbach, et le malheur de cette journée a pesé sur le prince de Soubise. Nous avons trouvé des documents qui établissent qu'il était opposé à cette bataille, qu'elle a été livrée contre son gré, et nous ne serions arrivé qu'à éclaircir ce point d'histoire, que nous croirions avoir fait un acte honorable. » — Un obélisque consacrait le souvenir de ce triomphe sur l'armée française ; Napoléon, vainqueur des Prussiens, en 1806, à Rosbach, fit abattre ce monument.

ROSBECQ ou **ROOSEBEKE.** Village de la Flandre occidentale, en Belgique. C'est entre ce village et la ville de Courtrai que, le 27 novembre 1382, Charles VI remporta une mémorable victoire sur les Flamands commandés par Philippe d'Artevelle. Celui-ci demeura sur le champ de bataille, étouffé par un monceau de cadavres, et 40 000 des siens furent taillés en pièces. Avant l'engagement, Artevelle répétait avec forfanterie : « Je veux qu'on tue tout, si ce n'est le roi de France ; je le veux supporter, pour ce que ce n'est qu'un enfant. On lui doit pardonner : il ne sait ce qu'il fait ; il va ainsi qu'on le mène ; nous le mènerons à Gand, apprendre à parler le flamand. »

ROSE DES VENTS (*Mar.*). Instrument de marine monté sur pivot, fait d'une feuille ronde de talc ou de carton, sur laquelle sont tracés les trente-deux aires-de-vent, les demi-rumbs et leurs degrés. (*Voy.* AIRE-DE-VENT.)

ROSES (GUERRE DES DEUX). Les partisans de la maison d'York prenant pour signe la *rose blanche*, les partisans de la maison de Lancastre prenant la *rose rouge*, et soutenant avec frénésie, de part et d'autre, les prétentions de ces deux maisons au trône d'Angleterre, désolèrent ce royaume pendant plus de trente années (de 1450 à 1483), jusqu'à ce que la *Rose blanche* l'emportant définitivement, après de nombreuses et sanglantes alternatives, Édouard IV resta maître du trône.

ROSETTE. *Rachid.* Ville de la basse Égypte, située sur la rive gauche de la principale branche occidentale du Nil. Les Français s'emparèrent de Rosette en 1798, et les Anglais l'assiégèrent sans succès en 1807.

ROSSIGNOL (J.-ANTOINE). Général de division sous la République, né en 1759, mort en 1802. Ouvrier orfévre et l'un des vainqueurs de la Bastille, sa ferveur démagogique lui valut d'être envoyé en Vendée sous les ordres de Biron avec le grade de lieutenant général, et d'être bientôt appelé à commander en chef l'armée *des côtes de La Rochelle.* Il fit y preuve d'incapacité. Plusieurs fois destitué, il resta dans l'inaction après la mort de Robespierre, jusqu'au coup d'État du Directoire, qui se servit de lui contre Pichegru en 1797. Après le complot de la machine infernale, il fut déporté à l'île d'Anjouan, où il mourut.

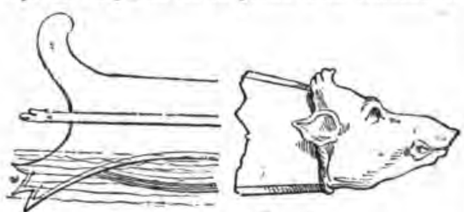
ROSSIGNOL (*Mar.*). Sifflet à l'usage des maîtres d'équipage.

ROSTAING (JULES-ANT.-MARIE-GERMAIN DE). Général de division, né près de Montbrison en 1740, mort en 1828. Il servit en Allemagne, en 1760, sous le maréchal de Broglie ; eut part à la prise de la Martinique et à l'attaque de Sainte-Lucie, et, dans la guerre de l'indépendance américaine, à la prise d'York. Il vint ensuite s'asseoir comme député du Forez sur les bancs de l'Assemblée constituante.

ROSTOLAN (LOUIS). Général de division, sénateur, né à Aix en 1791, mort à Puyricard en 1862. Sorti en 1810 de Saint-Cyr, sous-lieutenant au 5e d'infanterie légère à l'armée d'Aragon ; il resta en Espagne jusqu'en 1814 ; blessé à la prise de Sagonte ; lieutenant en 1811 ; adjudant-major en 1813 ; cité pour sa conduite à la défense de Tortose ; capitaine en 1816 ; major en 1819 ; chevalier de la Légion d'honneur en 1820, de Saint-Louis en 1828 ; lieutenant-colonel en 1830 lors de l'expédition d'Alger ; officier de la Légion d'honneur pour sa conduite au combat de Sidi-Ferruch ; colonel en 1832 ; maréchal de camp en 1839 ; commandeur de la Légion d'honneur en 1840. — Il organisa l'école de tir, à Vincennes, en 1842 ; fut appelé à commander l'École polytechnique de 1844 à 1847. Le gouvernement de 1848 lui donna à réorganiser l'École de Saint-Cyr. Grand officier de la Légion d'honneur et gouverneur de Rome en 1849, le saint-père lui conféra la grand'croix de l'ordre de Pie IX, et le sénat de cette ville le titre de citoyen romain. Sénateur en 1852. La dignité de grand-croix de la Légion d'honneur et la décoration de première classe de l'ordre du Medjidié de Turquie récompensèrent l'habileté avec laquelle il régla l'arrivée successive et précise à Marseille et à Toulon des troupes destinées à s'y embarquer pour l'expédition de Crimée.

ROSTOPCHIN (Théodore, comte). Général russe, né en 1765, mort en 1826. Gouverneur de Moscou en 1812, il exécuta l'ordre de son gouvernement d'incendier cette ville lors de l'entrée des Français. Dans un séjour qu'il fit à Paris, il publia, en 1823, un mémoire intitulé : *La vérité sur l'incendie de Moscou.*

ROSTRUM (*Mar.*). C'était, chez les Romains, l'éperon ou partie de la proue d'un vaisseau de



Rostrum : de galère (*d'après une médaille romaine*) d'ancienne galère (*trouvé dans le port de Gênes*).

guerre, faisant saillie et se terminant en une pointe de fer ou de bronze qui pénétrait dans les flancs du bâtiment ennemi.

ROTHENBOURG (Frédéric-Rodolphe, comte de). Général prussien, né en 1710, mort en 1751. Au service d'Espagne, il eut part à la prise d'Oran. Au service de France, il fit les campagne de 1733 et 1734. Sous Berwick et sous d'Asfeld, au service de Frédéric II, il prit part aux batailles de Chotusitz, Hohenfriedberg et Sorr.

ROTHIÈRE (Bataille de la). Elle fut perdue par l'armée française contre les troupes ennemies coalisées, le 1er février 1814.

ROTHWEIL. *Rottovilla.* Ville murée de la forêt Noire, dans le Wurtemberg. Elle fut prise par les Français en 1643; le maréchal de Guébriant fut blessé mortellement à ce siége.

ROTTERDAM. Ville située sur la Meuse, au confluent de la Rotte, dans la Hollande méridionale. Les Flamands la prirent en 1497, et les Français en 1794.

ROUANNE (*Mar.*). Tarière à longue tige.—*Rouanner*, c'est percer une pièce de bois dans le sens de sa longueur pour en faire une pompe.

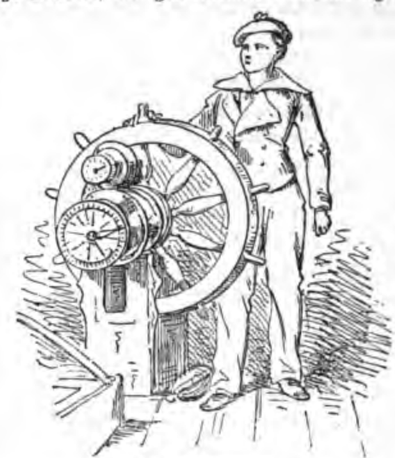
ROUBAIX. Ville du département du Nord. Elle fut prise par les Français le 14 mai 1796.

ROUBINE (*Mar.*). Petit canal communiquant d'un étang salé à la mer.

ROUCHE (*Mar.*). Carcasse d'un navire sur le chantier; c'est-à-dire un navire sans mâture et sans manœuvres.

ROUE DE CÂBLE (*Mar.*). Se dit de chacun des cercles ou cerceaux qu'on fait faire à un câble pour le plier. Rouer un câble, c'est le plier en rond de gauche à droite; le *rouer à contre*, c'est le plier de droite à gauche; le *rouer sur le double*, c'est, après l'avoir cueilli sur lui-même, retourner la glène sens dessus dessous. (*Voy.* Glène.)

ROUE DE GOUVERNAIL (*Mar.*). Cylindre garni de rayons et installé sur le gaillard d'arrière des grands bâtiments et qui est enveloppé de la drosse (*voy.* Drosse) du gouvernail. C'est en agissant



Roue de gouvernail.

sur les rayons de cet appareil, qu'on fait mouvoir la barre de côté et d'autre.

ROUEN. *Rothomagus.* Ville située sur la rive droite de la Seine, et chef-lieu du département de la Seine-Inférieure. Elle fut prise en 1204, par Philippe-Auguste, sur les Anglais, mais ils la reconquirent en 1419, après un siége célèbre; Charles VII la recouvra en 1450; le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, l'assiégea en 1562 à la tête des calvinistes et y fut blessé mortellement; et Henri IV, qui l'attaqua à son tour en 1591, ne put s'en rendre maître. C'est à Rouen qu'eurent lieu (1431), pendant l'occupation anglaise, l'inique procès, la condamnation et la mort de notre héroïque Jeanne d'Arc. — Rouen est le chef-lieu de la 2e division militaire et de sa 1re subdivision.

ROUER (*Mar.*). Rouer un câble, c'est le plier en rond ou en cercle pour l'empiler. (*Voy.* Glèner).

ROUES A AUBES OU A PALES (*Mar. à vap.*). Ces roues sont le premier mode de propulsion appliqué à la navigation à vapeur. Lorsqu'elles tournent, les pales en venant frapper l'eau y rencontrent une résistance qui devient leur point d'appui pour agir sur le navire; cette eau, déplacée par le moindre effort, est poussée en arrière, tandis que le navire est poussé en avant par une pression en sens inverse, conséquence de la pression produite par les aubes. Toutefois, il existe une différence entre la vitesse du navire et la vitesse de la roue, attendu que l'eau n'est pas complétement résistante : cette différence se nomme le *recul*. On l'exprime en prenant pour unité la vitesse de la roue. — Par *centre d'action* des aubes, on entend le point de l'aube où s'exercent la pression et la résistance moyennes. — Quelquefois on emploie des *pales mobiles*, pour obvier autant que possible à l'inconvénient résultant de l'immersion oblique ou de l'obliquité des aubes. — Lorsque le bâtiment navigue à la voile et que les machines ne fonctionnent plus,

il arrive que les aubes, plongées dans l'eau, augmentent la résistance de la carène d'à peu près un *quart* ou un *tiers* de cette résistance. Il faut alors rentrer les aubes vers le centre de la roue pour les émerger, ou bien démonter la moitié au moins du nombre total des aubes du côté de la circonférence qui doit être émergée; ou enfin, si le système de la machine s'y prête, *affoler* les roues, c'est-à-dire faire qu'elles tournent sans effet utile, l'arbre moteur qui les porte cessant de se lier à la machine et d'en recevoir de la puissance.

ROUET. Petite roue d'acier qu'on appliquait autrefois contre la platine des arquebuses et de certains pistolets. Cette roue était traversée par un essieu à son centre; à l'extrémité inférieure de cet essieu entrant dans la platine, était attachée une chaînette s'enroulant autour de lui lorsqu'on le faisait tourner et qu'on bandait le ressort. Pour cette opération, on faisait usage d'une clef où s'insérait le bout extérieur de l'essieu, et en la tournant de gauche à droite, on faisait tourner aussi le rouet, mouvement qui déterminait la retraite d'une petite coulisse de cuivre placée sur le bassinet. Le même mouvement faisait agir le chien, armé d'une pierre, dès que l'on pressait la détente avec le doigt, et alors il tombait sur le rouet d'acier, en faisant feu et le communiquant à l'amorce. (*Voy.* PLATINE).

ROUFFACH. *Aquæ Rubeæ.* Petite ville située sur la Lauch et l'Ombach, dans le département du Haut-Rhin. En révolte contre l'empereur Henri V, elle fut prise et pillée, en 1103, par ses troupes. Elle joua un rôle important dans les guerres de religion du dix-septième siècle; les Impériaux la prirent en 1635, et Turenne en 1675.

ROUGET DE LISLE (JOSEPH). Né à Lons-le-Saunier (Jura) en 1760, mort en 1836 à Choisy-le-Roy, près Paris. Officier du génie en 1789, il était en 1792 en garnison à Strasbourg, quand il composa, pour la musique de cette ville, les paroles et la musique de son hymne patriotique, qui devint le chant militaire et révolutionnaire de la France, en recevant le nom de *Marseillaise*, lorsque les volontaires marseillais l'eurent entonné en marchant contre les Tuileries, à la journée du 10 août 1792. On lit dans le *Moniteur* de cette année, 3 octobre : « Après l'affaire du 20 septembre (Valmy), Kellermann avait écrit au ministre de la guerre pour obtenir la permission de faire chanter, en mémoire de cette journée, un *Te Deum* dans son camp. Le ministre de la guerre lui a répondu que l'*Hymne national* connu sous le nom des Marseillais était le *Te Deum* de la République, que celui-là était le plus digne de frapper les oreilles du Français libre... » C'est ce ministre, Servan, qui fit composer à l'imprimerie nationale une édition de la *Marseillaise* pour l'envoyer aux armées.



Rouget de Lisle
(d'après David d'Angers).

ROULAGE (*Mar.*). Mouvement imprimé aux vergues d'un bâtiment par le roulis. Les *palans de roulage* sont destinés à atténuer cet effet.

ROULEAU (*Mar.*). Cylindre en bois qu'on place aux écubiers, aux coins des grandes écoutilles, etc., afin de diminuer les frottements et de faciliter le mouvement des câbles ou amarres. Il y a des rouleaux volants, tels que ceux que l'on met sous les embarcations pour les pousser ou lancer à la mer.

ROULE-FEU (*Mar.*). Cylindre de tôle percé de petits trous. On y met de la braise, et on le promène, sur pieds à roulettes, dans les entre-ponts, pour combattre l'humidité.

ROULEMENT. Batterie de tambour composée d'une suite de coups de baguette égaux et pressés que l'on nomme des *ra*. Elle a pour objet d'ordonner de reprendre son rang, de se préparer à une manœuvre, de faire halte, etc.

ROULER (*Mar.*). Éprouver du roulis.

ROULEUR (*Mar.*). Bâtiment qui roule facilement, c'est-à-dire qui cède plus qu'un autre au mouvement du roulis.

ROULIS (*Mar.*). Inclinaison successive et alternative d'un bâtiment, tantôt sur tribord, tantôt sur bâbord, occasionnée par les lames qui battent les flancs d'un navire.

« Dans la généralité du public et même des marins, dit M. Raymond (*Voy.* NAVIGATION), la croyance est encore bien établie que le nombre des coups de roulis est déterminé par la succession plus ou moins rapide des lames qui viennent soulever le navire, et que l'amplitude de ces roulis est elle-même en raison inverse de sa stabilité. C'est, en effet, la théorie qui se présente tout d'abord à l'esprit; mais voici des hommes éminents qui proclament que cette théorie est tout à fait fausse, et qui vont tirer des résultats observés pendant la campagne d'essais de l'escadre cuirassée française, des conclusions d'une puissance extrême. A de certains égards, ils ont déjà fort ébranlé l'ancienne théorie, lorsqu'ils ont démontré que le navire le plus stable n'est pas celui qui roule le moins, et qu'il peut être celui qui a les roulis les plus vifs et les plus fatigants. Cela est accepté, aujourd'hui, au moins par les plus distingués d'entre les marins; mais on peut s'attendre à une discussion très-vive, lorsque nous allons voir enseigner, comme cela s'enseigne déjà, que *le nombre des roulis d'un navire est absolument indépendant de l'état de la mer et du plus ou moins de rapidité dans la succession des lames*; que chaque navire doit être

considéré comme un pendule qui, dans un état de changement donné, a un nombre d'oscillations constant qui lui est propre; que l'*intensité et la rapidité des lames n'influent pas sur le* NOMBRE, *mais seulement sur l'*AMPLITUDE *des roulis*; qu'enfin le navire qui a roulé le plus aujourd'hui, comparativement aux autres, pourra être celui qui demain roulera le moins. C'est le cas qui peut se présenter lorsque le pendule, en donnant son nombre normal d'oscillations, rencontre par hasard dans l'agitation de la mer une cause de mouvement concordant, harmonique, synchrone avec le sien propre; alors le navire étonnera par l'amplitude de ses mouvements ceux qui la veille, et peut-être par un temps plus fort, mais moins sympathique en quelque sorte à son régime particulier, admiraient la faiblesse de ses roulis. — Si ces idées sont justes (et l'on a observé pendant la campagne d'essais un très-grand nombre de faits qui les confirment, et pas un seul qui les contredise), si ces idées sont justes, on comprend la portée qu'elles ont sur la question des roulis des bâtiments cuirassés. Elles mettent la cuirasse elle-même hors de cause, et elles réduisent la discussion à ne porter plus que sur les formes et sur la position du centre de gravité général du navire, coque et chargement compris. » (*Voy.* TANGAGE.)

ROUSSET (*Pêche*). Filet avec lequel, à Calais, on pêche les chevrettes ou crevettes.

ROUSSIN (ALBIN-REINE). Amiral, né à Dijon (Côte-d'Or) en 1781, mort en 1854. Fils d'un avocat, il s'engagea comme mousse à douze ans pour sauver son père de l'échafaud de 1793, et acquit par lui seul les connaissances nécessaires pour obtenir de l'avancement. Il servit comme enseigne sur la *Sémillante*, qui livra, de 1803 à 1808, plusieurs combats glorieux dans les mers de l'Inde; prit part, en 1810, au combat du Grand-Port, à l'île de France; fit, de 1812 à 1814, comme commandant de la frégate *la Gloire*, de nombreuses captures sur les Anglais; et chargé, de 1817 à 1821, d'explorer et de relever les côtes de l'Afrique et du Brésil, il donna d'excellentes cartes de ces parages, ce qui lui valut son admission à l'Académie des sciences et au Bureau des longitudes. Il commanda, en 1828, l'escadre ayant pour mission de réclamer du Brésil la réparation des préjudices causés au commerce français; fut envoyé, en 1831, en Portugal, pour avoir satisfaction d'insultes faites à des résidents français; et, sur le refus de don Miguel de faire droit, il força l'entrée du Tage, et obtint alors ce qu'il était venu réclamer. Il occupa, de 1832 à 1839, le poste d'ambassadeur à Constantinople, et fut appelé, en 1840 et 1843, au ministère de la marine.


L'amiral Roussin
(d'après le Musée de Versailles).

ROUSTER (*Mar.*). Action de réunir étroitement l'une à l'autre deux pièces de bois au moyen de roustures.

ROUSTURE (*Mar.*). Tour de cordage multiplié dont on enlace, dont on presse deux objets en les joignant l'un à l'autre, pour n'en faire qu'un seul.

ROUTE. *Voy.* FEUILLE DE ROUTE.

ROUTE (*Mar.*). Chemin que tient ou qu'a tenu un vaisseau. — Un bâtiment fait *fausse route*, lorsqu'il ne porte pas sur le point où l'on veut arriver; il *porte à la route*, quand il se dirige exactement sur ce point.

ROUTES MILITAIRES ou **STRATÉGIQUES.** Chemins que l'on perce pour faciliter les opérations militaires, et aux travaux desquels on fait concourir des corps de l'armée. (*Voy.* TRAVAUX MILITAIRES.)

ROUTIER (*Mar.*). Grand livre in-folio contenant des cartes marines, des vues de terre, et des instructions sur les écueils, les routes à suivre et les passages à éviter par les bâtiments dans leur navigation. Il y a un routier pour chaque mer importante, et l'on a publié le *Routier de la Méditerranée*, le *Routier des Antilles*, le *Routier de l'Inde*, etc.

ROUTIERS. *Voy.* BANDES MILITAIRES.

ROVEREDO. Ville du Tyrol, empire d'Autriche. Elle est dominée par un château fort. Les Français la prirent en 1796, après un combat gagné sur les Autrichiens.

ROVIGO (Duc DE). *Voy.* SAVARY.

ROYAL-ALLEMAND. Corps de cavalerie étrangère qui était au service de France avant la révolution de 1789.

ROYAL-CRAVATE ou **ROYAL-CROATE.** Corps composés de Croates portant autour du cou une bande d'étoffe frangée, étroitement serrée. C'est de cette pièce d'uniforme et du nom de ceux qui la portaient, qu'est venue la mode de la partie de notre habillement que l'on appelle aujourd'hui *cravate* et qui a succédé à la fraise et à la collerette. (*Voy.* RÉGIMENTS.)

ROYAUX (*Mar.*). Voiles qui s'enverguent aux vergues de cacatois. On dit plus communément *cacatois*.

RUBENACH. Village de la province Rhénane, États prussiens. Le duc de Brunswick, sur le point d'envahir la France, en 1792, y établit son quartier général, d'où il adressa sa fameuse et emphatique proclamation au peuple français.

RUBICON. *Rubico*. Aujourd'hui *Pisatello* ou *Fiumesino*. Petite rivière qui coule non loin de Césène, dans le Bolonais, en Italie, et va se jeter dans la mer Adriatique. Le Rubicon séparait, anciennement, la Gaule Cisalpine de l'Italie proprement dite. Un *sénatus-consulte*, gravé sur le

chemin de Rimini à Césène, prononçait les plus horribles malédictions contre le général qui passerait cette rivière à la tête d'une armée. César, arrivé en cet endroit, comme il marchait pour aller s'opposer au parti de Pompée, hésita un instant avant de franchir cette ligne terrible; puis il s'écria enfin : *Alea jacta est!* « le sort en est jeté, » déclarant ainsi la guerre à sa patrie. Ces mots sont restés en proverbe.

RUCHE (*Mar.*). *Rusca.* Carcasse d'un bâtiment neuf, avant qu'il soit ponté et pourvu de ses agrès et de sa mâture.

RUDIS. Bâton terminé par une boule, avec lequel les soldats grecs s'exerçaient à l'attaque et à la défense.

RUELLE (*Mar.*). Bordage à double cambrure, qui relie l'étambot au flanc d'un bâtiment.

RUER. Du lat. *ruere*, se jeter. Se dit d'un cheval qui jette le pied ou les pieds de derrière en l'air avec force, et en baissant le devant. — On dit que le cheval *rue en vache*, lorsqu'il porte le pied de derrière sous la poitrine jusqu'à la jambe de devant; qu'il *rue à la botte*, quand il cherche, avec l'un des pieds postérieurs, à frapper la jambe du cavalier, au moment où il la ferme, ou bien lorsqu'il met le pied à l'étrier.

RUFFEL. Capitaine de vaisseau, né en 1813, mort en 1862. Après s'être préparé à la carrière du barreau, il y renonça à l'âge de dix-huit ans et demi pour entrer dans la marine. Embarqué comme novice en 1831, il fut aspirant de deuxième classe après un examen en 1832, de première classe en 1834, enseigne en 1837, lieutenant de vaisseau en 1843, décoré en 1846, capitaine de frégate en 1853, officier de la Légion d'honneur en 1854. Il fit la campagne de la Baltique et, l'année suivante, l'expédition de la mer d'Azow. En 1859, il eut une mission d'exploration dans la mer Rouge. En 1861, il fut désigné, par le gouvernement français, pour accompagner le capitaine anglais, commandant du *Great-Estern*, dans la campagne d'essai que le fameux géant des mers, le *Leviathan*, comme on disait en Angleterre, allait faire aux États-Unis. Au printemps de 1862, il fut appelé à l'honneur de conduire au delà de l'Atlantique la frégate cuirassée *la Normandie*. C'est le premier voyage de long cours tenté avec un navire de ce genre. « La *Normandie*, écrivait le marin enthousiaste, c'est la marine de l'avenir à son enfantement, un grand événement pour toutes les mers, pour tous les peuples, pour toutes les puissances, une date dans l'histoire du monde, peut-être dans l'histoire politique des nations! La cuirasse flottante déplacera bientôt le vieil équilibre si l'on s'en couvre habilement. L'essai qui m'est confié m'intéresse parce qu'il ouvre une nouvelle ère à notre puissance navale. » Cette traversée devait lui être fatale. Il mourut au port de la Vera-Cruz d'une épidémie qui se développa sur le navire. « Je ne veux abandonner mon bâtiment à aucun prix, » répétait-il à son équipage, à son fils, qui voulaient le transporter à terre.

RUFFO (DENIS-FABRICE), dit *le Général-Cardinal*. Né en 1744, mort en 1827. Homme d'État napolitain, trésorier du pape Pie VI, et par lui créé cardinal sans la prêtrise en 1784. A la cour de la reine Caroline de Naples, il fut l'adversaire d'Acton. Il provoqua le soulèvement de la Calabre contre les Français en 1799, et appela les Russes pour reprendre Naples. Plus prudent en 1805, il s'opposait à la guerre contre Napoléon Iᵉʳ, et fut disgracié pour ce motif.

RUFULE ou **RUTULE**. Nom que l'on donnait, sous la république romaine, aux tribuns militaires qu'avaient choisis le sénat et les consuls, par opposition aux tribuns élus par le peuple.

RUGEN. Ile de la mer Baltique, dans la Poméranie, en Prusse. Elle fut occupée par les Français en 1807.

RULLIÈRE (JOSEPH-MARCELLIN). Général de division, né en 1787 à Saint-Didier-la-Seauve (Haute-Loire), mort à Paris en août 1863. Enrôlé volontaire dans les vélites des grenadiers à pied en 1807, il assista à la bataille de Friedland. L'année suivante, il se battait en Espagne. En 1809, il avait l'épaulette de sous-lieutenant et se trouvait aux journées d'Essling et de Wagram. Lieutenant dans la garde en 1811, il rentre en Espagne, se distingue et reçoit un coup de feu au combat d'Acedo en 1812. Chef de bataillon dans la ligne et décoré en 1813. Il se distingue sur les rives de l'Elbe aux combats de Jauer et de Godberg, mais, par un retour de fortune, la brillante division Puthod, dont il fait partie, réduite à 2 000 combattants, cernée sur la Bober par 32 000 Russes, doit mettre bas les armes. Rullière est emmené en Russie comme prisonnier de guerre. Rentré en France en 1814, il est placé à la tête d'un bataillon et reçoit la croix d'officier de la Légion d'honneur. Il est licencié après Waterloo. En 1816, il est rappelé au service, nommé chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel. Il fait la campagne d'Espagne de 1823, est cité à l'ordre de l'armée pendant le siége de Cadix, reçoit l'ordre espagnol de Saint-Ferdinand, et passe lieutenant-colonel de la garde royale (rang de colonel). En 1826, il est colonel d'un régiment de ligne qu'il conduit en Morée, sous les ordres du général Maison, à la délivrance des Hellènes. En 1829, il est nommé commandeur de la Légion d'honneur. En 1830, il fait partie de l'expédition d'Alger, se distingue au combat de Staoüeli et sous les murs du fort l'Empereur, puis il guerroie contre les tribus de l'Atlas. Maréchal de camp en 1832, il assiste au siége d'Anvers. En 1837, il vient prendre part à la conquête de Constantine. Sa conduite brillante lors de l'assaut lui vaut le commandement supérieur de la ville prise et le grade de lieutenant général. Il est nommé en 1839 grand officier de la Légion d'honneur, et rentre en France l'année suivante, après les deux brillantes affaires de Mered et de l'Oued-el-Kebir. En 1848, les électeurs de la Haute-Loire l'envoient à l'Assemblée consti-

tuante; l'année suivante, ceux des Bouches-du-Rhône lui confient leur mandat pour l'Assemblée législative. Le 10 décembre 1848, le prince-président l'avait choisi pour ministre de la guerre. Dans son court passage aux affaires, il se fit, au nom du droit et de la justice, le promoteur de la loi (11 août 1849) qui releva de la retraite les officiers généraux et supérieurs dont la carrière avait été illégalement brisée.

RUM (*Mar.*). Espace que l'on ménageait anciennement à fond de cale, pour la cargaison du navire. *Être de bon rum* ou *tenir son rum*, se disait des marchandises bien rangées dans le vaisseau.

RUMB, ou plus exactement **RHUMB**, mot anglais dérivé du grec ῥυμός (rumos), timon (*Mar.*). Chacune des divisions de la boussole, de l'horizon desquelles part l'un des trente-deux *airs* ou *aires* des vents. On appelle *rhumb de vent de la ligne de route d'un navire*, l'angle que cette route doit toujours former avec le méridien. Le mot *rhumb* n'est plus employé que par les écrivains; les marins ne disent et n'écrivent qu'air de vent.

RUMERSEN. Village du département du Haut-Rhin. Le 26 août 1709, les Français, commandés par le comte du Bourg, y battirent les troupes impériales conduites par le général de Merci.

RUNDJET-SINGH. Roi de Lahore, né en 1762 à Lahore, mort en 1839. Chef d'une tribu obscure de la nation des Seiks, il acquit de la suprématie sur d'autres tribus, et fonda un royaume qui comprit le Moultan, le Kaschmir, le Peychawer et une partie de l'Afghanistan. Pour lutter contre la puissance anglaise, il conçut le projet d'organiser une armée à l'européenne, et utilisa, dans ce but, les offres de service et le talent d'un officier français, Allard, ex-capitaine d'infanterie de la vieille garde de Napoléon Ier. (*Voy.* ALLARD). Un autre Européen, l'Italien Ventura, un ex-maréchal des logis de l'armée du prince Eugène (*Voy.* VENTURA), vint bientôt prêter aussi son concours, et le monarque absolu de Lahore se vit à la tête d'une centaine de mille hommes formant la plus belle et la plus solide armée qu'un souverain de l'Inde eût jamais possédée. A sa mort, le royaume divisé tomba en dissolution, le général Allard n'existait plus, Ventura était revenu en Europe. Les meilleurs soldats de l'armée débandée, surtout les canonniers, furent plus tard embauchés au service de l'Angleterre, et ne furent pas d'un médiocre secours lorsqu'il fut question de dompter l'insurrection des cipayes de l'Inde, et de reprendre sur eux la ville de Delhy.



Rundjet-Singh
(d'après une miniature indienne).

RUNES VICTORIEUSES. Nom que les magiciens et les Scandinaves donnaient aux caractères mystérieux dont ils faisaient usage pour procurer, disaient-ils, des succès à la guerre.

RUREMONDE. Ville située au confluent de la Roër et de la Meuse, dans le Limbourg hollandais. Elle fut fortifiée en 1290 par Othon III, comte de Gueldre; prise sur les Espagnols, par le prince d'Orange, en 1572; par les Hollandais en 1632; on la leur enleva en 1702; les Impériaux la perdirent en 1716; et les Français l'occupèrent en 1792.

RUSELLA. Aujourd'hui *Rosella.* Ville de Toscane, ancienne Étrurie. C'était la capitale des *Russellans*, l'un des douze peuples étrusques. Les Romains, commandés par Posthumius, s'en emparèrent l'an 294 av. J.-C.

RUSES DE GUERRE. L'une des plus anciennes est celle que la tradition racontait avoir été employée, d'après le conseil de la déesse Pallas, par les Grecs, pour se rendre maîtres de la ville de Troie. On aurait introduit dans la place un cheval de bois renfermant quelques soldats, lesquels, après avoir mis le feu à plusieurs quartiers de la ville, en auraient ouvert les portes aux assiégeants.

— Périclès, éprouvant quelque appréhension de l'issue d'une bataille qu'il était au moment de livrer, eut recours à l'artifice suivant. Il fit entrer dans un bois consacré à Pluton un homme de grande taille, vêtu de pourpre, chaussé de brodequins et assis sur un char traîné par quatre chevaux blancs, lequel homme appela le général athénien à haute voix, lui commanda de combattre et lui promit la victoire. L'armée ennemie ayant été témoin de l'apparition, et les paroles prononcées étant parvenues jusqu'à elle, se persuada que les dieux se déclaraient pour Périclès, et, loin de songer aucunement à engager l'action, elle se mit aussitôt en retraite.

— Alcibiade assiégeait Byzance. Désespérant de prendre de force cette ville, il fit répandre le bruit qu'il était rappelé à Athènes, et s'embarqua avec son armée. Mais il revint dans la nuit et mit à terre la plus grande partie de ses soldats; puis, avec le reste, il se présenta au point du jour, à la tête de sa flotte, laissant supposer qu'il allait recommencer son attaque par mer. Les Byzantins se portèrent alors sur le rivage pour mettre obstacle à son projet; mais tandis qu'ils étaient occupés à suivre du regard ses manœuvres, les troupes déposées à terre s'introduisirent par des chemins détournés dans la ville, qu'ils trouvèrent sans défense.

— A la bataille de Salamine, Artémise, reine d'Halicarnasse, se voyant poursuivie par un vaisseau ennemi, arbora le pavillon grec, et attaqua

un bâtiment des Perses, monté par Damasithymus, roi de Calynde, avec qui elle avait eu une querelle. Elle le coula à fond, et se débarrassa par cette action de la poursuite des Athéniens, qui la crurent alors de leur parti.

— En l'an 348 av. J.-C., la reine Artémise, veuve de Mausole, roi de Carie, étant assiégée dans Halicarnasse par les Rhodiens, ordonna aux habitants de se ranger sur les murailles, et de tendre les mains comme s'ils voulaient se rendre, ce qui engagea en effet les assiégeants à quitter leur flotte et à se diriger sur la place; mais dès qu'ils furent à terre, Artémise les fit envelopper d'un côté par ses troupes, et de l'autre elle fit sortir ses galères qui s'emparèrent des vaisseaux rhodiens. Ce premier succès obtenu, elle monta avec ses soldats sur la flotte capturée, et se dirigea sur Rhodes. Les citoyens de cette cité, en apercevant leurs vaisseaux couronnés de lauriers et se croyant vainqueurs, se livrèrent aux plus éclatants transports; mais leur joie fut de courte durée, et lorsqu'ils accoururent sur le rivage, ils y furent attaqués par des ennemis qui les taillèrent en pièces.

— A la bataille d'Arbelles, Alexandre voyant que les Perses lui opposaient une grande résistance, et craignant que les Macédoniens ne pliassent, s'avisa de faire paraître tout à coup le devin Aristandre qui, revêtu d'une robe blanche et tenant un laurier à la main, s'écria, en montrant un certain point du ciel, qu'il y voyait un aigle planant au-dessus de la tête du roi. A cette déclaration, les Macédoniens furent saisis d'un saint enthousiasme, et se précipitant avec fureur sur leurs adversaires, ils les mirent en déroute.

— Au moment de livrer la bataille d'Aquilonie, le consul Papirius Cursor donna l'ordre secret de rassembler tous les valets de l'armée, de les faire monter sur des mulets et de les conduire dans un bois peu distant, d'où ils déboucheraient, avec grand bruit, dès que l'affaire serait engagée. Leur apparition causa un grand découragement aux Samnites, qui crurent qu'un autre corps de troupes allait tomber sur eux, et redoubla l'ardeur des Romains, à qui le consul fit croire que c'était l'armée de son collègue qui arrivait.

— S'étant laissé cerner par le prodictateur Q. Fabius, Annibal n'avait pour sortir de la position fâcheuse où il se trouvait que la ressource de franchir un défilé qui conduisait à Casilin. Mais l'armée romaine s'était emparée des collines qui dominaient ce défilé et le passage offrait les plus grands dangers. Il n'y avait pas moyen non plus de reculer, car derrière les Carthaginois se trouvaient des sables arides et d'affreux marais. Fabius se croyait donc sûr de sa proie. Cependant Annibal, pendant la nuit, fit rassembler environ 2 000 bœufs, aux cornes desquels on attacha de petits fagots de bois sec; on mit le feu à ces fagots, et l'on chassa les bœufs sur les hauteurs, du côté des Romains. Ceux-ci, frappés de ce spectacle inattendu et qu'ils ne s'expliquaient nullement, furent saisis d'épouvante, et pendant qu'ils délibéraient, et se disposaient toutefois à recevoir l'ennemi, qu'ils supposaient devoir leur tomber sur les bras, les Carthaginois, marchant en ordre et en silence, opéraient leur retraite par le défilé.

— Spartacus, chef des esclaves révoltés, se trouvant un jour refoulé dans un défilé par le prêteur Varinius, semblait perdu sans ressource, lorsqu'il lui vint à l'esprit de faire dresser en avant de son camp un grand nombre de pieux soutenant des corps morts, armés de toutes pièces. Les Romains prirent ces figures pour des gardes avancées, et renvoyèrent alors au lendemain l'attaque du camp, supposant à Spartacus la résolution arrêtée de s'y défendre. Mais celui-ci opéra habilement sa retraite durant la nuit, échappa ainsi à ceux qui le regardaient déjà comme en leur pouvoir, et ne tarda point à reprendre contre eux l'offensive.

— En l'an 89 av. J.-C., Sylla se trouvait engagé dans un défilé, près d'Esernia, en présence d'une armée samnite très-supérieure en nombre. A la faveur de la nuit, il fait rétrograder ses troupes, ne laissant dans le défilé et le camp qu'il abandonne, qu'un trompette ayant ordre de sonner, selon l'usage, le commencement de chaque veille de trois heures en trois heures; puis, tournant la position de l'ennemi qui ne l'attendait guère, il tombe sur son camp et le met dans une entière déroute.

— Dion Cassius rapporte que, durant la guerre entre Pompée et César, un officier nommé Octavius, attaché au parti du premier de ces deux rivaux, alla assiéger Salone, ville de Dalmatie, et l'investit par mer et par terre. La place était défendue par Gabinius. Au bout d'un certain temps, les Saloniens, ennuyés du siége, imaginèrent le moyen suivant pour se débarrasser de l'ennemi : les hommes et les femmes sortirent à la fois dans la nuit; les premiers bien armés; les secondes vêtues de longs habillements noirs qui les couvraient de la tête aux pieds, et portant des torches ardentes à la main, ce qui les faisait ressembler à des furies. Tous se ruèrent sur les assiégeants. Ceux-ci, croyant avoir affaire à une légion de démons, prirent la fuite pour la plupart, et ceux qui tentèrent de résister furent entièrement défaits.

— A la bataille de Soissons, livrée entre les armées de Childebert et de Frédégonde, Landry, général de cette dernière, usa de ce stratagème pour tromper son adversaire : il fit prendre au premier rang de ses soldats de grandes branches d'arbres verts, en sorte qu'au lever de l'aurore, les troupes de Childebert, croyant n'apercevoir qu'un rideau de verdure, vinrent donner dans le corps ennemi, avec une sécurité qui leur fut fatale.

— A la bataille d'Amblef, en 716, un soldat de Charles-Martel lui offrit d'attaquer seul l'armée de Chilpéric II et de la mettre en fuite. Le

duc d'Austrasie ayant accepté cette étrange proposition, le soldat se précipita l'épée à la main dans le camp des Neustriens, en criant d'une voix formidable : « Fuyez ! fuyez ! voici Charles avec ses troupes ! » Et il répandit en effet une telle panique, que le duc n'eut pour ainsi dire qu'à chasser l'ennemi devant lui comme un troupeau de moutons.

— En 1345, le duc de Normandie ayant formé le siége d'Angoulême, qu'occupaient les Anglais, et ayant réduit ceux-ci aux dernières extrémités, lord John Narwick, qui les commandait, imagina le moyen suivant pour éviter de se rendre à discrétion. Il demanda au duc une cessation d'armes pour célébrer la fête de la Vierge, ce qui lui fut accordé, puis, dès le point du jour de cette solennité, il sortit de la place avec sa garnison. Au premier poste des Français où l'on voulut mettre obstacle à son passage, il répondit : « Seigneurs, ne faites nul mal aux nôtres; car nous avons trêve, aujourd'hui tout entier, ainsi que sçavez, accordée de monseigneur le duc de Normandie et de nous. Si vous ne le sçavez allez le sçavoir; car nous pouvons bien, sur ces trêves, aller et chevaucher quelque part que nous voulions. » Le duc ayant été consulté s'écria : « Laissons-les aller, de par Dieu ! leur chemin quelque part qu'ils voudront; car nous ne les pouvons de rien contraindre à demeurer, je leur tiendrai ce que je leur ai promis. »

— Le 19 mai 1364, et trois jours avant le sacre de Charles V, Du Guesclin, qui commandait en Normandie une armée envoyée contre les Anglais et les Navarrois, voulant faire quitter à ceux-ci un poste avantageux qu'ils occupaient, feignit de décamper et de se mettre en retraite. Aussitôt les Anglais s'ébranlèrent et le suivirent, malgré toutes les représentations d'un vieil officier qui ne cessait de leur répéter que jamais Du Guesclin n'avait décampé ainsi et que c'était une ruse. Lorsque ce dernier vit ses adversaires dans un lieu propice pour les combattre, il fit rebrousser chemin aux Français, et leur dit : « Pour Dieu, amis, souvenez-vous que nous avons un nouveau roi de France. Que sa couronne soit aujourd'hui étrennée par vous ! Pour moi, j'espère donner au roi le général anglais, pour étrenne de sa noble royauté. » L'événement fut conforme à ses vœux.

— En 1372, les Rochelais ne cherchaient que l'occasion de secouer le joug des Anglais; mais ils étaient tenus en respect par la citadelle où se trouvait une forte garnison. Voici ce qu'imagina Jean Candorier, maire de la ville. Il invite à dîner le commandant anglais Mancel, et lui montre un ordre qu'il vient, dit-il, de recevoir et qui lui enjoint, en sa qualité de maire, de passer en revue la garnison et la milice bourgeoise. Cet ordre était supposé; mais Mancel, selon la coutume des guerriers de cette époque, ne savait point lire et se laissa tromper par la parfaite assurance avec laquelle Candorier lui donna lecture de l'ordre prétendu. Au jour fixé pour la revue, la garnison sortit donc du château et se trouva bientôt investie par la bourgeoisie, qui l'obligea à se rendre à discrétion.

— En 1437, Talbot s'approcha la nuit de la ville de Pontoise, et comme les remparts, les fossés et tous les environs étaient couverts de neige, il fit envelopper de draps blancs les plus braves de ses soldats qui, dans cet accoutrement, escaladèrent les murailles et se rendirent maîtres de la place.

— Pendant le siége de La Rochelle, en 1573, un soldat de l'île de Ré, nommé Barbot, était un soir l'unique défenseur d'un moulin, appelé la Brande. Il fut attaqué par un détachement et deux coulevrines. Barbot ose résister : il tire avec célérité plusieurs coups d'arquebuse sur les assaillants; et, en variant les inflexions de sa voix, fait croire qu'il a un assez grand nombre de camarades. Enfin, il obtient une capitulation honorable pour lui et les siens, et montre à l'ennemi surpris toute la garnison dans sa personne.

— La ville d'Agen étant assiégée, en 1591, par Saint-Chamaran et le comte de La Roche, fils du maréchal de Matignon, le fameux pétardier Faget pénétra dans la place, déguisé en paysan et chassant devant lui un âne chargé de choux. Il put ainsi reconnaître l'endroit le plus faible de la fortification, et l'ayant fait sauter à son retour, les assiégés furent obligés de se rendre.

— En 1597, à Amiens, un officier espagnol, du nom de Hernandès Teillo-Porto-Carrero, fit déguiser un certain nombre de soldats en paysans conduisant des chariots chargés de denrées. Les chariots se présentent à une porte de la ville. Au moment où l'une de ces voitures est engagée sous la herse, le conducteur délie, sans être remarqué, un sac de noix qui se répandent. Les gardiens du poste se mettent à les piller. Pendant qu'ils sont occupés à cette besogne, d'autres Espagnols embusqués se réunissent aux premiers, tombent sur les pillards, s'emparent de la porte et introduisent dans la ville 7 à 8 000 combattants que Hernandès avait échelonnés derrière lui.

RUSILAH. Lieu d'Algérie. Il fut occupé par les Français, le 29 mai 1841.

RUSSEL (EDWARD), comte D'ORFORD. Amiral anglais, né en 1651, mort en 1727. De concert avec la flotte hollandaise, il gagna la victoire de la Hogue en 1692, sur l'amiral français Tourville. Deux ans après, dans la Méditerranée, il écartait Tourville des côtes de la Catalogne et délivrait Barcelone assiégée par les Français.

RUSSES, RUSSIE. L'immense État qui constitue aujourd'hui l'empire russe, s'étendant en Europe jusqu'aux frontières de l'Autriche au sud-ouest, de la Turquie au sud, de la Suède au nord, plongeant en Asie jusqu'aux régions les plus boréales où elle atteint le voisinage de l'Amérique proprement dite, dont elle n'est séparée que par le détroit de Behring, et gagnant à l'extrême orient et au sud l'empire chinois, l'empire russe

n'est point l'œuvre du temps : c'est l'envahissement, la politique persévérante, la violence, qui l'ont fait, en moins de deux siècles, ce qu'il est aujourd'hui. Il embrasse en Europe une surface de 5 622 800 kilomètres carrés; il en couvre 13 873 200 en Asie, et 7 953 300 en Amérique. Ce n'est donc pas moins d'une étendue territoriale de 27 449 300 kilomètres carrés, environ le septième des terres connues, près de trois fois l'étendue de l'Europe entière, dont elle a seule plus de la moitié.

Sa population totale est d'environ 70 à 74 millions d'âmes, dont 3 à 4 millions en Amérique, 32 à 34 millions en Asie, et 35 à 36 millions en Europe.

La capitale de l'ancienne Russie était Moscou; sa capitale moderne est Saint-Pétersbourg, fondée en 1703 par Pierre le Grand, à qui l'empire de Russie doit, à bien dire, son existence : les luttes dans toutes les contrées, contre tous les peuples, ont fait le reste. Les limites de notre cadre ne peuvent nous permettre d'entrer dans l'histoire militaire de cet empire, et, devant nous borner à indiquer ce que sont aujourd'hui ses forces militaires, nous renvoyons à notre article Recrutement. Les chiffres qu'il donne pour la Russie, 12 à 1 600 000 hommes, laissent à l'état de problème la question d'apparente impuissance de ce colosse contre ses deux et constants antagonistes, la Pologne et le Caucase.

RUSTAUDS. *Voy. Guerre des Paysans*, au mot Guerre.

RUSTE ou **RUSTRE.** Lance anciennement à l'usage de gens de pied, composant des bandes d'aventuriers, que l'on nommait eux-mêmes, à cause de cette arme, *rustes* ou *rustres*.

RUYTER (Michel). Amiral hollandais, né à Flessingues en 1607, mort en 1676. Il s'engagea mousse. Après huit voyages dans l'Inde comme capitaine de vaisseau, il commanda, en 1645, une escadre contre les Espagnols; et, en 1652, une contre les Anglais. Il soutint avec gloire, l'année suivante, l'amiral Tromp dans ses trois combats contre Blake, défit les corsaires barbaresques, et battit deux fois la flotte suédoise en 1659. Nommé vice-amiral, il se couvrit de gloire dans la guerre de 1665 à 1667 contre l'Angleterre. Il ne fut pas moins brillant dans la guerre de 1672 à 1676 contre la France. Il prit le port de Sheerness et pénétra dans la Tamise. Vaincu par Duquesne devant Catane, il alla mourir de ses blessures à Syracuse.

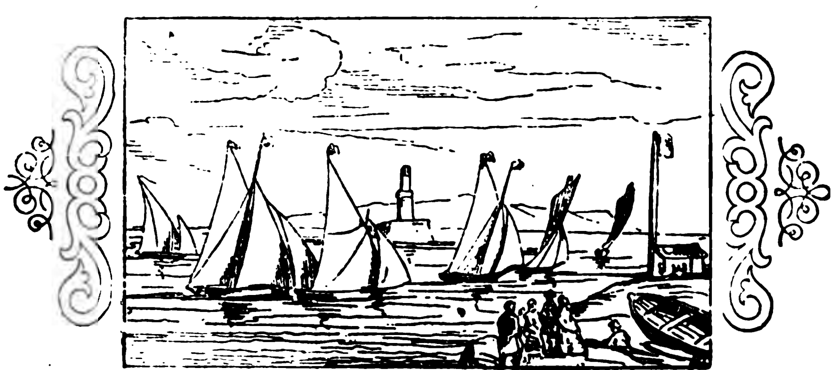


L'amiral Ruyter (*d'après Jordaens*).

RYMNICH. Rivière de Hongrie qui se jette dans le Danube. Les Russes et les Autrichiens y battirent les Turcs, le 22 septembre 1789.

RZEWUSKI (Le comte Wenceslas). Né en 1705, mort en 1799. Il exerça la charge de grand général de Pologne. Il repoussa en 1739 une invasion de Tartares. Pour avoir combattu l'élection de Poniatowski et les projets de Catherine sur son pays, il fut enlevé avec son fils, en 1767, et retenu six ans prisonnier en Russie.

RZEWUSKI (Séverin). Fils du précédent, né vers 1745, mort en 1800. Vice-grand général de Pologne. Partisan de la Russie, il se déclara contre l'élection des rois de Pologne, et fut l'un des chefs de la confédération de Targowitz, en 1751. Déclaré rebelle dans sa patrie, il se réfugia en Russie, et ne rentra en Pologne qu'à la tête d'une armée du czar qui consomma l'œuvre du démembrement de ce pays.



Régates à la voile

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



SAALFELD. Ville murée, située sur la Saale saxonne, dans le duché de Saxe-Meiningen. Le prince Louis-Ferdinand de Prusse y fut battu par les Français, en octobre 1806, et périt dans l'action.

SABAYE (*Mar.*). Nom d'un cordage destiné à amarrer à terre une embarcation.

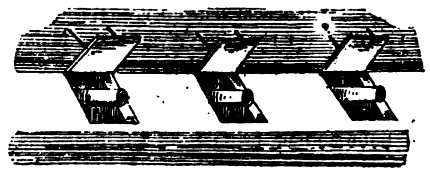
SABINS. Peuples de la Sabine, contrée centrale de l'ancienne Italie, au nord du Latium. Leur soumission aux Romains n'eut lieu que sous le règne de Tarquin l'Ancien, de 582 à 578 av. J.-C., après de nombreuses guerres, dont la première éclata à l'occasion de l'enlèvement des Sabines.

SABLE (*Mar. et nav. fluv.*). On nomme ainsi le produit le plus fin des roches siliceuses qui ont été triturées par les eaux. Ce produit s'est formé à toutes les époques géologiques; on le trouve sur tous les points de la terre, et il est ordinairement accompagné de couches plus ou moins étendues de grès en mamelons ou en fragments. Dans plusieurs contrées, le sable couvrant des plaines immenses dont il constitue le sol, les transforme en déserts, ou *mers de sable*, tels sont entre autres : en Asie, le *grand Gobi*; en Afrique, le *Sahara* et la *Libye*; en Amérique, les *Apaches*, etc. Le sable fait aussi partie du terrain qui forme les rives de la mer, des fleuves et des rivières. La couleur du sable est variable; généralement jaune, il tourne au blanc, au gris, au bleuâtre, au verdâtre. La couleur rouge indique la présence de l'oxyde de fer.

SABLIER (*Mar.*). Il se compose de deux ampoulettes de verre ajustées de manière à laisser passer de l'une à l'autre, alternativement, du sable très-fin qui s'écoule par une petite ouverture. Cet instrument sert à mesurer un certain laps de temps, en calculant la durée qu'a mise le sable à passer d'une ampoulette à l'autre. On prépare des sabliers de plusieurs heures, d'une heure, d'une demi-heure, et même d'une demi-minute et d'un quart de minute. (*Voy.* AMPOULETTE.)

SABLIÈRES (*Mar.*). Bordages sur lesquels s'établissent les ventrières et les chevalets d'un bâtiment en construction et placé sur son *ber*.

SABORD (*Mar.*). Petite fenêtre ou ouverture pratiquée dans la muraille d'un vaisseau, pour y placer un canon. Cette ouverture a communément la forme carrée, et c'est au côté supérieur



Sabords.

que sont fixés les gonds de la porte servant à ouvrir et à fermer. Les sabords d'un côté du vaisseau doivent être exactement opposés aux sabords de l'autre côté; ils doivent fermer hermé-

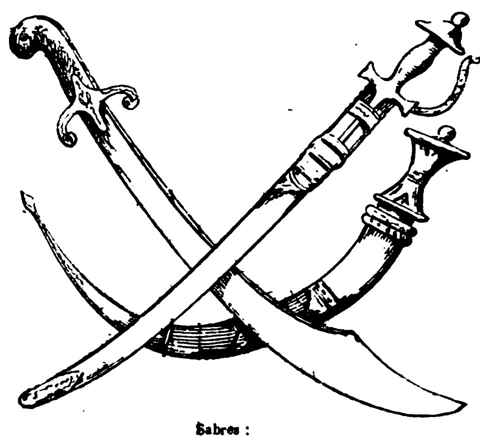
tiquement, pour empêcher l'eau de la mer de pénétrer dans les batteries; et il est convenable de ne les ouvrir que durant le beau temps, pour aérer l'intérieur du bâtiment.—On appelle: *sabords de retraite*, ceux qui sont percés dans la poupe, pour tirer sur l'ennemi devant lequel on est forcé de fuir; *sabords de chasse*, ceux de l'avant destinés à tirer en chasse, c'est-à-dire sur l'ennemi qui fuit; *sabord de belle*, celui par lequel on leste et déleste, et qui se trouve, dans la cale des navires marchands, immédiatement au-dessous et quelquefois au-dessus de la préceinte, par le travers de la grande écoutille; *sabords de charge*, les grands sabords pratiqués dans la cale des bâtiments chargeant des mâtures et des bois de construction, et occupant le devant et le derrière du navire; et *sabords faux*, l'imitation en peinture, à l'extérieur des bâtiments, de vrais sabords.

SABORDER (*Mar.*). Pratiquer une ouverture dans le fond d'un navire, pour le faire couler.

SABOT (*Mar.*). Poulie particulière pour les écoutes des huniers. — C'est aussi le nom d'un outil de bois dont se sert le cordier.

SABRE. De l'all. *sabel*, tiré du slave *sabla*, qui signifie coutelas. Cette arme remonte aux mêmes temps que l'épée, et était confondue avec celle-ci par les anciens, attendu que les propriétés essentielles de ces deux armes, *pointer* et *trancher*, se trouvaient alors à peu près identiques dans l'épée et dans le sabre. Les Assyriens et les Perses faisaient usage d'un sabre à lame très-large, courbe et plus forte de la pointe que du talon, afin de porter des coups plus violents. — Ce sabre se répandit chez les Grecs et dans tout l'Orient, et c'est celui qui, plus tard, fut appelé *cimeterre*.—Les Grecs et les Romains se servaient beaucoup plus de l'épée que du sabre; cependant, la cavalerie des Grecs avait un sabre court destiné à frapper et à accrocher; et les Romains en employaient aussi plusieurs espèces. — Les Perses, les Scythes, les Huns et les Alains avaient aussi des sabres de différentes formes et de diverses grandeurs. (*Voy.* les mots Acinacès, Harpés et Falcaires.) — En Chine, où le sabre courbe a toujours été et est encore l'arme de prédilection, on remarque trois sortes de sabres, qui ne varient que par la longueur : le plus long est affecté à l'infanterie; le plus court à la cavalerie; et le moyen aux corps d'arbalétriers. Les lames de ces sabres sont de bonne trempe et très-acérées; la poignée est de bois garni de cuivre; et le fourreau, aussi de bois, est recouvert d'une peau de poisson vernissée.—Les Mogols et les Hindous se servent également du sabre. Il est l'arme la plus habituelle des Birmans, qui l'emploient même comme outil pour couper le bois. — Les Sarrasins, les Maures et les Turcs sont les peuples qui ont poussé le plus loin la variété et la perfection du sabre.

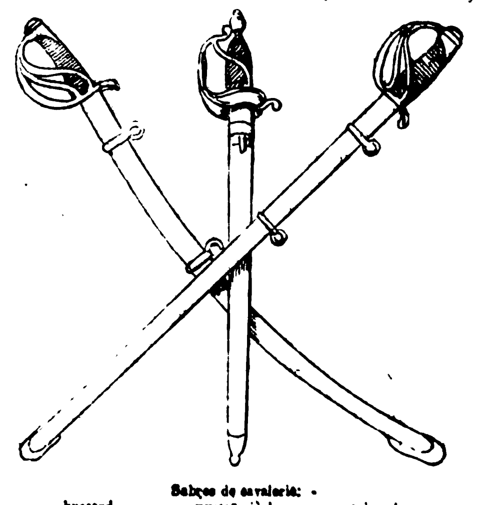
Le sabre est l'arme de prédilection des Touaregs, peuple guerrier de la famille Berbère, lequel habite et règne, en quelque sorte, dans le désert du Sahara. Ils disent : « Toutes les armes sont à craindre, mais la meilleure, c'est le sabre, le large sabre de Radamès ou de Maroc. Les balles et le fusil trompent souvent; la lance est la sœur du cavalier, mais elle peut trahir; le



Sabres :
turc abyssin indien
(d'après une collection particulière).

bouclier, c'est autour de lui que se groupent les malheureux; le sabre! le sabre! c'est l'arme du Targui, quand le cœur est aussi fort que le bras. »

Les sabres de l'armée française ont offert de nombreuses variétés dans leur forme et dans leur dimension. Ils ont eu des lames droites, plates ou évidées, tranchantes des deux côtés ou d'un seul; variant de longueur de 18 à 38 pouces; ayant des fourreaux et des montures en cuivre ou en fer, et des poignées garnies d'une ou plusieurs branches. Chaque corps eut aussi, pendant longtemps, un modèle particulier. Ainsi, dans la cavalerie, les carabiniers, les cuirassiers,

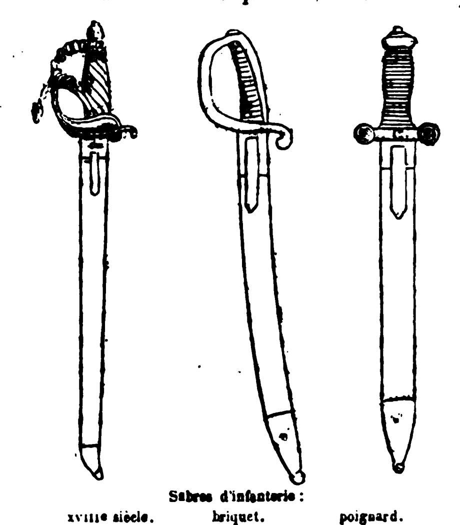


Sabres de cavalerie :
hussard. XVIIIe siècle. cuirassier.

les dragons, la gendarmerie, les chasseurs et les hussards eurent des sabres que l'on distinguait par la dénomination de chaque corps. Il en était de même pour l'infanterie, où les grenadiers, les hommes de la ligne, les troupes de l'artillerie, les troupes du génie, etc., avaient chacun leur

espèce de sabre. Cette fâcheuse et disparate variété fut poussée à son comble lors des guerres de la Révolution, durant lesquelles on voyait de tous côtés, dans les troupes, des armes de fantaisie.

En 1802, on commença à mettre un frein à ce luxe d'armement, et l'on créa des modèles, dits de l'an II, qui déterminèrent le genre de sabre que devaient avoir les différents corps de l'armée, d'après l'analogie de leur service. C'est alors que l'infanterie fut armée du *briquet* porté avec un baudrier, et tous les sabres eurent une dragonne. En 1816, on réduisit à cinq les modèles des sabres de l'armée. Le briquet demeura à l'infanterie.



Sabres d'infanterie :
XVIIIe siècle. briquet. poignard.

L'artillerie et le génie eurent un sabre à lame droite, large, à deux tranchants, terminée en biseau, et de 18 pouces (0m,487) de longueur. Dans la cavalerie, le modèle adopté pour les corps de la ligne était une lame droite et à gouttières; le sabre des chasseurs avait 11 lignes (0m,025) de flèche, le dos étant formé par une baguette arrondie; celui des hussards avait 23 lignes (0m,053) de flèche. En 1821, on s'occupa encore des sabres de la cavalerie : ils furent allégis, un peu raccourcis, et il n'y eut plus que deux modèles, encore en usage aujourd'hui : un pour la cavalerie de ligne, un autre pour la cavalerie légère. Le premier a conservé la lame dite *à la Montmorency*, laquelle est à deux gouttières; elle est légère, courbée, de 10 lignes (0m,023) de flèche, pointue, tranchante d'un côté, et de 36 pouces (0m,975) de longueur; son fourreau est en tôle d'acier; sa poignée, garnie de filigranes en laiton, se compose d'une garde et de plusieurs branches en cuivre pour couvrir la main; et son poids total, y compris le fourreau, est de 4 livres 7 onces (2k,178). Le sabre de la cavalerie légère a aussi une lame à gouttières, courbée, de 18 lignes (0m,041) de flèche, tranchante d'un côté, et d'une longueur de 34 pouces (0m,921); son fourreau est en tôle d'acier; sa poignée avec garde et branches en cuivre; et son poids de 4 livres 3 onces (2k,050). En 1829, on fit, pour l'artillerie à cheval, un modèle de sabre différent du précédent en ce que sa lame n'a que 30 pouces (0m,810) de longueur et qu'elle est courbée de 26 lignes (0m,060) de flèche; sa poignée n'a qu'une seule branche et son poids est de 3 livres 12 onces (1k,835). En 1831, on créa pour l'infanterie un nouveau modèle de sabre, auquel on donna le nom de *sabre-poignard*, sabre qui est toujours en usage, et dont la forme et la dimension sont celles du modèle de 1816 pour l'artillerie à pied et le génie. Les sabres des officiers de cavalerie sont semblables à ceux des soldats de leurs corps, seulement la lame est plus légère. Les officiers d'infanterie, qui, pendant une longue période, n'avaient porté que l'épée, furent armés, en 1821, d'un sabre de 28 pouces (0m,759) de longueur et courbé de 9 lignes (0m,020) de flèche. Ils en portent aussi aujourd'hui à lame droite.

Une ordonnance de 1815 a mis fin à l'usage de laisser aux sous-officiers et aux hommes d'élite la faculté d'emporter leur sabre en rentrant dans leurs foyers.

Un arrêté de 1824 disait que le sabre doit durer cinquante ans. Les états de consommation prouveraient combien l'arrêté a été peu respecté, par suite des fréquents changements introduits dans l'armement.

SABRE-BRIQUET. Le nom de *briquet* fut donné par dérision au sabre de l'infanterie, par les cavaliers qui, à cause de la lame très-courte de cette arme, relativement à la lame du sabre de cavalerie, leur paraissait devoir être considéré comme un *briquet à battre du feu*. C'est vers 1760 que le sabre-briquet remplaça l'épée chez les grenadiers; mais les autres soldats ne le prirent que depuis l'ordonnance du 1er octobre 1786. Cette arme reçut, en l'an II, une forme nouvelle qui l'alourdissait, et Napoléon avait même préparé, en l'an XII, un décret qui devait retirer le sabre aux grenadiers et lui substituer un *pic-hoyau*. Le briquet était légèrement courbé, non évidé, et tranchant d'un seul côté : il disparut en 1831. (*Voy.* SABRE.)

SABRE (COUPS DE PLAT DE). Cette punition disciplinaire fut introduite dans l'armée française, sous le ministère du comte de Saint-Germain, et l'art. 20 du titre VI d'une ordonnance rendue en 1776 porte : « L'intention de Sa Majesté est que les fautes légères qui jusqu'à présent ont été punies par la prison, ne le soient plus désormais que par des coups de plat de sabre. » On raconte, à ce sujet, qu'un vieil officier allemand, qui avait contribué à loger cette idée dans la tête du ministre, disait : « Je ne vois pas pourquoi on n'établirait pas les coups de bâton dans ce pays : pour moi, dans ma longue carrière, j'en ai beaucoup reçu, j'en ai beaucoup fait distribuer, et je m'en suis toujours très-bien trouvé. »

SABRE D'ABORDAGE (*Mar.*). Cette arme a sa lame légèrement évidée et de 27 pouces de longueur. Sa monture, en fer, est garnie d'une co-

quille avec des branches portant une pièce de tôle destinée à couvrir plus sûrement le poignet.

SABRE-POIGNARD. *Voy.* Acinace et Sabre.

SABRETACHE ou **SABRETASCHE.** De l'all. *sabel*, sabre, et *tasche*, poche. Gibecière volante, en usage dans les régiments de hussards. Elle est attachée au ceinturon du sabre et pend le long de la cuisse; sa face extérieure (la *palette*) est en peau de vache noire et lisse, et l'intérieur est en basane de même couleur. Son ornement consiste, pour les régiments de ligne, en une plaque de cuivre estampé, en forme d'écusson, représentant en relief un entourage figuré par des feuilles de chêne et de laurier, renfermant le numéro du régiment. Dans les régiments de la garde, la palette est recouverte en drap bordé d'un galon de laine et orné de l'aigle couronné. On écrit aussi *sabredache*, *sabredasche*, *saberdache*, *saberdasche*, *sabertache*, *sabertasche*.



Sabretache des guides.

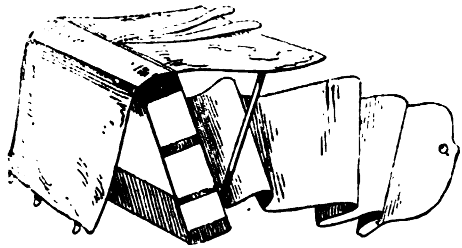
SABURRE (*Mar.*). Se disait autrefois du gros sable dont on formait le lest des vaisseaux.

SAC. *Saccus*. Se dit du pillage d'une ville prise d'assaut qu'on abandonne à la fureur des soldats.

SAC (*Mar.*). On appelle *sac d'écubier*, un matelas de toile rembourré de foin ou d'étoupe, qu'on emploie pour boucher les écubiers. — *Embarqué en sac*, se dit des marins qui font un voyage à Terre-Neuve, et qui sont engagés seulement pour travailler à la pêche.

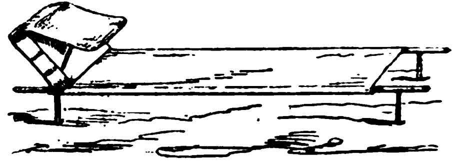
SAC À TERRE. Sac plein de terre qu'on emploie en faisant les tranchées, logements, batteries et autres travaux analogues, afin de mettre les soldats à l'abri du feu de l'ennemi, ou bien pour tirer sur celui-ci, entre deux de ces sacs. Le sac à terre se fait de bonne toile d'étoupes ou de toile de bon fil, bien serrée. Il doit avoir 65 centimètres de hauteur, sur environ 27 de diamètre. Quand le terrain est dur ou rocheux, on fait usage de ces sacs dans les tranchées, et l'on s'en sert aussi pour des batteries dans quelques circonstances.

SAC-BRANCARD. Invention de M. Joubert. Il



Sac-brancard.

présente à la fois l'utilité de la tente-abri, du lit d'hôpital provisoire, du brancard couvert avec oreiller, et renferme, à volonté, des objets de pansement, des effets d'habillement ou des mu-



Sac-brancard développé.

nitions. Son poids et son volume ne s'opposent pas à ce que le soldat puisse, au besoin, l'ajouter à son équipement ordinaire.

SAC-CARTOUCHIÈRE. Un de nos officiers supérieurs qui se sont le plus occupés du métier avait imaginé, il y a plusieurs années, une modification très-importante dans l'équipement de l'arme de pied. C'était une combinaison mixte entre le sac et la giberne. Le principe de ce nouveau système consistait dans les mesures suivantes :

1° L'emploi *facultatif*, ou des bretelles actuelles modifiées ou des baudriers.

2° Suppression de la giberne et son remplacement par une cartouchière dont la forme, s'adaptant parfaitement à la forme du corps, se dissimule à volonté dans la partie inférieure du havre-sac disposé pour recevoir la cartouchière.

3° Disposition mobile de ladite cartouchière sur le ceinturon, permettant d'amener instantanément la cartouchière sur le devant du corps ou de la faire rentrer dans le havre-sac, suivant les besoins des exercices militaires, et assurant en même temps l'immobilité du sac, quels que soient les mouvements de celui qui le porte.

Comme conséquence de son nouveau mode de sac-cartouchière, le colonel Giacobbi apportait une modification radicale à la cartouche, à laquelle il assujettissait une rondelle fixant la capsule après la cartouche même, de manière à pouvoir placer sur la lumière la capsule sans la prendre avec les doigts.

Ces diverses modifications au système actuel ont été examinées par des hommes compétents, dont les opinions réservées laissent ce nouveau mode à l'état de question. Son importance nous a paru devoir lui faire trouver place ici.

SACCADE. En termes de manége, on appelle ainsi la secousse violente que le cavalier donne à la bouche du cheval en tirant tout à coup les rênes de la bride. Les saccades ont pour fâcheux résultat de gâter la bouche de l'animal et de lui rompre les barres.

SACKEN (Le baron). Général russe, né en 1750, mort en 1837. Après avoir servi contre les Turcs et les Polonais, il vint en Suisse, où Masséna le battit et le fit prisonnier à Zurich. Il fit plus tard les guerres de la Russie contre la Turquie et la France. En 1814, il fut gouverneur de Paris pendant l'occupation par les ennemis. Mal-

gré les douloureux souvenirs de ces temps, et bien que Sacken ne fut, pour nous, que le représentant d'ennemis attachés à leur proie et désirant l'anéantissement de la France, il est une justice à rendre à ce général : c'est que, dans les difficiles fonctions qu'il remplit alors, il se montra modéré, parfois même bienveillant. Était-ce le fait de son naturel, ou n'agissait-il ainsi que sous l'inspiration de l'empereur Alexandre, qui, mieux que les autres souverains coalisés, avait compris qu'ils couraient le risque, en employant les rigueurs, de soulever contre eux le peuple de l'immense capitale comprimant avec effort sa douleur et ses colères devant l'occupation étrangère ?


Sacken
(d'après une gravure allemande).

SACKVILLE (George, vicomte de). Général anglais, né en 1716, mort en 1785. Il prit part aux batailles de Dettingen et de Fontenoy ; servit en Ecosse sous le duc de Cumberland ; fit avec Marlborough l'expédition de Saint-Malo en 1759. L'année suivante, en Allemagne, le prince Ferdinand inculpait sa conduite à Minden, et il perdait son commandement. Rentré en faveur sous George III, il fut élu à la Chambre des communes, puis nommé pair.

SACOLÈVE (*Mar.*). Navire du Levant qu'emploient les Turcs et les Grecs pour le service du cabotage. Il est peu élevé de l'arrière, porte trois mâts, et son grand mât est incliné vers l'avant.


Sacolève.

SACOS. σάκος (sacos). Bouclier des Grecs ayant la forme d'un carré long, et couvrant l'homme des épaules jusqu'aux pieds. Lorsque les soldats qui en faisaient usage se trouvaient en ligne, les boucliers formaient devant les rangs comme une espèce de muraille. (*Voy.* Bouclier.)

SACQUIER (*Mar.*). Employé chargé de mettre en sac le blé qu'on embarque ou qu'on débarque pour le service d'un grenier.

SACROVIR (Julius). Chef éduen. Avec Julius Florus, il opéra un soulèvement dans les Gaules, sous Tibère. Battu à Autun, par les forces romaines, l'an 21, il se donna la mort.

SADAR-NAGARA. Timbales qui, chez les Turcs, servent de signal pour la marche. Elles se placent de chaque côté de la selle, comme dans notre musique militaire.

SAEPPOLO. Nom que les Italiens donnent à un arc qu'ils construisent avec un cep de vigne.

SAETTE ou **SAGETTE.** De l'ital. *saetta*, fait du lat. *sagitta*, flèche. L'un des noms sous lesquels on désignait les grandes flèches au moyen âge.

SAFFET ou **SAFAD.** Ville de Syrie. Les Français y défirent les Turcs et les Arabes, en 1799.

SAFRAN (*Mar.*). Partie du gouvernail qui est située en arrière de la mèche.

SAGARIDE. Hache à deux tranchants dont se servaient les amazones, les Perses et les Massagètes.

SAGENA (*Pêche*). σαγήνη (sagênê). Nom sous lequel les anciens désignaient le genre de filet que nous appelons *seine*.

SAGITTAIRES. *Sagittarii.* Soldats de l'infanterie légère armés d'arcs et de flèches (*sagittæ*), servant dans l'armée romaine. Outre leur service militaire, ils étaient aussi employés à la chasse, pour approvisionner la table de l'empereur, des généraux et autres grands personnages. — On appelait *sagittarii equites*, les archers à cheval. — Chez les Parthes et les Perses, on trouvait aussi des *sagittaires* exercés à lancer la flèche en arrière, en fuyant.


Sagittaire
(d'après un bas-relief de Nimroud).

SAGOCHLAMYDE. *Sagochlamys* : de σαγος (sagos), saie ou sayon, et χλαμυς, χλαμυδος (chlamus, chlamudos), chlamyde. Manteau militaire introduit dans l'armée romaine durant l'Empire. Ce vêtement était formé de deux pièces d'étoffe carrées et attachées l'une à l'autre sur chaque



Sagochlamyde
(d'après la colonne Antonine).

épaule, au moyen d'une broche, de telle sorte que l'une de ces pièces pendait par devant et l'autre par derrière. Par sa forme, la sagochlamyde tenait à la fois de la chlamyde et du sagum, d'où lui venait son nom.

SAGONTE. *Saguntum*. Ville de l'Espagne Tarraconaise, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le bourg de *Murviedro*, province de Valence. Elle est célèbre dans l'histoire par le siége qu'elle soutint contre Annibal, l'an 219 av. J.-C., et par l'héroïsme de ses habitants qui, plutôt que de subir la loi du vainqueur, s'ensevelirent sous les ruines de leur cité. Tous ses défenseurs, en effet, ayant été tués, les femmes mirent le feu aux objets que leurs époux et leurs fils avaient amoncelés en un bûcher sur la place publique, et elles s'y précipitèrent toutes jusqu'à la dernière, après avoir tué leurs plus jeunes enfants, et quelques-unes s'étant frappées elles-mêmes d'un poignard avant de se jeter au milieu des flammes, comme si elles eussent craint de ne pas périr assez vite par le feu. Pendant ce siége, les Romains envoyèrent des députés à Carthage pour s'enquérir de la cause de l'attaque de Sagonte, alliée de Rome, et le plus ancien des envoyés dit d'un ton fier au sénat carthaginois, en montrant un pan de sa robe qui était plié : « Je porte ici la paix ou la guerre, choisissez. » On lui répondit qu'il pouvait choisir lui-même. « Eh bien ! répliqua-t-il en déployant le pan de sa robe, je vous donne la guerre. » « Nous l'acceptons de bon cœur et la ferons de même ! » s'écrièrent les Carthaginois. C'est ainsi que commença la seconde guerre punique. — Le bourg de Murviedro fut pris par le maréchal Suchet, le 14 octobre 1811, à la suite d'une victoire qui fut nommée *la bataille de Sagonte*.

SAGRES. Petite ville de l'Algarve, en Portugal. Elle est située sur l'Atlantique et fut fondée, en 1416, par le prince don Henry, qui y établit une école de navigation, et en fit partir de nombreuses expéditions pour explorer et doubler la côte occidentale de l'Afrique.

SAGUM. σαγος (sagos). Habillement militaire qui devint, chez les Romains, un emblème de guerre, comme la toge était un symbole de paix. Ce vêtement, emprunté aux Grecs et aux Gaulois, fait d'une grossière étoffe de laine, consistait en un manteau carré, court, et ne dépassant pas les genoux ; on le pliait en deux et on le fixait à l'épaule, soit au moyen d'une *fibule*, agrafe particulière, soit par un nœud. Le sagum, porté aussi bien par les soldats que par les chefs, était pris exceptionnellement par les citoyens dans les cas d'invasion par l'étranger et de sédition intérieure. (*Voy.* SAIE.)



Sagum
(d'après la colonne Antonine).

SAHAI. Village de Bohême. En 1742, les Français, commandés par le duc de Broglie, et les Autrichiens, sous les ordres du prince Lobkowitz, se livrèrent en cet endroit un combat opiniâtre, qui resta à l'avantage des Français, dont l'infanterie se couvrit de gloire.

SAHARATOGA. Petite ville de la province de New-York, aux États-Unis. En 1777, les Américains obligèrent, en cet endroit, les troupes du général anglais Bourgoyne à se rendre.

SAIE, SAYE ou SAYON. La saie différait du *sagum* des Romains, en ce que, le plus souvent, elle était faite de peaux naturelles ou de tissus de poils, chez les Sarmates ; de tissus de lin, chez les Gaulois et les Germains. La *saie* se portait par-dessus les autres vêtements et s'endossait comme une dalmatique. Le seul spécimen qui reste de cet antique vêtement a été trouvé, en 1863, avec des braies, des chaussures, des fragments d'armes et d'ustensiles de la même époque, dans une tourbière du Schleswig. Ces précieux vestiges des peuples du Nord, au deuxième siècle de notre ère, sont conservés dans un musée de Thorsbjerg. (*Voy.* SARABELLA.)



Saie ou sayon
(d'après la colonne Antonine).

SAIGNÉE. Du lat. *sanguis*, sang. Dans les temps anciens, la saignée était infligée comme peine au soldat, pour certaines fautes. Aulu-Gelle, qui parle de cette punition dans ses *Nuits attiques*, ajoute : « L'usage d'ouvrir une veine et de tirer du sang aux soldats qu'on veut frapper d'une peine infamante remonte à la plus haute antiquité. Je n'en trouve pas la raison dans les anciens écrits que j'ai pu me procurer, mais je pense que ce fut d'abord moins un châtiment qu'un remède employé envers les soldats dont l'intelligence était troublée et l'activité engourdie

Dans la suite, la saignée devint un châtiment et on prit l'habitude de punir ainsi différentes fautes, sans doute dans l'idée que celui qui commet une faute est malade. »

SAIGNER. On disait autrefois *saigner une gargousse*, pour exprimer l'action de crever, d'un coup de couteau, l'enveloppe d'une gargousse afin d'en extraire un peu de poudre. Cet usage avait lieu durant un combat prolongé, parce qu'alors la charge ordinaire devenait trop forte pour des pièces échauffées.

SAIGNER (*Mar.*). On dit du chouquet d'un bas mât qu'il *saigne*, lorsqu'il s'incline vers l'avant.

SAÏGON. Ville de la Cochinchine, dans l'empire d'An-nam. Elle est située sur le Dong-naï, à 100 kilomètres de l'embouchure de ce fleuve dans la mer de Chine. Le 17 février 1859, le corps expéditionnaire franco-espagnol, sous les ordres du vice-amiral Rigault de Genouilly, s'empara de cette place et des forts qui la défendent. On estima à 20 millions de francs le matériel que renfermait la citadelle et les magasins. Saïgon est aujourd'hui la capitale de notre nouvelle colonie de la Cochinchine française. (*Voy.* COCHINCHINE et sa carte.)

SAILLER (*Mar.*). Faire glisser une pièce de bois dans le sens de sa longueur. — Un bâtiment qui *saille de l'avant* est celui qui va bien de l'avant. — *Sailler les boulines*, c'est les haler avec force pour bien ouvrir les voiles.

SAIN (*Mar.*). Se dit d'un rivage, d'une côte, etc., dont l'abord n'offre aucun danger.

SAINT-ALBAN. Ville du comté d'Hertford, en Angleterre. César y défit le chef breton Cassivellaunus. La reine Boadicée y aurait fait massacrer des Romains, au nombre de 70000, si l'on en croit les anciens historiens. En 1455, dans la guerre des Deux-Roses, Richard, duc d'York, y battit et fit prisonnier le roi Henry VI, qui, six ans après, fut délivré par Marguerite, victorieuse de Warwick au même lieu. (*Voy.* GUERRE DES DEUX-ROSES.)

SAINT-ANDRÉ (JACQUES D'ALBON, dit le maréchal DE). Mort en 1562. Il servit les calvinistes, fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, en 1557; embrassa le parti du duc de Guise, forma avec lui et le connétable de Montmorency, en 1561, le *triumvirat*; et fut tué à la bataille de Dreux.

SAINT-ANGE (CHATEAU). L'ancien *mausolée de l'empereur Adrien* à Rome. Au moyen âge, il servait de citadelle aux papes, qui y trouvaient un refuge contre les barons de Rome ou contre les troupes de l'empire.

SAINT-ARNAUD (JACQUES-ACHILLE LEROY DE). Maréchal de France, né à Paris en 1798, mort le 29 septembre 1854. Il fut élève du lycée Napoléon, entra dans les gardes du corps en 1815, et alla en 1822 combattre, comme volontaire, pour la cause hellénique. Il voyagea ensuite à l'étranger, pendant quelques années, et ne rentra au service qu'en 1831. Après une apparition dans la Vendée, il fut envoyé à Blaye et attaché en qualité d'officier d'ordonnance au général Bugeaud; il accompagna la duchesse de Berry à Palerme, et passa en Afrique en 1837. N'étant encore que simple lieutenant à cette époque, il conquit depuis tous ses grades en combattant, et mérita dix fois d'être cité à l'ordre du jour de l'armée. Il prit part à l'assaut de Constantine, en 1837; à la prise de Djigelli, en 1839; à l'attaque du col de Mouzaïa, où il fut blessé, en 1840; à la prise de Tekedempt et de Mascara, en 1841. On lui confia le commandement de Milianah, en 1842, et celui d'Orléansville, en 1844. Il comprima l'insurrection du Dahra de 1845 à 1847, et contraignit Bou-Maza, instigateur de ce soulèvement, à se remettre entre ses mains. Élevé au commandement supérieur de la province de Constantine, en 1850, il fit, l'année suivante, contre les Kabyles, une expédition qui eut un plein succès. Il vint ensuite commander une division de l'armée de Paris, et prendre peu après la direction du ministère de la guerre. Placé, en 1854, à la tête de l'expédition d'Orient, il opéra de concert avec l'armée anglaise, le 14 septembre, une descente en Crimée, où il remporta, sur les bords de l'Alma, une victoire éclatante, prélude du siége de Sébastopol. Le maréchal de Saint-Arnaud, miné depuis longtemps par la maladie, ne devait point recueillir le fruit de son zèle et de ses qualités militaires : il succomba peu après les premiers succès de l'armée française.



Le maréchal de Saint-Arnaud (*d'après Raffet*).

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER. Chef-lieu de canton, dans le département d'Ille-et-Vilaine. La Trémouille y défit, en 1488, le duc d'Orléans, depuis Louis XII, qui alors était révolté.

SAINT-CAST. Bourg du département des Côtes-du-Nord. En 1758, l'amiral Howe et le général Bligh, de l'armée anglaise, ayant opéré une descente dans la baie de Saint-Cast, en Bretagne, s'y fortifièrent. Le duc d'Aiguillon vint les y attaquer; et ce fut avec une telle vigueur, que les Anglais, obligés de se rembarquer en désordre, perdirent sur le lieu du combat 4000 hommes, parmi lesquels étaient le général Dury et plusieurs colonels. Ils laissèrent en outre 800 prisonniers au pouvoir des Français. La légende de ce combat, où se distingua particulièrement le comte Morell d'Aubigny, a été conservée dans une ballade bretonne, sorte de chant de guerre, où le sentiment national contre la race saxonne éclate tout entier, et qui se termine ainsi : *Tou-*

jours, toujours, comme la grêle dans la mer, fondent les Anglais en Bretagne!

SAINT-CYR. *Voy.* École spéciale militaire.

SAINT-DENIS. *Dionysiopolis*. Chef-lieu d'arrondissement du département de la Seine. Elle fut prise par les Orléanais en 1411, et par les Anglais en 1412. Le prince de Condé, chef des Huguenots, s'y établit en 1567, brûla tous les moulins échelonnés, qui formaient pour ainsi dire un faubourg de Paris, et, avec 3 000 hommes seulement, tint la capitale comme en état de blocus. Le connétable de Montmorency sortit enfin, pour aller chercher les huguenots, qu'il rencontra dans la plaine de Saint-Denis. L'armée royale comptait 16 000 hommes d'infanterie et 3 000 gendarmes, tandis que le prince de Condé ne lui opposait que 1500 chevaux et 1200 hommes de pied; mais le combat n'en dura pas moins trois heures, avec une grande bravoure de part et d'autre; et si les troupes du roi restèrent maîtresses du champ de bataille, les huguenots se retirèrent sans être précisément vaincus. Le connétable de Montmorency, qui avait juré, quoique âgé de près de quatre-vingts ans, qu'on ne le reverrait que mort ou vainqueur, fut blessé en effet mortellement dans ce combat, par un Anglais, Robert Stuart, qui l'avait déjà fait prisonnier à la bataille de Dreux. La reine mère, qui avait à se plaindre de Montmorency, s'écria à la nouvelle de cet événement : « En ce jour-ci, j'ai deux grandes obligations au ciel : l'une que le connétable ait vengé le roi de ses ennemis; l'autre que les ennemis du roi m'aient défait du connétable. » — En 1591, le chevalier d'Aumale, partisan de la ligue, attaqua Saint-Denis à la tête d'un corps de Parisiens; mais il fut repoussé et tué par le sieur de Vic d'Ermenonville, commandant la place pour Henri IV. — C'est à Saint-Denis que se trouve la maison de la Légion-d'Honneur, créée pour l'éducation des filles de légionnaires. (*Voy.* De Vic et Maison de Saint-Denis.)

SAINT-DIZIER. Ville du département de la Haute-Marne, située sur la Marne. Fortifiée anciennement, elle fut prise en 1544 par Charles-Quint; et, en 1814, Napoléon y battit deux fois les troupes ennemies coalisées.

SAINT-DOMINGUE (HAÏTI). L'une des grandes Antilles. Christophe Colomb la découvre (1492) et l'appelle *Hispaniola*, Petite Espagne. La ville principale, *Santo Domingo*, mérite, par son accroissement et son importance, de devenir la capitale de l'île entière et de lui donner son nom. Ses cinq anciens districts disparaissent avec leurs chefs sous l'influence espagnole. — En 1664, la France envahit la partie occidentale de l'île et y fonde un établissement, reconnu par l'Espagne en 1697. La partie espagnole perd de son importance à mesure que la partie française en acquiert. 1791, les hommes de couleur réclament en vain l'égalité de droits politiques avec les blancs, s'insurgent contre eux et les massacrent. 1793-1794, l'abolition de l'esclavage est proclamée. 1795, l'Espagne cède sa part de colonie à la France. Toussaint Louverture se rallie aux Français, chasse les Anglais, et bientôt cherche à s'affranchir de la domination française. 1802, le consul Bonaparte envoie une expédition sous les ordres du général Leclerc, son beau-frère; Toussaint, arrêté, est amené en France. 1803, Dessalines, son lieutenant, soulève l'île et expulse les Français de la partie occidentale; l'île se déclare indépendante et reprend son nom d'*Haïti*. 1804, Dessalines se fait proclamer empereur, et est assassiné en 1806. L'île est divisée en deux États : républicain au nord avec Pétion pour président; monarchique au sud avec Christophe pour empereur. 1809, expulsion des Français de la partie ouest. Boyer succède à Pétion. 1818, Christophe meurt; Boyer réunit le nord et le sud (1820), et leur adjoint l'est (1822). — 1825, la France reconnaît l'indépendance de l'île. 1843, Boyer, renversé, a pour successeur Hérard. Sous ce gouvernement, l'est se sépare et forme la *république dominicaine*; président Santanna. Dans l'ouest, devenu *république haïtienne*, à Hérard succèdent Guerrier (1844), Pierrot (1845), Riché (1846), Soulouque (1847). — En 1849, Soulouque se fait proclamer empereur sous le nom de Faustin Ier. Le 15 janvier 1859, Faustin Soulouque est détrôné, et Haïti redevient république haïtienne sous la présidence de Geffard, encore aujourd'hui au pouvoir. Le 16 mars 1861, un certain nombre d'émigrants espagnols, partis de Cuba, débarquent sur le territoire de la république dominicaine, arborent le pavillon espagnol et proclament la reine Isabelle. Depuis, un semblant de vote par le suffrage aurait comme régularisé la nouvelle position de Saint-Domingue avec la métropole espagnole.

SAINT-GEORGES (Combat de). Sous Mantoue, en Italie. Le général Bonaparte y battit les Autrichiens, le 15 septembre 1796.

SAINT-GERMAIN (Claude-Louis, comte de). Né près de Lons-le-Saulnier en 1707, mort en 1778. D'abord cadet dans un régiment de France dont son père était colonel, il alla prendre successivement du service en Autriche, en Prusse et en Danemark, et gagna ainsi le grade de feld-maréchal. Rentré au service de la France, il fit les guerres de Flandre et de Prusse, de 1748 à 1760. La variété et l'étendue de ses connaissances le firent appeler, par le conseil de Turgot, au ministère de la guerre en 1775. Il y fit d'utiles réformes, mais sa tentative d'introduire la discipline autrichienne et les châtiments corporels blessa la dignité des soldats français et rendit son nom impopulaire. Il a laissé des *Mémoires*.

SAINT-GERMAIN EN LAYE. Ville du département de Seine-et-Oise. Elle fut prise par les Anglais en 1346 et en 1419.

SAINT-GOAR. Ville de la régence de Coblentz, dans la Prusse Rhénane. Elle est située sur la rive gauche du Rhin. Elle fut emportée d'r

en 1758, par une division de l'armée française, que commandait le maréchal de Soubise. On voit dans son voisinage les ruines de la forteresse de Rheinfels, détruite par les Français en 1795.

SAINT-GOTHARD. En Hongrie, comitat d'Eisenbourg. En 1664, le grand vizir Kiuperli attaqua, dans la plaine de ce nom, les Impériaux que commandait Montecuculli. Il obtint d'abord quelque avantage; mais une division de 6000 Français, sous les ordres du maréchal de La Feuillade, obligea les Turcs de repasser le Raab, et leur causa, durant cette retraite, une perte de 7000 hommes.

SAINT-GUISLAIN. Place forte du Hainaut. En 1677, le maréchal d'Humières s'en empara après dix jours de siége. Elle fut surprise en 1708 par la garnison d'Ath; et, en 1746, le marquis de La Fare s'en rendit maître.

SAINT-HIPPOLYTE. Bourg situé au confluent du Doubs et du Dessoubre, dans le département du Doubs. En 1639, une poignée de Français, au nombre de 80 seulement, y tinrent bon contre un corps de Suédois du duc de Saxe-Weimar.

SAINT-JACQUES ou **SAINT-JACOB.** Hameau et chapelle à la porte de Bâle, en Suisse. Le vin qui se récolte sur le coteau voisin porte le nom de *sang des Suisses*, parce que, en 1444, un corps suisse, qui comptait 1600 hommes seulement, tint tête à 22000 Français commandés par le Dauphin, depuis Louis XI. Les Suisses se firent bravement tuer; 10 seulement d'entre eux survécurent comme par miracle à leurs blessures.

SAINT-JEAN D'ACRE. L'*Acco* et la *Ptolemaïs* des anciens. Ville murée de Syrie. Elle fut assiégée le 18 mars 1799 par l'armée française commandée par le général Bonaparte, et l'attaque fut continuée jusqu'au 20 mai, où elle dut être abandonnée. Dans cet intervalle, les Français donnèrent quatorze assauts et soutinrent vingt-six sorties. Le général Caffarelli du Falga y fut tué. La place était défendue par Djizzar, aidé des conseils d'un officier français nommé Phélipeaux, ancien camarade de Bonaparte à Brienne; et sir Sidney Smith appuyait les assiégés avec deux vaisseaux dont les équipages fournissaient des hommes pour les travaux de retranchements et les sorties. Nous avons vu au mot RECONNAISSANCE comment Bonaparte fut obligé de lever le siége de Saint-Jean d'Acre; et, s'il dit alors, en parlant du général qui avait mal fait la reconnaissance de la place: « *Cet homme m'a fait manquer ma fortune,* » c'est que le jeune général, une fois maître de la Syrie, eût sans doute marché à la conquête de Constantinople, rêvant peut-être alors l'ancien empire d'Alexandre. — Saint-Jean d'Acre tomba au pouvoir d'Ibrahim-Pacha, vice-roi d'Égypte, le 27 mai 1832, après un siége de six mois. (*Voy.* SIDNEY-SMITH.)

SAINT-JEAN D'ANGÉLY. Ville autrefois fortifiée, situ[illegible]e, dans le département de la [illegible] s'en empara

en 1549; elle fut encore plusieurs fois prise et reprise durant les guerres de religion; et Louis XIII la fit démanteler en 1621.

SAINT-JEAN DE LOSNE. Petite ville située sur la Saône, à sa jonction avec le canal de Bourgogne, dans le département de la Côte-d'Or. Elle a soutenu deux siéges célèbres, l'un en 1273, l'autre en 1636. Au dernier, 4000 bourgeois et 50 soldats tinrent contre 60000 Espagnols et Allemands qui durent abandonner la partie. La ville reçut alors le surnom de *Belle-Défense*.

SAINT-JEAN DE LUZ. Petite ville située au fond du golfe de Gascogne, dans le département des Basses-Pyrénées. Ses environs furent le théâtre de divers engagements entre les Français et les Espagnols, en 1793 et en 1813.

SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Ville située sur l'Arc, dans le département de la Haute-Savoie. Elle fut prise par les Français, au commencement de la Révolution, en 1794. (*Voy.* SAVOIE.)

SAINT-LAURENT DE LA MONGA. Village du département des Pyrénées-Orientales. Les Français y battirent les Espagnols, le 17 novembre 1794; mais ils y perdirent leur général en chef, Dugommier, frappé par un éclat d'obus. On prit à l'ennemi 30 pièces de canon, 2 drapeaux, 10 redoutes et 1200 hommes.

SAINT-LÔ. Ville du département de la Manche, en Normandie. Elle fut prise et saccagée par les Saxons en 850; par Philippe-Auguste en 1203; et par les Anglais en 1346.

SAINT-MALO. *Macloviopolis.* Ville du département d'Ille-et-Vilaine. Elle fut assiégée sans succès, en 1378, par le duc de Lancastre. Au dire de Froissard, les Anglais auraient employé à ce siége 400 canons, ce qui est peu croyable. Saint-Malo fut encore bombardée par les Anglais en 1693. L'usage y existait jadis de lâcher chaque nuit une patrouille de dogues autour de la ville.

SAINT-MARTIN DE RÉ. Petite ville située dans l'île de Ré, département de la Charente-Inférieure. Les Anglais l'assiégèrent sans succès en 1628, et Vauban la fortifia en 1681.

SAINT-MARTIN LE BEAU. Village près de Tours. Charles-Martel y défit les Sarrasins en 734; et les Normands y furent battus le 12 mai 841.

SAINT-MICHEL (COMBAT DE). En Italie. Il fut gagné par les Français sur les Autrichiens, le 2 novembre 1796.

SAINT-MIHIEL. Ville du département de la Meuse. Autrefois fortifiée, elle fut prise, en 1635, par Louis XIII, qui la fit démanteler.

SAINT-OMER. *Audomari Fanum.* Place forte située sur l'Aa, dans le département du Pas-de-Calais. En 1477, Louis XI assiégea sans succès cette place qui était défendue par Philippe, fils d'Antoine, grand bâtard de Bourgogne. Le roi lui ayant fait dire que s'il ne rendait pas la ville, il ferait égorger son père à ses yeux, Philippe ne tint compte de cette menace, et répondit simplement « qu'il connaissait assez le roi pour ne pas

appréhender qu'il se déshonorât par une lâcheté pareille. » En 1638, le maréchal de Châtillon assiégea Saint-Omer sans pouvoir s'en emparer; mais MONSIEUR, frère du roi, l'occupa en 1677.

SAINT-PIERRE. Ile de l'océan Atlantique, à l'entrée du golfe Saint-Laurent. Propriété de la France depuis 1763, elle a été plusieurs fois occupée par les Anglais : de 1778 à 1783, de 1793 à 1801, et de 1804 à 1816.

SAINT-PIERRE (EUSTACHE DE). Bourgeois de Calais, au nom duquel s'est attachée, pendant plusieurs siècles, la réputation d'un patriotisme héroïque. Suivant le chroniqueur Froissard, lorsque Calais fut pris, en 1347, par le roi d'Angleterre, Édouard III, ce prince, irrité de la longue résistance qu'on lui opposait, exigea que six notables de la ville vinssent les pieds nus et la corde au cou se mettre à sa discrétion, et Eustache de Saint-Pierre aurait été le premier à se dévouer. Les historiens modernes, et notamment Brequigny, ne contestent pas que ce bourgeois se soit en effet rendu, la corde au cou, pour remettre au roi les clefs de la ville; mais ils prétendent que, loin d'être un modèle de patriotisme, c'était un traître qui entretenait des intelligences avec l'ennemi ; qu'il détermina ses concitoyens à capituler; que son abnégation apparente ne fut qu'une comédie, et que lorsqu'il se présenta au camp d'Édouard, il en fut bien accueilli et généreusement récompensé. Il mourut en 1371. Pour l'honneur de notre pays, nous déclarons préférer la version de Froissard, et croire à une action sublime qui s'accorde si bien avec le caractère français.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. Ville du Nivernais. Elle fut prise d'assaut en 1430, par l'armée de Charles VII, qu'animait la présence de notre héroïque Jeanne d'Arc.

SAINT-POL. Petite ville située sur la Ternoise, dans le département du Pas-de-Calais. Elle fut prise par les Français en 1537, puis par les Impériaux, et cédée à la France en 1659.

SAINT-POL (DE). Général de brigade, né en 1810, mort en 1855. Élève de l'école de Saint-Cyr, et sorti en 1829 pour entrer dans un régiment de ligne, il fit en 1831 la campagne de Belgique. Nommé capitaine en 1840, il passa en 1842 dans un régiment de zouaves, se distingua par une brillante valeur, et fut mis à l'ordre du jour en 1845. Il était lieutenant-colonel en 1851, colonel en 1852, et général en 1855. Il fut tué en Crimée, à la prise de la tour de Malakoff, le 8 septembre.

SAINT - QUENTIN. *Augusta Veromanduorum.* Ville située sur la Somme, dans le département de l'Aisne. Elle fut prise et pillée par les Vandales en 407; saccagée par Attila, en 451 ; par les Normands, au huitième siècle et en 883 ; prise par Hugues de France, en 932; par Hébert II, en 933; par les Lorrains, en 935; par le comte de Flandre, en 1179; et, en 1183, par Philippe-Auguste. En 1557, cette place fut investie par 60 000 Espagnols, Flamands, Allemands et Écossais; enfin, le 10 août de cette même année, une mémorable bataille fut livrée sous ses murs, entre les Français et les Espagnols. Les premiers étaient commandés par le connétable de Montmorency; les ennemis par Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. La victoire resta à ce dernier. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, fut fait prisonnier, et c'est en mémoire de cette bataille que Charles-Quint fit bâtir, sous l'invocation de saint Laurent, les fameux couvent et palais de l'Escurial, auxquels on a cherché à donner la forme d'un gril, et qui coûtèrent 22 années de travaux, avec une somme de 25 millions de francs. C'est à cette bataille de Saint-Quentin qu'on vit se former de grosses masses de plusieurs milliers d'hommes, offrant une sorte de carré immense de piquiers et d'arquebusiers.

SAINT-RAPHAËL. *Voy.* FRÉJUS.

SAINT-SÉBASTIEN. Ville forte des provinces basques, capitainerie de Guipuscoa, en Espagne. Elle est située sur un îlot du golfe de Gascogne, et communique au continent par un pont de bois. Elle eut à souffrir dans toutes les guerres entre la France et l'Espagne; elle fut prise en 1719 et en 1808 par les Français, qui y soutinrent un siége mémorable, en 1813, contre les troupes anglo-espagnoles.

SAINT-TROND. *Panum S. Trudonis.* Ville de la province de Limbourg, en Belgique. Elle fut prise par Charles le Téméraire en 1467, et par les Français en 1794.

SAINT-VALERY (THOMAS DE). L'un des plus vaillants chevaliers du treizième siècle. Il était à Bouvines, avec 2 000 de ses vassaux, pour Philippe-Auguste, et décida la victoire, en taillant en pièces les Brabançons qu'Othon avait placés au centre de son armée. Saint-Valery avait épousé la célèbre Adèle de Ponthieu, dont la fin tragique a été si souvent le sujet de romans, de nouvelles et de pièces de théâtre.

SAINT-VALERY-SUR-SOMME. Ville maritime du département de la Somme. Augustin Thierry fait partir de ce port Guillaume le Conquérant pour son expédition en Angleterre, redressant l'erreur des écrivains qui ont voulu que ce fût de Saint-Valery-en-Caux.

SAINT-VENANT. Ville située sur la Lys, dans le département du Pas-de-Calais. Elle fut prise par les Espagnols en 1659, et par les Autrichiens en 1710.

SAINT-VINCENT (J. JERVIS, lord). Amiral anglais, né en 1634, mort en 1823. Il était au combat d'Ouessant en 1778; prit la Martinique en 1793; et gagna le titre de lord Saint-Vincent par une victoire sur les Espagnols, en 1797, près du cap de ce nom.

SAINT-VINCENT (CAP). Il forme la pointe sud-ouest du Portugal, dans la province de l'Algarve, et l'extrémité sud de l'Europe. Tou[illegible]

en 1693, la flotte anglo-hollandaise; et, en 1797, l'amiral anglais Jervis y remporta une victoire signalée sur les Espagnols.

SAINTE-ALLIANCE (TRAITÉ DE LA). Il fut conclu entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, le 25 septembre 1815, et Louis XVIII y accéda en février 1816. En voici le protocole :

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité. Leurs Majestés l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, par suite des grands événements qui ont signalé en Europe le cours des trois dernières années, ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les puissances sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur;

Déclarent solennellement que le présent acte n'a pour but que de manifester à la face de l'univers leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite que les préceptes de cette religion sainte;

En conséquence, Leurs Majestés sont convenues des articles suivants :

ART. 1er. Conformément aux paroles des saintes Écritures, qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble; et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront en toute occasion et en tout lieu assistance, aide et secours.

ART. 2. En conséquence, le seul principe en vigueur, soit entre lesdits gouvernements, soit entre leurs sujets, sera celui de se rendre réciproquement service; de se témoigner, par une bienveillance inaltérable, l'affection mutuelle dont ils doivent être animés; de ne se considérer tous que comme membres d'une même nation chrétienne; les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués de la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille; confessant ainsi que la nation chrétienne dont eux et leurs peuples font partie n'a réellement d'autre souverain que Celui à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en Lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin sauveur J.-C., le Verbe du Très-Haut, la Parole de vie.

ART. 3. Toutes les puissances qui voudront solennellement avouer les principes qui ont dicté le présent acte seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette sainte alliance.

Fait triple et signé à Paris, l'an de grâce 1815, le 26 septembre.

FRANÇOIS, FRÉDÉRIC-GUILLAUME, ALEXANDRE.

L'histoire nous apprend combien, depuis l'an de grâce 1815, les trois aigles signataires de cette *fraternelle, indissoluble* et *sainte alliance*, se sont appliquées à confirmer le proverbial *Rara concordia fratrum !*

SAINTE-BARBE (*Mar.*). Endroit du vaisseau où l'on emmagasine les poudres. Autrefois la sainte-barbe se trouvait sous la grand'chambre. — On appelle aussi *sainte-barbe* et *gardiennerie* la chambre des canonniers, située au bas du château de poupe, au-dessous de la chambre du capitaine. Dans les bâtiments de guerre, la gardiennerie a deux sabords.

SAINTE-CROIX ou **SANTA-CRUZ**. Ville de l'île de Ténériffe, et capitale du groupe des Canaries. Elle est défendue par un fort à l'attaque duquel l'amiral Nelson perdit un bras. Les Anglais l'occupèrent en 1807.

SAINTE-LIGUE D'AVILA. Ligue formée en 1520, contre Charles-Quint, entre les communes de Castille, et dont Padilla fut le chef. Tous les actes de cette ligue eurent lieu au nom de la reine Jeanne la Folle. Elle fut anéantie par la défaite de Padilla à Villadar, en 1522.

SAINTE-LIGUE DE COGNAC. *Voy.* LIGUE.

SAINTE-MENEHOULD. Ville située sur l'Aisne, dans le département de la Marne. Elle fut prise par le duc de Lorraine en 1039; par Théodoric, évêque de Verdun, en 1089; assiégée sans succès, en 1172, par Arnould, autre évêque de Verdun, qui fut tué pendant l'expédition; prise par les Anglais en 1429; et recouvrée la même année par le connétable de Richemont; assiégée en vain par les réformés en 1561, et par Charles II, duc de Lorraine, en 1590; elle fut prise par le prince de Condé en 1652.

SAINTES. *Mediolanum*. Ville du département de la Charente-Inférieure, située sur la rive gauche de la Charente. En 1242, il se livra sous ses murs une des plus sanglantes batailles dont l'histoire de France fasse mention, entre les Anglais qui soutenaient la rebellion du comte de La Marche, et l'armée royale commandée par saint Louis. Après des chances diverses qui se prolongèrent pendant deux journées, les Français mirent en déroute et taillèrent en pièces leurs adversaires. C'est durant cette bataille que saint Louis, renouvelant le fait héroïque d'Horatius Coclès, défendit seul pendant un certain temps le passage étroit du pont de Taillebourg.

SAIQUE (*Mar.*). Bâtiment de charge dont on fait usage sur la Méditerranée.

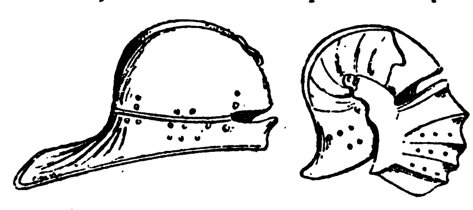
SAÏS (BATAILLE DE). En Égypte. Elle fut gagnée par l'usurpateur Amasis, sur Pharaon Ophra, l'an 570 av. J.-C. La ville de Saïs possédait un temple dédié à Isis, où on lisait cette inscription : *Je suis ce qui a été, ce qui est, ce qui sera; et nul n'a encore soulevé le voile qui me recouvre.*

SAISINES (*Mar.*). Morceaux de filin quelquefois garnis d'un croc à un bout, et d'un cap-de-mouton à l'autre. On en fait usage pour saisir des objets du bord ou pour assujettir les embarcations sur le pont. — Ce mot désigne aussi les cordages qui retiennent les coittes d'un *ber*.

SAISIR (*Mar.*). Amarrer fortement, au moyen de cordages, de saisines, de rabans, etc.

SALABRE (*Pêche*). Truble à manche, avec lequel on prend le poisson dans les trous des bourdigues.

SALADE ou **SALATA**. Casque sans crête, ou couronné d'un simple cordon, à gorgerin très-court, quelquefois avec des oreillons imitant les oreilles humaines, et une visière composée d'un petit



Salade :
allemande, du XVe siècle italienne, XVIe siècle
(*d'après le musée d'artillerie*).

grillage qui se levait et s'abaissait avec une grande facilité. C'était la salade que portaient les femmes lorsqu'elles revêtaient une armure. Ce casque recevait encore les noms de *célade*, *celada*, *célate*, *celata et sila*. Le soldat ainsi coiffé était aussi appelé *salade*. *V* BATAILLON DE LA SALADE.

SALADIN ou **SALAH-EDDYN**. Sultan d'Égypte, au douzième siècle. Persan d'origine, il fonda la dynastie des Ayoubites (du nom de son père Ayoub). Entré au service du calife du Caire, il devint vizir, et profita de la mort de ce dernier calife fatimite, Adehd Ledmillah, pour bouleverser le califat. Maître de l'Égypte, il le fut bientôt de la Syrie, de l'Arabie, de la Perse et d'une grande partie de la Mésopotomie. Attaqué par les chrétiens, il fut battu à Ramla, mais il les vainquit à son tour à Panéade. Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, qui lui livra bataille près de Tibériade en 1187, fut fait prisonnier. Saladin fit laver avec de l'eau de rose la mosquée que les chrétiens avaient changée en église, mais en même temps il respecta l'église chrétienne du Saint-Sépulcre. Il n'exigea des Grecs qui habitaient la ville aucune rançon, laissa à la femme de Lusignan le choix de sa retraite, et au bout d'une année rendit la liberté à Lusignan lui-même. Lors de la troisième croisade, Saladin sut maintenir sa conquête en dépit de la bravoure des croisés et de l'intrépidité de Richard Cœur de Lion. Il mourut à Damas en 1193, et son empire se partagea en huit ou neuf États ayoubites. Dans sa dernière maladie, au lieu de l'étendard qu'on élevait devant sa porte, il fit dresser le drap qui devait lui servir de linceul, et le porteur criait à haute voix : « Voilà tout ce que Saladin, vainqueur de l'Orient, emporte de ses conquêtes. » Dans son testament il légua des aumônes égales aux pauvres mahométans, juifs et chrétiens.

SALADINE. Cotte d'armes portée au douzième siècle par les gens de guerre. Son nom lui vint sans doute de ce que les croisés l'avaient empruntée aux troupes commandées par Saladin.

SALAMANQUE. Ville située sur le Tormès, dans la province de Madrid, en Espagne. Le 12 juillet 1812, les Français, commandés par le duc de Raguse, furent défaits entre cette ville et le village d'Arapiles, par les Anglo-Espagnols, commandés par Wellington.

SALAMINE. *Salamis*, aujourd'hui *Colouri*. Ile du golfe d'Athènes, autrefois golfe Saronique. Devant cette île, en l'année 480 av. J.-C., la flotte de Xerxès, roi de Perse, fut entièrement défaite par la flotte des Grecs aux ordres d'Eurybiade et de Thémistocle. Dans un conseil de guerre tenu avant le combat, le premier de ces deux chefs, irrité par la contradiction, alla jusqu'à lever sa canne sur son collègue : « Frappe, lui dit froidement Thémistocle, mais écoute. » L'avis de ce dernier, qui était de combattre, l'emporta, et valut aux Grecs l'un de leurs plus brillants succès. — Il y avait une autre Salamine, capitale de l'île de Chypre, sous les murs de laquelle, l'an 302 av. J.-C., Démétrius Poliorcète défit les Égyptiens commandés par Ptolémée.

SALAPIE. Ville d'Apulie. Elle servait de port à la ville d'Arpi, aujourd'hui en ruines. L'an 211 av. J.-C., elle était occupée par 500 Numides de l'armée d'Annibal ; mais deux habitants en ouvrirent secrètement les portes aux troupes de Marcellus. Toutefois, les Numides refusèrent de se rendre, ils se battirent en désespérés, et les Romains n'en purent faire prisonniers qu'un très-petit nombre. Deux années plus tard, Annibal tenta vainement de s'emparer de nouveau de cette place.

SALE (*Mar.*). Se dit des mers et des côtes dangereuses, pleines de bancs, de basses ou de brisants. On appelle aussi *vaisseau sale*, celui qui a été longtemps à la mer, et à la carène duquel se sont attachés des coquillages, des filandres, des mousses et des herbes.

SALERA. Ville d'Afrique. En l'an 205 av. J.-C., Scipion défit, sous ses murs, les Carthaginois commandés par Hannon, qui demeura prisonnier.

SALEUR (*Mar.*). Celui qui est chargé de saler la morue à Terre-Neuve.

SALHIEH. Dans la basse Égypte. Cette ville était anciennement la clef du royaume du côté de la Syrie. Le général Bonaparte défit dans ses environs, le 10 août 1798, le chef de mamelouks, Ibrahim-Bey, et Kléber s'en empara en 1800.

SALINS. *Salinæ*. Ville située sur la Furieuse, dans le département du Jura. Souvent assiégée par les Français lorsqu'elle appartenait aux ducs de Bourgogne, elle fut alternativement prise et reprise par les uns et les autres en 1668 et 1674.

SALLE (*Mar.*). Du celt. *sala*, maison. On appelle *salle des gabaris*, le local où l'on fait le tracé d'un navire, c'est-à-dire où l'on trace les contours et prépare les gabaris des pièces importantes de la construction; *salle d'armes*, le où les menues armes sont rangées avec

et *salle de modèles*, l'endroit où sont réunis les divers modèles de construction.

SALLE DE POLICE. Chambre où l'on renferme les sous-officiers et soldats punis pour des fautes légères contre la discipline. Jusqu'au ministère de Choiseul, c'est-à-dire jusque vers l'an 1761, les soldats étaient envoyés aux prisons et aux cachots publics. La peine de la salle de police peut s'aggraver par la réduction d'aliments au pain et à l'eau.

SALLUSTE (Caïus Crispus). Historien romain, né à Amiterne, l'an 85 avant l'ère chrétienne. Nous possédons de lui : l'*Histoire de la conjuration de Catilina*, l'*Histoire des guerres de Jugurtha*, quelques fragments de sa *Grande histoire* et deux *Lettres à César*.

SALO. Ville située sur un petit golfe à l'orient du lac de Garde, en Italie. Les Français y défirent les Autrichiens, le 29 juillet 1796.

SALSBACH. Village situé au delà du Rhin, entre Strasbourg et Bade. Le 27 juillet 1675, Turenne, à la veille de combattre Montecuculli, et poussant une reconnaissance vers ce lieu, fut tué par un boulet qui emporta aussi un bras du lieutenant-général marquis de Saint-Hilaire. On rapporte que le fils de celui-ci se livrant à une extrême douleur à cause de la blessure de son père, le général lui dit : « Ce n'est pas moi, mon fils, qu'il faut pleurer, mais bien la France qui perd ce grand homme. »

SALUER (*Mar.*). Du lat. *salutare*, fait de *salus*, salut. Saluer un bâtiment, un fort, un pavillon, un personnage éminent, c'est tirer, en signe d'honneur, un certain nombre de coups de canon.

SALUT MARITIME ou **SALUT DE MER** (*Mar.*). Témoignage de respect, de soumission, de joie ou d'honneur qui a lieu à la rencontre de vaisseaux de même nation ou de nations différentes, ou à leur passage devant des places ou forteresses construites sur les côtes. Les saluts de mer se font le plus communément par des décharges de canon, tirées par intervalles égaux, en nombre impair, et déterminé par le rang de la nation ou de l'officier commandant, depuis trois coups jusqu'à vingt et un. Lorsqu'il y a plusieurs vaisseaux de guerre ensemble, c'est celui que monte le commandant qui fait seul le salut. Les bâtiments de l'État qui sont salués par ceux du commerce rendent ordinairement le tiers des coups de canon qu'ils ont reçus. Si le bâtiment a été salué de trois ou cinq *Vive l'Empereur !* il en rend un. Les équipages montent aussi dans les haubans pour saluer de la voix un vaisseau amiral par trois cris de *Vive l'Empereur !* — Les navires du commerce saluent quelquefois, en passant près d'un bâtiment de guerre, avec le pavillon de poupe qu'ils amènent et hissent trois fois dans un petit intervalle. Les navires de l'État ne saluent jamais [illegible] nière. — *Saluer un grain*, c'est d[illegible] le passage d'une forte ra[illegible]

SALUT MILITAIRE. Témoignage de respect et de soumission, ou honneur que les troupes rendent au souverain, aux princes ou aux généraux, ou bien le soldat à ses supérieurs et de grade à grade.

« Il a été d'une politesse recherchée, dit le général Bardin, de ne remettre une missive qu'à la pointe d'un sabre ou d'un fer de pique, c'est pourquoi les lettres se fermaient avec des rubans ou des lacets de soie (ce qui se fait encore aujourd'hui pour missives entre souverains), et l'usage de *présenter les armes* pour saluer n'a pas d'autre origine. On a salué en dressant le bois de la pique ; on a salué de l'esponton ; on a salué en s'inclinant et en ôtant le chapeau depuis qu'il est devenu *tricorne*, car le chapeau rabattu ou à la Henri IV ne se quittait pas même à table ; s'en débarrasser eût été une impolitesse d'un militaire envers son chef. Moins on était élevé en grade, plus le chapeau devait rester cloué. On le tenait bas si l'on parlait au roi ou à un chef ; on y portait la main si on prêtait l'oreille aux ordres d'un chef. — On salue de la main, de l'épée, du fusil, du sabre, de la lance, suivant qu'on est à pied ou à cheval, suivant qu'on est ou non sous les armes. — Le salut de l'esponton appartient au règne de Louis XIV ; c'était une espèce de tour d'adresse et de baladin. L'officier d'infanterie défilait demi-courbé, gesticulant d'une main avec son esponton, et tenant de l'autre son petit tricorne à peu de distance de sa volumineuse perruque à la brigadière. — Le salut de drapeau, réservé aux princes français, aux maréchaux et dans les revues sur le terrain que passent les généraux, se fait en inclinant le drapeau presque jusqu'à terre et en retenant l'étoffe pour qu'elle ne traîne pas.

« L'ordonnance de 1788 prescrivait aux bas-officiers rencontrant un officier général, le commandant de place, un officier supérieur du corps ou leur capitaine, de se lever s'ils étaient assis, de s'arrêter s'ils marchaient ; d'ôter le chapeau, en le tenant abattu du côté droit, sans inclination de tête ou de corps. Les hommes de troupe devaient s'arrêter, et faire face au personnage sans porter la main au chapeau. Le personnage salué devait rendre le salut au bas-officier en ôtant le chapeau, aux hommes de troupe en portant la main au chapeau. — Pour les mêmes personnages entrant dans une chambrée, les hommes de troupes devaient se lever, se placer au pied de leur lit et mettre la main droite au chapeau ou près de la tête jusqu'à ce que le chef d'escouade leur fit le commandement : *Repos.* » Le général Bardin ajoute : « Nous venons de faire mention de bas-officiers, parce qu'en 1788 il n'y avait pas de sous-officiers, et nous avons recouru à cette ordonnance parce qu'aucune autre n'est descendue dans ces détails. »

SALVAGE (*Mar.*). Du lat. *salvare*, sauver. Se disait autrefois pour action de sauver. — Le *droit de salvage* était celui de sauvetage. — La *lettre de salvage* était celle par laquelle le roi commandait

à ses officiers de mettre les vieillards et les veuves sous sa protection.

SALVANOS (*Mar.*). S'est dit pour bouée de sauvetage.

SALVE. Du lat. *salvare*, saluer. Décharge de coups de canon ou de toutes autres armes à feu, qui a lieu en même temps ou à intervalles, en nombre plus ou moins considérable, soit en l'honneur d'un personnage, pour le saluer, soit pour la célébration d'une fête, soit pour l'annonce d'une bonne nouvelle. A Paris, ces sortes de salves sont faites par la batterie triomphale des Invalides, placée sur le devant de l'hôtel, en avant du parapet, au-dessus du fossé qui sépare la grande cour d'entrée de l'esplanade extérieure. Nous extrairons à ce sujet du *Moniteur de l'armée* le détail suivant :

« La batterie d'artillerie des Invalides, appelée *batterie triomphale*, existe depuis la construction de l'hôtel. L'empereur Napoléon Ier, qui fut le restaurateur de ce grand et bel établissement, lui fit don d'un grand nombre de bouches à feu, fruit de ses victoires.

« La batterie se compose aujourd'hui de 18 pièces, savoir : *Canons :* autrichiens, de 48, un; de 27, un; prussiens, de 24, huit; hollandais, de 24, deux; wurtembergeois, de 12, un; vénitien, de 33, un. *Obusiers longs :* Russes, de 0,20, deux. *Mortiers:* Algériens, de 0,33, deux.

« Elle se divise en deux demi-batteries, l'une à droite, l'autre à gauche de la grille d'entrée.

« En outre, il existe sur chantiers, à droite et à gauche de chaque demi-batterie, vingt pièces, savoir : seize canons algériens de 24, un canon chinois de 0,156, un cochinchinois de 0,180, et deux français de 12. »

SALVE (*Mar.*). Feu tiré par bordées dans un combat. — C'est aussi un signal de détresse.

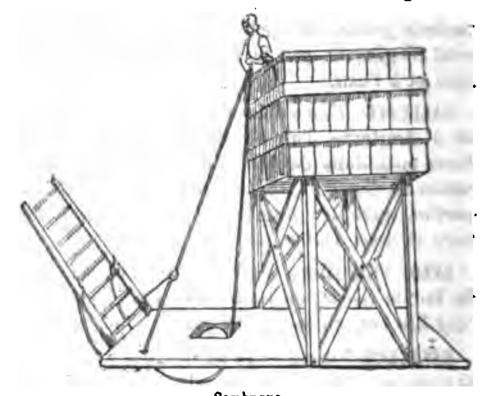
SALZBOURG. Petite ville située sur la Salza, dans la haute Autriche. Elle fut occupée par le général Bernadotte, le 30 octobre 1805.

SAMATA. L'un des noms génériques que les Romains donnaient à leur cuirasse.

SAMBRE. *Sabis.* Rivière qui prend sa source en France, passe en Belgique, et se jette dans la Meuse à Namur. En l'an 148 av. J.-C., César défit sur ses bords plusieurs tribus de la Gaule qui s'y étaient réunies pour le combattre, et celle des Nerviens y fut presque entièrement anéantie. La France eut, pendant les guerres de la république, entre autres armées, l'armée de Sambre-et-Meuse.

SAMBUE. *Voy.* CAPARAÇON.

SAMBUQUE. *Sambuca*, σαμβύκη (sambukè). Machine de guerre dont le nom vient, selon Plutarque, de la ressemblance de sa forme avec le tétracorde, sorte de lyre à quatre cordes. Polybe donne la description suivante de la sambuque : « Au siége de Syracuse par Marcellus, l'an 214 av. J.-C., il y avait, dit-il, huit galères à cinq rangs de rames, d'un côté desquelles on avait ôté les bancs, aux unes à droite, aux autres à gauche, et que l'on avait jointes ensemble deux à deux par les côtés où il n'y avait pas de bancs. Ces galères, poussées par les rameurs du côté opposé à la ville, approchaient des murailles les machines appelées *sambuques*, dont voici la construction : c'est une échelle de la largeur de



Sambuque
(d'après un manuscrit de Valturius).

quatre pieds, qui, étant dressée, est aussi haute que les murailles. Les deux côtés de cette échelle sont garnis de balustrades et de courroies de cuir qui règnent jusqu'à son sommet. On la couche en long sur les côtés des deux galères jointes ensemble, de sorte qu'elle passe de beaucoup les éperons; et, au haut des mâts de ces galères, on attache des poulies et des cordes. Quand on doit se servir de cette machine, on attache les cordes à son extrémité, et des hommes l'élèvent au-dessus de la poupe par le moyen de poulies : d'autres, sur la proue, aident aussi à l'élever avec des leviers, puis, lorsque les galères ont été poussées à terre par les rameurs des deux côtés extérieurs, on applique cette machine à la muraille. Au haut de l'échelle est un petit plancher bordé de claies de trois côtés, sur lequel quatre hommes repoussent en combattant ceux qui, des murailles, s'opposent à l'opération. Quand la sambuque est appliquée et que les hommes sont arrivés sur la muraille, ils jettent bas les claies, et, à droite et à gauche, se répandent sur les murs ou dans les tours. Le reste des troupes les suit sans crainte, parce que la machine est fortement attachée avec des cordes aux deux galères. »

SAMNITES. Peuple belliqueux du *Samnium*, ancienne contrée de l'Italie centrale (aujourd'hui les Abruzzes et la Terre de Labour). Les Samnites luttèrent pendant soixante-six années contre les armées romaines, et ne furent entièrement soumis que vers l'an 272 av. J.-C.

SAMOREUX (*Mar.*). Bâtiment plat et très-long qui n'a qu'un mât également fort long, tenu par des cordages à l'arrière sur les côtés. On en fait particulièrement usage sur le Rhin et sur les canaux de la Hollande.

SAMOS (ILE DE). Dans l'Archipel grec. Elle fu prise par Périclès, l'an 441 av. J.-C. La batail

navale de Samos fut gagnée sur la flotte athénienne par Lysandre, général des Lacédémoniens, l'an 408 av. J.-C.

SAMPIETRO. Chef corse, né en 1501, mort en 1567. Il servit en France sous François Ier et Henri II. En 1542, de concert avec de Thermes, il chassa de la Corse les Génois. Ceux-ci l'ayant recouvrée par le traité de paix de 1559, Sampietro se réfugia en Turquie, d'où il organisa un retour; mais, débarqué avec 25 hommes, il fut, avant d'avoir pu rassembler ses partisans, poignardé par un traître que les Génois avaient gagné.

SAMSON. Un militaire de ce nom, caporal dans une compagnie du génie, à l'armée d'Égypte, en 1799, fut chargé d'enfoncer les portes de Gaza, en Palestine. Par un rapprochement singulier, l'illustre et biblique homonyme de ce militaire avait aussi enlevé les portes de cette même ville trente siècles auparavant.

SANCERRE (Louis de). Maréchal et connétable de France, né vers 1342, mort en 1402. Frère d'armes de Du Guesclin et de Clisson, il chassa les Anglais du Périgord et du comté de Foix.

SANCERRE. Petite ville du département du Cher, située sur la rive gauche de la Loire. Les troupes de Charles IX s'en emparèrent en 1573. (*Voy.* Pistolet de Sancerre.)

SANCIR (*Mar.*). Couler à fond en plongeant par l'avant du navire. Les bâtiments de petites proportions sont particulièrement exposés à ce genre de sinistre.

SANDAL. Forteresse de la province d'York. En 1460, le duc d'York, qui était en état de rébellion contre son souverain, s'étant renfermé dans ce château, y fut assiégé par Marguerite, femme de Henry IV, roi d'Angleterre. Cette princesse attira par ruse le duc d'York hors de la place, où il fut accablé par le nombre et resta sur le champ de bataille. Cette victoire fut suivie de ces atrocités dont les femmes, *faites hommes*, se rendent fréquemment coupables. Ainsi, par exemple, l'un des fils du duc, fait prisonnier et qui n'avait que douze ans, fut tué malgré son jeune âge. On trancha la tête du cadavre de son père et, par dérision, on la couvrit d'une couronne de papier; enfin, Marguerite fit aussi décapiter le comte de Salisbury, pour se procurer la jouissance de placer une autre tête auprès de celle de l'adversaire qu'elle avait vaincu.

SANDERSHAUSEN. Près de Cassel, Hesse électorale. En 1758, le comte de Broglie y battit les Hanovriens aux ordres du prince d'Isembourg.

SANDHURST (École de). *Voy.* Woolwich.

SANDJAK. Dans les armées turques, on nomme ainsi des officiers secondaires [illegible] faire porter devant eux, comm[illegible] neur, qu'une *sandjak*, c'est [illegible] non de cheval, comme [illegible] *zébu* (petit bœuf à [illegible] que les pachas [illegible] Les *sandjaks* reçoi[illegible]

SANÉ (Le baron). Membre de l'Académie des sciences, constructeur de vaisseaux, né à Brest en 1754, mort en 1832. Il fut directeur du port de Brest, puis inspecteur général du génie maritime. Parmi les bâtiments construits sous sa direction, on cite surtout les vaisseaux *l'Océan* et *la Ville de Paris*. Le nom de *Sané* avait été donné à une frégate à vapeur qui fit naufrage sur la côte de Brest dans la nuit du 22 au 23 septembre 1859.

SANGERHAUSEN. Ville de la province de Saxe, en Prusse. Les Français y battirent les Prussiens en 1750.

SAN-GERMANO. Petite ville de la Terre de Labour, en Italie. Charles, comte d'Anjou et de Provence, frère de saint Louis, s'empara de cette place en 1266; elle fut prise aussi par les Espagnols en 1730; et le roi Murat y fut défait par les Autrichiens en 1815.

SAN-GIORGIO. Bourg situé sur la droite de l'Adige, en Lombardie. Wurmser y fut battu par les Français en 1796.

SANGLE. Du lat. *cingula*, petite ceinture. Bande, ordinairement de cuir ou de tissu de chanvre, qui sert à ceindre, à serrer, et à divers autres usages.

SANGLE (*Mar.*). Entrelacement de bitord que l'on place en différents endroits d'un vaisseau, sur les cercles des hunes, sur les premiers des grands haubans, etc., pour empêcher que ces manœuvres ne se coupent.

SANGLON (*Mar.*). Pièces de bois triangulaires qui se posent, par l'une de leurs extrémités, sur la troisième partie de la quille d'un vaisseau vers l'arrière, au lieu de varangues.

SANGLOT. Petite courroie qu'on met à la selle d'un cheval pour y attacher les sangles.

SANGUINET (Roger de). Ce gentilhomme français commandait, en 1289, la ville de Belvédère, dans la Calabre, en Italie, lorsqu'elle fut assiégée par Jacques d'Aragon et Roger Doria. Le brave gouverneur ne cessait de faire tomber dans le camp ennemi une grêle de pierres qui incommodait beaucoup les assiégeants, de sorte que ceux-ci, pour arrêter ce fléau, firent savoir à Sanguinet que ses deux fils, qui étaient prisonniers dans le camp, venaient d'être attachés à l'endroit où les pierres étaient lancées en plus grande abondance. Mais le devoir l'emporta sur la tendresse paternelle, et rien ne fut changé par le gouverneur de la place aux ordres qu'il avait donnés. Un de ses fils fut assommé; l'autre échappa miraculeusement et lui fut renvoyé au moment où on leva le siége de la place.

SANHOUD (Bataille de). En Égypte. Elle fut gagnée par le général Desaix, le 22 janvier 1799.

[illegible]**NITAIRE.** *Voy.* Convention sanitaire, Laza[illegible] [illegible]olice sanitaire, Quarantaine, etc.

[illegible]**JUAN-D'ULUA** ou **SAINT-JEAN-D'ULLOA.** Petite [illegible] golfe du Mexique. Il s'y trouve une for[illegible] servant de citadelle à la ville de Vera-

Cruz qui en est très-voisine. Les Français s'emparèrent de cette île, le 27 novembre 1838. Le prince de Joinville faisait alors sa première campagne sous les ordres de l'amiral Baudin, qui commandait l'expédition. (*Voy.* Baudin.)

SAN-LUCAR-LA-MAYOR. Petite ville de la province de Séville, en Espagne. Les Français y livrèrent un combat aux Espagnols en 1823.

SAN-MARTIN (Don Juan). Né dans la Plata vers 1780, mort en 1851. Après avoir servi en Espagne contre l'invasion française, il passa à Buenos-Ayres avec le grade de colonel, et devint un des héros de l'Amérique du Sud. A la tête des insurgés, il franchit les Cordillères pour pénétrer dans le Chili, dont il assura l'indépendance par les victoires de Chacabuco et de Maypo en 1818; il marcha ensuite sur le Pérou où il prépara les succès de Bolivar; après quoi il vint se fixer en France. (*Voy.* Bolivar.)

SAN-MIGUEL (Golfe). Sur le Pacifique. Dépendance de la Nouvelle-Grenade, dans la partie la plus méridionale de l'isthme de Panama. Le *Moniteur de la Flotte* (5 avril 1863) rapporte « qu'une concession en due forme, émanant d'une loi spéciale du congrès souverain de la Nouvelle-Grenade, a été signée à Paris, le 10 décembre 1860, pour l'exécution et l'exploitation d'un canal qui, partant de la côte du golfe du Darien sur l'Atlantique au point où le fleuve Atrato y débouche, viendrait gagner un cours d'eau qui se jette dans le golfe San-Miguel. Les données sont telles que le creusement ne dépasserait pas cinquante kilomètres. Le concessionnaire est M. Ferdinand Barrot. »

La grande pensée de M. de Humboldt recevra donc enfin son application. Il écrivait de Potsdam, le 4 juin 1853, en apprenant que la spéculation commençait à s'éveiller sur une telle entreprise : « Après avoir travaillé pendant un demi-siècle à prouver la possibilité d'un canal interocéanique et indiqué le golfe San-Miguel comme le point le plus digne d'attention; après avoir regretté presque avec amertume, dans ma dernière édition des *Aspects de la nature*, que l'emploi des moyens que l'état présent des connaissances nous fournit pour obtenir des nivellements précis ait été si longtemps retardé, je dois plus que personne être satisfait de voir enfin mes espérances d'une si noble entreprise ravivées. »

Il ne suffit pas pour un canal maritime de la possibilité du percement. Il faut deux bons ports, ou du moins deux entrées sûres aux extrémités du canal. Or, ce golfe San-Miguel, signalé par M. de Humboldt, et dans lequel aboutira le futur canal maritime du côté du Pacifique, pourrait recevoir les flottes du monde entier. Quant à l'entrée par l'Atlantique, elle a été déclarée favorable à la suite de sondages faits par les ordres de l'amirauté anglaise; et M. de Marivault, capitaine de frégate de la marine française, envoyé en mission spéciale sur les côtes du Darien avec l'aviso de guerre *le Lucifer*, s'en expliquait en ces termes dans un rapport officiel au ministre de la marine, à la date du 18 mars 1860 : « La rade est magnifique et l'on ne saurait souhaiter pour un canal maritime un meilleur point d'aboutissement. » (*Voy.* Suez.)

SANSAC (Luc Prévôt de). Capitaine, né à Cognac en 1486, mort en 1566. Il fit les campagnes d'Italie de 1524 et 1525; fut pris à Pavie, mais parvint à s'échapper. Il défendit vaillamment la Mirandole en 1554. Il fut gouverneur des enfants de France sous les règnes de François Ier et de Henri II.

SANS ARRIVER! (*Mar.*). Commandement au timonier d'être attentif à prévenir les lans (écarts) que le bâtiment peut vouloir faire sous le vent.

SANS RALINGUER! (*Mar.*). Commandement au timonier de ne pas gouverner assez près pour que les voiles battent.

SAN-SEVERINO (Robert de). Comte de Cajazzo. Il servit successivement Milan, Gênes et Venise. En servant Gênes, il gagna sur Sforzino, en 1478, la bataille des *Due Gemelle*.

SAN-SEVERINO (Ferrante de), prince de Salerne. Né à Naples en 1507, mort en 1568. Il servit Charles-Quint, en Allemagne, en Flandre, en Afrique, et commandait l'infanterie espagnole à la bataille de Cérisoles. Par suite de démêlés avec don Pèdre de Tolède, vice-roi de Naples, il se retira à Venise, puis en France.

SANTA-CRUZ (Alvarez de Bassano, marquis de). Amiral espagnol sous Charles-Quint, mort en 1587. Il prit Oran sur les Barbaresques et Tunis sur Barberousse; combattit à Lépante; et, en 1582, remporta une victoire navale près de Saint-Michel, l'une des îles Açores, sur Strozzi, général de Catherine de Médicis.

SANTA-CRUZ-DE-MARZENADO (Don Alvar, marquis de). Né vers 1687, mort en 1732. Il servit la cause de Philippe V en Espagne et en Sicile; et représenta ce monarque à Turin et en France. Gouverneur d'Oran, et assiégé par les Arabes, il fut tué dans une sortie. Il a laissé, entre autres écrits estimés, des *Réflexions militaires*.

SANTANDER. Ville maritime de la Vieille-Castille, en Espagne. Elle fut prise par les Français en 1808.

SANTÉ. *Voy.* Service de santé.

SANTÉ (*Mar.*). Du lat. *sanitas*, fait de *sanus*, sain. On nomme ainsi, dans les ports, un établissent institué pour empêcher l'introduction des maladies contagieuses.

SANTIAGO. *Brigantium*, dit *Saint-Jacques de Compostelle*. Ville de la Galice, en Espagne. Les Maures la saccagèrent en 997. Les Français l'occupèrent de 1809 à 1814.

SANTO-DOMINGO. Ville située à l'embouchure de l'Ozama, et chef-lieu du département du Sud-Est, dans l'île d'Haïti. Fondée par Colomb, en 1495, sur la rive droite, elle reçut de lui le nom de *Nouvelle-Isabelle*. Presque détruite par

un ouragan en 1504, elle fut rebâtie sur la rive droite. L'amiral anglais Drake la prit en 1586, et les Français en 1795. (*Voy.* SAINT-DOMINGUE.)

SANTONA. Ville forte et maritime de la province de Burgos, en Espagne. Les Français s'en emparèrent en 1809 et en 1823.

SANUDO (MARC). Général vénitien, né en 1153, mort en 1220. Il était de la quatrième croisade, et aida les Francs à détrôner l'empereur de Constantinople pour fonder l'empire latin. Il prit, au nom des Vénitiens, les Sporades et les Cyclades, et pour lui-même Naxos, se fit donner par le chef du nouvel empire le titre de *duc de l'Archipel*, et fut même, pendant quelque temps. *roi de Candie.*

SAP (*Mar.*). Mot par lequel on désigne, dans les chantiers, tous les conifères analogues au sapin.

SAPANTIN (*Mar.*). Barque légère et à rames dont on fait usage sur la Gironde.

SAPE. En italien *zappa :* du bas latin *sappa*, ou peut-être du mot oriental *saph* ou *sap*, qui signifie briser, réduire en poussière. La *sape* est une tranchée qui se pratique le plus près possible d'une place assiégée, et dont le travail s'exécute à couvert du feu de la place, au moyen d'un mantelet ou de gabions farcis. On distingue la *sape simple*, à un seul parapet, la *sape double*, à deux parapets, et la *sape volante :* cette dernière se fait de nuit, on la trace avec des gabions, ne remplissant ceux-ci qu'après l'achèvement entier de la ligne. La *demi-sape* est celle dans laquelle on pose à découvert, sur un alignement donné, des gabions qu'on remplit ensuite et dont on a fermé les entre-deux avec des sacs-à-terre ou des fagots de sape. Par *sape couverte*, on entend un chemin pratiqué sous terre pour protéger les sapeurs contre le feu, à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer.

SAPEURS. Les sapeurs sont employés au travail des fortifications, et appartiennent à l'arme du génie. Ils ont une paye plus élevée que celle du fantassin ordinaire. Chaque régiment du génie a 14 compagnies de sapeurs. En 1679, on créa la première compagnie de mineurs ou sapeurs. En 1729, on sépara du régiment de royal artillerie les 5 compagnies de mineurs et les 5 compagnies d'ouvriers; en 1755, on réunit, sous le titre de *corps royal de l'artillerie et du génie*, le corps d'artillerie et les ingénieurs du roi; et, en 1794, le génie, alors séparé de l'artillerie, obtint qu'on lui rendît les sapeurs-mineurs, en les retirant de l'artillerie à laquelle ils étaient revenus.



Sapeur du génie (186.), costume de tranchée.



Sapeurs mineurs (1679)
(d'après Van der Meulen).

Dans les régiments d'infanterie, on appelle aussi *sapeurs*, des soldats chargés de couper les haies, d'aplanir les fossés, et de frayer aux troupes un chemin à travers les obstacles qui peuvent être détruits au moyen de la hache. Avant la révolution, tous les corps d'infanterie n'avaient pas, comme aujourd'hui, leur section de sapeurs. Organisés par un décret du 7 avril 1806, ces sapeurs font, en garnison, le service d'ordonnance ou de planton au[illegible]efs de corps.



Sapeur des gardes-françaises (1786) (d'après Moreau le jeune). Sapeur de la ligne (1864).

SAPEURS MINEURS (M[illegible] travailleurs militaires que l'adm[illegible] a cr[illegible]x A[illegible] l'af- [illegible] et

militaires de la colonie, et en temps de guerre à la défense du pays.

SAPEURS-POMPIERS. Le bon sens et l'intérêt public ont généralisé l'institution des sapeurs-pompiers, que l'on trouve actuellement partout, en Amérique, en Angleterre, sous le nom de *firemen*, en Allemagne, en Russie, etc., etc. L'organisation du corps des *sapeurs-pompiers de la ville de Paris*, qui existaient déjà sous l'ancien



Sapeur-pompier garde-pompe (1786) (*d'après M. de Marbot*). Sapeur-pompier de la ville de Paris (1864).

régime, n'eut lieu régulièrement qu'en vertu d'un décret du 18 septembre 1811; l'ordonnance du 7 novembre 1821 le plaça définitivement dans l'armée, quoique soldé et entretenu aux frais de la ville de Paris. Les sapeurs-pompiers portent un casque en cuivre, avec chenille noire sur le cimier. Dans nos départements, non-seulement les principales villes, mais encore les simples communes de quelque importance, organisent en compagnies de sapeurs-pompiers les ouvriers du bâtiment qui appartiennent à la garde nationale.

SAPINIÈRE (*Nav. fluv.*). Bateau fait en sapin.

SAPOR ou mieux **CHAHPOUR.** L'antiquité a connu plusieurs guerriers et conquérants de ce nom. Les deux principaux furent Sapor Ier, fils d'Artaxerce Ier; il envahit la Mésopotamie, l'Arménie, la Syrie, la Cappadoce et la Cilicie, et lutta longtemps avec succès contre les Romains (242 à 271). — Sapor II, arrière-petit-fils du premier, livra neuf batailles aux Romains et força les empereurs Julien et Jovien à des traités avantageux pour lui (338-380).

SAQUEBUTE. Nom d'une des différentes espèces de hallebarde anciennement en usage.

SAQUER. En vieux français, ce mot voulait dire *tirer l'épée pour se battre.*

SAQUER (*Mar.*). Mettre un objet en mouvement avec effort, en lui faisant subir des sauts, des agitations brusques et continues.

SARABELLA ou **BRAIES.** Nom donné chez les Romains à un vêtement qui couvrait la partie inférieure du corps depuis la ceinture jusqu'aux pieds. Ce vêtement était en usage chez les Asiatiques et chez les Germains et les Gaulois. On a découvert récemment dans des tourbières du



Sarabella (*d'après la colonne Trajane*).

Schleswig, entre autres curiosités historiques, une braie et une saie ou sayon datant du deuxième siècle de notre ère. (*Voy.* SAIE ou SAYON.)

SARAGOSSE. *Salduba, Cæsarea Augusta.* Ville de l'Aragon, en Espagne. Ses habitants se sont immortalisés par l'héroïsme qu'ils ont apporté à plusieurs reprises dans la défense de leurs foyers. En 546, Childebert vint en former le siége. Les habitants, se voyant hors d'état de résister, implorèrent l'intervention de saint Vincent, martyr, qui avait été leur concitoyen, et, pour obtenir l'appui du saint, ils promenèrent ses reliques en procession sur les remparts, étant tous, hommes, femmes et enfants, couverts d'habits de deuil. Childebert fut tellement frappé de cette cérémonie, qu'il promit de lever le siége si on lui livrait les précieuses reliques, condition qui fut acceptée par les assiégés. — En 1118, Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, se rendit maître de Saragosse. — En 1710, les Autrichiens, commandés par Gui de Staremberg, battirent sous les murs de cette ville l'armée de Philippe V, aux ordres du marquis de Bray.

En 1809, le 21 février, les Français s'emparèrent de Saragosse, mais ce ne fut qu'après y avoir rencontré une résistance dont l'histoire offre peu d'exemples. Le général Palafox commandait la place. Toutes les maisons, crénelées, garnies d'artillerie et de munitions, devenaient comme autant de forteresses qu'il fallait successivement attaquer. Les habitants montraient un courage et une contenance qu'aucune expression ne saurait rendre; ils étaient décidés à s'ensevelir sous les ruines de leur ville plutôt que de capituler; les moines, à la tête des assiégés et le sabre en main, donnaient l'exemple de l'intrépidité; et les femmes elles-mêmes, armées de mousquets, se montraient à côté de leurs maris, au milieu des balles et des obus. Sommé une première fois de se rendre, Palafox répondit simplement : *Guerre au couteau!* Le siége, levé du 14 au 15 août 1808, fut repris au mois de janvier suivant, et poussé aussi avec une sorte de fureur de la part des assiégeants, durant 52 jours. De leur côté, les assiégés minaient les couvents, les édifices publics et jus-

qu'à leurs propres maisons. Enfin, Palafox, atteint par l'épidémie qui sévissait cruellement, se rendit, et les Français restèrent maîtres d'une place encombrée de ruines fumantes et de cadavres. On a évalué la perte des Espagnols à 54 000 individus de tout sexe et de tout âge. Ce siége coûta aux Français 3 000 hommes, au nombre desquels le général Lacoste et 11 officiers du génie. (*Voy.* PALAFOX.)

SARAGOUSTI (*Mar.*). Mastic des Indes, plus dur que le brai, dont on fait le même usage. Il est composé de chaux en poudre, de brai gras et d'huile végétale.

SARBACANE. De l'ital. *cerbottana*. Long tube de bois ou de fer, dans lequel on introduit, soit une flèche légère, soit une pierre ou une balle qui puisse y entrer librement; on applique à la bouche une des extrémités de ce tube, et, en soufflant par un coup sec et rapide, le projectile est envoyé à une assez grande distance. Cette arme, qui, en Europe, n'est employée qu'à la chasse aux oiseaux, est d'usage à la guerre dans les troupes des Hindous et de quelques peuplades d'Amérique; on rapporte que les Sarrasins s'en servirent, en 1250, devant la Massoure, pour envoyer des traits de feu grégeois dans le camp français.

SARCINA. On désignait par ce mot, chez les anciens, l'ensemble du bagage particulier de chaque soldat, c'est-à-dire ses vêtements, ses armes et ses vivres. (*Voy.* BAGAGE.)

SARDES. Aujourd'hui *Sart*. Ville de l'Asie Mineure, située sur le Pactole. C'est l'ancienne capitale de la Lydie. L'an 548 av. J.-C., Crésus s'y étant renfermé avec les débris de ses troupes, Cyrus vint l'attaquer et s'empara de la place. Les immenses richesses de Crésus, qui ont rendu son nom proverbial, durent être livrées par lui au vainqueur, lequel promit aux habitants la vie sauve pourvu qu'ils apportassent aussi à son camp tout ce qu'ils possédaient de précieux. Hérodote rapporte qu'un des fils de Crésus, qui était muet, voyant un soldat prêt à frapper le roi, recouvrit subitement, par un effort suprême de volonté, l'usage de la parole et s'écria : « Soldat, ne tue point Crésus! » — L'an 504 av. J.-C., les Athéniens se rendirent maîtres de Sardes, la brûlèrent, et ce fut, dit-on, la cause primitive des guerres que les rois de Perse firent aux Grecs. L'an 496 av. J.-C., cette place fut encore réduite en cendres par les Ioniens.

SARDIN (*Mar.*). Nom sous lequel on désigne quelquefois le balcon ouvert d'un vaisseau.

SARDON (*Pêche*). Lisière de mailles qui borde certains filets.

SARE. Commune de l'arrondissement de Bayonne, département des Basses-Pyrénées. Les Français y battirent les Espagnols en 1794.

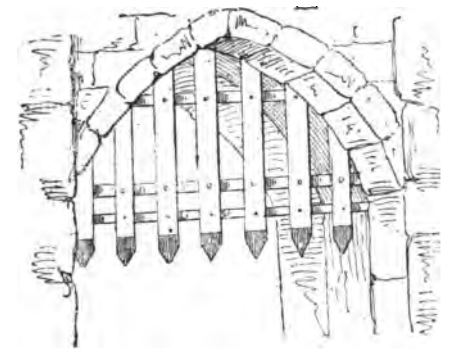
SARISSE. σάρισσα (sarissa). Pique dont l'emploi était particulier à l'infanterie de la phalange macédonienne. Sa hampe avait 8 mètres de longueur. On en fit d'abord usage pour résister au choc des éléphants. L'épithète de σαρισσοφόρος (sarissophôros) désignait le soldat armé de la sarisse. (*Voy.* HOPLITES.)

SARMATES. *Sarmatæ*. Tribu scythe qui habitait à l'est du Tanaïs, et qui, au dire d'Hérodote, était issue du mariage des Scythes avec les Amazones. Elle devint très-puissante, s'étendit sur les contrées des autres Scythes et ne fut soumise par les Romains qu'en 372. Les Sarmates passaient pour d'habiles et redoutables cavaliers, et chacun d'eux conduisait ordinairement à la guerre deux ou trois chevaux, pour en changer pendant l'action. Leurs armes étaient l'arc avec des flèches pourvues d'os empoisonnés, et une cuirasse faite de lames de corne, glissant les unes sur les autres, comme les écailles de poisson. Les Sarmates précédaient les armées et s'éparpillaient ainsi que le font les Cosaques actuels, leurs descendants.

Aux troisième et quatrième siècles de J.-C., les Sarmates, pour détruire l'empire des Goths, se joignirent aux Huns, et avec ces derniers envahirent l'Europe occidentale au cinquième siècle. On distinguait les *Sarmates jazygues* ou libres et les *Sarmates royaux*, ces derniers étant gouvernés par des rois. On distinguait en outre la *Sarmatie occidentale* ou *européenne*, s'étendant de la Vistule au Tanaïs, et comprenant les peuples qui, plus tard, furent appelés Slaves, et la *Sarmatie orientale* ou *asiatique*, s'étendant à l'est du Tanaïs jusqu'à la mer Caspienne.

SARRASINS ou **SARASINS.** *Sarraceni*. Ce mot, dit l'historien Schœll (en traitant de la fondation de l'empire des Arabes, vers le septième siècle de notre ère), est une corruption du nom de *Charakiiouni* par lequel les peuples de l'Arabie orientale expriment la position géographique de leur pays relativement à l'Afrique. Ils se nomment ainsi en opposition des *Maugrebins* ou peuples occidentaux, nom qu'ils donnèrent particulièrement aux habitants des provinces d'Afrique et d'Espagne qu'ils soumirent à leur domination. Il s'ensuit qu'il n'est pas convenable de se servir de la dénomination de Sarrasins quand on parle des Arabes comme nation (l'étymologie du nom d'Arabes est douteuse, et remonte aux temps les plus reculés).—Les Sarrasins, comme ont dit nos chroniqueurs, ou pour mieux dire les Arabes, sans spécialiser, ravagèrent la France jusque dans le Poitou et la Bourgogne, en 716; mais Charles-Martel les anéantit près de Poitiers, en 732. Ils bâtirent Candie en 823; s'emparèrent de la Sicile, de la Pouille et de la Calabre en 827; et pillèrent les faubourgs de Rome en 846. Leur flotte fut dispersée en 849; mais ils envahirent la Sardaigne et la Corse en 851, et s'emparèrent de la Campanie en 866. Le roi des Asturies et de Galice leur tua 70 000 hommes dans une bataille qu'il leur livra en 916. Enfin, revenus en Italie en 920, et après avoir commis de nouveaux désordres, les Sarrasins furent entièrement défaits.

SARRASINE. Herse formée de gros pieux de bois ferrés en pointe par le bas, et que l'on suspend,


Sarrasine.

afin de la baisser au besoin, entre le pont-levis et la porte d'une ville ou d'un château fort. (*Voy.* HERSE.)

SARRE. Machine de guerre, usitée au moyen âge, avec laquelle on lançait des pierres.

SARREBRUCK. *Augusti Muri.* Ville située sur la gauche de la Sarre, dans la province Rhénane, États prussiens. Elle fut prise par les Français et, peu après, en 1676, reprise par les Impériaux, qui la brûlèrent. Les Français l'occupèrent une seconde fois en 1792.

SARREGUEMINES. Ville située au confluent de la Sarre et de la Blise, dans le département de la Moselle. Elle fut occupée, en 1814 et 1815, par les troupes ennemies coalisées.

SARRE-LOUIS. Ville située sur la Sarre, dans la Prusse rhénane. Elle fut bâtie, en 1681, par l'ordre de Louis XIV, et fortifiée par Vauban.

SARTIE ou **SARTIS** (*Mar.*). Manœuvre qui tient lieu de haubans sur les galères. — On donne aussi ce nom à des cordes servant à haler des filets de pêche.

SARZANELLA. *Voy.* MINE.

SAS-DE-GAND. *Agger Gandavensis.* Place forte de Zélande, en Hollande. Elle fut prise par le duc de Parme en 1583, et par Frédéric-Henri, prince d'Orange, en 1644. Contade s'en empara, en 1747, à la tête de 20 bataillons français.

SASSARI. *Turris Libissonis.* Ville de Sardaigne. Elle fut saccagée par les Génois en 1166, et par les Français en 1527.

SASSE (*Mar.*). Pelle creuse ayant une anse ou poignée : elle sert à jeter l'eau hors des navires et des embarcations.

SASSOIRE (*Mar.*). Ornement de charpenterie qui fait la quatrième partie du cercle.

SATI. Forteresse du Daghestan. Elle fut prise par les Russes le 26 septembre 1847.

SATTEAU (*Mar.*). Barque ou grosse chaloupe dont on fait usage, sur les côtes de Barbarie, pour la pêche du corail.

SATUROMÈTRE (*Mar. à vap.*). Instrument employé pour régler la conduite des chaudières a vapeur et s'assurer de la proportion de sels que leur eau peut contenir, à mesure qu'a marché l'évaporation. Cet instrument est basé sur ce principe d'hydrostatique qu'un corps solide plongé dans un liquide s'y enfonce jusqu'à ce que le poids du volume du liquide ainsi déplacé soit égal au poids total de l'instrument. Le saturomètre porte aussi le nom de *pèse-sels.*

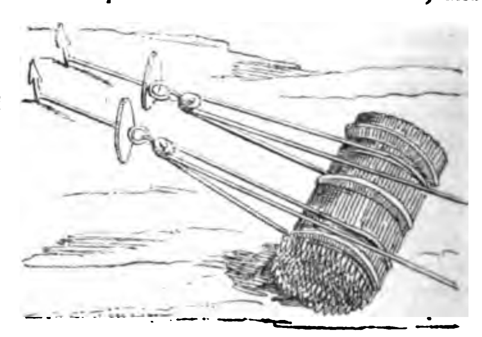
SAUCIER (*Mar.*). Massif de bois creusé et placé sur les ponts pour recevoir le bout de la mèche d'un cabestan.

SAUCISSE. Poudre à tirer mise en rouleau dans une toile goudronnée. (*Voy.* SAULCISSE.)

SAUCISSON. Fascine ayant deux à trois mètres de long, reliée de distance en distance avec de bonnes harts, dont on fait usage dans la construction de l'épaulement des batteries, à un siége, et pour parer les brèches. — C'est aussi le nom d'un long sac de toile ou de cuir, dont on se sert pour porter le feu dans la chambre ou le fourneau d'une mine.

SAUF-CONDUIT. Permission qu'en temps de guerre un général accorde à un personnage ennemi de passer librement et en sûreté dans les lieux occupés par son armée.

SAULCISSE. Sorte de tortue, de muscule ou de *pluteus,* dont Gaspard de Tavannes parle ainsi dans ses mémoires : « Il a esté inventé une machine composée de bois, de brique et de terre, qu'ils ont nommée *saulcisse,* laquelle les soldats roulant devant eux, vont les premiers jours loger sur les contrescarpes ; ces saulcisses, à l'espreuve des mousquets et moyennes, estant roulées, les hommes qui demeurent à couvert derrière, une


Saulcisse
(d'après Diego Ufano).

fois posez, proche ou dessus la contrescarpe, avec le pic et la palle font soudainement un grand logis, puis percent les contrescarpes, et les fossez pleins d'eau sont remplis ou passez avec des ponts, se couvrant les soldats en teste et en flanc de toilles tenduës qui font perdre la mire et le jugement aux ennemis. Et pour passer sur les marets, apportant de longues fascines, ils en mettent qui sont soutenuës par des travaux ; et aux mers basses, ils font des digues de bois avec des tonneaux, tellement que rien ne leur

est imprenable; si bien qu'avec peu d'ayde du canon, ils gagnent le pied des remparts. »

SAULIEU. *Sidilocum.* Petite ville du département de la Côte-d'Or. Les Anglais la brûlèrent en 1359; et elle eut beaucoup à souffrir durant les guerres de religion. Tavannes la prit sur les ligueurs en 1589. C'est dans les environs de cette ville que naquit Vauban.

SAUMIÈRE (*Mar.*). Trou pour la tête du gouvernail.

SAUMON (*Mar.*). *Salmo.* Masse de métal de la forme d'un demi-cylindre, qui s'arrime comme les gueuses.

SAUMUR. *Salmurium.* Ville située sur la gauche de la Loire, dans le département de Maine-et-Loire. Les Vendéens s'en emparèrent le 9 juin 1793, mais les républicains les obligèrent à l'abandonner dès le 24. — C'est à Saumur qu'est établie l'école de cavalerie. (*Voy.* ÉCOLE DE CAVALERIE.)

SAURER, SAURURE (*Mar.*). *Saurer*, se dit pour saler, et *saurure* pour salure.

SAUTE (*Mar.*). On appelle *saute de vent*, le changement subit de plusieurs quarts dans le vent régnant. Ce changement se produit fréquemment aux Antilles, et cause presque toujours des avaries considérables.

SAUTER (*Mar.*). *Saltare.* Passer brusquement d'un rumb de vent à un autre.

SAUTEREAU. Pièce d'artillerie qui n'est pas renforcée sur la culasse; on la regarde comme inférieure aux autres pièces pour la justesse du tir.

SAUTEUR. Se dit d'un cheval dressé à exécuter les différents sauts, et que l'on fait monter aux élèves qui apprennent l'équitation. On appelle *sauteur en liberté*, le cheval à qui l'on fait faire le saut, en appuyant le poinçon ou en croisant la gaule par derrière.

SAUTOIR (*Mar.*). On appelle *amarrage en sautoir*, celui que l'on pratique pour fixer un orin à la croisée d'une ancre.

SAUVE. Petite ville située sur la Vidourle, dans le département du Gard. Les Camisards s'en emparèrent en 1702.

SAUVEGARDE. On nomme ainsi la garantie accordée par un chef de troupes que telle ou telle propriété, d'un territoire envahi par elles, sera respectée. — On a étendu la signification du même mot au détachement d'hommes chargé de veiller au respect de cette garantie.

SAUVEGARDE (*Mar.*). Se dit de tout cordage tendu à bord pour garantir les hommes contre les chutes. — Les *sauvegardes du gouvernail* sont de gros cordages placés de chaque côté du gouvernail, pour le retenir dans le cas où quelque accident le ferait sauter hors des ferrures.

SAUVEMENT (*Mar.*). État d'un navire arrivé heureusement à sa destination.

SAUVE-RABANS (*Mar.*). Bourrelets [illegible] les basses-vergues et garantissant les [illegible] gure du frottement des [illegible]

SAUVETAGE (*Mar.*). Se dit de l'action de sauver soit des hommes en danger d'être noyés, soit des navires et leur cargaison. On procède à cette opération en jetant aux hommes des amarres, des bouées et autres corps flottants, des ceintures, etc., ou en envoyant à leur recherche des canots dits de sauvetage, des bateaux insubmersibles, etc.

Un grand nombre de moyens ont été et sont encore tous les jours inventés pour arriver au sauvetage. — Parmi les canots employés à cet effet, on cite particulièrement celui que M. Lahure fit connaître en 1846. Il est en tôle mince, rendu insubmersible à l'aide de caisses remplies d'air, et lorsqu'il est chaviré la quille en haut, il reprend de lui-même sa position naturelle, l'eau s'échappant au moyen de soupapes. (*Voy.* BATEAU DE SAUVETAGE.) — Les ceintures de sauvetage sont faites en liége ou en matières creuses qu'on remplit d'air, et la plupart des navires en sont aujourd'hui pourvus. (*Voy.* SCAPHANDRE.) — Il y a aussi des pompes et des grues de sauvetage, qui permettent de vider l'eau remplissant les navires échoués, et d'enlever les objets naufragés.

Dans les cas de sauvetage, en France, le commissaire de l'inspection maritime doit en recevoir le premier avis; à l'étranger, c'est le consul français. — Les objets sauvetés ou les produits de leur vente sont remis aux réclamants qui justifient de leurs droits et qualités, comme armateurs, chargeurs, assureurs, capitaine fondé de pouvoirs, porteurs de procurations, etc. Lorsque s'effectue la remise, on retient 15 centimes p. 100 qui sont versés au trésorier des Invalides de la marine.

Dans le courant des quelques années dernières, à partir de 1849, il a été lu à l'Académie des sciences une série de rapports très-intéressants sur la question du sauvetage, et entre autres sur l'invention d'un appareil propre à lancer une *fusée-grappin*, laquelle fusée peut porter à 500 mètres une corde de 2000 kilogr. de résistance, permettant de haler le long du navire naufragé un bateau *insubmersible* et *inchavirable*. L'appareil, simple et peu coûteux, se transporte à épaules d'hommes, ou sur une brouette conduite par un homme seul. Le tir est celui de la fusée de signaux. — Pour assurer davantage les moyens de sauvetage, on a demandé qu'aux 16 *postes de refuge* et aux 14 *sociétés de sauvetage* existants sur notre littoral français on ajoutât 157 nouveaux *postes* et 24 nouvelles sociétés, ce qui porterait à 211 le chiffre des *points de secours* qu'il convient d'établir sur nos côtes. On a demandé aussi que les navires prissent soin de se munir de l'appareil à *fusée-grappin*, de manière à pouvoir se mettre d'eux-mêmes en communication avec les hommes du littoral, lorsque survient le danger. (*Voy.* PORTE-AMARRE.)

SAUVETEUR (*Mar.*). Embarcation ou appareil de sauvetage.

SAUVEUR (*Mar.*). Se dit de celui qui a sauvé ou

pêché les marchandises perdues en mer, soit par naufrage, soit par jet forcé pendant la tempête, soit de toute autre manière.

SAVANNAH. Ville située à l'embouchure de la rivière de ce nom, aux États-Unis. Les Américains et les Français y assiégèrent sans succès les Anglais, le 9 octobre 1779.

SAVARY (René), duc de Rovigo. Général de division, né à Marc, dans les Ardennes, en 1774, mort en 1833. Capitaine de cavalerie avant la Révolution, il servit aux armées du Nord et du Rhin. Aide de camp de Desaix pendant l'expédition d'Égypte, il le devint de Napoléon après Marengo. Commandant en chef de la gendarmerie, en 1804, il fut chargé de l'odieuse exécution du duc d'Enghien. Savary fut envoyé en mission auprès de l'empereur Alexandre à la paix qui suivit Austerlitz. Après Iéna il eut quelque temps le gouvernement provisoire de la Prusse. Il eut de même celui de l'Espagne avant que Joseph quittât le trône napolitain pour le trône espagnol. Il succéda en 1810 au duc d'Otrante, dans le ministère de la police générale, et se laissa surprendre par le complot Malet, en 1812. (*Voy.* Malet.) Venu avec l'empereur sur le *Bellérophon*, en 1815, il fut retenu prisonnier par les Anglais pendant sept mois à Malte, et c'est là qu'il écrivit ses *Mémoires*. Après avoir trouvé refuge à Smyrne, puis dans un village de la Galicie, il revint en France où il avait été condamné à mort par contumace en 1815, et obtint la cassation de son jugement. En 1831, il reçut le commandement de l'armée d'Afrique, et le conserva jusqu'à sa mort.


Savary, duc de Rovigo
(d'après le cabinet des Estampes).

SAVATE. De l'esp. *zapato*, soulier. Correction infligée par les soldats à ceux d'entre eux qui se sont rendus coupables de vols de peu d'importance.

SAVATE (*Mar.*). Morceau de bois dur et plat, sur lequel on fait reposer le bec d'une ancre mise à terre, pour l'empêcher de s'enfoncer dans le sol.

SAVENAY. Petite ville du département de la Loire-Inférieure. Les républicains y exterminèrent, en 1793, les débris de l'armée vendéenne échappés à la bataille de Chollet.

SAVERNE. *Tabernæ*, en allemand *Zabern*. Ville située sur la Zorn, dans le département du Bas-Rhin. En 1675, Montecuculli vint en former le siége; mais, le prince de Condé s'étant mis en marche pour secourir cette place, les Autrichiens ne crurent pas devoir attendre et se retirèrent. En 1744, le duc d'Harcourt battit les Autrichiens sous les murs de cette ville.

SAVIE (*Pêche*). Nom d'une des nombreuses espèces de filets de pêche.

SAVIGLIANO. Ville de la division de Coni, en Piémont. Prise par François Ier, elle avait été rendue par Henri III en 1574. Les Français y battirent les Autrichiens en 1799.

SAVOIE. (Son annexion a la France.) Dans le courant du seizième siècle, et pendant vingt-sept années, de 1532 à 1559, sous les règnes de François Ier et de Henri II, le duché de Savoie fut occupé par les Français et devint province française. — En 1798, après la prise de Turin par le général Joubert, la Savoie et le comté de Nice furent annexés à la république française; ils firent partie de l'empire français jusqu'en 1814. — Les débats du parlement anglais, en 1860, ont établi qu'antérieurement à la glorieuse campagne de 1859, exécutée par la France pour arracher l'Italie au joug autrichien, il existait, entre la France et la Sardaigne, des conventions d'après lesquelles la cession de la Savoie et du comté de Nice serait le prix de l'affranchissement de l'Italie. Au début de la guerre, le ministre français, M. Walewski, ne dissimula pas à l'ambassadeur britannique que, dans certaines conjonctures prévues par Napoléon III et le roi Victor-Emmanuel, la France recevrait le comté de Nice et la Savoie comme compensation légitime des accroissements qui adviendraient pour la Sardaigne. L'opinion publique dans toute l'Europe était donc préparée à cet événement au moment où fut conclue la paix de Villafranca, et cependant à ce moment le roi de Sardaigne n'avait encore acquis qu'une seule province, la Lombardie. Survinrent coup sur coup d'autres annexions à sa couronne; le mouvement des esprits et la révolution populaire, qui tendait à la grande unité italienne, placèrent sous l'autorité de Victor-Emmanuel Parme, Modène, Bologne, Florence. La cession de Nice et de la Savoie, qui n'avait été d'abord qu'une chose de convenance pour l'empire français, devint dès lors une nécessité. Au mois de février 1860, notre ambassadeur à Londres s'en expliqua catégoriquement avec le gouvernement anglais, et, le 3 mars, l'empereur, dans son discours d'ouverture des Chambres, s'exprima ainsi: « Cette revendication d'un territoire de peu d'étendue n'a rien qui doive alarmer l'Europe et donner un démenti à la politique de désintéressement que j'ai proclamée plus d'une fois, car la France ne veut procéder à cet agrandissement, quelque faible qu'il soit, ni par une occupation militaire, ni par une insurrection provoquée. » Le 24 mars, un traité qui annexait la Savoie et le comté de Nice fut signé à Turin, au nom des deux souverains de France et de Sardaigne. Appelée à se prononcer sur cette question par le suffrage universel, les populations savoyarde et niçoise votèrent l'annexion, et le parle-

ment de Sardaigne confirma, quelques jours après, le traité de Turin.

La conquête de Naples par Garibaldi, au bénéfice du Piémont, et l'unité italienne qui va s'accomplissant, montrent combien la France a été prévoyante en se faisant concéder une province indispensable pour consolider sa frontière naturelle.

Il est à considérer que le projet de percement d'un tunnel à travers les Alpes savoisiennes, pour un chemin de fer qui mettra l'Italie en communication immédiate avec la France, aurait suffi à lui seul pour faire de l'annexion de la Savoie une nécessité de premier ordre. Concevrait-on, en effet, un État contigu à la France, conservant à la fois chez elle l'entrée et le débouché d'un semblable passage qui lui permettrait de jeter tout à coup une armée sur notre sol? Il convenait d'agir ici comme on fait pour un pont à jeter sur un fleuve limitrophe, et, de même que chacune des deux puissances contiguës doit avoir la garde d'une tête de ce pont, la France d'un côté et l'Italie de l'autre doivent avoir la garde d'un débouché du passage alpestre.

SAVONE ou **SAVO**. *Sabata*. Ville située sur le golfe de Gênes. Son port fut détruit par les Génois en 1525; les Anglais la bombardèrent en 1745; le roi de Sardaigne la prit aux Génois en 1746; et les Français s'en emparèrent en 1809.

SAWA. Village de Syrie. Ibrahim-Pacha y défit, le 27 décembre 1840, l'émir des Metualis qui s'était dirigé sur son camp avec 4000 montagnards.

SAXE (Maurice, électeur de). Né en 1521, mort en 1553. Après des services rendus à Charles-Quint contre la France, et contre la ligue de Smalkalde, il gagna sur les protestants la bataille de Mühlberg en 1547, et obtint l'électorat de Saxe, dont fut dépouillé son cousin Jean Frédéric, de la branche Ernestine. Cependant, en 1551, au moment où il vient de s'emparer de Magdebourg au nom de l'empereur, celui-ci le voit tout à coup changer de politique et s'unir contre lui avec trois autres électeurs. Charles-Quint est obligé de traiter. Maurice, chargé par la diète, en 1553, de réduire le margrave de Brandebourg, qui troublait la paix, fut tué en le défaisant à Stevershausen.

SAXE (Maurice, comte de). Maréchal de France, né à Dresde en 1696, mort en 1750. Fils naturel du roi de Pologne, Auguste II, et de la comtesse de Kœnigsmark. Il fit ses premières armes à douze ans, sous le prince Eugène; il assista au siége de Belgrade, en 1717, et, trois ans après, il était maréchal de camp au service français. La duchesse douairière de Courlande, Anne Iwanowna, le fit élire duc de ce pays, mais l'impératrice Catherine Ire ne reconnut point l'élection, et Maurice se fixa définitivement en France. Il fit les campagnes de 1733 à 1735; fut nommé lieutenant général en 1736. Dans la guerre de la succession d'Autriche, la prise de Prague et d'Egr la défense de l'Alsace, lui valurent le bâton de maréchal en 1743. Il gagna la bataille de Fontenoy, prit Ath et Bruxelles, et remporta les victoires de Rocoux et Laufeld, actions décisives qui amenèrent la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748. Louis XV le récompensa par le titre de *maréchal-général*, la donation du domaine de Chambord, et une pension de 40000 livres. — A son passage à Péronne, après la bataille de Fontenoy, un commis de l'octroi ouvrant la portière de la voiture et reconnaissant le comte de Saxe, lui dit : « Passez, monsieur le maréchal, passez, les lauriers ne payent pas. » — On cite mille prouesses de sa force herculéenne : il rompait entre ses doigts un écu de six livres, et bien qu'athlète, il n'en était pas moins homme d'esprit. On a de lui : *Mes Rêveries* et un recueil de *Lettres et Mémoires*.



Le maréchal de Saxe (*d'après un portrait de la galerie de Dresde*).

SAXONS. *Saxones*. Ancien peuple de la Germanie qui habitait près de la Chersonèse Cimbrique. Il finit par s'étendre sur presque toute la partie septentrionale de la Germanie, jusqu'à la Baltique et à l'Eyder. Dès la fin du quatrième siècle leurs pirates ravageaient la Gaule et la Grande-Bretagne. En 449, quatre chefs saxons envahirent l'Angleterre et y fondèrent quatre États, les premiers de l'heptarchie. Sur le continent les peuples saxons furent défaits à plusieurs reprises par Pepin, en 749 et 757; et furent soumis par Charlemagne, en 785 et 803.

SAYON. *Voy.* Saie.

SCALMUS (*Mar.*). Forte cheville en bois à laquelle, chez les anciens, la rame était attachée. C'est ce que nous nommons actuellement *tolet*.

SCALPER. Du lat. *scalpare*, gratter. Arracher avec un instrument tranchant la peau du crâne à un ennemi vaincu. Cette féroce coutume existe encore chez quelques peuplades sauvages des îles de l'Océanie.

SCAMASAXE ou **SCRAMASAX**. Arme nationale des Francs et caractéristique de l'époque mérovingienne, ressemblant à l'épée romaine, mais beau-



Scamasaxe
... d'artillerie).

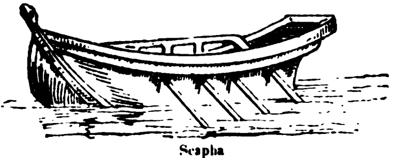
...ésentant qu'un seul
... te et aigue.

SCANDERBERG (GEORGE CASTRIOT, dit). Mort en 1467. Fils du prince d'Albanie Jean Castriot, il fut livré en otage au sultan Amurat II, qui le fit élever dans la religion musulmane; plus tard nommé sandjak et placé à la tête de 5000 hommes, il combattit les Serbes avec quelques succès. Cependant le désir lui vint de rétablir le trône d'Albanie, et, abandonnant les Turcs pendant la bataille de la Morava en 1443, il enleva par surprise la ville de Croïa, capitale de ses anciens États héréditaires. Il embrassa le catholicisme, et les seigneurs albanais et épirotes le proclamèrent leur chef. Vainqueur des Turcs à Basse-Dibre, il envahit la Macédoine; fit alliance avec Ladislas V, roi de Hongrie, et chassa Amurat de devant Croïa, en 1450. Il battit de même les soldats de Mahomet II, bien qu'ils eussent pris Constantinople, et il les battit à deux reprises, ayant, dans l'intervalle, trouvé le temps de venir défendre le roi de Sicile Ferdinand Ier contre Jean d'Anjou. Il mourut à Lissa, chez les Vénitiens, avec lesquels il préparait une ligue contre la Porte. Les Turcs l'avaient surnommé le *Diable blanc de Valachie*; son nom de Scanderberg, qui signifie *Alexandre le Chef*, transmis dans les légendes, est encore aujourd'hui la terreur des petits musulmans et le thème des chants nationaux des Albanais. — M. Paganel a écrit, dans un volume d'un véritable mérite, la vie de ce héros.


Scanderberg
(d'après le cabinet des Estampes).

SCAPE (*Mar.*). Se disait autrefois, dans la Méditerranée, de la tige d'une ancre.

SCAPHA (*Mar.*). σκάφη (scaphè), nacelle. Canot que l'on portait à bord de certains bâtiments, pour le mettre à la mer lorsque les circonstances l'exigeaient. — Le même nom désignait une autre espèce de bateau à deux avirons servant pour la pêche, pour longer les côtes et pour naviguer sur les rivières.


Scapha
(d'après une peinture de Pompei).

SCAPHANDRE. Du grec σκάφη (scaphè), et ἀνδρος (andros), homme. Corset garni de liége, ou tout appareil analogue. On doit à M. Lejuste, architecte à Douai, l'invention d'un scaphandre dont il a été donné la description suivante : « L'appareil consiste en une sorte de cône tronqué, en métal, entourant parfaitement la taille de l'individu qui le revêt. Ce cône est divisé en petites boîtes cloisonnées et imperméables, de sorte que si l'un des compartiments venait à se rompre et à donner entrée à l'eau, les autres suffiraient toujours à maintenir le nageur. Quelques secondes suffisent pour se revêtir de cet appareil qui, avec ses jambières et ses semelles contre-poids, ne pèse pas plus de trois à quatre kilogrammes. Les expériences qui ont été faites ont eu un plein succès. La Seine a été traversée et retraversée en quelques minutes. Les personnes qui faisaient les essais, ayant la position verticale et la ceinture hors de l'eau, marchaient pour ainsi dire dans le fleuve. Arrivées au milieu, elles firent le simulacre de tirer un coup de fusil qu'elles portaient en bandoulière; puis elles essayèrent, à diverses reprises, de se renverser et de se coucher; mais l'appareil les ramenait instantanément dans la position verticale, et il leur fut impossible de se faire chavirer.

« Cet appareil peut être appliqué à l'armée pour le passage des rivières profondes, et la commission militaire nommée par le maréchal Magnan en a reconnu le salutaire effet. Avec des poches imperméables dans lesquelles les soldats déposeraient leurs munitions, ils pourraient parfaitement tirailler étant dans l'eau. Comme sauvetage, l'usage en serait très-utile, et les chasseurs au marais pourraient aussi en tirer un grand parti. »

Mais, comme tant d'autres *inventions modernes*, telles que les bateaux cuirassés, les armes rayées, le revolver, etc., le scaphandre n'est que la résurrection d'*inventions anciennes* : c'est ainsi que nous trouvons dans le manuscrit n° 1914, du fonds Saint-Germain français de la Bibliothèque impériale, le curieux dessin d'un homme armé, qui se soutient sur l'eau au moyen d'un sac de cuir plein d'air attaché autour de son corps. « Ce sac s'emplit, dit la note jointe au dessin, par ce tuyau de bois qui est bouché d'un petit liége, et celui qui se sert de cette machine l'entretient avec la bouche. Les semelles qu'il a aux pieds lui aident à nager; cela est propre à passer une rivière ou le fossé d'une place. »

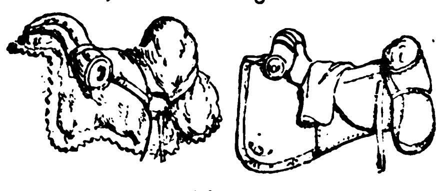

Scaphandre
(d'après un manuscrit de la Biblioth. imp.).

SCARPONNE. Autrefois *Charpeigne*. Village situé

près de Pont-à-Mousson, dans le département de la Meurthe. En 366, Jovin, général de l'empereur Valentinien dans les Gaules, défit en cet endroit une armée d'Allemands qui avait envahi la contrée.

SCÉTIE ou **SÉTIE** (*Mar.*). Petit navire à voiles latines, dont on fait usage dans le Levant.

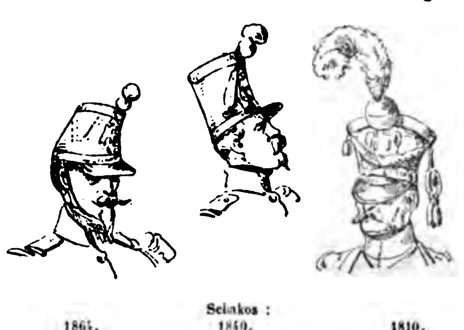
SCHABRAQUE. Mot allemand qui désigne une sorte de housse ou de couverture de la selle d'un cheval, et dont l'usage fut introduit en



Schabraques :
de hussard (1804). de chasseur (1864).

France, en 1692, par les hussards hongrois. La schabraque consiste ordinairement en une peau de mouton ou un morceau de drap orné d'un galon de couleur. Outre que la schabraque couvre la selle, elle protége aussi les fontes des pistolets.

SCHAKO, SHAKO ou **CHAKO.** Coiffure qui vient des hussards hongrois et que portent en France la cavalerie légère et les troupes d'infanterie qui n'ont pas le bonnet à poil ou le képi. Le schako eut d'abord la forme d'un cône tronqué, et sa carcasse en feutre était entourée spiralement, jusqu'au sommet, d'une ganse tressée en chaînette et tombant sur le côté. Plus tard, le schako reçut plusieurs modifications : la forme en fut rabaissée, et on supprima l'enveloppe en spirale ; on le fit ensuite en feutre, le dessus et le bord supérieur en cuir fort, puis on le garnit d'une visière, de gourmettes, d'une plaque et d'un pompon ; enfin, plus léger que jamais et d'une forme moins haute, il est aujourd'hui simplement en cuir. — En 1804, le corps des grenadiers, réuni à Arras, reçut le schako, qui bientôt devint la coiffure de l'infanterie, la garde



Schakos :
1864. 1840. 1810.

exceptée, car on voulait la distinguer du reste de l'armée. (Le schako fut adopté plus tard pour la jeune garde.) La nouvelle coiffure avait l'avantage de moins gêner le [illegible] maniement du fusil, de coûter [illegible] plus durable que le tric[illegible] [illegible]

moins on lui découvrit aussi un grave inconvénient : le soldat s'accoutumait à en faire une sorte de petite armoire dans laquelle il fourrait une masse d'objets, ce qui chargeait sa tête d'un poids nuisible à la prestesse des mouvements de la tête et même à la santé. On s'appliqua dès lors à réduire peu à peu la capacité du schako, et on en vint à lui substituer le képi.

SCHAPSKA. *Voy.* Czapska.

SCHARDACQ. *Voy.* Blockhaus.

SCHARDING. Ville située près de la rive droite de l'Inn, dans l'archiduché d'Autriche. Les Français la bombardèrent en 1809.

SCHARNITZ. Défilé du Tyrol, près de la frontière de Bavière. Il est traversé par l'Isar. Les Français y battirent les Autrichiens, le 26 novembre 1805.

SCHERER (Barthélemy-Louis-Joseph). Général de la République, né à Delle, près de Belfort (Haut-Rhin), en 1735, mort en 1804. Engagé au service de l'Autriche, il déserta pour servir en France et avait le grade de major en 1789. Il fut général de division à l'armée de Sambre-et-Meuse, d'où il passa général en chef à l'armée d'Italie. Vainqueur à Loano, il fut nommé ministre de la guerre en 1797. Sa rapacité souleva contre lui de telles clameurs qu'il dut déposer le portefeuille. Retourné en Italie, mais n'éprouvant cette fois que des défaites, il quitta le commandement. Le directoire ayant essayé de l'employer comme inspecteur des troupes françaises en Belgique, il reprit ses habitudes de concussion, et fut bientôt forcé de fuir, pour aller s'éteindre dans la plus complète obscurité.

SCHLAGUE. Punition militaire usitée en Allemagne, pour les infractions à la discipline. Elle consiste dans l'application d'un certain nombre de coups de bâton, le plus habituellement de cornouiller.

SCHLEITZ (Combat de). En Prusse. Les Prussiens y furent défaits par les Français, le 9 octobre 1806.

SCHLELT (Combat de). En Prusse. Il fut gagné sur les Prussiens par le général Lasalle, le 21 février 1807.

SCHLENDER. Nom que les Allemands donnent à la fronde.

SCHLESTADT. Ville forte du département du Bas-Rhin. Elle fut assiégée par Berthold, évêque de Strasbourg, en 1338 ; les Suédois la prirent en 1632 ; Louis XIV fit raser ses murailles en 1673 pour les remplacer par celles qu'on y voit encore.

SCHOMBERG (Henri, comte de). Maréchal de France, né à Paris en 1583, mort en 1632. Après avoir été ambassadeur en Angleterre et en Allemagne, surintendant des finances et chef du ministère, il chassa les Anglais de l'île de Ré ; se signala en Piémont, et défit les rebelles du Languedoc à la bataille de Castelnaudary.

SCHOMBERG (CHARLES, duc DE). Maréchal de France, fils du précédent, né en 1601, mort en 1656. Il vainquit les Espagnols à Leucate en 1636, prit Perpignan, et commanda plus tard l'armée en Catalogne.

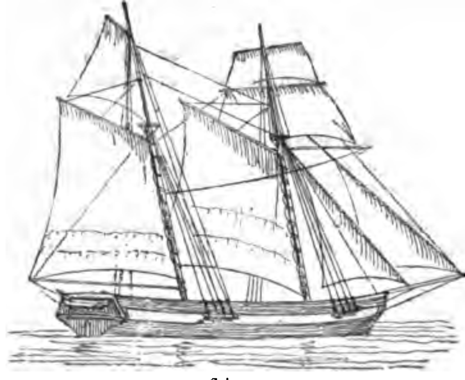
SCHOMBERG (ARMAND-FRÉDÉRIC DE). Maréchal de France, d'une autre famille que les précédents, naquit vers 1619 et mourut en 1690. Il apprit le métier des armes sous Rantzau et sous le prince d'Orange. Il passa au service de la France en 1650, et devint bientôt lieutenant général. Il contribua grandement à la victoire des Dunes en 1658; prit Bergues et gagna la bataille de Villaviciosa en 1665. Commandant en chef de l'armée de Catalogne, il prit Figuera et quelques autres forteresses d'Espagne.



Schomberg
(d'après Kneller).

Il montra non moins de talent à l'armée des Pays-Bas; mais, à la révocation de l'édit de Nantes, sa qualité de protestant le força de quitter la France; il fut emmené par Guillaume III dans son expédition en Angleterre en 1688; et il périt à la bataille de la Boyne.

SCHONER ou **SCHOONER** (*Mar.*). Petit bâtiment gréé comme une goëlette, et portant vers l'arrière deux mâts inclinés, qui soutiennent



Schoner.

deux voiles de forme quadrangulaire. Indépendamment de ces deux voiles, les mâts portent un hunier à leur partie supérieure.

SCHOUTEN (GUILLAUME CORNELISSEN). Navigateur hollandais, natif de Horn, mort en 1625. Il fut de l'expédition de Lemaire au sud de l'Amérique, en 1615, et commandait la *Concorde*. Après plusieurs autres voyages, il mourut, en route vers l'Europe, dans la baie d'Antongil à Madagascar. Un groupe d'îles qu'il découvrit au nord de la Nouvelle-Guinée, en 1616, a gardé son nom. Son voyage au sud de l'Amérique a été traduit en français à Amsterdam, en 1618.

SCHRAPNELL. Obus à balles qui a reçu le nom de son inventeur, le colonel anglais Schrapnell. Cet obus peut contenir au delà de 120 balles, lorsqu'il a le calibre d'un boulet de six, et en éclatant à 40 pas du front à battre, il chasse tous les projectiles dans cette direction. La distance désignée est régulièrement établie au moyen d'une mèche cylindrique. Il suffit le plus souvent d'une volée de 8 coups de canon chargé de *schrapnells*, pour cribler une cible ayant l'étendue d'un demi-front de bataillon et de la hauteur d'un homme à cheval. Un Français a rendu l'action de ce tir plus puissante, en activant l'inflammation de la fusée; la partie creuse éclate alors vers le milieu du trajet de l'obus, et la partie pleine poursuit sa course. (*Voy.* OBUS.)

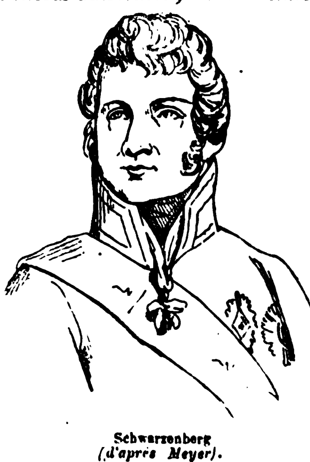
SCHULEMBERG (J. MONDEJEUX DE). Maréchal de France, mort en 1671. Il se trouvait à la bataille de Prague en 1620, et défendit les places de Coblentz, d'Hermenstein et d'Arras.

SCHULENBOURG (J.-MATHIAS, comte DE). Général allemand, né près de Magdebourg en 1661, mort en 1747. Il servit d'abord le Danemark, puis la Pologne, et fit les campagnes de Sobieski. L'armée saxonne, battue en 1700 par Charles XII, roi de Suède, lui dut de n'être pas anéantie complétement. On cite sa retraite derrière l'Oder en 1704. Dans la guerre de 1708 contre la France, il prit Tournay, et eut part à la victoire de Malplaquet. En 1715, appelé à commander l'armée vénitienne, il obtint des succès contre les Turcs. Assiégé dans Corfou, il chassa les assiégeants, vint en Albanie mettre le siége devant Scutari, et décida la paix de Passarovitz.

SCHUTTERY. Nom que porte la garde nationale dans le royaume des Pays-Bas (Hollande).

SCHUYT (*Mar.*). Barque hollandaise.

SCHWARZENBERG (CHARLES-PHILIPPE, prince DE). Général autrichien, né à Vienne en 1771, mort en 1819. Il défendit avec honneur son pays dans la campagne de 1805. Ambassadeur à Paris en 1809, il négocia le mariage de Napoléon et de Marie-Louise. Chargé de commander le corps d'armée autrichien auxiliaire de la France, pendant la campagne de Russie, il fut pour nous d'une assistance trè-



Schwarzenberg
(d'après Meyer).

équivoque. Il devint, après la défection de l'Autriche, généralissime des armées ennemies coalisées. Il débattit avec le général Marmont la capitulation qui livra Paris aux étrangers.

SCHWEIDNITZ. Ville forte de la Silésie, États prussiens. L'ingénieur Gribeauval y soutint pendant plus de deux mois, pour Marie-Thérèse, un siége contre toutes les forces de Frédéric II. Les Français, s'en étant emparés en 1707, en rasèrent les fortifications.

SCHWERIN. *Squirsina.* Ville située sur le lac de même nom, et capitale du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin. Elle fut prise en 1735 par le duc Christian-Louis de Mecklembourg, qui l'enleva au duc Charles-Léopold, son frère; les Prussiens s'en emparèrent aussi en 1759; et elle fut occupée par les Français en 1806.

SCHWERIN (Christophe, comte de). Général prussien, né en Poméranie en 1684, mort en 1757. Il débuta par servir les Pays-Bas contre la France, en 1704; passa au service du Mecklembourg, et ensuite à celui du roi de Prusse. Général en chef, il gagna en 1741 la victoire de Molwitz, qui donna la Silésie à Frédéric II. Il commanda un corps en Bohême en 1744; eut de nouveau un commandement au début de la guerre de Sept ans, en 1756; et fut tué à l'attaque de Prague.

SCIAMACHIE. De σκια (skia), ombre, et μαχη (machè), combat. Se disait chez les anciens d'un simulacre de combat ou petite guerre. — On désignait aussi sous ce nom un maniement d'armes consistant à s'escrimer en l'air ou contre un poteau.

SCIASSE (*Mar.*). Corde nouée sur elle-même en divers points de sa longueur, pour former à chacun de ces points autant de longs œillets, à l'aide desquels les cordiers agissent ensemble pour développer plusieurs fils à la fois de dessus les tourets.

SCIER (*Mar.*). Agir avec les avirons de manière qu'ils tendent à faire marcher une embarcation par l'arrière.

SCIER DU BRIDON. C'est, en termes de manége, faire aller et venir l'embouchure du frein, en tirant alternativement sur l'une et sur l'autre rêne.

SCIO. Ile de l'Archipel grec. Prise sur les Génois par les Turcs, en 1595, elle leur fut enlevée par les Vénitiens en 1694; mais ils s'y rétablirent en 1695. Pendant la guerre de l'indépendance des Grecs contre les Turcs, en 1820, les Turcs s'y signalèrent par d'abominables massacres, et les Grecs par des actes héroïques.

SCIPION (Publius Cornelius), dit *le premier Africain.* Général romain, né vers 235 av. J.-C., mort l'an 184. Au combat du Tésin, il sauva la vie à son père. Nommé préteur pour l'Espagne dès l'âge de vingt-quatre ans, son début fut la prise de Carthagène en 210; l'année suivante, à Bétule, il défit Asdrubal, et lui tua 54 000 hommes. En quatre années l'Espagne entière était conquise. Consul en 205, et chargé d'exécuter sa proposition de porter la guerre sous les murs même de Carthage, il fit en Afrique de tels progrès que l'évacuation de l'Italie par Annibal en fut la conséquence. Scipion le battit complétement à Zama, et Carthage fut réduite à demander la paix. En 190, sous le titre modeste de lieutenant de son frère Lucius en Asie, ce fut lui qui réellement dirigea les opérations. A leur retour à Rome, on accusa les deux frères de s'être laissés corrompre, à quoi Scipion répondit devant le peuple : « Romains ! à pareil jour j'ai vaincu Annibal à Zama; montons au Capitole en rendre grâces aux dieux. » Cependant, les tribuns ayant persisté à reproduire l'accusation, la peine de l'exil fut votée, et Scipion se retira dans sa maison de campagne à Literne.


Scipion (Publius Cornelius)
(d'après le buste du musée de Naples).

SCIPION (Lucius Cornelius), dit *l'Asiatique.* Frère du précédent. Consul l'an 190 av. J.-C. Avec l'aide de son frère, Scipion le premier Africain, il battit Antiochus le Grand à Magnésie; et, après de nouveaux succès, le força de demander la paix. Accusé, ainsi que son frère, de l'avoir accordée trop avantageuse en se laissant séduire par les présents du vaincu, il fut condamné à une amende tellement forte, que, ses biens ne suffisant pas pour l'acquitter, il dut aller en prison. Le jour vint cependant où le peuple, reconnaissant son injustice, le combla de richesses.

SCIPION (Publius Cornelius Æmilianus), dit *le second Africain,* dit aussi *le Numantin.* Fils de Paul-Émile, il fut adopté par un fils de Scipion l'Africain, et eut Polybe pour précepteur. Il se distingua de très-bonne heure en Espagne, et en Afrique où il vint prêter secours à Massinissa. Consul en l'an 148 av. J.-C., bien que n'ayant pas l'âge prescrit par la loi sur la nomination des consuls, il prit la conduite de la troisième guerre punique, qui commençait. Après un siége de trois ans, Carthage fut prise et rasée. Consul pour la seconde fois, l'an 134, Scipion s'attaqua à Numance, que les Romains avaient jusqu'alors trouvée inexpugnable. Un an de la résistance la plus opiniâtre ne put la sauver. De retour à Rome, le chaud patricien Scipion, qui avait approuvé le meurtre de Tiberius Gracchus, se fatigua de la haine populaire, et, laissant là les affaires, se retira à Caïète avec son ami Lelius. L'an 129, lors d'une révolution tentée par Caius Gracchus, Scipion avait reparu à Rome, disposé à accepter la dictature que le

sénat voterait pour combattre le parti populaire; mais il fut trouvé mort dans son lit, et l'on soupçonna sa propre femme, Sempronia, sœur des Gracques, d'être l'auteur de cette mort, dont on évita de rechercher la cause.

SCIRITES. Corps de réserve qui entourait habituellement le roi, dans l'armée lacédémonienne.

SCITIE (*Mar.*). Petit navire italien.

SCOPETIN. Se disait autrefois d'un cavalier armé d'une escopette.

SCOPETTE. *Voy.* Escopette.

SCORBUT (*Mar.*). Du holl. *scorbeck*, ulcère de la bouche. Maladie fréquente chez les marins, durant les voyages de long cours, et dont les caractères principaux sont un état général d'engourdissement, la débilité, le saignement des gencives, la fétidité de l'haleine, etc.

Le scorbut atteint plus spécialement les équipages des bâtiments qui n'ont que des vivres salés, la ration d'eau insuffisante ou de qualité mauvaise, et dont l'entre-pont trop peu aéré conserve de l'humidité. Le défaut de propreté, d'activité, etc., est une des principales causes déterminantes de cette maladie, et agit un peu plus tôt, un peu plus tard sur certains tempéraments. Le marin chez qui le scorbut est le plus invétéré guérit promptement lorsqu'il arrive à terre. « On voit, dit l'amiral Bouet-Willaumez, des mourants revenir à la santé au bout de quelques jours, rien que par le soin pris de les placer jusqu'aux aisselles dans le sable du rivage sous un beau soleil et pendant quatre ou six heures consécutives. Le bouillon de tortue de mer, les légumes frais et les fruits accélèrent le rétablissement de l'homme qui est parvenu à gagner la terre; il faut ajouter cependant que l'approche des terres détermine souvent une crise fatale. »

Le scorbut n'est pas une affection particulière aux gens de mer, il sévit quelquefois dans les prisons, les hôpitaux, les hospices et dans certaines localités analogues, de même qu'on le voit dans les places assiégées et chez les troupes en campagne. Il résulte aussi d'une alimentation mauvaise, d'un air humide, de la malpropreté, etc. On l'observe aussi chez les sujets épuisés par de longues maladies ou par l'abus des préparations mercurielles.

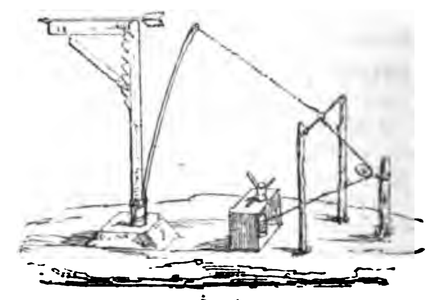
L'observation des phénomènes tend à prouver l'identité du scorbut de mer et du scorbut de terre qu'on avait prétendu distinguer l'un de l'autre, de même qu'on avait admis un scorbut chaud et un scorbut froid, à raison de la présence ou de l'absence des symptômes inflammatoires, ce qui ne tient pas au fond de la maladie.

Il est aujourd'hui de toute évidence que le scorbut n'est jamais contagieux, et que, dans le cas où il frappe simultanément ou successivement un grand nombre de sujets, cela tient à l'influence de causes semblables agissant sur chacun d'eux.

Telles sont aujourd'hui la connaissance des moyens de garantir les équipages du scorbut et l'abondance des ressources dont on entoure les navigateurs, que le développement du scorbut à bord, hormis certains cas supérieurs à la puissance humaine, accuse la négligence ou l'impéritie de ceux qui ont la mission de veiller à la santé des gens de mer. Le reproche est encore plus mérité lorsqu'il s'agit du scorbut de terre.

SCORIDOR ou **SCORRIDOR** (*Mar.*). Petit bâtiment, portant un seul mât et de très-grandes voiles, dont on fait usage sur les côtes d'Italie.

SCORPION. σκορπίος (scorpios). Arme qui servait à lancer des pierres, des balles de plomb et des flèches. C'était une sorte d'arbalète dont l'arc



Scorpion
(d'après Valturius).

était en acier, et la corde tendue en arrière par un treuil à deux poignées qu'un seul homme pouvait faire tourner.

SCOUE (*Mar.*). Se disait autrefois de l'extrémité courbée d'une varangue.

SCRAMASAX. *Voy.* Scamasaxe.

SCRIBONI. *Voy.* Armée byzantine.

SCULTATEUR. *Voy.* Armée byzantine.

SCUTARII. On désignait sous ce nom un corps de Barbares organisé par l'empereur Constantin.

SCUTE (*Mar.*). Chasse-marée flamand. Il est plat et a des ailes de dérive.

SCUTUM. Bouclier de forme oblongue adopté pour l'infanterie romaine, en remplacement du bouclier rond nommé *clypeus*, à l'époque où fut introduite la solde militaire. Le *scutum* avait au delà de un mètre de longueur, sur environ quatre-vingts centimètres de largeur; il était fait de planches jointes ensemble, couvertes de drap commun et garnies en outre de cuir par-dessous; un rebord métallique fortifiait le tout. (*Voy.* Boucliers et Légion.)

SCYTALE. Bandeau de parchemin long et étroit, dont le gouvernement lacédémonien se servait pour transmettre des ordres à ses généraux. On y écrivait après l'avoir enroulé en spirale autour d'un morceau de bois, puis on le déroulait, de sorte que, les lignes ne se suivant pas, le papier devenait indéchiffrable pour les personnes non initiées au secret et ne possédant pas une baguette de diamètre identique pour enrouler de nouveau le parchemin.

SCYTALIDE ou **SCITALIE**. Dard employé par les Grecs; souvent il était enflammé.

SCYTHES. *Scythæ*. Ancien peuple d'Asie que l'on croit d'origine mongole, et dont une portion vint se fixer dans la Sarmatie, contrée qui forme aujourd'hui la Russie d'Europe. On appelait *Scythes agriculteurs*, ceux qui occupaient les bords du Borysthènes; *Scythes nomades*, ceux qui habitaient à l'est de ceux-ci; et *Scythes royaux*, ceux qui se trouvaient placés à l'ouest du Palus-Méotide. Les premières guerres de ces peuples eurent lieu contre les Mèdes, l'Égypte et la Palestine, vers l'an 635 av. J.-C.; puis ils firent des incursions dans l'empire romain, l'an 260 av. J.-C.

SEAPOY. *Voy*. Cipaye.

SEBA-CHOUKH (Combat de la). Algérie. Les Français y défirent les Arabes, le 26 février 1836.

SÉBASTE. Aujourd'hui *Sivas*. Ville de l'ancienne Cappadoce, Turquie d'Asie. Lucullus vainquit Mithridate dans ses environs.

SEBASTIANI DE LA PORTA (Le comte Horace). Maréchal de France, né à la Porta, près de Bastia en Corse, en 1775, mort en 1851. Entré fort jeune au service, il gagnait à Arcole l'épaulette de chef de bataillon. Marçeau le fit colonel sur le champ de bataille de Vérone. Il seconda Bonaparte au 18 brumaire. A la paix d'Amiens il fut nommé à l'ambassade de Constantinople, et dirigea le sultan dans la défense de cette ville contre les Anglais. En 1809, il commanda le quatrième corps en Espagne, gagna les batailles de Ciudad-Real et d'Almonacid, mais ne tarda pas à demander son rappel faute de pouvoir s'entendre avec le roi Joseph. Dans la campagne de Russie, Sebastiani était de l'avant-garde, combattait à Smolensk, à la Moskowa, entrait des premiers dans Moscou. En 1813, blessé à Leipzig, il n'en combattit pas moins le lendemain à Hanau. Dans la campagne de France, il commanda la cavalerie de la garde. En 1830, il fut ministre des affaires étrangères.


Sebastiani
(d'après le Musée de Versailles).

SÉBASTOPOL ou **SÉVASTOPOL**. Ce nom dérive du grec et signifie la ville d'Auguste. Les Tartares appellent cette ville *Ak-Tiar* ou *blanc rocher*. Sébastopol est un port militaire situé sur la rive méridionale d'une rade de la mer Noire, en Crimée, empire de Russie. Ses fortifications sont formidables, et l'on y distingue principalement la tour Malakoff, les forts Alexandre, Nicolas, Paul, Constantin, etc.

Dans la campagne de Crimée (*Voy*. ce mot), en 1855, un ingénieur russe, du nom de Tottleben, alors simple capitaine, et qui acquit là dignement une gloire européenne, sut décupler au jour le jour les moyens primitifs de la défense. Enfin l'assaut donné le 5 septembre 1855 à la tour Malakof, assaut où le général français Mac-Mahon se distingua si glorieusement, rendit le commandant en chef de l'armée anglo-sardo-française maître de ce point, le plus important des ouvrages qui couvraient Sébastopol, et força les Russes d'évacuer la place et de se retirer au moyen d'un pont de bateaux de l'autre côté de la rade, où sont situés d'autres forts que les assiégeants n'avaient pu songer à menacer.

« La journée du 5 septembre, a dit le général (depuis maréchal) Pélissier, dans son rapport à l'empereur, journée dans laquelle les armées alliées ont eu raison d'une armée qui leur était presque égale en nombre, non investie, et qui fut toujours facilement recrutée et ravitaillée, retranchée derrière des défenses formidables, pourvue de plus de 1100 bouches à feu, protégée par les canons de la flotte et des batteries du nord de la rade, disposant de ressources immenses, restera comme un exemple de ce que l'on peut attendre d'une armée brave, disciplinée et aguerrie. »

Dans son *Journal des opérations du génie devant Sébastopol*, le maréchal Niel donne entre autres les détails suivants :

« Pendant le siége de cette ville, qui a duré trois cent trente-quatre jours, l'artillerie française a lancé 510000 boulets, 350000 bombes, 8000 grenades, fusées, etc., en tout 1104000 coups, qui ont consommé plus de 3 millions de kil. de poudre. En estimant à environ 400000 le nombre de coups tirés par les Anglais, il en résulte que les alliés ont lancé sur Sébastopol environ un million et demi de projectiles de toute nature. Les Français ont brûlé, pendant la durée entière de la guerre d'Orient, plus de 25 millions de cartouches d'infanterie.

« Les travaux du génie français, au moment de l'assaut, présentaient un développement de trente-sept kilomètres de cheminements aux attaques de la ville, et de près de trente-neuf kilomètres aux attaques du faubourg. En ajoutant à ce chiffre les treize kilomètres de cheminements exécutés par les Anglais devant le Grand-Redan, on a un développement total de quatre-vingts kilomètres ou vingt lieues de cheminements, exécutés le plus souvent dans un terrain de roc et sous le feu d'une artillerie formidable. On n'avait pas encore eu d'exemple de travaux aussi gigantesques. On a employé pour l'exécution des cheminements français 80000 gabions, sans compter ceux qui ont été repris dans les anciennes tranchées et reportés en avant; 60000 fascines, et plus d'un million de sacs de terre.

« Les travaux de mines ont eu d'immenses proportions. Les Français ont exécuté, aux attaques de la ville, 1251 mètres courants de puits, ga-

leries ou rameaux ; on a fait jouer 116 fourneaux et 20 fougasses pierriers qui ont consommé 65 795 kilogrammes de poudre. Les galeries de mines des Russes construites devant nos attaques du bastion du Mât et du bastion central ne s'élèvent pas à moins de 5 360 mètres. Ce travail colossal prouve suffisamment l'énorme activité des Russes et la grandeur des moyens dont ils pouvaient disposer. »

Le corps du génie essuya des pertes sans exemple dans l'histoire des siéges : 31 de ses officiers furent tués, 56 blessés.

SEC (*Mar.*) *Aller à sec*, c'est aller sans voiles, ce qui a lieu durant une tempête.

SÈCHE (*Mar.*). Vergue barrée, gréée sur le mât d'artimon. — Se dit aussi d'un écueil qui reste à sec, ou encore d'une roche plate, vers la surface de l'eau.

SECKENDORF (FRÉDÉRIC HÉNON, comte DE). Feld-maréchal, né à Kœnigsberg en 1673, mort en 1763. Il passa du service de la Prusse à celui du roi de Pologne Auguste Ier, puis de l'empereur Charles VI, et fut, dans la guerre de la succession d'Espagne, un des lieutenants du prince Eugène. Appelé, à la mort de ce prince, à diriger en chef la guerre contre les Turcs, en 1737, il se fit battre et perdit tout crédit à la cour. Plus heureux au service de l'électeur de Bavière compétiteur de Marie-Thérèse, il reconquit pour lui ses États et le fit rentrer dans Munich. En 1745 il conclut en faveur de l'héritier de cette couronne le traité de Füssen qui le réconcilia avec l'Autriche.

SECOND (*Mar.*). *Secundus.* Officier commandant immédiatement après le capitaine, sur un bâtiment de commerce.

SECRET (*Mar.*). Endroit où l'on doit mettre le feu sur un brûlot.

SECTION. Se dit de la moitié d'une compagnie ou d'un peloton d'infanterie.

SECUTOR. *Voy.* GLADIATEURS.

SEDAN. Place forte située sur la rive droite de la Meuse, dans le département des Ardennes. Elle fut prise une première fois par Charles le Chauve, et par Louis de Germanie, en 880. Cette ville est la patrie de Turenne.

SEDGEMOOR. Plaine située entre Kingsverton et Bridgewater, dans le comté de Somerset, en Angleterre. Elle est célèbre par la défaite du duc de Monmouth insurgé contre Jacques II, en 1685. Le duc y fut fait prisonnier.

SÉDIMAN. Bourg de la province de Fayoum, en Égypte. Desaix y battit, le 7 octobre 1798, les Mamelouks et les Arabes, au nombre de 3 000, placés sous le commandement de Mourad-Bey.

SED-JABRA. Village de Syrie. Les Français y battirent les Arabes, le 11 avril 1799.

SÉDOR (*Pêche*). Filet en tramail dérivant, dont un bout est dans le bateau, tandis que l'autre, qui répond à une bourse, flotte au gré du courant.

SÉGETIÈRE ou **SAGETIÈRE** (*Pêche*). Tramail dont on fait usage dans les grands fonds.

SÉGOBRIGE. *Segobriga*, aujourd'hui *Segôbre* ou *Ségorbe.* Ville de l'ancienne Tarraconaise, en Espagne. Soumise aux Romains, elle tomba au pouvoir de Viriathe, l'an 148 av. J.-C.; elle fut enlevée aux Maures par Jacques Ier, roi d'Aragon, en 1245; et les Français s'en emparèrent en 1812. Elle appartient actuellement à la province de Valence.

SEGONZANO (BATAILLE DE). En Italie. Elle fut gagnée par le général Vaubois, le 2 novembre 1796.

SÉGOVIE. Chef-lieu de la province de ce nom, en Espagne. Elle fut prise par les Français en 1809.

SÉGUR (HENRI-FRANÇOIS, comte DE). Lieutenant général, né en 1689, mort en 1751. Il débuta dans le régiment qui portait son nom, fit la guerre de la succession d'Autriche, capitula dans Lintz, défendit Prague, et opéra une belle retraite à Pfaffenhofen, en 1745.

SÉGUR (PHILIPPE-HENRI, marquis DE). Maréchal de France, fils du précédent, né en 1724, mort en 1801. Il servit sous son père en Allemagne, combattit à Rocoux, à Laufeld, fut pris et blessé à Klostercamp, où il se dévoua à la manière de d'Assas. Nommé, à la paix, inspecteur d'infanterie, puis commandant de la Franche-Comté, il devint ministre de la guerre en 1780. Il était le père du comte de Ségur, auteur d'un livre un moment très-recherché : la *Campagne de Russie.*

SEILLE, SEILLOT (*Mar.*). Seau en cuir ou en bois, dont on fait usage pour le lavage du bâtiment, pour l'incendie, etc.

SEINE (*Pêche*). Filet qui se compose d'une nappe simple que l'on traîne sur le fond des eaux. Il est beaucoup plus long que large, garni en tête de flottes, et en bas de plomb ou de cailloux. A ses extrémités sont attachées des cordes servant à le tendre et à le traîner.

SÉLIM Ier, dit *le Féroce.* Sultan ottoman, né en 1467, mort en 1520. Pour s'emparer du trône, il fit tuer son père et étrangler plusieurs de ses frères. Le shah de Perse, Ismaël, qui était de la secte chyite, persécutait la secte des sunnites; Sélim lui fit la guerre, le battit à Tchaldéran en 1514; soumit la Syrie en 1516; et conquit l'Égypte l'année suivante. Pour se rendre supérieur à tout prince musulman, il se fit céder par le dernier calife abasside le titre d'*iman* avec le pouvoir du califat.

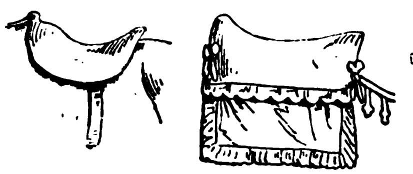
SÉLIM II, dit *l'Ivrogne.* Fils de Soliman II; il monta sur le trône en 1566; fit la guerre au pape, à Philippe II, roi d'Espagne, et aux Vénitiens, auxquels il enleva Chypre en 1570; il perdit, le 5 octobre 1571, la célèbre bataille de Lépante, dans laquelle Don Juan d'Autriche anéantit la flotte ottomane; mais, en 1573, il réussit à reprendre Tunis aux Espagnols.

SÉLIMNIA ou **SÉLIMNO.** Ville de la Roumélie, en Turquie, située près des Portes de fer du Balkan. Les Russes s'en emparèrent en 1829.

SELINONTE. *Selinus.* Place forte, aujourd'hui ruinée, de la Sicile. Elle fut, à deux reprises, détruite par les Carthaginois, la première fois en 409 av. J.-C., la seconde fois en 249.

SELKIRK (Alexandre). Marin écossais, né à Lasgo, dans le comté de Fife, vers 1680. Il appartenait à l'équipage du capitaine Pradling. Lors d'une descente dans l'île déserte de Juan-Fernandez, il s'égara et le vaisseau repartit sans lui. Il vécut là durant quatre années et demie à force de courage et d'industrie. Woods Rogers le ramena en Angleterre en 1709. Son aventure a fourni à Daniel Foë le sujet de *Robinson Crusoé*.

SELLE. Du lat. *sella*, escabeau. Siége que l'on place sur le dos d'un cheval ou d'une autre monture, pour la commodité du cavalier. Les anciens attribuaient l'invention de la selle aux Saliens; mais les Romains ne commencèrent à en faire usage qu'en 340, s'il faut s'en rapporter du moins au témoignage d'un auteur du quatrième siècle, qui parle de cette pièce d'équipement dans la description d'un combat livré par Constance à son frère Constantin. Chez ce peuple, l'équipage du cheval se composait de deux couvertures de drap, de cuir ou de peaux, assujetties par une sangle, un poitrail et une croupière. La housse de dessus, moins longue que l'autre, avait les bords inférieurs festonnés; celle de dessous, de plus ou moins de dimension, était ou unie ou bordée d'une



Selle romaine : avec son hephippium ou housse.

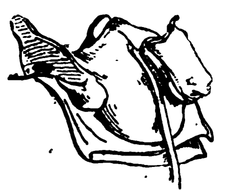
frange. Des glands, des fleurons et des croissants ornaient la croupière et le poitrail; et les deux housses s'attachaient ensemble, au moyen de nœuds de rubans ou de boutons et de courroies. Xénophon dit que la housse doit être d'une étoffe telle que le cavalier y soit solidement assis et que le dos du cheval ne risque point d'être écorché. Dans la colonne Trajane, on voit une selle avec pommeau et troussequin. Nous avons dit ailleurs qu'il ne fut point fait usage d'étriers avant le cinquième siècle.

La selle d'armes, ou selle haute, de l'époque de la chevalerie, fut une imitation des coutumes orientales, transmise à l'Occident par les Espagnols. Elle s'accompagnait, pour la protection du cheval, des flancois, de la cervicale, du girel. Pour l'avantage du cavalier, elle avait le *haut troussequin* et le *sautoir*; en avant [illegible] manière de demi-bouclier, serv[illegible] point d'arrêt pour la lance avan[illegible] venté le *faucre*. Une chaîne ten[illegible] masse d'armes. Pour les car[illegible] parfois de doubles c[illegible]

Vint ensuite pou[illegible]

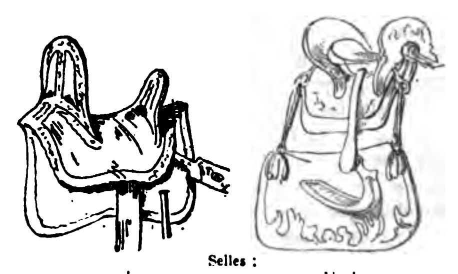
française, qui est la selle ordinaire de manége. Sa charpente se compose de deux *arçons*, antérieur et postérieur, liés par deux *bandes*, planchettes dans l'intervalle desquelles se loge la colonne vertébrale du cheval, que le *panneau*, coussin garnissant les arçons, doit protéger contre l'écorchure. Aux bandes sont cloués les





Selles : xve siècle. (d'après Pluvinel). 1861. du régiment des guides.

quartiers, deux pièces de cuir séparant les jambes du cavalier de la peau de sa monture. Les bandes portent encore deux anses de fer ou *porte-étriers*, dans lesquels on passe les *étrivières*, courroies auxquelles sont suspendus les *étriers*. La selle est maintenue sur le cheval par les *sangles*, la *croupière* et le *poitrail*; on y ajoute parfois la *martingale*, destinée à empêcher le cheval de relever trop fortement la tête. La selle française est munie de *battes* et de *troussequin*, mais elle est bien moins haute que l'ancienne selle d'armes; et l'arçon antérieur se termine par une partie relevée, le *pommeau*, des deux côtés duquel se placent les *fontes* pour recevoir les pistolets. A l'arçon postérieur s'attache par des courroies le *porte-manteau*. (*Voy.* ces différents mots.) — Dans la selle *hongroise*, introduite chez nous par les Croates (*Voy.* ce mot) sous le règne de Louis XIII, et adoptée pour la cavalerie légère, les quartiers sont remplacés par une schabraque. — La selle *anglaise* n'a ni battes, ni troussequin, ni poitrail, ni croupière. — Le caractère essentiel de la selle *arabe* est d'avoir le



Selles : arabe. (d'après le cabinet de M. Genain). chinoise. (d'ap. le Musée d'artillerie).

pommeau et le troussequin très-élevés et d'être disposée de manière que tout le poids du cavalier porte sur les étriers attachés très-court. Il en est à peu près de même de la selle chinoise.

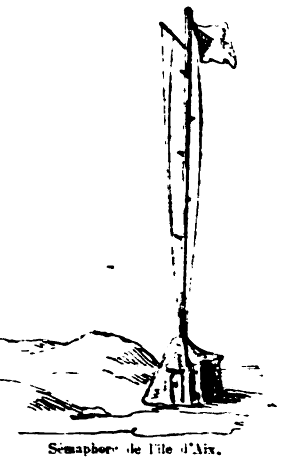
[illegible] (*Mar.*). Garniture de bois placée en avant [illegible] bouquets des bas mâts, pour recevoir dans [illegible] oujures les balancières des basses vergues.

[illegible] (*Mar.*). Petit escabeau, sans fond, [illegible] s'assied le calfat.

SEMALE ou **SEMAQUE** (*Mar.*). Embarcation assez longue et à fond plat, dont les Hollandais font usage pour charger et décharger les vaisseaux. — C'est aussi le nom de petits bâtiments qu'on emploie pour la pêche dans les mers du Nord.

SÉMAPHORE (*Mar.*). Du grec σῆμα (sêma), signe, et φέρω (phéro), je porte. Télégraphe établi sur les côtes pour faire connaître l'arrivée, les manœuvres des bâtiments venant du large, et naviguant et croisant à la vue des côtes ou devant les ports.

Depuis environ deux ans, le sémaphore a été appelé à rendre des services plus importants que par le passé. On voit aujourd'hui sur les falaises les plus arides, sur les rocs les plus escarpés s'élever une maisonnette blanche surmontée d'une tour. De Dunkerque à Bayonne, de Port-Vendres à Mentone, notre littoral n'en compte déjà pas moins de cent cinquante. Ces nouvelles vigies, destinées à remplacer les anciennes, ne sont plus forcées de correspondre entre elles. Chaque poste est seulement chargé d'explorer l'horizon. Quelque avancé qu'il soit en mer, il peut, à chaque instant du jour ou de la nuit, entrer en communication avec l'autorité du littoral; un fil télégraphique le relie au réseau des lignes électriques. Deux gardiens veillent à l'appareil, qui est un cadran, d'un usage facile, analogue à ceux que l'on emploie sur les chemins de fer. La tour du sémaphore est surmontée d'un arbre vertical, de dix mètres de hauteur, muni de trois ailes mobiles servant à faire aux bâtiments qui passent des signaux que l'on distingue jusqu'à plus de six milles au large. Le navire y répond par ses pavillons. C'est ainsi qu'entre la terre et les marins en mer se trouvent établies des communications nouvelles que l'électricité peut instantanément propager du rivage sur toute l'étendue de notre continent.


Sémaphore de l'île d'Aix.

Le nouveau sémaphore devient donc, en temps de guerre, un instrument directement lié à la surveillance et à la sûreté de notre littoral; en temps de paix, un instrument utile au commerce en lui fournissant les nouvelles avant l'entrée en rade du navire qui les apporte; — d'une utilité plus grande encore aux marines militaire et marchande, en recueillant l'état de l'atmosphère, à un même moment, dans les contrées les plus éloignées, ce qui permet de signaler le point de départ et l'approche d'une tempête!

SÉMÉIOPHORE. L'un des cinq officiers inférieurs attachés à chaque hécatontarchie (*Voy.* ce mot) de l'armée grecque.

SÉMÉIOTIQUE ou **SÉMIOTIQUE.** Art de faire manœuvrer les troupes en leur indiquant les mouvements par signes et par signaux.

Dans nos armées modernes, la fumée de la poudre, le grand développement du front de bataille, l'immobilité du regard imposée au soldat ne permettraient point la pratique ancienne d'établir certains signaux de convention qui remplaçaient la voix des chefs et transmettaient, par le sens de la vue, certains ordres pour tel ou tel mouvement, telle ou telle manœuvre. Aujourd'hui nous n'employons pour remplacer la voix que le sens de convention attaché à telle ou telle batterie de tambour ou sonnerie de clairon. Nous ne parlons à l'organe de la vision que par le tir des fusées et des feux allumés pendant la nuit, par la fumée épaisse de la paille humide pendant le jour. La télégraphie électrique est un moyen tout récemment employé, et qui sera supérieur à tous les procédés anciens pour relier entre eux les mouvements des différents corps d'une armée.

SEMELLE. Planchette de bois fort épaisse qui se place entre les deux flasques d'un affût, et sur laquelle pose le canon.

SEMELLE (*Mar.*). Morceau de bordage en forme de semelle de soulier, qu'on suspend le long du bord avec un bout de corde, et qui se place entre le bord et l'oreille d'une ancre que l'on traverse ou qu'on met en mouillage, afin de préserver la muraille du navire des frottements de cette ancre. — On appelle *semelles de lancement*, les bordages qu'on met sous la quille d'un navire lancé sur le ber, et qui portent alors la plus grande partie du poids du bâtiment.

SEMENDRIA. Capitale de la Servie, située sur le Danube. Les Turcs, conduits par Musa, leur sultan, gagnèrent sous ses murs, en 1412, une bataille contre l'empereur Sigismond. Elle fut prise aux Impériaux par les Turcs en 16.. Longtemps occupée par les Hongrois, elle leur fut enlevée par les Ottomans, qui la gardèrent de 1718 à 1829, époque de la reconnaissance de l'indépendance de la Servie.

SÉMÉNOUSKI. Nom que portaient les soldats d'un régiment russe créé sous Pierre Ier.

SEMINARA. Ville de la Calabre Ultérieure première. Les Sarrasins la dévastèrent au onzième siècle; les Français y vainquirent Gonzalve de Cordoue en 1495, et y furent battus par lui en 1503; ils y défirent l'armée de la reine de Naples en 1807.

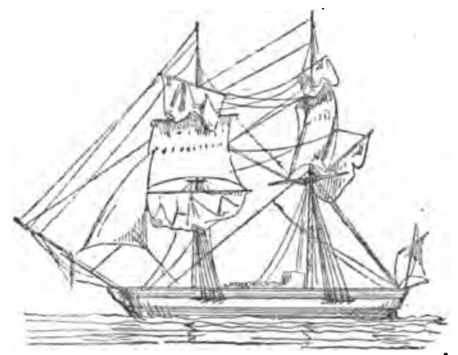
SEMI-SPATHA. L'un des noms que les Romains donnaient à leur poignard. (*Voy.* SPATHA.)

SEMMARE. Ville de la Calabre. En 1503, Robert Stuart d'Aubigné, commandant une division de l'armée de Louis XII, fut complétement défait en ce lieu par les Espagnols.

SEMONCE (*Mar.*). Du lat. *submonitio*, avertissement. Sommation pour exiger d'un navire, rencontré en temps de guerre, qu'il arbore son pavillon, et qu'au besoin il mette en panne pour être visité.

SEMONCER (*Mar.*). Obliger un bâtiment à arborer ses couleurs nationales.

SENAU (*Mar.*). Grand bâtiment à deux mâts dont on fait usage pour la course; il a beaucoup de rapport avec le *brick* ou *brig*, dont il diffère



Senau.

cependant par la disposition de sa *brigantine*, qui est supportée par un petit mât, parallèle au grand mât, derrière lequel il est placé et qu'il joint; ce petit mât s'appelle *mât de senau*.

SÉNÉCHAL. Du vieux français *scalco*, *siniscalco*, qui sert à table. Ce nom ne désignait, dans le principe, qu'un domestique chargé du service de la table. Dans la suite, et jusqu'au douzième siècle, la dignité de *grand sénéchal* devint et fut la première du royaume; ses fonctions, à la fois civiles et militaires, comprenaient la surintendance de la maison du roi et des finances, l'administration de la justice, la conduite des troupes, etc. A l'armée, le grand sénéchal portait la bannière royale. Cette charge, à peu près équivalente sous la seconde race à la charge de maire du palais de la première race, devint héréditaire au dixième siècle dans la maison des comtes d'Anjou ; elle s'éteignit sous le règne de Philippe-Auguste, en 1191, dans la personne de Thibaut le Bon, comte de Blois.

SENEF ou **SENEFFE.** Ville de la province de Hainaut, en Belgique. Au défilé qui porte ce nom, le 11 août 1674, le prince de Condé attaqua le prince d'Orange, dont l'armée était d'environ un tiers supérieure à la sienne. Condé, dans cette occasion, tira son épée, ce qui fit que le jeune Villars s'écria avec enthousiasme : « Enfin, j'ai l'honneur de voir le grand Condé l'épée à la main! » Le combat fut opiniâtre, on se battit avec un égal courage de part et d'autre; la nuit seule mit fin à l'action; et comme, le lendemain, chacune des deux armées opéra un [illegible] trograde, il fut difficile de décider [illegible] rait la victoire. Cependant, le p[illegible] ayant attaqué, immédiatement [illegible] prince de Condé l'obligea à lever le siége et à battre en retraite devant lui. Les Français laissèrent à Senef 6 000 morts sur le champ de bataille. Lorsqu'on en rendit compte au prince de Condé, il aurait, dit-on, répondu en souriant : « C'est ce que Paris produit en une nuit. » Croyons, pour l'honneur d'un Condé, d'un général français, que cette atroce pointe d'esprit n'est qu'une invention de quelque biographe de basse école.

SÉNÉGAL. Colonie française dans la Sénégambie, sur la côte occidentale de l'Afrique, entre les 15° et 20° degrés de lat. N. Elle comprend deux arrondissements : *Saint-Louis* et *Gorée*. La première occupation de la France y remonte au quatorzième siècle. Les Anglais s'emparèrent du fort Louis en 1758, et la colonie leur fut cédée par le traité de Versailles, en 1763. La France en reprit possession en 1783; les Anglais l'occupèrent derechef après la paix d'Amiens; et cette colonie ne revint définitivement sous la domination française qu'en 1816. Les progrès et la consolidation de nos établissements français au Sénégal, dans ces dernières années, sont dus en grande partie à l'intelligente et persévérante activité d'un de nos officiers supérieurs du génie les plus distingués, M. Faidherbe.

SENJIAK ou **SANDJAGHY CHERIF**, ou **SCHERIFI.** Mot à mot : l'*étendard illustre*. Nom donné par les Turcs à l'étendard de Mahomet. Cet étendard est fait d'étoffe verte, et couvert de versets du Koran, tracés en broderie d'or. Il est devenu l'oriflamme de l'empire des musulmans. Il a, dit-on, passé successivement des mains des premiers khalifes à celles des Ommiades, des Abassides; et finalement, lors de la conquête de l'Égypte, sous Sélim I[er], à la famille ottomane; mais ce n'est que sous Mourad III, en 1595, qu'il fut transporté en Europe. Le senjiak ne se déploie que dans les circonstances extraordinaires, et sa vue produit sur le peuple et sur l'armée un effet prodigieux. C'est la principale relique de l'islamisme, après cependant le *khyrgaï cherif*, la robe de camelot noir que porta le Prophète.

SENLIS. *Augustomagus*. Petite ville du département de l'Oise. Elle fut assiégée sans succès, en 1418, par le connétable de Richemont; et, en 1589, le duc d'Aumale, qui commandait les huguenots, ne fut pas plus heureux.

SENS. *Agendicum*, puis *Senones*. Ville du département de l'Yonne. L'empereur Julien y fut assiégé en 359. Les ennemis l'occupèrent le 12 février 1814.

SENTINE (*Mar.*). En lat. *sentina*, formé de *sentire*, sentir. Partie basse de l'intérieur d'un navire, dans laquelle les eaux s'amassent, croupissent et répandent une odeur fétide. On appelle *sentinateur* l'homme chargé du soin de la sentine.

[illegible]TINELLE ou **FACTIONNAIRE.** Soldat armé, [illegible]près d'un poste, pour veiller à sa garde, [illegible]vir l'ennemi, prévenir les surprises, et

exécuter tout ce qui lui a été prescrit par la consigne. La sentinelle ne doit pas s'écarter de son poste au delà de trente pas. Elle arrête les rondes et patrouilles par les mots *Halte là! Qui vive!* Elle crie *Aux armes!* en cas d'alerte; et lorsqu'elle ne doit pas se laisser approcher, elle enjoint à ceux qui se présentent de *passer au large*. La sentinelle qui abandonne son poste ou seulement qui s'y endort est punie de peines sévères variant selon les cas. Le Code pénal français de 1793 frappait la sentinelle endormie de la peine de mort, si c'était près de l'ennemi, et de cinq ans de fers dans tout autre cas. — A l'époque où la reine Victoria monta sur le trône de la Grande-Bretagne, un soldat des gardes-écossaises venait d'être condamné à mort pour s'être endormi en faction près du palais de Buckingham : c'était en temps de paix, et ce n'était pas à l'étranger. La reine lui accorda comme grâce la commutation de la peine en une détention perpétuelle.

Le trait suivant prouve de quel caractère sacré est revêtu le soldat posté en faction :

En 1622, dans le temps que Louis XIII assiégeait les huguenots dans Montpellier, M. de Marillac sortant à cheval par la porte du logis du roi, il advint que sa monture marcha sur le pied de la sentinelle placée à cette porte, laquelle sentinelle, en frappant sur la croupe de l'animal, causa une secousse assez violente à l'officier qui le montait. Marillac, courroucé, se retourna, et cingla de plusieurs coups de fouet la figure du factionnaire. Ce soldat était de la compagnie de M. de Goas, qui, bientôt instruit du fait, fit relever le militaire pour le conduire en prison, puis se rendit chez M. de Marillac, dans l'intention de l'appeler en duel. Le roi en étant informé fit venir les deux officiers devant lui. Il réprimanda M. de Marillac, lui dit que la sentinelle aurait dû le tuer; ajouta que de six jours il ne remplirait pas ses fonctions de maréchal de camp; et que, de plus, il ne commanderait pas l'attaque que feraient incessamment les gardes du corps. Quant au soldat impunément insulté, il passa devant un conseil de guerre, par sentence duquel il fut condamné à être dégradé des armes à la tête du régiment, et à subir le supplice de l'estrapade, pour n'avoir pas tué l'homme qui l'avait frappé dans l'exercice de ses fonctions. On peut apprécier cette justice distributive. Le roi cependant fit grâce au soldat; mais M. de Goas ne voulut plus que ce militaire servît dans sa compagnie.

On appelle *sentinelle perdue*, le soldat qu'on place dans un poste avancé et dangereux.

SENTINUM. Ville aujourd'hui ruinée de l'Ombrie. Elle était située près de Sasso-Ferrato. Les Romains y vainquirent l'armée confédérée des Gaulois, des Samnites, des Ombriens et des Étrusques, l'an 295 av. J.-C. Durant l'action, le consul Decius, animé d'un enthousiasme religieux, comme l'avait été son père dans la guerre des Latins, se dévoua ainsi que lui aux dieux infernaux, et alla se faire tuer dans les rangs ennemis. On rapporte aussi que pendant que les deux armées étaient rangées en bataille, une biche, poursuivie par un loup, traversa l'espace qui les séparait. La biche se réfugia vers les Samnites, qui la tuèrent; mais le loup s'étant dirigé du côté des Romains, ceux-ci ouvrirent leurs rangs pour le laisser passer, cet animal étant, à Rome, consacré au dieu Mars.

SENTIR (*Mar.*). On dit qu'un navire *sent bien sa barre*, lorsqu'il obéit vivement aux mouvements de celle-ci.

SEP (*Mar.*). On appelle *sep de drisse*, une pièce de bois carrée, posée debout sur le premier pont, d'où elle s'élève au-dessus du troisième.

SÉPÉ. Morceau de fer qui sert à assujettir le canon de fusil dans la coulisse.

SÉRASKIER. On nomme ainsi, en Turquie, l'officier général chargé du commandement en chef de l'armée pour une campagne, et qui doit être au moins pacha à deux queues. (*Voy.* Sandjak.) Il n'est point tenu de suivre les conseils des autres généraux, il leur demande simplement leur avis, et son autorité est illimitée. Jadis le pacha de Silistrie avait toujours le titre de séraskier, parce qu'il défendait la frontière turque contre la Pologne.

SERBELLONI. Général italien, né à Milan en 1508, mort en 1580. De l'ordre de Malte et prieur de Hongrie, il défendit la ville hongroise de Strigonie, en 1543. Il servit Charles-Quint en 1546, puis le pape Pie IV en 1560, rebâtit Civita-Vecchia, et fortifia la cité Léonine. Étant revenu au service de l'Espagne, il prit plusieurs villes du royaume de Naples; soumit, en 1567, les Brabançons révoltés; eut part à l'expédition maritime contre les Turcs et à la victoire de Lépante. Il fut vice-roi de Sicile. Défenseur malheureux de Tunis, en 1574, contre les Turcs, il tomba entre leurs mains. Rendu à la liberté, il fit encore en Flandre les campagnes de 1577 et 1578.

SER-DAM. Sorte de milice ou de corporation turque, qui était composée de janissaires volontaires non assujettis à un service, et parmi lesquels se faisaient les levées en temps de guerre.

SERDAR ou **SIRDAR.** Nom que porte un chef militaire en Turquie, en Valachie, dans le Lahore et dans d'autres contrées de l'Asie.

SERDELLEAU. Nom que l'on donnait anciennement à un aide-fourrier.

SEREINE (*Mar.*). Un homme est en *sereine*, lorsqu'il est séquestré, séparé des autres, à bord ou dans un lazaret, pour cause de maladie contagieuse.

SÉREUR (*Mar.*). *Voy.* Charroi.

SERGENT. Du lat. *serviens*, fait de *servire*, servir. Dans l'origine, ce mot signifiait tout [illegible] employé dans le service, soit dom[illegible] militaire. Philippe-Auguste, craignant [illegible] jours tandis qu'il était en Palestine,

saires lui ayant rapporté que le cheik de la montagne voulait le faire assassiner, composa alors, pour la garde de sa personne, un corps de *sergents d'armes*, tous gentilshommes, qu'il arma de massues d'airain, d'arcs et de carquois garnis de flèches, et dont la fonction était de l'accompagner en tout lieu. — C'étaient aussi les sergents qui portaient les ordres du souverain, lorsqu'il citait à sa cour quelqu'un de ses vassaux; et les sergents des cours de justice tiraient leur origine des sergents militaires.

On voit, dans la figure des quatre valets des cartes à jouer, le costume que portaient les sergents d'armes vers le règne de Charles V. Jusqu'en 1710, les sergents portèrent la hallebarde ; ce ne



Sergent d'armes (XIVe siècle) (d'après une pierre gravée). Sergent d'infanterie (1710) (d'après M. de Marbot).

fut qu'à la guerre de Sept ans qu'ils la remplacèrent par le fusil. — Le grade de sergent, dans les gardes-françaises, ne se donnait qu'après l'examen préalable d'un comité composé de douze sergents reconnus comme gens de mérite, de valeur et de probité, qui prononçaient sur l'aptitude des caporaux ou anspessades (*Voy.* ce mot) proposés pour l'avancement.

Napoléon Ier, dans le but de former de bons sergents de ligne, avait fondé à Fontainebleau une école de sous-officiers. — Dans l'infanterie, le grade de sergent est celui du sous-officier qui a d'abord porté les galons de caporal.—Dans la cavalerie, le *maréchal des logis* est l'équivalent du sergent d'infanterie.

SERGENT (*Mar.*). Boulon de fer tenu à son milieu par un petit cordage. On passe le sergent en travers dans la bonde d'une barrique, afin de pouvoir la hisser.—Ce mot désigne aussi un outil servant à courber les bordages que l'on chauffe.

SERGENT D'ARMES. *Voy.* SERGENT.

SERGENT DE BANDE. Bas officier au moyen âge.

SERGENT DE BATAILLE. Officier supérieur dont la fonction était, dans les anciennes armées françaises, de ranger les troupes en bataille sous les ordres du général en chef. Les sergents de bataille subsistèrent jusqu'au dix-septième siècle.

SERGENT-MAJOR. Titre que l'on donnait, aux seizième et dix-septième siècles, à un officier supérieur dont les fonctions étaient analogues à celles des majors actuels. — Le grade de sergent-major, tel qu'il est aujourd'hui, fut créé en 1776. C'est le premier sous-officier d'une compagnie; il commande les autres sous-officiers, les caporaux et les soldats; est responsable envers le capitaine ; et surveille le fourrier qui, sous sa direction, est chargé des écritures. — Dans la cavalerie, le *maréchal des logis chef* est l'équivalent du sergent-major de l'infanterie.

SERGENTS DE LA DOUZAINE. Ils dataient d'une ordonnance de Philippe le Bel, de l'année 1309, et formaient une compagnie d'élite qui avait le pas sur les sergents du prévôt et du Châtelet. Ces sergents de la douzaine jouissaient de plusieurs immunités et priviléges.

SERGENTS DU CHÂTELET. Sous le roi Philippe de Valois, le chiffre de ces sergents avait atteint le nombre 700; mais une ordonnance de ce prince le réduisit à 120 pour les sergents à verges, et à 80 pour les sergents à cheval. Sous Louis XIII, le nombre fut limité à 120, partie à pied, partie à cheval.

SERGENTS DU PRÉVÔT. Le prévôt de Paris avait à ses ordres une compagnie de sergents à l'instar des sergents du Châtelet.

SÉRIE (*Mar.*). Du lat. *series*, suite. Se dit de la collection des étendards, tels que pavillons, flammes, guidons et triangles, dont on fait usage pour les signaux. Chacun a un nom particulier et un numéro dans la série.

SERINGAPATAM. Ville de la présidence de Madras, dans l'Hindoustan anglais. Elle est située sur une île formée par le Cavery. Les Anglais, en 1799, y assiégèrent Tippoo-Saëb, qui y fut tué en repoussant un assaut.

SERPENTEAU (*Mar.*). Bout de cordage non tendu, entrelacé en forme de serpent sur les galhaubans, etc.

SERPENTER (*Mar.*). *Serpenter* deux cordages, c'est les tenir par un cordage plus petit allant de l'un à l'autre, et qui, amarré successivement à chacun d'eux, empêche de tomber sur le pont celui des deux cordages qui viendrait à être coupé par un boulet.

SERPENTIN. Du lat. *serpere*, ramper. Se disait autrefois de la platine d'un mousquet à laquelle on attachait la mèche. — Ce fut aussi le nom d'une pièce de canon qui portait un boulet de 24.

SERPER (*Mar.*). *Serper une ancre*, c'est la lever sans cabestan ni guindeau.

SERPEYER. Se dit, en termes de manége, de l'action de conduire un cheval en serpentant. On dit aussi *serpenter*.

SERRAGE (*Mar.*). Ensemble des pièces placées dans l'intérieur d'un bâtiment, pour relier les membrures entre elles.

SERRE (*Mar.*). Madrier du vaigrage, plus épais que les autres, et servant à relier les membrures dans l'intérieur d'un bâtiment. — On appelle *serre-banquière* la serre qui porte les abouts des baux; *serre d'empâture*, celle qui couvre les bouts des varangues à leur jonction aux genoux; *serre-gouttière*. celle qui se trouve placée immédiatement au-dessus de la fourrure de gouttière. — La *serre-bosse* est un gros cordage qui tient une ancre suspendue en travers, entre le bossoir et le porte-hauban de misaine.

SERRE-DEMI-FILE. Se disait autrefois du fantassin qui occupait la queue de la première moitié d'une file.

SERRE-FILE. Se dit des officiers et sous-officiers placés derrière une troupe en bataille, et sur une ligne parallèle au front de cette troupe.

SERRE-FILE (*Mar.*). Vaisseau placé à la queue d'une ligne ou d'une colonne et qui marche le dernier de tous. C'est un poste de confiance et d'honneur.

SERRER (*Mar.*). Ferler, plier une voile, en la redressant par couches sur la vergue au-dessous de laquelle elle s'étendait, et l'y maintenir au moyen des cordages qu'on nomme rabans. — *Serrer la terre*, c'est ranger la côte, c'est-à-dire s'en approcher; *serrer la ligne*, c'est tenir très-près l'un de l'autre les vaisseaux qui forment la ligne de combat.

SERRURIER (Jaume-Mathieu-Philibert, comte). Maréchal de France, né à Laon en 1742, mort en 1819. Entré au service à l'âge de treize ans, il fit campagne en Hanovre, en Portugal et en Saxe; il était major en 1789. Général de division en 1794, il fit partie de l'armée des Alpes sous Kellermann et Scherer, et de l'armée d'Italie sous Bonaparte qui, reconnaissant de sa conduite au 18 brumaire, le fit plus tard sénateur, maréchal, et gouverneur des Invalides. L'invasion des troupes coalisées le trouva dans ce poste, où, pour soustraire aux ennemis les drapeaux pris dans nos victoires et qui décoraient les voûtes de l'église des Invalides, il les fit enlever et brûler. Les soldats invalides voulurent, dit-on, avaler les cendres de ces glorieux débris.


Serrurier
(d'après le cabinet des Estampes).

SERSE (*Mar.*). Se disait autrefois pour désigner un modèle de vaisseau.

SERTORIUS (Quintus). Général romain, né vers l'an 121 av. J.-C., mort à Murcie dans la Sabine, l'an 73. Partisan de Marius, sous qui il avait exercé les fonctions de questeur dans les Gaules, et lui-même devenu préteur, il quitta l'Italie lorsque Sylla eut établi sa domination en 84, et gagna l'Espagne où il se rendit indépendant. Il attacha à son parti les peuples de la Péninsule, principalement les Lusitaniens, auxquels il joignit la Gaule romaine, et se soutint contre Metellus et Pompée. Il battit le premier à Italica, et le second à Laurone et à Sucro. Un échec subi à Ségontie fut réparé par l'alliance avec Mithridate, qui lui envoya de l'argent et des vaisseaux. Il fut assassiné par Perpenna qu'il avait reçu parmi ses lieutenants. Pour inspirer confiance aveugle à ses soldats, Sertorius prétendait entretenir un commerce avec les dieux, et recevoir leur inspiration par l'intermédiaire d'une biche blanche, sa compagne fidèle.

SERVANTS. On nomme ainsi deux artilleurs qui se tiennent à droite et à gauche d'une pièce d'artillerie pour la servir. (*Voy.* Servir.)

SERVICE DE SANTÉ. Les chirurgiens, chez les Grecs, étaient eux-mêmes des combattants; mais les Romains avaient par légion un chirurgien spécial; ils appelaient ces praticiens *medici vulnerarii*, médecins des blessures; et leurs services leur valurent, sous Auguste, le droit de cité dans Rome, la faveur de porter l'anneau des chevaliers, et l'exemption de toutes taxes et charges publiques. — On lit sur une table de pierre, recueillie à Housestead, dans le Northumberland, une inscription latine signifiant: « Sous la consécration des dieux du royaume des ombres, à Anicius Ingenuus, médecin ordinaire de la première cohorte des Tongres. Il mourut à l'âge de vingt-cinq ans. » — Chez les modernes, et jusqu'au delà de l'époque de François Ier, il n'y avait pas en Europe de *médecine vulnéraire* proprement dite : ce ne fut que sous Henri IV qu'elle prit naissance par l'établissement des hôpitaux militaires, et Ambroise Paré lui donna son premier éclat. Louis XIII et Louis XIV ajoutèrent de nouvelles créations. Les plus grands perfectionnements eurent lieu sous le règne de Napoléon Ier. Ce service fut alors illustré par les Ledran, J.-L. Petit, Louis, Lafaye, Lapeyronie, Sabatier, Saucerotte, Percy, Desgenettes, Larrey, Broussais, Treille, Cler., etc.

Aujourd'hui, la chirurgie militaire comprend tout ce qui se rattache au service de santé des armées; et le corps des praticiens se compose de médecins, de chirurgiens et de pharmaciens. Un conseil supérieur, placé sous l'autorité immédiate du ministre de la guerre, dirige le corps médical; on consulte ce conseil sur toutes les questions d'hygiène, telles que le régime alimentaire des troupes et les mesures de salubrité; il tient un contrôle du personnel médical, où se trouvent consignées les notes relatives à l'instruction et à la moralité de chacun. Les médecins principaux sont chargés d'un service dans les hôpitaux ou autres établissements militaires; ceux des corps

de troupes doivent veiller sur la santé des militaires de leur corps, les traiter à la caserne ou sous la tente lorsqu'ils ne sont atteints que d'indispositions légères; et provoquer l'envoi aux hôpitaux des hommes atteints de maladies graves.

Pour être admis dans le corps médical de l'armée, il est indispensable d'avoir suivi préalablement les cours des écoles de médecine et des hôpitaux militaires. Les cours comprennent l'anatomie et la physiologie; la pathologie générale et particulière; l'histoire des maladies externes et internes; la chimie pharmaceutique et la matière médicale; la clinique chirurgicale ou externe; la clinique médicale ou interne; et la préparation des médicaments. Le placement des médecins soit dans les établissements militaires, soit dans les corps de troupes, appartient exclusivement au ministre de la guerre; mais, en campagne et en cas d'urgence, les intendants peuvent désigner provisoirement aux emplois. Nul ne peut refuser le service qui lui est assigné, sous peine d'être considéré comme démissionnaire. Les médecins militaires de tout grade dépendent de l'autorité militaire, et l'ordre de subordination s'exerce parmi eux comme dans les autres hiérarchies de l'armée. Ils subissent, pour les infractions à la discipline, les arrêts simples et les arrêts forcés; et, pour les fautes graves, ils peuvent être suspendus de leurs fonctions ou réformés. Les décrets des 23 mars 1852, 21 juillet 1854, 4 août 1855 et 29 avril 1859 ont fixé, ainsi qu'il suit, le cadre du corps de santé :

Titres.	Nombres.	Grades équivalents.
Médecins inspecteurs...	7	Génal de brigade.
Pharmacien inspecteur..	1	
Médecins principaux de 1re classe...........	40	Colonel.
Pharmaciens principaux de 1re classe........	5	
Médecins principaux de 2e classe............	40	Lieut.-colonel.
Pharmaciens principaux de 2e classe.........	5	
Médecins-majors de 1re classe..............	260	Chef de bataillon.
Pharmaciens-majors de 1re classe...........	36	
Médecins-majors de 2e classe..............	300	Capitaine.
Pharmaciens-majors de 2e classe............	42	
Médecins aides-majors de 1re classe..........	400	Lieutenant.
Pharmaciens aides-majors de 1re classe.....	55	
Médecins aides-majors de 2e classe............	100	Sous-[illegible]
Pharmaciens aides-majors de 2e classe.....	[illegible]	
Total du personnel...	[illegible]	

Une école impériale de médecine et de pharmacie militaires, instituée par décret du 13 novembre 1852, est établie à Paris. (*Voy.* Hôpitaux militaires, Officiers d'administration des hôpitaux militaires, etc.)

SERVICE MILITAIRE. La durée de ce service a varié fréquemment; mais les dernières lois, et particulièrement celle du 21 mars 1832, l'ont fixée à sept années. (*Voy.* Recrutement, Remplacement, Réserve, etc.)

SERVIOTE (*Mar.*). Pièce de bois de sapin qui forme et contient l'éperon.

SERVIR. *Servir une batterie, une pièce, un mortier*, c'est exécuter les manœuvres nécessaires pour les tirer. (*Voy.* Servants.)

SERVIR (*Mar.*). On dit *faire servir*, pour exprimer qu'on met le vent dans les voiles d'un navire. Si celui-ci est en panne ou en ralingue, on fait *servir* pour que le navire reprenne la vitesse.

SERVITUDE (*Mar.*). *Servitudo.* On appelle *bâtiments de servitude*, de petits navires destinés à faire le service des ports et celui des rades. Ils portent communément les objets dont les bâtiments au mouillage ont besoin.

SERVITUDES MILITAIRES. Ce sont celles qui grèvent les propriétés foncières placées dans les différentes zônes des places fortes. Des lois particulières règlent cette matière. (*Voy.* Zônes.)

SESCUPLICAIRE. Nom que les anciens donnaient au soldat qui recevait une paye et demie.

SÉSOSTRIS. Roi d'Égypte, de l'an 1565 à 1499 av. J.-C. Son histoire a de l'analogie avec celle du grand Frédéric. Son père avait fait élever avec soin et former aux exercices militaires 1700 jeunes hommes. Le fils l'imita et entretint ces écoles militaires, d'où il tira des chefs et des instructeurs pour de nombreuses armées, jusqu'à ce qu'il se sentit plus fort que les autres monarques ses contemporains. Il conquit, au dire des historiens, l'Éthiopie, la Judée et la Syrie, l'Assyrie, la Médie, la Bactriane, les régions caucasiennes jusqu'au Tanaïs, l'Asie Mineure et les Cyclades, et revint en Égypte, après neuf années d'absence, mettre le comble à sa gloire par les sages et utiles institutions dont il dota son peuple. Son règne fut l'époque la plus brillante de l'histoire d'Égypte. On raconte que, devenu aveugle, il se donna la mort.

SÉSUAD. Il était, vers l'an 660, gouverneur de Romuald, fils de Grimoald, roi des Lombards. Le jeune prince, se trouvant dans la ville de Bénévent lorsque l'empereur Constant II vint en former le siége, envoya Sésuad à son père pour lui demander de le secourir. Le messager fut arrêté [illegible] retour par les Grecs, et Constant, le faisant [illegible] pied des murailles, lui ordonna de [illegible] qu'ils n'avaient aucun se- [illegible]. Mais le fidèle et dévoué Sésuad [illegible] lui cria de toutes ses forces : [illegible] mon prince! le roi arrive [illegible] l'ennemi. Toutefois, prenez

soin, je vous en supplie, de ma femme et de mes enfants, car je vais payer de ma tête l'avis que je vous donne. » Et, en effet, Constant, après avoir fait décapiter ce généreux serviteur, fit, à l'aide d'une machine de siége, lancer la tête de Sésuad dans la ville.

SÉTIF. Ville d'Algérie, ancienne métropole de la Mauritanie Sétifienne. Les Français l'occupèrent en 1838.

SEU-D'URGEL. Ville forte située sur la Sègre, dans la province de Lerida, Espagne. Les Français l'occupèrent en 1794, 1809 et 1823.

SEUF (*Mar.*). Petit bâtiment dont on fait usage sur les côtes de Flandre.

SEUILLET (*Mar.*). Pièce de bois garnissant la face intérieure de l'ouverture d'un sabord.

SEURSELIÈRE. Espèce particulière d'ancienne cotte d'armes.

SÉVASTOPOL. *Voy.* SÉBASTOPOL.

SÉVILLE. *Hispalis.* Chef-lieu de la province de ce nom, et capitale de l'Andalousie, en Espagne. Cette ville fut prise d'assaut et saccagée en 1091, par Jousef Tassin, qui l'enleva à Ben-Abad, roi de Cordoue. Ferdinand, roi de Castille, la conquit à son tour sur les Maures, en 1247. Les Français l'occupèrent, le 1er février 1810, sous les ordres du maréchal Soult.

SÉVILLE-LA-VIEILLE. *Voy.* ITALICA.

SEXTANT (*Mar.*). Du lat. *sextans*, sixième partie. On désigne sous le nom de *sextant* un instrument d'astronomie ayant un limbe qui représente un arc de cercle de 60 degrés, c'est-à-dire qui vaut la sixième partie de la circonférence. On s'en sert pour mesurer la distance angulaire entre deux objets, par l'inclinaison de deux miroirs perpendiculaires au même plan. Le premier miroir n'est étamé qu'en partie, et à travers la partie translucide on vise avec une lunette un objet donné, en même temps qu'on fait marcher l'autre miroir, de manière à ce que l'image de l'objet à observer, qui s'y produit, soit, par réflexion, envoyée à la partie étamée du premier miroir et vienne coïncider avec l'objet vu directement. Le résultat cherché est obtenu en vertu de ce théorème élémentaire de catoptrique : « Si l'on observe un objet réfléchi par deux miroirs perpendiculaires au même plan, la distance angulaire de l'objet à son image est le *double* de l'inclinaison des deux miroirs. » C'est Halley qui, le premier, fit exécuter un sextant; mais l'idée première appartient à Newton. (*Voy.* OCTANT et QUADRANT.)

SEXTIUS CALVINUS (C.). Proconsul dans la Gaule, l'an 123 av. J.-C. Il vainquit les Saliens, porta les armes romaines dans la Gaule transalpine et fonda la ville qui prit de lui le nom d'*Aquæ Sextiæ*, aujourd'hui Aix, en Provence.

SFORZA (GIACOMMUZZO ATTENDOLO), surnommé *Sforza* ou *Sforce* à cause de sa vigueur extraordinaire. Né en 1369 d'une famille de paysans de tignola, dans la Romagne, il se fit condottiere, et, ayant rassemblé bon nombre de ces hommes qui ne vivaient alors qu'en guerroyant pour le compte de qui les acceptait, il se mit tour à tour au service de Florence et d'autres États. Il fit si bien qu'il en vint à être fait connétable par le roi de Naples et à recevoir de Jeanne II plusieurs grands fiefs. En 1424, au passage de la Pescara, guerroyant contre un autre condottiere célèbre, Braccio de Mentone (*Voy.* ce nom), il fut tué, laissant après lui la fameuse famille des Sforce.



Sforza
(d'après une estampe italienne.)

SFORZA (FRANCESCO ALESSANDRO). Fils naturel du précédent, né en 1401, mort en 1466. Il servit sous son père, et sut conserver l'armée laissée en héritage. Il combattit Carmagnole en Lombardie, enleva la Marche d'Ancône au pape Eugène IV, et s'en fit pour lui-même un État indépendant. En 1450, à la mort de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, dont il était le gendre, il parvint à se faire reconnaître souverain de ce duché.

SHAKO. *Voy.* SCHAKO.

SHREWSBURY. Ville du Shropshire, en Angleterre. Henry IV, souverain de ce royaume, remporta dans ses environs, en 1403, une victoire signalée sur Percy, fils du comte de Northumberland. Le combat fut long et acharné; enfin, Percy ayant été tué, la victoire se déclara pour Henry. En 1485, le comte de Richmond, depuis Henry VII, s'empara de Shrewsbury. Le bailli de la ville, nommé Mytlon, qui avait juré que le comte n'y entrerait qu'en passant sur son corps, voulant mettre son serment d'accord avec le fait accompli, se coucha par terre en travers de la porte, et laissa passer le vainqueur par-dessus lui.

SIAO-TAN. Ville de Chine. Elle fut prise sur les rebelles chinois, le 1er mars 1862, par un corps d'Anglo-Français sous les ordres du général Hope, et livrée aux flammes après un combat sanglant.

SIBOTE. Ile située vis-à-vis de Corcyre. En l'an 428 av. J.-C., une bataille navale s'engagea dans ses eaux, entre la flotte des Corinthiens et celle des républiques d'Athènes et de Corcyre. Ce fut l'une des plus considérables qui aient été livrées entre les Grecs, quant au nombre des vaisseaux engagés. La victoire demeura indécise, et chacune des deux flottes se l'attribua.

SICA. Dague pointue et à lame recourbée, qui était l'arme nationale des Thraces. Les Latins en faisaient aussi usage.

SICAMBRES. *Sicambri.* Nation puissante et bel-

liqueuse de la Germanie, qui habitait au nord-ouest, entre le Rhin et le Weser. Après avoir résisté à César, elle fut domptée par Drusus, et se fondit plus tard dans la ligue des Francs.

SICINIUS DENTATUS (L.). Soldat romain. Couvert de cicatrices, après quarante ans de service et cent vingt combats, il se vantait de posséder quatre-vingts colliers (*Voy.* COLLIERS) et soixante bracelets, récompenses de sa valeur. L'an 76 av. J.-C., le décemvir Appius Claudius, redoutant son influence sur le peuple, le fit assassiner.

SICKAK. Rivière d'Algérie. Abd-el-Kader fut défait sur ses bords par le général Bugeaud, le 6 juillet 1836. Douze ou quinze cents Arabes ou Kabyles restèrent sur la place.

SICKINGEN (FRANTZ DE). Fameux condottiere allemand, né en 1481 au château d'Ebernbourg, mort à Landstahl le 7 mai 1523. Ami et frère d'armes de Gœtz de Berlichingen, il se fit le défenseur des faibles contre les forts, et intervint dans les querelles particulières qui divisaient alors les princes et les villes de l'empire. Sa réputation militaire et ses qualités attiraient autour de lui des bandes nombreuses, et c'était à la tête de 20 et même 30000 hommes que, simple chevalier, il guerroyait contre les princes les plus puissants. Chargé du commandement des Impériaux lors de la guerre entre Charles-Quint et



Sickingen
(d'après Albert Durer).

François Ier, il alla contre son gré faire le siége de Mézières; la ville, défendue par Bayard, résista avec succès. Quelque temps après, il se signala par l'appui qu'il donna aux partisans de Luther; sans être complétement attaché aux principes de la réforme, il voyait dans leur propagation un moyen de ruiner la puissance des princes ecclésiastiques. En 1522, il conçut le projet hardi de modifier la constitution de l'empire, de délivrer le peuple de la servitude qui pesait sur lui et de le faire gouverner par la noblesse, à laquelle il voulait rendre son ancienne indépendance. Mais ses forces ne suffirent pas pour mettre en œuvre ce projet grandiose. Attaqué par les armées de l'électeur de Trèves, du landgrave de Hesse et de l'électeur palatin, il ne put leur tenir tête, abandonné qu'il fut par la majeure partie de la noblesse qui lui avait promis son concours. En 1523 il fut assiégé dans Landstahl; après une résistance héroïque, il fut obligé de se rendre, et, le même jour, il succombait à la suite des blessures qu'il avait reçues pendant le siége. (*Voy.* BERLICHINGEN.)

SIDI-ABBED. Algérie. Les Français y battirent les Arabes, le 21 mai 1845.

SIDI-BEL-ABBÈS (CAMP DE). Dans la province d'Oran, Algérie. Les Français y furent attaqués sans succès par les Arabes, le 30 janvier 1849. On y a fondé une colonie qui est l'une des plus prospères de nos possessions dans l'Afrique du nord.

SIDI-BOUCHAMA (COMBAT DE). Algérie. Les Français y battirent les Arabes le 10 juin 1846.

SIDI-BRAHIM. Marabout situé au sud de Djemma-Ghazouat, en Algérie. Le 22 septembre 1845, un corps de 450 hommes, commandé par le lieutenant-colonel de Montagnac, fut attiré en ce lieu par trahison, et mis en pièces par 3000 Arabes. La colonne française se composait d'une centaine de cavaliers et de chasseurs à pied du 8e bataillon. Le commandant Courby de Cognor resta au pouvoir de l'émir avec quelques autres combattants. (*Voy.* MONTAGNAC.)

SIDI-FERUCH ou **TORRE-CHICA.** Petite baie et presqu'île sur la côte de l'Algérie. C'est en cet endroit que l'armée française débarqua le 14 juin 1830, et obtint sa première victoire.

SIDI-KADDOUR-DEBY. Algérie. Les Français y battirent les Arabes le 8 mai 1833.

SIDI-MOUSSA. Algérie. Les Français y battirent les Arabes le 28 septembre 1845.

SIDNEY-SMITH (WILLIAMS). Contre-amiral anglais, né à Westminster en 1764, mort en 1840. Sous les ordres de l'amiral Hood, il présida à l'incendie de la flotte française dans le port de Toulon, livré aux Anglais par le parti royaliste. Fait prisonnier en 1795, il fut détenu dans la prison du Temple, d'où il s'échappa. A Saint-Jean d'Acre, en 1799, il dirigea la défense que fit le pacha contre Bonaparte. En 1800, il signait avec Kléber la convention bien-



Sidney-Smith
(d'après Ridley).

tôt annulée d'El-Arich. En 1805, il protégeait contre nos armes le roi Ferdinand IV, chassé de Naples et réfugié en Sicile. En 1807, il escortait au Brésil le roi de Portugal, qui évacuait ses États d'Europe. Le reste de sa vie fut consacré à des œuvres philanthropiques et à la fondation d'une société pour détruire la *piraterie*. (*Voy*. RECONNAISSANCE et SAINT-JEAN D'ACRE.)

SIEGBERG. Ville située sur la Sieg, dans la régence de Cologne, Prusse rhénane. Les Français, sous les ordres de Kléber, y battirent les Autrichiens le 1er juin 1796.

SIÉGE. *Sedes*. Établissement et opérations d'une armée devant une place, pour s'en rendre maître. — On appelle *état de siége*, l'état d'une place, lorsque, par suite de son investissement, l'autorité supérieure est remise au chef militaire qui, dans cette condition, peut faire les réquisitions et prendre les mesures qu'il juge convenables pour la défense qui lui est confiée. Il arrive aussi qu'en temps de paix extérieure une ville peut être mise en état de siége et livrée à l'autorité militaire, afin de punir la révolte ou de réprimer l'esprit de sédition. — Chez les anciens, il était si rare qu'une ville assiégée ne finît point par se rendre, que cela avait donné lieu à ce proverbe : *Ville assiégée, ville prise*. Dans ces temps, et surtout au moyen âge, les assiégeants étaient très-fertiles en moyens pour décourager les assiégés, et recouraient souvent aux inventions les plus étranges. Tel est entre autres celui dont il fut fait usage au siége de Thun-l'Évêque, en 1340 : « Pour plus grever et plutôt amener à merci les assiégés, dit Froissart, ceux de l'ost jetaient et envoyaient par leurs engins chevaux morts et bêtes mortes et puantes pour eux empunaiser; dont ils étaient là-dedans en grande détresse, car l'air était fort et chaud, ainsi qu'en plein été; et furent contraints par cet état, plus que par autre chose; car autrement ils eussent été tous morts et empunaisés sans merci, tant leur envoyait-on de charognes pourries et d'autres ordures par les engins. » Afin d'incendier les maisons, on lancait aussi, à l'aide d'une foule de machines, un nombre immense de traits enflammés. A l'attaque de Brionne par Robert, duc de Normandie, « les assiégeants, dit Orderic Vital, faisaient, dans une forge de serrurier qui avait été construite exprès, chauffer la pointe de leurs traits, et les lançaient aussitôt sur le toit de la principale habitation du fort; ils employaient ainsi tous leurs efforts pour enfoncer tout rouges des flèches et des dards dans la mousse desséchée des vieilles tuiles. »

Les Grecs, à qui les machines de guerre étaient inconnues, se bornaient d'ordinaire, quand ils assiégeaient une ville, à en former le blocus et à la prendre soit par la famine, soit par surprise, soit enfin en incendiant les maisons, ce qui explique la durée prolongée de la plupart des siéges de ces temps. Au siége de Délion, l'an 423 av. J.-C., les Béotiens parvinrent à s'emparer de la place au moyen d'une machine de leur invention, que Thucydide décrit de cette manière : « Ils scièrent en deux une grande poutre qu'ils creusèrent dans toute sa longueur, et la rejoignirent exactement comme un tuyau. A l'un des bouts ils suspendirent une chaudière avec des chaînes. Un bec de soufflet en fer, s'inclinant vers la chaudière, pendait à cette poutre, et la plus grande partie de cette pièce de bois était aussi garnie de fer. Cette machine, apportée de loin sur des chariots, fut appliquée contre le mur où le rempart était surtout construit de bois et de sarments de vigne. Quand elle fut près du mur, ils ajustèrent de grands soufflets à l'extrémité de la poutre qui était de leur côté et se mirent à souffler. L'air comprimé se portant dans la chaudière, remplie de charbons allumés, de soufre et de poix, formait une grande flamme et embrasa la muraille, de sorte que personne n'y put rester. Les assiégés l'abandonnèrent et prirent la fuite. Ce fut de cette manière que la forteresse tomba en leur pouvoir. » Les Orientaux précédèrent les Grecs dans l'art de l'attaque des places. César, rapportant que les Belges formaient leurs siéges comme les Gaulois, dit : « Lorsqu'ils ont entièrement entouré la place avec leurs troupes, ils lancent de tous côtés des pierres sur le rempart ; quand ils ont écarté ceux qui le défendent, ils forment la tortue, s'approchent des portes et sapent la muraille. Cela est alors aisé, car cette grêle de pierres et de traits rend toute résistance impossible du haut des remparts. »

Les anciens distinguaient, ainsi que les modernes, lors de l'emploi des machines, trois sortes d'attaques. Les travaux de la première attaque, ou *attaque régulière*, commençaient à la portée des plus fortes machines de jet des remparts, portée qui ne dépassait jamais 776 mètres ou 400 toises, et la marche de ces travaux était rigoureusement assujettie aux règles de l'art. La seconde attaque, ou *attaque brusquée*, ne réclamait qu'une partie de l'appareil et des travaux employés pour la première, et n'avait lieu que contre des places de peu d'importance ou mal défendues. Enfin, la troisième attaque, ou *escalade*, était le moyen le plus fréquemment employé pour se rendre maître des villes. Avant de commencer leurs opérations d'un siége qu'ils présumaient devoir être d'une certaine durée, les anciens avaient toujours la précaution d'assurer leurs établissements autour de la place, au moyen d'un double système d'ouvrages de circonvallation et de contrevallation. Ces ouvrages se construisaient le plus ordinairement en ligne continue, et on les flanquait de tours en charpente qui, souvent, avaient plusieurs étages. Les premiers travaux d'approche partaient du fossé de la contrevallation pour se diriger vers les tours des fronts d'attaque.

La science moderne de l'attaque et de la défense des places date de Vauban et de Cohorn.

« Être maître de la campagne, dit le général Bardin, être assuré de l'arrivage des convois,

avoir son champ de bataille couvert, telles sont les conditions premières d'un siége. Le général commandant forme un ou plusieurs parcs d'artillerie, rassemble les amas de brancards, brouettes, haches, outils, palissades, pelles, pioches, serpes, etc.; proportionne aux besoins le nombre des coups, les approvisionnements de vivres, les matériaux nécessaires; il met en mouvement les troupes destinées à l'investissement; répartit aux travaux les pionniers, les sapeurs; fait la reconnaissance de la place et de son terrain avec les chefs de l'artillerie et du génie, en parcourt les abords, en utilise les chemins creux, les ravins, les fondrières; il s'assure de la configuration du terrain, de la nature, du nombre, de la qualité des fortifications; il règle les points d'attaque, les lieux de dépôt, l'emplacement des ambulances et des petits hôpitaux de premier secours; il fait stationner près d'eux et à la queue de la tranchée les aumôniers; il fait apporter par la cavalerie les fascines à la tête du camp; il embrasse le polygone, commence les approches, ouvre la tranchée, fait creuser la première parallèle (*Voy.* ce mot) de manière à flanquer les tranchées et les autres parallèles projetées et à éviter l'enfilade; il garantit le front de l'attaque par des crochets de retour, et, si besoin est, par des redoutes; il resserre progressivement l'investissement, assure les communications des quartiers, fait disposer en escaliers les banquettes pour plus de facilité à barrer les sorties; il s'empare de l'amont et de l'aval des cours d'eau, ou bien il les bride par des batteries; il élève en avant de la première parallèle les batteries à ricochet, les rapproche de la place à mesure de la progression des travaux de la seconde et de la troisième parallèle; il ruine les ouvrages extérieurs, en refoule les défenseurs, atteint le glacis, élève des cavaliers, insulte et balaye le chemin couvert, renverse les caponnières et les écluses, marche à la sape, pousse les mines, en organise les fourneaux, construit des logements à feu sur la crête du chemin couvert, éteint les batteries de l'enceinte, entreprend la descente et le passage du fossé, nettoie la courtine, fait converger les salves d'artillerie, *talute* la brèche en manière de rampe et se dispose à l'assaut. »

Le siége offensif se divise, suivant Carnot, en trois périodes : la première s'étend de l'investissement à l'ouverture de la tranchée; la seconde, de cette ouverture à la troisième parallèle; la troisième période jusqu'à l'assaut du corps de la place.

Tel est le rôle de l'assiégeant, quel est cependant celui de l'assiégé?

Le gouverneur menacé d'un siége se hâte de bien approvisionner sa place en grains et fourrages, et de faire sortir les bouches inutiles. Il aplanit autour de lui tout le terrain sur un rayon de 1 200 mètres (l'accroissement des portées du tir changera nécessairement ce chiffre). Son [illegible]mement est complété et le service s'organise [illegible] tiers ou par quart. Quand il pressent le mo[illegible] de l'ouverture de la tranchée, il fait lancer [illegible]dant les trois ou quatre premières heur[illegible] des balles à feu sur tout le terrain environnant à la distance de 600 mètres. Dès qu'il a reconnu quelle partie de son front est réellement menacée, il dirige le feu le plus vif à plein fouet et à ricochet dans la ligne sur laquelle peut éclore le danger. Il fait sortir, sur les flancs du travail de l'assiégeant, de l'artillerie légère avec des obusiers, soutenue par de l'infanterie et de la cavalerie, pour prendre en flanc et écharper les troupes qui ouvrent le tracé. Les deux tiers de la garnison sont sous les armes et prêts à soutenir cette première sortie.

Une fois la première parallèle tracée, l'assiégé ne doit plus agir que par son feu de batteries sur les travaux de l'assiégeant.

Dès l'ouverture de la tranchée, l'assiégé ne peut plus faire usage du canon monté sur des affûts de place, il faut mettre ce canon dans une embrasure et le couvrir par des *traverses* et des *parades* construites avec des gabions de $1^m,50$ de haut sur 1 mètre de diamètre.

Outre les retranchements intérieurs, l'assiégé doit se porter à l'extérieur pour agir plus efficacement sur les approches de l'assiégeant. Les ouvrages qu'il y construit sont des *flèches* et des lignes de contre-approches, ces dernières s'avançant sur les flancs de l'assiégeant pour enfiler ses travaux soit avec du canon soit avec des fusils de rempart.

L'époque du tracé de la deuxième parallèle est très-favorable pour les sorties, qui doivent être incessantes jusqu'à l'établissement de la troisième parallèle, moment où elles ne sont plus dangereuses pour l'assiégeant qui cerne la place de très-près.

La troisième parallèle établie, l'assiégé met en batteries sur le rempart le plus de pièces qu'il peut, et fait un feu continuel sur la tête des travaux; les chemins couverts se garnissent d'excellents tireurs; chaque instant de répit que laisse l'assiégeant s'emploie à réparer du mieux possible les fortifications.

La brèche enfin ouverte, il reste à la couvrir de matières combustibles auxquelles on mettra le feu au moment convenable; à pratiquer des fourneaux de mines qu'on fera jouer au moment où se donnera l'assaut.

SIÉGE (*Mar.*). Assemblage de roues, montants, traverses et molettes qui servent à commettre les cordages au-dessus de $0^m,081$.

SIÉGE DE VELOURS. Nom que l'on donna au siége de La Fère, en 1580.

SIENNE. *Sena Julia.* Ville de Toscane. En 1554, Côme de Médicis la reprit sur les Français après un siége de huit mois. Le fameux Montluc, qui la défend[illegible], refusa de signer la capitulation qu'avaient [illegible]ée les habitans. « La république, [illegible]-il, vien[illegible] un traité avantageux pour [illegible] et je [illegible] afin qu'elle en recueille le [illegible] compagnons, nous pré[illegible] salut qu'à nos épées, si [illegible] notre retraite. »

SIERRA-MORENA. Chaîne de montagnes d'Espagne, qui sépare les bassins de la Guadiana et du Guadalquivir. Les Français y battirent les Espagnols le 20 janvier 1810.

SIFFLET (*Mar.*). Petit instrument, ordinairement en argent, dont les maîtres et contre-maîtres font usage pour faire exécuter les manœuvres.—On dit qu'une pièce de bois est *coupée en sifflet* ou *en onglet*, lorsque le bout est en forme de coin.

SIGNA MILITARIA. *Signum.* Dénomination générique pour les étendards et enseignes militaires des Romains. (*Voy.* DRAPEAU, LABARUM, LÉGION, etc.)

SIGNAUX (*Mar.*). Du lat. *signa*, signes. Question ou réponse de bâtiment à bâtiment, ou de terre à bâtiment, et réciproquement, au moyen de signes dont la combinaison et la signification se trouvent indiqués dans le livre appelé *livre des signaux*. La matière est aujourd'hui réglée par le décret du 25 octobre 1862. Ce décret détermine d'abord quels sont les feux que doivent porter les bâtiments de la marine impériale, ainsi que les navires du commerce, pour prévenir les abordages.

Ces feux, qui doivent être portés, à l'exclusion de tous autres, par tous les temps, entre le coucher et le lever du soleil, par les *navires à vapeur*, lorsqu'ils sont en marche, sont principalement :

(*a*) *En tête du mât de misaine*, un feu blanc placé de manière à fournir un rayonnement uniforme et non interrompu dans tout le parcours d'un arc de 20 quarts du compas, qui se compte depuis l'avant jusqu'à 2 quarts en arrière du travers de chaque bord, et d'une portée telle qu'il puisse être visible à 5 milles au moins de distance par une nuit sombre, mais sans brume.

(*b*) *A tribord*, un feu vert établi de façon à projeter une lumière uniforme et non interrompue sur un arc horizontal de 10 quarts du compas, qui est compris entre l'avant du navire, et 2 quarts sur l'arrière du travers à tribord, et d'une portée telle qu'il puisse être visible à 2 milles au moins de distance, par une nuit sombre, mais sans brume.

(*c*) *A bâbord*, un feu rouge construit de façon à projeter une lumière uniforme et non interrompue sur un arc horizontal de 10 quarts du compas, qui est compris entre l'avant du navire et 2 quarts sur l'arrière du travers à bâbord, et d'une portée telle qu'il puisse être visible à 2 milles au moins de distance, par une nuit sombre, mais sans brume.

Les *bâtiments à voiles*, lorsqu'ils font route à la voile ou en remorque, portent les mêmes feux que les bâtiments à vapeur en marche, à l'exception du feu blanc du mât de misaine, dont ils ne doivent jamais faire usage.

Les bâtiments tant à voiles qu'à vapeur, mouillés sur une rade, dans un chenal ou sur une ligne fréquentée, portent, depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, un feu blanc.

Le décret détermine ensuite les divers genres de *signaux*; il porte :

En temps de brume, de jour comme de nuit, les navires font entendre les signaux suivants toutes les cinq minutes au moins, savoir :

(*a*) Les navires à vapeur en marche, le son du sifflet à vapeur qui est placé en avant de la cheminée à une hauteur de 2^m,40 au-dessus du pont des gaillards ;

(*b*) Les bâtiments à voiles, lorsqu'ils sont en marche, font usage d'un cornet ;

(*c*) Les bâtiments à vapeur et à voiles, lorsqu'ils ne sont pas en marche, font usage d'une cloche.

Les autres dispositions du décret contiennent les *règles relatives à la route*; il se termine par l'abrogation du décret du 28 mai 1858, concernant l'éclairage de nuit et les signaux de brume.

On appelle *signaux de côte*, les signaux faits par les guetteurs. Le *signal de détresse* est un signal particulier qu'un vaisseau emploie pour annoncer qu'il est en danger et qu'il a besoin de secours. Ce signal consiste généralement en un pavillon placé en berne à la poupe, et appuyé de coups de canon. Au dire des Anglais, les signaux de mer auraient été inventés par Jacques II, en 1645, mais ceux qui ont lieu par le feu remontent à la plus haute antiquité, et se retrouvent chez la plupart des peuples. Polybe est entré à ce sujet dans de longs développements, et il cite les méthodes d'Énée le tacticien, de Cléomène et de Démoclite.

En marine militaire, les signaux, soit généraux, soit particuliers, sont devenus une langue qui est commune seulement entre les vaisseaux d'une même armée ou entre les vaisseaux d'une même nation, car cette langue ne doit jamais être connue d'une nation ennemie. On se sert de signaux pour indiquer des mouvements, des évolutions, des fausses routes, etc., et ils se font avec des pavillons, guidons et flammes d'étamine de différentes couleurs, hissés à la tête des mâts ou au bout des vergues des vaisseaux amiraux et des répétiteurs. Chaque marine a adopté son mystérieux alphabet pour communiquer des ordres et des idées à trois lieues et plus par un beau ciel. Pour la nuit on a une autre langue qui se parle, ou par des feux colorés et disposés dans un certain ordre, ou par des fusées, ou par des coups de canon.

SIGNIFER. σηματοφόρος (sématophoros). Terme générique qui désignait un porte-enseigne dans les armées romaines ; mais il y en avait de plusieurs espèces, telles que l'*imaginifer*, le *draconarius*, etc. (*Voy.* DRAPEAUX.)

SIGNUM. Étendard de la cohorte romaine, composé d'un cercle de bronze au centre duquel était placé le buste de l'empereur régnant, entouré de couronnes de laurier. Quand il y avait

deux empereurs, le signum était double et prenait pour nom *imagines*, pluriel du mot *imago*, image.

SIGUETTE. Caveçon de fer creux, garni de dents de fer, comme celles d'une scie, et composé de plusieurs pièces jointes par des charnières. — Le *mors à la siguette* est un mors surmonté d'une têtière, et qui sert à dompter les chevaux fougueux.

SILEX. Mot latin qui signifie caillou. C'est une pierre dure formée de silice, et appartenant au quartz. Quand on la frappe avec un morceau de fer ou d'acier, il en jaillit des étincelles. Le silex étant d'une dureté remarquable, les Gaulois et les anciens peuples de l'Amérique en fabriquaient des haches, des coins, des poignards, des flèches, etc. Plus tard, il servit pour la batterie du fusil et du pistolet.

SILISTRIE. *Silistria.* Ville forte de Bulgarie, en Turquie. Elle est située sur la rive droite du Danube. Les Russes s'en emparèrent en 1810 et en 1829; mais ils l'attaquèrent sans succès en 1854. Elle était alors défendue par Mussa-Pacha, qui, avec une garnison peu considérable, résista durant près de trois mois aux attaques d'une armée dirigée d'abord par le prince Gortschakoff, puis par le prince Paskewitch qui y fut blessé. Le siége fut levé le 26 juin. On évalue à 12000 hommes les pertes que les Russes éprouvèrent sous les murs de cette place, sans compter cinq généraux. Mussa-Pacha y fut aussi frappé à mort par un éclat d'obus. On rapporte que le prince Paskewitch ayant sommé ce pacha de se rendre, le musulman lui répondit : « Si vous avez reçu l'ordre de prendre à tout prix Silistrie, prince, je me suis promis de la défendre à tout prix; à chacun son rôle ! attaquez-la, je la défendrai. »

SILLAGE (*Mar.*). C'est la vitesse d'un bâtiment ou l'espace qu'il parcourt dans l'unité de temps donnée. Mesurer cette vitesse (*Voy.* Loch), c'est mesurer le sillage. On fait un *grand sillage*, un *bon sillage*; on dit d'un bâtiment qui marche mieux qu'un autre, qu'il *double son sillage*. Diodore, en parlant de la vitesse ou du nombre de jours que les bâtiments de charge employaient à parcourir un espace connu, dit : « Des Palus-Méotides, où les Scythes habitent parmi les glaces, il est souvent venu en dix jours, à Rhodes, des navires de charge poussés par un bon vent. Ayant ensuite fait le trajet de là à Alexandrie en l'espace de quatre jours, après avoir remonté le Nil, ils sont arrivés en Éthiopie au bout de dix jours. Ainsi, ajoute-t-il, en moins de vingt-huit jours de navigation continue, on peut passer des régions les plus froides aux pays les plus chauds. » — On donne aussi, mais improprement, le nom de sillage à la trace que laisse après lui le bâtiment. Cette trace est nommée particulièrement *houache* ou *remous*.

SILLÉ-LE-GUILLAUME. Petite ville du département de la Sarthe. Elle fut assiégée par les Anglais en 1431 et 1432.

SILLOMÈTRE (*Mar.*). De notre mot *sillon*, et du grec *μέτρον* (métron), mesure. Instrument propre à reconnaître l'espace parcouru par un navire dans un temps donné. On cherche depuis longtemps un sillomètre qui remplisse parfaitement sa destination, et que l'on puisse substituer au *loch*, lequel manque de précision. (*Voy.* Loch.)

SIMÉON (Joseph-Blaise-Marc-Antoine). Général de division, né à Meounes (Var) en 1792, mort à Tours en 1863. Sorti de Saint-Cyr en 1813, il servit comme lieutenant d'artillerie à pied dans le 8e régiment, à la campagne de Dresde. Lieutenant en premier en 1814, dans la campagne de France, il fut fait prisonnier, mais parvint à s'échapper, et rejoignit à Vincennes le dépôt de son régiment. En 1815, il fit la campagne de Bretagne sous le général Lamarque. Rappelé au service en 1817, comme lieutenant dans la légion départementale de la Vendée, il passait l'année suivante dans la garde royale. Décoré en 1823 de la Légion d'honneur. Capitaine en 1825; major en 1827. Il prit part, en 1830, au siége d'Anvers, en qualité de chef de bataillon; officier d'ordonnance dans la maison militaire du roi en 1832, il recevait l'année suivante la croix d'officier de la Légion d'honneur; lieutenant-colonel en 1833; colonel en 1838. Il conduisit son régiment en Algérie en 1843, et était cité en 1846 lors de l'attaque de Ben-Salem. Maréchal de camp en 1846; commandeur en 1849; général de division en 1857.

SINDHYAH (Madhadji), dit le *Victorieux*. Prince mahratte, né vers 1743, mort en 1794. Aux dépens de l'empire mogol, qui allait croulant, il constitua à son profit un royaume entre le Lahore, le Kandeich, le golfe de Cambaye et le Gange. Plusieurs officiers européens qu'il appela, entre autres le comte de Boigne, lui organisèrent une armée de 100000 hommes.

SINGE. *Simius.* Arrien rapporte qu'Alexandre ayant rencontré dans l'Inde une troupe considérable de singes de grande espèce, qu'il prit pour un corps ennemi, fit ranger son armée en bataille, pour s'apprêter à combattre. Il va sans dire qu'il faut laisser à Arrien la responsabilité de ce prétendu fait.

SINGE (*Mar.*). Petit treuil qu'on installe au pied du grand mât, sur quelques navires de commerce.

SINGULIERS. *Singularii.* On désignait sous ce nom, chez les Romains, des cavaliers d'élite qui faisaient partie de la garde des empereurs.

SINISTRE (*Mar.*). Du latin *sinister*, signifiant placé à gauche, de mauvais augure. Ce mot s'emploie substantivement en termes d'assurances pour signifier un dommage résultant des risques de mer.

Le contrat ou, comme on dit, la *police d'assurance* contre les sinistres de mer doit énoncer à sa date si elle a été signée avant ou après midi. Si elle est signée par plusieurs assureurs, chacun doit dater l'engagement qu'il souscrit. A défaut de date, les engagements sont présumés porter

la même date que l'engagement daté qui les suit ou que la clôture de la police. — L'assurance maritime s'applique indifféremment à toutes choses ou valeurs estimables à prix d'argent sujettes aux risques de la navigation. — L'assurance sur le corps du vaisseau, à moins de mention contraire, comprend non-seulement la coque, mais encore les agrès et apparaux, les munitions de guerre, les victuailles, les avances faites à l'équipage et toutes les dépenses nécessaires pour mettre le bâtiment en état d'entreprendre un voyage. Le contrat s'applique fréquemment aussi aux objets à transporter; on les désigne sous les noms génériques de *facultés, cargaison, chargement*. On peut faire aussi des catégories distinctes du chargement principal, ce sont alors des *pacotilles*. L'assurance se fait aussi quelquefois sur *corps* et *facultés*.— Le Code de commerce, énumérant les risques de mer, met à la charge des assureurs tout *sinistre* arrivé aux objets assurés par tempête, naufrage, échouement, abordage fortuit, changements forcés de route, de voyage ou de vaisseau; par jet, feu, prise, pillage, arrêt par ordre de puissance, déclaration de guerre, représailles et généralement par toutes les autres fortunes de mer, qu'elles soient prévues ou imprévues, ordinaires ou extraordinaires; toute liberté est d'ailleurs laissée aux parties pour les conventions qu'il leur convient de stipuler. — L'assuré victime d'un sinistre, pour obtenir indemnité, est tenu d'établir: 1° l'événement qui a donné ouverture à son action contre l'assureur; 2° l'existence de la chose assurée au moment du contrat et à l'époque du sinistre; 3° s'il s'agit de marchandises, qu'elles ont été chargées sur le navire désigné dans la police. (*Voy.* ASSURANCE, POLICE, PRIME D'ASSURANCE.)

SINOPE. Ville forte de l'Anatolie, dans la Turquie d'Asie. Elle est située sur un isthme étroit, à l'entrée d'une presqu'île qui s'avance dans la mer Noire. Elle fut emportée d'assaut par Lucullus, l'an 71 av. J.-C. Les Russes y détruisirent, le 30 novembre 1853, une division de la flotte turque; cette division, sous les ordres d'Osman-Pacha, n'opposait que 410 canons aux forces russes qui en comptaient 760. L'escadre ottomane, composée de 7 frégates, 3 corvettes et 2 bateaux à vapeur, se trouvait à l'ancre dans le port de Sinope, lorsqu'elle fut tout à coup surprise et attaquée par la flotte russe, forte de 2 vaisseaux à trois ponts, 4 vaisseaux de ligne, 3 frégates, 1 transport, 3 bateaux à vapeur, et sous le commandement du vice-amiral Nachinoff. Les Turcs, malgré leur infériorité, refusèrent d'amener leur pavillon, et ouvrirent même le feu les premiers; et quoique anéantis dans la suite, ils se distinguèrent par des prodiges de valeur. C'est ainsi qu'Hussein-Pacha et Kadri-Bey, qui se trouvaient à bord du *Mizamié*, vaisseau de 60 canons, se firent sauter plutôt que de se rendre. Il en fut de même d'Aly-Bey, qui commandait le *Navik*. La flotte russe n'obtint pas la victoire sans de grandes avaries, et plusieurs de ses vaisseaux, entièrement démâtés, ne purent sortir du port que remorqués par des bateaux à vapeur.

SINSHEIM. Ville du grand-duché de Bade. Le 6 juin 1674, Turenne battit en cet endroit l'armée allemande que commandaient Charles IV, duc de Lorraine, et le comte de Caprara.

SINTAL. Montagne située près du Veser. En 783, les Saxons, commandés par Vitikind, battirent en cet endroit une armée que Charlemagne avait envoyée contre eux et dont ils firent un grand carnage. Le monarque ne tarda point à obtenir une revanche éclatante de cette défaite.

SION. *Sedunum*. Ville située au confluent de la Sionne et du Rhône, et chef-lieu du Valais, en Suisse. Elle fut prise par les Français en 1798.

SIROCCO (*Mar.*). Vent du sud-est soufflant dans la Méditerranée, sur les côtes de l'Afrique et de l'Italie. C'est un vent brûlant qui dessèche tout sur son passage, et dont l'action accable l'homme et les animaux. Il s'élève avec le plus de violence vers le mois d'avril, et sa durée est communément de 14 à 20 jours.

SIROT (Le baron DE). Il se distingua à la bataille de Rocroy, en 1643. Il se vantait, dit l'abbé Arnauld, de s'être trouvé à trois batailles rangées où il avait combattu main à main trois rois, celui de Pologne, celui de Suède et celui de Danemark, et cela de si près, qu'il avait enlevé à l'un son bonnet, à l'autre son écharpe, au troisième un pistolet.

SISARBANE. Forteresse voisine de *Nésib* ou *Nisebin*, ville de Mésopotamie. En 591, les Romains et les Perses en vinrent aux mains sous ses murs. Les premiers avaient été mis en déroute, et leur chef lui-même, Commentiole, avait pris la fuite, lorsque Heraclius, lieutenant de ce général, rétablit le combat, et défit complétement les Perses, qui lui abandonnèrent leur camp, leurs bagages et leurs richesses.

SISTERON. *Segustero*. Place forte située sur le penchant d'une montagne, et la rive droite de la Durance, dans le département des Basses-Alpes. Sa citadelle servit de refuge à Casimir Ier, roi de Pologne, chassé de ses États par une révolte.

SIT. Rivière qui coule dans le gouvernement de Tver et d'Iaroslav, en Russie. Elle est célèbre par la bataille dans laquelle les Russes furent battus par Batou-Khan, en 1238.

SIXAIN. Ordre de bataille suivant lequel, chez les anciens, on rangeait six bataillons sur une même ligne.

SIZEAU. Nom que l'on donnait autrefois à certains traits d'arbalète.

SKEUOPHORES. Du grec σκεῦος (skeuos), bagage, et φέρω (phérô), je porte. On appelait ainsi, dans la milice grecque, les valets chargés de porter les bagages. (*Voy.* BAGAGES et SARSINA.)

SKEPTUQUES. σκηπτοῦχοι (skêptouchoi). Officiers d'ordonnance des rois de Perse.

SKIELOBERS. Nom sous lesquels on désigne, dans l'armée suédo-norwégienne, les fameux chasseurs-patineurs, destinés à manœuvrer, pendant l'hiver, sur les flancs d'une armée ennemie. (*Voy.* Régiment des patineurs.)

SKJOLDMŒER ou *vierges du bouclier*. Jeunes filles de la Norvége ancienne, qui partageaient quelquefois les dangers que les pirates de cette contrée allaient braver à l'étranger. Souvent, ces filles ne consentaient à épouser un prétendant qu'autant qu'il les avait conquises en combat singulier : vaincues, elles subissaient la loi d'un époux ; victorieuses, elles tuaient sans pitié leur adversaire.

SLABRE (*Mar.*). Nom que portaient autrefois les barques employées par les Hollandais à la pêche du hareng.

SLOOP (*Mar.*). Bâtiment anglais, gréé d'un mât qui porte un hunier et une grande voile trapézoïdale. — On nomme *sloops of war* (*sloops* de guerre) les plus petits bâtiments de la marine militaire anglaise.



Sloop.

SMACK (*Mar.*). Grand sloop à un mât, gréé d'une voile se hissant avec sa vergue, et qui navigue particulièrement sur les côtes de l'Écosse, où il sert pour la pêche.

SMALAH. Les Arabes nomment ainsi la réunion des tentes d'un chef puissant où se trouvent déposés ses richesses, ses équipages, ses drapeaux. C'est comme une ville ambulante, dont la garde est confiée à une troupe d'élite. Parmi les beaux faits d'armes de notre occupation de l'Algérie, on doit citer l'enlèvement de la smalah d'Abd-el-Kader, opéré le 16 mai 1843, près d'Aïn-Taguin ou source de Taguin, dans le petit désert, par le duc d'Aumale. Cette smalah était composée et disposée de la manière suivante : à la source de Taguin, la tente de l'émir se dressait au centre du terrain et au milieu des tentes des serviteurs intimes et des principaux parents du chef, lesquelles tentes formaient 3 douars et composaient la première enceinte ; la seconde enceinte représentait 10 douars ; la troisième, 207 ; et la quatrième, plus ou moins rapprochée des enceintes principales, suivant les difficultés du terrain, l'eau, les bois et les pâturages, était formée par sept tribus nomades, réparties en 146 douars et servant à la smalah de guides dans le désert. On évaluait à 20 000 âmes la population de cette ville errante, et à 5 000 le nombre des combattants armés de fusils, dont 500 fantassins réguliers et 2 000 cavaliers. Le soir du 15 mai, Abd-el-Kader, ne soupçonnant pas la marche secrète et rapide de la colonne de Médéah, commandée par le duc d'Aumale, s'était absenté avec ses principaux lieutenants. Le 16, au matin, la tente de l'émir avait été dressée, et toutes les autres tentes avaient suivi cet exemple, lorsqu'au moment où l'opération s'achevait et où les hommes menaient les troupeaux pâturer dans le marais, ce cri terrible retentit dans le camp : *El-roumi! el-roumi!* c'est-à-dire, « Le chrétien ! le chrétien ! » La cavalerie française, qui ne comptait que 500 sabres, venait d'apparaître et se déployait sur le mamelon pierreux qui domine la source. L'audace seule pouvait décider du succès d'une attaque : le duc d'Aumale eut cette audace. Sans écouter les représentations qui lui étaient faites et sans attendre l'infanterie, le prince se précipita sur le camp. Une heure et demie après le signal du combat, la victoire était complète. Près de 300 Arabes jonchaient le champ de bataille. La colonne expéditionnaire rentra à Médéah avec environ 5 000 prisonniers des deux sexes, 20 000 têtes de bétail, un butin considérable, 4 drapeaux, 1 canon, 2 affûts, des munitions de guerre, les armes des fantassins réguliers, les décorations et insignes des officiers, etc. Durant le premier tumulte, la mère et la femme d'Abd-el-Kader avaient fui sur un mulet.

SMITH (John). Navigateur anglais, né en 1579, mort en 1631. Il fit trois voyages en Virginie, de 1604 à 1614, et fonda James-Town malgré les attaques des sauvages. Un jour qu'il était tombé entre leurs mains, il dut son salut à la courageuse compassion de la fille du chef de la tribu. On a de lui une *Description de la Nouvelle-Angleterre*.

SMITH (SIDNEY). *Voy.* Sidney-Smith.

SMOGLER (*Mar.*). Courir la mer sur un smogleur pour faire la contrebande.

SMOGLEUR (*Mar.*). Bâtiment servant à faire la contrebande. — On désigne sous le même nom le contrebandier ou le marin qui va smogler.

SMOLENSK. Chef-lieu du gouvernement de ce nom, en Russie. Cette ville est située sur le Dniéper. Les Polonais l'occupèrent en 1611, après un siége de deux années. En 1708, un corps de Moscovites fut défait dans ses environs par Charles XII, roi de Suède. Ce prince, étant tombé dans une embuscade durant l'action, se vit réduit à se défendre avec cinq hommes seulement, et il allait tomber au pouvoir de l'ennemi, lorsqu'il fut dégagé par le colonel Dardof. Les Français s'emparèrent de Smolensk, le 17 août 1812,

après un combat livré sous ses murs; et ils l'évacuèrent le 16 novembre suivant.

SMYRNE. *Smyrna.* Ville de l'Anatolie, dans la Turquie d'Asie. En 1084, le turc Tzachas l'enleva aux empereurs Grecs et en fit la capitale d'un petit État; mais le Grec Jean Ducas la reprit en 1097. Les Turcs s'en emparèrent derechef en 1332, et les chrétiens la conquirent en 1334; puis elle tomba au pouvoir de Tamerlan, qui la saccagea, en 1402; enfin Amurat s'en rendit maître en 1424.

SOBIESKI (Jean). Roi de Pologne, né en 1629, mort en 1696. Entré au service à dix-neuf ans, il fut bientôt nommé par Casimir V porte-enseigne de la couronne. Il eut part à la victoire de Beretechk en 1651, fit les campagnes de la Pologne contre la Suède, de 1658 à 1660, et battit les alliés des Suédois après la paix d'Oliva. Nommé, en 1667, grand général de la couronne, il mit à la raison le chef cosaque Dorozenko. Indigné de la paix signée avec la Porte à Buczaz, en 1672, par le roi Michel, il opéra contre lui un soulèvement qui le rendit maître du pouvoir. Le traité rejeté, il battit les Turcs à Choczim, et fut proclamé roi à la mort de Michel, en 1674. Cependant la guerre continuée contre les Turcs cessa d'être heureuse, et le nouveau monarque, cerné par eux à Lowicz, ne se tira d'affaire qu'en cédant Kamenetz et un tiers de l'Ukraine. En 1683, Vienne, assiégée par Kara Mustapha, dut sa délivrance à Sobieski; mais ce succès et d'autres obtenus en Moldavie et en Bessarabie par lui et l'empereur, son allié, n'aboutirent qu'à la paix de Moscou de 1686, désastreuse pour la Pologne. Sobieski mourut déplorant l'avenir, qu'il entrevoyait, de sa malheureuse patrie.



Sobieski
(d'après un portrait du temps).

SOBRAHOU. Ville située sur les bords du Settledge, dans le Pendjâb, Inde septentrionale. Les Anglais gagnèrent une bataille décisive contre les Sikhs, dans les environs de cette ville, près du pont de Herrikih, le 10 février 1846. Les premiers avaient à leur tête le général Hough Gough, et le gouverneur général des Indes, sir Henri Harding.

SOCLETIÈRE (*Pêche*). Filet servant à la pêche les sardines.

SODOME. *Sodoma.* Ville du pays de Chanaan, dans la pentapole de Palestine. Au vingt-troisième siècle av. J.-C., elle fut attaquée et occupée par des princes voisins, qui emmenèrent les habitants en captivité; mais le patriarche Abraham, se mettant à la tête de ses serviteurs, tomba à l'improviste sur les vainqueurs, et rendit la liberté aux Sodomites. Ceux-ci furent encore battus, l'an 1912 av. J.-C., par Chodorlahomor, roi des Elamites.

SOGDIANE. Ancienne contrée de l'Asie, située au nord-est de la Bactriane, en Perse. Alexandre défit les Sogdiens l'an 329 av. J.-C.

SOISSONS. *Noviodunum.* Ville forte située sur l'Aisne, dans le département de l'Aisne. En 485, Clovis défit sous ses murs les Romains que commandait Syagrius, gouverneur de la Gaule. En 912, Charles le Simple fut vaincu au même lieu, par les troupes rebelles du duc Robert. Cette place tomba, en 1414, au pouvoir de Charles VI qui faisait la guerre à la faction de Bourgogne; les huguenots la saccagèrent en 1567; et les troupes coalisées s'en emparèrent le 2 mars 1814.

SOLACON. Plaine qui touche au mont Izala, en Asie. L'an 586, Philippe, général de l'empereur Maurice, établit son camp en cet endroit et ne tarda point à y être attaqué par les Perses, qui furent complétement battus. On raconte que pendant l'action et au moment où les cavaliers romains soutenaient avec peine l'effort de la cavalerie des Perses, une voix tonnante et inconnue cria tout à coup: « Mettez pied à terre! percez les chevaux! » Ce conseil fut aussitôt suivi par l'ordre de Philippe, et les cavaliers, après avoir abandonné leurs chevaux, s'étant formés en bataillons, présentèrent un front de piques contre lequel la cavalerie persane vint s'abîmer, ce qui décida du gain de la bataille.

SOLANO (Le marquis del Socorro). Il fit contre la France les campagnes des Pyrénées de 1793 à 1795, et, l'année suivante, il servait en volontaire sous le drapeau de la république française. Plus tard, il fut capitaine général de l'Andalousie et gouverneur de Cadix. La populace de cette ville l'égorgea en 1808, l'accusant de lenteur à se mettre en résistance contre les Français.

SOLANO (*Mar.*). Nom que l'on donne au vent d'est en Espagne. Il règne dans cette contrée après avoir traversé le désert d'Afrique, et cause, dit-on, sur l'organisation des habitants de l'Andalousie une telle révolution, qu'elle les dispose à commettre les actes les plus criminels.

SOLDAT. Du latin *sodalis*, compagnon, ou du bas latin *solidatus* ou *solidarius*, qui touche une solde, ou plus certainement de l'italien *soldato*, emprunt que nous aurions fait à l'Italie pendant l'expédition de Charles VIII. On trouve le mot *soldat* consacré dans une ordonnance de François Ier. Auparavant, on appelait les fantassins *piétons*, *soudoyers*, *archers*, *pillards*, etc. Le mot *soldat* ne s'appliqua pendant longtemps qu'au fantassin. Sous Louis XIV, un cavalier, un dragon ne se regardaient pas comme soldats, et les ordonnances militaires en faisaient la distinction. C'était un fâcheux vestige de la primauté que les anciens chevaliers avaient eue, dans les armées, sur les hommes de pied. Aujourd'hui *soldat* se dit de tout homme de guerre, et par-

culièrement d'un militaire non gradé, qui est à la solde d'un prince ou d'un État.

En parlant des soldats français, George Sand les qualifie de *héros*, et s'écrie : « Oui, des héros, tous ces petits hommes, pâles encore, mal équipés, tous ces petits Français, dont le corps agile tient si peu de place au soleil, mais dont l'élan miraculeux soulève parfois le monde. Enfants de l'atelier ou de la charrue, ils s'en vont les yeux encore humides des pleurs du départ. — Eh! mon Dieu, oui! quitter sa mère, sa fiancée, son champ, ses amis! Quel déchirement, hélas! Et que nous importe l'Italie? Que nous ont fait les Autrichiens? Combien d'années nous allons perdre! que de gêne chez nous où notre travail faisait tant besoin! Nous reviendrons estropiés, si nous revenons! — Oui, voilà ce que l'on disait hier; mais aujourd'hui le drapeau flotte et le clairon sonne! On se hâte, on s'élance, on arrive; on sent déjà l'odeur de la poudre, il s'agit d'être des héros! Eh bien! la belle affaire! nous y voilà, car nous sommes nés comme cela. Adieu les faiblesses et les attendrissements.

« Il faut se battre? Bien, allons! cela n'est pas difficile, et, chose étrange! c'est une ivresse qui monte au cœur. Qui est-ce qui pleure? qui est-ce qui tremble parmi nous? Personne, voyez! Nous avons le sac sur le dos, nous sommes soldats, nous chantons, nous sommes fiers, nous sommes beaux; le baptême du sang va laver tout : et l'égoïsme du paysan, et la gaucherie naïve du conscrit, et la légèreté française du jeune artisan des villes, et même l'inconduite de quelques-uns qui n'étaient bons à rien, disait-on, et qui rachètent ici leurs écarts et leurs fautes par un courage de lions. Oui, oui! ici tout est vite effacé. Le dévouement ennoblit tout. Tenez! la mort vole sur nos têtes : tous, nous l'attendons de pied ferme, et ceux qu'elle emportera laisseront un nom purifié par le feu. »

« Enfants, vous avez raison. Hier, vous étiez des hommes comme les autres, c'est-à-dire peu de chose; aujourd'hui, vous voilà bénis, relevés, et le dernier d'entre vous est déjà mille fois plus que l'indifférent qui se croise les bras et qui raille. »

SOLDAT GARDIEN (*Mar.*). Se disait autrefois des soldats préposés à la garde des ports.

SOLDE. Du lat. *solidum*, nom d'une pièce de monnaie. Paye allouée aux troupes. On ne connaît pas exactement l'époque à laquelle les Grecs commencèrent à payer leurs armées; mais on sait qu'au siége de Potidée, chaque hoplite recevait par jour, pour lui et son valet, 2 drachmes ou 1 fr. 85 cent. environ. Toutefois, les Athéniens ayant reconnu que le chiffre de cette solde épuisait le trésor, ils la réduisirent à deux tiers de drachme, c'est-à-dire à 60 cent. On donnait le double aux officiers en dehors des rangs, et le quadruple au général; mais toute solde cessait dans l'infanterie à la fin de la campagne. Dans la cavalerie, la paye du soldat était tantôt le double, tantôt le triple et même le quadruple de celle du fantassin; et, en temps de paix, on allouait encore au cavalier environ 16 drachmes ou 14 fr. 72 cent. par mois, pour l'entretien de son cheval. Les troupes avaient en outre leur part dans la distribution du butin : un tiers appartenait au général, et le surplus aux officiers et soldats, proportionnellement à la solde de chacun.

Ce fut à l'occasion du siége de Veïes, c'est-à-dire dans le quatrième siècle après la fondation de Rome, que la république accorda une solde à ses troupes. Fixée d'abord à un peu plus de 15 cent. par jour, elle varia suivant les temps et la nature des expéditions. Équivalente à 25 cent. à l'époque de Polybe, elle fut portée à 50 par César; elle était de 1 fr. 25 à l'époque de Vespasien, et de 1 fr. 50 sous le règne de Domitien. Quelque courte que fût la campagne, la solde était allouée pour l'année entière, et payée, soit à la fin de la campagne, soit de six mois en six mois. Les centurions et les cavaliers recevaient à peu près le double des légionnaires; mais les officiers supérieurs n'avaient en général d'autre récompense que l'honneur d'être utiles au pays, lequel subvenait simplement aux frais de leurs équipages qu'ils n'avaient pas la liberté d'augmenter au delà des limites fixées par les règlements.

Au moyen âge, on ne soldait que les troupes mercenaires, et les autres servaient à titre de redevance féodale. Philippe-Auguste paraît être le premier qui ait voulu établir une solde régulière, et il fixa à 1 sou par jour la paye de chaque homme de pied appelé à le suivre à la croisade; mais la paye du soldat ne fut définitivement réglée que sous Charles VII, et les états généraux d'Orléans accordèrent à ce prince, en 1439, des subsides pour la solde des 1 500 lances qui composèrent toute la gendarmerie. Enfin, l'organisation de l'armée fut complétée en 1445 par l'établissement d'une taille perpétuelle qui devait assurer la solde régulière des troupes. Depuis lors, le taux de cette solde a fréquemment varié. En 1600, la paye d'un soldat correspondait à environ 75 cent. d'aujourd'hui; mais on ne lui fournissait, soit en paix, soit en guerre, ni hôpitaux, ni fourrages, ni viande; seulement, en campagne, on concluait un traité avec des entrepreneurs pour approvisionner les marchés du camp.

Sous le ministère Choiseul, la solde fut constituée sur une échelle variable à raison du pied de paix et du pied de guerre. L'ordonnance de 1738 fixait la solde du fantassin à 5 sous 8 deniers, celle du cavalier à 6 sous 9 deniers, en outre d'indemintés que comporte l'état de guerre.

Le cadre de ce livre ne peut permettre d'y analyser tous les documents relatifs à la fixation et à l'accroissement de la solde de nos différents corps de troupes, aux diverses époques de notre histoire. Il ne nous est permis que d'indiquer les dates des principaux actes de l'autorité, touchant cette solde, que nous voyons, depuis notre première révolution, recevoir successivement des

augmentations assurant aux hommes, qui se consacrent à la glorieuse et périlleuse carrière des armes, un sort plus équitable. Nous citerons comme principales dispositions légales et administratives, concernant la solde, les lois, décrets, ordonnances et règlements ci-après :

Loi du 2 thermidor an II (20 juillet 1794); loi du 26 pluviôse an III, pour la gendarmerie; loi du 29 pluviôse an III, pour la marine; loi du 14 ventôse suivant, pour l'arme spéciale du génie; décret du 5 thermidor an III; loi du 23 floréal an V (12 mai 1797); loi du 11 prairial an V, pour l'artillerie de marine; loi du 23 fructidor an VII (9 septembre 1799), touchant la solde de tous les grades, dans toutes les armes: d'après les tarifs annexés à cette loi, la solde totale annuelle d'un régiment *d'infanterie de bataille* s'élevait alors à 529 065 fr. 30 c.; décret du 30 décembre 1810; tarif du 15 juillet 1812, relatif à la garde impériale; ordonnance du 1er septembre 1815, relative à la garde royale, dont la solde est fixée à la moitié en sus de celle de la ligne, depuis le simple soldat jusqu'au capitaine inclusivement, et au quart en sus pour les officiers supérieurs et généraux; règlement du 2 février 1818; ordonnance du 10 novembre 1819, augmentant de 200 fr. la solde des lieutenants et sous-lieutenants; ordonnance du 9 juin 1821, pour la haute paye des chevrons; du 19 mars 1823; du 21 février 1830, apportant des augmentations à la solde des sous-officiers et soldats; ordonnance du 25 décembre 1837, portant fixation de la solde de tous les grades dans tous les corps de l'armée; ordonnance du 25 juillet 1839, augmentant la solde des lieutenants et sous-lieutenants; ordonnance du 5 décembre 1840, portant nouvelle augmentation de la solde de présence des sous-officiers et soldats; décret du 17 février 1853, augmentant de 10 centimes par jour la solde des sous-officiers; décret du 1er mai 1854, fixant la solde de la garde impériale reconstituée; décret du 11 mars 1857, accordant un supplément de solde de 3 centimes par jour aux sous-officiers et soldats; enfin, décret du 9 juin 1857, accordant un supplément de solde de 150 fr. aux capitaines, lieutenants et sous-lieutenants.

Malgré l'amélioration considérable du sort du militaire, par l'élévation de sa solde, notre armée, comparée à celle de l'ancien régime, est relativement une moins lourde charge pour l'Etat, parce qu'elle est dégagée de ce luxe d'officiers qui, sous les règnes qui précédèrent la Révolution, surchargeait dans de considérables proportions le budget de la guerre, sans donner plus de forces vives au pays et sans rien accorder de plus au soldat. (*Voy.* PAYE.)

SOLDOYEURS. Milice permanente du moyen âge. Elle se renforçait, au besoin, de soudards venus des pays étrangers.

SOLDURIERS. Nom donné à des soldats gaulois qui se vouaient à la vie et à la mort, et par une sorte de pacte, au chef qui les conduisait.

SOLE (*Mar.*). On appelle ainsi les pièces de bois mises à plat pour servir d'appui ou de liaison à d'autres pièces. Par *soles de bouteilles*, on entend leur plancher et leur plafond. La *sole d'affût* est la pièce de fond qui porte sur les deux essieux.

SOLFERINO. Bourg de la Lombardie, situé sur la droite du Mincio, entre Peschiera et Mantoue. L'armée franco-sarde, commandée par Napoléon III, y remporta une victoire éclatante sur les Autrichiens, le 24 juin 1859. D'après les dispositions prises par l'empereur des Français et les ordres donnés par lui dans la journée du 23 juin, l'armée piémontaise devait se porter sur Pozzolengo; le maréchal Baraguey-d'Hilliers sur Solferino; le maréchal Mac-Mahon sur Cavriana; le général Niel sur Guidizzolo; le maréchal Canrobert sur Medole; et la garde impériale sur Castiglione. Les deux divisions de cavalerie de la ligne avaient à se porter dans la plaine entre Solferino et Medole. Pendant la nuit, l'armée autrichienne passa le Mincio à Goito, Valeggio, Monzambano et Peschiera, dans l'intention d'occuper derechef les positions qu'elle avait précédemment abandonnées. Cette armée se composait d'environ 270 000 hommes, s'avançant vers la Chiese que les Français n'avaient pas encore entièrement franchie.

Le 24 juin, dès cinq heures du matin, l'*empereur* se rendit de Montechiaro à Castiglione. *A l'horizon* qui se présentait alors aux alliés, une succession de collines s'étend en arc de cercle de Lonalo à Volta, en passant par Castiglione, Solferino et Cavriana. Au flanc droit se déployait le corps du maréchal Mac-Mahon et s'échelonnaient les corps du général Niel et du maréchal Canrobert; au flanc gauche se trouvaient le corps du maréchal Baraguey-d'Hilliers et les Piémontais. Les deux armées ne tardèrent point à se heurter; les maréchaux Baraguey-d'Hilliers et Mac-Mahon rencontrèrent les Autrichiens au delà de Castiglione; le général Niel à la hauteur de Medole; les Piémontais en avant de Rivoltella; et le maréchal Canrobert au village de Castel-Goffredo.

Le village de Solferino fut, dès le commencement de la bataille, le point central des opérations. Ce village, attaqué avec une grande vigueur par le maréchal Baraguey-d'Hilliers, et défendu avec non moins de courage par les Autrichiens, dut cependant céder aux efforts des généraux Forey, Bazaine, l'Admirault et Camou, qui s'en emparèrent, et ce premier succès laissa entre les mains des Français 1 500 prisonniers, 14 canons et 2 drapeaux. Le combat ainsi engagé sur une ligne immense, devint, sur tous les points, favorable aux alliés; et malgré une résistance héroïque, en dépit de tous les obstacles, et même d'un orage épouvantable qui vint mêler le vacarme de la foudre à celui de l'artillerie, la victoire demeura à l'armée franco-sarde. Mais les pertes furent grandes pour les vainqueurs. Les Français eurent 12 000 hommes de troupes environ tués ou blessés, et 720 officiers hors de combat, dont 150 tués. Parmi ces derniers, se

trouvèrent le général Auger; les colonels Laure, de Malleville, Jourjon, Broutta, Vaubert de Genlis, Lacroix et Capin; les lieutenants-colonels Herment, Hémard, Laurent des Ondes, Campagnon, Bigot, Ducoin, de Neuchèse, Vallet et d'Abrantès; les commandants Hébert, Tiersonnier, Nicolas, Angevin, Calignon, Gaucher, Groût, Guillaumé, Kléber, Menessier, de Moré de Pontgibaud, Noë, Rolland, etc. La perte des Sardes fut de 49 officiers tués, 167 blessés, 642 sous-officiers et soldats tués, 3 405 blessés et 1 258 disparus : en tout 5 521. Il n'est pas besoin d'ajouter que la perte des Autrichiens fut bien plus considérable, puisqu'ils durent opérer leur retraite. On rapporte qu'un lieutenant de chasseurs à pied, nommé Moneglia, s'empara de 4 pièces de canon attelées, et d'un colonel qui lui remit son épée. A Solferino, comme à Magenta, l'emploi de canons rayés donna à l'armée française un avantage considérable. *Voy.* ITALIE (CAMPAGNE D').

SOLIFERREUM. Javeline dont le manche et la pointe étaient d'un seul morceau de fer massif.

SOLIMAN II, dit *le Conquérant*. Né en 1494, mort en 1566. Il succéda à son père Sélim I[er], en 1520. Les premières années de son règne sont marquées par la prise de Belgrade en 1521, celle de Rhodes l'année suivante; la victoire de Mohacz en 1526, qui amena l'élection de Jean Zapolzki soumis à l'influence ottomane; le siége mis devant Vienne, mais qu'il fallut lever; la lutte sur mer contre Venise et Charles-Quint, lutte qui se termina en 1538 par le traité de Grand-Varadin. Soliman combattait en même temps la Perse, à laquelle il prenait, de 1523 à 1550, Van, Tauris, Bagdad, et une partie de la Géorgie; il combattait, par ses flottes que commandait Khaïreddin-Barberousse, Tunis et Alger, et les réunissait à son empire en 1534; il dépouillait Venise de ses dernières possessions en Morée et dans l'Archipel. Il convoita la conquête entière de la Hongrie, mais sans pouvoir l'effectuer. Un échec devant Agria fut suivi d'un traité en 1562. En 1565, il envoya une flotte immense faire le siége de Malte, mais ce fut sans succès. L'année suivante il mourut à Szigeth, à l'ouverture d'une nouvelle campagne en Hongrie. Soliman se fit autant remarquer par ses connaissances, sa justice et ses talents d'administrateur, que par son brillant courage.

SOLIMAN PACHA (OCTAVE-JOSEPH-ANTHELME SÈVES). Né à Lyon le 1[er] avril 1787, mort au Caire en 1860. Fils d'un meunier, il entrait de bonne heure dans la marine comme aspirant, passait sous-officier dans le 2[e] régiment d'infanterie de marine, s'engageait six ans après comme simple hussard dans le 6[e] régiment, était fait sous-lieutenant sur le champ de bataille de Posen en 1813, lieutenant à Brienne en 1814, et aide de camp du maréchal Grouchy pendant les cent-jours. Après le licenciement de l'armée en 1815, et d'infructueux essais agricoles, Sèves se rendait en Perse pour entrer dans les troupes du shah, qui les organisait alors à l'européenne; mais, à son passage en Égypte, il fut retenu par le vice-roi Méhémet-Ali, qui se l'attacha et en fut récompensé par le zèle et l'intelligence avec lesquels Sèves lui organisa en douze ans une armée disciplinée à l'européenne. Sèves se fit alors musulman, devint colonel ou bey, sous le nom de Soliman; fut fait général ou pacha (1831), et major général de l'armée (1834). Dans ces différents grades, il fit la guerre de Syrie de 1831 à 1833, les campagnes contre la Turquie en 1839 et 1840, et fut pour beaucoup dans le succès des Égyptiens contre les Turcs à la bataille de Nezib. — Dans ses *Mémoires* et ses *Souvenirs de voyages*, le duc de Raguse parle de Soliman, qui n'était pas encore alors devenu pacha, en termes on ne peut plus avantageux : « La nature a pourvu Sèves de si grandes facultés, ajoute le maréchal, qu'il a appris la grande guerre comme s'il avait servi dans les grades les plus élevés. » Le chrétien Sèves, devenu le pacha Soliman, devait se montrer facile avec les saint-simoniens, aussi fit-il le meilleur accueil à ceux d'entre eux qui, après leur dissolution, se retirèrent en Égypte.



Soliman Pacha (Sèves)
(d'après la France militaire).

SOLTIKOF (P.-SIMON). Général russe, mort en 1772. L'impératrice Élisabeth lui confia, en 1759, le commandement de l'armée opposée à Frédéric le Grand, et Soltikof eut l'honneur de battre ce prince à Cunersdorf.

SOMBRER (*Mar.*). Se dit d'un navire lorsque, étant sans voiles, il est renversé par un coup de vent qui le fait couler bas.

SOMMAIL (*Mar.*). Terrain élevé sous l'eau dans une passe, et qui ne laisse pas assez de profondeur pour le passage d'un bâtiment.

SOMMATION. Déclaration qu'on fait au commandant d'une place assiégée d'avoir à la livrer, s'il ne veut y être contraint par la force, et subir les conséquences de son refus et d'un assaut. — Sommation se dit encore de l'acte par lequel un chef de la force publique invite des citoyens en rébellion contre l'autorité à dissiper leurs attroupements et à se retirer chacun dans ses foyers. Parmi les articles de la loi du 3 août 1791, il en est un sur lequel l'attention doit se fixer particulièrement, c'est l'article 25, disposant que : « Les chefs de la force armée peuvent faire usage des armes, sans *sommations,* si des violences ou voies de fait sont exercées contre les dépositaires de la force publique; s'ils ne peuvent défendre autrement le terrain qu'ils

occupent et les postes dont ils sont chargés; ou bien encore s'ils y sont expressément autorisés par un officier civil. » Dans tous les autres cas, la troupe n'agit qu'après qu'ont été faites, dans la forme légale, une, deux ou trois sommations. — La déclaration de la mise en état de siége dans un département ayant pour effet immédiat de faire passer aux mains de l'autorité militaire *tous les pouvoirs* exercés antérieurement par les autorités civiles, il en résulte que l'officier commandant un détachement n'a plus besoin de la présence d'un officier civil pour faire les sommations; il peut alors les faire de sa propre autorité et agir immédiatement. Les chefs de détachements doivent avoir toujours présentes à l'esprit les règles suivantes : Il ne doit jamais être question d'obtempérer aux réquisitions faites par des attroupements pour remettre la baïonnette dans le fourreau, mettre la crosse en l'air ou rendre ses armes. Toute transaction de ce genre est tenue pour une lâcheté ou une trahison.

SOMME (*Mar.*). *Summa*. Banc de gravier, de sable ou de vase, situé au dehors d'un port ou de l'embouchure d'un fleuve.

SOMMERHAUSEN. Place forte près d'Augsbourg, en Bavière. En 1648, les Français et les Suédois, conduits par Turenne et Wrangel, défirent en cet endroit les troupes bavaroises.

SOMMERVILLE. États-Unis. Les séparatistes, commandés par le général Floyd, y furent défaits, le 11 septembre 1861, par le général fédéral Rosencranz.

SOMMIER (*Mar.*). Officier qui, anciennement, était chargé de fournir des bêtes de somme pour le transport des bagages.

SOMMIER (*Mar.*). Pièce de bois garnissant la face supérieure de l'ouverture d'un sabord.

SONDE (*Mar.*). Instrument consistant en un plomb attaché à une corde, et dont on fait usage à la mer, pour connaître la profondeur de l'eau ou la qualité du fond. — *Chercher la sonde en venant de large*, c'est approcher des côtes pour trouver le fond avec la sonde. — *Sonde* se dit aussi des chiffres qui, sur une carte marine, indiquent la profondeur des eaux, constatée sur les différents points d'un parage. — Une sonde de pompe est une verge de fer qu'on laisse descendre dans le corps d'une pompe pour connaître quelle est la hauteur de l'eau accumulée dans la cale.

SONDER (*Mar.*). Faire une manœuvre au moyen de laquelle, et à l'aide de lignes et plombs ou lames de sonde, on parvient à connaître quels sont le brassage et la nature du fond à l'endroit où se fait cette manœuvre.—*Sonder* une pièce de bois, un mât, une cheville, c'est s'assurer, à l'aide de couteaux, tarières, vrilles, marteaux et autres instruments analogues, si une pièce ou un mât n'a rien de gâté, si une cheville est à sa place, etc.

SONDERBUND. Ce mot, qui signifie *ligne séparative*, désigna, en 1846, une ligue formée par les sept cantons catholiques de la Suisse, *Lucerne*, *Fribourg*, *Uri*, *Schwiz*, *Unterwald*, *Zug* et *Valais*, pour résister à certaines prétentions de la diète, telles que l'expulsion des jésuites, la fermeture de quelques couvents, etc. La diète, ayant déclaré ce pacte illégal, ordonna au général Dufour de dissoudre la ligue par les armes, ce qui eut lieu en 1847, mais heureusement presque sans effusion de sang.

SONDERSHAUSEN. Ville située au confluent de la Wipper et de la Bebra, et capitale de la principauté de Schwarzbourg-Sondershausen. Le maréchal de Soubise y battit, en 1758, les Anglais, les Hanovriens et les Hessois.

SONGNOLE. Flèche en usage au moyen âge.

SONNERIE. Se dit d'un air exécuté par la trompette ou le clairon. On distingue plusieurs airs consacrés ou sonneries, dont chacun indique un différent exercice à exécuter par la troupe.

SORANUS. On raconte qu'un archer batave de ce nom, ayant décoché une flèche, l'atteignit et la coupa dans son vol avec une seconde flèche. L'empereur Adrien fut si rempli d'admiration pour ce Soranus, qu'il l'honora vivant de plusieurs marques de faveur, et mort lui fit élever un tombeau.

SORTIE. Se dit d'une attaque des assiégés contre les ouvrages des assiégeants. « Ceux qui se tiennent toujours dans leur place sans faire des sorties sont, dit le chevalier de La Ville, semblables à ceux qui ne se soucient point du feu qui est dans la maison du voisin, et qui ne se meuvent pour l'éteindre que lorsqu'il a pris à la leur. » Il est en effet d'une très-grande importance que des sorties viennent fréquemment arrêter, renverser les travaux que l'ennemi fait sans relâche en s'avançant vers la place. L'avantage des sorties, dit judicieusement le général Bardin, est de pouvoir porter sur le lieu des travaux de l'assiégeant plus de troupes qu'il n'en a pour faire stationner. Toutefois, ces sorties ne peuvent avoir lieu qu'autant que les assiégés sont assez forts pour former des colonnes d'attaque : une garnison faible ne saurait y songer.

SOSPELLO. *Hospitellum*. Ville voisine de Nice. Les Français la prirent sur le duc de Savoie en 1692, et y battirent les Piémontais en 1793.

SOUBADAR. Capitaine des cipayes de l'Inde.

SOUBISE (CHARLES DE ROHAN, prince DE). Maréchal de France, né en 1715, mort en 1787. Louis XV l'eut pour aide de camp, le fit gouverneur de la Flandre et du Hainaut en 1751, et lui confia un corps de 24 000 hommes pour secourir l'Autriche, en 1757, au début de la guerre de Sept ans. Sur le nom de Soubise pèse l'affront que nos armes ont subi à Rosbach. (*Voy.* ROSBACH.) Placé à la tête d'une nouvelle armée, il eut cette fois quelques avantages. En 1758, il fut plus heureux à Sondershausen et à Lutzelberg; occupa le landgraviat de Hesse; et remporta une victoire, en 1762, près de Johannisberg, bien secondé qu'il était par les conseils du maréchal d'Estrées. Il

est honorable pour lui de noter que de tous les courtisans de Louis XV, il fut le seul qui accompagna le corps de ce prince à Saint-Denis.

SOUBREVESTE. De l'espag. *sobre*, dessus, et du franç. *veste*. Sorte de justaucorps sans manches, tel que le portaient les mousquetaires. — C'est notre gilet actuel.

SOUDAN. Ce mot, qui est une altération du nom de *sultan*, fut, dans l'origine, un titre donné aux lieutenants généraux des califes, et devint surtout célèbre quand ces lieutenants furent de la dynastie des Seldjoucides. Les *atabeks* ou émirs ou gouverneurs de provinces de ceux-ci, et ensuite les généraux des atabeks se revêtirent à leur tour du titre de soudan.

SOUDARD ou **SOUDART.** Se disait autrefois, dans le style familier, d'un homme qui avait longtemps servi dans des armées. Ce mot n'était point pris en mauvaise part, il était alors l'équivalent du mot *grognard*, usité sous le règne de Napoléon Ier.

SOUDICH. Au moyen âge on trouve ce titre de *soudich*, dérivé de soudan, appliqué à des chefs militaires préposés, particulièrement dans l'Aquitaine, à la garde des places. Ainsi l'on voit la ville de Mortagne (Angoumois), confiée à la garde du soudich de l'Estrade, soutenir, en 1378, un siége opiniâtre contre Yvan de Galles.

SOUFFLAGE (*Mar.*). Couche de planches qu'on rapporte sur la carène d'un navire, soit pour l'enfler et remédier ainsi à un défaut de stabilité de la coque, soit pour préserver celle-ci, en dérobant les bordages que recouvrent ces planches, du contact de tout ce qui les pourrait endommager.

SOUFFLARD. Nom donné dans l'origine aux diverses armes à feu.

SOUFFLER LES CANONS. C'est brûler un peu de poudre au fond de leur âme pour les nettoyer.

SOUFFRANCE DE GUERRE. Au moyen âge, cette expression était synonyme de suspension d'armes.

SOUHAMA (COMBAT DE), en Égypte. Il fut gagné par les Français, le 24 avril 1799.

SOUILLARDURE ou **SOUILLARDIÈRE** (*Mar.*). Rouleaux de vieux filets servant de lest.

SOUILLE (*Mar.*). On nomme ainsi le lit que se forme momentanément, dans la vase ou dans le sable mou, un navire échoué.

SOUKARÉ ou **SOUKARI.** Biscuit dont on fait usage dans les troupes russes et suédoises.

SOUKOUM-KALÉ. Forteresse située sur la côte est de la mer Noire. Occupée par les Russes depuis 1812, ils ne l'évacuèrent qu'en 1854.

SOULAGER (*Mar.*). Du lat. *sublevare*, fait de *sub*, sous, et *levare*, lever. *Soulager un navire, un mât* ou *une voile*, c'est diminuer l'effet de l'impulsion du vent sur eux, ce qu'on obtient, soit en orientant ou disposant la voilure différemment, soit en changeant la direction du cap.

SOULE. Massue dont on se servait au moyen âge.

SOULÉGE (*Mar.*). Se disait autrefois pour allége.

SOULERET. Nom d'une des pièces de l'armure ancienne. On n'est pas bien fixé sur ce qu'était sa destination.

SOULI. Petite ville du sandjakat de Delvino, dans la Turquie d'Europe (Roumélie). Ses habitants, les Souliotes, population très-brave, s'immortalisèrent par la victoire qu'ils remportèrent sur Ali-Pacha en 1790, et par la résistance désespérée qu'ils lui opposèrent en 1792 et 1800.

SOULT (NICOLAS-JEAN-DE-DIEU), duc DE DALMATIE. Maréchal de France, né à Saint-Thomas la Bastide, dans le Tarn, en 1769, mort en 1852. Enrôlé à seize ans, il passa par toute la filière des grades, et une action d'éclat lui valut les épaulettes de capitaine en 1793; dans le cours de l'année suivante, il passait chef de bataillon, colonel et général de brigade. A Liebtingen, en 1799, avec 5 000 hommes seulement, il repoussait un corps de 30 000 Autrichiens, et devenait général de division. Il seconda Masséna en Suisse, le suivit en Italie; au siége de Gênes, blessé dans une sortie, il fut fait prisonnier; la victoire de Marengo le délivra. En 1803, il commanda le camp de Saint-Omer. En 1805, maréchal de France, il commandait le centre de l'armée à Austerlitz. Dans la campagne de Prusse, il contribua aux victoires d'Iéna et d'Eylau, et, en enlevant Kœnigsberg, il gagna son titre de duc. Envoyé en 1808 en Espagne, il débuta par une victoire à Burgos, suivie de la soumission de la Corogne et du Ferrol, de l'enlèvement du camp d'Oporto, et de la victoire d'Ocana. Entré dans l'Andalousie, il prit Séville, investit Cadix, et se porta au secours de Masséna. La prise de Badajoz par Wellington, en 1812, forçant Soult à se rapprocher de la frontière française, il fit à travers le long territoire ennemi une retraite que les tacticiens s'accordent à admirer. En 1813, il combattait en Allemagne à la journée de Bautzen, et sur-le-champ revenait vers les Pyrénées s'opposer à l'invasion de Wellington. Il livra la bataille de Toulouse, dans laquelle 22 000 Français tinrent tête à 80 000 Anglais et Portugais, et la victoire resta indécise. — La Restauration de 1814 avait fait de Soult son ministre de la guerre, Napoléon en fit le major général de son armée à Waterloo. Ministre de la guerre après la révolution de 1830, puis en 1840, Soult reçut de Louis-Philippe, en quittant son portefeuille, le titre de *maréchal*



Le maréchal Soult
(*d'après Gérard*).

général, qu'avaient seuls porté avant lui Turenne, Villars et le maréchal de Saxe. Napoléon appelait Soult *le premier manœuvrier de l'Europe.*

SOUN (*Mar.*). Grand navire chinois.

SOUPAPE (*Mar. à vap.*). Dans les machines à vapeur, les soupapes sont de petites portes ou vannes qui servent, soit à introduire en temps utile de la vapeur dans les cylindres et ensuite dans le condenseur, soit à soulager la chaudière en donnant issue à la vapeur, lorsque celle-ci acquiert trop de tension.

SOUQUER (*Mar.*). Se dit pour exprimer l'action de roidir un cordage, un amarrage quelconque, afin de lui donner plus de force. On emploie à cet effet le commandement : *Souque!*

SOURCE (*Mar.*). Du lat. *surgere*, sortir. On appelle *source du vent*, le point d'où il souffle.

SOURD (Jean-Baptiste). Général, baron de l'empire, né à Figues (Var) le 24 juin 1779. Entré au service, à l'âge de treize ans, dans le bataillon des volontaires de son département (1792), il se signalait en Italie, à Austerlitz, à Essling, à Wagram. A cette dernière bataille il fut décoré de la Légion d'honneur et proposé à l'unanimité, par les officiers de son régiment, pour la dignité de commandeur dans l'ordre des *Trois-Toisons*. Sa brillante conduite pendant la campagne de Russie lui valut le grade de colonel et le titre de baron de l'Empire. A Waterloo, atteint de six coups de sabre, il fut amputé du bras droit sur le champ de bataille, et une heure après l'héroïque colonel chargeait les Anglais à la tête son régiment. De Waterloo, le colonel Sourd, malgré ses blessures, fit deux cents lieues à cheval pour se rendre à Auch, sa nouvelle destination. Après la révolution de juillet, le colonel Sourd fut nommé général.

SOURDRE (*Mar.*). *Surgere*. Se dit d'un nuage qui sort de l'horizon et s'élève sur le zénith. — Par *sourdre bien au vent*, on entend un navire qui tient bien le vent et qui avance à sa route en cinglant à six quarts, près du rumb d'où il vient.

SOURICIÈRE ou **SOURIS**. Petit appareil avec lequel on mettait autrefois le feu aux mines. Le fourneau de mine portait lui-même le nom de *souricière*.

SOURIS-CHAUVE (*Mar.*). Ferrure du gouvernail, placée au-dessus du niveau de l'eau.

SOURLIER ou **SURLIER** (*Mar.*). Faire plusieurs tours très-serrés avec du fil à voile, du fil de caret ou de la petite ligne, sur l'extrémité d'un cordage coupé, afin que les différents torons, qui le forment de leur enlacement commun, ne se détordent pas et ne se séparent point les uns des autres. On dit aussi faire une *sourliure* ou *surliure*.

SOUS-BANDE. Bande de fer appliquée sous les flasques d'un affût.

SOUS-BARBE (*Mar.*). Pièce de bois qui soutient l'étrave d'un vaisseau dans le chantier. — C'est aussi le nom d'un gros cordage en double, quelquefois remplacé par une chaîne, qui descend du beaupré à la guibre, pour retenir le beaupré lorsque, dans les agitations du navire, il tendrait à se relever dans la direction où les étais l'appellent. — On appelle *fausse sous-barbe*, le cordage ou la chaîne qui, partant d'un point du bord plus éloigné que ne l'est sur le beaupré la première sous-barbe, s'abaisse plus bas que celle-ci sur le taille-mer où elle s'attache.

SOUS-BARQUE (*Mar.*). Dernier rang de planches ou bordage d'un bateau que, sur certaines rivières, on nomme foncet.

SOUS-BERNE ou **SOUS-BERME** (*Mar.*). Gonflement des eaux d'un port, d'une rade, d'une rivière, par suite de la crue extraordinaire des rivières, ruisseaux ou torrents.

SOUS-CAP (*Mar.*). Sous-chef des escouades de journaliers employés dans les arsenaux.

SOUS-GARDE. Morceau de fer en forme de demi-cercle, qu'on place au-dessous de la détente d'une arme à feu, afin de la protéger et d'empêcher qu'elle ne se débande par accident.

SOUS-GORGE ou **SOUGORGE**. Partie de la bride d'un cheval qui passe sous la gorge, et qui est terminée par deux boucles, au moyen desquelles on attache la bride à deux petites courroies tenant à la têtière.

SOUS-GUI (*Mar.*). La *bonnette de sous-gui* ou *de tapeau* est celle que l'on installe sous le gui.

SOUS-LIEUTENANT. Grade placé immédiatement au-dessus des sous-officiers et au-dessous du lieutenant. Le sous-lieutenant est le troisième officier d'une compagnie. Ce grade fut d'abord introduit par Henri IV dans la cavalerie, et il le fut par Louis XIV dans l'infanterie. C'est le premier grade qu'obtiennent les élèves à leur sortie des écoles militaires, et les sous-officiers promus officiers.

SOUS-MARIN (*Mar.*). Se dit de tout ce qui existe sous les eaux de la mer.

SOUS-OFFICIERS VÉTÉRANS. *Voy.* Vétérans.

SOUS-SOMBRER (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment qui s'enfonce dans la mer et disparaît.

SOUS-VENTÉ (*Mar.*). Navire placé sous le vent de l'endroit dans lequel il croyait ou devait être, ce qui arrive, soit par l'effet des courants ou d'une dérive plus forte qu'on ne le supposait, soit par suite de mauvaises qualités du bâtiment.

SOUS-VENTRIÈRE. Sangle passant sous le ventre du cheval et retenant la selle sur son dos.

SOUS VOILES (*Mar.*). On est *sous voiles*, lorsqu'on se trouve en cours de voyage avec des voiles établies.

SOUTACHE. Tresse de galon, en poil de chèvre, qui s'attache au shako, et fait partie de l'équipement du hussard.

SOUTE (*Mar.*). Nom des magasins disposés séparément dans la cale des grands bâtiments, pour recevoir les provisions et les munitions. Il y a la soute aux poudres, la soute au biscuit, la soute au vin, la soute à voiles, etc.

SOUTE (*Mar. à vap.*). Espace dans lequel est déposé le charbon qui sert à l'alimentation du foyer dans un bateau à vapeur. On doit avoir la précaution de maintenir entre les soutes et le fourneau un assez grand intervalle pour que le charbon ne puisse pas s'échauffer d'une manière dangereuse.

SOUTE-MOLOIRE. Massue dont on faisait autrefois usage.

SOUTENANCE (*Mar.*). Planche ayant dans sa partie supérieure une échancrure arrondie, dans laquelle on place une poignée de chanvre qu'il s'agit de nettoyer.

SOUTHAMPTON. *Clausentum.* Ville maritime d'Angleterre. Elle fut ruinée par les Danois en 980, et envahie et pillée par les Français, à la suite d'une descente opérée en 1339.

SOUTHBAY (Combat naval de). Il s'engagea le 7 juin 1672, entre les flottes réunies d'Angleterre et de France, sous les ordres du duc d'York et du comte d'Estrées, et la flotte de Hollande commandée par Ruyter. La victoire demeura incertaine, et chaque partie belligérante s'attribua le succès.

SOUVAROV-RIMNITZKOI (Pierre-Alexis Vasiliévitch, comte). Général russe, né dans l'Ukraine en 1730, mort en 1800. Il gagna le grade de colonel dans la guerre de Sept ans; commanda comme brigadier l'assaut de Cracovie en 1768; dans les quatre années suivantes, il battit l'armée polonaise à Stralovitz et ailleurs. Il ne fut pas moins heureux contre les Turcs en 1773 et 1774. Il soumit les Tartares de la Crimée en 1782; commanda, en 1788, un corps contre la Porte, et se distingua à Kinbourn et à Otchakov; gagna, l'année suivante, avec le prince de Cobourg, les batailles de Fokchani et de Martinestié sur le Rimnik, et prit Ismaïlov en 1790. Fatal aux Polonais qui tentaient de ressaisir leur indépendance, il battit Kosciusko à Macijovice, et, après un massacre des habitants du faubourg Praga, sur la rive droite de la Vistule, entra dans Varsovie en 1794. Envoyé à la délivrance de l'Italie avec 30 000 Russes, après un premier avantage à Cassano, en 1799, un second à la Trebia, sur Macdonald, il défit Joubert à Novi. Ici s'arrêtent ses succès. Masséna, qui a déjà défait une autre armée russe commandée par Korsakof, refoule aussi devant lui Souvarov, qui tombe en disgrâce auprès de Paul Ier, et ne tarde pas à mourir de chagrin. — La religion de Souvarov était rigoureuse et superstitieuse. Quand il invitait à sa table des officiers généraux de son armée, si l'un d'eux oubliait de dire le *Benedicite* avant de s'asseoir, il était impitoyablement renvoyé. Si, à la fin du repas, quelqu'un négligeait de dire les *grâces*, il ne prenait part ni au café ni aux liqueurs.



Souvarov-Rimnitzkoi
(d'après le cabinet des Estampes).

SPADA. L'un des noms que l'on donnait à l'épée, au moyen âge. (*Voy.* Épée.)

SPADASSIN. Du mot *spada.* Sans parler des *spadassins* de profession, assassins à gage que l'on se procurait autrefois, particulièrement en Espagne et en Italie, ce que, de nos jours, nous appelons spadassin, c'est l'homme faisant métier de manier l'épée, de chercher querelle et de faire naître des duels. Les véritables progrès de nos mœurs ont fait disparaître de nos régiments et de nos sociétés cette grossière et misérable engeance. Nous nous croirions déshonorés si nous gardions un spadassin dans nos rangs, et ceux d'entre nous qui se respectent le plus en sont venus à comprendre qu'il n'est d'autre terrain, pour répondre à un spadassin, que les bancs de la police correctionnelle, ou, au besoin, ceux de la cour d'assises.

SPAHIS ou **SIPAHIS.** Nom qui désigna, dans l'origine, un corps de cavalerie créé par le sultan Amurat Ier. Ce corps était divisé en deux sections dont l'une avait, en campagne, un étendard rouge, et l'autre un étendard jaune. Les spahis n'observaient aucune discipline en temps de guerre, ils marchaient confusément, et avaient pour armes le sabre, le javelot ou la lance, avec une large épée attachée à la selle du cheval; mais



Spahis : Soldat indigène.

depuis 1820, ils sont organisés à l'européenne, ainsi que les autres troupes turques. — Notre pre-

mier corps de spahis réguliers a été formé à Alger, par ordonnance du 10 septembre 1834, disposant que ce corps, composé de quatre escadrons, serait commandé par un lieutenant-colonel. Depuis, d'autres ordonnances, et notamment celle du 21 juillet 1845, ont augmenté et modifié cette arme, composée aujourd'hui de trois régiments, dont un pour chacune de nos trois provinces : Alger, Oran, Constantine. Chaque régiment est à six escadrons. Le corps se recrute de cavaliers indigènes, mais peut recevoir, jusqu'à concurrence d'un quart, des Français venant d'autres corps et ayant encore au moins trois ans de service à faire. Tout l'état-major, tous les officiers supérieurs et tous les capitaines sont Français ; les lieutenants, sous-lieutenants et sous-officiers sont, en nombre égal, Français et indigènes. L'avancement pour les indigènes, dans les emplois qui leur sont dévolus, est exclu-



Spahis : Officier français.

sivement au choix ; et la connaissance pratique de la langue arabe pour les Français, et de la langue française pour les Arabes, est une condition exigée pour l'avancement.

SPALMER (*Mar.*). Enduire un navire de goudron, de brai ou d'autre enduit analogue. — *Spalme* est le mot général que le marin applique à tout enduit.

SPANDAU. Ville du Brandebourg, États prussiens. Les Français la prirent le 23 octobre 1806.

SPANDEN. Village de la Prusse orientale. Les Français y battirent les Russes, le 5 juin 1807.

SPARIES (*Mar.*). On appelait ainsi, autrefois, les diverses substances que la mer rejette sur ses rivages.

SPARTACUS. Né en Thrace. Soldat auxiliaire dans l'armée romaine, il déserta, fut repris, traité comme esclave, et conduit à Capoue où l'on en fit un gladiateur. Il s'échappa en l'an 73, à la tête de deux cents de ses compagnons, et vit bientôt sa petite troupe se grossir d'esclaves fugitifs. Plusieurs fois des révoltes d'esclaves avaient éclaté en Italie et en Sicile ; mais le génie de Spartacus fit de cette guerre servile la plus terrible que l'état social des temps anciens ait eu à réprimer. Ces bandes, mal armées, il est vrai, comptèrent jusqu'à 120 000 hommes. Le plan de Spartacus était de se porter en masse dans la direction des Alpes, pour regagner la Gaule, patrie de la plupart de ces malheureux. De 73 à 72, ses victoires sur quatre généraux romains lui assurèrent un passage libre vers la haute Italie, quand l'avidité de ses compagnons, qui, avant de fuir une terre de douleur, se flattaient de l'espoir de saccager Rome, le força de revenir sur ses pas. Crassus eut la gloire de sauver la république. Repoussé de Rome, Spartacus se dirigea vers le littoral qui fait face à la Sicile, avec le dessein de passer dans cette île, où la turbulence ordinaire des esclaves lui promettait des renforts ; mais les pirates avec qui il s'était entendu pour le transport prirent son argent et ne lui donnèrent point de vaisseaux. Enfermé dans le Brutium par une ligne d'ouvrages, son audace et son habileté le tirèrent de ce mauvais pas. Il vint enfin périr, l'an 71 environ, sur la limite sud de la Campanie, auprès du Silarus (Selé ou Selaro). Il périt en brave. Il s'était toujours montré aussi humain que courageux.

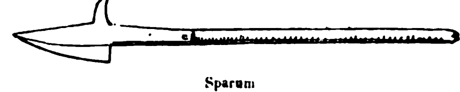
SPARTE. *Voy.* Lacédémone.

SPARTE (*Mar.*). *Voy.* Auffe.

SPARTEOLES. Du lat. *spartum*, jonc. Nom que portaient les soldats faisant partie des cohortes établies par Auguste, pour le maintien de l'ordre dans Rome et le service dans les incendies. On appelait ainsi les *sparteoles*, parce qu'ils portaient des casques de jonc, en latin *spartea*.

SPARTON (*Mar.*). Cordage de genêt d'Espagne.

SPARUM ou **SPARUS.** Lance dont le fer présentait une pointe aiguë et une lame en forme de

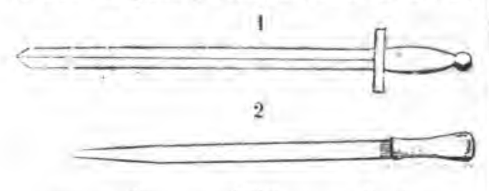


Sparum
(*d'après un bas-relief antique*).

croc. Elle était dédaignée par les troupes régulières, mais les populations que l'on appelait spontanément aux armes en faisaient usage.

SPATHA, SPATHOS. σπαθη (spathê.) Large et longue épée à deux tranchants et à pointe aiguë. Le soldat franc la portait suspendue à gauche par un baudrier ou un ceinturon, et le fourreau, garni d'étoffe blanche et luisante, était arrêté par des courroies. Les Romains avaient aussi une *spatha* qu'ils tenaient des Espagnols, et qu'ils adoptèrent vers l'an 361 av. J.-C. Elle était épaisse, lourde, tranchante des deux côtés, longue de 20 à 21 pouces, large de 2 pouces à la poignée, et allait en diminuant vers la pointe qui était très-aiguë et en biseau. La poignée, se terminant parfois en forme de bec d'aigle, [illegible]

garnie d'une traverse ou arrêtoir pour empêcher la main de glisser; l'étendue réelle de la lame



1. Spatha 2.
(d'après un sarcophage) — (d'après le musée de Naples).

n'était que de 14 à 15 pouces. Cette épée fut aussi en usage chez les Carthaginois, du temps d'Annibal. (*Voy.* LÉGION.)

SPÉCULATEUR. Ce mot était anciennement militaire et signifiait *sentinelle*. Il venait de *specula*, guérite. — A l'époque du Bas-Empire, on entendait aussi par spéculateur, un batteur d'estrade ou espèce de voltigeur.

SPENDIUS. Esclave à Rome, il prit la fuite pour aller servir chez les Carthaginois, et fut l'un des chefs de la grande révolte des mercenaires qui, l'an 240 av. J.-C., mit Carthage à deux doigts de sa perte. Spendius fut vaincu l'année suivante par Amilcar, qui le fit mettre en croix.

SPENS (*Pêche*). Nom que l'on donne, en Provence, aux dix pièces qui composent le grand filet appelé cardinal.

SPERONARE ou **SPERONADE** (*Mar.*). Petit bâtiment maltais, gréant une voile à livarde, sur un seul mât placé vers l'avant.

SPHÉRISTIQUE. σφαιριστικη (sphairistikê), sous-entendu τεχνη (technè), art; de σφαιρη (sphairê), sphère, corps rond. La sphéristique était chez les Grecs l'art de jouer à la balle, au ballon, à la paume. Cet art fait partie de la gymnastique. Le capitaine Schreuder, dont nous avons déjà cité le traité de gymnastique, donne ainsi qu'il suit les règles de la sphéristique :

« Lancer un projectile qui peut être saisi avec les doigts.

« Le projectile est placé à terre à cinq centimètres de la pointe des pieds.

« On commande :

« 1° *Prenez le projectile de la main droite* (ou gauche);

« 2° *En position*;

« 3° *Lancez le projectile*;

« *Un! deux! trois!*

« Au commandement : *Prenez le projectile*, l'élève se baisse, saisit le projectile avec la main droite et redresse le corps.

« Au commandement : *En position*, l'élève porte le pied droit en arrière à environ cinquante centimètres du pied gauche, le poignet droit derrière le côté droit de la tête et à environ vingt centimètres, le bras gauche tombant naturellement près de la cuisse gauche.

« Au commandement : *Lancez le projectile* et de : *Un*, l'élève simule le jet du projectile; à cet effet, il jette vivement le poignet droit en avant et revient à sa position.

« Au commandement : *Deux*, il répète ce mouvement.

« Au commandement : *Trois*, il exécute encore le même mouvement, mais, avec toute sa force, abandonne le projectile à son impulsion, en tendant le jarret droit, et en pinçant la terre avec la pointe du pied, puis il reprend sa première position.

« On lance le projectile avec la main *gauche* d'après les mêmes principes. »

SPICULUM. Ce mot désignait le fer barbelé d'une flèche ou d'une lance. Il fut aussi employé comme synonyme de *pilum*. (*Voy.* PILUM.)

SPINGARDE ou **SPRINGALE.** Noms donnés anciennement, d'abord à une machine de guerre destinée à lancer des projectiles, et ensuite à une petite pièce de canon.

SPINOLA (AMBROISE, marquis DE). Général génois, né à Gênes en 1571, mort en 1630. Il entretint des soldats au service de la cause de Philippe IV dans les Pays-Bas; s'empara d'Ostende en 1604, après trois années de siége. En 1621, général en chef de l'armée espagnole dans ces provinces, il prit Breda; mais, disgracié dans cette même campagne auprès du monarque, il ne tarda pas à mourir de chagrin.

SPINOLA (FRÉDÉRIC). Amiral d'Espagne, mort en 1603. Frère du précédent. Il commanda l'escadre espagnole des Pays-Bas, et fut tué dans un engagement.

SPIRE. *Noviomagus*, *Speier*. Ville située sur la rivière de même nom, dans la Bavière Rhénane. Turenne la saccagea en 1689, et les Français s'en emparèrent encore en 1734, 1792, 1793 et 1796. Après la bataille de 1703, qui eut lieu sous les murs de Spire, à Speierbach, et où commandait le maréchal de Tallart contre le prince de Hesse-Cassel, Tallart écrivait à Louis XIV : « Sire, votre armée a pris plus d'étendards qu'elle n'a perdu de simples soldats. »

SPIROLE. Ancien nom d'une petite coulevrine.

SPLÜGEN. Nom d'une montagne du canton des Grisons, en Suisse, dont l'altitude est de 2 850 mètres. C'est un passage très-fréquenté pour aller de l'Allemagne en Italie; mais, durant l'hiver et au commencement du printemps, ce passage est souvent interrompu par des avalanches. La deuxième armée de réserve, commandée par le général Macdonald, franchissant le Splügen en 1800, du 27 novembre au 1er décembre, y perdit beaucoup de monde et de chevaux.

SPOLÈTE. *Spoleto*. Chef lieu de la délégation de même nom, en Italie. Totila, roi des Ostrogoths, prit cette ville en 546. Les Pérousins l'incendièrent en 1324. Les Piémontais l'occupèrent le 17 septembre 1862.

SPRINGALE. *Voy.* SPINGARDE.

SPRINGFIELD. Ville du Massachussets, États-Unis. Le général des fédéraux, Lyons, y fut battu et tué par les séparatistes, le 10 août 1861.

L'armée des unionistes ou fédéraux ne comptait que 8 000 hommes, tandis que les confédérés étaient au nombre de 23 000.

SQUAMATA et **PLUMATA**. Noms que les Romains donnaient à des cuirasses préparées avec de petites lames, tantôt de métal et tantôt de corne,




Squamata
(d'après un trophée dédié à Trajan). *(d'après la colonne Antonine).*

percées et attachées au moyen de fils de nerfs d'animaux, et se recouvrant les unes les autres comme les écailles des poissons ou les plumes des oiseaux.

STABILITÉ (*Mar.*). *Stabilitas*. Propriété qu'on procure à un navire, par une habile disposition du poids dans sa cale, de demeurer dans son assiette et d'y revenir promptement, lorsque le vent ou la mer l'en fait sortir momentanément.

STAFFARDE. Village de la division de Coni, en Piémont. Le 16 août 1690, Catinat y écrasa les troupes de Victor-Amédée, duc de Savoie.

STAGNATION (*Mar.*). Se dit de la rose des vents lorsqu'elle dort.

STAIR (J. Dalrymple, comte de). Grand amiral d'Écosse et feld-maréchal, né à Édimbourg en 1673, mort en 1747. Il servit sous Marlborough en 1702; commanda l'armée anglaise en Allemagne en 1743; gagna la bataille de Dettingen sur le maréchal de Noailles, et, en 1745, fit échouer la tentative du prétendant Charles-Édouard.

STAMBOUL. *Voy*. Constantinople.

STAMBOUL. Sabre ainsi appelé parce que sa lame se fabriquait à Constantinople ou Stamboul.

STAOUËLI. Algérie. Les Français y battirent les Arabes, le 19 juin 1830.

STAREMBERG (Guido, comte de). Général autrichien, né en 1657, mort en 1737. Il prit part à la défense de Vienne en 1683, à l'assaut de Bude en 1686, et au siége de Belgrade en 1688; servit sous le prince Eugène en Hongrie et en Italie, et commanda en chef dans cette dernière contrée. Il battit en Espagne l'armée de Philippe V à Almenara et à Saragosse, et racheta sa défaite de Villaviciosa, en 1710, par une retraite qui fut admirée.

STATION (*Mar.*). Du lat. *statio*, fait de *stare*, s'arrêter. Se dit du séjour que font, pendant un certain temps, des bâtiments de guerre en pays étranger ou dans les colonies, afin d'y faire respecter le pavillon national, et de favoriser le commerce. La durée de la station est communément de deux ou trois ans. — Les lieux des stations navales varient suivant les circonstances, mais sont toujours là où les intérêts, soit politiques, soit commerciaux du pays, sont le plus engagés.

STATIONNAIRE (*Mar.*). Petit bâtiment de guerre mouillé à l'entrée d'un port, à l'embouchure d'une rivière ou en tête d'une rade, afin d'y exercer une surveillance, une police militaire, particulièrement sur les navires qui entrent ou qui sortent.

STEAMER, STEAM-BOAT (*Mar.*). De l'anglais *steam*, vapeur. Noms employés pour désigner les bateaux à vapeur.

STEENKERQUE ou **STEINKERQUE**. Village de la province de Hainaut, en Belgique, situé sur la Senne. Il fut témoin, le 3 août 1692, d'un des plus brillants combats des troupes françaises. Le maréchal de Luxembourg, quoique surpris dans son camp à la suite d'un faux avis, y battit complétement le prince d'Orange, Guillaume, qui l'avait attaqué avec des troupes courageuses et aguerries. La victoire du maréchal fut due en partie à la valeur que déployèrent les jeunes officiers de la maison du roi, à la tête desquels se trouvaient plusieurs princes du sang : le duc de Chartres, depuis régent, qui n'avait alors que quinze ans; Louis de Bourbon; le prince de Conti, et le duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV. L'enthousiasme fut tel à la cour, à la nouvelle de cette victoire, que les femmes s'empressèrent d'adopter des vêtements et des parures à la *steenkerque*.

STENAY. Ville du département de la Meuse. Elle fut prise en 1591, par le vicomte de Turenne; et en 1654, par Fabert, qui la démantela. Elle était défendue cette dernière fois par le prince de Condé et les Espagnols.

STENTOR. L'un des guerriers grecs qui allèrent au siége de Troie. Il était célèbre par l'éclat de sa voix, qui était tel, disent les auteurs, qu'elle couvrait l'ensemble des voix de cinquante hommes.

STETTIN. *Scdinum*. Ville située sur l'Oder, dans la Poméranie, États prussiens. Elle fut prise par Boleslas, roi de Pologne, en 1121; par les Prussiens en 1677 et 1713; et par les Français en 1806.

STÈVE. Ville de Bavière. Le général français Kellermann s'en empara le 10 juin 1793.

STEZZING (Combat de). Dans le Tyrol. Il fut gagné par les Français, le 22 mars 1797.

STIGMA. *στίγμα* (stigma). Marque que l'on faisait, avec une pointe, sur le bras des conscrits reconnus propres au service militaire, afin de pouvoir les appeler sous les drapeaux dès que leur présence y deviendrait nécessaire.

STILICON. Général et favori de Théodose, dont il épousa la nièce Serena, et qui le nomma tuteur du jeune Honorius et régent de l'empire d'Occident. Il contint quelque temps les Francs en enlevant un de leurs rois, Marcomir, et en faisant tuer un autre, Suénon; repoussa plu-



sieurs fois les Goths, battit leur roi Alaric à Pollentia en 403; défit complétement devant Florence, en 406, Radagaise, roi des Germains; exploits cependant qui ne suffirent point pour préserver la Gaule de l'inondation des Barbares. Stilicon travaillait à assurer la couronne dans sa famille, lorsqu'un de ses capitaines, fidèle à Honorius, le tua à Ravenne, en 408.

STLATE (*Mar.*). Nom que porte en Istrie un bâtiment de course dont le capitaine est appelé *stlataire*.

STOCK-FISH (*Mar.*). Mot à mot, en anglais, poisson d'approvisionnement. Nom que les pêcheurs du Nord donnent à la morue desséchée à l'air. On étend quelquefois ce nom à toute espèce de poisson salé et séché.

STOFFLET (Nicolas). Chef vendéen, né à Lunéville, en 1751, mort à Angers le 22 février 1796. Après avoir servi pendant quinze ans dans le régiment de Lyonnais, d'où il sortit avec le grade de caporal, il entra au service du comte de Maulevrier, son ancien colonel, comme garde-chasse. Les vassaux de son maître l'appelèrent à leur tête quand la Vendée se souleva, et son courage le porta en peu de temps au grade de major général de l'armée sous Henri de La Rochejaquelein, et au commandement en chef à la mort, de celui-ci, en 1794. Après s'être réuni quelque temps à Charette, il le quitta pour traiter avec la Convention. Des agents du comte d'Artois l'ayant séduit de nouveau par le titre de lieutenant général conféré au nom de Louis XVII, il reprit les armes et ne tarda pas à tomber aux mains des républicains qui le fusillèrent.

STOLARQUE (*Mar.*). Nom que portait chez les Grecs l'amiral de la flotte.

STOP! (*Mar.*). Ce mot, dont le sens est: arrêtez! se prononce brièvement et fort par celui qui surveille l'écoulement du sable dans l'ampoulette lorsque le *loch* est mis à l'eau. (*Voy.* Ampoulette et Loch.) Le cri *stop!* avertit l'homme qui file la ligne d'arrêter aussitôt.

STOPPER (*Mar.*). Machine en forme de mâchoire ou de crapaud, servant de bosse ou d'arrêt aux câbles-chaînes, et que l'on remplace par le *linguet-chaîne*.

STOPPEUR (*Mar. à vap.*). Pièce disposée pour fixer invariablement l'hélice dans la position qu'elle doit conserver quand on marche à la voile. C'est une sorte de levier ou un linguet qui mord dans une entaille ménagée sur une aile du propulseur, lorsque cette aile est verticalement arrêtée dans le puits de remontage, et qu'on manœuvre sur le pont au moyen d'une chaîne ou d'une tringle en bronze emmanchée sur le boulon.

STORA ou **SGIGATA.** Ville située sur une baie de la Méditerranée, près de Philippeville, en Algérie. Elle fut occupée le 7 octobre 1838 par les Français, que commandait la général Négrier.

STORI (Combat de). En Italie. Il fut gagné par les Français, le 15 décembre 1799.

STRADIOT ou **ESTRADIOTE.** στρατιώτης (stratiôtès). Soldat grec qui était au service de Venise. On donna aussi ce nom aux cavaliers albanais employés en France, au seizième siècle. Ce corps entra pour la première fois, en Italie, au service de Louis XII, qui en eut jusqu'à 2 000 dans ses troupes, et Henri III en avait encore sous ses ordres. Montgommeri-Courbasson en parle en ces termes : « Ils étaient armés de même que les chevau-légers, hormis qu'au lieu des avant-bras et des gantelets, ils avaient des manches de maille et des gants de maille, l'épée large au côté, la



Stradiot (1509)
(d'après la Mer des Histoires).

masse à l'arçon et la zagaye au poing, longue de dix à douze pieds, ferrée par les deux bouts; leur cotte ou soubreveste d'armes était courte et sans manches. Ils avaient pour la tête une salade à vue coupée; au lieu de cornette, ils faisaient porter une grande banderolle, au haut d'une lance, pour se rallier. » — ***Monter à cheval à l'estradiote***, c'était monter avec des étrivières longues.

STRALSUND. Ville de la Poméranie, royaume de Prusse. Elle est située sur le détroit de Gellen, qui la sépare de l'île de Rugen. Les Prussiens la prirent en 1678; les Russes en 1713. Assiégée en 1715 par les rois de Prusse et de Danemark, elle fut obligée de se rendre, quoique défendue par l'intrépide roi de Suède, Charles XII. Ce prince l'abandonna dans la nuit du 12 décembre, et rejoignit, à travers mille dangers, deux de ses vaisseaux qui croisaient dans la Baltique. Les Français prirent Stralsund en 1807 et 1812.

STRASBOURG. *Argentoratum*. Chef-lieu du département du Bas-Rhin. Cette ville est située sur l'Ill et près de la rive gauche du Rhin. En 357, Julien l'Apostat battit sous ses murs une armée d'Allemands qui, depuis plusieurs années, ravageaient les contrées de la Gaule voisines de leur pays. Strasbourg fut dévastée au cinquième siècle, par les Vandales, les Alains, les Suèves et les

Bourguignons; prise par Attila en 451; par les Allemands en 455; et par Hermann, duc de Souabe et d'Alsace, en 1102. Cette place reconnut l'autorité de Louis XIV en 1631, et Vauban la rendit un des plus imposants remparts de la partie est des frontières de la France. — Strasbourg est le chef-lieu de la 6e division militaire et de sa 1re subdivision.

STRATÉGE ou **STRATÈGUE.** στρατηγὸς (stratêgos), formé de στρατος (stratos), armée, et de ηγεομαι (êgeomai), conduire. Général d'armée chez les Grecs. On donnait à l'archonte d'Athènes, remplissant les fonctions de ministre de la guerre, le nom de stratége, qui servit à désigner particulièrement le chef de la *ligue achéenne*. (*Voy.* LIGUE ACHÉENNE.)

STRATÉGIE. Du grec στρατηγὸς (stratégos), général. Stratégie et tactique sont deux parties fort distinctes de la science militaire. « La *stratégie*, dit l'archiduc Charles d'Autriche, conçoit et forme le plan des opérations de la guerre, en embrasse l'ensemble et détermine leur marche. La *tactique*, qui est l'art indispensable à tout chef de troupes, enseigne la manière d'exécuter les plans de la stratégie. Les plans généraux d'opérations militaires et les mouvements d'armées qui en sont la conséquence sont donc *stratégiques*, et les mouvements ou l'emploi particulier des troupes sont *tactiques*. » On pourrait dire : l'une opère sur la carte, l'autre sur le terrain.

Dans un *plan de campagne* ou système arrêté d'actes qu'on se propose d'accomplir, la *base d'opération* d'une armée se compose du pays qu'elle couvre, qui fournit à ses besoins, qui lui envoie chaque jour les moyens de toute espèce qu'elle consomme en hommes, chevaux, vivres et munitions, et qui reçoit ses malades et ses blessés, etc.— La *ligne d'opération* se détermine par la direction générale de la marche qu'indique l'objet d'opération, le point qu'on veut atteindre ou, comme on dit, l'*objectif*. — Le *front stratégique* est la ligne qu'une armée occupe en avant de sa base, c'est-à-dire par laquelle elle fait face à l'ennemi. — Les *points stratégiques* sont ceux qu'il convient d'occuper, soit pour menacer les communications de l'ennemi, soit pour couvrir les siennes propres. — Les *lignes stratégiques* lient divers points stratégiques. — Les *pivots d'opération* et les *points de refuge*, soit naturels, soit artificiels, servent de points d'appui pour les mouvements que l'on exécute

La stratégie se pose à résoudre ce problème : se trouver toujours le plus fort partout où l'on voudra atteindre son adversaire ou résister à un choc dont il nous menace lui-même; lequel problème fondamental se décompose en ces quatre expressions partielles : 1° porter par des combinaisons le gros des forces d'une armée successivement sur les points décisifs d'un théâtre de guerre, et autant que possible sur les communications de l'ennemi, sans compromettre les siennes; 2° manœuvrer de manière à engager le gros des forces contre des fractions seulement de l'armée ennemie; 3° au jour de bataille, diriger également, par des manœuvres tactiques, le gros de ses forces sur le point décisif du champ de bataille ou la partie de la ligne ennemie qu'il importerait d'accabler; 4° faire en sorte que ces masses ne soient pas seulement présentes sur le point décisif, mais qu'elles y soient mises en action avec énergie et ensemble, de manière à produire un effet simultané.

Napoléon Ier avait particulièrement le génie de la stratégie; aucun général, dans les temps anciens et modernes, ne l'a surpassé à cet égard; nul n'a mieux su reconnaître d'avance le point où il devait frapper.

La stratégie concerne les marches qui sont exécutées par les différents corps pour se diriger sur tels ou tels points. Lorsqu'un général connaît exactement la topographie d'un pays, son plus ou moins d'habileté lui fait tirer parti de cette connaissance pour combiner ses moyens d'attaque et de défense, même les ressources dont il peut faire usage pour opérer une retraite. Une fois la bataille engagée, la *tactique* succède à la stratégie, et encore les règles de celle-ci servent-elles dans bien des occasions, même sur le terrain du combat, à faire porter, dans des directions plus ou moins avantageuses, des troupes dont l'action peut devenir décisive dans un moment déterminé par les péripéties de l'engagement. Les principes stratégiques ont été les mêmes dans tous les temps; tandis que la tactique est soumise non-seulement à l'emploi des machines et des armes de guerre, mais encore aux inspirations diverses des grands capitaines qui dirigent l'action sur le champ de bataille. La stratégie peut s'apprendre comme toute autre science; son étude est indispensable à la guerre; mais le plus habile stratégiste n'est pas toujours l'homme heureux le jour du combat, parce que le stratégiste est soumis à des règles invariables, tandis que le tacticien n'obtient ses succès que par suite d'une *étincelle* qui jaillit en lui à l'instant décisif et ne provient d'aucune espèce de combinaison préalable. Un principe commun à la stratégie et à la tactique, c'est de prendre l'offensive : par là on inspire de la confiance à ceux que l'on commande, et de la crainte ou au moins de l'hésitation à ceux que l'on attaque. (*Voy.* TACTIQUE.)

STRATÉGISTE. Celui qui est habile dans la stratégie ou qui écrit sur cette science.

STRATONICÉE. Aujourd'hui *Eski-Hissar*. Ville de Carie. En l'année 129 av. J.-C., le consul romain Perpenna assiégea Aristonic dans cette ville, s'empara de la place et de celui qui la défendait; et après avoir donné ce rebelle en spectacle au peuple, le fit étrangler dans son cachot. Aristonic était fils naturel d'Eumène, et avait tenté de reconquérir le royaume de Pergame dont les Romains avaient pris possession. — Mithridate, roi



de Pont, s'empara aussi de Stratonicée, après avoir battu les généraux romains Oppius et Aquilius.

STRATOR. Soldat qui, dans l'armée romaine, servait comme palefrenier ou comme écuyer d'un consul, d'un préteur ou de tout autre chef.

STRÉLITZ. C'est-à-dire *tireurs*. Corps d'infanterie russe qui avait été institué vers 1545 par Ivan IV. Il s'élevait à 40 000 hommes, et fournissait la garde du czar. La bravoure des strélitz était éprouvée; mais ils étaient remuants, indisciplinés, s'insurgeaient souvent et se montrèrent surtout très-récalcitrants au commencement du règne de Pierre le Grand. Celui-ci les décima en 1698, et bannit le reste dans la Russie d'Asie. Enfin, une tentative de révolte ayant encore eu lieu de leur part en 1705, elle fut suivie de leur entière destruction. (*Voy.* OUDINSK et PIERRE LE GRAND.)

STRIBORD. *Voy.* TRIBORD.

STROECK ou **STROUK** (*Mar.*). Petit bâtiment à voiles et à rames dont on fait usage sur le Volga pour le commerce d'Astracan.

STROPHIUM (*Mar.*). στρόφιον (strophion). Mot par lequel, chez les anciens, on désignait un câble d'ancre.

STROZZI (PIERRE). Maréchal de France et général des galères, mort en 1558. Il conduisit en 1554 et 1555 l'expédition de Sienne, mais fut battu à Lucignano. Deux ans plus tard, le pape Paul IV tirait de lui de médiocres services. Il fut tué au siége de Thionville.

STROZZI (LÉON). Frère du précédent, né en 1515, mort en 1554. Chef d'escadre au service de France, il fut envoyé en Écosse avec 20 galères pour secourir la reine Marie de Lorraine, sœur du duc de Guise, femme de Jacques V et mère de Marie Stuart; il dirigea une expédition sur les côtes d'Espagne, et fut tué en investissant le fort Scarlino, dans la principauté de Piombino.

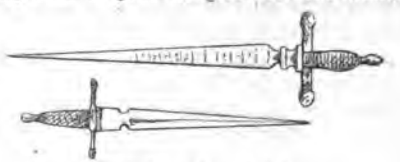
STROZZI (PHILIPPE). Fils de Pierre, né à Venise en 1541, mort en 1582. Entré à quinze ans au service de France, il était colonel des gardes-françaises en 1563. Il se distingua aux batailles de La Roche-Abeille et de Moncontour, puis au siége de La Rochelle; commanda les troupes fournies par Catherine de Médicis au prieur de Crato, pour appuyer ses prétentions au trône de Portugal. A la bataille des Açores, l'amiral Santa-Cruz, ayant fait Strozzi prisonnier, le fit jeter à la mer.

STRUPUS (*Mar.*). στροπός (stropos). Nom que portait, chez les anciens, la courroie servant à attacher l'aviron à son tolet.

STUHLWEISSEMBOURG. *Alba Regia Julia*. Chef-lieu du comitat de même nom, en Hongrie. Cette ville fut prise par Soliman en 1543; par le duc de Mercœur en 1601; par les Turcs en 1602; et par Léopold en 1688. Elle fut démantelée en 1702.

STUTTGARD. Capitale du royaume de Wurtemberg. Elle fut assiégée durant sept semaines par l'empereur Rodolphe Ier. Elle fut prise par le général Gouvion Saint-Cyr, le 20 juillet 1796.

STYLET. Sorte de poignard dont la lame est très-fine, très-aiguë, carrée ou triangulaire, à faces plates ou évidées. De toutes les armes cachées, c'est la plus dangereuse : ses blessures



Stylets italiens du XVIe siècle
(d'après le Musée d'artillerie).

sont profondes et d'autant plus difficiles à traiter qu'elles ont peu d'ouverture. Les Espagnols, qui font particulièrement usage du stylet, le nomment *punal*, *almarada*, et *cuchillo*; les Italiens, auxquels cette arme est aussi familière, la nomment *pugnale*, *stiletto* et *daga*.

STYPHE. Subdivision de la phalange grecque. Il contenait deux épinexagies. Le chef de la styphe s'appelait *styphérque*.

SUAGE (*Mar.*). Se dit de l'humidité qui sort du bois d'un navire, lorsque celui-ci est neuf, que la température est élevée, et que les écoutilles et les sabords sont fermés. — Ce mot désigne aussi l'action de *suager* ou d'enduire de suif un vaisseau. (*Voy.* SUIF.)

SUBADAR. Capitaine indigène des régiments de cipayes dans l'armée anglo-indienne. Il touche 150 francs par mois. Le grade de *subadar-major*, qui reçoit une solde de 200 francs par mois, est le plus élevé auquel un indigène puisse prétendre. (*Voy.* CIPAYES et HAVILDAR.)

SUBCENTURIO. C'était, dans l'armée romaine, l'adjudant du centurion. Le centurion choisissait le subcenturion, pour qu'il veillât sur sa personne au milieu du danger.

SUBRÉCARGUE (*Mar.*). De l'espagn. *sobrecarga*, formé de *sobre*, dessus, et *carga*, charge. Ce mot désignait autrefois, dans la Compagnie des Indes, des préposés dont les fonctions spéciales étaient de vendre, dans les comptoirs de cette compagnie, les marchandises qu'elle y avait fait porter, puis d'y acheter celles qui leur étaient indiquées. Aujourd'hui, dans la marine marchande, on entend par subrécargue un agent d'armateur, chargé par celui-ci de veiller, sur le navire, à la conservation des marchandises, et d'acheter d'autres produits pour le retour.

SUBSIDE. *Subsidium*. Les Romains désignaient sous ce nom les soldats d'un corps de réserve.

SUBSIGNAIRE. Du lat. *sub*, sous, et *signum*, étendard. Se disait, chez les Romains, des corps qui, dans les armées, avaient des enseignes particulières. Les soldats subsignaires n'appartenaient plus aux légions : c'étaient des vétérans sur le point d'être licenciés.

SUBSISTANCE. Se dit de tout ce qui est nécessaire à l'entretien d'une armée. — En termes

d'administration, mettre un homme *en subsistance* dans un régiment, c'est y placer provisoirement un soldat, dont le corps est éloigné, jusqu'au moment où il pourra rejoindre ce corps. Tant que l'homme est en subsistance, il est nourri et soldé au moyen d'un fonds spécial.

SUBSISTANCES MILITAIRES. Le service des établissements destinés aux subsistances militaires, soit pour la fabrication des vivres, soit pour l'approvisionnement des fourrages, est confié à des fonctionnaires dits *officiers d'administration du service des subsistances militaires*. Ces officiers sont au nombre de 390, dont : 11 officiers d'administration principaux ; 151 officiers d'administration comptables, savoir : 68 de première classe, 83 de deuxième classe ; et 228 adjudants d'administration, dont : 114 en premier et 114 en second. Les établissements confiés à ces officiers sont au nombre de 82, dont 52 pour les vivres seuls, 4 pour les fourrages seuls, et 26 pour les vivres et fourrages ensemble. (*Voy.* MANUTENTION, TROUPES D'ADMINISTRATION, VIVRES, etc.)

SUCHET (LOUIS-GABRIEL), duc D'ALBUFÉRA. Maréchal de France, né à Lyon en 1772, mort en 1826. Enrôlé à vingt ans, il servit en Italie sous Schérer, Augereau, Masséna ; fut le major général de Brune ; contribua au succès de la campagne de Marengo ; remplit à la paix plusieurs missions. Il était à Austerlitz et à Iéna. Il fit brillamment la campagne de Pologne. Entré en Espagne en 1808, il y resta jusqu'à la chute de l'empire. Il commanda en chef l'armée d'Aragon, et gagna son bâton de maréchal par la victoire de Margalef, la prise de Lerida, de Tarragone, d'Oropeza, de Murviedro, l'occupation du Mont-Serrat et de la province de Valence. La Restauration le fit pair de France. Il a laissé des *Mémoires* sur la guerre d'Espagne.



Suchet
(d'après le musée de Versailles).

SUCRONE. Ville située à l'embouchure du Xucar. Pompée fut battu près de cette ville par Sertorius ; mais le vainqueur dut s'éloigner après sa victoire, parce que Metellus vint au secours de Pompée avec des forces supérieures. « Si cette vieille n'était survenue, s'écria Sertorius, j'aurais envoyé ce petit garçon à Rome, après l'avoir étrillé comme il le mérite. » Cependant, Pompée avait payé brillamment de sa personne dans le combat.

SUD (*Mar.*). Mot d'origine teutonique, par lequel on désigne le midi. *Faire le sud*, c'est faire route vers ce point. Le *sud-ouest* est le point intermédiaire du sud et de l'ouest ; le *sud-est*, du sud et de l'est ; le *sud-sud-ouest*, du sud et du sud-ouest ; le *sud-sud-est*, du sud et du sud-est ; le *sud-quart-sud-ouest*, du sud et du sud-sud-ouest ; le *sud-quart-sud est*, du sud et du sud-sud-est ; le *sud-ouest-quart-de-sud*, du sud-ouest et du sud-sud-ouest ; le *sud-est-quart-de-sud*, du sud-est et du sud-sud-est ; le *sud-ouest-quart-d'ouest*, du sud-ouest et de l'ouest-sud-ouest ; le *sud-est-quart-d'est*, du sud-est et de l'est-sud-est. On prononce *suroi, suette, sussuroi, sussurette, suquart, suroi, suquart suette, suroi quart su, suai quart su, suroi quart-d'ouest, suai quart d'est* ; et l'on écrit, en abrégé : S.-O., S.-E., S.-S.-O., S.-S.-E., S.$\frac{1}{4}$S.-O., S.$\frac{1}{4}$S.-E., S.-O.$\frac{1}{4}$S., S.-E.$\frac{1}{4}$S., S.-O.$\frac{1}{4}$O., S.-E.$\frac{1}{4}$E. (*Voy.* AIRE DE VENT.)

SUDES. Épieu ferré ou durci au feu, dont les Romains faisaient usage.

SUETONIUS PAULINUS. Général romain et préteur en l'an 37, sous Claude. Il remit la Mauritanie sous le joug. Envoyé dans la Grande-Bretagne, il s'empara de Mona (Anglesey), et dompta l'insurrection de Boadicée, reine des Icènes, qui s'empoisonna après sa défaite. Rappelé à Rome en 61, il commandait en 69 l'armée d'Othon et, traître envers lui, il perdit à dessein la bataille de Bedriac contre Vitellius.

SUÈVES. *Suevi.* Nation germanique très-puissante qui habitait principalement les bords du Danube. On appelait *Suévie* toute la partie de la Germanie s'étendant de l'Elbe à la Sarmatie. Les Suèves ont donné leur nom à la Souabe.

SUEZ. *Arsinoé.* Ville située à l'extrémité nord du golfe de même nom, dans la partie orientale de l'Égypte. Les Français l'occupèrent de 1798 à 1800.

SUEZ (ISTHME DE). Le 30 novembre 1854, un firman du vice-roi d'Égypte a concédé à notre compatriote M. Ferdinand de Lesseps le pouvoir exclusif de constituer et de diriger une compagnie pour le percement de l'isthme de Suez, au moyen d'un canal qui pourrait être rattaché au Nil par une voie navigable.

Le percement de l'isthme de Suez aura pour résultat d'abréger de moitié environ la route commerciale entre l'Occident et l'Orient. Le trajet des ports d'Europe aux ports de l'Inde et réciproquement, étant de 5 à 6000 lieues en moyenne, se trouvera réduit à 3000 lieues environ.

La conséquence de cette entreprise sera de rapprocher les peuples entre eux et de propager la civilisation, par le développement des rapports commerciaux entre le continent européen et les contrées asiatiques.

A l'époque où le firman de concession fut remis à M. de Lesseps, on évaluait à 6 millions de tonneaux la quantité de marchandises passant par le cap de Bonne-Espérance, et ces 6 millions de tonneaux représentaient une valeur approximative de 2 milliards et demi de marchandises. L'intelligent fondateur de l'entreprise, basant sur la moitié seulement de ces échanges les produits de l'exploitation du canal, a démontré que, réduite même à ce minimum, cette exploi-

tation donnerait des bénéfices considérables. La concession lui assurait d'ailleurs et en outre la possession d'une étendue considérable de terres, dont la mise en culture devait donner par la suite un revenu très-important.

En novembre 1858, M. de Lesseps ouvrit une souscription de 200 millions pour l'exécution de la grande œuvre qui rendra un si important service au commerce de toutes les nations et immortalisera le nom de l'homme qui en a eu l'heureuse pensée, et qui en poursuit l'exécution avec la plus infatigable ardeur et la plus courageuse persévérance.

Son entreprise comprend : 1° l'ouverture du canal maritime entre Port-Saïd, sur la Méditerrannée, et Suez, sur la mer Rouge; 2° l'exécution des ports de Saïd et de Suez; 3° la création d'un canal d'eau douce entre le Caire et le lac Timsah, se bifurquant en amont de ce dernier point pour se diriger sur Port-Saïd d'une part et sur Suez de l'autre.

Ce sont deux ports : l'un sur la Méditerranée, l'autre sur la mer Rouge, reliés à un dock central. La distance totale d'une mer à l'autre est de 150 kilomètres; le dock central (lac Timsah) est environ à 66 kilomètres de la Méditerranée et à 76 kilomètres de la mer Rouge.

La dépense, affirment les ingénieurs, ne dépassera pas les 200 millions souscrits.

La première partie de ce programme, qui comprend l'ouverture du canal maritime entre Port-Saïd et Suez, est en pleine voie d'exécution. De Port-Saïd sur la Méditerranée au centre de l'isthme, un canal a été creusé. Son parcours navigable est de plus de 75 kilomètres, c'est-à-dire de la moitié au moins du développement total qu'aura le canal jusqu'à la mer Rouge.

La majeure partie, entre les lacs Menzaleh et El-Ferdane, présente une surface de 56 à 60 mètres de largeur sur une profondeur moyenne de 1 mètre 20 centimètres.—Au delà d'El-Ferdane, le canal rencontre une élévation nommée Seuil d'El-Guisr, qui a 14 kilomètres d'étendue. Elle a été ouverte, et le canal maritime la traverse en baignant les berges, dont la hauteur est en certains endroits de 19 mètres. Au sortir d'El-Guisr, le canal se jette dans le lac Timsah.

Plus loin, vers la mer Rouge, une autre élévation, dite Seuil du Sérapéum, a été vigoureusement attaquée, et, de Timsah au versant méridional de ce plateau du Sérapéum, 3 millions de mètres cubes de terre ont été enlevés.

De là à Suez, le tracé du canal, qui traverse de grands lacs appelés *lacs Amers*, et qui n'a pas été entamé, ne tardera pas à donner, commele reste de l'isthme, passage aux eaux de la Méditerranée.

La plus grande partie de ce travail a été exécutée par les contingents d'ouvriers arabes que le gouvernement égyptien mettait à la disposition de la Compagnie, et dont le nombre, à certaines époques, a été porté jusqu'à 20000. La Compagnie aurait pu les employer encore avec économie pour l'enlèvement de la partie des déblais à sec qui restait à faire; mais, le gouvernement égyptien ayant, sous le coup d'une pression étrangère, et malgré ses engagements précédents, déclaré qu'il désirait renoncer à l'emploi du travail obligatoire en Égypte, et qu'il voulait borner désormais à 6000 hommes le nombre des ouvriers fellahs qui seraient employés au canal de Suez, la Compagnie a renoncé à utiliser leurs services et a décidé qu'elle n'emploierait plus désormais que des ouvriers complétement libres, sauf à recevoir du gouvernement égyptien la différence du prix entre les deux genres de travail.

Pour achever son œuvre, la Compagnie a passé des contrats avec divers entrepreneurs, qui se sont engagés à lui livrer le canal creusé, à toute largeur et à toute profondeur, dans un espace de trois années et pour un prix convenu d'avance.

Le premier de ces entrepreneurs s'est chargé de creuser le chenal et les bassins de Port-Saïd et le canal même jusqu'au Seuil d'El-Guisr, à 8 mètres de profondeur. Cette soumission comporte un cube approximatif de 21700000 mètres cubes de déblais.

Le second entrepreneur est chargé de l'agrandissement et de l'approfondissement du canal à toute largeur et à toute profondeur dans la partie qui traverse le Seuil d'El-Guisr, soit sur une longueur de 15 kilomètres, comportant un cube total de déblais d'environ 9 millions de mètres cubes.

Pour l'exécution du reste du canal, d'autres entrepreneurs doivent extraire, entre le lac Timsah et la mer Rouge, un cube total de 24500000 mètres.

Tous ces travaux doivent être terminés à la fin de 1867.

La seconde partie du programme, qui est relative à l'exécution des ports de Saïd et de Suez, comprend les jetées de la Méditerranée, ayant, l'une, un peu plus de 3000 mètres d'étendue, et l'autre une longueur d'environ 2000 mètres. Cet important travail, confié à MM. Dussaud frères, comporte une quantité de 250000 mètres cubes de blocs à jeter à la mer. Il sera terminé en 1868.

Quant au canal d'eau douce indiqué plus haut, il est achevé et verse aujourd'hui l'eau du Nil dans la mer Rouge à Suez. Dès la fin de janvier 1862, ce canal était navigable jusqu'au centre de l'isthme, sur une longueur de 35 kilomètres. Depuis lors on l'a creusé du lac Timsah à la mer Rouge, sur un parcours de 89700 mètres. Il alimente tous les chantiers, il fertilise les terres sur son passage, il fournit à la ville de Suez l'eau douce dont elle était privée, il facilite les mouvements du personnel et les transports d'aliments et de matériaux.

Des entraves ont été suscitées à cette entreprise d'un intérêt universel. La politique anglaise lui a fait obstacle. On s'explique difficilement cette opposition, car c'est surtout au commerce anglais que profitera l'ouverture du canal de Suez, puisque les deux tiers du commerce qui se fait aujourd'hui par le cap de Bonne-Espérance sont

pour le compte et au profit de l'Angleterre. S'il est vrai de dire que les ports de la Méditerranée seront plus favorisés par le canal de Suez que ceux de Southampton et de Liverpool, en ce sens que l'abréviation de la route étant, par exemple, de 3400 lieues pour les ports méditerranéens, ne sera que de 3000 lieues pour les ports anglais, il n'en est pas moins certain que la navigation et le commerce de la puissance qui possède les Indes auront toujours une énorme prépondérance.

Les Anglais le savent; ils reconnaissent, parce que l'évidence ne peut être méconnue, qu'ils y gagneront plus que toute autre nation européenne, mais ils voient que des ports autres que les leurs, que Trieste, Venise, Gênes, Marseille, y gagneront aussi, et de là leur antagonisme acharné; car c'est un article de foi pratique en Angleterre qu'il faut que l'Angleterre prospère, mais qu'il ne faut pas que d'autres nations, la France surtout, prospèrent en même temps. L'Angleterre et la France, la France et l'Angleterre, c'est la vieille histoire de Rome et de Carthage, de Carthage et de Rome : ce n'est qu'au jour où la vraie civilisation pourra élever la voix que disparaîtront ces lamentables et absurdes rivalités.

On ne peut donc attribuer qu'à des préjugés politiques vieillis l'opposition que la diplomatie anglaise a faite à l'exécution du canal. Cette diplomatie a réussi à inspirer à la Porte ottomane des ombrages qu'elle a exprimés dans une note rendue publique; mais elle n'a pu empêcher néanmoins que le gouvernement du sultan n'approuvât en principe l'œuvre de M. de Lesseps. Les réserves qu'il a formulées sont aujourd'hui soumises, d'un commun accord, à l'arbitrage de l'Empereur des Français, et rien désormais ne saurait arrêter l'achèvement du canal.

Quelles que soient d'ailleurs les entraves que les intérêts, mal entendus, d'une nation rivale chercheront encore à susciter à l'entreprise éminemment française du percement de l'isthme de Suez, la brûlante activité, l'énergique et persistante force de volonté de notre honorable compatriote M. de Lesseps en sauront triompher, et bientôt, grâce à ses éminentes facultés, le monde moderne sera doté de ce lien entre l'Orient et l'Occident, rêvé dès longtemps par l'antiquité. *Voy.* SAN MIGUEL (ISTHME DE).

SUFFELSHEIM. En 1744, un corps d'Autrichiens, s'étant fortifié dans ce village de l'Alsace, fut attaqué et vaincu par le chevalier de Belle-Isle, que le maréchal de Noailles avait détaché pour cette expédition.

SUFFISANTE. Se disait, autrefois, d'une pièce de 18 ayant 18 calibres de longueur.

SUFFOLK (WILLIAM POLL, duc DE). Général anglais, sous Henry V. Il servit dans l'invasion de la France et au siége de Rouen en 1419. Dix ans après, général en chef, il dut céder devant la bravoure de Jeanne d'Arc et lever le siége d'Orléans. Battu et fait prisonnier dans Jargeau, il réparait peu après sa honte en prenant Aumale. Tombé plus tard en disgrâce et condamné, en 1451, comme traître et concussionnaire, il périt sur un échafaud.

SUFFREN-SAINT-TROPEZ (ANDRÉ DE), appelé vulgairement le *bailli de Suffren*. Chef d'escadre, né à Saint-Cannat, en Provence, en 1726, mort en 1788. Il débuta par servir sur terre. Depuis, chevalier de Malte et appartenant à l'escadre de La Galissonnière, il prit part à la prise de Mahon. Il se distingua dans la guerre d'Amérique. Appelé à commander une division navale, il détruisit au cap Vert une escadre anglaise. Commandant en chef des forces françaises dans l'Inde, il défit l'amiral Hugues devant Madras, s'allia avec Haïder-Ali, s'empara de Negapatam et de Trinquebar, et, malgré un échec essuyé par lui devant Gandelour, en 1782, parvint néanmoins à sauver sa flotte et la ville, et à se maintenir jusqu'à la paix de Versailles.


Suffren Saint-Tropez
(d'après le cabinet des Estampes).

SUIF (*Mar.*). *Donner un suif, suiver* ou *suifer un bâtiment*, c'est enduire sa carène d'un couroi chaud de suif mélangé avec du brai gras, du soufre, et quelquefois du noir de fumée. On suife aussi les mâts, les rides, etc., afin de les conserver et de leur donner la facilité de glisser. (*Voy.* SUAGE.)

SUISSES. C'est à la bataille de Montlhéry, en 1465, que l'on vit pour la première fois en France un corps de cette milice, alors en grand renom. Ce corps avait été amené par le duc de Calabre, fils de René, roi de Naples. En 1515, François Ier traitant avec les Suisses, qui demandaient une somme d'argent considérable, termina ainsi la lettre par laquelle il souscrivit à leurs prétentions : « Un roi ne doit point hasarder le sang de ses sujets, ni verser le sang de ses ennemis, lorsqu'il peut racheter l'un et l'autre avec de l'argent. »

Malgré tout ce qu'on a pu dire de ce peuple qui vend ses services aux autres nations, ce dont il est bien le maître en définitive, il faut rendre hommage à la bravoure éprouvée et à la fidélité dont il a presque constamment fait preuve, pour défendre la cause de ceux qui l'ont payé. A la bataille de Rosbach, en 1757, lorsque les troupes françaises et autrichiennes prenaient la fuite devant quelques bataillons prussiens, deux régiments suisses demeuraient seuls inébranlables sur le lieu du combat. (*Voy.* ROSBACH.)

SUISSES (RÉGIMENTS). Louis XI est le premier souverain qui ait entretenu des troupes suisses

à sa solde : il en avait 6 000. François Ier et Henri II continuèrent de les employer, malgré leurs nombreuses défections. D'après un traité conclu en 1549 avec les cantons, le roi ne pouvait lever moins de 6 000 hommes, ni plus de 16 000. Les soldats suisses étaient célèbres à cette époque pour le maniement de la lance. C'est à dater des règnes de Charles IX et de Henri III que les Suisses commencèrent à se rendre dignes du beau renom de fidélité et de courage qu'ils ont toujours conservé depuis. A partir de cette époque jusqu'en 1830, il y a toujours eu des régiments



Capitaine suisse (1550) (d'après une ancienne estampe). Enseigne suisse (1585) (d'après Josse Amman).

suisses dans l'armée française, outre les *gardes-suisses*, qui faisaient partie de la maison du roi. Les derniers régiments furent licenciés en 1830.

SULLY (**Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de**). Né à Rosny en 1559, mort en 1641. Il fut premier ministre sous Henri IV, et l'ami le plus intime de ce prince. Péréfixe trace ainsi son portrait : « Il était homme d'ordre, exact, bon ménager, gardait sa parole, point prodigue, point fastueux, point porté à faire de folles dépenses, ni au jeu, ni en femmes, ni en aucune chose qui ne convienne pas à un homme élevé à l'emploi de ministre d'État, vigilant, laborieux, expéditif;



Sully (d'après une médaille de Dupré).

tout son temps aux affaires et peu à ses plaisirs; avec cela, il avait le don de pénétrer ses matières jusqu'au fond et de développer les entortillements et les nœuds dont les financiers, quand ils ne sont pas de bonne foi, s'étudient à cacher leurs friponneries. » Élevé à la dignité de premier ministre, il conserva à la cour la frugalité des camps et sa table, pour l'ordinaire de dix couverts seulement, ne recevait que les mets les plus simples. Lorsqu'on lui en faisait le reproche, il répondait par ces paroles d'un ancien : « Si les convives sont sages, il y en a suffisamment pour eux; s'ils ne le sont pas, je me passe sans peine de leur compagnie. »

Henri IV étant allé un jour à l'Arsenal, où demeurait Sully, comme grand maître de l'artillerie (*Voy.* Arsenal), le roi demanda en entrant où était ce ministre, et on lui répondit qu'il était dans son cabinet. « Ne pensiez-vous pas, dit Henri IV en se tournant vers les seigneurs qui l'accompagnaient, qu'on allait me dire qu'il était à la chasse ou avec des dames? » — Une autre fois, ce roi arriva au même lieu de grand matin, et trouva pourtant Sully déjà occupé avec ses secrétaires à travailler devant une table couverte de papiers et de lettres. Il lui demanda : « Depuis quand êtes-vous là? — Depuis trois heures du matin, Sire. — Eh bien! Roquelaure, dit Henri IV, pour combien voudriez-vous mener cette vie-là? » — Un jour que ce prince était enfermé avec une dame qu'il aimait, Sully arriva et voulut entrer, mais on lui fit entendre que cela ne se pouvait pas, et il dut attendre. Il vit alors sortir une dame vêtue de vert, mais qu'il ne put reconnaître, et le roi venant le joindre un instant après, lui dit : « Comment te portes-tu, Sully? — Sire, je suis toujours le très-humble serviteur de Votre Majesté, mais il me paraît que sa santé est un peu altérée? — C'est, dit le prince, qui, en effet, se trouvait un peu ému, que j'ai eu la fièvre toute la matinée, mais elle vient de me quitter. — Il est vrai, Sire, je l'ai vue passer, elle était toute verte. — Ventre-saint-gris! on ne saurait te tromper, tu vois trop clair. » — Après la mort du roi, Sully se retira du ministère et alla se renfermer dans son château de Villebon, où il vécut durant trente années loin de la cour et du monde. Cependant, Louis XIII ayant réclamé ses conseils, il se rendit au Louvre, où les jeunes seigneurs cherchèrent à tourner en ridicule son costume qui avait environ un demi-siècle de date. Sully s'aperçut de leur gaieté et dit alors au prince : « Sire, quand le roi votre père, de glorieuse mémoire, me faisait l'honneur de me consulter sur ses grandes et importantes affaires, au préalable il faisait sortir tous les bouffons et baladins de cour. »

SULTAN. De l'arabe *selatat* ou *solthân*, puissant. Titre porté, dans le principe, par les lieutenants généraux des califes, et qu'affectèrent de prendre [illegible] la suite tous les chefs mahométans qui prétendirent se rendre indépendants.

SULZBACH. Ville du cercle de Regen, en Bavière. Le général Jourdan y battit les Autrichiens en 1796.

SUMÂTRES (*Mar.*). On nomme ainsi les grandes tempêtes qui naissent près de Sumatra.

SUND. Détroit situé entre l'île danoise de Seeland et la côte sud-ouest de la Suède. Il est commandé et défendu par la place danoise d'Helsingor et la place suédoise d'Helsingborg, et protége la capitale, Copenhague. Un combat naval fut engagé dans les eaux du Sund le 2 avril 1801, entre les flottes anglaise et danoise. La première obtint la victoire.

SUNDERSHAUSEN (Bataille de). Elle fut gagnée par les Français sur les Hanovriens, le 22 juillet 1758.

SUPER (*Mar.*). *Super les étoupes*, se dit lorsqu'en persistant à faire jouer le piston d'une pompe, quand il n'y a plus d'eau, on aspire les étoupes des coutures des bordages environnants.

SUPERSTITION. Ce n'est pas seulement la classe ignorante du peuple qui est superstitieuse : le soldat même qui a beaucoup vu, beaucoup affronté de dangers; le général dont l'intelligence est quelquefois si élevée; tous, dans certaines circonstances, sont dominés par ce sentiment mystérieux qu'on appelle *superstition*, dans l'embarras où l'on est de lui trouver un principe, de se l'expliquer à soi-même.

Chez les Romains, les boucliers qui étaient à *Lanuvium* ayant été rongés par les rats, on regarda cela comme un présage funeste, et la guerre des Marses étant survenue peu après, on ne manqua pas de rappeler comment elle avait été annoncée.—Plutarque rapporte aussi qu'on augura mal de la dernière campagne de Marcellus, parce que des rats avaient rongé l'or du temple de Jupiter.—Cassius Flaminius se démit de sa charge de cavalerie pour avoir entendu le cri des souris. —Dans la guerre de Messénie, Aristodème ayant appris que les chiens hurlaient à la manière des loups, fut tellement effrayé, qu'il se tua de désespoir. On tirait au surplus, à cette époque, des augures du hurlement des chiens, et ce genre de divination était appelé *ololygmancie* (de ὀλολυγη (ololugê), hurlement, et μαντεια (manteia), divination).

La veille de la bataille d'Arbèles, les valets de l'armée d'Alexandre imaginèrent de se partager en deux troupes représentant les Macédoniens et les Persans, et de se livrer à une parodie de combat pour amuser l'armée. Mais ils s'animèrent tellement à ce jeu, et les horions devinrent si sérieux, qu'Alexandre défendit de continuer l'engagement. Il autorisa néanmoins les deux chefs, dont l'un avait pris le nom d'*Alexandre*, et l'autre celui de *Darius*, à lutter ensemble. Celui qui remplissait le rôle d'Alexandre terrassa son camarade, et ce triomphe eut lieu aux acclamations des Macédoniens, qui le considérèrent comme un heureux présage pour la journée du lendemain.

Durant la seconde guerre punique, et peu avant la bataille de Cannes, Annibal s'était avancé sur Rome, dans l'intention de détruire cette ville; mais, parvenu près de la porte Capène, il fut effrayé par des fantômes qu'il crut voir voltiger dans l'air, autour des murailles, et il rétrograda aussitôt. Les Romains attribuèrent de leur côté sa retraite à la protection de quelque divinité tutélaire, et ils bâtirent, à l'endroit même où le général carthaginois s'était décidé à retourner sur ses pas, un temple au dieu *Rediturus*, ainsi nommé par eux du verbe *redire*, s'en retourner.

César, si courageux! ne montait jamais dans un char, prétend un chroniqueur, sans réciter certains vers sibyllins, auxquels on accordait la vertu d'empêcher de verser.

Les Gaulois attendaient, pour combattre, les différentes phases de la lune, et surtout l'époque de sa plénitude. Une éclipse de cet astre était regardée par eux comme un présage funeste.

On a prétendu aussi que Napoléon Ier était superstitieux : il attachait des présages heureux ou malheureux à certains jours, à certaines *dates* et surtout à une étoile particulière qui, au dire de l'abbé Mantenot, était apparue dans la constellation de la Vierge durant la nuit du 14 au 15 août 1769, époque de la naissance du grand capitaine, et qui se remontra plus brillante que jamais aux regards de l'empereur, dans la nuit qui précéda la bataille d'Austerlitz.

SUPHRIN. Forteresse qui était située près d'Amide, en Arménie. En l'année 503, les Perses taillèrent en pièces, en cet endroit, une armée de 40 000 Romains, dont les deux généraux, Hypace et Patrice, prirent honteusement la fuite.

SUPPARIUM (*Mar.*). Nom que les Latins donnaient à une voile n'ayant qu'une écoute, et ressemblant à la voile triangulaire actuellement employée sur la Méditerranée, sous le nom de *voile latine*. (*Voy.* Messagère.)

SUPPORT. On appelle *support de platine*, un petit épaulement près du champ de lumière, où se fixe la platine ou le percuteur. — Le *support-tourillon* est la pièce qui maintient une caronade sur son affût, au moyen d'un boulon dit tourillon. (*Voy.* Caronade.)

SURATE. Ville située sur la Tapti, dans l'Inde anglaise. Pour les musulmans de l'Inde, c'est la *Porte de la Mecque*, parce qu'ils s'embarquent là pour leur grand pèlerinage. Les Mongols s'en emparèrent en 1572. Les Mahrattes tentèrent souvent de la prendre de 1664 à 1707. En 1800, elle fut reconnue possession anglaise.

SURBANDE. Bande de fer servant à retenir les tourillons d'une pièce de canon dans l'encastrement.

SURBAU (*Mar.*). Nom donné aux bords du cadre d'une écoutille, ou aux morceaux de bois qui forment les côtés de ce cadre, et qui sont cloués tant sur les baux que sur les entremises, par lesquelles l'écoutille est limitée.

SURCOUFF (ROBERT). Corsaire français, né à Béhic, près de Saint-Malo, en 1773, mort en 1827. On prétend que, par sa mère, il descendait de Duguay-Trouin. La vie de Surcouff est presque un roman. Loin de ressembler à la plupart des chefs de corsaires, courageux mais brutaux et de mœurs dissolues, il était doux, affable et de mœurs paisibles. A vingt ans, il commande un navire et fait le cabotage. Il devient amoureux d'une jeune fille riche qui l'épouserait volontiers, mais le père repousse Surcouff : « Enrichis-toi, lui dit-il, et nous verrons après. » Surcouff, suivant son habitude, prend aussitôt sa détermination : il s'enrichira. Il s'embarque pour les Indes; c'est là que le champ est le plus vaste. Arrivé à l'Ile-de-France, il arme un petit corsaire, sur lequel il devient la terreur du commerce anglais. A l'embouchure du Bengale, il s'empare d'un convoi anglais escorté d'un bateau-pilote armé en guerre. Ce bateau et ses deux canons lui suffisent pour aborder et enlever le *Tritan* de la Compagnie des Indes, portant vingt-six canons. Poursuivi par trois autres vaisseaux armés, il en capture deux et force le troisième à prendre la fuite, malgré plus de 200 soldats passagers. Après d'autres exploits presque fabuleux, Surcouff allait en perdre le fruit, parce qu'il avait écumé sans *lettres de marque*; mais le Directoire décerne, à titre de récompense nationale, au brave corsaire et à ses compagnons, la valeur de leurs prises; Surcouff a pour sa part 1 700 000 francs. Il rentre à Saint-Malo, et le père de celle qui l'avait attendu le trouve alors assez riche. Marié, entouré d'affection et d'estime, Surcouff ne peut cependant tenir à terre; son élément lui manque; il lui faut reprendre la mer, courir encore les aventures. Enfin, après de nouvelles prouesses et des entreprises commerciales habilement conduites, Surcouff rentrait en 1813 à Saint-Malo, ayant doublé ses dix-sept cent mille francs.


Surcouff
(d'après Dubasty).

SURFACE DE CHAUFFE (*Mar. à vap.*). On désigne ainsi la portion de la chaudière à vapeur qui reçoit l'action de la chaleur développée dans le foyer. Afin d'obtenir un magasin de vapeur suffisant, on dispose ordinairement les chaudières et les fourneaux de manière à ce que la surface de chauffe occupe environ les trois cinquièmes de la surface totale de la chaudière.

SURFAIX. Large bande de cuir noir, ou sangle portant un sanglon ou une boucle, que l'on place par-dessus la selle pour la rendre plus fixe.

SURJALLÉE (*Mar.*). Se dit d'une ancre, lorsque le câble qui la retient, au lieu de se tendre directement de l'organeau à l'écubier, fait un tour sur le jas.

SURLIER (*Mar.*). Envelopper avec un petit cordage le bout d'un gros cordage pour qu'il ne se détorde pas.

SURNOMS et SOBRIQUETS. Le peuple aime à donner des surnoms ou des sobriquets à tous les personnages, grands ou petits, qui, par leurs actes, se placent plus ou moins en dehors de la règle commune, et cette manie est aussi celle des soldats. Ceux-ci se gratifient les uns les uns les autres de sobriquets, de même qu'ils donnent des surnoms très-singuliers à leurs maîtresses, selon les qualités qui distinguent les femmes ; et leurs officiers, depuis le sous-lieutenant jusqu'au maréchal, reçoivent d'eux également, dans l'occasion, des épithètes caractérisant le sentiment ou l'habitude qui prédomine chez ces personnages, ou les actions qui les classent à part.

Marcellus était appelé l'*Épée de Rome* ; Fabius Cunctator, le *Bouclier de Rome* ; Scanderberg, le *Diable blanc*; Sélim Ier, le *Féroce ;* Gaston de Foix, neveu de Louis XII, le *Foudre d'Italie ;* Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, *Cadet la Perle ;* Bayard était, pour l'armée, le *Chevalier sans peur* et *sans reproche* ; on appelait Duplessis-Mornay, calviniste par excellence, le *Pape des huguenots ;* le maréchal de Luxembourg recevait le surnom de *Tapissier de Notre-Dame* , parce qu'il apportait dans cette église de nombreux drapeaux pris à l'ennemi ; Catinat était le *Père la Pensée*.

Les protestants donnaient le sobriquet de *Capitaine Brûle-Banc* au connétable de Montmorency, parce que, dans diverses occasions, et entre autres à Popincourt, il avait fait brûler les bancs sur lesquels les auditeurs se plaçaient dans les temples.— On désignait sous le nom de *Capitaine muet* le prince de Condé, que les conjurés d'Amboise avaient élu secrètement pour leur chef sans le lui faire connaître, se réservant de l'en instruire en cas de réussite.— Le comte de Saint-Martin d'Aglié, qui, durant toutes les guerres du règne de Louis XV, avait déployé le plus grand courage, fut surnommé le *Débauché de bravoure*.

Le surnom de *Père la Maraude* fut donné au maréchal duc de Richelieu, à cause des exactions qu'on lui reprochait d'avoir commises dans la campagne d'Allemagne, en 1757. C'est par suite de cette mauvaise réputation que les Parisiens appelèrent *pavillon de Hanovre* l'hôtel que le duc fit construire à son retour, et qu'on regardait, peut-être avec raison, comme étant élevé avec le produit de ses rapines.

Les Parisiens donnaient aussi autrefois le sobriquet de *soldats de la Vierge Marie* aux soldats du guet ; et ils appelaient et appellent encore *soldats du pape* les militaires qu'ils supposen

avoir peu de besogne à accomplir et peu de dangers à courir.

Les soldats du premier empire se plurent à nommer Napoléon, le *Petit Caporal*; Masséna était appelé l'*Enfant chéri de la victoire*; Beurnonville, l'*Ajax français*; Kléber, le *Mars français*; Ney, le *Brave des braves*, ainsi qu'on avait déjà qualifié Crillon; Lannes, le *Roland moderne*, etc., etc.

Les nations se donnent également des sobriquets les unes aux autres, et il n'est pas jusqu'aux graves musulmans qui ne s'en mêlent. « Ceux-ci, dit le prince Cantémir, nomment les Français *aineji*, ce qui signifie rusés; les Anglais, *chocasi* ou manufacturiers de draps; les Polonais, *foclul giaour*, orgueilleux; les Russes, *rusimensuis*, âme mauvaise; les Italiens, *fereng herer reug*, hommes à différentes couleurs; les Allemands, *gurur giafir*, blasphémateurs hardis; les Hollandais, *pejnerji*, marchands de fromage; les Espagnols, *fembel*, paresseux, etc., etc.

SURPRISE. Se dit d'une attaque imprévue qui rend maître d'un poste, d'un corps de troupes, d'une place, etc. On trouve un très-grand nombre de ces faits d'armes cités dans les annales de la guerre.

SURSIS DE LEVÉE (*Mar.*). On appelle ainsi l'exemption du service dû à l'État, accordée aux marins des classes. Par le décret du 25 juin 1861, cette exemption devient un droit pour l'aîné des orphelins de père et de mère; pour le fils unique ou l'aîné des fils d'une femme veuve ou d'un septuagénaire; pour le marin ayant un frère au service par suite de levée d'office, etc. Les inscrits se trouvant dans l'une de ces positions ne peuvent pas être appelés sous les drapeaux.

SUSE ou **SUZE.** Ancienne capitale de la Susiane, Perse. Cette ville, qu'occupaient les partisans de Maxence, fut prise par Constantin en 312. Au dire des auteurs, le château de Suze renfermait 40 000 talents ou 300 millions de francs en argent monnayé; une quantité innombrable de meubles et d'effets précieux; et 5 000 talents ou 300 quintaux de pourpre d'Hermione, amassée depuis un espace de 190 ans. 20 000 mulets et 5 000 chameaux suffirent à peine au transport de ces richesses.

SUSE. *Segusio.* Ville du Piémont, située sur la Doire. Elle fut brûlée par Frédéric Barberousse; prise par les Français en 1690, 1704 et 1796, et démantelée par eux en 1798.

SUSPENSION (*Mar.*). *Suspensio.* Cadre servant à suspendre la boîte de la boussole, de manière que, malgré les agitations du vaisseau, elle conserve la position horizontale. Pour cela, la boîte porte deux petits tourillons par lesquels elle repose sur le cadre; et le cadre porte lui-même, sur le diamètre opposé, deux autres tourillons par lesquels il est suspendu dans l'habitacle.

SUSPENSION D'ARMES. Cessation temporaire des hostilités. (*Voy.* TRÊVE DE DIEU et QUARANTAINE LE ROI.)

SUSPENSOIR (*Mar.*). Sorte d'araignée en sangle et fixée en arrière d'un hunier. En pesant sur le garant, les branches de l'araignée embrassent et retroussent la voile qui forme le chapeau d'un hunier.

SUSPENTE (*Mar.*). Fort cordage par lequel est suspendu un fardeau, un palan. Il y a une suspente à chaque bas-mât.

SUSPIED. Courroie de l'éperon qui passe sur le cou-de-pied.

SUTILIS (*Mar.*). Les Latins appelaient *navis sutilis* le bâtiment ou l'embarcation que l'on couvrait de peaux de bêtes.

SVEABORG. Ville située sur sept îles du golfe de Finlande, dans la Russie d'Europe. Elle fut bombardée, en 1855, par la flotte anglo-française.

SYBARIS. Ville de Lucanie, qui était située sur le golfe de Tarente. L'an 520 av. J.-C., elle fut renversée de fond en comble par les Crotoniates sous la conduite du fameux athlète Milon. Cette ville était renommée pour la mollesse de ses habitants et pour leur goût du luxe.

SYÈNE. Aujourd'hui *Said* ou *Asouan.* Ville située sur le Nil, dans la Thébaïde méridionale, en Égypte, et presque sous le tropique du Cancer. Le général Davoust y battit les mamelouks le 12 février 1799.

SYLLA (L. CORNELIUS). Né l'an 137, mort l'an 78 av. J.-C. Il débuta, en l'an 107, par servir sous Marius en Afrique en qualité de questeur. Il s'acquit de la célébrité dans sa préture en Asie Mineure, où il vint faire exécuter un décret qui déclarait la Cappadoce royaume indépendant, dans le but de contenir les rois de Pont et de Bithynie. En Italie, il mit fin à la guerre sociale, par la réduction du Samnium. Nommé consul en 88, et revêtu par le sénat du commandement de la guerre contre Mithridate, il se disposait à quitter l'Italie, lorsque Marius, s'appuyant sur le parti populaire, fait annuler le décret du sénat, et obtient ce même commandement en vertu d'une assemblée du peuple. Sylla met ses troupes en mouvement sur Rome, et y paraît en vainqueur. Marius et les chefs du parti populaire sont mis hors la loi. Sylla marche contre Archelaüs, général de Mithridate, qui s'était emparé d'Athènes, il la reprend, ainsi que la Grèce entière, par les victoires de Chéronée et d'Orchomène, et porte la guerre en Asie. Mithridate n'échappe à une ruine complète que par une paix que Sylla consent à lui accorder, pressé qu'il est de revenir à Rome combattre Marius et le parti populaire qui ont reconquis le pouvoir. Sylla rentre en Italie, l'an 82, par le pays de Tarente, à la tête d'une armée enrichie des dépouilles de l'Asie. Son rival Marius vient de mourir, et le fils n'est point de force à le remplacer. Sylla, tout-puissant, se fait nommer par l'aristocratie dictateur perpétuel, et affermit son autorité dans Rome par de [illegible]

breux affranchissements d'esclaves, et dans le reste de l'Italie par des distributions de terres à ses vétérans groupés en colonies. Il fait mettre à mort 13 généraux du parti de Marius, égorger dans le cirque 7 000 soldats prisonniers, et exécuter 5 000 citoyens dont il distribue les biens à ses créatures. Les dispositions principales de la constitution qu'il donne à l'État ont pour objet de restreindre le pouvoir des tribuns, de rendre au sénat seul le pouvoir judiciaire, et d'enlever au peuple d'Italie le droit de bourgeoisie romaine. Après deux années de dictature, de 81 à 79, Sylla déposa le pouvoir sans le moindre motif apparent de contrainte, et rentra dans la vie privée. (*Voy.* Marius.)

SYMPHONIA. Instrument militaire des anciens Égyptiens et des Parthes. C'était une sorte de tambour allongé, que l'on frappait des deux côtés à la fois avec des baguettes.

SYNDICS DES GENS DE MER (*Mar.*). Employés qui, dans les sous-quartiers maritimes, et particulièrement dans les localités éloignées des centres de population, exercent, à l'égard des marins classés et de leurs familles, le patronage attribué dans les grands centres aux commissaires des quartiers.

SYNTAGME. Division de la pentécosiarchie des Grecs. Elle se composait de 16 files d'hoplites sur 16 hommes de profondeur. Cette division, qui comprenait ainsi un carré de 16 combattants de chaque côté, était regardée comme l'unité de force, et était pour les Grecs ce que fut plus tard la cohorte chez les Romains.

SYNTHÈME. Signifiait mot d'ordre dans les armées grecques. — Chez les Romains, c'était le marron que l'on déposait au poste en faisant une ronde, et l'ordre du jour des légions.

SYRACUSE. *Syracusæ.* Ville de Sicile. Dans la seizième année de la guerre du Péloponèse, c'est-à-dire l'an 415 av. J.-C., les Athéniens formèrent le siége de cette place, mais ils perdirent sous ses murs deux importantes armées et leurs généraux, Nicias et Démosthène, qui, faits prisonniers, périrent par la main du bourreau. Imilcon, général de Carthage, ayant attaqué Syracuse l'an 403 av. J.-C., eut son armée détruite par la peste. L'an 212 aussi av. J.-C., Marcellus se rendit maître de cette puissante cité, après un siége de trois années, durant lequel les assiégés firent usage de toutes les machines de guerre inventées par Archimède, et principalement de son miroir ardent. Pendant que la cité se trouvait livrée au pillage et à la destruction, un soldat tua Archimède, qui ne songeait point à sa sûreté, absorbé qu'il était dans la recherche de la solution d'un problème. — Syracuse fut encore prise, en 535, par Bélisaire; et, en 669, par les Sarrasins, qui la saccagèrent de fond en comble. Enfin, un combat naval fut livré dans ses eaux, en 1718, par l'amiral anglais George Byng, qui y remporta une éclatante victoire sur une flotte espagnole.

SYRIE. *Syria.* Contrée de l'Asie, située entre la Méditerranée à l'ouest, l'Euphrate à l'est, l'Arabie au sud, et l'Asie Mineure au nord. Cette contrée, théâtre de luttes incessantes dans l'antiquité, tombée au pouvoir des rois d'Assyrie 700 ans av. J.-C., devenue province romaine en 64 av. J.-C., depuis ravagée par des rois et des peuples rivaux, fut enfin conquise par les Turcs en 1517.

Dès avant cette dernière époque, dans la région du mont Liban, deux populations très-anciennes, Druses et Maronites, ont toujours vécu en lutte acharnée. Les Druses appartiennent à un schisme détaché de la foi musulmane, greffé sur le culte antique des bibliques Ismaélites. Les Maronites sont chrétiens et assez récemment rattachés au giron du catholicisme. Les deux peuples, en nombre à peu près égal, 140 à 150 000 âmes, avaient jusqu'alors conservé, surtout les Druses, les priviléges et les mœurs de la féodalité. Le 1er juin 1860, les Druses organisèrent un massacre des Maronites dans la ville de Deïr-el-Kamar; les mêmes scènes se reproduisirent à Zahlé et dans d'autres villes; les garnisons ottomanes, loin d'intervenir, comme c'était leur devoir, se tinrent dans leurs casernes et refusèrent asile aux victimes. Le vieux fanatisme mahométan, surexcité par ces spectacles, se réveilla plus vivace que jamais dans toute la Syrie; on courut sus aux chrétiens habitants de la grande cité de Damas, les soldats prenant part aux massacres aussi bien que la populace; les propriétés privées, les couvents, les consulats eux-mêmes furent pillés et incendiés. L'émir Abd-el-Kader, qui habitait Damas, employa toute son énergie et le bras de ses quelques fidèles serviteurs arabes à sauver de la rage des Turcs environ 12 000 chrétiens, s'acquittant ainsi noblement du bienfait de la liberté à lui rendue par le gouvernement français.

A la nouvelle de ces scènes épouvantables, la France s'émut la première et donna l'ordre à ses escadres de tenir leurs équipages à la disposition des consuls dans tous les ports de Syrie. La résolution fut prise entre la France, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche et la Prusse, de mettre par la force un terme aux massacres des chrétiens. Le sultan, de son côté, avait pris des mesures pour le même objet, et envoyé des troupes sous les ordre de Fuad-Pacha. Les puissances européennes décidèrent qu'un corps d'armée qui pourrait être porté à 12 000 hommes, et que la France se chargeait de fournir, combinerait ses moyens de répression avec ceux des troupes ottomanes. Le général français Beaufort d'Hautpoul fut appelé à en prendre le commandement, et s'embarqua à Marseille le 7 août 1860. Le même jour, au camp de Châlons, Napoléon III adressait aux troupes destinées à prendre part à cette croisade l'allocution suivante : « Soldats, vous partez pour la Syrie, et la France salue avec bonheur une expédition qui n'a qu'un but : celui de faire triompher les droits de la justice et de l'humanité. Vous n'allez pas, en effet, faire la guerre à une puissance quel-

conque, mais vous allez aider le sultan à faire rentrer dans l'obéissance des sujets aveuglés par un fanatisme d'un autre siècle. Sur cette terre lointaine, riche en grands souvenirs, vous ferez votre devoir, et vous vous montrerez les dignes enfants de ces héros qui ont porté glorieusement dans ces pays la lumière du Christ. Vous ne partez pas en grand nombre; mais votre courage et votre prestige y suppléeront, car partout aujourd'hui où l'on voit passer le drapeau de la France, les nations savent qu'il y a une grande cause qui e précède, un grand peuple qui le suit. »

Au moment où les Français débarquèrent à Beyrouth, Fuad-Pacha avait rétabli l'ordre à Damas. Une commission internationale, composée des commissaires des cinq grandes puissances et de Fuad-Pacha, s'installa dans Beyrouth. Elle rechercha les causes de ces déplorables événements, et fit mettre en jugement et punir les coupables. Le gouverneur de Damas, Kurchid-Pacha, et Achmet-Pacha, commandánt supérieur militaire de toute la province, furent fusillés, ainsi que d'autres personnages de moindre importance. Les troupes françaises refoulèrent les Druses jusque dans la partie la moins accessible du Liban, la ville de Mocktara, où un tribunal spécial fit juger et exécuter dans la montagne même quelques cheiks druses.

Le résultat vraiment important de l'expédition et des travaux de la commission internationale fut de consacrer l'indépendance administrative du Liban. On décida, à la suite de l'expédition, que le chef de la montagne serait en relation directe avec Constantinople, qu'il ne dépendrait plus du pacha de Beyrouth, et qu'il ne pourrait être révoqué qu'après une enquête et en vertu d'une décision motivée. La durée de ses pouvoirs a été fixée à trois ans, à l'expiration desquels une nouvelle commission internationale, aujourd'hui sur le point de se réunir, avisera à s'entendre avec la Porte ottomane.

La Porte, autorisée à choisir le chef de la montagne, soit parmi les indigènes, soit parmi les non indigènes, a nommé Daoud-Pacha, qui est Syrien, sans être du Liban, ni Maronite ni Druse, mais catholique arménien, et qui a l'affection de la France. Investi, par un firman du 9 juin 1861, de toutes les attributions du pouvoir exécutif, il a sous ses ordres une milice indigène. La cause principale des maux anciens, l'orgueil des cheiks druses, a reçu un coup mortel. Les priviléges de la féodalité sont abolis. L'égalité est proclamée, la loi accorde protection à tous, sans aucune acception de croyance religieuse.

SYRTHES (*Mar.*). Du grec σύρτος (surtos), dérivé de συρεῖν (surein), attirer. Nom sous lequel les anciens désignaient les sables mouvants refoulés par les vents et les courants, sur les côtes de l'Afrique septentrionale.

SYSTÈME. Du grec σύστημα (sustêma), assemblage. La guerre a eu, comme les autres sciences, de nombreux systèmes aux diverses époques de l'histoire. Il y a des systèmes de tactique, de fortification, d'attaque et de défense des places, etc., systèmes qui se modifient, se perfectionnent ou disparaissent entièrement avec les découvertes, l'emploi de nouvelles armes, et les applications différentes que le progrès amène, de siècle en siècle, dans l'industrie. Comme dans les autres sciences aussi, les systèmes militaires pèchent par ce qu'ils ont de trop absolu, c'est-à-dire par l'habitude condamnable qu'ont leurs auteurs d'y rattacher, coûte que coûte, tous les faits qui se produisent; de ne pas recourir enfin, quand il le faut, à des moyens autres que ceux dont ils se sont fait une loi générale.

SYSTREMME. Subdivision de la phalange grecque, ou ensemble de deux xénagies.

SZAPSKI. *Voy.* CZAPSKA.

SZEGEDIN. Ville forte de Hongrie. Le 5 août 1849, les insurgés y furent défaits par le général Haynau.



Sapeurs-mineurs à la tranchée (1681).

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



T ou **TEZ** (*Mar. à vapeur*). Pièce du grand piston d'une machine à vapeur, recevant la tête de la tige de ce piston, et, par les articulations des bielles pendantes, transmettant aux balanciers la puissance de va-et-vient. — Il y a aussi un tez au piston de la pompe à air.

TA. Coup de baguette sec donné sur une caisse de tambour.

TABAC. Cotte ou dalmatique que portaient les hérauts d'armes.

TABELLAIRE (*Mar.*). Du lat. *tabella*, tablette. Nom que les anciens donnaient à un bâtiment léger précédant les flottes romaines, et qui annonçait leur arrivée.

TABERNACLE (*Mar.*). Du lat. *tabernaculum*, tente. Se disait anciennement d'un petit exhaussement pratiqué vers la poupe d'une galère, pour servir de poste au capitaine.

TABLE DE LOCH (*Mar.*). *Voy.* Loch.

TABLEAU (*Mar.*). *Tabula*. Cadre de menuiserie placé à l'arrière, et dans lequel se trouve la figure qui donne son nom au bâtiment, ou simplement ce nom entouré de sculptures.

TABLIER. Partie du pont-levis qui s'abaisse pour donner passage sur le fossé.

TABLIER (*Mar.*). Doublure dont on renforcit certaines voiles pour les préserver du frottement des hunes et des barres.

TABLIER DE MAILLES. Pièce d'armure qui s'accrochait à la cotte de mailles, se divisait en deux parties et protégeait les cuisses du cavalier.

TABLOIN. Plate-forme, faite de madriers, sur laquelle on place les canons en batterie.

TABOR, TABORIN, TABOUR, TABOURIN. Noms du tambour employé autrefois dans la musique militaire.

TABORÉOR ou **TABOURDEUR.** On appelait ainsi autrefois l'homme qui bat du tambour.

TABORER ou **TABOURDER.** Ces mots signifiaient anciennement tambouriner ou battre du tambour.

TABORS. Retranchements qu'on faisait autrefois avec les bagages, pour arrêter la cavalerie.

TABOURIN (*Mar.*). Partie de la galère où se trouvait l'éperon.

TABULCHANA. Cortége militaire que le sultan accorde à certains officiers.

TACFARINAS. Chef numide. D'abord au service romain, il se fit indépendant sous Tibère, l'an 17 de l'ère chrétienne, ce qui dura huit années. Il fut tué, l'an 25, dans un combat contre Dolabella, sous les murs de Thubusque. (*Voy.* Blæsus et Pagyda.)

TACLE. Nom d'une des anciennes espèces de bouclier.

TACTICOGRAPHIE. Du grec τακτική (tactikè), tactique, et γράφω (graphô), j'écris. Délinéation des manœuvres militaires, ou représentation graphique des évolutions de guerre.

TACTIQUE. Du grec τακτική (tactikè), fait de τασσειν (tassein), ranger. « La stratégie, dit le général Bardin, est la grande conception des manœuvres hostiles; la tactique est l'emploi momentané des évolutions. »

Nous distinguerons la *tactique d'ordonnance* et la *tactique générale* : la première s'occupe de l'instruction et des manœuvres particulières à chacune des trois armes, infanterie, cavalerie et artillerie; la seconde embrasse l'ensemble des mouvements d'armée et les diverses combinaisons de l'ordre de bataille.

Les premiers Égyptiens, imitateurs, dit-on, des peuples les plus anciens de l'Inde, réglaient leur tactique d'ordonnance d'après le système décimal; Moïse la leur emprunta pour les soldats hébreux. Homère nous raconte que les vaisseaux d'Achille, au nombre de cinquante, portaient chacun cinquante hommes, et l'ensemble de cette troupe se divisait en cinq bataillons de cinq cents hommes chacun. — Xénophon nous montre dans les troupes lydiennes de Crésus l'ordonnance de tactique réglée à trente hommes de profondeur, tandis que les troupes de Cyrus sont rangées sur douze hommes de hauteur. Nous avons parlé avec détail de l'ordonnance grecque (*Voy.* PHALANGE), et de l'ordonnance romaine (*Voy.* LÉGION). Dès le milieu du cinquième siècle, les Francs avaient adopté avec succès l'ordonnance des Gaulois, qui avaient été les disciples des Romains. Sidoine Apollinaire dit que *de tous les peuples, les Francs sont celui qui entend le mieux les mouvements et les évolutions militaires*. L'ordonnance des troupes de Charlemagne est peu connue. La supériorité du chevalier bardé de fer sur l'homme de pied et l'avilissement de celui-ci firent qu'on oublia les évolutions antiques. Philippe-Auguste essaya en vain de remettre en honneur quelque chose de semblable. On voit chez les condottieri italiens et chez les Suisses du quatorzième siècle, renaître, enfin, une ordonnance; celle des Suisses rappelle la phalange grecque et ses doublements et dédoublements. A la bataille de Courtray, en 1302, la gendarmerie française forme une première ligne et l'infanterie une seconde. A Crécy, en 1346, nous voyons trois lignes pour notre armée : la première d'arbalétriers, la seconde de gendarmerie entremêlée d'infanterie, la troisième de gendarmerie seule. On peut citer la bataille de Marignan, en 1515, comme la première qui ait offert un mélange de piquiers et d'arquebusiers à pied. Vingt ans après, Machiavel publiait son traité de *l'Art de la guerre* comme un appel à la restauration de l'infanterie. — Au début du dix-septième siècle, l'Espagne, la Turquie, l'Écosse, renouvelant un usage des anciens Grecs, introduisirent des bandes de chiens, pour auxiliaires de l'homme sur le champ de bataille. (Les armées belligérantes dans l'Amérique viennent de nos jours de recourir encore à cet ignoble expédient.) — Sous Charles IX et Henri III, c'était aux Hollandais et aux Espagnols qu'appartenait la supériorité de tactique. — A Gustave-Adolphe et à Maurice de Nassau revient l'honneur d'avoir ressuscité l'ordre romain : deux ou plusieurs lignes en quinconce, la cavalerie aux ailes, l'infanterie sur dix ou douze rangs, formant le centre, se divisant par files et demi-files, s'ordonnant par *cinquain* ou *sixain* et ne comptant déjà plus qu'un tiers de piques contre deux tiers de mousquets. — La bonne tradition fut adoptée par Turenne. Nous voici dès lors en plein règne de Louis XIV. Notre cavalerie, surtout la maison du roi, ne le cède à aucune de l'Europe. Chaque compagnie d'infanterie se compose de cinquante hommes, dont trente-deux sont armés de mousquets à mèche, quatre de fusils avec baïonnette à manche de bois, et douze de piques. Le mélange, la variété des armes, on le voit, exclut encore la simplicité d'étude et d'action. — Cependant, les piques disparaissent enfin, et le fusil, avec sa baïonnette à douille, devenu l'arme unique du fantassin, opère une révolution, complétée, dès 1720, par une ordonnance qui régularise et classe les calibrages des canons, en boulets de 24, 16 et 4 livres. — A la fin de la guerre de Sept ans, le maréchal de Broglie a l'heureuse pensée de former une combinaison des trois armes : infanterie, artillerie et cavalerie, réunies en un seul et même corps et sous un chef unique : c'est le germe de la *division* actuelle. Toutefois cette organisation d'une armée en *divisions* ne fut alors que partielle; le système ne fonctionna réellement, avec tous ses avantages, qu'à la fin du dix-huitième siècle, lorsque la France eut de nouveau à résister à l'Europe coalisée.

Devant l'artillerie qui va se perfectionnant et qui acquiert une mobilité jusqu'alors inconnue, l'ordre *profond* perd de son crédit, et l'on adopte l'ordre *mince* qui présente un plus grand front et donne beaucoup plus de feux. On crée la science des manœuvres par lesquelles on passe rapidement et sans confusion de l'ordre profond à l'ordre mince, et réciproquement. Frédéric II (le grand Frédéric, roi de Prusse) est le maître dans cette science nouvelle.

« Notre tactique, dit le général Bardin, tout en empruntant beaucoup de la tactique prussienne, en a dédaigné cette multitude de manœuvres que Mirabeau qualifiait manœuvres de théâtre. Elle a reconnu lourdes, superflues ou de double emploi, les contre-marches de bataillon en bataille, les conversions de bataillon en aiguille de montre, les marches sinueuses par le flanc, les conversions à reculons, les changements de direction processionnels, les rompements successifs par subdivisions, les embataillements en avant à distance entière, les embataillements à serpentements processionnels, les conversions de masses serrées, les manœuvres à

marches obliques de bataillons, les changements de direction d'échelons, les amincissements de profondeur qu'on nommait jadis dédoublements, les changements de front à pivot vide. — Mais notre tactique a imité, amélioré les ploiements et déploiements, les dégagements de pivots des colonnes conversant en marche, les abductions et les encolonnements d'obstacles, les passages de ligne, l'ordre oblique, la prompte manœuvre, les échelons, les retraites en échiquier, les changements de front sur deux lignes et les carrés. »

Le même écrivain regarde notre règlement de 1791 (calqué sur un précédent de 1788) comme le plus savant qui eût encore paru en Europe. L'élan de nos soldats de la république ne se conforma pas toujours à la stricte ordonnance, l'impétuosité française préféra aux combats de pied ferme les attaques d'irruption. « Le camp de Boulogne, ajoute-t-il, a eu une remarquable influence sur le rétablissement de la tactique pratique; la tactique écrite n'y gagna rien. » — Le grand progrès que Napoléon Ier fit faire aux opérations tactiques fut d'associer les batteries d'artillerie aux mouvements de l'infanterie et de la cavalerie, d'avoir développé la pensée dont le germe était dans l'essai tenté par le maréchal de Broglie, d'avoir reconstitué avec des armes différentes le chef-d'œuvre de la science militaire antique, la légion romaine, solide et mobile à la fois, qui se plie à toutes les formes imaginables aussi bien pour l'agression que pour la résistance.

Si nous passons maintenant de la simple *tactique d'ordonnance* à la tactique générale, celle d'appliquer les manœuvres et de gagner la bataille, nous dirons, d'après le maréchal Marmont, « qu'elle a le même but que la stratégie, sur une échelle moindre et sur un théâtre réduit. Au lieu d'opérer sur un vaste pays et pendant des jours entiers, on agit sur un champ dont la lunette embrasse l'étendue, et où les mouvements s'accomplissent en quelques heures. La base des combinaisons, le but proposé est toujours d'être plus fort que l'ennemi sur un point déterminé de la bataille. Le talent est de faire arriver inopinément, sur les positions les plus accessibles et les plus importantes, des moyens qui rompent l'équilibre et donnent la victoire; d'exécuter enfin avec promptitude des mouvements qui déconcertent l'ennemi et le prennent au dépourvu. »

L'ordre de bataille des anciens n'est plus pour nous qu'un objet de curiosité, puisque la différence d'organisation et d'armement des troupes ne permet plus l'observation de la même tactique. Nous nous contenterons d'indiquer très-sommairement les sept ordres de bataille recommandés par *Végèce :* 1° former un carré long; 2° prendre l'ordre oblique en refusant l'aile gauche et attaquant avec la droite renforcée de ses meilleures troupes, manœuvre observée à Leuctres et à Mantinée, et qui assura toujours les victoires d'Alexandre; 3° former l'ordre oblique en faisant avancer la gauche qu'on renforce et en refusant la droite; 4° attaquer l'ennemi avec les deux ailes qu'on renforce et en refusant le centre qu'on affaiblit; 5° renforcer son centre au moment où les ailes attaquent; 6° attaquer avec sa droite en laissant le centre et la gauche en arrière, mais parallèlement à l'ennemi, pour être à même de tomber sur lui s'il veut marcher au secours d'un point attaqué; 7° appuyer une de ses ailes à un lac, à une ville, à un bois.

La tactique s'apprend surtout par l'expérience, sur les champs de bataille; cependant il n'est pas sans intérêt de recourir à ce qu'ont dit les grands capitaines.

Sous forme d'aphorismes, on doit à l'*empereur Léon* des principes de tactique qui peuvent trouver leur application dans tous les temps. Tels sont par exemple ceux-ci :

1° Si les patrouilles font quelques prisonniers d'une haute stature et couverts d'armes brillantes, il faut les cacher à vos soldats; mais s'ils sont mal équipés et d'une figure chétive, faites-leur parcourir le camp, c'est un moyen d'augmenter la confiance de vos troupes.

2° Un général prudent et circonspect n'entreprend rien qu'après un mûr examen : il considère le nombre des ennemis, la nature de leurs forces et la situation des lieux; il réfléchit sur tous les événements fâcheux, sur tous les cas imprévus, et prépare d'avance des moyens d'y remédier.

3° Si les ennemis se servent de lances, il les attire dans des lieux difficiles; s'ils sont inférieurs en cavalerie, il choisit les plaines.

4° Voici le jour du combat : montrez-vous aux troupes avec un visage calme et sérieux; puis n'engagez la bataille qu'après avoir reconnu l'ordonnance de l'ennemi et découvert toutes ses dispositions.

5° Pendant que vous mettez votre armée en bataille, couvrez-vous par des troupes légères pour dérober vos dispositions à l'ennemi. Tâchez de tomber sur lui avant qu'il soit tout à fait formé, vous en triompherez sans peine.

6° Profitez des bois, des ravins, des cavités, des vallées, pour y cacher une partie de vos troupes, qui viendront fondre inopinément sur les flancs et sur les derrières de ceux que vous attaquez.

7° Placez la cavalerie sur les ailes, et que l'infanterie règle sa marche en bataille sur la cohorte du centre, où se trouve le général.

8° Méfiez-vous des mouvements de retraite de l'ennemi : souvent ils ne sont qu'une ruse pour vous attirer dans un piége.

9° Si vous êtes vaincu, ne désespérez de rien; mais ne hasardez pas de nouveaux combats avant de donner à vos soldats le temps de raffermir le[illegible] courage. Si Dieu vous donne la vic-[illegible] vos avantages et poursuivez [illegible] complète.

Montecuculli a donné les conseils suivants :

1. Consultez lentement et exécutez avec promptitude.

2. Donnez quelque chose au hasard, car qui veut tout prévoir est incapable de rien faire.

3. Combattez à votre choix et jamais à la volonté de l'ennemi.

4. Donnez de la réputation à vos armes.

5. Mettez-vous à même de profiter de toutes les conjonctures.

6. Si des obstacles naturels ne couvrent pas vos flancs, ayez recours à l'art, creusez des tranchées, faites des abatis.

7. Il faut toujours prévenir l'ennemi et le charger avant qu'il ne soit en bataille.

8. Marcher si le terrain est égal ; mais rester en position si l'on s'y trouve d'une manière avantageuse.

9. Tirer continuellement, mais les uns après les autres, pour ne pas être dégarni de feu, et viser particulièrement les officiers.

10. N'engager les réserves que dans un pressant besoin et se ménager toujours un dernier appui.

11. Faire peu de prisonniers, pour s'épargner l'embarras de les garder.

12. Si vous êtes vainqueurs, ne laissez pas à l'ennemi le temps de se reconnaître; soulevez les peuples, gagnez les alliés et *corrompez les amis*, tandis que les esprits, avides de nouveautés, se trouvent ébranlés.

Voici quelques principes émis par *Frédéric le Grand :* Les meilleures batailles sont celles que l'on force l'ennemi à recevoir. — En refusant une aile, et en renforçant celle qui doit attaquer, on peut porter beaucoup de forces sur l'aile de l'ennemi qu'on veut prendre en flanc. Cette manière d'attaquer offre ces trois avantages : attaquer le point décisif; pouvoir prendre l'offensive avec des forces inférieures; ne compromettre que les troupes qu'on met en avant et avoir toujours le moyen de se retirer. — Les attaques sur le centre amènent les victoires les plus complètes, car si on parvient à le percer, les ailes sont perdues (1). — Frédéric pensait que les attaques de villages coûtaient plus de monde qu'elles ne rapportaient de fruit; et le maréchal de Saxe, au contraire, attachait une grande importance à ce mouvement offensif.

Il faut encore à la guerre observer cette série de préceptes :

1. Ne jamais attaquer les troupes qui occupent de bonnes positions dans les montagnes, mais les débusquer en occupant des camps sur leurs flancs ou leurs derrières.

2. Rassembler ses cantonnements sur le point le plus éloigné et le plus à l'abri de l'ennemi.

3. Une division d'armée doit éviter de se battre seule contre toute une armée qui a déjà obtenu du succès.

4. Il faut que le point de réunion d'une armée, en cas de surprise, soit toujours désigné en arrière, de sorte que tous les cantonnements puissent y arriver avant l'ennemi.

5. Une armée qui veut faire un siége devant une armée ennemie doit être assez forte pour pouvoir contenir l'armée de secours et continuer en même temps le siége.

6. On ne doit jamais attendre son ennemi dans ses lignes de circonvallation ; il faut en sortir pour l'attaquer.

7. Il ne faut pas attaquer de front les positions qu'on peut emporter en les tournant.

8. On doit éviter le champ de bataille que l'ennemi a reconnu, étudié; et encore avec plus de soin celui qu'il a fortifié et où il s'est retranché.

9. Ne faites pas de marche de flanc devant une armée en position, surtout lorsqu'elle occupe les hauteurs au pied desquelles vous devez défiler.

10. Ne séparez jamais du centre les ailes de votre armée, de manière à ce que l'ennemi puisse se placer dans les intervalles.

11. Les camps d'une même armée doivent être placés de telle façon qu'ils puissent se soutenir les uns les autres.

12. Il faut toujours conserver avec soin sa ligne d'opération.

13. Il ne faut jamais faire aucun détachement la veille du jour d'une attaque, parce que, dans la nuit, l'état des choses peut changer, soit par des mouvements de retraite de l'ennemi, soit par l'arrivée de grands renforts qui le mettent à même de prendre l'offensive et de rendre funestes les dispositions prématurées que vous avez faites.

14. Une armée doit être tous les jours, toutes les nuits et à toutes les heures, prête à opposer toute la résistance dont elle est capable.

L'ennemi présente toujours au combat sa partie la plus forte, c'est-à-dire le front, ce qui fait dire, en style militaire, *qu'il faut éviter d'attaquer le taureau par les cornes*. Les parties faibles d'une ligne de bataille sont les flancs et le derrière, c'est donc sur ces points que l'attaque doit diriger une grande partie de ses efforts.

Le général *Jomini*, écrivain militaire, distingue trois sortes de batailles : les *défensives*, où une armée en attend une autre dans une position favorable; les *offensives*, où l'on attaque l'ennemi sur le terrain reconnu ; et les *imprévues*, où l'engagement a lieu entre deux partis en marche.

Le même officier compte aussi douze ordres de bataille offensifs. En voici un résumé succinct :

1° L'ordre *parallèle simple*. C'est le plus élémentaire, mais aussi le plus mauvais, car il n'y a aucune science à faire combattre deux armées à chances égales, bataillon contre bataillon.

2° L'ordre *parallèle avec un crochet* sur le flanc.

(1) C'était aussi l'opinion de Napoléon Ier.

Cet ordre se prend le plus ordinairement dans une position défensive, lorsque l'armée assaillante est supérieure en forces.

3° L'ordre *parallèle renforcé sur une aile* est plus favorable que les deux premiers et plus conforme au principe général de la tactique, lequel est de porter toute la masse de ses efforts sur un point.

4° L'ordre *parallèle renforcé sur le centre* est analogue au précédent, avec cette seule différence que l'effort principal de la bataille, au lieu de se porter sur une aile de la ligne ennemie, se portera sur son centre.

5° L'ordre *oblique simple ou renforcé sur une aile* est celui qui convient le mieux à une armée faible qui attaque une armée supérieure. Le plus ancien exemple que l'histoire en ait conservé est l'emploi qu'en fit Epaminondas aux batailles de Leuctres et de Mantinée. Frédéric le Grand lui dut aussi sa victoire de Leuthen.

6° et 7° L'ordre *perpendiculaire sur une aile ou sur deux ailes*. Il ne peut être considéré que comme une formule de pure théorie, car l'armée attaquée perpendiculairement ne manquerait pas de changer son front de bataille pour faire face à son ennemi; et l'armée assaillante elle-même, pour engager la bataille, serait obligée de quitter la perpendiculaire pour s'aligner, au moins en partie, dans le sens de l'autre armée.

8° L'ordre *concave sur le centre* peut être bon par suite d'événements de la bataille, quand l'ennemi, s'engageant imprudemment dans le centre qui cède devant lui, se laisse envelopper par les deux ailes. Mais si l'on prenait un pareil ordre avant la bataille, l'ennemi ne manquerait pas de tomber sur les ailes qui se présenteraient à lui par le flanc, c'est-à-dire dans la position la plus désavantageuse. C'est en adoptant cet ordre pendant l'engagement des deux armées qu'Annibal gagna la victoire de Cannes. Au lieu de disposer l'armée suivant une courbe, il paraît plus rationnel de lui donner la forme d'une ligne brisée rentrant vers le centre et échelonnée :

C'est en se formant sur cet ordre échelonné que les Anglais ont gagné la bataille d'Azincourt.

9° L'ordre *convexe saillant au centre*. Il se prend d'ordinaire après le passage d'un fleuve, quand on est forcé de refuser les ailes pour demeure. appuyé au flanc et couvrir les ponts, ou bien encore avant le passage d'un fleuve et pour les mêmes raisons. L'armée française le prit à la bataille de Fleurus de 1794 et réussit, parce que le prince de Cobourg au lieu de diriger toutes ses forces sur le centre, les éparpilla en différentes directions et notamment sur les deux ailes. Ce fut aussi l'ordre de l'armée française à la bataille d'Essling.

10° L'ordre *échelonné sur les deux ailes* est à peu près dans le même cas que l'ordre perpendiculaire sur les deux ailes. Cependant il offre cet avantage que le centre étant moins ouvert, il n'est pas aussi facile à l'ennemi de s'y jeter et de diviser l'armée.

11° L'ordre *échelonné sur le centre* peut s'employer avec succès contre une armée trop étendue, parce que le centre de cette armée, ne se trouvant pas soutenu par les ailes, pourrait être accablé sans difficulté dans cet isolement. Mais si les ailes ennemies pouvaient venir à propos tomber sur les flancs du premier échelon, le succès de la bataille pourrait se trouver promptement compromis. Il y a un exemple de cette disposition dans l'attaque du camp retranché de Bunzelwitz, par Landon.

12° L'ordre *en colonne sur le centre et sur une aile* est encore préférable au précédent pour l'attaque d'une ligne continue. Il est peut-être même le plus rationnel de tous les ordres de bataille. L'aile qui se trouve serrée entre l'attaque du centre et celle de l'extrémité est exposée à une perte presque certaine qui entraîne la perte du reste de l'armée. Ce fut cet ordre de bataille qui fit triompher Napoléon Ier aux affaires de Ligny et de Wagram. Il employa aussi cette manœuvre à Bautzen et à Borodino, mais avec un succès moins décisif, à cause d'incidents particuliers qui dérangèrent ses calculs.

Napoléon Ier prétendait, au surplus, qu'il fallait changer la tactique de la guerre tous les dix ans, si l'on voulait conserver quelque avantage.

Il faut consulter, pour la tactique des Grecs, Élien, Arrien, Végèce et Polybe. (*Voy.* aussi Axiômes de guerre, Batailles, Stratégie.)

TACTIQUE NAVALE. Nous distinguerons, comme nous l'avons fait pour l'armée de terre, la tactique *d'ordonnance*, qui s'applique aux manœuvres à exécuter sur un bâtiment, et la tactique *générale*, qui est l'art de ranger et de faire évoluer un nombre de bâtiments pour combattre.

« Un vaisseau, ou tout bâtiment de guerre, dit l'amiral Willaumez, soit qu'il doive sortir seul, ou faire partie d'une armée, escadre ou division, doit être disposé au combat, et pour cela son équipage doit avoir fait souvent l'exercice et le maniement des voiles, celui de l'artillerie et de toutes les armes en usage sur les vaisseaux de guerre. (Ses mécaniciens doivent être expérimentés s'il s'agit d'un bâtiment à vapeur.) — Un vaisseau en rade, affourché sûrement et conformément aux vents les plus à redouter, a des ancres en mouillage, prêtes à remplacer celles qui pourraient manquer soit en chassant, soit par la rupture du câble, soit par celle de l'ancre même. La répartition des équipages faite selon l'ordonnance, le premier soin de celui qui commande doit être de familiariser ceux qui doivent combattre sous lui et avec lui, aux différents exercices des armes à feu, de simulacres d'abordage, d'embossage, d'appareillage et généralement du maniement des voiles; dépasser et repasser des mâts de hune avec les mêmes pré-

cautions que l'on prendrait si le vaisseau était sous voile avec une mer houleuse; les accoutumer à établir avec célérité chacune des voiles en particulier pour parvenir à mettre dehors, avec la plus grande promptitude, toutes celles que la circonstance exigerait; à changer les vergues des hunes, à déferler, border, carguer et serrer les voiles; à prendre et larguer des ris; à faire branle-bas et toutes les dispositions pour le combat; à la manœuvre de mettre à la mer les embarcations dehors. Lorsque toutes les dispositions pour le combat sont faites, le capitaine, se supposant au moment de combattre (s'il ne peut voir par lui-même), doit se faire rendre compte si les manœuvres courantes sont doublées, si on a mis des bosses sur les écoutes de hune, itagues, fausses itagues, les dormants des bras, étais et faux étais, des bourrelets sous tous les racages, dans les hunes des bosses de toutes les espèces, des pièces de cordage propres à remplacer des manœuvres courantes, des haches, des épissoirs, du suif, du merlin, des poulies, etc., les grappins d'abordage aux bouts des vergues des deux bords, les voiles qui ne sont pas établies sur du fil de caret; si les armes blanches et à feu sont bien en état et distribuées sur la dunette et les gaillards, si rien ne peut gêner les calfats et les charpentiers, si les pompes sont en bon état, et celles d'incendie chargées et prêtes à jouer; si les barres de rechange, les fausses drosses, les palans dans la sainte-barbe pour gouverner, l'axiomètre sont en place ou préparés pour le besoin; si le faux-pont est disposé pour recevoir les blessés; si les batteries sont bien disposées et armées pour faire feu des deux bords; si les armes y sont réparties pour aller à l'abordage ou le repousser, et si toutes les précautions tant intérieures qu'extérieures sont prises contres les accidents du feu; enfin, si toutes les dispositions pour le combat et ses suites sont bien faites, et si tout est également disposé pour regréer le vaisseau après le combat, afin d'être le plus tôt possible en état de soutenir une seconde action et d'exécuter les ordres qu'on pourrait recevoir suivant les circonstances. Tous ces objets demandent à être suivis dans le détail avec la plus grande exactitude; bien qu'ils puissent sembler minutieux, ils sont de la plus haute importance; la moindre négligence, résultat d'une abusive confiance en ceux qui sont chargés des détails, pourrait entraîner des suites fâcheuses. »

Passons à la tactique générale, à l'art de faire évoluer, à l'aide de signaux, une escadre, division ou armée.

Les galères antiques combattirent avec l'éperon dont leur proue était armée, et les Romains y joignirent plus tard le *corbeau*, pont à grappin qui facilitait l'abordage.

A Salamine, la flotte grecque n'opposait que 300 galères aux 1200 galères de la flotte de Xerxès qui en pleine mer l'avait enveloppée. Elle se garda de sortir du détroit de Salamine, où l'ennemi dut s'engager et perdre l'avantage du nombre. Rangée sur 12 bâtiments de hauteur, elle présenta un front serré.— A la bataille d'Actium, au contraire, nous voyons la flotte d'Octave, composée de galères moins fortes que celles d'Antoine et d'un plus faible tirant d'eau, négliger l'avantage que peut lui offrir le voisinage du littoral, auquel elle s'appuie; elle perce la ligne de la flotte ennemie et l'attire après elle en pleine mer. Cette fois les deux flottes étaient en nombre égal, mais les galères d'Octave, plus faciles à manier, auront de l'espace pour évoluer et s'élancer par groupes, sur un gros bâtiment ennemi pris isolément.

Après que François Ier a créé le port du Havre, nous le voyons armer une flotte de 250 voiles, à la tête de laquelle il met l'amiral d'Annebaut. Celui-ci sort, et, le 18 juillet 1544, rencontre la flotte anglaise à l'ancre, devant l'île de Wight. Il la canonne pour la provoquer, mais ne la décide qu'à quitter le mouillage pour l'aller reprendre plus loin. « Ici, dit dans son livre : *Batailles de terre et de mer*, M. l'amiral Bouet Willaumez (c'est le neveu de l'écrivain que nous avons cité plus haut dans ce même article), nous voyons prédominer des idées d'une tactique régulière. D'Annebaut divise sa flotte en trois escadres, plus une escadre légère, et se place dans celle du centre; c'est encore la division d'armée navale telle qu'elle est prescrite dans la tactique officielle d'aujourd'hui. Il fait harceler la flotte ennemie à l'ancre par ses galères, qui sont son escadre légère, et sont armées de canons à l'avant, tandis que ses vaisseaux présentent à l'ennemi les canons de leur *travers*. La conclusion est, qu'ils ont dû, par la force des choses, se ranger plus ou moins dans les eaux les uns des autres et former alors une ligne de bataille hérissée de canons dans toute sa longueur, ligne que nous allons voir, pendant le siècle suivant, se régulariser et se resserrer. »

Environ à cette même époque (à vingt-six ans de distance) la bataille de Lépante a lieu sur la Méditerranée entre deux flottes chrétienne et turque. Les galères, par la disposition de leurs bancs de rameurs, ne pouvaient avoir de canons qu'à la proue; aussi voyons-nous, dans cette affaire de Lépante, chacune des deux flottes se ranger sur une ligne concave où les galères présentent à l'ennemi non le *travers*, mais la *proue*.

Dans la mer des Antilles, le 12 avril 1782, l'amiral anglais Rodnez combat l'amiral français de Grasse. De chaque côté on observait le système consacré : s'appliquer à gagner sur l'ennemi l'avantage du vent, et former une ligne serrée de vaisseaux lui présentant le *travers* et ses étages de canons. Le vaisseau amiral anglais manœuvrait pour prolonger la ligne française. Le vent fraîchit et change quelque peu. L'amiral est contrarié, cependant il voit que ce hasard de vent lui fournit l'occasion de couper la ligne française mal fermée et qui présente une lacune.

Il en profite ; quelques-uns de ses vaisseaux le suivent et, se répandant au large, mettent entre deux feux les vaisseaux français. Il y avait là toute une révolution dans la tactique navale. — Un mois auparavant, dans la mer des Indes, notre illustre compatriote le bailli de Suffren, en combattant l'amiral anglais Hughes, se montrait, non par hasard mais par calcul, également dédaigneux des règles, et manœuvrait sur deux colonnes, pour envelopper les vaisseaux de l'arrière-garde ennemie.

Pour bien faire apprécier les progrès accomplis depuis lors, nous citerons le projet de tactique navale pour une flotte de vaisseaux à vapeur à hélice, tracé par M. l'amiral Bouet-Willaumez.

Principes de guerre : 1° Une flotte de vaisseaux à hélice doit livrer bataille sous vapeur et les voiles serrées, à moins d'impossibilité absolue occasionnée par des avaries de machines et de chaudières.

2° La vitesse d'un vaissseau à hélice étant une puissance, puisqu'elle lui permet de multiplier ses mouvements et ses coups, tous les fourneaux seront allumés en présence de l'ennemi, et les feux prêts à être poussés au premier signal et au moment favorable.

3° Les extrémités d'un vaisseau à hélice étant *encore* les parties les plus faibles de ce vaisseau relativement et les plus vulnérables en raison des coups d'enfilade de l'ennemi, on devra éviter autant que possible, hors les cas d'abordage, de se présenter à cet ennemi de pointe, et chercher au contraire, soit à l'enfiler lui-même, soit à lui présenter le travers.

4° Une bataille de mer devant avoir généralement pour objet d'opérer un mouvement combiné avec des *forces supérieures* contre un *point décisif* de l'ennemi pour l'écraser partiellement d'abord, on pourra arriver à ce résultat en employant les mouvements de guerre et les évolutions navales appropriés à la circonstance et qui vont être mentionnés ci-après.

5° L'ennemi devant toujours être supposé avoir un principe de guerre analogue, l'amiral en chef devra autant que possible, après avoir dirigé le gros de ses forces contre une partie faible de cet ennemi, occuper plutôt que combattre cet ennemi avec les meilleurs marcheurs de sa flotte, en s'efforçant de le dérouter sur ses projets.

6° L'amiral en chef doit, autant que possible, prévoir avant le combat la manœuvre à faire, et, une fois le feu engagé, les capitaines doivent être tellement pénétrés des méthodes d'attaque et des intentions de leur amiral, que les signaux cessent alors d'être une nécessité de leur action.

Mouvements de guerre : 1° Si les ailes de la flotte ennemie sont faibles ou désunies, on peut défiler contre une de ces ailes pour la désemparer avec des forces supérieures.

2° Ou bien il peut être plus avantageux de doubler une de ces ailes et de l'écraser du feu d'une [illegible]

3° Les circonstances peuvent être même assez favorables pour permettre de couper l'aile tout entière du gros de la flotte ennemie, afin de l'envelopper et de la réduire avant l'arrivée des secours.

4° On peut encore se trouver en situation de couper cette flotte en plusieurs points pour provoquer une mêlée générale.

5° On peut enfin aborder l'ennemi, cette mêlée une fois engagée.

TAFNA. *Siga.* Petite rivière de la province d'Oran, en Algérie. Elle a acquis une certaine renommée par le traité conclu sur ses bords, en 1837, entre le général Bugeaud et l'émir Abd-el-Kader. Ce traité, dont l'intention était d'arrêter les limites des possessions françaises dans l'Afrique du nord, laissant les terres au delà à la libre disposition de l'émir, fut, en France, l'objet de vives critiques, et Abd-el-Kader prit soin de l'annuler lui-même en le violant dès 1839.

TAGANROG. Ville située sur la mer d'Azov, dans le gouvernement de Iekaterinoslav, Russie d'Europe. Cette ville, fondée par Pierre le Grand en 1706, fut démolie, en 1711, en vertu du traité du Pruth ; rebâtie en 1769, et bombardée par la flotte anglo-française en 1855.

TAGE. *Tagus.* Fleuve de la péninsule hispanique. Après avoir parcouru l'Espagne, il entre en Portugal, où il se jette dans l'Atlantique au-dessous de Lisbonne. Son entrée fut forcée par l'amiral Roussin en 1831.

TAGHEDA. Javelot, long d'environ 2 mètres et dentelé de crocs recourbés, dont certaines peuplades arabes font usage.

TAGINÆ. *Voy.* LENTAGIO.

TAGLIACOZZO. En 1268, Charles Ier d'Anjou battit complétement, devant cette ville des Abruzzes, Conradin, roi de Sicile.

TAGLIAMENTO. *Tilaventus.* Fleuve d'Italie dont l'embouchure est au nord du golfe de Venise. Le général Bonaparte battit les Autrichiens, le 16 mars 1797, sur les bords du Tagliamento, qui fut aussi franchi par les Français, le 13 novembre 1805.

TAGME. τάγμα (tagma). Ce mot désignait, chez les anciens, un corps de troupes, comme une légion, une cohorte, etc. — Chez les Grecs, le tagme était un corps de cavalerie composé d'environ 400 chevaux. — Au sixième siècle, le mot *tagme* était synonyme de bande, et indiquait aussi une troupe armée.

TAGOS. Titre que portait le chef militaire dans plusieurs États de la Grèce septentrionale, et particulièrement de la Thessalie.

TAILLEBOURG. Bourg du département de la Charente-Inférieure. Saint Louis y battit les Anglais et le comte de La Marche, leur allié, en 1242.

TAILLE-MER (*Mar.*). Partie de l'éperon ou gorgère d'un vaisseau, qui fend l'eau la première.

TAILLER (*Mar.*). Par l'expression *tailler un*

bâtiment, on entend l'évider par devant, afin de lui procurer une marche supérieure.

TAILLEVAS ou **TALLEVAS** ou **TALOCHE**. Bouclier du genre des pavois. (*Voy.* Pavesade.)

TALLEVASSIER ou **TAILLEVACIER**. Se disait anciennement du soldat portant un taillevas. — Le même nom servit aussi à désigner, figurément, un mauvais soldat, un poltron.

TAILLE-VENT (*Mar.*). Voile de moindre dimension que la grande voile ordinaire. Les navires qui portent des voiles à bourcet font usage du *taille-vent* dans les mauvais temps. Cette voile est particulièrement employée pour les lougres, les chasse-marée et plusieurs bateaux de pêche.

TAIN. Petite ville de la Drôme, située sur le Rhône. Les plaines de Tain furent témoins de la défaite des Allobroges et des Arvernes, par Fabius, dans le troisième siècle av. J.-C., et de la défaite des Normands, par Louis de Bavière, en 881.

TAKDEMPT ou **TAKEDEMPT**. Petite ville d'Algérie. Elle fut prise par les Français en 1841.

TALAVERA DE LA REYNA. *Elbora*. Ville située sur le Tage, dans la province de Tolède, Espagne. Elle fut prise en 1808 par les Français, qui y furent défaits par les Anglo-Espagnols le 28 juillet 1809. — Les troupes françaises l'occupèrent de nouveau en 1823.

TALBOT (Jean), comte de Shrewsbury, de Wexford et de Waterford. Général anglais, surnommé l'*Achille de l'Angleterre*, né vers 1373, mort en 1453. Issu d'une famille normande du pays de Caux. Il fut de l'armée anglaise qui envahit la France sous Charles VI dès 1417. Il assista au siége d'Orléans que Jeanne d'Arc fit lever sous Charles VII. Il commanda en chef après l'affaire de Jargeau en 1429. A la bataille de Patay, il fut pris par Xaintrailles qui le renvoya sans rançon. Peu après, Xaintrailles, fait prisonnier à son tour, le trouva non moins généreux. En 1452, Talbot envahit la Guienne, mais, après de brillants succès, il fut battu et tué à la bataille de Castillon, près de Bordeaux. En 1441, le roi d'Angleterre, Henry V, pendant sa courte domination à Paris, avait fait de Talbot un maréchal de France.



Talbot
(d'après Cœuré).

TALÉE. Du lat. *talea*, branche d'arbre coupée. Pieux aigus que les Romains plantaient en avant des fossés, des retranchements, pour les rendre inabordables.

TALIGAN (*Mar.*). Partie du bordage d'un bâtiment de guerre, servant à masquer ou à fermer, en tout ou en partie, l'ouverture d'un sabord.

TALIM-KHANEDJI. Officier des janissaires dirigeant les exercices militaires de ce corps.

TALLAR (*Mar.*). Partie d'une galère s'étendant depuis le coursier jusqu'à l'apostis où se mettaient les escomes. (*Voy.* ces mots.)

TALLART (Camille d'Hostun, duc de). Né en 1652, mort en 1728. Maréchal de France en 1703. Il servit sous Condé et sous Turenne, gagna la bataille de Spire sur les Impériaux en 1703. L'année suivante (13 août 1704), il perdit la bataille de Hochstett, que les Anglais nomment bataille de Blenheim. Il commandait l'armée française réunie à l'armée de l'Électeur de Bavière, contre Marlborough et le prince Eugène de Savoie. Tallart, fait prisonnier dans cette bataille, fut conduit à Londres. Rentré en France, il fut membre du conseil de régence pendant la minorité de Louis XV, et fit partie du ministère sous le règne de ce roi. (*Voy.* Spire.)



Tallart
(d'après Larmessin).

TALOCHE. (*Voy.* Taillevas.)

TALON. On appelle *talon de fusil*, la partie de cette arme entrant dans le bois au-dessus de la poignée, et qui est percée pour donner passage à une des grandes vis de la platine. — Le mot *talon* désigne aussi la partie de la lame d'une épée, la plus voisine de la garde.

TALON (*Mar.*). Le *talon des varangues* est la partie qui repose sur la quille. — On nommait autrefois *talon de rode*, dans les galères, le pied de la rode de proue ou de la rode de poupe, qui s'enchâssait à la carène.

TALONNER (*Mar.*). Toucher le fond de la mer avec le talon du vaisseau, et par secousses.

TALONNIER (*Mar.*). Pièce de rapport qu'on applique sous une varangue pour former son talon, lorsque le bois de la varangue n'a pas des dimensions assez fortes.

TALONNIÈRE (*Mar.*). Partie inférieure du gouvernail, coupée en onglet, afin de ne pas porter sur la saillie que fait la quille au delà de l'étambot.

TALPACHE. Soldat d'une troupe légère hongroise, au service de l'Autriche.

TALUS. Partie supérieure, externe ou interne, d'un rempart. (*Voy.* Rempart.)

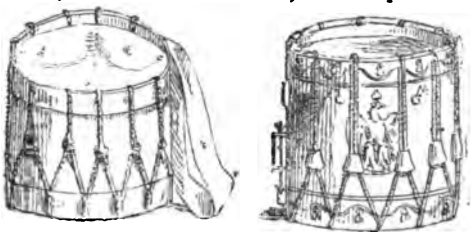
TALUS (*Mar.*). Une pièce de bois est en *talus*, lorsqu'elle est taillée obliquement, en biseau ou en sifflet.

TAMATAVE. Sur la côte orientale de l'île de Madagascar. Cette ville fut attaquée par les Fran-

çais et les Anglais, le 15 juin 1845, en réparation d'outrages faits par les indigènes à des regnicoles français et anglais.

TAMBOUR. De l'esp. *tambor*, ou plutôt de l'arabe *al tambor*. Instrument de percussion dont on fait particulièrement usage dans l'armée. Il date de toute antiquité dans l'Orient. Quelques-uns en attribuent l'invention aux Hébreux, et font remonter cette invention au onzième siècle av. J.-C. D'autres prétendent qu'elle est due aux Cimbres; mais il ne paraît pas que les Grecs et les Romains se servirent du tambour. Les Sarrasins l'importèrent en Europe. Les Espagnols, les Italiens, les Allemands et les Anglais s'en servaient déjà lorsqu'il fut introduit dans l'armée française vers 1347. Il remplaça alors le clairon dans les troupes; et, sous Charles VIII et François Ier, on faisait usage dans l'armée de *tabours* et de *tabourins*. (*Voy.* TABOR.)

Le tambour militaire actuel est un cylindre de cuivre, fermé à ses deux bouts par une peau d'âne, de chèvre ou de veau, retenue par deux



Tambours
de Ziska (*d'après Brukmann*). moderne (1864).

cerceaux de bois et tendue au moyen d'un système de cordes qui va d'un cerceau à l'autre. Une fois il fut fait un tambour de peau humaine: c'était celle de Ziska, le fameux chef des Hussites. (*Voy.* ZISKA.)

On donne, par métonymie, le nom de *tambour*



(1580) Tambours d'infanterie (1785)
(*d'après M. de Noirmont*). (*d'après M. de Marbot*).

à l'homme qui bat de la caisse. Les costumes des tambours dans nos armées ont souvent varié. Aujourd'hui ce costume est le même que l'uniforme du fantassin, si ce n'est que le collet et les parements des manches sont garnis d'un galon broché rouge et bleu sur fond blanc.

En France il y a deux tambours par compagnie. Tout détachement commandé par un officier marche avec un tambour en tête. Chaque régiment a son école de tambours.

On frappe sur la peau des tambours avec deux baguettes de bois, terminées en olive, ayant la poignée garnie de métal pour leur donner du poids dans la main de l'homme qui bat la caisse.

Voici quelles sont les principales batteries de cet instrument :

Battre la diane, c'est battre la caisse au point du jour et d'une certaine manière, afin d'éveiller les soldats d'une garnison, d'un camp, etc.; *battre la marche*, c'est donner le signal de marcher et le temps de s'y préparer; *battre aux champs*, c'est battre aussi pour avertir qu'on doit marcher, ou bien pour faire honneur à des généraux ou autres personnages importants; *battre l'assemblée* ou *battre le rappel*, c'est battre pour prévenir la troupe de revenir au drapeau et de se mettre sous les armes; *battre la charge*, c'est battre pour avertir les soldats de donner sur l'ennemi; *battre la retraite*, c'est battre pour avertir les troupes qui sont aux mains avec l'ennemi, de se mettre en retraite, ou bien, dans les garnisons, pour faire connaître aux soldats qu'il est l'heure de se retirer chez les hôtes ou dans les casernes; *battre un ban*, c'est battre pour la publication d'une ordonnance, ou pour la réception d'un officier, ou pour la punition d'un militaire, etc.; *battre la fricassée*, c'est battre pour annoncer qu'on pose le drapeau, et pour faire avancer un corps en bataille; *battre la chamade*, c'est battre dans une ville assiégée pour avertir qu'on capitule; *battre à l'ordre*, c'est battre pour appeler à l'ordre; *battre la breloque* ou *battre la fascine*, c'est battre la caisse d'une manière rompue; *battre à la paille*, c'est battre pour indiquer que les hommes de rang peuvent se disperser; *battre au drapeau*, c'est battre pour la prise du drapeau, ou pour se rendre au drapeau; *battre la corvée* ou *la distribution*, c'est battre pour que les soldats se rendent à la corvée ou à la distribution; *battre la générale*, c'est battre la caisse lorsqu'une alerte quelconque réclame la réunion de la troupe; *battre le premier*, c'est battre la marche, et *battre le dernier*, c'est battre le rappel; *battre le roulement*, c'est battre à coups égaux et sans interruption, comme signal d'attention; *battre à bâtons mêlés*, c'est battre la caisse en donnant successivement un coup avec une baguette, et deux coups avec l'autre; *battre à bâtons rompus*, c'est battre en donnant deux coups de suite avec chacune des baguettes; *battre à bâtons ronds*, c'est battre en donnant des coups alternatifs; *battre à cadence*, c'est battre, lorsque les soldats sont en marche, de manière à ce que leurs pas soient en mesure.

TAMBOUR (*Mar.*). Assemblage de plusieurs plan-

ches clouées en forme de coffre carré, pour couvrir la tête du gouvernail et le préserver des coups de mer. — Se dit aussi du compartiment de planches qui entoure trois faces d'une écoutille, en laissant un passage dans la cale, du côté qui se trouve ouvert; de la capacité demi-circulaire qui enveloppe la partie supérieure des roues à ailes ou aubes d'une machine à vapeur. — Le nom de tambour désignait autrefois la partie de l'aviron qui est entre le support et la poignée.

TAMBOUR-MAJOR. C'est le chef des tambours et des clairons d'un régiment, dont il dirige l'instruction. Il a rang de sergent-major. Les chefs de corps apportent une certaine coquetterie à choisir leur tambour-major de la plus haute taille possible, et à lui donner un brillant uniforme.



Tambour-major des gardes-françaises (1786) (*d'après M. de Marbot*). Tambour-major des grenadiers de la garde (1813) (*d'après Charlet*).

Dans une notice publiée, il y a peu d'années, à Copenhague, sur les tambours-majors des gardes royales de tous les souverains de l'Europe, on lisait que le tambour-major du roi de Suède avait 6 pieds 9 pouces; celui du roi de Prusse, 6 pieds 11 pouces; celui de l'empereur de Russie, 7 pieds 5 pouces; et celui des gardes hongroises, 9 pieds 3 pouces. La taille de ce dernier rend probable ce que les chroniqueurs rapportent de la taille des Roland, des Renaud et autres guerriers célèbres du moyen âge.

TAMERLAN. Conquérant mogol, khan du Djaggathaï, né à Kech, près de Samarcande, en 1336, mort en 1405. Né chef d'une petite tribu, Cothbeddin était son nom, et, par les femmes, il descendait de Gengis. Ses sujets lui donnaient le surnom de *Timour*, qui veut dire fer, et ses ennemis celui de *Lenk*, le boiteux, car il avait cette infirmité. Il est assez singulier que la postérité ait réuni l'hommage et l'injure dans le nom de *Tamerlan*, corruption de ces deux surnoms. A l'âge de trois ans, il avait été dépouillé de son héritage, la ville de Kersh, et il avait passé sa jeunesse errant et proscrit; à vingt-cinq ans, il avait reconquis son État agrandi de celui de l'usurpateur, et régnait à Samarcande. En 1374, dans une assemblée nationale, il rétablit le titre de grand kan de Djaggathaï, qui avait été une des trois divisions de l'empire fondé par Gengis, en faveur d'un descendant de ce grand monarque qu'il traînait avec lui dans ses armées, et se fit donner à lui-même un pouvoir encore plus élevé, avec le titre de *saheb-keran* (*maître des cornes*), c'est-à-dire empereur de l'Orient et de l'Occident ou de la terre entière. Il se mit en mesure de réaliser cette prétention orgueilleuse. Le grand kannat de Perse et toute la haute Asie, le grand kannat d'Ousbeck et l'Indostan furent subjugués par lui. — Ses plus chers trophées étaient des pyramides formées de têtes de vaincus. Après la prise de Bagdad, il fit, dit-on, élever une pyramide composée de plus de 80 000 têtes.—Les conquêtes des Mongols de Tamerlan et celles des Ottomans de Bajazet se touchaient aux environs d'Erzeroum et de l'Euphrate; les deux rivaux se livrèrent bataille dans les plaines d'Ancyre ou Angora en 1401. Bajazet vit son fils aîné, Mustapha, tué en combattant auprès de lui, et tomba captif aux mains du vainqueur, avec un autre de ses fils, nommé Musa ou Moïse.—Tamerlan se préparait à la conquête de la Chine et à rétablir le grand empire de Gengis, lorsque la mort le surprit, à Otrar sur le Sihoun, à l'âge de soixante-neuf ans. Ses vastes conquêtes furent démembrées.—Un de ses descendants, nommé Babour, fonda aux Indes, vers 1498, un empire dont les débris se sont conservés jusqu'à notre siècle sous le nom d'empire du grand Mogol, ayant son siége à Delhi.



Tamerlan (*d'après une peinture indienne*).

TAMIS (*Pêche*). Filet maintenu par un cylindre de bois en forme de tambour, ajusté au bout d'une perche.

TAMISAILLE (*Mar.*). Pieu de construction en arc de cercle, cloué sous les baux du deuxième pont, et qui soutient l'extrémité de la barre du gouvernail au moyen de son crapaud. C'est sur la tamisaille que la barre s'appuie dans ses mouvements.

TAMISER (*Mar.*). On dit que *les voiles tamisent*, lorsqu'elles sont vieilles, claires et que le vent passe au travers.

TAMPICO. Ville située sur le golfe du Mexique.

Plusieurs fois prise et reprise durant la guerre de l'indépendance, Santa-Anna y remporta, en 1829, à la tête des Mexicains, une victoire signalée sur les troupes royales espagnoles.—Dans l'expédition actuelle au Mexique, les Français ont bombardé Tampico le 8 août 1863, et y sont entrés trois jours après.

TAMPON (*Mar.*). De l'espagn. *tapar*, boucher. Plaque de fer, de cuivre, ou de bois, servant à remédier aux dommages causés par les coups de canon qu'un vaisseau a reçus dans un combat. — On appelle *tampons d'écubiers*, les morceaux de bois qu'on emploie pour fermer les écubiers.

TAMZOUAT. Algérie. Les Français y battirent les Arabes le 3 décembre 1833.

TANARO. *Tanarus*. Rivière d'Italie qui se jette dans le Pô. Don Philippe, à la tête des Français et des Espagnols, battit les Austro-Piémontais sur les bords de cette rivière en 1745.

TANCARVILLE (Jean, vicomte de Melun, comte de). Mort en 1382. Il prit part à la conquête de la Prusse par les chevaliers teutoniques, guerroya contre les Maures en Espagne, et contre les Anglais dans l'Angoumois et la Normandie. Le roi Jean le nomma grand chambellan et grand maître de France. Fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356 et rentré en France deux ans après, il s'opposa aux projets du prévôt Marcel et de Charles le Mauvais.

TANCRÈDE. Prince sicilien qui se rendit célèbre dans les croisades. Il fut de la première croisade en 1096, avec son cousin Boëmond de Tarente, et battit les Grecs au passage du Vardari. Après la prise de Tarse, il disputa à Baudouin la possession de cette ville. Il eut l'honneur de planter le premier sa bannière sur les murs de Jérusalem, et mourut à Antioche en 1112. Le Tasse a fait de Tancrède l'un des héros les plus brillants de sa *Jérusalem délivrée*.

TANDEIS. Ancienne espèce de rempart volant qu'on établissait pour se mettre à l'abri des traits de l'ennemi.

TANGAGE (*Mar.*). Se dit du balancement d'un navire dans le sens de sa longueur. Ce mouvement, causé par l'agitation de la mer, est opposé au roulis. (*Voy.* Roulis.)

« Les mouvements de tangage des bâtiments cuirassés, dit M. Raymond (*Voy.* Navigation), sont, au témoignage universel, d'une douceur et d'une facilité exceptionnelles, inconnues jusqu'à eux. Ces bâtiments ont prouvé qu'ils peuvent tenir debout par la plus grosse mer sans abattre, même avec une petite vitesse, et qu'ils peuvent fuir devant le temps sans que la mer embarque par l'arrière, malgré la finesse de cette partie. »

TANGER. *Tingis*. Ville de l'empire de Maroc, située sur le détroit de Gibraltar. Les Portugais la prirent en 1472; les Anglais en 1662; et les Français la bombardèrent en 1844.

TANGON (*Mar.*). Espart double placé en travers sur l'avant du mât de misaine, et saillant au delà du pont, pour soutenir les ancres loin du bord, ou pour amarrer les chaloupes, afin de ne pas accoster les flancs du bâtiment.

TANGUER (*Mar.*). Se dit d'un navire qui éprouve le tangage, et de celui qui enfonce trop dans l'eau par son avant. Les bâtiments qui tanguent plus que ne le font communément les autres navires sont appelés *tangueux*.

TANNEGUI DU CHÂTEL. Officier du parti des Armagnacs. Il assista Louis d'Anjou dans la tentative de ce prince pour reconquérir le royaume de Naples. Nommé prévôt de Paris en 1413, il eut le bonheur, trois ans après, de sauver des mains des Bourguignons le dauphin, depuis Charles VII. Il fut le meurtrier de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, lors de l'entrevue du pont de Montereau, en 1419, en représailles du meurtre commis par celui-ci sur le duc d'Orléans, en 1407. (*Voy.* Jean sans Peur.)



Tannegui du Châte (*d'après Lugardon*).

TANNENBERG. Ville de la Prusse orientale. En 1409, le célèbre Jagellon, roi de Pologne, défit, dans la plaine de cette ville, l'armée des chevaliers teutoniques, qui laissèrent 50 000 hommes sur le champ de bataille et 14 000 prisonniers entre les mains des Polonais.

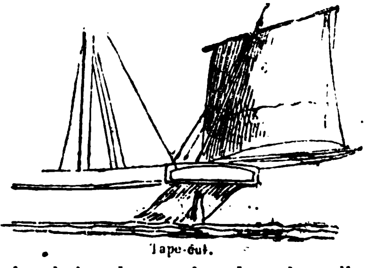
TANNER (*Pêche*). C'est tremper les voiles et les filets dans une décoction d'écorce de chêne mêlée d'ocre rouge, afin que ces objets fassent un usage plus prolongé.

TAORMINA. *Voy.* Tauromenium.

TAP (*Mar.*). Pièce de bois employée autrefois pour soutenir les pierriers sur l'apostis d'une galère.

TAPE (*Mar.*). Tampon conique de bois mou, servant à boucher les écubiers, etc.

TAPE-CUL (*Mar.*). Petite voile placée sur l'arrière de certains bâtiments, comme les lougres, les chaloupes, etc. — Ce mot désigne aussi une sorte de chaise de sangles dans laquelle s'asseyent les ouvriers pour travailler le long du bord des vaisseaux.



Tape-cul.

TAPER (*Mar.*). Boucher avec une tape.

TAPIÈRE (*Mar.*). Se disait d'une longue pièce de bois placée sur les côtés d'un vaisseau.

TAPIN. Synonyme familier de *tambour*; se dit surtout des enfants de troupe qui font ce service.

TAPION (*Mar.*). Taches ou marques blanches que l'on aperçoit sur les mornes, et que l'on prend de loin, quelquefois, pour des voiles.

TAPON (*Mar.*). Morceau de toile servant à boucher un trou dans une voile.

TAPPONOLY. Forteresse des Anglais sur la côte occidentale de Sumatra. Le comte d'Estaing s'en empara en 1762, et l'incendia.

TAQUET ou **SAQUET** (*Mar.*). Ce nom est donné à différents crochets de bois servant à amarrer des manœuvres.

TARANTIN ou **TARENTIN.** S'est dit, chez les Grecs, d'un cavalier armé à la légère.

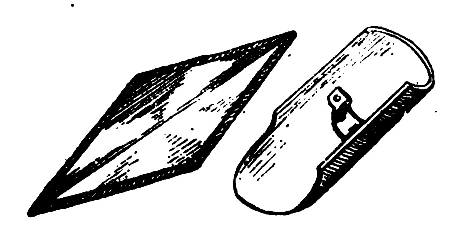
TARCAIRE. L'un des noms que le carquois portait au moyen âge.

TARDIEU DE SAINT-AUBANET (JEAN-GABRIEL-ALEXANDRE), né en 1781 aux Pilles (Drôme), mort en 1864 à Asnières, près de Paris. Engagé en 1804 comme vélite des grenadiers à pied de la garde impériale, il fut au camp de Boulogne le camarade du futur maréchal Bugeaud. Il était aux batailles d'Austerlitz et de Friedland, était décoré en 1807, faisait partie de l'expédition d'Espagne en 1808, 1810 et 1811. A la campagne de Russie, il était capitaine d'état-major, et était fait officier de la Légion d'honneur en 1813, et chef de bataillon en 1814. Blessé en plusieurs affaires, sa dernière blessure ne lui permit pas de servir pendant les cent-jours. Remis en activité en 1819, lieutenant-colonel en 1826, colonel en 1828, il protégea, en 1830, l'embarquement de Charles X à Cherbourg. Envoyé en Belgique en 1831, il recevait la croix de commandeur, et, après le siége d'Anvers, le grade de maréchal de camp.

TARD-VENUS. *Voy.* BANDES MILITAIRES.

TARENTE (Duc DE). *Voy.* MACDONALD.

TARGE ou **TARQUE.** De l'arabe *tarcha*, bouclier. Bouclier dont on faisait usage aux temps de la chevalerie. Il était d'une assez grande dimension,



Targes :
de cavalerie d'infanterie
(d'après le P. Daniel).

était de diverses formes, soit en losange, soit en croissant, et était réservé aux hommes de pied. Les hommes qui le portaient étaient appelés *targers*. — Les anciens montagnards écossais portaient aussi le targe ou *target*.

TARIÈRES. Du grec τερεῖν (terein), percer. Fers longs et armés de dents, que l'on employait, avant l'usage de l'artillerie, en les introduisant entre les pierres des murs pour les disjoindre et les faire tomber.

TARIFA. *Julia Traducta.* Ville située sur le détroit de Gibraltar, en Espagne. Elle fut prise en 1290 par Sanche sur les Maures, qui l'assiégèrent à leur tour en 1340; mais Alphonse IV de Portugal la délivra par une victoire qu'il remporta sur les bords du Rio-Salado. Dans une sortie des assiégés, les Maures s'étant emparés du fils d'Alphonse Perès de Gusman, gouverneur de la ville, conduisirent leur prisonnier sous les murailles de la place, et menacèrent le gouverneur de massacrer cette victime, s'il ne se rendait immédiatement; mais Gusman, plaçant son devoir au-dessus de tout autre sentiment, ne répondit à cette injonction que par une grêle de traits et de pierres, et aussitôt son fils fut mis en pièces sous ses yeux. — Les Français attaquèrent Tarifa sans succès en 1811 et 1812, mais ils s'en emparèrent en 1823.

TARRAGONE. *Tarraco.* Ville située sur la Méditerranée, en Catalogne, Espagne. Les Francs s'en emparèrent en 265; les Goths la saccagèrent en 467; les Arabes la prirent en 719; et les chrétiens en 1220. Elle eut à soutenir un siége contre les troupes royales qui y pénétrèrent en 1640. Les Anglais s'en rendirent maîtres en 1705 et l'incendièrent en l'évacuant. Les Français y entrèrent en 1808, et l'occupèrent de 1811 à 1813.

TARTANE (*Mar.*). Petit bâtiment en usage sur la Méditerranée. Il grée au grand mât une grande



Tartane.

voile à antenne et un hunier, une autre voile à antenne au mât de tape-cul et deux focs sur le beaupré.

TARTANE (*Pêche*). Filet à manche dont on fait usage sur les côtes du Languedoc, pour une pêche qui porte le même nom. (*Voy.* GUIRON.)

TARVIS. Bourg d'Illyrie, empire d'Autriche. Le général Masséna y battit les Autrichiens en 1797.

TASMAN (Abel-Janssen). Navigateur hollandais, né à Hoorn vers 1600. Chargé, en 1642, par le gouverneur des Indes hollandaises, Van-Diémen, d'explorer l'Océan austral, il découvrit la terre qui reçut de lui le nom de Van-Diémen, ainsi que la Nouvelle-Zélande, les archipels des Amis et Fidji. Deux ans après, dans un second voyage, il explora plusieurs parties de la côte occidentale de ce qu'on nommait alors la grande terre australe, à laquelle il donna le nom de Nouvelle-Hollande.

TÂTER L'ENNEMI. Cette locution signifie qu'on ait quelques mouvements, de petites attaques, pour connaître quelles sont les dispositions de l'ennemi.

TÂTER LE VENT (*Mar.*). Essayer de loffer, quand on est établi au plus près, pour voir si les voiles continueront à bien porter, et si l'on peut serrer le vent davantage.

TATOUAGE. Dans les îles de la mer du Sud, et notamment dans la Nouvelle-Zélande, le tatouage ou *moko* correspond à nos décorations, nos insignes militaires, nos épaulettes ; c'est une récompense décernée par une autorité supérieure et qu'il faut gagner pas à pas. Dumont d'Urville raconte avoir eu affaire à deux chefs néo-zélandais, Touaï et Chongui. Ce dernier avait cinq tatouages, il avait tous ses *mokos*. Touaï n'en était qu'au second moko et espérait obtenir le troisième à la suite d'une expédition qu'il méditait. — Le *moko* répond aussi à nos armoiries et est le signe de noblesse plus ou moins vénérable. Touaï disait : « Quoique Chongui soit plus puissant que moi, il ne pourrait pas porter cette ligne, parce que la famille *Korokoro*, à laquelle j'appartiens, est plus illustre que la sienne. — Le *moko* sert en outre à signaler les différences individuelles; grâce à lui, un Néo-Zélandais porte gravés sur sa figure son nom, celui de sa famille, son titre, son rang et ses états de service.

TAUDE (*Mar.*). Banne de toile goudronnée servant à former des tentes ou à couvrir des marchandises, soit à bord des bâtiments, soit sur les quais. — On dit *tauder* pour tendre la taude.

TAUDIS. Du vieux franç. *se taudir*, se couvrir. On nommait taudis, au quinzième siècle, les baraques de soldat, ainsi que le logement qui faisait partie des travaux d'un siége, pour la facilité des approches.

TAUPIN. *Voy.* Francs-archers.

TAUPINIÈRE. *Voy.* Hutte.

TAUREAU (*Mar.*). Navire de charge, très-enflé de l'avant, dont on fait usage dans la Manche. Il a deux mâts et deux voiles carrées.

TAUROMENIUM. Aujourd'hui *Taormina*. Ville de Sicile. En l'an 132 av. J.-C., cette place, dans laquelle s'étaient renfermés les esclaves révoltés, sous la conduite d'un certain Ennus, fut emportée d'assaut par le consul Rupilius. Pendant le siége, la famine fut si grande, que les défenseurs de la place mangèrent leurs femmes et leurs enfants. Lorsque Tauromenium fut occupée, tout ce qui y restait d'esclaves fut attaché en croix et mis à mort.

TAVANNES (Gaspard de Saulx, seigneur de). Maréchal de France, né à Dijon en 1505, mort en 1573. Page de François Ier, il fut pris avec lui à la journée de Pavie. Il se distingua au siége d'Yvoi, à La Rochelle et à Cérisoles. Il commanda en chef l'invasion des trois évêchés et prit Metz en 1552. Deux ans après, il gagnait, avec le duc de Guise, la bataille de Renty sur l'armée de Charles-Quint. En 1557, Tavannes ramenait d'Italie, après le départ du duc de Guise, une armée française envoyée au secours du pape et demeurée en échec. Son zèle contre les réformés fut violent. Il les combattit à Jarnac et à Moncontour, et prit une part sanglante à la Saint-Barthélemy. — On raconte de Tavannes, que, dans sa jeunesse, se trouvant à Fontainebleau, il franchit d'un bond, en présence de toute la cour, un espace de plus de trente pieds qui était entre deux rochers.



Tavannes
(d'après Mouzaisse).

TAVEL. Ancienne espèce de bouclier.

TAXIARCHIE. Du grec τάξις (taxis), cohorte, et ἀρχή (archê), commandement. Division de la syntagme des Grecs. Elle se composait de huit files d'hoplites sur seize de profondeur.

TAXIARQUE. Grade qui, chez les Grecs, désignait le chef d'une taxiarchie. Chez les Athéniens, c'était le titre de dix officiers placés sous les dix stratéges.

TAYLOR (Zacharie). Président des États-Unis, né en 1786, mort en 1850. Entré fort jeune au service, il gagna lentement ses grades à contenir les tribus sauvages des marais de la Floride et des forêts de l'Ouest. Général de division en 1846, il fut chargé, lors de la guerre des États-Unis contre le Mexique, de commander un corps d'observation sur la frontière du Texas; il [illegible] Mexicaines à Palo-Alto et [illegible] Matamoras; péné-

tra jusqu'à Monterey qu'il enleva sur une garnison supérieure en nombre aux troupes dont il disposait; et défit à Buenvista, près de Saltillo, le 23 février 1847, une autre armée que commandait en personne le dictateur Santa Anna. Un ordre de son gouvernement, qui lui prescrivait d'opérer sa jonction avec le général Scott, arrêta sa marche triomphante sur Mexico. Président de l'Union en l'année 1849, la mort l'enleva après seize mois d'exercice de ces hautes fonctions.

TCHAKARA. Disque de fer ou d'acier, tranchant à sa circonférence, dont les Sykhs, à l'imitation des anciens Hindous, se font une arme offensive. Lancé de loin par une main exercée, il fait des blessures très-graves. Cette arme était l'un des attributs du dieu Koumara, qu'on représente souvent la tenant à l'une de ses huit mains. (*Voy.* DIEUX DE LA GUERRE et DISQUE.)

TCHEFOOU. Presqu'île de la Chine. Une brigade française, composée des 101e et 102e de ligne et du 2e bataillon des chasseurs à pied, s'empara de cette presqu'île le 8 juin 1860.

TCHERNAÏA ou **BOUÏOUK-OUZEN.** Fleuve de Crimée qui se jette dans la mer Noire par la baie de Sébastopol. Les Russes furent défaits sur ses bords, près du pont de Traktir, le 16 août 1855, par l'armée franco-piémontaise. (*Voy.* CRIMÉE (EXPÉDITION DE), INKERMANN, TRAKTIR.)

TCHICKIRNÉ (*Mar.*). Gabarre turque servant au transport des bois sur la mer Noire et dans les environs de Constantinople.

TCHOUNARGHAR. Ville forte située sur la rive gauche du Gange, dans l'Hindoustan. Elle appartient aux Anglais, qui y ont fondé un hôtel d'invalides pour les militaires réformés.

TÉ. Disposition en forme de T, de plusieurs fourneaux de mine, pour faire sauter un ouvrage fortifié.

TEBESSA. *Theveste.* Ville de la province de Constantine, en Algérie. Les Français y firent une expédition le 17 juin 1832. L'ayant occupée derechef en 1842, ils y fondèrent une colonie. On voit dans ses environs les ruines d'un arc de triomphe de Septime Sévère, un temple, un cirque, etc.

TEBET. Hache d'armes que les Turcs portent suspendue à leur selle.

TECK (BATAILLE DE). Gagnée, près des frontières d'Espagne, par le général français Dugommier, sur les Espagnols, le 28 avril 1794.

TECKLENBOURG. Ville de la province Rhénane, États prussiens. Les Français l'occupèrent en 1757.

TEDORO (*Pêche*). Filet du genre des folles, à mailles de trois pouces et demi d'ouverture.

TEKEDEMPT. *Voy.* TAKDEMPT.

TÉKÉLI (ÉMERIC TŒKELY, dit). Magnat hongrois, né en 1658, mort en 1705. L'un des chefs des *Malcontents* qui tentèrent de secouer le joug autrichien en 1676. Allié d'abord à Louis XIV, ensuite aux Turcs, il prit part, dans l'armée de Soliman II, au siége de Vienne en 1683. L'amnistie accordée par l'Autriche, en 1684, détacha de Tékéli le plus grand nombre des insurgés, et il perdit successivement les villes d'Éperies, de Cassovie et de Munkatz. Au début, Mahomet IV l'avait qualifié *maître de la Hongrie moyenne*; Soliman II le qualifia prince de Transylvanie et roi de Hongrie en 1690. Une victoire sur les Impériaux, commandés par Heister, lui livra la ville d'Hermanstadt; ce fut le terme de ses succès. Chassé par le prince de Bude, il fut réduit au rôle de partisan dans l'Esclavonie et la Servie. A la paix de Carlowitz, en 1699, il ne put se faire réintégrer dans ses biens, s'en fut à Constantinople tenir un cabaret, et mourut à Nicomédie dans une condition plus misérable encore.



Tékéli
(d'après Plassa).

TÉLAMON. Ville maritime de l'Étrurie. En l'an 223 av. J.-C., les Gaulois furent défaits par les Romains dans les environs de cette place, et laissèrent au pouvoir de leurs vainqueurs au delà de 10 000 prisonniers, au nombre desquels se trouvait Concolitan, l'un de leurs princes.

TÉLARCHIE ou **TÉLÉARCHIE.** Du grec τέλος (telos), corps de troupes, et ἀρχή (arché), commandement. Une des subdivisions de l'ancienne phalange grecque. On la nommait aussi *métarchie*. L'officier qui commandait une télarchie était appelé *télarque*.

TÉLÉGRAPHE MARIN (*Mar.*). Du grec τῆλε (tèlé), de loin, et γράφω (graphô), j'écris. Il est formé d'une longue poulie à 12 réas, hissée au bout du pic (corne d'artimon), et d'une caisse de 2 pieds et demi de longueur, placée sur le pont près du couronnement. Cette caisse renferme une barre d'où partent 12 réas (correspondant aux 12 supérieurs) dans lesquels passent 12 drisses pour les 12 signes : pavillons, guidons ou flammes, employés aux signaux télégraphiques. (*Voy.* SIGNAUX.)

TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE. Aujourd'hui elle a remplacé partout la télégraphie aérienne (dont le dernier représentant est le télégraphe marin (*Voy.* ce mot). Les premières lignes de télégraphie électrique commencèrent à s'établir vers 1837, en Angleterre et aux États-Unis; ces deux pays en étaient même déjà couverts qu[illegible] tres étaient encore à faire des essais. L[illegible] ligne construite en France, de Paris à [illegible] de 1844; mais c'est seulement à p[illegible] que notre télégraphie électrique [illegible]

veloppement. Notre pays possède aujourd'hui son réseau à peu près complet, mis à la disposition du public.

Cette invention est fondée sur le phénomène de l'aimantation du fer par un courant de fluide électrique, lequel fluide est produit, dans un appareil nommé *pile*, par le contact de deux métaux (par exemple, zinc et cuivre) éprouvant une action chimique. Le fluide produit court dans un fil de métal d'une longueur presque indéterminée, et se transmet à un barreau immobile de fer doux qu'il aimante. Les choses sont disposées de manière à ce que la transmission du fluide soit intermittente, qu'elle soit interrompue et rétablie successivement; d'où il résulte que le barreau de fer passe alternativement de l'état aimanté à l'état doux. Aimanté, ce barreau immobile a la force d'attirer à lui un autre barreau voisin qui est mobile; doux, le barreau immobile ne s'oppose point à l'action d'un ressort pressant sur le barreau mobile et tendant à le tenir séparé. Le jeu alternatif de l'aimant et du ressort engendre un va-et-vient dont on tire parti pour agir sur une aiguille parcourant un cadran garni des lettres de l'alphabet, ou sur un crayon marquant des traces sur une bande de papier, etc., enfin pour établir des signaux ayant un sens convenu. On en est arrivé à construire des appareils qui impriment les dépêches en caractères typographiques.

Lors de la guerre dans l'Inde contre les Cipayes révoltés, en 1857, l'armée anglaise a fait une heureuse application de la télégraphie électrique aux opérations militaires. Les ordres partis du quartier général se transmettaient instantanément, au moyen des fils électriques, aux corps de l'armée les plus éloignés.

En France, voici le résultat donné par des essais de ce genre de télégraphie qu'on appelait *télégraphie volante*. Ils ont eu lieu à la fin de 1862 à Paris, au Champ de Mars. Un certain nombre d'artilleurs à cheval de la garde, suivis d'une voiture suspendue et bien attelée, dans laquelle se trouvaient des lances servant de poteaux télégraphiques, plus le fil conducteur de l'électricité, s'éloignaient rapidement aussitôt que l'extrémité de ce fil avait été fixée au sol à l'aide d'un piquet. A trente mètres de distance, un cavalier descendait de cheval, prenait une lance qui lui était remise par un artilleur placé dans la voiture, et enfonçait cette lance en terre, en lui faisant faire un demi-tour sur elle-même de manière que le haut se trouvât entouré par le fil électrique; le cavalier affermissait ensuite cette lance au moyen de deux haubans, fixés eux-mêmes au sol avec des piquets; puis la même opération s'effectuait successivement avec rapidité par d'autres cavaliers, mais alors elle ne se renouvelait p[illegible] en cent mètres, tandi[illegible] le premier poteau ava[illegible] il vient d'être dit, [illegible] expériences [illegible] ntré la pos[illegible] -

que, en cas d'urgence, pour des armées en campagne, par exemple, et cela dans le temps strictement nécessaire aux hommes et aux chevaux pour se porter du point de départ au point d'arrivée. En cas d'obstacles pour la voiture, résultant des accidents du terrain, chaque cavalier, chargé de planter une lance-poteau, porterait cette lance au bras et à l'étrier, comme cela se pratique dans les régiments de lanciers.

TÉLÉGRAPHIE SOUS-MARINE. C'est la télégraphie électrique appliquée à transmettre des signaux par un fil de métal conduisant le fluide à travers la mer. Dès le début de la télégraphie électrique, c'est-à-dire vers 1839, le docteur O'Shaughnessy, dans l'Inde anglaise, établit une communication électrique entre les deux rives de l'Hougli, au moyen d'un fil métallique isolé et immergé dans le fleuve. Le 28 août 1850, une ligne de ce genre relia Douvres en Angleterre au cap Gris-Nez (Pas-de-Calais) en France; le câble, trop faible, fut bientôt brisé par les agitations de la mer. Le 26 octobre 1851, un nouveau câble fut déposé au fond de la mer pour unir Douvres à Calais; en voici la formation: Au centre, quatre fils de cuivre, recouverts de gutta-percha, sont les organes de la transmission du fluide; une couche épaisse de filin goudronné les entoure de toutes parts; enfin, le tout est revêtu d'une enveloppe métallique composée de dix très-gros fils de fer galvanisés, disposés en hélice. Le kilomètre de ce câble pèse 4 420 kilog.

Depuis lors, les lignes se sont beaucoup multipliées. L'Angleterre communique avec l'Irlande ainsi qu'avec la France et d'autres points du continent. L'Europe est reliée à l'Afrique par la ligne française qui aboutit à Alger, à Oran et à Tunis. De nombreuses communications de même nature existent à travers les mers du Nord, des Indes et de l'Amérique.

L'entreprise la plus admirable est la pose du câble qui met en communication Londres et Kurrakee, ville située à l'embouchure de l'Indus. On a procédé pour l'établissement de cette immense voie de communication par une série non interrompue de lignes de terre et de lignes sous-marines, se reliant les unes aux autres, passant à Constantinople, à Bagdad (Arabie), à Téhéran et Bushire (Perse).

TÉLÉPHONIE. Du grec τῆλε (télé), de loin, et φωνή (phônê), voix. Sorte de télégraphie musicale au moyen de laquelle on peut établir une correspondance entre des personnes éloignées. Selon l'abbé Requeno, la téléphonie aurait été connue des Grecs et des Romains qui faisaient usage de trompettes et d'autres instruments à vent, pour porter à une grande distance des sons musicaux ayant un sens particulier et convenu. Au dix-huitième siècle, un prospectus répandu par MM. de Linguet et de Blanchard commençait ainsi: « Projet d'une machine singulière, ou expérience sur la propagation du son et de la voix dans des tuyaux prolongés à une grande distance; nouveau moyen

d'établir une correspondance entre des lieux fort éloignés. » M. Sudre proposa, dès 1827, d'appliquer la téléphonie pour la transmission des ordres dans l'armée; d'abord il employait les 7 notes de la gamme. Peu après, il réduisit ce nombre à 5, c'est-à-dire à celles du clairon d'ordonnance, puis à 3 et même à une: dans ce dernier cas, ce sont les intervalles plus ou moins prolongés qui font la distinction des sons. On peut remplacer le clairon par le tambour et même par le canon. Au nombre des perfectionnements apportés par M. Sudre à son invention, se trouve celui de signaler à la vue les sons de la correspondance téléphonique. L'inventeur se sert pour cela d'un appareil sur lequel il place les trois notes musicales, qu'il considère alors comme des signes; et de cette manière le vent, qui quelquefois pourrait rendre nul l'effet du clairon ou du tambour, ne met aucun obstacle à ce que les signes qui représentent les trois sons soient distingués au loin.

TELL (GUILLAUME). Suisse du canton d'Uri. Son beau-père, Walter Furst, avait résolu, en 1307, de concert avec Stauffacher et Arnold Melchthal, d'affranchir les trois cantons, Uri, Schwitz et Untervald, du joug intolérable que l'Autriche faisait peser sur eux. Une circonstance particulière hâta le dénoûment de la conjuration.



Guillaume Tell
(d'après une peinture du commencement du XIVe siècle).

Arrêté comme rebelle aux ordres du gouverneur autrichien, Guillaume, tua Gessler, d'un coup de flèche. La mort du despote fut le signal d'un soulèvement et les Autrichiens furent chassés pour quelque temps. Mais ce n'était que le point de départ de luttes qui durèrent plus d'un siècle, depuis la bataille de Morgarten (15 novembre 1315), à laquelle assistait Guillaume Tell, et où 1 300 Suisses, grâce à la position qu'ils surent occuper, défirent 20 000 Autrichiens.

Guillaume Tell mourut en 1354 à Burglen, dans les modestes fonctions de receveur de l'église du village.

Le portrait le plus authentique de Guillaume Tell est une peinture du commencement du quatorzième siècle. Une inscription placée au-dessus de la tête porte : « *Enfin l'heure est venue de sortir de notre léthargie. Enfin la nouvelle heure a sonné pour nous.* »

TELL. De *tellus*, terre labourable. On désigne sous ce nom, en Algérie et dans tout le nord de l'Afrique, la partie cultivable du territoire, par opposition au désert ou *Sahara.* Le Tell borde la Méditerranée.

TÉMENDFOUST. Baie de l'Algérie, située près du cap Matifou. Charles-Quint y débarqua, en 1541, avec une armée de 25 000 hommes dont il ramena à peine la moitié.

TEMESVAR. *Tibiscus.* Ville forte de la Hongrie. Les Turcs, conduits par Soliman II, la prirent en 1551. Un traité de paix y fut conclu en 1662 entre l'Empire et les Turcs. Les Autrichiens, commandés par le prince Eugène, l'enlevèrent aux Turcs en 1716. Les insurgés hongrois l'occupèrent le 13 juillet 1849.

TEMING (COMBAT DE). L'archiduc Charles y défit l'armée française, commandée par le général Jourdan, le 23 août 1796.

TÉMOIN. *Testis.* On donnait autrefois ce nom à un morceau d'amadou en tout semblable au morceau qui devait mettre le feu à une mine; on allumait les deux morceaux en même temps, et l'on emportait le témoin pour connaître quand approchait le moment où la mine devait faire explosion.

TÉMOINS (*Mar.*). Bouts de torons effilés et séparés, laissés par les cordiers au bout d'une pièce de cordage; ils font connaître que la pièce est entière, et indiquent la qualité du chanvre.

TEMPÊTE. Aujourd'hui que, grâce à la télégraphie électrique, les observatoires de Paris et de Greenwich échangent instantanément, chaque matin et chaque soir, leurs observations météorologiques avec celles des observatoires de toute l'Europe, observations qui leur sont fournies non moins instantanément par les sémaphores (*Voy.* ce mot) établis sur les littoraux, une tempête s'élèvant sur tel ou tel point est signalée dans tous les ports par le fluide électrique, ce messager bien autrement rapide que le vent le plus furieux. Le capitaine prudent calcule, d'après les indications qui lui sont transmises, la direction probable que suivra le fléau, et il reste dans le port jusqu'après le danger passé.

TEMPLIERS. La création de cet ordre remonte à l'an 1118. A cette époque, neuf gentilshommes, qu'unissait une étroite amitié, se consacrèrent au service de Dieu, et construisirent, dans l'enclos du temple de Salomon, à Jérusalem, une maison d'où ils ne sortaient que pour aller combattre les ennemis de la foi. Le nombre de ces reclus ne tarda point à s'accroître et, en 1127, l'ordre fut régulièrement institué par le concile de Troyes, ainsi que le costume qui consistait en une robe blanche, ornée sur la poitrine d'une croix rouge. La règle fut tracée par saint Bernard, et cette institution se répandit à tel point que, suivant un chroniqueur, le nombre de ses établissements, dans tous les pays de l'Europe, atteignait *neuf mille.* Mais les richesses des Templiers, acquises tant au moyen de donations que par les guerres qu'ils faisaient aux infidèles, étant devenues immenses et le pouvoir des chevaliers sans

bornes, surtout après la chute du royaume de Jérusalem en 1187, la royauté et la papauté s'en émurent également. Des difficultés sans nombre furent suscitées aux templiers, on admit contre eux les accusations les plus graves, et Philippe le Bel, qui rêvait leur ruine pour s'enrichir de leurs dépouilles, saisit le premier prétexte pour porter un coup décisif à l'Ordre. Le 13 octobre 1307 on arrêta tous les Templiers qui se trouvaient en France, on leur intenta un procès capital sous des motifs imaginaires; ils furent condamnés, et leur grand maître Molay, ainsi qu'un nombre considérable d'entre eux, périrent dans les flammes. Le concile de Vienne, en 1312, abolit l'ordre, dont les biens furent partagés entre Philippe le Bel, le roi d'Aragon, et divers ordres religieux.

Napoléon Ier, à Sainte-Hélène, disait, au sujet des Templiers : « Comment serait-il possible, à cinq cents ans de distance, de prononcer que les Templiers étaient innocents ou coupables, lorsque les auteurs contemporains sont eux-mêmes partagés, ou plutôt sont en contradiction formelle les uns avec les autres? Tout ce que l'on peut dire, c'est que ce fut une affaire monstrueuse et inexplicable. L'entière innocence des



Templier
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale).

Templiers et l'entière perversité des Templiers sont également incroyables. Serait-il donc si pénible de rester dans le doute, lorsqu'il est bien évident que toutes les recherches ne pourraient *arranger* un résultat satisfaisant? »

TEMPORISEURS. « Je prie messieurs les généraux, dit le prince de Ligne, de se monter la tête par les exemples des grands hommes. Que l'un prenne pour parrain César, l'autre Alexandre, un autre Annibal, un quatrième Pyrrhus, ou un cinquième Scipion; mais point de Fabius! » (*Voy.* FABIUS CUNCTATOR.) — Il faut se garder de prendre comme règle absolue de conduite cette fusée d'enthousiasme et de mépris du prince de Ligne. Pourquoi Fabius ne serait-il pas offert aussi comme exemple aux militaires qui veulent étudier leur métier? Sa conduite après la bataille de Trasimène n'est-elle pas digne d'éloges? Fallait-il qu'il livrât aux coups d'un ennemi victorieux les derniers défenseurs de Rome? Flaminius à Trasimène, Varron à Cannes, voulurent sans doute prendre pour *parrains*, comme dit le prince, Achille, Hector ou Ajax? Qu'en résulta-t-il pour leur réputation et le salut des armées qui leur étaient confiées?

Même avec des probabilités de succès, un général peut encore hésiter, dans certaines circonstances, à livrer combat; car le gain d'une bataille dépend bien rarement des dispositions prises avant l'événement : « La part du hasard est toujours la plus forte, » a dit Turenne; et si l'on admettait le principe d'Alphonse, roi d'Aragon, le devoir d'un général serait de vaincre, et non pas de combattre seulement. L'archiduc Charles, pour avoir été plus souvent défendant qu'attaquant, n'est est pas moins placé au rang des meilleurs généraux; et c'est en prolongeant son rôle d'Alexandre, que Charles XII alla se briser à Pultawa. Nous convenons volontiers, avec le prince de Ligne, qu'un militaire ne serait point né pour le métier, s'il n'était envieux de la gloire acquise par les Alexandre, les Scipion, les Annibal et les César; mais l'ardeur qui anime un chef d'armée au souvenir des triomphes de ses devanciers ne doit pas lui faire négliger l'étude qui peut rendre les revers moins funestes; et s'il apprend à vaincre avec César, il doit, avec Fabius, apprendre à temporiser quand il rencontre un Annibal.

TEMPS. Se dit, dans les exercices militaires, des moments précis durant lesquels on doit exécuter certains mouvements qui sont distingués et séparés par des pauses. Il y a, par exemple, la charge en *quatre temps* et la charge en *douze temps*.

TEMPS (*Mar.*). Ce mot est souvent employé par les marins comme synonyme de vent, parce que c'est par le vent surtout que l'état de l'atmosphère est intéressant pour eux. On dit qu'il fait gros ou petit temps, beau ou mauvais temps, pour indiquer que le vent régnant est fort ou faible, favorable ou contraire, etc. On dit aussi que le temps est *fait*, si le vent régnant, ayant soufflé quelques jours avec régularité dans une certaine direction, semble être établi de manière à promettre une durée assez longue. — On appelle *gros temps* un temps d'orage.

M. Coulvier-Gravier, secondé dans ses travaux par M. Chapelas, s'est consacré depuis longues années à observer les étoiles filantes. Il a construit avec patience tout un système d'après lequel on pourrait prédire les modifications atmosphériques longtemps avant que le baromètre les signale. La direction des étoiles filantes et les perturbations qu'elles éprouvent sont des phénomènes qui s'accomplissent dans des régions infiniment supérieures à la couche atmosphérique; or, le baromètre n'accuse que ce qui se passe dans

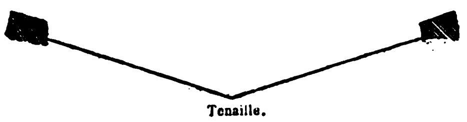
cette dernière région. M. Coulvier-Gravier aurait remarqué que tel ou tel courant indiqué par la direction de l'étoile filante, dans la région très-élevée, est fidèlement reproduit dans la région inférieure par le baromètre trente-six ou quarante heures après.

TEMPS HÉROÏQUES. On nomme ainsi la période qui précéda les *temps historiques*, laquelle période s'étend depuis l'arrivée en Grèce de la première colonie conduite par Inachus, au dix-neuvième siècle av. J.-C., jusqu'au retour des Héraclides dans le Péloponèse, l'an 1190 av. J.-C. C'est dans cet espace de temps qu'on place la fondation des divers États de la Grèce, les exploits d'Hercule et de Thésée, l'expédition des Argonautes, les deux guerres de Thèbes, le siége de Troie, et les diverses invasions des Héraclides.

TÉMUDJIN. *Voy.* GENGIS-KHAN.

TENAILLE. *Forceps.* Formation particulière d'un corps de troupes qui avait lieu, chez les anciens, pour recevoir l'attaque d'un autre corps. La tenaille avait la forme d'un V, et le corps attaquant celui d'un coin. Lorsque celui-ci pénétrait dans les rangs ennemis, il se trouvait enveloppé par ces rangs qui, alors, se repliaient sur ses côtés.

TENAILLE. Ouvrage de fortification composé de deux faces présentant un angle rentrant vers la campagne, et servant à couvrir la courtine. Les barbacanes et les fausses-baies ont souvent cette forme. On nomme *double tenaille*, celle qui a un



Tenaille.

angle saillant au milieu, entre deux angles rentrants; *tenaille de la place*, le front de la place compris entre deux bastions voisins; et *tenaille du fossé*, un ouvrage qu'on fait devant une courtine, au milieu du fossé.

TENAILLON. Ouvrage de fortification construit vis-à-vis d'une des faces de la demi-lune. Il y en a ordinairement deux, auxquels on donne aussi le nom de *lunettes*.

TENANT. Dans l'ancienne chevalerie, on appelait *tenants* ceux qui s'engageaient à *tenir* contre toutes sortes d'*assaillants*. Ils ouvraient alors un carrousel et faisaient les premiers défis par des cartels que publiaient les hérauts. Ils composaient aussi la première *quadrille*. (Ce mot quadrille, appliqué à la danse, devint plus tard masculin.)

TENDELET (*Mar.*). Tente des chambres de canot, s'arrondissant ordinairement en voûte, au moyen de chandeliers et de traverses bombées.

TENDRÈFLE. Ancienne fronde de guerre.

TÉNIAH ou COL DE LA MOUZAIA. Ce défilé de l'Algérie s'élève, dans le Petit-Atlas, à 964^m,70 au-dessus du niveau de la mer; le mamelon qui le domine à l'est a 1 182 mètres; celui de l'ouest, 1054 mètres; et la distance qui sépare les deux points est de 900 mètres. Le 21 novembre 1830, trois à quatre mille Turcs, appuyés par deux pièces de canon, défendaient les approches du Téniah. Cette position ne pouvait être attaquée que de front, et le général Achard, sous les ordres duquel se trouvaient le 37e de ligne et deux compagnies du 14e, n'avait point pour instruction de l'aborder ainsi, néanmoins il s'écria : « Quand je suis en face de l'ennemi, je sais ce que j'ai à faire : dans moins d'une demi-heure je serai là-haut. » Il fait quitter le sac à ses soldats, s'élance à leur tête, et, après un court mais vif combat, la position est emportée. — Le 1er avril 1836, l'armée, sous les ordres du maréchal Clauzel, débusqua encore du col de Téniah les Arabes, qui avaient le bey de Miliana, Hadj-el-Sghir, notre ancien agha de la Métidja, pour les commander.

TÉNICLE. Caparaçon du moyen âge, que formaient parfois les pans et la queue de la robe du chevalier.

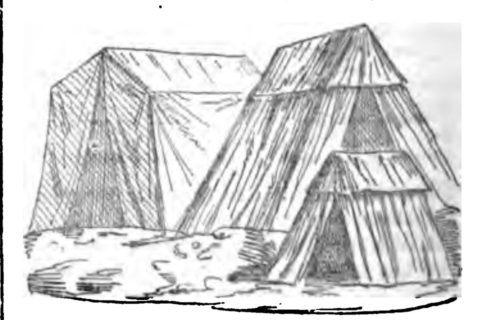
TENIR (*Mar.*). *Tenir la mer*, c'est y rester; *tenir un navire*, c'est l'étaler; *tenir le plus près*, c'est tenir le vent; *tenir la côte*, c'est s'en tenir à peu de distance; *tenir en garant*, c'est arrêter une manœuvre, ou retenir un objet quelconque.

TENON. Partie postérieure de la grande capucine d'un fusil de munition, percée de manière à laisser passer la baguette. — Ce mot désigne aussi une petite cheville de fer servant à assujettir le canon d'une arme sur son bois.

TENON (*Mar.*). Bout d'une pièce de bois taillé pour entrer dans une mortaise. On appelle *tenon d'ancre*, les épaulements de la verge d'une ancre qui entrent dans les mortaises du milieu des jas, afin d'empêcher ceux-ci de tourner.

TEN-SALMET. Algérie. Un combat y fut livré, le 12 mars 1840, entre les Français et les Arabes.

TENTES. *Tentoria.* Pavillons faits le plus ordinairement de grosse toile de chanvre, que l'on dresse en pleine campagne, afin de se mettre à l'abri des injures du temps. Les armées grecques et romaines menaient des tentes à leur suite et

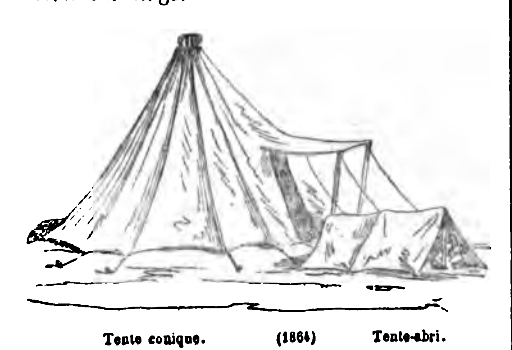


Tentes romaines
(d'après les colonnes Trajane et Antonine).

les dressaient toutes les fois qu'elles établissaient leurs camps. On ne les employa pas au moyen âge, parce qu'alors les armées ne tenaient point campagne durant l'hiver; mais Louis XIV les fit reprendre à ses troupes.—Aujourd'hui, les tentes sont principalement en usage dans les camps de manœuvres, et elles peuvent contenir 15 fantassins ou 8 cavaliers. Quelques soins importants

doivent être observés dans le choix de l'emplacement d'une tente. Il faut, autant que possible, l'établir sur un lieu élevé et non dominé, chercher l'air, et éviter l'humidité. On entoure les tentes d'une rigole pour dériver les eaux; et, pendant l'hiver, d'un petit mur de pierres sèches, que l'on abat entièrement dès que viennent les beaux jours, pour purifier son sol. C'est toujours une faute d'enterrer les tentes, parce qu'on met obstacle alors à l'emploi des moyens hygiéniques. Il est encore indispensable, afin de purifier l'air intérieur des tentes, d'arroser le sol avec un lait de chaux, et de placer, dans un coin, un petit baquet rempli d'hypochlorite de soude. On doit aussi, quand on n'abaisse pas entièrement la tente, en relever le tablier circulaire, à la hauteur de 80 centimètres, pendant la plus grande partie de la durée du jour.

La *tente conique* est, dans notre armée, de dimension à pouvoir loger seize hommes, et un seul montant, placé au centre, en soutient la voûte. Elle est solidement fixée, dans toute sa circonférence, au moyen de deux systèmes de cordages : l'un à demeure, et l'autre mobile afin de pouvoir soulever le tablier de 80 centimètres, et aérer de cette manière l'intérieur. Ce genre de tente est celui qui résiste le mieux à la violence du vent, et les Orientaux en font particulièrement usage.



Tente conique. (1864) Tente-abri.

La *tente-abri* est de l'invention du maréchal Bugeaud. Elle se forme avec deux sacs, dits sacs de campement. Les coutures de ces sacs sont remplacées par des boutonnières, ce qui permet de les convertir en une grande pièce carrée. Quand on a boutonné et déployé deux de ces sacs, on les soutient, élevés à un mètre de terre, au moyen d'un bâton, et les angles sont attachés par de petits piquets. Chaque soldat peut ainsi porter sa demi-tente.

La *tente marquise* présente un local plus ou moins carré, et une plus grande commodité pour les dispositions intérieures. Ces tentes sont aussi très-faciles à aérer, et par conséquent deviennent préférables sous le rapport hygiénique; mais elles ne peuvent, comme les tentes coniques, résister aux coups de vent.

TENTE DE NAGE (*Mar.*). Toile que l'on étend au-dessus des bancs, dans quelques embarcations.

TENUE. Se dit par rapport à l'uniforme et à la toilette du soldat, ainsi qu'à son allure sous les armes. Être *en grande tenue*, c'est être en habits de parade; être *en petite tenue*, c'est n'avoir sur soi que ce qui est exigé pour le service ordinaire.

TENUE (*Mar.*). On appelle *fond de bonne, de mauvaise tenue*, le fond qui est bon ou mauvais pour l'ancrage. L'ancre qui a *une bonne tenue* est celle dont la patte est bien prise.

TER. Rivière de la province de Barcelone, en Espagne. Le maréchal duc de Noailles battit les Espagnols sur ses bords en 1694.

TEREBRA ou **TERETRUS.** τέρετρον (teretron). Machine de guerre qui servait à percer les murailles.

TEREDO NAVALIS (*Mar.*). Le *termite de la marine* ou, dans le langage vulgaire, le *perce-bois*. Ce nom s'applique en général à la tribu des *termites*, laquelle se rattache à la famille des névroptères. Le *termite lucifuge*, d'un noir brillant, se rencontre en abondance dans l'ouest de la France. Il est un redoutable fléau pour les maisons et les chantiers de la marine à La Rochelle, à Rochefort et dans diverses villes du littoral, et ses ravages sont d'autant plus terribles que la surface de l'objet ne présente aucun signe de dégât : les pièces de charpente taraudées à l'intérieur et dans tous les sens par les termites, se rompent au moment où l'on s'y attend le moins. Dans le port de Sébastopol, en Crimée, une autre espèce de termite réduit la durée moyenne d'un bâtiment de guerre à huit années environ.

TERGIDUCTEUR ou **TERGIBISTE.** Du lat. *tergum*, dos, et *ducere*, conduire. Nom que donnent quelques écrivains modernes au dernier homme d'une file d'infanterie dans les troupes grecques et romaines; mais il est présumable que ce mot a été forgé à plaisir, puisqu'on ne le rencontre pas dans les auteurs anciens.

TERGISTICITE. *Voy.* ARMÉE BYZANTINE.

TERMES (*Mar.*). Se dit des deux pièces de bois formant les angles du couronnement, à l'arrière d'un grand bâtiment. C'étaient autrefois deux statues d'hommes ou de femmes (les sirènes) dont la partie inférieure se terminait en gaîne ou en queue de poisson tortillée. On donne aussi aux termes le nom d'*amortissements*.

TERMITE. *Voy.* TEREDO NAVALIS.

TERPAN. Serpe fixée au bout d'une longue hampe, ancienne arme de guerre des Turcs.

TERRASSER. A la guerre, *se terrasser* signifie se couvrir d'ouvrages de terre.

TERRE. *Terra.* En termes de fortifications, *remuer la terre*, c'est fouir, enlever, transporter des terres pour faire des retranchements ou d'autres ouvrages.

TERRE (*Mar.*). On appelle *la grande terre*, le continent, la terre ferme. — Par *vent de terre*, on entend le vent qui souffle de la terre.

TERRENEUVIER (*Mar.*). Nom donné aux navires qui pêchent sur le grand banc de *Terre-Neuve*.

TERRE-PLEIN. Surface plate et unie d'un amas

de terre rapportée, servant à fortifier une place. (*Voy.* REMPART.)

TERRER. Se mettre à couvert du feu de l'ennemi, au moyen de travaux de terre.

TERREUR PANIQUE. *Voy.* PANIQUE.

TERRIR (*Mar.*). Arriver en vue de terre.

TERSANNÉ-ÉMINI (*Mar.*). Nom de l'intendant de l'amirauté, chez les Turcs.

TERSANNÉ-KEHAYA (*Mar.*). Nom de l'intendant des galères, en Turquie.

TERTIAIRES. *Tertiarii.* On désignait par ce nom les soldats du troisième rang de la légion romaine. (*Voy.* LÉGION.)

TERTRY. Anciennement *Testry.* Village situé entre Saint-Quentin et Péronne, dans le département de la Somme. En 687, Pepin, duc d'Austrasie, battait en cet endroit Thierri III, roi de Paris, et l'obligeait, en lui conservant son titre de roi, à le laisser gouverner près de lui, sous le titre de maire du palais..

TERZE. Nom que portaient, au quinzième siècle, des corps espagnols, italiens et hollandais, dont la force était celle d'un gros régiment.

TÉSIN ou **TESSIN.** *Ticinus.* Fleuve qui prend sa source au mont Saint-Gothard en Suisse, traverse le lac Majeur, et sépare la Lombardie du Piémont. Annibal vainquit les Romains sur les bords du Tésin, l'an 218 av. J.-C.

TESSARACONTÈRE. *Voy.* QUARANTIRÈME.

TESSERA MILITARIS. Tablette de bois sur laquelle on inscrivait un mot d'ordre pour le transmettre aux divers corps dans l'armée romaine.

TESSERAIRE. *Tesserarius.* Cavalier ou fantassin qui, dans chaque légion romaine, recevait le mot d'ordre du tribun de service. Polybe explique ainsi la manière dont le général donnait ce mot à ses troupes : « Chaque jour, les tesseraires se rendaient à la tente du tribun, et recevaient de lui la petite tablette appelée *tessera*, sur laquelle le mot d'ordre était inscrit. Ils retournaient à la queue du camp et remettaient la tablette au chef de leur manipule qui, après en avoir pris connaissance, la donnait à son tour au centurion du manipule correspondant dans la cohorte supérieure. Celui-ci agissait de même, et ainsi des autres centurions, jusqu'à ce que la tessère fût revenue entre les mains du tribun, ce qui devait avoir lieu avant le coucher du soleil. »

TESSÈRE (*Mar.*). Bâtiment des anciens, dont Pline attribue l'invention aux Carthaginois.

TESSIN. *Voy.* TÉSIN.

TESSURE (*Pêche*). Se dit de plusieurs pièces d'appel jointes les unes au bout des autres.

TESTADON (*Pêche*). Piquet faisant partie des filets appelés petite et grande pentière.

TESTE (FRANÇOIS-ANTOINE). Né à Bagnols (Gard) en 1775, mort à Angoulême en 1863. Volontaire en 1792, sergent l'année suivante, élu peu de mois après lieutenant-colonel dans la garde nationale soldée, il fit, à l'armée des Pyrénées-Orientales, les campagnes de 1793 et 1794. Suspendu de ses fonctions pendant quatre ans, il fut enfin placé comme chef de bataillon à la 87e demi-brigade. Il prit part à la surprise du fort de Bard et à la bataille de Marengo. En 1800, il commanda la 5e demi-brigade de ligne et fit avec elle les campagnes de 1801 et 1802 en Toscane. En novembre 1805, au combat de San-Pietro-in-Gici, à la tête du 5e de ligne, il culbuta dans la Brenta l'arrière-garde de l'archiduc Charles, ce qui lui valut d'être nommé général de brigade sur le champ de bataille même par le maréchal Masséna, nomination confirmée par l'empereur en juillet 1806. Dans la campagne de 1809, à l'armée d'Italie, blessé grièvement au pied gauche par la mitraille au combat de Sacila, il n'attendit pas sa complète guérison pour rejoindre cette armée sous les murs de Raab en Hongrie. Dans la journée de Wagram, à la tête du 112e de ligne, il s'emparait du plateau de Szabadhegy, fait d'armes qui lui valait le titre de baron et une dotation de 4 000 fr. En 1812, à la bataille de la Moscowa, il pénétra, avec une poignée de braves du 57e de ligne, dans un des premiers redans de la grande redoute, vit son aide de camp tomber mort à ses côtés, eut son cheval tué sous lui, et se maintint dans la position jusqu'au moment où un coup de feu, lui fracassant le bras droit, le mit hors de combat. En 1813, général de division, il forçait le blocus de Magdebourg et prenait le gouvernement de cette place. A la bataille de Dresde, il enlevait le faubourg de Plauen et faisait prisonniers 1 500 Autrichiens. Bientôt après, prisonnier lui-même par suite de la violation de la capitulation de Dresde, il fut conduit en Hongrie, et ne fut rendu qu'à la paix. La première restauration le fit chevalier de Saint-Louis. Aux cent-jours, il fit partie de la division Grouchy. Après le désastre de Waterloo, il regagna Namur et, avec 2 300 hommes seulement, il contint une journée entière un corps de 20 000 Prussiens, ce qui permit à Grouchy de rentrer en France sans être entamé. La seconde restauration ne l'employa qu'en 1828. Il fut appelé, en 1831, à commander la 2e division d'infanterie de l'armée du Nord, et nommé pair de France en 1839. Chevalier de la Légion d'honneur lors de la création de l'ordre en 1802, officier en 1804, commandeur en 1812, grand officier en 1831, grand-croix en 1849. Les villes de Rouen et d'Arras lui votèrent des épées d'honneur.

TESTOT-FLEURY. Capitaine au 8e chasseurs, dans l'armée française. Dans la campagne d'Autriche, en 1805, et peu avant la bataille d'Austerlitz, cet officier remontait un cours d'eau à la tête de 200 chevaux, lorsqu'il fut instruit qu'une force ennemie campait dans un bois à peu de distance du point où il se trouvait. Sans hésiter, il se dirigea avec 120 chevaux sur l'endroit indiqué, et, laissant sur la lisière du bois des trompettes qui sonnèrent la charge au moment où il se précipita dans le camp, il y renversa les faisceaux d'armes

et tout ce qu'il rencontra, sommant en même temps la troupe de se rendre. Celle-ci, qui se croyait attaquée par des forces supérieures, n'opposa aucune résistance; et l'intrépide capitaine, avec ses 200 hommes, rassemblant ainsi, désarmés, 1 150 soldats et 19 officiers, les emmenait prisonniers au quartier général.

TESTUDO ARIETARIA. Baraque en planches, établie sur des roues : elle servait à protéger soit les hommes qui creusaient des tranchées, soit ceux qu'on employait à manœuvrer le bélier.

TÉTAR (*Mar.*). Bloc de bois sur la tête duquel on a creusé un crau pour loger un réa de poulie. On place un tétar sur chaque bord du bâtiment, près des plats-bords.

TÊTE (*Mar.*). Du lat. *testa*, dans le sens de crâne, tête. On appelle la *tête d'un mât, d'un gouvernail*, etc., leur extrémité supérieure. *Faire tête à son ancre*, se dit d'un bâtiment qui est placé dans la direction de son ancre et de son câble. — Par *tête du vent*, on entend le point où le vent commence à souffler.

TÊTE (*Nav. fluv.*). Premier assemblage des pièces d'un train.

TÊTE DE MORT. *Voy.* Alouette.

TÊTE DE PONT. Ouvrage fortifié qui défend le passage d'un pont, et qu'appuient ordinairement des batteries dont les feux se croisent en avant de ce pont.

TÊTE DE PORC. *Voy.* Coin, Stratégie grecque.

TÊTES RONDES. Nom par lequel les *Cavaliers* ou partisans de la cour, pendant les guerres de Charles Ier et de Charles II, désignèrent leurs ennemis, les *Parlementaires*. Ce nom fut plus tard remplacé par celui de *whig*, abrégé de *whiggam*, qui est le cri des charretiers écossais pour stimuler un cheval. — Le sobriquet de *têtes rondes* avait déjà été donné aux Écossais, lorsqu'ils vinrent en rebelles dicter l'armistice de Rippen, à cause de l'aspect bizarre qu'offrait leur tête rasée de près.

TÊTIÈRE. Partie supérieure de la bride, passant derrière le toupet du cheval, et soutenant le mors.

TÊTIÈRE (*Mar.*). Bord supérieur d'une voile.

TÉTOUAN. Ville maritime de l'empire de Maroc. Le 16 janvier 1860, l'armée espagnole occupa les positions qui dominent la vallée de ce nom; le lendemain, elle prit possession des forts de la rivière; et le 24, elle remporta une victoire sur les Marocains, non loin de la place, dont elle s'empara le 6 février.

TÉTRAPHALANGIE. Du grec τέτρα (tetra), quatre, et φάλαγξ (phalanx), phalange. Nom que les Grecs donnaient à leur armée complète, laquelle comprenait quatre parties égales pour le nombre et la composition. Le général qui la commandait s'appelait tétraphalangarque. (*Voy.* Phalange.)

TÉTRARCHIE. Division de la taxiarchie des Grecs. Elle se composait de 4 files d'hoplites sur 16 de profondeur; son chef s'appelait tétrarque.

TEUGUE ou **TUGUE** (*Mar.*). Espèce de gaillard que l'on fait à l'arrière d'un bâtiment pour le garantir des injures du temps.

TEUTONS. Peuple germain des bords de la mer Baltique, qui se réunit aux Cimbres vers l'an 110 av. J.-C., et forma avec eux une armée de 500 à 600 000 hommes, pour aller ravager le midi de l'Europe. Bientôt cette armée se partagea en deux bandes : la première, composée principalement des Teutons, se dirigea vers le midi des Gaules, pour passer de là en Italie; mais elle fut arrêtée près d'Aix, en 102, par Marius qui la tailla en pièces; la seconde bande, qui comprenait surtout les Cimbres, arriva par le Tyrol dans la Gaule Transalpine; mais elle fut rejointe sur l'Adige par le même général romain, et entièrement détruite comme l'armée des Teutons.

TEVERONE. *Anio* ou *Anienus*. Rivière d'Italie qui se jette dans le Tibre. Elle séparait le *Latium* du pays des Sabins. Tarquin l'Ancien battit sur ses bords l'armée des Sabins, dont il refoula une partie dans les eaux. En l'an 365 av. J.-C., Camille défit au même lieu les Gaulois qui, peu d'années après, y furent encore battus.

TEWKELSBURG. Petite ville située au confluent de l'Avon et de la Savern, dans le comté de Glocester, en Angleterre. La bataille qu'Édouard IV livra en cet endroit, en 1471, à l'armée de la reine Marguerite, commandée par le duc de Somerset, réduisit à néant les espérances que pouvait avoir conservées Henry VI, renfermé dans la tour de Londres. Les Lancastriens furent battus, le jeune prince de Galles massacré, le duc de Somerset décapité, et la reine Marguerite n'obtint sa liberté qu'en payant une rançon de cinquante mille écus, somme alors considérable.

TEXEL. Petite île de la Hollande septentrionale, célèbre par les batailles navales qui y furent livrées en 1653 et 1673. — Le 20 janvier 1795, ce lieu fut témoin du fait singulier de hussards français qui s'emparèrent de la flotte hollandaise enserrée dans la glace. (*Voy.* Hussards.)

THABOR. *Voy.* Mont-Thabor.

THALAMÈGUE (*Mar.*). θαλαμηγος (thalamêgos). Yacht ou embarcation de parade, qui servait aux rois d'Égypte pour se promener sur le Nil.

THALAMITES. On appelait ainsi les rameurs des *trirèmes* qui étaient rangés dans la partie la plus basse du navire. M. Jal, dans son étude sur la marine antique, suppose que ce nom leur vient de ce qu'ils ramaient tout à fait en bas, à la hauteur du *thalamos*, chambre du triérarque ou du préteur. L'ancien scoliaste d'Aristophane dit qu'on ne donnait que de petits gages aux thalamites, parce qu'ils se servaient de rames fort courtes qu'ils maniaient avec facilité. (*Voy.* Rameurs, Thranites et Zygites.)

THALESTRIS. *Voy.* Amazone.

THALWEG. De l'allem. *thal*, vallée, et *weg*, chemin. Chemin le plus navigable du milieu d'un fleuve, servant souvent à fixer la ligne de délimitation des frontières entre deux États.

THANG-KIA-OUANG. Village de Chine. Le 18 septembre 1860, l'armée anglo-française défit en cet endroit l'armée chinoise, forte de 50 000 combattants.

THANIS ou **TANIS.** Nom que l'on donnait à l'une des branches du Nil. En 1249, saint Louis eut à soutenir sur ses bords, et dans la ville de Massoure ou Mansourah, divers combats à la suite desquels, et après des pertes immenses, il fut fait prisonnier.

THAPSACUS. Aujourd'hui *Deir.* Ville située sur la rive droite de l'Euphrate, dans la Mésopotamie. A cet endroit, Cyrus, avec son armée, traversa le fleuve, l'an 401 av. J.-C.

THASO ou **THASOS.** Capitale de l'île de même nom, située dans la mer Égée, près des côtes de la Roumélie. Elle fut prise par les Lacédémoniens, l'an 468 av. J.-C.; puis par Cimon, général des Athéniens, vers l'an 440 av. J.-C., après un siége qui dura trois années. Pendant ce siége, les femmes rivalisèrent de courage et de dévouement avec les hommes, et fournirent leurs chevelures pour remplacer les cordages qui venaient à manquer aux machines.

THAULACHE. Bouclier en usage aux temps de la chevalerie. C'était une rondelle armée de pointes. — On a aussi donné ce nom à une hallebarde ayant le fer allongé comme celui de l'épieu, et dont se servaient les Francs.

THÉÂTRE (*Mar.*). Emplacement de la cale ou du faux pont, près de la grande écoutille, où l'on dépose les blessés durant le combat. — Ce mot désignait autrefois le château d'avant d'un navire.

THÈBES. *Thebæ,* aujourd'hui *Tiva.* Ville de Béotie. En l'an 1252 av. J.-C., les deux frères rivaux, Éthéocle et Polynice, qui se disputaient la possession du pouvoir à Thèbes, se défièrent en combat singulier, et s'entre-tuèrent. Les Lacédémoniens s'étant rendus maître de Thèbes, les habitants, conduits par Pélopidas, les en chassèrent et reconquirent leur liberté. Le 12 septembre de l'an 335 av. J.-C., Alexandre s'empara de cette ville, qui avait encore secoué le joug des Macédoniens, et, après l'avoir démantelée, il emmena 30 000 citoyens qui furent vendus comme esclaves. De Thèbes partit le signal de guerres célèbres dans l'histoire : la *guerre sacrée*, la *guerre des sept chefs*, la *guerre des Épigones*, etc.

THÈBES. *Theba Hecatompylos,* ou Thèbes aux cent portes. Ville de l'ancienne Égypte supérieure, située sur les deux rives du Nil. Prise par Cambyse, par Ptolémée Lathyre, détruite en grande partie par le gouverneur Cornelius Gallus, contre lequel elle s'était révoltée, l'an 28 av. J.-C., elle finit dans une décadence complète sous la domination arabe. Sur son emplacement rampent aujourd'hui quelques pauvres bourgades, dont les principales sont Karnak et Louqsor, d'où vient l'obélisque qui occupe à Paris, sur la place de la Concorde, l'emplacement où se dressa l'échafaud du malheureux Louis XVI.

THÉGYRE (BATAILLE DE). En Béotie. Elle fut gagnée sur les Lacédémoniens par les Thébains, sous les ordres de Pélopidas, l'an 377 av. J.-C.

THÉMINES (PONCE DE LAUSIÈRES, marquis DE). Maréchal de France, né en 1553, mort en 1627.

THÉMISTOCLE. Né à Athènes vers l'an 535 av. J.-C., mort l'an 470. D'une famille pauvre, mais plein de courage et d'ambition, les lauriers de Miltiade, gagnés à Marathon, où lui-même, Thémistocle, avait bien combattu, l'*empêchaient de dormir.* Prévoyant une nouvelle invasion des Barbares, il épuisa toutes les ressources de son esprit sagace à obtenir des Athéniens *qu'ils augmentassent* leur marine. Lorsque parut Xerxès, en 480, Thémistocle, dans l'intérêt de sa patrie, qui avait à ménager l'orgueil de Sparte, fit décerner au Spartiate Eurybathe le commandement en chef des flottes combinées de la Grèce. Après l'engagement naval d'Artemisium, qui n'eut qu'un résultat douteux, Eurybathe voulait se retirer avec les vaisseaux alliés, et, s'échauffant dans la discussion, levait le bâton de commandement sur son interlocuteur Thémistocle. « Frappe, dit celui-ci avec sang-froid, mais écoute. » Et les flottes combinées demeurèrent dans le détroit de Salamine, où elles gagnèrent cette victoire qui assura le salut de la Grèce. Le profond politique, en relevant les murs d'Athènes détruits par l'ennemi, eut soin de bien fortifier le Pirée, et dirigea l'esprit des Athéniens vers le grand commerce et la suprématie navale. Le jour vint cependant où sa patrie ingrate, cédant aux intrigues de Sparte, le bannit pour cinq années. Il se réfugia d'abord chez Admète, roi des Molosses. Artaxerce Ier, roi des Perses, l'attira ensuite dans ses États, se promettant d'utiliser ses talents dans une guerre contre la Grèce. Thémistocle, plutôt que d'y consentir, s'empoisonna dans la ville de Magnésie, où cet hôte perfide avait su l'attirer, et se trouvait maître de la personne, mais non de la grande âme du héros grec.



Thémistocle
(d'après un buste antique).

THENÇON. Maillet ou masse d'armes en usage au moyen âge.

THÉODEBERT. Roi d'Austrasie. On doit reporter au règne de ce prince la première bataille navale gagnée par les Français. Théodebert obtint cette victoire, en 543, sur Cochiliac, roi des Danois.

THÉORIE. Du grec θεωρία (théôria), dérivé de θεωρέω (théôréô), je contemple. Se dit des principes des exercices et des manœuvres ordinaires, principes qui, dans les régiments, servent à

l'instruction des officiers et des sous-officiers. Chaque arme a sa théorie particulière, et l'art de la guerre, ainsi que l'art de la navigation, ont leurs théories générales.

Dans ses dictées au général Gourgaud, Napoléon I[er] a dit: «Dans toutes les sciences nécessaires à la guerre, la théorie est bonne pour donner des idées générales qui forment l'esprit; mais leur stricte exécution est toujours dangereuse. Ce sont les axes qui doivent servir à tracer la courbe. D'ailleurs les règles mêmes obligent à raisonner pour juger si l'on doit s'écarter des règles.»

THÉORIE, THÉORIDE (*Mar.*). *Voy.* PARALE.

THÉRARQUE. Du grec θήρ (thêr), bête sauvage, ἀρχή (archê), commandement. Chef qui, chez s anciens, commandait les soldats montés sur s éléphants.

THERMES (PAUL DE LA BARTHE, seigneur DE). aréchal de France, né en 1482, mort en 1562. débuta par servir en Italie. Enlevé par des corires turcs, en 1528, il fit deux ans de captivité. ıcheté, enfin, il reparut dans les guerres itannes. Il eut part à la victoire de Cérisoles, ça le pape Jules III à désarmer, soumit prese toute la Corse en 1554. La prise de Calais et Dunkerque lui valut le bâton de maréchal. ttu à Gravelines et fait prisonnier par le comte gmont en 1558, il ne reparut à la cour que ır s'y voir disgracié.

'HERMOMÈTRE (*Mar.*). Du grec θέρμος (ther-), chaud, échauffé, et μέτρον (metron), mesure. rument servant à apprécier la température des ps. On n'est pas fixé sur son inventeur. Les attribuent sa découverte à Galilée; d'autres rançois Bacon ou à Fludd; quelques-uns à bbel ou à Sanctorius. Quoi qu'il en soit, au lus, le thermomètre fut perfectionné par umur en 1730. La construction de cet instrut est fondée sur la propriété qu'ont certains ides de se dilater d'une manière régulière par haleur et de se contracter de même par le l. Le thermomètre ordinaire se compose d'un de verre d'un diamètre très-petit, portant à extrémité inférieure un renflement, en forme oule ou de cylindre, qui sert de réservoir iquide. Si la température du lieu où se e l'instrument vient à s'élever, le liquide se e, augmente de volume, et, ne pouvant plus contenu dans le réservoir, s'élève plus ou s dans le tube. Si au contraire la température e, le phénomène inverse se produit. L'alou esprit-de-vin et surtout le mercure sont ux liquides qu'on emploie communément les thermomètres. Afin de rendre compales indications de ces instruments, on les e après y avoir établi certains points fixes manière suivante ; le thermomètre étant dans la glace fondante, la colonne de re s'arrête dans le tube en un certain point marque *zéro*. Portée ensuite dans l'eau tre en ébullition, la même colonne s'élève jusqu'à un autre point qu'on note à son tour, et l'intervalle compris entre zéro et ce second point est divisé en parties égales qu'on nomme *degrés de chaleur* ou au-dessus de zéro. En reportant au-dessous de zéro des divisions de même grandeur, on a des degrés pour les températures inférieures au point de congélation de l'eau, et l'on a l'indication des degrés de froid au-dessous de zéro. On obtient de même des degrés indiquant des températures plus élevées que le point d'ébullition de l'eau, en faisant des divisions semblables au-dessus de ce point. On indique les degrés de chaleur ou au-dessus de zéro par le signe +, et les degrés de froid ou au-dessous de zéro par le signe —.

Avec le thermomètre à mercure on peut aller jusqu'à 360 degrés au-dessus de zéro; au delà, le mercure entrerait en ébullition. Au-dessous de zéro, le même thermomètre ne donne des indications exactes que jusqu'à 30 ou 35 degrés; car le mercure approche alors de son point de congélation, où il éprouve des modifications brusques. L'alcool, se congelant très-difficilement, est préférable lorsqu'il s'agit d'indiquer des basses températures. Pour celles qui s'élèvent au delà de 360°, on a recours au pyromètre (de πῦρ (pur), feu, et μέτρον (metron), mesure), instrument employé dans les fourneaux d'usines et qui est basé sur la contraction, le retrait que subit un morceau d'argile chauffé au creuset.

Trois thermomètres sont particulièrement en usage : le *thermomètre centigrade*, dont l'espace entre la glace fondante et l'eau bouillante est divisé en 100 degrés; le *thermomètre de Réaumur*, dont le même espace n'est divisé qu'en 80 parties; et le *thermomètre de Fahrenheit*, dont le zéro est donné par un mélange de glace et de sel, le point de l'eau bouillante étant marqué 212°, et son 32° degré correspondant à notre 0°. En France et en Allemagne, on ne connaît que l'échelle centigrade et l'échelle Réaumur. Comme 100° de l'échelle centigrade correspondent à 80° de l'échelle Réaumur, il suffit pour transformer des degrés centigrades en degrés Réaumur, de multiplier les premiers par 4/5 ou 0,8; et pour transformer en degrés Réaumur des degrés centigrades, de multiplier par 5/4 ou 1,25. Quant au thermomètre anglais ou *thermomètre Fahrenheit*, on ramène ses indications à l'échelle centigrade, en déduisant d'abord 32, puis multipliant les degrés restants par 5/9 ou 0,555; et pour transformer ses degrés en degrés Réaumur, on multiplie par 4/9 ou 0,444, après avoir déduit aussi 32. Le *thermomètre de Lisle*, qui est usité en Russie, a son zéro au point de l'ébullition de l'eau, et les degrés vont en augmentant de haut en bas. Outre les thermomètres qui viennent d'être indiqués, on connaît le *thermomètre à gaz*, le *thermomètre alcoométrique*, le *thermomètre à maxima et à minima* ou *thermomètre Walferdin*, le *thermomètre de Rumfort*, le *thermomètre différentiel*, le *thermomètre fronde*, le *thermomètre métallique*, etc.

Le thermomètre s'abaisse moyennement, sur les montagnes, de 1 degré par 160 mètres d'élévation en été, et 230 mètres en hiver.

THERMOPYLES. *Thermopylæ*, aujourd'hui *Lycostænos* ou *Bouche-du-Loup*. Défilé de la Grèce, dans la Locride épicnémidienne, formé par le mont Œta et la côte du golfe Maliaque. Il fermait l'entrée de la Grèce proprement dite du côté de la Thessalie. Sa longueur est de 7 kilomètres; sa largeur, du temps des anciens Grecs, n'était que de 50 à 60 mètres; mais elle a presque doublé depuis par la retraite de la mer et par des dépôts d'alluvions. Ce passage est inexpugnable lorsqu'on est maître des hauteurs environnantes. Il est devenu célèbre par la défense de Léonidas qui, l'an 480 av. J.-C., d'après le dire du plus grand nombre des historiens, y aurait tenu avec 300 Spartiates seulement. Mais, s'il faut s'en rapporter à Diodore, ce n'est pas simplement avec 300 hommes que Léonidas résista dans cette circonstance : il en commandait 7 000; et Pausanias porte même le nombre à 12 000. D'un autre côté, Xerxès ne put forcer ce passage, défendu par les Spartiates, qu'après qu'un pâtre eut fait connaître aux Perses un sentier qui tournait la position. — Ce sentier fut d'autres fois encore fatal aux défenseurs du défilé. En l'an 191 avant l'ère chrétienne, les Romains, qui étaient en guerre avec Antiochus le Grand, se trouvaient arrêtés aux Thermopyles par les troupes du roi de Syrie, lorsque Caton le Censeur, se rappelant ce qui avait eu lieu du temps des Perses, se mit à explorer les environs et trouva dans la nuit le sentier cherché. Prenant alors les ennemis à dos, il les mit en pleine déroute. — Sous le règne de Justinien, les Huns, après avoir ravagé l'Illyrie et la Thessalie, attaquèrent le retranchement des Thermopyles, où la plus vigoureuse résistance leur fut opposée; mais ils furent assez heureux à leur tour pour découvrir le fameux sentier, qui les conduisit sur la montagne, d'où ils fondirent sur les Grecs qu'ils défirent complétement, à l'exception d'un corps de Péloponésiens qui, à l'exemple de leurs aïeux, soutinrent le choc intrépidement et opérèrent leur retraite sans être entamés.

THÉROUANNE. *Taruenna*. Petite ville du département du Pas-de-Calais. (*Voy*. JOURNÉE DES ÉPERONS.)

THESSALONIQUE. Aujourd'hui *Saloniki*. Ville de la Macédoine, située sur le golfe Thermaïque. L'empereur Théodose en fit massacrer les habitants en 390. Les Turcs l'ont souvent prise et l'ont occupée définitivement sous Amurat II.

THÊTA. Θητα (thêta), Θ, *TH*, θ, *th*. Nom de la huitième lettre de l'alphabet grec. Les anciens la regardaient comme un signe de malheur, parce qu'elle était l'initiale de θάνατος (thanatos), mort. Sur la liste des soldats, après une bataille, on marquait de ce signe les noms de ceux qui avaient péri.

THÈTE (*Mar.*). Du grec θέτος (thetos), adopté, établi. Nom que portaient, chez les Athéniens, les soldats de marine.

THIONVILLE. *Theodonis Villa*. Chef-lieu d'arrondissement dans le département de la Moselle. Cette ville fut assiégée sans succès par Philippe de Bourgogne, en 1433; emportée d'assaut par le duc de Guise et le maréchal de la Vieuville, en 1558; attaquée en 1637, par le marquis de Feuquières, dont les troupes furent taillées en pièces sous les murs de la place; et prise par le duc d'Enghien, en 1643, après la bataille de Rocroy. En 1792, elle repoussa les efforts des Autrichiens. Félix Wimpfen, qui la défendait, ayant été sommé de se rendre : « On peut brûler la place, mais on n'y peut commettre une lâcheté, » répondit-il. Un million lui est offert : « J'accepte, dit-il en riant, mais je veux que le contrat soit passé par-devant notaire. » — Thionville fut bombardée en 1814, par les troupes ennemies coalisées, qui s'en emparèrent encore en 1815.

THIRCOS. Bouclier en usage chez les Gaulois.

THORACATUS. θωρακοφόρος (thôracophoros), de θωραξ (thôrax), cuirasse. Epithète qui servait à désigner l'homme qui portait une cuirasse.

THORAX. Nom que les Grecs et les Romains donnaient à une cuirasse en forme de plastron, dont les uns et les autres faisaient également usage. (*Voy*. CUIRASSE.)

THORN. Ville forte située sur la rive droite de la Vistule, dans la Prusse occidentale. Charles XII s'en empara en 1703. Les Français la re-cupèrent le 6 décembre 1806; et les Russes le 16 avril 1813.

THOUARS. Ville du Poitou. Elle fut prise en 1[illegible] sur les Anglais, par le connétable Du Guesclin. L'armée vendéenne s'en empara en 1793. En 1822 le général Berton y tenta vainement un soulèvement contre les Bourbons restaurés.

THRANITES. Dans les *trirèmes*, on nommait thranites les rameurs qui étaient rangés sur le pont du navire, à la hauteur du siége du [illegible]taine. Thucydide raconte qu'on donnait une [illegible] plus forte aux *thranites*, parce qu'ils manœuvraient les plus longues rames. (*Voy*. RAME, THALAMITES et ZYGITES.)

THRASYBULE. Général athénien, mort l'an [illegible] av. J.-C. Chaud partisan de la démocratie, [illegible] un grand rôle dans le mouvement militaire [illegible] brisa le pouvoir éphémère des quatre cents [illegible]ques et rappela de l'exil Alcibiade. Il aida [illegible] au gain de la bataille de Cyzique; fut [illegible] devant Ephèse, mais soumit ensuite la [illegible] Thrace. L'établissement des trente ty[illegible] Athènes fit de lui un chef de bannis. Il [illegible] main armée dans sa patrie, en 403, [illegible] constitution démocratique, et fit décla[illegible] guerre à Sparte. Une flotte lui fut confi[illegible] réduire les îles de la mer Égée et les villes [illegible]ques de l'Asie Mineure. Après des succès [illegible] il fut tué devant la ville d'Aspendus dans la [illegible]

THUBUSQUE. *Voy*. TACFARINAS.

THUN-L'ÉVÊQUE. Au siége de cette ville

e Cambrésis, en 1340, les attaquants eurent ecours à un moyen assez singulier : « Pour plus grever et plus tôt amener à merci les assiégés, lit Froissart, ceux de l'ost leur jetaient et en·'oyaient par leurs engins chevaux et bêtes nortes pour eux empunaiser; dont ils étaient là ledans en grande détresse, car l'air était fort :haud, ainsi qu'en plein été; et furent contraints ›ar cet état plus que par autre chose. Car autrenent ils eussent été morts et empunaisés sans nerci, tant leur envoyait-on de charognes pouries et d'autres ordures par les engins. »

THURÈCLE. Se disait autrefois d'une tour de ortification.

THUROT (François). Corsaire, né à Nuitz en 727, mort en 1760. D'abord chirurgien sur un coraire de Dunkerque, il se fit matelot, devint pilote, ›uis capitaine d'un équipage, fit de riches prises, :t, appelé à commander une frégate de l'État, :n une seule campagne, il s'empara de soixante ıavires de commerce. En 1757 et 1758, on lui :onfia une escadre. En 1759, il tente un coup de nain sur l'Irlande et enlève la garnison de Carrik'ergus : il l'amenait en France et la frégate navi;uait seule, lorsque trois frégates anglaises le encontrèrent le 20 janvier 1760, et l'attaquèrent. 'hurot périt glorieusement dans le combat.

THYMBRÉE. *Thymbrium.* Ville de Lydie. Elle . donné son nom à une bataille entre les trou›es de Cyrus, roi de Perse, et celles de Crésus, oi des Lydiens. L'armée de Crésus était, au lire des anciens auteurs, de 420 000 hommes, ont 120 000 Égyptiens; celle de Cyrus ne compait que 196 000 combattants, mais elle obtint éanmoins la victoire. Cette bataille, livrée l'an 48 av. J.-C., assura aux Perses l'empire de Asie qui était disputé par les Assyriens de Bay lone. C'est l'une des premières expéditions ıilitaires dont les anciens aient conservé des étails circonstanciés.

THYREA. Aujourd'hui *Tyros.* Ville située sur :s confins de l'Argolide et de la Laconie. C'était nciennement le chef-lieu d'un petit canton apelé *Cynurie*, pour la possession duquel une ›rte de duel eut lieu entre 300 Argiens et 300 partiates, l'an 544 av. J.-C. Les champions se attirent avec tant d'acharnement, que trois seument restèrent debout : un Lacédémonien et eux Argiens. Ces derniers, se considérant comme s plus forts, coururent porter la nouvelle de ur victoire à Argos; mais, pendant leur absence, Spartiate, nommé Othryade, dépouilla tous les ınemis, et rassembla leurs armes en trophée ›ur son parti. Le lendemain, les deux peuples rendirent sur le territoire contesté, chacun 'étendant en prendre possession : les Argiens, ırce que le chiffre des survivants était plus rt de leur côté; les Lacédémoniens, parce que ur unique guerrier était demeuré maître du ıamp de bataille. On se disputa, on ne put ıccorder, et derechef on en vint aux mains. :s Lacédémoniens battirent leurs adversaires, et restèrent maîtres du pays de Thyrea. Quant à Othryade, ne voulant pas survivre à ses compagnons, il se perça de son glaive.

THYRÉOS. Bouclier plus long que large, qui armait, chez les Grecs, certains corps de cavalerie, désignés alors par le nom de thyréophores.

TIARE. Du grec τιάρα (tiara), fait de τίω (tiô) honorer. Coiffure militaire de distinction chez les Mèdes et les Perses.

TIARET. Poste militaire de la subdivision de Mascara, dans la province d'Oran, Algérie. Il fut créé le 21 avril 1843.

TIBÉRIADE. *Tiberias*, aujourd'hui *Tabarieh.* Ville de la Palestine, située à l'ouest du lac de Génésareth, ou mer de Tibériade. En 1187, le sultan Saladin s'empara de cette ville, où se trouvaient réunis un grand nombre de chrétiens, et fit une véritable boucherie de ces vaillants défenseurs de la foi. Ce fut, dit-on, dans cette journée que fut perdue la vraie croix.

TIBRE. *Tibris.* Fleuve d'Italie qui prend sa source dans les Apennins, baigne Rome et se jette dans la Méditerranée. Ce fut sur ses bords qu'en 312, Constantin défit Maxence. Celui-ci, entraîné dans la fuite des siens, fut englouti par le fleuve.

TICONDERAGA. Forteresse du Canada. En 1757, le marquis de Montcalm se trouvait campé et retranché sous ce fort avec 6 000 Français, lorsqu'il y fut attaqué par 20 000 Anglais que commandait le général Howe. Malgré leur supériorité en nombre, ceux-ci furent vaincus.

TIDON ou **TIDONE.** Petite rivière du duché de Parme, qui se jette dans le Pô. Ses bords furent témoins d'une bataille gagnée par les Français et les Espagnols sur l'armée du roi de Sardaigne, le 10 août 1740.

TIENBORD (*Mar.*). S'est dit pour tribord.

TIERCIÈRE (*Mar.*). Filet de manche à mailles étroites et carrées.

TIERÇON (*Mar.*). Futaille qui fait le tiers de la *pipe* ou du *muid*, le tonneau de 280 pintes, ou 263 litres.

TIERS FRANC (*Mar.*). *Naviguer au tiers franc*, se dit quand le propriétaire d'un navire de commerce reçoit le tiers du fret, et que les deux autres tiers servent à la solde et à la nourriture de l'équipage.

TIERS POINT (*Mar.*). On appelle *voile en tiers point*, celle qui a trois angles.

TIFLIS. Chef-lieu de la Géorgie, dans la Russie asiatique. Cette ville est située sur le Kour, à une distance à peu près égale de la mer Noire et de la mer Caspienne. Gengis-Khan la prit et la saccagea au douzième siècle; Mustapha-Pacha en 1576; le shah de Perse en 1796; et les Russes l'occupèrent en 1801.

TIGRANOCERTE. Aujourd'hui *Sert.* Capitale de l'Arménie. En l'an 70 av. J.-C., Lucullus battit, sous les murs de cette ville, l'armée de Tigrane

roi de la contrée. S'il fallait en croire les anciens historiens, plus de 100 000 hommes seraient restés sur le champ de bataille, et les vainqueurs auraient fait un butin fabuleux. — Tigranocerte fut assiégée en 59 de l'ère chrétienne par Corbulon, et la citadelle se préparait à résister, lorsque la tête d'un seigneur arménien, lancée du dehors par une machine, tomba au milieu des défenseurs qui tenaient conseil, ce qui suffit pour paralyser leur résolution et livrer la ville aux Romains.

TIGRES. C'est le nom générique que prennent les corps les plus aguerris de l'armée chinoise.

TILLAC (*Mar.*). Pont d'un vaisseau. Autrefois on appelait *franc tillac*, le point le plus bas du bâtiment; et *faux tillac*, l'espèce de pont établi à fond de cale, pour la conservation des marchandises.

TILLE (*Mar.*). Cabane pontée à l'avant et à l'arrière d'un petit navire ou d'un bateau de pêche qui ne sont pas pontés de bout en bout.

TILLER (*Mar.*). Couvrir un pont, une tille en bordages.

TILLY (J. TZERCLAÈS, comte DE). Né à Bruxelles, mort en 1632. Il quitta la soutane de jésuite pour l'épée et servit en Hongrie contre les Turcs. Au début de la guerre de Sept ans, en 1620, Maximilien de Bavière, chef de la ligue catholique, l'eut pour son lieutenant. Il prit part à la victoire de Weissemberg; défit à Aschaffenbourg, en 1621, et près de l'Ems en 1623, Christiern de Brunswick, et anéantit à Lutter, en 1626, les forces danoises. Nommé général en chef des troupes impériales en 1630, et opposé par Ferdinand II à Gustave-Adolphe, il se rendit maître de la Basse-Saxe, des forteresses du Schleswig et du Holstein, et, en 1631, après un siége opiniâtre, mit à sac la ville de Magdebourg. La même année Gustave-Adolphe le défit à la bataille de Leipzig et l'année suivante au passage du Lech. Il s'en vint mourir de ses blessures à Ingolstadt. Avant la journée de Leipzig, Tilly avait été regardé comme le premier général de l'Europe. On lui accordait aussi ces éminentes qualités, d'être simple, désintéressé, et ami de l'ordre et de la justice.


Tilly
(d'après Van der Horst).

TILSITT. Ville située sur la Tilse et la rive gau[che] du Memel ou Niémen, dans la Prusse orien[tale]. Napoléon Ier y conclut un traité de paix [avec] Alexandre, empereur de Russie, le 25 juin 1807. Les deux empereurs tinrent la première conférence sur un radeau qu'abritait une tente, au milieu du fleuve. Le roi de Prusse, par ce traité, recouvra une partie de ses Etats perdus dans une campagne d'un mois.

TIMARIOT. C'était autrefois un soldat turc qui jouissait d'un bénéfice militaire, au moyen duquel il était obligé de s'entretenir, lui et quelques autres miliciens qu'il avait fournis.

TIMBALE, TIMBALIER. Du grec τύμπανον (tumpanon), en latin *tympanum* et en arabe *tablon*. C'est une espèce de tambour, dont le cuir est tendu sur une caisse d'airain. Suivant Plutarque, les Parthes en faisaient usage. Les Sarrasins s'en servirent dès les premières croisades; on lui donnait alors le nom de *nacaire*; il passa chez les Français et les Anglais. Il y en avait en France sous Charles VII. Sous le règne de Louis XIV on commença à les employer dans la cavalerie; mais il ne fut permis d'en avoir qu'aux régiments qui avaient fait une prise sur l'ennemi. Depuis, on mit des timbales dans les compagnies de la maison du roi. Le timbalier devait défendre ses timbales au péril de sa vie, comme le cornette et le guidon devaient le faire pour leurs drapeaux. Au siècle dernier, on faisait jouer des timbales par de jeunes nègres; et sous l'empire on choisissait le timbalier jeune et d'une figure régulière; il était habillé avec toute la recherche et toute la magnificence possibles.


Timbalier (1740)
(d'après Parrocel).

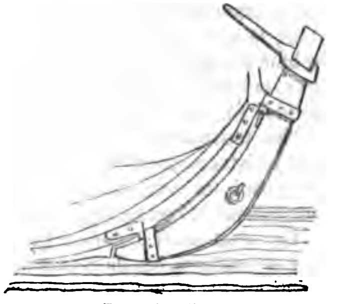
TIMBRE ou **CALOTTE.** Partie arrondie du casque, couvrant le sommet de la tête, depuis le front jusqu'à la nuque. (*Voy.* MENTONNIÈRE.)

TIMOLÉON. Général corinthien, né vers l'an 410 av. J.-C., mort en 337. Sa probité politique contrastait avec l'immoralité de son frère Timophane. Ce dernier, à qui il avait sauvé la vie dans un combat contre les Argiens, s'étant déclaré

le tyran de Corinthe, Timoléon, après avoir essayé de le ramener par les remontrances, le laissa assassiner sous ses yeux par son beau-frère Eschyle et l'un de ses amis. Il s'exila après ce sacrifice, et demeura durant vingt années éloigné des affaires. Chargé par Corinthe, en 343, d'aller délivrer Syracuse de la tyrannie de Denys le Jeune, il rendit la liberté à cette ville et à plusieurs autres de la Sicile, repoussa les Carthaginois, donna au pays délivré une constitution, et après huit ans d'une administration sage, se démit du pouvoir, et mourut aimé et honoré dans sa patrie d'adoption.


Timoléon
(d'après une médaille grecque).

TIMON (*Mar.*). Nom que l'on donnait autrefois à ce qu'on appelle aujourd'hui *barre du gouvernail*. Les marins de la Méditerranée avaient conservé du latin et donnaient le nom de timon au gouvernail de la galère. Les anciens plaçaient le *timon* ou *gouvernail*, non à l'arrière, mais attaché à la hanche du navire. Ils étaient dans l'usage de le détacher à l'approche de l'automne et de le replacer à l'entrée du printemps.


Timon de galère
(d'après l'Architecture navale de Furstenback).

TIMONERIE (*Mar.*). Emplacement d'un navire près du mât d'artimon, où se trouvent la roue du gouvernail, les habitacles, les compas de route, les horloges, etc. — On appelle *maître de timonerie*, le chef de ce détail.

TIMONIER (*Mar.*). Se dit de l'homme qui tient la barre du gouvernail.

TIMOTHÉE. Général athénien. L'an 375 av. J.-C., il opéra avec une flotte sur les côtes de Laconie, et contribua, avec Chabrias et Siphicrate, à délivrer Athènes de la suprématie que Sparte s'arrogeait. Dans la première guerre sociale en 363, il rappela au devoir les colonies athéniennes et rapporta de l'Asie Mineure, au trésor public, 1 200 talents. Dans la deuxième guerre sociale, de 359 à 356, il s'opposa au plan de Charès qui voulait imprudemment livrer bataille, mais cette sage résistance le fit condamner à une amende de 100 talents et à l'exil.

TIN (*Mar.*). Pièce de bois qui soutient la quille d'un navire sur le chantier. — Se dit aussi des pièces qui servent à assujettir, étayer les futailles, les ballots, les caisses d'arrimage sur le pont, etc.

TINCHEBRAI. Petite ville du département de l'Orne. En 1107, Henry Ier, roi d'Angleterre, fils de Guillaume le Conquérant, voulant s'emparer de la Normandie qu'occupait le duc Robert, son frère, déclara la guerre à celui-ci et forma le siége de Tinchebrai. Robert vint au secours de cette place et un combat acharné se livra sous ses murs. Le malheureux Robert fut vaincu, et, cédant aux instincts féroces qui étaient si communs à cette époque, Henry, maître de son frère, lui fit arracher les yeux; et, cependant, ce même frère lui avait sauvé la vie au siége du Mont Saint-Michel.

TING-TING. C'est le nom d'une très-antique nation guerrière qui fut, dit-on, la tige des Sarmates, des Polonais et des Russes actuels. Leurs chevaux rapides faisaient jusqu'à trente lieues en un seul jour. Ils habitaient les steppes du nord de l'Asie, dans les contrées bornées au sud par la mer Caspienne. Ils s'étendirent ensuite, non-seulement jusqu'au Tanaïs et au Don, mais encore jusque dans l'Asie Mineure et dans la Grèce.

TINTER (*Mar.*). Maintenir avec des tins.

TINTINGUE. Ville située sur la côte orientale de l'île de Madagascar, vis-à-vis l'île Sainte-Marie. Les Français y ont élevé un fort en 1829.

TIPPO ou **TIPPOO-SAEB**, dit *le Brave*. Dernier nabab du Maïssour, né en 1749, mort en 1799. Fils d'Haïder-Ali, il manifesta de bonne heure son courage et sa haine contre les Anglais envahisseurs de l'Inde. En 1782, à peine sur le trône, il leur déclara la guerre, leur enleva Bednor et leur imposa une paix avantageuse pour lui. Il changea son titre de simple nabab du souverain titulaire de l'Inde, Shah-Alem, pour celui de sultan et même de *padishah*. Quelques années après, ayant attaqué le radjah de Travanor, celui-ci recourut à la protection des Anglais, et Tippo, assiégé par eux dans Seringapatam, dut signer à son tour une capitulation humiliante, céder la moitié de ses États et payer une indemnité de 75 millions. Depuis lors il chercha partout des vengeurs, et s'allia avec Bonaparte qui était en Égypte, alliance infructueuse qui fournit aux Anglais le prétexte de recommencer la guerre.


Tippoo-Saëb
(d'après une peinture indienne).

Tippo s'enferma de nouveau dans Seringapatam, y soutint un siége de deux mois, et, dans le dernier assaut, il périt en brave sur la brèche, les armes à la main.

TIR. Ce n'est que sous le règne de Louis XIV que l'on commença à exercer le soldat au tir à la cible, et néanmoins on continua, jusqu'en 1789, à regarder cela comme chose à peu près inutile. Mais aujourd'hui que le service des tirailleurs a pris une grande importance dans les armées et que tout fantassin est appelé faire ce service, le tir à la cible est devenu une obligation qu'aucun chef de corps ne voudrait négliger.

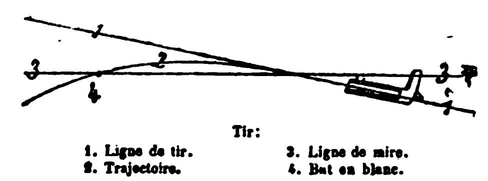
« Les principes généraux du tir se déduisent des positions relatives occupées par les trois lignes qui sont : la *ligne de tir*, la *trajectoire* et la *ligne de mire*.

« La *ligne de tir* est l'axe du canon, indéfiniment prolongé.

« La *trajectoire* est la ligne courbe que décrit le centre de la balle pendant son trajet en l'air.

« La *ligne de mire* est une ligne droite passant par le milieu du fond de l'encoche de la visière, et par le sommet du guidon.

« Si l'on examine la *trajectoire* et la ligne de mire, dans la position qu'elles occupent généralement l'une par rapport à l'autre, on reconnaîtra que la ligne de mire coupe la trajectoire en deux points, le premier très-rapproché de la bouche du canon; le second plus éloigné. Ce second point d'intersection se nomme *but en blanc.* »



Tir:
1. Ligne de tir.
2. Trajectoire.
3. Ligne de mire.
4. But en blanc.

Avec le fusil d'infanterie armé de la baïonnette, il n'y a pas de *but en blanc* réel (*Voy.* BUT), parce que la ligne de mire, passant sur la virole, laisse au-dessus de sa direction tout le cours de la trajectoire (*Voy.* ce mot); ainsi, dans ce cas, quel que soit l'objet à battre, il faudra toujours viser au-dessus pour l'atteindre.

Pour frapper un homme au milieu du corps, lorsqu'on se trouve sur un terrain peu incliné, on doit viser :

Jusqu'à une distance de 100 mètres, à hauteur de la poitrine;

Depuis 100 mètres jusqu'à 140, à hauteur des épaules;

Depuis 140 jusqu'à 180, à hauteur de la tête;

Depuis 180 jusqu'à 200, à la partie supérieure de la coiffure;

Au delà de 200 mètres, il faut viser au-dessus de la coiffure, suivant qu'on est plus ou moins éloigné.

La portée d'un fusil, sous l'angle de 4 à 5 degrés, est de 600 mètres; sous une plus grande inclinaison, la portée va jusqu'à 1 000 mètres mais au delà de 400 mètres la balle produit peu d'effet, parce qu'elle a peu de vitesse. Enfin, au delà de 200 à 250 mètres les coups sont incertains, et la bonne portée de l'arme est de 100 à 120 mètres.

Le but en blanc du fusil de rempart est à 200 mètres de distance de la bouche. Ce fusil porte jusqu'à 1 000 et 1 200 mètres sous l'angle de 3°,19.

Lorsqu'on tire sur un but mobile, il faut diriger la ligne de mire sur le point où l'on présume que se trouvéra le but quand la balle arrivera jusqu'à lui. Un cavalier au galop a une vitesse de 6m,67 par seconde; s'il est vu à la *distance* de 150 mètres et qu'il se meuve perpendiculairement au plan du tir, on doit calculer que la balle mettra une demi-seconde pour parcourir 150 mètres, et que pendant ce temps le point visé se sera avancé de 3m,33; or, la longueur du cheval est de 3 mètres environ, il conviendra donc de viser à 1 mètre ou 1m,50 en avant de la tête du cheval.

Quant à la carabine, son projectile peut encore atteindre le but avec assez de justesse à 800 et même à 1 000 mètres de distance. A 150 mètres, cette arme fournit au but 82 coups portés sur 100; le fusil 42 seulement. A 200 mètres, la carabine donne 60 pour 100; le fusil 26. A 400 mètres, la carabine donne 40 coups portés *sur 100;* le fusil 14. A 800 et à 1 000 mètres, enfin, la carabine fournit encore 15 à 20 pour 100, lorsqu'à cette distance on n'obtient plus rien du fusil; et parmi les carabines qui offrent le tir le plus surprenant, il faut surtout citer la carabine Minié.

On croit avoir reconnu que, communément, sur 60 balles tirées dans une action, une seulement atteint le but; d'autres veulent qu'il faille une moyenne de 3 000 coups de fusil, dans un combat, pour détruire un homme; et la destruction de celui-ci exigerait, selon le maréchal de Saxe et Gassendi, autant de plomb que le poids de son corps. D'après des calculs qu'on peut regarder comme reposant sur des bases assez solides, il aurait été tiré du côté des Autrichiens, à la bataille de Solferino, 8 400 000 coups de fusil, et l'on évalue à 2000 tués et à 10 000 blessés la perte que le feu de l'infanterie a fait éprouver à l'armée franco-sarde. Chaque soldat blessé aurait donc coûté 700 coups de fusil, et chaque mort 4 200. Or, comme le poids moyen des balles est de 30 grammes, il aurait fallu au moins 126 kilogrammes de plomb par homme tué, en sorte que l'évaluation du maréchal de Saxe resterait bien en deçà de la réalité. Ce qu'il faut ajouter maintenant, c'est que sur 20 hommes tirant dans le rang, il y en a 18 qui ne s'occupent que de charger et décharger leur arme, et tirent devant eux au hasard, sans jamais viser. Le feu des tirailleurs au contraire, est réellement meurtrier, parce que chaque homme vise avec une attention et une volonté mieux arrêtées.

Dans l'armée prussienne, armée d'un fusil qui

se charge par la culasse, la vitesse du tir de l'infanterie est de 4 à 5 coups par minute.

La vitesse moyenne du tir du canon est de 1 coup par minute. Pour la portée du boulet dans le tir de *plein fouet*, celui qui frappe le but sans toucher le terrain en avant de la pièce, nous renvoyons au mot CANON. — Quant au tir *à ricochet*, avec des obusiers à la petite charge et avec des canons de 12 et de 8, en tirant de manière à frapper le sol un peu en deçà du but en blanc, on obtient un ricochet rasant sur une ligne de 1 200 mètres. En général, sur les terrains ordinaires, les projectiles ne donnent plus de ricochets sous un angle de chute de 7 à 8 degrés. — Sur un terrain solide, uni et sans ressaut, le tir à balles peut être employé jusqu'à la distance de 650 mètres. En faisant varier la hausse de chaque bouche à feu depuis 0 jusqu'à 68 millimètres, on a constamment une portée totale de 750 mètres, au moyen de ricochets plus ou moins nombreux. Ainsi, une colonne peut être atteinte par le tir à balles sur une profondeur égale à 750 mètres, moins la distance de la tête à la batterie. — En général, il convient de ne pas ouvrir le feu à une distance plus grande que 400 à 500 mètres. — Le tir des obusiers, indépendamment du plus grand nombre de balles qu'il projette, est plus ramassé et plus meurtrier que celui des canons.

Le tir du canon présente de la part de quelques artilleurs une justesse très-remarquable, et on en apporte pour exemple (entre autres qu'on pourrait encore donner) le fait suivant : le maréchal de Créqui fut tué en Piémont, où il eut la moitié du corps emporté par un boulet de canon. Le boulet ayant été ramassé, on y trouva une croix autour de laquelle était écrit : *A Créqui*.

La théorie du tir des bouches à feu constitue la science appelée *balistique* et *pyrobalistique*. Après les tirs de *plein fouet*, *à ricochet*, vient le tir *plongeant* ou *fichant*, lorsque l'angle de chute du projectile est très-grand, de manière à venir s'enfoncer dans le sol. — Quant à la direction, le tir est appelé *direct; oblique* ou d'*écharpe;* de *flanc* ou d'*enfilade;* de *rouage* (employé contre des batteries); de *revers*, lorsqu'il prend l'ennemi d'écharpe et par derrière.

Les règles du tir des armes portatives ont été définies dans des instructions ministérielles ; et tous les régiments ont leur école de tir, pour exercer le soldat, école qui décerne des prix aux plus habiles tireurs.

TIR CONVERGENT ET AU JUGÉ (*Mar.*). On distingue sept espèces de feu que les batteries de canons d'un vaisseau peuvent effectuer : le *feu à volonté*, le *feu de salut*, le *feu de pièces paires*, *le feu de pièces impaires*, le *feu de division*, le *feu de batterie*, le *feu de bordée*. — Il existe depuis quelque temps une huitième espèce : c'est le feu dit *convergent*, qu'on peut aussi appeler *feu au jugé*. Il consiste à faire feu de toutes les pièces d'un bord ou d'une batterie d'un bord, dont le pointage est préparé à l'avance. Son effet est de concentrer sur un espace resserré d'un vaisseau ou d'un fort assailli, une masse énorme de projectiles.

Plusieurs méthodes ont été proposées aux chefs de pièces, pour exécuter aussi sûrement que possible un pointage convergent et au jugé. M. l'amiral Bouet-Willaumez indique celle qui a eu la préférence, entre toutes, à bord du bâtiment-école de canonnage, après de nombreuses expériences :

1° Construire un instrument indicateur, destiné à être placé sur la dunette, à la disposition du commandant ; cet instrument (soit par exemple une petite batterie électrique) transmet instantanément ses ordres dans toutes les batteries et toutes les soutes ; le commandant pointe pour ainsi dire lui-même tous les canons de son vaisseau. 2° Graduer les canons des diverses batteries, de manière qu'ils puissent être tous pointés successivement sur les divers foyers de convergence qu'embrasse l'arc des feux du vaisseau. 3° Établir sur le pont de chaque batterie des rondelles en métal, destinées à servir de point de repère pour les différents pointages ordonnés par le commandant. 4° Construire et graduer, pour chaque pièce de chaque batterie, une règle en bois, avec manchons en cuivre, pour déterminer le pointage en hauteur de la pièce.

Sur le bâtiment-école de canonnage, le commandement *feu* était donné par une cloche que le commandant, du haut de la dunette, mettait en branle, au moment où son rayon visuel découvrait le but à atteindre, suivant le pointage déterminé d'avance à ses chefs de pièce.

TIRAGE (*Mar. à vap.*). On distingue deux sortes de tirages pour le foyer d'une machine à vapeur : le *tirage naturel* et le *tirage artificiel* ou *forcé*. Le premier est celui que produit le seul fait de la dilatation de l'air dans les cheminées ; le second est celui qu'on obtient soit en introduisant un jet de vapeur, soit en ayant recours à un ventilateur qui chasse l'air sous le foyer ou exerce une aspiration au-dessus.

TIRAGE AU SORT. Se dit de l'opération administrative au moyen de laquelle les conscrits tirent des numéros dont l'ordre détermine s'ils seront ou du contingent actif, ou du contingent de réserve, ou exemptés.

TIRAILLER. Commencer l'attaque par un feu irrégulier et à volonté. Ce genre de feu est particulièrement pratiqué par les zouaves et les chasseurs à pied.

TIRAILLEURS. Soldats d'infanterie légère qui, dans les actions, se dispersent sur divers points en avant d'une colonne, pour commencer l'attaque, puis se retirent sur les flancs de la même colonne, lorsque le combat est vivement engagé. Les tirailleurs remplacèrent, au temps de la République, les corps qu'on appelait autrefois *enfants perdus*, *chasseurs à pied*, etc.

En 1811, Napoléon Ier organisa vingt régi-

ments de tirailleurs, qui furent licenciés avec l'armée de la Loire. — Sous la Restauration, on s'occupa beaucoup de la tactique des tirailleurs. — Depuis, une ordonnance du 4 mai 1831 posa des règles générales sur leur organisation et leur théorie. Cette ordonnance créait pour les tirailleurs le pas de course, cinq batteries de caisse et onze sonneries, qui répondaient aux manœuvres prescrites. L'une de ces manœuvres, nommée *à l'ordre*, rappelait les tirailleurs sur leur réserve, qui devait être toujours du tiers de la troupe. — Aujourd'hui ces manœuvres et le pas de course sont enseignés à tout fantassin. — Enfin, en 1840, on créa des bataillons de tirailleurs armés de carabines qui bientôt devinrent carabines rayées, avec des baïonnettes-sabres. Ces nouveaux tirailleurs reçurent successivement les noms de *chasseurs de Vincennes*, de *chasseurs d'Orléans*, puis de *chasseurs à pied*. (*Voy.* CHASSEURS A PIED.)


Tirailleur (chasseur) 1810.

TIRAILLEURS ALGÉRIENS. Sous le nom de *tirailleurs de Constantine*, on avait organisé, le 30 octobre 1837, c'est-à-dire après la prise de Constantine, 6 compagnies d'infanterie, dont 1 de Turcs, 2 de Kouloughlis, 2 d'habitants de la ville et 1 de Garabats, en attachant à ces six compagnies une compagnie d'artillerie. Cette formation s'est depuis confondue dans celle des *tirailleurs algériens* ou *turcos*.

En 1852, on forma 3 bataillons de *tirailleurs indigènes*, qui devinrent, en 1854, régiment de *tirailleurs algériens*. En 1855, on supprima ce régiment et l'on en créa trois nouveaux, nº 1, 2, 3. En 1859, lors de la campagne d'Italie, on en créa deux autres provisoires, qui furent supprimés dans la même année, après l'expédition.


Tirailleur indigène (1864)

Les tirailleurs algériens se sont distingués en Crimée, à l'assaut de Malakoff, et, en Italie, à Turbigo.

Le costume des tirailleurs algériens est le même que celui des zouaves, à cette différence que, pour les tirailleurs, le turban est blanc; la veste et le gilet sont bleu de ciel.

Ces trois régiments sont spécialement consacrés à l'Algérie; cependant, en 1863, un bataillon de tirailleurs est venu tenir garnison à Paris. (*Voy.* RÉGIMENTS.)

TIRAILLEURS SÉNÉGALIENS. Il existe au Sénégal un corps de tirailleurs qui rappelle le zouave et le tirailleur algérien. Ce corps a été organisé par M. le commandant Faidherbe. (*Voy.* SÉNÉGAL.) Le costume de ce corps consiste en pantalons de cotonnade bleue dite *guinée*, au lieu de pantalons tissés en drap. Le turban est en toile blanche, la chaschia est rouge et le *gland bleu*, la veste et le gilet sont bleu de *roi, bordés de* jaune, le pantalon bleu ou blanc sans soutache, la ceinture rouge, la jambière jaune, la guêtre blanche. — Les tirailleurs sont armés d'un fusil à deux coups; leurs buffleteries sont noires.

TIRANCE (*Mar.*). Action de tirer des cordages du fond de la mer. — On appelle *pieux de tirance* les pieux établis pour faciliter cette opération.

TIRANT D'EAU (*Mar.*). Quantité d'eau que tire un navire, ou nombre de mètres dont il s'enfonce dans l'eau, mesurés depuis le bas de la quille jusqu'à la ligne de flottaison du navire.

TIRANTS (*Mar. à vap.*). Barres en fer qui traversent les chaudières, dites *à tombeau*, des machines à vapeur. Elles sont arrêtées en dehors des surfaces de ces chaudières, qu'elles servent ainsi à lier et à consolider.

TIRASSADOUR (*Pêche*). Les Provençaux nomment ainsi l'embouchure d'une manche de filet de pêche, dont les mailles ont environ trente millimètres d'ouverture en carré.

TIRE-BALLE. Instrument dont on fait usage pour retirer du tube d'une arme à feu la balle qui y est entrée de force. — Le tire-balle est en acier de fusion; le corps est garni de deux branches en spirale et porte un pas de vis qui peut recevoir le petit bout de la baguette de fusil. (*Voy.* TIRE-BOURRE.)

TIRE-BONDE (*Mar.*). Sorte de tire-bouchon auquel on donne aussi le nom de *diable*.

TIRE-BORD (*Mar.*). Instrument en bois, à vis et à écrou, qu'on emploie, dans les constructions navales, pour faire revenir à sa place le bordage qui s'est écarté.

TIRE-BOURRE. Instrument analogue au tire-balle. Il sert à enlever les valets de la charge d'un canon. Il est quelquefois ajusté seul après un manche; mais quelquefois aussi il est ajusté à un même manche avec le refouloir, qui est alors fixé à l'autre extrémité du manche. (*Voy.* TIRE-BALLE.)

TIRE-FOIN (*Mar.*). Se disait autrefois d'un instrument, semblable au tire-bourre, qui servait à décharger les canons, quand on les bourrait avec du foin.

TIRE-POINT (*Mar.*). Ceinture de bois placée dans l'intérieur d'un bâtiment.

TIREVEILLES (*Mar.*). Cordages garnis de nœuds qu'on fixe par un bout à deux chandeliers se trouvant à l'entrée de l'escalier du bord. Ces cordages pendent le long des taquets d'échelle, pour aider à monter à bord.

TIRLEMONT. Ville de la province de Brabant, en Belgique. Les Français la prirent en 1635, 1792 et 1794. Le général Dumouriez avait battu les Autrichiens sous ses murs, le 7 mars 1793. Elle fut démantelée en 1804.

TIROIR. Se dit quelquefois du second rang d'une troupe formée sur trois rangs. C'est dans le tiroir qu'on place ordinairement les hommes de petite taille.

TIROIR (*Mar. à vap.*). On nomme ainsi la pièce organe principal de la distribution de la vapeur dans le cylindre; cette pièce doit être surtout l'objet d'un soin particulier de la part du conducteur. — Le tiroir est composé d'une tige le reliant aux manivelles dont il reçoit le mouvement de va-et-vient, et de deux plaques frottantes ou barrettes, destinées à ouvrir et à fermer les deux orifices du cylindre, en sens contraires et alternativement.

On distingue trois sortes de tiroirs dans les machines employées pour la navigation : les tiroirs de Watt, en une ou deux parties; les tiroirs cylindriques; et les tiroirs en coquille. Les tiroirs de Watt sont en usage pour les machines à basse pression; les deux autres espèces conviennent aux machines à moyenne et à haute pression.

TIROLE (*Pêche*). Filet à petites mailles en trémail et monté sur une perche.

TISON (*Mar.*). S'est dit autrefois pour quille.

TITRES (DE LA FRANCE IMPÉRIALE). L'empereur Napoléon Ier avait créé trente-trois princes ou ducs de l'empire, justement le chiffre des duchés qui existaient en 1789. Les extinctions, au nombre de douze, ont réduit la liste à vingt et un, sur lesquels deux : Valmy et Rovigo, n'ont qu'un représentant sans postérité mâle. Les onze extinctions ont eu lieu aux dates suivantes : — Le prince d'Eckmühl (Davoust) en 1853; les ducs de : Abrantès (Junot), 1859; Castiglione (Augereau), 1816; Dalmatie (Soult), 1857; Dantzig (Lefèvre), 1820; Feltre (Clarke), 1832; Frioul (Duroc), 1813; Gaëte (Gaudin), 1841; Istrie (Bessières), 1856; Otrante (Fouché), 1863; Padoue (Arrighi), 1863; Raguse (Marmont), 1852. — Le titre du duc de Conegliano (Moncey) a été transféré par substitution à son gendre, M. Duchesne de Gillevoisin; celui du duc de Dalberg à son gendre, M. Tascher de la Pagerie; et celui du duc de Plaisance (Lebrun) à M. Armand de Maillé-la-Tour Landry, fils du comte de Maillé et d'Anne Lebrun de Plaisance. — Le second empire a conféré cinq titres de ducs, dont un était déjà éteint dans la personne du duc de Montmorot, le fils aîné de la reine Christine d'Espagne. Il restait MM. les ducs de Morny et de Persigny, le duc de Magenta (maréchal comte de Mac-Mahon) et le duc de Malakof (maréchal Pélissier); mais, au moment où nous écrivons cet article (24 mai 1864), nous apprenons la mort de l'illustre maréchal, dont le nom restera inséparable du souvenir de l'héroïque expédition de Crimée. Le général Montauban n'a été fait que comte de Pali-Kao après l'expédition de Chine.

TLEMCEN. Ville de la province d'Oran, en Algérie. Barberousse la prit en 1515; les Espagnols en 1518; les Turcs en 1543. En 1835 et en 1841, Tlemcen fut occupée par les Français, dont elle est demeurée la possession.

TOB-ARABADJI. Nom turc des soldats du train.

TOC DE VOILES (*Mar.*). Aller *à toc de voiles*, c'est marcher en forçant de voiles.

TOILE (*Mar.*). Se dit quelquefois de la quantité de voiles d'un vaisseau : *Ce bâtiment porte beaucoup de toile.*

TOIRAS (JEAN DU CAYLARD DE SAINT-BONNET, DE). Maréchal de France. Né en 1585, mort en 1636. Il commanda plusieurs des armées de Louis XIII, fit plusieurs siéges; chassa Soubise, en 1627, de l'île de Ré, qu'il défendit avec succès contre Buckingham. Il gagna le bâton de maréchal en défendant Casal, en 1630, contre les Austro-Espagnols que commandait Spinola. S'étant brouillé avec Richelieu, Toiras alla servir le duc de Savoie, alors allié de la France, et périt à la bataille de Fontanelle, dans le Milanais.



Toiras
(*d'après Larmessin*).

TOITURE (*Mar.*). Planches peintes et installées, en forme de toit, à quelques pieds au-dessus du pont d'un navire en construction, pour le garantir de la pluie, de l'ardeur du soleil et des autres intempéries.

TOLBIAC. *Tolbiacum.* Aujourd'hui Zulpich, dans la Prusse rhénane. L'an 496, les Allemands ayant déclaré la guerre aux Sicambres, Clovis prit parti pour ceux-ci et marcha avec eux contre leurs ennemis, qu'ils rencontrèrent dans les plaines de l'ancienne Tolbiac. L'avantage fut d'abord du côté des Allemands. Alors Clovis, invoquant le Dieu de Clotilde, sa femme, c'est-à-dire le Dieu des chrétiens, fit vœu de recevoir le baptême, s'il restait victorieux. Clovis remporta la victoire et se fit baptiser.

TOLÈDE. *Toletum.* Ville située sur le Tage, dans la Nouvelle-Castille, en Espagne. Les Goths en firent la capitale de leur empire vers l'an 567. Les Maures s'en emparèrent en 711; et Alphonse VI, roi de Castille, la leur enleva en 1085. Cette ville, aujourd'hui réduite à 15 000 âmes, fut longtemps

l'une des plus florissantes de l'Espagne. Tolède est renommée depuis plusieurs siècles pour sa supériorité dans la fabrication des armes blanches, dont elle possède encore des manufactures.

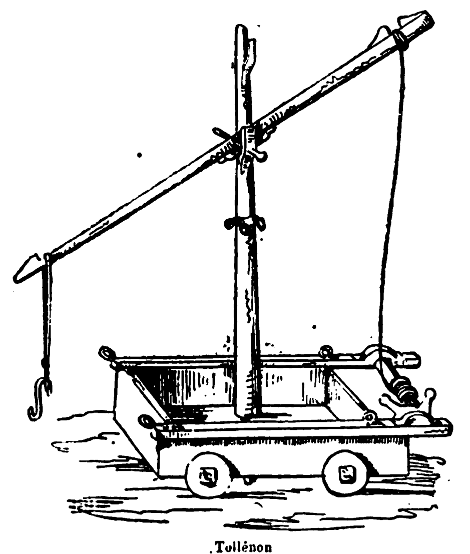
TOLENTINO. Ville située près du Chienti, en Italie. Le 3 mai 1815, le roi Murat y défit les Autrichiens et leur fit 8 000 prisonniers; mais dans un engagement du lendemain il fut moins heureux et dut battre en retraite.

TOLET ou **TOULET** (*Mar.*). Du lat. *tollere*, élever. Fiche en fer ou en bois qui s'enfonce, par la tolétière et le plat-bord, dans la muraille d'un canot, et sur laquelle se monte un aviron au moyen d'une estrope.

TOLET DE TOURNAGE. *Voy.* CHEVILLOTS.

TOLIÈRE ou **TOLETIÈRE** (*Mar.*). Élévation en forme de taquets plats, sur le plat-bord des bâtiments ou bateaux à rames. On y perce des trous pour recevoir l'aviron sur son tolet ou entre ses tolets.

TOLLÉNON. *Tolleno.* Machine de guerre des anciens. « Le tollénon, dit Végèce, est une bascule faite avec deux grandes pièces de bois : l'une plantée bien avant en terre, et l'autre, qui est plus longue, attachée en équilibre au sommet de



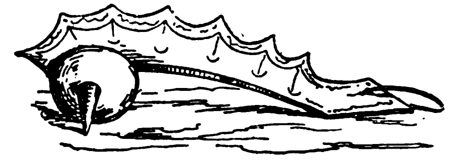
Tollénon
(d'après le manuscrit de Paulus Sanctinus).

la pièce verticale, de telle manière qu'en abaissant une de ses extrémités, l'autre s'élève. On attache à l'un des bouts de cette poutre une espèce de caisse d'osier ou de bois, où se placent des soldats; et, en abaissant l'autre bout, on les élève et on les porte sur les murailles. »

TOLOSA. *Sturisa.* Ville de la province de Guipuscoa, en Espagne. Alphonse IX y défit les Maures en 1212. Les Guipuzcayens battirent les Français et les Navarrois en 1512 sous les murs de cette ville, et un combat y fut engagé entre les Français et les Anglo-Espagnols en 1813.

TOLPACHE. Fantassin hongrois.

TOMAHAWK, TOMAWACH ou **TOMEHAWK.** Nom sous lequel les sauvages d'Amérique désignent leur massue ou casse-tête. Cette arme est formée d'une hache d'un côté et d'une massue de l'autre. Ceux qui en font usage la lancent quelque-



Tomahawk
(d'après Catlin).

fois avec force devant eux et manquent rarement le but. Le tomahawk sert au sauvage pour combattre. C'est aussi sur le manche de cet instrument qu'il enregistre ses annales, au moyen de signes particuliers; chaque nation y est représentée par un animal; et des hiéroglyphes indiquent le mois, le jour et l'heure des combats, ainsi que le nombre des ennemis et le résultat des actions.

TOMBER (*Mar.*). On dit que *la mer tombe*, lorsque les lames commencent à diminuer; que *le vent tombe*, quand sa force diminue sensiblement. — *Tomber sous le vent*, c'est perdre l'avantage du vent qu'on avait gagné, ou qu'on tâchait de gagner; *tomber sous le vent d'un point quelconque*, c'est être emporté à une plus grande distance d'un point, ou sous son vent, après avoir été plus près de ce point ou de l'origine du vent régnant. — *Tomber sur un vaisseau*, c'est arriver et fondre sur lui, ou bien y être entraîné, sans intention de le choquer, soit par l'effet du vent ou des courants, soit par suite d'une fausse manœuvre. — Un bâtiment *tombe sur le nez*, ou *tombe sur l'arrière*, lorsqu'il incline vers ces parties. — Un mât *tombe*, quand il se penche.

TON (*Mar.*). Partie du mât comprise entre les barres de hune et le chouquet, et où s'assemblent, par en haut, le pied du mât supérieur avec le tenon du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer appelée *clef*.

TONGRES. *Tungri.* Ville de la province de Limbourg, en Belgique. Les Goths et les Vandales la saccagèrent vers la fin du quatrième siècle; Attila, en 450; les Normands, en 881. En 1408, le duc de Bourgogne battit devant cette ville l'armée des Liégeois rebelles, qui laissèrent 30 000 des leurs sur la place. Le brillant courage que le duc montra dans cette bataille lui mérita le surnom de *Jean sans Peur*. Les Français prirent cette ville en 1672 et 1677. Ils s'en emparèrent de nouveau en 1792, et démantelèrent la place en 1793. C'est dans le voisinage de Tongres qu'était installé le camp appelé *Aduatica*, dont il est parlé dans les Commentaires de César.

TONILIÈRE (*Pêche*). Espèce de râteau dont la tête est garnie d'une poche de filet, et qui sert à pêcher certains coquillages.

TONNAGE (*Mar.*). Se dit de la capacité d'un navire, calculée par le nombre de tonneaux qu'il peut contenir. On a reproché à la méthode française de jaugeage, servant à déterminer le tonnage, de ne pas tenir assez exactement compte de l'élancement des formes, et les autres nations ne l'ont pas adoptée. La Hollande, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont leurs méthodes spéciales qui diffèrent de la nôtre, d'où il résulte que tel navire jaugé à 300 tonneaux en France, peut n'être jaugé en Amérique que 200 et même 150 tonneaux, et en Angleterre 250 au plus; et comme les divers droits perçus dans les ports se payent presque partout d'après le jaugeage légal de la nation à laquelle appartient le navire, il arrive que les bâtiments français qui ont des formes fines et élancées sont frappés de droits très-forts qui les mettent dans une position commerciale désavantageuse. Il serait à souhaiter que tous les gouvernements s'entendissent pour une formule de jaugeage unique, applicable aux navires de toutes les nations. Dans les ports, les navires payent un *droit de tonnage*, ou *de tonnelage*, qui est proportionné à leur capacité, et ce droit est dû par le seul fait de l'entrée du navire dans le port, sa station ne fût-elle que de quelques heures. (*Voy.* Jaugeage et Tonneau.)

TONNE (*Mar.*). On désigne par ce nom un vase de bois, à deux fonds et en forme de muid, qui est plus grand et plus renflé que le tonneau. Dans la marine française, la tonne représente un poids de 1 000 kilogrammes. — On donne aussi le nom de *tonne* à une sorte de tonneau dans lequel un des fonds est remplacé par un allongement des douves en forme de cône tronqué, cône de la base duquel part une chaîne, fixée à un corps mort, qui retient la tonne flottante sur le point où on l'a placée, pour indiquer l'entrée d'un port, d'une rade, etc.—Par le mot *tonne* on désigne encore une sorte de bouée en bois ou en tôle, qu'on fixe sur les écueils, et à l'entrée des ports et des rivières, afin d'en indiquer les passes. Le *droit de tonnes* est la rétribution que perçoit l'autorité locale sur tous les navires qui touchent le territoire, pour l'entretien de ces bouées. — On désigne encore sous le nom de *tonne* un baril défoncé dont on fait usage pour couvrir la tête des mâts quand ils sont dégarnis. — Enfin, on donne le nom de *tonne* à une embarcation sans mât et marchant à la rame, qu'on emploie sur la côte de Malabar. (*Voy.* Bouée.)

TONNEAU (*Mar.*). Se dit d'une mesure de jaugeage des navires, qui a été fixée, par l'ordonnance de 1631, à une contenance de 42 pieds cubes ou environ 13 mètres cubes, évaluée à un poids de 20 quintaux ou 2 000 livres, qui font 979 kilogrammes. C'est d'après cette mesure que l'on calcule la capacité des bâtiments du commerce, et que l'on règle le prix du fret des marchandises. L'article 286 du Code de commerce dit : « Le fret d'un bâtiment peut avoir lieu au tonneau. » Dans la marine militaire, le tonneau est évalué à 1 000 kilogrammes, et on l'appelle alors *tonneau métrique*. (*Voy.* Tonnage.)

TONNELETS. *Voy.* Braconnière.

TONNELIER (*Mar.*). L'homme préposé à bord à l'entretien des futailles que l'on embarque.

TONNELLERIE (*Mar.*). Atelier où l'on fabrique les tonneaux, dans les grands ports militaires.

TONNERRE. *Tornodurum.* Ville située sur la droite de l'Armançon et près du canal de Bourgogne, dans le département de l'Yonne. Elle fut prise par les Anglais en 1359; et par Jean sans Peur, duc de Bourgogne, en 1414.

TONNINGEN. Ville du Holstein. En 1713, les troupes confédérées du czar, du roi de Danemark et de celui de Prusse, s'emparèrent de cette place que défendaient 9 000 Suédois sous les ordres du général Steinbock.

TONNOILE. *Voy.* Connoille.

TONSILLE (*Mar.*). Les Romains nommaient ainsi les pieux auxquels ils amarraient leurs navires.

TONTURE (*Mar.*). Courbure que l'on donne aux ponts des navires en en relevant un peu les extrémités. Cette disposition, en même temps qu'elle augmente la grâce du bâtiment, procure aux eaux un écoulement vers le milieu du pont.

TONTURER (*Mar.*). *Tonturer un navire*, c'est lui donner de la tonture en le constituant.

TOP! *Voy.* Stop!

TOPDJI ou **TOPIDJI.** Nom des artilleurs turcs.

TOPO. Nom familier donné dans l'armée aux plans topographiques et aux officiers qui les dressent. (*Voy.* Topographie.)

TOPOGRAPHIE. Du grec τόπος (topos), lieu, et γράφω (graphô), je décris. Art de représenter et de décrire, dans ses moindres détails, la constitution physique, naturelle ou accidentelle d'une contrée. Cet art est particulièrement une étude aujourd'hui pour les officiers du corps d'état-major; mais les anciens surent aussi apprécier les avantages de la topographie : ainsi, la marche d'Alexandre était toujours éclairée au moyen de reconnaissances faites par des officiers qui rendaient au prince un compte journalier de tout ce qu'ils avaient observé dans la contrée où l'armée devait s'avancer. Cependant les Romains attachèrent moins d'importance à ce genre de reconnaissance que ne le faisaient généralement les Grecs.

TOPRATY. Nom que portent en Turquie les milices fournies par les pachas de chaque province.

TOQUE. Dans les armoiries de la noblesse créée par Napoléon Ier, la *toque* remplaçait la couronne des armoiries de la noblesse ancienne. Les princes grands dignitaires avaient une toque de velours noir retroussée de *vair*, avec un porte-aigrette d'or surmonté de 7 plumes. La toque des comtes était retroussée de contre-hermine et n'avait que 5 plumes. Les barons retroussaient

la toque de contre-vair et avaient seulement 3 plumes, avec porte-aigrette d'argent. La toque des chevaliers était retroussée de sinople et ornée d'une simple plume. A la Restauration la toque disparut, et les nouveaux nobles adoptèrent les couronnes des anciens.

TORBOLU (COMBAT DE). En Italie. Gagné par les Français sur les Autrichiens le 28 janvier 1797.

TORCHE-NEZ. Instrument que l'on fixe sur les naseaux des chevaux rétifs, afin de les contenir quand on veut les ferrer ou les panser.

TORCHER (*Mar.*). Du latin *torquere*, tordre. On dit trivialement *torcher de la toile*, pour exprimer qu'on fait porter beaucoup de voiles à un bâtiment, ou qu'il en déploie outre mesure.

TORCHES ou **FLAMBEAUX DE GUERRE.** Elles se font avec de la filasse ou des brins de vieilles cordes nettoyées. On fait bouillir dans de l'eau saturée de salpêtre et puis on plonge dans une composition fondue ainsi formulée : poix noire, 0^k,610; poix résine, 4^k,880; suif de mouton, 0^k,305. On retire après cinq minutes d'infusion, et on façonne la torche en la montant sur une baguette de sapin, qu'on assure par des ligatures de distance en distance. On plonge les torches une seconde fois dans la même composition, et, lorsqu'elles sont sèches, on les recouvre d'un enduit ainsi préparé : gomme arabique, 0^k,031; colle-forte, 0^k,008; chaux vive, 0^k,500.

TORDE (*Mar.*). Anneau de corde, au bout des grandes vergues.

TORDENSKIOLD (JEAN WESSEL, dit). Amiral danois, né à Drontheim en 1691, mort en 1720. Apprenti barbier, il jetait à quinze ans le rasoir pour entrer à l'école de navigation de Copenhague, où, simple cadet, on lui confia le commandement d'un corsaire, et peu après, d'une frégate avec le titre de lieutenant. Son intrépidité lui mérita bientôt le grade de capitaine de vaisseau ; il était vice-amiral à vingt-sept ans. Entre autres exploits, il prit, en 1718, dans le port de Dinelika, toute l'escadre suédoise, composée de 12 bâtiments de guerre et 21 de transport; en 1719, il s'empara de Marstrand et de la citadelle de Carlstein. Il finit en se faisant tuer follement dans un duel à Hanovre.

TORGAU. Ville située sur la rive gauche de l'Elbe, dans la province de Saxe, en Prusse. Elle fut brûlée par les Hussites en 1429. En 1760, après une bataille gagnée sur les Autrichiens que commandait le maréchal Daun, et bien que, dès le commencement du combat, l'infanterie prussienne eût presque été mise en pièces par la cavalerie autrichienne, Frédéric II resta maître de la place.

TORMENTUM. Terme générique sous lequel on comprenait toutes les espèces de machines de guerre destinées à lancer des projectiles. Telles étaient entre autres la baliste, la catapulte, le scorpion, etc. (*Voy.* ces mots.)

TORMENTUM (*Mar.*). Câble d'une grande force, que l'on serrait de la poupe à la proue, autour de la quille d'un vaisseau, afin d'en maintenir la charpente.

TORMES. Rivière d'Espagne qui prend sa source dans la Sierra de Gredo, sur la limite des provinces d'Avila et de Tolède. Les Français livrèrent sur ses bords plusieurs combats aux Espagnols, de 1808 à 1814.

TORNADOS (*Mar.*). Nom que porte, sur les côtes du Sénégal, un vent violent qui règne aux mois de juillet, août et septembre.

TORNICLE. Cotte de mailles, très-longue, qui couvrait une partie de la croupe du cheval.

TOROELLA (BATAILLE DE). Catalogne. Elle fut gagnée par les Français sur les Espagnols, le 27 mai 1694.

TORON (*Mar.*). Cordon formé d'une plus ou moins grande quantité de fils de caret tortillés et disposés en un long faisceau. Plusieurs torons donnent un cordage, et ils sont désignés par le nombre de fils de caret qu'ils contiennent.

TORPEDO ou **TORPILLE** (*Mar.*). Machine de guerre ou sorte de pétard sous-marin, qui avait été proposé à Bonaparte par Fulton pour faire sauter ou détruire les vaisseaux ennemis. Le premier essai qu'on en fit, devant le camp de Boulogne, eut un médiocre succès, ce qui contribua beaucoup à discréditer le talent de l'inventeur dans l'esprit du chef des Français. — Lors de la dernière guerre de la France et de l'Angleterre contre la Russie, les abords de Cronstadt étaient garnis de torpilles, dont pas une n'a causé dommage à un bâtiment anglais ou français.

TORQUES. Collier qui se donnait à titre de récompense militaire chez les Romains. Il différait de la phalère, autre décoration, en ce qu'il ne pendait point sur la poitrine. Le soldat décoré du *torques* était qualifié *torquatus*. Ces colliers,



Torques
(d'après un bas-relief).

suivant Pline, étaient fréquemment en or, et on ne les donnait que de ce métal aux étrangers. Les colliers des simples citoyens romains n'étaient d'ordinaire qu'en argent. — Les Gaulois et les Perses portaient également un collier formé de fils d'or roulés en spirales. (*Voy.* COLLIERS, ORDRES MILITAIRES, PHALÈRES.)

TORRES-VEDRAS. Ville de l'Estramadure, en Portugal. En 1810, les Anglais y établirent des lignes de défense importantes, pour arrêter l'invasion des Français.

TORRION. Nom que l'on donnait autrefois à une grosse tour ou bastion.

TORS (*Mar.*). Degré de torsion que l'on donne à un faisceau de fils de caret composant un cordage.

TORSADE. Ornements d'or ou d'argent, tordus en forme de petits rouleaux, servant de marques distinctives pour les épaulettes. Les épaulettes des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants sont à petites torsades; les épaulettes des officiers supérieurs sont à grosses torsades, ou à *graines d'épinards*, comme on dit dans le langage familier militaire.

TORSION (*Mar.*). Action de tordre ou de commettre les uns avec les autres, en plus ou moins grand nombre, soit les fils soit les torons dont on compose les cordages.

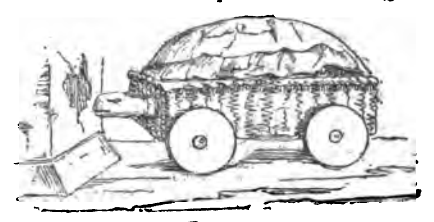
TORSTENSON (Léonard, comte de). Général suédois, né en 1595, mort en 1654. Il suivit Gustave-Adolphe en Livonie et en Allemagne. Fait prisonnier au combat de Nuremberg, il fut rendu à sa patrie après la bataille de Lutzen, en 1632. Grand maître de l'artillerie en 1634, il fut appelé, en 1642, à commander en chef l'armée suédoise, qui remporta la victoire de Breitenfeld; il envahit la Bohême et la Moldavie en 1643. Sur le point d'être enfermé par Gallas au fond du Holstein, il fit une admirable retraite; anéantit l'armée de ce général en 1644; et battit une autre armée impériale à Sankowitz.

TORTONE. *Dertona.* Ville de la division d'Alexandrie, Piémont. Elle est située près de la rive droite de la Scrivia. Elle fut prise par le prince Eugène en 1706; par le marquis de Maillebois en 1734 et en 1745; par les Piémontais en 1746; par les Autrichiens en 1774; par les Français en 1796; et par les Autrichiens en 1799.

TORTORELLE. Machine de guerre pour lancer des pierres, en usage au moyen âge.

TORTOSE. *Dertosa.* Ville située sur la rive gauche de l'Èbre, dans la province de Tarragone, en Espagne. Le comte de Barcelone l'enleva aux Maures en 1141, et les Français s'en emparèrent en 1649. Dans l'année 1711, les Impériaux, commandés par Staremberg, ayant formé le siége de cette ville, où s'était renfermé le duc de Vendôme, furent complétement battus dans la première attaque qu'ils firent des ouvrages avancés, et se mirent aussitôt en retraite. Le maréchal Suchet s'empara de Tortose le 2 avril 1811.

TORTUE, TORTUE BÉLIÈRE. La tortue proprement dite était une machine de guerre qui servait quelquefois à couvrir, soit un bélier, soit une poutre armée à l'un de ses bouts d'un fer crochu, et que l'on appelait *corbeau démolisseur* (*Voy.* ce mot), parce qu'il servait à arracher les pierres d'une muraille. Agathias donne cette description de la tortue : « On appelle ainsi, dit-il, une machine d'osier faite en forme de toit: elle est couverte de tous côtés et ne peut être percée par les traits à cause de son épaisseur. Il y a une aile de chaque côté pour couvrir de flanc les soldats que l'on y enferme. Le dehors est garni d'un cuir qui est à l'épreuve du trait. Ainsi, ceux qui sont dedans sont défendus de toutes parts, et portent la machine où ils veulent sans pouvoir être incommodés par les ennemis. Quand



Tortue
(d'après Valturius).

ils l'ont approchée du pied de la muraille, ils en minent les fondements. »

Cette machine prenait son nom de la ressemblance de sa forme avec celle du reptile appelé tortue, *testudo*.

La *tortue bélière*, qui avait été employée par les Sabires au siége de Pétra, est ainsi décrite par l'historien grec Procope : « Au lieu, dit-il, de se servir de poutres dont les unes fussent élevées à plomb, et les autres couchées, soit en long, soit en travers, ils n'employèrent que des perches qu'ils couvrirent avec des peaux, et au milieu ils suspendirent, avec des chaînes, une poutre dont le bout était garni de fer. La machine était si légère, qu'il n'était pas nécessaire de la traîner, mais il était aisé à quatre hommes, qui étaient dedans, de la porter où il leur plaisait.»

TORTUES D'APPROCHE. *Voy.* Vignes.

TORTUE DE BOUCLIERS. Manœuvre que les anciens opéraient devant une place assiégée, au moment de l'escalade. Elle se pratiquait de la sorte : le premier rang d'une troupe d'infanterie pesante se couvrait le front avec les boucliers; les autres rangs les élevaient sur la tête, en les croisant, pour qu'il n'y eût point de vide, ce qui



Tortue de boucliers
(d'après la colonne Antonine).

formait alors comme les tuiles d'un toit, sous lequel on se trouvait à couvert des pierres et des traits. Souvent, lorsque cette tortue était parvenue au pied du retranchement, une seconde troupe montait dessus pour gagner le haut

au parapet; et dans ce cas les derniers rangs s'abaissaient par gradation, afin de former une rampe qui permît l'ascension.

TORTUE (*Mar.*). Embarcation qu'on emploie pour traverser un bras de mer, et dont le pont a la forme bombée de la carapace de la tortue.

TOSTE (*Mar.*). Banc de chaloupe sur lequel sont assis les matelots qui rament.

TOTILA. Roi des Ostrogoths. Lors de son avénement (541), il avait trouvé la monarchie dont il héritait tout près de sa chute. Pendant onze années de luttes habiles et courageuses contre les souverains grecs du Bas-Empire, il reprit sur eux, entre autres villes, Naples, Bénévent, Spolète, Pérouse, Florence et Rome. Mais, de 545 à 547, Bélisaire lui reprit la plupart des villes qu'il venait de reconquérir. Bélisaire ayant disparu de la scène active, Totila obtenait de nouveaux succès, quand, en 552, Narsès le vainquit à Taginæ (*Lentagio*). Totila ne survécut que peu de temps à cette dernière défaite. (*Voy.* LENTAGIO.)

TOTT (FRANÇOIS, baron DE). Né à Chamigny, près de La Ferté-sous-Jouarre, en 1733, mort en 1793. Il était d'origine hongroise. Employé à l'ambassade française de Constantinople en 1757, il fut dix ans consul de France en Crimée, et eut part au rétablissement de Crym-Ghéraï, khan des Tartares. Mustapha III l'ayant attaché à son service à Constantinople, Tott reforma les pontons et l'artillerie; défendit les Dardanelles contre la flotte d'Orlof; et indiqua les moyens de mettre à couvert la frontière turque du côté d'Otchakov et de la Crimée. Il a publié des *Mémoires sur les Turcs et les Tartares.*

TOUAGE (*Mar.*). Action de touer, c'est-à-dire de faire avancer un navire en tirant à force de bras ou au moyen d'un cabestan sur un câble ou *touée* (*Voy.* ce mot) attaché à un point fixe. Parfois on tire du rivage par un câble fixé sur le vaisseau; d'autres fois on tire du vaisseau par un câble fixé au rivage.

TOUCHER (*Mar.*). Se dit de l'action d'aborder à un lieu quelconque. *Toucher un écueil*, c'est le frapper au passage par quelques points de la quille ou de la carène. — *Toucher les aiguilles d'un compas*, c'est les frotter sur un barreau aimanté, pour en augmenter la propriété magnétique.

TOUE (*Mar.*). Embarcation plate, espèce de bac, faite de planches de sapin assemblées avec des chevilles, servant pour remonter une rivière avec un chargement de marchandises, ou pour le service d'un port, etc.

TOUÉE (*Mar.*). Se dit d'une longueur de câble de 120 brasses ou 200 mètres environ. — On appelle *grande touée*, dans les vaisseaux et frégates, une réunion de 3 câbles de même grosseur, fixés sur la plus grosse ancre. Les bâtiments au-dessous de ce rang n'ont que des touées de 2 câbles.

TOUER (*Mar.*). De l'angl. *to tow*, remorquer. Faire avancer un navire en tirant d'un point fixe un câble à force de bras ou au moyen d'un cabestan.

TOUFAN. Tourbillon qui fait bouillonner les vagues.

TOUKA ou **FLÈCHE D'ARABAT.** Long ruban de terre qui, partant de la presqu'île de Kertch au nord-est de Kaffa ou Théodosie, sépare la mer d'Azof du Sivarch, ou mer Putride, et s'avance au loin vers le nord, ne laissant entre elle et la terre ferme que l'étroit canal d'Yénitski, par où le Sivarch communique avec la mer d'Azof, canal dont la largeur ne dépasse pas 100 ou 120 mètres. A l'époque de la domination tartare, les Russes pénétrèrent deux fois dans la Crimée par la Touka. Le comte de Lascy, jetant un pont sur le canal d'Yénitski, s'engagea, non sans témérité, sur cette langue de terre, le 26 juin 1737, pendant que Menghely-Ghéraï-Khan l'attendait à Pérékop. L'armée russe, forte de 80 000 hommes, faillit payer cher la hardiesse de son général. Pendant qu'elle effectuait son défilé, la cavalerie tartare coupa le pont qui lui avait servi de passage, et une autre armée vint attendre les Russes à Arabat. Lascy, pris entre deux feux, sortit néanmoins de ce mauvais pas en traversant les marécages de la mer Putride sur une espèce de pont qu'il fit construire en toute hâte avec des tonneaux vides.

La seconde invasion russe, effectuée dans la Crimée par la Touka, eut lieu en 1771. Le prince Vasili-Dolgorouki commandait l'armée moscovite, dont un second corps emportait en même temps les lignes de Pérékop.

Les Russes ont établi sur la Touka, depuis la conquête, une route de poste dont les trois ou quatre relais sont les seules constructions qu'on y rencontre. A son extrémité méridionale s'élève le petit fort d'Arabat, entouré d'une dizaine de maisons. Les Tartares avaient élevé cette forteresse pour arrêter les invasions de la Crimée par la Touka; mais les Russes, n'ayant rien à redouter sur ce point, l'ont laissée dans un grand délabrement.

TOUL. *Tullum Leucorum.* Place forte située sur la rive gauche de la Moselle, dans le département de la Meurthe. En 612, les deux frères, Théodebert, roi d'Austrasie, et Thierry, roi de Bourgogne, se livrèrent une bataille dans ses environs. Théodebert fut vaincu et obligé de prendre la fuite. — En 1552, cette ville fut prise par Henri II.

TOULETIÈRE (*Mar.*). Bois qui supporte la rame. (*Voy.* TOLIÈRE.)

TOULINE (*Mar.*). Cordage au moyen duquel un bâtiment, à défaut du vent, se fait remorquer par des embarcations à la rame. — On a parfois recours à une touline pour faire virer ou abattre un navire qui ne sent pas suffisamment son gouvernail pour se tourner dans le sens où l'on veut qu'il aille.

TOULON. *Telo Martius.* Place forte et maritime située sur la Méditerranée, dans le département du Var. Elle fut pillée par les Sarrasins au dixième et au treizième siècle. En 1707, le duc de Savoie et le prince Eugène en formèrent sans succès le

siége. En 1744, un combat naval s'engagea dans ses eaux entre la flotte combinée des Français et des Espagnols, aux ordres de M. de Court, et la flotte anglaise commandée par l'amiral Mathew. Ces deux flottes furent également dispersées sans résultat décisif. Le 27 août 1793, Toulon fut livrée par trahison aux Anglais, et reprise sur eux le 19 novembre suivant. A ce siége commença la réputation de Napoléon Bonaparte, qui y commandait l'artillerie avec le grade de chef de bataillon. C'est aussi de ce port qu'il partit, le 19 mai 1798, pour aller conquérir l'Égypte. En 1830, une autre armée française, commandée par le maréchal de Bourmont, s'embarqua à Toulon pour aller conquérir l'Algérie.—Toulon est le chef-lieu de notre 5e arrondissement maritime.

TOULOUSE. *Tolosa.* Chef-lieu du département de la Haute-Garonne, situé sur la Garonne et le canal du Midi. Le consul Cépion s'empara de cette ville, l'an 107 av. J.-C. Les Visigoths y établirent, en 419, le siége de leur empire, qui dura soixante-dix-neuf années; Clovis leur enleva Toulouse en 508; et les Sarrasins l'occupèrent en 732. Elle fut prise et reprise plusieurs fois durant les croisades contre les Albigeois. Simon de Montfort fut tué à l'un des siéges de cette place en 1217. Sous les murs de Toulouse, le 19 avril 1814, le maréchal Soult soutint les efforts de l'armée du duc de Wellington, trois fois plus nombreuse que la sienne.—Toulouse est le quartier général du 6e corps d'armée et le chef-lieu de la 12e division militaire et de sa 1re subdivision.

TOUPE (*Mar.*). Bâtiment employé à la pêche du hareng.

TOUPIN (*Mar.*). Instrument de corderie servant au commettage.

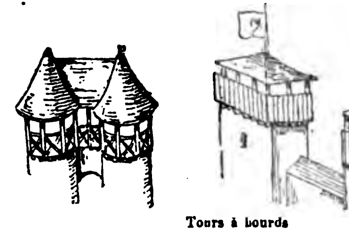
TOUPRAS (*Mar.*). Nom que l'on donne, sur le banc de Terre-Neuve, à l'amarre de terre d'un bâtiment.

TOUR (*Mar.*). *Tornus.* Dévidoir sur lequel on enroule soit du bitord, soit la ligne de loch.—On appelle *tour mort*, l'attache qui se fait, en passant, sur une pièce de bois saillante; *tour de bitte*, l'attache qu'on fait en passant le cordage en sautoir sur la bitte ou sur son traversin; *tour de câbles*, l'entortillement des câbles de deux ancres mouillées; et *tour d'anguille*, une suite de circonvolutions en spirale qu'on fait faire à un cordage sur un autre.—*Tour et choc* se dit, lorsqu'après un demi-tour le câble repasse encore sur le montant pour y faire un nouveau demi-tour.—*Le vent fait le tour du compas*, lorsqu'en peu de temps il paraît souffler successivement de tous les points de l'horizon.

TOUR. Du lat. *turris.* Bâtiment fort élevé par rapport à sa base, de forme ronde, carrée ou polygonale. Dans la fortification ancienne, la tour servait à protéger les longues lignes de murailles, qu'elle balayait par ses projectiles. On la plaçait aux angles, aux deux côtés d'une porte, à un point vulnérable de l'enceinte.

Avant notre nouveau système de fortifications, et nos moyens d'attaque et de défense des places, on employait à la guerre de siége, tant offensif que défensif, divers engins ayant chacun des noms particuliers. C'était la tour à hourds, la tour bélière, la tour mobile, la tour roulante, la tour à canon.

Tours à hourds ou à planchers. Elles servaient, pendant les siéges, pour augmenter la hauteur des *tours* de pierres, ou pour suppléer à l'insuffisance de leurs couronnements. En conséquence, on élevait des échafauds hourdés en bois,



Tours à hourds
(d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale).

sur lesquels se tenaient les hommes d'armes. — On plaçait aussi ces échafauds à l'extérieur des murailles qui n'avaient point de *mâchicoulis.*

Tours bélières. C'étaient des machines de guerre dont les anciens faisaient usage. Ces tours étaient faites en bois, à plusieurs étages, et quelquefois très-hautes. Elles étaient portées sur plusieurs roues, ce qui permettait de les conduire partout où elles devenaient nécessaires. On les remplissait de soldats qui s'élançaient sur les remparts des villes assiégées. Des tours de cette espèce construites par Diades, ingénieur, dans l'expédition d'Alexandre, avaient jusqu'à cinquante mètres de hauteur; elles avançaient sans moteurs apparents, et par l'impulsion des hommes placés

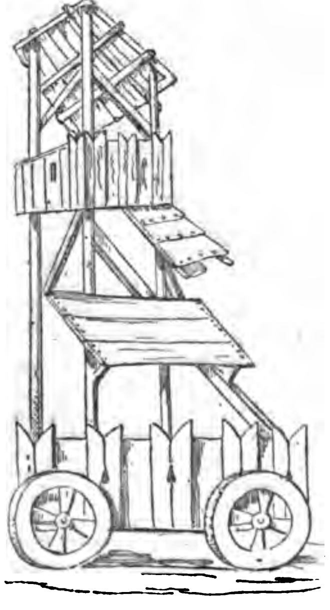


Tour bélière
(d'après le chevalier Folard).

dans l'étage inférieur. L'une des plus célèbres machines de ce genre est celle que Démétrius Poliorcète fit élever lorsqu'il assiégea Rhodes, l'an 304 av. J.-C. « Les tours, dit Végèce, sont de grands bâtiments assemblés avec des poutres et des madriers, et revêtus avec soin de peaux crues ou de couvertures de laine, pour les garantir des traits des ennemis. Leur largeur se proportionne sur la hauteur; quelquefois elles

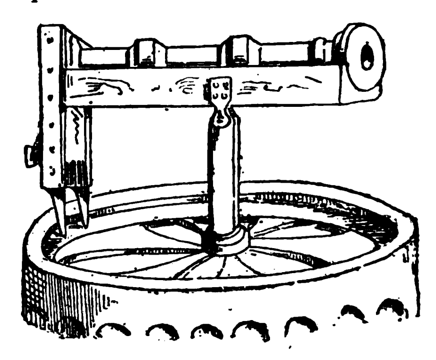
ont trente pieds en carré, quelquefois quarante ou cinquante; mais leur hauteur surpasse celle des tours de pierre et des murs les plus élevés. Elles sont montées avec art sur plusieurs roues dont le jeu fait mouvoir ces prodigieuses masses. La place est dans un danger évident, quand la tour est une fois jointe aux murailles. Les étages communiquent entre eux par des échelles, à l'intérieur, et la tour renferme différentes machines pour prendre la ville. Dans le bas étage est un bélier pour battre en brèche. Le milieu contient un pont fait de deux membrures et garni d'un parapet de clayonnage. Ce pont, poussé en dehors, se place tout d'un coup entre la tour et le haut du mur, et fait un passage aux soldats pour se jeter dans la place. Le haut de la tour est encore bordé de combattants armés de longs épieux, de flèches, de traits et de pierres pour nettoyer les remparts. »

Les *tours mobiles* ou *roulantes* (*turris mobilis* ou *ambulatoria*) furent d'un emploi aussi fréquent et aussi général au moyen âge que dans l'antiquité, et il est principalement question de ces tours dans les historiens des croisades. On voit même qu'à la fin du quatorzième siècle, c'est-à-dire à une époque où la poudre à canon était déjà employée depuis cinquante ans, elles continuaient à servir. Froissart raconte qu'on y eut recours au siége du château de Pulpuron par les Français, en 1388. « Les assiégeants, dit-il, avaient fait charpenter un engin sur quatre roues, lequel engin avait trois étages, et en chacun étage pouvaient combattre vingt arbalestriers. Quand tout fut appareillé, on amena et bouta cet engin que ils appelaient un *passe-avant*, au plus faible lez du château à leur avis, et entrèrent légèrement dedans; et quand l'engin fut là où ils le voulaient mettre, les arbalestriers commencèrent à traire sur le chastel. » On croit que c'est au siége de Constantinople, en 1453, que l'on fit usage pour la dernière fois, en Europe, d'une tour mobile. (*Voy.* EXOSTRA.)



Tour mobile
(*d'après un manuscrit de la Bibl. impériale*).

Tour à canon. Ce canon pivotant, du milieu du quinzième siècle, est décrit par M. Larchey, dans ses *Origines de l'artillerie* : « L'axe du pivot occupe le centre d'une tourelle autour de laquelle le canon tourne sur deux montants dont les pointes de fer entrent à volonté dans les trous d'une bande de fer circulaire, montée sur coussinets de bois. Ce canon est dessiné par Valturius, sous le nom de *turris tormentaria*. »



Tour à canon
(*d'après Valturius*).

Tour Martello. Après l'invention du canon, la tour, offrant un but trop facile à atteindre, fut rasée. — Au commencement de ce siècle, les Anglais, pour surveiller la descente qu'ils redoutaient sur leur littoral, construisirent, sur différents points, des tours isolées ayant un canon sur leur plate-forme et qui devaient remplir le double but d'observation et de défense. Ce genre de tour prit le nom de son inventeur, Martello.

Tour Maximilienne. C'est la tour Martello des Anglais, perfectionnée par l'archiduc Maximilien d'Autriche, aujourd'hui empereur du Mexique. Elle a pris place dans la fortification moderne, et est surtout propre à défendre un passage, un défilé. Elle se compose d'un rez-de-chaussée surmonté de deux étages, et d'une plate-forme avec parapet. Les plafonds sont voûtés à l'épreuve de la bombe. Les deux étages peuvent recevoir du canon, et la plate-forme, munie d'un parapet circulaire, a des pièces de gros calibre montées sur pivot. La garnison loge à l'étage inférieur; les munitions et les vivres sont au rez-de-chaussée, qui a un puits. La tour est ceinte d'un fossé d'environ cinq mètres, et un parapet, établi en avant du fossé, s'élève presque au niveau de la plate-forme, dont la hauteur d'ailleurs ne dépasse guère dix mètres au-dessus du sol.

TOURANE, TOURON ou **HANSAN**. Ville de l'empire de l'An-nam, en Cochinchine. Elle occupe une presqu'île sur une baie de même nom, formée par la mer de Chine. Les 1er et 2 septembre 1858, le vice-amiral Rigault de Genouilly, commandant les forces françaises, après avoir canonné les forts de cette place, et éteint leur feu, les fit occuper par ses troupes de débarquement. La baie de Tourane est une des plus belles du monde. (*Voy.* COCHINCHINE et sa carte.)

TOURBILLON (*Mar.*). Vent violent qui tournoie constamment.

TOURCOING. Ville du département du Nord. Les protestants la saccagèrent en 1566, et les Français y battirent les troupes ennemies le 8 mai 1794.

TOURELURE. Se disait autrefois d'un entourage de tourelles.

TOURET (*Mar.*). Dévidoir ou rouet du cordier. C'est un cylindre de bois traversé par un axe de fer, et terminé à chacun de ses deux bouts par deux tringles ou planches de bois assemblées en sautoir. L'ouvrier enroule dessus le fil de caret à mesure qu'il est fabriqué, afin d'en former de gros pelotons.

TOURILLONS. Les deux parties rondes et saillantes qui sont vers le milieu d'une bouche à feu, et servent à l'assujettir sur son affût.

TOURLOUROU. Nom d'un petit crabe de terre aux Antilles. On donne ce nom, comme sobriquet, aux soldats d'infanterie du centre. Au dix-septième siècle (selon M. Francisque Michel), on disait *turelureau* pour bon garçon, gaillard, badin. Comme l'italien *turluru*, le mot vient de l'habitude de chanter qui caractérise les gens de cet heureux tempérament. S'il nous était permis, en parlant de synonymes qui appartiennent au langage trivial, d'imiter les dictionnaires classiques, nous ajouterions que le tourlourou, plus rompu aux exigences du métier que le pioupiou, doit en effet être plus gai que ce dernier. (*Voy.* Pioupiou.)

TOURMENTE (*Mar.*). Tempête violente et de longue durée.

TOURMENTEUX (*Mar.*). S'est dit, dans le langage des hommes de mer, de certains parages sujets aux tempêtes.

TOURMENTIN (*Mar.*). Voile triangulaire ainsi appelée parce qu'on ne s'en sert que pendant une tourmente. Elle se place sur le mât de misaine, lorsque le temps oblige à serrer la voile de misaine. Dans les petits bâtiments, le tourmentin est appelé *trinquette*.

TOUR-MORT (*Mar.*). Tour simple d'un cordage quelconque sur un appui.

TOURN. Nom que l'on donnait anciennement à une tour de fortification.

TOURNAGE (*Mar.*). Nom générique des cabillots et des taquets, sur lesquels on tourne les manœuvres en sautoir, pour les tenir roides.

TOURNANT D'EAU. *Voy.* Vortex.

TOURNAY. *Turnacum.* Ville forte située sur l'Escaut, dans la province de Hainaut, en Belgique. Elle fut prise en 435 par les Francs sous les ordres de Clodion, et devint le siége du chef de cette nation jusqu'au jour où Clovis fit de Paris sa capitale. En 1340, Édouard III, roi d'Angleterre, vint attaquer Tournay; mais, cette place ayant été secourue par Philippe VI, le prince anglais fut très-heureux d'obtenir une trêve et des conditions qui lui permirent de se retirer sans combattre. En 1513, Henry VIII se présenta à son tour devant la ville; et comme l'un des priviléges de ses habitants était de n'avoir garnison que quand ils voulaient y consentir, le comte d'Angoulême leur fit demander quelles troupes ils voulaient pour défendre leur ville. Ils répondirent fièrement au prince : « Tournay est tourné, et jamais n'a tourné, et encore ne tournera. Si les Anglais viennent, ils trouveront à qui parler. » Toutefois, cette bravade ne les empêcha point de capituler. — Charles-Quint prit Tournay en 1521. Les Espagnols, sous les ordres du prince de Parme, s'emparèrent de cette ville, en 1581, malgré la défense énergique que leur opposa la princesse d'Épinoy, qui remplaçait son époux dans le commandement de la place. Louis XIV occupa aussi Tournay en 1667; les alliés en 1709; Louis XV en 1745; et les troupes de la République française en 1792 et en 1794. — On rapporte qu'au moment où Louis XI faisait son entrée à Tournay, en 1463, on vit descendre de dessus la porte, au moyen d'un mécanisme, une très-belle fille, laquelle, en saluant le roi, ouvrit sa robe sur la poitrine où elle laissa apercevoir un cœur bien formé. Il sortit de ce cœur une fleur de lis d'or que la jeune fille présenta au monarque, de la part de la cité, en lui disant : « Sire, vierge je suis et aussi l'est cette ville; car oncques ne fut prise et ne *tourna* contre les rois de France, ayant tous ceux de la ville chacun une fleur de lis dans le cœur. »

TOURNÉE (*Mar.*). Enceinte de filets fixés sur des pieux. Ces filets sont disposés en forme de fer à cheval dont l'ouverture est vers la côte et la face convexe à la mer. Le tout est disposé sur un terrain en pente, et de telle sorte que la marée en se retirant laisse captif le poisson qui est monté à la côte pendant la marée haute.

TOURNER (*Mar.*). Se disait autrefois pour virer. — *Tourner une manœuvre*, c'est la fixer par un ou plusieurs tours sur un point fixe. — *Tourner l'horloge*, c'est renverser le sablier de haut en bas, quand le sable a passé d'une ampoulette dans l'autre, pour lui faire mesurer un nouvel intervalle de temps.

TOURNEVIRE (*Mar.*). Cordage sans fin, enroulé de plusieurs tours sur un cabestan : il sert, entre autres usages, à fixer le câble lorsqu'on veut lever l'ancre.

TOURNIER (Michel-Marie-Charles). Né à Grattery en 1793, mort à Strasbourg en 1863. Sorti de l'école de Saint-Cyr, il entrait au 6ᵉ d'artillerie à pied en 1812. Capitaine lors de la capitulation de Dantzig, il fut, par le manque de foi de l'étranger, conduit en Sibérie. Rentré en France en 1814, il fit partie du 4ᵉ d'artillerie à cheval et fit, aux cent-jours, la campagne de Waterloo. En 1827, il satisfaisait aux examens imposés aux officiers d'artillerie sortis de Saint-Cyr, sans avoir passé par l'école d'application de Metz. Chef d'escadrons en 1837, lieutenant-colonel en 1843

adjoint au commandant de l'école d'artillerie de Strasbourg, il devenait colonel en 1846 et général de brigade en 1852. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

TOURNIQUET. Poutre garnie de pointes de fer, que l'on place dans une ouverture, une brèche, ou à l'entrée d'un camp, pour disputer le passage à l'ennemi.

TOURNIQUET (*Mar.*). Rouleau dont on fait emploi pour empêcher que les cordages, tirés avec force, ne frottent sur des objets que l'on veut ménager, ou ne perdent une partie de leur action.

TOURNOI. Fête militaire du moyen âge, où l'on s'exerçait, soit à pied, soit à cheval, à plusieurs genres de combat. Les épreuves principales étaient : les *joutes*, où deux chevaliers seulement couraient l'un sur l'autre pour rompre une lance; les *quadrilles*, où l'on combattait par escadrons; les *castilles*, ou simulacres de siége d'un castel; et les *trépignées*, qui offraient l'image d'une mêlée furieuse. Les armes ordinaires étaient des bâtons, des lances sans fer ou à fer rabattu, et des épées sans tranchant qu'on appelait *gracieuses* ou *courtoises;* mais on avait recours aussi quelquefois à des lances à fer émoulu, des haches et autres armes de bataille qu'on désignait alors sous le nom d'*armes à outrance.* Il y avait des *juges de camp* pour veiller à l'observation des règlements, et les prix étaient décernés par des femmes. Ces prix, appelés *faveur*, *joyau*, *nolesse* ou *enseigne*, consistaient en quelque ornement détaché de la parure des dames ou en ouvrages faits de leurs mains, tels qu'écharpes, brassards, etc. On croit que les premiers règlements établis pour les tournois le furent par Geoffroy de Reuilly, gentilhomme tourangeau. — Parmi les tournois dont l'histoire a conservé le souvenir, on cite surtout celui du camp du Drap-d'Or, sous François Ier, en 1520; celui de la porte Saint-Antoine, à Paris, en 1560, où Henri II fut blessé mortellement par Montgommery; et celui où Charles IX, en 1571, fut blessé par le duc de Guise. (*Voy.* CARROUSEL, CHAMP-CLOS, LICE, MONTGOMMERY, etc.)

TOURS. *Cæsarodunum.* Ville située sur la gauche de la Loire, et chef-lieu du département d'Indre-et-Loire. Les Visigoths, en 428, s'emparèrent de Tours, d'où Clovis les chassa en 507. — On donne le nom de *bataille de Tours* à la série de combats que Charles-Martel livra aux Arabes entre Tours et Poitiers, en 732. — Tours est le quartier général du 5e corps d'armée et le chef-lieu de la 18e division militaire et de sa 1re subdivision.

TOURTEAU. *Torta.* Disque de bois qu'on place sur le crible, pour grainer la poudre à tirer.

TOURTEAU GOUDRONNÉ. Sorte de préparation propre à éclairer les fossés et les retranchements, dans une place assiégée, ou à brûler les gabions ou les fascines du fossé. On prépare communément ces tourteaux avec des bouts de mèche de 3 à 5 mètres de long, entrelacés mollement en forme de couronnes qui doivent avoir 0m,16 de diamètre extérieur et 0m,08 de diamètre intérieur. L'espace vide est destiné à recevoir les pointes du réchaud de fer sur lequel on place, quand on veut s'en servir, deux tourteaux qu'on sépare par des copeaux de bois. Ces tourteaux brûlent durant une heure si le temps est calme; une demi-heure si le vent est fort; ils ne s'éteignent point à la pluie; et ils éclairent convenablement le terrain dans un rayon de 40 à 50 mètres. La composition dont on les enduit premièrement est ainsi formulée : poix noire, 1 partie; suif de mouton, 1/20. On fait fondre ensemble ces deux substances, dans lesquelles on trempe ensuite, pendant un quart d'heure environ, les tourteaux; puis on les retire pour les façonner dans l'eau; après les avoir fait sécher, on les replonge dans une préparation de poix noire et de poix résine fondues ensemble à poids égaux; on les entoure d'étoupes; et enfin parfois on les saupoudre de soufre. (*Voy.* LAMPION, RÉCHAUD, TORCHES.)

TOURVILLE (ANNE-HILARION DE COTENTIN, comte DE). Vice-amiral, né au château de Tourville en 1642, mort en 1701. Il entra dans l'ordre de Malte à quatorze ans et fut capitaine de vaisseau à vingt-cinq ans. Il eut part, sous les ordres de d'Estrées et Duquesne, aux batailles de South-Bay et d'Agousta, et commanda l'avant-garde à la bataille navale de Palerme en 1677. Sa conduite dans les expéditions contre Alger et Tripoli lui valut le titre de vice-amiral des mers du Levant, de 1682 à 1688. Envoyé en Irlande avec d'Estrées pour soutenir la cause de Jacques II, cause qui fut perdue à la bataille de la Boyne (1690), il prit l'année suivante deux grands convois près de l'île de Wight et dans la baie de Weymouth; mais il perdit, en 1692, la désastreuse bataille de La Hogue, qu'il ne livra du reste que sur un ordre exprès de la cour, et contre des forces doubles des siennes. Il prit une revanche en 1693, en gagnant la bataille de Saint-Vincent, et il fit perdre aux Anglais plus de 80 bâtiments et de 36 millions.


Tourville
(*d'après le cabinet des Estampes*).

TOUSSAINT LOUVERTURE. Général nègre, né à Saint-Domingue en 1743, mort en 1803. Esclave du comte de Noë, il avait reçu quelque instruction. Lorsque les troubles éclatèrent à Saint-Domingue par suite du décret de la Convention nationale qui émancipait les noirs, Toussaint prit d'abord parti pour les Espagnols avec un autre noir, Jean-François; mais bientôt il entra dans le parti

de la France et s'acquit une grande influence sur les hommes de sa couleur. Le Directoire le nomma lieutenant au gouvernement de l'île, en récompense de services rendus contre les Espagnols et les Anglais, et de la répression d'une révolte des mulâtres. La discipline rétablie par lui, Toussaint ne tarda pas à se rendre indépendant; se fit proclamer président à vie d'une république noire en 1800, et se refusa à reconnaître l'autorité du général Leclerc, envoyé de France par le premier consul Bonaparte pour reconstituer l'ancienne colonie. Il fut obligé cependant de capituler; on le mit en arrestation comme conspirateur; et, transporté en France, on l'enferma dans le fort de Joux, où il mourut. (*Voy.* Haïti et Saint-Domingue.)


Toussaint Louverture (*d'après Maurin*).

TOWTON. Village du comté d'York, en Angleterre. En 1461, le comte de la Marche, de la maison d'York, qui s'était fait déclarer roi d'Angleterre sous le nom d'Édouard IV, battit dans la plaine de ce village l'armée de Henry VI, de la maison de Lancastre, et son compétiteur à la couronne. Cette bataille, dit-on, coûta la vie à plus de 36000 hommes. (*Voy.* Roses — Guerre des deux.)

TOXOBALISTE. Engin balistique formé par un grand arc, dont on se servait en l'ajustant sur un affût.

TOXODE, TOXOPHORE. De τόξον (toxon), arc, et φέρω (pherô), je porte. Noms des archers d'Athènes.

TRABAC ou **TRABACOLO** (*Mar.*). Bâtiment de commerce dont on se sert dans l'Adriatique. Il porte deux mâts et deux voiles à bourcet, avec vergue en haut et en bas.

TRABAN. De l'allem. *trabanten*, fait de *traben*, trotter. Nom que portaient, dans les régiments suisses, des soldats vêtus à l'espagnole, armés d'une hallebarde et d'un estoc, et dont la fonction spéciale était de veiller à la défense du commandant.

TRABUC ou **TRABUCCO.** Nom que les Espagnols donnent au tromblon.

TRABUCAIRE. Espagnol armé d'un trabuc ou tromblon. Ce nom n'a guère été porté que par des bandits.

TRACASSER (*Mar.*). On dit d'un bâtiment qu'il *tracasse*, lorsqu'il est agité violemment et dans tous les sens par une mer houleuse.

TRACÉ. Se dit, en termes de fortifications, de la figure de la périphérie d'un ouvrage. Voici un bref exposé, dans l'ordre chronologique, des divers tracés qui ont été ou sont usités :

1° Tracé d'Errard. Dans son traité de 1594, cet ingénieur, qui vivait sous Henri IV, donne à ses flancs une direction faisant angle aigu avec la courtine. Cette disposition est favorable en ce que l'artillerie peut alors agir en sûreté contre l'assiégeant; mais les flancs, ainsi cachés et trop petits, ne peuvent défendre que très-obliquement les fossés des faces des bastions opposés. Ce tracé fut appliqué aux villes de Bergerac, Clérac, Montauban, Sedan, Doullens, etc., et aux citadelles d'Amiens et de Verdun.

2° Tracé de Marolais. Cet ingénieur, contemporain d'Errard, remédia au défaut du tracé de ce dernier, en rendant droit l'angle du flanc de la courtine. Son tracé, appliqué à plusieurs places de la Hollande, se distingue par une fausse braie, c'est-à-dire par un second rempart situé à demi-distance du premier et du fond du fossé, dans le but de donner des feux au sommet de la contrescarpe et au fond du fossé.

3° Tracé de Deville. D'après le traité publié par cet ingénieur en 1628, les flancs, perpendiculaires à la courtine, se composent de deux parties, l'une basse au niveau de la campagne, l'autre en arrière et plus élevée; et les bastions doivent tirer leur défense de la courtine et non du flanc. Convaincu en outre de la supériorité de l'angle droit sur tous les autres, Deville veut que les angles saillants de ses bastions soient droits. Le tracé de son orillon a été suivi par Pagan et Vauban.

4° Tracé de Pagan. Dans le système de cet ingénieur, qui mourut maréchal de camp en 1665, les flancs défendent assez bien le fossé de la face du bastion opposé, en ce que leur direction fait un angle obtus avec la courtine. Composés de trois étages élevés les uns sur les autres en amphithéâtre, ces flancs peuvent donner des feux très-nourris. Pagan construisait un deuxième bastion dans le premier.

5° Tracé de Cohorn. Cet ingénieur hollandais, qui défendit Namur en 1692, donne à ses flancs, comme Pagan, une direction écartée de la perpendiculaire; il construit devant sa courtine une autre petite courtine basse ou espèce de tenaille, et fait un orillon à l'extrémité des faces de ses bastions; il construit aussi un deuxième bastion dans l'un des premiers.

6° Tracés de Vauban. Ils sont au nombre de trois : — Dans le premier, Vauban écarte, ainsi que l'ont fait Pagan et Cohorn, son flanc de la perpendiculaire, et le dirige de façon que tous les coups partis de ce flanc puissent atteindre le saillant du bastion. Il donne 180 toises ou 351 mètres à son côté extérieur, et prend la perpendiculaire de front égale à un huitième du côté extérieur pour le carré, un septième pour le pentagone, et un sixième pour les polygones d'un

plus grand nombre de côtés. Ses flancs sont concaves et garnis d'orillons, et il met devant la courtine une demi-lune avec flancs. C'est d'après ce tracé, modifié suivant le terrain, que Vauban a fortifié la majeure partie de nos places. Exemples : avec *enceinte carrée*, le fort Louis du Rhin ; *enceinte pentagonale*, Huningue, le fort de Scarpe à Douai, et le fort Saint-François à Aire ; *enceinte hexagonale*, Sarre-Louis et Phalsbourg ; *enceinte heptagonale*, Maubeuge ; *enceinte octogonale*, Schlestadt, Menin et Fribourg en Brisgaw, deux places aujourd'hui démolies ; *enceinte ennéagonale*, Toul. — Dans le deuxième tracé, que Vauban a appliqué à Landau, les bastions sont très-petits et reçoivent le nom de *tours bastionnées* ; ils ont l'avantage d'échapper par leur petitesse au ricochet et aux bombes, et se trouvent cachés à l'ennemi par des contre-gardes ou bastions détachés construits devant eux ; on établit dans ces tours des espèces de souterrains à l'épreuve de la bombe ; et l'on perce sur leurs flancs des embrasures appelées *casemates*, dont le sol n'est guère plus élevé que le niveau de l'eau dans les fossés, de telle sorte que l'ennemi pourrait difficilement démonter le canon qu'on y place. — Le troisième tracé du célèbre ingénieur ne diffère du précédent qu'en ce que la courtine qui joint les tours bastionnées est elle-même brisée suivant la forme bastionnée. En 1700, les fronts de Neuf-Brisach furent exécutés d'après ce dernier modèle.

7° TRACÉ DE CORMONTAIGNE. Cet ingénieur, qui fit plusieurs siéges de 1745 à 1760 et succéda à Vauban, supprime les orillons et adopte les flancs rectilignes dont la direction fait un angle obtus avec la courtine. Il prend 351 mètres pour côté extérieur, 52^{m},65 pour perpendiculaire, et 97^{m},50 pour longueur de ses faces de bastion. Sa demi-lune est tracée de manière à bien couvrir les angles du flanc avec la courtine et la face du bastion ; il incline ses plongées au neuvième et ses glacis au vingt-quatrième ; puis il ajoute aux places d'armes rentrantes de bons réduits terrassés dont on accueillit avec empressement l'usage dès qu'il l'eut recommandé.

8° TRACÉ MODERNE. Le front moderne n'est autre que celui de Cormontaigne, modifié et amélioré. Voici en quoi consistent ces modifications : les plongées sont inclinées au sixième, et par suite les ouvrages extérieurs se trouvent mieux battus par le corps de la place ; les talus extérieurs ont plus de développement, ce qui augmente la difficulté de l'escalade et assure de l'avantage au défenseur ; la trouée que laisse chez Cormontaigne le fossé de la demi-lune est bouchée par un masque en terre élevé le long de la contrescarpe du bastion ; les chemins couverts sont mieux organisés et plus susceptibles d'une bonne défense pied à pied ; les communications qui existent entre la place et les dehors sont indépendantes les unes des autres ; Cormontaigne donnait au mur d'escarpe de son corps de place 9^{m},745 ou en nombre rond 10 mètres de haut, et c'est le chiffre minimum que l'on a conservé ; enfin le défilement est la principale amélioration du front moderne.

TRACHÈLE (*Mar.*). Milieu du mât.

TRAERBACH. Ville forte située sur la Moselle, dans la Prusse rhénane. Le comte de Belle-Isle s'en empara en 1734.

TRAFALGAR. Cap d'Espagne située à l'entrée du détroit de Gibraltar et vis-à-vis du cap Spartel. L'amiral anglais Nelson y défit, le 21 octobre 1805, les flottes de France et d'Espagne, commandées par les amiraux Villeneuve et Gravina. Nelson fut tué dans l'action ; Gravina reçut une blessure mortelle, et Villeneuve, fait prisonnier, rentra ensuite en France, et se suicida à Rennes un an après. (*Voy.* NELSON et VILLENEUVE.)

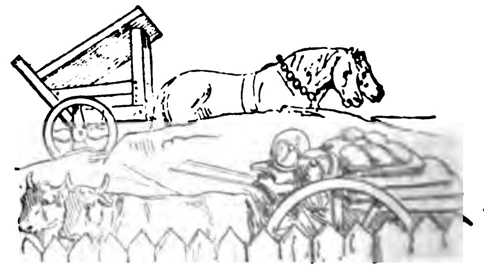
TRAGULA. Lance armée d'un très-long fer dont les Romains faisaient usage. On appelait *tragularii* les soldats armés de cette lance. — Les anciens donnaient aussi le nom de *tragula* à un projectile que lançaient leurs machines de guerre ; mais il ne reste aucune description de ce projectile.

TRAILLE. Corde servant à guider un pont volant d'une rive à l'autre d'un fleuve, et formant le rayon de l'arc tracé par le bateau.

TRAILLER (*Pêche*). C'est donner de temps en temps une secousse à la ligne, en la tirant vivement d'une brasse.

TRAILLET (*Mar.*). Châssis dont deux des côtés font saillie en sens opposés, et qui sert de dévidoir pour enrouler les lignes de pêche et la corde du libouret.

TRAIN. Sous ce nom, et comme lui-même l'indique, on comprend un ensemble de moyens de transport, la réunion d'un matériel servant à *traîner* les objets employés à la guerre. Les Romains se servaient de chevaux et de bœufs atte-



Train des Romains
(*d'après les colonnes Trajane et Antonine*).

lés pour traîner leurs bagages et leurs machines de guerre. Dans les temps modernes, on a distingué entre les moyens de transport de l'artillerie et les moyens de transport des bagages, munitions, vivres, etc. ; de là la création de deux trains : *train d'artillerie* et *train des équipages* :

Train d'artillerie. Ce nom désigne le matériel dont se compose un parc d'artillerie. Jusqu'en 1793, les canons et les caissons étaient

conduits par des *charretiers* civils, aux ordres d'entrepreneurs. A l'approche d'une guerre, on passait un marché avec ces entrepreneurs, qui fournissaient tous les chevaux nécessaires à l'artillerie; ces chevaux étaient généralement nourris par l'Etat, qui donnait en outre double ration aux charretiers. Le prix des chevaux tués était remboursé à l'entrepreneur. Cependant, sous Louis XV, on avait déjà amélioré ce système : l'âge et la taille des chevaux avaient été fixés; les harnais étaient devenus uniformes, et les charretiers de l'artillerie et muletiers des vivres



Train sous Louis XV
(d'après Casanova).

avaient été vêtus de sarreaux bleus, et coiffés de *pokalems* (*Voy.* ce mot), semblables à ceux des artilleurs. Les caissons et voitures à deux roues avaient dès lors été supprimés.

Un décret de la Convention, en date du 9 avril 1793, décida qu'il serait établi sur toutes les routes militaires un service de *charrois d'artillerie*, pour le transport des munitions; puis un autre décret, du 24 décembre 1799, organisa des charrois en bataillons qui, plus tard, prirent le nom d'*escadrons du train*. Aujourd'hui, le train est une dépendance des régiments d'artillerie, dont il porte l'uniforme, sauf les boutons et la plaque du schako, qui sont en métal blanc.



Soldat du train (1812)

Train des équipages. Pendant les premières guerres de la Révolution les transports militaires étaient, sous le nom de *convois militaires*, livrés à des entrepreneurs civils. C'est pendant la campagne de 1806 que les administrateurs des subsistances et des hôpitaux obtinrent des chevaux et des caissons, qui prirent une organisation *militaire*. Les conducteurs furent armés comme les cavaliers de l'armée, et habillés d'un uniforme gris, avec collet et passepoil aurore. Le nombre des compagnies varia



Train de la garde impériale (1864)

souvent, depuis sa formation jusqu'en 1814, époque à laquelle il fut réduit à une seule compagnie; bientôt après il fut porté à deux, qui, réunies, formèrent un escadron. Après cette époque le nombre des compagnies a été successivement augmenté. (*Voy. Escadrons du train d'artillerie* et *du train des équipages*, au mot Armée.)

TRAIN DE BATEAUX (*Mar.*). On appelle ainsi la réunion d'un certain nombre d'embarcations à la file les uns des autres, que l'on remorque dans les rades ou ports.

TRAIN DE BOIS (*Nav. fluv.*). Long assemblage de bois, soit de charpente ou de menuiserie, soit de chauffage, qui est assujetti avec des perches et des liens, en forme de radeau, et que l'on met à flot sur un canal ou sur une rivière pour le mener à destination. Le flottage et les trains de bois du Nivernais, qui du Beuvron viennent gagner la Seine pour l'approvisionnement de Paris, furent organisés en 1549, par Jean Rouvet.

TRAÎNARD ou **TRAÎNEUR**. Se dit du soldat qui reste en arrière de la troupe avec laquelle il doit marcher. L'arrière-garde recueille ordinairement les traînards.

TRAINARD ou **TRAÎNEUR** (*Mar.*). Bâtiment qui reste habituellement en arrière de ceux avec qui il navigue.

TRAÎNE (*Mar.*). Petit chariot auquel est fixée l'extrémité d'un cordage que l'on commet, et qui se traîne à mesure que le commettage diminue la longueur du câble.— Se dit aussi du bout de cordage qu'on laisse pendre à la mer le long du bord, pour y attacher un objet quelconque que le bâtiment mène à sa suite; et de la corde où l'on suspend du linge sale pour qu'il soit lavé

par la mer. — *Être à la traine,* se dit d'un objet quelconque que l'on jette à la mer, après l'avoir fixé au bout d'un cordage.

TRAÎNEAU (*Pêche*). Grand filet qu'on traîne dans les rivières.

TRAÎNÉE. Se dit d'une longue suite de poudre à canon, destinée à communiquer le feu à une amorce.

TRAÎNELLE (*Pêche*). Sac de toile que l'on traîne sur le sable, comme une petite charrue, pour prendre des lançons.

TRAIT. Terme générique désignant également les flèches que l'on tirait avec l'arc ou l'arbalète, et les dards et javelots qu'on lançait à la main.

TRAIT (*Mar.*). Ce mot est quelquefois employé comme synonyme de *voile*. On dit, par exemple, un *trait carré,* pour un bâtiment dont les voiles principales sont carrées. — *Aller à traits et à rames,* c'est être mû à la fois par les voiles et les avirons.

TRAITE DES BLANCS. Dénomination sous laquelle on désigne quelquefois l'industrie des remplacements militaires.

TRAITE DES NOIRS (*Mar.*). Commerce des esclaves. Ce genre de trafic fut inauguré au quatorzième siècle, par les Portugais. Il fut autorisé en Angleterre par la reine Élisabeth, et en France par Louis XIII. La philanthropie des dix-huitième et dix-neuvième siècles a cherché à y mettre un terme. En 1780, plusieurs États de l'union américaine décrétèrent l'abolition de la traite; le Danemark suivit cet exemple en 1792; l'Angleterre, par divers actes de 1807, 1811 et 1824; la France, par sa déclaration de 1814, l'ordonnance du 8 janvier 1817, et les lois du 18 avril 1818 et du 25 avril 1826; l'Autriche, la Prusse et la Russie, en 1841. Enfin l'Angleterre en 1838 et la France en 1848, émancipèrent leurs esclaves dans les colonies. Dans les États de l'Amérique du Nord, la formidable guerre qui ravage et décime l'ancienne union devra du moins avoir pour résultat l'abolition de l'esclavage aussi bien dans les États séparatistes du Sud que dans les États unionistes du Nord, et, comme conséquence, la suppression de l'odieux trafic de la traite des noirs, qui se faisait presque entièrement au profit des planteurs du Sud.

TRAITÉS. On nomme traités, soit les conventions aux termes desquelles les nations qui sont en guerre déclarent y mettre un terme et vouloir vivre désormais dans des rapports pacifiques; soit les conventions entre puissances se liguant ensemble contre d'autres puissances; soit encore les conventions pour modifier des limites entre États; soit enfin les conventions ayant pour objet des mesures d'un intérêt général, et intéressant un plus ou moins grand nombre de pays. Dans l'état actuel de la civilisation, c'est encore, ainsi que par le passé dans les temps de barbarie, la nation la plus forte, et non pas celle qui a de son côté le bon droit, qui reste maîtresse de dicter les conditions de la paix à la nation pl[us] faible; car il n'a existé et il n'existe encore de n[os] jours nulle juridiction supérieure absolue po[ur] faire respecter le droit par le droit entre nations; les congrès et conférences, dont nous aurons à parler plus loin, en sont, de nos jours, un ess[ai].

Il ne nous est permis ici que d'enregistrer les dates des principaux traités de nations à nations, et de souverains à souverains, consignés dans l'histoire depuis que les peuples ont plus ou moins acquis une existence politique.

Nous ne remonterons donc point au delà des temps de Rome et de la Grèce, et nous inscrirons d'abord les traités antérieurs à notre ère.

449. Traité imposé aux Perses par Cimon.
422. Traité de la *paix de cinquante ans,* entre Sparte et Athènes, pour mettre fin à la guerre du Péloponèse : il ne fut exécuté que pendant quatre annés.
387. *Traité d'Antalcidas,* entre ce *général* spartiate et Artaxerce Mnémon, *roi des Perses* : ce traité fut honteux *pour Sparte.*
362. Traité de *paix générale* entre la Grèce et les Perses; Sparte seule refusa d'y accéder.
341. Traité d'entre Rome et Carthage, terminant la première guerre punique.
322. Traité d'Antipater, mettant fin à la guerre Lamiaque.
314. Traité de paix générale entre les villes grecques et la Macédoine.
284. Traité entre Rome et les Gaulois cisalpins; la paix stipulée dura jusqu'en 23[?]
221. Traité de paix d'entre Philippe III, de Macédoine, et les Étoliens.
210. Traité de paix entre Antiochus le Grand, roi de Syrie, et les Parthes, tout à l'avantage d'Antiochus.
202. Traité de paix d'entre Rome et Carthage, terminant la seconde guerre punique par l'anéantissement presque total de la puissance de Carthage.
197. Traité de paix de *Cynocéphale,* entre Rome et la Macédoine : il détruisit entièrement la domination de Philippe V en Asie.
190. Traité d'entre Rome et Antiochus, roi de Syrie, tout à l'avantage de Rome.
85 et 80. Traités entre Rome et Mithridate.

L'ère chrétienne s'est levée, la puissance de Rome décroît : elle qui imposait partout les conditions des traités, est contrainte à en sub[ir].

90. Domitien traite avec les Daces, de qui il achète la paix.
174. Marc-Aurèle traite avec les Marcomans : ceux-ci subissent la loi du plus fort.

Plusieurs siècles s'écoulent sans laisser de traces de traités, et nous arrivons aux premiers temps de la monarchie française. Les traités se succèdent alors dans l'ordre suivant :

443. La Savoie cédée aux Burgundes.
500. Traité entre Clovis et Gondebaud, roi de Bourgogne.
509. Entre Clovis et Théodoric, roi d'Italie.

510. Paix entre les Francs, les Ostrogoths et les Visigoths.
538. Alliance entre les Francs, les Ostrogoths et les Grecs.
540. Cession de la Provence aux Francs par Vitigès, roi des Ostrogoths. Justinien renonce aux droits de l'empire sur les Gaules.
556. Traité entre Clotaire Ier et les Saxons.
563-568. Entre Sigebert, roi d'Austrasie, et les Abares.
570. Entre Sigebert et Gontran, Sigebert et Chilpéric Ier.
583. Entre Chilpéric Ier, roi de Soissons, et Gontran, roi de Bourgogne.
584. Entre Chilpéric Ier et les Lombards, qui se soumettent à payer un tribut.
587. Entre Childebert II et Récarède, roi des Visigoths.
588. Entre Gontran, roi de Bourgogne, et les comtes de Bourgogne, Waroc et Widimacle.
597. Entre la reine Brunehaut, régente de Bourgogne et d'Austrasie, et les Abares.
— Entre Thierry II de Bourgogne et Agilulphe, roi des Lombards.
600. Entre Clotaire II, roi de Soissons, Théodebert II, d'Austrasie, et Thierry II, de Bourgogne.
617. Entre Clotaire II, roi des Francs, et Adoloald, roi des Lombards.
629. Entre Dagobert Ier et Heraclius, empereur d'Orient.
684. Entre Pepin, maire du Palais, Thierry II, régnant, et Radbode, duc des Frisons.
720. Entre Charles, duc des Austrasiens, et Eudes, duc d'Aquitaine.
732. Renouvellement du traité de 720.
743. Traité entre Carloman et Théodoric, duc des Saxons.
747. Entre les Saxons et Pepin.
753. Renouvellement du traité de 747.
54. Traité entre Pepin le Bref et Astolphe, roi des Lombards.
57. Traité de cession de l'exarchat de Ravenne, par Pepin le Bref, au pape.
60. Entre Pepin et Waïfre, duc d'Aquitaine.
72-775. Entre Charlemagne et les Saxons.
82. Entre Charlemagne et Sigefried, roi des Danois.
87. Entre Charlemagne et Tassillo, duc de Bavière, qui devient feudataire de Charlemagne.
90. Entre Louis, roi d'Aquitaine, fils de Charlemagne, et les Sarrasins d'Espagne.
95. Entre Charlemagne et les Huns.
97. Renouvellement du traité de 790.
03. Traité entre Charlemagne et Nicéphore, empereur d'Orient.
0. Entre Charlemagne et Abulaz, calife de Cordoue.
1-812. Traités entre Charlemagne et Hemming, Harold et Ragenfried, rois des Danois.
812. Entre Charlemagne et Rangabé, empereur d'Orient.
— Renouvellement du traité de 810 avec Abulaz.
821. *Traité de Nimègue*, confirmant le partage de l'empire d'Occident.
838. Diète et *traité de Kiersy-sur-Oise*. La Neustrie est ajoutée aux Etats de Charles le Chauve.
839. Diète et *traité de Worms*. Nouveau partage de l'empire d'Occident.
843 (15 juin). *Traité de Verdun*, entre Charles le Chauve, Louis de Germanie et l'empereur Lothaire.
845. Entre Charles le Chauve et les Normands.
846. Entre Charles le Chauve et Noménoé, duc des Bretons.
847. Renouvellement du traité de 843.
— Traité entre Charles le Chauve et Abdérame, calife de Cordoue.
860. *Paix de Coblentz*, entre Charles le Chauve, Louis de Germanie, Lothaire, roi de Lorraine, et Charles, duc de Bourgogne.
866. Traité de Charles le Chauve avec les Normands.
870 (6 mars). Premier *traité d'Aix-la-Chapelle*, entre Charles le Chauve et Louis de Germanie.
877. Diète de Kiersy. Les titulaires de fiefs en obtiennent l'hérédité.
879. Second *traité d'Aix-la-Chapelle*, entre Louis le Bègue et Louis de Germanie.
880. Traité entre Louis III et Carloman, rois des Français, et le roi de Germanie.
882 et 886. Traités, honteux pour le roi, entre Charles le Gros et les Normands.
889. Traité entre Eudes et les Normands.
899. Entre Charles le Simple et les Normands.
912. Entre Charles le Simple et Rollon, duc des Normands.

Par ce traité, conclu à *Saint-Clair-sur-Epte*, pour mettre fin aux dévastations des Normands, que les précédents traités n'avaient pu retenir, le roi Charles donne sa fille Giselle à Rollon, chef de ces barbares, avec la Neustrie, qu'ils avaient déjà appelée Normandie, à la condition que Rollon se fera chrétien, et qu'il fera hommage à la couronne de France de la Normandie et de la Bretagne, qui est cédée à Rollon à titre direct et immédiat.

926. Traité entre Charles le Simple et l'empereur Henry l'Oiseleur.
933. Entre Raoul, roi de France, et le comte de Vermandois.
942. Entre Louis d'Outremer et Hugues le Grand, duc de France.
945. Entre le même roi et Richard, duc de Normandie.
950. Renouvellement du traité de 942.

Dans son excellent article du *Dictionnaire de la conversation* sur les traités, M. A. Savagner dit : « La plupart des traités et actes diplomatiques des sixième, septième, huitième, neuvième,

dixième et onzième siècles, ne sont qu'indiqués par les chroniqueurs et annalistes, et présentés par extraits succincts, en sorte que, à l'exception d'une douzaine, on n'a pas l'*instrument*, ou titre authentique; mais à mesure que les époques se rapprochent de la nôtre, les relations diplomatiques entre les divers États européens se multiplient, et les documents originaux sont mieux conservés. Aux onzième, douzième et treizième siècles, ce sont les rois de France qui prennent le plus de part aux traités de paix dont les chroniqueurs font mention. »

1055. Traité pour la réunion du comté de Sens à la couronne de France.

1059. Traité de paix entre Henri Ier, roi de France, et Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.

1097. Entre Philippe Ier, roi de France, et Guillaume, devenu roi d'Angleterre.

1109 à 1129. Cinq traités se succèdent entre la France sous Louis le Gros, et l'Angleterre sous son roi Henry Ier.

1114. *Paix de Gisors*, entre la France et l'Angleterre.

1144. Paix entre Louis VII et Thibaud, comte de Champagne.

1153. Traité entre Louis VII, dit le Jeune, et Étienne, roi d'Angleterre.

1159 à 1177. Quatre traités de paix, entre autres celui de Montmirail, sont passés entre Louis VII et Henry II d'Angleterre.

1190. Traité entre Richard d'Angleterre et Philippe-Auguste, pour la troisième croisade.

1195 (5 décembre). *Traité d'Issoudun*, entre Philippe-Auguste et Jean sans Terre, frère et successeur de Richard Cœur de Lion.

1199. *Traité de Péronne*, entre Philippe-Auguste et Baudouin, comte de Flandre.

— Trêve de cinq ans entre la France et l'Angleterre.

1206. *Traité de Galeton*. Jean sans Terre, roi d'Angleterre, cède à Philippe-Auguste le comté d'Évreux; et d'autres fiefs, sur les terres de France, à Louis (depuis Louis VIII), fils de Philippe-Auguste.

1217 (11 septembre). *Traité de Lameth* (Angleterre) entre Louis, fils de Philippe-Auguste, et Henry III, roi d'Angleterre. Louis évacuera le royaume anglais.

1226. Traité de paix entre Blanche, mère de Louis IX, et le comte de Flandre.

1229 (12 avril). *Traité de Paris*, entre Louis IX et Raimond, comte de Toulouse.

1234. Traité entre Louis IX, Thibaud, comte de Champagne, et Pierre Mauclerc, duc de Bretagne.

1243. Trêve de cinq ans entre la France et l'Angleterre.

1247. Traité d'alliance de Louis IX avec Hacon, roi de Norvége.

1256. Traité de paix entre Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et Florent, re de Hollande.

1258. Traité entre Louis IX et Richard, roi des Romains, fils de Henry III, d'Angleterre.

— *Traité de Corbeil*, entre Louis IX et le roi d'Aragon.

1259 (13 octobre). *Traité de Paris*, entre Louis IX et Henry III d'Angleterre.

1279. Paix suspensive entre la France et la Castille.

— Traité entre la Castille et l'Aragon contre la France.

1286. Traité de paix entre Philippe le Bel et Édouard Ier d'Angleterre.

1291 (19 février). *Traité de Tarascon*, entre la France et l'Aragon.

1295. *Paix d'Agnani*, avec l'Aragon, renouvelant celle de 1291.

1299 (19 juin). *Traité de Montreuil*, avec l'Angleterre.

— Traité d'alliance avec Albert d'Autriche.

1303 (20 mai). *Paix de Paris*, avec le roi d'Angleterre, qui est reconnu duc de Guienne et pair de France.

1304-1305-1313. Traités de paix entre Philippe le Bel et les Flamands.

1320 (5 mai). *Traité de Paris*, entre Philippe le Long et Robert, comte de Flandre, qui s'engage à remettre au roi de France Lille, Douai et Béthune.

1325 (31 mai). Traité de paix entre Charles le Bel et Édouard III d'Angleterre.

1327 (31 mars). Renouvellement du traité de 1325 entre les mêmes parties.

1330 (9 mars). Renouvellement des deux traités précédents entre Philippe de Valois et Édouard III.

1334 (27 août). *Traité* dit *de la paix d'Amiens*, sous la médiation de Philippe de Valois, entre le roi de Bohême, l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liége, les comtes de Flandre, de Soissons, etc., d'une part, et le duc de Brabant, d'autre part.

1354 (22 février). *Traité de Mantes*, entre le roi Jean, de France, et Charles le Mauvais, roi de Navarre.

1358 (19 juillet). Paix entre le dauphin de France et le roi de Navarre.

1359. *Traité de Londres*, entre le roi Jean et l'Angleterre. Les États généraux de France rejettent ce traité.

1360 (8 mai). *Traité* de paix dit *de Bretigny*, entre la France et l'Angleterre.

— (12 décembre). *Traité* de paix dit *de Saint-Denis*, entre Jean II, roi de France, et Charles le Mauvais, roi de Navarre.

1365. Renouvellement du traité du 12 décembre 1360, entre Charles le Mauvais de Navarre et Charles V de France.

— (11 avril). *Paix de Guérande*, conclue, sous la médiation de Charles V, entre le comte de Montfort et la comtesse de Blois.

1371. *Traité* dit *de la paix publique*, entre l'empereur Charles IV et les divers États de l'Allemagne.

1381 (15 janvier). *Paix de Vincennes*, entre Charles VI et Jean IV, duc de Bourgogne.

1392 (26 janvier). *Traité de Tours*, entre Charles VI et le duc de Bretagne.

— Traités avec l'Écosse et la Castille.

1393. *Paix de Lolinghen*, entre la France et l'Angleterre.

1396 (9 mars). Trêve de vingt-huit ans avec l'Angleterre.

1404. *Traité de paix de Racianz.* Les grands-ducs de Lithuanie cèdent la Samogitie à l'ordre Teutonique.

1405 (12 octobre). *Paix de Vincennes*, entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne.

1409. *Paix de Chartres*, dite *paix fourrée*, entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne.

— Traités avec l'Angleterre et l'Espagne.

1412 (15 juillet). *Traité de Bourges* : Charles VI d'une part, les Anglais et les Armagnacs d'autre part.

1413 (8 août). *Paix de Pontoise*, entre les Armagnacs et les Bourguignons.

1414 (4 septembre). *Paix d'Arras*, entre Charles VI et le Dauphin (depuis Charles VII), et Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

1419. *Traité de Pouilly*, entre le dauphin et le duc de Bourgogne.

1420 (21 mai). *Traité de Troyes*, ratifié par les États généraux le 10 décembre, qui livre odieusement la France à l'Angleterre.

1427 (3 juillet). Traité du duc de Bretagne avec les Anglais.

1435 (21 septembre). *Paix d'Arras*, entre Charles VII et Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

1444 (28 octobre). *Paix d'Einsisheim*, entre Louis, dauphin de France, et les Suisses.

1454. Paix entre le dauphin de France et le duc de Savoie.

1463 à 1465. *Ligue* dite *du bien public*, formée contre Louis XI par les ducs de Bretagne, de Bourbon, d'Armagnac, de Nemours, de Charolais, etc.

1465 (29 octobre). *Traités de Conflans et de Saint-Maur*, mettant fin à la *guerre* dite *du bien public*.

1466. *Paix de Thorn*, entre la Pologne et l'ordre Teutonique.

La Pologne obtient les pays qui ont constitué depuis la Prusse polonaise. Le reste de la Prusse reste à l'Ordre, qui doit en rendre foi et hommage aux rois de Pologne.

1468 (10 septembre). *Paix d'Ancenis*, entre Louis XI, Charles, son frère, et François, duc de Bretagne.

— (14 octobre). *Paix de Péronne*, entre Louis XI et Charles le Téméraire, duc de Bourgogne.

1471 (3 octobre). *Paix du Crotoy*. Renouvellement de la paix de Péronne.

1474 (11 juin). Paix et alliance entre Sigismond, duc d'Autriche, et les Suisses, par la médiation de Louis XI.

1475 (29 août.) *Paix de Picquigny*, entre Louis XI et Edouard IV d'Angleterre.

— (13 septembre). *Paix de Soleure*, avec le duc de Bourgogne.

— (9 octobre). *Paix de Senlis*, entre Louis XI et le duc de Bretagne.

1477 (27 juillet). *Paix d'Arras*, renouvelant celle du 29 août 1475.

1482 (23 décembre). *Paix d'Arras*, entre Louis XI et Maximilien, archiduc d'Autriche.

1485 (2 novembre). *Paix de Bourges*, entre Charles VIII et le duc de Bretagne.

1488 (20 août). Traité entre les mêmes, renouvelant celui de 1485.

1489 (22 juillet). *Traité de Francfort*, pour la pacification des Pays-Bas et de la Bretagne.

1491 (15 novembre). *Paix de Rennes*, entre Charles VIII et Anne, duchesse de Bretagne. Ce duché est réuni à la couronne.

1492 (3 novembre). *Paix d'Étaples*, entre Charles VIII et Henry VII d'Angleterre.

1493 (19 janvier). *Traité de Barcelone* avec l'Espagne.

— (23 mai). *Paix de Senlis*, entre Charles VIII, Maximilien, roi des Romains, et Philippe, archiduc d'Autriche.

1495. Traité de Louis XII avec le pape Alexandre VI.

— (31 mars). Traité entre Venise, le pape, l'Espagne, l'empereur et le duc de Milan contre la France.

— *Paix de Verceil*, avec le duc de Milan.

1497 (24 mai). *Traité de Boulogne*, entre la France et l'Angleterre, pour la répression de la piraterie.

1499 (15 avril). *Traité de Blois*, avec Venise, pour le partage du Milanais.

— *Paix de Bâle* (Basel). L'indépendance de la Confédération helvétique est reconnue par Maximilien, archiduc d'Autriche.

1500 (11 novembre). *Traité de Grenade*, avec l'Espagne, pour le partage du royaume de Naples.

1501 (13 octobre). *Traité de Trente*, avec Maximilien d'Autriche.

1503 (11 avril). *Paix de Lucerne*, entre Louis XII et les cantons suisses d'Uri, de Schwitz et d'Unterwald, auxquels le roi de France cède le comté de Bellinzone.

1504 (25 février). *Traité de Blois*, avec Charles d'Autriche, pour le partage de Venise.

1505 (12 octobre). Traité de paix entre Louis XI et Ferdinand, roi d'Espagne. Germaine de Foix, nièce du roi de France, épousera le roi d'Espagne.

1508 (10 décembre). *Paix de Cambrai*, entre Louis XII, Charles d'Egmont, duc de Gueldre, et le roi de Navarre, d'une part, et l'empereur Maximilien Ier, d'autre part.

1513 (24 mars). *Paix de Blois*, entre Louis XII et la république de Venise : partage du duché de Milan.

1513 (1er avril). *Traité d'Orthez*, avec l'Espagne.
— (5 avril). *Traité de Malines*, entre Maximilien d'Autriche, Henry VIII d'Angleterre, Ferdinand d'Espagne et le pape, contre la France.
— (13 septembre). *Paix de Dijon*, entre Louis XII et la Confédération helvétique.
— (15 octobre). *Traité de Lille*. Nouvelle ligue contre la France.
1514 (7 août). *Paix de Londres*, entre Louis XII et Henry VIII d'Angleterre.
1515 (13 octobre). *Paix de Viterbe*, avec le pape.
— (7 novembre). *Paix de Genève*, entre François Ier et la Confédération helvétique, confirmant le traité de 1513.
1516 (13 août). *Traité de Noyon*, entre la France et Charles d'Autriche.
— (29 octobre). *Paix de Fribourg*, entre la France et les cantons suisses.
1517 (8 octobre). Paix avec Venise.
1518 (14 octobre). *Traité de Londres*, entre Henry VIII d'Angleterre et François Ier.
1520 (7 juin). *Traité de Guines*, entre François Ier et Henry VIII, à la suite de l'entrevue dite *du Camp du Drap d'or*.
1522 (8 juillet). *Traité de Saint-Jean de Losne*, avec les Suisses.
1523. Traité d'alliance entre les Vénitiens et l'empereur.
1525 (8 avril). *Paix de Cracovie*, entre la Prusse et la Pologne.
— (30 août). *Paix de Moore*, entre François Ier et Henry VIII d'Angleterre.
1526 (14 janvier). *Paix de Madrid*, entre François Ier et Charles-Quint.

François Ier sera remis en liberté; il cédera plusieurs provinces, et épousera Eléonore, sœur de Charles-Quint, reine douairière de Portugal.

1526 (20 mai). *Traité de Cognac*, entre François Ier et les États d'Italie contre Charles-Quint.
1529 (5 août). *Traité de Cambrai*, dit *Paix des Dames*, parce qu'elle fut conclue par l'entremise de Louise de Savoie et de Marguerite d'Autriche, entre François Ier et Charles-Quint, ratifiant le traité de 1526.
1530. *Paix de religion* ou *de Nuremberg*, entre les protestants et les catholiques, approuvée par l'empereur d'Allemagne. Elle fut renouvelée en 1534, 1539, 1542, 1544.
1531. Traité de François Ier avec la ligue de Smalkade.
1533. Ligue générale contre la France
1534. *Alliance d'Augsbourg*, entre François Ier et les princes allemands protestants, contre Charles-Quint et les catholiques.
1536. Traité entre François Ier et Jacques V d'Écosse.
1537. Traité entre François Ier et Soliman.
1541 (29 novembre). Traité entre la France et le Danemark.
1542. Traité avec le duc de Gueldre, la Suède et la Turquie.
1543 (11 février). Traité entre Charles-Quint et Henry VIII contre François Ier.
1544. *Paix de Constantinople*, entre les Turcs et la république de Venise, qui leur cède les dernières places qui lui restaient en Morée.
— (18 septembre). *Traité de Crespy*, entre François Ier et Charles-Quint.
1546 (7 juin). *Traité de Guines*, entre François Ier et Henry VIII.

L'Angleterre s'engage à rendre Boulogne-sur-Mer moyennant deux millions de couronnes d'or (environ 42 millions de francs).

1547 (11 mars). Traité entre François Ier et Edouard VI d'Angleterre.
1550 (24 mars). Traité de paix entre Henri II de France et l'Angleterre.
1551 (5 octobre). Traité secret entre la France et Maurice de Saxe.
1552. *Pacification de Passau*, garantissant la liberté des protestants.
— (20 avril). Traité entre le roi de France Henri II et le pape Jules II.
1555 (21 septembre). *Paix d'Augsbourg*, *seconde paix de religion*, entre les catholiques et les protestants : le traité consacre le principe de la liberté de conscience.
1559 (2 et 3 avril). *Paix de Cateau-Cambrésis*, entre Henri II de France, Élisabeth d'Angleterre et Philippe II d'Espagne.
1560 (6 juillet). *Paix d'Édimbourg*, entre François II, Marie Stuart d'Écosse, et Élisabeth d'Angleterre.
1563 (19 mars). Traité de pacification, dit *édit d'Amboise*.
1564 (11 avril). *Traité de Troyes*, entre Charles IX et Élisabeth.
1570. *Paix de Stettin*. Par le traité, le Danemark reconnaît l'indépendance de la Suède.
— *Paix de Saint-Germain*, entre les catholiques et les protestants.
1573. Paix entre les Vénitiens et les Turcs, qui conservent Chypre.
1576 (6 mai). *Traité de Beaulieu* ou *Paix de Monsieur*, à cause du duc d'Anjou, frère du roi, entre Henri III et la Ligue.
1579 (28 février). *Traité de Nérac*, avec le roi de Navarre.
1580 (19 septembre). *Traité de Plessis-les-Tours*, entre le duc d'Anjou et les Provinces-Unies.
— (26 novembre). *Traité de Fleix* : il met f aux guerres religieuses.
— (16 décembre). *Traité de Coutras*, complétant celui de Fleix.
1582. *Paix de Kierverowa-Horca*, entre la Russie et la Pologne, qui conserve la Livonie.
1584 (31 décembre). *Traité de Joinville*, entre Philippe II d'Espagne, le cardinal de Bourbon et la Ligue.
1588 (19 juillet). *Traité*, dit *édit d'union*, entre Henri III et la Ligue.
1594 (16 novembre). *Traité de Saint-Germain*

en Laye, entre **Henri IV** et le duc de Lorraine.

1596 (janvier). *Traité de Folembray*, entre Henri IV et les ducs de Mayence, Nemours et Joyeuse.

— (24 mai). Traité de Henri IV avec l'Angleterre.

1598 (2 mai). *Paix de Vervins*, entre Henri IV, Philippe II d'Espagne, et le duc de Savoie.

1601 (17 janvier). *Paix de Lyon*, entre Henri IV et le duc de Savoie.

1603. Traité entre Henri IV et Jacques Ier d'Angleterre.

1604 (20 septembre). Traité avec l'Espagne.

1607. Traité avec les Suisses et les Grisons.

1609 (décembre). Traité avec le duc de Savoie pour la conquête de la Lombardie.

1613. *Paix de Siorod*, entre la Suède et le Danemark.

1614 (15 mai). *Traité de Sainte-Menehould*, avec les princes.

1619 (21 mars). *Paix de Marseille*, entre la France et Alger, renouvelée le 19 septembre 1628.

— (20 avril). *Traité d'Angoulême*, entre Louis XIII et sa mère.

1620 (13 août). *Paix d'Angers.*

1622 (20 octobre). *Paix de Montpellier.*

1623 (7 février). Traité entre Venise, la France et la Savoie.

1624 (26 avril). Traité avec la Hollande et le Danemark.

— Traité avec le duc de Savoie, pour le partage de la république de Gênes.

1626 (5 mars). *Traité de Monçon* (Aragon), avec l'Espagne, relativement à la Valteline.

1627. Traités avec l'Espagne, avec l'Angleterre, avec les huguenots, avec le duc de Savoie et avec le duc de Lorraine.

1629 (11 mars). *Paix de Suze*, entre Louis XIII et le duc de Savoie.

— (8 avril). Traité entre la France, Venise, le pape, les ducs de Savoie et de Mantoue, pour l'indépendance de l'Italie.

— (24 avril). Paix avec l'Angleterre.

— (28 juin). Paix avec les huguenots.

1630 (29 mai). *Paix de Lubeck*, entre l'Allemagne et le Danemark.

— (13 octobre). *Paix de Ratisbonne*, entre Louis XIII et Ferdinand II, empereur d'Allemagne.

1631 (13 janvier). *Traité de Bernwald*, avec la Suède.

— (17 septembre). Paix entre la France et le Maroc.

1632 (6 janvier et 26 juin). *Traités de Vic et de Liverdun*, entre Louis XIII et les ducs de Lorraine et de Bavière.

1635 (8 février). Traité avec la Hollande.

— (30 mai). *Paix de Prague*, entre l'empereur d'Allemagne et Jean Georges Ier, électeur de Saxe, auquel la Lusace est cédée.

1641 (29 mars). Traité avec le duc de Lorraine.

1641. Traité du comte de Soissons et des ducs de Bouillon et de Guise avec l'Espagne et l'Empire.

1644 (31 mars). *Paix de Ferrare*, entre le pape Urbain IV et Odoard Farnèse, duc de Parme.

— (31 mars). Autre traité de Ferrare entre la Saxe et les princes confédérés d'Italie.

1645. *Paix de Bromsebri*, entre le Danemark et la Suède, qui en retire les avantages.

1646. *Traités d'Osnabruck et de Munster*, préliminaires du traité de 1648.

1648 (30 janvier). *Paix de Munster*, entre les Provinces-Unies et l'Espagne.

— (6 août). Traité préparatoire d'Osnabruck.

— (24 octobre). *Traité de Westphalie*, entre Louis XIV, l'empereur Ferdinand III et les divers princes et Etats du Saint-Empire.

Ce traité mit fin à la *guerre* dite *de Trente ans*. La France et la Suède, victorieuses contre l'Empire, furent les agents déterminants de ce traité, dont les parties contractantes avaient surtout en vue de contenir l'ambition de la maison d'Autriche.

C'est à partir de ce traité de Westphalie, et à son occasion, que l'on voit en Europe des essais plus ou moins heureux tentés pour instituer temporairement des tribunaux de conciliation internationale sous le nom de CONGRÈS, et depuis sous le nom plus moderne de CONFÉRENCES. Dans ces assemblées, la politique s'attache à constituer le moins mal possible un équilibre des puissances, par une répartition égale des forces matérielles et navales des États, en contenant l'ambition des uns et en soutenant la faiblesse des autres. C'est ce qu'on appelle l'*équilibre européen.*

Jamais question de si haute importance et intérêts si compliqués n'avaient encore été débattus dans une assemblée aussi nombreuse de représentants de nations diverses, que celle où fut élaboré et conclu le traité de Westphalie, à Osnabruck et à Munster. Là on vit réunis les plénipotentiaires de l'empereur d'Allemagne, du souverain pontife, des rois de France, d'Espagne, de Portugal, de Suède, du Danemark, des grands-ducs et ducs de Savoie, de Toscane, de Mantoue, etc., et des treize cantons suisses.

Le protocole de ce mémorable traité reconnaissait qu'il était dû « aux soins et offices de la sérénissime république de Venise, qui n'a cessé pendant cinq ans de contribuer de ses conseils pour le salut et le repos public. »

Ce traité, par son article 1er, établissait entre les parties contractantes « paix chrétienne universelle et *perpétuelle*, et amitié vraie et et sincère. » De même qu'à la suite de tous les traités, les événements se sont chargés de donner la mesure de cette durée perpétuelle et de cette amitié vraie et sincère.

1650 (1er octobre). *Traité de Bordeaux*, entre le roi et les révoltés de Guienne.

1658 (12 mai). *Paix de Copenhague*, entre le Danemark et la Suède, qui y est en partie sacrifiée.

1659 (7 mars). *Traité des Pyrénées*, entre Louis XIV et Philippe IV d'Espagne.

Ce traité, signé dans l'île des Faisans, au pied des Pyrénées, entre Mazarin, pour Louis XIV, et Louis de Haro, pour Philippe IV, règle les difficultés d'entre les deux États pour le Roussillon et l'Artois et diverses provinces des Pays-Bas, et donne à Louis XIV la main de l'infante Marie-Thérèse.

1660 (3 mai). *Paix d'Oliva*, entre la Suède, la Pologne, l'empereur et l'électeur de Brandebourg.

1661 (28 février). Traité avec le duc de Lorraine.

— (1er juillet). *Paix de Kardiff*, entre la Suède et la Russie, à l'avantage de la première.

1662 (6 février). Traité de cession à la France des duchés de Lorraine et de Bar.

— *Paix de Temesvar*, entre l'Empire et la Turquie.

1664 (12 février). *Paix de Pise*, entre Louis XIV et le pape Alexandre VII.

1665 (25 novembre). *Traité de la Goulette*, entre la France et la régence de Tunis.

A cette époque commence, entre la France et les puissances barbaresques, une série de traités signés ou renouvelés : avec *Tunis*, le 28 juin 1672, le 25 avril 1684 et le 30 août 1685 : le traité de cette date est appelé *paix de cent ans*; avec *Alger*, le 17 mai 1666 et le 24 septembre 1689; avec le *Maroc*, le 29 janvier 1682; enfin, avec *Tripoli*, le 29 juin 1685.

1666 (18 avril). *Paix de Clèves*, entre les Provinces-Unies et l'évêque de Munster, sous la médiation de la France.

— (22 mai, 12 juillet et 13 décembre). Traités entre la France et les diverses tribus d'Iroquois, en Amérique.

1667 (31 juillet). *Paix de Breda*, entre la France et Charles II d'Angleterre.

— *Paix de Breda*, entre l'Angleterre et les Provinces-Unies.

1668 (28 janvier). Traité d'alliance entre l'Angleterre, la Suède et la Hollande, contre Louis XIV.

— (2 mai). *Paix d'Aix-la-Chapelle*, entre Louis XIV et l'Espagne.

Les conquêtes faites par la France dans les Pays-Bas lui sont confirmées; mais elle rend la Franche-Comté.

1669 (5 septembre). *Paix de Candie*, entre les Turcs et les Vénitiens.

1671 (2 janvier). *Traité secret de Londres*, entre Louis XIV et Charles II.

1673 (6 juin). Traité de paix avec l'électeur de Brandebourg.

1674 (9 février). Paix entre l'Angleterre et la Hollande.

1678 (10 août). *Première paix de Nimègue*, entre la France et les Provinces-Unies.

— (17 septembre). *Deuxième paix de Nimègue*, entre la France et Charles II d'Espagne.

1679 (5 février). *Troisième paix de Nimègue*, entre la France et l'empereur.

— (5 février). *Paix de Zell*, entre Louis XIV, Charles XI de Suède et des ducs Allemands.

— (29 mars). *Quatrième paix de Nimègue*, entre Louis XIV et l'évêque de Munster.

— (29 juin). *Paix de Saint-Germain en Laye*, entre Louis XIV, Charles XI de Suède et l'électeur de Brandebourg.

— (2 septembre). *Paix de Fontainebleau*, entre Louis XIV, Charles XI de Suède et Christiern V de Danemark.

1684 (29 juin). *Traité* dit *de médiation*, entre la France et la Hollande.

1685 (12 février). *Paix de Versailles*, entre Louis XIV et la république de Gênes.

1686 (6 mai). *Paix de Moscou*, entre la Russie et J. Sobieski de Pologne.

— (9 juillet). Fameuse *ligue d'Augsbourg*, entre l'Autriche, l'Espagne, la Suède, la Saxe, la Bavière et la plupart des souverains allemands, contre Louis XIV.

Cette ligue embrasa l'Europe, et ses funestes effets ne cessèrent que onze ans après, lors des traités de Ryswick.

1688 (13 septembre). *Convention de Londres*, entre Louis XIV et Jacques II.

1696 (29 août). *Paix de Turin*, entre Louis XIV et Victor-Amédée, duc de Savoie.

1697 (20 septembre). *Premier traité de Ryswick*, entre Louis XIV et les Provinces-Unies.

— — *Deuxième traité de Ryswick*, entre la France et Guillaume III d'Angleterre.

— — *Troisième traité de Ryswick*, entre Louis XIV et Charles II d'Espagne.

— (30 octobre). *Quatrième traité de Ryswick*, entre Louis XIV et Léopold, empereur d'Allemagne.

Cette série de traités mit fin aux guerres dont la ligue d'Augsbourg (1686) avait été le signal.

1698 (11 octobre). Premier traité de partage pour la succession d'Espagne.

1699 (26 janvier). *Paix de Carlovitz*, entre l'Autriche et la Porte ottomane.

1700 (13 mars). Second traité de partage pour la succession d'Espagne.

1706 (24 septembre). *Paix d'Altranstadt*.

Auguste de Saxe, roi de Pologne, est forcé par Charles XII de Suède à renoncer à son alliance avec la Russie et à se démettre en faveur de Stanislas Leckzinski. Après la défaite de Charles XII à Pultawa, Auguste reprit la couronne de Pologne.

1711 (21 juillet). *Traité du Pruth*, négocié par l'impératrice Catherine de Russie.

Ce traité sauve Pierre le Grand, qui toutefois doit subir les conditions imposées par la Turquie.

1712. *Paix d'Arau*, entre les cantons suisses catholiques et les cantons protestants.

1713 (11 avril). Les quatre *traités d'Utrecht*, dirigés contre Louis XIV à son déclin, et qui doit les accepter, avec l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande et la Savoie.

1714 (6 mars). *Traité de Radstadt,* entre Louis XIV, l'Empereur et l'Empire.

— (7 septembre). *Traité de Bade,* complément de celui du 6 mars.

La possession de l'Alsace est assurée à la France.

1717 (4 janvier). *Traité de la triple alliance,* entre la France, l'Angleterre et la Hollande.

1718 (21 juillet). *Paix de Passarowitz,* entre l'Autriche et la Porte : l'Angleterre et la Hollande médiatrices.

— *Traité de la quadruple alliance,* entre la France, l'Angleterre, l'Empereur et la Hollande.

1719 (20 novembre). *Première paix de Stockholm,* entre la Suède et l'Angleterre : la France médiatrice.

1720 (21 janvier). *Deuxième paix de Stockholm,* entre la Suède et la Prusse : la France médiatrice.

— (17 février). Philippe V accède au traité de la quadruple alliance.

— (20 février). Nouveau traité de la France avec la régence de Tunis.

— (3 juin). *Troisième paix de Stockholm,* entre la Suède et le Danemark : la France médiatrice.

1721 (13 juin). Traité entre la France, l'Espagne et l'Angleterre.

— (10 septembre). *Paix de Nystadt,* entre la Suède et Pierre le Grand, à l'avantage de la Russie.

1724 (8 juillet). Traité entre la Porte et la Russie : la France médiatrice.

1725 (30 avril). Traité de l'Espagne et de l'Autriche contre la France et l'Angleterre.

— (8 septembre). Traité du Hanovre avec l'Angleterre et la Prusse.

1729. Nouveau traité entre la France et Tunis.

— (9 novembre). *Traité de Séville,* entre la France, l'Angleterre et l'Espagne.

1731 (16 mars). *Traité de Vienne,* avec l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande, relativement à la succession de Charles VI.

1735 (25 juin). *Traité de Stockholm,* entre la France et la Suède.

1738 (18 novembre). *Traité de Vienne,* entre la France, l'Empereur et l'Empire.

1739 (18 septembre). *Paix de Belgrade,* entre l'Autriche et la Porte : la France médiatrice.

1742 (28 juillet). *Paix de Berlin,* entre Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, et Frédéric II de Prusse, auquel la presque totalité de la Silésie est cédée : l'Angleterre médiatrice.

— (9 novembre) et 1743 (24 février). Nouveaux traités entre la France et Tunis.

1743 (13 septembre). *Traité de Worms,* entre Marie-Thérèse, Georges II, la Sardaigne et la Saxe, contre la France.

1744. Traité d'alliance avec la Prusse, la Suède et l'électeur palatin.

1745 (8 janvier). *Traité de Varsovie,* entre l'Angleterre, la Hongrie, la Pologne et la Hollande, contre la France.

1745 (22 avril). *Paix de Fuessen,* entre Maximilien-Joseph, électeur de Bavière, et Marie-Thérèse, reine de Hongrie.

— (25 décembre). *Paix de Dresde,* entre le roi de Prusse, la reine de Hongrie et l'électeur de Saxe : l'Angleterre médiatrice.

1746 (3 janvier). Traité de paix entre la Prusse et l'Autriche.

1748 (18 octobre). *Traité d'Aix-la-Chapelle.*

Après les préliminaires de Breda et la capitulation de Maëstricht, l'Europe, soudoyée par l'argent de l'Angleterre, met enfin bas les armes; la paix est signée par toutes les parties belligérantes : le royaume des Deux-Siciles est assuré à don Carlos, infant d'Espagne ; don Philippe, gendre de don Carlos, est institué duc de Parme, Plaisance et Guastalla ; le duc de Modène, gendre du régent, est remis en possession de ses États; la république de Gênes rentre dans ses droits; la Sardaigne garde la partie du Milanais que lui avait cédée le traité de Worms; le roi de Prusse, plus largement traité, conserve la Silésie; le grand-duc de Toscane est reconnu empereur d'Allemagne; les Anglais rendent Louisbourg en Amérique à la France, et la France leur rend Madras dans les Indes. La reine de Hongrie et les Provinces-Unies interviennent pour consacrer les conditions du traité, et finalement Louis XV, qui avait déclaré vouloir la paix et en traiter, « non en marchand, mais en roi, » seul ne retire de ce grand acte aucun avantage autre que celui d'avoir arrêté l'effusion du sang en Europe et de lui avoir procuré les jours les plus florissants dont elle eût joui depuis longues années. Ils durèrent sans aucun trouble jusqu'en 1756.

1756 (12 mai). *Traité de Versailles.*

Mais les menées sourdes de l'Angleterre d'une part et de la Russie de l'autre, troublent cet état de calme et de prospérité et provoquent le traité d'alliance entre la France et l'Autriche, étonnées de se voir unies après avoir lutté l'une contre l'autre pendant trois siècles. Ces menées sont le signal de la *guerre de Sept ans.*

1758 (30 décembre). Nouveau *traité de Versailles,* entre la France et l'Autriche.

1761 (16 août). *Traité,* dit *pacte de famille,* entre la France, l'Espagne, les Deux-Siciles et le duché de Parme.

1762 (22 mai). *Paix de Hambourg,* entre la Suède et la Prusse.

1763 (10 février). *Paix de Paris,* dite *paix honteuse,* entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et le Portugal.

— (15 février). *Paix de Hubertsbourg,* entre la Prusse, l'électeur de Saxe et l'Autriche, infidèle à son alliance avec la France.

1764 (16 janvier). Traité entre la France et Alger.

1767 (28 mai). Traité entre la France et le Maroc.

1768 (5 mai). Traité entre la France et la république de Gênes, qui lui cède la Corse.

1770 (13 septembre). Traité entre la France et Tunis, renouvelé le 3 juin 1774.

1772 (5 août). Traité entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, pour arriver au démembrement de la Pologne.

1773 (18 septembre). Par trois traités séparés, le roi et la république de Pologne cèdent à la *Russie* tout le pays situé entre la Dwina et le Dnieper; à l'*Autriche*, la Galicie et la Lodomerie; à la *Prusse*, la Pologne prussienne (à l'exception de Dantzig et de Thorn), et une partie de la Grande Pologne jusqu'à la Netz.

Ces trois puissances se garantissent mutuellement les cessions qu'elles ont extorquées en exploitant les passions religieuses chez la malheureuse nation polonaise.

Ce fut là la déplorable consécration, par la Pologne elle-même, de son premier démembrement préparé par le traité du 5 août 1772.

1774 (21 juillet). *Traité de Koutschouc-Kaynardjy* entre les Russes et les Turcs, contraints à d'immenses concessions envers la Russie.

1777 (18 mai). Traité d'alliance de la France avec les cantons suisses.

1778 (6 février). Traité d'alliance de la France avec les États-Unis d'Amérique.

1779 (13 mai). *Paix de Teschen*, entre l'Autriche et la Prusse: la France et la Russie médiatrices.

1783 (3 septembre). *Paix de Paris*, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre.

— (30 novembre). *Traité de Paris*, entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique.

1785 (10 novembre). *Paix de Fontainebleau*, entre l'Empereur et les Provinces-Unies : la France médiatrice.

— (10 novembre). Traité d'alliance entre la France et les Provinces-Unies.

1787 (11 janvier). *Traité de Saint-Pétersbourg*, entre la France et la Russie.

1790 (5 avril). Traité entre la Prusse et la république de Pologne, dirigé contre la Russie.

1792 (9 janvier). *Paix de Yassi*, entre la Russie et la Turquie : celle-ci est encore sacrifiée à son envahissante rivale.

— (7 février). Traité entre l'Autriche et la Prusse contre la France.

— (26 juin). Traité de la *première coalition* contre la France.

1793 (9 mars). Traité de la *seconde coalition* contre la France.

Les signataires de ce traité sont : l'Autriche, la Prusse, l'Empire, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, la Sardaigne et le pape.

1793 (22 juillet). *Traité de Grodno*, par lequel la diète de Pologne cède à la Russie la moitié environ de la Lithuanie.

— (25 septembre). *Traité de Grodno*, par lequel la diète de Pologne cède à la Prusse la majeure partie de la Grande Pologne, y compris les villes de Dantzig et de Thorn, avec partie de la Petite Pologne.

Ce fut le second partage de la Pologne.

1793 (16 octobre). Traité d'alliance entre la Pologne et la Russie.

Par cet acte la diète renonce véritablement à toute ombre d'indépendance et se soumet à la Russie.

1794 (19 avril). *Traité de La Haye*, entre l'Angleterre, la Prusse et le Stathouder.

1795 (3 janvier). *Convention de Saint-Pétersbourg*, entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, à la suite d'une insurrection de la Pologne contre la domination russe.

Cette fois, ce qui restait de la Pologne fut démembré d'après un simple accord des trois cours, sans même que l'apparence du consentement des Polonais fût jugée nécessaire. Ce fut le troisième partage.

1795 (9 février). Traité de paix entre la France et la Toscane.

— (15 février). *Premier traité de pacification* de la Vendée.

— (5 avril). *Premier traité de Bâle*, entre la république française et la Prusse qui sort de la coalition contre la France.

— (16 mai). Traité de paix avec les Provinces-Unies.

— (6 et 22 juillet). *Deuxième traité de Bâle*, entre la République française et l'Espagne, qui cède à la France la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue.

— (23 août). *Troisième traité de Bâle* entre la république et le landgrave de Hesse-Cassel.

— (17 novembre). *Deuxième traité de pacification* de la Vendée.

1796 (15 mai). *Traité de Paris*, avec le roi de Sardaigne.

— (16 mai). Traité avec la Hollande.

— (5 août). *Traité de Berlin*, avec le roi de Prusse.

— (7 août). *Traité de Paris*, avec le duc de Wurtemberg.

— (18 août). Traité avec l'Espagne.

— (9 octobre). *Paix de Paris*, entre la république française et la république de Gênes.

— (22 octobre). Traité entre l'Autriche, la Prusse et la Russie : troisième et dernier démembrement de la Pologne.

— (5 novembre). *Paix de Paris*, entre la République, le roi des Deux-Siciles et le duc de Parme.

1797 (19 février). *Traité de paix de Tolentino* avec le pape.

— (5 avril). Traité d'alliance avec la Sardaigne.

— (17 avril). Préliminaires de la *paix de Léoben*, avec l'Autriche.

— (17 octobre). *Traité de Campo-Formio*, entre la République française et l'Autriche : la

république de Venise est sacrifiée à cette dernière puissance.

1798 (17 mars). Traité d'alliance avec la république Cisalpine.

— (18 août). Traité d'alliance avec la république Helvétique.

— (18 décembre). Traité d'alliance entre l'Angleterre et la Russie contre la France.

1799 (5 janvier). Complément du traité du 18 décembre 1798.

— (21 janvier). Traité entre la Porte et le royaume des Deux-Siciles, contre la France.

— (8 avril). *Troisième coalition* contre la France, entre l'Angleterre, l'Autriche, une partie de l'Empire, Naples, le Portugal, la Turquie et les Etats barbaresques.

— (28 avril). *Congrès de Radstadt*, tendant à la pacification entre la république française et l'Allemagne. Les conférences sont rompues par l'assassinat des commissaires français.

1800 (7 janvier). *Traité d'El-Arich*, entre Kléber, le grand-vizir et Sidney-Smith, pour l'évacuation de l'Égypte.

— (18 janvier). *Paix de Montfaucon*, entre la République et les Vendéens.

— (14 février). Paix avec les Chouans.

— (20 juin). Traité de subsides entre l'Autriche et l'Angleterre.

— (30 septembre). Traité entre la France et les États-Unis.

— (16 décembre). La Suède, le Danemark, la Prusse et la Russie forment un traité de neutralité armée.

1801 (9 février). *Paix de Lunéville*, entre la France d'une part, l'empereur François II et l'empire d'autre part.

La rive gauche du Rhin, le Falkenstein et le Frickthal sont cédés à la France. Ce traité confirme celui de Campo-Formio, et la Toscane est assurée au duc de Parme.

1801 (21 mars). Traité avec l'Espagne.

Le duché de Parme, Plaisance et Guastalla est cédé à la France. Le duc de Parme est mis en possession du duché de Toscane, avec le titre de *roi d'Étrurie*.

1801 (28 mars). *Paix de Florence*, entre la République et le roi des Deux-Siciles, qui lui cède Porto-Longone, Piombino et l'île d'Elbe.

— (15 juillet). Traité avec le pape : il constitue l'acte appelé *Concordat*.

— (2 août). Traité de paix avec la Bavière.

— (29 septembre). *Traité de Badajoz*, entre la République et le Portugal.

— (1er octobre). *Traité de Saint-Ildefonse*, entre la République et l'Espagne. La Louisiane est rendue à la France.

— (4 octobre). *Paix de Paris*, entre la Russie et l'Espagne.

— (8 octobre). *Paix de Paris*, entre la France et la Russie.

1801 (9 octobre). Traité avec la Turquie, relatif à la république des Sept-Iles (îles Ioniennes): la France et la Russie les garantissent.

— (27 décembre). Traité de paix avec la régence d'Alger.

1802 (23 février). Traité de paix avec Tunis.

— (27 mars). *Paix d'Amiens*, entre la France, l'Espagne et la république batave d'une part, et l'Angleterre d'autre part : l'île de Malte sera rendue aux chevaliers de l'ordre de Jérusalem.

— (25 juin). *Paix de Paris*, avec la Porte.

1803 (30 avril). *Traité de Paris*, par lequel la Louisiane est vendue aux États-Unis pour 15 millions de dollars (75 millions de francs).

— (30 novembre). Traité de neutralité de la France et de l'Espagne avec le Portugal.

1804 (3 décembre). *Traité de Stockholm*, entre l'Angleterre et la Suède, contre la France.

1805 (8 avril). *Quatrième coalition* contre la France, entre l'Angleterre et la Russie, auxquelles l'Autriche se joint par traité du 9 août.

— (21 septembre). Traité de neutralité avec le roi de Naples.

— (3 octobre). Traité entre l'Angleterre et la Suède, contre la France.

— (3 novembre). *Convention de Potsdam*, entre la Russie et la Prusse, contre la France.

— (26 décembre). *Paix de Presbourg*, entre l'Autriche et la France.

Les conquêtes de Napoléon sont reconnues; Venise, la Dalmatie et l'Albanie sont annexées au royaume napoléonien d'Italie. Les électeurs de Bavière et de Wurtemberg, dont les États sont agrandis au détriment des États voisins, prennent le titre de rois.

1806 (8 mars). Traité de la France avec la Prusse.

— (12 juillet). Traité d'alliance entre la France et la confédération du Rhin, dont Napoléon est déclaré protecteur.

— (6 octobre). *Cinquième coalition* contre la France.

— (11 décembre). *Traité de Posen*. L'électeur de Saxe accède à la confédération du Rhin.

1807 (7 juillet). *Paix de Tilsitt*, entre la France et la Russie.

Ce traité du 7 juillet, qui devait assurer la paix, fut accompagné d'un *traité secret* signé le 11 entre les deux empereurs. Ce document est trop peu connu et sa portée était trop considérable pour que ses sept articles principaux ne trouvent point place ici.

Art. 1. — La Russie prendra possession de la Turquie d'Europe, et étendra ses conquêtes en Asie aussi loin qu'elle le jugera convenable.

Art. 2. — La dynastie des Bourbons en Espagne, et celle de la maison de Bragance en Por-

tugal, cesseront de régner. Un prince du sang de la famille de l'empereur Napoléon sera investi de ces deux royaumes.

Art. 3. — L'autorité temporelle du pape cessera à Rome, et ses États seront réunis au royaume d'Italie.

Art. 4. — La Russie s'engage à fournir à la France le concours de sa marine pour s'emparer de Gibraltar.

Art. 5. — Les villes du littoral de l'Afrique, telles que Tunis, Alger, Bône et Oran, seront occupées par les Français; et, à la paix générale, elles seront données en indemnité aux rois de Naples et de Sardaigne.

Art. 6. — Les Français occuperont Malte, et la paix avec l'Angleterre ne pourra être faite sans que cette île ne soit cédée à la France.

Art. 7. — Les Français occuperont l'Égypte.

1807 (10 octobre). *Traité de Fontainebleau*, avec l'Autriche.
— (16 octobre). Traité avec le Danemark.
— (27 octobre). *Traité secret de Fontainebleau*, avec l'Espagne.
— (11 novembre). *Traité de Paris*, avec la Hollande.

1808 (5 mai). *Traité de Bayonne*, Charles IV cède tous ses droits sur les Espagnes à Napoléon.
— (30 août). *Convention de Cintra*, pour l'évacuation du Portugal par les Français.
— (8 septembre). *Convention de Paris*, entre la France et la Prusse.

1809 (5 janvier). *Paix de Constantinople*, entre l'Angleterre et la Porte.
— (14 janvier). Traité des insurgés espagnols avec l'Angleterre.
— (9 avril). *Sixième coalition* contre la France.
— (17 septembre). *Paix de Frederichshawn*, entre la Russie et la Suède, au profit de la première.
— (14 octobre). *Paix de Schœnbrunn*, entre la France et l'Autriche.
— (10 décembre). *Paix de Jonkoping*, entre la Suède et le Danemark.

1810 (6 janvier). *Paix de Paris*, entre la France et Charles XIII de Suède, qui adhère au système continental.
— (28 février). Traité avec la Bavière, qui cède à la France une partie du Tyrol.
— (16 mars). Traité avec la Hollande, qui cède à la France le Brabant, la Zélande et une partie de la Gueldre.

1812 (24 février). *Traité de Paris*, avec la Prusse.
— (14 mars). *Traité de Paris*, avec l'Autriche.
— (24 mars). *Traité de Saint-Pétersbourg*, entre la Russie, la Suède et l'Angleterre.
— (28 mai). *Paix de Buckarest*, entre la Russie et la Porte.
— (12 et 18 juillet). *Paix d'Œrebro*, entre l'Angleterre, la Suède et la Russie.

1813 (25 janvier). *Traité de Fontainebleau* : Concordat entre Napoléon et le pape Pie VII.

1813 (1[er] mars). *Traité de Kalisch. Septième coalition* contre la France : Russie, Prusse, Autriche, etc.
— (30 juin). *Convention de Dresde* : Napoléon accepte la médiation de l'Autriche pour la pacification générale.
— (10 juillet). Traité d'alliance de la France avec le Danemark.
— (7 septembre). *Traité de Tœplitz*, entre l'Autriche, la Russie et la Prusse.
— (3 octobre). Autre *traité de Tœplitz*, entre l'Autriche et l'Angleterre.
— (12 octobre). *Paix de Seïwa*, entre la Russie et la Perse : l'Angleterre médiatrice.
— (11 décembre). *Traité de Valençay*, entre Napoléon et Ferdinand VII.

1814 (11 janvier). Traité d'alliance de Murat, roi de Naples, avec l'Autriche.
— (5 février). Ouverture du *congrès de Châtillon*, rompu le 19 mars.
— (1[er] mars). *Traité de Chaumont*, entre l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse contre la France.
— (31 mars). *Capitulation de Paris*.
— (11 avril). *Traité de Paris*, entre Ney, Macdonald et Caulaincourt, et les ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie.
— (23 avril). Conventions entre le comte d'Artois, lieutenant général du royaume de France, et les puissances coalisées.
— (30 mai). *Traité de Paris*, entre Louis XVIII et l'empereur d'Autriche, l'Angleterre, la Suède, la Prusse et les autres puissances coalisées.

Les nouvelles limites de la France y sont réduites à ce qu'elles étaient au 1[er] janvier 1792. — Malte reste à l'Angleterre. — Les colonies, pêcheries, comptoirs et établissements que la France possédait au 1[er] janvier 1792 lui sont restitués, excepté Tabago, Sainte-Lucie, l'île de France et ses dépendances, qui sont abandonnées à l'Angleterre. — La partie de Saint-Domingue cédée à la France par la paix de Bâle est rendue à l'Espagne. — La Guadeloupe est restituée par la Suède à la France.—La Guyane française est restituée par le Portugal à la France.

1814 (20 juillet). *Traité de Paris*, avec l'Espagne.
— (15 septembre). *Paix de Tiflis*, renouvelant celle de Seïwa.
— (24 décembre). *Paix de Gand*, entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique.

1815 (25 mars). *Traité de Vienne*, entre l'Autriche, l'Angleterre, la Russie et la Prusse.
— (9 juin.) *Traité de Vienne*, entre l'Autriche, l'Espagne, l'Angleterre, le Portugal, la Prusse, la Russie et la Suède, d'une part, contre la France seule de l'autre part.

Ce traité refait l'équilibre européen au profit des principaux contractants et réduit la France à ses limites de 1790. Il aura du moins pour résultat de proclamer la liberté de la navigation des fleuves, l'abolition de la traite des noirs et la neutralité de la Suisse.

1815 (25 septembre). Proposition, dont l'initiative appartient à la Russie, d'un *traité* dit *de la Sainte-Alliance*. (*Voy.* ce mot.)

— (20 novembre). Clôture du congrès de Vienne, après la signature des traités et conventions additionnels destinés à assurer l'exécution du traité du 9 juin et peser davantage sur la France.

Le congrès le plus imposant fut celui de Vienne en 1814 et 1815, qui a remanié de fond en comble les bases de l'équilibre européen, et où tous les États de l'Europe furent représentés, à des conditions bien différentes, il est vrai. — Le principe s'y établit que le règlement de toutes les affaires, tant générales que particulières, appartiendrait aux États de *premier ordre :* Angleterre, Russie, Autriche, Prusse, France. (Il fallut toute l'habileté de M. de Talleyrand pour que la France ne subît pas l'affront de se voir exclue et rejetée sur le plan inférieur.) Les autres États, que l'on qualifia de *second ordre*, ne furent admis qu'à débattre les questions qui les intéressaient particulièrement devant les grands États qui se constituèrent en un tribunal suprême.

Ce tribunal brisa les nationalités, dépeça les territoires, répartissant les chiffres d'âmes comme s'il se fût agi de troupeaux. On vit disparaître de la carte politique de l'Europe la Pologne, les républiques de Venise et de Gênes, les souverainetés ecclésiastiques de l'Empire, la presque totalité des villes libres d'Allemagne, une grande partie des États de second ordre. La Saxe fut réduite de moitié; la Belgique et la Norvége attribuées à la Hollande et à la Suède, et le Lauenbourg au Danemark.

Ce congrès de 1815 eut pour principal objet de nous affaiblir en nous reprenant toutes nos conquêtes faites sous l'empire et même celles de la république en 1792, Savoie et Nice, etc., et de faciliter accès à l'invasion chez nous, s'il en était de nouveau besoin. On nous contraignit à raser la forteresse de Huningue de manière à tenir ouverte la trouée de Belfort. — On nous enleva Landau et Sarre-Louis pour tenir ouvertes les trouées entre le Rhin, les Vosges et la Moselle. — On nous prit aussi Luxembourg, pour tenir ouverte la trouée entre la Moselle et Montmédy. — On nous prit encore, entre la Meuse et la Sambre, Philippeville et Marienbourg, qui couvraient la trouée par laquelle on entre dans la Champagne. — Il est résulté de ces mesures pour la France l'obligation d'entretenir sur sa frontière du Rhin et du Nord une armée considérable, de fortifier ses villes intérieures pour fermer les ouvertures de sa frontière, et de munir sa capitale d'une enceinte bastionnée.

M. Thiers avait dit : « La France doit respect aux traités de 1815 puisqu'elle les a signés, mais tout Français doit les haïr. »

A une époque plus récente, une voix très-autorisée disait : « Les traités de 1815 ont cessé « d'exister; la force des choses les a renversés « ou tend à les renverser presque partout : ils « ont été brisés en Grèce, en Belgique, en France, « en Italie, comme sur le Danube. L'Allemagne « s'agite pour les changer; l'Angleterre les a gé« néreusement modifiés par la cession des îles « Ioniennes, et la Russie les foule aux pieds à « Varsovie. » (NAPOLÉON III, *Discours d'ouverture de la session du Sénat et du Corps législatif*, 5 novembre 1863.)

Le traité de la Sainte-Alliance (*Voy.* ce mot) fut le complément des traités de cette époque. La pensée en était de consacrer par une déclaration solennelle l'existence définitive du conseil suprême destiné à maintenir la paix de l'Europe, et de fonder le droit des gens sur le vieux principe du droit divin, en hostilité directe avec les principes nouveaux de 1789. Les trois premières signatures apposées furent celles des empereurs de Russie et d'Autriche et du roi de Prusse. Le roi de France donna la sienne. Tous les États de second ordre imitèrent son exemple. Le régent d'Angleterre refusa : « La pensée exprimée dans l'acte, dit-il, ne serait pas comprise par le parlement de sa nation. »

1816 (13 mars). Traités avec les cantons suisses.

1817 (10 juin). *Traité de Paris*, avec l'Autriche, l'Espagne, l'Angleterre, la Prusse et la Russie, relativement à la succession des États de Parme.

— (11 juin). Convention avec le pape Pie VII, rétablissant le concordat d'entre François Ier et Léon XII.

Cette convention est restée non avenue, la loi nécessaire pour en assurer l'exécution n'ayant point été proposée aux Chambres françaises.

1817 (28 août). *Traité de Paris* avec le Portugal, qui rend à la France la Guyane française.

1818 (27 février). Traité avec le roi des Deux-Siciles.

— (9 octobre). Le *congrès d'Aix-la-Chapelle* fixe l'époque de l'évacuation du territoire français au 30 novembre 1818.

1819 (10 novembre). Traité avec la régence d'Alger.

1820 (27 septembre). Ouverture des *conférences de Troppau*, entre les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse, au sujet de la révolution de Naples.

« Ils déclarent leur entente parfaite pour mettre un frein, soit par la médiation, soit par la force, aux nouvelles calamités qui menacent l'Europe. »

1821 (8 janvier). *Congrès de Laybach*, où le roi de Naples vient se réunir aux trois monarques qui l'y ont convoqué.

On décide une expédition contre les constitutionnels de Naples; l'Autriche en est chargée. Le plénipotentiaire de France hasarde des paroles de conciliation; celui d'Angleterre déclare ne pouvoir s'associer à un acte d'intervention.

1822 (20 octobre). Ouverture des conférences du *congrès de Vérone*.

Les mêmes trois grands monarques s'y réunirent, et les affaires se traitèrent entre les cinq

grandes puissances. On y vit aussi les deux rois de Naples et de Sardaigne, plusieurs petits souverains allemands et une foule de princes, de ducs, d'ambassadeurs venus de toutes les cours d'Italie et d'Allemagne. — La question fut si 'on devait intervenir ou non en Espagne pour y étouffer la révolution constitutionnelle. Chateaubriand regarda comme un brillant succès d'avoir obtenu des trois grands monarques l'autorisation de laisser la France intervenir. Il voyait là une occasion pour les Bourbons d'acquérir quelque gloire militaire et de s'attacher une armée. L'Angleterre refusa son approbation.

1823 (13 octobre). *Traité de Madrid*, pour le rétablissement du roi d'Espagne Ferdinand VII.

1826 (8 janvier). Traité entre la France et le Brésil.

1827 (6 juillet). *Conventions de Londres*, entre la France, l'Angleterre et la Russie, pour l'indépendance de la Grèce.

1830 (5 juillet). Capitulation d'Alger.

1832 (31 janvier). La France et l'Angleterre ratifient la séparation de la Belgique et de la Hollande.

1834 (22 avril). *Traité de la quadruple alliance*, entre la France, l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre.

1837. *Traité de la Tafna*, avec Abd-el-Kader.

1839 (9 mars). Traité avec le Mexique.

— (25 novembre). *Conventions de Constantinople*, avec la Porte.

1840 (15 juillet). *Traité de Londres de la quadruple alliance*, pour la pacification de l'Orient, entre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie d'une part, et la Turquie de l'autre, *à l'exclusion de la France.*

— (29 octobre). Traité avec Buenos-Ayres.

1841 (9 mars). *Traité de l'amiral Baudin*, avec le Mexique, au nom de la France.

— (30 juin). Traité avec la Hollande.

— (13 juillet). *Convention de Londres*, entre les puissances signataires du *traité de la quadruple alliance*, fermant les Dardanelles et le Bosphore aux bâtiments de guerre de toutes les nations.

— (20 décembre). *Traité de Londres*, entre la Grande-Bretagne, la France, l'Autriche, la Prusse et la Russie, réglant les mesures à prendre pour supprimer la traite des noirs et consacrant le principe du *droit de visite.*

1842 (9 août). Traité entre l'Angleterre et les États-Unis pour la fixation de limites des possessions anglaises en Amérique, et pour l'abolition de la traite des noirs.

— (15 octobre). Traité entre la Grande-Bretagne et la Chine.

Il cède aux Anglais l'île de Hong-Kong et ouvre à leur commerce les cinq ports de Canton, Amoy, Foo-cho-foo, Nimpoo et Shang-haï.

1844 (3 juillet). *Traité de Whampoa*, par lequel la Chine ouvre au commerce des États-Unis d'Amérique les cinq ports ouverts aux Anglais, avec les mêmes privilèges.

— (10 septembre). *Traité de Tanger* avec le Maroc, qui s'interdit de prêter appui à Abd-el-Kader.

— (24 octobre). *Traité de Whampoa*, par lequel la Chine ouvre au commerce français les cinq ports ouverts aux Anglais, avec les mêmes priviléges.

1846 (9 mars). Traité de paix entre le gouvernement britannique et le roi de Lahore.

— (26 mars). Traité de paix entre l'Espagne et la république de l'Uruguay.

— (29 mai). Traité de paix entre les républiques de la Nouvelle-Grenade et de l'Équateur.

1848 (2 février). Traité de paix entse les États-Unis et le Mexique. (*Voy.* Mexique.)

1849 (6 août). Traité de paix entre l'Autriche et le royaume de Sardaigne.

1850 (19 avril). *Convention entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis*, relativement à l'établissement d'un canal de communication entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique, par la rivière San Juan de Nicaragua et l'un des lacs de Nicaragua ou de Managua, ou même de tous deux.

— (2 juillet). *Traité de paix de Berlin*, entre le Danemark et la Prusse, qui agit en son nom et au nom de la confédération germanique.

— (4 juillet). *Protocole de Londres*, qui place la succession et l'intégrité de la couronne danoise sous la garantie de la France, de l'Angleterre, de la Russie et de la Suède.

1851 (29 mai). Traité entre le Brésil, l'Uruguay et l'État d'Entre-Rios, pour maintenir l'indépendance du territoire de l'État oriental.

1852 (8 mai). *Traité du Danemark*, signé à Londres, entre le roi de Danemark d'une part, l'empereur d'Autriche, le président de la république française, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse, l'empereur de Russie, le roi de Suède et de Norvége, d'autre part, pour régler l'ordre de succession à la couronne de Danemark, dans le cas où le roi Frédéric III décéderait sans laisser d'enfant mâle.

— (20 novembre). *Traité de Grèce*, signé à Londres, par la Bavière, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce et la Russie, relatif à la succession au trône de Grèce, dans le cas où le roi Othon décéderait sans postérité directe et légitime.

1854 (12 mars). Traité d'alliance entre la Grande-Bretagne, la France et la Turquie.

— (31 mars). Traité entre le Japon et les États-Unis.



1854 (10 avril). Convention d'alliance entre la France et l'Angleterre, pour prêter appui au sultan contre la Russie.
— (18 avril). Traité entre l'Angleterre et le royaume de Siam.
— (20 avril). Traité d'alliance défensive entre l'Autriche et la Prusse.
— (14 juin). *Convention des Principautés danubiennes*, entre l'Autriche et la Porte, relativement à l'intégrité des principautés.
— (2 décembre). Traité entre l'Autriche, la France et la Grande-Bretagne, en prévoyance d'hostilités de la part de la Russie contre l'Autriche.
— (2 décembre). Traité entre le Japon et la Grande-Bretagne.
1855 (26 janvier). Accession du roi de Sardaigne au traité d'alliance contre la Russie.
— (9 novembre). *Traité du Japon* avec la Hollande.
— (14 novembre). L'Autriche soumet aux cabinets de Paris et de Londres un projet de conditions à faire à la Russie comme point de départ de négociations pour la paix.
— (21 novembre). Traité de la Suède avec la France et l'Angleterre. Alliance défensive contre la Russie.
1856 (30 mars). *Traité de Paris.*

Dans le congrès de Paris de 1856, où fut signé le traité du 30 mars qui mit fin à la guerre de Crimée, quatre grands États : France, Angleterre, Russie, Autriche, firent à la Prusse l'honneur de l'appeler à donner son adhésion, en qualité de membre du tribunal suprême. La Turquie, dont les intérêts étaient surtout en jeu, fut admise dans le système politique de l'Europe, et le petit royaume de Sardaigne (auquel l'Italie ne s'était point encore annexée) eut voix délibérative dans ces conférences, comme récompense du concours qu'il avait prêté aux armées anglo-françaises. Ce congrès a consacré des principes de droit public conformes à l'esprit de notre époque, en abolissant la course maritime, en proclamant la liberté de la navigation du Danube et celle du commerce de la mer Noire, et surtout en émettant le vœu que les États entre lesquels s'élèverait à l'avenir un dissident sérieux eussent recours aux bons offices d'une puissance amie avant d'en appeler à la force brutale.

1857 (4 mars). Conclusion à Paris d'un traité de paix entre la Grande-Bretagne et la Perse.
1858 (1er juin). *Traité de Tien-tsin*, entre la Russie et l'empereur de Chine.

Il confirme à la Russie le droit d'envoyer des ambassadeurs à Pékin quand elle le juge nécessaire, et lui concède la rive gauche du fleuve Amour.

1858 (10 juin). *Traité de Tien-tsin*, entre la Chine et les États-Unis. Il leur accorde droit d'ambassade.
1858 (26 juin). *Traité de paix de Tien-tsin*, entre la Grande-Bretagne et la Chine.

Il confirme le traité de 1842, et, en outre des cinq ports, ouvre ceux de Hew-chwang, Taugchoo, Taïvan (Formose), Choo-choo, et Kiung-chow (Haïnan). Il accorde le droit d'ambassade à Pékin, et aux sujets britanniques le droit d'acquérir propriété foncière en Chine aux mêmes conditions que les indigènes.

1858 (27 juin). *Traité de la Chine avec la France.*

Il concède à celle-ci les mêmes avantages qu'à l'Angleterre. Remarquons que l'orgueil chinois s'accorde la petite satisfaction, après avoir dû céder aux armes anglo-françaises, de traiter en premier lieu avec la Russie et les États-Unis, qui étaient restés simples spectateurs de la lutte.

1858 (9 octobre). Traité du Japon avec la France.
1859 (11 juillet). *Préliminaires de Villafranca.*

Ils mettent fin à la guerre engagée par l'Autriche contre la Sardaigne, que la France est venue secourir.

1859 (10 novembre). *Traité de paix entre la France et l'Autriche.*

Cession de la Lombardie à l'empereur des Français, qui déclare son intention de la remettre au roi de Sardaigne. Les deux contractants s'engagent à unir leurs efforts pour obtenir du pape qu'il réforme son administration temporelle.

1859 (10 novembre). Traité relatif à la cession de la Lombardie, entre la France et la Sardaigne.
— (10 novembre). Traité de paix entre la France, l'Autriche et la Sardaigne.
1860 (24 mars). Traité entre la France et la Sardaigne, par lequel il est fait cession à la France de la Savoie et du comté de Nice. (*Voy.* SAVOIE.)
1861 (9 juin). Règlement pour l'administration du Liban, obtenu en faveur des chrétiens maronites, grâce à l'énergie de la France. (*Voy.* SYRIE.)
— (31 octobre). Convention entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, relativement aux réparations à exiger du Mexique. (*Voy.* MEXIQUE.)
1862 (12 juin). Traité entre la France et *l'empire de l'An-nam*, établissant les limites de notre nouvelle colonie de la Cochinchine française.

TRAITEMENT DE TABLE (*Mar.*). Supplément que reçoivent certaines personnes pour subvenir à bord aux frais de leur table.

TRAITRE. Du lat. *traditor*, fait de *tradere*, livrer. C'était la coutume, anciennement, lorsqu'on voulait déclarer un homme traître à son souverain, de peindre sa demeure en jaune et de semer du sel dans sa maison. C'est ce qu'on fit pour l'amiral de Châtillon.

TRAJAN (MARCUS ALPIUS TRAJANUS CRINITUS), surnommé OPTIMUS. Empereur romain ; né à Italica en l'an 52. Il fut adopté par Nerva, et lui succéda en 98. Il assura les limites du côté du Rhin, soutint deux guerres contre les Daces (101 à 106), envahit l'empire des Parthes (115-117), et poussa ses conquêtes au delà du Tigre. A l'inté-

rieur, il fit fleurir la justice, allégea les impôts, colonisa la Dacie Trajane, etc. Il allait réprimer une révolte des Juifs, lorsqu'il mourut à Sélinonte en 117. Adrien lui succéda.


Trajan (d'après une médaille).

La colonne trajane, un des plus beaux monuments de l'art romain, fut érigée en l'honneur de cet empereur, occupé alors à la seconde guerre de Dacie; il ne put voir ce chef-d'œuvre, qui ne fut achevé qu'après sa mort. La colonne reçut ses cendres enfermées dans une urne d'or. Les magnifiques bas-reliefs de ce monument sont la reproduction la plus curieuse et la plus authentique que l'antiquité nous ait léguée des usages militaires chez les Romains et chez les différents peuples qu'ils combattirent.

TRAJECTOIRE. Du lat. *trajicere,* traverser. Ligne courbe représentant la trace d'un projectile dans son parcours, depuis la bouche à feu qui la lance jusqu'au point vers lequel se dirige la ligne de mire. (*Voy.* Tir.)

TRAKTIR. Pont jeté sur la Tchernaïa ou Boncouk-Ouzen, rivière de Crimée qui prend sa source près de Baïdar, et se jette dans la mer Noire par la baie de Sébastopol. Le 16 août 1855, le général Pélissier, à la tête de l'armée franco-sarde, y battit les Russes. La perte de ceux-ci, dans ce combat, fut de 3 329 morts et 1 664 blessés reçus dans les ambulances françaises. La perte des Français fut de 19 officiers tués et 61 blessés; 172 sous-officiers et soldats tués, 1 163 blessés, et 146 disparus. (*Voy.* Crimée [campagne de] et Tchernaïa.)

TRAMAIL ou **TRAMAILLON** (*Pêche*). Filet formé de trois réseaux appliqués l'un sur l'autre. Le tramail n'est employé que dans la pêche fluviale. On lui donne aussi le nom de *drège*.

TRAMEN. Bourg du Tyrol. Les Français y battirent les Autrichiens en 1797.

TRAMONTANE (*Mar.*). De l'ital. *tramontana,* fait du lat. *trans,* au delà, et *mons,* mont. Nom qu'on donne, sur la Méditerranée, au vent du nord ou bise. L'étoile polaire se nommait l'étoile du nord, et en italien la *tramontana.* Avant l'invention de la boussole les pilotes n'avaient pour se guider que les étoiles, et quand ils déviaient de leur route on disait qu'ils avaient perdu la tramontane. Cette expression s'est conservée au figuré pour dire que l'on ne sait pas se diriger, qu'on ne sait ce qu'on fait.

TRANCHE. Se dit, en parlant d'un canon, de la surface plane, et perpendiculaire à l'axe de la pièce, qui termine la volée.

TRANCHE (*Mar.*). Se dit d'une division de la cale, lorsque les divisions ont lieu par sections transversales pour en faire l'arrimage ou le jaugeage.

TRANCHÉE. Nom sous lequel on désigne une excavation longitudinale derrière laquelle l'assiégeant se met à l'abri des feux de la place. (*Voy.* Parallèles.) L'ouverture de la tranchée se fait ordinairement de nuit; alors des détachements armés, munis d'outils et portant des fascines, s'approchent du corps de la place sous la conduite d'officiers du génie qui ont fait d'avance le tracé de la tranchée, et ils commencent à creuser la première parallèle.

On appelle *tranchée à crochet,* celle qui va en zigzag vers la place; *tranchée double,* celle qui, étant vue des deux côtés, a un paravent de chaque côté; *tranchée directe,* celle qui va directement aux ouvrages vers lesquels elle se dirige, parce que le terrain ou la situation ne permet pas de la conduire autrement; *tranchée tournante,* celle qui forme une espèce d'enveloppe autour des ouvrages attaqués; *queue de la tranchée,* le premier travail que l'assiégeant a fait en ouvrant la tranchée, et qui demeure par conséquent derrière à mesure qu'on pousse la tête de l'attaque vers la place; *tête de la tranchée,* le dernier travail du fossé; et *retour de la tranchée,* les coudes et les obliquités que forment les lignes de ce fossé. — *Combler la tranchée, nettoyer la tranchée,* c'est chasser ou tuer tous ceux qui sont dans la tranchée.—On donne aussi le nom de *tranchée* à une espèce de double rempart qu'on forme avec des fascines, des gabions et des sacs remplis de laine ou de terre, quand le terrain est de roche ou difficile à creuser.

C'est, dit-on, au siége d'Amiens, en 1597, que l'on employa pour la première fois l'armée au travail des tranchées. Jusque-là les soldats regardaient comme indigne d'eux de remuer la terre. Mais Henri IV ayant remarqué que les paysans qu'on occupait à cette opération prenaient aisément l'alarme pendant les sorties, paya les soldats à tant la toise, pour qu'ils se chargeassent de cette besogne, et fit partager entre ceux qui n'avaient pas été tués en travaillant, toute la somme destinée à la troupe entière des travailleurs.

TRANCHEUR. Se disait autrefois du soldat ou du pionnier qui faisait des tranchées.

TRANSBORDATION, TRANSBORDER (*Mar.*). Opération consistant à changer de bord des hommes ou des objets et à les faire passer d'un bâtiment sur un autre.

TRANSFILAGE, TRANSFILER (*Mar.*). Faire passer une ligne dans les œils de pie de deux morceaux de toile, pour les lier ensemble ou pour les tendre.

TRANSPORT (*Mar.*). Bâtiment de commerce affrété par l'État, pour transporter des troupes, des munitions ou des approvisionnements. Ce bâtiment, ne portant pas de canons, est protégé par les navires de guerre qui l'accompagnent.

TRANSPOSITION (*Mar.*). Se dit du déplacement, fait par un amiral, des différentes escadres composant l'armée navale.

TRANSVERSAL (*Mar.*). Le plan transversal ou latitudinal d'un navire est celui qui passe par le maître-couple, c'est-à-dire qui s'élève suivant la direction des branches de ce couple. (*Voy.* LONGITUDINAL.)

TRAQUE (*Mar.*). Se dit de trois avirons considérés ensemble, comme on dirait un *trio* d'avirons.

TRAQUENARD. C'est, en termes de manége, une espèce d'amble ou d'entre-pas, allure défectueuse tenant de l'amble et du trot. Le cheval qui a cette allure porte lui-même le nom de traquenard.

TRAQUET. Espèce de poignard ancien.

TRARBACH. Ville de la Prusse Rhénane, située sur la rive droite de la Moselle. Elle fut prise en 1734 par le comte de Belle-Isle.

TRASIMÈNE (LAC). *Thrasymenus lacus.* Aujourd'hui lac de Pérouse, en Étrurie. Il est célèbre par la victoire qu'Annibal y remporta sur le consul Flaminius, l'an 217 av. J.-C. Les vaincus laissèrent 15 000 hommes sur le champ de bataille et 6 000 aux mains des vainqueurs.

TRAUN (OTTON-FERDINAND). Général autrichien, né en 1677, mort en 1748. Dans la guerre de la succession d'Espagne, il gagna le grade de général-major. Sa défense du Milanais en 1736 et ses services dans la guerre de la succession d'Autriche lui valurent le titre de feld-maréchal et le gouvernement de la Transylvanie.

TRAVAILLER (*Mar.*). On dit qu'un navire *travaille* ou est *travaillé*, lorsque ses liaisons sont fatiguées par les mouvements. — Deux ou plusieurs cordages *travaillent* ensemble, quand leur effort est égal et simultané.

TRAVAT. Cheval qui a des balzanes à deux pieds du même côté, de devant et de derrière. (*Voy.* BALZANES.)

TRAVAUX MILITAIRES. Louvois ayant imaginé de détourner la rivière d'Eure, entre Chartres et Maintenon, pour la conduire à Versailles, y employa l'armée; mais les travaux, mal dirigés, entraînèrent la perte de plusieurs milliers d'hommes. Cet emploi fut repris, plus heureusement, dans d'autres circonstances, et, de nos jours, on en a obtenu et on en obtient encore de grands avantages en Algérie. (*Voy.* TRANCHÉES.)

TRALÉE (*Mar.*). Du lat. *trabs, trabis,* poutre. Emplacement formé au fond d'un port ou d'une anse au moyen de pieux enfoncés dans le sol, entre lesquels est établi un fond de lambourdes; par-dessus l'on retient submergées des pièces de mâture, au moyen de clefs placées transversalement.

TRAVERS. Se dit d'une crevasse transversale au canon d'une arme à feu.—Ce mot désigne aussi le cordage qui sert à lier des canons et autres pièces d'artillerie sur leurs chariots.

TRAVERS (*Mar.*). Le flanc d'un bâtiment ou sa surface verticale dans toute sa longueur. *Présenter son travers,* se dit d'un navire qui laisse voir ses mâts espacés. L'expression *être par le travers,* s'emploie pour désigner un objet qui se trouve à peu près sur une ligne perpendiculaire à la longueur du bâtiment. *Se mettre en travers,* c'est se mettre en panne. *Être en travers au courant, au vent,* se dit d'un vaisseau qui se présente de côté aux directions que suit le courant ou le vent en le croisant. *Tomber en travers* sur un navire, une roche, etc., à la côte, c'est y être porté de côté. *Frapper, prendre un bâtiment en travers,* c'est le frapper, le prendre de côté.

TRAVERSANT (*Pêche*). Filet à la tête duquel des lignes sont attachées de distance en distance, et qu'on enfonce dans le sable, lorsque la mer est basse.

TRAVERSE. Tranchée qui se pratique dans un fossé sec d'une place assiégée, soit pour le passer, soit pour empêcher qu'on ne le passe. — Le mot *traverse* désigne aussi des retranchements que l'on fait pour se défendre plus longtemps et pour n'être pas enfilé.

TRAVERSE (*Mar.*). Barre de sable, de gravier ou de vase, à l'entrée d'un port, d'une rade ou d'une baie. — On appelait autrefois *traverse de gouvernail,* une pièce de bois en arc, à laquelle on liait la barre du gouvernail, pour soutenir celle-ci. — Le mot *traverse* sert encore à désigner un ouragan de peu de durée.

TRAVERSE (*Pêche*). On nomme *traverse des bourdigues,* des cloisons se dirigeant l'une vers l'autre, et formant des goulets.

TRAVERSÉE (*Mar.*). Voyage par mer d'un port à un autre.

TRAVERSER (*Mar.*). *Traverser une ancre,* c'est relever ses becs le long du bord par le serre-bosse, après que l'ancre a été suspendue au bossoir par la bosse-debout. C'est aussi saisir l'ancre à poste sur le bord.— *Traverser les voiles,* se dit des voiles auriques, latines, et à bourcet, lorsqu'on hale la toile et l'écoute de sous le vent vers le vent, afin que la voile ait plus d'effet pour faire loffer le navire. — *Traverser la lame,* c'est la couper debout.— *Traverser la ligne,* c'est, en tactique, couper la ligne de bataille ennemie en plusieurs endroits à la fois.

TRAVERSES. On appelle ainsi, en termes de fortifications, de petites buttes en terre échelonnées dans les branches d'un chemin couvert, pour mettre à l'abri les défenseurs qui se trouvent dans ce chemin.

TRAVERSIER (*Mar.*). On appelle *vent traversier* le vent qui permet aux bâtiments de se rendre alternativement d'un lieu dans un autre, dans les deux sens opposés, sans louvoyer.—La *barque traversière* est celle qui sert habituellement à

traverser d'un endroit à un autre endroit peu éloigné.

TRAVERSIÈRE (*Mar*). Pantoire double frappée sur le diamant d'une ancre, et qui, élongée sur le jas, est terminée par une cosse à laquelle se croche une candelette pour traverser l'ancre. (*Voy*. CANDELETTE, COSSE, etc.)

TRAVERSIN (*Mar*.). Pièces de bois posées en travers de la charpente d'un bâtiment. On appelle *traversin des bittes*, une forte pièce de bois croisant horizontalement les deux montants des bittes afin de les lier l'une à l'autre; *traversin d'écoutille*, un morceau de bois volant traversant l'écoutille par le milieu, afin de la soutenir; *traversin d'élinguets*, une pièce de bois endentée sur les bancs d'un vaisseau, derrière le cabestan, et dans laquelle on entaille les élinguets; *traversin de herpe*, la pièce de bois qui est à l'avant d'une herpe à l'autre et sert à caponner l'ancre; et *traversins de hune*, des pièces de charpente fixées en travers sur les élonges des mâts et sur lesquelles reposent les hunes.

TRAVERSIN (*Nav. fluv*.). Pièce de bois qui se trouve à la tête et à la queue d'un train flottant.

TRAVERSINER (*Nav. fluv*.). Poser et attacher des bûches à la tête et à la queue des chantiers d'un train flottant.

TRAVONE (*Pêche*). Morceau de bois plat et denté sur lequel on plie les lignes.

TRAVOT (LE baron JEAN-PIERRE). Lieutenant général, né le 6 janvier 1767, mort en 1836. Soldat dans un régiment d'infanterie, il s'éleva rapidement au grade d'adjudant général dans les premières années de la Révolution, fut employé en cette qualité en 1796, sous le général Hoche, contre les Vendéens, et fit Charette prisonnier. Nommé général de division en 1805, il fut élu, la même année, candidat au Sénat conservateur. Il servit en Espagne. A la bataille de Toulouse, il commandait une division. Au retour de Napoléon en 1815, Travot fut mis à la tête d'un corps d'armée contre les Vendéens, et céda le commandement au général Lamarque après plusieurs engagements avec les troupes du marquis de La Rochejaquelein. Après le second retour des Bourbons, le général Travot se retira dans sa famille, où il fut arrêté au commencement de 1816. Traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné à mort le 20 mars 1816. Cette peine fut commuée en vingt années de détention; mais au bout deux ans, par suite de ses malheurs, il pe l'usage de la raison.


Travot
(*d'après Maindron*).

TRÉAULE (*Pêche*). Filet dont on fait usage d la Dordogne.

TRÉBIE. *Trebbia*. Rivière d'Italie qui pren source dans le pays de Gênes et tombe dan Pô. Annibal défit Sempronius sur ses bo l'an 218 av. J.-C. Souvarov, après trois jo de combat, les 17, 18 et 19 juin 1799, y fo Macdonald à battre en retraite.

TRÉBIZONDE. *Trapezus*. Ville située sur la Noire, dans la Turquie d'Asie. Au moyen elle fut le siége d'un empire qui recevait princes de Constantinople. Elle fut prise par Turcs sur David, son dernier empereur, en 14

TRÉBIZONDE ou **TRÉBISONDE** (*Mar*.). Embarc tion turque, qui navigue de Constantinople s les côtes de la mer Noire. De forme ronde s l'arrière, pointue de l'avant, elle porte un lo mât aux deux tiers de l'avant, et une voile carré

TREBONIUS. Lieutenant de César pendant l'in vasion des Gaules par les Romains, il concouru aux siéges d'Alesia et de Marseille; il fit la guerre en Espagne. Comblé des bienfaits de César, i fut pourtant un de ses meurtriers. Treboniu finit sous le fer de Dolabella, l'an 43 av. J.-C.

TRÉBUCHET. Machine de guerre dont on se se vait au moyen âge pour lancer des pierres.

TREF. Pavillon ou loge couverte de toile, q dominait la lice des tournois.

TREFFILIER. Se disait anciennement d'un fa bricant d'armures de mailles.

TRÉFLÉE. Ce mot désigne une espèce de min à trois fourneaux, en forme de trèfles.

TREILLE (*Pêche*). Filet monté sur un manche et tendu sur deux portions de cercle qui se croi sent. Ce filet sert à prendre des chevrettes.

TRÉLICE. Armure qui était travaillée en treillis ou chaînons.

TRÉLINGAGE (*Mar*.). Gros filin servant à atta cher le bas-haubans de bâbord avec ceux d tribord, dans les bâtiments à trait carré.

TRÉLINGUER (*Mar*.). Faire du trélingage.

TRÉLUCHER (*Mar*.). Se dit, sur la Méditerranée pour changer de bord les voiles à antennes.

TREMBAWLA. En 1675, les Turcs assiégèrent sans succès cette ville que défendait avec courage un officier nommé Chzasonowski. Cependant, comme un jour il paraissait soucieux de éventualités de la défense, sa femme lui dit, e lui présentant deux poignards : « Si tu te rend l'un sera contre toi, l'autre contre moi. » L'arrivé d'une armée polonaise fit lever le siége.

TRÉMEAU ou **TRUMEAU**. Partie du parapet séparant deux embrasures.

TRÉMUE (*Mar*.). Entourage de planches, éle au-dessus des écoutilles, pour empêcher l'eau d s'introduire dans le bâtiment pendant le gr temps, lorsque les lames balayent le pont.

TRENCK (FRANÇOIS, baron DE). Célèbre chef de partisans, né à Reggio en 1711, mort en 1749. Il était d'une taille, d'une force, d'une bravoure et d'une férocité extraordinaires. Entré au service de Russie en 1738, il passa au service de l'Autriche en 1740, et offrit à Marie-Thérèse un régiment de pandours levé à ses frais. Ce régiment, lors de la bataille de ...oraw, contre Frédéric II, en 1745, montra ...lus d'empressement à piller ... camp ennemi qu'à combattre. Le colonel, ...ndamné à une forte amende et à la pri...n, s'enfuit en Hollande. Saisi et reconduit à ...enne, il s'empoisonna. (*Voy.* PANDOUR.)



Trenck
(d'après le cabinet des Estampes).

TRENTE. *Tridentum.* Ville du Tyrol, dans l'em...e d'Autriche. Elle fut occupée par le général ...ibert, le 29 janvier 1799; une seconde fois par ... Français, le 7 janvier 1801; et par le maréchal ...y, le 14 novembre 1805. La bataille de Trente ... gagnée par les Français sur les Autrichiens, ...19 août 1796. La ville de Trente est célèbre ... le grand concile œcuménique qui s'y tint de ...5 à 1563.

...RENTE ANS (GUERRE DE). *Voy.* au mot GUERRE, ...ticle *Guerre de Trente ans.*

...RENTE (COMBAT DES). *Voy.* au mot COMBAT ... TRENTE.

...RENTE-SIX-MOIS (*Mar.*). Se disait, autrefois, du ...vre diable qui, voulant passer aux îles et ...quant d'argent pour payer son passage, s'o...ait à servir, durant trois années, la personne ... laquelle le capitaine le plaçait.

...ENTON. Ville située sur la Delaware, dans ...t de New-Jersey, États-Unis. Le général ...hington y fit prisonnière une partie de l'ar... anglaise en 1776.

...ÉOU (*Mar.*). Voile carrée qui remplace les ...s latines pendant le gros temps.

...ÉPAS (*Mar.*). Du lat. *trans*, au delà, et *pas*... passage. Petit passage ou fil d'eau entre ... bancs ou entre deux terres. On dit aussi ...t *pertuis.*

...ÉPORT (*Mar.*). Nom que l'on donnait autre... l'une des pièces du château de poupe. — ... aussi pour allonge de cornière.

...SILLONNER (*Mar.*). Souquer deux cordages ...ne espèce de cabillot qu'on nomme *trésil*... avec lequel on agit comme avec un levier ...rtiller des cordages. Les cordages souqués ...nsuite maintenus à l'aide d'un amarrage.

TRÉSORERIE MILITAIRE (SERVICE DE LA). Ce service a été fait, suivant les différentes époques, par des *argentiers, clercs du trésor, commis à la départition de l'argent, élus, officiers payeurs, payeurs, quartiers-maîtres, quartiers-maîtres trésoriers, solduriers, trésoriers* ou *trésoriers militaires.*

Sous Philippe le Bel, en 1293, il existait déjà des trésoriers des guerres ou de guerre. On voit dans des actes de 1351 et de 1524, qu'ils suivaient le monarque et percevaient les fonds de la guerre pour les répartir. Sous François Ier, on les voit subordonnés aux commissaires des guerres et faisant distribuer la paye par des commis payeurs.

A une époque plus moderne, le major a la responsabilité de ce service et les fonctions sont confiées à des sergents dans l'infanterie, à des enseignes dans la cavalerie. Une ordonnance de 1762 crée, dans chaque corps, un trésorier breveté, qu'elle considère comme le chef des fourriers, indépendamment du quartier-maître, afin que le major ne soit plus distrait de ses fonctions principales. En 1776, le ministre Saint-Germain supprime le grade de quartier-maître et réunit ses fonctions aux fonctions de trésorier. La loi de 1793 institue l'emploi de quartier-maître trésorier et le divise en trois classes, choisies parmi les adjudants-majors, les adjudants et les sous-officiers. La loi de 1815 rétablit l'ancien titre de trésorier et ajoute à ses fonctions celle de secrétaire du conseil d'administration. La loi de 1818 veut que ces fonctionnaires soient choisis parmi les anciens sergents-majors, et leur reconnaît le grade de lieutenant ou de capitaine, suivant leur ancienneté. Une ordonnance de 1823 veut qu'en temps de guerre le trésorier du corps reste au dépôt; il est remplacé aux bataillons de guerre par un officier payeur, choisi généralement parmi les lieutenants. — Tous les détails du service de la trésorie sont exécutés sous le contrôle de l'intendance militaire et de l'inspecteur général.

TRESSAN (ÉLISABETH DE LA VERGNE, comte DE). Né au Mans en 1705, mort en 1783. Militaire distingué, il se fit remarquer à l'armée de Flandre en 1741, fut chargé du gouvernement de la Lorraine française, et le roi Stanislas Poniatowski, retiré à Lunéville, après avoir perdu sa couronne de Pologne, l'appela près de lui avec le titre de grand maréchal. Tressan a laissé une traduction du *Roland furieux* de l'Arioste et une traduction des *romans de chevalerie*, dont la collection, en langue romane, venait d'être découverte au Vatican.

TRESSE (*Mar.*). Du grec τρισσός (trissos), triple. Petites cordes faites à la main avec du fil de caret, et servant à divers usages. Elles se composent de 3 jusqu'à 11 et 13 brins, toujours en nombre impair. — On appelle tresse de mèches, trois mèches que l'on allume ensemble pour mettre le feu au canon avec plus de sûreté.

TRESSON (*Pêche*). Filet ou sorte de seine, à petites mailles, employé sur les côtes de Bretagne et dans la Dordogne.

TRESSURE (*Pêche*). Filet du genre des folles, dont on fait un grand usage en Bretagne.

TREST (*Mar.*). Toile à voile de bateau pêcheur.

TREUILLE (*Pêche*). Petit truble monté sur deux règles parallèles l'une à l'autre, avec lequel on pêche les chevrettes.

TRÊVE. De l'allem. *treue*, foi, promesse. Suspension d'armes ou cessation de tout acte d'hostilité, pour un certain temps, par convention faite, soit entre deux États, soit entre deux partis qui sont en guerre.

TRÊVE DE DIEU ou **TRÊVE DU SEIGNEUR**. A partir du onzième siècle, la *trêve de Dieu* fut une convention, qui se faisait entre les seigneurs, de cesser les hostilités, depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, par respect pour les jours de la semaine où se sont accomplis les derniers mystères de la vie de Jésus-Christ. La première trêve de Dieu fut réglée dans un synode tenu à Elne, dans le Roussillon, en 1027. Elle ne défendait d'abord les attaques entre ennemis que depuis la soirée du samedi jusqu'à la matinée du lundi; mais bientôt l'interdiction s'étendit du mercredi au lundi. (*Voy.* QUARANTAINE LE ROI.)

TRÊVE-PÊCHERIE (*Mar.*). Convention entre puissances belligérantes, à l'effet d'assurer la sécurité de leurs pêcheries respectives.

TRÈVES. *Augusta Treverorum*. Ville murée située sur la Moselle, dans la Prusse Rhénane. Elle fut prise par les Francs en 420; par les Allemands en 1675. A ce dernier siége on vit un acte de lâcheté sans exemple : tandis que la garnison, encouragée par le maréchal de Créqui, persévérait à se défendre, un capitaine de cavalerie, nommé Bois-Jourdant, se mit à la tête d'une bande de séditieux et vint traiter avec les ennemis sur la brèche. Ce misérable, ayant été saisi quelque temps après, fut décapité, et conduit à l'échafaud la corde au cou et la torche au poing. Trèves a été depuis occupée par les Français en 1681, 1703, 1705, 1734 et 1794. Le 6 janvier 1814, les Français gagnèrent, sous les murs de Trèves, une bataille peu après laquelle le général York occupa cette ville. Trèves cessa alors d'être le chef-lieu du département de la Sarre, et fut donnée à la Prusse.

TRÉVIER (*Mar.*). Se disait autrefois du maître voilier et de celui qui fait les voiles.

TRÉVIRE (*Mar.*). Cordage ployé en double, amarré en son milieu au sommet d'un plan incliné, et servant à faire rouler sur ce plan un corps cylindrique, tel qu'une barrique, pendant que les deux bouts du cordage, tant soit peu écartés l'un de l'autre, sont tirés ou lâchés doucement.

TRÉVISE (Duc DE). *Voy.* MORTIER (le maréchal).

TRÉVISE. *Tarvisium*. Ville située sur le Sile, en Italie. Elle fut prise par les Hongrois aux treizième et quatorzième siècles, et par les Français en 1797.

TRIACONTORE (*Mar.*). Galère des anciens, qui était mue par 30 rameurs.

TRIAIRE. Conducteur d'artillerie, né au Vigan, dans les Cévennes, en 1771, mort le 30 décembre 1799. Le journal de l'expédition d'Égypte raconte ainsi la fin héroïque de Triaire : « Dans le désert qui sépare la Syrie de l'Égypte, il y avait un caravansérail, nommé El-Arich, où l'on conservait des puits, ressource inappréciable au milieu des sables de cette contrée méridionale. Ce point était peu fortifié, mais le général Kléber, qui s'en empare et qui en connaît toute l'importance, y fait faire des travaux et le met sur un pied respectable. Les Turcs se présentent pour l'enlever; la garnison résiste. Enfin, toute l'armée turque, forte de 14 000 hommes, entoure le caravansérail. L'ennemi y allait entrer. Triaire, qui s'en aperçoit, est saisi d'un sentiment d'indignation; il engage ceux qui l'entourent à se retirer : « *La place ne peut plus résister*, leur dit-il, *ils y entreront, mais je la ferai sauter, et ils périront avec moi.* » A l'instant, il se renferme dans le magasin à poudre, dont lui seul avait les clefs, et bientôt l'explosion éclate. Le général en chef Mustapha-Pacha, plusieurs de ses officiers supérieurs et beaucoup de soldats turcs périrent avec le brave Triaire. Ceux des musulmans qui échappèrent dirent : « *Cet homme était bien de la race des Francs!* »

TRIAIRES. *Triarii*. Soldats pesamment armés qui, dans la légion romaine, formaient le troisième rang. On les nommait aussi *pilani*, à cause du javelot appelé *pilum* dont ils se servaient. (*Voy.* LÉGION, PILUM, etc.)

TRIANGLE. Du lat. *tres*, trois, et *angulus*, angle. Ouvrage avancé de fortification dont les trois angles sont formés par des bastions coupés ou des demi-bastions.

TRIANGLE (*Mar.*). Échafaudage servant à travailler sur les côtés d'un navire en construction ou en réparation. — Ce mot désigne aussi trois barres du cabestan attachées autour des grands mâts, lorsqu'on veut les racler et les nettoyer.

TRIBOCK. Machine de guerre en usage au treizième siècle.

TRIBOLE. Chausse-trape ou cheval de frise, usité chez les anciens Grecs.

TRIBORD ou **STRIBORD** (*Mar.*). Côté droit d'un bâtiment, en regardant de l'arrière à l'avant. On l'oppose à *bâbord*, et pour les préséances, le tribord passe avant le bâbord. — *Tribord à la barre!* est un commandement adressé au timonier, afin qu'il mette la barre du gouvernail à tribord, c'est-à-dire qu'il la fasse tourner à droite. (*Voy.* BÂBORD.)

TRIBORDAIS (*Mar.*). Homme de la partie de l'équipage faisant le quart de tribord.

TRIBUNS DE LÉGION. Officiers supérieurs romains, qui commandaient tour à tour une légion ou tout autre corps de gens de guerre. (*Voy.* LÉGION.)

TRIBUNS MILITAIRES. Officiers de l'armée romaine dont le rang était immédiatement au-dessus de celui des centurions. Leur nombre variait suivant la force de la légion. Le grade de tribun militaire correspondait à peu près à celui de colonel dans les armées modernes. Dans l'origine, le tribun commandait la légion; mais l'effectif de celle-ci étant devenu de plus en plus considérable, il y eut jusqu'à six tribuns par légion. Sous les empereurs, on distinguait les tribuns militaires en *angusticlavii*, qui ne pouvaient aspirer qu'à l'ordre de chevalerie, et en *laticlavii*, aptes à devenir sénateurs. La marque distinctive des tribuns était une sorte de poignard ou de couteau de chasse.


Tribun militaire
(d'après la colonne Trajane).

TRIBUS HONORAIRES. Se disait, chez les Romains, au temps de l'Empire, des tribus dans lesquelles on inscrivait les soldats d'origine étrangère.

TRICAGE (*Mar.*). Travail consistant à dresser les faces opposées des pièces de bois avec lesquelles on veut construire un mât d'assemblage.

TRIDENT. Du lat. *tridens*, fait de *tres*, trois, et *dentes*, dents. Arme de guerre composée d'une hampe et d'un fer divisé en trois pointes parallèles, dont les extrémités étaient quelquefois renforcées de petites lames tranchantes.

TRIÉRARCHIE (*Mar.*). Se disait, chez les Athéniens, de l'armement et du commandement d'une galère ou trirème, dont le chef s'appelait *triérarque*.

TRIESTE. *Tergeste.* Chef-lieu de l'Illyrie. Cette ville, située sur le golfe auquel elle donne son nom, au nord de la mer Adriatique, fut occupée par le général Bernadotte, le 24 mars 1797, et encore par les Français en 1805 et en 1809.

TRIFAX. Arme de jet, à trois pointes de fer et longue de quatre coudées et demie, qu'on lançait au moyen de la catapulte. (*Voy.* CATAPULTE.)

TRIFLE (*Mar.*). Bâtiment à douze rames qu'on emploie sur le Danube.

TRIGUÈRES. Commune du département du Loiret. Des fouilles opérées depuis peu d'années en cet endroit, et qui ont amené la découverte d'un grand nombre de monuments, semblent établir que là se trouvait le *Vestrunodunum* de César, dont on avait jusqu'ici vainement recherché la position.

TRIMARKIE ou **TRIMARKISIE.** Se disait, chez les Francs et les Germains, de la réunion de trois cavaliers. Cette réunion avait quelque chose d'analogue avec la *lance fournie* du moyen âge. (*Voy.* LANCE FOURNIE.)

TRIMESTRIER. Soldat qui a obtenu un congé de trois mois.

TRINCADOURE (*Mar.*). Chaloupe ou bateau naviguant entre les côtes d'Espagne et Bayonne.

TRINITRO-CELLULOSE. C'est le coton-poudre préparé, d'après la méthode du général Von-Lench, en Autriche, et dont l'application se fait dans le service militaire autrichien. (*Voy.* PYROXYLE.) Ce coton-poudre ne peut plus servir à préparer le collodion, mais il possède la propriété explosive au plus haut degré, comme l'indique cette dénomination de *cellulose triplement nitratée.*

On lit dans le *Cosmos* : « L'expérience a prouvé en Autriche que le fusil est moins attaqué par des décharges répétées du nouveau composé que par la poudre de canon ordinaire, et que les hommes souffrent moins des gaz produits. Point de fumée qui nuise à la justesse du tir, point de résidu dans l'arme. On peut tirer successivement cent coups de canon, tandis qu'on n'en tire pas plus de trente avec la poudre de guerre sans encrasser la pièce. Et le recul de l'arme chargée avec le trinitro-cellulose est moindre d'un tiers. »

TRINQUARD ou **TRINQUART** (*Mar.*). Petit bâtiment léger dont on se sert sur les côtes de la Manche, pour la pêche du hareng.

TRINQUEMALE. Ville maritime de l'île de Ceylan. Elle fut prise par le bailli de Suffren en 1792.

TRINQUERIN (*Mar.*). Se disait autrefois du plus haut bordage extérieur d'une galère.

TRINQUET (*Mar.*). Nom que l'on donne, sur la Méditerranée, au mât de misaine des bâtiments gréés en voiles triangulaires ou latines.

TRINQUETIN ou **TRINQUETTE** (*Mar.*). Voile triangulaire qu'on hisse le long de l'étai des petits bâtiments, durant les mauvais temps, et qui tire son nom de ce qu'elle tranche pour ainsi dire le vent ou le serre de très-près. (*Voy.* TOURMENTIN.)

TRIOCALES. Lieu de Sicile, où, l'an 102 av. J.-C., le général romain Aquillius remporta une victoire signalée sur l'armée des esclaves révoltés. Leur chef athénien, qu'ils appelaient roi, fut tué dans le combat.

TRIOMPHATEUR. Général qui entrait en triomphe dans Rome, après une grande victoire.

TRIOMPHE. *Triumphus.* Pompe militaire solennelle dont on entourait à Rome un général victorieux et son armée, lorsqu'ils revenaient après une guerre terminée à l'avantage des armées romaines. Le cortége entrait à Rome par la *porta Triumphalis*, traversait le *Velabrum* et le *circus Maximus*, puis montait la *via Sacra* et le *Forum*, jusqu'au temple de *Jupiter Capitolinus.* Des chariots suivaient chargés des dépouilles de l'ennemi; la quantité et la valeur de ces dépouilles se lisaient sur des tableaux fixés à de grandes perches. Enfin, venaient les prêtres et les victimes destinées au sacrifice, et les captifs les plus importants parmi les vaincus. Les hon-

neurs du triomphe n'étaient accordés que pour les grandes victoires, les succès considérables. La simple *ovation*, où l'on ne sacrifiait qu'une brebis (*ovis*), récompensait les exploits d'un éclat moindre. (*Voy*. OVATION et TRIUMPHALIA.)

TRIPOLI. Ville située sur la Méditerranée, et capitale de la régence du même nom. Elle fut bombardée par les Français en 1685.

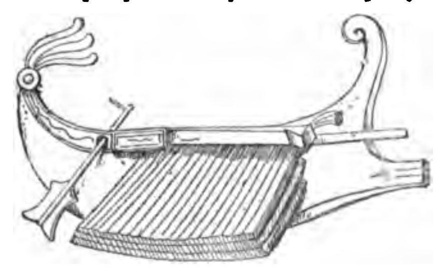
TRIPOLITZA. Très-ancienne ville de l'antique Arcadie, aujourd'hui Morée. Elle fut saccagée par les Skipétars en 1779; et pendant la guerre de l'indépendance des Grecs, malgré la lutte héroïque de ses habitants, elle fut presque totalement détruite par les Turcs.

TRIQUE-BALLE (*Mar.*). Machine propre à transporter des pièces d'artillerie. (*Voy*. DIABLE.)

TRIQUOISE. Machine de guerre, en forme de tenaille, en usage au moyen âge.

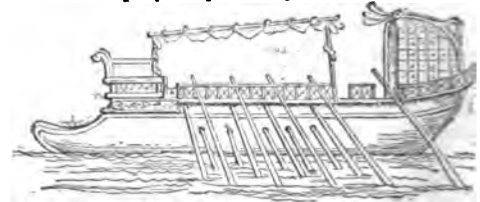
TRIRÈME, TRIÈRE, TRIREMIOLE (*Mar.*). *Triremis, τριήρης* (trièrès). Galère munie de trois rangs de rames de chaque côté. Aminoclès de Corinthe en fut l'inventeur. Thucydide attribue la victoire remportée sur Xerxès, à Salamine, aux trirèmes, que les Athéniens avaient construites sur le conseil de Thémistocle, et qui faisaient défaut dans la marine des Perses. A l'origine elles n'eurent qu'un faux pont à la poupe et à la proue. Les Thasiens, après l'invasion de Xerxès, construisirent les premiers des navires entièrement pontés. Cimon, pour rendre les trirèmes plus propres au combat, y agrandit l'espace destiné à recevoir les soldats.

« Les Grecs, dit Le Roy, avaient, au temps de la guerre du Péloponèse, des trirèmes qui ne portaient pas plus de deux cents hommes; elles ne tiraient pas quatre pieds d'eau; elles étaient si légères, qu'on les faisait passer par-dessus des isthmes; la célérité de leur course à la rame surpassait tellement celle de nos galères, qu'elles faisaient quelquefois cinquante lieues par jour,



Trirème
(d'après une médaille en bronze de Gordien).

et elles l'emportaient par cette propriété, au rapport de Zozime, sur tous les autres navires des anciens, qui n'avaient pas, comme elles, plusieurs rangs de rames. » — Thucydide, dans le récit qu'il fait de cette guerre du Péloponèse, écrit : « On dit que les Corinthiens sont les premiers qui ont fait des navires à peu près de la forme de ceux que l'on voit aujourd'hui, et que les premières trirèmes de la Grèce ont été construites dans leur ville, où il est au moins prouvé qu'Aminoclès, Corinthien, constructeur de vaisseaux, en fit quatre pour les Samiens; et il alla dans leur île trois cents ans avant la fin de la guerre que nous décrivons. » Dans le même historien on lit aussi : « Les Éginètes, les Athéniens et quelques autres peuples n'avaient que peu de vaisseaux, et leurs navires n'étaient la plupart qu'à cinquante rames. Ce ne



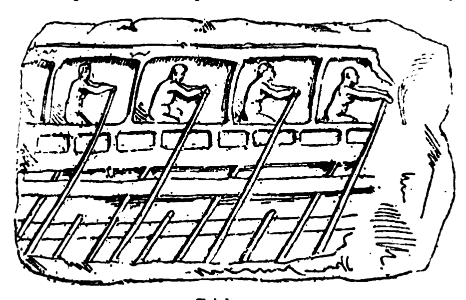
Trirème *(d'après la colonne Trajane).*

fut que plus tard et à la persuasion de Thémistocle, que les Athéniens, qui faisaient la guerre aux Éginètes, et qui d'ailleurs s'attendaient à une irruption des Perses, en construisirent avec lesquels ils combattirent; encore, dans ces vaisseaux, le tillac ne régnait-il pas dans toute leur étendue.»

Malgré les descriptions laissées par les auteurs grecs et romains, et celles de quelques écrivains modernes auxquelles il a été joint des figures, beaucoup de personnes ne pouvaient et plusieurs ne peuvent encore se rendre un compte satisfaisant de la manœuvre qui permettait à plusieurs rangs de rameurs d'imprimer, sans confusion, le mouvement aux navires de l'antiquité. C'est pour éclairer cette question que l'empereur Napoléon III fit construire, en 1861, une trirème longue de $39^{m},25$, sur une largeur de $5^{m},50$, garnie de 130 rames, dont 44 de $4^{m},50$, disposées symétriquement de chaque côté pour le premier rang qui est le plus bas; 44 de $5^{m},50$, réparties de même pour le second rang; et 42 de $7^{m},80$, pour le troisième. Le rang inférieur est sous un pont, ce qui justifie le nom de *thalamites* (*thalamos*, chambre sous le pont), par lequel les auteurs anciens désignent ces rameurs; les deux autres rangs sont en plein air, et les rames du rang le plus élevé passent derrière la tête des hommes du second rang. Cette disposition explique le nom de *zygites* (*zygos* [joug] sous le) donné à ces derniers, ainsi que celui de *thranites* (*thranos* [trône] sur le) que portaient les hommes assis sur les bancs les plus hauts. (*Voy*. THALAMITES, THRANITES et ZYGITES.) Deux gouvernails de côté sont disposés selon les indications des bas-reliefs antiques; et l'avant est armé au ras de l'eau du *rostrum*, éperon à trois branches.

Un moulage rapporté d'Athènes par M. Fr. Lenormant offre un curieux fragment d'une trirème sculptée. Les rameurs *thranites* sont assis, le dos tourné vers la proue. Au-dessus des têtes de ces hommes, est déployée une tente. Les rames des *zygites* partent de la muraille de la trière; mais leurs sabords sont cachés par l'apostis

ou *lisse*. Le rapprochement des rames des *thranites* et des *zygites* fait supposer que ces derniers étaient placés sur le pont à côté des thranites,



Trirème
(d'après un bas-relief grec).

mais sur des bancs moins élevés. Les rames des *thalamites*, placés dans l'entre-pont, sortent de sabords ronds placés près de l'eau, au-dessus d'une *préceinte*.

TRISSE (*Mar.*). Corde ou palan qui sert à ramener le canon.

TRISTAN (Nuno). Navigateur portugais. En 1440, il explora la côte d'Afrique et découvrit le cap Blanc. Deux autres voyages lui donnèrent des esclaves et de la poudre d'or; dans un quatrième voyage, en 1447, il atteignit le Rio-Grande, où il fut tué par les nègres à coups de flèches.

TRIUMPHALIA. On désignait par ce mot l'ensemble des insignes et ornements que l'on conférait à un général victorieux, pour son triomphe. C'étaient une toge et une tunique brodées; un sceptre surmonté de l'image d'une aigle, une guirlande de feuilles de laurier et une couronne d'or; plus un char décoré de sculptures en ivoire. (*Voy.* Couronnes, Ovation et Triomphe.)

TRIVULCE (Jean-Jacques). Général milanais, ié en 1447, mort en 1518. Sous Galéas Sforce, l servit Louis XI ontre les Vénitiens n 1483. Changeant e cause, il passa u service de Nales et défendit Caoue contre Chars VIII, en 1494. ientôt après il fait partie de l'arée française, preit part à la conête du duché de lan par Louis XII, 1499, sur Luvic Sforce surnmé le More, et it nommé gouverneur de ce duché. Après la rt de Charles d'Amboise, en 1511, et celle de ston de Foix, en 1512, il commanda en chef les ıpes françaises, et se fit battre à Novare en 3. Il contribua plus tard à la victoire de Maan et après avoir échoué devant Brescia, il



Trivulce
(d'après le cabinet des Estampes).

cessa de se montrer à l'armée et mourut dans la disgrâce en France, à Arpajon.

TROCADERO. Fort de l'île de Léon, en face de Cadix. Il fut pris aux constitutionnels espagnols, en 1823, par l'armée française que commandait le duc d'Angoulême, fils de Charles X. Le prince royal de Sardaigne, qui depuis a régné sous le nom de Charles-Albert, prit part à cet assaut dans les rangs de l'armée française, sous l'uniforme de simple grenadier.

TROCHOBALISTE. Baliste portée sur des roues.

TROCHTELFINGEN. Petite ville du royaume de Wurtemberg. Un combat y eut lieu entre les Français et les Autrichiens, le 9 octobre 1805.

TROIE. Machine de guerre, analogue aux catapultes, qu'on employait au moyen âge.

TROIE. *Troja, Ilion.* Capitale de la Troade. Elle était située sur le Scamandre, près du mont Ida, et non loin de la mer Égée. Les Grecs, après un siége de trente ans, la prirent le 12 avril 1284 av. J.-C. Ce siége a été chanté par Homère dans son immortelle *Iliade*.

TROIS-MÂTS (*Mar.*). Se dit d'un navire de commerce portant trois mâts verticaux. — En France,



Trois-mâts.

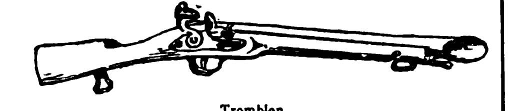
les *trois-mâts* sont généralement plus grands que les *bricks;* il n'en est pas ordinairement ainsi en en Angleterre et en Amérique.

TROIS-PONTS (*Mar.*). Se dit d'un vaisseau à trois ponts. (*Voy.* Vaisseau.)

TROMBE. Du mot grec στρόμβος (strombos), tourbillon. Ce météore consiste tantôt en une colonne d'eau, tantôt en un amas de vapeurs qui s'élève dans l'air en forme de cylindre, et s'avance avec une effroyable rapidité. La trombe peut se former partout : sur la mer, sur un lac, sur une plaine habitée, sur un lieu désert. On n'a point encore trouvé l'explication satisfaisante de ce phénomène. Dans la *trombe marine*, l'eau retombe parfois en assez grande abondance pour submerger un navire. Au moment de la production du météore, le vent tourbillonne avec une

telle violence que si le navire se trouve au milieu du courant produit, il voit ses voiles se rouler en tous sens et souvent ses mâts se rompre. Il y a des trombes ascendantes, auxquelles on donne le nom de siphon, par allusion à cet appareil, et des trombes descendantes. Un coup de canon à boulet, tiré dans une trombe, peut suffire, parfois, pour la crever.

TROMBLON. Genre de mousqueton à bouche évasée et plus large que le reste du canon. Les



Tromblon.

Turcs et les Arabes en font usage, ainsi que les Espagnols. Le *tromblon* faisait partie de l'armement des mamelucks de la garde impériale.

TROMP (MARTIN). Amiral hollandais, né à la Brille en 1597, mort en 1653. Il gagna sur les Espagnols la bataille des Dunes en 1639. Dans la guerre contre l'Angleterre, il fit deux campagnes remarquables, en 1651 et 1652, contre Blake et Deane. Il fut tué l'année suivante au combat de Catwik.

TROMP (CORNEILLE). Fils du précédent, né à Rotterdam en 1629, mort en 1691. Il se forma sous son père, fut capitaine de haut-bord à vingt et un ans, et lieutenant général à trente-quatre ans. Ses démêlés avec Ruyter lui firent perdre sa commission. Réconcilié avec lui, après le massacre des frères de Witt et le triomphe de la maison d'Orange, il reprit du service, tenta d'opérer une descente sur les côtes de France en 1674, et alla défendre le Danemark contre les Suédois en 1676. Il se disposait à prendre le commandement d'une flotte devant agir contre la France, lorsqu'il mourut.



Tromp
(d'après Houbraken).

TROMPE. Sorte de pot à feu dont on faisait anciennement usage dans les siéges.

TROMPETTE. Du grec στρόμβος (strombos), signifiant aussi conque et coquillage. Cet instrument fut inventé, dit-on, par les Toscans, vers l'an 1400 av. J.-C.—Chez les Romains, la trompette proprement dite, ou *tuba*, était droite et à l'usage de l'infanterie. Dans la cavalerie on se servait d'une trompette recourbée, appelée *lituus;* enfin une troisième trompette, la *buccina*, servait également à l'infanterie et à la cavalerie. — Le mot *trompette* désigne aussi l'homme qui sonne de cet instrument dans un régiment. —



Trompettes
(d'après la colonne Trajane).

Le *trompette-major* est le chef des trompettes d'un corps. (*Voy.* CORNICEN.)—Anciennement on



Trompette (1780)
(d'après Parrocel).

donnait aussi le nom de trompette au soldat qui lançait les pots à feu appelés trompes.

TRONÇON (*Mar.*). *Truncus.* Bout de vieux câble qu'on détord pour en isoler les fils de caret. — *Tronçon de mât,* partie d'un mât laissée sur le bâtiment, lorsqu'une cause quelconque l'a brisé.

TROPHÉE. *Tropæum,* τρόπαιον (tropaion). Monument que l'on érigeait sur la place même où avait été remportée une victoire. Dans l'origine, le trophée se composait simplement d'un gros arbre, aux branches duquel on attachait les armes prises aux vaincus. Dans la suite, ce monument devint une œuvre artistique; élevé quelquefois en dehors du champ de bataille, il se composait de sculptures en marbre et en bronze.

TROPIQUE (*Mar.*). En grec τροπικος (tropicos), point *d'où se fait le retour,* fait de τρέπω (trepô), je retourne, parce que le soleil, parvenu à ce point du ciel, semble retourner sur sa route. — On appelle *tropiques* les deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, passant par les points solsticiaux, c'est-à-dire par des points éloi-

gnés de l'équateur de 23 1/2 degrés environ, et entre lesquels s'opère le mouvement annuel du soleil. Le tropique du *Cancer* est celui qui passe, au nord de l'équateur, par le premier point de la constellation du Cancer; le tropique du *Capricorne* est celui qui passe, au sud, par le premier point de cette dernière constellation.

Sous le nom de *Baptême du Tropique* ou de *Baptême du père la Ligne*, les marins pratiquent une cérémonie grotesque, une parodie de *baptême* donné par eux à toute personne qui passe pour la première fois sous *la ligne*.

Nous extrairons de notre journal l'*Illustration* quelques passages d'une pittoresque description de cette cérémonie, écrite par un de nos jeunes officiers, M. Theil, à bord du transport *la Saône*, se rendant en Chine.

« .... Tout à coup un grand bruit, semblable au roulement du tonnerre, se fait entendre dans la grande hune, et une pluie de *fayots* (haricots secs) se précipite sur le pont avec une ardeur et une vivacité jusqu'ici inconnues à la grêle... Le tonnerre se tait et la grêle cesse de tomber, et alors une voix majestueuse retentit dans l'espace et hèle le navire : « Oh! du navire! » Le commandant prend le porte-voix, et répond : « Parlez, j'écoute. » La voix continue : « D'où venez-vous? — De Gorée, et avant de Brest. — Où allez-vous? — En Chine. — Le nom du bâtiment? — *La Saône*. — Commandant, vous allez incessamment entrer dans l'empire de la Ligne; songez que grande est sa puissance et funeste est sa colère. Soumettez-vous donc à sa volonté et obéissez quand il ordonnera. J'ai dit. »

« La voix se tait. Le tonnerre retentit de nouveau, accompagné de grêle; on se range respectueusement pour livrer passage au messager père la Ligne, arrivant précédé d'un héraut qui fait faire place en jetant des poignées de farine au visage des badauds. Ils montent tous les deux des chevaux improvisés, sous les harnais desquels on peut, sans pousser trop loin l'indiscrétion, découvrir des êtres humains.... Les deux cavaliers mettent pied à terre, et grimpent lestement sur la dunette, où le commandant les attend. Après un entretien secret, le héraut porteur du sac de dépêches tire d'un grand panier des assiettes chargées de crêpes qu'il distribue généreusement à l'état-major.... Le soir, à l'heure désignée pour faire à haute voix la lecture des punitions de la journée, le lieutenant se découvre et dit : « Au nom du vénérable père la Ligne, toutes les punitions sont effacées. » A ces paroles, un immense cri de : « Vive la Ligne! » fait trembler le bâtiment.... Le lendemain est le jour du passage de la ligne. A onze heures et demie, deux hommes, dans un costume des plus burlesques, paraissent sur la dunette, armés, l'un d'un sextant fabuleux, l'autre d'un chronomètre gigantesque : ils viennent prendre la hauteur du soleil!... Bientôt le tambour se fait entendre : c'est le cortège du père la Ligne s'avançant sur un char fait avec un affût d'obusier de montagne, suivi de son cortége costumé avec des pavillons. M. et madame la Ligne s'assoient en abord sur des fauteuils, et le prêtre adresse aux assistants le discours suivant : « Mes très-chers frères! il « fait chaud ici; vous souffrez de la soif, votre « nourriture n'est pas tout ce qu'il y a de plus « succulent. — *Sitient et non bibent* : *Esurient* « *et comedent du lard salé, semper, semper,* « *et des fayots usque in æternum.* — Pourquoi « vous plaindre? Ne comprenez-vous pas que « plus vous aurez souffert de la soif et de pri- « vations de toute espèce, plus il y aura de joie « dans votre cœur lorsqu'en arrivant à la terre « promise du cap vous pourrez vous plonger « dans les délices de la bonne chère? Souffrez « avec résignation, et, si vous vous sentez « abattre, que votre âme se relève en songeant « à ce fameux vin de Constance que vous allez « trouver au cap. Vous ferez bien de prier le « bon père la Ligne qu'il ne vous le fasse pas « passer sous le nez. C'est la grâce que je vous « souhaite. Ainsi soit-il! »

« Après ces touchantes exhortations, la cérémonie du baptême commence et s'accomplit pour tous les passagers, par ordre hiérarchique, en débutant par le colonel d'infanterie. Le patient arrive près de la baille; on le fait asseoir sur une planche placée dessus et recouverte par un pavillon; on fait semblant de le raser, opération qui coûte cinq francs; le prêtre lui fait jurer des choses que je ne puis guère consigner ici, et lui permet de se retirer; mais au même moment on enlève brusquement la planche sur laquelle il est assis et il tombe dans la baille, où il se trouve immergé jusqu'au menton et jusqu'aux genoux. Sitôt qu'il s'est dégagé de la baille pour rejoindre l'arrière, la lance d'une pompe à incendie s'introduit à travers les pavillons du fond, et poursuit de son jet puissant le malheureux qui, la plupart du temps, glisse et tombe sur le pont. Les diables se précipitent alors sur lui, l'empêchent de se relever et le retiennent sous le jet de la pompe jusqu'à ce que l'énergie du désespoir ait enfin triomphé de tous les obstacles. Lorsque tout l'état-major est baptisé, on arrose l'équipage et les passagers en bloc, et la cérémonie se termine par de nombreuses libations.... Le soir, après le branle-bas, madame la Ligne vient prier le commandant d'ouvrir le bal, auquel chacun prend part, et à onze heures du soir, les derniers accents de l'orchestre meurent emportés par la brise... (*Voy.* LIGNE ÉQUINOXIALE et PASSAGE DE LA LIGNE.)

TROPPAU. Ville forte de l'empire d'Autriche. Elle fut prise par les Prussiens en 1741 et 1745. Un important congrès y fut tenu dans les trois derniers mois de 1820, afin d'aviser à réprimer l'insurrection napolitaine.

TROSSULE. Nom sous lequel furent désignés les chevaliers romains qui, l'an 307 av. J.-C., s'emparèrent de la ville de *Trossulum*, sans le secours de l'infanterie. (*Voy.* EQUITES.)

TROU (*Mar.*). Abri sur la côte, pour les navires.

TROUBLE, TROUBLEAU (*Pêche*). *Voy.* Truble.

TROU DU CHAT (*Mar.*). Passage pour arriver à la hune; on le trouve près du capelage entre les bas haubans et l'ouverture de la hune.

TROUELLE (*Pêche*). Petite baguette que les pêcheurs passent entre les mailles de quelques filets à manche, pour les maintenir ouverts.

TROUPES D'ADMINISTRATION. L'organisation des personnels chargés de la gestion et des travaux d'exploitation des services administratifs de l'armée laissait à désirer. Une ordonnance de 1854 avait réparti les ouvriers d'administration des subsistances et de l'habillement en sections; il restait à faire de même pour les infirmiers; et à créer pour les bureaux de l'intendance des commis aux écritures, au lieu d'employer à ce travail des caporaux et des soldats détachés de leurs corps.

En vertu d'un décret de 1862, les troupes affectées à l'exploitation des quatre services : bureaux de l'intendance militaire; hopitaux militaires; subsistances militaires; habillement et campement, comprennent : 1° des commis aux écritures des bureaux de l'intendance; 2° des infirmiers militaires; 3° des ouvriers militaires d'administration.

Ces troupes se recrutent : par des engagements volontaires; par voie d'appel; enfin au besoin par des prélèvements sur les corps d'armée. — Nul n'est admis sans avoir fourni des preuves de la capacité nécessaire pour la nature du service auquel il prétend. La hiérarchie dans les troupes d'administration est la suivante : soldat, caporal, sergent et sergent-fourrier, sergent-major. La moitié des sergents, des caporaux et des soldats est de première classe. — Leur éducation militaire se fait concurremment avec l'exercice de leurs fonctions.

Ils sont organisés en sections, dont chacune forme un corps distinct tant pour l'administration que pour le commandement. Le service aux armées est fait soit par des sections entières, soit par des détachements tirés des sections.

Chaque section de commis aux écritures, d'infirmiers ou d'ouvriers est commandée par un officier d'administration du service spécial auquel elle appartient. Les officiers forment un seul et même corps administratif. Bien qu'ils soient répartis en quatre services, selon leur spécialité, ils peuvent être au besoin employés à tous les services indifféremment.

Il y a en outre des écoles d'administration. Sont admis sur examen à concourir pour y être reçus les sous-officiers des troupes d'administration et ceux de l'armée jusqu'à l'âge de trente ans. — Le nombre des élèves à admettre dans chaque service administratif est fixé chaque année proportionnellement aux vacances prévues dans le grade d'adjudant en second.

Les troupes d'administration sont sous la direction et le contrôle du corps de l'intendance.

TROUPES DES DIVERSES PUISSANCES.

1. Amérique (États-Unis du Nord).

19 régiments d'*infanterie*, 6 de *cavalerie*, 5 d'*artillerie* et du *génie*. Effectif : 2388 officiers, 40626 sous-officiers et soldats. Ces troupes régulières, réunies aux volontaires, formaient en décembre 1862 un total de 800 000 hommes. — Le corps de la *marine* consistait, à cette époque, en une brigade ayant 96 officiers. L'effectif du personnel de la flotte comprenait 402 officiers des grades de lieutenants, lieutenants-commandants, commandants, capitaines, commodores et contre-amiraux.

Ces chiffres officiels ne doivent être considérés que comme purement administratifs ou règlementaires. L'état de lutte entre les unionistes et les sécessionistes, qui a fait des États-Unis deux puissances essentiellement distinctes, a modifié de fond en comble l'état militaire de l'union américaine.

2. Amérique centrale.

Guatemala :	troupes permanentes.	3 200	hommes.
	milice.	12978	—
San-Salvador :	troupes permanentès.	1 000	—
	milice.	5 000	—

3. Autriche.

	Pied de paix.	Pied de guerre.
Gardes.	781	781
Infanterie de ligne : 80 régiments à 4 bataillons de 6 compagn. .	150 430	331 230
— des frontières : 14 régiments à 3 bataillons de 6 compagnies.	8 640	55 598
— légère (chasseurs tyroliens) : 1 rég. à 8 bataill. de 40 comp. — légère (chasseurs de campagne): 32 bataillons à 6 compagnies.	25 282	46 922
— troupes sanitaires.	830	2 858
Cavalerie de ligne : cuirassiers : 12 régiments à 6 escadrons, et à 7 escadrons en guerre. . . — légère : dragons : 2 régiments à 6 escadrons, 7 en guerre. . . — hussards : 12 régiments à 6 escadrons, 7 en guerre. . . . . — lanciers : 12 régiments à 6 escadrons, 7 en guerre. . . . . . — volontaires : 3 régiments à 8 escadrons.	39 188	41 882
Artillerie à pied et à cheval : 13 régiments. . . . . — fuséens : 1 régiment.	27661	50 3[illegible]
Génie : 2 régiments à 6 bataillons.	8 932	14 0[illegible]
Train des équipages : 54 escadrons.	2 862	22 67[illegible]
Troupes de sûreté publique. . . .	10 500	10 5[illegible]

A ces chiffres, donnant un total de 275 206 570 7[illegible] il y a à joindre, pour le temps de guerre, l'infanterie et les dragons d'état-major, les bataillons de volontaires, la cavalerie légère et irrégulière et la [illegible] armée des frontières militaires, les tirailleurs volontaires du Tyrol, etc. (*Voir* à Confédération germanique le contingent que lui fournit l'Autriche.)

Troupes de la marine. Elles forment un [illegible] 13991 hommes, y compris 1 régiment d'[illegible] avec 82 officiers, et la gendarmerie [illegible] L'état-major des équipages est de [illegible] vers grades, depuis les élèves ju[illegible] pour un corps de 7970 [illegible]

Flotte : 64 vapeur [illegible] ments à voiles, avec [illegible]

4. Bade (Grand-duché de).

État-major.	30 h.
Infanterie : 1 régim. de grenadiers, 4 rég. d'inf. de ligne : à 2 bat. de 4 comp. de 200 hom. ; — 2 bat. de fusiliers, 1 bat. de chasseurs.	10 877
Cavalerie : 3 régiments de dragons.	1 875
Artillerie : 1 rég. de 5 batteries, 1 bat. de fortifications, 1 comp. de pontonniers.	2 227
Remplaçants de toutes armes.	3 334
Total : pied de paix, 7 833 ; pied de guerre.	18 343 h.

5. Bavière.

Infanterie : 16 rég. de 4 408 h., à 3 bat.	70 528 h.
— 6 bataillons de chasseurs à 980 hom.	5 880
— 3 compagnies sanitaires.	873
— réserve.	74 539
Cavalerie : 8 rég. de 1 285 h. à 7 escadr.	10 280
— réserve.	12 289
Artillerie : 3 rég. à pied de 2 677 h. et 12 batteries.	8 031
— train des équipages.	3 276
— 1 rég. à cheval de 4 batteries.	1 131
— compagnie d'ouvriers.	284
— réserve.	13 521
Génie : 1 rég. de 8 comp., réserve et compagnies de garnison.	4 356
Ensemble.	204 988 h.

Plus la landwehr active en deçà du Rhin : Infanterie, 54 000 h. ; cavalerie, 2 500 h.

En juillet 1863, les 8 régiments de cavalerie ont dû être portés à 12, et les 7 escadrons par régiment réduits à 4.

6. Belgique.

Infanterie : 16 régiments, dont 1 de carabiniers, 2 de chasseurs, 1 de grenadiers, et 12 de ligne, divisés en bataillons de guerre et bataillons de réserve, formant un total de 56 550 hommes, outre des corps accessoires, tels que 2 compagnies de sous-officiers sédentaires, 1 école d'enfants de troupes, 1 division de discipline et 4 compagnies d'administration.

Cavalerie : 7 régiments, dont 2 de chasseurs, 4 de lanciers et 1 de guides, ayant ensemble 36 escadrons de guerre et 7 de dépôt, formant, y compris 9 compagnies de gendarmerie, un total de 8 202 hommes et 7 585 chevaux.

Artillerie : 4 régiments, divisés en batteries à cheval, batteries de campagne, batteries de ligne, compagnies du train, de pontonniers et d'ouvriers, comprenant 7 276 hommes et 3 105 chevaux.

Génie : 1 régiment de 2 bataillons de 5 compagnies, comprenant 1 690 hommes.

Forces totales :	Infanterie.	56 550 h.
	Cavalerie.	8 202
	Artillerie.	6 700
	Train.	576
	Génie.	1 690
		73 718 h.

7. Bolivie.

Armée totale. . . . . 1 500 h.

8. Brême (Ville libre de).

Un bataillon de fusiliers de 760 hommes ; l'artillerie et la cavalerie sont fournies par le grand-duché d'Oldenbourg.

9. Brésil.

État-major.	358 h.
Infanterie : 15 bataillons de ligne, y compris les troupes de garnison et les chasseurs.	13 364
Cavalerie : 4 régiments et le corps de Matto-Grasso et Boliva.	3 727
Artillerie : 1 rég. à cheval, 4 bataillons à pied et le corps de Matto-Grasso.	3 582
Génie : corps des ingénieurs et artificiers, et corps pédestres.	1 515
Total.	22 546 h.

Flotte : 39 bâtiments armés, dont 22 à vapeur.

10. Brunswick (Duché de.)

Infanterie : 2 bataillons de ligne, 1 batail. de gardes.
Cavalerie : 1 régiment de hussards à 3 escadrons, formant en tout, avec 1 bataillon de landwehr et 12 pièces d'artillerie, 2 476 hommes sur le pied de paix ; 4 857 hommes en temps de guerre.

11. Chili (République du).

Troupes de ligne, 3 093 h. ; garde nation., 29 698 h.
Marine : 72 offic., 381 matelots, 300 h. d'infant.

12. Chine (Empire de).

On ne saurait donner de renseignements exacts sur l'armée chinoise, que l'on évalue cependant à 750 000 hommes environ, tant infanterie que cavalerie. L'armement de la première, plutôt embarrassant que lourd, lui interdit les manœuvres familières aux troupes européennes. Tout dans leur accoutrement ne tend presque qu'à donner aux soldats un aspect que l'on cherche à rendre effrayant. Quant à la cavalerie, généralement mal montée et composée de races diverses, Kalmouks, Tartares, etc., elle ne peut être considérée que comme un amas de hordes bonnes à harceler l'ennemi, mais incapables de tenir en plaine. Cependant, quelques corps spéciaux, mieux dressés et plus aguerris, prenant le nom de *tigres*, composent une force capable de résistance, comme nous avons pu le reconnaître lors de l'expédition anglo-française de 1862.

13. Confédération germanique.

Infanterie de ligne.	398 197 h.
— chasseurs carabiniers.	28 438
Cavalerie.	69 218
Artillerie.	50 254
Génie, pionniers.	6 921
Total.	553 028 h.

fournis par trente-six États confédérés, formant dix corps d'armée, ayant 1134 pièces de campagne et 267 pièces de siége (d'après le recensement de 1861).

Les listes militaires de la Confédération donnent, en 1863, au total de l'armée fédérale, un chiffre supérieur à ces 553 028 h. ; elles le portent à 675 506 combattants et 59 093 non combattants ; au total, 734 599 hommes.

Au premier rang des trente-six États fournissant l'armée de la Confédération se trouvent :

1° L'Autriche pour 134 279 fantass. et 21 731 cav.
2° La Prusse pour 113 515 » 18 653 »
3° La Bavière pour 49 418 » 8 159 »

Les États confédérés qui fournisssent le moins sont :

1° Schaunbourg-Lippe, 306 fantass. et 48 cavaliers.
2° Hesse-Hombourg, 292 » 45 »
3° Liechtenstein, 79 » 12 »

La Confédération germanique est sans marine.

14. Danemark.

L'armée du royaume de Danemark proprement dit, avec le Schleswig, se compose, sur le pied de paix, ainsi qu'il suit :

Infanterie : 23 bataillons de 4 compagnies, dont 1 bataillon de la garde.
Cavalerie : 25 escadrons, comprenant les gardes du corps, le régiment de hussards de la garde et 5 régiments de dragons à 4 escadrons.
Artillerie : 2 régiments de 12 batteries et 1 compagnie de pontonniers.
Génie : 2 compagnies.

Le contingent de Holstein-Lauenbourg se compose, en infanterie, cavalerie et artillerie, de 4 000 hommes, formant le 1er contingent principal; un 2e contingent de réserve est formé de 1 333 hommes, et un 3e contingent, dit de conjonction, est de 667 hommes; au total, 6 000 hommes.

Ces contingents devaient, en vertu d'une ordonnance royale du 30 mars 1863, former, à partir du 1er avril 1864, un corps d'armée spéciale. Les événements politiques et de guerre en décideront.

La *marine* du Danemark comprend un corps d'artillerie de 265 hommes, un corps de matelots de 173 hommes et divers autres corps, le tout formant un ensemble de 1 784 hom., plus le personnel des officiers.

Flotte : 31 vapeurs avec 402 canons ; 12 bâtim. à voiles avec 427 canons ; 50 chaloupes et autres avec 100 canons : ensemble 93 bâtim. de guerre avec 929 canons.

15. Égypte

L'armée régulière de la vice-royauté d'Égypte, que nous savons dressée à l'européenne, se composait, d'après les relevés de 1862, de la manière suivante, sans compter les nombreuses levées d'irréguliers que le vice-roi peut faire à un moment donné.

Infanterie : 4 régiments à 3 000 h.	12 000 h.
— 1 bataillon de chasseurs.	1 000
Cavalerie : lanciers et dragons.	3 500
Artillerie à pied et à cheval	1 500
Génie : 2 bataillons.	800
Plus un régiment de nègres du Soudan.	3 000
Ensemble.	21 300 h.

16. Équateur (République de l').

Elle n'a ni armée permanente ni marine.

17. Espagne.

Infanterie : corps des hallebardiers.	283 h.
— 40 régiments de ligne à 2 bataillons, 1 régiment de Ceuta à 3 bataillons, 20 bataillons de chasseurs, et 80 bataillons de réserve, officiers compris.	169 972
Cavalerie : 4 rég. de carabiniers, 4 de cuirassiers, 6 de lanciers, 4 de chasseurs, 2 de hussards, et 4 rég. de remonte.	16 824
Artillerie : 5 rég. à pied, 4 brigades montées, 5 brigades fixes à pied.	12 626
Génie : 2 rég. de 2 bat., 14 directions.	4 016
Gendarmerie (garda civil).	10 911
Milices provinciales : 6 bataillons et 17 compagnies d'artillerie.	7 829
Corps des carabiniers.	11 784
Corps de la Catalogne.	516
Total.	234 261 h.

La *marine* espagnole comprend 1 121 officiers, 13 615 matelots, 7 980 soldats de marine, 539 gardes pes arsenaux, etc. — La *flotte* comprend 44 bâtiments à voiles avec 196 canons, et 125 vapeurs dont 92 à hélices, vaisseaux, frégates, corvettes, canonnières de 1 à 100 canons.

Outre ces forces, l'Espagne entretient de nombreuses troupes à Cuba, Porto-Rico, Saint-Domingue et aux îles Philippines.

18. France.

Voir les divers articles concernant nos forces de terre et de mer, et particulièrement les articles Armée de terre, Armée de mer.

19. Francfort (Ville libre de).

Son contingent fédéral est de 1 119 h., partagés en : 1 bataillon d'infant. de 6 compagnies de 783 h. ; réserve, 224 h. ; remplaçants, 112, y compris 100 tirailleurs.

20. Grande-Bretagne.

Infanterie : garde.	6 805	94 258	[illegible]974
— ligne.	81 800		
— dépôts des régiments indiens en Angleterre.	6 653		
Cavalerie : *Horse-guards.*	1 317	13 179	
— école.	222		
— ligne.	10 826		
— dépôts.	814		
Artillerie : à cheval, y compris les dépôts.	2 380	22 372	
— à pied.	19 992		
Train.		1 340	
Génie ou corps des ingénieurs.		4 906	
Corps du commissariat.		559	
Etablissements divers, écoles d'artillerie, etc.		1 960	

En outre de ces corps, l'Angleterre entretient aux Indes :

Infanterie : le régiment des Indes.	3 679	61 803	81 740
— le corps de troupes coloniales.	5 385		
— de ligne.	52 739		
Cavalerie de ligne.		6 007	
Artillerie : à cheval.	3 136	13 930	
— à pied.	10 794		

Ce qui donne pour l'effectif des troupes anglaises un total de. 220814

Marine. L'Angleterre compte pour sa marine 3 408 officiers de divers grades, savoir : 90 amiraux, 84 vice-amiraux, 158 contre-amiraux, 752 capitaines de vaisseau, 1 173 commandeurs et 1151 lieutenants (*midshipmen*), commandant à 76 000 hommes, composés de matelots de la flotte, mousses, gardes-côtes et troupes de la marine.

Flotte : 355 vapeurs, 36 voiliers; en construction, 39 : ensemble 430 navires portant 9 756 canons.

21. Grèce.

Son armée, qui se composait, en 1861, de 10 911 hommes, se trouvait entièrement désorganisée en juillet 1863. L'œuvre prochaine du nouveau roi sera sans doute de reformer l'armée du royaume qui vient de lui être conféré.

Flotte : 31 navires portant 154 canons, avec un personnel de 1 225 hommes.

22. Haïti (République de).

Son armée se compose d'environ 5 000 hommes, avec une garde nationale. — La république Dominicaine, formant la seconde partie de l'île, s'est replacée sous la domination espagnole le 18 mars 1861 ; ses forces militaires sont donc aujourd'hui comprises dans celles de l'Espagne. (*Voy.* Espagne.)

23. Hambourg (Ville libre de).

Son contingent fédéral est de 2 163 hommes.
Infanterie : 2 bataillons de 848 hommes chacun.
Cavalerie : 1 détachement de chasseurs en 2 escadrons. . . . . [illegible] h.
1 détachement de pionniers. . . . . [illegible] h.

24. Hanovre (Royaume de).

Infanterie : 8 régiments de ligne de 2 bat. à 4 comp.; 4 bat. de chasseurs à 4 comp. (formant 2 divisions de 2 brigades à 2 régiments de ligne), et 1 bataillon de chasseurs.	20 464 h.
Cavalerie : 2 rég. de cuirassiers, 2 de hussards, 2 de dragons, chacun à 4 escadrons (formant 1 div. de 3 brig.).	3 078
Artillerie : 2 comp. à cheval, 3 bataillons à pied, 3 comp. de campagne et 1 de parc; en tout 42 compagnies, plus 1 comp. d'ouvriers.	2 666
Génie : 2 compagnies de pionniers et pontonniers.	257
Gendarmerie.	441
avec un état-major de.	32
Total des forces.	26 938 h.

25. Hesse électorale.

Infanterie : 4 régim. de 10 bataillons, et 2 bataillons de chasseurs.

1er ban : activité. .	5 770	9 457	21 938 h.
— réserve. .	3 687		
2e ban.		12 481	

Cavalerie : 10 escadrons.

1er ban : activité. .	988	1 508	2 921
— réserve. .	520		
2e ban.		1 413	

Artillerie : 1 rég. de 4 batteries et 1 comp. de pionniers.

1er ban : activité. .	651	1 033	1 837
— réserve. .	382		
2e ban.		804	

Train et non-combattants.

1er ban : activité. . .	487	857	1 368
— réserve. . .	370		
2e ban.		511	

Total général. . . . , 28 064 h.

26. Hesse grand-ducale.

Infanterie de ligne : 2 brigades de 2 rég. à 3 bataillons de 4 compagnies et 1 rég. de tirailleurs avec 8 compagnies de dépôt.	8 851 h.
Cavalerie et *gendarmerie* : 1 brigade de 2 régiments à 4 escadrons et dépôt.	1 420
Artillerie : 1 batterie à cheval, 1 de pièces de 12, 2 batteries de canons rayés, 1 parc de siége.	1 239
Pionniers, pontonniers, compagnie de sous-officiers de la garde et état-major.	192
Total.	11 702 h.

27. Hesse-Hombourg (Landgraviat de).

Le contingent fédéral du landgraviat, avec les remplaçants, est de. . . . . 366 hommes.

28. Holstein et Lauenbourg.

Voy. ci-dessus Danemark.

29. Iles Ioniennes (Etats-unis des).

Réunis aujourd'hui au royaume de Grèce par la cession que lui en a faite l'Angleterre, leur armée rentre dans celle de la Grèce. Avant la réunion (1864), leur force de terre était de 4 000 hommes, répartis en 4 bataillons d'infanterie, 3 compagnies d'artillerie et 1 compagnie de chasseurs.

30. Italie (Royaume d').

Infanterie : 8 régiments de grenadiers; 72 régim. de ligne à 4 bataillons de 4 compagnies.	240 000 h.
— 7 régiments de bersaglieri.	26 000
Cavalerie : 4 régiments de ligne, 20 de cavalerie légère, 2 de guides à 6 escadrons, et 1 de dépôt.	22 000
Artillerie : 1 régiment d'ouvriers à 9 compagnies actives et 9 comp. de dépôt; 3 compagnies d'invalides; 3 rég. de garnison à 16 compagnies actives et 8 comp. de dépôt; 6 rég. de campagne à 15 batteries actives et 6 comp. de dépôt; 1 rég. de pontonniers à 9 comp. actives et 1 comp. de dépôt.	80[illegible]
Génie : sapeurs, 2 régiments.	68[illegible]
Train ; 3 régiments.	8 500
Carabiniers, gendarmerie.	19 500
Corps divers, vétérans, etc.	17 000
Corps d'administration.	6 000
Etat-major.	240
Total, dont 15 838 officiers. . . .	376 310 h.

Marine. 2 régiments d'infanterie de 192 officiers et 5 688 soldats.

Flotte : 80 vapeurs, dont 43 à hélice, avec 756 canons, et 17 bâtiments à voiles avec 198 canons.

L'armée, encore à l'état d'organisation, sera portée, en 1864, à plus de 400 000 hommes.

31. Japon.

Suivant M. Kloeden, l'infanterie serait de 368 000 hommes; la cavalerie de 38 000, fournis par chaque prince vassal à raison de 20 fantassins et 2 cavaliers pour chaque 10000 thalers (40000 fr. environ) de revenu.

100 000 fantassins et 20 000 cavaliers sont en outre entretenus par le Taïcoun.

Suivant d'autres documents, l'armée permanente ne serait en temps de paix que de 80 000 hommes, qui pourraient, en temps de guerre, être portés par une première levée à 9 millions d'hommes; une deuxième levée en fournirait encore 2 millions, et celle-ci pourrait être suivie d'une troisième levée.

32. Liechtenstein (Principauté de).

Son contingent fédéral est de 91 hommes.

33. Lippe (Principauté de).

1 bataillon d'infanterie de 840 hommes, non compris 120 remplaçants et 240 hommes de réserve.

34. Lubeck (Ville libre de).

612 hommes d'infanterie fournis par les contingents d'élite et de réserve, plus 67 remplaçants.

35. Luxembourg (Grand-duché de).

Ses troupes sont comprises dans celles des Pays-Bas. (*Voy.* Pays-Bas.)

36. Marin (République de Saint-).

État-major de la milice, 15 officiers; garde du conseil souverain, 24 hommes. 3 officiers; garde de la forteresse, 1 compagnie d'artillerie de 97 hommes et 8 compagnies de fusiliers comprenant 961 hommes et 41 officiers; en totalité, 1 189 hommes.

37. Maroc (Empire du).

L'armée de l'empire du Maroc a pour principal élément le *may-zen*, ou corps de troupes régulières, montant à 15 ou 20000 hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, maures et nègres mercenaires. Dans les cas de guerre, l'empereur appelle les troupes irrégulières des pachas provinciaux, qui eux-mêmes requièrent des caïds ou chefs de tribu les hommes que ceux-ci

sont obligés à fournir dans la proportion d'un homme par dix tentes : le produit de ces réquisitions peut au besoin monter à 100 000 hommes.

La personne de l'empereur est gardée par un corps spécial de 2 000 nègres, fantassins réguliers.

La marine du Maroc n'existe plus, à bien dire : elle 'isparu depuis que l'on a mis fin à la piraterie des *Gémi*ances barbaresques; cependant cette marine ...u besoin réunir 25 à 30 bâtimnts et 6 000 Le c... pour les monter.
en infan...
formant ...KLEMBOURG-SCHWERIN (GRAND-DUCHÉ DE).
de réser*vie* : grenadiers de la garde, 4 bataillons de tingent, hommes, chaque bataillon ayant 20 officiers total, 6 09 sous-officiers. . . . . 3 408 h.

Ces ...illon de chasseurs (10 officiers et nanceó sous-officiers). 304

1er ...*alerie* : régiment de dragons et gendarmes (21 officiers et 58 s.-officiers). 578

Artillerie : 13 officiers, 63 sous-officiers et 320
— section de pionniers : officiers et sous-officiers et.. . . . . 68 h.

L'armée se compose au total de 5385 combattants.

39. MECKLEMBOURG-STRÉLITZ.

Son contingent fédéral est de 1 317 hommes, dont 220 d'artillerie.

40. MEXIQUE.

On estime de 50 000 à 70 000 hommes, tant infanterie que cavalerie, la plupart gardes nationales, les forces dont Juarez disposait à l'époque du débarquement des Français au Mexique: il y avait effectivement 30 000 hommes dans Puebla lors du siége de cette place.—La *flottille* était de 9 bâtiments portant en tout 35 canons.

MOLDO-VALACHIE.

Voy. PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

41. MONTENEGRO (PRINCIPAUTÉ DE).

Une armée nationale d'environ 25 000 hommes, entre l'âge de 25 à 50 ans, sans armée permanente soldée, à l'exception de la garde du prince, composée de 30 cavaliers (*perjanici*) et d'un détachement de pionniers et d'artillerie.

42. NASSAU (DUCHÉ DE).

Contingent fédéral, 5 498 hommes, savoir :
Infanterie : 4 941 hommes, formés de : 2 régiments de ligne à 2 bataillons de 4 compagnies de ligne et 1 compagnie de tirailleurs; 1 bataillon de chasseurs. *Artillerie* : 480 hommes; pionniers et gendarmes, 77 hommes; contingent de remplacement, 1 223 hom., dont 1 098 d'infanterie, 110 artilleurs et 15 pionniers.

43. NOUVELLE-GRENADE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DE LA).

Comprenant les États-Unis de Colombie et de Panama. — Une loi du 24 août 1861 fixe le chiffre de son contingent militaire à 19 385 hommes, répartis en 4 corps d'armée.

44. OLDENBOURG (GRAND-DUCHÉ D').

Infanterie : 3 bataillons de campagne, 1 bataillon de remplaçants.	3 051 h.
Cavalerie : 3 escadrons.	509
Artillerie et pionniers.	447
Total.	4 007 h.

45. PARAGUAY (RÉPUBLIQUE DU).

Armée permanente, 15 000 h.; réserve, 46 000 h.

46. PAYS-BAS (ROYAUME DES).

L'ARMÉE DES INDES, composée d'Européens et d'indigènes, est forte de 28 504 hommes, savoir :

Infanterie, 24 175 h.; *cavalerie*, 605 h.; *artillerie*, 2 760 h.; *sapeurs*, etc., 965 h.

L'ARMÉE EUROPÉENNE est forte de 60 962 hommes, y compris 1 823 officiers.

Infanterie : 1 régiment de grenadiers et chasseurs; 8 régiments de ligne à 4 bataillons de 6 compagnies, dont 1 de dépôt et 1 bataillon d'instruction; 2 compagnies de discipline.	43 191 h.
Cavalerie : 4 régiments de dragons à 4 escadrons, dont 1 de dépôt; 1 rég. même arme de 6 escadr., dont 1 de dépôt.	4 519
Artillerie : 1 régiment de campagne, 3 rég. de forteresse, 1 rég. à cheval.	9 813
Génie : pionniers, pontonniers, compagnies d'instruction.	1 254
Maréchaussée.	362
Officiers des différentes armes.	1 823
Total.	60 962 h.

Marine. Force active des équipages, 6 197 hommes, plus 800 indigènes. *Infanterie de marine*, 2 154 hom., placés sous le commandement de 1 amiral, 5 contre-amiraux et 542 officiers de divers grades.

Flotte : 145 navires dont 58 vapeurs, portant ensemble 1 780 canons.

47. PÉROU (RÉPUBLIQUE DU).

Infanterie : 12 bataillons de 700 h. . . .	8 400 h.
Cavalerie : 4 régiments de 300 h.	1 200
Artillerie : 1 régim. à pied et 1 à cheval.	1 000
Gendarmerie : à pied, 4 380 hommes; à cheval, 1 028.	5 408
Total.	16 008 h.
Marine : équipages, infanterie, artillerie.	2 103
Total général. . .	18 111 h.

48. PERSE.

Infanterie régulière.	80 000 h.
Cavalerie.	4 000
Artillerie.	2 000
Total.	86 000 h.

Cavalerie irrégulière, nombre variable.

49. PORTUGAL.

Infanterie : 18 rég. à 8 compagnies et 1 de dépôt.	10 910	15 362
— 9 bataillons de chasseurs à 8 compagnies.	4 452	
Cavalerie : 2 rég. de lanciers à 6 comp.; 6 régim. de chasseurs à 6 comp. . .		2 579
Artillerie : 1 rég. de campagne, 2 rég. de position et 1 escadron du train.		1 609
Génie : 1 bataillon de 4 compagnies.		396
Gardes municipales et vétérans.		5 222
Corps divers.		895
Total.		26 123

Marine : 216 officiers, 2 887 h. *Flotte* : 15 bâtim. à voiles, 11 à vapeur, portant ensemble 322 canons.

50. PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES (MOLDAVIE ET VALACHIE).

Infanterie : 7 régiments.	11 200 h.
— 1 bataillon de chasseurs.	800
— 1 bataillon de pionniers.	800
Cavalerie : 1 régiment.	1 600
Gardes frontières : 5 bataillons.	7 397
Gendarmerie (Dorobanzen).	5 600
Total.	27 397 h.

51. PRUSSE.

			Pied [illegible] paix.	[illegible]
Infanterie de la garde.	4 rég. à pied	12 bat.	7 442	[illegible]
	4 rég. grenad.	12	7 442	[illegible]
	1 rég. fusiliers	3	2 107	[illegible]
	9 »	27 »	16 991	[illegible]

			Pied de paix.	Pied de guerre.
Inf. de ligne.	12 rég. grenad.	36 bat.	19368	36348
	8 rég. fusiliers	24	12912	24232
	52 rég. d'inf.	156	83928	157508
	72 »	216 »	116208	218088
	Chass. de la garde	1 bat.	534	1006
	Carabiniers.	1	534	1006
	Chass. de la ligne	8	4272	8048
	»	10 »	5340	10060
Cavalerie de la garde.	1 r. gardes du corps	4 esc.	604	615
	1 r. cuirassiers	4	595	606
	2 rég. dragons	8	1190	1212
	1 rég. hussards	4	595	606
	3 rég. lanciers	12	1783	1818
	8 »	32 »	4767	4857
» de ligne.	8 rég. cuirass.	32 esc.	4760	4848
	8 rég. dragons	36	5352	5444
	12 rég. hussards	52	7732	7868
	12 rég. lanciers	48	7140	7272
	40 »	168 »	24984	25432

Landwehr. En temps de guerre la landwehr fournit 1 rég. de grosse cavalerie, 1 de dragons, 5 de hussards et 5 de lanciers, formant un effectif de . . . . 7 272 hommes.

Artillerie. 1 brigade de la garde de 12 batteries : en temps de paix, de 48 canons et 1 829 h.; en temps de guerre, de 96 canons et 3 102 h.

— 8 brigades de ligne de 96 batteries : en temps de paix, de 384 canons et 13 552 h.; en temps de guerre, de 768 canons et 24 816 h.

Pionniers. 1 bataillon de la garde de 4 compagnies : en temps de paix, de . . . . 499 h.; en temps de guerre, de . . . . 606 h.

— 8 bataillons de ligne de 32 compagnies : en temps de paix, de. . . . . 3 992 h.; en temps de guerre, de . . . . 4 848 h.

Train. 9 bataillons garde et ligne de 18 compagnies : en temps de paix, de. . . . . 1 165 h.; en temps de guerre, de. . . . . 3 200 h.

L'armée de campagne compte en tout :
Pied de paix, 191 033 h. et 432 canons attelés;
Pied de guerre, 366 532 h. et 864 canons attelés.

Lors de la mobilisation de l'armée, ce chiffre s'augmente des troupes de dépôt, infanterie, cavalerie, artillerie et pionniers, s'élevant à 123 923 h., troupes de garnison s'élevant à 120 716 h. [illegible]outant les pionniers de réserve, la gendara [illegible] 2 divisions d'écoles de sous-officiers, etc., puis[illegible]mes de la 2e levée de la landwehr, la peut a[illegible]en temps de guerre à pouvoir mettre hommes . . . . 743 294 h.

38. Me[illegible] personnel, en temps de paix, se [illegible] amiral, 3 capitaines de vaisseau, *Infanter*[illegible] corvette, 50 lieutenants, 20 enseignes, 852 officiers, 1 022 sous-officiers et mate- et 6[illegible]ines de la division des chantiers et — batai[illegible] 2[illegible]

Cav[illegible]es de marine se composent de : 4 com[illegible] *nfanterie*, comprenant, outre leurs officiers, [illegible]-officiers et soldats; 2 compagnies d'*artillerie*, [illegible]renant 304 sous-officiers et soldats.

[illegible]*lotte* : 39 navires, dont 8 à voiles et 31 à vapeur, [illegible] flottille à rames de 40 chaloupes, portant ensemble [illegible]01 canons.

52. Reuss-Greiz et Reuss-Schlein (Principautés de).

[illegible] contingent fédéral de la 1re principauté est de 334 h.
[illegible] contingent de la 2e est de . . . . 783 h.

53. Russie (Empire de).

L'armée russe comprend l'état-major général de l'empereur, la garde impériale, le corps des grenadiers et les troupes de ligne. L'organisation se divise en arrondissements militaires de Vilna, Varsovie, Kieff et Odessa; armée de Caucase, corps de la garde intérieure, corps de Finlande, de Sibérie, de Sibérie orientale; gendarmerie et troupes irrégulières (Cosaques).

La composition générale de l'armée comprendrait :

	Généraux.	Officiers.	Hommes.	
Armée active. .	334	26997	783352	
Réserve. . . .	23	3054	66873	977328
Troupes irrégul.	30	4665	92000	
	387	34716	942225	

Pour porter ces troupes sur le pied de guerre, la réserve des provinces donne vieux soldats (dont 239 245 obligés au service). 503 335

Cosaques en congé obligés au service (principalement des Bachkirs). 144 814

Ce qui présenterait un total de. . . . 1 625 477

Le journal officiel russe donne, en 1863, pour effectif alors actuel : armée active, 789 035; réserve, 98 012; généraux et officiers à la suite, 3 726; troupes irrégulières, 307 779, formant un total de 1 198 552.

Ces forces, réparties en 8 corps d'armée, comprennent :

Infanterie : 42 divisions, 112 régiments, 491 bataillons, plus 30 bataillons de chasseurs;

Cavalerie : 9 divisions, 58 régiments, 344 escadrons;

Artillerie : 9 divisions, 42 brigades, 153 batteries avec 1 224 bouches à feu;

Génie : 11 bataillons;

Cosaques : 132 régiments.

La *marine* russe se compose de : amiraux et généraux, 95; officiers divers, 2 345; soldats et matelots, 55 216. — *Flotte* : 310 navires, dont 248 à vapeur et 62 à voiles, portant ensemble 3 691 canons.

54. Sandwich (Royaume des Iles).

Sans renseignements autres que le budget de l'armée, montant à 45 595 dollars ou 227 475 francs.

55. Saxe (Royaume de).

Généraux et officiers supérieurs divers hors cadres.	60
Infanterie : 4 brigades de 4 bataillons à 4 compagnies.	15 748
— 1 brigade de chasseurs de 4 bataillons à 4 compagnies.	4 005
Cavalerie : 2 brigades à 2 régiments. . . .	3 208
Artillerie : 1 division avec pionniers et pontonniers.	2 420
Total.	25 441

56. Saxe-Altenbourg (Duché de).

Son contingent fédéral est de 1 473 hommes, y compris la réserve.

57. Saxe-Cobourg-Gotha (Duché de).

Son contingent fédéral est de 2 046 hommes, formant 1 régiment de 2 bataillons à 8 compagnies et 1 compagnie de réserve. Les officiers sont incorporés dans l'armée prussienne. — Le remplacement n'est pas admis dans l'armée du duché.

58. Saxe-Meiningen (Duché de).

Son contingent fédéral est de 1 726 hommes, formant 1 régiment d'infanterie à 2 bataillons.

59. Saxe-Weimar-Eisenach (Grand-duché de).

Son contingent fédéral est de 3 685 hommes, formant 3 bataillons d'infanterie.

60. Schaumbourg-Lippe (Principauté de).

Son contingent fédéral est de 516 hommes.

61. Schwarzbourg-Rudolstadt (Principauté de).

Son contingent fédéral est de 989 hommes, réserve comprise.

62. Schwarzbourg-Sondershausen. (Principauté de).

Son contingent fédéral est de 826 hommes.

63. Servie (Principauté de).

Armée de ligne : *Infanterie* : 2 bataillons de chasseurs à 2 compagnies.

Cavalerie : 2 escadrons.

Artillerie : 5 batteries, dont 1 de montagne; pionniers et pontonniers, 1 compagnie.

Ces corps, avec l'*armée nationale*, qui est considérable et se recrute par appel, en cas de guerre, forment un effectif d'environ 100 000 hommes.

64. Suède et Norvége.

Suède.

Troupes enrôlées, recrutées pour 6 ans, et formées exclusivement de volontaires :

Infanterie : 2 régiments de la garde à 2 bataillons de 4 compagnies; 1 régiment de chasseurs de 6 compagnies;

Cavalerie : 1 régiment de la garde à 4 escadrons; 1 régiment de hussards à 6 escadrons;

Artillerie : 3 régiments formant 12 batteries à cheval, 4 montées, 1 à pied.

Troupes cantonnées. Les hommes reçoivent des pays de cantonnement une maison et des terres, avec une paye en nature ou en argent; la couronne les paye en temps d'activité; exercices de 4 semaines par an; service aussi longtemps que l'homme y est propre.

Milice de Gothie. 21 compagnies de milice pour le service de l'île.

Troupes de conscription (landwehr). Tout Suédois est tenu d'y servir de l'âge de 20 ans à l'âge de 25 ans.

Les forces de la Suède se résument ainsi :

Infanterie : de la garde, 1 800; de ligne, 24 000; de conscription, 70 950; milice de Gothie, 8 500.	105 250
Cavalerie : de la garde, 450; de la ligne, 4 450; de conscription, 3 760.	8 660
Artillerie : 3 350; troupes de conscription, 1 700.	5 050
Génie : 1 180; train, 4 667.	5 847
Total.	124 807

Norvége.

Infanterie : 15 978 h.	19 511	35 115
Cavalerie : 1 382 h.		
Artillerie : 2151 h.		
Landwehr.	15 604	
Total pour les deux royaumes. .		159 922

Marine. 100 officiers du grade d'amiral à sous-lieutenant; 500 hommes d'équipages permanents, et 46 000 hommes de la conscription maritime.

Flotte : 146 navires, frégates, corvettes, bombardes, canonnières, dont 15 à vapeur, portant 854 canons.

65. Suisse (Confédération).

L'armée fédérale comprend 57 colonels, 73 lieutenants-colonels, 89 majors, 159 capitaines, 102 lieutenants et 18 sous-lieutenants.

L'armée régulière est de 82 280 h.; la réserve, de 42 781; la landwehr, de 62 260; au total, 187 321.

Le contingent obligatoire étant de 69 569 pour l'armée régulière et de 37 784 pour la réserve, ces forces sont réparties ainsi :

Infanterie : régulière, 74 bataillons, 10 demi-bataillons et 7 compagnies non-enrégimentées (les bataillons étant de 5 à 6 compagnies et les compagnies de 125 h.)—Réserve : 31 bataillons, 10 demi-bataillons et 15 compagnies non-enrégimentées.

— tirailleurs réguliers, 45 compagnies. — Réserve : 26 compagnies de 100 h.

Cavalerie : régulière, dragons, 22 compagnies de 77 hommes; guides, 7 compagnies et demie. —Réserve : dragons, 13 compagnies de 77 h ; guides, 8 compagnies et demie.

Artillerie : régulière, 40 compagnies, dont 6 de parc, 2 batteries de campagne, 4 compagn. de fuséens. — Réserve : 35 compagnies, dont 6 de parc, et 2 bataillons de montagne.

Génie : régulier, 6 compagnies de sapeurs, 3 compagnies de pontonniers à 100 hommes. — Réserve : 6 compagnies de sapeurs, 3 compagnies de pontonniers à 100 hommes.

66. Tunis (Régence de).

L'armée de la régence, forte d'environ 20 000 h., avait été organisée à l'européenne par trois officiers français sous le gouvernement d'Ahmed-Bey, mais son successeur a laissé tomber l'œuvre de civilisation : l'armée est aujourd'hui presque désorganisée, et la *marine* n'est pas mieux organisée que l'armée.

67. Turquie (Empire de).

L'organisation de l'armée turque, commencée en 1843, n'est pas encore complétement mise à exécution. — L'obligation au service militaire est générale, mais on recourt à la conscription et à l'enrôlement volontaire.

1° Armée active (*Nizam*) : 6 corps d'armée, chacun de 2 divisions, formées par 6 régiments d'infanterie, 4 régiments de cavalerie, 1 régiment d'artillerie avec 15 batteries.

Infanterie : 30 régiments.	100 800 h.
Cavalerie : 24 régiments.	17 280
Artillerie : 6 régiments de campagne. .	7 800
Génie.	1 600
Divisions détachées.	16 000
Artillerie des forts.	5 200
Total.	148 680 h.

2° Réserve (*Redif*), même organisation et même effectif que l'armée active, 147 680 h. (mais non encore entièrement organisée).

68. Uruguay (République de l').

Garnison de la capitale (Montevideo), 1 300 hom.; des provinces, 1 500; garde nationale, 20 000 hommes.

69. Vénézuela (République de).

L'effectif de son armée est de 10 000 hommes.

70. Waldeck (Principauté de).

Son contingent fédéral est de 866 hommes.

71. Wurtemberg (Royaume de).

	Pied de paix.	Pied de guerre
Infanterie.	6 745 h.;	17858 h.
Cavalerie.	2010	2934
Artillerie.	1 362	3880
Corps divers.	254	393
Non combattants.	210	1 775
Total. . . .	10 581 h.	26840 h.

TROUPES FRANÇAISES. Les Italiens, qui, pour caractériser l'ardeur de nos troupes dans l'action, la qualifiaient de *furia francese*, disaient encore de ces troupes : « Ne savez-vous pas que les Français vont à la mort comme s'ils devaient ressusciter le lendemain? » (*Voy.* Armée.)

TROUPIER. Le vrai troupier est le fantassin consommé, rompu aux fatigues et fait aux périls du métier. S'il sait boire, il sait encore mieux se battre; et, ce qui distingue avant tout le *troupier français* : il sait être humain pour le vaincu qu'il traite en frère.

TROUS DE LOUP. Trous ronds, d'un diamètre et d'une profondeur de deux mètres, que l'on ..use sur les avenues d'un poste pour retarder ..arche de l'ennemi. On couvre ces trous de .. branches et d'une couche de terre, et ..épand çà et là la terre qu'on a extraite ..s excavations. On assujettit au milieu de ces trous un piquet pointu ressortant de 0m,640 au-dessus du fond. Si les circonstances exigent que l'on ait à creuser des trous de loup sur le chemin qu'on doit tenir soi-même, on a soin de pratiquer des signes de reconnaissance.

TROUSSE. De l'allem. *tross*, bagage. Paquet de lamettes ou de petites barres d'acier destinées à forger ensuite des lames de sabre. — Ce mot désigne aussi une grosse et longue botte de fourrage vert que porte derrière lui le cavalier revenant de la provision. — On appelle *trousse de batterie*, la partie droite qui s'appuie carrément sur le ressort d'une platine à silex. — La *trousse du chirurgien militaire* est celle qu'il porte en sautoir dans une petite giberne.

TROUSSE. Carquois du moyen âge; il contenait au moins dix-huit flèches.

TROUSSE-BARRE (*Nav. fluv.*). Morceau de bois qu'on emploie pour faire joindre ensemble les coupons d'un train à flotter.

TROUSSE-PIED. Lanière qui tient plié le pied du cheval, et lui ôte la faculté de se défendre lorsqu'on veut le soumettre à quelque opération.

TROUSSE-QUEUE. Morceau de gros cuir qu'on attache à la queue des chevaux sauteurs, pour les tenir en état et empêcher qu'ils n'incommodent le cavalier.

TROUSSEQUIN. Pièce de bois cintrée qui s'élève sur le derrière d'une selle, comme les arçons sur le devant.

TROUSSER (*Mar.*). Courber en dedans.

TROUSSE-TRAITS. Anneaux de cuir attachés de chaque côté du culeron d'un harnais.

TROUVAILLE (*Mar.*). On appelait autrefois *droit de trouvaille*, la part revenant à ceux qui avaient trouvé ou sauvé de la marchandise perdue en mer.

TROYES. *Augustobona*, puis *Tricasses*. Chef-lieu du département de l'Aube. Cette ville fut prise et réduite en cendres par les Normands en 889; occupée par le duc de Bourgogne, en 1415; par Charles VII et Jeanne d'Arc, en 1429; incendiée par des bandes de l'armée de Charles-Quint, en 1524; et occupée par Henri IV, en 1595. Plusieurs combats eurent lieu sous les murs de Troyes en 1814, entre les Français et les Russes. — Chef-lieu de la 5e subdiv. de la 1re div. milit.

TRUBLE, TRUBLEAU (*Pêche*). Du grec τρύβλιον (trublion), vase. Filet en forme de poche, monté sur un cercle ou un ovale, et traversé par un bâton qui sert de manche. (*Voy.* BIGNON.)

TRUGUET (JEAN-FRANÇOIS). Amiral, né en 1752, mort en 1839. Il entra dans la marine à quinze ans. Attaché à l'état-major du comte d'Estaing dans la campagne d'Amérique, il sauva la vie à son général à l'assaut de Savannah. Il accompagna M. de Choiseul, ambassadeur, à Constantinople, et dressa de très-bonnes cartes de l'Archipel et de la mer Noire.



Truguet
(d'après le cabinet des Estampes).

Contre-amiral en 1792, il seconda l'armée française dans ses opérations contre les États Sardes; vice-amiral en 1794, il fut appelé au ministère de la marine et organisa les services, qui se trouvaient alors livrés à la plus déplorable incurie; il commanda, lors du projet d'invasion en Angleterre, une flotte de vingt et un vaisseaux; mais il fut destitué pour son refus d'adhésion à l'établissement de l'empire. Après cinq ans de disgrâce, il fut appelé, en 1809, au gouvernement des provinces maritimes de la Hollande. Il était fait pair de France en 1819, et amiral en 1831.

TRUIE. Machine de guerre dont les Gaulois faisaient usage : elle était analogue au *bélier* des Romains. On employait encore cette machine au moyen âge. (*Voy.* BÉLIER et TORTUE BÉLIÈRE.)

TRULLOTE (*Pêche*). Sorte de chaudière, dont on faisait usage pour prendre du poisson.

TRUMELIÈRES. Plaques d'acier destinées, dans l'ancienne armure, à protéger le devant de la jambe. (*Voy.* CNÉMIDES, GRÈVES, HOUSEAUX et JAMBIÈRES.)

TUBE DE DÉCHARGE (*Mar. à vap.*). Il sert à renvoyer en dehors d'un bateau à vapeur l'excédant de l'eau résultant de la condensation de la vapeur. Lorsque le tube est brûlant, la pompe alimentaire doit l'être également, ce qui annonce une perturbation dangereuse à laquelle il faut remédier immédiatement.

TUBE DE VIDANGE (*Mar. à vap.*). Ce tube sert à nettoyer la chaudière d'une machine, en prenant l'eau dans sa partie la plus basse, et la pression de la vapeur sur l'eau de la chaudière chasse en dehors, par ce tuyau, le liquide avec les [illegible] la chaudière peut contenir.

[illegible] était, dans les armées [illegible] de trompette. (*Voy.*

TUBILUSTRE. Fête que les Romains célébraient pour la purification des trompettes militaires.

TUBULURES (*Mar. à vap.*). Petits tuyaux, tels que ceux qui, dans une machine, conduisent la vapeur des chaudières aux réservoirs.

TUDELA. *Tullonium.* Ville située sur la rive droite de l'Èbre, dans la Navarre. Alphonse le Batailleur l'enleva aux Maures en 1115. Les Français remportèrent sous ses murs une victoire signalée, sur les Espagnols, le 23 novembre 1808.

TUDLINGEN. Ville de la forêt Noire, dans le Wurtemberg. Les Français, commandés par Rantzau, y furent défaits, en 1643, par les Impériaux, que conduisait le duc Charles de Lorraine.

TUGE ou **TUGUE** (*Mar.*). Se disait autrefois du faux tillac qu'on élevait au devant de la dunette, pour se mettre à couvert du soleil et de la pluie.

TUIAU ou **TONNOIRE.** L'un des noms donnés au canon dans le quatorzième siècle.

TULIPE. Se dit de la partie renflée d'un canon, du côté de la volée.

TUMULTE. Du lat. *tumultus*, sédition. Les Romains donnaient ce nom aux guerres critiques qui mettaient l'empire en péril.

TUNIS. *Tunesium.* Capitale du beylik de ce nom, en Barbarie. Elle est située sur un lac, près des ruines de l'ancienne Carthage. Regulus s'en empara l'an 256 av. J.-C.; Amilcar Barca, père d'Annibal, l'emporta d'assaut l'an 234. Abdoulmoumen, empereur du Maroc, la prit en 1159. Le roi saint Louis mourut en en faisant le siége en 1270. Barberousse l'occupa en 1534; Charles-Quint la lui enleva en 1537; et les Turcs s'y établirent en 1570. Tunis, bien que, par le fait, gouvernement indépendant, reconnaît la quasi-suzeraineté de la Porte.

TUNJA. Ville de la Nouvelle-Grenade, Amérique du Sud. Dans ses environs sur les bords de la Boyaca, Bolivar vainquit, en 1819, les Espagnols commandés par Morillo.

TURBAN. De l'ar. *dul*, environner, et du pers. *bend*, bande. Coiffure plus ou moins épaisse des Turcs, qui amortit parfaitement les coups de sabre et même les balles.

TURBIGO. Petite ville située au delà du Tessin, en Italie. Au passage du fleuve, le 3 juin 1859, les Autrichiens opposèrent aux Français deux batteries, chacune de huit pièces; après avoir échangé quelques volées avec les Autrichiens, les Français lancèrent sur eux les *turcos* ou tirailleurs algériens qui n'avaient point encore combattu depuis le commencement de la campagne. Ces intrépides soldats se ruèrent à la baïonnette sur les batteries, clouèrent les canonniers sur leurs pièces, massacrèrent tous les hommes à portée de leurs armes, et revinrent avec sept canons enlevés au pas de course. Ils n'eurent qu'une dizaine des leurs de tués et un petit nombre de blessés. (*Voy.* Italie [campagne d'].)

TURCKHEIM. Petite ville du département du Haut-Rhin. Le 6 janvier 1675, Turenne battit les Impériaux, commandés par l'électeur de Brandebourg, dans la plaine qui s'étend entre Turckheim et Colmar. (*Voy.* Turenne.)

TURCOIS. L'un des anciens noms du carquois.

TURCOPOLIER. C'était, dans l'ordre de Malte, le chef de la *langue d'Angleterre*, qui, avant le schisme de Henry VIII, avait le commandement de la cavalerie et des gardes de la marine. (*Voy.* Malte [chevalier de].)

TURCOS. Surnom des tirailleurs algériens, dans l'armée française. (*Voy.* Tirailleurs.)

TURCS. La race turque eut pour berceau le Turkestan, c'est-à-dire l'ancienne *Sogdiane* et la Scythie, *Transoxiane*, contrée dont les fleuves principaux sont l'Amour et le Syr. Au dixième siècle, les Turcs firent irruption dans la Perse et dans l'Asie Mineure, entraînant à leur suite des peuples par eux soumis, et avec lesquels les historiens les ont souvent confondus. Ils fondèrent plusieurs dynasties, dont les plus célèbres ont été les Gaznévides, les Seldjoucides et les Ottomans. Parmi les populations d'origine turque on distingue aujourd'hui : 1° les Ottomans, qui dominent dans la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie; 2° les Turcomans, dans la Perse, le Caboul, etc; 3° les Touraliens ou Tartares de Sibérie ; 4° les Uzbeks dans le Turkestan ; 5° les Kirghis (subdivisés en Bourouts et Kaïsaks); les Yakoutes et le Tchouraches.

Fort comme un Turc. C'est là une expression d'origine militaire, car elle date des croisades. La vigueur physique des Turcs frappa nos aïeux, qui néanmoins étaient plus robustes que nous, ainsi que le témoignent leurs anciennes masses d'armes et leurs formidables épées que nous aurions de la peine à manier.

TURCS AUXILIAIRES. Dans les premières années de l'occupation de l'Algérie par les Français, on forma sous le nom de *Turcs auxiliaires* plusieurs compagnies d'indigènes qui furent organisées, d'abord à Mostaganem, puis à Oran, à Bone et à Constantine.

TURELURE. Se disait anciennement de la herse d'une forteresse.

TURENNE (Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de). Maréchal de France, né à Sedan en 1611, tué au village de Salzbach, le 27 juillet 1675. Élevé dans la religion réformée, il alla servir à l'âge de treize ans en Hollande, sous son oncle Maurice de Nassau, ensuite en Lorraine sous La Force et La Valette, puis avec le duc d'Harcourt en Piémont. Lieutenant général dans la campagne de Roussillon, qui se fit sous les yeux de Louis XIII en 1642, il reçut de Mazarin le bâton de maréchal en 1643. Envoyé en Allemagne pour y réparer un désastre, il soutint avec Condé les efforts de Mercy, et, défait à Mariendal, répara cet échec par la brillante part qu'il prit à la victoire de Nordlingen. Il se rendit ensuite à Trèves, y rétablit l'électeur, se joignit dans la Hesse aux Suédois, malgré l'opposition de Mazarin, et, par une marche dans laquelle il ne fit pas moins de

cent cinquante lieues en quinze jours, fit tomber les places de Franconie, de la Souabe et de la Bavière, et força le duc de Bavière à demander la paix. — Une seconde campagne aussi heureuse détermina le traité de Westphalie en 1648.

Des intérêts de famille et sa passion pour la duchesse de Longueville ayant jeté Turenne dans le parti de la Fronde, après l'arrestation des princes, il mit un moment la cour à deux doigts de sa perte, mais il ne tarda pas à se faire battre en 1650 par *Praslin* à Rethel, où il commandait non plus des Français, mais des Espagnols. Réconcilié avec la cour, Turenne la sauva en repoussant à la journée de Bleneau près de Gien, en 1652, les *frondeurs* commandés par Condé, et en ouvrant au roi les portes de la capitale par une nouvelle victoire sur Condé dans le faubourg Saint-Antoine. Turenne battit encore ce prince à Arras, en 1654, et aux Dunes, en 1658. Créé maréchal-général en 1660, et s'étant converti au catholicisme en 1668, il fut, lors de la guerre, en 1672, opposé à Montecuculli, auquel il fit face avec des forces très-inférieures; vainquit l'électeur de Brandebourg à Sintzheim, et, après la dévastation du Palatinat, qui lui fut ordonnée par Louvois, il fit son admirable retraite de 1674, que suivirent les victoires de Mulhausen et de Turckheim. Il préparait une troisième victoire sur son rival Montecuculli, qu'il avait tiré près de Salzbach, sur un terrain de son choix, lorsqu'il fut frappé d'un boulet de canon en opérant une reconnaissance.


Turenne
d'après le musée de Versailles).

Voici le portrait que Bussy-Rabutin a donné de Turenne : « Il était d'une taille médiocre, large des épaules, lesquelles il haussait de temps en temps en parlant : ce sont de ces mauvaises habitudes que l'on prend d'ordinaire faute de contenance assurée. Il avait les sourcils gros et assemblés, ce qui lui faisait une physionomie malheureuse. Il s'était trouvé en tant d'occasions à la guerre, qu'avec un bon jugement qu'il avait et une application extraordinaire au métier, il était rendu le plus grand capitaine de son siècle. A l'ouïr parler dans un conseil, il paraissait l'homme du monde le plus irrésolu : cependant, quand il était pressé de prendre son parti, personne ne le prenait mieux ni plus vite. Son véritable talent était de rétablir une affaire en méchant état. Quand il était le plus faible devant l'ennemi, il n'y avait point de terrain, d'où un ruisseau, par un ravin, par un bois ou une éminence, il ne sût tirer quelque avantage. Jusqu'aux huit dernières années de sa vie, il avait été plus circonspect qu'entreprenant; sa prudence venait de son tempérament, et sa hardiesse de son expérience. » — Napoléon I[er] jugeant Turenne et Condé, a dit « que dans Turenne l'audace avait crû avec l'expérience et qu'il en montrait plus en vieillissant qu'au début. C'était peut-être le contraire chez Condé qui en avait tant déployé en entrant dans la carrière. »

TURIN. *Augusta Taurinorum.* Capitale du Piémont. Elle est située au confluent du Pô et de la Doire-Ripaire. Annibal prit cette ville l'an 219 av. J.-C.; l'empereur Constantin en 312 de notre ère; et le comte d'Harcourt en 1640. Ce dernier siége offrit cette complication singulière que la citadelle, occupée par des Piémontais, alors nos alliés, se trouvait assiégée par le prince Thomas de Savoie, général au service d'Espagne, déjà maître de la ville; et que le duc d'Harcourt, qui investissait la ville, était à son tour bloqué dans son camp retranché, par une armée espagnole, commandée par le marquis de Léganès. — Cette place vit aussi s'engager sous ses murs, le 7 septembre 1706, une bataille où les Français furent défaits. — Les Français occupèrent Turin de 1800 à 1814 et la démantelèrent.

TURLITINE. Fanfare composée pour les clairons des troupes légères de l'armée française en Afrique.

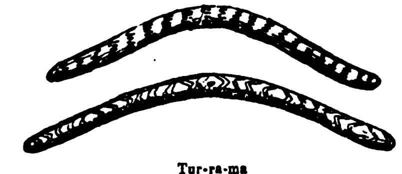
TURLUTINE. Les soldats français nomment ainsi, en campagne, une préparation culinaire faite de biscuit pilé, de riz et de lard.

TURME. *Turma.* Détachement de cavalerie originairement composé de trente hommes ou trois dronges, et de trois officiers.. — Chez les Romains, la turme était une compagnie de trente-deux cavaliers, commandée par un décurion. Les turmes étaient la subdivision de l'*ala* ou aile de cavalerie de la légion. (*Voy.* LÉGION.) — On donnait le nom de *turmarque* au chef d'une turme.

TURNHOUT. Ville de la province d'Anvers, en Belgique. Maurice de Nassau y défit les Espagnols en 1597; et les insurgés belges y battirent les Autrichiens en 1785.

TURPOT (*Mar.*). S'est dit d'un soliveau qui se trouvait au château d'avant d'un navire.

TUR-RA-MA ou **BOMMERENG.** Arme des aborigènes de la Nouvelle-Hollande, longue de soixante-dix centimètres, légèrement recourbée et aiguisée,


Tur-ra-ma
(d'après Mitchell).

ayant le côté convexe revêtu d'incrustations, l'autre côté plat et uni. Lancé à droite, le *tur-ra-ma* revient frapper à deux ou trois cents pas à

gauche. Pour atteindre son ennemi, le sauvage jette successivement un *tur-ra-ma* à droite et un autre à gauche : les deux armes font des évolutions étranges auxquelles le malheureux qui sert de but n'échappe pas.

TURRIS. On nommait ainsi, chez les anciens, une espèce particulière d'ordre de bataille, dans lequel l'armée présentait une sorte de parallélogramme très-étroit que l'on comparait à une tour.

TUSCULUM. Aujourd'hui *Frascati*. Ville de *Latium*. L'an 411 av. J.-C., les Romains vainquirent les Eques dans les plaines de Tusculum.

TUTTLIGEN. *Voy.* TUDLINGEN.

TUYAU DE TROP-PLEIN ou **TUYAU DE DÉCHARGE** (*Mar. à vap.*). Ce tuyau sert de passage à l'eau de condensation qui n'a pas été envoyée à la chaudière par la pompe alimentaire, et communique à cet effet de la bâche à l'extérieur du navire, au niveau de la flottaison, mais quelquefois à un mètre au-dessous, comme dans les bâtiments à fort tirant d'eau.

TUYAUX D'ORGUE. Pièce de rempart qui était composée de plusieurs canons placés de front sur un même fût, et qu'on tirait ensemble ou successivement. (*Voy.* ORGUE.)

TYANE. *Tyana*. Aujourd'hui *Kilissa-Hissar*. Ville de la Cappadoce, dans l'Asie Mineure. Elle fut prise en 272 par l'empereur Aurélien. Au commencement du siége, ce prince, dans un accès de colère, s'écria : « Si j'emporte la place, je n'y laisserai pas un chien vivant. » Mais lorsqu'on ouvrit les portes, le mauvais sentiment d'Aurélien avait disparu, et il traita les habitants avec bonté. Les soldats, qui avaient compté sur le pillage, et que cette humanité n'accommodait point, vinrent trouver l'empereur et lui rappelèrent son serment : « Eh bien ! leur répondit Aurélien, je vous permets de tuer les chiens jusqu'à ce qu'il n'en reste pas un vivant. »

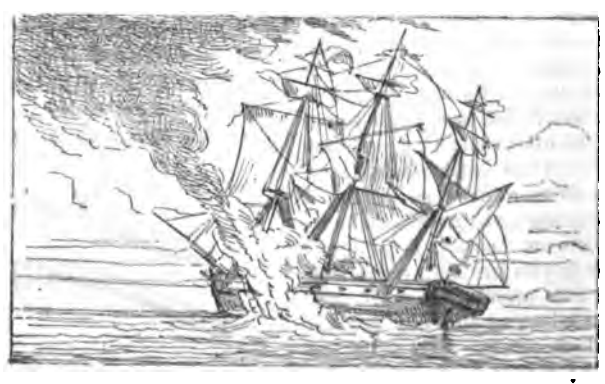
TYPHON (*Mar.*). Du grec τυφῶν (tuphôn), fait de τύφω (tuphô), j'enflamme. Nom que l'on donne à la trombe marine, surtout dans les mers de la Chine, où elle est très-fréquente. (*Voy.* TROMBE.)

TYR. Aujourd'hui *Sour*. Ville de Syrie. Située dans une petite presqu'île, sur la Méditerranée. Cette ville appartenait aux Phéniciens, et fut, durant plusieurs siècles, célèbre par sa marine et son commerce. Nabuchodonosor s'en empara, l'an 573 av. J.-C., après un siége qui dura treize années. Ses habitants s'étant, pour la plus grande partie, réfugiés avant le siége, avec leurs richesses, dans une île voisine, y élevèrent une nouvelle cité qui devint encore plus puissante que la première. C'est cette dernière ville que conquit Alexandre, l'an 332 av. J.-C., qu'il livra au pillage et dont il fit vendre 30 000 habitants comme esclaves. Tyr fut aussi, en l'an 313, la proie d'Andronic, général d'Antigone. En 638, les Sarrasins, sous le commandement d'Amrou, en prirent possession. Tyr fut assiégée sans succès par les croisés, en 1112, et prise par eux en 1124; Saladin s'en empara en 1188, et la fit démolir de fond en comble. Un village demeure seul aujourd'hui sur son emplacement. Les Français y battirent les Turcs, le 3 avril 1799.

TYRNAU. Ville de Hongrie. Les Impériaux y défirent les Hongrois insurgés, en 1705.

TYROL. L'un des gouvernements de l'empire d'Autriche, auquel il fournit, sous le nom de *chasseurs tyroliens*, des troupes depuis longtemps renommées pour leur adresse et leur bravoure. Le Tyrol fut envahi en 1805 par le général Ney, et ses habitants furent désarmés par les Français en 1809.

TZARITZIN. Ville forte du gouvernement de Saratov, en Russie. Située au confluent de la Tzaritza et du Volga, elle était autrefois le point principal d'une ligne militaire s'étendant du Volga jusqu'au Don.



Trombe marine.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



UBEDA. Ville de la province de Jaën, en Es-agne. Alphonse le Bon l'enleva, en 1212, aux Iaures, qui la reprirent peu après, et n'en irent définitivement expulsés qu'en 1239, par erdinand III.

UHLAN. *Voy.* Hulan.

ULÉABORG. Ville de la Finlande, en Russie. lle est située sur le golfe de Bothnie. Les Russes prirent en 1714.

ULM. Ville située sur le Danube, dans le yaume de Wurtemberg. Elle fut prise par le ıc de Bavière, en 1702; enlevée et démantelée partie par les Français en 1801. En 1805, ipoléon investit la place, et fit signer au gé-ral Marck, qui y avait cherché refuge avec 000 hommes, la célèbre *capitulation d'Ulm.*

UMBO. Cône faisant saillie au centre extérieur certains boucliers, généralement en métal,



Umbo
(d'après le Musée d'artillerie).

lquefois armé d'une pointe. L'umbo servait epousser et à détourner les traits qui venaient frapper le bouclier. Quand il était complété par une pointe, il servait aussi d'arme offensive dans la mêlée.

UNIADE ou **HUNYADE** (Jean), surnommé *Corvin.* Né vers 1400, et descendant, à ce qu'on a cru, de la race des Paléologues, empereurs de Constantinople. Il soutint de longues et victorieuses luttes contre les Ottomans. Nommé, par le roi de Pologne, Wladislas, vaïvode de Transylvanie, et plus tard vaïvode de Hongrie, il devint, à la mort de ce roi, gouverneur de la Hongrie, pendant la minorité de Ladislas V, la défendit en grand politique et en grand capitaine pendant douze années. En 1448, dans les plaines de Cassovie, il tint bon, durant trois jours, contre l'armée ottomane, quatre fois plus nombreuse que la sienne, et, en 1456, il soutint, contre Mahomet II, le célèbre siége de Belgrade. Il mourut peu après, laissant son exemple et son



Jean Uniade
(d'après le cabinet des Estampes).

pouvoir à son illustre fils Mathias Corvin. (*Voy.* MATHIAS CORVIN.)

UNIFORME. *Uniformis.* Habillement fixé par les règlements pour vêtir les officiers et soldats. —

FRANCE.



Uniformes d'infanterie :
1. Franc-archer (1470) *(d'après un manuscrit)*. 2. Sous Louis XIV (1667) *(d'après Van der Meulen)*.

Il est probable que dès les temps antiques, chez les nations qui entretinrent de grandes armées soldées, il exista des règlements prescrivant l'uniformité d'armure et de vêtements pour les hommes des différentes troupes.

FRANCE.



Uniformes d'infanterie :
3. Sous la Régence (1718) *(d'après Casanova)*. 4. Sous Louis XVI (1788) *(d'après Charlet)*.

Les figures de la colonne Trajane et les bas-reliefs des arcs de triomphe de Septime Sévère et de Constantin démontrent, d'accord avec les auteurs anciens qui ont traité de l'art militaire, que la régularité du costume existait dans les troupes romaines pour les différents corps, soit pesamment armés, soit armés à la légère.

Chez les Romains la forme du casque, du bou-

FRANCE.



5. Uniforme de cavalerie (XVIIIe siècle) *(d'après Parrocel)*.

clier et de la cuirasse, ainsi que l'armement, différait suivant la dénomination de chaque corps; et, de plus, chaque cohorte avait ses boucliers peints différemment des boucliers des autres cohortes.

C'est à l'époque des croisades, au onzième siècle, qu'on peut, dit l'auteur du *Traité des marques nationales*, établir, avec quelque certitude, le commencement du port des habits de

FRANCE.

6. Hussard-Chamboran (1794) *(d'après Carle Vernet)*.

couleur pour la guerre. Les Sarrasins portaient communément sur leurs armures des tuniques qui ont dû servir de modèles aux [illegible] pour en adopter de semblables sous le [illegible]

d'armes. Les Français revenus des croisades parurent avec des tuniques *uniformes*, qu'ils nommèrent *saladines*, du nom du sultan Saladin : ce qui fit prendre le nom de *salade*, non-seulement à l'armure qui se trouva couverte par la *saladine*, mais encore à un casque sans crête plus léger que

FRANCE.



7. Uniforme de général de division (1806)
(d'après Horace Vernet.)

celui alors en usage. (*Voy.* SALADE et SALADINE.)

L'auteur du *Traité des marques nationales* ne prétend pas cependant que ce soit des Orientaux seuls que nous tenions nos uniformes. Bien avant cette époque, les premiers Francs portèrent le *sayon* de peau pour armure défensive, jusqu'au

FRANCE.



8. Hussard de la garde royale (1823)
(d'après Carle Vernet).

cinquième siècle, vers lequel ils s'armèrent à la Romaine, et ils conservèrent cette mode jusqu'à Charlemagne. Alors ils reprirent leur ancien sayon de cuir, auquel on ajouta le *haubert*, autre sayon composé de mailles de fer, que l'on portait sur le premier. Le *haubert* ou habit maillé, en usage jusqu'au temps du roi Char-

FRANCE.



Uniformes d'infanterie :
9. Sous Louis-Philippe (1840) *(d'après Charlet).* 10. Nouvelle tenue (1864) *(modèles actuels).*

les VI, fut remplacé par l'armure complète de fer battu. (*Voy.* ARMURE et ses détails, HAUBERT, SALADE, SAYON, etc.)

D'après la chronique de Du Guesclin, les hommes d'armes anglais du quatorzième siècle portaient, comme insigne national, des *tunicles* de toile blanche, avec des croix rouges devant et derrière; et d'après Froissart, en 1382, les milices des villes

AMÉRIQUE.



11. Soldat du Nord. 12. Volontaire du Sud.

de Flandre se distinguaient également par la couleur de leurs cottes d'armes.

Le premier essai d'une véritable uniformité dans le costume militaire des Français eut lieu au quinzième siècle sous Charles VII, lorsque ce

roi forma sa cavalerie de compagnies d'hommes d'armes. Il fut prescrit alors que tous ceux qui serviraient dans chacune de ces compagnies porteraient un hoqueton de la livrée de leur capitaine

Un manuscrit du temps de Louis XI, de 1461

AUTRICHE.



13. Infanterie de ligne. 14. Chasseur tyrolien.

à 1483, nous montre le roi réglant lui-même la matière, la coupe et les dimensions d'un uniforme.

Louis XI ordonna que les *francs-archers* (*Voy.* fig. 1) du royaume fussent tous, dorénavant, habillés de *jaques* de cuir de cerf *doublé de vingt-*

AUTRICHE.



15. Dragon.

cinq à trente toiles déliées, avec le collet et les manches de même, et se laçant par devant.

Sous le règne de Henri II, on choisit, pour servir d'*uniforme* aux troupes, l'*écharpe*, qui avait été d'usage dès le temps de saint Louis et se mettait alors sous la cotte d'armes. Il y avait deux

BAVIÈRE.



16. Cavalerie (2e régiment).

écharpes : l'une, l'écharpe nationale, qui ne variait pas; l'autre, pour l'uniforme des troupes, de la couleur qu'il plaisait au commandant de donner. L'écharpe d'*uniforme* particulière des troupes a duré jusqu'à la bataille de Steinkerque. Quand l'écharpe fut abandonnée, ce fut au moyen des aiguillettes, ou nœuds d'épaules, que chaque

BAVIÈRE. BELGIQUE.



17. Chasseur. 18. Grena[illegible]

commandant de régiment, et même de [illegible] continua de donner [illegible]

Jusqu'à Lo[illegible]

des couleurs de son colonel. L'uniforme, toutefois, ne devint obligatoire dans l'armée qu'en 1666 : ce fut l'œuvre de Louvois, ministre de la guerre

BELGIQUE.



19. Guide.

sous Louis XIV, bien qu'avant lui on eût eu des ordonnances sur l'uniforme, émanées de Louis XIII.

De l'année 1670 seulement, époque de la suppression complète de l'armure défensive, date une mesure importante, dont l'idée est attribuée à Colinan du Frandat, lieutenant général. Les soldats furent dès lors habillés aux frais du roi : le gris et le blanc étaient les couleurs adoptées, et l'on ne tarda pas à regarder comme modèle à

BRÉSIL. CHINE.



20. Infanterie nègre. 21. Infanterie des Tigres.

[illegible]re l'habillement des grenadiers prussiens, qui [illegible]ait d'être réglé, en 1698, par Frédéric I[er], [illegible]teur [illegible] enu roi de Prusse,

de la manière suivante : ample habit et veste bleus à parements de même couleur, boutons jaunes, doublure rouge, chapeau en drap ou court bonnet à la catalane, bas et cravate rouges pour les soldats; bas noirs et cravate blanche pour les officiers; souliers montant. (*Voy.* fig. 2.)

CHINE.



22. Cavalerie régulière.

Les régiments d'élite de l'infanterie de France et les grenadiers de chaque régiment prirent la couleur bleue, le blanc fut conservé pour les autres soldats. Les régiments irlandais et suisses à notre service avaient la couleur rouge. — Sous le ministère du duc de Choiseul, l'habit blanc resta affecté à l'infanterie, le bleu le fut à la cavalerie, le vert aux dragons. — Des ordonnances de 1776 et de 1780 classent les régiments en six séries, dont chacune se distingue par la couleur des

DANEMARK.



23. Dragon.

revers et parements sur l'habit dont le fond est blanc. — Une ordonnance de 1775, au début du règne de Louis XVI, avait supprimé la coiffure

en catogan et prescrit de lier les cheveux en une queue de douze à quatorze pouces, recouverte par un ruban de laine noire. — En 1793, l'habit bleu est adopté pour l'infanterie, qui reçoit aussi à ce moment la longue guêtre. (*Voy.* le type au mot INFANTERIE.)

La cavalerie de ligne et la cavalerie légère conservèrent, à peu de chose près, les uniformes

DANEMARK. ÉGYPTE.



24. Chasseur. 25. Chasseur.

et les couleurs des règnes précédents. La figure du *hussard chamboran* (*Voy.* fig. 6) est le type national de la cavalerie légère de cette époque.

En 1806, Napoléon Ier, forcé par la rareté de l'indigo, eut un instant l'idée et fit même un essai de rendre à l'infanterie l'habit blanc; cependant les fabricants ayant à peu près remplacé l'indigo par le pastel, l'habit bleu ne fut point abandonné, on se contenta de le raccourcir et

ÉGYPTE.



26. Lancier.

d'en faire l'habit-veste, auquel on ajouta le gilet à manches, le pantalon de tricot au lieu de la culotte, la capote grise et le schako.

En 1812, on substitua dans l'infanterie de ligne les revers carrés aux revers arrondis; les guêtres ne montèrent plus que jusqu'au-dessous du ge-

ESPAGNE.



27. Hussard.

nou, et les bonnets à poil des grenadiers furent remplacés par des schakos. Dans l'infanterie légère, on substitua les revers droits aux revers en pointe, et le bonnet à poil des carabiniers fit aussi place au schako.

1815 vint rendre encore une fois l'habit blanc à l'infanterie, mais cela dura peu. — 1820 revit l'habit bleu avec pantalon bleu, lequel fut en

ESPAGNE. GRANDE-BRETAGNE.



28. Infanterie de ligne. 29. Infanterie de ligne.

1829 remplacé par le pantalon garance. — Sous la première république on avait tenté de substituer au schako [illegible] de



cuir bouilli, que les soldats républicains jetèrent tout simplement dans le Rhin, plutôt que de le porter, ce qui n'empêcha pas d'en renouveler l'essai sous le gouvernement de Louis-Philippe.

GRANDE-BRETAGNE.



30. Horse-guard.

— En 1843, une commission remplaça l'habit, qui avait été porté jusqu'alors (*Voy.* fig. 9), par la tunique, dont les premiers essais venaient d'être faits parmi certaines troupes en Algérie, et le schako par le képi, qui affecta diverses formes avant d'être ce qu'il est aujourd'hui. (*Voy.* fig. 10). — Sous le second empire, la

GRANDE-BRETAGNE. GRÈCE.



31. Régiment écossais. 32. Palikare.

tunique a été raccourcie pour devenir une veste à très-petites basques. La capote gris de fer descend jusqu'au genou; elle est garnie d'un capuchon que le soldat remonte sur la tête; et, en cas de pluie, cette capote se porte sur le sac comme un caban. Le pantalon est devenu flottant, et la guêtre avec jambière ou le brode-



ITALIE.



33. Chevau-léger.

quin a rendu le fantassin plus apte à la marche rapide. (*Voy. article* Infanterie *et les types donnés dans le cours de l'ouvrage à leurs articles respectifs auxquels renvoie la table.*)

La tenue française domine presque partout dans les armées modernes. Elles ont, ainsi que nous, dans la plupart des corps, remplacé les buffleteries par le ceinturon, et substitué la

ITALIE. JAPON.





34. Carabinier. 35. Fantassin régulier.

forme képi à la forme schako. (*Voy.* fig. 11, 28, 37, 49.) Toutefois, dans les pays allemands, beaucoup d'armes, tant infanterie que cavalerie, ont conservé le casque prussien surmonté d'une

pointe, que l'on retrouve en Russie dont il est originaire. — Sauf des détails, importants il est vrai, les uniformes dans l'Europe méridionale

MAROC. MEXIQUE.



36. Infanterie de la garde. 37. Garde nationale.

tiennent beaucoup de nos uniformes, comme les uniformes de l'Europe septentrionale se rapprochent de l'uniforme prussien. Mais la Russie fait exception : tous les peuples qu'elle domine et qui lui versent leur contingent d'hommes portant les costumes nationaux, font de l'armée russe un assemblage hétérogène et disparate, bien qu'elle compte des corps ayant peu à envier aux armées des autres États.—Les couleurs dominantes dans les uniformes des armées étrangères sont : le bleu et le rouge en Angleterre;

MEXIQUE.



38. Cavalier volontaire.

le blanc et le bleu clair en Autriche; le vert et le gris en Prusse et en Russie.

Nous terminerons cet article par la description *officielle* de l'uniforme de nos principaux corps.

INFANTERIE

Gendarmerie impériale. — *Grande tenue* Habit drap *bleu,* retroussis *écarlate;* collet et pa-

PERSE.



39. Cavalier régulier.

rements *bleus*; pantalon de tricot *blanc*; chapeau à ganse bordé d'un galon d'argent; aiguillettes et trèfles en *fil blanc;* buffleterie *jaune*; bottes dites *demi-fortes* pour la cavalerie. Schako pour la gendarmerie de la Corse; kurtka et képi pour la légion d'Afrique.

Petite tenue : La même que la grande, sauf : pantalon en cuir de laine *bleu clair,* avec bande *bleu foncé*; pantalon d'été en *coutil blanc*. — Manteau-capote *bleu foncé* pour l'arme à cheval. —

PERSE. PRUSSE.



40. Infanterie régulière.



41. Grenadier de la ligne.

Collet-manteau *bleu foncé* pour l'arme à pied.

Compagnie de gendarmerie de la Seine. — *Grande et petite tenues,* semblables à celles de la

gendarmerie départementale, sauf les exceptions ci-après : L'habit de grande tenue se porte avec un plastron *écarlate*;— les hommes à cheval portent le bonnet à poil et les hommes à pied le schako.

Garde de Paris. — Habit de drap *bleu*, semblable à celui de la gendarmerie, etc.; boutons en cuivre; pantalon de tricot *blanc* pour la grande

PRUSSE.



42. Cuirassier.

tenue, et pantalon en cuir-laine *bleu clair* pour le service journalier; casque avec plumet *rouge* pour la cavalerie, et schako avec plumet pour l'infanterie; aiguillettes et trèfles en laine couleur *orange foncé*.

PRUSSE. RUSSIE.



43. Officier de la garde. 44. Infanterie de ligne.

Infanterie de ligne. — Habit-tunique en drap *bleu foncé*, boutonnant droit sur la poitrine; collet *jonquille* en forme d'accolade; parements *bleus* avec pattes *jonquille*; épaulettes *écarlate* pour les grenadiers, *jonquille* pour les voltigeurs, *vertes* avec tournante *écarlate* pour le centre; boutons en *cuivre* avec le numéro du régiment;

RUSSIE.



45. Cuirassier de la garde.

pantalon *garance* à plis, arrêté à mi-jambe par une fronce; jambières en peau de mouton *fauve*; guêtres de toile *blanche*; schako tout en cuir;

RUSSIE. SUÈDE.



46. Grenadier de la garde. 47. Officier porte-drapeau.

plaque de *cuivre à aigle couronnée*, au centre de laquelle est placé le numéro du régiment; jugulaires en cuir.

Chasseurs a pied. — Habit-tunique en drap *bleu foncé*, boutonnant droit sur la poitrine; passe-poil *jonquille* au collet, aux parements et à la

SUISSE.

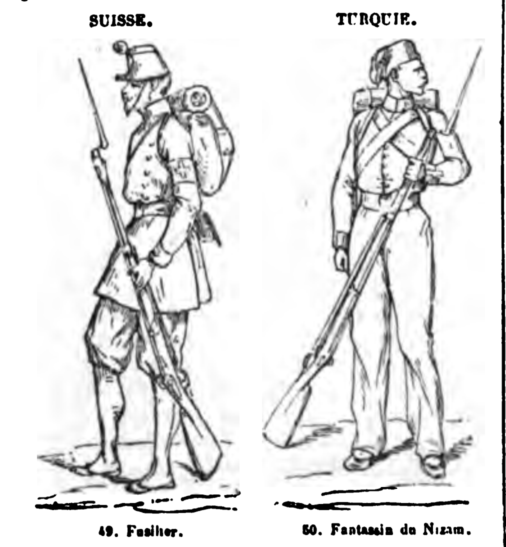


48. Dragon.

jupe; épaulettes *vertes*, avec tournante *jonquille*; pantalon *gris de fer foncé* à plis, arrêté à mi-jambes par une fronce; jambières en peau de mouton *fauve*; guêtres de toile *blanche*; manteau de drap *gris de fer* à capuchon; schako tout en cuir; plumet flottant, en plumes *vertes*; ceinturon de cuir *noir*.

Bataillon de sapeurs-pompiers de la ville de Paris. — Tunique en drap *bleu foncé*, passe-poil *écarlate*; veste en drap *bleu foncé*; manteau

SUISSE. TURQUIE.



49. Fusilier. 50. Fantassin du Nizam.

et pantalon en drap *gris de fer foncé*; pantalon de coutil *gris*; casque en cuivre; épaulettes en laine *rouge*; chapeau pour la *tenue de ville*.

Zouaves. — Veste et gilet forme arabe, drap *bleu foncé*, galon *garance* (1er régiment), *blanc* (2e régiment), *jonquille* (3e régiment). Pantalon forme arabe, drap *garance*; ceinture en laine *bleu clair*; caban à capuchon drap *gris de fer*; turban *vert*; calotte-chachia *garance*; jambières peau de mouton *fauve*; souliers; guêtres *blanches*.

Tirailleurs algériens. — Veste et gilet forme arabe, drap *bleu de ciel*; galon *jonquille*; pantalon forme arabe, drap *bleu de ciel*; ceinture en laine *cramoisie*; caban à capuchon, drap *bleu de ciel*; turban *blanc*; calotte-chachia *cramoisie*; jambières peau de mouton *fauve*.

CAVALERIE.

Carabiniers. — Tunique *bleu de ciel*, collet *garance*; passe-poil et parements *bleu de ciel*; pattes et doublures *garance*; boutons *blancs* à grenade; épaulettes *écarlate*; pantalon *garance*

TURQUIE.



51. Cavalier du Nizam.

à passe-poil *bleu de ciel*; buffleterie *jaune* à piqûres *blanches*; casque en cuivre avec chenille *rouge*; cuirasse en cuivre.

Grande tenue : Culotte de tricot de coton *blanc*, et bottes à l'écuyère; manteau en drap *blanc* piqué de *bleu*, à manches et à rotonde.

Cuirassiers. — Tunique *bleu foncé*, collet *garance*; passe-poil et parements *bleu foncé*; pattes et doublures *garance*; boutons *blancs* à grenade et numéro; épaulettes *écarlate*; cuirasse d'acier; casque d'acier à cimier de cuivre; turban et crinière *noirs*; plumet droit *écarlate* en plume de coq; pantalon *garance* à passe-poil *bleu*; manteau en drap *blanc* piqué de *bleu* à manches et à rotonde; buffleterie *blanche*.

Dragons. — Habit *vert clair* à revers : *blancs* pour les régiments 1 à 4, *jonquille* pour les régiments 5 à 8, *garance* pour les régiments 9 à 12; épaulettes *écarlate*; boutons *jaunes* à nu-

méros; pantalon *garance* à passe-poil *vert;* casque de cuivre à turban *tigré;* crinière et aigrettes *noires;* plumet droit *écarlate* en plume de coq; manteau drap *blanc* piqué de *bleu,* à manches et à rotonde; buffleterie *noire.*

Lanciers. — Habit *bleu* foncé à revers *jonquille* pour les régiments 1 à 4 et *garance* pour les régiments 5 à 8; collet *jonquille* pour les régiments 1 et 2; *garance* pour les régiments 5 et 6; *bleu* pour les régiments 3, 4, 7 et 8. Parements, retroussis, passe-poil et brides d'épaulettes variant suivant les régiments. Boutons *blancs* à numéros; épaulettes *blanches;* pantalon *garance* à passe-poil *bleu.* Czapska *bleu* avec soutache et galon *jonquille* pour les 4 premiers régiments, *garance* pour les 4 derniers; cordon *blanc,* plumet tombant en crin *rouge;* manteau en drap *blanc* piqué de *bleu,* à manches et à rotonde; buffleterie *blanche.*

Chasseurs. — Dolman *vert clair* orné sur la poitrine de 18 brandebourgs en laine *noire* et de trois rangées de boutons demi-sphériques en étain, estampés en relief du numéro; talpack en peau d'agneau *noir* frisé, cordon de talpack en laine *noire;* pantalon *garance* à passe-poil *vert* et bandes en galon *noir;* manteau de drap *blanc* piqué de *bleu* à manches et à rotonde; buffleterie *blanche;* sabretache en cuir *noir,* avec plaque à l'aigle.

Hussards. — Dolman *bleu de ciel* (1er régiment), *brun marron* (2e régiment), *gris argenté* (3e et 4e régiments), *bleu foncé* (5e régiment), *vert clair* (6e et 7e régiments), *bleu de ciel* (8e régiment); collet et parements *garance;* tresses *blanches* pour les 6 premiers régiments; *jaune d'or* pour les 7e et 8e régiments; boutons en étain pour les 6 premiers régiments, en cuivre pour les 2 autres; pantalon *garance* avec passe-poil de la couleur du dolman, et bandes en poil de la couleur des tresses. Talpack en peau d'agneau frisé *noir,* avec flamme *écarlate;* plumet *blanc* et *écarlate;* manteau en drap *blanc* piqué de *bleu,* à manches et à rotonde; buffleterie *blanche;* sabretache en cuir *noir* avec plaque de cuivre à l'aigle.

Chasseurs d'Afrique. — Dolman *bleu de ciel;* collet *jonquille;* parements *bleu de ciel;* tresses et brandebourgs en laine *noire;* boutons en étain, estampés en relief du numéro du régiment; pantalon *garance,* à plis de ceinture et à fausses bottes, avec passe-poil et bandes *bleu de ciel;* manteau en drap *blanc* piqué de *bleu,* sans manches et à petite rotonde; casquette *garance* à bandeau *bleu de ciel;* pompon demi-sphérique de la couleur de l'escadron; cordon de casquette en laine *noire;* buffleterie *blanche.*

Spahis. — *Officiers français :* képi *bleu céleste;* spencer *garance,* à parements *bleus;* pantalon *bleu céleste,* à trois grands plis; cordon [illegible] soie *noire;* ceinturon *bleu céleste* [illegible] *noire* et gland en *or.* — *Offi-* [illegible] *arabe garance;* pantalon et gilet arabes *bleu céleste;* bottes arabes; haïck et corde de chameau; ceinture et chachia *rouge amarante.* — *Troupes :* même tenue que celle des officiers indigènes, et en outre un burnous *garance;* turban *blanc* rayé de *bleu* pour les cavaliers français, en remplacement du haïck.

Artillerie a pied. — Habit *bleu* à revers; collet, revers, passe-poil des parements, des retroussis, ornements des retroussis, doublure des épaulettes et des brides d'épaulettes *bleus;* parements en pointes; retroussis, brides d'épaulettes, passe-poil du collet, des revers, *écarlate;* boutons *jaunes* et bombés empreints de deux canons croisés, grenade au-dessus et numéro du corps au-dessous; épaulettes *écarlate;* manteau *bleu* pour les hommes montés; capote *bleue* pour les hommes non montés; pantalon *bleu,* avec deux bandes et passe-poil *écarlate;* schako tout en cuir, orné de deux canons croisés en cuivre, et surmonté d'une grenade également en cuivre, au centre de la bombe le numéro du régiment; cordon de schako en laine *écarlate;* plumet tombant en crin *écarlate;* buffleterie *blanche.*

Train d'artillerie. — Même uniforme que celui des régiments d'artillerie, avec ces différences : parements en drap *bleu* du fond avec passe-poil *écarlate;* boutons en étain avec le numéro de l'escadron; ornement de schako en métal blanc dit maillechort.

Génie. — Habit *bleu,* à revers non adhérents; collet, revers, parements et pattes de parements en *velours noir,* avec passe-poil *écarlate;* doublure du collet, des revers, brides d'épaulettes *écarlate,* et ornements de retroussis (2 grenades) en drap *bleu;* retroussis *écarlate;* épaulettes *écarlate;* boutons *jaunes,* empreints d'une cuirasse avec casque au-dessus; pantalon *bleu,* avec bandes et passe-poil *écarlate;* schako tout en cuir; plaque ayant pour empreinte une cuirasse surmontée d'un casque et placée au-dessus d'une bombe entourée d'un trophée d'armes; numéro du régiment au centre de la bombe; pompon sphérique à flamme *écarlate;* ceinturon avec porte-sabre et porte-fourreau de baïonnette en buffle *blanc.*

Équipages militaires. — Habit en drap *gris de fer foncé* boutonnant droit sur la poitrine; collet, parements, pattes de parements et de ceinturon, retroussis *gris de fer;* épaulettes *garance* doublées en drap *gris de fer;* le tout avec passe-poil et ornements de retroussis (grenade) *garance;* boutons *blancs* à légende; pantalon *garance;* schako tout en cuir, avec plaque à l'aigle; cordon de shako *garance;* aigrette flottante *garance;* buffleterie *blanche.*

GARDE IMPÉRIALE.

Elle est composée de corps correspondant aux diverses armes de l'armée, et ses uniformes sont à peu près ceux des armes analogues dans la

Chasseurs a pied. — Habit-tunique en drap *bleu foncé*, boutonnant droit sur la poitrine; passe-poil *jonquille* au collet, aux parements et à la suisse.

: Habit collet et figurant les boutons en métal ar- légende : GARDE IMPÉRIALE, drap *bleu clair*, avec pantalon d'été en coutil *blanc*; plaque de cuivre à l'aigle et avec grenade en fil *blanc*; plumet *écarlate*; trèfles et *blanc*, portés à droite; buffle- piquée à jonc; giberne avec aigle plaque de baudrier à l'aigle en cuivre jaune, avec la même légende qu'aux boutons. — *Petite tenue* : Habit de drap *bleu foncé* avec retroussis *écarlate*; pattes horizontales, figurant les poches; plastron en drap *bleu foncé*, ou capote de drap *bleu foncé*; collet et parements *bleu foncé*; pantalon en drap *bleu clair*; pantalon d'été en coutil *blanc*; aiguillettes et trèfles; chapeau de feutre à trois cornes, avec ganse et soutaches; pompon *écarlate*.

Grenadiers. — Tunique en drap *bleu foncé*, boutonnant droit sur la poitrine, garnie sur les devants de brandebourgs plats en fil *blanc*; collet, parements et passe-poil *écarlate*; boutons en cuivre à l'aigle avec la légende : *Garde impériale*; épaulettes *écarlate*; pantalon *garance* orné de bandes en drap *bleu foncé*; manteau en drap *bleu foncé*, avec boutonnières en fil *blanc*; bonnet à poil avec plaque de cuivre à l'aigle; plumet *écarlate*. — En *petite tenue* : chapeau de feutre à trois cornes; pompon *écarlate*. Ceinturon avec porte-sabre et porte-fourreau de baïonnette en buffle *blanc*; giberne ornée d'une aigle et de grenades en cuivre.

Voltigeurs. — Tunique en drap *bleu foncé*, boutonnant droit sur la poitrine; garnie sur les devants de brandebourgs plats en poil de chèvre *jonquille*; collet *jonquille*; parements *bleus*; passe-poil *jonquille*; boutons en cuivre à l'aigle; épaulettes, corps et franges *écarlate*; tournantes et torsades *jonquille*; pantalon *garance* orné de bandes en drap *bleu foncé*; manteau en drap *bleu foncé* avec boutonnières en laine *jonquille*; schako en cuivre; plaque de cuivre à l'aigle; plumet droit *écarlate* et *jonquille*; pompon *jonquille*. Ceinturon avec porte-sabre et porte-fourreau de baïonnette en buffle *blanc*; giberne ornée d'une aigle et de cors de chasse en cuivre.

Zouaves. — (2e r

ERIE A CHEVAL. — Habit *bleu fon* retroussis *écarlate*; collet et plastron *écarlate*; boutons en à l'aigle; pantalon tricot *blanc*; avec plaque à l'aigle; plumet *écarlate*; aiguillettes et aiguillettes en fil blanc; buffleterie *jaune*; bottes à l'écuyère. — *Petite tenue à cheval* : même habit; pantalon à la hongroise *bleu clair*.

Guides. — Dolman en drap *vert foncé*, orné sur la poitrine de cinq rangées de 18 boutons de cuivre demi-sphériques; parements *garance*, tresses *jaune d'or*; pelisse de la même couleur que le dolman, doublée en flanelle *garance*; pantalon *garance* à bandes *jaune d'or*; colback en peau d'ours *noir*, avec flamme *écarlate*; plumet *noir* et *blanc*; manteau en drap *blanc* piqué de *bleu*, à manches et à rotonde; buffleterie *blanche*; sabretache en drap *vert foncé*, ornée d'un galon *jaune d'or* et des armes impériales.

Cent-gardes. — L'uniforme de ce corps spécial, en dehors de la *ligne*, et de la *garde impériale*, est composé de la manière suivante :

Grande tenue à cheval : tunique *bleu de ciel*; collet, parements, doublure et passe-poil *écarlate*; brides d'épaulettes en galons d'or : boutons bombés *jaunes*, à grenade; épaulettes *écarlate*, avec un rang de franges d'or par-dessus; aiguillettes or et soie *écarlate*; culotte et gants à la Crispin en peau de daim; manteau *bleu de ciel*, avec collet *écarlate*; cuirasse et casque d'acier bruni, ce dernier à cimier de cuivre; houppette en crin *blanc* au sommet; crinière flottante en crin *blanc*; plaque triangulaire en cuivre, ornée de deux branches de laurier et d'un N couronné; buffleterie *blanche*; giberne avec plaque ornée d'un N; ceinturon de sabre et bretelle de fusil en buffle *blanc* piqué; bottes fortes; éperons en fer poli à la chevalière.

Grande tenue à pied : Comme celle à cheval, à l'exception de la cuirasse.

Petite tenue de ville : Pantalon *garance*, avec une bande en drap *bleu de ciel* sur chaque couture latérale; chapeau de feutre à trois cornes gansé de galons d'or en trait, façon à la suisse.

Nous avons, dans le courant de ce livre, décrit ou représenté les uniformes des différentes armes de terre et de mer, d'infanterie et de cavalerie, de l'époque actuelle, de l'antiquité et des temps intermédiaires, tant en France que chez les autres peuples. A la fin du volume nous renverrons à ces diverses descriptions et représentations, en en donnant analytiquement la nomenclature par ordre alphabétique pour la facilité des recherches. Nous venons d'ajouter ici les dessins des uniformes pour lesquels ne s'était point présentée l'occasion de les reproduire. Au moyen de ces nouveaux dessins, de ceux répartis dans le corps de l'ouvrage, et de la nomenclature des uniformes de nos diverses armes, nous pensons que nous avons mis les lecteurs de l'*Encyclopédie militaire et maritime* à même de disposer du résumé

..optique le plus complet qu'on ait encore publié sur les costumes des armées de tous les peuples, particulièrement en France, et dans tous les temps.

..NIRÈME. *Voy.* Monère.

..KIAR-SKÉLESSI. Dans la lutte engagée, en ..entre la Porte et son vassal le pacha d'É..e, les Russes, venus, avec ou sans arrière-pensée, au secours des Turcs, campèrent à Unkiar-Skélessi et y signèrent, le 8 juillet, un traité d'alliance de huit années avec la Sublime-Porte. Par une clause secrète de ce traité, il fut convenu que les Dardanelles ne resteraient ouvertes qu'à la Russie, à l'exclusion de toutes les autres puissances, qui ont su empêcher le renouvellement de ce traité à son expiration, en 1841.

UNROCH (Erich), duc de Frioul. Employé par Charlemagne et son fils Pepin contre les Huns, de 791 à 799, il périt les armes à la main dans sa dernière expédition.

UNTER-HAUSEN (Combat d'). Il fut gagné par les Français sur les Autrichiens, en juillet 1800.

URBANICIENS. En latin *Urbanicus*, de *urbs, urbis*, ville. Nom que portait un corps de 600 soldats qu'Auguste avait formé pour la garde de la ville de Rome.

URETEAU (*Mar.*). Espèce de corde à poulie.

URGEL ou **SEU-D'URGEL.** *Orgelum.* Ville située sur la Sègre, dans la province de Barcelone, Espagne. Les Français la prirent dans les années 1704, 1809 et 1823.

URRUTIA (José de). Général espagnol, né en Biscaye en 1728, mort en 1800. Il fit, comme maréchal de camp, la campagne de 1793 contre la France, commanda l'armée de Catalogne, devint capitaine général, et mourut dans la disgrâce.

URUGUAY. Les vastes solitudes qui forment le territoire de l'Uruguay, traversé par le fleuve de ce nom, et situé entre le Brésil et la confédération de la Plata, a longtemps été le sujet de difficultés entre ces deux derniers États. L'Uruguay se déclara indépendant en 1828, se constitua en république, et, depuis lors, il n'a cessé d'être en luttes, parfois sanglantes, avec la république de la Plata.

URVILLE. *Voy.* Dumont d'Urville.

USAGES MARITIMES (*Mar.*). Dans les principaux ports du globe, il existe des règles générales basées sur des *us et coutumes*, c'est-à-dire des accords ou conventions tacites qui datent de temps anciens, et qui ont, en l'absence de loi formelle, la force d'un texte légal. Pour constater l'usage maritime de tel ou tel port, on a recours au témoignage des notables commerçants de cette place, et cette constatation prend le nom de *parère*. Il appartient aux tribunaux d'apprécier la valeur de ce témoignage, surtout quand sont produits devant eux deux *parères* qui se contredisent.

USANCE (*Mar.*). Se dit pour fixation de temps, assez ordinairement le délai d'un mois. — Ce mot se dit aussi pour l'aptitude d'un négociant qui connaît tous les trafics de mer, la manière de les traiter et de les mener à bonne fin.

USKOKS. Nom sous lequel fut désignée une association d'aventuriers qui, pour le plus grand nombre, appartenaient aux provinces du nord-ouest de la Turquie. Ces aventuriers, protégés par l'Autriche, s'établirent, sous prétexte de religion, d'abord à Clissa, et ensuite à Zengh. Ils exerçaient la piraterie, et, bien que la religion fût leur prétexte, ils n'épargnaient pas plus les musulmans que les chrétiens. — Les Turcs ne parvinrent à détruire les Uskoks qu'après une guerre qui dura de 1592 à 1606.

USSEL. Ville du département de la Corrèze. Autrefois fortifiée, elle fut souvent dévastée pendant les guerres contre les Anglais, aux treizième, quatorzième et quinzième siècles.

USSIER (*Mar.*). Nom que l'on donnait autrefois à un espèce particulière de barque plate.

UTIQUE. *Utica.* Ville aujourd'hui ruinée de l'Afrique. Elle était située près de l'embouchure du Bagradas. En l'an 203 av. J.-C., Scipion l'Africain battit sous ses murs les Carthaginois, commandés par Asdrubal, et les Numides aux ordres de Syphax. Ces alliés laissèrent 40 000 hommes sur le champ de bataille, et 6 000 prisonniers. — En l'an 46 avant l'ère chrétienne, César se rendit maître d'Utique, où s'étaient renfermés Caton et un grand nombre de sénateurs. Caton, pour ne point subir la loi du vainqueur, se perça le sein avec son épée. Il avait répondu à ceux qui l'engageaient à recourir à la clémence du dictateur : « Un vaincu peut flatter servilement la main qui le subjugue ; mais Caton est invincible, il n'a ni maître ni vainqueur. » Lorsque César apprit cette fin, il s'écria : « O Caton, je t'envie la gloire de ta mort, puisque tu m'as envié la gloire de te sauver la vie ! »

UTRECHT. *Trajectum ad Rhenum.* Ville située sur le Rhin, en Hollande. Elle fut occupée par les Français en 1672 et en 1795. — Un célèbre traité, qui mit fin à la guerre de la succession d'Espagne, fut conclu à Utrecht en 1713, entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande.

UXELLES (Nicolas de Blé, marquis d'). Maréchal de France, né à Châlons en 1652, mort en 1730. Il était au siége de Philipsbourg en 1688, était forcé à capituler (1689) à Mayence, où les Impériaux l'assiégeaient. A son retour, il était, à cause de cette capitulation, insulté par le public parisien, ce qui n'empêcha pas Louis XIV de le nommer maréchal de France, en 1703.

UXELLODUNUM. Ville importante de la Gaule, qui appartenait aux Carduques, dans l'Aquitaine première. Quelques-uns pensent qu'il faut la rapporter à Capdenac, bourg situé près de Figeac, dans le département du Lot. En l'an 52 av. J.-C., César s'empara de cette cité, après une longue résistance, et fit couper les poignets à ses défenseurs. Voici la manière étrange dont il explique, dans ses Commentaires, cet acte infâme : « César, sachant que sa clémence était connue de tous,

ne craignit point qu'on attribuât à la cruauté de son caractère une mesure rigoureuse; et comme il voyait qu'il ne pouvait mener ses projets à bonne fin, si les Gaulois venaient à se révolter ainsi de différents côtés, il résolut d'effrayer les autres peuples par l'exemple d'un grand châtiment. Il fit couper les mains à tous ceux qui avaient porté les armes, mais il leur laissa la vie, afin de témoigner, d'une façon éclatante, du châtiment dont il avait frappé les coupables. »

UZBECK. Khan du Kaptchak de 1305 à 1342. Il domina pendant plusieurs années la Russie, dont il renversa plusieurs princes, en saccagea les principales villes, et mourut laissant son nom aux peuples qu'il avait gouvernés.

UZER (François-Louis-Auguste-Philippe), né, en 1789, à Bagnères-de-Bigorre, mort à Paris en 1862. Il débuta comme sous-lieutenant au 1er bataillon des gardes nationales actives du département des Pyrénées en 1809, et fit deux campagnes sur les frontières d'Aragon. — En 1811, le décret impérial du 6 mai sur les gardes nationales actives l'attachait avec son grade à la suite de l'infanterie.— En 1812, cité à l'ordre de l'armée pour sa conduite à Villafranca et à Arreta; lieutenant en 1813; capitaine et décoré en 1814. A Waterloo, blessé à la jambe droite de deux coups de feu, un troisième lui traversa la cuisse gauche.—La seconde restauration le rappelle au service en 1817. — Dans la guerre d'Espagne il est nommé chef de bataillon en 1824; chevalier de Saint-Louis en 1825. — Dans la guerre de Belgique, il est nommé officier de la Légion d'honneur en 1831; lieutenant-colonel en 1832; colonel en 1839; maréchal de camp en 1846; commandeur de la Légion d'honneur en 1851.

UZÈS. *Ucetia.* Petite ville du département du Gard. Elle fut prise par Clovis sur les Visigoths en 507, et devint dans la suite l'une des principales places fortes des huguenots.

UZUM CASAN (Abou Nasr Modhaffer Ouzoun Haçan, dit). Il fit la guerre contre les Turcomans du *Mouton noir* opposés à la dynastie d'Uzum ou du *Mouton blanc*. S'étant, à l'instigation des Vénitiens, engagé contre les forces de Mahomet II, il fut vaincu, et mourut en 1478.



Capitulation d'Ulm

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



VACHE (*Mar.*). Placer un canon en *vache*, c'est le mettre dans le sens de la longueur du bâtiment.

VACHTENDONCK. Ville de Hollande. Elle fut prise en 1588 par les Espagnols, sous le commandement du comte de Mansfeld ; en 1600, par le prince Maurice ; et en 1605, par le comte de Bucquoi, lieutenant de Spinola.

VADEL (*Mar.*). Manche du guipon.

VADIMON (Lac de). *Vadimonis lacus*. Petit lac d'Étrurie. Les Romains y remportèrent deux victoires : l'une, en 310 av. J.-C., sur les Étrusques ; l'autre, en 283, sur les Sénonais.

VADROUILLE (*Mar.*). Tampon de laine au bout d'un long manche. On l'emploie pour nettoyer diverses parties d'un navire.

VA-ET-VIENT (*Mar.*). Cordage qui réunit deux points peu élevés au-dessus de l'eau, et sert à faire aller et venir de l'un à l'autre une embarcation. — Dans les naufrages près de la côte, un matelot hardi et bon nageur gagne la terre pour y établir un va-et-vient, moyen de salut pour les passagers, lorsque les embarcations ne peuvent tenir à la mer. (*Voy.* Porte-amarre.)

VAFOLARD. Genre de poignard dont on faisait usage autrefois dans le Dauphiné.

VAGA… …ant. Se dit de… de vent du large, fréquentent les plages dans l'espoir de s'emparer de ce que la mer y pourra jeter.

VAGE ou **VAGHE** (*Mar.*). Nom que les marins provençaux donnent aux boules de racage.

VAGUE (*Mar.*). Du lat. *vagus*, errant, mobile. Masse d'eau soulevée par le vent ou toute autre cause, au-dessus de la surface d'un lac, d'une rivière ou de la mer. Le mot *lame* lui est synonyme quand il s'agit de la mer. (*Voy.* Lame, et, au mot : Mer, *Flots de la mer*.)

VAGUEMESTRE ou **VAGUE-MESTRE.** De l'allem. *wagen-meister*, maître de chariot. On appelle : *vaguemestre général*, un officier de l'état-major d'un corps d'armée, chargé de la conduite des équipages ; *vaguemestre de division*, le sous-officier qui, dans chaque division, a pour mission de réunir les voitures d'équipage et de les faire marcher en ordre convenable ; et *vaguemestre de régiment*, le sous-officier qui, dans chaque régiment, a la surveillance des équipages, va chercher aux bureaux de poste les lettres adressées aux personnes du corps, et les articles d'argent : le vaguemestre reçoit à cet effet un titre délivré par le conseil d'administration.

VAIGRAGE, VAIGRE, VAIGRER (*Mar.*). Le *vaigrage* est l'assemblage de planches qui revêtent à l'intérieur la membrure d'un bâtiment ; une *vaigre* est l'une des planches qui composent cet assemblage ; *vaigrer*, c'est procéder au vaigrage.

VAISSEAU (*Mar.*). *Vas, vasis.* Les marins n'emploient la dénomination de *vaisseau* qu'en parlant d'un bâtiment de guerre qui porte au moins 80 canons. Chez les anciens, les vaisseaux de guerre étaient très-longs, pontés, et armés à la proue d'un éperon de fer ou de cuivre assez puissant pour percer les bâtiments ennemis. Ils allaient à la voile en même temps qu'à la rame. On en distinguait de deux sortes : les uns n'avaient qu'un seul rang de rames de chaque côté, et en portaient 20, 30, 50 ou 100; les autres, à 2, 3, 4, 5 et 6 rangs de rames, étaient appelés, en conséquence, chez les Grecs, *dièreis, triéreis, tetrèreis, pentèreis*, et chez les Romains, *birèmes, trirèmes, quadrirèmes, quinquérèmes.* Les Romains n'en avaient pas de plus de 5 rangs de rames; mais les Grecs en eurent de 16 rangs. Au moyen âge, la marine avait peu de renom; toutefois, il existait quelques vaisseaux pouvant transporter de 800 à 1 500 soldats.

Les sabords et quelques autres perfectionnements dans la construction des vaisseaux furent imaginés en 1500 par un ingénieur de Brest.

Le premier vaisseau à deux ponts fut construit en Angleterre, vers 1509, par ordre de Henry VII, et on le nomma *Great-Harry* (*Grand-Harry*). (*Voy.* NAVIRE.) Le premier bâtiment du port de 800 tonneaux fut aussi construit dans ce pays en 1595.

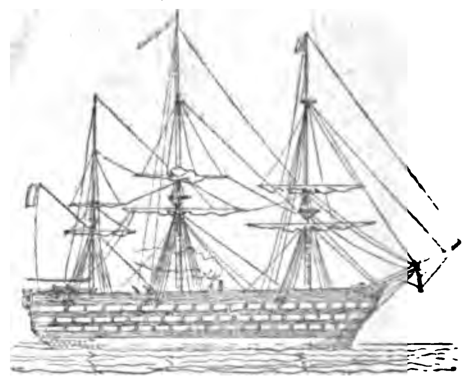
Le premier vaisseau de ligne que l'on construisit en France s'éleva sur un chantier au bas de la rivière de Morlaix, en 1513. Il reçut le nom de *la Cordelière*, et, commandé par Primauquet, se rendit redoutable sur l'Océan, dans



Vaisseau (1673).

lequel il périt avec gloire dix années plus tard. Ayant pris feu subitement, dans un combat contre les Anglais, son intrépide capitaine accrocha aussitôt la *Régente*, son adversaire, et, l'incendie se communiquant d'un bâtiment à l'autre, tous deux s'abîmèrent ensemble dans les flots. — Après la *Cordelière* on construisit, en 1637, un vaisseau d'une certaine importance, dont on confia les travaux à un simple charpentier de Dieppe, nommé Morin. Le chantier de ce vaisseau fut établi sur la rive gauche de la Vilaine, près de La Roche-Bernard, en Bretagne, et le bâtiment fut appelé *la Couronne.* Ses dimensions étaient à peu près celles d'un vaisseau de 74 de l'époque actuelle. Sa quille avait 38^{m},90; son grand mât, 37^{m},70. Il portait 76 canons de bronze; on employa pour sa voilure 11 700 mètres de toile; son grand câble pesait 7 000 kilogrammes; et sa grande ancre 2 427 kilog. 50. Enfin, son équipage s'élevait à 650 hommes.

Aujourd'hui, les vaisseaux de la flotte à voiles, en France, forment quatre classes, et sont dits vaisseaux de premier, de deuxième, de troisième et de quatrième rang. — Les *vaisseaux de premier rang* sont de 120 canons; ils ont trois ponts et



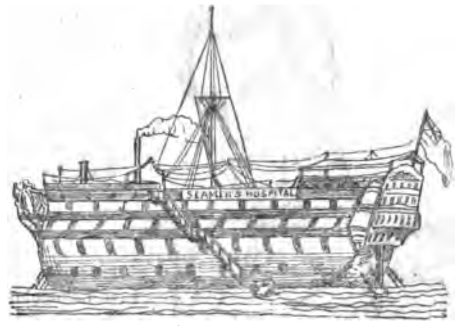
Vaisseau (1864).

quatre batteries : la première batterie est armée de 32 canons du calibre de 30, long; la deuxième batterie, de 30 canons du calibre de 30, court, et de 4 obusiers de 80; la troisième batterie, de 34 obusiers de 30; et la quatrième batterie ou gaillards, de 16 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. — Les *vaisseaux de deuxième rang* sont de 100 canons, à deux ponts et à trois batteries : la première batterie est armée de 28 canons du calibre de 30, long, et de 4 obusiers de 80; la deuxième batterie, de 34 canons du calibre de 30, court; la troisième batterie ou gaillards, de 30 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. — Les *vaisseaux de troisième rang* sont de 90 canons, à deux ponts et à trois batteries : la première batterie est armée de 26 canons du calibre de 30, long, et de 4 obusiers de 80; la deuxième batterie, de 32 canons du calibre de 30, court; et la troisième batterie, de 24 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. — Les *vaisseaux de quatrième rang* sont de 80 canons, à deux ponts et à trois batteries : la première batterie est armée de 24 canons du calibre de 30, long, et de 4 obusiers de 80; la deuxième batterie, de 30 canons du calibre de 30, court; et la troisième batterie de 18 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30.

On construit aussi des vaisseaux à vapeur, des vaisseaux mixtes et des vaisseaux cuirassés. (*Voy.* FRÉGATE, NAVIRE, etc.)



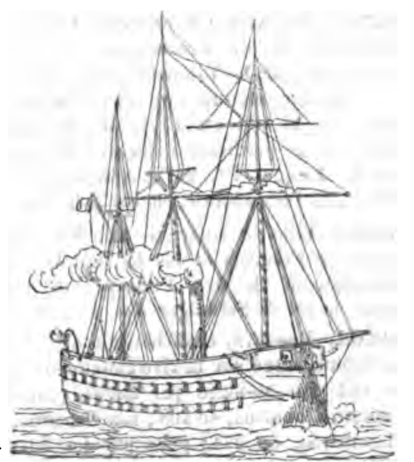
VAISSEAU-HÔPITAL. Ce vaisseau, destiné, en Angleterre, à recevoir les marins malades de toutes les nations, est amarré sur la Tamise, sous les murs de Greenwich; il s'appelle *the Dreadnougth* (*le Sans-Crainte*). Cette œuvre



Vaisseau-hôpital
(d'après Cook).

philanthropique est entretenue à l'aide de souscriptions publiques, de legs et de donations. Un armateur, nommé John Lidekker, mort en 1832, a laissé au *vaisseau-hôpital* plus de douze cent mille francs en marchandises.

VAISSEAUX CUIRASSÉS. En novembre 1863, une division navale, sous les ordres du vice-amiral Penaud, a fait, en vue de Ténériffe, des expériences importantes. L'escadre se composait des



Le *Magenta*, vaisseau cuirassé.

vaisseaux *le Solferino* et *le Magenta*, et des frégates *la Couronne*, *l'Invincible* et *la Normandie*. On avait joint à l'escadre, pour terme de comparaison, les vaisseaux en bois *le Napoléon* et *le Tourville*. Des expériences faites tant à la vapeur qu'à la voile, il serait résulté que la vitesse des vaisseaux cuirassés est moindre que celle des vaisseaux en bois, mais que le roulis des premiers est plus doux que celui des autres. (*Voy.* du reste, pour un autre genre d'expériences, aux mots FRÉGATES CUIRASSÉES et ROULIS.)

VAISSEAUX MIXTES. Ce sont ceux munis des [illegible] systèmes à voiles et à vapeur. Selon [illegible] stances de la navigation, ou l'un [illegible] tèmes fonctionne seul, ou tous deux fonctionnent simultanément.

VAISSEAUX MONSTRES. A notre article GALÈRE nous avons parlé de la *tessaracontère*, galère à quarante rangs de rames, laquelle avait une chiourme de 4000 rameurs, un équipage de 400 matelots, et portait 3000 combattants, distribués, dit Plutarque, entre les rameurs et le pont. Il ajoute « qu'elle fut inutile pour le combat, par la difficulté et même le danger qu'il y avait à la faire mouvoir. »

Ptolémée Philopator fit encore construire, pour naviguer sur le Nil, un vaisseau d'une forme particulière qu'il nomma *le Thalamègue*. (*Voy.* ce mot.) Il avait un demi-stade ou 92m,475 de long, sur 30 coudées ou 16m,65 dans sa plus grande largeur. Son fond était plat et large, à cause du peu de profondeur du Nil, sur lequel il devait servir; son corps était bombé, le bordage formant une courbure saillante, et au centre se trouvaient des chambres à coucher, des salles à manger, et toutes les commodités désirables. Tout était d'ailleurs orné avec le plus grand luxe: les portes étaient de bois précieux incrusté d'ivoire; les colonnes, en bois de cyprès, étaient surmontées de chapiteaux corinthiens aussi en ivoire; et les architraves étaient d'or massif. Il y avait, en outre, un *aphrodisium*, lieu consacré à Vénus; une salle bachique et une grotte décorée de bustes de la famille royale, en marbre de Paros; enfin, un belvédère mécanique s'élevait et s'abaissait à volonté; une tente abritait le pont; et le mât, dont la hauteur était de 38m,85, portait une voile de bissus dont les cordages latéraux étaient teints de pourpre.

Hiéron, roi de Syracuse, fit construire aussi par Archias, de Corinthe, un vaisseau gigantesque qui fut nommé successivement *le Syracusain* et *l'Alexandrin*. Il fut lancé à la mer sous la direction du célèbre Archimède, et au moyen de la vis de son invention. Le vaisseau était divisé en plusieurs étages dont les planchers, en mosaïque, représentaient les épisodes de l'Iliade; sur l'étage supérieur se trouvaient un gymnase et des galeries; dans le pourtour on avait disposé des promenades couvertes de plates-bandes de fleurs et de berceaux de lierre et de vigne dont les racines plongeaient dans des tonneaux remplis de terre; il y avait aussi un *aphrodisium* carrelé en agates et autres pierres précieuses; puis une bibliothèque, une salle académique, une salle de bains, une caserne pour les épibates (soldats de marine), des écuries, des greniers, un réservoir d'eau douce et un vivier rempli d'eau de mer; enfin, sur le pont était établi un cadran, fait à l'imitation de l'héliotrope d'Achradine. De chaque côté du bordage saillissaient, de distance en distance, des pièces de bois sur lesquelles étaient assis les fours, les cuisines, les moulins, etc.; il y avait sur le pont huit tours, dont deux dominaient la [illegible] et deux autres la proue. Archimède avait [illegible] imaginé, comme système de défense, [illegible], appelée *lithobole*, qui lançait, à la

distance d'un stade (ou $184^m,95$), des pierres d'un poids considérable, et des traits d'une longueur de 6 mètres. Ce vaisseau avait 4 ancres de bois et 8 de fer.

Les *pentécontores* (*Voy.* ce mot) des Grecs étaient aussi des vaisseaux monstres.

Sous le règne de François Ier, on construisit au Havre un vaisseau géant qui fut appelé *la Grande-Nau* ou *la Grande-Françoise*, dont la forme se rapprochait des antiques caraques de Gênes. C'était comme un immense chantier de bois surmonté de deux grands mâts, dont l'un avait 40 mètres de hauteur sur 7 de circonférence, et tous deux étaient coupés, dans leur élévation, par 4 étages de huniers. Ce vaisseau jaugeait 2.000 tonneaux; il renfermait un grand nombre de chambres, une chapelle, une forge, et un moulin à vent se trouvait à l'une de ses extrémités. Tout cela était fort remarquable, et le roi donna le commandement de la *Grande-Nau* (nef) à un chevalier de Malte, le seigneur de Villars; mais lorsqu'il fallut sortir du port et manœuvrer en mer, tous les efforts de 200 matelots ne purent, en deux grandes marées, faire avancer plus loin que le petit môle de la tour de François Ier le malheureux navire : il échoua en cet endroit, et bientôt une tempête le mit en pièces.

La progression, en Angleterre, de la construction des navires à vapeur de grande dimension a suivi la marche suivante :

	Construction.	Longueur.	Largeur.
Le *Great-Western*,	1838, avait	236 pieds	sur 36
Le *Great-Britain*,	1844, —	322 —	sur 51
L'*Himalaya*,	1853, —	370 —	sur 44
Le *Persia*,	1856, —	390 —	sur 45

Enfin apparut, en 1857, le *Great-Eastern* ou *Léviathan*. Nous ne reviendrons pas sur ce géant mort-né, et nous renvoyons pour ce qui le regarde à la fin de notre article NAVIRE.

VALACHIE. Cette province, longtemps disputée entre les Turcs et les Russes, réunie aujourd'hui à la Moldavie, forme, avec elle, un gouvernement constitutionnel à peu près indépendant, sous la dénomination de *Provinces Danubiennes* ou principautés Moldo-Valaques.

VALDIVIA (PIERRE DE). Officier de quelque distinction, il accompagna Pizarre au Pérou et prit parti pour lui contre Almagro qu'il remplaça dans le gouvernement du Chili. Il acheva la conquête de cette contrée et y fonda la ville de Santiago. Plus tard, Valdivia pénétra plus avant dans le pays et fonda la Conception, Villa-Imperiale, Villarica, Valdivia, etc.; mais il fut attaqué en 1559 par les Araucans, qui le firent prisonnier et le tuèrent.

VALDRAGUE (*Mar.*). Désordre. *Jeter en valdrague* ou *laisser en valdrague*, se dit lorsque, dans une circonstance urgente, on remet à un autre moment l'arrangement nécessaire de tels ou tels objets.

VALÉE (Le maréchal). Né à Brienne en 1773, mort en 1846. Il fit les campagnes de la République et de l'Empire, et se signala surtout en Espagne, aux siéges de Lérida, Tarragone, Tortose et Valence. Général de division d'artillerie (grade auquel il était parvenu en 1811), il fut chargé, en



Le maréchal Valée
(d'après Larivière).

1837, de diriger l'artillerie au siége de Constantine; prit le commandement de l'armée après la mort du général Damrémont, et emporta la ville le 13 octobre. Nommé gouverneur général de l'Algérie, il étendit la domination française; fit occuper Stora, Msilah, Sétif, Koléah et Blidah; et dirigea, en 1839, avec le duc d'Orléans, l'expédition heureuse des *Portes de Fer*. On regrette de trouver dans la vie de ce général son rôle de président de la commission qui condamnait à mort, par contumace, en 1816, le général Lefebvre-Desnouettes.

VALENCE. *Valentia Edetanorum*. Ville située sur la rive droite du Guadalaviar, et chef-lieu de la province de la Valence, en Espagne. Les Arabes s'en emparèrent en 715; elle leur fut enlevée par le Cid en 1094; ils la reprirent en 1100, et la perdirent définitivement sous le règne de Jacques Ier, roi d'Aragon, en 1238. Les Français l'occupèrent en 1812, le 9 janvier.

VALENCE. Ville du Milanais. Elle fut prise en 1745 par les Français et les Espagnols sous le commandement de don Philippe; et, l'année suivante, le roi de Sardaigne s'en empara.

VALENCE. *Valentia*. Chef-lieu du département de la Drôme, situé sur la rive gauche du Rhône. Cette ville fut assiégée par Sarus, général de l'empereur Honorius, en 408; par Zobanus, chef des Lombards, en 574; prise par les Sarrasins en 730; saccagée par les Normands en 860; et occupée par les protestants en 1566. — Valence est le chef-lieu de la 5e subdivision de la 8e division militaire.

VALENCIENNES. *Valentianæ*. Place forte située sur l'Escaut, dans le département du Nord. Elle fut prise par Philippe II, roi d'Espagne, en 1557; par Louis XIV en 1677; et par les Autrichiens en 1793. Lors de ce dernier siége, elle subit quarante-deux jours et quarante-deux nuits de bombardement; elle reçut 160 000 projectiles, dont 48 000 bombes. Deux armées alliées, comptant ensemble 100 000 hommes, l'investissaient; le colonel Congrève dirigeait le feu des Anglais, et le baron de Unterberger celui des Autrichiens. A 344 canons et mortiers mis en bat-

terie, la place opposait 175 bouches à feu et 10 000 défenseurs. Les Français reprirent Valenciennes l'année suivante.

VALET (*Mar.*). On appelle *valet à canon*, le peloton de bitord qu'on introduit dans une pièce d'artillerie, par-dessus la charge, pour la bourrer. La marine a aussi adopté pour cet usage les plantes appelées *algues*, qui jouissent de la propriété d'être à peu près incombustibles et imputrescibles, propriété due à la grande quantité de silice et d'hydrochlorate de soude qu'elles contiennent.

VALET (*Pêche*). Morceau de bois ayant un crochet à chacun de ses bouts, et qu'on emploie pour tendre un filet.

VALETTE (La). *Valetta.* Place forte et capitale de l'île de Malte, dans la Méditerranée. Les Turcs l'assiégèrent sans succès en 1665; les Français l'occupèrent en 1798; et les Anglais s'en emparèrent en 1801.

VALHUBERT (Roger). Général français du premier empire, né à Avranches en 1764, mort en 1805. Il contribua au gain des batailles de Montebello et de Marengo, et mourut de ses blessures cinq jours après la bataille d'Austerlitz, où il était demeuré à la tête de ses soldats, bien qu'il eut la cuisse fracassée. (*Voy.* Austerlitz.)

VALLIÈRE (J.-Florent de). Lieutenant général d'artillerie, né à Paris en 1669, mort en 1739. Il fit les dernières guerres de Louis XIV. Au siége de Quesnoy, avec 34 pièces seulement il en démonta 80 à l'ennemi. Il fut directeur de l'artillerie et membre de l'Académie des sciences.

VALLIÈRE (Joseph-Florent, marquis de). Lieutenant général, né en 1717, mort en 1776. Fils du précédent, il suivit la carrière de son père, prit part au siége de Fribourg, gagna le grade de lieutenant général à la prise de Berg-op-Zoom et le titre de directeur de l'artillerie en 1761; il alla, sur la demande du roi Charles III, organiser l'artillerie en Espagne et à Naples, et fut membre de l'Académie des sciences.

VALLS. Ville de la province de Tarragone, en Espagne. Les Français y battirent les Espagnols en 1809.

VALLUM. Palissade que l'on formait avec le *vallus*, pieu à pointe aiguisée, que le soldat romain portait toujours en campagne. On garnissait de cette palissade le sommet de la levée de terre qui entourait le camp. Le vallum avait analogie avec ce que nous appelons aujourd'hui *chevaux de frise.*

VALMY (Duc de). *Voy.* Kellermann.

VALMY. Village du département de la Marne. Les Français, conduits par Dumouriez, y battirent les Prussiens, commandés par le duc de Brunswick, le 20 septembre 1792.

VALOGNES. *Crociatonum.* Ville du département de la Manche. Sa forteresse, courageusement défendue par les Anglais en 1364, se rendit enfin à Du Guesclin. Comme la garnison défilait avec ses bagages devant le vainqueur, quelques Français eurent la lâcheté de proférer des insultes contre les vaincus, sur quoi huit chevaliers, parmi ces derniers, s'indignèrent, rentrèrent brusquement dans la place, fermèrent les portes, et se remirent en défense comme des lions. Cependant on les força, et, pris une seconde fois, ils eurent tous la tête tranchée. — Valognes fut encore occupée par les Anglais sous le règne de Charles VII.

VALOUTINA (Combat de). Les Russes y furent défaits par les Français, le 19 août 1812.

VANCOUVER (George). Navigateur anglais, né en 1750, mort en 1798. Il accompagna Cook dans deux voyages autour du monde. En 1790, il reçut mission de chercher un passage au nord de l'Amérique. Il explora, d'abord en compagnie de l'Espagnol Quadra, qu'il avait rencontré, et ensuite seul toute la côte occidentale depuis le 56e degré jusqu'à la Nouvelle-Californie, puis il visita les comptoirs russes, l'archipel du Roi-George et du Prince-de-Galles, la grande île de l'Amirauté, etc., et revint en Angleterre en 1795. Il publia son *Voyage de découvertes dans l'océan Pacifique.*

VANDALES ou **VINDILES**. *Vanduli, Vindili.* Peuple puissant de la famille slave des Wendes, qui, d'abord établi dans le nord de la Germanie, près de la Baltique, alla ensuite habiter la Dacie, puis la Pannonie. Plus tard, en 406, il fit irruption dans la Gaule et passa en Espagne, où il fonda, en 408, une nouvelle monarchie; enfin, portant ses armes en Afrique, il y créa, en 439, un empire qui fut détruit par Bélisaire en 534.

VANDAMME (Dominique-Joseph). Général de division, né à Cassel (Nord) en 1771, mort en 1830. Il fit les campagnes de la République, du Consulat et de l'Empire, et commandait un corps d'armée en Saxe en 1813. Séparé de la grande armée par une circonstance purement accidentelle, enfermé dans un passage de montagnes, ayant en tête et en queue des forces supérieures, il fut battu et pris par les Russes à Culm. Il rentra en France en 1814, ramena sous Paris les débris de l'armée vaincue à Waterloo, puis se retira à Gand, ensuite en Amérique, et vint mourir à Cassel.



Vandamme
(d'après le cabinet des Estampes).

VANNES. *Dariorigum.* Chef-lieu du département du Morbihan. Pepin s'empara de cette ville en 753. Elle fut [illegible], en 1343, par Robert d'Artois, [illegible] par Olivier de Clisson [illegible]

mine et de Lohéac. Ces quatre guerriers ayant seuls échappé au carnage, quelques-uns les accusèrent de trahison et de lâcheté; alors, pour se justifier noblement, ils rassemblèrent quelques milliers d'hommes, revinrent sur Vannes et l'attaquèrent avec une telle fureur qu'ils s'en rendirent maîtres. Robert d'Artois, blessé durant l'action, mourut peu après.—Vannes est le chef-lieu de la 2e subdiv. de la 16e div. militaire.

VAN-SPEYK. Né en 1802, mort en 1831. Élevé à Amsterdam, dans un hospice d'orphelins, il embrassa de bonne heure la carrière de marin, et en 1827 il était parvenu, sans autre protection que son mérite et son courage, au grade de lieutenant de vaisseau. Il s'était distingué aux Indes orientales; il se signala plus tard dans un combat contre les Belges, et fut décoré de l'ordre maritime de Hollande. Lors de la révolution belge, en 1831, il commandait une chaloupe canonnière hollandaise, et son bâtiment passant devant Anvers, une tempête le jeta sur la rive ennemie, près du fort Saint-Laurent, et il se trouva pris dans les sables. La populace et les autorités belges se précipitent vers lui, et, contre le droit des gens, le somment de se rendre. Toute résistance est impossible, l'héroïque marin se fait sauter plutôt que d'amener son pavillon.

VAPEUR (*Mar. à vap.*). On nomme vapeur tout fluide aériforme qui résulte de l'action de la chaleur sur l'eau ou sur tout autre corps, soit liquide, soit même solide. Cet état se manifeste surtout lorsqu'un liquide est à son point d'*ébullition* (c'est-à-dire quand les vapeurs se forment au sein de sa masse par une chaleur suffisante; tant qu'elles ne se forment qu'à la surface, il n'y a que simple *évaporation*). Nous ne nous occupons ici que de la vapeur d'eau produite par l'ébullition, la vapeur employée à faire mouvoir le piston dans le cylindre des machines. D'après le *Guide du mécanicien*, etc., par M. Flachat, au niveau de la mer, et quand le mercure du baromètre accuse une pression atmosphérique de 760 millimètres, l'eau pure entre en ébullition à 100 degrés du thermomètre centigrade. Un centimètre cube d'eau donne 1 700 centimètres cubes de vapeur à 100° centigrades. Un poids d'eau à la température zéro étant donné, il faudra dépenser, par chaque kilogramme, pour échauffer à 100° et obtenir l'ébullition, 650 calories (unités de chaleur). Un mètre cube de cette vapeur à 100° pèse 588 grammes et peut fournir 138 unités dynamiques. Produite en vase clos, et élevée à des températures supérieures à 100°, la vapeur acquiert un volume de plus en plus considérable et exerce sur les parois une pression de plus en plus énergique, et qui s'évalue en kilogrammes sur un centimètre carré. Lorsque l'effort est égal à 1k,033, 2k,066, 3k,099, on dit que la pression est égale à 1 ou 2 ou 3 atmosphères, c'est-à-dire une fois, deux fois, trois fois, la pression de la colonne d'air par centimètre carré. La vapeur est composée, comme l'eau qui l'a produite, de 11,11 d'hydrogène et de 88,89 d'oxygène en poids. A l'état de pureté, c'est-à-dire sèche, elle est incolore, insipide et sans odeur. Lorsqu'elle se montre sous l'aspect de fumée blanche, c'est qu'elle a entraîné des particules d'eau ou qu'elle a subi un commencement de condensation.

La découverte de la force qu'engendre la vapeur paraît remonter aux temps les plus reculés, on a été jusqu'à prétendre en retrouver quelques aperçus dans Homère. Dans le traité de Plutarque, intitulé : *Des délais de la justice divine*, on trouve un passage qui, selon plusieurs hellénistes, et entre autres Paul-Louis Courier, autoriserait à penser que les anciens faisaient usage de machines fonctionnant à l'aide de la vapeur. Nous avons déjà cité, à l'article MACHINES A VAPEUR, Héron d'Alexandrie, qui vivait cent vingt ans avant l'ère chrétienne, et avait imaginé un appareil à vapeur. Agathias raconte dans son *Histoire du règne de Justinien*, livre IV, que sous cet empereur, au sixième siècle, un ingénieur, nommé Anthemius, recourut à l'usage de la vapeur, pour déterminer une explosion.

Léonard de Vinci a fait connaître un canon à vapeur qu'il attribue à Archimède (*Voy.* CANON A VAPEUR.)—Le premier orgue qui parut en France, envoyé à Pepin en 757 par l'empereur d'Orient Constantin *Copronyme*, était mis en jeu par la vapeur. — En 1543, Balans de Garay, capitaine de marine, proposa à Charles-Quint une machine pour faire aller les bâtiments sans voiles et sans rames. — En 1609, Branca utilisa la vapeur.

Après ces *applicateurs* de la vapeur, en apparaissent d'autres; ce sont : en 1615, Salomon de Caus; en 1637, Jonathan Hull, de Londres; en 1680, Denis Papin, de Blois; en 1705, le forgeron Newcomen; en 1718, Henri Beigthon; en 1720, Jacques Leupold; en 1756, le chanoine Gauthier, de Nancy; en 1760, James Watt; en 1725, l'ingénieur français Cugnot; en 1775, MM. d'Auxiron, Jacques-Constantin Périer, Elliot et Thomas Payne, des États-Unis; en 1778, Brighton, Fitzgerald, Washbrough; en 1781, nos compatriotes le marquis de Jouffroy et l'abbé Arnal; en 1788, Taylor, de Cumnock; en 1791, l'Anglais Clarck; en 1795, Miller; en 1803, Symington, Desblong et Charles Dallery, d'Amiens, qui tous tentèrent, avec plus ou moins de succès, des applications de la vapeur tant à l'industrie qu'à la navigation.

Plus tard, vers 1828, Séguin aîné *réinventait* la chaudière tubulaire, et la vapeur était appliquée à l'hélice par Delisle, Sauvage et Érickson.

Nous avons fait connaître, à l'article BATEAU A VAPEUR, l'étrange arrêt de l'Académie des sciences sur le système de Fulton. Il n'est pas besoin de dire avec quel empressement l'Angleterre adopta le mode de navigation à la vapeur. Toutefois elle n'en fit usage d'abord, vers 1812, que sur les fleuves et les lacs; mais, en 1818, elle l'essaya sur mer. En 1819, un navire à vapeur, venant des États-Unis, fit son entrée dans le port de Liverpool; il n'avait mis que vingt-quatre

jours depuis Savannah, et c'était le premier bâtiment de ce genre qui eût traversé l'Atlantique. (Cette traversée se fait parfois aujourd'hui en *neuf* jours.) On sait quels énormes développements a pris depuis lors en Angleterre la navigation à la vapeur.

Quant à la France, elle ne se pressa point : elle avait accepté comme un oracle la sentence prononcée par son Institut. En 1816, pourtant, elle se décidait à un essai. Nos progrès marchèrent lentement depuis lors, mais aujourd'hui notre marine à vapeur peut défier toutes les autres. (*Voy*. Bateau a vapeur, Chaudière, Cheval-vapeur, Machine a vapeur, etc.)

VAPORISATION (*Mar*.). Dans l'acception la plus vulgaire, quoique non exacte (*Voy*. l'article Vapeur), ce mot s'emploie pour signifier le passage d'un liquide à l'état aériforme, et notamment de l'eau à l'état de vapeur de 100 degrés de chaleur.

VAQUOIS ou BAQUOIS (*Mar*.). Plante grasse dont les branches sont utilisées, dans le commerce maritime, pour faire des sacs à café et des enveloppes de balles de coton.

VARANGUES (*Mar*.). Pièces de bois posées en travers et par le milieu sur la quille d'un navire, pour en former le fond et servir de base aux membrures qui en constituent les côtes. — On appelle : *maîtresse varangue*, celle qui est à la partie la plus large du navire; *varangues acculées*, celles qui sont rondes en dedans et se posent vers les extrémités de la quille; et *varangues plates* et *varangues de fond*, celles qui sont placées vers le milieu de la quille. Ces dernières sont moins rondes que les varangues acculées.

VARECH. *Voy*. Goëmon.

VARÈSE. Petite ville d'Italie, située à l'est du lac de même nom, et à 19 kilomètres de Côme. Le 23 mai 1859, Garibaldi l'occupa, après avoir attaqué et désarmé la garnison autrichienne.

VAREUSE (*Mar*.). Courte chemise en toile à voile ou en grosse cotonnine de couleur, que portent les matelots dans l'exercice de certains travaux exigeant l'emploi du goudron ou d'autres matières grasses et salissantes.

VARIABLE (*Mar*.). On donne le nom de région de *vents variables* à la région où, après avoir quitté les vents alizés, on se trouve dans les contrées où les vents ne suivent pas constamment la même direction.

VARIATION (*Mar*.). Se dit pour déclinaison, lorsqu'il s'agit de la déviation de l'aiguille aimantée, c'est-à-dire de la quantité de degrés dont le méridien d'une boussole s'écarte vers le nord-est ou le nord-ouest du méridien constaté par l'observation astronomique. Les marins désignent ce phénomène par l'abréviation W., N.-E. ou N.-O.

VARNA. *Odessus*. Ville située sur une baie de la mer Noire, dans la Bulgarie (Turquie d'Europe). Deux batailles portent son nom : la première fut gagnée par les Turcs sur Ladislas VI, roi de Hongrie et de Pologne, en 1444; la seconde, par les Russes sur les Turcs, en 1828. Cette ville fut un point de rassemblement pour l'armée anglo-française, lors de son expédition contre la Crimée en 1854.

VARRE (*Mar*.). Harpon dentelé et emmanché d'une longue hampe, avec lequel on prend la tortue de mer lorsqu'elle se montre sur l'eau dans le voisinage de la côte.

VARRETÉE (*Pêche*). Ganse pour joindre les filets.

VARRON. Consul romain. L'an 216 av. J.-C., et malgré l'opposition de son collègue Æmilius, il livra témérairement la bataille de Cannes. Rome, cependant, l'ayant vu recueillir à Canusium 10 000 hommes échappés au combat, le remercia de n'avoir pas désespéré du salut de la république, et lui confia même, l'année suivante, un nouveau commandement.

VARSOVIE. Capitale de la Pologne. Elle est située sur la Vistule. Charles XII, roi de Suède, remporta une victoire sur les Russes, dans ses environs, en 1705. Les Russes la prirent en 1794; les Français en 1806; les Autrichiens en 1809; et les Russes en 1813. Les Polonais soulevés en chassèrent les Russes en 1830; mais ceux-ci s'y rétablirent en 1831. Cette malheureuse ville a fréquemment été le théâtre de luttes héroïques de ses habitants contre leurs dominateurs. (*Voy*. à l'article Traités ceux relatifs au démembrement de la Pologne.)

VARUS (Quintilius). Général romain. Gouverneur de la Germanie. Il eut à lutter contre un soulèvement dirigé par Arminius. Trompé par ce chef, et attiré dans les défilés de Teutberg, il y fut attaqué à l'improviste, et périt avec trois légions, en l'an 10 de l'ère chrétienne. On rapporte qu'Auguste, après ce désastre, ne cessait de s'écrier avec douleur : « Varus, rends-moi mes légions! »

VARVONTE (*Pêche*). Filet à manche.

VASE (*Mar*.). Du lat. *vas*, boue. Sorte de limon ou de bourbe qui s'accumule au fond de la mer, des fleuves, des étangs, des marais, des fossés, etc.

VASSALE, VASSOLE ou GASSIOLE (*Mar*.). Espèce de chambranle bordant l'ouverture d'une écoutille et recevant le caillebotis.

VASSY. *Vadicasses*. Petite ville du département de la Haute-Marne. En 1562, les gens du duc de Guise, qui s'y trouvait de passage, se prirent de querelle avec des huguenots, et il s'ensuivit une mêlée dans laquelle il y eut quelques tués de part et d'autre, et le duc de Guise lui-même fut blessé au visage. Ce fut le début en France des guerres de religion : on rejeta les maux qui suivirent sur le duc de Guise comme fauteur de ce qu'on appela le *massacre de Vassy*.

VASTADOUR. Se disait anciennement pour maraudeur.

VAUBAN (Sébastien Leprestre de). Maréchal de France, né à Saint-Léger de Foucheret, département de l'Yonne, en 1633, mort en 1707.

D'une famille noble, mais pauvre, à dix-sept ans il servit en volontaire sous Condé dans le parti de la Fronde. Fait prisonnier et conduit devant Mazarin, celui-ci devina son mérite et le gagna au parti de la cour par un brevet de lieutenant. A vingt-cinq ans, il avait le titre d'ingénieur. Il dirigea les siéges de Gravelines, d'Ypres et d'Oudenarde. Il prit la part la plus glorieuse à toutes les campagnes de Flandre et de Hollande de 1667 à 1703, et fut nommé commissaire général des fortifications en 1677 et maréchal en 1703, année dans laquelle il termina sa carrière active par le siége de Brisach, sous le duc de Bourgogne. Ses dernières années furent employées à des projets d'utilité publique. Vauban fut en réalité le créateur de la moderne *poliorcétique*. (*Voy*. ce mot.) Il perfectionna les parallèles, imagina les cavaliers de tranchée, le tir à ricochet, changea la marche des sapes, etc. Il travailla à 300 places ou forteresses anciennes, en construisit 33 nouvelles, conduisit 53 siéges et se trouva à 140 actions de vigueur. Son puissant génie s'unissait à un caractère noble, désintéressé et plein de franchise; étranger à la jalousie, il fit accueillir en France Cohorn son rival. Il avait laissé de nombreux écrits stratégiques intitulés : *Mes oisivetés*, dont quelques-uns seulement ont été imprimés, ce sont : des *Traités de l'attaque et de la défense des places*, des *Mémoires sur la dîme royale*, sur *l'édit de Nantes*. M. Poncelet a publié, en 1841, des Mémoires inédits de Vauban.


Vauban
(d'après de Troy).

VAUBAN (Joseph, comte de). Arrière-petit-fils du maréchal, né à Dijon en 1754, mort en 1816. Colonel en 1789, il émigra, fut à Coblentz aide de camp du comte d'Artois, et commanda un corps de chouans à Quiberon. Rentré en France sous le consulat, il fut en 1806 enfermé au Temple. Après une courte captivité, le gouvernement le relâcha et se contenta de publier des écrits saisis chez lui. Ce sont des *Mémoires sur les guerres de la Vendée*, qui contiennent des révélations intéressantes et des jugements sévères sur les champions de la cause royaliste.

VAUCHAMP (Combat de). Les Prussiens y furent repoussés par les Français, le 14 février 1814.

VAUDREUIL (Louis-Philippe Rigaud, marquis de). Né en 1723, mort en 1802. Il entra fort jeune dans la marine; servit pendant la guerre d'Amérique, entre la France et l'Angleterre, et se fit remarquer, en 1756, par son intrépidité, en se jetant le premier à la nage, à la tête de ses troupes, dans le Choueguen, rivière rapide et inégale, dont les gués étaient peu connus, pour attaquer les Anglais retranchés dans les forts Oswego et George, où il les força à capituler. L'année suivante il brûla leurs magasins et leurs arsenaux. En 1778 il commandait un vaisseau au combat d'Ouessant (Ile de France). Il fit une brillante campagne à la côte d'Afrique, en 1779, conquit la Sénégambie et fit pour huit millions de prises sur les Anglais. Après cette expédition, le marquis de Vaudreuil rejoignit le comte d'Estaing et servit sous ses ordres jusqu'en 1783. A son retour il fut nommé lieutenant général. Élu député aux États généraux, il émigra pendant la Terreur, et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire.


Vaudreuil
(d'après Chapuy).

VAUTOUR. Cet oiseau était, chez les anciens Égyptiens, l'emblème de la victoire. Ils croyaient qu'en temps de guerre, le vautour marquait, sept jours d'avance, le lieu où l'on devait combattre, et qu'il présageait la défaite de l'une des deux armées, suivant le côté vers lequel il se tournait. Cet oiseau de proie suit fréquemment, du reste, la marche des troupes, parce que les combats lui assurent sa pâture. On lit dans les anciens auteurs qu'après la bataille de Pharsale, des légions de vautours passèrent d'Afrique en Grèce, attirés par l'odeur des cadavres. Dans notre désastreuse retraite de Russie, en 1812, des nuées de ces oiseaux ne cessaient de planer sur la tête des soldats que la mort moissonnait chaque jour.

VAUX (Noel Jourda, comte de). Maréchal de France, né en 1705, mort en 1788. Entré au service à dix-neuf ans, il fit toutes les guerres de son époque, et se distingua surtout dans celles de Flandre. En 1769, il soumit la Corse en trois mois.

VAVAIN (*Mar.*). Gros câble dont on fait usage sur les rivières comme sur la mer.

VEDETTE. De l'ital. *vedetta*, dérivé du lat. *videre*, voir. Sentinelle à cheval. Il est défendu aux vedettes de mettre pied à terre, et elles doivent avoir leur carabine ou leur sabre à la main. Lorsqu'elles sont attaquées, elles se retirent après avoir fait feu, afin d'avertir le poste. On donne des *vedettes d'honneur* aux souverains et aux princes qui commandent en chef. — Le mot *vedette* désigne aussi de petites tourelles ou guérites

placées sur les remparts, et dans lesquelles se retirent les sentinelles.

VEDETTE (*Mar.*). Petit bâtiment de guerre placé momentanément en observation.—Se dit aussi du cinquième foc que gréent les grands bâtiments en dehors de tous les autres.

VÉGÈCE. Écrivain militaire qui florissait vers la fin du quatrième siècle. Il nous a laissé un traité en cinq livres : *De re militari*, dédié à l'empereur Valentinien. Ce livre est un extrait des travaux publiés sur la matière avant Végèce. (*Voy.* TACTIQUE).

VÉIES. *Veii*. Ville aujourd'hui ruinée de l'Étrurie, et ancienne capitale des Véïens. Dans le quatrième siècle avant J.-C., elle résista pendant près de dix années aux attaques des Romains. De cette époque date chez ces derniers l'usage de prolonger une campagne pendant l'hiver et d'établir une solde pour la milice. L'honneur de prendre Veïes fut réservé au dictateur Furius Camillus, qui avait fait pratiquer, sous la citadelle, des mines s'étendant jusqu'au temple de Junon. On trouva dans la ville des richesses immenses. Un siècle environ auparavant, une bataille avait été gagnée sous les murs de Veïes par les Romains sur les Étrusques.

VEILLANO ou **VEGLIANO**. Village des environs de Turin. Le 10 juillet 1630, le duc de Montmorency, à la tête de 5 000 hommes, battit, dans les gorges voisines, un corps de 9 à 10 000 Impériaux commandé par Doria et occupant une position des plus avantageuses.

VEILLE (*Mar*). On appelle *ancre de veille*, celle qui est toujours préparée afin de pouvoir la lancer en cas de besoin.

VEILLÉE D'ARMES. Cérémonie qui précédait la réception d'un chevalier. Il veillait la nuit entière, la lance au poing, le bouclier au bras, dans la chapelle où était déposée l'armure dont on devait le revêtir le lendemain. (*Voy.* ACCOLADE.)

VELATI. C'étaient, dans l'armée romaine, des soldats surnuméraires qui accompagnaient les troupes pour remplacer immédiatement ceux qui périssaient dans l'action. On comprenait parmi les *velati* les *accensi*, les *ferentarii* et les *rorarii*, qui ne portaient qu'une simple tunique sans aucune armure défensive. (*Voy.* ces mots et LÉGION.)

VELASQUEZ (DIÉGO.). Général espagnol, né à Cuellar, province de Ségovie, vers 1465, mort en 1523. Il accompagna Christophe Colomb dans son second voyage, se fixa à Saint-Domingue, et contribua à en assurer la possession à l'Espagne. Diego Colomb lui donna bientôt la mission de fonder des colonies à Cuba. Gouverneur de cette île, Velasquez seconda l'expédition qui découvrit le Yucatan et le Mexique en 1517-1518, et fit choix de Cortez pour en accomplir la conquête.

VELETTE ou **VOILETTE** (*Mar.*). Nom donné dans le Levant à une petite voile latine qu'on grée sur la vergue du grand mât dans les mauvais temps.

VELIKILA-LOUKI. Ville forte du gouvernement de Pskov, Russie d'Europe. Elle fut prise par Étienne Bathory, en 1580, et brûlée par les partisans du faux Dmitri, en 1611.

VÉLIQUE (*Mar.*). Qui appartient aux voiles.

VÉLITES. *Velites*. Corps d'infanterie légère dans l'armée romaine. Il ne faisait pas partie de la légion proprement dite, et n'avait aucune place déterminée dans l'ordre de bataille ; mais on les répartissait, suivant le besoin, entre les bataillons d'infanterie et les escadrons de cavalerie, pour y remplir un service analogue à celui des tirailleurs des troupes modernes. Ils avaient pour armure un casque de cuir, un bouclier rond, une épée courte, et plusieurs javelots à bois long et à fer aigu. Ils servaient fréquemment d'auxiliaires à la cavalerie. On lit dans Tite-Live : « Chaque cavalier prend un vélite en croupe derrière lui, car ces fantassins sont habitués à sauter à terre dès qu'on sonne la charge, se jeter en dehors de l'escadron, lancer leurs traits, puis rentrer dans l'escadron, et se remettre en croupe, manœuvre qu'ils répètent souvent et qui a rendu la cavalerie romaine supérieure à toute autre. » (*Voy.* LÉGION.)



Vélite romain (*d'après la colonne Trajane*). Vélite 1807 (*d'après Eug. Lami*).

Sous le règne de Napoléon Ier, on avait créé des bataillons de jeunes gens qui, sous la dénomination de *vélites*, étaient attachés aux régiments de la garde, et destinés à fournir des sous-officiers aux corps de la ligne. (*Voy.* SERGENT.)

VELLETRI. Ville d'Italie. Une bataille importante y fut livrée, en 1744, entre les Espagnols et des Autrichiens.

VELTURE (*Mar.*). Ligature au moyen de laquelle on réunit fortement le ton d'un mât inférieur avec le pied d'un mât supérieur.

VENATORES. Soldats de troupes légères qui, chez les Romains, étaient aussi employés à la chasse, comme les *sagittarii*. (*Voy.* SAGITTAIRE.)

VENDÉE. La guerre déplorable qui eut lieu dans cette contrée, entre les enfants d'une même

nation, offre un nouveau témoignage de ce que sont, en toute circonstance, le courage et l'intrépidité du Français. Des paysans en sabots, n'ayant souvent pour armes que des fourches ou des bâtons, vainquirent plusieurs fois les troupes républicaines, et les noms des Lescure, des Cathelineau, des La Rochejaquelein, des Stofflet, des Charette, etc., figurent parmi ceux des chefs militaires les plus héroïques de cette époque, où tant de faits d'armes, de part et d'autre, renouvelèrent, sous les deux bannières françaises, les plus belles actions des peuples les plus belliqueux de l'antiquité. Après le combat de Savenay, un général républicain écrivait ce qui suit à Merlin de Thionville : « Je les ai bien vus, bien examinés ; j'ai reconnu ces mêmes figures de Chollet et de Laval. A leur contenance, à leur mine, je te jure qu'il ne leur manquait du soldat que l'habit. Des troupes qui ont battu de tels Français, peuvent bien se flatter de vaincre tous les autres peuples. Enfin, je ne sais si je me trompe, mais cette guerre de brigands et de paysans, sur laquelle on a jeté tant de ridicule, que l'on affectait de regarder comme méprisable, m'a toujours paru, pour la République, la grande partie, et il me semble à présent qu'avec les autres ennemis, qu'avec le reste de l'Europe, nous ne ferons que peloter. » Napoléon Ier n'a-t-il pas appelé l'armée vendéenne « une armée de géants. »

VENDÔME (LOUIS-JOSEPH, duc DE). Né en 1654, mort en 1712. Petit-fils d'un fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Il fit ses premières armes contre la Hollande, en 1672. Maréchal de camp en 1678, et gouverneur de Provence en 1681, il se distingua dans la guerre de la ligue d'Augsbourg. En 1695, commandant en chef l'armée de Catalogne, il prit Barcelone et contribua à amener la paix de Ryswick. Dans la guerre de la succession d'Espagne, il combattit en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne. En 1702, il répara en Italie les fautes de Villeroy, sans pouvoir cependant triompher du prince Eugène. Moins heureux en Flandre, il perdit la bataille d'Oudenarde en 1708, mais sa campagne d'Espagne et la victoire de Villaviciosa, en 1710, rachetèrent brillamment ce revers et assurèrent la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe V.


Vendôme
(d'après Marillier).

VENDÔME (PHILIPPE, dit LE PRIEUR DE). Lieutenant général, frère du précédent, né en 1655, mort en 1727. Entré dans l'ordre de Malte, il prenait part, à l'âge de quatorze ans, au siége de Candie. Dans les campagnes de Hollande, d'Allemagne et de Flandre, il gagna le grade de maréchal de camp. Lieutenant général en 1693, il servit sous Catinat en Italie, et sous son frère en Catalogne. Combattant en chef en Lombardie, il obtint un avantage à Castiglione en 1705 ; mais, disgracié pour son hésitation à Cassano, il ne lui resta plus qu'à vivre dans la retraite.

VENETS (*Pêche*). Bas parc du genre des courtines, formé de demi-filets circulaires.

VENGEUR (VAISSEAU LE). En 1794, la flotte française, désorganisée, sans matelots exercés, sans chefs expérimentés, fournissait néanmoins une escadre montée par des paysans n'ayant jamais navigué, commandée par de simples officiers improvisés amiraux : c'était l'escadre de Brest, chargée de protéger un convoi de deux cents voiles apportant d'Amérique une quantité considérable de grains, qu'attendait la république épuisée de vivres. Le 20 mai, Villaret-Joyeuse, hier simple capitaine, aujourd'hui chef d'escadre, appareillait trente vaisseaux, montés par ces paysans républicains, sortait du port de Brest et se dirigeait vers les îles Coves et Floves pour s'opposer à la tentative que l'amiral Howe, commandant une flotte anglaise de trente-trois vaisseaux et de douze frégates, montés par les matelots exercés de la vieille marine anglaise, allait faire pour s'emparer du convoi attendu.

Le 28, l'escadre française aperçoit une flotte. Dès que nos républicains ont reconnu la marine anglaise, ils poussent des cris d'enthousiasme et demandent le combat. Jean-Bon Saint-André avait ordre de la Convention de ne se battre que pour sauver le convoi; entraîné par l'enthousiasme universel, il doit consentir au combat. Ce jour et le jour suivant, des escarmouches ont lieu. Le 30 et le 31, une brume épaisse enveloppe les deux armées navales ; enfin, le 1er juin, le soleil se lève resplendissant, et les Français, déjà réduits à vingt-six vaisseaux, tandis que les Anglais en ont conservé trente-six, demandent de nouveau le combat. Il commence à neuf heures du matin. Howe s'avance pour couper notre ligne : une fausse manœuvre du vaisseau français *la Montagne* permet à l'amiral anglais de pénétrer la ligne, d'isoler notre aile gauche et de l'accabler de toutes ses forces. L'amiral français veut rallier notre droite et notre avant-garde, mais les vents contraires l'empêchent, pendant cinq heures, de pouvoir approcher du champ de bataille. Durant ce temps, les vaisseaux engagés se battaient avec un héroïsme extraordinaire. Les Anglais, supérieurs dans la manœuvre, perdaient leur avantage dans la lutte de vaisseau à vaisseau, trouvaient des feux terribles et des abordages formidables. C'est au milieu de cette action acharnée que le vaisseau *le Vengeur*, démâté, à moitié détruit et près de couler, refuse d'amener pavillon et préfère s'abîmer sous les eaux, qui engloutissent ces glorieux enfants de la patrie, disparaissant dans les flots aux cris de : *Vive la république! Vive la liberté!* Les Anglais cessèrent les premiers le feu et se retirèrent étonnés d'une pareille résis-

tance, épouvantés de leur victoire qu'ils nous auraient peut-être cédée, fort endommagés qu'ils étaient, si Jean-Bon Saint-André n'avait obstinément refusé un nouveau combat, que l'enthousiasme patriotique des équipages républicains demandait encore.

Par leur héroïsme, ils avaient atteint le but proposé à l'escadre ; dans la journée du 1er juin, l'amiral Ventabel avait traversé le champ de bataille du 29 mai, l'avait trouvé couvert de débris, et était entré dans les ports de France avec le convoi des 200 voiles américaines.

La nouvelle de cette lutte héroïque, le dévouement sublime des hommes du *Vengeur*, excita en France une admiration indescriptible. La Convention nationale, après avoir entendu les rapports de son comité de salut public, décréta « qu'une forme du vaisseau *le Vengeur* serait « suspendue aux voûtes, et que les noms des « héros qui le montaient seraient inscrits sur les « colonnes du Panthéon. » Ce décret appelait les artistes peintres, sculpteurs et poëtes à concourir pour transmettre à la postérité le trait sublime du dévouement républicain des citoyens formant l'équipage du *Vengeur*. (*Voy.* VILLARET-JOYEUSE.)

Le poëte Lebrun composa à cette occasion l'une de ses belles odes, dans laquelle on lit entre autres cette strophe :

> Voyez ce drapeau tricolore
> Qu'élève, en périssant, leur courage indompté.
> Sous le flot qui les couvre, entendez-vous encore
> Ce cri : *Vive la liberté !*

VENIR (*Mar.*). *Venir au vent* ou *au lof*, c'est loffer ; *venir sur tribord* ou *sur bâbord*, c'est gouverner plus sur tribord que sur bâbord; *venir à l'appel d'un câble* ou *d'une amarre*, c'est éviter, c'est tourner jusqu'à ce que la quille soit en direction, de ce câble, de cette amarre, et que ceux-ci éprouvent quelque tension.

VENISE. *Venetia.* Ville maritime et capitale de la Vénétie, Italie. L'ancienne république de Venise joue un rôle très-important dans l'histoire à partir du douzième siècle : on la voit de 1175 à 1177, tenir tête sur mer à Frédéric Barberousse, battre ses flottes; se faire donner une large part de l'empire d'Orient en 1204. De 1350 à 1381, elle perd sa suprématie au profit de la république de Gênes; mais, de 1388 à 1428, elle fait une série de conquêtes sur le continent, et s'adjoint la marche de Trévise, le Padouan et le Bressan. De 1461 à 1477, elle lutte courageusement contre les Turcs, devenus maîtres de Constantinople. Elle déjoue par une ligue les vues de Charles VIII sur Naples, en 1495. A partir de 1497, cette république entre dans une voie de décadence, qui se termine en 1797 par l'abandon que le général Bonaparte victorieux en fait à l'Autriche, aux termes du traité de Campo-Formio. Depuis, Venise est restée sous la domination autrichienne. Elle s'insurgea en 1848 contre le gouvernement autrichien; mais elle fut réduite en 1849, après un long siége.

VENLO ou **VENLOO**. Ville forte située sur la rive droite de la Meuse, dans le Limbourg hollandais. Les alliés l'enlevèrent aux Français en 1702.

VENT (*Mar.*). Mouvement de l'air suivant une direction à laquelle on donne le nom de la direction de l'aire-de-vent de la boussole, qui lui est parallèle. On divise communément les vents en quatre catégories : les *vents alizés* ou *généraux;* les *vents périodiques* ou *moussons*; les *vents variables*, et les *vents accidentels*. Ceux de la première catégorie, les vents alizés, soufflent constamment dans la même direction aux régions équatoriales, c'est-à-dire du nord-est au sud-ouest dans l'hémisphère nord, et du sud-est au nord-ouest dans l'hémisphère sud. On attribue l'origine de ces vents à l'échauffement des masses gazeuses vers l'équateur, c'est-à-dire qu'il résulterait de cet échauffement des colonnes ascendantes d'air qui iraient, après cela, se déverser du côté des pôles, et, comme par suite de cette ascension, une espèce de vide s'opérerait dans les régions équatoriales, l'air dans les régions tropicales affluerait vers l'équateur, en restant toutefois en retard sur le mouvement de la terre, attendu la force centrifuge, et donnerait lieu, des deux côtés de l'équateur, aux vents réguliers dont il est question.

Le commandant Maury, de la marine américaine, a le premier publié des études du plus haut intérêt sur les vents et les courants. Il a pris pour bases les journaux d'observations d'un nombre considérable de bâtiments pendant leurs voyages, et a disposé en un système fort ingénieux les immenses matériaux ainsi recueillis. L'exposition théorique en est d'une admirable simplicité, il peut se réduire au développement d'un seul principe : celui du double circuit que décrit une molécule d'air entraînée sans cesse de l'un à l'autre pôle, et passant alternativement des régions élevées à la région inférieure de notre enveloppe atmosphérique. Ce mouvement alternatif d'ascension et de descente ne s'accomplissant que dans des zônes entièrement distinctes, il en résulte que, pour les autres points du globe, on est forcé d'admettre l'existence de deux courants superposés agissant dans des directions contraires.

Parmi les écrivains qui ont suivi le capitaine américain dans cette voie, nous citerons le capitaine Lartigue, de la marine française, qui a publié un ouvrage important : *Exposé du système des vents*. L'auteur regarde les deux courants polaires et les vents alizés qui en résultent, comme la base du système des vents; il les nomme *vents primitifs*. Il expose les variations des vents alizés d'après leur distance aux courants polaires, les effets qui résultent de leur jonction, et la formation des vents variables d[illegible] la zône torride. Puis il passe à l'histoire [illegible] vents secondaires, et fait [illegible] vents variables de la zône [illegible] des vents alizés. Il exa[illegible]

dont les vents se déplacent. L'auteur attribue peu d'influence à la rotation de la terre sur la direction des vents alizés; le mouvement diurne du soleil et la configuration des terres lui paraissent avoir une action beaucoup plus grande.

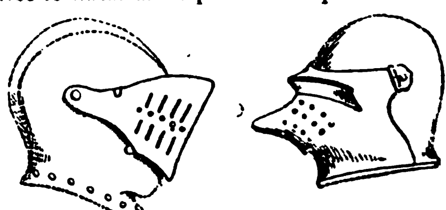
On appelle *vent de terre*, celui qui souffle de terre durant la nuit; *vent de mer*, celui qui souffle de mer et pendant le jour; *vent frais*, celui dont la force est médiocre et propre à faire route, et *vent forcé*, celui qui souffle avec violence. Les *vents réguliers* sont ceux qui soufflent particulièrement en pleine mer et se distinguent par l'ordre qu'ils présentent dans leur durée, leur direction et leur retour; par *vents anniversaires* ou *étésiens* (du grec ετεσιος [étésios], annuel), on entend les vents qui reviennent régulièrement à une époque déterminée de l'année; les *vents de saisons* sont ceux qui soufflent du sud-est depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai, et du nord-ouest depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre; les *vents journaliers* sont ceux qui ne soufflent qu'à certaines époques du jour ou de la nuit. Le *vent fait* est celui qui ne varie plus et qui paraît devoir durer.

Avoir le *vent en poupe* ou *arrière*, c'est avoir un vent qui porte directement le vaisseau vers l'endroit où l'on veut aller; avoir *vent debout* ou *vent contraire*, c'est avoir un vent directement opposé à la route qu'on veut suivre; être *vent devant*, se dit d'un navire qui reçoit le vent dans ses voiles en le prenant de devant. *Pincer*, *serrer*, *rallier le vent*, c'est disposer les voiles de manière que le bâtiment se rapproche le plus possible de la ligne sur laquelle le vent souffle; *gagner le vent* ou *le dessus du vent* à un navire, c'est se trouver ou se mettre entre le lieu d'où le vent souffle et le navire dont il s'agit, et *aller tout d'un vent* ou *d'un même vent*, c'est faire sa route avec un seul vent, ce qui a lieu quand le trajet est direct. *Avoir vent et marée*, se dit d'un vaisseau qui se trouve favorisé en même temps, pour sa route, du vent et de la marée qui lui sont convenables; *aller contre vent et marée*, c'est persister à faire route malgré les obstacles qu'on rencontre; *aller selon le vent*, c'est régler sa navigation sur le vent.

Dans un temps ordinaire, la vitesse du vent le moindrement sensible est de 1 mètre par seconde; le vent modéré, 2 mètres; le vent plus vif, 5 mètres; le vent fort, 10 mètres; le vent très-fort, 20 mètres ou 16 lieues et demie à l'heure; la tempête ordinaire, 17 lieues à l'heure; l'ouragan, de 30 à 45 lieues à l'heure. Les marins donnent au vent, suivant sa force, le nom de *brise*, quand il parcourt 5 à 6 milles en une heure; de *jolie brise*, quand il en franchit 8 dans le même temps; *brise fraîche*, pour 16 milles; *grand frais*, pour 36; *coup de vent*, pour 62; *tempête*, pour 88; et *ouragan*, pour 120. On a admis encore, pour faire connaître la force du vent, quatre degrés qu'on désigne par les chiffres 1, 2, 3 et 4. Le premier agite seulement les feuilles des arbres; le second courbe les petites branches; le troisième fait plier les grosses; et le dernier les brise et déracine des arbres. Lorsque deux contrées sont voisines et que l'une d'elles est plus échauffée que l'autre, il y a toujours un vent inférieur qui va des parties les plus froides vers le point le plus échauffé, et un courant supérieur qui se dirige du point échauffé vers les parties froides.

VENT DU BOULET. Se dit de l'air agité par le passage d'un boulet de canon. — Se dit aussi de la légère différence qui existe entre le calibre d'un projectile et le calibre du tube qui le reçoit, afin que le projectile entre facilement.

VENTAIL. Partie inférieure du mézail, percée de petits trous et d'ouvertures pour fournir l'air nécessaire à la respiration. Dans les bacinets de la seconde moitié du quatorzième siècle et du commencement du quinzième, le *ventail* formait avec le *nazal* une espèce de bec plus ou moins



Ventail :
d'armet de guerre (XVIe siècle) — de bacinet (XVe siècle)
(d'après le Musée d'artillerie).

prononcé; il en était souvent indépendant dans les armets de guerre du seizième siècle, et pouvait, comme lui, se relever sur le casque, étant mobile autour des mêmes pivots à droite et à gauche du timbre. Dans quelques casques, il existait, sur le côté droit du ventail, une autre petite ouverture, destinée à introduire l'embouchure de l'oliphant. (*Voy.* MÉZAIL, etc.)

VENTIDIUS BASSUS. Général romain, natif d'*Asculum*. Réduit à l'état d'esclave dans la guerre sociale, il fut tiré de cette condition misérable par César, qui l'employa dans la guerre des Gaules et le nomma sénateur, tribun du peuple et préteur. Après la mort de son protecteur, il s'attacha à Antoine qui, dans la guerre de Pérouse, l'an 41 av. J.-C., le fit son premier lieutenant, et l'envoya ensuite contre les Parthes. Ventidius les chassa de l'Asie Mineure et de la Syrie, succès qui éveillèrent la jalousie d'Antoine et le décidèrent à venir prendre le commandement en personne.

VENTILATEUR (*Mar.*). Du lat. *ventilare*. Manche à vent, soufflet ou machine quelconque, dont on fait usage pour renouveler l'air intérieur.

VENTOUSE (*Mar.*). Du lat. *ventus*, vent. Ouverture pratiquée dans les ponts, dans les murailles d'un navire, afin d'y renouveler l'air.

VENTRIÈRE. Sangle ou longe de cuir qu'on passe sous le ventre d'un cheval, pour maintenir le harnais et empêcher que les traits ne puissent ni monter trop haut, ni incommoder le ventre du cheval.

VENTRIÈRES (*Mar.*). Pièces de bois qu'on fixe

provisoirement à la carène, et sous lesquelles s'arc-boutent les colombiers d'un ber. Lorsqu'on lance le navire à coittes mortes, ce sont ces pièces qui sont destinées à le porter et à le soutenir momentanément, pendant qu'il s'incline de droite à gauche, en glissant dans sa coulisse.

VENTURA. Italien, ancien capitaine d'infanterie dans l'armée du vice-roi d'Italie, sous l'empire; il alla chercher fortune dans l'Inde, en 1822, comme avait fait le capitaine de la garde impriale Allard, et, sous les ordres de celui-ci, il coopéra à l'organisation de l'armée de Rundjet-Singh, roi de Lahore. (*Voy.* ALLARD et RUNDJET-SINGH.)

VENTURON (*Pêche*). Nom que l'on donne, à Fréjus, à un filet appelé ailleurs échiquier.

VÊPRES SICILIENNES. Le frère de saint Louis, Charles, comte d'Anjou, possédant la Provence par le droit de sa femme, avait conquis, en 1266, le royaume de Naples et de Sicile, mais il souillait sa victoire par des cruautés auxquelles la Sicile répondit enfin, en 1282, par un massacre général des Français. C'était le lundi de Pâques, à Palerme, et l'usage était pour toute la ville d'aller, ce jour-là, entendre vêpres à l'abbaye de Monte-Real. La foule était grande. Pour prévenir les rixes, le gouverneur français avait défendu le port d'armes à tous; mais quel Palermitain n'avait son poignard sous le manteau? Un Français, du nom de Brouet, se permet dans la rue quelques privautés envers une jeune fille. Les parents s'indignent; une rixe s'engage à laquelle prennent part d'autres habitants et d'autres Français. Ces derniers se trouvant sans armes sont facilement égorgés. Tout ce qu'on rencontre dans les rues, tout ce qu'on trouve dans les maisons, jusqu'à l'enfant à la mamelle, subit le même sort. Un seul homme cependant fut excepté, Guillaume Porcelet, gentilhomme provençal qui s'était concilié tous les cœurs par ses vertus. Les autres villes de Sicile imitèrent l'exemple de Palerme. Ce mouvement spontané hâta l'exécution d'un complot tramé par un gentilhomme sicilien, Jean de Procida, qui, travesti en moine, courait de la Sicile en Espagne, réchauffant le patriotisme sicilien au profit de l'ambition de Pierre d'Aragon. 8 000 Français furent égorgés, et Charles d'Anjou perdit la souveraineté de la Sicile.

VERCEIL. Aujourd'hui *Vercelli.* Ville située près de la Sésia, à 70 kilomètres de Turin. L'an 101 av. J.-C., les Cimbres furent battus par Marius dans les plaines qui l'entourent. Le carnage des vaincus fut horrible, et les auteurs du temps portent à 200 000 le nombre des morts et des prisonniers. Les historiens romains rapportent que la ligne de bataille des Cimbres avait 5 kilomètres d'étendue, et que les hommes du premier rang, afin de ne pouvoir être rompus, s'étaient liés les uns aux autres par des chaînes qui tenaient à leurs boucliers. Une grande quantité de femmes accompagnaient cette armée, et leur exaspération fut telle lorsqu'elles en virent la défaite, qu'elles immolèrent une partie des fuyards, puis étouffèrent leurs propres enfants, et se précipitèrent ensuite sous les chariots et les pieds des chevaux. — En 1617, les Espagnols, conduits par don Pèdre de Tolède, s'emparèrent de Verceil, qui appartenait au duc de Savoie; en 1704, Vendôme s'en rendit maître.

VERCINGÉTORIX. Chef gaulois du pays des Arvernes. Il décida la Gaule centrale à se soulever contre les légions de César qui avaient pris leurs quartiers d'hiver. César le battit à plusieurs reprises, lui enleva Bourges, sa principale place, l'assiégea dans Alesia, et le força à se rendre. Le vaincu vint à Rome orner le triomphe du vainqueur, et, en l'an 47 av. J.-C., fut étranglé, après plusieurs années d'emprisonnement. Vercingétorix, dont on nous laisse trop ignorer la lutte héroïque pour sauver l'indépendance de sa patrie, est l'une des plus belles physionomies historiques et restera comme la plus grande gloire de nos ancêtres les Gaulois. Près du nom de Vercingétorix viennent se grouper les noms, enregistrés par Jules César dans ses *Commentaires*, d'Époredirix, de Virdumar, de Vergasillaunus, ses compagnons de gloire et de dévouement à la vieille patrie gauloise. Notre grand historien Henri Martin est le premier qui ait consacré le rôle et la gloire de Vercingétorix, dans des pages que nous ne saurions trop recommander.



Vercingétorix
(d'après une monnaie gauloise).

VER DE MER (*Mar.*). Insecte qui perce les bordages des navires non doublés en cuivre, et cause leur destruction rapide.

VERDEN. Capitale du duché de ce nom, dans le royaume de Hanovre. En 1757, le maréchal de Richelieu s'en empara durant la poursuite qu'il faisait des Hanovriens.

VERDUN. Épée longue et étroite qu'on fabriquait anciennement dans la ville de France dont elle porte le nom. (*Voy.* FLAMBERGE.)

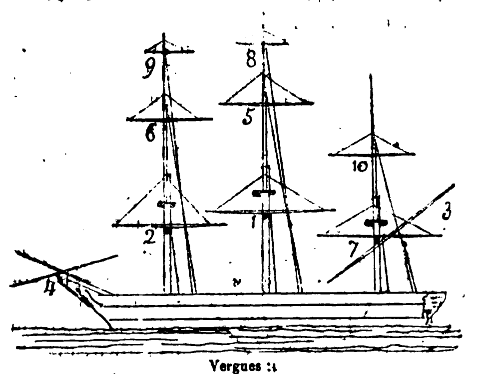
VERDUN. *Verodunum.* Place forte située sur la Meuse, dans le département de la Meuse. Elle fut prise par Henri II en 1552, et, en 1792, par les Prussiens qui ne l'occupèrent que quarante-trois jours.

VERGE. *Virga.* Épée mince, légère et très-pointue, dont on faisait usage au moyen âge.

VERGES. *Passer par les verges.* Châtiment qu'on infligeait autrefois aux militaires pour certaines fautes. Il consistait à faire passer le coupable, nu de la ceinture en haut, entre deux haies de soldats qui le frappaient chacun d'un coup de baguette de saule ou d'osier, ou parfois de la baguette en fer du fusil. Cette punition cessa d'être employée dans l'armée française à partir de 1788.

VERGUES (*Mar.*). Grandes pièces de bois arrondies, plus grosses au milieu qu'aux extrémités,

placées, tantôt horizontalement, tantôt obliquement, sur leurs mâts respectifs, plus ou moins au-dessus du niveau de la mer. Sur les vergues horizontales s'envergue la voile carrée; toutes les autres voiles s'enverguent sur les vergues verticales. (*Voy.* VOILES.) Ces pièces sont en bois de sapin, soit d'un seul morceau, soit d'assemblage;



Vergues :

1. Grande vergue.
2. Vergue de misaine.
3. » d'artimon.
4. » de civadière.
5. » du grand hunier.
6. Vergue du petit hunier.
7. » sèche.
8. » du grand perroquet.
9. » du petit perroquet.
10. » du perroquet de fougue.

elles servent à porter les voiles, à étendre le côté supérieur et c'est sur elles qu'on serre la voile lorsqu'elle ne doit plus rester tendue. On distingue les vergues par le nom des voiles qu'elles portent.—Deux navires sont dits *vergue à vergue*, lorsque, étant placés l'un à côté de l'autre, leurs basses vergues, dépassant en longueur la largeur du bâtiment, se prolongent réciproquement au-dessus de leurs ponts.

VERHOLE (*Mar.*). Se dit pour retour de marée.

VERHUELL (L'amiral). Né à Dœtichem, dans la Gueldre, en 1764, mort en 1845. Contre-amiral, il fut envoyé en mission, en 1803, auprès de Bonaparte, premier consul de la république française. Celui-ci l'initia à son projet d'une descente en Angleterre. La Hollande mit une flottille sous le commandement de Verhuell, qui l'amena heureusement de Flessingue à Ambleteuse, en bravant la surveillance de l'escadre anglaise. En 1804, Verhuell fut ministre de la marine hollandaise, et créé *maréchal de Hollande*, lors de l'avénement de Louis Bonaparte au trône de ce pays. Lors de la réunion à l'empire français, il eut le titre de président de la junte administrative et de commandant de la flotte du Texel. Sous la Restauration, il se fit naturaliser en France, et fut élevé à la pairie en 1819.

VÉRIN ou **VERRIN** (*Mar.*). Cric à l'aide duquel on soulève les baux des ponts, pour placer ou déplacer les épontilles gênant le jeu du cabestan.

VERMILLE (*Pêche*). Corde garnie d'hameçons et de vers, servant à prendre des anguilles.

VERNHET DE LAUMIÈRE. *Voy.* LAUMIÈRE.

VERNON (ÉDOUARD). Amiral anglais, né en 1684, mort en 1757. Il servit aux Indes, sous le commodore Walker; détruisit, en 1739 et 1740, les établissements espagnols en Amérique, et s'empara en deux jours de la place de Porto-Bello. Plus tard, un acte de désobéissance à l'amirauté le fit rayer de la liste des amiraux.

VÉRONE. *Verona*. Ville forte située sur l'Adige, en Italie. En 249, l'empereur Philippe livra près de cette ville une bataille contre Dèce, qui le tua de sa propre main. En 312, Vérone devint la conquête de Constantin, qui avait pris les armes pour combattre Maxence; en 489, ce fut Théodoric, roi des Goths, qui s'en empara; et, en 541, Totila, roi des Ostrogoths, défit les Romains sous ses murs. Cette place se rendit aux Français, le 24 avril 1797; mais elle fut témoin de leur défaite par les Autrichiens, le 30 mars 1799. Il s'y tint, en 1822, un congrès des cinq grandes puissances, relativement à la révolution espagnole.

VERQUEUX (*Pêche*). Filet pour prendre les aloses.

VERRINE (*Mar.*). Lampe en verre suspendue à bord, au-dessus du compas de route, pour éclairer le timonier.

VERROUL ou **VERROUIL.** Arme de tournoi, du genre des armes nommées courtoises.

VERRUE. En 1704, le duc de Vendôme s'empara de cette ville, l'une des meilleures places du duc de Savoie.

VERSE. Nom que portait anciennement une pièce d'artillerie du genre des fauconneaux.

VERTENELLE ou **VERTERELLE** (*Mar.*). Nom des pentures qui maintiennent le gouvernail.

VERTEUIL. On appelait ainsi, anciennement, une arme à feu à tir direct.

VERU. Trait à pointe de fer ronde, ayant le bout aigu, dont on se servait dans l'infanterie légère des Romains; il était emprunté aux Samnites.

VERUTUM ou **VERUCULUM.** Javelot de l'infanterie légère chez les Romains. Il était formé d'un fer court et triangulaire, au bout d'une hampe d'un mètre environ.

VERVEUX (*Pêche*). Filet en forme d'entonnoir.

VÉSERONCE. Lieu qui était situé entre Vienne et Belley, en France. Clodomir, roi d'Orléans, y livra bataille, en 525, à Gondemar, roi de Bourgogne; mais, quoique ses troupes eussent mis en pièces les Bourguignons, il perdit la vie, attiré par une ruse au milieu d'un groupe d'ennemis qui l'enveloppèrent et lui coupèrent la tête.

VESOUL. Chef-lieu du département de la Haute-Saône. Les Anglais saccagèrent cette ville en 1360; Charles d'Amboise, en 1479; Turenne s'en étant rendu maître en 1649, en fit raser les fortifications. Vesoul fut pris aussi par les Autrichiens, le 7 janvier 1814. — Vesoul est le chef-lieu des 4e (Haute-Marne) et 5e (Haute-Saône) subdivisions de la 7e division militaire.

VÉSUVE. *Vesuvius*. Montagne volcanique située près de Naples. L'an 73 av. J.-C., les gladiateurs révoltés et d'autres mécontents s'étant retirés en ce lieu sous les ordres de Spartacus, y furent bloqués par Claudius Pulcher, qui s'empara du seul chemin par lequel il était possible, selon

lui, de descendre. Mais les fugitifs se firent des échelles et des cordes avec des ceps et des liens de vigne, et parvinrent ainsi, pendant la nuit, à franchir les précipices et à gagner la plaine. Lorsqu'ils y furent arrivés, Spartacus tomba sur le camp des Romains, et y fit un grand carnage. — Au pied du même mont, en 552, Narsès défit les Ostrogoths que commandait leur roi Théia, qui y fut tué.

VETERA. Célèbre camp romain qui était situé dans le voisinage de la ville actuelle de *Xanten*, dans la régence de Düsseldorf, Prusse rhénane. Les Romains y furent souvent assiégés par Civilis, qui finit enfin par y pénétrer, vers l'an 70 de l'ère chrétienne, et extermina les légions qui le défendaient.

VÉTÉRAN. Du lat. *veteranus*, fait de *vetus*, ancien. Les Romains donnaient ce nom aux soldats qui avaient fait un certain nombre de campagnes, lequel était de 10 pour les cavaliers et de 20 pour les fantassins. Parmi les récompenses qu'on leur accordait, pour prix de leurs services, on leur concédait quelques arpents de terre sur les territoires réduits en colonie.


Vétéran romain
(*d'après la colonne Trajane*).

Aujourd'hui on appelle *vétérans*, en France, des soldats d'infanterie qui, en raison de leur ancienneté, sont admis dans des compagnies sédentaires, dites *compagnies de vétérans*, où le service est facile et tranquille. Ces compagnies ont un uniforme particulier et constituent une sorte de corps de réserve.

Les corps de vétérans ne datent en France que de la Révolution, bien que le maréchal de Saxe en ait eu la première idée, et que, dès 1771, on ait compté des hommes, isolés dans les corps, portant le nom de vétérans et décorés d'un médaillon. — En 1776, sous le ministère Saint-Germain, on réunit en *compagnies détachées* un assez grand nombre d'officiers et de soldats encore aptes à un service d'intérieur, bien qu'incapables, par leur âge et leurs blessures, de faire partie de l'armée active. Ces compagnies, placées dans certaines villes de France, formaient un effectif de 16 compagnies de sous-officiers, 8 de canonniers et 65 de fusiliers.—Le 16 mai 1792, les *compagnies détachées* prirent le nom de *vétérans*, et formèrent un corps de cinq mille vétérans nationaux. Il fallait, pour y être admis, justifier de vingt-quatre ans de service. — En 1799, le chiffre des vétérans s'éleva à quatorze mille; à la paix de 1814, il était de douze mille.

Le nombre des fantassins diminua considérablement sous la Restauration. En 1817, il n'y avait plus que 35 compagnies de fusiliers et 10 de sous-officiers. — En 1825, les compagnies étaient au nombre de 47. — Sous le gouvernement de juillet, il y avait 12 compagnies de sous-officiers vétérans, 30 compagnies de fusiliers et un bataillon de 6 compagnies en Afrique. — Il y a actuellement une compagnie de gendarmes vétérans, en résidence à Riom, commandée par deux capitaines et trois lieutenants; une compagnie de sous-officiers vétérans et une de fusiliers vétérans : la première à Bar-le-Duc, la seconde à Fontevrault, commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant; et quatre compagnies de canonniers vétérans, commandées chacune par deux capitaines et deux lieutenants.


Vétéran des compagnies détachées (1786) (*d'après M. de Marbot*). Vétéran de la garde impériale (1806) (*d'après Eug. Lami*).

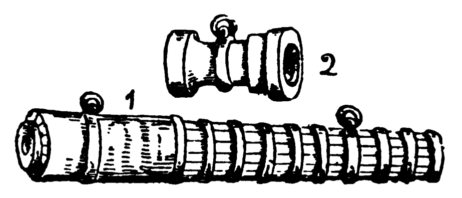
VÉTÉRANS FRANÇAIS DES CAMPS. Cette institution curieuse, créée par une loi de l'an XI, rappelait l'institution romaine. Elle accordait aux militaires de terre et de mer mutilés ou grièvement blessés dans la guerre de la liberté, qui voudraient s'établir dans les 26ᵉ et 27ᵉ divisions militaires (sur le Rhin et sur le Pô), à titre de supplément de récompense nationale, un nombre d'hectares de terre d'un produit égal à leur solde de retraite. On affecta pour dix millions de biens nationaux à cette création. Les vétérans concessionnaires étaient tenus de résider sur les terres qui leur étaient distribuées, de les cultiver ou faire cultiver, d'en payer les contributions, et de concourir, lorsqu'ils y étaient appelés, à la défense des places frontières. Les propriétés ne pouvaient être engagées, cédées, ni aliénées pendant l'espace de vingt-cinq ans; elles n'étaient transmissibles aux enfants des vétérans qu'autant que ceux-ci seraient nés de mariages contractés sur le territoire de la république ou aux armées avant la formation des camps, ou de mariages contrac-

tés depuis cette époque avec des filles du pays. Si le vétéran mourait sans enfants, sa veuve conservait l'usufruit de sa portion de terre, et si elle épousait un militaire ayant dix ans de service, elle lui apportait en dot cette portion de terre, dont elle devenait propriétaire. — Deux camps furent établis, celui de *Juliers*, près Mayence, et celui d'*Alexandrie*, et la force de chaque camp fut fixée à 405 vétérans. Autour du camp régnait une enceinte crénelée, au centre se trouvait une halle, et chaque colon avait son habitation pour sa famille. — En 1814, alors que Mayence et Alexandrie cessèrent d'appartenir à la France, l'institution tomba, Louis XVIII accorda aux deux colonies refoulées en France un secours provisoire, et rétablit en argent la double solde de retraite qu'avait représentée jusque-là le revenu des biens-fonds.

VÉTÉRINAIRE. *Veterinarius*, formé du pluriel neutré *veterina*, qui signifie *bêtes de somme*. Se dit de celui qui pratique l'art de guérir les animaux. La médecine vétérinaire, ou, comme on dit simplement, la *vétérinaire*, est de date aussi ancienne que la médecine qui s'applique à l'homme. On songea surtout à soigner le cheval, le serviteur le plus précieux, et l'on s'adonna d'abord spécialement à l'*hippiatrique*, la médecine du cheval (du grec ιππος [ippos], cheval, et ιατρικη [iatrikê], médecine). A partir du septième siècle, dans les armées où régnait une certaine organisation, il y eut des hippiâtres; au dixième siècle, l'empereur Constantin Porphyrogénète faisait recueillir en un traité les écrits sur la matière: *Veterinariæ medicinæ libri duo*, que dans le seizième siècle François I[er] fait traduire en français. A cette époque, l'usage devient général de ferrer les chevaux, et les maréchaux-ferrants sont les seuls vétérinaires. Cependant on traduit des ouvrages plus importants, et surtout le traité de Xénophon, *De re equestri*. L'anatomie du cheval est étudiée grâce aux travaux de Hernard, à Paris, de Léonard de Vinci, et de Rumi. De bons ouvrages sont publiés: *le Grand Maréchal* (1667), *le Parfait Maréchal* (1684). Bourgelat obtient de fonder à Lyon la première école de vétérinaire, qui s'ouvre le 1[er] janvier 1762. D'autres écoles s'ouvrent, parmi lesquelles celle établie dans le château d'*Alfort*, près Paris. A partir de 1769, chaque régiment envoie aux écoles un certain nombre de sujets qui, après quatre années d'études, rentrent dans les corps avec le brevet de *maréchal-expert*. Ce titre est remplacé en 1793 par celui de *vétérinaire*. Jusqu'en 1802, il n'y en eut qu'un seul par régiment; en 1807, on crée des *vétérinaires en second*. Le vétérinaire en premier reçoit les galons de maréchal des logis chef, et celui en second les galons de maréchal des logis ordinaire.

Le cadre des *vétérinaires militaires* a été fixé, par décret du 31 janvier 1855, de la manière suivante: vétérinaires principaux, 4; vétérinaires de 1[re] classe, 60; de 2[e] classe, 52; aides-vétérinaires de 1[re] classe, 80; de 2[e] classe, 148.

VEUGLAIRE. Pièce d'artillerie de la première moitié du quinzième siècle, composée d'une chambre à feu et d'une volée maintenues en-



Veuglaire:
1. Volée. — 2. Chambre à feu.
(d'après le Musée d'artillerie).

semble par l'affût. La volée était formée de douves, en fer forgé, cerclées au moyen de bagues de fer.

VEXILLAIRE. *Vexillarius.* Nom que les anciens donnaient au porte-enseigne, celui à qui le



Vexillaire
(d'après la colonne Trajane).

vexillum ou étendard était confié. On appelait aussi *vexillaires*, des vétérans que l'on tirait d'une légion pour en renforcer une autre, et qui combattaient alors avec cette nouvelle légion, soit sous son aigle, soit sous la leur propre. (*Voy.* ENSEIGNES, LÉGION et VEXILLE.)

VEXILLAIRE (*Mar.*). On appelle signaux vexillaires, les signaux d'enseigne ou de pavillon.

VEXILLE, VEXILLUM. Étendard ou enseigne de la cavalerie romaine et ensuite de la cavalerie auxiliaire. Il était formé d'une pièce d'étoffe carrée, attachée par le haut à une traverse horizontale. En récompense des actions d'éclat, quelques officiers avaient le droit de faire porter devant eux un vexille. (*Voy.* DRAPEAU.)

VÉZELAY. *Vizeliacum.* Bourg du département de l'Yonne. Saint Bernard y prêcha la deuxième croisade, et Louis VII y prit la croix en 1146.

VIANDE. Du bas latin *vivenda*, formé de *vivere*, vivre. On donne ce nom au tissu musculaire des animaux vertébrés. La viande est l'aliment le plus nutritif. En France, une ordonnance de

accordait aux troupes en temps de guerre demi-livre de viande par jour, sauf le ven-i. La retenue du prix de cette viande s'opé-sur la solde à raison de deux sols dix de-la livre. En 1745, la ration est maintenue nalement, mais les os s'y trouvent compris. 325, le soldat en guerre reçoit la ration demi-livre de viande de bœuf, les officiers eurs ont une ration et demie, les officiers ieurs deux rations. En paix, le soldat achète mi-livre de viande. C'est peu, car sur cette il faut défalquer la perte des os, etc., et dant, si l'on répartit entre toutes les têtes ibitants du territoire français le total de la qui s'y consomme, on n'arrive en moyenne chaque tête qu'à la moitié de la ration du . Les os entrent pour un cinquième dans ls de la viande. Un kilogramme de bœuf fait deux litres de bouillon. — A l'hôpital, mite doit recevoir autant de demi-kilo-les de viande que l'on compte de malades. tion étant cuite et sans os doit représenter, a cuisson, les neuf seizièmes du poids pri- La fourniture de viande d'un hôpital se se de deux tiers de bœuf et un tiers de de mouton.

RD (*Mar.*). Grosse planche posée de champ, t et embrassant le pont supérieur d'un u, et lui servant de parapet.

IG. Ville située sur une baie du golfe de e, Russie d'Europe. Elle fut assiégée par ses en 1495; ils y battirent les Suédois en t elle fut prise par l'amiral russe Apraxin, .

Voy. de Vic.

OTA. Divinité que les Romains invo-au milieu du combat, pour obtenir la lorsqu'elle était encore chancelante.

MIRAL (*Mar.*). Grade immédiatement au-de la dignité d'amiral, et qui répond au général de division dans les armées de uis XIV établit, en 1669, deux charges miral, l'un pour la Méditerranée, ap-*amiral du levant*, et l'autre pour l'O-nt le titre de *vice-amiral du ponant*.— miral commande une armée navale en de l'amiral, et sert sous ses ordres est présent. Le vaisseau qu'il monte, miral commande, porte pour marque le pavillon carré au grand mât; mais second dans l'armée, ou s'il ne com-'une escadre, le pavillon est hissé au nisaine. Les vice-amiraux remplissent onctions de gouverneurs des colonies, urs généraux, de préfets maritimes, es du conseil de l'amirauté, etc.

(Duç de). *Voy.* Caulincourt.

Vicentia. Ville située sur le Bacchi-Italie. Elle fut dévastée par Alaric en Attila en 452, et par Frédéric II en Français s'en emparèrent en 1796, et 1805.

VICÉSIMANE. Nom des soldats de la vingtième légion chez les Romains.

VICH. *Ausona.* Ville de la province de Barcelone, en Espagne. Elle fut saccagée pendant la guerre de la succession d'Espagne, et les Français battirent, dans ses environs, les Espagnols en 1810 et en 1823.

VICHY. *Aquæ Calidæ.* Ville située sur la rive droite de l'Allier, dans le département portant le nom de cette rivière. Charles VII s'en empara en 1440, époque à laquelle Vichy était place forte.

VICKSBURG (Siége de.) La première tentative contre cette place, durant la lutte entre les États du Nord et les États du Sud de l'Amérique, date du 18 mai 1862. L'amiral Ferragut se présenta avec la flotte fédérale aussitôt après la prise de la Nouvelle-Orléans. Les confédérés, qui avaient prévu le danger, s'étaient fortifiés en toute hâte, et la position était bien supérieure aux forces dont pouvait disposer l'amiral pour un assaut. — La seconde tentative fut faite en décembre suivant. — La troisième tentative commença en février 1863. Le 18 mai 1863, jour anniversaire de la première menace, la place fut abordée régulièrement. Le 19, une des brigades assiégeantes donna l'assaut, mais la colonne d'attaque fut chassée des ouvrages avec une perte effroyable. Un autre assaut eut lieu le 22. Nouvel échec pour les fédéraux, qui eurent 3 000 hommes hors de combat. Les généraux du Nord comprirent qu'il fallait recourir aux opérations d'un siége en forme et aux parallèles. Le siége fut donc entrepris et dura quarante-six jours, pendant lesquels les canons Parrot, d'une portée de trois milles et demi, foudroyèrent la place, jusqu'à ce qu'ayant essuyé les feux de terre et de mer et supporté les horreurs de la famine, Pemberton dut se résigner à se rendre. La reddition eut lieu le 4 juillet, jour anniversaire de la déclaration d'indépendance des États-Unis.

VICO-DI-MONDOVI. *Voy.* Mondovi.

VICTOIRE. En lat. *victoria.* Succès d'un combat. Ce qui donne surtout du relief, du prix à une victoire, ce sont les obstacles qu'il a fallu surmonter pour l'obtenir : « Ce ne sont pas toujours, dit le chevalier de Folard, les victoires du plus grand éclat qui produisent les grandes gloires et qui illustrent le plus la réputation des grands capitaines, mais la manière de vaincre. »

VICTOIRE SANS LARMES. Les Spartiates nommèrent ainsi l'avantage qu'ils obtinrent à Midée, l'an 367 av. J.-C., sur les Arcadiens et les Argiens, parce que le gain de la bataille ne leur coûta pas un seul homme.

VICTOR (Victor Perrin, dit), duc de Bellune. Maréchal de France, né à La Marche, dans les Vosges, en 1766, mort en 1841. Entré au service en 1781, il fut nommé général de brigade en 1793, au siége de Toulon. La prise d'Ancône,

sa conduite à Montebello, à Marengo, à Iéna, à Friedland, lui valurent le bâton de maréchal. En 1808, il passa en Espagne, où il gagna les batailles d'Uclès et de Medellin; il fit partie de l'expédition de Russie, et prit sa part glorieuse aux batailles de Dresde et de Leipzig. Dans la campagne de France, il fut grièvement blessé. Pendant les cent-jours il suivit Louis XVIII à Gand. La Restauration le fit ministre de la guerre et l'éleva à la pairie.



Victor (duc de Bellune)
(d'après le Musée de Versailles).

VIDAME. Du lat. *vice*, à la place de, et *dominus*, maître. On désignait sous ce titre, au moyen âge, un officier chargé d'ester en jugement pour une église, de prendre les armes pour la défendre, de commander le contingent fourni par elle, et de rendre la justice civile au nom des évêques.

VIEILLES BANDES. S'est dit, aux seizième et dix-septième siècles, de certaines troupes wallones, italiennes et espagnoles, renommées par leur valeur. (*Voy.* BANDES MILITAIRES.)

VIEILLESSE. Malgré les lois de la nature qui condamnent l'homme à s'amoindrir à mesure que s'augmente pour lui le poids des années, l'histoire nous offre néanmoins des exemples nombreux d'hommes ayant, par la force de leur organisation, échappé à la loi commune. En parlant ici des hommes qui ont su se mettre au-dessus de cette loi, et conserver jusqu'à l'heure la plus avancée la force de leur intelligence et de leur génie, nous n'avons à nous occuper que de ceux qui se sont ainsi fait remarquer dans la carrière des armes.

Agésilas, roi de Sparte, avait 83 ans quand il alla faire la guerre en Égypte. — Parménion, général d'Alexandre le Grand, malgré ses 75 ans, se distingua à la bataille d'Arbèles. — Antipater avait plus de 70 ans quand il gagna la bataille de Chéronée. — Le roi Antigone avait 81 ans, lorsqu'il perdit la bataille d'Ipsus, dans laquelle il périt les armes à la main. — Quintus Fabius Maximus était âgé de plus de 80 ans lorsqu'il vainquit les Samnites. — Massinissa, roi des Numides, avait 90 ans quand il remporta cinq victoires coup sur coup contre la malheureuse Carthage. — Crassus était septuagénaire, lors de sa désastreuse expédition contres les Parthes, dans laquelle il périt. — L'empereur Valérien était octogénaire, quand il fut vaincu par Sapor. — Dans le moyen âge, Dandolo, doge de Venise, était aveugle et avait 95 ans, lorsqu'il commandait la flotte vénitienne au siége de Constantinople. — Le digne rival de Dunois, Talbot, comte de Schrewsbury, avait 83 ans lorsqu'il perdit, en 1453, la bataille de Châtillon avec la vie. — Le maréchal de Trivulce, qui se couvrit de gloire à Marignan, et l'héroïque La Trémouille, qui périt à Pavie, en 1524, étaient tous deux plus que septuagénaires. — Le connétable Anne de Montmorency avait 77 ans révolus lorsqu'il fut tué à la bataille de Saint-Denis. — Le terrible duc d'Albe, plus que septuagénaire, commandait les armées de Philippe II. — Lesdiguières, l'habile lieutenant de Henri IV dans le Dauphiné, fit encore, malgré ses 70 ans, d'heureuses campagnes contre le duc de Savoie. — Le comte de Fuentès commandait les Espagnols à la bataille de Rocroi, et avait alors 82 ans. (*Voy.* FUENTÈS.) — Le maréchal de Villars entreprit, à 81 ans, la glorieuse campagne d'Italie en 1733. — Son rival de gloire, le prince Eugène de Savoie, commandait, à 75 ans, les troupes de l'empereur d'Allemagne. — Le feld-maréchal comte de Munich avait 80 ans lorsque Pierre III le rappela de l'exil et le fit généralissime des armées russes. — Souwarov était plus que septuagénaire quand il gagna sur les Français la bataille de Novi. — Les généraux autrichiens Wurmser, Clairfayt, Beaulieu, avaient atteint la vieillesse, lorsqu'ils furent opposés au jeune conquérant de l'Italie, qui devait être un jour l'empereur Napoléon Ier. — Le prince Ferdinand de Brunswick était plus que septuagénaire lorsqu'il tombait les armes à la main à Iéna. — Un autre vétéran du grand Frédéric, le feld-maréchal Mollendorff, avait 82 ans quand il perdit, avec la vie, la bataille d'Aüerstædt, gagnée par le maréchal Davoust. — Le feld-maréchal Kalkreuth soutint, quoique octogénaire, pendant plusieurs mois, le siége de Dantzig contre les Français. — Le feld-maréchal Kutusoff, généralissime des Russes, avait 75 ans quand il succomba aux fatigues de la terrible campagne de 1813. — Blücher, le sauvage héros des Prussiens dans les campagnes de 1813, 1814 et 1815, y fit preuve d'une vigueur et d'une activité prodigieuses de la part d'un vieillard de 75 ans. — Le feld-maréchal Radetzki, celui qui gagnait, en 1848, la bataille de Novare, commanda jusqu'en 1857, à l'âge de 92 ans. — Le prince Paskewitch-Érivanski, généralissime des armées russes, était presque octogénaire lorsqu'il exerçait un commandement dans la campagne de Crimée en 1854.

Tous ces illustres exemples cependant ne sont que de brillantes exceptions. Les qualités d'un général en chef, telles qu'elles ont été si éloquemment décrites par M. Thiers et le général Lamarque, exigent une vigueur de corps et d'intelligence qui ne se rencontre que rarement dans un âge avancé.

VIEILLEVILLE (FRANÇOIS DE SCÉPEAUX, sire DE). Maréchal de France, né en 1509, mort en 1571. Il se distingua sous François Ier et Henri II, fut plénipotentiaire à Cateau-Cambrésis et créé ma-

réchal par Charles IX. Il mourut empoisonné. Il a laissé des *Mémoires* d'une certaine valeur.

VIENNE. *Vindobona.* Capitale de l'Autriche, située au milieu d'une plaine, sur la rive droite du Danube. Elle fut prise par Rodolphe Ier en 1277, et, en 1485, par Mathias Corvin, lequel l'avait assiégée sans succès en 1477. En 1529, le célèbre Soliman II, le vainqueur de l'Asie et la terreur de l'Europe, vint former le siége de Vienne; mais, après avoir laissé, dans plusieurs tentatives, 40 000 morts au pied de ses murailles, il dut renoncer à l'entreprise et se retirer devant l'hiver qui commençait à sévir. En 1683, Vienne fut encore attaquée par les Turcs, sous le commandement du vizir Kara-Mustapha; après une défense admirable, peut-être elle allait succomber, lorsque Jean Sobieski, roi de Pologne, vint à son secours avec 25 000 combattants et défit l'armée du grand vizir. Vienne fut occupée par les Français le 13 novembre 1805 et le 21 mai 1809. Le prince de Windischgraëtz l'emporta d'assaut sur les insurgés le 13 octobre 1843.

VIENNE. *Vienna Allobrogum.* Ville située au confluent de la Gère et du Rhône, dans le département de l'Isère. Les Francs la prirent en 534, et Charles le Chauve en 871.

VIENNE (JEAN DE). Amiral de France. Il se distingua dans la guerre contre les Anglais sous les rois Charles V et Charles VI. En 1377, il opéra une descente en Angleterre, où il brûla plusieurs villes, et saccagea l'île de Wight. Il prit part à la victoire de Rosbecq sur les Flamands, en 1382, et à une autre descente en Ecosse en 1385. Il périt avec 200 gentilshommes à la bataille de Nicopolis, où il commandait l'avant-garde.

VIF DE L'EAU (*Mar.*). Se dit du temps des marées des nouvelles et pleines lunes, marées qui sont les plus hautes, particulièrement vers l'équinoxe. — On emploie aussi les expressions *eaux vives* et *vives eaux*. (*Voy.* VIVES EAUX.)

VIGIE (*Mar.*). Du lat. *vigiles*, sentinelles, fait de *vigilare*, veiller. *Être en vigie*, c'est être en sentinelle, à la tête des mâts, pour découvrir et annoncer les objets qui peuvent se présenter à l'horizon. — On désigne par le même nom le matelot qui se trouve ainsi en surveillance.

VIGILES. Les Romains donnaient ce nom aux soldats chargés de veiller la nuit dans les camps.

VIGILIARUM. Tour d'observation, dans laquelle on veillait pendant la nuit.

VIGNES. « Les anciens, dit Végèce, appelaient vignes des *tortues* ou galeries *d'approche*. On compose cette machine d'une charpente légère, on lui donne sept pieds de haut et huit de large sur seize de long, avec un double toit de planches et de claies. Les côtés se garnissent d'un tissu d'ossier impénétrable aux coups de pierres et aux traits, et, de crainte du feu, on couvre le tout en dehors de cuirs frais ou de ... On joint de front plusieurs de ces machines, sous lesquelles les assiégeants s'avancent à couvert au pied des murailles pour les saper. »

VIGNY (Le comte ALFRED DE). Né à Loches (Indre-et-Loire) le 27 mars 1799, mort à Paris le 27 septembre 1863. Le comte de Vigny était d'une souche militaire, aussi eut-il dès ses premières années le goût de la guerre, goût dont sa mère s'effrayait fort. A peine âgé de seize ans, lorsque arriva la première restauration, il entra dans les mousquetaires rouges de la maison du roi et accompagna Louis XVIII à Gand. Interné à Amiens pendant les cent-jours, après la seconde restauration, il passa, en 1816, dans l'artillerie de la garde, et, en 1823, alors lieutenant au 5e régiment d'infanterie de la garde, il faisait partie de l'expédition d'Espagne. Mais son régiment dut rester dans les Pyrénées, et le jeune officier, ne pouvant combattre, consacra à l'étude et à la poésie ses loisirs forcés. Parmi ses nombreux écrits, qui illustrent la littérature française, *Cinq-Mars* et *Servitude et grandeur militaire* doivent être placés au premier rang.

VIGO. *Vicus Spacorum.* Ville située sur la baie de même nom, dans la province de Santiago, Espagne. Une flotte espagnole fut coulée bas devant cette ville par une flotte anglo-hollandaise, le 22 octobre 1702.

VIGOTE. Planche percée de plusieurs trous ayant le diamètre du calibre des pièces d'artillerie; on en fait emploi pour assortir les boulets à ces différents calibres.

VILLAFRANCA. Ville de la Lombardie. Le 11 juillet 1859, vingt jours après la bataille de Solferino, une entrevue y avait lieu entre Napoléon III et l'empereur d'Autriche François-Joseph Ier. Ils y arrêtèrent les préliminaires d'un traité de paix, en vertu duquel ce dernier cédait la Lombardie à l'empereur des Français, qui, sur-le-champ, en fit concession au roi de Sardaigne. (*Voy.* SAVOIE.)

VILLAFRANCA. Ville de la province de Léon, en Espagne. Une bataille y eut lieu, le 12 septembre 1813, entre les Français et les troupes anglo-espagnoles.

VILLARET-JOYEUSE (LOUIS-THOMAS). Amiral, né à Auch en 1750. Il servit contre les Anglais dans les mers de l'Inde de 1777 à 1783, et se distingua aux siéges de Pondichéry et de Gondelour. Il commandait, en 1794, avec le conventionnel Jean-Bon Saint-André, l'escadre de Brest, dont faisait partie le vaisseau *le Vengeur*. (*Voy.* VENGEUR.) En 1801, il était mis à la tête des forces navales destinées à l'expédition de Saint-Domingue. Capitaine-général de

Villaret-Joyeuse
(d'après le cabinet des Estampes).

la Martinique et de Sainte-Lucie, il ne capitulait, en 1809, qu'après une longue et belle défense contre des forces anglaises trop supérieures. Nommé gouverneur d'une division militaire à Venise, il y mourait en 1812.

VILLARS (Louis-Hector, duc de). Maréchal de France, né à Moulins, en 1653, mort en 1734. Il se signala, très-jeune encore, au passage du Rhin, au siége de Zutphen et à la bataille de Senef, en 1674. La paix fit de lui un diplomate, et il fut ambassadeur à Munich en 1683, puis à Vienne en 1699. Lors de la guerre de la succession, il reprit les armes et servit en Lombardie sous Villeroi. Appelé en 1702 à commander en chef, il


Villars
(d'après Rigaud).

défit le prince de Bade à Friedlingen, et fut salué par ses soldats maréchal de France, titre que Louis XIV ratifia. N'ayant pu s'entendre avec l'électeur de Bavière, il demanda son rappel, et fut employé à soumettre les Camisards des Cévennes, en 1704. Il fit avec gloire les campagnes de 1705 et 1706, tint tête à Marlborough, força, en 1707, les lignes des impériaux à Stolhofen, près de Strasbourg, et pénétra au cœur de l'Allemagne. En 1709, il remplaça Vendôme à l'armée du Nord; fut blessé et vaincu à Malplaquet, sans encourir la disgrâce du roi, qui, pour le consoler, le nomma duc et pair. En 1712, il sauva la France à Denain, où il battit le prince Eugène. Enfin, en 1733, devenu maréchal-général, il conquit rapidement le Milanais et le duché de Mantoue.—Au siége de Maëstricht, Louis XIV avait défendu qu'aucun volontaire allât aux attaques sans permission. Villars, qui avait à peine vingt ans, désobéit. Le roi lui rappela d'un ton sévère sa défense. « J'ai cru, répondit Villars, qui était officier de gendarmerie, que Votre Majesté me pardonnerait d'apprendre le métier de l'infanterie, lorsque la cavalerie n'avait rien à faire. » Ce prince disait un jour de lui : « Il semble que, dès que l'on tire en quelque endroit, ce petit garçon sorte de terre pour s'y trouver. »

On a reproché à Villars d'avoir terni sa gloire et de brillantes qualités, par un orgueil excessif et de scandaleuses rapines.

VILLA-VICIOSA. Ville de l'Alentejo, en Portugal. En 1605 eut lieu, dans ses environs, la bataille dite de *Villa-Viciosa* ou de *Montes-Claros*, dans laquelle les Portugais, aidés du général français Schomberg, battirent les Espagnols.

VILLEFRANCHE DE CONFLENT. Ville forte située sur le Tet, dans le département des Pyrénées-Orientales. Propriété des rois d'Aragon, prise par les Français en 1475 et en 165

VILLEHARDOUIN (Geoffroi de). Né pr Bar-sur-Aube, vers 1160, mort en 1213. chal de Champagne, sous le comte de Thib il se croisa avec lui lors de la quatrième sade. Après la prise de Constantinople en il fut fait maréchal de Romanie par l'emp des Latins, Baudouin Ier, et sauva l'armée, d par les Bulgares, en 1206. Il se montra égale dévoué pour Henri, frère et successeur de douin, et il mourut en Thessalie. Il a laissé tre autres écrits, une *Histoire de la conqué Constantinople*.

VILLENEUVE (Sylvestre). Vice-amiral. Il c mandait l'arrière-garde au désastre de la d'Aboukir, en 1798. Battu de nouveau, l'amiral Gravina, à Trafalgar, par Nelson, 1805, il fut fait prisonnier et conduit en An terre. A sa rentrée en France, redoutant la ception qui lui serait faite par Napoléon Ier se donna la mort, à Rennes. (*Voy.* Trafalga

VILLEROI (François de Neufville, duc d Maréchal de France, né en 1643, mort en 17 Louis XIV, dont il av été le compagnon d'e fance, lui conserva u constante amitié. S un début de quelq éclat à Nerwinde, s'empressa de le fai maréchal. Le favori cependant, appelé remplacer le maréch de Luxembourg, e 1695 et 1696, fit preuve d'incapacité, et laiss prendre Namur. Dans la guerre de la succession d'Espagne, il s fit battre à Chiari et s laissa prendre dans Crémone en 1702; enfin, dans les Pays-Bas, il fut défait à Viguamont, près de Huy, en 1705, et perdit, l'année suivante, la désastreuse bataille de Ramillies.


Villeroy
(d'après le Musée de Versailles).

VILLES PUCELLES. On donnait jadis ce nom à plusieurs villes qui se vantaient de n'avoir jamais été prises, comme Abbeville, Amiens, Beauvais, Berg-op-Zoom, Péronne, etc. Toutefois, plus d'une ville se vantait d'une virginité qu'elle n'avait plus.

VILLIERS DE LISLE-ADAM. Maréchal de France, né vers 1384, mort en 1437. Entré au service de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et s'étant emparé de Paris en 1418, il fut nommé par ce prince maréchal de France et lieutenant général du royaume. Cependant, comme il voyait avec peine les Anglais s'installer dans Paris et la couronne de France placée sur la tête de Henry V, ce dernier le fit mettre à la Bastille. Henry V étant mort, Villiers recouvra sa liberté

et reprit un rôle important dans la guerre civile. Après la paix d'Arras, en 1435, il enleva Pontoise aux Anglais, et contribua à réduire Paris à l'autorité de Charles VII, qui lui confirma la dignité à laquelle l'avait élevé Jean sans Peur. Il fut tué à Bruges dans une émeute.

VILMORIN (Antoine-Auguste Lévêque). Né à Paris en 1786, mort à Tours en 1862. Sorti comme sous-lieutenant de l'école de Fontainebleau, en 1806, il était blessé à Friedland, et décoré en 1807; l'année suivante, en Espagne, lieutenant et aide de camp du général Barruis, il était blessé deux fois à Talavera. Capitaine en 1810; en 1813, blessé à Bautzen; cinq jours après, nommé chef de bataillon. — Aux cent-jours, il faisait la campagne de Waterloo. — Remis en activité en 1819, il était fait chevalier de Saint-Louis en 1822, lieutenant-colonel en 1828, colonel en 1831, maréchal de camp en 1841, général de division en 1848, et grand officier de la Légion d'honneur en 1855.

VILNA. Chef-lieu du gouvernement de ce nom, dans l'ancienne Lithuanie, empire de Russie. Les Français occupèrent cette ville en 1812, après avoir battu l'armée russe.

VIMEIRO. Village de l'Estramadure, en Portugal. Les Français y furent repoussés par les Anglo-Portugais, le 17 août 1808.

VINCENNES. Château fort situé près de Paris. On y a établi une école et un grand dépôt d'artillerie, et il renferme une magnifique salle d'armes. En 1814, le général Daumesnil, surnommé la *Jambe de bois*, en était gouverneur. On sait que les fossés de Vincennes furent témoins, le 21 mars 1804, de la mort du jeune duc d'Enghien, fusillé contre toutes les lois de l'humanité et du droit des gens. (*Voy.* Daumesnil et Savary.)

VINCY. *Voy.* Crèvecœur.

VINDAS (*Mar.*). Machine composée d'un treuil vertical sur lequel se roule un câble, et qu'on fait tourner avec deux leviers; elle sert à faire remonter des bateaux et à tirer de gros fardeaux.

VINDEX (C. Julius). Gaulois de naissance et issu des anciens rois d'Aquitaine. En 67, propréteur de la Séquanaise sous l'empereur Néron, il donna le signal de l'insurrection, et offrit l'empire à Galba. Virginius Rufus, accouru avec des légions de la Germanie, comprima le mouvement, et Vindex n'eut plus qu'à se donner la mort.

VINGT-QUATRIÈME (*Mar.*). Se dit du degré d'avancement d'une construction neuve sur le chantier. — C'est aussi en vingt-quatrièmes que l'on évalue les degrés d'avancement de la confection des matériels d'armement, ainsi que l'importance des travaux de refonte rapportés à ceux d'une construction neuve.

VIN-LONG. Citadelle de la Cochinchine. Elle fut emportée, le 23 mars 1862, par les forces franco-espagnoles, sous le commandement du contre-amiral Bonard. Les vainqueurs s'emparèrent d'approvisionnements considérables, et de soixante-dix pièces de canon. (*Voy.* Cochinchine.)

VINTIMILLE. *Albium Intemelium*, en ital. *Vintimiglia*. Ville de l'ancienne division de Nice. Elle était très-importante sous les Romains. Othon s'en empara en 68; les Génois la prirent en 1222; et les troupes combinées de France et d'Espagne en 1747. Les Français l'occupèrent en 1790, et en détruisirent plus tard les fortifications; mais elles furent relevées en 1831.

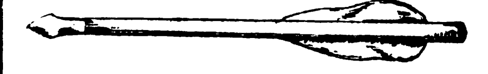
VIOLON (*Mar.*). De l'esp. *biolone*, ou de l'ital. *violone*. Petite plate-forme ayant la figure d'un violon, qui déborde tribord et bâbord le bout du beaupré. On y trouve des réas en fonte ou autres, employés à divers usages, comme pour y passer les étais et faux étais du petit mât de hune. — Les *poulies à violon* sont celles dont la caisse a la forme de cet instrument; elles ont deux réas, chacun sur un essieu différent, comme les candelettes.

VIRAGE (*Mar.*). Opération de virer au cabestan.

VIREMENT (*Mar.*). Rotation d'un bâtiment sur lui-même pour présenter au vent le côté opposé à celui par lequel il le recevait auparavant.

VIRER (*Mar.*). Tourner d'un côté sur l'autre. Du lat. *gyrare*, fait de *gyrus*, tour. *Virer de bord*, c'est changer de route en mettant au vent un côté du vaisseau au lieu de l'autre; *virer au cabestan*, c'est tourner un navire qui est amuré d'un bord au plus près, de telle manière qu'il puisse être amuré de l'autre; *virer vent arrière*, c'est tourner un bâtiment en lui faisant prendre vent arrière; et *virer vent devant*, c'est le tourner en lui faisant prendre vent devant. On dit encore *virer à la côte*, *virer au large*, *virer sur l'ancre*, etc. On dit que l'on *manque à virer*, lorsque, par une cause quelconque, la manœuvre de virer à bord vent devant ne réussit pas, c'est-à-dire que le bâtiment s'arrête dans son auloffée (mouvement pour approcher du lit du vent), qu'il ne peut pas doubler le lit du vent, et qu'il abat à contre ou reprend la direction précédente.

VIRETON, **VIRON** ou **VIREFLÈCHE**. On appelait ainsi, au moyen âge, une petite flèche qui, en



Vireton
(d'après le Musée d'artillerie).

fendant l'air, tournait sur elle-même au moyen d'ailerons ou pennons qui lui étaient attachés.

VIREUR (*Mar. à vap.*). Nom sous lequel on désigne une installation particulière à l'aide de laquelle on fait marcher la machine à froid, lorsque cette manœuvre est nécessaire à une vérification ou à une réparation. Elle consiste d'ordinaire en un simple levier ou en une roue dentée, conjuguée avec un pignon ou une vis sans fin.

VIREVAUT ou **VIREVEAU** (*Mar.*). Treuil placé sur l'avant des petits navires pour lever les ancres.

— *Vireveaux,* morceaux de bois servant à tourner ou virer les grosses cordes.

VIRE-VIRE (*Mar.*). Gouffre ou tournant d'eau.

VIRIATHE. Chef lusitanien. Après avoir vécu de la vie de berger, de chasseur, de brigand, il se rallia, dans les montagnes, de nombreuses victimes de la cruauté des Romains et, l'an 149 av. J.-C., il leva l'étendard d'une révolte nationale. Il défit successivement quatre préteurs. Battu et refoulé par Fabius Æmilianus l'an 144, il recommença bientôt la lutte avec avantage à la tête des Celtibériens, et força, en 141, le consul Fabius Maximus Servilianus à conclure un traité de paix. L'année suivante, le consul Cepion, au mépris du traité, le surprit à l'improviste. Viriathe périt assassiné dans sa tente par deux traîtres qu'avait soudoyés l'or romain.

VIROLE (*Mar.*). Anneau de métal qu'on place entre la muraille intérieure du bâtiment et la goupille d'une cheville, afin que celle-ci n'ait pas de jeu. Il y a des viroles de diverses épaisseurs, et quelquefois on en met deux ou trois, suivant l'excédant de longueur de la cheville.

VIROLET (*Mar.*). Cylindre de sapin long et d'un faible diamètre, que l'on place verticalement dans une corderie, pour changer la direction d'un fil de caret. — On fait aussi usage de virolets dans l'entre-pont, pour empêcher les cordages de frotter contre les corps durs.

VIRURE (*Mar.*). Se dit d'une file de bordages de la carène qui s'étend d'un bout à l'autre du navire. — Par l'expression *le navire s'est enfoncé d'une virure de plus,* on entend qu'il a plongé en plus de toute la largeur d'un bordage.

VIS DE POINTAGE. Vis montée sur l'affût des caronades, vers la culasse de celles-ci, pour les pointer dans le sens de la hauteur. On commença à s'en servir en France en 1650.

VISIÈRE. Nom que l'on donnait, au moyen âge, à une pièce du casque qui se haussait et se baissait à volonté, et à travers laquelle l'homme d'armes voyait et respirait. C'était tantôt une petite grille mobile, tantôt une pièce de fer plein, percée de quelques trous à la hauteur des yeux et de la bouche. — *Rompre en visière,* se disait quand un chevalier rompait sa lance dans la visière de celui contre lequel il combattait ou courait. — La visière est aujourd'hui la partie en saillie de nos képis, casques, etc. — Le mot *visière* désigne aussi la rainure ou le petit bouton qui est au bout du canon d'un fusil pour conduire l'œil lorsqu'on vise.

VISIGOTHS ou **GOTHS OCCIDENTAUX.** Branche de la famille des Goths. Elle s'établit, en 418, dans le midi de la Gaule, et ensuite en Espagne. Les Visigoths commencèrent leur guerre contre les Romains vers l'an 436, et se trouvaient maîtres, en 475, de tous les pays compris entre la Loire et le Rhône. Leur puissance se maintint dans les Gaules jusqu'à la bataille de Vouillé, en 507, où Clovis détruisit leur armée et tua leur roi Alaric. (*Voy.* Ostrogoths.)

VISITE (*Mar.*). *Visitatio.* Action d'examiner, de vérifier, etc. On appelle *visite à l'armement,* celle qui a pour objet de faire vérifier, par une commission supérieure, si un bâtiment prêt à appareiller, se trouve effectivement fourni de toutes les choses prescrites par les règlements; et *visite au désarmement,* l'inspection qui a pour but de s'assurer si le désarmement a été opéré dans les conditions voulues.—*Faire la visite d'un bâtiment de commerce,* c'est vérifier si les marques prescrites par les règlements, pour établir son tonnage, sont exactes ; si son chargement ne dépasse pas ce tonnage ; si sa construction est en bon état ; et s'il est convenablement pourvu de tous les objets d'armement et de rechange nécessaires. — Par *droit de visite,* on entend le traité maritime contracté entre certaines puissances, et en vertu duquel les bâtiments de guerre de ces mêmes puissances s'assurent si des navires quelconques de leurs nations ne se livrent point au trafic des esclaves et à d'autres infractions déterminées. (*Voy.* Neutralité et Traite des noirs.)

VISITEUR (*Mar.*). Se dit des employés des douanes, chargés de visiter les bâtiments de commerce, à leur arrivée et à leur départ.

VISITEUR GÉNÉRAL. Nom que portait, sous l'ancien régime, un officier d'artillerie dont les fonctions étaient analogues à celles du colonel-directeur actuel.

VITEBSK. Ville située sur la Dwina méridionale, dans la Russie d'Europe. Elle fut prise sur les Polonais par le czar Alexis en 1654, et par Napoléon en 1812.

VITONIÈRE (*Mar.*). Gond d'un gouvernail. — On appelle aussi *vitonières* des canaux qui règnent au fond de la cale, pour conduire les eaux à la pompe.

VITORIA. Capitale de la province du même nom (ancien pays d'Alava), en Espagne. Les Français s'en emparèrent en 1793 et en 1808 ; mais ils y furent battus par les Anglo-Espagnols en 1813.

VITRUVE (Vitruvius Pollio). Il était architecte et intendant des machines de guerre dans les armées de Jules César et d'Auguste. Il a composé et dédié à ce dernier prince un traité *De architectura,* qui a été traduit en français par Perrault, l'architecte à qui nous devons la colonnade du Louvre.

VITRY-LE-BRÛLÉ. Bourg situé sur la Saulx, dans le département de la Marne. C'était anciennement une ville importante qui fut brûlée une première fois par Louis VII en 1143, et une seconde par Charles-Quint en 1544.

VITRY-LE-FRANÇOIS (et non le Français.) Ville située sur la Marne, dans le département de ce nom. François Ier la fit bâtir pour recevoir les habitants de Vitry-le-Brûlé après leur désastre. Elle fut prise par les troupes ennemies coalisées en 1814.

VIVANDIER, VIVANDIÈRE. Le *vivandier* est un marchand qui suit l'armée pour y vendre des vivres et des boissons, et qui est soumis à la surveillance de l'état-major et de la gendarmerie. Le lieu où s'établit ce marchand est appelé *parc des vivres*. On distingue le *vivandier*, qui se tient au quartier général, du *cantinier*, qui se tient à la caserne.


Vivandière
(d'après un bas-relief du tombeau de François Ier).

La *vivandière* est ordinairement la femme d'un soldat ou d'un sous-officier, attachée à un régiment, dans lequel elle est autorisée à faire le commerce des vivres et des boissons. Un décret de la Convention nationale du 30 avril 1793, ordonnant de *congédier des armées les femmes inutiles au service des armées*, et ce, dans la huitaine, comprenait au nombre des femmes inutiles toutes celles qui n'étaient pas employées au blanchissage et à la vente des vivres et boissons. Dans cette exclusion étaient comprises les femmes des généraux et des officiers. Les généraux de division, aux termes de ce décret, devaient délivrer aux vivandières, qu'ils


Vivandière (1809)
(d'après une eau-forte de l'époque).

croiraient absolument nécessaires à leur division, une marque distinctive, et les femmes qui ne seraient pas munies de cette marque devaient être aussitôt congédiées. — La loi de février 1816, sur la vente des boissons, n'astreint pas les vivandiers et vivandières à toutes les prescriptions imposées aux débitants de boissons. — Autant le costume des vivandières était autrefois sale et grotesque, autant il se fait remarquer aujourd'hui par son élégance. La vivandière française a été glorifiée par notre chansonnier national, Béranger. (*Voy.* Cantinière.)

VIVES EAUX (*Mar.*). Marées les plus hautes de chaque syzygie. — Se dit aussi du courant rapide produit dans les eaux vivement agitées sous les formes évidées de l'arrière du bâtiment, et dont l'action sur le gouvernail fait la puissance de cet auxiliaire. (*Voy.* Vie de l'eau.)

VIVONNE (Victor de Rochechouart, duc de Mortemart et de). Maréchal de France et général des galères, né en 1636, mort en 1688. Louis XIV, dans sa première jeunesse, l'avait eu auprès de lui pour enfant d'honneur; il le nomma général des galères à trente-trois ans. Vivonne porta des secours à Candie en 1670, fut blessé au passage du Rhin en 1672; devint gouverneur de Champagne en 1674, et fut envoyé, en 1675, au secours de Messine révoltée contre les Espagnols, qui furent battus par lui avant de pénétrer dans la place.

VIVRES. On comprend sous ce nom tout ce qui sert à la subsistance du soldat. Les vivres du soldat romain consistaient en farine et en biscuit, en chair de porc salée et en vinaigre qu'on mêlait à l'eau. Chaque homme avait sa cuiller et sa tasse. Lorsque l'approvisionnement avait lieu pour quinze jours, les vivres pesaient de 25 à 30 kilogrammes, poids auquel il fallait ajouter celui des armes et d'une palissade destinée aux ouvrages du camp. « Dans les expéditions difficiles, dit Cicéron, le soldat porte quelquefois des vivres pour quinze jours, ainsi que des pieux; mais il compte que son bouclier, sa cuirasse et son casque ne font pas plus partie du fardeau que ses épaules, ses bras et ses mains, car il regarde ses armes comme ses membres. » Il arrivait encore que cette charge de vivres se trouvait augmentée : c'est ainsi que César donna une fois à ses légionnaires l'ordre de se munir de blé pour vingt jours, et que, suivant Tite-Live, Scipion en aurait fait prendre à ses soldats pour trente jours.

Les vivres dans l'armée française consistent aujourd'hui en farine, pain manutentionné, riz, viande, salaisons, légumes secs, sel, vin, eau-de-vie, café, etc. La ration de café est une amélioration qui s'est introduite avec grand succès parmi nos troupes pendant les campagnes en Algérie.

En France, les premiers règlements pour la fourniture des vivres aux armées remontent à l'année 1311, sous Philippe le Bel. En 1470, Louis XI créa deux commis généraux des vivres; et, en 1574, sous le règne de Henri III, apparurent les premiers fournisseurs généraux. (*Voy.* Munitionnaire et Subsistances militaires.)

VIVRES (*Mar.*). Comestibles de toutes sortes embarqués sur les bâtiments, pour la nourriture de l'équipage et des passagers. On appelle *vivres journaliers*, ceux que l'on distribue chaque jour; *vivres de campagne*, les provisions qu'on embarque pour un voyage; *vivres frais*, le pain, la viande fraîche et les légumes verts qu'on dis-

distribue aux équipages dans certaines circonstances ; *vivres de retour*, les provisions qui restent à bord au moment du débarquement ; et *vivres de voyage*, ceux que l'on garde en réserve. —*Faire des vivres*, c'est faire des provisions pour un vaisseau. *Prendre des vivres*, c'est renouveler, dans une relâche, ceux qui ont été consommés.

VIVRIER (*Mar.*). Nom que l'on donnait anciennement aux commis aux vivres.

VLASTA. Libussa, princesse de Bohême, étant morte vers 735, Vlasta, qui avait été sa compagne, voulut, au préjudice de Przemislas, qu'avait épousé Libussa, s'emparer d'une partie de la Bohême et fonder un État où les femmes seules domineraient. Dans ce but, elle s'établit sur le mont Vidovlé, forma une armée féminine qui fut, durant huit années, la terreur de la Bohême, Vlasta repoussant les propositions de paix du roi Przemislas. Mais, celui-ci s'étant emparé du fort Vidovlé, Vlasta périt les armes à la main. Elle avait publié un code qui consacrait en tout la dépendance et l'infériorité des hommes.

VLOTE-SCUTE (*Mar.*). Nom d'une gabare hollandaise en usage sur le Zuyderzée.

VOGUE (*Mar.*). Se disait du mouvement d'une galère produit par la force des rames.

VOGUE-AVANT (*Mar.*). Rameur qui tient la queue de la rame et lui donne le branle.

VOGUER (*Mar.*). De l'allem. *vogen*, se mouvoir. Naviguer, de quelque manière que ce soit.

VOGUEUR (*Mar.*). S'est dit pour rameur.

VOIE D'EAU (*Mar.*). Ouverture qui se fait accidentellement dans la partie submergée d'un navire, et par laquelle l'eau pénètre avec plus ou moins de force dans l'intérieur.

VOILE (*Mar.*). *Velum*, ἱστίον (istion). Surface d'un tissu qui se déploie sur un mât pour recevoir le souffle du vent et imprimer à un navire son mouvement de locomotion. La forme de la voile est quadrangulaire, triangulaire, ou trapézoïde. En Europe on la fait de toile grise provenant du chanvre ; cette toile est taillée suivant la destination de la voile ; les parties sont cousues ensemble et munies de leurs renforts, ralingues, bandes de ris, etc. Aux Indes orientales, les voiles sont faites de coton blanc ; en Chine, de joncs ou de roseaux fendus et nattés, et parfois de bourre de soie du bombyx. Les insulaires de l'Océanie tissent pour cet usage les filaments de cocos ou de diverses plantes textiles.

On appelle *voiles carrées* les huniers, les perroquets et les cacatois, ainsi que les *voiles majeures* ou *basses voiles* qui sont : la grande voile, la misaine, le grand et le petit hunier. Les *voiles latines* sont celles qui ont la forme triangulaire, c'est-à-dire qui sont montées sur trois ralingues, telles que les focs, les voiles d'étai et autres, enverguées sur des antennes. — Chaque bâtiment au long cours embarque au moins un jeu de voiles de rechange.

Il y a six espèces de voiles. La *voile à trait carré* (fig. 1) est quadrangulaire, et sa vergue fait un angle droit avec le mât qui la porte. La

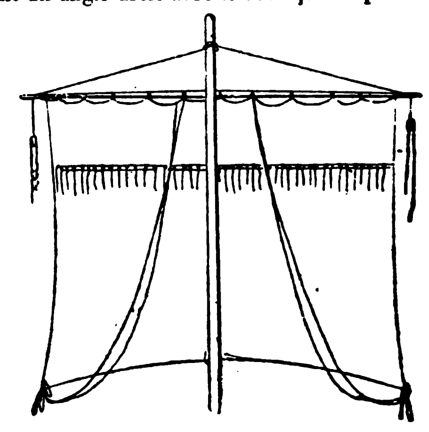


Fig. 1. Voile à trait carrée.

plus grande partie des voiles des grands bâtiments appartient à cette espèce ; telles sont les basses voiles, les huniers, les perroquets et les

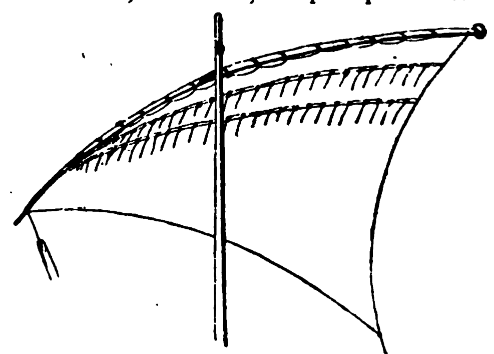


Fig. 2. Voile latine.

cacatois.—La *voile latine* (fig. 2) est triangulaire, et s'envergue sur une antenne ; elle est principalement en usage sur les petits navires de la

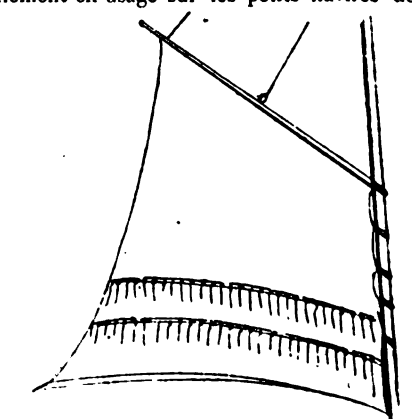


Fig. 3. Voile aurique.

Méditerranée. — La *voile aurique* (fig. 3) est à quatre pointes ; d'un côté elle est lacée à son mât, et enverguée sur une petite vergue nommée

corne. Cette voile porte aussi le nom de *brigantine*. — La *voile à livarde* (fig. 4) est une voile aurique,

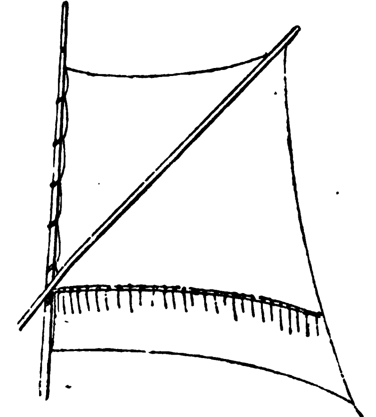


Fig. 4. Voile à livarde.

également lacée à son mât, mais elle n'est point envergué. — La *voile à houari* (fig. 5) est encore

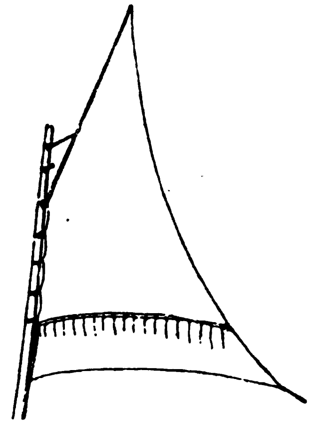


Fig. 5. Voile à houari.

une voile aurique, dont la vergue est très-apiquée et semble faire la continuation du mât. — La *voile*

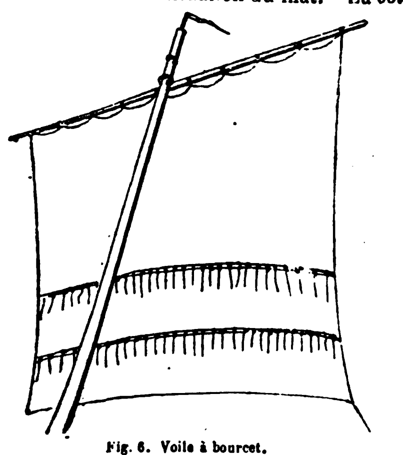


Fig. 6. Voile à bourcet.

bourcet (fig. 6) est quadrangulaire; sa drisse est appée au tiers de la vergue. On lui donne aussi nom de *voile au tiers*.

Mettre à la voile ou *sous voile*, c'est déployer les voiles au moment de commencer un voyage; *faire voile*, c'est naviguer; *forcer de voiles* ou *mettre toutes voiles dehors*, c'est déployer toutes les voiles, pour faire plus grande diligence; *régler ses voiles*, c'est proportionner ses voiles au vent; et *être fin de voile*, se dit d'un navire bon voilier.

Quelques auteurs, et entre autres Bouguer, ont reproché aux anciens de n'avoir pas su faire usage d'un assez grand nombre de voiles : ce reproche constitue une erreur. Ils avaient des navires à trois mâts, et de ce nombre était le bâtiment du roi Hiéron, construit sous la direction d'Archimède.

VOILE (*Nav. fluv.*). On nomme ainsi, sur la Meuse, un train de bois de construction.

VOILER (*Mar.*). Dans le langage technique, *voiler* signifie garnir un bâtiment de ses voiles.

VOILERIE (*Mar.*). Art de confectionner les voiles. — On appelle aussi *voileries* les établissements et ateliers où ce travail s'accomplit.

VOILIER (*Mar.*). Ouvrier qui confectionne les voiles. On embarque à bord de chaque bâtiment de guerre un nombre de voiliers proportionné à la grandeur du bâtiment. — Le mot *voilier* désigne aussi un navire qui marche ou évolue bien ou mal sous voiles; ainsi, l'on dit *bon voilier, fin voilier, mauvais voilier*.

VOILURE (*Mar.*). Ensemble des voiles nécessaires à un navire. — *Régler la voilure sur le temps*, c'est mettre dehors un nombre de voiles approprié au vent qui souffle.

VOLAGE (*Mar.*). Se dit d'un bâtiment qui, ayant peu de stabilité, s'incline facilement sur le côté, soit par la moindre impulsion du vent, soit par la translation d'un côté à l'autre de partie de son chargement. — Une boussole est *volage*, lorsque sa parfaite suspension donne à l'aiguille aimantée une grande mobilité.

VOLANT (*Mar.*). Se dit de tout objet provisoire ou supplémentaire facile à déplacer.

VOLANT (*Mar. à vap.*). Pièce circulaire, grande roue pesante dont on met à profit la force d'inertie pour régulariser une puissance motrice.

VOLARDS (*Pêche*). Menues branches avec lesquelles les pêcheurs font des clayonnages.

VOLÉE. Partie du canon, depuis les tourillons jusqu'à la tranche. (*Voy.* CANON.)

VOLET. Nom que l'on donnait, au moyen âge, à une espèce de petites flèches. — C'était aussi le nom d'une des parties de la cuirasse. (*Voy.* LAMBREQUINS.)

VOLET (*Mar.*). Petite boussole ou compas de route, qui n'est point suspendu sur un balancier, comme la boussole ordinaire, et dont on fait usage sur les barques et sur les chaloupes.

VOLETTES. Rang de petites cordes qui tiennent au réseau dont on couvre un cheval pour le garantir des mouches.

VOLO. Anciennement *Pagases*. Ville de Thessalie, située à l'extrémité nord du golfe de même nom formé par l'archipel. C'est en cet endroit qu'aurait été construit le vaisseau qui servit à l'expédition des Argonautes.

VOLONTAIRES. Se dit des hommes qui s'engagent à servir durant un certain temps, aux mêmes conditions que les autres soldats. Les révolutions ont toujours donné lieu à de nombreux engagements de ce genre. — « En 1621, au siége de Saint-Jean d'Angély, il se trouva à l'armée une si grande quantité de volontaires, dit Fontenay-Mareuil, qu'on en était fort empêché; car, autant qu'ils pourraient être bons pour un jour de bataille, autant un si grand nombre de gens, qui voudraient toujours être les premiers partout, embarrassent la plupart du temps plus qu'ils ne servent, et se font souvent tuer et tuent les autres fort mal à propos. » — En 1791, les *volontaires nationaux* se présentèrent au nombre de 97 000. Au mois de mars 1815, il y eut les *volontaires royaux*; en juillet 1830, les *volontaires de la charte*; et, en février 1848, les volontaires de la *garde nationale mobile*.

VOLONTAIRES PARISIENS. Corps formé d'hommes qui avaient combattu dans les rangs du peuple durant les journées de juillet 1830. Ils s'étaient d'abord organisés d'eux-mêmes en compagnies dites *de la charte*, avec l'intention d'aller soutenir la cause des Belges et celle des constitutionnels espagnols; mais le gouvernement les envoya combattre en Algérie. Ils furent, en premier lieu, incorporés dans les zouaves; puis on les réunit en deux bataillons d'infanterie et deux compagnies de travailleurs; et enfin ces bataillons, dits *auxiliaires*, formèrent le 67ᵉ régiment de ligne. (*Voy.* Régiments.)

VOLLORE. Petite ville du département du Puy-de-Dôme. Elle avait anciennement un château fort qui fut pris par Thierry, roi de Metz, en 532.

VOLSQUES. *Volsci*. Ancien peuple du *Latium*, au sud du pays des Rutules. Il lutta pendant deux siècles contre la puissance romaine, et ne fut dompté que vers l'an 329 av. J.-C., par le consul Émilius, qui y gagna le surnom de *Privernanus*, du nom d'une cité volsque. Les historiens comptent onze guerres des Volsques : la première, sous le règne de Tarquin le Superbe, l'an 514; la seconde et la troisième, l'an 495; la quatrième, l'an 494; la cinquième, l'an 490; la sixième, l'an 480; la septième, l'an 470; la huitième, l'an 465; la neuvième, l'an 457; la dixième, l'an 449, et enfin celle qui se termina par leur soumission complète.

VOLTE. Du lat. *volutus*, roulé. En termes de manége, on appelle *volte* un mouvement en rond dans lequel le cheval plie les reins, trousse les jambes de devant, et chasse les hanches sous le ventre. L'effet de cette position est d'assouplir les épaules et les hanches, et de faire porter les extrémités antérieures l'une sur l'autre avec aisance et liberté. On appelle *volte de piste*, celle que le cheval parcourt, les hanches suivant les épaules, c'est-à-dire sans aller de côté; et *volte renversée*, celle où le cheval, allant de côté, a la tête tournée vers le centre et la croupe vers la circonférence, le petit cercle se formant par les pieds de devant, et le grand cercle par les pieds de derrière. — En termes d'escrime, la *volte* est une botte portée en tournant sur le pied gauche.

VOLTE (*Mar.*). Se dit comme synonyme de route. — Le mot *volte* désigne aussi l'action de se placer pour se disposer au combat.

VOLTE-FACE. Faire *volte-face*, c'est se retourner pour faire face soit à l'ennemi, soit aux rangs que l'on a derrière soi.

VOLTIGE. On nomme ainsi, en termes de manége, tous les exercices faits sur un cheval, dans le but de donner au corps de la souplesse et de la force, et d'apprendre à monter légèrement avec ou sans étriers.

VOLTIGEOLE (*Mar.*). On appelait anciennement ainsi le cordon de la poupe qui séparait le corps de la galère de l'aissade de poupe.

VOLTIGEURS. Compagnies d'élite dont la création est due à Napoléon Iᵉʳ et remonte à 1804. Ces compagnies sont formées avec des hommes



Voltigeur (1807) : Officier en tenue de campagne (*d'après Charlet*). Voltigeur : Garde impériale (1864).

dont la taille est de 1ᵐ,60 environ; elles prennent la gauche du bataillon, et reçoivent la haute paye comme les grenadiers. Les voltigeurs sont destinés à combattre en tirailleurs, et ils ont des clairons au lieu de tambours. — Dans l'origine, les voltigeurs furent spécialement destinés à être transportés rapidement, par les troupes à cheval, sur les points où leur présence pouvait être nécessaire. En conséquence, ils furent exercés à monter lestement et d'un saut sur la croupe des chevaux, à se former rapidement, et à suivre à pied un cavalier marchant au trot. En 1810, on créa trois régiments de voltigeurs dans la garde impériale. Cette création fut ensuite portée suc-

cessivement jusqu'à dix-neuf régiments, qui furent supprimés en 1814. Les régiments de voltigeurs ont été rétablis dans la nouvelle garde impériale; ils portent les numéros 1 à 4. (*Voy.* au mot UNIFORMES les divers voltigeurs et *Voltigeurs de la garde.*)

VOLTIGEURS CORSES. Institués par ordonnance du 6 novembre 1822, pour la répression du banditisme dans l'île. Réorganisé par ordonnance du 17 juin 1845, ce corps, composé d'hommes d'élite, et commandé par des chefs expérimentés connus pour leur énergie, parmi lesquels nous aimons à citer le nom de Giacobbi, a, dans sa tâche difficile et ingrate, rendu, par son courage persévérant, d'immenses services peut-être appréciés au-dessous de leur véritable valeur. — L'uniforme se composait de tunique et caban en drap *bleu de roi*, épaulettes en *laine verte*, pantalon en *drap bleu*, schako *bleu* et galons de même couleur, bonnet de police en *drap bleu*, brodequins en *cuir noir*, lacés sur le cou-de-pied, cartouchière en *cuir noir*, fusil double à percussion et sabre d'infanterie ancien modèle. Le bataillon se recrutait d'hommes spéciaux dans l'armée active et, en vertu d'engagements volontaires, d'anciens militaires libérés du service.—Ce corps a été supprimé par décret du 23 avril 1850 et remplacé par un bataillon de gendarmerie mobile.



Voltigeur corse (1824)
(d'après Bellangé.)

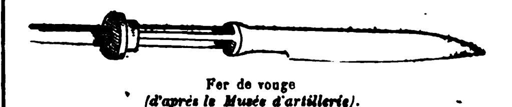
VOLTRI. Ville située sur le golfe de Gênes. Les Français y battirent les Autrichiens le 27 avril 1796.

VOMIR (*Mar.*). On dit d'un navire qu'il *vomit des étoupes*, quand celles-ci ressortent des coutures entre les bordages.

VORONEJ. Ville située sur le fleuve de même nom, dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, Russie. Pierre le Grand y fit construire une flotte, en 1697, pour son expédition d'Azov.

VORTEX (*Mar.*). Tourbillon ou gouffre au sein de la mer. Le plus célèbre des vortex est le *Mahlstroëm*, situé dans l'Atlantique, entre les îles de Feroë et de Moskanoesoë, près des côtes de Norvége, par les 70° 40′ N., et les 11° 44′ E. Ce gouffre, qui a été l'objet de récits merveilleux, et auquel plusieurs écrivains ont prêté une force irrésistible, telle qu'elle attirait, selon eux, à de très-grandes distances et pour les engloutir, non-seulement des baleines et des barques, mais encore des navires d'un puissant tonnage, ce gouffre, en réalité, se trouve réduit à un rôle qui tient beaucoup moins du prodige, si l'on s'en rapporte à la description donnée par Schelderap, en 1750, dans un mémoire adressée à l'Académie des sciences de Stockholm. Il résulte, en résumé, de ce rapport qu'il n'y a ni trou ni abîme dans le *Mahlstroëm*, et on a reconnu, avec la sonde, que le gouffre est composé de rochers et d'un sable blanc qui se trouve à vingt brasses dans la plus grande profondeur. (*Voy.* MER.)

VOUGE. Javelot formé d'une hampe de trois mètres de longueur et d'un fer large et pointu,



Fer de vouge
(d'après le Musée d'artillerie).

dont Louis XI arma plusieurs corps de francs-archers. — On donnait le nom de *vougiers* aux soldats armés de ce javelot.

VOUILLÉ. Bourg situé sur l'Auzance, à seize kilomètres nord-ouest de Poitiers, département de la Vienne. On place en ce lieu le champ de bataille où Alaric fut défait par Clovis en 507. C'est à partir de la bataille de Vouillé que la Gaule prend le nom de *France*.

VOÛTE (*Mar.*). On appelle *voûte d'arcasse*, la surface courbe en saillie, qu'on remarque à la poupe, dans la partie du bordé compris entre le premier et le second pont d'un navire. On la nomme aussi *grande voûte* et *voûte de la poupe*.

VOÛTIS (*Mar.*). Partie extérieure de l'arcasse.

VOYANTS (*Mar.*). Petits instruments appelés aussi *mises*, dont on fait usage pour mettre en place les tins de la quille d'un bâtiment en construction. On s'en sert encore pour juger de la courbure des ponts et en déduire l'arc du navire, ainsi que pour d'autres usages analogues.

VOYE (*Pêche*). Bouée servant à reconnaître la place des filets tendus vers le fond.

VRAC ou **VRAGUE** (*Mar.*). Désordre, pêle-mêle.

VRAI (*Mar.*). Ce mot s'applique à une aire-de-vent, à une route, etc., lorsqu'ils sont corrigés de la variation et de la dérive.

VRÉDELÉE (*Pêche*). Filet dont les bouts sont montés sur deux perches.

VUE, VISION. Dans son excellent *Traité des reconnaissances militaires*, Chatelain recommande fort judicieusement, à tout homme appelé à faire la guerre, de s'appliquer à bien connaître la portée de sa vision.—Chacun doit faire des remarques à ce sujet sur toutes les distances : celle, par exemple, à laquelle il cesse de distinguer un homme, un cheval, un arbre, une maison, etc. Voici quelques données générales qui résultent de l'expérience :

Une vue ordinaire permet de compter les fenêtres
d'une maison, par un temps non brumeux, à environ.................. 4000 m.;
— d'apercevoir comme des points les hommes et les chevaux à..... 2200
— de distinguer net un cheval à... 1200
— — les mouvements des hommes à 800
— — nettement la tête des hommes à 400

L'œil ne nous peint pas les objets tels qu'ils sont : à une certaine distance les traits des corps s'oblitèrent, leurs couleurs se ternissent et les rayons qu'ils transmettent se dispersent en raison du carré des distances; ces dernières ne s'estiment alors que par les objets interposés.

Ces effets se produisent en outre selon le temps et l'aspect. Par un temps serein, le même objet paraît plus distinct et plus rapproché que si le temps est couvert ou chargé de vapeurs, d'où il résulte que, dans les climats méridionaux, les vapeurs de l'atmosphère étant plus rares que dans les climats du Nord, les objets dans la campagne y paraissent plus rapprochés de l'observateur.

Les distances qui dépassent 1200 à 1500 mètres ne sont pas susceptibles d'être estimées avec précision, à cause des inégalités de terrain. — Une montagne dont la pente est rapide paraît plus rapprochée qu'elle ne l'est réellement. — Lorsqu'on est en face d'une chaîne de montagnes dont on voit les crêtes les unes au-dessus des autres, la direction des vallées dont on voit les débouchés indique souvent l'emplacement des passages ou des cols entre deux vallées. L'inspection d'une carte du pays peut aider beaucoup dans cette observation. Pour un officier qui veut se mettre en état de faire la guerre avec intelligence, rien ne remplace sous ces divers rapports l'observation et l'habitude. On ne saurait trop se prémunir contre ces erreurs d'optique qui firent tirer l'épée à Turenne contre des moines, et qui firent fuir le grand Condé devant des marchands de volailles. »

VUE (*Mar.*). On dit qu'un bâtiment *est en vue*, lorsqu'on commence à l'apercevoir; *être en vue d'une terre*, c'est s'en approcher de manière à l'apercevoir; *périr par non-vue*, c'est périr faute d'avoir eu assez de temps ou de jour pour apercevoir les côtes ou les rochers. Autrefois, on disait *vue par vue*, et *cours par cours*, pour exprimer qu'on réglait sa navigation par les remarques de l'apparence des terres, comme on faisait avant l'invention de la boussole, ou quand on naviguait terre à terre.

VULTURNE ou **VOLTURNO**. Fleuve d'Italie qui passe à Capoue et se jette dans la mer Tyrrhénienne. En l'an 297 av. J.-C., le consul Volumnius défit les Samnites près de ce fleuve. Le 2 octobre 1860, la victoire du Vulturne, remportée par Garibaldi sur les troupes de François II, décida de la conquête définitive du royaume de Naples et de sa réunion à la couronne de Sardaigne pour former l'*unification* italienne.

VUORGE. Arme blanche en forme de faux, dont on faisait emploi au moyen âge.



Vedette.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



WAGRAM (Prince DE). *Voy.* BERTHIER.

WAGRAM. Village de l'archiduché d'Autriche. Napoléon Ier y remporta une victoire éclatante sur les Autrichiens, le 6 juillet 1809. Cette journée coûta aux vaincus 20 000 prisonniers, 40 pièces de canon et 10 drapeaux.

WAHABYS ou **WAHABITES.** Peuple et secte reli-



Wahabite
(d'après M. Prisse).

euse répandue dans le Nedjed et le Lahsa, en rabie. Ce peuple fit des conquêtes assez nombreuses au dix-huitième siècle. Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, fit pendant trente ans la guerre à ces tribus arabes (de 1811 à 1842), sans pouvoir parvenir à les soumettre complétement. Depuis les dernières victoires d'Ibrahim-Pacha, les Wahabys ne forment plus, à la vérité, une nation; mais ils sont prêts, à la première occasion, à reconquérir leur suprématie sur l'Arabie.

Les chefs portent un casque avec chaperon de mailles, un sabre turc, une longue lance et une rondelle au bras gauche; deux vastes boucliers ou *garde-cuisses*, formés de branches de dattier couvertes de feutre et de cuir, garantissent les flancs du cheval et les jambes du cavalier.

WAHLSTATT. Village de Silésie, en Prusse. Le duc Henri de Liegnitz y fut vaincu et tué par les Mongols en 1241. Les Français y engagèrent un combat contre les Russes en 1813.

WAITZEN. Ville de Hongrie, empire d'Autriche. Les Austro-Russes y furent défaits par les insurgés hongrois le 15 juillet 1849.

WAKEFIELD. Ville du comté d'York, en Angleterre. Il y fut livré, en 1460, pendant la guerre des deux Roses, une bataille dans laquelle périt Richard, duc d'York.—Le nom de cette ville est connu de tous bien moins par son histoire que par le délicieux roman du *Vicaire de Wakefield*, le chef-d'œuvre de Goldsmith.

WALCHEREN. Ile située à l'embouchure de l'Es-

naut, en Hollande. Les Anglais y tentèrent une expédition en 1809; mais les généraux Clarke et Bernadotte la firent échouer.

WALHALLA. Sorte de paradis dont les joies étaient promises par la religion des Francs aux guerriers qui succombaient sur le champ de bataille. L'espoir de ce paradis exaltait leur courage. On leur disait que ceux qui étaient réunis dans le Walhalla y combattaient tout le jour; que leurs blessures étaient guéries le soir par la puissance d'Odin; et que, réunis ensuite autour de la table du festin, ils y buvaient l'hydromel en écoutant les chants des scaldes ou poëtes scandinaves.

WALKYRIES. Divinités de la religion des Scandinaves, qui reçurent aussi un culte des Francs avant leur conversion au christianisme. C'étaient, selon eux, des messagères célestes qui recueillaient l'âme du guerrier tué dans le combat, et la transportaient dans le ciel appelé Walhalla.

WALLACE (Guillaume). Héros populaire de l'Écosse, né dans le comté de Renfrew en 1276, mort en 1305. Il tua, à dix-neuf ans, le fils du gouverneur de la forteresse de Dundee, s'enfuit, et forma une bande à la tête de laquelle il attaqua les troupes d'Édouard Ier. Il se fit ensuite nommer vice-roi ou régent d'Écosse pour Baliol, alors prisonnier en Angleterre; et défit ses ennemis dans plusieurs rencontres. Il envahissait le nord de l'Angleterre, lorsque, abandonné par les nobles écossais, il fut défait à Falkirk en 1298; après une dernière tentative, livré par un des siens, John Monteith, au roi Édouard, il fut conduit à Londres et décapité à Tower-Hill, lieu d'exécution pour les bandits.

WALLENSTEIN (Albert-Venceslas-Eusèbe de Waldstein, dit vulgairement). Général des troupes impériales, né en Bohême en 1583, mort en 1634. Au début de la guerre de Trente ans, ses talents attirèrent sur lui l'attention de Frédéric II, qui lui abandonna d'immenses domaines confisqués sur les rebelles de la Bohême. Il leva alors à ses frais une armée de 50 000 hommes et concerta ses opérations avec Tilly. La défaite des Danois à Osnabruck et à Munster, la victoire de Dessau, remportée sur Mansfeld, la soumission de Bethlem-Gabor, la conquête du Mecklembourg, du Brandebourg, du Holstein, de la Poméranie, et enfin le traité de Lubeck imposé à Christian IV, en 1629, placèrent Wallenstein au rang des plus célèbres généraux, et lui valurent les titres de duc de Friedland et duc de Mecklembourg. Cependant les plaintes nombreuses qui s'élevèrent contre ses exactions attirèrent sur lui, en 1630, une brusque disgrâce, et il dut rentrer dans la vie privée, jusqu'au jour où l'invasion de Gustave-Adolphe et les revers éprouvés par Tilly rendirent nécessaire son rappel au commandement des armées impériales. En peu de temps il reprit la Bohême, chassa de la Bavière Gustave-Adolphe et, le suivant en Saxe, livra la bataille de Lutzen qu'il ne gagna point, mais dans laquelle périt le héros suédois. Cependant l'orgueil excessif et les désobéissances de Wallenstein le rendirent suspect, et, malgré de nouveaux succès sur les Suédois et sur Bernard de Saxe, l'ombrageux Ferdinand le mit en secret au ban de l'empire comme conspirateur et rebelle, et le fit assassiner dans la petite ville d'Egra. Il paraît du reste hors de doute aujourd'hui que ce général avait tenté de se rendre indépendant en Bohême. (*Voy.* Mansfeld, Tilly, etc.)


Wallenstein
(d'après Van Dyck).

WALLINGFORD. Bourg du comté de Berck, en Angleterre. En 1153, Étienne de Blois, roi d'Angleterre, fut assiégé dans cette ville par Henri, duc de Normandie, et celui-ci fut à son tour bloqué dans son camp par Eustache, fils d'Étienne. Cette singulière position se termina par un traité qui stipulait qu'Étienne garderait la couronne durant sa vie, et que Henri serait son héritier présomptif.

WALLIS (George-Olivier). Feld-maréchal autrichien, né en 1671, mort en 1743. Il se distingua en Sicile par la prise de Messine, commanda sur le Rhin en 1733, dans l'Italie septentrionale et en Hongrie; mais il ternit sa réputation par sa conduite dans la campagne de Krotska, qui amena la paix de Belgrade et le fit disgracier. Plus tard, cependant, Marie-Thérèse lui confia un corps d'armée en Bohême, mais il mourut presque aussitôt.

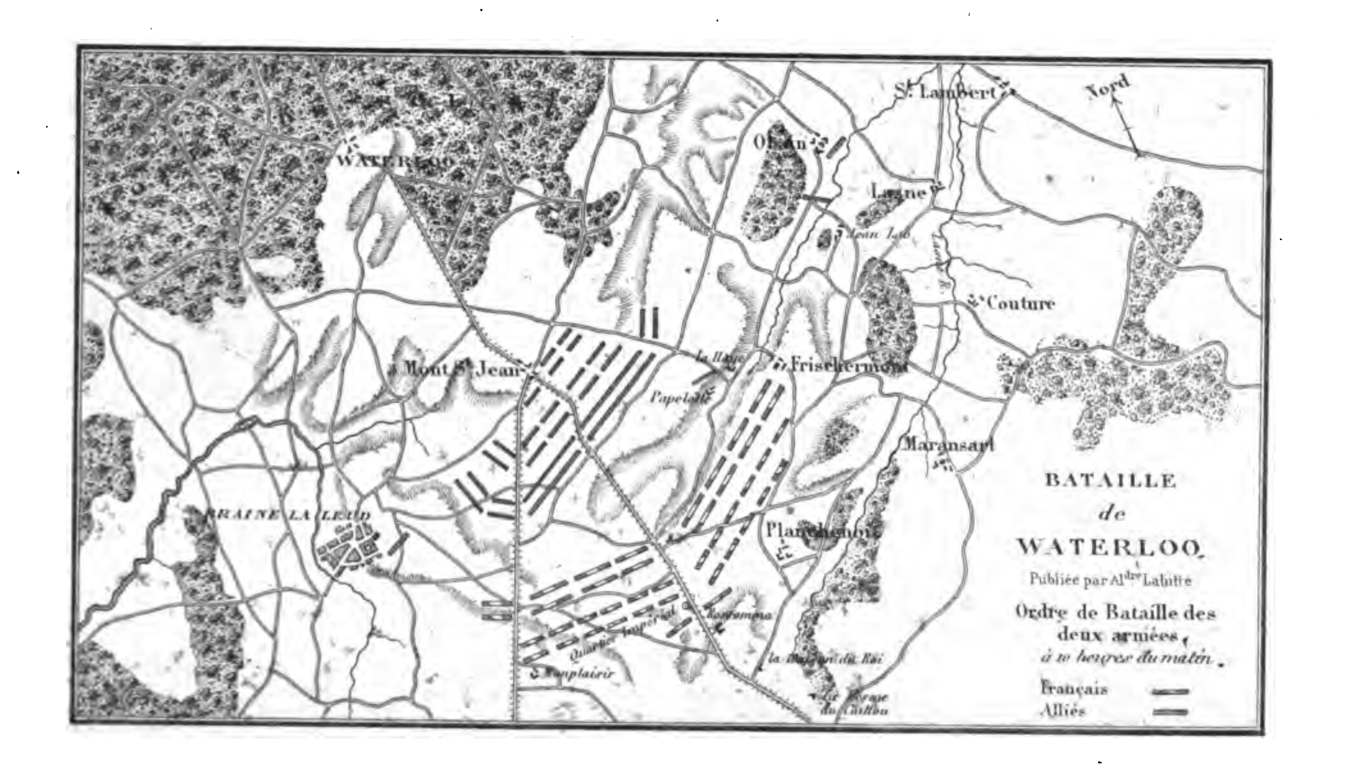
WALLONS. Le pays des Wallons, qui forme une grande partie de la Belgique actuelle, du Limbourg et du Luxembourg, fournissait autrefois, comme la Suisse, des soldats excellents aux divers gouvernements qui voulaient en enrôler; c'est ainsi que l'Espagne en particulier et la France eurent à leur service des corps que l'on appelait en France *gardes Wallones.*

WARBOURG. Ville de Westphalie, royaume de Prusse. En 1760, le chevalier Du Muy, commandant une division française, fut battu sous ses murs par le prince héréditaire de Brunswick.

WARDOCHUUS. Petite forteresse du Finmark, en Norvége, sous la latitude de 70° 22' : c'est la place fortifiée la plus boréale du globe. Tout militaire qui y a servi durant quatre années est exempt pour tout le reste de sa vie des obligations imposées aux autres soldats.

WARIE (*Mar.*). Bâtiment de transport en usage sur le banc de Terre-Neuve.

WARNETTE (*Pêche*). Nom que l'on donne, en Normandie, à des filets faits avec du fil très-fin.


BATAILLE
de
WATERLOO.
Publiée par Al^dre Lafitte
Ordre de Bataille des
deux armées,
à 10 heures du matin.
Français
Alliés
Nord
St. Lambert
Lasne
Couture
Frischermont
Maransart
Planchenoit
Mont St. Jean
Papelotte
La Haye
WATERLOO
BRAINE LA LEUD
Quartier Impérial
Monplaisir
la Maison du Roi
Jean Loo
Ohain

WARRETÉE (*Pêche*). Fil à voile employé pour joindre plusieurs pièces de filet.

WARWICK (Richard Nevil, comte de), dit *le Faiseur de rois*. Ayant marié sa sœur à Richard, duc d'York, il appuya les prétentions de celui-ci au trône, gagna pour lui, en 1455, la bataille de Saint-Alban, dans laquelle il fit prisonnier le roi Henry VI; et celle de Northampton, en 1460. Il ferma la route de Londres à Marguerite d'Anjou, victorieuse à Wakefield; défit les troupes royales à Towton; et fit enfin proclamer roi le fils du duc d'York, en 1461, sous le nom d'Édouard IV. Voyant diminuer sa faveur, après le mariage de ce prince, il suscita des rébellions pour se rendre indispensable, mais l'intervention de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, contraria ses menées et il dut s'enfuir en France.


Warwick
(*d'après une estampe contemporaine*).

Il se rendit à la cour de Louis XI en 1467, s'y réconcilia avec Marguerite d'Anjou, au fils de laquelle il maria sa fille, et prit le parti de Henry VI. Revenu en Angleterre avec quelques aventuriers, il se gagna bientôt une armée de 60000 hommes, expulsa Édouard en Hollande, et, tirant Henry VI de la tour de Londres, où il l'avait naguère fait enfermer, le replaça sur le trône, afin de s'en faire un instrument. Le triomphe eut peu de durée. Édouard reparut à son tour en Angleterre, y réunit une armée puissante, et battit à Barnet, en 1471, le comte de Warwick, qui resta mort sur la place.

WASHINGTON (George). Fondateur de la république des États-Unis. Il naquit à Bridge-Creek, dans l'État de Virginie, en 1732, et mourut en 1799. D'abord ingénieur arpenteur, il servit comme officier de milice dans la guerre que les Anglais firent aux Français du Canada, de 1754 à 1760, et se retira avec le grade de colonel. Lorsque éclata la lutte entre l'Angleterre et ses colonies américaines, Washington, devenu riche planteur, fut l'un des sept députés que la colonie de la Virginie envoya au congrès de Boston, en 1774, pour diriger la révolution naissante. Ses talents militaires lui valurent d'être appelé au commandement en chef de l'armée. Avec des milices qu'il lui fallut discipliner et quelques secours fournis par des Français généreux, entre autres par le jeune marquis de La Fayette qui apporta son épée et le présent d'un million de francs, le tiers de sa fortune, le général républicain résista aux généraux anglais Howe, Clinton, Burgoyne et Cornwallis, et, après des succès variés, parvint à enfermer Cornwallis dans York-Town et à lui imposer une capitulation qui amena le traité de paix de Versailles en 1781, et la reconnaissance de l'indépendance américaine par l'Angleterre. L'armée licenciée sans trouble, Washington, qui était rentré dans la vie privée, fut élu à la présidence de l'*Union* en 1789 et réélu de nouveau en 1793. Il sortit du pouvoir en 1797, la durée d'une présidence ayant été réglée à quatre années par la Constitution.


Washington
(*d'après le cabinet des Estampes*).

WASHINGTON. Ville située sur le Potomak, dans le district de Colombia. Elle est, depuis l'année 1800, le siége du gouvernement des États-Unis. Les Anglais s'en emparèrent en 1814, et y incendièrent le Capitole, qui fut restauré l'année suivante.

WATERFORD. Ville située sur la côte méridionale de l'Irlande, avec un château fort, le plus ancien de l'île, élevé en 1003 par Reginald le Danois. Cromwell fit sans succès, en 1649, le siége de la ville et du château.

WATERLOO (Bataille de). 18 juin 1815. Le théâtre de l'action se trouvait compris entre les deux villages de Waterloo au nord-ouest, de Mont-Saint-Jean au nord, et la ferme de la Belle-Alliance au sud, à seize kilomètres de Bruxelles, dans le Brabant méridional, en Belgique. En France on appelle quelques fois cette bataille, *bataille de Mont-Saint-Jean*.

La concentration secrète, si habilement opérée, de l'armée française entre Maubeuge et Philippeville; sa marche rapide sur Charleroi pour se jeter entre les Anglais et les Prussiens, surpris avant qu'ils pussent soupçonner son apparition; les Prussiens battus à Ligny le 16 juin et refoulés à distance : tout donnait bon espoir pour l'attaque par laquelle Napoléon se préparait à écraser l'armée anglaise séparée des Prussiens. Le 18, la bataille dut se livrer. Napoléon disposait de 68 000 hommes; il avait détaché un corps sous le commandement de Grouchy, avec la mission de surveiller et de contenir les Prussiens à distance. L'armée anglaise, forte de 75 000 hommes et commandée par Wellington, avait pris position sur le plateau du Mont-Saint-Jean, en avant de la forêt de Soignes. Une pluie torrentielle ayant pendant la nuit précédente détrempé le terrain, l'artillerie ne put manœuvrer avant onze heures du matin. A onze heures et demie, sur le front de l'armée française, la canonnade commença. A ce moment même Napoléon, braquant sa lunette

vers sa droite, du côté où il attend le retour de Grouchy à qui il a expédié un ordre de rappel, aperçoit une ombre lointaine et mobile. Ce sont des troupes. Est-ce Grouchy? Sont-ce les Prussiens qui ont échappé à la surveillance du maréchal, et, décrivant un arc de cercle, se rapprochent de la forêt de Soignes et de l'armée anglaise? Un corps de cavalerie légère est envoyé en reconnaissance.

Pendant que notre gauche attaque le château d'Hougoumont (*Voy.* ce mot) qui couvre la droite de l'ennemi, et éprouve une vive résistance, un rapport de la cavalerie légère annonce que les troupes aperçues au loin sur notre droite sont prussiennes. Le comte Lobau sera chargé de les contenir. Napoléon se décide à une attaque au centre sur la route de Bruxelles, afin d'enlever la ferme de Haie-Sainte, et à droite afin d'expulser la gauche des Anglais du Mont-Saint-Jean. Ney dirige cette double attaque. Une faute de tactique dans la disposition de nos colonnes d'infanterie fournit aux dragons écossais de la gauche anglaise l'occasion d'une charge brillante sur elles. Napoléon fait réparer le désordre par une charge de cuirassiers qui écrase les Écossais. Cependant la présence des Prussiens commence à se faire sentir, leurs boulets viennent mourir en arrière de notre flanc droit sur la route de Charleroi. Le comte Lobau, quittant le centre de l'armée, traverse le champ de bataille pour aller leur tenir tête.

Napoléon suspend l'action contre les Anglais: on se contentera d'enlever la Haie-Sainte, qui deviendra un point d'appui au centre, et on attendra que Lobau soit maître des Prussiens. Ney s'empare de la Haie-Sainte, et, bientôt, menacé par la cavalerie anglaise, il la repousse et la suit sur le plateau. Les artilleurs anglais, selon leur usage devant une charge de cavalerie, abandonnent leurs pièces dételées, emmenant chevaux et caissons. Ney, séduit par le spectacle d'une ligne de soixante canons qu'on semble lui livrer, conçoit la pensée de frapper un coup décisif. Une division de cuirassiers vient de lui être confiée pour l'employer à boucher un vide qui s'est fait entre notre centre et le château d'Hougoumont sur notre gauche, il l'emploie à charger les Anglais sur le plateau. Son mouvement est suivi par toute la réserve de cavalerie et toute la cavalerie de la garde, sans ordre aucun de l'empereur. Ney accomplit des prodiges, mais sans obtenir de succès décisif. Il lui faudrait pour cela de l'infanterie; il en fait demander à l'empereur. Il ne reste à Napoléon que celle de la garde. « Que Ney se maintienne le plus longtemps possible sur le plateau, l'empereur l'y rejoindra, s'il réussit à terminer en personne la lutte avec les Prussiens. » La garde, conduite par Napoléon, culbute les Prussiens de Bulow, et aussitôt après, revenant de la droite au centre, se dispose à frapper le dernier coup sur l'armée anglaise. Elle opérait brillamment, mais un nouveau corps de Prussiens que conduit Ziéthen, arrivé le dernier en ligne, vient l'assaill flanc. Wellington quitte alors la défensive prendre l'attaque à son tour, et le désastre mence pour nous, qui sommes accablés l nombre, en tête, en flanc et par derrière. 68 000 hommes avaient eu affaire en com çant à 75 000 Anglais; ils ont eu de plus à l dans le milieu de l'action contre les 30 000 l siens de Bulow, derrière lesquels arrivaient la fin les 50 000 Prussiens de Blücher. C'ét en résumé 155 000 hommes contre 68 000.

Laissons place ici à diverses appréciation ce grand drame, tragique et douloureux dé ment de la grande épopée du siècle.

Un des chirurgiens les plus distingués de l' gleterre, Charles Bell, écrivait à son ami W Scott: « Je viens d'assister à l'installation blessés français. Ah! si vous les aviez vus c chés tout nus ou presque nus, quoiqu'ils fuss blessés, épuisés, abattus, vous diriez encore a moi que ces hommes étaient bien capables marcher sans obstables de l'ouest de l'Europ l'est de l'Asie. Si vous aviez vu ces yeux somb et ces teints bronzés, ils auraient excité vo admiration. Ces hommes n'out été transportés qu'après être restés plusieurs jours étendus s la terre du champ de bataille. Les uns mouran les autres subissant d'horribles tortures; plusieu ne pouvant retenir le cri de leur angoisse, et d leur gaieté caractéristique reprend le dessus. ne puis m'empêcher de vous dire l'impressi que produisaient sur mon esprit ces formidabl types de la race française. C'est un éloge qu'i m'arrachent malgré moi. »

Dans un discours que Chateaubriand deva lire à la Chambre des pairs, le manuscrit portait à propos de cette lutte de Waterloo: « Bataill terrible où la victoire, au milieu des armée confondues, se trompa d'étendard. » Les vainqueurs eux-mêmes, en effet, semblaient ne pa croire à leur succès.

« Napoléon sait qu'il est vaincu et Wellington doute encore, dit M. Edgar Quinet. Que de précautions contre cette foule désorganisée! que de circonspection dans la victoire! Il fut lent à croire à un pareil désastre. Quand il le vit, il fut lent à commettre toute l'armée anglaise contre de te débris... Ils étaient là épars, quelques-uns sa chefs, partout où le hasard de la bataille les av dispersés; mais, tels qu'ils étaient, au milieu d la confusion générale, ces carrés et ces escadro imposaient à l'armée anglaise... Ils servaient refuge aux généraux qui n'avaient plus de s dats; ils s'ouvraient surtout pour recevoir le drapeaux que l'on venait de toutes parts les confier. C'était autant de citadelles où s'abrita ce qui faisait l'âme de l'armée, et il est certa que dans cette journée, où presque tout le ma tériel fut perdu, les drapeaux furent sauvés av la religion militaire des vingt dernières années. Dans la dernière mêlée, les étrangers parle avec une admiration particulière d'un régimen

ançais de cavalerie : c'était le reste des grenaiers à cheval; ils marchaient au pas, en colonnes errées, dans un ordre magnifique. On eût dit u'ils étaient étrangers au chaos qui les environnait. Le 12e de dragons anglais osa les charger : régiment français se retourne tranquillement, s culbute et reprend sa marche majestueuse. »

On a fait beaucoup de bruit d'une trahison qui serait produite à Waterloo : M. Edgar Quinet admet pas la trahison parmi les causes de la route. A quoi aurait-elle servi? dit-il. Il nie issi ce qu'affirment les Anglais de l'audacieuse itant que honteuse défection d'un officier de iirassiers, en plein combat; il ne saurait voir cune tache sur le drapeau français.

Au surplus, la lumière ne s'est point encore te et ne se fera peut-être jamais sur l'ensemble s causes, grandes et petites, qui ont concouru désastre, pour la France, de la bataille de aterloo. Ce qui demeure établi par tous les :its recueillis sur ce mémorable événement, particulièrement par la relation qu'en donne Thiers, c'est que, bien loin que les facultés Napoléon se trouvassent affaiblies à cette derre péripétie de sa merveilleuse épopée, comme elques-uns ont prétendu le faire croire, jamais le s'était montré plus profond tacticien que is cette occasion; c'est que jamais aussi son iée ne lui avait été plus énergiquement déiée. Il faut donc accepter cette conclusion de iteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, il y eut dans tout cela « une déplorable fata-, et surtout une immense influence de nos niers malheurs, agissant sur l'imagination de généraux, et produisant chez eux des hésins, des faiblesses qui n'étaient pas dans leur ictère. » (*Voy.* WAVRES.)

'ATERSDORFF (COMBAT DE). Dans la Prusse orien-. Les Russes y furent repoussés par les Fran-, le 4 février 1807.

ATIGNIES. Village situé près de Lille, dépar-ent du Nord. Le général Jourdan y battit les ichiens le 16 octobre 1793, et dégagea ainsi lle de Maubeuge assiégée.

ATRIGANS (*Mar.*). Petits canaux du Nord par iels les embarcations pénètrent dans l'inté- des terres.

ATT (JACQUES). Célèbre mécanicien écossais, n 1736, mort en 1819. Il fut l'un de ceux irent faire le plus de progrès à l'application vapeur à l'industrie et par suite à la navin.

TTEWILLER. Bourg du département du Haut-, près de Cernay. Les Suédois y battirent ıpériaux en 1634.

TTIGNIES. Jourdan battit les Autrichiens près village du département du Nord, en 1793, itribua ainsi à dégager Maubeuge qui était ée.

'ER. Lieu de la Pologne où les Russes furent par les Polonais, le 30 mars 1831.

WAVRES. Ville de Belgique (Brabant méridional). Le 18 juin 1815, pendant que la bataille de Waterloo était engagée entre Napoléon Ier et l'armée anglaise, le général Vandamme, qui commandait l'avant-garde du corps d'armée du maréchal Grouchy, chargé de surveiller les mouvements de l'armée prussienne et de la contenir à distance, rencontrait à une lieue devant Wavres un corps prussien en position avec du canon et le refoulait, après une faible résistance, dans la direction du village de Limale. Si, au lieu de pousser jusqu'à Wavres, comme le lui avait prescrit le maréchal Grouchy, Vandamme eût enfilé le chemin de traverse de Limale et passé, sur un pont qui n'était point détruit, la petite rivière de ce nom, en suivant le corps prussien refoulé, cette heureuse pensée, cette désobéissance l'eût porté sur le gros de l'armée prussienne, qui, ayant quitté Wavres, hâtait sa marche, par la route de Saint-Lambert, vers le champ de bataille où se jouaient à cette même heure les destinées de la France. Blücher était forcé de s'arrêter pour combattre les survenants, et Napoléon gagnait le temps nécessaire pour vaincre les Anglais.

WEERDT. Ville du Limbourg, en Belgique. Elle fut prise par les Français en 1792.

WEERDT ou **WERT** (JEAN DE). Partisan, né à Weerdt en 1594, mort en 1652. Il servit la Bavière, puis l'Autriche dans la guerre de Trente ans. Il commanda l'armée bavaroise après la mort d'Aldringer, défit le maréchal de Gassion en 1635; dévasta la Picardie en 1636, et fut la terreur des Parisiens, mais se laissa prendre en 1638 par le duc Bernard de Saxe-Weimar, qui le leur envoya. Échangé en 1642, l'année suivante il battit Rantzau à Tudlingen. Lorsqu'il était renfermé au château de Vincennes, on témoigna, lâchement, autant de dédain pour le vaincu, qu'on avait, auparavant, exprimé de crainte à cause de sa valeur, et de là le dicton : *Je m'en moque comme de Jean de Wert.*



Jean de Weerdt
(d'après le Musée de Prague).

WEERDT (SEBALD DE). Navigateur hollandais, mort en 1603. Dans une expédition de découvertes en 1598, il donna son prénom à trois îles du détroit de Magellan, les îles *Sebaldines*. Il fut tué dans une grotte de l'île de Ceylan, par ordre d'un des chefs du pays.

WEIMAR. Capitale du grand-duché de Saxe-Weimar, en Allemagne. Un combat y fut livré

entre les Français et les Allemands le 11 octobre 1806.

WEINSBERG. Ville du royaume de Wurtemberg. En 1138, le prince de ce petit État, s'étant opposé à l'élection de Conrad III, comme empereur d'Allemagne, celui-ci, dès qu'il fut nommé, vint assiéger son opposant dans Weinsberg et s'empara de la ville. Dans son courroux, il déclara que tous les habitants mâles seraient passés au fil de l'épée. Il permit toutefois aux femmes d'emporter ce qu'elles avaient de plus précieux. La duchesse de Weinsberg prit alors son époux sur ses épaules, et les autres femmes imitèrent son exemple; le cortége sortit ainsi de la place sous les yeux de Conrad, qui, touché de ce spectacle, fit grâce aux hommes en faveur des femmes.

WEISCHELMUNDE. Lieu situé près de Dantzig. Les Français y battirent les Russes, le 15 mai 1807.

WEISSWEILER. Village de la Prusse Rhénane. Un combat y eut lieu, en 1793, entre les Français et les Autrichiens.

WELLINGTON (Arthur Colley Wellesley, duc de). Né à Dungan-Castle, en Irlande, en 1768, mort en 1852. Il appartenait à une famille récemment anoblie. Il reçut les premières notions de l'art militaire à l'école française d'Angers. Entré au service comme sous-lieutenant en 1787, on commença à deviner son mérite, en Hollande, pendant la retraite du duc d'York en 1794. Deux ans après, Wellington servait dans l'Inde sous son frère, lord Richard Colley Wellesley, qui venait d'être nommé gouverneur des possessions anglaises aux Indes. Il fit la guerre du Mysore contre Tippoo-Saëb, et, après la prise de Seringapatam, il eut le commandement de cette place. Il battit les Mahrattes orientaux dans diverses rencontres, dont la plus brillante fut, en 1803, à Berar, où il n'avait que 8 000 hommes contre 60 000. De retour en Angleterre en 1805, Wellington fut élu à la chambre des communes et nommé secrétaire d'Irlande. Lors de l'expédition contre Copenhague en 1807, il commanda une brigade. Lieutenant général en 1808, il fut envoyé en Portugal, et ayant battu Junot à Vimeiro, il le contraignit à signer la convention de Cintra. L'année suivante, commandant en chef de l'armée anglaise en Portugal, il refoula les Français vers l'Espagne et vint gagner, sur le roi Joseph et le maréchal Victor, la bataille de Talavera, succès qui lui valut le titre de vicomte et bientôt de duc de Wellington. Peu après, Soult et Ney lui ayant fait repasser le Tage, il construisait, pour couvrir Lisbonne, menacée par Masséna, les fortes lignes de Torres-Vedras. Il s'y enferma et s'y maintint jusqu'au jour où l'armée française, faute de renforts, dut songer à la retraite. Il passa ensuite en Espagne en 1811. La prise de Ciudad-Rodrigo et de Badajoz et la victoire de Salamanque ou des Arapiles, en 1812, lui ouvrirent le chemin de Madrid, où il entra. Cependant Soult survint qui, par des manœuvres habiles, le contraignit de regagner de nouveau le Portugal. La nouvelle de nos désastres en Russie ayant relevé le courage de la régence de Cadix, Wellington *se fit* investir par elle du commandement en chef des armées espagnoles qu'il adjoignit à l'armée anglaise et il reprit l'offensive en 1813. Sa victoire de Victoria fut récompensée par le titre de maréchal. Gagnant chaque jour du terrain sur Soult, que les fatales circonstances forçaient à se replier prudemment vers la patrie envahie par les armées russes, prussiennes et allemandes, il pénétra en France en 1814. Soult, très-inférieur en nombre, lui livra, à Toulouse, une dernière bataille où la victoire resta indécise. L'issue douteuse de cette bataille faisait, dans une de nos récentes séances du Corps législatif, dire à l'illustre M. Thiers, parlant de l'esprit étroit d'opposition qui s'attache à discuter les hommes bien plus que les principes : « Quand le maréchal Soult était au ministère, il avait perdu la bataille de Toulouse; il l'avait gagnée quand un autre ministre le remplaçait au pouvoir. » Lors des cent-jours, Wellington, nommé, par les souverains alliés, généralissime de leurs troupes, gagna avec Blücher, le 18 juin 1815, la bataille de Waterloo. Les compatriotes de Wellington le nommaient Iron duke, duc de fer, parce que sa volonté était inébranlable. Son sang-froid, sa prudence, sa persévérance, le faisaient aussi comparer à Fabius; enfin, pour les Anglais, Wellington était *le plus grand homme des temps modernes, et, sans contredit, le plus grand général qui ait jamais paru en aucun temps et chez aucun peuple.* Laissons dire les Anglais. Il manquait toutefois à ce personnage l'élan et le génie.— Napoléon a dit de Wellington : *La fortune a plus fait pour lui qu'il n'a fait pour elle.* La France ne put voir sans une honte pénible le roi Louis XVIII faire de Wellington un duc de Brunoy et un maréchal de France. (*Voy.* Waterloo.)


Wellington
(*d'après Wauthier*)

WERTINGEN. Lieu situé sur le Danube. Le général Murat y battit les Autrichiens, le 8 octobre 1805.

WESEL. Ville forte située sur la droite du Rhin, au confluent de la Lippe, dans la Prusse Rhénane. Les Français la prirent en 1672.

WESER. Fleuve d'Allemagne, formé des [illegible] la Werra et le Fulde, qui se réunissent [illegible] Münden. Ce fut sur les bords de ce fleu[illegible] 626 Clotaire II défit les Saxons qui s'ét[illegible] levés contre son autorité, et que [illegible]

Bertoald. Quelques auteurs ont écrit que Clotaire, après sa victoire, fit trancher la tête à tous ceux des vaincus dont la taille dépassait la hauteur de son épée.

WESTERAS. Ville de Suède. En 1520, Gustave Vasa y défit Christian II.

WESTERMANN (FRANÇOIS-JOSEPH). Général de la république française, né à Molsheim, en Alsace, en 1764, mort en 1794. Sorti d'un régiment de cavalerie et secrétaire de la municipalité de Haguenau en 1790, il excita plusieurs émeutes, vint à Paris et, à l'attaque des Tuileries au 10 août, commanda les volontaires brestois. Nommé adjudant général à l'armée de Dumouriez, il commanda dans la campagne de Belgique la légion du Nord. Peu après, général de brigade, il fut envoyé dans la Vendée. Battu à Châtillon, il dut venir se justifier devant la Convention, et retourna prendre sa revanche sur les Vendéens à Beaupréau, Laval, Granville et Baugé. Il contribua à la victoire du Mans, et acheva d'écraser les vaincus à Savenay. Revenu à Paris et lié avec Danton, ses succès et son zèle révolutionnaire ne le préservèrent pas cependant d'être envoyé avec lui à l'échafaud.


Westermann
(*d'après Fouquet*).

WESTPHALIE. Le royaume de ce nom, constitué par Napoléon Ier, au profit de son frère Jérôme, en 1807, et comprenant entre autres la province de Westphalie, fut morcelé en 1814 et partagé entre les duchés de Brunswich, de Hesse-Cassel et autres, et les royaumes de Hanovre et de Prusse. Cette dernière avait perdu la province de Westphalie dans la guerre de 1806-1807.—Le nom de la Westphalie est devenu célèbre par les traités d'Osnabruck (6 août 1648) et de Münster (8 septembre), connus sous le nom de traités de Westphalie, et qui mirent fin à la guerre de Trente ans. (*Voy.* TRAITÉS.)

WESTPOINT. Village situé sur la rive droite de l'Hudson, dans l'État de New-York, Amérique du Nord. On y a fondé, en 1802, la célèbre école militaire des États-Unis, d'où sortent la plupart des généraux, que nous voyons, dans des rangs opposés, diriger avec une remarquable habileté les luttes fratricides qui ravagent et dépeuplent, depuis plus de quatre années, cette république des États-Unis de l'Amérique du Nord, naguère si florissante et si grande. — Le 7 mai 1862, 0 000 séparatistes, sous les ordres du général ee, furent défaits, près de Westpoint, par les nionistes.

WHITE-OAKS. Dans la plaine de ce nom, à la fin de mai 1862, l'armée fédérale, commandée par Mac-Clellan, fut battue par les confédérés, sous le commandement de Beauregard.

WIAZMA. Ville du gouvernement de Smolensk, en Russie. Elle fut prise par les Français le 29 août 1812, et une bataille y fut gagnée par eux sur les Russes le 3 novembre suivant.

WIBOUR. Ville de la Finlande. Elle fut prise en 1710 par le czar Pierre le Grand.

WIDDIN. Chef-lieu du livah de ce nom, dans la Turquie d'Europe, en Bulgarie, dont elle est l'un des points fortifiés les plus importants. En 1798, Paswan-Oglou, qui gouvernait Widdin, s'y déclara indépendant.

WILLAUMEZ (JEAN-BAPTISTE PHILIBERT). Né à Belle-Ile-en-Mer en 1761, mort en 1845. Engagé comme mousse, il fut retenu dans les rangs inférieurs, par son défaut de naissance, jusqu'en 1789, et n'eut d'avancement qu'à partir de cette époque. Dans l'expédition de Saint-Domingue, en 1803, avec la frégate *la Poursuivante*, il battit un vaisseau de ligne anglais, l'*Hercule*. Après avoir passé par tous les grades, il fut au retour de cette expédition nommé contre-amiral, et le jeune Jérôme Bonaparte vint servir sur son bord. En 1806 et 1807, il battit encore les Anglais dans de nombreuses rencontres. Négligé par le gouvernement de la Restauration, celui de juillet le nomma vice-amiral et pair de France. On lui doit un *Dictionnaire de marine* estimé.


Wuillaumez
(*d'après le Cabinet des Estampes*).

WILLEMSTADT. Ville forte de la province de Brabant, en Hollande. Elle fut prise par les Français le 1er février 1795.

WILLIAMSBURG. Ville de la Virginie, aux États-Unis. Les fédéraux, commandés par le général Mac-Clellan, y défirent les séparatistes, commandés par Johnston, le 5 mai 1862, et, après avoir fait éprouver à ces derniers des pertes considérables, ils prirent possession de la ville.

WILLINGHAUSEN. Village situé sur la Lippe, près de Lippstadt, en Prusse. En 1761, le maréchal de Broglie, y ayant attaqué les Hanovriens commandés par le prince Ferdinand, dut se retirer après des pertes assez considérables.

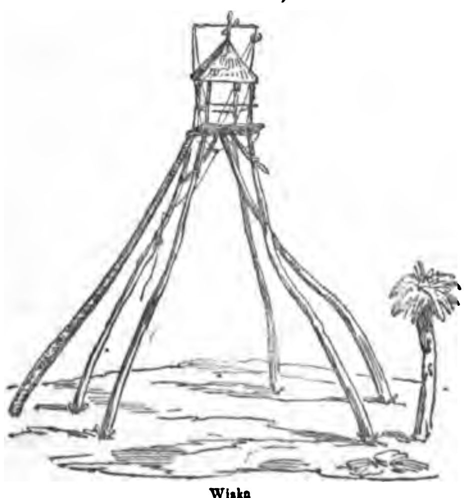
WIMPFEN. Ville située près de la gauche du Necker, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, en Allemagne. Sous ses murs, en 1626, le comte de Tilly battit le margrave de Bade.

WINCHESTER. Sur le haut Potomac, États-Unis. Un combat y fut engagé le 23 mars 1862, entre les troupes fédérales commandées par le général Shields et les troupes des séparatistes. Ces derniers furent repoussés au delà de Stranbourg, et obligés d'abandonner tous leurs bagages et 300 prisonniers; les pertes en hommes, assez considérables, furent à peu près égales des deux côtés. Le 25 mai suivant, les séparatistes obtinrent, à leur tour, un succès au même lieu, et y défirent le général fédéral Banks, qui, après des pertes considérables, dut repasser le Potomac.

WINTER (J.-Guillaume de). Amiral hollandais, né au Texel, en 1750, mort en 1812. Compromis dans une manifestation contre le stathouder en 1787, il quitta sa patrie et n'y rentra qu'en 1795 avec les Français. Il contribua à l'établissement de la république batave, qui lui donna à commander l'armée navale du Texel. La malheureuse affaire de Campredon, où il fut battu et fait prisonnier par l'amiral anglais Duncan, en 1797, ne le discrédita point aux yeux de ses concitoyens. Il continua d'être chargé d'opérations importantes. Louis Bonaparte, élevé au trône, le nomma maréchal et commandant en chef des armées de terre et de mer du royaume de Hollande.


Winter
(*d'après Maurin*).

WISKA. On donne ce nom, dans la Russie méridionale, à des postes de surveillance, ou espèces de guérites élevées sur quatre piquets à une cinquantaine de pieds au-dessus du sol. Deux cosaques y sont jour et nuit en sentinelles, et, au moindre danger, au moyen d'un fanal allumé au-dessus de la guérite, cinq à six cents hommes se trouvent réunis au point menacé. Ces postes, composés d'une douzaine d'hommes, sont très-rapprochés les uns des autres.


Wiska
(*d'après Hommer de Hell*).

WISMAR. Ville murée du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, en Allemagne. Elle fut prise par les Suédois en 1632; par les Danois en 1716; et par les Français en 1806.

WISSEMBOURG. *Sebusium.* Ville forte située sur la Lauter et la frontière bavaroise, dans le département du Bas-Rhin. Elle fut prise par les Impériaux en 1744, et par Wurmser en 1793. — On nomme *lignes de Wissembourg*, une suite de fortifications qui longent le cours de la Lauter et se lient aux fortifications de la ville.

WITIKIND. Chef saxon qui résista longtemps à Charlemagne. Son premier soulèvement contre les Francs date de 772. Après deux autres expéditions malheureuses en 774 et 776, il passa en Danemark. Il revint à la charge en 778, poussa jusqu'au Rhin, et menaça Cologne et Mayence. Défait de nouveau par Charlemagne à Buchholz sur la Lippe, il dut regagner une seconde fois le Danemark. Il reparut en 782, uni aux Slaves-Sorabes. Une victoire remportée par lui à Schweinthal ou Sinthal fut cruellement payée par le massacre que Charlemagne fit presque aussitôt exécuter à Werden de plusieurs milliers de Saxons idolâtres. Sans se décourager, Witikind parvint à organiser une confédération plus vaste encore des tribus germaines et slaves, et livra deux batailles à Teutmold et sur la Haze. Vaincu deux fois, il se soumit enfin, reçut le baptême et fut nommé duc de Saxe. Pour s'assurer la soumission de ce pays tributaire, Charlemagne eut recours à des mesures de terreur et à des exécutions en masse. Dix mille familles saxonnes furent transportées en Flandre, en France et dans Rome; des colonies de Francs furent mises en possession des terres des vaincus; et une commission de juges conserva longtemps le pouvoir de prononcer des condamnations capitales sur des délations secrètes et sans appeler les accusés.

WODEN ou **ODIN.** Dieu suprême des Francs avant leur conversion au christianisme. Il présidait aux combats et au tonnerre, et on lui faisait des sacrifices sanglants; mais c'était surtout dans les batailles qu'on se rendait digne de ses faveurs et d'être admis dans le paradis Walhalla où il résidait. (*Voy.* Dieux de la guerre et Walhalla.)

WOERDEN. Ville forte située sur le vieux Rhin, dans la Hollande méridionale. Le maréchal de Luxembourg y battit les Hollandais en 1672.

WOLA. Village de Pologne, situé non loin de Varsovie. Les Polonais y furent défaits par le général Paskewitch, le 6 septembre 1831.

WOLFE (*Mar.*). Se dit, dans la mer du Nord, pour tournant d'eau.

WOLFENBUTTEL. Ville du duché de Brunswick. Le 29 juin 1641, le comte de Guébriand, commandant les troupes combinées de France, de Hesse et de Luxembourg, défit sous les murs de cette ville l'armée de l'archiduc Léopold. Les Impériaux laissèrent 2 500 morts, 2 000 prisonniers, 60 drapeaux et 7 pièces de canon.

WONDIVA. Poste important que la France posséda dans les Indes. Il fut pris en 1760 par le colonel Cootes qui, peu après, y battit de nouveau les troupes qu'avait amenées M. de Lally pour reprendre ce poste.

WOOLWICH. Ville d'Angleterre, dans le comté de Kent, sur la Tamise, à quatorze kilomètres de Londres. Elle renferme un arsenal considérable de la marine royale, d'immenses chantiers de construction, des casernes et des hôpitaux pour la marine, une école d'artillerie et du génie. Cette école fut fondée en 1741. Elle a environ trois cents élèves, qui sont admis au concours. Les candidats doivent avoir de seize à dix-neuf ans et ils portent l'uniforme de l'artillerie anglaise. Les cours durent deux ans et les nouveaux venus doivent se soumettre à un *brimage* assez semblable à celui que les *anciens* de notre *école* de Saint-Cyr font subir à leurs camarades de première année. L'examen d'entrée roule sur les mathématiques, les langues modernes, l'histoire, le dessin et les sciences naturelles. Ceux qui obtiennent le plus grand nombre de points peuvent entrer au choix dans le génie ou lans l'artillerie.— Il existe :hez nos voisins une autre cole pour les officiers 'infanterie et de cavaleie, celle de Sandhurst, ndée en 1811 et qui a fourni d'excellents officiers à l'armée anglaise. L'uniforme des *gentle-en cadets* de Sandhurst, qui sont aussi âgés de ize à dix-neuf ans, se compose d'une tunique uge, d'un pantalon noir avec bande rouge et ın képi portant le numéro de l'élève et la lettre liquant la compagnie à laquelle il appartient. s fils d'officiers sont admis à Sandhurst à des ıditions beaucoup plus faciles, quant au prix la pension, car elle est pour eux de 1 000 fr. lieu de 2 500 fr. pour les autres. Les élèves rsiers se nomment : « *Cadets de la Reine.* » . candidats doivent subir un examen sur les siques latins et grecs, les mathématiques, la gue anglaise, les langues modernes, l'histoire ı géographie, la minéralogie et la géologie, ιciences expérimentales et le dessin.



Élève de l'école de Woolwich.

WORCESTER. Ville située sur la Severn, en Angleterre. Cromwell défit dans son voisinage, en 1651, l'armée des Écossais, et força Charles II à s'expatrier.

WORMS. *Vangiones*. Ville située près du Rhin, dans le duché de Hesse-Darmstadt. Elle eut beaucoup à souffrir durant la guerre au septième siècle, et fut brûlée par Louis XIV en 1689.

WOYGNAFF. Ville forte située sur les bords du Dniester. En 1676, Jean Sobieski, roi de Pologne, imposa en ce lieu les conditions d un traité de paix à Ibrahim Shaïtan, qui se trouvait devant lui avec une armée de près de 200 000 combattants.

WRANGEL (Charles-Gustave). Général suédois, né dans l'Upland en 1613, mort en 1676. Gentilhomme du roi Gustave-Adolphe, il prit part à la bataille de Lutzen, en 1632. Il servit sous Baner en 1636 et remplaça Torstenson dans le commandement en 1645. Il se soutint dans la Hesse contre les Impériaux, maintint ses communications avec Turenne, fut vainqueur sur la Nidda, passa le Danube et le Lech et mit à contribution la Bavière. Les campagnes suivantes en Suisse, en Silésie, en Bohême, dans la Hesse, en Franconie, en Pologne et en Danemark, de 1646 à 1658, ne furent pas moins honorables pour lui et lui méritèrent les plus hautes dignités.



Wrangel
(d'après Küsell).

WRÈDE (Charles-Philippe, prince de). Feld-maréchal bavarois, né à Heidelberg en 1767, mort en 1838. Il commanda les troupes bavaroises auxiliaires de la France, de 1805 à 1813; se distingua à Abensberg, à Wagram et à Leipzig. Lorsque la Bavière, par un cause pl ments, se mit du côté de fut battu à Hanau, mais



Wrède
(d'après Froelich).



quelques avantages dans les campagnes de 1814 et de 1815.

WURMSER (DAGOBERT-SIGISMOND, comte DE). Général autrichien, né en Alsace en 1724, mort en 1797. En 1793, il obtint quelques succès contre nos soldats républicains commandés par Custine; mais bientôt, battu à Freischweiler, il dut se retirer précipitamment et avec perte. En 1795 il commanda l'armée opposée à la nôtre sur le Haut-Rhin. L'année suivante, confiant dans ses précédents succès, on lui donna mission de réparer en Italie les désastres subis par Beaulieu et d'arrêter les progrès du jeune général Bonaparte. Mais, pas plus heureux que Beaulieu, il perdit à son tour les batailles de Castiglione, de Montechiaro et de Lonato; repoussé de Vérone, il s'enferma dans Mantoue, où il fut contraint de capituler le 2 février 1797.



Wurmser
(d'après Winazer).

WURSCHEN. Village de la Lusace, en Saxe. Napoléon y défit les Prussiens et les Russes, le 21 mai 1813.

WURTZ (PAUL, baron DE). Général allemand, né à Husum dans le Slesvig, mort en 1676. Il servit successivement Ferdinand II, Gustave-Adolphe et Christian IV. Appelé, en 1672, à commander l'armée des provinces-unies, il tenta en vain de s'opposer à la marche rapide de l'armée envahissante de Louis XIV.

WURTZBOURG. Ville de Bavière. La *ligue dite de Wurtzbourg*, entre les États catholiques de l'Allemagne, contre l'*union* protestante, y fut signée en 1610. Les Français, sous les ordres du général Jourdan, y furent défaits, le 3 septembre 1796, par l'archiduc Charles.

WURTZEN. Ville murée du royaume de Saxe. Les Français y battirent les coalisés le 21 mai 1813.



Napoléon Ier à Wagram.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



XABEGÁ (*Pêche*). Filet composé de deux ailes avec un manche entre les deux. Les Espagnols s'en servent pour prendre les sardines.

XAINTRAILLES (JACQUES POTON, seigneur DE). Maréchal de France. Compagnon de Jeanne d'Arc, de Lahire et de Dunois. On lui dut en partie les victoires de Patay et d'Orléans, en 1429. Ayant fait prisonnier l'Anglais Talbot, il le renvoya sans rançon. Peu après, la fortune fournit à Talbot l'occasion d'user envers Xaintrailles de la même courtoisie et il n'y manqua pas. Xaintrailles contribua à l'expulsion des Anglais de la Guienne et de la Normandie. Fait maréchal par Charles VII, en 1454, il mourut à Bordeaux en 1461.



Xaintrailles
(d'après une ancienne estampe).

XANTHIPPE. La Grèce eut deux généraux de ce nom : l'un, Athénien, père de Périclès, remplaça Thémistocle après l'expédition de Perse, et prit part à la bataille de Mycale (479 av. J.-C.); l'autre, Lacédémonien, commandant les auxiliaires des Carthaginois, battit Regulus et le fit prisonnier en 255 av. J.-C.

XATIVA. *San-Felipe*. Ville de la province de Valence, en Espagne. Détruite par l'armée française, en 1706, elle fut rebâtie par Philippe V.

XATTRUJAS. Caste des anciens Hindous ayant seule le droit de porter les armes. Les Rajpoutes, les Jâts, etc., l'ont remplacée.

XÉNAGIE. Partie de la phalange grecque formant un carré de 16 files sur 16 rangs; son chef s'appelait *xénage*. (*Voy.* SYSTREMME.)

XÉNOPHON. Né en Attique vers 445 av. J.-C., mort l'an 355 ou 354. Disciple de Socrate, qui lui sauva la vie à la bataille de Pelium en 424, il servit dans la guerre du Péloponèse, fit partie du corps de mercenaires commandé par Cléarque et embauché par le jeune Cyrus, en 401. Xénophon prit le commandement de ce corps à la mort de Cléarque, et opéra la fameuse retraite des *Dix mille*. Cette retraite, commencée à Cunaxa, sur la rive gauche de l'Euphrate, à quelques marches de Babylone, et terminée dans la Colchide à l'extrémité orientale du Pont-Euxin, représente une marche de plus de six cents lieues, en remontant le Tigre jusqu'au delà de ses sources, puis venant repasser l'Euphrate à peu de

listance des siennes; et pendant cette longue marche les troupes de Xénophon ne cessèrent d'être harcelées, ne se nourrissant, dans un pays hostile et inconnu, qu'à la pointe de l'épée.—Xénophon aida ensuite le roi de Thrace, Senthès, à remonter sur son trône; conduisit en Ionie le reste des dix mille, et les remit au service de Sparte, ce qui le fit bannir par les Athéniens. Il prit part, sous le commandant d'Agésilas, à la bataille de Coronée. Il s'établit plus tard à Scillonte, en Élide, puis à Corinthe. — Nous possédons de Xénophon un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux (au point de vue de notre livre) sont: l'*Anabase* ou *Retraite des dix-mille*, la *Cyropédie* ou histoire de Cyrus, *le Maître de cavalerie*, le *Traité d'équitation* et le *Traité de la chasse*.

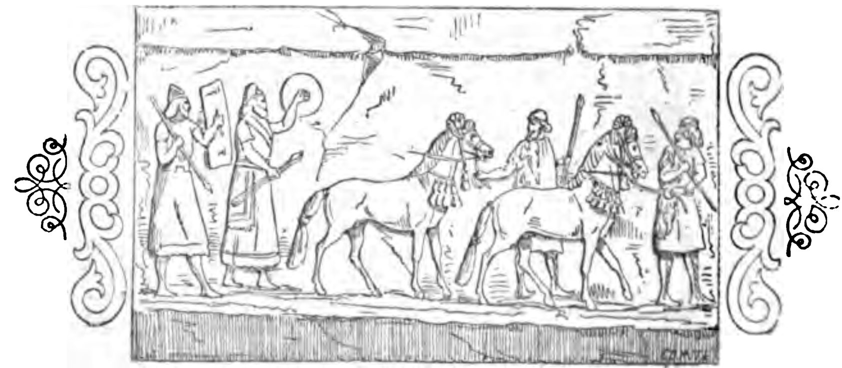

Xénophon
(d'après l'édition de 1758).

XERXES Ier. Cinquième roi de Perse. Il succéda à son père Darius Ier, au préjudice de son frère Artabaze. Après avoir soumis l'Égypte révoltée, il commença la seconde guerre médique l'an 480 av. J.-C. Il fit des levées qu'on porte à trois millions d'hommes; épuisa l'Asie Mineure; jeta un pont de bateaux sur l'Hellespont, et fit, au dire de quelques écrivains grecs, fouetter la mer pour la châtier d'avoir rompu ce pont. Entré en Grèce avec perte, par le défilé des Thermopyles, où Léonidas périt héroïquement, Xerxès incendie Athènes, s'empare de Thèbes, de Platée et de Thespies, mais il voit sa flotte anéantie par Thémistocle à Salamine, l'an 480. Il revient chez lui, laissant le soin de terminer sa conquête à Mardonius, qui commande 300000 hommes et n'en perd pas moins les batailles de Mycale et de Platée, l'an 479. Le grand roi périt assassiné par Artaban, son capitaine des gardes.

XÉRÈS. *Asta Regia.* Petite ville de la province de Cadix, en Espagne. Elle a donné son nom à la longue et sanglante bataille livrée, en 711, entre Roderic, dernier roi des Visigoths en Espagne, et Tarik, lieutenant de Musa, émir des Maures. Cette bataille dura neuf jours; elle livra l'Espagne aux Maures, qui ne purent en être expulsés complétement qu'après huit siècles de guerres acharnées. — Garcias de Gomès s'illustra au siége de cette place en 1262.

XYSTOPHORES. ξυστοφοροι (xustophoroi). Troupes de l'ancienne armée des Perses. Elles formaient une division particulière du corps des dix mille. Ces troupes étaient armées de javelots courts, et, dans les cortéges, elles marchaient derrière le char royal et les chévaux élevés par le roi, qu'entouraient les *doryphores*. Les xystophores marchaient devant les corps d'élite des *dix mille*, disposés par carrés de cent *immortels*.

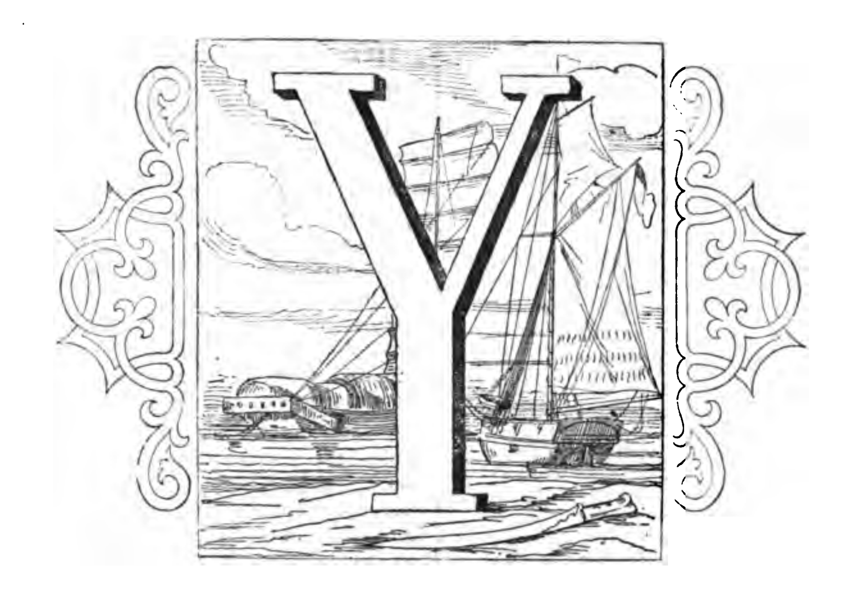

Xystophore
(d'après un bas-relief de Ninive).


Xystophores et doryphores accompagnant le cortége royal.
(d'après un bas-relief de Ninive).

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



YACHT (*Mar.*). Petit bâtiment qui va à voiles et à rames et sert communément pour la promenade en mer, les régates, etc. On fait un grand usage des yachts en Angleterre et en Hollande,



Yacht.

où l'on déploie un très-grand luxe dans leur ornementation. — On donne aussi le nom de *yacht*, *yak* ou *yac*, à la partie du pavillon anglais située à l'angle supérieur de la gaîne : c'est un petit carré où se trouve une croix rouge au milieu de bandes blanches et bleues.

YACOUB (Ibn-Leïts), dit *Al Soffar* (le Chaudronnier). Fondateur de la dynastie des Soffarides, dans le Seïstan. Il remplaça Darham (872), réunit au Seïstan le Khoraçan, le Fars et le Tabaristan, et mourut en 879.

YACOUB II (Abou-Yousouf), dit *Al Mansour-Billah*. De la dynastie des Mérinites, il succéda à son frère Abou-Bekr sur le trône de Fez (1258), réunit le Maroc à ses États, secourut Mohammed II, roi de Grenade, contre Alphonse X, s'allia à ce dernier, assiégea en vain Cordoue, et mourut, en 1286, à Algésiras.

YACOUBÉ. Ce fut dans les plaines de ce nom, en Afrique, que, l'an 648, le patrice Grégoire, gouverneur du pays, fut défait par les Arabes aux ordres du fameux Abdoullah.

YAGHMOURASSEN (Abou Yahia Ben Zéïam), fondateur de la dynastie des Zeïanides et du royaume de Tlemcen en Afrique, vers 1244. Il combattit les rois de Tunis et de Maroc, fut battu par le roi de Fez à plusieurs reprises, et mourut en 1282.

YAHIA (Abou-Zakharia). Général musulman, mort en 1149. Après avoir remporté la victoire de Fraga en 1134, sur Alphonse Ier, roi d'Aragon, il reçut de Tachfin, roi de Maroc, le commandement des Maures Almoravides qui s'étaient établis en Espagne, et se voyaient disputer leur conquête par les Maures Almohades. Une alliance avec Alphonse Raymond, roi de Castille, ne préserva pas Yahia d'être assiégé par les Almohades dans Cordoue, puis dans Grenade. Il fut tué en défendant cette dernière place.— (Le mot *almoravide* signifie pieux; *almohade* signifie unitaire, qui reconnaît l'unité de Dieu.)

listance des siennes; et pendant cette longue marche les troupes de Xénophon ne cessèrent d'être harcelées, ne se nourrissant, dans un pays hostile et inconnu, qu'à la pointe de l'épée.—Xénophon aida ensuite le roi de Thrace, Senthès, à remonter sur son trône; conduisit en Ionie le reste des dix mille, et les remit au service de Sparte, ce qui le fit bannir par les Athéniens. Il prit part, sous le commandant d'Agésilas, à la bataille de Coronée. Il s'établit plus tard à Scillonte, en Élide, puis à Corinthe. — Nous possédons de Xénophon un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux (au point de vue de notre livre) sont: l'*Anabase* ou *Retraite des dix-mille*, la *Cyropédie* ou histoire de Cyrus, *le Maître de cavalerie*, le *Traité d'équitation* et le *Traité de la chasse*.



Xénophon
(d'après l'édition de 1758).

XERXES Ier. Cinquième roi de Perse. Il succéda à son père Darius Ier, au préjudice de son frère Artabaze. Après avoir soumis l'Égypte révoltée, il commença la seconde guerre médique l'an 480 av. J.-C. Il fit des levées qu'on porte à trois millions d'hommes; épuisa l'Asie Mineure; jeta un pont de bateaux sur l'Hellespont, et fit, au dire de quelques écrivains grecs, fouetter la mer pour la châtier d'avoir rompu ce pont. Entré en Grèce avec perte, par le défilé des Thermopyles, où Léonidas périt héroïquement, Xerxès incendie Athènes, s'empare de Thèbes, de Platée et de Thespies, mais il voit sa flotte anéantie par Thémistocle à Salamine, l'an 480. Il revient chez lui, laissant le soin de terminer sa conquête à Mardonius, qui commande 300000 hommes et n'en perd pas moins les batailles de Mycale et de Platée, l'an 479. Le grand roi périt assassiné par Artaban, son capitaine des gardes.

XÉRÈS. *Asta Regia*. Petite ville de la province de Cadix, en Espagne. Elle a donné son nom à la longue et sanglante bataille livrée, en 711, entre Roderic, dernier roi des Visigoths en Espagne, et Tarik, lieutenant de Musa, émir des Maures. Cette bataille dura neuf jours; elle livra l'Espagne aux Maures, qui ne purent en être expulsés complétement qu'après huit siècles de guerres acharnées. — Garcias de Gomès s'illustra au siége de cette place en 1262.

XYSTOPHORES. ξυστοφοροι (xustophoroi). Troupes de l'ancienne armée des Perses. Elles formaient une division particulière du corps des dix mille. Ces troupes étaient armées de javelots courts, et, dans les cortéges, elles marchaient derrière le char royal et les chevaux élevés par le roi, qu'entouraient les *doryphores*. Les xystophores marchaient devant les corps d'élite des *dix mille*, disposés par carrés de cent *immortels*.

Xystophore
(d'après un bas-relief de Ninive).

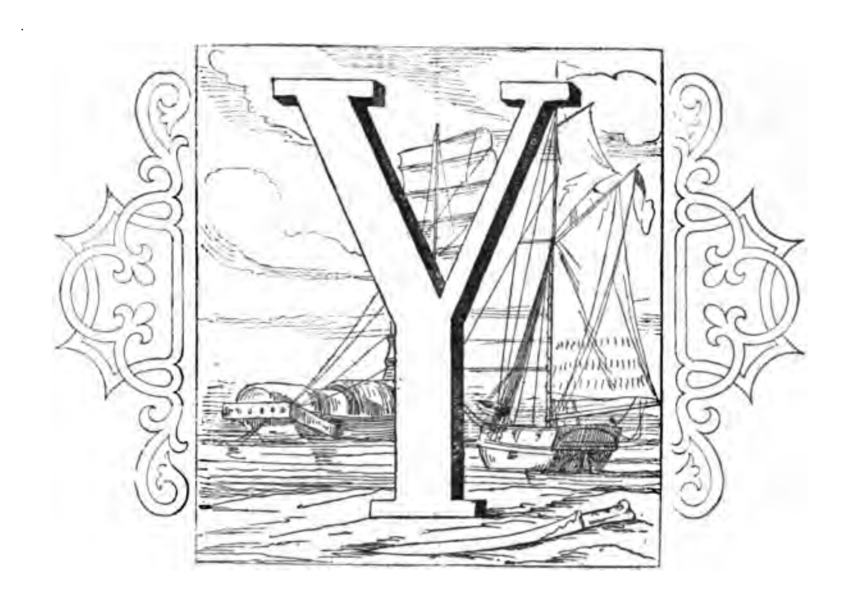


Xystophores et doryphores accompagnant le cortége royal.
(d'après un bas-relief de Ninive).

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



YACHT (*Mar.*). Petit bâtiment qui va à voiles et à rames et sert communément pour la promenade en mer, les régates, etc. On fait un grand usage des yachts en Angleterre et en Hollande,



Yacht.

où l'on déploie un très-grand luxe dans leur ornementation. — On donne aussi le nom de *yacht*, *yak* ou *yac*, à la partie du pavillon anglais située à l'angle supérieur de la gaîne : c'est un petit carré où se trouve une croix rouge au milieu de bandes blanches et bleues.

YACOUB (Ibn-Leïts), dit *Al Soffar* (le Chaudronnier). Fondateur de la dynastie des Soffarides, dans le Seïstan. Il remplaça Darham (872), réunit au Seïstan le Khoraçan, le Fars et le Tabaristan, et mourut en 879.

YACOUB II (Abou-Yousouf), dit *Al Mansour-Billah*. De la dynastie des Mérinites, il succéda à son frère Abou-Bekr sur le trône de Fez (1258), réunit le Maroc à ses États, secourut Mohammed II, roi de Grenade, contre Alphonse X, s'allia à ce dernier, assiégea en vain Cordoue, et mourut, en 1286, à Algésiras.

YACOUBÉ. Ce fut dans les plaines de ce nom, en Afrique, que, l'an 648, le patrice Grégoire, gouverneur du pays, fut défait par les Arabes aux ordres du fameux Abdoullah.

YAGHMOURASSEN (Abou Yahia Ben Zéïam), fondateur de la dynastie des Zeïanides et du royaume de Tlemcen en Afrique, vers 1244. Il combattit les rois de Tunis et de Maroc, fut battu par le roi de Fez à plusieurs reprises, et mourut en 1282.

YAHIA (Abou-Zakharia). Général musulman, mort en 1149. Après avoir remporté la victoire de Fraga en 1134, sur Alphonse Ier, roi d'Aragon, il reçut de Tachfin, roi de Maroc, le commandement des Maures Almoravides qui s'étaient établis en Espagne, et se voyaient disputer leur conquête par les Maures Almohades. Une alliance avec Alphonse Raymond, roi de Castille, ne préserva pas Yahia d'être assiégé par les Almohades dans Cordoue, puis dans Grenade. Il fut tué en défendant cette dernière place.— (Le mot *almoravide* signifie pieux; *almohade* signifie unitaire, qui reconnaît l'unité de Dieu.)

hauteur d'environ soixante-dix pieds, et tout le reste est à l'avenant; jardins, lacs et objets curieux entassés depuis des siècles dans des bâtiments de marbre blanc, couverts de tuiles éblouissantes, vernies et de toutes couleurs; qu'on ajoute à cela des points de vue d'une campagne admirable. Ce qui attriste au milieu de toutes ces splendeurs du passé, c'est l'incurie et l'abandon du gouvernement actuel et des deux ou trois gouvernements qui l'ont précédé. Rien n'est entretenu, et les plus belles choses, à l'exception de celles qui garnissent la partie que l'empereur habite, sont dans un état déplorable de dégradation. Dans l'une des pagodes, celle des voitures, à une demi-lieue de la partie habitée, on a trouvé deux magnifiques voitures anglaises, présent de l'ambassade de lord Macarthney; elles étaient, ainsi que leurs harnais dorés, dans la même place où elles avaient dû être mises il y a quarante-cinq ans, sans qu'un grain de la poussière qui les couvre ait jamais été enlevé. » Les alliés passèrent là deux jours à se partager les riches dépouilles, et le 9 ils se rapprochèrent de Pékin. — La splendide résidence fut ensuite livrée aux flammes par ordre de lord Elgin, dans le but de frapper sur l'imagination des Chinois un coup terrible, qui humiliât le souverain et pesât sur lui plus que sur la population. Il n'est pas douteux que la vue de ces flammes, qu'on pouvait apercevoir des murailles de Pékin, n'ait hâté la conclusion de la paix. Or l'hiver approchait et avec l'hiver l'impossibilité pour cette petite armée, hasardée au milieu d'une innombrable nation et si loin de sa base d'opérations, de continuer la campagne.

YURUKS. Nom d'une ancienne milice turque ou soldats à pied de la Roumélie, qui furent licenciés sous Soliman Ier.

YUZ-BACHI. Officier de l'armée turque.

YVERDUN. *Ebrodunum.* Ville située dans une île de la Thièle, canton de Vaud, en Suisse. Les Romains en firent une place forte. Elle passa successivement, par une série de siéges, des rois de Bourgogne aux ducs de Zaeringhen, et de ceux-ci à la Savoie, et devint, en 1536, la conquête des Bernois.

YVETOT (ROYAUME D'). Nous semblons sortir ici de notre domaine : il ne s'agit plus en effet de guerres ni de conquêtes, mais simplement d'une royauté, la plus naïve et la plus pacifique que jamais le monde ait eue, et cependant ce serait encore au sang versé que le royaume d'Yvetot aurait dû son existence. Quelques chroniqueurs rapportent, en effet, qu'en l'année 540, suivant les uns, quelques années plus tôt, suivant les autres, le roi Clotaire ayant, le vendredi saint, tué, de sa main, dans la cathédrale de Soissons, Wattier ou Gauthier, seigneur d'Yvetot (Normandie), et voulant expier son crime, érigea cette seigneurie en royaume. Que ce fait soit exact ou non, on trouve que les seigneurs d'Yvetot ont porté longtemps le titre de roi. On aurait découvert un *budget* de ce *royaume*, au commencement du quinzième siècle, donnant pour recettes un revenu de 800 livres; ces 800 livres pouvaient suffire aux besoins du royaume. puisque Béranger, *historien*, nous dit, en parlant du monarque, que :

« Pour toute garde il n'avait rien
« Qu'un chien. »

et que, continuant, toujours *en historien*, il ajoute :

« D'ailleurs il ne levait de ban
« Que pour tirer quatre fois l'an
« Au blanc. »

On comprend que, devant de telles ressources financières et militaires, le poëte historien se soit trouvé entraîné à ajouter, comme trait final et caractéristique de son homme :

« Il n'agrandit point ses États,
« Fut un voisin commode. »

On peut en croire Béranger, quoique poëte, et regretter la royauté d'Yvetot.



Course de yachts.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



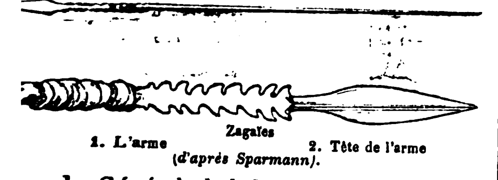
ZAATCHA. Village fortifié dans le Zab-Daari ou Zab du nord, province de Constantine, en Algérie. Une insurrection s'y étant produite en 1849, ce village, qu'entourait un vaste plant de palmiers, fut emporté d'assaut, le 26 novembre, par es Français. Le général Canrobert eut une part glorieuse à ce fait d'armes, qui fut très-meurtrier.

ZAB. Fleuve du Kourdistan, dans la Turquie l'Asie. Il se jette dans le Tigre. En 627, l'empereur Heraclius battit les Perses sur ses bords.

ZAB. Contrée de l'Algérie entre les provinces e Titteri, de Constantine, l'Atlas et le Biledulerid. Elle est peuplée d'habitants en partie noiades et guerriers. Cette contrée fut soumise en 844 par les Français, que commandait le duc 'Aumale.

ZAFRA. Ville forte de la province de Badajoz, en spagne. Ferdinand III l'enleva aux Maures 1240.

ZAGAÏE ou **ZAGAYE.** Javelot usité chez les indi-



Zagaïes
1. L'arme 2. Tête de l'arme
(d'après Sparmann).

es du Sénégal, de la Nouvelle-Galles du Sud, plupart des peuplades sauvages. Pour l'ordinaire, cette arme est faite avec la tige du gommier jaune, et elle se termine par un fer dentelé, ou bien une arête de poisson durcie, ou encore par le pétiole de la feuille du sagontier. (*Voy.* STRADIOT.)

ZAGGARDJI-BACHI. Officier supérieur des anciens janissaires.

ZAHLÉ. Ville de Syrie. Elle fut saccagée par les Druses, le 18 juin 1860.

ZAIKANY. Village du comitat de Hunyad, en Transylvanie. Trajan y remporta sa troisième victoire sur Décébale; et, en 1543, on y découvrit une partie des trésors de ce roi des Daces.

ZAIN. Cheval dont la robe, toute d'une couleur, n'a aucune tache de blanc. Les chevaux parfaitement *zains* ne se trouvent guère que chez les chevaux à poil noir.

ZAMA. Aujourd'hui *Zaouharim.* Ville ruinée de la Byzacène, en Afrique. Capitale des États de Juba dans le premier siècle de l'ère chrétienne, et située à cinq journées de Carthage. Annibal fut vaincu sous ses murs par Scipion, l'an 202 av. J.-C., et cette bataille mit fin à la seconde guerre punique qui durait depuis dix-sept années.

ZAMBOURECKS ou **ZEMBOURECKCHIS** (ARTILLERIE DES). L'artillerie à dromadaire, appelée en persan *zambourecks,* a été introduite en Perse par les Afghans; les premiers ils eurent l'idée de faire

porter des canons par les dromadaires, qui, de tout temps, ont servi aux transports militaires en Orient. Depuis lors cette artillerie a toujours été activement employée dans les guerres, où elle rem-



Zamboureck
(d'après l'Illustration).

place notre artillerie légère, avec cette différence que loin de nécessiter, comme la nôtre, des études spéciales, elle n'exige pour son service que de simples fusiliers. Tout le corps d'artillerie des zambourecks, y compris leur musique, forme un effectif de 300 hommes, avec autant de dromadaires. (*Voy.* DROMADAIRES.)

ZAMORA. *Ocellodurum.* Ville murée, située sur la rive droite du Douro, en Espagne. Chef-lieu de province dans l'ancien royaume de Léon. Enlevée en 748 aux Maures, ils la reprirent et la saccagèrent en 985. Elle fut reconquise par le Cid en 1093. Ferdinand V, roi de Castille et d'Aragon, la prit d'assaut en 1476, après avoir défait l'armée d'Alphonse, roi de Portugal. Les Français s'en emparèrent en 1808.

ZAMOSK. Ville de la Pologne russe. Les Russes l'assiégèrent vainement en 1813, mais ils la prirent en 1814, et depuis en restèrent maîtres.

ZANTE ou **ZACYNTHE.** *Zacynthus.* Ile de la mer Ionienne, au sud de Céphalonie. Elle fit partie du royaume d'Ulysse, appartint depuis aux Athéniens, et, quand les Romains s'en rendirent maîtres, ils la réunirent à l'Épire. Les Français s'en étant emparés en 1797, les Turcs la reprirent en 1799, mais la rendirent quelque temps après. Elle passa sous le protectorat anglais, en vertu des traités de 1815. Ainsi que les autres îles Ioniennes, Zante vient d'être réunie au royaume de Grèce (1864).

ZAPTIÉS. Gendarmes turcs chargés du maintien de l'ordre public et de la protection des personnes. Ils n'ont pas d'uniforme régulier; ils portent le costume de l'ancien cavalier turc, mais, en place du turban, ils ont le fez d'ordonnance. Chaque bourg ou résidence d'un mudir a ses zaptiés, qui, moyennant une somme de



Zaptié
(d'après Frisch).

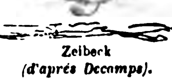
65 piastres (15 fr.) par mois, doivent s'équiper et se fournir de chevaux.

ZARCO (J. GONZALEZ). Navigateur portugais. Il découvrit, en 1417, l'île de Porto-Santo, et y fit naufrage. En 1419, il découvrait l'île de Madère, s'y établissait et y fondait Funchal. On prétend que Zarco fit, le premier, usage de l'artillerie à bord des vaisseaux.

ZATHMAR. Ville de Hongrie. Elle fut prise en 1564 par les Turcs, conduits par Jean Sigismond, qui s'était placé sous leur protection.

ZEDENICK. Petite ville du Brandebourg, royaume de Prusse. Les Français, commandés par Murat, défirent sous ses murs les Prussiens, le 26 octobre 1806.

ZEIBECKS. Troupes irrégulières de l'Asie Mineure. Les *zeibecks* forment une espèce de confrérie qui se recrute de tous les réfractaires et mauvais sujets du pays, rançonnant les voyageurs, non cependant pour s'enrichir, mais pour subvenir à leur subsistance journalière. « Ils croient si bien avoir le droit de mener un pareil genre de vie, dit M. de Moustier, que, loin de se cacher, ils tiennent à être reconnus, et veulent, grâce à leur costume, être assurés des égards qu'ils trouvent leur être dus. » Un pacha leur ayant interdit leur costume, et ayant mis contre eux des troupes régulières en campagne, n'obtint aucun résultat. — 3000 zeibecks faisaient partie de l'armée turque pen-



Zeibeck
(d'après Decamps).

dant la dernière expédition du Montenegro, et, heureusement pour la Turquie, fort peu revinrent dans leur pays.

ZELA ou **ZELEIA**. Aujourd'hui *Zileh*. Ville du royaume de Pont, située sur la côte du Pont-Euxin, dans l'Asie Mineure. Mithridate y défit l'armée de Triarius, lieutenant de Lucullus, l'an 67 av. J.-C., et César y vainquit Pharnace, l'an 47.

ZELAKA. Forteresse d'Espagne, dans la province de Badajoz. Yousouf-ben-Tachfin battit, dans la plaine où elle est située, Alphonse VI, roi de Castille, en 1086.

ZÉMINDARI. On appelle ainsi des soldats bénéficiers des armées persanes.

ZÉNATA. Ville d'Afrique. Elle fut prise, en 936, par Isoufef-Zéïri, l'un des princes arabes souverains de la contrée.

ZENGHI (Omad-Eddin), dit *Sanguin* dans les chroniques des croisades. Né vers 1084, mort en 1145. Atabek de Mossoul et d'Alep, il attaqua le prince chrétien d'Antioche, Boëmond II, mais fut repoussé par Foulques, roi chrétien de Jérusalem. Il reprit Edesse sur la chrétienté en 1144. Ses deux fils Nour-Eddyn et Seïff-Eddyn se partagèrent ses États.

ZÉNITH et **NADIR** (*Mar.*). Ces deux noms s'appliquent à deux points opposés, situés aux extrémités d'une ligne droite indéfiniment prolongée, passant par le centre du globe. Le *zénith* est placé au-dessus de la tête de l'observateur, le *nadir* sous ses pieds.

ZENO (Charles). Grand amiral de Venise, né vers 1334, mort en 1418. Un séjour de sept années qu'il fit en Orient et ses talents de diplomate valurent à sa patrie la concession de l'île de Tenedos, station importante à l'entrée des Dardanelles. En 1379 il défendit Trévise contre les Hongrois; repoussa les Génois, envahisseurs des lagunes, en 1380; et défit le général Boucicaut, sur mer, près de Modon. A la suite d'une guerre heureuse contre François de Carrare, on le soupçonna de s'être laissé gagner par l'or de ce prince, et il passa deux années en prison. Rendu à la liberté, un vœu de pèlerinage le conduisit à Jérusalem. Au retour, sa valeur mise au service du roi de Chypre, Lusignan, fut de nouveau fatale aux Génois.

ZENTA. Bourg situé sur la Theiss, en Hongrie. Le prince Eugène et l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste, y remportèrent une victoire éclatante sur les Turcs en 1697.

ZÉPHYR (*Mar.*). Vent soufflant du côté de l'occident. Sur l'Océan on l'appelle *vent d'ouest;* sur la Méditerranée, *vent du ponant* ou du couchant.

ZÉPHYRS. Surnom familier donné, à l'origine de leur création, aux bataillons d'Afrique.

ZERBI. *Meninx*. Ile du golfe de Cabès, dans l'État de Tunis. Les Espagnols s'en emparèrent en 1560; mais ils en furent chassés la même année par les Turcs.

ZERBULE. Forteresse de Mauritanie. Elle fut prise en 539, par le général romain Salomon, sur Yabdas, roi des Maures, qui la défendait.

ZERDESAS. Tribu algérienne. Une expédition fut faite contre elle par les Français, le 12 février 1843.

ZEROUATTIE. Bâton garni de fer ou de plomb, dont les Arabes et les Maures se servent également à la chasse et à la guerre.

ZETCHIN. Place forte qui fut prise sur les Turcs, en 1683, par Jean Sobieski, roi de Pologne.

ZEUGMA. Aujourd'hui *Roum-Kalé*. Ville de Syrie, située dans la Comagène, sur l'Euphrate. C'était le passage le plus fréquenté par les troupes romaines pour se rendre dans les contrées orientales.

ZIERIKZÉE. Ville située sur l'Escaut oriental, dans la province de Zélande, en Hollande. Elle fut vainement assiégée, en 1300, par les Flamands, qui y furent battus sur mer, l'année suivante, par les Français. Les Espagnols s'en emparèrent en 1576, mais la gardèrent peu.

ZIGZAG. On désigne par ce nom des tranchées de peu de largeur, formant une suite d'angles aigus, tracées de manière que leurs prolongements ne rencontrent pas perpendiculairement la face de l'ouvrage contre lequel on dirige une attaque

ZIRÉ. Ancienne cotte de mailles des Turcs.

ZIRINCULLA. Nom que les anciens Turcs donnaient aux casques qu'ils portaient à la guerre.

ZISCABERG. Lieu près de Prague, en Bohême. Le roi de Prusse y défit les Autrichiens en 1757.

ZISKA (Jean Trocznov, dit). Chef des Hussites, né vers 1360, mort en 1424. Il perdit un œil au service, d'où lui vint le nom de Ziska le Borgne.


Ziska
(d'après une ancienne estampe).

En 1417, après le supplice de Jean Huss à Constance, les partisans de ses doctrines prirent les armes et une guerre religieuse éclata dans la Bohême. Ziska partagea avec Nicolas Hussinetz le commandement des insurgés. Ils se fortifièrent dans le cercle de Bechin et y bâtirent la ville de Tabor, qui leur servit de capitale. En 1419, ils s'opposèrent à l'élection de Sigismond comme roi de Bohême. Ziska, qui s'était emparé de Prague, défit Sigismond au mont Wintkow, en 1420; l'année suivante il tint tête à deux armées, et, bien que cerné par elles sur le mont Taurkand et ayant perdu son dernier œil, il s'ouvrit un passage, et, par une suite de nouvelles victoires, arracha à l'empereur un traité de paix et la reconnaissance du titre de vice-roi de la Bohême. La peste l'enleva alors

qu'il se rendait auprès de l'empereur pour prêter serment en cette qualité. Par ses dernières volontés, Ziska ordonna qu'on fabriquât un tambour de sa peau, voulant encore faire fuir les ennemis après sa mort. Ce tambour fut, au siècle dernier, transporté de Bohême à Berlin. (*Voy.* TAMBOUR.)

ZITTAU. Ville de la Lusace, dans le royaume de Saxe. Elle fut prise et livrée au pillage par les alliés de l'électeur de Saxe, en 1757.

ZNAYM. Ville de la Moravie, États autrichiens. Il s'y livra, entre les Français et les Autrichiens, un combat d'avant-garde, suivi d'un armistice, signé entre Napoléon et l'empereur d'Autriche François Ier, père de Marie-Louise, le 11 juillet 1809. Cet armistice prépara la paix de Vienne.

ZOARQUE. Chef des soldats qui montaient des éléphants de guerre.

ZONA. ζώνη (zônê). Ceinture que portaient les soldats grecs, pour couvrir la ligne de jonction de la cuirasse avec la jaquette.

ZÔNES MILITAIRES. On entend par zônes militaires les divers cercles s'étendant autour des fortifications, cercles dans lesquels les propriétés foncières sont soumises à des servitudes dans l'intérêt de la défense du pays. Cette matière avait été réglée par les ordonnances des 16 juillet 1670, 14 août 1680, 9 décembre 1713, 7 février 1744; dès lors il était défendu de bâtir dans un rayon déterminé en avant des fortifications. — La loi du 10 juillet 1791 vint régler le classement des places de guerre et postes militaires. — L'arrêté du 22 germinal an IV, le décret du 9 décembre 1811 et la loi du 17 juillet 1819 réglaient : 1° les servitudes imposées à la propriété, dans l'intérêt de la défense de l'État; 2° la police des fortifications; 3° les constructions projetées dans le rayon des enceintes fortifiées. — L'ordonnance du 1er juillet 1821 réglait le mode d'exécution de la loi du 17 juillet 1819. — La loi des 15 mars 1850, 23 juin et 10 juillet 1851 réglementait à nouveau la matière et classait les places de guerre auxquelles il y a lieu de faire l'application des lois sur les servitudes défensives. — Le décret du 10 août 1853 adoucit le régime de ces servitudes et reproduit, à de très-légères différences près, le tableau de classement de la loi de 1851. Ce décret de 1853 maintient *trois zônes*, dont la première commence aux fortifications; elles s'étendent respectivement aux distances de 250 mètres, 487 mètres et 974 mètres pour les places; et de 250 mètres, 487 mètres et 584 mètres pour les postes. Dans la première zône de servitude autour des places et des postes classés, il ne peut être fait aucune construction, de quelque nature qu'elle puisse être, à l'exception de clôtures en haies sèches ou en planches à claire-voie, sans pans de bois ni maçonnerie. Les haies vives et les plantations d'arbres ou arbustes formant haies sont spécialement interdites dans cette zône.

Au delà de la première zône jusqu'à la limite de la deuxième, il ne peut être exécuté aucune construction quelconque en maçonnerie ou pisé. On ne peut qu'y élever des constructions en bois et en terre sans pierres, ni briques, chaux, ni plâtre, et à la charge de démolir immédiatement et d'enlever les décombres et matériaux, sans indemnité, à la première réquisition de l'autorité militaire, dans le cas où la place déclarée en état de guerre est menacée d'hostilités, le tout pour les places de la première série. Quant aux places de la deuxième série, on peut, dans toute l'étendue de la deuxième zône, y élever des constructions quelconques, mais aussi à la charge de démolir sans aucune indemnité.

Dans la troisième zône, il ne peut être fait aucune levée ni chaussée, aucune fouille ou excavation, exploitation de carrières, aucune construction au-dessous du niveau du sol sans que les propriétaires se soient concertés avec les officiers du génie. Et il ne peut y être fait aucun dépôt autre que ceux de matières destinées à l'engrais des terres.

Les autres dispositions du décret de 1853 règlent le mode d'exécution des prescriptions précédentes.

ZOOLIQUE (*Mar.*). Bateau à manége qui fut inventé en 1822.

ZOPISSA (*Mar.*). Résine grasse tirée du vieux bois de pin, ou vieil enduit de la carène d'un bâtiment non doublé de feuilles de métal.

ZORÈBRE. Forteresse qui fut prise par les Circassiens sur les Russes, le 20 juin 1847.

ZORNDORF. Village du Brandebourg, en Prusse. En 1758, le roi de Prusse battit en cet endroit l'armée russe commandée par le comte de Fermer, laquelle venait de remporter de nombreux succès dans la Prusse ducale et la Poméranie.

ZOUAGAH. Algérie. Les Français y battirent les Arabes, le 14 juillet 1848.

ZOUAVES. Troupe d'infanterie légère dont le nom défiguré a été emprunté aux *zouaouas*, tribu des Kabyles indépendants de la province de Constantine, qui vendaient leurs services aux puissances barbaresques, comme les Suisses en Europe. Depuis l'ordonnance du 1er octobre 1830, qui régla la première organisation de ce corps, il a successivement été composé de deux, d'un seul, puis de deux, et de trois bataillons. Par décret du 13 février 1852, le corps a été porté à trois régiments : le premier fut organisé à Blidah, le deuxième à Oran et le troisième à Constantine; chacun des trois bataillons de l'ancien corps devint le noyau d'un d...


Zouave.

nouveaux régiments.— Outre les trois régiments de zouaves de la ligne existant aujourd'hui, la garde impériale a aussi son régiment de zouaves. — Nous avons donné la description du pittoresque uniforme de ces corps à l'article Uniforme (page 1260, col. 2).

Les premiers officiers des zouaves indigènes furent tous Français, et depuis on enrôla dans leurs rangs des Européens, particulièrement des *volontaires de la charte* que le gouvernement avait envoyés en Algérie. Le premier noyau des zouaves français fut donc formé en partie avec des enfants de Paris, et c'est toujours principalement avec ceux-ci que ces régiments se recrutent. Leur bravoure est actuellement connue de l'univers entier; outre leurs exploits en Afrique, on sait quels furent leurs prodiges de courage en Crimée et en Italie. Ils ont donné à l'armée des noms chers à la France. (*Voy.* Régiments.)

ZUCCARELLO. Forteresse de l'État de Gênes. Elle fut prise en 1746, par le marquis Philippe de Garetto, général de l'armée piémontaise.

ZUIDERZÉE. Golfe de Hollande, formé par la mer du Nord. En 1573, il donna son nom à une bataille navale gagnée par les Hollandais sur les Espagnols aux ordres du comte de Bossu.

ZUMALACARREGUY (Thomas). Général espagnol, né dans le Guipuscoa en 1788, mort en 1835. Officier supérieur dans la garde royale, il donna sa démission à la mort de Ferdinand VII pour s'attacher à la cause de don Carlos. Il souleva le Guipuscoa; fit, avec les *Carlistes*, une guerre active de partisans aux *Christinos*, qu'il rejeta sur l'Èbre; prit Villafranca, et tomba mortellement blessé devant Bilbao.

ZUNDUADELGEWEHRE. Carabine russe.

ZURICH. Chef-lieu du canton de ce nom, en Suisse. Il est situé sur un lac et sur la Limmat qui en sort. En 1444, cette ville fut assiégée et prise par les Suisses confédérés. Le 4 juin 1799, les Autrichiens, en nombre supérieur, livrèrent bataille sous ses murs aux généraux Masséna et Lecourbe, qui soutinrent leurs efforts durant cinq jours. L'année suivante, Masséna extermina au même lieu un corps d'Austro-Russes.

ZURLAUBEN (Le baron de la Tour-Chatillon de). Lieutenant général, né à Zug, en 1720, mort en 1795. Il entra au service de la France, fit les campagnes de 1742, 1743, etc., et se distingua à la défense des retranchements de Melsungen. Il a laissé divers ouvrages, entre autres l'*Histoire militaire des Suisses*.

ZURTE ou **ZORTE.** Rivière de la Thrace. Les Romains furent battus sur ses bords par les Bulgares, en 499.

ZURULLE. Cette ville soutint un siége contre le khan des Abares, en 593.

ZUTPHEN. Ville située sur l'Yssel, dans la province de Gueldre, en Hollande. Elle fut prise par l'armée des États en 1530; par don Frédéric de Tolède, fils du duc d'Albe, en 1572; par le prince Maurice en 1591; et par les Français en 1672. Cette dernière fois, elle fut démantelée.

ZWOLL. Ville de la province de l'Over-Yssel, en Hollande. Elle fut prise par les catholiques espagnols en 1580, mais elle leur fut enlevée peu après par les Hollandais. Les Français s'en emparèrent et la démantelèrent en 1672.

ZYGITES (*Mar.*). Rameurs qui, dans les trirèmes, nageaient au-dessus des *thalamites* et au-dessous des *thranites*. (*Voy.* Rameurs, Thalamites et Thranites.)



Musique des Zambourecks.

FIN.

listance des siennes; et pendant cette longue marche les troupes de Xénophon ne cessèrent d'être harcelées, ne se nourrissant, dans un pays hostile et inconnu, qu'à la pointe de l'épée.—Xénophon aida ensuite le roi de Thrace, Senthès, à remonter sur son trône; conduisit en Ionie le reste des dix mille, et les remit au service de Sparte, ce qui le fit bannir par les Athéniens. Il prit part, sous le commandant d'Agésilas, à la bataille de Coronée. Il s'établit plus tard à Scillonte, en Élide, puis à Corinthe. — Nous possédons de Xénophon un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux (au point de vue de notre livre) sont: l'*Anabase* ou *Retraite des dix-mille*, la *Cyropédie* ou histoire de Cyrus, *le Maître de cavalerie*, le *Traité d'équitation* et le *Traité de la chasse*.

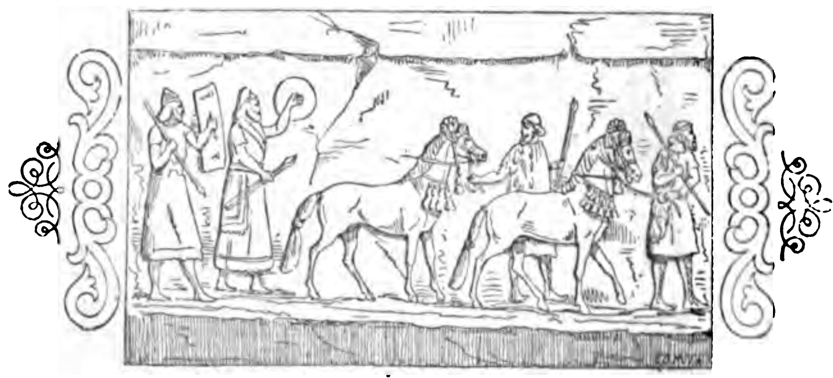

Xénophon
(d'après l'édition de 1758).

XERXES Ier. Cinquième roi de Perse. Il succéda à son père Darius Ier, au préjudice de son frère Artabaze. Après avoir soumis l'Égypte révoltée, il commença la seconde guerre médique l'an 480 av. J.-C. Il fit des levées qu'on porte à trois millions d'hommes; épuisa l'Asie Mineure; jeta un pont de bateaux sur l'Hellespont, et fit, au dire de quelques écrivains grecs, fouetter la mer pour la châtier d'avoir rompu ce pont. Entré en Grèce avec perte, par le défilé des Thermopyles, où Léonidas périt héroïquement, Xerxès incendie Athènes, s'empare de Thèbes, de Platée et de Thespies, mais il voit sa flotte anéantie par Thémistocle à Salamine, l'an 480. Il revient chez lui, laissant le soin de terminer sa conquête à Mardonius, qui commande 300000 hommes et n'en perd pas moins les batailles de Mycale et de Platée, l'an 479. Le grand roi périt assassiné par Artaban, son capitaine des gardes.

XÉRÈS. *Asta Regia*. Petite ville de la province de Cadix, en Espagne. Elle a donné son nom à la longue et sanglante bataille livrée, en 711, entre Roderic, dernier roi des Visigoths en Espagne, et Tarik, lieutenant de Musa, émir des Maures. Cette bataille dura neuf jours; elle livra l'Espagne aux Maures, qui ne purent en être expulsés complétement qu'après huit siècles de guerres acharnées. — Garcias de Gomès s'illustra au siége de cette place en 1262.

XYSTOPHORES. ξυστοφοροι (xustophoroi). Troupes de l'ancienne armée des Perses. Elles formaient une division particulière du corps des dix mille. Ces troupes étaient armées de javelots courts, et, dans les cortéges, elles marchaient derrière le char royal et les chevaux élevés par le roi, qu'entouraient les *doryphores*. Les xystophores marchaient devant les corps d'élite des *dix mille*, disposés par carrés de cent *immortels*.


Xystophore
(d'après un bas-relief de Ninive).


Xystophores et doryphores accompagnant le cortége royal.
(d'après un bas-relief de Ninive).

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



YACHT (*Mar.*). Petit bâtiment qui va à voiles et à rames et sert communément pour la promenade en mer, les régates, etc. On fait un grand usage des yachts en Angleterre et en Hollande,



Yacht.

où l'on déploie un très-grand luxe dans leur ornementation. — On donne aussi le nom de *yacht, yak* ou *yac*, à la partie du pavillon anglais située à l'angle supérieur de la gaîne : c'est un petit carré où se trouve une croix rouge au milieu de bandes blanches et bleues.

YACOUB (Ibn-Leïts), dit *Al Soffar* (le Chaudronnier). Fondateur de la dynastie des Soffarides, dans le Seïstan. Il remplaça Darham (872), réunit au Seïstan le Khoraçan, le Fars et le Tabaristan, et mourut en 879.

YACOUB II (Abou-Yousouf), dit *Al Mansour-Billah*. De la dynastie des Mérinites, il succéda à son frère Abou-Bekr sur le trône de Fez (1258), réunit le Maroc à ses États, secourut Mohammed II, roi de Grenade, contre Alphonse X, s'allia à ce dernier, assiégea en vain Cordoue, et mourut, en 1286, à Algésiras.

YACOUBÉ. Ce fut dans les plaines de ce nom, en Afrique, que, l'an 648, le patrice Grégoire, gouverneur du pays, fut défait par les Arabes aux ordres du fameux Abdoullah.

YAGHMOURASSEN (Abou Yahia Ben Zéïan), fondateur de la dynastie des Zeïanides et du royaume de Tlemcen en Afrique, vers 1244. Il combattit les rois de Tunis et de Maroc, fut battu par le roi de Fez à plusieurs reprises, et mourut en 1282.

YAHIA (Abou-Zakharia). Général musulman, mort en 1149. Après avoir remporté la victoire de Fraga en 1134, sur Alphonse Ier, roi d'Aragon, il reçut de Tachfin, roi de Maroc, le commandement des Maures Almoravides qui s'étaient établis en Espagne, et se voyaient disputer leur conquête par les Maures Almohades. Une alliance avec Alphonse Raymond, roi de Castille, ne préserva pas Yahia d'être assiégé par les Almohades dans Cordoue, puis dans Grenade. Il fut tué en défendant cette dernière place.— (Le mot *almoravide* signifie pieux; *almohade* signifie unitaire, qui reconnaît l'unité de Dieu.)

listance des siennes; et pendant cette longue marche les troupes de Xénophon ne cessèrent d'être harcelées, ne se nourrissant, dans un pays hostile et inconnu, qu'à la pointe de l'épée.—Xénophon aida ensuite le roi de Thrace, Senthès, à remonter sur son trône; conduisit en Ionie le reste des dix mille, et les remit au service de Sparte, ce qui le fit bannir par les Athéniens. Il prit part, sous le commandant d'Agésilas, à la bataille de Coronée. Il s'établit plus tard à Scillonte, en Élide, puis à Corinthe. — Nous possédons de Xénophon un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux (au point de vue de notre livre) sont: l'*Anabase* ou *Retraite des dix-mille*, la *Cyropédie* ou histoire de Cyrus, *le Maître de cavalerie*, le *Traité d'équitation* et le *Traité de la chasse*.

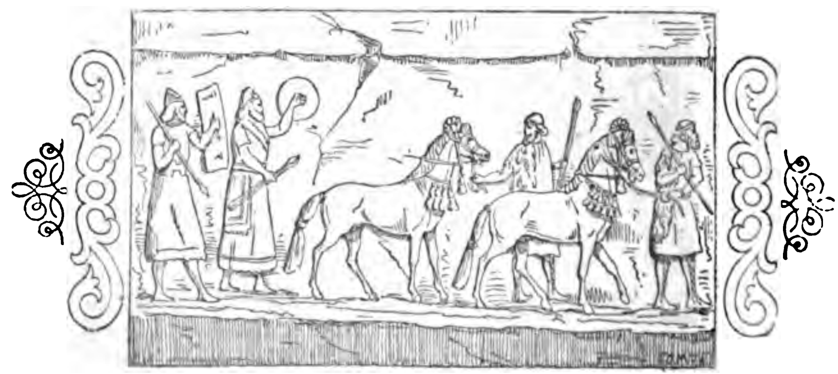

Xénophon
(d'après l'édition de 1768).

XERXES Ier. Cinquième roi de Perse. Il succéda à son père Darius Ier, au préjudice de son frère Artabaze. Après avoir soumis l'Égypte révoltée, il commença la seconde guerre médique l'an 480 av. J.-C. Il fit des levées qu'on porte à trois millions d'hommes; épuisa l'Asie Mineure; jeta un pont de bateaux sur l'Hellespont, et fit, au dire de quelques écrivains grecs, fouetter la mer pour la châtier d'avoir rompu ce pont. Entré en Grèce avec perte, par le défilé des Thermopyles, où Léonidas périt héroïquement, Xerxès incendie Athènes, s'empare de Thèbes, de Platée et de Thespies, mais il voit sa flotte anéantie par Thémistocle à Salamine, l'an 480. Il revient chez lui, laissant le soin de terminer sa conquête à Mardonius, qui commande 300000 hommes et n'en perd pas moins les batailles de Mycale et de Platée, l'an 479. Le grand roi périt assassiné par Artaban, son capitaine des gardes.

XÉRÈS. *Asta Regia*. Petite ville de la province de Cadix, en Espagne. Elle a donné son nom à la longue et sanglante bataille livrée, en 711, entre Roderic, dernier roi des Visigoths en Espagne, et Tarik, lieutenant de Musa, émir des Maures. Cette bataille dura neuf jours; elle livra l'Espagne aux Maures, qui ne purent en être expulsés complétement qu'après huit siècles de guerres acharnées. — Garcias de Gomès s'illustra au siége de cette place en 1262.

XYSTOPHORES. ξυστοφοροι (xustophoroi). Troupes de l'ancienne armée des Perses. Elles formaient une division particulière du corps des dix mille. Ces troupes étaient armées de javelots courts, et, dans les cortéges, elles marchaient derrière le char royal et les chevaux élevés par le roi, qu'entouraient les *doryphores*. Les xystophores marchaient devant les corps d'élite des *dix mille*, disposés par carrés de cent *immortels*.


Xystophore
(d'après un bas-relief de Ninive).


Xystophores et doryphores accompagnant le cortége royal.
(d'après un bas-relief de Ninive).

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



YACHT (*Mar.*). Petit bâtiment qui va à voiles et à rames et sert communément pour la promenade en mer, les régates, etc. On fait un grand usage des yachts en Angleterre et en Hollande,



Yacht.

où l'on déploie un très-grand luxe dans leur ornementation. — On donne aussi le nom de *yacht*, *yak* ou *yac*, à la partie du pavillon anglais située à l'angle supérieur de la gaîne : c'est un petit carré où se trouve une croix rouge au milieu de bandes blanches et bleues.

YACOUB (Ibn-Leïts), dit *Al Soffar* (le Chaudronnier). Fondateur de la dynastie des Soffarides, dans le Seïstan. Il remplaça Darham (872), réunit au Seïstan le Khoraçan, le Fars et le Tabaristan, et mourut en 879.

YACOUB II (Abou-Yousouf), dit *Al Mansour-Billah*. De la dynastie des Mérinites, il succéda à son frère Abou-Bekr sur le trône de Fez (1258), réunit le Maroc à ses États, secourut Mohammed II, roi de Grenade, contre Alphonse X, s'allia à ce dernier, assiégea en vain Cordoue, et mourut, en 1286, à Algésiras.

YACOUBÉ. Ce fut dans les plaines de ce nom, en Afrique, que, l'an 648, le patrice Grégoire, gouverneur du pays, fut défait par les Arabes aux ordres du fameux Abdoullah.

YAGHMOURASSEN (Abou Yahia Ben Zéïan), fondateur de la dynastie des Zeïanides et du royaume de Tlemcen en Afrique, vers 1244. Il combattit les rois de Tunis et de Maroc, fut battu par le roi de Fez à plusieurs reprises, et mourut en 1282.

YAHIA (Abou-Zakharia). Général musulman, mort en 1149. Après avoir remporté la victoire de Fraga en 1134, sur Alphonse Ier, roi d'Aragon, il reçut de Tachfin, roi de Maroc, le commandement des Maures Almoravides qui s'étaient établis en Espagne, et se voyaient disputer leur conquête par les Maures Almohades. Une alliance avec Alphonse Raymond, roi de Castille, ne préserva pas Yahia d'être assiégé par les Almohades dans Cordoue, puis dans Grenade. Il fut tué en défendant cette dernière place.— (Le mot *almoravide* signifie pieux; *almohade* signifie unitaire, qui reconnaît l'unité de Dieu.)

D. — ARMES D'HAST : — 93.

Aclyde.
Angon.
Carreau.
Casse-tête.
Celt.
Clava.
Corsesques.
Cotue.
Couteau de brèche.
Croc à trois branches.
Crochet de guerre.
Djoukan.
Doloire.
Epieu (xviie siècle).
Esponton.
Falarique.
Faux.
Fléau d'armes.
Fouet d'armes.
Fourches et fourches fières.
Framée.
Francisque.
Fuscina.
Guisarme.
Haches de pierre.
Haches de bronze.
Haches de l'Océanie.
Haches d'armes.
Hallebardes.
Harpins.
Javelots.
Lances.
Maillet d'armes.
Marteaux d'armes.
Masses à feu.
Masses d'armes.
Massue.
Noaharbarancate.
Palache.
Patoo.
Pertuisanes.
Phalanga.
Pilum.
Piques.
Plumbata.
Sparum.
Tomahawk.
Vouge.
Zagaïe.

E. — ARMES À FEU : — 35.

Arquebuse.
Bombarde à main.
Carabines.
Cartouchière.
Coulevrine.
Escopette.
Espingole.
Fusils.
Fusil à vent.
Fusil-mousquet.
Hacquebute.
Mousquets.
Mousqueton.
Pétrinal.
Pistolets.
Platines.
Pulvérin.
Revolver.
Tromblon.

V. — BALISTIQUE ET PYROBALISTIQUE : — 64.

A. — BALISTIQUE : — 6.

Affût de catapulte.
Angon catabalistique.
Baliste.
Catapulte.
Projectiles.
Scorpion.

B. — PYROBALISTIQUE : — 58.

Affût de marine.
Affût de côtes.
Amusette.
Artillerie : canon du xive siècle.
» canons du xve siècle.
» canon du xvie siècle.
» canon des xviie et xviiie siècles.
» canon du xixe siècle.
Baril foudroyant.
Bombarde de Rhodes.
Canon (Détails de l'ancien).
» (Pièce de rempart).
» (Détails du nouveau).
» à vapeur.
Canon-revolver.
Caronade.
Dromadaire pour l'artillerie.
Ecouvillon.
Fauconneau.
Fusée à grenade.
Fusée incendiaire.
Garrot.
Hérisson foudroyant.
Mortiers (xive à xixe siècle).
Mulet à feu.
Obusiers.
Orgues.
Perdreaux (Mortier à).
Pièce de siége (1864).
Pièce de campagne (1864).
Pièce de siége (xve siècle).
Pièce de campagne (xve siècle).
Pierrier.
Porte-mèches (xvie siècle).
Portières (xve et xixe siècles).
Projectiles.
Queue (Canon à), xive siècle.
Ribaudeau.
Ribaudequin.
Tir.
Tour à canon.
Veuglaire.

VI. — ENGINS DE GUERRE, OFFENSIFS ET DEFENSIFS : — 48.

Aérostat militaire.
Beffroi de siége.
Bélier à bras.
Bélier suspendu.
Char à faux.
Chausses-trapes.
Cheval de frise.
Chien contre la cavalerie.
Corbeau démolisseur.
Echelles.
Eléphant armé d'une tour.
Eléphant de guerre (Cyrus.)
Eléphant de guerre (moderne).
Exôstra.
Hélépole.
Machines de guerre (Dragon).
» Blockhaus mouvant.
» Machine infernale.
» Machine infernale navale.
Mangonneaux de terre et de mer.
Mantelets.
Musculus.
Pavesade.
Pétards.
Pluteus.
Ponts militaires.
Sambuque.
Saulcisse.
Tollénon.
Tortue bélière.
Tortue de boucliers.
Tour bélière.
Tour mobile.
Wiska.

VII. — FORTIFICATIONS, ATTAQUE ET DÉFENSE DES PLACES : — 48.

Alesia (Fortifications d').
Barbette.
Bastille (Forteresse de la).
Bastion.
Blockhaus.
Casemate.
Cavalier.
Chemin couvert.
Citadelle de *Blaye*.
Contrescarpe,
Cornes (Ouvrage à).
Couronne (Ouvrage à).

VIII. — SERVICE DE SANTÉ ET MOYENS DE TRANSPORT : — 19.

IX. — ÉQUITATION, GYMNASTIQUE, NATATION : — 60.

X. — COUTUMES MILITAIRES : — 27.

EXERCICES DIVERS, JEUX, INSTRUMENTS, DANSES, CHATIMENTS MILITAIRES ET MARITIMES.

XI. — DRAPEAUX, PAVILLONS, ENSEIGNES, INSIGNES, DÉCORATIONS : — 157.

XII. — MARINE, PÊCHE ET NAVIGATION FLUVIALES ET MARITIMES : — 204.

BATIMENTS, INSTRUMENTS ET ENGINS, DÉTAILS DES NAVIRES, ETC., ETC.

XIII. — SCÈNES ET VUES : — 31.

XIV. — BIOGRAPHIE : PORTRAITS, STATUES, MÉDAILLES, ETC. : — 298.

LETTRES ORNÉES : — SUJETS MILITAIRES ET MARITIMES : — 26.

SUPPLÉMENT

DICTIONNAIRE

ENCYCLOPÉDIQUE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Chez tous les peuples et dans tous les temps

PAR

A. DE CHESNEL

Ancien lieutenant-colonel

SUPPLÉMENT

PAR

E. DUBAIL

Capitaine d'infanterie, breveté d'état-major, professeur à Saint-Cyr, officier d'Académie,
auteur de plusieurs ouvrages de géographie, d'histoire et d'art militaires.

1881

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



ABBATUCCI. Général de division, commandant la 1e division, *décédé* à Nancy, le 26 janvier 1878, à la oite d'une attaque d'apoplexie, était né à Zicavo Corse), le 4 janvier 1818. Il entra au 39e de ligne omme simple soldat le 11 mars 1840.

Nommé sous-lieutenant au 35e, le 23 mars 1845, t lieutenant au corps le 15 mai 1848, il fut détaché omme officier d'ordonnance auprès du gouverneur es Invalides (du 30 janvier 1849 au 4 août 1851). romu capitaine au 2e de zouaves, le 3 mars 1852, partit pour l'Algérie, et sut s'y faire remarquer ır une bravoure exemplaire.

Il fut cité à l'ordre de l'armée d'Afrique du 14 écembre 1852 « comme s'étant distingué dans le ombat du 3 décembre et dans l'assaut et le combat ı lendemain » (prise de Laghouat).

Chef de bataillon le 1er janvier 1855, il était ièvement blessé le 21 juin, en Crimée; le 9 juillet, était atteint à la tête par un biscaïen. Lieutenant-*lonel en* 1856, colonel en 1858, il prenait une 't glorieuse à la campagne d'Italie et était nommé *iéral de brigade* le 14 décembre 1859. Durant la ırre contre l'Allemagne, le général Abbatucci ımandait la 1re brigade de la 3e division du corps. Lors de la lutte contre la Commune, il fut à l'ordre de l'armée pour sa conduite dans les ires des 23, 24 et 27 mai (Buttes-Chaumont). nmé divisionnaire le 24 juin 1871, le général batucci était commandeur de la Légion d'honr.

ADARE. Premier cap découvert par le capitaine Ross, dans la reconnaissance de la terre Victoria en 1840.

ADÉLIE. Terre découverte au pôle sud, par Dumont d'Urville, en 1840.

ADMINISTRATION (OFFICIERS D'). Le corps des officiers d'administration, organisé par le décret du 1er décembre 1862, est divisé en quatre services :

1° *Service des bureaux de l'intendance militaire ;*

2° *Service des hôpitaux militaires ;*

3° *Service des subsistances militaires ;*

4° *Service de l'habillement et du campement.*

Le cadre des officiers des différents services a été fixé ainsi qu'il suit :

1° SERVICE DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

Officiers d'administration principaux. .		15	500
Officiers d'administration	de 1re classe	66	
	de 2e classe	67	
Adjudants d'administration	en premier	176	
	en second	176	

2° SERVICE DES HOPITAUX MILITAIRES.

Officiers d'administration principaux. .		10	325
Officiers d'administration comptables	de 1re classe	43	
	de 2e classe	44	
Adjudants d'administration	en premier	114	
	en second	114	

3° SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Officiers d'administration principaux. .		11	360
Officiers d'administration comptables	de 1re classe	48	
	de 2e classe	49	
Adjudants d'administration	en premier	126	
	en second	126	

4° SERVICE DE L'HABILLEMENT ET DU CAMPEMENT.

Officiers d'administration principaux. .		3	80
Officiers d'administration comptables	de 1re classe	10	
	de 2e classe	11	
Adjudants d'administration	en premier	28	
	en second	28	

Les adjudants d'administration se recrutent parmi les ***élèves d'administration*** et ceux-ci parmi les ***sous-officiers stagiaires*** élèves de l'Ecole de Vincennes.

Sont admis à cette école, à la suite d'un concours annuel, les sous-officiers de tous les corps de l'armée, célibataires et âgés de 27 ans au plus, qui sont proposés par l'inspecteur général après avis préalable du sous-intendant et de l'intendant inspecteur.

La durée des cours est d'une année, après laquelle les sous-officiers stagiaires qui ont satisfait aux examens de sortie, sont nommés ***élèves d'administration***.

Cette école reçoit, en outre, des engagés conditionnels qui servent une deuxième année dans le but d'obtenir une commission d'adjudant d'administration de réserve.

AFFAIRES INDIGÈNES en ALGÉRIE. Les affaires indigènes en Algérie comprennent les ***bureaux arabes*** et les ***commandements de cercles***. (Art. 31 de la loi du 13 mars 1875, modifiée par celle du 15 décembre 1875).

Le personnel des bureaux arabes se compose d'officiers hors cadres et d'officiers détachés des corps de troupe.

Les commandements de cercles sont exercés par des officiers employés en Algérie et désignés à cet effet. Il y a en outre un personnel d'officiers, sous-officiers, de caporaux et de soldats de l'armée et d'interprètes.

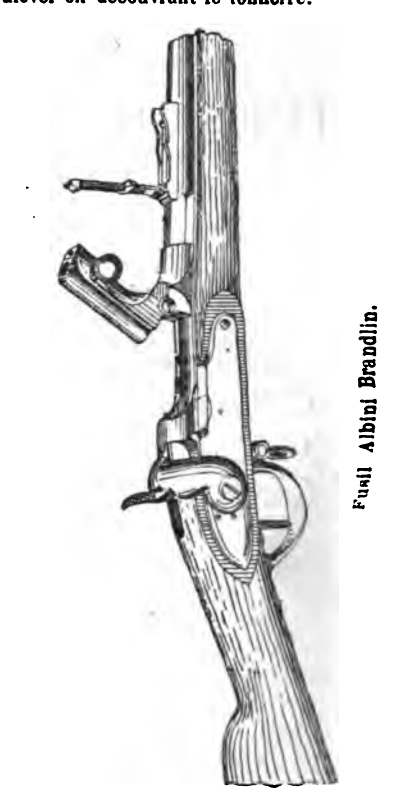
AFFUT. — Voyez CANON.

ALBINI BRANDLIN (FUSIL). La Belgique a adopté, pour l'armement de l'infanterie, un fusil du système Albini Brandlin.

C'est une arme à culasse tournante et à charnière transversale, située à la partie antérieure. Elle est établie pour le tir d'une cartouche métallique à percussion centrale. Une baïonnette peut être fixée au canon.

Ce système, bon pour une arme transformée, est insuffisant pour une arme neuve.

Le reproche le plus grave qu'on peut lui faire est le suivant : si, au moment de l'explosion de la cartouche, il se produit une déchirure de l'étui, les gaz revenant en arrière, à travers le canal du percuteur, agissent avec assez d'énergie sur la tête de ce percuteur pour chasser le verrou et armer le chien, ce qui permet à la culasse mobile de se soulever en découvrant le tonnerre.



Fusil Albini Brandlin.

ALIMENTATION. La composition actuelle de l'alimentation du soldat *français* est, en temps de paix, la suivante :

Pain...........	1000 grammes	750 gr. de pain de table. 250 gr. de pain de soupe.
ou		
Biscuit.........	735 grammes	550 gr. de table. 185 gr. de soupe
Viande.....................		300 grammes.
Légumes.....................		60 à 66 gr
Sel.....................		16 grammes.
1/2 ration — Sucre.............		10 gr. 1/2.
1/2 ration — Café.............		8 grammes.

Cette demi-ration de sucre et café que le soldat prend chaque jour est payée moitié par l'Etat, moitié par l'ordinaire.

En campagne, les rations sont ainsi constituées :

Pain et biscuit comme en temps de paix.

Viande fraîche................	300 grammes	
ou Bœuf salé................	250 —	
ou Lard................	200 —	
ou Conserves de viande.......	200 —	
Légume secs................	60 —	
ou Riz................	30 —	
Sel................	16 —	
Sucre................	21 —	
Café torréfié................	16 —	
Vin..........	1/4 de litre	éventuellement
ou Eau-de-Vie..	1/16 de litre	
ou Bière ou Cidre	1/2 litre	

Il serait à désirer que l'on augmentât normalement en campagne la ration de viande et qu'on la portât à 350 ou 400 grammes, en laissant même aux généraux de corps d'armée la faculté de porter ce taux à 450 et même 500 grammes, selon la longueur et la difficulté des marches et selon les ressources du pays. C'est ce qui se fait chez les Allemands, et le bon état sanitaire de leurs troupes en 1870 a été dû en grande partie à l'importance des rations

Dans l'armée *allemande*, la composition des rations est la suivante :

	En station	En marche	Gr. manœuvres	Pied de guerre.
	Gr.	Gr.	Gr.	Gr.
Pain	750	1000	1000	1000
Viande fraîche	150	150	250	375
Riz	90	90	120	125
ou Orge ou gruau	120	120	150	125
ou Légumes secs	230	230	300	250
ou Pommes de terre	1500	1500	2000	1500
Sel	25	25	25	25
Café			15	25

En *Autriche-Hongrie*, la composition de la ration 'e vivre se distingue en ration *ordinaire* ou du emps de paix, et en ration d'*étape* ou du temps 'e guerre.

	Ration ordinaire.	Ration d'étape.
Pain	875 gr	875 gr.
ou Biscuit	»	500 gr.
Viande fraîche de bœuf	190 gr.	300 gr.
ou Porc frais	»	450 gr.
ou Veau ou Mouton frais	»	400 gr.
ou Viande salée	»	300 gr.
ou Viande de porc ou Lard fumé	»	150 gr.
Farine de blé (farine de cuisson)	190 gr.	200 gr.
ou Farine de maïs	»	300 gr.
ou Riz	»	105 gr.
ou Pommes de terre	»	36 litres
ou Choucroute	»	36 litres
Graisse de rognon	20 gr.	20 gr.
ou Saindoux	10 gr.	10 gr.
Sel	20 gr.	20 gr.
Poivre	5 décig.	5 décig.
Vin	»	36 centi.
ou Eau-de-vie	»	9 »
ou Rhum	»	6 »
ou Bière	»	72 »
Café	»	12 gr.
Sucre	»	13 gr.
Thé-Russe	»	1 g. 1 déc.

En *Russie*, le taux de la ration est le même sur pied de paix que sur le pied de guerre; il prend :

rine	820 gr.
Pain	1 k. 230 gr.
Biscuit	820 gr.
uau	136 gr.
nde fraîche	205 gr.
gumes	variable.

campagne, on distribue éventuellement de -de-vie.

temps de paix, on ne distribue pas de pain, mais seulement de la farine de seigle et du gruau que les corps font eux-mêmes manutentionner ; cette farine produit 1 kil. 230 de pain.

Ainsi l'armée russe est, de toutes les armées, la mieux partagée, sous le rapport du pain ; mais on remarquera que le taux de la ration de viande y est plus faible que partout ailleurs, du moins en campagne. La proportion des légumes est beaucoup plus considérable qu'en France.

M. Payen, dans son ouvrage sur les *Subsistances alimentaires*, a déduit, de considérations théoriques et d'expériences nombreuses, les principes suivants :

1° La ration d'entretien d'un homme sédentaire doit contenir 12 gr. 5 d'azote et 265 gr. de carbone;

2° Celle d'un adulte, d'un soldat se livrant à un travail modéré : 20 grammes d'azote et 310 de carbone ;

3° Celle d'un homme chargé d'un rude travail ou obligé de faire une marche pénible : 25 gr. 5 d'azote et 365 de carbone.

Or, si on décompose chacun des aliments donnés au soldat, en France et en Allemagne, pour le temps de paix, on trouve que la ration journalière contient :

En *France* : de 18 gr. 8 à 21 gr. 9 d'azote
de 352 à 367 gr. de carbone

En *Allemagne* : de 12 gr. 8 à 19 gr. 8 d'azote.
de 261 gr. 9 à 272 gr. 4 de carbone.

Ainsi la ration du temps de paix est suffisante en France; elle ne l'est pas en Allemagne, de sorte que le soldat est obligé de se pourvoir, à ses frais, de vivres supplémentaires (repas du soir.)

Au contraire, la ration de guerre est suffisante en Allemagne ; elle répond bien aux exigences de l'observation n° 3, tandis que la ration française ne répond pas bien aux besoins ; de là la nécessité évidente de porter à 400 gr. au moins la ration de viande.

En France, la consommation moyenne de viande ne dépasse pas 30 à 35 kilogrammes par citoyen et par an, tandis qu'en Angleterre elle atteint 52 kilogrammes. On doit en conclure que le bien-être est plus grand dans cette dernière nation ; mais il n'en est pas de même pour nos soldats qui sont beaucoup mieux traités que la moyenne de la population, puisque leur consommation annuelle, à raison de 300 grammes par jour, est de près de 110 kilogr.

ALLARD. Général de division du génie, né à Partenay (Deux-Sèvres), le 27 octobre 1798, mort à Paris, le 24 octobre 1877.

AMBULANCE. Le service des ambulances comprend actuellement en campagne :

1° *Le service de* 1re *ligne* divisé en *service régimentaire* et *service des ambulances*. Le service régimentaire est fait par les infirmiers et brancardiers des corps de troupe qui transportent les blessés de la ligne de combat au poste de secours.

Le service des ambulances comprend 1 ambulance

par division d'infanterie ou de cavalerie et 1 ambulance de corps d'armée.

Il est chargé de ramener les blessés du poste de secours à l'ambulance la plus voisine, de les y soigner et de les diriger sur l'arrière.

2° *Le service de 2e ligne* destiné à assurer l'hospitalisation et le traitement sur le théâtre de la guerre des blessés et malades ; il comprend : les *hôpitaux mobiles* (8 par corps d'armée) et les *hôpitaux temporaires* (au moins 6 par corps d'armée),

3° *Le service de 3e ligne* destiné à assurer l'évacuation des blessés vers l'intérieur du pays.

ANALYSE SPECTRALE. Elle fut employée par Nordenskiold, dans l'étude des aurores boréales. Cette analyse, dont la découverte est due à Kirkhof et Bunsen, a pour fondement les dispositions suivantes : la bande lumineuse d'un rayon qui a traversé un prisme de cristal quand elle a été convenablement disposée en chambre obscure sur un écran, donne non-seulement naissance à toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, rouge, jaune, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet, mais aussi aux nuances intermédiaires qui relient ces couleurs les unes aux autres, et en outre, à un certain nombre de raies transversales obscures. Frauenhofer, qui avait développé, dans ces conditions, le spectre de la lumière solaire, remarqua que, lorsqu'on faisait passer à travers le prisme un rayon d'une autre lumière, certaines bandes transversales obscures s'illuminaient et qu'il s'en formait certaines autres dans diverses parties du spectre. Kirkhof et Bunsen, en étudiant à la lumière électrique les modifications apportées au spectre, savaient déjà qu'ils obtiendraient les dispositions du spectre solaire. Mais l'idée leur vint d'introduire dans la flamme du foyer quelques molécules de divers corps simples. Ils constatèrent alors que, pour chaque métal, une raie obscure s'illuminait et une raie lumineuse prenait un éclat plus intense. Tous les corps simples connus furent ainsi introduits dans le foyer lumineux, et chacun d'eux vint faire acte de présence à sa raie, comme un soldat bien discipliné qui répond à l'appel, à la place exacte que lui assigne son numéro d'ordre.

Cette expérience acquise, les physiciens introduisirent alors, dans le foyer, des molécules de corps composés ; ces molécules, réduites à l'état de fusion volatile, se décomposèrent en leurs éléments simples, et chaque élément alla s'accuser à sa place dans le spectre.

Ce merveilleux et simple moyen d'analyse, qui remplaçait si promptement et d'une manière si heureuse les tâtonnements du laboratoire, fut universellement constaté, vérifié et adopté. L'idée vint alors d'analyser les lumières à distance et, les résultats étant toujours conformes, on en arriva à analyser les lumières du soleil, de la lune, des planètes, des étoiles avec autant de facilité que si l'on avait réuni ces matériaux lointains dans un cabinet de physique.

(*Géographie contemporaine*. C. Hertz.)

ANGACOKS. Prêtres ou sorciers chez les Esquimaux. Ils sont consultés sur les époques auxquelles il convient de se mettre en chasse. Ils assistent les mourants dans leur agonie.

ANJOU. Officier de marine russe qui, avec Wranghel, releva, dans une expédition de quatre ans (1820 à 1824), les terres septentrionales de la Sibérie, à l'est de la Léna. Anjou opéra dans l'archipel Liakof et les côtes qui lui font face. Il essaya vainement de conduire ses traîneaux vers le nord de l'Océan glacial et fut obligé de s'arrêter devant les eaux libres à trente ou quarante kilomètres des terres.

ANTISCORBUTIQUES Les approvisionnements antiscorbutiques dont se chargent les navires qui partent en expédition vers les pôles, sont : la drèche ou moût doux, la choucroûte, les choux salés, les tablettes de bouillon, le salep, la moutarde, la marmelade de carottes, le jus de citron et d'orange, enfin le jus de moût de bière épaissi. Le capitaine Cook a préconisé la choûcroute et le jus de moût de bière ; le capitaine Furneaux s'est félicité de l'emploi du jus de citron.

ARCHIVISTE. Fonctionnaires militaires chargés du service des bureaux et de la conservation des archives dans les Etats-majors (voy. ETAT-MAJOR

AJOURNEMENT. Les jeunes gens qui n'ont pas la taille de 1m 54 ou sont d'une complexion trop faible, sont *ajournés*, par le conseil de révision à un nouvel examen médical pour l'année suivante, s'ils ne sont d'ailleurs ni exemptés ni classés dans les services auxiliaires.

Un jeune homme peut être ajourné deux années de suite ; mais la troisième année, l'examen est définitif : il est appelé à l'activité ou classé dans les services auxiliaires, ou exempté.

APPAREIL A TIGE CANNELÉE. Cet appareil constitue un projectile pour les mortiers.

Il se compose essentiellement d'un sabot en bois dur, renforcé par un disque en fer sur lequel est fixée une tige de même métal. Cette tige traverse un mamelon cylindrique en bois portant 6 cannelures parallèles à son axe.

Le sabot étant introduit au fond de l'âme du mortier contre la charge, on entoure le manche de boulets sphériques de 8 ou de grenades qui sont maintenus par la paroi du mortier et les cannelures de la tige.

Au moment de l'explosion, l'appareil est chassé du mortier et les projectiles se dispersent en l'air

APPAREIL MOISSON. L'appareil Moisson constitue un projectile que tirent les mortiers.

Il se compose essentiellement d'un demi-baril (baril coupé au milieu de sa hauteur) sur le fond duquel on fixe perpendiculairement une sorte de queue en bois prismatique qui peut pénétrer dans l'âme du mortier où elle repose sur la charge de poudre, et qui assujettit le demi-baril sur la tranche de la bouche.

Cet appareil reçoit une charge d'obus ou de grenades portant une charge explosible et une fusée. Ils sont rangés dans l'appareil l'œil en bas, de façon que les fusées décoiffées soient allumées par les gaz de la charge du mortier passant à travers des orifices ménagés dans le fond du baril.

Au moment de l'explosion, tout cet appareil est chassé du mortier. Les projectiles sont projetés tous à la fois et la dispersion se produit dans l'air.

APPEL. *L'appel* est l'acte administratif par lequel le ministre de la guerre pourvoit au maintien de l'effectif légal dans l'armée active, en exigeant le service militaire de tous les jeunes gens qui ont atteint l'âge fixé par la loi.

L'appel se fait chaque année par classe de recrutement.

L'époque de l'appel est généralement fixée vers la fin de l'année qui suit celle où l'on a eu vingt ans accomplis, et les vingt années de service militaire commencent le 1er juillet de cette année suivante ; ainsi la classe de 1877, c'est-à-dire née en 1857, a commencé son service le 1er juillet 1878; elle a été appelée sous les drapeaux en novembre 1878 et ne finira son service qu'en 1898.

L'appel est précédé d'une série d'opérations préliminaires qui sont surtout confiées aux autorités civiles administratives ; ce sont la publication des tableaux de recensement, le tirage au sort et la révision.

ARDANT DU PICQ. Colonel, né en 1821 à Périgueux, département de la Dordogne, mortellement blessé, au combat de Longeville, le 15 août 1870.

Sorti de Saint-Cyr en 1844, il fit les campagnes de Crimée et de Syrie, ainsi que les campagnes d'Afrique de 1864 à 1866, enfin la campagne de 1870 où il trouva la mort comme colonel du 10e de ligne.

ARMÉE. — **France.** — L'armée française est, d'après les lois du 24 juillet 1873 et du 5 janvier 1875, organisée de la manière suivante :

1° *Armée active* et ses réserves.

2° *Armée territoriale* et ses réserves.

ARMÉE ACTIVE

Cette armée comprend :

	Hommes	Chevaux
I. — Les *corps de troupe* de toutes armes, savoir :		
L'infanterie (Voyez CE MOT).	281,601	2,619
La cavalerie (Voyez CE MOT)	68,617	59,023
L'artillerie (Voyez CE MOT)..	66,831	32,690
Le génie (Voyez CE MOT)...	10,960	733
Le train des équipages militaires (Voyez TRAIN)............	9,392	7,680
II. — Le personnel de l'*état-major général* et des *services généraux* de l'armée, savoir :		
L'état-major général de l'armée (Voyez ETAT-MAJOR)........	572	985
Le service de l'état-major (Voyez ETAT-MAJOR)........	450	580
Le corps de l'inspection de l'administration de la guerre (Voyez INTENDANCE).........	?	?
III. — Le personnel des *états-majors* et des *services particuliers*, savoir :		
L'état-major particulier de l'artillerie (Voyez ETAT-MAJOR)	1,395	360
L'état-major particulier du génie (Voyez ETAT-MAJOR)....	1,354	206
Le corps de l'intendance militaire (Voyez INTENDANCE)...	300	409
Le corps des officiers de santé militaire (Voyez SANTÉ)	1,291	
Les officiers d'administration (Voyez ADMINISTRATION)	1,562	
Le corps des ingénieurs des poudres et salpêtres (Voyez INGÉNIEUR)..................	41	
Les sections de secrétaires d'état-major du recrutement (Voyez SECTIONS)	2,031	
Les sections de commis et ouvriers d'administrations (Voyez SECTIONS)................ Les sections d'infirmiers militaires (Voyez SECTIONS)......	13,995	
Les aumôniers militaires (Voyez AUMONIERS)	104	6
Les vétérinaires militaires (Voyez VÉTÉRINAIRES)......	10	6
	En dehors des corps de troupe.	
Les interprètes militaires (Voyez INTERPRÈTES)	75	79
Le service du recrutement et de la mobilisation (Voyez BUREAU DE RECRUTEMENT)...	443	
Le service de la trésorerie et des postes (Voyez TRÉSORERIE)		
Le service de la télégraphie (Voyez CE MOT)...........		
Le service des chemins de fer (Voyez CE MOT)............	8,784	
Les écoles militaires (Voyez CE MOT)	5,876	1,427
La justice militaire (Voyez CE MOT).......................	517	
Les dépôts de remonte (Voyez REMONTE)................	25	50
Les affaires indigènes en Algérie (Voyez AFFAIRES)	83	96
IV. — La *Gendarmerie* (Voyez CE MOT).................	27,014	13,667
V. — Le régiment des *Sapeurs-Pompiers* de la ville de Paris (Voyez INFANTERIE).........	1,368	14

Effectif de l'armée française sur le pied de paix.

	Bataillons.	Escadrons.	Batteries.	Comp., Escadr. ou Batteries de dépôt.	Hommes.	Chevaux.
Effectif en dehors des corps de troupe (Etats-Majors et services)					38,941	4,446
Infanterie	641			329 compagnies	281,601	2,649
Cavalerie		308		84 escadrons	68,617	59,023
Artillerie			418 dont 57 à pied et 57 à cheval.	76 batteries	66,331	32,690
Génie	20 plus 2 compagn.			1 compagnie	10,960	733
Equipages militaires		20 plus 12 compagn. mixtes.			9,392	7,680
Gendarmerie					27,014	13,667
Effectif total					502,856	120,888

Pour la composition des corps d'armée, (Voyez CE MOT).

ARMÉE TERRITORIALE.

L'armée territoriale est organisée en tout temps par subdivision de région pour l'infanterie, et sur l'ensemble de la région pour les autres armes, avec les hommes domiciliés dans la subdivision ou dans la région.

Les régiments sont commandés par des lieutenants-colonels.

Infanterie. — Chaque subdivision de région fournit 1 *régiment territorial* à 3 bataillons de 4 compagnies, avec un cadre de compagnie de dépôt pouvant fournir une section de dépôt à chaque bataillon.

Par exception, la subdivision d'*Aix* fournit 2 régiments.

L'Algérie fournit : 8 bataillons territoriaux de *zouaves*, 1 bataillon territorial de *chasseurs à pied* et 1 compagnie territoriale de *chasseurs à pied*.

Cavalerie. — La cavalerie de chaque région comprend, selon les ressources en chevaux du territoire : 1 *régiment territorial de cavalerie* comprenant des escadrons de dragons et des escadrons de hussards ou de chasseurs ; — des *escadrons de cavaliers volontaires*, formés avec les hommes qui s'engagent à se monter et à s'équiper à leurs frais.

Il y a en Algérie 4 *escadrons territoriaux de chasseurs d'Afrique*.

Artillerie. — L'artillerie de chaque région se compose de : 1 *régiment territorial d'artillerie* et de *compagnies territoriales du train d'artillerie*.

L'Algérie fournit 13 *batteries territoriales*.

Il y a encore, dans le département du Nord, des compagnies de *canonniers sédentaires* et de *canonniers vétérans* qui font partie de l'artillerie de l'armée territoriale et qui sont affectés aux places du Nord.

Génie. — Le génie de chaque région comprend 1 *bataillon territorial du génie*.

Train. — Le train des *équipages* de chaque région comprend 1 *escadron territorial du train*.

Les *services* seront déterminés par le ministre de la guerre.

Pour les corps de *forestiers* et de *douaniers*, (voy. INFANTERIE.)

En récapitulant, l'armée territoriale comprend :

145 régiments d'infanterie.
76 escadrons de cavalerie.
294 batteries ; environ 40 compagnies d'artillerie et les bataillons de canonniers sédentaires.
49 compagnies du génie et 839 adjoints du génie.
58 compagnies du train.

Effectifs de guerre de l'armée active.

L'armée active compte, sur le pied de paix, et, sans tenir compte de la gendarmerie, un effectif de 475,842 hommes et 107,221 chevaux.

Les dispositions arrêtées pour le cas de mobilisation permettent de mettre sur pied, en première ligne, 24 corps d'armée complets (dont 5 sont à créer), 8 divisions de cavalerie, 36 bataillons d'infanterie pour le service d'éclaireurs, 24 batteries à pied et des troupes techniques pour le service des chemins de fer et des télégraphes.

Ces 24 corps d'armée doivent former 4 ou 5 armées.

En deuxième ligne pourront encore être formés 8 autres corps d'armée dans lesquels entreront des régiments de marche d'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie de l'armée territoriale.

Pour mettre ces forces sur pied, la France dispose des classes suivantes :

5 classes de l'armée active et hommes de la disponibilité	704,714 hommes.
4 classes de la réserve.	510,294
5 classes de l'armée territoriale.	582,523
6 classes de la réserve de l'armée territoriale.	625,633
Total.	2,423,164

En appelant ces classes à l'activité, on obtiendrait les effectifs suivants qui représentent les effectifs de guerre de notre armée :

Infanterie.

468 bataillons actifs.	468,000 hommes.
156 quatrièmes bataillons (de forteresse).	156,000.
156 bataillons de dépôt.	156,000.
30 bataillons de chasseurs.	30,000.
30 compagnies de chasseurs de dépôt.	7,500.
435 bataillons ou 145 régiments de l'armée territoriale.	435,000.
9 bataillons territoriaux de zouaves	9,000.
5 bataillons territoriaux de chasseurs	5,000.
1,266 bataillons 1/2.	1,266,500 hommes.

Cavalerie.

392 escadrons actifs (y compris 77 escadrons de dépôt).	58,800 hommes.
79 escadrons territoriaux (par 4 pour les 18 corps en France et 7 escadrons en Algérie).	11,850
471 escadrons	70,650 hommes.

Artillerie.

312 batteries de campagne (y compris 8 batteries du régiment d'artillerie de la marine). 57 batteries à cheval. 76 batteries de dépôt (attelées en temps de paix). 57 batteries à pied.	124,000 hommes
38 batteries de campagne de l'armée territoriale.	56,000.
540 batteries avc 2,898 canons	180,000 hommes.

RÉCAPITULATION.

Infanterie.		1,266,500 hommes.
Cavalerie.		70,650.
Artillerie.		180,000.
Ajoutons enfin :		
Troupes du génie	actives	26,000.
	territoriales.	19,000.
Pontonniers.		5,000.

Total général des combattants 1,567,150 hommes dans lequel l'armée active entre pour un effectif de 1,031,300 et l'armée territoriale pour un effectif de 535,850 hommes.

Il faut enfin tenir compte des services (train, administration et santé) qui viendront augmenter les effectifs de la manière suivante :

Effectif des non-combattants de l'armée active 155,000 hommes.

Effectif des non-combattants de l'armée territoriale, 58,150.

Ce qui porte l'effectif de l'armée active à 1,186,300 hommes et celui de l'armée territoriale à 594,000.

Le total général de l'armée française mobilisée serait donc de 1,780,300 hommes.

Résumé de la situation et de la composition de l'armée française en temps de paix. — L'armée française comprend 19 corps d'armée. Chacun des 18 corps stationnés en France comprend : 2 *divisions d'infanterie* (à 2 brigades de 2 régiments chacune ;) — 1 *bataillon de chasseurs* ; — 1 *brigade de cavalerie* (de 2 régiments) ; — 1 *brigade d'artillerie* (composée d'un régiment d'artillerie divisionnaire, d'un régiment d'artillerie de corps et de 3 compagnies du train) ; — 1 *escadron du train* des équipages, — 1 *bataillon du génie*, formant, en temps de paix, partie intégrante d'un des 4 régiments du génie qui se trouvent en dehors des corps d'armée) ; — 1 *section de secrétaires d'état-major et du recrutement ;* — 1 *section de commis et ouvriers d'administration;* enfin 1 *section d'infirmiers* militaires.

Ne sont pas compris dans les corps d'armée : 5 bataillons de chasseurs stationnés dans le nord-est et dans le sud-est ; 41 régiments de cavalerie formant 5 divisions indépendantes de 3 brigades à 2 régiments, 2 brigades (1 de cuirassiers et 1 de hussards) de 2 régiments ; 1 brigade d'artillerie (la 19e) composée comme les autres brigades ; 2 escadrons du train des équipages et 8 sections d'ouvriers de chemins de fer.

Toutes ces troupes se trouvent cependant sous les ordres du général commandant en chef la région dans laquelle elles tiennent garnison.

Le garnisons de Paris et des environs (19 régiments et 24 (quatrièmes) bataillons d'infanterie, 1 bataillon de chasseurs, 11 régiments de cavalerie et 1 régiment de cavalerie), et celle de Lyon (10 régiments et 10 (quatrièmes) bataillons d'infanterie, 4 régiments de cavalerie), sont formées de divisions et de brigades entières ainsi que de régiments isolés, pris sur les corps d'armée voisins et de l'ouest de la France.

Le commandement militaire de Paris et de Lyon est placé entre les mains de « *gouverneurs.* » Le gouverneur de Lyon est en même temps général commandant le 14e corps.

Les troupes d'Algérie forment le 19e corps, ce sont : 6 bataillons de chasseurs détachés temporairement sur le territoire, 4 régiments de zouaves, 3 régiments de tirailleurs algériens, 1 légion étrangère, 3 bataillons d'infanterie légère, 2 régiments de cavalerie légère de France détachés temporairement en Algérie, 4 régiments de chasseurs d'Afrique et 3 régiments de spahis, plus un certain nombre de batteries détachées de leurs régiments de France, ainsi que quelques compagnies du génie et du train.

Ces troupes ne sont généralement pas formées en brigades et en divisions.

Armée allemande.

L'armée de l'empire d'Allemagne se compose de 14 corps d'armée prussiens, dont 1 de la garde, — de 2 corps d'armée bavarois, — du corps d'armée saxon, et du corps d'armée wurtembergeois. Au total : 18 corps. (Pour la composition du corps d'armée, voy. CE MOT.)

Les troupes composant ces 18 corps sont stationnées sur toute l'étendue du territoire et se subdivisent en 40 divisions, dont 6 ne se composent que d'infanterie, 3 de cavalerie et 31 sont des divisions mixtes d'infanterie et de cavalerie.

Ces divisions sont elles-mêmes formées de 74 brigades d'infanterie et de 38 brigades de cavalerie.

Effectif de l'armée allemande sur le pied de paix.

	Bataillons	Escadrons	Batteries	Officiers	Hommes	Chevaux
Etats-majors, etc				1,990	4	
Infanterie (1)	503			10,278	293,758	
Cavalerie		465		2,358	64,709	62,591
Artillerie de campagne			340	1,824	34,715	16,856
Artillerie à pied	31			731	16,203	
Pionniers	19			374	9,808	
Train	18			200	5,000	2,457
Corps divers et spéciaux				311	943	
Totaux				18,066	425,140	79,893

(1) Y compris les cadres (848 officiers et 4622 hommes) des 293 bataillons de landwehr.

Effectifs de guerre de l'Armée allemande.

En cas de guerre, les effectifs sont renforcés au moyen de la levée des recrues, du rappel des réserves et des hommes de la landwehr; enfin les attelages sont complétés par des achats sur réquisition forcée.

L'armée entière se compose alors: 1° de *l'armée de campagne*, 2° des *troupes de dépôt*, 3° des *troupes de garnison*.

Troupes de campagne.

	Bataillons	Escadrons	Batteries	Compagnies	Hommes	Chevaux
Etats-majors.					6,033	5,070
Infanterie ...	502				527,852	21,190
Cavalerie ...		372			61,958	55,608
Artillerie....			339		95,000	89,000
Pionniers ...				67	22,319	9,739
Train					43,667	46,842
Administration					4,042	10,864
Totaux........					760,871	238,413

Troupes de dépôt.

Etats-majors					2,211	328
Infanterie ...	150			20	222,916	1,079
Cavalerie ...		93			24,459	19,717
Artillerie ...			72		16,818	5,930
Pionniers ...				20	6,710	24
Train				39	12,534	3,930
Totaux.......					284,748	31,000

Troupes de garnison.

Bureaux					10,850	1,858
Infanterie ...	359			20	326,434	2,533
Cavalerie ...		144			23,796	25,388
Artillerie....	58		54	232	56,235	8,114
Pionniers ...				32	6,560	
Totaux......					523,875	37,877

Totaux généraux . { 1,569,494 hommes / 307,290 chevaux

non compris la landsturm.

Armée austro-hongroise.

Cette armée se compose de l'*armée proprement dite* et de la *landwehr*.

Le recrutement est régional comme en Allemagne. Le territoire est divisé en 16 grands *commandements militaires* subdivisés en 81 *districts de recrutement*, chacun d'eux fournissant des recrues à des régiments déterminés; c'est aussi de ces centres que les régiments tirent leur réserve en cas de mobilisation.

Les troupes composant l'armée austro-hongroise sont réparties sur les territoires des 16 grands commandements et placées sous les ordres des *commandants généraux*.

Ces commandements sont eux-mêmes subdivisés en 32 *commandements de division*, 65 *commandements de brigades d'infanterie* et 19 *commandements de cavalerie*.

Le commandant de division a, sous ses ordres de 12 à 14 bataillons d'infanterie, éventuellement aussi 1 brigade de cavalerie et tous les établissements militaires de sa circonscription.

Les commandements de brigade ont, sous leurs ordres, de 5 à 7 bataillons d'infanterie ou 2 à 3 régiments de cavalerie.

La *landwehr* n'est mobilisée qu'en cas de guerre ou de troubles intérieurs. Elle a une organisation différente suivant qu'il s'agit des pays représentés au *Reischrath* ou de la *Hongrie*.

La landwehr des pays représentés au Reischrath a 6 *commandements de landwehr* réunis aux commandements généraux et militaires.

Les troupes à pied se composent de bataillons d'infanterie et de chasseurs de 4 à 5 compagnies, 1 compagnie complémentaire et 1 cadre d'instruction.

La landwehr hongroise a 7 commandements de districts et 14 commandements de brigade, chacun de 2 demi-brigades de 6 ou 7 cadres de bataillon.

Pour la cavalerie, chaque division de 2 escadrons, a pour la guerre un escadron supplémentaire

Effectifs de l'armée austro-hongroise sur le pied de paix

	Bataillons	Compagnies	Escadrons	Batteries	Officiers	Hommes	Chevaux
Etats-majors, etc.					1,622	1,787	
Infanterie (31 régiments, 33 batteries de chasseurs)	440				7,840	162,587	633
Cavalerie (41 régiments)			246		1,722	42,271	37,022
Artillerie de campagne (13 régiments)				169	1,066	20,223	8,710
Artillerie de forteresse (12 bataillons)		60		5	356	7,110	77
Génie (3 régiments)		81			578	8,501	18
Train			36		206	2,305	1,271
Corps médical et sanitaire					69	2,494	
Etablissements militaires					1,451	9,929	156
Totaux (Sans compter la landwehr)	440	141	282	174	14,710	257,207	47,987

Effectifs de guerre.

Les troupes de campagne complètent leurs effectifs au moyen des hommes de complément et des hommes de la landwehr, et forment 13 corps d'armée composés de 8 divisions d'infanterie ; mais l'unité fondamentale est la division d'infanterie qui comprend 2 brigades d'infanterie à 2 régiments, 1 bataillon de chasseurs, 1 division de batteries à 24 pièces, 2 à 4 escadrons, 1 compagnie du génie, 1 parc de munitions, 1 établissement de santé et 1 colonne d'approvisionnements.

Les effectifs de guerre sont les suivants :

Effectifs de l'armée austro-hongroise sur le pied de guerre.

	Bataillons	Compagn.	Escadrons	Batteries	Officiers	Hommes	Chevaux
Etats-Majors, etc.					3,008	10,460	9,269
Infanterie (161 régiments et 33 bataillons de chasseurs)	450				11,844	532,300	8,882
Cavalerie			287		2,214	56,457	51,619
Artillerie de campagne				195	1,467	58,279	47,840
Artillerie de forteresse		72		10	526	18,388	529
Génie		81			587	21,104	1,607
Train			72		991	30,047	36,280
Corps médical et sanitaire					261	14,843	
Etablissements divers					2.618	17,616	124
Totaux	450	153	359	205	23,639	763,031	156,242
Landwehr des pays représentés au Reichsrath.							
81 bataillons d'infanterie	81				2,266	92,206	1,701
Tireurs indigènes du Tyrol	20		2		500	22,100	944
Cavalerie			25		150	4,320	3,425
Totaux	101		27		2,916	118,626	6,070
Landwehr hongroise.							
Garde royale de la couronne hongroise					2	58	
Infanterie	92				2,626	118,356	8,752
Cavalerie			40		400	8,820	7,990
Totaux	92		40		3,028	127,234	16,742
Gendarmerie					21	1,069	
Haras					148	5,095	
Totaux généraux du pied de guerre	643	153	426	205	29,755	1,015,058	179,[illegible]

Russie. — L'armée russe comprend l'*armée active* et l'*armée territoriale*. (*opoltchenié*).

Depuis 1877, il existe, en temps de paix, 18 corps d'armée :

1 de la garde.
1 de grenadiers.
14 de l'armée de ligne.
2 du Caucase.

Suivant le service que les troupes sont appelées à faire en cas de guerre, l'armée se divise en :

1° *Armée active.*
2° *Troupes de réserve.*
3° *Troupes de dépôt.*
4° *Troupes locales.*

Effectif de l'armée russe sur le pied de paix

ARMÉE RÉGULIÈRE

	Batail.	Esc.	Batteries	Hommes	Chevaux
Armée active.					
Infanterie	800			431,732	
Cavalerie		440		80,740	62,373
Artillerie			302 1/2	69,756	17,438
Génie...	28 1/4			20,974	276
Totaux.	828 1/4	440	302 1/2	603,202	80,087
Troupes de réserve.					
Infanterie	97			55,950	
Troupes de dépôt.					
Infanterie					
Cavalerie		56		14,046	6,720
Artillerie			27	5,301	1,275
Totaux.		56	27	19,347	7,995
Troupes locales.					
Infanterie	54			75,702	
Artillerie	52 1/2			24,890	
Totaux.	106 1/2			100,592	
Troupes d'instruct.	1 1/4	1		998	88,202
Totaux génér. de l'armée sur le pied de paix	1,036	497	329 1/2	780,081	88,202

Effectif de l'armée russe sur le pied de guerre.

	Batail.	Esc.	Batteries	Hommes	Chevaux
Armée de campagne.					
Infanter.	800			869,968	
Cavaler.		448		79,742	62,968
Artiller.			302 1/2	97,036	66,133
Génie. .	28 1/4			32,434	9,029
Totaux.	828 1/4	448	302 1/2	1,079,180	138,130
Troupes de réserve.					
Infanter.	485			528,169	
Génie. .	5			22,380	1,940
Totaux.	490			550,549	1,940
Troupes de dépôt					
Infanter.	199 1/4			268,794	
Cavaler.		140		43,902	23,640
Artillerie			100	81,887	5,769
Génie. .	5			5,425	
Totaux.	204 1/4	140	100	400,008	29,409
Troupes locales.					
Infanter.	54			94,065	
Artiller.	52 1/2			69,128	
Totaux.	106 1/2			163,193	
Totaux génér. de l'armée s. pied de guerre.	1,629	588	402 1/2	2,192,930	169,479

Grande-Bretagne et Irlande. — Les troupes du Royaume-Uni sont divisées en *armée active* et *armée de garnison*. La première comprend 8 corps d'armée composés de 3 divisions d'infanterie, 1 brigade de cavalerie, et de l'artillerie et du génie du corps.

Outre ces deux armées, il y a des brigades locales de volontaires.

Pour le recrutement et l'organisation des diverses parties de l'armée, (voy. RECRUTEMENT.)

Effectif de l'armée sur le pied de paix.

ARMÉE RÉGULIÈRE.

	Batail.	Comp.	Batter.	Hommes	Chevaux
Infanterie.					
Garde (3 régts)	7			6,950	35
Ligne 109 (régts)	143			111,750	960
68 dépôts de brigade				8,300	255
Totaux...	150			126,000	1,250
Cavalerie.		troops			
Garde (3 rég.)		24		1,300	1,085
Ligne (28 régi.)		224		16,000	12,800
Totaux...		248		17,300	13,885
Artillerie.					
Artil. à cheval.			33	5,410	5,100
Artil. de camp			91	14,854	9,310
Artil. de garnis.			109	13,351	
Ecole d'équitat.				183	125
Etats - majors, Remonte, etc.				1,452	125
Totaux ..			1053	35,250	14,660
Génie.					
Génie propr[t] dit		40		5,650	450
Train........		3			

Corps coloniaux.					
Antilles......	2			1,840	12
Malte........		6		370	
Hong-Kong et Singapore (détachement)...				280	
Totaux...	2	6		2,490	12
Services administratifs.					
Etats-maj. gén.				390	500
Payeurs.. 250 / Aumôniers 85 / Chirurgiens 530 / Commiss. 550				100	350
Train........				3,100	1,100
Corps médical et sanitaire...				1,750	
Etablissements.				930	
Totaux...				7,480	1,950
Réserve.					
Officiers en demi solde....				1,500	
Soldats de l'armée				38,500	
Soldats de la milice				20,000	
Total....				60,000	
Totaux génér. pour l'armée régulière.	155	248 de cavalerie. 43 du génie.	1053 et 6 Comp.	254,170	32,147

Armée territoriale.

	Hommes	Chevaux
Yeomanry (cavalerie et milice).		
Yeomanry (39 corps)..........	14,614	15,000
Artillerie (32 corps)...........	17,518	
Génie (3 corps)................	1,315	
Infanterie (95 bataillons).......	117,390	800
Totaux.......	151,390	15,800
A déduire les soldats engagés dans la réserve de l'armée régulière.	20,000	
Totaux pour la Yeomanry et milice	131,390	15,800
Volontaires.		
Etat-Major..................	1,530	270
Infanterie (202 bataillons)......	148,230	700
Cavalerie..................	600	600
Artillerie..................	35,600	200
Génie.....................	8,150	
Totaux pour les volontaires...	194,210	17,570
Totaux pour l'armée territoriale	325,600	17,570

Armée indigène de l'Inde.

Etat-Major, etc..............	1,828	1,000
Infanterie (143 régiments)......	102,300	2,220
Cavalerie (42 régiments).......	18,810	20,100
Artillerie..................	820	600
Génie.....................	3,240	200
Totaux pour l'armée indigène.	127,170	24,190
Totaux généraux pour toutes les troupes d'Europe et des colonies.	706,940	73,907

Il y a en outre : en Irlande, un corps de police organisé militairement, fort de 13,000 hommes et de 400 chevaux — une milice dans les îles normandes qui compte environ 7,300 hommes — une police militaire indigène de 190,000 hommes — une milice et des corps de volontaires dans les colonies.

Italie. — L'armée italienne se compose de l'*armée permanente*, de la *milice mobile* et de la *milice territoriale*.

L'armée permanente comprend 10 corps d'armée à 2 divisions.

Les effectifs sont les suivants :

1. *Armée permanente.*	
Infanterie....	256,403
Districts militaires......	339,074
Compagnies alpines.......	8,688
Bersaglieri...	44,471
Cavalerie.....	31,424
Artillerie.....	60,417
Génie.......	11,931
Carabiniers et adjoints....	18,923
Etablissements d'instruction militaire....	4,497
Corps sanitaires	3,979
Invalides.....	1,070
Haras.......	225
Compagnie des discipline...	1,183
Etablissements pénitenciers.	1,776
Officiers actifs et en disponibilité........	11,873
Officiers de complément......	2,161
Total...	698,095
2. *Milice mobile.*	
Infanterie de ligne et bersaglieri.......	232,676
Artillerie.....	14,783
Génie........	2,188
Officiers......	1,908
Officiers de complément......	264
Total...	251,819
Officiers de réserve.......	2,403
Milice territoriale........	423,191
Total général.	1,375.508

Artillerie : 34 batteries de campagne, 6 de réserve, 48 de siège, 3 de réserve de siège, et 3 de dépôt : 7,925 hommes.

Génie : 3 bataillons et 5 compagnies 1,390

L'effectif total de l'armée est de 46,383 hommes, 10,165 chevaux et 204 canons de campagne

Pays-Bas. — L'armée européenne des Pays-Bas se compose de la manière suivante .

Armée permanente sur le pied de guerre.	Officiers	Soldats
Etats-Majors......	193	
Infanterie. — Etat-Major......	32	
1 régiment de *grenadiers* et de *chasseurs* de 4 bataillons à 5 compagnies et de 2 compagnies de dépôt.	108	4,232
8 régiments de *ligne* à 4 bataillons, de 5 compagnies et 5 compagnies de dépôt....................	908	38,581
1 bataillon d'instruction à 4 compies	31	625
1 compagnie de discipline...... .	6	21
Dépôt de recrutement pour les colonies (3 compagnies).	18	77
2 compagnies des hôpitaux.......	6	324
Infanterie.......	1,111	43,863

Cavalerie. — Etat-Major........	4	
4 régiments de hussards de 4 escadrons plus 1 escadron de réserve et 1 dépôt..................	188	4,322
Cavalerie........	192	3,322
Artillerie. — Etat-Major........	55	50
2 régiments d'artillerie de *campagne* (dont l'un de 8 batteries à 8 pièces, plus 1 compagnie du train et 1 de dépôt ; l'autre de 6 batteries à 8 pièces, plus une 1 compagnie du train d'artillerie, 1 compagnie du train d'administration et 1 compagnie de dépôt)................	111	3,892
8 divisions d'artillerie de *forteresse*, dont une de 8, trois de 4 et une de 2 compagnies, plus 1 compagnie d'instruction, 1 compagnie de torpilleurs — au total 42 compagnies.	221	6,808
1 régiment d'*artillerie volante* (4 batteries de campagne, chacune de 6 pièces et 1 de dépôt)..........	32	636
Le corps des pontonniers.........	12	317
Artillerie........	431	11,703
Génie. — Etat-Major...........	74	45
1 bataillon de mineurs et de sapeurs	8	1,190
Génie.......	102	1,235
Maréchaussée (2 sections)........	10	363
Total de l'armée..	2,030	61,486

L'armée des *Indes orientales* se compose d'européens et d'indigènes. Les effectifs sont les suivants:

Etats-Majors, etc	524	2,354
Infanterie	808	30,798
Cavalerie..........................	38	1,034
Artillerie..........................	80	3,798
Génie.............................	8	921
Total............	1,458	38,905

Dans ce total, les *européens* entrent pour un effectif de 16,396 hommes et les *indigènes* pour 22,120 hommes. Il y a enfin 247 *africains.*

Danemarck. — L'armée danoise permanente est composée comme il suit :

	Officiers	Soldats
INFANTERIE.		
Gardes du corps, 1 bataillon ..... Ligne, 20 bataillons............. Réserve, 10 bataillons...........	774	26,992
CAVALERIE.		
5 régiments ou 16 escadrons.....	128	2,180
ARTILLERIE.		
2 régiments (12 batteries à 8 canons) 2 bataillons de 6 compagnies.....	145	4,755
GÉNIE.		
2 bataillons....................	59	624
Total..........	1,106	34,551

Sur le pied de guerre, l'armée a un effectif de 48,982 hommes.

Suède et Norvège. — L'armée du royaume de Suède et Norvège se compose : 1° des troupes de *ligne* (*Varfvade et Indelta*) ; 2° de la *réserve* (*Bevaring*) ; 3° de la *milice* (milice de Gotland) et tirailleurs volontaires. L'effectif de ces différentes parties de l'armée est le suivant :

	Hommes	Chevaux	Canons
1° TROUPES DE LIGNE.			
État-Major.............	50	115	
Infanterie.............	27,209	199	
Cavalerie..............	4,957	5,100	
Artillerie..............	4,748	1,197	234
Génie..................	972	36	
Totaux.......	37,936	6,647	234
2° TROUPES DE RÉSERVE.			
Infanterie.............	116,200		
Cavalerie..............	4,070		
Artillerie..............	5,082		
Génie..................	72 officiers		
Total.......	125,424		
3° MILICE.			
Officiers en disponibilité .	105		
Milice de Gotland	7,890		24
Tirailleurs volontaires...	12,248		
Total	20,243		24
Totaux pour toute l'armée	183,600	6,647	258

Espagne. — L'armée active de l'Espagne se compose de la manière suivante :

Infanterie	69,492 hommes.
Cavalerie	16,130
Artillerie	10,232
Génie	4,146
Total :	100,000 hommes.

La garde civique compte en outre 15 *tercios* (régiments) d'un total de 20,000 hommes.

Enfin le corps des *carabiniers* (douaniers) qui fait le service de sûreté sur les frontières et les côtes, comprend 92 compagnies et 22 sections à cheval.

Les troupes des colonies se composent en outre de la manière suivante :

CUBA.

Infanterie
- 8 régiments de 2 bataillons à 6 compagnies.
- 31 bataillons de chasseurs à 6 compagnies.
- 1 bataillon de commis et ordonnances.
- 1 bataillon d'instruction.
- 1 bataillon de police.
- 1 régiment de miliciens blancs à 2 bataillons.
- 3 bataillons de miliciens de couleur.
- 4 régiments de garde civique.

Cavalerie
- 5 régiments de vétérans.
- 4 escadrons de chasseurs.
- 1 escadron de remonte.
- 4 régiments de miliciens.

Artillerie
- 1 brigade du train.
- 1 régiment d'artillerie à pied de 2 bataillons à 6 compagnies.
- 1 régiment d'artillerie de montagne à 6 batteries de 4 pièces.
- 1 compagnie d'ouvriers

1 régiment du génie de 2 bataillons à 8 compagnies.

1 compagnie de télégraphistes

PORTO-RICO.

2 demi-brigades d'infanterie de 3 bataillons à 6 compagnies.

1 section de chasseurs.
1 bataillon d'artillerie de 4 compagnies.
1 section d'ouvriers
1 compagnie d'ouvriers du génie.
1 régiment de garde civique.

PHILIPPINES.

7 régiments d'infanterie indigène à 6 compagnies.
1 escadron de lanciers.
1 régiment d'artillerie à 2 bataillons de 6 compagnies.
1 compagnie d'ouvriers.
1 bataillon de 4 compagnies du génie.

Belgique. — L'armée belge n'est destinée qu'à la défense du territoire et de la neutralité de l'Etat.

L'effectif des diverses armes est le suivant :

Infanterie : 58 bataillons actifs, 20 bataillons non actifs : 26,391 hommes.
Cavalerie : 32 escadrons actifs, 8 de renfort : 7,404

TABLEAU *comparatif de la population, de l'effectif de l'armée sur le pied de paix et des dépenses du département de la guerre dans les principales puissances européennes.*

	Nombre d'habitants	Effectif sur pied de paix.			Budget de l'armée.			Pour 100 de la population			Dépenses d'entretien par homme		Chaque citoyen contribue à l'entretien de l'armée de terre et de mer pour
		armée de terre	armée de mer	Total	armée de terre	Flotte	Total	armée de terre	armée de mer	Total	de l'armée de terre	de l'armée de mer	
		hommes	hommes	hommes	millions de francs	millions de francs	millions de francs				francs	francs	francs
France.....	36,000,000	415,000	33,000	448,000	486	129	615	1,15	0,09	1,24	1170,96	3913,86	16.98
Allemagne..	42,000,000	427,274	9,056	436,330	385	37	422	0,96	0,02	0,98	958,17	4075,00	10,04
Russie.....	78,000,000	760,600	29,000	789,000	718	101	819	0,97	0,04	1,01	944,64	3178,44	10,50
Autriche....	35,000,000	287,000	10,000	297,000	273	24 1/2	297 1/2	0,80	0,03	0,83	952,02	2460,00	8,26
Italie	27,000,000	202,460	12,715	215,175	198	39	237	0,75	0,05	0,80	977,85	3096,» »	8,79
Angleterre..	32,000,000	215,000	46,000	261,000	369	246	615	0,67	0,14	0,81	1715,85	5368,04	19,22

ARMÉE NAVALE. — France. — Le personnel de l'armée navale, comprend :

35 *Vice-amiraux*, (dont 14 en réserve).
50 *Contre-amiraux*, (21 en réserve).
113 *Capitaines de vaisseau*, (1 en réserve).
233 *Capitaines de frégate*.
762 *Lieutenants de vaisseau*, (4 en réserve).
451 *Enseignes*.
139 *Aspirants*.

Total 1783 officiers et 46,500 hommes.

En dehors des équipages de la flotte proprement dite, il faut compter les effectifs suivants :

Génie maritime	155
Commissariat	825
Corps de santé	557
Aumôniers	61
Mécaniciens	63
Personnel d'*administration*	1769
Total :	3430

Il existe de plus : 4 régiments d'*infanterie de marine* : 16,000 hommes, dont 778 officiers.
Artillerie de la marine, 4,500 hommes, dont 253 officiers.
Le génie de la marine.
5 *compagnies de gendarmes.*
1 *compagnie d'ouvriers.*

EFFECTIF DE LA FLOTTE AU 1er JANVIER 1879.

Le nombre des bâtiments de guerre était de 258, à savoir :

66 *Cuirassés*
- 32 grands bâtiments de combat { 21 cuirassés de 1er rang. / 11 — 2e —
- 34 bâtiments de défense et attaque des côtes : { 9 *garde-côtes* de 1re et 2e classe. / 7 *batteries flottantes.* / 18 *canonnières* de 1re et 2e classe.

222 *Vapeurs*
- 44 *Croiseurs* de 1re, 2e et 3e classe.
- 17 *Avisos.*
- 8 *Avisos de flotille* à hélice.
- 15 *Avisos de flotille*, à roues.
- 29 Transports.
- 36 Chaloupes canonnières.
- 7 Bateaux torpilleurs.

36 *Bateaux à voiles*
- 10 *Transports* { 3 *Vaisseaux.* / 4 *Frégates.* / 1 *Corvette.* / 2 autres bâtiments.
- 2 *Bricks.*
- 8 *Goëlettes.*
- 2 *Cutters.*
- 11 *Garde-pêches.*
- 2 *Bâtiments-écoles.*
- 1 *Bâtiment-atelier flottant.*

De tous ces bâtiments, ne compteront plus à l'effectif normal en 1885 :

Vapeurs:
- 11 cuirassés de 1er rang.
- 8 cuirassés de 2e rang.
- 1 garde-côtes cuirassé.
- 15 canonnières cuirassées.
- 19 croiseurs.
- 11 avisos.
- 8 transports.
- 3 avisos de flotille à hélice.
- 10 avisos de flotille à roues.
- 18 chaloupes canonnières.

Bâtiments à voiles:
- 6 transports,
- 2 bricks.
- 3 goëlettes.
- 1 cutter.
- les 11 garde-pêches.
- 2 bâtiments-école.
- le bâtiment-atelier.

En chantier, se trouvaient en 1880 :
- 3 cuirassés de 1er rang.
- 5 cuirassés de 2e rang.
- 6 garde-côtes.
- 1 canonnière cuirassée.
- 9 croiseurs.
- 4 avisos.
- 1 aviso de flotille à hélice.
- 1 aviso de flotille à roues.
- 9 transports.
- 25 bateaux torpilleurs.

Allemagne. — Le personnel de l'armée navale de l'empire d'Allemagne se compose de la manière suivante ;

A la suite du corps d'officiers de la marine:
- 1 *amiral.*
- 2 *capitaines.*
- 1 *lieutenant-capitaine.*
- 1 *lieutenant de vaisseau*

A la suite de la marine:
- 1 *contre-amiral.*
- 1 *capitaine de vaisseau.*
- 2 *majors généraux.*
- 1 *lieutenant-colonel.*
- 1 *major.*
- 1 *capitaine.*

- 1 *vice-amiral.*
- 3 *contre-amiraux.*
- 20 *capitaines de vaisseau.*
- 45 *capitaines de corvette.*
- 74 *lieutenants-capitaines.*
- 148 *lieutenants de vaisseau.*
- 128 *sous-lieutenants de vaisseau.*
- 100 *cadets de marine.*
- 24 *ingénieurs-machinistes.*
- 42 *payeurs.*
- 15 *élèves.*
- 9 *aumôniers.*
- 5 *médecins.*
- 3 *auditeurs.*

En outre :

De réserve et de la *Seewehr*:
- 66 *officiers.*
- 18 *médecins.*
- 26 *cadets de marine.*

Il existe encore :

2 divisions de matelots : 6,442 hommes. 4 armuriers.

1 section de mousses : 412

2 divisions de chantiers : 2,001

1 bataillon de marine : 1,216

(1 général de l'infanterie à la suite, 1 lieutenant-colouel-commandant, 6 compagnies d'infanterie, etc)

La *Garde de l'état major* de la marine, rattachée au bataillon de la marine.

EFFECTIF DE LA FLOTTE EN 1879.

Les bâtiments de guerre comprennent :

70 *bâtiments à vapeur*, savoir :

4 *frégates blindées.*	7 *corvettes à pont ras.*
4 *corvettes cuirassées.*	3 *avisos.*
1 *navire cuirassé.*	2 *Yachts.*
7 *canonnières cuirassées.*	14 *canonnières.*
	11 *bateaux torpilles.*
1 *vapeur de ligne.*	2 *transports.*
11 *corvettes à pont couvert.*	

4 *bâtiments à voiles*, savoir :

1 *frégate*, 3 *bricks* } pour les manœuvres.

En construction : 5 navires à vapeur, savoir :
- 1 corvette cuirassée.
- 1 corvette à pont couvert.
- 2 canonnières cuirassées.
- 1 aviso.

Autriche-Hongrie. — Le corps des officiers et cadets de la marine est en temps de paix de 533, savoir :

Vice-amiraux	2
Contre-amiraux	6
Capitaines de vaisseau	16
Capitaines de frégate	19
Capitaines de corvette	22
Lieutenants de vaisseau	150
Enseignes de vaisseau	155
Cadets	163

Le corps de matelots est divisé en 2 dépôts à 6 compagnies, et compte au pied de paix 5836, et au pied de guerre, 11532 hommes.

Le personnel technique est composé d'employés de différentes branches et d'ouvriers.

Les bâtiments de la flotte se composent de la manière suivante :

NAVIRES BLINDÉS.

- 8 *vaisseaux* à *casemates.*
- 3 *frégates.*

VAPEURS.

- 2 *frégates.*
- 4 *corvettes* à pont couvert.
- 5 *corvettes* à pont ras.
- 9 *canonnières.*
- 6 *vapeurs à aubes* et *yachts.*
- 3 *transports.*
- 1 navire d'atelier.

SUR LE DANUBE.

- 2 *monitors.*

En outre : 9 *vaisseaux-écoles*, 5 *tenders* et 1 *remorqueur*. Total, 58 navires.

Russie. — Le personnel de la marine militaire comprenait en 1879 :

141 amiraux.
1387 officiers.
497 officiers-pilotes.
206 officiers d'artillerie.
136 officiers constructeurs de navires.
507 officiers mécaniciens.
51 officiers architectes de port.
284 officiers de l'amirauté.
311 médecins.
525 fonctionnaires civils.
174 aspirants et conducteurs.

Total : 4219 officiers.

L'effectif des hommes d'équipage était de 26,683.

Les bâtiments de la flotte étaient :

1. DANS LA BALTIQUE.	
Navires blindés,	26
Vapeurs armés,	55
Vapeurs de transport,	71
2. DANS LA MER NOIRE.	
Navires blindés,	2
Vapeurs armés,	31
Vapeurs non-armés,	14
3. DANS LA MER CASPIENNE.	
Vapeurs armés,	12
Vapeurs non-armés,	8
4. DANS LE LAC D'ARAL.	
Vapeurs,	6
6. EN SIBÉRIE.	
Vapeurs armés,	10
Vapeurs,	13
Total.	248 vaisseaux.

Italie. — Le personnel de la marine italienne comprend :

1 amiral.
4 vice-amiraux.
9 contre-amiraux.
36 capitaines de vaisseau.
62 capitaines de frégate.
201 lieutenants de vaisseau.
150 sous-lieutenants de vaisseau.
49 officiers du génie maritime.
24 assistants.
78 officiers mécaniciens.
117 officiers de service sanitaire.
235 officiers du commissariat.
118 employés civils.
5055 sous-officiers, matelots et ouvriers. Les atelots entrent dans ce chiffre pour un effectif de 78.

Les bâtiments de la flotte se composaient, en 79, de :

20	*navires*	*blindés,*	Navires de guerre.
18	*id.*	*à hélice,*	
6	*id.*	*à aubes,*	
0	*id.*	*à hélice,*	Transports.
9	*id.*	*à aubes,*	

Grande-Bretagne et Irlande. — Le personnel de la marine anglaise se composait, en 1879, de la manière suivante :

1. *Marine proprement dite.*

Officiers,	4,600	45,800
Sous-officiers,	16,500	
Marins, chauffeurs, etc.	19,400	
Mousses, de 15 à 19 ans,	5,300	

2. *Troupes de marine dont la moitié est embarquée.*

Etat-major,	8	13,000
1 division d'artillerie de marine de 16 compagnies à Portsmouth : 100 officiers et 2,600 artilleurs,	2,700	
3 divisions d'infanterie, (de 48 compagnies) à *Chatam, Portsmouth* et *Plymouth* 300 officiers et 9,992 soldats,	10,292	

3. *Royal naval réserve.* (420 officiers et 21,000 marins.) 21,420

Total. 80,220 hommes.

Il convient de mentionner encore le personnel employé dans les chantiers de construction et autres établissements de la marine et qui comporte un effectif de 19,892 hommes.

Les bâtiments de la flotte se composaient, en 1879, de 68 navires blindés, d'environ 360 navires à vapeur et de 120 navires à voiles. Sur ce nombre, il y avait en activité 254 navires.

CLASSIFICATION DE LA FLOTTE BLINDÉE.

Navires blindés proprement dits.	36
Navires à tourelle	18
Béliers.	4
Service des ports.	10
Total.	68

Le tableau suivant donne sous un autre mode de classification, un terme de comparaison des différentes flottes en 1879.

PUISSANCES.	Cuirassés	Non-cuirassés	Batiments à voiles	Total
Angleterre	54	313	40	407
France	48	109	60	217
Russie	29	175	10	214
Etats-Unis	26	95	26	147
Turquie	24	81	44	154
Hollande	20	84	18	122
Allemagne	20	58	9	87
Italie	17	49	» »	66
Autriche	14	38	6	[illegible]
Espagne	11	131	7	[illegible]
Danemark	8	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ARMES PORTATIVES

Dimensions et Poids des principales Armes en service.

ETATS.	SYSTÈMES ET MODÈLES.	Calibre	RAYURES. Nombre	RAYURES. Largeur	RAYURES. Profondeur	RAYURES. Pas en calibre	LONGUEUR. Avec Baïonnette.	LONGUEUR. Sans Baïonnette	POIDS Avec Baïonnette	POIDS Sans Baïonnette	PROJECTILE. Calibre.	PROJECTILE. Poids.	Poids de la charge.	MÉTAL de l'étui.	AMORCE Inflammation.	CARTOUCHES Longueur.	CARTOUCHES Poids.	Vitesse initiale.
		mill.		mill.	mill.		mètres	mètres	kil.	kil.	mill.	grammes	gram.			milli.	gram.	Net
France	Modèle 1866.	11,00	4	4,6	0,30	50,0	1,818	1,305	4,680	4,030	11,80	24,5	5,50	Papier.	Centrale.		32,5	440
	Modèle 1874.	11,00	4	4,2	0,30	50,0	1,827	1,305	4.760	4,200	11,80	25,00	5,25	Laiton.	Centrale.	76,0	43,00	430
	Marine, modèle 1878.	11,01	4		0,25	50,0	1,763	1,243	5,080	4,500	11,80	25,00	5,25	Laiton.	Centrale.	76,0	43,5	447
	Revolver 1873.	11,01	4		0,20	112,0				1,035	11,2	12,8	0,80	Cuivre.	Centrale.	29,0	17,75	215
	Id. 1870.	11,01	4		0,20	124,0						12,8	0,80	Cuivre.	Centrale.		17,75	215
Prusse	Mauser.	11,» »	4	4,2	0,40	50,0	1,820	1,350	5,100	4,400		25,00	5,00	Laiton.	Centrale.	70,0	42,00	435
Hollande	Beaumont.	11,» »	4	4,2	0,30	68,0	1,830	1,320	4,680	4,350	11,70	21,75	4,25	Laiton.	Centrale.	63,0	39,00	405
Amérique	Winchester.	11,» »	5	4,0	0,20	48,0					11,50	23,8	3,25	Cuivre.	Périphérique.	52,0	32,00	355
Angleterre	Enfield-Snieder.	14,70	3	6,3	0,25	134,0	1,816	1,372	4,520	4,140	14,55	31,10	4,54	Clinquant.	Centrale.	60,0	46,1	359
Idem	Martini-Henry.	11,43	7			49,0		1,231	4,650	3,970	11,43	31,10	5,5	Clinquant.	Centrale.		48,3	416
Suisse	Peabody.	10,50	3	5,5	0,225	68,5	1,800	1,320	4,570	4,220	10,80	20,20	3,75	Cuivre.	Périphérique		30,4	435
Bavière	Werder.	11,» »	4	4,2	0,26	83,0	1,786	1,320	5,000	4,270	11,50	21,90	4,30	Laiton.	Centrale.	60,0	36,00	446
Espagne	Remington.	10,66	5			50,0					11,40	24,00	5,06	Laiton.	Centrale.	76,0	42,50	442
Egypte	Id.	10,66	4		0,3	45,0				4,200	11,00	27,00	5,00	Clinquant.	Centrale.	65,0		430
Danemarck	Id.	11,44	5		0,18	62,0	1,831	1,282	4.870	4,120	11,80	25,00	3,91	Cuivre.	Périphérique.		34,80	381
Suède	Id.	12,12	6	3,0	0,49	78,0	1,850	1,366	4,700	4,330	12,60	24,00	4,25	Cuivre.	Périphérique.		35,30	385
Italie	Wetterli.	10,45	4	4,15	0,20	53,0	1,910	1,345	4,910	4,200	10,80	20,50	4,00	Laiton.	Centrale.		35,00	425
Suisse	Id.	10,50	4	4,5	0,225	62,8	1,780	1,300	4,800	4,500	10,80	20,20	3,75	Laiton, tombac	Périphérique.		30,40	435
Autriche	Wernul.	10,98	6	3,8	0,18	66,0	1,738	1,264	4,700	4,200	11,33	20,27	4,01	Laiton.	Centrale.	60,6	32,40	456
Idem	Frühwirth.	11,» »	6	3,8	0,18	48,0	1,511	1,037	4,060	3,680	11,34	20,27	2,19	Laiton.	Centrale.	46,6	28,70	307
Russie	Berdan.	10,66	6	4,2	0,25	50,0	1,854	1,346	4,700	4,200	11,40	24,00	5,06	Laiton.	Centrale.	76,0	42,5	442
Idem	Krink.	15,24	4	5,6	0,38	13,5	1,223	1,733	4,010		15,90	36,00	5,06	Laiton.	Centrale.	53,3	53,5	

ARSENAUX MARITIMES. — Les cinq grands ports militaires : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon, contiennent chacun un *arsenal* qui, en quelque sorte, en est l'âme. Cet arsenal comprend tous les établissements maritimes du port. Il co n-prend : 1° la direction des *mouvements du port*, — 2° la direction des *constructions navales*, — 3° la direction de l'*artillerie*, — 4° la direction des *subsistances*.

ARTILLERIE. — L'artillerie *française* est composée de la manière suivante :

	Officiers	Hommes des cadres	Soldats	Chevaux	Effectifs Hommes	Effectifs Chevaux
	PAR RÉGIMENT.					
19 régiments d'artillerie divisionnaire à 3 batteries à pied, 8 batteries montées, plus 2 batteries de dépôt.	65	435	916	635	27,939	13,262
19 régiments d'artillerie de corps à 8 batteries montées, 3 batteries à cheval, plus 2 batteries de dépôt....	68	453	916	878	27,303	16,682
Total : 437 batteries (57 à pied, 304 montées, 57 à cheval et 76 montées de dépôt)					55,242	29,944
Les musiciens des 19 écoles d'artillerie,					760	
1 régiment de pontonniers à 14 compagnies (il sera formé un 2e régiment)	68	458	980	104	3012	208
	PAR COMPAGNIE					
10 compagnies d'ouvriers d'artillerie, (1 compagnie en Algérie à 6 chevaux)	4	32	150	»	1860	6
3 compagnies d'artificiers	4	28	73	»	315	»
57 compagnies du train d'artillerie dont 19 sont affectés à l'artillerie divisionnaire, et 38 à l'artillerie de corps (à ajouter 12 officiers supérieurs)	4	23	63	44	5142	2532
Total général de l'artillerie					66,331	32,690

L'artillerie a des canons de 80 et 90 millimètres acier fondu, se chargeant par la culasse : 2 bat-ies de chaque régiment sont munies de canons 95 millimètres. Les batteries sont de 6 pièces. e 1er régiment de chaque brigade fournit les tteries et les 2 sections de munitions attachées acune des 2 divisions d'infanterie du corps née.

e 2e régiment de chaque brigade fournit l'artil-du corps d'armée et une batterie à cheval à vision de cavalerie indépendante.

s 40 régiments d'artillerie sont tous stationnés rance. Le service de l'artillerie est assuré en Algérie : 1° par des batteries à pied détachées des régiments de l'intérieur et dont un certain nombre sont organisées en batteries montées et en batteries de montagne ; — 2° par des compagnies de pontonniers et du train d'artillerie fournies également par les corps de l'intérieur.

Etablissements de l'artillerie. Les établissements de l'artillerie comprennent :

Le *Dépôt central de l'artillerie* (à Paris) ;

19 *Ecoles* (1 par corps d'armée) ;

1 *Ecole centrale de pyrotechnie militaire* (à Bourges) ;

27 *Directions* répandues sur tout le territoire de l'intérieur et d'Algérie ;

2 *Poudreries militaires* (au Bouchet et au Ripault) ;

3 *Manufactures d'armes* (à Chatellerault, Saint-Etienne et Tulle) ;

5 *Sous-Inspections de forges* (à Mézières, Rennes, Besançon, Nevers et Toulouse) ;

1 *Fonderie* (à Bourges) ;

5 *Ateliers de construction* (à Tarbes, Vernon, Avignon, Angers, Puteaux).

Allemagne. L'armée allemande compte 36 régiments d'artillerie (28 prussiens — 4 bavarois — 2 saxons, — 2 wurtembergeois) : au total 301 batteries. Les batteries sont à 4 pièces sur le pied de paix ; elles sont mobilisées à 6 pièces ; cependant les batteries à cheval des 8e, 14e et 15e régiments et la batterie d'instruction sont toujours à 6 pièces.

Une brigade d'artillerie de campagne a généralement 2 régiments d'artillerie de campagne, dont l'un composé de 2 *abtheilung* de 4 batteries forme l'artillerie divisionnaire, et l'autre composé de 2 *abtheilung* de 3 batteries et 1 *abtheilung* à cheval de 3 batteries forme l'artillerie du corps d'armée. Il n'y a à ce principe que quelques exceptions.

Le corps d'armée de la garde et les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 12e corps ont chacun 1 régiment d'artillerie à pied de 2 bataillons de 4 compagnies. Les 9e, 13e et 14e corps n'ont qu'un bataillon d'artillerie à pied; les 10e et 11e n'en ont pas du tout.

Autriche-Hongrie. L'artillerie austro-hongroise se compose de 12 régiments d'artillerie de campagne et de 12 bataillons d'artillerie de forteresse.

Le régiment de campagne comprend 4 divisions de batteries ou 13 batteries à 4 pièces, 1 cadre de dépôt complémentaire et 3 cadres de colonne de munitions.

Les bataillons de forteresse sont composés de 5 compagnies dont 1 n'a que son cadre ; à 3 bataillons sont attachées 5 batteries de montagne.

Russie. L'artillerie de l'armée active russe compte 302 batteries et demie à pied et 35 batteries à cheval.

Cette artillerie a reçu depuis la guerre avec la Turquie de nouveaux canons en acier fondu. Des 6 batteries de chaque brigade de l'artillerie à pied, 3 ont reçu des canons de 10 cent. 68 ; les 3 autres et l'artillerie à cheval des canons de 8 cent. 69.

L'artillerie des places fortes compte 47 bataillons

à 4 compagnies ; il existe en outre 2 compagnies en Europe, 3 bataillons à 4 compagnies plus 4 compagnies au Caucase et 4 compagnies en Asie ; total 52 bataillons et demi.

Grande-Bretagne et Irlande. L'artillerie de l'armée du Royaume-Uni et de l'Inde se compose 1° de 3 brigades d'artillerie à cheval (désignées par les premières lettres de l'alphabet) à 11 batteries. Chaque batterie compte 163 hommes avec 108 chevaux dans le Royaume-Uni, et 178 dans l'Inde ; — 2° de 12 brigades d'artillerie (nos 1 à 11 et la brigade des côtes), dont 6 de campagne à 15 batteries de 160 hommes et 84 chevaux dans le Royaume-Uni, et 110 dans l'Inde, et 6 brigades de garnison ; celles-ci ont toutes 19 batteries qui varient en effectif de 229 à 109 hommes. Les 28 brigades de l'Inde ont 92 hommes.

L'artillerie de la *milice* compte 32 corps et 1315 hommes ; celle des *volontaires*, 35,600 hommes.

Italie. L'artillerie italienne a un effectif de 59,932 hommes. Chaque régiment d'artillerie de campagne a 10 batteries, dont 6 batteries de 7 cent. 5 et 4 batteries de 12 cent. plus 3 compagnies du train et 1 dépôt.

Chaque régiment d'artillerie de forteresse comprend 15 compagnies et 1 dépôt.

La *milice mobile* comprend en artillerie, 32 batteries de campagne et 20 batteries de forteresse.

Espagne. L'artillerie espagnole compte 14 régiments :

5 régiments d'artillerie à pied de 2 bataillons à 6 compagnies.

7 régiments d'artillerie montée de 4 batteries à 4 pièces.

3 régiments d'artillerie de montagne de 6 compagnies à 6 pièces.

1 escadron de *remonte*.

Belgique. L'artillerie belge compte : 1° 4 régiments de campagne.

2 de ces régiments se composent chacun de 8 batteries montées et de 2 batteries de réserve ; les 2 autres ont chacun 7 batteries montées, 2 batteries à cheval et 1 batterie de réserve. Chaque batterie est à 6 pièces.

2° 3 régiments d'artillerie de siège à 16 batteries, plus 1 batterie de réserve et 1 de dépôt.

L'artillerie a donc, au total, 34 batteries de campagne, 6 de réserve, 48 de siège, 3 de réserve de siège et 3 de dépôt.

Effectif : 7,925 hommes.
2,372 chevaux.
204 canons.

Suède et Norvège. L'artillerie se compose de 3 régiments ou 30 batteries dont 22 batteries sont montées (12 à pièces de 9 cent. 65, 10 à pièces de 7 cent. 69), — 6 à cheval (à pièces de 7 cent. 69), et 2 à pied (à pièces de 6 cent. 68).

Il y faut ajouter 6 compagnies de forteresse, l'artillerie de réserve de 9 batteries, dont 3 à pied (à pièces de 9 cent. 65), et 6 montées (à pièces de 7 cent. 67). — 1 corps d'artificiers, et, pour l'île de Gotland, 3 batteries (à pièces de 9 cent.65 et 2 à pièces de 6 cent. 68).

Chaque régiment d'artillerie est divisé en 5 divisions à 2 batteries, chaque batterie en 3 sections à 2 pièces.

L'effectif des différentes batteries est le suivant :

	OFFICIERS	HOMMES		CHEVAUX	
		paix	guerre	paix	guerre
Batterie montée de 9 cent. 65 .	5	111	175	36	160
Batterie montée de 7 cent. 69 .	5	100	159	36	134
Batterie à cheval	5	125	168	47	161
Compagnie de forteresse . .	3	59	157		

AUMONIERS MILITAIRES. Organisés par la *loi* du 20 mai 1874, les aumôniers militaires de garnison ont été supprimés en 1880. Depuis cette époque, il n'existe plus que les aumôniers militaires des hôpitaux, savoir :

3 *Aumôniers de 1re classe.*
10 *Aumôniers de 2e classe.*
9 *Aumôniers de 3e classe.*
9 *Aumôniers de 4e classe.*
4 *Aumôniers de 5e classe.*

AURELLES DE PALADINES (D'). Général de division d'infanterie, né à Malzieu (Lozère), le 9 janvier 1804, décédé à Versailles le 17 décembre 1877.

Il sortit de Saint-Cyr en 1822 comme sous-lieutenant au 64e de ligne et fut successivement promu lieutenant en 1830, capitaine en 1834, chef de bataillon en 1843, lieutenant-colonel en 1847 et colonel en 1849. Il conquit presque tous ses grades par de brillants faits d'armes en Afrique où il combattit de 1841 à 1852.

Général de brigade en 1851, il resta d'abord à la disposition du gouverneur de l'Algérie puis reçut le commandement de la subdivision du Var.

En 1854 il partit en Crimée à la tête d'une brigade d'infanterie de la division Forey et se distingua aux batailles de l'Alma et d'Inkermann. Il fut promu général de division en 1855 et pendant neuf années (1857 à 1869) eut à remplir les importantes fonctions d'inspecteur général.

Dès la déclaration de guerre avec l'Allemagne en 1870, il se mit à la disposition du ministre de la guerre et fut appelé le 11 octobre au commandement du 15e corps qui devint le noyau de la 1re armée de la Loire. C'est à la tête de cette armée qu'il remporta la victoire de Coulmiers (9 novembre).

Le 7 décembre il fut mis en disponibilité. Quelque temps après il était appelé à siéger à l'Assemblée nationale.

En 1873, le général d'Aurelles fut investi du commandement du 18e corps d'armée qu'il quitta en 1874 pour entrer dans la disponibilité par suite de limite d'âge.

En 1875 l'Assemblée nationale, où il avait reparu, l'envoya siéger au sénat comme sénateur inamovible.

Ce vaillant soldat aura une des plus belles pages de l'histoire de son temps où il sera qualifié de « vainqueur de Coulmiers. »

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



BAER. Académicien russe qui conduisit, en 1837, une expédition scientifique dans les eaux de la Nouvelle-Zemble. Dans l'impossibilité où il fut de pénétrer dans la mer de Kara par le détroit de Saint-Matthieu, il déclara que le bassin de Kara était un vrai réceptacle de glaces et qu'il fallait renoncer à s'y ouvrir un passage. Cette sentence d'interdit lancée sur cette mer eut pour effet de suspendre pendant plus de trente ans toute tentative dans cette direction. Plus tard de simples pêcheurs norvégiens, Carlsen et ses compagnons, démontrèrent que Baër s'était trompé.

BALLENY. Navigateur anglais qui découvrit au pôle sud, en 1839, la terre Sabrina et l'archipel qui porte son nom. Ces découvertes furent, à tort, contestées par l'américain Wilkes.

BAPAUME. Petite ville, au sud d'Arras, rappelant la bataille des 1er, 2 et 3 janvier 1871 entre l'armée du nord (général Faidherbe), et l'armée allemande du général de Gœben.

BARAGUEY-D'HILLIERS (COMTE), décédé à Amélie-les-Bains en juin, né à Paris le 6 septembre 1795.

Le 1er juillet 1806, n'ayant pas encore atteint l'âge de onze ans, il s'engagea au 9e régiment de dragons. Admis élève au Prytanée militaire le 9 décembre 1807, il entra avec le grade de sous-lieutenant le 3 septembre 1812 au 2e de chasseurs à cheval et fit la campagne de Russie. Promu lieutenant le 1er avril 1813, il devint aide-de-camp du maréchal Marmont; à Leipzig, le 18 octobre 1813, il avait le poignet gauche emporté par un boulet. Le 20 novembre suivant, l'empereur Napoléon Ier décernait au jeune officier de dix-huit ans la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Sa blessure ayant nécessité l'amputation de l'avant-bras, le jeune lieutenant fut condamné à une inaction momentanée, mais il reparut bientôt sur les champs de bataille. En Espagne, il fut nommé capitaine (26 février 1814); démissionnaire le 3 juin 1815, il reprit du service un mois après, et devint chef d'escadron le 26 février 1818.

Le 11 octobre 1820, il passa dans l'infanterie et fut nommé lieutenant-colonel le 4 février 1827 et colonel le 31 août 1830. Le 15 février 1833, il était appelé au commandement en second de l'école de Saint-Cyr. Le 22 novembre 1838 il était promu maréchal de camp et passait en Afrique en 1841. Le 23 mars de la même année, il était appelé au commandement de la 2e division de l'armée d'Afrique. Le 6 août 1843, il était promu lieutenant-général pour ses services dans notre colonie. Nommé sénateur le 26 janvier 1852, il était envoyé comme ambassadeur à Constantinople le 30 décembre 1853. Lors de la déclaration de guerre il commandait le corps expéditionnaire chargé de faire une diversion dans la Baltique, et s'emparait de Bomarsund. Ce fait d'armes lui valut le bâton de maréchal de France (28 août 1854). Pendant la guerre d'Italie il com-

manda le 1er corps, et livra le rude combat de Marignan. Le 19 juillet 1870, le maréchal fut appelé à commander le corps d'arméequi demeurait à Paris ; le 30 décembre 1871, il présidait la commission d'enquête sur les capitulations.

BARBEYRAC DE SAINT-MAURICE. Général de brigade de cavalerie, né le 3 janvier 1793 à Sens (Yonne), mort le 4 février 1877 à Montpellier (Hérault).

Il entra à l'école de Saint-Germain en 1812 et en sortit l'année suivante comme sous-lieutenant de cavalerie. Il prit une part brillante à la campagne de Saxe, au début de laquelle il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

A la bataille de Leipzig, se trouvant entouré d'un groupe de cosaques de Platow, il lutta courageusement pendant quelques instants, mais, blessé d'un coup de sabre à la tête et percé de plusieurs coups de lance, il fut entraîné par le peloton ennemi et fait prisonnier.

Rentré de captivité en 1814, il fut admis dans la maison militaire du roi, comme brigadier à la 2e compagnie de mousquetaires.

Il fut successivement promu capitaine de cuirassiers en 1815, chef d'escadron en 1818, lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur en 1831, colonel en 1835 et maréchal de camp en 1846. En 1852 il reçut la croix de commandeur et fut admis en 1855 dans la section de réserve.

BARENTS. Navigateur hollandais qui conduisit trois expéditions dans l'Océan Glacial arctique. En 1594, il tenta vainement de contourner la Nouvelle-Zemble par le Nord pour atteindre la route de la Chine. Même insuccès en 1595. Une nouvelle expédition fut tentée l'année suivante. Barents en fit partie comme pilote ; mais il était en réalité l'âme de l'expédition. On put contourner cette fois l'extrémité septentrionale de la Nouvelle-Zemble et l'on hiverna près du cap des glaces. Barents y mourut avec seize de ses compagnons.

BEAUDOIN. Général de brigade (état-major). Chef d'état-major du 17e corps, décédé le 11 décembre, était né le 26 juin 1819 au Petit-Andelys (Eure) Sous-lieutenant en 1839, il fut nommé lieutenant le 14 janvier 1842, capitaine le 30 août 1844. après plusieurs citations. Le 10 avril 1848 il devenait aide-de-camp du général Cavaignac. Il fit partie de l'expédition d'Orient et fut promu chef d'escadron en 1855. Lieutenant-colonel le 12 mars 1862. il fut nommé chef d'état-major à la 1re division du 4e corps à Lyon. Colonel le 3 août 1869, il devint chef d'état-major de la 2e division d'infanterie du 5e corps. A la bataille de Beaumont, le 30 août, il fut blessé d'une balle au bras droit ; nommé chef d'état-major général du 17e corps d'armée le 31 octobre 1870, il fut maintenu dans ses fonctions lors de sa promotion au grade de général de brigade (4 novembre 1874). Commandeur de la Légion d'honneur.

BEAUGENCY. Petite ville sur la Loire, entre Orléans et Blois, rappelant la bataille des 8, 9 et 10 décembre 1870 entre l'armée de la Loire (général Chanzy), et celle du prince Frédéric-Charles.

BEAUMONT. Lieutenant de la *Discovery*, qui, dans l'expédition polaire (1875-1876), fut chargé de l'exploration de la côte nord-est du détroit de Smith (terre de Hall).

BEAUMONT (FUSIL DE). Le fusil Beaumont (Hollande) est une arme à verrou établie pour le tir d'une cartouche métallique à percussion centrale. Son aspect extérieur rappelle celui des fusils français. Pour les détails de calibre, de poids, etc. (Voir ARMES PORTATIVES).



Fusil de Beaumont.

BEAUNE-LA-ROLANDE. Petite ville entre Orléans et Montargis rappelant la bataille du 28 novembre 1870 entre une partie de l'armée de la Loire et l'armée du prince Frédéric-Charles.

BEECHEY. Navigateur anglais qui, en 1820, fut chargé de rejoindre le capitaine Parry en passant par le détroit de Béring et en longeant les côtes septentrionales de l'Amérique. Parry s'était dirigé de l'Angleterre sur le canal de Fox, à la recherche du passage le long du littoral américain. Les deux expéditions ne purent se rejoindre.

BELLINGSHAUSEN. Explorateur russe des régions antarctiques, Le capitaine Bellingshausen, secondé par le lieutenant Lazare, reçut, en 1819, de son gouvernement l'ordre d'aller sonder les mers australes

avec les vaisseaux le *Vostock* et le *Mirni*. En 1820, ils découvrirent les îles Pierre Ier et Alexandre Ier. Bellingshausen crut également avoir été le premier à reconnaître les Schetland méridionales ; mais elles avaient été découvertes deux ans auparavant par le capitaine anglais Smith.

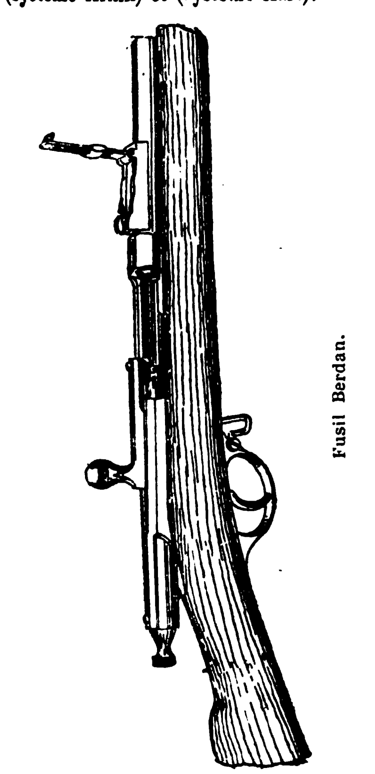
BERDAN. La Russie a adopté, en 1871, un fusil proposé par le général américain Berdan.

C'est une arme à verrou établie pour le tir d'une cartouche métallique à percussion centrale. Une baïonnette à lame quadrangulaire peut s'adapter au canon, à droite du plan de tir.

Pour les détails de calibre, de poids, etc., Voir (ARMES PORTATIVES).

Le Berdan est une arme élégante et facile à manœuvrer; comme rapidité de tir, justesse, tension de la trajectoire et portée, elle n'est pas inférieure aux armes des autres puissances. Mais le montage et le démontage sont des opérations délicates, et beaucoup de pièces trop petites peuvent être parfaitement perdues par le soldat.

La Russie possède également des fusils transformés (système Krink) et (système Karl).



Fusil Berdan.

BERGER. Général de brigade d'infanterie, né à ris le 13 septembre 1812, mort à Lunéville le 24 rier 1877.

Issu d'une famille militaire qui donna 8 généraux armées françaises, il entra à Saint-Cyr en 1829. us-lieutenant en 1831, il fut, à la création des asseurs d'Orléans, placé comme lieutenant dans le de ces bataillons. Il fut promu capitaine en 1841, chef de bataillon en 1851 et fit toutes les expéditions d'Afrique de 1851 à 1855. Sa belle conduite en Kabylie le fit décorer.

Avec son régiment, le 25e léger, il quitta l'Algérie pour aller prendre part à la guerre de Crimée. Il y gagna son grade de lieutenant-colonel.

De retour en France, il prit part à la campagne d'Italie et immédiatement après à l'expédition du Maroc. De 1860 à 1867, il fit partie du corps expéditionnaire de Rome.

Il fut promu général de brigade en 1870 et commanda une division de l'armée du Rhin. Il fut l'objet de 5 citations dans les batailles sous Metz et eut la douleur de perdre un de ses fils mortellement blessé à Borny. Ses trois autres fils servaient en même temps comme officiers dans les armées de la Loire, de l'Est et de Belfort.

En 1874, le général Berger fut placé dans le cadre de réserve.

BERGGERN Docteur norvégien, compagnon de Nordenskiold dans son exploration des glaciers du Groënland en 1870. L'un des faits les plus remarquables de cette exploration fut que M. Berggern recueillit, à la surface d'un glacier, une quantité d'algues tellement abondantes sur certains points qu'elles donnaient à la glace une coloration particulière.

BERTRAND. Décédé à Paris le 23 janvier, général de brigade d'artillerie, était né à Trieste le 5 décembre 1811, alors que son père, le général de division comte Bertrand, grand maréchal du palais, était gouverneur de l'Illyrie. Lieutenant en second le 1er janvier 1835, Bertrand se signala à l'assaut de Constantine, où il fut blessé.

Capitaine en 1840, il fut aide-de-camp du général Bourgaud, puis officier d'ordonnance du ministre de la guerre. Chef d'escadron en 1852, il fut attaché à l'ambassade française à Berlin, et fit l'expédition de Crimée en 1854. Lieutenant-colonel en 1855, il devint aide-de-camp du prince Jérôme Napoléon, et fut promu colonel le 30 décembre 1857.

En 1859, il commandait la réserve d'artillerie du 3e corps et fut nommé général de brigade le 20 décembre 1864. Durant la guerre contre l'Allemagne, le général Bertrand commandait la réserve d'artillerie du 6e corps. Il fut, après la guerre, placé en disponibilité, et rentra dans la 2e section du cadre de l'état-major général le 5 décembre 1873. Grand-officier de la légion d'honneur, le général Bertrand avait représenté le département de l'Indre à la Constituante en 1848.

BILLET. Colonel, né à Fismes, département de la Marne, en 1817, mort en 1871.

Sorti de Saint-Cyr en 1838 comme sous-lieutenant de cavalerie, il fit les campagnes d'Afrique de 1855 à 1859. En 1870 il prit part à la campagne contre l'Allemagne comme colonel du 4e cuirassiers, et se distingua à la bataille de Wœrth par les charges acharnées que fournit à Reischoffen le régiment qu'il commandait ; il fut laissé pour mort sur le champ de bataille. L'année suivante, il fut tué à Limoges, le

4 avril en marchant contre les émeutiers à la tête de son régiment.

BISCOE. Navigateur anglais au pôle sud qui découvrit, en 1831, la terre d'Enderby et l'île Adélaïde.

BISCUIT. La fabrication du biscuit est à peu près la même que celle du pain (Voy. PAIN).

Par cette fabrication, on a voulu condenser dans le plus petit volume toutes les parties nutritives de la farine et donner au produit obtenu une plus grande durée de conservation.

On ne mettait autrefois ni sel ni levain dans le biscuit. Aujourd'hui on y met la même quantité de sel que dans le pain et 10 à 12 pour cent de levain qui y développe quelques étroites cellules.

La seule différence qui existe avec la fabrication du pain consiste dans un *foulage* énergique de la pâte après pétrissage. Ce foulage a lieu sous des rouleaux en fonte, après quoi la pâte est découpée en galettes et percée de nombreux trous pour faciliter la dessication.

Le four est moins chauffé que pour le pain. La cuisson est plus longue ; elle dure 50 à 60 minutes. A la sortie du four, le biscuit est déposé dans des *soutes* chauffées à 20 ou 30 degrés en hiver. Le ressuage demande 8 à 10 jours.

La ration de biscuit est de 735 grammes, soit 550 grammes de biscuit de table et 185 pour la soupe.

BLOSSEVILLE (JULES DE). Capitaine français disparu, en 1833, dans les eaux du Groënland avec la corvette la *Lilloise* qu'il commandait. L'expédition avait quitté la France au printemps pour dresser l'hydrographie des côtes orientales du Groënland.

La *Bordelaise* en 1834, la *Recherche* en 1835 reçurent la mission d'honneur de découvrir les traces de la *Lilloise*, mais ces tentatives n'eurent aucun résultat. Ces expéditions revinrent néanmoins munies d'un grand nombre d'observations scientifiques.

BONAMY. Général de brigade d'artillerie, décédé à Paris le 13 mars, était né le 14 août 1806 à Villemereuil. Sous-lieutenant au 2e régiment d'artillerie à cheval le 11 janvier 1829, lieutenant le 1er octobre 1830, capitaine le 5 juillet 1834, chef d'escadron le 31 octobre 1848, lieutenant-colonel en 1852, colonel le 10 mai 1854, général de brigade le 3 août 1851. Le général Bonamy atteint par la limite d'âge, le 15 août 1868, fut rappelé à l'activité lors de la guerre contre l'Allemagne, et commanda l'artillerie de la 9e division militaire à Besançon. Le général Bonamy rentra dans la 2e section le 6 mars 1871. Commandeur de la Légion d'honneur.

BOOTHIA-FÉLIX. — Presqu'île de l'Amérique arctique où James Ross détermina la position du pôle magnétique. Ce nom lui fut donné du nom du négociant, M. Booth, qui subventionna la deuxième expédition de Ross (1831-1833.)

BOUCHEMAN. — Général de brigade d'infanterie, né en 1827, mort à Saint-Brieuc en 1880.

BOUTEILLOUX. — Général de division du génie, né en 1804, mort à Paris le 12 mai 1877.

BRANCARDIERS. — Créés en 1880, dans les corps de troupes, à raison de 4 par compagnies. On a donné de même l'instruction spéciale du brancardier aux ouvriers, musiciens et tambours des corps.

BRANCION (DE). Colonel d'infanterie, né à Condé en 1803.

Sorti de Saint-Cyr en 1821, il fit la campagne d'Afrique de 1845-1846 et la campagne de Crimée. Il trouva la mort devant Sébastopol, le 7 juin 1855, à l'attaque du Mamelon-Vert.

« Le colonel de Brancion, dit le rapport du général en chef, s'emparant du drapeau de son régiment, s'élance sur le parapet ennemi et, pendant que d'une main victorieuse, il plante sur les épaulements de la redoute l'aigle du 50e, de l'autre il agite son épée et appelle ses braves soldats autour de lui ; mais la mitraille s'acharne sur ce point et de Brancion tombe glorieusement enseveli dans son triomphe. »

BRAY (DE). Officier de marine français attaché à une expédition anglaise dans les recherches faites pour retrouver Franklin.

BRAYER (LE COMTE). Général de brigade né à Paris en 1813.

Sorti de Saint-Cyr en 1833, il fit les campagnes d'Afrique de 1839 à 1864, la campagne de Crimée où il fut blessé, la campagne d'Italie et prit part à la guerre de 1870 comme commandant d'une brigade du 4e corps. Il fut cité à l'ordre de l'armée, par le général de Ladmirault, pour sa belle conduite dans les journées du 14 et du 16 août, où il trouva la mort.

Brayer était le fils d'un général de brigade dont le nom a glorieusement marqué dans les guerres du premier empire.

BUCHAN. Navigateur anglais qui reçut mission d'aller chercher le passage polaire nord-est (1818). Il eut pour lieutenant John Franklin. Cette expédition n'aboutit pas. Buchan dut reculer devant les glaces du Spitzberg.

Dans le même temps, Ross, avec Parry pour second, était lancé à la recherche du passage nord-ouest, par la mer de Baffin. Il n'eut pas plus de succès que son collègue.

BURROW (ou Burrough). Navigateur russe qui atteignit le premier par mer, en 1556, l'île de Waïgatch.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



CANON. Les canons de campagne en service dans les principales armées sont les suivants :

France. *Canons de* 5, *de* 7, *de 80 m/m, de 90 m/m, de 95 m/m et le canon de montagne de 80 m/m.*

	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	CANONS DE 5	7	80 m/m	90 m/m	95 m/m	80 m/m de montagne
Description du matériel.	Métal de la bouche à feu	Bronze	Bronze ou Acier	Acier fretté	Acier fretté	Acier	Acier fretté
	Calibre	75 m/m	85 m/m	80 m/m	90 m/m	95 m/m	80 m/m
	Mode de chargement	Culasse	Culasse	Culasse	Culasse	Culasse	Culasse
	Mécanisme de fermeture	A vis	A vis	A vis	A vis	A vis	A vis
	Mode d'obturation	Gargousse	Gargousse	Obturateur de Bange	Obturateur de Bange	Obturateur de Bange	Obturateur de Bange
	Poids du canon	460 k.	610 k.	430 k.	530 k.	700 k.	
	Poids de l'affût	527 k.	685 k.	530 k.	685 k.	653 k.	
	Poids total de l'avant-train chargé	580 k.	775 k.	600 k.	785 k.	642 k.	
Personnel.	Nombre total des servants d'une pièce	6	8	6	6	8	
	Nombre des servants transportés avec la pièce	5	5	»	3	3	
	Nombre minimum des servants nécessaires pour une pièce	3	4	3	3	4	
Tir.	Vitesse initiale	417 m.	390 m.	480 m.	465 m.	443 m.	
	Portée maxima (d'après les tables de tir)	7,000 m.	6,210 m.	7,200 m	7,200 m.	7,500 m.	
	Portée maxima (avec la hausse)	5,600 m.	5,000 m.	5,500 m.	5,500 m.	5,500 m.	

Chaque batterie comprend 18 voitures à 6 chevaux savoir : 6 pièces, 9 caissons, 1 forge, 1 chariot de batterie, 1 chariot fourragère.

L'artillerie d'une division comprend 4 batteries montées de 90 m/m, total 24 pièces. L'artillerie de corps, dans un corps d'armée, se compose de 4 batteries montées de 90 m/m, de 2 batteries montées de 95 m/m et de 2 batteries à cheval de 80 m/m. On attache en outre 3 batteries à cheval de 80 m/m à chaque division de cavalerie indépendante et éventuellement 1 batterie à la brigade de cavalerie de corps.

Il existe donc en résumé dans un corps d'armée 16 batteries et 96 bouches à feu, sans y comprendre l'artillerie de la cavalerie indépendante.

Les canons de 5 et de 7 sont réservés pour l'armement de l'artillerie territoriale et des forts.

Allemagne. L'artillerie de campagne a deux modèles de bouches à feu :

1° *Le canon léger*, *modèle* 1873, dont sont armées les batteries à cheval.

2° *Le canon lourd*, *modèle* 1873, qui sert à armer les batteries montées. Ces pièces sont en acier. Le mode d'obturation est *l'anneau en acier*, et le mécanisme de fermeture consiste en un *coin cylindro-prismatique*.

Les batteries se composent de 18 voitures à 6 chevaux, (6 pièces, 8 caissons, 3 chariots de batterie, 1 forge.)

L'artillerie divisionnaire se compose de 4 batteries, soit 48 pièces ; l'artillerie de réserve (de corps d'armée) comprend 6 batteries montées, 1 ou 2 à cheval, soit 42 à 48 bouches à feu.

Il y a donc, dans un corps d'armée, sans compter les 3 batteries à cheval de la cavalerie indépendante, 15 ou 16 batteries soit 90 à 96 bouches à feu.

Autriche-Hongrie. Il existe 2 modèles de canons de campagne :

1° *Canon de 8 c.*, *modèle* 1875, qui sert à armer les batteries à cheval et les batteries montées dites légères, il est en bronze-acier ; le mécanisme de fermeture est le *coin prismatique* ; le mode d'obturation est un *anneau en acier*.

2° *Canon de 9 c.*, *modèle* 1875, dont sont armées les batteries montées. Mêmes observations que ci-dessus. Les batteries montées comprennent 22 voitures, savoir : 8 pièces et 8 caissons à 6 chevaux et 6 autres voitures à 4 chevaux.

Les batteries à cheval n'ont que 19 voitures : 6 pièces et 6 caissons à 6 chevaux et 7 voitures à 4 chevaux.

L'artillerie divisionnaire comprend 2, 3 ou 4 batteries lourdes ; l'artillerie de corps se compose de 3 batteries lourdes et 2 batteries légères ; chaque division de cavalerie indépendante a 2 batteries à cheval.

Total de l'artillerie d'un corps d'armée à 3 divisions : 13 à 15 batteries soit 104 à 120 bouches à feu.

Russie. Il existe 3 modèles de canons.

1° *Le canon d'artillerie à cheval, modèle* 1877.

2° *Le canon léger modèle* 1877.

3° *Le canon lourd, dit canon de batterie, modèle* 1877. Ces canons sont en acier et se chargent par la culasse. Le mécanisme de fermeture, est un *coin cylindro prismatique ;* l'obturation est obtenue par un *anneau en acier*.

Les batteries montées sont armées, les unes avec le canon de batterie, les autres avec le canon léger ; le canon d'artillerie à cheval est exclusivement réservé aux batteries à cheval.

Les batteries lourdes et légères se composent chacune de 25 voitures (8 pièces, 12 caissons, 2 affûts de rechange et 3 autres voitures).

Les batteries à cheval comprennent chacune 19 voitures (6 pièces, 9 caissons, 1 affût de rechange et 3 autres voitures).

Dans toutes les batteries, les pièces et caissons sont attelés à 6 chevaux.

Dans les corps d'armée, toutes les batteries montées sont réparties entre les divisions d'infanterie ; il n'y a pas d'artillerie de corps.

A chaque division est attachée 1 brigade d'artillerie montée, comprenant 3 batteries lourdes, et 3 batteries légères, soit 48 bouches à feu.

Chaque division de cavalerie indépendante possède 2 batteries à cheval, soit 12 bouches à feu.

Italie. Il existe 2 modèles de canon de campagne.

1° *Canon de 7 c. en bronze* ;

2° *Canon de 9 c. en acier*.

L'obturation est obtenue par un *anneau en acier*, le mécanisme de fermeture consiste en un *coin cylindro-prismatique*. Les batteries montées dites *lourdes* sont armées avec le canon de 9 c ; celles dites *légères* avec le canon de 7 c. Il n'y a pas de batteries à cheval. Les batteries comprennent chacune 20 voitures (8 pièces, 8 caissons, 3 chariots de batterie et une forge).

Les pièces de 7 c. sont attelées à 4 chevaux ; celles de 9 c. à 6 chevaux.

Un corps d'armée à 2 divisions possède 10 batteries (6 légères et 4 lourdes,) soit 80 bouches à feu (48 de 7 c. et 32 de 9 c), savoir :

1° Une brigade de 3 batteries (1 lourde et 2 légères), soit 24 bouches à feu par division d'infanterie.

2° Une brigade de 4 batteries (2 lourdes et 2 légères), soit 32 bouches à feu avec les troupes non endivisionnées.

Grande Bretagne et Irlande. Il existe 3 modèles de canons :

1° *Canon de 9 livres, léger* (6 *quintaux*).

2° *Canon de 9 livres, lourd (8 quintaux)*.

3° *Canon de 16 livres*, (*12 quintaux*).

Ces pièces sont en fer forgé avec tube en acier ; elles se chargent par la bouche.

Les batteries montées sont armées, les unes de canons de 16 livres, les autres de canons de 9

livres lourds ; le canon de 9 livres léger est exclusivement réservé aux batteries à cheval.

Les batteries se composent chacune de 16 voitures, (6 pièces, 6 caissons, 3 chariots de batterie, 1 forge.) Les pièces et les caissons des batteries de 16 livres sont attelés à 8 chevaux ; les pièces et les caissons des batteries de 9 livres, à 6 chevaux.

L'artillerie d'un corps d'armée à 3 divisions se compose de 15 batteries, soit 90 bouches à feu (48 de 16 livres et 42 de 9 livres), savoir :

Artillerie divisionnaire : 3 batteries montées (2 de 16 livres et 1 de 9 livres), soit 18 bouches à feu par division d'infanterie. En tout 9 batteries, soit 54 bouches à feu.

Artillerie de corps : 2 batteries montées de 16 livres et 3 batteries à cheval de 9 livres ; soit 30 bouches à feu.

Il y a en outre une batterie à cheval avec chaque brigade de cavalerie du corps d'armée.

Belgique. 1° *Canon de campagne de 8* c. en acier, se chargeant par la culasse, (fermeture *à piston*, système Wahrendorff.)

2° *Canon de campagne de* 9 c., en acier, se chargeant par la culasse, (fermeture *à piston*, système Wahrendorff).

Ces deux modèles doivent être remplacés prochainement par des canons de 8 c. et de 9 c. semblables aux canons modèle 1873 de l'artillerie allemande

Danemark. *Canon de 9* c. (8c .,7) en acier, se chargeant par la culasse, (fermeture *à coin*, système Krupp.)

Espagne. 1° *Canon de campagne de 8* c., en acier et en bronze, se chargeant par la culasse, (fermeture *à coin*, système Krupp.)

2° *Canon de campagne de* 9 c., en acier, se chargeant par la culasse, (fermeture *à coin*, système Krupp)

3° *Canon de montagne de 8* c., en acier, se chargeant par la culasse, (fermeture *à vis*).

Pays-Bas. *Canon de 8* c. en bronze, se chargeant par la culasse (fermeture *à coin*).

Suisse. 1° *Canon de campagne de 8* c., en bronze, se chargeant par la culasse, (fermeture *à coin*).

2° *Canon de campagne de 10* c., en acier, se chargeant par la culasse, (fermeture *à coin*).

3° *Canon de montagne de* 7,5, en acier, se chargeant par la culasse (fermeture *à coin*, système Krupp.)

Suède et Norvége. *Canon de campagne de* 3"24, (9c40) en fonte, se chargeant par la bouche.

2° *Canon de campagne de* 5"58 (7c48) se chargeant par la bouche.

3° *Canon de campagne de* 2"25 (6c52), en fonte, se chargeant par la bouche.

4° *Un canon de campagne de* 8c4 se chargeant par la culasse, a été adopté en 1878 en Suède et Norvége.

Turquie. 1° *Canon de campagne de* 8, en acier, se chargeant par la culasse, (fermeture *à coin*, système Krupp.)

2° *Canon de campagne de 9*, en acier, se chargeant par la culasse, (fermeture *à coin*, système Krupp.)

3° *Canon de montagne de 3 livres*, se chargeant par la bouche, (système Withworth.)

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES MÉCANISMES DE CULASSE. Le mécanisme de culasse de tout canon se chargeant par la culasse, se compose du *système de fermeture* et de *l'obturateur*.

Avec les nouvelles bouches à feu on n'emploie plus guère que deux systèmes de fermeture : le *système à vis centrale*, du général Treuille de Beaulieu, et le *système à coin cylindro-prismatique* de Krupp.

Les autres systèmes à coin, le système Wahrendoff (ou à pistons) et le système Armstrong sont encore adaptés à un certain nombre de canons, mais ne sont plus employés dans la construction des bouches à feu.

Dans le système de fermeture *à vis*, la culasse mobile est formée par une vis qui vient se loger dans un écrou placé à l'arrière du corps du canon de manière à ce que son axe se trouve dans le prolongement de l'axe de la bouche à feu. Les filets de la vis et ceux de l'écrou sont interrompus sur 3 secteurs égaux ; il suffit de faire faire un sixième de tour à la vis pour la dégager de son écrou. La vis se manœuvre au moyen d'une manivelle et d'une poignée ; un volet (ou une charnière) mobile autour d'un pivot verticale adapté à la tranche de culasse, lui sert de support quand elle est hors de son écrou. Pour charger la pièce, on retire la culasse mobile, et on la ramène sur le côté à l'aide du volet ; le chargement introduit, on remet la culasse en place et on la serre dans son écrou.

Ce système de fermeture est le seul employé en France.

La culasse mobile de la fermeture, à *coin cylindro-prismatique*, se compose essentiellement d'un coin qui s'engage dans une mortaise horizontale traversant de part en part l'arrière du canon, et peut y occuper deux positions différentes, l'une pour le tir, l'autre pour le chargement. Son mouvement est commandé par une manivelle adapté à une vis dont l'axe est dans la direction du déplacement, c'est-à-dire horizontal et perpendiculaire à l'axe de la bouche à feu.

Le coin est une pièce en acier, de même forme que la mortaise ; il est percé vers son extrémité droite d'un trou cylindrique formant le prolongement de l'âme pour le chargement, et reçoit du côté gauche et à l'arrière une excavation servant de logement à la vis. Il porte en outre sur la face gauche une plaque que traverse la vis, et qui oblige la vis à tourner sans se déplacer par rapport au coin.

La vis est formée de trois gros filets carrés, dont les deux derniers sont rasés jusqu'au noyau sur une demi-circonférence ; lorsque la culasse est

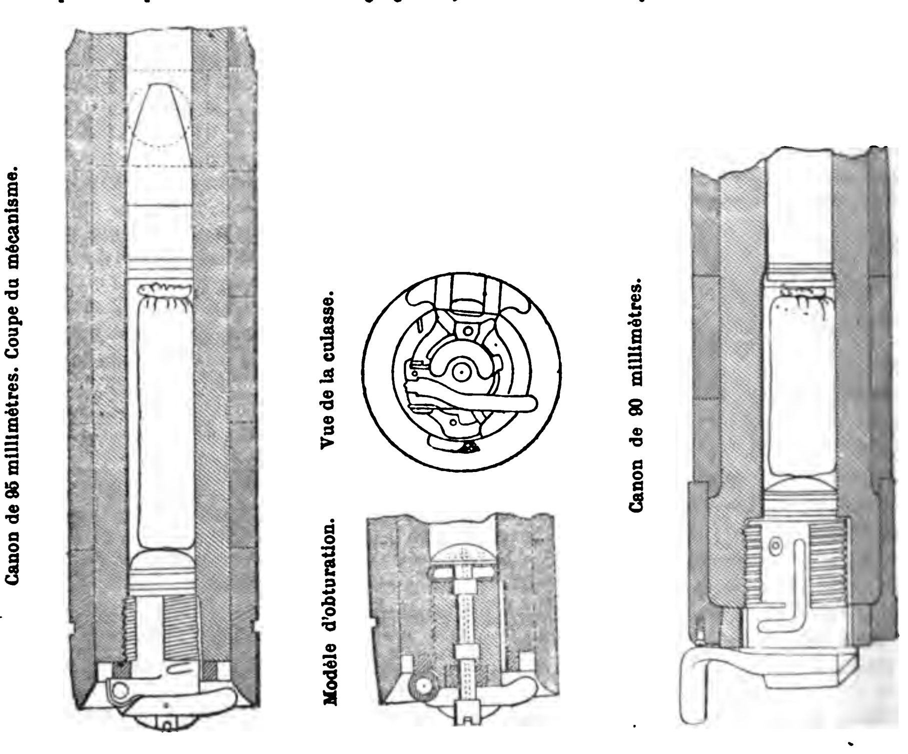
fermé, ces filets se logent dans une moitié d'écrou taillé dans la mortaise. Pour ouvrir la culasse, on dégage la vis de son écrou, en faisant faire un demi-tour à la manivelle, et on tire le coin, qui s'arrête automatiquement à la position de chargement.

La fermeture Krupp a été adoptée dans presque toutes les puissances étrangères.

On distingue deux sortes *d'obturateurs* : les obturateurs *métalliques*, et les obturateurs *plastiques*.

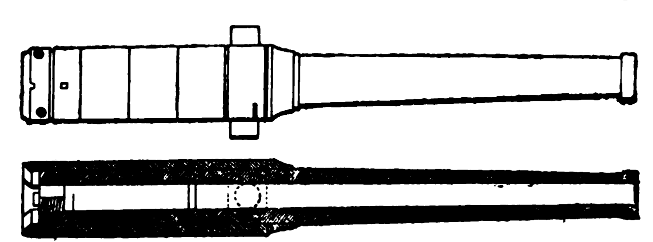
Les premiers peuvent être reliés à la gargousse, mis à demeure dans le canon ou fixés à la fermeture proprement dite, les seconds s'adaptent à la culasse mobile.

Dans les canons du système Wahrendorff, l'obturateur est adapté à la gargousse ; il se compose d'une légère coupelle en cuivre mince qui, sous l'action du gaz de la poudre, s'étale contre le joint du canon et de la fermeture de culasse. Il fonctionne bien, mais il a l'inconvénient de compliquer la fabrication des charges : on ne l'a jamais appliqué à des calibres supérieurs à 15 c.



Canon de 95 millimètres. Coupe du mécanisme. — Vue de la culasse. — Modèle d'obturation. — Canon de 80 millimètres.

Canon de 80 millimètres. Vue de l'extérieur.



Coupe du mécanisme.

Dans le système Reffye, c'est le culot en cuivre de la gargousse qui sert d'obturateur. Ce culot, qui reçoit la douille enveloppant la charge, est emboîté au milieu et forme une cuvette dont le fond est renforcé par un rivet autour duquel sont percés 4 évents : dans cette cuvette s'engage à frottement doux un petit culot percé d'un trou central.

Le feu de l'étoupille traverse ce trou, les évents de la cuvette et enflamme la charge. Sous l'action du gaz, la cuvette s'écrase, le rivet s'applique sur le trou du petit culot et bouche la lumière, tandis que les bords du grand culot se dilatent et ferment le joint de la culasse. Ce système d'obturation fonctionne très bien dans le tir aux charges ordinaires.

Les obturateurs, mis à demeure dans le canon, ont la forme d'anneaux. Ils sont en cuivre ou en acier, suivant la nature de la poudre employée.

Leur profil est assez variable : il présente, en général, un angle droit dans la partie qui doit s'appliquer contre le joint à fermer, et un dégorgement ou une surface inclinée du côté opposé. La face, qui vient s'appuyer contre la culasse mobile, reçoit un certain nombre de rainures circulaires pour détourner les fuites de gaz qui pourraient se présenter.

Le logement de l'obturateur est pratiqué à l'entrée de la chambre à poudre, il est légèrement tronconique (ou sphérique comme dans les canons allemands) ; l'obturateur y pénètre à frottement doux. Sous l'action du gaz, l'obturateur se dilate, ferme le joint et, le coup parti, reprend, en raison de son élasticité, sa forme primitive.

L'obturateur *plastique* ne s'emploie qu'avec la fermeture à vis centrale ; il est fixé sur la vis de culasse par une tête mobile. Cet obturateur est formé d'une galette annulaire composée de graisse et d'amiante, enfermée dans une enveloppe en toile et maintenue entre deux coupelles d'étain ; ses arêtes sont protégés par des anneaux brisés en laiton.

La tête mobile, en forme de champignon, est portée par une tige qui traverse l'obturateur et s'engage dans un canal cylindrique pratiqué suivant l'axe de la vis de culasse ; le mouvement de cette tige est limité d'avant en arrière et de droite à gauche, par une vis arrêtoire.

Au moment du tir, les gaz de la poudre pressent sur la tête mobile et compriment l'obturateur qui s'applique contre les parois de l'âme en fermant toute issue aux gaz du côté de la culasse ; le coup parti, l'obturateur conserve la forme de son logement sans pour cela gêner le mouvement du mécanisme, parce que ce logement est tronconique.

L'emploi de ce genre d'obturateur a été indiqué par le lieutenant-colonel de Bange ; il ne remonte qu'à un petit nombre d'années, et il a donné jusqu'ici les meilleurs résultats (1880).

Canons de l'armement de défense en France. On trouve tout d'abord dans l'armement réglementaire actuel des places, quatre bouches à feu empruntées à la marine, savoir :

1° *Obusier de 22 cent.* datant de 1858-1860.
2° *Canon de 19 cent.* datant de 1864.
3° *Canon de 16 cent.* datant de 1858-1860.
4° *Canon de 30 cent.* datant de 1858-1860.

Pour les renseignements sur ces pièces, voir plus loin (CANONS DE LA MARINE).

Après les bouches à feu de la marine, viennent les *pièces de place* proprement dites :

5° *Canon de 24 rayé de place ou 24 long.*
6° *Canon de 12 rayé de place ou 12 long.*
7° *Canon de 138 millimètres (système Reffye).*

Pièces de place.

	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS.	CANON DE 24 RAYÉ DE PLACE.	CANON de 12 rayé, de place.	CANON DE 138 MILLIMÈTRES RAYÉ.
Matériel.	Métal de la bouche à feu.	Bronze.	Bronze.	Bronze.
	Calibre................	15 centimètres.	12 centim.	138 millimètres.
	Mode de chargement....	par la bouche.	par la bouche.	par la culasse.
	Mode de fermeture......			système Reffye.
	Affûts en service.......	Affût de siège et affût de place.	Affût de place à chassis.	1° Affût à soulèvement métallique. 2° Affût de siège de 24 approprié. 3° Affût de place de 24 approprié. 4° Affût de place de 16.
	Poids du canon	2,700 kil.	1,500 kil.	2,000 kil.
Personnel.	Nombre total des servants d'une pièce..........	sur affût de siège (6 servants) — sur affût de place (5).	5	6 2 seulement doivent être nécessairement des canonniers.
	Nombre minimum des servants nécessaires.	sur affût de siège (3) - sur affût de place (3).	3	
Tir.	Vitesse initiale.........	238 mèt., avec charge de 1 k. 500.	357 m. avec charge de 1 k. 600.	382 mètres avec une charge de 3 kil. 500.
	Portée maxima	plus de 4,000 mètres	5,340 m.	7,800 mètres.
	Projectiles employés.....	1° Obus ordinaire en fonte cylindro-ogival. 2° Obus à balles en fonte 3° Boîte à balles. 4° Boîte à mitraille.	1° Obus ordinaire en fonte cylindro-ogival. 2° Obus à balles en fonte. 3° Boîte à mitraille	1° Obus ordinaire en fonte cylindro-ogival. 2° Obus à double paroi.

Enfin les pièces empruntées au parc *de siège* par l'armement de défense sont les suivantes :

8° *Canon de 24 rayé de siège ou 24 court,*
9° *Canon de 12 rayé de siège,*

dont les éléments principaux sont donnés dans le tableau ci-après.

Pièces de siège.

	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	CANON DE 24 RAYÉ DE SIÈGE OU 24 COURT	CANON DE 12 RAYÉ DE SIÈGE.
Matériel.	Métal de la bouche à feu	Bronze.	Bronze.
	Mode de chargement	Par la bouche.	Par la bouche.
	Affûts en service................	Affût de siège métallique spécial (modèle 1866).	Affût de campagne.
	Poids du canon.................	2000 kilos.	850 kilos.
	Nombre des servants nécessaires.. ...	6, dont 3 seulement sont nécessairement des canonniers.	5, dont 3 seulement sont nécessairement des canonniers.
Tir.	Charges normales...............	1 k. 500 / 2 k. 000 / 2 k. 500 — On peut aller jusqu'à 3 kilos.	0 k. 800 / 1 k. 000 / 1 k. 400
	Vitesse initiale..................	291^{m} avec la charge maxima.	340^{m} avec la charge maxima.
	Portée maxima..................	5150 mètres.	5125 mètres.
	Projectiles employés.............	1° Obus ordinaire. 2° Obus à balles. 3° Boîte à mitraille.	1° Obus ordinaire. 2° Obus à balles. 3° Boîte à mitraille.

On emploie dans certains cas spéciaux d'anciennes pièces rayées de campagne, qui sont :

10° *Le canon de 12 rayé de campagne.*

11° *Le canon de 8 rayé de campagne.*

12° *Le canon de 4 rayé de campagne.*

13° *Le canon de 4 rayé de montagne.*

Pièces rayées de campagne antérieures à 1870.

	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	CANON DE 12 RAYÉ DE CAMPAGNE	CANON DE 8 RAYÉ DE CAMPAGNE	CANON DE 4 RAYÉ DE CAMPAGNE	CANON DE 4 RAYÉ DE MONTAGNE
Matériel	Métal de la bouche à feu	Bronze.	Bronze.	Bronze.	Bronze.
	Mode de chargement.	Par la bouche.	Par la bouche.	Par la bouche.	Par la bouche.
	Affûts en service....	Affût de campagne,	Affût de campagne	Affût de campagne ou affût de casemate	Affût de campagne ou affût de casemate
	Poids du canon.....	620 kilos.	580 kilos		
	Nombre de servants nécessaires	5, dont 3 doivent être nécessairement des canonniers	5, dont 3 doivent être nécessairement des canonniers	Ces pièces sont tellement défectueuses au point de vue du tir, qu'on ne les emploie presque exclusivement que pour le tir à mitraille. La boîte à mitraille pèse 4 k. 34, et peut être tirée jusqu'à 600 mètres. Le grand avantage de ces pièces de 4 est leur grande mobilité, chose très-appréciable dans un siège.	
Tir.	Charges normales...	1 k. 200 / 1 k. 000 / 0 k. 800	0 k. 800 / 1 k »		
	Vitesse initiale.....		353^{m} avec la charge maxima.		
	Portée maxima.....	4770 mètres.	5000 mètres.		
	Projectiles employés.	1° Obus oblong. 2° Obus à balles 3° Boîte à mitraille	1° Obus oblong. 2° Obus à balles.. 3° Boîte à mitraille		

On fait encore usage des *canons de 5 et de 7* qui ont déjà été décrits, ainsi que du *canon à balles* ou *mitrailleuse* (Voir CE MOT.)

Toutes les bouches à feu décrites jusqu'ici sont des pièces rayées ; mais il entre encore dans l'armement des places des bouches à feu lisses, ce sont :

1° L'obusier de 16 cent.

2° Les mortiers { de 15 cent. / de 22 cent. / de 27 cent. / de 32 cent.

L'obusier de 16 centimètres est en bronze, se charge par la bouche, pèse 885 kilog. et se tire sur l'affût de siège de 12 cent. On lui destine aussi un affût de casemate. Il est servi par 5 servants et n'est utile que pour le tir à mitraille. A la charge de 1 kilog. 500, la boîte à mitraille (cylindre en fer-blanc contenant 48 balles en fonte) porte à 600 mètres.

Pour les renseignements sur les mortiers, (Voir CE MOT.)

CANONS DE LA MARINE FRANÇAISE. — Les bouches à feu de la marine française, *en fonte*, sont classées en 4 groupes :

Le premier groupe comprend les pièces lisses, de différentes époques et de différents modèles ; elles ont disparu en principe de l'armement des places.

Le 2e groupe se compose des pièces rayées,

dites modèle 1858-1860 et de quelques modèles antérieurs qui ont été rayés et frettés ou simplement rayés ; à ce groupe appartiennent le canon de 16 cent. et l'obusier de 22 cent. cédés par la marine au département de la guerre pour l'armement des places. Le canon de 16 cent. est la seule pièce de ce groupe qui se charge par la culasse. D'autres pièces de 16 cent. rayées, frettées ou non (ces dernières provenant de la transformation d'anciens canons de 30 lisses) entrent dans ce groupe, mais non dans l'armement des places.

Le canon de 30 doit être également rangé dans ce groupe. C'est un ancien modèle lisse qui a été rayé ; il lançait un boulet sphérique de 30 kilog. Il entre depuis longtemps dans le matériel de l'artillerie de terre où on le réservait pour les places maritimes et les batteries de côte.

Le 3e groupe contient toutes les pièces rayées du modèle 1864 rayées et frettées. Le canon de 19 cent. des places appartient à ce groupe.

Enfin le 4e groupe se composo des pièces de la récente transformation de l'artillerie navale ou pièces modèle 1870 frettées et tubées (forts calibres, 32 cent., 27, 24, etc.)

Pièces de marine en service dans les places.

	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS.	OBUSIER DE 22 C.	CANON DE 16 C.	CANON DE 19 C.	CANON DE 30 C.
Matériel.	Métal	fonte (rayé et fretté)	fonte (rayé et fretté)	fonte (rayé et fretté)	fonte (rayé).
	Mode de chargement	par la bouche.	par la culasse.	par la culasse.	par la bouche
	Poids de la bouche à feu.	3,700 kilogr.	3,640 kilogr.	8,000 kilogr.	3,020 kilog.
	Affûts en service	Affût marin.	Affût de côte en fonte	Affût marin.	Affût de côte en fonte.
	Nombre de servants nécessaires	8, dont 2 seulement doivent être des canonniers.	8, dont 2 seulement doivent être des canonniers	8, dont 2 seulement doivent être des canonniers.	5 dont 3 seulement sont nécessairement des canonniers...
Tir.	Projectiles employés	1° Obus ordinaire en fonte. 2° Boîte à mitraille 3° Boîte à balles.	1° Obus ordinaire en fonte. 2° Boîte à mitraille.	1° Obus ordinaire en fonte. 2° Boulet ogival en acier. 3° Boulet cylindrique. 4° Boîte à mitraille.	1° Obus ordinaire en fonte. 2° Boîte à mitraille.
	Vitesse initiale	240m avec la charge de 5 kilogr.	317m avec la charge de 3 kil 500.	356m avec la charge de 8 kil.	300 m. avec la charge de 3 k.
	Portée maxima	4,775 mètres.	6,400 mètres.	7,000 mètres.	5,400 mèt.

CAPITAINE AU LONG COURS. — Pour être admis à commander un navire au long cours ou au cabotage, il faut être Français, avoir 24 ans accomplis, justifier d'un service à la mer de 60 mois, dont 36 au moins à bord des bâtiments de l'Etat, et enfin avoir subi avec succès un examen théorique et pratique.

L'examen pratique est le même pour les candidats au long cours et au cabotage ; l'examinateur est un *capitaine de vaisseau* de la marine militaire qui interroge les candidats sur la manœuvre et la direction d'un navire.

C'est un *professeur d'hydrographie*, fonctionnaire du gouvernement, qui fait passer l'examen théorique. Cet examen comprend deux épreuves, l'une orale, l'autre écrite. Ces examens ont lieu deux fois par an dans les principaux ports de France.

Les candidats admis sont nommés *capitaines au long cours* ou *maîtres au cabotage.*

CARLSEN. — Capitaine norvégien qui a ouvert la mer de Kara à la navigation et découvert les traces de l'hivernage de Barents dans la Nouvelle-Zemble.

CAVALERIE. — La cavalerie française se compose des corps de troupe suivants :

(*Voir le Tableau ci-contre*).

	Officiers	Hommes des cadres	Soldats	Chevaux	EFFECTIFS Hommes	EFFECTIFS Chevaux
	PAR RÉGIMENT					
12 régiments de cuirassiers à 5 escadrons........ 26 régiments de dragons à 5 escadrons 32 régiments de cavalerie légère (20 chasseurs, 12 hussards)..........	745	175	610	740	58100	51800
4 régiments de chasseurs d'Afrique à 6 escadrons....................	59	246	732	930	4148	3720
3 régiments de spahis à 6 escadrons..	55	324	780	1141	3477	3123 un détachement d'environ 180 chevaux est affecté au service colonial
19 escadrons d'éclaireurs volontaires (formés en temps de guerre ou de manœuvre).....................	»	»	»	»	»	»
8 compagnies de cavalerie de remonte.	»	»	»	»	2892 Y compris 23 officiers des dépôts de remonte et 23 chevaux.	80
TOTAL : 308 escadrons de guerre et 84 escadrons de dépôt............					68617	59023

Les cuirassiers portent des révolvers et 60 mousquetons (système Gras) par régiment; les autres régiments ont des mousquetons.

Les régiments de grosse cavalerie et de cavalerie légère forment 18 brigades à 2 régiments (une par corps d'armée) et un certain nombre de brigades et divisions de cavalerie indépendantes. En outre, quelques régiments de chasseurs et de hussards sont détachés en Algérie.

Allemagne. La cavalerie de l'armée allemande comprend :

1 régiment de la garde du corps.
11 id. de cuirassiers.
28 id. de dragons.
6 id. chevau-légers bavarois
1 id. cavalerie de la garde saxonne.
1 id. carabiniers saxons.
20 id. hussards.
25 id. uhlans.

Total 93 régiments (ou 465 escadrons) dont (73 prussiens, — 10 bavarois, — 6 saxons et 4 wurtembergeois.

Les régiments sont à 5 escadrons Les escadrons du seul régiment de la garde du corps sont divisés en 2 compagnies.

Autriche-Hongrie. La cavalerie de l'armée austro-hongroise comprend 41 régiments, savoir :

14 régiments de dragons.
16 id. hussards.
11 id. uhlans.

Les régiments sont composés de 2 divisions à 3 escadrons et 1 cadre d'escadron complémentaire.

Russie. La cavalerie régulière russe compte en temps de paix 20 (21 en temps de guerre) *divisions*, savoir :

440 escadrons :
- 2 divisions (ou 3 en temps de guerre) de la *garde*.
- 14 divisions de *ligne*
- 1 division de *cosaques du Don*.
- 3 divisions *du Caucase*.

Chaque division comprend 2 brigades à 2 régiments.

Le régiment compte en général 4 escadrons; les régiments de cosaques seuls sont à 6 *sotnias* (escadrons.)

Le régiment de cavalerie en campagne est de 3 escadrons, le 4e escadron ou escadron de dépôt est destiné à former 1 ou 2 escadrons de marche.

Grande-Bretagne et Irlande. La cavalerie de l'armée du Royaume-Uni se compose de 31 régiments, savoir :

3 régiments de *gardes du corps* armés en cuirassiers :
- 2 régiments de *Life Guards*
- 1 régiment de *Horse Guards*.

7 régiments de *dragons* (grossse cavalerie). (*Dragons Guards*) le 6e porte la dénomination de « *carabiniers*. »

21 régiments de ligne :
- 1er, 2e, 6e, sont des régiments de *dragons* (grosse cavalerie.)
- 5e, 9e, 12e, 16e et 17e des régiments de *lanciers*.
- Les 13 autres des régiments de *hussards*.

Les régiments sont de 8 « *troops* » ou compagnies.

Il y a dans le Royaume-Uni : 10 régiments à 530 hommes et 320 chevaux de troupe, et 9 régiments à 628 hommes et 384 chevaux de troupe, — dans l'Inde, les régiments ont 545 hommes et 456 chevaux de troupe (dépôts compris.)

La durée du service d'un régiment à l'étranger est de 7 à 10 ans.

La « *Yeomanry* » *cavalerie* se compose de gens

qui fournissent leurs chevaux, et sont tenus à un exercice annuel de 8 jours.

En tout temps, l'autorité civile peut les requérir en cas d'émeute et d'insurrection. La yeomanry compte environ 15,000 hommes et chevaux.

Le corps des *volontaires* cavaliers est de 600 hommes environ.

Italie. L'effectif de la cavalerie italienne est de 31,424 hommes. Chaque régiment compte 6 escadrons.

La *milice mobile* compte en cavalerie 1 seul escadron.

Espagne. La cavalerie espagnole compte 24 régiments à 4 escadrons, savoir :

12 régiments de *lanciers*.
10 id. *chasseurs*.
2 id. *hussards*.
2 escadrons de *chasseurs* indépendants (*sueltos*).
20 commissions de *réserve*.

Belgique. La cavalerie de l'armée belge comprend 8 régiments :

	Total :
2 régiments de *chasseurs*.	32 escadrons actifs et 8 de renfort.
2 id. *guides*.	
4 id. *lanciers*.	

Tous ces régiments sont de 4 escadrons actifs et 1 de renfort.

Un escadron compte 140 hommes sans les officiers, et 120 chevaux.

La force totale de la cavalerie est de 7,404 hommes et 5,998 chevaux (y compris les 1,724 hommes et les 1,158 chevaux de la gendarmerie.)

Suède et Norvège. La cavalerie se compose de 47 escadrons, savoir :

1 régiment de la *garde*, 4 escadrons.
4 id. de *hussards*, 26 id.
2 id. de *dragons*, 15 id.
1 corps de *chasseurs à cheval*, 2 escadrons.

L'effectif de paix de l'escadron est de 4 officiers, 100 à 105 hommes, 96 à 98 chevaux. Sur le pied de guerre, l'escadron est porté à 125 hommes.

CHABORD. Général de brigade d'artillerie, né le 16 mars 1798 à Isère (Vienne), mort à Montmorillon (Vienne) le 10 janvier 1877.

Il entra à l'Ecole polytechnique le 1er octobre 1816 et sortit en 1818 comme sous-lieutenant élève de l'Ecole d'application.

Il donna sa démission puis se fit réintégrer en 1819 dans le corps de l'artillerie. Pendant la campagne d'Espagne qu'il fit avec le 6e régiment, il fut promu lieutenant en 2e, 1824. Nommé lieutenant en 1er en 1825, capitaine en 2e en 1830, puis capitaine en 1er en 1837, il fut décoré de la Légion d'honneur en 1839, et, de 1840 à 1845, prit part aux campagnes d'Afrique.

Il s'y fit remarquer par son courage et son entrain et obtint 3 citations.

A sa rentrée en France il reçut le grade de chef d'escadron (1846.) Promu lieutenant-colonel en 1851 et colonel en 1854, il prit part à la campagne d'Orient en qualité de directeur d'artillerie à Constantinople. En 1856, le colonel Chabord reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Deux ans après, il fut nommé général de brigade et commandeur de la Légion d'honneur.

CHATILLON. Village des environs de Paris (sud) rappelant le combat du 1er septembre 1870.

CHANGARNIER. Général de division d'infanterie, né à Autun (Saône-et-Loire) le 26 avril 1193, mort à Paris le 17 février 1877.

Il entra au service en 1815 comme garde dans la compagnie de Wagram qui faisait partie des gardes du corps du roi. Pendant les Cent-Jours, il resta fidèle à la Restauration et ne reprit du service qu'en 1815. Son titre d'ancien garde du corps lui donnait le rang de lieutenant, grade qu'il reçut en entrant dans la légion départementale de l'Yonne. Il fit avec ce régiment, devenu 60e d'infanterie, la campagne d'Espagne (1823), et fut porté 2 fois à l'ordre du jour aux combats de la Sorba (25 juillet) et de Caldès (14 août). Le 1er novembre suivant, il était chevalier de la Légion d'honneur.

Il fut nommé capitaine en 1828 au 2e léger, avec lequel il prit part aux expéditions d'Afrique. Chef de bataillon en 1835, Changarnier prit une part active au premier siège de Constantine, et, pendant la retraite, dut former avec son bataillon, réduit à 300 hommes et placé en arrière-garde, un carré contre lequel vinrent se briser les efforts de la cavalerie arabe.

« Ils sont 6,000, avait dit le commandant à ses héroïques troupiers, vous êtes 300 : la partie est donc égale, regardez en face, et visez juste. »

L'arrière-garde et les prolonges chargées de blessés furent sauvées. Changarnier avait été blessé dans le combat ; le rapport le signala « comme s'étant couvert de gloire pendant la retraite de Constantine. »

En 1837, Changarnier fut promu lieutenant-colonel puis colonel 2 ans après, toujours dans son ancien régiment, le 2e léger.

En 1840, il devint maréchal-de-camp puis lieutenant général en 1843.

Il venait d'être nommé gouverneur de l'Algérie, en 1848, quand il fut appelé au commandement de troupes régulières et des gardes nationales, en même temps que les électeurs l'envoyaient à l'Assemblée nationale. Le 2 décembre 1851 écarta Changarnier de la vie publique et un décret de 1852 l'éloigna de l'armée.

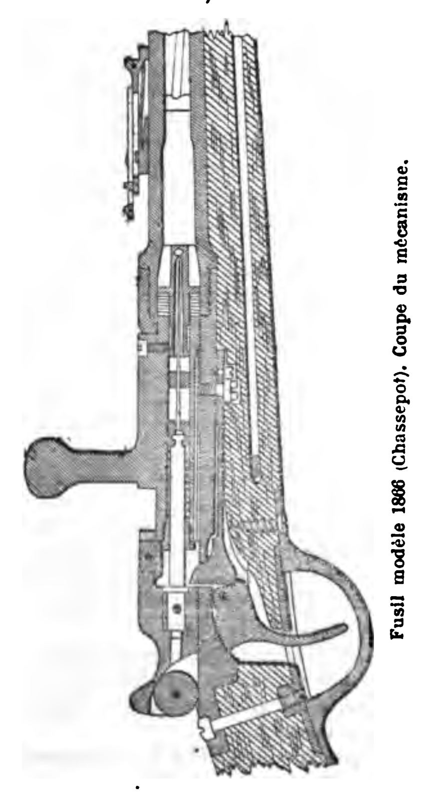
C'est seulement en 1870 que le vieux chef africain, encore droit et vert malgré ses 77 ans, voulut suivre de près les travaux de nos soldats et qu'il obtint d'être employé au grand quartier général de l'armée du Rhin. La capitulation de Metz le rendit à lui-même, les Allemands ayant refusé de le reconnaître comme prisonnier de guerre.

En 1871, le général Changarnier fut élu député à l'Assemblée nationale et président de la commission de révision des grades. Enfin, en 1875, il fut élu sénateur inamovible.

Le général Changarnier était grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1871.

CHARETON. Général de division, président du comité des fortifications, décédé à Paris le 15 juin, était né à Montélimart (Drôme), le 8 juillet 1813. Sorti de l'école d'application de Metz, il fut nommé lieutenant le 1er octobre 1836 et envoyé en Afrique. Il fut cité pour sa conduite au siége de Constantine. Promu capitaine en 1840, il atteignit le grade de chef de bataillon le 20 décembre 1853. Blessé dans la tranchée devant Sébastopol dans la nuit du 23 au 24 mai, il était chef d'attaque à l'enlèvement des ouvrages du Carénage le 7 juin, et fut cité dans le rapport du général en chef. Le 18 juin il était légèrement blessé, et le 6 septembre, il était atteint par un éclat d'obus à la cuisse. Nommé lieutenant-colonel le 3 janvier 1857, il fut promu colonel le 10 août 1861. Pendant la guerre contre l'Allemagne, il commandait le génie du 5e corps. Le 27 octobre 1870 il était nommé général de brigade et il obtenait la triple étoile le 3 mars 1875. Le 6 mars 1878, il devenait président du comité des fortifications. Il est presque superflu de rappeler la part considérable que le général Chareton a prise à l'élaboration de nos lois militaires, et le rang distingué qu'il occupait à l'Assemblée nationale où l'avaient appelé les électeurs de la Drôme.

CHASSEPOT (FUSIL). Le fusil modèle 1866 du système Chassepot est une arme à verrou établie pour le tir d'une cartouche combustible à percussion centrale. Un sabre-baïonnette peut s'adapter au canon. Pour les détails de calibre, poids, etc. Voir (ARMES PORTATIVES).


Fusil modèle 1866 (Chassepot). Coupe du mécanisme.

Le canon est en acier puddlé fondu.

L'inflammation de l'amorce a lieu sous le choc de l'aiguille (en acier fondu, trempé et recuit) sur le fond de la capsule contenue dans la cartouche.

L'obturation est obtenue par la compression d'une rondelle en caoutchouc.

Le système chassepot comporte outre le fusil d'infanterie, une carabine de cavalerie, une carabine de gendarmerie et un mousqueton d'artillerie.

Comme justesse, comme portée et comme rapidité de tir, le fusil modèle 1866 peut soutenir la comparaison avec la plupart des armes en service à l'étranger.

Le mécanisme de culasse a donné lieu à beaucoup de critiques. L'encrassement est facile ; il y a beaucoup de ratés et il se produit quelquefois des départs prématurés qui occasionnent de graves accidents.

Enfin la cartouche peut se détériorer facilement, etc.

CHEMINS DE FER (SERVICE DES). Le service des chemins de fer militaires est réglé par les articles 22 à 27 de la loi du 13 mars 1875 et par les décrets des 1er juillet 1874, 23 décembre 1876, 27 janvier 1877 et 18 juillet 1878. Il est sous la direction générale d'une *commission supérieure des chemins de fer*, instituée d'une manière permanente au ministère de la guerre, et comprenant des membres militaires et des membres civils. Cette commission a sous ses ordres des *commissions de ligne* et des *commissions d'étapes*.

Les grandes compagnies de chemins de fer organisent dès le temps de paix, des *sections techniques d'ouvriers de chemins de fer de campagne*, dont le personnel est recruté parmi les agents et les employés soumis au service militaire par leur âge ou volontaires.

Il y a 8 sections d'ouvriers de chemins de fer.

Le service des chemins de fer, en cas de mobilisation, se divise en :

Service en deçà de la base d'opérations, qui est préparé, dirigé et surveillé par la commission supérieure, et dont l'exécution est confiée aux diverses compagnies requises à cet effet et au moyen de leurs ressources ordinaires.

Service au-delà de la base d'opérations, qui est dirigé par une *direction militaire des chemins de fer* placée à l'état-major général de chaque armée, et dont l'exécution est assurée par des *commissions de chemins de fer de campagne*.

Les présidents de ces commissions ont sous leurs ordres :

1° Les *commandants militaires d'étapes* établis sur les voies ferrées.

2° Un *personnel d'exécution* comprenant :

A. Les compagnies de chemins de fer des régiments du génie ;

B. Les sections d'ouvriers de chemins de fer des diverses compagnies.

CHAMPIGNY. Village des environs de Paris, sur la Marne, rappelant la bataille des 30 novembre et 2 décembre (sortie du général Ducrot).

CLASSE. Une *classe*, en termes militaires, est l'ensemble de tous les jeunes gens qui ont eu 20 ans accomplis entre le 1er janvier et le 31 décembre d'une même année ; le millésime de cette année sert à désigner la classe.

CLEREMBAULT (COMTE DE). Général de division de cavalerie décédé à Paris le 13 février, était né dans cette ville le 15 mars 1806.

Entré comme page dans la maison du roi le 1er juillet 1821, il fut nommé sous-lieutenant aux chasseurs à cheval de l'Allier le 17 mars 1824, et lieutenant au même régiment le 2 novembre 1828

Après les événements de 1830, il resta en disponibilité jusqu'au 27 janvier 1831, époque où il fut réintégré avec son grade au 4e régiment de chasseurs (devenu 4e de lanciers); il devint capitaine au corps le 5 juillet 1832.

Promu chef d'escadron le 6 janvier 1844 au 2e de hussards, il partit en Afrique avec son régiment et se fit remarquer par sa bravoure. Lieutenant-colonel en 1847, colonel en 1851, général de brigade en 1855, il appela sur lui l'attention par la charge du 2e hussards qu'il conduisit à Casa-Nova. Divisionnaire le 12 août 1864, le général de Clérembault commandait la division de cavalerie du 3e corps durant la guerre contre l'Allemagne. Il prit part au brillant combat de cavalerie livré le 16 août. Le 26 avril 1871, le général de Clérembault entrait dans le cadre de réserve. Il était grand-officier de la Légion d'honneur.

CLERMONT-TONNERRE (MARQUIS DE). Lieutenant-général, pair de France, ministre de la guerre du 4 août 1824 au 4 janvier 1828. Elève de l'école polytechnique, il passa en 1808 au service du roi Joseph et servit dans le royaume de Naples et en Espagne. Il fut maréchal de camp le 19 mars 1815 et lieutenant-général en 1822 ; il avait été ministre de la marine en 1821.

Ce fut lui qui réorganisa l'école de cavalerie de Saumur.

Il fut admis à la retraite en 1831, et mourut le 8 janvier 1865 à l'âge de 85 ans.

COLSON. Général de brigade, né en 1821 à Saint-Aubin, département de la Meuse.

Il sortit de Saint-Cyr dans l'état-major en 1841, fit la campagne d'Afrique de 1848 à 1849, et celle de Crimée où il reçut 2 blessures et fut cité pour sa belle conduite à la bataille d'Inkermann.

Il revint en Afrique de 1856 à 1859, prit part à la campagne d'Italie et fut appelé l'année suivante au poste d'attaché militaire à l'ambassade de Russie qu'il occupa pendant 2 ans.

Il fit la campagne de Rome de 1863 à 1864, et fut ensuite chef de cabinet des ministres de la guerre Randon et Niel de 1864 à 1869. C'est dans ce poste qu'il fut promu au grade de général de brigade.

En 1870, il partit en campagne comme chef d'état-major du 1er corps de l'armée du Rhin (maréchal de Mac-Mahon), et tomba à Wœrth, frappé d'une balle au cœur (6 août).

CONSEIL-DUMESNIL, Général de division d'infanterie, né à Cologne, (Prusse-Rhénane) le 16 juillet 1813, mort à Bordeaux le 19 février 1877.

Il entra à l'école spéciale militaire en 1830, en sortit comme sous-lieutenant d'infanterie en 1832 et passa successivement lieutenant en 1838 et capitaine en 1843.

Il fut, en cette qualité, répétiteur d'administration, d'art et d'histoire militaires à Saint-Cyr, et quitta cette école en 1849 comme major pour rejoindre son régiment en Afrique. Il y fut décoré en 1851.

En 1854 le commandant Conseil-Dumesnil partit pour l'expédition d'Orient ; il y passa lieutenant-colonel en 1854 et colonel en 1855. Sa belle conduite à la prise de Malakoff lui valut la croix d'officier de la légion d'honneur.

Le colonel Conseil-Dumesnil fit avec le 98e la campagne d'Italie (1859), et ne cessa de se faire remarquer, notamment à la bataille de Montebello où il fut blessé de deux coups de feu ; le lendemain, il était récompensé par la croix de commandeur de la légion d'honneur.

En 1860, il fut promu général de brigade, puis général de division 9 ans après.

Lorsque la guerre éclata, en 1870, avec l'Allemagne, le général Conseil-Dumesnil fut appelé à la tête de la 1re division du 7e corps et fut fait prisonnier à Sedan.

Rentré en France en 1871, il eut un commandement de division, puis fut mis en disponibilité pour raison de santé en 1877 en même temps qu'il était nommé grand officier de la légion d'honneur.

CONSEILS DE GUERRE. Dans l'armée de terre, il existe 1 ou plusieurs conseils de guerre par région de corps d'armée ; en tout 36 dont 3 à Paris, 2 à Lyon et 6 en Algérie.

Dans l'armée de mer, il y a 1 conseil de guerre par arrondissement maritime, à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

CONSEILS DE RÉVISION. Il y a 1 conseil de révision à Paris, 1 à Lyon, 1 à Alger et 1 à Constantine.

Pour la marine, il existe 2 conseils de révision ; le premier à Brest, le second à Toulon.

CONTENSON (DE). Colonel de cavalerie, né en 1824 à Sercy (Saône-et-Loire).

Il sortit de Saint-Cyr en 1843 dans la cavalerie et fit les campagnes d'Afrique de 1852 à 1854, de 1856 à 1859 et 1865 à 1866 ; d'Orient de 1854 à 1856, d'Italie en 1859 et fit partie de l'armée du Rhin en 1870.

Il se distingua dans une reconnaissance dont il fut chargé étant capitaine, par le général Niel, le jour de la bataille de Solférino.

Ce fut en chargeant à la tête de son régiment, le 5e cuirassiers, qu'il fut tué à la bataille de Mouzon le 30 août 1870.

COMITÉS. Il existe auprès du ministre de la guerre 6 *comités* consultatifs, savoir :

1° *Comité supérieur de la caisse des offrandes*

nationales en faveur des armées de terre et de mer (organisé par décret du 9 janvier 1873).

2° *Comité consultatif de l'infanterie* (organisé par arrêté présidentiel du 30 novembre 1879).

3° *Comité consultatif de la cavalerie* (organisé par arrêté présidentiel du 30 novembre 1879).

4° *Comité consultatif de l'artillerie* (réorganisé par décret du 8 juillet 1872).

5° *Comité spécial consultatif des poudres et salpêtres* (organisé par décrets des 13 novembre 1873, 9 mai et 12 juillet 1876).

6° *Comité consultatif des fortifications* (réorganisé par décret du 11 mars 1850).

Auprès du ministre de la marine se trouve le *Comité consultatif du contentieux de la marine.*

COMMISSIONNÉ. Etat de plusieurs catégories de militaires qui ont des emplois spéciaux dans les corps de troupe ou les services administratifs ; on peut conserver un sous-officier *commissionné* jusqu'à 25 ans de service et même au-delà.

Après 15 ans de service, le militaire commissionné a droit à une pension de retraite proportionnelle du grade dont il était titulaire depuis 2 ans au moins. A partir de 25 ans de service, campagnes comprises, il a droit à la pension de retraite ordinaire.

COMMISSIONS. Il existe auprès du ministre de la guerre 7 commissions consultatives, savoir :

1° *Commission des substances explosives* (instituée par décret du 14 juin 1878).

2° *Commission de télégraphie militaire,* (règlement du 19 novembre 1874).

3° *Commission militaire supérieure des chemins de fer* (instituée par décret du 14 novembre 1872).

4° *Conseil de santé des armées* (réorganisé par décret du 23 mars 1852).

5o *Commission d'hygiène hippique* (reconstituée par décret du 30 avril 1872.

6o *Commission mixte des travaux publics* (créée par ordonnance du 18 septembre 1816 ; réorganisée par le décret du 16 août 1853, rendue pour l'exécution de la loi du 7 avril 1851).

7° *Commission chargée de dresser la liste de classement des sous-officiers proposés pour des emplois civils* (instituée par décret du 28 octobre 1874, en exécution de la loi du 24 juillet 1873).

Il existe auprès du ministre de la marine et des colonies 7 commissions ou conseils, savoir :

1° *Conseil des travaux de la marine* (institué par décret et arrêté du 23 octobre 1871).

2° *Commission permanente de contrôle et de révision du réglement d'armement et d'habillement.*

3° *Commission permanente des marchés* (instituée par arrêté ministériel du 15 mai 1872).

4° *Commission permanente des marchés pour le service de l'artillerie et du génie* (instituée par arrêté ministériel du 12 juin 1878).

5o *Commission permanente des machines et du grand outillage* (instituée par arrêté ministériel du 15 mai 1872)

6° *Commission permanente des bibliothèques de divisions des équipages de la flotte, des corps de troupe de la marine et des prisons maritimes.*

7o *Conseil supérieur de santé.*

COPMARTIN. Général de brigade d'infanterie, né en 1819, mort à Lyon en 1880.

Sorti de Saint-Cyr en 1838, il était général de brigade depuis 1870 et commandeur de la Légion d'honneur dès 1869.

Le général Copmartin avait fait les campagnes de Crimée, d'Italie, du Mexique et de France, dans lesquelles il reçut de glorieuses blessures, entre autres un coup de feu à l'avant-bras droit et un éclat d'obus au bras gauche au combat de Traktir le 16 août 1855.

A Gravelotte, il avait le genou gauche traversé par une balle.

CORPS D'ARMÉE. L'armée française comprend 19 corps d'armée sur le pied de paix.

Chaque *corps d'armée* est organisé d'une manière permanente en divisions et brigades actives : il est toujours pourvu du commandement, des états-majors, du matériel et de tous les services administratifs nécessaires pour entrer immédiatement en campagne.

L'*état-major* du corps d'armée comprend :

Le *service d'état-major.* L'*état-major d'artillerie.* L'*état-major du génie.*	divisés chacun en 2 sections : 1o La *section active,* marchant avec les troupes actives en cas de mobilisation. 2o La *section territoriale,* ayant dans ses attributions tous les services territoriaux.

Les *troupes* du corps d'armée comprennent :

1o 2 *divisions d'infanterie* à 2 brigades de 2 régiments ; plus 1 *bataillon de chasseurs* non embrigadé ;

2o 1 *brigade de cavalerie* à 2 régiments,

3o 1 *brigade d'artillerie* à 2 régiments ;

4° 1 *bataillon du génie :*

5° 1 *escadron du train* des équipages militaires.

Les divers *services administratifs* et *sanitaires* du corps d'armée sont divisés, comme les états-majors, en partie active et en partie territoriale. L'énumération de ces services est donnée dans l'énumération générale des services de l'armée française (voir ARMÉE).

Les *troupes d'administration* d'un corps d'armée comprennent

1o Une *section de secrétaires d'état-major et de recrutement ;*

2o Une *section de commis et ouvriers militaires d'administration ;* il y en a en outre, 3 à Paris, 1 à Lyon, et 3 en Algérie.

Un corps d'armée français comprend, sur le *pied de guerre,* les éléments suivants :

1o *Quartier général* composé ainsi qu'il suit:
- Etat-major général.
- Etat-major de l'artillerie.
- Etat-major du génie.
- Direction des services administratifs.
- Sous-intendance du quartier général.
- Direction du service médical
- Service vétérinaire.
- Trésorerie et postes.
- Prévôté.
- Vaguemestre du quartier général et force publique.
- Escorte du général commandant le corps d'armée.
- Escorte du général commandant l'artillerie.
- Vivres régimentaires du quartier général.
- *Eventuellement* : section télégraphique de 1re ligne.

2o 1 *Bataillon de chasseurs à pied*, à la disposition du commandant du corps.

3o 1 *Brigade de cavalerie* composée des éléments suivants :
- Etat-major de la brigade.
- Sous-intendance.
- Force publique.
- 1 Régiment de dragons.
- 1 Régiment de chasseurs ou de hussards.
- Ambulance.
- Eventuellement : 1 batterie à cheval détachée de l'artillerie de corps.

4o *Artillerie de corps* :
- Etat-major de l'artillerie de corps.
- Un premier groupe de 4 batteries montées de 90 m/m.
- Un second groupe de 4 batteries (2 montées de 95 m/m et 2 à cheval de 80 m/m.)

5o *Parc d'artillerie.*
- Etat-major du parc.
- 2 sections de munitions d'infanterie.
- 4 sections de munitions d'artillerie.
- 1 section d'artillerie à pied.
- 1 détachement d'ouvriers d'artillerie.
- 1 détachement d'artificiers.
- 4 compagnies du train d'artillerie, attelant chacune une des 4 sections de parc.

6o *Equipage de Pont* :
- 1 Compagnie de pontonniers.
- 1 Compagnie du train d'artillerie, attelant l'équipage.

7o *Réserve et parc du génie* composé de :
- Direction du parc.
- 1 Compagnie de réserve du génie avec son parc.
- Parc du génie du corps d'armée.

8o *Ambulance du quartier général* ainsi composée :
- Personnel médical et administratif.
- 1 Détachement d'infirmiers militaires.
- 1 Détachement du train des équipages militaires attelant les voitures de l'ambulance.
- 1 Détachement du train conduisant les mulets.
- Cadre et réserve d'infirmiers militaires.

9o *Convoi administratif des subsistances du quartier général* dont la composition est la suivante :
- Commandant du train des équipages militaires du corps d'armée.
- Personnel administratif.
- Détachement de commis et ouvriers d'administration.
- 2 Détachements du train attelant chacune une moitié du convoi.
- Cadre et réserve de commis et ouvriers d'administration.
- Troupeau de bétail sur pied.

10o *Réserve d'effets d'habillement et de petit équipement*, qui se compose de :
- 1 Personnel administratif.
- 1 Détachement de commis et ouvriers d'administration.
- 1 Détachement du train attelant le convoi.

11o *Dépôt de remonte mobile* :
- 1 Détachement du train.
- Chevaux de remonte, de selle et de trait.
- Eventuellement : ordonnances d'officiers aux troupes.

12o. — 1re *Division d'infanterie.*

13o. — 2e *Division d'infanterie.*

Chacune des divisions d'infanterie se compose des éléments suivants :

Quartier général. — Etat-major de la division. — Etat-major de l'artillerie. — Etat-major du génie. — Sous-intendance. — Trésorerie et postes. — Justice militaire. — Force publique. — Escorte du général. — Vivres régimentaires du quartier général.

Première brigade d'infanterie. — Etat-major de la brigade. — 2 régiments d'infanterie à 3 bataillons.

Deuxième brigade d'infanterie. — Même composition.

Artillerie divisionnaire. — 4 batteries montées de 90 m/m.

Génie divisionnaire. — 1/2 compagnie du génie et son parc.

Ambulance divisionnaire. — Personnel médical et administratif. — Détachement d'infirmiers militaires. — Détachement du train attelant les voitures d'ambulance. — 1 Détachement du train conduisant les mulets.

Convoi administratif des subsistances de la division. — Personnel administratif. — Détachement de commis et ouvriers d'administration. — Détachement du train attelant les voitures du convoi. — Troupeau de bétail sur pied.

Armée allemande. — L'armée de l'empire d'Allemagne se compose de 14 corps d'armée prussiens, dont 1 de la garde, — de 2 corps d'armée bavarois, — du corps d'armée saxon, — et du corps d'armée wurtembergeois. Au total : 18 corps.

Composition des 18 corps d'armée et des 40 divisions.		
	Le corps d'armée de la garde prussienne, Le 12e corps (saxon), Le 15e corps (Alsace-Lorraine.)	Comprennent chacun : 2 *Divisions d'infanterie* et 1 *de cavalerie*.. Chaque division se compose de 2 brigades. — La division de cavalerie de la garde a 3 brigades de cavalerie.
	Tous les autres corps d'armée comprennent 2 divisions d'infanterie à l'exception du 11e corps qui a une 3e division, celle du grand-duché de Hesse (la 25e).	Chaque division d'infanterie comprend 2 *brigades d'infanterie* et 1 *de cavalerie*, à l'exception de la 30e division, à laquelle est attachée, pour le moment, une brigade d'infanterie bavaroise.

Les 18 corps d'armée comprennent donc : 40 divisions dont 6 ne se composent que d'infanterie, 3 de cavalerie et 31 sont composés d'infanterie et de cavalerie.

Composition des 74 brigades d'infanterie.		
	Les 1re et 3e brigades d'infanterie de la garde ont chacune	2 régiments d'infanterie de la garde. 1 bataillon de tireurs (1re brig.) ou 1 bataillon de chasseurs (3e brigade.)
	La 2e brigade d'infanterie de la garde comprend 3 régiments.	
	Chaque brigade d'infanterie comprend généralement.	2 régiments de ligne. 2 régiments de landwehr
	Cependant les brigades bavaroises se composent de	2 régiments de ligne. 4 commandements territoriaux de lanwehr.

Composition des 38 brigades de cavalerie.	
	1 brigade de cavalerie a 4 régiments. 15 brigades de cavalerie sont à 3 régiments Les 22 autres sont à 2 régiments.

Chaque *régiment d'infanterie* se compose de 3 bataillons, sauf le 116e (grand duché de Hesse), qui n'en a que 2.

Le *bataillon* d'infanterie ou de chasseurs est à 4 compagnies.

Chaque corps d'armée comprend encore en dehors des divisions.	1 bataillon de chasseurs.	Cependant le 12e corps en a 2. — L'armée bavaroise a 10 bataillons de chasseurs. — Les 13e et 14e corps n'ont pas de bataillons de chasseurs.
	1 *brigade* ou 1 *régiment d'artillerie de campagne*.	
	1 *régiment* ou 1 *bataillon d'artillerie à pied*.	
	1 *bataillon de pionniers*.	
	1 *bataillon du train*.	

Enfin la garde possède encore : 1 *régiment de chemins de fer à 2 bataillons* ; 1 *bataillon d'instruction* ; *La gendarmerie du corps* ; *La compagnie de la garde du château*.

COMPOSITION DU CORPS D'ARMÉE ALLEMAND E[N] CAMPAGNE — Les troupes de campagne du cor[ps] d'armée comprennent ;

1° 2 *divisions d'infanterie* ; (à chaque divisio[n] sont attachés, 1 régiment de cavalerie de 4 esca[drons] et 1 section d'artillerie (24 pièces) ;

2° *L'artillerie de corps*, comprenant 1 régiment d'artillerie de campagne de 6 batteries de campagne et de 3 batteries à cheval ;

3° 3 *compagnies* indépendantes *de pionniers*.

4° *La section des colonnes* : 5 colonnes de provisions.

3 colonnes de pontons et le train : 5 colonnes de provisions, 3 détachements sanitaires, 1 dépôt de chevaux, 1 colonne de boulangerie de campagne, 6 colonnes du train des équipages, 12 ambulances, les troupes d'administration, l'intendance, la poste de campagne, les bureaux des magasins, etc.

En résumé, 25 bataillons d'infanterie : 25,000 hommes.

8 escadrons 12,000 chevaux
14 batteries ou 84 bouches à feu
1505 voitures et 10,950 chevaux

Avec les hommes des services, l'effectif est de 36,800 hommes environ.

Les régiments de cavalerie qui n'appartiennent pas aux différentes divisions d'infanterie sont réunis en *divisions de cavalerie* de 2 ou 3 brigades et de 3 batteries à cheval ; elles sont à la *disposition du* général commandant en chef.

Armée austro-hongroise. — — Les troupes de cette armée sont réparties sur le territoire en 16 *grands commandements militaires*.

Ces 16 commandements sont subdivisés en 3[?] *commandements de division*, comprenant de 1[?] à 14 bataillons d'infanterie et éventuellement 1 brigade de cavalerie, et en 65 *commandements de brigade d'infanterie* et 19 *commandements de* brigade de cavalerie, comprenant de 5 à 7 bataillons ou 2 à 3 régiments de cavalerie.

COMPOSITION DU CORPS D'ARMÉE AUSTRO-HONGROIS EN CAMPAGNE. — L'unité fondamentale est la *division d'infanterie* comprenant ;

Composition d'une division d'infanterie	
	2 brigades d'infanterie à 2 régiments. 1 bataillon de chasseurs. 1 division de batterie à 24 pièces. 2 à 4 escadrons de cavalerie. 1 compagnie du génie. 1 parc de munitions. 1 établissement de santé. 1 colonne d'approvisionnement.

3 divisions d'infanterie forment 1 corps d'armée qui comprend en outre :

En dehors des divisions	
	L'artillerie de corps (24 à 32 pièces). 1 compagnie de pionniers. 2 équipages de pontons. 1 colonne d'approvisionnement.

Il y a normalement 13 corps d'armée.

On réunit généralement 4 ou 5 corps d'armée pour former une *armée*.

Les *divisions de cavalerie* comprennent 2 ou 3 brigades et 2 batteries à cheval (12 pièces.)

Russie. — L'armée russe comprend actuellement 18 corps d'armée (1 de la garde, 1 des grenadiers, 14 de l'armée de ligne et 2 du Caucase.) Chaque corps d'armée comprend 2 ou 3 divisions d'infanterie et 1 de cavalerie. En dehors de ces corps, sont 2 divisions d'infanterie en Europe et 3 divisions d'infanterie et 1 de cavalerie du Caucase.

Grande - Bretagne et Irlande. — L'armée du Royaume-Uni comprend 8 corps de l'armée active, composés chacun de 3 divisions d'infanterie, de 1 brigade de cavalerie et de l'artillerie et du génie du corps. Il y a en outre des brigades locales de volontaires.

Italie. — L'armée italienne comprend, en temps de paix, 10 corps d'armée de 2 divisions chacun.

COULMIERS. Village au nord-ouest d'Orléans, rappelant la victoire que l'armée de la Loire (général d'Aurelle de Paladines) remporta le 9 novembre 1870 sur les Bavarois (Von der Thann).

COUSIN. Colonel d'infanterie, né en 1819 à Faverolles (Loir-et-Cher).

Il sortit de Saint-Cyr en 1841 dans l'arme de l'infanterie et fit les campagnes suivantes :

En Afrique de 1841 à 1842, de 1859 à 1861; du Mexique de 1862 à 1867, armée du Rhin en 1870.

C'est à Rezonville qu'il fut tué en menant bravement au feu le 3e régiment de grenadiers de la garde impériale.

COUSIN DE MONTAUBAN (COMTE DE PALIKAO). Général de division, décédé à Paris le 8 janvier. Garde du corps de Monsieur en 1814, sous-lieutenant de cavalerie en 1815, lieutenant aide-major en 1822. Cousin de Montauban fit la campagne d'Espagne comme aide-de-camp du général Toussaint. Placé en non-activité de 1828 à 1831, il était nommé capitaine au 2e régiment de chasseurs d'Afrique le 2 octobre 1832. Il prit une part brillante à toutes les expéditions qui eurent lieu en Algérie. Cité à l'ordre de l'armée, le 31 août 1832 et le 3 décembre 1833, pour son intrépidité au combat de Sicka, il fut promu chef d'escadron le 4 septembre 1836. Nouvelles citations en 1839, en 1840, en 1841, en 1842, en 1844. Lieutenant-colonel en 1843, colonel en 1845, Cousin de Montauban eut l'honneur, le 23 décembre 1847, de s'emparer d'Abd-el Kader au Marabout de Sidi-Brahim. Général de brigade le 21 septembre 1851, il fut promu divisionnaire le 28 décembre 1855.

Le 13 novembre 1859, il était appelé au commandement en chef du corps expéditionnaire de Chine.

Le 1er août 1860, avait lieu le débarquement ; le 12, premier combat à Sin-Ko ; le 14, combat de Tang-Kou ; le 21, prise des forts du Peï-Ho ; le 18 septembre nouvelle victoire remportée sur l'armée Tartare ; le 21, combat de Palikao, qui valut au général en chef le titre de comte de Palikao (décret du 22 janvier 1862). Prise de Pékin le 12 octobre. Signature du traité de paix le 25. A sa rentrée en France, le général comte de Palikao fut nommé sénateur, reçut la médaille militaire et fut appelé au commandement du 2e corps à Lille, puis du 4e à Lyon (22 juin 1865).

Chargé du ministère de la guerre le 9 août 1870, après nos premiers désastres, le général de Palikao se retira le 4 septembre. Il a exposé dans un ouvrage publié en 1871 sous ce titre : *Un ministère de la guerre de vingt-quatre jours*, la tâche qu'il avait eue à remplir.

Le général Cousin de Montauban, comte de Palikao, était grand-croix de la Légion d'honneur, et comptait 64 ans de service. Il était maintenu sans limite d'âge dans la première section du cadre de l'état-major général comme ayant commandé en chef.

CRESPIN. Général de division de cavalerie, né le 21 août 1810, décédé à Verneuil près de Meulan, (Seine-et-Oise) le 22 décembre 1877.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



DALESME. Général de division du génie, né à Poitiers (Vienne) le 19 juin 1793, mort à Paris le 15 février 1877.

Entré à l'école polytechnique en 1811, il en sortit comme sous-lieutenant élève à l'école d'application de Metz, et fit, en 1814, la campagne de France à Thionville. Pendant les Cent-Jours, il fut détaché à l'île d'Elbe, où commandait son oncle, le général de division Dalesme.

Rentré sur le continent, au retour des Bourbons, il fut mis en non-activité par licenciement et ne reprit du service qu'à la fin de 1816.

Il fit comme capitaine l'expédition de Morée, (1830) et recut l'année suivante la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Rentré en France en 1833, il fut promu chef de bataillon en 1834, lieutenant-colonel en 1841, colonel en 1846 et général de brigade en 1850. Il était alors en Afrique où il servit jusqu'en 1852.

A son retour en France, il reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur et partit en 1855 pour la Crimée, où il alla prendre le commandement du génie du 1er corps. Nommé, par intérim, commandant en chef du génie de l'armée à la mort du brave général Bizot-Brice, il prit une part vigoureuse aux combats des 2 et 22 mai 1855, (enlèvement des embuscades du bastion central et du cimetière) et mérita d'être cité à l'ordre du jour de l'armée. Il avait obtenu le grade de général de division au lendemain du premier des deux combats ; peu après, il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur.

Au moment de la guerre contre l'Allemagne le général Dalesme, trop âgé pour reprendre du service à l'armée, ne resta pas cependant inactif : il présida successivement à Limoges le conseil de défense, puis le comité d'artillerie départemental, enfin la commission municipale.

DAMESME. Général de brigade d'infanterie, né à Fontainebleau en 1807. Il sortit de Saint-Cyr en 1827 dans l'infanterie et fit la campagne de Belgique de 1832 et celles d'Afrique de 1833 à 1847 où il reçut en 1843 une blessure très-grave dont il ne se rétablit jamais complètement. Ce fut pendant les campagnes d'Afrique qu'il obtint quatre citations à l'ordre de l'armée d'Afrique. Il mourut des suites de blessures reçues aux journées de juin 1848, où il commandait la garde nationale mobile.

DAMRÉMONT. Général de division, né en 1782 à Chaumont.

Sorti de l'école de Fontainebleau en 1804, où il fut un des 40 élèves du Prytanée de Saint-Cyr qui formèrent le noyau de cette école.

Il fit les campagnes suivantes :

An XIII et XIV sur les côtes.

An XIV, 1806 et 1807 à la grande armée, (batailles d'Austerlitz, Iéna et Friedland).
Dalmatie, 1807, 1809.
Allemagne, 1809.
Espagne et Portugal 1811, 1812.
Grande armée 1813
Armée des Pyrénées, 1823.
Afrique, 1830, 1831 et 1837.

S'est emparé d'un drapeau à l'affaire de Guarda (Portugal).

Il fut élevé à la dignité de pair de France en 1835 et nommé gouverneur général des possessions françaises en Afrique en 1837.

Il fut tué par un boulet au siège de Constantine le 12 octobre 1837.

Son corps repose aux Invalides.

DECAEN. Général de division d'infanterie, né en 1811 à Utrecht (département des Pays-Bas).

Sorti de Saint-Cyr en 1829 dans l'infanterie.

Il compte les campagnes suivantes :
Afrique 1830, 1831, 1852, 1853.
Orient 1851, 1856.
Italie 1859.
Armée du Rhin 1870.

Le général Decaen, dit un historien de la guerre de 1870, passait pour un des meilleurs, sinon le meilleur des manœuvriers de l'armée du Rhin.

Mort des suites de blessures reçues au combat de Borny le 2 septembre 1870, où il commandait en chef le 3e corps de l'armée du Rhin.

DELARUE-BEAUMARCHAIS. Général de brigade de cavalerie, décédé à Paris le 7 juin 1878, était né dans cette ville le 9 octobre 1799. Après avoir servi d'abord dans les pages de Napoléon Ier, Delarue-Beaumarchais entra comme élève surnuméraire à l'école d'application d'état-major le 20 janvier 1821.

Sous-lieutenant aide-major aux chasseurs à cheval de la Vendée, au 1er régiment d'infanterie de la garde royale, il fut promu lieutenant le 26 janvier 1825. Il passa au 1er régiment d'artillerie à cheval le 5 janvier 1827, et fut détaché comme lieutenant d'état-major au 23e de ligne le 11 octobre 1828, et au 2e dragons le 3 novembre suivant. Promu capitaine adjudant-major le 27 août 1830, il opta pour l'arme de la cavalerie, entra avec son grade dans les *lanciers d'Orléans*, et servit auprès du roi Louis-Philippe comme officier d'ordonnance. Il fut promu lieutenant-colonel le 25 décembre 1843, colonel le 23 février 1847 et général de brigade le 21 décembre 1852. Le 10 octobre 1861, il entra dans la 2e section dont le fit sortir la guerre contre l'Allemagne. Le 19 juillet 1870, il fut investi du commandement de la subdivision de l'Eure; il reprenait place dans le cadre de réserve le 1er octobre 1871.

DENFERT-ROCHEREAU. Colonel de génie, décédé le 11 mai 1878, né le 11 janvier 1823, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Sorti de l'école d'application de Metz en 1847, comme sous-lieutenant au 2e régiment du génie, il était capitaine au moment de la guerre d'Orient, et fut grièvement blessé de deux coups de feu à l'épaule et à la jambe pendant le premier assaut donné à la tour Malakoff. Après guérison, il fut nommé professeur adjoint de construction à l'école d'application de Metz. En 1860, il était envoyé en Algérie. Il y était promu chef de bataillon au mois d'août 1863. L'année suivante il était commandant du génie à Belfort. Nommé lieutenant-colonel, puis colonel et gouverneur de cette place les 7 et 9 octobre 1870, il déploya pour sa défense des qualités de science militaire, et cette remarquable ténacité qui lui ont mérité la reconnaissance de ses compatriotes.

Le colonel Denfert-Rochereau était officier de la Légion d'honneur.

Voici en quels termes le président de la Chambre des députés annonça à ses collègues la mort du colonel Denfert-Rochereau.

« Messieurs, nous avons fait une grande perte.
« M. le colonel Denfert-Rochereau, que la maladie
« tenait depuis quelque temps éloigné de la Cham-
« bre, sans cependant donner de graves inquiétudes
« à sa famille et à ses amis, a succombé presque
« subitement dans la soirée de samedi dernier.

« La nouvelle de cette mort a fait éclater de
« toutes parts une douloureuse émotion.

« Le nom du colonel Denfert est cher à tous les
« cœurs français.

« La défense à la fois savante et héroïque de
« Belfort est une des plus belles pages de notre his-
« toire. C'est elle qui a permis de sauver ce dernier
« boulevard de notre frontière de l'est, service
« inestimable que la France n'oubliera jamais et
« qui rendra impérissable la mémoire du colonel
« Denfert.

« Après la guerre, Paris, acquittant la dette du
« pays, avait envoyé M. Denfert siéger parmi ses
« représentants ; la Chambre des députés, s'inspirant
« des mêmes sentiments, lui avait conféré le titre et
« les fonctions de questeur.

« La mort du colonel Denfert est un deuil et pour
« la République dont il était un ferme défenseur et
« pour la France qu'il a honorée et servie. »

DIDION. Général de brigade d'artillerie, décédé à Nancy le 4 juillet 1878, était né à Thionville le 22 mars 1798. Sous-lieutenant au 1er d'artillerie à pied le 2 mars 1822, lieutenant le 22 janvier 1824, capitaine en 1837, chef d'escadron le 14 janvier 1846, lieutenant-colonel le 8 septembre 1851, colonel le 1er février 1854, général de brigade le 13 mars 1858 ; entré au cadre de réserve le 23 mars 1860. Le général Didion était un savant d'un rare mérite ; il a rendu les plus grands services à l'école de pyrotechnie et à l'école d'application d'artillerie et du génie, où il fut professeur du cours d'artillerie. — Officier de la Légion d'honneur.

DISPENSE. En matière de recrutement, la *dispense* est prononcée par le conseil de révision.

Il y a plusieurs sortes de dispenses :

1° *La dispense d'activité en temps de paix.* Elle s'applique aux deux grandes catégories des chefs de famille et des pères de militaires.

Plus exactement, la première catégorie comprend :

A. L'aîné d'orphelins de père et de mère.

B. Le fils unique ou l'aîné des fils, ou (à défaut de fils ou de gendre non veuf, ou de gendre veuf avec enfant) le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils.
- d'une femme actuellement veuve,
- ou d'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent,
- ou encore d'un père complétement aveugle,
- ou enfin d'un père entré dans sa 70e année.

2° *La dispense de tout service militaire à titre conditionnel*. Elle s'applique à sept grandes catégories de jeunes gens comprenant :

A. Les membres de l'instruction publique, les élèves de l'école normale supérieure de Paris et ceux de l'enseignement secondaire de Cluny ;

B. Les professeurs des institutions nationales des sourds-muets (à Paris, Bordeaux et Chambéry), et ceux des institutions de jeunes aveugles à Paris ;

C. Les grands prix de l'Institut ;

D. Les élèves pensionnaires de l'école des langues orientales vivantes et les élèves de l'école de Chartres nommés après examen ;

E. Les membres de l'enseignement libre religieux ou laïque, lorsque l'association à laquelle ils appartiennent a été reconnue comme établissement d'utilité publique ;

F. Les élèves qui se destinent à l'enseignement primaire public et les instituteurs titulaires ou adjoints des écoles libres qui tiennent lieu d'écoles publiques ;

G. Les élèves des grands et petits séminaires désignés à cet effet par les archevêques et évêques catholiques, ainsi que les jeunes gens régulièrement autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les autres cultes reconnus par l'Etat.

3° *La dispense à titre provisoire*. Elle peut être accordée aux jeunes gens désignés par le conseil municipal comme étant les soutiens indispensables de leurs familles dans l'indigence.

DOENS. Général de brigade d'infanterie, né en 1810 à Dunkerque et sorti de Saint-Cyr en 1830.

Il fit les campagnes d'Afrique de 1835 à 1839, de 1856 à 1859, de 1860 à 1864, celle d'Italie de 1859 et enfin l'armée du Rhin en 1870.

Il fut blessé mortellement au combat de Forbach.

DOUAY. Colonel d'infanterie, né en 1811 à Sienne (Toscane).

Il sortit de Saint-Cyr en 1831 et fit les campagnes suivantes :

France 1851, Orient 1854, 1855, Afrique 1858 et Italie 1859.

Blessé au siége de Sébastopol, il fut cité à l'ordre de l'armée pour sa bravoure à l'enlèvement des redoutes russes.

Tué à la bataille de Solférino.

DOUAY. Général de division d'infanterie, né en 1809 à Draguignan. Sorti de Saint-Cyr en 1829.

Il fit les campagnes de la Martinique et Gouadeloupe de 1832 à 1837, celles d'Afrique de 1847 à 1849, 1851, et 1854 à 1856, d'Italie en 1859 et armée du Rhin en 1870.

Il fut tué le 4 août 1870 à l'affaire de Vissenbourg.

Il avait été nommé en 1869 Inspecteur général de l'école spéciale militaire.

DREYSSE (FUSIL). — Avant la guerre de 1870, l'armement de l'armée prussienne était du système Dreysse.

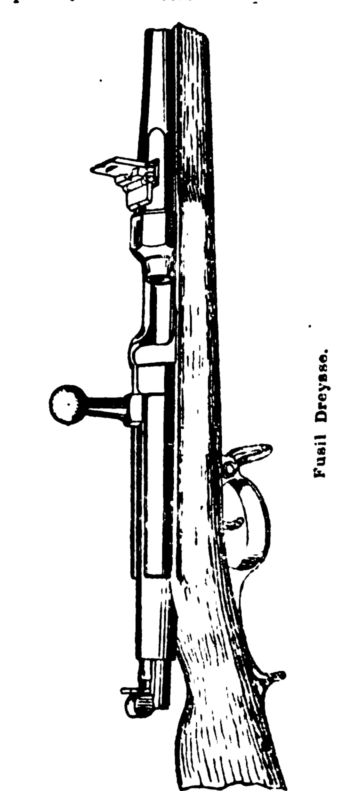
C'était le fameux fusil à aiguille dont les crachements dans le tir rendaient l'usage difficile.

La Prusse avait déjà commencé la transformation de son arme quand la guerre éclata avec la France. Le but principal était d'éviter les crachements fréquents qui se produisaient avec l'ancien système de fermeture, (rondelle métallique) et d'obtenir une plus grande tension de la trajectoire en augmentant la vitesse initiale.

L'obturation s'obtient par l'emboîtement de 2 surfaces coniques, l'une en saillie à la partie postérieure du tonnerre, l'autre en creux à l'avant du cylindre de la culasse mobile.

La cartouche est en papier et porte son amorce.

Ce fusil est encore en service dans les corps qui n'ont pas reçu le Mauser.


Fusil Dreysse.

Les arsenaux de la Prusse contiennent actuellement 680,000 fusils Dreysse transformés, 300,000 fusils Werder et 80,000 fusils français modifiés.

Le nombre des fusils Mauser mis en commande s'élève à 1 million et demi environ.

DROUHOT. — Colonel d'infanterie, né en 1804 à Chemilly (Haute-Saône); sorti de Saint-Cyr en 1825 et tué à la bataille de Magenta.

Il fit les campagnes d'Afrique de 1854 à 1858 et celle d'Italie en 1859.

DUCOS DE LA HITTE. Décédé à Bessières en septembre 1878, était le plus ancien divisionnaire du cadre de réserve. Il était né le 5 septembre 1789. Cet officier général sorti de l'école polytechnique en 1809, avait rapidement conquis sous la Restauration les grades supérieurs dans l'arme de l'artillerie.

Il était général de brigade du 22 février 1829 et général de division du 21 juin 1840. En 1852 il reçut la médaille militaire et en 1853 on lui conféra la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur. Il avait fait l'expédition d'Espagne et celle de Morée. A la prise d'Alger il commandait l'artillerie. M. le général de la Hitte a exercé pendant très-longtemps avec distinction les fonctions de président du comité de l'artillerie et de directeur du dépôt central de cette arme. Elu député du Nord, il fut nommé, en novembre 1849, ministre des affaires étrangères. Il quitta le ministère en janvier 1851. En 1852 il fut nommé sénateur.

DUPLESSIS. Général de division, commandant la 7e division militaire d'infanterie du 4e corps. A succombé à Paris en mars 1878 aux suites d'une chute de cheval. Etait né à Paris le 31 mai 1815.

Sous-lieutenant à la Légion étrangère (1er octobre 1837), lieutenant (1840), capitaine (1842), chef de bataillon (16 janvier 1850), lieutenant-colonel (10 août 1854), colonel (12 octobre 1857), général de brigade (12 août 1866), divisionnaire (20 avril 1871).

Le nom du général Duplessis reste attaché à tous les faits d'armes de ces trente dernières années. En Algérie, en Crimée, en Italie, il se fit remarquer par son intrépidité. Durant la guerre contre l'Allemagne, il commandait la 2e brigade de la 2e division du 3e corps et fut blessé à Borny. — Sa mort si imprévue a causé dans l'armée une douloureuse surprise. — Grand officier de la Légion d'honneur.

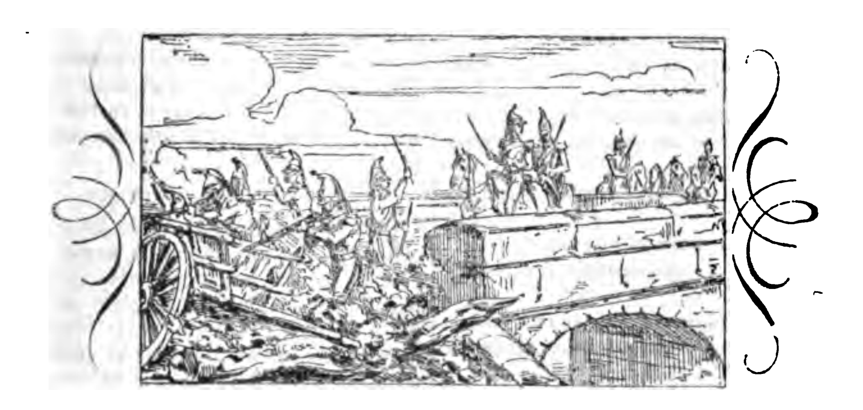
DUVAL. Général de brigade du génie, né le 1er mai 1814 à Saint-Malo (Ile-et-Vilaine), mort à Paris le 2 février 1877.

Il entra à l'école polytechnique en 1832 et en sortit, en 1834, comme sous-lieutenant élève à l'école d'application de Metz. Lieutenant du génie en 1836, il alla servir en Afrique et se distingua dans les affaires de Milianah et de la plaine de Bougie (1839). Rentré en France il fut nommé capitaine en 1840, chevalier de la Légion d'honneur en 1850, major en 1855.

Pendant la campagne d'Italie (1859) il se fit remarquer à Marignan et à Solferino et mérita la croix d'officier de la Légion d'honneur. Il obtint 2 ans plus tard le grade de lieutenant-colonel et fut nommé colonel en 1865.

C'est avec ce grade qu'il fit la campagne de 1870, en qualité de chef d'état-major du génie du 6e corps.

Fait prisonnier à Sedan, il fut, à sa rentrée de captivité, nommé directeur des fortifications à Lyon et contribua au rétablissement de l'ordre. En 1872, Duval fut nommé général de brigade. Il passa dans le cadre de réserve en 1876.



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



ÉCOLES MILITAIRES. D'après l'article 28 de la loi du 13 mars 1875, modifié par la loi du 15 décembre de la même année et le décret du 20 mars 1880, les écoles militaires en *France* sont :

L'*Ecole supérieure de guerre* (à Paris),

Le *Prytanée militaire* (à la Flèche),

L'*Ecole polytechnique* (à Paris),

L'*Ecole spéciale militaire* (à Saint-Cyr),

L'*Ecole d'application de l'artillerie et du génie* (à Fontainebleau),

L'*Ecole d'application de cavalerie* (à Saumur),

L'*Ecole d'application des poudres et salpêtres* (à Paris),

L'*Ecole de médecine et de pharmacie militaires* (à Paris),

L'*Ecole d'administration* (à Vincennes),

L'*Ecole normale de gymnastique* (à Joinville-le-Pont),

L'*Ecole normale de tir* (au camp de Châlons),

Les *Ecoles régionales de tir* (aux camps de Châlons, du Ruchard et de la Valbonne),

Les *Ecoles régimentaires du génie* (à Versailles, Arras, Montpellier et Grenoble),

Les *Ecoles régimentaires* (dans chaque corps de troupe),

Les *Ecoles d'artillerie* (une par corps d'armée),

L'*Ecole centrale de pyrotechnie militaire* (à Bourges),

Les *Ecoles de sous-officiers d'infanterie* (à Saint-Maixent),

L'*Ecole des enfants de troupe* (à Rambouillet).

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE.

Voir Service d'état-major (art. 3 de la loi).

PRYTANÉE MILITAIRE.

Cet établissement, réorganisé par les décrets des 8 novembre 1859 et 16 mars 1878, est destiné à l'éducation des fils d'officiers sans fortune ou de sous-officiers morts au champ d'honneur.

Le nombre des élèves entretenus aux frais de l'Etat est de 300 boursiers et de 100 demi-boursiers. On admet au Prytanée des enfants payant pension.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Cette école a été réorganisée par décret du 15 avril 1873. Elle est destinée à former des élèves pour les services publics ci-après, savoir : l'artillerie de terre et de mer, le génie militaire et le génie maritime, la marine et le corps des ingénieurs hydrographes, les ponts et chaussées et les mines, le service des poudres et salpêtres, les lignes télégraphiques et l'administration des tabacs. On ne peut y être admis que par voie de concours.

La durée des cours est de deux ans.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE.

L'école spéciale militaire est destinée à former des officiers pour l'infanterie, la cavalerie et l'infanterie de marine. Elle a été réorganisée par les décrets des 11 août 1850, 21 mars 1855, 8 mai

1858, 8 juin 1851, 8 mai 1873, et par les décisions présidentielles des 8 et 13 décembre 1875.

L'admission à l'école n'a lieu que par voie de concours. La durée des cours est de deux ans.

ÉCOLE D'APPLICATION D'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.

Cette école a été réorganisée par le décret du 14 août 1867, modifié par celui du 13 avril 1878.

Elle n'est composée que d'élèves sortant de l'école polytechnique, destinés à devenir officiers d'artillerie ou du génie dans l'armée de terre, et d'artillerie de marine.

Les élèves entrent à l'école avec le grade de sous-lieutenant. Ils restent 2 ans à l'école ou 3 ans au plus et sont promus lieutenants à leur sortie.

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE.

L'école de cavalerie est organisée suivant les décrets des 17 octobre 1853 et 8 mai 1873, la décision impériale du 20 mai 1860, le réglement du 30 août 1873 et l'arrêté du 21 décembre 1875.

Elle a été instituée dans le but de compléter et de perfectionner l'instruction des lieutenants de cavalerie. Elle est, en outre, chargée :

1° De poursuivre l'instruction des élèves de la section de cavalerie de l'école spéciale militaire ;

2° De donner à un certain nombre de sous-officiers aspirant à l'épaulette, la somme de connaissance que tout officier de cavalerie doit posséder ;

3° De former des instructeurs appelés à reporter dans leurs régiments les méthodes d'instruction reconnues les meilleures ;

4° De former un certain nombre de sous-officiers comptables et de bons instructeurs ;

5° Enfin, d'initier au service régimentaire les aides vétérinaires stagiaires nouvellement promus.

L'école de cavalerie reçoit encore, à des époques et pendant une durée variables, des officiers de gendarmerie sortant de l'infanterie ou provenant des sous-officiers de la gendarmerie à pied.

ÉCOLE D'APPLICATION DES POUDRES ET SALPÊTRES.

La décision ministérielle du 25 mars 1878 règle l'organisation de cette école. Les élèves ingénieurs sont recrutés parmi les élèves sortant de l'école polytechnique ; ils sont classés au dépôt central des poudres et salpêtres et leur instruction est assurée au moyen des cours des écoles de mines et des manufactures de l'Etat, auxquels s'ajoutent des cours spéciaux faits au Dépôt central par les ingénieurs du service.

ÉCOLES DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE MILITAIRES

Cette école est destinée à pourvoir au recrutement des officiers de santé de l'armée.

Elle a été instituée par le décret du 9 août 1850 : organisée par les décrets et décisions des 11 ovembre 1852, 12 juin 1856, 5 octobre 1872, 0 mars 1877 et 21 février 1879.

Sont admis à l'école, les étudiants en médecine u en pharmacie, en possession de 12 inscriptions our le doctorat ou de 8 inscriptions pour le titre e pharmacien de 1re classe.

Le séjour à l'école est de 2 ans.

ÉCOLE D'ADMINISTRATION.

L'école d'administration a été organisée par décret du 21 juillet 1875, modifié par décision présidentielle du 31 décembre 1878.

Elle est destinée à former le personnel nécessaire au recrutement des officiers d'administration.

Elle reçoit, par voie de concours, les sous-officiers de toutes armes admis au stage administratif et les engagés conditionnels des sections de commis et ouvriers d'administration et d'infirmiers qui, ayant satisfait à des examens spéciaux, demandent à rester une année de plus pour obtenir un brevet d'adjudant d'administration de réserve.

L'ouverture des cours a lieu, chaque année, le 5 novembre, et la clôture le 30 septembre suivant.

Les sous-officiers qui ont satisfait aux examens de sortie sont nommés élèves d'administration.

ÉCOLE NORMALE DE GYMNASTIQUE.

L'école normale de gymnastique organisée par le réglement du 20 mars 1878, comprend deux sections : la gymnastique et l'escrime. Elle est destinée à donner à un certain nombre de sous-officiers, de caporaux et de soldats un enseignement spécial qu'ils puissent reporter dans les corps de troupe.

ÉCOLE NORMALE DE TIR.

L'école normale de tir a été créée par le décret du 9 décembre 1879.

Elle comprend : 1° Une commission d'expériences.
2° La commission des feux de guerre.

Cette école a pour but :

1° De proposer les perfectionnements à apporter aux armes et aux munitions en service dans l'infanterie.

2° D'expérimenter les armes en usage dans les armées étrangères ;

3° De proposer au ministre les mesures propres à tenir les écoles régionales et l'armée au courant de tous les progrès faits à l'étranger ;

4° De rechercher les règles à suivre dans l'exécution des feux, les modifications à apporter dans les réglements de manœuvres, les meilleures méthodes d'instruction au point de vue du tir, et de soumettre au ministre le résultat de ces études et de ces expériences.

5° De former pour les écoles régionales des professeurs et des instructeurs d'une capacité assurée, destinés à donner à donner à l'infanterie une connaissance approfondie des armes à feu portatives.

Les cours commencent le 15 janvier et finissent le 15 juillet. Chaque corps d'armée détache 1 capitaine à l'école normale.

ÉCOLES RÉGIONALES DE TIR.

En vertu des décisions ministérielles des 29 septembre et 2 novembre 1874, il a été créé des écoles régionales de tir au camp de Châlons, au camp de la Valbonne, au camp de Ruchard et à [illegible] Blidah. Cette dernière école ayant été suppri[illegible] il n'en existe plus que trois.

L'organisation de ces écoles a été modifiée par le décret du 9 décembre 1879.

Le but des écoles régionales de tir est de former des instructeurs destinés à vulgariser dans les corps de troupe les progrès incessants accomplis, soit dans les méthodes d'instruction, soit dans le tir, soit dans la fabrication des armes et des munitions.

Dans chaque école, il y a deux cours par an. La durée des cours est de 4 mois pour les officiers et de 3 mois pour les sous-officiers ou caporaux.

Le nombre des militaires à détacher dans l'une des écoles est fixé ainsi qu'il suit :

A chaque cours :

1 officier 2 sous-officiers ou caporaux	Par régiment d'infanterie en France.

Par an :

1 officier	Par régiment ou bataillon formant corps en Algérie.
1 officier 2 sous-officiers ou caporaux	Par bataillon formant corps en France.
1 officier 1 sous-officier ou caporal	Par compagnie de dépôt en France appartenant à des corps dont les compagnies actives sont en Algérie.

ÉCOLES RÉGIMENTAIRES DU GÉNIE.

Ces écoles, au nombre de quatre, sont établies dans les places servant habituellement de garnison aux régiments de l'arme. L'organisation de ces écoles a été réglée par le réglement du 30 juin 1856.

ÉCOLES RÉGIMENTAIRES DES CORPS DE TROUPE.

Chaque régiment d'infanterie ou bataillon formant corps a deux écoles :

1° L'école primaire de compagnie destinée aux illettrés.

Ils cessent d'y assister quand ils savent lire, écrire et compter.

2° Le cours préparatoire fait aux sous-officiers, caporaux et soldats ayant un commencement d'instruction et désireux d'arriver au grade de sous-lieutenant, soit dans l'armée active, soit dans la réserve.

ÉCOLES D'ARTILLERIE.

Conformément aux dispositions du décret du 4 décembre 1873, il existe 19 écoles d'artillerie, (1 par corps d'armée).

ÉCOLE CENTRALE DE PYROTECHNIE MILITAIRE.

Cette école a été instituée pour former des praticiens habiles destinés à porter dans les corps de troupe d'artillerie un mode d'enseignement et des méthodes uniformes en ce qui concerne la confection et l'emploi des artifices de guerre.

Cette école comprend en outre des ateliers permanents de fabrication où sont exécutées les commandes prescrites par le ministre, soit pour les approvisionnements de guerre, soit pour les travaux d'expériences et de recherches.

ÉCOLES DES SOUS-OFFICIERS D'INFANTERIE.

Les écoles de sous-officiers ont été instituées par décret du 4 décembre 1874, en vue de compléter et de perfectionner l'instruction des sous-officiers d'infanterie proposés pour le grade de sous-lieutenant.

Les cours commencent le 15 avril et durent 1 an. Nul ne peut être promu sous-lieutenant s'il n'a suivi ces cours, et s'il n'a obtenu un certificat constatant qu'il a satisfait aux examens de fin d'année. Il n'est fait d'exception à cette disposition que pour des cas spéciaux, tels que actions d'éclat, services hors-ligne, etc.

Il n'existe encore qu'une de ces écoles, qui est installée à Saint-Maixent.

ÉCOLE DES ENFANTS DE TROUPE.

L'école d'essai des enfants de troupe est instituée conformément au décret du 24 avril 1875, modifié par ceux du 23 juillet suivant et du 27 décembre 1877.

Le but de cette école est d'élever et de diriger vers la profession militaire les enfants qui y sont admis, et de leur donner les aptitudes nécessaires pour devenir de bons sous-officiers. Ils y reçoivent l'enseignement primaire, l'enseignement religieux et l'enseignement militaire.

Les élèves sont choisis parmi les enfants de troupe immatriculés dans les corps. Un certain nombre d'enfants issus de familles militaires et dont l'instruction reste entièrement à la charge de leurs parents ou tuteurs, peuvent être reçus comme pensionnaires.

Les écoles dépendant du ministère de la marine et des colonies sont les suivantes :

1° *Ecole navale*, établie en rade de Brest, à bord d'un vieux vaisseau de ligne dont la batterie sert de logement aux élèves. Les jeunes gens âgés de moins de 17 ans révolus au 1er janvier de l'année courante sont admis à concourir pour l'admission. La liste annuelle d'admission ne comprend guère plus de 50 élèves.

Ils font 2 années de cours sur le Borda, partageant leur temps entre les études théoriques et pratiques sous la direction d'un capitaine de vaisseau, commandant l'école. Divers officiers de marine instruisent et surveillent les élèves. Un lieutenant de vaisseau, chargé spécialement d'enseigner la manœuvre, commande une corvette sur laquelle les élèves se livrent fréquemment à la pratique des leçons qu'ils reçoivent au Borda. Chaque année, la corvette prend la mer et fait un voyage aux îles du cap Vert, à Rio-Janeiro, aux Antilles, montée par son jeune équipage.

En quittant le Borda, les élèves qui passent avec succès l'examen de sortie, sont nommés *élèves ou aspirants de marine de 2e classe.*

2° *Ecole d'application du génie maritime*, à Cherbourg. Les élèves se recrutent parmi les élèves de l'école polytechnique. Après un an de cours, ceux qui subissent avec succès l'examen de sortie sont nommés *sous-ingénieurs de 3e classe.*

3° *Ecole de pyrotechnie maritime*, à Toulon. Elle est chargée : 1° de former des artificiers, des sous-chefs et des chefs artificiers pour l'artillerie

de la marine, — 2° de donner une instruction spéciale à un certain nombre d'officiers, aux maîtres et quartiers-maîtres canonniers, — 3° de poursuivre les recherches utiles au perfectionnement de l'art pyrotechnique.

La durée des cours est de 6 mois.

4° *Ecoles de médecine navale*, à Brest, Rochefort et Toulon.

5° *Ecoles d'hydrographie.*

6° *Ecole élémentaire des mousses et cours normal des instituteurs élémentaires de la flotte*, à Brest et à Rochefort.

7° *Ecole d'artillerie de la marine*, à Lorient.

8° *Ecole des défenses sous-marines*, de Boyardville ou *cours de torpilles*.

ENGAGEMENT. L'engagement est l'acte par lequel un Français se lie au service dans l'armée active, alors qu'il n'y est pas tenu par la loi. On peut s'engager à partir de 18 ans; cependant les élèves sortant de l'école des Mousses peuvent s'engager à 16 ans dans la marine. L'engagement est essentiellement gratuit.

En principe, l'engagé a le droit de choisir le corps dans lequel il désire servir, mais il lui faut le consentement du chef de corps, lorsque ce corps est en garnison dans le département où il réside; en outre, l'engagé peut toujours être changé de corps ou d'arme lorsque l'intérêt ou les besoins du service l'exigent.

L'acte d'engagement est établi en présence de deux témoins, par les soins du maire d'un chef-lieu de canton; ce magistrat doit s'assurer que le jeune homme remplit toutes les conditions voulues et lui donner lecture de certaines dispositions légales. Il y a cinq sortes d'*engagements* :

1° *Engagement de cinq ans*. C'est le plus général. Les conditions à remplir sont les suivantes :

Jouir de ces droits civils et produire un certificat de bonne vie et mœurs;

Avoir 18 ans accomplis pour l'armée de terre et 16 ans pour la marine (élève de l'école des Mousses);

Ne pas être âgé de plus de 24 ans;

N'être ni marié, ni veuf avec enfants;

Savoir lire et écrire.

L'engagé reçoit une feuille de route du sous-intendant militaire et rejoint directement son corps.

2° *Engagement conditionnel d'un an*, L'engagement conditionnel ou *Volontariat d'un an* a pour but de favoriser, en temps de paix, les carrières libérales, l'agriculture, l'industrie et le commerce en ne maintenant qu'un an sous les drapeaux les jeunes gens qui se destinent à ces carrières.

Il y a deux sortes d'engagements conditionnels : L'engagement de droit et l'engagement au concours.

Ont le *droit* de s'engager volontairement pour un an :

1° Les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier ou de fin d'études de l'enseignement secondaire spécial, — les élèves des écoles nationales suivantes : Ecole centrale de Paris; Ecoles des arts et métiers de Aix, Angers et Châlons-sur-Marne; Ecole d'horlogerie de Closes; Ecoles des beaux-arts de Paris, Dijon et Lyon; Conservatoires de musique de Paris, Lille, Dijon, Toulouse et Nantes; Ecoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse; Ecole des haras du Pin; Ecoles d'agriculture de Grignon, Grand-Jouan et Montpellier; Fermes-Ecoles (au nombre de 27) et Ecoles pratiques d'agriculture (au nombre de 3). (Il faut avoir obtenu le diplôme de capacité aux examens de sortie); Ecoles des mines de Paris; Ecole des ponts et chaussées de Paris; Ecole du génie maritime de Paris; Ecole des mineurs de Saint-Etienne.

Les jeunes gens qui ne sont pas dans les catégories précitées obtiennent *au concours* le droit de s'engager volontairement pour un an, en satisfaisant à l'un des examens agricole, industriel ou commercial fixés par le règlement du 31 octobre 1872 et jusqu'à concurrence du nombre déterminé par le ministre de la guerre.

3° *Engagement pour la durée de la guerre.* En temps de guerre, tout Français remplissant les conditions générales, peut contracter un engagement pour la durée de la campagne, quelque soit son âge, pourvu qu'il soit apte à faire un bon service. Cet engagement ne donne pas droit à la dispense en faveur d'un frère.

4° *Engagement spécial aux disponibles.* Les militaires classés dans la disponibilité, ceux qui doivent y être envoyés après leur année de service, et les volontaires d'un an qui ont achevé leur temps de service, peuvent être admis à compléter leurs 5 années de service actif.

Cet engagement donne droit à la dispense pour le frère.

5° *Engagement pour une 2e année spécial aux volontaires d'un an.* Le volontaire d'un an peut, après sa 1re année, s'il satisfait aux examens, contracter un second engagement pour une seconde année. Au bout de ce temps, il lui est délivré un brevet de *sous-lieutenant de réserve* ou une commission équivalente dans l'une des réserves.

ETAT-MAJOR (SERVICE D') Organisé par la loi du 20 mars 1880

Art. 1er. — Le corps spécial d'état-major créé par l'ordonnance du 6 mai 1818 et modifié successivement par les ordonnances des 10 décembre 1826, 22 février 1831, 23 février 1833, est supprimé.

Le service d'état major est assuré .

1° Par un personnel d'officiers de toutes armes munis du brevet d'état-major et employés temporairement à ce service dans les conditions déterminées par la présente loi;

2° Par un personnel d'archivistes et secrétaires des bureaux d'état-major.

Art. 2. — Les officiers du service d'état-major sont les agents du commandement.

Les règles de ce service, ainsi que l'emploi et les devoirs de son personnel, seront déterminées par décret.

Art. 3. — L'école supérieure militaire instituée par la loi du 13 mars 1875 prendra le nom d'école

supérieure de guerre. Les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants de toutes armes ayant accompli 5 années de service comme officiers, dont 3 années de service effectif dans les troupes, y seront admis au concours.

Les officiers ayant satisfait aux examens de sortie de l'école supérieure de guerre reçoivent le brevet d'état-major.

Les capitaines de toutes armes seront admis à subir les mêmes examens pour l'obtention du brevet.

Le brevet est également accordé aux officiers supérieurs de toutes armes, sous des conditions et à la suite d'épreuves déterminées par un règlement ministériel.

Art. 4. — En temps de paix, aucun officier ne peut être détaché au service d'état-major pendant plus de quatre années consécutives, et, après avoir quitté ce service, ne peut y être rappelé à aucun titre, avant deux ans au moins.

Les aides-de-camp et officiers d'ordonnance de toutes les armes, les officiers employés au ministère de la guerre et aux comités, brevetés ou non, sont assujettis à la même règle.

Toutefois, quelques officiers se consacrant à des études scientifiques spéciales peuvent exceptionnellement être dispensés de cette obligation sur l'avis conforme du comité de l'arme.

Cette règle n'est pas obligatoire pour les colonels et les officiers généraux ; elle cessera en temps de guerre pour les officiers de tous grades.

Art. 5. — Sur le pied de paix, le personnel des officiers d'état-major ne dépassera pas 300, savoir :

25 colonels,
35 lieutenants-colonels,
100 chefs d'escadron,
140 capitaines.

Ils seront placés hors-cadres, continueront d'appartenir à leur arme respective et d'y concourir pour l'avancement.

Art. 6. — Les officiers brevetés non compris dans le cadre prévu par l'article précédent constituent la réserve du personnel d'état-major. Ils sont à la disposition du ministre pour être employés à des fonctions détat-major.

En temps de paix, ces officiers ne seront pas mis hors-cadres.

Art. 7. — La direction du service et du personnel d'état-major est confiée, sous l'autorité du ministre, à un officier général.

Un comité consultatif d'état-major est, en outre, établi auprès du ministre.

Art. 8. — Un service spécial de géographie est établi au dépôt de la guerre. Il comprend au maximum : 2 colonels, 3 lieutenants-colonels, 7 chefs de bataillon ou d'escadron. Ce cadre sera choisi parmi les officiers de toutes armes dont l'aptitude aura été constatée. Ils seront mis hors-cadres. Le roulement prescrit par l'article 4 ne sera pas obligatoire pour ces officiers. Il leur sera adjoint le nombre de capitatnes nécessaire.

Art. 9. — Le personnel des bureaux d'état-major comprend au maximum :

30 archivistes principaux de 1re et de 2e classe;
30 archivistes de 1re classe ;
40 archivistes de 2e classe ;
50 archivistes de 3e classe.

Ces archivistes sont chargés, sous les ordres des officiers d'état-major, du service des bureaux et de la conservation des archives ; ils forment un corps ayant une hiérarchie propre, sans assimilation avec les divers grades de l'armée.

Les dispositions de la loi du 19 mars 1834 leur sont applicables.

Le recrutement et l'organisation de ce corps sont réglés par décret.

Les 24 archivistes créés par la loi du 13 mars 1875 sont compris dans le nouveau cadre d'archivistes.

Art. 10. — Dès la promulgation de la présente loi, les officiers appartenant au corps spécial d'état-major seront pourvus du brevet et répartis dans les différentes armes, proportionnellement au nombre des officiers du même grade de chaque arme.

Ils concourront avec eux pour l'avancement au choix et à l'ancienneté. Il ne pourra leur être attribué, soit au choix, soit à l'ancienneté, plus d'une nomination sur deux.

Les officiers du corps supprimé, qui ne seront pas désignés pour faire partie du nouveau service, seront mis à la suite de leur arme. Toutefois, le ministre pourra exceptionnellement les maintenir dans les fonctions d'état-major hors-cadres, pendant quatre ans, à partir de la promulgation de la présente loi.

Pendant le même laps de temps, les officiers de toutes armes pourront être admis à remplir des emplois de leur grade dans le service d'état-major, sans être munis du brevet.

Les officiers qui ont satisfait aux examens de sortie de l'Ecole supérieure de guerre, antérieurement à la promulgation de la présente loi, seront pourvus du brevet.

Art. 11. — Toutes dispositions contraires à la présente loi sont abrogées.

Etat-Major général de l'armée. L'état-major général de l'armée française comprenait en 1880 : 3 maréchaux, 181 généraux de division et 388 généraux de brigade, au total 572 officiers.

Les généraux sont divisés en *deux sections* : 1° celle d'*activité et de disponibilité* ; 2° celle de *réserve,* qui comprend les généraux de division âgés de plus de 65 ans et les généraux de brigade âgés de plus de 62 ans, ainsi que tous ceux qui, pour cause de santé, ne peuvent être maintenus dans le cadre actif. En temps de guerre, les généraux du cadre de réserve peuvent être rappelés à l'activité.

Etat-Major particulier de l'artillerie. L'état-major de l'artillerie compte dans l'arme de l'artillerie, mais est chargé d'un service spécial. Il est divisé en :

1° *Partie active*, attachée aux corps d'armée. } 284 officiers du grade de colonel à celui de capitaine.
2° *Partie territoriale*, attachée au territoire. }

Il a pour auxiliaires et sous ses ordres :
540 *gardes d'artillerie.*
160 *contrôleurs d'armes.*
210 *ouvriers d'état.*
260 *gardiens de batterie.*

Etat-major particulier du génie. L'état-major du génie compte dans l'arme du génie, mais il est chargé d'un service spécial. Il se divise en :

1o *Partie active*, attachée aux corps d'armée.
2o *Partie territoriale*, attachée au territoire.
} 486 officiers du grade de colonel à celui de capitaine.

Il a pour auxilaire et sous ses ordres :
570 *adjoints du génie.*
6 *ouvriers d'état.*
292 *portiers-consignes.*

EUDES D'EUDEVILLE (JULES-ALBERT). Général de brigade du génie, né à Venlette (Seine-Inférieure), le 11 novembre 1818, mort à Alger le 4 mars 1877.

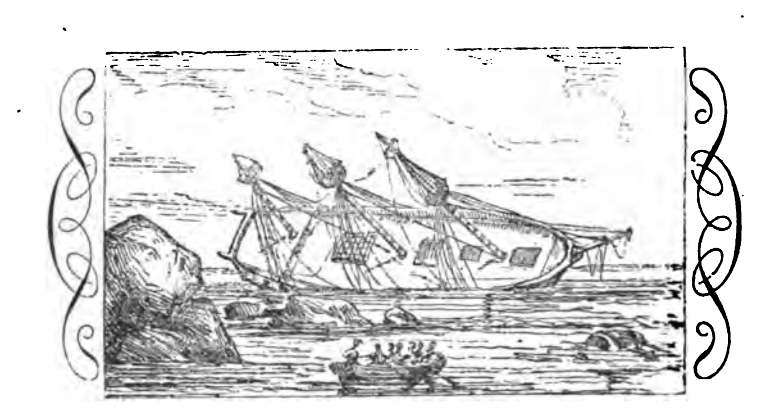
Il entra à l'école polytechnique en 1838 et en sortit dans le génie. Il servit 7 ans en Algérie et y passa capitaine.

En 1855, il fut envoyé devant Sébastopol, et reçut 2 blessures le 18 juin. Sa belle conduite lui valut le grade de chef de bataillon, avec lequel il revint en France.

En 1861, il fut nommé lieutenant-colonel, puis colonel en 1869.

Pendant la guerre de 1870, le colonel d'Eudeville fut appelé au commandement du génie du 21e corps.

En 1874, il fut promu général de brigade et investi peu après du commandement supérieur du génie en Algérie.



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



FIERECK. Général de division d'artillerie, né à Turin en 1805, mort en 1880.

Il était entré en 1827 à l'école d'application à Metz. Capitaine en 1834, il devint aide-de-camp du duc de Montpensier. Chef d'escadron en 1846 et général de division en 1866, Fiéreck, passé au cadre de réserve le 13 mars 1870, reprit du service pendant la guerre contre l'Allemagne et reçut le commandement d'un corps d'armée de l'Ouest, qui n'eut qu'une existence éphémère.

FOLTZ. Général de division d'état-major, né à Toulouse le 11 novembre 1802, mort à Paris le 4 juillet 1877.

FORBACH. Petite ville sur la voie ferrée de Metz à Sarrebruck. Célèbre depuis 1870 par la bataille qui fut livrée au nord-est de la ville par la 1re armée allemande au 2e corps de l'armée du Rhin, (6 août).

Cette bataille est dite également de Spickeren, village situé à l'extrémité orientale du champ de bataille.

FORGEOT. Général de division d'artillerie, né à Arcachon le 8 mars 1809, mort dans cette ville le 4 mai 1877.

FOY. Général de division d'état-major, né à Ham le 4 janvier 1793, mort à Paris le 22 mars 1877.

Il entra à Saint-Cyr en 1810 et fit en qualité de sous-lieutenant la campagne d'Espagne (1812), où il était aide-de-camp de son oncle le général Foy.

En 1815, pendant la campagne de France, il reçut à la bataille de Fleurus un coup de mitraille au genou droit.

Mis en non-activité à la Restauration, il ne reprit du service qu'en 1818 et fut admis dans le corps d'état-major.

Aide-de-camp de son oncle et du général Damrémont en 1830, il fit les premières campagnes d'Afrique et y gagna ses grades de chef d'escadron et de lieutenant-colonel

En 1837, il fut attaché au ministère de la guerre, puis reparut en Afrique comme colonel en 1843.

Il quitta la colonie comme général de brigade et fut promu divisionnaire en 1853.

Le général Foy comptait 47 années de service, 2 blessures et 9 campagnes.

FOY. Général de brigade d'état-major, né à Paris le 12 mars 1822, mort à Tours le 11 novembre 1877. Il était fils de Maximilien Foy, le général orateur qui a laissé un souvenir illustre dans l'histoire.

FRABOULET DE KERLEADEC. Colonel d'infanterie, né en 1826 à Bitche. Il sortit de Saint-Cyr en 1845 et fit les campagnes d'Afrique de 1846 à 1847, de 1864 à 1868, de France en 1851



d'Orient de 1854 à 1856, d'Italie en 1859 et appartint enfin à l'armée du Rhin en 1870.

Il fut blessé au siége de Sébastopol et mourut à Metz le 11 septembre 1870, des suites de blessures reçues à la bataille de Saint-Privat.

FRANCHESSIN (DE). Colonel d'infanterie, né en 1824 à Talange (Moselle). Il sortit de Saint-Cyr en 1844 et fut tué en 1870 à Frœschwiller, commandant le 96e de ligne.

Il avait fait les campagnes suivantes :

Orient 1855-1856, Afrique 1856 à 1862 et 1865 à 1868, Italie 1859, Mexique 1862 à 1865 et enfin armée du Rhin 1870.

FRŒSCHWILLER. Village situé à peu de distance de Wœrth, sur les bords du Sauerbach, affluent du Rhin. L'armée du maréchal de Mac-Mahon y fut attaquée, le 6 août 1870, par les troupes du prince Royal, et battit en retraite après avoir résisté toute la journée à des forces supérieures.

FRUHVIRTH (FUSIL) Le fusil à répétition de M. Fruhwirth, armurier à Vienne, est une arme à magasin. Le mécanisme de culasse est à verrou. Il tire la même cartouche à percussion centrale, système *Roth*, que la carabine *Werndl*. Le magasin est un tube placé sous le canon ; il contient 6 cartouches. Un piston et un ressort à boudin poussent les cartouches dans la culasse.

Ce fusil est affecté à l'armement de la gendarmerie austro-hongroise.

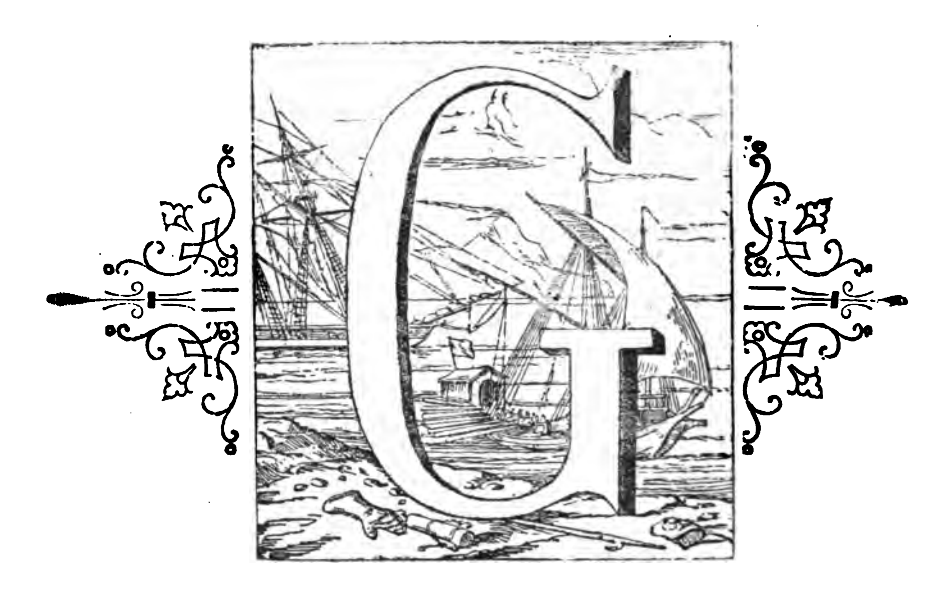
Pour les détails de calibre, de poids, etc., voir (ARMES PORTATIVES).



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



GANDIL. Général de division né à Fontaine-Française (Côte-d'Or), le 12 août 1822, décédé à Paris le 5 septembre 1877.

GELLY DE MONTCLA. Général de brigade d'infanterie, né le 18 mai 1804 à Alexandrie (Piémont). mort à Grenoble le 2 mars 1877.

Il entra au service, en 1823, comme engagé volontaire dans la garde royale.

Garde du corps en 1829 (rang de sous-lieutenant) il devint successivement lieutenant en 1832 et capitaine en 1838. Il fit, dans ce grade, les campagnes d'Afrique, y reçut une blessure et la croix de chevalier de la Légion d'honneur et fut l'objet de deux citations.

Il prit part à l'expédition de Crimée comme colonel. En 1859 il obtint le grade de général de brigade et passa en 1866 dans le cadre de réserve.

GENDARMERIE. Le corps de la gendarmerie comprend :

La *gendarmerie départementale*, qui se compose de 30 légions subdivisées en 87 compagnies (1 par département et 2 en Corse).

La *gendarmerie d'Afrique*, formée de 1 légion à 4 compagnies ;

La *gendarmerie mobile*, formée de 1 légion (8 compagnies d'infanterie et 1 escadron de cavalerie) à Versailles ;

La *garde républicaine*, formée de 1 légion, (3 bataillons d'infanterie à 8 compagnies chacun et 3 divisions de cavalerie à 2 escadrons), à Paris ;

La *gendarmerie coloniale*, formée de 4 compagnies et de 5 détachements. Les compagnies sont à la Martinique, à la Guadeloupe, à l'île de la Réunion et à la Nouvelle-Calédonie. Les détachements sont à la Guyane, au Sénégal, en Cochinchine, à Taïti et aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Cette gendarmerie coloniale dépend du ministère de la marine.

EFFECTIFS.	HOMMES	CHEVAUX
Gendarmerie départementale	20897 dont 759 officiers	12067
1 Légion pour le service de l'Algérie.	900	646
1 Légion de gendarmerie mobile.	1203	202
Garde républicaine de Paris.	4014	752

GENET. Général de brigade du génie, décédé à Paris le 8 janvier, était né à Niort le 30 mai 1812.

Nommé le 1er octobre 1832 sous-lieutenant élève du génie, Genet fut promu lieutenant en second au 2e régiment du génie le 1er octobre 1834.

Distingué au combat de Sidi-el-Embarech le 3 décembre 1835, il fut cité à l'ordre du jour de

l'armée le 24 septembre 1836. Capitaine en 1838, chef de bataillon en 1852, lieutenant-colonel en 1858, colonel en 1863, Genet fut promu général de brigade le 11 octobre 1870. Commandant supérieur du génie en Algérie, le général Genet fut rappelé en France en 1872, et exerca les fonctions d'inspecteur du génie. Admis dans le cadre de réserve en 1874, il était commandeur de la Légion d'honneur.

GÉNIE. En France, les troupes du génie sont composées comme il suit :

	OFFICIERS	HOMMES des cadres	SOLDATS	CHEVAUX	EFFECTIFS HOMMES	EFFECTIFS CHEVAUX
	Par régiment.					
4 régiments de sapeurs-mineurs à 5 bataillons de 4 compagnies; plus 1 compagnie de dépôt, 1 compagnie d'ouvriers militaires de chemins de fer et 1 compagnie de sapeurs-conducteurs (à ajouter 1 détachement de sapeurs-conducteurs en Algérie)... .	107	728	1860	138	10.960	733

A chacun des 19 corps d'armée correspond un bataillon du génie, qui en porte le numéro et qui rejoint ce corps pour les manœuvres ou en cas de mobilisation.

Le service en Algérie est assuré par un certain nombre de compagnies détachées des régiments.

Etablissements du génie. — Ces établissements sont :

Le *Dépôt des fortifications* (à Paris) ;

La *Galerie des plans-reliefs* (à Paris) ;

Le *Service des parcs* (à Paris) ;

La *Brigade topographique* (divisée en 4 sections. — 1re section, Lille, Maubeuge, Reims, — 2e section, Montbéliard et Dijon, — 3e section, Nancy Remiremont, Epinal, Toul, — 4e section, Pontarlier) ;

4 *Ecoles régimentaires*, (à Versailles, Arras, Montpellier et Grenoble) ;

9 *Directions supérieures*, (1 pour 2 corps d'armée à l'intérieur, 1 pour le 19e corps) ;

31 *Directions*, répandues sur tout le territoire de l'intérieur et de l'Algérie.

Allemagne. Les troupes du génie (pionniers) de l'armée allemande se composent de 19 bataillons (15 prussiens, 2 bavarois, 1 saxon et 1 wurtembergeois) à 4 compagnies, sauf les 2 bavarois qui en ont 5. Le *régiment de chemin de fer*, qui est sous le commandement du chef de l'état-major, a 5 bataillons. La Bavière a aussi une compagnie de chemin de fer.

Autriche-Hongrie. — Les troupes du génie comprennent 2 régiments du *génie proprement dit* et 1 régiment de *pionniers*.

Les régiments du génie ont 5 bataillons de campagne à 4 compagnies, 8 compagnies de réserve et cadre de bataillon complémentaire.

Le régiment de pionni rs a 4 bataillons de campagne à 4 compagnies, 1 cadre de compagnie de réserve, 1 réserve d'ustensiles et de voitures militaires et 1 détachement de pionniers. Ce détachement de pionniers et les 5 détachements de mineurs du génie forment 5 sections de troupes de chemins de fer.

Russie. Il existe en Russie :

15 bataillons de *sapeurs*, plus 1/2 bataillon des sapeurs du Turkestan ;

8 demi-bataillons de *pontonniers*, et 1 compagnie des pontonniers du Caucase ;

4 bataillons de *chemins de fer* ;

2 compagnies de *torpilleurs* ;

9 parcs de *télégraphie militaire*.

En cas de guerre, le génie dispose de 20 compagnies de réserve de sapeurs qui sont formées par le partage des cinquièmes compagnies de 10 bataillons de sapeurs.

Grande-Bretagne et Irlande. Le génie de l'armée anglaise compte 40 compagnies, plus un train de 3 compagnies (722 hommes et 422 chevaux). De cette arme, les officiers seuls servent dans l'Inde.

Italie. L'effectif des troupes du génie est de 11,228. Chaque régiment du génie a 14 compagnies de sapeurs, 4 compagnies de pontonniers, 2 de chemins de fer, 3 du train, 1 peloton d'instruction et 1 de dépôt.

La *milice mobile* comprend, 10 compagnies du génie et 10 compagnies du train.

Espagne. Le génie de l'armée espagnole compte 5 régiments de 2 bataillons. Les bataillons des 4 premiers régiments ont chacun 4 compagnies, dont 3 de sapeurs et 1 de mineurs ; le premier bataillon du 5e régiment a 4 compagnies de pontonniers, et le 2e 2 compagnies de télégraphistes et 2 de chemins de fer. Au génie est attachée une brigade topographique de 71 officiers et hommes.

Belgique. Le génie de l'armée belge comprend 1 régiment de 3 bataillons de sapeurs mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt, et de 5 compagnies spéciales (chemins de fer, télégraphes, etc.) La force totale du génie est de 1,390 hommes.

Suède et Norvège. Les troupes du génie comprennent 1 bataillon de pontonniers, 1 bataillon de sapeurs, chacun de 3 compagnies, et 1 com-

gnie de télégraphie militaire qui est attachée au bataillon de pontonniers.

Les effectifs des différentes compagnies sont les suivants :

	Officiers	Hommes	Chevaux
Compagnie de pontonniers	4	114	20
Compagnie de télégraphie.	4	124	10

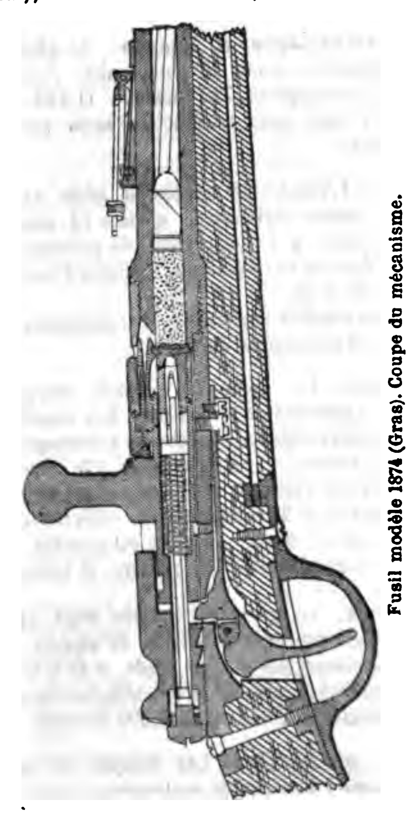
GIRARD. Général de brigade de cavalerie, né à Tours en 1819, et sorti de Saint-Cyr en 1840 dans la cavalerie. Il fit les campagnes d'Orient de 1854 à 1856, et celle de 1870 (armée du Rhin), où il fut tué, à Sedan.

GOLDBERG (DE). Général de brigade de cavalerie, né à Lexy (Moselle), le 20 mars 1811, mort à Bougie (Algérie), le 12 septembre 1877.

GRAMMONT (DE). Général de division de cavalerie, né à Paris le 1er juillet 1820, mort au Château de Mauvières, près d'Anvieux, (Seine-et-Oise), le 4 septembre 1877.

GRANDCHAMP. Général de division d'infanterie, né le 16 décembre 1807 à Treignac (Corrèze), mort le 15 mai 1877 à Villeneux-sur-Lot.

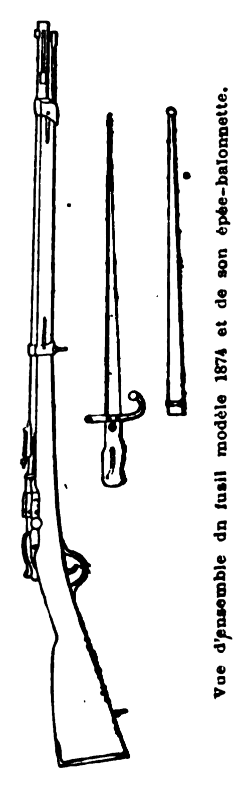
GRAS (FUSIL). Le fusil modèle 1874 (système Gras), est une arme à verrou, tirant une cartouche métallique à percussion centrale. Une épée-baïonnette peut s'adapter au bout du canon. Pour les détails de calibre, de poids, etc. Voir (ARMES PORTATIVES).


Fusil modèle 1874 (Gras). Coupe du mécanisme.

Cette arme, en service dans toute l'armée française, rappelle par ses formes et ses dimensions le fusil modèle 1866 ; mais elle en diffère essentiellement, soit par le principe même de la cartouche, soit par les détails de mécanisme de fermeture.

Comme détails essentiels, nous noterons que le percuteur est une tige d'acier de 7 millimètres 1 de diamètre avec pointe légèrement cylindro-conique, que la rampe hélicoïdale du cylindre permet d'armer automatiquement, ce qui supprime un des temps de la charge, et que l'obturation est produite au moment où le coup part, par la dilatation du laiton de la cartouche fortement comprimé contre la paroi du tonnerre par les gaz de la poudre. Quand on ouvre le tonnerre, un extracteur fait sauter la cartouche brûlée hors du fusil.

On a réalisé, dans le fusil modèle 1874, les divers progrès qui ont été accomplis depuis quelques années dans les armes de guerre, ainsi que ceux qui n'avaient pu l'être dans le fusil modèle 1866, en raison de la nature spéciale de la cartouche.


Vue d'ensemble du fusil modèle 1874 et de son épée-baïonnette.

Le fusil modèle 1874 a une portée considérable, la tension de la trajectoire est très-grande, et le tir efficace même aux limites extrêmes de la portée.

Le système Gras comporte :

1° Un fusil d'infanterie,
2° Une carabine de cavalerie,
3° Une carabine de gendarmerie à cheval,
4° Une carabine de gendarmerie à pied,
5° Un mousqueton d'artillerie.

GRAVELOTTE. Village situé à l'ouest et à 10 kilomètres de Metz. Célèbre depuis 1870 par la bataille que les armées allemandes livrèrent le 18 août à l'armée du maréchal Bazaine. On désigne quelquefois cette journée sous le nom de *Saint-Privat*, village situé dans la partie septentrionale du champ de bataille.

GRAU. Contre-amiral péruvien, commandant le *Huascar* au combat de *Punta-Agamos* (8 octobre 1879), contre la flotte chilienne. Il fut, presque au début de l'action, coupé en deux par un obus. (Voy. PUNTA-AGAMOS).

C'est ainsi qu'il termina glorieusement une carrière dans laquelle il avait su montrer, en mainte occasion, des talents et une énergie remarquables. Le gouvernement péruvien décréta qu'il avait bien mérité de la patrie et vota une pension pour sa famille.

GRAZIANI. Colonel d'infanterie, né en 1833 à Canari (Corse). Il sortit de Saint-Cyr en 1853 et fut blessé mortellement au combat de Nuits, le 18 décembre 1870.

Il fit les campagnes d'Orient de 1854 à 1856, d'Italie 1859, et celle de 1870.

Il avait été blessé devant Sébastopol et à la bataille de Solférino.

GUÉRIN (BARON DE WALDERSBACH). Général de brigade de cavalerie, né à Coblentz (Rhin-et-Moselle), le 9 décembre 1803, mort à Guétrange, près de Thionville, le 19 juillet 1877.

GUYOT DE LESPART. Général de division d'infanterie, né en 1808 à Laurière (Vendée), et sort de Saint-Cyr en 1827.

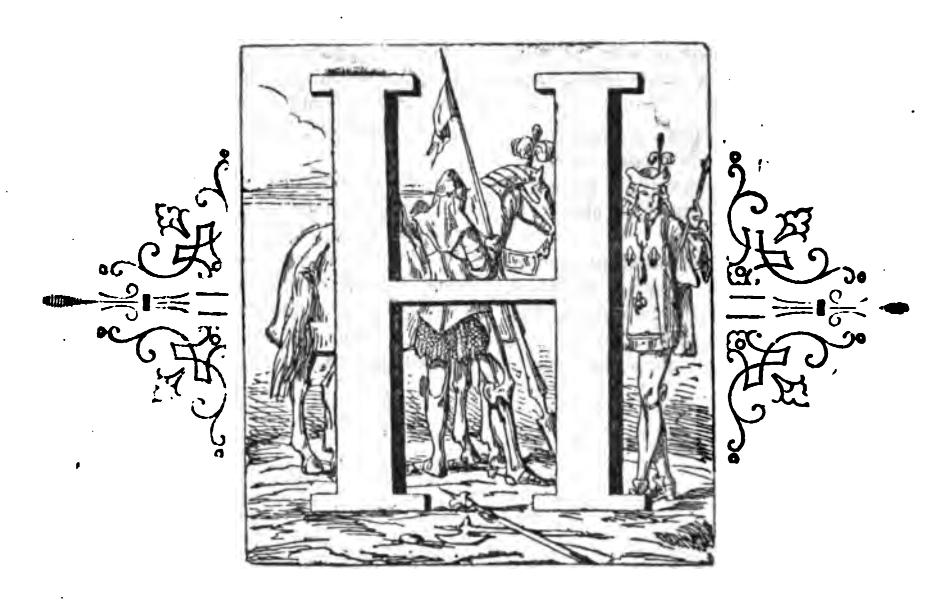
Il fit les campagnes de Belgique en 1832, de Rome de 1849 à 1852, d'Orient de 1854 à 1856, d'Italie en 1859, et de 1870 (armée du Rhin). Il mourut à Sedan des suites de blessures reçues à cette bataille (1870).



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



HAUTPOUL (D') Général de division, ministre de la guerre du 31 octobre 1849 au 22 octobre 1850.

Elève de l'école militaire de Fontainebleau. — Sous-lieutenant d'infanterie en 1806. — Capitaine en 1811. — Chef de bataillon, major, colonel en 1815. — Colonel du 3e régiment de la garde royale en 1823, avec rang de maréchal-de-camp. — Directeur de l'administration au ministère de la guerre en mars 1830. — Lieutenant-général en 1841. — Grand-croix de la Légion d'honneur en 1851. — Treize campagnes : 1806, 1807 (Allemagne, Prusse et Pologne), de 1808 à 1815 (Espagne, Portugal et France), 1823 (Espagne), 1841, 1850 (Algérie). Blessé deux fois grièvement à la bataille des Arapiles, en Espagne (1812), et fait prisonnier de guerre. — Depuis 1830, chargé successivement de plusieurs inspections générales en France et en Algérie, du commandement de divers départements et de la 8e division militaire. — Député, pair de France. — Admis à la retraite en 1848 ; relevé de cette position en vertu de la loi du 11 août 1849. — Pendant son ministère, suppression de la succursale de l'hôtel des Invalides à Avignon ; création du comité consultatif de l'Algérie ; suppression des hôpitaux militaires d'instruction et création d'une école d'application de médecine et de pharmacie militaires ; diverses réductions dans les troupes de l'administration, des vétérans, des guides. — En quittant le ministère, gouverneur général de l'Algérie. — Grand-référendaire du Sénat le 28 janvier 1852. — Mort le 27 juillet 1865, à 76 ans.

HÉRICOURT. Village sur la Lusine, affluent du Doubs (près Belfort), rappelant la bataille des 15, 16 et 17 janvier, entre l'armée de l'Est (général Bourbaki), et le corps allemand du général Werder.

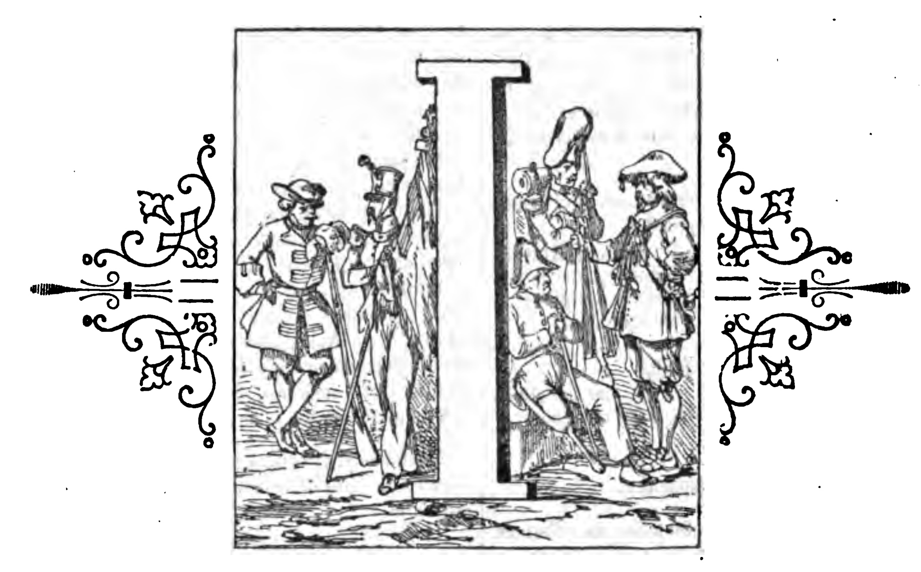
HUASCAR. Nom d'un vaisseau péruvien qui tomba au pouvoir de la flotte chilienne après avoir soutenu le combat acharné de *Punta-Agamos* (Voy. CE NOM).

Le *Huascar* était un navire de 1,200 tonneaux, de 58 mètres de long, de 10 mètres 67 de large et de 1 mètre 57 de tirant d'eau moyen. Il était construit en fer. La cuirasse s'étendait sur une ceinture à la flottaison, de bout en bout, depuis le niveau du pont des gaillards jusqu'à 1 mètre 07 sous l'eau. Ce navire était commandé par le contre-amiral *Grau*, qui fut tué le 8 octobre 1879.

DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



INFANTERIE. L'infanterie *française* se compose des corps de troupe suivants :

	OFFICIERS	HOMMES des cadres	SOLDATS	CHEVAUX	EFFECTIFS HOMMES	EFFECTIFS CHEVAUX
144 régiments de ligne, à 4 bataillons actifs de 4 compagnies, plus 2 compagnies de dépôt . . . . . (Il y a 1 régiment par subdivision de région).	Par régiment. 73	380	1188	16	236304	2304
30 bataillons de chasseurs à pied, à 4 compagnies, plus 1 compagnie de dépôt	Par bataillon. 22	140	430	4	18240	138
(Il y a 1 bataillon par corps d'armée de l'intérieur et 12 en dehors de ces corps, 6 sont stationnés en Algérie).	Les bataillons d'Algérie ont chacun 22	40	510	7		
Troupes spéciales à l'Algérie. 4 régiments de zouaves, à 4 bataillons actifs de 4 compagnies, plus 2 compagnies de dépôt . . .	Par régiment. 71	489	2020	23	10320	92
3 régiments de tirailleurs algériens à 4 bataillons de 4 compagnies, plus 2 compagnies de dépôt . . .	103	472	2260	23	8505	69
1 légion étrangère, à 4 bataillons de 4 compagnies.	67	462	2000	23	2529	23
3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, à 6 compagnies	Par bataillon. 25	156	1200	6	4143	18
4 compagnies de fusiliers de discipline et 1 compagnie de pionniers de discipline.	Par compagnie de fusiliers. 4	42	294	1	1560	5
	Par compagnie de pionniers. 3	23	174	1		
1 régiment de sapeurs-pompiers de la ville de Paris, à 2 bataillons de 6 compagnies					1368	4
Total	641 bataillons et 329 compagnies de dépôt				282,969	2653

Corps militaire des douanes (32 bataillons de 4 à 6 compagnies). Corps des chasseurs forestiers (39 compagnies et 13 sections actives, 28 compagnies et 10 sections territoriales). Corps des sapeurs-pompiers des places fortes.	Organisés en temps de paix, mais appelés à l'activité en cas de mobilisation seulement.

L'effectif du régiment d'infanterie sur le pied de paix est de 1,661 hommes et de 16 chevaux d'officiers ; sur le pied de guerre il est de plus de 4,000 hommes et de 23 chevaux d'officiers.

L'infanterie est armée du fusil *Gras* (Voir CE MOT).

Allemagne. L'infanterie permanente de l'armée de l'empire d'Allemagne comprend :

9 régiments de la garde, 16 régiments de grenadiers, 12 régiments de fusiliers, 124 régiments de ligne.	Au total : 160 régiments à 3 bataillons et 1 régiment à 2 bataillons.
1 bataillon d'instruction, 1 bataillon de chasseurs de la garde, 1 bataillon de tireurs de la garde, 17 bataillons de chasseurs.	20 bataillons de chasseurs.

Les bataillons sont à 4 compagnies.

Autriche-Hongrie. L'infanterie de l'armée austro-hongroise comprend :

80 régiments d'infanterie,
1 régiment de chasseurs tyroliens,
33 bataillons de chasseurs.

Les régiments sont à 5 bataillons de campagne de 4 compagnies ; les 3 premiers bataillons forment le régiment de ligne ; les 2 autres, avec le cadre complémentaire, forment le commandement de réserve et constituent un nouveau régiment en cas de mobilisation.

Le régiment des chasseurs tyroliens a 7 bataillons de campagne, 7 compagnies de réserve et un cadre de bataillon complémentaire. Les bataillons de chasseurs sont à 4 compagnies plus 1 compagnie de réserve et 1 cadre de compagnie complémentaire.

Russie. L'infanterie russe compte, en temps de paix, 800 bataillons constitués uniformément à 4 compagnies.

Les régiments comprennent tous 4 bataillons, savoir : 3 bataillons de ligne et 1 bataillon de tirailleurs.

Comme troupes de réserve, il existe en temps de paix un bataillon de réserve de la garde et 96 bataillons de réserve de l'armée de ligne. Chaque bataillon comprend 5 compagnies qui forment en temps de guerre autant de bataillons en convoquant les hommes en congé et les réservistes de l'armée. 4 de ces bataillons forment un régiment, le 5e n'est pas enrégimenté. Cela fait 96 régiments à 4 bataillons et 101 bataillons indépendants. Les 96 régiments qui forment 24 divisions de réserve peuvent être employés pour renforcer l'armée de campagne; les 101 bataillons libres sont destinés à l'occupation des places fortes à l'intérieur, et peuvent, après l'appel de la milice, être employés comme troupes de campagne.

Enfin, à 82 des bataillons de réserve sont attachés 2 cadres (au total 164 cadres comprenant 2 officiers et 29 hommes) ; ils sont destinés à former, en cas de guerre, 164 bataillons de dépôt pour l'infanterie de ligne. Il existe, en outre, les cadres de 12 bataillons de dépôt pour la garde, 16 bataillons de dépôt pour les grenadiers, 7 bataillons pour les tirailleurs et 1 compagnie pour le bataillon des tirailleurs de la garde de Finlande.

Les anciens bataillons de forteresse ont été dissous depuis l'organisation des troupes de réserve. Il existe cependant encore 1 régiment de forteresse à Alexandropol (Caucase), et dans le Turkestan 36 bataillons actifs sont chargés de la défense locale.

En dehors de ces bataillons, il existe 18 bataillons purement locaux (7 en Europe, 3 au Caucase et 8 en Asie), plus 593 détachements locaux et 77 détachements d'escorte. Ces bataillons sont de 500 à 900 hommes, les détachements de 20 à 100 hommes et les escortes de 30 à 50 hommes.

Grande-Bretagne et Irlande. L'infanterie de l'armée du Royaume-Uni se compose des troupes suivantes :

3 régiments de gardes (total 7 bataillons) de 10 compagnies.	(*Grenadier Guards*) de 3 bataillons. (*Coldstream Guards*) de 2 bataillons. (*Scots Guards*) de 2 bataillons
109 régiments fournissant 141 bataillons à 8 compagnies et 2 bataillons à 9 compagnies.	Les 25 premiers ont 2 bataillons. Le 60e (*chasseurs*) a 4 bataillons. Les autres n'ont qu'un bataillon. Le *Rifle-Brigade* a 4 bataillons. Les 2 régiments *des Antilles* sont à 9 compagnies.

Ces bataillons, considérés comme tactiquement indépendants, ont 8 compagnies et sont forts d'au moins 603 hommes dans le Royaume-Uni, de 916 h. dans l'Inde, de 916 ou 683 h. dans les colonies.

Pour le recrutement, les 137 bataillons des 108 régiments (moins le 60e *chasseurs*), ont été assignés 2 à 2 aux 68 *Sous-Districts* qui forment la base du nouveau système. Dans cette distribution, on a eu, autant que possible, égard aux traditions des régiments. Dans chaque sous-district est stationné le noyau d'une brigade qui se compose d'un dépôt de 182 hommes, de 2 bataillons de l'armée régulière (qui font tour à tour service à l'étranger), de 2 bataillons de milice et des volontaires compris dans le sous-district.

La durée du service d'un régiment à l'étranger est de 7 à 10 ans.

La *milice* est organisée pour la défense intérieure du Royaume-Uni. Le nombre d'hommes porté au budget est de 135,000 hommes environ. Après avoir été instruits, les hommes sont licenciés, tout en étant assujettis à un exercice de 27 à 35 jours par an, et à une mobilisation permanente en cas de guerre.

Le corps des *volontaires* de l'infanterie a un

effectif de 148,330 hommes et de 202 bataillons. Ils sont assujettis à un service permanent en cas d'invasion, et aux lois militaires quand ils se trouvent avec des troupes régulières en temps de paix.

Italie. L'effectif de l'infanterie italienne est de 249,813 hommes.

Le régiment d'infanterie est à 3 bataillons de 4 compagnies et 1 de dépôt.

Chaque régiment de bersaglieri comprend 4 bataillons de 4 compagnies et 1 de dépôt.

La *milice mobile* comprend, en infanterie, 129 bataillons à 4 compagnies et 21 bataillons de bersaglieri de même force.

Espagne. L'infanterie compte :

60 régiments de *ligne*,
1 régiment disciplinaire de *Ceuta*,
20 bataillons de *chasseurs*,
100 bataillons de *réserve*.

Effectif : 69,492 hommes.

Chaque régiment est à 2 bataillons de 6 compagnies, dont 4 actives et 2 de réserve en cadres.

Belgique. L'infanterie belge comprend 19 régiments, savoir :

14 régiments de *ligne*,
3 régiments de *chasseurs*,
1 régiment de *grenadiers*,
1 régiment de *carabiniers*,

Ce dernier régiment a 4 bataillons actifs (à 4 compagnies), et 2 bataillons non-actifs (à 4 compagnies). Les autres régiments ont chacun 3 bataillons actifs (de 4 compagnies), et 1 bataillon non-actif. Total : 58 bataillons actifs et 20 bataillons non-actifs.

Chaque compagnie active compte, sur le pied de paix, dans les régiments de grenadiers et de carabiniers 114 et dans les autres régiments 91 hommes, ce qui porte la force de l'infanterie à 26,391 hommes, sur le pied de paix, y compris 2 compagnies sédentaires, 1 école d'enfants de troupe, 1 corps de discipline et de correction et 1 bataillon d'administration.

Suède et Norvège. L'infanterie de l'armée permanente comprend :

2 régiments de la *garde*,
2 régiments de *grenadiers*,
2 bataillons de *grenadiers*,
17 régiments d'*infanterie*,
4 bataillons de *chasseurs*.

Chaque régiment a, en temps de paix, 2 bataillons de 4 compagnies (total : 48 bataillons), en temps de guerre, chacun en a 3.

L'effectif du bataillon, sur le pied de paix, est de 18 officiers et 566 hommes. Sur le pied de guerre, cet effectif est porté à 900 hommes.

INGÉNIEURS DES POUDRES ET SALPÊTRES. Aux termes d'un décret en date du 13 novembre 1873, les poudreries et raffineries, ressortissant au ministère des finances depuis le 1er janvier 1866, ont été placées dans les attributions du département de la guerre.

D'un autre côté, l'article 11 de la loi du 13 mars 1875, relative à la constitution des cadres, a disposé que la direction de la fabrication des poudres et autres substances explosibles monopolisées serait confiée à un corps spécial d'ingénieurs se recrutant directement à l'école polytechnique et placé sous l'autorité directe du ministre de la guerre, corps dont la composition et l'organisation devaient être déterminées par un règlement d'administration publique.

D'après ces dispositions, un décret en date du 9 mai 1876 a réglé l'organisation et les attributions du corps des ingénieurs des poudres et salpêtres.

Le personnel se composait en 1879 de :

1 Inspecteur général de 1re classe,
1 Inspecteur général de 2e classe,
5 Ingénieurs en chef de 1re classe,
2 Ingénieurs en chef de 2e classe,
4 Ingénieurs de 1re classe,
6 Ingénieurs de 2e classe,
12 Sous-Ingénieurs,
8 Elèves-Ingénieurs.

INSCRIPTION MARITIME (Voir RECRUTEMENT).

INTENDANCE MILITAIRE. « Les fonctionnaires de l'intendance, disait l'ordonnance du 18 septembre 1822, sont les *délégués directs* de notre ministre de la guerre dans tout ce qui intéresse le bon ordre des finances de ce département, c'est-à-dire l'économie dans les dépenses, la régularité dans les paiements, l'exactitude et la célérité dans la reddition des comptes. » Leur action participe donc de la direction et du contrôle.

Cette double attribution de la direction des services administratifs et du contrôle des situations personnelles constitue certaines difficultés.

Le commandement, en effet, qui a la responsabilité de l'emploi et de la conservation des forces militaires, ne peut se désintéresser de la manière dont les services sont dirigés ; il doit donc exercer sur l'administration un droit permanent de surveillance.

D'un autre côté, le contrôle ne peut s'exercer que s'il est libre et indépendant des personnes dont il est appelé à surveiller les actes : d'où il suit que comme corps de contrôle, l'intendance doit être indépendante et que, comme corps d'administrateurs, elle doit être subordonnée.

La loi du 24 juillet 1873, a, dans son article 17, placé les fonctionnaires chargés de la direction des services, sous les ordres immédiats des commandants de corps d'armée. Elle a prévu en même temps la création d'un nouveau contrôle *extérieur*, contrôle supérieur et complètement indépendant, pouvant donner au ministre et au pays des garanties complètes de surveillance sur la bonne gestion du pays.

Jusqu'en 1880, le cadre du corps de l'intendance militaire a été déterminé, par l'article 13 de la loi du 13 mars 1875 et le décret du 17 janvier 1876, ainsi qu'il suit :

[illegible] généraux inspecteurs, 8
[illegible] militaires, 30
[illegible] militaires de 1re [illegible] 60
[illegible] militaires de 2e [illegible] 90 } 298
[illegible] de 1re classe à l'intendance [illegible] 60
[illegible] de 2e classe à l'intendance [illegible] 50

[illegible] intendants généraux inspecteurs et [illegible] militaires se divise en deux sec- [illegible]

[illegible] se compose des fonction- [illegible] é et en disponibilité :

[illegible] comprend les fonctionnaires [illegible] réserve, en exécution de l'ar- [illegible] du 13 mars 1875 et des décrets [illegible]

[illegible] Le corps des inter- [illegible] spécial à l'Algérie. Il est orga-nisé en tout temps et comprend 75 interprètes de différentes classes.

Son organisation est réglementée par le décret du 4 juin 1862 ; mais le cadre a été fixé ainsi qu'il suit, par la loi du 13 mars 1875 :

Interprètes.	*principaux,*	5	40
	de 1re classe,	8	
	de 2e classe,	12	
	de 3e classe,	15	
Interprètes auxiliaires.	*de 1re classe,*	15	35
	de 2e classe,	20	

Les interprètes titulaires doivent être Français et avoir satisfait à la loi du recrutement ; ils sont nommés par le chef de l'Etat, et les dispositions de la loi sur l'état des officiers leur sont applicables.

Les interprètes auxiliaires sont nommés par le ministre à la suite d'un concours ; ils doivent justifier d'une morale irréprochable et être âgés au moins de 18 ans ; il n'est pas nécessaire qu'ils soient Français.



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



JACQUINOT. Vice-amiral, né à Nevers, le 4 mars 1796, mort en 1879.

Il fut aspirant de 1re classe le 1er mars 1816, après être sorti de l'école de marine à bord du *Luquesne*, à Toulon. Nommé enseigne de vaisseau en 1820, lieutenant en 1825, capitaine de corvette en 1836, capitaine de vaisseau en 1840, contre-amiral en 1852 et vice-amiral en 1855, il est entré au cadre de réserve en 1861.

Il seconda le commandant Gauthier dans sa triangulation astronomique du Levant, pendant les années 1820, 1821 et 1822, puis il servit à bord de la *Coquille*, commandée par M. Duperrey, et dont Dumont-d'Urville était le second, dans une campagne scientifique autour du monde qui dura trois ans.

En 1825, Dumont-d'Urville le prit en qualité de second sur la *Coquille* qui changea de nom et s'appela dès lors *Astrolabe*, et Jacquinot fit avec le grand navigateur les expéditions au pôle nord et au pôle sud. Dans ce dernier voyage il eut le commandement de la *Zélée*.

Il servit plus tard comme chef d'état-major de l'amiral Perceval-Deschênes, commanda la station navale de l'Indo-Chine, puis fut, en 1848, capitaine de port à Toulon.

En 1854, il montait le *Valmy*, sur la rade de Balthick et y éprouva le déboire de se voir remplacé au moment où l'on apprenait la déclaration de guerre contre la Russie.

Jacquinot doit être classé parmi les navigateurs proprement dits, c'est-à-dire les marins qui, au lieu de courir les aventures pour piller les pays conquis, combattre ou commercer, entreprennent de périlleuses expéditions dans le but unique d'accroître les connaissances humaines par leurs découvertes et leurs observations.

JOLY-FRIGOLA, décédé à Saint-Camon (Haute-Garonne), le 3 février, général de brigade d'artillerie. Lieutenant en 1832, capitaine en 1837, aide-de-camp du général Rognat, en 1841, chef d'escadron en 1851, il fit la campagne de Crimée et fut cité à l'ordre général de l'armée pour sa conduite pendant les combats des 22 et 24 mai 1855. Lieutenant-colonel en 1856, colonel en 1860, général de brigade 10 août 1868. Le général Joly-Frigola commandait la réserve d'artillerie du 1er corps à l'armée du Rhin. Entré dans le cadre de réserve le 29 mai 1871.

JUSTICE MILITAIRE. Aux termes de l'art. 29 de la loi du 13 mars 1875, modifiée par celle du 15 décembre suivant, le service de la justice militaire comprend :

1° Les *parquets* et les *greffes* des conseils de guerre et des conseils de révision ;

2° Les *établissements pénitentiaires* et les *prisons militaires*.

TRIBUNAUX ET PARQUETS

Il y a un ou plusieurs conseils de guerre par région : en tout 36, dont 3 à Paris, 2 à Lyon et 6 en Algérie. Il y a 1 conseil de révision à Paris, 1 à Lyon, 1 à Alger et 1 à Constantine.

Les membres des parquets sont des officiers de l'armée ou des sous-intendants militaires en activité ou en retraite.

Les greffiers forment le corps des *officiers d'administration greffiers de la justice militaire*, ils sont au nombre de 42.

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES ET PRISONS

Ces établissement comprennent : 1° Les *ateliers des condamnés aux travaux publics*, au nombre de 6 (1er à Cherchell, 2e à Ténès, 3e à Oran, 4e à Bougie, 5e à Mers-el-Kébir, 6e à Bône). Organisés par le règlement du 23 juillet 1856, ces ateliers sont composés de militaires condamnés par les conseils de guerre pour crimes et délits prévus par le code de justice militaire, ou qui ont obtenu la commutation d'une peine plus grave ou la peine correctionelle des travaux publics; 2° Les *pénitenciers militaires*, au nombre de 6 (à Avignon, Bicêtre, Birkadem, Bab-el-Oued, Douéra et Bône). Ils sont organisés suivant le règlement du 23 juillet 1856 et se composent des militaires condamnés à l'emprisonnement par les conseils de guerre ou qui ont obtenu la commutation d'une peine plus grave.

Enfin, les *prisons militaires*, dont l'organisation est basée sur les règlements du 20 juin 1863 et du 6 février 1865, sont destinées à recevoir :

1° Les militaires en prévention ;

2° Les militaires voyageant sous l'escorte de la gendarmerie ;

3° Les militaires condamnés et attendant une autre destination.

4° Les militaires condamnés à l'emprisonnement par les conseils de guerre et qui ne sont pas susceptibles d'être dirigés sur les pénitenciers.

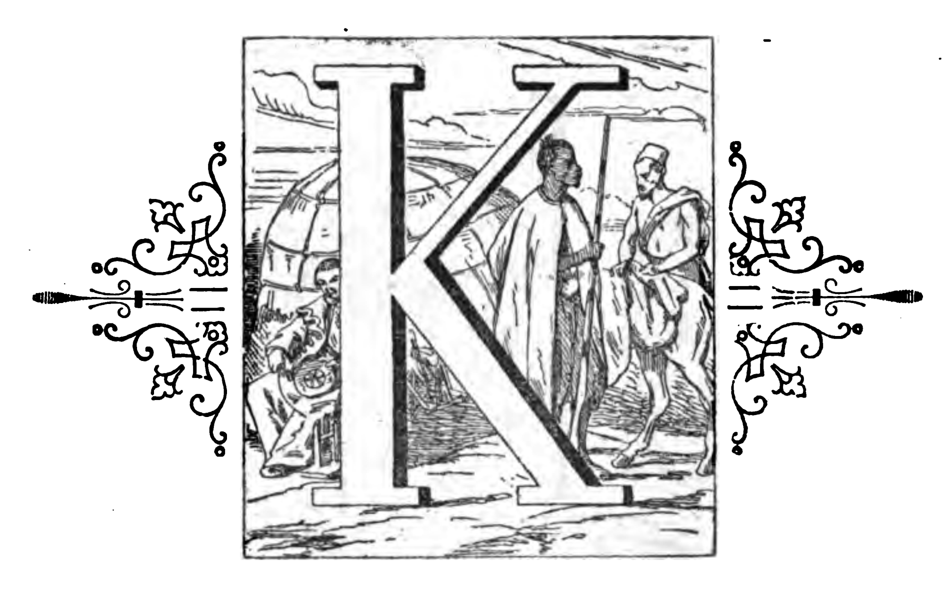
Tous ces établissements sont commandés par des officiers de l'armée ou par des agents principaux, et la comptabilité est confiée à des *officiers d'administration comptables de la justice militaire*, au nombre de 26.



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



KRINK (Fusil). Le fusil russe transformé du système Krink est une arme à bloc, du genre dit à tabatière ; charnière parallèle à l'axe du canon, sur le côté gauche de la boîte de culasse. Percuteur disposé normalement au culot de la cartouche ; chien coudé, perpendiculairement au plan de tir, venant frapper l'arrière du percuteur dans le prolongement de l'axe du canon. (Voir ARMES PORTATIVES.)



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



LADREIT DE LA CHARRIÈRE. Général de brigade d'infanterie, né en 1807 à Coux (Ardèche).

Il sortit de Saint-Cyr en 1827 et fut blessé mortellement le 30 novembre 1870 sous Paris.

Il fut cité deux fois à l'ordre de l'armée en Afrique et sous Paris.

Il fit les campagnes suivantes : d'Afrique 1830 et de 1835 à 1840, de France en 1851, d'Italie, en 1859, et de 1870 (Armée de Paris).

LA MORICIÈRE. Général de division. Ministre de la guerre du 28 juin au 20 décembre 1848.

Elève de l'école polytechnique en 1824. — Lieutenant du génie en 1829. — Capitaine aux zouaves en 1830. — Colonel de ce corps en 1837. — Maréchal-de-camp en 1840. — Lieutenant-général en 1843. — Gouverneur général de l'Algérie par intérim en 1845. — Grand officier de la Légion d'honneur le 14 janvier 1848. — A parculièrement contribué à la soumission d'Abd-el-Kader. — S'est distingué sur plusieurs champs de bataille, en Afrique, où il compte 18 campagnes. — Blessé par l'explosion d'une mine à l'assaut de Constantine. — Député. — En mars 1848, membre de la commission de la défense nationale. — Dans les journées de juin, la société menacée trouve en lui un de ses plus intrépides défenseurs. — Ministre de la guerre le 28 juin et commandant en chef de l'armée de Paris. — Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Russie, en juillet 1849. — Elu plusieurs fois vice président de l'Assemblée constituante. — A provoqué le décret de cette Assemblée le 19 septembre 1848, qui a ouvert un crédit de 50 millions pour l'établissement de colonies agricoles en Algérie. — Des études préparatoires pour la colonisation de la province d'Oran avaient antérieurement été faites et publiées sous sa direction. — Membre de l'Assemblée législative. — Admis à la retraite le 1er décembre 1852. — Mort le 11 septembre 1865, à 59 ans.

LA SERRE (COMTE DE), général de brigade d'infanterie, décédé à Paris le 1er octobre, était né à Chambéry le 22 mars 1805. Sous-lieutenant le 14 décembre 1823, lieutenant le 27 octobre 1830, capitaine le 16 mars 1838, chef de bataillon le 24 avril 1845, lieutenant-colonel le 2 avril 1851, colonel le 25 juin 1853, général de brigade le 13 mars 1858. Après avoir fait la campagne de Crimée, le général de la Serre fut envoyé en Algérie où il fut cité à l'ordre général de l'armée le 24 août 1860 pour sa brillante conduite. Admis dans la deuxième section le 23 mars 1867, le général de la Serre reprit du service dans la guerre contre l'Allemagne et se distingua dans l'Est. Le 31 mars 1871 il était replacé dans la position de réserve et admis à faire valoir ses droits à la retraite, commandeur de la Légion d'honneur.

LECOMTE. Général de brigade d'état-major, né en 1817 à Thionville (Meurthe).

Il sortit de Saint-Cyr en 1837 et commanda en second le Prytanée de la Flèche avant 1870.

Il fit les campagnes de Rome de 1849 à 1850, de 1861 à 1863, d'Orient, de 1854 à 1855, d'Italie, en 1859, de 1870 (armée du Rhin), et de 1871 (armée de Paris).

Il trouva la mort dans le mouvement insurrectionnel de Paris en 1871.

LE FORT. Général de division, inspecteur général permanent du service des remontes, décédé à Paris le 15 septembre, était né le 14 décembre 1813 à Gorey-Cassigny (Moselle). Il entrait le 16 novembre 1831, n'ayant pas encore l'âge de 18 ans, comme élève-trompette au 4e régiment de dragons. Il était nommé sous-lieutenant adjoint au trésorier au corps le 27 février 1839, et lieutenant le 5 juin 1842. Ses connaissances étendues en administration, lui valurent sa promotion au grade de capitaine-trésorier au 1er régiment de spahis le 5 avril 1845. Cinq ans après, le 25 juillet 1850, il était nommé major au 5e régiment de hussards. Le 1er novembre 1852, il passait au régiment des guides. Le 30 avril 1853, il était mis hors cadre et désigné pour commander le dépôt de remonte de Guéret. Le 10 août 1853, il était promu au grade de lieutenant-colonel, et maintenu dans le service des remontes. Le 2 août 1858, il était promu colonel du 5e lanciers qu'il commanda jusqu'au 29 octobre 1862. A cette date, il rentra dans le service des remontes et fut nommé commandant de la 3e circonspection de remonte à Tarbes, qu'il administra jusqu'à sa nomination au grade de général de brigade (12 août 1866). Le 23 août suivant, il était appelé au ministère de la guerre pour y remplir les fonctions de directeur de la 3e direction (cavalerie, remontes et gendarmerie), poste qu'il occupait au moment de la guerre de 1870. Le 12 septembre 1870, il était désigné avec le titre de secrétaire général comme chef de la délégation du ministère de la guerre à Tours. Promu au grade de général de division le 2 octobre 1870, il prenait le commandement de la 13e division à Bayonne, quittant la délégation du ministère de la guerre, sur sa demande. Depuis 1872, jusqu'au jour de sa mort, il fut chaque année inspecteur général dans l'arme de la cavalerie. Il avait été nommé inspecteur général permanent des remontes le 11 novembre 1873. Le général Lefort était grand officier de la Légion d'honneur.

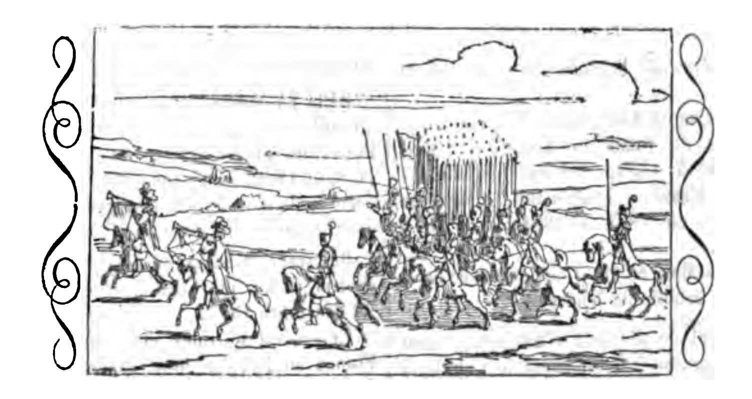
LEJAUTEY. Général de brigade d'artillerie, né à Besançon (Doubs), le 27 juin 1793, mort dans cette ville le 8 juillet 1877.

LE MANS. Chef-lieu de département de la Sarthe, rappelant la bataille du 12 janvier 1871 entre l'armée de la Loire (général Chanzy), et l'armée allemande du prince Frédéric-Charles.

LEMOING. Colonel d'infanterie, né en 1828 à Bordeaux, sorti de St-Cyr en 1847. Il fit les campagnes d'Afrique de 1854 à 1855, d'Orient de 1855 à 1856, d'Italie en 1859 et de France de 1870 à 1871.

Il fut blessé mortellement sous Paris le 2 mai 1871.

LE ROY DE DAIS. Général de brigade d'infanterie, né en 1814 à Bayeux (Calvados), et sorti de St-Cyr en 1834. Il fit les campagnes d'Afrique de 1845 à 1851, de France en 1851, d'Orient de 1855 à 1856, d'Italie en 1859, de 1870 (armée du Rhin) et enfin de 1871 (armée de Versailles). Il fut tué à Paris le 26 mai 1871 (Commune).



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



MAC CLINTOCK. Capitaine anglais qui a découvert les traces de la dernière expédition de Franklin.

MAIRE, Général de brigade d'infanterie, né en 1811 à Lubech (ville hanséatique). Il sortit de St-Cyr en 1831 et fut tué à l'ennemi le 6 août 1870.

Il fit les campagnes d'Afrique de 1841 à 1848 où il obtint deux citations, d'Italie en 1859 pendant laquelle il reçut six blessures, et de 1870 (armée du Rhin).

MANÈQUE. Général de brigade, né à Oléron en 1812.

Il sortit de St-Cyr en 1832 dans l'état-major, et fit les campagnes de Rome de 1849 à à 1850, d'Afrique de 1850 à 1854, d'Orient de 1854 à 1856, où il fut blessé à Inkermann, d'Italie en 1859, du Mexique en 1862 à 1864 et de 1870 (armée du Rhin).

Il mourut sous Metz en 1870 des suites de blessures reçues à la bataille de Noisseville.

MARCEL. Général de division d'infanterie, mort au château de Lounette à Saint-Goudon (Loiret), à l'âge de 99 ans.

Parti comme engagé volontaire, Marcel avait fait toutes les campagnes de l'empire. Il avait reçu une grave blessure au siège de Tarragone.

On le retrouve comme chef de bataillon au siège d'Alger.

En 1855, le général Marcel reçut le commandement du camp de Sathonay, puis celui de la division de Bourges qu'il quitta pour passer dans le cadre de réserve.

MARGUENAT (DE). Général de brigade d'infanterie, né en 1812 à Morton-Gloskilcher (Angleterre). Il sortit de St-Cyr en 1832 et fut tué en 1870 à la bataille de Gravelotte.

Il avait fait les campagnes d'Afrique de 1835 à 1846, pendant lesquelles il reçut deux blessures et fut cité six fois à l'ordre de l'armée; celles d'Orient en 1855 et de 1870 (armée du Rhin).

MARS-LA-TOUR. Village situé non loin de l'Orne, au sud-ouest et à 20 kil. de Metz. Sert à désigner la bataille que les armées allemandes livrèrent, le 16 août 1870, à l'armée du Rhin. Cette journée porte également le nom de *Rezonville*, village situé dans la partie orientale du champ de bataille.

MARTINEZ. Général de brigade d'infanterie, né à Madrid, le 10 juin 1806, décédé à Toulouse, le 22 décembre 1877.

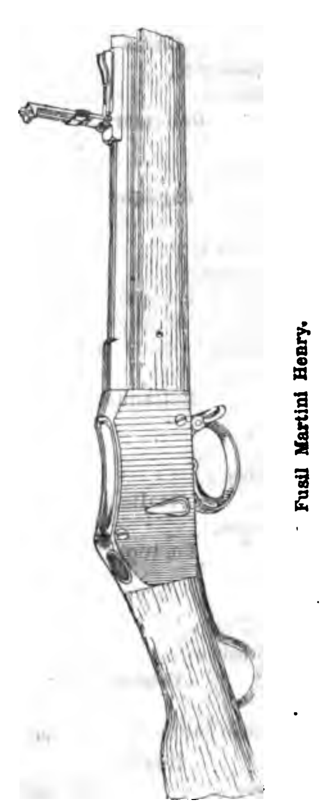
Le général Martinez était entré au service de la France en 1840 comme capitaine dans la légion étrangère.

MARTINI-HENRY (FUSIL). En 1871, l'Angleterre a adopté le fusil Martini-Henry, dont le canon est rayé d'après le système de M. Henry, fabricant d'armes en Angleterre et dont le mécanisme de culasse a été proposé par M. Martini, fabricant d'armes en Suisse.

Ce fusil est une arme à culasse tournante et à charnière transversale située au-dessus de l'axe du canon. Il est établi pour le tir d'une cartouche métallique à percussion centrale. Un sabre-baïonnette peut être fixé au bout du canon.

Pour les détails de calibre, de poids, etc Voir (ARMES PORTATIVES).

Comme vitesse de tir, le mécanisme Martini surpasse tous les systèmes connus jusqu'à ce jour.



Fusil Martini Henry.

MAUPOINT DE VANDEUL. Colonel d'infanterie, né en 1821, à Marseille, et sorti de St-Cyr en 1842.

Il fit les campagnes de France en 1851, d'Afrique de 1852 à 1853, d'Orient de 1855 à 1856, de Syrie de 1860 à 1861 et de 1870 (armée de Paris).

Il fut blessé mortellement sous Paris en 1870.

MAUSER (Fusil). Les armes du système Mauser, adoptées en Prusse en 1871, sont les suivantes :

1° Fusil d'infanterie, modèle 1871.

2° Carabine de chasseurs, (à double détente).

3° Fusil de pionniers.

4° Carabine de cavalerie, (avec levier de manœuvre, recourbé).

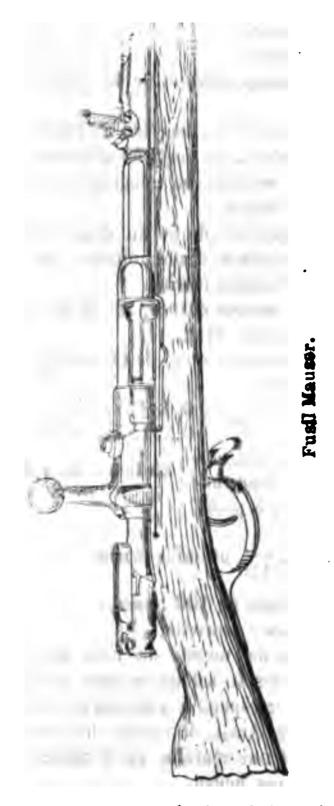
5° Fusil de rempart.

Le fusil Mauser est une arme à verrou, établie pour le tir d'une cartouche métallique à percussion centrale. Un sabre-baïonnette peut s'adapter à l'extrémité du canon.

Pour les détails de calibre, de poids, etc., voir (ARMES PORTATIVES).

Le fusil prussien se recommande par des qualités sérieuses : le tir est suffisamment tendu ; le mécanisme, qui est très simple, fonctionne régulièrement en donnant toute sécurité au tireur ; enfin, les diverses pièces sont solides et d'une exécution facile. Les dispositions qu'il présente sont généralement ingénieuses ; elles ont été bien étudiées et n'ont été admises qu'à la suite d'expériences longuement poursuivies.

Cette arme appartient au type général, dit « *à verrou* » ; elle jouit des avantages généraux qui caractérisent ce type ; mais, en même temps, elle en présente les inconvénients et spécialement ceux qui sont propres aux armes à verrou *non symétriques*. Ainsi, le plan de tir ne passe pas exactement par l'axe du canon, et on a dû, pour atténuer cet inconvénient, reporter les crans de mire légèrement vers la gauche.



Fusil Mauser.

MENNE. Général de brigade d'infanterie, né à Agen (Lot-et-Garonne), le 29 décembre 1785, mort à Arcachon (Gironde), le 23 mai 1877.

MERLE. Général de brigade d'infanterie, né à Mondragon (Vaucluse), le 9 septembre 1823, mort à Rouen, le 7 mars 1877.

MESURES. Mesures de longueurs et de superficies en France et à l'étranger et leur comparaison au mètre.

France.

Mètre, unité fondamentale des poids et mesures; équivaut à peu près à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre.

Décamètre, dix mètres.
Hectomètre, cent mètres.
Kilomètre, mille mètres.
Myriamètre, dix mille mètres.
Décimètre, dixième du mètre.
Centimètre, centième du mètre.
Millimètre, millième du mètre.

Are, cent mètres carrés, (carré de dix mètres de côté).

Hectare, cent ares ou 10,000 mètres carrés.

Centiare, centième de l'are ou mètre carré.

Toise,	$1^{m}94904$
Pied,	$0^{m}32484$
Pouce,	$0^{m}02707$
Ligne,	2 millimètres 25600
Toise carrée,	3 mètres carrés 79870
Toise cube,	7 mètres cubes 40390
Pied carré,	0 mètre carré 10550
Pied cube,	0 mètre cube 03428

Mille géographique, de 15 au degré de l'équateur 7,420 mètres.

Lieue de 18 au degré du méridien 6,173 mètres.

Lieue de 25 au degré du méridien 4,445 mètres.

Lieue marine, ou géographique, de 20 au degré 5,556

Mille marin, de 60 au degré, ou arc de méridien d'une minute, ou tiers de la lieue marine 1,852

Lieue marine carrée, de 20 au degré, 30 kilomètres carrés 8642.

Mille marin carré, de 60 au degré, 3 kilomètres carrés 4294.

Kilomètre carré { 0,03240 de lieue marine carrée. / 0,29157 de mille marin carré.

Degré de latitude / *Degré de longitude* { 25 lieues de 4,445 mètres.

Brasse, 5 pieds, $1^{m}624$

Nœud, $\frac{1}{120}$ du mille marin. 14,432

Encablure de 100 toises, 194,904

Encablure nouvelle, 200,000

Chacun des nœuds du loch parcourus dans les 30 secondes du sablier ou dans la 120e partie d'une heure, correspond à une marche d'un mille marin par heure. Ainsi, 9 nœuds filés en 30 secondes indiquent une marche de 9 milles ou de 3 lieues marines par heure.

Angleterre.

Yard impérial,	$0^{m}91438348$
Fathom, (2 yards),	$1^{m}82876696$
Pole ou *perch*, (5 1/2 yards),	$5^{m}02911000$
Furlong, (220 yards),	$201^{m}16437000$
Mile, (1,760 yards),	$1609^{m}31490000$
Foot, pied ou tiers de yard	$0^{m}30479000$
Inch, pouce ou dixième de pied,	$0^{m}02540000$
Yard carré,	0 mètre carré 83609715
Rod, (pied carré),	0 — 29193900
Rood, (1,210 yards carrés),	10 ares 116775
Acre, (4,840 yards carrés),	0,404671 d'hectare.
Mile carré,	2 kilomètres carrés 5899
Brasse ou *Fathom*,	$1^{m}829$

Autriche.

Pied, $0^{m}31611$

Brésil.

Braça, 12 palmos,	$2^{m}20000$
Vara, 5 palmos,	$1^{m}10000$
Palmo, légal,	$0^{m}22000$
Pe, 12 polleyados,	$0^{m}33000$

Chine.

Pied mathématique,	$0^{m}3331$
Pied d'architecte,	$0^{m}3228$

Danemark.

Pied,	$0^{m}31385$
Brasse (*favn.*),	$1^{m}88300$

Espagne.

Pied,	$0^{m}28260$
Pouce, (12e du pied),	$0^{m}02355$
Doigt, (16e du pied),	$0^{m}01766$
Petit palme, (de 4 doigts),	$0^{m}07064$
Grand palme, (de 12 doigts),	$0^{m}21192$
Estuval, ou perche de 11 pieds,	$3^{m}29210$
Braza, brasse,	$1^{m}67280$

Hollande.

El, (mètre),	1 mètre
Mijl,	1 kilomètre
Brasse (*vadem.*),	$1^{m}699$

Italie.

Mille métrique, 1 kilomètre

Portugal.

Pied,	$0^{m}328$
Palme,	$0^{m}219$
Corado ou 3 palmes,	$0^{m}657$
Vara ou 5 palmes.	$1^{m}095$

Prusse.

Pied,	$0^{m}31385$
Ruthe ou perche de 2 toises ou de 12 pieds,	$3^{m}76620$

Russie.

Pied anglais,	30 centimètres 479
Sagène, 7 pieds, (toise),	213 centimètres 356
Archimse, $\frac{1}{3}$ de sagène,	71 centimètres 119
Verchoc, $\frac{1}{16}$ d'archimse,	4 centimètres 445
Werst, 500 sagènes,	1 kilomètre 067
Brasse ou *sagène*,	2 mètres 134

Turquie.

Archimse,	75 centimètres 774
Pouce, $\frac{1}{24}$ d'archimse,	3 centimètres 157
Endaze ou *pic*,	68 centimètres
Berri,	1 kilomètre [illegible]

Suède.

Pied,	[illegible]
Pouce, $\frac{1}{10}$ du pied,	[illegible]

Ligne, $\frac{1}{10}$ du pouce, 0m00297

Ell ou aune, de 2 pieds, 0m59380
Famn, brasse ou toise de six pieds, 1m78140
Ruthe, ou perche de seize pieds, 4m75000

Le *mètre* français équivaut à	39 pouces anglais,	37079
	3 pieds anglais,	2808992
	1 yard,	093633056
Le *kilomètre*	1093 yards,	633056
	0 mile,	6213824
Le *décimètre* équivaut à	3 pouces anglais	937079
Le *centimètre* —	0 pouce anglais	393708
Le *millimètre* —	0 —	039927
Le *mètre carré*, —	1 yard carré	196033292
L'*are*	119 yards carrés,	6033292
	0 rood,	098845
L'*hectare*,	2 acres,	471143216

Les mesures de poids les plus usitées sont les suivantes :

Gramme, poids d'un centimètre cube d'eau distillée, à 4 degrés centigrades.
Décagramme, 10 grammes.
Hectogramme, 100 grammes.
Kilogramme, 1000 grammes.
Quintal, 100 kilogrammes, quintal métrique.
Millier, *Tonneau de Mer*, } 1000 kilogrammes, poids d'un mètre cube d'eau.

Décigramme, $\frac{1}{10}$ du gramme.

Centigramme, $\frac{1}{100}$ du gramme.

Milligramme, $\frac{1}{1000}$ du gramme.

Livre troy impériale	373 grammes	241948
Ounce, ($\frac{1}{12}$ de livre de troy),	31 —	103496
Pennyweight, ($\frac{1}{20}$ d'ounce,	1 —	555175
Grain, ($\frac{1}{24}$ de pennyweight),	6 centigr.	479895
Livre avoir du pois,	453 grammes	592645
Ounce, ($\frac{1}{16}$ de la livre).		
Dram, ($\frac{1}{16}$ d'ounce),	1 gramme	771846
Quintal, (112 livres),	(50 kilogrammes	802
Ton, (20 quintaux),	1016 kilogrammes	048

MINISTÈRE DE LA GUERRE. Le ministère de la guerre, en France, est constitué de la manière suivante :

1° *Cabinet du Ministre*, comprenant l'état-major particulier et le cabinet proprement dit.

2° *Etat-major général*, subdivisé en 5 bureaux, savoir : 1er bureau (organisation et mobilisation générales de l'armée. — [illegible] et effectifs.) — 2e bureau (statistique militaire et étude des armées étrangères). — 3e bureau (opérations militaires et instruction générale de l'armée). — 4e bureau (service des étapes et des chemins de fer. Exécution des mouvements de troupes. Transports des troupes par voie de fer et par eau). — 5e bureau (dépôt de la guerre).

3° 1re *Direction* (infanterie), comprenant 4 bureaux, savoir : 1er bureau (personnel de l'infanterie). — 2e bureau (instruction technique et matériel particulier de l'armée). — 3e bureau (recrutement). — 4e bureau (réserves et armée territoriale).

4° 2e *Direction* (cavalerie), comprenant 3 bureaux, savoir : 1er bureau (cavalerie). — 2e bureau (remontes). — 3e bureau (justice militaire. Gendarmerie).

5° 3e *Direction*, (artillerie et équipages militaires). Comprenant 2 bureaux, savoir : 1er bureau (personnel). — 2e bureau (matériel).

6° 4e *Direction* (génie), comprenant 2 bureaux, savoir : 1er bureau (personnel). — 2e bureau (matériel).

7° 5e *Direction* (services administratifs), comprenant 4 bureaux, savoir : 1er bureau (personnels administratifs et transports généraux). — 2e bureau (subsistances militaires, chauffage, fourrages). — 3e bureau (hôpitaux, invalides, lits militaires.)

8° 6e *Direction* (poudres et salpêtres).

9° *Direction du contrôle et de la comptabilité*, comprenant 2 services, savoir : 1er Service, divisé en 4 bureaux et 1 agence comptable. — 1er bureau (Contrôle des dépenses. Contentieux. Budgets généraux. Liquidation de la dotation de l'armée. Liquidation des dépenses de l'armée). — 2e bureau (fonds, ordonnances et comptes généraux). — 3e bureau (comptes, matières. Etat des approvisionnements généraux). — 4e bureau (solde, revues de comptabilité, indemnités de route). — Agence comptable.

2e Service, comprenant 2 bureaux : 5e bureau (pensions et secours). — 6e bureau (archives). — Le service intérieur. — Le service médical.

Liste chronologique des Ministres de la guerre. (Voir 1er VOLUME).

20 JANVIER 1867.

NIEL, maréchal de France, sénateur.

7, 20 AOUT 1869 (intérim).

RIGAULT DE GENOUILLY, amiral, ministre de la marine.

21 AOUT 1869.

LE BŒUF, général de division.

20 JUILLET. — 9 AOUT 1870 (intérim).

VICOMTE DEJEAN, général de division, conseiller d'Etat.

9 AOUT 1870.

COMTE DE PALIKAO (Cousin de Montauban), général de division, sénateur.

4 SEPTEMBRE 1870.

LE FLO, général de division.

Un décret du 16 septembre 1870, charge le vice-amiral Fourichon, ministre de la marine et des colonies, d'exercer, par délégation, les fonctions de ministre de la guerre près la délégation du Gouvernement de la Défense nationale.

M. CRÉMIEUX, ministre de la justice, exerce, par intérim, ces fonctions à partir du 3 octobre.

M. GAMBETTA, membre du gouvernement, ministre de l'intérieur, prend, le 9, les fonctions de ministre de la guerre et décrète, le 11, que M. de Freycinet, remplira les fonctions de délégué du ministre auprès du département de la guerre.

Après la démission de M. Gambetta, M. Emmanuel ARAGO, membre du gouvernement, ministre de l'intérieur, est nommé, le 6 février 1871, ministre de la guerre, par intérim ; il cesse ses fonctions intérimaires le 12, lors de l'arrivée du général Le Flô à Bordeaux.

Un décret du 7 février 1871, délègue au général de division Susane, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, la signature des actes d'administration de ce ministère à Paris, pendant l'absence du général Le Flô (7 février — 17 mars 1871). Le général Letellier-Valazé, sous-secrétaire d'Etat de la guerre depuis le 24 mars jusqu'au 5 juin 1871.

5 JUIN 1871.

DE CISSEY, général de division.

28 SEPTEMBRE — 2 OCTOBRE 1871 (intérim).

POTHUAU, vice-amiral, ministre de la marine.

29 MAI 1873.

DU BARAIL, général de division.

22 MAI 1874.

DE CISSEY, général de division, membre de l'Assemblée Nationale.

11 AOUT — 4 SEPTEMBRE 1874 (intérim.)

DE CHABAUD LA TOUR, ministre de l'intérieur.

4 SEPTEMBRE 1874.

DE CISSEY, général de division.

15 AOUT 1876.

BERTHAUT, général de division.

23 NOVEMBRE 1877.

DE ROCHEBOUET, général de division, président du conseil des ministres.

13 DÉCEMBRE 1877.

BOREL, général de division.

13 JANVIER 1879.

GRESLEY, général de division, sénateur.

28 DÉCEMBRE 1879.

FARRE, général de division.

MINISTÈRE DE LA MARINE. Le ministère de la marine, en France, est constitué de la manière suivante :

1° *Etat-major du Ministre.*

2° *Conseil d'Amirauté.*

3° *Cabinet du Ministre,* comprenant le secrétariat particulier du ministre et 2 bureaux, savoir : 1er bureau (cabinet). — 2e bureau (mouvements de la flotte et opérations militaires).

4° 1re *Direction* (personnel), comprenant 4 bureaux, savoir : 1er bureau (état-major de la flotte.) — 2e bureau (corps entretenus et agents divers.) — 3e bureau (équipages de la flotte et justice militaire). — 4e bureau (troupes de la marine).

5° 2e *Direction* (matériel), comprenant 3 bureaux, savoir : 1er bureau (constructions navales et travaux hydrauliques). — 2e bureau (artillerie). — 3e bureau (approvisionnements généraux).

6° 3e *Direction* (services administratifs), comprenant 4 bureaux, savoir : 1er bureau (inscription maritime et police de la navigation). — 2e bureau (pêches et domanialité maritimes). — 3e bureau (solde, habillement et revues.) — 4e bureau (subsistances et hôpitaux).

7° 4e *Direction* (colonies), comprenant 4 bureaux et l'exposition permanente des colonies, savoir : 1er bureau (administration générale et affaires politiques). — 2e bureau (administration intérieure et finances). — 3e bureau (justice et régime pénitentiaire). — 4e bureau (fonds, hôpitaux et vivres).

8° 5e *Direction* (comptabilité générale), comprenant : 1er bureau (fonds et ordonnances). — 2e bureau (dépenses d'outre-mer). — 3e bureau (comptabilité centrale des fonds). — 4e bureau (comptabilité des matières). — 5e bureau (service intérieur.) Archives et bibliothèques. — Bibliothèque du ministère. — Agence comptable du ministère. — Agence comptable des traités de la marine. — Magasin central.

Enfin se rattachent au ministère de la marine : l'*Etablissement des invalides de la marine,* comprenant au ministère : le bureau central des invalides, — le bureau des pensions et secours, — le bureau des prises, bris et naufrages et du service (gens de mer). — La trésorerie générale de l'établissement des invalides de la marine ;

Le *Contrôle central* ;

Les *Inspections générales* (artillerie de la marine et des colonies). — Infanterie de marine. — Génie maritime. — Service de santé, — Travaux maritimes.

Le Service forestier, les recettes en usine et la surveillance des travaux confiés à l'industrie ;

L'*Inspection des charbonnages ;*

Le *dépôt des cartes et plans de la marine.*

Liste chronologique des Ministres de la marine et des colonies (Voir 1er VOLUME).

20 JANVIER 1867.

RIGAULT DE GENOUILLY, amiral.

SEPTEMBRE 1870.

FOURICHON, vice-amiral. — Entré en fonctions à Paris, le 15 septembre 1870 — Parti, le 16 septembre 1870, pour Tours et Bordeaux.

5-17 NOVEMBRE 1870 (par intérim).

DE DOMPIERRRE D'HORNOY, contre-amiral.

19 FÉVRIER 1871.

POTHUAU, vice-amiral.

25 MAI 1873.

DE DOMPIERRE D'HORNOY, vice-amiral.

22 MAI 1874.

DE MONTAIGNAC DE CHAUVANCE, contre-amiral.

9 MARS 1876 — 16 MAI 1877.

FOURICHON, vice-amiral, sénateur. Du 18 janvier au 23 novembre 1877, baron Roussin, contre-amiral, sous secrétaire d'Etat.

17 au 22 MAI 1877 (intérim).

BERTHAUT, général de division.

23 MAI 1877.

GICQUEL DES TOUCHES, vice-amiral.

23 NOVEMBRE 1877.

BARON ROUSSIN, vice-amiral.

13 DÉCEMBRE 1877.

POTHUAU, vice-amiral, sénateur.

4 FÉVRIER 1879.

JAURÉGUIBERRY, vice-amiral, sénateur.

MIRBECK (DE). Général de brigade (cavalerie), décédé à Pusy (Haute-Saône), le 19 octobre, né le 19 octobre 1794 à Kœnigstein (grand-duché de Francfort). Il s'engagea le 22 février 1812, au 12e régiment de chasseurs à cheval, et prit part à la campagne sur l'Oder. Brigadier le 28 mars suivant, il fut blessé d'un coup de biscaïen à la cuisse gauche ; à la bataille de Leipzig le 16 octobre, il reçut un coup de lance et un coup de sabre. Le 15 juin 1814, il entra comme garde du corps dans la compagnie écossaise avec le rang de lieutenant. Il passa ensuite comme brigadier (rang de capitaine) dans la 1re compagnie des gardes du corps et prit part à la guerre d'Espagne. Le 5 février 1837, il partit en Algérie comme adjudant-major aux spahis réguliers de Bône ; à la suite de l'expédition de Constantine, il fut nommé chef d'escadron au 3e régiment de chasseurs d'Afrique, et à la fin de l'année 1840, il conduisait contre les Beni-Sulah, pour venger l'assassinat du capitaine d'état-major Sagot, une expédition à la suite de laquelle il fut cité dans l'ordre du jour du général de Galbois, en date du 18 janvier 1841. Lieutenant-colonel le 29 octobre 1841, il était nommé colonel le 28 août 1846, et prenait part aux opérations dans la province de Constantine. Général de brigade le 16 août 1852, il commanda en cette qualité la subdivision du Jura, puis en 1854, celle de la Haute-Saône, commandement qu'il conserva jusqu'à l'époque de son admission dans le cadre de réserve. — Commandeur de la Légion d'honneur.

MIRCHER. Général de brigade (infanterie). Engagé volontaire à 18 ans au 10e de ligne, Mircher parvint à entrer à l'école Saint-Cyr d'où il sortit avec le numéro 1.

Il entra ensuite à l'École d'état-major d'où il alla en Algérie, où il fit l'expédition de Kabylie comme aide-de-camp du général Ligny. En 1864, le lieutenant-colonel Mircher fut nommé chef de la mission militaire envoyée en Egypte, où il reconstitua l'armée du vice-roi. Le colonel Mircher fit la campagne de France dans le 12e corps. Après la captivité, il fut chef de cabinet du gouverneur général de l'Algérie, puis chef d'état-major de la 23e division. Le 30 septembre 1875, il fut nommé général. Il commandait la 24e brigade d'infanterie, lorsqu'une mort prématurée vint l'enlever à son pays le 15 décembre. — Commandeur de la Légion d'honneur.

MITRAILLEUSE. La mitrailleuse ou *canon à balles*, servit à armer certaines batteries de campagne pendant la guerre de 1870-71, mais ne produisit pas les effets qu'on attendait de cet engin. Il fut après la guerre supprimé pour l'armement des batteries de campagne et affecté à l'armement de défense.

Le canon à balles se compose d'un faisceau de 25 tubes rayés en acier et affecte extérieurement une forme carrée. Les 25 tubes sont réunis entre eux jointivement, sur cinq rangées de tubes, par des plaques d'assemblage. Le tout est brasé et entouré d'une enveloppe en bronze. Cette bouche à feu, ainsi composée de la réunion de 25 fusils, est portée sur un affût spécial qui permet de faire tourner l'engin à la fois autour de ses tourillons dans un plan perpendiculaire à l'axe de ceux-ci et dans un plan perpendiculaire à ce dernier autour d'un pivot dont l'axe est perpendiculaire à celui des tourillons. Ce double mouvement facilite considérablement le pointage ; mais il n'est applicable qu'à cette pièce, parce qu'elle n'a pas de recul appréciable.

La charge se compose de 25 cartouches à charges en rondelles de poudre comprimée de 12 grammes 6 portant une balle de plomb coulée et frappée de 54 grammes. Une charge de 25 cartouches en boîte pèse 2 kil. 300. Les balles sont lancées dans ces conditions avec une vitesse initiale de 475 mètres. Les portées de la mitrailleuse ont été calculées jusqu'à 3000 mètres, au-delà, la dispersion des balles est trop considérable. A 2000 mètres le tir est très tendu et la gerbe de balles a une largeur de 15 mètres environ. En deçà de 1200 ou 1300 mètres, il faut disperser artificiellement les balles en déplaçant vivement la pièce de gauche à droite ou inversement en même temps que l'on fait partir les 25 coups.

MOBILISATION. La mobilisation est l'ensemble de toutes les dispositions nécessaires pour assurer le passage du pied de paix au pied de guerre de toutes les forces militaires du pays : elle consiste à pourvoir les différents services et les corps de troupes, du personnel et des animaux de complément, ainsi que du matériel de toute nature dont les uns et les autres ont besoin pour le pied de guerre.

La délimitation du territoire français en *régions* de corps d'armée et en *subdivisions* de régions

(Voy. RÉGIONS) a eu pour but de faciliter les opérations de la mobilisation.

Les recrues de la 1re portion de contingent sont, comme par le passé, réparties dans tout le pays et dans toute l'armée pour assurer la complète homogénéité.

Par contre, la mobilisation a lieu de telle sorte qu'à l'aide des hommes qui se trouvent dans la région, chaque corps d'armée peut compléter ses troupes de campagne et de dépôt et lever les troupes de l'armée territoriale.

En outre, les attelages nécessaires à la mobilisation des corps d'armée sont achetés par réquisition forcée à l'intérieur de la région.

Tout le matériel nécessaire doit en tout temps se trouver prêt dans les magasins de région ou de subdivision.

Chaque subdivision doit pouvoir fournir les hommes complémentaires d'un régiment d'infanterie, qui a son dépôt au siège de la subdivision ; la subdivision doit en outre fournir un régiment d'infanterie territoriale et, pour toutes les autres armes de l'armée active et de l'armée territoriale, elle est tenue de verser un certain nombre d'hommes aux corps et aux autres formations de la région.

Les subdivisions de région sont également chargées des réquisitions de voitures et de chevaux.

Ces dispositions ne sont pas appliquées à Paris et à ses environs (départements de la Seine et de Seine-et-Oise). Les hommes en disponibilité, les hommes de la réserve et de la territoriale de ces départements sont versés dans 4 corps d'armée qui les répartissent entre les différents régiments. Ces deux départements ne se trouvent donc pas compris dans les délimitations géographiques des régions et sont du reste en rapport régulier avec les régions voisines (2e, 3e, 4e, et 5e), ainsi qu'avec certaines subdivisions de ces régions. La ville de Lyon et certains cantons voisins se trouvent dans une situation semblable : les hommes de la réserve, quand ils sont rappelés, sont envoyés de Lyon à certaines subdivisions des 7e et 14e corps, d'où ils sont incorporés dans les régiments correspondants.

L'*ordre de mobilisation* est donnée par le ministre de la guerre qui l'envoie par le télégraphe aux commandants de corps d'armée, la mobilisation devant s'effectuer par région et subdivision de région. Cet ordre indique clairement quel est le premier jour de la mobilisation. Les jours se comptent de minuit à minuit.

Dès que le commandant du corps d'armée a reçu l'ordre de mobilisation, il le transmet aux commandants de bureaux de recrutement et aux diverses autorités civiles ; il fait immédiatement procéder à la mobilisation des états-majors, services administratifs et corps de troupes de son corps d'armée.

A la réception de l'ordre de mobilisation, le maire de chaque commune fait aussitôt remplir les *affiches de mobilisation* préparées à l'avance et les fait afficher dans sa commune ; il en fait aussi donner lecture par voie de *publication sur la voie publique*, de manière à porter le plus tôt possible la mobilisation à la connaissance de ses administrés, tant pour le rappel des hommes sous les drapeaux que pour diverses réquisitions qui peuvent être faites en chevaux, mulets, voitures et locaux recensés.

Chaque homme appartenant à l'une quelconque des réserves doit immédiatement se conformer aux indications portées sur l'ordre de route complété qui se trouve à la fin de son livret individuel.

Les hommes à la disposition et les non-disponibles, attendent seuls pour se mettre en route que le commandant du bureau de recrutement leur ait envoyé leur *ordre d'appel individuel*.

Les propriétaires des chevaux, mulets et voitures recensés, les font conduire aux lieux désignés à l'avance ; là, des commissions mixtes procèdent à la réception et les propriétaires sont indemnisés conformément à la loi sur les réquisitions militaires.

Les animaux et les voitures sont ensuite livrés aux corps d'armée et aux divers services administratifs.

MONNAIES. Principales monnaies étrangères et leur comparaison au franc.

Aigle, or, *Etats-Unis*, 10 dollars 51 71
Carolin, or, *Suède* 10 00
Cent, cuivre, *Etats-Unis*, $\frac{1}{100}$ de dollar 0 05
Christian, or, *Danemark* 20 48
Coroa, or, *Portugal*, 10,000 reis 55 88
Couronne ou *Krone*, or, *Allemagne* et *Autriche* 34 37
Crown, argent, *Angleterre*, 5 shillings 5 60
Dollar, or, *Etats-Unis*, 100 cents 5 17
Dollar, argent, *Etats-Unis* 5 31
Dollar, or, *Guatemala* 5 07
Drachme, argent, *Grèce* 1 00
Ducat of legem Inpérii, or, *Allemagne*, *Autriche*, *Danemark*, *Hollande et Suède* 11 75
Ecu, argent, *Prusse*, voir *Thaler*
Florin, argent, *Angleterre*, 2 shillings 2 25
Florin, argent, *Autriche*, 100 kreutzers 2 45
Florin, argent, *Allemagne*, *Autriche*, voir *Gulden*.
Gros (Silbergroschen), argent, *Prusse* $\frac{1}{30}$ de thaler 0 12
Gulden, argent, *Allemagne du Sud*, 60 Kreutzen 2 10
Gulden, argent, *Hollande*, 100 cents 2 08
$\frac{1}{2}$ *Impériale*, or, *Russie* 20 60
Kopeck, cuivre, *Russie*, $\frac{1}{100}$ de rouble 0 04
Kreutzer, cuivre, *Allemagne*, *Autriche*, 0 03
Lira, argent, *Italie* 1 00
Livre Sterling, *Angleterre*, monnaie de compte 25 20
Mark, *Allemagne*, monnaie de compte 1 23
20 Marks, or, *Empire d'Allemagne* 24 72
Medjidieh d'or, *Turquie*, 100 piastres 22 48
Penny, bronze, *Angleterre* 0 11
Peseta, argent, *Espagne*, 4 reales 0 92

Piastre, argent, *Turquie* 0 22
Piastre, argent, *Egypte* 0 25
Piastre, argent, *Tunis* 0 59
Réal, argent, *Espagne* 0 23
Réi, monnaie de compte, *Portugal*, environ 0 006
Réi, monnaie de compte, *Brésil*, environ 0 003
Rouble, argent, *Russie*, 100 kopecks 3 92
Roupie, argent, *Indes britanniques* 2 56
Silbergroschen, argent, *Prusse*, $\frac{1}{30}$ de thaler 0 12
Shilling, argent, *Angleterre* 1 12
Skilling, cuivre, *Norwège* 0 05
Skilling, cuivre, *Danemark* 0 12
Sovereign, or, *Angleterre*, 20 shillings 25 20
Thaler, (*Vereinsthaler*), argent, *Prusse* et *Allemagne* 3 68

MONTESQUIOU - FEZENSAC (Comte de). Général de brigade de cavalerie, décédé à Courtauvaux-Besse (Sarthe) le 18 février, était né à Paris le 8 août 1788. Engagé à 18 ans comme volontaire, le comte de Montesquiou était nommé sous-lieutenant au 8e régiment de cuirassiers le 19 mai 1807, il devint successivement et dans un espace de sept années, lieutenant le 12 octobre 1808, et aide-de-camp du maréchal Davoust, du prince de Neufchâtel, officier d'ordonnance de Napoléon (29 mars 1809), capitaine (10 janvier 1810), chef d'escadron le 14 mars 1812, colonel (5 novembre 1813) et aide-de-camp le 18 janvier 1814.

Le 1er septembre 1815, il était mis en non-activité, et admis au traitement de réforme le 1er juillet 1828. Au retour d'une mission diplomatique à Naples, à Rome, le comte de Montesquiou fut nommé maréchal de camp le 2 août 1831. Député de la Sarthe de 1834 à 1841, il fut appelé à la pairie en 1841 et prit sa retraite le 17 avril 1848. Commandeur de la Légion d'honneur.

MORAND. Général de brigade d'infanterie, né en 1826 à Montbenoit.

Il sortit de Saint-Cyr en 1845 et fut blessé mortellement à la bataille de Beaumont en 1870.

Il avait fait les campagnes d'Afrique de 1852 à 1853, 1858 à 1860 1862 et 1864 à 1867, d'Italie en 1859, du Mexique de 1862 à 1863 et enfin à l'armée du Rhin en 1870. Il fut blessé et cité à la prise de Laghouat.

MORTIERS. Les mortiers sont des bouches à feu lisses ou rayées, en bronze, se chargeant par la bouche; très-courtes puisque leur longueur n'atteint jamais 3 fois leur calibre, et qui se tirent sur affûts spéciaux en fonte sans roues et très-bas. Cette disposition permet de tirer sous tous les angles et facilite le chargement avec de lourds projectiles.

Il existe actuellement en service 5 modèles différents de mortiers,

Mortier de 15 cent.
Mortier de 22 cent.
Mortier de 27 cent.
Mortier de 32 cent.
Mortier de 32 de côte à plaque.

Ce dernier est le seul qui n'entre pas dans l'armement des places.

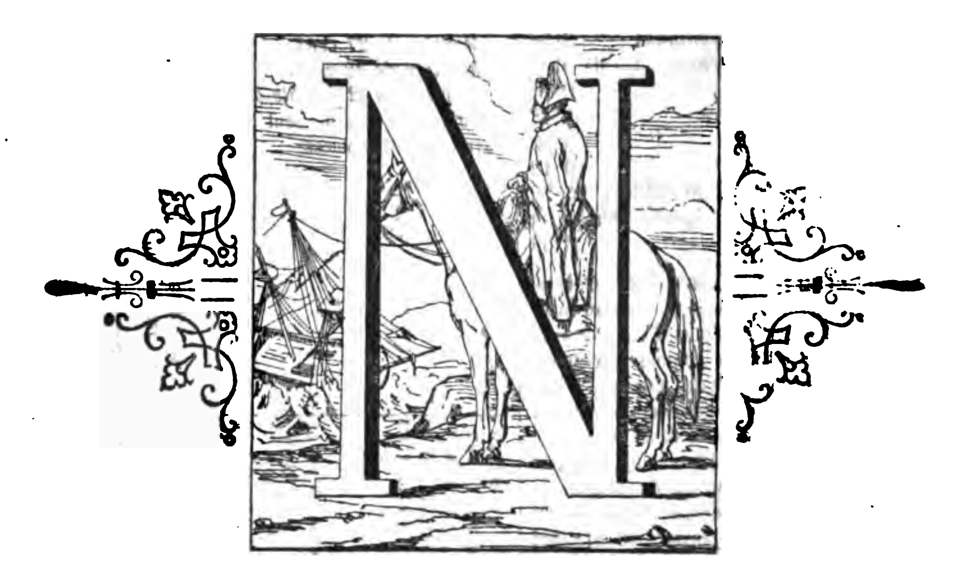
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	Poids du mortier	Projectiles employés	Portée
MORTIER de 15 c.	70 kilogr.	1° Bombe sphérique pesant, chargée, 7 k. 500. 2° Appareil Moisson, contenant 4 obus de 12. 3° Boîte à balles.	La bombe se lance à 600 mètres sous l'angle de 45° avec une charge de 140 grammes.
MORTIER de 22 c.	290 kilogr.	1° Bombe ou ancien obus de 22 c. pesant 23 kil. 2° Appareil Moisson, contenant 7 obus de 12. 3° Appareil à tige avec 15 boulets de 4. 4° Balles à feu.	La bombe se lance à 2000 mètres avec la charge maxima de 1120 grammes sous l'angle de 45°.
MORTIER de 27 c.	930 kilogr.	1° Bombe sphérique pesant 51 k. 500. 2° Appareil Moisson contenant 10 obus de 12 c. 3° Appareil à tige, avec 15 boulets de 6. 4° Boîtes à boulets (15).	La bombe se lance à 2800 mètres avec la charge maxima de 5 k. 460 et sous l'angle de 45°.
MORTIER de 32 c.	1300 kilogr.	1° Bombe sphérique pesant, chargée, 75 k. 500. 2° Appareil Moisson, contenant 14 obus de 12. 3° Appareil à tige cannelée, avec 18 boulets. 4° Boîtes à boulets, etc.	La bombe se lance à 2800 mètres avec la charge de 5 k. 460 sous l'angle de 45°.



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



NAPOLÉON III (Louis), Empereur des Français, fils de l'ancien roi de Hollande, neveu de Napoléon Ier, né le 20 avril 1808. Elu par le peuple président de la République le 10 décembre 1848, il renversa l'Assemblée par son coup d'État du 2 décembre 1851 et se fit proclamer Empereur le 2 décembre 1852 par un plébiscite.

Son règne a été fécond en guerres :

1854 — guerre avec la Russie : campagne de Crimée.

1859 — guerre avec l'Autriche : campagne d'Italie.

1861 — expédition du Mexique.

1870 — guerre avec l'Allemagne : Déclaration le 19 juillet — Le 1er septembre l'Empereur fut fait prisonnier à Sedan. Le 28 février 1871, l'Assemblée nationale a déclaré la famille Bonaparte déchue du trône.

Mort de Napoléon III le 9 janvier 1873.

NAPOLÉON (Eugène-Louis-Jean-Joseph), né aux Tuileries le 16 mars 1856, fils de feu Napoléon III, empereur des Français, et de l'impératrice Eugénie, tué le 1er juin 1879, à Ulundi, dans la guerre contre les Zoulous (colonie du Cap), au service de l'Angleterre.

NIEL. Maréchal de France, ministre de la guerre du 20 janvier 1867 au 6 août 1869.

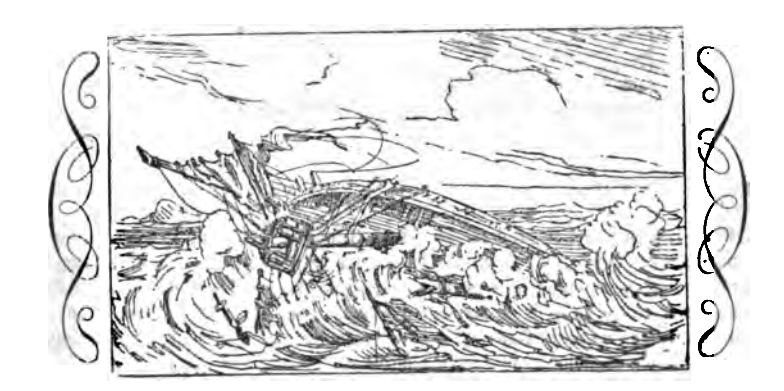
Élève à l'École polytechnique en 1821. — Sous-lieutenant élève du génie en 1823. — Lieutenant en 1825. — Capitaine en 1829. — Chef de bataillon en 1837. — Lieutenant-colonel en 1842. — Colonel en 1846. — Général de brigade en 1849. — Général de division en 1853. — Grand-croix de la Légion d'honneur en 1855. — Sénateur en 1857. — Maréchal de France en 1859. — Commandant du génie au corps expéditionnaire de la Méditerranée en 1849. — Chef du service du génie au ministère de la guerre en 1850. — Membre du comité des fortifications en 1851. — Inspecteur général du génie. — Conseiller d'État en 1852. — Commandant du génie au corps expéditionnaire de la Baltique en 1854. — Aide de camp de l'Empereur. — Commandant du génie à l'armée d'Orient en 1855. — Commandant le 4e corps de l'armée d'Italie en 1859. — Commandant supérieur du 6e corps d'armée, à Toulouse, en 1859. — Campagnes : 1837, 1838, 1839, Algérie (siège de Constantine, où il a été cité); 1849, siège de Rome; 1854, Baltique (siège de Bomarsund); 1855, Crimée (siège de Sébastopol); 1859, Italie. — Pendant son ministère : Réorganisation des régiments de cavalerie de ligne et de réserve de la garde impériale. — Création du 4e régiment de chasseurs d'Afrique. — Suppression des musiques de cavalerie et d'artillerie. — Réorganisation des régiments d'infanterie ; suppression des compagnies d'élite dans ces régiments. — Réorganisation du personnel de l'artillerie et du train d'artillerie. — Organisation

des équipages de campagne, de siège et de pont. — Armement des places fortes. — Réorganisation de l'École impériale d'application de l'artillerie et du génie. — Amélioration des places fortes les plus importantes et suppression de quelques places secondaires. — Loi sur le recrutement de l'armée. — Institution de la garde nationale mobile. — Dispositions réglementaires réservant aux militaires rengagés des emplois civils dans les diverses administrations de l'État. — Augmentation de la solde des officiers de tous grades et des soldats de toutes armes. — Application de la télégraphie au service militaire en campagne. — Extension des travaux d'état-major du Dépôt de la guerre. — Développement de l'instruction militaire Création de nouveaux camps de manœuvres. — Institution de conférences d'état-major et de conférences régimentaires. — Révision des règlements sur les manœuvres de l'infanterie et de la cavalerie. — Instructions sur le tir, sur le service et l'emploi des différentes armes en campagne. — Réorganisation du service des équipages militaires. — Règlement sur la comptabilité des dépenses du ministère de la guerre. — Mort en fonctions le 14 août 1869, à 67 ans.

NELTNER. Colonel d'infanterie, né en 1823 à Haguenau, sorti de Saint-Cyr en 1845.

Campagnes de Rome 1849-1850, de France 1851, d'Afrique 1863 à 1866 et enfin armée de Paris en 1870.

Il fut blessé mortellement sous Paris en 1870.



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



PAIN DE MUNITION. Le pain est le produit de la cuisson d'un mélange de farine, d'eau et de sel, avec un ferment auquel on a donné le nom de *levain* et qui n'est autre chose que de la farine mouillée de manière à former une pâte. Dans cette pâte abandonnée à elle-même par une température de 25 à 30°, il se produit une réaction chimique ou *fermentation alcoolique* qui donne aux levains ses propriétés. Cette fabrication du levain demande 18 heures habituellement. La quantité à employer est 1/3 du poids total de la fournée.

Le levain étant délayé avec de l'eau et du sel, ce dernier dans la proportion de 4 kil. pour 1000 rations, on ajoute la farine, on brasse vigoureusement le mélange puis on partage la pâte en pâtons de 1750 grammes qu'on laisse fermenter dans des corbeilles ou *pannetons* pendant 40 minutes. Ces opérations demandent 1 h. 40.

La cuisson est faite dans des fours chauffés à 300° environ. Elle dure 45 à 50 minutes. Quand le pain est cuit, on le retire du four et on le dépose sur des étagères où il se refroidit peu à peu ; c'est le *ressuage du pain*, qui dure de 12 à 15 heures. Il peut ensuite être distribué ; chaque pain ne pèse plus alors que 1500 grammes et forme 2 rations.

Le travail est confié dans les manutentions à des brigades d'ouvriers dont la composition varie suivant les cas. Si le pétrissage est fait à la mécanique, chaque pétrisseuse mécanique dessert 2 ou 3 fours ; il faut alors une équipe de 3 ou 4 hommes pour la pétrisseuse et 1 brigadier de four chargé de la conduite de chaque four. Si le pétrissage est fait à bras, il faut pour chaque four un brigadier, 2 pétrisseurs et souvent 1 servant de four.

PENSION DE RETRAITE. La loi du 22 juin 1878 a fixé ainsi qu'il suit le taux des pensions de retraite pour les officiers de l'armée de terre :

	Minimum	Maximum
Général de division	7,000	10,500
Général de brigade	6,000	8,000
Colonel	4,500	6,000
Lieutenant-colonel	3,700	5,000
Chef de bataillon ou d'escadron	3,000	4,000
Capitaine	2,300	3,300
Lieutenant	1,700	2,500
Sous-Lieutenant	1,500	2,300

La loi déposée le 11 juin 1878, par l'amiral Pothuau, a fixé comme il suit le taux des pensions de retraite pour les officiers de marine :

	Minimum	Maximum
Vice-amiral	7,000	10,500
Contre-amiral	6,000	8,000
Capitaine de vaisseau	4,500	6,000
Capitaine de frégate	3,700	5,000
Lieutenant de vaisseau	2,300	3,300
Enseigne de vaisseau	1,700	2,500
Aspirant et volontaire	1,500	2,300

Il est intéressant de comparer le taux des pensions de retraite des officiers en France avec celui des pensions accordées dans les autres puissances. Le tableau suivant permet cette comparaison.

PUISSANCES	Général de division	Général de brigade	Colonel	Lieutenant-Colonel	Chef de bataillon ou Major	Capitaine	Lieutenant	Sous-Lieutenant ou second Lieutenant
France . . .	7,000	6,000	4,500	3,700	3,000	2,300	1,700	1,500
Allemagne. .	7,987	6,975	5,412	»	3,775	2,837	1,181	1,075
Autriche . .	11,815	7,885	5,635	3,045	3,150	2,250	1,350	1,125
Italie . . .	6,500	5,000	3,800	3,000	2,500	1,900	1,125	1,000
Augleterre. .	15,120	»	10,580	9,190	7,500	5,000	»	»
Espagne. . .	»	»	5,875	»	»	1,250	»	»
Portugal . .	7,999	5,000	3,600	3,200	3,000	1,600	1,200	1,000
Suède. . . .	8,575	»	4,300	3,200	2,850	2,150	1,000	575
Belgique. . .	4,725	3,750	2,700	2,070	1,725	1,425	1,012	843
Hollande . .	6,250	5,000	3,700	3,125	2,625	1,815	1,250	1,050

PLEVNA. Petite ville de la Bulgarie, non loin des bords du Vid, affluent du Danube (rive droite). Célèbre dans la guerre de 1877-78 par la résistance des troupes turques d'Osman-Pacha contre l'armée russe d'investissement. Cette ville ouverte avait été transformée en véritable camp retranché. Les Turcs y repoussèrent 3 attaques furieuses des Russes contre les redoutes et tranchées qui entouraient la position à l'est et au sud et ne succombèrent qu'après l'épuisement complet des vivres. Le jour de la chute de Plevna, Osman-Pacha tenta de rompre de vive force le cercle d'investissement; ses troupes épuisées furent accablées par le nombre, lui-même tomba blessé au pouvoir de l'ennemi.

POISSONNIER. Colonel de cavalerie, né à Paris en 1826. Il sortit de Saint-Cyr en 1847 dans la cavalerie.

Il fit les campagnes d'Afrique de 1855 à 1859, 1860 et de 1861 à 1864, d'Italie en 1859, de Syrie 1860-1861, et à l'armée du Rhin 1870.

Tué à Frœschviller en 1870.

PONSARD. Commandant de la 2e brigade de la 1re division d'infanterie, décédé le 8 juin, était né à Cambrai le 2 mai 1817. Sorti de Saint-Cyr le 1er octobre 1838, il fut promu sous-lieutenant; le 15 juin 1841, il était lieutenant et capitaine le 10 mars 1844. Nommé chef de bataillon le 25 juin 1853, il fut envoyé en Afrique et prit une part brillante à la campagne de Kabylie (1856). Promu lieutenant-colonel le 17 mai 1859, il obtint le grade de colonel le 12 août 1866. Durant la guerre contre l'Allemagne, il commandait le 4e régiment de voltigeurs de la garde. Le 6 octobre 1873, il était nommé général de brigade. Commandeur de la Légion d'honneur.

PRAX. Général de brigade d'infanterie, né le 26 octobre 1786, mort au château de Messac, près d'Aurillac, le 15 novembre 1877.

PRÉMONVILLE DE MAISONTHOU (DE). Général de division de cavalerie, né à Paris le 24 novembre 1805, mort le 5 février 1877.

Il s'engagea comme simple cavalier en 1824 au 24e régiment de chasseurs et mit 8 années à gagner les épaulettes de sous-lieutenant. Il obtint à son nouveau régiment, le 3e chasseurs d'Afrique, tous ses grades subalternes. Lieutenant en 1837, capitaine en 1840, il fut de toutes les colonnes expéditionnaires.

Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1839 et se fit remarquer à l'affaire du 27 avril 1840, contre la tribu des Haractas, où il fut blessé de deux coups de feu à l'abdomen. Il fut encore cité en 1844 pour sa belle conduite dans le combat livré, le 24 avril, à la tribu des Ouled-Sakaz.

En 1847, il fut nommé chef d'escadron et passa l'année suivante, avec son grade, dans la garde républicaine.

Promu officier de la Légion d'honneur en 1850, lieutenant-colonel en 1852 et colonel en 1855, il commanda le régiment de gendarmerie de la garde impériale, avec lequel il fit la campagne de Crimée. Commandeur de la Légion en 1857, il fut nommé général de brigade en 1859 et, 7 ans après, général de division. Il fut, en cette qualité, pendant 10 ans, inspecteur général de la gendarmerie.

Le général de Prémonville comptait 21 campagnes et plusieurs citations.

PUNTA-ANGAMOS. Nom de montagnes sur la côte chilienne, près de la baie de *Mejillones*. Ce nom est devenu célèbre depuis le combat naval qu'a livré, dans ces parages, la flotte chilienne, au vaisseau péruvien le *Huascar*. Le 8 octobre 1879, l'escadre chilienne composée des cuirassés *Blanco* et *Cochrane*, des corvettes *O'Higgins* et *Covadanga* et des transports *Loa* et *Martias-Cousino*, depuis longtemps à la recherche de la flotte péruvienne, parvint à surprendre le *Huascar* et l'*Union* qui se trouvèrent bientôt enveloppés. Ces deux derniers navires tentèrent d'abord de sortir du cercle de fer dont le diamètre se rétrécissait à chaque instant : l'*Union* seul parvint à réussir et s'échappa poursuivi plus tard par le *Loa* et l'*O'Higgins*.

Le *Huascar* voyant que le *Cochrane* et le *Blanco* lui coupaient toute retraite vers le Sud, revint rapidement vers le Nord, fuyant à toute vitesse. Mais les vaisseaux ennemis gagnaient du terrain et le *Huascar*, décidé à accepter le combat, commença le feu contre le *Cochrane*, à 3,000 mètres; le *Blanco* était encore à 6,000 mètres. Le navire chilien s'approcha, sans répondre, jus-

qu'à 500 mètres et ouvrit un feu violent contre le péruvien; dans le courant de l'action, il diminua encore sa distance jusqu'à la réduire à 50 et même 25 mètres. Le *Blanco* entra en lice une demi-heure après. Le combat dura une heure et demie et fut terrible pour le *Huascar* qui résista cependant jusqu'à là dernière limite aux projectiles et à la mitraille ainsi qu'aux tentatives des vaisseaux chiliens qui cherchaient de temps à autre à faire usage de leur éperon.

Le contre-amiral *Grau*, commandant le *Huascar*, tomba le premier, coupé en deux par un obus; le capitaine *don Elias Aguerre* qui le remplaça, fut tué presque immédiatement et successivement le lieutenant *Palacios*, le capitaine *Carvajal* etc. tombèrent sous la mitraille au poste du commandement.

Quand la flotte chilienne put enfin aborder le *Huascar*, l'état de ce navire était épouvantable: le pont était encombré de blessés que l'on montait au grand air pour les préserver de l'atmosphère pesante et chargée de fumée que l'on respirait en bas; les chambres et cloisons intérieures ne présentaient plus qu'un amas de débris au milieu duquel on apercevait des effets déchirés, des membres humains, du sang et des éclats de projectiles entremêlés; les couloirs qui conduisaient à la tour étaient également semés de cadavres et, de quelque côté que l'on jetât les yeux, on ne voyait que les terribles effets produits par l'explosion des obus *Palliser* des cuirassés chiliens.



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



RANDON. Maréchal de France, ministre de la guerre du 24 janvier au 26 octobre 1851.

Sergent le 11 avril 1812. — Nommé sous-lieutenant le 18 octobre, pour sa conduite à la bataille de la Moskowa. — Lieutenant et capitaine en 1813. — Chef d'escadron en septembre 1830. — Lieutenant-colonel en 1835. — Colonel en 1838. — Maréchal-de-camp en 1841. — Lieutenant-général en 1847. — Directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre en mars 1848. — Ministre de la guerre, pour la première fois, du 24 janvier au 26 octobre 1851. — Gouverneur général de l'Algérie du 14 décembre 1851 au 31 août 1858. — Sénateur en 1852. — Grand-croix de la Légion d'honneur en 1853. — Maréchal de France en 1856. — Major général de l'armée des Alpes en avril 1859. — Ministre de la guerre, pour la deuxième fois, du 5 mai 1859 au 20 janvier 1867. — Campagnes : 1812 et 1813, à la Grande-Armée (deux coups de feu à Lutzen) ; — 1814, à l'armée de Lyon; — 1815, en France ; — 1838 à 1847, en Algérie, comme colonel du 2e régiment de chasseurs d'Afrique, puis général commandant la subdivision de Bône ; et de 1851 à 1858 comme gouverneur général ; — expédition des Babors (1853); — expédition dans la vallée du Sebaou (1854); — création de postes avancés dans le sud ; — conquête du Sahara algérien ; — expédition dans la Kabylie (1856) ; — conquête de la grande Kabylie (1857) ; — fondation du Fort-Napoléon ; — création de l'école des mousses, du collège arabe et de l'école de médecine, d'un réseau de chemins de fer en Algérie. — Pendant son second ministère : organisation du gouvernement et de la haute administration de l'Algérie ; — réorganisation du Prytanée impérial militaire et de l'école impériale de cavalerie ; — réorganisation de l'administration de l'hôtel des Invalides ; — règlement sur le service dans les places de guerre et les villes de garnison ; — création des grands établissements d'artillerie de Bourges et de l'usine de Puteaux pour les machines servant à la fabrication des armes ; — reconstruction de la manufacture d'armes de Saint-Etienne et extension de celle de Châtellerault ; — adoption du fusil à aiguille, modèle 1866, pour l'armement de l'infanterie ; — augmentation de la solde des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, et des pensions de retraite des officiers de tous grades ; — augmentation des pensions des veuves; — amélioration des ordinaires de la troupe ; — révision des règlements sur la solde, les hôpitaux militaires, les transports et l'habillement ; — organisation des ateliers Godillot pour la confection de l'habillement et de la chaussure de la troupe ; — instruction sur le tir, sur les manœuvres de l'infanterie, ainsi que sur le travail individuel de la cavalerie, etc. — Mort le 25 janvier 1871, à 76 ans.

RAOULT. Général de division né en 1810 à Meaux et sorti de Saint-Cyr en 1835 dans l'état-major.

Il fit les campagnes d'Afrique de 1838 à 1848, d'Orient de 1854 à 1856, d'Italie en 1859, de Rome de 1867 à 1869 et armée du Rhin en 1870.

Il était major de tranchée au siège de Sébastopol où il reçut 5 blessures et avait obtenu 7 citations en Afrique.

Il trouva la mort en 1870 à la bataille de Reischoffen.

RECENSEMENT. Le tableau de recensement établi par le maire contient les noms de tous les jeunes Français domiciliés dans la commune, qui appartiennent à la *classe* de l'année et les noms de ceux qui auraient été omis sur les tableaux des années précédentes. Tous les ans, dans la première quinzaine de janvier, le maire de chaque commune fait publier et afficher le tableau de recensement de la classe de l'année précédente.

RECRUTEMENT. En France, le recrutement fut successivement régi par les lois de l'an VI, de 1818, de 1824, de 1832, de 1855, de 1868 et de 1872.

La loi de 1832 réduisit à 7 ans la durée du service en maintenant d'ailleurs le système de recrutement de la loi précédente (Voy. 2e VOLUME); elle établit nettement la séparation du contingent en deux portions, la faculté du remplacement, les cas d'exemptions et de dispenses. La loi du contingent fixa dès cette époque le chiffre à 80000 et plus tard à 100000 hommes.

Mais, plus l'aisance se répandait et plus le remplacement faisait remarquer ses graves inconvénients. Les Chambres s'en occupèrent en 1841 et en 1843, et, en 1849, le général de La Moricière présenta des propositions qui n'eurent pas de succès, et ce ne fut qu'en 1855 que le remplacement fut aboli par la *loi de la dotation de l'armée*; on lui substituait d'autres combinaisons.

La loi de 1855 supprima le remplacement direct en le limitant à la substitution entre parents jusqu'au 6e degré. On permit en même temps l'exonération du service actif, moyennant le versement au trésor d'une somme annuellement fixe (1200 fr. en moyenne). On chercha d'un autre côté à multiplier les rengagements par l'appât de fortes primes, et comme ceux-ci étaient insuffisants, on eut recours au *remplacement administratif*. L'Etat se substituait aux particuliers, aux agences de remplacement. Les abus se firent bientôt sentir; l'armée ne reçut plus que les malheureux, trop pauvres pour se faire exonérer et les rengagements des sous-officiers fermèrent tout avancement. Enfin le moral de l'armée se trouva atteint par l'infiltration des idées de lucre qui était dans un si grand désaccord avec la belle déclaration de 1790. Il fallut cependant les événements de 1866 et la nécessité reconnue de réorganiser nos forces militaires pour faire disparaître les inconvénients de la loi de 1855.

La loi de 1868 maintint la séparation du contingent en deux portions: la première faisant cinq ans, la seconde cinq mois seulement. La durée du service fut fixée à cinq ans d'activité, et quatre années de réserve. L'exonération, le remplacement administratif et les rengagements avec primes furent supprimés; le remplacement et la substitution de numéros furent rétablis dans les conditions de la loi de 1832. Enfin, la loi créa une *garde nationale mobile*, comprenant tous les jeunes gens qui, en raison de leurs numéros de tirage, n'avaient pas été compris dans le contingent, tous les remplacés et tous les exemptés. La durée du service dans la garde mobile fut fixée à cinq ans; malheureusement l'instruction de cette garde ne fut qu'illusoire, car les réunions ne durent jamais entraîner un déplacement de plus d'une journée et ne purent se répéter plus de quinze fois par an

Quoiqu'il en soit, ce fut là le germe du service obligatoire. La loi de 1868 donna à la France une armée de 800,000 hommes dont la moitié environ formait la réserve. Au moment de la guerre, la garde mobile appelée par une loi devait encore augmenter cette force de 400,000 hommes. Malheureusement, en 1870, cette garde n'était pas entièrement constituée, encore moins instruite et elle ne rendit pas les services que l'on eut été plus tard en droit d'attendre d'elle. La loi du 27 juillet 1872, réorganisa nos forces militaires sur des bases nouvelles. Les idées patriotiques de l'ordre le plus élevé présidèrent à sa rédaction et les principes en ont été résumés dans les quatre premiers articles:

Art. I. Tout Français doit le service militaire personnel.

Art. 2. Il n'y a, dans les troupes françaises, ni prime en argent, ni prix quelconque d'engagement.

Cependant la nécessité de conserver un certain nombre de sous-officiers au-delà de cinq ans a amené le Gouvernement à revenir sur les conséquences très-absolues de cet article. Les sous-officiers rengagés touchent une première mise d'entretien et une indemnité de rengagement. (Voy. RENGAGEMENT).

Art. 3. Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service peut être appelé depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de 40 ans à faire partie de l'armée et des réserves.

Art. 4. Le remplacement est supprimé. Les dispenses de service, dans les conditions spécifiées par la loi, ne sont pas accordées à titre de libération définitive. La loi définit ensuite les personnes astreintes à l'obligation de servir; elle rappelle ensuite que le service militaire est un honneur et détermine les catégories de personnes indignes de servir.

La durée totale du service a été fixée à vingt années, savoir: cinq ans dans l'armée active, quatre ans dans la réserve de l'armée active, cinq ans dans l'armée territoriale, six ans dans la réserve de cette armée.

Tous les jeunes gens appelés qui ne sont ni exemptés ni dispensés, sont immatriculés dans les divers corps de l'armée; tous y servent pendant

un an après lequel une partie d'entre eux, dont le nombre est fixé par le ministre de la guerre, est renvoyée dans ses foyers, en *disponibilité de l'armée active* (deuxième portion) ; les autres (première portion), complètent sous les drapeaux leurs cinq années de service. Exceptionnellement, ceux des jeunes gens de la deuxième portion qui justifieraient au bout de six mois, d'une instruction militaire suffisante, peuvent être renvoyés en disponibilité par anticipation. Par contre, ceux d'entre eux qui, au bout de l'année, ne sauraient ni lire, ni écrire, ou ne satisferaient pas à des examens déterminés, doivent être maintenus au corps une seconde année. Toutefois ces mesures ne sont appliquées qu'à titre de rare exception.

Les hommes de la *réserve de l'armée active* sont assujettis, pendant leurs quatre années, à prendre part à deux manœuvres dont la durée, pour chacune, ne peut excéder quatre semaines.

En France, le nombre moyen des jeunes gens qui, chaque année, accomplissent leur vingtième année, est de 300,000 ; ce chiffre se réduit, par suite des exemptions et des dispenses, à environ 150,000, qui représente le contingent à incorporer chaque année. D'autre part, les exigences budgétaires ne permettent pas d'entretenir annuellement plus de 450,000 à 460,600 hommes sous les drapeaux.

Recrutement spécial a l'Algérie. Jusqu'en 1875, les Français nés en Algérie, avaient été exemptés de tout service militaire. Une loi du 6 novembre 1875 leur a appliqué les dispositions de celle de 1872, tout en tenant compte des intérêts de la colonisation.

Cette loi est applicable aux individus qui, n'y étant pas nés, y sont domiciliés ou même seulement en résidence, s'ils prennent l'engagement devant le maire, avant l'établissement des listes de recrutement, à y résider 10 ans au moins.

La durée du service est la même que pour l'intérieur, Les algériens font le service dans les corps stationnés dans la colonie

Une fois dans la réserve, les hommes peuvent être soumis à des manœuvres réglées par arrêté du Gouverneur civil de l'Algérie, lequel peut encore prendre l'initiative des ordres à donner pour la mobilisation.

Enfin, par mesure exceptionnelle, les hommes de plus de 40 ans peuvent en cas d'insurrection et de pénurie de troupes de l'armée active, être appelés au service et incorporés dans la territoriale.

Il résulte de cette loi que tous les hommes étant, en Algérie, soumis anx mêmes obligations, il n'y a ni première ni deuxième portion du contingent et par suite, pas de tirage au sort.

Recrutement de l'armée de mer. L'armée de mer se recrute à la fois par les ressources de l'inscription maritime et par des prélèvements sur les contingents annuels.

Tous les hommes qui se livrent à la navigation ou à la pêche sur mer ou dans les rivières jusqu'au point où se fait sentir l'action de la marée, figurent, de 18 à 50 ans, sur les registres de l'inscription maritime. D'après la loi du 4 décembre 1875, le temps de service dans l'armée de mer est fixé à 5 années d'activité et 4 années de réserve. A l'expiration de ces 4 années les hommes passent immédiatement dans la réserve de l'armée territoriale où ils restent jusqu'à l'âge de 40 ans ; en réalité, ils font trois ans d'embarquement obligatoire sur la flotte et ne sont plus appelés qu'en cas de besoin. Quant aux contingents annuels, ils fournissent une faible proportion des équipages de la flotte et la totalité des troupes de la marine (infanterie et artillerie de marine). Les premiers numéros des listes de chaque canton sont réservés à l'armée de mer suivant une proportion fixée par décision du ministre de la guerre.

Les autres puissances de l'Europe qui ont adopté le principe du service obligatoire, sont : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Italie, la Suisse, la Suède, le Danemark, l'Espagne et le Portugal, la Turquie, la Serbie, la Roumanie, la Grèce, le Monténégro. La Belgique a des institutions analogues à nos lois de 1824 et de 1832 (vote annuel d'un contingent et faculté du remplacement). Les Iles Britanniques ne recrutent leur armée que par enrôlements volontaires. Les Pays-Bas combinent ce mode de recrutement avec les appels.

En **Allemagne**, tous les hommes sont astreints au service militaire de 17 à 42 ans. La durée du service se compose ainsi qu'il suit : 3 ans dans l'armée active, 4 ans dans la réserve de cette arme ou *landwher*. (Cependant les cavaliers font 5 ans dans l'armée active et 3 ans seulement dans la landwher). — Enfin la *landsturm* comprend tous les hommes valides de 17 à 42 ans accomplis.

Quoique la durée du service soit de 3 ans, les militaires que l'on juge suffisamment instruits, peuvent être renvoyés dans leurs foyers et y restent à *la disposition du corps* jusqu'à l'expiration du service actif.

Les infirmiers militaires ne servent que pendant dix-huit mois, dans les hôpitaux militaires ; les conducteurs du train pendant six mois ; les instituteurs et professeurs dans les écoles élémentaires pendant six semaines.

Les hommes de la landwehr sont soumis à une revue de contrôle par an, et à deux exercices d'une durée de 8 à 15 jours chacun pendant leur cinq années.

Les jeunes gens dans les conditions nécessaires pour être exemptés conditionnellement du service en temps de paix, par position de famille ou par profession, font successivement partie de trois levées consécutives, et c'est seulement après la troisième année qu'ils peuvent se considérer comme réellement exemptés du service en temps de paix. Ils sont alors classés, jusqu'à leur 31e année, dans la *réserve de recrutement (Ersatz-réserve)*. Cette réserve comprend encore tous les jeunes gens en excédant du contingent. Ces hommes peuvent être pendant trois ans appelés pour couvrir les

insuffisances dans les ressources du recrutement du district.

La loi allemande admet les engagements volontaires d'un an; les rengagements ne sont autorisés que pour une année, mais ils sont renouvelables d'année en année. Après 12 ans de service, les sous-officiers ont droit à un emploi civil.

Autriche-Hongrie. La durée du service est de 12 ans et le tirage au sort classe les hommes du contingent en 3 catégories ; les premiers numéros sont affectés à la *marine* et à *l'armée active*, les suivants à la *réserve de remplacement* ; enfin les derniers numéros font partie de la *landwehr*.

Les hommes classés dans l'armée active restent 3 ans sous les drapeaux, 7 ans dans la réserve et 2 ans dans la landwehr. Il en est de même pour les hommes classés dans la marine sauf qu'ils sont dispensés des 2 ans de landwehr. Les hommes de la réserve sont astreints à une revue de contrôle par an ; en outre, pendant leurs 7 ans, ils peuvent être appelés à prendre part à 3 périodes d'exercices de 4 semaines environ.

Les hommes de la réserve de remplacement restent 10 ans dans cette situation puis font 2 ans de landwehr. Ces hommes demeurent dans leurs foyers mais peuvent être appelés pour combler les vides qui se produisent, en temps de guerre, dans l'armée active ou la marine. Comme en Allemagne, les hommes ne peuvent être classés définitivement dans cette partie de l'armée que trois ans après le tirage au sort.

La landwehr est destinée à soutenir, en temps de guerre, l'armée active et à concourir exceptionnellement, en temps de paix, au maintien de l'ordre intérieur. Les hommes qui entrent directement dans la landwehr, reçoivent à leur entrée au service, une instruction de 8 semaines dans des compagnies ou escadrons d'instruction, puis sont soumis, chaque année, à des exercices de compagnie ou de bataillon d'une durée de 14 jours environ. La landwehr, en Autriche-Hongrie, a une organisation différente suivant qu'il s'agit de l'Autriche proprement dite, de la Hongrie ou du Tyrol.

Enfin la *landsturm*, destinée à la défense du territoire, ne s'organise qu'en temps de guerre et par voie d'engagements volontaires. Cependant la landsturm du Tyrol et du Vorarlberg est organisée même en temps de paix par une véritable levée en masse.

Les recrues de la marine sont prises dans les 3 districts de recrutement des provinces côtières.

On distingue en Autriche-Hongrie 3 sortes d'engagement :

1° L'engagement volontaire de 3 ans pour les hommes de la réserve de remplacement qui désirent servir dans l'armée active.

2° L'engagement volontaire de la même durée
hommes libérés du service et âgés de
36 ans.
ngagement volontaire de 12 ans (3 ans de
ctif, 7 ans de réserve et de 2 ans de land-
ur tout homme de 17 à 36 ans.

Enfin la loi admet les engagements volontair d'un an sous des conditions analogues à nos engagements conditionnels, et les rengagements pou les hommes de troupe dont le maintien au corp peut être avantageux pour le bien du service.

Russie. Jusqu'en 1873, l'armée fut recrutée au moyen de levées ordonnées, suivant les besoins, pa manifeste impérial. Le gouvernement indiquait le nombre de recrues à fournir par chaque distric qui se chargeait de désigner le nombre d'hommes nécessaire. Ces hommes étaient incorporés et servaient pendant 15 ans.

Le 8-20 avril 1873, un *ukase* impérial établi l'obligation personnelle de servir. Depuis cette époque, tout sujet russe ayant atteint l'âge de 20 ans, doit le serviee militaire personnel jusqu'à 40 ans soit dans l'armée active, soit dans la milice opoltchéniie suivant le classement du tirage au sort Chaque année, une loi détermine le chiffre du contingent et l s premiers numéros sont appelés.

Le soldat russe fait 6 ans d'activité, 9 ans de réserve et 5 ans de milice ; les hommes qui ne sont pas appelés font 20 ans de milice.

Les dispositions spéciales règlent le service militaire dû par les populations asiatiques. L'armée proprement dite se compose de l'armée active, de la réserve et des troupes cosaques ; la milice est partagée en deux bans : le premier, composé des 4 classes les plus jeunes, est appelé à combler les vides de l'armée en temps de guerre ; le 2e ban n'est appelé qu'exceptionnellement.

Le recrutement est régional ; la Russie est divisée en 14 circonscriptions, plus celle des cosaques du Don.

La loi russe admet les engagements volontaires pour 3 mois, 6 mois et 2 ans.

La durée du service dans la marine est fixée à 10 ans, dont 7 ans de service actif et 3 ans de réserve.

Italie. Le principe du service obligatoire a été introduit par la loi du 3 juin 1875. Le service est dû de 20 à 39 ans accomplis, mais les obligations imposées varient suivant 3 catégories dans lesquelles les opérations de recrutement les ont classées.

Le chiffre du contingent est fixé chaque année par une loi, et le tirage au sort désigne les hommes de la classe qni doivent faire partie de la 1re catégorie. Ils font alors 8 ans de service actif, 4 ans de milice mobile et 8 ans de milice territoriale. Les soldats ne restent cependant pas 8 ans sous les drapeaux : au bout de 3 ans, ils sont envoyés, en congé illimité, dans leurs foyers jusqu'à leur passage dans la milice mobile. Les cavaliers seuls font 5 ans de service effectif et, par compensation, passent directement dans la milice territoriale après leurs 8 années de service.

Tous les hommes que le numéro du tirage n'a pas classés dans la 1re catégorie font partie de la seconde. La durée du service se décompose pour eux ainsi qu'il suit : 5 années dans l'armée active qu'ils



passent en congé illimité, 4 ans dans la milice mobile et 11 ans de milice territoriale. Ils peuvent être appelés, en temps de paix, pour une période d'instruction ne dépassant pas 6 semaines.

Enfin, tous les hommes qui, pour une raison quelconque, ne font pas partie du contingent, forment la 3e catégorie et sont classés immédiatement dans la milice territoriale.

En Italie, le recrutement n'est pas régional ; les besoins d'unification politique ont obligé à faire venir, chaque année, dans chacun des corps de troupe, des trois régions principales : nord, centre et midi.

Une particularité spéciale à l'Italie, c'est que les appelés se rendent d'abord au siége du district de recrutement de leur domicile où ils sont affectés à l'une des trois armées et où ils reçoivent une première instruction de 15 jours, par les soins de compagnies permanentes attachées aux districts.

Les militaires sous les drapeaux peuvent contracter des rengagements de 1 à 3 ans. Après 8 ans de service, le rengagement donne droit à une prime annuelle de 120 francs. 16 années de service donnent droit à une rente annuelle de 96 francs.

La loi autorise des engagements volontaires d'un an.

Le recrutement de l'armée de mer se fait par l'inscription maritime, d'une façon analogue à ce qui se fait en France.

Suisse. En Suisse, tous les hommes de 20 à 32 ans, font partie de l'armée régulière (*Bundesauszug*) ; ils passent ensuite dans la *landwehr* jusqu'à l'âge de 44 ans.

En outre, tout citoyen suisse qui ne fait pas personnellement le service militaire, est soumis à une taxe annuelle en espèces.

Suède et Norvège. Tout citoyen doit le service personnel de 20 à 25 ans dans les *Bevaring* ou *landvarn*, (*troupes de conscription*); mais les obligations se réduisent à peu de chose en temps de paix. Les deux classes enrôlées en dernier lieu sont exercées pendant 15 jours ; les autres ne font aucun service en temps de paix. En temps de guerre, les hommes du *Bevaring* sont destinés à compléter l'armée permanente qui se compose des troupes dites *Varfvade* et *Indelta*.

Les troupes dites *Varfvade (troupes enrôlées)*, se composent d'engagés volontaires pour 3 ou 6 ans.

Les troupes dénommées *Indelta* (*troupes cantonnées*), se recrutent au moyen d'engagés qui doivent servir aussi longtemps qu'ils sont propres au service.

Ils doivent être reconnus instruits comme recrues ; ils sont ensuite réunis et exercés annuellement pendant 30 jours dans l'infanterie, et 36 jours dans la cavalerie.

Ces soldats reçoivent une solde, une maison et des terres. Les propriétaires supportent une partie des dépenses.

Les officiers et sous-officiers ne reçoivent qu'une solde fixe de l'Etat.

Il existe encore des règlements spéciaux pour la *milice de Gotland*, qui n'est tenue qu'au service intérieur et à la défense de l'île, et pour les *tirailleurs volontaires* créés en 1861 pour la défense du pays.

Danemark. Le service personnel obligatoire a été établi par la loi de 1867. Il est dû, depuis 22 ans, pendant 16 ans, qui se décomposent ainsi : 4 ans d'armée active, 4 ans de réserve de premier ban, et 8 ans de réserve de deuxième ban. Mais, le plus souvent, les fantassins ne restent que 6 mois sous les drapeaux, les cavaliers 9 mois et demi ; ils sont ensuite envoyés en congé et ne sont rappelés que pour les grandes manœuvres.

Espagne. La loi de 1872 établit l'obligation générale au service militaire. La durée du service est de 8 ans, dont 4 ans dans l'armée active et 4 ans dans la réserve ; dans les colonies, la durée est réduite à 4 ans d'armée active. L'exonération est autorisée moyennant le paiement de 2000 *pesetas* (1840 francs).

Portugal. Tous les jeunes gens de 21 ans, sauf les exemptés, sont tenus de servir dans l'armée.

Le chiffre annuel du contingent est fixé par une loi et le tirage au sort partage les jeunes gens en 2 catégories : la première catégorie fait 3 ans sous les drapeaux, et 5 ans dans la première réserve ; la seconde catégorie fait 8 ans de deuxième réserve. Les hommes de cette dernière réserve ne reçoivent aucune instruction militaire et n'ont d'autre but que d'assurer à l'armée le nombre de recrues nécessaires en temps de guerre.

Turquie. Tous les sujets ottomans qui sont musulmans sont astreints au service militaire de 20 à 40 ans. Les sujets chrétiens sont tenus de payer un impôt dit de *capitation*, pour être exonérés du service. Cet impôt de la capitation (*Khariazzy*), est dû annuellement dès l'âge de 15 ans. En propres termes, c'est le prix de la permission que l'on donne aux chrétiens *de conserver encore leur tête cette année*; l'acte qu'on délivre en reçu porte cette expression même.

La durée du service militaire se décompose ainsi qu'il suit :

6 ans dans le *nizam* ou *ichtjat* (armée active).
3 ans dans les *rédifs* du 1er ban } réserves.
3 ans dans les *rédifs* du 2e ban }
de 32 à 40 ans, dans les *mustahfiz* (armée territoriale)

Cependant certaines parties de l'empire sont exemptées de la conscription : Constantinople, l'île de Candie, l'Albanie, les régions du Taurus, l'Arménie, le Kurdistan, les tribus nomades de la Syrie et de l'Irak, enfin l'Yemen.

Serbie. Tout sujet serbe est astreint au service militaire de 20 à 50 ans. La durée du service est de 3 ans dans l'armée permanente (en réalité on n'y fait que 2 ans) ; 2 ans dans la réserve, et 26 ans dans l'armée nationale.

Le contingent annuel est de 1500 à 1700 jeunes soldats ; tous les jeunes gens qui ne sont pas appelés à 20 ans, entrent directement dans l'armée nationale; qui est exercée, chaque année, pendant 25 jours.

L'armée permanente et l'armée nationale sont divisées chacune en 2 bans.

Roumanie. Le service militaire est dû de 21 à 46 ans.

L'armée se compose : 1° de l'armée permanente et de sa réserve (le service est de 4 ans dans chacune de ces deux fractions) ; — 2° de l'armée territoriale et de sa réserve, les fantassins (*Dorobanzi*) font 6 ans dans la première partie et 2 ans dans la réserve, les cavaliers *(Calarassi)*, 5 ans d'activité et 3 ans de réserves ; — 3° des milices où l'on sert jusqu'à 36 ans, de la garde civique pour les communes urbaines et de la levée en masse pour les communes rurales.

Le tirage au sort désigne les jeunes gens qui doivent faire partie du contingent, les autres sont immédiatement classés dans la territoriale.

Grèce. Le sujet grec est tenu de servir pendant 30 ans, de 20 à 50 ans ; l'exonération et le remplacement ont été abolis.

Le service comprend : 3 ans dans l'armée active, 7 dans sa réserve, 10 ans dans la landvehr et 10 ans dans sa réserve. Enfin, on peut mettre sur pied le landsturm ou levée en masse en appelant tous les hommes capables de porter les armes au-dessous de 18 ans et au-dessus de 50 ans.

Monténégro. A part les gardes à cheval du prince, à l'effectif de 100 hommes, il n'y a pas d'armée permanente ; cependant tout sujet monténégrin doit le service militaire depuis 12 ans : de 17 à 48 ans, dans le 1er ban de l'armée ; — de 14 à 17 et de 48 à 60 ans, dans le 2e ban , — de 12 à 14 et de 60 jusqu'à sa mort, dans le 3e ban de l'armée.

Les jeunes gens reçoivent des armes dès l'âge de 10 ans et peuvent encore renforcer l'armée ; les femmes même peuvent être employées aux travaux de fortification, etc.

Belgique. L'armée belge n'est destinée qu'à défendre le territoire et à faire respecter la neutralité du pays. Elle se recrute par des appels annuels d'une façon analogue à ce qui se pratiquait en France avec les lois de 1824 et de 1832 et par des engagements volontaires. Le remplacement est légalement admis.

Grande-Bretagne et Irlande. Cette puissance ne recrute son armée que par engagements volontaires. Au siècle dernier, les engagements étaient pris pour la vie. En 1808, on introduisit l'engage- ... n temps limité, mais ce ne fut qu'en ... ngagement à vie fut définitivement ... oi de 1870, les engagements ne pou- ... ntractés que pour le *service long* ou pour le *service court*. Depuis 1872, l'engagement pour le service court est le seul admis. Il est de 12 ans, mais l'homme ne demeure effectivement sous les drapeaux que 6 ans dans l'infanterie et 8 ans dans les autres armes ; il passe le reste du temps dans la réserve à moins qu'il ne demande à rester au service. Il peut alors, au bout de ses 12 ans, contracter un second engagement de 9 ans, comme autrefois dans le service long. Le soldat est enfin gardé au corps tant que ses forces lui permettent de faire son service ; à partir de 21 ans de service, il a droit à une pension de retraite.

La réserve de l'armée active se divise en deux classes, dont la première peut seule être incorporée dans l'armée active en temps de guerre. Cette classe comprend : 1° les engagés qui ont fait 6 ou 8 ans d'activité ou seulement 3 ans si l'État use de la faculté qui lui est donnée de renvoyer les classes par anticipation ; 2° les hommes de la milice qui, en retour de certains avantages pécuniaires, s'engagent à l'avance à être incorporés dans l'armée en cas de besoin. La 2e classe de la réserve comprend les militaires retraités encore valides : elle ne peut être appelée qu'à l'intérieur, avec la milice et les volontaires.

La milice anglaise est une véritable armée qui a souvent donné un puissant appui à l'armée régulière. Depuis 1752, jusqu'en 1832, la milice fut recrutée par le tirage au sort parmi les hommes de 18 à 45 ans. Depuis 1832, ce mode de recrutement est tombé en désuétude, sans cependant l'intervention d'une loi, de sorte qu'actuellement la milice se recrute par les engagements volontaires de 6 ans. Tout milicien peut en outre se rengager pour une nouvelle période de 6 années.

L'homme de recrue de la milice est, à la suite de son engagement, dirigé sur l'état-major de son corps, qui est permanent et indépendant de l'état-major des *volontaires*, dont il sera parlé plus loin. Là, les miliciens reçoivent une instruction préliminaire, pendant une période qui ne doit pas dépasser 6 mois ; elle est habituellement de 56 jours.

En outre, la milice est exercée annuellement pendant 21 jours au moins et 28 jours au plus. Exceptionnellement, la reine peut prolonger cette période jusqu'à 56 jours.

La *Yeomanry* est une milice à cheval soumise aux obligations générales de la milice proprement dite : cependant la solde y est plus élevée, les hommes se montent à leurs frais et la période annuelle d'exercices ne dure que 14 jours.

En cas de nécessité, la milice peut être mobilisée en tout ou en partie, par l'ordre de la reine, après déclaration au Parlement. Elle ne peut être appelée à servir hors du territoire, sauf volontairement : dans ce cas, les conditions et la durée du service sont réglées d'un commun accord entre la reine et les régiments.

Outre les troupes régulières et la milice, le royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande peut encore, en cas d'invasion, appeler ses corps de volontaires organisés en bataillons depuis 1859.

Tandis que les officiers des troupes de ligne et de la milice sont nommés par la reine, ceux des volontaires sont nommés par les lords-lieutenants des comtés (à peu près nos préfets en France).

Les volontaires recrutés dans les grands centres de population forment des bataillons *consolidés*, composés de compagnies groupées; les compagnies formées dans les communes rurales étant trop disséminées pour manœuvrer ensemble, ne sont réunies que sous le rapport de l'administration ;

Les volontaires sont divisés en deux classes: les *efficients*, dont l'instruction est complète et entretenue par 8 séances d'exercice annuelles, les *non-efficients*, qui ne sont pas réputés instruits.

Les volontaires n'ont pas de solde, mais le ministre de la guerre verse, chaque année, dans la caisse du corps autant de fois 25 francs qu'il y a d'*efficients*. Cette somme est destinée à subvenir aux dépenses communes d'équipement, de déplacement, etc. Dans l'artillerie, cette subvention s'élève à 37 fr. 50 ; il en est de même pour les *extra-efficients* de l'infanterie.

Pays-Bas. L'*armée permanente* se compose : des volontaires et de la milice. Les *volontaires* se recrutent par engagements volontaires de 6 à 12 ans.

La *milice* est destinée à renforcer les effectifs des volontaires dans des cas exceptionnels et se recrute par voie d'appels et de tirage au sort suivant une proportion annuellement fixée et qui ne doit pas dépasser 11000 hommes. La durée du service des hommes de la milice est de 5 ans. Une partie du contingent peut être affectée à la marine ; dans ce cas, le service est réduit à 4 ans.

Outre l'armée permanente, il existe encore une espèce de garde communale (les *schutterys*) destinée à maintenir l'ordre à l'intérieur et à défendre le territoire.

Elle comprend tous les hommes de 25 à 34 ans. Ce service se fait d'ailleurs par commune, et n'a lieu en temps de paix que dans les communes de plus de 2500 habitants. La durée du service dans la milice est de 10 ans, dont 5 de service actif.

Enfin, la levée en masse ou *landstorm*, comprend tous les citoyens en état de porter les armes de 19 à 50 ans.

L'armée des Indes orientales ne se recrute que par des engagements volontaires d'européens et d'indigènes.

RECRUTEMENT EN AMÉRIQUE

Etats-Unis. L'armée régulière réduite à un effectif normal de 25,000 hommes recrutés par engagements volontaires, contractés pour 5 ans, ne forme que le noyau autour duquel viendrait se grouper, en cas de guerre, l'armée nationale.

Outre les troupes de ligne, il existe dans chaque état une *milice* dont tout citoyen doit faire partie, de 18 à 45 ans, mais elle répond peu au but dans lequel elle a été créée.

Brésil. La loi du 27 février 1875 a établi le principe du service militaire obligatoire ; elle a admis cependant de nombreuses exceptions et même le remplacement.

La durée du service est de 6 ans dans l'armée active et de 3 ans dans sa réserve.

La garde nationale a été dissoute pour être réorganisée d'après les résultats du nouveau recensement.

Chili. L'armée chilienne se recrute au moyen d'engagements volontaires contractés pour un certain temps.

Les équipages de la flotte se recrutent par engagements volontaires de 6 à 10 ans. Les officiers de marine sortent tous de l'Ecole navale de Valparaiso.

Pour entrer à l'Ecole navale, les jeunes gens doivent avoir suivis, pendant 3 ans, les cours de l'Académie militaire de Santiago. Cette académie fournit également des officiers à l'armée de terre ; la durée des cours est de 5 années pour les élèves qui se destinent à cette carrière.

Paraguay. Tout citoyen doit le service militaire ; mais cela n'existe en réalité qu'à l'état de principe, car l'armée permanente a été réduite, pour exonérer le budget, à 500 hommes. Cette force est destinée à faire le service de sûreté à Ascencion et sur la frontière.

En cas de guerre, on appelle la garde nationale sous les armes.

RECRUTEMENT EN ASIE.

Japon. La loi du 28 décembre 1872 a établi au Japon le principe du service obligatoire pour tous les sujets, en admettant toutefois l'exonération et l'exemption pour certaines catégories d'individus.

Le service est dû dès l'âge de 20 ans. L'armée se recrute par des appels annuels et par des engagements volontaires.

Le soldat japonais sert 3 ans dans l'armée active (*yobigoune*) et 4 ans dans la réserve *kobigoune* qui n'est convoquée que pour des exercices militaires de peu de durée. Les hommes sont ensuite classés dans la milice *Kogoumingoune* qui comprend en outre tous les sujets de 17 à 40 ans. Cette dernière force n'est appelée à l'activité qu'en cas d'invasion.

L'ancienne caste guerrière, les *Samouraï*, qui composait l'armée japonaise, a été abolie.

Chine. Le recrutement de l'armée chinoise n'est régi par aucune loi observée ; le plus grand désordre s'est introduit dans les troupes depuis la révolte des *Taïpings*, et la force armée se compose de corps isolés n'ayant aucun lien commun entre eux. On doit néanmoins excepter de cette règle générale le corps d'armée du général *Li-Hung* à Tiem-Tsin (en 1880) qui s'efforce d'introduire en Chine l'art militaire européen et d'exercer ses troupes suivant le règlement allemand.

En matière de recrutement, les gouverneurs engagent et congédient les hommes selon les besoins du moment.

Perse. La loi organique de 1875 a introduit la conscription et admis le remplacement et fixé à 12 ans la durée du service, qui était autrefois pour toute la vie des soldats ; mais cette loi était encore lettre morte en 1880.

RECRUTEMENT EN AFRIQUE.

Egypte. L'armée égyptienne se recrute par la conscription et les engagements volontaires.

Libéria. La petite république de Libéria a adopté le principe du service obligatoire, dans la milice, pour tous les citoyens de 16 à 50 ans. Il n'y a pas d'armée permanente. La milice comprend une brigade de 4 régiments.

Zanzibar. Jusqu'ici l'armée permanente (1400 hommes) n'a été composée que de mercenaires, mais le sultan a décrété qu'elle serait augmentée par la conscription (1879).

RECRUTEMENT (BUREAU DE). Dans chaque département il y a un ou plusieurs bureaux de recrutement (au total 155). Chacun de ces bureaux est chargé, pour sa subdivision, de tous les détails du service du recrutement, de la mobilisation, des réquisitions et de l'armée territoriale.

Sur les 155 bureaux de recrutement, Paris en possède 5, Versailles 1, Lyon 1, la subdivision d'Aix 2 et l'Algérie 3.

Chaque bureau se compose de :

1° *Un officier supérieur*, commandant du bureau ;

2° *Un personnel administratif spécial au recrutement, à la mobilisation et aux réquisitions*, comprenant : 1 capitaine ; 1 lieutenant ou sous-lieutenant ; 3 sous-officiers ; 1 caporal ou brigadier.

3° *Un personnel administratif spécial à l'infanterie de l'armée territoriale*, comprenant : le capitaine-major du régiment d'infanterie de l'armée territoriale de la subdivision ; 1 lieutenant ou sous-lieutenant adjoint marchant avec les bataillons actifs en cas de mobilisation, et y remplissant l'emploi de trésorier ; 1 sous-officier.

Il y a en outre, au chef-lieu de chaque région, *un personnel administratif spécial à l'ensemble des troupes de l'armée territoriale autres que l'infanterie*, et comprenant : 1 capitaine-major ; 1 lieutenant ou sous-lieutenant adjoint ; 2 sous-officiers.

RÉGIONS DE CORPS D'ARMÉE. La France est divisée en 18 *régions militaires* : l'Algérie forme la 19e. Chaque région française comprend 8 subdivisions, l'Algérie n'en a que 3 ; au total 147 subdivisions.

En dehors de ces régions, il y a *deux commandements supérieurs* : celui de *Paris*, qui comprend les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et celui de *Lyon*, formé du département du Rhône [...]uelques communes avoisinantes du départe[...]e l'Ain et de l'Isère.

[...] régions et subdivisions ont été établies d'après les ressources du recrutement et les exigences de la mobilisation ; leurs limites concordent avec celles des départements, arrondissements et cantons. Le territoire de chacun des deux commandements supérieurs est réparti entre les régions et subdivisions voisines.

DÉSIGNATION DES RÉGIONS :

1re *Région*. Chef-lieu LILLE.

Dép. du Nord et du Pas-de-Calais.	1re Subdivision :		Lille.
	2.	—	Valenciennes.
	3.	—	Cambrai.
	4.	—	Avesnes.
	5.	—	Arras.
	6.	—	Béthune.
	7.	—	St-Omer.
	8.	—	Dunkerque.

2e *Région*. Chef-lieu AMIENS.

Dép. de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, de Seine-et-Oise, (arr. de Pontoise) et de la Seine (c. de St-Denis et de Pantin, 10e, 19e et 20e arr. de Paris).	1re Subdivision :		Soissons.
	2.	—	St-Quentin.
	3.	—	Beauvais.
	4.	—	Amiens.
	5.	—	Compiègne.
	6.	—	Abbeville.
	7.	—	Laon.
	8.	—	Péronne.

3e *Région*. Chef-lieu ROUEN.

Dép. du Calvados, de l'Eure, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Oise (arr. de Mantes et de Versailles) et de la Seine (c. de Courbevoie et de Neuilly, 1er, 7e, 8e, 9e, 15e, 16e, 17e et 18e arr. de Paris).	1re Subdivision :		Bernay.
	2.	—	Evreux.
	3.	—	Falaise.
	4.	—	Lisieux.
	5.	—	Rouen (nord).
	6.	—	Rouen (sud).
	7.	—	Caen.
	8.	—	Le Hâvre

4e *Région*. Chef-lieu LE MANS.

Dép. d'Eure-et-Loire, de la Mayenne, de l'Orne, de la Sarthe, de Seine-et-Oise (ar. de Rambouillet) et de la Seine (c. de Villejuif et de Sceaux, 4e, 5e, 6e, 13e et 14e arr. de Paris).	1re Subdivision :		Laval.
	2.	—	Mayenne.
	3.	—	Mamers.
	4.	—	Le Mans.
	5.	—	Dreux.
	6.	—	Chartres.
	7.	—	Alençon.
	8.	—	Argentan.

5e *Région*. Chef-lieu ORLÉANS.

Dép. du Loiret, de Loir-et-Cher, de Seine-et-Marne, de l'Yonne, de Seine-et-Oise (arr. d'Etampes et de Corbeil) et de la Seine (c. de Charenton et de Vincennes, 2e, 3e, 11e et 12e arr. de Paris).	1re Subdivision :		Sens.
	2.	—	Fontainebleau
	3	—	Melun.
	4.	—	Coulommiers.
	5.	—	Auxerre.
	6.	—	Montargis.
	7.	—	Blois.
	8.	—	Orléans.

6e *Région*. Chef-lieu CHALONS-SUR-MARNE.

Dép. des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges.	1re Subdivision :		Nancy.
	2.	—	Toul.
	3.	—	Neufchâteau.
	4.	—	Verdun.
	5.	—	Mézières.
	6.	—	Reims.
	7.	—	Troyes.
	8.	—	Châlons-s-Marne.

7e *Région*. Chef-lieu BESANÇON.

Dép. de l'Ain, du Doubs, du Jura, de la Haute-Marne, du Ht-Rhin, de la Haute-Saône et du Rhône (com. de Neuville, 4e et 5e arr. de Lyon).

1re Subdivision : Belfort.
2. — Vesoul.
3. — Langres.
4. — Chaumont.
5. — Lons-le-Saulnier.
6. — Besançon.
7. — Bourg.
8. — Belley.

8e *Région*. Chef-lieu BOURGES.

Dép. du Cher, de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et du Rhône (arr. de Villefranche).

1re Subdivision : Auxonne.
2. — Dijon.
3. — Châlon-s.-Saône.
4. — Mâcon.
5. — Cosne.
6. — Bourges.
7. — Autun.
8. — Nevers.

9e *Région*. Chef-lieu TOURS.

Dép. de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire, de l'Indre, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

1re Subdivision : Châteauroux.
2. — Le Blanc.
3. — Partenay.
4. — Poitiers.
5. — Chatellerault.
6. — Tours.
7. — Angers.
8. — Cholet.

10e *Région*. Chef-lieu RENNES.

Dép. des Côtes-du-Nord, de la Manche et d'Ille-et-Vilaine.

1re Subdivision : Guingamp.
2. — Saint-Brieuc.
3. — Rennes.
4. — Vitré.
5. — Cherbourg.
6. — Saint-Malo.
7. — Grandville.
8. — Saint-Lô.

11e *Région*. Chef-lieu NANTES.

Dép. du Finistère, de la Loire-Inférieure, du Morbihan et de la Vendée.

1re Subdivision : Nantes.
2. — Ancenis.
3. — La Roche-s.-Yon.
4. — Fontenay.
5. — Vannes.
6. — Quimper.
7. — Brest.
8. — Lorient.

12e *Région*. Chef-lieu LIMOGES.

Dép. de la Charente, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne et de la Haute-Vienne.

1re Subdivision : Limoges.
2. — Magnac-Laval
3. — Guéret.
4. — Tulle.
5. — Périgueux.
6. — Angoulême.
7. — Brives.
8. — Bergerac.

13e *Région*. Chef-lieu CLERMONT-FERRAND.

Dép. de l'Allier, de la Loire, du Puy-de-Dôme, de la Hte-Loire, du Cantal et du Rhône (c. de l'Arbresle, Condrieu, Limonest, Mornant, St-Symphorien, St-Laurent et Vaugnerey).

1re Subdivision : Riom.
2. — Montluçon.
3. — Clermont.
4. — Aurillac.
5. — Le Puy.
6. — St-Etienne.
7. — Montbrison.
8. — Roanne.

14e *Région*. Chef-lieu GRENOBLE.

Dép. des Hautes-Alpes, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Savoie et du Rhône (c. de Givors, St-Genis-Laval, Villeurbanne, 1re, 2e, 3e et 6e arr. de Lyon).

1re Subdivision : Grenoble.
2. — Bourgoin.
3. — Annecy.
4. — Chambéry.
5. — Vienne.
6. — Romans.
7. — Montélimart.
8. — Gap.

15e *Région*. Chef-lieu MARSEILLE.

Dép. des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Gard, du Var et du Vaucluse.

1re Subdivision : Toulon.
2. — Antibes.
3. — Aix.
4. — Digne.
5. — Ajaccio.
6. — Nîmes.
7. — Avignon.
8. — Privas.

16e *Région*. Chef-lieu MONTPELLIER.

Dép. de l'Aude, de l'Hérault, de la Lozère, du Tarn et des Pyrénées-Orientales.

1re Subdivision : Béziers.
2. — Montpellier.
3. — Mende.
4. — Rodez.
5. — Narbonne.
6. — Perpignan.
7. — Carcassonne.
8. — Albi.

17e *Région*. Chef-lieu TOULOUSE.

Dép. de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne.

1re Subdivision : Agen.
2. — Marmande.
3. — Cahors.
4. — Montauban.
5. — Toulouse.
6. — Foix.
7. — Mirande.
8. — St-Gaudens.

18e *Région*. Chef-lieu BORDEAUX.

Dép. de la Charente-Inférieure, de la Gironde, des Landes, des Basses-Pyrénées et des Hautes-Pyrénées.

1re Subdivision : Saintes.
2. — La Rochelle.
3. — Libourne.
4. — Bordeaux.
5. — Mont-de-Marsan.
6. — Bayonne.
7. — Pau.
8. — Tarbes.

19e *Région*. Chef-lieu ALGER.

(Algérie).

1re Subdivision : Alger.
2. — Oran.
3. — Constantine.

Chaque région est en principe occupée par un *corps d'armée* de l'armée active permanente; les deux commandements supérieurs sont occupés par des divisions et brigades actives détachées des régions voisines.

Tout le territoire d'une région est commandé par le *général commandant le corps d'armée* qui délègue le commandement particulier des subdivisions à des généraux de division et de brigade sous ses ordres. A la tête de chacun des commandements supérieurs de Paris et de Lyon se trouve un *gouverneur militaire* qui délègue aussi le commandement territorial à des généraux.

Allemagne. — L'empire allemand est militairement divisé en 17 districts de *corps d'armée* correspondant à nos régions.

Chacun de ces districts comprend 2 districts de *division* et 4 districts de *brigade* d'infanterie comprenant eux-mêmes 4 districts de *bataillons* de la *landwehr* divisés en districts de *compagnie*.

C'est par les commandements de district des bataillons de la landwehr que se fait le recrutement et, en cas de mobilisation, l'appel aux drapeaux des personnes obligées au service. Chacun des corps d'armée a donc son district pour le recrutement, la garde seule, se recrutant sur toutes les provinces de l'Etat prussien, n'a pas de district spécial.

Autriche-Hongrie. L'empire austro-hongrois est divisé en 16 grands *commandements militaires* subdivisés eux-mêmes en 81 *districts de recrutement;* les commandants de ces subdivisions sont chargés de l'appel des classes sous les drapeaux et du recrutement de l'armée.

Russie. Le territoire russe est partagé en 14 grandes *circonscriptions* pour le recrutement des 14 corps d'armée de ligne, plus les 2 circonscriptions pour les 2 corps d'armée du Caucase et la circonscription spéciale aux cosaques du Don.

Le corps d'armée de la garde et celui des grenadiers se recrutent sur toute l'armée.

Grande-Bretagne et Irlande. L'armée du Royaume-Uni comprend 8 *corps* dont les quartiers généraux sont : Colchester, Aldershot, Croydon (Londres), Dublin, Salisburg, Chester, York et Edimbourg.

En dehors de cette division, le territoire a été divisé en *districts de brigade* pour grouper sous une autorité unique les corps de l'armée régulière, de la milice et des volontaires en ce qui concerne le recrutement, l'habillement, l'armement et l'instruction ; ce sont des brigades administratives ayant chacune un centre de dépôt commandé par un lieutenant-colonel. Chaque brigade comprend 2 bataillons d'infanterie régulière, 2 bataillons de milice et les volontaires du district. Des deux bataillons réguliers, l'un est détaché dans l'Inde ou les Colonies, tandis que l'autre est à l'intérieur.

Italie. L'Italie est divisée par le service militaire général en 10 *corps* d'armée, chacun de 2 *divisions militaires*. Chaque division militaire comprend de 1 à 5 *districts militaires*. Total : 20 divisions et 64 districts militaires servant de centres territoriaux pour le recrutement.

Il y a en outre 6 *commandements territoriaux de l'artillerie* comprenant chacun 2 *directions territoriales* d'artillerie (total: 12) ; 6 *commandements territoriaux du génie* comprenant chacun 2 ou 3 *directions* territoriales du génie (total : 16).

Il y a enfin 20 *directions de commissariat* et 20 *directions sanitaires* qui coïncident avec les militaires.

REGISTRE MATRICULE DU RECRUTEMENT. Dans chaque département il y a un ou plusieurs bureaux de recrutement. Le commandant du bureau de recrutement tient un *registre matricule* sur lequel il porte tous les jeunes gens compris dans les quatre premières parties des listes du recrutement cantonal établies par le Conseil de révision. Il y mentionne successivement l'incorporation dans l'armée active de chaque homme inscrit ou la position dans laquelle il est laissé, s'il fait partie des hommes dits à la *disposition de l'autorité militaire*, puis tous les changements qui peuvent survenir dans sa situation jusqu'à ce qu'il passe dans l'armée territoriale.

Tout homme inscrit sur le registre matricule ne doit changer ni de résidence ni de domicile sans en faire la déclaration, de manière qu'il puisse toujours être retrouvé par l'autorité militaire lors d'une mobilisation ou d'un appel.

REGNAULT DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY. Maréchal de France, ministre de la guerre du 9 janvier au 24 janvier 1851.

Elève de l'école militaire de Saint-Germain. — Sous-lieutenant de cavalerie en 1812. — Lieutenant en 1813. — Capitaine le 15 mars 1814 (nomination annulée par décision royale du 17 mai suivant). — Officier d'ordonnance de l'Empereur et chef d'escadron pendant les Cent-Jours. — Remis lieutenant en août 1815. — Lieutenant-colonel en 1830. — Colonel en 1832. — Maréchal de camp en 1841. — Général de division en 1848. — Grand-croix de la Légion d'honneur en 1855. — Maréchal de France en 1859. — Campagne de 1812, 1813 et 1814 (Russie, Saxe, France), de 1815, puis de 1831 à 1833 en Belgique, et de 1819 et de 1859 en Italie. — A commandé la division de cavalerie de l'armée des Alpes en 1848. — Commandant des troupes de terre du corps expéditionnaire de la Méditerranée en 1849. — Inspecteur général. — Président du comité de la cavalerie. — Membre de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative. — Sénateur. — Commandant en chef de la garde impériale. — Mort le 1er février 1870, à 76 ans.

REICHSHOFFEN. Village sur le sous-affluent de la Moder, situé à l'ouest de Wœrth. Ce nom rappelle la dernière phase de la bataille dite de Wœrth ou de Frœschwiller dans laquelle l'armée du maréchal de Mac-Mahon fut battue par celle du prince royal.

C'est près de ce village qu'eurent lieu les mémorables charges des régiments de cuirassiers qui se dévouèrent pour couvrir la retraite de l'armée.

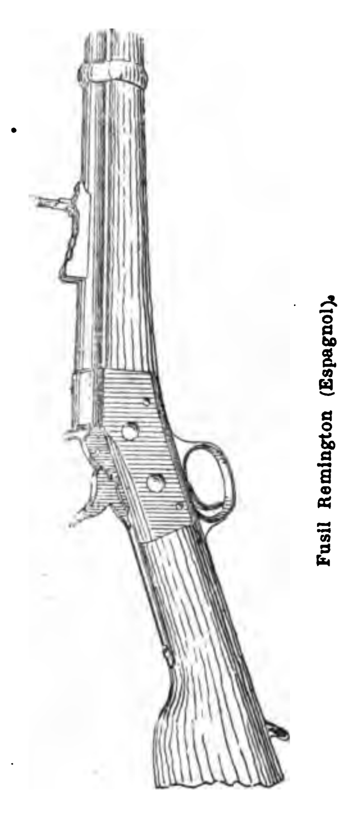
REINAUD-BOULOGNE DE LASCOURS. Général de brigade, né à Flize (Ardennes), le 20 juin 1808, décédé à Paris, le 21 août 1877.

REMINGTON (FUSIL). Les armes du système Remington (fabricant d'armes à New-York) ont été adoptées, avec de légères modifications de calibre,

par l'Espagne, le Danemark, la Grèce, la Suède et l'Egypte.

Le fusil Remington est une arme à culasse tournante et à charnière transversale au-dessus de l'axe du canon. Il tire une cartouche métallique à percussion centrale. Un sabre-baïonnette peut se fixer au canon. Pour les détails de calibre et de poids, voir (ARMES PORTATIVES).

Le système Remington se recommande par sa simplicité et le petit nombre de ses éléments. Le mécanisme tient bien en place et est bien protégé contre l'encrassement provenant du tir ou des corps étrangers, car les surfaces extérieures du chien et du bloc de culasse ont été tellement bien combinées que la boîte de culasse ne présente jamais d'ouverture. Mais cet arme exige un ajustage extrêmement précis et des cartouches parfaitement confectionnées.



Fusil Remington (Espagnol).

REMONTE (DÉPÔTS DE). Ils sont divisés en 4 *circonscriptions* (1° Caen ; 2° Fontenay-le-Comte ; 3° Tarbes ; 4° Mâcon), comprenant chacune de 3 à 5 dépôts ; en tout 17 dépôts en France.

Il y a en outre en Algérie 3 dépôts de remonte et 3 dépôts d'étalons (à Blidah, Mostaganem et Constantine), plus une jumenterie à Tiaret.

Il y a un personnel attaché d'une façon permanente au service de la remonte.

Un certain nombre d'officiers de cavalerie sont en outre détachés de leurs corps dans les dépôts de remonte, en qualité d'officiers acheteurs.

RENAULT. Général de division d'infanterie né en 1807 à Valette (île de Malte) et sorti de Saint-Cyr en 1828.

Il fit les campagnes d'Afrique de 1830 à 1831, de 1833 à 1835, de 1837 à 1847, de 1856 à 1858, de Paris en 1851, d'Italie en 1859, et de l'armée de Paris en 1870.

Nommé au poste de gouverneur général de l'Algérie par intérim en 1858 et élevé à la dignité de sénateur en 1859.

Sa bravoure en Afrique lui avait fait donner le titre de Renault de l'arrière garde.

Il mourut des suites de blessures reçues au siège de Paris en 1870.

RENÉ. Général de division d'artillerie, né à Tours le 24 septembre 1814, mort à Versailles le 25 décembre 1877.

RENGAGEMENT. Le *rengagement* ne peut être contracté que par des militaires qui sont dans leur dernière année d'activité. Il est contracté pour deux, trois, quatre ou cinq ans. Les conditions d'âge sont réglées de manière que le caporal et le soldat ne soient pas maintenus dans le service actif au-delà de vingt-neuf ans, et le sous-officier au-delà de trente-cinq ans accomplis (décret du 30 novembre 1872). Il y a cependant des exceptions en faveur de plusieurs catégories de militaires qui ont des emplois spéciaux (Voir COMMISSIONNÉ).

Il est alloué aux sous-officiers admis à contracter un premier rengagement de cinq ans, une somme de six cents francs à titre de première mise d'entretien, et une indemnité de rengagement de deux mille francs qui est conservée par l'Etat tant que le sous-officier reste sous les drapeaux; il lui en est payé la rente à cinq pour cent (loi du 22 juin 1878). Les militaires rengagés ont droit à une *haute paye journalière* d'ancienneté, à compter du jour où ils ont effectivement accompli cinq années de présence sous les drapeaux pour les soldats, caporaux et brigadiers, et du jour de leur rengagement pour les sous-officiers.

Les sous-officiers rengagés ont droit, en outre, à leur libération, à un emploi civil dans une administration ou dans un établissement de l'Etat.

RENIER. Colonel d'infanterie, né en 1826 à Lamoncelle (Ardennes), et sorti de Saint-Cyr en 1849.

Il fit la campagne de France de 1851, d'Italie de 1859-1860, d'Afrique de 1864 à 1869, et contre l'Allemagne de 1870-1871.

Il fut blessé mortellement en 1870 dans sa dernière campagne.

RÉQUISITIONS. Les attelages et les voitures nécessaires à la mobilisation de l'armée sont achetés dans chaque corps d'armée par réquisitions forcées.

A cet effet, les *chevaux et mulets* qui peuvent être requis en cas de mobilisation partielle ou totale, sont soumis tous les ans, du 1er au 16 janvier, à un *recensement* opéré par les soins du maire de chaque commune.

Du 16 janvier au 1er mars, ou du 15 r

15 juin, le ministre peut faire procéder au *classement* de ces animaux.

Les *voitures* autres que celles exclusivement affectées au transport des personnes, sont de même soumises à un recensement et à un classement avec tirage au sort tous les trois ans.

Le commandant du bureau de recrutement de la sudivision tient le *tableau de classement* des chevaux, juments, mulets et mules, et le *procès-verbal de tirage au sort* des voitures pour sa subdivision. Le maire de chaque commune en tient un double ; il y porte toutes les mutations survenues entre deux classements et les fait connaître au bureau de recrutement.

RÉVISION. Un conseil de révision par département se transporte dans chaque canton pendant les mois d'avril et de mai et y désigne définitivement les jeunes gens reconnus propres au service. Il les classe par *catégories* et établit la *liste du recrutement régional* qui est divisée en cinq parties, selon les catégories auxquelles appartiennent les jeunes gens susceptibles d'être appelés.

Ce conseil se compose de cinq membres : le préfet, un conseiller de préfecture, un conseiller général, un conseiller d'arrondissement et un officier général ou supérieur.

Cinq autres fonctionnaires assistent aux séances : le sous-préfet, le maire, un sous-intendant militaire, un médecin et le commandant du bureau dé recrutement. Les séances sont publiques.

RÉVOLVER. Le révolver en service dans l'armée française est du modèle 1873, celui des officiers est du modèle 1874 et ne diffère du précédent que par un poids qui est inférieur.

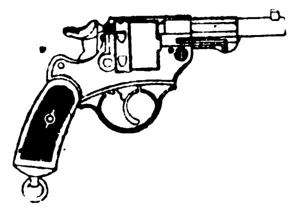
La longueur du révolver 1873 est de 242 millimètres, son poids de 1 kilogramme 195. La cartouche est métallique à percussion centrale et pèse 16 grammes 80 (poids de la balle : 11 grammes 70, celui de la charge de poudre : 65 centigrammes.

Comme tout mécanisme de percussion ordinaire, celui du révolver comprend :

Un chien relié à un ressort par une chaînette ;

Une détente avec son ressort ;

Une gachette avec son ressort.



Révolver.

On produit un certain nombre de mouvements agissant uniquement sur la détente. C'est si qu'on fait tourner le barillet et qu'on l'ar- au moment précis où la chambre est en face canon, — qu'on arme le chien, — et qu'on le dégage ensuite de la gachette pour faire partir le coup.

REZONVILLE. Village situé aux environs de Metz, à 13 kilomètres et au sud-ouest de cette ville. Célèbre depuis 1870 par la bataille que les armées allemandes livrèrent à l'armée du Rhin le 16 août. Cette bataille se désigne encore par le nom de *Mars-la-Tour*, village situé à l'extrémité occidentale du champ de bataille.

ROBERT, général de brigade d'infanterie, décédé à Rouen le 5 août 1878, était né à Toulouse le 10 février 1825. Engagé volontaire le 20 février 1843, Robert entrait à Saint-Cyr en 1845. Le jeune officier se fit remarquer en Afrique, où il fut blessé le 5 juin 1864. Au moment de la guerre contre l'Allemagne, il était chef de bataillon. Son activité et son courage le firent distinguer. Le 2 janvier 1871, il était appelé au commandement d'une brigade du 18e corps avec laquelle il fit la campagne de l'Est. Trois fois il fut cité à l'ordre du jour. Maintenu colonel à la paix, il fut promu général de brigade le 6 juillet 1878. Il n'avait pas encore eu le temps de rejoindre son poste à Mascara, lorsque la mort le frappa. — Officier de la Légion d'honneur.

ROGUET (COMTE). Général de division d'infanterie, né à San-Rémo (Alpes-Maritimes), le 29 avril 1800, mort à Paris, le 26 juillet 1877.

Ancien élève du prytanée et de l'école polytechnique d'où il sortit en 1818, comme sous-lieutenant du génie, le comte Roguet passa successivement lieutenant en 1822, capitaine en 1826, chef de bataillon en 1830, lieutenant-colonel en 1832 et colonel en 1840.

Il prit part avec son régiment (le 41e) aux campagnes d'Afrique et fut promu maréchal de camp en 1845 pour sa belle conduite à la bataille d'Isly. Il était en même temps nommé commandeur de la Légion d'honneur.

En 1851, il reçut le grade de général de division et, l'année suivante, fut élevé à la dignité de sénateur.

ROSIER DE LINAGE. Colonel né à Chantesse (Isère) en 1814. Il sortit de Saint-Cyr dans l'état-major en 1832 et fut blessé mortellement à la bataille de Sedan.

Il comptait 2 campagnes, celle de France en 1851, et celle de l'armée du Rhin 1870.

ROUJOUX (DE). Général de brigade d'artillerie, né le 24 octobre 1806 à Brest (Finistère), mort à Kerlâran, près de Landerneau (Finistère), le 28 janvier 1877.

Il entra à l'école polytechnique en 1826. Lieutenant d'artillerie en 1831, il fit en cette qualité la campagne du Nord (1832-1833), et fut promu capitaine en 1836. L'année suivante, il fut envoyé en Afrique et se fit décorer de la Légion d'honneur dans l'expédition de Constantine.

Après un court séjour en France, il retourna en

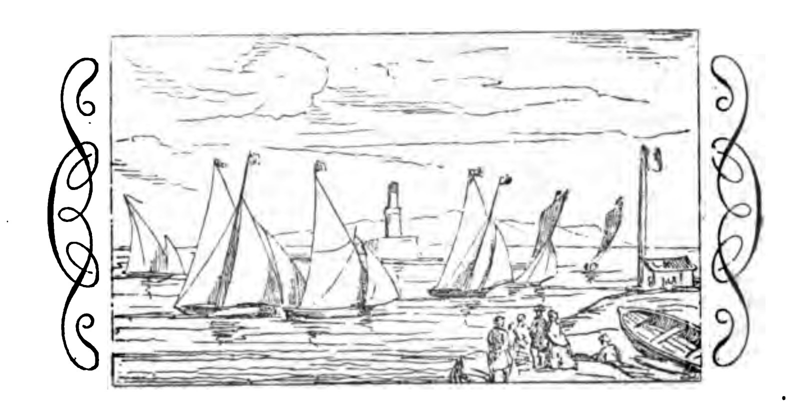
Afrique et y reçut le grade de chef d'escadron en 1849.

Promu lieutenant-colonel en 1853, il prit part à l'expédition de Crimée comme commandant de l'artillerie du corps de réserve. A Inkermann, M. de Roujoux fut atteint par un boulet qui lui emporta une partie de la jambe gauche. Dans le courant de cette même année (1854), il devint officier de la Légion d'honneur et colonel.

De retour en France, M. de Roujoux vit ses services récompensés par la croix de commandeur de la Légion d'honneur (1858) et le grade de général de brigade (1861). Il passa, en 1858, dans la section de réserve.

RULLIÈRE, général de division, ministre de la guerre du 20 décembre 1848 au 31 octobre 1849.

Admis dans les vélites-grenadiers de la garde impériale, en 1807. — Sous-lieutenant en 1809. — Chef de bataillon en 1813. — Colonel en 1826. — Maréchal-de-camp en 1832. — Lieutenant-général en 1837. — Grand-officier de la Légion d'honneur en 1839. — Pair de France en 1845. — Vingt-deux campagnes : en Prusse, en Pologne, en Espagne, en Autriche, en France, en Morée, en Afrique. — Blessé en Espagne et prisonnier en Russie. — Admis à la retraite le 7 avril 1848. — Membre de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative. — Promoteur de la loi du 11 août 1849, qui a relevé de la retraite les officiers généraux et supérieurs admis d'office dans cette position par des décrets du Gouvernement provisoire. — Relevé lui-même de la retraite, en vertu de cette loi. — Admis de nouveau à la retraite le 26 décembre 1851. — Mort le 24 août 1863, à 76 ans.



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



SADOWA. Village autrichien (Bohême), sur la rive droite de la Bistritz sous-affluent de l'Elbe. Les Prussiens y remportèrent une victoire décisive, (le 3 juillet 1866) sur l'armée autrichienne.

SAINT-ARNAUD (Le roy de). Maréchal de France, ministre de la guerre du 26 octobre 1851 au 11 mars 1854.

Garde surnuméraire aux gardes du corps du Roi en 1815. — Sous-lieutenant d'infanterie en 1818. — Démissionnaire en 1827. — Sous-lieutenant en 1831. — Capitaine en 1837. — Chef de bataillon en 1840. — Lieutenant-colonel en 1842. — Colonel en 1844. — Maréchal-de-camp en 1847. — Général de division en 1851. — Maréchal de France en 1852. — Sénateur. — Grand-écuyer. — Grand-croix de la Légion d'honneur en 1853. — Campagnes d'Afrique de 1837 à 1851. — Blessé d'un coup de feu en 1840. — Cité 10 fois à l'ordre de l'armée. — Chargé en 1850 du commandement de la division de Constantine. — Expédition en Kabylie — Commandant en chef de l'armée d'Orient en 1854. — Débarquement en Crimée. — Bataille de l'Alma. — Pendant son ministère, rétablissement de l'aigle française sur les drapeaux ; — reconstitution du cadre de l'état-major général de l'armée ; — création de la médaille militaire : augmentation de la solde des sous-officiers de toutes armes ; — amélioration du ...in du soldat ; — réorganisation de la gendarmerie, de l'artillerie, du corps de santé de l'armée de terre, de l'École polytechnique et de l'École de cavalerie. — Mort le 29 septembre 1854, à 56 ans.

SAINT-HILTIER (de). Colonel d'infanterie, né en 1816 à Prunay (Loir-et-Cher), et sorti de Saint-Cyr en 1837.

Il fit les campagnes d'Afrique de 1854 à 1859, d'Italie 1859 et armée du Rhin 1870, où il obtint une citation, il avait reçu 3 blessures à la bataille de Magenta, il avait été déjà cité en Algérie.

Tué en 1870 à l'armée du Rhin.

SAINT-PRIVAT. Village situé au nord-ouest et à 12 kil. de Metz. Sert à désigner la bataille que les armées allemandes livrèrent, le 18 août 1870, à l'armée du maréchal Bazaine. Cette journée est plus communément désignée sous le nom de Gravelotte, village situé à l'extrémité méridionale du champ de bataille.

SAINT-YON. Lieutenant-général, pair de France, ministre de la guerre du 10 mars 1845 au 9 mai 1847.

Élève de l'école militaire de Fontainebleau. — Sous-lieutenant en 1805 ; chef d'escadron en 1813 ; officier d'ordonnance de l'Empereur en 1815 ; lieutenant-colonel en 1830 ; colonel en 1831 ; maréchal-de-camp en 1835 ; lieutenant-général en 1844. — Successivement attaché au dépôt de la guerre ; membre des comités d'état-major, de

l'infanterie et de la cavalerie ; directeur du personnel et des opérations militaires au ministère de la guerre. — Grand-officier de la Légion d'honneur, pair de France et ministre en novembre 1845. — Campagnes d'Allemagne (1805) ; — de Prusse et de Pologne (1806-1807) ; — d'Espagne (1808) ; — d'Autriche (1809) ; — d'Espagne et de Portugal (1810-1813) ; — de France (1814) ; — de Belgique (1815). — Blessé, en 1813, devant Saint-Jean-de-Luz. — A publié un *Précis des guerres de religion*, une notice biographique sur le prince Eugène, un grand nombre d'articles dans les recueils et journaux militaires, et divers ouvrages littéraires. — Admis à la retraite le 8 juin 1848. — Mort le 17 novembre 1870, à 84 ans.

SALIGNAC-FÉNÉLON (DE), général de division commandant du 17e corps d'armée. Né le 30 octobre 1816 à Darmstadt ; admis à l'école d'application de Metz en 1837, de Salignac-Fénélon fut nommé lieutenant le 1er octobre 1839, et capitaine le 3 avril 1845. Le 15 novembre 1845, il quittait l'artillerie et entrait au 2e spahis : plusieurs fois il était porté à l'ordre du jour. Chef d'escadron le 5 octobre 1851, lieutenant-colonel le 10 août 1853, colonel le 3 octobre 1855, il faisait la campagne de Crimée et retournait en Algérie, où il était cité à l'ordre du jour par le maréchal Randon. Durant la campagne d'Italie, le 13 juillet 1859, il était promu général de brigade et il obtenait les 3 étoiles le 12 août 1866. Pendant la guerre franco-allemande, le général de Salignac-Fénélon commandait la division de cavalerie du 6e corps ; il fut blessé de deux coups de feu. Le 28 septembre 1873, il était appelé au commandement du 17e corps et mourait subitement à Toulouse le 16 décembre, deux jours après les obsèques de son chef d'état-major, le général Beaudoin, obsèques auxquelles il avait assisté. — Grand officier de la Légion d'honneur.

SAINT-QUENTIN. Petite ville sur la haute Somme rappelant la bataille du 19 janvier 1871, entre l'armée du Nord (général Faidherbe), et l'armée allemande du général de Gœben.

SANTÉ (CONSEIL DE). Le conseil de santé des armées comprend tous les médecins inspecteurs et le médecin inspecteur général. Il est chargé, sous l'autorité du ministre de la guerre, de surveiller et de diriger, en ce qui concerne l'art médical, toutes les branches du service de santé, et d'éclairer le ministre sur toutes les questions qui s'y rapportent. Il donne son avis sur la désignation des officiers de santé pour tous les emplois du service ; il recueille au moyen d'une correspondance officielle, avec les chefs de service dans les corps et dans les hôpitaux, toutes les observations utiles et réunit tous les documents relatifs à la statistique médicale de l'armée. Les inspecteurs sont chargés d'inspections médicales annuelles ou extraordinaires. Ils peuvent être chargés de la direction du service de santé aux armées actives.

SANTÉ (CORPS DE). Le corps de santé militaire est chargé de l'application dans l'armée de la science médicale. Il se divise en deux sections : la *médecine*, à laquelle on rattache la *chirurgie*, et la *pharmacie militaire*.

Les officiers qui le composent ont une hiérarchie spéciale à 8 degrés, savoir :

Médecin-inspecteur général, correspondant au grade de général de division.

Médecin ou pharmacien inspecteur, correspondant au grade de général de brigade.

Médecin ou pharmacien principal de 1re classe, correspondant au grade de colonel.

Médecin ou pharmacien principal de 2e classe, correspondant au grade de lieutenant-colonel.

Médecin ou pharmacien major de 1re classe, correspondant au grade de commandant.

Médecin ou pharmacien major de 2e classe, correspondant au grade de capitaine.

Médecin ou pharmacien aide-major de 1re classe, correspondant au grade de lieutenant.

Médecin ou pharmacien aide-major de 2e classe, correspondant au grade de sous-lieutenant.

Les médecins inspecteurs généraux et les médecins inspecteurs font partie du *Conseil de santé des armées* (Voy. CE MOT).

Les médecins principaux sont habituellement chefs du service médical dans les hôpitaux importants, à l'intérieur et aux armées. La dernière loi administrative a créé dans chaque corps d'armée un emploi de médecin en chef directeur du service de santé sur toutes les troupes du corps et les hôpitaux de la région. Ces médecins en chef sont aux armées les chefs de l'ambulance du quartier général.

Les médecins ou pharmaciens majors sont employés, à l'intérieur, comme médecins traitants dans les hôpitaux ou comme pharmaciens, quelquefois comme chefs de service ; les médecins majors sont également employés dans les corps de troupe. Aux armées, on les attache aux ambulances des quartiers généraux et des divisions actives, ou aux hôpitaux temporaires.

Les aides-majors sont employés soit dans les corps, soit dans les hôpitaux.

Il y a par régiment 1 médecin major de 1re classe, 1 médecin major de 2e classe et 1 aide-major.

Le recrutement du corps de santé est prescrit par la décision présidentielle du 5 octobre 1872.

Chaque année a lieu un concours pour l'admission aux emplois d'élève du service de santé militaire.

Sont admis à concourir, les candidats remplissant les conditions suivantes :

1° Etre né ou naturalisé Français.

2° Avoir été reconnu apte à servir activement dans l'armée.

3° Etre pourvu, (si l'on se présente pour la médecine), des deux diplômes de bachelier — (si l'on se présente pour la pharmacie) du diplôme de bachelier ès-sciences complet. On admet au concours les étudiants ayant 4, 8 ou 12 inscriptions et ayant subi avec succès les examens de fin d'année correspondant au nombre de leurs inscriptions.

4° Avoir eu plus de 17 ans au 1er janvier de

MARINE

GRADES.	SOLDE A LA MER — Solde à la mer proprement dite.	SOLDE A LA MER — Solde d'état-major général et d'officier en second.	SOLDE A TERRE — En Europe	SOLDE A TERRE — En Algérie et à Paris	SOLDE A TERRE — Aux Colonies	SOLDE EN CONGÉ — A 2/3 de solde	SOLDE EN CONGÉ — à demi solde
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Amiral	30,000		30,000				
Vice-Amiral	21,600		18,000		25,500		
Contre-Amiral	14,400	16,000	12,000		17,000		
Capitaine de vaisseau	9,812	10,903	8,177	9,177	10,677	15,143	11,357
Capitaine de frégate	8,001	8,890	6,668	7,368	8,418	12,348	9,261
Lieutenant de vaisseau. 1re classe	4,141	4,602	3,451	4,076	5,326	6,391	4,793
Lieutenant de vaisseau. 2e classe	3,651	4,057	3,043	3,543	4,543	5,635	4,226
Enseigne de vaisseau	2,954	3,282	2,461	2,961	3,961	4,558	3,419
Aspirant. 1re classe	1,781	2,375	1,781	2,114	2,781	3,298	2,474
Aspirant. 2e classe	981	1,308	981		1,581		1,368
Volontaire ou aspirant auxiliaire	600						

SPENCER (FUSIL). Cette arme comporte 2 types : une carabine et un fusil qui ne diffèrent guère que sous le rapport du poids et de la longueur. Ce sont des armes à magasin pouvant fonctionner, à la volonté du tireur, soit comme armes à répétition ou comme armes à tir successif.

Le calibre est de 13 millimètres 2. Les rayons sont au nombre de 6.

Elles sont hélicoïdales au pas de 1m 20 et tournant de gauche à droite.

La cartouche est à étui métallique et à percussion périphérique.

Le fusil Spencer est une arme solide et facile à manœuvrer, qui a subi avec succès l'épreuve du champ de bataille.

On peut cependant lui reprocher d'être d'un chargement assez long. Il arrive même quelquefois que les cartouches s'arc-boutent dans le magasin, ce qui rend difficile l'introduction du tube. Enfin l'extracteur est faible et ne pourrait suffire pour des cartouches à forte charge.

SPICKEREN. Village situé sur un plateau au sud de Sarrebruck et à égale distance de cette ville et de Forbach. En 1870, le 2e corps (Frossard) de l'armée du Rhin résista toute la journée du 6 août aux troupes de la 1re armée allemande, sur le plateau de Spickeren et ne se retira qu'à la nuit. Cette bataille porte également le nom de *Forbach*, petite ville à l'extrémité occidentale du champ de bataille.

SPRINGFIELD (FUSIL). Les fusils américains Springfield, sont des armes à bloc, se relevant autour d'une charnière transversale antérieure et maintenue fermée à l'arrière par un loquet à ressort que l'on manœuvre à l'aide d'une oreille en saillie sur la droite du bloc. La percussion est centrale, le percuteur et son ressort sont logés dans le bloc Le calibre du fusil neuf est de 11 millimètres 25, du fusil transformé 12 millimètres 7. Le canon de ce dernier est tubé dans toute sa longueur.

SUPERVIELLE. Colonel d'infanterie, né à Poitiers en 1814.

Il sortit de Saint-Cyr en 1835 et fut tué en 1870 à la bataille de Saint-Privat.

Comme campagnes il fit celles d'Afrique de 1837 à 1842 et 1859, d'Orient, 1854 à 1856 et armée du Rhin 1870.

SURSIS D'APPEL. En termes de recrutement, le *sursis d'appel* n'est ni une exemption, ni une dispense ; il a seulement pour effet de reculer le commencement des vingt années de service. Il peut être accordé aux appelés qui en font la demande, s'ils établissent qu'il est indispensable qu'ils ne soient pas immédiatement enlevés à leurs travaux ordinaires, soit pour leur apprentissage, soit pour leurs études, soit pour les besoins de leur industrie ou de leur commerce.

Le sursis d'appel est donné pour un an et est renouvelable la deuxième année.

La demande doit être appuyée par le conseil municipal de la commune.

Il ne peut être accordé de sursis qu'à 4 appelés sur 100.



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE. Le service est déterminé par l'article 27 de la loi du 24 juillet 1873, le décret du 19 novembre 1874, et les articles 20 et 21 de la loi du 13 mars 1875 ; il est confié à des agents de l'administration des télégraphes. Il est organisé en tout temps à raison d'*une section par corps d'armée*, mais il n'est appelé à l'activité qu'en cas de mobilisation ou pour des manœuvres. Il est alors placé sous les ordres des chefs d'état-major des armées, corps d'armée et divisions. Il comprend :

Un service de marche ou de première ligne. *Un service d'étapes ou de deuxième ligne.*	formés avec les agents ordinaires de l'administration des télégraphes soumis au service militaire par leur âge ou volontaires.

Un service territorial ou de troisième ligne, formé avec les autres agents de l'administration.

Le personnel comprenait en 1879 :

7 *directeurs de télégraphie.*
2 *chefs de service.*
43 *chefs de section.*
166 *chefs de poste.*

THEREMIN D'HAME. Général de brigade, né en 1806 à Trèves (Prusse), et sorti de Saint-Cyr en 1826 dans la cavalerie.

Il fit la campagne de Belgique en 1832 et celle contre l'Allem[illegible] 1870.

Il fut blessé mortellement en 1870 à l'explosion de la citadelle de Laon.

TILLIARD. Général de brigade, né en 1816 à Sainte-Colombe-la-Campagne (Eure). Il sortit de Saint-Cyr en 1838 dans la cavalerie et fut tué à la bataille de Sedan.

Campagnes d'Orient de 1854 à 1856, d'Afrique de 1861 à 1865 et à l'armée du Rhin en 1870.

TIRAGE AU SORT. Le tirage au sort a pour but de désigner les *appelés* qui devront faire cinq années d'activité et ceux qui ne feront qu'un an. Les premiers sont ceux qui ont eu les numéros les plus faibles ; ils forment la *première portion du contingent*, et parmi eux les plus bas numéros font leur service dans l'armée de mer (de même que ceux qui auraient été omis par fraude sur les tableaux de recensement des années précédentes) ; les autres forment la *deuxième portion du contingent.*

En février ou mars, le sous-préfet se transporte dans chaque chef-lieu de canton et y examine et rectifie, s'il y a lieu, les tableaux de recensement, puis il fait procéder en sa présence au tirage au sort. La *liste de tirage*, liste nominative et par ordre de numéros, est ainsi dressée à mesure que chaque homme a tiré son numéro ; elle est ensuite lue, arrêtée, signée, puis affichée et publiée.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES. En **France,** les troupes du train des équipages sont ainsi composées :

	OFFICIERS	HOMMES des cadres	SOLDATS	CHEVAUX	EFFECTIFS HOMMES	EFFECTIFS CHEVAUX
		Par escadron.				
20 escadrons à 3 compagnies (à ajouter 3 officiers supérieurs)............	18	113	156	206	5743	4126
De plus 12 compagnies mixtes affectées au 19e corps (Algérie) (1 officier supérieur)		par compagnie.				
	4	44	256	296	3649	3554
Total...........					9392	7680

Allemagne. Les troupes du train, dans l'armée allemande, comptent 18 bataillons (14 prussiens, 2 bavarois, 1 saxon, 1 wurtembergeois) à 2 compagnies, à l'exception des bataillons du train de la garde et du 2e corps qui en ont 3. La 25e division (Hesse grand-ducale) a 1 compagnie du train. Chacun des bataillons du train bavarois a une compagnie sanitaire.

TRAITÉS PRINCIPAUX depuis 1863. (Pour les années antérieures voir le 2e VOLUME).

30 octobre 1864. — **Traité de Vienne,** terminant la guerre entre le Danemark d'une part, la Prusse et l'Autriche d'autre part. Le roi de Danemark abandonne tous ses droits sur les duchés de l'Elbe (Schleswig, Holstein et Lauenbourg).

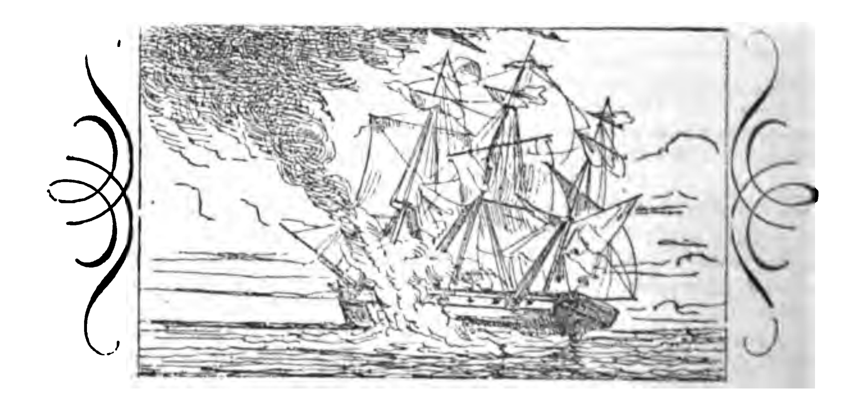
29 août 1866. — **Paix de Prague,** terminant la guerre entre l'Autriche et la Prusse. Par ce traité, l'ancienne confédération germanique était dissoute et remplacée par deux confédérations (du Nord avec la Prusse, du Sud avec l'Autriche). L'Autriche cédait à la Prusse tous ses droits sur le Schleswig et le Holstein et donnait la Vénitie à l'Italie.

La Prusse acquérait d'autre part le Hanovre, la Hesse électorale, le Nassau, Francfort-sur-le-Mein, etc., etc.

10 mai 1871. — **Paix de Francfort,** terminant la guerre entre la France et l'Allemagne. Cession de l'Alsace et de la Lorraine; paiement d'une indemnité de guerre de 5 milliards.

13 juillet 1878. — **Traité de Berlin,** terminant la guerre entre la Turquie et la Russie. Ce traité créa une Bulgarie indépendante. La Serbie devint libre et reçut quelques agrandissements. Le Monténégro acquit le port d'Antivari. La Roumanie fut moins bien partagée : elle dut céder la Bessarabie à la Russie et reçut en échange la contrée marécageuse de la Dobroutcha. Dans l'Asie Mineure, la Russie acquit Ardahan, Kars et Batoum.

TRÉSORERIE ET POSTES AUX ARMÉES. Le service de la trésorerie et des postes aux armées est déterminé par la loi du 13 mars 1875, et le décret du 24 mars 1877; il est confié à des agents des finances. Il est organisé en tout temps, mais il n'est appelé à l'activité qu'en cas de mobilisation ou pour des manœuvres. Il est recruté parmi les agents des finances soumis au service militaire par leur âge ou volontaires.



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



UNIFORMES. Les uniformes des principaux corps de troupe de l'armée française étaient, en 1880, les suivants :

Infanterie de ligne. Tunique en drap *bleu foncé* à deux rangées de boutons en cuivre, collet *jonquille* avec écussons portant le numéro du régiment ; — épaulettes *écarlate* ; — pantalon *garance*; — souliers avec guêtres en *cuir* ou en toile *blanche* (le brodequin doit prochainement remplacer le soulier et la guêtre) ; — schako en drap *bleu foncé* avec galon en laine *jonquille* au bord supérieur.

En temps de guerre, la tunique, les épaulettes et le schako sont laissés en garnison. Le soldat emporte sa capote en drap *gris-bleuté* et son képi *écarlate* avec bandeau *bleu-foncé*.

Chasseurs à pied. Tunique en drap *bleu-foncé* à deux rangées de boutons en métal blanc, collet de même drap avec écussons portant le numéro du bataillon ; — épaulettes *vertes* avec tournantes *jonquille* ; — pantalon *gris-bleuté* avec passe-poil *jonquille* ; — chaussure et schako de l'infanterie avec les attributs des chasseurs.

Même tenue de campagne que ci-dessus, le képi est en drap *bleu-foncé* avec passe-poils *jonquille*.

Zouaves. Veste et gilet forme arabe, drap *bleu-foncé* ; — pantalon forme arabe, drap *garance* ou coutil ; — Ceinture en laine *bleu-clair* ; — collet à capuchon, drap *gris-bleuté*, passepoilé en drap *garance* ;— calotte-chéchia *garance*, avec turban de coton *blanc* ; — souliers et guêtres de drap *bleu-foncé* ou de toile *blanche*.

Tirailleurs algériens. Veste, gilet et pantalon forme arabe, drap *bleu-de-ciel* ; ceinture en laine *cramoisie* ; — collet à capuchon, drap *bleu-de-ciel* ; — calotte-chéchia *bleu-de-ciel* avec turban de coton *blanc* ; — souliers et guêtres de drap *bleu-foncé* ou de toile *blanche*.

Cuirassiers. Tunique *bleu-foncé* à une rangée de boutons en métal blanc, collet *garance* avec écussons portant le numéro du régiment ; — épaulettes *écarlate* ; — pantalon *garance* avec passe-poil *bleu-foncé* et fausses-bottes en cuir ; — casque d'acier à cimier en cuivre ; — cuirasse d'acier.

La botte sera remplacée dans toutes les troupes à cheval par le brodequin.

La tenue de campagne comporte une veste et une capote avec capuchon en drap *bleu-foncé*.

Dragons. La tenue est la même que pour les cuirassiers, moins la cuirasse et le collet de la tunique qui est *blanc* pour les dragons. Enfin les boutons sont en cuivre.

Chasseurs à cheval. Dolman *bleu-de-ciel* avec brandebourgs en laine *noire* et trois rangées de boutons *blancs* demi-sphériques, collet rouge avec écussons portant le numéro du régiment ; — pan-

talon *garance* avec passe-poil *bleu-foncé* et fausses-bottes en cuir ; — schako en drap *bleu-de-ciel*.

La tenue de campagne comporte une veste *bleu-de-ciel* et une capote avec capuchon en drap *bleu-foncé*.

Hussards. Même tenue que ci-dessus, sauf pour le collet du dolman qui est *bleu-de-ciel*.

Chasseurs d'Afrique. La tenue est la même que celle des chasseurs de France, sauf quelques légères différences : le collet du dolman est *jonquille* ; — le pantalon a plus d'ampleur ; — la coiffure comprend une casquette *garance* avec bandeau *bleu-foncé* et une calotte-chéchia *garance*.

Enfin les chasseurs d'Afrique portent la ceinture en laine *rouge*.

Spahis. Veste forme arabe, drap *garance* ; — pantalon et gilet arabes *bleu-de-ciel* ; — bottes arabes ; — ceinture et chéchia *rouge amarante* avec haïck ou turban ; — burnous *garance*.

Artillerie. Dolman en drap *bleu-foncé* avec brandebourgs en laine *noire*, et trois rangées de boutons en cuivre demi-sphériques, collet et parements *écarlate* ; — pantalon *bleu-foncé* avec passe-poil et double bande *écarlate* (pour les hommes à cheval le pantalon est garni de fausses bottes en cuir) ; — schako en drap *bleu-foncé* avec bandeau *écarlate* au bord supérieur et plumet de crins *rouges* (en grande tenue).

La tenue de campagne comporte une veste longue en drap *bleu-foncé*, une capote-manteau et un képi de même drap.

Génie. Tunique en drap *bleu-foncé* à deux rangées de boutons, collet *bleu-foncé* avec écussons à numéros ; — épaulettes *écarlate* ; — même pantalon et même shako que dans l'artillerie moins les accessoires pour ce dernier effet.

La tenue de campagne comporte une veste en drap *bleu-foncé*, une capote et un képi de même drap.

Train des équipages militaires. Dolman en drap *gris-bleuté* à trois rangées de boutons blancs et brandebourgs de laine *noire*, collet *écarlate* à écussons à numéros ; — pantalon *garance* avec passe-poil *bleu-foncé* ; — schako en drap *garance*.

La tenue de campagne comporte une veste longue en drap *gris-bleuté*, une capote-manteau avec capuchon de même drap et un képi garance avec bandeau *gris-bleuté*.

Les corps de l'armée territoriale ont la même tenue que les corps correspondants de l'armée active ; la seule différence consiste dans les écussons dont les numéros sont *blancs*.

Les officiers portent la même tenue que ceux de l'armée active et se distinguent par une patte en or et un bouton placés à la suite de l'écusson du collet de la tunique ou du dolman.



DICTIONNAIRE

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



VAILLANT. Maréchal de France, ministre de la guerre du 11 mars 1854 au 5 mai 1859.

Elève à l'école polytechnique en 1807. — Sous-lieutenant élève du génie en 1809. — Lieutenant en 1811. — Capitaine en 1812. — Chef de bataillon en 1826. — Lieutenant-colonel en 1831. — Colonel en 1833. — Maréchal-de-camp en 1838. — Lieutenant-général en 1845. — Grand-croix de la Légion d'honneur en 1849. — Maréchal de France en 1851. — Sénateur. — Grand-maréchal du palais en 1852. — Campagnes : 1811, Dantzig ; 1812, Russie ; 1813, Allemagne (prisonnier de guerre au combat de Kulm) ; 1815, armée du Nord et de la Loire ; 1830, expédition d'Alger ; 1831 et 1832, Belgique ; 1838 et 1839, Afrique ; 1849, siège de Rome ; 1859, Italie. — Employé aux travaux de défense de Dantzig en 1811, à ceux de Paris en 1815. — Blessé au siège du fort l'Empereur en 1830. — Chef d'état-major du génie à l'armée du Nord en 1831 ; siège de la citadelle d'Anvers. — Directeur supérieur des fortifications et commandant des troupes du génie en Algérie en 1838. — Commandant l'école polytechnique en 1839. — Directeur des travaux des fortifications de Paris (rive droite) en 1840. — Inspecteur général du génie. — Président du comité des fortifications. — Inspecteur général des travaux de défense nationale en 1848. — Commandant en chef le génie au siège de Rome. — Membre du conseil privé. — Major général de l'armée d'Italie le 5 mai 1859. — Commandant en chef de l'armée d'occupation le 23 juillet suivant. — Ministre de la maison de l'empereur en 1860. — Mort le 4 juin 1872, à 82 ans.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES. L'organisation des vétérinaires militaires est réglée par les dispositions de l'article 16 de la loi du 13 mars 1875 et des décrets des 30 avril 1875 et 26 décembre 1876.

Le cadre des vétérinaires a été fixé ainsi qu'il suit par cette loi :

Vétérinaires	*principaux*	*de 1re classe*	5	419
		de 2e classe	5	
	en premier		143	
	en second		151	
Aides Vétérinaires			115	

Ce cadre comprend en outre des aides-vétérinaires stagiaires en nombre proportionné aux besoins du recrutement du service.

Les vétérinaires et aides sont attachés aux corps de troupe à cheval et aux dépôts de remonte ; ils se recrutent généralement parmi les élèves sortant des écoles d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

Dans chacune de ces écoles préparatoires, où la durée des cours est de 4 ans, l'Etat entretient constamment 60 élèves vétérinaires. Les places d'élève-militaire sont mises annuellement au concours. Les candidats doivent avoir plus de 17 ans et moins de 18 au 1er octobre de l'année de l'examen.

Lorsqu'ils ont accompli leur 20e année, les élèves-boursiers militaires sont tenus de contracter un engagement volontaire de 5 ans pour un corps de cavalerie. Ils sont maintenus à l'Ecole, en position de congé, jusqu'à la fin de leurs études.

Quand ils ont obtenu le diplôme de vétérinaire, les élèves militaires sont envoyés à l'école de Saumur, où ils sont initiés au service régimentaire et à la pratique de l'art vétérinaire militaire ; les vétérinaires civils, qui ont obtenu leur admission dans le corps, sont aussi reçus comme stagiaires à l'école de Saumur. A leur sortie de cette école, les aides-vétérinaires prennent rang d'après leur numéro de sortie.

VILLERS-BRETONNEUX. Village des environs d'Amiens, rappelant la bataille du 27 novembre 1870, entre l'armée du Nord et celle du général Manteuffel.

VILLERSEXEL. Petite ville sur l'Oignon au sud-est de Vesoul, rappelant la bataille du 9 janvier 1871 entre l'armée de l'Est (général Bourbaki), et le corps d'armée allemand du général Werder (14e).

VINOY, général de division d'infanterie, né le 10 août 1800 à Saint-Etienne-de-Geoire (Isère), mort à Paris le 28 avril 1880.

Il s'engagea en 1823 dans l'infanterie de la garde royale, et put faire une carrière rapide en restant constamment en Algérie depuis l d'Alger, qui lui valut l'épaulette de sous-lie le 25 juillet 1830, jusqu'en 1850 où i colonel.

La Crimée valut au colonel Vinoy les de général de brigade (1853)

Dans la campagne d'Italie, il com comme général de division, une division du Niel et se distingua à la bataille de Solférino

En 1863, il remplaça le général Mellinet tête des grenadiers de la garde et quand, en il dut passer au cadre de réserve, l'empere nomma sénateur.

Il reprit du service lors de la guerre de 1 fut placé à la tête du 13e corps d'armé formation à Paris, mais ne put exécuter l'ord rejoindre l'armée avant le désastre de Sédan retour sous Paris, il joua pendant le siège un important.

Après la guerre, il fut appelé au poste de g chancelier de la Légion d'honneur qu'il occ pendant 9 ans et où il fut remplacé par M. général Faidherbe.

VENDOME. Ville du département de Loir-e Cher, sur le Loir, rappelant la bataille du 1 décembre 1870, entre l'armée de la Loire (génér Chanzy), et l'armée allemande du prince Frédér Charles.



DICTIONNAIRE

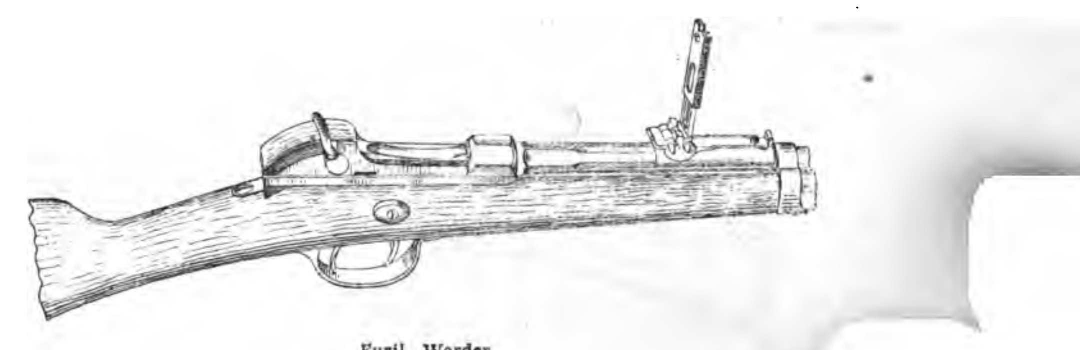
DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER



WAUBERT DE GENLIS (DE), général de brigade, décédé à Paris le 7 juillet, était né dans cette ville le 13 septembre 1814. Lieutenant d'état-major (21 avril 1837), capitaine (25 mars 1840), Waubert de Genlis fut envoyé en Afrique où il fut successivement aide-de-camp du général de Bars, et officier d'ordonnance du duc d'Aumale. Deux fois il fut cité à l'ordre, le 7 janvier et le 8 octobre 1841 ; chef d'escadron le 3 janvier 1851, il fut attaché à l'état-major du ministre de la guerre. Le 26 janvier 1854 il était nommé lieutenant-colonel, et suivait le maréchal de Saint-Arnaud en Crimée comme aide-de-camp. Après la mort du maréchal, il devint aide-de-camp du général Canrobert, et ensuite du général Pélissier. Le 19 septembre 1855 il était promu colonel ; au moment de la campagne d'Italie, il fut nommé aide-de-camp de l'empereur. Général de brigade le 13 août 1863 ; il fut fait prisonnier à Sédan et fut admis à la pension de retraite en 1876. — Commandeur de la Légion d'honneur.

WERDER (FUSIL). En 1869, la Bavière a adopté le fusil de système, proposé par M. Werder, directeur d'une fabrique de machines à Nuremberg. Ce système comprend un fusil d'infanterie, une carabine, un pistolet et un mousqueton destiné à la gendarmerie.



Fusil Werder.

Le fusil Werder est une arme à culasse tournante, à charnière transversale située à l'arrière et au dessus de l'axe du canon. Elle est établie pour le tir d'une cartouche métallique à percussion centrale. Un sabre-baïonnette peut s'adapter à l'extrémité du canon.

Pour les détails de calibre, de poids, etc., voir (ARMES PORTATIVES).

Le mécanisme Werder fonctionne régulièrement et donne toute sécurité au tireur. D'une apparence compliquée, il est cependant assez simple et de plus assez solide dans ses différentes parties, pour pouvoir résister à un traitement grossier et supporter les épreuves d'une campagne.

Parmi les armes à bloc connues, le système Werder occupe le 1er rang, tant à cause de la facilité de manœuvre, que de la simplicité de l'entretien...

On peut cependant faire les remarques suivantes : 1° la percussion n'est pas suffisamment assurée ; elle exige soit un ressort puissant, soit des amorces très sensibles ; 2° le rappel du percuteur se produit par un ressort à boudin faible qui peut se rompre ; 3° le ressort plat de détente et d'extracteur n'a pas la stabilité suffisante et peut être mis en place dans une position anormale.

WERNDL (Fusil). L'armement de l'armée autrichienne est en grande partie du système Werndl. Il comporte :

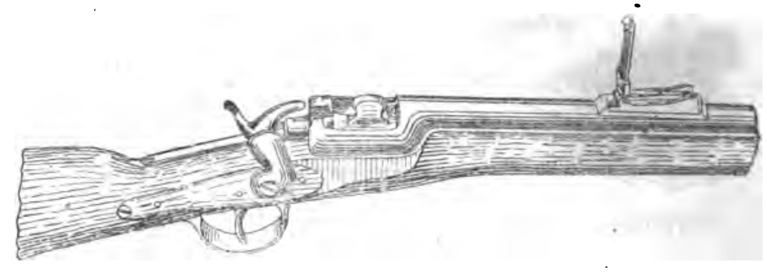
1° Le fusil d'infanterie
2° La carabine pour la cavalerie
3° Le fusil des troupes techniques
} système *Werndl*.

4° Le fusil à répétition pour la gendarmerie (système *Fruhwirth*).

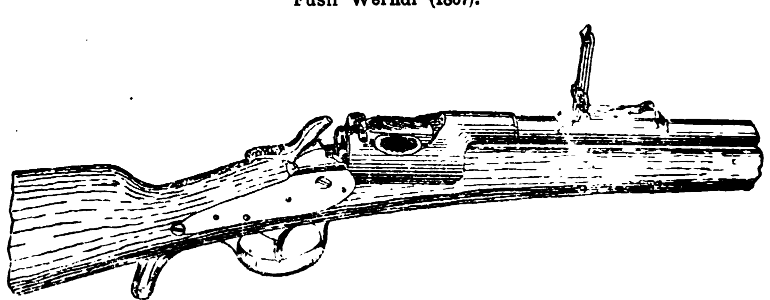
5° Le révolver à 6 coups système *Grassu*.

Le fusil inventé par M. Joseph Werndl, directeur de la manufacture d'armes de Steyer, a été adopté le 28 juillet 1867. Il a été modifié depuis en 1873. C'est une arme à *barillet*, établie pour le tir d'une cartouche métallique à percussion centrale. Un sabre-baïonnette peut-être adapté au canon.

Pour les détails de calibre, de poids, etc voir (ARMES PORTATIVES).



Fusil Werndl (1867).



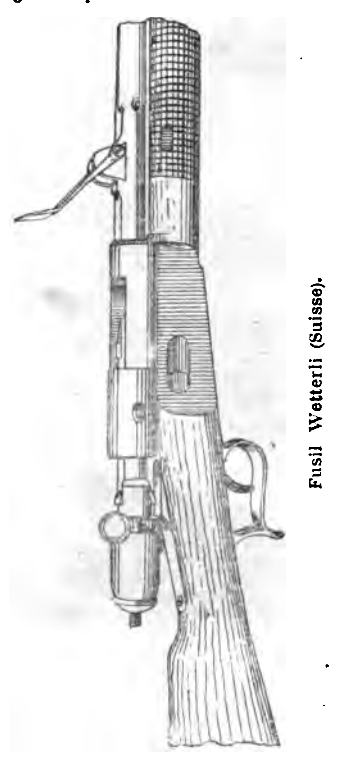
Fusil Werndl (1873).

WETTERLI (Fusil). Le fusil Wetterli (Italien) est une arme à verrou établie pour le tir d'une cartouche métallique à percussion centrale. Un sabre-baïonnette s'adapte au canon. Pour les détails de poids, de calibre, etc. voir (ARMES PORTATIVES).



Fusil Wetterli (Italien).

Le Wetterli suisse est une arme à répétition ; la culasse mobile est peu différente de celle du fusil italien. Le tube magasin, dans le fût, renferme onze cartouches ; on peut en outre, en placer une dans l'auget à répétition et une dans la chambre.


Fusil Wetterli (Suisse).

WILKES. Navigateur américain. Commandant de l'expédition américaine au pôle sud de 1838 à 1840. L'escadre de Wilkes rencontra, le 30 janvier 1840, l'expédition française commandée par Dumont d'Urville, près de la terre Louis-Philippe. Quelques temps après, Wilkes apprenant, à Sidney, que les Français avaient découvert cette terre le 19 janvier, fit publier que l'expédition américaine avait vu pour la première fois le continent antarctique le 19 au matin et que l'honneur de la découverte revenait au *Vincennes*, le navire qu'il commandait directement. Ses officiers furent très surpris de cette nouvelle notoirement fausse ; quelques-uns manifestèrent même leur mécontentement et saisirent plus tard le gouvernement des Etats-Unis d'une plainte contre Wilkes.

Ce même navigateur envoya peu de temps après, le 5 avril 1840, au capitaine Ross qui se mettait en route pour entreprendre, au nom de l'Angleterre, une expédition au pôle sud, une relation de ses travaux et la carte originale de ses découvertes. Ross reconnut bientôt, de visu, le peu de valeur de ces documents ; dès les premiers jours de mars 1841, ses deux vaisseaux s'engagèrent vers la terre de Wilkes et naviguèrent à travers les plus hauts massifs de montagnes. De terre point ; on ne rencontra que des glaces flottantes.

WINCHESTER (Fusil). Le système Henry, modifié par Winchester (tous les deux sont des fabricants d'armes américains), comporte un fusil et une carabine.

L'arme est à magasin, et peut, de même que le fusil Spencer fonctionner, à la volonté du tireur, comme arme à répétition ou comme arme à tir successif. Une baïonnette triangulaire peut s'adapter au fusil.

Pour les détails de calibre et de poids, voir (ARMES PORTATIVES).

Le mécanisme de ce fusil est très-ingénieux ; c'est jusqu'à présent celle des armes à répétition qui donne les meilleurs résultats comme vitesse de tir et qui fonctionne le plus régulièrement quand elle est bien entretenue.

Cependant la culasse mobile fonctionne mal quand elle est soumise aux épreuves du sable et de l'humidité. Le levier de sous-garde, trop faible, peut se courber et l'arme ne tarde pas à être hors de service. Enfin le montage et le démontage sont un peu compliqués pour une arme de guerre.

WŒRTH. Village sur la rive droite du Sauerbach, affluent du Rhin. L'armée du prince Royal y battit les troupes du maréchal de Mac-Mahon au début de la campagne de 1870-71 (le 6 août). Cette bataille est aussi désignée sous le nom de *Frœschwiller* ou de *Reichshoffen*.



